F. CUNLIFFE.

20.451/C

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME VINGT-UNIEME.

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT*, & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT*.

Tantùm series juncturaque pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME VINGT-UNIEME.

A GENEVE,

Chez PELLET, Imprimeur-Libraire, rue des Belles Filles.

M. DCC. LXXVIII.

WELLCOME HISTORICAL MEDICAL LIBRARY

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

MARABOTIN, substantif masculin, (*Monnoie.*) nom d'une ancienne monnoie d'or d'Espagne & de Portugal. *Marabotinus, maurabotinus, marmotinus, marbotinus*, &c. Ducange me paroît avoir raison de conjecturer que *marabotin* ou *maurabotin*, veut dire *butin fait sur les Maures*, *dépouilles des Maures*, & qu'on nomma cette monnoie de ce nom, parce qu'elle fut faite de l'or enlevé aux Maures. C'est donc une monnoie originaire d'Espagne. Henri II, roi d'Angleterre & duc d'Aquitaine, rendit une sentence arbitrale l'an 1177, entre Alphonse, roi de Castille, & Sanche, roi de Navarre, par laquelle le premier de ces deux rois est obligé de payer au second la rente de 3000 *marabotins*. Or, quelle apparence que le roi d'Angleterre eût obligé le roi de Castille à payer une pension au roi de Navarre en monnoie étrangere ? La reine Blanche de Castille, à la fin du treizieme siecle, fut dotée de 24000 *marabotins*. Plusieurs titres des rois d'Aragon dans le même siecle, font mention des *marabotins* qui doivent leur revenir. S'il est souvent parlé de *marabotins* dans plusieurs titres de la ville de Montpellier, c'est parce que les rois d'Aragon ont long-temps joui de cette ville. De là vient encore que les *marabotins* eurent cours en France dans les provinces voisines des Pyrénées. Le Portugal eut aussi ses *marabotins*.

Il n'est pas possible de connoître quelle fut constamment la valeur des *marabotins*, soit en Espagne, soit en Portugal, soit en France, parce qu'elle éprouva bien des variations. Nous savons seulement qu'en 1213, 3160 *marabotins* de Portugal pesoient 56 marcs d'or; ainsi chaque marc

contenoit 60 *marabotins*, qui par conséquent pesoient chacun 76 grains.

Les consuls de Montpellier promirent à Innocent III deux marcs d'or, comptant 100 *marabotins*, ou comme ils s'expriment, *masamutins*, pour le marc. Ce ne seroit dans ce calcul que 46 grains $\frac{2}{25}$ de grain pour chaque *marabotin*. François-Nicolas d'Aragon, qui fut fait cardinal en 1356, nous apprend qu'un *marabotin* d'or valoit un florin, lequel en ce temps-là étoit d'or fin, & pesoit 66 grains. Il est dit dans l'histoire de Bretagne du même siecle, que le *marabotin* étoit un besan d'or, *unum auri byzantium*, *quod* marabotin *nuncupatur*.

Nous pensons que le *marabotin* & l'ancien maravédis d'or étoient deux monnoies différentes; car en 1213, le *marabotin* pesoit, comme nous l'avons dit, 76 grains; & le maravédis d'or, qui avoit encore cours en 1220, pesoit 84 grains.

Le lecteur trouvera de plus grands détails, s'il en est curieux, dans l'*ouvrage* de M. le Blanc *sur les monnoies*, *pag.* 179 & *suiv.* (*D. J.*)

MARABOUS *ou* MARBOUTS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Mahométans, soit negres, soit maures d'Afrique, donnent à des prêtres pour qui ils ont le plus grand respect, & qui jouissent des plus grands privileges. Dans leur habillement ils different très-peu des autres hommes; mais ils sont aisés à distinguer du vulgaire par leur gravité affectée, & par un air hypocrite & réservé qui en impose aux simples, & sous lequel ils cachent l'avarice, l'orgueil & l'ambition les plus démesurés. Ces *marabous* ont des villes & des provinces entieres, dont les revenus leur appartiennent; ils n'y admettent que les negres destinés à la culture de leurs terres & aux travaux domestiques. Ils ne se marient jamais hors de leur tribu; leurs enfans mâles sont destinés dès la naissance aux fonctions du sacerdoce; on leur enseigne les cérémonies légales contenues dans un livre pour lequel, après l'alcoran, ils marquent le plus grand respect; d'ailleurs, leurs usages sont pour les laïques un mystere impénétrable. Cependant on croit qu'ils se permettent la polygamie, ainsi que tous les Mahométans. Au reste, ils sont, dit-on, observateurs exacts de l'alcoran; ils s'abstiennent avec soin du vin & de toute liqueur forte; & par la bonne foi qu'ils mettent dans le commerce qu'ils font les uns avec les autres, ils cherchent à expier les fripponneries & les impostures qu'ils exercent sur le peuple; ils sont très-charitables pour leurs confreres, qu'ils punissent eux-mêmes suivant leurs loix ecclésiastiques, sans permettre aux juges civils d'exercer aucun pouvoir sur eux. Lorsqu'un *marabou* passe, le peuple se met à genoux autour de lui pour recevoir sa bénédiction. Les negres du Sénégal sont dans la persuasion que celui qui a insulté un de ces prêtres, ne peut survivre que trois jours à un crime si abominable. Ils ont des écoles dans lesquelles on explique l'alcoran, le rituel de l'ordre, ses regles. On fait voir aux jeunes *marabous* comment les intérêts du corps des prêtres sont liés à la politique, quoiqu'ils fassent un corps séparé dans l'état; mais ce qu'on leur inculque avec le plus de soin, c'est un attachement sans bornes pour le bien de la confraternité, une discrétion à toute épreuve, & une gravité imposante. Les *marabous*, avec toute leur famille, voyagent de province en province en enseignant les peuples; le respect que l'on a pour eux est si grand, que pendant les guerres les plus sanglantes, ils n'ont rien à craindre des deux parties. Quelques-uns vivent des aumônes & des libéralités du peuple; d'autres font le commerce de la poudre d'or & des esclaves: mais le commerce le plus lucratif pour eux, est celui de vendre des *gris-gris*, qui sont des bandes de papiers remplis de caracteres mystérieux, que le peuple regarde comme des préservatifs contre tous les maux; ils ont le secret d'échanger ces papiers contre l'or des negres; quelques-uns d'entr'eux amassent des richesses immenses, qu'ils enfouissent en terre. Des voyageurs assurent que les *marabous*, craignant que les Européens ne fassent tort à leur commerce, sont le principal obstacle qui a empêché jusqu'ici ces derniers de pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique & de la Nigritie. Ces prêtres les ont effrayés par des périls qui ne sont peut-

être qu'imaginaires ou exagérés. Il y a aussi des *marabous* dans les royaumes de Maroc, d'Alger, de Tunis, *&c.* On a pour eux le plus grand respect, au point de se trouver très-honoré de leur commerce avec les femmes.

MARABOUT, s. m. (*Marine.*) c'est le nom qu'on donne à une voile dont on se sert sur une galere dans le gros temps.

MARACAYBO, (*Géogr.*) ville riche de l'Amérique méridionale, capitale de la province de Venezuela. Cette ville que les François d'Amérique nomment *Maracaye*, peut avoir six mille habitans, qui y font un grand commerce de cuir, de cacao, qui est le meilleur d'Amérique, & d'excellent tabac, que les Espagnols estiment singuliérement. Les Flibustiers François l'ont pillée deux fois; savoir, en 1666 & 1678. Elle est située presqu'à l'entrée & sur le bord occidental du lac, dont elle a pris le nom, ou à qui elle l'a donné. M. Damville, dans sa carte de la province de Venezuela, place *Maracaybo* par les 10 degrés de *latitude* méridionale.

MARACAYBO, *lac de* (*Géogr.*) ce lac qui communique avec le golfe de Venezuela, est presque de figure ovale, & a environ trente lieues de longueur. Il y a un fort qui en défend le passage, & dans lequel l'Espagne entretient deux cens hommes de garnison.

MARAGNAN, LA CAPITAINERIE DE (*Géogr.*) les Portugais écrivent *Maranhan*, & prononcent *Maragnan*, province de l'Amérique méridionale au Brésil, & l'une des treize portions ou gouvernemens de ce pays-là, dans sa partie septentrionale. Elle est bornée au couchant par la capitainerie de Para, à l'orient par celle de Siara, au septentrion par la mer, au midi par la nation des Tapuyes. Elle renferme une isle importante qui mérite un article à part.

MARAGNAN, *l'isle de* (*Géogr.*) isle de l'Amérique méridionale au Brésil, dans la capitainerie à laquelle elle donne son nom. Elle est formée par trois rivieres considérables, qu'on nomme le *Maraca*, le *Topucuru*, & le *Mony*. Cette isle est peuplée, fertile, a 45 lieues de circuit, & est éloignée de la ligne vers le sud, de 2, 30, *long.* 323.

Les François s'y établirent en 1612, & y jeterent les fondemens de la ville de *Maragnan*, que les Portugais ont élevés quand ils s'en sont rendus maîtres. Cette ville est petite, mais elle est fortifiée par un château sur un rocher. Elle a un bon port, avec un évêché suffragant de l'archevêque de San-Salvador de la Baya.

Il y a encore dans cette isle plusieurs villages, que les gens du pays appellent *Tave.* Ces villages consistent chacun en quatre cabanes jointes en carré à la maniere des cloitres. Ces cabanes sont composées de troncs d'arbres & de branches liées ensemble, & couvertes depuis le bas jusqu'au haut de feuilles de palmiers.

Maragnan étant si près de la ligne, les nuits y sont les mêmes dans tout le cours de l'année; on n'y éprouve ni froid, ni sécheresse, & la terre y rapporte le maïs avec abondance. Les racines de manioque y croissent aussi fort grosses & en peu de temps. On y a des melons & autres fruits toute l'année.

Les naturels de cette contrée vont tout nus. Ils se peignent le corps de différentes couleurs, & affectent le noir pour les cuisses. Les femmes se percent les oreilles, & y pendent de petites boules de bois. Les hommes se percent les narines, ou la levre d'en bas, & y suspendent une pierre verte. L'arc & les fleches sont leurs seules armes.

MARAIS, s. m. (*Géographie.*) lieu plus bas que les lieux voisins, où les eaux s'assemblent & croupissent, parce qu'elles n'ont point de sortie; on appelle aussi *marais* certains lieux humides & bas, où l'eau vient quand on creuse un pied ou deux dans la terre.

Les Grecs ont deux mots pour exprimer un *marais*; savoir, *elos*, qui répond assez à l'idée que nous avons du mot *marais*, c'est-à-dire, une terre basse noyée d'eau; & *limné*, que les Latins rendent également par *palus* & par *stagnum*, un *marais* ou un *étang*, c'est-à-dire, un terrein couvert d'eau. Mais les Latins ont fort étendu le sens du mot *palus*, car ils l'emploient à signifier un *lac*; ainsi ils ont dit le *Palus Méotide*, pour désigner un grand *lac*, qui mérite bien le nom de *mer*, & qui est à l'embouchure du Don.

Les *marais* se forment de plusieurs manieres différentes.

Il y a des terres voisines des rivieres ; le débordement arrivé, l'eau se répand sur ces terres, y fait un long séjour, & les affaisse. Pour lors ces terres deviennent des *marais* & restent telles, à moins que l'ardeur du soleil ne les desseche, ou que l'art ne fasse écouler ces eaux. On est parvenu à cet art pour ne pas perdre le terrein, en pratiquant des canaux par où l'eau s'écoule, & en coupant des fossés, dont la terre sert à relever les prairies & à ramasser les eaux auxquelles on ménage un cours, soit par des moulins, soit par quelqu'autre artifice semblable. On empêche de cette maniere que de grands terreins ne restent inondés. Les Hollandois ont desséché quantité de *marais* par cette invention, & c'est ce qu'ils nomment des *polders*.

Il arrive encore que dans un terrein inculte & dépeuplé, les plantes sauvages naissent confusément, & forment avec le temps, un bois, une forêt ; les eaux s'assemblent dans un fonds, & les arbres qui les couvrent en empêchent l'évaporation. Voilà un *marais* fait pour toujours. Il y a de tels *marais* à Surinam, qui ont commencé avec le monde, & qui ont des centaines de lieues d'étendue.

Les *marais* qui ne consistent qu'en une terre très-humide, se corrigent par des saignées, & deviennent capables de culture, comme le prouvent un grand nombre de lieux des Pays-Bas & des Provinces-unies.

L'art même vient à bout de dessécher les terres que l'eau couvre entiérement. Il n'a tenu qu'au gouvernement de Hollande de consentir que l'espace qu'occupe aujourd'hui la mer de Harlem, qui n'est proprement qu'un *marais* inondé, ne se changeât en un terrein couvert de maisons & de prairies. Cela seroit exécuté depuis long-temps, si les avantages qu'on en tireroit, avoient paru sans risque & supérieurs à ceux que cette mer procure au pays.

Il y a des *marais* qu'il ne seroit ni aisé ni utile de dessécher ; ce sont ceux qui sont arrosés d'un nombre plus ou moins grand de fontaines, dont les eaux se réunissant dans une issue commune, se fraient une route, & forment une riviere qui se grossissant de divers ruisseaux, fait souvent le bonheur de tout le pays qu'elle arrose.

On appelle à Paris improprement *marais*, des lieux marécageux, bonifiés & rehaussés par les boues de la ville qu'on y a apportées, & où à force de fumier, on fait d'excellens jardinages.

On appelle, sur les côtes de France, *marais salans*, des lieux entourés de digues, où dans le temps de la marée, on fait entrer l'eau de la mer qui s'y change en sel. (*D. J.*)

Marais Pontins, (*Géogr.*) en Italien *Paludi Pontine*, sont un espace d'environ huit lieues de long sur deux de large, situé dans la campagne de Rome, le long de la mer, tellement inondé & marécageux, qu'on ne peut le cultiver ni l'habiter.

Les eaux qui descendent des montagnes & qui coulent avec peu de pente, forment ces marécages. Le fleuve Amafeno descendant des environs de Piperno, y porte les eaux de plusieurs montagnes ; la Cavatella, autre riviere produite par des sources qui naissent des montagnes de Sezze & de Sermoneta, y tombe avec l'Aquapazza ; le fleuve Ninfa va se jeter dans la Cavata, dont le lit est incapable de la contenir, & qui déborde aisément : le torrent Teppia qui porte un volume d'eau de 30 pieds de largeur sur 3 de hauteur ; Fosso di Cisterna, autre torrent qui passe à Velletri, va encore charier ses eaux troubles & pesantes dans les *marais Pontins*.

Ces *marais* produisent en été des exhalaisons si dangereuses, qu'on les regarde comme étant la cause du mauvais air qu'on redoute à Rome même, quoique éloignée de quatorze à quinze lieues. On étoit déjà dans cette persuasion du temps de Pline. Martial, en parlant de l'état où ils étoient avant qu'Auguste y eût fait travailler, en donne la même idée.

> .... *Pestiferâ Pontini eligine lacus.*
>
> ..... *Palus restagnat.*

« En traversant ces *marais*, dit M. de la » Lande, *tome VI* de ses *voyages*, je re- » marquai sur la figure du petit nombre de

» pêcheurs qui y habitent, la trifte empreinte de ce féjour, le teint verdâtre & » les jambes enflées; j'appris qu'ils étoient » ordinairement cachectiques, fujets aux » obftructions du méfentere & du foie; les » enfans écrouelleux & rachitiques: les fievres y font communes en feptembre & » octobre. »

Ce pays qui étoit autrefois couvert de villes & de villages, & qu'on regardoit comme un des plus fertiles de l'Italie, a été abandonné à caufe du mauvais air, & cela n'a pas peu contribué à l'appauvriffement de l'état eccléfiaftique.

Le nom de *marais Pontins* ou *Pomptina palus*, vient de *Pometia* qui étoit une ville peuplée & confidérable, même avant la fondation de Rome, & fituée à l'endroit qu'on appelle aujourd'hui *Mefa* ou *Mezia* qui eft une pêcherie de la cathédrale de Sezze: on appelloit les environs *Ager Pometinus*, & de là vint le nom de *Palus Pometina*, *Pomptina* & *Pontina*. Denis d'Halicarnaffe, dans le deuxieme livre de fon hiftoire, dit « que les Lacédémoniens » vinrent s'établir fur cette côte, & y bâtirent un temple à la déeffe Féronia, parce » qu'elle préfidoit aux productions de la » terre, *à ferendis arboribus*, ou parce que » les Lacédémoniens y avoient été portés » par les dieux. » Virgile parle auffi de » la forêt confacrée à Féronia:

Queis Jupiter Anxuris arvis
Præfidet, & viridis gaudens Feronia luco.
Æneid. *Lib. VII.* 799.

Horace fait auffi mention de cette fontaine confacrée à Féronia:

Ora manufque tuâ lavimus Feronia lymphâ.
L. I, Sat. V.

Ce pays devint enfuite fi peuplé, qu'on y compta jufqu'à vint-trois villes, fuivant le témoignage de Pline, *l. VI.* Du nombre de ces villes, étoient Sulmona, patrie d'Ovide; Setia ou Sezze, Privernum ou Piperno, Antium ou Nertuno, & *Forum Appii*.

Il y avoit encore grand nombre de maifons de campagne dans les environs, qui étoient fi confidérables, que les noms de quelques-unes fe font confervés jufqu'à préfent: les plus célebres furent celles de Titus Pomp. Atticus, dans les environs de Sezze; celle de la famille Antonia, auprès de la montagne Antomagno, où l'on voit encore des ruines appellées *le grotte del campo*; celle de Mécene, près de Pontanello, où il refte de vieux murs; celle d'Augufte, qui étoit près de la maifon Cornélia, dans l'endroit nommé *i Maruti*; celle de la maifon Vitellia, qu'on appelle *i Vitelli*; celle de Séjan, fur le bord des *marais Pontins*; celle de la famille Julia, autour de Baffiano, fief des Gaëtans. Ce pays étoit délicieux par fa fituation, par la fertilité de fes campagnes en bleds, huiles, fruits; par la bonté de fes vins, & par les plaifirs de la chaffe & de la pêche qui en font encore aujourd'hui une partie des agrémens: auffi les Romains prirent foin de procurer l'écoulement des eaux, & d'empêcher les débordemens.

Appius Claudius, 310 ans avant J. C. paroît avoir été le premier qui fit travailler aux *marais Pontins*, lorfque faifant paffer fa route au travers, il y fit faire des canaux, des ponts & des chauffées, dont il refte des veftiges confidérables; 158 ans avant J. C., il y fallut faire des réparations confidérables: le fénat donna au conful Cornélius Céthégus qui les entreprit, en récompenfe de fes foins, une partie du territoire qu'il avoit defféché.

Jules Céfar forma les plus vaftes projets pour la bonification de ces campagnes, en donnant un écoulement aux *marais Pontins*: mais fa mort précipitée en empêcha l'exécution.

Ce fut Augufte qui reprit le projet de defféchement: Strabon dit qu'on creufa un grand canal qui étoit rempli par les rivieres & les *marais*, fur lequel on naviguoit la nuit, & dont on fortoit le matin pour continuer fa route par la voie Appienne.

L'empereur Trajan fit paver le chemin qui traverfoit les *marais Pontins*, & y fit bâtir des ponts & des maifons; on en voit la preuve par l'infcription fuivante qui eft fur une pierre: *Imper. Cæfar divi Nervæ F. Nerva Trajanus Aug. German. pont. max. coff. III. Pater patriæ refecit.* Il y a d'autres

monumens de cette eſpece qui ſont rapportés dans Kircher, Corradini, Bichi, Pratiſlo.

L'inondation des *marais* recommença dans le temps de la décadence de l'empire: on voit que Théodoric les abandonna à Décius pour les deſſécher, & il paroît que l'entrepriſe de Décius eut tout le ſuccès deſiré. L'inſcription gravée à ce ſujet ſe voit près de la cathédrale de Terracine, & elle eſt rapportée dans l'ouvrage de M. Bolognini, ſur les *marais Pontins*.

Boniface VIII fut le premier des papes qui s'occupa de leur deſſéchement. Au XIII[e] ſiecle, Martin V, de l'illuſtre maiſon des Colonnes, fit creuſer le canal qu'on appelle *rio Martino*, ouvrage ſi conſidérable, que bien des gens n'ont pu croire que ce fût un ouvrage moderne. Cette belle entrepriſe manqua par la mort de ce pape, arrivée en 1431, & ne fut point continuée par ſes ſucceſſeurs.

Léon X, en 1514, donna ces *marais* à Julien de Médicis en toute propriété, ſous la redevance de cinq livres de cire. Sixte V, en 1585, reprit le même projet pour aſſainer l'air & augmenter la fertilité: il fit faire un grand canal appellé *Fiume Siſto*, & fit déboucher les eaux dans la mer au pied du mont *Circello*, & fit faire des chauſſées: mais les digues ſe rompirent après ſa mort, & très-peu d'eau débouche par ce canal.

Huit papes juſqu'à Clément XIII firent faire des viſites, formerent des projets, & n'exécuterent rien. Celui-ci, en 1759, s'en occupa ſérieuſement. M. de la Lande, célebre académicien de Paris, prouva au pape en 1766 la poſſibilité & les avantages de ce deſſéchement, & dit que ce ſeroit une époque de gloire pour ſon regne; le ſaint pere joignant les mains au ciel, lui répondit preſque les larmes aux yeux: « Ce n'eſt pas » la gloire qui nous touche, c'eſt le bien » de nos peuples que nous cherchons. » La mort a mis fin à ſes projets.

On trouve dans ces *marais* des ſangliers, des cerfs, des bécaſſes; les buffles y pâturent en quantité: il n'y a guere de pays où cette eſpece d'animal ſoit plus commune. Les joncs qui croiſſent dans ces *marais* ſervent à ſoutenir les vignes des coteaux voiſins; les payſans en font auſſi des torches pour s'éclairer pendant la nuit dans leurs maiſons.

La partie de ces *marais* qui avoiſine la montagne de Sezze & de Piperno, reçoit des ſources d'eaux ſulfureuſes qu'on appelle *Aquapuzza*. Ces eaux produiſent une eſpece de concrétion aſſez ſinguliere. La pellicule graſſe de ces eaux ſert à frotter ceux qui ont la gale: on s'en ſert auſſi pour guérir les chiens. *Voyage d'un François en Italie.* (*C.*)

MARAIS, (*Jardinage*) eſt une eſpece de légumier ſitué dans un lieu bas; tel qu'on en voit aux environs de Paris, de Londres, de Rome, de Veniſe, & des grandes villes.

MARAIS SALANS, *Voyez l'article* SALINE.

MARAKIAH, (*Géogr.*) pays maritime d'Afrique, entre la ville d'Alexandrie & la Lybie. Ce pays, au jugement de d'Herbelot, pourroit être pris pour la Pentapole, ou s'il eſt compris dans l'Egypte, pour la Maréotide des anciens. (*D. J.*)

MARAMAROS, (*Géogr.*) province de la haute Hongrie, à titre de comté, eſt ſituée à l'orient de la Theiſs, diviſée en quatre diſtricts, & renfermant cinq villes, dont la principale eſt Szigeth. L'on y trouve de bonnes ſalines, de vaſtes plaines, & les ſources de la Theiſs au pied du mont Krapack. Les habitans en ſont d'origines diverſes: il y a des Hongrois, des Ruſſes, des Valaques & des Allemands. (*D. G.*)

MARAMBA, (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) fameuſe idole ou fétiche adorée par les habitans du royaume de Loango en Afrique, & à laquelle ils ſont tous conſacrés dès l'âge de douze ans. Lorſque le temps de faire cette cérémonie eſt venu, les candidats s'adreſſent aux devins ou prêtres appellés *gangas*, qui les enferment quelque temps dans un lieu obſcur, où ils les font jeûner très-rigoureuſement; au ſortir de là il leur eſt défendu de parler à perſonne pendant quelques jours, ſous quelque prétexte que ce ſoit; à ce défaut, ils ſeroient indignes d'être préſentés au dieu *Maramba*. Après ce noviciat le prêtre leur fait ſur les épaules deux inciſions en forme de croiſſant, & le ſang qui coule de la bleſſure eſt offert au dieu;

On leur enjoint ensuite de s'abstenir de certaines viandes, de faire quelques pénitences, & de porter au cou quelque relique de *Maramba.* On porte toujours cette idole devant le mani-hamma, ou gouverneur de province, par-tout où il va, & il offre à ce dieu les prémices de ce qu'on sert sur sa table. On le consulte pour connoître l'avenir, les bons ou les mauvais succès que l'on aura, & enfin pour découvrir ceux qui sont auteurs des enchantemens ou maléfices, auxquels ces peuples ont beaucoup de foi. Alors l'accusé embrasse l'idole, & lui dit: *je viens faire l'épreuve devant toi, ô Maramba!* les negres sont persuadés que si un homme est coupable, il tombera mort sur le champ; ceux à qui il n'arrive rien sont tenus pour innocens.

MARAN-ATHA, (*Critique sacrée.*) termes Syriaques qui signifient *le Seigneur vient*, ou *le Seigneur est venu*, ainsi que l'interpretent S. Jérôme, *épitr. 137*, & S. Ambroise, *in I. Cor.*

C'étoit une menace ou une maniere d'anathême parmi les Juifs. S. Paul dit anathême, *maran-atha*, à tous ceux qui n'aiment point Jesus-Christ, *I. Cor. xvj*, 22. La plupart des commentateurs, comme S. Jérome, S. Chrysostome, Théodoret, Grotius, Drumius, *&c.*, enseignent que *maran-atha* est le plus grand de tous les anathêmes chez les Juifs, & qu'il est équivalent à *scham-atha ou schem-atha*, le *nom vient*, c'est-à-dire, le *Seigneur vient*: comme si l'on disoit: *soyez dévoué aux derniers malheurs & à toute la rigueur des jugemens de Dieu; que le Seigneur vienne bientot pour tirer vengeance de vos crimes.* Mais Selden, *de synedr. lib. I, cap. viij*, & Ligfoot dans sa *dissertation* sur ce mot, soutiennent qu'on ne trouve pas *maran-atha* dans ce sens chez les rabbins. On peut cependant fort bien entendre ce terme dans S. Paul dans un sens absolu, que celui qui n'aime point notre Seigneur Jesus-Christ, soit anathême, c'est-à-dire, *le Seigneur a paru, le Messie est venu*; malheur à quiconque ne le reçoit point! car le but de l'apôtre est de condamner l'incrédulité des Juifs. On peut voir sur cette matiere les dissertations d'Elie Veihemajerus *de Paulino anathematismo ad I. Cor. xvj*, 22, & de Jean Reunerus, dans le recueil des *differt.* intitulé, *Thesaurus theologico-philosophicus, part. II, pag. 578, 582 & seq.*; Calmet, *dictionn. de la Bible, tome II, pag. 615 & 616.*

Bingham doute que cette espece d'excommunication, qui répondoit au *schamatha* des Juifs, ait jamais été en usage dans l'église chrétienne quant à ses effets, qui étoient de condamner le coupable, & de le séparer de la société des fideles sans aucun espoir de retour. Il ajoute que dans les anciennes formules d'excommunication usitées dans la primitive église, on ne trouve point le mot *maran-atha*, ni aucun autre qui en approche pour la forme; car enfin, dit-il, quelque criminels que fussent ceux que l'église excommunioit, & quelque grieves que fussent les peines qu'elle leur infligeoit, ses sentences n'étoient point irrévocables si les enfans séparés revenoient à résipiscence, & même elle prioit Dieu de toucher le cœur. Et sur cela il se propose la question, savoir si l'église prononçoit quelquefois l'excommunication avec exécration ou dévouement à la mort temporelle. Grotius croit qu'elle en a usé quelquefois de la sorte contre les persécuteurs, & en particulier contre Julien l'apostat, que Didyme d'Alexandrie, & plusieurs autres, soit évêques, soit fideles, prierent & jeûnerent pour demander au ciel la perte de ce prince, qui menaçoit le christianisme d'une ruine totale: mais cet exemple particulier & quelques autres semblables ne concluent rien pour toute l'église; & St. Chrysostome, dans son *homélie 76*, soutient une doctrine toute contraire, & suppose que les cas où l'on voudroit sévir de la sorte contre les hérétiques ou les persécuteurs, non-seulement sont très-rares, mais encore impossibles, parce que Dieu n'abandonnera jamais totalement son église à leur séduction ou à leurs fureurs. Bingham, *orig. ecclef. tom. VII, lib. XVI, cap. xj, §. 16 & 17.*

MARANDER, v. n. (*Marine.*) terme peu usité même parmi les matelots, pour dire *gouverner.*

MARANDER, *terme de pêche*, c'est mettre les filets à la mer, se tenir dessus & les

relever. Ainſi les pêcheurs diſent qu'ils vont *marander* leurs filets quand ils vont faire la pêche.

MARANES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donna aux maures en Eſpagne. Quelques-uns croient que ce mot vient du Syriaque *maran-atha*, qui ſignifie *anathême*, *exécration*. Mariana, Scaliger & Ducange en rapportent l'origine à l'uſurpation que Marva fit de la dignité de califе ſur les Abaſſides; ce qui le rendit odieux lui & ſes partiſans à tous ceux de la race de Mahammed, qui étoient auparavant en poſſeſſion de cette charge.

Les Eſpagnols ſe ſervent encore aujourd'hui de ce nom pour déſigner ceux qui ſont deſcendus de ces anciens maures, & qu'ils ſoupçonnent retenir dans le cœur, la religion de leurs ancêtres : c'eſt en ce pays-là un terme odieux & une injure auſſi atroce que l'honneur d'être deſcendus des *anciens chrétiens* eſt glorieux.

MARANON, (*Géogr.*) prononcez *Maragnon* ; c'eſt l'ancien nom de la riviere des Amazones, le plus grand fleuve du monde, & qui traverſe tout le continent de l'Amérique méridionale d'occident en orient.

Le nom de *Maranon* a toujours été conſervé à ce fleuve, depuis plus de deux ſiecles chez les Eſpagnols, dans tout ſon cours & dès ſa ſource; il eſt vrai que les Portugais, établis depuis 1616 au Para, ne connoiſſoient ce fleuve, dans cet endroit-là, que ſous le nom de *riviere des Amazones*, & qu'ils n'appellent *Maranon* ou *Marankon* dans leur idiome, qu'une province voiſine de celle de Para; mais cela n'empêche point que la riviere des Amazones & le *Maranon* ne ſoient le même fleuve.

Il tire ſa ſource dans le haut Pérou du lac Lauricocha, vers les onze degrés de latitude auſtrale, ſe porte au nord dans l'étendue de 6 degrés, enſuite à l'eſt juſqu'au cap du nord, où il entre dans l'Océan ſous l'équateur même, après avoir couru depuis Jaën, où il commence à être navigable; 30 degrés en longueur, c'eſt-à-dire, 750 lieues communes, évaluées par les détours à mille ou onze cens lieues. *Voyez la carte du cours de ce fleuve*, donnée par M. de la Condamine dans les *mém. de l'acad. des Scienc. ann. 1745.*

MARANT, (*Géogr.*) on écrit auſſi *Marand* & *Marante*, petite ville de Perſe dans l'Adirbetzan, dans un terrein agréable & fertile. Les Arméniens, dit Tavernier, croient par tradition que Noé a été enterré à *Marant*, & ils penſent que la montagne que l'on voit de cet endroit dans un temps ſerein, eſt celle où l'arche s'arrêta après le déluge. *Longitude 81, 15; latit. 37, 30*, ſuivant les obſervations des Perſans. (*D. J.*)

MARANTE, ſ. f. *maranta*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale preſqu'en forme d'entonnoir, découpée en ſix parties, dont il y en a trois grandes & trois petites, placées alternativement. La partie inférieure du calice devient dans la ſuite un fruit ovoïde qui n'a qu'une ſeule capſule, & qui renferme une ſemence dure & ridée. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

MARASA, (*Géogr.*) ville d'Afrique en Nigritie, dans le royaume de Caſſena ou de Ghana, entre une riviere qui vient de Canum, & les frontieres du royaume de Zeg-zeg, ſelon M. de Liſle. (*D. J.*)

MARASME, ſ. m. (*Méd.*) μαρασμὸς. L'étymologie de ce nom vient du Grec μαραίνω, *je flétris*, *je deſſeche*, & cette maladie eſt en effet caractériſée par un deſſéchement général & un amaigriſſement extrême de tout le corps; c'eſt le dernier période de la maigreur, de l'atrophie & de la conſomption. Lorſque le *maraſme* eſt décidé, les os ne ſont plus recouverts que d'une peau rude & deſſéchée; le viſage eſt hideux, décharné, repréſentant exactement la *face* qu'on appelle *hypocratique*, que cet illuſtre auteur a parfaitement peint dans ſes *coaques*, *cap. vj. n°.* 2. Les yeux, dit-il, ſont creux, enfoncés; le tour des paupieres eſt livide; les narines ſont ſeches & pointues; les tempes abattues; les oreilles froides & reſſerrées; les levres ſont ſans éclat, appliquées & comme collées aux gencives, dont elles laiſſent entrevoir la blancheur affreuſe; la peau eſt dure & raboteuſe: ajoutez à cela une couleur pâle verdâtre

ou

ou tirant sur le noir; mais le reste du corps répond à l'état effroyable de cette partie. La tête, ainsi défigurée, est portée sur un corps grêle, tortueux, alongé; le larynx avance en dehors; les clavicules forment sur la poitrine un arc bien marqué, & laissent à côté des creux profonds; les côtes paroissent à nu, & se comptent facilement: leurs intervalles sont enfoncés; leur articulation avec le sternum & les vertebres sont très-apparens; les apophyses épineuses des vertebres sont très-saillantes: on observe aux deux côtés une espece de sillon considérable; les omoplates s'écartent, semblent se détacher du tronc & percer la peau; les hypocondres paroissent vuides, attachés aux vertebres; les os du bassin sont presqu'entiérement découverts; les extrêmités sont diminuées; la graisse & les muscles même qui environnent les os, semblent être fondus; les ongles sont livides, crochus, & enfin toutes les parties concourent à présenter le spectacle le plus effrayant & le plus désagréable. On peut ajouter à ce portrait celui qu'Ovide fait fort également à sa coutume de la faim qu'il personnifie. *Métamorphoses*, *liv. VIII.*

Hirtus erat crinis, cava lumina, pallor in ore,
Labra incana situ, scabri rubigine dentes;
Dura cutis per quam spectari viscera possent;
Ossa sub incurvis extabant avida lumbis;
Ventris erat, pro ventre, locus; pendere putares
Pectus, & à spina tantummodo crate teneri.
Auxerat articulos macies, genuumque tumebat
Orbis, & immodico prodibant tubere tali.

Ces squelettes vivans sont languissans, fatigués, abattus au moindre mouvement; leur respiration est gênée; le pouls est quelquefois vîte, précipité, mais toujours foible & petit; l'appétit manque totalement, le dégoût survient, les forces sont épuisées, *&c.*

On peut compter deux especes de *marasme;* l'un propre aux vieillards, censé *froid*, est une suite assez ordinaire de la vieillesse. Il est connu sous le nom de *senium Philippi*, médecin, qui a le premier appellé de ce nom l'état de maigreur & de desséchement qu'on observe chez les personnes décrépites. L'autre est appellé *marasme chaud;* il est ordinairement accompagné d'une fievre lente, hectique, avec des redoublemens sur le soir, sueurs excessives, cours de ventre colliquatif, chaleur âcre dans la paume de la main, *&c.*

L'amaigrissement essentiel à cette maladie indique évidemment que la *non-nutrition*, ἀ-τροφία, en est la cause immédiate. Personne n'ignore que pour réparer les pertes que le corps fait journellement, il faut prendre des alimens, les digérer; que le chyle qui en est l'extrait passe par les vaisseaux lactées, qu'il parvienne dans les vaisseaux sanguins; que les parties muqueuses, nutrifiées, s'en séparent, s'appliquent & *introsuscipiantur*, aux différentes parties du corps qui leur sont analogues. Ainsi le moindre dérangement dans quelqu'une de ces actions, trouble, empêche la nutrition; & s'il est constant, il conduit au *marasme.* Ainsi, premiérement, des abstinences trop longues, des indigestions continuelles en sont des causes fréquentes; le vice des sucs digestifs, & sur-tout de la salive, mérite souvent d'être accusé. Ruisch a deux observations remarquables à ce sujet; l'une concernant un soldat à qui les conduits de Stenon, qui portent la salive de la parotide à la bouche, avoient été coupés; il tomboit invinciblement dans le *marasme.* On ne put en arrêter les progrès & le guérir, qu'en substituant des conduits salivaires artificiels. L'autre observation regarde une jeune dame qui, ayant essayé toutes sortes de remedes inutilement pour guérir d'une maigreur affreuse, vint le consulter; il s'apperçut, pendant qu'elle parloit, qu'elle crachoit continuellement; il soupçonna la cause de sa maladie, & ne lui conseilla autre chose que de s'abstenir de cracher; ce qu'elle fit avec succès. Le défaut de la bile, du feu gastrique, *&c.*, peut aussi produire le même effet; & en général, dans les premieres voies toutes les causes qui empêcheront la digestion des alimens, le passage du chyle dans les vaisseaux destinés à le porter au sang. Sous ce point de vue on peut ranger l'obstruction du pylore, la

lienterie, le flux *chimeux* ou la paſſion cœliaque, le flux chyleux, l'obſtruction des vaiſſeaux lactées, des glandes du méſentere, les bleſſures du canal thorachique, *&c.* L'application & l'intus-ſuſception des parties muqueuſes, nutritives, eſt détournée dans les maladies aigües, inflammatoires; ce ſuc nourricier forme alors la matiere des ſcories : dans les fievres lentes, hectiques ſuppuratoires, toute la graiſſe ſe fond, le tiſſu cellulaire eſt changé en ſon premier état de mucoſité, & fournit la matiere des ſuppurations abondantes; tout le ſuc muqueux ſe diſſipe par là; ce qui fait que le *maraſme* accompagne & termine auſſi ſouvent la phthiſie : la même choſe arrive dans le diabete, les cours de ventre colliquatifs, la ſueur Angloiſe, *&c.*; mais il n'y a point d'évacuation qui, devenant immodérée, ſoit plus promptement ſuivie du *maraſme* que celle de la ſemence : comme ce ſont les mêmes parties qui conſtituent cette liqueur prolifique, & qui ſervent à la nutrition, il n'eſt pas étonnant que les perſonnes qui ſe livrent avec trop d'ardeur aux plaiſirs de l'amour, & qui dépenſent beaucoup de ſemence, maigriſſent d'abord, ſe deſſechent, tombent dans le *maraſme* & dans cette eſpece de conſomption, connue ſous le nom de *tabes dorſalis*. Enfin, il peut ſe faire que ſans aucun vice de la part des fluides, ſans que le ſuc nourricier manque, le *maraſme* ſoit excité, les vaiſſeaux ſeuls péchans étant pour la plupart trop rigides, deſſéchés & oblitérés, ou ſans force & ſans action, & c'eſt ce qui me ſemble le cas du *maraſme ſénile*.

Les obſervations anatomiques confirment & éclairciſſent l'action des cauſes que nous avons expoſées : elles font voir que les vices du foie & des glandes du méſentere ont la plus grande part dans la production de cette maladie. Fontanus (*reſponſ. & curat. lib. I*) trouva, dans un enfant, le foie prodigieuſement gros & ulcéré, la rate naturelle, l'épiploon manquant tout-à-fait, *&c.* Gaſpard Bauhin obſerva, dans une jeune fille, le foie beaucoup augmenté, les glandes du méſentere ſquirreuſes, *&c.* Le cadavre d'une femme que Fabrice Hildan ouvrit, lui préſenta des tumeurs ſtéatomateuſes répandues dans le méſentere, un ſquirre conſidérable ſous la veine porte dans le pancréas, le foie dur & pâle, *&c. centur. 2, obſerv. 89.* Timée rapporte avoir trouvé le foie ſquirreux, groſſi, marqueté de taches noires, toutes les parties qui l'environnoient corrompues, *&c. lib. VI, epiſt. 8.* Dans le cadavre d'une femme, Simon Schultzius raconte qu'il vit le péritoine, le méſentere, l'épiploon, le pancréas preſqu'entiérement détruits, le foie dur, ulcéré, augmenté en maſſe au point qu'il peſoit cinq à ſix livres; il n'y avoit aucun vice remarquable dans l'eſtomac & la ratte, *miſcell. curioſ. ann. 1674, p. 85.* Dans d'autres, le foie a auſſi paru ſquirreux, mais rapetiſſé, le pancréas obſtrué, les glandes du méſentere durcies : Kerkringius, *obſerv. anat. 65.* Ayant fait ouvrir un malade mort dans le *maraſme*, j'ai obſervé tout le méſentere obſtrué, les glandes lymphatiques entiérement ſquirreuſes. On a trouvé quelquefois dans le méſentere des glandes comme des œufs, des noix. Warthon dit avoir vu une tumeur qui occupoit preſque tout le méſentere, qui avoit un pied de long & ſix pouces de large, *adenograph. cap. xj.* & David Lagneau raconte qu'il y en avoit une dans le ventre d'une femme attachée au muſcle lombaire, de la groſſeur d'une tête de veau, *de ſanguin. miſſion. p. 385.* Dans pluſieurs cadavres on n'a apperçu d'autre cauſe évidente que des vers nichés dans quelque inteſtin, & ſur-tout le tœnia ou ver ſolitaire. Il eſt certain que ceux qui en ſont attaqués maigriſſent conſidérablement, ont cependant très-bon appétit & mangent beaucoup : ſans doute que ces vers ſe nourriſſent eux-mêmes du chyle dont ils privent le malade. On trouva dans le cadavre d'une jeune fille de Montpellier, morte de *maraſme*, le foie couvert de verrues, les inteſtins & le méſentere même remplis de vers lombricaux aſſez longs, *phil. ſalmuth. centur. 2. obſerv. 5.* Il n'y a aucune de ces obſervations qui ne confirme la ſentence d'Hypocrate, *lib. de loc. in hom.* ὅτε σπλὴν θάλλει, τὸ σῶμα φθίνει : lorſque la rate eſt en bon état & floriſſante, le corps décroît & maigrit.

La defcription que nous avons donnée de cette maladie, en rend le diagnoftique évident ; quant au pronoftic, on peut affurer que lorfque le *marafme* eft bien décidé, il eft ordinairement incurable : la maigreur, l'atrophie peuvent fe guérir; mais ces maladies font encore plus dangereufes que l'obéfité ; car il vaut mieux pécher en faifant une diete trop peu exacte qu'en la faifant trop févere : les accidens qui fuivent cette faute font toujours beaucoup plus graves. Hypocr. *aphor. 5 & 6, lib. I.* Cette maladie eft plus fréquente & beaucoup plus mortelle chez les enfans que chez les adultes, parce qu'ils ont befoin plus fréquemment de nourriture ; au lieu que les perfonnes d'un certain âge fupportent beaucoup plns facilement l'abftinence, *id. ibid. aphor. 13 & 14.* La maladie touche à fon terme, & l'on peut juger la mort prochaine, lorfque les fueurs nocturnes font abondantes, que les cheveux tombent, & que le cours de ventre furvient. *Id. lib. V, aphor. 12.* On peut avoir quelqu'efpérance fi la foibleffe diminue, fi la peau s'humecte, s'affouplit, *&c.* Le *marafme fénile* demanderoit pour fa guérifon les fecrets de Médée, qui, étant chimériques, ne laiffent aucun efpoir dans cet état; il n'y a que la mort qui puiffe terminer cette maladie, après laquelle tout le monde foupire, & qu'on trouve cependant bien incommode.

Il eft rare qu'on puiffe donner des remedes avec fuccès dans le *marafme* parfait : lorfqu'il dépend de quelque évacuation exceffive, les fecours les moins inutiles font les mets fucculens, reftaurans, analeptiques ; lorfqu'on foupçonne qu'il dépend de l'obftruction des glandes méfentériques, on peut effayer quelque léger apéritif ftomachique : les favonneux ont quelquefois réuffi chez les enfans dans les premiers degrés de *marafme*, de même que la rhubarbe, les martiaux pour ceux qui font fevrés, les frictions fur le bas-ventre. On a vu quelques bons effets des bains, fur-tout lorfque le *marafme* étoit caufé par les *crinons.* Je penfe que les eaux minérales fulfureufes, telles que les eaux de Barrege, de S. Laurens, *&c.*, pourroient avoir quelques fuccès dans certains cas : l'ufage de ces eaux eft fouvent fuivi d'une foupleffe & d'une humectation de la peau toujours favorable & d'un bon augure. Dans des maladies auffi défefpérées, on peut, fans crainte, effayer toutes fortes de remedes : quelquefois la guérifon eft opérée par les plus finguliers, & ceux qui paroiffent les plus oppofés. Hippocrate raconte, dans fes *épidémies*, *liv. V*, que n'ayant pu venir à bout d'arrêter, par aucun remede, les progrès du *marafme* dans un homme, il le fit faigner aux deux bras jufqu'au *blanc*, comme on dit ; ce fecours en apparence déplacé fit lui feul en peu de temps ce que les autres n'avoient pu faire. Galien guérit auffi une malade par la même méthode ; il fit tirer en trois jours plus de trois livres de fang, *épidém. liv. VI, fect. 3.* Il arrive auffi quelquefois que les malades defirent vivement certains mets; il faut bien fe garder de les leur refufer : l'eftomac digere bien ce qu'il appete avec avidité. Il y a une foule d'obfervations par lefquelles il confte que les aliments, les plus mauvais en apparence, ont opéré des guérifons furprenantes.

Un homme, au rapport de Panarole, fut guéri du *marafme* en mangeant des citrons en abondance, *obferv. 36, pentecoft. 2.* Une femme, qui étoit dans le même cas, dut pareillement fa guérifon à une grande quantité d'huîtres qu'elle avala, Tulpius *medic. obf.*, *lib. II, obferv. 8.* De pareils faits affez fréquents, au grand déshonneur de la médecine, devroient faire ouvrir les yeux aux médecins routiniers, & les convaincra de l'infuffifance de leur routine. Zacutus Lufitanus recommande dans le *marafme* particulier la *pication*, c'eft-à-dire, de faire frapper la partie *atrophiée*, avec des férules enduites de poix, *prax. admir.*, *lib. I, obferv. 136.*

MARATHESIUM, (*Géogr.*) ville d'Afie, dans la Lydie, aux confins de la Carie, felon Pline, *l. V, c. xxix.* Scylax, dans fon Périple, la place entre Ephefe & Magnéfie. (*D. J.*)

MARATHON, (*Géogr. anc. & mod.*) bourg de Grece, dans l'Attique, fur la côte, à dix milles d'Athenes, du côté de la Béotie. Il tiroit fon nom de *Marathon*, petit-fils d'Alœus, qui, felon la fable, avoit le foleil pour pere. Etant arrivé dans

la partie maritime de l'Attique, il fonda la bourgade de *Marathon*, & lui donna son nom. Ce lieu devint ensuite plus connu par la victoire de Thésée sur un furieux taureau qui ravageoit la tétrapole d'Attique. Thésée le combattit dans le territoire de *Marathon*, le dompta, & le sacrifia au temple de Delphes. Mais le nom de *Marathon* s'est immortalisé par la victoire que les Athéniens, sous la conduite de Miltiade, y remporterent sur les Perses, la troisieme année de la soixante-deuxieme olympiade. On plaça, dans la galerie des peintures d'Athenes, un tableau qui représentoit cette célebre bataille. Miltiade s'y vit seulement représenté dans l'attitude d'un chef, qui exhorte le soldat à faire son devoir; mais tout vainqueur qu'il étoit, il ne put jamais obtenir que son nom fût écrit au bas du tableau; on y grava celui du peuple d'Athenes.

Marathon, si fameux dans l'antiquité, a bien changé de face; ce n'est plus qu'un petit amas de quinze ou vingt métairies, habitées par une centaine d'Albanois. Il est éloigné de trois milles de la mer, & de sept ou huit d'Ebréo castro; ce qui répond aux soixante-quatre stades que Pausanias met de distance entre *Marathon* & Rhamnus.

Le même Pausanias parle aussi du lac de *Marathon*, & dit qu'il étoit, en grande partie, rempli de vase: les Perses, mis en fuite, s'y précipiterent d'épouvante.

La plaine de *Marathon*, où se donna cette grande bataille, s'appelle toujours *campi Marathonis*; elle a environ douze milles de tour, & consiste, pour la plus grande partie, en des champs labourés, qui s'étendent depuis les montagnes voisines jusqu'à la mer.

Cette plaine est coupée par la riviere de *Marathon*, & c'est peut-être celle qu'on nommoit anciennement *Macoria*; elle vient du mont Parnethe, passe de nos jours par le milieu du village de *Marathon*, & va se dégorger dans l'Euripe.

Je ne dois pas oublier de remarquer que les *Atticus Hérodès* étoient de *Marathon*, & fleurissoient sous Nerva, Trajan & Marc-Aurele. Atticus pere, ayant trouvé dans sa maison un riche trésor, manda à l'empereur Nerva, ce qu'il vouloit qu'il en fît; l'empereur lui répondit: « Vous pouvez » user de ce que vous avez trouvé. » Atticus lui récrivit que ce trésor étoit très-considérable, & fort au dessus de la condition d'un particulier. Nerva lui répliqua: « Abusez, si vous voulez, de votre trésor inopiné; mais il vous appartient. » Le fils d'Atticus en jouit, en employa une partie à décorer Athenes de superbes édifices. Il embellit aussi le Gymnase d'Olympie de superbes statues de marbre du mont Penthélique. En même temps il cultiva les lettres, les étudia sous Phavorien, & devint si éloquent, qu'il mérita lui-même d'avoir Marc-Aurele pour disciple. Il fut élu à la dignité de consul Romain, & mourut à 76 ans. Il avoit fait plusieurs ouvrages dont parle Philostrate, & que le temps nous a ravis. (*D. J.*)

MARATHOS, (*Géogr. anc.*) ville de la Phénicie, de laquelle Pomponius Méla, *livre I, chapitre xij*, dit, *urbs non obscura Marathos*; c'est présentement *Margat*. (*D. J.*)

MARATHUSE, (*Géogr. anc.*) en Latin *Maratussa*, isle d'Asie, sur la côte de l'Asie mineure, vers Ephese, selon Pline, *liv. V, chap. xxxj*, & près de Clazomenes, selon Thucydide; son nom venoit de la quantité de fenouil dont elle abondoit. (*D. J.*)

MARATIENS, les (*Géogr. anc.*) *Maratiani*, dans Pline, *livre VI, chap. xvj*, ancien peuple à l'orient de la mer Caspienne, vers la Sogdiane. Le P. Hardouin lit *Maraciani*, & tire leur nom de *Maraca*, ville dans la Sogdiane, sur l'Oxus, selon Ptolomée; mais comme Pline a nommé, deux lignes plus haut, les habitans de Maraca, & qu'il les appelle *Marucæi*; il les distingue donc des *Maratiani*, qui nous restent toujours inconnus. (*D. J.*)

MARATTES, ou MAHARATAS, (*Histoire mod.*) c'est le nom qu'on donne dans l'Indostan a une nation de brigands, sujets de quelques rajahs ou souverains Indiens idolâtres, qui descendent du fameux rajah Sevagi, célebre par les incursions & les conquêtes qu'il fit vers la fin du siecle passé, qui ne purent jamais être réprimées pas les forces du grand-mogol. Les successeurs de ce prince voleur se sont bien trou-

vés de suivre la même profession que lui, & le métier de brigands est le seul qui convienne aux *Marattes* leurs sujets. Ils habitent des montagnes inaccessibles, situées au midi de Surate, & qui s'étendent jusqu'à la riviere de Gongola, au midi de Goa, espace qui comprend environ deux cens cinquante lieues; c'est de cette retraite, qu'ils sortent pour aller infester toutes les parties de l'Indostan, où ils exercent quelquefois les cruautés les plus inouies. La foiblesse du gouvernement du grand-mogol a empêché jusqu'ici qu'on ne mît un frein aux entreprises de ces brigands, qui sont idolâtres, & qui parlent un langage particulier.

MARAVA, (*Géogr.*) petit royaume des Indes, entre les côtes de la Pêcherie & de Coromandel, est borné au nord par le royaume de Tanjaour, au sud-ouest par celui de Travancor, & au couchant par le Maduré dont il est tributaire. (*D. J.*)

MARAUDE, s. m. (*Art. milit.*) c'est à la guerre le pillage que les soldats qui sortent du camp sans ordre, vont faire dans les villages des environs.

La *maraude* est entiérement préjudiciable dans les armées, elle empêche les paysans des environs du camp d'apporter leurs denrées, par la crainte d'être pillés en y allant: elle fait aussi périr beaucoup de braves soldats, qui sont assommés par les paysans. Lorsque les maraudeurs sont pris par le prévôt de l'armée, il les fait pendre sur le champ.

On pourroit apporter quelque remede à la *maraude*, si on chargeoit les colonels des désordres de leurs soldats, & si on punissoit l'officier particulier quand on trouveroit son soldat hors du camp. En établissant cette police, on ne seroit pas long-temps à s'appercevoir du changement qu'un tel ordre apporteroit dans une armée. Mais de faire pendre simplement un malheureux qui a été pris sur le fait, comme il est d'usage de le faire, c'est un foible remede. Le prévôt n'attrappe ordinairement que les sots, cela ne va pas à la source du mal, & c'est ne rien faire d'important pour l'arrêter.

MARAUDEUR, s. m. (*Art. milit.*) est un soldat qui va à la maraude, ou à la petite guerre. *Voyez* MARAUDE.

MARAVEDI, s. m. (*Hist. mod.*) petite monnoie de cuivre qui a cours en Espagne, & qui vaut quelque chose de plus qu'un denier de France. Ce mot est Arabe, & est dérivé de *almoravides*, l'une des dynasties des maures, lesquels passant d'Afrique en Espagne, donnerent à cette monnoie leur propre nom, qui par corruption se changea ensuite en *maravedi*; il en est fait mention dans les décrétales aussi-bien que d'autres auteurs Latins sous le nom de *marabitini*.

Les Espagnols comptent toujours par *maravedis*, soit dans le commerce, soit dans les finances, & quoique cette monnoie n'ait plus cours parmi eux. Il faut 63 *maravedis* pour faire un réal d'argent, en sorte que la piastre ou piece de huit réaux contient 504 *maravedis*, & la pistole de quatre pieces de huit en contient 2016. *Voyez* MONNOIE.

Cette petitesse du *maravedi* produit de grands nombres dans les comptes & les calculs des Espagnols, de façon qu'un étranger ou un correspondant se croiroit du premier coup-d'œil débiteur de plusieurs millions pour une marchandise qui se trouve à peine lui coûter quelques louis.

Les loix d'Espagne font mention de plusieurs especes de *maravedis*, les *maravedis* alphonsins, les *maravedis* blancs, les *maravedis* de bonne monnoie, les *maravedis* combrenos, les *maravedis* noirs, les vieux *maravedis*: quand on trouve *maravedis* tout court, cela doit s'entendre de ceux dont nous avons parlé plus haut; les autres sont différens en valeur, en finance, en ancienneté, *&c.*

Mariana assure que cette monnoie est plus ancienne que les maures, qu'elle étoit d'usage du temps des Goths; qu'elle valoit autrefois le tiers d'un réal, & par conséquent douze fois plus qu'aujourd'hui. Sous Alphonse XI, le *maravedi* valoit dix-sept fois plus qu'aujourd'hui; sous Henri second, dix fois; sous Henri III, cinq fois; & sous Jean II, deux fois & demie davantage.

MARBELLA, (*Géogr.*) petite ville

maritime d'Efpagne, à l'extrêmité occidentale du royaume de Grenade, avec un port fort commode : c'eft peut-être la *Salduba* des anciens. (*D. J.*)

MARBRE, f. m. (*Hift. nat. Min.*) *marmor*, c'eft une pierre opaque, compacte, prenant un beau poli, remplie pour l'ordinaire de veines & de taches de différentes couleurs. Quoiqu'affez dure, cette pierre ne fait point feu lorfqu'on la frappe avec de l'acier ; l'action du feu la réduit en chaux, & elle fe diffout dans tous les acides, d'où l'on voit que c'eft une pierre calcaire.

Les couleurs du *marbre* varient à l'infini. Il y en a qui n'a qu'une feule couleur ; il eft ou blanc, ou jaune, ou rouge, ou gris, *&c.* Il y en a d'autre qui eft rempli de veines & de couleurs différentes. Ces couleurs ne changent rien à la nature de la pierre, elles viennent de différentes fubftances minérales & métalliques comme celles des autres pierres. Les *marbres* noirs paroiffent colorés par une fubftance bitumineufe, dont on découvre l'odeur en les frottant.

L'on a donné différens noms aux *marbres* d'après leurs différentes couleurs, d'après leurs accidens, & d'après les différens endroits où on les trouve. Il feroit trop long de rapporter ici tous ces noms, qui ont jeté beaucoup de confufion dans cette matiere, on les trouvera répandus dans les différens articles. Pour *marbre de Paros*, *voyez* PAROS, & ainfi des autres. En général, on obfervera que les *marbres* des anciens nous font affez peu connus, Pline ne nous en a fouvent tranfmis que le nom. *Voyez l'art. Maçonnerie.*

Tous les *marbres* n'ont point la même dureté, & ne prennent point un poli également brillant ; il y en a qui fe travaillent aifément, d'autres s'égrainent & fe caffent très-facilement.

Le *marbre* fe trouve par couches & par maffes, qui font quelquefois très-épaiffes & très-confidérables ; celles qui font les plus proches de la furface de la terre font communément les moins bonnes, étant remplies de fentes, de gerfures, & de ce que les marbriers appellent des *terraffes*, ou des veines d'une matiere étrangere, qui l'interrompent & empêchent qu'on ne le puiffe travailler avec fuccès.

Baglivi, dans fon traité *de lapidum vegetatione*, rapporte un grand nombre d'exemples, qui prouvent évidemment que le *marbre* fe reproduit de nouveau dans les carrieres d'où il en a été tiré ; il dit que l'on voyoit de fon temps des chemins très-unis, dans des endroits où cent ans auparavant il y avoit eu des carrieres très-profondes ; il ajoute qu'en ouvrant des carrieres de *marbre*, on rencontre des haches, des pics, des marteaux, & d'autres outils enfermés dans du *marbre*, qui ont vraifemblablement fervi autrefois à exploiter ces mêmes carrieres, qui fe font remplies par la fuite des temps, & font devenues propres à être exploitées de nouveau.

Wallerius foupçonne que c'eft une craie ou terre calcaire ou marneufe qui fert de bafe au *marbre*, & qu'il eft venu s'y joindre une portion plus ou moins grande d'un fel volatil, & une matiere bitumineufe, qui jointe au fel marin, a fourni le *gluten* ou le lien qui a donné de la dureté & de la confiftance à cette pierre ; il conjecture que c'eft par cette raifon que l'Italie, à caufe du voifinage de la mer, eft plus riche en *marbre* de la meilleure qualité que les autres parties de l'Europe.

Quoi qu'il en foit de ce fentiment, il eft certain que l'on trouve de très-beau marbre dans plufieurs contrées qui font fort éloignées de la mer. Au refte, ce fentiment eft plus probable que celui de Linnœus qui croit que c'eft l'argille qui fert de bafe au *marbre* ; car cette idée eft démentie par les propriétés calcaires que l'on remarque dans cette pierre.

Les propriétés que l'on a attribuées au *marbre*, fuffifent pour faire fentir que c'eft mal-à-propos que l'on a appellé *marbre* une infinité de pierres, qui font ou de vraies cailloux ou des pierres argilleufes qui en different effentiellement. La propriété de faire effervefcence avec les acides, tels que le vinaigre, l'eau-forte, *&c.*, fuffit pour faire reconnoître très-promptement les *marbres*, & pour les diftinguer des porphyres, des granits, & des jafpes, avec lefquels on les a fouvent confondus.

Il y a des *marbres* qui ne font compofés

que d'un amas confus de petits fragmens de différentes couleurs, qui ont été comme collés ou cimentés les uns aux autres par un nouveau suc pierreux de la même nature que ces morceaux. Ces *marbres* ainsi formés de pieces de rapport, se nomment *breche*. La breche d'Alep est un *marbre* composé d'un amas de fragmens plus ou moins petits, qui sont ou rougeâtres, ou gris, ou bruns, ou noirâtres, mais ou le jaune domine. La breche violette est un *marbre* composé de fragmens blancs, violets, & quelquefois bruns. La breche grise est composée de morceaux gris, noirs, blancs, bruns, *&c.*

Les marbriers donnent une infinité de noms différens aux *marbres*, suivant leurs différentes couleurs. C'est ainsi qu'il y a un *marbre* qu'ils appellent *verd-d'Egypte*, un autre *ver-de-mer*, *verd-de-campan*, *jaune antique*, &c.

Le *marbre* renferme souvent des coquilles, des madrépores, & différens corps marins que l'on y distingue fort aisément. Les *marbres* de cette espece s'appellent en général *marbres coquillers*. Tel est le *marbre* appellé *lumachelle*, le *marbre* d'*Altorf* qui renferme des cornes d'ammon, *&c.*

Le *marbre* qu'on appelle *statuaire*, est celui dont on fait les statues : on choisit communément pour cela celui qui est blanc & qui n'a point de veines colorées ; parce qu'étant d'une matiere plus uniforme & moins mêlangée, il se travaille plus aisément. On dit qu'il est devenu extrêmement rare parmi nous ; cependant il s'en trouve dans le pays de Bareith, en Saxe, en Siléfie, *&c.*

Le *marbre* de Florence a cela de particulier, qu'il est composé de fragmens recollés qui représentent quelquefois assez exactement des ruines, des masures, des rochers, *&c.*

Quels que soient les accidens qui se trouvent dans le *marbre*, ils ne changent rien à sa nature, & il a toujours les propriétés que nous lui avons attribuées. Il est certain que cette pierre donne une chaux excellente : & les anciens s'en servoient pour cet usage. On prétend avec beaucoup de vraisemblance, que le mortier fait avec cette chaux donnoit à leurs édifices une solidité plus grande que n'ont ceux des modernes, qui font de la chaux avec des pierres beaucoup plus tendres & moins compactes que n'est le *marbre*.

Le *marbre* se trouve très-abondamment dans presque toutes les parties du monde ; on vante sur-tout celui d'Italie : peut-être que si on se fût donné autant de peine pour en trouver ailleurs, on en eût rencontré qui ne lui céderoit en rien. Tout le monde connoît le fameux *marbre* de Paros dont les anciens statuaires faisoient des statues si belles, dont quelques-unes ont échappé aux injures des ans & de la barbarie. La Grece, l'Archipel, l'Egypte, la Sicile & l'Espagne fournissoient aux Romains les *marbres* précieux qu'ils prodiguoient dans ces édifices pompeux, dont les ruines mêmes nous inspirent encore du respect.

On trouve une très-grande quantité de *marbres* de différentes couleurs & qualités en Allemagne, en Angleterre, en Suede, *&c.* Dans la France, le Languedoc & la Flandre en fournissent sur-tout des carrieres très-abondantes ; & l'on en rencontreroit dans beaucoup d'autres provinces, si l'on se donnoit la peine de les chercher. Les *marbres* les plus communs en France sont le *marbre de Rance*, le *marbre d'Antin*, ou serancolin, la griotte de Flandre, le *marbre* de Cerfontaine, la breche de Flandre, le *marbre* de Givet, le *marbre* de Marquise près de Boulogne, le *marbre* de Sainte-Beaume, *&c.*

L'albâtre que beaucoup d'auteurs ont faussement pris pour une pierre gypseuse, a toutes les propriétés que l'on a attribuées aux *marbres* dans cet article. Il doit donc être regardé comme un *marbre* plus épuré, qui a un peu de transparence, & qui s'est formé de la même maniere que les stalactites : c'est ce que prouvent ses veines ondulées qui annoncent que des couches successives sont venues se déposer les unes sur les autres.

On est aisément parvenu à donner diverses couleurs au *marbre*. Les couleurs tirées des végétaux, comme le safran, le suc de tournesol, le bois de brésil, la cochenille, le sang-de-dragon, *&c.*, teignent le *marbre*, & le pénetrent assez

profondément, pourvu qu'on joigne à ces matieres colorantes un dissolvant convenable, tel que de l'esprit-de-vin, ou de l'urine mêlée de chaux vive & de soude, ou des huiles, *&c.*; mais on fera prendre au *marbre* des couleurs plus fortes, plus durables, & qui pénétreront plus avant, en se servant de dissolutions métalliques faites dans les acides, tels que l'eau-forte, l'esprit de sel, *&c.*

On peut faire du *marbre* artificiel. Pour cet effet, on commence par faire un fond avec du plâtre gâché dans de l'eau de colle; on couvrira ce fond de l'épaisseur d'environ un demi-pouce avec la composition suivante. On prendra de la pierre à plâtre feuilletée & transparente comme du talc; on la calcinera dans le feu & on la réduira en une poudre très-fine; on détrempera dans une eau de colle très-forte, & l'on y joindra soit de l'ocre rouge, soit de l'ocre jaune, soit de telle autre couleur qu'on voudra: on ne mêlera point exactement la couleur avec la composition, quand on voudra contrefaire un *marbre* veiné. Quand on aura appliqué cette composition & qu'elle se sera parfaitement séchée, on lui donnera le poli en la frottant d'abord avec du sablon, & ensuite avec de la pierre-ponce ou du tripoli & de l'eau, & on finira par la frotter ensuite avec de l'huile. *Voyez* STUC. (—)

MARBRE *de Paros.* (*Chronolog.*) Voilà le plus beau monument de chronologie qui soit au monde. Il est également connu sous les titres de *marbres de Paros*, *d'Arondel & d'Oxford.*

Cette chronique célebre tire son premier nom de l'isle de *Paros* où elle a été trouvée au commencement du xvij siecle. Les *marbres* sur lesquels elle est gravée, passerent en Angleterre aux dépens du lord Howard, comte d'Arondel, qui envoya dans le levant Thomas Petre, pour y acquérir les plus rares morceaux d'antiquité; & celui-ci fut le principal: il mérite donc de porter le nom du seigneur à qui l'Europe en a obligation. On appelle aussi *marbres* d'Oxford, *marmora oxoniensia*, parce qu'ils ont été confiés à la garde de cette fameuse université.

On ne sait point le nom du citoyen de Paros qui dressa ce monument de chronologie; mais personne n'ignore qu'il contient les plus célebres époques Grecques, depuis le regne de Cécrops fondateur du royaume d'Athenes, jusqu'à l'archonte Diogénete, c'est-a-dire, la suite de 1318 années. Ces époques qui n'ont pas été altérées comme les manuscrits, nous apprennent la fondation des plus illustres villes de Grece, l'âge des grands hommes qui en ont été l'ornement, & beaucoup d'autres particularités. Par exemple, nous savons par ces *marbres*, qu'Hésiode a vécu 37 ans avant Homere, que Sapho n'a écrit qu'environ 300 ans après ce poëte; que les mysteres d'Eleusis s'établirent sous Erectée, roi d'Athenes & fils de Pandion; que les Grecs prirent la ville de Troye le vingt-quatrieme jour du mois Thargélion, l'an 22 de Ménesthée, roi d'Athenes, après une guerre de dix années. Enfin, ces precieux monumens servent en 75 époques, à rectifier plusieurs faits de l'ancienne histoire Grecque. Selden ne les fit imprimer qu'en partie en 1628; mais M. Prideaux les publia complétement à Oxford, en 1676, avec leur explication: je crois qu'ils ont reparu pour la troisieme fois dans notre siecle. (*D. J.*)

MARBRES *de Bourgogne.* M. le duc de Bourbon ayant formé le projet de réunir à Chantilli des échantillons de toutes les productions de la terre, fit écrire par feu M. de Montigny, trésorier des états de Bourgogne, des lettres d'invitation aux amateurs de l'histoire naturelle. M. de Buffon fut un des plus zélés à s'y conformer, il fit polir des morceaux de toutes les carrieres de Montbard, & sur-tout de celle de la Louere, qui réunissoient les accidens, les couleurs & le grain du véritable *marbre.* Ce savant obtint même du conseil le privilege exclusif de l'exploitation de ces *marbres* en 1741, à condition de délivrer les blocs à raison de six livres par pied cube.

C'est à cette époque qu'il convient de fixer les premieres découvertes de *marbre* en Bourgogne; avant ce temps la pierre rouge délavée de Tournus, le faux porphyre de Fixin, la pierre noirâtre de Viteaux, celle d'un rouge pâle ou grise de Dijon, de Premeaux & de Lorgoloin,

étoient les seules qu'on se fût avisé de polir pour la décoration intérieure des appartemens.

Le fond gris du *marbre* de la Louere est semé de taches brunes ou café, à peu près rondes & bien distinctes; quelques naturalistes pensent que ce sont des bélemnites tranchées horizontalement qui produisent ces taches; mais l'espece la plus abondante est veinée de blanc, de rouges différens, & de jaune plus ou moins foncé sur un fond gris. La carriere de Saint-Michel, située au nord de Montbard, fournit des échantillons d'une sorte de faux porphyre, composé de pointes d'oursin, d'entroques brisées, d'astroïtes & d'autres détrimens de coquillages.

Les *marbres* de Corlon, d'Alise-Sainte-Reine & d'Ogny, sont assez analogues à ceux de Montbard : celui d'Alise tient du couleur de chair, vif, assez brillant; on y trouve des tables, dont le fond gris est semé de taches rondes & distinctes.

Le sieur Bellevaut avoit formé un magasin des différens *marbres* de Bourgogne, au palais des états, en 1756; on y voyoit, 1°. le *marbre* de Dromont, paroisse d'Arceau : c'est une breche d'un jaune assez semblable au giallo-antiquo, mêlé de rouge, & qui prend un beau poli.

2°. La pierre de la Douée est recommandable par la pureté & la finesse du grain, par le jeu varié de petites taches, couleur de chair pâle, sur un fond rouge tendre, & par la franchise du poli.

3°. La breche & l'albâtre de Saint-Romain, bailliage de Beaune; on voit sur la breche des taches plus ou moins grandes, rouges, blanches, jaunes, agates, & même quelquefois des accidens violets, le tout assemblé sur un fond rouge : quant à l'albâtre, c'est un composé semi-transparent de toutes sortes de couleurs, arrangées par ondes & par zones dans quelques-unes de ses parties, & jetées dans quelques autres par pieces détachées, comme il s'en rencontre sur le jaspe fleuri.

Mais ce qui mérite l'attention des naturalistes, c'est le mélange sans ordre des blocs de deux natures différentes dans la même carriere; les blocs errans qui la composent ont depuis quatre jusqu'à neuf pieds de largeur, sur une épaisseur de deux pieds : ils sont disposés diagonalement & séparés par des espaces peu considérables, remplis de terre rouge ou jaune; la base du tout ensemble est une glaise colorée, mêlangée de pierres ordinaires.

4°. La breche de la Rochepot, à deux lieues de Beaune; les couleurs en sont du rouge de plusieurs nuances, du gris agate & du blanc; le grain est fin, la pierre saine, & le poli brillant; le hasard, auteur de tant de découvertes, contribua beaucoup à celle de cette breche nouvelle; ce fut en travaillant à la grande route de Châlons à Saulieu que le sieur Bellevaut, en 1756, en apperçut le premier en entrant dans deux cavernes qu'il en trouva presque remplies.

L'entrepreneur Machureau découvrit de même, en 1757, le *marbre* de Viteaux, en faisant travailler à des remuemens de terre sur la montagne; il est à fond cendré, veiné de grandes taches blanches; il en avoit déjà tiré une autre sorte veinée de jaune, de brun-rouge & gris sur la montagne de Semarey.

M. Varenne de Beort a remarqué que tout le coteau qui borne l'Yonne, du côté du nord-est, dans l'Auxerrois, fourniroit à peu de profondeur une couche unique entre deux terres de lumachello-agate, duquel on pourroit former de très-jolies tables, le banc n'étant pas assez épais pour d'autres ouvrages : on ne sauroit mieux décrire ce *marbre* qu'en le comparant à ces sortes de tabatieres travaillées avec les racines de certains arbres, dans lesquelles l'imagination fait appercevoir une multitude d'objets différens.

Corcelles-Fremoy, en Auxois, possede une autre espece de lumachello-jaunâtre, avec un peu de bleu, mais celui d'Auxerre prend mieux le poli.

La carriere de Mêmont, près Sombemont, bailliage d'Arnai-le-duc, fournit d'excellens pavés noirs, marquetés de griphites blanches; la pierre de Nolay ressemble beaucoup à celle de Mêmont.

A Solutré, en Mâconnois, on a découvert une belle carriere de *marbre*, en 1766, près de Berzé-la-ville.

En Mâconnois on voit une belle carriere

de plâtre, du fond de laquelle on a tiré de grands morceaux d'albâtre.

A la Brosse, bailliage de Bourbon-Lancy, est un *marbre* gris, jaspé, veiné d'un peu de blanc & de jaune doré, qu'on pourroit appeller faux-port-or, & qui se polit parfaitement.

Le pavé de Notre-Dame de Paris, refait depuis peu, est de carreaux de *marbre* blanc & de couleur, tiré des carrieres du Bourbonnois : on voit par la comparaison de ces *marbres* avec ceux des chapelles adossées au chœur, que les *marbres* François ne le cedent point à ceux d'Italie, ni ceux du Bourbonnois à ceux du Languedoc & des Pyrénées. La découverte des carrieres du Bourbonnois est due aux soins patriotiques de feu M. le comte de Caylus, qui de concert avec M. Soufflot, engagea le sieur Carrey de faire la recherche du *marbre* que les Romains devoient avoir exploité anciennement dans ces cantons, puisqu'ils en avoient placé plus de quatre millions de pieds cubes dans la construction des bains de Bourbon-Lanci (*aquæ Niseniæ*), & des palais de la ville d'Autun, où l'on en voit les ruines. Ces carrieres ont été remises en pleine exploitation par les secours & la protection du gouvernement qui s'en occupe depuis 1760.

J'ai vu chez madame la comtesse de Rochechouart, dans son château d'Agey, un cabinet garni du plus beau corail, qui est tout pavé de trente-cinq sortes de carreaux de *marbre* de Bourgogne. Cette dame, distinguée par son goût éclairé pour la physique & les beaux arts, a su y rassembler à grands frais une riche collection d'histoire naturelle.

Il y a peu de provinces dans le royaume où il y ait autant de granit qu'en Bourgogne ; les villes de Semur & d'Avallon sont assises sur un rocher, capable de fournir des colonnes & des obélisques d'une seule piece, si l'on avoit comme autrefois le talent ou le moyen de les travailler ; le granit de Semur est rouge, celui d'Avallon est à plus petit grain & moins rouge ; on en trouve de très-beau à Bouvrai & à la Roche-en-Breni, noir & blanc. M. Sallier, sous-prieur de la Roche, en a montré des pieces à un curieux qui revenoit d'Italie ; & qui ne pouvoit se persuader que ce granit fût du pays ; il y en a encore dans l'Autunois & le Charolois, & même des morceaux de jaspe.

Indiquons, en finissant, une carriere de pierre meuliere que M. d'Aligny, seigneur de Montregard, a fait exploiter dans l'Autunois avec succès. Des experts, par ordre de l'intendant, reconnurent en 1757, que les meules déposées à Manley étoient d'un excellent grain, de la meilleure qualité, & qu'elles donnoient un beau son ; M. d'Aligni abandonne ses meules à un prix moindre d'un quart que celles de Brie, il les garantit, & la carriere est abondante. *Précis d'un mémoire sur les carrieres de Bourgogne, dans les tablettes de Bourg. 1758.* (*C*).

MARBRE. (*Manufacture de glaces.*) On appelle ainsi dans les manufactures des glaces, sur-tout parmi les ouvriers qui préparent les feuilles pour mettre les glaces au teint, un bloc de *marbre* sur lequel on alonge & on aplatit sous le marteau les tables d'étain que l'on veut réduire en feuilles. *Voyez* GLACES & ETAIM.

MARBRE, *terme de Cartier*, c'est une pierre carrée de *marbre* bien poli sur laquelle on pose les feuilles de cartes qu'on veut polir, après y avoir appliqué les couleurs : ce *marbre* a environ un pied & demi en carré.

MARBRE. (*Imprimerie.*) Les Imprimeurs nomment ainsi la pierre sur laquelle ils imposent & corrigent les formes. C'est une pierre de liais très-unie, d'une épaisseur raisonnable, montée sur un pied de bois, dans le vuide duquel on pratique de petites tablettes pour placer différentes choses d'usage dans l'imprimerie. Un *marbre* pour l'ordinaire doit excéder, en tous sens, la grandeur commune d'une forme : il y en a aussi de grandeur à contenir plusieurs formes à la fois.

Le *marbre de presse* d'imprimerie est aussi une pierre de liais, très-unie & faite pour être enchâssée & remplir le coffre de la presse. C'est sur ce *marbre* que sont posées les formes qui sont sur la presse. Sa grandeur & son épaisseur sont proportionnées à celles de la presse pour laquelle il a été fait.

MARBRÉ, *terme de Papetier.* On appelle *papier marbré*, celui qui est peint de plusieurs couleurs qui imitent assez bien les veines du marbre. Il y a des ouvriers qui savent si-bien placer les nuances de leurs couleurs, qu'on prendroit réellement ce papier pour du marbre. *Voyez* PAPIER. Ces ouvriers s'appellent *marbreurs. Voyez à l'article* MARBRE.

MARBRER, (*Peinture.*) peindre en façon de marbre.

MARBRER *le cuir*, (*Relieurs.*) on se sert pour cela ordinairement de couperose ou de noir de teinture de soie; on prend un pinceau de chiendent que l'on trempe dans le noir; & après l'avoir bien secoué, on prend une cheville, & on frappe le manche du pinceau dessus, d'un coup égal, afin que le noir que le pinceau a pris tombe également sur les livres couverts de veau. Ces livres doivent être étendus du côté de la couverture sur deux tringles de bois. On laisse pendre le papier en bas entre deux regles qui soutiennent les cartons, en sorte que le cuir reçoive toute la couleur qui tombe du pinceau.

Marbrer sur tranche. On lie bien le volume, & on le trempe du côté de la tranche dans le baquet du marbreur. *Voyez* PAPIER MARBRÉ, la façon est la même.

* MARBREUR DE PAPIER, *ou* DOMINOTIER, (*Art méchanique.*) C'est un ouvrier qui sait peindre le papier, ou plutôt le tacher de différentes couleurs, tantôt symmétriquement, tantôt irrégulièrement disposées, quelquefois imitant le marbre, & produisant un effet agréable à l'œil, lorsque l'ouvrier est habile, qu'il a un peu de goût, & qu'il emploie de beau papier & de belles couleurs.

On emploie le papier marbré à un assez grand nombre d'usages; mais on s'en sert principalement pour couvrir les livres brochés, & pour être placé entre la couverture, & la derniere & la premiere page des livres reliés. Ce sont les relieurs qui en consomment le plus.

Il y a des papiers marbrés à fleurs, à la pâte, du grand, du petit, au grand peigne, au petit peigne, ou d'Allemagne, l'agate, le placard, le montfaucon, à fleurons, à tourniquets, *&c.* Toutes ces dénominations sont relatives ou au dessein ou à la fabrication.

Ce petit art a pris naissance en Allemagne. On a appellé la Suede, la Norvege, & les contrées septentrionales, *officina gentium.* On pourroit appeller l'Allemagne *officina artium.* Il n'est pas fort ancien: il y a toute apparence qu'on y aura été conduit par hasard. De la couleur sera tombée sur de l'eau; un papier sera tombé sur la couleur, & l'aura enlevée. On aura remarqué que l'effet en étoit agréable, & l'on aura cherché à répéter d'industrie ce qui s'étoit fortuitement exécuté; ou peut-être les relieurs auront-ils tenté de marbrer le papier comme ils marbrent la couverture des livres, & ils seront arrivés d'essais en essais, à la pratique que nous allons expliquer.

Les Lebreton pere & fils, qui travailloient sur la fin du dernier siecle, & dans le courant de celui-ci, ont fait en ce genre de petits chef-d'œuvres: ils avoient le secret d'entremêler de fils déliés d'or & d'argent, les ondes & les veines colorées du papier. C'étoit vraiment quelque chose de singulier que le goût, la variété, & l'espece de richesse qu'ils avoient introduits dans un travail assez frivole. Mais c'est la célérité, & non la perfection qui enrichit dans ces bagatelles. Ce que nous allons dire de la maniere de marbrer le papier, nous l'avons appris de la veuve d'un de ces ouvriers, qui étoit dans l'extrême misere.

L'atelier de l'ouvrier doit être pourvu d'un *carré* ou baquet carré de bois de chêne, profond d'un demi-pied, & excédant d'un pouce la grandeur de la feuille de papier; d'une *baratte* avec sa batte, d'un tamis de crin un peu lâche, d'un gros pinceau, & de divers peignes dont la construction est totalement différente; celui dont on se sert pour le papier commun est un assemblage de *branches* ou tringles de bois, paralleles les unes aux autres, de l'épaisseur de deux lignes ou environ, d'un doigt de largeur, & de la longueur du baquet; ces tringles sont au nombre de quatre, dont chacune est garnie de onze *dents* ou pointes de fer, d'environ deux pouces de hauteur, de la même force & la même forme que le clou d'épingle. La

premiere dent d'une *branche* eſt fixée exactement à ſon extrêmité, & la derniere à l'autre bout. Il y a entre chaque branche la même diſtance qu'entre chaque dent.

Le peigne pour le *montfaucon*, le *lyon* & le *grand montfaucon*, n'a qu'une branche à neuf dents. Le peigne pour le *perſillé* ſur le petit baquet, a une branche à dix-huit dents; & celui qui eſt pour le *perſillé* ſur le grand baquet, en a une à vingt-quatre dents. Le peigne pour le papier d'Allemagne a cent quatre ou cent cinq *pointes* ou aiguilles, auſſi menues que celles qui ſervent pour le bas au métier.

Les autres inſtrumens qui lui ſont néceſſaires ſont des pots & des pinceaux pour différentes couleurs; un *étendoir* ſemblable à celui des papetiers fabricants ou des imprimeurs; une pierre & ſa molette pour broyer les couleurs; une *amaſſette* ou *ramaſſoire* qui eſt un morceau de cuir fort, de quatre à cinq pouces de long, ſur trois de large, dont un des côtés eſt fait en tranchant; un couteau; une *ramaſſoire* pour nettoyer les eaux, ou tringle de bois fort mince, large de trois doigts ou environ, de la longueur du baquet, & taillée en tranchant ſur un de ſes grands côtés; pluſieurs *châſſis carrés* ou aſſemblages de quatre lattes, renfermant entre elles un eſpace plus grand que la feuille qu'on veut marbrer, & diviſés en trente-ſix petits carrés par cinq ficelles attachées ſur un des côtés du châſſis, & traverſées perpendiculairement par cinq autres ficelles fixées ſur un des autres côtés; des établis pour poſer les baquets, les pots, les peignes & autres outils; une *liſſoire* ou pierre à liſſer, dont le grain doit être fin, égal & ſerré, & telle que celle dont ſe ſervent les papetiers fabricans ou les cartiers.

Pour marbrer le papier ou *préparer l'eau*, c'eſt-à-dire, qu'on met infuſer, pendant trois jours, une demi-livre de gomme adragant par rame de papier dans une certaine quantité d'eau de riviere froide; on la remue au moins une fois par jour, & quand on l'a tranſvaſée dans un long pot de grès, & qui ſe trouve à moitié plein de cette eau dans laquelle la gomme eſt diſſoute, on la bat pendant un demi-quart-d'heure, & on acheve enſuite de remplir le pot d'eau de riviere. Après cette opération, on poſe un tamis ſur un des baquets, on y fait paſſer l'eau en la remuant & en la preſſant contre le tamis avec un gros pinceau; ce qui reſte ſur le tamis de gomme non diſſoute, ſe remet à tremper juſqu'au lendemain, & on recommence le même procédé.

Lorſque les eaux ont été paſſées & remuées avec un bâton, on connoît leur force ou leur foibleſſe, à la plus ou moins grande vîteſſe du mouvement de l'écume qui ſe forme ſur leur ſurface, quand on les a agitées en rond. Lorſque l'écume tourne plus de cinquante fois pendant la durée du mouvement qu'on a imprimé à l'eau, c'eſt une preuve de ſa foibleſſe; ſi elle fait moins de tours, l'eau eſt cenſée être forte. Comme il arrive quelquefois que l'eau eſt trop forte par la trop grande quantité de gomme adragant qu'on y a miſe, on l'affoiblit en y ajoutant de l'eau pure, comme on la fortifie quand elle eſt trop foible en y ajoutant de la gomme qui eſt reſtée dans le pot de grès.

Pour être plus aſſuré de la qualité de l'eau, on fait uſage du *peigne à friſons*, qui eſt ainſi nommé de ce que ſes dents étant placées alternativement, l'une d'un côté & l'autre de l'autre, le *marbreur* en tournant le poignet, arrange les couleurs en *cercles* ou *friſons*. Lorſque les friſons ne ſont pas nets & diſtincts, qu'ils ſe brouillent & ſe confondent, les eaux ſont trop foibles; ſi les couleurs ne s'arrangent pas dans l'ordre que l'on veut, qu'elles refuſent de s'étendre, qu'elles ſoient trop hériſſées d'*écailles* ou pointes, elles ſont alors trop fortes, & on corrige ces défauts en les tempérant comme nous l'avons dit.

On paſſe enſuite à la préparation des couleurs. Le *bleu* ſe fait avec de l'indigo bien broyé à l'eau ſur la pierre; le *rouge* avec de la laque plate, également broyée avec de l'eau, dans laquelle on a fait bouillir du bois de Bréſil & une poignée de chaux vive. Pour avoir le *jaune*, on mêle trois cuillerées de fiel de bœuf dans une chopine d'eau où l'on a mis infuſer de l'ocre pendant quelques jours. Pour le *blanc*, on met quatre cuillerées de fiel de bœuf ſur une pinte d'eau, & on bat bien le tout enſem-

ble. On fait le *verd* avec deux cuillerées d'indigo broyé, & de l'ocre détrempée dans une pinte d'eau, à laquelle on ajoute trois cuillerées de fiel de bœuf. Pour le *noir*, on met une cuillerée de fiel de bœuf fur un poiffon de noir de fumée, & fur la groffeur d'une noifette de gomme. Pour faire le *violet*, on ajoute au rouge, préparé comme nous l'avons dit, quatre ou cinq larmes de noir de fumée, broyé avec l'indigo.

Lorfque les eaux font bien nettoyées & prêtes à recevoir les couleurs, on commence à jeter légérement du bleu qu'on a pris avec un pinceau, & qu'on a mêlé auparavant avec deux cuillerées d'infufion de blanc d'Efpagne, trois cuillerées de fiel de bœuf, & une cuillerée d'indigo préparé comme ci-deffus. La couleur bleue dont on a chargé le pinceau, & qu'on a jetée fur la furface de l'eau qui eft dans le baquet, forme un *tapis*, c'eft-à-dire, qu'elle couvre également toute la furface de l'eau, où elle forme des ramages & des veines. On jette après du rouge fur ce tapis, & on voit que cette couleur repouffe la bleue, prend fa place, & fait des taches éparfes. On met enfuite le jaune qui fe difpofe à fa maniere fur ces deux couleurs. Lorfque le blanc qu'on met après occupe trop d'efpace, on le corrige en l'éclairciffant avec de l'eau; s'il n'en occupe pas affez, on y ajoute du fiel de bœuf, de façon que les taches du blanc paroiffent comme des lentilles fur toute la furface du baquet.

On connoît que les couleurs font au point où elles doivent être, lorfqu'elles ne *marchent* pas trop, c'eft-à-dire, qu'elles ne fe preffent pas trop, & que, relativement à leur plus ou moins de confiftance, elles ne rempliffent que la place qu'elles doivent occuper.

Quand les couleurs font jetées & qu'elles forment un tapis fur l'eau, on prend le peigne à quatre branches, on le tient par fes deux extrêmités, on l'applique au haut du baquet, de maniere que l'extrêmité de fes pointes touche la furface de l'eau, & que chaque pointe trace un frifon. On enleve le peigne pour le rapporter au deffous des premiers frifons, & continuer à en former fur toute la furface. On applique enfuite légérement une feuille de papier, dont la furface prend & emporte toute la couleur qui couvre l'eau, & qui s'attache au papier, en fuivant les figures irrégulieres que le mouvement du peigne lui a données.

Lorfque la feuille eft chargée de couleurs, on l'étend fur un châffis qui eft foutenu fur un baquet par deux barres de bois pofées en travers, & qu'on incline pour que l'eau de gomme dont les feuilles font imbibées, s'écoule plus facilement. Après l'écoulement de l'eau de gomme, ce qui eft l'affaire d'un quart-d'heure, on enleve les feuilles de deffus le châffis, & on les porte à l'étendoir pour les faire fécher : lorfqu'elles font féches, on les leve de deffus les cordes pour les frotter légérement fur un marbre bien uni avec de la cire blanche, ou de la cire jaune qui ne foit point graffe; les feuilles étant liffées, on les ploie par main de vingt-cinq feuilles; & s'il s'en trouve dans le nombre quelques-unes de déchirées, on les raccommode avec de la colle : on fait ainfi autant d'efpeces de papier marbré qu'il y a de manieres de combiner les couleurs & de les brouiller.

Lorfqu'on veut pratiquer des filets d'or fur un papier marbré, on applique un patron découpé fur une feuille marbrée, on met un mordant fur les endroits qui paroiffent à travers les découpures, on y applique l'or en feuilles; & lorfqu'il eft pris, on frotte la feuille avec du coton qui enleve le fuperflu de l'or, & ce qui eft refté forme les filets ou les figures qu'on veut donner à la feuille marbrée.

Pour imiter la mofaïque, les fleurs & même les payfages, on a des planches gravées en bois, où le trait eft bien évuidé, large & épais, & dont le fond a un pouce ou environ de profondeur. Le tapis de couleur étant formé fur l'eau du baquet, on applique la planche fur la furface; les traits faillants de la planche emportent les couleurs qu'ils atteignent, & forment un vuide de couleurs fur le baquet; alors on y étend par deffus une feuille qui fe colorie par-tout, excepté aux endroits dont la planche a enlevé précédemment la couleur,

& qui prend le deſſein qu'on a voulu lui donner.

Il y a des perſonnes qui ont voulu mettre du vernis ſur le papier marbré ; leurs eſſais n'ont point réuſſi, parce que le vernis a détrempé juſqu'à préſent les couleurs de la marbrure, & a tout gâté. Il faudroit trouver un vernis qui, ſans endommager l'ouvrage, ſe fixât ſur le papier, comme celui dont on ſe ſert pour fixer le paſtel.

Ce ſont auſſi les dominotiers qui font ces eſpeces de tapiſſeries de papier qu'on a pouſſées à Paris à un tel point de perfection, que les perſonnes du meilleur goût ne font point difficulté de s'en ſervir pour orner de petits cabinets, & qu'on en fait des envois conſidérables dans les pays étrangers.

Pour faire ces ſortes de tapiſſeries qui ſont préſentement le principal objet du commerce de la dominoterie, on commence par tracer un deſſein de ſimples traits ſur pluſieurs feuilles de papier collées enſemble, de la hauteur & largeur que l'on veut donner à chaque piece de tapiſſerie.

Ce deſſein étant achevé ſe coupe en morceaux, auſſi hauts & auſſi longs que les feuilles de papier que l'on emploie communément pour ces ſortes d'impreſſions ; & chacun de ces morceaux reçoit enſuite ſéparément une empreinte ſur des planches de bois de poirier, travaillées par un graveur en bois.

Pour imprimer avec des planches ainſi gravées, on ſe ſert de preſſes aſſez ſemblables à celles de l'imprimerie, à la réſerve que la platine n'en peut être de métal, mais ſeulement de bois, longue d'un pied & demi, large de dix pouces ; & que ces preſſes n'ont que de grands tympans *propres à imprimer hiſtoires*, comme portent les anciens réglemens de la librairie.

L'on ſe ſert auſſi de l'encre & des balles des imprimeurs ; &, de même qu'à l'imprimerie, on n'eſſuie point les planches après qu'on les a noircies, à cauſe du relief qu'elles ont, qui les rend plus ſemblables à une forme d'imprimeur qu'à une planche en taille-douce : *voyez* IMPRIMEUR.

Lorſque les feuilles ont été imprimées & ſéchées, on les peint & on les rehauſſe de diverſes couleurs en détrempe ; c'eſt ce qu'on appelle *enluminer ;* & lorſqu'on veut les employer, on les aſſemble pour en former des pieces d'une grandeur convenable pour l'endroit où on veut le placer.

On appelle auſſi *dominoterie* certaines grandes images gravées en bois, au bas & à côté deſquelles ſont des légendes, des proverbes, des *rebus* & autres ſemblables bagatelles.

Les ouvriers marchands dominotiers ſont appellés *dominotiers*, *imagers* & *tapiſſiers*. Le premier de ces noms leur eſt venu de l'ancien mot *domino*, qui ſignifioit du papier marbré, ou tout autre papier diverſement peint, & orné de figures & de groteſques.

Par l'article LXI du réglement de 1688, il eſt dit que les ſyndic & adjoints des libraires & imprimeurs iront en viſite chez eux pour voir s'ils n'y contreviennent point aux réglemens.

C'eſt ce même article confirmatif des ſtatuts de 1586, de 1618 & de 1649, qui regle de quelle ſorte de preſſe il eſt permis aux dominotiers de ſe ſervir, & qui leur défend, ſous peine de confiſcation & d'amende, d'avoir chez eux aucuns caracteres de fonte propres à imprimer des livres.

Comme on peut abuſer de ces preſſes pour l'impreſſion des ouvrages ou des images indécentes, que la police de l'état ne doit point ſouffrir, il y a eu une ſentence rendue le 23 avril 1768 par le prévôt de Paris, qui leur défend de rien imprimer qu'en préſence d'un maître imprimeur ou d'un compagnon envoyé par lui ; que, l'ouvrage fait, la preſſe ſera fermée avec un cadenas par le juré comptable de la compagnie, & qu'il en gardera la clef pardevers lui, ſous peine de ſaiſie de la preſſe & des ouvrages, d'une amende pécuniaire, & de plus grande peine en cas de récidive. Cette ordonnance eſt conforme aux anciens ſtatuts de la librairie qui défendent aux dominotiers d'imprimer & vendre aucun placard & peinture diſſolue.

Le nouveau réglement pour la librairie & imprimerie, arrêté au conſeil d'état du

roi, le 28 février 1623, contient aussi un article concernant les *marbreurs* ou dominotiers, dans le titre des visites de librairie & imprimerie, mais beaucoup plus ample que celui du réglement de 1686.

Cet article, qui est le XCVII, ordonne que, si les dominotiers veulent mettre au dessous de leurs images & figures quelque explication imprimée & non gravée, ils auront recours aux imprimeurs, en sorte néanmoins que ladite explication ne puisse exéder le nombre de six lignes, ni passer jusqu'au revers desdites estampes & figures.

Le même article leur enjoint de faire apporter à la chambre de la communauté des libraires & imprimeurs, les marchandises de leur art qu'ils feront venir des pays étrangers & des provinces du royaume, pour y être visitées par les syndic & adjoints; & afin que ceux qui feront profession de dominoterie & imagerie soient connus par les syndic & adjoints, il leur est ordonné de faire inscrire sur le registre de ladite communauté leurs noms & leurs demeures, à peine de cent livres d'amende, sans que ladite inscription puisse les autoriser à vendre aucuns livres ou livrets, ni à exercer ladite profession de libraire ou d'imprimeur, de quelque maniere ou sous quelque prétexte que ce soit.

La dominoterie paie, par cent pesant, 2 livres pour droit d'entrée, & 32 sous pour celui de sortie.

MARBRIER, s. m. (*Art. méchan.*) ouvrier qui fait des ouvrages communs en marbre, compris sous le nom de *Marbrerie*, &c. Par le nom de *marbrerie*, l'on entend non-seulement l'usage & la maniere d'employer les marbres de différente espece & qualité, mais encore l'art de les tailler, polir, & assembler avec propreté & délicatesse, selon les ouvrages où ils doivent être employés.

Le marbre du Latin *marmor*, dérivé du Grec *μαρμαίρειν*, *reluire*, à cause du beau poli qu'il reçoit, est une espece de pierre calcaire, dure, difficile à tailler, qui porte le nom de différentes provinces où sont les carrieres d'où on le tire. C'est de cette espece de pierre que l'on fait les plus beaux ornemens des palais, temples, & autres monumens d'importance, comme les colonnes, autels, tombeaux, vases, figures, lambris, pavés, *&c.*

Les anciens, qui en avoient en abondance, en faisoient des bâtimens entiers, en revêtissoient non-seulement l'intérieur de leurs maisons particulieres, mais même quelquefois l'extérieur. Il en est de plusieurs couleurs; les uns sont blancs ou noirs; d'autres sont variés ou mêlés de taches, veines, mouches, ondes & nuages, différemment colorés; les uns & les autres sont opaques; le blanc seul est transparent lorsqu'il est débité par tranche mince; aussi, au rapport de M. Félibien, les anciens s'en servoient-ils au lieu de verre qu'ils ne connoissoient pas alors pour les croisées des bains, étuves, & autres lieux, qu'ils vouloient garantir du froid. On voyoit même à Florence, ajoute cet auteur, une église très-bien éclairée, dont les croisées en étoient garnies.

La *marbrerie* se divise en deux parties: l'une consiste dans la connoissance des différentes especes de marbre, & l'autre dans l'art de les travailler pour en faire les plus beaux ornemens des édifices publics & particuliers.

Nous avons traité la premiere à l'*article* MAÇONNERIE, *voyez cet article*. Il ne nous reste ici qu'à parler de la seconde.

Du marbre selon ses façons. On appelle *marbre brut*, celui qui, étant sorti de la carrriere en bloc d'échantillon ou par quartier, n'a pas encore été travaillé.

Marbre dégrossi, celui qui est débité dans le chantier à la scie, ou seulement écarri au marteau, selon la disposition d'un vase, d'une figure, d'un profil, ou autre ouvrage de cette espece.

Marbre ébauché, celui qui, ayant déjà reçu quelques membres d'architecture ou de sculpture, est travaillé à la double pointe pour l'un, & approché avec le ciseau pour l'autre.

Marbre piqué, celui qui est travaillé avec la pointe du marteau pour détacher les avant-corps des arriere-corps dans l'extérieur des ouvrages rustiques.

Marbre matte, celui qui est frotté avec de la prêle ou de la peau de chien de

mer, pour détacher des membres d'architecture ou de sculpture de dessus un fond poli.

Marbre poli, celui qui, ayant été frotté avec le grès & le rabot, qui est de la pierre de Gothlande, & ensuite repassé avec la pierre de ponce, est poli, à force de bras, avec un tampon de linge & de la potée d'émeril pour les marbres de couleur, & de la potée d'étain pour les marbres blancs; celle d'émeril les rougissant, il est mieux de se servir, ainsi qu'on le pratique en Italie, d'un morceau de plomb au lieu de linge, pour donner au marbre un plus beau poli & de plus longue durée; mais il en coûte beaucoup plus de temps & de peine; le marbre sale, terni ou taché, se repolit de la même maniere; les taches d'huile, particuliérement sur le blanc, ne peuvent s'effacer, parce qu'elles pénetrent.

Marbre fini, celui qui, ayant reçu toutes les opérations de la main-d'œuvre est prêt à être posé en place.

Marbre artificiel, celui qui est fait d'une composition de gypse en maniere de stuc, dans laquelle on met diverses couleurs pour imiter le marbre; cette composition est d'une consistance assez dure, & reçoit le poli, mais sujette à s'écailler. On fait encore d'autres marbres artificiels avec des teintures corrosives sur du marbre blanc, qui imitent les différentes couleurs des autres marbres, en pénétrant de plus de quatre lignes dans l'épaisseur du marbre; ce qui fait que l'on peut peindre dessus des ornemens & des figures de toute espece; en sorte que si l'on pouvoit débiter ce marbre par feuilles très-minces, on en auroit autant de tableaux de même façon. Cette invention est de M. le comte de Kaylus.

Marbre-feuille, peinture qui imite la diversité des couleurs, veines & accidens des marbres, à laquelle on donne une apparence de poli sur le bois ou sur la pierre, par le vernis que l'on pose dessus.

Des ouvrages de marbrerie. Les ouvrages de *Marbrerie* servoient autrefois à revêtir non-seulement l'intérieur des temples, palais & autres grands édifices, mais même quelquefois l'extérieur. Quoique cette matiere soit devenue très-rare chez nous, on s'en sert encore dans l'intérieur des églises, dans les vestibules, grandes salles & salons des palais, & autres maisons d'importance, sur-tout dans des lieux humides, comme grottes, fontaines, laiteries, appartemens des bains, *&c.* Tous ces ouvrages se divisent en plusieurs especes; les uns consistent dans toutes sortes d'ornemens d'architecture; les autres dans des compartimens de pavés de marbre de différente sorte; les premiers comme ayant rapport aux décorations d'architecture, nous les passerons sous silence : les autres sont de deux sortes; la premiere appellée *simple*, est celle qui, n'étant composée que de deux couleurs, ne forme aucune espece de figure; la seconde appellée *figurée*, est celle qui, étant composée de marbres de plus de deux couleurs, forme par là différentes figures.

MARBRIERE, s. f. (*Hist. nat.*) carriere de marbre. *Voyez l'article* MARBRE.

MARC, ÉVANGILE DE ST. *ou* SELON ST. (*Théol.*) histoire de la vie, de la prédication, & des miracles de Jesus-Christ, composée par St. Marc, disciple & interprete de St. Pierre, & l'un des quatre évangélistes. C'est un des livres canoniques du nouveau Testament, également reconnu pour tel par les catholiques & par les protestans.

On croit communément que St. Pierre étant allé à Rome vers l'an de Jesus-Christ 44, *St. Marc* l'y accompagna, & écrivit son évangile à la priere des fideles qui lui demanderent qu'il leur donnât par écrit ce qu'il avoit appris de la bouche de St. Pierre. On ajoute que ce chef des apôtres approuva l'entreprise de St. *Marc*, & donna son évangile à lire dans les églises comme un ouvrage authentique. Tertullien, *liv. IV*, *contra Marcion.*, attribue cet évangile à St. Pierre; & l'auteur de la synopse attribuée à St. Athanase, veut que cet apôtre l'ait dicté à St. *Marc.* Eutyche, patriarche d'Alexandrie, avance que St. Pierre l'écrivit; & quelques-uns cités dans St. Chrysostome (*homil. j*, *in Matth.*) croient que St. *Marc* l'écrivit en Egypte : d'autres prétendent qu'il ne l'écrivit qu'après la mort de St. Pierre. Toutes ces

ces diversités d'opinions prouvent assez qu'il n'y a rien de bien certain sur le temps ni sur le lieu où St. *Marc* composa son évangile.

On est aussi fort partagé sur la langue dans laquelle il a été écrit, les uns soutenant qu'il a été composé en Grec, & les autres en Latin. Les anciens, & la plupart des modernes, tiennent pour le Grec, qui passe encore à présent pour l'original de St. *Marc*; mais quelques exemplaires Grecs manuscrits de cet évangile portent qu'il fut écrit en Latin; le Syriaque & l'Arabe le portent de même. Il étoit convenable qu'étant à Rome & écrivant pour les Romains, il écrivit en leur langue. Baronius & Selden se sont déclarés pour ce sentiment qui, au reste, est peu suivi. On montre à Venise quelques cahiers que l'on prétend être l'original de la main de St. *Marc*. Si ce fait étoit certain, & que l'on pût lire le manuscrit, la question seroit bientôt décidée; mais on doute que ce soit le véritable original de St. *Marc*; & il est tellement gâté de vétusté, qu'à peine peut-on discerner une seule lettre. Entre les auteurs qui en ont parlé, dom Bernard de Montfaucon qui l'a vu, dit, dans son *voyage d'Italie*, *chap. iv*, *p. 55*, qu'il est écrit en Latin; & il avoue qu'il n'a jamais vu de si ancien manuscrit. Il est écrit sur du papier d'Egypte beaucoup plus mince & plus délicat que celui qu'on voit en différens endroits. Le même auteur, dans son *antiquité expliquée*, *liv. XII*, croit qu'on ne hasarde guere en disant que ce manuscrit est pour le plus tard du quatrieme siecle. Il fut mis, en 1564, dans un caveau dont la voûte même est dans les marées plus basse que la mer voisine; de là vient que l'eau dégoutte perpétuellement sur ceux que la curiosité y amene. On pouvoit encore le lire quand il y fut déposé. Cependant un auteur qui l'avoit vu avant le P. de Montfaucon, croyoit y avoir remarqué des caracteres Grecs.

Quelques anciens hérétiques, au rapport de St. Irénée (*lib. III*, *cap. ij*), ne recevoient que le seul évangile de St. *Marc*. D'autres, parmi les catholiques, rejetoient, si l'on en croit St. Jérôme & St. Grégoire de Nysse, les douze derniers versets de son évangile depuis le *vers. 9*, *surgens autem manè*, &c., jusqu'à la fin du livre, apparemment parce que St. *Marc* en cet endroit leur paroissoit trop opposé à St. Matthieu, & qu'il y rapportoit des circonstances qu'ils croyoient opposées aux autres évangélistes. Les anciens peres, les anciennes versions orientales, & presque tous les anciens exemplaires, tant imprimés que manuscrits Grecs & Latins, lisent ces douze derniers versets, & les reconnoissent authentiques aussi-bien que le reste de l'évangile de St. *Marc*.

Enfin, en confrontant St. *Marc* avec St. Matthieu, il paroît que le premier a abrégé l'ouvrage du second; il emploie souvent les mêmes termes, rapporte les mêmes circonstances, & ajoute quelquefois des particularités qui donnent un grand jour au texe de St. Matthieu. Il rapporte cependant deux ou trois miracles qui ne se trouvent point dans celui-ci, & ne se conforme pas toujours à l'ordre de sa narration, sur-tout depuis le *chap. iv*, *ves. 12*, jusqu'au *chap. xiv*, *vers. 13* de S. Matthieu, s'attachant plus dans cet intervalle à celle de St. Luc. Calmet, *dictionn. de la bibl. tom. II*, *pages 616 & 617*. (*G*)

Marc, (*Hist. eccles.*) chanoines de St. *Marc*, congrégation de chanoines réguliers fondés à Mantoue par Albert Spinola, prêtre, qui vivoit vers la fin du douzieme siecle. *Voyez* Chanoine.

Spinola leur donna une regle qui fut successivement approuvée & corrigée par différens papes. Vers l'an 1450, ils ne suivirent plus que la regle de St. Augustin.

Cette congrégation qui étoit composée d'environ dix-huit ou vingt maisons d'hommes, & de quelques-unes de filles dans la Lombardie & dans l'état de Venise, après avoir fleuri pendant près de quatre cens ans, diminua peu à peu, & se trouva réduite à deux couvens où la régularité n'étoit pas même observée. Celui de St. *Marc* de Mantoue, qui étoit le chef-d'ordre, fut donné l'an 1584, du consentement du pape Grégoire XIII, aux camaldules, par Guillaume, duc de Mantoue;

& cette congrégation finit alors. *Voyez* CAMALDULE.

Ordre de St. Marc eſt l'ordre de la chevalerie de la république de Veniſe, qui eſt ſous la protection de St. *Marc* l'évangéliſte; les armes de cet ordre ſont un lion ailé de gueule, avec cette deviſe, *pax tibi, Marce evangeliſta.* On le donne à ceux qui ont rendu de grands ſervices à la république, comme dans les ambaſſades, & ceux-là reçoivent ce titre du ſénat même. Ils ont le privilege de porter la ſtole d'or aux jours de cérémonie, & un galon d'or ſur la ſtole noire qu'ils portent ordinairement. Ceux à qui on le donne comme récompenſe de la valeur ou du mérite littéraire, le reçoivent des mains du doge, & porte pour marque de chevalerie une chaîne d'or, d'où pend le lion de St. *Marc* dans une croix d'or. Le doge crée, quand il lui plaît, des chevaliers de cette ſeconde eſpece, qu'on regarde comme fort inférieurs à ceux de la premiere.

MARC, (*Commerce.*) poids dont on ſe ſert en France & en pluſieurs états de l'Europe, pour peſer diverſes ſortes de marchandiſes, & particuliérement l'or & l'argent : c'eſt principalement dans les hôtels des monnoies & chez les marchands qui ne vendent que des choſes précieuſes ou de petit volume, que le *marc* & ſes diviſions ſont en uſage. Avant le regne de Philippe premier, l'on ne ſe ſervoit en France, ſur-tout dans les monnoies, que de la livre de poids compoſée de douze onces. Sous ce prince, environ vers l'an 1080, on introduiſit dans le commerce & dans la monnoie le poids de *marc*, dont il y eut d'abord de diverſes ſortes, comme le *marc* de Troies, le *marc* de Limoges, celui de Tours, & celui de la Rochelle, tous quatre différens entr'eux de quelques deniers. Enfin, ces *marcs* furent réduits au poids de *marc*, ſur le pied qu'il eſt aujourd'hui.

Le *marc* eſt diviſé en 8 onces, ou 64 gros 192 deniers, ou 160 eſterlins, ou 320 mailles, ou 140 felins, ou 4608 grains.

Ses ſubdiviſions ſont chaque once en 8 gros, 24 deniers, 20 eſterlins, 40 mailles, 80 felins, & 576 grains; le gros en 3 deniers, 2 eſterlins & demi, 5 mailles, 10 felins, 72 grains; le denier en 24 grains; l'eſterlin en 28 grains, quatre cinquieme de grain; le felin en 7 grains 1 cinquieme de grain; enfin, le grain en demi, en quart, en huitieme, &c. Toutes ces diminutions ſont expliquées plus amplement à leur propre article. Il y a à Paris dans le cabinet de la cour des monnoies, un poids de *marc* original, gardé ſous trois clefs, dont l'une eſt entre les mains du premier préſident de cette cour, l'autre en celles du conſeiller commis à l'inſtruction & jugement des monnoies, & la troiſieme entre les mains du greffier. C'eſt ſur ce poids que celui du châtelet fut étalonné en 1494, en conſéquence d'un arrêt du parlement du 6 mai de la même année; & c'eſt encore ſur ce même poids que les changeurs & orfevres, les gardes des apothicaires & épiciers, les balanciers, les fondeurs, enfin, tous les marchands & autres qui peſent au poids de *marc* ſont obligés de faire étalonner ceux dont ils ſe ſervent. Tous les autres hôtels des monnoies de France ont auſſi, dans leurs greffes un *marc* original, mais vérifié ſur l'étalon du cabinet de la cour des monnoies de Paris. Il ſert à étalonner tous les poids dans l'étendue de ces monnoies. A Lyon on dit *échantiller*, & en Bourgogne *égantiller*, au lieu d'*étalonner*. *Voyez* ÉTALON & ÉTALONNER. Louis XIV ayant ſouhaité que le poids de *marc* dont on ſe ſervoit dans les pays conquis, fût égal à celui du reſte du royaume, envoya, en 1686, le ſieur de Chaſſebras, député & commiſſaire pour cet établiſſement. Les anciens étalons qu'on nommoit *poids dormans*, lui ayant été repréſentés, comme il paroît par ſon procès-verbal, & ayant été trouvés dans quelques lieux plus forts & dans d'autres plus foibles que ceux de France, furent déformés & briſés, & d'autres établis en leur place, pour être gardés à la monnoie de Lille, & y avoir recours à la maniere obſervée dans les autres hôtels des monnoies du royaume. Ces nouveaux étalons ſont époinçonnés & marqués de L, couronnée de la couronne impériale de France, & continuent d'y être

appellés *poids dormans*, comme les anciens, qui avoient pour marque un soleil, au dessus duquel étoit une fleur de lis. En Hollande, particuliérement à Amsterdam, le poids de *marc* se nomme *poids de troy*, il est égal à celui de Paris. *Voyez* Poids. *Voyez aussi* Livre. On appelle en Angleterre un *marc* les deux tiers d'une livre sterling. Sur ce pied les mille *marc* font six cens soixante-six, & deux tiers de livre sterling. *Voyez* Livre, où il est parlé de la monnoie de compte. L'or & l'argent se vendent au *marc*, comme on l'a dit ci-dessus; alors le *marc* d'or se divise en vingt-quatre karats, le karat en huit deniers, le denier en vingt-quatre grains, & le grain en vingt-quatre primes. Autrefois on contractoit en France au *marc* d'or & d'argent, c'est-à-dire, qu'on ne comptoit point les especes dans les grands paiemens, pour les ventes & pour les achats, mais qu'on les donnoit & recevoit au poids du *marc*. Avant les fréquens changemens arrivés dans les monnoies de France sous le regne de Louis XIV, on faisoit quelque chose de semblable dans les caisses considérables, où les sacs de mille livres en écus blancs de trois livres piece ne se comptoient pas, mais se donnoient au poids.

Lorsque dans une faillite ou abandonnement de biens, l'on dit que des créanciers seront payés au *marc* la livre, cela doit s'entendre qu'ils viennent à contribution entr'eux sur les effets mobiliers du débiteur, chacun à proportion de ce qui lui peut être dû : c'est ce qu'on appelle ordinairement *contribution au sou la livre*.

Marc s'entend aussi d'un poids de cuivre composé de plusieurs autres poids emboîtés les uns dans les autres, qui tous ensemble ne font que le *marc*, c'est-à-dire, huit onces; mais qui séparés servent à peser jusqu'aux plus petites diminutions du *marc*. Ces parties du *marc*, faites en forme de gobelets, sont au nombre de huit, y compris la boîte qui les enferme tous, & qui se ferme avec une espece de mentonniere à ressort, attachée au couvercle avec une charniere. Ces huit poids vont toujours en diminuant, à commencer par cette boîte qui toute seule pese quatre onces, c'est-à-dire, autant que les sept autres. Le second est de deux onces, & pese autant que les six autres; ce qui doit s'entendre, sans qu'on le répete, de toutes les diminutions suivantes, hors les deux derniers. Le troisieme pese une once, le quatrieme une demi-once, ou quatre gros; enfin, le septieme & le hutieme qui sont égaux, chacun un demi-gros, c'est-à-dire, un denier & demi, ou trente-six grains, à compter le gros à trois deniers, & le denier à vingt-quatre grains.

Ces sortes de poids de *marc*, par diminution, se tirent tout fabriqués de Nuremberg; mais les balanciers de Paris & des autres villes de France, qui les font venir pour les vendre, les rectifient & ajustent en les faisant vérifier & étalonner sur le *marc* original & ses diminutions, gardés, comme on l'a dit, dans les hôtels des monnoies. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

Marc, (*Balancier.*) On appelle un *marc* une boîte de cuivre en forme de cône tronqué. Voici les noms des pieces qui le composent : 1°. la poche est dans quoi sont renfermés tous les autres poids, dont il est composé; 2°. le dessus qui sert pour fermer les poids dans la poche; 3°. deux charnieres, une de devant, & l'autre de derriere qui sert à tenir le *marc* fermé. Les deux marottes ou les piliers, sont deux petites figures ou piliers où l'anse est ajustée; 4°. l'anse.

Dans la poche sont les différents poids dont il est composé : supposons-en un de trente-deux *marcs*; la poche avec son tour garni, pese seize *marcs*; le plus gros des poids de dedans en pese huit; le second pese quatre *marcs*; le troisieme, deux *marcs*; le quatrieme, un *marc*; le cinquieme pese huit onces; le sixieme, quatre onces; le septieme, deux onces; le huitieme, une once; le neuviéme, quatre gros; le dixieme, deux gros; le onzieme, un gros; les douzieme & treizieme, chacun un demi-gros, qui sont les derniers poids d'un *marc*.

Le balancier vend aussi les poids de fer, dont le plus fort est le poids de 50 liv.; les autres au dessous, sont 25 liv., 12 liv., 6 liv., 4 liv., 2 liv., une livre, demi-livre; un quarteron & demi-quarteron,

qui eſt le plus petit de ces ſortes de poids.

Marc, (*Econ. ruſtiq.*) ſe dit de ce qui reſte du raiſin, quand il a été preſſuré; il ſe peut dire encore du verjus, du houblon, des pommes, des poires & des olives, quand ces fruits ont rendu la liqueur qu'ils contenoient.

Ce *marc* n'eſt point inutile, il entre dans la compoſition des terres pour les orangers, & eſt encore propre à améliorer les terres graſſes ou humides, dont les parties peu volatiles fixent les principes trop exaltés du *marc*.

Marc *d'Apalache*, *ſaint* (*Géogr.*) baie, riviere & fort de l'Amérique dans la Floride Eſpagnole. *Lat.* 30, 25.

MARCASSIN, ſ. m. (*Vénerie.*) c'eſt le nom que l'on donne aux petits du ſanglier.

Marcassin, (*Diete & Mat. méd.*) *Voy.* Sanglier. (*Diete & Mat. méd.*)

MARCASSITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minér.*) une *marcaſſite* eſt une ſubſtance minérale brillante, d'un jaune-d'or, compoſée de fer, de ſoufre, d'une terre non métallique, à laquelle ſe joint accidentellement quelquefois du cuivre. Cette ſubſtance donne des étincelles, frappée avec de l'acier, d'où l'on voit que *marcaſſite* & *pyrite* ſont des noms ſynonymes, comme Henckel l'a fait voir dans ſa *pyritologie*, *ch. ij.*

On peut diſtinguer les *marcaſſites* par la figure des cryſtaux ou des angles. Voici les principales différences.

1°. *Marcaſſites* quadrangulaires, en Latin *marcaſſitæ tetraedricæ*; en Allemand *vierekte marcaſite.*

2°. *Marcaſſites* cubiques hexaedres, en Allemand *ſechſekte würfliche marcaſite*; en Latin *marcaſſitæ hexaedricæ teſſulares.*

3°. *Marcaſſites* priſmatiques hexaedres en Allemand *ſechſſeitige ablange marcaſite*; en Latin *marcaſſitæ hexaedricæ priſmaticæ.*

4° *Marcaſſites* rhomboïdales hexaedres, *marcaſſitæ hexaedricæ rhomboidales*; en Allemand *ſechſſeitige ſchragwürfliche marcaſite.*

5°. *Marcaſſites* cellulaires hexaedres, *marcaſſitæ hexaedricæ cellulares*; en Allemand *ſechſſeitige aufgehohlte marcaſite.*

6°. *Marcaſſites* octaedres, *marcaſſitæ octaedricæ*, en Allemand *achtſeitige marcaſite.*

7°. *Marcaſſites* décaedres, *marcaſſitæ decaedricæ*; en Allemand *zehnſeitige marcaſite.*

8°. *Marcaſſites* dodécaedres, *marcaſſitæ dodecaedricæ*; en Allemand *zwolfſeitige marcaſite.*

9°. *Marcaſſites* à quatorze côtés, *ou* décateſſaraedres, *marcaſſitæ decateſſaraedricæ*; en Allemand *vierzehnſeitige marcaſite.*

10°. *Marcaſſites* anguleuſes, mais confuſes & irrégulieres, *marcaſſitæ irregulares*; en Allemand *ungleichſeitige marcaſite.*

11°. *Marcaſſites* grouppées *ou* en grouppes de cryſtaux, *marcaſſitæ in congerie cryſtalina*; en Allemand *marcaſit-druſen.*

12°. *Marcaſſites* feuilletées, *marcaſſitæ bracteatæ*; en Allemand *blatteriche marcaſite.*

13°. *Marcaſſites* fiſtuleuſes, *marcaſſitæ fiſtuloſæ*; en Allemand *pfeifenartige marcaſite.*

J'obſerverai encore que l'on donne le nom de *marcaſſite* à pluſieurs choſes fort différentes; de là une confuſion étrange. 1°. D'abord les mineurs appellent ainſi les ſeules pyrites en cryſtaux, ou anguleuſes, ſulfureuſes & métalliques. Il falloit réſerver ce mot uniquement pour cela.

2°. Les droguiſtes donnent le même nom au biſmuth qu'ils vendent.

3°. Les alchymiſtes appellent encore de ce nom les métaux qu'ils ſuppoſent n'être pas parvenus à leur maturité. La pyrite amorphe eſt, ſelon eux, la *marcaſſite* du fer. La pyrite jaune, ou d'un verd tirant ſur le jaune, eſt la *marcaſſite* du cuivre. Le zinc eſt la *marcaſſite* de l'or, parce qu'il a la propopriété de jaunir le cuivre. Le biſmuth eſt la *marcaſſite* de l'argent, parce qu'il a la propriété de blanchir le cuivre jaune, & qu'il rend l'étain plus ſonore & plus éclatant.

4°. Paracelſe donne toujours le nom de *marcaſſite* à ce que les mineurs appellent *pyrites.* Nous croyons devoir réſerver le mot de *marcaſſite* pour déſigner une ſorte de pyrite anguleuſe, cryſtalliſée, à facettes, & d'une figure déterminée. Voyez *Pyro-*

tologie de Henckel, & *élémens d'oryctologie*, *sect. V.*

On peut tailler & polir sur la meule certaines *marcassites*: elles prennent de l'éclat ; on en fait toutes sortes d'ornemens ; on les monte en colliers, en bracelets, &c. ; c'est ce que l'on nomme *pierres de santé*, parce qu'on suppose qu'elles se ternissent lorsque celle qui les porte devient malade.

Hill, *Histor. of Foss. T. I, p. 608. & suiv. fol.*, dit que les *marcassites* sont des fossiles essentiellement composés, qui ne sont point solubles dans l'eau, qui sont inflammables, métalliques, & qui naturellement forment des couches; au lieu que les pyrites se trouvent, selon lui, en masses détachées, sans être d'une figure déterminée.

S'il y a des *marcassites* renfermées dans des couches, ou des lits de la terre, c'est par accident qu'elles s'y trouvent. Ensevelies d'abord dans des matieres molles, ces matieres se sont endurcies à la longue. Les *marcassites* ne forment donc point la couche solide, elles y sont seulement contenues accidentellement.

Ce que nous appellons *marcassite*, Hill le nomme *phlogonie*, *phlogonia*. Ce sont, dit-il, des corps composés, inflammables, métalliques, qui se trouvent en petites masses d'une figure déterminée, réguliere, anguleuse. Pourquoi changer perpétuellement, sans nécessité, l'usage des mots déjà connus & adoptés ?

Il les partage en trois genres qui ont leurs especes & leurs variétés.

1°. Les phlogonies d'une figure déterminée, en cubes, composés de six plans. *Pyricubia.*

2°. Les phlogonies d'une figure octoëdre, composée de huit plans. *Pyroctogonia.*

3°. Les phlogonies d'une figure dodecaëdre, composée de douze plans. *Pyripolygonia.*

C'est, à ce qu'il me semble, par ces changemens de dénomination, rendre la science toujours plus difficile, & donner lieu à beaucoup d'obscurité. Il faut consacrer à l'étude des mots, un temps qui seroit plus utilement employé pour l'étude des choses mêmes. (*B C.*)

MARC-AURELE (ANTONIN.) *Hist. Romaine*, dont le nom rappelle l'idée d'un prince citoyen & ami des hommes, étoit d'une famille ancienne & plus respectable encore par une probité héréditaire que par les dignités. Son ame en se développant ne parut sujette à aucune des passions qui amusent l'enfance & tyrannisent la jeunesse. Etre impassible, il ne connut ni l'ivresse de la joie, ni l'abattement de la tristesse : cette tranquillité d'ame détermina Antonin-le-Pieux à le choisir pour son successeur. Après la mort de son bienfaiteur, il fut élevé à l'empire par le suffrage unanime de l'armée, du peuple & du sénat. Sa modestie lui inspira de la défiance, & ne se croyant point capable de soutenir seul le fardeau de l'empire, il partagea le pouvoir souverain avec son frere Verus, gendre d'Antonin-le-Pieux. Le partage de l'autorité qui fomente les haines, ne fit que resserrer les nœuds de leur amitié fraternelle. Il sembloit qu'ils n'avoient qu'une ame, tant il y avoit de conformité dans leurs actions. Une police exacte, sans être austere, réforma les abus & rétablit la traquillité. L'état calme au dedans fut respecté au déhors. Le sénat rentra dans la jouissance de ses anciennes prérogatives ; il assista à toutes les assemblées, moins pour en régler les décisions que pour s'instruire lui-même des maux de l'empire. Sa maxime étoit de déférer à la pluralité des suffrages. Il est insensé, disoit-il, de croire que l'avis d'un seul homme soit plus sage que l'opinion de plusieurs personnes integres & éclairées. Il avoit encore pour maxime de ne rien faire avec trop de lenteur ni de précipitation, persuadé que les plus légeres imprudences précipitoient dans de grands écarts. Ce ne fut plus par la bassesse des intrigues qu'on obtint des emplois & des gouvernemens. Le mérite fut prévenu & récompensé. Le sort des provinces ne fut confié qu'à ceux qui pouvoient les rendre heureuses. Il se regardoit comme l'homme de la république, & il n'avoit pas l'extravagance de prétendre que l'état résidoit en lui. Je vous donne cette épée, dit-il au préfet du prétoire, pour me défendre tant que je serai le ministre & l'observateur des loix ; mais je vous ordonne de la tourner contre moi, si j'oublie que mon devoir est

de faire naître la félicité publique. Il se fit un scrupule de puiser dans le trésor public, sans en avoir été autorisé par le sénat à qui il exposoit ses motifs, & l'usage qu'il vouloit faire de ce qu'il prenoit. Je n'ai, disoit-il, aucun droit de propriété en qualité d'empereur. Rien n'est à moi, & je confesse que la maison que j'habite est à vous. Le peuple & le sénat lui décernerent tous les titres que l'adulation avoit prostitués aux autres empereurs; mais il refusa les temples & les autels. Philosophe sur le trône, il aima mieux mériter les éloges que de les recevoir. Dans sa jeunesse il prit le manteau de la philosophie qu'il conserva dans la grandeur comme un ornement plus honorable que la pourpre. Sa frugalité auroit été pénible à un simple particulier. Dur à lui-même, autant qu'il étoit indulgent pour les autres, il couchoit sur la terre, & n'avoit d'autre couverture que le ciel & son manteau. Sa philosophie ne fut point une curiosité superbe de découvrir les mysteres de la nature & la marche des astres, il la courba vers la terre pour diriger ses mœurs. Le fléau de la peste désola l'empire. Les inondations, les volcans, les tremblemens de terre bouleverserent le globe. Ces calamités multipliées firent naître aux Barbares le desir de se répandre dans les provinces. *Marc-Aurele* se mit à la tête de son armée & marcha contre eux, les vainquit & les força de s'éloigner des frontieres. Après qu'il eut puni les Quades & les Sarmates, il eut une guerre plus dangereuse à soutenir contre les Marcomans. Il falloit de l'argent pour fournir à tant de dépenses. Il respecta la fortune de ses sujets, & il suffit à tout en faisant vendre les pierreries & les plus riches ornemens de l'empire. Le succès de cette guerre fut long-temps douteux. Les Barbares, après avoir éprouvé un mêlange de prospérités & de revers, furent plutôt subjugués par les vertus bienfaisantes du prince philosophe que par ses armes. *Marc-Aurele* ne confia point à ses généraux le soin de cette expédition. Il commanda toujours en personne, & donna par-tout des témoignages de cette intrépidité tranquille qui marque le véritable héroïsme : on compara cette guerre aux anciennes guerres puniques, parce que l'état fut exposé aux mêmes dangers, & que l'événement en fut le même. Attentif à récompenser la valeur, il érigea des statues en l'honneur des capitaines de son armée qui s'étoient le plus distingués. Son retour à Rome fut marqué par de nouveaux bienfaits. Chaque citoyen fut gratifié de huit pieces d'or. Tout ce qui étoit dû au trésor public fut remis aux particuliers. Les obligations des débiteurs furent brûlées dans la place publique. Il s'éleva une sédition qui troubla la sérénité de si beaux jours. Cassius qui fut proclamé empereur fut massacré par elle. Tous ses partisans obtinrent leur pardon, & s'en rendirent dignes par leur repentir. Les papiers de ce chef rebelle furent tous brûlés par l'ordre de *Marc-Aurele* qui craignit de connoître des coupables qu'il auroit été dans la nécessité de punir. Des professeurs de philosophie & d'éloquence furent établis à Athenes, & ils furent magnifiquement payés. Fatigué du poids de l'empire, il s'associa son fils Commode, dont son amitié paternelle lui déguisoit les penchans vicieux, & ce choix aveugle fut la seule faute de gouvernement qu'on eut à lui reprocher. Il se retira à Lavinium pour y goûter les douceurs de la vie privée dans le sein de la philosophie qu'il appelloit *sa mere*, comme il nommoit la cour *sa marâtre :* ce fut dans cette retraite qu'il s'écria : heureux le peuple dont les rois sont philosophes ! Importuné des honneurs divins qu'on vouloit lui rendre, il avoit coutume de dire : la vertu seule égale les hommes aux dieux; un prince équitable a l'univers pour temple; les gens vertueux en sont les prêtres & les sacrificateurs. Il fut arraché de son loisir philosophique par la nouvelle que les Barbares avoient fait une irruption sur les terres de l'empire. Il se mit à la tête de son armée; mais il fut arrêté dans sa marche par une maladie qui le mit au tombeau, l'an 180; il étoit âgé de soixante-un ans, dont il en avoit régné dix-neuf. Ses ouvrages de morale, dictés par le cœur, sont écrits avec cette simplicité noble qui fait le caractere du génie. (*T-N*)

MARCELLIANA, (*Géogr. anc.*) lieu d'Italie dans la Lucanie, au voisinage d'Atina. M. de Lisle le nomme *Marcellianum ;*

on croit que c'est la Pola d'aujourd'hui. (*D. J.*)

MARCELLIENS, s. m. (*Théol.*) hérétiques du quatrieme siecle, attachés à la doctrine de Marcel d'Ancyre, qu'on accusoit de faire revivre les erreurs de Sabellius. *Voyez* SABELLIENS.

Quelques-uns cependant croient que Marcel étoit orthodoxe, & que ce furent les Ariens ses ennemis, qui lui imputerent des erreurs.

St. Epiphane observe qu'on étoit partagé sur le fait de la doctrine de Marcel; mais que pour ses sectateurs, il est très-constant qu'ils ne reconnoissoient pas les trois hypostases, & qu'ainsi le marcellianisme n'étoit point une hérésie imaginaire.

MARCELLIN, S. (*Géogr.*) petite ville de France en Dauphiné, au diocese de Vienne, capitale d'un bailliage; elle est située dans un terrein agréable & fertile en bons vins, près de l'Isere, à sept lieues de Grenoble & de Valence, 101 S. E. de Paris. *Longit.* 21, 53, 9; *latitude* 45, 30, 31. (*D. J.*)

MARCELLUS (MARCUS CLAUDIUS), *Histoire Romaine*, de l'illustre famille des Claudius, fut le premier de sa maison qui se fit appeller *Marcellus*, qui veut dire *belliqueux* ou *petit mars*. Son adresse dans les armes, & sur-tout son goût pour les combats particuliers, lui mériterent ce surnom. Quoique ses penchans fussent tournés vers la guerre, il aima les lettres & ceux qui les cultivoient. Ce fut dans la guerre de Sicile qu'il fit l'essai de ses talens militaires. Il ne revint à Rome que pour y exercer l'édilité; & dès qu'il eut atteint l'âge prescrit par la loi, il fut élevé au consulat. Il fut chargé de faire la guerre aux Gaulois Cysalpins qu'il vainquit dans un combat, où leur roi Breomatus fut tué de sa propre main, & on lui décerna les honneurs du triomphe. *Marcellus* passa presque toute sa vie sous la tente & dans le camp. La Sicile fut le premier théatre de sa gloire. Les Siciliens, séduits par la réputation d'Annibal qui avoit remporté plusieurs victoires en Italie, penchoient du côté des Carthaginois: *Marcellus* y fut envoyé pour les contenir dans le devoir. Les Lécontins qui étoient les plus mal intentionnés, furent les premiers punis. Leur ville fut prise & saccagée. Le vainqueur marcha contre Syracuse qu'il assiégea par terre & par mer. Jamais siege ne fut plus mémorable. Le génie, inventeur d'Archimede, fit agir, contre les Romains, des machines qui en firent un grand carnage. On parle encore d'un miroir ardent par le moyen duquel une partie des galeres ennemies fut engloutie sous les eaux. Ce fait, qu'on pourroit peut-être ranger au nombre des fables, ne peut guere soutenir l'œil de la critique. *Marcellus*, rebuté de tant d'obstacles, changea le siege en blocus; mais tandis qu'il tenoit Syracuse investie, il parcourut en vainqueur la Sicile, où il ne trouva point de résistance. La flotte Carthaginoise, commandée par Hymilcon, retourna sans combattre sur les côtes d'Afrique. Hypocrate, un des tyrans de la Sicile, fut vaincu dans un combat où il perdit huit mille hommes. Ces succès n'ébranlerent point Syracuse défendue par un géometre. *Marcellus* n'espérant rien de la force, ni de ses intelligences, s'en rendit maître par la ruse d'un soldat. La ville, la plus opulente du monde, fut livrée au pillage. Les Syracusains porterent leurs plaintes à Rome contre leur vainqueur qu'ils taxerent d'avarice & de cruauté; mais il fut absous par le sénat.

Après le carnage de Canne, *Marcellus* fut nommé consul avec Fabius-Maximus. L'opposition de leur caractere dicta ce choix. La sage lenteur de l'un parut propre à tempérer la valeur impétueuse de l'autre. Comme Fabius savoit mieux prévenir une défaite, que remporter des victoires, les Romains disoient qu'il étoit leur bouclier, & que l'autre étoit leur épée.

Marcellus fut le premier qui apprit qu'Annibal n'étoit point invincible. Il le harcela sans cesse dans ses marches par des escarmouches, il lui enleva des quatiers, lui fit lever tous les sieges, & le battit dans plusieurs rencontres. Il prit Capoue, contint Naples & Nole, prêtes à se déclarer pour les Carthaginois. Le soin qu'Annibal prit de l'éviter, montre combien il

lui paroiſſoit redoutable. Les proſpérités ont leur terme. *Marcellus*, après une continuité de ſuccès, tomba dans des embûches où il périt avec ſon collegue Criſpinus. Annibal lui fit rendre les honneurs funebres, & renvoya à ſon fils ſes cendres & ſes os dans un cercueil d'argent. Les Numides s'approprierent cette riche dépouille, & les reſtes de ce grand homme furent diſperſés. Il avoit été cinq fois conſul. Sa poſtérité s'éteignit dans *Marcellus*, fils de la ſœur d'Auguſte, dont il avoit épouſé la fille nommée *Julie*; & cette alliance lui ouvroit le chemin à l'empire. Il mourut l'an 547 de Rome.

MARCELLUS (MARCUS CLAUDIUS), deſcendant de celui dont nous venons de parler, fut un des plus zélés partiſans de Pompée. Après la diſperſion de ſon parti, Céſar jura de ne lui jamais faire grace. Ce fut pour fléchir ce vainqueur irrité, que Cicéron prononça cette harangue fleurie qui déſarma la colere de Céſar. Le ſénat joignit ſes prieres à l'éloquence de l'orateur: *Marcellus* fut rappellé de ſon exil.

MARCELLUS (MARCUS CLAUDIUS), petits-fils du précédent, étoit fils d'Octavie, ſœur d'Auguſte. Sa naiſſance l'appelloit à l'empire du monde, & ſes vertus le rendoient digne de le gouverner. Auguſte, qui le regardoit comme ſon héritier, lui fit épouſer ſa fille Julie. Une mort prématurée l'enleva à l'empire. Sa famille chercha des conſolations dans la magnificence de ſes obſeques. On célébra des jeux en l'honneur de ſa mémoire; mais ce furent les larmes & les regrets qui honorerent le plus ſes cendres. (*T—N.*)

MARCHAGE, ſ. m. (*Juriſp.*) *Marchagium*, dans les coutumes d'Auvergne & de la Marche, ſignifie le droit que les habitans d'un village ont de faire marcher & paître leurs troupeaux ſur le territoire d'un autre village; ce terme vient de *marche*, qui ſignifie *limite* ou *confin* de deux territoires. *Voyez* le *gloſſ.* de Ducange au mot *Marchagium.*

MARCHAND, ſ. m. (*Comm.*) perſonne qui négocie, qui trafique ou qui fait commerce; c'eſt-à-dire, qui achete, troque ou fait fabriquer des marchandiſes, ſoit pour les vendre en boutique ouverte ou en magaſin, ſoit auſſi pour les débiter dans les foires & marchés, ou pour les envoyer pour ſon compte dans les pays étrangers.

Il y a des *marchands* qui ne vendent qu'en gros, d'autres qui ne vendent qu'en détail, & d'autres qui font donc enſemble le gros & le détail. Les uns ne font commerce que d'une ſorte de marchandiſe, les autres de pluſieurs ſortes; il y en a qui ne s'attachent qu'au commerce de mer, d'autres qui ne font que celui de terre, & d'autres qui font conjointement l'un & l'autre.

La profeſſion de *marchand* eſt honorable, & pour être exercée avec ſuccès, elle exige des lumieres & des talens, des connoiſſances exactes d'arithmétique, des comptes de banque, du cours & de l'évaluation des diverſes monnoies, de la nature & du prix des différentes marchandiſes, des loix & des coutumes particulieres au commerce. L'étude même de quelques langues étrangeres, telles que l'Eſpagnole, l'Italienne & l'Allemande, peut être très-utile aux négocians qui embraſſent un vaſte commerce, & ſur-tout à ceux qui font des voyages de long cours, ou qui ont des correſpondances établies au loin.

On appelle *marchands groſſiers* ou *magaſiniers*, ceux qui vendent en gros dans les magaſins, & *détailleurs*, ceux qui achetent des manufacturiers & groſſiers pour revendre en détail dans les boutiques. A Lyon, on nomme ceux-ci *boutiquiers*. A Amſterdam, on ne met aucune différence entre ces deux eſpeces de *marchands*, ſi ce n'eſt pour le commerce du vin, dont ceux qui ne ſont pas reçus *marchands*, ne peuvent vendre moins d'une piece à la fois, pour ne pas faire de tort à ceux qui vendent cette liqueur en détail.

Les *marchands* forains ſont non-ſeulement ceux qui fréquentent les foires & les marchés, mais encore tous les *marchands* étrangers qui viennent apporter, dans les villes, des marchandiſes pour les vendre à ceux qui tiennent boutique & magaſin.

On appelle à Paris les ſix corps des *marchands*, les anciennes communautés des *marchands*, qui vendent les plus conſidérables marchandiſes. Ces corps ſont, 1°. les drapiers, chauſſetiers; 2°. les épiciers, apothicaires, droguiſtes, confiſeurs, ciriers;

3°. les merciers, joailliers, clincailliers; 4°. les pelletiers-fourreurs, haubaniers; 5°. les bonnetiers, aumulciers, mitonniers; 6°. les orfevres-joailliers.

Henri III, en 1577 & en 1581, y ajouta un corps ou communauté des *marchands* de vin; mais en différentes occasions, les six premiers corps n'ont pas voulu s'associer cette nouvelle communauté, & malgré divers réglements, le corps des *marchands* de vin ne paroît pas plus intimement uni aux six autres anciens corps qu'il ne l'étoit autrefois.

Les *marchands* de vin sont ceux qui trafiquent du vin, ou qui en achetent pour le revendre. Il y a des *marchands* de vin en gros, & des *marchands* de vin en détail. Les premiers sont ceux qui le vendent en pieces, dans des caves, celliers, magasins ou halles. Les autres, qu'on nomme aussi cabaretiers ou taverniers, le débitent à pot & à pinte, dans les caves, tavernes & cabarets.

Les *marchands* libraires sont ceux qui font imprimer, vendent & achetent toutes sortes de livres, soit en blanc, soit reliés ou brochés. *Voyez* LIBRAIRE & LIBRAIRIE.

Les *marchands* de bois sont ceux qui font abattre & façonner les bois dans les forêts, pour les vendre en chantier ou sur les ports. A Paris, il y a deux sortes de *marchands* de bois à brûler, les uns qu'on nomme *marchands forains*, & les autres *marchands bourgeois*. Ces deux sortes de *marchands* sont ceux qui font venir le gros bois par les rivieres, & c'est à eux seuls qu'il est permis d'en faire le commerce, étant défendu aux regrattiers d'en revendre. *Voyez* BOIS.

Ceux qui vendent des grains, comme bled, avoine, orge, *&c.* Ceux qui vendent des tuiles, de la chaux, des chevaux, prennent généralement la qualité de *marchand*. Plusieurs autres négocians, encore qu'ils ne soient proprement qu'artisans, comme les chapeliers, tapissiers, chandeliers, tanneurs, *&c.*, prennent aussi le nom de *marchands*.

Les lingeres, grainieres, celles qui vendent du poisson d'eau douce ou de mer frais, sec ou salé, les fruitieres, *&c.*, sont aussi réputées *marchandes*.

Les *marchands* en gros & en détail sont réputés majeurs pour le fait de leur commerce, & ne peuvent être restitués sous prétexte de minorité.

La jurisdiction ordinaire des *marchands* est celle des juges & consuls, & leur premier magistrat de police à Paris pour le fait de leur commerce, est le prévôt des marchands. *Voyez* CONSULS & PRÉVÔT DES MARCHANDS.

MARCHAND, se dit aussi des bourgeois & particulier qui achetent. On dit d'une boutique qu'elle est fort achalandée, qu'il y vient beaucoup de *marchands*.

MARCHAND, se dit encore des marchandises de bonne qualité, qui n'ont ni fard, ni défaut, & dont le débit est facile. Ce bled est bon, il est loyal & *marchand*.

Les villes *marchandes* sont celles où il se fait un grand commerce, soit par rapport aux ports de mer & aux grandes rivieres, qui y facilitent l'apport & le transport des marchandises, soit à cause des manufactures qui y sont établies.

On dit qu'une riviere est *marchande*, lorsqu'elle est propre pour la navigation, qu'elle a assez d'eau pour porter les bateaux, qu'elle n'est ni débordée, ni glacée. La Loire n'est pas *marchande* une grande partie de l'année, à cause de son peu de profondeur & des sables dont elle est remplie.

MARCHAND, se dit encore proverbialement en plusieurs manieres, comme *marchand* qui perd ne peut rire, il n'est pas *marchand* qui toujours gagne, être mauvais *marchand* d'une entreprise, *&c. Dict. de commerce.*

MARCHAND, *vaisseau. Voyez* VAISSEAU.

MARCHANDER, v. act. (*Commerce.*) offrir de l'argent de quelque marchandise que l'on veut acheter, faire en sorte de convenir du prix.

Il y a de la différence entre *marchander* & mésoffrir. Il faut savoir *marchander* pour n'être pas trompé dans l'achat des marchandises, mais c'est se moquer du vendeur que de mésoffrir. *Dictionnaire de commerce.* (G)

MARCHANDISE, f. f. (*Commerce*) fe dit de toutes les chofes qui fe vendent & débitent, foit en gros, foit en détail, dans les magafins, boutiques, foires, même dans les marchés, telles que font les draperies, les foieries, les épiceries, les merceries, les pelleteries, la bonneterie, l'orfévrerie, les grains, &c.

Marchandife fe prend auffi pour trafic, négoce, commerce. En ce fens, on dit aller en *marchandife*, pour fignifier aller en *acheter* dans les foires, villes de commerce, lieux de fabrique, pays étrangers; *faire marchandife*, pour dire en *vendre* en boutique, en magafin.

Marchandifes d'œuvres du poids, ce font celles autres que les épiceries & drogueries, qui font fujettes au droit du poids-le-roi établi à Paris. Ce droit pour ces *marchandifes* eft de trois fols pour cent pefant *Voyez* POIDS-LE-ROI. *Dictionnaire de commerce.*

Marchandife de contrebande, *voyez* CONTREBANDE.

Marchandife marinée, celle qui a été mouillée d'eau de mer.

Marchandife naufragée, celle qui a effuyé quelque dégât par un naufrage.

Marchandife avariée, celle qui a été gâtée dans un vaiffeau pendant fon voyage, foit par échouement, tempête, ou autrement. *Dictionn. de commerce.* (*G*)

MARCHÉ, f. m. (*Commerce.*) place publique dans un bourg ou une ville où on expofe des denrées en vente. *Voyez* BOUCHERIE & *FORUM*.

Marché fignifie auffi un *droit* ou *privilege* de tenir *marché*, acquis par une ville, foit par conceffion, foit par préfcription.

Bracton obferve qu'un *marché* doit être éloigné d'un autre au moins de fix milles & demi, & un tiers de moitié.

On avoit coutume autrefois en Angleterre de tenir des foires & des *marchés* les dimanches & devant les portes des églifes, de façon qu'on fatisfaifoit en même temps à fa dévotion & à fes affaires. Cet ufage, quoique défendu par plufieurs rois, fubfifta encore jufqu'à Henri VI, qui l'abolit entiérement. Il y a encore bien des endroits où l'on tient les *marchés* devant les portes des églifes.

Le *marché* eft différent de la foire en ce que le *marché* n'eft que pour une ville ou un lieu particulier, & la *foire* regarde toute une province, même plufieurs. Les *marchés* ne peuvent s'établir dans aucun lieu fans la permiffion du fouverain.

A Paris, les lieux où fe tiennent les *marchés* ont différens noms. Quelques-uns confervent le nom de *marché*, comme le *marché* Neuf, le *marché* du cimetiere de Saint-Jean, le *marché* aux chevaux, &c., d'autres fe nomment *places*, la place Maubert, la place aux veaux; d'autres enfin s'appellent *halles*, la halle au bled, la halle aux poiffons, la halle à la farine.

Il y a, dans toutes les provinces de France, des *marchés* confidérables dans les principales villes, qui fe tiennent à certains jours réglés de la femaine. On peut en voir la lifte dans le *dictionnaire de commerce*, *tome III*, *pag. 293 & fuiv.*

Marché de Naumbourg. C'eft ainfi qu'on nomme en Allemagne une *foire* célebre qui fe tient tous les ans dans cette ville de Mifnie. On regarde ce *marché* comme une quatrieme foire de Leipfick, parce que la plupart des marchands de cette derniere ville ont coutume de s'y trouver. Il commence le 29 juin, & ne dure que huit jours.

Marché ou *bource aux grains.* On nomme ainfi à Amfterdam un grand *bâtiment* ou *halle*, où les marchands de grains tant de la ville que du dehors s'affemblent tous les lundis, mercredis & vendredis, & où leurs facteurs portent & vendent fur montre les divers grains dont on juge tant fur la qualité que fur le poids, en en pefant quelques poignées dans de petites balances, pour évaluer quelle fera la pefanteur du fac & du laft.

Marché de Péterfbourg. Voyez LAWKS.

Marché fe dit encore du temps auquel fe fait la vente. Il y a ordinairement dans chaque ville deux jours de *marché* par femaine.

Marché fe dit pareillement de la vente & du débit qui fe fait à beaucoup ou à peu d'avantage. Il faut voir le cours du *marché*. Le *marché* n'a pas été bon aujourd'hui. Chaque jour de *marché* on doit enregiftrer au greffe le prix courant du *marché*

des grains. *Diction. de commerce*, *tome III*, *page* 296.

Marché, (*Commerce.*) en général signifie un *traité* par le moyen duquel on échange, on troque, on achete quelque chose, ou l'on fait quelque acte de commerce.

Marché se dit plus particuliérement, parmi les marchands & négocians, des conventions qu'ils font les uns avec les autres, soit pour fournitures, achats, ou trocs de marchandises sur un certain pied, ou moyennant une certaine somme.

Les *marchés* se concluent ou verbalement sur les simples paroles, en donnant par l'acheteur au vendeur des arrhes, ce qu'on appelle *donner le denier à Dieu*; ou par écrit, soit sous signature privée, soit pardevant notaires.

Les *marchés* par écrit doivent être doubles, l'un pour le vendeur, l'autre pour l'acheteur.

On appelle *marché en bloc & en tâche*, celui qui se fait d'une marchandise dont on prend le fort & le foible, le bon & le mauvais ensemble, sans le distinguer ni le séparer. *Diction. de commerce.*

Marché. (*Comm.*) Dans le commerce d'Amsterdam on distingue trois sortes de *marchés*: le *marché* conditionnel, le *marché* ferme, & le *marché* à option, qui tous trois ne se font qu'à terme ou à temps.

Les *marchés* conditionnels sont ceux qui se font des marchandises que le vendeur n'a point encore en sa possession, mais qu'il sait être déjà achetées & chargées pour son compte par ses correspondans dans les pays étrangers, lesquelles il s'oblige de livrer à l'acheteur à leur arrivée au prix & sous les conditions entr'eux convenues.

Les *marchés* fermes sont ceux par lesquels le vendeur s'oblige de livrer à l'acheteur une certaine quantité de marchandises, au prix & dans le temps dont ils sont demeurés d'accord.

Enfin, les *marchés* à option sont ceux par lesquels un marchand s'oblige, moyennant une somme qu'il reçoit & qu'on appelle *prime*, de livrer ou de recevoir une certaine quantité de marchandises à un certain prix & dans un temps stipulé, avec liberté néanmoins au vendeur de ne la point livrer & à l'acheteur de ne la point recevoir, s'ils le trouvent à propos, en perdant seulement leur prime.

Sur la nature, les avantages ou désavantages de ces différentes sortes de *marchés*, la maniere de les conclure, la forme & les clauses des contrats qui les énoncent, on peut voir le *traité du négoce d'Amsterdam* par le sieur Picard, & ce qu'en dit d'après cet auteur M. Savary. *Dictionnaire de commerce.*

Marché, (*Commerce.*) se dit du prix des choses vendues ou achetées. En ce sens, on dit j'ai eu *bon marché* de ce vin, de ce bled, *&c.*, c'est-à-dire, que le prix n'en a pas été considérable. C'est un *marché donné*, pour dire que le prix en est très-médiocre. C'est un *marché fait*, pour exprimer que le prix d'une marchandise est réglé, & qu'on n'en peut rien diminuer.

Il y a aussi plusieurs expressions proverbiales ou familieres dans le commerce où entre le mot de *marché*, comme *boire le vin du marché*, mettre le *marché à la main*, &c.

Il est de principe dans le commerce, qu'il faut se défier d'un marchand qui donne ses marchandises à trop bon *marché*, parce qu'ordinairement il n'en agit ainsi que pour se préparer à la fuite ou à la banqueroute, en se faisant promptement un fonds d'argent pour le détourner. *Dictionnaire de Commerce.*

Marchés *de Rome*, (*Antiq. rom.*) places publiques à Rome, pour rendre la justice au peuple, ou pour y exposer en vente les vivres & autres marchandises. Les *marchés* que les Romains appelloient *fora*, sont encore au nombre des plus superbes édifices qui fussent dans la ville de Rome pour rendre la justice au peuple. C'étoient de spacieuses & larges places carrées ou quadrangulaires environnées de galeries, soutenues par des arcades, à peu près comme la place royale à Paris, mais ces sortes d'édifices à Rome étoient beaucoup plus grands & plus superbes en architecture. Ammian Marcellin rapporte que le *marché* de Trajan, *forum Trajani*, passoit pour une merveille par le nombre

d'arcades posées artistement les unes sur les autres, de sorte que Constantius, après l'avoir vu, désespéra de pouvoir faire rien de semblable. Strabon parlant du *forum Romanum*, dit qu'il étoit si beau, si bien accompagné de galeries, de temples & autres édifices magnifiques, *ut hæc singula contemplans, facilè alia omnia oblivione delebit.*

Outre ces *marchés* destinés aux assemblées du peuple, il y avoit à Rome quatorze autres *marchés* pour la vente des denrées, qu'on appelloit *fora venalia*; tels étoient le *forum olitorium*, le *marché* aux herbes où se vendoient les légumes : ce *marché* étoit auprès du mont Catipolin. On y voyoit un temple dédié à Junon, *matuta*; & un autre consacré à la piété. Il y avoit la halle au vin, *vinarium;* le *marché* aux bœufs, *forum boarium;* le *marché* au pain, *forum pistorium;* le *marché* au poisson ou la poissonnerie, *forum piscarium*; le *marché* aux chevaux, *forum equarium*; le *marché* aux porcs, *forum suarium.*

Il y avoit encore un *marché* que nous ne devons pas oublier, le *marché* aux friandises, où étoient les rôtisseurs, les pâtissiers & les confiseurs, *forum cupedinarium:* Festus croit que ce mot vient de *cupedia*, qui signifie chez les Latins des *mets exquis;* mais Varon prétend que ce *marché* prit son nom d'un chevalier Romain nommé *Cupes*, qui avoit son palais dans cette place, lequel fut rasé pour ses larcins, & la place employée à l'usage dont nous venons de parler.

Quoi qu'il en soit, tous les *marchés* de Rome, destinés à la vente des denrées & marchandises, étoient environnés de portiques & de maisons, garnies d'étaux & de grandes tables, sur lesquelles chacun exposoit les denrées & marchandises dont il faisoit commerce. On appelloit ces étaux, *abaci & operariæ mensæ.*

Onuphre Panvini, dans son ouvrage des régions de Rome, vous donnera la description complete de tous les *marchés* de cette ancienne capitale du monde; c'est assez pour nous d'en rassembler ici les noms : le *forum romanum* ou le grand *marché; forum Cæsaris; Augusti; boarium; transitorium; olitorium; pistorium; Trajani; Ænobarbi; suarium; archæmorium; Diocletiani; equarium; rusticorum; Cupedinis; piscarium; Salusti.* Il faut y ajouter la halle au vin, *vinarium.* (*D. J.*)

MARCHE D'APIUS, LE, (*Géogr. anc.*) *forum Appii*, c'étoit une bourgade du *Latium*, au pays des Volsques, à 45 milles de Rome, dans le marais Pontino, *palus pemptina*, entre *Setia* au nord, & *claustra romana* au sud. Appius, pendant son consulat, fit jeter une digue au travers de ce marais, & Auguste fit ensuite creuser un canal depuis le bourg jusqu'au temple de Féronie; ce canal étoit navigable & très-fréquenté. (*D. J.*)

MARCHES, LES, (*Art. milit.*) dans les armées, sont une des parties les plus importantes du général; elles sont la principale science du maréchal général des logis de l'armée.

Les *marches* des armées doivent se régler sur le pays dans lequel on veut marcher, sur le temps qu'il faut à l'ennemi pour s'approcher, & sur le dessein qu'on a formé. On doit toujours marcher comme on est, ou comme on veut camper, ou comme on veut combattre.

« Il faut avoir une parfaite connoissance » du pays, & beaucoup d'expérience pour » bien disposer une *marche*, lorsqu'on » veut s'avancer dans le pays ennemi, & » s'approcher de lui pour le combattre. » Il y a des *marches* que l'on fait sur » quatre, six ou huit colonnes, suivant » la facilité du pays ou la force de l'armée; il y en a d'autres qui se font sans » rien changer à la disposition de l'armée, » en marchant par la droite ou par la » gauche, sur autant de colonnes qu'il y » a de lignes.

» Ordinairement ces *marches* se font » lorsqu'on est en présence de l'ennemi, » & qu'il faut l'empêcher de passer une » riviere, ou gagner quelque poste de » conséquence. On a des travailleurs à la » tête de chaque colonne pour leur ouvrir » les passages nécessaires, & les faire toutes entrer en même temps dans le » camp qu'elles doivent occuper. Il est » très-utile de prévenir de bonne heure » ces *marches* par des chemins que l'on

» doit faire à travers champ, qui facilitent la *marche* des colonnes & leur arrivée au camp.

» Lorsqu'on marche en colonne dans » un pays couvert, & que l'ennemi » vous surprend & vous renverse, il est » important de savoir prendre son parti » sur le champ, en disposant promptement » en bataille, les troupes qui ne sont point » encore attaquées, afin de donner le » temps aux autres de se rallier. S'il y » avoit dans cet endroit quelque terrein » avantageux, on l'occuperoit aussi tôt pour » y combattre. Souvent les troupes qui » ne sont pas soutenues à temps, se dé- » truisent plus par la terreur que par le » coup de main. On évite de semblables » surprises en poussant en-avant des par- » tis & de forts détachemens qui tiennent » en respect l'ennemi, & donnent avis » de ses mouvemens. Il faut encore qu'il » y ait entre les intervalles des colonnes, » de petits détachemens de cavalerie avec » des officiers entendus pour les faire » toutes marcher à même hauteur; &, si » l'ennemi paroissoit, les colonnes au- » roient le temps de se former en bataille » & remplir le terrein.

» Il seroit bon de donner par écrit cet » ordre de *marche* aux commandans de » chaque colonne, & leur marquer celles » qui marchent sur la droite & sur la » gauche, afin qu'ils puissent apprendre » les uns des autres l'ordre du général, » & se conformer à ce qu'il leur est » prescrit.

« On marche quelquefois à *colonnes ren-* » *versées*, c'est-à-dire, la droite faisant la » gauche, ou la gauche faisant la droite; » cette *marche* se fait suivant la disposition » où l'on est, ou le dessein qu'on a de se » porter brusquement dans un camp pour » faire tête, en y arrivant, aux colonnes » de la droite de l'armée ennemie, qui peut » en arrivant engager une action. Nos trou- » pes occupent d'abord le poste le plus » avantageux, & donnent le temps aux » autres colonnes d'arriver & de s'y mettre » en bataille.

» On peut quitter de jour son camp, » quoiqu'à portée de l'ennemi, lorsque l'on » connoît qu'il est de conséquence de chan- » ger le premier de situation : pour faire » cette *marche*, on met toutes les troupes » en bataille, aussi-tôt on fait marcher la » premiere ligne par les intervalles de la » seconde pour passer diligemment les dé- » filés ou les ponts, elle s'étend pour sou- » tenir la seconde qui passe ensuite par les » intervalles de la premiere, & se met der- » riere en bataille. Il faut que cette dispo- » sition de *marche* soit bien exécutée, & » qu'il y ait au flanc de la droite & de la » gauche des troupes pour observer les en- » nemis : les officiers de chaque régiment » doivent être attentifs à contenir leur trou- » pe. Si le terrein étoit trop désavantageux » pour faire une semblable *marche* pendant » le jour, il faudroit décamper à l'entrée » de la nuit sur autant de colonnes que le » terrein pourroit le permettre; on laisse- » roit des feux au camp à l'ordinaire avec » des détachemens de tous côtés, dont les » sentinelles ou vedetes seroient alertes pour » empêcher l'ennemi de s'en approcher, & » lui ôter la connoissance de cette *marche* : » il faut la rendre plus facile par des ou- » vertures que l'on fait pour chaque co- » lonne, & que des officiers-majors les » reconnoissent, afin de ne point prendre » le change, & que les colonnes ne s'em- » barrassent point.

» Quand on veut décamper de jour & » dérober ce mouvement aux ennemis, » avant que de le faire, on envoie sur leur » camp un gros corps de cavalerie avec les » étendards, à dessein de les intriguer, & » les amuser assez de temps pour donner » à l'armée celui de se porter au poste » qu'elle veut occuper, avant qu'il se puisse » mettre en *marche*.

» Il y a des *marches* qu'il faut faire à » l'entrée de la nuit pour empêcher que » l'ennemi n'attaque notre arriere-garde » dans ses défilés, & faciliter par ce moyen » son arrivée dans un autre camp. Quoi- » que l'on soit proche de l'ennemi, & qu'il » n'y ait aucune riviere qui le sépare, un » général qui connoît l'avantage de sa si- » tuation, & qui veut engager une affaire, » peut reculer son armée des bords de » cette riviere pour lui donner la tentation » de la passer; mais lorsqu'on fait ce mou- » vement, il ne faut pas lui laisser prendre

» assez de terrein pour placer deux lignes » en bataille : on doit au contraire le ref» serrer, & profiter du piege qu'on lui a » tendu, ne lui laisser passer de troupes » qu'autant qu'on en peut combattre avec » avantage, sans quoi il faudroit absolu» ment garder les bords de la riviere. » *Traité de la guerre, par* Vaultier.

Une *marche* de 3 ou 4 lieues est appellée *marche ordinaire*. Si l'on fait faire 6 ou 7 lieues à une armée, c'est-à-dire à peu près le double d'une *marche* ordinaire, on donne à cette *marche* le nom de *marche forcée*. Ces sortes de marches ne doivent se faire que dans des cas pressans, comme pour surprendre l'ennemi dans une position désavantageuse, ou pour gagner des postes où l'on puisse s'arrêter ou l'incommoder, ou enfin pour s'en éloigner ou pour s'en approcher, lorsqu'il a eu l'art de faire une *marche* secrette, c'est-à-dire lorsqu'il a su souffler ou dérober une *marche*.

Les *marches* forcées ont l'inconvénient de fatiguer beaucoup l'armée ; par cette raison, on ne doit point en faire sans grande nécessité. Celles qui sont occasionées par les *marches* que l'ennemi a dérobées, sont les plus désagréables pour le général, attendu que ce n'est qu'à son peu d'attention qu'on peut les attribuer ; c'est pourquoi M. le chevalier de Folard prétend qu'il en est plus mortifié que de la perte d'une bataille, parce que *rien ne prête plus à la glose des malins & des railleurs*.

« Dans les *marches* vives & forcées, il » faut faire trouver avec ordre & diligence, » dans les lieux où passent les troupes, des » vivres & toutes les choses nécessaires pour » leur soulagement. Avec ces précautions, » le général qui prévoit le dessein de son » ennemi, est en état de le prévenir avec » assez de forces dans les lieux qu'il veut » occuper ; cette diligence l'étonne, & les » obstacles à son entreprise augmentant à » mesure que les troupes arrivent, il l'aban» donne & se retire. » *Même Traité que ci-dessus.*

Nous renvoyons ceux qui voudront entrer dans tous les détails des *marches*, à l'*Art de la guerre* par M. le Maréchal de Puysegur, & à nos *Elémens de Tactique*.

Marche, (*Art militaire. Tactique des Grecs.*) Les Grecs formoient leurs *marches* en colonne directe, ou en colonne indirecte. Ils les disposoient encore sur un seul front, ou ils les rangeoient de maniere qu'elles pouvoient en un instant faire front de deux, de trois ou de quatre côtés. Ils marchoient sur un seul front, lorsqu'ils n'attendoient l'ennemi que par un seul endroit ; ils marchoient sur plusieurs fronts, selon qu'ils craignoient d'être attaqués à la fois par plus d'un côté, ou prises de toutes parts. C'étoit dans cette vue que la phalange ne formoit quelquefois, en marchant, qu'un seul corps, ou qu'ils la partageoient en deux, en trois ou quatre divisions.

La *marche* se faisoit en colonne directe, lorsque chaque troupe particuliere de la phalange commençoit à marcher par le front, & que toutes les troupes se suivoient ainsi en ordre, selon le rang qu'elles tenoient dans la bataille ; lorsque, par exemple, la premiere xénagie ou tétrarchie de l'une des deux ailes, s'étant mise en mouvement par la tête, les autres troupes semblables marchoient successivemement l'une après l'autre, & dans le même ordre ; c'étoit encore une sorte de colonne directe, lorsqu'une troupe commençoit à défiler ou par sa droite ou par sa gauche, pourvu qu'elle eût beaucoup moins de front que de hauteur, & que celle-ci fût environ cinq fois plus grande que l'autre. *Figure 26, planche de l'Art milit. Tactique des Grecs.*

On opposoit à la disposition précédente ce qu'on nommoit *la tenaille*. Pour la former, une troupe se partageoit en deux divisions, qui, marchant par les ailes, s'éloignoient par la tête & se joignoient par la queue, ce qui leur donnoit la forme d'un angle rentrant, ou de la lettre V, comme il est aisé de le remarquer par la figure où l'on voit les deux ailes qui sont en avant, séparées, & les deux autres jointes ensemble.

La colonne directe cherchant toujours à faire son plus grand effort sur le centre de la troupe ennemie, le meilleur parti que celle-ci pût prendre, étoit de s'ouvrir par le milieu, & de former la tenaille ; par là son centre se déroboit à la tête de

la colonne, tandis que ses ailes s'avançoient pour la charger en flanc.

Il ne restoit plus à la colonne d'autre ressource que de se partager en trois sections, dont deux s'attachoient aux deux pointes de la tenaille, & la troisieme attendoit de pied ferme, faisant face à l'ouverture de l'angle, qu'on marchât à elle pour l'attaquer.

Dans la colonne indirecte, l'aile d'une troupe en devenoit la tête, chaque décurie, au lieu de former une file, formoit un rang, & les décurions, au lieu d'être sur le front, se trouvoient placés à l'un des flancs. Si c'étoit sur le flanc droit, la troupe marchoit en colonne par l'aile gauche : elle marchoit au contraire en colonne par l'aile droite, quand les décurions étoient sur le flanc gauche. Une troupe ainsi disposée, devoit être prête à faire front en même temps par autant de côtés qu'elle pouvoit essuyer à la fois de différentes attaques ; & comme c'étoit ordinairement par l'un ou l'autre de ses flancs qu'elle avoit le plus à craindre, c'étoit aussi par où il falloit qu'elle fût en état de se défendre avec plus d'avantage. Il convenoit pour cet effet que sa longueur fût au moins triple de sa hauteur, ou dans la proportion de dix à trois. *Fig.* 28 & 29. (*V*).

MARCHE, s. f. (*Musique.*) air militaire qui se joue par des instrumens de guerre, & marque le metre & la cadence des tambours, laquelle est proprement la *marche*.

Chardin dit, qu'en Perse, quand on veut abattre des maisons, applanir un terrein, ou faire quelques autres ouvrages expéditifs qui demande une multitude de bras, on assemble les habitans de tout un quartier ; qu'ils travaillent au son des instrumens, & qu'ainsi l'ouvrage se fait avec beaucoup plus de zele & de promptitude que si les instrumens n'y étoient pas.

Le maréchal de Saxe a montré dans ses *Réveries*, que l'effet des tambours ne se bornoit pas non plus à un vain bruit sans utilité, mais que selon que le mouvement en étoit plus vif ou plus lent, ils portoient naturellement le soldat à presser ou ralentir son pas : on peut dire aussi que les airs des *marches* doivent avoir différens caracteres, selon les occasions où on les emploie ; & c'est ce qu'on a dû sentir jusqu'à un certain point, quand on les a distingués & diversifiés : l'un pour la générale, l'autre pour la *marche*, l'autre pour la charge, *&c.* mais il s'en faut bien qu'on ait mis à profit ce principe autant qu'il auroit pu l'être. On s'est borné jusqu'ici à composer des airs qui fissent bien sentir le metre & la batterie des tambours : encore fort souvent les airs de *marches* remplissent-ils assez mal cet objet. Les troupes Françoises ayant peu d'instrumens militaires pour l'infanterie, hors les fifres & les tambours, ont aussi fort peu de *marches*, & la plupart très-mal faites ; mais il y en a d'admirables dans les troupes Allemandes.

Pour exemple de l'accord de l'air & de *la marche*, on peut voir (*fig.* 5, *pl. VII de musique*,) la premiere partie de celle des mousquetaires du roi de France.

Il n'y a dans les troupes que l'infanterie & la cavalerie légere qui aient des *marches*. Les timbales de la cavalerie n'ont point de *marche* réglée ; les trompettes n'ont qu'un ton presque uniforme, & des fanfares. *Voyez* FANFARE (*Musique*) (*S*)

Remarquons encore qu'une *marche* doit être à deux ou quatre temps, & commencer par une croche ou une noire avant la mesure ; il est presque impossible de marcher en cadence sur un air à trois temps, à moins qu'il ne fût fait en sorte que la césure se fît sentir de deux en deux temps, c'est-à-dire, à moins que le compositeur n'ait écrit un air à quatre temps comme s'il étoit à trois. Le levé de la mesure marque naturellement le lever de la jambe ; c'est pourquoi l'air commence par une note avant la mesure.

Marche se dit encore pour exprimer la succession des tons ou des accords. *Voyez* MARCHER, (*Musique.*) (*F. D. C.*)

MARCHE, (*Archit.*) en Latin *gradus*, degré sur lequel on pose le pied pour monter ou descendre, ce qui fait partie d'un escalier.

Les anciens donnoient à leurs *marches*, & comme on disoit dans le dernier siecle, à leurs *degrés*, 10 pouces de hauteur de leur pied, qu'on appelle *pied Romain antique*, ce qui revient environ à 9 pouces de

notre pied de roi. Ils donnoient de giron à chaque *marche* les trois quarts de leur hauteur, c'est-à-dire un de nos pieds de roi, ce qui faisoit des *marches* trop hautes, & pas assez larges.

Aujourd'hui on donne à chaque *marche* 6 ou 7 pouces de hauteur, & 13 ou 14 de giron. Dans les grands escaliers, cette proportion rend nos *marches* beaucoup plus commodes que celles des anciens. Leurs sieges des théatres étoient en façon de *marches*, & chaque marche servant de siege avoit deux fois la hauteur des *degrés* qui servoient à monter & à descendre. *Voyez* les *Notes* de Me. Perrault sur Vitruve, *liv. III & V.*

On fait des *marches* de pierre, de bois, de marbre, non-seulement on distingue les *marches* ou degrés par leur hauteur & leur giron ou largeur, mais encore par d'autres différences, que Daviler explique dans son *Cours d'Architecture.*

On appelle, dit-il, *marche carrée*, ou droite, celle dont le giron est contenu entre deux lignes paralleles; *marche d'angle*, celle qui est la plus longue d'un quartier tournant; *marches de demi-angle*, les deux plus proches de la marche d'angle; *marches gironnées*, celles des quartiers tournans des escaliers ronds ou ovales; *marches délardées*, celles qui sont démaigries en chanfrain par dessous, & portent leur délardement pour former une coquille d'escalier; *marches moulées*, celles qui ont une moulure avec filets au bord du giron; *marches courbes*, celles qui sont ceintrées en dedans ou en arriere; *marches rampantes*, celles dont le giron fort large est en pente, & où peuvent monter les chevaux; on appelle *marches de gason*, celles qui forment des perrons de gason dans les jardins, & dont chacune est ordinairement retenue par une piece de bois qui en fait la hauteur. (*D. J.*)

Marches, *les*, (*Rubaniers*) ce sont des morceaux de bois minces, étroits & longs, de 4 à 5 pieds, au nombre de 24 ou 26 : cependant un maître dudit métier nommé Destappe, a imaginé d'en mettre jusqu'à 36, qui au moyen de leur extrême délicatesse n'occupent pas plus de place que 24, ce qui lui a parfaitement réussi. Ces *marches* sont percées & enfilées par un bout dans une broche ou boulon de fer, qui s'attache lui-même sous le pont du métier. *Voyez* Pont. Par l'autre bout elles portent les tirans des lames, & ces tirans servent à faire baisser les lames. *Voyez* Lames. Lorsqu'il y a 24, 26 ou plus de *marches* à un métier, il faut qu'il y ait autant de lames & de hautes-lisses qu'il y a de *marches*, puisque chaque *marche* tire sa lame, qui à son tour tire sa haute-lisse. *Voyez* Haute-lisse. Il faut que les *marches* soient d'inégale longueur, les plus longues au centre, comme devant tirer les lames les plus éloignées, cette longueur donnant la facilité d'attacher le tiran perpendiculairement à la lame que la *marche* doit faire agir; on sent par ce qui vient d'être dit pourquoi les *marches* des extrêmités doivent être plus courtes; les *marches* ne doivent point être non plus suspendues à leurs tirans sur le même niveau, puisque celles du centre pendent plus bas que les autres, & s'élevent petit à petit à mesure qu'elles approchent de l'extrêmité, en voici la raison : lorsque l'ouvrier marche les *marches* des extrêmités, il a les jambes fort écartées, ce qui doit indubitablement leur faire perdre de leur longueur, au lieu qu'en marchant celles du centre il les a dans toute leur longueur & dans toute leur force; il est donc nécessaire de donner ce plan aux *marches*, outre que l'ouvrier y trouve encore une facilité pour les marcher. Comme elles sont fort serrées les unes contre les autres, sur-tout quand elles y sont toutes, cette inclinaison lui est favorable pour trouver celles dont il a besoin.

Marches, (*Bas au métier*) est une partie de cette machine. *Voyez l'article* Bas au métier.

Marche, (*Soirie*) *partie du bois de métier d'étoffe de soie.* La *marche* est un litteau de 2 pouces ½ à 3 pouces de largeur, sur 1 pouce d'épaisseur, il est de 5 pieds ½ à 6 pieds de long, & percé à un bout; ce trou est nécessaire pour y passer une broche de fer au travers pour les fixer & les rendre solides, lorsque l'ouvrier veut travailler.

Les *marches* servent à faire lever les lisses, tant de satin, gros-de-tours, que celles de poil.

Marche-basse, (*Tapissier*) les ouvriers appellent quelquefois ainsi cette espece de tapisserie,

tapisserie, qu'on nomme plus ordinairement *basse-lisse*. Ils lui donnent ce nom, qui n'est d'usage que dans les manufactures, à cause de deux marches que l'ouvrier a sous ses pieds, pour hausser ou baisser les lisses. *Voyez* BASSE-LISSE.

MARCHES, (*Tisserand.*) partie inférieure du métier des Tisserands, Tissutiers, Rubaniers, *&c.* ce sont de simples tringles de bois, attachées par un bout à la traverse inférieure du métier, que l'ouvrier a sous ses pieds, & suspendues par l'autre bout aux ficelles des lisses.

Les *marches* sont ainsi nommées parce que l'ouvrier met les pieds dessus pour travailler. Les *marches* font hausser ou baisser les fils de la chaîne, à travers lesquels les fils de la trame doivent passer. Ainsi lorsque l'ouvrier met les pieds sur une *marche*, tous les fils de la chaîne qui y répondent par le moyen des lisses se levent; & lorsqu'il ôte son pied, ils retombent dans leur situation par le poids des plombs que les lisses ont à chaque extrêmité.

MARCHE, *terme de Tourneur*, c'est la piece de bois sur laquelle le tourneur pose son pied, pour donner à la piece qu'il travaille un mouvement circulaire. Cette *marche* n'est dans les tours communs qu'une tringle de bois soulevée par l'extrêmité la plus éloignée de l'ouvrier, par une corde attachée de l'autre bout à une perche qui pend du haut du plancher. *Voyez* TOUR.

MARCHE DU LOUP, (*Vénerie*) c'est ce qu'on appelle en vrais termes, *piste* ou *voie*, *faux marché*, la biche y est sujette dans le cours de douze à quinze pas.

MARCHE, *terme de Blason*. Le P. Menetrier dit qu'il est employé dans les anciens manuscrits pour la corne du pied des vaches.

MARCHE, (*Géog.*) ce mot, dans la basse latinité, est exprimé par *marca*, *marchia*, & signifie *limites*, *frontieres*; c'est pourquoi M. de Marca a intitulé ses savantes recherches sur les frontieres de l'Espagne & de la France, *marca Hispanica*. Le seigneur qui commandoit aux frontieres étoit nommé *marcheus*; de ce mot s'est formé celui de *marchis*, que nous disons aujourd'hui *marquis*, & que les Allemands expriment par *margrave*. *Voyez* MARGRAVE.

Dans les auteurs de la basse latinité, *marchani* & *marchiani*, sont les habitants de la frontiere. On a aussi nommé *marchiones*, des soldats employés sur la frontiere, & avec le temps ce mot a été affecté aux nobles, qui après avoir eu un gouvernement sur la frontiere qui leur donnoit ce titre, l'ont rendu héréditaire, & ont transmis à leurs enfans mâles ce gouvernement avec le titre. Enfin, la qualification de *marquis* a été prise dans ces derniers temps en France par de simples gentilshommes, & même par des roturiers ennoblis, qui n'ont rien de commun avec le service, ni avec les frontieres de l'état. *Voyez* MARQUIS. (*D. J.*)

MARCHE, *la*, (*Géog.*) *Marchia Gallica*, province de France, avec le titre de comté. Elle est bornée au septentrion par le Berry, à l'orient par l'Auvergne, à l'occident par le Poitou & l'Angoumois, & au midi par le Limousin, dont elle a autrefois fait partie, étant même encore à présent du diocese de Limoges.

Son nom de *Marche* lui vient de ce qu'elle est située sur les confins ou *marches* du Poitou & du Berry. Elle a été réunie à la couronne par François I, l'an 1531.

La *Marche* a environ 22 lieues de longueur, sur 8 ou 10 de largeur. Elle donne du vin dans quelques endroits & du bled dans d'autres; son commerce consiste principalement en bestiaux & en tapisseries que l'on fait à Aubusson, Felletin & autres lieux.

Elle est arrosée par la Vienne, le Cher, la Creuse & la Cartempe.

On la divise en haute & basse, & on lui donne Guéret pour capitale. (*D. J.*)

MARCHE (LA), *Géogr. Hist. Litt. La Marche*, bourg de la Lorraine dans le Barrois, diocese de Toul, doyenné de Vitel, entre les sources de la Meuse & de la Saône, à treize lieues de Toul. C'est la patrie de Guillaume *de la Marche* qui a acquis à Paris le college de Constantinople, fondé en 1286, par Pierre, Piémontois, patriarche de Constantinople, administrateur de l'évêché de Paris, où il n'y avoit plus qu'un boursier en 1362. Guillaume qui avoit été procureur de la nation de France & avocat à la cour ecclésiastique, avoit gagné de grands biens; ce qui le mit en état d'acheter ce college, où il établit un principal, un procureur, un chapelain

& des bourfiers, dont quatre devoient être tirés de *la Marche*, & deux autres de Rofieres-aux-Salines, où il avoit été curé.

Beuve, prêtre natif de Voinville où Win-ville, près S. Michel, fon ami & fon exécuteur teftamentaire, en fonda fix autres pour fes compatriotes & un chapelain. Guillaume mourut en 1420, & fut inhumé à S. Victor; & Beuve, qui avoit été recteur de l'univerfité en 1402, mourut en 1432, & fut enterré au chœur des carmes de la place Maubert. Nicolas Varin, principal de ce college, fonda, en 1502, deux places pour les enfans de Sanatunte ou Chanimetel, au diocefe de Verdun. Tels furent les commencemens du college de la *Marche* qui fubfifte encore, & où on entretient toujours pareil nombre de Lorrains. Ce college a porté long-temps le nom de *college de la Marche Voinville*. Le principal avoit fupprimé la moitié des bourfes; mais un réglement de 1751, après de longues procédures, rétablit le nombre des bourfiers & leurs privileges.

Ce college a eu des bourfiers Lorrains diftingués, entr'autres Richard de Waubourg, né à Saint-Michel, bourfiers en 1497, régent, procureur & principal environ 30 ans, enfin doyen de Verdun; il a écrit l'hiftoire des ducs de Lorraine. D. Calmet, dans fa *Bibliotheque de Lorraine*, nous fait encore connoître au XV^e. fiecle Hugues de Verdun, Jean de Saint-Michel, Jean & Lambert de la *Marche*, tous illuftres par leur favoir, leurs degrés & leurs emplois.

Obfervons que le bourg de *la Marche* s'appelloit autrefois *Hat*. Par lettres, du 16 août 1725, le duc Léopold l'érigea en baronnie en faveur de Remi Guerin de *la Marche*. *Long*. 23, 26; *lat*. 50, 13. (*C*)

MARCHE, (*Géog*.) petite ville des Pays-bas, au duché de Luxembourg, aux confins du Liégeois, entre Dinant & la Roche, dans le petit pays de Famene. M. de Lifle ne devoit pas dire comme le peuple, *Marche* ou *Famine*. *Long*. 23, 15; *lat*. 50, 13. (*D. J.*)

MARCHE TRÉVISANE, *la*, (*Géograph*.) province d'Italie, dans l'état de la république de Venife, bornée E. par le Frioul, S. par le golfe le Dogat, & le Padouan, O. par le Vicentin, N. par le Feltrin & le Belunefe. On appelle cette province *Marche trévifane*, parce que dans la divifion de ce pays-là, fous les Lombards, l'état de Venife étoit gouverné par un marquis dont la réfidence ordinaire étoit à Trévife (*Trevigio*). La *Marche* avoit alors une plus grande étendue qu'aujourd'hui. Sa principale riviere eft la Piave; mais elle eft entrecoupée d'un grand nombre de ruiffeaux: fes deux feules villes font Trévife & Ceneda. (*D. J.*)

MARCHE, *la*, (*Géog*.) c'eft ainfi que les François nomment une province maritime de l'Ecoffe feptentrionale, que les Anglois appellent *Mers*. *Voyez* MERS. (*D. J.*)

MARCHE-PIED, f. m. (*Gramm*.) efpece d'efcabeau qu'on place fous fes pieds, pour s'élever à une hauteur à laquelle on n'atteindroit pas de la main fans ce fecours.

MARCHE-PIED, (*Marine*.) nom général qu'on donne à des cordages qui ont des nœuds, qui font fous les vergues, & fur lefquels les matelots pofent les pieds lorfqu'ils prennent les ris des voiles, qu'ils les ferlent & déferlent, & quand ils veulent mettre ou ôter le boute-dehors.

Marche-pied: on appelle ainfi fur le bord des rivieres un efpace d'environ trois toifes de large qu'on laiffe libre, afin que les bateaux puiffent remonter facilement.

MARCHE-PIED, meuble fervant dans *les manufactures en foie* à changer les femples & à faire les gances.

MARCHENA, (*Géog*.) ancienne ville d'Efpagne dans l'Andaloufie, avec titre de duché; elle eft fituée au milieu d'une plaine, dans un terroir fertile, à 9 lieues S. de Séville. Quelques auteurs la prennent pour l'ancienne Artégua; mais les ruines d'Artégua en font bien éloignées; d'autres écrivains conjecturent avec vraifemblance, que Lucius Marcius, qui fuccéda à Cn. Scipion dans le commandement de l'armée Romaine, en eft le fondateur, & que c'eft la *colonia marcia* des Romains, parce qu'on y a déterré des infcriptions fous ce nom. *Long*. 11, 45; *lat*. 37, 35. (*D. J.*)

MARCHER LE, (*Phyfiolog*.) le *marcher* ou l'action de *marcher*, eft celle par laquelle on paffe d'un lieu à un autre, au moyen du mouvement que l'on peut donner aux parties du corps deftinées à cet ufage.

Pour expliquer comment cette action s'exécute, ſuppoſons un homme qui ſe tienne debout ſur le point *z*; faut-il qu'il *marche*, un pied reſte immobile, & eſt fortement ſoutenu par les muſcles; de ſorte que le corps eſt tenu par le ſeul point *z*; l'autre pied s'éleve, la cuiſſe conſidérablement pliée; de façon que le pied devient plus court, & le tibia auſſi le devient un peu. Maintenant lorſque le genou eſt perpendiculaire ſur ce point où nous voulons fixer notre pied mobile, nous laiſſons aller le même pied ſur la terre où il s'affermit, tout le pied étant étendu, & le fémur incliné en devant : alors il faut *marcher* de l'autre pied qui étoit immobile. Lors donc que nous jetons ce pied devant l'autre, qui lui-même eſt plié par le mouvement en avant du fémur, & la plante tellement élevée par le tendon d'Achille, qu'on ne touche d'abord la terre qu'avec la pointe, & qu'on ne la touche plus enſuite de la pointe même, nous fléchiſſons en même temps tout le corps en devant, tant par le relâchement des extenſeurs de l'épine du cou & de la tête, que par les muſcles iliaques, pſoas, les droits, & les obliques du bas-ventre; mais alors la ligne de gravité étant avancée hors de la plante du pied, il nous faudroit encore néceſſairement tomber, ſi nous ne laiſſions aller à terre le pied qui étoit fixe auparavant, & qui eſt préſentement mobile, par le relâchement des extenſeurs, & l'action des fléchiſſeurs; ſi nous ne nous y accrochions ainſi en quelque maniere; ſi nous ne lui donnions un état ſtable; & ſi enfin étant aſſujettis, nous ne lui donnions le centre de gravité du corps; mais tout cela s'apprend par l'habitude, & à force de chûte.

Quand on *marche*, les pas ſont plus longs en montant, & plus courts en deſcendant; voici la raiſon que M. de Mairan en apporte.

Un homme qui fait un pas, a toujours une jambe qui avance, & que nous appellerons *antérieure*, & une jambe *poſtérieure* qui demeure en arriere. La jambe poſtérieure porte tout le poids du corps, tandis que l'autre eſt en l'air. L'une eſt toujours pliée au jarret, & l'autre eſt tendue & droite. Lorſqu'on *marche* ſur un plan horizontal, la jambe poſtérieure eſt tendue & l'antérieure pliée; de même lorſqu'on monte ſur un plan incliné, l'antérieure ſeulement eſt beaucoup plus pliée que pour le plan horizontal. Quand on deſcend, c'eſt au contraire la jambe poſtérieure qui eſt pliée : or, comme elle porte tout le poids du corps, elle a plus de facilité à le porter dans le cas de la montée où elle eſt tendue, que dans le cas de la deſcente où elle eſt pliée, & d'autant plus affoiblie, que le pli ou la flexion du jarret eſt plus grande. Quand la jambe poſtérieure a plus de facilité à porter le poids du corps, on n'eſt pas ſi preſſé de le tranſporter ſur l'autre jambe, c'eſt-à-dire, de faire un ſecond pas & d'avancer; par conſéquent on a le loiſir & la liberté de faire ce premier pas plus grand, ou ce qui eſt le même, de porter plus loin la jambe antérieure. Ce ſera le contraire quand la jambe poſtérieure aura moins de facilité à porter le poids du corps; & par l'incommodité que cauſera naturellement cette ſituation, on ſe hâtera d'en changer & d'avancer. On fait donc en montant des pas plus grands & en moindre nombre, & en deſcendant, on les fait plus courts, plus précipités, & en plus grand nombre.

Il y a des perſonnes qui *marchent* les genoux en dedans & les pieds en dehors. Ce défaut de conformation vient de ce que les cavités ſupérieures ſituées extérieurement dans le tibia ou dehors, ſe trouvent un travers de doigt, tantôt plus bas, tantôt moins, que les cavités qui ſont placées intérieurement.

La luxation des vertebres empêche le mouvement progreſſif : en effet, il eſt alors difficile, quelquefois même impoſſible au malade de *marcher*, tant parce que l'épine n'étant plus droite, la ligne de direction du poids du corps ſe trouve changée, & ne paſſe plus par l'endroit du pied qui appuie à terre; que parce que ſi le malade pour *marcher*, eſſaie de l'y faire paſſer comme font les boſſus, tous les mouvemens qu'il ſe donne à ce deſſein, ſont autant de ſecouſſes qui ébranlent & preſſent la moëlle de l'épine; ce qui cauſe de violentes douleurs que le malade évite, en ceſſant cette fâcheuſe épreuve. Ce qui fait encore ici la difficulté de *marcher*, c'eſt que la compreſ-

fion de la moëlle interrompt le cours des efprits animaux dans les mufcles de la progreffion. Ces mufcles ne font quelquefois qu'affoiblis : mais fouvent ils perdent entiérement leur reffort dans les vingt-quatre heures, & même plutôt, felon le degré de compreffion que fouffrent la moëlle & les nerfs.

Pour ce qui regarde le mouvement progreffif des bêtes, je me contenterai de remarquer ici que les animaux terreftres ont pour *marcher* des pieds, dont la ftructure eft très-compofée ; les ongles y fervent pour affermir les pieds, & empêcher qu'ils ne gliffent. Les élans qui les ont fort durs, courent aifément fur la glace fans gliffer ; la tortue qui marche avec peine, emploie tous fes ongles les uns après les autres pour pouvoir avancer ; elle tourne fes pieds de telle forte, quand elle les pofe fur terre, qu'elle appuie premiérement fur le premier ongle qui eft en dehors, enfuite fur le fecond, & puis fur le troifieme, & toujours dans le même ordre jufqu'au cinquieme ; ce qu'elle fait ainfi, parce qu'une patte, quand elle eft avancée en devant, ne peut appuyer fortement que fur l'ongle qui eft en arriere ; de même que quand elle eft pouffée en arriere, elle n'appuie bien que fur l'ongle qui eft le plus en devant.

Les animaux qui *marchent* fur deux pieds, & qui ne font point oifeaux, ont le talon court, & proche des doigts du pied ; en forte qu'ils pofent à la fois fur les doigts & fur le talon, ce que ceux qui vont fur quatre pieds ne font pas, leur talon étant fort éloigné du refte du pied. (*D. J.*)

Marcher en colonne renversée, (*Art militaire.*) c'eft *marcher*, la droite de l'armée faifant la gauche, ou la gauche la droite. *Voyez* Marches.

Marcher, (*Art milit.*) *marcher* par manches, demi-manches, quart de manches, ou quart de rang de manches. *Voy.* Divisions & Évolutions.

Marcher, (*Marine.*) *voyez* Ordre de marche. *Marcher* dans les eaux d'un autre vaiffeau, c'eft faire la même route que ce vaiffeau en le fuivant de près, & en paffant dans les mêmes endroits qu'il paffe.

Marcher en colonne, c'eft faire filer les vaiffeaux fur une même ligne, les uns derriere les autres ; ce qui ne peut avoir lieu que quand on a le vent en poupe ou le vent largue.

Marcher, v. n. (*Mufique.*) ce terme s'emploie figurément en mufique, & fe dit de la fucceffion des fons ou des accords qui fe fuivent dans certain ordre. *La baffe & le deffus marchent par mouvemens contraires. Marche de baffe. Marcher à contre-temps.* (*S*)

Marcher l'étoffe d'un chapeau, *terme de Chapellerie*, qui fignifie manier avec les mains à froid fur la claie, ou à chaud fur le baffin, le poil ou la laine dont on a dreffé les quatre capades d'un chapeau avec l'arçon ou le tamis.

Pour faire cette opération à froid, il faut enfermer chaque capade dans la feutriere l'une après l'autre ; & pour la faire à chaud, on les y enferme toutes les quatre enfemble, les unes par deffus, les autres avec des lambeaux entre chaque capade ; il faut outre cela, pour la façon à chaud, jeter de temps en temps de l'eau fur le baffin & fur la feutriere avec un goupillon. C'eft à force de *marcher l'étoffe* qu'elle fe feutre. *Voyez* Chapeau.

Marcher, *en terme de potier de terre* ; c'eft fouler la terre avec les pieds quand elle a trempé pendant quelques jours dans de l'eau.

Marcher, parmi les ouvriers qui *ourdiffent au métier* ; c'eft preffer les marches du pied, afin de faire mouvoir convenablement les liffes. *Voyez l'article* Lisse.

MARCHESVAN, (*Calendrier des Hébreux.*) mois des Hébreux ; c'étoit le huitieme mois de leur année ; il répondoit en partie à notre mois d'octobre, & en partie à notre mois de novembre. *Voyez* Mois des Hébreux. (*D. J.*)

MARCHET, f. m. *ou* MARCHETA, (*Hiftoire d'Anglet.*) droit en argent que le tenant payoit autrefois au feigneur pour le mariage d'une de fes filles.

Cet ufage fe pratiquoit avec peu de différence dans toute l'Angleterre, l'Ecoffe & le pays de Galles. Suivant la coutume de la terre de Dinover, dans la province de Caermarthen, chaque tenant qui marie fa

fille, paie dix schelings au seigneur. Cette redevance s'appelle dans l'ancien Breton, *gwaber marched*, c'est-à-dire, *présent de la fille.*

Un temps a été qu'en Ecosse, dans les parties septentrionales d'Angleterre, & dans d'autres pays de l'Europe, le seigneur du fief avoit droit à l'habitation de la premiere nuit avec les épousées de ses tenans. Mais ce droit si contraire à la justice & aux bonnes mœurs, ayant été abrogé par Malcom III, aux instances de la reine son épouse, on lui substitua une redevance en argent, qui fut nommée le *marcher de la mariée.*

Ce fruit odieux de la débauche tyrannique a été depuis long-temps aboli par toute l'Europe; mais il peut rappeller au lecteur ce que Lactance dit de l'infame Maximien, *ut ipse in omnibus nuptiis prægustator esset.*

Plusieurs savans Anglois prétendent que l'origine du *borough-english*, c'est-à-dire, du privilege des cadets dans les terres, qui a lieu dans le Kentshire, vient de l'ancien droit du seigneur dont nous venons de parler; les tenans présumant que leur fils ainé étoit celui du seigneur, ils donnerent leurs terres au fils cadet qu'ils supposoient être leur propre enfant. Cet usage, par la suite des temps, est devenu coutume dans quelques lieux. (*D. J.*)

MARCHETTES, s. m. (*Soierie.*) petites marches qui font lentement baisser les lisses de liage.

MARCHETTE, (*Chasse.*) c'est un morceau de bois qui tient une machine en état, & sur lequel un oiseau mettant le pied se prend dans la machine, en faisant tomber cette *marchette.*

MARCHIENNES AU PONT, (*Géogr.*) bourg des pays-bas, dans l'évêché de Liege, aux deux côtés de la Sambre, à huit lieues S. O. de Namur, une O. de Charleroi. Il ne faut pas confondre ce bourg, comme ont fait les auteurs du Dictionnaire de la France, avec *Marchiennes* abbaye de Flandre, sur la Scarpe, entre Douai & Orchies. *Long.* 22; *lat.* 50, 23.

MARCHOMEDES, LES, *ou* MARDOMEDES, en Latin *Marchomedi*, ou *Mardomedi*, (*Géogr. anc.*) c'est le nom d'un des peuples qui furent vaincus par l'empereur Trajan, & qui étoient quelque part dans l'Assyrie: leur nom se lit diversement dans Eutrope, *lib. VIII, cap. ij.* (*D. J.*)

MARCIAGE, s. m. (*Jurisprud.*) est un droit seigneurial qui a lieu dans les coutumes locales de Bourbonnois; il consiste en ce qu'il est dû au seigneur un droit de mutation pour les héritages roturiers, tant par la mort naturelle du précédent seigneur, que par celle du tenancier ou propriétaire.

Dans la châtellenie de Verneuil, le *marciage* consiste à prendre de trois années la dépouille de l'une quand ce sont des fruits naturels, comme quand ce sont des saules ou prés; & en ce cas, le tenancier est quitte du cens de cette année. Mais si ce sont des fruits industriaux, comme terres labourables ou vignes, le seigneur ne prend que la moitié de la dépouille pour son droit de *marciage*, & le tenancier ne paie que la moitié du cens de cette année.

Dans cette même châtellenie, les héritages qui sont tenus à cens payable à jour nommé, & portant sept sous tournois d'amende à défaut de paiement, ne sont point sujets au droit de *marciage.*

En la châtellenie de Billy, le *marciage* ne consiste qu'à doubler le cens dû pour l'année où la mutation arrive.

En mutation par vente il n'y a point de *marciage*, parce qu'il est dû lods & ventes.

Il n'est point dû non plus de *marciage* pour les héritages qui sont chargés de taille & de cens tout ensemble, à moins qu'il n'y ait titre, convention au contraire.

L'église ne prend jamais de *marciage* par la mort du seigneur bénéficier, parce que l'église ne meurt point; elle prend seulement *marciage* pour la mort du tenancier dans les endroits où on a coutume de le lever.

La coutume porte qu'il n'est dû aucun *marciage* au duc de Bourbonnois, si ce n'est dans les terres sujettes à ce droit, qui seroient par lui acquises, ou qui lui aviendroient de nouveau de ses vassaux & sujets; il paroît à la vérité, que ceux-ci contestoient le droit; mais la coutume

dit que monſeigneur le duc en jouira, ainſi que de raiſon. *Voyez* Auroux des Pommiers, ſur *la coutume de Bourbonnois*, à l'endroit des coutumes locales, & *le gloſſ.* de M. de Lauriere, au mot *marciage*. (*A*)

MARCIANOPOLIS, (*Géogr. anc.*) ville de la Moéſie dans les terres; ſon nom lui avoit été donné en l'honneur de Marciana, ſœur de l'empereur Trajan. Auſſi toutes les médailles anciennes qui parlent de cette ville, la nomment Μαρκιανοπολις : il ne faut donc pas écrire *Martianopolis*. Holſtenius prétend que c'eſt aujourd'hui Preſlaw, ville de la baſſe Bulgarie, aux confins de la Romanie.

MARCIEN (*Hiſtoire des empereurs.*) Ce Thrace fit oublier la baſſeſſe de ſon origine par ſon courage & ſes talens guerriers. Le jour qu'il quitta ſon pays pour aller s'enrôler penſa être le dernier de ſa vie. Il rencontra ſur ſa route le cadavre d'un voyageur qui venoit d'être aſſaſſiné. Il s'arrêta pour examiner ſes bleſſures, autant par curioſité que par le deſir de lui procurer un remede à ſes maux; il fut apperçu & ſoupçonné d'avoir commis ce meurtre. On le conduiſit en priſon, & l'on étoit prêt à le condamner au dernier ſupplice lorſque le véritable aſſaſſin fut découvert. Il ne vieillit point dans l'emploi de ſoldat; il parvint aux premiers grades de la milice ſans d'autres protecteurs que ſon mérite. Théodoſe, trop foible pour ſupporter le poids d'une couronne, avoit avili le pouvoir ſouverain moins par ſes vices que par ſon indolence. Sa ſœur Pulcherie employa tout ſon crédit pour lui donner un ſucceſſeur qui fit reſpecter la majeſté du trône : elle ſe flatta que *Marcien* lui devant ſon élévation, l'épouſeroit & partageroit avec elle l'autorité ſuprême. Ses intrigues eurent un heureux ſuccès. *Marcien* fut proclamé empereur; mais, engagé par un vœu de chaſteté, il refuſa de le rompre. Son regne fut appellé l'*âge d'or*, & ce fut la loi aſſiſe ſur le trône qui préſida aux deſtinées des citoyens. Quoique *Marcien* fût déjà vieux, il ſembloit avoir encore la vigueur de la jeuneſſe. Les barbares n'exercerent plus impunément leurs brigandages. Attila lui envoya demander le tribut annuel que Théodoſe ſecond s'étoit ſoumis à lui payer. Il lui répondit : « Je n'ai de l'or que » pour mes amis, & je garde le fer pour » en faire uſage contre mes ennemis. » Quoiqu'il eût tous les talens pour faire la guerre avec gloire, il ne prit jamais les armes que pour ſe défendre. Il avoit coutume de dire qu'un prince qui faiſoit la guerre, lorſqu'il pouvoit vivre en paix, étoit l'ennemi de l'humanité. La reconnoiſſance ſi rare dans les fortunes élevées, fut une de ſes vertus ſur le trône. Talianus & Julius, qui étoient deux freres, lui avoient donné l'hoſpitalité dans une de ſes maladies; après qu'il eut recouvré ſa ſanté par leurs ſoins, ils lui firent encore préſent de deux cens pieces d'or pour continuer ſon voyage. *Marcien* s'en ſouvint lorſqu'il fut parvenu à l'empire : il donna à l'un le gouvernement d'Illyrie, & à l'autre celui de Conſtantinople. Genſeric avoit envahi l'Afrique. *Marcien* ſe diſpoſoit à le dépouiller de ſes uſurpations, lorſque la mort l'enleva aux vœux des peuples, après un regne de ſept ans, dont chaque jour avoit été marqué par des traits de bienfaiſance. Sa foi fut pure & brûlante. Les orthodoxes exilés peuploient les déſerts, ils les rappella pour les élever aux premiers emplois. Les hérétiques furent perſécutés & exclus des dignités. Il convoqua, en 451, le concile général de Calcédoine, & ſe chargea d'en faire obſerver exactement les décrets. Sa mémoire fut long-temps précieuſe aux peuples qu'il avoit déchargés du poids des impôts. Le pinceau des hérétiques a un peu défiguré ſes traits. Ils l'ont peint comme un prince foible & puſillanime. Il mourut en 457. (*T—N.*)

MARCIGNI, (*Géogr.*) petite ville de France en Bourgogne, au dioceſe d'Autun. C'eſt la patrie de M. du Ryer, ſieur de Malézair dont j'ai parlé au *mot* MACONNOIS. Elle eſt la vingt-deuxieme qui députe aux états de Bourgogne, & eſt ſituée près de la Loire, dans un pays fertile en bleds. M. Baillet nomme cette ville *Marſigni-les-Nonains*; Garraut écrit *Marcigny*, & l'appelle en Latin *Marcigniacum*. *Long.* 22, 20; *lat.* 46, 18.

MARCINA, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie entre Sirénuſe & Poſidonie, ſelon Strabon, *liv. V.* Cluvier croit que c'eſt le lieu qu'on

appelle aujourd'hui *Vietri*, sur la côte de Salerne. (*D. J.*)

MARCIONITES, s. m. pl. (*Théol.*) nom d'une des plus anciennes & des plus pernicieuses sectes qui aient été dans l'église. Elle étoit répandue au temps de saint Epiphane dans l'Italie, dans l'Egypte, la Palestine, la Syrie, l'Arabie, la Perse, & dans plusieurs autres pays.

Marcion, auteur de cette secte, étoit de la province du Pont; c'est pourquoi Eusebe l'appelle le *loup du Pont*. Il étoit fils d'un très-saint évêque, & dès sa jeunesse, il fit profession de la vie monastique; mais ayant débauché une vierge, il fut excommunié par son propre pere, qui ne voulut jamais le rétablir dans la communion de l'église, quoiqu'il se fût soumis à la pénitence. C'est pourquoi ayant abandonné son pays, il s'en alla à Rome, où il sema ses erreurs au commencement du pontificat de Pie I, vers la cinquieme année d'Antonin le Pieux, la quarante-troisieme de Jesus-Christ. Il admettoit deux principes; un bon & un mauvais; il nioit la vérité de la naissance, de l'incarnation & de la passion de Jesus-Christ, & prétendit que tout cela n'étoit qu'apparent. Il croyoit deux Christs, l'un qui avoit été envoyé par un dieu inconnu pour le salut de tout le monde; l'autre que le créateur devoit envoyer un jour pour rétablir les Juifs. Il nioit la résurrection des corps, & il ne donnoit le baptême qu'aux vierges, ou à ceux qui gardoient la continence; mais il soutenoit qu'on pouvoit être baptisé jusqu'à trois fois, & souffroit même que les femmes le conférassent comme ministres ordinaires de ce sacrement; mais il n'en altéroit pas la forme, ainsi que l'ont remarqué saint Augustin & Tertullien, aussi l'église ne le jugeoit-elle pas invalide.

Comme il suivoit les sentimens de l'hérétique Cerdon, il rejetoit la loi & les prophetes. Il prétendoit que l'évangile avoit été corrompu par de faux apôtres, & qu'on se servoit d'un exemplaire interpolé. Il ne reconnoissoit pour véritable évangile que celui de saint Luc, qu'il avoit altéré en plusieurs endroits, aussi-bien que les épîtres de saint Paul d'où il avoit ôté ce qu'il avoit voulu. Il avoit retranché de son exemplaire de saint Luc les deux premiers chapitres. *Dict. de Trévoux.*

Les *Marcionites* condamnoient le mariage, s'abstinoient de la chair des animaux & du vin, & n'usoient que d'eau dans le sacrifice. Ils jeûnoient le samedi en haine du créateur, & ils poussoient la haine de la chair jusqu'à s'exposer eux-mêmes à la mort, sous prétexte de martyre. Leur hérésie dura long-temps, malgré les peines décernées contr'eux par Constantin en 326; & il paroît par Théodoret que dans le cinquieme siecle, cette secte étoit encore très-nombreuse.

MARCITE, s. m. (*Théolog.*) nom de secte. Les *Marcites* étoient des hérétiques du deuxieme siele, qui se nommoient les *parfaits*, & faisoient profession de faire tout avec une entiere liberté, & sans aucune crainte.

Ils avoient hérité cette doctrine de Simon le magicien, qui ne fut pourtant pas leur chef; car ils furent nommés *Marcites* d'un héréstarque appellé *Marcus*, ou *Marc*, qui conféroit le sacerdoce, & attribuoit l'administration des sacremens aux femmes. *Dict. de Trévoux.*

MARCK, LA (*Géog.*) en Latin *Marchiæ comitatus*, contrée d'Allemagne dans la Westphalie, avec titre de comté. Elle est possédée par le roi de Prusse, électeur de Brandebourg. Les villes du pays de la *Marck*, sont Ham, Werden, Soest, Dortmund, Essen. Ce pays est traversé par la Roer, la Lenne, & la Wolme, qui s'y joignent ensemble. Il est encore arrosé par l'Emser & la Lippe. Il portoit autrefois le nom d'*Altena*, bourgade sur la Lenne. Le nom qu'il porte aujourd'hui lui vient d'un château situé près, & au sud-est de la ville de Ham, qui passe pour sa capitale. Il ne faut pas le confondre avec la Marche de Brandebourg, que les Allemands appellent aussi *Marck*, & que nous nommons en François *la Marche de Brandebourg*. *Voyez* BRANDEBOURG, (*Géogr.*)

MARCODURUM, *ou* MARCOMAGUS, (*Géogr. anc.*) ces deux noms signifient un même lieu, qui étoit sur la Roër, riviere des pays-bas. *Duren* & *Magen*, dit Cellarius, sont des mots cel-

tiques, qui signifient le passage d'une riviere. *Marcodorum* est la ville de *Duren*, qui dans la suite fut appellée *Marcomagus*, village dans l'itinéraire d'Antonin & dans la table de Peutinger, sur la route de Cologne à Treves.

MARCOLIERES, subst. f. pl. (*Pêche.*) terme de pêche usité dans le ressort de l'amirauté de Poitou, ou des sables d'Olonne. Ce sont les filets avec lesquels on fait, la nuit & pendant l'hiver, la pêche des oiseaux marins. D'autres nomment ces filets *alourets* & *alouraux*; mais on les appelle *marcolieres*, parce qu'on y pêche des macreuses.

MARCOMANS, LES (*Géogr. anc.*) *Marcomani*, ancien peuple de la Germanie, où ils ont habité différens pays. Spener croit ce mot formé de *marck* & de *manner*, deux mots Allemands, qui signifient *des hommes établis* pour la garde & la défense des frontieres.

On conjecture avec probabilité, que la demeure des *Marcomans* étoit entre le Rhin & le Danube. Cluvier a tâché de marquer les bornes précises du pays des *Marcomans*. Il dit que le Necre bornoit la Marcomanie au nord; que le Kocker qui se joint au Necre, & le Brentz qui se jette dans le Danube, la bornoient à l'orient, le Danube au midi, & le Rhin à l'occident. Tout cela est assez vraisemblable. De cette façon les *Marcomans* auroient possédé les terres que comprend le duché de Wirtemberg, la partie du Palatinat du Rhin qui est entre le Rhin & le Necre, le Brisgaw, & la partie du duché de Souabe, située entre la source du Danube & le Brentz.

MARCOPOLIS, (*Géogr. anc.*) ville de Grece à l'orient d'Athênes, à l'entrée de l'Euripe. C'est présentement un village de vingt ou trente maisons, que Wheler appelle encore *Marcopoli*, & Spon *Marcopoulo*. (*D. J.*)

MARCOSIENS, s. m. (*Théolog.*) nom de secte; anciens hérétiques du parti des Gnostiques. *Voyez* GNOSTIQUE.

Saint Irenée parle fort au long du chef de cette secte nommé *Marc*, qui étoit réputé pour un grand magicien. Le fragment de ce saint qui mérite d'être lu, se trouve en Grec dans S. Epiphane. Il renferme plusieurs choses très-curieuses touchant les prieres ou invocation des anciens Gnostiques. On y voit des vestiges de l'ancienne cabale juive sur les lettres de l'alphabet, & sur leurs propriétés, aussi-bien que sur les mysteres des nombres; ce que les Juifs & les Gnostiques avoient emprunté de la philosophie de Pythagore & de Platon.

Ce Marc étoit un grand imposteur, qui faisoit illusion aux simples, principalement aux femmes; il savoit l'art de la magie, qui étoit comme une espece de métier dans l'Egypte dont il étoit; & pour imposer plus aisément à ses sectateurs, il se servoit de certains mots Hébreux, ou plutôt Chaldaïques, qui étoient fort en usage parmi les enchanteurs de ces temps-là. Le but de tous ces prestiges étoit la débauche & l'impureté; car Marc & ses disciples tendoient à séduire les femmes, & à en abuser, comme il paroît par divers traits que rapporte M. Fleury, *hist. ecclésiast., tom. I, liv. IV, pag. 139 & 140.*

Les *Marcosiens* avoient un grand nombre de livres apocryphes qu'ils mettoient dans le même rang que les livres divins. Ils avoient tiré de ces livres plusieurs rêveries touchant l'enfance de Jesus-Christ, qu'ils débitoient comme de véritables histoires. Il est étonnant que ces sortes de fables aient été du goût de plusieurs chrétiens, & qu'elles se trouvent encore aujourd'hui dans des livres manuscrits qui sont à l'usage des moines Grecs. *Dict. de Trévoux.*

MARCOTTE, s. f. (*Jardin.*) c'est un moyen employé par les Jardiniers pour multiplier quelques plantes & beaucoup d'arbres. Après la semence, c'est le moyen qui réussit le plus généralement pour la propagation des plantes ligneuses. Il n'y a guere que les arbres résineux, les chênes verds, les térébinthes, *&c.* qui s'y refusent en quelque façon; car si on vient à bout, à force de temps, de faire jeter quelques racines aux branches *marcottées* de ces arbres, les plants que l'on en tire font rarement du progrès. Cependant ce mot *marcotte* ne sert qu'à exprimer particuliérement l'une des façons dont on se sert pour multiplier les végétaux de branches couchées; au lieu que par cette expression

expression *de branches couchées*, on doit entendre en général un moyen de multiplier les plantes & les arbres, en faisant prendre racine à leurs branches sans les séparer du tronc. Il est vrai qu'on peut venir à bout de faire prendre racine aux branches sans les *marcotter*, & qu'on peut encore les *marcotter* sans les coucher. Pour faire entendre ces différences, je vais expliquer les diverses méthodes dont on se sert pour faire prendre racine aux branches des végétaux. C'est une pratique du jardinage des plus intéressantes, & souvent la seule que l'on puisse employer pour multiplier les arbres rares & précieux.

Pour faire prendre racine aux branches, on peut se servir de quatre moyens que l'on applique, selon que la position des branches le demande, ou que la qualité des arbres l'exige.

1°. Cette opération se fait en couchant simplement dans la terre les branches qui sont assez longues & assez basses pour le permettre. Il faut que la terre soit meuble, mêlée de terreau & en bonne culture. On y fait une petite fosse, un peu moins longue que la branche, & d'environ cinq ou six pouces de profondeur; on y couche la branche en lui faisant faire un coude, & en remplissant de terre la fosse au niveau du sol.

On arrange & on contraint la branche de façon que l'extrêmité qui sort de terre se trouve droite; on observe que quand les branches ont assez de roideur pour faire ressort, il faut les arrêter avec un crochet de bois, & que toute la perfection de cet œuvre consiste à faire aux branches dans l'extrêmité de la fosse, le coude le plus abrupte qu'il est possible, sans la rompre ni l'écorcher. Par l'exactitude de ce procédé, la seve trouvant les canaux abstrués par un point de resserrement & d'extension tout ensemble, elle est forcée de s'engorger, de former un bourrelet, & de percer des racines. Il faudra couper la branche couchée à deux yeux au dessus de terre, & l'arroser souvent dans les sécheresses. Cette simple pratique suffit pour les arbres qui font aisément racines, comme l'orme, le tilleul, le platane, *&c.*

2°. Mais lorsqu'il s'agit d'arbres précieux qui ont de la lenteur ou de la difficulté à percer des racines, on prend la précaution de les *marcotter*, comme on le pratique pour les œillets. On couche la branche de la maniere qu'on vient de l'expliquer, & on y fait seulement une entaille de plus immédiatement au dessus du coude. Pour faire cette entaille, on coupe & on éclate la branche entre deux joints jusqu'à mi-bois, sur environ un pouce ou deux de longueur, suivant sa force; & on met un petit morceau de bois dans l'entaille pour l'empêcher de se réunir. Quand il s'agit d'arbres qui reprennent difficilement à la transplantation, tels que les houx panachés & bien d'autres toujours verds, on plonge le coude de la branche dans un pot ou dans un manequin, que l'on enfonce dans la terre.

3°. Mais cet expédient ne réussit pas sur tous les arbres, il y en a qui s'y refusent, tels que le tulipier, le mûrier de Virginie, le chionautus, ou l'arbre de neige, *&c.*; alors en couchant la branche, il faut la serrer immédiatement au dessus du coude avec un fil de fer au moyen d'une tenaille, ensuite percer quelques trous avec un poinçon, dans l'écorce à l'endroit du coude. Au moyen de cette ligature il se forme au dessous de l'étranglement un bourrelet qui procure nécessairement des racines. Au lieu de se servir du fil de fer, on peut couper & enlever une zone d'écorce d'environ un pouce de largeur au dessous du coude: il est vrai que cette incision peut opérer autant d'effet; mais comme en affoiblissant l'action de la seve elle retarde le succès, le fil de fer m'a toujours paru l'expédient le plus simple, le plus convenable, & le plus efficace. Quelques gens, au lieu de tout cela, conseillent de tordre la branche à l'endroit du coude. C'est un mauvais parti capable de faire périr la branche; d'ailleurs impraticable lorsqu'elle est forte, ou d'un bois dur.

Le meilleur moyen de multiplier un arbre de branches couchées, c'est de le coucher tout entier, de ne lui laisser que les branches les plus vigoureuses, & de faire à chacune le traitement ci-dessus expliqué, selon la nature de l'arbre. Ceci est même fondé sur ce que la plupart des arbres délicats

dépériffent lorfque l'on fait plufieurs branches couchées à leur pied.

4°. Enfin, il y a des arbres qui ont très-rarement des branches à leur pied, comme le laurier-tulipier, ou que l'on ne peut coucher en entier, parce qu'ils font dans des caiffes ou des pots. Dans ce cas, on applique un entonnoir de fer-blanc à la branche que l'on veut faire enraciner, on la *marcotte* vers le milieu de l'entonnoir, que l'on emplit de bonne terre. On juge bien qu'une telle pofition exige de fréquens arrofemens. C'eft ce qu'on peut appeller *marcotter* les branches fans les coucher.

Lorfque les branches couchées ont fait des racines fuffifantes, on les fevre de la mere pour les mettre en pépiniere. On ne peut fixer ici le temps de couper ces branches & de les enlever: ordinairement on le peut faire au bout d'un an; quelquefois il fuffit de fix mois; d'autres fois il faut attendre deux & trois années: cela dépend de la nature de l'arbre, de la qualité du terrrein, & fur-tout des foins que l'on a dû y donner.

Mais on peut indiquer le temps qui eft le plus convenable pour faire les branches couchées. On doit y faire travailler dès l'automne, auffi-tôt après la chûte des feuilles, s'il s'agit d'arbres robuftes, & fi le terrein n'eft pas argilleux, bas & humide; car en ce cas, il faudra attendre le printemps. Il faut encore en excepter les arbres toujours verds, pour lefquels la fin d'août ou le commencement de feptembre font le temps le plus propre à coucher les plus robuftes, parce qu'alors ils ne font plus en feve. A l'égard de tous les arbres un peu délicats, foit qu'ils quittent leurs feuilles ou qu'ils foient toujours verds, il faut laiffer paffer le froid & le hâle, pour ne s'en occuper que dans le mois d'avril.

On obferve que dans les arbres qui ont le bois dur, ce font les jeunes rejetons qui font le plus aifément racine; & qu'au contraire, dans les arbres qui font d'un bois tendre & mollaffe, c'eft le vieux bois qui reprend le mieux.

On dit, *coucher les arbres*, *marcotter des œillets*, *provigner des ceps*. A ce dernier égard, *Voyez* PROVIN. *Article de M.* DAUBENTON.

Obfervations de M. le Baron de TCHOUDY, *fur le même fujet.*

MARCOTTE, (*Jardinage.*) Nous avons dit dans l'*article* BOUTURE, que les parties noueufes, âpres & inégales des branches, fe trouvoient pourvues d'un grand nombre de mamelons intercutanés, propres à pouffer des racines dès qu'ils fe trouvent enterrés; quelquefois même la fraîcheur de l'ombre fuffit pour procurer leur développement. J'ai vu dans un de mes bofquets une branche de troëne qui s'étendoit à quelques pouces de la fuperficie du fol; elle avoit pouffé des racines tendres qui vivoient d'air; & plufieurs efpeces de figuiers font naturellement pourvus de pareilles racines qui partent des nœuds des branches. C'eft ainfi que la nature a pris foin de nous dévoiler l'ingénieufe & utile pratique de marcotter les arbres.

Elle fe trouve parfaitement détaillée dans l'*article* MARCOTTE; on y trouve même le moyen de contraindre à s'enraciner les *marcottes* des arbres qui y font le moins enclins. *Voyez* auffi, à l'*article* BIGNONIA, la façon dont nous nous y fommes pris pour faire réuffir les *marcottes* du catalpa, qui jufque-là paffoit pour ne pouvoir pas être multiplié par cette voie. Les *articles* ALATERNE & CLÉMATITE de ce même ouvrage contiennent quelques détails que le cultivateur ne dédaignera pas.

Nous nous bornerons ici à une obfervation qui paroît avoir échappé aux auteurs du jardinage: ils n'indiquent pour marcotter, que le printemps & l'automne; cependant chacune de ces faifons a des inconvéniens pour ce qui concerne certains arbres. Il en eft de délicats, dont les branches très-fatiguées par l'hiver, loin d'avoir au retour du beau temps affez de vigueur pour produire de leur écorce des racines furnuméraires, ont à peine la force qu'il leur faut pour fe rétablir. D'autres arbres moins tendres, mais qui nous viennent des contrées de l'Amérique feptentrionale, où la terre profonde & humide, & les longues automnes les excitent à pouffer fort tard, confervent cette difpofition dans nos climats; mais leur végétation vive, leurs jets pleins de feve fe trouvent bruf-

quement saisis par nos premieres gelées. Que l'on couche leurs branches en automne, l'humidité de la terre ne fera que hâter leur destruction. Si l'on attend le printemps; on les trouvera alors mortes par le bout, on ne saura pas précisément où finit la partie desséchée ou chancée, & où commence la partie vive & saine qui sera d'ailleurs le plus souvent trop courte pour se prêter à la courbure qu'il conviendroit de lui donner.

On préviendra ces inconvéniens si l'on fait au mois de juillet les *marcottes* de ces arbres, un peu avant le second élan de la seve. Dans nos climats, les printemps maussades & fantasques ne laissent à la premiere végétation qu'un mouvement foible & intermittent: son jet d'été moins contrarié est ordinairement plus continu & plus vigoureux; ainsi nos *marcottes* ne seront guere moins avancées que celles de la premiere saison, & auront beaucoup d'avance sur celles de l'arriere-saison. En général elles seront parfaitement enracinées la seconde automne ou le second printemps; sur-tout si aux soins ordinaires on ajoute celui de répandre sur leur partie enterrée de la rognure de buis ou telle autre couverture capable d'arrêter la moiteur qui s'éleve du fond du sol, & de conserver le bénéfice des pluies & l'eau des arrosemens.

Ce ne sont pas là les seuls avantages du choix de cette saison pour faire les *marcottes*. Il convient singuliérement à certains arbres dont les branches ne poussent volontiers des racines que lorsqu'elles sont encore tendres & herbacées; en les couchant on aura soin de faire l'onglet, autant qu'il sera possible, au dessous du nœud qui sépare le jet de l'année précédente d'avec le jet récent, & si l'on est contraint de l'ouvrir dans ce bourgeon, il faudra s'y prendre avec beaucoup de dextérité. D'autres abrisseaux dont les jeunes branches survivent rarement à l'hiver, & qui tiennent de la nature des herbes, ne peuvent même absolument être marcottés qu'en été. La *marcotte* ayant produit des racines, périra à la vérité jusqu'à terre durant le froid; mais elle demeurera vive à sa couronne & poussera de nouveaux jets au printemps.

Il y a encore des arbres comme l'élæagnus, dont les branches mûres sont si fragiles qu'elles se rompent sous la main la plus adroite, lorsqu'on veut les courber pour les coucher, soit en automne, soit au printemps: en été, on les trouvera liantes & dociles. Plusieurs arbres toujours verds, dont les boutures ne se plantent avec succès que dans cette saison, sont aussi, par une suite de cette inclination, plus disposés à reprendre des *marcottes* dans ce même temps qu'en tout autre; & les *marcottes* de certains arbrisseaux, comme les chevrefeuils, faites même assez avant dans l'été, prennent encore assez de racines, pour qu'on puisse les sevrer en automne. Nous avons ainsi obtenu dans l'espace de trois mois cinq individus d'un seul chevrefeuil panaché que nous avions reçu au printemps, maigre & fluet: nous marcottions les jeunes branches qu'il poussoit successivement, si-tôt qu'elles se trouvoient suffisamment déployées.

Au reste, s'il est des *marcottes* qu'il faille garrotter au dessous de l'endroit où se doivent développer leurs racines, ce sont en particulier celles que l'on fait sans les coucher, en environnant quelques branches droites d'un arbre d'un pot à deux parties, ou d'un cône de fer-blanc; car ces *marcottes* n'ayant qu'un petit volume d'aliment, & ne jouissant pas de cette douce vapeur qui s'éleve du sein de la terre, & que rien ne peut suppléer, ne sont pas, quelque soin qu'on en prenne, aussi disposées que les autres à s'enraciner. Mais il faut observer que le fil de laiton est mortel à certaines especes. Il faut préférer par cette raison de lier avec du fil ciré, & quelquefois il suffira d'ôter un demi-cerne d'écorce dans la partie inférieure de la *marcotte*. Il y a des arbres dont la seve passe en assez grande abondance par le corps ligneux; à ceux-là on pourra ôter un cerne entier; & dans les deux cas il sera bon de recouper un peu le bout de la branche marcottée, de lui ôter ses plus grandes feuilles, & de l'arroser souvent, & même de l'ombrager.

Il y a une méthode de marcotter préférable à celle qui se fait sur les branches droites & élevées, qui convient encore mieux aux arbres rares & délicats, mais qui n'exclud pas les précautions dont nous venons de parler. On l'emploie pour les arbres & arbrisseaux dont les branches laté-

rales inférieures ne font pas trop éloignées de terre. Elaguez ces branches par avance pour les alonger : lorfqu'elles feront affez longues, vous apporterez deffous des pots emplis de bonne terre, & les y marcotterez. Vous couvrirez la terre & les parois extérieures du pot de beaucoup de mouffe, & vous les arroferez fuivant le befoin. Lorfque vous ferez affuré que ces *marcottes* auront produit des racines fuffifamment, vous les févrerez ; mais vous les laifferez dans le pot jufqu'à ce que leurs tiges foient affez fortes; alors vous les planterez à demeure avec la motte, & leur fuccès fera infaillible.

MARDAC, f. m. (*Mat. méd. anc.*) nom donné par les anciens à la litharge ; car les auteurs Arabes la nomment quelquefois *mardac*, & quelquefois *merdefangi* ; mais c'eft une feule & même chofe. Avicenne n'a fait que traduire, fous le nom de *mardac*, le chapitre de Diofcoride fur la litharge ; & ce que dit Sérapion du merdefangi, eft la defcription de la litharge par Galien. (*D. J.*)

MARDARA (*Géogr. anc.*) Ptolomée nomme deux villes de ce nom : 1°. une ville du Pont-Cappadocien, *longit.* 71, 30 ; *lat.* 43, 40 ; 2°. une ville de la petite Arménie. *Longit.* 69, 6 ; *lat.* 39, 40. (*D. J.*)

MARDELLE, *ou* MARGELLE, f. m. (*Maçon.*) dans l'art de bâtir, c'eft une pierre percée, qui pofée à hauteur d'appui, fait le bord d'un puits.

MARDES LES, (*Géogr. anc.*) *Mardi*, ancien peuple de Médie, voifin des Perfes. Ils ravageoient les campagnes, & furent fubjugués par Alexandre. Il y avoit auffi un peuple *Marde* contigu à l'Hircanie & aux Tapyriens. Enfin, Pline, *liv. VI*, *ch. xvj*, parle des *Mardes*, peuples de la Margiane, qui s'étendoient depuis les montagnes d'Autriche, jufqu'aux Bactriens. (*D. J.*)

MARDI, f. m. (*Chronol.*) troifieme jour de la femaine, confacré autrefois par les païens à la planete de Mars, d'où lui eft venu fon nom. On l'appelle, dans l'office de l'églife, *feria tertia*.

MARE, f. f. (*Géogr.*) *anc.* mot Latin d'où nous avons fait celui de *mer*, qui fignifie la même chofe ; mais les auteurs fe fervoient du mot *Mare* dans le fens que nous exprimons par celui de *côte*, pour fignifier *la mer qui bat les côtes d'un pays*. En voici des exemples.

Mare Ægyptium, eft la côte d'Egypte ; *mare Æolium*, la côte aux environs de Smyrne; *mare Afiaticum*, la côte de l'Afie proprement dite dans l'Anatolie ; *mare Aufonium*, la côte occidentale du royaume de Naples ; & la mer de Sicile ; *mare Cantabricum*, la côte de Bifcaye ; *mare Cilicium*, la côte de Cilicie, aujourd'hui la côte de Caramanie ; *mare Germanicum*, les côtes de Zélande, de Hollande, de Frife, & ce qui fuit jufqu'à l'Elbe, où commence *mare Cimbricum*, c'eft-à-dire, la mer qui lave la prefqu'ifle où font le Holftein, le Jutland, & le Sleswig ; *mare Iberum*, la côte d'Efpagne, depuis le golfe de Lyon, jufqu'au détroit ; *mare Illiricum*, la côte de Dalmatie ; *mare Lyguflicum*, la côte de la Lygurie, ou la riviere de Gênes ; *mare Lycium*, la côte de la Lycie, au midi de l'Anatolie. Elle fait préfentement partie de la mer de Caramanie ; *mare Suevicum*, les côtes méridionales de la mer Baltique, vers la Poméranie ; *mare Tyrrhenum*, la côte occidentale de l'Italie ; *mare Venedicum*, le golfe de Dantzig.

Les anciens ont auffi nommé l'Océan, *mare exterius*, mer extérieure, par oppofition à la Méditerranée, qu'ils appelloient *mare interius*, mer intérieure. Ils nommoient auffi *mare inferum*, la mer de Tofcane, par oppofition à *mare fuperum*, nom qu'ils donnoient à la mer Adriatique.

Ils ont appellé *mare Hefperium*, l'Océan au couchant de la Lybie ; *mare Hyperboreum*, la mer au feptentrion de l'Europe & de l'Afie : ils n'en avoient que des idées très-confufes.

Enfin, ils ont nommé *mare Myrtoum*, cette partie de l'Archipel, qui s'étendoit entre l'Argolide dans le Péloponnefe, l'Attique, l'Eubée & les ifles d'Andros, de Tine, de Scyro & de Sérife. Ce nom de *Myrtoum* lui vient de la petite ifle de Myrtos, qui eft à la pointe méridionale de Négrepont. La fable dit d'un certain Myrtile, écuyer d'Enomaüs, que *Pélops* jeta dans cette mer. (*D. J.*)

MARE SMARAGDINUM, (*Hift. nat.*) nom que quelques auteurs ont donné à un jafpe de couleur de fer, & fuivant d'autres, à la prime d'émeraude.

MARÉAGE, f. m. (*Marine.*) c'eft le marché qu'on fait avec les matelots à un

certain prix fixe pour tout le voyage, quelque long qu'il soit.

MARÉCAGE, s. m. *en Géographie*, est une espece de lac ou plutôt de marais. *Voyez* LAC & MARAIS.

Il y en a de deux sortes; le premier est un composé d'eau & de terre mêlées ensemble, & qui pour l'ordinaire n'est pas assez ferme pour qu'un homme puisse passer dessus. *Voyez* MARAIS.

La seconde sorte, sont des étangs ou amas d'eau bourbeuse, au dessus de laquelle on voit çà & là des éminences de terrein sec qui s'élevent sur la surface. *Chambers.*

« Lorsque les eaux qui sont à la surface » de la terre ne peuvent trouver d'écoule- » ment, elles forment des marais & des » *marécages*. Les plus fameux marais de » l'Europe sont ceux de Moscovie, à la » source du Tanaïs; ceux de Finlande, où » sont les grands marais Savolax & Enasak: » il y en a aussi en Hollande, en West- » phalie, & dans plusieurs autres pays bas. » En Asie, on a les marais de l'Euphrate, » ceux de la Tartarie, le Palus Méotide; » cependant en général, il y en a moins en » Asie & en Afrique qu'en Europe; mais » l'Amérique n'est, pour ainsi dire, qu'un » marais continu dans toutes ses plaines: » cette grande quantité de marais est une » preuve de la nouveauté du pays, & du » petite nombre des habitans, encore plus » que du peu d'industrie.

» Il y a de très-grands *marécages* en An- » gleterre, dans la province de Lincoln, » près de la mer, qui a perdu beaucoup de « terrein d'un côté, & en a gagné de l'autre. » On trouve dans l'ancien terrein une grande » quantité d'arbres qui y sont enterrés au » dessous du nouveau terrein amené par les » eaux. On en trouve de même en grande » quantité en Ecosse, à l'embouchure de » la riviere Ness. Auprès de Bruges, en » Flandre, en fouillant à 40 ou 50 pieds » de profondeur, on trouve une très- » grande quantité d'arbres aussi près les uns » des autres que dans une forêt; les troncs, » les rameaux & les feuilles sont si bien » conservés, qu'on distingue aisément les » différentes especes d'arbres. Il y a 500 ans » que cette terre où l'on trouve des arbres, » étoit une mer; & avant ce temps-là, on » n'a point de mémoire ni de tradition que » jamais cette terre eût existé: cependant ils » est nécessaire que cela ait été ainsi dans le » temps que ces arbres ont cru & végété; » ainsi le terrein qui dans les temps les plus » reculés étoit une terre ferme couverte de » bois, a été ensuite couvert par les eaux » de la mer, qui y ont amené 40 ou 50 » pieds d'épaisseur de terre, & ensuite ces » eaux se sont retirées.

» Dans l'isle de Man, on trouve dans » un marais qui a six milles de long & trois » milles de large, appellé *Curragh*, des » arbres souterrains qui sont des sapins, & » quoiqu'ils soient à 18 ou 20 pieds de » profondeur, ils sont cependant fermes sur » leurs racines. *V.* Rays, *Discourses, p.* 232. » On en trouve ordinairement dans tous » les grands marais, dans les fondrieres & » dans la plupart des endroits marécageux, » dans les provinces de Sommerset, de » Chester, de Lancastre, de Stafford. On » trouve aussi une grande quantité de ces » arbres souterrains dans les terres maréca- » geuses de Hollande, dans la Frise & auprès » de Groningue, & c'est de là que viennent » les tourbes qu'on brûle dans tout le pays.

» On trouve dans la terre une infinité » d'arbres, grands & petits, de toute » espece; comme sapins, chênes, bou- » leaux, hêtres, ifs, aubépins, saules, » frênes. Dans les marais de Lincoln, le » long de la riviere d'Ouse, & dans la » province d'Yorck en Hatfieldchace, ces » arbres sont droits, & plantés comme » on les voit dans une forêt. Plusieurs » autres endroits marécageux de l'An- » gleterre & de l'Irlande sont remplis de » troncs d'arbres, aussi-bien que les ma- » rais de France, de Suisse, de Savoie » & d'Italie. *Voyez trans. phil. abr. pag.* » *218, &c., vol. IV.*

» Dans la ville de Modene, & à quatre » milles aux environs, en quelqu'endroit » qu'on fouille, lorsqu'on est parvenu à la » profondeur de 63 pieds, & qu'on a » percé la terre à 5 pieds de profondeur » de plus avec une tariere, l'eau jaillit » avec une si grande force, que le puits » se remplit en fort peu de temps pres- » que jusqu'au dessus; cette eau coule » continuellement, & ne diminue ni

» n'augmente par la pluie ou par la sécheresse : ce qu'il y a de remarquable » dans ce terrein, c'est que lorsqu'on est » parvenu à 14 pieds de profondeur, on » trouve les décombremens & les ruines » d'une ancienne ville, des rues pavées, des planchers, des maisons, » différentes pieces de mosaïques; après » quoi, on trouve une terre assez solide, & qu'on croiroit n'avoir jamais » été remuée; cependant au dessous on » trouve une terre humide & mêlée de » végétaux, & à 26 pieds, des arbres tout » entiers; comme des noisetiers avec des » noisettes dessus, & une grande quantité de branches & de feuilles d'arbres : » à 28 pieds on trouve une craie tendre, » mêlée de beaucoup de coquillages, & » ce lit a onze pieds d'épaisseur; après » quoi on retrouve encore des végétaux, » des feuilles & des branches, & ainsi » alternativement de la craie & une terre » mêlée de végétaux, jusqu'à la profondeur de 63 pieds, à laquelle profondeur est un lit de sable mêlé de petits » graviers & de coquilles semblables à » celles qu'on trouve sur les côtes de la » mer d'Italie : ces lits successifs de terre » marécageuse & de craie se trouvent » toujours dans le même ordre, en quelqu'endroit qu'on fouille, & quelquefois la tariere trouve de gros troncs » d'arbres qu'il faut percer; ce qui donne » beaucoup de peine aux ouvriers. On » y trouve aussi des os, du charbon de » terre, des cailloux & des morceaux de » fer. Ramazzini, qui rapporte ces faits, » croit que le golfe de Venise s'étendoit » autrefois jusqu'à Modene & au delà, » & que par la succession des temps, les » rivieres, & peut-être les inondations » de la mer ont formé successivement ce » terrein.

» On ne s'étendra pas davantage ici sur » les variétés que présentent ces couches » de nouvelle formation; il suffit d'avoir » montré qu'elles n'ont pas d'autres causes que les eaux courantes ou stagnantes qui sont à la surface de la terre, & » qu'elles ne sont jamais aussi dures, ni » aussi solides que les couches anciennes » qui se sont formées sous les eaux de la » mer. » *Voyez l'Hist. nat. gén. & partic. tom. I*, d'où cet article est entiérement tiré.

MARÉCHAL, s. m. (*Hist. mod. & art milit.*) il y a un grand nombre d'officiers de ce nom. *Voyez les articles suivans.*

MARÉCHAL DE BATAILLE, (*Art milit.*) c'étoit autrefois, dans les armées de France, un officier dont la principale fonction étoit de mettre l'armée en bataille, selon l'ordre dans lequel le général avoit résolu de combattre. Ce titre ne paroît pas plus ancien que Louis XIII. Il s'est seulement conservé dans le commencement du regne de Louis XIV. Il n'en est plus question depuis la guerre de Hollande en 1672.

MARÉCHAL DE CAMP, (*Art militaire.*) officier-général de l'armée, dont le grade est immédiatement au dessus de celui de brigadier, & au dessous de celui de lieutenant-général.

C'est l'officier de l'armée qui a le plus de détail lorsqu'il veut bien s'appliquer à remplir tous les devoirs de son emploi. On peut dire qu'un officier qui s'en est acquitté dignement pendant sept à huit ans de pratique & d'exercice, est très-capable de remplir les fonctions de lieutenant-général.

C'est sur le *maréchal de camp* que roule le détail des campemens & des fourrages.

Il est de jour comme le lieutenant-général, dont il prend l'ordre, pour le donner ensuite aux majors-généraux de l'armée. Son poste, dans une armée, est à la gauche des troupes qui sont sous les ordres du lieutenant-général & sous les siens.

Quand le général veut faire marcher l'armée, il donne ses ordres au *maréchal de camp*, qui conduit le campement & l'escorte nécessaire pour sa sûreté, aux lieux qui lui ont été indiqués. Lorsqu'il est arrivé, il doit envoyer des partis dans tous les endroits des environs, pour reconnoître le pays & observer s'il n'y a point de surprise à craindre de l'ennemi; on ne sauroit être trop alerte & trop vigilant sur ce sujet; mais il est à propos de ne faire aller à la découverte que de petits partis conduits par des officiers intelligens, afin de ne point fatiguer excessivement & sans nécessité les troupes de l'escorte.

Avant que de faire marquer le camp, il doit en poster les gardes & sur-tout n'en pas trop mettre; car c'est ce qui fatigue extrêmement l'armée quand il faut les relever journellement. Il est absolument nécessaire d'épargner aux troupes toutes les fatigues inutiles; elles en ont toujours assez, sans qu'il soit besoin de leur en ajouter de superflues.

Quand les gardes sont postées & que le terrein est bien reconnu, le *maréchal de camp* doit examiner, conjointement avec le maréchal des logis de l'armée & les majors-généraux, la disposition qu'il veut donner au camp, & observer de mettre les troupes dans le terrein qui leur convient. Il prend ensuite les points de vue nécessaires pour l'alignement du camp. Le maréchal-général des logis fait, après cela, la distribution du terrein aux officiers majors de l'infanterie & de la cavalerie, qui en font la répartition aux majors des régimens, suivant l'étendue fixée pour le front de chaque bataillon & de chaque escadron.

Le *maréchal de camp* doit s'instruire des fourrages qui se trouvent dans les environs du camp, & rendre après cela compte au général de tout ce qu'il a fait & observé.

Les *maréchaux de camp* ont, à proportion de leur rang, des honneurs militaires réglés par les ordonnances.

Un *maréchal de camp* qui commande en chef dans une province par ordre de sa majesté, doit avoir une garde de quinze hommes commandés par un sergent, sans tambour. Il en sera de même s'il commande sous un chef au dessus de lui.

Si un gouverneur de place est *maréchal de camp*, l'usage est que l'officier de garde fasse mettre sa garde en haie & le fusil sur l'épaule lorsque le gouverneur passe, mais le tambour ne bat pas.

Que si le *maréchal de camp* a ordre pour commander en chef un corps de troupes, alors il a pour sa garde trente hommes avec un tambour, commandés par un officier, & le tambour doit appeller quand il passe devant le corps-de-garde.

Les *maréchaux de camp* ont en campagne neuf cens livres d'appointemens par mois de campagne ou de 45 jours.

Le grade de *maréchal de camp* est aujourd'hui une charge dont l'officier est pourvu par brevet du roi.

MARÉCHAL DE FRANCE, (*Art milit.*) c'est le premier officier des troupes de France. Sa fonction principale est de commander les armées en chef. *V.* GÉNÉRAL.

Le Pere Daniel prétend que c'est du temps de Philippe-Auguste qu'on voit pour la premiere fois le commandement des armées joint à la dignité de *maréchal*. Avant ce prince, l'office de *maréchal* étoit une intendance sur les chevaux du prince, aussi-bien que celui de connétable, mais subordonné & inférieur à celui-ci.

Le premier *maréchal de France* qu'on trouve avoir quelque commandement dans les armées, est Henri Clément, qui étoit à la tête de l'avant-garde dans la conquête que Philippe-Auguste fit de l'Anjou & du Poitou, ainsi que Guillaume le Breton, historien de ce prince, le rapporte. On voit, dans le même historien, que ce *maréchal* commandoit l'armée par sa dignité de *maréchal*.

Jure marescalli *cunctis prælatus agebat.*

La dignité de *maréchal de France* n'étoit point à vie dans ces premiers temps: celui qui en étoit revêtu la quittoit lorsqu'il étoit nommé à quelqu'autre emploi, qu'on jugeoit incompatible avec les fonctions de *maréchal*. Il y en a plusieurs exemples dans l'histoire, entr'autres celui du seigneur de Morcul, qui, étant *maréchal de France* sous Philippe de Valois, quitta cette charge pour être gouverneur de son fils Jean, qui fut son successeur sur le trône; mais il y fut rétabli dans la suite.

Il n'y eut d'abord qu'un *maréchal de France* lorsque le commandement des armées fut attaché à cette dignité; mais il y en avoit deux sous le regne de Saint Louis: car, quand ce prince alla à son expédition d'Afrique, l'an 1270, il avoit dans son armée avec cette qualité Raoul de Sores, seigneur d'Estrées, & Lancelot de Saint-Maard. François I en ajouta un troisieme, Henri II un quatrieme; ses successeurs en ajouterent encore plusieurs autres: mais il fut ordonné aux états de Blois, tenus sous le regne de Henri III, que le nombre des

maréchaux feroit fixé à quatre. Henri IV fut néanmoins contraint de se dispenser de cette loi, & d'en faire un plus grand nombre, qui a encore augmenté par Louis XIII & par Louis XIV. Il s'en est trouvé jusqu'à vingt sous le regne de ce prince, après la promotion de 1703.

La dignité de *maréchal de France* est du nombre de celles qu'on appelle *charges de la couronne*, & il y a déja long-temps: on le voit par un acte rapporté par le Pere Anselme, où il est dit: *En l'arrêt du duc d'Orléans, du 25 janvier 1361, est narré que les offices de* maréchaux de France *appartiennent à la couronne, & l'exercice auxdits* maréchaux, *qui en font au roi foi & hommage.*

Les *maréchaux* ont un tribunal où ils jugent les querelles sur le point d'honneur, & de diverses autres choses qui ont rapport à la guerre & à la noblesse. Ils ont des subdélégués & lieutenans dans les provinces pour en connoître en premiere instance, avec leur jurisdiction au palais à Paris, sous le titre de *connétablie & maréchaussée de France*. Ils ont des officiers qui exercent la justice en leur nom.

Le revenu de leur charge n'étoit autrefois que de 500 livres, encore ils n'en jouissoient que pendant qu'ils en faisoient les fonctions; à présent leurs appointemens sont de 12000 livres même en temps de paix. Quand ils commandent l'armée, ils en ont de beaucoup plus forts; savoir, 8000 livres par mois de 45 jours: outre cela, le roi leur entretient un secretaire, un aumônier, un chirurgien, un capitaine des gardes, leurs gardes, & plusieurs aides de camp.

Les *maréchaux de France*, en quelque ville qu'ils se trouvent, quand même ils n'y seroient point de service, ont toujours une garde de 50 hommes, compris deux sergens & un tambour, commandés par un capitaine, un lieutenant, avec l'enseigne & son drapeau.

Lorsqu'ils entrent dans une ville, on fait border les murs d'une double haie d'infanterie, depuis la porte par où ils entrent jusqu'à leur logis: les troupes présentent les armes, les officiers saluent, & les tambours battent aux champs. S'il y a du canon dans la place, on le salue de plusieurs volées de canon.

La dignité de *maréchal de France* ne s'obtenoit autrefois que par le service sur terre; mais Louis XIV l'a aussi accordée au service de mer. Jean d'Etrées, pere du dernier *maréchal* de ce nom, est le premier qui l'ait obtenue: il y en a eu depuis plusieurs autres, comme MM. de Tourville, de Château-Renaud, *&c.*

Les *maréchaux de France* portent pour marque de leur dignité, deux bâtons d'azur semés de fleurs de lis d'or, passés en sautoir derriere l'écu de leurs armes. *Histoire de la milice Françoise.*

MARÉCHAL-GÉNÉRAL DES CAMPS ET ARMÉES DU ROI, (*Art militaire.*) c'est une charge militaire qui se donne à présent à un maréchal de France auquel le roi veut accorder une distinction particuliere. Dans son origine elle étoit donnée à un maréchal de camp, & c'étoit alors le premier officier de ce grade. Le baron de Biron en étoit pourvu avant que d'être élevé au grade de maréchal de France; il en donna sa démission lorsque le roi le fit maréchal de France le 2 octobre 1583. *Voyez*, sur ce sujet, la *chronologie militaire*, par M. Pinard, *tome I, page 320*, & le commencement du *tome II* du même ouvrage.

La charge de *maréchal-général des camps & armées du roi* fut ensuite donnée à des maréchaux de France. On trouve, dans l'histoire des grands officiers de la couronne, trois maréchaux de France qui en ont été revêtus; le maréchal de Biron, second du nom; le maréchal de Lesdiguieres, depuis connétable de France, & M. le vicomte de Turenne. On trouve, dans le *code militaire* de M. de Briquet, les provisions de cette charge pour M. de Turenne: elles ne portent point qu'il aura le commandement sur les autres maréchaux de France, ou qu'ils lui seront subordonnés; c'est la raison sans doute pour laquelle le feu roi ordonna, en 1672, qu'ils fussent sous ses ordres, sans tirer à conséquence.

Depuis M. de Turenne, M. le maréchal de Villars a obtenu cette même charge, en 1733, & M. le maréchal de Saxe, en 1746.

Maréchal-général des logis de la cavalerie, (*Art militaire.*) c'eſt en France un officier qui a à peu près les mêmes fonctions & les mêmes détails dans la cavalerie que le major-général dans l'infanterie. *Voyez* Major-général. Cet officier va au campement ; il diſtribue le terrein pour camper la cavalerie ſous les ordres du maréchal de camp de jour, dont il prend l'ordre pour le donner aux majors de brigades ; il a chez lui à l'armée un cavalier d'ordonnance pour chaque brigade, afin d'y porter les ordres qu'il peut avoir à donner. Cette charge, ſelon M. le comte de Buſſy, ne paroît point avant le regne de Charles IX.

Il y a, outre la charge de *maréchal-général des logis de la cavalerie*, deux autres officiers qui ont le titre de *maréchal des logis de la cavalerie*, dont la création eſt de Louis XIV ; ils font dans les armées, lorſque le maréchal-général de la cavalerie n'y eſt point, les mêmes fonctions qui appartiennent à cet officier : ils ont les mêmes honneurs & privileges, & des aides de même que lui. *Hiſtoire de la milice Françoiſe.*

Maréchal-général des logis de l'armée, (*Art milit.*) eſt un des principaux officiers de l'armée, dont l'emploi demande le plus de talens & de capacité. Ses fonctions conſiſtent à diriger les marches avec le général, à choiſir les lieux où l'armée doit camper, & à diſtribuer le terrein aux majors de brigades. Cet officier eſt chargé du ſoin des quartiers de fourrage, & d'inſtruire les officiers-généraux de ce qu'ils ont à faire dans les marches & lorſqu'ils ſont de jour. Le roi lui entretient deux fourriers, dont les fonctions ſont de marquer dans les villes & les villages que l'armée doit occuper, les logemens des officiers qui ont le droit de loger.

Le maréchal-général des logis de l'armée eſt en titre d'office ; mais le titulaire de cette charge n'en fait pas toujours les fonctions : le roi nomme ſouvent pour l'exercer un brigadier, un maréchal de camp ou un lieutenant-général. Celui qui eſt chargé de cet important emploi, doit avoir une connoiſſance parfaite du pays où l'on fait la guerre ; il ne doit rien négliger pour l'acquérir. Ce n'eſt qu'à force d'uſage & d'attention, dit M. le maréchal de Puyſégur ſur ce ſujet, qu'on peut y parvenir ; *que l'on apprend à mettre en œuvre dans un pays tout ce qui eſt praticable pour faire marcher, camper & poſter avantageuſement des armées, les faire combattre, ou les faire retirer en ſûreté.*

Comme tous les mouvemens de l'armée concernent le *maréchal-général des logis*, il faut qu'il ſoit inſtruit des deſſeins ſecrets du général, pour prendre de bonne heure les moyens néceſſaires pour les exécuter. Quoique cet officier n'ait point d'autorité ſur les troupes, la relation continuelle qu'il a avec le général pour tous les mouvemens de l'armée, lui donne beaucoup de conſidération, ſur-tout, dit M. de Feuquiere, lorſqu'il eſt entendu dans ſes fonctions.

Maréchal des logis, *le*, (*Art milit.*) dans une compagnie de cavalerie & de dragons eſt un bas officier qui eſt comme l'homme d'affaires du capitaine ; il a ſous lui un *brigadier* & un *ſous-brigadier* : ces deux derniers ſont compris dans le nombre des cavaliers ou dragons ; ils ont cependant quelque commandement ſur les autres.

Le *maréchal des logis* doit faire ſouvent la viſite dans les tentes, pour voir ſi les cavaliers ne découchent point, & s'ils ont le ſoin qu'il faut de leur équipage. C'eſt lui qui porte l'ordre aux officiers de ſa compagnie ; il doit être pour ainſi dire l'eſpion du capitaine, pour l'avertir exactement de tout ce qui ſe paſſe dans ſa compagnie. Lorſqu'il s'agit de faire quelque diſtribution aux cavaliers, ſoit de pain ou de fourrage, c'eſt le *maréchal de logis* qui doit les conduire au lieu où ſe fait la diſtribution.

Maréchal. (*Hiſt. de Malte.*) Le *maréchal*, dit M. de Vertot, eſt la ſeconde dignité de l'ordre de Malte ; car il n'y a que le grand-commandeur devant lui. Cette dignité eſt attachée à la langue d'Auvergne dont il eſt le chef & le pilier. Il commande militairement à tous les religieux, à la réſerve des grands-croix, de leurs lieutenans, & des chapelains. En temps de guerre, il confie le grand étendard de la religion au chevalier qu'il en juge le plus digne. Il a droit de nommer le maître-écuyer ; & quand il ſe trouve ſur mer, il commande non

ſeulement le général des galeres, mais même le grand-amiral. (*D. J.*)

MARÉCHAL FERRANT, (*Art. méchan.*) eſt un ouvrier dont le métier eſt de ferrer les chevaux, & de les panſer quand ils ſont malades ou bleſſés. *Voyez* FERRER.

Les inſtrumens du *maréchal* ſont les flammes, la lancette, le biſtouri, la feuille de ſauge, les ciſeaux, les renettes, la petite gouge, l'aiguille, les couteaux & les boutons de feu, le brûle-queue, le fer à compas, l'eſſe de feu, la marque, la corne de chamois, le boétier, la corne de vache, la cuiller de fer, la ſeringue, le pas-d'âne, le leve ſole, la ſpatule, &c.

Les jurés & gardes de la communauté des *maréchaux* ſe choiſiſſent entre les anciens & les nouveaux. Deux d'entr'eux ſont renouvellés chaque année, & pris parmi ceux qui ont été deux ans auparavant maîtres de la confrérie de S. Eloi patron de la communauté, & encore auparavant bâtonniers de la même confrérie.

Chaque maître ne peut avoir qu'un apprenti outre ſes enfans: l'apprentiſſage eſt de trois ans.

Tout *maréchal* a ſon poinçon, dont il marque ſon ouvrage, & dont l'empreinte reſte ſur une table de plomb dépoſée au châtelet.

Avant d'être reçus maîtres, les apprentis font chef-d'œuvre, & ne peuvent tenir boutique avant l'âge de 24 ans; permis néanmoins aux enfans de maîtres, dont les peres & meres ſeront morts, de la lever à dix-huit ans.

Aucun maître de lettres ne peut entrer en jurande, qu'il n'ait tenu boutique douze ans.

Il n'appartient qu'aux ſeuls *maréchaux* de priſer & eſtimer les chevaux & bêtes chevalines, & de les faire vendre & acheter, même de prendre ce qui leur ſera volontairement donné pour leurs peines par les vendeurs & acheteurs, ſans pouvoir y être troublés par aucuns ſoi-diſans courtiers ou autres.

MARÉCHAUSSÉE, (*Juriſprud.*) c'eſt la juriſdiction des prévôts des maréchaux de France. *Voyez* CONNÉTABLIE, PRÉVÔT DES MARÉCHAUX, & POINT-D'HONNEUR. (*A*)

MARÉCHAUSSÉES. (*Art milit.*) C'eſt en France un corps de cavalerie compoſé de trente-une compagnies, dont l'objet eſt de veiller à la ſécurité des chemins, & d'arrêter les voleurs & leurs aſſaſſins. Leur ſervice eſt regardé comme militaire; & ils doivent avoir les invalides, après 20 ans de ſervice.

MARÉCHER, (*Jardinage.*) ſ. m. On appelle ainſi les jardiniers qui cultivent les marais.

MARÉE, (*Phyſ.*) ſ. f. ſe dit de deux mouvemens périodiques des eaux de la mer, par leſquels la mer ſe leve & s'abaiſſe alternativement deux fois par jour, en coulant de l'équateur vers les poles, & refluant des poles vers l'équateur. On appelle auſſi ce mouvement *flux & reflux de la mer. Voyez* FLUX & REFLUX, MER, OCÉAN, &c.

Quand le mouvement de l'eau eſt contraire au vent, on dit que *la marée porte au vent.* Quand on a le cours de l'eau & le vent favorables, on dit qu'*on a vent & marée.* Quand le cours de l'eau eſt rapide, on l'appelle *forte marée.* On dit, *attendre les marées* dans un parage ou dans un port, quand on mouille l'ancre, ou qu'on entre dans un port pendant que la *marée* eſt contraire, pour remettre à la voile avec la *marée* ſuivante & favorable. On dit, *refouler la marée*, quand on ſuit le cours de la *marée*, ou qu'on fait un trajet à la faveur de la *marée.* On appelle la *marée*, *marée & demie*, quand elle dure trois heures de plus au largue, qu'elle ne fait aux bords de la mer: & quand on dit *de plus*, cela ne ſignifie point que la *marée* dure autant d'heures de plus; mais que ſi, par exemple, la *marée* eſt haute aux bords de la mer à midi, elle ne ſera haute au largue qu'à trois heures.

Quand la lune entre dans ſon premier & dans ſon troiſieme quartier, c'eſt-à-dire, quand on a nouvelle & pleine lune, les *marées* ſont hautes & fortes, & on les appelle *grandes marées.* Et quand la lune eſt dans ſon ſecond & dans ſon dernier quartier, les *marées* ſont baſſes & lentes, on les appelle *mortes-marées*, &c. *Chambers.*

Nous avons donné au *mot* FLUX & REFLUX les principaux phénomenes des *marées*, & nous avons tâché d'en expliquer la cauſe.

Nous avons promis au même article *flux & reflux*, d'ajouter ici quelques détails ſur

les *marées* ; & nous allons satisfaire à cette promesse.

On demande pourquoi il n'y a point de *marées* sensibles dans la mer Caspienne ni dans la Méditerranée.

On trouve par le calcul, que l'action du soleil & de la lune pour soulever les eaux, est d'autant moindre que la mer a moins d'étendue ; & ainsi comme dans le vaste & profond Océan, ces deux actions ne tendent à élever les eaux que d'environ 8 à 10 pieds, il s'ensuit que dans la mer Caspienne qui n'est qu'un grand lac, l'élévation des eaux doit être insensible.

Il en est de même de la Méditerranée dont la communication avec l'Océan, est presqu'entiérement coupée au détroit de Gibraltar.

On peut voir dans la piece de M. Daniel Bernoulli, sur le flux & reflux de la mer, l'explication d'un grand nombre d'autres phénomenes des *marées*. On trouvera aussi dans cette même piece des tables pour la hauteur & pour l'heure des *marées* de chaque jour ; & ces tables répondent assez bien aux observations, sauf les différences que la situation des cotes, & les autres circonstances particulieres y peuvent apporter.

Les alternatives du flux & reflux de six heures en six heures, font que les côtes sont battues sans cesse par les vagues qui en enlevent de petites parties qu'elles emportent & qu'elles déposent au fond ; de même les vagues portent sur les cotes différentes productions, comme des coquilles, des sables qui s'accumulant peu à peu, produisent des éminences.

Dans la principale des isles Orcades où les rochers sont coupés à pic, 200 pieds au dessus de la mer, la *marée* se leve quelquefois jusqu'à cette hauteur, lorsque le vent est fort. Dans ces violentes agitations, la mer rejette quelquefois sur les cotes des matieres qu'elle apporte de fort loin, & qu'on ne trouve jamais qu'après les grandes tempêtes. On en peut voir le détail dans l'*Hist. nat. générale & particuliere, tome I, page 438.*

La mer, par son mouvement général d'orient en occident, doit porter sur les côtes de l'Amérique les productions de nos cotes ; & ce ne peut être que par des mouvemens fort irréguliers, & probablement par des vents, qu'elle porte sur nos côtes les productions des Indes & de l'Amérique. On a vu souvent dans les hautes mers, à une très-grande distance des côtes, des plages entieres couvertes de pierres-ponces, qui venoient probablement des volcans des isles & de la terre-ferme, *voyez* Volcan & Pierre-ponce, & qui paroissent avoir été emportées au milieu de la mer par des courans. Ce fut un indice de cette nature qui fit soupçonner la communication de la mer des Indes avec notre Océan, avant qu'on l'eût découverte. (*O*)

Marées, (*Marine.*) Les Marins nomment ainsi le temps que la mer emploie à monter & à descendre, c'est-à-dire, le flux & le reflux qui est une espece d'inondation de la part de la mer, deux fois le jour.

Les eaux montent environ pendant six heures ; ce mouvement qui est quelquefois assez rapide, & par lequel la mer vient couvrir les plages, se nomme le *flux* ou le *flot*. Les eaux, lorsqu'elles sont parvenues à leur plus grande hauteur, restent à peine un demi-quart-d'heure dans cet état. La mer est alors *pleine* ou elle est *étale*. Elle commence ensuite à descendre, & elle le fait pendant six heures, qui forment le temps du *reflux*, de *l'ebe*, ou de *jusan*. La mer en se retirant, parvient à son plus bas terme qu'on nomme *basse-mer*, , & elle remonte presque aussi tôt.

Chaque mouvement de la mer n'est pas précisément de six heures : elle met ordinairement un peu plus à venir & un peu plus à s'en retourner. Ces deux mouvemens contraires sont même considérablement inégaux dans certains ports : mais les deux ensemble sont toujours plus de douze heures ; ce qui est cause que la pleine mer où chaque *marée* ne se fait pas à la même heure tant le soir que le matin, elle arrive environ 24 minutes plus tard. Et d'un jour à l'autre, il se trouve environ 48 minutes de retardement ; c'est-à-dire, que s'il est pleine mer aujourd'hui dans un port à 9 heures du matin, il n'y sera pleine mer ce soir qu'à 9 heures 24 minutes, & demain à neuf heures quarante-huit minutes du matin, & le soir à 10 heures 12 minutes. C'est aussi la même chose à l'égard des basses-mers, elles retardent également d'un jour à l'autre

de 48 minutes, & du matin au ſoir de 24 minutes.

Ce retardement étant connu, on peut, ſi l'on a été attentif à l'inſtant de la *marée* un certain jour, prévoir à quelle heure il ſera pleine mer dans le même port un autre jour, & faire ſes diſpoſitions à propos pour ſortir du port ou y entrer ce jour-là. Chaque jour les *marées* retardent de 48 minutes; ainſi en 5 jours, elles doivent retarder de 4 heures; ce qui donne la facilité de trouver leur retardement à proportion pour tout autre nombre de jours. Elles doivent retarder de 8 heures en 10 jours, & de 12 heures en 15 jours. Or, il fuit de là que les *marées* reviennent exactement aux mêmes heures dans les quinze jours; mais que celles qui ſe faiſoient le matin, ſe font le ſoir, & celles qui arrivoient le ſoir, ſe font le matin: à la fin de quinze autres jours, elles reprennent leur premier ordre.

Les *marées* ſont plus fortes de quinze jours en quinze jours; c'eſt ce qui arrive à toutes les nouvelles & pleines lunes. On donne le nom de *grandes eaux* à ces plus fortes *marées*: on les nomme auſſi *malines* ou *reverdies*. Dans les quadratures, c'eſt-à-dire, aux premier & dernier quartiers, la mer monte moins, & elle deſcend auſſi moins; c'eſt ce qu'on nomme les *mortes eaux*. Et la différence de hauteur entre les mortes eaux & les malines, va quelquefois à la moitié; ce que l'on doit ſavoir pour entrer ou ſortir d'un port. En général, les *marées* du matin & du ſoir ne ſont pas également fortes; mais ce qu'il y a de très-remarquable, c'eſt que l'ordre de ces *marées* change au bout de ſix mois; c'eſt-à-dire, que ſi ce ſont les *marées* du matin qui ſont actuellement les plus fortes, comme cela ne manque pas d'arriver; en hiver, en ſix mois ou un peu plus, elles ſeront les plus foibles. Ce ſont effectivement les *marées* du ſoir qui ſont les plus fortes en été. Mais au bout de ſix mois, les plus fortes *marées* deviennent les plus foibles, & les plus foibles deviennent les plus fortes.

Au ſurplus, les malines n'arrivent pas préciſément les jours des nouvelles & pleines lunes, mais un jour & demi ou deux jours après. Les plus petites *marées* ou les mortes eaux ne concourent pas non plus exactement avec les quadratures; elles tombent un jour & demi plus tard. Après qu'elles ont été fort grandes un ou deux jours après la nouvelle ou la pleine lune, elles vont en diminuant juſqu'à un jour & demi après la quadrature, & elles augmentent enſuite juſqu'à la pleine ou nouvelle lune ſuivante.

On a vu ci-devant que les *marées* retardoient chaque jour de 48 minutes, & qu'elles ne revenoient aux mêmes heures que de 15 jours en 15 jours. Il eſt pleine mer ſur toute une étendue de côte à la même heure. Mais ſelon que les ports ſont plus ou moins retirés dans les terres, ou que leur ouverture eſt plus ou moins étroite, la mer emploie plus ou moins de temps pour s'y rendre, & il y eſt pleine mer plutôt ou plus tard. Chaque port a donc ſon heure particuliere; outre que cette heure eſt différente chaque jour, il a été naturel de conſidérer plus particuliérement les *marées* des nouvelles & pleines lunes, & d'y rapporter toutes les autres. On nomme *établiſſement*, cette heure à laquelle il eſt pleine mer, lorſque la lune eſt vis-à-vis du ſoleil, ou qu'elle ſe trouve à l'oppoſite. Par exemple, à Breſt, l'établiſſement des *marées* eſt à 3 heures 30 minutes; au lieu qu'au Havre-de-Grace, il eſt à 9 heures, parce qu'il eſt pleine mer à ces heures-là les jours de nouvelle & pleine lune.

Il eſt bon de remarquer que les pilotes ſont aſſez dans l'uſage d'exprimer l'établiſſement des ports, par les rumbs de vent de la bouſſole. Ils ſe ſervent du nord & du ſud pour indiquer 12 heures; ils indiquent 6 heures par l'eſt & l'oueſt, 3 heures par le ſud-eſt & nord-oueſt, & ainſi des autres. Cet uſage qui s'eſt introduit dans pluſieurs livres, n'eſt propre qu'à induire en erreur les perſonnes peu inſtruites, en leur faiſant croire que ces prétendus rumbs de vent qui déſignent l'établiſſement des *marées*, ont rapport à la direction des rivieres, ou aux régions du monde, vers leſquelles les entrées des ports ſont expoſées. Il n'eſt pleine mer plus tard à Nantes qu'au bas de la Loire, que parce que cette ville eſt conſidérablement éloignée de la côte, & qu'il faut du temps au flux pour y faire ſentir ſon effet.

Tout ce qu'on vient de dire ſur les

marées, est tiré du *nouveau traité de Navigation*, publié par M. Bouguer, en 1753, auquel on peut avoir recours pour de plus grands détails. On ajoute ici une table de quelques côtes & ports de l'Europe, où l'heure de la pleine mer est marquée, les jours de la nouvelle lune & de la pleine, & à la suite une table du retardement des *marées*.

TABLE *des côtes & ports de l'Europe où l'heure de la pleine mer arrive le jour de la nouvelle & pleine lune.*

FRANCE.

A Saint-Jean de Luz, à Baïonne, à	3 h.	30'.
A la côte de Guienne & Gascogne,	3.	0.

Côtes de Saintonge & d'Aunis.

A Royan, à Brouage, à la Rochelle, à l'embouchure de la Charente, ...	3	45.
A l'isle de Ré & dans les pertuis Bretons & d'Antioche, ...	3.	

Côtes de Poitou.

Dans toute la côte de Poitou, . . .	3.	
A Olonne, ...	3	15.
A l'Ile-Dieu, ...	3.	

Côtes de Bretagne.

A l'embouchure de la Loire, . . .	3	15.
A Pimbeuf, ...	5	15.
A Morbian, Port-Louis, Concarnaux, & toute la côte du sud de Bretagne, ...	3.	
A Vannes, à Auray, ...	3	45.
A la Roche-Bernard, ...	4	30.
A Belle-Isle, ...	1	30.
A Pennemarck, Audierne, . . .	2	15.
A la rade de Brest, ...	3	15.
A la rade de Bertaume, ...	3.	
Entre Ouessant & la terre-ferme, & dans le passage de l'Iroise, . .	3	45.
Au Conquet, ...	2	15.
A Abbreverak, ...	3	30.
A l'Isle de Bas, ...	5	13.
A Saint Pol de Léon, & à l'embouchure de la riviere de Morlaix, ...	4.	
Aux sept isles, ...	5.	
A Saint-Malo & Cancale, ...	6.	

Côtes de Normandie.

A Grandville, ...	6	45.
A l'anse de Vauville, ...	6	30.
A Cherbourg, ...	7	30.
A la Hougue, ...	8	15.
A Honfleur, à l'embouchure de la Seine, au Havre-de-Grace, .	9.	
A Fécamp, à S. Valery en Caux,	9	45.
A Dieppe, & à Tréport, ...	10	30.

Côtes de Picardie.

Dans toute la côte, depuis Tréport jusqu'à Ambleteuse, ...	11.	
A Calais, ...	11	30.
Dans le pas de Calais, ...	3	45.
A Dunkerque, Nieuport & Ostende, ...	12.	

En Flandre.

Dans le canal entre l'Angleterre & la Flandre, ...	3.	

En Hollande.

A l'Ecluse & à Flessingue, . . .	2	30.
Dans les isles de Zélande, . . .	1.	
Dans le Texel, ...	7	30.
Hors le Texel à la côte, ...	6.	
A Amsterdam, à Roterdam & à Dortrecht, ...	3.	

En Angleterre.

Aux Sorlingues & à la pointe occidentale d'Angleterre, . . .	4	30.
A l'entrée de la Manche, ...	3.	
A Montboy, ...	5.	
Aux côtes près le cap Lézard, . .	7.	
A Falmouth, ...	5	30.
A Faure, à Plimouth, & à Darmouth, ...	5	45.
A la côte, près le cap Goustard, .	7.	
A Torbay & à Exmouth, ...	5	15.
A Portland & à Weymouth, . . .	8	30.

Le long de la côte, depuis Portland, jusqu'à l'isle de Wight, 9.
Dans la rade de Sainte-Hélene, . 10 30.
A Portsmouth & Hampton, . . 11.
Dans toute la côte, depuis l'isle de Wigth jusqu'à Douvres, . . 11 30.
A Douvres, ... 12.
Dans la rade des Dunes, ... 11.
A l'embouchure de la Tamise, . 12.
Depuis la Tamise jusqu'à Yarmouth, le long de la côte, . . 10.

En Irlande.

Dans toute la côte de l'ouest, . . 4.
Aux isles Blaques, ... 3.
A Dingle, ... 3 30.
Dans la baie de Bantry, . . . 4 30.
A Baltimont, à Rosse, & à Kingsale, ... 5 15.
A Kork, ... 5 15.
A Waterfort, & le long de la côte, ... 6 30.
A Wiclo, ... 7 30.
A Dublin, ... 9.
A la côte du nord d'Irlande, . 6 30.

En Espagne.

A Cadix, & par toute la côte voisine, ... 1 30.

En Portugal.

A Lagos, ... 3.
A Setuval, ... 4 15.
Dans le port de Lisbonne, . . 3 30.
Dans toute la côte, depuis Lisbonne jusqu'au cap Finistere, . . 3.

Il est inutile d'étendre cette table ; ce qu'on vient de voir suffit pour l'intelligence de ce que nous avons dit ci-devant sur l'établissement des *marées* dans un port. Il ne nous reste plus que la table du retardement des *marées*, qu'on va donner.

Table du retardement des marées.

	Jours	Anticipation. H.	M.		Jours	Retard. H.	M.
Jours avant la nouvelle ou pleine lune.	7 ½	....		Jours avant la quadrature.	7 ½	....	
	7	....			7	....	
	6 ½	....			6 ½	....	
	6	5	22		6	0	54
	5 ½	4	42		5 ½	1	11
	5	4	4		5	1	28
	4 ½	3	34		4 ½	1	46
	4	2	58		4	2	3
	3 ½	2	29		3 ½	2	21
	3	2	4		3	2	40
	2 ½	1	39		2 ½	3	1
	2	1	17		2	3	21
	1 ½	0	57		1 ½	3	44
	1	0	37		1	4	9
	0 ½	0	18		0 ½	4	37
	● @	0	0		☾ ☽	5	6
Jours depuis la nouvelle & pleine lune.	0 ½	Retard. 0	17	Jours après la quadrature.	0 ½	5	39
	1	0	36		1	6	19
	1 ½	0	54		1 ½	6	58
	2	1	11		2	7	37
	2 ½	1	28		2 ½	8	14
	3	1	46		3	8	47
	3 ½	2	3		3 ½	9	17
	4	2	21		4	9	44
	4 ½	2	40		4 ½	10	9
	5	3	1		5	10	32
	5 ½	3	21		5 ½	10	53
	6	3	44		6	11	13
	6 ½	....			6 ½	....	
	7	....			7	....	
	7 ½	....			7 ½	....	

Cette table sert aussi pour trouver l'établissement d'un port, lorsqu'on y aura observé l'heure de la *marée*.

Un certain jour la table marquera la quantité du retardement de l'anticipation, pour le jour de l'observation, & elle la

donnera toujours par rapport à l'heure de l'établissement; ainsi il n'y aura qu'à ôter le retardement, ou ajouter l'anticipation à l'heure qu'on aura observée, & on aura l'heure de la pleine mer pour le jour de la nouvelle & pleine lune.

On observe, par exemple, la pleine mer à 10 heures 20 minutes dans un certain port, un demi-jour avant la nouvelle lune.

On consulte la petite table qui apprend qu'un demi-jour donne 18 minutes d'anticipation, ou que la pleine mer doit arriver 18 minutes plutôt, à cause du demi-jour, on aura donc 10 heures 38 minutes pour l'établissement.

Supposons, pour second exemple, que deux jours & un quart avant une des quadratures, on observe qu'il est pleine mer dans un port à 5 heures 40 minutes, on trouvera dans la table 3 heures 11 minutes pour le retardement; d'où il s'ensuivra que la mer aura été pleine le jour de la nouvelle ou pleine lune à 2 heures 29 min., & ce sera l'établissement requis.

Marées qui portent au vent, sont des *marées* qui vont contre le vent.

Marées & contre-marées, ce sont des *marées* qui se rencontrent en venant chacune d'un côté, & qui forment souvent des courans rapides & dangereux, qu'on appelle des *ras*.

Marées qui soutiennent, expression qui signifie qu'un vaisseau faisant route au plus près du vent, & ayant le courant de la *marée* favorable, se trouve soutenu par la *marée* contre les lames que pousse le vent; en sorte que le vaisseau va plus facilement où il veut aller. *Article de M.* BELIN.

MAREGRAVE, s. f. *maregravia*. (*Bot.*) genre de plante à fleur monopétale en forme de cloche, placée sur un pistil entouré d'étamines qui font tomber la fleur. Ce pistil devient dans la suite un fruit presque sphérique, mou, charnu, qui renferme plusieurs petites semences. Plumier, *nova plant. Amer. gen. Voyez* PLANTE.

MAREMMES DE SIENNE, LES, (*Géogr.*) petit pays d'Italie, en Toscane, dans l'état de Sienne, dont il forme la partie méridionale & maritime. L'Ombrone, riviere, le partage en deux. On y trouve les bourgs de Grossetto, Masso, Ansedena & Castiglione, qui sont tous dépeuplés, parce que l'air y est très-malsain. (*D. J.*)

MARE-MORTO, (*Géogr.*) c'est ce qu'on appelloit autrefois *Portus-Misenus*, un peu au delà de Cumes dans le royaume de Naples. Aujourd'hui ce port ne peut servir de retraite qu'à de petites barques. (*D J.*)

MARENNES, s. f. *Géogr.*) en Latin *Marinæ*, petite ville de France en Saintonge, entre la riviere de Sendre, & le havre de Brouage. Elle est le siege de l'élection. Elle fournit du sel qu'on fait remonter jusqu'à Angoulême, mais sans utilité pour la province, à cause des droits dont il est chargé à Tonnoi-Charente. Les huîtres vertes qu'on pêche aux environs de *Marennes* ont une grande réputation, que nos gourmands ont établie. *Long.* 16, 27; *lat.* 45, 48. (*D. J.*)

MARÉOTIDE, LA, (*Géogr. anc.*) *Marrotis regio*, ou *Mareotus nomus*; pays d'Afrique à l'extrêmité de la Lybie & de l'Egypte, auprès d'Alexandrie; c'étoit du lac de ce pays que le Nome prit le nom de *Maréotide*; ainsi *voyez* l'article de ce lac. (*D. J.*)

MARÉOTIDE, *lac*, (*Géogr. anc.*) *Mareia*, *Mareotis*, *Mareotis palus*; grand lac d'Afrique, auprès d'Alexandrie d'Egypte. Pline & Strabon en parlent beaucoup. Ce dernier assure que les eaux s'étoient accrues par des canaux qui venoient du Nil, de sorte que l'on pouvoit s'y rendre par eau de toute l'Egypte. Il arrivoit de là que les habitans d'Alexandrie avoient sur ce lac un port plus riche & mieux pourvu que celui qui étoit du côté de la Méditerranée. Le même Strabon donne au lac *Maréotide* 150 stades de largeur (7 à 8 lieues de France), & près du double de longueur. Le vin qui croissoit sur ses bords s'appelloit *Mareoticum vinum*, & c'est le même qu'Athénée nomme *vin d'Alexandrie*: tous les anciens en parlent avec éloge. Virgile dit de ses vignes,

Sunt Thasiæ vites, *sunt &* Mareotides *albæ*.

Les excellens vins de l'isle de Tharos, & ceux du *lac Maréotide* sont blancs.

Sur la nouvelle qu'Octave avoit pris Alexandrie ; Horace, pour lui plaire, peint le caractere de Cléopatre avec les couleurs les plus vives ; l'amour de cette princesse étoit, selon lui, une fureur, son courage un désespoir, son ambition une ivresse : le trouble, dit-il, de son esprit, causé par les fumées du vin d'Egypte, se changea tout-à-coup en une véritable crainte.

Mentemque hymphatam Mareotico
Redegit in veros timores
Cæsar.

Non-seulement on ne voit plus les bords du lac *Maréotide*, aucuns vestiges des fameux vignobles où croissoit ce vin si renommé chez les anciens ; mais le lac lui-même est tellement desséché, que nous doutons si c'est le lac de Bukiara des modernes. Il ne faut pas néanmoins s'étonner de son desséchement, puisque ce n'étoit d'abord qu'un étang formé par les eaux d'une simple source, & que ce fut la seule communication avec le Nil qui en fit un grand & vaste lac. (*D. J.*)

MARESCAYRE, s. f. (*Pêche.*) terme de pêche usité dans le ressort de l'amirauté de Bordeaux ; c'est ainsi qu'on appelle les rets avec lesquels on fait la pêche des oiseaux marins dans la baie d'Arcasson.

MARÉTIMO, (*Géogr.*) *Maritima insula* ; petite isle d'Italie sur la côte occidentale de Sicile, à l'Orient des isles de Lévanzo & de Savagnana, & à 20 milles de Trapani. Elle n'en a que 15 de circuit, un seul château, & quelques métairies que les fermiers tiennent pour y recueillir du miel. Baudran croit que c'est dans cette isle que Catulus, général de la flotte Romaine, remporta la victoire sur l'armée navale des Carthaginois. Quoi qu'il en soit, le nom de *Maretimo* lui vient de ce qu'elle est plus avancée dans la mer que les deux isles qui sont entre elle & la Sicile. *Long.* 30, 2 ; *lat.* 38, 5. (*D. J.*)

MARGARITINI. (*Arts.*) C'est ainsi que l'on nomme à Venise & en Italie de petites pieces de composition diversement colorées, que l'on fait sur-tout à Marano, près de Venise. Pour les faire on prend des tuyaux de barometres, que l'on casse en petits morceaux, qui ont la forme de petits cylindres courts ; on les mêle avec de la cendre, & on les met sur le feu dans une poêle de fer ; lorsque les bouts de cylindres commencent à fondre, on les remue & on les agite sans cesse avec une baguette de fer ; ce qui leur donne une forme ronde ; on ne les laisse point chauffer trop long-temps, de peur que le trou ne se bouche, vu qu'il faut pouvoir y passer un fil pour faire des colliers dont se servent les femmes du commun ; on en fait aussi des chapelets.

MARGAUTER, *ou* MARGOTER, v. n. (*Chasse.*) se dit des cailles qui font un cri enroué de la gorge avant que de chanter ; ainsi on dit que les cailles *margotent.*

MARGE, s. f. (*Gram.*) blanc réservé tout à l'entour de la page imprimée d'un livre, ou aux côtés de la page écrite d'un manuscrit.

MARGE, (*Com.*) se dit parmi les marchands & négocians des bords des livres ou des comptes entre lesquels ils écrivent les articles les uns après les autres Les *marges* à gauche servent à mettre les *folio*, les années & les dates en chiffres ; & c'est sur les *marges* à droite que l'on tire les sommes en *marge*. Ils se servent quelquefois du mot *margini* pour dire *marge*. *Dictionn. de commerce.*

MARGEOIR, s. m. (*Verrerie.*) c'est la piece avec laquelle on ferme la lunette de chaque arche. On pousse le *margeoir* toutes les fois qu'on finit la journée, qu'on suspend le travail, & qu'on veut empêcher la consommation inutile du feu.

MARGER UN FOUR, (*terme de Verrerie.*) c'est boucher les ouvreaux du four avec de la terre glaise, pour y entretenir la chaleur les fêtes & les dimanches & autres jours qu'on ne travaille pas. *Voyez* VERRERIE.

MARGGRABOWA, (*Géogr.*) ville de la Lithuanie Prussienne, dans la préfecture d'Oletzko. Elle fut bâtie dans le XVI^e^ siecle par le marggrave de Brandebourg, en mémoire de la conférence que ce prince eut dans le voisinage avec Sigismond Auguste, roi de Pologne, lequel, à son tour, fonda la ville d'Augustowa, à huit milles

de

de celle-ci. L'an 1656, les troupes de Suede & de Brandebourg battirent les Tartares proche de *Marggrabowa*. (*D. G*)

MARGGRAVE, s. m. (*Hist. mod.*) en Allemand *marck-graf*; titre que l'on donne à quelques princes de l'empire Germanique, qui possedent un état que l'on nomme *marggraviat*, dont ils reçoivent l'investiture de l'empereur. Ce mot est composé de *marck*, frontiere ou limite, & de *graf*, comte ou juge; ainsi le mot de *marggrave* indique des seigneurs que les empereurs chargeoient de commander les troupes & de rendre la justice en leur nom dans les provinces frontieres de l'empire.

Ce titre semble avoir la même origine que celui de marquis, *marchio*. Il y a aujourd'hui en Allemagne quatre *marggraviats*, dont les possesseurs s'appellent *marggraves*; savoir, 1°. celui de Brandebourg; tous les princes des différentes branches de cette maison ont ce titre, quoique la Marche ou le *marggraviat* de Brandebourg appartienne au roi de Prusse, comme chef de la branche aînée: c'est ainsi qu'on dit le *marggrave* de Brandebourg-Anspach, le *marggrave* de Brandebourg-Culmbach, ou de Bareuth, le *marggrave* de Brandebourg-Schwed, *&c.*: 2°. le *marggraviat* de Misnie, qui appartient à l'électeur de Saxe; 3°. le *marggraviat* de Bade; les princes des différentes branches de cette maison prennent le titre de *marggrave*: 4°. le *marggraviat* de Moravie, qui appartient à la maison d'Autriche. Ces princes, en vertu des terres qu'ils possedent en qualité de *marggraves*, ont voix & séances à la diete de l'empire. *Voyez* DIETE. (—)

MARGIAN, s. m. (*Mat. méd. anc.*) On croit généralement que le *margian* des Arabes, & le *mertzian* des Grecs modernes, est le corail; mais les écrits des anciens ne conviennent point au corail, & se rapportent à une espece de fucus rouge qui croît sur les rochers, & qu'on emploie dans la peinture & la teinture; c'est le fucus thalasius des anciens Grecs. (*D. J.*)

MARGIANE, LA, (*Géogr. anc.*) pays d'Asie le long de la riviere *Margus*, qui lui donnoit ce nom. Ptolomée (*liv. VI, ch. x*,) dit qu'elle est bornée au couchant par l'Hyrcanie, au nord par l'Oxus, à l'orient par la Bactriane, au midi par les monts Sériphes.

Pline fait un éloge pompeux de la *Margiane*: il dit qu'elle est dans la plus belle exposition du monde; que c'est le seul pays de ces cantons qui porte des vignes; qu'elle est entourée de montagnes délicieuses; qu'elle à 15 cens stades de circuit; mais que son entrée en est difficile, à cause des déserts de sable qui ont cent vingt mille pas d'étendue. Strabon confirme tout le discours de Pline. Ce pays fait aujourd'hui partie du Khorassan. (*D. J.*)

MARGIDUNUM, (*Géogr. anc.*) ancien lieu de la Grande-Bretagne sur la route de Londres à Lincoln; c'est aujourd'hui Willoughby, bourg de Nottinghamshire, aux confins de Leicestershire. (*D. J.*)

MARGINAL, adj. (*Gram.*) qu'on a mis ou imprimé en marge. Ainsi on dit un titre *marginal*, des notes *marginales*.

MARGOT, (*Histoire naturelle.*) *Voyez* PIE.

MARGOT LA FENDUE au *jeu de trictrac*; il se dit lorsque l'adverse partie fait un coup qui tombe sur une fleche vuide entre deux dames découvertes. Ce terme n'est plus guere d'usage.

MARGOTAS, s. m. *terme de riviere*. Petits bateaux que l'on accouple deux ensemble, & que l'on charge ordinairement de foin. Ils ont un aviron particulier, & une manœuvre singuliere. Ils servent aussi à conduire des avoines & des bleds.

MARGOTER, v. n. (*Chasse.*) c'est le cri enroué & rauque que le mâle de la caille fait entendre dans son gosier lorsqu'il est en amour.

MARGOZZA, (*Géogr.*) petite ville d'Italie dans le Milanez, au comté d'Anghiera, sur un petit lac de même nom. *Long.* 25, 58; *lat.* 44, 53. (*D. J.*)

MARGUAIGNON, (*Hist. nat.*) *Voyez* ANGUILLE.

MARGUERITE, *leucanthemum*, (*Bot.*) genre de plante qui ne differe du chrysanthemum que par la couleur des demi-fleurons qui sont entiérement blancs. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

On connoît en François deux plantes de différent genre sous le même nom de *marguerite*; savoir, la grande & la petite

marguerite. Il eſt bon de faire cette obſervation avant que de les décrire.

La *grande marguerite* ſe nomme encore autrement : la *grande paquette*, ou l'*œil de bœuf.* C'eſt un genre de plante que les Botaniſtes déſignent par le nom de *leucanthemum vulgare*, ou de *bellis major ;* en Anglois *the common ox-eye daizy.* Ses caracteres ſont les mêmes que ceux du *chryſanthemum*, excepté dans la couleur de ſes demi-fleurons, qui ſont conſtamment blancs. On compte ſix eſpeces de ce genre de plante.

L'eſpece la plus commune dans les campagnes a la racine fibreuſe, rampante, âcre. Ses tiges ſont hautes de deux coudées, à cinq angles, droites, velues, branchues. Ses feuilles naiſſent alternativement ſur les tiges ; elles ſont épaiſſes, crénelées, longues de deux pouces, larges d'un demi-pouce. Ses fleurs ſont ſans odeur, grandes, radiées. Leur diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons de couleur d'or, partagés en cinq quartiers garnis d'un ſtyle au milieu. La couronne eſt formée de demi-fleurons blancs, qui ſont portés ſur des embryons, renfermés dans un calice demi ſphérique, écailleux, & noirâtre. Les embryons ſe changent en de petites graines oblongues, cannelées, & ſans aigrettes. Ses fleurs ſont d'uſage en médecine dans les maladies de poumon.

La *petite marguerite*, autrement dite *paquerette*, eſt nommée par les Botaniſtes, *bellis minor*, *bellis ſylveſtris minor*, en Anglois *the common ſmall daizy.*

On caractériſé ce genre de plante par la racine qui eſt vivace, & qui ne forme point de tige. Le calice de la fleur eſt ſimple, écailleux, diviſé en pluſieurs quartiers. Les fleurs ſont radiées, & leurs têtes, après que les pétales ſont tombés, reſſemblent à des cônes obtus.

Miller diſtingue huit eſpeces de paquerettes. La commune qu'on voit dans les prés a des racines nombreuſes & menues. Ses feuilles ſont en grand nombre, couchées ſur terre, velues, longues, légérement dentelées, étroites vers la racine, s'élargiſſent & s'arrondiſſent peu à peu. Cette plante au lieu de tige a beaucoup de pédicules qui ſortent d'entre les feuilles, longs d'une palme & plus, grêles, cylindriques & cotonneux. Ils portent chacun une fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons jaunes, & la couronne de demi-fleurons blancs, ou d'un blanc rougeâtre, ſoutenus ſur des embryons, & renfermés dans un calice ſimple partagé en pluſieurs parties. Les embryons ſe changent en de petites graines nues, entaſſées ſur une couche pyramidale. Cette plante paſſe pour vulnéraire, réſolutive & déterſive.

La *marguerite jaune*, ou *ſouci des champs*, eſt le nom vulgaire qu'on donne à l'eſpece de *chyſanthemum* que les Botaniſtes appellent *chryſanthemum ſegetum vulgare, folio glauco.* Elle eſt commune dans les terres à bled. M. de Juſſieu l'a décrite fort au long dans les *Mémoires de l'académie des Sciences*, *année 1724*, parce que la fleur radiée jaune qu'elle porte, eſt très-propre à teindre dans cette couleur, comme cet habile botaniſte s'en eſt convaincu par quelques expériences.

Il commença par enfermer la fleur dans du papier, où ſon jaune ne devint que plus foncé ; ce qui étoit déjà un préjugé favorable ; enſuite il mit dans des décoctions chaudes de ces fleurs différentes étoffes blanches, de laine ou de ſoie, qui avoient auparavant trempé dans de l'eau d'alun, & il leur vit prendre de belles teintures de jaune, d'une différente nuance, ſelon la différente force des décoctions, ou la différente qualité des étoffes & la plupart ſi fortes qu'elles n'en perdoient rien de leur vivacité pour avoir été débouillies à l'eau chaude. L'art des teinturiers pourroit encore tirer de là de nouvelles couleurs par quelques additions de nouvelles drogues. Rien n'eſt à négliger dans la Botanique : telles plantes que l'on a ôtées du rang des uſuelles, parce que l'on n'y reconnoît point de vertus médicinales, en ont ſouvent pour les arts, ou pour d'autres vues. (*D. J.*)

MARGUERITE, (*Pharm. & mat. médical.*) *grande marguerite, grande paquette, œil de bœuf, & petite marguerite, paquerette ;* ces plantes ſont comptées parmi les vulnéraires, les réſolutives & déterſives deſtinées à l'uſage intérieur. C'eſt préciſément leur ſuc dépuré que l'on emploie, auſſi-bien

que la décoction des feuilles & des fleurs dans l'eau commune ou dans le vin.

Ces remedes font principalement célébrés, comme propres à diffoudre le fang figé ou extravafé. Vanhelmont la compte, à caufe de cette propriété, parmi les antipleuritiques; & Mindererus, comme un remede fingulier contre les arrêts de fang furvenus à ceux qui ont bu quelque liqueur froide, après s'être fort échauffés; d'autres auteurs l'ont vantée, pour la même raifon, contre l'inflammation du foie, dans les plaies du poumon, & même dans des phthifies, contre les écrouelles, la goutte, l'afthme, &c.

On leur a auffi attribué les mêmes vertus, c'eft-à-dire, la qualité éminemment vulnéraire, réfolutive & déterfive, fi on applique extérieurement la plante pilée fur les tumeurs écrouelleufes, & fur les plaies récentes, ou fi on les baffine avec le fuc. On trouve dans les boutiques une eau diftillée de *marguerites*, que beaucoup d'auteurs & même Geoffroi regardent comme fort analogue à la décoction & au fuc, en avouant feulement qu'elle eft plus foible. Il s'en faut bien que ce foit avouer affez; il faut au contraire avancer hardiment que l'eau de *marguerites* eft abfolument dénuée de toute vertu, puifque ni l'une ni l'autre *marguerite* ne contient aucun principe médicamenteux volatil, & pour la même raifon que *les marguerites* font des ingrédiens fort inutiles de l'eau vulnéraire & de l'eau générale de la pharmacopée de Paris. (*b*)

MARGUERITES, f. f. (*Marin.*) ce font certains nœuds qu'on fait fur une manœuvre pour agir avec plus de force.

MARGUERITE, *la*, (*Géogr.*) ou comme difent les Efpagnols, à qui elle appartient, *Sancta-Margarita de las Caracas*, ifle de l'Amérique, affez près de la terre ferme & de la nouvelle Andaloufie, dont elle n'eft féparée que par un détroit de huit lieues. Chriftophe Colomb la découvrit en 1498. Elle peut avoir 15 lieues de long fur 6 de large, & environ 35 de circuit. La verdure en rend l'afpect agréable; mais c'eft la pêche des perles de cette ifle, qui a excité l'avarice des Efpagnols. Ils fe fervoient d'efclaves negres pour cette pêche, & les obligeoient, à force de châtimens, de plonger cinq ou fix braffes pour arracher des huîtres attachées aux rochers du fond. Ces malheureux étoient encore fouvent eftropiés par les requins. Enfin, l'épuifement des perles a fait ceffer cette pêche aux Efpagnols; ils fe font retirés en terre ferme. Les naturels du pays, autrefois fort peuplé, ont infenfiblement péri, & l'on ne voit plus dans cette ifle, que quelques mulâtres qui font expofés aux pillages des flibuftiers, & font très-fouvent enlevés. Les Hollandois y defcendirent en 1626, & en raferent le château. *Longit.* 314; *lat.* 11, 10. (*D. J.*)

MARGUERITE, *Sainte-*, (*Géogr.*) ifle de France, en Provence, que les anciens ont connue fous le nom de *Lero. Voyez* LÉRINS.

MARGUERITE, SAMBIRIE, (*Hiftoire de Danemarck.*) reine & régente de Danemarck, fille d'un duc de Poméranie, avoit époufé Chriftophe I, roi de Danemarck. Elle excelloit dans tous les exercices, & fe fit admirer fouvent dans les tournois. Sa figure annonçoit fon mâle caractere. Elle avoit le port noble, les traits durs, & le teint bafané; elle eut beaucoup de part aux troubles qui agiterent le Danemarck pendant le regne de fon époux. Mais elle ne put lui infpirer le courage dont elle étoit animée. Ce prince vécut efclave du clergé, & mourut fa victime. La reine fut nommée régente du royaume de Danemarck après la mort de Chriftophe I, pendant la minorité d'Eric-Glipping, fon fils. Elle effuya d'abord quelques démêlés avec l'églife, & (ce que les plus grands rois avoient en vain tenté jufqu'alors) elle fut faire refpecter l'autorité fuprême par les prélats. Elle refufa l'inveftiture du duché de Slefwick à Eric, prince Suédois; elle fentoit combien il étoit dangereux de recevoir cet étranger dans le royaume: fon refus alluma la guerre. *Marguerite* parut à la tête de fon armée; mais, trahie par fes généraux, elle fut vaincue l'an 1262, & tomba entre les mains de fes ennemis. Eric, fon fils, eut le même fort; l'un & l'autre obtinrent leur liberté: le premier ufage qu'en fit *Marguerite*, fut d'envoyer à l'échafaud les chefs qui avoient donné

à l'armée l'exemple d'une fuite honteuse. Ses anciens différends avec le clergé se réveillerent. Une soumission politique mit le pape Urbain IV dans ses intérêts; mais la mort de ce pontife rendit à l'archevêque de Lauden sa premiere audace; cependant ces querelles se terminerent dans la suite. Mais Eric ayant commencé à gouverner par lui-même; il ne resta plus à *Marguerite* que le souvenir de ses belles actions, & la vénération publique qui en étoit le prix; elle mourut vers l'an 1300. Une conduite soutenue & adaptée aux événemens, une humeur égale & sans caprice, une sévérité guidée par l'équité & non par la vengeance, son courage dans ses malheurs, sa modestie dans le cours de ses prospérités lui assurent une place parmi les femmes célebres & même parmi les grands hommes.

MARGUERITE, reine de Danemarck, de Suede & de Norwege. Tout est singulier dans cette princesse jusque à sa naissance. Valdemar III, le plus soupçonneux des hommes, avoit fait enfermer Hedwige, son épouse, dans le château de Sobourg; s'étant égaré à la chasse, cette prison même lui servit d'asyle; on lui présenta son épouse, déguisée avec art & sous un autre nom; son erreur lui rendit tout son amour, & *Marguerite* en fut le fruit; elle naquit l'an 1353; talens, esprit, courage, tout fut précoce en elle; son pere prévit de bonne heure sa haute destinée. « La nature s'est trompée, disoit-il, » elle vouloit en faire un héros, & non » pas une femme. » Olaüs V étant mort en 1385, la couronne fut briguée par Henri de Mecklenbourg, fils d'Albert, roi de Suede; mais *Marguerite*, dont les graces & le génie naissant avoient charmé tous les Scaniens, fut proclamée par eux: leur exemple entraîna les suffrages des autres provinces: la princesse fut couronnée. Elle étoit déjà régente de Norwege: le trône étoit encore vacant: elle avoit gouverné avec tant de sagesse sous le nom de *régente*, qu'elle méritoit de gouverner sous celui de *reine*: cependant plusieurs partis s'opposoient à son élection: elle s'empara des places fortifiées, remplit la Norwege de troupes, soumit une partie de ses ennemis par la terreur de ses armes, & le reste par ses bienfaits. Enfin, elle fut couronnée; elle étoit reine & femme, & ne se vengea point. Les Danois plus fiers rougissoient de fléchir sous le joug d'une femme. *Marguerite* se vit forcée de faire couronner le jeune & foible Eric Wratislas, duc de Poméranie, le dernier de ses enfans. C'étoit un fantôme qu'elle présentoit au peuple pour le tromper; Hacquin, prince Suédois, fut contraint de renoncer à toutes ses prétentions sur la couronne. Il étoit plus difficile d'écarter Albert de Mecklenbourg, roi de Suede, qui avoit déjà arboré les trois couronnes dans son écusson; déjà, pour assurer le succès de ses desseins, il avoit levé des armées & fait équiper des flottes. Mais il avoit oublié que l'amour du peuple est le plus ferme appui du trône. Le despotisme étoit l'objet de toutes ses démarches politiques. Les Suédois gémissoient sous le fardeau des subsides; la bienfaisance intéressée de *Marguerite* les soulageoit dans leur indigence; les gouverneurs des forteresses ouvrirent les portes à ses troupes, le sénat dépose le roi Albert; le peuple appella *Marguerite*, & la noblesse la couronna. Cette révolution fut l'ouvrage de quelques mois. La victoire de Falcoping en assura la durée, Albert tomba entre les mains des mécontens; son fils eut le même sort: mais la captivité des deux princes ne fit point rentrer sous le joug de *Marguerite* quelques troupes de factieux qui avoient pris les armes, moins pour la défense d'Albert, que pour troubler l'état; les discordes étoient sur-tout fomentées par les comtes de Holstein & le duc de Slefwigh, qui craignoient que la nouvelle reine ne s'emparât de leurs états, & qui espéroient qu'Albert, pour payer leurs services, leur laisseroit cette indépendance à laquelle ils aspiroient. La reine crut qu'il falloit faire quelques sacrifices à la gloire de porter trois couronnes: elle renonça à toute jurisdiction sur les domaines de ces princes, & ils promirent d'abandonner le parti du malheureux Albert. Ce prince ne trouva plus d'amis, que dans la Wandalie. Ces peuples demanderent sa liberté; mais on

la lui vendit bien cher (*Voyez* ALBERT): il fut contraint d'abjurer tous ses droits sur la couronne de Suede, & s'obligea de payer une somme de soixante mille marcs pour prix de sa rançon. Ce fut l'an 1395 que ce traité fut conclu, sous la garantie de Barmin, duc de Poméranie, & de Jean, duc de Mecklenbourg. *Marguerite*, qui craignoit qu'après sa mort la postérité d'Albert ne s'emparât du trône, voulut régler elle-même le choix de son successeur: cette élection se fit sans obstacles; *Marguerite* présenta au peuple, Eric son petit-neveu, & ce jeune prince fut couronné. L'ambition de *Marguerite* n'étoit point encore satisfaite; tant que les trois couronnes étoient distinctes & séparées, elle craignoit que l'une vînt à se détacher des deux autres; elle voulut donc former un seul royaume de la Suede, du Danemarck & de la Norwege. Son dessein n'étoit pas sans doute de donner à ce plan politique une consistance invariable pour l'avenir, mais seulement d'en assurer la durée pendant sa vie, ou tout au plus pendant celle d'Eric. Cette princesse connoissoit trop le cœur humain, le caractere, les intérêts, la rivalité des trois nations sur lesquelles elle régnoit, pour se persuader qu'un projet si difficile dans l'exécution pût se soutenir par plusieurs siecles. Ce fut à Calmar qu'elle assembla les sénateurs & la noblesse de Danemarck, de Suede & de Norwege; la réunion des trois royaumes y fut proposée; elle excita des débats très-vifs; la reine *Marguerite* leva tous les obstacles; elle régla que le roi seroit alternativement élu par un des trois royaumes; que ce monarque, pour ainsi dire errant, fixeroit son séjour en Suede, en Danemarck, en Norwege, pendant quatre mois ou pendant une année; qu'il consommeroit dans chaque royaume les revenus qu'il en tireroit; que chaque nation ne paieroit des impôts que pour ses propres besoins; enfin, que les loix, les coutumes, les privileges de chaque royaume ne souffriroient aucune altération; qu'enfin dans chaque royaume les gouvernemens & les charges seroient le partage des naturels du pays, & ne seroient jamais donnés à des étrangers. Telle fut cette union de Calmar, si célebre & si funeste, qui devoit, au jugement des politiques de ce temps, assurer le repos du nord, & qui y alluma tous les feux de la guerre. Albert n'osa plus disputer à *Marguerite* un trône où trois nations s'empressoient à la maintenir. Mais cette reine, qui avoit fait une étude profonde des intérêts du commerce, des penchans des peuples sur lesquels elle régnoit, préféroit les Danois aux deux autres nations. « La Suede, disoit-» elle à Eric son successeur, vous donnera » de quoi vivre, la Norwege de quoi » vous vêtir, le Danemarck de quoi vous » défendre. » Elle n'observa pas elle-même avec un respect bien scrupuleux les conditions qu'elle s'étoit imposées. Les chevaliers Teutoniques s'étoient emparés de l'isle de Gothland. *Marguerite* voulut y rentrer à main armée; mais les troupes Suédoises qu'elle y envoya, furent repoussées; elle prit le parti d'acheter ce qu'elle n'avoit pu conquérir. Ce traité fut conclu l'an 1398. Les Suédois payerent la somme qui avoit été fixée; le Gothland devoit dès-lors appartenir à la Suede: cependant il fut annexé au Danemarck. *Marguerite* auroit dû sentir quel préjudice cette conduite devoit faire un jour au jeune Eric. L'union de Calmar auroit été rompue dès-lors, si la politique de cette grande reine n'eût enchaîné les trois nations, qui se promettoient bien de se séparer, lorsqu'Eric, dont elles méprisoient la foiblesse, rempliroit la place de cette femme étonnante. Elle mourut l'an 1411, d'une maladie qu'elle gagna dans un vaisseau. Ses restes furent depuis transportés dans l'église de Roschild, & déposés sous un magnifique mausolée, que la reconnoissance ou le faste d'Eric lui fit élever. Un an avant sa mort, elle avoit fait célébrer avec une pompe digne des trois couronnes, le mariage d'Eric avec Philippine, fille de Henri IV roi d'Angleterre. Dès cet instant Eric voulut régner par lui-même; mais la reine conserva toujours l'empire qu'elle avoit, & sur ses sujets, & sur lui; elle ne laissa à ce prince que le pouvoir de hasarder quelques coups d'état peu importans qui flattoient sa vanité, mais qui n'influoient point sur la situation des trois royaumes.

Elle eut l'art de l'écarter du gouvernement, & de lui perfuader qu'il gouvernoit.

La gloire de fon regne, fon courage, fes talens, la protection dont elle honoroit les arts, le refpect qu'elle infpira à fes voifins, l'immenfe étendue des états qu'elle conquit par fes bienfaits, qu'elle conferva par la force de fes armes & par fes rufes politiques, la firent furnommer la *Sémiramis du Nord.* Mais fi l'on examinoit en détail la conduite de cette princeffe, fi l'on pouvoit deviner fon cœur, on verroit peut-être qu'elle n'eut que des talens & peu de vertus. Elle préfenta aux trois nations un fantôme de liberté pour les affervir en effet, le defpotifme étoit le but de toutes fes démarches; elle avoit foin que la juftice fût obfervée dans les trois royaumes, mais elle-même en violoit les loix fans fcrupule; elle diftribua les principales dignités de la Suede à des feigneurs Danois, confia à des troupes Danoifes la garde des fortereffes des Suédois, trompa ceux-ci dans l'affaire du Gothland; & lorfque la nobleffe vint lui reprocher fes injuftices, & lui préfenter fes titres & le traité de Calmar, « Je ne » touche point à vos papiers, dit-elle, » confervez-les, je faurai bien conferver » vos fortereffes. » Son amour pour Abraham Broderfon eft encore une tache à fa gloire. C'étoit un jeune Suédois, qui n'avoit d'autre mérite qu'une figure intéreffante, & qui ne profita point de l'afcendant qu'il avoit fur l'efprit de la reine, pour la forcer à rendre juftice à fa patrie. Du refte, grande dans fes vues, & ne méprifant pas les détails, jugeant les hommes d'un coup-d'œil, & les jugeant bien, gouvernant prefque fans miniftre, joignant à propos la patience & l'activité, écartant avec art les demandes importunes, refufant avec grace quand fon autorité chanceloit, avec fermeté quand elle fut affez puiffante, *Marguerite* fut un prodige pour fon fexe; elle l'eût été pour le nôtre. (*M.* DE *SACY.*)

MARGUILLIER, f. m. (*Jurifprud.*) eft l'adminiftration des biens & revenus d'une églife. Les *marguilliers* font nommés en Latin, *matricularii*, *æditui*, *operarii*, *adminiftratores*, *hierophylaces*, & en François, dans certains lieux, on les appelle *fabriciens*, *procureurs*, *luminiers*, *gagers*, &c.

Le nom le plus ancien qu'on leur ait donné eft celui de *marguillier*, *matriculii*, ou *matricularii*; ce qui vient de ce qu'ils étoient gardes du rôle ou matricule des pauvres, lefquels n'ofant alors mendier dans les églifes, fe tenoient pour cet effet aux portes en dehors. La matricule de ces pauvres étoit mife entre les mains de ceux qui recevoient les deniers des quêtes, collectes & dons faits pour les néceffités publiques, & qui étoient chargés de diftribuer les aumônes à ces pauvres. On appelloit ces pauvres *matricularii*, parce qu'ils étoient infcrits fur la matricule, & l'on donna auffi le même nom de *matricularii* aux diftributeurs des aumônes, parce qu'ils étoient dépofitaires de la matricule.

Entre les pauvres qui étoient infcrits pour les aumônes, on en choififfoit quelques-uns pour rendre à l'églife de menus fervices; comme de balayer l'églife, parer les autels, fonner les cloches. Dans la fuite, les *marguilliers* ne dédaignerent de prendre eux-mêmes ce foin; ce qui peut encore contribuer à leur faire donner le nom de *matricularii*, parce qu'ils prirent en cette partie la place des pauvres matriculiers, qui étoient auparavant chargés des mêmes fonctions. Les paroiffes ayant été dotées, & les *marguilliers* ayant plus d'affaires pour adminiftrer les biens & revenus de l'églife, on les débarraffa de tous les foins dont on vient de parler, dont on chargea les bedeaux & autres miniftres inférieurs de l'églife. Néanmoins dans quelques paroiffes de campagne, l'ufage eft encore demeuré que les *marguilliers* rendent eux-mêmes à l'églife tous les mêmes fervices qu'y rendoient autrefois les pauvres, & que préfentement rendent ailleurs les bedeaux.

Les *marguilliers* étoient autrefois chargés du foin de recueillir les enfans expofés au moment de leur naiffance, & de les faire élever. Ils en dreffoient procès-verbal, appellé *epiftola collectionis*, comme on voit dans Marculphe. Ces enfans étoient les premiers infcrits dans la matricule; mais préfentement c'eft une charge de la haute-juftice.

Ce ne fut d'abord que dans les églifes paroiffiales que l'on établit des *marguilliers;* mais dans la fuite on en mit auffi dans les églifes cathédrales, & même dans les monafteres. Dans les cathédrales & collégiales il y avoit deux fortes de *marguilliers*, les uns clercs, les autres lais. Odon, évêque de Paris, inftitua en 1204, dans fon églife, quatre *marguilliers lais*, dont le titre fubfifte encore préfentement. Ils ont confervé le furnom de *lais*, pour les diftinguer des quatre *marguilliers* clercs, qu'il inftitua dans le même temps. Ces *marguilliers* lais font confidérés comme officiers de l'églife, & portent la robe & le bonnet.

Dans les églifes paroiffiales, il y a communément deux fortes de *marguilliers ;* les uns qu'on appelle *marguilliers d'honneur*, c'eft-à-dire, *ad honores*, parce qu'ils ne fe mêlent point du maniement des deniers, & qu'ils font feulement pour le confeil ; on prend, pour remplir ces places, des magiftrats, des avocats, des fecretaires du roi. Les autres qu'on appelle *marguilliers comptables*, font des notaires, des procureurs, des marchands, que l'on prend pour gérer les biens & revenus de la fabrique.

Les *marguilliers* font dépofitaires de tous les titres & papiers de la fabrique, comme auffi des livres, ornemens, reliques, que l'on emploie pour le fervice divin.

Ce font eux qui font les baux des maifons & autres biens de la fabrique ; ils font les conceffions des bancs, & adminiftrent généralement tout ce qui appartient à l'églife.

La fonction de *marguillier* eft purement laïcale ; il faut pourtant obferver que tout curé eft *marguillier* de fa paroiffe, & qu'en cette qualité, il a la premiere place dans les affemblées de la fabrique. Les *marguilliers* laïques ne peuvent même accepter aucune fondation, fans y appeller le curé & avoir fon avis.

L'élection des *marguilliers* n'appartient ni à l'évêque, ni au feigneur du lieu, mais aux habitans ; & dans les paroiffes qui font trop nombreufes, ce font les anciens *marguilliers* qui élifent les nouveaux.

On ne peut élire pour *marguillier* aucune femme, même conftituée en dignité.

Les *marguilliers* ne font que de fimples adminiftrateurs, lefquels ne peuvent faire aucune aliénation du bien de l'églife, fans y être autorifés avec toutes les formalités néceffaires.

Le temps de leur adminiftration n'eft que d'une ou deux années, felon l'ufage des paroiffes. On continue quelquefois les *marguilliers d'honneur*.

Les *marguilliers comptables* font obligés de rendre tous les ans compte de leur adminiftration aux archevêques ou évêques du diocefe, ou aux archidiacres, quand ils font leur vifite dans la paroiffe. L'évêque peut commettre un eccléfiaftique fur les lieux pour entendre le compte. Si l'évêque ou l'archidiacre ne font pas leur vifite, & que l'évêque n'ait commis perfonne pour recevoir le compte, il doit être arrêté par le curé & par les principaux habitans, & repréfenté à l'évêque ou archidiacre, à la plus prochaine vifite. Les officiers de juftice & les principaux habitans doivent auffi, dans la regle, y affifter ; ce qui néanmoins ne s'obferve pas bien réguliérement. *Voyez l'édit de 1695 ; les loix eccléfiaftiques ;* Favet, *traité de l'abus ; & le mot* FABRIQUE. (*A*)

MARGUS, (*Géographie ancienne.*) nom d'une riviere d'Afie & d'Europe.

Le *Margus* d'Afie arrofoit le pays qui en prenoit le nom de *Margiane*. Ptolomée met la fource de ce fleuve à 105 d. de *longit.*, & à 39 d. de *lat.*, & fa chûte dans l'Oxus, à 102, 40 de *longit.*, & à 43, 30 de *lat.*

Le *Margus* d'Europe eft, felon M. de Lifle & le P. Hardouin, l'ancien nom de la Morave, riviere de Servie. Elle eft nommée *Margis* par Pline, & c'eft le *Mofchius* de Ptolomée, *liv. III, chap. ix*, eftropié dans les cartes qui accompagnent fon livre. (*D. J.*)

MARI, f. m. (*Jurifprudence.*) eft celui qui eft joint & uni à une femme par un lien qui de fa nature eft indiffoluble.

Cette premiere idée que nous donnons d'abord de la qualité de *mari*, eft relative au mariage en général, confidéré felon le droit des gens, & tel qu'il eft en ufage chez tous les peuples.

Parmi les chrétiens, un *mari* eft celui

qui est uni à une femme par un contrat civil, & avec les cérémonies de l'église.

Le *mari* est considéré comme le chef de sa femme, c'est-à-dire, comme le maître de la société conjugale.

Cette puissance du *mari* sur sa femme est la plus ancienne de toutes, puisqu'elle a nécessairement précédé la puissance paternelle, celle des maîtres sur leurs serviteurs, & celle des princes sur leurs sujets.

Elle est fondée sur le droit divin; car on lit dans la Genese, *chap. iij*, que Dieu dit à la femme qu'elle seroit sous la puissance de son mari: *sub viri potestate eris, & ipse dominabitur tui.*

On lit aussi dans Esther, *ch. j*, qu'Assuérus ayant ordonné à ses eunuques d'amener devant lui Vasthi, & celle-ci ayant refusé & méprisé le commandement du roi son *mari*; Assuérus, grandement courroucé du mépris qu'elle avoit fait de son invitation & de son autorité, interrogea les sages, qui, suivant la coutume, étoient toujours auprès de lui, & par le conseil desquels il faisoit toutes choses, parce qu'ils avoient la connoissance des loix & des coutumes des anciens; de ce nombre étoient sept princes qui gouvernoient les provinces des Perses & des Medes: leur ayant demandé quel jugement on devoit prononcer contre Vasthi, l'un d'eux répondit, en présence du roi & de toute la cour, que non-seulement Vasthi avoit offensé le roi, mais aussi tous les princes & peuples qui étoient soumis à l'empire d'Assuérus; que la conduite de la reine seroit un exemple dangereux pour toutes les autres femmes, lesquelles ne tiendroient compte d'obéir à leurs *maris*; que le roi devoit rendre un édit qui seroit déposé entre les loix du royaume, & qu'il ne seroit pas permis de transgresser, portant que Vasthi seroit répudiée, & la dignité de reine transférée à une autre qui en seroit plus digne; que ce jugement seroit publié par tout l'empire, afin que toutes les femmes des grands, comme des petits, portassent honneur à leurs *maris*. Ce conseil fut goûté du roi & de toute la cour, & Assuérus fit écrire des lettres en diverses sortes de langues & de caracteres, dans toutes les provinces de son empire, afin que tous ses sujets pussent les lire & les entendre, portant que les *maris* étoient chacun princes & seigneurs dans leurs maisons. Vasthi fut répudiée, & Esther mise à sa place.

Les constitutions apostoliques ont renouvellé le même principe. S. Paul, dans *sa premiere aux Corinthiens, chap. xj*, dit que le *mari* est le chef de la femme, *caput est mulieris vir*: il ajoute que l'homme n'est pas venu de la femme, mais la femme de l'homme, & que celui-ci n'a pas été créé pour la femme, mais bien la femme pour l'homme; comme en effet il est dit en la Genese, *faciamus ei adjutorium simile sibi.*

S. Pierre, dans son *épître I, chap. iij*, ordonne pareillement aux femmes d'être soumises à leurs maris: *mulieres subditæ sint viris suis*; il leur rappelle à ce propos, l'exemple des saintes femmes qui se conformoient à cette loi, entr'autres celui de Sara, qui obéissoit à Abraham, & l'appelloit son seigneur.

Plusieurs canons s'expliquent à peu près de même, soit sur la dignité, ou sur la puissance du *mari*.

Ce n'est pas seulement, suivant le droit divin, que cette prérogative est accordée au *mari*; la même chose est établie par le droit des gens, si ce n'est chez quelques peuples barbares où l'on tiroit au sort, qui devoit être le maître, du *mari* ou de la femme, comme cela se pratiquoit chez certains peuples de Scythie, dont parle Ælien, où il étoit d'usage que celui qui vouloit épouser une fille, se battoit auparavant avec elle; si la fille étoit la plus forte, elle l'emmenoit comme son captif, & étoit la maîtresse pendant le mariage; si l'homme étoit le vainqueur, il étoit le maître; ainsi c'étoit la loi du plus fort qui décidoit.

Chez les Romains, suivant une loi que Denis d'Halicarnasse attribuoit à Romulus, & qui fut insérée dans le code papyrien, lorsqu'une femme mariée s'étoit rendue coupable d'adultere, ou de quelqu'autre crime tendant au libertinage, son *mari* étoit son juge, & pouvoit la punir lui-même, après en avoir délibéré avec ses parens; au lieu que la femme n'avoit cependant pas seulement droit de mettre la

la main sur son *mari*, quoiqu'il fût convaincu d'adultere.

Il étoit pareillement permis à un *mari* de tuer sa femme, lorsqu'il s'appercevoit qu'elle avoit bu du vin.

La rigueur de ces loix fut depuis adoucie par la loi des douze Tables. *Voyez* ADULTERE & DIVORCE, loi Cornelia *de adulteriis*, loi Cornelia *de sicariis*.

César, dans ses commentaires *de bello Gallico*, rapporte que les Gaulois avoient aussi droit de vie & de mort sur leurs femmes comme sur leurs enfans.

En France, la puissance maritale est reconnue dans nos plus anciennes coutumes, telles que celles de Toulouse, de Berri & autres; mais cette puissance ne s'étend qu'à des actes légitimes.

La puissance maritale a plusieurs effets.

Le premier, que la femme doit obéir à son *mari*, lui aider en toutes choses, & que tout ce qui provient de son travail est acquis au *mari*, soit parce que le tout est présumé provenir des biens & du fait du *mari*, soit parce que c'est au *mari* à acquitter les charges du mariage. C'est aussi la raison pour laquelle le *mari* est le maître de la dot; il ne peut pourtant l'aliéner sans le consentement de sa femme: il a seulement la jouissance des revenus, & en conséquence est le maître des actions mobilieres & possessoires de sa femme.

Il faut excepter les paraphernaux, dont la femme a la libre administration.

Quand les conjoints sont communs en biens, le *mari* est le maître de la communauté; il peut disposer seul de tous les biens, pourvu que ce soit sans fraude: il oblige même sa femme jusqu'à concurrence de ce qu'elle ou ses héritiers amendent de la communauté, à moins qu'ils n'y renoncent.

Le second effet de la puissance maritale est que la femme est sujette à correction de la part de son *mari*, comme le décide le canon *placuit 33, quæst. 2*; mais cette correction doit être modérée, & fondée en raison.

Le troisieme effet est que c'est au *mari* à défendre en jugement les droits de sa femme.

Le quatrieme est que la femme doit suivre son *mari* lorsqu'il le lui ordonne, en quelque lieu qu'il aille, à moins qu'il ne voulût la faire vaguer çà & là sans raison.

Le cinquieme effet est qu'en matiere civile, la femme ne peut ester en jugement, sans être autorisée de son *mari*, ou par justice, à son refus.

Enfin, le sixieme effet est que la femme ne peut s'obliger sans l'autorisation de son *mari*.

Au reste, quelque bien établie que soit la puissance maritale, elle ne doit point excéder les bornes d'un pouvoir légitime; car, si l'Ecriture sainte ordonne à la femme d'obéir à son *mari*, elle ordonne aussi au *mari* d'aimer sa femme & de l'honorer; il doit la regarder comme sa compagne, & non comme une esclave; & comme il n'est permis à personne d'abuser de son droit, si le *mari* administre mal les biens de sa femme, elle peut se faire séparer de biens; s'il la maltraite sans sujet, ou même qu'ayant reçu d'elle quelque sujet de mécontentement, il use envers elle de sévices & mauvais traitemens qui excedent les bornes d'une correction modérée, ce qui devient plus ou moins grave, selon la condition des personnes; en ce cas, la femme peut demander sa séparation de corps & de biens. *Voyez* SÉPARATION.

La femme participe aux titres, honneurs & privileges de son *mari*; celui-ci participe aussi à certains droits de sa femme: par exemple, il peut se dire seigneur des terres qui appartiennent à sa femme; il fait aussi la foi & hommage pour elle: pour ce qui est de la souveraineté appartenante à la femme de son chef, le *mari* n'y a communément point de part. On peut voir à ce sujet la dissertation de Jean-Philippe Palthen, professeur de droit à Grypswald, *de marito reginæ*.

A défaut d'héritiers, le *mari* succede à sa femme, en vertu du titre *unde vir & uxor*. *Voyez* SUCCESSION.

Le *mari* n'est point obligé de porter le deuil de sa femme, si ce n'est dans quelques coutumes singulieres, comme dans le ressort du parlement de Dijon, dans lequel aussi les héritiers de la femme doivent fournir au *mari* des habits de deuil. *V.* AUTORISATION, DOT, DEUIL, FEMME, MARIAGE, OBLIGATION, PARAPHERNAL. (*A*)

MARIABA, (*Géog. anc.*) nom commun à plusieurs villes de l'Arabie heureuse, qui avoient encore d'autres noms pour les distinguer. *Mariaba* signifioit en Arabe une espece de *métropole*, une *ville* qui avoit la supériorité sur les autres ; de là vient que, dans le Chaldaïque & dans le Syriaque, *mara* signifie *seigneur*, *maître*. (*D. J.*)

MARIÆ GLACIES, (*Hist. nat.*) en Allemand *marienglass*, espece de talc en feuillets très-minces & aussi transparens que du verre, ainsi nommé parce qu'on le met au lieu de verre en quelques endroits d'Allemagne sur de petites boëtes qui renferment de petites figures de la Vierge-Marie. *Voyez* TALC ; *voyez* RUSSIE (*verre de*).

MARIAGE, s. m. (*Théol.*) considéré en lui-même, & quant à sa simple étymologie, signifie *obligation*, *devoir*, *charge* & *fonction* d'une mere : *quasi matris munus* ou *munium*.

A le prendre dans son sens théologique & naturel, il désigne l'*union* volontaire & maritale d'un homme & d'une femme, contractée par des personnes libres pour avoir des enfans. Le *mariage* est donc, 1°. une union soit des corps, parce que ceux qui se marient s'accordent mutuellement un pouvoir sur leurs corps ; soit des esprits, parce que la bonne intelligence & la concorde doivent régner entr'eux. 2°. Une union volontaire, parce que tout contrat suppose par sa propre nature le consentement mutuel des parties contractantes. 3°. Une union maritale, pour distinguer l'union des époux d'avec celle qui se trouve entre les amis ; l'union maritale étant la seule qui emporte avec elle un droit réciproquement donné sur le corps des personnes qui la contractent. 4°. L'union d'un homme & d'une femme, pour marquer l'union des deux sexes, & le sujet du *mariage*. 5°. Une union contractée par des personnes libres. Toute personne n'est pas par sa propre volonté, & indépendamment du consentement de tout autre, en droit de se marier. Autrefois les esclaves ne pouvoient se marier sans le consentement de leurs maîtres, & aujourd'hui, dans les états bien policés, les enfans ne peuvent se marier sans le consentement de leurs parens ou tuteurs, s'ils sont mineurs, ou sans l'avoir requis, s'ils sont majeurs, *Voyez* MAJEURS & MINEURS. 6°. Pour avoir des enfans : la naissance des enfans est le but & la fin du *mariage*.

Le *mariage* peut être considéré sous trois différens rapports, ou comme contrat naturel, ou comme contrat civil, ou comme sacrement.

Le *mariage* considéré comme sacrement, peut être défini l'alliance ou l'union légitime par laquelle un homme & une femme s'engagent à vivre ensemble le reste de leurs jours comme mari & épouse, que Jesus-Christ a institué comme le signe de son union avec l'Eglise, & à laquelle il a attaché des graces particulieres pour l'avantage de cette société, & pour l'éducation des enfans qui en proviennent.

Le sentiment des Catholiques à ce sujet, est fondé sur un texte précis de l'apôtre saint Paul, dans son *épître aux Ephésiens*, *ch. v.*, & sur plusieurs passages des Peres, qui établissent formellement que le *mariage* des Chrétiens est le signe sensible de l'alliance de Jesus-Christ avec son Eglise, & qu'il confere une grace particuliere, & c'est ce que le concile de Trente a décidé comme de foi, *sess. 24*, *can. 1*. On croit que Jesus-Christ éleva le *mariage* à la dignité de sacrement, lorsqu'il honora de sa présence les noces de Cana. Tel est le sentiment de saint Cyrille dans sa *lettre à Nestorius*, de saint Epiphane, *heres. 67* ; de saint Maxime, *homél. 1*, *sur l'épiphanie* ; de saint Augustin, *tract. 9*, *sur saint Jean*. Les Protestans ne comptent pas le *mariage* au nombre des sacremens.

On convient que l'obligation de regarder le *mariage* en qualité de sacrement n'étoit pas un dogme de foi bien établi dans le douzieme & treizieme siecles. Saint Thomas, saint Bonaventure & Scot n'ont osé définir qu'il fût de foi que le *mariage* fût un sacrement. Durand & d'autres scolastiques ont même avancé qu'il ne l'étoit pas. Mais l'Eglise assemblée à Trente, a décidé la question.

Au reste, quand on dit que le *mariage* est un sacrement proprement dit de la loi de grace, on ne prétend pas pour cela que tous les *mariages* que les Chrétiens contractent, soient autant de sacremens. Cette prérogative n'est propre qu'à ceux qui sont célébrés suivant les loix & les cérémonies de l'Eglise. Selon quelques théologiens, il

y a des *mariages* valides qui ne ſont point ſacremens, quoique Sanchez prétende le contraire. Un ſeul exemple fera voir qu'il s'eſt trompé. Deux perſonnes infidelles, mariées dans le ſein du paganiſme ou de l'héréſie, embraſſent la religion chrétienne, le *mariage* qu'elles ont contracté ſubſiſte ſans qu'on puiſſe dire qu'il eſt un ſacrement. La raiſon eſt qu'il ne l'étoit pas dans le moment de ſa célébration, & qu'on ne le réhabilite point lorſque les parties abjurent l'infidélité. Les ſentimens ſont plus partagés ſur les *mariages* contractés par procureur, on convient généralement qu'ils ſont valides; mais ceux qui leur refuſent le titre de ſacrement, comme Melchior Cano, *lib. VIII de loc. theologic. c. v.*, remarquent qu'il n'eſt pas vraiſemblable que Jeſus-Chriſt ait promis de donner la grace ſanctifiante par une cérémonie à laquelle n'aſſiſte pas celui qui devroit la recevoir, à laquelle il ne penſe ſouvent pas dans le temps qu'on la fait. D'autres prétendent que ces *mariages* ſont de vrais ſacremens, puiſqu'il s'y rencontre forme, matiere, miniſtre de l'Egliſe, & inſtitution de Jeſus-Chriſt; que d'ailleurs l'Egliſe en juge, & par conſéquent qu'elle ne les regarde pas comme de ſimples contrats civils.

Les Théologiens ne conviennent pas non plus entr'eux ſur la matiere ni ſur la forme du *mariage* conſidéré comme ſacrement. 1°. L'impoſition des mains du prêtre, le contrat civil, le conſentement intérieur des parties, la tradition mutuelle des corps, & les parties contractantes elles-mêmes, ſont autant de choſes que différens ſcholaſtiques aſſignent pour la matiere du ſacrement dont il s'agit. 2°. Il n'y a pas tant de diviſion ſur ce qui conſtitue la forme du *mariage*: les uns diſent qu'elle conſiſte dans les paroles par leſquelles les contractans ſe déclarent l'un à l'autre qu'ils ſe prennent mutuellement pour époux; & les autres enſeignent qu'elle ſe réduit aux paroles & aux prieres du prêtre.

Sur ces diverſes opinions, il eſt bon d'obſerver, 1°. que ceux qui aſſignent pour la matiere du ſacrement de *mariage* les perſonnes même qui s'épouſent en face d'Egliſe, confondent le ſujet du ſacrement avec la matiere du ſacrement; 2°. que ceux qui prétendent que le conſentement intérieur des parties, manifeſté au dehors par des ſignes ou par des paroles, eſt la matiere du ſacrement de *mariage*, ne font pas attention qu'ils confondent la matiere avec les diſpoſitions qui doivent ſe trouver dans ceux qui ſe marient, ou, pour mieux dire, avec la cauſe efficiente du *mariage*; 3°. que ceux qui ſoutiennent que la tradition mutuelle des corps eſt la matiere du *mariage*, confondent l'effet de ce ſacrement avec ſa matiere. 4°. Dire que le ſacrement de *mariage* peut ſe faire ſans que le prêtre y contribue en rien, c'eſt confondre le contrat civil du *mariage* avec le *mariage* conſidéré comme ſacrement.

Le ſentiment le plus ſuivi eſt que le ſacrement de *mariage* a pour matiere le contrat civil que les deux parties font enſemble, & pour forme les prieres & la bénédiction ſacerdotale. La raiſon en eſt que tous les miſſels, rituels, eucologes, que le P. Martenne a donnés au public, nous apprennent que les prêtres ont toujours béni les noces; cette bénédiction a toujours été regardée comme le ſceau qui confirme les promeſſes reſpectives des parties. C'eſt ce qui a fait dire à Tertullien, *lib. II, ad uxor.*, que les *mariages* des fideles ſont confirmés par l'autorité de l'Egliſe. Saint Ambroiſe parle dans une de ſes lettres de la bénédiction nuptiale donnée par le prêtre, & de l'impoſition du voile ſur l'époux & ſur l'épouſe; & le quatrieme concile de Carthage veut que les nouveaux mariés gardent la continence la premiere nuit de leurs noces, par reſpect pour la bénédiction ſacerdotale.

De là il s'enſuit que les prêtres ſont les miniſtres du ſacrement de *mariage*, qu'ils n'en ſont pas ſimplement les témoins néceſſaires & principaux, & qu'on ne peut dire avec fondement que les perſonnes qui ſe marient s'adminiſtrent elles-mêmes le ſacrement, par le mutuel conſentement qu'elles ſe donnent en préſence du curé & des témoins. Tertullien dit que les *mariages* cachés, c'eſt-à-dire, qui ne ſont pas faits en préſence de l'Egliſe, ſont ſoupçonnés de fornication & de débauche, *lib. de pudic. c. vj*; par conſéquent, dès les premiers temps de l'Egliſe, il n'y avoit de conjonctions légitimes d'hommes & de femmes

qu'autant que les miniſtres de l'Egliſe les avoient eux-mêmes bénies & conſacrées. Dans tous les autres ſacremens les miniſtres ſont diſtingués de ceux qui les reçoivent. Sur quel fondement prétend-on que le *mariage* ſeul ſoit exempt de cette regle ? Le concile de Trente a exigé la préſence du propre curé des parties, & l'ordonnance de Blois a adopté ſa diſpoſition.

La fin du *mariage* eſt la procréation légitime des enfans qui deviendront membres de l'Egliſe, & auxquels les peres & meres doivent donner une éducation chrétienne.

Mariage, ſ. m. (*Droit naturel.*) la premiere, la plus ſimple de toutes les ſociétés, & celle qui eſt la pépiniere du genre humain. Une femme, des enfans, ſont autant d'otages qu'un homme donne à la fortune, autant de nouvelles relations & de tendres liens, qui commencent à germer dans ſon ame.

Par-tout où il ſe trouve une place où deux perſonnes peuvent vivre commodément, il ſe fait un *mariage*, dit l'auteur de l'*Eſprit des loix*. La nature y conduit toujours, lorſqu'elle n'eſt point arrêtée par la difficulté de la ſubſiſtance. Le charme que les deux ſexes inſpirent par leur différence, forme leur union; & la priere naturelle qu'ils ſe font toujours l'un à l'autre en confirme les nœuds:

O Vénus, ô mere de l'amour,

Tout reconnoît tes loix! ....

Les filles que l'on conduit par le *mariage* à la liberté, qui ont un eſprit qui n'oſe penſer, un cœur qui n'oſe ſentir, des yeux qui n'oſent voir, des oreilles qui n'oſent entendre, condamnées ſans relâche à des préceptes & à des bagatelles, ſe portent néceſſairement au *mariage*: l'empire aimable que donne la beauté ſur tout ce qui reſpire, y engagera bientôt les garçons. Telle eſt la force de l'inſtitution de la nature, que le beau ſexe ſe livre invinciblement à faire les fonctions dont dépend la propagation du genre humain, à ne pas ſe rebuter par les incommodités de la groſſeſſe, par les embarras de l'éducation de pluſieurs enfans, & à partager le bien & le mal de la ſociété conjugale.

La fin du *mariage* eſt la naiſſance d'une famille, ainſi que le bonheur commun des conjoints, ou même le dernier ſéparément, ſelon Wollaſton. Quoi qu'il en ſoit, celui qui joint la raiſon à la paſſion, qui regarde l'objet de ſon amour comme expoſé à toutes les calamités humaines, ne cherche qu'à s'accommoder à ſon état & aux ſituations où il ſe trouve. Il devient le pere, l'ami, le tuteur de ceux qui ne ſont pas encore au monde. Occupé dans ſon cabinet à débrouiller une affaire épineuſe pour le bien de ſa famille, il croit que ſon attention redouble lorſqu'il entend ſes enfans, pour l'amour deſquels il n'épargne aucun travail, courir, ſauter & ſe divertir dans la chambre voiſine. En effet, dans les pays où les bonnes mœurs ont plus de force que n'ont ailleurs les bonnes loix, on ne connoît point d'état plus heureux que celui du *mariage*. « Il a pour ſa » part, dit Montagne, l'utilité, la juſtice, » l'honneur & la conſtance. C'eſt une douce » ſociété de vie, pleine de fiance & d'un nom» bre infini de bons, de ſolides offices, & » obligations mutuelles: à le bien façonner, » il n'eſt point de plus belle piece dans la » ſociété. Aucune femme qui en ſavoure » le goût, ne voudroit tenir lieu de ſimple » maîtreſſe à ſon mari »

Mais les mœurs qui dans un état commencent à ſe corrompre, contribuent principalement à dégoûter les citoyens du *mariage*, qui n'a que des peines pour ceux qui n'ont plus de ſens pour les plaiſirs de l'innocence. Ecoutez ceci, dit Bacon. Quand on ne connoîtra plus de nations barbares, & que la politeſſe & les arts auront énervé l'eſpece, on verra dans les pays de luxe les hommes peu curieux de ſe marier, par la crainte de ne pouvoir pas entretenir une famille; tant il en coûtera pour vivre chez les nations policées! Voilà ce qui ſe voit parmi nous; voilà ce que l'on vit à Rome, lors de la décadence de la république.

On ſait quelles furent les loix d'Auguſte, pour porter ſes ſujets au *mariage*. Elles trouverent mille obſtacles; & trente-quatre ans après qu'il les eut données, les chevaliers Romains lui en demanderent la révocation. Il fit mettre d'un côté ceux qui étoient mariés, & de l'autre ceux qui ne l'étoient pas: ces derniers parurent en plus grand nombre; ce qui étonna les citoyens & les

confondit. Auguste avec la gravité des anciens censeurs, leur tint ce discours.

« Pendant que les maladies & les gueres » nous enlevent tant de citoyens, que de» viendra la ville si on ne contracte plus de » *mariages* ? La cité ne consiste point dans » les maisons, les portiques, les places pu» bliques : ce sont les hommes qui font » la cité. Vous ne verrez point comme » dans les fables sortir des hommes de des» sous la terre pour prendre soin de vos » affaires. Ce n'est point pour vivre seuls » que vous restez dans le célibat : chacun » de vous a des compagnes de sa table & » de son lit, & vous ne cherchez que la » paix dans vos déréglemens. Citerez-vous » l'exemple des vierges vestales ? Donc, si » vous ne gardiez pas les loix de la pudi» cité, il faudroit vous punir comme elles. » Vous êtes également mauvais citoyens, » soit que tout le monde imite votre exem» ple, soit que personne ne le suive. Mon » unique objet est la perpétuité de la répu» blique. J'ai augmenté les peines de ceux » qui n'ont point obéi ; & à l'égard des ré» compenses, elles sont telles que je ne » sache pas que la vertu en ait encore eu » de plus grandes : il y en a de moindres » qui portent mille gens à exposer leur vie ; » & celles-ci ne vous engageroient pas à » prendre une femme & à nourrir des en» fans. »

Alors cet empereur publia les loix nommées *Pappia-Poppæa*, du nom des deux consuls de cette année. La grandeur du mal paroissoit dans leur élection même : Dion nous dit qu'ils n'étoient point mariés & qu'ils n'avoient point d'enfans. Constantin & Justinien abrogerent les loix pappiennes, en donnant la prééminence au célibat ; & la raison de spiritualité qu'ils en apporterent imposa bientôt la nécessité du célibat même. Mais, sans parler ici du célibat adopté par la religion catholique, il est du moins permis de se récrier avec M. de Montesquieu contre le célibat qu'a formé le libertinage : « Ce célibat, » où les deux sexes se corrompant par les » sentimens naturels même, fuient une » union qui doit les rendre meilleurs pour » vivre dans celle qui rend toujours pire. » C'est une regle tirée de la nature, que » plus on diminue le nombre des *maria-* » *ges* qui pourroient se faire, plus on cor» rompt ceux qui sont faits ; moins il y » a de gens mariés, moins il y a de fidélité » dans les *mariages*, comme lorsqu'il y a » plus de voleurs, il y a plus de vols. »

Il résulte de cette réflexion, qu'il faut rappeller à l'état du *mariage* les hommes qui sont sourds à la voix de la nature ; mais cet état peut-il être permis sans le consentement des peres & meres ? Ce consentement est fondé sur leur puissance, sur leur amour, sur leur raison, sur leur prudence, & les institutions ordinaires les autorisent seuls à marier leurs enfans. Cependant, selon les loix naturelles, tout homme est maître de disposer de son bien & de sa personne. Il n'est point de cas où l'on puisse être moins gêné que dans le choix de la personne à laquelle on veut s'unir ; car qui est-ce qui peut aimer par le cœur d'autrui, comme le dit Quintilien ? J'avoue qu'il y a des pays où la facilité de ces sortes de *mariages* sera plus ou moins nuisible ; je sais qu'en Angleterre même les enfans ont souvent abusé de la loi pour se marier à leur fantaisie, & que cet abus a fait naître l'acte du parlement de 1753. Cet acte a cru devoir joindre des formes, des termes & des gênes à la grande facilité des *mariages* ; mais il se peut que des contraintes pareilles nuiront à la population. Toute formalité restrictive ou gênante est destructive de l'objet auquel elle est imposée : quels inconvéniens si fâcheux a donc produits dans la Grande-Bretagne, jusqu'à présent, cette liberté des *mariages*, qu'on ne puisse supporter ? des disproportions de naissance & de fortunes dans l'union des personnes ? Mais qu'importent les mésalliances dans une nation où l'égalité est en recommandation, où la noblesse n'est pas l'ancienneté de la naissance, où les grands honneurs ne sont pas dus privativement à cette naissance, mais où la constitution veut qu'on donne la noblesse à ceux qui ont mérité les grands honneurs ? L'assemblage des fortunes les plus disproportionnées n'est-il pas de la politique la meilleure & la plus avantageuse à l'état ? C'est cependant ce vil intérêt peut-être,

qui, plus que l'honnêteté publique, plus que les droits des peres sur leurs enfans, a si fort insisté pour anéantir cette liberté des *mariages* : ce sont les riches plutôt que les nobles qui ont fait entendre leurs imputations : enfin, si l'on compte quelques *mariages* que l'avis des parens eût mieux assortis que l'inclination des enfans (ce qui est presque toujours indifférent à l'état), ne sera-ce pas un grand poids dans l'autre côté de la balance, que le nombre des *mariages*, que le luxe des parens, le desir de jouir, le chagrin de la privation peut supprimer ou retarder, en faisant perdre à l'état les années précieuses & trop bornées de la fécondité des femmes?

Comme un des grands objets du *mariage* est d'ôter toutes les incertitudes des unions illégitimes, la religion y imprime son caractere, & les loix civiles y joignent le leur, afin qu'il ait l'authenticité requise de légitimation ou de réprobation. Mais pour ce qui regarde la défense de prohibition de *mariage* entre parens, c'est une chose très-délicate d'en fixer le point par les loix de la nature.

Il n'est pas douteux que les *mariages* entre les ascendans & les descendans en ligne directe ne soient contraires aux loix naturelles comme aux civiles; & l'on donne de très-fortes raisons pour le prouver.

D'abord le *mariage* étant établi pour la multiplication du genre humain, il est contraire à la nature que l'on se marie avec une personne à qui l'on a donné la naissance, ou médiatement ou immédiatement, & que le sang rentre pour ainsi dire dans la source dont il vient. De plus, il seroit dangereux qu'un pere ou une mere, ayant conçu de l'amour pour une fille ou un fils, n'abusassent de leur autorité pour satisfaire une passion criminelle, du vivant même de la femme ou du mari à qui l'enfant doit en partie la naissance. Le *mariage* du fils avec la mere confond l'état des choses : le fils doit un très-grand respect à sa mere; la femme doit aussi du respect à son mari; le *mariage* d'une mere avec son fils renverseroit dans l'un & dans l'autre leur état naturel.

Il y a plus : la nature a avancé dans les femmes le temps où elles peuvent avoir des enfans, elle l'a reculé dans les hommes; & par la même raison, la femme cesse plutôt d'avoir cette faculté, & l'homme plus tard. Si le *mariage* entre la mere & le fils étoit permis, il arriveroit presque toujours que, lorsque le mari seroit capable d'entrer dans les vues de la natute, la femme en auroit passé le terme. Le *mariage* entre le pere & la fille répugne à la nature comme le précédent; mais il y répugne moins parce qu'il n'a point ces deux obstacles. Aussi les Tartares qui peuvent épouser leurs filles, n'épousent-ils jamais leurs meres.

Il a toujours été naturel aux peres de veiller sur la pudeur de leurs enfans. Chargés du soin de les établir, ils ont dû leur conserver, & le corps le plus parfait, & l'ame la moins corrompue, tout ce qui peut mieux inspirer des desirs, & tout ce qui est le plus propre à donner de la tendresse. Des peres, toujours occupés à conserver les mœurs de leurs enfans, ont dû avoir un éloignement naturel pour tout ce qui pourroit les corrompre. Le *mariage* n'est point une corruption, dira-t-on; mais, avant le *mariage*, il faut parler, il faut se faire aimer, il faut séduire; c'est cette séduction qui a dû faire horreur. Il a donc fallu une barriere insurmontable entre ceux qui devoient donner l'éducation, & ceux qui devoient la recevoir, & éviter toute sorte de corruption, même pour cause légitime.

L'horreur pour l'inceste du frere avec la sœur a dû partir de la même source. Il suffit que les peres & meres aient voulu conserver les mœurs de leurs enfans & leur maison pure, pour avoir inspiré à leurs enfans de l'horreur pour tout ce qui pouvoit les porter à l'union des deux sexes.

La prohibition du *mariage* entre cousins germains a la même origine. Dans les premiers temps, c'est-à-dire, dans les âges où le luxe n'étoit point connu, tous les enfans restoient dans la maison & s'y établissoient : c'est qu'il ne falloit qu'une maison très-petite pour une grande famille, comme on le vit chez les premiers Romains. Les enfans de deux freres, ou les cousins germains, étoient regardés & se regardoient entr'eux comme freres. L'éloignement qui étoit entre les freres & sœurs pour le *mariage*, étoit donc aussi entre les cousins germains.

Que si quelques peuples n'ont point rejeté les *mariages* entre les peres & les enfans, les sœurs & les freres, c'est que les êtres intelligens ne suivent pas toujours leurs loix. Qui le diroit! des idées religieuses ont souvent fait tomber les hommes dans ces égaremens. Si les Assyriens, si les Perses ont épousé leurs meres, les premiers l'ont fait par un respect religieux pour Sémiramis; & les seconds, parce que la religion de Zoroastre donnoit la préférence à ces *mariages*. Si les Egyptiens ont épousé leurs sœurs, ce fut encore un délire de la religion Egyptienne qui consacra ces *mariages* en l'honneur d'Isis. Comme l'esprit de la religion est de nous porter à faire avec effort des choses grandes & difficiles, il ne faut pas juger qu'une chose soit naturelle, parce qu'une religion fausse l'a consacrée. Le principe que les *mariages* entre les peres & les enfans, les freres & les sœurs, sont défendus pour la conservation de la pudeur naturelle dans la maison, doit servir à nous faire découvrir quels sont les *mariages* défendus par la loi naturelle, & ceux qui ne peuvent l'être que par la loi civile.

Les loix civiles défendent les *mariages*, lorsque, par les usages reçus dans un certain pays, ils se trouvent être dans les mêmes circonstances que ceux qui sont défendus par les loix de la nature; & elles les permettent lorsque les *mariages* ne se trouvent point dans ce cas. La défense des loix de la nature est invariable, parce qu'elle dépend d'une chose invariable; le pere, la mere & les enfans habitant nécessairement dans la maison. Mais les défenses des loix civiles sont accidentelles; les cousins germains & autres habitant accidentellement dans la maison.

On demande enfin quelle doit être la durée de la société conjugale selon le droit naturel, indépendamment des loix civiles: je répons que la nature même & le but de cette société nous apprennent qu'elle doit durer très-long-temps. La fin de la société entre le mâle & la femelle n'étant pas simplement de procréer, mais de continuer l'espece, cette société doit durer du moins même, après la procréation, aussi long-temps qu'il est nécessaire pour la nourriture & la conservation des procréés, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'ils soient capables de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins. En cela consiste la principale & peut-être la seule raison, pour laquelle le mâle & la femelle humains sont obligés à une société plus longue que n'entretiennent les autres animaux. Cette raison est que la femme est capable de concevoir, & se trouve d'ordinaire grosse d'un nouvel enfant long-temps avant que le précédent soit en état de pourvoir lui-même à ses besoins. Ainsi le mari doit demeurer avec sa femme jusqu'à ce que leurs enfans soient grands & en âge de subsister par eux-mêmes, ou avec les biens qu'ils leur laissent. On voit que par un effet admirable de la sagesse du Créateur, cette regle est constamment observée par les animaux, même destitués de raison.

Mais quoique les besoins des enfans demandent que l'union conjugale de la femme & du mari dure encore plus long-temps que celle des autres animaux, il n'y a rien, ce me semble, dans la nature & dans le but de cette union, qui demande que le mari & la femme soient obligés de demeurer ensemble toute leur vie, après avoir élevé leurs enfans & leur avoir laissé de quoi s'entretenir. Il n'y a rien, dis-je, qui empêche alors qu'on ait à l'égard du *mariage* la même liberté qu'on a en matiere de toute sorte de société & de convention; de sorte que moyennant qu'on pourvoie d'une maniere ou d'autres à cette éducation, on peut régler d'un commun accord, comme on le juge à propos, la durée de l'union conjugale, soit dans l'indépendance de l'état de nature, ou lorsque les loix civiles sous lesquelles on vit n'ont rien déterminé là dessus. Si de là il naît quelquefois des inconvéniens, on pourroit y en opposer d'autres aussi considérables, qui résultent de la trop longue durée ou de la perpétuité de cette société. Et après tout, supposé que les premiers fussent plus grands, cela prouveroit seulement que la chose seroit sujette à l'abus, comme la polygamie, & qu'ainsi, quoiqu'elle ne fût pas mauvaise absolument & de sa nature, on devroit s'y conduire avec précaution. (*D. J.*)

MARIAGE, *matrimonium*, *conjugium*,

connubium, *nuptiæ*, *conſortium*, (*Juriſprud.*) conſidéré en général, eſt un contrat civil & politique, par lequel un homme eſt uni & joint à une femme, avec intention de reſter toujours unis enſemble.

Le principal objet de cette ſociété eſt la procréation des enfans.

Le *mariage* eſt d'inſtitution divine, auſſi eſt-il du droit des gens & en uſage chez tous les peuples, mais il s'y pratique différemment.

Parmi les chrétiens, le *mariage* eſt un contrat civil, revêtu de la dignité du ſacrement de *mariage*.

Suivant l'inſtitution du *mariage*, l'homme ne doit avoir qu'une ſeule femme, & la femme ne peut avoir qu'un ſeul mari. Il eſt dit dans la geneſe que l'homme quittera ſon pere & ſa mere pour reſter avec ſa femme, & que tous deux ne feront qu'une même chair.

Lamech fut le premier qui prit pluſieurs femmes; & cette contravention à la loi du *mariage* déplut tellement à Dieu, qu'il prononça contre Lamech une peine plus ſévere que celle qu'il avoit infligée pour l'homicide; car il déclara que la vengeance du crime de Lamech ſeroit pourſuivie pendant ſoixante-dix-ſept générations, au lieu que par rapport à Caïn il dit ſeulement que celui qui le tueroit, ſeroit puni ſept fois.

Le droit civil défend la pluralité des femmes & des maris. Cependant Jules Céſar avoit projeté une loi pour permettre la pluralité des femmes, mais elle ne fut pas publiée; l'objet de cette loi étoit de multiplier la procréation des enfans. Valentinien I voulant épouſer une ſeconde femme outre celle qu'il avoit déjà, fit une loi, portant qu'il ſeroit permis à chacun d'avoir deux femmes; mais cette loi ne fut pas obſervée.

Les empereurs Romains ne furent pas les ſeuls qui défendirent la polygamie. Athalaric, roi des Goths & des Romains, fit la même défenſe. Jean Métropolitain, que les Moſcovites honorent comme un prophete, fit un canon, portant que ſi un homme marié quittoit ſa femme pour en épouſer une autre, ou que la femme changeât de même de mari, ils ſeroient excommuniés juſqu'à ce qu'ils revinſſent à leur premier engagement.

Gontran, roi d'Orléans, fut excommunié, parce qu'il avoit deux femmes.

La pluralité des femmes fut permiſe chez les Athéniens, les Parthes, les Thraces, les Egyptiens, les Perſes; elle eſt encore d'uſage chez les Païens, & particuliérement chez les Orientaux: ce grand nombre de femmes qu'ils ont, diminue la conſidération qu'ils ont pour elles, & fait qu'ils les regardent plutôt comme des eſclaves que comme des compagnes.

Mais il n'y a jamais eu que des peuples barbares qui aient admis la communauté des femmes, ou bien certains hérétiques, tels que les Nicolaïtes, les Gnoſtiques & les Epiphaniſtes, les Anabaptiſtes.

En Arabie, pluſieurs d'une même famille n'avoient qu'une femme pour eux tous.

En Lithuanie, les femmes nobles avoient outre leurs maris pluſieurs concubins.

Sur la côte de Malabar, les femmes des naïres, qui ſont les nobles, peuvent avoir pluſieurs maris, quoique ceux-ci ne puiſſent avoir qu'une femme.

Dans certains pays, le prince ou le ſeigneur du lieu avoit droit de coucher avec la nouvelle mariée la premiere nuit de ſes noces. Cette coutume barbare qui avoit lieu en Ecoſſe, y fut abolie par Malcome, & convertie en une rétribution pécuniaire. En France, quelques ſeigneurs s'étoient arrogé des droits ſemblables; ce que la pureté de nos mœurs n'a pu ſouffrir.

Comme il n'y a rien de ſi naturel que le *mariage*, & ſi néceſſaire pour le ſoutien des états, on doit toujours favoriſer ces ſortes d'établiſſemens.

L'éloignement que la plupart des hommes avoient pour le *mariage*, ſoit par amour pour leur liberté, ſoit par la crainte des ſuites que cet engagement entraîne après ſoi, obligea dans certains temps de faire des loix contre le célibat. *Voyez* CÉLIBAT.

En France, les nouveaux mariés ſont exempts de la collecte du ſel pendant un an.

Quoique le *mariage* conſiſte dans l'union des corps & des eſprits, le conſentement des contractans en fait la baſe & l'eſſence, tellement que le *mariage* eſt valablement contracté, quoiqu'il n'ait point été conſommé,

fommé, pourvu qu'au temps de la célébration l'un ou l'autre des conjoints ne fût pas impuiffant.

Pour la validité du *mariage*, il ne faut en général d'autre confentement que celui des deux contractans, à moins qu'ils ne foient en la puiffance d'autrui.

Ainfi les princes & les princeffes du fang ne peuvent fe marier fans le confentement du roi.

Dans le royaume de Naples, les officiers ne peuvent pareillement fe marier fans la permiffion du roi; il eft défendu aux évêques de fouffrir qu'il fe faffe de pareils *mariages* dans leur diocefe. Autrefois, en France, le gentilhomme qui n'avoit que des filles, perdoit fa terre s'il les marioit fans le confentement de fon feigneur; & la mere en ayant la garde qui les marioit fans ce même confentement, perdoit fes meubles. L'héritiere d'un fief, après la mort de fon pere, ne pouvoit pas non plus être mariée fans le confentement de fon feigneur: cet ufage fubfiftoit encore du temps de faint Louis, fuivant les établiffemens ou ordonnances qu'il fit.

Les enfans mineurs ne peuvent fe marier fans le confentement de leurs pere & mere.

Suivant le droit Romain, obfevé dans tous les parlemens de droit écrit, le *mariage* n'émancipe pas; mais dans toutes les coutumes, & dans les pays de droit écrit du reffort du parlement de Paris, le *mariage* opere une émancipation tacite.

Ceux qui n'ont plus leurs pere & mere & qui font encore mineurs, ne peuvent fe marier fans avis de parens; le confentement de leur tuteur ou curateur, ne fuffit pas pour autorifer le *mariage*.

Pour la validité du *mariage*, il faut un confentement libre, c'eft pourquoi le *mariage* ne peut fubfifter entre le raviffeur & la perfonne ravie.

On regarde comme un devoir de la part du pere de marier fes filles, & de les doter felon fes moyens; les filles ne peuvent cependant contraindre leur pere à le faire.

Le *mariage* parmi-nous eft quelquefois précédé de promeffes de *mariage*, & ordinairement il l'eft par des fiançailles.

Les promeffes de *mariage* fe font ou par des articles & contrats devant un notaire, ou par des promeffes fous feing privé.

Ces promeffes, pour être valables, doivent être accompagnées de plufieurs circonftances.

La premiere, qu'elles foient faites entre perfonnes ayant l'âge de puberté, & qui foient capables de fe marier enfemble.

La feconde, qu'elles foient par écrit, foit fous feing privé ou devant notaire. *L'art. vij de l'ordonnance de 1679*, défend à tous juges, même d'Eglife, d'en recevoir la preuve par témoins.

La troifieme, qu'elles foient réciproques & faites doubles entre les parties contractantes, quand il n'y en a point de minute.

La quatrieme, qu'elles foient arrêtées en préfence de quatre parens de l'une & l'autre des parties, quoiqu'elles foient de baffe condition; c'eft la difpofition de *l'art. vij de l'ordonnance de 1679*, ce qui ne s'obferve néanmoins que pour les *mariages* de mineurs.

Quand une des parties contrevient aux promeffes de *mariage*, l'autre la peut faire appeller devant le juge d'Eglife pour être condamnée à les entretenir.

Le chapitre *litteris* veut que l'on puiffe contraindre par cenfures eccléfiaftiques d'accomplir les promeffes de *mariage*; c'eft une décifion de rigueur & de févérité, fondée fur le parjure qu'encourent ceux qui contreviennent à leur foi & à leur ferment; & pour obvier à ce parjure, on penfoit autrefois que c'étoit un moindre mal de contraindre au *mariage*; mais depuis, les chofes plus murement examinées, l'on a trouvé que ce n'eft point un parjure de réfilier des promeffes de *mariage*, on préfume qu'il y a quelque caufe légitime qu'on ne veut pas déclarer, & quand il n'y auroit que le feul changement de volonté, il doit être fuffifant, puifque la volonté doit être moins forcée au *mariage* qu'en aucune autre action; c'eft pour ce fujet qu'ont été faites les décrétales, *præterea* & *requifivit*, par lefquelles la liberté eft laiffée toute entiere pour contracter *mariage*, quelques promeffes que l'on puiffe alléguer.

Autrefois, dans quelques parlemens, on condamnoit celui qui avoit ravi une perfonne mineure à l'époufer, finon à être pendu; mais cette jurifprudence, dont on a reconnu les inconvéniens, eft préfente-

ment changée, on ne condamne plus à époufer.

Il eft vrai qu'en condamnant une partie en des dommages & intérêts pour l'inexécution des promeffes de *mariage*, on met quelquefois cette alternative *fi mieux n'aime l'époufer*, mais cette alternative laiffe la liberté toute entiere de faire ou ne pas faire le *mariage*.

Les peines appofées dans les promeffes de *mariage* font nulles, parce qu'elles ôtent la liberté qui doit toujours accompagner les *mariages*, on accorde néanmoins quelquefois des dommages & intérêts felon les circonftances ; mais fi l'on avoit ftipulé une fomme trop forte, elle feroit réductible, parce que ce feroit un moyen pour obliger d'accomplir le *mariage*, foit par l'impoffibilité de payer le dédit, foit par la crainte d'être ruiné en le payant.

Les fiançailles font les promeffes d'un *mariage* futur qui fe font en face de l'églife; elles font de bienféance & d'ufage, mais non pas de néceffité ; elles peuvent fe contracter par toutes fortes de perfonnes, âgées du moins de fept ans, du confentement de ceux qui les ont en leur puiffance. *Voyez* FIANÇAILLES.

Le contrat civil du *mariage* eft la matiere, la bafe, le fondement & la caufe du facrement de *mariage*, c'eft pourquoi il doit être parfait en foi pour être élevé à la dignité de facrement ; car Dieu n'a pas voulu fanctifier toute conjonction, mais feulement celles qui fe font fuivant les loix reçues dans la fociété civile, de maniere que quand le contrat civil eft nul, par le défaut de confentement légitime, le facrement n'y peut être attaché.

Le contrat ne produit jamais d'effets civils, lorfqu'il n'y a point de facrement : il arrive même quelquefois que le contrat ne produit point d'effets civils, quoique le facrement foit parfait ; favoir, lorfque le contrat n'eft pas nul par le défaut de confentement légitime, mais par le défaut de quelque formalité requife par les loix civiles, qui n'eft pas de l'effence du *mariage*, fuivant les loix de l'églife.

Toute perfonne qui a atteint l'âge de puberté, peut fe marier.

Les loix avoient défendu le *mariage* d'un homme de 60 ans & d'une femme de 50 ; mais Juftinien leva cet obftacle, & il eft permis à tout âge de fe marier.

On peut contracter *mariage* avec toutes les perfonnes, à l'égard defquelles il n'y a point d'empêchement.

Ces empêchemens font de deux fortes; les uns empêchent feulement de contracter *mariage*, lorfqu'il n'eft pas encore célébré ; les autres, qu'on appelle *dirimans*, font tels qu'ils obligent de rompre le *mariage*, lors même qu'il eft célébré. *Voyez* EMPECHEMENT.

L'ordonnance de Blois & l'édit de 1697 enjoint aux curés & vicaires de s'informer foigneufement de la qualité de ceux qui veulent fe marier; & en cas qu'ils ne les connoiffent pas, de s'en faire inftruire par quatre perfonnes dignes de foi, qui certifieront la qualité des contractans ; & s'ils font enfans de famille, ou en la puiffance d'autrui, il eft expreffément défendu aux curés & vicaires de paffer outre à la célébration des *mariages*, s'il ne leur apparoît du confentement des pere, mere, tuteur & curateur, fur peine d'être punis comme fauteurs du crime de rapt.

Il eft auffi défendu, par l'ordonnance de Blois, à tous tuteurs d'accorder ou confentir le *mariage* de leurs mineurs, finon avec l'avis & confentement de leurs plus proches parens, tant paternels que maternels, fur peine de punition exemplaire.

Si les parties contractantes font majeurs de 25 ans accomplis, le défaut de confentement des pere & mere n'opere pas la nullité du *mariage* ; mais les parties, quoique majeurs de 25 ans, font obligées de demander par écrit le confentement de leurs pere & mere, & à leur défaut, de leurs aïeul & aïeule, pour fe mettre à couvert de l'exhérédation, & n'être pas privés des autres avantages qu'ils ont reçus de leurs pere & mere, ou qu'ils peuvent efpérer en vertu de leur contrat de *mariage* ou de la loi.

Il fuffit aux filles majeures de 25 ans de requérir ce confentement, fans qu'elles foient obligées de l'attendre plus longtemps : à l'égard des garçons, ils font obligés d'attendre ce confentement jufqu'à 30 ans, autrement ils s'expofent à l'exhé-

rédation, & à toutes les peines portées par les ordonnances.

Néanmoins quand la mere est remariée, le fils, âgé de 25 ans, peut lui faire les sommations respectueuses.

Les enfans mineurs des pere & mere qui sont sortis du royaume sans permission & se sont retirés dans les pays étrangers, peuvent en leur absence contracter *mariage*, sans attendre ni demander le consentement de leurs pere & mere, ou de leurs tuteurs & curateurs, qui se sont retirés en pays étrangers, à condition néanmoins de prendre le consentement ou avis de six de leurs plus proches parens ou alliés, tant paternels que maternels; & à défaut de parens, on doit appeller des amis. Cet avis de parens doit se faire devant le juge du lieu, le procureur d'office présent.

La déclaration du 5 juin 1635 défend à toutes personnes de consentir, sans la permission du roi, que leurs enfans, ou ceux dont ils sont tuteurs ou curateurs, se marient en pays étrangers, à peine des galeres perpétuelles contre les hommes, de bannissement perpétuel pour les femmes, & de confiscation de leurs biens.

Suivant les ordonnances, la publication des bans doit être faite par le curé de chacune des parties contractantes avec le consentement des pere, mere, tuteur ou curateur : s'ils sont enfans de famille, ou en la puissance d'autrui, & cela par trois divers jours de fêtes, avec intervalle compétent, on ne peut obtenir dispense de bans, sinon après la publication du premier, & pour cause légitime.

Quand les mineurs qui se marient demeurent dans une paroisse différente de leurs pere & mere, tuteurs ou curateurs, il faut publier les bans dans les deux paroisses.

On doit tenir un fidele registre de la publication des bans, des dispenses, des oppositions qui y surviennent, & des main-levées qui en sont données par les parties, ou prononcées en justice.

Le défaut de publication de bans entre majeurs n'annulle pourtant pas le *mariage*.

La célébration du *mariage*, pour être valable, doit être faite publiquement en présence du propre curé; c'est la disposition du concile de Trente, & celle des ordonnances de nos rois; & suivant la derniere jurisprudence, il faut le concours des deux curés.

Pour être réputé paroissien ordinaire du curé qui fait le *mariage*, il faut avoir demeuré pendant un temps suffisant dans sa paroisse; ce temps est de six mois pour ceux qui demeuroient auparavant dans une paroisse de la même ville, ou dans le même diocese, & d'un an pour ceux qui demeuroient dans un autre diocese.

Lorsqu'il survient des oppositions au *mariage*, le curé ne peut passer outre à la célébration, à moins qu'on ne lui en apporte main-levée.

Outre les formalités dont on a déjà parlé, il faut encore la présence de quatre témoins.

Enfin, c'est la bénédiction nuptiale qui donne la perfection au *mariage*; jusque-là, il n'y a ni contrat civil, ni sacrement.

Les juges d'église sont seuls compétens pour connoître directement des causes de *mariage* par voie de nullité, pour ce qui est purement spirituel & de l'essence du sacrement.

Cependant tous juges peuvent connoître indirectement du *mariage*, lorsqu'ils connoissent ou du rapt par la voie criminelle, ou du contrat par la voie civile.

Lorsqu'on appelle comme d'abus de la célébration du *mariage*, le parlement est le seul tribunal qui en puisse connoître.

Le *mariage* une fois contracté valablement, est indissoluble parmi nous, car on ne connoît point le divorce; & quand il y a des empêchemens dirimans, on déclare que le *mariage* a été mal célébré, en sorte qu'à proprement parler, ce n'est pas rompre le *mariage*, puisqu'il n'y en a point eu de valable.

La séparation même de corps ne rompt pas non plus le *mariage*.

L'engagement du *mariage* est ordinairement précédé d'un contrat devant notaire, pour régler les conventions des futurs conjoints.

Ce contrat contient la reconnoissance de ce que chacun apporte en *mariage*, & les

avantages que les futurs conjoints ſe font réciproquement.

Dans preſque tous les pays il eſt d'uſage que le futur époux promet à ſa future épouſe un douaire ou autre gain nuptial, pour lui aſſurer ſa ſubſiſtance après la mort de ſon mari; autrefois les *mariages* ſe concluoient à la porte du *mouſtier* ou égliſe; tout ſe faiſoit ſans aucun écrit, & ne ſubſiſtoit que dans la mémoire des hommes; de là tant de prétextes pour annuller les *mariages*, & pour ſe ſéparer.

On ſtipuloit le douaire à la porte de l'égliſe; & c'eſt de là que vient l'uſage qui s'obſerve préſentement dans l'égliſe, que le futur époux, avant la bénédiction nuptiale, dit à ſa future: *Je vous doue du douaire qui a été convenu entre vos parens & les miens*, & lui donne, en ſigne de cet engagement, une piece d'argent. Suivant le manuel de Beauvais, le mari dit en outre à ſa femme: *Je vous honore de mon corps*, &c.

Il n'eſt pas néceſſaire que le *mariage* ait été conſommé, pour que la femme gagne ſon douaire, ſi ce n'eſt dans quelques coutumes ſingulieres, qui portent expreſſément, que la femme gagne ſon douaire au coucher; comme celle de Normandie, celle de Ponthieu, & quelques autres: on n'exige pourtant pas la preuve de la conſommation; elle eſt préſumée dans ce cas, dès que la femme a couché avec ſon mari.

C'eſt au mari à acquiter les charges du *mariage*; & c'eſt pour lui aider à les ſoutenir, que les fruits de la dot lui ſont donnés.

Les ſeconds, troiſiemes & autres *mariages* ſont ſujets à des loix particulieres, dont nous parlerons *au mot* Secondes noces.

Sur le *mariage* en général, *voyez* le liv. V du code de Paris, le *tit. 1 jusqu'au 27 incluſivement*; le liv. IV des décrétales; les novelles 117, 140; l'édit de Henri IV, de février 1556; l'ordonnance d'Orléans, *art. 3*; l'ordonnance de Blois, *art. 40 & ſuiv.*; l'édit de Melun, *art. 25*; l'édit de Henri IV, de 1606, *art. 12*; l'ordonnance de Louis XIII, de 1629, *art. 39 & 169*; la déclaration de 1639; l'édit du mois de mars 1697; les mémoires du clergé, *tom. V*; les loix eccléſiaſtiques de *d'Hericourt*; la bibliotheque canonique; celle de *Bouchel*; & celle de *Jovet*; le dictionnaire de *Brillon*, au mot *mariage*; & les auteurs qui ont traité du *mariage*, dont il donne une longue liſte.

Il y a encore pluſieurs obſervations à faire ſur certains *mariages*, dont nous allons donner des notions dans les ſubdiviſions ſuivantes. (*A*)

Mariage abusif, eſt celui dans la célébration duquel on a commis quelque contravention aux ſaints canons ou ordonnances du royaume, *voyez* Abus, & ce qui a été dit ici du *mariage* en général.

Mariage accompli ſignifie celui qui eſt célébré en face d'Egliſe; par le contrat de *mariage* les parties contractantes promettent ſe prendre en légitime *mariage*, & ajoutent ordinairement qu'il ſera accompli inceſſamment. (*A*)

Mariage avenant *en Normandie* eſt la légitime des filles, non mariées du vivant de leurs pere & mere; leur part ſe regle ordinairement au tiers de la ſucceſſion, *art. 256 de la cout.* & en quelque nombre qu'elles ſoient, elles ne peuvent jamais demander plus que le tiers; mais s'il y a plus de freres que de ſœurs, en ce cas les ſœurs n'auront pas le tiers, mais partageront également avec leurs freres puînés, *art. 269 de la cout.*, parce que ſoit en bien noble ou en roture, ſoit par la coutume générale ou par la coutume de Caux, jamais la part d'une fille ne peut être plus forte, ni excéder la part d'un cadet puîné. Sur la maniere dont le *mariage avenant* doit être liquidé, *voyez* Routier *ſur la cout. de Normandie*, *liv. IV*, *ch. iv*, *ſect iv*. (*A*)

Mariage caché *ou* secret, eſt celui dans lequel on a obſervé toutes les formalités requiſes, mais dont les conjoints cherchent à ôter la connoiſſance au public en gardant entr'eux un extérieur contraire à l'état du *mariage*, ſoit qu'il n'y ait pas de cohabitation publique, ou que demeurant enſemble, ils ne ſe faſſent pas connoître pour mari & femme.

Avant la déclaration du 26 novembre 1639, ces ſortes de *mariages* étoient abſolument nuls à tous égards, au lieu que ſui-

vant cette déclaration, ils sont réputés valables *quoad fœdus & sacramentum.*

Mais quand on les tient cachés jusqu'à la mort de l'un des conjoints, ils ne produisent point d'effets civils; de sorte que la veuve ne peut prétendre ni communauté, ni douaire, ni aucun des avantages portés par son contrat de *mariage*, les enfans ne succedent point à leurs pere & mere.

On leur laisse néanmoins les qualités stériles de veuve & d'enfans légitimes, & on leur adjuge ordinairement une somme pour alimens ou une pension annuelle.

Les *mariages* cachés sont différens des *mariages* clandestins, en ce que ceux-ci sont faits sans formalités, & ne produisent aucun effet civil ni autre. *Voyez* Sœfve, *tom. I, cent. iv, ch. xxvij*, & *tom. II, ch. lvij & lxxj.* Augeard, *tom. I, ch. lj & lx*, *& ci-après* MARIAGE CLANDESTIN. (*A*)

MARIAGE CÉLÉBRÉ, c'est lorsque l'homme & la femme qui sont convenus de s'épouser, ont reçu de leur propre curé la bénédiction nuptiale. *Voyez* MARIAGE CONTRACTÉ.

MARIAGE CHARNEL se dit par opposition au *mariage* spirituel; on l'appelle *charnel*, parce qu'il comprend l'union des corps aussi-bien que celle des esprits. *Voyez ci-après*, MARIAGE SPIRITUEL.

MARIAGE *PER COEMPTIONEM*, étoit une des trois formes de *mariages* usités chez les Romains, avant qu'ils eussent embrassé la religion chrétienne, cette forme étoit la plus ancienne & la plus solemnelle, & étoit beaucoup plus honorable pour la femme, que le *mariage* qu'on appelloit *per usum* ou par *usucapion.*

On appelloit celui-ci *mariage per coemptionem*, parce que le mari achetant solemnellement sa femme, achetoit aussi conséquemment tous ses biens; d'autres disent que les futurs époux s'achetoient mutuellement; ce qui est de certain, c'est que pour parvenir à ce *mariage* ils se demandoient l'un & l'autre; savoir, le futur époux à la future, si elle vouloit être sa femme, & celle-ci demandoit au futur époux s'il vouloit être son mari; & suivant cette forme, la femme passoit en la main de son mari, c'est-à-dire, en sa puissance ou en la puissance de celui auquel il étoit lui-même soumis. La femme ainsi mariée étoit appellée *justa uxor*, *tota uxor*, *mater-familias*; les cérémonies de cette sorte de *mariage* sont très-bien détaillées par M. Terrasson, dans son *Hist. de la jurisprudence rom. Voyez* aussi Loiseau *du déguerpissem. liv. II, ch. iv, n. 5*; & Gregorius Tolosanus, *in syntagm. juris, lib. IX, cap. v, n. 24, usucapion.*

MARIAGE PAR CONFARRÉATION, *per confarreationem*, étoit une forme de *mariage* usitée chez les Romains du temps du paganisme; elle fut introduite par Romulus: les futurs époux se rendoient à un temple où l'on faisoit un sacrifice en présence de dix témoins; le prêtre offroit entr'autres choses un pain de froment & en dispersoit des morceaux sur la victime; c'étoit pour marquer que le pain, symbole de tous les autres biens, seroit commun entre les deux époux & qu'ils seroient communs en biens, ce rit se nommoit *confarréation.* La femme par ce moyen étoit commune en biens avec son mari, lequel néanmoins avoit l'administration: lorsque le mari mouroit sans enfans, elle étoit son héritiere; s'il y avoit des enfans, la mere partageoit avec eux: il paroît que dans la suite cette forme devint particuliere aux *mariages* des prêtres. *Voyez* Loiseau, *du déguerpissem. liv. II, ch. iv, n. 5. Voyez* Gregorius, *in syntag. jur. liv. IX, ch. v, n. 7*, & M. Terrasson, *Hist. de la jurisp. rom.* (*A*)

MARIAGE CLANDESTIN, est celui qui est célébré sans y observer toutes les formalités requises pour la publicité des *mariages*, comme lorsqu'il n'y a pas le concours des deux curés, ou qu'il n'y a pas eu de publication de bans; ou du moins une dispense pour ceux qui n'ont pas été publiés.

Ces sortes de *mariages* sont nuls, du moins quant aux effets civils, ainsi les enfans qui en proviennent sont incapables de toutes successions directes & collatérales.

Mais la clandestinité ne fait pas toujours seule annuller un *mariage*, on le confirme quelquefois *quoad fœdus*, ce qui dépend des circonstances, & néanmoins ces sortes de *mariages* ne produisent jamais d'effets civils. *Voyez* la *biblioth. can. tom. II, page 78.* (*A*)

MARIAGE DE CONSCIENCE, c'eſt un *mariage* ſecret ou dépourvu des formalités & conditions qui ſont requiſes pour la publicité des *mariages*, mais qui ne ſont pas eſſentielles pour la légitimité du contrat fait en face d'égliſe, ni pour l'application du ſacrement à ce contrat, on les appelle *mariages de conſcience*, parce qu'ils ſont légitimes devant Dieu, & dans le for intérieur, mais ils ne produiſent point d'effets civils. Ces ſortes de *mariages* peuvent quelquefois tenir un peu des *mariages* clandeſtins; il peut cependant y avoir quelque différence, en ce qu'un *mariage de conſcience* peut être célébré devant le propre curé, & même avec le concours des deux curés & avec la diſpenſe de bans; c'eſt plutôt un *mariage* caché qu'un *mariage* clandeſtin.

Il y auſſi des *mariages* qui ſemblent n'être faits que pour l'acquit de la conſcience, & qui ne ſont point cachés ni clandeſtins, comme les *mariages* faits *in extremis*. *Voyez* MARIAGE *IN EXTREMIS*. (*A*)

MARIAGE CONSOMMÉ, c'eſt lorſque depuis la bénédiction nuptiale les conjoints ont habité enſemble.

Le *mariage* quoique non-conſommé n'en eſt pas moins valable, pourvu qu'on ait obſervé toutes les formalités requiſes, & que les deux conjoints fuſſent capables de le conſommer.

Un tel *mariage* produit tous les effets civils, tels que la communauté & le douaire; il y a néanmoins quelques coutumes telles que celle de Normandie, qui par rapport au douaire, veulent que la femme ne le gagne qu'au coucher; mais ces coutumes ne diſent pas qu'il ſoit néceſſaire préciſément que le *mariage* ait été conſommé.

Le *mariage* n'étant pas encore conſommé, il eſt réſolu de plein droit, quand l'une des deux parties entre dans un monaſtere approuvé & y fait profeſſion religieuſe par des vœux ſolemnels, auquel cas celui qui reſte dans le monde peut ſe remarier après la profeſſion de celui qui l'a abandonné. *Voyez* le titre des décrétales, *de converſione conjugatorum*. (*A*)

MARIAGE CONTRACTÉ, n'eſt pas la convention portée par le contrat de *mariage*, car ce contrat n'eſt proprement qu'un ſimple projet, tant que le *mariage* n'eſt pas célébré, & ne prend ſa force que de la célébration; le *mariage* n'eſt contracté, que quand les parties ont donné leur conſentement en face d'égliſe, & qu'ils ont reçu la bénédiction nuptiale.

MARIAGE DISSOUS, eſt celui qui a été déclaré nul ou abuſif; c'eſt très-improprement que l'on ſe ſert du terme de *diſſolution*, car le *mariage* une fois valablement contracté eſt indiſſoluble; ainſi par le terme *diſſous*, on entend un prétendu *mariage* que l'on a jugé nul.

MARIAGE DISTINCT, DIVIS OU SÉPARÉ, dans le duché de Bourgogne, ſignifie la *dot* ou *mariage* préfix, diſtinct & ſéparé du reſte du bien des pere & mere qui ont doté leurs filles, au moyen duquel *mariage* ou dot elles ſont excluſes des ſucceſſions directes, au lieu qu'elles n'en ſont pas excluſes quand le *mariage* n'eſt pas divis, comme quand leur dot ou *mariage* leur eſt donné en avancement d'hoirie & ſur la ſucceſſion future. *Voyez* la cout. de Bourgogne, *tit. des ſucceſſ.* (*A*)

MARIAGE DIVIS. *Voyez l'article ci-deſſus.*

MARIAGE OU DOT, ce que les pere ou mere donnent en dot à leurs enfans en faveur de *mariage* eſt ſouvent appellé par abréviation le *mariage des enfans*. (*A*)

MARIAGE PAR ÉCHANGE, c'eſt lorſqu'un pere marie ſa fille dans une maiſon où il choiſit une femme pour ſon fils, & qu'il ſubroge celle-ci à la place de ſa propre fille pour lui ſuccéder. Ces ſortes de *mariages* ſont principalement uſités entre perſonnes de condition ſervile, pour obtenir plus facilement le conſentement du ſeigneur; il en eſt parlé dans la coutume de Nivernois, *chap. xviij*, *art. xxxj*, qui porte que gens de condition ſervile peuvent marier leurs enfans par échange. *Voyez Gloſſ.* de M. de Lauriere, au mot *échange*. (*A*)

MARIAGE ENCOMBRÉ, terme uſité en Normandie pour exprimer une dot mal aliénée; c'eſt lorſque la dot de la femme a été aliénée par le mari ſans le conſentement de la femme, ou par la femme ſans l'autoriſation de ſon mari. Le bref de *mariage encombré*, dont il eſt parlé dans la coutume

de Normandie, *art. dxxxvij*, équipole, dit cet article, à une réintégrande pour remettre les femmes en possession de leurs biens, moins que duement aliénés durant leur *mariage*, ainsi qu'elles avoient lors de l'aliénation ; cette action possessoire doit être intentée par elles ou leurs héritiers dans l'an de la dissolution du *mariage*, sauf à eux à se pourvoir après l'an & jour par voie propriétaire, c'est-à-dire, au pétitoire. *Voyez* Basnage & les autres commentateurs sur cet *article dxxxvij*.

Mariage incestueux, est celui qui est contracté entre des personnes parentes dans un degré prohibé, comme les pere & mere avec leurs enfans ou petits-enfans, à quelque degré que ce soit, les freres & sœurs, oncles, tantes, neveux & nieces, & les cousins & cousines jusques & compris le quatrieme degré.

Il en est de même des personnes entre lesquelles il y a une alliance spirituelle, comme le parrain & la filleule, la marraine & le filleul, le parrain & la mere de l'enfant qu'il a tenu sur les fonds, la marraine & le pere de l'enfant. *Voyez* Inceste.

Mariage *in extremis*, est celui qui est contracté par des personnes, dont l'une ou l'autre étoit dangéreusement malade de la maladie dont elle est décédée.

Ces *mariages* ne laissent pas d'être valables lorsqu'ils n'ont point été précédés d'un concubinage entre les mêmes personnes.

Mais lorsqu'ils ont été commencés *ab illicitis*, & que le *mariage* n'a été contracté que dans le temps où l'un des futurs conjoints étoit à l'extrêmité, en ce cas ces *mariages*, quoique valables quant à la conscience, ne produisent aucuns effets civils, les enfans peuvent cependant obtenir des alimens dans la succession de leur pere.

Avant l'ordonnance de 1639, un *mariage* célébré *in extremis*, avec une concubine, dont il y avoit même des enfans, étoit valable, & les enfans légitimés par ce *mariage*, & capables de succéder à leurs pere & mere ; mais l'*art. vj*, de cette ordonnance déclare les enfans nés de femmes que les peres ont entretenues, & qu'ils épousent à l'extrêmité de la vie, incapables de toutes successions, tant directes que collatérales. (*A*)

For-mariage. *Voyez ci-devant* à la lettre F, le *mot* For-mariage.

Mariage de la main gauche, c'est une espece particuliere de *mariage* qui est quelquefois pratiquée en Allemagne par les princes de ce pays ; lorsqu'ils épousent une personne de condition inférieure à la leur, ils lui donnent la main gauche au lieu de la droite. Les enfans qui proviennent d'un tel *mariage* sont légitimes & nobles, mais ils ne succedent point aux états du pere, à moins que l'empire ne les rehabilite. Quelquefois le prince épouse ensuite sa femme de la main droite, comme fit le duc Georges-Guillaume de Lunebourg-à-Zell, qui épousa d'abord de la main gauche une demoiselle Françoise, nommée Eléonore de Miers, du pays d'Aunis, & ensuite il l'épousa de la main droite. De ce *mariage* naquit Sophie-Dorothée, mariée à son cousin Georges, électeur d'Hanovre, & roi d'Angleterre, qui se sépara d'elle. *Voyez le tableau de l'empire Germanique*, *pag.* 138. (*A*)

Mariage a la gomine, on appelloit ainsi les prétendus *mariages* que quelques personnes faisoient autrefois, sans bénédiction nuptiale, par un simple acte, par lequel les parties déclaroient au curé qu'ils se prenoient pour mari & femme : ces sortes d'actes furent condamnés dans les assemblées générales du clergé de 1670 & 1675 ; & par un arrêt du parlement du 5 septembre 1680, il fut défendu à tous notaires de recevoir de pareils actes, ce qui fut confirmé par une déclaration du 15 juin 1669, *Voyez les mémoires du clergé*, *tom. V, p. 720, & suiv.* & l'*abrégé desdits mémoires*, *p. 851*. (*A*)

Mariage a mortgage, ce n'étoit pas un *mariage* contracté *morganaticam*, comme l'a cru M. Cujas sur la loi 26e. *in fine*, *ff. de verb. oblig.* c'étoit un *mariage* en faveur duquel une terre étoit donnée par le pere ou la mere à leurs enfans, pour en percevoir les fruits jusqu'à ce qu'elle eût été rachetée. Pierre de Fontaines en son conseil *chap. 15*, *n°. 14*, dit que quand on a donné à la fille une terre en *mariage*, cela n'est pas contre la coutume, pourvu

que cette terre revienne au pere en cas de décès de la fille sans enfans ; mais que si l'on a donné à la fille des deniers en *mariage*, & une piece de terre *à mortgage* pour les deniers ; que si la fille meurt sans enfans, la terre doit demeurer pour la moitié *du nombre* (de la somme) au mari ou à son héritier, selon ce qui a été convenu par le contrat. *Voyez* Boutillier, dans sa *Somme*, *liv. I*, *tit. lxxviij*, *pag 458*; Loisel dans ses *Institutes*, *liv. III*, *tit. vij*, *art. ij & iij*. (*A*)

MARIAGE A LA MORGANATIQUE, *ad morganaticam* : on appelle ainsi en Allemagne les *mariages* dans lesquels le mari fait à sa femme un don de noces, qui dans le langage du pays s'appelle *morgengabe*, de *morgen* qui veut dire *matin*, & de *gabe* qui signifie *don*, *quasi matutinale donum*. Depuis, par corruption, on l'a appellé *morgingab* ou *morgincap*, *morghanba* ou *morghangeba*, *morganegiba*, & enfin *morganaticum*, & les *mariages* qui étoient accompagnés de ce don, *mariage à la morganatique*. Suivant Kilianus, & le *Speculum saxonicum*, ce don se faisoit par le mari le jour même des noces avant le banquet nuptial ; mais suivant un contrat de *mariage* qui est rapporté par Galland dans son *traité de franc-aleu*, ce don nuptial se faisoit après la premiere nuit des noces, *quasi ob præmium defloratæ virginis*. Ce don consistoit dans le quart des biens présens & à venir du mari, du moins tel étoit l'usage chez les Lombards. *Voyez* le *Spicilege* d'Achery, *tome XII*, *page 153*, & le *Gloss.* de Ducange, au *mot* MORGAGENIBA. (*A*)

MARIAGE NUL, on appelle ainsi, quoique improprement, une conjonction à laquelle on a voulu donner la forme d'un *mariage*, mais qui n'a point été revêtue de toutes les conditions & formalités requises pour la validité d'un tel contrat, comme quand il y a quelque empêchement dirimant dont on n'a point eu de dispense, ou qu'il n'y a point eu de publication de bans, ou que le *mariage* n'a point été célébré en présence du propre curé, ou par un prêtre par lui commis. On dit que cette expression, *mariage nul*, est impropre ; en effet, ce qu'on entend par *mariage nul* n'est point un *mariage*, mais une conjonction illicite & un acte irrégulier. *Voyez* ce qui a été dit du *mariage* en général, & l'article suivant. (*A*)

MARIAGE NUL QUANT AUX EFFETS CIVILS SEULEMENT, on entend par là celui qui, suivant les loix ecclésiastiques, est valable *quoad fœdus & vinculum*, mais qui, suivant les loix politiques, est nul quant au contrat civil. Il y a trois cas où les *mariages* sont ainsi valables quant au sacrement, & nuls quant aux effets civils ; savoir ; 1°. lorsque le *mariage* a été tenu caché pendant toute la vie de l'un des conjoints ; 2°. les *mariages faits in extremis*, lorsque les conjoints ont vécu ensemble en mauvais commerce avant le *mariage* ; 3°. les *mariages* contractés par des personnes mortes civilement.

MARIAGES PAR PAROLES DE PRÉSENT : on entendoit par là ceux où les parties contractantes, après s'être transportées à l'église & présentées au curé pour recevoir la bénédiction nuptiale, sur son refus, déclaroient l'un & l'autre, en présence des notaires qu'ils avoient amenés à cet effet, qu'ils se prenoient pour mari & femme, dont ils requéroient les notaires de leur donner acte.

Ces sortes de *mariages* s'étoient introduits d'après le droit canon, où l'on fait mention *de sponsalibus quæ de præsenti vel futuro fiunt*, & où il est dit que les promesses *de præsenti matrimonium imitantur*, qu'étant faites après celles *de futuro*, *tollunt ea*, c'est-à-dire, que celui qui s'est ainsi marié postérieurement par paroles de présent est préféré à l'autre, mais que les promesses *de futoro* étant faites après celles *de præsenti*, ne leur dérogent & nuisent en rien. Ces promesses *de futuro* sont appellées *fides pactionis*, celles *de præsenti*, *fides consensûs*.

Le droit civil n'a point connu ces promesses appellées *sponsalia de præsenti*, mais seulement celles qui se font *de futuro*. *Voyez* M. Cujas sur le titre *de sponsal. & matrim.*, *lib. IV. Decretal.*, *tit. j.*

Cependant ces sortes de *mariages*, n'ont pas laissé de se pratiquer long-temps en France, il y a même d'anciens arrêts qui les ont jugé valables, notamment un arrêt du 4 février 1576, rapporté par Theveneau

Theveneau dans son *Commentaire sur les ordonnances*.

L'ordonnance de Blois, *art. xliv*, défendit à tous notaires, sous peine de punition corporelle, de passer ou recevoir aucunes promesses de *mariage par paroles de présent*.

Cependant, soit qu'on interprétât différemment cette ordonnance, ou que l'on eût peine à se soumettre à cette loi, on voyoit encore quelques *mariages par paroles de présent*.

Dans les assemblées générales du clergé tenues en 1670 & 1675, on délibéra sur les *mariages* entre catholiques & huguenots, faits par un simple acte, au curé, par lequel, sans son consentement, les deux parties lui déclarent qu'ils se prennent pour mari & femme; il fut résolu d'écrire une lettre à tous les prélats, pour les exhorter de faire une ordonnance synodale, portant excommunication contre tous ceux qui assisteroient à de pareils *mariages*, & que l'assemblée demanderoit un arrêt faisant défenses aux notaires de recevoir de tels actes.

Les évêques donnerent en conséquence des ordonnances synodales conformes à ces délibérations, & le 5 Septembre 1680, il intervint un arrêt de réglement, qui défendit à tous notaires, à peine d'interdiction, de passer à l'avenir aucuns actes par lesquels les hommes & les femmes déclareroient qu'ils se prennent pour maris & femmes, sur les refus qui leur seront faits par les archevêques & évêques, leurs grands-vicaires, ou curés, de leur conférer le sacrement de *mariage*, à la charge par lesdits prélats, leurs grands-vicaires, & curés, de donner des actes par écrit qui contiendront les causes de leur refus lorsqu'ils en seront requis.

Il se présenta pourtant encore, en 1687, une cause au parlement sur un *mariage* contracté *par paroles de présent*, par acte du 30 juillet 1679, fait en parlant à M. l'évêque de Soissons. L'espece étoit des plus favorables, en ce qu'il y avoit eu un ban publié & dispense des deux autres. La célébration du *mariage* n'avoit été arrêtée que par une opposition qui étoit une pure chicane; on avoit traîné la procédure en longueur pour fatiguer les parties; depuis le prétendu *mariage*, le mari étoit mort; il y avoit un enfant. Cependant, par arrêt du 29 août 1687, il fut fait défenses à la femme de prendre la qualité de veuve, & à l'enfant de prendre le titre de légitime; on leur accorda seulement des alimens.

La déclaration du 15 juin 1697, ordonna que les conjonctions des personnes qui se prétendront mariées en conséquence des actes qu'ils auront obtenus, du consentement réciproque avec lequel ils se seront pris pour mari & femme, n'emporteront aucuns effets civils en faveur des prétendus conjoints & des enfans qui en peuvent naître, lesquels seront privés de toutes successions directes & collatérales; & il est défendu à tous juges, à peine d'interdiction, & même de privation de leurs charges, d'ordonner aux notaires de délivrer des actes de cette nature, & à tous notaires de les délivrer sous les peines portées par cette déclaration. *Voyez les Mémoires du clergé, tome V, p. 767.* (*A*)

Mariage précipité est celui qu'une veuve contracte avant l'année révolue depuis le décès de son précédent mari.

On le regarde comme *précipité*, soit *propter incertitudinem prolis*, soit à cause des bienséances qu'une veuve doit observer pendant l'an du deuil. *Voyez* Deuil & Secondes noces. (*A*)

Mariage présomptif, *voyez ci-après* Mariage présumé. (*A*)

Mariage présumé *ou* présomptif, *matrimonium ratum & præsumptum.* On appelloit ainsi les promesses de mariage *de futuro*, lesquelles étant suivies de la copule charnelle, étoient réputées ratifiées & former un *mariage présumé*.

Alexandre III qui siégeoit dans le xij siecle, semble en quelque sorte avoir approuvé les mariages présumés, *per consensum & copulam*, au *ch. xiij & xv de sponsalib. & matrim.*; mais il paroît aux endroits cités, que dans l'espece il y avoit eu quelques solemnités de l'église observées, & que *sponsalia præcesserant*, c'étoient d'ailleurs des cas singuliers dont la décision ne peut donner atteinte au droit général.

En effet, Honorius III qui siégeoit dans

le xij siecle, témoigne assez que l'on ne reconnoissoit alors pour *mariages* valables que ceux qui étoient célébrés en face d'église, & où les époux avoient reçu la bénédiction nuptiale.

Ce fut Grégoire IX, successeur d'Honorius, qui décida le premier que les promesses de *mariage* futur, *sponsalia de futuro*, acquéroient le titre & l'effet du *mariage*, lorsqu'elles étoient suivies de la copule charnelle.

Mais comme l'église avoit toujours détesté de tels *mariages*, que les conciles de Latran, & ensuite celui de Trente, les ont déclarés nuls & invalides, & que les édits & ordonnances de nos rois les ont aussi déclarés non-valablement contractés: l'église ni les tribunaux ne reconnoissent plus de telles conjonctions pour des *mariages* valables; elles sont même tellement odieuses, que la seule citation faite devant l'official, *in casu matrimonii rati & præsumpti*, est toujours déclarée abusive par les parlemens. *Voyez* Fevret, *traité de l'abus, tome I, liv. 5, ch. ij, n. 36 & suiv.* (*A*)

MARIAGE PAR PROCUREUR; ce que l'on entend par ces termes n'est qu'une cérémonie qui se pratique pour les *mariages* des souverains & princes de leur sang, lesquels font épouser par procureur la princesse qu'ils demandent en *mariage*, lorsqu'elle demeure dans un pays éloigné de celui où ils font leur séjour.

Le fondé de procuration & la future épouse vont ensemble à l'église, où l'on fait toutes les mêmes cérémonies qu'aux *mariages* ordinaires. Il étoit même autrefois d'usage qu'après la cérémonie la princesse se mettoit au lit, & qu'en présence de toute la cour, le fondé de procuration étant armé d'un côté, mettoit une jambe bottée sous les draps de la princesse. Cela fut ainsi pratiqué lorsque Maximilien d'Autriche, roi des Romains, épousa par procureur Anne de Bretagne; & néanmoins, au préjudice de ce *mariage* projeté, elle épousa depuis Charles VIII, roi de France, dont Maximilien fit grand bruit, ce qui n'eut pourtant point de suite.

Comme les sacremens ne se reçoivent point par procureur, ce que l'on appelle ainsi *mariage par procureur* n'est qu'une cérémonie & une préparation au *mariage* qui ne rend pas le *mariage* accompli: tellement que la cérémonie de la bénédiction nuptiale se réitere lorsque les deux parties sont présentes en personnes, ce qui ne se feroit pas si le *mariage* étoit réellement parfait. On peut voir dans le *mercure de France de 1739*, & autres mémoires du temps, de quelle maniere se fit le *mariage* de Madame avec l'infant don Philippe, que M. le duc d'Orléans étoit chargé de représenter dans la cérémonie du *mariage*. La premiere cérémonie se fit dans la chapelle de Versailles. M. le cardinal de Rohan, grand-aumônier de France, demanda au duc d'Orléans si, comme procureur de don Philippe infant d'Espagne, il prenoit madame Louise Elisabeth de France pour sa femme & légitime épouse. Il fit pareille question à la princesse, & il est dit qu'il leur donna la bénédiction nuptiale. Néanmoins on trouve ensuite que la princesse étant arrivée à Alcala, le 25 octobre suivant, & ayant été conduite dans l'appartement de la reine, le patriarche des Indes lui donna, & à l'infant don Philippe, dans la chambre de la reine, la bénédiction nuptiale en présence de leurs majestés & des princes & princesses de la famille royale. (*A*)

MARIAGE PROHIBÉ est celui qui est défendu par les canons ou par les ordonnances du royaume. (*A*)

MARIAGE appellé *RATUM ET PRÆSUMPTUM*. *Voyez* MARIAGE PRÉSUMÉ.

MARIAGE RÉCHAUFFÉ, c'est ainsi qu'en quelques provinces, comme en Berry, l'on appelle vulgairement les seconds mariages. *Voyez* Bœnius, *consil.* 40, & le *glossaire* de M. de Lauriere, au mot *mariage*. (*A*)

MARIAGE RÉHABILITÉ, c'est lorsque le *mariage* est célébré de nouveau pour réparer ce qui manquoit au premier pour sa validité. Le terme de *réhabilitation* semble impropre, en ce que les vices d'un *mariage* nul ne peuvent être réparés qu'en célébrant un autre *mariage* avec toutes les formalités requises: de maniere que le premier *mariage* ne devient pas pour cela valable, mais seulement le second. Cependant un *mariage* qui étoit valable quant au for intérieur, peut être *réhabilité* pour lui donner les effets civils, mais il ne produit toujours ces effets

que du jour du second *mariage* valablement contracté. *Voyez* les regles générales qui ont été expliquées en parlant des *mariages* en général. (*A*)

Mariage rompu s'entend ou d'un simple projet de *mariage* dont l'exécution n'a pas suivi, ou d'un prétendu *mariage* dont la nullité a été prononcée ou qui a été déclaré abusif. (*A*)

Mariage, second, troisieme, ou autre subséquent, *voyez ci-après, au mot* Noces l'*article* Secondes noces. (*A*)

Mariage secret, *voyez* Mariage caché.

Mariage solemnel. On entendoit par-là chez les Romains celui qui se faisoit *per coemptionem*, à la différence de celui qui se faisoit seulement *per usum*, ou par *usucapion*. Parmi nous on entend par *mariage solemnel*, celui qui est revêtu de toutes les formalités requises par les canons & par les ordonnances du royaume. (*A*)

Mariage Spirituel s'entend de l'engagement qu'un évêque contracte avec son église & un curé avec sa paroisse. En général le sacerdoce est considéré comme un *mariage spirituel*; *ce mariage* est appellé *spirituel* par opposition au *mariage* charnel. *Voyez cap. ij, extra de translatione episcop.* Berault sur la *coutume de Normandie*, *article 381*, & le *traité des matieres bénéficiales* de M. Fuet, *pag. 254*.

Mariage subséquent. On entend par-là celui qui suit un précédent *mariage*, comme le second à l'égard du premier, ou le troisieme à l'égard du second, & ainsi des autres. Le *mariage subséquent* a l'effet de légitimer les enfans nés auparavant, pourvu que ce soit *ex soluto & soluta*. *Voyez* Batard & Légitimation. (*A*)

Mariage a temps. Le divorce qui avoit lieu chez les Romains, eut lieu pareillement dans les Gaules depuis qu'elles furent soumises aux Romains; c'est apparemment par un reste de cet usage qu'anciennement en France, dans des temps de barbarie & d'ignorance, il y avoit quelquefois des personnes qui contractoient *mariage* pour un temps seulement. M. de Varillas trouva dans la bibliotheque du roi parmi les manuscrits, un contrat de *mariage* fait dans l'Armagnac en 1297 pour sept ans, entre deux nobles, qui se réservoient la liberté de le prolonger au bout de sept années s'ils s'accommodoient l'un de l'autre; & en cas qu'au terme expiré ils se séparassent, ils partageroient par moitié les enfans mâles & femelles provenus de leur *mariage*; & que si le nombre s'en trouvoit impair, ils tireroient au sort à qui le surnuméraire échéeroit.

Il se pratique encore dans le Tonquin que quand un vaisseau arrive dans un port, les matelots se marient pour une saison; & pendant le temps que dure cet engagement précaire, ils trouvent, dit-on, l'exactitude la plus scrupuleuse de la part de leurs épouses, soit pour la fidélité conjugale, soit dans l'arrangement économique de leurs affaires. *Voyez l'essai sur la polygamie & le divorce*, traduit de l'Anglois de M. Hume, inséré au mercure de février 1757, p. 45. (*A*)

Mariage par usucapion *ou* per usum, étoit une forme de *mariage* usitée chez les Grecs & chez les Romains du temps du paganisme. Le mari prenoit ainsi une femme pour l'usage, c'est-à-dire, pour en avoir des enfans légitimes, mais il ne lui communiquoit pas les mêmes privileges qu'à celle qui étoit épousée solemnellement. Ce *mariage* se contractoit par la cohabitation d'un an. Lorsqu'une femme maîtresse d'elle-même avoit demeuré pendant un an entier dans la maison d'un homme sans s'être absentée pendant trois nuits, alors elle étoit réputée son épouse, mais pour l'usage de la cohabitation seulement : c'étoit une des dispositions de la loi des douze tables.

Ce *mariage*, comme on voit, étoit bien moins solemnel que le mariage *per coemptionem* ou *par confarréation* : la femme qui étoit ainsi épousée étoit qualifiée *uxor*, mais non pas *mater-familias*; elle contractoit un engagement à la différence des concubines, qui n'en contractoient point, mais elle n'étoit point en communauté avec son mari ni dans sa dépendance.

Le *mariage par usucapion* pouvoit se contracter en tout temps & entre toutes sortes de personnes : une femme que son mari avoit instituée héritiere à condition de ne se point remarier, ne pouvoit pas contracter de *mariage* solemnel sans perdre

la fucceffion de fon mari, mais elle pouvoit fe marier *par ufucapon*, en déclarant qu'elle ne fe marioit point pour vivre en communauté de biens avec fon mari, ni pour être fous fa puiffance, mais feulement pour avoir des enfans. Par ce moyen elle étoit cenfée demeurer veuve, parce qu'elle ne faifoit point partie de la famille de fon nouveau mari, & qu'elle ne lui faifoit point part de fes biens, lefquels conféquemment paffoient aux enfans qu'elle avoit eus de fon premier *mariage*. *Voy. ci-devant l'article* MARIAGE *PER COEMPTIONEM*, & les auteurs cités en cet endroit. (*A*)

MARIAGE *des Romains* (*Hift. Rom.*) le *mariage* fe célébroit chez les Romains avec plufieurs cérémonies fcrupuleufes qui fe conferverent long-temps, du moins parmi les bourgeois de Rome.

Le *mariage* fe traitoit ordinairement avec le pere de la fille ou avec la perfonne dont elle dépendoit. Lorfque la demande étoit agréée & qu'on étoit d'accord des conditions, on les mettoit par écrit, on les fcelloit du cachet des parens, & le pere de la fille donnoit le repas d'alliance; enfuite l'époux envoyoit à fa fiancée un anneau de fer, & cet ufage s'obfervoit encore du temps de Pline; mais bientôt après on n'ofa plus donner qu'un anneau d'or. Il y avoit auffi des négociateurs de *mariages* auxquels on faifoit des gratifications illimitées, jufqu'à ce que les empereurs établirent que ce falaire feroit proportionné à la valeur de la dot. Comme on n'avoit point fixé l'âge des fiançailles avant Augufte, ce prince ordonna qu'elles n'auroient lieu que lorfque les parties feroient nubiles; cependant dès l'âge de dix ans on pouvoit accorder une fille, parce qu'elle étoit cenfée nubile à douze.

Le jour des noces on avoit coutume en coëffant la mariée, de féparer les cheveux avec le fer d'une javeline, & de les partager en fix treffes à la maniere des veftales, pour lui marquer qu'elle devoit vivre chaftement avec fon mari. On lui mettoit fur la tête un chapeau de fleurs, & par deffus ce chapeau une efpece de voile, que les gens riches enrichiffoient de pierreries. On lui donnoit des fouliers de la même couleur du voile, mais plus élevés que la chauffure ordinaire, pour la faire paroître de plus grande taille. On pratiquoit anciennement chez les Latins une autre cérémonie fort finguliere, qui étoit de préfenter un joug fur le col de ceux qui fe fiançoient, pour leur indiquer que le *mariage* eft une forte de joug: & c'eft de là, dit-on, qu'il a pris le nom de *conjugium*. Les premiers Romains obfervoient encore la cérémonie nommée *confarréation*, qui paffa dans la fuite au feul *mariage* des pontifes & des prêtres. *Voyez* CONFARRÉATION.

La mariée étoit vêtue d'une longue robe blanche ou de couleur de fafran, femblable à celle de fon voile; fa ceinture étoit de fine laine nouée du nœud herculéen qu'il n'appartenoit qu'au mari de dénouer. On feignoit d'enlever la mariée d'entre les bras de fa mere pour la livrer à fon époux, ce qui fe faifoit le foir à la lueur de cinq flambeaux de bois d'épine blanche, portés par de jeunes enfans qu'on nommoit *pueri lauti*, parce qu'on les habilloit proprement & qu'on les parfumoit d'effences: ce nombre de cinq étoit de regle en l'honneur de Jupiter, de Junon, de Vénus, de Diane, & de la déeffe de Perfuafion. Deux autres jeunes enfans conduifoient la mariée, en la tenant chacun par une main, & un troifieme enfant portoit devant elle le flambeau de l'hymen. Les parens faifoient cortege en chantant *hymen, ô hyménée*. Une femme étoit chargée de la quenouille, du fufeau & de la caffette de la mariée. On lui jetoit fur la route de l'eau luftrale, afin qu'elle entrât pure dans la maifon de fon mari.

Dès qu'elle arrivoit fur le feuil de la porte, qui étoit ornée de guirlandes de fleurs, on lui préfentoit le feu & l'eau, pour lui faire connoître qu'elle devoit avoir part à toute la fortune de fon mari. On avoit foin auparavant de lui demander fon nom, & elle répondoit *Caïa*, pour certifier qu'elle feroit auffi bonne ménagere que Caïa Cæcilia, mere de Tarquin l'ancien. Auffi-tôt après on lui remettoit les clefs de la maifon, pour marquer fa jurifdiction fur le ménage; mais en même temps on la prioit de s'affeoir fur un fiege couvert d'une peau de mouton avec fa laine,

pour lui donner à entendre qu'elle devoit s'occuper du travail de la tapisserie, de la broderie, ou autre convenable à son sexe: ensuite on faisoit le festin de noces. Dès que l'heure du coucher étoit arrivée, les époux se rendoient dans la chambre nuptiale, où les matrones qu'on appelloit *pronubæ* accompagnoient la mariée & la mettoient au lit génial, ainsi nommé, parce qu'il étoit dressé en l'honneur du génie du mari.

Les garçons & les filles en quittant les époux leur souhaitoient mille bénédictions, & leur chantoient quelques vers fescennins. On avoit soin cette premiere nuit de ne point laisser de lumiere dans la chambre nuptiale, soit pour épargner la modestie de la mariée, soit pour empêcher l'époux de s'appercevoir des défauts de son épouse, au cas qu'elle en eût de cachés. Le lendemain des noces, il donnoit un festin où sa femme étoit assise à côté de lui sur le même lit de table. Ce même jour les deux époux recevoient les présens qu'on leur faisoit, & offroient de leur côté un sacrifice aux dieux.

Voilà les principales cérémonies du *mariage* chez les Romains; j'ajouterai seulement deux remarques: la premiere que les femmes mariées conservoient toujours leur nom de fille, & ne prenoient point celui du mari. On sait qu'un citoyen Romain qui avoit séduit une fille libre, étoit obligé par les loix de l'épouser sans dot, ou de lui en donner une proportionnée à son état; mais la facilité que les Romains avoient de disposer de leurs esclaves, & le grand nombre de courtisannes rendoit le cas de la séduction extrêmement rare.

2°. Il faut distinguer chez les Romains deux manieres de prendre leurs femmes: l'une étoit de les épouser sans autre convention que de les retenir chez soi; elles ne devenoient de véritables épouses que quand elles étoient restées auprès de leurs maris un an entier, sans même une interruption de trois jours: c'est ce qui s'appelloit un *mariage* par l'usage, *ex usu*. L'autre maniere étoit d'épouser une femme après des conventions matrimoniales, & ce *mariage* s'appelloit de vente mutuelle, *ex coemptione*: alors la femme donnoit à son mari trois as en cérémonie, & le mari donnoit à sa femme les clefs de son logis, pour marquer qu'il lui accordoit l'administration de son logis. Les femmes seules qu'on épousoit par une vente mutuelle, étoient appellées meres de famille *matres-familias*, & il n'y avoit que celles-là qui devinssent les uniques héritieres de leurs maris après leur mort.

Il résulte de là que chez les Romains le *matrimonium ex usu*, ou ce que nous nommons aujourd'hui *concubinage*, étoit une union moins forte que le *mariage* de vente mutuelle; c'est pourquoi on lui donnoit aussi le nom de demi-mariage, *semi-matrimonium*, & à la concubine celui de demi-femme, *semi-conjux*. On pouvoit avoir une femme ou une concubine, pourvu qu'on n'eût pas les deux en même temps: cet usage continua depuis que par l'entrée de Constantin dans l'église, les empereurs furent chrétiens. Constantin mit bien un frein au concubinage, mais il ne l'abolit pas, & il fut conservé pendant plusieurs siecles chez les chrétiens: on en a une preuve bien authentique dans un concile de Tolede, qui ordonne que chacun, soit laïque, soit ecclésiastique, doive se contenter d'une seule compagne ou femme, ou concubine, sans qu'il soit permis de tenir ensemble l'une & l'autre..... Cet ancien usage des Romains se conserva en Italie, non-seulement chez les Lombards, mais depuis encore quand les François y établirent leur domination. Quelques autres peuples de l'Europe regardoient aussi le concubinage comme une union légitime: Cujas assure que les Gascons & autres peuples voisins des Pyrénées n'y avoient pas encore renoncé de son temps (*D. J.*)

MARIAGE LÉGITIME, & NON LÉGITIME, (*Hist. & droit Rom.*) Les *mariages légitimes* des enfans chez les Romains, étoient ceux où toutes les formalités des loix avoient été remplies. On appelloit *mariages non légitimes* ceux des enfans qui, vivant sous la puissance paternelle, se marioient sans le consentement de leur pere. Ces mariages ne se cassoient point lorsqu'ils étoient une fois contractés; ils étoient seulement destitués des effets de droit qu'ils auroient eu s'ils eussent été autorisés par l'approbation du pere: c'est ainsi que Cujas

explique le paſſage du juriſconſulte Paul, dont voici les paroles: *eorum, qui in poteſtate patris ſunt, ſine voluntate ejus, matrimonia jure non contrahuntur, ſed contracta non ſolvuntur.* Mais il y a tout lieu de croire que le juriſconſulte Romain parle ſeulement du pouvoir ôté aux peres de rompre le *mariage* de leurs enfans encore ſous leur puiſſance, lors même qu'ils y avoient donné leur conſentement. On peut voir là deſſus les notes de M. Schulting, *page 300* de ſa *Juriſprudentia ante-Juſtinianea.* Pour ce qui eſt de l'*uxor injuſta*, dont il eſt parlé dans *la loi 13*, §. *1*, *dig. ad. leg. Juliani de adulter.*, Cujas lui-même ſemble s'être retracté dans un autre endroit de ſes obſervations, où il conjecture qu'il s'agit dans cette loi, d'une femme qui n'a pas été épouſée avec les formalités ordinaires, *quæ non ſolemniter accepta eſt, aquâ & igne obſervat. lib. VI, cap. xvj.*: car chez les anciens Romains quand on avoit omis ces formalités, qui conſiſtoient dans ce que l'on appelloit *confarreatio* & *coemptio*, une fille, quoiqu'elle eût été menée dans la maiſon de celui qui en vouloit faire ſa femme, n'étoit pourtant pas cenſée pleinement & légitimement mariée; elle n'étoit pas encore entrée dans la famille, & ſous la puiſſance du mari, ce qui s'appelloit *in manum viri convenire*: elle n'avoit pas droit de ſuccéder à ſes biens, ou entiérement, ou par portion égale avec les enfans procréés d'eux: il falloit, pour ſuppléer à ce défaut de formalités requiſes, qu'elle eût été un an complet avec ſon mari, ſans avoir découché trois nuits entieres, ſelon la loi des XII tables, qu'Aulu-Gelle, *Noct. attic. lib. III, cap, ij, &* Macrob. *Saturnal, lib. I, chap. xiij*, nous ont conſervée. Juſques-là donc cette femme étoit appellée *uxor injuſta*, comme le préſident Briſſon l'explique dans ſon traité, *ad leg. jul. de adulteriis*; c'eſt-à-dire, qu'elle étoit bien regardée comme véritablement femme, & nullement comme ſimple concubine; en ſorte cependant, qu'il manquoit quelque choſe à cette union pour qu'elle eût tous les droits d'un *mariage légitime.* Mais tout *mariage* contracté ſans le conſentement du pere, ou de celui ſous la puiſſance de qui le pere étoit lui-même, avoit un vice qui le rendoit abſolument nul & *illégitime*, de même que les *mariages* inceſtueux, ou le *mariage* d'un tuteur avec ſa pupille, ou celui d'un gouverneur de province avec une provinciale, *&c.* (*D. J.*)

Mariage des Hébreux, (*Hiſt. des Juifs.*) Les *mariages* ſe firent d'abord chez les Hébreux avec beaucoup de ſimplicité, comme on peut le voir dans le *livre de Tobie*; 1°. Tobie demande en *mariage* Sara fille de Raguel; on la lui accorde; 2°. le pere prenant la main droite de ſa fille, la met dans la main droite de l'époux, ancienne coutume ou cérémonie dans les alliances; 3°. le pere écrit le contrat & le cachette; 4°. un feſtin ſuit ces engagemens. 5°. la mere mene la fille dans une chambre deſtinée aux époux; 6°. la mere pleure, & la fille auſſi; la mere, parce qu'elle ſe ſépare de ſa fille: & la fille, parce qu'elle va être ſéparée de ſa mere; 7°. le pere bénit les époux, c'eſt-à-dire, fait des vœux pour eux; cela étoit fort ſimple; mais l'eſſentiel s'y trouve. Ces feſtins nuptiaux duroient ſept jours, coutume ancienne. Dans la ſuite des temps les *mariages des Juifs* furent chargés de cérémonies. *Voyez* Noces des Hébreux. (*D. J.*)

Mariage des Turcs, (*Hiſt. moderne*). Le *mariage* chez les Turcs, dit M. de Tournefort, qui en étoit fort bien inſtruit, n'eſt autre choſe qu'un contrat civil que les parties peuvent rompre; rien ne paroît plus commode: néanmoins, comme on s'ennuyeroit bien-tôt parmi eux du *mariage*, auſſi-bien qu'ailleurs; & que les fréquentes ſéparations ne laiſſeroient pas d'être à charge à la famille, on y a pourvu ſagement. Une femme peut demander d'être ſéparée d'avec ſon mari s'il eſt impuiſſant, adonné aux plaiſirs contre nature, ou s'il ne lui paye pas le tribut, la nuit du jeudi au vendredi, laquelle eſt conſacrée aux devoirs du *mariage.* Si le mari ſe conduit honnêtement, & qu'il lui fourniſſe du pain, du beurre, du riz, du bois, du café, du coton, & de la ſoie pour filer des habits, elle ne peut ſe dégager d'avec lui. Un mari qui refuſe de l'argent à ſa femme pour aller aux bains deux fois la ſemaine, eſt expoſé à la ſéparation; lorſque la femme irritée renverſe ſa pantoufle en préſence du juge,

cette action défigne qu'elle accufe fon mari d'avoir voulu la contraindre à lui accorder des chofes défendues. Le juge envoie chercher pour lors le mari, le fait bâtonner, s'il trouve que la femme dife la vérité, & caffe le *mariage*. Un mari qui veut fe féparer de fa femme, ne manque pas de prétextes à fon tour; cependant la chofe n'eft pas fi aifée que l'on s'imagine.

Non feulement il eft obligé d'affurer le douaire à fa femme pour le refte de fes jours; mais fuppofé que par un retour de tendreffe il veuille la reprendre, il eft condamné à la laiffer coucher pendant 24 heures avec tel homme qu'il juge à propos: il choifit ordinairement celui de fes amis qu'il connoît le plus difcret; mais on affure qu'il arrive quelquefois que certaines femmes qui fe trouvent bien de ce changement, ne veulent plus revenir à leur premier mari. Cela ne fe pratique qu'à l'égard des femmes qu'on a époufées. Il eft permis aux Turcs d'en entretenir de deux autres fortes; favoir, celles que l'on prend à penfion, & des efclaves; on loue les premieres, & on achete les dernieres.

Quand on veut époufer une fille dans les formes, on s'adreffe aux parens, & on figne les articles après être convenu de tout en préfence du cadi & de deux témoins. Ce ne font pas les pere & mere de la fille qui dotent la fille, c'eft le mari: ainfi, quand on a réglé le douaire, le cadi délivre aux parties la copie de leur contrat de *mariage*: la fille de fon côté n'apporte que fon trouffeau. En attendant le jour des noces, l'époux fait bénir fon *mariage* par le prêtre; & pour s'attirer les graces du ciel, il diftribue des aumônes, & donne la liberté à quelque efclave.

Le jour des noces, la fille monte à cheval couverte d'un grand voile, & fe promene par les rues fous un dais, accompagnée de plufieurs femmes, & de quelques efclaves, fuivant la qualité du mari; les joueurs & les joueufes d'inftrumens font de la cérémonie: on fait porter enfuite les nippes, qui ne font pas le moindre ornement de la marche. Comme c'eft tout le profit qui en revient au futur époux, on affecte de charger des chevaux & des chameaux de plufieurs coffres de belle apparence; mais fouvent vuides, ou dans lefquels les habits & les bijous font fort au large.

L'époufée eft ainfi conduite en triomphe par le chemin le plus long chez l'époux, qui la reçoit à la porte: là ces deux perfonnes, qui ne fe font jamais vues, & qui n'ont entendu parler l'une de l'autre que depuis peu, par l'entremife de quelques amis, fe touchent la main, & fe témoignent tout l'attachement qu'une véritable tendreffe peut infpirer. On ne manque pas de faire la leçon aux moins éloquens; car il n'eft guere poffible que le cœur y ait beaucoup de part.

La cérémonie étant finie, en préfence des parens & des amis, on paffe la journée en feftin, en danfes, & à voir les marionnettes; les hommes fe réjouiffent d'un côté, & les femmes de l'autre. Enfin la nuit vient, & le filence fuccede à cette joie tumultueufe. Chez les gens aifés la mariée eft conduite par un eunuque dans la chambre qui lui eft deftinée; s'il n'y a point d'eunuques, c'eft une parente qui lui donne la main, & qui la met entre les bras de fon époux.

Dans quelques villes de Turquie il y a des femmes dont la profeffion eft d'inftruire l'époufée de ce qu'elle doit faire à l'approche de l'époux, qui eft obligé de la déshabiller piece à piece, & de la placer dans le lit. On dit qu'elle récite pendant ce temps là de longues prieres, & qu'elle a grand foin de faire plufieurs nœuds à fa ceinture, en forte que le pauvre époux fe morfond pendant des heures entieres avant que ce dénouement foit fini. Ce n'eft d'ordinaire que fur le rapport d'autrui qu'un homme eft informé, fi celle qu'il doit époufer eft belle ou laide.

Il y a plufieurs villes où, le lendemain des noces, les parens & les amis vont dans la maifon des nouveaux mariés prendre le mouchoir enfanglanté, qu'ils montrent dans les rues, en fe promenant avec des joueurs d'inftrumens. La mere ou les parentes ne manquent pas de préparer ce mouchoir, à telle fin que de raifon, pour prouver, en cas de befoin, que les mariés font contens l'un de l'autre. Si les femmes vivent fagement, l'alcoran veut qu'on les traite bien, & condamne les maris qui en ufent autre-

ment, à réparer ce péché par des aumônes, ou par d'autres œuvres pies qu'ils ſont obligés de faire avant que de ſe réconcilier avec leurs femmes.

Lorſque le mari meurt le premier, la femme prend ſon douaire, & rien de plus. Les enfans dont la mere vient de décéder, peuvent forcer le pere de leur donner ce douaire. En cas de répudiation, le douaire ſe perd, ſi les raiſons du mari ſont pertinentes; ſinon le mari eſt condamné à le continuer, & à nourrir les enfans.

Voilà ce qui regarde les femmes légitimes: pour celles que l'on prend à penſion, on n'y fait pas tant de façon. Après le conſentement du pere & de la mere, qui veulent bien livrer leur fille à un tel, on s'adreſſe au juge, qui met par écrit que ce tel veut prendre une telle pour lui ſervir de femme, qu'il ſe charge de ſon entretien, & de celui des enfans qu'ils auront enſemble, à condition qu'il la pourra renvoyer lorſqu'il le jugera à propos, en lui payant la ſomme convenue, à proportion du nombre d'années qu'ils auront été enſemble. Pour colorer ce mauvais commerce, les Turcs en rejettent le ſcandale ſur les marchands chrétiens, qui, ayant laiſſé leurs femmes dans leurs pays, en entretiennent à penſion dans le Levant. A l'égard des eſclaves, les Mahométans, ſuivant la loi, en peuvent faire tel uſage qu'il leur plaît; ils leur donnent la liberté quand ils veulent, ou ils les retiennent toujours à leur ſervice. Ce qu'il y a de louable dans cette vie libertine, c'eſt que les enfans que les Turcs ont de toutes leurs femmes, héritent également des biens de leur pere; avec cette différence ſeulement, qu'il faut que les enfans des femmes eſclaves ſoient déclarés libres par teſtament; ſi le pere ne leur fait pas cette grace, ils ſuivent la condition de leur mere, & ſont à la diſcrétion de l'ainé de la famille. (*D. J.*)

Mariage, (*Médec. Diete.*) Nous ne prenons ici le *mariage* que dans le point particulier de ſon exécution phyſique, de ſa conſommation, où les deux ſexes confondus dans des embraſſemens mutuels, goûtent des plaiſirs vifs & permis qui ſont augmentés & terminés par l'éjaculation réciproque de la ſemence, cimentés & rendus précieux par la formation d'un enfant.

Ainſi nous n'enviſagerons le *mariage* que ſous le point de vue où il eſt ſynonyme à *coït*; & nous avons à deſſein renvoyé, à cet article préſent, tout ce que nous avions à dire ſur cette matiere; parce que le *mariage*, regardé comme convention civile, politique, religieuſe, eſt, ſuivant les mœurs, les préjugés, les uſages, les loix, la religion reçue, le ſeul état où le *coït* ſoit permis, la ſeule façon d'autoriſer & de légitimer cette action naturelle. Ainſi toutes les remarques que nous aurons occaſion de faire ici ſur le *mariage*, ne regarderoient, chez des peuples qui auroient d'autres mœurs, d'autres coutumes, une autre religion, &c. que l'uſage du *coït*, ou l'acte vénérien. En conſéquence nous comprenons le *mariage* dans la claſſe des choſes non naturelles, comme une des parties de la diete ou de la gymnaſtique. On peut conſidérer dans le *mariage* ou le *coït* légitime, 1°. l'excrétion de la ſemence; 2°. le méchaniſme de cette excrétion; 3°. les plaiſirs qui y ſont attachés; 4°. enfin, les ſuites particulieres qu'elle a dans les femmes; ſavoir, la groſſeſſe & l'accouchement: c'eſt de l'examen comparé de ces différentes conſidérations qu'on doit déduire les avantages ou les inconvéniens du *mariage*.

I°. Toute ſecrétion ſemble, dans l'ordre de la nature, exiger & indiquer l'excrétion de l'humeur ſéparée; ainſi l'excrétion de la ſemence devient, ſuivant ces mêmes loix, un beſoin, & ſa retention un état contre nature, ſouvent cauſe de maladie, lorſque cette humeur a été extraite, préparée, travaillée par les teſticules devenus actifs, & qu'elle a été perfectionnée par ſon ſéjour & ſon accumulation dans les véſicules ſéminales. Alors les parties organes de cette excrétion en marquent la néceſſité par un accroiſſement plus prompt, par une démangeaiſon continuelle, par un feu ſecret, une ardeur qui les embraſe, par des érections fréquentes involontaires. De là naiſſent ces deſirs violens, mais indéterminés, cet appétit naturel qu'on voudroit ſatisfaire; mais quelquefois on n'en connoît pas les moyens, ſouvent on n'oſe pas les employer.

employer. Toutes ces ſenſations inaccoutumées attirent, occupent, abſorbent l'eſprit, en alterent les fonctions, plongent le corps dans un état de langeur inſupportable, juſqu'à ce qu'inſtruit par la nature, on ait recours au remede ſpécifique en ſe mariant, ou que la pléthore de ſemence portée à un point exceſſif, n'en détermine l'excrétion; mais il arrive quelquefois que, par un ſéjour trop long, elle s'altere, ſe corrompt, & occaſione des accidens très-fâcheux. Les hommes plus libres, moins retenus, peut-être moins ſenſibles, ſont moins incommodés que les femmes; il eſt rare que leur eſprit en ſoit dérangé. Le plus ſouvent on n'obſerve dans ceux qui gardent ſévérement la continence, que des priapiſmes, des démangeaiſons affreuſes, des tumeurs dans les teſticules, *&c.* accidens légers que l'évacuation de la ſemence fait ceſſer à l'inſtant.

Les filles dans qui les aiguillons ſont plus précoces & plus preſſans, les paſſions plus vives, la retenue plus néceſſaire, ſont bien plus incommodées de la trop longue rétention de la ſemence; & ce qui me paroît encore contribuer à augmenter le nombre & la gravité des ſymptomes qu'attire la privation du *mariage*, c'eſt que non-ſeulement elles deſirent l'évacuation de leur ſemence; mais en outre la matrice appete avec avidité la ſemence de l'homme; & quand ces deux objets ne ſont pas remplis, elles tombent dans ce délire chlorétique, également funeſte à la ſanté & à la beauté, biens que le ſexe regarde comme les plus précieux; elles deviennent foibles, languiſſantes, mélancoliques, *&c.* D'autres fois, au contraire, les impreſſions que la ſemence trop abondante & trop active fait ſur les organes, & enſuite ſur l'eſprit, ſont ſi fortes, qu'elles l'emportent ſur la raiſon. L'appétit vénérien, parvenu à ce degré de violence, demande d'être ſatisfait; il les jette dans ce délire furieux connu ſous le nom de *fureur utérine*. Dès-lors, emportées hors d'elles-mêmes, elles perdent de vue toutes les loix de la pudeur, de la bienſéance, cherchent par toutes ſortes de moyens à aſſouvir la violence de leur paſſion; elles ne rougiſſent point d'attaquer les hommes, de les attirer par les poſtures les plus indécentes & les invitations les plus laſcives. Tous les praticiens conviennent que les différens ſymptomes de vapeurs ou d'affections hyſtériques qui attaquent les filles ou les veuves, ſont une ſuite de la privation du *mariage*. On peut obſerver en effet que les femmes, ſur-tout bien mariées, en ſont ordinairement exemptes; & que ces maladies ſont très-communes dans ces vaſtes maiſons qui renferment un grand nombre de filles qui ſe ſont obligées par devoir & par état de garder leur virginité. Le *mariage* eſt dans tous ces cas utile, ou même néceſſaire pour prévenir tous ces accidens: il peut même, quand ils ſont déjà formés, les diſſiper; & c'eſt ſouvent le ſeul ſecours dont l'efficacité ſoit aſſurée. Tous les martiaux, les fondans, les ſoporatifs ſont ordonnés ſans ſuccès à une fille chlorétique. Les médecins ſont ſouvent obligés de faire marier ces malades, & le ſuccès du remede conſtate la bonté du conſeil. Il en eſt de même de ces filles qui ſont dans les accès d'une fureur utérine; c'eſt en vain qu'on les baigne, qu'on les gorge de tiſanes nitrées, d'émulſions; leur délire ne peut s'appaiſer que par l'excrétion de l'humeur dont l'abondance & l'activité l'ont déterminée. Il eſt mille occaſions où le coït légitimé par le *mariage* n'eſt pas poſſible; & la religion ne permet pas alors d'imiter l'heureuſe témérité de Rolfink, qui ne voyant d'autre reſſource pour guérir une fille dangereuſement malade, que de procurer l'excrétion de la ſemence, au défaut d'un mari, ſe ſervit, dans ce deſſein, d'un moyen artificiel, & la guérit entiérement.

Ce moyen ne ſera peut-être pas goûté par des cenſeurs rigides, qui croient qu'il ne faut jamais faire un mal dans l'eſpérance d'un bien. Je laiſſe aux théologiens à décider ſi, dans pareils cas, une pollution, qui ne ſeroit nullement déterminée par le libertinage, mais par le beſoin preſſant, eſt un crime, ou s'il n'eſt pas des circonſtances où de deux maux il faut éviter le pire. Il paroît aſſez naturel que dans certains cas extrêmes, on fait céder toute autre conſidération à celle de rendre la ſanté.

Il paroît par là que le *mariage*, ſimplement conſidéré comme favoriſant & déterminant l'excrétion de la ſemence, eſt très-

avantageux à l'un & à l'autre sexes. C'est dans cet état seul où la santé peut être la plus complete, & où elle résulte de l'exercice, non-seulement possible, mais actuel de toutes les fonctions. Dans tous les temps, les loix politiques fondées sur celles de la nature, ont encouragé le *mariage* par des récompenses ou des distinctions accordées à ceux qui en subissoient le joug, & par des punitions ou un déshonneur qu'elles attachoient à ceux qui s'y soustrayoient. La stérilité ou le célibat étoit chez les Juifs une espece d'opprobre; les célibataires étoient, chez les anciens chrétiens, jugés indignes des charges de la magistrature. Les Romains couronnoient ceux qui avoient été mariés plusieurs fois. Et d'un autre côté, les Spartiates, peuples gouvernés par des loix dont la sagesse sera à jamais célebre, instituerent une fête où ceux qui n'étoient point mariés étoient fouettés par des femmes; & de nos jours, le célibat n'est honoré que parce qu'il est devenu un point de religion. L'on a vu cependant le *mariage* & la fécondité excités & récompensés par des pensions, par des diminutions d'impôts.

Mais comme l'excrétion de semence retenue peut être nuisible, de même si elle est immodérée, elle devient la source de maladies très-sérieuses. *Voyez* MANUSTUPRATION. Le *mariage* influe à un tel point sur la santé, que s'il est modéré, il contribue beaucoup à la rendre florissante & à l'entretenir. Son entiere privation n'est pas indifférente; & son usage désordonné ou son abus a pareillement ses inconvéniens; il ne peut produire que de mauvais effets, lorsqu'il est célébré à la suite d'une maladie, pendant la convalescence, après des pertes excessives, dans un état dépuisement. Galien rapporte l'histoire d'un homme, qui commençant à se relever d'une maladie sérieuse coucha avec sa femme, & mourut la même nuit.

Sennert remarque très-judicieusement que le *mariage*, très-salutaire à une chlorétique, lui deviendra pernicieux, s'il y a chez elle un fond de maladie indépendant, s'il y a une lésion considérable dans les visceres. On peut assurer en général que le *mariage* est nuisible, lorsqu'il n'est pas déterminé par l'abondance ou l'activité de l'humeur séminale: c'est ce qui arrive principalement aux viellards, & aux jeunes gens qui n'ont pas encore atteint l'âge de puberté. Tous les auteurs qui ont écrit sur cette matiere, se sont mis à la torture pour tâcher de déterminer exactement l'âge le plus propre au *mariage;* mais on trouve dans leurs écrits beaucoup de variétés. Les uns fixent ce terme à l'âge de quatorze ans; d'autres, fondés sur quelques exemples rares de personnes qui ont eu des enfans à huit & dix ans, avancent ce terme; il en est qui le reculent jusqu'à vingt-cinq ou trente ans. Ce désaccord qu'on observe dans ces différentes décisions; vient de la variété qu'il y a réellement dans la chose; car il est très-certain que des personnes sont en état de se marier à un âge où d'autres sont aussi insensibles aux plaisirs de l'amour qu'incapables de les goûter. Le climat, le tempérament, l'éducation même, une idiosyncratie particuliere contribuent beaucoup aux différences. D'ailleurs il faut, sur-tout dans les hommes, distinguer le temps où la secrétion de la semence commence à se faire, de celui où ils sont propres à soutenir les fatigues du *mariage*; & dans ce cas le trop de promptitude nuit toujous plus qu'un délai, même poussé trop loin. Dans les premiers temps de la puberté, la semence est encore aqueuse, sans force & sans activité; d'ailleurs repompée dans le sang, elle contribue à l'éruption des poils, à la force, à la vigueur mâle qui doit caractériser l'homme. Le temps auquel il peut la répandre sans danger & avec succès, n'est point fixé; il n'y a même aucun signe assuré qui le dénote, si ce n'est la cessation de l'accroissement, le bon état des parties de la génération, les érections fréquentes, & les desirs violens. Il ne faut pas confondre ici les desirs ou l'appétit vénérien, qui naissent d'un véritable besoin, qui sont l'effet naturel d'une irritation locale, avec ces cupidités folles, ces passions désordonnées qui proviennent d'une imagination déréglée, d'un libertinage outré qu'on voit souvent dans de jeunes gens, trop instruits avant de sentir, & chez des vieillards qui tâchent de ranimer leurs feux languissans. Le temps de la nubilité est

beaucoup mieux marqué dans les femmes: il eſt pour l'ordinaire plus précoce. L'évacuation menſtruelle eſt le ſigne ardemment deſiré qui déſigne leur maturité; & il n'y a point non plus de temps généralement fixé pour cette évacuation. Elle commence plutôt dans les climats chauds, dans les villes, dans les tempéramens vifs, bilieux, &c.; que dans les climats froids, à la campagne, & dans les tempéramens mous, pituiteux, &c. Le temps qu'elles durent eſt à peu près le même dans tous les ſujets; de façon que celles qui ont commencé à être réglées tard, ceſſent de même. La ceſſation du flux menſtruel eſt le ſigne aſſuré qui fait connoître que les femmes ne ſont plus propres au *mariage*. Les hommes n'en ont d'autres marques que la flaccidité des parties qui en ſont les inſtrumens, & l'extinction des deſirs; ce qui arrive ordinairement lorſque le froid de la vieilleſſe vient glacer les membres, & que le corps deſſéché commence à décroître; mais la vieilleſſe vient plus ou moins promptement dans les différens ſujets. C'eſt ſans raiſon que quelques auteurs ont prétendu en determiner le commencement à cinquante ou ſoixante ans; on voit tous les jours des perſonnes épuiſées par les débauches, avoir avant cet âge toutes les incommodités d'une vieilleſſe avancée; tandis que d'autres ayant vécu dans la ſobriété, ſatisfont avec modération à tous leurs beſoins, & ne laiſſent pas d'être jeunes, quoique chargés d'années; ils ſont long-temps capables de donner, même dans l'âge qui chez quelques-uns eſt vieilleſſe décrépite, des marques incontestables de virilité. Il n'eſt pas rare de voir des ſexagénaires avoir des enfans; il y a même des exemples d'hommes qui ſont devenus peres à quatre-vingt-dix & cent ans. Uladiſlas, roi de Pologne, fit deux garçons à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Félix Platérus raconte que ſon grand-pere engendra à cent ans. Hoffman fait mention d'un homme qui à l'âge de cent deux ans a eu un garçon, & deux ans après une fille. Ces faits, quelque poſſibles qu'ils ſoient, ſont toujours ſurprenans, & par là même douteux, d'autant mieux qu'ils ne ſont pas ſuſceptibles de tous les genres de preuves, & qu'ils ne ſont fondés que ſur la fragile vertu d'une femme *mariée* à un vieillard; ils ne peuvent manquer de trouver des incrédules, perſuadés que ſouvent on eſt entouré d'enfans dont on ſe croit le pere. Ce qui peut cependant en augmenter la vraiſemblance, c'eſt qu'on a vu des femmes, déjà vieilles à l'âge de ſoixante ans, devenir enceintes & accoucher heureuſement.

Ainſi on doit défendre le *mariage* aux hommes qui ſont réellement vieux, à ceux qui n'ont pas atteint l'âge de puberté, à ceux en qui elle ne s'eſt pas manifeſtée par les ſignes expoſés; il eſt même plus prudent d'attendre encore quelques années; il eſt rare qu'avant vingt ans un homme puiſſe ſans danger ſubir le joug d'un *mariage* continué; & à moins de maladie, à vingt-cinq ans il peut en ſoutenir les fatigues priſes avec modération. Une fille pourroit être mariée dès l'inſtant qu'elle a eu ſes regles; l'excrétion de la ſemence qui eſt très-petite ne l'affoiblit que très-peu; mais il y a d'autres conſidérations tirées de l'état de groſſeſſe & de l'accouchement, qui demandent du délai. Cependant ſi quelques accidens ſurvenoient dépendans de la privation du *mariage*, il faudroit ſans crainte des événemens l'accorder auſſi-tôt: rarement on eſt incommodé de ce que la nature demande avec empreſſement. Un médecin ſage & prudent peut dans pareils cas trouver des expédiens, & les combiner de façon qu'il n'en réſulte que de l'avantage.

II. Le méchaniſme de l'excrétion de la ſemence, c'eſt-à-dire, l'état de conſtriction, de reſſerrement, de ſaiſiſſement général qui la précede, l'accompagne & la détermine, mérite quelques réflexions particulieres: il eſt certain que toute la machine concourt à cette évacuation, tout le corps eſt agité de mouvemens convulſifs; & c'eſt avec raiſon que Démocrite a appellé le *mariage* dans le ſens que nous le prenons, une épilepſie paſſagere; il n'eſt pas douteux que cette concuſſion univerſelle ne ſoit très-propre à ranimer la circulation engourdie, à rétablir une tranſpiration dérangée, à diſſiper certaines affections nerveuſes; elle porte principalement ſur les nerfs & ſur le cerveau. Les médecins obſervateurs rappor-

tent plusieurs exemples de goutte, d'épilepsie, de passion hystérique, de maux d'estomac habituels, de veilles opiniâtres dissipées par le *mariage*; & nous lisons dans Pline qu'un médecin avoit éprouvé l'efficacité de ce secours dans le traitement & la guérison des fievres quartes; cependant il faut observer que la lassitude & la foiblesse suivent cet exercice; que le sommeil doux & tranquille qui succede, en est souvent l'effet; qu'on a vu quelquefois l'épilepsie passagere de Démocrite continuer & devenir très-réelle. Un homme, au rapport de M. Didier, avoit un violent paroxisme d'épilepsie toutes les fois qu'il remplissoit le devoir conjugal. Cette vive émotion est très-funeste à ceux qui ont eu des blessures, qui ont souffert des hémorragies considérables : elle peut faire rouvrir les vaisseaux par lesquels l'hémorragie s'est faite, donner aux plaies un mauvais caractere, occasioner quelquefois des métastases dangereuses, *&c.* Fabrice de Hilden raconte qu'un homme à qui on avoit coupé la main gauche, voulut lorsque la blessure fut presque guerie, prendre avec sa femme les plaisirs autorisés par le *mariage* : celle-ci, instruite par le chirurgien, refuse de se prêter aux instances de son mari, qui dans les efforts qu'il fit pour la vaincre, ne laissa pas d'éjaculer : à l'instant la fievre se déclare; il survient des délires, des convulsions, & le malade mourut au quatrieme jour. *Obs. chirurgicales, centurie v, xxv.*

III. Si les plaisirs du *mariage* ont quelque inconvénient, c'est d'exciter par cet attrait puissant à en faire un usage immodéré, & à tomber dans les accidens qui suivent une trop grande excrétion de semence : ainsi ces plaisirs sont une des premieres causes des maladies qu'excite l'excès dans le *mariage*; mais ils en sont en même temps l'antidote, & l'on peut assurer que plus les plaisirs sont grands, moins l'abus en est nuisible. Nous avons déjà remarqué après Sanctorius, dans un autre article, *voyez* MANUSTUPRATION, que cette joie pure, cette douce consolation de l'esprit qu'entraînent les plaisirs attachés au *mariage*, rétablissent la transpiration du cœur, servent infiniment à diminuer la foiblesse, la langueur qui sans cela suivroient l'excrétion de la semence, & contribuent beaucoup à la prompte réparation des pertes qu'on vient de faire; il n'est pas douteux que les bons effets produits par le *mariage* ne dépendent principalement des plaisirs qu'on y goûte, & du contentement inexprimable d'avoir satisfait une passion, un appétit qui faisoit naître des desirs violens. Est-il possible de concevoir un état plus favorable à l'homme que celui du plaisir? La sérénité est peinte sur son front, la joie brille dans ses yeux; son visage frais & coloré annonce une satisfaction intérieure; tout le corps est agile & dispos, les mouvemens s'exécutent avec prestesse; l'exercice de toutes les fonctions est facile; la transpiration est augmentée; les mouvemens du cœur sont libres & uniformes. Cette situation du corps n'est-elle pas le plus haut degré de la santé? N'a-t-on pas eu raison de regarder dans tous les temps ces plaisirs comme le remede le plus assuré contre la mélancolie? Y a-t-il en effet rien de plus propre à dissiper la tristesse & la misanthropie qui en sont les caracteres? C'est dans cette idée qu'on avoit donné à la courtisanne Neëa le surnom d'*Anticyre*, isle célebre par sa fertilité en hellébore, parce qu'elle avoit un secret plus assuré que ce remede fameux, dont l'efficacité avoit été constatée par la guérison radicale de plusieurs mélancoliques.

Les personnes du sexe, plus sensibles aux impressions du plaisir, en ressentent aussi davantage les bons effets. On voit des chlorétiques languissantes, malades, pâles, défigurées, dès qu'elles sont mariées, sortir rapidement de cet état de langueur, acquérir de la santé, des couleurs, de l'embonpoint, prendre un visage fleuri, animé; il y en a même qui, naturellement laides, sont devenues après le *mariage* extrêmement jolies. L'hymen fit cette heureuse métamorphose dans la femme d'Ariston, qui, suivant ce qu'en raconte Pausanias, surpassoit étant vierge, toutes les filles de Sparte en laideur, & qui dès qu'elle fut femme, devint si belle, qu'elle auroit pu disputer à Hélene le prix de la beauté. Georges Psaalmanaazar assure que cette métamorphose est assez ordinaire aux filles de son pays de l'isle Formose; les femmes qui ont

goûté ces plaisirs en supportent bien plus impatiemment la privation que celles qui ne les connoissent pas par expérience. Saint Jerôme & saint Thomas ont avancé gratuitement que les filles se faisant une idée trop avantageuse des plaisirs du *mariage*, les souhaitoient plus ardemment que les veuves. La fausseté de cette assertion est démontrée par une obbservation fréquente, qui fait voir que les accidens, les symptômes d'hystéricité sont plus multipliés, plus fréquens & plus graves chez les veuves que chez les filles; on pourroit aussi fixer, s'il en étoit besoin, un argument de quelque poids, de la façon dont les unes & les autres se conduisent.

IV. Enfin, la grossesse & l'accouchement sont les dernieres choses qu'il y ait à considérer dans le *mariage*; ce sont des suites qui n'ont lieu que chez les femmes; quoique la grossesse soit d'abord annoncée & souvent accompagnée pendant plusieurs mois de beaucoup d'incommodités, il est rare qu'elle soit nuisible; le cas le plus à craindre est celui des maladies aigües qui peuvent se rencontrer dans ce temps; Hippocrate a décidé mortelles les maladies aigües qui surviennent aux femmes enceintes, & il est certain qu'elles sont très-dangereuses; mais du reste tous les accidens qui dépendent de l'état même de grossesse, tels que les vomissemens, les dégoûts, les fantaisies, les veilles, *&c.*, se dissipent après quelques mois, ou d'eux-mêmes, ou avec une saignée; & quand ils persisteroient jusqu'à l'accouchement, ils n'ont ordinairement aucune mauvaise suite; on peut même avancer que la grossesse est plutôt avantageuse: les femmes qui paroissent les plus foibles, languissantes, maladives, sont celles souvent qui s'en trouvent mieux; ces langueurs, ces indispositions se dissipent. On voit assez fréquemment des femmes qui sont presque toujours malades, hors le temps de leur grossesse; dès qu'elles sont enceintes, elles reprennent la santé, & rien ne peut l'altérer, ni la suspension de l'évacuation menstruelle, ni le poids incommode de l'enfant; ce qui paroît vérifier l'axiome reçu chez le peuple que la grossesse purge, & que l'enfant attire les mauvaises humeurs. D'un autre côté, les femmes stériles sont toujours valétudinaires, leur vie n'est qu'un temps d'indispositions. Il y a lieu de penser que le dérangement qui empêche la fécondité, y contribue aussi en quelque chose; il n'en est pas de même de l'accouchement, qui dans l'état le plus naturel ne laisse pas d'exiger un travail pénible, d'affoiblir considérablement, & qui peut, par la moindre cause, devenir laborieux & amener un danger pressant. Les femmes qui ont fait beaucoup d'enfans sont plutôt vieilles, épuisées; elles ne vivent pas long-temps, & sont assez ordinairement sujettes à beaucoup d'incommodités; ce qui arrive bien plus sûrement si elles ont commencé trop jeunes à faire des enfans. D'ailleurs, les accouchemens sont encore dans ce cas-ci bien plus difficiles, les parties de la génération ne sont pas assez ouvertes, assez souples; elles ne prêtent pas assez aux efforts que l'enfant fait pour sortir; l'accouchement est bien plus laborieux, & les accidens qui le suivent plus graves. Cette seule raison suffit pour déconseiller le *mariage* aux personnes trop jeunes, à celles qui sont trop étroites. Il y a aussi des femmes encore moins propres au *mariage*, chez qui quelque vice de conformation rend l'accouchement extrêmement dangereux, ou même impossible. Telles sont les bossues, qui à cause de la mauvaise structure de la poitrine, ne peuvent pas faire les efforts suffisans pour chasser le fœtus; il n'est pas rare de les voir mourir succombant à ces efforts; il en est de même des phthisiques, qui ont la respiration fort gênée, & peu propre à souffrir & à aider le méchanisme de l'accouchement. Ces personnes risquent non-seulement leur santé & leur vie en contractant le *mariage*, mais encore se mettent dans le cas de donner le jour à de malheureuses créatures, à qui elles transmettent leurs mauvaises dispositions, & à qui elles préparent par là une vie des plus désagréables. Il arrive quelquefois que des femmes dont la matrice est mal conformée, deviennent enceintes; mais quand le terme de l'accouchement est venu, le fœtus ne trouve point d'issue, l'orifice de la matrice est de travers, tourné en arriere, de côté; il ne répond point au conduit & à l'ouverture du vagin, ou bien il est entiérement

fermé par quelque cicatrice ou par quelque indiſpoſition naturelle. Il faut pour lors en venir à l'opération céſarienne ; cruelle reſſource, mais indiſpenſable, & préférable à l'expédient ſûrement mortel de laiſſer le fœtus dans la matrice, *certâ deſperatione potior eſt incerta ſalus :* d'ailleurs, on peut eſpérer de ſauver l'enfant, & la vie de la mere qui éprouve cette opération, n'eſt pas entiérement déſeſpérée ; autrement on abandonne la mere & l'enfant à une mort inévitable. Lorſque ces vices de conformation ſont connus, ils doivent être des motifs aſſez preſſans pour empêcher les femmes de ſe marier ; ce n'eſt ni dans l'excrétion de la ſemence ni dans la groſſeſſe qu'eſt le danger ; mais il eſt aſſuré à l'accouchement. Ainſi le *mariage* peut être très-ſalutaire à certains égards, & nuiſible conſidéré dans d'autres ; on voit par là de quelle importance il eſt d'en bien examiner & d'en comparer l'action, les effets & les ſuites dans les différens ſujets pour en tirer des regles de conduite avantageuſes. Il nous paroît inutile de chercher dans l'état de nourrrice de nouvelles conſidérations, quoique l'allaitement de l'enfant paroiſſe exigé par la tendreſſe maternelle, conſeillé par la nature, indiqué par la ſecrétion du lait, par les riſques qu'on court à le diſſiper, & la fievre qui s'excite pour le faire perdre : c'eſt une choſe dont on peut ſe diſpenſer, & nous voyons tous les jours les perſonnes riches ſe ſouſtraire à ce devoir, moins par la crainte d'altérer leur ſanté, que dans la vue d'éviter les peines, les embarras, les veilles, que l'état de nourrice occaſione ſûrement. On croit aſſez communément que les perſonnes délicates qui ont la poitrine foible, ne peuvent pas nourrir ſans s'incommoder ; c'eſt une regle aſſez reçue chez le peuple, que l'allaitement uſe, épuiſe, qu'il deſſeche la poitrine ; on peut aſſurer que de toutes les excrétions, c'eſt celle du lait qui affoiblit le moins. Cette humeur préparée ſans dépenſe, preſque point animaliſée, peut être répandue même en très-grande quantité, ſans que le corps s'en reſſente aucunement ; & cela eſt ſur-tout vrai pendant la premiere année qui ſe paſſe après l'accouchement. Lorſque le lait devient vieux, il eſt plus lymphatique, moins propre aux enfans nouveau-nés ; ſon excrétion eſt plus forcée, & par conſéquent plus ſenſible dans la machine. Je ſuis très-perſuadé que des femmes qui continuent par l'appât du gain, trop long-temps, le métier de nourrice, riſquent beaucoup de s'incommoder, & nuiſent conſidérablement aux enfans qu'elles allaitent ; mais ce qui prouve encore mieux que l'état de nourrice contenu dans les juſtes bornes, n'a pour l'ordinaire aucun inconvénient, aucune ſuite fâcheuſe, & qu'il eſt plutôt ſalutaire, c'eſt qu'on voit preſque toujours les nourrices fraîches, bien portantes, ayant très-bon appétit, & jouiſſant de beaucoup d'embonpoit ; mais quand même il ſeroit vrai que l'allaitement pût altérer la ſanté, il ne pourroit pas être un motif ſuffiſant pour empêcher un *mariage*, d'ailleurs ſalutaire, par la ſeule raiſon que les femmes n'y ſont pas indiſpenſablement aſſervies. (*m*)

Mariage, (*Soierie*) il ſe dit de deux fils tordus enſemble qui faiſoient ſoraire.

MARIAME, *ou* MARIAMME, ſelon Arrien, & *Marriammia* par Etienne le géographe, (*Géogr. ancienne*) ville ancienne de Phénicie dans la Caſſiotide, ſelon Ptolomée, *l. V*, *chap. xv* ; elle a été épiſcopale. Pline en appelle les habitans *Marriammitani.*

MARIANA, (*Géogr.*) ville & colonie Romaine de l'iſle de Corſe, ainſi nommée de la colonie que Marius y mena, comme Séneque & Pline nous l'apprennent. On voit encore les ruines de cette ville, qui portent toujours ſon nom. Elles ſont dans la partie ſeptentrionale de l'iſle, à trois milles de ſa côte orientale.

MARIANDYNIENS, *Mariandyni*, (*Géogr. anc.*) ancien peuple d'Aſie dans la Bithynie ; ils habitoient aux environs d'Héraclée, entre la Bithynie & la Paphlagonie, & donnoient le nom au golfe où tombe le fleuve Sangar. Ce furent eux qui adopterent les premiers, & communiquerent le culte d'Adonis à toute l'Aſie mineure.

MARIANES, (les isles) *autrement* les isles DAS VELAS, les isles des LARRONS, (*Géogr.*) iſles de l'Océan oriental, à l'extrêmité occidentale de la mer du ſud. Elles occupent un eſpace d'environ cent lieues, depuis Guan, qui eſt la plus

grande & la plus méridionale de ces isles, jusqu'à Urac, qui est la plus proche du tropique. Magellan les découvrit en 1521, & Michel Lopez de Legaspi fit la cérémonie d'en prendre possession, en 1565, au nom de Philippe II, roi d'espagne. Enfin, en 1677, les Espagnols, à la sollicitation des Jésuites, subjuguerent réellement ces isles, dont le P. de Gobien a fait l'histoire à sa maniere. Elles étoient fort peuplées avant l'arrivée des Espagnols; on dit que Quan, Rota & Tinian, qui sont les trois principales isles *Marianes*, contenoient plus de cinquante mille habitans. Depuis ce temps-là Tinian est totalement dépeuplée, & on n'a laissé que deux ou trois cens Indiens à Rota pour cultiver le riz nécessaire à nourrir les habitans de Guan; en sorte qu'il n'y a proprement que cette derniere isle qu'on puisse dire habitée, & qui tout entiere contient à peine quatre mille ames en trente lieues de circuit. On peut en croire le lord Anson, qui y étoit en 1746.

Cependant les montagnes des *isles Marianes*, chargées d'arbres presque toujours verds, & entrecoupées de ruisseaux qui tombent dans les plaines, rendent ce pays agréable. Ses insulaires sont d'une grande taille, d'une épaisse & forte corpulence, avec un teint basané, mais d'un brun plus clair que celui des habitans des Philippines. Ils ont la plupart des cheveux crépus, le nez & les levres grosses. Les hommes sont tout nus, & les femmes presqu'entiérement. Ils sont idolâtres, superstitieux, sans temples, sans autels, & vivent dans une indépendance absolue.

On compte douze ou quatorze *isles Marianes*, situées du 14 au 20 degré de *latit.* septent. Le P. Morales, jésuite, en a évalué la position seulement par estime; mais *voyez* la carte de la partie septentrionale de l'Océan pacifique, que l'amiral Anson a jointe à son voyage.

MARIANUM, PROMONTORIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire de l'isle de Corse, selon Ptolomée, *l. III*, *c. ij*, qui le place à l'extrêmité de la côte occidentale, en tirant vers le midi. Ce promontoire s'appelle à présent, *il Capo di casa Barbarica.*

MARIANUS, MONS, (*Géogr. anc.*) montagne d'Espagne que Ptolomée, *l. II*, *c. iv*, place dans la Bétique. On convient que ce sont les montagnes de Sierra-Morena. On lit *Ariani* au lieu de *Mariani* dans quelques exemplaires de Pline. Le manuscrit de la bibliotheque royale écrit *Hareni montes*; le nom moderne *las Areas Gordas*, qu'on donne au pays, approche fort de celui du manuscrit.

MARICA, (*Mythol.*) déesse de Minturne. Il en est parlé dans le septieme livre de l'Enéide :

Et nymphâ genitum Laurente Maricâ.

Servius dit sur ce passage : *est autem* Marica, *dea littoris Minturnensium, juxta Lirim fluvium.* Elle avoit un bois sacré, qui menoit de Minturne à la mer. On prétend que *Marica* est la même que Circé, parce qu'à l'égard de son bois sacré, on observoit la loi de ne laisser rien sortir de tout ce qui y étoit entré; idée qu'on prit en faveur de Circé, pour compatir à la douleur de cette déesse au sujet de l'abandon d'Ulysse.

MARICA SYLVA, (*Géogr. anc.*) bois ou forêt d'Italie, dans la Campanie, sur le chemin de *Suessa Aurunca.* Cette forêt étoit dans le voisinage de la ville de Minturne, vers l'embouchure du fleuve Liris.

Tite-Live appelle cette forêt, *Maricæ lucus*, bois sacré de *Marica*, parce qu'on lui portoit une vénération singuliere, & qu'on observoit sur-tout avec soin, de n'en laisser rien sortir de tout ce qui y étoit entré. On juge de cet usage, que la nymphe *Marica*, qui présidoit à ce bois, étoit la même que Circé; & la coutume de ne laisser rien sortir de son bois, s'étoit sans doute établie, pour compatir à la douleur qu'éprouva cette déesse, de la désertion d'Ulysse. D'ailleurs, Lactance nous dit positivement que Circé fut appellée *Marica* après sa mort. Ainsi c'est de Circé qu'il faut entendre ce vers du VII livre de l'Enéide :

Hunc Fauno & nymphâ genitum Laurente
Maricâ
Accepimus.

Il y avoit auprès de son bois un marais,

nommé par Plutarque *Maricæ paludes.* C'est dans ce marais que Marius vint se cacher, pour éviter les gens de Sylla qui le poursuivoient. Il étoit alors âgé de plus de soixante-dix ans, & passa toute la nuit enseveli dans la bourbe. A peine en sortoit-il au point du jour, pour gagner les bords de la mer, & pour s'embarquer, qu'il fut reconnu par des habitans de Minturne, & mené par eux en prison dans leur ville, la corde au cou, tout nu & tout couvert de fange. Lui, Marius, ainsi conduit! Oui, Marius lui-même, qui avoit été six fois consul, & qui, quelques années auparavant, s'étoit vu le maître d'une partie du monde. Exemple mémorable de l'instabilité des grandeurs humaines! Nous verrons la suite non moins singuliere de cet événement, à l'article MINTURNE. (*D. J.*)

MARICHS, ou *Merisch*, (*Géogr.*) riviere de la Transylvanie. Elle a sa source dans des montagnes au nord de cette province; court du nord au sud, ensuite de l'est à l'ouest, & se décharge dans la Teysse auprès de Seyedin. Cette riviere est le *Marisus* de Strabon, le *Marus* de Tacite, & le *Maris* d'Hérodote. Dans la suite on lui donna le nom de *Marisius*, & les Hongrois l'appellent à présent *Maros*. (*D. J.*)

MARICI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, qui, selon Pline, bâtirent la ville de *Ticenum*. Merula prétend qu'ils avoient leur demeure aux environs d'Alexandrie de la Paille. (*D. J.*)

MARIDUNUM, (*Géogr. anc.*) ville de l'isle d'Albium, que Ptolomée donne aux Démetes: c'est la même ville que l'itinéraire d'Antonin nomme *Meridunum*. On croit que c'est aujourd'hui *Caermarthen*. (*D. J.*)

MARIE, *Chevaliers de sainte Marie*, (*Hist. mod.*) c'est le nom de plusieurs ordres de chevalerie, comme *sainte Marie* du Chardon. *Voyez* CHARDON. *Sainte Marie* de la Conception. *Voyez* CONCEPTION. *Sainte Marie* de l'Eléphant. *Voyez* ELEPHANT. *Sainte Marie* & Jesus, *sainte Marie* de Lorette, *sainte Marie* de Mont-Carmel. *Voyez* CARMEL. *Sainte Marie* de Teutonique. *Voyez* TEUTONIQUE, *&c.*

MARIE *aux Mines, sainte*, ou MARKIRCK, (*Géogr.*) petite ville de France dans la haute-Alsace. La riviere de Lebel la partage en deux. Elle a pris son nom de quelques pauvres mines d'argent, qu'on a crues admirables. *Longit.* 25, 2; *latit.* 48, 16. (*D. J.*

MARIE, SAINTE (*Géogr.*) ville d'Espagne dans l'Andalousie, sur la Guadaleté, à 4 lieues N. E. de Cadix, 4 S. O. de Xérés de la Frontera. *Long.* 12, 2; *lat.* 36, 35. (*D. J.*)

MARIE, SAINTE (*Géogr.*) ville de l'Amérique méridionale dans l'Audience de Panama. Elle fut bâtie par les Espagnols, lorsqu'ils eurent découvert les riches mines d'or qu'elle a dans son voisinage. Les Anglois la prirent quelque temps après. Elle est au fond du golfe de Saint-Michel, à l'embouchure de la riviere de Sainte-Marie, qui est navigable, & la plus large de celles qui se jettent dans ce golfe. *Long.* 299, 5; *lat.* 7. (*D. J.*)

MARIE, SAINTE (*Géogr.*) ville de l'Amérique dans la province de Mariland, sur la riviere de Saint-Georges. Elle appartient aux Anglois, & est la demeure des principaux officiers de ce canton. (*D. J.*)

MARIE, SAINTE (*Géogr.*) isle de l'Océan, aux environs de l'Afrique, à 5 milles de Madagascar. On lui donne 11 lieues de long sur 2 de large. Son terroir fertile est semé de riz, est coupé de petites rivieres, & bordé de rochers. Il y pleut presque toujours. On trouve sur ses côtes du corail & de l'ambre gris. Elle n'est habitée que par 4 ou 500 negres. *Long.* 63; *lat. mérid.* 16, 30. (*D. J.*)

MARIE, SAINTE (*Géogr.*) petite isle d'Angleterre, la principale des Sorlingues, avec un bon havre. Elle a 3 lieues de tour. *Long.* 11, 25; *lat.* 50, 2. (*D. J.*)

MARIE, *amertume de la mer*, (*Hist. sacrée.*) sœur de Moïse & d'Aaron, fille d'Amram & de Jocabed, naquit vers l'an du monde 2424, environ douze ou quinze ans avant son frere Moïse. Lorsque celui-ci, qui venoit de naître, fut exposé sur le bord du Nil, *Marie*, qui s'y trouva, s'offrit à la fille de Pharaon pour aller chercher une nourrice à cet enfant. La princesse ayant agréé ses offres, *Marie* courut chercher sa mere, à qui l'on donna ce jeune Moïse à nourrir. On croit que *Marie* épousa Hur, de la tribu de Juda, mais on ne voit pas qu'elle

qu'elle en ait eu des enfans. Après le passage de la mer Rouge & la destruction entiere de l'armée de Pharaon, *Marie* se mit à la tête des femmes de sa nation, & entonna avec elles le fameux cantique *Cantemus Domino*, pendant que Moïse le chantoit à la tête du chœur des hommes. Lorsque Séphora, femme de ce dernier, fut arrivée dans le camp, *Marie* eut quelques démêlés avec elle, intéressa, dans son parti, Aaron, & l'un & l'autre murmurerent contre Moïse. Dieu en fut irrité, & il frappa *Marie* d'une lepre fâcheuse, dont il la guérit à la priere de Moïse, après l'avoir cependant condamnée à demeurer sept jours hors du camp. Elle mourut l'an 2552 au campement de Cadès, dans le désert de Sin, où elle fut enterrée; & Eusebe dit que de son temps on voyoit encore son tombeau à Cadès. *Exod. xv, nomb. xx, 26.* (+)

MARIEBOÉ, *habitaculum Mariæ*, (*Géog.*) ville de Danemarck, dans l'isle de Laaland, au bord d'un lac fort poissonneux : c'est le siege du tribunal commun à cette isle & à celle de Falster; & c'étoit autrefois celui d'une très-riche abbaye, convertie en bailliage, l'an 1623. (*D. G.*)

MARIES, s. f. (*Hist. mod.*) fêtes ou réjouissances publiques qu'on faisoit autrefois à Venise, & dont on tire l'origine de ce qu'autrefois les Istriens, ennemis des Ménitiens, dans une course qu'ils firent sur les terres de ceux-ci, étant entrés dans l'église de Castello, en enleverent des filles assemblées pour quelque mariage, que les Vénitiens retirerent de leurs mains après un sanglant combat. En mémoire de cette action, qui s'étoit passée au mois de février, les Vénitiens instituerent dans leur ville la fête dont il s'agit. On l'y célébroit tous les ans, le 2 de février, & cet usage a subsisté trois cens ans. Douze jeunes filles des plus belles, magnifiquement parées, accompagnées d'un jeune homme qui représentoit un ange, couroient par toute la ville en dansant; mais les abus qui s'introduisirent dans cette cérémonie, la firent supprimer. On en conserva seulement quelques traces dans la procession que le doge & les sénateurs font tous les ans, à pareil jour, en se rendant en troupe à l'église de Notre-Dame. Jean-Baptiste Egnat. *exemp. illust. virg.*

MARIÉE, RIME, (*Poésie Franç.*) on appelle, en terme de poésie Françoise, des *rimes mariées*, celles qui ne sont point séparées les unes des autres, dont les deux masculines se suivent immédiatement, & les deux féminines de même, telles qu'on les voit dans les élégies & le poëme épique. Corneille dit dans son examen de l'Andromede, qu'il se glisse plus d'autres vers en prose que de ceux dont les *rimes* sont toujours *mariées*. Je ne sais si Corneille ne se trompe pas dans son jugement : quoi qu'il en soit, les *rimes mariées* s'appellent autrement des *rimes plates*. (*D. J.*)

MARIÉE, *ou* JEU DE LA GUIMBARDE, le nom que porte ce jeu marque assez l'enjouement & les divertissemens qu'il procure. Le mot de *guimbarde* ne signifie autre chose qu'une danse fort amusante, & remplie de postures fort plaisantes. On appelle encore ce jeu *la mariée*, parce qu'il y a un mariage qui en fait l'avantage principal. On peut jouer à ce jeu depuis cinq jusqu'à huit personnes & même neuf. Si l'on est huit ou neuf, l'on prendra un jeu de cartes entier; mais si l'on n'est que cinq ou six, l'on ôtera jusqu'aux six ou sept, pourvu qu'il reste assez de cartes pour faire un talon de quelque grosseur. Quand on a pris des jetons à un nombre & d'une couleur fixés par les joueurs, l'on a cinq petites boîtes carrées, dont l'une sert pour la *guimbarde*, l'autre pour le roi, l'autre pour le fou, la quatrieme pour le mariage, & la cinquieme. *Voyez* chacun de ces termes à leur article. Chacun ayant mis un jeton dans chaque boîte, celui qui doit faire, bat, & donne à couper les cartes à l'ordinaire, puis en distribue cinq aux joueurs par trois & deux, & tourne la premiere du talon, qui est la triomphe. Après qu'on a reçu ses cinq cartes, & qu'on connoît la triomphe, chacun voit dans son jeu, s'il n'a pas l'une des cartes dont nous avons parlé ci-dessus; s'il a tous ces avantages à la fois, ce qui peut arriver, il tireroit pour ses cœurs, supposé que son point fût le plus haut, la boîte qui lui est due, pour le roi, pour la dame & pour le valet, leurs boîtes, & l'autre pour le mariage; mais

s'il n'avoit que quelques-uns de ces jeux, il tireroit ce qui est dû à ceux qu'il auroit, obſervant d'abaiſſer ſon jeu avant que de rien tirer.

Le premier qui eſt à jouer commence par telle carte de ſon jeu qu'il juge à propos; le reſte ſe fait comme à la triomphe, chacun jouant pour ſoi, & tirant aux mains, autant qu'il eſt poſſible, afin de gagner le fonds.

Outre le mariage de la *guimbarde*, il y en a encore d'autres qui ſe font, ou lorſque la dame de quelque couleur que ce ſoit, tombe ſur le roi de cette couleur, ou lorſqu'ils ſont tous deux raſſemblés dans la même main. Celui qui a un mariage aſſemblé en jouant les cartes, gagne un jeton ſur chaque joueur, excepté de celui qui a jeté la dame; mais quand le mariage ſe trouve tout fait dans la main, ſans qu'il ait été beſoin de jouer, perſonne n'eſt diſpenſé de payer le jeton dû au gagnant: ſi ce mariage ſe gagne par triomphe; c'eſt-à-dire, ſi le roi, la dame d'une même couleur ſont coupés avec de la triomphe, il n'y a que les deux joueurs qui ont jeté le roi & la dame qui paient chacun un jeton à celui qui les a coupés.

Il n'eſt pas permis d'employer ni la *guimbarde*, ni le roi, ni ſon fou à couper un mariage.

Qui a le grand mariage, c'eſt-à-dire, la dame & le roi de cœur en main, tire un jeton de chacun en jouant les cartes, outre les boîtes qui leur ſont dues ſéparément, comme premieres triomphes & comme mariage; mais quand le roi eſt levé par la *guimbarde*, on ne leur en donne qu'un, non plus que pour le fou, qui ſe paie au contraire lui, lorſque le roi ou la *guimbarde* l'ont pris ſur le jeu. Les mariages ne ſe font en jouant, que lorſque le roi & la dame de même couleur tombent immédiatement l'un après l'autre, autrement le mariage ne vaut pas. Mais celui qui a la dame d'un roi joué, ne peut la retenir ſous peine de payer à chaque joueur un jeton, pour avoir rompu le mariage. Celui qui renonce doit le même droit aux joueurs, ainſi que celui qui, pouvant forcer ou couper une carte jouée, ne le fait pas. Celui qui donne mal eſt condamné à payer un jeton à chacun, & à refaire. Si le jeu eſt faux, le coup n'eſt bon que lorſqu'il eſt achevé. Les précédens paſſent comme tels. Il n'eſt pas permis de jouer à la *guimbarde* avant ſon tour, ſous peine d'un jeton d'amende pour chaque joueur.

MARIEN, (*Géogr.*) c'étoit un des cinq royaumes qui compoſoient l'iſle Hiſpaniola, lorſque Chriſtophe Colomb la découvrit. (*D. J.*)

MARIENBERG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Miſnie, au cercle d'Erſtbourg, près d'Anneberg. Les mines d'argent qui ſont dans le voiſinage ont été cauſe de ſa fondation, par Henri, duc de Saxe, en 1519. Elle eſt entre des montagnes, à 10 lieues de Dreſde, & appartient à l'électeur de Saxe. *Long. 31, 27; lat. 51, 10.* (*D. J.*)

MARIENBOURG, (*Géogr.*) petite ville démentelée des pays-bas François, dans le Hainaut, au pays d'entre Sambre & Meuſe. Elle avoit été bâtie en 1542 par Marie, reine de Hongrie, ſœur de Charles-Quint. Elle eſt à 4 lieues de Rocroy. *Long. 22, 5; lat. 50, 4.* (*D. J.*)

MARIENBURG, (*Géogr.*) ancienne & forte ville de la Pologne, dans la Pruſſe royale, capitale du Palatinat de même nom, avec un château. Elle a été bâtie par les chevaliers de l'ordre Teutonique. Les Suédois la prirent en 1616; mais elle revint par la paix à la Pologne. Elle eſt ſur un bras de la Viſtule, appellé *Nagot*, à 4 lieues S. O. d'Elbing, 6. S. E. de Dantzick. *Long. 37, 10; lat. 54, 6.* (*D. J.*)

MARIEN-GROSCHEN, (*Commerce.*) monnoie d'argent qui a cours dans le pays de Brunſwick & de Lunebourg, qui fait la trente-ſixieme partie d'un écu d'Empire, c'eſt-à-dire, environ deux ſous monnoie de France.

MARIENSTADT, en Latin *Mariſtadium*, (*Géogr.*) petite ville de Suede, dans la Weſtrogothie, ſur le lac Wener, à 14 lieues S. E. de Carleſtadt, 65 S. O. de Stockholm. *Long. 32; lat. 58, 38.*

MARIENTHAL *ou* MERGENTHEIN, (*Géogr.*) petite ville en Franconie, où elle fait la réſidence du grand-maître de l'ordre Teutonique. L'armée de M. de Turenne y fut battue en 1645. Elle eſt ſur le

Tauber, à 6 lieues S. O. de Wurtsbourg, 9 N. de Hall. *Long.* 27, 24; *lat.* 49, 35. (*D. J.*)

MARIENWERDER, (*Géogr.*) ville du royaume de Prusse au cercle de Hockerland, dans la partie occidentale de la Poméranie, au confluent du Nagot & de la Liebe. *Longitude* 37, 10; *latit.* 53, 42. (*D. J.*)

MARI-GALANTE, s. f. (*Géogr.*) isle de l'Amérique, appartenante à la France; elle est située au vent de celles des Saintes, à 18 lieues au nord de la Martinique, & à 3 ou 4 de la pointe des salines de la grande terre de la Guadaloupe. Cette isle est presque ronde & peut avoir 18 lieues de tour; ses bords sont fort escarpés dans certaines parties; mais les montagnes qui couvrent l'intérieur du pays sont moins hautes que celles des hautes isles; la terre y produit du sucre, du café, beaucoup de coton & quantité de maïs & de légumes, elle n'est pas bien pourvue de rivieres; à cela près cette isle est très- agréable.

MARIGNAN, (*Géogr.*) *Melignanum*, petite ville d'Italie, au duché de Milan, remarquable par la victoire que François I remporta aux environs de cette place, en 1515, sur le duc de Milan & les Suisses réunis. *Marignan* est sur le Lambro, à 4 lieues S. E. de Milan, 5 N. E de Pavie, 5 N. O. de Lodi. *Long.* 26, 45; *lat.* 45, 20. (*D. J.*)

MARIGOT, s. m. (*Terme de relation.*) Ce mot signifie en général, dans les isles de l'Amérique, un lieu où les eaux de pluie s'assemblent & se conservent. (*D.J.*)

MARILAND, (*Géogr.*) province de l'Amérique septentrionale, bornée au sud par la Virginie, E. par l'Océan Atlantique, N. par la nouvelle Angleterre & la nouvelle Yorck., O. par la riviere de Patowmeck.

Le golfe de Chosepeak qui est navigable 70 lieues, & par où les vaisseaux entrent en Virginie & *Mariland*, traverse cette derniere province par le milieu; le terroir en est très-fertile, on y cultive beaucoup de tabac qui est d'un grand débit en Europe. On y trouve les mêmes animaux, oiseaux, poissons, fruits, plantes, racines & gommes, qu'en Virginie.

Les naturels du pays ont le teint basané, les cheveux noirs, plats & pendans. Ils sont partagés en tribus, indépendantes les unes des autres. Ce que les Anglois possedent est divisé en dix cantons, & comme ils ont accordé la liberté de religion à tous les chrétiens qui voudroient s'aller établir à *Mariland*, ils ont fait en peu de temps de nombreuses recrues, & des commencemens de villes avantageusement situées pour le commerce. On nomme *Sainte-Marie*, le lieu le plus considérable & la résidence du gouverneur.

MARILAND est situé entre le 37°. degré 50 minutes, & le 40 de *lat.* septentrionale. Les chaleurs y sont modérées, tant par les vents que par les pluies, & l'hiver y est peu durable. (*D. J.*)

MARIMBA, (*Luth.*) instrument de percussion fort en usage parmi les peuples d'Angola, de Matamba & de quelques autres contrées.

Le *marimba* est formé de seize calebasses de différentes grandeurs, bien rangées entre deux planches. L'embouchure de chaque calebasse est couverte d'une petite tranche d'un bois rouge & sonore, nommée *tanilla*. C'est sur ces tranches mêmes, longues d'environ un empan, que le musicien frappe avec deux petites baguettes, le *marimba* étant suspendu à son cou par une courroie. On prétend que le son de cet instrument a quelque ressemblance avec celui d'une orgue. Au reste, le *marimba* me paroît une espece de *balafo*. *Voyez* BALAFO, (*Luth.*) & ce dernier n'est qu'un claquebois plus ingénieux que le nôtre. (*F. D. C.*)

MARIN, SEL. *Voyez* MARIN, *acide*. (*Chymie.*) *Voyez* SEL MARIN.

MARIN, *acide*, (*Chymie.*) *Voyez* à l'*article* SEL MARIN.

MARIN, adj. (*Marine.*) se dit d'un homme qui va sur mer, & qui est attaché au service de la marine.

MARINS, CORPS, (*Hist. nat. Minéralogie.*) nom que l'on donne dans l'histoire naturelle aux coquilles, coraux ou lithophytes, aux poissons, *&c.* que l'on trouve enfouis & pétrifiés dans le sein de la terre. *Voyez* l'*article* FOSSILLES.

MARINADE, s. f. (*Cuisine.*) c'est une

ſaumure ou une ſauce, compoſée ordinairement de ſel, de vinaigre, *&c.* où l'on ajoute quelquefois un peu d'épices; elle ſert à aſſaiſonner & à conſerver les mets, les fruits, *&c.*

On prend auſſi ce mot ſubſtantivement pour un fruit, une racine, une feuille, ou tout autre matiere végétale, que l'on a préparés dans une *marinade* pour s'en ſervir comme d'une ſauce, *&c.* *Voyez* SALADE.

On marine avec de l'huile & du vinaigre mêlés enſemble, des artichaux, des mouſſerons, eſpece de champignons, des fruits d'épine-vinette, des aſperges, des feves, *&c.*, des boutons de genêt, des capres & des olives. *Voyez* CAPRES, *&c.*

MARINAI, (*Géogr.*) *ou* MARIANARI, *ou* PLANINA, montagne de la Turquie en Europe, à l'orient de l'Albanie, au midi de la Servie & de la Bulgarie, & au nord de la Macédoine : les anciens l'appelloient *croton* ou *ſcardus.* Le Drin, la Morave & le Vardar qui eſt l'Accius des anciens, y prennent leur ſource. (*D. J.*)

MARINE, ſ. f. (*Marine.*) On entend par ce mot tout ce qui a rapport au ſervice de la mer, ſoit pour la navigation, la conſtruction des vaiſſeaux, & le commerce maritime; ſoit par rapport aux corps des officiers militaires, & ceux employés pour le ſervice des ports, arſenaux & armées navales : ainſi cet article renvoie à une infinité d'autres qui regardent les différentes parties de la *marine.*

L'hiſtoire de la *marine* eſt encore un renvoi de cet article, mais qui jetteroit trop loin; il ſuffit d'indiquer ici quelques livres qui peuvent donner des connoiſſances ſur cette hiſtoire, tels que l'*hiſtoire générale de la* marine; *hiſtoire navale d'Angleterre*, de Lediard; *hiſtoire de la navigation & du commerce des anciens*, par M. Huet; *diſſertation concernant la navigation des anciens*, du chevalier Arbuthnot; *hydrographie*, du P. Fournier; *de re navali*, Laz. Baif; *de militia navali veterum*, Joannis Cheferi; *orbis maritimi hiſtoria generalis*, C. B. Mariſalh, *&c.*

La *marine* fut preſque oubliée en France après la mort de Charlemagne : depuis ce regne, les ſeigneurs particuliers avoient leurs amiraux, nommés *patrimoniaux.* Elle commença à renaître ſous S. Louis, le premier de nos rois qui ait eu un officier principal avec le titre d'amiral. La guerre avec l'Angleterre rendit la *marine* plus conſidérable ſous Charles V, par les ſoins de ſon amiral Jean de Vienne. Les regnes ſuivans laiſſerent la *marine* dans l'oubli, ainſi que le commerce, dont il n'étoit ſeulement pas queſtion; mais l'un & l'autre reparurent ſous le miniſtere du cardinal de Richelieu, & ont été portés beaucoup plus loin par M. Colbert ſous le regne de Louis XIV.

Il y auroit beaucoup de choſes à faire pour la perfection de notre *marine;* l'objet eſt important, & nous avons penſé qu'on liroit ici avec plaiſir un extrait d'un petit ouvrage fort ſolide & fort rare, intitulé *Réflexions d'un citoyen ſur la marine.* Cet ouvrave eſt d'un habitant de Dieppe, fils d'un libraire. Cet enfant, dégoûté du métier de ſon pere, s'eſt fait corſaire, a ſervi ſur des vaiſſeaux de roi, a commandé des bâtimens qui lui appartenoient, & parle ici d'une choſe qu'il ſait ou qu'il doit ſavoir. Condamné au repos par les pertes qu'il a faites dans cette derniere guerre, il s'eſt mis à écrire ſes réflexions & à les imprimer. Il a préſenté ſon ouvrage au miniſtre qui a approuvé ſes vues : l'édition en a été ſupprimée, & cet extrait eſt fait ſur un des trois exemplaires qui exiſtent.

Il n'y a point, à proprement parler, de guerre maritime défenſive.

Dans les temps de guerre, il faut que les bâtimens ſoient tous armés offenſivement.

Sur les mers, on ſe cherche ſans ſe trouver, on ſe trouve ſans ſe chercher. L'audace, la ruſe & le haſard décident des ſuccès.

Se contenter de couvrir ſes poſſeſſions, & n'armer qu'à cet effet, c'eſt préciſément jouer avec le haſard de perdre, ſans avoir jamais celui de gagner.

De la cauſe des maladies ſur les vaiſſeaux, & des moyens d'y remédier. On attribue aſſez légérement les maladies des équipages, au climat & aux mauvais vivres.

J'ai ſervi, dit l'auteur, ſous M. le duc

d'Anville, dans son expédition sur les côtes d'Acadie; notre équipage étoit composé de six cens hommes.

Après un séjour d'un mois dans la baie de *Chiboučtou*, aujourd'hui *Hallifax*, à peine restoit-il assez de monde pour manœuvrer, nous n'étions plus que deux cens en arrivant à l'Orient. Ce ne fut point l'influence du climat qui causa ce ravage; car il n'y eut aucune proportion entre le nombre des officiets malades & celui des matelots. Les vivres n'y contribuerent point; car il ne mourut presque personne à bord des vaisseaux marchands, approvisionnés de la même maniere que les vaisseaux de roi.

D'où naît la différence?

1. Du peu de soin qu'on a des équipages à bord des vaisseaux de guerre.

2. Du peu d'aisance forcé par la quantité des domestiques, provisions & bestiaux, embarqués pour la commodité de l'état-major.

3. De la mal-propreté d'entre les ponts, dont on n'ouvre presque jamais les sabords, malgré l'air infecté par les bestiaux, & respiré par ceux que leur triste sort y renferme.

Sans les soins de l'officier, le soldat périroit de misere. Sans ces soins, le matelot est encore plus malheureux: il reçoit dans les ports ses avances, qu'il dissipe. Il s'embarque presque nu, la punition suit de près la faute; mais il n'y a pas de remede.

Point de facilité de pourvoir aux besoins; on n'endure pas sans suite fâcheuse, le froid & la misere. Le scorbut naît, & se répand dans tout l'équipage.

Il faut donc embarquer des hardes, pour en fournir au matelot. L'écrivain, personnage oisif, fera note de ce qui lui sera délivré, pour être retenu sur ses gages au désarmement.

Il faut au matelot la petite perruque de peau d'agneau, la veste un peu ample, le petit buffle en soubre-veste, & le manteau à la Turque avec le capuchon.

Un matelot bien équipé néglige de changer de linge & d'habit, se couche mouillé au sortir du quart, & gagne par sa paresse le scorbut, comme un autre par manque de vêtement.

Dans la *marine* Françoise le matelot appartient uniquement à l'état. S'il meurt, il est remplacé sans qu'il en coûte à l'officier; pourquoi celui-ci veillera-t-il à sa conservation?

Faites des réglemens tant qu'il vous plaira; le seul bon, c'est celui qui liera l'officier par son intérêt, faites donc des soldats matelots. Qu'un matelot ne puisse périr sans qu'il en coûte un homme à l'officier de *marine*.

On a trois cent mille hommes de troupes de terre. Il faut trente mille matelots; mais il les faut enrégimentés. Qu'ils soient répandus dans la Bretagne, la Provence & le pays d'Aunis, & qu'en un clin d'œil ils puissent être rassemblés.

Que les compagnies soient recrutées, ou de matelots ou de novices.

Sur une compagnie de cent hommes, il faudroit en ordonner vingt-cinq qui n'eussent point navigué.

Comme ils travailleront dans les ports aux armemens, désarmemens & entretiens des navires, il leur faut une forte paie.

Qu'il y ait des sergens, gens expérimentés dans la manœuvre.

Que ces sergens représentent à bord les officiers-mariniers.

Qu'ils aient inspection & sur le devoir & sur l'entretien, comme il se pratique dans les troupes de terre.

Que les capitaines gardent leurs compagnies, tant qu'ils ne seront que lieutenans de vaisseaux.

Le soldat de *marine* est un peu mieux que le matelot, on s'apperçoit qu'il est protégé; mais il est encore mal. Pourquoi? C'est que l'officier convaincu qu'on lui retirera sa compagnie, pour peu qu'il avance, s'y regarde comme étranger. Il n'y voit qu'un moyen d'augmenter sa paie, il fait bien qu'en quelque mauvais état qu'elle soit, son confrere la recevra sans discuter.

Qu'on débute par créer cinq ou six régimens, comme je les propose, & l'on verra l'effet de l'intérêt personnel

S'il est difficile de changer à ce point les usages, je demande seulement que les commissaires des classes fassent des escouades de huit hommes.

Que ces hommes soient commandés par un officier-marinier.

Que cet officier visite les hardes avant le départ.

Qu'en campagne cette troupe ait ses hamacs tendus l'un à côté de l'autre.

Qu'elle soit tenue proprement ; qu'on rase ceux qui auront de la vermine ; qu'on fasse changer les hardes, quand elles seront mouillées ; qu'on les oblige à les mettre au sec ; qu'on leur donne du linge une fois la semaine ; que le linge sale soit lavé ; qu'on fasse des revues ; qu'on punisse les nonchalans ; qu'au retour, les escouades soient visitées par le commissaire des classes ; que le commissaire rende compte au secretaire d'état, *&c.*

Après l'expédient de l'incorporation, point de plus sûr moyen de prévenir les maladies.

Autre inconvénient dans les vaisseaux de guerre ; le gaillard d'avant est occupé par les cuisines ; le gaillard d'arriere par les gardes-*marine*, les domestiques & l'office ; l'entre-pont, par les canonniers & les soldats ; entre les ponts, des canonniers sont à leur aise, les officiers-mariniers enfermés avec de la toile ; au milieu de ces entre-ponts est un grand parc aux moutons ; le reste est pour le matelot, c'est-à-dire, que les trois quarts de l'équipage, la classe la plus nécessaire est entassée dans la partie la plus étroite & la moins commode de l'entre-pont. C'est de ce lieu aussi dangereux que dégoûtant, de cette étuve qu'il va à la pluie, au vent & à la grêle, serrer une voile au haut d'un mât. Quel tempérament peut résister à ces alternatives subites de chaleur & de froid ?

Joignez à cela les viandes salées, quelquefois le manque d'eau.

Si l'on se proposoit d'engendrer le scorbut, s'y prendroit-on mieux ?

Le poste qui convient au matelot est sous le gaillard d'arriere ; il est à portée de son service ; il est en plein air ; plus de vicissitudes extrêmes ; l'office sera aussi-bien entre-pont que sous le gaillard.

Que les matelots malades soient descendus en entre-pont dans un lieu destiné à cet effet ; qu'on écarte de là les valétudinaires : que dans ce poste les sabords puissent rester ouverts plus long-temps : que si cela ne se peut, on y ouvre deux fenêtres plus élevées ; que les sains & les malades ne restent plus confondus ; que rien ne serve de prétexte au chirurgien ; que ses visites soient exactes ; qu'il soit à portée de reconnoître les fainéans, *&c.*

Q'on excite les matelots à l'amusement dans le beau temps ; qu'il y ait toujours à bord d'un vaisseau quelque instrument ; celui qui rira de cette attention n'a pas d'humanité ; la vie de la mer est mélancolique ; la musique & la danse sont les principaux moyens dans les voyages de la côte de Guinée, d'entretenir la santé des negres.

Lorsqu'on sera dans le cas de retrancher d'eau les équipages, qu'on ordonne aux capitaines de se défaire des trois quarts de leurs moutons, volailles, sous les peines le plus grieves ; l'aisance de sept à huit personnes continuent de condamner à mort ou à la maladie cinq à six cens hommes non moins utiles.

Qu'on tienne la main à l'exécution de l'ordonnance de balayer tous les jours, d'ouvrir les sabords, lorsque le temps le permet ; de laver deux fois le jour les parcs aux moutons, les cages à volailles, *&c.*, de jeter de l'eau & de frotter soir & matin le dernier pont, les tillacs entre les ponts, *&c.*

Mais encore une fois comment espérer ces attentions, sans l'intérêt personnel de l'officier ?

Il faut retirer de l'entre-pont le parc aux moutons, loger le bétail en haut, ou s'en priver. Ce lieu sert d'asyle au grand nombre de l'équipage, & il ne reçoit de jour que par les écoutilles.

Faites faire branle bas deux fois par semaine, pour laver & frotter plus aisément entre les ponts.

Mais sans un arrangement tendant à intéresser l'officier au salut du matelot, n'attendez pas que ces choses se fassent.

Du moyen d'avoir des matelots. Je sais ce que je dis : un matelot n'est pas aussi difficile à faire qu'on pense. Lorsque le cœur est guéri du mal de mer, il ne faut plus que quelque temps de pratique ; deux mois pour le tout.

Une galere échoue sur les côtes de l'Italie ; les Romains construisent des bâtimens sur ce modele : en trois mois des matelots sont

dreſſés ; une flotte eſt équipée, & les Carthaginois battus ſur mer.

L'art du matelot eſt autre choſe à préſent, d'accord ; mais le pis, c'eſt que nous ne ſommes pas des Romains.

Nous avons perdu beaucoup de matelots ; cependant il en reſte plus qu'il n'en faut pour en former.

Qu'on eſſaie ce que feront cent hommes de mer dans un vaiſſeau de guerre, où le reſte de l'équipage n'aura jamais navigué, en deux mois de croiſiere, je ne demande que ce temps.

Les hommes les moins robuſtes ſont guéris en huit ou quinze jours du mal de mer.

Après ce repos, qu'on faſſe monter ſans ceſſe les novices dans les haubans & ſur les vergues, avec d'autres qui leur montrent à prendre un ris & à ſerrer une voile.

Dans un autre temps, qu'on leur apprenne à faire des amarrages.

Cela fait, il ne s'agit plus que de les bien commander ; mais où prendre ces novices ? Dans le tirage d'une milice de jeunes hommes depuis 16 juſqu'à 30 ans, ſans égard à la taille.

Pour ne pas dévaſter les côtes, faites ce tirage ſur toutes les provinces.

Une cinquantaine de corvettes répandues depuis Baïonne juſqu'à Dunkerque, pourroient commencer ces novices pendant l'hiver.

Exercez ceux qu'on n'embarquera pas dans vos ports ; qu'ils amarrent, gréent, dégréent, & faſſent le ſervice du canon & du mouſquet.

Donnez-leur pour ſergens des matelots inſtruits, pour officiers des pilotes marchands.

Tout le métier conſiſte à ſavoir ſoutenir ſur & avec des cordages.

Il n'eſt pas rare que des gens qui n'avoient point navigué, ſoient devenus ſur les corſaires d'aſſez bons matelots, après une courſe de deux mois ; quoique les capitaines qui ne les avoient pris que pour ſoldats, ne les euſſent pas inſtruits.

Dans la plupart des vaiſſeaux Anglois, combien de gens qui n'ont jamais vu la mer ! Liſez là-deſſus les feuilles de l'état politique de l'Angleterre.

Rien de plus étrange que l'uſage de renvoyer les équipages après la campagne.

C'eſt ou économie ou juſtice.

Mauvaiſe économie de renvoyer des matelots pour en faire revenir autant deux mois après.

Juſtice cruelle que de le forcer, en ne lui payant au déſarmement qu'un mois ou deux de la campagne qu'il vient de faire, d'aller en courſe, de monter ſur d'autres bâtimens, & de gagner de quoi ſoutenir ſa femme & ſes enfans.

Fauſſe politique d'annoncer toujours à l'ennemi par les levées, la quantité de vaiſſeaux qu'on veut armer.

Et puis l'attente des équipages traîne les armemens en longueur : les uns reſtent malades ſur les routes ; les autres, excédés de la fatigue du voyage, ne peuvent s'embarquer, ou languiſſent ſur le vaiſſeau. Ceux qui profitent du congé pour ſuivre les corſaires, ſont pris. Il y en a qui de déſeſpoir ſe vendent à l'ennemi pour deux ou trois cens livres, & ſont perdus pour la patrie.

Les flottes Eſpagnoles ſont pleines de matelots François.

Juſqu'à ce jour, les claſſes ont eu une peine infinie à ſatisfaire aux levées ordonnées, quoique modiques. Qu'a-t-on fait ? On a renvoyé au ſervice les matelots qui en revenoient.

Abandonner la *marine*, ou retenir pendant l'hiver dix mille matelots : point de milieu.

Dix mille, indépendamment de ceux qui ſont employés en Amerique & aux Indes.

Avec ces dix mille hommes prêts, on équipe en quinze jours trente vaiſſeaux de guerre.

Occupez ces hommes à terre, partie à l'entretien des navires, partie à l'exercice du canon & du mouſquet dans les ports de Bretagne & d'Aunis.

Qu'ils apprennent la charpente & le calfatage ; l'eſpoir d'apprendre ces métiers les attirera au ſervice.

Ces métiers appris ils ſubſiſteront, & les ſalaires exorbitans de ceux qui y vaquent diminueront.

De la néceſſité de croiſer contre le commerce

Anglois. S'il faut croiser, l'hiver est la saison la plus avantageuse pour la puissance la plus foible : autre raison d'entretenir des matelots dans cette saison.

Vous encouragez à la course, cela ne suffit pas ; il faut des vaisseaux de guerre pour soutenir l'armateur.

Défendre la course ou la soutenir, point de milieu.

Que font tout l'hiver des vaisseaux de guerre dans des ports ? Quel risque pour eux sur la mer ? Les nuits sont longues, les escadres peu à craindre, les coups de vent les dispersent.

Douze vaisseaux de guerre croisant au premier méridien depuis 45 jusqu'à 50 degrés de latitude, feront plus de mal à l'ennemi en hiver, que toutes nos forces réunies ne lui en peuvent faire en été.

On n'a point armé à cet effet, & nos corsaires ont presque tous été pris.

Les matelots étant devenus rares, on a interdit cette navigation, & l'ennemi a commercé librement.

Pourquoi les armateurs se sont-ils soutenus sous Louis XIV ? Par les escadres qui croisoient.

Mais les forces de l'ennemi n'étoient pas alors aussi considérables : fausse réponse. Duguai & Barth étoient à la mer & interceptoient des flottes à l'Anglois & au Hollandois combinés.

De quoi s'agit-il ? De savoir où croisent à peu près les escadres, & de les éviter si on n'est pas en force pour les combattre.

Et nos vaisseaux de guerre ne sont-ils pas sortis de Brest, & n'y sont-ils pas revenus malgré les escadres Angloises qui croisoient sur Ouessant ?

Combien de vaisseaux Anglois croisent seuls !

Sont-ce leurs escadres qui ont pris nos corsaires ? L'ennemi les a détruits, en envoyant contre eux séparément quelques vaisseaux de ligne, & quelques frégates d'une certaine force.

Comment les flottes de l'Anglois sont-elles convoyées ? Emploiera-t-il à cet effet une douzaine de vaisseaux de guerre pour chacune ? bloquera-t-il Brest, l'Orient, Rochefort ? Avec toutes ces dépenses, il ne nous empêcheroit pas d'appareiller, quand nous en aurions le dessein.

C'est au commerce Anglois seul qu'il faut faire la guerre : point de paix solide avec ce peuple, sans cette politique. Il ne faut pas songer à devenir puissant, mais dangereux.

Que l'idée d'une guerre avec nous fasse trembler le commerce de l'ennemi ; voilà le point important.

L'ennemi a fait dans la guerre de 1744 des assurances considérables sur nos vaisseaux marchands ; dans celle-ci peu, & à des primes très-onéreuses. Pourquoi cela ? C'est qu'ils ont pensé que la guerre de terre feroit négliger la *marine*, & ils ont eu raison.

J'entends sans cesse parler de la dette nationale Angloise, quelle sottise ! Qui est-ce qui est créancier de l'état ? est ce le rentier ? Non, non, c'est le commerçant ; & le commerçant prêtera, je vous en réponds, tant qu'il ne sera pas troublé.

Vous voulez que le crédit de l'ennemi cesse ; & au lieu de poursuivre le créancier, vous le laissez en repos.

Prenez à l'Anglois une colonie, il menacera ; ruinez son commerce, il se révoltera.

L'ennemi s'applique à ruiner notre *marine* marchande ; c'est qu'il juge de nous par lui.

Sans commerce maritime, nous en serions encore puissans ; lui, rien. Ses escadres empêcheront-elles de desirer, d'exporter nos denrées, nos vins, nos eaux-de-vie, nos soieries ? Lui-même les prendra malgré toute la sévérité de ses réglemens.

La *marine* de l'ennemi n'existe que par sa finance ; & sa finance n'a d'autre fonds que son commerce. Faisons donc la guerre à son commerce, & à son commerce seul ; employons-là l'hiver & nos vaisseaux ; soyons instruits du départ de ses flottes ; ayons quelques corvettes en Amérique, *&c.*

Vous voilà donc pirates, dira-t-on. Sans doute : c'est le seul rôle qui nous convienne.

Tant que vous vous bornerez au soutien de vos colonies, vous serez dupes ; & vos matelots passeront à une nation qui est toujours

toujours en croisiere, d'une nation qui n'y est jamais.

Croisez, envoyez vos vaisseaux de ligne en course, & vous aurez de grands marins; vous resserrerez l'étendue des escadres ennemies; vous l'attaquerez dans son endroit sensible, & vous le contraindrez à la paix.

Des officiers de marine. Ici c'est la noblesse seule qui commande la *marine;* en Angleterre, quiconque a du talent.

Ici, après trente ans de paix, des gens qui n'ont jamais navigué osent se présenter: c'est un grand mal qu'ils osent. En Angleterre, ce sont toujours des hommes qui ont été employés sur des bâtimens marchands.

Le gentilhomme marin ne s'honore point de la connoissance de son métier: voilà le pis.

Peut-être saura-t-il le pilotage: pour l'art du matelot, il le dédaigne; sa fortune n'y est pas attachée, & son ancienneté & ses protections parleront pour lui.

Il se propose ou de ne combattre qu'avec des forces supérieures, ou de réparer l'ignorance par la bravoure. Quelle erreur! ce brave ne sait pas que son ignorance lui lie les mains. J'en ai vu, j'en ai vu de ces braves mains-là liées, & j'en pleurois.

L'ignorance est le tombeau de l'émulation.

Dans la *marine* marchande, un armateur ne se choisira qu'un capitaine expérimenté; dans la *marine* royale, on suppose tous les officiers également habiles.

Nos équipages sont toujours les plus nombreux; il faut donc aborder, & depuis Duguai, on ne sait plus ce que c'est.

Duguai avec son *François* de 40 canons, aborda & prit des villes ambulantes.

Le grand nombre nuit dans un combat au canon.

C'est manquer à l'état que de ne pas combattre vergue à vergue un ennemi d'un tiers moins fort en nombre; mais pour exécuter un abordage, il ne suffit pas d'être brave, il faut encore être un grand marin: le niera-t-on?

Mais est-ce dans le combat seulement que la science de toutes les parties du métier de la mer est nécessaire à l'officier?

Et l'économie des armemens, & la consommation & la qualité des matieres, & la connoissance dès rades, *&c. &c;* tout ce qui est des agrès, des accidens, *&c.*, n'est-il pas de sa compétence?

Pour ceux qui savent, les pilotes n'ont qu'une autorité précaire: que l'officier puisse donc se passer de ses conseils, ou les recevoir sans humeur.

Des corsaires sont sortis de nos ports avec 300 hommes d'équipage, parmi lesquels il n'y avoit pas 50 hommes de mer. Oui; mais l'habileté de ceux-ci suppléoit à tout.

Mépriser la connoissance du service du matelot, c'est dire, je suis fait pour commander, moi; mais que m'importe le bien ou le mal exécuté?

L'ordonnance dit, *les gardes embarqués serviront comme soldats*; il falloit dire *comme matelots:* Barth a été matelot.

En Angleterre, le garde-marine fait le service de matelot; il indique le travail & l'exécute: le nôtre a toutes sortes de maîtres à terre; en mer il ne fait rien.

Ce jeune homme ignora toute sa vie les côtes: c'est le gouvernement qui le veut, en donnant le commandement des frégates & corvettes à convoyer ou à croiser, à des officiers de fortune. On lui donne un pilote cotier, & ne vaudroit-il pas mieux qu'il pût s'en passer?

On compte 1200 officiers de *marine*; l'ordonnance en met six sur les vaisseaux du premier & du second rang, quatre sur les frégates, & trois sur les corvettes. Voilà de quoi armer en officier 240 bâtimens que nous n'avons pas. Pourquoi donc ne les donne-t-on pas aux marchands? C'est qu'ils sont mauvais. C'est ainsi que la cour aide le mépris des officiers, & elle ne sauroit faire autrement. D'un autre côté, elle avilit les officiers marchands, en leur refusant des dignités & des grades qu'ils méritent. Quel déshonneur peut faire à un gentilhomme la confraternité d'un homme de mérite?

Que l'officier de *marine* serve le marchand, s'il le juge à propos; au moins le ministre ne doit pas plus le lui défendre que lui imposer.

Qu'on passe sans obstacle de l'un à l'autre

ſervice. Il faut réformer le corps des pilotes hauturiers, & le remplacer par un certain nombre d'enſeignes de vaiſſeaux de la *marine* marchande. Il en ſera embarqué deux ſur chaque vaiſſeau, l'un pour inſpecteur de la partie du maître, l'autre du pilotage.

Que les gardes-marine ſervent de pilotins à bord des vaiſſeaux ſous ces inſpecteurs.

Les officiers de fortune ſont preſque tous ſur les mêmes bâtimens, il faut les diſperſer.

Je ne parle point des encouragemens, il en faut par-tout; c'eſt la même choſe pour les châtimens.

De la protection du commerce des colonies. Qu'on ne craigne rien: la nobleſſe dédaignera toujours le commerce; & le négociant aimera toujours la fortune, ne fût-ce que pour obtenir un jour le droit de mépriſer le principe de ſon élévation.

Ayez une marine marchande, mais que votre premier ſoin ſoit de la couvrir.

Quand on déclare qu'on ne donnera aucun convoi aux bâtimens marchands; c'eſt exactement les envoyer à l'ennemi.

L'ennemi en prend tant qu'il veut, & puis l'état à la paix lui porte le reſte de ſes fonds pour les racheter. Voilà ce qui nous arrivera.

Ce ne ſont point vos vaiſſeaux marchands qui ont entretenu de vivres vos colonies. Laiſſez donc ce prétexte, & retenez ces vaiſſeaux dans vos ports, ou les protégez s'ils en ſortent.

Ce ſont les neutres & les corſaires d'Amérique qui ont pourvu à vos colonies.

Que ſi vous n'avez point de convoi à donner, ſachez-le du moins de longue main, afin que vos négocians avides bâtiſſent des frégates propres à bien courir, & à ſe défendre.

Si vous accordez aux neutres le trafic dans vos colonies, on y portera peu de vivres, & beaucoup de marchandiſes ſeches; & vous achéverez de les ruiner, à moins que l'ennemi ne vous ſecoure en ſe jetant ſur les neutres, comme il a fait mal-adroitement.

Voulez-vous rendre au commerce quelque activité, retenez les bâtimens non conſtruits pour ſe défendre & bien courir, & établiſſez une chambre d'aſſurance, de ſolvabilité non ſuſpecte, à 25 pour cent l'aller aux colonies, & autant le retour.

Voulez-vous faire le mieux, donnez ſeulement à douze frégates un vaiſſeau de convoi.

Comptez les frégates parties ſeules à ſeules, arrivées & revenues, & jugez de l'avantage de cette prime que je propoſe.

Mais, dira-t-on, nos corſaires faits pour la marche, ont bien été pris, c'eſt qu'il y a bien de la différence entre celui qui va à la rencontre, & celui qui l'évite.

Les dépenſes conſidérables pour les équipages en Amérique, ſuffiſent pour ſuſpendre les armateurs; & puis à peine nos marchands ſont-ils arrivés aux colonies, que les matelots déſertent. Les uns vont en courſe; les autres ſe font acheter à des prix exorbitans. Un capitaine, au moment de ſon départ, eſt obligé de compter à un matelot juſqu'à mille livres pour la ſimple traverſe.

Republiez les ordonnances ſur la déſertion, aggravez les peines pour la déſertion du ſervice marchand; puniſſez les corſaires qui débaucheront ces équipages, *&c.*

Les vaiſſeaux du roi enlevent en Amérique tous les matelots du commerce, s'ils en ont beſoin. Il n'y a point de regle là deſſus, & il arrive ſouvent qu'un marchand ainſi dépouillé ne peut plus appareiller.

On ne peut trop affoiblir l'autorité confiée, à meſure qu'elle s'éloigne du centre. C'eſt une loi de la nature phyſique toujours enfreinte dans la nature morale.

Queſtion difficile à décider: les eſcadres envoyées aux colonies depuis la guerre, y ont-elles été dépêchées pour protéger le commerce, ou pour le faire? Ici on dit pour protéger, là bas on démontre pour commercer.

Plus la défenſe eſt éloignée, & l'ennemi proche, plus la ſécurité doit être grande. Si on eût fait au cap Breton ce que les Anglois ont fait à Gibraltar, le cap Breton ſeroit à prendre; il n'y falloit que trois mille hommes, mais pourvoir à ce qu'on ne pût les réduire que par famine.

S'il faut ſubſtituer ſans ceſſe des eſcadres à des fortifications, tout eſt perdu.

L'ennemi peuploit ſes colonies ſeptentrionales; il falloit peupler la Louiſiane & le Canada; & le Canada ſeroit encore à nous.

Quand je penſe à l'union de nos colons, & aux diſſentions continuelles des colons ennemis, je me demande comment nous avons été ſubjugués; & c'eſt au miniſtere à ſe répondre: je l'ai mis ſur la voie.

Encore une fois, nos colonies bien fortifiées & ſoutenues par un commerce protégé, & ſoixante vaiſſeaux de ligne dirigés contre le commerce de notre ennemi, & l'on verra la ſuite de cette politique.

Des invaſions. 300 lieues de côtes à garder exigent une marine reſpectable.

Depuis S. Jean-de-Luz juſqu'à Dunkerque ſans marine, tout eſt ouvert.

Qui eſt-ce qui défendra des côtes? Des vaiſſeaux? Abus, abus; ce ſont des troupes de terre; on armera cent cinquante mille hommes pour épargner.

Cependant les riverains ſeront ravagés, & on ne ſongera point à les dédommager.

On armera cent cinquante mille hommes, & il eſt clair que vingt-cinq vaiſſeaux de ligne dans Breſt, & 15 mille hommes ſous cette place ſuffiſent pour arrêter tout, excepté la prédilection pour les ſoldats de terre.

O mes concitoyens! preſque toutes vos côtes ſont défendues par des rochers; l'approche en eſt difficile & dangereuſe; votre ennemi a contre lui tous les avantages de la nature des lieux, & vous ne voulez pas vous en appercevoir.

L'expédition de vos eſcadres concertées & rendues preſqu'en même temps à Louiſbourg en 1757, les ſuites que pouvoit avoir cette expédition, ne vous apprendront-elles point ce que vous ferez au loin, quand vous aurez du ſens & de la raiſon?

Et croyez-vous que ſi vous menacez ſans ceſſe les côtes de l'ennemi (& vous les tiendriez en échec à peu de frais), il perſiſtera à les garder? Le pourroit-il quand il le voudroit?

Menacez ſes côtes, n'attaquez que ſon commerce, entretenez dans Breſt une eſcadre toujours armée, montrez des hommes armés & prêts à mettre à la voile, cela ſuffit: on exécute quelquefois ce qui n'étoit qu'une menace. La menace dans les grandes choſes ſe confond toujours avec le projet. A la longue, ou l'on s'endort ſur le péril, ou las de veiller, on ſe réſout à tout pour le faire ceſſer.

Si des navires de tranſport ajoutent à l'inquiétude; une bonne fois pour toutes, ayez-en, & la moindre expédition contre les pingues de Hull & d'Yarmouth vous en procureront plus qu'il ne vous en faut; & vous vous paſſerez de ces affrétemens faits avec des particuliers, qui ont dû vous coûter des ſommes immenſes. Voyez en 1756 la terreur répandue ſur toutes les côtes de l'ennemi; cependant qu'étiez-vous alors?

Concluſion. La ſuite n'eſt qu'une récapitulation abrégée de l'ouvrage, à laquelle nous nous en ſerions tenus, ſi les vues de l'auteur avoient été publiées, & ſi nous n'avions craint que reſtreintes à un petit nombre d'exemplaires qui peuvent aiſément ſe perdre, il n'en fût plus queſtion dans dix ans. Quoi qu'il en arrive, elles ſe trouveront du moins dépoſées dans ces feuilles.

L'idée de l'incorporation des matelots par bataillons n'eſt pas nouvelle. Le roi de Danemarck entretient 10000 matelots à ſon ſervice.

Il eſt certain que dans les voyages aux pays chauds la mortalité eſt moindre que ſur les vaiſſeaux de roi dans les campagnes de Louiſbourg & du Canada, moindre encore ſur les vaiſſeaux marchands, quelques trajets qu'ils faſſent.

Je crois avec l'auteur que des miliciens de 20 à 30 ans ſerviront mieux que des gens claſſés qu'on compte pour des matelots.

Quant aux officiers de plume, l'auteur remarque ſeulement qu'il faut ou payer comptant les fourniſſeurs, ou être exact aux termes des paiemens. Sans quoi ſurachat néceſſaire.

Pourquoi un capitaine dans un armement ne ſeroit-il pas maître tout-à-fait de ſon navire?

Pourquoi au déſarmement le ſoin eſt-il abandonné aux officiers de plume ou de port?

Pourquoi en tout temps un vaiſſeau n'a-t-il pas ſon capitaine, ſon état-major, & une vingtaine de matelots reſponſables de ſon dépériſſement?

Pourquoi des navires déſarmés ſont-ils gardés par ceux que leur entretien intéreſſe le moins?

Auſſi-tôt que la quille d'un vaiſſeau eſt en place, pourquoi le capitaine ne feroit-il pas nommé chargé de l'emploi des munitions, de l'inſpection dans le déſarmement ſur le gruement & ſes dépendances, &c.?

Pourquoi le magaſin général ne délivreroit-il pas ſur ſes reçus?

Pourquoi ne pas encourager l'économie par des gratifications?

C'eſt alors qu'on verra reſſervir des voiles & des cordages rebutés.

Sans une autre adminiſtration que celle qui eſt, il faut que la diſſipation, le dépériſſement & le pillage aient lieu.

On croit que le déſarmement fréquent produit une grande économie; oui on le croit: mais cela eſt-il? J'en ſais là deſſus plus que je n'en dis.

Mais ſi le rétabliſſement de notre marine ſera toujours à l'ennemi un prétexte de guerre, je demande, faut-il ou ne faut-il pas la rétablir? S'il faut la rétablir, eſt-ce dans la paix qui ſera enfreinte au premier ſymptome de vie? Eſt-ce dans le temps même de la guerre, où l'on eſt au pis-aller?

MARINE, (*Peinture.*) on nomme *marines*, ces tableaux qui repréſentent des vues de mer, des combats, des tempêtes, des vaiſſeaux & autres ſujets marins. Le Lorrain, ce grand-maître dans les payſages, a fait auſſi des merveilles dans ſes *marines*. Salvator Roſa, peintre & graveur Napolitain, s'eſt diſtingué dans ſes combats de mer, comme dans ſes ſujets de caprice. Adrien Van-Der-Kabel a montré beaucoup de talens dans ſes peintures *marines*; c'eſt dommage qu'il ſe ſoit ſervi de mauvaiſes couleurs que le temps a entiérement effacées. Corneille Vroom & Backyſen ſes compatriotes lui ſont ſupérieurs à tous égards; mais les Van-Der-Velde, ſur-tout le fils Guillaume, ont fait des merveilles. Ce ſont les peintres de *marines* qui méritent la palme ſur tous leurs compétiteurs. Les artiſtes d'Angleterre excellent aujourd'hui dans ce genre; il ne faut pas s'en étonner, tout ce qui a rapport à la navigation intéreſſe extrêmement les Anglois. C'eſt preſque une mode chez eux que de faire peindre un vaiſſeau de guerre que l'on montoit glorieuſement dans une action périlleuſe; & c'eſt en même temps un monument flatteur qu'ils peignent avec plaiſir. (*D. J.*)

MARINÉ, adj. *en termes de Blaſon*, ſe dit des lions & des autres animaux auxquels on donne une queue de poiſſon, comme aux ſirenes.

Imhof en Allemagne, de gueules au lion *mariné* d'or.

MARINELLA, SANTA, (*Géogr.*) petite ville d'Italie dans l'état de l'égliſe, patrimoine de S. Pierre, à ſix milles de Civita-Vecchia, avec un port ruiné. *Long.* 29, 30; *lat.* 42, 10.

MARINGOUIN, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de couſin fort commun en Amérique, & fort incommode. Cet inſecte s'engendre dans les eaux croupies; il n'eſt d'abord qu'un petit ver preſqu'auſſi délié qu'un cheveu, & long comme un grain de bled. Lorſque les *maringouins* ſe ſont métamorphoſés, & qu'ils ont des ailes, ils prennent l'eſſor en ſi grand nombre, qu'ils obſcurciſſent les endroits où ils paſſent. Ils volent principalement le matin & le ſoir, deux heures après le coucher du ſoleil: ils ſont fort importuns par leur bourdonnement. Lorſqu'ils peuvent s'attacher ſur la chair, ils cauſent une douleur vive, ſucent le ſang, & s'en rempliſſent au point de ne pouvoir preſque plus voler. Les ſauvages des Antilles ſe préſervent de ces inſectes par le moyen de la fumée en allumant du feu ſous leurs lits. Les ſauvages du Bréſil font des réſeaux de fil de coton, dont les carrés ſont aſſez petits pour arrêter ces inſectes qui ont de grandes ailes. Les François emploient ce même moyen, qui eſt bien préférable à la fumée. *Hiſt. gén. des Ant. par* le P. Tertre, *tom. II, pag.* 286.

MARINIANÆ, (*Géogr. anc.*) ville de la Pannonie ſelon l'itinéraire d'Antonin, qui la met ſur la route de *Jovia* à *Sirmium*,

Lazius croit que c'eſt *Caſtra Marciana*, d'Ammien Marcellin, & ajoute qu'on nomme aujourd'hui ce lieu *Margburg*. (*D. J.*)

MARINIER, ſ. f. (*Marine.*) on appelle ainſi en général un homme qui va à la mer, & qui ſert à la conduite à la manœuvre du vaiſſeau. On donne ce nom en particulier à ceux qui conduiſent les bateaux ſur les rivieres.

MARINO, CONTRÉE DE (*Géogr.*) ce pays s'étend du levant au couchant, entre la mer de l'Egliſe au midi, & la campagne de Rome au nord. La terre de Labour la borne à l'orient, & le Tibre à l'occident. Terracine & Nettuno en ſont les ſeules villes; c'eſt un pays mal-ſain & dépeuplé. (*D. J.*)

MARINO, SAN, (*Géogr.*) bourg d'Italie ſur le grand chemin de Rome à Naples, avec titre de duché. *Marino* eſt, à ce qu'on croit, l'ancien *Ferentinum*. On l'appella depuis *Villa Mariana*, à cauſe que Marius y avoit une maiſon de plaiſance. Dans le voiſinage étoient, à main droite, les maiſons de campagne de Muréna, de Lucullus, & de Cicéron; & un peu plus bas celles de Pontius, & de pluſieurs autres Romains, qui avoient choiſi cette agréable ſituation pour leurs lieux de plaiſance. Les choſes ont bien changé de face; cependant le bourg de *San Marino*, capitale de la république de ſon nom, crée ſes magiſtrats & ſes officiers ſous la protection du pape. Elle eſt en même temps la réſidence de l'évêque de Montefeltro. *Long.* 30, 4; *lat.* 43, 58. (*D. J.*)

MARINUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie que Strabon met dans l'Ombrie; elle ſe nomme aujourd'hui *S. Marini*, ou *S. Marino*. (*D. J.*)

MARIOLA, (*Géogr.* (montagne d'Eſpagne au royaume de Valence, dans le voiſinage de la ville d'Alcoy. Elle abonde en plantes médicinales; & toute la campagne des environs eſt arroſée de fontaines qui la fertiliſent. (*D. J.*)

MARJOLAINE, ſ. f. *marjolina*. (*Bot.*) genre de plante qui ne diffère de l'origan qu'en ce que ſes têtes ſont plus rondes, plus courtes, & compoſées de quatre rangs de feuilles poſées comme des écailles. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

La *marjolaine vulgaire*, en Anglois, *the common ſweet majoram*, *majorana vulgaris*, *de* C. B. P. 224, *de* Tournefort J. R. *H.* 199, *& de* Ray, *Hiſt.* 538, eſt la principale eſpece de ce genre de plante, rempli de parties ſubtiles, actives, ſalines, aromatiques & huileuſes.

Les racines de cette petite plante ſont fort menues. Ses tiges ſont hautes depuis ſix juſqu'à dix pouces, grêles, ligneuſes, le plus ſouvent carrées, un peu velues & un peu rougeâtres, partagées en pluſieurs rameaux; autour des rameaux pouſſent des feuilles oppoſées, de la figure de celles de l'origan vulgaire, mais plus petites, couvertes d'un duvet blanc, d'une odeur pénétrante, d'une ſaveur un peu âcre, un peu amere, aromatique & agréable.

Il naît, autour du ſommet de la tige des épis, ou petites têtes écailleuſes, plus arrondies que dans l'origan, plus ſerrées & plus courtes, compoſées de quatre rangs de feuilles placées en maniere d'écailles, & velues. D'entre ces feuilles ſortent de très-petites fleurs blanchâtres, d'une ſeule piece, en gueule dont la levre ſupérieure eſt redreſſée, arrondie, échancrée, & l'intérieure diviſée en trois ſegments.

Il s'éleve du calice un piſtil attaché à la partie poſtérieure de la fleur, en maniere de clou, & comme accompagnée de quatre embryons, qui ſe changent enſuite en autant de petites graines arrondies, rouſſes, cachées dans une capſule, qui ſervoit de calice à la fleur.

Cette plante vient en Eſpagne, en Italie, & dans les parties méridionales de la France. On la cultive beaucoup dans les jardins. On l'emploie en médecine & dans les aliments, pour les rendre plus agréables. Enfin, les chymiſtes tirent par la diſtillation de la *marjolaine* deſſéchée, une huile eſſentielle, d'une odeur très-vive, utile dans les maladies des nerfs. Hoffman a remarqué que ſi on rectifie cette huile par une nouvelle diſtillation, elle laiſſe encore après elle beaucoup de lie réſineuſe. (*D. J.*)

MARJOLAINE, (*Pharmacie & Matiere méd.*) on ſe ſert indifféremment dans les

boutiques de deux ſortes de *marjolaines*; ſavoir, la grande ou vulgaire, & la *marjolaine* à petites feuilles.

Les feuilles & les ſommités fleuries de ces plantes, l'eau aromatique, & l'huile eſſentielle qu'on en retire par la diſtillation, ſont d'uſage en médecine.

La *marjolaine* a toutes les propriétés communes aux plantes aromatiques de la claſſe des labiées de Tournefort; elle eſt ſtomachique, cordiale, diaphorétique, emménagogue, nervine, tonique, apéritive, bechique, *&c.*

Celle-ci a été particuliérement recommandée dans l'enchiffrénement & dans la perte de l'odorat. Artman prétend que cete plante a une vertu ſecrete contre cette derniere maladie. On a vanté encore la poudre des feuilles de *marjolaine* comme un excellent ſternutatoire. On a attribué la même vertu à l'eau diſtillée, auſſi-bien qu'à la décoction des feuilles. Cette eau eſt miſe d'ailleurs au nombre des eaux céphaliques & nervines. On peut aſſurer avec autant de fondement, qu'elle poſſede la plupart des autres qualités que nous avons attribuées à la plante même, c'eſt-à-dire, à l'infuſion des feuilles ou des ſommités.

L'huile eſſentielle de *marjolaine* a une odeur très-vive & très-pénétrante; elle a été fort louée comme très-bonne dans la paralyſie & dans les maladies des nerfs, ſoit priſe intérieurement à la doſe de deux ou trois gouttes, ſous la forme d'*oleo-ſaccharum*, ſoit en en frottant la nuque du cou, & l'épine du dos. Cette huile entre dans la compoſition de la plupart des baumes apoplectiques, qui ſont recommandés par différens auteurs.

Les fleurs & les ſommités fleuries de *marjolaine* entrent dans un grand nombre de compoſitions officinales, dont les vertus ſont analogues à celles que nous avons accordées à cette plante, & dont elle fait par conſéquent un ingrédient utile.

L'huile d'olive, dans laquelle on fait infuſer des ſommités fleuries de *marjolaine*, ſe charge réellement des parties véritablement actives de cette plante; ſavoir, de ſon huile eſſentielle, & de ſa partie aromatique; mais ſi l'on vient à cuire juſqu'à conſommation de l'humidité, ſelon l'art, ces principes volatils & actifs ſe diſſipent au moins en très-grande partie; & la matiere qui reſte ne poſſede plus guere que les vertus de l'huile d'olive altérée par la coction. *Voyez* HUILE. (*b*)

MARIONNETTE, ſ. f. (*Méchan.*) les *marionnettes* ſont de petites figures mobiles de carton, de bois, de métal, d'os, d'ivoire, dont ſe ſervent les bateleurs pour amuſer le peuple, & quelquefois auſſi ce qu'on appelle les honnêtes gens.

Leur invention eſt bien ancienne. Hérodote les connoiſſoit déjà, & les nomme des ſtatues mobiles par des nerfs. Dans les banquets de Xénophon, Socrate demande à un charlatan, comment il pouvoit être ſi gai dans une profeſſion ſi triſte. Moi, répond celui-ci, je vis agréablement de la folie des hommes dont je tire bien de l'argent, avec quelques morceaux de bois que je fais remuer. Ariſtote n'a pas dédaigné de parler de ces figures humaines, tendues, dit-il, avec des fils, qui leur font mouvoir les mains, les jambes & la tête. On trouve, dans le premier livre de Platon ſur les loix, un beau paſſage à ce ſujet: c'eſt un Athénien qui dit que les paſſions produiſent, dans nos corps, ce que les petites cordes exécutent ſur les figures de bois; elles remuent tous nos membres, continue-t-il, & les jettent dans des mouvemens contraires, ſelon qu'elles ſont oppoſées entr'elles.

L'uſage de ces figures à reſſort ne paſſa-t-il pas, avec le luxe de l'Aſie, & la corruption de la Grece, chez les Romains, vainqueurs de ces peuples ingénieux? Rien n'eſt plus vrai; car il en eſt quelquefois queſtion dans les auteurs Latins. Horace parlant d'un prince ou d'un grand, qui ſe laiſſe conduire au caprice d'une femme ou d'un favori, le compare à ces jouets dont les reſſorts vont au gré de la main qui tient le fil. « Vous, dit-il, n'êtes-vous » pas l'eſclave d'un autre? Idole de bois, » c'eſt un bras étranger qui met en jeu » tous vos reſſorts! »

Tu mihi qui imperitas, aliis ſervis miſer atque
Duceris, ut nervis alienis mobile lignum.

Sat. 7, liv. II, ✝. 81.

Ecoutons l'arbitre des plaisirs de Néron. « Tandis que nous étions à boire, dit » Pétrone au festin de Trimalcion, un escla- » ve apporte un squelette d'argent, » dont les muscles & les vertebres avoient » une flexibilité merveilleuse. On le mit » deux fois sur la table; & cette statue ayant » fait d'elle-même des mouvemens & des » grimaces singulieres, Trimalcion s'écria: » voilà donc ce que nous serons tous, » quand la mort nous aura plongés dans la » tombe. » Sans doute que le squelette de Pétrone étoit mu par des poids, des roues, des ressorts intérieurs, comme les automates de nos artistes.

L'empereur Marc Antonnin parle deux ou trois fois dans ses ouvrages de ces sortes de statues mobiles à ressort, & s'en sert de comparaison pour des préceptes de morale. Semblablement Favorinus, si vanté par Aulu-Gelle, voulant prouver la liberté de l'homme, & son indépendance des astres, dit que les hommes ne seroient que de pures *machines à faire jouer*, s'ils n'agissoient pas de leur propre mouvement, & s'ils étoient soumis à l'influence de ces astres.

En un mot, toutes les expressions dont les Grecs & les Romains se servent, indiquent qu'ils connoissoient, aussi-bien que les modernes, ces figures mobiles que nous appellons *marionnettes*. Les *neurosplesta* d'Hérodote, de Xénophon & autres, c'est-à-dire, des machines à nerfs & à ressort; les *mobilia ligna nervis alienis* d'Horace; les *catenationes mobiles* de Pétrone; les *ligneolæ hominum figuræ* d'Apulée rendent parfaitement ce que les Italiens entendent par *gelli buratini*, les Anglois par *the puppets*, & les François par *marionnettes*.

Ce spectacle semble fait pour notre nation. Jean Brioché, arracheur de dents, nous le rendit agréable dans le milieu du dernier siecle. Il est vrai que dans le même temps un Anglois trouva le secret de faire mouvoir les *marionnettes* par des ressorts, & sans employer des cordes; mais nous préférâmes les *marionnettes* de Brioché, à cause des plaisanteries qu'il leur faisoit dire. Enfin, Fanchon, ou François Brioché, immortalisé par Despréaux, se rendit encore plus célebre que son pere dans ce noble métier. (*D. J.*)

MARIONNETTES, *en terme de Cardeur*, sont deux montans de bois plantés à la tête du rouet sur chaque bord du banc, & garnis de deux fraseaux de jonc ou de paille qui se traversent parallélement à la position de la roue.

MARIONNETTE, s. f. (*Art d'ourdiss.*) piece de bois mobile à laquelle sont attachés les fraseaux de tous les rouets. *Voyez* FRASEAUX.

MARIPENDAM, (*Bot. exot.*) arbrisseau de la nouvelle Espagne, qui s'éleve à la hauteur de six à sept pieds; sa tige est cendrée; ses feuilles sont vertes, & portées sur de longs pédicules rougeâtres; son fruit croît en grappes, on en recueillie les boutons, on en exprime le jus, on le fait épaissir, & on s'en sert pour déterger les ulceres. (*D. J.*)

MARIQUES, LES, (*Géogr. anc.*) peuple d'Italie. *Voyez* MARICI, (*D. J.*)

MARIQUITES, (*Géogr.*) peuples errans, sauvages & barbares de l'Amérique méridionale au Brésil. M. de Lisle le met à l'orient de Fernambuc, & au nord de la riviere de S. François. (*D. J.*)

MARITAL, adj. (*Jurisprud.*) se dit de quelque chose qui a rapport au mari, comme la puissance *maritale*. *Voyez* PUISSANCE.

MARITIMA COLONIA, (*Géogr. anc.*) ville de la Gaule Narbonoise. On prétend que c'est aujourd'hui MARTEGUE. (*D. J.*)

MARITIME, adj. (*Marine.*) épithete qu'on donne aux choses qui regardent la marine. Ainsi, on dit une place *maritime*, des forces *maritimes*, &c.

MARISA, (*Géogr.*) riviere de la Romanie. Elle a sa source au pied du mont Hémus, & finit par se jeter dans le golfe de Mégarisse, vis-à-vis de l'isle Samandrachi. On la dit navigable depuis son embouchure jusqu'à Philippopoli. Cette riviere est l'*Ebrus* des anciens. (*D. J.*)

MARIZAN, (*Géogr.*) montagne d'Afrique dans la province de Gutz, au royaume de Fez. Elle est fort haute & fort froide; ses habitans sont béréberes. Ils vivent dans des huttes faites de branches d'arbres, ou sous des nattes de joncs plantées sur des pieux,

Ce ſont de vrais ſauvages, errans dans leurs montagnes, & ne payant de tributs à perſonne.

MARK *ou* MERK, (*Géogr.*) riviere de la baronnie de Breda, dans les états de la généralité, aux Pays-Bas Hollandois. Elle a ſa ſource dans le duché de Hoogſtraten, & ſon embouchure dans le Volkerak, où elle tombe ſous le nom de *Dintel.* (*D. G.*)

MARKEN, (*Géogr.*) iſle des Provinces-Unies, dans le Zuiderſée, ſur les côtes de la Nord-Hollande, proche de Monni-Kendam. Elle eſt fort petite, n'ayant pas deux lieues de circuit, & ne renfermant qu'un ſeul village: l'on donne le ſurnom de *Goudzée*, *mer dorée*, à la portion de Zuiderſée qui environne cette iſle. (*D. G.*)

MARKUS FALVA, MARKSDORF, (*Géogr.*) petite ville de la Haute-Hongrie, dans le comté de Zips; elle eſt munie d'un château, & elle appartient à la famille de Mariaſi. (*D. G.*)

MARLE, (*Géogr.*) petite ville de France en Picardie, avec titre de comté, ſur la Serre, dans la Thiérache, à trois lieues de Guiſe, 37 N. E. de Paris. *Long.* $21^d. 26', 16''$; *lat.* $49^d. 44', 24''$. (*D. J*)

MARLIE *ou* MARLI, ſ. m. (*Art d'ourdiſſ. & ſoierie.*) le *marli* quoique fabriqué ſur un métier, tel que ceux qui ſervent à faire l'étoffe unie, néanmoins eſt un ouvrage de mode ou d'ajuſtement, qui dérive de la gaze unie. On diſtingue deux ſortes de *marlis*; ſavoir, le *marli* ſimple & le *marli* double, auquel on donne le nom de *marli d'Angleterre.*

Le *marli* ſimple eſt monté comme la gaze, & ſe travaille de même, avec cette différence néanmoins qu'on laiſſe plus ou moins de dents vuides au peigne, pour qu'il ſoit à jour.

Le *marli* le plus groſſier eſt compoſé de 16 fils chaque pouce; ce qui fait 352 fils qui ne ſont point paſſés dans les perles, & pareille quantité qui y ſont paſſés deux fois, en ſuppoſant l'ouvrage en demi-aune de large.

Le *marli* fin eſt compoſé de 20 fils par pouce; ce qui fait 440 fils paſſés en perle, & pareille quantité qui ne le ſont pas. Une chaîne ourdie pour un *marli* fin, doit contenir 880 fils ſeulement roulés ſur une même enſuple; & le *marli* le plus groſſier, 704 de même.

Chaque dent du peigne contient un fil paſſé en perle, & un fil qui ne l'eſt pas, quant à celles qui ſont remplies, parce qu'on laiſſe des dents vuides pour qu'il ſoit à jour.

Suivant cette diſpoſition, le *marli* groſſier contient 9 points de ligne de diſtance d'un fil à l'autre, & le *marli* fin, 7 points à peu près.

Lorſque l'ouvrier travaille le *marli*, il paſſe deux coups de navette qui ſe joignent, & laiſſe une diſtance d'une ligne & demie pour les deux autres coups qui ſuivent de même, & ſucceſſivement continue l'ouvrage de deux coups en deux coups; de façon qu'il repréſente un carré long ainſi qu'il eſt repréſenté par la figure du *marli* groſſier. Le *marli* plus fin eſt de 13 points environ; ce qui revient à peu près à une hauteur qui forme le double de la largeur. Il ſemble que l'ouvrage auroit plus de grace, ſi le carré étoit parfait, mais auſſi il reviendroit plus cher parce qu'il prendroit plus de trame.

La ſoie deſtinée pour cet uſage n'eſt point montée, c'eſt-à-dire, qu'elle eſt greſe, ou telle qu'elle ſort du cocon. Elle eſt teinte en cru pour les *marlis* de couleur; & pour ceux qui ſont en blanc, on n'emploie que de la ſoie greſe, qui eſt naturellement blanche. On ne pourroit travailler ni le *marli*, ni la gaze, ſi la ſoie étoit cuite ou préparée comme celle qui eſt employée dans les étoffes de ſoie.

Le *marli croiſé*, ou *façon d'Angleterre*, eſt bien différent du *marli* ſimple. Il eſt compoſé d'une chaîne qui contient la même quantité de fils du *marli* groſſier; c'eſt-à-dire, 704 environ, qui ſont paſſés ſur quatre liſſes, comme le taffetas, dont deux fils par dents de celles qui ſont remplies, & à même diſtance de neuf points de ligne au moins chaque dent. Cette chaîne doit être tendue pendant le cours de la fabrication de l'ouvrage, autant que ſa qualité peut le permettre; elle eſt roulée ſur une enſuple.

Indépendamment de cette chaîne, il faut un poil contenant la moitié de la quantité des

des fils de la chaîne, qui doit être roulé sur une ensuple séparée.

Le poil contient 352 fils; cette quantité doit faire 704 perles, parce que les fils y sont passés deux fois. En les passant au peigne, il faut une dent de deux fils de chaîne simplement, sans aucun fil de poil, de façon que le poil ourdi ne compose que la moitié de la chaîne.

La façon de passer les fils de poil dans les perles est si singuliere, qu'il seroit très-difficile d'en donner une explication sans la démontrer.

Le poil de cet ouvrage doit être extraordinairement lâche, ou aussi peu tendu que le poil d'un velours, afin que le fil puisse se prêter à tous les mouvemens qu'il est obligé de faire pour former la croisure; de sorte que le poids qui le tient tendu, & qui est très-léger, doit être passé de façon qu'il puisse monter au fur & à mesure qu'il s'emploie.

Il faut quatre lisses à perle pour passer le poil; savoir, deux demi-lisses & deux lisses entieres: ces quatre lisses doivent être attachées ou suspendues devant le peigne, sans quoi la croisure ne pourroit pas se faire dans l'ouvrage, parce qu'elle seroit contrariée par les dents de ce peigne. Ces quatre lisses, qui sont posées sur des lisserons extraordinairement minces, sont arrêtées par une baguette de fer de la longueur de la poignée du battant dans un espace de six lignes, ou un demi-pouce environ. Cette précaution est nécessaire, afin que quand l'ouvrier a passé son coup de navette, & qu'il tire le battant à soi pour faire joindre la trame, les lisses à perle qui devancent le peigne ne soient pas arrêtées à l'ouvrage, & puissent avancer & reculer de la même façon, & faire le même mouvement du peigne.

Tous les fils de poil doivent être passés dessous les fils de la chaîne, afin que les derniers puissent lever alternativement pour arrêter la trame, sans contrarier le poil par la croisure ordinaire du taffetas pendant le cours de la fabrication.

Chaque lisse doit contenir 176 perles, tant celles qui sont entieres, que celles qui ne le sont pas; de façon que les quatre lisses doivent avoir la quantité de 704 perles; ce qui fait le double des fils de poil, parce que chaque fil doit être passé alternativement dans la perle d'une demi-lisse, & dans celle d'une lisse entiere.

Les quatre lisses à perle doivent être attachées de maniere qu'elles puissent lever comme celles d'un satin.

Chacune des lisses entieres doit être placée de façon que la perle se trouve entre les deux fils de la chaîne, tant de ceux qui n'ont point de fil de poil dans le milieu, que de ceux qui en ont.

Des deux fils de poil qui sont dans une même dent entre les deux fils de chaîne, le premier à gauche doit être placé dans la perle de la lisse entiere qui est entre les deux fils de la dent qui n'a que deux fils de chaîne à gauche, & de là être repassé dans la perle de la demi-lisse qui doit répondre aux deux fils de la dent où sont les fils de poil.

Le second fil de poil de la même dent doit être passé dans la perle de la demi-lisse qui répond aux deux fils qui n'ont point de poil à droite, & de là être repassé dans la perle de la seconde lisse entiere à gauche.

Chacun des fils de poil qui est passé dans la perle d'une demi-lisse, doit passer sous le fil de la lisse entiere, tant à droite qu'à gauche, & embrasser sa maille; c'est ce qui fait la croisure.

Le *marli figuré* ou *croisé* se travaille avec deux marches, sur chacune desquelles on passe un coup de navette qui est la même, en observant de ne faire joindre chaque coup de trame qu'autant qu'on veut donner de hauteur au carreau.

La premiere marche fait lever la premiere & la troisieme lisse de chaîne, & la deuxieme & troisieme lisse de poil. La seconde marche fait lever la deuxieme & quatrieme de chaîne, & la premiere & quatrieme de poil, ainsi en continuant par la premiere & deuxieme marche jusqu'au plein & la hauteur du carré, quand le *marli* est à grands carreaux.

On met une troisieme marche pour faire du plein, quand le *marli* est à grands carreaux; pour lors on passe une navette garnie d'une trame cuite de cinq à six brins, six coups de suite; savoir, le premier sur la premiere marche, le second

fur la troifieme, le deuxieme fur la troifieme marche, le troifieme coup fur la premiere, le quatrieme fur la troifieme, le cinquieme coup fur la premiere, & le fixieme enfin fur la troifieme.

Cette troifieme marche fait lever les deux liffes entieres du poil, & deux liffes de la chaîne, différentes des deux que fait lever la premiere marche.

C'eft par inadvertance qu'on a inféré qu'on laiffoit des dents vuides au peigne pour que le *marli* fût à jour. Il eft vrai que la chofe pourroit être poffible fi le peigne étoit fin, & qu'on n'en eût pas d'autre; mais fi on le faifoit faire exprès, on le demanderoit avec le nombre de dents convenable, & fuivant la quantité de fils dont la chaîne eft compofée, en obfervant que cette quantité de dents fût égale à celle de la moitié des fils de la chaîne : comme, par exemple, fur une chaîne de 704 fils, le peigne ne doit contenir que 352 dents, ainfi des autres.

Marli, f. f. *en termes de Planeur*, c'eft un petit bouge qu'on remarque au deffous de la moulure d'une piece, & au deffus de l'arrête. *Voyez* Arrete.

MARLIN, f. m. (*Taill.*) efpece de hache à fendre du bois. Elle eft faite comme le gros marteau à frapper des ferruriers, taillandiers, &c. avec cette différence qu'au lieu de la panne, c'eft un gros tranchant, comme il eft pratiqué aux cognées des bûcherons; l'autre extrêmité eft une tête. Cet outil fert aux boulangers, bouchers, &c.

MARLOW, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de baffe Saxe, dans le duché de Mecklenbourg, fur le Reckenits, & chef-lieu d'un bailliage de même nom. *Long.* 30, 40; *lat.* 53, 53. (*D. J.*)

MARLY, (*Géogr.*) maifon royale, fituée entre Verfailles & Saint-Germain, dans un vallon à l'extrêmité d'une forêt de même nom. Les jardins font de le Nôtre, & les bâtimens ont été élevés fur les deffeins & par les foins de Manfard. Nous ne verrons plus renaître de fi beaux morceaux d'architecture & de goût, le temps en eft paffé. *Marly* eft à 4 lieues de Paris. *Long.* 17, 45′, 42″; *lat.* 48, 51′, 38″. (*D. J.*)

MARMANDE, (*Géog.*) ville de France en Guienne. Elle eft fur la Garonne, à 6 lieues d'Agen, 12 de Bordeaux, 140 S. O. de Paris. *Long.* 17, 50; *lat.* 44, 35.

Marmande eft remarquable pour avoir été la patrie de François Combefis, Dominicain, qui s'eft diftingué par fon érudition théologique. Il a publié plufieurs opufcules des peres Grecs, des additions à la bibliotheque des peres en 3 *vol. in-fol.*, une bibliotheque des prédicateurs en 8 *vol. in-fol.*, & d'autres ouvrages. Il eft mort à Paris en 1679, à 74 ans. (*D. J.*)

MARMARA, *ou* MARMORA, (*Géog.*) nom de quatre ifles d'Afie dans la mer de Marmora, à laquelle elles donnent le nom. La plus grande, appellée *Marmara*, a environ 12 lieues de circuit, & une ville de fon nom. Ces quatre ifles abondent en bled, en vin, en fruits, en coton, en pâturages & en beftiaux. Elles font fituées au 38^d. & environ 35′ de *lat. feptent.*, & à l'orient d'été d'Héraclée.

La mer de *Marmora*, ou mer Blanche, eft un grand golfe entre l'Hellefpont & la mer Noire : c'eft ce que les anciens appelloient *Propontide*. (*D. J.*)

MARMARES, (*Géogr. anc.*) peuples des frontieres de la Cilicie, du côté de l'Affyrie. Diodore de Sicile, *liv. XVII*, *chap. xxxviij*, remarque qu'ils furent affez hardis pour attaquer Alexandre le Grand, & que ce prince fut obligé de les affiéger dans leurs retraites au milieu des rochers; mais lorfqu'ils fe virent prêts à être forcés, ils mirent le feu à leurs cabanes, traverferent de nuit le camp même des Macédoniens, & fe retirerent dans les montagnes voifines. (*D. J.*)

MARMARIQUE, (*Géogr. anc.*) grande contrée d'Afrique, entre l'Egypte & les Syrtes, mais qui n'a pas toujours eu le même nom, & dont les bornes ont beaucoup varié. Ptolomée, *liv. IV*, *chap. v*, commence la *Marmarique*, à la Cyrénaïque du coté du couchant, & met entre elle & l'Egypte le Nome de Libye. Strabon dit que les *Marmarides* joignoient l'Egypte, & s'étendoient jufqu'à la Cyrénaïque, étant bornés au nord par la Méditerranée. (*D. J.*)

MARMELADE, f. f. (*Pharmac.*) confiture faite du jus des fruits, ou de fruits

mêmes, comme de prune, d'abricot, de coin, &c. qu'on fait bouillir dans du ſucre juſqu'à conſiſtance. *Voyez* CONFITURE.

La *marmelade* de coin eſt un peu aſtringente & agréable à l'eſtomac.

Toutes ces *marmelades* ſont excellentes lorſque le ſucre n'y domine point, que les ſucs ou les fruits ſont bien cuits; elles ſont des remedes excellens dans le dévoiement, dans les pertes, & dans le relâchement des fibres.

MARMANTEAU, ſ. m. (*Eaux & Forêts.*) c'eſt un bois de haute futaie qui eſt conſervé & qu'on ne taille point. On l'appelle quelquefois *bois de touche*, lorſqu'il ſert à la décoration d'un château ou d'une terre.

MARMITE, ſ. f. (*Cuiſine.*) eſt un uſtenſile de cuiſine, de fer, de fonte, ou de cuivre, profond, & fermé d'un couvercle. On en voit qui ont trois pieds, & ce ſont plus communément celles de fer ou de fonte, & d'autres qui n'en ont point, comme celle de cuivre.

MARMITE, (*Hydr.*) eſt un coffre ou tambour de plomb qui ſe met au milieu d'un baſſin, orné de pluſieurs jets dardans, ſoudés ſur un tuyau, tournant autour du centre rempli d'un groupe de figures. (*K*)

MARMITE A FEU, *terme & outil de Ferblantier.* Cette *marmite* eſt de fonte, d'un pied & demi de circonférence, dans laquelle les Ferblantiers mettent de la cendre & du charbon de bois pour faire chauffer les fers à ſouder.

MARMOROIDES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéral.*) nom générique ſous lequel quelques auteurs déſignent des pierres qui ont de la reſſemblance avec les marbres.

M. Dacoſta comprend ſous ce nom les pierres, qui, par leur tiſſu, leur nature & leur propriété, reſſemblent aux marbres, mais qui different en ce que les *marmoroïdes* ne forment point comme eux de couches ou de bancs ſuivis, mais ſe trouvent par maſſes détachées dans des couches d'autres ſubſtances. *Voyez* Em. Mandez Dacoſta *natural hiſtory of foſſils I, p. 241.* (—)

MARMOT, DENTALE, DANTALE, DENTÉ, (*Hiſt. nat.*) poiſſon de mer qui reſſemble à la daurade par la forme du corps, par le nombre & la poſition des nageoires & des aiguillons, & même par les couleurs; il en differe par la tête qui eſt plate, il a dans chaque mâchoire quatre dents plus longues que les autres. Rondelet, *hiſt. des poiſſons, prem. part., liv. V, chap. xix. Voyez* DAURADE (*poiſſon.*)

MARMOTTE, ſ. f. *mus alpinus*, (*Hiſt. nat.*) quadrupede qui a depuis le bout du muſeau juſqu'à l'origine de la queue environ treize pouces de longueur; celle de la queue eſt de ſix pouces & demi. Comme le lievre & le lapin il a le muſeau court & gros, la tête alongée & un peu arquée à l'endroit du front; les oreilles ſont très-courtes, à peine paroiſſent-elles au deſſus du poil, qui a peu de longueur ſur la tête, excepté à l'endroit des joues où il eſt beaucoup plus long. La levre du deſſous eſt plus courte que celle du deſſus; le corps eſt gros & fort étoffé; les jambes ſont courtes & le paroiſſent encore davantage parce qu'elles ne ſont jamais bien étendues. Le ſommet de la tête, le deſſus du cou, les épaules, le dos & les flancs ſont noirs avec des teintes de gris & de cendré; les côtés de la tête ont du gris & du noirâtre; les oreilles ſont griſes: le bout du muſeau, le deſſous de la mâchoire inférieure & du cou, les jambes de devant, le deſſous & les côtés de la poitrine, le ventre, la face intérieure de la cuiſſe & de la jambe, & les quatre pieds ont une couleur rouſſe mêlée de noir, de gris, & même de cendré; la croupe & la face extérieure de la cuiſſe & de la jambe ſont d'une couleur brune & rouſſâtre; la queue eſt mêlée de cette derniere couleur & de noir.

La *marmotte* priſe jeune s'apprivoiſe plus aiſément qu'aucun autre animal ſauvage; on l'apprend à tenir un bâton, à geſticuler, à danſer, &c. Elle mord lorſqu'elle eſt irritée; elle attaque les chiens; elle ronge les meubles, les étoffes, & même le bois. Elle ſe tient ſouvent aſſiſe, & elle marche ſur les pieds de derriere. Elle porte à ſa gueule ce qu'elle ſaiſit avec ceux de devant, & mange debout comme l'écureuil. Elle court aſſez vîte en montant; elle grimpe ſur les arbres; elle monte entre deux parois de rochers: c'eſt des *marmottes*, dit-on, que les Savoïards ont appris à grimper pour ramonner les cheminées. Elles mangent

de la viande, du pain, des fruits, des racines, des herbes potageres, des choux, des hannetons, des sauterelles, &c. Elles aiment le lait, & le boivent en grande quantité en marmottant, c'est-à-dire, en faisant comme le chat une espece de murmure de contentement : elles ne boivent que très-rarement de l'eau & refusent le vin. La *marmotte* a la voix d'un petit chien; mais lorsqu'elle est irritée ou effrayée, elle fait entendre un sifflement si perçant & si aigu qu'il blesse le tympan. Cet animal seroit assez bon à manger, s'il n'avoit, comme le rat, sur-tout en été, une odeur très-forte & désagréable que l'on ne peut masquer que par des assaisonnemens très-forts. Il se plaît dans la région de la neige & des glaces, que l'on ne trouve que sur les plus hautes montagnes; il est sujet plus qu'un autre, à s'engourdir par le froid; il se retire en terre à la fin de septembre, ou au commencement d'octobre pour n'en sortir qu'au commencement d'Avril. Sa retraite est grande, moins large que longue, & très-profonde : c'est une espece de galerie faite en forme d'Y, dont les deux branches ont chacune une ouverture, & aboutissent toutes deux à un cul-de-sac qui est le lieu du séjour. Il est non-seulement jonché, mais tapissé fort épais de mousse & de foin; les *marmottes* en font ample provision pendant l'été. Elles demeurent plusieurs ensemble & travaillent en commun à leur habitation; elles s'y retirent pendant l'orage, pendant la pluie, & dès qu'il y a quelque danger; elles n'en sortent même que dans les beaux jours. L'une fait le guet, & dès qu'elle apperçoit un homme, un chien, un aigle, &c., elle avertit les autres par un coup de sifflet, & ne rentre elle-même que la derniere. Lorsque ces animaux sentent les approches de la saison qui doit les engourdir, ils ferment les deux portes de leur domicile, ils sont alors très-gras; quelques-uns pesent jusqu'à vingt livres; ils le sont encore trois mois après; mais ils deviennent maigres à la fin de l'hiver. Il n'est pas sûr qu'ils soient toujours engourdis pendant sept ou huit mois; aussi les chasseurs ne vont les chercher dans leur caveau que trois semaines ou un mois après que les issues sont murées, & ils n'ouvrent leur retraite que dans le temps des grands froids : alors ils les trouvent tellement assoupis, qu'ils les emportent aisément; mais lorsqu'il fait un vent chaud, les *marmottes* se réveillent au premier bruit, & creusent plus loin en terre pour se cacher. Ces animaux ne produisent qu'une fois l'an, les portées ordinaires sont de trois ou quatre petits; ils ne vivent que neuf ou dix ans. On trouve les *marmottes* sur les Alpes, les Apennins, les Pyrénées, & sur les plus hautes montagnes de l'Allemagne. On distingue plusieurs autres especes de *marmottes*; savoir, le bobak, ou *marmotte* de Pologne; le mouax, ou *marmotte* de Canada; le cavia, ou *marmotte* de Bahama; & le cuicet, ou *marmotte* de Strasbourg. *Histoire nat. gén. & part. tome VIII.* *Voyez* QUADRUPEDE.

On demande comment les *marmottes*, les loirs, qui sont plusieurs mois sans prendre de nourriture, ont cependant le ventre rempli de graisse : voici comme on explique ce phénomene. Dans les animaux qui font amas de graisse, il se trouve des membranes redoublées, & comme feuilletées : ces membranes diversement collées les unes aux autres par certains endroits, & séparées par d'autres, forment une infinité de petits sacs, où aboutissent de petites glandes, par lesquelles la partie huileuse du sang est filtrée. Il y a lieu de croire que les veines ont aussi de petites bouches ouvertes dans ces mêmes petits sacs, & qu'elles y reçoivent cette substance huileuse, pour la porter avec les restes du sang dans le ventricule droit du cœur, lorsqu'il se rencontre des besoins extraordinaires.

Les *marmottes* au lieu d'un épiploon, qui est unique dans les autres animaux, en ont trois ou quatre les uns sur les autres; ces épiploons ont leurs veines qui retournent dans la veine cave, comme pour reprendre dans les aqueducs, qui portent au cœur la matiere du sang, & pour lui envoyer dans l'indigence la matiere que les sacs membraneux qui contiennent la graisse ont en réserve, & qu'ils ont reçu des arteres, pendant que le corps de l'animal avoit plus de nourriture qu'il ne lui en falloit pour réparer les dissipations ordinaires.

MARMOUTIER ou MAURMUNTIER, (*Géogr.*) en Latin *Mauri civitas*;

petite ville de France, dans la basse Alsace, à une lieue de Saverne, avec une abbaye de bénédictins, qui a pris son nom d'un de ses abbés, nommé *Maurus*. Elle fut cependant fondée par saint Firmin, vers l'an 725. Cette abbaye occupe le tiers de la ville, & par conséquent cette ville est misérable. *Long.* 25, 2; *lat.* 48, 44.

Il y a une autre abbaye de *Marmoutier* en France, qui est aussi sous la regle de saint Benoît, & qui a été fondée dans la Touraine, près de la Loire, à une lieue de Tours. Cette abbaye est bien autrement célebre que celle de la basse Alsace. Ce fut S. Martin qui établit ce monastere en 371. On le fait passer pour le premier & le plus ancien de ceux qui sont en occident. Aussi l'a-t-on nommé par excellence, *majus monasterium*, d'où l'on a fait en notre langue *Marmoutier*. Le revenu est de 16 mille livres de rente, & celui des moines de 18 mille. Les bâtimens ont été superbement rétablis dans ces derniers temps; enfin en 1737 cette abbaye a en partie été réunie à l'archevêché de Tours. (*D. J.*)

MARNAUX, s. m. pl. *terme de Pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de Marennes, est un rets qui sert à faire la pêche des oiseaux. Ce sont les mêmes filets que les pêcheurs de la pointe du Basck nomment *marécages*; les pieces en ont trente à quarante brasses jusqu'à cinquante de long, & trois brasses de chûte; elles sont amarrées sur de hauts pieux plantés à la côte à l'embouchure des petites gorges & basses marécageuses.

Les temps les plus favorables pour faire cette pêche avec succès sont les nuits noires & obscures, & les grands froids, & encore durant les motures & les tempêtes; les filets sont composés de fil très-fin; & les mailles ont depuis quatre pouces jusqu'à sept ou huit pouces en carré; le rets est tenu volant & caché; pour donner lieu aux oiseaux qui s'y prennent de s'engager davantage en se débattant pour se pouvoir échapper.

MARNE, s. f. (*Hist. nat. Minéralogie & Economie rustique*) *marga*, c'est une terre calcaire, légere, peu contracte, qui perd sa liaison à l'air, qui fait effervescence avec les acides, en un mot qui ne differe de la craie, que parce qu'elle n'est point si dense ni si solide qu'elle. *Voyez* CRAIE.

Rien de plus confus que les descriptions que les naturalistes nous donnent de la *marne*; leurs définitions de cette substance ne s'accordent nullement; ils lui assignent des propriétés qui lui sont entiérement étrangeres, ou du moins qu'elle n'a que par son mêlange accidentel avec d'autres substances, & sur-tout avec des terres argilleuses; c'est aussi ce mêlange qui semble avoir induit en erreur la plupart des naturalistes; il est cause que Wallerius & beaucoup d'autres ont placé la *marne* au rang des argilles, c'est-à-dire, des terres qui se durcissent au feu; propriété qui ne convient point à la *marne* comme telle, mais qui ne peut lui être attribuée qu'en raison de la portion d'argille ou de glaise avec laquelle elle se trouve quelquefois mêlée. On sent aussi que c'est au mêlange de la *marne* avec l'argille qu'est due la propriété de se vitrifier que quelques auteurs lui attribuent: en effet, nous savons que l'argille mêlée avec une terre calcaire devient vitrifiable, quoique séparées, la premiere de ces terres ne fasse que se durcir par l'action du feu, & la seconde se change en chaux. En un mot il est constant que la *marne* est une terre calcaire, qui fait effervescence avec les acides, qui ne differe de la craie que parce que la premiere est moins liée ou moins solide que la derniere; c'est comme terre calcaire qu'elle a la propriété de fertiliser les terres; & M. Pott, dans sa *Lithogéognosie*, a fait remarquer avec beaucoup de raison qu'il falloit bien distinguer dans la *marne*, sa partie constituante, par laquelle elle est propre à diviser les terres & à contribuer à la croissance des végétaux, des parties accidentelles, telles que la glaise, le sable, *&c.*

Si l'on fait attention à la distinction qui vient d'être faite, on sentira que c'est avec très-peu de raison que la *marne* a été placée par plusieurs auteurs au rang des terres argilleuses; on verra que rien n'est moins exact que de donner le nom de *marne* à des terres à pipes, à des terres dont on fait de la porcelaine, à des terres propres à fouler les étoffes, à des terres qui se durcissent dans le feu, *&c.*; toutes ces terres ont des pro-

priétés qui ne conviennent qu'aux vraies argilles.

C'eſt auſſi, faute d'avoir eu égard à ces diſtinctions, que les auteurs Anglois ſurtout nous parlent de la *marne* d'une maniere ſi confuſe & ſi contradictoire ; en effet, les uns nous diſent que rien n'eſt plus avantageux que la *marne* pour rendre fertiles les terreins ſablonneux ; d'autres au contraire prétendent que cette terre eſt propre à fertiliſer les terres glaiſes trop denſes & trop compactes : il eſt aiſé de voir qu'une même terre n'eſt point propre à remplir des vues ſi oppoſées. Nous allons tâcher de faire diſparoître ces contradictions, qui ne viennent que de ce qu'on n'a point aſſez connu la nature de la ſubſtance dont on parloit, & nous remarquerons en paſſant, que cela prouve combien on peut être trompé, quand on ne conſulte que le coup-d'œil extérieur des ſubſtances du regne minéral.

Si la terre que l'on trouve eſt ſeche, en pouſſiere, peu liée, & ſoluble dans les acides, c'eſt-à-dire, calcaire, ce ſera de la vraie *marne* proprement dite ; alors elle ſera propre à fertiliſer les terreins trop gras & trop peſans, parce qu'elle les diviſera ; elle écartera les unes des autres les parties tenaces de la glaiſe, par là elle la rendra plus perméable aux eaux, dont la libre circulation contribue eſſentiellement à la croiſſance des végétaux. D'un autre côté, ſi ce qu'on appelle *marne* eſt une terre purement glaiſeuſe & argilleuſe, ou du moins une pierre calcaire mêlée d'une grande partie d'argille ou de glaiſe ; alors elle ſera propre à fertiliſer les terreins maigres & ſablonneux, elle leur donnera plus de liaiſon ; propriété qui ſera due à la partie argilleuſe.

Une vraie *marne*, c'eſt-à-dire, celle qui eſt calcaire & préciſément de la nature de la craie, ſera très-propre à bonifier un terrein humide & bas, qui ſuivant l'expreſſion aſſez juſte du laboureur, eſt *aigre & froid*; cette aigreur ou cette acidité vient du ſéjour des eaux & des plantes qu'elles ont fait pourrir dans ces ſortes d'endroits : alors la vraie *marne* étant une terre calcaire, c'eſt-à-dire, abſorbante & alkaline, ſera propre à ſe combiner avec les parties acides qui dominoient dans un tel terrein, & qui nuiſoient à ſa fertilité. Par la combinaiſon de cet acide avec la *marne*, il ſe formera, ſuivant le langage de la Chymie, des ſels neutres qui peuvent contribuer beaucoup à favoriſer la végétation.

Il eſt donc important de ſavoir, avant toute choſe, ce que c'eſt que l'on appelle *marne*, de s'aſſurer ſi celle que l'on trouve dans un pays eſt pure & calcaire, ou ſi c'eſt à de l'argille ou de la terre mêlée d'argille que l'on donne le nom de *marne*. Pour s'éclaircir là deſſus, on n'aura qu'à l'eſſayer avec de l'eau-forte, ou ſimplement avec du vinaigre : ſi la terre s'y diſſout totalement, ce ſera une marque que c'eſt de la *marne* pure, véritable & calcaire ; s'il ne s'en diſſout qu'une portion, & qu'en mettant une quantité ſuffiſante de diſſolvant il reſte toujours une partie de cette terre qui ne ſe diſſolve point, ce ſera un ſigne que la *marne* étoit mêlée d'argille ou de glaiſe. S'il ne ſe diſſout rien du tout, ce ſera une preuve que la terre que l'on a trouvée eſt une vraie argille ou glaiſe, à qui l'on ne doit par conſéquent point donner le nom de *marne*.

Il faudra auſſi conſulter la nature des terreins que l'on voudra *marner* ou mêler avec de la *marne* ; il y en a qui étant déjà calcaires, ſpongieux par eux-mêmes, ne demandent point à être diviſés davantage : dans ce cas, la vraie *marne* calcaire ne doit pas leur convenir ; on réuſſira mieux à fertiliſer de pareils terreins, en leur joignant de la glaiſe ou de l'argille. *Voyez* GLAISE.

En général, on peut dire que la *marne* fertiliſe en tant qu'elle eſt calcaire, c'eſt-à-dire, en tant qu'elle eſt compoſée de particules faciles à diſſoudre dans les eaux, & propres à être portées par ces mêmes eaux, en molécules déliées à la racines des plantes dans leſquelles ces molécules paſſent pour contribuer à leur accroiſſement.

La *marne* vraie pour la couleur ; il y en a de blanche, de griſe, de rougeâtre, de jaune, de brune, de noire, *&c.* ; ces couleurs ſont purement accidentelles & ne viennent que des ſubſtances minérales étrangeres avec leſquelles cette terre eſt mêlée. (—)

Observations sur les propriétés particulieres de la marne.

La *marne* est une terre compacte, grasse au toucher, qui se décompose d'ordinaire à l'air, comme les terres calcaires; qui se durcit au feu, comme les argilles; qui se vitrifie plus aisément que les argilles à cause du mêlange, & qui fait toujours plus ou moins aisément effervescence avec les acides végétaux ou minéraux, & lorsqu'elle y a trempé, elle prive ces liqueurs de leur acidité. Telles sont les propriétés générales des *marnes*; nous verrons les propriétés particulieres dans la description des diverses especes. *Voyez* ARGILLE, GLAISE, BOL.

Dans le *Dictionnaire universel des fossiles*, on distingue sept especes de *marnes*.

Division oryctologique. La *marne à porcelaine*, tendre, blanche, légere, que le feu change en verre demi-transparent. *Voyez* le livre publié en Suede en 1743. *Maniere de trouver dans le royaume des argilles, dont on puisse tirer de l'utilité.*

La *terre à pipes*, absorbante, légere, grisâtre, qui blanchit au feu, & y prend une croûte de verre.

La *marne crétacée*, qui se durcit plus ou moins à l'air, plus rude au toucher; qui se calcine au feu.

La *marne à foulons*, ou stéatite, ou smectite, savonneuse, absorbante, soluble dans l'eau, feuilletée, se décomposant à l'air, se durcissant au feu, si utile aux drapiers & pour l'engrais des terres.

La *marne cubique*, qui se leve par feuillets, & se divise en morceaux à peu près cubiques, fusible à l'air qui la décompose. Il y en a de toutes couleurs. Elle est propre aussi à fertiliser les terres.

La *marne pétrifiable*, sablonneuse, tofeuse, qui se durcit à l'air, inutile pour les amendemens des terres.

La *marne vitrifiable* tient des parties martiales ou ocracées; elle est de toutes les couleurs.

Mendès da Costa suit les mêmes divisions que l'auteur du *Dictionnaire universel*.

Hill, très-étendu sur les *marnes*, ne les distingue que par les couleurs qui sont toujours accidentelles; blanchâtres, de dix sortes; bleuâtres, de trois sortes; jaunâtres, de quatre sortes; rougeâtres, de cinq sortes; brunâtres, de trois sortes; verdâtres, de deux sortes; noirâtres, de trois sortes.

Les *marnes coquillieres* ne forment point une espece à part, parce que ces dépôts de la mer se trouvent ou testacés ou pétrifiés, ou minéralisés dans plusieurs des especes que nous venons d'exposer; c'est donc aussi un accident. Voyez *Usages des montagnes*, dans le *Recueil de traités sur l'histoire naturelle de la terre.*

On voit donc que la *marne* n'est point une terre homogene, mais mixte, composée d'argille plus ou moins fine & pure, & de matieres calcaires, crétacées, sablonneuses, martiales, ocracées, *&c.*

La *marne* sert, comme l'on voit, pour amender les terres, à cause de sa partie calcaire, & parce qu'elle est propre à attirer le nitre de l'air.

Les Anglois en font grand usage, & à cet égard, ils en distinguent de six sortes:

Division économique. 1. Sous des lits de *marné* crétacées, inutiles pour l'engrais, on trouve souvent des masses de *marnes* argilleuses, éparses, & ne formant point de couches suivies. Les Anglois nomment *clay-marle*, *marne argilleuse* ou *argille marneuse*, cette espece d'argille mêlée de terre & de pierres calcaires. Mills dit qu'on en trouve quelquefois à trois pieds de profondeur, sous le sable; souvent aussi plus bas, sous de l'argille. On trouve quelquefois encore d'excellente *marne* verdâtre, sous des lits de *marne* crétacée.

2. Il y a de la *marne* brune, veinée de bleu, & mêlangée de petites pierres calcaires, que l'on rencontre assez ordinairement au dessous d'un banc, soit d'argille, soit de terre noirâtre, à sept ou huit pieds de profondeur, & dont l'extraction est difficile. Miller dit que dans la province de Chester, on désigne cette substance par le nom de *cowshut marle*. L'auteur des *Elémens du commerce* pense que ce terme signifie *terre à bauge*, & dès-lors, dit-il, c'est une espece de glaise. L'on voit dans cette même province, près des eaux courantes & sur le penchant des collines, une *marne* plus ou moins teinte de bleu, que Miller regarde comme une sorte d'ardoise. Elle se désunit

facilement à la gelée ou à la pluie. Son nom Anglois est composé de ceux d'*ardoise* & de *marne*.

3. Dans le premier volume des *Elémens du commerce*, il est encore fait mention d'une glaise brune tirant sur le bleu, appellée indifféremment dans le comté d'Yorck *clay* & *marle*, c'est-à-dire, *argille* & *marne*. L'auteur dit que cette glaise y est d'un très-grand usage pour amender les terres maigres, légeres & sablonneuses, & qu'elle se trouve ordinairement sur le penchant des collines, sous une couche de sable, à la profondeur de quatre à cinq pieds. C'est une vraie glaise ou argille, dont on fait de très-bonne brique

Il faut observer ici que les termes de *glaise*, d'*argille* & de *marne* sont souvent synonymes, ou employés indistinctement par les auteurs qui ont écrit sur l'agriculture.

4. Le penchant des collines, & certains terreins humides ou marécageux mêlés de sable léger, contiennent quelquefois une *marne* brune, compacte & fort grasse. Elle est assez ordinairement à deux ou trois pieds au dessous de la superficie de ces terres marécageuses. Les Anglois lui donnent plusieurs dénominations qui indiquent que cette substance est solide, & qu'on ne l'obtient qu'en fouillant : *peat marle*, *delving marle*.

5. Celle qu'ils appellent *steel*, *marne accrine*, ou *marne dure*, suivant les *Elémens du commerce*, se tire souvent du fond des puits, & quelquefois se trouve à trois pieds au dessous des terreins sablonneux, ou à une plus grande profondeur sous de l'argille. Elle se brise comme d'elle-même en morceaux cubiques. C'est ce que disent MM. Miller & Mills.

6. Il y a dans le voisinage de certaines mines de charbon, une *marne* qui se délite en feuilles minces que l'on seroit tenté de prendre pour des feuilles de papier grisâtre : aussi les Anglois l'appellent-ils *papermarle*. L'extraction de cette *marne* donne beaucoup de peine. Seroit-ce ce que l'auteur des *Elémens du commerce* nomme *écaille de savon*, & qu'il dit être cendré ?

Outre les couleurs que l'on vient d'indiquer comme propres à désigner des especes de *marnes* propres à fertiliser, il y en a de grise, de marbrée, & peut-être encore d'autres ; quelques auteurs parlent même de *marne* noirâtre. J'en ai vu près de Lausane, près de Meiringue dans le pays de Hasly, & ailleurs.

Les caracteres généraux de la vraie *marne* fertilisante sont indépendans de la couleur. Ce sont des sels ou des parties métalliques qui la colorent, & c'est la matiere calcaire qui, mêlée avec la terre grasse, lui donne la propriété de fertiliser les terres.

Voici les caracteres des *marnes* propres à amender les terres. 1°. Il faut que l'air, ainsi que l'humidité, fasse gerser & fuser la *marne*, comme on voit qu'il arrive en pareil cas à la chaux. 2°. Le soleil la réduit en poudre, principalement lorsqu'il survient une petite pluie après quelques jours de chaleur. 3°. Quand la *marne* est parfaitement seche, elle ne se tient pas en masse, en quoi elle est facile à distinguer de l'argille ; au contraire, elle se montre alors fort tendre & disposée à se désunir : ainsi on ne peut la travailler. 4°. La gelée l'atténue & la divise aussi promptement que l'eau peut le faire. 5°. Elle fermente plus ou moins vivement avec le vinaigre & les autres acides, comme l'eau-forte, *&c.* ; ce que fait aussi la chaux. La *marne* détruit les acides. 6°. La *marne* qui a demeuré exposée à l'air pendant quelque temps, paroît ensuite fort souvent comme couverte de sel blanc très-fin ; ce que l'on observe de même à la surface de la terre où l'on a mêle de cet engrais, suivant la remarque de M. Mills. 7°. Plus la *marne* est pure, plus vîte elle se décompose dans l'eau & le vinaigre, & y forme un précipité de poudre impalpable, en envoyant même avec bruit, quantité de jets d'air à la surface de la liqueur. 8°. M. Home indique encore pour caractere de la *marne*, qu'elle donne un poli brillant aux instrumens dont on se sert pour la fouiller : 9°. qu'au sortir même de la marniere, elle a une saveur douce & onctueuse. 10°. Lorsqu'on rompt une piece de *marne*, elle présente souvent des traits qui ont quelque régularité, comme cubiques. 11°. La force du feu la prive de ses vertus anti-acide & dissoluble.

Le *Recueil* publié pour l'année 1761, par la société d'agriculture de la généralité de Tours, rapporte entre les observations du bureau

bureau du Mans, que l'eau-forte agit sur différentes natures de pierres qui ne sont pas de la nature des calcaires, & qu'ainsi l'indication du vinaigre pour connoître la bonne *marne*, n'est rien moins que certaine. Mais c'est toujours un très-bon moyen de distinguer la *marne* d'avec la simple argille. Enfin, Palissy dit qu'on distingue la *marne* par la qualité d'être grasse, ferme, & par son poids. Une terre qui possédera le plus complétement ces divers caracteres, devra passer pour la meilleure *marne*.

Voici encore quelques expériences qui serviront à reconnoître, & à faire usage de la *marne*.

1°. M. Duhamel rapporte des expériences qu'il a faites sur deux especes de *marnes*: l'une verte & grasse, c'est-à-dire, douce au toucher; l'autre blanche & crayonneuse. Toutes deux ont fusé & se sont réduites en poudre, étant seulement déposées dans un lieu humide; mais la grasse plus promptement. Celle-ci s'est encore plutôt fondue dans l'eau: & M. Duhamel observe qu'elles furent plus vîte dissoutes par ce menstrue, que par la simple humidité. Tous les acides attaquerent vivement ces deux substances: au lieu qu'ils n'eurent sur la glaise qu'une action presque insensible. Enfin, la glaise ayant rougi au feu, & s'étant cuite comme la brique, ces *marnes* ne firent que s'y durcir. Mais un feu plus considérable vitrifia la *marne* grasse, même dans un creuset, tandis que la crayonneuse ne se vitrifia ni calcina.

2°. Plusieurs autres physiciens se sont occupés des moyens de bien analyser la *marne*. Mais la diversité que présentent les résultats de leurs expériences, semble indiquer une sorte d'équivoque dans les noms des substances soumises aux épreuves chymiques. Ainsi M. Home dit avoir reconnu que la *marne* en général est composée de chaux & d'argille diversement combinées selon les especes, & que ce même mêlange est ordinairement à peu près de trois parties d'argille sur une de chaux. Ce médecin d'Edimbourg avoit procédé sur de la *marne* pierreuse & sur de l'argilleuse: l'une & l'autre nullement propres, selon lui, à faire des briques, ou à se vitrifier, la chaux s'opposant à ces deux productions.

3°. M. Duvergé pense que toutes les *marnes* ont pour base une terre calcaire, dont les molécules sont rapprochées & réunies par un gluten qui leur est propre, & que ce médecin, membre du bureau d'agriculture de Tours, semble désigner sous le nom de *matiere grasse*, onctueuse, saline, très-subtile, qui change subitement en verd la couleur du syrop violat: il ajoute en note, au même endroit, que c'est le sel alkali qui rend la *marne* grasse au toucher. M. Home insinue que ce sont les parties huileuses de l'argille qui se retrouvent dans les analyses de la *marne*.

Selon M. Duvergé, la *marne* pure ne se durcit pas au feu, & il en conclud qu'elle ne contient point d'argille.

Cet auteur reconnoît deux especes de *marne* argilleuse: l'une qu'il qualifie de *terrestre*, est une terre grasse, molle, douce au toucher, qui éclate au feu, qui s'y durcit, qui se divise dans l'eau & s'y débarrasse même singuliérement de toute autre substance que de la terre calcaire avec laquelle elle reste toujours intimement attachée. Il y a des argilles qui sont blanches, d'autres grises, de jaunes & de bleues. La terre à foulon est dans la classe des blanches: l'essence de cette terre est d'être une argille pure; mais son mêlange avec la terre calcaire lui fait acquérir le caractere des *marnes*.

La seconde espece de *marne* argilleuse porte le titre de *sablonneuse*, dans le *mémoire* de M. Duvergé. Il observe qu'elle n'est pas si grasse, ni si onctueuse que la premiere; qu'elle se durcit aussi moins au feu; qu'elle est plus friable, plus légere; & qu'elle fait effervescence beaucoup plus vivement avec les acides. Cette effervescence est due, dit-il, soit à l'alliance de ces *marnes* avec le fer, soit aux substances alkalines qui entrent dans leur composition.

Ce que l'auteur nomme *marne pierreuse*, & dont les propriétés ne sont bien sensibles qu'après la calcination, comprend certaines ardoises, le spath, la craie, le marbre. Cependant il met dans cette classe une *marne* qui se divise facilememt, qui contient du sable, des coquilles de toute espece, & qui, sans être passée au feu fait avec les acides une effervescence aussi

vive que les *marnes* les plus pures. Aussi dit-il que c'est la meilleure de ce genre.

Une autre classe comprend les faluns & les maniers. Les faluns contiennent tres-peu de terre, beaucoup plus de sable & quantité de débris de coquilles, dont on distingue très-bien les formes & les cannelures; on en trouve même beaucoup d'entieres : ces substances sont réunies par un gluten savonneux, & contiennent en outre un sel qui paroît tenir beaucoup plus du sel marin que de tout autre.

Les maniers sont composés de sable, de coquillages, de madrépores, de coraux & de sel, dont la nature paroît être à peu près la même que celle des faluns.

Tant les maniers que les faluns ne se durcissent pas au feu; au contraire ils y viennent friables; mais alors leur effervescence avec les acides est moindre.

4°. M. Mills suppose que la *marne* qui se rencontre sous des lits de sable ou de gravier, est formée de parties tant végétales qu'animales, qui anciennement demeurées à la surface du sol, ont pénétré dans son intérieur; mais que d'autres *marnes* qui sont principalement un mélange de coquilles, soit entieres, soit altérées & de terre extrêmement fine, proviennent presque toujours d'anciens lits de rivieres ou de grandes masses d'eau stagnante. Pour ce qui est de la *marne* presque toute calcaire, & où l'on n'apperçoit aucun vestige de coquilles, cet auteur pense qu'elle est composée d'une terre extrêmement fine, que les pluies ont intimement mêlée avec des particules salines & huileuses, émanées des plantes & des animaux. Il fonde son opinion sur les routes que l'on trouve souvent dans le sable & le gravier, & qui répondent au lit de *marne*, laquelle est toujours plus parfaite à une grande profondeur, qu'à la superficie du lit.

5°. Comme rien n'est plus convenable que de réunir les principes & les caracteres d'un engrais aussi précieux que l'est la *marne*, on trouve, dans le *recueil de la société économique* de Berne, là dessus des observations très-intéressantes de MM. Bertrand, Bourgeois & d'autres.

6°. Un artiste a fait diverses épreuves sur deux *marnes* grises d'ardoises, prises à près de trois lieues de distance l'une de l'autre, dont l'une, qui a le grain fin, est très-douce au toucher & se dissout très-promptement à l'air; l'autre a le grain plus grossier, & est plus rude à la main & se dissout plus difficilement sur les prés.

7°. On a pris trois tasses de porcelaine, & dans chacune on a mis deux onces de *marne* grossiérement pulvérisée. Dans la premiere on a versé cent gouttes d'esprit de nitre, & quand elle a commencé à fermenter, on y a ajouté de l'eau fraîche. L'ébullition a été forte, la tasse s'est remplie d'écume & a jeté beaucoup de fumée. Dans l'espace de quelques minutes, la *marne* a été parfaitement dissoute.

Dans la seconde tasse, on a fait les mêmes opérations avec de l'esprit de vitriol; la même fermentation a eu lieu; mais la *marne* ne s'est point dissoute; elle s'est épaissie considérablement.

Enfin, dans une troisieme tasse, on a versé une once de vinaigre distillé. L'ébullition a été la même après l'addition de l'eau fraîche. La *marne* ne s'est pas dissoute; elle s'est formée en petits grains, comme du plomb de chasse.

Deux heures après, on a versé de nouveau dans la premiere tasse, quatre-vingt-quinze gouttes d'esprit de nitre; dans la seconde, autant d'esprit de vitriol; & dans la troisieme, du vinaigre distillé; après une nouvelle ébullition, il y a eu les mêmes résultats qu'à la premiere opération.

Dans trois autres tasses, on a fait exactement les mêmes essais & en mêmes doses; les résultats ont été les mêmes : d'où l'on peut conclure que, quoique ces deux especes de *marne* paroissent un peu différentes à la vue, au tact & dans l'usage, elles peuvent avoir les mêmes effets pour la végétation, avec cette différence pourtant, que l'effet de la *marne* la plus dure est beaucoup plus long à proportion de sa lenteur à se dissoudre. On a joint les quatre onces de *marne* contenues dans les deux tasses qui avoient été imbibées d'esprit de nitre; on les a lessivées & évaporées par le feu, où on en a tiré demi-once d'un sel nitreux qui a pétillé sur le charbon comme le nitre, & qui en a les ai-

guilles. Cet effet n'eſt pas ſurprenant, l'eſprit de nitre n'étant autre choſe que du ſalpêtre dégagé de ſa terre, en ſorte que lorſqu'on y joint quelque terre que ce ſoit, pourvu qu'elle puiſſe s'y diſſoudre, il retourne en ſalpêtre.

Il reſtoit encore à faire quelque eſſai ſur la ſubſtance de la *marne*. On en a pris une piece qui étoit encore dure, tirée nouvellement de la marniere; on l'a pilée, lavée, leſſivée : les lotions filtrées n'ont produit aucune eſpece de ſel.

Voici le réſultat des différens eſſais précédens. Premiérement on a vu que la *marne* ne s'amalgame, ni avec l'eſprit de vitriol, ni avec le vinaigre diſtillé, qui ſont de très-forts acides; au contraire, ils ont produit un magnat ou une coagulation. La *marne* s'eſt parfaitement diſſoute avec l'eſprit de nitre; d'où l'on peut conclure que quand même elle ne contiendroit en elle-même aucun ſel, elle s'imbiberoit & attireroit l'eſprit univerſel ou le nitre, ſi propre à fertiliſer les terres. En ſecond lieu, la *marne* qui ſe diſſoudra le mieux & le plus promptement avec l'eſprit de nitre, ſera la meilleure, en ce qu'elle attirera plus abondamment l'eſprit univerſel répandu dans toute l'athmoſphere. En troiſieme lieu, la *marne* ne paroît être qu'une ſimple matrice qui, comme une éponge, s'imbibe du nitre & des ſels répandus dans l'air; puiſque tirée récemment de la mine, elle n'a donné aucun ſel, & que celle au contraire qui a été tirée de la même mine, après avoir été fuſée à l'air, fournit un peu d'un ſel bitumineux. En quatrieme lieu, ſi la *marne*, comme ſimple matrice, eſt propre à attirer le nitre de l'air, elle ſera d'un effet continu pour la végétation, parce que, le faiſant paſſer dans la terre par l'effet des pluies, elle pourra s'en imprégner de nouveau. Ceci eſt pleinement juſtifié par les terres dont les ſalpêtriers ont tiré le ſalpêtre : étant expoſées pendant un certain nombre d'années à l'air & au vent de la biſe & du nord, & abritées par des murs du côté du midi, elles s'imbibent d'un nouveau ſalpêtre, qu'on en tire en les travaillant comme la premiere fois. Des remarques précédentes, il ſemble qu'on pourroit conclure que l'uſage de la *marne*, couverte par la charrue dans des champs graveleux ou de terre légere, ſeroit inutile; parce que, ne jouiſſant pas de l'air à plein, elle ne pourroit pas attirer le nitre ou l'eſprit univerſel, & s'en imbiber. Cependant l'expérience prouve l'effet de cette méthode; ce que l'on doit attribuer à la nature ſpongieuſe de la *marne* : elle s'imbibe de l'eau qui a pénétré la ſuperficie du ſel; elle la conſerve, & rafraîchit les racines des plantes. Sans ce ſecours, cette eau fructifiante auroit coulé plus bas, ou ſe ſeroit évaporée à la premiere chaleur. Enfin, la *marne* produit un effet ſi ſenſible, ſi prompt & même ſi ſoutenu pour la végétation, qu'il eſt difficile de ſe perſuader qu'elle n'ait d'autre qualité que celle d'attirer à ſoi l'eſprit univerſel. Ne peut-on pas préſumer qu'elle contient des ſels ou des ſoufres que l'art n'a pas pu encore découvrir? Il ſemble que la nature ſe voile à nos yeux : nous n'en connoiſſons que les effets : le *quomodo* eſt pour nous une énigme toujours inexplicable.

8°. Quelques naturaliſtes prétendent que la *marne* eſt le réſultat d'un mêlange de craie, de coquilles réduites en poudre, de l'animal qui habitoit ces coquillages, d'argille & de ſable. Wallerius croit que c'eſt un compoſé d'argille & de chaux : tout cela peut être vrai de certaines *marnes*, mais non de toutes les eſpeces. J'ai vu des *marnes* répandues ſur un pré, qui exhaloient une odeur de ſoufre & du putridité inſupportable, lorſqu'elles étoient échauffées par le ſoleil. D'autres encore attribuent la fertilité de la *marne* aux alkalis qu'elle contient. J'ai vu des *marnes*, parmi leſquelles on trouvoit des morceaux de craie gros comme le pouce, & en aſſez grande quantité.

Concluſion générale de pratique. Malgré l'eſpece de confuſion que produit la diverſité d'opinions ſur la nature de la *marne*, on voit toujours les auteurs ſe réunir ſur les marques caractériſtiques indiquées ci-devant pour diſtinguer eſſentiellement les *marnes* d'avec tout autre genre de ſubſtance. Lors donc que ces épreuves ſimples & faciles aſſurent que l'on a entre les mains une *marne* quelconque, il ne s'agit plus que d'examiner à quelle ſorte de terre elle ſera utile, & dans quelle quantité il convient de l'employer,

pour que son effet soit sensible & durable.

La *marne* crétacée, soit blanche, soit rouge, a ordinairement un effet prompt, mais qui ne se soutient pas.

Entre les argilleuses, la bleue est quelquefois meilleure que la jaune, & son effet dure plus long-temps.

Nous avons déjà dit qu'il y a d'excellente *marne* verdâtre.

Toutes les *marnes* pierreuses, employées sans calcination, mais seulement exposées à l'action de l'air, à la pluie & au soleil, plus ou moins de temps, à proportion de leur degré de dureté, font un engrais qui dure très-long-temps: mais comme leur action est lente, & qu'elle ne remplit pas assez promptement les desirs du laboureur, souvent il préfere les *marnes* grasses, plus aisément fusibles.

Dans Staffordshire, province méridionale d'Angleterre, on estime beaucoup, pour amender les terres à grains, une *marne* bleue & moëlleuse qui se trouve ordinairement aux mêmes endroits & à la même profondeur que celle que nous avons désignée sous le *n*°. 2; mais on y préfere la *marne* grise pour les pâturages.

L'espece *n*°. 2 de notre division économique, est regardée comme excellente par les Anglois de la province de Chester.

Par là même que le *n*°. 3 est une *marne* fort grasse & compacte, on est persuadé dans le comté de Stafford qu'elle est propre à amender les terreins de sable, pourvu que l'on y en répande beaucoup plus que d'autre espece de *marne*.

M. Mills dit que l'on regarde généralement l'ardoiseuse *n*° 2, comme la meilleure espece de *marne*, & qu'elle a un effet très-durable.

Il rapporte, d'après M. Markham, que les Anglois du Sussex, qui n'ont que quatre especes de *marnes*, font grand cas de la bleue, puis de la jaune, & après elle, de celle qui est d'un gris-brun; regardant la rouge comme un engrais que l'on est obligé de renouveller fréquemment.

D'autre côté, Evelyn préfere la *marne* rouge à celles qui sont blanches ou bleues, ou d'un gris brun, pour les sables légers & les terres seches. Il paroît par la suite du discours, qu'il pense que c'est la plus grasse & la plus prompte à se résoudre.

Selon M. Mortimer, la *marne* du Sussex approche beaucoup de la terre à foulon, & ainsi est très-grasse.

M. Duvergé veut que les *marnes* qui sont le moins d'effervescence avec les acides, soient préférées aux autres pour amender les terres légeres, entr'autres les sablonneuses & les graveleuses, dont ces *marnes* rendent les particules plus liées, & dès-là plus susceptibles d'une humidité habituelle. En effet, ces sortes de *marnes* tiennent plus de la nature de l'argille.

Une *marne* sablonneuse qu'il a tirée des environs du Chinon, est, selon lui, une des bonnes especes de *marne* qu'il y ait, parce qu'elle contient tout à la fois beaucoup de gros graviers, & que la substance marneuse qu'elle renferme, est très-active; ce qui la rend propre à améliorer toutes les especes de terres fortes, froides & argilleuses.

Il dit encore que la *marne* pure, essentiellement bonne pour amender les glaises & autres terres froides, détruit aussi la mousse des prés bas & marécageux, & sert à les dessécher quand l'humidité superflue n'y est pas habituelle.

Ce médecin fait observer qu'il y a dans la Touraine quelques argilles qui ont beaucoup d'analogie avec la *marne*, & qu'on les confond assez souvent avec elle. Il les en distingue, parce qu'elles ne fermentent pas avec les acides, qu'elles se durcissent au feu, & même qu'après en être sorties, elles font feu avec l'acier. Il indique comme telles, 1°. la *pierre de l'arc* ou *pierre ollaire*, qui étant grasse & savonneuse sans être tenace, est dès-là très-propre à donner de la consistance & de l'onctuosité aux terres légeres & sablonneuses. Une seconde espece d'argille pure, que l'on prend pour de la *marne*, se trouve dans le cœur des rochers à couches; aussi la nomme-t-on *medulla saxorum*, moëlle de rochers: M. Duvergé ne la définit pas davantage. Mais on trouve, dans la seconde édition de M. Home, un assez grand détail sur un fossile qui a l'apparence & plusieurs propriétés de la *marne*, & que quelques auteurs nomment *savon de roche*, tant à cause de sa ressemblance avec le savon, que de ce qu'il se rencontre souvent parmi des rochers.

M. Home dit en avoir beaucoup trouvé ailleurs dans les terres, & il en donne l'analyse : d'où il conclud que le savon de roche contient près d'un tiers d'argille, beaucoup plus de sable & une huile pesante.

Quelques expériences qu'il a faites en petit pour connoître les effets de ce savon, relativement à la végétation de l'orge & à la qualité des terres, lui ont donné pour résultat, 1°. que cette substance, soit seule, soit mêlée avec une terre extrêmement maigre, n'est point favorable à l'orge; 2°. que ce grain réussit dans du mélange d'argille très-forte, avec un tiers de savon de roche.

M. Home parle encore d'une substance couleur de plomb brunâtre, qui se trouve souvent dans une même couche avec la meilleure *marne*, & qui rend stériles, pendant nombre d'années, les terres où on la met, faute de la connoître.

La différente qualité des *marnes* doit donc diriger sur la maniere de les employer comme amendement. Quand on a une *marne* crétacée, on peut la répandre par petits tas sur le champ que l'on veut améliorer, aussitôt qu'on l'a tirée de sa mine. Il en est de même de la *marne* coquilliere, & de toute autre qui se tire en moëllon.

Selon M. Duvergé, non seulement les *marnes* pures doivent être employées tout de suite, mais encore enfouies par un labour, sans les laisser exposées à l'air. Pour ce qui est des faluns, il observe qu'au sortir de la faluniere, on les enfouit de même, dès le mois de septembre. Les maniers, quoiqu'approchant de la nature du falun, communiquent au vin un goût de terroir, si on les emploie tout de suite : c'est pourquoi, lorsqu'on a des vignes plantées dans des terres fortes & froides, les vignerons Tourangeaux laissent les maniers exposés à l'air durant quelque temps; puis, dans la saison des vendanges, ils les mêlent par couches avec du marc de raisin; & au printemps, ils transportent ce mélange dans les vignes, surtout pour fumer les provins.

Cette pratique est relative à celle que proposent MM. Peltereau & Duvergé, pour améliorer en général tous les fumiers. MM. Duhamel & Patullo conseillent de semblables mêlanges, où les parties calcaires entrent pour beaucoup. On voit pareillement dans le premier volume des *Elémens du commerce*, qu'il y a des cultivateurs qui mêlent une voiture de *marne* avec deux ou trois, soit de fumier, soit de vase ou de terreau, pour les répandre ensuite.

Quand on se sert de *marne* argilleuse, on a coutume de la laisser mûrir à l'air, au moins pendant un an, avant de l'enfouir.

Pour ce qui est de la proportion ou quantité de *marne* qu'il convient de mettre sur chaque arpent de terre, plus cet article a paru essentiel, moins on a pu jusqu'à présent se réunir à son égard. Les uns croient avoir éprouvé qu'en général une trop grande quantité de *marne* brûle les terres, & les stérilise pour long-temps; ce qui peut venir de ce que l'on en applique mal les diverses especes; car en Angleterre on ne connoît d'inconvénient à trop marner que la dépense, qui va néanmoins en quelques cantons jusqu'à vingt louis l'arpent.

On ne peut douter que la considération des diverses especes & natures de *marnes* ne doive influer sur la proportion de cet amendement. Nous avons déjà indiqué des raisons propres à justifier le choix que l'on fait entre ces substances relativement à l'amélioration des terres chaudes ou de celles qui sont froides. Comme il y a des degrés mitoyens entre ces deux extrêmes, il semble que l'expérience que l'on a sur la qualité d'un sol & sur celle de telle ou telle autre espece de *marne*, doive déterminer ensemble la quantité & la qualité de cet amendement, avec le plus ou moins de sécheresse ou d'humidité que l'on observe dans le sol.

Nombre de cultivateurs ne sont pas assez sûrs de leurs connoissances, pour hasarder de marner tout d'un coup abondamment; ils aiment mieux répandre cet amendement avec retenue, & comme pour l'éprouver; se réservant à en ajouter, si la premiere quantité leur paroît trop foible : du moins est-on bien fondé à prendre une semblable précaution, lorsque l'on voit que la *marne* prodiguée, d'abord, sur-tout dans les terres fortes, est très-sujette à priver d'une premiere récolte; que ses effets ne deviennent alors sensibles qu'au bout de trois ou quatre ans; & que pendant l'hiver de la premiere année, la terre paroît comme mousseuse, ou peut-être couverte de cette fleur sembla-

ble à du ſel blanc, dont nous avons parlé, & eſt quelquefois cinq à ſix ans abondante en ponceau, pour toute production. C'eſt pourquoi l'on trouve des perſonnes qui, ayant bien réfléchi ſur les opérations d'agriculture, donnent pour regles, 1°. de mettre dans une terre légere la quantité de *marne* qui peut lier ſuffiſamment enſemble les particules de cette terre; 2°. de proportionner la doſe de *marne*, dans les terres fortes, au plus ou moins de cohéſion qu'il faut détruire entre les molécules. Ainſi l'uſage que l'on fait du falun en Touraine, eſt d'en mettre vingt-cinq tombereaux par arpent dans les pures glaiſes, & un peu moins dans des argilles moins froides, plus mêlées de ſable ou de gravier, & où l'on reconnoît, par des épreuves, conſidérablement de terre capable de ſe diſſoudre dans l'eau.

M. Mills cite un M. Lummis, qui répand communément deux cens voitures de *marne* ſur la valeur d'un arpent de terre. On demandera quelle eſt l'eſpece de la *marne* qu'il emploie, la qualité de ſa terre, & les effets qui en réſultent.

Evelyn dit qu'une terrre maigre & appauvrie veut être toute couverte de *marne* graſſe.

L'auteur des *Elémens du commerce* dit que l'eſpece de glaiſe dont j'ai fait mention ci-deſſus, eſt communément répandue à la quantité de cent voitures par acre; ce qui eſt à peu près un arpent de terre légere; qu'elle reſte en mottes, à la ſurface, durant trois ou quatre ans: que dès la premiere année le champ rapporte de belle orge & en quantité, mais qui a une mauvaiſe couleur: que cet engrais a un effet ſenſible pendant quarante-deux ans, *&c.*

Suivant l'obſervation de M. Duhamel, ſix chariots attelés de quatre chevaux & chargés de *marne* coquilliere ou autre *marne* en moëllon, ſuffiſent pour fertiliſer un arpent de terre; mais il en faut quinze ou vingt, lorſque c'eſt une *marne* fort argilleuſe. Ce cultivateur attentif ajoute que, ſuivant la qualité des *marnes*, on répand quelquefois depuis vingt-cinq juſqu'à trente-cinq tombereaux de *marne* par arpent. Mais il regarde comme très-eſſentiel, de mettre la *marne* argilleuſe dans des terres légeres, & de la *marne* graveleuſe dans les terres très-fortes.

Le *recueil* de la ſociété d'agriculture de Tours fait mention d'expériences, par leſquelles M. Peltereau eſt parvenu à obtenir des récoltes abondantes dans une terre blanchâtre, froide & naturellement compacte, la premiere année même qu'il y a répandu un mêlange de *marne* & de fumier, après avoir laiſſé ces deux ſubſtances diſpoſées par couches alternatives ſe perfectionner mutuellement. Il y a des perſonnes qui prétendent que ſi l'on *marne* avant l'hiver, la premiere récolte de grains eſt auſſi bonne que les ſuivantes.

M. Duvergé a encore fourni dans ce même *recueil* un tableau d'affinités, où il préſente les ſuccès que l'on peut ſe promettre, d'après nombre d'épreuves faites pour s'inſtruire des qualités & proportions des *marnes* les plus convenables aux diverſes ſortes de terres de ſa province. Il y conſeille beaucoup de combiner la *marne* avec le fumier, & d'allier ſouvent une *marne* avec une autre.

Quelques auteurs ont voulu faire entendre que l'Angleterre a ſur les autres pays l'avantage de poſſéder une grande quantité de *marne*. Cette aſſertion vague, & dont l'appréciation demanderoit une comparaiſon preſqu'impoſſible à exécuter, & d'ailleurs certainement inutile, ſeroit capable d'occaſioner une ſorte de découragement, ou au moins de négligence. Il eſt cependant connu que par-tout où l'on a un peu examiné le terrein, on a trouvé des *marnes* de toutes les eſpeces; & que ſi quelque endroit en manque, c'eſt qu'on ne s'eſt pas aviſé d'en chercher, ni même de réfléchir, & de faire quelque épreuve ſur les terres qui ſe ſont préſentées.

Nous n'avons que des marques fort incertaines pour juger, par la ſurface des terres, ſi elles renferment de la *marne*. Le vrai moyen de s'en aſſurer, eſt de ſonder le terrein, en différens endroits, avec la tariere ou ſonde qu'on emploie pour chercher les mines de charbon foſſile; ou bien on peut faire des puits pour connoître la différente nature des lits que l'on percera. En examinant même celle des différens lits qui ſe trouvent dans les puits anciennement

fouillés, on y acquerra auſſi des connoiſſances utiles à cet égard, pourvu qu'ils ne ſoient pas revêtus de maçonnerie.

Il y a de la *marne* qui eſt ſi voiſine de la ſuperficie, que le ſoc l'entame. Quand on rencontre ſous la terre fertile une terre griſe & ſablonneuſe, qui a l'apparence de la potaſſe, on ſoupçonne que l'on rencontrera de la *marne* à une petite profondeur. L'on en trouve ſouvent au deſſous d'un banc de glaiſe bleuâtre & infertile. Enfin, il y en a ordinairement dans les endroits où la pierre eſt calcaire: mais ces indices, encore incertains, manquent abſolument quand la *marne* exiſte à douze, quinze, trente, quarante toiſes de profondeur.

Dans tout pays où il y a de la craie & de la pierre à chaux, il doit y avoir de la *marne*. On peut encore découvrir les marnieres ſans aucun frais, en examinant les collines où les terres ſont coupées ou éboulées, les bords des ruiſſeaux où le terrein eſt eſcarpé. On prétend qu'on trouve ſouvent de la *marne* dans des marais deſſéchés; les joncs qui y croiſſent en ſont un indice. Si, en labourant, on fait ſortir un ſable gris ou une terre ſtérile & bleuâtre, mais ſavonneuſe, ou une pierre à chaux graſſe au toucher, c'eſt un indice qu'il y a une marniere.

Quant à la maniere d'employer la *marne*, il eſt manifeſte qu'elle doit varier ſuivant le climat, l'eſpece de ſol qu'on veut marner & l'eſpece de *marne* qu'on a, & enfin l'eſpece de production du terrein. Voici quelques obſervations à cet égard.

1°. Suivant la pratique aſſez générale, qui répand la valeur de trois toiſes cubes de *marne* par arpent, les frais de la fouille & de la voiture doivent être eſtimés, dans chaque pays & chaque lieu, ſelon la variation des ces quatre choſes, la profondeur de la *marne*, l'éloignement des terres, le prix des journées, & la facilité d'avoir des manœuvres.

2°. M. Duhamel fait obſerver que, dans l'uſage où l'on eſt de marner à la fois preſque toutes les terres d'une ferme, ce ſont les propriétaires qui en font les frais, attendu qu'un fermier ne riſqueroit pas cette dépenſe conſidérable, dont le produit eſt beaucoup plus long que les baux ordinaires; au lieu que l'on pourroit obliger les fermiers à marner tous les ans un trentieme de leurs terres, en leur accordant quelque diminution ſur le prix de la ferme: par ce moyen ils ne ſeroient plus dans le cas de ſupporter une mauvaiſe récolte qui ſuit preſque toujours la premiere année de *marne*, parce qu'on la répand ſur toutes les terres enſemble, & qu'on ne fume pas à proportion. Le fermier qui ne marneroit qu'un petit lot de terre, pourroit le fumer abondamment, & toutes ſes terres ſeroient ainſi entretenues dans un état de fertilité ſans interruption.

3°. On trouve dans le *recueil économique* de la ſociété de Berne, diverſes expériences ſur l'uſage de la *marne*. Sur les mauvais terreins, graveleux & ſauvages, on a mis juſqu'à trois cens chariots de cet engrais par chaque arpent, & la moitié quand le terrein eſt meilleur. Mais auparavant, il faut rompre la terre au mois de mai, & pour que le ſillon ſe renverſe mieux, il faut enlever la terre de trois raies du champ, qu'on fait tranſporter au haut; de cette façon l'oreille de la charrue renverſe entiérement le gazon. Pendant l'année, il faut tranſporter la *marne* ſur la piece, qui ſe trouve ainſi par-tout pétrie, menuiſée, coupée & briſée par les roues des chariots & les pieds des chevaux.

Au printemps ſuivant, on donne un ſecond labour tranſverſal, s'il eſt poſſible; ce qui ſert à mêler bien la *marne* & à en unir la ſurface. Si le terrein eſt penchant, il faut biner en biaiſant, de maniere que les raies du ſecond labour ne tombent pas ſur celles du premier. On ſeme ſur ce terrein ainſi préparé, de l'avoine, des pois ou des poiſettes, mais jamais de l'orge, du ſeigle ou du froment. Immédiatement après la récolte, on laboure le champ, & enſuite, au mois de ſeptembre, on y répand dix chars de fumier par arpent. On donne un nouveau labour, & on y ſeme du froment qui a trempé pendant douze heures dans l'égout du fumier.

Si le terrein amendé eſt aride, graveleux & ſec, on emploie par arpent, ou poſe, ſix meſures de vingt livres peſant, qui, après avoir trempé, en font huit. Si le terrein a été travaillé autrefois, on n'en

met que cinq ; si la terre est noire, meuble & légere, on n'emploie que quatre mesures. Avec ces précautions, on rend très-fertiles des terres fort mauvaises de leur nature.

En donnant un nouveau coup de charrue après la récolte du froment, on peut, en septembre, y semer de nouveau, ou attendre au printemps suivant, pour y semer du froment barbu ou de printemps, que nous nommons *primavau*.

Si au contraire on veut établir du sainfoin ou esparcette, on seme, au mois de mars, de l'avoine avec le sainfoin ; on emploie pour cela huit mesures d'avoine par pose, & dix mesures de sainfoin. Cet exposé est fondé sur une épreuve constante. On a aussi semé le sainfoin au mois de mars sur le froment, lorsqu'il étoit à la hauteur de cinq à six pouces. De cette maniere il a très-bien réussi.

On peut aussi mettre la *marne* sur le sainfoin à la troisieme année : il en faut au moins cinquante chars par arpent.

Si, au bout de huit, dix, douze ans, le sainfoin ne jette plus que de foibles tiges, il faut le couvrir, au mois de septembre ou d'octobre, d'environ un doigt de *marne* qu'on épanche tout de suite, crainte qu'un gros tas n'échauffe les plantes & ne les fasse périr.

On observe que la *marne* doit être voiturée à mesure qu'on la tire de la mine, & qu'on l'étend sur le sol en brisant les grosses pieces. Enfin, il est certain qu'on se trompe en accusant la *marne* de rendre stériles les terreins après les avoir fertilisés pendant un temps ; puisqu'il y a près de quarante ans qu'on n'a marné des terres : la *marne*, il y a dix ans, ne travailloit plus ; on fit labourer le terrein, qui, ramené à la superficie, a produit à nouveaux frais comme la premiere fois. C'est là un fait certain.

On peut avec succès répandre de la *marne* sur les prés naturels qui produiront du trefle en abondance.

D'autres disent que, de quelque nature que soit la *marne*, il faut, pour l'ordinaire, l'exposer à l'air par monceaux avant l'hiver ; le soleil, la gelée, les pluies, la neige la décomposent. Il faut ensuite la répandre sur les champs ou sur les prés, où elle peut servir d'engrais pour cinq, pour dix, quinze, vingt, même jusqu'à trente années ; elle produit ordinairement plus la seconde & la troisieme année que la premiere. Sans doute qu'elle est encore trop tenace, ou qu'elle n'est pas encore bien mêlée. Il ne faut donc pas se rebuter, si quelquefois on ne voit pas des effets prompts & sensibles, la premiere ou la seconde année qu'elle a été répandue.

Voici encore quelques observations qui ont été faites en Suisse. 1°. La prudence exige qu'on fasse des expériences en petit, sur-tout si le terrein qu'on veut marner est argilleux ; mais s'il est léger & sablonneux, la *marne* ne sauroit jamais lui nuire. 2°. Si la *marne* est mêlée de morceaux de roc ou de pierres calcaires, on peut presque toujours la mettre dans les vignes auxquelles elle sert d'engrais. Ce roc calcaire, tantôt jaunâtre, tantôt blanchâtre, sert souvent de couverture à un lit de *marne*, il en est lui-même composé. On l'emploie aussi avec succès dans les endroits marécageux. 3°. La *marne*, mêlée de sable, est souvent couverte d'un lit de sable ou de pierre arenacée. Celle-ci est utile dans les terres fortes, elle peut aussi servir dans les jardins de terre froide. 4°. Pour employer la *marne* sur les prés, on y procede ainsi dans le comté de Neufchâtel, du moins pour l'ordinaire. D'abord on laboure les prés, & pendant deux ans on y seme successivement du froment & de l'orge ; on engraisse bien le terrein à la troisieme année avec le fumier, & on seme de l'avoine mêlée de sainfoin ou de luzerne ; ou, si l'on veut, à la troisieme année, l'on seme encore du froment, & au printemps de la quatrieme année on répand le sainfoin ou la luzerne sur la neige, lorsqu'elle se fond, & qu'il n'en reste que fort peu sur la terre. Le sainfoin, appellé en Suisse comme en Dauphiné *esparcette*, & ailleurs *pélagra*, en Latin *onobrichis*, se seme dans les terreins secs ou graveleux, ou sur les collines ; & la luzerne, en Latin *medica*, se seme sur les terreins humides, sans être marécageux. La piece ne se *marne* pas encore cette année-là, parce que cette terre compacte étoufferoit les jeunes plantes ; mais on attend l'année suivante, qui est la cinquieme. Le

ſainfoin eſt coupé en fleur, & enſuite le regain; mais l'on n'y fait point pâturer la troiſieme herbe, crainte que le bétail n'arrache les jeunes plantes; alors ſur la fin de l'automne on mene environ quatre-vingts chars de *marne*, bien décompoſée & réduite en poudre, par arpent: on la répand, autant exactement qu'il eſt poſſible, & on l'étend avec le rateau; il faut qu'il y en ait environ un pouce ſur le terrein. On comprend aiſément que tout cela doit être fait par un temps ſec. L'année ſuivante, qui eſt la ſixieme, on laiſſe mûrir la graine de la luzerne ou du ſainfoin; & on ne les fauche qu'après que ces graines commencent à tomber d'elles-mêmes, & en coupant le foin, il s'en ſeme ſuffiſamment pour garnir les places vuides de l'eſparcetiere ou de la luzerniere; & la graine qui reſte attachée à la plante, acheve de ſe mûrir à la grange. A la ſeptieme & à la huitieme on fauche en fleur; à la neuvieme en graine; dès-lors on peut faucher deux années en fleurs, & une année en graine. Un arpent de ſainfoin, ménagé de la ſorte, peut durer en valeur au moins pendant vingt & juſqu'à trente ans. Telle eſt à peu-près la méthode qu'on ſuit généralement dans le comté de Neufchâtel. Enfin, dans certains lieux, la *marne* ſablonneuſe & la *marne* pierreuſe ſe répandent ſur le terrein au ſortir de la mine; mais on fait paſſer une année à l'air & en petits monceaux, la *marne* argilleuſe; & lorſqu'on répand enſuite cette *marne*, on met la même quantité de fumier qu'on y auroit mis ſans cela; mais dès-lors on n'y en remet que tous les cinq ou ſix ans, ſelon la nature du terroir & des productions.

Comme l'uſage de la *marne* eſt très-important dans l'agriculture, & que rien n'eſt plus propre à inſtruire que les diverſes obſervations, on peut conſulter ſur cet objet les ouvrages qui en ont parlé, *diction. univerſel des foſſiles*, art. *marne*; *œconomiſche nachrichten*, *tom. I & III*; Mortimer, *the wole art of husbandry*; du Puis d'Emportes, *gentilhomme cultivateur*; *journal écon. de Saxe*, *tom. IV*; *Leipziger Sammlung*, *tom. VII*, *IX*, *XII.*; *le moyen de devenir riche*, &c., de Bernard Paliſſy. Paris, 1636.

Les anciens avoient déjà connu & recommandé l'uſage de la *Marne*. Pline en attribue la premiere idée aux Gaulois & aux Bretons, *Hiſt. nat.*, *lib. XVII*, *cap 6.* Columelle parle auſſi de cet uſage ancien. On ne peut donc douter de l'utilité de la *marne* pour fertiliſer les terres. (*B. C.*)

MARNIERE, ſ. f. (*Economie ruſtique.*) eſt le lieu ou la mine d'où l'on tire la marne. *Voyez* MARNE.

MARNOIS, ſ. m. (*Marine.*) ce ſont des bateaux de médiocre grandeur qui viennent de Brie & de Champagne juſqu'à Paris ſur la Marne & ſur la Seine.

MARO & GÉMÉLICOLLES, (*Géogr. anc.*) montagnes de la Sicile ainſi nommées par Pline, *liv. III*, *ch. viij*. Solin & d'autres géographes leur donnent le nom commun de *Nebrodes*. La montagne *Maro* s'appelle aujourd'hui *Madonia*, & celle de Gémelli *Monte di mele*.

MAROC, EMPIRE DE, (*Géogr.*) grand empire d'Afrique dans la partie la plus occidentale de la Barbarie, formé des royaumes de Maroc, de Fez, de Tafilet, de Sus, & de la province de Dara. *Voyez* M. de Saint-Olon.

Cet empire peut avoir 250 lieues du nord au ſud, & 104 de l'eſt à l'oueſt; il eſt borné du côté du nord par la Méditerranée, à l'orient & à l'occident par la mer Atlantique, & au midi par le fleuve Dara. Les chrétiens cependant tiennent quelques places ſur les côtes; les Eſpagnols ont du côté de la Méditerranée Ceuta, Meilila & Orans; les Portugais poſſedent Magazan ſur l'Océan.

Tout le reſte appartient à l'*empire de Maroc*, qui ſe forma dans le dernier ſiecle. Le fameux Mouley-Archi, roi de Tafilet, & Moula-Iſmaël ſon frere, réunirent les royaumes de *Maroc*, de Fez, de Tafilet & de Sus, la vaſte province de Dara ſous une même puiſſance.

Ainſi cet empire, qui comprend une partie de la Mauritanie, fut mis autrefois par Auguſte ſous le ſeul pouvoir de Juba. Il eſt peuplé des anciens Maures, des Arabes Bédouins qui ſuivirent les califes dans leurs conquêtes, & qui vivent ſous des tentes comme leurs aïeux, des Juifs chaſſés par Ferdinand & Iſabelle, &

des noirs qui habitent par delà le mont Atlas.

On voit dans les campagnes, dans les maisons, dans les troupes, un mêlange de noirs & de métis.

Ces peuples, dit M. de Voltaire, trafiquerent de tout temps en Guinée; ils alloient par les déserts, aux côtes où les Portugais, vinrent par l'Océan. Jamais ils ne connurent la mer que comme l'élément des pirates. Enfin, toute cette vaste côte de l'Afrique, depuis Damiete jusqu'au mont Atlas, étoit devenue barbare, dans le temps que nos peuples septentrionaux, autrefois plus barbares encore, sortoient de ce triste état pour tâcher d'atteindre un jour à la politesse des Grecs & des Romains. (*D. J.*)

Maroc, *royaume de* (*Géogr.*) royaume d'Afrique dans la partie la plus occidentale de la Barbarie. Il est borné au nord par le fleuve Ommirabi, à l'orient par le mont Atlas, au midi par la riviere de Sus, & au couchant par l'Océan occidental. Ce royaume s'étend le long de la côte, depuis l'embouchure de la riviere de Sus, que les anciens appelloient *Suriga*, jusqu'à la ville d'Azamor.

Les forces de ce royaume sont peu redoutables par mer, parce que le nombre des bâtimens qu'il équipe en mauvais ordre, n'est ordinairement que d'une douzaine, de 15 à 20 pieces de canon mal servies. S'ils font des prises, le roi en a sa moitié, mais il prend tous les esclaves en payant 50 écus pour chacun de ceux qui ne sont pas compris dans sa moitié.

Les forces de terre ne valent pas mieux que celles de mer, parce qu'elles n'ont ni armes ni discipline.

Quoique le royaume de *Maroc* soit divisé en sept provinces assez grandes, il est cependant très-peu peuplé, à cause de son terrein sablonneux & ingrat, qui ne permet pas l'abondance des grains & des bestiaux; il produit seulement une grande quantité de cire & d'amandes qui se débitent en Europe.

On compte dans tout ce royaume 25 à 30 mille cabanes d'adouards, qui font 80 à 100 mille hommes payant annuellement au roi la dixme de leurs biens depuis l'âge de 15 ans. Un adouard est une espece de village ambulant composé de quelques familles Arabes, qui campent sous des tentes tantôt dans un lieu, tantôt dans l'autre; chaque adouard a son marabou & son chef, qui est élu. Rien n'est comparable à la misere & à la malpropreté de ces Arabes.

Le roi de *Maroc* prend le titre de *grand chérif*, c'est-à-dire, de premier successeur de Mahomet, dont il prétend descendre par Aly & par Fatime, gendre & fille de ce faux prophete.

Sa religion, pleine de superstitions, est fondée sur l'Alcoran, que les Maures & les Arabes expliquent à leur maniere, selon l'interprétation de Melich.

Quoique les esclaves chrétiens appartiennent au roi, ils n'en sont pas moins malheureux par la rudesse de leurs travaux, leur mauvaise nourriture, les lieux souterrains où on les fait coucher.

Les Juifs, quoiqu'utiles & en grand nombre dans cet état, y sont rançonnés comme autrefois parmi les chrétiens.

Les alcaïdes gouvernent le royaume sous l'autorité du chérif, car il n'a ni cour de justice, ni conseil particulier, ni ministre; il est l'auteur, l'interprete & le juge de ses loix. Dans son royaume de *Maroc*, comme à la Chine, il donne le droit à l'empire par son testament en faveur de celui de ses enfans qu'il lui plaît de nommer, ou même d'un autre sujet pour son successeur. Ainsi les partis peuvent se former pendant la vie du monarque; & s'il ne fait point de testament, ou s'il ne laisse point de nomination par son testament, tout se trouve préparé à la division & aux guerres civiles.

J'ajoute que le roi de *Maroc*, malgré son despotisme, reconnoît en matiere de religion l'autorité supérieure du Moufti & de ses prêtres; il n'a pas le pouvoir de les déposer, quoiqu'il ait celui de les établir: cependant s'ils mettoient obstacle à ses desseins, sa vengeance seroit sûre & leur perte inévitable, à moins qu'ils ne le détrônassent au même moment. (*D. J.*)

Maroc, *province de*, (*Géogr.*) c'est la principale des sept provinces du royaume de même nom, & qui forme une figure triangulaire au milieu des autres.

Cette province ſe nommoit autrefois *Bocano emero*, & ſa capitale étoit l'ancienne ville d'Agmet, d'où les Lumptunes ou Almoravides vinrent fondre dans le pays. Ils y bâtirent enſuite la ville de *Maroc*, pour être le ſiege de leur empire & la capitale non-ſeulement de la province, mais encore de toute la partie occidentale de la Mauritanie Tangitane.

Les habitans de cette province ont hors des montagnes un terrein abondant en froment, en orge, en millet & en dattes; ils ſont dans les villes aſſez bien vêtus à leur mode, mais les montagnards ſont miſérables, parce qu'ils ne recueillent qu'un peu d'orge ſous la neige. (*D. J.*)

Maroc, (*Géogr.*) capitale du royaume & de la province de même nom; c'eſt une grande ville, la mieux ſituée de toute l'Afrique, dans une belle plaine, à cinq ou ſix lieues du mont Atlas, environnée des meilleures provinces de la Mauritanie tangitane. On croit que c'eſt l'ancienne *Bocanum Hemerum*, où il y avoit un évêché avant la domination des Maures. Elle a été bâtie par Abu Téchifien, premier roi des Almoravides, environ l'an 1052, & 454 de l'hégire. Elle eſt fermée de bonnes murailles faites à chaux & à ſable, avec une forteresſe du côté du midi; mais cette ville a bien déchu de ſon ancienne ſplendeur, & ne contient pas aujourd'hui 25 mille ames. Sa forteresſe & ſa moſquée, autrefois ſi fameuſes, ne ſont plus rien. *Maroc* eſt à environ 100 lieues S. O. de Fez, 50 N. E. de Sus. *Long.* 10, 50; *lat.* 30, 32. (*D. J.*)

Maroc, ſ. m. (*Draps.*) ſerges qui ſe fabriquent à Rouen. *Voyez l'article* Manufacture en laine.

MAROCOSTINES, (*Pharmacie.*) *pilules marocoſtines*; c'eſt un extrait cathartique composé des drogues ſuivantes.

Prenez gomme ammoniaque une once & demie; myrrhe, ſix gros; aloës, une livre; agaric, ſix gros; rhubarbe, trois onces; ſafran, une demi-once; coſtus, ſix gros; bois d'aloës, deux gros; feuilles de lentiſque, une demi-once: faites une décoction des ſix derniers ingrédiens dans deux livres de ſuc de roſe de damas, & dans une quantité ſuffiſante d'eau commune. Exprimez le tout fortement: ajoutez enſuite la gomme ammoniaque & la myrrhe diſſoute dans quatre onces de vinaigre de ſquille avec l'aloës. Donnez au tout une conſiſtance convenable par évaporation.

Ce remede eſt apéritif; il s'ordonne depuis quinze grains juſqu'à deux ſcrupules. C'eſt un grand atténuant & déſobſtructif.

MAROGNA, (*Géogr.*) c'eſt l'ancienne *Maronça*, petite ville de Turquie dans la Romanie: l'archevêque de Trajanopoli y fait ſa réſidence. Elle eſt ſituée proche la mer, à 28 lieues S. O. d'Andrinople, 60 S. O. de Conſtantinople. *Long.* 43, 16; *lat.* 40, 56. (*D. J.*)

MAROK, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau que l'on trouve en Ethiopie & en Abiſſinie: on le nomme auſſi *oiſeau de miel*, à cauſe de l'inſtinct qui lui fait découvrir le miel des abeilles ſauvages, qu'elles cachent avec ſoin ou ſous la terre ou dans les creux de quelques arbres. Lorſque le *marok* a découvert un de ces tréſors cachés, il en avertit les voyageurs par ſon cri; & lorſqu'il eſt parvenu à s'en faire ſuivre, il bat des ailes & fait un ramage agréable ſur l'endroit où le miel eſt renfermé. On a ſoin d'en laiſſer quelque portion pour le guide, qui eſt fort avide de s'en nourrir.

MARON, ſ. m. *terme de relation*. On appelle *marons* dans les iſles Françoiſes les negres fugitifs qui ſe ſauvent de la maiſon de leurs maîtres, ſoit pour éviter le châtiment de quelque faute, ſoit pour ſe délivrer des injuſtes traitemens qu'on leur fait. La loi de Moïſe ordonnoit que l'eſclave à qui ſon maître auroit caſſé une dent ſeroit mis en liberté; comme les chrétiens n'acquierent pas les eſclaves dans ce deſſein, ceux-ci, accablés de travaux ou de punitions, s'échappent par-tout où ils peuvent, dans les bois, dans les montagnes, dans les falaiſes, ou autres lieux peu fréquentés, & en ſortent ſeulement la nuit pour chercher du manioque, des patates, ou autres fruits dont ils ſubſiſtent. Mais ſelon le *code noir*, c'eſt le code de marine en France, ceux qui prennent ces eſclaves fugitifs, qui les remettent à leurs maîtres, ou dans les priſons, ou entre les mains des officiers de quartier, ont cinq cens livres de ſucre de récompenſe. Il y a plus: lorſque les *Marons*

refusent de se rendre, la loi permet de tirer dessus; si on les tue, on en est quitte en faisant sa déclaration par serment. Pourquoi ne les tueroit-on pas dans leur fuite, on les a bien achetés? Mais peut-on acheter la liberté des hommes, elle est sans prix? *Voyez* ESCLAVAGE, *Droit nat.*, *Morale*, *Religion.*

Au reste, j'oubliois de dire une chose moins importante, l'origine du terme *maron :* ce terme vient du mot Espagnol *simaran*, qui signifie un *singe*. Les Espagnols qui les premiers habiterent les isles de l'Amérique, crurent ne devoir pas faire plus d'honneur à leurs malheureux esclaves fugitifs, que de les appeller *singes*, parce qu'il se retiroient comme ces animaux au fond des bois, & n'en sortoient que pour cueillir les fruits qui se trouvoient dans les lieux les plus voisins de leur retraite. (*D. J.*)

MARONÉE, *Maronea*, (*Géogr. anc.*) ville de Thrace entre le fleuve Nestus & la Chersonèse. Il paroît par des médailles qu'elle reconnoissoit Bacchus pour son protecteur, à cause de l'excellence du vin de son territoire, déjà renommé dès le temps d'Homere, puisque c'étoit-là qu'Ulisse avoit pris celui dont il enivra le cyclope. Cette ville s'appelle aujourd'hui *Marogna*, située près du lac Bouron. Pline dit qu'elle avoit été bâtie par Maron l'Egyptien, qui suivit Osiris ou Bacchus dans ses conquêtes. (*D. J.*)

MARONIAS, (*Géogr. anc.*) *ou* MARONIAS, ville de Syrie. Ptolomée la place dans la Chalcydie, & les modernes à environ 12 lieues d'Antioche, elle devint un évêché. (*D. J.*)

MARONITES, s. m. (*Hist. ecclés.*) nom qu'on donne à une société de chrétiens du rit Syrien, qui sont soumis au pape & dont la principale demeure est au mont Liban. Leur langue vulgaire est l'Arabe.

On ne convient pas de leur origine; les uns prétendent que c'étoit un nom de sectes qui embrasserent le parti des Monothélites, & d'autres assurent qu'ils n'ont jamais été dans le schisme. Un savant *maronite*, Fauste Nairon professeur en Arabe à Rome, a fait l'apologie de sa nation & de l'abbé Maron, dont les *Maronites* tirent leur nom. Il prétend que les disciples de ce Maron qui vivoit vers l'an 400, se répandirent dans toute la Syrie où ils bâtirent plusieurs monasteres. Quoi qu'il en soit, les *Maronites* ont un patriarche qui réside au monastere de Cannubin au mont Liban, à 10 lieues de Tripoli. Il prend la qualité de patriarche d'Antioche. Son élection se fait par le clergé & par le peuple selon l'ancienne discipline de l'Eglise. Il a sous lui quelques évêques qui résident à Damas, à Alep, à Tripoli, & dans quelques autres lieux où se trouvent des *Maronites.*

Les ecclésiastiques qui ne sont pas évêques peuvent tous se marier avant l'ordination. Leurs moines sont pauvres, retirés dans le coin des montagnes, travaillant de leurs mains, cultivant la terre, & ne mangeant jamais de chair; mais ils ne font point de vœux.

Les prêtres ne disent pas la messe en particulier; ils la disent tous ensemble, étant tous autour de l'autel, & ils assistent le célébrant qui leur donne la communion. Les laïques n'observent que le carême, & ne commencent à manger dans ces jours-là que deux ou trois heures avant le coucher du soleil. Ils ont plusieurs autres coutumes sur lesquelles on peut consulter avec précaution la relation du pere Dandini jésuite, écrite en Italien, traduite par M. Simon avec des remarques critiques. (*D. J.*)

MARONI, (*Géogr.*) riviere de l'Amérique méridionale dans la France équinoxiale qu'elle borne à l'occident. C'est la riviere la plus considérable du pays, elle a un cours de 60 à 80 lieues, & se décharge dans la mer à environ 45 lieues de l'embouchure de la Caïenne. (*D. J.*)

MARONIER. *Voyez* MARRONIER.

MAROQUIN. *Voyez* MARROQUIN.

MAROSTICA, (*Géogr.*) petite ville, ou même bourg d'Italie, dans le patrimoine du S. Siege; son air est pur, le pays admirable, fertile en toutes sortes de fruits, & particuliérement en cerises, qui font les plus belles d'Italie. On n'y voit que sources & fontaines, le Bossa passe au milieu, & le Silano à un mille plus loin. C'est la patrie de Prosper Alpin, qui s'est fait une haute réputation par ses ouvrages de médecine &

de botanique. Il mourut à Padoue en 1616, âgé de 63 ans. (*D. J.*)

MAROTIQUE, adj. (*Litt.*) dans la poésie Françoise se dit d'une maniere d'écrire particuliere, gaie, agréable, & tout à la fois simple & naturelle. Clément Marot, valet-de-chambre du roi François I en a donné le modele, & c'est de lui que ce style a tiré son nom. Ce poëte a eu plusieurs imitateurs, dont les plus fameux sont la Fontaine & Rousseau.

La principale différence qui se rencontre entre le style *marotique* & le style burlesque, c'est que le *marotique* fait un choix, & que le burlesque s'accommode de tout. Le premier est le plus simple, mais cette simplicité a sa noblesse, & lorsque son siecle ne lui fournit point des expressions naturelles, il les emprunte des siecles passés. Le dernier est bas & rampant, & va chercher dans le langage de la populace des expressions proscrites par la décence & par le bon goût. L'un se dévoue à la nature, mais il commence par examiner si les objets qu'elle lui présente sont propres à entrer dans ses tableaux, n'y en admettant aucun qui n'apporte avec soi quelque délicatesse & quelque enjouement. L'autre donne pour ainsi dire tête baissée dans la bouffonnerie, & adopte par préférence tout ce qu'il y a de plus extravagant ou de plus ridicule. *Voyez* BURLESQUE.

Après des caracteres si disparates & si marqués, il est étonnant que des auteurs célebres tels que Balzac, Voiture, le P. Vavasseur, aient confondu ces deux genres, & il ne l'est pas moins qu'on prodigue encore tous les jours le nom de style *marotique* à des ouvrages écrits sur un ton qui n'en a que la plus légere apparence. Des auteurs s'imaginent avoir écrit dans le goût de Marot lorsqu'ils ont fait des vers de la même mesure que les siens, c'est-à-dire, de dix syllabes, parsemés de quelques expressions Gauloises, sous prétexte qu'elles se rencontrent dans le poëte, dans S. Gelais, Belleau, *&c.* Mais il ne font pas attention, 1°. que ce langage suranné ne sauroit par lui-même prêter des graces au style, à moins qu'il ne soit plus doux, ou plus énergique, plus vif ou plus coulant que le langage ordinaire, & que souvent dans ces poésies *marotiques* on emploie un mot par préférence à un autre, non parce qu'il est réellement meilleur, plus expressif, plus sonore, mais parce qu'il est vieux. 2°. Que Marot écrivoit & parloit très-purement pour son siecle, & qu'il n'a point ou presque point employé d'expressions vieilles relativement à son temps; que par conséquent si ses poésies ont charmé la cour de François I, ce n'est point par ce langage prétendu Gaulois, mais par leur tour aisé & naturel. 3°. Qu'un méchanisme arbitraire, une forme extérieure ne sont point ce qui caractérise un genre de poésie, & qu'elle doit être marquée par une sorte de sceau dépendant du fond même des sujets qu'elle embrasse & de la maniere dont elle les traite. De ces trois observations il résulte que l'élégance du style *marotique* ne dépend ni de la structure du vers, ni du vieux jargon mêlé souvent avec affectation à la langue ordinaire, mais de la naïveté, du génie & de l'art d'assortir des idées riantes avec simplicité. Ce n'est pas que le vieux style n'ait son agrément quand on sait l'employer à propos: peut-être a-t-on appauvri notre langue sous prétexte de la polir, en en bannissant certains vieux termes fort énergiques comme l'a remarqué la Bruyere, & que c'est la faire rentrer dans son domaine que de les lui rendre, parce qu'ils sont bons & non parce qu'ils sont antiques. Des idées simples sans être communes, naïves sans être basses, des tours unis sans négligence, du feu sans hardiesse, une imitation constante de la nature, & le grand art de déguiser l'art même; voilà ce qui fait le fond de ce genre d'écrire, & ce qui cause en même temps la difficulté d'y réussir. *Principes pour la lecture des poëtes, tome I, page 56 & suiv.*

MAROTIQUE, adj. (*Belles-Lettres. Poésie.*) Depuis que Paschal & Corneille, Racine & Boileau ont épuré & appauvri la langue de Marot & de Montagne, quelques-uns de nos poëtes regrettant la grace naïve des anciens tours qu'elle avoit perdus, l'heureuse liberté de supprimer l'article, une foule de mots injustement bannis par le caprice de l'usage, & quelques inversions faciles qui sans troubler le sens rendoient l'expression plus vive & plus pi-

quante, essayerent en écrivant dans le genre de Marot d'imiter jusqu'à son langage ; mais comme pour manier avec grace un style naïf, il faut être naïf soi-même, & que rien n'est plus rare que la naïveté, la Fontaine est le seul poëte qui ait excellé dans cette imitation. Boileau n'accordoit guere que ce mérite à la Fontaine. Boileau n'avoit pas reçu de la nature l'organe avec lequel on sent les beautés simples & touchantes de notre divin fabuliste. Rousseau dans l'épigramme a très-bien réussi à imiter le style de Marot ; mais dans l'épître familiere il a fait de ce style un jargon bizarre & pénible très-éloigné du naturel.

Il est à souhaiter qu'on n'abandonne pas ce langage du bon vieux temps : il perpétue le souvenir & il peut ramener l'usage des anciens tours qui avoient de la grace, & des anciens mots qui doux à l'oreille avoient un sens clair & précis : la Bruyere en a réclamé quelques-uns, il y en a un bien plus grand nombre & l'on feroit un joli dictionnaire de ceux qu'on a eu tort d'abandonner & de laisser vieillir, tel que *félon*, *félonne*, *félonnie* ; *courtoisie & courtois* ; *loyal*, *déloyal*, *loyauté* ; *servage*, *alléger*, *allégeance*, *discors*, *perdurable*, *animeux*, *trompeteresse*, *esmoi*, *charmeresse*, *oblivieux* ; *brandir*, *concéder*, *dévaler*, *pâtir* ; *dolent*, *douloir*, *blême*, *blémir*, &c.

L'ancienne langue Françoise étoit un arbre qu'il falloit émonder, mais qu'on a mutilé peut-être, & il n'est personne, qui en lisant Montagne, ne reproche à la délicatesse du goût d'avoir été trop loin, d'autant moins excusable dans cet excès de sévérité, qu'elle n'a pas été fort éclairée, & qu'en retranchant des rameaux utiles, elle en a laissé un grand nombre d'infructueux. (*M. Marmontel.*)

MAROTTI, s. m. (*Bot. exot.*) arbre du Malabar, à feuilles de laurier. Il porte un fruit rond, oblong, contenant un noyau large, dur & jaunâtre, qui renferme dix ou onze amandes. On en tire une huile d'usage dans la galle & autres maladies de la peau. (*D. J.*)

MAROUCHIN, s. m. (*Hist. des drog.*) nom vulgaire qu'on donne au pastel de la plus mauvaise qualité, & qui n'a pas plus de force que le vouede de Normandie. On le fait de la derniere récolte, & du marc des feuilles de la plante qui produit cette drogue si nécessaire pour les teintures en bleu. *Voyez* Indigo & Pastel. (*D. J.*)

MAROUFLER, v. act. en *Peinture*, c'est enduire le revers d'un tableau peint en huile sur toile, avec de la couleur, & particuliérement avec de la terre d'ombre qu'on a fait bouillir, & qu'on applique sur un mur, ou sur du bois. Cela les garantit un temps du dommage que l'humidité pourroit y causer.

MAROUTE, la (*Botan.*) c'est l'espece de *camomille*, que les botanistes nomment camomille puante, *chamælum fœtidum off.* Ses racines sont fibreuses ; ses tiges sont cylindriques, vertes, cassantes, succulentes & partagées en plusieurs rameaux. Elles sont plus grosses & s'élevent plus haut que celles de la *camomille* commune. Ses feuilles sont aussi plus grandes, & d'un verd foncé. Ses fleurs sont semblables à celle de la *camomille* ordinaire pour la couleur & pour la figure. Toute cette plante jette une odeur forte, bitumineuse, & est rarement d'usage. Elle rougit un peu le papier bleu, d'où l'on voit qu'elle contient un sel essentiel ammoniacal, enveloppé dans beaucoup d'huile grossiere & fétide. Matthiole dit que cette espece de *camomille* est d'une telle âcreté qu'elle ulcere la peau. On peut s'en servir en fumigation, dans la passion hystérique. (*D. J.*)

Maroute *ou camomille puante*, (*Mat. méd.*) La décoction de *maroute*, selon Tragus, est très-salutaire pour la passion hystérique. On l'emploie en demi-bain, en fomentation & en fumigation. Cette plante est si âcre, dit Matthiole, qu'elle ulcere la peau ; ce qui fait que ceux qui font leurs nécessités dans les champs, & qui s'essuyent ensuite avec cette plante, sont tourmentés peu de temps après d'une ardeur insupportable. Géoffroy, *Matiere méd.*

MARPACH, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne en Souabe, au duché de Wirtemberg, sur le Necker, entre Hailbron & Schorndorff. *Long.* 26, 57, *lat.* 49, 9. (*D. J.*)

MARPESSUS, (*Géogr. anc.*) ville de

la Phrygie dans le mont Ida, aux environs du fleuve Ladon. (*D. J.*)

MARPOURG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne au landgraviat de Hesse-Cassel, dont elle est la capitale, avec une université fondée en 1526.

Marpourg n'étoit anciennement qu'une forteresse des Mattiaques, que Ptolomée, *liv. II, chap. xj*, appelle *Mattiacum*. Elle a été autrefois libre & impériale, mais les landgraves de Hesse la soumirent à leur obéissance.

Elle est dans un pays agréable, sur la Lohn, à 14 lieues S. O. de Waldeck, 18 N. E. de Francfort, 19 S. O. de Cassel. *Long.* 26, 28, *lat.* 50, 42.

Quoique cette ville soit une université, elle n'est pas féconde en gens de lettres, & je ne connois guere que Frédéric Sylburge qui mérite d'être nommé. C'étoit il est vrai un des savans hommes du xvj siecle, dans la connoissance de la langue Grecque, comme le prouve sa Grammaire & autres ouvrages, où son érudition en ce genre n'est pas douteuse. Il eut grande part au trésor de cette langue morte, donné sous le nom d'Henri Etienne, & mourut à Heidelberg en 1569, à la fleur de son âge. (*D. J.*)

MARPURG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans la basse-Styrie. Lazius pense que c'est le *Castra Marcianna* d'Ammien Marcellin, & c'est ce qu'il seroit bien embarrassé de prouver. Cette petite ville est sur la Drave, à 9 milles de Gratz. *Long.* suivant Street, 33, 26; *lat.* 48, 50. (*D. J.*)

MARQUAIRE, (*Géogr.*) ville des Indes, sur la côte de Malabar au royaume de Calicut. Elle est peuplée, marchande, & a un port avec des forts qui en défendent l'entrée. *Voyez* Pylard, *voyage aux Indes orientales*. (*D. J.*)

MARQUE, s. f. (*Gramm.*) signe naturel ou artificiel auquel on distingue une chose d'une autre. *Voyez aux articles suivans* différentes acceptions de ce mot.

MARQUE, (*Hist. mod.*) *lettres de marque*, ou *lettres de représailles*, ce sont des lettres accordées par un souverain, en vertu desquelles il est permis aux sujets d'un pays de faire des représailles sur ceux d'un autre, après qu'il a été porté par trois fois, mais inutilement, des plaintes contre l'agresseur à la cour dont il dépend. *Voyez* LOIS & LETTRES.

Elles se nomment ainsi du mot Allemand *marcke*, limite, frontiere, comme étant *jus concessum in alterius principis marchas seu limites transeundi sibique jus faciendi*, un droit de passer les limites ou frontieres d'un autre prince, & de se faire justice à soi-même. *Voyez* REPRÉSAILLES.

MARQUES, (*Marine*) ce sont des indices qui sont à terre, comme des montagnes, clochers, moulins à vent, arbres, *&c.*, & qui servent aux pilotes à reconnoître les passes, les entrées de ports ou de rivieres, les dangers, *&c.* On appelle aussi *marques* les tonnes & les balises qu'on met en mer pour ce même usage.

MARQUE, (*Comm.*) *dans le commerce & dans les manufactures*, c'est un certain caractere qu'on frappe ou qu'on imprime sur différentes sortes de marchandise, soit pour montrer le lieu où elles ont été fabriquées, & pour désigner les fabricans qui les ont faites, soit pour témoigner qu'elles ont été vues par les officiers ou magistrats chargés de l'inspection de la manufacture, soit enfin pour faire voir que les droits auxquels elles sont sujettes ont été acquittés, conformément à l'ordonnance.

Tels sont les draps & les toiles, les cuirs, les ouvrages de coutellerie, le papier, la vaisselle, les poids, les mesures, qui doivent être marqués.

Marque est aussi un signe ou un caractere particulier dont se servent les commerçans, qui n'est connu que d'eux, & par lesquels ils se rappellent le prix que leur a coûté la marchandise à laquelle il se trouve.

Ces *marques*, qu'on appelle aussi *numéros*, se prennent arbitrairement; mais ordinairement on les choisit dans les lettres de l'alphabet, chacune se rapportant à un certain chiffre qu'il signifie constamment. Elles sont d'un si grand usage dans le commerce, que le lecteur ne désapprouvera pas sans doute que nous insérions ici une petite table qui

pourra servir de modele pour leur construction.

A	B	C	D	E	F	G	H	I	K	L	M
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	20

Un exemple suffira pour comprendre l'usage de cette table : supposons, par exemple que je voulusse écrire sur une piece d'étoffe qu'elle a coûté 37 s. 6 d. par aune, je mettrois une M pour 20. s. une L pour 10 s. une H pour 7 s. & un G pour 6 d. de façon que les différentes lettres écrites à la suite l'une de l'autre, en observant de séparer toujours les deniers & les sols des livres, formeroient cette *marque*, M. LH. G. qui signifieroient 37 s. 6 d. ou 1 l. 17 s. 6 d.

Remarquez que les *marques* peuvent varier à l'infini, en faisant correspondre une autre suite de caracteres numériques à la même suite des lettres, ou réciproquement.

MARQUE, *en terme de Boutonnier*, est un instrument de fer carré, terminé d'un bout par cinq pointes, quatre aux angles, & une au milieu beaucoup plus longue que les autres. Chacune des angulaires marque l'endroit où l'on doit faire le trou pour passer la corde à boyau, & la grande entre dans celui du milieu qui est déjà fait.

MARQUE, *en terme de Cirier*, c'est un instrument de cuivre ou autre matiere, gravé d'une fleur de lis, ou de quelqu'autre ornement dont on veut décorer les cierges. *Voyez* CACHET.

MARQUES, *en terme d'Epinglier*, ne sont autres que des signes imprimés en rouge sur le papier qui enveloppe les épingles à demi-milliers, à l'aide desquels il est aisé de reconnoître l'ouvrier, ou qui a fait les épingles, ou plutôt le marchand qui les fait faire, & les débite en gros, chacun ayant ses *marçulieres*, & mettant son nom.

MARQUES, (*Maréch.*) signes naturels qui donnent à connoître l'âge ou la bonté des chevaux. C'est une bonne *marque* lorsqu'un cheval trépigne, qu'il bat du pied, & mange avidement son avoine. Les balzanes sont de bonnes *marques* dans un cheval. Il se dit plus particuliérement de la *marque* noire appellée *germe de feve*, qui lui vient à l'âge d'environ cinq ans, dans les creux des coins, & qui s'efface vers les huit ans, & alors on dit qu'ils ne marquent plus & qu'ils rasent.

Marque est aussi un instrument de haras qu'on applique tout rouge sur la cuisse d'un cheval, pour qu'il s'y imprime mieux.

MARQUE, (*Imprimerie.*) les compagnons imprimeurs nomment *marque*, un pli qu'ils font à une feuille de papier, de dix mains en dix mains. Cette *marque* leur sert à compter le papier qu'on leur donne à tremper, & leur fait connoître ce qu'ils peuvent avoir imprimé & ce qui leur reste à imprimer du nombre desiré.

MARQUE, (*Rubanier.*) est un fil de chaîne, de couleur apparente, & différente de la soie de chaîne, & qui doit continuer tout le long de l'ouvrage sur une des lisieres, pour faire voir qu'il est tramé de fil quoique travaillé sur soie, ou tramé de soie quoique sur chaîne de fil. L'ouvrage dépourvu de cette *marqne* est dans le cas de la prohibition, & conséquemment saisissable, & l'ouvrier puni.

MARQUE, (*Coutelier.*) se dit aussi par quelques ouvriers en fer, d'un morceau d'acier trempé, à l'extrémité duquel on a gravé un objet quelconque en relief, que l'ouvrier imprime en quelqu'endroit de la piece, à froid ou à chaud, & qui y reste après qu'elle est achevée. Chaque particulier a sa *marque*. Il est défendu de travailler à la *marque* d'un autre. Cette marque désigne l'ouvrier. Si son ouvrage est bon, il achalande sa boutique & sa *marque*; & lorsqu'il vient à mourir, sa *marque* se vend quelquefois une somme assez considérable. On dit que les ouvriers couteliers de Paris s'acharnent à décrier la coutellerie des provinces qu'on apporte ici, & que pour cet effet ils ruinent & gâtent l'ouvrage au raccommodage. Les provinciaux n'ont qu'une ressource contre cette méchanceté, c'est de prendre la *marque* des ouvriers de Paris, afin de confondre la marchandise qu'ils vendent dans leur boutique, avec celle qu'ils envoient ici.

* MARQUE, (*Lingerie.*) On appelle ainsi les lettres & les chiffres que l'on coud

sur

ſur le linge, & qui ſont deſtinées à faire connoître aux blanchiſſeuſes à qui il appartient. Ces marques ne ſe font qu'au moyen d'un ſeul point nommé le *point croiſé*. *Voyez l'article* LINGERE. La ſeule regle pour faire ce point régulier eſt de compter les fils; or, comme la toile eſt compoſée de fils qui ſe croiſent carrément, on doit compter pour chaque point deux fils d'un ſens & autant de l'autre, c'eſt-à-dire, deux fils de droite à gauche, & deux de haut en bas; alors après avoir arrêté le nœud on mene l'aiguille en diagonale, traverſant les quatres fils du bas en haut, & on croiſe la ſeconde diagonale par deſſus la premiere; ce qui forme une croix de ſaint André qu'on appelle le *point croiſé*.

MARQUE, (*Orfév. Monn.*) On entend par *marque* ſur la monnoie l'image ou l'effigie du prince; c'eſt cette *marque* qui lui donne cours dans le commerce. Les directeurs & graveurs des monnoies mettent ſur les monnoies chacun une *marque* particuliere qu'ils choiſiſſent à leur gré. Quand ces officiers ſont reçus, ils ſont obligés de déclarer, par un acte en bonne forme, de quelle *marque* ils prétendent ſe ſervir; il s'en tient regiſtre, & ils ne peuvent la changer ſans permiſſion.

On met une *marque* ſur les ouvrages d'or & d'argent, qui ſe fait tant avec le poinçon du maître qui a fabriqué les ouvrages, qu'avec le poinçon de la communauté, pour faire connoître la bonté du titre. (+)

§ MARQUÉ, adj. (*terme de Blaſon.*) ſe dit des points qui ſe trouvent ſur diverſes pieces de l'écu, & particuliérement de ceux qui paroiſſent ſur les dés à jouer.

De Morant de la Reſle de Bordes en Bourgogne; *de gueules à l'aigle d'argent, accompagnée en pointe de deux dés à jouer de même, marqués de ſable, celui à dextre de quatre points, celui à ſéneſtre de cinq points.*

Le Peinteur ſieur des Rufflets en Normandie; *d'azur à l'ancre d'argent, le trabs d'or, accotée de deux dés à jouer du ſecond émail, marqués de ſable, le premier de cinq points, l'autre de ſix.* (*G. D. L. T.*)

MARQUEFAVE, (*Géogr.*) petite ville de France dans le haut Languedoc, au dioceſe de Rieux. Il y a un couvent d'Auguſtins, & un prieuré de l'ordre de Fontevrault. *Long.* 18, 50; *lat.* 36, 10.

MARQUER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt imprimer un ſigne, une marque. *Voyez l'article* MARQUE.

MARQUER, (*Comm.*) ſignifie appliquer ou mettre une marque artificielle à une choſe pour la reconnoître. Les marchands *marquent* leurs ballots de marchandiſes, leurs bois, leurs beſtiaux, leurs étoffes, *&c.* *Voyez* MARQUE.

Marquer ſignifie auſſi *faire une marque*, une empreinte par autorité publique: ainſi l'on dit, *marquer* la monnoie, *marquer* la vaiſſelle d'or ou d'argent au poinçon de la ville. On *marque* l'étain fin par deſſous, & l'étain commun par deſſus l'ouvrage.

Les commis des aides vont *marquer* les vins dans les caves & celliers pour la ſûreté des droits du roi. Les manufacturiers & ouvriers doivent faire *marquer* leurs étoffes d'or, d'argent, de ſoie, de laine, *&c.* dans les bureaux, halles & autres lieux où les maîtres, jurés, gardes ou ergards des corps & communautés en doivent faire la viſite. Dans ce dernier ſens, on dit *plomber* & *ferrer* les étoffes; ce qui ſignifie la même choſe que *marquer*. *Dict. du commerce.*

MARQUER, (*Monn. Orfév.*) *Marquer* la monnoie, c'eſt y mettre la marque ou empreinte du prince, ſoit ſon effigie ou telle autre marque qui lui donne cours dans le commerce. *Marquer* la vaiſſelle ou autres ouvrages d'or & d'argent, c'eſt y mettre le poinçon du maître qui les a travaillés, avec le poinçon qui indique le titre.

On *marque* auſſi les eſpeces ſur la tranche, & l'on a inventé pour cette opération une machine auſſi ſimple qu'ingénieuſe, qui conſiſte en deux lames d'acier faites en forme de regles épaiſſes environ d'une ligne, ſur leſquelles ſont gravées ou les légendes, ou les cordonnets, moitié ſur l'une & moitié ſur l'autre. Une de ces lames eſt immobile & fortement attachée avec des vis ſur une plaque de cuivre, qui l'eſt elle-même à une table ou établi de bois fort épais: l'autre lame eſt mobile, & coule ſur la plaque de cuivre par le moyen d'une manivelle & d'une roue ou de pignon de fer dont les dents s'engrainent dans d'autres eſpeces de dents qui ſont ſur la ſuperficie de la lame coulante.

Le flaon, placé horizontalement entre ces deux lames, eſt entraîné par le mouvement

de celle qui eſt mobile; en ſorte que lorſqu'il a fait un demi-tour, il ſe trouve entiérement marqué. Cette *machine* eſt ſi facile, qu'un ſeul homme peut marquer vingt mille flaons en un jour. L'invention de marquer ſur la tranche vient d'Angleterre. (+)

MARQUER, *en terme de Boutonnier*, c'eſt imprimer la marque des quatres pointes au milieu du moule, pour y faire les quatre trous deſtinés à recevoir la corde à boyau.

MARQUER, (*Coutelier.*) *Voyez l'article* MARQUE.

MARQUER, (*Maréchal.*) ſe dit d'un cheval dont on connoît encore l'âge aux dents; on dit ce cheval *marque* encore. *Marquer un cheval*, c'eſt lui appliquer la marque ſur quelque partie du corps. *Voyez* MARQUE.

MARQUER *ou* TRACER, (*Menuiſier.*) c'eſt chez les Menuiſiers, Charpentiers, ou autres artiſtes ſemblables, tirer des lignes ſur une planche ou une piece de bois, pour que le compagnon la coupe ſuivant ce quelle eſt tracée. On dit tracer ſur une planche les irrégularités d'un mur. Cela ſe fait facilement en préſentant la rive d'une planche de bout contre le mur, ou la piece dont vous voulez avoir le courbe ou le défaut; de ſorte qu'elle forme un angle avec ladite face; puis vous prenez un compas ouvert, ſuivant la plus grande diſtance qui ſe trouve entre la rive de votre planche & la face dont vous voulez avoir l'irrégularité; enſuite, commençant par le haut, il faut porter une des pointes contre la face irréguliere; & l'autre pointe ſur votre planche: la pointe qui porte ſur la planche tracera, la conduiſant en deſcendant la pointe contre le mur irrégulier, l'irrégularité de votre piece ou muraille, & par ce moyen vos pieces ſe joindront parfaitement.

MARQUER, *terme de paumier*, c'eſt compter le jeu des joueurs, ſoit au billard ou à la paume. Le jeu ſe *marque* à la paume en faiſant ſur le carreau une raie de droite à gauche avec de la craie: on en fait une autre perpendiculaire à la premiere; & des deux côtés de celle-ci, on *marque* autant de barres que les joueurs ont de jeu.

Au billard, les points de chaque joueur ſe *marquent* ſur une eſpece de palette de bois percée de deux rangées de trous, de 16 trous chacune.

MARQUÉTERIE, ſ. f. (*Art. méchan.*) Sous le nom de *marquéterie*, l'on entend l'art d'aſſembler proprement & avec délicateſſe, des bois, métaux, verres & pierres précieuſes de différentes couleurs, par plaques, bandes & compartimens, ſur d'autres beaucoup plus communs, pour en faire des meubles, bijous, & tout ce qui peut contribuer à l'embelliſſement des appartemens. Il en eſt de trois ſortes: la premiere conſiſte dans l'aſſemblage des bois rares & précieux de différentes eſpeces, des écailles, ivoires & autres choſes ſemblables, quelquefois par compartimens de bandes d'étain, de cuivre, & autres métaux, ſur de la menuiſerie ordinaire, non-ſeulement pour en faire des armoires, commodes, bibliotheques, bureaux, ſecretaires, gueridons, tables, écritoires, pieds & boîtes de pendules, piédeſtaux, eſcablons pour porter des antiques, conſoles & tablettes propres à dépoſer des porcelaines, bijous, &c. mais auſſi pour des lambris, plafonds, parquets, & tout ce qui peut ſervir d'ornement aux plus riches appartemens des palais & autres maiſons d'habitation: la ſeconde, dans l'aſſemblage des émaux & verres de différentes couleurs; & la troiſieme, dans l'aſſemblage des pierres & marbres les plus précieux, qu'on appelle plus proprement *moſaïques*, *voyez cet article*. Ceux qui travaillent à la premiere eſpece de *marquéterie* ſe nomment *Menuiſiers de placage*, parce qu'outre qu'ils aſſemblent les bois comme les Menuiſiers d'aſſemblage, ils les plaquent par deſſus de feuilles très-minces de bois de différente couleur, & les poſent les uns contre les autres par compartiment avec de la colle-forte, après les avoir taillés & contournés avec la ſcie, ſuivant les deſſeins qu'ils veulent imiter. On les appelle encore *Ebéniſtes*, parce qu'ils emploient le plus ſouvent des bois d'ébene. Ceux qui travaillent à la ſeconde ſont appellés *Emailleurs*, *voyez cet Article*, & ceux qui travaillent à la derniere ſont les *Marbriers*. *Voyez cet Article.*

L'art de *marquéterie* eſt ſelon quelques-uns fort ancien: l'on croit que ſon origine qui étoit fort peu de choſe dans ſon commencement, vient d'Orient, & que les

Romains l'emporterent en Occident avec une partie des dépouilles qu'ils tirerent de l'Asie. Anciennement on divisoit la *marquéterie* en trois classes. La premiere qu'on appelloit μεγαλογραφία étoit la plus estimée ; on y voyoit des figures des dieux & des hommes. La seconde représentoit des oiseaux & autres animaux de toute espece ; & la troisieme, des fleurs, des fruits, des arbres, paysages, & autres choses de fantaisie. Ces deux dernieres étoient appellées indifféremment ῥωπογραφία. Cet art n'a pas laissé que de se perfectionner en Italie vers le quinzieme siecle ; mais depuis le milieu du dix-septieme, il a acquis en France toute la perfection que l'on peut desirer. Jean de Veronne, contemporain de Raphaël & assez habile peintre de son temps, fut le premier qui imagina de teindre les bois avec des teintures & des huiles cuites qui les pénétroient. Avant lui, la *marquéterie* n'étoit, pour ainsi dire, autre chose que du blanc & du noir ; mais il ne la poussa que jusqu'à représenter des vues perspectives qui n'ont pas besoin d'une si grande variété de couleurs. Ses successeurs enchérirent sur la maniere de teindre les bois, non-seulement par le secret qu'ils trouverent de les brûler plus ou moins sans les consumer, ce qui servit à imiter les ombres, mais encore par la quantité des bois de différentes couleurs vives & naturelles que leur fournit l'Amérique, ou de ceux qui croissent en France dont jusqu'alors on n'avoit point fait usage.

Ces nouvelles découvertes ont procuré à cet art les moyens de faire d'excellens ouvrages de pieces de rapport, qui imitent la peinture au point que plusieurs les regardant comme de vrais tableaux, lui ont donné le nom de *peinture en bois*, *peinture* & *sculpture en mosaïque*. La manufacture des Gobelins, établie sous le regne de Louis XIV, & encouragée par ses libéralités, nous a fourni les plus habiles ébénistes qui ont paru depuis plusieurs années, du nombre desquels le fameux Boule, le plus distingué, est celui dont il nous reste quantité de si beaux ouvrages : aussi est-ce à lui seul, pour ainsi dire, que nous devons la perfection de cet art ; mais depuis ce temps-là la longueur de ces sortes d'ouvrages les a fait abandonner.

On divise la *marquéterie* en trois parties. La premiere est la connoissance des bois propres à cet art ; la seconde, l'art de les assembler & de les joindre ensemble par plaques & compartimens, mêlés quelquefois de bandes de différens métaux sur de la menuiserie ordinaire ; & la troisieme, la connoissance des ouvrages qui ont rapport à cet art.

Des bois propres à la marquéterie. Presque toutes les sortes de bois sont propres à la *marquéterie* ; les uns sont tendres & les autres fermes. Les premiers se vendent à la piece ; & les seconds à la livre à cause de leur rareté.

Les bois tendres qu'on appelle ordinairement *bois François*, ne sont pas les meilleurs ni les plus beaux, mais aussi sont-ils les plus faciles à travailler, raison pour laquelle on en fait les fonds des ouvrages (*a*). Ceux que l'on emploie le plus souvent à cet usage sont le sapin, le châtaignier, le tilleul, le frêne, le hêtre, & quelques autres très-legers ; les bois de noyer blanc & brun, de charme, de cormier, de buis, de poirier, de pommier, d'alizier, de merizier, d'acacia, de psalm, & quantité d'autres, s'emploient refendus avec les bois des Indes aux compartimens de placage ; mais il faut avoir grand soin d'employer cette sorte de bois bien secs ; car comme ils se tourmentent beaucoup, lorsqu'ils ne sont pas parfaitement secs, quels mauvais effets ne feroient-ils pas, si, lorsqu'étant plaqués, ils venoient à se tourmenter ?

Les bois fermes, appellés *bois des Indes* parce que la plupart viennent de ces pays, sont d'une infinité d'especes plus rares & plus précieuses les unes que les autres ; leurs pores sont fort serrés ; ce qui les rend très-fermes & capables d'être refendus très-minces. Plusieurs les appellent tous indifféremment *bois d'ébene*, quoique l'ébene proprement dit soit presque seul de couleur noire, les autres ayant chacune leur nom particulier. On en comprend néanmoins, sous ce

(*a*) Les fonds des ouvrages de *marquéterie* sont les ouvrages même non plaqués.

nom, de noir, de rouge, de verd, de violet, de jaune, & d'une infinité d'autres couleurs nuancées de ces dernieres.

L'ébene noir eſt de deux eſpeces; l'une qui vient de Portugal, eſt parſemée de taches blanches; l'autre qui vient de l'iſle Maurice, eſt plus noire & beaucoup plus belle.

Le grenadil eſt une eſpece d'ébene que quelques-uns appellent *ébene rouge*, parce que ſon fruit eſt de cette couleur; mais le bois eſt d'un brun foncé tirant ſur le noir veiné de blanc; ceux qui ſont vraiment rouges ſont le bois roſe, & après lui le maïenbeau, le chacaranda, le bois de la Chine qui eſt veiné de noir, & quelques autres; le bois de fer approche beaucoup du rouge, mais plus encore du brun.

Les ébenes verds ſont le calembour, le gaïac, & autres; mais cette derniere eſpece beaucoup plus foncée, dure & peſante, eſt mêlée de petites taches brillantes.

Les ébenes violets ſont l'amarante; l'ébene paliſſante, celui qu'on appelle *violette*, & autres; mais le premier eſt le plus beau, les autres approchant beaucoup de la couleur brune.

Les ébenes jaunes ſont le clairembourg, dont la couleur approche beaucoup de celle de l'or, le cedre, différens acajous, & l'olivier, dont la couleur tire ſur le blanc.

Il eſt encore une infinité d'autres ébenes de différentes couleurs nuancées plus ou moins de ces dernieres.

Des aſſemblages. On entend par aſſemblages de *marquéterie*, non-ſeulement l'art de réunir & de joindre enſemble pluſieurs morceaux de bois pour ne faire qu'un corps, mais encore celui de les couvrir par compartimens de pieces de rapport. Les uns ſe font carrément à queue d'aronde en onglet, en fauſſe coupe, *&c.* comme on peut le voir dans la Menuiſerie où ces aſſemblages ſont traités fort amplement. Les autres ſe font avec de petites pieces de bois refendues très-minces, découpées de différentes manieres ſelon le deſſein des compartimens, & collées enſuite les unes contre les autres.

Cette derniere ſorte d'aſſemblage en laquelle conſiſte principalement l'art de *marquéterie*, ſe fait de deux manieres: l'une eſt lorſque l'on joint enſemble des bois, ivoires ou écailles de différentes couleurs; l'autre lorſque l'on joint ces mêmes bois, ivoires ou écailles avec des compartimens ou filets d'étain, de cuivre, & autres.

La premiere ſe diviſe en deux eſpeces: l'une lorſque les bois diviſés par compartimens, repréſentent ſimplement des cadres, des panneaux, & quelquefois des fleurs d'une même couleur; l'autre lorſqu'indépendamment des cadres & des panneaux d'une ou pluſieurs couleurs, ces derniers repréſentent des fleurs, des fruits, & même des figures qui imitent les tableaux. L'une & l'autre conſiſtent premiérement à teindre une partie des bois que l'on veut employer & qui ont beſoin de l'être, pour leur donner des couleurs qu'ils n'ont pas naturellement; les uns en les brûlant leur donnent une couleur noirâtre qui imite les ombres; les autres les mettent pour cet effet dans du ſable extrêmement chauffé au feu; d'autres ſe ſervent d'eau de chaux & de ſublimé; d'autres encore d'huile de ſoufre: cependant chaque ouvrier a ſa maniere & les drogues particulieres pour la teinte de ſes bois, dont il fait un grand myſtere. Deuxiémement, à réduire en feuilles d'environ une ligne d'épaiſſeur tous les bois que l'on veut employer dans un placage. Troiſiémement, ce qui eſt le plus difficile & qui demande le plus de patience & d'attention à contourner ces feuilles avec la ſcie, ſuivant la partie du deſſein qu'elles doivent occuper en les ſerrant dans différens étaux, que l'on appelle auſſi *âne*. Cela ſe fait en pratiquant d'abord ſur l'ouvrage même un placage de bois de la couleur du fond du deſſein. On y trace enſuite le deſſein dont on ſupprime les parties qui doivent recevoir des bois d'une autre couleur que l'on ajuſte alors à force, pour les faire joindre parfaitement. Quatriémement enfin, à les plaquer les unes contre les autres avec de la colle-forte, en ſe ſervant des marteaux à plaquer.

La ſeconde maniere avec compartimens d'étain, de cuivre, ou autres métaux, eſt de deux ſortes: l'une eſt celle dont le bois forme les fleurs & autres ornemens auxquels l'étain ou le cuivre ſert de fond. L'autre eſt au contraire celle dont le cuivre

ou l'étain ſont les fleurs & autres ornemens auxquels le bois, l'écaille ou l'ivoire ſert de fond; l'une & l'autre s'ajuſtent de la même maniere que celle en bois, mais ne ſe peut coller comme le bois avec de la colle-forte, qui ne prend point ſur les métaux; mais bien avec du maſtic.

Des ouvrages de marquéterie. La *marquéterie* étoit fort en uſage chez les anciens. La plus grande richeſſe de leurs appartemens ne conſiſtoit qu'en meubles de cette eſpece; ils ne ſe contentoient pas d'en faire des meubles, ils en faiſoient des lambris, des parquets, des plafonds; ils en revêtiſſoient leurs pieces de curioſité; ils en faiſoient même des vaſes & des bijous de toute eſpece, qu'ils conſidéroient comme autant d'ornemens agréables à la vue. Mais depuis que les porcelaines & les émaux les plus précieux ont ſuccédé à toutes ces choſes, la *marquéterie* a beaucoup diminué de ſon luxe. Néanmoins on voit encore dans les appartemens des châteaux de Saint-Cloud & de Meudon, des cabinets de curioſité, & dans beaucoup de maiſons d'importance, quantité de meubles & bijous revêtus de ces ſortes d'ouvrages.

Dans tous les meubles faits de *marquéterie*, ceux dont on fait le plus d'uſage ſont les commodes, d'une infinité de formes & grandeurs. Ce meuble ſe place ordinairement dans les grandes pieces entre deux croiſées, adoſſé aux trumeaux, & eſt compoſé de pluſieurs tiroirs plus grands ou plus petits les uns que les autres, ſelon l'uſage que l'on en veut faire, diviſés extérieurement de cadres & de panneaux de bois de placage de différentes couleurs: ces commodes ſont ſurmontées de tables de *marquéterie*, ſubdiviſées par compartimens de différens deſſeins, & plus ordinairement de tables de marbre, beaucoup moins ſujettes aux taches.

Apres les commodes ſont les armoires à l'uſage des lingeries, ou bas d'armoires, à l'uſage des antichambres, ſalles à manger, &c. on les fait, comme tous les autres meubles, en noyer ſimplement, avec portes carrées ou ceintrées par le haut, & pilaſtres, ſubdiviſés de panneaux, & de cadres, ou par compartimens de placage, avec portes & pilaſtres ornés de baſes & corniches.

Les ouvriers en *marquéterie* font des châſſis d'écran, des tables, *dites de nuit*; *des chiffonieres*, des bibliotheques à l'uſage des cabinets avec portes de treillage & corniches ornées de différens compartimens de *marquéterie* en bois; d'autres bibliotheques formant une eſpece de lambris de hauteur & d'appui, ornées de pilaſtres; des ſecretaires compoſés de pluſieurs tiroirs; des tables appellées *bureau*, & d'autres appellées toilette; des coins, ou eſpeces d'armoires légeres faites pour être ſuſpendues dans les angles des appartemens; des coffres, des jeux de dames, des conſoles de différente eſpece; des piédeſtaux, des boîtes de pendules, des parquets de *marquéterie* en bois; des lambris de *marquéterie* en bois dans le goût des lambris de menuiſerie, &c.

Outils propres à la marquéterie. L'on ſe ſervoit autrefois de l'outil à *onde* pour faire des moulures; mais depuis qu'on a ſupprimé ces ſortes d'ornemens, on a auſſi ſupprimé l'outil qui les faiſoit. Il eſt compoſé d'une forte boîte, longue d'environ ſix à ſept pieds, montée ſur deux treteaux d'aſſemblage, retenus enſemble par une grande traverſe; ſur la boîte eſt arrêtée une roue dentée, mue par une manivelle faiſant aller & venir une crémailliere, ſur laquelle eſt arrêtée une travée qui tient la piece de bois qui doit recevoir la moulure de l'outil de fer aciéré. Un ſommier inférieur monte & deſcend à la hauteur que l'on juge à propos, par le ſecours d'une vis à écrou dans un ſommier ſupérieur, aſſemblé à tenons & mortoiſes dans quatre montans ou jumelles arrêtées ſolidement ſur la boîte.

L'âne eſt une eſpece d'étau compoſé de deux jumelles, dont celle à charniere par en-bas, appuie contre la premiere, pour ſerrer l'ouvrage par l'extrêmité d'un arc-boutant, auſſi à charniere, arrêté à une corde ou chaîne qui eſt retenue par en-bas à une pédale à charniere, par une de ſes extrêmités, ſur laquelle on met le pied lorſque l'on veut ſerrer l'ouvrage. *Voyez* Ane, *vol. 2*, *pag. 633*.

On emploie un autre âne compoſé, comme le précédent, de jumelles, dont l'une, à charniere par en-bas, eſt appuyée

par l'extrêmité d'un arc-boutant, dont l'autre eſt priſe dans une crémaillere retenue à une chaîne ou corde, arrêtée par ſon extrêmité inférieure à une pédale, faiſant charniere dans chacun de deux des pieds de la table.

On ſe ſert d'une preſſe, eſpece d'établi monté ſur deux traiteaux compoſés de montans & traverſes, dans lequel ſont arrêtées deux vis & leurs écrous, ſerrant la piece entre laquelle & l'établi on place les pieces de bois que l'on veut refendre, ou autres ouvrages pour les travailler.

Il eſt une preſſe beaucoup plus ſolide que la précédente, étant arrêtée dans le plancher par des montans & arcs-boutans, ſur leſquels eſt aſſemblé à tenons & mortoiſes un ſommier, entre lequel & la piece de bois horizontale ſerrée avec les vis, par le ſecours des manivelles, on place la piece de bois que l'on veut refendre, qui par en-bas traverſe le plancher.

L'établi eſt l'inſtrument le plus néceſſaire aux ouvriers de *marquéterie* ; ils y font tous leurs ouvrages. Sur cet établi eſt un valet de fer, qui paſſant par des trous ſemés çà & là ſur l'établi, eſt fait, pour qu'en frappant deſſus, il tienne ferme les ouvrages que l'on veut travailler. L'établi eſt compoſé d'une grande & forte planche d'environ cinq à ſix pouces d'épaiſſeur, ſur environ deux pieds & demi de large, & dix à quinze pieds de long, poſée ſur quatre pieds aſſemblés à tenons & mortoiſes dans l'établi avec des traverſes ou entretoiſes, dont le deſſous eſt revêtu de planches clouées les unes contre les autres, formant une enceinte où les ouvriers dépoſent leurs outils, rabots & autres inſtrumens dont ils n'ont pas beſoin dans l'inſtant qu'ils travaillent. Sur un côté de l'établi ſe trouve une petite planche clouée qui laiſſe un intervalle entre l'un & l'autre pour placer les fermoirs, ciſeaux, limes, &c. & preſqu'au milieu eſt un trou carré, dans lequel on place un tampon de même forme que le trou, ajuſté à force, ſur lequel eſt enfoncé un crochet de fer à pointe d'un côté, & de l'autre à queue d'aronde, & denté, qui ſert d'arrêt aux planches & autres pieces de bois, lorſqu'on les rabote. Ce tampon peut monter & deſcendre à coups de maillet, ſelon l'épaiſſeur des planches ou pieces de bois que l'on veut travailler. Il y a un autre arrêt de bois poſé ſur le côté de l'établi, qui ſert lorſque l'on en rabote de larges ſur leurs champs, en les poſant le long de l'établi, & les fixant deſſus par le moyen d'un valet à chaque bout.

La ſcie à refendre eſt compoſée d'un châſſis de bois aſſemblé dans ſes angles à tenons & mortoiſes, d'une ſcie dentée, retenue par en-bas à une couliſſe gliſſant à droite & à gauche le long de la traverſe du châſſis, & par en-haut dans une pareille couliſſe gliſſant auſſi à droite & à gauche le long d'une autre traverſe. Cette couliſſe eſt percée d'un trou, au travers duquel paſſe une clavette en forme de coin qui bande également la ſcie. Cet inſtrument ſe manœuvre horizontalement par deux hommes qui la tiennent chacun par une de ſes extrêmités.

On appelle *ſcie à débiter*, celle qui ſert à ſcier de gros bois ou planches ; elle eſt compoſée d'un fer de ſcie denté, retenu par ſes extrêmités à deux traverſes ſéparées par une entretoiſe qui va de l'une à l'autre : les deux bouts des traverſes ſont retenus par une ficelle ou corde, à laquelle un bâton appellé en ce cas *gareau*, fait faire pluſieurs tours, qui faiſant faire la baſcule aux traverſes, font par là bander la ſcie ; ce qui la tient ferme, & c'eſt ce qu'on appelle la *monture d'une ſcie*.

Une autre ſcie s'appelle *ſcie tournante* ; ſa monture reſſemble à celle de la précédente ſcie ; ſes deux extrêmités ſont retenues à deux eſpeces de clous ronds en forme de tourelle, qui la font tourner tant & ſi peu que l'on veut ; ce qui ſans cela gêneroit beaucoup lorſque l'on a de longues planches, ou des parties circulaires à débiter ou à refendre.

La *ſcie à tenon* ne differe de la *ſcie à débiter* que par la légéreté, & en ce cas, beaucoup plus commode ; elle ſert pour de petits ouvrages pour leſquels la grande ſeroit trop embarraſſante.

La ſcie, dite *ſcie de marquéterie*, préſente un fer extrêmement petit, afin de ſe procurer par là un paſſage facile dans les ouvrages délicats ; elle eſt arrêtée par un bout à une petite moufle à vis & écrou

dans le manche de la ſcie qui traverſe l'extrêmité de la monture de fer, & par l'autre, à une ſemblable moufle à vis, avec écrou à oreille, traverſant l'autre extrêmité de la monture.

La *ſcie à main*, ou *égoine*, ſert dans les ouvrages où les précédentes ne peuvent pénétrer; elle doit être un peu plus forte que les autres, n'ayant point de monture comme elles pour la ſoutenir; ſon extrêmité inférieure eſt à pointe enfoncée dans un manche de bois.

Les *maillets* ſont de pluſieurs groſſeurs, ſelon la délicateſſe plus ou moins grande des ouvrages; les uns & les autres ſervent également à frapper ſur le manche de bois des ciſeaux; on ſe ſert du *maillet* pour cela plutôt que du marteau, pour pluſieurs raiſons; la premiere eſt que quoique beaucoup plus gros, il eſt quelquefois moins peſant; la ſeconde, qu'il a plus de coup; la troiſieme, & la meilleure, qu'il ne rompt point les manches de ces mêmes ciſeaux; ce n'eſt autre choſe qu'un morceau de bois d'orme ou de frêne (bois qui ſe fendent difficilement), arrondi ou à pan, percé d'un trou au milieu, dans lequel entre un manche de bois.

Les marteaux à plaquer ſont faits exprès, & ne ſervent pour ainſi dire qu'à cela; chacun d'eux ſont de fer aciéré par chaque bout, dont l'un ſe nomme la *tête*, & l'autre la *panne à queue d'aronde*, très-large & mince, percé au milieu d'un œil ou trou méplat, dans lequel on fait entrer un manche de bois un peu long.

L'inſtrument appellé par les ouvriers *triangle anglé*, mais plus proprement *équerre en onglet*, eſt plus épais par un bout que par l'autre, & ſon épaulement, ainſi que ſes deux extrêmités, ſont diſpoſés ſelon l'angle de quarante-cinq degrés; ſon uſage eſt pour jauger les bâtis des cadres ou panneaux lorſqu'on les aſſemble, afin qu'étant coupés par leurs extrêmités à quarante-cinq degrés, ils puiſſent faire, étant aſſemblés, un angle droit ou de quatre-vingt-dix degrés.

La *fauſſe équerre*, ou *ſauterelle*, prend des angles de différente ouverture.

Une équerre de bois aſſemblée, à tenon & mortoiſe, prend des angles droits.

Une autre équerre de bois employée aux mêmes uſages que la précédente, eſt appellée improprement par les ouvriers, *triangle carré*; mais plus commode: elle en differe en ce qu'une branche eſt plus épaiſſe que l'autre, & que par là l'épaulement poſant le long d'une planche, donne le moyen de tracer plus facilement l'autre côté d'équerre.

La pointe à tracer eſt aciérée par un bout, & à pointe par l'autre, entrant dans un manche de bois.

L'inſtrument appellé *compas*, eſt fait pour prendre des intervalles égaux.

L'inſtrument appellé *vilbrequin*, eſt fait pour percer des trous; c'eſt une eſpece de manivelle compoſée d'un manche en forme de tourelle, que l'on tient ferme & appuyé ſur l'eſtomac; le côté oppoſé eſt carré & un peu plus gros que le corps de cet inſtrument, & eſt percé d'un trou auſſi carré de la même groſſeur que celui qui lui eſt commun, portant du même côté un tenon carré de la même groſſeur que le trou dans lequel il entre; & de l'autre une petite mortoiſe, dans laquelle entre la tête de la meche. Cet inſtrument avec ſa meche eſt appellé *vilbrequin*, & ſans meche eſt appellé *fuſt de vilbrequin*.

La meche faite pour percer des trous, eſt évuidée dans la partie inférieure, pour contenir les copeaux que l'on retire des trous que l'on perce.

Le fraiſoir carré eſt fait pour fraiſer des trous par la fraiſe aciérée, l'autre côté étant joint au fuſt de vilbrequin, ou à un tourne-à-gauche.

Le fraiſoir à huit pans par la fraiſe, le rend plus doux lorſque l'on s'en ſert.

Le marteau ſert à enfoncer les clous, chevilles, broches, & autres choſes qui ne peuvent ſe frapper avec le maillet; il eſt percé au milieu d'un œil, ou trou méplat, dans lequel on fait entrer un manche de bois, qui eſt toujours fort court chez les ouvriers de *marquéterie*, comme chez les menuiſiers, & qui pour cela a moins de coup, & n'en eſt pas plus commode.

La *tenaille* ou *triquoiſe* eſt compoſée de deux baſcules qui répondent aux deux mâchoires, par le moyen d'une eſpece de charniere en tourniquet; leur uſage eſt

d'arracher des clous, chevilles, & autres choses semblables, en serrant les deux branches l'une contre l'autre.

Le compas à verge fait en grand le même effet du petit compas, & sert aux mêmes usages; il est ainsi appellé à cause de sa verge carrée de bois dont il est composé; cette verge porte environ depuis cinq pieds jusqu'à dix à douze pieds de long, sur laquelle glissent deux planchettes, percées chacune d'un trou carré de la grosseur de la verge; leur partie inférieure est armée chacune d'une pointe pour tracer, qui en s'éloignant ou se rapprochant font l'effet des pointes de compas, & la partie supérieure d'une vis pour les fixer sur la verge où on le juge à propos.

Le *sergent* est composé d'une grande verge de fer carré d'environ dix à douze lignes de grosseur, coudée d'un côté avec un talon recourbé, & d'une coulisse aussi de fer, portant une vis qui sert à serrer les ouvrages que l'on colle ensemble; l'autre bout de la verge est renforcé pour empêcher la coulisse de sortir.

Le rabot d'une forme longue appellé *varlope*, sert à dresser & corroyer de longues planches; la partie de dessous, ainsi qu'à toutes les autres especes de rabots, doit être bien dressée à la regle; pour s'en servir on emploie les deux mains, la droite de laquelle on tient le manche de la varlope, & l'autre avec laquelle on appuie sur sa volute; il est percé dans son milieu d'un trou qui se retrécit à mesure qu'il approche du dessous, & fait pour y loger une espece de lame de fer appellée *fer du rabot*, qui porte un taillant à biseau & aciéré, arrêté avec le secours d'un coin à deux branches dans le rabot: chaque ouvrier a deux varlopes, dont l'une appellée *riflard*, sert à corroyer; & l'autre appellée *varlope*, sert à finir & polir les ouvrages; aussi cette derniere est-elle toujours la mieux conditionnée.

Le rabot connu sous ce nom, à cause de sa forme & de sa grosseur, est percé comme la varlope d'un trou pour y loger son fer & son coin.

La *demi-varlope* s'appelle *varlope à onglet*, non qu'elle serve plutôt que les autres rabots pour des assemblages en onglet, mais seulement à cause de sa forme qui tient une moyenne proportionnelle entre la varlope & le rabot; son fer & son coin ne different en rien de ceux de varlopes & rabots.

Le rabot appellé *guillaume*, à l'usage des plates-bandes, & autres ouvrages de cette espece, differe des autres en ce que son fer placé au milieu comprend toute sa largeur.

Le rabot armé de fer dessous, & quelquefois par les côtés, dont le fer & le coin sont très-inclinés, sert à corroyer les ouvrages de placage.

Il en est une infinité d'autres de toute espece, dont les fusts sont de buis, ou autres bois durs, d'autres en partie dont les fers de différentes formes sont quelquefois bretelés.

Le *couteau à trancher* coupe proprement les bois de placage; il est composé d'un tranchoir & d'un fer aciéré à pointe par un bout, dans un long manche.

Le *fer crochu*, coudé en effet par chaque bout, porte un tranchant aciéré.

Le polissoir de jonc est fait pour polir les ouvrages.

Le *trusquin*, ou *guilboquet*, est composé d'une tige percée sur sa longueur d'une mortoise, au bout de laquelle est une petite pointe faite pour tracer, & d'une planchette, percée d'un trou carré, traversé sur son épaisseur d'un autre trou plat au travers duquel passe une clavette de bois en forme de coin pour fixer l'une & l'autre ensemble; cet instrument sert à tracer des paralleles en le glissant le long des planches.

Le trusquin plus fort que le précédent, sert aux mêmes usages, mais differe en ce que la clavette passe à côté de la tige au lieu de la traverser.

Le ciseau appellé *fermoir*, parce qu'il n'a aucun biseau, sert, avec le secours du maillet, à dégrossir les bois; ce ciseau s'élargit en s'amincissant du côté du taillant; l'autre bout qui est à pointe entre dans un manche de bois.

Le ciseau appellé ainsi à cause de son biseau, sert à toute sorte de choses.

Le ciseau appellé *bec-d'âne*, ou *ciseau de lumiere*, sert à faire des mortoises qu'on appelle *lumieres*.

La *gouge*, dont le taillant eſt arrondi & évuidé dans ſon milieu, ſert pour toutes les parties rondes.

La tariere pointue eſt faite pour percer des trous par la meche évuidée, en la tournant par le tourne-à-gauche.

La petite preſſe faite pour ſerrer les ouvrages collés, eſt composée d'un châſſis renforcé de jumelles à l'extrêmité duquel eſt une vis.

L'inſtrument appellé *racloir* eſt composé d'une petite lame d'acier, dont les angles horizontaux ſont fort aigus, arrêtée dans l'épaiſſeur d'une piece de bois. Cet inſtrument ſert à racler les ouvrages que l'on veut polir.

Le *tourne-vis* ſert à tourner les vis; il entre à pointe dans un manche de bois.

L'inſtrument appellé *tire-fond*, à vis, en bois aciéré par un bout, porte par l'autre un anneau pour le pouvoir tourner facilement.

Les ouvriers induſtrieux dans la *marqueterie*, comme dans les autres parties, ont toujours l'art de compoſer de nouveaux outils plus prompts & plus commodes que ceux dont ils ſe ſervent ordinairement, & auſſi plus propres aux ouvrages qu'ils font. *M. Lucotte.*

MARQUETTE, (*Géogr.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle France; elle ſe jette à la bande de l'eſt du lac des Illinois: ſon embouchure eſt par les 43ᵈ. 49′ de *latitude* ſeptentrionale. (*D. J.*)

MARQUEUR, ſ. m. (*Comm.*) celui qui marque. *Marqueur* de monnoie. *Marqueur* de draps, de ſerges, de toiles, de fer, de cuirs, *&c.* c'eſt celui qui appoſe à ces marchandiſes la marque preſcrite par les ordonnances & réglemens.

Marqueurs de mesures. On nomme en Hollande *jurés maîtres marqueurs de meſures*, de petits officiers établis pour faire la marque ou étalonnage des meſures qui ſervent dans le commerce. Leur principale fonction eſt de jauger & meſurer les vaiſſeaux qui ſont ſujets au droit de laſt-geldt ou droit de laſt, & d'en délivrer l'acte de meſurage, qu'on nomme autrement *lettre de marque*. *Voyez* Last-geldt.

Ces officiers ſont tenus de faire le jaugeage par eux-mêmes, & de ne pas s'en rapporter au calcul que pourroient leur préſenter les capitaines, maîtres ou propriétaires deſdits vaiſſeaux, à peine de dépoſition de leur emploi. *Dictionnaire de Commerce.*

Marqueur, *terme de Paumier*, qui ſignifie garçon ou compagnon qui marque les chaſſes, compte les jeux, & rend aux joueurs tous les ſervices néceſſaires par rapport au jeu de paume & au billard.

Suivant les ſtatuts des maîtres paumiers, les *marqueurs* doivent être apprentis ou compagnons du métier: ce ſont quelquefois de pauvres maîtres qui en font les fonctions. *Voyez* Paumier.

MARQUIS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) & par quelques vieux auteurs Gaulois MARCHIS; ce qui eſt plus conforme au terme de la baſſe latinité *marchio*: ſur quoi, *voyez* Marche & Marggrave.

Les princes de la maiſon de Lorraine prenoient la qualité de *ducs* & de *marchis de Loherrene*, comme on le voit dans le codicille de Thibaut III de l'an 1312, dans un autre acte de 1320, & dans le teſtament du duc Jehan I de 1377.

Quoique les noms de *marchis*, *marquis* & *marggrave*, ſignifient originairement la même choſe, *un ſeigneur commandant ſur la frontiere*, ils ont acquis avec le temps une ſignification bien différente.

Un marggrave eſt un prince ſouverain qui jouit de toutes les prérogatives attachées à la ſouveraineté, & les marggraves ne ſe trouvent que dans l'empire d'Allemagne.

Il y a quelques *marquis* ou marquiſats en Italie, comme Final; en Eſpagne, comme le marquiſat de Villena, poſſédé par le duc d'Eſcalona. Il n'y en a point en Danemarck, en Suede & en Pologne.

Enfin, le titre de *marquis* en France eſt une ſimple qualification que le ſouverain confere à qui il veut, ſans aucun rapport à la ſignification primitive; & le marquiſat n'eſt autre choſe qu'une terre ainſi nommée par une patente, ſoit qu'on en ait été gratifié par le roi, ſoit qu'on en ait acheté la patente pour de l'argent.

Sous Richard, en 1385, le comte d'Oxford fut le premier qui porta le titre

de *marquis* en Angleterre, où il étoit alors inusité. (*D. J.*)

MARQUISE, s. f. (*Artificier.*) Les Artificiers appellent ainsi une fusée volante d'environ un pouce de diametre, selon M. d'O, & de dix-sept lignes suivant M. de Saint-Remi. La double *marquise* a quatorze lignes, selon le premier, & dix-neuf suivant le second.

MARR, (*Géogr.*) province maritime d'Ecosse, située pour la plus grande partie entre le Don & la Dée, avec titre de comté. Elle abonde en bled, légumes, bétail, poisson & gibier. Aberdeen en est la capitale; c'est pour cela qu'on appelle autrement *the shire of Aberdeen*. Ce qu'il y a de plus curieux pour un physicien dans cette province, est une sorte de pierres fragiles que les habitans appellent *Elfaraw heards*. Elles sont longues de quelques lignes, minces aux bords, & se produisent en quelques heures de temps. Comme les voyageurs en trouvent quelquefois dans leurs bottes & dans leurs habits, ces pierres se formeroient-elles dans l'air, par des exhalaisons du pays? (*D. J.*)

MARRA, (*Géogr.*) ville de Syrie au voisinage d'Ama; elle est commandée par un sangiac, & n'a rien de remarquable que le han où on loge; il est tout couvert de plomb, & peut loger huit cens hommes avec leurs chevaux. Au milieu du han est une mosquée, une belle fontaine, & un puits profond de quarante-deux toises depuis le haut jusqu'à la superficie. (*D. J.*)

MARRON, (*Botaniq.*) fruit du marronnier, *voyez l'article* MARRONNIER.

MARRON, (*Diete & Mat. méd.*) *Voyez* CHATAIGNES, (*Diete & Mat. méd.*)

MARRON, *mines en* (*Hist. nat. Minéralogie.*) les naturalistes nomment *mines en marrons* ou *mines en rognons*, celles qui se trouvent par masses détachées, répandues çà & là dans une roche, au lieu de former des filons suivis & continus. On les nomme aussi *mines égarées* ou *mines en nids*, *minerœ nidulantes*; cette maniere de trouver les mines n'est point la plus avantageuse pour l'exploitation; mais elle annonce le voisinage des filons, ou que l'endroit où l'on trouve ces *marrons* est propre à la formation des métaux. Il ne faut point confondre ces *mines en marrons* avec les mines par fragmens, qui ont été arrachées des filons par la violence des eaux & qui ont été arrondies par le roulement: les premieres se trouvent dans la roche même où elles ont été formées, au lieu que les dernieres ont été transportées quelquefois fort loin de l'endroit où elles ont été produites. *Voyez* MINES. (—)

MARRON, (*Pyrotechnie.*) c'est une sorte de pétard ou de boîte cubique, de carton fort, & à plusieurs doubles. On remplit ce pétard de poudre grenée, pour produire une grande détonation qu'on augmente comme aux saucissons, en fortifiant le cartouche par une enveloppe de ficelle trempée dans de la colle-forte; ainsi ces deux artifices ont le même effet & ne different que dans leur figure.

Un *marron* se fait avec un parallélogramme de carton, dont l'un des côtés est à l'autre, comme 3 à 5, pour que l'on puisse y former 15 carrés égaux entr'eux, 3 sur une face & 5 sur l'autre: on le plie ensuite en forme de cube qu'on remplit de poudre.

On en fait d'aussi grands & d'aussi petits qu'on veut; on y proportionne le carton, la grosseur & le nombre des rangs de ficelle dont on les couvre.

Les gros *marrons* contiennent ordinairement une livre de poudre, tiennent lieu de boîte de métal que l'on tire dans les réjouissances publiques, & font au moins autant de bruit. Il faut y placer au lieu d'étoupille un petit porte-feu de composition lente; afin d'avoir le temps de s'en éloigner, pour éviter les éclats qui sont dangereux lorsqu'on leur donne cette grosseur.

Les petits *marrons* servent à garnir des fusées pour faire une belle escopéterie; leur effet est particuliérement beau dans les grandes caisses, lorsqu'on en garnit une partie des fusées qui les composent. On les couvre souvent de matieres combustibles, afin qu'ils brillent aux yeux avant que d'éclater; alors on les appelle *marrons luisans*: leur effet est à peu près le même que celui de étoiles à pétards.

MARRON, (*Imprimerie.*) terme usité dans l'imprimerie, & connu de certains auteurs. Ce n'est point un terme d'art, mais on entend par ce mot un ouvrage imprimé furtivement, sans approbation,

sans privilege, ni nom d'imprimeur. On est toujours blâmable de se prêter à l'impression & au débit de pareils ouvrages.

Marron, (*Maréch.*) poil de cheval ayant la couleur d'un *marron*, c'est une nuance du poil bay. *Voyez* Bay.

MARRONNIER, s. m. (*Bot.*) grand arbre du même genre que le châtaignier, dont il ne differe que par son fruit que l'on nomme *marron*, qui est plus gros & de meilleur goût que la châtaigne. On multiplie le *marronnier* par la greffe sur le châtaignier, & il se cultive de même. *Voyez* Chataignier.

Marronnier d'Inde, *hippocastanum*, (*Bot.*) genre de plante à fleur en rose composée de plusieurs pétales disposés en rond; le pistil s'éleve hors du calice, & devient dans la suite un fruit qui s'ouvre en plusieurs parties; ce fruit contient des semences semblables à des châtaignes. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* Plante.

Marronnier d'Inde, *hippocastanum*, grand arbre qui nous est venu de Constantinople il y a environ cent cinquante ans, & que l'on ne cultive que pour l'agrément. Cet arbre prend de lui-même une tige droite & fait une tête assez réguliere; son tronc devient fort gros. Dans la jeunesse de l'arbre son écorce est lisse & cendrée; lorsqu'il est dans sa force, elle devient brune & un peu gersée. Sa feuille est grande, composée de cinq ou sept folioles rassemblées au bout d'une longue queue en forme d'une main ouverte; la verdure en est charmante au printemps. L'arbre donne ses fleurs dès la fin d'avril; elles sont blanches, chamarrées d'une teinte rougeâtre; & elles sont répandues sur de longues grappes en pyramide: ces grappes viennent au bout des branches, se soutiennent dans une position droite, & leur quantité semble couvrir la tête de l'arbre. Les fruits qui succedent sont des marrons, renfermés dans un brou épineux comme celui des châtaignes. Ce *marronnier* est d'un tempérament dur & robuste, d'un accroissement prompt & régulier; il réussit dans toutes les expositions; il se soutient dans les lieux serrés & ombragés à force de s'élever: tous les terreins lui conviennent, à l'exception pourtant de ceux qui sont trop secs & trop superficiels; il ne craint pas l'humidité à un point médiocre; ses racines ont tant de force qu'elles passent sous les pavés & percent les murs: enfin, il n'exige ni soin ni culture. Telles sont les qualités avantageuses qui ont fait rechercher cet arbre pendant plus de cent années. Mais depuis quelques temps son regne s'est affoibli par la propreté & la perfection qui se sont introduites dans les jardins. On convient que le *marronnier* est d'une grande beauté au printemps; mais l'agrément qu'il étale ne se soutient pas dans le reste de l'année. Même avant la fin de mai le *marronnier* est souvent dépouillé de ses feuilles par les hannetons; d'autres fois les chaleurs du mois de juin font jaunir les feuilles qui tombent bientôt après avec les fruits avortés par la grande sécheresse; il arrive souvent que les feuilles sont dévorées au mois de juillet par une chenille à grands poils qui s'engendre particuliérement sur cet arbre; mais on se plaint sur-tout de la mal-propreté qu'il cause pendant toute la belle saison; d'abord au printemps par la chûte de ses fleurs, & ensuite des coques hérissées qui enveloppent le fruit; après cela par les marrons qui se détachent peu à peu; enfin, par ses feuilles qui tombent en automne: tout cela rend les promenades impraticables à moins d'un soin continuel. Ces inconvéniens font cause qu'on n'admet à présent cet arbre que dans des places éloignées & peu fréquentées: il a de plus un grand défaut; il veut croître isolé & il refuse de venir lorsqu'il est serré & mêlé parmi d'autres arbres: mais le peu d'utilité de son bois est encore la circonstance qui le fait le plus négliger.

Le seul moyen de multiplier cet arbre est d'en semer les marrons, soit après leur maturité au mois d'octobre, ou au plus tard au mois de février. Avec peu de recherches sur la qualité du terrein, un soin ordinaire pour la préparation, & avec la façon commune de semer en pépiniere, les marrons léveront aisément au printemps. Ils seront en état d'être transplantés à demeure au bout de cinq ou six ans; mais ils ne donneront des fleurs & des fruits qu'à environ douze ans. Cette transplantation se doit faire pour le mieux en automne, encore durant l'hiver tant qu'il

ne gele pas, même à la fin de février & pour le plus tard au commencement de mars. On suppose pour ces derniers cas que l'on aura les plants à portée de soi ; car, s'il faut les faire venir de loin, il y aura fort à craindre que la gelée n'endommage les racines; dès qu'elles en sont frappées, l'arbre ne reprend pas.

Il faut se garder de retrancher la tête du *marronnier* pendant toute sa jeunesse, ni même lors de la transplantation, cela dérangeroit son accroissement & le progrès de sa tige : ce ne sera que dans la force de l'âge qu'on pourra le tailler sur les côtés pour dégager les allées & en réhausser le couvert. Par ce moyen l'arbre se fortifie, ses branches se multiplient, son feuillage s'épaissit, l'ombre se complete, l'objet annonce pendant du temps sa perfection, & prend peu à peu cet air de grandeur qui se fait remarquer dans la grande allée des jardins du palais des Tuileries à Paris.

Le *marronnier* est plus propre qu'aucun autre arbre à faire du couvert, à donner de l'ombre, à procurer de la fraîcheur; on l'emploiera avec succès à former des avenues, des allées, des quinconces, des salles, des grouppes de verdure, &c. Pour planter des allées de *marronniers*, on met ces arbres à la distance de quinze, dix-huit & vingt pieds, selon la qualité du terrein & la largeur de l'allée. On en peut aussi faire de bonnes haies, en les plantant à quatre pieds de distance; mais on ne doit pas l'employer à garnir des massifs ou des bosquets, parce qu'il se dégrade & dépérit entre les autres arbres, à moins qu'il ne domine sur eux. Cet arbre souffre de fortes incisions sans inconvénient, & même de grandes mortoises; on a vu en Angleterre des palissades dont les pieces de support étoient infixées dans le tronc des *marronniers*, sans qu'il parût après plusieurs années que cela leur causât de dommage. Cet arbre prend tout son accroissement au mois de mai en trois semaines de temps: pendant tout le reste de l'année, la seve n'est employée qu'à fortifier les nouvelles pousses, à former les boutons qui doivent s'ouvrir l'année suivante, à perfectionner les fruits, & à grossir la tige & les branches.

Quoique le bois de *marronnier* ne soit pas d'une utilité générale & immédiate, on peut cependant en tirer du service. Il est blanc, tendre, mollasse & filandreux; il sert aux menuisiers, aux tourneurs, aux boisselliers, aux sculpteurs, même aux ébénistes, pour des ouvrages grossiers & couverts, soit par du placage ou par la peinture. Ce bois n'est sujet à aucune vermoulure, il reçoit un beau poli, il prend aisément le vernis, il a plus de fermeté & il se coupe plus net que le tilleul, & par conséquent il est de meilleur service pour la gravure. Ce bois n'est un peu propre à brûler que quand il est verd.

Les marrons d'Inde présentent un objet bien plus susceptible d'utilité. M. le président Bon a trouvé que ce fruit peut servir à nourrir & à engraisser tant le gros & menu bétail que les volailles de toutes sortes, en prenant seulement la précaution de faire tremper pendant quarante-huit heures dans la lessive d'eau passée à la chaux vive, les marrons après les avoir pelés & coupés en quatre. Ensuite on les fait cuire & réduire en bouillie pour les donner aux animaux. On peut garder ces marrons toute l'année, en les faisant peler & sécher soit au four ou au soleil. Par un procédé un peu différent, la même expérience a été faite avec beaucoup de succès & de profit. *Voyez le Journal économique, Octobre 1751*. Mais M. Ellis, *auteur Anglois qui a fait imprimer en 1738 un traité sur la culture de quelques arbres*, paroît avoir trouvé un procédé plus simple pour ôter l'amertume aux marrons d'Inde, & les faire servir de nourriture aux cochons & aux daims. Il fait emplir de marrons un vieux tonneau mal relié qu'on fait tremper pendant trois ou quatre jours dans une riviere: nulle autre préparation. Cependant on a vu des vaches & des poules manger de ce fruit dans son état naturel & malgré son amertume. Mais il y a lieu de croire que cette amertume fait un inconvénient, puisqu'on a remarqué que les poules qui mangeoient des marrons sans être préparés ne pondoient pas. Ce fruit peut servir à faire de très-bel amydon, de la poudre à poudrer & de l'huile à brûler; il est vrai qu'on en tire peu & qu'elle rend une odeur insupportable. Mais sans qu'il y ait ce dernier inconvénient, un seul marron d'Inde peut

servir de lampe de nuit : il faut le peler, le faire sécher, le percer de part en part avec une vrille moyenne, le faire tremper au moins vingt-quatre heures dans quelque huile que ce soit, y passer une petite meche, le mettre ensuite nager dans un vase plein d'eau, & allumer la meche le soir; on est assuré d'avoir de la lumiere jusqu'au jour. On en peut faire aussi une excellente pâte à décrasser les mains & les pieds : il faut peler les marrons, les faire sécher, les piler dans un mortier couvert, & passer cette poudre dans un tamis très-fin. Quand on veut s'en servir, on jette une quantité convenable de cette poudre dans de l'eau qui devient blanche, savonneuse & aussi douce que du lait; le fréquent usage en est très-salutaire, & la peau en contracte un lustre admirable. *Voyez pour ces deux dernieres propriétés le Journal économique, Septembre 1752.* Les marrons d'Inde ont encore la propriété de savonner & blanchir le linge, de dégraisser les étoffes, de lessiver le chanvre, & on en peut faire, en les brûlant, de bonnes cendres pour la lessive. *Voyez le Journal économique, Décembre* 1757. Enfin, ils peuvent servir à échauffer les poêles, & les Maréchaux s'en servent pour guérir la pousse des chevaux : on fait grand usage de ce remede dans le Levant; c'est ce qui a fait donner au *marronnier d'Inde* le nom Latin *hippocastanum*, qui veut dire *châtaigne de cheval.* On prétend que l'écorce & le fruit de cet arbre sont un fébrifuge qu'on peut employer au lieu du quinquina dans les fievres intermittentes; on assure même que quelques médecins ont appliqué ce remede avec succès.

On ne connoît qu'une seule espece de *marronnier d'Inde*, dont il y a deux variétés. l'une à feuilles panachées de jaune, & l'autre de blanc. Il est difficile de se procurer & de conserver ces variétés; car, quand on les greffe sur des *marronniers* vigoureux, il arrive souvent que les feuilles de la greffe perdent leur bigarrure en reprenant leur verdure naturelle; d'ailleurs, on voit dans ces variétés plus que dans aucun autre arbre panaché, une apparence de foiblesse & de maladie qui en ôte l'agrément.

MARRONNIER *à fleurs rouges, pavia*, petit arbre qui nous est venu de la Caroline en Amérique, où on le trouve en grande quantité dans les bois. Quoiqu'il ait une très-grande ressemblance à tous égards avec le *marronnier d'Inde*, si ce n'est qu'il est plus petit & plus mignon dans toutes ses parties, les Botanistes en ont cependant fait un genre différent du *marronnier d'Inde*, par rapport à quelque différence qui se trouve dans les parties de sa fleur. Ce petit *marronnier* ne s'éleve au plus qu'à douze ou quinze pieds : il fait une tige droite, une jolie tête; ses boutons sont jaunâtres en hiver sans être glutineux comme ceux du *marronnier d'Inde*; la forme des feuilles est la même, mais elles sont plus petites, lisses, & d'un verd plus tendre. Ses fleurs sont d'une couleur rouge assez apparente, elles sont répandues autour d'une grappe moins longue, moins fournie que dans l'autre *marronnier*; mais elles paroissent un mois plus tard. Les fruits qui leur succedent sont de petits marrons d'une couleur jaune enfumée, & le brou qui leur sert d'enveloppe n'est point épineux. L'arbre en produit peu; encore faut-il que l'année soit favorable. Ce *marronnier* est robuste, & quoiqu'il soit originaire d'un climat plus méridional, nos fâcheux hivers ne lui causent aucun dommage. Il se plaît dans toutes sortes de terreins, il réussit même dans les terres un peu seches, il se multiplie aisément, & il n'exige qu'une culture fort ordinaire. On peut élever cet arbre de semences, de branches couchées, & par la greffe en approche ou en écusson sur le *marronnier d'Inde*; la greffe en écusson réussit très-aisément, & souvent elle donne des fleurs dès la seconde année. Il faut le semer de la même façon que les châtaignes, il donnera des fleurs au bout de cinq ans. Les branches couchées se font au printemps; elles font des racines suffisantes pour être transplantées l'automne suivante, si l'on a eu la précaution de les marcotter. Les arbres que l'on éleve de semence viennent plus vîte, sont plus grands & plus beaux, & donnent plus de fleurs & de fruits que ceux que l'on éleve de deux autres façons. *Art. de M.* DAUBENTON, *subdélégué.*

Après avoir lu le bel art. de M. D'AUBENTON *sur le marronnier, le lecteur ne sera peut-être pas fâché de jeter les yeux sur celui de M. le Baron* DE TSCHOUDI.

MARRONNIER D'INDE, (*Bot. Jard.*) en

Latin *æsculus*. Linn. *hippocastanum*. Tournef. en Anglois *horse chesnut*, & en Allemand *rosscastanie*.

Caractere générique.

Les fleurs qui naissent en épis portent des pétales inégaux ; dans le *marronnier d'Inde* commun elles ont sept étamines ; dans le *pavia* elles en ont huit. Le calice devient dans le premier une capsule épineuse, dans le second une capsule unie à deux ou trois loges, contenant autant de fruits coriacés ressemblant à de vrais marrons.

Especes.

1. *Marronnier d'Inde* très-élevé, à feuilles rudes, & à bouquets de fleurs amples & serrées. *Marronnier d'Inde* commun.

Hippocastanum altissimum, foliis rugosis spicis amplis confertisque. Hort. Colomb. æsculus floribus heptandris.

Common horse chesnut-tree.

2. *Marronnier d'Inde* à feuilles unies & à bouquets de fleurs peu serrées. *Marronnier d'Inde* à fleurs rouges. Pavia.

Hippocastanum foliis glabris, spicis minimè confertis. Hort. Colomb.

Red flowering horse chesnut-tree.

3. *Marronnier d'Inde* laiteux à gros boutons & à bois puant. Pavia à fleurs jaunes.

Hippocastanum lactescens, gemmis majoribus, ligno fætido.

Iellow flowering chesnut-tree.

Comment le *marronnier*, ce bel arbre, est-il tombé dans le mépris ? il est devenu trop commun : n'y a-t-il donc de beau que ce qui est rare ? L'union de ces deux idées est la plus fausse combinaison que l'homme ait jamais faite : cet orgueil de jouir exclusivement devroit bien être corrigé par son impuissance ; il est dans la nature que les belles & bonnes choses deviennent bientôt communes. La rose, cette reine des fleurs, fut long-temps confinée dans les jardins de Midas ; maintenant elle ne dédaigne pas de se pencher près de la cabane du pauvre ; & malheur aux productions qui demeurent long-temps rares ! Que cette idée au contraire est juste & douce qui ajoute un prix aux belles choses de ce que plus d'hommes en jouissent ! On est bien assuré qu'elles sont véritablement belles, lorsque tous s'accordent à les admirer, & cette beauté devient touchante lorsqu'on pense qu'elle cause aux autres le même plaisir qu'elle nous donne. J'aime la violette à cause de son odeur, & parce qu'elle pare nos gazons ; si j'avois un excellent fruit, je me hâterois de le partager, afin de le manger sans regret.

Je faisois ces réflexions à l'ombre d'un de mes *marronniers* fleuris : le bel arbre ! son tronc droit, couvert d'une écorce unie, s'éleve à plus de soixante pieds : sa cime pyramidale est terminée par une seule fleche : ses branches rameuses & régulieres s'étendent au loin, mais réguliérement : elles sont chargées d'un nombre prodigieux de feuilles ; ces feuilles sont composées de sept lobes de sept à huit pouces de long & assez larges, qui partent en s'inclinant du bout d'un pédicule long & robuste : elles forment par leur réunion un feuillage riche & impénétrable aux rayons du soleil : ce feuillage se distribue en plusieurs masses, que des coups de lumiere détachent à l'œil par l'opposition des fortes ombres qui les environnent : ces ombres encore plus obscures dans le fond de la touffe, font paroître nettement le contour élégant de chaque feuille : les bouquets des fleurs ressortent avec éclat sur ce beau fond de verdure : ces bouquets sont formés en pyramide & ont près d'un pied de hauteur, ils sont composés d'un nombre prodigieux de fleurs assez grandes ; ces fleurs sont d'un blanc pur, & marquées d'un rouge vif & d'un beau jaune : ces pyramides fleuries s'élevent du bout de chaque branche menue parallélement à la cime ; elles sont tellement espacées qu'on ne pourroit avec la main les distribuer d'une maniere plus agréable : il se trouve entre chacune assez de fond pour les empêcher de se confondre ; elles en ressortent & se détachent mieux aux regards.

Je connois quatre variétés du *marronnier d'Inde* commun ; l'un a dans ses feuilles des lobes marqués de blanc, & d'autres entiérement blancs ; un autre *marronnier* est panaché de jaune. J'en ai trouvé un superbe sur le rocher des jardins de Luneville : il est plus robuste que le commun de toutes ses parties, il pousse de plus gros bourgeons ;

ses épis sont bien plus longs, plus serrés, les fleurs plus larges & marquées d'une tache rouge, plus grande & plus éclatante; enfin, il y a une variété dont la fleur est seulement teinte de jaune & marquée de rouge: ces variétés s'écussonnent très-aisément sur le *marronnier d'Inde* commun: la troisieme est incomparablement la plus belle, & doit être préférée dans la composition des bosquets de mai.

La culture du *marronnier d'Inde* est trop connue & trop facile pour nous y arrêter long-temps; nous nous bornons à recommander de conserver les marrons l'hiver dans du sable: vers le mois de mars on les arrosera pour les faire germer; on cassera le bout de la radicule avant de les planter dans la pépiniere, d'où ils ne bougeront plus que pour être transplantés aux lieux de leur demeure, ce qui peut se faire au bout de six ou sept ans; plus on les plante jeunes, plus ils viennent vîte & forts.

Le pavia croît naturellement dans la Caroline, où il ne s'éleve guere qu'à douze pieds; ses branches sont rares, divergentes & irrégulieres; la vieille écorce est grise; celle des bourgeons est verdâtre & unie; les boutons qui les terminent sont gros & pointus; les écailles sont mêlées de gris, de verd & d'un rouge tendre; les feuilles sont composées de cinq ou six lobes pendans, d'un verd clair & d'une consistance assez mince: les fleurs naissent en épis lâches au bout des branches, ils sont composés de six ou sept fleurs d'un assez beau rouge; ces fleurs sont composées de quatre pétales, dont celui de derriere s'éleve & est bien plus grand que les autres; ce qui donne à la fleur du pavia l'aspect d'une fleur labiée; il leur succede de petits marrons qui sont enfermés dans une capsule unie.

Les pavias fleurissent ordinairement vers la fin de mai; ils sont très-propres à orner les bosquets de ce mois; il faut les placer dans le fond des massifs comme de grands buissons, ou sur les devants d'allées très-étroites, comme de très-petits arbres: on peut les semer de la même maniere que le *marronnier*; on le greffe sur cet arbre: ceux qu'on obtient par les semis sont d'une plus lente croissance, mais ils durent long-temps; ceux qu'on greffe croissent plus vîte & deviennent plus hauts, sur-tout si on pose l'écusson à la hauteur de six ou sept pieds; mais au bout d'un certain nombre d'années, ils dépérissent & deviennent difformes par la disproportion de grosseur entre le sujet & la greffe: cet écusson se fait en août & reprend très-aisément; le meilleur temps pour transplanter les pavias, c'est la fin de mars, peu de jours avant qu'ils poussent.

Le pavia à fleurs jaunes, qui est notre *n°. 3*, est encore assez rare en France; nous l'avons tiré de Londres: ses bourgeons sont bien plus gros & plus droits que ceux du pavia; l'écorce en est grise & unie, les boutons qui les terminent sont prodigieusement gros & couverts d'écailles purpurines à leur base; ce qui donne à cet arbre un aspect assez agréable & fort singulier lorsqu'ils s'enflent & se développent; les feuilles naissantes sont d'un verd rougeâtre; développées elles sont d'un verd tendre, leurs lobes sont plus larges que ceux des feuilles du pavia; la seve est laiteuse & fétide, les épis naissent au bout des branches, ils sont droits, serrés, & presque aussi gros que ceux du *marronnier d'Inde* commun; les fleurs sont d'un jaune de paille, & marquées d'une tache oranger pâle; elles sont plus grandes, & les pétales en sont un peu plus étendus que dans le pavia; il leur succede des marrons d'une médiocre grosseur, couverts d'une capsule unie; cet arbre s'écussonne fort aisément sur le *marronnier d'Inde* commun: on juge par la force que prend la greffe, qu'il doit devenir plus grand & plus fort que le pavia; cependant comme il fleurit dès la seconde année, il ne paroît pas qu'il doive jamais former un grand arbre. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

Nous ajouterons ici des observations utiles de M. DE TSCHOUDI, *sur la maniere d'élever les châtaigniers dont les marronniers ne sont qu'une espece.*

1°. Lorsqu'on veut élever des *châtaigniers* en pépiniere, il faut stratifier les *châtaignes* pendant l'hiver dans de longues caisses plates, emplies de sable frais. Si cette opération se fait en décembre, les *châtaignes* seront germées pour le mois de mars; si l'on attend au commencement de janvier, elles le seront

pour les premiers jours d'avril ; enfin, si l'on differe jusqu'au mois de février, leur germe sera développé pour le mois de mai. Ce dernier parti est le plus sûr dans les pays sujets aux gelées printanieres ; on peut au reste retarder ou hâter leur germination selon le besoin, en leur donnant plus ou moins d'humidité, suivant l'état où on les trouve quand on les visite, & il faut les visiter souvent.

Je suppose ici le choix de la terre fait, & je me contente de dire qu'elle ne doit être ni glaiseuse, ni rouge & compacte, ni trop mêlée d'un sable sec ; je suppose aussi la pépiniere effondrée, nettoyée & préparée : on apporte les caisses sur le terrein, alors on tire l'une après l'autre les *châtaignes* germées, on casse le petit bout de la radicule, & on les plante contre de petits bâtons, à trois ou quatre pouces de profondeur, dans des lignes distantes de deux pieds & demi, & à deux pieds les unes des autres dans le sens des rangées.

Cette opération faite, on rejette la terre par dessus, mais ayant soin de laisser une petite cavité pour y arrêter l'humidité, en recouvrant toutefois exactement les *châtaignes* ; une seule qui se montreroit, ou même les mauvaises qu'on a rebutées, si l'on négligeoit de les enlever, ameuteroient tous les mulots du canton. Ces *châtaignes* ainsi châtrées & plantées donneront au bout de six à sept ans, moyennant une culture convenable, des sujets de sept ou huit pieds de haut, pourvus d'un bel empatement de racines, & faciles à la reprise : c'est ce dont j'ai une expérience suffisante.

2°. Il ne faut jamais couper la fleche des *châtaigniers* en les transplantant, mais on peut rapprocher les principales branches latérales à cinq ou six pouces du tronc, un peu au dessus d'un bouton. Le mieux est d'élaguer en juin ceux qu'on se propose de transplanter en automne ; les blessures seront alors bien recouvertes ; car ces arbres pleins de seve font vîte des bourlets, & comme ils n'auront que quelques menues branches, & rien à souffrir de la serpette, ils reprendront mieux & feront plus de progrès.

3°. Les marronniers ne sont que des variétés du *châtaignier* provenues de graine, seulement perpétuées, peut-être un peu perfectionnées par la greffe, mais non pas dues entiérement à cette opération, comme quelques auteurs l'ont avancé. *Voyez* à cet égard l'*article* ARBRE. Ces marronniers ont eux-mêmes plusieurs variétés, & il n'en est peut-être pas une qui n'ait un mérite particulier ; c'est pourquoi nous invitons les cultivateurs à s'attacher à les connoître. Lorsque j'étois en Valteline, on m'a dit qu'on ne pouvoit y cultiver le gros marron sphérique, parce que la fleur en est trop tardive, pour que le fruit ait le temps d'y mûrir ; c'est cependans un climat approchant de celui du Languedoc. Il se trouve dans le Limousin un marron fort estimé, qu'on y appelle *noussillat* ; il est un peu alongé & n'est pas anguleux : le plus gros de tous les marrons se désigne sous le nom de *marron de Lyon*, quoiqu'il ne vienne pas du Lyonnois.

Pour se procurer ces variétés, il faut en faire venir des branches en hiver, en recommandant qu'on les enveloppe dans de la mousse & qu'on les enferme dans une bourriche. D'abord qu'elles sont arrivées, on doit les planter à un pouce de profondeur contre un mur exposé au nord ; à la fin d'avril, ou au commencement de mai, on en tirera des scions pour les enterrer fort bas sur des *châtaigniers* de deux ou trois pouces de tour : on assure les entes avec un enduit de terre grasse, mêlée de bouze de vache, dont on forme une poupée recouverte d'étoupe ; malgré cette attention, il s'en faut bien qu'elles reprennent toutes : ainsi il faut en faire un grand nombre pour en voir quelques-unes ; celles-ci suffiront pour en tirer des écussons : on les fait à la pousse, c'est-à-dire, au printemps ; mais je suis aussi parvenu à en faire reprendre en œil dormant pendant l'été, moyennant les précautions suivantes.

Choisissez les sujets qui poussent le moins ; saisissez le temps que la seve se ralentit, c'est-à-dire, la fin de juillet ; prenez de préférence vos écussons au bout des branches qui sont anguleuses : levez-les de force avec de la soie ; faites la fente une fois plus longue qu'il ne faut, pour écouler le surabondant de la seve, & sur vingt de ces écussons, vous pourrez vous promettre la réussite de deux ou trois au moins.

* MARRONS ou NOYAUX, (*terme de Chaufournier.*)

Chaufournier.) On appelle ainsi le centre ou cœur d'une pierre sortant du four à chaux, sans avoir été calciné, quoique le pourtour de la pierre l'ait été.

MARROQUIN, s. m. *ou* MAROQUIN (*Art. méch.*) peau de bouc ou de chevre, ou d'un autre animal à peu près semblable, appellé *menon*, qui est commun dans le Levant, laquelle a été travaillée & passée en sumac ou en galle, & qu'on a mise ensuite en telle couleur qu'on a voulu: on s'en sert beaucoup pour les tapisseries, pour les reliûres des livres, *&c.*

On dérive ordinairement ce nom de *Maroc*, royaume de Barbarie dans l'Afrique; d'où l'on croit que l'on a emprunté la maniere de fabriquer le *marroquin.*

Il y a des *marroquins* de Levant, de Barbarie, d'Espagne, de Flandre, de France, *&c.* Il y en a de rouges, de noirs, de jaunes, de bleus, de violets, *&c.* Les différentes manieres de fabriquer les *marroquins* noirs & de couleurs, ont paru si curieuses, qu'on a cru que le public ne seroit pas fâché de les trouver ici.

Maniere de fabriquer le marroquin *noir.* Ayant fait d'abord sécher les peaux à l'air, on les met tremper dans des baquets remplis d'eau claire, où elles restent trois fois vint-quatre heures; on les en retire, & on les étend sur un chevalet de bois semblable à celui dont se servent les tanneurs, sur lequel on les brise avec un grand couteau destiné à cet usage. On les remet après cela tremper dans des baquets où l'on a mis de nouvelle eau que l'on change tous les jours jusqu'à ce que l'on s'apperçoive que les peaux soient bien revenues. Dans cet état, on les jette dans un plain, qui est une espece de grande cuve de bois ou de pierre remplie d'eau dans laquelle on a fait éteindre de la chaux qu'on a bien remuée, & où elles doivent rester pendant quinze jours.

Il faut néanmoins avoir soin de les en retirer, & de les y remettre chaque jour soir & matin; après quoi on les jettera dans une cuve pleine de nouvelle chaux & de nouvelle eau de laquelle on les retire & où on les remet encore soir & matin pendant quinze autres jours. Ensuite on les rince bien dans l'eau claire, les unes après les autres; on leur ôte le poil sur le chevalet avec le couteau; & on les jette dans une troisieme cuve de laquelle on les retire & où on les met soir & matin pendant encore dix-huit jours. On les met après cela dans la riviere pendant douze heures pour les faire boire; d'où étant sorties bien rincées, elles sont placées dans des baquets où elles sont pilonnées avec des pilons de bois, en les changeant deux fois d'eau. On les étend ensuite sur le chevalet pour les écharner avec le couteau; après quoi on les remet dans des baquets de nouvelle eau, d'où on les retire pour leur donner une nouvelle façon du côté de la fleur, pour être rejetées ensuite dans des baquets dont les eaux ont été auparavant changées. Après quoi on les jette dans un baquet particulier dont le fond est percé de plusieurs trous, dans lequel elles sont foulées pendant une heure, en jetant de temps en temps de l'eau fraîche par dessus à mesure qu'on les foule. Ensuite on les étend sur le chevalet, & on les ratisse des deux côtés; on les remet boire dans les baquets toujours remplis de nouvelle eau claire; & lorsqu'elles y ont suffisamment bu, on les en retire pour les coudre tout autour en forme de sacs, en sorte que les jambes de derriere qui ne sont point cousues, leur servent comme d'embouchure pour y pouvoir faire entrer une mixtion dont il sera parlé ci-après.

Les peaux ainsi cousues, sont mises dans une cuve appellée *confit*, remplie d'eau tiede, où l'on a bien fait fondre & dissoudre de l'excrément de chien; on a soin d'abord de les y bien retourner avec de longs bâtons l'espace d'une demi-heure; après quoi on les y laisse reposer pendant douze heures; d'où étant retirées, elles sont bien rincées dans de l'eau fraîche. Ensuite on les remplit au moyen d'un entonnoir, d'une préparation d'eau & de sumac mêlés ensemble, & échauffés presqu'à bouillir; à mesure qu'elles se remplissent, on en lie les jambes de derriere pour en fermer l'embouchure. En cet état on les descend dans le vaisseau où est l'eau & le sumac, & on les y remue pendant quatre heuress On les en retire, & on les entasse l'une sur l'autre. Après quelque temps on les change de côté, & on continue de la sorte jusqu'à ce qu'elles soient bien égouttées. Cela fait, on les retire & on

les remplit une seconde fois de la même préparation; on les coud de nouveau, & on les remue pendant deux heures; on les met en pile, & on les fait égoutter comme la premiere fois. On leur donne encore après cela un semblable apprêt, à la réserve qu'on ne les remue seulement que pendant un bon quart-d'heure. Les laissant ensuite jusqu'au lendemain matin qu'on les retire de la cuve de bois, on les découd, on en ôte le sumac qui est dedans, on les plie en deux de la tête à la queue, le côté du poil en dehors; & on les met les unes sur les autres sur le chevalet, pour achever de les égoutter, les étendre, & les faire sécher. Lorsqu'elles sont bien seches, on les foule aux pieds deux à deux; puis on les étend sur une table de bois pour en ôter avec un couteau fait exprès toute la chair & le sumac qui peut y rester. Enfin, on les frotte superficiellement d'huile du côte du poil, & ensuite on les lave du même côté avec de l'eau.

Lorsque les peaux ont reçu leur huile & leur eau, on les roule & on les tord bien avec les mains, pour les étendre après cela sur la table, la chair en dessus; ce qui se fait avec une estire semblable à celle des corroyeurs. Ayant été ainsi retournées de l'autre côté qui est celui de la fleur, on passe fortement par dessus avec une poignée de jonc, pour en faire sortir, autant qu'il est possible, toute l'huile qui peut être encore dedans; on leur donne alors la premiere couche de noir du côté de la fleur, par le moyen d'un paquet de crin tortillé qu'on trempe dans une forte de teinture de noir appellé *noir de rouille*, parce qu'il a été préparé avec de la biere, dans laquelle l'on a jeté de vieilles ferrailles rouillées. Lorsqu'elles sont à demi seches, ce qu'on fait en les pendant à l'air par les jambes de derriere, on les étend sur la table, où avec une paumelle de bois on les tire des quatre côtés pour en faire sortir le grain, par dessus lequel on donne une légere couche d'eau; puis on les lisse à force de bras avec une lisse de jonc faite exprès.

Etant lissées, on leur donne une seconde couche de noir, & on les met sécher. Elles reviennent encore sur la table, & pour lors on se sert d'une paumelle de liege pour leur relever le grain; & après une légere couche d'eau, on les lisse de nouveau; & pour leur relever le grain une troisieme fois, on se sert d'une paumelle de bois.

Après que le côté de la fleur a reçu toutes ces façons, on les pare du côté de la chair avec un couteau bien tranchant destiné à cet usage, & on frotte vivement le côté de la fleur ou du poil avec un bonnet de laine, leur ayant auparavant donné une couche de lustre qui est fait de jus d'épine-vinette, de citron ou d'orange. Enfin, tous ces divers apprêts se finissent en relevant légérement le grain pour la derniere fois avec la paumelle de liege; ce qui acheve de les perfectionner & de les mettre en état d'être vendues & employées.

Maniere de préparer le marroquin *rouge*. On met tremper les peaux dans de l'eau de riviere pendant vingt-quatre heures, & lorsqu'elles en ont été retirées, on les étend sur le chevalet sur lequel on les brise avec le couteau; on les remet ensuite tremper de nouveau pour quarante-huit heures dans l'eau de puits; on les brise encore sur le chevalet. Après avoir été trempées pour la derniere fois, elles sont jetées dans le plain pendant trois semaines; tous les matins on les retire du plain, & on les y rejette pour les disposer à être pelées. Les peaux ayant été rétirées pour la derniere fois du plain, on les pele avec le couteau sur le chevalet; & lorsque le poil en a été entiérement abattu, on les jette dans des baquets remplis d'eau fraîche, dans laquelle elles sont bien rincées pour être ensuite écharnées avec le couteau, tant du côté de la chair que du côté de la fleur. Après quoi on les rejette dans les baquets, passant ainsi alternativement des baquets sur le chevalet & du chevalet dans les baquets jusqu'à ce que l'on s'apperçoive que les peaux rendent l'eau claire. Dans cet état on les met dans l'eau tiede avec le sumac, comme ci-dessus, & quand elles y ont resté l'espace de douze heures, on les rince bien dans de l'eau claire, & on les ratisse des deux côtés sur le chevalet. On les pilonne dans des baquets jusqu'à trois fois, & à chaque fois on les change d'eau; on les tord ensuite, & on les étend sur le chevalet, & on les passe les unes après les autres dans une auge rem-

plie d'eau, dans laquelle on a fait fondre de l'alun.

Etant ainsi alunées, on les laisse égoutter jusqu'au lendemain ; on les tord ; ensuite on les détire sur le chevalet ; & on les plie uniment de la tête à la queue, la chair en dedans. C'est alors qu'on leur donne la premiere teinture, en les passant les unes après les autres dans un rouge préparé avec de la laque mêlée de quelques ingrédiens, qui ne sont bien connus que des seuls marroquiniers. On y revient autant de fois qu'il est nécessaire, pour que les peaux puissent être parfaitement colorées. Après quoi on les rince bien dans l'eau claire ; puis on les étend sur le chevalet où elles restent à égoutter l'espace de douze heures ; ensuite on les jette dans une cuve remplie d'eau, dans laquelle on a mis de la noix de galle blanche, pulvérisée & passée au tamis ; & on les y tourne continuellement pendant un jour entier avec de longs bâtons. On les en retire, & on les suspend, rouge contre rouge & blanc contre blanc, sur une longue barre de bois posée sur le travers de la cuve où elles passent toute la nuit.

Le lendemain, l'eau de galle étant bien brouillée, on y remet les peaux, de façon qu'elles en soient entiérement couvertes. Au bout de quatre heures, on les releve sur la barre ; & après les avoir bien rincées les unes après les autres, on les tord & on les détire ; ensuite on les étend sur une table, où on les frotte du côté de la teinture les unes après les autres, avec une éponge imbibée d'huile de lin.

Après cette opération, on les prend par les jambes de derriere, à des clous à crochet où on les laisse sécher à forfait.

Ensuite on les roule au pied le rouge en dedans ; on les pare pour en ôter toute la chair & la galle qui pourroit y être restée attachée. Puis on prend une éponge imbibée d'eau claire dont on mouille légérement les peaux du côté du rouge ; après quoi les étendant sur le chevalet, on les y lisse à deux différentes reprises avec un rouleau de bois bien poli : après cette derniere façon, le *marroquin* est en état d'être vendu.

Les *marroquins* jaunes, violets, bleus, verts, *&c.*, se préparent de même que les rouges, à la seule couleur près. *Chambers.*

MARROQUINER, *terme d'art*, qui signifie *façonner* le marroquin, ou les peaux de veau & de mouton à la façon de marroquin, pour qu'elles paroissent être de véritables peaux de marroquin.

MARROQUINERIE, s. f. *art de faire le marroquin* ; on appelle aussi de ce nom le lieu où on fabrique ces sortes de cuirs ; *marroquinerie* se dit encore des cuirs passés en marroquin.

MARROQUINIER, s. m. (*Art. méch.*) ouvrier qui fabrique le marroquin ou d'autres peaux en façon de marroquin ; ce terme convient également, & au maître manufacturier qui conduit les ouvrages de marroquinerie, & à l'artisan qui les fabrique. M. de la Lande a décrit l'art du *marroquinier* dans la collection des arts & métiers, publiée par l'académie des sciences.

MARRUBE, *marrubium*, s. m. (*Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, labiée : la levre supérieure est relevée & fendue en deux parties & l'inférieure en trois ; le pistil sort du calice, & tient à la partie postérieure de la fleur comme un clou ; il est accompagné de quatre embryons qui deviennent autant de semences arrondies & contenues dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

On vient de lire les caracteres du *marrube* : mais il faut ajouter que de toutes les plantes qui portent ce nom chez les botanistes, il y en a deux principalement connues en médecine, le *marrube* blanc & le *marrube* noir, & que ces deux plantes ne sont point du même genre.

Le *marrube blanc*, en Latin *marrubium album, vulgare*, C. B. P. 230 J. R. H. 102, en Anglois *the common White hore-hound*, est la principale espece du genre ici caractérisé.

Sa racine est simple, ligneuse, garnie de plusieurs fibres ; ses tiges sont nombreuses, hautes d'un pied & plus, velues, carrées, branchues, garnies de feuilles, opposées deux à deux à chaque nœud, arrondies, blanchâtres, crénelées à leur bord, ridées, portées sur des queues assez longues.

Les fleurs naiſſent en grand nombre autour de chaque nœud, diſpoſées par anneaux ſans pédicule, ou ſur des pédicules très-courts : leur calice eſt velu, cannelé, & chaque cannelure ſe termine par une petite pointe Ces fleurs ſont très-petites, blanchâtres, d'une ſeule piece en gueule, dont la levre ſupérieure eſt redreſſée & a deux cornes, & l'inférieure eſt partagée en trois.

Le piſtil qui s'éleve du calice eſt attaché à la partie poſtérieure de la fleur en maniere de clou, & comme accompagné de quatre embryons. Ces embryons, quand la fleur eſt tombée, ſe changent en autant de graines oblongues, cachées dans une capſule qui ſervoit de calice ; les anneaux des fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles, quoiqu'ils paroiſſent environner la tige.

Toute cette plante a une odeur forte & déſagréable. Elle vient naturellement, & eſt très-commune dans les grands chemins, ſur les bords des champs, dans des terres incultes, & ſur les décombres : elle eſt toute d'uſage. On la regarde comme apéritive & propre à diſſoudre puiſſamment les humeurs viſqueuſes. C'eſt un des principaux remedes dans l'aſthme humoral & dans les maladies chroniques qui viennent d'un mucilage épais, glutineux & tenace. (*D. J.*)

Marrube aquatique, *lycopus*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, labiée & à peu près en forme de cloche ; car on diſtingue à peine la levre ſupérieure des parties qui compoſent la levre inférieure ; de ſorte que cette fleur paroît au premier coup-d'œil partagée en quatre parties. Il s'éleve du calice un piſtil attaché à la partie poſtérieure de la fleur, comme un clou ; ce piſtil eſt accompagné de quatre ſortes d'embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies, renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* Plante.

Marrube noir, (*Botan.*) ou *marrube puant*, *marrubium nigrum*, J. B. 3, 318, *ballote*, J. R. H. 185, genre de plante, caractériſée au *mot* Ballote.

Sa racine eſt ligneuſe, fibrée. Il en ſort pluſieurs tiges, hautes d'une ou deux coudées, velues, couvertes d'un duvet court, carrées, creuſes, branchues, rougeâtres, garnies de feuilles, oppoſées deux à deux ſur chaque nœud, ſemblables à celles de la méliſſe ou plutôt de l'ortie rouge, plus arrondies & plus noires, cotonneuſes, molles, ridées.

Ses fleurs naiſſent par anneaux ſur les tiges, & pluſieurs en nombre ſur un pédicule commun, qui ſort de l'aiſſelle des feuilles. Elles ſont d'une ſeule piece, en gueule ; la levre ſupérieure eſt creuſée en cueilleron, & l'inférieure eſt partagée en trois parties, dont celle du milieu eſt plus grande, en forme de cœur, de couleur pourpre pâle, rayée de lignes de couleur plus foncée.

Les calices ſont cannelés, oblongs, partagés en cinq ſegmens aigus. Il ſort de chaque calice un piſtil attaché à la partie poſtérieure de la fleur en maniere de clou, & comme accompagné de quatre embryons, qui ſe changent enſuite en autant de petites graines, longues, noirâtres quand elles ſont mûres, cachées dans une capſule en forme de tuyau, à cinq angles découpés en cinq pointes égales, & qui ſervoit de calice à la fleur.

Cette plante a l'odeur de l'ortie puante, elle naît ſur les décombres, le long des chemins & des haies : elle eſt toute d'uſage extérieurement pour réſoudre & déterger. On la prend rarement à l'intérieur, à cauſe de ſon odeur fétide & de ſa ſaveur déſagréable. (*D. J.*)

Marrube noir ou Ballote, (*Mat. méd.*) les feuilles de *marrube noir*, pilées ſeules ou avec du miel, paſſent pour guérir les ulceres ſordides, les gâles, les dartres malignes, & les croûtes ſuppurées de la tête des enfans. Ce remede eſt fort peu uſité, quoiqu'on puiſſe raiſonnablement croire aux vertus que nous venons de rapporter.

Cette plante n'eſt d'aucun uſage pour l'intérieur, à cauſe de ſon odeur puante & de ſon goût déſagréable ; on pourroit cependant en tirer peut-être quelque ſecours dans les maladies hyſtériques & hypocondriaques, contre leſquelles J. Rai la recommande. (*b*)

Marrube blanc, (*Mat. méd.*) les

feuilles & les sommités fleuries de *marrube blanc* qui ont une odeur aromatique très-agréable, & un goût un peu amer, sont les parties de cette plante qui sont d'usage en médecine. Elles possedent véritablement les vertus généralement observées dans les plantes aromatiques légérement ameres, c'est-à-dire, qu'elles sont apéritives, incisives, diurétiques, diaphorétiques, stomachiques, utérines, béchiques, *&c.*

Le *marrube blanc* a été particuliérement recommandé contre la rétention des vuidanges & des regles, pour faciliter la sortie du fœtus ou de l'arriere-faix, comme excellent dans l'asthme, & même dans l'hydropisie. Plusieurs auteurs graves sont sur-tout favorables aux vertus de cette plante, contre la jaunisse & le skirrhe du foie, & ils appuient leur sentiment sur des observations.

Plusieurs autres célebrent aussi cette plante, comme utile dans les coliques néphrétiques & dans le calcul : Forestus prétend, au contraire, avoir observé qu'elle nuisoit plutôt qu'elle n'étoit utile dans les maladies des reins, & qu'il falloit par conséquent s'en abstenir, lorsque ces organes étoient affectés. Dioscoride avoit déjà fait cette remarque.

Il faut peu compter, dit Juncker, sur les éloges qu'on a donnés au *marrube blanc*, dans le traitement de la goutte, de la phthisie & de la morsure des animaux enragés.

On l'ordonne en infusion dans du vin blanc ou dans de l'eau, à la dose d'une poignée sur une pinte de liqueur que l'on donne par verrées. On peut faire prendre aussi les feuilles séchées & réduites en poudre à la dose d'un gros, dans de l'eau ou dans du vin.

L'eau distillée de *marrube blanc* possede les qualités les plus communes des eaux distillées aromatiques; *voyez* EAUX DISTILLÉES; ses qualités particulieres, si elle en a, sont peu connues.

On prépare avec le *marrube blanc* un sirop simple par la distillation, *voyez* SIROP; cette préparation contient toutes les parties vraiment médicamenteuses de la plante, & en possede par conséquent toutes les vertus. On trouve dans quelques pharmacopées modernes, un sirop simple de *marrube de Prassio*, mis au rang de ceux qui doivent être préparés par l'infusion des feuilles seches des plantes dans leurs propres eaux distillées, *in propriis aquis*, & par la cuite ordinaire qui dissipe dans l'opération particuliere dont nous parlons, la moitié de la liqueur employée; de pareilles préparations sont des monstres dans l'art, des productions ridicules de l'ignorance la plus inconséquente. *Voyez* SIROP.

Le *marrube blanc* entre dans plusieurs compositions officinales de la pharmacopée de Paris; savoir, le sirop d'armoise, l'eau générale, l'orviétan ordinaire, l'hiere de coloquinte, le mondificatif d'ache & la thériaque. (*b*)

Tournefort & Boerhaave comptent six especes de ce genre de plante, ainsi nommée, parce que ses feuilles ont quelque rapport avec celles du marrube; mais aucune des especes ne demande de description particuliere; on en cultive rarement dans les jardins de botanique, & seulement pour la variété & la couleur bleue de leurs fleurs, qui naissent en guirlande épaisse. Les Anglois appellent cette plante *the bastard horehound.* (*D. J.*)

MARRUBIASTRUM, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, labiée; la levre supérieure est creusée en cuiller, & l'inférieure divisée en trois cannelures. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ce genre de plante differe du galéopsis, par le port de la fleur. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

MARS, s. m. *en Astronomie*, est une des cinq planetes & des trois supérieures, qui est placée entre la terre & Jupiter. *Voyez* PLANETE.

Son caractere est ♂, sa moyenne distance du soleil à la terre :: 1524 : 1000, & son excentricité est à la même moyenne distance du soleil à la terre :: 141 : 100. L'inclinaison de son orbite, c'est-à-dire, l'angle formé par le plan de son orbite & celui de l'écliptique, est d'un degré 52 min.; le temps périodique dans lequel il fait sa révolution autour du soleil, est

de 686 jours 23 heures; cependant les Aſtronomes varient un peu entr'eux ſur ces différens élémens, comme nous le verrons plus bas. Sa révolution autour de ſon axe ſe fait en 24 heures 40 min.

Pour le diametre de *Mars*, *voyez* DIAMETRE.

Mars a des phaſes différentes, ſelon ſes différentes ſituations, à l'égard de la terre & du ſoleil; car il paroît plein dans ſes oppoſitions & ſes conjonctions; parce qu'alors tout l'hémiſphere qu'il nous préſente eſt éclairé par le ſoleil. Mais dans ſes quadratures, nous ne voyons qu'une partie de l'hémiſphere qui nous regarde, l'autre n'étant point éclairée, parce qu'elle n'eſt point tournée du côté du ſoleil.

Dans la ſituation acronique de cette planete, c'eſt-à-dire, lorſqu'elle eſt en oppoſition avec le ſoleil, elle ſe trouve alors deux fois plus près du ſoleil; phénomene qui a beaucoup ſervi à faire tomber abſolument l'hypotheſe de Ptolomée. *Voyez* ACRONIQUE.

De plus, la diſtance de *Mars* à la terre étant alors beaucoup moindre que celle du ſoleil, ſa parallaxe doit être deux ou trois fois plus grande que celle du ſoleil; ce qui fait que quoique la parallaxe du ſoleil ſoit très-difficile à déterminer, à cauſe de ſa petiteſſe, on peut la déterminer plus exactement par le moyen de la parallaxe de *Mars*.

Or, depuis plus d'un ſiecle les Aſtronomes ont recherché cette parallaxe avec beaucoup de ſoin; en France elle fut d'abord trouvée preſque inſenſible, par la comparaiſon que M. Ricard fit de ces obſervations avec celles de M. Richer qui fut envoyé à l'iſle de Caïenne en 1672, comme on le voit dans les obſervations & les voyages de l'académie royale des ſciences publiés en 1693; mais dans la ſuite, feu M. Caſſini a cru devoir établir cette parallaxe, tant ſur ſes propres obſervations que ſur d'autres qui avoient été faites à Caïenne, d'environ $\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{3}$ de min.; ce qui donne la parallaxe de *Mars* réduite à l'horizon d'environ 25 min. Selon M. Hook, & après lui M. Flamſtead, la parallaxe de cette planete eſt tout au plus de 30 ſecondes. *Inſt. Aſtr.*

Le docteur Hook obſerva, en 1665, pluſieurs taches ſur le diſque de *Mars*, & comme elles avoient un mouvement, il en conclut que la planete tournoit autour de ſon centre. En 1666, M. Caſſini obſerva pluſieurs taches ſur les deux faces ou hémiſpheres de *Mars*, & il trouva, en continuant ſes obſervations avec grand ſoin, que ces taches ſe mouvoient peu à peu d'orient en occident, & qu'elles revenoient dans l'eſpace de 24 heures 40 min. à leur premiere ſituation. *Voyez* TACHES.

Mars paroît toujours rougeâtre & d'une lumiere trouble, d'où pluſieurs aſtronomes ont conclu qu'il eſt environné d'une atmoſphere épaiſſe & nébuleuſe.

Comme *Mars* tient ſa lumiere du ſoleil, qu'il tourne autour de lui, & qu'il a ſes phaſes, ainſi que la lune, il peut auſſi paroître preſque dichotome, lorſqu'il eſt dans ſes quadratures avec le ſoleil, ou dans ſon périgée; mais il ne paroît jamais en croiſſant comme les planetes inférieures. *Voyez* PHASES.

La diſtance de cette planete au ſoleil, eſt à celle du ſoleil à la terre, ſuivant ce qu'on a déjà dit, environ :: $1\frac{1}{2}$ à 1, ou comme 3 à 2; de façon que ſi on étoit placé dans *Mars* on verroit le ſoleil d'un tiers moins grand qu'il ne nous paroît ici, & par conſéquent le degré de lumiere & de chaleur que *Mars* reçoit du ſoleil, eſt moins grand que le degré qu'on en reçoit ſur la terre, en raiſon de 4 à 9. *Voyez* QUALITÉ. Cette proportion peut néanmoins varier ſenſiblement, eu égard à la grande excentricité de cette planete.

La période ou l'année de *Mars*, ſuivant qu'on l'a déjà obſervé, eſt preſque deux fois auſſi grande que la nôtre; & ſon jour naturel ou le temps que le ſoleil y paroît ſur l'horizon (ſans faire attention aux crépuſcules), eſt preſque par-tout égal à la nuit, parce que ſon axe eſt preſque perpendiculaire au plan de ſon orbite. Par cette même raiſon, il paroît que dans un même lieu de ſa ſurface il ne peut y avoir que fort peu de variété de ſaiſons, & preſque point de différence de l'été à l'hiver, quant à la longueur des jours & à la chaleur. Néanmoins des lieux ſitués en différentes latitudes, c'eſt-à-dire, à différentes diſtan-

ces de son équateur, recevront différens degrés de chaleur, par rapport à l'inclinaison différente des rayons du soleil sur l'horizon, comme il nous arrive à nous-mêmes lorsque le soleil est dans l'équinoxe ou dans les tropiques.

M. Grégory fait en sorte de rendre raison par là des bandes qu'on remarque dans *Mars*, c'est-à-dire, de certaines barres ou filets qu'on y voit & qui y sont placés parallélement à son équateur; car comme parmi nous le même climat reçoit, en des saisons différentes, différens degrés de chaleur, & qu'il en est autrement dans *Mars*, le même parallele devant toujours recevoir un degré de chaleur presqu'égal, il s'ensuit de là que ces taches peuvent vraisemblablement se former dans *Mars* & dans son atmosphere, comme la neige & les nuages se forment dans le nôtre, c'est-à-dire, par les intensités du chaud & du froid constamment différentes en différens paralleles, & que ces bandes peuvent venir à s'étendre en cercles paralleles à l'équateur ou au cercle de la révolution diurne. Ce même principe donneroit aussi la solution du phénomene des bandes de Jupiter, cette planete ayant ainsi que *Mars* un équinoxe perpétuel.

On voit souvent dans *Mars* de grandes taches disparoître après quelques années ou quelques mois, tandis qu'on y en voit d'autres se former & subsister plusieurs mois, plusieurs années. Ainsi il faut qu'il se fasse dans *Mars* d'étranges changemens, puisqu'ils sont si sensibles à une telle distance, & que la surface de la terre soit bien tranquille en comparaison de celle de *Mars*; car à peine s'est-il fait, depuis 4000 ans, quelques changemens sensibles sur la surface de notre globe. Nos terres, nos grandes chaînes de montagnes, nos mers n'offrent que des changemens qui ne seroient point apperçus de *Mars* avec les meilleures lunettes. Il faut néanmoins que la terre ait eu des révolutions considérables; car enfin, des arbres enfoncés à de fort grandes profondeurs, des coquillages & des squelettes de poissons ensevelis sous les terres & dans les montagnes, en sont d'assez bonnes preuves. *M. Formey.*

Outre la couleur rougeâtre de *mars*, on prétend avoir encore une autre preuve qu'il est couronné d'une atmosphere. Lorsqu'on voit quelques-unes des étoiles fixes près de son corps, elles paroissent alors extrêmement obscures & presqu'éteintes.

Si on imaginoit un œil placé dans *mars*, il verroit à peine mercure, excepté sur le disque du soleil ou dans sa conjonction avec cet astre, c'est-à-dire, lorsque mercure passe sur le soleil, & qu'il nous paroît alors à nous-mêmes en forme de taches. Un spectateur placé dans *mars* verroit vénus à la même distance du soleil que mercure nous paroît, & la terre à la même distance que nous voyons vénus; & quand la terre seroit en conjonction avec le soleil & fort près de cet astre, le même spectateur placé dans *mars* verroit alors ce que M. Cassini a apperçu dans vénus, c'est-à-dire, que la terre lui paroîtroit en croissant, ainsi que la lune son satellite.

Dans la planete de *mars*, on observe beaucoup moins d'irrégularités par rapport à son mouvement, que dans jupiter & dans saturne : l'excentricité de son orbite est constante, au moins sensiblement, & le mouvement de son aphélie est égal & uniforme; aussi est-ce de toutes les planetes celle dont le mouvement de l'aphélie est le mieux connu, & que M. Newton a choisi pour en déduire le mouvement des aphélies des planetes inférieures. Supposant avec Kepler la moyenne distance de *mars* au soleil de 152350 parties, dont la moyenne distance du soleil à la terre en contient 100000, l'excentricité de *mars* sera, suivant M. le Monnier, de $\frac{14115}{100000}$. Kepler fait aussi la plus grande équation du centre de $10^{\circ}\ 37'\ \frac{1}{2}$, laquelle ayant été vérifiée, s'est trouvée conforme aux observations, comme il paroît par le résultat des recherches faites à ce sujet, & publié il y a trente ans par MM. Cassini & Maraldi.

La détermination du lieu de l'aphélie par M. de la Hire, qui le place en 1701 à $0^{\circ}\ 35'\ 35''$ de la vierge, s'accorde assez avec ce qui se trouve dans les mémoires de l'académie des sciences de l'année 1706, où l'on assure que par les observations du lieu de *mars*, faites alternativement proche l'aphélie & le périhélie, on a reconnu qu'il fal-

loit le suppoſer de 20 minutes moins avancé que ſelon les tables rudolphines.

M. Newton ayant pris vraiſemblablement un milieu entre les deux réſultats du mouvement de l'aphélie de *mars*, donnés par Kepler & par Bouillaud, l'établit de 1° 58′ $\frac{1}{3}$ en 100 ans, c'eſt-à-dire, de 35′ plus grand que ſelon la proceſſion des équinoxes; il l'a enſuite établi de 33′ 20″ : mais il ſemble que le mouvement de cet aphélie pourroit être mieux connu en y employant les plus récentes obſervations comparées à celles de Tycho & du dernier ſiecle. M. de la Hire a déterminé le lieu du nœud de *mars* pour 1701, au ♉ 17° 25′ 20″; cependant la détermination rapportée dans le volume de l'académie de 1706 paroît encore plus exacte : elle place le lieu du nœud aſcendant à ♉ 17° 13′ $\frac{1}{2}$. On ne connoît pas néanmoins encore aſſez le mouvement du nœud de *mars* pour aſſurer s'il eſt fixe dans le ciel étoilé, ou s'il a un mouvement réel, ſoit direct, ſoit rétrograde. La plupart des aſtronomes depuis Kepler lui donnent un mouvement rétrograde, relativement aux étoiles fixes; il n'y a guere que les conjonctions priſes de cette planete aux étoiles zodiacales, qui puiſſent conduire à décider cette queſtion.

L'inclinaiſon de ſon orbite au plan de l'écliptique, eſt aſſez connue, à cauſe que dans l'oppoſition de cette planete au ſoleil, ſa latitude géométrique eſt très-grande. Kepler l'a déterminée de 1° 50′ 30″; Bouillaud de 1° 51′ 4″; Stréet de 1° 52′ 00″; M. de la Hire, 1° 51′ 00″. Nous avons pris 1° 52′ qui eſt à peu près moyenne entre toutes ces déterminations; cependant M. Caſſini fait l'inclinaiſon de 1° 50′ 45″. Tout ceci eſt tiré des *inſtitutions aſtronomiques* de M. le Monnier. Il y a une remarque ſinguliere à faire ſur cette planete : la terre a un ſatellite; jupiter, environ cinq fois auſſi loin du ſoleil que la terre, en a quatre; & ſaturne, près de deux fois auſſi loin que jupiter, en a cinq, ſans compter l'anneau qui lui tient lieu de pluſieurs ſatellites pour l'éclairer pandant la nuit. L'eſprit ſyſtématique, la commodité des analogies, & le penchant que nous avons à faire agir la nature ſelon nos vues & nos beſoins, n'ont pas manqué de perſuader à bien des philoſophes, que les ſatellites avoient été donnés aux planetes les plus éloignées du ſoleil, comme un ſupplément à la lumiere affoiblie par l'éloignement, & qu'ils leur avoient été donnés en d'autant plus grand nombre, qu'elles étoient plus éloignées de cet aſtre. Mais la planete de *mars* vient rompre ici la chaîne de l'analogie, étant beaucoup plus loin du ſoleil que nous, & n'ayant point de ſatellite, du moins n'a-t-on pu lui en découvrir aucun juſqu'ici, quelque ſoin que l'on ſe ſoit donné pour cela. M. de Fontenelle fait cette remarque dans la pluralité des mondes, & il ajoute que ſi *mars* n'a point de ſatellite, il faut qu'il ait quelque choſe d'équivalent pour l'éclairer pendant ſes nuits. Il conjecture que la matiere qui compoſe cette planete, eſt peut-être d'une nature ſemblable à celle de certains phoſphores, & qu'elle conſerve pendant la nuit une partie de la lumiere qu'elle a reçue durant le jour. Voilà de ces queſtions ſur leſquelles il eſt permis, faute de faits, de penſer également le pour & le contre. (*O*)

Mars, *en Chronologie*, eſt le troiſieme mois de l'année, ſelon la maniere ordinaire de compter. *Voyez* Mois & An.

Ce mois étoit le premier mois parmi les Romains. On conſerve encore cette maniere de compter dans quelques calculs eccléſiaſtiques, en particulier lorſqu'il s'agit de compter le nombre d'années qui ſe ſont écoulées depuis l'incarnation de Notre-Seigneur, c'eſt-à-dire, depuis le 25 de *mars*.

En Angleterre, le mois de *mars* eſt, à proprement parler, le premier mois, la nouvelle année commençant au 25 de ce mois-là. Les Anglois le comptent néanmoins comme le troiſieme, pour s'accommoder à la coutume de leurs voiſins, & il en réſulte ſeulement qu'à cet égard on parle d'une façon, & que l'on écrit de l'autre. *Voyez* An.

En France, on a commencé l'année à Pâque juſqu'en 1564; de ſorte que la même année avoit ou pouvoit avoir deux fois le mois de *mars*, & on diſoit *mars devant Pâque*, & *mars après Pâque*. Lorſque Pâque arrivoit dans le mois de *mars*, le commencement du mois de *mars* étoit d'une année & la fin d'une autre.

C'eſt Romulus qui diviſa l'année en dix mois,

mois, donna le premier rang à celui-ci, qu'il nomma du nom de *Mars* son pere. Ovide dit néanmoins que les peuples d'Italie avoient déjà ce mois avant Romulus, & qu'ils le plaçoient fort différemment: les uns en faisoient le troisieme, d'autres le quatrieme, d'autres le cinquieme & d'autres le sixieme ou même le dixieme de l'année. C'étoit en ce mois que l'on sacrifioit à Anna-Perenna, qu'on commençoit les comices, que l'on faisoit l'adjudication des baux & des fermes publiques; que les femmes servoient à table les esclaves & les valets, comme les hommes le faisoient aux saturnales; que les vestales renouvelloient le feu sacré. Le mois de *mars* étoit sous la protection de Minerve, & il a toujours eu 31 jours. Le mois de *mars* passoit pour être malheureux pour les mariages, aussi-bien que le mois de mai. Numa changea l'ordre institué par Romulus, & fit commencer l'année au premier janvier: l'année se trouva ainsi de douze mois, dont janvier & février étoient les premiers. C'est dans le mois de *mars* vers la fin, que le printemps commence, le soleil entrant au signe du belier. *Chambers.*

Mars, (*Mythol.*) le dieu des batailles étoit, selon Hésiode, fils de Jupiter & de Junon. Bellone sa sœur conduisoit son char; la Terreur & la Crainte, φόϐος & δεῖμος, que la Fable fait ses deux fils, l'accompagnoient.

Tout le monde connoît, d'après Homere, les principales aventures de *Mars*; 1°. son jugement au conseil des douze dieux pour la mort d'Allyrotius, fils de Neptune: *Mars* le défendit si bien qu'il fut absous. 2°. La mort de son fils Ascalaphus, tué au siege de Troie, qu'il courut venger lui-même; mais Minerve le ramena du champ de bataille, & le fit asseoir malgré sa fureur. 3°. Sa blessure par Diomede, dont la même déesse conduisoit la pique: *Mars* en la retirant jeta un cri épouvantable, tel que celui d'une armée entiere qui marche pour charger l'ennemi. Le médecin de l'Olympe mit sur sa blessure un baume qui le guérit sans peine, car dans un dieu il n'y a rien de mortel. 4°. Enfin, les amours de *Mars* & de Vénus sont chantés dans l'Odyssée; les captifs mis en liberté par Vulcain lui-même

qu'on déshonoroit, s'envolerent, l'un dans la Thrace & l'autre à Paphos. C'est au sujet de cette aventure que Lucrece adresse ces beaux vers à Vénus:

Hunc tu, diva, tuo recubantem corpore sancto,
Circumfusa super, suaveis ex ore loquelas
Funde.

« Dans ces momens heureux, que livrée » à ses embrassemens vous le tenez entre » vos bras sacrés, employez, belle déesse, » pour adoucir son caractere, quelques-unes » de ces douces paroles dont le charme est si » ravissant. »

Je laisse à l'abbé Bannier l'application de toutes ces fictions fabuleuses; j'aime mieux m'occuper des faits.

Les anciens monumens représentent *Mars* sous la figure d'un grand homme armé d'un casque, d'une pique, & d'un bouclier, tantôt nu, tantôt avec l'habit militaire, même avec un manteau sur les épaules, quelquefois barbu, mais assez souvent sans barbe. *Mars* vainqueur paroît portant un trophée, & *Mars* gradivus, dans l'attitude d'un homme qui marche à grands pas.

Il me semble que le culte de *Mars* n'a pas été fort répandu chez les Grecs; car Pausanias qui fait mention de tous les temples des dieux & de toutes les statues qu'ils avoient dans la Grece, ne parle d'aucun temple de *Mars*, & ne nomme que deux ou trois de ses statues, en particulier celle de Lacédémone, qui étoit liée & garrottée, afin que le dieu ne les abandonnât pas dans les guerres qu'ils auroient à soutenir. Mais son culte triomphoit chez les Romains, qui regardoient ce dieu comme le pere de Romulus, & le protecteur de leur empire. Parmi les temples qu'il eut à Rome, celui qu'Auguste lui dédia après la bataille de Philippes, sous le nom de *Mars vengeur*, passoit pour le plus célebre. Vitruve remarque que les temples de *Mars* étoient de l'ordre dorique, & qu'on les plaçoit ordinairement hors des murs, afin que le dieu fût là comme un rempart, pour délivrer les murs des périls de la guerre. Cependant dans la ville d'Halicarnasse, le temple de ce dieu fut érigé au milieu de la forteresse. Les saliens, prêtre de *Mars*, formoient à Rome

un collège ſacerdotal très-conſidérable. *Voyez* SALIENS.

Le gramen, le coq & le vautour lui étoient conſacrés. On lui immoloit d'ordinaire le tau eau, le verrat & le bélier.

Il y a une inſcription qui prouve qu'on le mettoit quelquefois dans la claſſe des divinités infernales; & à qui ce titre convenoit-il mieux qu'à un dieu meurtrier, dont le plaiſir étoit de repeupler ſans ceſſe de nouveaux habitans le royaume de Pluton?

Les principaux noms qu'il portoit ſont expliqués dans cet ouvrage; mais le plus ingénieux de tous eſt celui qu'Homere lui donne, en l'appellant *Alloproſallos*, inconſtant, dévoué tontôt à un parti, tantôt à l'autre. Lycophron le nomme *cruentis paſtum prœliis*; car, dit-il, le carnage eſt ſa nourriture. (*D. J.*)

MARS, (*Littér.*) c'étoit le premier mois de l'année chez les Romains; quoiqu'il eût pris ſon nom du dieu Mars, on l'avoit mis ſous la protection de Minerve.

Les calendes de ce mois étoient remarquables par pluſieurs cérémonies. On allumoit le feu nouveau ſur l'autel de Veſta: on ôtoit, dit Ovide, les vieilles branches de laurier, & les vieilles couronnes tant de la porte du roi des ſacrifices, que des maiſons des flamines & des haches des conſuls, pour en ſubſtituer de nouvelles. Le même jour on célébroit les matronales & les ancilies, ou la fête des boucliers ſacrés. Le 6, arrivoient les fêtes de Veſta; le 14, les équiries: le 15, la fête d'Anna-Perenna; le 17, les libérales, & le 19, la grande fête de Minerve, appellée *les quinquatries*, qui duroient cinq jours; enfin, le 25 on célébroit les hilaries.

On trouve ce mois perſonnifié ſous la figure d'un homme vêtu d'une peau de louve, pa ce que la louve étoit conſacrée au dieu *Mars*. « Il eſt aiſé, dit Auſonne, de reconnoître ce mois par la peau de louve dont il eſt ceint; c'eſt le dieu *Mars* lui-même qui l'a lui a donnée; le bouc pétulant, l'hirondelle qui gazouille, le vaiſſeau plein de lait & l'herbe verdoyante, nous annoncent dans ce mois le printemps qui commence à renaître. » (*D. J.*)

MARS, *temple de*, (*Architect. anc.*) On voit encore aujourd'hui quelques veſtiges de cet ancien temple dans un endroit de Rome appellé la *place des prêtres*, entre la rotonde & la colonne antonine. Sa forme étoit périptere, c'eſt-à-dire, qu'il étoit environné d'allées en forme de cloître. Sa maniere étoit picnoſtile ou à colonnes preſſées. Palladio a donné le plan de tout l'édifice d'après une aile qui de ſon temps ſubſiſtoit encore preſqu'entiere. (*D. J.*)

MARS, FER, *ou* ACIER, REMEDES MARTIAUX, (*Matiere médicale & Chymie pharmaceutique.*) Les remedes que la Médecine tire du fer, ſont, 1°. le fer en ſubſtance, ou la limaille de fer; 2°. ſes différentes chaux; ſavoir, la rouille de fer, le ſafran appellé *apéritif*, & le ſafran appellé *aſtringent*; le ſafran de *mars* antimonié de Stahl, l'æthiops martial de Lemery le fils, & la terre douce de vitriol: 3°. les ſels neutres martiaux, ſous forme concrete, ou ſous forme liquide; ſavoir, le vitriol de *mars* & le ſel de riviere, qui eſt un véritable vitriol de *mars*; le tartre martial ou calibé, le ſirop, l'extrait de *mars* & la boule d'acier; les teintures martiales tirées par les acides végétaux, & même les teintures ordinaires tirées par l'eſprit-de-vin, qui ſont des diſſolutions de ſels martiaux, ou qui ne ſont rien; enfin, la teinture martiale alkaline de Sthaal: 4°. les fleurs martiales appellées auſſi *ens martis*, & *mars diaphorétique*: 5°. les eaux martiales ordinaires, c'eſt-à-dire, non vitrioliques; l'eau appellée *extinctionis fabrorum*, c'eſt-à-dire, dans laquelle les forgerons éteignent le fer rougi au feu, & les liqueurs aqueuſes dans leſquelles on fait éteindre à deſſein des morceaux de fer rouillés & rougis au feu.

La limaille de fer ou d'acier qu'on emploie ſans qu'elle ſoit calcinée ni rouillée, telle qu'elle nous vient des ouvriers qui poliſſent le fer, doit être broyée ſur le porphyre juſqu'à ce qu'elle ſoit réduite dans l'état d'alkool, ou poudre très-ſubtile.

Les différentes chaux de *mars* ſe préparent de la maniere ſuivante: 1°. la rouille ſe fait d'elle-même, comme tout le monde ſait, il n'y a qu'à la détacher en ratiſſant légérement du fer, où elle s'eſt formée, & la porphyriſer, ſi on veut la porter à un état de plus grande ténuité. Ce remede n'eſt proprement qu'une même choſe avec le ſuivant, qui eſt beaucoup plus uſité.

Safran de mars appellé *apéritif* : prenez limaille de fer ou lames de fer, telle quantité qu'il vous plaira; la limaille vaut mieux, parce qu'elle hâte l'opération; prenez donc de la limaille par préférence, expofez-la à la rofée, ou arrofez-la de temps en temps avec de l'eau de pluie, jufqu'à ce qu'elle foit convertie en rouille, que vous alkoo-liferez fur le porphyre. Les anciens Chymif-tes ont exigé expreffément & exclufivement la rofée, & même la rofée du mois de Mai; *voyez* avec combien de fondement à *l'article* ROSÉE, (*Chymie.*) Voilà pourquoi ce fafran de *mars* eft ordinairement prefcrit dans les livres de Médecine, fous le nom de *fafran de mars* préparé à la rofée de Mai, *Maïali rore.*

Safran de mars, appellé plus communé-ment *aftringent qu'apéritif, préparé par le foufre* : prenez limaille de fer récente & non rouillée, & fleurs de foufre, parties égales; faites-en une pâte avec fuffifante quantité d'eau; placez cette pâte dans un vaiffeau convenable, & laiffez-la fermenter pendant cinq ou fix heures; alors calcinez la matiere à un feu violent, la remuant très-fouvent avec une fpatule de fer. Le foufre com-mencera par fe brûler, & immédiatement après la matiere paroîtra noire, & en con-tinuant à la calciner à grand feu en remuant affidument la matiere pendant environ deux heures, elle prendra une couleur rouge foncée qui annonce que l'opération eft ache-vée. Cette opération ne differe point réelle-ment du colcothar artificiel, ou vitriol mar-tial très-calciné. *Voyez* VITRIOL.

Safran de mars appellé *aftringent* : les Chy-miftes ont donné fous ce nom diverfes chaux de *mars*, ou pour mieux dire des chaux de *mars* préparées de diverfes façons, mais communément par la calcination pro-prement dite. Le fafran de *mars* aftringent, de la pharmacopée de Paris, eft préparé le plus fimplement, & par cela même le mieux qu'il eft poffible; ce n'eft autre chofe que de la limaille de fer calcinée par la réverbération pendant plufieurs heures, & jufqu'à ce qu'elle foit réduite en une poudre rouge qu'on lave plufieurs fois, qu'on feche & qu'on porphyrife. L'utilité de ces fréquentes lotions n'eft certainement pas fort évidente; cependant elle pourroit peut-être fervir à titre d'imbibition pour réduire en fafran ou en rouille quelques parties de fer qui pour-roient avoir échappé à la calcination.

Safran de mars antimonié : prenez huit onces de limaille de fer, & feize onces d'an-timoine cru, mettez l'un & l'autre dans un creufet, & pouffez le feu jufqu'à la fufion parfaite des matieres; ajoutez alors, ce qu'on auroit pu faire également dès le commen-cement de l'opération, deux ou trois onces de fel de tartre, ou de cendres gravelées. Lorfque la matiere fera bien en fufion, verfez-la dans un cône chauffé & graiffé, le régule fe précipitera, & il fe formera au deffus des fcories brillantes & de couleur brune; féparez ces fcories, concaffez - les groffiérement, & les expofez enfuite à l'om-bre dans un lieu humide, par exemple, dans une cave, elles y tomberont bientôt d'elles-mêmes en pouffiere; jetez cette poudre dans l'eau froide ou tiede, & l'y agitez for-tement. Laiffez enfuite repofer la liqueur pour donner lieu aux parties les plus grof-fieres de tomber au fond; cela fait, verfez par inclination l'eau trouble qui furnage; reverfez de nouvelle eau fur le marc, & répétez cette manœuvre jufqu'à ce que l'eau refforte auffi claire qu'on l'a employée. Raf-femblez enfemble toutes vos lotions, & les laiffez s'éclaircir d'elles-mêmes; ce qui ar-rive à la longue par le dépôt qui fe forme d'un fédiment très-fin & très-fubtil : pour abréger, on peut filtrer la liqueur; faites fécher votre fédiment, ou ce qui fera refté fur le filtre; c'eft une poudre rougeâtre de couleur de brique pilée : vous n'en aurez qu'une très-petite quantité, comparaifon faite avec ce qui vous reftera de la partie groffiere des fcories, après qu'elles auront été épuifées de tout ce qu'elles peuvent four-nir par le lavage. Faites fécher cette poudre, & la mettez enfuite à détonner dans un creu-fet avec le triple de fon poids de falpêtre; édulcorez avec de l'eau la maffe rouge qui vous reftera après la détonation. Décantez ou filtrez la liqueur, vous aurez un fédi-ment d'un rouge pâle, qui étant defféché, fe réduira en poudre très-fine & très-fubti-le; ce fera le fafran de *mars* antimonié apé-ritif de Stahl.

Cette defcription eft celle que M. Baron a donnée dans fes additions à la chymie de

Lemeri, d'après la differtation de Stahl fur les remedes martiaux, inférée dans fon *opufcule*.

Æthiops martial : prenez la quantité qu'il vous plaira de limaille d'acier bien pure, mettez-la dans ùn pot de terre non verniffé, ou dans un vaiffeau de verre ou de porcelaine; verfez deffus ce qu'il faut d'eau claire pour qu'elle furpaffe la limaille de trois ou quatre travers de doigt; remuez le mêlange tous les jours avec une fpatule de fer, & ayez foin d'ajouter de nouvelle eau pour en entretenir toujours la même hauteur au deffus de la limaille; celle-ci à la longue perdra fa forme brillante & métallique, & fe réduira en une pouffiere très-fine, auffi noire que l'encre; c'eft ce qui lui a fait donner le nom d'*æthiops*. C'eft cette pouffiere même qui étant defféchée & porphyrifée, forme l'*æthiops martial*. Addition à la chymie de Lemeri, par M. Baron, d'après le mémoire de Lemeri fils; *mém. de l'acad. royale des Sciences*, *1735*. Il eft remarqué avec raifon dans la pharmacopée de Paris, que cette opération peût être confidérablement hâtée, fi l'on traite la limaille de fer par la machine de la garaye. *Voyez* HYDRAULIQUE, (*Chymie.*)

La chaux martiale que les Chymiftes appellent *terre douce de vitriol*, n'eft autre chofe que du colcotar convenablement édulcoré. *Voyez* VITRIOL.

Quant au vitriol de *mars* & au fel de riviere, *voyez* VITRIOL.

Tartre martial : prenez tartre blanc en poudre, ou mieux encore, crême de tartre en poudre une livre, limaille de fer brillante, c'eft-à-dire, non rouillée & très-fine, porphyrifée pour le mieux, trois ou quatre onces; une proportion exacte n'eft pas néceffaire ici, parce qu'on ne fe propofe point d'unir tout ce fer au tartre, & que la portion de fer qui n'eft point diffoute, refte fur la chauffe. Faites bouillir ces matieres dans une marmite de fer avec environ douze livres d'eau pendant environ une demi-heure, ou jufqu'à ce que le tartre foit fondu, & qu'il fe foit fuffifamment empreint de fer; paffez la liqueur chaudement à la chauffe, & placez-la dans un vaiffeau convenable loin du feu pour *cryftallifer*. Après cette premiere cryftallifation, décantez la liqueur furnageante, faites-en évaporer à peu-près la moitié fur le feu, remettez-la à cryftallifer, & enfin réitérez ces évaporations & ces cryftallifations, jufqu'à ce que vous n'obteniez plus de cryftaux. Prenez tous vos cryftaux, faites-les bien fécher au foleil, ou à une chaleur artificielle équivalente, & ferrez-les pour l'ufage. Ce fel eft bien éloigné de l'état neutre, le tartre n'y eft pas faoulé de fer à beaucoup près; auffi la plupart de fes propriétés chymiques font-elles peu changées. Il eft par exemple fort peu foluble, comme dans fon état pur ou nu; au lieu que lorfqu'il eft parfaitement *neutralifé* avec le fer, comme il l'eft dans la préparation fuivante, il devient très-foluble.

Teinture de mars *tartarifée, ou firop de* mars, *& extrait de* mars *tartarifé :* prenez douze onces de limaille de fer, trente-deux onces de beau tartre blanc, faites bouillir ce mêlange dans une grande marmite, ou dans un chaudron de fer, avec douze ou quinze livres d'eau de pluie, pendant douze heures; remuez de temps en temps la matiere avec une fpatule de fer, & ayez foin de mettre d'autre eau bouillante dans le chaudron à mefure qu'il s'en confumera; laiffez enfuite repofer le tout, & vous verrez qu'il demeurera deffus une liqueur noire, qu'il faut filtrer, & la faire évaporer dans une terrine de grès au feu de fable, jufqu'à confiftance de firop : vous en aurez quarante-quatre onces. Lemeri, *cours de Chymie*.

Quand le mêlange a bouilli quelque temps, il s'épaiffit comme une bouillie, il fe gonfle, & il pafferoit par deffus les bords de la marmite, fi on n'y prenoit garde; il faut donc dans ce temps-là beaucoup modérer le feu : c'eft auffi là le temps d'ajouter de nouvelle eau bouillante. Si après avoir filtré la teinture, on met bouillir derechef le marc refté fur le filtre dans de nouvelle eau comme devant, on en retirera encore de la teinture, mais en moindre quantité. On peut même, en réitérant plufieurs fois ce procédé, diffoudre la plus grande partie de la limaille de fer qui reftera, & la réduire en teinture. Lemeri, *cours de chymie*.

Cette teinture eft fort fujette à moifir & à fe décompofer. On y ajoute ordinaire-

ment une petite quantité d'eſprit-de-vin ; par exemple, celle d'environ deux onces ſur la quantité ci-deſſus mentionnée, pour prévenir cette altération. M. Baron penſe qu'on la préviendroit plus efficacement, ſi on employoit à ſa préparation la crême de tartre au lieu de tartre blanc, dont les impuretés occaſionent très-vraiſemblablement, ſelon lui, cette moiſiſſure. Cela peut être ; cependant on connoît en chymie plus d'un ſel neutre ſujet à moiſir, dans la compoſition duquel n'entre aucun principe chargé d'impuretés ; & d'un autre côté, ces impuretés moiſiſſantes du tartre ne paroiſſent pas en être véritablement ſéparées par l'opération qui le convertit en crême de tartre. La crême de tartre eſt un acide encore fort impur ; au reſte il faut tenter. Le même chymiſte ſoupçonne encore, il aſſure même que le plus ſûr moyen de prévenir l'inconvénient dont nous parlons ; c'eſt de réduire le temps de l'ébullition à une ou deux heures, ou encore mieux, de ne point faire bouillir du tout le mêlange ; & il penſe encore que cette réforme non-ſeulement empêcheroit de conſumer du charbon en pure perte, mais même qu'elle contribueroit à la perfection de la préparation, puiſque la longue ébullition occaſione la décompoſition du tartre, & le rend par là moins propre à diſſoudre le fer. Je ne ſuis certainement pas pour les longues ébullitions ; cependant je ne ſaurois penſer que la longue ébullition ſoit ici auſſi nuiſible, & même auſſi inutile que M. Baron l'avance ; car, 1°. la décompoſition que le tartre peut éprouver dans cette ébullition n'eſt pas démôntrée ; & quand même le tartre s'altéreroit réellement, ce ſeroit plutôt avec profit qu'avec dommage, ce ſeroient les impuretés qui s'en détacheroient ; il ſe réduiroit tout au plus à l'état de crême de tartre. 2°. On ne voit point pourquoi une liqueur claire, chymiquement homogene, une vraie leſſive ou diſſolution chymique dépoſée par la filtration, ſeroit plus altérable, parce qu'elle auroit été produite par une longue ébullition. Il eſt très-vraiſemblable au contraire, que ſi cette ébullition trop prolongée nuiſoit à la perfection de l'opération, ce ſeroit ſeulement en détruiſant ſon propre ouvrage ; c'eſt-à-dire, en décompoſant ſur la fin de l'opération le ſel neutre qu'elle auroit précédemment formé ; mais alors les débris de cette décompoſition reſteroient ſur le filtre, & la leſſive filtrée ne ſeroit ni plus ni moins conſtante. 3°. Une heure d'ébullition ou la digeſtion à un degré de chaleur inférieure, paroît abſolument inſuffiſante ici, puiſque demi-heure d'ébullition ne fait qu'imprégner légérement le tartre des particules du fer dans la préparation du tartre chalibé ; car ce dernier ſel qui differe tant par le degré de la ſaturation de celui dont il eſt ici queſtion, ne doit cette différence qu'à la briéveté de l'ébullition qu'on emploie pour le préparer.

Si l'on réduit la teinture du ſirop ci-deſſus décrit en conſiſtance du miel épais, cette préparation prendra le nom d'*extrait de mars*, & elle ſera un peu plus de garde.

La *boule martiale de mars* ou *d'acier* eſt une matiere qui ne differe des précédentes que par l'excès de tartre, & parce qu'il n'y a qu'une très-petite portion des deux ingrédiens employés qui ſoit réellement combinée. Mais comme c'eſt préciſément cette portion qui paſſe dans l'eau ou dans les liqueurs dans leſquelles on fait infuſer cette boule pour l'uſage, il eſt clair que la partie utile & employée de la *boule martiale* eſt exactement ſemblable au ſel neutre martial tartareux dont nous venons de parler. La préparation de ces boules eſt décrite ſous le *mot* Boule de Mars. *Voyez cet article.*

Les teintures martiales tirées avec les acides végétaux fermentés ou non fermentés, tels que le vinaigre, le vin du Rhin qui eſt acidule, le ſuc de citron, &c., ne different que par le moindre degré de ſaturation, de conſiſtance, & de concentration de la teinture de *mars* tartariſée, avec laquelle elles ont d'ailleurs la plus grande analogie.

Les teintures ſpiritueuſes réellement chargées de fer ne ſont, comme nous l'avons déjà inſinué, que des diſſolutions de ſels neutres martiaux par l'eſprit-de-vin. La teinture de Ludovic, & la teinture de Mynſicht, qui ſont les ſeules que la Pharmacopée de Paris ait adoptées, ſont, la premiere une diſſolution légere de ſirop

de *Mars*, à la préparation duquel on a employé le vitriol martial à la place de la limaille de fer, *voyez* VITRIOL ; & la seconde, qu'une dissolution de fleurs martiales. *Voyez la suite de cet article.*

Teinture martiale alkaline de Stahl. Ayez de bonne eau-forte, dans laquelle vous jetterez du fil d'acier, peu à la fois, & à différentes reprises, jusqu'à ce qu'il ne se fasse plus de dissolution ; ce que vous reconnoîtrez, lorsqu'en ajoutant de nouveau fil de fer, il ne s'excitera aucun mouvement dans la liqueur, & que ce fil restera dans son entier ; alors vous serez sûr d'avoir une dissolution de sel dans l'esprit de nitre, aussi chargée qu'il est possible de l'avoir, & telle qu'il la faut pour la réussite du reste de l'opération. Prenez ensuite de l'huile de tartre par défaillance, ou une lessive de cendres gravelées la plus chargée qu'il se peut, & bien filtrée. Laissez tomber dans cette liqueur alkaline quelques gouttes de votre dissolution de fer ; elles iront d'abord au fond, mais l'effervescence de l'acide avec l'alkali les raménera bientôt à la surface sous la forme d'écume ; remuez le mêlange pour faire rentrer cette écume dans la liqueur ; l'acide nitreux qui tenoit le fer en dissolution, abandonnera ce métal pour s'unir avec ce qu'il lui faut d'alkali pour reproduire du nitre, tandis que le reste de la liqueur alkaline saisira le fer devenu libre, & en fera la dissolution : continuez à ajouter ainsi successivement & goutte à goutte, de la solution de fer par l'esprit de nitre, jusqu'à ce que la liqueur ait pris une couleur rouge de sang très-foncée ; ce qui est une marque que l'alkali est bien chargé de fer. Il ne s'agit plus présentement que de séparer cette dissolution alkaline de fer d'avec le nitre régénéré qui s'y trouve confondu ; c'est ce qui arrive quelquefois de soi-même, si la dissolution du fer dans l'acide nitreux est bien concentrée, ou si l'on fait cette opération dans un lieu frais, ou dans un temps froid ; car alors le nitre se précipite en aiguilles très-fines ; mais on peut accélérer cette séparation, en soumettant le mêlange à une légere évaporation. Lorsque tout le nitre est précipité, on décante la liqueur, & l'on a par là une teinture alkaline martiale, c'est-à-dire, une dissolution de fer par un alkali dans toute sa pureté. Le procédé dont on vient de donner la description, est tiré entiérement de l'*opusculum* de Stahl. *Additions au cours de chymie* de Lemery, par M. Baron.

Fleurs martiales. Pulvérisez & mêlez ensemble exactement douze onces de limaille de fer, & huit onces de sel armoniac bien sec : mettez le mêlange dans une cucurbite de terre, capable de résister au feu nu, & dont il n'y ait qu'un tiers au plus de rempli : placez-la dans un fourneau, & garnissez-en le tour avec quelques petits morceaux de brique & du lut, pour empêcher que le feu ne s'éleve trop : adaptez sur la cucurbite un chapiteau avec un petit récipient, & lutez exactement les jointures : laissez la matiere en digestion pendant vingt-quatre heures, puis donnez dessous la cucurbite un feu gradué, il distillera premiérement une liqueur dans le récipient, puis il s'élévera des fleurs qui s'attacheront au chapiteau, & sur les bords de la cucurbite ; continuez un feu assez fort, jusqu'à ce qu'il ne monte plus rien ; laissez alors refroidir le vaisseau, & le délutez, vous trouverez dans le récipient une once & demie d'une liqueur semblable en tout à l'esprit volatil du sel armoniac ordinaire, mais d'une couleur un peu jaunâtre ; ramassez les fleurs avec une plume, vous en trouverez deux onces & deux dragmes : elles sont jaunâtres, d'un goût salé vitriolique, très-pénétrant ; gardez-les dans une bouteille de verre bien bouchée, ce sont les fleurs martiales. Ces fleurs ne sont autre chose que la substance même du sel armoniac empreinte du *mars*, & sublimée par la force du feu ; elles ne tiennent leur couleur jaune que d'une portion du fer qu'elles ont enlevé ; elles ne sont non plus alkalines que le sel armoniac même. Si on les mêle avec du sel de tartre, elles rendent une odeur subtile & urineuse, pareille à celle qui vient du mêlange du même sel avec le sel armoniac. Lemery, *cours de chymie.*

Il reste au fond de la cucurbite après la sublimation des fleurs, une matiere fixe & noirâtre, qui est composée en partie d'un sel neutre, formé par l'union du fer avec l'esprit acide du sel armoniac, & en

plus grande partie de fer superflu, c'est-à-dire, qui n'a été ni sublimé, ni dissous. C'est de cette précipitation du sel armoniac opérée par le fer, qu'est provenu l'alkali volatil qui s'est élevé pendant l'opération que nous venons de décrire. *Voyez* SEL ARMONIAC, SUBSTANCES MÉTALLIQUES, PRÉCIPITATION & RAPPORT.

Quant aux eaux minérales *martiales*, *voyez* MINÉRALES (*eaux*) : les liqueurs aqueuses dans lesquelles on éteint du fer rougi au feu, doivent aussi y être rapportées, comme nous l'avons déjà insinué, en rangeant ces liqueurs dans la même division que les eaux *martiales*.

Les *préparations martiales* tiennent un rang distingué dans la classe des remedes. Le fer est le remede par excellence des maladies chroniques, qui dépendent des obstructions. Tonson dit, dans une dissertation sur l'usage médicinal du fer, que les médecins n'ont pas proposé le manger comme une ressource plus assurée contre la faim, que le fer contre les obstructions.

Une opinion médicinale assez générale sur les médicamens *martiaux*, est encore la distinction qu'on a faite anciennement de leurs vertus en apéritive & astringente.

Un dogme plus récent, c'est que ces remedes different considérablement en activité, selon qu'ils sont plus ou moins disposés à être dissous par les humeurs digestives, ou du moins à passer avec elles dans les secondes voies : & ces différences se déduisent de trois sources principales, 1°. de leur état de dissolution actuelle par quelque menstrue approprié, ou de l'état contraire que les chymistes appellent *nu*, *libre* ou *pur*. Cette différence se trouve entre les sels neutres *martiaux*, & les liqueurs salines *martiales* d'une part, & la limaille, les safrans, l'æthiops *martial* de l'autre. 2°. La faculté de passer dans les secondes voies du fer libre ou nu, est déduite de sa pulvérisation ou division extrême ; & la qualité contraire, la prétendue impossibilité de passer dans les secondes voies, de la grossiéreté de ses parties, c'est-à-dire, de la pulvérisation imparfaite. 3°. Enfin, l'insolubilité du fer dans les premieres voies mêmes, chargées de sucs acides, est attribuée à son état de calcination, ou privation de phlogistique ; & la solubilité du fer dans ces sucs est par conséquent réservée au seul fer entier, c'est-à-dire, chymiquement inaltéré.

Nous observerons sur ces différentes opinions, 1°. que l'usage des remedes *martiaux* ne sauroit être aussi général contre les obstructions, même les plus évidentes, les plus décidées. Stahl observe (*dans la dissertation* déjà citée), que ces remedes sont souvent utiles dans les maladies chroniques légeres, ou dans les suites peu rebelles de ces maladies, *chronicorum reliquiis tenerioribus* ; mais qu'on ne peut les regarder comme une ressource assurée & solide contre les maladies chroniques graves ; & même que leur usage *imprudent* peut causer des accidens soudains & funestes. Il faut avouer cependant que l'expérience prouve que les remedes *martiaux* sont presque spécifiques dans les maladies de la matrice. *Voyez* MATRICE (*maladie de la*). Leur singuliere vertu pour provoquer les regles est établie par une suite d'observations si constante, qu'il ne reste ici aucun lieu au doute. Il est vrai aussi que la suppression des regles est ordinairement une maladie chronique légere. Les remedes *martiaux* convenablement administrés, font aussi très-bien dans les fleurs blanches, & même dans le flux immodéré des regles, les autres pertes des femmes, & généralement dans tous les flux contre nature dépendans de relâchement, tels que certaines diarrhées, la diabete, la queue des gonorrhées virulentes, *&c. Voyez ces articles* & RELACHEMENT (*Médecine*), HÉMORRHAGIE & REGLES (*Médecine*). Ceci nous conduit naturellement à dire un mot de cette contrariété apparente d'action dans un remede qui est en même temps apéritif & astringent.

Les médecins chymistes modernes les plus éclairés, Ettmuler, Stalh, Cartheuser, *&c.*, conviennent généralement que le fer, & toutes ses préparations indistinctement, n'ont qu'une seule & unique vertu ; savoir, la vertu qu'ils ont appellée *tonique*, *fortifiante*, *roborante*, *excitante*, *astringente* ; & que ce n'est que relativement à l'état

particulier du sujet qui use de ces remedes qu'ils produisent tantôt l'effet appellé *apéritif*, & tantôt l'effet appellé spécialement *astringent* ou *styptique*. Ils avouent pourtant que certaines matieres *martiales*, telles que le vitriol, & sur-tout son eau mere, le colcotar, &c. sont éminemment styptiques, & doivent être regardées comme occupant l'extrême degré d'énergie dans l'ordre de ces remedes. Tous les autres dont nous avons fait mention, sont seulement astringents toniques.

L'extrême division du fer, soit calciné, soit non calciné, paroît véritablement utile. Il est démontré, par la couleur noire, que tous les remedes *martiaux*, & même ceux qu'on prend sous forme de dissolution, donnent aux excrémens, que la plus grande partie de ces remedes ne passe pas dans les secondes voies.

Il paroît donc convenable de favoriser, autant qu'on peut, ce passage par l'atténuation des parties du remede, & même par leur division absolue, c'est-à-dire, leur dissolution dans un menstrue convenable.

Mais il n'est certainement pas exact de regarder les chaux *martiales*, le fer dépouillé de phlogistique comme insoluble par les acides des premieres voies, & moins encore d'imaginer que cette dissolution est nécessaire pour que le fer passe dans le sang, ou du moins pour qu'il exerce un effet médicamenteux. Il est démontré, au contraire, que les acides les plus foibles, tels que les acides végétaux & la crême de tartre, attaquent la rouille du fer, & que Lemery qui l'emploie dans la préparation de son tartre calibé, ne manque pas pour cela son opération. Il est prouvé aussi par l'observation, que la rouille de fer & le safran de *mars* le plus calciné, dont le peuple use très-communément, agissent véritablement, soit qu'il y ait des acides dans les premieres voies, soit qu'il n'y en ait point. Nous croyons cependant que s'il n'est pas absolument nécessaire, il est cependant meilleur, plus convenable de se servir, par préférence, de l'æthiops *martial*, & de la teinture de *mars* tartarisée; mais presque sans distinction de l'action de l'absence ou de la présence des acides dans les premieres voies.

Il est généralement reçu chez les vrais médecins, que le *mars* doit être donné à très-petite dose; car ce remede est vif, actif, vraiment irritant & échauffant; il éleve le pouls; il cause une espece de fievre, qui, quoiqu'elle doive être regardée comme un effet salutaire, comme un bien, doit cependant être contenue dans de justes bornes. La dose de safran, de la limaille, de l'æthiops *martial*, &c. ne doit pas être portée au delà de cinq ou six grains. Celle de toutes les teintures peut être beaucoup plus considérable, parce que sans en excepter la teinture tartarisée, le fer y est contenu en une très-foible proportion. Elle peut être d'une ou de plusieurs dragmes. Au reste il n'y a en ceci aucune regle générale; la dose des teintures doit être déterminée sur leur degré de saturation & de concentration. La teinture alkaline de Stahl fait, par exemple, une exception à la regle générale que nous venons d'établir; elle est très-*martiale*; elle ne peut être prescrite que par gouttes.

Les fleurs *martiales* étant composées de fer, & d'une autre substance assez active & dominante; savoir, le sel armoniac; le médecin doit avoir principalement égard dans leur administration à cet autre principe. *Voyez* Sel armoniac. La dose ordinaire de ces fleurs est d'un demi-gros.

Le tartre martial ou calibé est le plus foible de tous les remedes officinaux tirés du fer. On pourroit le donner sans danger jusqu'à une dose considérable, si la crême de tartre elle-même n'exigeoit d'être donnée à une dose assez modérée. *Voyez* Tartre. On le donne communément à un gros.

Les eaux martiales sont encore infiniment plus foibles. Il est assez connu qu'on en prend plusieurs pintes sans danger. *Voyez* Minérales (*eaux*).

Les remedes *martiaux* solides se donnent communément avec d'autres remedes sous forme de bol, d'opiat, &c. ou se réduisent seuls sous la même forme avec des excipiens appropriés, comme conserve, marmelade des fruits, &c.; ils sont trop dégoûtans pour la plupart, lorsqu'on les prend en poudre dans un liquide.

Les sels *martiaux* tartarisés doivent être donnés dissous dans des liqueurs simples, &

& qui ne les alterent point, comme l'eau & le vin. Lorſqu'on les fait fondre dans des décoctions d'herbes ou de racines, ils s'y décompoſent en très-grande partie ; ils troublent ces liqueurs qui en prennent le nom de *bouillons noirs*, & ils les rendent abominables au goût.

Le fer entre dans quelques préparations pharmaceutiques officinales ; par exemple, dans l'opiat méſantérique, la poudre d'acier, les pillules & tablettes d'acier de la pharmacopée de Paris, l'emplâtre opodeltoch, & l'emplâtre ſtyptique, *&c.* On prépare encore pour l'uſage extérieur un baume auquel le fer donne ſon nom, mais dont il eſt un ingrédient aſſez inutile. Ce baume eſt connu ſous le nom de *baume calibé*, & plus communément ſous celui de *baume d'aiguilles* ; il eſt fort peu uſité, & paroît propre à fort peu de choſe. Il en eſt fait mention *au mot* NITRE, en parlant de l'action de l'acide nitreux ſur les huiles. (*b*)

MARSA, (*Géogr.*) petite ville d'Afrique au royaume de Tunis, dans la ſeigneurie de la Goulette, & dans l'endroit même où étoit l'ancienne Carthage ; mais on n'y compte que quelques centaines de maiſons, une moſquée, & un college fondé par Muley-Mahomet. Qui reconnoîtroit ici la rivale de Rome ?

MARSAILLE, (*Géogr.*) en Italien *Marſaglia* ; plaine de Piémont, connue ſeulement par la bataille qu'y gagna M. de Catinat, le 4 octobre 1693, contre Victor Amédée II, duc de Savoie. (*D. J.*)

MARSAIQUES, ſ. f. (*Pêche.*) terme de pêche, eſpece de filet dont on ſe ſert pour pêcher le hareng. Il eſt ainſi nommé dans certaines contrées, parce que c'eſt dans le mois de mars que ce poiſſon paroît ordinairement. Ces rets different des ſeines qui ſont flottantes, en ce qu'ils ſont ſédentaires ſur le fond de la mer ainſi que les ſolles. *Voyez* SOLLES dont les *marſaiques* ſont une eſpece.

Les mailles de ce filet n'ont que 10 à 11 lignes en carré.

On fait cette pêche ordinairement près de terre ; pour cela on jette une ancre à la mer peſant deux ou trois livres, on y frappe le bout du filet qui eſt fait de fil délié. La tête eſt ſoutenue de flottes de liege, & le bas eſt pierré ; ſur cette premiere ancre on frappe une bouée, afin de la pouvoir relever. A l'autre extrêmité de cette tiſſure de rets, compoſée de douze à quinze pieces, eſt une autre ancre avec une ſemblable bouée. On établit le filet un bout à la mer & l'autre à la côte, afin de croiſer la marée, de même que l'on diſpoſe les ſeines flottantes. On laiſſe ainſi la *marſaique* au fond de l'eau pendant quelques jours, après quoi on la vient relever & retirer le hareng qui peut s'y être pris, les autres poiſſons ne pouvant s'y arrêter, excepté les petites roblottes ou jeunes maquereaux. Cette pêche dure tout le temps que le poiſſon reſte à la côte, qui eſt ordinairement les mois de janvier, février, mars & avril.

On tend encore ce même filet à la côte de deux manieres différentes, flottes & non flottes, comme on fait les cibaudieres & autres filets ſimples, comme on l'a déjà obſervé.

MARSAL, (*Géogr.*) en Latin moderne *Marſallum*, autrefois *Bodatium* ; ville de France en Lorraine, avec titre de châtellenie, remarquable par ſes ſalines. Elle eſt dans des marais de difficile accès proche la Seille, à 7 lieues N. E. de Nanci. *Voyez* Longuerue, *t. II*, *pag. 174. Long.* 24, 18 ; *lat.* 48, 46.

MARSALA, (*Géogr.*) ancienne & forte ville de Sicile dans le val de Mazzara, proche la mer. Elle eſt bâtie des ruines de l'ancienne Lilybæum, à 21 lieues S. O. de Palerme, 5 N. de Mazzara. *Long.* 30, 12 ; *lat.* 37, 52. (*D. J.*)

MARSAN, (*Géogr.*) ou le *Mont-de-Marſan*, petite ville de France en Gaſcogne, bâtie vers l'an 1140. C'eſt la capitale d'un petit pays de même nom, fertile en vin & en ſeigle, & de plus un des anciens vicomtés mouvans du comté de Gaſcogne, ſur lequel *voyez* Longuerue & Piganiol. La ville eſt ſur la riviere de Midouze dans l'endroit où elle commence à être navigable, à 10 lieues de Dax. *Long.* 16, 56 ; *lat.* 44, 2.

Le Mont-de-Marſan a été illuſtré par la naiſſance de Dominique de Gournes, un de ces vaillans hommes nés pour les belles & glorieuſes entrepriſes. Ayant été très-

maltraité par les Espagnols qui égorgerent une colonie de François établis sur les côtes de la Floride, il équipa trois vaisseaux à ses dépens en 1567, descendit à la Floride même, prit trois forts aux Espagnols, & les tailla en pieces. De retour en France, au lieu d'y recevoir la récompense de ses exploits, il eut bien de la peine à sauver sa tête des poursuites de l'ambassadeur d'Espagne. La reine Elisabeth, touchée du sort de ce brave homme, résolut d'employer avec gloire l'épée qu'il offroit à son service; mais il mourut en 1593, en se rendant à Londres pour y prendre le commandement d'une escadre qui lui étoit destinée.

MARSAQUI-VIR, (*Géogr.*) ou MARSALQUI-VIR, ville forte & ancienne d'Afrique dans la province de Béni-Arax, au royaume de Trémecen, avec un des plus beaux, des plus grands & des meilleurs ports d'Afrique. Les Portugais, en 1501, tenterent de surprendre cette place, & furent eux-mêmes surpris par les Maures. Les Espagnols ne furent pas plus heureux cinq ans après. Cette ville est bâtie sur un roc proche la mer, à une lieue d'Oran. Quelques auteurs se sont persuadés qu'elle doit sa fondation aux Romains; mais il faudroit en même temps indiquer le nom qu'ils lui donnerent. *Long.* 17, 25; *latitude* 35, 40. (*D. J.*)

MARSAUT, s. m. (*Jardinage.*) *salix caprea lati-folia.* Cet arbrisseau sauvage, aquatique, monte assez haut. Il a le bois blanc, la feuille ronde d'un verd clair, les fleurs jaunes; & il se multiplie de marcottes & de jetons. C'est une espece du saule; & on dit *le saule marceau*, *le saule osier*.

MARSCHEVAN, s. m. (*Chronol.*) mois des Hébreux. C'étoit le second de l'année civile & le huitieme de l'année sainte. Il n'a que vingt-neuf jours & répond à la lune d'octobre.

Le sixieme jour de ce mois, les Juifs jeûnent à cause que Nabuchodonosor fit crever les yeux à Sédécias, après avoir fait mourir ses enfans en sa présence.

Le dix-neuvieme, le lundi, jeudi & lundi suivans sont jeûnes, pour expier les fautes commises à l'occasion de la fête des Tabernacles.

Le vingt-troisieme est fête en mémoire des pierres de l'autel profané par les Grecs, qu'on cacha en attendant qu'il parût un prophete qui déclarât ce qu'on devoit en faire. *I. Macc.* 46.

Le vingt-cinq étoit aussi fête en mémoire de quelques lieux occupés par les Chutéens, & dont les Israélites, de retour de la captivité, se remirent en possession. *Calend. des Juifs, à la tête du dictionn. de la Bible* du P. Calmet, *t. I.*

MARSEILLE, (*Géogr.*) *Massilia*; ancienne & forte ville maritime de France en Provence, la plus riche, la plus marchande & la plus peuplée de cette province, avec un port, un ancien évêché suffragant d'Arles, & une fameuse abbaye sous le nom de S. Victor.

Cette ville fondée cinq cens ans avant J. C. par des Phocéens en Ionie, fut dès son origine une des plus trafiquantes de l'occident. Issus d'ancêtres, les premiers de la nation Grecque qui eussent osé risquer des voyages de long cours, & dont les vaisseaux avoient appris aux autres la route du golfe Adriatique & de la mer Tyrrhénienne; le Marseillois tournerent naturellement leurs vues du côté du commerce.

Un port avantageux sur la Méditerranée, des voisins qu'ils méprisoient peut-être comme barbares, & dont sans doute ils craignoient la puissance, leur firent envisager le parti du trafic maritime pour être l'unique moyen qu'ils eussent de subsister & de s'enrichir.

Comme tous les vents, les bancs de la mer, la disposition des côtes ordonnent de toucher à *Marseille*, elle fut fréquentée par tous les vaisseaux, & devint une retraite nécessaire au milieu d'une mer orageuse. Mais la stérilité de son terroir, dit Justin, *liv. XXXXIII, chap. III*, détermina ses citoyens au commerce d'économie. Il fallut qu'ils fussent laborieux pour suppléer à la nature; qu'ils fussent justes pour vivre parmi les nations barbares qui devoient faire leur prospérité; qu'ils fussent modérés pour que leur état restât toujours tranquille: enfin, qu'ils eussent des mœurs frugales pour qu'ils pussent vivre d'un né-

goce qu'ils conſerveroient plus ſûrement lorſqu'il ſeroit moins avantageux.

Le gouvernement d'un ſeul a d'ordinaire pour objet de commerce le deſſein de procurer à la nation tout ce qui peut ſervir à ſa vanité, à ſes délices, à ſes fantaiſies ; le gouvernement de pluſieurs ſe tourne davantage au commerce d'économie : auſſi les Marſeillois qui s'y livrerent, ſe gouvernerent en république à la maniere des villes Grecques.

Bientôt ils eurent d'immenſes richeſſes, dont ils ſe ſervirent pour embellir leur ville, & pour y faire fleurir les arts & les ſciences. Non-ſeulement *Marſeille* peut ſe vanter de leur avoir donné l'entrée dans les Gaules, mais encore d'avoir formé une des trois plus fameuſes académies du monde, & d'avoir partagé ſon école avec Athenes & Rhodes. Auſſi Pline la nomme la maîtreſſe des études, *magiſtram ſtudiorum.* On y venoit de toutes parts pour y apprendre l'éloquence, les belles-lettres & la philoſophie. C'eſt de ſon ſein que ſont ſortis ces hommes illuſtres vantés par les anciens, Télon & Gigarée ſon frere, excellens géometres; Pithéas ſur-tout, fameux géographe & aſtronome, dont on ne peut trop admirer le génie ; Caſtor, ſavant médecin, & pluſieurs autres. Tite-Live dit que *Marſeille* étoit auſſi polie que ſi elle avoit été au milieu de la Grece ; & c'eſt pourquoi les Romains y faiſoient élever leurs enfans.

Rivale en même temps d'Athenes & de Carthage, peut-être qu'elle doit moins ſa célébrité à une puiſſance ſoutenue pendant pluſieurs ſiecles, à un commerce floriſſant, à l'alliance des Romains qu'à la ſageſſe de ſes loix, à la probité de ſes habitans; enfin, à leur amour pour les ſciences & pour les arts.

Strabon, tout prévenu qu'il étoit en faveur des villes d'Aſie, où l'on n'employoit que marbre & granit, décrit *Marſeille* comme une ville célebre, d'une grandeur conſidérable, diſpoſée en maniere de théatre, autour d'un port creuſé dans les rochers. Peut-être même étoit-elle encore plus ſuperbe avant le regne d'Auguſte, ſous lequel vivoit cet auteur; car en parlant de Cyzique, une des belles villes Aſiatiques, il remarque qu'elle étoit enrichie des mêmes ornemens d'architecture qu'on avoit autrefois vus dans Rhodes, dans Carthage & dans *Marſeille.*

On ne trouve aujourd'hni aucuns reſtes de cette ancienne magnificence. En vain y chercheroit-on les fondemens des temples d'Apollon & de Diane, dont parle le même Strabon: on ſait ſeulement que ces édifices étoient ſur le haut de la ville. On ignore auſſi l'endroit où Pithéas fit dreſſer ſa fameuſe aiguille pour déterminer la hauteur du pole de ſa patrie ; mais on connoît les révolutions qu'ont éprouvées les Marſeillois.

Ils firent de bonne heure une étroite alliance avec les Romains, qui les aimerent & les protégerent beaucoup. Leur crédit devint ſi grand à Rome, qu'ils obtinrent la révocation d'un décret du ſénat, par lequel il étoit ordonné que Phocée en Ionie ſeroit raſée juſqu'aux fondemens, pour avoir tenu le parti de l'impoſteur Ariſtonique qui vouloit s'emparer du royaume d'Attale. Les Marſeillois, par reconnoiſſance, donnerent lieu à la conquête de la Gaule Triſalpine, en en ouvrant la porte; mais ils furent ſubjugués par Jules Céſar, pour avoir embraſſé le parti de Pompée.

Après avoir perdu leur puiſſance, ils renoncerent à leurs vertus, à leur frugalité, & s'abandonnerent à leurs plaiſirs, au point que les mœurs de Marſeillois paſſerent en proverbe, ſi l'on en croit Athénée, pour déſigner celles des gens perdus dans le luxe & la molleſſe. Ils cultiverent encore toutefois les ſciences, comme ils l'avoient pratiqué depuis leur premier établiſſement; & c'eſt par eux que les Gaulois ſe défirent de leur premiere barbarie. Ils apprirent l'écriture des Marſeillois, & en répandirent la pratique chez leurs voiſins ; car Céſar rapporte que le regiſtre des Helvétiens, qui fut enlevé par les Romains, étoit écrit en caractere Grec, qui ne pouvoit être venu à ce peuple que de *Marſeille.*

Les Marſeillois dans la ſuite quitterent eux-mêmes leur ancienne langue pour le Latin; Rome & l'Italie ayant été ſubjuguées dans le v ſiecle par les Hérules, *Marſeille* tomba ſous le pouvoir d'Enric, roi des Wiſigoths, & de ſon fils Alaric, après la mort duquel Théodoſe, roi des Oſtrogoths, s'em-

para de cette ville & du pays voisin. Ses successeurs la céderent aux rois Mérovingiens, qui en jouirent jusqu'à Charles-Martel. Alors le duc Moronte s'en rendit le maître, & se mit sous la protection des Sarrazins. Cependant ce prince étant pressé vivement par les François, se sauva par mer, & *Marseille* obéit aux Carlovingiens, puis aux rois de Bourgogne, & finalement aux comtes d'Arles.

Ce fut sous le regne de Louis l'aveugle, & le gouvernement d'Hugues, comte d'Arles, que les Sarrazins qui s'étoient établis & fortifiés sur les côtes de Provence, ruinerent toutes les villes maritimes, & spécialement *Marseille*.

Elle eut le bonheur de se rétablir sous le regne de Conrad le Pacifique. Ses gouverneurs, qu'on appelloit vicomtes, se rendirent absolus sur la fin du x siecle. Guillaume, qui finit ses jours en 1004, fut son premier vicomte propriétaire. Hugues Geofroi, un de ses descendans, laissa son vicomté à partager également entre cinq de ses fils. Alors les Marseillois acquirent insensiblement les portions des uns & des autres, & redevinrent république libre en 1226.

Ils ne jouirent pas long-temps de cet avantage. Charles d'Anjou, frere de S. Louis, étant comte de Provence, ne put souffrir cette république. Il fit marcher en 1262, une armée contre elle & la soumit; cependant ses habitans se sont maintenus jusqu'à Louis XIV dans plusieurs grands privileges, & entr'autres dans celui de ne contribuer en rien aux charges de la province.

Cette ville a continué, pendant tant de siecles, d'être l'entrepôt ordinaire, & des marchandises de la domination Françoise, & de celles qui s'y transportoient des pays étrangers. C'est dans son port qu'on débarquoit le vin de Gaza, en Latin *Gazetum*, si renommé dans les Gaules du vivant de Grégoire de Tours; & le commerce étoit alors continuel de *Marseille* à Alexandrie.

Enfin, l'an 1660, Louis XIV étant allé en Provence, subjugua les Marseillois, leur ôta leurs droits & leurs libertés, bâtit une citadelle au dessus de l'abbaye de S. Victor, & fortifia la tour de S. Jean, qui est vis-à-vis de la citadelle à l'entrée du port. On sait que c'est dans ce port que se retirent les galeres, parce qu'elles y sont abriées des vents du nord-ouest.

Cependant *Marseille* est restée très-commerçante; & même les prérogatives dont elle jouit, ont presque donné à cette ville, & aux manufactures méridionales de la France, le privilege exclusif du commerce du Levant; sur quoi il est permis de douter si c'est un avantage pour le royaume.

Personne n'ignore que cette ville fut désolée en 1720 & 1721, par le plus cruel de tous les fléaux. Un vaisseau venu de Seyde, vers le 15 Juin 1720, y apporta la peste, qui de là se répandit dans presque toute la province. Cette violente maladie enleva dans *Marseille* seule, cinquante à soixante mille ames.

Son église est une des plus anciennes des Gaules; les Provençaux ont soutenu avec trop de chaleur qu'elle a été fondée par le Lazare, qu'avoit ressuscité J. C.; & le parlement d'Aix dans le siecle dernier, condamna au feu un livre de M. de Launoy, où ce savant critique détruit cette tradition par les preuves les plus fortes.

Les trois petites isles fortifiées, situées à environ une lieu de *Marseille*, sont stériles, & ne méritent que le nom d'écueils. Il est singulier qu'on les ait prises pour les Stoëchades des anciens.

Marseille est proche de la mer Méditerranée, à six lieues S. O. d'Aix, douze N. O. de Toulon, seize S. E. d'Arles, trente-cinq S. O. de Nice, cent soixante-six S. E. de Paris. *Long.* 22, 58, 30; *lat.* 43, 19, 30.

Erastostène & Hipparque conclurent autrefois, d'une observation de Pithéas, que la distance de *Marseille* à l'équateur étoit de 43 deg. 17. min. Cette *lat.* a été vérifiée par Gassendi, par Cassini & par le P. Feuillée. On voit qu'elle differe peu de celle que nous venons de fixer, d'après MM. Lieutaud & de la Hire.

Il est bien glorieux à *Marseille* d'avoir donné le jour à ce même Pithéas, le plus ancien de tous les gens de lettres qu'on ait vus en occident, & dont Pline fait une mention si honorable : il fleurissoit du temps d'Alexandre le Grand. Astronome sublime & profond géographe, il a porté ses spéculations à un point de subtilité, où

les Grecs qui se vantoient d'être les inventeurs de toutes les sciences, n'avoient encore pu atteindre.

Cet écrivain en prose & en vers, si délicat & si voluptueux, qui fut l'arbitre des plaisirs de Néron; Pétrone en un mot étoit de *Marseille*. Mais comme j'aurai lieu de parler de lui plus commodément ailleurs, je passe à quelques modernes dont *Marseille* est la patrie; car quoique cette ville s'occupe principalement du commerce, elle a cependant produit au xvij siecle des hommes célebres dans les sciences & les beaux arts.

Le Chevalier d'Arvieux, mort en 1701, s'est illustré par ses voyages, par ses emplois, & par son érudition orientale.

Le P. Feuillée, minime, s'est distingué par son journal d'observations astronomiques & botaniques, en 3 vol. in-4°. imprimés au Louvre.

Jules Mascaron, évêque de Tulles & puis d'Agen, où il finit sa carriere en 1703, à 69 ans, prononça des oraisons funebres, qui balancerent d'abord celles de Bossuet; mais il est vrai qu'aujourd'hui elles ne servent qu'à faire voir combien Bossuet étoit un grand homme.

Charles Plumier, un des habiles botanistes de l'Europe, fit trois voyages aux isles Antilles pour herboriser. Il alloit une quatrieme fois en Amérique dans la même vue, lorsqu'il mourut près de Cadix, en 1706. On connoît ses beaux ouvrages sur les plantes d'Amérique, & son traité de l'art de tourner, qu'il avoit appris du P. Maignan, religieux minime comme lui.

Antoine de Ruffi, mort conseiller d'état en 1689, a pardevers lui trop de titres honorables pour que je supprime son nom. Auteur d'une bonne histoire de *Marseille* & des comtes de Provence, il joignit l'intégrité la plus délicate à sa vaste érudition. Etant membre de la sénéchaussée de sa patrie, & se reprochant de n'avoir pas assez approfondi la cause d'un plaideur dont il étoit rapporteur, il lui remit la somme de la perte de son procès.

Honoré d'Urfé, le cinquieme de six fils, & le frere de six sœurs, s'est rendu fameux par son roman de l'Astrée. Il épousa, dit M. de Voltaire, Diane de Châteaumorand séparée de son frere, de laquelle il étoit amoureux, & qu'il a déguisée dans son roman sous le nom d'Astrée & de Diane, comme il s'y est caché lui-même, sous ceux de Céladon & de Sylvandre. Il mourut en 1625, à 58 ans.

Il faut réserver l'article du Puget, né à *Marseille*, au mot SCULPTEUR MODERNE, à cause de son mérite éminent dans ce bel art. (*D. J.*)

Il y a à *Marseille* une académie des Belles-lettres. Elle fut établie en 1726 par lettres-patentes du roi sous la protection de feu M. le maréchal duc de Villars, gouverneur de Provence, & adopté en même temps par l'académie Françoise, à laquelle elle envoie pour tribut annuel un ouvrage de sa composition, en prose ou en vers. Les objets que se propose cette académie sont l'Eloquence, la Poésie, l'Histoire & la Critique. Toute matiere de controverse sur le fait de la religion y est interdite. Les académiciens sont au nombre de vingt, & ont trois officiers, un directeur, un chancelier & un secretaire. Le sort renouvelle tous les ans les deux premiers, mais le secretaire est perpétuel. Le directeur est chef de la compagnie pendant son année d'exercice; il porte la parole & recueille les voix. Le chancelier tient le sceau de l'académie, & fait l'office de trésorier. Le secretaire écrit les lettres au nom de l'académie, fait l'éloge historique des académiciens qui meurent, & supplée le directeur & le chancelier en leur absence. L'académie a vingt associés étrangers, dont chacun est obligé de lui envoyer tous les ans un ouvrage de sa composition, & qui ont droit de séance dans l'académie lorsqu'ils sont présens. Il leur est permis de travailler pour le prix fondé par M. le maréchal de Villars, à moins qu'ils ne viennent s'établir à *Marseille*. Ce prix étoit donné tous les ans par la libéralité du protecteur, mais il le fonda en 1733, par un contrat de rente annuelle de 300 livres qui doivent être employées en une médaille d'or qu'on donne tous les ans à un ouvrage en prose ou en vers alternativement, dont l'académie propose le sujet. Cette médaille qui portoit d'abord d'un côté le nom du protecteur, & au revers la devise de l'académie, porte maintenant d'un côté le buste, & au revers la devise du maréchal de Villars.

Le duc de Villars son fils lui a succédé dans la place de protecteur.

L'académie de *Marseille* s'assemble tous les mercredis, depuis trois heures après midi jusqu'à cinq, dans la salle que le roi lui a accordée à l'arsenal; ses vacances durent depuis la S. Louis jusqu'au premier mercredi après la S. Martin. Elle tient tous les ans le 25 août une assemblée publique où elle adjuge le prix. Elle accorde la vétérance à ceux des académiciens qui vont se domicilier hors de *Marseille*, ou à qui leur âge & leurs infirmités ne permettent plus d'assister aux assemblées, & quoiqu'on les remplace par de nouveaux sujets, ils ont toujours droit de séance & voix consultative aux assemblées. Il faut avoir les deux tiers des suffrages pour être élu académicien ou associé, & les électeurs doivent être au moins au nombre de douze. En 1734, l'académie obtint du roi la permission de s'associer dix personnes versées dans les sciences, telles que la Physique, les Mathématiques, *&c.* La devise de l'académie est un phénix sur son bûcher renaissant de sa cendre aux rayons d'un soleil naissant, avec ces mots pour ame, *primis renascor radiis*, par allusion à cette académie de *Marseille*, si fameuse dans l'antiquité, & qui est en quelque sorte ressuscitée au commencement du regne de Louis XV, dont le soleil est l'emblême. *Morery.*

MARSES, LES, (*Géog. anc.*) en Latin *Marsi*, anciens peuples d'Italie aux environs du lac Fucin, aujourd'hui le lac de Célano. On croit communément qu'ils avoient les Vestins au nord, les Pélignes & les Samnites à l'orient, le Latium au midi, & les Sabins à l'occident.

Les anciens leur donnoient une origine fabuleuse: les uns les faisoient venir d'Asie avec Marsyas le Phrygien qu'Apollon vainquit à la lyre; & d'autres les faisoient descendre d'un fils d'Ulysse & de Circé. On ajoutoit qu'ils ne craignoient point les morsures des serpens, & qu'ils savoient s'en garantir par certaines herbes & par les enchantements.

Ce qu'il y a de plus vrai, c'est que les *Marses* étoient très-braves & dignes de jouir de la liberté; dès qu'ils se virent accablés de contributions, & frustrés de l'espérance du droit de bourgeoisie Romaine dont on les avoit flattés, ils résolurent de l'obtenir à la pointe de l'épée. Pour y parvenir ils se liguerent l'an de Rome 663, avec les Piscentiens, les Pélignes, les Samnites, & les autres peuples d'Italie. On donna à cette guerre le nom d'*italique*, ou de guerre des *Marses*, & les Romains y perdirent deux consuls & deux batailles en deux années consécutives.

Les *Marses* devinrent ensuite la meilleure infanterie des Romains, & donnerent lieu au proverbe que rapporte Appien, que l'on ne peut triompher d'eux ni sans eux. Aujourd'hui le pays des anciens *Marses* fait partie de l'Abruzze septentrionale, autour du lac de Célano, dans le royaume de Naples. (*D. J*)

MARSI, *MARSACI*, *MASACI*, *MARSATII*, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie, compris premiérement sous le nom de peuples Istœvons, qui du temps de César habitoient au delà du Rhin. Du temps de Drusus ils habitoient au bord du Rhin. On est fondé à leur assigner les terres qui se trouvent entre le premier bras du Rhin & l'Issel, jusque vers Batavodurum; du moins les pays que l'on donne aux Sicambres, aux Usipiens, aux Frisons & aux Bructeres, ne permettent pas de placer ailleurs les *Marsi* de Germanie. (*D. J.*)

MARSICO-NUOVO, (*Géogr.*) *Marsicum*, petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, avec un évêché suffragant de Salerne. Elle est au pied de l'Apennin, proche l'Agri, à 2 lieues de *Marsico-vetere*, bourg de la Basilicate, à 11 S. O. de Cirenza, 20 S. E de Salerne. *Long.* 33, 24; *lat.* 40, 22. (*D. J.*)

MARSIGNI, (*Géogr. anc.*) peuple de Germanie, que Tacite met avec les Gothini, les Osi & les Burii, au dessus des Marcomans & des Quades, vers l'orient d'été: ils habitoient des forêts & des montagnes, mais nous n'en savons pas davantage. (*D. J.*)

MARSILLIANE, s. f. (*Marine.*) bâtiment à poupe carrée, qui a le devant fort gros, & qui porte jusqu'à quatre mâts, dont les Vénitiens se servent pour naviguer dans le golfe de Venise & le long des côtes

de Dalmatie; son port est d'environ 700 tonneaux.

MARSOUIN, COCHON DE MER, s. m. (*Hist. nat. Ict.*) poisson cétacée, qui ne differe du dauphin qu'en ce qu'il a le corps plus gros & moins long, & le museau plus court & plus obtus. Rondelet, *Hist. des poiss. part. I, liv. XVI, chap. vj. Voyez* DAUPHIN, POISSON & CÉTACÉE.

Les Anglois appellent *porpesse* ou *porpoïse* ce grand poisson cétacée, qu'il ne faut pas confondre avec le dauphin. Le lecteur trouvera sa description fort étendue dans Ray, & dans les *Transact. philosop.* n°. 74, & n°. 231. Nous en avons encore une description particuliere du docteur Edouard Tyson, imprimée à Londres en 1680, *in-4°.* c'est la description d'un *marsouin* femelle, dont la longueur étoit de quatre à cinq pieds. Ce poisson a 48 dents très-aigües à chaque mâchoire, & l'anatomiste de Gresham lui a découvert l'organe de l'ouie; il lui a compté 73 côtes de chaque côté. Ses nageoires sont placées horizontalement, & non pas verticalement comme dans les autres poissons; sa chair est de fort mauvais goût.

On pêche le *marsouin* avec le barguot, qui est un gros javelot joint au bout d'un bâton. La graisse ou l'huile qu'on en tire est d'usage pour le tanneries, les savonneries, *&c.* On a fait vraisemblablement le mot François *marsouin*, du Latin *marinus sus*, cochon de mer. (*D. J.*)

MARSOUIN, (*Pêche.*) les pêcheurs du mont Farville, lieu dans le ressort de l'amirauté de Barfleur, ont inventé de grands filets, inusités dans toutes les autres amirautés; ils les ont fabriqués pour la pêche des *marsouins*, qui abondent tellement à leur côte que ces poissons y mangent tous les autres qui y sont passagers, ou qui y séjournent ordinairement, ou qui y restent en troupes, & que les *marsouins* viennent chercher entre les rochers où ces poissons se retirent pour les éviter; d'où ils les chassent & en rendent leurs côtes stériles.

Les pêcheurs, pour tâcher de prendre des *marsouins*, ont fait des rets formés de gros fils semblables à de moyennes lignes, avec des mailles de la grandeur des contre-mailles ou hameaux fixés par l'ordonnance de 1681 de neuf pouces en carré; le filet a environ cinq à six brasses de chûte ou de hauteur, & quarante à cinquante brasses de longueur.

Lorsque les pêcheurrs apperçoivent de haute mer à la côte des *marsouins* dans les petites anses que forment les pointes des rochers, ils amarrent le bout de leurs filets à une des roches, & portent le reste au large avec une de leurs chaloupes, en formant une espece d'enceinte, & ils arrêtent l'autre bout du filet à une autre roche, en sorte que les *marsouins* s'y trouvent de cette maniere enclavés, & restent à sec lorsque la mer vient à s'en retirer; les *marsouins* franchissent quelquefois le filet en s'élançant, mais il faut observer qu'ils ne le foncent jamais; quand ils trouvent quelques obstacles & qu'ils ont la liberté de nager, ils tournent autour du rets qu'ils côtoient jusqu'à ce qu'ils se trouvent à sec.

MARSTRAND, (*Géogr.*) petite mais ancienne ville d'étape du royaume de Suede, dans la Gothie occidentale, au fief de Bahus, sur la mer du nord. Elle est pourvue d'un excellent port, où l'on entre par le septentrion & par le midi, & où l'on est protégé par l'importante forteresse de Karlstein. Cette ville est dans les dietes la vingt-unieme de son ordre (*D. G.*)

MARSYAS, (*Mythol.*) cet homme dont les poëtes ont fait un Silene, un satyre, joignoit beaucoup d'esprit à une grande industrie. Il étoit natif de Phrygie, & fils de Hyagnies. Il fit paroître son génie dans l'invention de la flûte, où il sut rassembler tous les sons, qui auparavant se trouvoient partagés entre les divers tuyaux du chalumeau.

On sait la dispute qu'il eut avec Apollon en fait de musique, & quelle en fut l'histoire. Cependant si l'on en veut croire Fortuneio Liceti, *Marsyas* écorché par Apollon n'est qu'une allégorie. « Avant » l'invention de la lyre, dit-il, la flûte » l'emportoit sur tous les autres instrumens » de musique, & enrichissoit par conséquent ceux qui la cultivoient; mais » si-tôt que l'usage de la lyre se fut introduit, comme elle pouvoit accompagner le chant du musicien même qui

» la touchoit, & qu'elle ne lui défiguroit » point les traits du visage comme faisoit » la flûte, celle-ci en fut notablement » décréditée, & abandonnée en quelque » sorte aux gens de la plus vile condition, » qui ne firent plus fortune par ce moyen. » Or, ajoute Liceti, comme dans ces an- » ciens temps la monnoie de cuir avoit » cours, & que les joueurs de flûte ne » gagnoient presque rien, les joueurs de » lyre leur ayant enlevé leurs meilleures » pratiques, les poëtes feignirent qu'Apol- » lon, vainqueur de *Marsias*, l'avoit écor- » ché. Ils ajouterent que son sang avoit » été métamorphosé en un fleuve qui por- » toit le même nom, & qui traversoit la » ville de Célenes, où l'on voyoit dans » la place publique, dit Hérodote, la » peau de ce musicien suspendue en forme » d'outre ou de ballon; d'autres assurent » que le désespoir d'avoir été vaincu fit » qu'il se précipita dans ce fleuve & s'y » noya. » Comme les eaux de ce fleuve paroissoient rouges, peut-être à cause de son sable, la fable dit qu'elles furent teintes du sang de *Marsyas*.

L'ancienne musique instrumentale lui étoit redevable de plusieurs découvertes. Il perfectionna sur-tout le jeu de la flûte & du chalumeau, qui avant lui étoient simples. Il joignit ensemble, par le moyen de la cire & de quelques autres fils, plusieurs tuyaux ou roseaux de différentes longueurs, d'où résulta le chalumeau composé; il fut aussi l'inventeur de la double flûte, dont quelques-uns cependant font honneur à son pere : ce fut encore lui qui pour empêcher le gonflement du visage si ordinaire dans le jeu des instrumens à vent, & pour donner plus de force au joueur, imagina une espece de ligature ou de bandage composé de plusieurs courroies, qui affermissoient les joues & les levres, de façon qu'elles ne laissoient entre celles-ci qu'une petite fente pour y introduire le bec de la flûte.

Les représentations de *Marsyas* décoroient plusieurs édifices. Il y avoit dans la citadelle d'Athenes, une statue de Minerve, qui châtioit le satyre *Marsyas*, pour s'être approprié les flûtes que la déesse avoit rejetées avec mépris. On voyoit à Mantinée, dans le temple de Latone, un *Marsyas* jouant de la double flûte, & il n'avoit point été oublié dans le beau tableau de Polygnote, qui représentoit la descente d'Ulysse aux enfers. Servius témoigne que les villes libres avoient dans la place publique une statue de *Marsyas*, qui étoit comme un symbole de leur liberté, à cause de la liaison intime de *Marsyas* pris pour Silene avec Bacchus, connu des Romains sous le nom de *Liber*. Il y avoit à Rome, dans le Forum, une de ces statues, avec un tribunal dressé tout auprès, où l'on rendoit la justice. Les avocats qui gagnoient leur cause avoient soin de couronner cette statue de *Marsyas*, comme pour le remercier du succès de leur éloquence, & pour se le rendre favorable, en qualité d'excellent joueur de flûte; car on sait combien le son de cet instrument & des autres influoit alors dans la déclamation, & combien il étoit capable d'animer les orateurs & les acteurs : enfin, on voyoit à Rome, dans le temple de la Concorde, un *Marsyas* garrotté, peint de la main de Zeuxis. (*D. J.*)

MARSYAS, (*Géogr.*) fleuve de l'Asie mineure, aux environs de la Phrygie ou de la Troade. Il sortoit de la même source que le Méandre, & après avoir traversé la ville Célæne, ils se partageoient, & prenoient chacun leur nom. (*D. J.*)

MARTAGON, s. m. *lilium floribus reflexis montanum*, (*Jardinage.*) est une plante bulbeuse, qu'on peut regarder comme une espece de lis; du haut d'une tige de deux pieds s'élevent des ramilles où viennent des fleurs dont les feuilles sans queue sont recourbées en s'ouvrant, & se frisent : il en sort de petits brins avec leurs chapiteaux, dont celui du milieu est plus élevé; ils fleurissent l'été.

Ses couleurs sont variées; on en voit de jaunes, de pourprées, de blanches, de rouges.

Le *martagon* demande la culture des lis, peu de soleil, & à être replanté si-tôt que ses caïeux sont détachés.

MARTAVAN, *ou* MARTABAN, (*Géogr.*) royaume d'Asie, dans la presque isle au delà du Gange, sur le golfe de Bengale. L'air y est sain, & le terroir fertile en riz & en toutes sortes de fruits. On dit qu'il

qu'il y a des mines de fer, de plomb, d'acier & de cuivre. On y fait ces vases de terre nommés *martavanes*, dont quelques-uns contiennent jusqu'à deux pipes. On en use beaucoup dans l'Inde, parce que le vin, l'eau & l'huile s'y conservent parfaitement bien. Ils sont fort recherchés des Portugais, qui s'en servent dans leurs navires pour les Indes. Ce royaume appartient présentement au roi de Siam, qui s'en est emparé, & l'a réduit en province. Sa capitale se nomme *Martavan*. (*D. J.*)

MARTAVAN, (*Géogr.*) ville d'Asie, dans la presqu'isle au delà du Gange, capitale de la province de *Martavan*, auquel elle donne son nom. Elle est peuplée, riche, & la bonté de son port y contribue beaucoup. *Long.* 115, 25; *lat.* 15, 35. (*D. J.*)

MARTE, MARTES, s. f. (*Hist. nat.*) animal quadrupede, qui ne differe de la fouine que par les couleurs du poil; aussi les Latins comprennent-ils l'un & l'autre sous le nom de *martes*. La *marte* est plus sauvage que la fouine: on l'a appellée *marte sauvage*, ou *marte des sapins*, pour la distinguer de la fouine, qui a été désignée par les noms de *marte domestique*, ou *marte des hêtres*; mais les *martes* & les fouines se trouvent dans toutes sortes de forêts, même dans celles où il n'y a ni sapins, ni hêtres. Les *martes* sont originaires du climat du nord, où elles se trouvent en très-grand nombre; il y en a peu dans les climats tempérés, & on n'en voit aucune dans les pays chauds. Il y a quelques *martes* en France. Cet animal a un duvet de couleur cendrée, légérement teinte de couleur de lilas sur la plus grande partie de sa longueur, & de couleur fauve très-claire & presque blanchâtre à l'extrêmité; les poils longs & fermes sont de la même couleur que le duvet sur la moitié de leur longueur, le reste est luisant & de couleur brune mêlée de roux; le bout du museau, la poitrine, les quatre jambes & la queue ont une couleur brune, noirâtre, très-légérement teinte de fauve; la gorge, la partie inférieure du cou, & la partie antérieure de la poitrine, sont de couleur mêlée de blanc & d'orange sale plus ou moins apparent à différens aspects; il y a au milieu de cette couleur deux petites taches brunes placées, l'une sur la gorge, & l'autre entre le cou & la poitrine. La *marte* parcourt les bois, grimpe au dessus des arbres, vit de chair, & détruit une quantité prodigieuse d'oiseaux, dont elle suce les œufs. Elle prend les écureuils, les mulots, les lerots, *&c.* Lorsqu'elle est prête à mettre bas, elle s'empare du nid d'un écureuil, d'un duc, d'une buse, ou des trous de vieux arbres, habités par des pies de bois & d'autres oiseaux. La *marte* met bas au printemps; la portée n'est que de deux ou trois. Les *martes* son aussi communes dans l'Amérique, que dans le nord de l'Europe & de l'Asie. *Hist. nat. gén. & part. tom. VII. Voyez* QUADRUPEDE.

MARTE ZIBELINE, *martes zibelina.* (*Hist. nat.*) animal quadrupede, un peu plus petit que la marte. Il n'en differe que par les couleurs du poil; la gorge est grise, la partie antérieure de la tête & les oreilles sont d'un gris blanchâtre; tout le reste de l'animal est de couleur fauve obscure. Sa fourrure est bien plus précieuse que celle de la marte. *Voyez* Rai, *synops. anim. quadr.*

On distingue deux sortes de *martes*; savoir, les *martes communes* & les *martes zibelines*.

Les peaux des *martes communes* font partie du commerce de la pelleterie. On les tire de divers pays, mais sur-tout du Canada, de Prusse & de Biscaye.

Les *martes zibelines*, autrement *souris de Moscovie*, sont des especes de fouines très-sauvages, qui ne vivent que dans les vastes forêts. Leur peau est garnie d'un poil doux, lustré, tirant sur le noir, & assez long; on en fait des fourrures très-précieuses. Ces animaux se trouvent principalement dans la Laponie & dans la Sibérie, où on les tue à coup de fusil pour le profit du czar de Moscovie, qui emploie à cette chasse les criminels condamnés, & y envoie même quelquefois des régimens entiers.

Les *martes zibelines* s'achetent par caisses assorties de dix masses ou timbres, depuis le numero 1 jusqu'au numero 10, qui vont toujours en diminuant de beauté depuis le premier numero jusqu'au dernier.

La masse est composée de vingt paires, ou quarante peaux.

Les *martes zibelines* qui se voient en France, sont tirées presque toutes de Hollande, d'Angleterre ou de Hambourg. Les marchands merciers & les pelletiers en font tout le commerce. Les premiers en gros; mais les pelletiers leur donnent quelques apprêts pour les rendre plus douces & plus belles, & en font des manchons, palatines & autres fourrures précieuses qu'ils vendent dans leurs boutiques. Les *martes zibelines* se nomment aussi *hermelines*, *armelines*, *zebelles*, *zebellines*, *zybellines* & *sebelines*. Voyez *le dictionnaire du commerce*.

MARTEAU, POISSON JUIF, *ou* ZIGENE, JOUZIOU, en Latin *libella*, (*Hist. nat.*) poisson de mer auquel on a donné le nom de *marteau*, parce qu'il ressemble beaucoup par sa forme à un vrai marteau. Il a la tête beaucoup plus large que longue, les yeux placés à chacune des extrêmités latérales; la bouche est grande & garnie de trois rangs de dents larges, pointues, fortes & dirigées vers les côtés; les ouies sont apparentes & situées sur les côtés du corps; la langue est large. Ce poisson a deux nageoires auprès des ouies, & deux près de la queue, qui est fourchue; le dos est noir, & le ventre blanc. Sa chair n'est pas bonne à manger, elle a une mauvaise odeur, elle est dure & d'un mauvais goût. *Hist. des poiss. part. I, liv. XIII, ch. x.* *Voyez* POISSON CÉTACÉE.

MARTEAU, s. m. (*Art méchan.*) instrument de fer ou de bois, qui sert à frapper ou à battre. Il est nécessaire à presque tous les ouvriers. Il y a la tête ou le *marteau* proprement dit, & le manche. On distingue à la tête, la panne, ou gros bout, carré, ou rond & plat, l'œil & la queue. *Voyez les articles suivans.*

MARTEAU, *en Anatomie*, signifie un des os de l'oreille, ainsi nommé à cause de la vraisemblance qu'il a avec un *marteau*. Quelques-uns assurent qu'il fut premiérement découvert par Alexandre Achillinus; quoique d'autres aient attribué mal-à-propos cette découverte à Carpi. *Voyez* Douglas, *bibliot. anat. pag.* 48. *Voyez aussi* OREILLES.

MARTEAU D'ARME, (*Art milit.*) c'est un *marteau* emmanché d'un long manche, dont on se servoit anciennement dans les combats.

La différence, dit le pere Daniel, qu'il y avoit entre le mail ou maillet, & le *marteau d'arme*, est que le revers du maillet étoit carré, ou un peu arrondi par les deux bouts, & que le *marteau d'arme* avoit un côté carré & arrondi, & l'autre en pointe ou tranchant. (Q)

MARTEAU, (*Hydr.*) *voyez* OUTIL *de Fontainier*, *au mot* FONTAINIER.

MARTEAU, (*Marine.*) c'est une piece de bois plate, percée au milieu, & qui passe par la fleche de l'arbalete. *Voyez* ARBALETE.

Marteau à dents. Marteau fourchu qui sert à arracher les clous, quand on construit ou qu'on radoube un bâtiment.

MARTEAU, *outil d'arquebusier*; ce *marteau* n'a rien de particulier, & est comme celui de plusieurs autres ouvriers. Les arquebusiers s'en servent à différens usages, & en ont de plus petits.

MARTEAU A FRAPPER DEVANT, *outil d'arquebusier*; ce *marteau* est fait comme le gros *marteau* des serruriers, & sert aux arquebusiers pour forger quelques grosses pieces de fer. Ce *marteau* tire son nom de ce que c'est un garçon qui le tient & qui est devant l'enclume pour frapper, pendant qu'un autre est de l'autre côté qui tient le fer à forger d'une main, & que de l'autre il frappe à son tour avec le *marteau* à main.

MARTEAU A MAIN, *outil d'arquebusier*; ce *marteau* est un peu moins gros que le *marteau* à frapper devant, & a le manche plus court: il sert aux arquebusiers pour forger des pieces de moyenne grosseur, & quand ils forgent seuls.

MARTEAU A EMBOUTIR, (*Bijoutier.*) c'est un *marteau* dont la plane est convexe, & qui sert à creuser un vase sur une espece de moule qui a la même forme & qu'on appelle *dé*. *Voyez* DÉ.

MARTEAU A SERTIR, *en terme de Bijoutier*, est un *marteau* très-petit, ayant une tranche & une plane, la panne arrondie en goutte de suif & la tranche obtuse, avec une inclination de demi-cercle, dont on se sert pour rabattre les sertissures d'une garniture sur un caillou ou autre chose

quelconque. On se sert le plus souvent de la panne pour ne pas maltraiter la sertissure qui est un morceau d'or fort mince; on ne se sert de la tranche que pour faire obéir les endroits qui résistent trop à la plane, & où on ne peut pas s'en servir commodément, parce que la tranche du *marteau* faisant une cavité, il faut ensuite l'atteindre à la lime; & que, s'il y en avoit plusieurs ou qu'elles fussent profondes, on courroit risque en l'atteignant de trop affoiblir les parties voisines, & d'ôter la solidité de la sertissure.

MARTEAU, (*Bourrelier.*) les bourreliers se servent de deux sortes de *marteaux*; l'un qu'ils appellent simplement *marteau*, & l'autre qu'ils nomment *marteau ferre-attache.*

Le *marteau simple* des bourreliers est fait à peu près comme celui des selliers, mais un peu plus gros. La masse en est un peu alongée pour sa grosseur, arrondie par un bout & un peu applatie par l'autre; toute la masse est un peu courbée en dedans. Le manche de ce *marteau* est de bois d'environ dix pouces de longeur, arrondi par en bas, & un peu plus gros que par-tout ailleurs.

Le *marteau ferre-attache* est tout de fer, masse & manche. La masse en est droite, arrondie des deux côtés, moins longue & plus grosse que celle du *marteau simple.* Le manche qui est aussi de fer a un pied & demi de longueur, & se sépare par le bout en deux parties qui sont un peu écartées & qui se recourbent en dedans. On s'en sert pour la couture des soupentes. Comme les soupentes se cousent avec des lanieres de cuir au lieu de fils, ces lanieres n'obéissent point, & ainsi la couture seroit naturellement lâche. Pour la serrer comme il faut, on commence par applatir le point en frappant dessus avec la masse, & ensuite on tortille le bout de la laniere autour du manche, & on le fait passer entre les deux crochets recourbés; ce qui donne à l'ouvrier beaucoup plus de facilité pour tirer la laniere & serrer le point.

MARTEAU, *terme & outil de Ceinturier*, qui leur sert pour rogner le superflu de leurs ouvrages, & pour river.

Ce *marteau* a d'un côté une tête carrée, & de l'autre, est fait en forme de hachette fort tranchante.

MARTEAU, *terme & outil de Chaînetier*, qui leur sert pour joindre exactement le bout des *S* des chaînes contre le milieu de la derniere *S*.

Ce *marteau* n'a rien de particulier, a une panne carrée & l'autre bout plat, avec un manche assez court.

MARTEAU A POLIR, *terme & outil de Chaînetier*; c'est un *marteau* dont les deux bouts sont carrés, qui peut avoir un pouce de surface. Ils l'appellent *marteau à polir*, parce que quand leur ouvrage est presque fait, ils en corrigent les défauts avec ce *marteau*, dont la surface des pannes est assez unie pour qu'ils ne craignent point de rayer ou gâter leur ouvrage.

MARTEAU, GROS, *outil de Charron*; c'est un morceau de fer carré d'un bout & plat de l'autre bout, qui est plus mince & un peu recourbé, fendu par le milieu formant une fourchette, au milieu duquel est un œil où se place un manche assez gros, & long de deux pieds & demi. Les Charrons s'en servent pour chasser des chevilles de bois ou de fer, *&c.*

MARTEAU MOYEN, *outil de Charron*; c'est un *marteau* dont un pan est carré de la largeur de deux pouces, l'autre pan est plat, fendu & un peu recourbé; au milieu est un œil où se place le manche qui est long de dix-huit pouces, & gros à proportion. Les Charrons s'en servent pour des ouvrages un peu moins forts.

MARTEAU, (*Charpentier.*) il sert aux Charpentiers pour faire entrer les chevilles de fer qu'ils sont obligés d'employer dans certains ouvrages.

MARTEAU, (*Chaudronnier.*) les Chaudronniers ont diverses sortes de *marteaux*, entr'autres, le *marteau* rond, le *marteau* à panne, le *marteau* à planer, & le *marteau* à river.

Le *marteau* rond n'a qu'un côté, mais qui est long de plus d'un pied, avec son diametre d'environ un pouce. Il sert à enlever les chaudrons, c'est-à-dire, à en faire le fond sur la grande bigorne.

Le *marteau* à planer n'a pareillement qu'un côté; mais la masse en est large, plate, unie & fort pesante : c'est avec lui qu'on plane

les chaudrons, en les battant ſur l'enclume pour les rendre plus minces.

Le *marteau* à panne a deux côtés, &, à la peſanteur près, il eſt ſemblable à celui des Serruriers. Il ſert à faire les bords des chaudrons.

Le *marteau* à river eſt un petit *marteau* ordinaire avec lequel les Chaudronniers rivent leurs clous de cuivre, ſoit ſur la bigorne d'établi, ſoit contre l'enclumeau. *Voyez* ENCLUMEAU.

Ces quatre ſortes de *marteaux* ſervent auſſi aux Ferblantiers.

MARTEAU DE BOIS, (*Chaudronnier.*) il leur ſert à fermer les cors-de-chaſſe, les trompettes & autres ouvrages, & à dreſſer leur cuivre, *&c.*

MARTEAU A REPASSER, (*Chaudronnier.*) il leur ſert à polir l'ouvrage quand il eſt plané. *Voyez* REPASSER.

MARTEAU, (*Cloutier.*) le *marteau* des Cloutiers eſt un peu différent des *marteaux* ordinaires. Sa maſſe eſt un carré long, & le trou par où on l'emmanche n'eſt pas placé préciſement au milieu de la maſſe, mais vers une de ſes extrêmités. Les Cloutiers ont deux *marteaux* qui ne different que par la groſſeur de la maſſe, & dont ils ſe ſervent ſelon le plus ou moins de délicateſſe des ouvrages qu'ils font.

MARTEAU, (*Cordonnier.*) il lui ſert à attacher les clous & les chevilles de bois ſous le talon.

MARTEAU, (*Coutelier.*) les *marteaux* du Coutelier ſont les mêmes que ceux du Taillandier & du Serrurier. *Voyez l'article* COUTELIER.

MARTEAU A ARDOISE, (*Couvreur.*) il ſert à tailler l'ardoiſe, & à la percer ou piquer pour faire les trous des clous.

MARTEAU A PLAQUER, (*Ébéniſte.*) dont ſe ſervent les Ebéniſtes, & ne differe du *marteau* ordinaire qu'en ce que la panne eſt beaucoup plus large; on s'en ſert pour appliquer les plaques en les colant.

MARTEAU D'ENLEVURE DU FORGEUR, (*Éperonnier.*) en terme d'*Éperonnier*, ſe dit d'un *marteau* à tranche & à panne de la groſſeur ordinaire, dont le forgeur ſe ſert lorſqu'il eſt queſtion d'enlever des branches ou des embouchures d'un barreau. *Voyez* FORGEUR, EMBOUCHURES & BRANCHES.

MARTEAU D'ENLEVURE A RABATTRE, en terme d'*Éperonnier*, eſt le *marteau* dont l'ouvrier, qui eſt ſur le côté du forgeur & frappe en rabattant, ſe ſert. Il eſt plus peſant que le *marteau* du forgeur, & de devant. *Voyez* MARTEAU DU FORGEUR & MARTEAU DE DEVANT.

MARTEAU D'ENLEVURE DE DEVANT, parmi les *Éperonniers* ſe dit d'un *marteau* du forgeur, qui tire ſon nom de la place que l'ouvrier qui s'en ſert occupe vers l'enclume.

MARTEAU A PANNER, en terme d'*Éperonnier*, ſe dit d'un *marteau* d'une médiocre groſſeur, dont la panne eſt fort mince; elle peut être ronde ou carrée, & on s'en ſert pour panner. *Voyez* PANNER.

MARTEAU, *outil de Ferblantier.* Ce *marteau* eſt gros environ du pouce, a un pan rond & la face extrêmement unie. L'autre pan eſt plat, carré, & un peu mince; il ſert aux Ferblantiers à pluſieurs uſages.

MARTEAU A EMBOUTIR, *outil de Ferblantier.* Ce *marteau* eſt courbe en dedans, & forme un quart de cercle, au milieu duquel eſt un œil dans lequel ſe poſe un manche de bois de la longueur d'environ un pied. Les gouges ou pan de ce *marteau*, ſont toutes rondes, & a les faces faites en tête de diamant uni & rond; il ſert aux Ferblantiers pour emboutir, c'eſt-à-dire, pour faire prendre à un morceau de fer-blanc la figure d'une boule coupée par le milieu.

MARTEAU A PLANER & A REDRESSER, *outil de Ferblantier*; ce *marteau* eſt un morceau de fer de la longueur de ſix ou huit pouces, rond des deux pans, & gros dans ſa circonférence d'environ un pouce & demi; les deux faces de ce *marteau* ſont fort unies. Les Ferblantiers s'en ſervent pour planer & redreſſer les morceaux de fer-blanc qu'ils emploient.

MARTEAU A RÉPARER, *outil des Ferblantiers*; ce *marteau* tire ſon nom de ſon uſage, il eſt fait à peu près comme le *marteau* à emboutir; excepté que le pan de ce *marteau* a les faces longues & plates; il y en a auſſi qui les ont demi-rondes, *&c.*

Ils servent tous à réparer les inégalités que le *marteau* à emboutir a formées sur la piece que l'on travaille.

MARTEAU, *outil de Fourbisseur*; ce *marteau* est long de six pouces, rond & plat d'un côté, & plat & carré de l'autre. Il sert aux Fourbisseurs pour chasser les gardes d'épées dans la soie avec la chasse-poignée, pour les assujettir au corps des lames.

MARTEAU, *outil de Gainier*; c'est un *marteau* de la grosseur d'un pouce, dont un pan est rond, & l'autre est plat, qui sert aux Gainiers à différens usages. Ils en ont aussi qui ne sont pas plus gros qu'un tuyau de plume, & qui servent pour assujettir les clous d'ornement.

MARTEAU, (*Horlogerie.*) les Horlogers en ont de plusieurs especes, d'établi qui sont d'une moyenne grosseur; ils en ont à deux têtes & à tête ronde, pour river de tranchant, pour redresser des pieces trempées & un peu revenues: enfin, ils en ont de bois & de cuivre pour frapper sur des pieces sans les gâter.

MARTEAU, *terme d'Horlogerie*, signifie en général la piece qui, dans les horloges de toutes especes, frappe sur le timbre.

On distigue dans un *marteau* la tête, la tige, & la queue. La tête est cette partie par laquelle il frappe sur le timbre; la tige, celle sur laquelle il est monté, & la queue une espece d'aile ou de palette, par laquelle la roue de la sonnerie le fait mouvoir; mais tous les *marteaux* n'étant pas faits de même, cette distinction de parties ne peut avoir lieu que pour quelques-uns.

Pour qu'un *marteau* soit bien disposé, il faut qu'avec une puissance donnée il puisse frapper le plus grand coup. La premiere regle pour cet effet, c'est qu'il soit aussi pesant, & que son centre de percussion soit aussi éloigné de celui de son mouvement, qu'il est possible. La seconde, c'est qu'il rencontre le timbre dans une perpendiculaire, qui passeroit par ces deux centres. Les *marteaux* dont on se sert dans les horloges, les pendules, les réveils, les montres à répétition, *&c.* sont faits de différentes façons. *Voyez* HORLOGE, PENDULE, RÉPÉTITION, PERCUSSION, *&c.*

MARTEAU, *outil des Facteurs d'orgue*, est un *marteau* à deux têtes rondes, dont la face est très-polie & bien dressée, qui leur sert à planer sur un tas les feuilles de plomb ou d'étain qu'ils ont coulées sur le coutil.

MARTEAU, (*Maçonnerie.*) est un instrument de fer, de la même forme à peu près que les *marteaux* ordinaires; il en differe en ce que les pannes ou extrêmités de la tête sont brettelées ou dentées. C'est de cet outil dont on se sert pour tailler la pierre; on le nomme plus communément *hache*.

Manier le marteau, se dit d'un habile tailleur de pierre: *cet homme manie bien le marteau.*

MARTEAU A SERTIR, en *terme de Metteur en œuvre*; c'est une petite masse de fer plate, tantôt ronde, tantôt carrée, montée sur un brin de baleine plat, ou sur une branche d'acier assez longue; ce qui lui donne plus de coup. On l'appelle *marteau à sertir*, parce que son principal usage est de *sertir. Voyez* SERTIR.

MARTEAU, *ancien terme de Monnoyage*, exprimoit la manutention des monnoies avant la découverte du laminoir & du balancier. *Voyez* MONNOIE AU MARTEAU.

MARTEAU A BOUGES, (*Orfevre.*) sont des *marteaux* dont les tranches plus ou moins épaisses sont fort arrondies; ils prennent ce nom de leur usage, servant à former les bouges des pieces d'orfévrerie: ces *marteaux* sont tantôt minces, tantôt carrés, tantôt ronds, *&c.*, selon les bouges qu'on a à travailler.

MARTEAU A ACHEVER, en *terme d'orfevre en grosserie*, est un *marteau* à tranche arrondie, dont on se sert pour commencer à enfoncer une piece. *Voyez* ENFONCER.

MARTEAU A DEVANT, en *terme d'orfevre en grosserie*, c'est un gros *marteau* à tranche & à panne, ainsi nommé, parce qu'il n'y a que ceux qui forgent sur le devant de l'enclume qui s'en servent.

MARTEAU DE BOIS, en *terme d'orfevre en grosserie*, est un *marteau* qui ne differe du *marteau* de fer que par son usage, qui est de dresser une piece sur laquelle les *marteaux* de fer ont imprimé leurs coups.

Voyez DRESSER. Ils sont ou de buis ou de frêne.

MARTEAU A RETRAINDRE, (*Orfevre.*) est parmi les orfevres en grosserie un *marteau* tranchant par les deux bouts, mais d'une tranche un peu arrondie, afin d'étendre la matiere sans la couper, ou marquer des coups trop profonds. *Voyez* RETRAINDRE.

MARTEAU DE PAVEUR, (*Art méchan.*) il differe des autres *marteaux*, en ce que la partie depuis l'œil jusqu'à la tête est plus longue qu'à l'ordinaire, & est façonnée à huit pans. La partie depuis l'œil jusqu'à la pointe s'appelle *pioche* : elle est en forme de feuille de sauge. Elle sert à remuer le sable ou la terre avant que de pousser le pavé. Pour faire ce *marteau*, le taillandier prend une barre de fer carrée, de grosseur convenable ; il perce l'œil à la distance du bout nécessaire pour pouvoir y souder la pioche : il soude la pioche. Il en fait autant à la tête, & il acheve ensuite le *marteau* comme ses autres ouvrages. Il faut savoir que la tête & la pioche sont aciérées.

MARTEAU A BOUGES, en *terme de Planeur*, sont des *marteaux* dont la panne est tant soit peu arrondie, pour creuser la piece & former le bouge.

MARTEAU A MARLIE, en *terme de Planeur*, signifie un *marteau* à bouge, dont la panne est arrondie proportionnellement à la grandeur de la marlie.

MARTEAU A PLANER, en *terme de Planeur*, est un *marteau* qui sert à effacer les coups trop sensibles des *marteaux* tranchans de la forge. Ils ont la panne fort unie & plate.

MARTEAU A BATTRE LES LIVRES. Cet outil des *relieurs* doit être de fer, ayant la tête plus menue que le bas, que l'on nomme la *platine* ; cette platine doit être toute des plus polies.

MARTEAU A ENDOSSER est un *marteau* ordinaire, avec cette différence que la queue n'en doit pas être fendue. Il sert aussi à cogner les ficelles.

MARTEAU, (*Serrurerie.*) c'est l'instrument dont ils se servent pour donner la forme premiere à froid ou à chaud à leurs ouvrages.

Ils en ont pour la forge à main, de panne & de traverse ; ils ont dix-neuf à vingt-deux lignes en carré par la tête, & sept à huit pouces de long.

Les *marteaux* de devant, ou de ceux qui sont placés à la forge devant l'enclume, sont aussi de deux sortes, à panne & à traverse, & ont vingt-huit à vingt-neuf lignes en carré par la tête, sur six à sept pouces de long.

Ils sont tous emmanchés de bois de cornouillier, de deux pieds & demi de long ou environ.

Le *marteau à panne* a cette partie parallele au manche.

Le *marteau à traverse* a sa panne perpendiculaire au manche.

Si le forgeron se propose de diminuer ou d'élargir, ou d'alonger une partie de sa barre, il fait servir la panne.

S'il faut la diminuer sans l'élargir, celui qui frappe devant prend un *marteau* à panne, & ceux qui sont à ses côtés, chacun un *marteau* de traverse.

S'il s'agissoit au contraire d'élargir, le frappeur du milieu prend un *marteau* de traverse, & les deux autres des *marteaux* à panne.

Lorsque le forgeron a réduit la piece à la largeur convenable, il dit *de tête*, & tous les batteurs retournent leurs *marteaux*.

Le *marteau* du forgeron est toujours le même que celui de l'ouvrier qui frappe devant ; il est seulement plus petit.

Le *marteau à bigorner* est à panne, mais plus petit que le *marteau* à main. Il prend son nom de la partie de l'enclume où l'on travaille quand on s'en sert.

Le *marteau à tête plate* est ordinairement à deux têtes, il sert à planer & à redresser les pieces qui sont minces & qui ont une certaine étendue, comme les platines des targettes ; elles en deviennent plus faciles à blanchir à la lime, & sont plus achevées au cas qu'elles doivent rester noires.

MARTEAU, (*Taillandier.*) Les *marteaux* du taillandier sont les mêmes que ceux du coutelier & du serrurier ; mais c'est lui qui en pourvoit tous les ouvriers. Il prend un ou plusieurs morceaux de fer qu'il soude ; il en forme le corps du *marteau*, il aciere ensuite la tête & la panne ; il perce l'œil ;

il lime ensuite son ouvrage, le trempe, & finit par le polir au grès.

Marteau du tailleur de pierre; il y en a de formes & de noms différens: l'un s'appelle *pioche*, & il y a la pioche pour la pierre dure, & la pioche pour la pierre tendre. La premiere a son extrêmité pointue, la seconde l'a en tranche. L'autre, *hache*; la hache a les deux extrêmités tranchantes, mais une de ces extrêmités est à dents ou dentelée. Pour les forger; on prend une barre de fer plate, de longueur convenable, à l'extrêmité de laquelle on soude, une mise de la largeur de la barre & de la longueur que doit avoir la partie du *marteau* comprise depuis l'œil jusqu'au tranchant. Cette mise sera prise encore assez forte pour donner; quand elle sera fendue, l'épaisseur nécessaire à l'œil. On prend ensuite une autre barre de fer de la même largeur & épaisseur que la premiere; à l'extrêmité de celle-ci, on soude une seconde mise de la solidité de la premiere. Lorsque ces deux pieces sont ainsi préparées, on fait chauffer les parties de l'une & de l'autre barres où les mises ont été soudées; lorsqu'elles sont assez chaudes, on les applique l'une sur l'autre pour les faire prendre & les corroyer ensemble. Notez que les deux mises ne doivent point se toucher à l'endroit où l'œil doit être formé, & que là il doit rester un vuide entr'elles. Lorsque cette partie du *marteau* est ainsi faite, on travaille à l'autre de la même maniere, on finit l'œil avec un mandrin; l'œil achevé, on forme le tranchant: pour cet effet on ouvre le bout avec la tranche, & dans cette ouverture l'on infere une bille d'acier que l'on nomme *aciérure*: on en fait autant à l'autre bout. Lorsque le forgeron aciere une partie, il la finit tout de suite: cela fait, il répare au *marteau*, à la lime; il trempe, & l'ouvrage est à sa fin, &c.

Marteau, (*Vitrier.*) Le *marteau* des vitriers est de même que celui des tapissiers, mais plus fort.

MARTEL, (*Géogr.*) petite ville de France dans le Querci, élection de Cahors, sur la Dordogne. *Long.* 18, 18; *lat.* 45, 4. (*D. J.*)

MARTELAGE, s. m. (*Jurisprudence.*) terme d'eaux & forêts qui signifie la *marque* que font les officiers avec un marteau sur certains arbres, tels que sont les chablis & arbres de débit, & lorsqu'ils font l'assiete des ventes, les pieds corniers, tournans, & arbres de lisiere, les baliveaux & autres arbres de réserve. Le garde-marteau doit faire le *martelage* en personne. Voyez l'ordonnance des eaux & forêts, *titre* 7, *articles* 3 & 4, & en divers autres endroits. *Voyez* aussi Garde-marteau. (*A*)

MARTELET, s. m. (*Histoire natur.*) *Voyez* Martinet & Moutardier.

Martelet, (*Couv. & autres artis.*) est un petit marteau avec un long manche de bois, qui sert aux couvreurs pour tailler la tuile.

Martelet, (*ancien terme de monnoyage.*) c'étoit un marteau ou seconde espece de flétoir; il étoit beaucoup plus léger que la masse, & servoit à arrondir les carreaux, ou plutôt à en adoucir les pointes.

Martelet, (*Orfévrerie.*) petit marteau dont les orfevres se servent pour travailler les ouvrages délicats.

MARTELEUR, s. m. (*Art méchan.*) ouvrier occupé au marteau dans les grosses forges. *Voyez l'article* Forges.

MARTELINE, s. f. *terme de Fonderie*, est un marteau d'acier pointu par un bout, & qui a plusieurs dents de l'autre, avec lequel celui qui polit l'ouvrage sortant de la fonte, abat la crasse qui se fait sur le bronze par le mélange de quelques parties de la potée avec le métal.

Marteline, (*Sculpture.*) est un petit marteau qui a des dents d'un côté en maniere de doubles pointes, fortes & forgées carrément pour avoir plus de force, & qui se termine en pointe par l'autre bout. La *marteline* doit être de bon acier de carme. Les sculpteurs s'en servent à gruger le marbre, particuliérement dans les endroits où ils ne peuvent s'aider des deux mains pour travailler avec le ciseau & la masse.

MARTELLÉES, (*Vénerie.*) il se dit des fientes ou fumées de bêtes fauves qui n'ont pas d'aiguillon au bout.

Marteller se dit, en *Fauconnerie*, des oiseaux de proie quand ils font leurs nids.

MARTELLEMENT, s. m. (*Musique.*)

sorte d'agrément du chant François. Lorsque descendant diatoniquement d'une note sur une autre par un trill, on appuie avec force le son de la premiere note sur la seconde, tombant ensuite sur cette seconde note par un seul coup de gosier; on appelle cela faire un *martellement.* Voyez *fig. 4, pl. VII de Musiq.*

Loulié dans ses *Elémens de Musique*, appelle *martellement* un autre agrément, & il en distingue trois sortes: le simple qu'il marque *V*, le double qu'il marque *W*, enfin le triple qu'il marque *VVV*. Voyez les effets de ces trois différens *martellemens*, *fig. 7, pl. XII de Musiq. Suppl. des planches.*

On appelle aussi *martellement* un balancement continuel du doigt sur la corde d'un violon, sans ôter le doigt de dessus cette corde; ce qui produit un effet assez semblable au tremblant de l'orgue. Pour les instrumens à vent, on balance le doigt sur le trou qui forme le ton, mais sans jamais le fermer; au reste le *martellement* n'est bon que sur des tenues. (*F. D. C.*)

MARTHE, Sainte, (*Géogr.*) province de l'Amérique méridionale, sur la côte de terre ferme, vers le levant. Elle a 70 lieues de long, sur presqu'autant de large: il y fait extrêmement chaud du côté de la mer du nord, mais le dedans du pays est assez froid, à cause des hautes montagnes qui l'environnent. On y trouve des salines, des oranges, des grenades, des limons, & quelques mines d'or. Les Espagnols possedent seulement une partie de cette province, dont *Sainte-Marthe* la capitale étoit assez considérable du temps que les flottes d'Espagne y abordoient; mais ce n'est plus à présent qu'un village de trente maisons. *Long.* de ce village 303, 45′, 30″; *lat.* 21, 26′, 40″. Mémoire de l'académie des Sciences 1729.

Marthe, *Sainte*, (*Géogr.*) ou Sierra Néveda, montagne de la nouvelle Espagne dans la zone torride, à 60 lieues de la mer. Cette montagne passe pour une des plus hautes du monde: on lui donne une lieue d'élévation & 30 à 40 de circuit. Son sommet est toujours couvert de neige: on l'apperçoit, dit-on, quand le temps est serein, du cap de Tibérin, situé dans l'isle de S. Domingue, qui en est à 150 lieues; mais on ne l'apperçoit sans doute qu'en imagination. Le pied de cette montagne est habité par des peuples de si petite taille, qu'ils peuvent passer pour des pygmées. *Long.* 323; *lat.* 8. (*D. J.*)

MARTIA, (*Littérat.*) épithete que les Romains donnerent à Junon; cette déesse avoit à Rome un temple sous le nom de *Juno Martia*, Junon mere de Mars (*D. J.*)

MARTIAL, adj. (*Gram.*) né pour la guerre. Ainsi l'on dit, cet homme a l'ame *Martiale;* tels étoient le grand Condé, Charles XII, Alexandre.

Martial, *æthiops*, (*Mat. méd.*) *Voyez* Mars.

MARTIALE, Cour, (*Hist. mod. d'Angl.*) c'est ainsi qu'on appelle en Angleterre le conseil de guerre, établi pour juger la conduite des généraux, des amiraux, & la décision est quelquefois très-sévere.

La coutume de juger sévérement, & de flétrir les généraux malheureusement, dit M. de Voltaire, a passé de la Turquie dans les états chrétiens. L'empereur Charles VI en a donné deux exemples dans la derniere guerre contre les Turcs; guerre qui passoit dans l'Europe pour avoir été plus mal conduite encore dans le cabinet, que malheureuse par les armes. Les Suédois, depuis ce temps-là, condamnerent à mort deux de leurs généraux, dont toute l'Europe plaignit la destinée, & cette sévérité ne rendit pas leur gouvernement ni plus respectable, ni plus heureux au dedans. Enfin, l'amiral Matthews succomba dans le procès qui lui fut fait après le combat naval, contre les deux escadres combinées de France & d'Espagne, en 1744.

Il paroît, continue notre historien philosophe, que l'équité exigeroit que l'honneur & la vie d'un général ne dépendît pas d'un mauvais succès. Il est sûr qu'un général fait toujours ce qu'il peut, à moins qu'il ne soit traître ou rebelle, & qu'il n'y a guere de justice à punir cruellement un homme qui a fait tout ce que lui permettoient ses talens: peut-être même ne seroit-il pas de la politique, d'introduire l'usage de poursuivre un général malheureux; car alors ceux qui auroient mal commencé

une campagne au service de leur prince, pourroient être tentés de l'aller finir chez les ennemis. (*D. J.*)

Martiale, *fleur*, (*Matiere méd.*) *Voyez* Mars.

MARTIANA SYLVA, (*Géog. anc.*) forêt de la Germanie, qu'on nomme vulgairement *schwartzwald*, & en François *forêt noire*. On croit que c'est la même que Ptolomée appelle *eremus Helvetiorum*. *V.* Hercynie. (*D. J.*)

MARTIATUM, *onguent*, (*Pharmacie & matiere médicale externe*). Cet onguent est composé d'huile d'olive, dans laquelle on a fait macérer pendant trois jours un grand nombre de matieres végétales, dont la plus grande partie contient une huile essentielle, dont l'huile d'olive se charge très-bien, & qu'elle peut retenir pendant le cours de la préparation, attendu qu'on n'y emploie que la chaleur du bain-marie. Quoique cette préparation soit à cet égard conforme aux regles de l'art, on peut observer cependant, 1°. que quelques substances végétales parfaitement inodores, telles que les feuilles de sureau & les semences d'ortie, doivent être rejetées comme inutiles; 2°. qu'au lieu de prendre scrupuleusement un certain nombre de plantes spécifiées dans les dispensaires, on peut prendre indistinctement quelques poignées de calices de fleurs, de feuilles ou de semences, très-riches en huile essentielle : ainsi donc on prendra d'huile d'olive aromatisée par une suffisante infusion de ces substances, hachées ou pilées, par exemple, huit livres: on la passera avec forte expression; on fondra dans la colature à la chaleur du bain-marie, de cire jaune deux livres, de graine d'oie, d'ours, & de moëlle de cerf, de chacun, quatre onces, (si l'artiste veut renoncer à la magnificence de ces deux derniers ingrédiens, il peut leur substituer sans scrupule de bon sain-doux ou de l'huile de laurier, selon la réforme de Lémery) de stirax liquide deux onces, de belle gomme élémi une once. Passez encore & mêlez à la colature de baume liquide du Pérou deux onces, d'huile butireuse de noix muscade demi-once, de baume de copahu & de mastic en poudre de chacun une once; remuez jusqu'à ce que la matiere se refroidisse, & vous aurez votre onguent.

N. B. que si, au lieu du mastic en poudre, on employoit cette résine sous la forme de ce que Hoffman appelle *baume liquide de mastic*, (*Voyez* Mastic) on auroit un composé plus égal & plus élégant.

Cet onguent est très-précieux, il est formé par la réunion de plusieurs matieres éminemment vulnéraires, balsamiques, résolutives, fortifiantes; ce qui le rend propre à appaiser les douleurs des membres, à dissiper les tumeurs appellées *froides*, à remédier aux contractions de membres récentes, *&c.*; il doit son nom à un médecin nommé *Martianus*, qui en est l'inventeur; car il s'est appellé d'abord *unguentum Martiani*, & ensuite *martianam* par corruption; dénomination qui a fait tomber souvent même des gens de l'art dans l'erreur, d'imaginer que la base de cet onguent étoit quelque préparation *martiale*. On le trouve aussi désigné dans quelques livres sous le nom d'*unguentum adjutorium*. (*b*)

MARTIAUX, Jeux (*Antiq. Rom.*) *ludi martiales*; ils furent appellés *martiaux*, comme ceux institués en l'honneur d'Apollon, furent appellés *apollinaires*. Les Romains les célebrerent d'abord dans le cirque le 13 de mai, & dans la suite le premier d'août, parce que c'étoit le jour auquel on avoit dédié le temple de Mars. On faisoit dans ces jeux des courses à cheval & des combats d'hommes contre les bêtes, deux choses qui s'accordent à merveille avec la fête du dieu de la guerre. *Voyez* Jeux. (*D. J.*)

MARTICLES *ou* LIGNES DE TRÉLINGAGES, (*Marine.*) petites cordes disposées par branches ou pattes en façon de fourches, qui viennent aboutir à des poulies appellées *araignées*; la vergue d'artimon a des *marticles* qui lui tiennent lieu de balancines. Ces *marticles* prennent l'extrêmité d'en haut de la vergue, se terminent à des araignées, & vont répondre par d'autres cordes au chouquet du perroquet d'artimon. Au bout de chaque *marticle* est une étrope par où passe une poulie, sur laquelle est frappé le martinet de la vergue, qui sert pour l'appliquer. L'étai de perroquet de beaupré se termine aussi par des

marticles ſur l'éperon de miſaine. *V.* MARINE, *Pl. I*, les *marticles* de la vergue d'artimon qui eſt cotée 107, & les *marticles* de l'étai de beaupré, coté 105.

Marticles, ce ſont auſſi de petites cordes qui embraſſent les voiles qu'on ferle. (Z)

MARTIGNY, (*Géogr.*) *Martiniacum*, & en Allemand *Martinacli*, bourg du bas Vallais, ſur la riviere de Dranſe, qui ſe jette dans le Rhône, à quelques centaines de pas de ce lieu. Il eſt ſitué dans une plaine, près des ruines *d'Octodurus*, qui étoit la principale place des Véragres, & une des anciennes cités des Gaules. Quelques auteurs prétendent que *Martigny* ſoit *Octodurus* même, on y a du moins trouvé des inſcriptions Romaines. Les évêques du Vallois y réſidoient, avant que les guerres l'euſſent ruiné. *Martigny* eſt à 5 lieues de Lyon, & à 4 de Saint-Mauris. *Long.* 15, 14; *lat.* 46, 12. (*D. J.*)

MARTIGUES, (*Géogr.*) petite ville de France, en Provence; c'eſt une place maritime, à l'occident de Marſeille, ſituée entre la mer & l'étang, dit de *Berre* ou de *Martigues*, à l'endroit même où cet étang ſe dégorge dans la mer.

Cette ville juſqu'à l'an 1266, s'eſt appellée *Saint-Genes*, en latin *caſtrum Sancti Geneſii*; elle dépend avec ſon territoire pour le ſpirituel, de l'archevêché d'Arles, & les archevêques d'Arles en ont eu long-temps le haut domaine.

Elle fut réunie au comté de Provence par Louis d'Anjou l'an 1381. Le roi René l'érigea en vicomté, & le donna à ſon neveu Charles du Maine. Henri IV en fit une principauté, en faveur de Marie de Luxembourg, ducheſſe de Mercœur. La fille unique de cette princeſſe épouſa le duc de Vendôme, dont le petit-fils eſt mort en Eſpagne ſans enfans en 1712. Le maréchal de Villars a acheté cette principauté en 1714. *Long.* de *Martigues*, 23, 3; *lat.* 43, 18.

J'imagine que tous les chevaliers de Malthe ſavent que le premier inſtituteur & grand-maître de leur ordre, Gérard Thom ou plutôt Gérard Tenque, étoit né à *Martigues*. Il adminiſtroit l'hôpital de Jéruſalem en 1099, lorſque Godefroi de Bouillon prit cette ville, & l'année ſuivante Tenque fonda ſon ordre, qu'il gouverna ſaintement juſqu'à ſa mort, arrivée en 1121. Il eut Raimond Dupuy pour ſucceſſeur. (*D. J.*)

MARTIGUES, *étang de*, (*Géogr.*) cet étang eſt ſur la côte de Provence, entre Marſeille & le Rhône; on le nomme auſſi l'*étang de Berre*, & le vulgaire l'appelle indifféremment *l'étang*, *la mer*, *ou le golfe de Martigues*. Il a quatre ou cinq lieues de long depuis la tour de Bouc, autrefois d'Embouc, c'eſt-à-dire, de l'embouchure qui eſt tournée vers le levant, juſqu'à Berre, & deux lieues de large. Il eſt navigable par-tout, & a depuis quatre juſqu'à quatorze braſſes de profondeur. Le ſel qui ſe fait ſur le bord de cet étang eſt très-bon, & en telle quantité, qu'on en fournit la Provence, & des cantons de provinces voiſines. (*D. J.*)

MARTIN-PÊCHEUR, PÊCHEUR, MERLE D'EAU, ASTRE, MAMIER, DRAPIER, ſ. m. *aſpedo*, *iſpida*, (*Hiſt. nat. Orn.*) oiſeau qui peſe une once un quart; il a ſix pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrêmité de la queue; l'envergure eſt de dix pouces; le bec a près de deux pouces de longueur: il eſt épais, fort, droit, pointu & noir, à l'exception de l'angle que forment les deux branches de la piece de deſſous, qui eſt blanchâtre. Dans la plupart des *martins-pêcheurs*, la partie ſupérieure du bec déborde un peu la partie inférieure; il y en a au contraire qui ont la partie inférieure plus longue que la partie ſupérieure. La langue eſt courte, large, pointue; le dedans de la bouche eſt jaunâtre; les narines ſont oblongues.

Le menton eſt blanc, mêlé d'un peu de roux; le milieu du ventre eſt d'un roux pâle; le bas-ventre, les côtés & les plumes qui ſont ſous la queue ſont de couleur rouſſe foncée, de même que celles qui ſont ſous les ailes. Les plumes de la poitrine ſont d'une couleur rouſſe encore plus foncée, & leur extrêmité eſt légérement teinte de gris. Il y a une large bande qui va depuis le cou juſqu'à la queue en paſſant au milieu du dos, qui eſt d'une très-belle couleur bleue peu foncée, mais fort éclatante. Quand on oppoſe l'oiſeau au jour, cette

couleur prend une teinte de verd. Si on regarde de fort près ces plumes bleues, on apperçoit sur quelques-uns une petite bande noire transversale. Le dessus de la tête est d'un noir verdâtre avec des bandes transversales bleues : il y a entre les narines & les yeux une tache rousse ; on en voit une autre au delà des yeux de même couleur ; & plus bas sur les côtés du cou, une autre beaucoup plus grande de couleur blanche roussâtre ; au dessous de ces taches, il y a une bande de couleur bleue verdâtre. Chaque aile a vingt-trois grandes plumes, dont les trois premieres sont les plus longues ; toutes les grandes plumes, & celles du premier rang qui le recouvrent, ont les barbes extérieures bleues, & les intérieures brunes. Les plumes des autres rangs sont d'un verd foncé, excepté la pointe qui est bleue ; cette pointe bleue n'est pas marquée sur les plus petites plumes qui sont près de la côte de l'aile : les grandes plumes de l'épaule qui s'étendent sur les deux côtés du dos sont d'un verd brun. La queue est courte, elle n'a qu'un pouce & demi de longueur ; elle est composée de douze plumes, toutes d'une couleur bleue obscure ; le tuyau est noir. Les pattes sont courtes, noirâtres par devant, & rougeâtres par derriere, de même que la plante des pieds.

On dit qu'on trouve dans le nid de cet oiseau jusqu'à neuf petits. Willughby dit en avoir vu cinq dans un creux d'une demi-aune de profondeur sur la rive d'une petite riviere. Willughby, *voyez* OISEAU.

MARTIN, *Saint-* (*Géogr.*) isle de l'Amérique septentrionale, l'une des Antilles du golfe de Mexique, au N. O. de l'isle de Saint-Barthelemi, & au S. O. de l'Anguille. On lui donne dix-huit lieues de tour, mais elle n'a ni port ni rivieres ; quelques François & quelques Hollandois en jouissent en commun. *Long.* 315 ; *lat.* 18, 10. (*D. J.*)

MARTINET, MARTELET, s. m. *hirundo agrestis Plinii sive rustica*, (*Hist. nat. Ornithol.*) oiseau qui a cinq pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrêmité de la queue, & neuf pouces huit lignes d'envergure. La tête est plate & le bec est très-applati, comme dans l'hirondelle ; il a les trois huitiemes d'un pouce de largeur à sa racine, & il se termine en pointe. La mâchoire supérieure est un peu plus longue que l'inférieure. Cet oiseau a le dedans de la bouche jaunâtre, la langue fourchue, & l'iris des yeux couleur de noisette. Les ongles sont blancs, les pattes sont petites & recouvertes jusqu'aux ongles d'une espece de duvet blanc ; ce caractere sert à faire distinguer très-aisément le *martinet* des autres oiseaux de son genre.

Le *martinet* a de même que l'hirondelle, la tête, le cou, le dos, la queue & les ailes d'un bleu foncé & pourpré ; cependant cette couleur est plus obscure dans le martinet. Le croupion, le ventre & la poitrine sont très-blancs ; la couleur du menton est moins blanche. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aile ; les six ou sept plumes qui se trouvent placées après la dixieme sont crénelées, & plus larges que les extérieures ; les intérieures ont la pointe blanche. La queue est moins fourchue que celle de l'hirondelle ; les plumes extérieures sont les plus longues ; elles ont deux pouces trois lignes de longueur, & celles du milieu seulement un pouce neuf lignes. Le *martinet* ne fait pas, comme l'hirondelle, son nid dans les cheminées, mais sous les fenêtres & sous les entablemens des toits. Willughbi, *Ornithol. Voyez* OISEAU.

MARTINET, GRAND, *voyez* MOUTARDIER.

MARTINET-PECHEUR, (*Ornith.*) *voyez* MARTIN-PECHEUR.

MARTINET, s. m. (*Marine.*) c'est la corde ou manœuvre qui commence à la poulie, nommée *cap de mouton*, laquelle est au bout des marticles. Elle sert à faire hausser ou baisser la vergue d'artimon. *Voyez* MARINE, *planche premiere*, ce *martinet* côté 49 ; & le *martinet* de l'avant, côté 23.

Martinet, c'est encore un nom général qu'on donne aux marticles, à la maque, & aux araignées. (*K*)

MARTINET, c'est ainsi qu'on appelle dans les *grosses forges* une espece d'usine. *Voyez l'art.* GROSSE FORGE. Ce nom a été donné à ces usines du marteau qui y travaille.

MARTINET, (*Papéterie.*) c'est ainsi

qu'on appelle un gros marteau qui se meut par la force des roues d'un moulin. Il y a des *martinets* dans les moulins à papier, à tan, &c.

MARTINIENES, CHRONIQUE, (*Hist. Littér.*) ouvrage ainsi nommé, parce que presque toute la premiere partie est une traduction de la chronique Latine de Martin le Polonois, dominicain, qui fleurissoit en Italie au milieu du treizieme siecle. Cet auteur écrivit en deux colonnes, mettant d'un côté les papes depuis saint Pierre; & sous chacun l'histoire de sa vie & les événemens ecclésiastiques arrivés de son temps; de l'autre, les empereurs Romains depuis Auguste, avec un extrait de quelques-unes de leurs actions, & les principaux événemens civils & politiques.

Cette chronique a été conduite par l'auteur jusqu'en 1276; il mourut l'année suivante dans le temps qu'il venoit d'être nommé à l'archevêché de Gnesne en Pologne, par le pape Nicolas III; son ouvrage fut fort estimé durant le reste du siecle, & on en fit plusieurs copies: celles qui furent faites les dernieres ont à la tête du livre, immédiatement après le prologue, une histoire abrégée depuis la création du monde, dans laquelle l'auteur s'étend principalement sur le peuple Romain.

Il ne s'écoula pas cinquante ans, qu'un autre auteur entreprit une seconde chronique, en adoptant celle de Martin, qu'il continua jusqu'à son temps: il fut suivi par deux autres écrivains, qui pousserent leurs recherches vers l'an 1400. Voilà ce qui forme le premier volume des *chroniques martinienes*: le second volume de ces *chroniques* ne porte le nom de *martinienes* que parce qu'il est joint au premier volume, dont le prologue, l'histoire Romaine, & le plus grand nombre des faits, sont tirés de l'ouvrage de Martin le Polonois. Il est certain que presque tout ce qui est contenu dans ce second volume n'a jamais été écrit qu'en François: il forme un recueil de différens morceaux qui regardent l'histoire de France, à quelques articles près; c'est une espece de chronique du royaume & de nos rois, depuis l'an 1400, jusqu'à l'an 1500.

On doit à Antoine Verard, libraire à Paris, l'édition unique de cette collection, qu'il donna un peu après l'an 1500; & cette édition des *chroniques martinienes* est d'autant plus estimable, que les chroniques Latines dont elles sont la traduction, n'ont jamais été imprimées.

Voici le titre qui est à la tête de tout l'ouvrage, & qui regarde les deux volumes joints ensemble: « la *chronique martiniene* » de tous les papes qui furent jamais, & » finit au pape Alexandre dernier, décédé » en 1503, & avec ce, les additions de » plusieurs chroniqueurs, c'est à savoir » de messire Ververon, chanoine de Liege, » monseigneur le chroniqueur Castel, mon- » seigneur Gaguin, général des Mathurins, » & autres. »

La derniere édition Latine de la chronique de Martinus Polonus est faite à Cologne en 1616, *in-folio*. L'imprimé de Martinus forme deux colonnes, l'une des papes pour l'histoire ecclésiastique, & l'autre des empereurs pour l'histoire politique de l'empire & des royaumes. On trouve deux exemplaires des *chroniques martinienes* à la bibliotheque du roi. Quoiqu'il y ait autant de chapitres dans ces chroniques, qu'il y a eu de papes depuis saint Pierre jusqu'à Clément V, cet ouvrage n'est pas pour cela une simple chronique des souverains pontifes; c'est une histoire abrégée de l'église, des empereurs Romains, & des rois de France, jusques à l'an 1315; tous les faits différens y sont rapportés sous l'article de chaque pape. La continuation des *chroniques martinienes* est de Bernard Guidonis, mort en 1331. Le second volume de la *chronique martiniene*, ainsi qualifiée par l'imprimeur Verard, vers l'an 1500, est un ramas de différens livres manuscrits concernant l'histoire de France.

Nous avons cru devoir parler ici de cet ouvrage, parce qu'il est fort rare, que le P. le Long n'en a donné aucune notice, & que cependant il contient des fragmens de l'histoire de France qu'on ne trouve pas ailleurs. Ceux qui voudront s'en instruire à fond peuvent consulter le mémoire de M. l'abbé le Bœuf sur les *chroniques martinienes*, inséré dans le *recueil de l'académie des inscriptions*, *tome XX*, *in-4°*. (*D. J.*)

MARTINGALE, s. f. (*Maréchallerie.*)

courroie de cuir qui s'attache d'un côté à la sangle du cheval sous le ventre, & de l'autre à la muſeliere, pour l'empêcher de lever ou de ſecouer la tête.

MARTINIERE, (LA) *Géogr. Hiſt. Litt.* Nous avons trop d'obligation au ſavant géographe Bruzen de *la Martiniere*, pour ne pas dire un mot d'un village dont il a rendu le nom célebre.

La Martiniere eſt un hameau de la paroiſſe de Saint-Arnoul ſur Caudebec en haute Normandie, du bailliage de Caux & vicomté de Caudebec, érigé en fief relevant du roi: la Roquette, ſur la même paroiſſe, fut érigée en huitieme fief de Haubert, relevant du comté de Maulevrier; l'un & l'autre, par lettres-patentes de février 1623, en faveur de Louis de *la Martiniere*, maître des comptes à Rouen, un des ancêtres de notre illuſtre géographe, né à Dieppe, mort à la Haie en 1746, âgé de 83 ans. On a publié à Paris, en 1768, la quatrieme édition de ſon grand *Dictionn. Géogr. en 6 vol. in-fol.* (*C*)

MARTINIQUE, ISLE DE LA, ſ. f. (*Géogr.*) c'eſt la principale des Antilles Françoiſes; elle eſt ſituée par les 14d. 43′ & 9″ de *latitude* au nord de l'équateur, & ſa *longitude* differe occidentalement de 63d. 18′ 45″ du méridien de l'obſervatoire de Paris; ce qui fait 4h. 13′ & 15″ de différence.

Cette iſle peut avoir 60 lieues de circuit, ſa longueur eſt d'environ 25, ſur une largeur inégale, étant découpée par de grandes baies, au fond deſquelles ſont de belles anſes de ſable, & de très-bons ports couverts par de longues pointes qui avancent beaucoup en mer; les rivages de l'iſle ſont défendus par des rochers & des falaiſes qui en rendent l'aſpect formidable; quant à l'intérieur du pays, il eſt occupé par de très-hautes montagnes, dont les intervalles forment de grands vallons remplis d'épaiſſes forêts, & arroſés d'un grand nombre de rivieres & de torrens, dont l'eau eſt communément excellente.

Quoique le climat par ſon exceſſive chaleur, ſoit ſouvent funeſte aux étrangers intempérans, ceux qui y ſont accoutumés y jouiſſent d'une auſſi parfaite ſanté qu'en aucun lieu du monde; la terre y produit abondamment des cannes à ſucre, du café, du coton, de la caſſe, du manioque, des fruits délicieux, & une prodigieuſe quantité de plantes & de beaux arbres, dont le bois, les réſines & les gommes ont des propriétés qui peuvent être utilement employées tant en médecine que dans les arts méchaniques. La culture du ſucre a fait négliger celle de l'indigo, du rocou & du tabac; on commence depuis quelques années à reprendre avec ſuccès celle du cacao, dont les arbres, par une eſpece d'épidémie, étoient preſque tous morts en 1728.

La colonie que M. Doſnambuc, gouverneur de l'iſle de Saint-Chriſtophe, fit paſſer à la *Martinique*, en 1635, s'eſt conſidérablement augmentée, malgré les guerres qu'elle fut obligée de ſoutenir contre les ſauvages, & les difficultés de défricher un pays rempli de ſerpens venimeux & d'inſectes fort incommodes.

La *Matinique* eſt aujourd'hui très-floriſſante; ſa ville capitale, que l'on nomme le *Fort-Royal*, eſt avantageuſement ſituée près d'un excellent port couvert d'une péninſule entiérement occupée par une grande citadelle, où réſide ordinairement le gouverneur-général; mais le lieu le plus conſidérable de l'iſle, tant par ſon étendue que par ſon commerce & ſes richeſſes, eſt le fort Saint-Pierre, diſtant du Fort-Royal d'environ ſept lieues. Sa ſituation s'étend en partie ſur des hauteurs au pied d'une chaîne de montagnes, & en partie ſur les bords d'une grande plage courbée en croiſſant, au devant de laquelle eſt une ſpacieuſe rade, où nombre de vaiſſeaux expédiés de tous les ports du royaume abordent continuellement, excepté depuis le 15 de juillet juſqu'au 15 d'octobre, temps de l'hyvernage, que ces vaiſſeaux vont paſſer dans le carénage du Fort-Royal pour être plus en ſûreté contre les ouragans & les ras de marée, très-fréquens pendant cette ſaiſon.

Dans la partie orientale de l'iſle, ſont ſitués le bourg & le fort de la Trinité, au fond d'un grand cul-de-ſac, dans lequel les vaiſſeaux peuvent mouiller à l'abri des vents pendant la ſaiſon de l'hyvernage; ce lieu eſt beaucoup moins conſidérable que les précédens. Outre ces trois principaux

endroits, l'isle est très-bien garnie dans toute sa circonférence d'un bon nombre de jolis bourgs, dont plusieurs jouissent d'une agréable situation.

Les habitans de la *Martinique*, quoique moins opulens que ceux de Saint-Domingue, sont presque tous riches; ils aiment le faste & la dépense; leur affabilité envers les étrangers trouve peu d'exemple ailleurs; ils sont naturellement généreux & très-braves. On n'ignore pas la réputation que les corsaires de la *Martinique* se sont acquise pendant les guerres qui se sont succédées contre les ennemis de l'état. *M. LE ROMAIN.*

MARTIN-VAS, (*Géogr.*) isle de la mer du Nord, entre la côte des Cafres & celle du Brésil, environ sous le troisieme degré de *long.* & sous le 20e. de *latitude.* Elle elle très-montueuse & sans habitans. (*D. J.*)

MARTIOBARBULE, s. m. (*Art milit.*) ancienne arme des Romains. C'étoit aussi le nom d'une sorte de milice, formant un corps de douze mille hommes. Les *martiobarbules* ne nous sont guere connus.

MARTOIRE, s. f. (*Serrur.*) c'est un marteau à deux pannes, qui sert à relever les brisemens.

MARTOLOIS, LES (*Géogr.*) espece de voleurs fameux du dernier siecle, dans la Hongrie & l'Esclavonie. Il y a eu de tout temps en divers royaumes des compagnies de voleurs, auxquels on a donné des noms dont il ne faut pas chercher les étymologies. De pareils voleurs en Cilicie s'appelloient autrefois *isauri*, en Angleterre *scoti*, dans les Pyrénées *bandoliers*, en Dalmatie *uscocchi*, en Esclavonie *martilosi*, & par les François *martolois*. On pourroit y joindre les Cosaques de Pologne & de Moscovie.

MARTORANO, (*Géogr.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, avec un évêché suffragant de Corenza. Elle est à trois lieues de la mer, 6 S. de Cosenza. *Long.* 34, 12; *lat.* 39, 8.

MARTORELO, (*Géogr.*) petite ville d'Espagne dans la Catalogne, au confluent de la Noya & du Lobregat, à 4 lieues de Barcelonne. *Long.* 19, 45; *lat.* 41, 15. (*D. J.*)

MARTYR, s. m. (*Théol.*) celui qui souffre des peines, des supplices & même la mort pour la défense de la vérité de l'Evangile.

Le mot *martyr* est Grec, μάρτυς, & signifie proprement *témoin.* On le donne par excellence à tous ceux qui souffrent la mort pour la vérité de l'Evangile.

Autrefois ceux qui étoient exilés pour la foi, & qui mouroient dans les guerres de religion, étoient tenus pour *martyrs.* Du temps de S. Augustin & de S. Epiphane, on donnoit le titre de *martyrs* aux confesseurs qui avoient souffert quelques tourmens pour J. C., encore qu'on ne leur eût pas ôté la vie.

C'est la pensée de Tertulien dans son apologétique. *Plures efficimur, quoties metimur à vobis; semen est sanguis Christianorum, cap. l.*

On compte 19 mille 700 *martyrs* qui souffrirent le martyre à Lyon avec S. Irénée, sous l'empire de Sévere; 6666 soldats de la légion thébéenne que la persécution fit périr dans les Gaules. Le P. Papebrock compte 16 mille *martyrs* abyssins, & 150 mille autres sous le seul Dioclétien.

Dodwel avoit fait une dissertation exprès pour montrer que le nombre des *martyrs* qui ont souffert sous les empereurs Romains est très-médiocre. Il prétendoit que ce qu'on en trouve dans les peres se réduisoit à peu de chose, & que si l'on excepte Néron & Domitien, les autres empereurs avoient fait peu de *martyrs.* Le P. Ruinard a montré au contraire que l'on n'a point enflé le catalogue des *martyrs.* Le carnage fut grand, & la persécution sanglante sous les premiers empereurs, en particulier sous Dioclétien.

Le P. Papebrock, dans ses *acta sanctorum*, en compte un nombre presqu'infini. Il n'y a presque point de religion qui n'ait eu ses *martyrs*, si l'on prend le titre de *martyrs* dans un sens général pour ceux qui meurent pour la défense de leur religion, soit vraie, soit fausse. Mais les théologiens catholiques soutiennent, après les peres, que ce nom ne convient qu'à ceux qui perdent la vie pour la vérité de l'évangile dans l'unité

de l'église catholique ; ainsi ils le refusent à ceux qui meurent pour le nom de Jesus-Christ, mais dans le schisme ou dans l'hérésie. Leur maxime capitale sur cette matiere est que ce n'est point le supplice qu'on souffre, mais la cause pour laquelle on souffre qui constitue les *martyrs*. *Martyrum non facit pœna sed causa.* Ce que S. Augustin explique très-bien dans ce passage, en parlant des donatistes qui vantoient la constance de leurs prétendus *martyrs*. *Jactant fallaciter innocentiam suam, & quam non possunt à Domino accipere, ab hominibus quærunt* martyrum *gloriam. Veri autem* martyres *illi sunt de quibus Dominus ait : beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam ; non ergo qui propter iniquitatem & propter christianæ unitatis impiam divisionem, sed qui propter justitiam persecutionem patiuntur, hi* martyres *veri sunt... Ideò in psalm. xlij, vox illa intelligenda est verorum* martyrum *volentium se discerni à* martyribus *falsis : judica me, Deus, & discerne causam meam de gente non sancta : non dicit, discerne pœnam meam, sed discerne causam meam. Potest enim esse impiorum similis pœna, sed dissimilis est* martyrum *causa. S. August. epist. l. veter. edit.* Ce qui a fait dire à S. Cyprien, dans son livre de l'unité de l'église, qu'un schismatique peut bien être massacré pour la défense de certaines vérités, mais non pas couronné : *talis occidi potest, coronari non potest.* Ou il faut admettre ces principes, ou confondre le fanatisme avec la religion.

On conservoit anciennement avec soin les actes des souffrances & de la mort des *martyrs* qui avoient versé leur sang pour la défense de la religion chrétienne. Cependant, malgré toute la diligence qu'on y apportoit, il nous est resté peu de ces actes. Eusebe composa un martyrologe pour réparer ces pertes ; mais il n'a point passé jusqu'à nous, & ceux que l'on a rétablis depuis sont très-suspects. *Voyez* MARTYROLOGE.

L'ere des *martyrs* est une ere que l'Egypte & l'Abyssinie ont suivie & suivent encore, & que les mahométans mêmes ont souvent marquée depuis qu'ils sont maîtres de l'Egypte. On la prend du commencement de Dioclétien, qui fut l'an de Jesus-Christ 302 ou 303. L'ere des *martyrs* s'appelle aussi l'*ere de Dioclétien.*

MARTYRE, s. m. *martyrium*, (*Théol.*) témoignage rendu à Jesus-Christ & à sa religion, & scellé par la mort de celui qui le rend ; ou, si l'on veut, la mort endurée par un chrétien dans l'unité de l'église pour avoir confessé la foi de Jesus-Christ ; car on distinguoit les martyrs des confesseurs. On donnoit ce dernier nom aux chrétiens qui ayant été tourmentés pour la foi, avoient cependant survécu à la persécution, & on appelloit proprement *martyrs*, ceux qui avoient donné leur vie pour l'évangile.

Voici quelles étoient les principales & les plus ordinaires circonstances du *martyre*, selon M. Fleury.

La persécution commençoit d'ordinaire par quelque édit qui défendoit les assemblées des chrétiens, & condamnoit à de certaines peines tous ceux qui ne voudroient pas sacrifier aux idoles. Il étoit permis de fuir la persécution, de s'en racheter même par argent, pourvu qu'on ne dissimulât point sa foi. Mais les regles de l'église défendoient de s'exposer soi-même au *martyre*, ni de rien faire qui pût irriter les païens & attirer la persécution ; comme de briser leurs idoles, mettre le feu aux temples, dire des injures à leurs dieux, ou attaquer publiquement leurs superstitions. Ce n'est pas qu'il n'y ait des exemples de saints martyrs qui ont fait des choses semblables, & de plusieurs entr'autres qui se sont dénoncés eux-mêmes. Mais on doit attribuer ces exemples singuliers à des mouvemens extraordinaires de la grace. La maxime générale étoit de ne point tenter Dieu, & d'attendre en patience que l'on fût découvert & interrogé juridiquement pour rendre compte de sa foi.

Quand les chrétiens étoient pris, on les menoit devant le magistrat, qui les interrogeoit juridiquement, assis sur son tribunal. S'ils nioient qu'ils fussent chrétiens, on les renvoyoit d'ordinaire sur leur parole, parce que l'on savoit bien que ceux qui l'étoient véritablement ne le nioient jamais, ou dès-lors cessoient de l'être. Quelquefois, pour s'en assurer, on leur faisoit faire quelque acte d'idolâtrie. S'ils confessoient qu'ils fussent chrétiens, on s'efforçoit de vaincre

leur conſtance, premiérement par la perſuaſion & par les promeſſes, puis par les menaces & enfin par les tourmens.

Les ſupplices ordinaires étoient, étendre ſur un chevalet par des cordes attachées aux pieds & aux mains, & tirées de deux bouts avec des poulies; ou pendre par les mains, avec des poids attachés aux pieds; battre de verges, ou de gros bâtons, ou de fouets garnis de pointes, nommés *ſcorpions*, ou de lanieres de cuir cru, ou garnies de balles de plomb. On en a vu grand nombre mourir ſous les coups. D'autres étant étendus, on leur brûloit les côtés, & on les déchiroit avec des ongles ou des peignes de fer; en ſorte que ſouvent on découvroit les côtes juſqu'aux entrailles, & le feu entrant dans le corps, étouffoit les patiens. Pour rendre ces plaies plus ſenſibles, on les frottoit quelquefois de ſel & de vinaigre, & on les rouvroit lorſqu'elles commençoient à ſe fermer.

Pendant ces tourmens, on interrogeoit toujours. Tout ce qui ſe diſoit ou par le juge ou par les patiens, étoit écrit mot pour mot par des greffiers, & il en demeuroit des procès-verbaux bien plus exacts que tous ceux que font aujourd'hui les officiers de juſtice; car comme les anciens avoient l'art d'écrire par notes abrégées, ils écrivoient auſſi vîte que l'on parloit, & rédigeoient préciſément les mêmes paroles qui avoient été dites, faiſant parler directement les perſonnages; au lieu que dans nos procès-verbaux tous les diſcours ſont en tierce perſonne, & rédigés ſuivant le ſtyle du greffier. Ce ſont ces procès verbaux recueillis par les Chrétiens, qui forment les actes que nous avons des martyrs. *Voyez* ACTES, SCRIBES, NOTAIRES.

Dans ces interrogatoires, on preſſoit ſouvent les chrétiens de dénoncer leurs complices, c'eſt-à-dire, les autres chrétiens, ſurtout les évêques, les prêtres, les diacres, & de livrer les ſaintes écritures. Ce fut particuliérement dans la perſécution de Dioclétien que les païens s'attacherent à faire périr les livres des Chrétiens, perſuadés que c'étoit le moyen le plus ſûr d'abolir leur religion. Ils les rechercherent avec ſoin, & en brûlerent autant qu'ils en purent ſaiſir. Mais ſur toutes ces ſortes de queſtions, les chrétiens gardoient un ſecret auſſi profond que ſur les myſteres. Ils ne nommoient jamais perſonne, & ils diſoient que Dieu les avoit inſtruits, & qu'ils portoient les ſaintes écritures gravées dans leur cœur. On nommoit *traditeurs* ou *traîtres*, ceux qui étoient aſſez lâches pour livrer les ſaintes écritures, ou pour découvrir leurs freres ou leur paſteurs. *Voyez* TRADITEURS.

Après l'interrogatoire, ceux qui perſiſtoient dans la confeſſion du chriſtianiſme, étoient envoyés au ſupplice; mais plus ſouvent on les remettoit en priſon pour les éprouver plus long-temps, & les tourmenter à pluſieurs fois, ſi toutefois les priſons n'étoient pas encore une eſpece de tourmens; car on y renfermoit les martyrs dans les cachots les plus noirs & les plus infects; on leur mettoit les fers aux pieds & aux mains; on leur mettoit au cou de grandes pieces de bois, & des entraves aux jambes pour les tenir élevées ou écartées, le patient étant poſé ſur le dos; quelquefois on ſemoit le cachot de têts de pots de terre ou de verre caſſé, & on les y étendoit tous nus & tout déchirés de coups; quelquefois on laiſſoit corrompre leurs plaies, & on les laiſſoit mourir de faim & de ſoif; quelquefois on les nourriſſoit & on les panſoit avec ſoin, mais c'étoit afin de les tourmenter de nouveau. On défendoit d'ordinaire de les laiſſer parler à perſonne, parce qu'on ſavoit qu'en cet état ils convertiſſoient beaucoup d'infideles, ſouvent juſqu'aux geoliers & aux ſoldats qui les gardoient. Quelquefois on donnoit ordre de faire entrer ceux que l'on croyoit capables d'ébranler leur conſtance; un pere, une mere, une femme, des enfans, dont les larmes & les diſcours tendres étoient une eſpece de tentation, & ſouvent plus dangereux que les tourmens. Mais ordinairement les diacres & les fideles viſitoient les martyrs pour les ſoulager & les conſoler.

Les exécutions ſe faiſoient ordinairement hors des villes; & la plupart des martyrs, après avoir ſurmonté les tourmens, ou par miracle, ou par leurs forces naturelles, ont fini par avoir la tête coupée. Quoiqu'on trouve dans l'hiſtoire eccléſiaſtique divers genres de mort par leſquels les païens en

ont

ont fait périr plusieurs, comme de les exposer aux bêtes dans l'amphithéatre, de les lapider, de les brûler vifs, de les précipiter du haut des montagnes, de les noyer avec une pierre au cou, de les faire traîner par des chevaux ou des taureaux indomptés, de les écorcher vifs, *&c.* Les fideles ne craignoient point de s'approcher d'eux dans les tourmens, de les accompagner jusqu'au supplice, de recueillir leur sang dans des linceuils ou avec des éponges, de conserver leurs corps ou leurs cendres, n'épargnant rien pour les racheter des mains des bourreaux, au risque de souffrir eux-mêmes le *martyre.* Quant aux martyrs, & dans les tourmens, & au moment même de la mort, s'ils ouvroient la bouche, ce n'étoit que pour louer Dieu, implorer son secours, édifier leurs freres. Voilà les hommes que les incrédules ne rougissent pas de nous donner pour des entêtés, des fanatiques & même des séditieux justement punis, des hommes qui ne savoient que souffrir, mourir, & bénir leurs persécuteurs. *Fleury, mœurs des chrétiens, part II, n°. xix, xx, xxj, xxij.*

MARTYRES, LES (*Géogr.*) petites isles de l'Amérique septentrionale, comptées entre les Lucaies, ou plutôt ce sont des rochers situés au sud du cap de la Floride, à la hauteur de 25 degrés. Ils sont disposés en rang, est & ouest. On leur a donné ce nom de l'image qu'ils représentent quand on les découvre de loin en mer; il semble que ce soient des hommes empalés: & ils sont diffamés par plusieurs naufrages. (*D. J.*)

MARTYROLOGE, s. m. (*Théologie.*) liste ou catalogue des martyrs: ce mot vient de μάρτυρ, témoin, & de λέγω, *dico*, discours. D'autres disent de λέγω, *colligo*, je ramasse. *Voyez* MARTYR.

Le *martyrologe*, à proprement parler, ne contient que le nom, le lieu & le jour du martyre de chaque saint. Toutes les sectes ont aussi des livres de l'histoire de leurs martyrs, qu'ils ont aussi appellés *martyrologe.* Cette coutume de dresser des *martyrologes* est empruntée des païens, qui inscrivoient le nom de leurs héros dans leurs fastes pour conserver à la postérité l'exemple de leurs belles actions. Baronius donne au pape Clément la gloire d'avoir introduit l'usage de recueillir les actes des martyrs. *Voyez* ACTES.

Le *martyrologe* d'Usebe de Césarée a été l'un des plus célebres de l'ancienne Eglise. Il fut traduit en Latin par S. Jérome; mais les savans conviennent qu'il ne se trouve point.

Celui qu'on attribue à Bede dans le viij siecle, est assez suspect en quelques endroits. On y remarque le nom de quelques saints qui ont vécu après lui. Le ix siecle fut très-fécond en *martyrologes.* On y vit paroître celui de Florus, soudiacre de l'église de Lyon, qui ne fit pourtant que remplir les vuides du *martyrologe* de Bede: celui de Wandelbertus, moine du diocese de Treves: celui d'Usuard, moine François, qui le composa par l'ordre de Charles le Chauve; c'est le *martyrologe* dont l'Eglise Romaine se sert ordinairement: celui de Pabanus Maurus, qui est un supplément à celui de Bede & de Florus, composé vers l'an 845: celui de Notkerus, moine de S. Gal, publié en 894.

Le *martyrologe* d'Adon, moine de Ferrieres en Gatinois, puis de Prom, dans le diocese de Treves, & enfin archevêque de Sienne, est une suite & un descendant du Romain, si l'on peut parler ainsi. Car voici comme le P. du Sollier marque sa généalogie.

Le *martyrologe* de S. Jérôme est le grand Romain. De celui-là on a fait le petit Romain imprimé par Roswici. De ce petit Romain avec celui de Bede, augmenté par Florius, Adon a fait le sien, en ajoutant à ceux-là ce qui y manquoit. Il le compila à son retour de Rome en 858. Le *martyrologe* de Nevelon, moine de Corbie, écrit vers l'an 1089, n'est proprement qu'un abrégé d'Adon, avec les additions de quelques saints. Le P. Kirker parle d'un *martyrologe* des Koptes, gardés aux Maronites à Rome. On a encore divers autres *martyrologes*, tels que celui de Notger, surnommé le Begue, moine de l'abbaye de S. Gal en Suisse, fait sur celui d'Adon; le *martyrologe* d'Augustin Belin, de Padoue; celui de François Maruli, dit *Maurolicus*; celui de Vander Meulen, autrement *Molanus*, qui rétablit le texte d'Usuard, avec de

savantes remarques. Galerini, protonotaire apostolique, en dédia un à Grégoire XIII, mais qui ne fut point approuvé. Celui que Boronius donna ensuite accompagné de notes, fut mieux reçu & approuvé par le pape Sixte V, & il a depuis passé pour le *martyrologe* moderne de l'église Romaine. M. l'abbé Chastelain, si connu par son érudition, donna, en 1709, un texte du *martyrologe* Romain, traduit en François, avec des notes, & avoit entrepris un commentaire plus étendu sur tout le *martyrologe*, dont il a paru un volume.

Quant à la différence qui se trouve dans les narrations de quelques *martyrologes*, & au peu de certitude des faits qui y sont quelquefois rapportés, voici quelles en sont les causes. 1°. La malignité des hérétiques, ou le zele peu éclairé de quelques chrétiens des premiers temps, qui ont supposé des actes. 2°. La perte des actes véritables arrivée dans la persécution de Dioclétien, ou occasionée par l'invasion des Barbares; actes auxquels on en a substitué d'autres, sans avoir de bons mémoires. 3°. Les falsifications commises par les hérétiques. 4°. La crédulité des légendaires, & leur audace à fabriquer des actes à leur fantaisie. 5°. La dévotion mal entendue des peuples, qui a accrédité plusieurs traditions ou incertaines, ou fausses, ou suspectes. 6°. La timidité des bons écrivains, qui n'ont osé choquer les préjugés populaires. Il est vrai pourtant que, depuis la renaissance des lettres, & les progrès qu'a fait la critique, les Bollandistes, MM. de Launoy, de Tillemont, Baillet, & plusieurs autres, ont purgé les vies des saints de plusieurs traits, qui, loin de tourner à l'édification des fideles, servoient de matiere à plaisanterie aux hérétiques, ou aux libertins. Dom Thierry Ruinart nous a donné entr'autres, deux petits volumes sous le titre d'*Actes sinceres des martyrs*, qui, dans leur simplicité, portent tous les caracteres de la vérité, & respirent un certain goût de l'antique, qui montre qu'on ne les a pas composés à dessein d'enfler les faits, & de surprendre la crédulité du lecteur.

Les protestans ont aussi leurs *martyrologes*; savoir, en anglois, composé par J. Fox, Bray & Clarck. Si l'on peut donner ce titre à l'histoire du supplice de quelques fanatiques, que la reine Marie fit punir pour leurs emportemens.

Martyrologe se dit aussi d'un registre, ou rôle d'une sacristie, où sont contenus les noms des saints & des martyrs, tant de l'église universelle, que des particuliers de le ville du diocese à pareil jour. On le dit aussi des tableaux qui sont dans les grandes sacristies, qui contiennent le mémoire des fondations, obits ou prieres, & messes qui se doivent dire chaque jour.

MARTYROPOLE, *Martyropolis* (*Géogr. anc.*) ville de la grande Arménie, dans la partie de cette province, appellée *Sophanene*, sur le bord du fleuve Nymphius, proche de la frontiere des Perses. Justinien la fit fortifier de son temps, comme on peut le lire dans Procope, *liv. III, ch. ij.* (*D. J.*)

MARVA, (*Géogr.*) montagne des Indes dans les états du mogol. Elles commencent près d'Amandabat, s'étendent plus de 70 lieues vers Ayra, & plus de 100 vers Onyen. (*D. J.*)

MARVAN, (*Géogr.*) ville du Couhestan près du Hamadam. Elle est située, selon l'historien de Timur-Bec, à 84. de *long.* sous les 35, 30; de *latit.* (*D. J.*)

MARVEJOLS *ou* MARVEJOULS *ou* MARVÉGE, (*Géogr.*) ville de France en Languedoc, & la seconde du Gévaudan. Le duc de Joyeuse la prit sur les calvinistes en 1586; & la ruina si bien, qu'elle ne s'est guere rétablie. Elle est cependant située dans un beau vallon, arrosé par la riviere de Colange, à 4 lieues N. O. de Mende, 112, S. E. de Paris. *Long.* 20, 58. *lat.* 44, 35. (*D. J.*)

MARUM, s. m. (*Botan.*) on donne le nom de *marum* à deux plantes qui appartiennent à deux genres différens. Le vrai *marum*, ou celui de Cortusus, est une espece de chamédris. L'autre *marum*, ou *marummastich* est une espece de thymbra.

Le vrai *marum*, est le *chamædris maritima, incana fructescens, foliis lanceolatis*, de Tournefort, I. R.H. 205.

C'est une plante de la hauteur d'un pied, dont la racine est fibreuse, & qui differe des autres especes de chamædris, 1°. par ses tiges ligneuses, blanches & velues. 2°. par ses feuilles, semblables à un fer de lance,

longues de quatre lignes, larges de deux, d'un verd gai, blanches en dessous, d'une saveur âcre & amere, d'une odeur forte & aromatique agréable, qui porte aussi-tôt aux nerfs de la membrane pituitaire, & cause l'éternument.

Ses fleurs sont entieres, & naissent des aisselles des feuilles; elles sont d'une piece, purpurines, en gueule. Les étamines occupent la place de la levre supérieure; la levre inférieure est divisée en cinq parties, dont celle du milieu est plus ample, & creusée en cuilleron.

Leur calice est semblable à ceux des autres chamædris; il est cotonneux, blanchâtre. Il en sort un pistil attaché à la partie postérieure de la fleur; il est comme accompagné de quatre embryons, qui se changent en autant de graines arrondies, semblables à celles des chamædris, renfermées dans une capsule qui servoit de calice à la fleur.

Cette plante est cultivée par les curieux; mais son odeur est tellement agréable aux chats, qu'elle les attire de tous côtés dans les jardins où on la cultive. Elle les rend comme insensés, & les brûle des feux de l'amour; de sorte qu'ils mordent le *marum*, se roulent dessus, l'humectent de salive, & le fouillent quelquefois. En un mot, on a bien de la peine à conserver cette plante dans des jardins, à moins qu'on la renferme dans des cages de fer.

On emploie rarement le *marum* de Cortusus dans les boutiques, cependant il ne tient pas le dernier rend parmi les plantes aromatiques. On tire de ses feuilles une huile essentielle, dont l'odeur est très-agréable, & qui est recherchée par les Hollandois.

Le *marum-mastich* est l'espece de thymbra, nommée par Tournefort *thymbra hispanica, majoranæ folio*, I. R. H. 197. C'est une petite plante ligneuse, qui jette beaucoup de branches divisées en plusieurs rameaux. Les racines sont menues, ligneuses. Ses feuilles sont semblables à celles du serpolet, mais cendrées, d'une odeur qui approche en quelque façon à celle du mastic, & d'une saveur âcre.

Au sommet des rameaux, & un peu au dessous, sont de petites têtes cotonneuses, qui les embrassent en maniere d'anneaux. Il en sort de petites fleurs blanchâtres, semblables à celles du thym, d'une seule piece, en gueule; la levre supérieure est redressée & échancrée, & l'inférieure est partagée en trois parties.

Toute cette plante a une odeur agréable, mais un peu forte; elle vient d'elle-même en Espagne, & dans les pays chauds. On la cultive dans nos jardins. (*D. J.*)

MARUM, vrai *marum*, ou *marum cortusi*, (*Chymie & mat. méd.*) les feuilles de *marum* étant froissées entre les doigts exhalent un principe volatil aromatique pénétrant, qui excite l'éternument, qui pique les yeux, même à une distance de quelques pouces: elles ont une saveur âcre, piquante & amere; elles fournissent par la distillation une huile essentielle, comme la plupart des autres plantes aromatiques, & une eau distillée très-chargée d'un principe mobile, actif & aromatique.

On fait rarement usage du *marum* en Médecine; il n'est cependant inférieur en vertus à aucune autre plante de sa classe, qui est celle des labiées de Tournefort. La vivacité de sa partie volatile peut faire penser au contraire, qu'il seroit plus efficace que la plupart de ces plantes, comme stomachique, diaphorétique, diurétique, emménagogue, béchique, apéritif, tonique, aphrodisiaque, *&c.*

Cette derniere qualité est peut-être indiquée par l'effet que cette plante produit sur les chats, qui sont attirés de très-loin par son odeur, qui se jettent dessus avec une espece de fureur, qui s'y roulent, qui la mordent, la déchirent, & qui finissent par y répandre leur semence.

Les sommités fleuries du *marum* entrent dans les trochiques hedicroy, & dans l'eau générale de la pharmacopée de Paris. (*b*)

MARUM MASTIC, (*Mat. méd.*) cette plante a une odeur agréable, mais forte; on lui attribue les mêmes vertus qu'au vrai *marum*; & en effet, elle doit posséder au moins les vertus génériques de la classe à laquelle appartiennent l'une & l'autre. *Voy.* MARUM. (*b*)

MARUVIUM, (*Géogr. anc.*) *Maruvium* dans Denis d'Halicarnasse & Strabon; *Maruvium* dans Silius Italicus, & *Marru-*

bium dans d'autres. Virgile eſt pour cette derniere orthographe, ſuivant ce vers de l'Enéide, *liv. VII*, ỳ. *750*.

Quin & Marubiâ *venit de gente ſacerdos.*

C'étoit une ville d'Italie dans le Latium, & la capitale des Marſes. Il en eſt parlé dans une inſcription de Reyneſius, ſous le beau titre de *ſplendidiſſima civitas.* (*D. J.*)

MARZA, (*Géogr.*) nom que les Malthois ont donné à divers ports de leurs iſles. Ainſi *marza* Muſet, *marza* Scala, *marza* Siroco, eſt le port Muſet, le port Scala, le port Siroco; il ne s'agit ſouvent que d'entendre un terme pour ne pas faire des bévues. (*D. J.*)

MAS, ſ. m. (*Juriſprud.*) dans la baſſe latinité, *manſus*, *manſa* & *manſum*, ſignifie en général demeure, habitation. Il s'entend communément d'un tenement ou héritage main-mortable, compoſé d'une maiſon de payſan avec une quantité de terres labourables, prés & autres héritages, qui ſont tenus par une perſonne de condition ſervile: en d'autres endroits, on dit *mex* ou *meix*. *Voyez ci-devant* MAIN-MORTE.

MAS *ou* MASE, ſ. m. (*Com.*) eſpece de petit poids dont on ſe ſert à la Chine, particuliérement du côté de Canton, pour peſer & diſtribuer l'argent dans le négoce. Le *mas* ſe diviſe en dix condorins: dix *mas* font un tael. *Voyez* TAEL. Le *mas* eſt auſſi en uſage dans pluſieurs endroits des Indes orientales; mais ſur différens pieds; il ſert à peſer l'or & l'argent. *Dictionnaire de comm.* (*G*)

MASACI, (*Géog. anc.*) anciens peuples de la Germanie, qui prirent auſſi le nom de *Marſi*. *Voyez* MARSI.

MASARANDIBA, ſ. m. (*Bot. exot.*) eſpece de ceriſier du Bréſil, aſſez ſemblable aux nôtres, excepté que le fruit qu'il produit n'eſt pas rond comme nos ceriſes. Ce fruit contient un noyau fort dur, plein d'un ſuc laiteux aſſez agréable. Les habitans du Bréſil l'expriment, & s'en ſervent en émulſion contre la toux, l'enrouement, & autres maladies de la gorge ou de la poitrine. (*D. J.*)

MASBAT, (*Géogr.*) iſles de la mer des Indes, l'une des Philippines, d'environ 30 lieues de tour; les Eſpagnols la prirent en 1569. Les ports en ſont fort commodes. Elle eſt habitée par des Indiens, tributaires des Eſpagnols: ſes bords ſont enrichis d'ambre gris, qu'y jettent les courans du canal qui s'y termine. (*D. J.*)

MASBOTHÉEN *ou* MASBUTHÉEN, ſ. m. (*Théol.*) nom d'une ſecte, ou plutôt de deux, car Euſebe, ou plutôt Hégéſippe qu'il cite, fait mention de deux ſortes de *Masbothéens*. Les uns ſont l'une des ſept ſectes qui ſortirent du Judaïſme, & troublerent l'Egliſe. Elle fut ainſi nommée de Maſbothée qui en fut l'auteur: les autres étoient une des ſept ſectes judaïque avant Jeſus-Chriſt.

Ce mot vient de l'hébreu, *ſchabat*, *repoſer*, & ſignifie des *gens oiſifs*, des *gens de repos*, les *tranquilles*, les *oiſifs*; Euſebe en parle comme s'ils avoient été ainſi appellés du nom de *Masbothée*, chef de leur ſecte: mais il eſt bien plus probable que leur nom eſt hébreu ou plutôt chaldaïque, & ſignifie la même choſe que *ſabataire* en notre langue, c'eſt-à-dire, qui font profeſſion de garder le ſabbat.

De Valois croit qu'il ne faut point confondre ces deux eſpeces de *Masbothéens*, puiſque les derniers étoient ſecte Juive du temps de Jeſus-Chriſt, & que les premiers ſont des hérétiques qui en étoient deſcendus. Rufin les diſtingue même par leurs noms: il appelle la ſecte judaïque *Masbuthéens*, & les hérétiques qui en étoient venus *Masbuthéaniens*. Les *Masbuthéens* étoient une branche des Simoniens. *Dict. de Trévoux.*

MASCARADE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) troupe de perſonnes maſquées ou déguiſées qui vont danſer & ſe divertir ſur-tout en temps de carnaval: ce mot vient de l'Italien *maſcarata*, & celui-ci de l'Arabe *maſcara*, qui ſignifie, *raillerie*, *bouffonnerie*.

Je n'ajoute qu'un mot à cet article; c'eſt Granacci qui compoſa le premier & qui fut le premier inventeur des *maſcarades*, où l'on repréſente des actions héroïques & ſérieuſes. Le triomphe de Paul Emile lui ſervit de ſujet, & il y acquit beaucoup de réputation. Granacci avoit été éleve de Michel-Ange, & mourut l'an 1543.

MASCAREIGNE, (*Géogr.*) ou l'isle de Bourbon, isle d'Afrique dans l'Océan éthiopique, à l'orient de l'isle de Madagascar. Elle peut avoir 15 lieues de long, 10 de large & 40 de tour. Elle fut découverte par un Portugais de la maison de Mascarenhas. Les François s'y établirent en 1672; c'est l'entrepôt des vaisseaux de la compagnie des Indes. Elle est fertile, l'air y est sain, les rivieres poissonneuses, & les montagnes pleines de gibier. On recueille sur le rivage de l'ambre gris, du corail, des coquillages; mais la fréquence & la violence des ouragans y désolent tous les biens qui sont sur la terre. *Long.* 73, 30 *lat. mérid.* 20, 30. (*D. J.*)

MASCARET, s. m. (*Mar.*) reflux violent de la mer dans la riviere de Dordogne, où elle remonte avec beaucoup d'impétuosité: c'est la même chose que ce qu'on appelle *la barre* sur la riviere de Seine, & en général le nom que l'on donne à la premiere pointe du flot, qui, proche de l'embouchure des rivieres, fait remonter le courant & le repousse vers la source.

MASCARON, s. m. *en Architecture*, est une tête ridicule & faite à fantaisie, comme une grimace qu'on met aux portes des grottes, fontaines; ce mot vient de l'Italien *mascharone*, fait de l'Arabe *mascaro*, bouffonnerie.

MASCATE, (*Géogr.*) petite ville d'Asie sur la côte de l'Arabie heureuse, avec une citadelle sur un rocher. Elle est habitée par des Maures, des Indiens, des Juifs, & quelques Portugais. *Long.* 75, 25, *lat.* 23, 30. (*D. J.*)

MASCON, (*Géogr.*) ville de France en Bourgogne. *Voyez* MACON.

MARSCROKITHA, (*Musiq. instr. des Hébreux.*) Dom Calmet & Bartoloccius prennent ce mot pour le nom *flûte* en général. Kircher en fait une espece d'orgue, & ajoute que ce pourroit bien être la syringue ou flûte de Pan; mais comme, contre son ordinaire, il ne cite aucune autorité en sa faveur, nous ne mettrons ici ni sa descrip-tion, ni sa figure. (*F. D. C.*)

MASCULIN, INE, adj. (*Gramm.*) ce mot est usité en grammaire dans bien des sens qu'il faut distinguer.

1°. Par rapport aux noms on distingue le genre *masculin*. C'est la premiere des deux ou trois classes, dans lesquelles on a rangé les noms assez arbitrairement pour servir à déterminer le choix des terminaisons des mots qui ont aux noms un rapport d'identité. *Voyez* GENRE.

2°. Il y a certaines terminaisons que l'on nomme *masculines*: ce sont celles que l'usage donne dans chaque langue aux adjectifs pour indiquer leur relation à un nom *masculin*, afin de mieux marquer le rapport d'identité qui est entre les deux mots, *voyez* IDENTITÉ. On a même étendu cette dénomination aux terminaisons des noms indépendamment du genre dont ils sont effectivement: ainsi le nom *methodus*, qui est du genre féminin, a une terminaison *masculine*, parce qu'elle est la même que celle de l'adjectif *bonus*, qui désigne la corrélation à un nom *masculin*; au contraire *poeta*, qui est du genre *masculin*, a une terminaison féminine, parce qu'elle est la même que celle de l'adjectif *bona* qui marque le rapport à un nom féminin. C'est la même chose en François, le nom *vigueur* avec une terminaison *masculine* y est du genre féminin; le nom *poëme* avec une terminaison féminine y est du genre *masculin*.

3°. On distingue dans nos rimes des rimes *masculines* & des féminines. *Voyez* FÉMININ & RIME.

MASCULIN, (*Astrolog.*) nom que les Astrologues donnent à certains signes du zodiaque. Ils divisent ces signes en *masculins* & en féminins, eu égard aux qualités actives, chaudes & froides, qu'ils appellent *masculines*, & aux qualités passives, seches & humides, qu'ils nomment *féminines*. Sur ces principes purement imaginaires ils comptent parmi les planetes *masculines* le soleil, jupiter, saturne & mars, & parmi les féminines la lune & vénus; mercure participe de ces deux qualités, & est, pour ainsi dire, hermaphrodite; dans les signes, le bélier, la balance, les gémeaux, le lion, le sagittaire & le verseau, sont masculin; l'écrevisse, le capricorne, le taureau, la vierge, le scorpion & les poissons sont féminins.

MASCULIT, s. m. (*Marine*) chaloupe des Indes, dont les bordages sont

couverts avec du fil, de l'herbe, & dont la mousse fait le calfatage.

MAS-D'AZIL, *Mansum azilii*, (*Géogr.*) petite ville démantelée de France au comté de Foix, dans un beau vallon, sur le torrent de la Rise, à 3 lieues de Pamiers, & à 4 de S. Lizier de Conserans. Elle étoit autrefois fort peuplée, mais elle n'offre que des masures, depuis la révocation de l'édit de Nantes. *Long.* 29, 16, *lat.* 43, 9.

MASENO, (*Géogr.*) vallée de la Valteline, qui s'étend du nord au sud des deux côtés de la petite riviere *Maseno*, qui lui donne son nom: cette vallée a des bains d'eaux minérales, qu'on nomme *Bagni de Maseno*; l'eau en est tiede & claire, elle charie du feu, de l'alun, du nitre & du soufre.

MASKESIPI, (*Géogr.*) riviere de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle France. Elle se jette dans le lac supérieur à la bande du sud, près de l'isle de S. Michel. (*D. J.*)

MASLES ou MALES, (*Marine.*) ce sont des pentures qui entrent dans des anneaux, & qui forment la ferrure du gouvernail. *Voyez* MARINE, *Planche VI, figure* 73.

MASOLACUM, *MANSOLACUM*, (*Géogr. Hist. du moyen âge.*) ancienne maison royale de la premiere race de nos rois, dans le Senonois. Dom Michel Germain avoue dans le *catalogue* des palais de nos rois, qu'il n'a pu découvrir quel est ce lieu. Dom Ruinart, en publiant Frédégaire, déclare qu'il ne le connoît pas davantage, l'auteur du IVe livre de la *Diplomatique*, dit *ignotus mihi Mansolati situs*.

Cette terre, distinguée par un palais royal, mérite bien qu'on la tire de l'obscurité, ceux d'entre les curieux qui aiment à suivre dans l'histoire la marche des princes, ne peuvent regarder comme indifférens dans la géographie les lieux où ils se retiroient quelquefois, soit pour y chasser, soit pour y tenir leurs états ou parlement, ou y faire quelque action éclatante. *Masolacum* est dans ce cas. Ce fut là que Clotaire II, fit comparoître, l'an 613, devant lui le patrice Alethée, lequel n'ayant pu se purger des crimes dont il étoit accusé, fut condamné à périr par le glaive.

Dagobert I, étant mort, ce fut aussi à Masolac que les seigneurs de Neustrie & de Bourgogne, en 637, s'assemblerent pour proclamer roi son fils Clovis. Ces faits sont attestés par Frédégaire, auteur du temps, & depuis par Aimoin. Mais où étoit situé le Massolac? Le savant M. le Beuf, qui a vu les lieux, croit que c'est Maslay à une lieue de Sens, sur les limites de la Bourgogne & de la Neustrie. Æmmon, archevêque de Sens, se servant de la rencontre d'un grand nombre d'évêques assemblés en ce lieu, en 657, leur fit signer un privilege concernant l'abbaye de saint Pierre-le-vif, il est daté *Mansolaco ante dominicâ*. Clotaire III, y étoit la troisieme année de son regne. Il y vint encore la huitieme, & c'est de là que fut daté un diplôme de confirmation de la terre de Larrey à l'abbaye de S. Benigne de Dijon, qu'on trouve dans Perard à l'an 627, mais qui doit être à l'an 660, comme D. Mabillon l'a fait remarquer: *datum Masolago in palatio nostro.*

Si depuis ce temps on ne trouve plus aucune mention du palais de Maslay, c'est qu'il fut peut-être détruit par les guerres des Sarrasins au siecle suivant; mais le nom de sa premiere destination est toujours resté au village où il étoit situé; presque des deux Maslay qui sont contigus, il y en a un qui est appellé *Masley-le-Roi*. Ces deux endroits sont à l'orient de Sens sur la Vanne, & peu éloignés de la forêt d'Othe qui étoit alors très-vaste. Dans un martyrologe de la cathédrale de Sens, on voit en 955 une Hermengarde, dame de Maslay, *de Masliaco*: le grand Maslay est nommé dans un historien de Sens, contemporain du roi Robert, *villa cui nomen Masliacus major.* Le moine Clavius rapporte que Henri I, voulant obliger les Senonois de recevoir Gelduin qu'il leur avoit donné pour évêque, vint en 1032 assiéger Sens, & fit camper son armée au grand Maslay, *in villa quæ Masliacus major dicitur castra posuit.* Ces témoignages prouvent qu'au x & xie siecle, on disoit *Masliacus*, qui étoit une expression moins éloignée de *Masolacus*; mais dans les siecles suivans, on commença à altérer

ce mot de plus en plus. Un titre du XIII^e^ siecle fait mention du maire de Maſlay-le-Vicomte, & de l'égliſe de Maſlai-le-Roi : *majori de Maſleio vice-comitis*, & *eccleſiæ de Maſleio regis*. Au XIV ſiecle, on écrivoit *Maalay*, comme de *Braiacum* on a fait Bray, de *Loriacum*, Loray, & Seignelai de *Seligniacum*.

La châtellenie de Mâlay-le-Roi fut échangée par Philippe-le-Bel, avec Marie, comteſſe de Sancerre, & l'échange ratifié par Philippe-le-Long en 1318, en faveur de Thibaud & Louis de Sancerre : cette chatellenie eſt compoſée de ſept villages, & releve des comtes de Joigny, depuis que Philippe V céda cette mouvance à Jean, comte de Joigny, en 1317, pour avoir celle de Château-Raynard qui étoit à ce comte. Je ne ſais, dit M. le Beuf, ſi ce que Nicole Gilles, Belleforet & Chappuis, prennent pour un retranchement fait à Maſlay par les Anglois au XIV^e^ ſiecle, ne ſeroit pas un veſtige de l'enceinte du château de nos rois de la premiere race, ou du terrein qui fut occupé par les troupes du roi Henri I, lorſqu'elles camparent à Mâlay. Mâlay-le-Vicomte a été de la commune de Sens juſqu'à Louis-le-Gros; c'eſt aujourd'hui une prévôté royale. *Voyez t. I, Diſſert. de M. le Beuf.* (*C*)

MASOLES, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme une milice de la Croatie, qui eſt obligée de ſe tenir prête à marcher en cas d'invaſion de la part des Turcs. Au lieu de ſolde, on aſſigne des morceaux de terre à ceux qui ſervent dans cette milice, mais leurs officiers reçoivent une paie.

MASORE, ſ. f. (*Critiq. Hébraïq.*) terme Hébreu, qui ſignifie *tradition* ; la *maſore* eſt un travail fait ſur la Bible par quelques ſavans juifs, pour empêcher l'altération, & pour ſervir de *haie* à la loi, comme ils diſent, pour la défendre de tous les changemens qui pourroient y arriver : ce travail conſiſte à avoir compté avec une exactitude minutieuſe les verſets, les mots & les lettres du texte, en avoir marqué toutes les diverſités pour en fixer la lecture, afin qu'il ne s'altérât plus. Ils ont nommé ce travail *maſore* ou *tradition*, comme ſi ce n'étoit autre choſe qu'une tradition qu'ils euſſent reçue de leurs peres. *Voyez* MASORETHES.

On varie ſur l'origine de la *maſore* : quelques-uns la rapportent à Eſdras & aux membres de la grande ſynagogue qui vivoient de ſon temps ; d'autres prétendent qu'elle eſt l'ouvrage des rabbins qui enſeignoient dans la fameuſe école de Tibériade au cinquieme ſiecle ; enfin ; le ſentiment le plus général eſt que la *maſore* n'eſt l'ouvrage ni d'un docteur, ni d'un ſiecle. Les rabbins de Tibériade y ont travaillé les premiers, & d'autres rabbins après eux à diverſes repriſes juſqu'aux xj & xij ſiecles, où l'on y mit la derniere main. (*D. J.*)

MASORETHES, ſ. m. (*Théologie rabinique.*) les *Maſorethes* étoient des gens dont la profeſſion conſiſtoit à tranſcrire l'écriture, à faire des remarques de critique, & à enſeigner à la lire comme il falloit. Cette eſpece de critique qu'ils enſeignoient, eſt ce que les Juifs appellent la *maſore*.

Mais cet art & la tradition ſur laquelle il étoit fondé, n'alloient pas plus loin que la lecture de l'écriture-ſainte & du texte Hébreu. Il y avoit une autre tradition pour l'interprétation de l'écriture.

Celle dont il s'agit ici, qui regardoit ſeulement la véritable maniere de lire, étoit une affaire à part, qu'ils prétendoient avoir été établie auſſi-bien que l'autre par une conſtitution de Moïſe ſur la montagne de Sinaï ; car ils croyoient que quand Dieu lui donna la loi, il lui apprit premiérement la véritable maniere de la lire, & ſecondement la véritable explication ; & que l'une & l'autre de ces choſes furent tranſmiſes à la poſtérité par la tradition orale pendant un grand nombre de générations, juſqu'à ce qu'enfin on écrivit cette maniere de lire, en ſe ſervant pour cela d'accens & de points voyelles ; comme l'explication fut auſſi enfin écrite dans la Miſna & la Gémare. Ils appellent la premiere de ces choſes la *maſore*, qui ſignifie la *tradition* ; & l'autre la *cabale*, qui ſignifie la *réception*.

Mais dans le fond ces deux mots reviennent à la même choſe ; & marquent une connoiſſance qui paſſe d'une génération à l'autre par voie de tradition. Comme alors l'un donne & l'autre reçoit, l'art de la lecture a pris le nom qui marque cette action

de donner ; & celui de l'explication a eu en partage celui qui marque celle de recevoir.

Au reste, ceux qui ont composé la massore que nous avons, ont porté à un excès ridicule leur amour pour des minuties ; le chef-d'œuvre de leur critique a été de compter le nombre des versets, & jusqu'à celui des mots & des lettres de chaque livre du vieux testament, de marquer le verset, le mot, & la lettre du milieu de chacun de ces livres. Le reste de leurs observations n'est pas plus relevé, quoi qu'en dise M. Simon, dans son *Histoire critique du vieux testament.*

MASOX ou MASOXER-THAL, (*Géogr.*) c'est-à-dire, communauté de la vallée de *Masox*. C'est le nom de la huitieme & derniere communauté générale de la ligue grise : cette communauté est composée de la vallée de *Masox* & de celle de *Galanca*. Elle est divisée en quatre parties, qu'on appelle *escadres*, & chaque escadre comprend un certain nombre de villages. L'étendue de pays possédée par cette communauté est assez grande ; mais la plupart des endroits en sont stériles.

MASPHA, (*Géogr. sacrée.*) nom d'une petite ville de la Palestine dans la tribu de Juda, & d'une autre dans la tribu de Gad. *Maspha* signifie un lieu élevé, d'où l'on découvre de loin une hauteur ; & c'est là sans doute l'origine du nom des deux petites villes dont nous venons de parler. (*D. J.*)

MASQUE DE THÉATRE, (*Hist. du théatre des anciens.*) en Grec προσώπων, en Latin *persona*, partie de l'équipage des acteurs dans les jeux scéniques.

Les *masques de théatre* des anciens, étoient une espece de casque qui couvroit toute la tête, & qui outre les traits du visage, représentoit encore la barbe, les cheveux, les oreilles, & jusqu'aux ornemens que les femmes employoient dans leur coëfure.

Du moins, c'est ce que nous apprennent tous les auteurs qui parlent de leur forme, comme Festus, Pollux, Aulugelle ; c'est aussi l'idée que nous en donne Phedre, dans la fable si connue du *masque* & du renard ;

Personam tragicam fortè vulpes viderat, &c.

C'est d'ailleurs un fait dont une infinité de bas-reliefs & de pierres gravées ne nous permettent point de douter.

Il ne faut pas croire cependant que les *masques de théatre* aient eu tout d'un coup cette forme ; il est certain qu'ils n'y parvinrent que par degrés, & tous les auteurs s'accordent à leur donner de foibles commencemens. Ce ne fut d'abord, comme tout le monde sait, qu'en se barbouillant le visage, que les premiers acteurs se déguiserent ; & c'est ainsi qu'étoient représentées les pieces de Thespis.

Quæ canerent agerent ve, peruncti fæcibus ora.

Ils s'aviserenr dans la fuite de se faire des especes de *masques* avec des feuilles d'arction, plante que les Grecs nommerent à cause de cela τροσώπων ; ce qui étoit aussi quelquefois nommé *personata* chez les Latins, comme on le peut voir par ce passage de Pline : *quidam arction* personatam *vocant*, *cujus folio nullum est latius* ; c'est notre grande bardane.

Lorsque le poëme dramatique eut toutes ses parties, la nécessité où se trouverent les acteurs de représenter des personnages de différent genre, de différent âge, & de différent sexe, les obligea de chercher quelque moyen de changer tout d'un coup de forme & de figure, & ce fut alors qu'ils imaginerent les *masques* dont nous parlons ; mais il n'est pas aisé de savoir qui en fut l'inventeur. Suidas & Athénée en font honneur au poëte Chœrile, contemporain de Thespis ; Horace, au contraire, en rapporte l'invention à Eschile.

Post hunc personæ *pallæque repertor honestæ*,
Æschilus. . . .

Cependant Aristote, qui en devoit être un peu mieux iustruit, nous apprend au cinquieme chapitre de sa poëtique, qu'on ignoroit, de son temps, à qui la gloire en étoit due.

Mais quoique l'on ignore par qui ce genre de *masques* fut inventé, on nous a néanmoins conservé le nom de ceux qui en ont mis les premiers au théatre quelque espece particuliere. Suidas, par exemple, nous apprend

apprend que ce fut le poëte Phrynicus, qui exposa le premier *masque* de femme au théatre, & Néophron de Sicycone, celui de cette espece de domestique que les anciens chargeoient de la conduite de leurs enfans, & d'où nous est venu le mot de *pédagogue*. D'un autre côté, Diomede assure que ce fut un Rosius Gallus, qui le premier porta un *masque* sur le théatre de Rome, pour cacher le défaut de ses yeux qui étoient bigles.

Athénée nous apprend aussi qu'Æschile fut le premier qui osa faire paroître sur la scene, des gens ivres dans sa piece des Cabires; & que ce fut un acteur de Mégare nommé Maison, Μαισον, qui inventa les *masques* comiques de valet & de cuisinier. Enfin nous lisons dans Pausanias, que ce fut Æschile qui mit en usage les *masques* hideux & effrayans dans sa piece des Euménides; mais qu'Euripide fut le premier qui s'avisa de les représenter avec des serpens sur leur tête.

La matiere de ces *masques* au reste ne fut pas toujours la même; car il est certain que les premiers n'étoient que d'écorce d'arbres.

Oraque corticibus sumunt horrenda cavatis.

Et nous voyons dans Pollux, qu'on en fit dans la suite de cuir, doublés de toile, ou d'étoffe; mais, comme la forme de ces *masques* se corrompoit aisément, on vint, selon Hésychius, à les faire tous de bois; c'étoient les Sculpteurs qui les exécutoient d'après l'idée des Poëtes, comme on le peut voir par la fable de Phedre que nous avons déja citée.

Pollux distingue trois sortes de *masques de théatre*; des comiques, des tragiques & des satyriques: il leur donne à tous dans la description qu'il en fait, la difformité dont leur genre est susceptible, c'est-à-dire des traits outrés & chargés à plaisir, un air hideux ou ridicule, & une grande bouche béante, toujours prête, pour ainsi dire, à dévorer les spectateurs.

On peut ajouter à ces trois sortes de *masques*, ceux du genre orchestrique, ou des danseurs. Ces derniers, dont il nous reste des représentations sur une infinité de monumens antiques, n'ont aucun des défauts dont nous venons de parler. Rien n'est plus agréable que les *masques* des danseurs, dit Lucien; ils n'ont pas la bouche ouverte comme les autres, mais leurs traits sont justes & réguliers; leur forme est naturelle, & répond parfaitement au sujet. On leur donnoit quelquefois le nom de *masques muets*, ορκηστρικὰ ϗ ἄφωνα προσωπεῖα.

Outre les *masques de théatre*, dont nous venons de parler, il y en a encore trois autres genres, que Pollux n'a point distingués, & qui néanmoins avoient donné lieu aux différentes dénominations de προσωπεῖον, μορμολύκειον, & γοργόνειον; car, quoique ces termes ayent été dans la suite employés indifféremment, pour signifier toutes sortes de *masques*, il y a bien de l'apparence que les Grecs s'en étoient d'abord servis, pour en désigner des especes différentes; & l'on en trouve en effet, dans leurs pieces, de trois sortes, dont la forme & le caractere répondent exactement au sens propre & particulier de chacun de ces termes.

Les premiers & les plus communs étoient ceux qui représentoient les personnes au naturel; & c'étoit proprement le genre qu'on nommoit προσωπεῖον. Les deux autres étoient moins ordinaires; & c'est pour cela que le mot de προσωπεῖον prit le dessus, & devint le terme générique. Les uns ne servoient qu'à représenter les ombres; mais comme l'usage en étoit fréquent dans les tragédies, & que leur apparition ne laissoit pas d'avoir quelque chose d'effrayant, les Grecs les nommoient μορμολυκεῖον. Enfin, les derniers étoient fait exprès, pour inspirer la terreur, & ne représentoient que des figures affreuses telles que les Gorgones & les Furies; & c'est ce qui leur fit donner le nom de μοργόνειων

Il est vraisemblable que ces termes ne perdirent leur premier sens, que lorsque les *masques* eurent entiérement changé de forme, c'est-à-dire du temps de la nouvelle comédie: car jusques-là, la différence en avoit été fort sensible. Mais dans la suite tous les genres furent confondus; les comiques & les tragiques ne différerent plus que par la grandeur, & par le plus ou le moins de difformité; il n'y eut que les *masques* des danseurs qui conserverent leur pre-

miere forme. En général la forme des *masques* comiques portoit au ridicule, & celle des *masques* tragiques à inspirer la terreur. Le genre satyrique fondé sur l'imagination des Poëtes, représentoit par ses *masques*, les Satyres, les Faunes, les Cyclopes, & autres monstres de la fable. En un mot, chaque genre de poésie dramatique avoit des *masques* particuliers, à l'aide desquels l'acteur paroissoit aussi conforme qu'il le vouloit, au caractere qu'il devoit soutenir. De plus, les uns & les autres avoient plusieurs *masques* qu'ils changeoient selon que leur rôle le requéroit.

Mais comme c'est la partie de leurs ajustemens qui a le moins de rapport à la maniere de se mettre de nos acteurs modernes, & à laquelle par conséquent nous avons le plus de peine à nous prêter aujourd'hui, il est bon d'examiner en détail, quels avantages les anciens tiroient de leurs *masques* ; & si les inconvéniens étoient effectivement aussi grands qu'on se l'imagine du premier abord.

Les gens de théatre parmi les anciens, croyoient qu'une certaine physionomie étoit tellement essentielle au personnage d'un certain caractere, qu'ils pensoient, que pour donner une connoissance complette du caractere de ce personnage, ils devoient donner le dessein du *masque* propre à le représenter. Ils plaçoient donc après la définition de chaque personnage, telle qu'on a coutume de la mettre à la tête des pieces de théatre, & sous le titre de *Dramatis personæ*, un dessein de ce *masque*; cette instruction leur sembloit nécessaire. En effet, ces *masques* représentoient non-seulement le visage, mais même la tête entiere, ou serrée, ou large, ou chauve, ou couverte de cheveux, ou ronde ou pointue. Ces *masques* couvroient toute la tête de l'acteur; & ils paroissoient faits, comme en jugeoit le singe d'Esope, pour avoir de la cervelle. On peut justifier ce que nous disons, en ouvrant l'ancien manuscrit de Térence, qui est à la bibliotheque du Roi, & même le Térence de madame Dacier.

L'usage des *masques* empêchoit donc qu'on ne vît souvent un acteur déjà flétri par l'âge, jouer le personnage d'un jeune homme amoureux & aimé. Hyppolite, Hercule & Nestor, ne paroissoient sur le théatre, qu'avec une tête reconnoissable à l'aide de sa convenance avec leur caractere connu. Le visage sous lequel l'acteur paroissoit, étoit toujours assorti à son rôle, & l'on ne voyoit jamais un comédien jouer le rôle d'un honnête homme, avec la physionomie d'un fripon parfait. Les compositeurs de déclamation, c'est Quintilien qui parle, lorsqu'ils mettent une piece au théatre, savent tirer des *masques* même le pathétique. Dans les tragédies, Niobé paroît avec un visage triste, & Médée nous annonce son caractere, par l'air attroce de sa physionomie. La force & la fierté sont dépeintes sur le *masque* d'Hercule. Le *masque* d'Ajax est le visage d'un homme hors de lui-même. Dans les comédies, les *masques* des valets, des marchands, d'esclaves, & des parasites, ceux des personnages d'hommes grossiers, de soldat, de vieille, de courtisane, & de femme esclave, ont tous leur caractere particulier. On discerne par le *masque*, le vieillard austere d'avec le vieillard indulgent; les jeunes gens qui sont sages, d'avec ceux qui sont débauchés; une jeune fille d'avec une femme de dignité. Si le pere, des intérêts duquel il s'agit principalement dans la comédie, doit être quelquefois content, & quelquefois fâché, il a un des sourcils de son *masque* froncé, & l'autre rabattu, & il a une grande attention à montrer aux spectateurs, celui des côtés de son *masque*, lequel convient à sa situation présente.

On peut conjecturer que le comédien qui portoit ce *masque*, se tournoit tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, pour montrer toujours le côté du visage qui convenoit à sa situation actuelle, quand on jouoit les scenes où il devoit changer d'affection, sans qu'il pût changer de *masque* derriere le théatre. Par exemple, si ce pere entroit content sur la scene il présentoit d'abord le côté de son *masque*, dont le sourcil étoit rabattu, & lorsqu'il changeoit de sentiment, il marchoit sur le théatre, & il faisoit si bien, qu'il présentoit le côté du *masque*, dont le sourcil étoit froncé, observant dans l'une & dans l'autre situations, de se tourner toujours de profil. Nous avons des pierres gravées qui représentent de ces *masques* à double visage, & quantité qui représentent de

ſimples *maſques* tout diverſifiés. Pollux en parlant des *maſques* de caracteres, dit que celui du vieillard qui joue le premier rôle dans la comédie, doit être chagrin d'un côté, & ſerein de l'autre. Le même auteur dit auſſi, en parlant des *maſques* des tragédies, qui doivent être caractériſés, que celui de Thamiris, ce fameux téméraire que les Muſes rendirent aveugle, parce qu'il avoit oſé les défier, devoit avoir un œil bleu, & l'autre noir.

Les *maſques* des anciens mettoient encore beaucoup de vraiſemblance, dans ces pieces excellentes où le nœud naît de l'erreur, qui fait prendre un perſonnage pour un autre perſonnage, par une partie des acteurs. Le ſpectateur qui ſe trompoit lui-même, en voulant diſcerner deux acteurs, dont le *maſque* étoit auſſi reſſemblant qu'on le vouloit, concevoit facilement que les acteurs s'y mépriſſent eux-mêmes. Il ſe livroit donc ſans peine à la ſuppoſition ſur laquelle les incidens de la piece ſont fondés, au-lieu que cette ſuppoſition eſt ſi peu vraiſemblable parmi nous, que nous avons beaucoup de peine à nous y prêter. Dans la repréſentation des deux pieces que Moliere & Regnard ont imitée de Plaute, nous reconnoiſſons diſtinctement les perſonnes qui donnent lieu à l'erreur, pour être des perſonnages différens. Comment concevoir que les autres acteurs qui les voyent encore de plus près que nous puiſſent s'y méprendre ? Ce n'eſt donc que par l'habitude où nous ſommes de nous prêter à toutes les ſuppoſitions établies ſur le théatre, par l'uſage, que nous entrons dans celles qui font le nœud de l'Amphitrion & des Ménechmes.

Ces *maſques* donnoient encore aux anciens la commodité de pouvoir faire jouer à des hommes ceux des perſonnages de femmes, dont la déclamation demandoit des poulmons plus robuſtes que ne le font communément ceux des femmes, ſur-tout quand il falloit ſe faire entendre en des lieux auſſi vaſtes que les théatres l'étoient à Rome. En effet, pluſieurs paſſages des écrivains de l'antiquité, entre autres le récit que fait Aulugelle de l'aventure arrivée à un comédien nommé Polus, qui jouoit le perſonnage d'Electre, nous apprennent que les anciens diſtribuoient ſouvent à des hommes des rôles de femme. Aulugelle raconte donc, que ce Polus jouant ſur le théatre d'Athènes le rôle d'Electre dans la tragédie de Sophocle, il entra ſur la ſcene en tenant une urne où étoient véritablement les cendres d'un de ſes enfans qu'il venoit de perdre. Ce fut dans l'endroit de la piece où il falloit qu'Electre parût tenant dans ſes mains l'urne où elle croit que ſont les cendres de ſon frere Oreſte. Comme Polus ſe toucha exceſſivement en apoſtrophant ſon urne, il toucha de même toute l'aſſemblée. Juvénal dit, en critiquant Néron, qu'il falloit mettre aux pieds des ſtatues de cet empereur des *maſques*, des thyrſes, la robbe d'Antigone, enfin, comme une eſpece de trophée, qui conſervât la mémoire de ſes grandes actions. Ce diſcours ſuppoſe manifeſtement que Néron avoit joué le rôle de la ſcene d'Etéocle & de Polinice dans quelque tragédie.

On introduiſit auſſi, à l'aide de ces *maſques*, toutes ſortes de nations étrangeres ſur le théatre, avec la phyſionomie qui leur étoit particuliere. Le *maſque* du Batave aux cheveux roux, & qui eſt l'objet de votre riſée, fait peur aux enfans, dit Martial.

Rufi perſonna Batavi
Quem tu derides, hæc timet ora puer.

Ces *maſques* donnoient même lieu aux amans de faire des galanteries à leurs maîtreſſes. Suétone nous apprend que lorſque Néron montoit ſur le théatre pour y repréſenter un dieu ou un héros, il portoit un *maſque* fait d'après ſon viſage; mais lorſqu'il y repréſentoit quelque déeſſe ou quelque héroïne, il portoit alors un *maſque* qui reſſembloit à la femme qu'il aimoit actuellement. *Heroum deorumque, item heroidum, perſonis effectis ad ſimilitudinem oris ſui, & feminæ prout quamque diligeret.*

Julius Pollux qui compoſa ſon ouvrage pour l'empereur Commode, nous aſſure que dans l'ancienne comédie grecque, qui ſe donnoit la liberté de caractériſer & de jouer les citoyens vivans, les acteurs portoient un *maſque* qui reſſembloit à la perſonne qu'ils repréſentoient dans la piece. Ainſi, Socrate a pu voir ſur le théatre d'Athenes un acteur qui portoit un *maſque* qui lui reſ-

sembloit, lorsqu'Aristophane lui fit jouer un personnage sous le propre nom de Socrate dans la comédie des Nuées. Ce même Pollux nous donne, dans le chapitre de son livre que je viens de citer, un détail curieux sur les différens caracteres des *masques* qui servoient dans les représentations des comédies, & dans celles des tragédies.

Mais d'un autre côté, ces *masques* faisoient perdre aux spectateurs le plaisir de voir naître les passions, & de reconnoître leurs différens symptômes sur le visage des acteurs. Toutes les expressions d'un homme passionné nous affectent bien; mais les signes de la passion qui se rendent sensibles sur son visage, nous affectent beaucoup plus que les signes de la passion qui se rendent sensibles par le moyen de son geste, & par la voix. Cependant les comédiens des anciens ne pouvoient pas rendre sensibles sur leur visage les signes des passions. Il étoit rare qu'ils quittassent le *masque*, & même il y avoit une espece de comédiens qui ne le quittoient jamais. Nous souffrons bien, il est vrai, que nos comédiens nous cachent aujourd'hui la moitié des signes des passions qui peuvent être marquées sur le visage. Ces signes consistent autant dans les altérations qui surviennent à la couleur du visage, que dans les altérations qui surviennent à ses traits. Or, le rouge qui est à la mode depuis cinquante ans, & que les hommes mêmes mettent avant que de monter sur le théatre, nous empêche d'appercevoir les changemens de couleur, qui dans la nature font une si grande impression sur nous. Mais le *masque* des comédiens anciens cachoit encore l'altération des traits que le rouge nous laisse voir.

On pourroit dire en faveur de leur *masque*, qu'il ne cachoit point au spectateur les yeux du comédien, & que les yeux sont la partie du visage qui nous parle le plus intelligiblement. Mais il faut avouer que la plupart des passions, principalement les passions tendres, ne sauroient être si bien exprimées par un acteur masqué, que par un acteur qui joue à visage découvert. Ce dernier peut s'aider de tous les moyens d'exprimer la passion que l'acteur masqué peut employer, & il peut encore faire voir des signes des passions dont l'autre ne sauroit s'aider.

Je croirois donc volontiers, avec l'abbé du Bos, que les anciens qui avoient tant de goût pour la représentation des pieces de théatre, auroient fait quitter le *masque* à tous les comédiens, sans une raison bien forte qui les en empêchoit; c'est que leur théatre étant très-vaste & sans voûte ni couverture solide, les comédiens tiroient un grand service du *masque*, qui leur donnoit le moyen de se faire entendre de tous les spectateurs, quand d'un autre côté ce *masque* leur faisoit perdre peu de chose. En effet, il étoit impossible que les altérations du visage que le *masque* cache, fussent apperçues distinctement des spectateurs, dont plusieurs étoient éloignés de plus de douze ou quinze toises du comédien qui récitoit.

Dans une si grande distance, les anciens retiroient cet avantage de la concavité de leurs *masques*, qu'ils servoient à augmenter le son de la voix; c'est ce que nous apprenent Aulugelle & Boëce qui en étoient témoins tous les jours. Peut-être que l'on plaçoit dans la bouche de ces *masques* une incrustation de lames d'airain ou d'autres corps sonores, propres à produire cet effet. On voit par les figures des *masques* antiques qui sont dans les anciens manuscrits, sur les pierres gravées, sur les médailles, dans les ruines du théatre de Marcellus, & de plusieurs autres monumens, que l'ouverture de leur bouche étoit excessive. C'étoit une espece de gueule béante qui faisoit peur aux petits enfans.

Tandemque redit ad pulpita notum
Exodium, cum personæ *pallentis hiatum*
In gremio matris formidat rusticus infans.
Juven. *sat. iij.*

Or, suivant les apparences les anciens n'auroient pas souffert ce désagrément dans les *masques* de théatre, s'ils n'en avoient point tiré quelque grand avantage; & ce grand avantage consistoit sans doute dans la commodité d'y mieux ajuster les cornets propres à renforcer la voix des acteurs. Ceux qui récitent dans les tragédies, dit Prudence, se couvrent la tête du *masque* de bois, & c'est par l'ouverture qu'on y a

ménagée, qu'ils font entendre au loin leur déclamation.

Tandis que le *maſque* ſervoit à porter la voix dans l'éloignement, ils faiſoient perdre, par rapport à l'expreſſion du viſage, peu de choſe aux ſpectateurs, dont les trois quarts n'auroient pas été à portée d'appercevoir l'effet des paſſions ſur le viſage des comédiens, du moins aſſez diſtinctement pour les voir avec plaiſir. On ne ſauroit démêler ces expreſſions à une diſtance de laquelle on peut néanmoins diſcerner l'âge, & les autres traits les plus remarqués du caractere d'un *maſque*. Il faudroit qu'une expreſſion fût faite avec des grimaces horribles, pour être ſenſible à des ſpectateurs éloignés de la ſcene, au delà de cinq ou ſix toiſes.

Ajoutons une autre obſervation, c'eſt que les acteurs des anciens ne jouoient pas comme les nôtres, à la clarté des lumieres artificielles qui éclairent de tous côtés, mais à la clarté du jour, qui devoit laiſſer beaucoup d'ombres ſur une ſcene où le jour ne venoit guere que d'en haut. Or, la juſteſſe de la déclamation exige ſouvent que l'altération des traits dans laquelle une expreſſion conſiſte, ne ſoit preſque point marquée; c'eſt ce qui arrive dans les ſituations où il faut que l'acteur laiſſe échapper, malgré lui, quelques ſignes de ſa paſſion.

Enfin, les *maſques* des anciens répondoient au reſte de l'habillement des acteurs, qu'il falloit faire paroître plus grands & plus gros que ne le ſont les hommes ordinaires. La nature & le caractere du genre ſatirique demandoit de tels *maſques* pour repréſenter des ſatyres, des faunes, des cyclopes, & autres êtres forgés dans le cerveau des Poëtes. La tragédie ſur-tout en avoit un beſoin indiſpenſable, pour donner aux héros & aux demi-dieux cet air de grandeur & de dignité, qu'on ſuppoſoit qu'ils avoient eu pendant leur vie. Il ne s'agit pas d'examiner ſur quoi étoit fondé ce préjugé, & s'il eſt vrai que ces héros & ces demi-dieux avoient été réellement plus grands que nature; il ſuffit que ce fût une opinion établie, & que le peuple le crût ainſi, pour ne pouvoir les repréſenter autrement ſans choquer la vraiſemblance.

Concluons que les anciens avoient les *maſques* qui convenoient le mieux à leurs théatres, & qu'ils ne pouvoient pas ſe diſpenſer d'en faire porter à leurs acteurs, quoique nous ayons raiſon à notre tour de faire jouer nos acteurs à viſage découvert.

Cependant l'uſage des *maſques* a ſubſiſté long-temps ſur nos théatres, en changeant ſeulement la forme & la nature des *maſques*. Pluſieurs acteurs de la comédie Italienne ſont encore maſqués, pluſieurs danſeurs le ſont auſſi. Il n'y a pas même fort long-temps qu'on ſe ſervoit communément du *maſque* ſur le théatre François, dans la repréſentation des comédies, & quelquefois même dans la repréſentation des tragédies.

Pluſieurs modernes ont tâché d'éclaircir cette partie de la littérature qui regarde les *maſques de théatre* de l'antiquité. Savaron y a travaillé dans ſes notes ſur Sidonius Apollinaris. L'abbé Pacichelli en a recherché l'origine & les uſages dans ſon traité *de maſcheris ceu larvis*. M. Boindin en a fait un ſyſtême très-ſuivi par un excellent diſcours inſéré dans les mémoires de littérature. Enfin, un ſavant Italien, Ficoronius (Franciſcus), a recueilli ſur ce même ſujet des particularités curieuſes dans ſa diſſertation Latine *de larvis ſcenicis, & figuris comicis antiq. rom.* imprimée à Rome en 1750, *in-4°.* avec fig. mais malgré toutes les recherches des littérateurs & des antiquaires, il reſte encore bien des choſes à entendre ſur les *maſques*; peut-être que cela ne ſeroit point, ſi nous n'avions pas perdu les livres que Denis d'Halicarnaſſe, Rufus, & pluſieurs autres écrivains de l'antiquité, avoient écrit ſur les théatres, & ſur les repréſentations: ils nous auroient du moins inſtruits de beaucoup de choſes que nous ignorons, s'ils ne nous avoient pas tout appris.

Le P. Labbe dérive le mot de *maſque* de *maſca*, qui, dit-il, ſignifie proprement une ſorciere dans les loix lombardes, *l. I. tit. XI, § 9, ſtrix quæ dicitur maſca.* « En » Dauphiné, en Savoie, & en Piémont, » continue-t-il, on appelle encore les » ſorcieres de ce nom, & d'autant qu'elles » ſe déguiſent, nous avons appellé *maſques*

» les faux visages ; & de là les *mascarades.* » (*D. J.*)

MASQUES, s. m. (*Hydr.*) *Voyez* DEGUILLEUX.

MASQUES, *terme de Chirurgie*, nom qu'on donne à un bandage qui sert principalement pour les brûlures du visage. Il est ainsi nommé par rapport à sa figure ; c'est un morceau de linge auquel on fait quatre ouvertures qui répondent à celles des yeux, du nez & de la bouche. *Voyez la figure 6. Planche XXVII.* Cette piece de linge est fendue à six chefs, qui se croisent postérieurement & s'attachent au bonnet. (*Y*)

MASQUE, *terme d'Architecture*, est une tête d'homme ou de femme, sculptée & placée à la clef d'une arcade, dont les attributs & le caractere répondent à l'usage de l'édifice. Quoique cette sorte d'ornement soit assez d'usage dans les bâtimens, je pense que l'on devroit préférer les clefs ou consoles : quelque bien sculptés que soient ces *masques*, ils ne présentent jamais qu'un objet imparfait, en n'offrant qu'une partie du corps humain ! cette mutilation ne me semble tolérable qu'à une maison de chasse, à un chenil, à une boucherie, & où ils sont un attribut de l'extérieur du bâtiment à l'usage de l'intérieur, soit par des abattis de bêtes fauves ou domestiques.

Quelque plaisir que l'on puisse avoir de considérer une belle tête dans un claveau, le pied & la main me semblent des parties presque aussi belles, & cependant il paroîtroit ridicule de les placer ou de les admettre dans une décoration, affectant de les faire passer à travers la muraille, telle qu'une main armée qui montre au public la salle d'un maître d'escrime : de plus, le claveau d'une arcade doit tenir les voussoirs de part & d'autre en équilibre, & sa solidité ne peut procurer à l'esprit l'illusion d'un espace libre pour contenir la tête d'une statue, ce qui annonce plutôt un déréglement d'imagination que de l'ordre, du génie & de l'invention.

La plupart des Architectes apportent pour raison que ce ne sont que des *masques* moulés sur la nature qu'on affecte de mettre sur les claveaux des arcades, & non la représentation réelle, mais il n'en est pas moins vrai que cette fiction est vicieuse & ces effigies désagréables, soit que l'on y place des têtes d'une forme élégante ou hideuse ; car plus elles seront d'un beau choix, plus elles paroîtront soumettre l'humanité à la servitude & au supplice ; enfin, plus on affectera d'y placer des *masques* chimériques, tels qu'il s'en voit dans un grand nombre de bâtimens de réputation, & plus, ce me semble, on tombe dans le défaut d'allier les contraires, puisque cette espece de sculpture qui n'annonce que de l'extravagance, s'unit mal avec la pureté, l'élégance & la beauté des proportions de l'architecture qu'on y remarque avec admiration.

MASQUE, (*Arquebus.*) on appelle ainsi un des poinçons ou ciselets dont les Arquebusiers, Armuriers, Eperonniers, Fourbisseurs, & autres semblables ouvriers ciseleurs se servent pour leurs ciselures.

Ces poinçons sont gravés en creux, & représentent diverses têtes d'hommes, de femmes, d'anges, de lions, de léopards, de chiens, &c. suivant la fantaisie du graveur. Ils sont courts & d'un morceau bien aciéré, afin de mieux supporter le coup de marteau qu'on donne dessus, quand on veut en imprimer le relief sur le métal qu'on a entrepris de ciseler.

Après que le *masque* est frappé, on le recherche & on le répare avec divers autres ciselets tranchans ou pointus comme sont les gouges, les frisons, les poinçons, les filieres, &c.

MASQUES, (*Peinture.*) ce sont des visages ou faces humaines sans corps, dont les peintres & les sculpteurs font usage pour orner leurs ouvrages. On appelle *mascarons* les gros *masques* de sculpture. Les *masques* ont ordinairement l'air hideux ou grotesque.

MASQUÉ, *en terme de Blason*, se dit d'un lion qui a un masque.

MASQUER, v. act. (*Jardinage.*) On dit *masquer* une basse-cour, un bâtiment, une montagne, ou quelque aspect désagréable, quand on plante au devant un rideau de charmille ou un bois.

MASSA, (*Géogr. anc.*) Il y a beaucoup de petits lieux dans les anciens auteurs, nommés *massa*, avec un surnom qui les

diftingue les uns des autres. Mais il faut remarquer que ces petits lieux ne défignoient ordinairement qu'un village, un hameau, où le feigneur d'un lieu logeoit les efclaves deftinés à l'agriculture. On en trouvera les exemples dans Ortelius, qui les a raffemblés, dans Ducange. On a dit avec le temps dans le même fens, *mafa*, *mazada*, *mafagium*, *mafum*, *mafio*; & c'eft de ce dernier mot eftropié que nos ancêtres ont fait le mot de *maifon*. (*D. J.*)

MASSA-CARÉRA, (*Géogr.*) ville d'Italie, capitale du petit pays de même nom en Tofcane, dans la Lunégiane, avec titre de principauté, que poffedent les princes de la maifon de Cibo. *Maffa* eft renommée par fes carrieres de marbre. Elle eft fituée dans une belle plaine, à une lieue de la mer, 4 S. E. de Sarzane, 10 N. O. de Pife, 22 N. O. de Florence. *Long.* 27, 45; *lat.* 44, 1. (*D. J.*)

MASSACRE, f. m. (*Gramm.*) c'eft l'action de tuer impitoyablement ceux fur lefquels on a quelque avantage qui les a mis fans défenfe. Il ne fe dit guere que d'une troupe d'hommes à une autre. Le *maffacre* de la faint Barthélemi, l'opprobre éternel de ceux qui le confeillerent, de ceux qui le permirent, de ceux qui l'exécuterent, & de l'homme infame qui a ofé depuis en faire l'apologie. Le *maffacre* des Innocens. Le *maffacre* des habitans d'une ville.

MASSACRE, *riviere du* (*Géogr.*) ou riviere de *Monte-Chrifto*; riviere dans la partie de l'ifle de Saint-Domingue qui eft aux François: les Efpagnols veulent que cette riviere fépare leurs terres de celles des François du côté de cette montagne. On l'appelle *riviere du maffacre*, parce que les deux peuples en font fouvent venus aux mains fur fon rivage. (*D. J.*)

MASSACRE, f. m. en *Vénerie* & en *Blafon*, fe dit d'une tête de cerf, de bœuf, ou de quelqu'autre animal, quand elle eft décharnée.

MASSACRE, f. m. (*terme de Blafon.*) ramure d'un cerf avec une partie du crâne décharnée.

La plupart des auteurs nomment *maffacre*, une rencontre de cerf, ce qu'il ne faut pas confondre.

De Mefchatain de la Faye, en Bourbonnois; *d'azur au maffacre d'or, au chef d'argent.*

De Villemor de Crané, de la Denifiere, proche Troies en Champagne; *d'azur au maffacre d'or, accompagné en chef d'une molette d'éperon de même.* (*G. D. L. T.*)

MASSADA, (*Géogr. facrée.*) fortereffe de la Paleftine, dans la tribu de Juda, à l'occident de la mer Morte ou du lac Afphaltite, fur un rocher efcarpé, & où l'on ne pouvoit que très-difficilement monter. Hérode le Grand fortifia cette place, & la rendit prefque imprenable.

Après la derniere guerre des Juifs contre les Romains, Eléazar, chef des Sicaires, s'empara de *Maffada*. Flavius Sylva que l'empereur Titus avoit laiffé dans la Judée, y affiégea Eléazar; celui-ci, dit Jofephe, *hift. de la guerre des Juifs, l. VII, c. xxviij*, voyant qu'il ne pouvoit plus tenir contre l'armée Romaine, perfuada à tous les Juifs qu'il avoit avec lui de fe tuer l'un l'autre, & que le dernier vivant mettroit le feu au château. Ce projet fut exécuté; deux femmes qui s'étoient cachées dans des aqueducs avec cinq enfans, raconterent ce fait le lendemain aux Romains. (*D. J.*)

MASSÆSYLIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Maffæfylii*, peuple de l'Afrique propre. Peut-être que les peuples nommés *Maffæ-fyli*, *Maffæ-Libyi*, *Maffagetæ* ont pris cette addition de *maffa* dans la langue grecque, du mot μάσσω qui fignifie *toucher*. Suppofez que cette conjecture foit bonne, ce mot joint au nom d'un peuple, fignifieroit un *peuple* qui confine à celui qui eft nommé; par exemple, les *Maffæ-Sylii* feroient un peuple ainfi nommé à caufe des Syliens dont ils étoient voifins. (*D. J.*)

MASSAFRA, (*Géogr.*) petite, mais forte ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre d'Otrante. Elle eft au pied de l'Appennin, & quelques-uns la prennent pour l'ancienne Meffapie. *Long.* 34, 55: *lat.* 40, 50. (*D. J.*)

MASSAGETES, LES, (*Géogr. anc.*) *Maffagetæ*, ancien peuple que les hiftoriens, fur-tout les Grecs, ont placé diverfement; il y a tout lieu de croire que c'étoient des branches d'une feule & même nation qui s'étoit étendue, & dont les parties difperfées

en divers lieux de l'Asie, formerent autant de peuples. Les *Massagetes* de Pomponius Méla & d'Etienne le géographe, étoient des peuples Scythes. La plupart s'avoisinerent des Parthes & des Saces ou Saques, & se disperserent entre la mer Caspienne & la Tartarie indépendante, où est maintenant le pays des Usbecks & le Khorasan. Pline, *l. VI. c. xix.* en parlant de ces peuples, dit, *multitudo eorum innumera, & quæ cum Parthis ex æquo degat.* Les *Massagetes* de Ptolomée étoient un peuple de la Margiane, au midi des Derbices. Les *Massagetes* de Procope sont les mêmes que les Huns. (*D. J.*)

MASSALIEN, s. m. (*Théolog.*) nom d'anciens sectaires qui ont été ainsi appellés d'un mot hébreu qui signifie *priere*, parce qu'ils croyoient qu'il falloit toujours être en priere.

Les Grecs les nomment *Euchites*, Ευχῖται, qui signifie la même chose en leur langue. *Voyez* EUCHITE.

Saint Epiphane, distingue deux sortes de *Messaliens*, savoir, les anciens & les nouveaux.

Les premiers ne sont, selon lui, ni Juifs, ni chrétiens, ni samaritains; mais des gentils qui reconnoissant plusieurs dieux n'adorent cependant aucun d'eux: ils n'adorent qu'un seul dieu qu'ils appellent le *Tout-Puissant*. Ces anciens *Massaliens*, dit le même saint Epiphane, qui sont sortis des Gentils, ont fait bâtir en quelques lieux des oratoires semblables à nos églises. Ils s'y assemblent pour prier & pour chanter des hymnes en l'honneur de Dieu. Ces églises sont éclairées de flambeaux & de lampes. Cette description que saint Epiphane a faite des anciens *Massaliens* approche si fort de la vie des Esséniens, que Scaliger a prétendu qu'on ne devoit point les distinguer de ceux-ci. *Voyez* ESSÉNIENS.

A l'égard des autres *Messaliens* qui étoient chrétiens de profession, ils ne faisoient que de naître au temps de saint Epiphane. Ils prétendoient que la priere seule suffisoit pour être sauvé. Plusieurs moines qui aimoient à vivre dans l'oisiveté, & qui ne vouloient point travailler, se jetterent dans le parti des *Massaliens*. *Dictionnaire de Trévoux.*

A cette oisiveté déja si condamnable ils ajoutoient plusieurs erreurs très-pernicieuses: savoir, que le jeûne & les sacremens n'étoient d'aucune efficace; que la priere seule leur donnoit la force de surmonter les tentations, qu'elle chassoit le démon & effaçoit les péchés que le baptême n'avoit fait que couper, pour ainsi dire, sans les extirper. Ils ajoutoient que chaque homme avoit deux ames, l'une céleste, & un démon que la priere chassoit; qu'ils voyoient la Trinité de leurs yeux corporels; qu'ils parvenoient à la ressemblance avec Dieu & à l'impeccabilité. Ils s'attribuoient le don de prophétie & des inspirations particulieres du Saint-Esprit, dont ils se persuadoient de ressentir la présence dans leurs ordinations (car ils avoient des évêques & des prêtres); alors ils se mettoient à danser, disant qu'ils dansoient sur le diable, ce qui leur fit donner le nom d'*enthousiastes* ou de *possédés*. Ils eurent aussi celui de *saccophores*, parce qu'ils se revêtoient d'un sac, mais non pas tous; car on leur reproche aussi d'avoir porté des robes magnifiques, & donné dans une mollesse à peine supportable dans des femmes. Les empereurs firent des loix contre eux; leurs conversions simulées & leurs fréquentes rechutes engagerent les évêques, assemblés dans un concile en 427, à défendre qu'on les reçût dans l'Eglise, de l'indulgence de laquelle ils avoient tant de fois abusé. Saint August. *de heres. c. lvij.* Theodoret, *hæretic. fabul. liv. IV.* Baronius *ad ann. Christ.* 361, *num* 34, 35. &c.

MASSALIOTICUM OSTIUM, (*Géogr. anc.*) c'est le nom que les anciens ont donné à l'embouchure la plus orientale du Rhône, & par conséquent la plus voisine de Marseille. C'est ce qu'on appelle dans le pays le *Gras de Passon*, ou le *grand Gras.* (*D. J.*)

MASSA-LUBRENSE, (*Géogr.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples dans la terre de Labour, avec un évêché suffragant de Soriente, dont le revenu est établi sur le passage des cailles, car les hommes ont imaginé que tous les êtres de la nature leur appartenoient. *Massa-Lubrense* est située sur un rocher escarpé de tous côtés, & presque environné de la mer, à 2 lieues S. O. de Soriente,

Soriente, 7 S. O. de Naples. *Long.* 31, 58; *lat.* 40, 40. (*D. J.*)

MASSANE *ou* VOLTIGLOLE, s. f. (*Marine.*) terme usité pour les galeres. C'est le cordon de la poupe qui sépare le corps de la galere de l'aissade de poupe. *Voyez* MARINE, *Planche III. fig.* 2. le dessein de la poupe de la galere réale.

MASSANE, (*Géogr.*) haute montagne des Pyrénées vers le Roussillon. Elle a 408 toises de hauteur. (*D. J.*)

MASSANKRACHES, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme dans le royaume de Camboya, situé aux Indes orientales, le premier ordre du clergé, qui commande à tous les prêtres, & qui est supérieur même aux rois. Les prêtres du second ordre se nomment *nassendeches*, qui sont des especes d'évêques qui sont égaux aux rois, & qui s'asseient sur la même ligne qu'eux. Le troisieme ordre est celui de *mitires* ou prêtres, qui prennent séance au dessous du souverain; ils ont au dessous d'eux les *chainyses* & les *sazes*, qui sont des prêtres d'un rang plus bas encore.

MASSAPÉE, s. f. (*Marine.*) instrument qui sert à mouvoir les cordages d'un bâtiment.

MASSA VETERNENSIS, (*Géogr.*) misérable petite ville d'Italie, dans le Siennois en Toscane, avec un évêché suffragant de Sienne. Elle est sur une montagne proche la mer, à 10 lieues S. O. de Sienne. *Long.* 28, 35; *lat* 43, 5. (*D. J.*)

MASSE, *rypha*, (*Botan.*) genre de plante à fleur sans pétales, composée de plusieurs étamines, disposée en épi. Ces étamines sont stériles; les embryons se trouvent à la partie inférieure de l'épi & deviennent des semences dans la suite. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

MASSE, s. f. (*Phys.*) en Méchanique, est la quantité de matiere d'un corps. *Voyez* CORPS & MATIERE. La *masse* se distingue par-là du volume qui est l'étendue du corps en longeur, largeur & profondeur. *Voyez* DENSITÉ & VOLUME.

On doit juger de la *masse* des corps par leur poids; car M. Newton a trouvé par des expériences fort exactes, que le poids des corps étoit proportionnel à la quantité de matiere qu'ils contiennent.

Ce grand géometre ayant suspendu à des fils ou verges d'égale longueur, des poids égaux de différentes matieres, comme d'or, de plomb, renfermés dans des boîtes égales, & de même matiere, a trouvé que tous ces poids faisoient leurs oscillations dans le même temps. Or la résistance étoit égale pour tous, puisque cette résistance n'agissoit que sur des boîtes égales qui les renfermoient. Donc la cause motrice de ce poids y produisoit la même vîtesse; donc cette cause étoit proportionnelle à la *masse* de chaque poids; donc la pesanteur qui étoit la cause motrice, étoit dans chaque poids oscillant proportionnelle à la *masse*.

Ainsi les *masses* des deux corps également pesans sont égales. Il n'en est pas de même de la densité qu'il ne faut pas confondre avec la *masse*; car un corps a d'autant moins de densité qu'il a moins de *masse* sous un même volume; en sorte que si deux corps sont également pesans, leurs densités sont en raison réciproque de leurs volumes, c'est-à-dire, que si l'un a deux fois plus de volume que l'autre, il est deux fois moins dense. *Voyez l'article* DENSITÉ, où vous trouverez une formule pour comparer les *masses*, les volumes & les densités des différens corps.

Il s'en faut de beaucoup que la *masse* ou la quantité de matiere des corps n'occupe tout le volume de ces mêmes corps. L'or, par exemple, qui est le plus pesant de tous les corps, étant réduit en feuilles minces, donne passage à la lumiere & à différens fluides, ce qui prouve qu'il y a beaucoup de pores & d'interstices entre ses parties. Or l'eau est 19 fois moins pesante que l'or; ainsi en supposant même qu'un pied cube d'or n'eût point du tout de pores, il faut convenir qu'un pied cube d'eau contient 18 fois au moins plus de pores & de vuide que de matiere propre. (*O*).

MASSE, (*Hydraul.*) On dit une *masse* de terre, de sable, de glaise, de terre franche, quand on y pratique quelque piece d'eau, ce qui épargne de faire des corrois. (*K*)

MASSE, (*Pharmacie.*) c'est ainsi qu'on appelle la quantité totale & informe d'un remede composé, destiné à être divisé en

plusieurs doses & à être appliqué ou donné sous une forme particuliere.

C'est ainsi qu'on dit une *masse* de pilules, une *masse* d'emplâtres, de la matiere toute préparée de ces remedes, à laquelle il ne manque pour la premiere, que d'être formée en pilules, & pour la seconde, que d'être étendue sur des morceaux de linge d'une certaine figure, ou bien formée en magdaleons. (*b*)

Masse, (*Marine.*) piece de bois, longue d'environ 42 pieds, qui sert à tourner le gouvernail d'un bateau foncet.

Masse, (*Com.*) amas, assemblage de plusieurs choses, soit qu'elles soient de différente nature, soit qu'elles soient de même espece. Ce terme a différentes acceptions dans le commerce, dont nous allons donner les plus générales.

Masse se dit d'une certaine quantité de marchandises semblables, que l'usage a fixées à un certain poids ou à un certain nombre, pour en faciliter le débit. Ainsi l'on dit des soies en *masse*, des plumes d'autruche en *masse*, des pelleteries en *masse*. *Voyez* Soie, Plumes, Pelleteries.

Masse se dit aussi dans la jurisprudence du commerce, d'un capital que l'on fait de tous les effets mobiliers d'un marchand ou de plusieurs marchands associés qui ont mal fait leurs affaires, pour être partagés à leurs créanciers, au soula livre.

Masse se dit aussi en fait de gabelles, d'une quantité de sel provenant d'une même voiture, qu'on met en un seul tas dans les greniers à sel ou les dépôts, pour y être vendue & distribuée au public. On fait aussi des *masses* de sels confisqués. *Diction. de commerce.*

Masse *ou* Chaise, (*Monnoy.*) monnoie d'or. Philippe-le-Bel fit faire des *chaises* ou *cadieres*, comme on parloit alors, qu'on appelloit aussi *royaux durs*. Cette monnoie n'étoit qu'à 22 karats, & pesoit 5 deniers 12 grains trébuchans. Elle fut appellée *masse*, à cause que le roi y tenoit une *masse* de la main droite. On la nomma *chaise*, parce que le roi y étoit assis dans une chaise. Enfin on donna à cette espece le nom de *royal dur*, parce que n'étant qu'à 22 karats, elle étoit moins pliable que les monnoies d'or fin.

Les successeurs de Philippe-le-Bel firent aussi des *masses* ou *chaises* d'or. Celles de Philippe de Valois étoient d'or, & pesoient 3 deniers 16 grains. Les premieres que Charles VI. fit faire, pesoient 4 deniers 18 grains, & étoient pareillement d'or fin; mais il en fit aussi frapper d'autres qui n'étoient qu'à 22 karats ¼. Sous Charles VI. elles furent d'un moindre poids & d'un moindre titre, puisqu'elles n'étoient qu'à 16 karats, & du poids de 2 derniers 29 grains ⅓. (*D. J.*)

Masse, (*Architect.*) terme dont on se sert en Architecture, pour exprimer l'ensemble des parties principales aussi-bien que la grandeur des édifices. On dit: les avant-corps du palais du Luxembourg font de belles *masses*; toute la façade de Versailles, du côté du jardin, fait une belle *masse*.

On se sert aussi de cette expression, par rapport à la sculpture: cette figure, ce groupe, ce trophée est bien *massé*.

Masse de carriere, se dit d'un tas de plusieurs lits de pierre, les uns sur les autres dans une carriere, tels que la nature les a placés. En latin *moles saxea.*

Masse, *outil de Bourrelier*, c'est une espece de gros marteau de fer, fort pesant & quarré, à manche court, dont ces ouvriers se servent pour battre & applatir les cuirs qu'ils emploient aux différens usages de leur métier.

Masse de fer, (*Charpent.*) elle sert aux Charpentiers pour emmancher à force, certains assemblages qu'il faut justes & serrés.

Masse, *outil de Charron*, c'est un morceau de fer, long de six pouces, quarré, plat sur ses deux pans, au milieu duquel est un œil où se place un manche assez gros, & long de deux pieds & demi. Les Charrons s'en servent pour chasser les raies dans les mortaises des moyeux.

Masse de fer, (*Cordonnier.*) elle sert à battre les semelles des souliers. C'est une *masse* ordinaire qui pese trois ou quatre livres.

Masse, en terme de *Graveur en pierres fines*, se dit d'un morceau de pierre qu'on leve d'un endroit pour y graver en creux toutes les parties dans le détail. Lever la *masse* d'un œil, c'est proprement ébaucher l'œil

ou marquer sa place, sans entrer dans aucun détail des parties.

Masse, *terme de billard*, c'est un instrument dont les joueurs se servent pour pousser une bille contre une autre. La *masse* est un morceau de bois ou d'ivoire, d'un doigt d'épaisseur, de trois bon doigts de largeur, & d'autant de longueur; elle est courbe; & n'est pas si large par en haut que par en bas. Au bout de la *masse* est une mortaise dans laquelle on fait entrer un manche de bois tourné, long de trois pieds, & d'un doigt de diametre. La *masse* a dans son milieu en dessus, une raie marquée qui sert au joueur à prendre sa visée.

Masse de lumiere, se dit *en Peinture*, de la réunion de plusieurs lumieres particulieres qui n'en font qu'une. *Masse* d'ombres est de même la réunion de plusieurs petites ombres. *Voyez* Clair-obscur, Large, Peindre-large.

On dit de belles *masses*, de grandes *masses*; jamais les objets ne font de beaux, de grands effets dans un tableau, s'ils ne sont compris sous de grandes *masses* de lumiere & d'ombres.

Masse de plumes, (*Plumassier.*) on appelle ainsi en termes de Plumassier un paquet de cinquante plumes d'autruches blanches & fines, car il n'y a que celles-là qui se vendent en *masse*, les autres moins précieuses se vendent au cent.

Masse, (*Sculpt.*) c'est un gros marteau avec lequel les Sculpteurs dégrossissent leurs ouvrages en frappant sur les ciseaux.

Masse de trame, *terme de marchand de soie*. La *masse de trame* est composée de six, huit, à dix matteaux, lesquels sont enfilés à un petit écheveau de soie, & ensuite arrêtés & fixés au moyen d'une boucle que l'on fait à l'écheveau. Cette façon de plier les soies n'est en usage que dans les soies d'Avignon, du Vivarais & du Dauphiné. *Voyez* Matteaux.

Masse, s. f. (*Tailland.*) especes de marteaux qui sont fabriqués par les Taillandiers, & à l'usage des Charrons & des Carriers. Ceux-ci s'en servent pour fendre les blocs de pierre.

Masse, s. f. *virga, æ*, (*terme de Blason.*) figure d'un bâton orné en haut, garni d'or ou d'argent qu'on porte devant le roi en quelques cérémonies & devant le chancelier.

On porte aussi des *masses* devant le recteur de l'université de Paris, quand il va avec les quatre facultés aux processions & autres cérémonies.

De Nay de Richecourt, en Lorraine *d'azur à deux masses d'argent, emmanchées d'or, passées en sautoir.* (*G. D. L. T.*)

MASSEL, terre bolaire de, (*Hist. nat.*) terre d'un beau rouge, grasse & douce au toucher, adhérente à la langue; elle est très-pure; elle se trouve à *Massel* en Silésie.

Le plomb natif de *Massel* a fort embarassé les minéralogistes. Ce sont des grains de plomb pur, semblable à de la dragée, qui ont été trouvés dans une butte de sable en Silésie, dans le voisinage de cette ville. On ne sait quelle est leur origine, & si on doit regarder ces grains de plomb comme produits par la nature ou par l'art: ces grains sont blancs à l'extérieur comme de la céruse; & M. de Justi croit que c'est accidentellement qu'ils ont été enfouis dans cet endroit, qui ne paroît point de nature à les avoir produits. (—)

MASSELOTTE, s. f. en *terme de Fonderie*, est une superfluité de métal qui se trouve aux moules des pieces de canon & des mortiers, après qu'ils ont été coulés; car il faut toujours mettre plus de métal qu'il n'en est besoin pour ce que l'on a à fondre. Quand on coule la piece, la volée en bas, la *masselotte* se trouve à la culasse: c'est le métal le dernier fondu: on le scie lorsqu'on répare la piece. *Voyez* Volée, Culasse, *&c.*

MASSE-MORE, s. f. (*Marine.*) c'est du biscuit pilé dont on nourrit les bestiaux sur un vaisseau, quand on n'a rien autre chose à leur donner.

MASSEPAIN, s. m. *en terme de Confiseur*, se sont des especes de pains d'une pâte d'amande & de sucre, à peu près comme celle des biscuits; on en fait avec la marmelade de presque tous les fruits, dans chaque saison.

MASSERANO, (*Géogr.*) petite place d'Italie enclavée dans le Piémont, entre le Verceillois, & le Biellois; c'est la capitale d'un petit état de même nom, avec titre

de principauté. Elle est sur une montagne, à huit lieues N. O. de Verceil, dix-huit N. E. de Turin. *Long.* 25, 40, *lat.* 45, 32. (*D. J.*)

MASSETER, f. m. *terme d'Anatomie*, est un muscle triangulaire à deux têtes, & qui sert à tirer la mâchoire inférieure en en-haut lorsqu'on mange. *Voyez* MACHOIRE.

Le *masseter* est gros & court, il vient de l'arcade zygomatique & de l'os de la pommette, & s'insere dans le bord intérieur de la mâchoire inférieure, depuis son angle externe jusqu'à son milieu. Ses fibres s'étendent en trois directions différentes; celles qui viennent du zygoma s'avancent obliquement jusqu'au milieu de la branche de la mâchoire; celles qui partent de l'os de la pommette croisent celle-là, & les fibres qui sont au milieu vont perpendiculairement depuis leur origine jusqu'à leur insertion. *Voyez Planc. anat.* (*Myolog.*)

MASSETERIQUE, adj. *en Anatomie*, nom d'une artere qui se distribue au masseter, & qui est produite par la carotide externe. *Voyez* CAROTIDE.

MASSIA, (*Hist. mod. Culte.*) c'est le nom que les Japonnois donnent à de petits oratoires ou chapelles bâtis en l'honneur des dieux subalternes; elles sont desservies par un homme appellé *canusi*, qui s'y tient pour recevoir les dons & les offrandes des voyageurs dévots qui vont invoquer le dieu. Ces *canusi* sont des séculiers à qui les kuges ou prêtres de la religion du Sintos, par un désintéressement assez rare dans les hommes de leur profession, ont abandonné le soin & le profit des chapelles & même des mia ou temples.

MASSIAC, (*Géogr.*) petite ville de France dans la haute Auvergne, sur la riviere d'Alagnon, entre Brioude & Murat. *Long.* 21, 6, *lat.* 45, 12.

MASSICOT, f. m. (*Chimie & Peinture.*) c'est ainsi qu'on nomme une chaux de plomb d'une couleur jaune, dont les peintres se servent pour peindre en jaune.

Lorsqu'on fait fondre du plomb, il se forme à sa surface une poudre grise qui est une véritable chaux de ce métal; si après avoir enlevé cette poudre grise on l'expose à un feu plus violent, elle devient jaune, & c'est là ce qu'on appelle *massicot*. On peut encore le faire d'une autre façon. On n'aura qu'à prendre de la céruse, c'est-à-dire, du plomb dissous par le vinaigre; on en remplira de vieux canons de pistolets; on bouchera ces canons avec de la terre glaise, & on les mettra dans le feu où on les tiendra rouges pendant quatre ou cinq heures, au bout desquelles le *massicot* sera fait.

Quelques auteurs distinguent trois especes de *massicot*; le blanc, le jaune & le doré. Ces trois especes sont trois chaux de plomb, qui ont éprouvé des degrés de feu différens. *Voyez* PLOMB.

On donne aussi quelquefois le nom de *massicot* ou de *mastichot* à une composition qui sert de base à la couverte ou aux vernis dont on couvre la fayance & la poterie de terre. C'est une espece de verre fait avec du sable fin, de la soude ou de la potasse. On y mêle ensuite soit de la chaux d'étain, soit de la litharge, soit du plomb, suivant différentes proportions. On applique ce mêlange en poudre sur les poteries que l'on veut vernisser, & on les expose dans un fourneau, pour que cette composition en se fondant s'applique sur le vaisseau. *Voyez* POTERIE. (—)

MASSIER, f. m. (*Gram. Hist. mod.*) celui qui porte une masse, *voyez* MASSE. Le recteur de l'université a ses *massiers*; le chancelier a les siens; le roi est précédé de *massiers* aux processions de l'ordre; les cardinaux ont des *massiers* à cheval devant eux en leurs entrées; deux *massiers* tiennent la bride du cheval du pape, & le conduisent lorsqu'il sort en cérémonie.

MASSIF, adj. ce qui est gros & solide; ce terme est opposé à *menu* & *délicat*. *Voyez* SOLIDITÉ.

C'est ainsi que nous disons qu'un bâtiment est trop *massif*, pour marquer que les murs en sont trop épais; qu'un mur est *massif*, pour marquer que les jours & les ouvertures en sont trop petites à proportion du reste.

On appelle *massif* en Architecture toute bâtisse de moellon, de pierre, de brique, faite en fondation, sans qu'il y ait de cave, pour porter un ou plusieurs murs, colonnes, piliers, perron & autres.

Massif, ſ. m. (*Hydraul.*) s'entend d'un corroi de glaiſe ou d'une chemiſe de ciment qui ſert à retenir les eaux dans les baſſins. *Voyez* Construction des bassins.

Massifs ſont ordinairement des bandes de gaſon que l'on pratique de la largeur de deux ou trois pieds, entourées des deux côtés d'un ſentier ratiſſé d'un pied de large, & ſablé de rouge. Ces *maſſifs* prennent naiſſance de la borderie d'un partere, où ils ſe contournent en volutes, d'où ſortent des palmettes, des nilles & de becs de corbin; quand ils ſe répetent, ils compoſent les compartimens des parteres.

MASSIN (*Hiſt. mod. Juriſprud.*) c'eſt le nom que l'on donne dans l'iſle de Madagaſcar aux loix auxquelles tout le monde eſt obligé de ſe conformer: elles ne ſont point écrites; mais étant fondées ſur la loi naturelle, elles ſont paſſées en uſage, & il n'eſt permis à perſonne de s'en écarter. Ces loix ſont de trois ſortes: celles que l'on nomme *maſſin-dili* ou loix du commandement, ſont celles qui ſont faites par le ſouverain; c'eſt ſa volonté fondée ſur la droite raiſon, par laquelle il eſt obligé de rendre la juſtice, d'accommoder les différends, de diſtribuer des peines & des récompenſes. Suivant ces loix, un voleur eſt obligé de rendre le quadruple de ce qu'il a pris; ſans cela il eſt mis à mort, ou bien il devient l'eſclave de celui qu'il a volé.

Maſſin-poch, ſont les loix & uſages que chacun eſt obligé de ſuivre dans la vie domeſtique, dans ſon commerce, dans ſa famille.

Maſſin tane, ſont les uſages, les coutumes ou les loix civiles, & les réglemens pour l'agriculture, la guerre, les fêtes, *&c.* Il ne dépend point du ſouverain de changer les loix anciennes, & dans ce cas il rencontreroit la plus grande oppoſition de la part de ſes ſujets, qui tiennent plus qu'aucun autre peuple aux coutumes de leurs ancêtres. Cependant il regne parmi eux une coutume ſujette à de grands inconvéniens, c'eſt qu'il eſt permis à chaque particulier de ſe faire juſtice à lui-même, & de tuer celui qui lui a fait tort.

MASSINGO, (*Hiſt. nat.*) eſpece de graine aſſez ſemblable au millet, excepté qu'elle eſt plus grande & plus ferme, qui ſert à la nourriture des habitans du royaume de Congo en Afrique. On dit qu'elle eſt très-bonne au goût, mais elle produit des flatuoſités & des coliques ſur les Européens, qui n'ont point l'eſtomac auſſi fort que les negres.

MASSINISSA, (*Hiſt. anc.*) fils de Gela, roi des Maſſiliens, parvint au trône qu'avoit uſurpé le meurtrier de preſque toute ſa famille. Les Numides ſe rangerent en foule ſous ſes drapeaux, & il remporta une victoire qui le rendit paiſible poſſeſſeur de l'héritage de ſes ancêtres. Il uſa avec modération de ſa proſpérité, & pouvant punir l'uſurpateur Lacumaces, il eut la généroſité de lui pardonner, & de lui rendre tous ſes biens. Syphax, roi des Maſſeſſyliens & allié des Romains, prévoyant ſa grandeur future, le dépouilla de ſes états. *Maſſiniſſa* vaincu, ſe retira ſur le mont Balbus, d'où il ne deſcendoit que pour faire des courſes ſur les terres de ſon ennemi. Syphax lui oppoſa un de ſes meilleurs généraux qui le contraignit de ſe retirer ſur le ſommet de la montagne, où il fut aſſiégé. *Maſſiniſſa*, après une vigoureuſe réſiſtance, ſe ſauva avec quatre ſoldats qui avoient ſurvécu à leurs compagnons. Il ſe retira dans une caverne où il ne ſubſiſta que de brigandages; mais, ennuyé de ſa retraite, il eut l'audace de reparoître ſur les frontieres de ſon royaume, où, raſſemblant une armée de ſix mille hommes de pied & de deux mille chevaux, il rentra en poſſeſſion de ſes états. Syphax avec des troupes ſupérieures marcha contre lui, l'action fut ſanglante, & la valeur fut obligée de céder à la ſupériorité du nombre. *Maſſiniſſa* vaincu ſe retira avec ſoixante & dix cavaliers, entre les frontiers des Carthaginois & des Garamanthes, où l'arrivée de la flotte Romaine le rétablit dans ſon royaume. Ce prince étoit devenu l'ennemi des Carthaginois qui lui avoient enlevé ſa chere Bérénice. Cette princeſſe qui uniſſoit tous les talens aux charmes les plus touchans, lui avoit été promiſe; mais le ſénat de Carthage contraignit ſon pere Aſdrubal de la donner à Syphax. *Maſſiniſſa*, indigné de cet outrage, ſe jeta dans les bras des Romains. Ce fut par leur ſecours qu'il ſe rendit maître du royaume de Syphax, &

qu'après la bataille de Sama, il dicta des conditions humiliantes aux Carthaginois qu'il obligea de lui payer cinq mille talens. Après une autre victoire qu'il remporta sur eux, il fit passer sous le joug leurs soldats, & les força de rappeller leurs bannis qui s'étoient réfugiés dans ses états. Il étoit âgé de quatre-vingt-dix ans, lorsqu'il termina cette guerre. Avant de mourir, il donna son anneau à l'ainé des cinquante-quatre fils qui lui survécurent, & dont il n'y avoit que trois nés d'un mariage légitime. Le commencement de sa vie ne fut qu'un tissu d'infortunes; mais sur la fin de son regne, chaque jour fut marqué par des prospérités. Son royaume s'étendoit depuis la Mauritanie jusqu'aux bornes occidentales de la Cyrénaïque. La guerre dont il fut occupé, ne l'empêcha point de civiliser ses peuples dont il fut le conquérant & le législateur. Il étoit d'un tempérament robuste, & il conserva sa vigueur jusqu'à une extrême vieillesse, puisqu'étant mort à quatre-vingt-dix ans, il laissa un fils qui n'en avoit que quatre. Il fut redevable de cette santé inaltérable à sa frugalité, & à l'habitude des fatigues. Il restoit à cheval pendant plusieurs jours & plusieurs nuits de suite. Le lendemain d'une victoire remportée sur les Carthaginois, on le trouva dans sa tente mangeant un morceau de pain bis. (*T—N.*)

MASSIQUE, MONT, *Massicus mons* (*Géogr. anc.*) côteau ou monticule de la Campanie, aux environs de Sinuesse. Il s'y recueilloit beaucoup de vin & il étoit excellent. Martial en fait l'éloge, *épigr. 57, l. XII*, dans ce vers:

De Sinuessanis venerunt Massica *prœlis.*

Horace le vante aussi dans sa premiere ode, & dit que quand il est vieux il rappelle le goût du buveur.

Est qui nec veteris pocula Massici
Spernit.

Le vin *massique* se nomme aujourd'hui *massacano*, & le côteau *monte di Dracone.* Ce côteau est dans la terre de Labour, qui fait partie de l'Italie méridionale.

MASSOLAC, *massolacum*, (*Géogr.*) un des anciens palais des rois de France. Ce fut dans ce palais que Clotaire II, fit comparoître devant lui en 613, le patrice Aléthée, & le fit condamner à périr par le glaive. Ce fut encore à *Massolac* qu'après la mort du roi Dagobert I, les seigneurs de Neustrie & de Bourgogne s'assemblerent pour proclamer, roi son fils Clovis. Dom Germain & dom Ruinart ont laissé indécise la situation de ce palais; cependant bien des raisons portent à croire que l'endroit où il étoit bâti doit être *Maslay*, à une lieue de Sens, vers l'orient, sur la petite riviere de Vanne. On croit qu'il fut détruit par les Sarrasins; mais le nom un peu altéré *Masiliacus pagus*, pour *Massolacus pagus*, Maslay, est resté aux deux villages contigus, dont l'un s'appelle *Maslay-le-Roy*, & l'autre *Maslay-le-vicomte.* (*D. J.*)

MASSOURE, *Massora*, (*Géogr.*) petite ville d'Egypte près de Damiette, fameuse par le sanglant combat qui s'y livra entre l'armée de S. Louis & celle des Sarrasins en 1249. Robert, comte d'Artois, frere du roi, homme avide de gloire & d'un naturel bouillant, y fut tué & fut cause de la perte de la bataille. Le roi y fut fait prisonnier & Damiette enlevée.

Eudes, duc de Bourgogne, fut pris; le sire de Brancion, gentilhomme Bourguignon, fut tué sous les yeux de son prince. Tout le monde connoît la réponse d'un vieux chevalier à la reine, femme de S. Louis, qui vouloit qu'on lui ôtat la vie, si les Sarrasins se rendoient maîtres de Damiette. Le grand amiral des galeres, le sire de Joinville, n'hésitent pas à convenir aux ennemis qu'ils n'ont pas l'honneur d'être cousins du roi, quoique la conservation de leurs jours semblât être attachée à déguiser la vérité. Geoffroi de Sargines dit, qu'il aimeroit mieux que les Sarrasins les eussent tous tués & pris, qu'il leur fût reproché d'avoir laissé le roi en gage. (*C*).

MASSUE, s. f. (*Littér.*) On sait que chez les anciens c'étoit une sorte d'arme lourde & grosse par un bout, hérissée de plusieurs pointes. Personne n'ignore encore que c'est le symbole ordinaire d'Hercule, parce que ce héros ne se servoit que d'une *massue* pour combattre les monstres & les

tyrans. Après le combat qu'il ſoutint contre des géans, il conſacra ſa *maſſue* à Mercure: la fable ajoute qu'elle étoit de bois d'olivier ſauvage, qu'elle prit racine & devint un grand arbre. On donne auſſi quelquefois la *maſſue* à Théſée. Euripide dans ſes *ſuppliantes* appelle la *maſſue* de ce héros *épidaurienne*, parce qu'au rapport de Plutarque, Théſée en dépouilla Périphete, qu'il tua dans Epidaure, & il s'en ſervit depuis, comme fit Hercule de la peau du lion de Nemée. (*D. J.*)

MASSYLIENS, ſ. m. pl. (*Géogr. anc.*) Les Numides qui occupoient une grande étendue de côtes en Afrique ſur la Méditerannée, ſe diviſoient en deux nations nombreuſes, les *Maſſyli* & les *Maſſælici*.

Ceux-là confinoient au domaine de Carthage, ceux-ci à la Mauritanie. Au temps de la deuxieme guerre punique, les premiers avoient pour roi Maſſiniſſa, ſi conſtamment uni aux Romains; & les autres, Syphax qui fut dépouillé de ſon royaume, à cauſe de ſon attachement aux Carthaginois. Les Romains en gratifierent Maſſiniſſa qui remit toute la nation Numide ſous ſa puiſſance. La Numidie répond en grande partie au royaume d'Alger. *Géogr. de Virg. p.* 174. (*C.*)

MASTIC, LE, ſ. m. (*Hiſt. des drog.*) en latin *maſtiche*, *maſtix*, ou *reſina lentiſcana*. Offic. ῥητίνη σχίνινη καὶ μαστίχη. Dioſcor. *maſtech* arab.

Réſine ſeche, tranſparente, d'un jaune pâle, en larmes ou en grumeaux, de la groſſeur d'un petit pois ou d'un grain de riz, fragile, qui ſe caſſe ſous la dent, & s'amolit cependant par la chaleur comme de la cire, s'enflâmme ſur les charbons, répand une odeur agréable, & a un goût légérement aromatique, réſineux & un peu aſtringent.

Cette gomme réſineuſe découle du lentiſque des iſles de l'Archipel par inciſion, & Bellon même aſſure que les lentiſques ne donnent de réſine que dans l'iſle de Scio. Cependant ceux d'Egypte en produiſoient autrefois, puiſque Galien recommande le *maſtic* d'Egypte. Quelques-uns diſent qu'il en découle auſſi des lentiſques d'Italie; & Gaſſendi, dans la vie de Peireſc, ouvrage excellent en ſon genre, où l'on trouve cent choſes curieuſes qu'on n'y attend point, remarque que du côté de Toulon il y a de ces arbres qui rendent quelques grains de *maſtic*. Il eſt pourtant vrai que tout celui que l'on débite aujourd'hui ne vient que des iſles de l'Archipel, & en particulier de celle de Scio.

On croit communément que c'eſt la culture ſeule qui rend ces arbres propres à fournir du *maſtic*, mais c'eſt une erreur, puiſqu'il ſe trouve dans Scio même beaucoup de lentiſques qui ne produiſent preſque rien, & qui néanmoins ſont auſſi beaux que les autres: il faut donc attribuer la raiſon de ce phénomene à une tiſſure particuliere des racines & des bois, qui varie conſidérablement dans les individus de même eſpece. On a beau tailler & cultiver les lentiſques de Toulon, ils ne fourniſſent point de *maſtic*. Combien y a-t-il de pins dans nos forêts qui ne donnent preſque pas de réſine, quoiqu'ils ſoient de même eſpece que ceux qui en fourniſſent beaucoup? Ne voit-on pas la même choſe parmi ces ſortes de cedres, *cedrus folio cupreſſi* major, *fructu flaveſcente*, de C. B. P. dont on tire l'huile de cade?

L'expérience donc a fait connoître que c'étoit la ſeule qualité des eſpeces de lentiſque qui produiſoit le *maſtic*; & que la meilleure précaution que l'on pouvoit prendre pour en avoir beaucoup, étoit de conſerver & de provigner les ſeules lentiſques qui naturellement en donnent beaucoup.

C'eſt pour cette raiſon que ces arbres ne ſont pas alignés dans les champs, mais qu'il ſont diſpoſés par pelotons ou boſquets, écartés fort inégalement les uns des autres. L'entretien de ces arbres ne demande aucun ſoin; il n'y a qu'à les bien choiſir & les faire multiplier, en couchant en terre les jeunes tiges.

On émonde ſeulement quelquefois les lentiſques dans le mois d'octobre, ou pour mieux dire, on décharge leurs troncs des nouveaux jets qui empêcheroient le ſuccès des inciſions. Du reſte, on ne laboure pas la terre qui eſt au deſſous: on arrache ſeulement les plantes qui y naiſſent; on balaie proprement le terrein pour y recevoir le *maſtic*, & il eſt néceſſaire qu'il ſoit dur & bien aplani.

Peut-être que si on suivoit la même méthode en Candie, en Italie, en Provence, on trouveroit plusieurs lentisques qui répandroient du *mastic*, comme ceux de Scio.

On commence dans cette isle les incisions des lentisques le premier jour du mois d'août; on coupe en travers & en plusieurs endroits l'écorce des troncs, avec de gros couteaux, sans toucher aux jeunes branches. Dès le lendemain de ces incisions, on voit distiller le suc nourricier par petites larmes, dont se forment peu à peu les grains de *mastic*; ils se durcissent sur la terre, & composent souvent des plaques assez grosses: c'est pour cela que l'on balaie avec soin le dessous de ces arbres. Le fort de la récolte est vers la mi-août, pourvu que le temps soit sec & serein; si la pluie détrempe la terre, elle enveloppe toutes ces larmes, & c'est autant de perdu: telle est la premiere récolte du *mastic*.

Vers la fin de septembre, les mêmes incisions en fournissent encore, mais en moindre quantité: on le passe au sas pour en séparer les ordures; & la poussiere qui en sort s'attache si fort au visage de ceux qui y travaillent, qu'ils sont obligés de se laver avec de l'huile.

Ils ne mériteroient pas d'être plaints pour ce léger accident, si du moins il leur revenoit quelque petite portion de leur récolte; mais on ne juge pas que cela soit équitable dans les pays soumis au grand-seigneur. Tout le produit des fonds lui appartient avec la propriété des fonds; si quelqu'un vend la terre, les arbres qui fournissent la résine de *mastic* sont réservés pour sa hautesse, c'est-à-dire, qu'on ne peut rien vendre. Quand un habitant est surpris portant du *mastic* de sa récolte dans quelque village, il est condamné aux galeres & dépouillé de tous ses biens. Nous en usons à peu près de même pour le sel.

On n'accorde aux habitans des lieux où l'on recueille cette résine, que la prérogative de porter la sesse blanche autour de leur turban, de même que les Turcs; prérogative peut-être consolante pour des peuples qui croient avoir quelque faveur, quand le prince cesse de lever sa main pour les anéantir.

Les lentisques semblent faits pour la gloire du sultan, qui jouit des pays où ces arbres donnent le *mastic* sans culture. En effet, puisqu'il est propriétaire du fonds de la terre, il en résulteroit infailliblement pour lui la perte du *mastic*, s'il falloit cultiver les arbres; car dans ces lieux-là l'abandon des terres à cultiver est toujours certain: on ne répare point, on n'améliore point, on ne plante point, on tire tout de la terre, on ne lui rend rien.

La récolte entiere du *mastic* est destinée pour la capitale de l'empire, & par conséquent la plus grande partie pour le serrail. Le sultan ne voit, n'envisage que le palais où il est renfermé, & dont il se trouve pour ainsi dire le premier prisonnier; c'est à ce palais qu'il rapporte ses inclinations, ses lois, sa politique, ses plaisirs: c'est là qu'il tient ses sultanes & ses concubines, qui consomment presque tout le *mastic* de l'Archipel.

Elles en mâchent principalement le matin à jeun, pour s'amuser, pour affermir leurs gencives, pour prévenir le mal des dents, pour le guérir, ou pour rendre leur haleine plus agréable. On jette aussi des grains de *mastic* dans des cassolettes pour des parfums, ou dans le pain avant que de le mettre au four. On l'emploie encore pour le mal d'estomac, pour arrêter les pertes de sang; & on en délivre aux femmes du serrail à proportion de leur crédit & de leur autorité.

C'est quelquefois un aga de Constantinople qui se rend dans les isles de l'Archipel, pour recevoir le *mastic* dû au grand-seigneur, ou bien on charge de cette commission le cadi de Scio: alors le douanier va dans trois ou quatre des principaux villages, & fait avertir les habitans des autres de porter leur contingent. Tous ces villages ensemble doivent 286 caisses de *mastic*, lesquelles pesent cent mille vingt-cinq ocques, c'est-à-dire, en total 300 mille 625 livres à 16 onces pour livres; car l'ocque ou ocos est un poids de Turquie qui pese trois livres deux onces poids de Marseille.

Outre cela, comme les loix qui ôtent la propriété de fonds ne diminuent point la cupidité des grands, l'aga, le cadi de Scio,

Scio, préposé pour recevoir le *mastic*, commet dans sa recette les vexations & les injustices dont il est capable, par la grande raison qu'il croit n'avoir rien en propre que ce qu'il vole.

Ordinairement il retire de droits pour sa portion trois caisses de *mastic* du poids de 80 ocques chacune; il revient aussi une caisse à l'écrivain qui tient les registres de ce que chaque particulier doit fournir de *mastic* : l'homme du douanier qui le pese, en prend une poignée sur la part de chaque particulier; & un autre commis qui est encore au douanier, en prend autant pour la peine qu'il a de ressasser cette part. Il me semble voir les manœuvres des commis ambulans aux fermes & aux gabelles.

Les habitans qui ne recueillent pas assez de *mastic* pour payer leur contingent, en achetent ou en empruntent de leurs voisins qui ont eu plus de bonheur; finalement, ceux qui en ont de reste, le gardent pour l'année suivante, ou le vendent secrétement. Quelquefois ils s'en accommodent avec le douanier, qui le prend à une piastre l'ocque, & le vend deux à trois piastres.

C'est apparemment de la levée personnelle du cadi & des douaniers que nous revient par cascades le peu de *mastic* de Scio que nous avons en Europe; il est beaucoup plus gros & d'un goût plus balsamique que celui du Levant que l'on reçoit par la voie de Marseille. Cependant ce dernier est presque le seul que l'on apporte en France par la même voie de Marseille. On calcule qu'il nous en revient environ 70 à 80 quintaux chaque année, à raison de 70 sous la livre pesant, dont nous faisons la consommation ou le débit.

Il faut remarquer que les négocians du Levant qui l'envoient, mettent toujours le plus commun au fond, le médiocre au milieu, & le bon dessus. Ils ne veulent jamais le vendre l'un sans l'autre.

L'on peut acheter à Smyrne pour l'Europe, tous les ans, environ 300 caisses de *mastic*, pesant chaque caisse un quintal un tiers.

Il faut choisir le *mastic* en grosses larmes, blanc, pâle ou citrin, net, transparent, sec, fragile, odorant, craquant, & qui étant un peu mâché devienne sous la dent comme de la cire blanche : on l'appelle *mastic en larmes*. On ne fait aucun cas de celui qui est noir, verd, livide ou impur.

On vend chez les droguistes, sous le nom de *mastic en sorte*, quelques masses résineuses, seches, grossieres, faites de *mastic* commun & d'autres résines; mais elles sont entiérement rejetées pour la médecine. Quelques ouvriers en emploient, & nomment *mastic*, leur ciment ou composition faite de méchant *mastic*, de poudre de briques, de cire & de résine, dont les lapidaires se servent pour tenir les pierres quand ils les taillent, les sculpteurs pour rejoindre les pieces d'une statue, & les vitriers pour coller leurs carreaux de verre ou leurs glaces aux croisées.

Il y a encore un *mastic* noir qu'on apporte d'Egypte, dont on prétend qu'on peut se servir pour sophistiquer le camphre.

On présuppose, par l'analyse du *mastic*, qu'il est composé de beaucoup d'huile épaisse, de sel acide, de très-peu de sel alkali & de terre, & qu'il contient fort peu de parties subtiles & volatiles.

Les anciens médecins le recommandent pour beaucoup de maux; c'est pourquoi il entre dans une infinité de compositions galéniques, d'onguens & d'emplâtres. Les Allemands en tirent une eau, une huile simple, une huile distillée, un esprit, avec l'esprit-de-vin, & en font aussi des pilules. On juge bien qu'il donne de grandes vertus à toutes ces préparations.

Quelques-uns de nos modernes ne sont pas plus sages que les anciens, dans les propriétés vagues qu'ils attribuent au *mastic*, pour guérir les diarrhées, la colique, le vomissement, le flux de sang. Comme ces maladies dépendent d'une infinité de causes différentes, il faudroit du moins spécifier les occasions où le *mastic* est recommandable dans ces maladies.

On doit reconnoître en général qu'il est légérement aromatique & astringent, & qu'il peut convenir lorsqu'il faut dessécher, affermir & fortifier les fibres des visceres qui sont trop humides, trop lâches & trop foibles : il peut encore quelquefois adoucir l'acrimonie des humeurs, soit en développant les pointes des sels, soit en humectant les mem-

branes. Etant mâché, il resserre & affermit les gencives, parce qu'il est astringent; si on le mâche long-temps, il excite la salive; propriété qu'il partage avec tout ce qui se mâche long-temps. Il se dissout également dans les liquides aqueux & huileux.

On dit qu'appliqué sur la région ombilicale, il arrête les diarrhées, & qu'il guérit le mal de dents étant mis sur les tempes; mais on répete si souvent ces sortes d'expériences sans succès, qu'on devroit bien en être détrompé.

On l'emploie dans les poudres dentifrices, & il y convient, comme aussi dans quelques emplâtres, céras ou onguens astringens.

Cependant le principal usage qu'on en fait est dans les arts. Les orfevres en mêlent avec de la térébenthine & du noir d'ivoire, qu'ils mettent sous les diamans pour leur donner de l'éclat. On s'en sert aussi beaucoup dans la composition des vernis; cet art moderne industrieusement inventé pour lustrer, colorer, conserver le papier, les tableaux, & tant d'ouvrages différens de sculpture ou de menuiserie. Peut-être que le vernis si précieux de la Chine n'est autre chose qu'une espece de résine qui, comme le *mastic*, dégoutte de quelque arbre naturellement ou par incision. (*D. J.*)

Mastic, *Mastic pour le verre cassé*. Prenez de la fleur de chaux, broyée avec du blanc d'œuf.

Le lait de figuier est très-excellent pour le même effet, & il peut rendre la pâte plus fine & plus coulante.

Je crois que du suc d'ail y pourroit aussi être mêlé, & qu'il rendroit la pâte plus fine, plus coulante & plus forte.

Un *mastic* de limaille d'acier, de vinaigre, de verre pilé & de sel, fait une concrétion tout-à-fait indissoluble à l'eau. *Perr. Essais de Phys.*, *t. IV*, *p. 340*. (*Article tiré des papiers de M.* DE *Mairan*.)

Mastic, terre, (*Hist. nat.*) espece de terre bolaire qui se trouve dans l'isle de Chio. Ce nom singulier lui a, dit-on, été donné, parce que cette terre se trouve dans un pays où se trouve aussi le *mastic*.

Mastic, s. m. (*Hydr.*) est une composition chaude de poudre de brique, de poix résine, & de cire, avec laquelle on attache un corps avec un autre. Ce *mastic* est fort en usage dans les conduites de grès. Il y en a qu'on n'emploie que froid; ce qui l'a fait nommer *mastic à froid*.

MASTICATION, (*Anatomie.*) C'est la mâchoire inférieure seule, qui est mobile dans le plus grand nombre d'animaux. Il est vrai que dans les lézards la mâchoire supérieure n'étant guere plus pesante, ni plus grosse que l'inférieure, s'éleve & est retirée en arriere avec la tête entiere, quand l'animal ouvre la gueule. Dans plusieurs oiseaux, & dans les serpens, la mâchoire supérieure est une piece détachée du crâne; elle est mobile comme l'inférieure. Dans l'homme elle est inséparable du crâne, qui a dû être immobile pour assurer l'intégrité du cerveau. Dans l'homme même, cependant la tête entiere peut être tirée en arriere & en dessus, quand la mâchoire inférieure est bien affermie; elle l'est même sans cette condition, & elle parcourt en arriere l'espace de six lignes au moins, en pesant & se mouvant sur les condyles de la mâchoire inférieure.

Je n'entreprends pas ici de détruire cette mâchoire supérieure, dont la structure est extrêmement compliquée; mais l'articulation sur laquelle la mâchoire inférieure exécute ses mouvemens, entre essentiellement dans mon plan.

L'os des tempes a une éminence à la racine du zygoma, qui regarde en arriere, & qui est presque transversale. Cette éminence a sur son bord une facette articulaire incrustée d'un cartilage, dont les extrêmités sont élevées & placées l'une en dedans & l'autre en dehors, & dont la partie moyenne, mais un peu antérieure, est enfoncée: dans l'adulte elle regarde en arriere, & par sa partie inférieure un peu en dessous: dans le fœtus elle est horizontale.

Derriere cette facette il y a une fosse considérable, dont l'extrêmité postérieure se termine à une éminence, qui borne l'extrêmité antérieure du conduit auditoire. Cette fossette est absolument sans cartilage, & sa plus petite partie est seule renfermée dans la capsule de l'articulation.

Le condyle de la mâchoire inférieure ne touche pas la facette articulaire. Il y a entre lui & cette facette un ménisque excavé des

deux côtés, ovale, alongé, d'une nature moyenne entre le ligament & le cartilage; sa face appliquée au condyle de la mâchoire est également creusée, & le bord s'éleve: du côté de l'os des tempes le bord est plus relevé en forme de cylindre; les deux côtés sont épais, la partie moyenne est plus mince & presque transparente, on l'a même vue usée & percée à jour. Cette cavité ne répond qu'à la facette cartilagineuse de l'éminence articulaire.

Les bords relevés du ménisque portent, & devant l'éminence de l'os des tempes, & derriere elle. Quand la mâchoire inférieure a été tirée en arriere, & que les dents inférieures sont avancées derriere les supérieures, alors le bord élevé du ménisque s'applique à la fosse temporale. Mais la mâchoire inférieure abandonnée à elle-même reprend sa place & va toucher l'éminence. C'est pour cela que la partie antérieure du condyle a seule une croûte cartilagineuse, qui manque à la partie postérieure.

Le ménisque est fortement adhérent à la capsule de l'articulation, & des fibres du ptérygoïdien extérieur s'attachent à sa partie latérale antérieure. Le ménisque est plus libre du côté de l'os des tempes.

La description que j'ai donnée de l'articulation de la mâchoire inférieure, répond à celle que M. Rau en a donnée. Je n'ignore pas que de grands anatomistes donnent davantage à la fosse temporale, & y mettent le siege de l'articulation des deux mâchoires. Mais j'ai parlé d'après la nature même, en laissant les parties dans leur place naturelle.

Je ne dois pas séparer de l'articulation les ligamens qui l'assurent & la bornent. Outre la capsule, il y a le ligament latéral attaché à l'os des tempes, au dessous & plus postérieurement que l'articulation de la mâchoire entre l'angle & le condyle au dessus du muscle ptérygoïdien externe.

Une glande mucilagineuse est placée dans une fossette de l'os temporal; d'autres grains muqueux plus petits sont dispersés dans le contour du ménisque. Cette mucosité est nécessaire pour diminuer le frottement, que j'ai vu malgré ce secours détruire la croûte cartilagineuse de l'os des tempes, que je trouvois dans la cavité, toute séparée & divisée en grenaille.

La mâchoire inférieure dont je viens de décrire l'articulation, est formée par deux os semblables, liés ensemble par des membranes, mais qui se soudent dans l'adulte & ne font plus qu'un os.

Sa figure est en général parabolique; la pointe de la courbe est antérieure, les deux lignes s'écartent & s'appliquent à la mâchoire supérieure.

Sa face postérieure est creusée & lisse: elle a sous les dents une éminence assez longue presque parallele, & au dessous de cette éminence un enfoncement lisse, que partage à la symphyse une éminence inégale.

Derriere les alvéoles des dents la mâchoire se couvre, s'éleve en arriere, & finit par deux apophyses.

L'antérieure passe derriere l'apophyse zygomatique: elle est plane & se termine par une convexité, qu'on appelle *coronoïde*, sous laquelle la mâchoire a une échancrure qui conduit à l'autre apophyse.

Celle-ci qui est postérieure, & qu'on appelle *condyloïde*, est plus dure & plus solide; elle devient plus épaisse en montant, & se termine par une tête articulaire large, qui finit par deux petites éminences, de maniere que son extrêmité extérieure est un peu antérieure, & son extrêmité intérieure un peu postérieure. Cette tête est couverte d'une croûte cartilagineuse convexe, qui s'applanit en arriere.

Toute la mâchoire a une croûte osseuse extérieure, & une cellulosité intérieure en forme de diploë. Une grande partie de la mâchoire renferme d'ailleurs un canal, dont l'ouverture placée sous la séparation des deux apophyses, est large & déchirée, elle s'ouvre dans la face interne de la mâchoire, & une ligne remarquable en descend vers la partie antérieure de cet os.

Le mouvement de la mâchoire est ou droit ou latéral. Elle descend, & la bouche s'ouvre, ou par le mouvement des condyles, ou même sans ce mouvement. Elle peut descendre pendant que les condyles reposent; la pointe de la parabole descend seule alors. Les condyles peuvent aussi concourir pour faire un plus grand mouvement; ils sont portés

alors en avant, & le ménifque avance un peu au delà de la facette articulaire, & plus en devant.

La mâchoire peut encore être portée en avant fans defcendre : elle peut fe luxer, quand ce mouvement eft trop grand, & elle tombe alors fous l'éminence tranfverfale & plus en devant. Elle peut être tirée en arriere, mais ce mouvement eft plus petit: elle refte toujours appliquée à la partie poftérieure de l'éminence tranfverfale, & defcend prefque perpendiculairement. Ce mouvement peut être plus grand, & le ménifque appuie alors par fon bord élevé poftérieur fur la foffe temporale même.

Le mouvement latéral s'exécute de différentes manieres. La mâchoire eft abaiffée, un condyle refte à fa place, & l'autre eft tiré au devant de l'éminence tranfverfale vers l'endroit auquel on veut qu'elle fe porte. Tous les deux condyles peuvent concourir à ce mouvement, & l'un d'eux peut être tiré en devant & à côté, & l'autre en arriere. Les deux condyles peuvent être tirés en avant, & le refte de la mâchoire en arriere.

J'ai déjà fait mention du mouvement de la tête en arriere ; mouvement qui concourt à l'ouverture de la bouche.

Les inftrumens du mouvement de la mâchoire font fes mufcles releveurs, les abaiffeurs & les rotateurs.

Des releveurs le plus grand eft le temporal, moins épais & moins étendu dans l'homme que dans aucun quadrupede, le volume du cerveau n'ayant pas permis que les côtés du crâne fuffent applatis, & fa cavité retrécie par ces mufcles.

L'origine du temporal eft en demi-cercle, il s'attache depuis l'extrêmité extérieure de l'orbite à la partie latérale de l'os frontal, au pariétal par un arc très-confidérable, au deffous de cet arc à l'os des tempes, à celui du front, au fphénoïde, à l'os de la pommette & à l'apophyfe zygomatique. La circonférence de toute cette attache produit une membrane cellulaire ferrée fans être tendineufe, qui couvre le temporal & qui eft attachée à l'os zygomatique, & à l'angle externe de l'orbite. Cette membrane produit un grand nombre de fibres charnues, & fur-tout au deffus de l'arcade zygomatique. Ces fibres vont fe joindre aux chairs du temporal.

Les fibres charnues de ce mufcle fe réuniffent en forme de rayons; les antérieures fe portent un peu en arriere, les poftérieures en devant : elles forment un tendon rayonné comme une étoile, couvert en arriere & en devant de chairs : ce tendon paffe fous l'arcade zygomatique, qui eft creufée pour ce paffage : il reçoit fouvent des fibres de cette arcade, & va s'attacher à l'apophyfe coronoïde de la mâchoire inférieure à fon bord antérieur, fort peu au bord poftérieur & à fes faces interne & externe, en partie auffi à l'échancrure fémilunaire, qui eft entre les deux apophyfes.

Il releve la mâchoire inférieure, quand on veut mordre ; il la retire en même temps un peu en arriere & l'éleve plus directement, quand fon action fe réunit avec celle du mafféter.

Le mafféter pourroit être regardé comme deux, & même comme trois mufcles, quoique leur féparation ne foit pas affez marquée par une cellulofité graiffeufe continue. Tous ces mufcles font attachés à l'apophyfe zygomatique ; ils defcendent & forment une chair épaiffe même dans l'homme.

Le mufcle mafféter extérieur, ou cutané, eft le plus grand ; il provient de l'os de la mâchoire fupérieure, de celui de la pommette & de l'apophyfe zygomatique ; il defcend un peu en arriere, il eft mêlé de fibres tendineufes, il imprime des afpérités & des enfoncemens à la mâchoire inférieure, & s'y attache depuis l'alvéole de la derniere dent molaire, jufqu'à l'angle de la mâchoire.

Le mafféter interne ou profond naît de la partie de l'apophyfe zygomatique, qui appartient à l'os des tempes, de l'os de la pommette, & du bord & de fa face poftérieure & de l'origine du temporal. Un tendon fort luifant paroît à la furface de ce mufcle, il defcend fort peu en arriere & même quelquefois en avant, & s'attache au deffus du mufcle fuperficiel, à la partie inférieure du condyle de la mâchoire, à la racine de l'apophyfe coronoïde & au deffous de cette apophyfe. La partie poftérieure de ce mufcle n'eft recouverte que par les tégu-

mens; le reste est couvert du masseter cutané, & ne peut pas en être séparé sans l'endommager.

La partie la plus extérieure de la portion postérieure du masseter, est quelquefois assez distincte & couverte d'un tendon particulier: elle vient de l'apophyse zygomatique, & s'attache à l'échancrure sémilunaire & au condyle de la mâchoire.

Le masseter se confond quelquefois avec le temporal, il éleve la mâchoire pour mordre; il peut abaisser la tête, quand la mâchoire est affermie.

Le ptérygoïdien interne est assez parallele au masseter, & se confond quelquefois avec lui sur le bord de la mâchoire. Il s'attache à la fosse qui sépare les deux ailes ptérygoïdiennes, à la face externe de l'apophyse interne de ce nom, à la racine de son crochet, à l'os du palais même, qui complete la partie inférieure de la fosse. Il descend presque en ligne droite derriere la mâchoire inférieure, en déclinant un peu en arriere, & s'attache à la mâchoire inférieure sous l'apophyse condyloïde jusqu'à la dent molaire la plus postérieure.

Il éleve la mâchoire & la meut de l'autre côté, mais légérement; je veux dire que le muscle du côté droit la tire à gauche. Il déprime la tête comme le masseter.

La force des muscles releveurs de la mâchoire est étonnante. Il y a des gens qui cassent un osselet de pêche avec les dents: cet osselet ne se rompt que par un poids de trois cens livres, dont il est pressé. Mais les dents molaires étant placées plus en devant, que l'insertion des muscles, dont nous venons de parler, ces muscles perdent de leur force dans la proportion de la proximité de leur attache au point d'appui. Si la différence est d'un cinquieme de la longueur de la mâchoire, la force de ces muscles, par cette considération seule, sera de 450 l. Elle est même plus grande, si le calcul est plus exact.

Le ptérygoïdien extérieur ne tire pas son nom, comme bien d'autres muscles, de sa situation voisine de la surface. Il est le plus caché des muscles de la mâchoire. Ce muscle est difficile, & demande une description détaillée. Sa tête inférieure est mieux connue & plus grosse: elle s'attache à la face extérieure de l'aile ptérygoïdienne extérieure, à l'os du palais, qui complete la fosse ptérygoïdienne, à la partie de l'os sphénoïde, qui forme la fente sphénomaxillaire, & à l'os sphénoïde. La direction de cette tête du muscle est en avant; elle s'attache à un enfoncement de l'apophyse condyloïde, sous la tête de la mâchoire inférieure, & au commencement de l'échancrure sémilunaire.

La tête supérieure ou temporale descend plus qu'elle ne se porte en avant. Elle est attachée à l'épine de la grande aile, à la partie de la fosse temporale, qui est formée par les grandes ailes, jusqu'à une éminence de cette fosse, & de cette éminence même. La derniere de ces attaches se confond avec le muscle temporal. Les fibres inférieures sont plus transversales, les superieures vont en devant en descendant en même temps. Le muscle s'attache à l'enfoncement sous le condyle & à l'échancrure sémilunaire: quelques fibres s'attachent même au ménisque, & à la capsule de l'articulation.

Ce muscle tire le condyle & le ménisque en avant, & tourne le menton du côté opposé. Quand les deux muscles de ce nom agissent ensemble, ils tirent la mâchoire en avant. Il éleve un peu la mâchoire.

Les abaisseurs de la mâchoire sont en grand nombre. Le principal est sans doute le digastrique, muscle compliqué, & dont la description mérite un détail.

Il est attaché à une fosse de l'apophyse mamillaire, & derriere cette apophyse. Le premier ventre va presque transversalement en avant, en descendant un peu. Il forme un tendon robuste, qui passe souvent entre les deux queues du muscle stylohyoïdien, fait un coude, se réfléchit à quelque distance de l'os hyoïde, & s'attache à cet os, à l'endroit où la base s'unit à la corne par des fibres cellulaires luisantes & presque tendineuses. D'autres fibres également tendineuses forment, en se croisant avec celles du côté opposé, une arcade qui s'attache à une bonne partie du muscle mylohyoïdien, & s'y colle fortement.

La direction du second ventre du digastrique va en remontant en avant, & en dedans. Cette partie du muscle est simple quelquefois & souvent double & triple. Des

portions vont quelquefois s'attacher à la mâchoire inférieure : j'ai vu d'autres fois les deux digaſtriques ſe confondre pour ne faire qu'un muſcle. Ordinairement il s'attache à la face poſtérieure & inégale du menton, à côté de la ſymphyſe ; d'autres fibres ſe mêlent au mylohyoïdien.

Ce muſcle a des fonctions différentes à raiſon de ſes attaches, & de leur réſiſtance. Quand la mâchoire inférieure eſt élevée & affermie, il en rapproche ſans doute l'os hyoïde & le larynx. Mais quand les muſcles releveurs ſont relâchés, il ouvre la bouche, abaiſſe la mâchoire, & tire en même temps l'os hyoïde, le larynx & la langue en arriere & en haut.

Quand la mâchoire eſt parfaitement affermie, il peut tirer contr'elle la tête entiere, & la faire deſcendre en arriere.

Le ſecond ventre ſeul peut abaiſſer la mâchoire de concert avec les muſcles qui abaiſſent l'os hyoïde.

Les muſcles qui s'acquittent de cette fonction, concourent à abaiſſer la mâchoire comme le géniohyoïdien, le génioglosse, le mylohyoïdien, qui participe à cette action, quand la mâchoire eſt relâchée & l'os hyoïde déprimé par les muſcles, que je vais nommer, le ſternohyoïdien, le coracohyoïdien, le ſternothyréoïdien.

On ne peut pas exclure du nombre des abaiſſeurs de la mâchoire, le cutané du cou. Je m'en ſuis clairement apperçu en appliquant la main au cou ; pendant que j'ouvrois la bouche, je ſentois l'action du muſcle : Albinus n'en convient pas, mais l'expérience ne doit pas craindre l'autorité.

C'eſt un muſcle fort étendu & fort mince, qui eſt placé ſous la peau & ſous un lit de graiſſe aſſez mince attachée à la peau. Ses fibres inférieures ſe répandent ſur le haut de la poitrine ; elles couvrent la ſurface du pectoral, du deltoïde & du trapeze.

Je ne crois pas qu'elles s'attachent aux os.

Ramaſſées dans un ſeul plan, ces fibres ſe portent en avant & couvrent les muſcles & les gros vaiſſeaux du cou : le muſcle droit eſt un peu écarté du muſcle gauche dans ſa partie inférieure, il l'atteint plus haut & le croiſe même au menton.

Dans le viſage, les fibres les plus extérieures ſont preſque tranſverſales, elles ſe perdent ſur le maſſeter & ſur la parotide. Les plus intérieures viennent juſqu'à l'angle des levres ; les ſecondes ſe confondent avec le triangulaire : quelques fibres des plus inférieures s'attachent aux enveloppes membraneuſes de la mâchoire inférieure, depuis la ſymphyſe en dehors & juſqu'au bord oppoſé au triangulaire ; les plus intérieures ſe perdent ſur le carré.

Ce muſcle agit plus ſur les levres inférieures qu'il abaiſſe, & moins ſur la mâchoire. Quand le viſage eſt bien affermi, il peut élever la peau du cou.

La mâchoire, portée en avant par le ptérygoïdien, peut être tirée en arriere par le digaſtrique, le ſtylohyoïdien, & même par le géniohyoïdien & par le génioglosse. (*H. D. G.*)

MASTICATION, ſ. f. (*Phyſiolog.*) La *maſtication* ou l'action par laquelle on mâche, eſt une atténuation des alimens dans la bouche, qui ſe fait, & par le broiement des dents, & par le détrempement de la ſalive. Le principal objet de cette opération ſont les alimens ſolides qui doivent être atténués, afin que l'augmentation de leurs ſurfaces donne plus de priſe aux forces digérantes. Ce qu'on mâche plus pour le plaiſir que pour ſe nourrir, comme par exemple les aromates, n'eſt que le ſecond objet de la *maſtication.*

Pour atténuer les alimens ſolides & les diviſer en pluſieurs particules, il faut les mordre. *Voyez* MORDRE.

L'action de mordre conſiſte à écarter la mâchoire inférieure, & à la preſſer enſuite fortement contre la mâchoire ſupérieure, afin que les alimens ſolides puiſſent être coupés par les huit dents inciſives des deux mâchoires entre leſquelles ils ſont pris.

Les alimens mordus & diviſés ſont réſervés entre les ſurfaces larges & pierreuſes des dents molaires pour y recevoir l'action du broiement. Ce reſſerrement ſe fait, 1°. par la contraction principalement du muſcle buccinateur, qui applique les joues aux dents molaires & à leur ſiege externe ; par l'action de l'orbiculaire des levres dont l'uſage eſt de rider, retrécir, fermer la bouche ; par l'action du zigomatique qui, tirant les levres obliquement en haut, preſſe fortement la partie ſupérieure de la joue

voiſine du buccinateur contre les gencives des dents molaires ſupérieures, & contre ces dents mêmes; par l'action du releveur commun des levres qui les tirant en haut, les applique ainſi qu'une partie des joues aux dents & aux gencives qui ſont en cet endroit; par l'action des deux releveurs propres de la levre ſupérieure qui, agiſſant enſemble, reſſerrent ladite levre contre les gencives & contre les dents antérieures ſupérieures, quand la bouche eſt fermée par ſon ſphincter; par l'action de l'abaiſſeur & du releveur propre des deux levres; enfin, par l'action du peaucier qui meut & ride les tégumens, & qui applique les joues & les muſcles placés ſous lui aux mâchoires & aux dents molaires.

Si ces muſcles agiſſent tous enſemble, les joues & les levres ſont tellement appliquées contre les gencives & les dents, qu'il ne tombe aucune partie de ce qu'on mange & de ce qu'on boit entre les joues, entre la ſurface extérieure des dents & des parties antérieures des gencives, au lieu que les alimens ſont pouſſés en divers lieux, lorſque ces muſcles n'agiſſent que tour-à-tour.

Les alimens ſont donc alors reſſerrés ou comprimés au même endroit par la langue, qui eſt un muſcle d'une extrême volubilité en tous ſens, & qui ſe meut avec une facilité prodigieuſe vers tous les points du dedans de la bouche. C'eſt par le moyen de ces muſcles qu'elle détermine les alimens ſolides entre les molaires, & ce qu'on mange & ce qu'on boit vers le goſier.

Pour peu que l'on faſſe attention au mouvement ſucceſſif des muſcles moteurs de la mâchoire, à leur façon d'ouvrir & de comprimer en devant latéralement & en arriere, on ſera convaincu ſans peine que les muſcles des joues, des levres, de la langue, peuvent broyer les alimens dans l'écartement qui ſe trouve entre les dents, & dans celui que laiſſent les dents qu'on a perdues. Par tous ces mouvemens, les alimens ſont briſés, atténués, mêlés, délayés, lubrifiés, & deviennent fluides par le mêlange de la ſalive, de la liqueur de la bouche, & de la mucoſité du palais & du goſier.

Les alimens étant donc atténués par le mouvement de la *maſtication*, la ſalive qui s'exprime par cette même action ſe mêle exactement avec eux, & contribue à les aſſimiler à la nature du corps dont ils doivent être la nourriture. *Voyez* CHYLE. (*D. J.*)

MASTICATOIRE, ſ. m. (*Thérapeutique & Pharmacie.*) eſpece d'apophlegmatiſme par la bouche, ou de remede propre à exciter une évacuation par les excrétoires de la bouche, c'eſt-à-dire, les différentes glandes ſalivaires. L'action ſimple & méchanique de la maſtication, l'action de mâcher à vuide, ou de mordre un corps tenace ou plus ou moins réſiſtant, qui ne répand dans la bouche aucun principe médicamenteux, ſuffit pour faire couler abondamment la ſalive. Le mouvement de la langue & des joues employé à rouler dans la bouche un corps dur, poli & inſoluble, détermine auſſi cette excrétion: ainſi un morceau de cire ou de carton, un petit peloton de linge mâché pendant un certain temps, ou de petites boules de verre ou d'ivoire roulées dans la bouche peuvent être regardées comme des eſpeces de *maſticatoire*, quoique ce mot ne puiſſe convenir à la rigueur qu'à ce qui eſt mordu ou mâché; mais ce ſont des *maſticatoires* faux ou méchaniques. Les vrais *maſticatoires* ſont des matieres qui ont une certaine ſolidité qui ne peuvent point ſe diſſoudre entiérement dans la bouche, & dont le goût eſt âcre & vif, tels que les racines de pyretre, de gingembre, de roſeau aromatique, d'iris, d'aulnée, *&c.*, le poivre, le cardamome, la ſemence de nielle, les feuilles de tabac & de bétoine, le maſtic, *&c.*

On peut donner à mâcher un ſeul de ces remedes, & l'on a alors un *maſticatoire* ſimple, ou bien en mêler pluſieurs ſous forme de tablettes pour faire un *maſticatoire* compoſé.

On regarde ces remedes comme très-utiles dans les maladies catarrales de tous les organes de la tête, telles que les fluxions ſur les dents, les yeux, les oreilles, les engorgemens ſéreux des amygdales, les affections ſoporeuſes, la paralyſie, *&c.*; l'action de ces remedes eſt abſolument analogue aux autres eſpeces d'apophlegmatiſmes par la bouche, tels que les gargariſmes irritans &

la fumée du tabac. Elle a beaucoup de rapport encore avec celle des errhins. *Voyez* ERRHINS.

Les *masticatoires* ne peuvent être regardés que comme des secours d'un ordre inférieur, mais cependant dont l'usage continué est souvent très-efficace, principalement contre les affections catarreuses de la tête. Ce genre de remedes est presque absolument inusité aujourd'hui. C'est à l'habitude de fumer & à celle du tabac pris par le nez qu'on a recours pour produire la même évacuation. (*b*)

MASTIGADOUR, s. m. (*Maréchall.*) espece de mors uni, garni de patenôtres & d'anneaux, qu'on met dans la bouche du cheval, pour lui exciter la salive & lui rafraîchir la bouche. Il est composé de trois moitiés de grands anneaux faites en demi-ovales d'inégale grandeur, les plus petites étant renfermées dans la plus grande, qui doit avoir un demi-pied de hauteur. Le *mastigadour* est monté d'une têtiere & de deux longes où rênes.

On dit qu'un cheval est au *mastigadour*, lorsqu'on lui met la tête entre deux piliers, la coupe tournée vers la mangeoire.

MASTIGOPHORE *ou* PORTE-VERGE, s. m. (*Littér. Grecq.*) espece d'huissier des hellanodices, préposés aux jeux publics de la Grece.

Les loix qui concernoient la police des jeux publics étoient observées d'autant plus exactement, que l'on punissoit avec sévérité ceux qui n'y obéissoient pas. C'étoit ordinairement la fonction des *mastigophores*, lesquels, par l'ordre des hellanodices ou agonothetes, & même quelquefois à la priere des spectateurs, frappoient de verges les coupables.

Pour mériter ce châtiment, il suffisoit qu'un athlete entrât mal-à-propos en lice en prévenant le signal ou son rang. Si l'on s'appercevoit de quelque collusion entre deux antagonistes, c'est-à-dire, qu'ils parussent vouloir s'épargner réciproquement en combattant avec trop de négligence, on leur imposoit la même peine. On ne faisoit pas meilleur quartier à ceux qui, après avoir eu l'exclusion pour les jeux, ne laissoient pas d'y paroître, ne fût-ce que pour réclamer une palme qu'ils prétendoient leur appartenir, quoiqu'ils l'eussent gagnée sous un nom emprunté.

La sévérité des agonothetes Grecs à châtier les fautes ou la prévarication des athletes, se faisoit extrêmement redouter de ceux qui vouloient se donner en spectacle dans les jeux publics; & lorsque les courtisans de Néron l'exhorterent de paroître aux jeux olympiques pour y disputer le prix de la musique, il leur donna pour excuse la crainte qu'il avoit des *mastigophores*; mais pour s'en délivrer, il eut d'abord soin de gagner leurs bonnes graces, & plus encore de corrompre tout ensemble ses juges & ses antagonistes à force d'honnêtetés & de présens. C'est par ce moyen qu'il vint à bout de se délivrer de la juste appréhension que lui inspiroit sa foiblesse. Suétone nous apprend cette anecdote: *Quam autem trepidè anxièque certaverit*, dit-il en parlant de cet empereur, *quantâ adversariorum æmulatione, & quo metu judicum, vix credi potest. Adversarios si qui arte præcellerint, corrumpere solebat; judices autem*, priusquam inciperet, *reverendissimè alloquebatur.*

Il est donc vrai qu'on punissoit les athletes qui corrompoient leurs adversaires par argent, & les concurrens qui s'étoient laissé corrompre; mais quel agonothete eût osé sévir contre Néron? On ne prend point un homme qui a cent mille écus de rente, dit à l'oreille du maréchal de Villars un partisan dont il vouloit faire justice, pour s'être enrichi dans la campagne du plus pur sang des peuples; & en effet il ne fut point pendu. (*D. J.*)

MASTILLY, s. m. (*Comm.*) mesure dont on se sert à Ferrare, ville d'Italie, pour les liquides. Le *mastilly* contient huit sechys. *Voyez Dictionnaire de Commerce.*

MASTIQUER, (*Gram.*) c'est unir par le mastic. *Voyez l'article* MASTIC.

MASTOIDE, adj. *en Anatomie*, est la même chose que *mamillaire*. *Voyez* MAMILLAIRE.

Le mot vient du Grec μαστος, *mamelle*, & de εἶδος, image, figure.

MASTOÏDE se dit aussi des apophyses du corps qui ressemblent à des mamelles, & qui naissant d'une base large, se terminent par une extrêmité obtuse.

MASTOIDIEN, adj. *en Anatomie*, se dit

dit en différentes parties relatives à l'apophyse mastoïde. *Voyez* MASTOÏDE.

Le trou *mastoïdien* postérieur est celui qui est le plus remarquable de tous ceux qui s'observent à la partie postérieure de l'apophyse mastoïde.

Le muscle *mastoïdien* antérieur, *voyez* STERNO-DEÏDO-MASTOÏDIEN.

Le muscle *mastoïdien latéral*, *voyez* COMPLEXUS.

Le muscle *mastoïdien* postérieur, *voyez* SPLENIUS

MASTOU, s. m. (*Pêche*) ce terme est usité dans l'amirauté de Bretagne. Ce sont de petites planches d'un pied en carré; on y a pratiqué en dessus un rebord qui suit les contours & marque la forme du pied, & ajusté deux barres en croix qui traversent d'un angle à l'autre. On affermit cette machine sous le pied avec une courroie de cuir ou de corde, à peu près comme les sauvages du Canada attachent sous leurs pieds leurs raquettes pour aller sur la neige. Avec ces *mastous*, les pêcheurs parcourent librement les fonds vaseux sans enfoncer; ils se soutiennent en même temps avec leurs fouannes qu'ils ont à leurs mains.

MASTRICHT *ou* MAESTRICHT, (*Géogr.*) ancienne, grande, belle & forte ville des Pays bas. Elle est enclavée d'un côté de la Meuse dans l'évêché de Liege & le comté de Vroenhove; de l'autre côte de la même riviere, elle est enclavée dans le pays de Fanquemont, & dans le comté de Gronsvelt, fief de l'empire.

Le nom Latin de *Mastricht* est *Trajectum ad Mosam*, & c'est ce que signifie en Flamand *Maestricht*, parce que la Meuse s'appelle *Maes* dans cette langue, & que le mot *Trajectum* a été corrompu en *Treictum* ou *Trictum*; aussi Monstrelet l'appelle-t-il en François *la ville de Treet*. *Mastricht* signifie donc *trajet sur la Meuse*, & les Romains l'appelloient *Trajectum superius*, trajet supérieur, pour la distinguer de *Trajectum inferius*, qui est *Utrecht* sur un bras du Rhin.

Mastricht est une ville fort ancienne, qui étoit autrefois comprise dans le royaume d'Austrasie. Pendant long-temps elle n'a reconnu d'autre souverain que l'empereur; ensuite les ducs de Brabant posséderent cette seigneurie, que les évêques de Liege leur disputerent : enfin, l'Espagne la céda aux états généraux par le traité de Munster.

Elle a éprouvé plusieurs fois les malheurs de la guerre, & a soutenu six sieges considérables depuis 1579 jusqu'à ce jour. Louis XIV la prit en 1673, & la rendit en 1678 aux Provinces-Unies par le traité de Nimegue.

C'est une des plus fortes places, & la principale clef de la république sur la Meuse. Elle est gouvernée conjointement par leurs hautes puissances & par l'évêque de Liege; mais leurs hautes puissances y ont une jurisdiction prééminente. On compte 12 à 13 mille habitans dans cette ville, sans y comprendre la garnison, dont les états généraux ont seuls le droit. *Mastricht* est sur la Meuse, qui la sépare en deux parties; l'une qu'on nomme proprement *Mastricht* sur la rive gauche de cette riviere, & l'autre *Wick* sur la rive droite. Sa distance est à 5 lieues N. E. de Liege, 6 E. d'Aix-la-Chapelle, 22 E. de Bruxelles, 19 S. O. de Cologne. *Long.* 23, 20; *lat.* 50, 50. (*D. J.*)

MASULIPATAN, (*Géogr.*) petite ville mal bâtie, mais très-peuplée, des Indes, sur la côte de Coromandel dans les états du mogol. Ses toiles peintes sont les plus estimées de toutes celles de l'orient. Il s'y fait un commerce prodigieux, & plusieurs nations d'Europe y ont des comptoirs. La chaleur y est cependant insupportable aux mois d'août, de mai & de juin. Les habitans ne mangent d'aucune chose qui ait vie; ce qui joint à la grande fertilité du pays, fait que tout y est presque pour rien. *Masulipatan* est à l'embouchure de la Crisna, à environ 80 lieues de Golconde. *Long.* 99; *lat.* 16, 30.

MAT, adj. (*Art méch.*) il se dit des métaux dont on a laissé la surface sans éclat, en ne la brunissant pas. Il y a des substances naturellement *mattes*, & qui cessent de l'être par art; il y en a qui sont éclatantes & qu'on *amattit*; il y en a qu'on ne peut faire briller, d'autres qu'on ne peut empêcher de briller : on dit aussi des couleurs qu'elles sont *mattes*, lorsqu'elles n'ont aucun luisant; tels sont la terre d'ombre & le massicot. Un tableau seroit *mât*, sans

le vernis & fans l'huile dont on délaie les couleurs.

Mat, adj. & fubft. (*Jeu d'échecs.*) il fe dit du coup qui finit la partie, le roi étant mis en prife d'une piece, & ne pouvant où fe remuer du tout; alors le *mat* eft étouffé; ou fe remuer fans fe mettre en prife ou de la même piece ou d'une autre: fi un joueur donne échec au roi, & que cet échec *matte*, fans que le joueur s'en foit apperçu, on dit que le *mat eft aveugle.*

MAT & MATS, f. m. (*Marine.*) groffes & longues pieces de bois arrondies qui s'élevent prefque perpendiculairement fur le vaiffeau, pour porter les vergues & les voiles. Le *mât* de beaupré doit être excepté de cette regle, puifqu'il eft pointé à l'avant fous un angle d'environ 45 degrés. Les *mâts* font fortifiés & foutenus par des manœuvres qui font les aubans & les étais. Les *mâts* majeurs font les quatre *mâts* qui fe levent immédiatement fur le pont.

Les grands vaiffeaux ont quatre *mâts*; favoir, un vers la poupe, qu'on appelle *mât d'artimon* (*Mar. Pl. I.* coté *W.*); le fecond au milieu, nommé *grand mât*, coté *X*; le troifieme vers la proue, on l'appelle *mât de mifaine*, ou *mât d'avant*, coté *Y*; le quatrieme fe nomme *mât de beaupré*, coté *Z*: on ajoute quelquefois à ces quatre *mâts* un cinquieme, c'eft un double artimon. *Voyez* auffi ces mêmes *mâts* dans la *deuxieme figure de la premiere Planche*, *coté* 38, 60, 95 & 14.

Chaque *mât* eft divifé en deux ou trois parties ou brifures, qui portent auffi le nom de *mât*, & qu'on diftingue vers le tenon, depuis les barres de hune jufqu'aux chouquets, qui font les endroits où chaque *mât* eft affemblé avec l'autre; car le chouquet affermit la brifure par en haut, & par en bas elle eft liée & entretenue par une clef ou groffe cheville de fer, forgée à quatre pans. Le *mât* qui eft enté fur le *mât* d'artimon, s'appelle *mât de perroquet d'artimon*, ou fimplement *perroquet d'artimon*, *perroquet de foule* ou *perroquet de fougue.* Le *mât* qui eft enté fur le grand *mât*, fe nomme le *grand mât de hune*; & on nomme le *grand mât de perroquet*, ou fimplement *perroquet*, celui qui eft enté fur celui-ci. On donne le nom de *mât de hune d'avant* au *mât* qui eft enté fur le *mât* de mifaine, & le *mât* qui eft enté fur ce *mât* de hune, s'appelle *mât de perroquet de mifaine*, *de perroquet d'avant*, ou fimplement *perroquet de mifaine*, de même que la voile qui y eft attachée; enfin, *mât de perroquet de beaupré*, ou fimplement *perroquet de beaupré*, *tourmentin* & *petit beaupré* font les noms du *mât* qui eft enté fur le beaupré. *Voyez* Marine, *Pl. I. fig.* 1 & *fig.* 2.

Les *mâts* des plus grands vaiffeaux font fouvent de plufieurs pieces; & outre le foin qu'on prend de les bien affembler, on les furlie encore avec de bonnes cordes, & on y met des jumelles pour les renforcer. *Voyez* Jumelles. On les peint auffi affez fouvent par le bas, & on les frotte de goudron, fur-tout par le haut, autour des hunes & de tout le toit, afin de les conferver: leurs pieds de même que les tours font taillés en exagone ou octogone.

Le grand *mât* eft pofé à peu près au milieu du vaiffeau dans l'endroit où fe trouve la plus grande force du bâtiment. Le *mât* d'artimon eft éloigné autant qu'il eft poffible de celui-ci, afin de donner à fa voile la plus grande largeur, pourvu qu'il y ait cependant affez d'efpace pour manœuvrer aifément derriere ce *mât*, & pour faire jouer la barre du gouvernail. Pour avoir une regle à cet égard qui conferve tous ces avantages, les conftructeurs partagent toute la longueur du vaiffeau en cinq parties & demie, & placent ce *mât* entre la premiere partie & la feconde, à prendre de l'arriere à l'avant. Cette même regle fert pour placer le *mât* de mifaine, & cette place eft à la cinquieme partie de la longueur, à prendre de l'avant à l'arriere. Le pied de ce *mât* ne porte pas fur le plafond, à caufe de la rondeur de l'avant qui l'en empêche, mais il eft pofé fur l'affemblage de l'étrave & de la quille. Comme le *mât* de beaupré eft entiérement hors du vaiffeau, fa place n'eft point fixée. *Voyez* Beaupré. Dans leur pofition, le grand *mât* & le *mât* d'artimon penchent un peu vers l'arriere, afin de faire carguer le vaiffeau par là, & de le faire mieux venir au vent.

La regle qu'on fuit généralement pour les proportions des *mâts*, eft de leur donner autant de pieds de hauteur, qu'il y en a en

deux fois la largeur & le creux du vaisseau : ainsi 30 pieds de large & 10 pieds de creux, qui font 40 pieds, étant doublés, on a 80 pieds pour la hauteur du grand *mât*, qui est le plus haut, parce qu'il est placé où est la plus grande force du vaisseau, & où il peut le plus contribuer à l'équilibre. Les autres *mâts* sont plus bas que celui-ci. Le *mât* de misaine est ordinairement d'une dixieme partie plus court que le grand *mât*. La hauteur de celui d'artimon n'a que les trois quarts de celle du grand *mât*, & la hauteur du *mât* de beaupré est égale aux trois huitiemes de la longueur du vaisseau. On proportionne aussi l'épaisseur des *mâts* au creux du vaisseau. On leur donne un pied d'épaisseur dans l'étambraie, par chaque six pieds de creux qu'a le bâtiment, & on donne à l'épaisseur du toit les trois quarts de celle du *mât* dans l'étambraie. A cet endroit les *mâts* sont un peu plus épais qu'au dessous, à cause des manœuvres qui y passent.

A l'égard de l'épaisseur des *mâts* de hune, on la regle sur celle des tours des *mâts* sur lesquels ils sont entés, & cette regle consiste à leur donner les cinq sixiemes parties.

Enfin, pour ne rien omettre d'essentiel dans cet article, j'ajoute que les hauts *mâts*, en y comprenant les bâtons des pavillons, se mettent bas par les trous d'entre les barres de hune de devant, & que les Anglois les baissent par derriere, quoique cela soit plus difficile. C'est à un maître de vaisseau d'Enchuise, nommé Krein Wouterz, qu'on doit la maniere d'attacher ainsi les *mâts* pour les amener quand on veut, & pour les remettre de même avec une égale facilité. On mâte un vaisseau en enlevant les *mâts* avec des machines à mâter, des grues, des alleges ; & quoiqu'ils soient déjà arborés, on ne laisse pas quelquefois de les changer de place, en coupant les étambraies, en se servant de coins pour les repousser, & en les tirant par le moyen des étais & des galaubans.

Les plus beaux *mâts* viennent de Norwege ou de Biscaye. On en tire aussi du mont Liban & de la mer Noire, qui sont estimés.

Voici un détail particulier de la position des *mâts* & de leurs proportions, tiré de l'architecture navale, que j'ai citée en plusieurs endroits.

Le milieu du diametre du grand *mât* est placé en arriere du milieu du vaisseau de 5 lignes $\frac{1}{2}$ par pied de la longueur totale.

Le devant du *mât* d'artimon est placé entre la cinquieme & sixieme partie de la longueur totale.

Il y a des constructeurs qui placent l'avant du grand *mât* plus à l'arriere qu'au milieu, d'autant de fois 4 lignes qu'il y a de pieds dans cette longueur.

Exemple pour un vaisseau de 74 canons.

Longueur de l'étrave à l'étambort, 154 pieds 8 pouces multipliés par 4 lignes, produit 4 pieds 8 pouces 6 lignes 8 points.

A l'égard de la longueur du grand *mât*, pour les vaisseaux depuis le premier jusqu'au quatrieme rang, on lui donne 2 fois $\frac{1}{2}$ la plus grande largeur du vaisseau. Pour les vaisseaux du cinquieme rang, on ajoute 3 pieds à la longueur ci-dessus, & 6 pieds pour les frégates qui n'ont qu'un pont. Exemple : le maître bau a 42 pieds, la longueur du grand *mât* sera donc de 105 pieds. Plusieurs constructeurs prennent, pour avoir la longueur du grand *mât*, deux fois la longueur du maître bau, à quoi ils ajoutent le creux ; ce qui fait la même chose que si l'on suivoit la méthode précédente, quand le creux est égal à la moitié de la largeur. Le plus grand diametre d'un *mât* est au premier pont, où on lui donne autant de pouces que le $\frac{1}{3}$ de la plus grande longueur du *mât* a de pieds. Exemple.

Le grand *mât* a de longueur 105 pieds.

Le $\frac{1}{3}$ de 105 est de 35 pieds.

Ainsi le plus grand diametre du grand *mât* de ce vaisseau aura 35 pouces, ou 2 pieds 11 pouces.

Le petit diametre du grand *mât* est au bout, où se place le choquet, & il a en cet endroit les $\frac{2}{3}$ du grand diametre.

Le diametre du grand *mât* étant de deux pieds onze pouces.

Le petit diametre sera d'un pied onze pouces quatre lignes.

D'autres constructeurs trouvent le grand diametre en prenant deux fois la largeur du vaisseau, & une fois le creux ; ils divisent cette somme par trois, & le nombre

du quotient indique le diametre du *mât* en pouces ; ce qui revient à ce qu'on a dit plus haut.

Exemple. Largeur 43 pieds. Doublée, 86 pieds. Creux, 21 pieds. Total, 107 pieds.

Ce total 107 pieds eſt la longueur du grand *mât* qu'il faut diviſer par trois ; il vient au quotient $35 \frac{2}{3}$; ce qui indique que le grand *mât* doit avoir 35 pouces 8 lignes de diametre au niveau du premier pont.

Le thon qui eſt la partie du *mât* compriſe depuis le chouquet juſqu'aux barres de hune, a de longueur $\frac{1}{3}$ de celle du *mât*.

Exemple. La longueur du grand *mât* de 105 pieds diviſés par 9.

Le quotient qui indique la longueur du thon, eſt de 11 pieds 8 pouces.

Méthodes pour trouver les diametres moyens entre le plus grand & le plus petit.

On trouve les diametres moyens entre le plus grand qui eſt au premier pont, & le plus petit qui eſt au chouquet, en tirant la ligne *A B* égale au grand diametre.

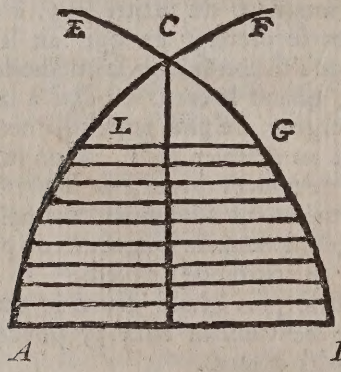

Le compas ouvert de *A B*, décrivez de *A* l'arc *B E*, & du point *B* l'arc *A F*; ces deux arcs ſe couperont au point *C*; de ce point abaiſſez une perpendiculaire à la ligne *A B*; tracez enſuite parallélement à *A B*, la ligne *L G*, égale au plus petit diametre; de façon qu'elle touche par ſes extrêmités les deux arcs *A F* en *B E*; diviſez la longueur du *mât* en un certain nombre de parties égales, en 9 ſi l'on veut; partagez de même ſur votre figure, la diſtance compriſe entre les lignes qui marquent les diametres, en autant de parties égales que vous voudrez, 9 par exemple, par des lignes paralleles également éloignées les unes des autres, & ces lignes vous indiqueront les diametres moyens entre le plus grand *A B*, & le plus petit *L G*; ainſi la diſtance compriſe entre *A B* & *L G* eſt partagée en 9 parties égales : & qu'on ait partagé de même la longueur du *mât* en 9 parties égales, la premiere parallele après *A B* ſera le diametre du *mât* à la premiere diviſion ; la deuxieme parallele ſera le diametre du *mât* à la deuxieme diviſion, *&c.*

Le *mât* de miſaine ſe place ſur l'extrêmité du brion, ſon diametre en arriere; par cette poſition ſon avant eſt à peu près à la dixieme partie de la longueur totale.

La longueur du *mât* de miſaine eſt égale à celle du grand *mât*, moins le thon du même grand *mât*.

La longueur du grand *mât* eſt de 105 pieds, dont il faut ſouſtraire la longueur du thon de 11 pieds 8 pouces.

Reſte pour la longueur totale du *mât* de miſaine 93 pieds 4 pouces.

Son grand diametre ſe prend comme celui du grand *mât* au premier pont; il eſt égal à autant de pouces que le $\frac{1}{3}$ de la longueur a de pieds.

Longueur du *mât* de miſaine, 93 pieds 4 pouces, dont le $\frac{1}{3}$ eſt 31 pieds 1 pouce 4 lignes; ce qui donne pour le diametre du *mât* de miſaine à ſon gros bout 31 pouces 1 ligne 4 points.

Son diametre au petit bout, à l'endroit du chouquet, eſt les deux tiers du grand diametre, 31 pouces 1 ligne 4 points, dont les deux tiers ſont 20 pouces 8 lignes 10 points.

Connoiſſant le plus grand & le plus petit diametre, on aura les diametres moyens en opérant comme pour le grand *mât*.

Mais pluſieurs conſtructeurs trouvant que par cette méthode le *mât* de miſaine eſt trop foible, ſe contentent de faire ſon diametre de 2 pouces plus petit que celui du grand *mât*.

On aura la place du *mât* d'artimon, en portant depuis la perpendiculaire de la rablure de l'étambot en avant, les $\frac{2}{3}$ de la

plus grande largeur du vaisseau sur la ligne du premier pont, ayant soin de mettre son épaisseur en avant.

Le *mât* d'artimon a sa carlingue ou son pied sur le premier pont, & il finit vis-à-vis de la grande hune : si l'on ôte du grand *mât* sa partie qui est dans la calle & son thon, on aura donc la longueur du *mât* d'artimon.

Grand *mât*, 105 pieds, dont il faut ôter le thon & le creux, 32 pieds 8 pouces.

Longueur du *mât* d'artimon, 72 pieds 4 pouces. Le grand diametre du *mât* d'artimon est au niveau du second pont; il a autant de pouces que le $\frac{1}{3}$ de sa longueur a de pieds.

Longueur du *mât* d'artimon, 72 pieds 4 pouces; le tiers, 24 pieds 1 pouce 4 lignes.

Ainsi le diametre de ce *mât* aura 24 pouces 1 ligne 4 points.

Le petit diametre a les $\frac{2}{3}$ du grand, 16 pouces 10 points $\frac{2}{3}$.

Les diametres moyens comme dans les précédens, ou bien les diametres du *mât* d'artimon, sont les $\frac{2}{3}$ de celui du grand *mât*.

La carlingue ou le coussin du *mât* de beaupré, est au premier pont; il est placé à trois ou quatre pouces du *mât* de misaine. Ainsi le pied du *mât* de beaupré est souvent très-peu éloigné du *mât* de misaine; il porte sur un coussin de 25 à 26 pouces de haut; sa pointe, à 35 degrés ou à peu près, passe sous le bau qui sert de seuils aux portes de proue, & va passer à un pouce & demi ou deux pouces du bout de l'étrave, à laquelle il ne doit jamais toucher, de peur que dans les mouvemens de tangage, il n'ébranlât cette piece sur laquelle toutes les parties de l'avant sont assemblées.

Néanmoins il y en a qui font porter le beaupré sur la contre-étrave & sur la moitié de l'étrave en dedans; l'autre moitié en dehors ne touche à rien, y ayant ordinairement un pouce ou un pouce & demi de jour entre le bout extérieur de l'étrave & le beaupré. On observera que le pied du beaupré a une dent, pour l'empêcher de tomber de dessus son coussin.

La longueur du beaupré est égale à une fois & demie le maître bau.

Longueur du maître bau, 42 pieds.

Longueur du beaupré, 63 pieds.

Son grand diametre se mesure vis-à-vis du bout de l'étrave; & pour l'avoir, on prend une moyenne proportionnelle entre le grand diametre du grand *mât*, & le diametre du *mât* de misaine.

Le petit diametre est égal à demi du grand.

Diametre du grand *mât*, 35 pouces.

Diametre du *mât* de misaine, 31 pouces une ligne quatre points.

Le total de ces deux est 66 pouces une ligne quatre points; donc le grand diametre du beaupré est 33 pouces & huit points; & le diametre du petit bau, 16 pouces 6 lignes 4 points.

MAT *d'un brin*, (*Marine.*) c'est un *mât* fait d'un seul arbre. Le beaupré & les *mâts* de hune sont d'une seule piece.

Mât forcé, *mât* qui a souffert un effort & qui est en danger de se rompre dans l'endroit où il est endommagé.

Mât jumellé, jumellé, reclanpé, ou *renforcé*, mât fortifié par des jumelles ou pieces de bois liées tout autour avec des cordes, de distance en distance, pour empêcher qu'il n'éclate & ne rompe.

MAT, s. m. (*terme de Blason.*) meuble de l'écu qui représente un *mât* de navire avec une voile & des cordages des deux côtés; le haut est terminé par une girouette.

Mât désarmé est celui qui n'a point de voile.

Le *mât* signifie *les voyages sur mer.*

Durnas à Paris; *d'azur au mât d'or mouvant du bas de l'écu, la voile & la girouette d'argent.* (*G. D. L. T.*)

MATACA, (*Géogr.*) ou MATANCA, baie sur la côte septentrionale de l'isle de Cuba en Amérique, entre la baie de la Havane & le vieux détroit de Bahama. Les flottes des gallions y viennent ordinairement faire de l'eau en retournant en Espagne. C'est aussi là que Pieter Hein amiral de Hollande les attaqua en 1627, les prit, & enrichit son pays des richesses dont ils étoient chargés. La baie de *Mataca* est à 14 lieues de la Havane. *Long.* 296; *lat* 25. (*D. J.*)

MATACON, s. m. (*Gram. Hist. nat.*)

efpece de noifette dont on fait du pain à Madagafcar.

MATADORS, f. m. (*Hift. mod.*) c'eft ainfi que l'on nommoit en 1714, une compagnie de deux cens hommes que leverent ceux de Barcelone qui refuferent opiniâtrément de reconnoître le roi Philippes V pour leur fouverain : le but de l'établiffement de cette milice, ou de ces brigands, étoit de maffacrer tous ceux de leurs concitoyens qui favorifoient le parti de ce prince.

MATADORS, (*jeu*) au jeu de quadrille font les premiers atous de chaque couleur, comme l'as de pique, l'as de trefle & le deux de pique ou de trefle en noir, & le fept de cœur ou de carreau en rouge. Quoique à proprement parler il n'y ait que trois *matadors*, on ne laiffe pas de donner auffi ce nom à toutes les triomphes qui fuivent fans interruption ces trois premiers *matadors*; & lorfqu'elle leur font jointes ainfi, on les paie comme eux.

MATAFIONS, f. m. (*Marine.*) ce font de petites cordes femblables à des aiguillettes, dont on fe fert pour attacher les moindres pieces.

MATAGARA, (*Géogr.*) montagne d'Afrique dans la province de Cutz, au royaume de Fez. Cette montagne qui eft très-haute & très-efcarpée, n'eft éloignée de Tezar que de deux lieues. Des Béréberes d'entre les Zénetes l'habitent, & ne paient aucun tribut au roi de Fez, ni au gouverneur de Tezar. Marmol dit que ces Béréberes n'ont pu jamais être foumis par la force des armes; qu'ils cultivent beaucoup de vignes, qu'ils recueillent quantité de bleds, & nourriffent force troupeaux dans cette montagne. Il ne faut pas la confondre avec le mont *Matagara*, qui eft dans le royaume de Trémecen; cette derniere montagne n'apporte par fa froideur, que de l'orge & des carrogues. (*D. J.*)

MATAGASSE, (*Hift. nat.*) *Voyez* PIE GRIECHE.

MATAGESSE, (*Hift. nat.*) *Voyez* PIE GRIECHE.

MATALONI, (*Géogr.*) petite ville moderne du royaume de Naples, dans la terre de Labour, avec titre de duché. C'eft prefque l'endroit où étoit *Galatia*, colonie de Sylla fur la voie Appienne. Elle eft à 4 milles de Caferte au N. & à 8 milles d'Averfes. (*D. J.*)

MATAMORS, (*Hift. mod. Econom.*) c'eft ainfi que l'on nomme des efpeces de puits ou de cavernes faites de main-d'hommes, & taillées dans le roc, dans lefquelles les habitans de plufieurs contrées de l'Afrique ferrent leur froment & leur orge, comme nous faifons dans nos greniers. On affure que les grains fe confervent plufieurs années dans ces magafins fouterrains, qui font difpofés de maniere que l'air peut y circuler librement, afin de prévenir l'humidité. L'entrée de ces conduits eft étroite, ils vont toujours en s'élargiffant, & ont quelquefois jufqu'à 30 pieds de profondeur. Lorfque les grains font parfaitement fecs, on bouche l'entrée avec du bois que l'on recouvre de fable.

MATAN, (*Géogr.*) *ou* MACTAN; ifle de l'océan oriental, & l'une des Philippines : les habitans ont fecoué le joug des Efpagnols, & ont recouvré leur liberté. Ce fut dans cette ifle que Magellan fut tué en 1501, prefque en y débarquant. (*D. J.*)

MATANCE, BAIE DE (*Géogr.*) *baia de Matanca*; grande baie de l'ifle de Cuba fur la côte feptentrionale, à 14 lieues à l'eft de la Havane, & de la pointe d'Itaque; cette baie a 2 lieues de large.

Matanca veut dire *tuerie*; les Efpagnols ont apparemment dépeuplé les habitans de ces cantons, par leurs maffacres. (*D. J.*)

MATAPAN, PROMONTOIRE DE, (*Géogr.*) promontoire de la Morée, dans la partie méridionale, entre le golfe de Cochinchine à l'orient, & le golfe de Coton à l'occident. De tous les promontoires de la Morée, celui de *Matapan* avance le plus dans la mer. On l'appelloit autrefois *promontorium Tænarium*; & c'eft dans les entrailles de ce promontoire que fe trouve l'entrée de Ténare, dont l'ouverture affreufe a donné lieu aux Poëtes de dire que c'étoit la gueule de l'enfer. (*D. J.*)

MATARA, f. m. (*Com.*) mefure pour les liquides dont on fe fert en quelques lieux de Barbarie. Le *matara* de Tripoli eft de 42 rotolis. *Voyez* ROTOLI, *Dictionnaire de comm.*

MATARAM, (*Géogr.*) empire com-

posé de plusieurs provinces, dans la partie orientale de l'isle de Java. Ces provinces sont au nombre de douze, gouvernées par des vice-rois; mais ces vice-rois eux-mêmes ne paroissent qu'en posture de misérables esclaves devant l'empereur, dont le pouvoir est absolu.

Les voyageurs nous disent que ce prince a un grand nombre de concubines, dont il est toujours accompagné, entouré, servi & gardé. Ce sont les plus belles filles de ses états qu'on lui choisit par-tout, & auxquelles on apprend l'exercice des armes, à chanter, à danser & à jouer des instrumens.

Les tournois sont à la mode dans l'empire de *Mataram*; les plus beaux se font devant le palais de l'empereur, & les cavaliers s'y présentent à cheval, avec un bonnet à la Javanoise ou bien en forme de turban, & une fine toile de coton qui regne autour du corps de la ceinture en haut, car de la ceinture en bas, ils sont tout nus. Si-tôt que l'empereur arrive, on regarde attentivement ce qu'il porte sur la tête; si c'est un turban, tout le monde en prend un & met son bonnet dans sa poche; si c'est un bonnet, chacun en fait de même. Il me semble voir les singes de l'isle de Robinson Crusoé, tantôt sans bonnets, & tantôt avec des bonnets qu'ils avoient pris. (*D. J.*)

MATARAM, (*Géogr.*) ville d'Asie, autrefois capitale de l'empire de ce nom, dans l'isle de Java. Elle seroit forte par sa situation & les montagnes qui l'environnent, mais elle est tombée en ruine, depuis que le siege du royaume a été transféré sur la fin du dernier siecle à Cartasoura. *Long.* 129; *lat. mérid.* 7, 55. (*D. J.*)

MATARO, (*Géogr.*) petite ville d'Espagne, dans la Catalogne, remarquable par ses verreries; elle est sur la Méditerranée, à 14 lieues S. O. de Gironne, 6 lieues N. E. de Barcelonne. *Long.* 20, 10; *lat.* 41, 31. (*D. J.*)

MATASSE, s. f. soies en pelotes, & non filées. Il se dit aussi du coton.

MATATOU, s. m. (*terme de relation.*) meuble des Caraïbes: c'est une espece de corbeille carrée, plus ou moins grande, & qui n'a point de couvercle. Le fond en est plat & uni; les bords ont trois ou quatre pouces d'élévation, les coins sont portés sur quatre petits bâtons qui excedent de trois à quatre pouces la hauteur des bords; ils se terminent en boule, ou sont coupés à quatre pans. Ils servent de pieds au *matatou*, & s'enchâssent dans les angles. On lui donne depuis huit jusqu'à douze pouces de hauteur, au dessous du fond du *matatou*, pour l'élever de terre à cette hauteur. Le fond & les côtés sont travaillés d'une maniere si serrée, qu'on peut remplir d'eau le *matatou*, sans craindre qu'elle s'écoule, quoique cette corbeille ne soit faite que de roseaux ou de queues de lataniers.

Les *matatous* servent de plats aux Caraïbes; ils portent dans un *matatou* leur cassave qu'ils font tous les jours, & qui est bien meilleure en sortant de dessus la platine, que quand elle est seche & roide. Ils mettent sur un autre *matatou* la viande, les poissons, les crabes, en un mot leur repas avec un coui plein de pimentade, c'est-à-dire, du suc de manioque bouilli, dans lequel ils ont écrasé quantité de piment avec du jus de citron. C'est là leur sauce favorite pour toutes sortes de viandes & de poissons; elle est si forte, qu'il n'y a guere que des Caraïbes qui puissent la goûter. (*D. J.*)

MATCOMECK, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Iroquois & autres sauvages de l'Amérique septentrionale donnent à un dieu qu'ils invoquent pendant le cours de l'hiver.

MATCOWITZ, (*Géogr.*) petite ville forte de la haute Hongrie, au comté de Scépus, sur une montagne. Les impériaux la prirent en 1684. (*D. J.*)

MATÉ EN CARAVELLE, (*Marine.*) c'est n'avoir que quatre mâts dans un vaisseau, sans mâts de hune.

MATÉ EN CHANDELIER, c'est avoir les mâts fort droits & presque perpendiculaires au fond du vaisseau.

MATÉ EN FOURCHES *ou* A CORNE, c'est porter à la demi-hauteur de son mât une corne qui est posée en saillie sur l'arriere, & sur laquelle il y a une voile appareillée; de sorte que cette corne est une véritable vergue. Cette sorte de mâture convient principalement aux yachts, aux quaiches, aux boyers & autres semblables bâtimens. *Voyez* MARINE, *Pl. XII. fig.* 1, & *Pl. XIII. fig.* 2.

Maté en galere; c'est n'avoir que deux mâts, sans mâts de hune.

Maté en heu, sorte de mâture qui consiste à n'avoir qu'un mât au milieu du vaisseau, qui sert aussi de mât de hune avec une vergue qui ne s'appareille que d'un bord.

Maté en semale; c'est avoir au pied du mât un boute-dehors au baleston qui prend la voile de travers par son milieu. *Voyez* Marine, *Pl. XIV. fig.* 2.

Maté, (*Diete*) c'est du maïs cuit à l'eau, jusqu'à ce que le grain s'ouvre; c'est la nourriture la plus ordinaire des Indiens du Pérou, qui le préferent au pain. Ils mangent aussi du macha, qui n'est autre chose que de l'orge rôti, jusqu'à ce qu'il se réduise en farine. Le maïs grillé de la même maniere se nomme *Cameha.*

MATELAS, s. m. la partie du lit sur laquelle on étend les draps. C'est un grand & large coussin de coutil, de toile de coton ou de toile, qui est remplie de laine ou de plume, & qui occupe toute l'étendue du lit.

MATELASSER, v. act. (*Gram.*) c'est rembourrer de laine, de soie & de coton, & pour ainsi dire garnir de petits matelas.

MATELASSIER, s. m. (*Gram. art méchaniq.*) ouvrier qui carde la laine ou le coton, ou qui trie la plume destinée à des matelas, & qui fait aussi les matelas & les sommiers de crin, ou d'autre matiere.

MATELOT, s. m. *vaisseau matelot*, *vaisseau second*, (*Marine.*) Il y a deux sortes de vaisseaux à qui on donne le nom de *matelot* : premiérement, dans certaines armées navales, on associe deux à deux les vaisseaux de guerre pour se prêter du secours mutuellement en cas de besoin, & ces vaisseaux sont *matelots* l'un de l'autre; cette façon n'est pas ordinaire. Secondement, dans toutes les armées navales, les officiers généraux qui portent pavillon, comme amiral, vice-amiral, & chaque commandant d'une division ont chacun deux vaisseaux pour les secourir, l'un à leur avant appellé *matelot de l'avant*, & l'autre à leur arriere appellé *matelot de l'arriere*, ou *second de l'arriere*. Quelquefois quand l'amiral tient la mer, il n'y a que lui qui par prérogative ait deux vaisseaux seconds; & les autres pavillons n'en ont que chacun un.

Matelot, s. m. (*Marine.*) c'est un homme de mer qui est employé pour faire le service d'un vaisseau. Ce qui regarde les fonctions, les engagemens, & les loyers & salaires des *matelots*, se trouve dans l'ordonnance de 1681, *liv. II, tit* 7, & *liv. III, tit.* 4.

Chaque *matelot* est obligé d'aller à son tour sur l'ordre du capitaine, faire la sentinelle sur la hune pendant le jour, & on fait quelque gratification à celui qui découvre quelqu'une des choses qu'il importe de savoir, comme vue de terres, de vaisseau, *&c.*

Matelots gardiens. Il y en a huit entretenus sur les vaisseaux du premier rang, six sur ceux du second rang, & quatre sur ceux du quatrieme & cinquieme rangs, desquels gardiens il y en a toujours le quart qui sont calfats ou charpentiers. Les *matelots gardiens* étant dans le port couchent à bord, & sont divisés pendant le jour pour le service du port, en trois brigades égales.

Matelot, (*Marine.*) il est bon *matelot*, se dit d'un officier ou tout autre qui entend bien le métier de la mer, & qui sait bien la manœuvre.

MATELOTAGE, s. m. (*Marine.*) c'est le salaire des matelots.

MATELOTTE, s. f. (*Cuisine.*) maniere d'accommoder le poisson frais. Ce ragoût qui est fort à la mode dans les auberges situées sur les bords de la riviere, se fait avec du sel, du poivre, des oignons, des champignons & du vin.

MATER un vaisseau, (*Marine.*) c'est garnir un vaisseau de tous ses mâts.

MATERA, (*Mythol.*) c'est un des surnoms de Minerve, à laquelle étoient consacrées les piques; & en l'honneur de laquelle on en suspendoit quelquefois autour de ses autels & de ses statues. (*D. J.*)

Matera, (*Géogr.*) ville du royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, avec un évêché suffragant de Cirenza. Elle est sur le Canapro, à 11 lieues S. O. de Bari, 13 E. de Cirenza, 14 N. O. de Tarente. *Long.* 34, 18; *lat.* 40, 45. (*D. J.*)

MATEREAU *ou* MATEREL, (*Marine.*) c'eſt un petit mât ou un bout de mât.

MATÉRIALISTES, ſ. m. (*Théol.*) nom de ſecte. L'ancienne égliſe appelloit *matérialiſtes* ceux qui, prévenus par la Philoſophie qu'il ne ſe fait rien de rien, recouroient à une matiere éternelle ſur laquelle Dieu avoit travaillé, au lieu de s'en tenir au ſyſtême de la création, qui n'admet que Dieu ſeul, comme cauſe unique de l'exiſtence de toutes choſes. *Voyez* MONDE & MATIERE.

Tertullien a ſolidement & fortement combattu l'erreur des *matérialiſtes* dans ſon traité contre Hermogene, qui étoit de ce nombre.

On donne encore aujourd'hui le nom de *matérialiſtes* à ceux qui ſoutiennent, ou que l'ame de l'homme eſt matiere, ou que la matiere eſt éternelle, & qu'elle eſt Dieu; ou que Dieu n'eſt qu'une ame univerſelle répandue dans la matiere, qui la meut & la diſpoſe, ſoit pour produire les êtres, ſoit pour former les divers arrangemens que nous voyons dans l'univers. *Voyez* SPINOSISTES.

MATÉRIAUX, *terme d'Architecture*, ce ſont toutes les matieres qui entrent dans la conſtruction d'un bâtiment, comme la pierre, le bois & le fer. Latin, *materia*, ſelon Vitruve.

MATÉRIEL, ELLE, adj. (*Phyſ.*) ſe dit de tout ce qui appartient à la matiere; ainſi on dit principe *matériel*, ſubſtance *matérielle*, &c. *Voyez* MATIERE.

MATERNEL, adj. (*Gramm.*) relatif à la qualité de mere. On dit l'amour *maternel*, la langue *maternelle*.

MATEUR, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un ouvrier qui travaille aux mâts des vaiſſeaux, & qui ſait toutes les proportions qu'ils doivent avoir, la maniere de les placer, &c.

MATHÉMATICIEN, ENNE, (*Mathématiques.*) ſe dit d'une perſonne verſée dans les Mathématiques. *Voyez* MATHÉMATIQUES, & *l'article* GÉOMÉTRIE.

MATHÉMATIQUE *ou* MATHÉMATIQUES, ſ. f. (*ordre encyclop. entend., raiſon, philoſophie ou ſcience de la nature, Mathématiques.*) c'eſt la ſcience qui a pour objet les propriétés de la grandeur en tant qu'elle eſt calculable ou meſurable. *Voyez* GRANDEUR, CALCUL, MESURE, &c.

Mathématiques au pluriel eſt beaucoup plus uſité aujourd'hui que *Mathématique* au ſingulier. On ne dit guere la *Mathématique*, mais les *Mathématiques*.

La plus commune opinion dérive le mot *Mathématique* d'un mot Grec, qui ſignifie *ſcience*; parce qu'en effet, on peut regarder, ſelon eux, les *Mathématiques*, comme étant la ſcience par excellence, puiſqu'elles renferment les ſeules connoiſſances certaines accordées à nos lumieres naturelles; nous diſons à *nos lumieres naturelles*, pour ne point comprendre ici les vérités de foi, & les dogmes théologiques. *Voyez* FOI & THÉOLOGIE.

D'autres donnent au mot *Mathématique* une autre origine, ſur laquelle nous n'inſiſterons pas, & qu'on peut voir dans l'*hiſtoire des Mathématiques* de M. Montucla, *pag.* 2 & 3. Au fond, il importe peu quelle origine on donne à ce mot, pourvu que l'on ſe faſſe une idée juſte de ce que c'eſt que les *Mathématiques*. Or, cette idée eſt compriſe dans la définition que nous en avons donnée; & cette définition va être encore mieux éclaircie.

Les *Mathématiques* ſe diviſent en deux claſſes. La premiere, qu'on appelle *Mathématiques pures*, conſidere les propriétés de la grandeur d'une maniere abſtraite: or, la grandeur ſous ce point de vue, eſt ou calculable ou meſurable: dans le premier cas, elle eſt repréſentée par des nombres; dans le ſecond, par l'étendue: dans le premier cas, les *Mathématiques* pures s'appellent, *Arithmétiques*; dans le ſecond, *Géométrie*. *Voyez* les mots ARITHMÉTIQUE & GÉOMÉTRIE.

La ſeconde claſſe s'appelle *Mathématiques mixtes*; elle a pour objet les propriétés de la grandeur concrete, en tant qu'elle eſt meſurable ou calculable; nous diſons *de la grandeur concrete*, c'eſt-à-dire, de la grandeur enviſagée dans certains corps ou ſujets particuliers. *Voyez* CONCRET.

Du nombre des *Mathématiques* mixtes, ſont la méchanique, l'optique, l'aſtronomie, la géographie, la chronologie, l'ar-

chitecture militaire, l'hydroftatique, l'hydraulique, l'hydrographie ou navigation, *&c.* *Voyez* ces mots. *Voyez* auffi le fyftême figuré des connoiffances humaines, qui eft à la tête de cet ouvrage, & l'explication de ce fyftême, immédiatement à la fuite du difcours préliminaire ; toutes les divifions des *mathématiques* y font détaillées ; ce qui nous difpenfe de les rappeller ici.

Nous avons plufieurs cours de *mathématiques :* le plus eftimé eft celui de M. Wolf, en 5 vol. *in*-4°. mais il n'eft pas exempt de fautes. *Voyez* COURS & ÉLÉMENS DES SCIENCES. A l'égard de l'hiftoire de cette fcience, nous avons à préfent tout ce que nous pouvons defirer fur ce fujet, depuis l'ouvrage que M. de Montucla a publié en deux volumes *in*-4°. fous le titre d'*hiftoire des mathématiques*, & qui comprend jufqu'à la fin du xvij^e^. fiecle.

Quant à l'utilité des *mathématiques*, *voyez* les différens articles déjà cités ; & furtout les *articles* GÉOMÉTRIE & GÉOMÉTRE. (*A*)

Nous dirons feulement ici, que fi plufieurs écrivains ont voulu contefter aux *mathématiques* leur utilité réelle, fi-bien prouvée par la préface de l'hiftoire de l'académie des fciences, il y en a eu d'autres qui ont cherché dans ces fciences des objets d'utilités frivoles ou ridicules. On peut en voir un léger détail dans l'*hiftoire des mathématiques* de M. Montucla, *tome I, p. 37 & 38.* Cela me rappelle le trait d'un chirurgien, qui, voulant prouver la néceffité que les chirurgiens ont d'être lettrés, prétend qu'un chirurgien qui n'a pas fait fa rhétorique, n'eft pas en état de perfuader à un malade de fe faire faigner lorfqu'il en a befoin.

Nous ne nous étendrons pas ici davantage fur ces différens fujets, non plus que fur les différentes branches des *mathématiques*, pour ne point répéter ce que nous avons déja dit, ou ce que nous dirons ailleurs. *Voyez* auffi l'*article* PHYSICO-MATHÉMATIQUES.

Différentes branches des *mathématiques* fe divifent encore en fpéculatives & pratiques. *Voyez* ASTRONOMIE, GÉOMÉTRIE, *&c.* (*O*)

MATHÉMATIQUE, adj. fe dit de ce qui a rapport aux opérations, ou aux fpéculations *mathématiques* ; ainfi on dit un calcul *mathématique*, une démonftration *mathématique*, &c. *Voyez* DÉMONSTRATION, *&c.*

MATHÉO, SAN, (*Géogr.*) petite ville d'Efpagne en Aragon, fondée par le roi D. Jayme, en 1237, fur les frontieres de la Catalogne. Elle eft dans un terroir fertile, & arrofée de quantité de fontaines ; mais ce font les habitans qui lui manquent. (*D. J.*)

MATHIAS, fucceffeur de Rodolphe II, (*Hiftoire d'Allemagne, de Hongrie & de Bohême.*) XXXIII^e^ empereur depuis Conrad premier, XXVII^e^ roi de Hongrie, XXXVII^e^ roi de Bohême, naquit l'an 1557, de Maximilien II & de Marie d'Efpagne. L'ambition qui l'avoit porté à la révolte contre Rodolphe, fon frere, qui fut contraint de lui céder la Hongrie, la Bohême, & prefque tous fes autres états héréditaires, fembloit l'éloigner du trône impérial. Une nation, amoureufe de fon indépendance, ne devoit regarder qu'en tremblant un prince qui avoit ufurpé plufieurs couronnes. Cependant il parvint à réunir tous les fuffrages dans une affemblée qui fe tint à Francfort (13 juin 1612): on croit qu'il ne dut fon élévation qu'à l'or qu'il avoit eu l'adreffe de femer ; d'ailleurs, le voifinage des Turcs, comme l'ont remarqué plufieurs écrivains, fembloit exiger l'élection d'un prince de la maifon d'Autriche affez puiffant pour leur oppofer une barriere. Les états, dans la crainte qu'il ne leur donnât des chaînes, ajouterent quelques articles à la capitulation de Charles-Quint. La cérémonie de fon facre fut recommencée en faveur de la reine Anne, fa femme. On ne peut paffer fous filence cette particularité, parce que c'étoit un honneur dont n'avoient pas joui les femmes de fes prédéceffeurs. On remarque encore que les députés des états de Bohême furent admis dans l'affemblée lors du ferment de *Mathias*. Dans les dietes précédentes, on s'étoit contenté de leur notifier les conclufions des électeurs. Cette faveur fut érigée en droit en 1708, après des conteftations bien vives, & depuis ce temps les rois de Bohême jouirent de toutes les prérogatives des autres électeurs. La Hongrie étoit toujours expofée aux incurfions des Turcs voifins de fes frontieres ; le fultan

défavouoit leurs brigandages ; mais les Hongrois n'en étoient pas moins malheureux. Les cantons qui confinoient à ces brigands étoient devenus déserts : *Mathias*, pour arrêter le mal, demanda du secours aux états d'Allemagne. Les princes catholiques, toujours affectionnés au sang Autrichien qui leur avoit toujours été favorable, y consentirent avec zele, & donnerent leur part de la contribution ; mais les princes protestans trouverent des prétextes pour ne point suivre leur exemple. Le principal fut que ceux de leur communion perdoient tous les procès qu'ils portoient à la chambre impériale, où les juges catholiques formoient le plus grand nombre. L'union évangélique & l'union catholique que la succession de Juliers & de Cleves avoit occasionées sous le regne de Rodolphe II, subsistoient encore. Il est vrai qu'elles ne se livroient pas à ces animosités, à ces violences, suites ordinaires des guerres de religion ; mais il falloit beaucoup de ménagement pour qu'elles ne devinssent pas la source des plus grands désordres. L'empereur, au lieu de chercher à se venger du refus que les princes protestans venoient de lui faire essuyer, mit tous ses soins à les adoucir. Il consentit même à réformer la chambre impériale dont ils avoient eu plus d'une fois raison de se plaindre. Cette conduite diminua la haine des deux ligues : elles ne prirent qu'un médiocre intérêt à la succession de Juliers qui les avoit fait naître : ainsi la guerre entreprise pour cette succession, guerre qui sembloit embraser l'Europe, ne fut plus qu'une de ces querelles qui de tous temps avoient divisé quelques principautés sans détruire l'harmonie du corps Germanique. Un traité conclu à Sand, entre l'électeur de Brandebourg & le Palatin de Neubourg pour le partage de la succession de Juliers, sembloit rétablir le calme dans cette partie de l'Allemagne. On avoit réglé le mariage de la fille de l'électeur de Brandebourg avec le jeune Palatin de Neubourg-Wolffgand ; mais un soufflet que l'électeur donna au Palatin, occasiona une nouvelle rupture. Volffgand furieux d'un affront aussi sanglant, mais trop foible pour en tirer vengeance par lui-même, se fit catholique pour s'attacher le parti Espagnol dans les Pays-Bas. L'électeur de son côté se fit calviniste, & mit les états généraux dans son parti. Tel est l'empire de l'ambition sur les princes. La religion, si chere aux peuples, n'est souvent pour eux qu'un prétexte pour favoriser leurs intérêts. Cependant *Mathias* faisoit des préparatifs contre les Turcs. La principauté de Transilvanie, vacante par la mort de Gabriel Battori, qui venoit de se tuer pour ne pas survivre à la honte de sa défaite, offroit un nouveau motif de guerre. Un bacha avoit donné cette principauté à Bethlenn-Gabor, & cette province, obéissante à son nouveau souverain, sembloit à jamais perdue pour la maison d'Autriche. Achmet, dans l'âge de l'ambition, & maître absolu d'un empire qui, sous les Soliman II & les Mahomet II, avoit menacé toute la terre de son joug, causoit à *Mathias* les plus vives alarmes. Il craignoit que le sultan, déjà maître de la plus belle partie de la Hongrie, n'entreprît de la lui enlever toute entiere : mais la vaste étendue de l'empire Ottoman qui depuis si long-temps répandoit la terreur dans les états chrétiens, fut ce qui les sauva. Les Turcs étoient perpétuellement en guerre avec les Perses, dont le pays fut tant de fois l'écueil de la prospérité des Romains : les Géorgiens, les Mingréliens indisciplinés, & d'autres barbares les inquiétoient par leurs continuelles révoltes, & infestoient les côtes de la mer Noire. Les Arabes si redoutables sous les successeurs du prophete, & qui, avant d'être soumis aux Turcs, jamais n'avoient subi de joug étranger, étoient difficiles à gouverner. Il arrivoit souvent que quand on craignoit une nouvelle inondation de Turcs, ils étoient obligés de conclure une paix désavantageuse. D'ailleurs, les sultans avoient beaucoup dégénéré : autrefois uniquement sensibles à la gloire, ils étoient toujours à la tête de leurs armées ; mais depuis Selim II, fils indigne du grand Soliman, ils restoient dans l'enceinte du serrail, où, livrés à des plaisirs grossiers, ils se déchargoient du poids de la couronne sur des ministres choisis par le caprice d'un eunuque insensible aux prospérités de l'état. Achmet se montra peu jaloux de suivre les projets de ses prédécesseurs sur la Hongrie, & conclut avec *Mathias* un traité déshonorant. Il consentit à restituer Canise,

Agria, Albe-Royale, Pifte & Bude, place plus importante que les trois autres : ainfi l'empereur tira beaucoup plus d'avantages de la ftupide indifférence du fultan, qu'il n'eût pu s'en promettre de la guerre la plus laborieufe. Il eft vrai qu'il renonça aux prétentions de fa couronne fur la Tranfilvanie. Cette province refta à Bethlenn-Gabor qui la gouverna fous la protection de la Porte. Les dernieres années de ce regne fe pafferent en négociations & en intrigues, occafionées par le défaut de poftérité dans *Mathias*. L'impératrice Anne ne lui avoit donné aucun héritier, & plufieurs princes briguoient l'honneur de lui fuccéder. Philippe III, roi d'Efpagne, defiroit que le choix tombât fur l'archiduc Ferdinand, arriere-fils de Ferdinand I, par Charles, duc de Stirie. Ce choix devoit plaire aux électeurs, parce que fi l'empire fe perpétuoit dans la maifon d'Autriche, au moins il fortoit de l'ordre des fucceffions, puifque l'empereur avoit encore plufieurs freres qui, fi les loix du fang euffent été écoutées, avoient plus de droits au trône que Ferdinand : *Mathias* fe laiffa perfuader par Philippe ; il engagea Albert & Maximilien, fes freres, à renoncer à fes trois couronnes, & les affura toutes à Ferdinand qui déploya fur le trône impérial la même autorité que s'il eût été fur celui de France ou d'Efpagne. *Mathias* mourut peu de temps après : il étoit âgé de foixante-treize ans ; il en avoit régné fept. On attribue fa mort à la perte de Clefel, évêque de Vienne, fon premier miniftre, enlevé par les ordres fecrets de Ferdinand, dont il blâmoit le caractere impérieux. Il eft fans doute honteux pour ce prince d'avoir eu l'ambition de troubler les dernieres années du regne de Rodolphe II, fon frere, & à lui ravir les royaumes de Hongrie & de Bohême. Au refte il fe comporta avec beaucoup de modération fur le trône. Il avoit des talens, & fouvent il en cacha l'éclat pour ne point alarmer les grands qui auroient pu en craindre l'abus, & lorfqu'en mourant il remit fon fceptre à Ferdinand qui étoit nourri dans les mœurs Efpagnoles, & qui aimoit le defpotifme, il lui dit que s'il vouloit paffer des jours heureux, il devoit rendre fa domination prefqu'infenfible. Il eut un fils naturel connu dans l'hiftoire fous le nom de dom *Mathias d'Autriche*. Ce fut cet empereur qui érigea la charge de directeur-général des poftes en fief de l'empire. Comme *Mathias* s'étoit rendu fufpect, les électeurs, avant de le couronner, ajouterent plufieurs articles importans à la capitulation de Charles-Quint. L'union électorale fut érigée en loi fondamentale. Ces fept princes unis étoient une hydre bien redoutable pour un empereur. Cette capitulation obligeoit encore *Mathias* & fes fucceffeurs, 1°. de réunir à l'empire les fiefs d'Italie qui en étoient aliénés, c'étoit ordonner de perpétuer la guerre en Italie ; 2°. d'employer les fubfides fournis par les états au feul ufage pour lequel ils étoient accordés : 3°. elle permettoit aux électeurs d'élire un roi des Romains, quand ils le jugeroient utile & néceffaire même, malgré l'oppofition de l'empereur. Elle contenoit encore plufieurs articles, mais ceux-ci font les plus dignes de remarque. (*M. Y.*)

MATHIOLE, *Mathiola*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, tubulée, & en forme d'entonnoir ; fon calice devient dans la fuite un fruit arrondi qui contient un noyau rond, dans lequel il y a une amande de la même forme. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

MATIANE, *Matiana*, (*Géogr. anc.*) contrée d'Afie entre l'Arménie & la Médie, mais qu'on range plutôt fous la derniere de ces deux provinces. Hérodote dit que le Gynde avoit fa fource dans les montagnes *Matianes*, par où il entend les montagnes de cette même contrée. Dans un autre endroit, il appelle *Matiane* le pays traverfé par le grand chemin, qui conduifoit de l'Arménie à la ville de Suze, en paffant près de Gynde. *Voyez*, fi vous voulez, les *Mém. de l'acad. des Infc. t. XI, in-12, p. 531.* (*D. J.*)

MATIERE, f. f. (*Métaph. & Phyf.*) fubftance étendue, folide, divifible, mobile & paffible, le premier principe de toutes les chofes naturelles, & qui par fes différens arrangemens & combinaifons, forme tous les corps. *Voyez* CORPS.

Ariftote établit trois principes des chofes ; la *matiere*, la forme, & la privation. Les

Cartéfiens ont rejeté celui-ci ; & d'autres rejettent les deux derniers.

Nous connoiffons quelques propriétés de la *matiere* ; nous pouvons raifonner fur fa divifibilité, fa folidité, *&c. Voyez* DIVISIBILITÉ.

Mais quelle en eft l'effence, ou quel eft le fujet où les propriétés réfident ? C'eft ce qui eft encore à trouver. Ariftote définit la *matiere*, ce qui eft *nec quid, nec quantum, nec quale*, ni aucune chofe déterminée ; ce qui a fait penfer à plufieurs de fes difciples, que la *matiere* n'exiftoit point. *Voyez* CORPS.

Les Cartéfiens prennent l'étendue pour l'effence de la *matiere* ; ils foutiennent que puifque les propriétés dont nous venons de faire mention font les feules qui foient effentielles à la *matiere*, il faut que quelques-unes d'elles conftituent fon effence, & comme l'étendue eft conçue avant toutes les autres, & qu'elle eft celle fans laquelle on n'en pourroit concevoir aucune autre, ils en concluent que l'étendue conftitue l'effence de la *matiere* ; mais c'eft une conclufion peu exacte : car felon ce principe, l'exiftence de la *matiere*, comme l'a remarqué le docteur Clarke, auroit plus de droit que tout le refte à en conftituer l'effence ; l'exiftence ou le *τὸ exiftere* étant conçu avant toutes les propriétés, & même avant l'étendue.

Ainfi puifque le mot *étendue* paroît faire naître une idée plus générale que celle de la *matiere*, il croit que l'on peut avec plus de raifon appeller effence de la *matiere*, cette folidité impénétrable qui eft effentielle à toute *matiere*, & de laquelle toutes les propriétés de la *matiere* découlent évidemment. *Voyez* ESSENCE, ÉTENDUE, ESPACE, *&c.*

De plus, ajoute-t-il, fi l'étendue étoit l'effence de la *matiere*, & que par conféquent la *matiere* & l'efpace ne fuffent qu'une même chofe, il s'enfuivroit de là que la *matiere* eft infinie & éternelle, que c'eft un être néceffaire, qui ne peut être ni créé ni anéanti ; ce qui eft abfurde : d'ailleurs, il paroît, foit par la nature de la gravité, foit par les mouvemens des cometes, foit par les vibrations des pendules, *&c.*, que l'efpace vuide & non réfiftant eft diftingué de la *matiere*, & que par conféquent la *matiere* n'eft pas une fimple étendue, mais une étendue folide, impénétrable, & douée du pouvoir de réfifter. *Voyez* VUIDE, ÉTENDUE.

Plufieurs des anciens philofopes ont foutenu l'éternité de la *matiere*, de laquelle ils fuppofoient que tout avoit été formé, ne pouvant concevoir qu'aucune chofe pût être formée de rien. Platon prétend que la *matiere* a exifté éternellement, & qu'elle a concouru avec Dieu dans la production de toutes chofes, comme un principe paffif, ou une efpece de caufe collatérale. *Voyez* ÉTERNITÉ.

La *matiere* & la forme, principes fimples & originaux de toutes chofes, compofoient felon les anciens certaines natures fimples qu'ils nommoient *élémens*, des différentes combinaifons defquelles toutes les chofes naturelles étoient formées. *Voyez* ÉLÉMENT.

Le docteur Woodward femble d'une opinion peu éloignée de celle-là. Il prétend que les parties de la *matiere* font originairement & réellement différentes les unes des autres ; que la *matiere* au moment de fa création a été divifée en plufieurs ordres ou genres de corpufcules différens les uns des autres en fubftance, en gravité, en dureté, en flexibilité, en figure, en grandeur, *&c.*, & que des diverfes compofitions & combinaifons de ces corpufcules, réfultent toutes les variétés des corps tant dans la couleur que dans la dureté, la pefanteur, le goût, *&c.* Mais M. Newton veut que toutes ces différences réfultent des différens arrangemens d'une même *matiere* qu'il croit homogene & uniforme dans tous les corps.

Aux propriétés de la *matiere* qui avoient été connues jufqu'ici, M. Newton en ajoute une nouvelle ; favoir, celle d'attraction, qui confifte en ce que chaque partie de la *matiere* eft douée d'une force attractive, ou d'une tendance vers toute autre partie, force qui eft plus grande dans le point de contact que par-tout ailleurs, & qui décroît enfuite fi promptement, qu'elle n'eft plus fenfible à une très-petite diftance. C'eft de ce principe qu'il détruit l'explication de la cohéfion des particules des corps.

Voyez Cohésion. *Voyez aussi* Attraction.

Il observe que tous les corps, & même la lumiere & toutes les parties les plus volatiles des fluides, semblent composés de parties dures; de sorte que la dureté peut être regardée comme une propriété de toutes *matieres*, & qu'au moins la dureté de la *matiere* lui est aussi essentielle que son impénétrabilité; car tous les corps dont nous avons connoissance, sont tous ou bien durs par eux-mêmes, ou capables d'être durcis: or, si les corps composés sont aussi durs que nous les voyons quelquefois, & que cependant ils soient très-poreux, & composés de parties placées seulement les unes auprès des autres, les parties simples qui sont destituées de pores, & qui n'ont jamais été divisées, seront encore bien plus dures; de plus, de telles parties dures ramassées en un monceau, pourront à peine se toucher l'une l'autre, si ce n'est en un petit nombre de points; & ainsi il faudra bien moins de force pour les séparer, qu'il n'en faudroit pour rompre un corpuscule solide, dont les particules se toucheroient par-tout, sans qu'on imaginât de pores ni d'interstices qui pussent en affoiblir la cohésion. Mais ces parties si dures étant placées simplement les unes auprès des autres, & ne se touchant qu'en peu de points, comment, dit M. Newton, seroient-elles si fortement adhérentes les unes aux autres sans le secours de quelque cause, par laquelle elles fussent attirées ou pressées les unes vers les autres?

Cet auteur observe encore que les plus petites parties peuvent être liées les unes aux autres par l'attraction la plus forte, & composées de parties plus grosses & d'une moindre vertu, & que plusieurs de celles-ci peuvent par leur cohésion en composer encore de plus grosses, dont la vertu aille toujours en s'affoiblissant, & ainsi successivement jusqu'à ce que la progression finisse aux particules les plus grosses, desquelles dépendent les opérations de chymie & les couleurs des corps naturels, & qui par leur cohésion, composent les corps de grandeur sensible. Si le corps est compact, & qu'il plie ou qu'il cede intérieurement à la pression, de maniere qu'il revienne ensuite à la premiere figure, il est alors élastique. *Voyez* Elastique. Si les parties peuvent être déplacées, mais ne se rétablissent pas, le corps est alors malléable, ou mou; que si elles se meuvent aisément entr'elles, qu'elles soient d'un volume propre à être agitées par la chaleur, & que la chaleur soit assez forte pour les tenir en agitation, le corps sera fluide; & s'il a de plus l'aptitude de s'attacher aux autres corps, il sera humide: les gouttes de tout fluide, selon M. Newton, affectent une figure ronde par l'attraction mutuelle de leurs parties, de même qu'il arrive au globe de la terre & à la mer qui l'environne; sur quoi *voyez* Cohésion. Les particules des fluides qui ne sont point attachées trop fortement les unes aux autres, & qui sont assez petites pour être fort susceptibles de ces agitations qui tiennent les liqueurs dans l'état de fluidité, sont les plus faciles à séparer & à raréfier en vapeurs; c'est-à-dire, selon le langage des chymistes, qu'elles sont volatiles, qu'il ne faut qu'une légere chaleur pour les raréfier, & qu'un peu de froid pour les condenser: mais les parties plus grosses, qui sont par conséquent moins susceptibles d'agitation, & qui tiennent les unes aux autres par une attraction plus forte, ne peuvent non plus être séparées les unes des autres que par une forte chaleur, ou peut-être ne le peuvent-elles point du tout sans le secours de la fermentation; ce sont ces deux dernieres especes de corps que les chymistes appellent *fixe*. M. Newton observe encore que tout considéré, il est probable que Dieu, dans le moment de la création, a formé la *matiere* en particules solides, massives, dures, impénétrables, mobiles, de volumes, de figures, de proportions convenables, en un mot, avec les propriétés les plus propres à la fin pour laquelle il les formoit; que ces particules primitives étant solides, sont incomparablement plus dures qu'aucun corps poreux qui en soit composé; qu'elles le sont même à un tel point, qu'elles ne peuvent ni s'user ni se rompre, n'y ayant point de force ordinaire qui soit capable de diviser ce que Dieu a fait indivisé dans le moment de la création. Tant que les particules continuent à être entieres, elles peuvent com-

poser des corps d'une même nature & d'une même texture. Mais si elles pouvoient venir à s'user ou à se rompre, la nature des corps qu'elles composent changeroit nécessairement. Une eau & une terre composées de particules usées par le temps, & de fragmens de ces particules, ne seroient plus de la même nature que l'eau & la terre composées de particules entieres, telles qu'elles l'étoient au moment de la création; & par conséquent pour que l'univers puisse subsister tel qu'il est, il faut que les changemens des choses corporelles ne dépendent que des différentes séparations, des nouvelles associations, & des divers mouvemens des particules permanentes; & si les corps composés peuvent se rompre, ce ne sauroit être dans le milieu d'une particule solide, mais dans les endroits où les particules solides se joignent en se touchant par un petit nombre de points.

M. Newton croit encore que ces particules ont non-seulement la force d'inertie, & sont sujettes aux loix passives de mouvemens qui en résultent naturellement, mais encore qu'elles sont mues par de certains principes actifs, tel qu'est celui de la gravité, ou celui qui cause la fermentation & la cohésion des corps; & il ne faut point envisager ces principes comme des qualités occultes qu'on suppose résulter des formes spécifiques des choses; mais comme des loix générales de la nature, par lesquelles ces choses elles-mêmes ont été formées. En effet, les phénomenes nous en découvrent la vérité, quoique les choses n'en aient point encore été découvertes. *Voyez* FERMENTATION, GRAVITATION, ELASTICITÉ, DURETÉ, FLUIDITÉ, SEL, ACIDE, *&c.*

Hobbes, Spinosa, *&c.* soutiennent que tous les êtres dans l'univers sont matériels, & que toutes leurs différences ne viennent que de leurs différentes modifications, de leurs différens mouvemens, *&c.*: ainsi ils imaginent qu'une *matiere* extrêmement subtile, & agitée par un mouvement très-vif, peut penser. *Voyez à l'article* AME, la réfutation de cette opinion. Sur l'existence de la *matiere*, *voyez les articles* CORPS & EXISTENCE, *Chambers.*

MATIERE SUBTILE, est le nom que les Cartésiens donnent à une *matiere* qu'ils supposent traverser & pénétrer librement les pores de tous les corps, & remplir ces pores de façon à ne laisser aucun vuide ou interstices entr'eux. *Voyez* CARTÉSIANISME. Mais en vain ils ont recours à cette machine pour étayer leur sentiment d'un plein absolu, & pour le faire accorder avec le phénomene du mouvement, *&c.* en un mot, pour la faire agir & mouvoir à leur gré. En effet, s'il existoit une pareille *matiere*, il faudroit, pour qu'elle dût remplir les vuides de tous les autres corps, qu'elle fût elle-même entiérement destituée de vuide; c'est-à-dire, parfaitement solide, beaucoup plus solide, par exemple, que l'or, & par conséquent, qu'elle fût beaucoup plus pesante que ce métal, & qu'elle résistât davantage (*voyez* RÉSISTANCE); ce qui ne sauroit s'accorder avec les phénomenes. *Voyez* VUIDE.

M. Newton convient néanmoins de l'existence d'une *matiere subtile*, ou d'un milieu beaucoup plus délié que l'air, qui pénetre les corps les plus densés, & qui contribue ainsi à la production de plusieurs des phénomenes de la nature. Il déduit l'existence de cette *matiere* des expériences de deux thermometres renfermés dans deux vaisseaux de verre, de l'un desquels on a fait sortir l'air, & qu'on porte tous deux d'un endroit froid en un endroit chaud. Le thermometre qui est dans le vuide devient chaud, & s'éleve presque aussi-tôt que celui qui est dans l'air, & si on les reporte dans l'endroit froid, ils se refroidissent, & s'abaissent tous deux à peu près au même point. Cela ne montre-t-il pas, dit-il, que la chaleur d'un endroit chaud se transmet à travers le vuide par les vibrations d'un milieu beaucoup plus subtil que l'air, milieu qui reste dans le vuide après que l'air en a été tiré? & ce milieu n'est-il pas le même qui brise & réfléchit les rayons de lumiere, *&c.*? *Voyez* LUMIERE, *Chambers.*

Le même philosophe parle encore de ce milieu ou fluide subtil, à la fin de ses principes. Ce fluide, dit-il, pénetre les corps les plus denses; il est caché dans leur substance; c'est par sa force & par son action que les particules des corps s'attirent à de très-petites distances, & qu'elles s'attachent

fortement quand elles ſont contigües ; ce même fluide eſt auſſi la cauſe de l'action des corps électriques, ſoit pour repouſſer, ſoit pour attirer les corpuſcules voiſins ; c'eſt lui qui produit nos mouvemens & nos ſenſations par ſes vibrations, qui ſe communiquent depuis l'extrêmité des organes extérieurs juſqu'au cerveau, par le moyen des nerfs. Mais le philoſophe ajoute qu'on n'a point encore une aſſez grande quantité d'expériences pour déterminer & démontrer exactement les loix ſuivant leſquelles ce fluide agit.

On trouvera peut-être quelque apparence de contradiction entre la fin de cet article, où M. Newton ſemble attribuer à une *matiere* ſubtile la cohéſion des corps ; & l'article précédent, où nous avons dit après lui que l'attraction eſt une propriété de la *matiere*. Mais il faut avouer que M. Newton ne s'eſt jamais expliqué franchement & nettement ſur cet article ; qu'il paroît même avoir parlé en certains endroits autrement qu'il ne penſoit. *Voyez* GRAVITÉ & ATTRACTION. *Voyez auſſi* ETHER & MILIEU ÉTHERÉ, *au mot* MILIEU. (*O*)

MATIERE IGNÉE *ou* MATIERE DE FEU, principe que quelques chymiſtes emploient dans l'explication de pluſieurs effets, ſurtout pour rendre raiſon de l'augmentation de poids que certains corps éprouvent dans la calcination. Ceux qui ont fait le plus d'uſage de ce principe, & qui l'ont mis le plus en vogue, conviennent qu'il n'eſt pas démonſtratif par lui-même, comme le ſel, l'eau, &c ; mais ils prétendent ſeulement qu'il l'eſt par les conſéquences : donnons-en un exemple. Lorſqu'on fait fondre vingt livres de plomb dans une terrine plate qui n'eſt pas vernie, & qu'on agite ce plomb ſur le feu avec une ſpatule juſqu'à ce qu'il ſoit réduit en pouſſiere, on trouve après une longue calcination, que quoique par l'action du feu il ſe ſoit diſſipé une grande quantité de parties volatiles du plomb, ce qui devroit diminuer ſon poids, cette poudre, ou cette chaux de plomb, au lieu de peſer moins que le plomb ne peſoit avant la calcination, occupe un plus grand eſpace, & peſe beaucoup plus ; car au lieu de peſer vingt livres, elle en peſe vingt-cinq. Que ſi au contraire on revivifie cette chaux par la fuſion, ſon volume diminue, & le plomb ſe trouve alors moins peſant qu'il n'étoit avant qu'on l'eût réduit en chaux ; en un mot, on ne trouve que dix-neuf livres de plomb. Or, ce n'eſt ni du bois ni du charbon qu'on a employé dans cette opération, que le plomb en ſe calcinant a pu tirer ces cinq ou ſix livres de poids ; car on a fait calciner pluſieurs matieres au foyer du verre ardent, dont feu M. le régent a fait préſent à l'académie, & on a trouvé également que le poids augmentoit. L'air n'a pu non plus ſe condenſer durant l'opération, en une aſſez grande quantité dans les pores du plomb, pour y produire un poids ſi conſidérable ; car pour condenſer un volume d'air du poids de cinq livres dans un eſpace cubique de quatre à cinq pouces de hauteur, il faudroit y employer un poids énorme. On a donc conclu que cette augmentation de poids ne pouvoit procéder que des rayons du ſoleil qui ſe ſont concentrés dans la *matiere* expoſée à leur action pendant tout le temps que dure l'opération, & que c'étoit à la *matiere* condenſée de ces rayons de lumiere qu'il falloit attribuer l'excès de peſanteur qu'on y obſervoit ; & pour cet effet on a ſuppoſé que la *matiere* qui ſert à nous tranſmettre la lumiere & la chaleur, l'action du ſoleil ou du feu, étoit peſante, qu'elle étoit capable d'une grande condenſation, qu'elle ſe condenſoit en effet prodigieuſement dans les pores de certains corps, ſans y être contrainte par aucun poids ; que la chaleur, qui raréfie univerſellement toutes les autres *matieres*, avoit néanmoins la propriété de condenſer celle-ci, & que la tiſſure des corps calcinés, quoique très-foibles, avoient nonobſtant cela la force de retenir une *matiere* qui tend à s'étendre avec une telle force, qu'une livre de cette *matiere* contenue dans les pores de cinq livres de plomb, étant dans ſon état naturel, devoit néceſſairement occuper un eſpace immenſe, puiſque la peſanteur de cette *matiere*, dans ſon état naturel, eſt abſolument inſenſible ; que c'étoit enſuite cette *matiere de feu*, condenſée dans les ſels alkalis, qui produiſoit en nous ce goût vif & perçant que nous y éprouvons, & dans les fermentations cette ébullition qui nous étonne, ces couleurs vives que les différentes

différentes *matieres* prennent en se précipitant; en un mot, que c'étoit à cette *matiere de feu* qu'on devoit attribuer conformément les effets les plus délicats de la Chymie, & que sans être obligé d'entrer dans aucune autre discussion, il suffisoit d'avoir remarqué que ces effets avoient quelque relation à ceux que le feu produit communément, sans qu'on sache comment, ni qu'on soit obligé de le dire; cela suffisoit, dis-je, pour rapporter tous les effets à cette cause: voilà bien des hypotheses précaires. Les Chymistes ont-ils donc constaté, par quelque expérience sensible, ce poids prétendu des rayons du soleil? ont-ils éprouvé que la *matiere* qui reste dans le récipient de la machine du vuide, lorsqu'on a pompé l'air grossier, & qui contient certainement la *matiere* de la lumiere, puisque nous voyons les objets qui y sont renfermés, tenoit le vif-argent suspendu dans le barometre à la moindre hauteur, ou plutôt pour employer le moyen infaillible que M. Newton nous a donné pour juger du poids des fluides? ont-ils senti quelque résistance que la *matiere* de la lumiere fasse à un globe pesant qui la traverse, qui ne doive être attribuée à l'air grossier? S'ils n'ont rien fait de tout cela, on peut conclure que la *matiere ignée*, considérée comme un amas prodigieux de lumiere pesante, condensée, & réduite en une petite espace, est une pure chimere.

Selon les remarques très-détaillées de M. Boerhaave, l'air contient dans ses pores un grand nombre de molécules pesantes, de l'eau, de l'huile, des sels volatils, *&c.* A l'égard de l'eau, on sait de quelle façon, quelque quantité que ce soit de sel de tartre, exposé à l'air, se charge en fort peu de temps d'un poids égal de molécules d'eau. Cette *matiere* pesante est donc contenue dans les pores de l'air. La présence des molécules de soufre, de sels, *&c.* n'est pas plus difficile à constater. Sans recourir à aucun alambic, on n'a qu'à se trouver en rase campagne dans un temps d'orage, y lever les yeux au ciel pour y voir ce grand nombre d'éclairs qui brillent de toutes parts: ce sont des feux, ce sont des soufres allumés, ce sont des sels volatils, personne n'en peut disconvenir; & si dans la moyenne région, dans la région des nuées, l'air, se trouve chargé de molécules d'huile, de sel, *&c.* à plus forte raison en sera-t-il chargé, & comme imbibé dans le lieu où nous respirons, puisque ces *matieres* pesantes sortant de la terre, n'ont pas pu s'élever si haut, sans avoir passé par les espaces qui nous séparent des nues, & sans s'y être arrêtées en plus grande abondance que dans ces régions élevées. D'ailleurs, ne voit-on pas avec quelle facilité, & à la moindre approche du feu, le vif-argent même, qui est une *matiere* si pesante, se répand dans l'air; & qui peut douter après cela que l'air ne contienne dans ses pores un très-grand nombre de particules pesantes? Mais, dira-t-on, l'huile ne s'évapore point, elle ne se mêle que très-difficilement avec l'air; n'est-ce pas plutôt là une preuve que l'air en est abondamment fourni, & qu'il n'en peut recevoir dans ses pores plus qu'il n'en a déjà reçu? D'ailleurs, l'esprit-de-vin, exposé à l'air, ne s'affoiblit-il pas continuellement, & les molécules de l'huile qu'il contient ne s'y répandent-elles pas sans cesse? Lorsque les molécules de l'huile n'ont pas été développées jusqu'à un certain point, elles sont trop pesantes & trop fortement comprimées l'une contre l'autre par l'action élastique de la *matiere* éthérée pour être détachées l'une de l'autre par l'action dissolvante de l'air. Ainsi l'huile commune ne s'évapore pas: mais lorsque par l'action du feu les molécules de l'huile se sont développées & détachées l'une de l'autre dans les pores de l'eau qui les contient, elles se répandent dans l'air avec facilité, parce qu'elles sont devenues beaucoup plus légeres. Quelle impossibilité y a-t-il donc, après qu'on a vu que l'air pouvoit fournir facilement vingt livres d'eau à vingt livres de sel de tartre, & qu'il les leur fournissoit en effet en peu de temps; que le même air puisse fournir à vingt livres de plomb pendant tout le temps que dure la calcination, je ne dis pas vingt livres de molécules d'eau, que l'action du feu éloigne & chasse des pores de l'air, qui environne le vase dans lequel on calcine le plomb, mais seulement cinq livres de molécules de *matieres* plus denses, plus pesantes, & en même temps plus subtiles,

qui étoient contenues dans les pores de l'air parmi ces mêmes molécules d'eau, lesquelles n'étant plus soutenues dans ces pores par les molécules de cette eau, que le feu en a éloignées, se dégageront des pores de l'air par leur propre pesanteur, viendront se joindre aux molécules du plomb, dont elles augmenteront le poids & le volume? Est-ce qu'il est plus difficile de concevoir que l'air fournisse à vingt livres de plomb un poids de cinq livres, qu'il l'est que le même air fournisse à une même quantité de sel de tartre le poids de vingt livres? C'est tout le contraire, puisque ce poids est quadruple du précédent. On concevra donc enfin distinctement, qu'à mesure qu'on calcinera vingt livres de plomb, l'ardeur du feu échauffera l'air voisin du vase qui contient la *matiere*, qu'elle en éloignera toutes les molécules d'eau que cet air peut contenir dans ses pores, & que les molécules de cet air étant devenues plus grandes, leur vertu dissolvante aura diminué; d'où il suit que les molécules des autres *matieres* plus pesantes qui y sont en même temps contenues, cessant d'y être soutenues, tomberont sur la superficie du plomb; qu'ensuite ce volume d'air s'étant promptement raréfié; & étant devenu plus léger que celui qui est au dessus, montera & cédera sa place avec la même vitesse à un nouvel air, qui déposera de la même façon sur le plomb les molécules pesantes qu'il contient, & ainsi de suite; si bien qu'en fort peu de temps toutes les parties de l'air contenu dans un grand espace, pourront, par cette méchanique simple & intelligible, s'approcher successivement l'une après l'autre du plomb que l'on calcine, & déposer les molécules pesantes que cet air contient dans ses pores.

Dans l'expérience dont il s'agit principalement ici, à mesure qu'on bat le plomb avec une spatule, cette poussiere répandue dans l'air s'y insinue, & comme ses particules ne sont pas adhérentes les unes aux autres, elles s'attachent facilement à la superficie des molécules du plomb, formant une espece de croûte sur les superficies de ces molécules, qui les empêche de se réunir, & qui réduit le plomb à paroître sous la forme d'une poudre impalpable. Par où l'on voit que le feu, ou les rayons de lumiere, réunis au foyer d'une loupe, ne fournissent ici qu'un grand mouvement qui désunit les parties du métal, en calcinant les soufres qui les lient entre elles, & laissent aux particules pesantes, qui viennent des pores de l'air, & qui n'ont pas la même viscosité, la liberté d'environner les molécules du plomb, & de réduire ce métal en poudre. Et si dans la révivification de cette chaux de plomb, il arrive que non-seulement elle perde le poids qu'elle avoit acquis, mais qu'on trouve au contraire le plomb qui en renaît encore plus léger que n'étoit celui qu'on avoit d'abord employé, ne voit-on pas que cela ne vient que de ce que les particules pesantes & subtiles que le plomb a reçues de l'air durant la calcination, & qui enveloppant les particules de ce métal, l'avoient réduit en poudre & en avoient augmenté le poids & le volume, s'unissant aux molécules onctueuses du suif que l'on joint à la *matiere* dans cette opération, ou que la flamme même leur fournit, se volatilisent de nouveau, & se répandent dans l'air d'où elles étoient venues? De sorte que ce nouveau plomb destitué de cette *matiere* & des soufres grossiers qu'il a perdus dans l'opération, doit peser moins qu'il ne pesoit avant qu'on l'eût réduit en chaux; ce qui arriveroit dans toutes les *matieres* que l'on calcine, si le poids des particules qui s'exhalent durant la calcination, n'excédoit pas quelquefois le poids de celles qui viennent s'y joindre. *Voyez* FEU, CHALEUR, & FEU ÉLASTIQUE. *Art. de M.* FORMEY.

MATIERE, SUJET, (*Gramm.*) la *matiere* est ce qu'on emploie dans le travail; le *sujet* est ce sur quoi l'on travaille.

La *matiere* d'un discours consiste dans les mots, dans les phrases & dans les pensées. Le *sujet* est ce qu'on explique par ces mots, par ces phrases & par ces pensées.

Les raisonnemens, les passages de l'écriture sainte, les caracteres des passions, & les maximes de morale sont la *matiere* des sermons; les mysteres de la foi & les préceptes de l'évangile en doivent être le sujet. *Synonymes* de l'abbé Girard. (*D. J.*)

MATIERE MORBIFIQUE, (*Médec.*) on a donné le nom de *matiere morbifique* à

toute humeur étrangere ou altérée, qu'on a cru se mêler au sang, & y devenir le germe, le levain, la cause de quelques maladies. Les maladies excitées par ces humeurs nuisibles, ou déplacées, ont été appellées *maladies avec matiere*, ou *humorales*. Suivant les théories vulgaires, dès que la *matiere morbifique* est dans le sang, elle y produit une altération plus ou moins prompte, selon le degré d'énergie qu'elle a, & différente, selon le vice particulier de l'humeur. Boerhaave a prodigieusement multiplié, diversement combiné, & très-méthodiquement classé les prétendus vices des humeurs, de façon à établir pour chaque maladie une *matiere morbifique* particuliere ; il a cru appercevoir dans le sang & les humeurs qui circulent dans les vaisseaux formés d'un corps organique, les mêmes altérations qui auroient pu leur arriver par différens mêlanges, ou par leur dégénération spontanée, laissées à elles-mêmes & en repos dans des vaisseaux ouverts exposés à l'action de l'air: ainsi il a substitué à l'histoire & à l'évaluation juste des phénomenes de la nature sa propre maniere de les concevoir ; de là sont venues ces divisions minutieuses & ces classes nombreuses de *vices simples & spontanés des humeurs, de viscosité glutineuse spontanée, de diverses acrimonies méchaniques, salines, huileuses & savonneuses*, & de celles qui résultoient de la différente combinaison des quatre especes ; ces sous-divisions ultérieures *d'acrimonie saline & muriatique ammoniacale, acide, alkalescente, fixe, volatile, simple ou composée, d'acrimonie huileuse, spiritueuse, saline, terrestre & âcre*, &c. Les humoristes modernes ont retenu beaucoup de ces vices ; ils ont prétendu que l'on en observoit toujours quelqu'un dans toutes les maladies, & qu'il n'y en avoit point sans *matiere*, sans altération propre & primitive des humeurs ; & c'est sur cette idée purement théorique qu'est fondée la regle générale sur l'usage prétendu indispensable des évacuans. Quelques-uns ont jugé que la sueur & la transpiration, retenues ou dérangées, fournissoient toujours la *matiere morbifique*, qui jetoit les premiers fondemens de la maladie : d'autres en plus grand nombre, ont pensé que la *matiere morbifique* dans toutes les maladies aigües, n'étoit autre chose que des humeurs viciées qui se préparoient & s'accumuloient dans l'estomac par une suite de mauvaises digestions, d'où elles étoient versées par la voie des veines lactées continuellement ou périodiquement dans la masse des humeurs, & y produisoient d'ordinaire un épaississement considérable, qui, suivant eux, déterminoit la fievre, l'accès ou le redoublement. En conséquence, dans le traitement des maladies aigües, ils ont eu principalement en vue d'épuiser le foyer de ces humeurs, & d'en tarir la source ; c'est d'une théorie aussi fausse qu'insuffisante, qu'a pris naissance un des dogmes fondamentaux de la médecine pratique la plus accréditée ; c'est qu'il faut dans les maladies aigües purger au moins tous les deux jours ; le peu de succès répond à l'inconséquence du précepte : & il est très-certain qu'il seroit moins indifférent & plus nuisible, s'il étoit exécuté aussi efficacement qu'il est vivement recommandé, & qu'on s'empresse de le suivre avec ponctualité. Les anciens médecins chymistes ont aussi prétendu que toutes les maladies étoient avec *matiere* ; ils en attribuoient l'origine à des fermens morbifiques indéterminés, mais pas plus obscurs ni plus incertains que la *matiere morbifique* des méchaniciens modernes. Les éclectiques, pour soutenir les droits de leur *ame ouvriere*, se sont accordés sur ce point avec les humoristes, persuadés que l'ame étoit la cause efficiente de toutes les maladies, & qu'elle n'agissoit pas sans motif ; ils se sont vus contraints de recourir toujours à un vice humoral, à une *matiere morbifique* qui excitât le courroux & déterminât les effets de ce principe aussi spirituel que bienfaisant. L'absurdité de l'humorisme trop généralisé, & la connoissance assurée de quelques affections purement nerveuses ont fait tomber quelques médecins dans l'excès opposé : ils ont conclu de quelques faits particuliers bien constatés, au général, & n'ont pas fait difficulté d'avancer qu'il n'y avoit point de maladies avec *matiere*, & que tous ces vices des humeurs n'étoient que des suppositions chimériques, que le dérangement des solides étoit seul capable de produire toutes les différentes especes de maladies ; & portant

de cette idée, ils ont bâti un nouveau syſtême pratique; les émolliens, relâchans, narcotiques leur ont paru les ſecours les plus indiqués par l'état de ſpaſme & de conſtriction toujours ſuppoſé dans les ſolides; ils ont borné à ces remedes diverſement combinés, toute leur *matiere* médicale. On voit par là, & c'eſt ce qui eſt le plus préjudiciable à l'humanité, que toutes ces variétés de théorie ont produit des changemens qui ne peuvent manquer d'être nuiſibles dans la pratique: on ne s'eſt pas contenté de déraiſonner, on a voulu faire des applications, & l'on a rendu les malades des victimes d'une bizarre imagination. Il s'eſt enfin trouvé des médecins ſages, qui, après avoir mûrement & ſans préjugé peſé les différentes aſſertions, & ſur-tout conſulté la nature, ont décidé qu'il y avoit des maladies où les nerfs ſeuls étoient attaqués, & on les appelle *nerveuſes*. Voyez *ce mot*. Que d'autres étoient avec *matiere*; c'eſt-à-dire, dependoient de l'altération générale des humeurs, opérée par la ſuppreſſion de quelques excrétions, & qui ne peut ſe guérir ſans une évacuation critique; elles ſont connues ſous le nom de *maladies humorales*. Voyez *ce mot*. Telles ſont toutes les fievres putrides ſimples, ou inflammatoires, quelques autres maladies aigües, toutes les maladies virulentes, contagieuſes, &c. Les maladies chroniques ſont preſque toutes abſolument nerveuſes dans leur origine, dépendent du déſordre trop conſidérable & de la léſion ſenſible de quelque viſcere; mais ces vices ne peuvent pas ſubſiſter long-temps ſans donner lieu à quelque altération dans les humeurs, qu'on obſerve toujours quand la maladie a fait quelque progrès. (*M*)

Matiere médicale, (*Thérapeutique*.) enſemble, total, ſyſtême des corps naturels qui fourniſſent des médicamens. *Voyez la fin de l'article* Médicament. (*b*)

Matiere perlée de Kruger. (*Chym. & Mat. méd.*) qu'on appelle encore *magiſtere d'antimoine*. Les chymiſtes modernes donnent ce nom à une poudre blanche, ſubtile, qui ſe précipite des lotions de l'antimoine diaphorétique, ſoit d'elle-même, ſoit par l'addition d'un acide, & principalement de l'acide vitriolique.

La nature de ce précipité n'a point été encore déterminée par les chymiſtes; car ſans compter les définitions évidemment fauſſes, telle que celle de Boerhaave, qui le nomme un *ſoufre fixe d'antimoine*, les idées qu'en donnent Mender & Hoffman ne paroiſſent rien moins qu'exactes. Le premier avance que « cette poudre n'eſt rien » autre choſe qu'une chaux fine de régule, » & Hoffman qui obſerve qu'on obtient cette *matiere perlée* en une quantité très-conſidérable, (cet auteur dit que les lotions de la maſſe provenue de douze onces de régule d'antimoine, & de deux livres de nitre détonnés enſemble, lui ont fourni cinq onces de cette *matiere*) croit que cette *matiere* eſt beaucoup moins fournie par la ſubſtance réguline, que par le nitre qui a été changé en terre par la force de la calcination, & par la mixtion de l'acide vitriolique. Hoffman, *obſ. phyſ. chym. liv. III, obſ. iv.*

Lémery qui, auſſi-bien que Mender, a retiré ce précipité des lotions du régule d'antimoine préparé avec l'antimoine entier, dit au contraire qu'on n'obtient qu'un peu de poudre blanche, qu'il regarde comme la partie d'antimoine diaphorétique la plus détachée, c'eſt-à-dire, apparemment diviſée.

M. Baron penſe que « ce n'eſt autre choſe » pour la plus grande partie, que la terre » que le nitre fournit en ſe décompoſant, » & ſe changeant en alkali par la violence » de la calcination; ou, ce qui eſt la même » choſe, qu'elle provient en très-grande » partie des débris de l'alkali fixe du nitre; » & qu'on explique aiſément par là pourquoi cette matiere ſe réduit difficilement » en régule par l'addition des *matieres* » inflammables; c'eſt que la quantité de » terre réguline qui lui reſte unie, n'eſt » preſque rien, comparaiſon faite à ce » qu'elle contient de la terre du nitre fixé. » *Notes ſur la chym. de* Lémery, *art. antim. diaphorét.*

Nous obſerverons ſur toutes ces opinions, 1°. qu'il eſt vraiſemblable que la *matiere perlée* eſt compoſée en partie des débris terreux du nitre alkaliſé, & qu'ainſi M. Mender dit trop généralement que ce n'eſt autre choſe qu'une chaux fine de

régule; 2° que cette terre nitreuse ne peut point cependant en constituer la plus grande partie; car ces débris terreux du nitre devroient se trouvèr en plus grande quantité dans l'antimoine diaphorétique lavé, que dans ses lotions: or, l'antimoine diaphorétique n'en contient point; car il ne fait aucune effervescence avec les acides; ce qui seroit, s'il étoit mêlé de terre nitreuse, que les acides dissolvent avec effervescence. 3°. Que les cinq onces de *matiere perlée* que Hoffman a retirée de sa lessive (qui ne contenoit que de l'alkali fixe & du nitre entier, puisqu'il avoit préparé son antimoine diaphorétique avec le régule d'antimoine), paroissent avoir été principalement du tartre vitriolé; ce qui n'est certainement point la méprise d'un chymiste bien expérimenté: mais enfin ce ne peut avoir absolument été que cela; & l'on est d'autant plus fondé à s'arrêter à cette idée, que la lotion ou lessive qu'a employée Hoffman, doit avoir été très-rapprochée, s'il est vrai, comme il le dit, que l'acide vitriolique en ait détaché des vapeurs d'acide nitreux, & qu'il a employé d'ailleurs un acide vitriolique concentré. 4°. Si la *matiere perlée* est véritablement composée en très-grande partie de terre alkaline nitreuse, cette terre n'y est point nue, mais elle est combinée avec l'acide vitriolique sous forme de sélénite; ce que Hoffman paroît avoir connu lorsqu'il a dit que le nitre étoit changé en terre par la calcination & la mixtion avec l'acide vitriolique; & par conséquent il n'est point indifférent à la nature de la *matiere perlée*, qu'on emploie à sa préparation l'acide vitriolique, ou un autre acide; car s'il résulte de la combinaison de l'acide employé avec la terre nitreuse un sel neutre très-soluble, toute cette terre restera suspendue dans la lessive, à la faveur de cette nouvelle combinaison, comme elle s'y soutenoit auparavant par le moyen de l'alkali fixe, ou des sels neutres auxquels elle étoit attachée. Nous concluons de toutes ces observations, qui ne sont que des conjectures, 1°. que nous avons été fondés à avancer que la nature de la *matiere perlée* étoit encore ignorée des chymistes; 2°. qu'elle pouvoit être déterminée cependant par un petit nombre d'expériences simples; 3°. enfin, que sa vertu médicinale étoit parfaitement ignorée *à priori*. Or, comme la connoissance *à posteriori*, ou l'observation médicinale manque aussi presqu'absolument, & que le peu qu'on sait sur cette *matiere* porte à croire que c'est là un remede fort innocent, ou même fort inutile, nous pensons qu'on peut sans scrupule en négliger l'usage. (*b*)

MATIERES, *transport des*, (*Finances.*) on entend par ce mot de *matieres*, la sortie des especes ou lingots d'or ou d'argent hors d'un pays qu'on porte dans un autre, pour acquitter la balance de ce qu'on doit dans le commerce. Prouvons que la liberté de ce transport ne peut ni ne doit être empêchée dans un état commerçant.

La défense de transporter les especes ou *matieres*, ne les empêche point d'être transportées. Les Espagnols ont fait des loix très-rigoureuses contre le transport des especes & *matieres*; mais comme les denrées & manufactures étrangeres consommées en Espagne, montoient à une plus grande somme que les denrées & les manufactures étrangeres consommées en pays étrangers, & qu'une grande partie des effets envoyés en Amérique appartenoit aux étrangers, la valeur de ces effets, & la balance due par l'Espagne, ont été transportées en especes ou *matieres*; & de tout ce qui a été apporté des Indes, très-peu est resté aux Espagnols, malgré les défenses qu'on a pu faire.

Il est inutile de défendre le transport des especes ou *matieres*; quand il n'y a point de balance due, alors ce transport cesse; quand une balance est due, cette défense n'est pas le remede propre à ce mal.

Le meilleur est d'être plus industrieux ou plus ménager, de faire travailler davantage le peuple, ou l'empêcher de tant dépenser.

Prétendre empêcher le transport des especes & *matieres*, tant qu'une balance est due, c'est vouloir faire cesser l'effet, quoique la cause dure. Rendre le peuple plus industrieux, diminuer la dépense, &c. fait cesser le mal, en levant la cause; par ce moyen le commerce étranger peut être rendu avantageux, & les especes ou *matieres* des étrangers seront apportées dans le pays; mais tant qu'une balance est due

aux étrangers, il n'eſt guere praticable ni juſte d'empêcher le tranſport des eſpeces ou *matieres*.

De plus, la défenſe de tranſporter les eſpeces ou *matieres* eſt préjudiciable à l'état; elle fait monter le change; le change affecte le commerce étranger & augmente la balance, qui eſt cauſe que les eſpeces ſont tranſportées; ainſi en augmentant la cauſe, elle augmente le tranſport.

L'Angleterre même, quoique plus éclairée que la France ſur le fait de la monnoie, eſt mal conſeillée au ſujet du tranſport des eſpeces & *matieres*; l'Angleterre défend ce tranſport, & ſon commerce en ſouffre par ce moyen; car pendant la guerre, le change alors continue d'être conſidérablement à ſon déſavantage. *Voyez* ESPECES, OR, ARGENT, MONNOIE, COMMERCE, CHANGE, MANUFACTURE. (*D. J.*)

MATIERE. (*Monnoyage.*) A la Monnoie, on appelle ainſi une maſſe de métal, ſoit d'or, d'argent, de billon, ou de cuivre, ſoit à fabriquer, ou monnoyé, de quel titre & de quel poids que ce ſoit.

Il y a des états, où l'or & l'argent monnoyé, comme non monnoyé, ſert au dehors comme à l'intérieur à commercer; on le trafique comme marchandiſe, comme des étoffes, des toiles, &c.

Les ſentimens ſur le trafic de l'or & de l'argent ſont bien oppoſés. Voici là deſſus ce que penſe un auteur étranger. « Ce » commerce eſt d'un ſi grand avantage » pour une nation, que les états qui les » défendent, ne peuvent jamais être re- » gardés comme conſidérables; car il eſt » plus avantageux de tranſporter, d'en- » voyer chez l'étranger de l'or & de l'argent » monnoyés que non monnoyés, puiſque » dans le premier cas on gagne l'avantage » de la fabrication. »

Cette réflexion tombe d'elle-même; car l'étranger achete le métal au titre, ainſi ce gain eſt une chimere. En France, loin de regarder ce commerce des eſpeces monnoyées comme avantageux pour l'état, il eſt expreſſément défendu ſous peine capitale. Ce crime ce nomme *billonnage*. *Voyez* BILLONNAGE.

Les orfevres ne peuvent non plus fondre des *matieres* monnoyées, de quelque nature qu'elles ſoient, ou de quelque pays qu'elles viennent, à l'exception des piaſtres qui ont un cours libre dans le commerce.

MATIERES, *terme de riviere*, pieces de bois en travers, poſées ſur les plats-bords d'un bateau foncet.

MATILICATES, (*Géogr. anc.*) peuples d'Italie, que Pline, *liv. III, chap. xiv*, place dans l'Ombrie. C'eſt aujourd'hui *Matelica*, bourg dans la marche d'Ancone ſur le Sano, entre ſan-Severino à l'orient, & Nibbiano à l'occident. (*D. J.*)

MATILALCUIA, (*Hiſt. mod. ſuperſt.*) c'eſt le nom que les Mexicains donnoient à la déeſſe des eaux.

MATIN, ſ. m. (*Aſtron.*) eſt le commencement du jour, ou le temps du lever du ſoleil. *Voyez* JOUR. Les Aſtronomes comptent le matin, *manè*, de minuit à midi. Ainſi on dit qu'une éclipſe a commencé à onze heures du *matin*, &c.

Les différens peuples font commencer le *matin* à différentes heures. Cela dépend de leurs différentes manieres de compter les heures. Mais la façon la plus commune eſt de le commencer à minuit. Ainſi on peut diſtinguer, pour ainſi dire, deux ſortes de *matins*; l'un qu'on peut appeller *réel*, commence avec la lumiere du jour; l'autre qu'on peut nommer *civil* ou *aſtronomique*, commence à minuit, ou à une autre heure fixe, ſelon l'uſage du pays où l'on eſt. *Voyez* HEURE.

L'étoile du *matin* eſt la planete de Vénus, quand elle eſt occidentale au ſoleil, c'eſt-à-dire, lorſqu'elle ſe leve un peu avant lui. Dans cette ſituation, les Grecs l'appellent *phoſphorus*, & les Latins *lucifer*. *Voyez* VÉNUS.

Crépuſcule du *matin*. *V.* CRÉPUSCULE. *Chamb.*

MATIN, *le*, (*Médec.*)

Des nuits l'inégale couriere
S'éloigne & pâlit à nos yeux;
Chaque aſtre au bout de ſa carriere
Semble ſe perdre dans les cieux.
Des bords habités par le Maure
Déjà les heures de retour,
Ouvrent lentement à l'Aurore
Les portes du palais du jour.

Quelle fraîcheur ! L'air qu'on respire
Est le souffle délicieux
De la Volupté qui soupire
Au sein du plus jeune des Dieux.
Déjà la colombe amoureuse
Vole du chêne sur l'ormeau ;
L'amour cent fois la rend heureuse,
Sans quitter le même rameau.
Triton sur la mer applanie
Promene sa conque d'azur,
Et la nature rajeunie
Exhale l'ambre le plus pur.
Au bruit des Faunes qui se jouent
Sur les bords tranquilles des eaux,
Les chastes Naïades dénouent
Leurs cheveux tressés de roseaux.
Dieux, qu'une pudeur ingénue
Donne de lustre à la beauté !
L'embarras de paroître nue
Fait l'attrait de la nudité.
Le flambeau du jour se rallume,
Le bruit renaît dans les hameaux,
Et l'on entend gémir l'enclume
Sous les coups pesans des marteaux.
Le regne du travail commence ;
Monté sur le trône des airs,
Soleil, annonce l'abondance
Et les plaisirs à l'univers.
Vengez, &c. &c. &c.

Œuvres mêlées de M. le cardinal DE BERNIS.

Cette partie du jour qui offre à l'imagination du poëte ces images riantes, matiere des descriptions agréables, n'est point indifférente pour le médecin ; attentif à examiner & à recueillir les phénomenes de la nature, il ne perd aucune occasion de lire dans ce livre intéressant ; il n'examine tous ces changemens, toutes ces actions, que pour en retirer des lumieres dont il prévoit l'utilité ; il laisse au physicien oisif spéculateur le soin de remonter aux causes des phénomenes qu'il observe, de les combiner, d'en montrer l'enchaînement. Pour lui, il met ses observations en pratique, & tourne toujours ses réflexions vers l'intérêt public, le mobile & le but le plus noble de ses travaux, en même temps qu'il en est la récompense la plus flatteuse. Le médecin observe que dans l'état de santé le corps est plus léger, plus dispos le *matin* que le soir, les idées en conséquence plus nettes, plus vives, plus animées. Le sommeil précédent n'est pas seul capable de produire cet effet ; puisqu'on l'éprouve bien moins, ou même pas du tout, lorsqu'on pousse le sommeil bien avant dans le jour. Il est vrai aussi que cet effet est bien plus sensible, lorsqu'on a passé la nuit dans un sommeil tranquille & non interrompu. Le retour du soleil sur l'horizon, le vent léger d'orient qui excite alors les vapeurs retombées, une douce humidité qui couvre & imbibe la terre, tous ces changemens survenus dans l'atmosphere doivent nécessairement faire quelqu'impression sur nos corps, *voyez* ASTRES (INFLUENCE DES). Quoi qu'il en soit, ces changemens sont constans & universels ; les plantes, les animaux, l'homme ; en un mot, tout ce qui vit, tout ce qui sent, les éprouve. Ici se présente naturellement la réponse à une question célebre ; savoir, s'il est utile à la santé de se lever *matin*. Le raisonnement & l'expérience s'appuient mutuellement pour faire conclure à l'affirmative. La nuit est le temps destiné au repos, & le *matin* le temps le plus propre au travail ; la nature semble avoir fixé les bornes & le temps du sommeil ; les animaux qui ne suivent que ses ordres, & qui sont dépourvus de cette raison superbe que nous vantons tant, & qui ne sert qu'à nous égarer en nous rendant sourds à la voix de la nature ; les animaux, dis-je, sortent de leur retraite dès que le soleil est prêt à paroître ; les oiseaux annoncent par leur ramage le retour de la lumiere ; les sauvages, les paysans, qu'une raison moins cultivée & moins gâtée par l'art rapproche plus des animaux, suivent en cela une espece d'instinct ; ils se levent très-*matin*, & ce genre de vie leur est très-avantageux. Voyez avec quelle agilité ils travaillent, combien leurs forces s'augmentent, leur

ſanté ſe fortifie, leur tempérament devient robuſte, athlétique; ils ſe procurent une jeuneſſe vigoureuſe, & ſe préparent une longue & heureuſe vieilleſſe. Jetez enſuite les yeux ſur cette partie des habitans de la ville, qui fait de la nuit le jour, qui ne ſe conduit que par les modes, les préjugés, les uſages, la raiſon ou ſes abus. Ces perſonnes pouſſent les veilles juſque bien avant dans la nuit, ſe couchent fort tard, goûtent un ſommeil peu tranquille, paſſent beaucoup plus de temps dans le lit que ces payſans, dorment quelquefois davantage; mais quand elles ſe levent, inquietes, fatiguées, nullement ou peu refaites d'un ſommeil ſemblable, elles ne ſentent point cette douce fraîcheur du *matin*, elles n'éprouvent point cette légéreté qu'il ſemble qu'on prenne alors avec l'air qu'on reſpire. Voyez en même temps combien leur ſanté eſt foible, leur tempérament délicat; la même inconſéquence dans les autres actions de la vie devient la ſource féconde des maux variés dont elles ſont ſans ceſſe attaquées.

On demande en ſecond lieu, ſi le *matin* n'eſt pas le temps le plus propre pour remplir les devoirs conjugaux. Les auteurs partagés ſur cet article, pour ce qui regarde l'homme, aſſurent que tous les temps ſont à peu près égaux pour la femme, & qu'elle peut vaquer à ce devoir agréable lorſqu'elle veut, & dans tous les temps, parce qu'elle deſire plus vivement que l'homme, qu'elle perd moins dans l'acte, & qu'elle n'en eſt pas auſſi fatiguée. Comme ces ſacrifices trop fréquens épuiſent l'homme, & que même lorſqu'ils ſont modérés, il en éprouve une laſſitude & une eſpece de langueur, on a prétendu aſſigner un temps de la journée, qu'on a cru plus propre à l'exercice de cette fonction. Les uns ont penſé que c'étoit quatre ou cinq heures après chaque repas; d'autres ont voulu qu'on attendît plus long-temps; les uns, comme Hermogene, ont préféré le jour, aſſurant que la nuit les plaiſirs de l'amour ſont plus doux, & que le jour ils ſont plus ſalutaires. D'autres ont donné la préférence à la nuit, diſant qu'ils ſont d'autant moins nuiſibles, qu'ils ſont plus agréables. Ceux qui croient le ſoir plus favorable que le *matin*, ſe fondent ſur ce qu'alors les alimens ſont digérés, le corps bien refait, les pertes réparées, & qu'après cela le ſommeil peut diſſiper la laſſitude qui en pourroit réſulter; au lieu que le *matin*, diſent-ils, l'eſtomac eſt rempli de crudités; c'eſt le temps du travail, il eſt à craindre que cet exercice ne diminue l'aptitude à remplir les autres. Ceux enfin qui prétendent que le *matin* eſt de tous les temps de la journée celui qu'on doit choiſir préférablement à tout autre, diſent que le ſoir les alimens ne ſont pas digérés; ou s'ils le ſont, que les ſecrétions ne ſont pas faites, que la quantité de ſemence n'eſt pas augmentée; au lieu que le *matin* la derniere coction, pour parler avec Hippocrate, eſt achevée; le corps eſt dans cet état d'égalité qui réſulte de l'harmonie & du bien-être de toutes les parties, que le ſommeil précédent a rendu le corps agile & diſpos; que le *matin*, ſemblable au printemps, eſt plus commode & plus ſûr pour la génération; qu'alors auſſi les deſirs ſont plus vifs; que c'eſt une erreur de croire que, quand on ſe porte bien, l'eſtomac ſoit plein de matieres crues & pituiteuſes. Et ils ſoutiennent après Sanctorius, que les plaiſirs du mariage modérés dégagent & rendent légers, loin de fatiguer; mais qu'au cas qu'on reſſentît quelque laſſitude, il étoit tout ſimple de ſe rendormir un peu. Ils citent l'exemple des payſans vigoureux & robuſtes, qui font des enfans auſſi bien conſtitués, & qui, laſſés des travaux de la journée, s'endorment dès qu'ils ſont au lit, & ne rempliſſent leurs devoirs conjugaux que le *matin*, à leur réveil. Enfin, ils n'ont qu'à faire obſerver que les oiſeaux choiſiſſent preſque tous ce temps, qu'ils témoignent leurs plaiſirs par leur chant, *&c. &c. &c.* Cette opinion paroît aſſez vraiſemblable, & mériteroit d'être adoptée, ſi dans des affaires de cette nature, il falloit conſulter des loix & obſerver des regles, & non pas ſuivre ſes deſirs & profiter des occaſions.

L'influence & les effets du *matin* ſont encore bien plus ſenſibles dans l'état de maladie où le corps eſt bien plus impreſſionable. On obſerve dans preſque toutes les fievres, & pour mieux dire, dans toutes les

les maladies, que le malade est pour l'ordinaire moins mal le *matin* que le soir. Presque tous les redoublemens se font le soir, & il n'est pas nécessaire pour les exciter, que le malade ait mangé; car soit qu'il ait fait des excès ou observé la diete la plus exacte, ils n'en reviennent pas moins dans ce temps plus ou moins forts; la nuit est alors mauvaise, troublée, & le redoublement ne se dissipe que vers le lever du soleil. Alors le malade est plus tranquille, il s'assoupit & se livre à un sommeil d'autant plus agréable, qu'il a été plus attendu. *Voyez* ASTRES, (INFLUENCE DES).

La considération de cette tranquillité que procure le *matin* à la plus grande partie des maladies, n'est pas une simple spéculation; elle est d'une grande utilité & d'un usage fréquent dans la pratique. Lorsqu'on a quelque remede à donner, & que l'on peut choisir le temps, on préfere le *matin;* c'est le temps d'élection de la journée, comme le printemps l'est dans l'année; on ne le manque que lorsque la nécessité pressante oblige d'administrer les secours à toute heure. Le *matin* est le temps où l'on purge, où l'on fait prendre les apozemes, les opiates, les eaux minérales, *&c.* C'est aussi celui que le médecin éclairé fait choisir au chirurgien manouvrier pour faire les opérations, quand le mal n'est pas de nature à exiger des secours pressans. En un mot, le *matin* est le *temps d'élection*, toutes les heures peuvent être le *temps de nécessité*. (*m*)

MATIN, (*Critique sacrée.*) ce mot se prend d'abord dans l'écriture pour le commencement ou la premiere partie du jour artificiel, qui est distingué en trois, *vesperè*, manè, & *meridiè*, & il se prend en ce premier sens dans ce passage: *væ tibi, terra, cujus rex puer est, & cujus principes* manè *comedunt*. Eccles. 10, 16, 20. Il se prend aussi pour le jour artificiel tout entier: *factumque est vesperè & manè dies unus.* Genes. 1, 5. Le jour naturel se fit du *matin* qui est le *jour artificiel*, & du soir qui se met au commencement, parce qu'il précéda le jour artificiel qui commence par le *matin*, & se compte du lever du soleil à un autre; c'est pour cela que les Juifs commençoient leur jour par le soir, *à vespera in vesperam:* ce mot se met souvent pour *promptement*; vous m'exaucerez le *matin*, c'est-à-dire, de bonne heure. Il désigne la diligence avec laquelle on fait quelque chose: le Seigneur dit qu'il s'est levé de grand *matin*, pour inviter son peuple à retourner à lui, manè *consurgens conversatus sum, & dixi; audite vocem meam.* Jér. 11, 7. (*D. J.*)

MATINE, (*Géogr. anc.*) *Matinum*, ville maritime des Salentins sur la mer Ionienne, dans le pays qu'on appelle aujourd'hui la *terre d'Otrante.* Lucain & Pline parlent des *Matini*, peuples de la Pouille. Horace distingue *matinum littus*, *matina palus*, *matina cacumina*; mais tous ces noms paroissent corrompus, il faut lire *Bantini*, *Bantinum*, *Bantina.* (*D. J.*)

MATINE, s. f. *horæ matutinæ*, *officium nocturnum*, (*Liturg.*) c'est le nom que l'on donne vulgairement à la premiere partie de l'office ecclésiastique composé de trois nocturnes, & qu'on récite ou la veille des fêtes, ou à minuit, ou le matin.

Ceux qui ont traité des offices ecclésiastiques, fondent la convenance ou la nécessité de cette priere de la nuit sur ces paroles du Psalmiste, *mediâ nocte surgebam ad confitendum tibi:* & de là vient l'usage établi dans plusieurs cathédrales, chapitres & communautés de religieuses, de commencer les *matines* à minuit.

On trouve dans l'Histoire ecclésiastique divers monumens très-anciens qui attestent cette coutume de prier la nuit. Les constitutions attribuées aux Apôtres ordonnent aux fideles de prier au chant du coq, parce que le retour du jour rappelle les enfans de la lumiere au travail & à l'œuvre du salut. Cassien *de cant. noct.* nous apprend que les moines d'Egypte récitoient douze pseaumes pendant la nuit, & y ajoutoient deux leçons tirées du nouveau Testament. Dans les monasteres des Gaules, selon le même auteur, on chantoit dix-huit pseaumes & neuf leçons; ce qui se pratique encore le dimanche dans le bréviaire Romain. Saint Epiphane, saint Basile, saint Jean-Chrysostome, & plusieurs autres peres Grecs font une mention expresse de l'office de la nuit.

En Occident, on n'a pas été moins exact sur cette partie de la priere publique

qui fut, dit-on, introduite par faint Ambroife pendant la perfécution que lui fufcita l'impératrice Juftine, arienne, & mere de Valentinien le jeune. Le quatrieme concile de Carthage veut qu'on prive des diftributions les clercs qui manquent fans raifon aux offices de la nuit. Saint Ifidore, dans fon livre des offices eccléfiaftiques, appelle celui de la nuit *vigiles* & *nocturnes*, & celui du matin *matines* ou *laudes*.

On voit dans la regle de faint Benoît une grande conformité avec ce qui fe pratique aujourd'hui dans toute l'Eglife. L'office de la nuit y commence par *Deus, in adjutorium*, &c. enfuite le pfeaume *venite*, l'hymne, fix pfeaumes qui doivent être récités à deux chœurs, le verfet & la bénédiction de l'abbé; enfuite trois leçons entre lefquelles on chante des répons; au dernier on ajoute *gloria Patri*; enfuite fix autres pfeaumes & une leçon de l'apôtre par chœur. Le dimanche, on lifoit huit leçons; puis on ajoutoit aux douze pfeaumes trois cantiques de l'ancien Teftament, trois leçons du nouveau avec les verfets & le *te Deum*. Enfuite l'abbé lifoit une leçon de l'Evangile; ce qui étoit fuivi d'une hymne, après laquelle on chantoit *matines*, c'eft-à-dire, ce que nous appellons aujourd'hui *laudes*. *Voyez* LAUDES. Thomaffin, *difcip. eccléfiaftiq. part. I, liv. I, ch. xxxiv & fuiv.*

Dans la plupart des bréviaires modernes excepté dans le Romain pour le dimanche, les *matines* font compofées du *Deus, in adjutorium*, d'un verfet nommé *invitatoire*, du pfeaume *venite*, d'une hymne. Enfuite fuivent trois nocturnes compofés de neuf pfeaumes fous trois ou neuf antiennes felon la folemnité plus ou moins grande, trois ou neuf leçons précédées chacune d'une courte oraifon dite *bénédiction*, & fuivies chacune d'un répons. A la fin du troifieme nocturne, on dit dans les grandes fêtes & les dimanches, excepté l'avent & le carême, le cantique *te Deum* que fuit un verfet nommé *facerdotal*, après quoi l'on chante laudes. *Voyez* LAUDES, RÉPONS, VERSET, LEÇON, &c.

MATIR *ou* AMATIR, (*Grav.*) en terme de Cifeleur, Graveur en creux & en relief, c'eft rendre matte une partie de l'ouvrage en la frappant avec le matoir (*voyez* MATOIR), qui répand fur l'ouvrage un grain uniforme qui détache les parties matées des autres qui font polies.

MATIR, LIME A, c'eft un outil dont fe fervent les Graveurs en relief & en creux pour former les grains du matoir, *voyez* MATOIR. En le frappant deffus, les grains du matoir font plus ou moins ferrés, felon que la *lime* dont on s'eft fervi pour les former eft plus ou moins groffe.

MATIR, *terme d'Orfevre. Voyez* AMATIR.

MATISCO, (*Géogr. anc.*) ville des Gaules dans le pays des Æduens. Jules-Céfar, *de bello Gal. l. VII, c. xc*, eft le premier qui en faffe mention, & il la place fur la Saône. Le même nom de cette ville fe trouve fur la table de Peutinger & l'itinéraire d'Antonin. On ne peut guere douter que ce ne foit Mâcon. *Voyez* MACON. (*D. J.*)

MATITES, f. f. (*Hift. nat.*) nom donné par quelques Naturaliftes à des pierres qui font en mamelons, ou qui ont la forme du bout d'un teton. On croit que ce font des pointes d'ourfins qui ont fait des empreintes dans de certaines pierres, d'autant plus qu'il y a des ourfins qui ont des mamelons.

MATMANSKA, (*Géogr.*) ifle du détroit qui fépare le Japon du pays d'Yeffo, ou de Kamfchatka. C'eft l'ifle de Matfumay des Japonois. (*D. J.*)

MATOBA, f. m. (*Hift. nat. Bot.*) efpece de palmier d'Afrique, fort commun dans les royaumes de Congo & d'Angola, dont les habitans tirent par incifion une liqueur ou une efpece de vin extrêmement acide.

MATOIR, f. m. *outil d'Arquebufier*; c'eft un petit cifeau de la longueur de deux pouces, & gros à proportion, qui n'eft pas fort aigu, qui fert aux Arquebufiers pour matir deux pieces de fer jointes enfemble. Cela fe fait en pofant la piece que l'on veut matir dans l'étau, & en frappant deffus avec le *matoir* & le marteau, & mâchant un peu; cela efface la raie des deux pieces jointes & foudées enfemble.

MATOIRS, *en terme de Bijoutier*, font des cifelets dont l'extrêmité eft taillée en

petits points ronds & durs; leur usage est pour amatir & rendre bruts les ornemens de reliefs qui se trouvent sur les ouvrages, & les détacher du champ qui est ou bruni ou poli, ou pour amatir & rendre bruts les champs qui entourent des ornemens brunis ou polis: cette variété détache agréablement, & forme un contraste qui releve l'éclat des parties polies, & séduit l'œil des amateurs.

MATOIR, (*Ciseleur.*) petit outil avec lequel ceux qui travaillent de damasquinerie, ou d'ouvrages de rapport, amatissent l'or. C'est un ciselet dont l'extrêmité inférieure qui porte sur l'ouvrage, est remplie de petits points faits par des tailles comme celles d'une lime douce. Il y en a de différentes grandeurs.

MATOIR, (*Graveur.*) sorte de ciselet, dont se servent les Graveurs en relief & en creux; est un morceau d'acier de 2 ou 3 pouces de long, dont un bout est arrondi & sert de tête pour recevoir les coups de marteau; l'autre bout est grené. On donne cette façon à cet outil en le frappant sur une lime, les dents de la lime entrent dans le *matoir*, & y font autant de trous; on le trempe ensuite, pour que les trous ne se rebouchent point.

On se sert de cet outil pour frapper sur différentes parties des ouvrages de ciselure, qu'on ne veut pas qui soient lissées & polies: cet outil y répand un grain uniforme, qui sert à distinguer ces parties de celles qui sont polies & brunies.

MATOIR, *en terme d'Orfévre en grosserie*, est un ciselet dont l'extrêmité est matte, & fait sur l'ouvrage une sorte de petits grains, dont l'effet est de faire sortir le poli, & d'en relever l'éclat. *Voyez* POLIMENT.

Pour faire le *matoir*, on commence par lui donner la forme que l'ouvrage demande; puis pour le rendre propre à *matir*, on s'y prend de trois façons différentes; les deux premieres se font avant que de le tremper, avec un marteau dont la surface se taille en grain, & dont on frappe le bout du *matoir*; de la seconde façon, l'on prend un morceau d'acier trempé, on le casse, & quand le grain s'en trouve bien, on s'en sert pour former la surface du *matoir*; la troisieme, on trempe son morceau d'acier destiné à être *matoir*, & on le frappe sur un grais, & l'on obtient un matte plus rare & plus clair.

MATRALES, s. f. plur. *matralia*, (*Antiq. Rom.*) fêtes qu'on célébroit à Rome le 11 Juin en l'honneur de la déesse Matuta, que les Grecs nommoient *Ino*. Il n'y avoit que les dames Romaines qui fussent admises aux cérémonies de la fête, & qui pussent entrer dans le temple; aucune esclave n'y étoit admise, à l'exception d'une seule, qu'elles y faisoient entrer, & la renvoyoient ensuite après l'avoir légérement souffletée en mémoire de la jalousie que la déesse Ino, femme d'Athamas, roi de Thebes, avoit justement conçue pour une de ses esclaves que son mari aimoit passionnément. Les dames Romaines observoient encore une autre coutume fort singuliere; elles ne faisoient des vœux à la déesse que pour les enfans de leurs freres ou sœurs, & jamais pour les leurs, dans la crainte qu'ils n'éprouvassent un sort semblable à celui des enfans d'Ino; c'est pour cela qu'Ovide, *liv. VI de ses fastes*, conseille aux femmes de ne point prier pour leurs enfans une déesse qui avoit été trop malheureuse dans les siens propres: elles offroient à cette déesse en sacrifice un gâteau de farine, de miel & d'huile, cuit sous une cloche de terre. Le poëte appelle ces sacrifices *flava liba*, des libations rousses. *Voyez* Plutarque, *quæst. Rom.* & le *dict. des antiq.* de Pitiscus. (*D. J.*)

MATRAMAUX *ou* FOLLES, *terme de Pêche*, *voyez* FOLLE, que l'on nomme *matramaux*, dans le ressort de l'amirauté de Bordeaux; ce filet est simple, c'est-à-dire, qu'il n'est point travaillé ou composé de trois rets appliqués l'un sur l'autre.

MATRAS, s. m. (*Art militaire. Armes.*) c'étoit une espece de trait beaucoup plus long que les fleches, beaucoup plus gros, & armé au bout, au lieu de pointe, d'un gros fer arrondi pour fracasser le bouclier, la cuirasse, & les os de celui contre lequel on le tiroit avec de grosses arbalêtes, que l'on bandoit avec des ressorts. *Voyez fig. S, planche I, Art milit.*

armes & machines de guerre, *Suppl. des pl.* (*V*)

MATRAS, s. m. (*Chymie.*) espece de vaisseau de verre, bouteille sphérique, armé d'un cou cylindrique, long & étroit (*voyez* les *Planches de Chymie.*), dont on se sert comme récipient dans les distillations (*voyez* DISTILLATION & RÉCIPIENT), qu'on emploie aux digestions & aux circulations (*voyez* DIGESTION & CIRCULATION, *Chymie*), soit bouché avec une vessie ou un parchemin, ou bien ajusté avec un autre *matras*, en appareil de vaisseaux de rencontre (*voyez* RENCONTRE, *Chymie*), & qui sert enfin de vaisseau inférieur, ou contenant dans la distillation droite étant recouvert d'un chapiteau. *Voyez* les *Planches de chymie.* (*b*)

MATRICAIRE, s. f. *matricaria*, (*Botan.*) genre de plante à fleur en rose, le plus souvent radiée. Le disque de cette fleur est composé de plusieurs fleurons, & la couronne de demi-fleurons, soutenus sur des embryons par un calice demi-sphérique, dont les feuilles sont disposées comme des écailles. Les embryons deviennent dans la suite des semences oblongues, & attachées à la couche. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les fleurs naissent par petits bouquets, & que les feuilles sont profondément découpées & disposées par paires. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort compte douze especes de ce genre de plante, dont la principale est l'espargoute, ou la *matricaire* commune, *matricaria vulgaris*, seu *sativa*, C. B. P. 133. J. R. H. 493. en Anglois, *the common garden feferfew.*

Sa racine est blanche, garnie de plusieurs fibres: ses tiges sont hautes d'une coudée & demie, roides, cannelées, lisses, assez grosses, remplies d'une moëlle fongueuse: ses feuilles sont nombreuses, d'un verd-gai, d'une odeur forte, amere, placées sans ordre; elles sont comme composées de deux ou trois paires de lobes, rangés sur une côte mitoyenne; ces lobes sont larges & divisés en d'autres plus petits, dentelés à leur bord.

Il sort vers les sommités des tiges, & de l'aisselle des feuilles, de petits rameaux sur lesquels naissent, aussi-bien qu'aux sommets des tiges, plusieurs petites fleurs portées sur des pédicules oblongs, rangées comme en parasols & radiées; leur disque est rempli de plusieurs fleurons jaunâtres, & la couronne de demi-fleurons blancs, portés sur des embryons de graines, & renfermés dans un calice écailleux & sémi-sphérique. Quand les demi-fleurons de la couronne sont fanés, le milieu du disque se renfle, & les embryons se changent en autant de petites graines oblongues, cannelées, sans aigrette, attachées sur une couche au fond du calice.

Toute cette plante a une odeur désagréable & vive. On la cultive dans les jardins, ainsi que d'autres especes du même genre, à cause de la beauté de leurs fleurs. Les Médecins en particulier font un grand usage de la *matricaire commune*; car elle tient un rang éminent dans la classe des plantes utérines & hystériques. (*D. J.*)

MATRICAIRE, (*Mat. méd.*) toute cette plante a une odeur désagréable & vive: ses feuilles & ses sommités fleuries sont souvent d'usage.

La *matricaire* tient un rang distingué parmi les plantes hystériques. On la donne en poudre depuis un demi-scrupule jusqu'à deux, ou son suc exprimé & clarifié jusqu'à une once ou deux; sa décoction & son infusion à la dose de quatre onces. Elle fait couler les regles, les lochies, & elle chasse l'arriere-faix; elle appaise les suffocations utérines, & calme les douleurs qui surviennent après l'accouchement.

La *matricaire* produit utilement tout ce que les carminatifs & les amers peuvent procurer; elle dissipe les vents, elle fortifie l'estomac, aide la digestion. Cette plante ou son suc exprimé chasse les vers de même que la centaurée & l'absynthe: on emploie utilement sa décoction dans les lavemens, sur-tout pour les maladies de la matrice.

On la prescrit extérieurement dans les fomentations avec la camomille ordinaire, ou avec la camomille romaine, bouillie dans de l'eau ou dans du vin, pour l'inflammation de la matrice & les douleurs qui viennent après l'accouchement dans les retardemens des lochies, & dans cer-

tains cas de regles douloureuses. Geoffroy, *Mat. méd.*

On garde dans les boutiques une eau distillée des fleurs de *matricaire*, qui possede quelques-unes des vertus de la plante; savoir, celles qui dépendent de son principe aromatique. *Voyez* EAUX DISTILLÉES.

Les feuilles & les fleurs de *matricaire* entrent dans toutes les compositions officinales, hystériques, anti-spasmodiques & emménagogues, telles que le syrop d'armoise, les trochisques hystériques, *&c.* (*b*)

MATRICE, *en Anatomie*, est la partie de la femelle de quelque genre que ce soit, où le fœtus est conçu, & ensuite nourri jusqu'au temps de la délivrance. *Voyez* FŒTUS, CONCEPTION, GÉNÉRATION, *&c.*

Les anciens Grecs appelloient la *matrice* μήτρα, de μήτηρ *mere*; c'est pourquoi les maux de *matrice* sont souvent nommés *maux de mere.* Ils l'appelloient aussi ὑστέρα, parce qu'elle est le plus bas des visceres dans sa situation; ils la nommoient aussi quelquefois φύσις, *nature*, & *vulva*, vulve, du verbe *vulvo*, plier, envelopper, ou de *valvæ*, portes.

Platon & Pythagore regardoient la *matrice* comme un animal distinct, renfermé dans un autre. Paul d'Egine observe qu'on peut ôter la *matrice* à une femme sans lui causer la mort, & il y a des exemples de femmes qui ont long-temps vécu après qu'on la leur avoit ôtée. Rhasis & Paré remarquent que des femmes ont été guéries de certaines maladies par l'extirpation de la *matrice.* En 1669, on produisit à l'académie royale des sciences de Paris un enfant qui avoit été conçu hors de la *matrice*, & n'avoit pas laissé de croître de la longueur de six pouces. *Voyez* EMBRYON, FŒTUS.

La *matrice* dans les femmes est située dans le bassin, où la capacité de l'hypogastre entre la vessie & l'intestin rectum, & s'étend jusqu'aux flancs: elle est entourée & défendue par différens os; en devant, par l'os pubis; en arriere, par l'os sacrum; de chaque côté, par l'os des isles & l'os ischium: sa figure ressemble un peu à celle d'un flacon applati, ou d'une poire seche. Dans les femmes enceintes, elle s'étend & prend diverses formes, suivant les divers temps & les diverses circonstances de la grossesse: elle a plusieurs membranes, arteres, veines, nerfs & ligamens, & elle est tissue de plusieurs différentes sortes de fibres.

Les anatomistes divisant la *matrice* en fond ou partie large, & en col ou partie étroite: sa longueur depuis l'extrêmité de l'un jusqu'à l'extrêmité de l'autre, est d'environ trois pouces: sa largeur dans son fond est d'environ deux pouces & demi, & son épaisseur de deux: elle n'a qu'une cavité, à moins qu'on ne veuille distinguer entre la cavité de la *matrice* & de celle de son cou. Celle-ci est très-petite, & contiendroit à peine une feve: elle est fort étroite, sur-tout dans les vierges, & son extrêmité supérieure, c'est-à-dire, celle qui regarde le fond de la *matrice*, se nomme *orifice interne.* Elle s'ouvre dans les femmes grosses, principalement aux approches de l'accouchement. L'extrêmité opposée, ou inférieure du cou de la *matrice*, c'est-à-dire, celle qui regarde le vagin, se nomme *orifice externe.* Elle déborde un peu, & ressemble en quelque façon au gland du membre viril. *Voyez nos planches d'anatomie.*

La substance de la *matrice* est membraneuse & charnue: elle est composée de trois membranes ou tuniques, ou seulement de deux, selon quelques-uns, qui refusent ce nom à la substance du milieu. La tunique externe, appellée aussi *commune*, vient du péritoine, & se trouve formée de deux lames, dont l'extérieure est assez unie, & l'intérieure est raboteuse & inégale. Cette tunique enveloppe toute la *matrice*, & l'attache à l'intestin rectum, à la vessie, *&c.* La tunique moyenne est très-épaisse, & composée de fibres fortes, disposées en divers sens. Quelques-uns croient qu'elle contribue à l'exclusion du fœtus, & d'autres, qu'elle sert seulement à rétablir le ressort de la *matrice* après une distension violente: la tunique interne est nerveuse.

La *matrice* est attachée au vagin par son cou. Postérieurement & antérieurement elle est attachée à la vessie par sa tunique commune: ses côtés sont attachés à d'autres parties, mais son fond est libre, afin de pouvoir s'étendre & se dilater plus aisé-

ment : ses ligamens sont au nombre de quatre, deux qu'on nomme *larges*, & deux qu'on nomme *ronds*, à cause de leur figure. Les ligamens larges sont membraneux, lâches & mous; c'est pourquoi quelques-uns les ont comparés aux ailes d'une chauve-souris, & les ont nommés *alæ verspertilionum*. Les ligamens ronds sont d'un tissu plus ferme, & composés d'une double membrane, enveloppée de ses arteres, veines, nerfs & vaisseaux lymphatiques. Les vaisseaux sanguins, tant des ligamens larges que des ronds, font une grande partie de ce qu'on nomme *leur substance*. Ces deux sortes de ligamens servent à maintenir la *matrice* dans une situation droite : ils peuvent être facilement endommagés par les sages-femmes mal-adroites. *Voyez* LIGAMENT.

De chaque côté du fond de la *matrice* naît un conduit qui s'ouvre dans ce viscere par un petit orifice, mais qui devient plus large à mesure qu'il avance, & qui, vers son extrêmité, se retrécit de nouveau. Cette extrêmité qui se trouve près des ovaires est libre, & s'épanouit derechef en forme d'un feuillage rond & frangé. Fallope qui découvrit le premier cette expansion, la compara à l'extrêmité d'une trompette; c'est pourquoi tout le conduit a été nommé *trompe de Fallope* : il est composé d'une double membrane; les veines & les arteres y sont en très-grand nombre, sur-tout les dernieres, qui, par différentes ramifications & différens contours, forment la principale substance des deux conduits. Le docteur Wharton donne des valvules aux trompes de Fallope, mais les autres anatomistes les nient. *Voyez* TROMPE DE FALLOPE.

Cette partie que Platon comparoit à un animal vivant, douée d'un sentiment merveilleux, est presque toujours unique; cependant Julius Obséquens dit qu'on a vu autrefois à Rome une femme qui avoit une *matrice* double. Riolan en cite deux autres exemples, l'une d'une femme ouverte dans les écoles des Lombards, en 1599, & l'autre dans une femme qu'il avoit lui-même disséquée en 1615, en présence de plusieurs personnes. Bauhin rapporte aussi qu'il a vu une fois la *matrice* partagée en deux portions par une cloison mitoyenne. On lit dans l'*histoire de l'académie des sciences* un cinquieme exemple de deux *matrices* dans un même sujet, observées par M. Littre en 1705; chacune n'avoit qu'une trompe & un ovaire, qu'un ligament large & qu'un ligament rond. Enfin, je trouve dans la même *histoire de l'acad. des sciences, année 1743*, une sixieme observation tout-à-fait semblable à celle de M. Littre de deux *matrices* dans une femme morte en couches, vues par M. Cruger, chirurgien du roi de Danemarck.

Quelquefois l'orifice interne de l'utérus n'est point percé. Fabrice d'Aquapendente dit qu'il a vu ce vice de conformation dans une jeune fille âgée de quatorze ans, qui en pensa mourir, parce que ses regles ne pouvoient percer; il fit à cette partie une incision longitudinale, qui donna cours au flux menstruel, & rendit cette fille capable d'avoir des enfans.

Dans le temps de l'accouchement, la *matrice*, qui est alors extrêmement tendue, peut se déchirer, soit à son fond, soit à ses côtés, soit sur-tout à son cou, qui ne peut soutenir une si grande dilatation, & qui devient très-mince dans le temps de travail. M. Grégoire, accoucheur, a dit à l'académie des sciences, qu'en trente ans il avoit vu ce funeste accident arriver seize fois. *Histoire de l'académie des sciences, année 1724.*

On demande si la *matrice* peut tellement se renverser, que son fond tombe du dedans en dehors par l'orifice interne jusqu'au delà du vagin. De Graaf juge la chose impossible dans les vierges, parce que l'orifice interne est alors trop étroit pour livrer le passage : mais il croit ce fait très-possible dans les accouchemens, lorsque l'arriere-faix adhere fortement à la *matrice*, & qu'un accoucheur, ou la sage-femme, soit par ignorance, ou par imprudence, venant à le tirer violemment, entraîne en même temps le fond de la *matrice*, & en cause le renversement. Cette faute fait périr bientôt la malade, si on ne la secourt très-promptement. *Voyez* de nouvelles preuves de la réalité de ce fait dans les *observations anatomiques* de Ruysch. (*D. J.*)

Observations de M. le baron de HALLE *sur la* matrice.

Les quadrupedes à ſang chaud ont une véritable *matrice* ; les autres animaux ont quelque choſe d'analogue, ou n'ont qu'un conduit pour les œufs, au lieu de cet organe.

Dans la femme, & en général dans les quadrupedes, la *matrice* eſt placée dans une cavité particuliere, qui fait une eſpece d'appendice de l'abdomen. Devant elle eſt la veſſie, derriere elle eſt le rectum ; ſa ſituation n'eſt pas entiérement perpendiculaire, le fond penche un peu en arriere, & le cou en devant. Quelquefois, & dans la groſſeſſe ſur-tout, l'obliquité eſt plus grande, & la *matrice* élevée alors au deſſus du pubis, que le vagin n'affermit plus que très-foiblement, peut s'incliner avec beaucoup de liberté en avant, en arriere, & de l'un ou de l'autre côté. Le gros inteſtin rempli de vent ou de matiere peut contribuer à jeter la *matrice* d'un côté ; mais la cauſe principale de l'obliquité eſt l'attache irréguliere du placenta, qui, collé au côté droit ou gauche à la partie antérieure ou poſtérieure de la *matrice*, & la faiſant groſſir par-tout où il s'attache, l'entraîne par ſon poids du côté où il eſt attaché lui-même. Deventer a regardé l'obliquité de la *matrice*, comme la principale cauſe de l'accouchement difficile. Nous ne la regardons que comme une cauſe poſſible ; & la cauſe générale des mauvais accouchemens nous paroît la diſproportion de la tête du fœtus aux détroits du baſſin.

Dans le fœtus & dans l'enfant encore tendre, le baſſin a peu de profondeur, la *matrice* eſt plus longue à proportion, & s'éleve au deſſus du contour ſupérieur du baſſin ; les ovaires repoſent alors ſur les os des iſles. Avec l'âge, le baſſin devient plus profond, l'utérus y eſt entiérement renfermé & les ovaires avec lui. Dans la groſſeſſe, la *matrice* acquiert un volume très-conſidérable, elle ſort alors en grande partie du baſſin, & remonte juſqu'au colon tranſverſal, & juſqu'à l'eſtomac : après la délivrance, il reprend ſon ancien volume, & revient dans le baſſin.

La figure de la *matrice* diſtingue la femme de preſque tous les quadrupedes. Il n'y a que quelques ſinges, où elle ſoit à peu près auſſi ſimple que dans l'eſpece humaine. L'utérus eſt arrondi par le haut, & terminé par un ceintre aſſez plat dans la vierge, ſans aucune diviſion. Dans le quadrupede & dans la cavale, auſſi-bien que dans les autres eſpeces, la *matrice* eſt profondément partagée en deux parties égales.

Il y a cependant quelques traces de la ſtructure commune, qui ſe conſervent dans l'eſpece humaine. Il arrive aſſez ſouvent que la *matrice* ſoit diviſée par une cloiſon, & même entiérement double avec deux paires de trompes & d'ovaires ; j'ai vu cette ſtructure dans une fille de qualité. Mais ſans en appeller à des cas extraordinaires, il y a dans toutes les filles ſous l'âge une éminence aſſez marquée, formée par une ſubſtance même de la *matrice*, & qui la diviſe légérement à la vérité en deux parties ſemblables & égales.

La figure de l'utérus de la femme a été comparée au cornet, dont on ſe ſert pour ſcarifier. Son corps eſt elliptique, & le grand arc eſt horizontal; la ligne ſupérieure eſt ceintrée, les côtés ſont convergens & convexes en dehors. L'extrêmité inférieure ſe continue au cou. En général, la *matrice* eſt applatie, elle eſt plus convexe cependant du côté du rectum ; ſes bords latéraux ſont émincés & preſque en tranchant.

Le cou de l'utérus eſt aſſez cylindrique, beaucoup plus long dans la vierge tendre, & plus court dans la femme qui a mis au monde des enfans. Sa longueur eſt perpendiculaire ; il eſt un peu plus dilaté au deſſus de ſon orifice qui eſt un peu plus étroit. Le vagin embraſſe la partie la plus large du cou au deſſus de l'orifice, de maniere que le cou ſe prolonge dans le vagin, & qu'il y eſt contenu. Il s'y plonge obliquement, il eſt plus alongé & déborde davantage antérieurement, de maniere que le petit vallon, qui entoure ce cou, eſt moins profond dans cette partie antérieure, & l'eſt davantage dans la poſtérieure. Les occupations de la journée & la ſituation perpendiculaire du corps le font deſcendre. Dans la groſſeſſe il deſcend dans les premiers

mois, remonte depuis le milieu du troisieme mois, devient toujours plus court & s'efface presqu'entiérement vers le temps de la délivrance.

L'angle de l'utérus avec le vagin est constant. C'est une erreur de quelques accoucheurs de croire que l'axe de l'utérus se continue naturellement avec l'axe du vagin; ces deux axes font un angle obtus; le vagin se porte beaucoup plus en avant, & approche davantage de la ligne horizontale.

La cavité de la *matrice* n'a pas la même figure que son corps: j'appelle *cavité* pour me conformer à l'usage, un simple plan de contact entre les faces antérieure & postérieure de la *matrice*. Cette cavité est presque triangulaire; les trois lignes du triangle sont un peu courbes & convexes en dehors, elles le deviennent davantage par la fécondité. La ligne supérieure est la plus courte, elle conduit aux trompes, vers lesquelles la cavité de l'utérus forme comme deux appendices. La pointe répond au cou de la *matrice*. Cette cavité devient ronde dans la grossesse.

La cavité du cou est longue, & en général cylindrique, elle s'élargit un peu au dessus de l'orifice. Cet orifice se trouve sur le bourrelet prolongé du cou de la *matrice*; il est transversal, fort étroit dans la vierge, & même en tout temps à l'exception des derniers temps de la grossesse. Il est toujours ouvert, à moins qu'il ne soit fermé par quelque membrane contre nature; ce qui arrive assez souvent.

Avec cette ouverture naturelle il est assez étonnant que l'eau & l'air même puissent se ramasser dans la cavité de la *matrice*, & y former des vents, & même une hydropisie.

La structure de la *matrice* est assez particuliere dans l'espece humaine; car, dans les animaux, elle est analogue à celle de l'œsophage.

La membrane externe est le péritoine même, qui remonte le long de la *matrice* depuis la vessie, & redescend derriere elle au rectum. Comme le péritoine n'atteint la *matrice* que fort au dessus de l'orifice, une partie de ce viscere est sans membrane externe, & n'est couvert que par une cellulosité pleine de vaisseaux. Le péritoine est attaché à la substance de la *matrice* par un tissu assez serré.

La substance de la *matrice* est épaisse & cellulaire, spongieuse & abreuvée d'humeurs; elle se détache en lames par la macération & par les maladies; son épaisseur est extrême, aucun animal n'en approche; le cou est moins épais. Le tissu en est très-serré & très-dur dans la vierge, il se relâche & devient beaucoup plus flexible dans la grossesse. Il est vrai qu'alors les veines de la substance de la *matrice* se gonflent extrêmement & en font l'épaisseur. C'est elles qui empêchent la *matrice* de s'amincir dans le temps qu'elle se dilate; son épaisseur ne diminue pas en général par la grossesse, elle augmente même à la partie où le placenta est attaché.

Dans la vierge, on ne distingue aucune fibre musculaire dans la *matrice*, elle est très-différente en cela de l'utérus des animaux à quatre pieds, qui généralement est un véritable muscle aussi irritable & aussi vif dans ses mouvemens que les intestins; il s'agite lui-même, & rampe quand on l'a détaché du corps.

La *matrice* de la femme est cependant certainement irritable. Elle se contracte avec beaucoup de force dans l'accouchement; les accoucheurs se pleignent qu'elle ôte le mouvement aux doigts & à la main même. Elle se contracte de même autour de la tête de l'enfant, & l'empêche de s'avancer. Un autre phénomene fort connu, c'est la vitesse avec laquelle la *matrice* reprend après la délivrance le petit volume auquel elle étoit bornée avant la grossesse. Après la section césarienne, elle se contracte en peu de temps; c'est la seule ressource qu'ait la médecine pour fermer les plaies des énormes vaisseaux que cette opération nous force de diviser.

Le mouvement musculaire de l'utérus est facile à démontrer: il n'en est pas de même des fibres qui sont les organes de ce mouvement. Quoiqu'on les apperçoive mieux sans doute dans une femme nouvellement accouchée, ou morte sans se délivrer, il est toujours très-difficile de les ramener à un certain ordre, de séparer les plans, & de distinguer les paquets musculaires qu'elles composent.

composent. Elles sont naturellement réticulaires comme dans le cœur & ne sont pas distinguées par des cellulosités assez marquées.

Si j'en dois croire mes recherches & celles de quelques anatomistes expérimentés, on ne peut pas y distinguer des plans exacts ; il y a des fibres transversales, il y en a de longitudinales, elles sont même alternativement de l'une & de l'autre de ces directions, qui elles-mêmes ne répondent pas exactement à leur dénomination, & qui sont obliques en différens sens.

On comprendroit assez que les fibres longitudinales raccourcissent la *matrice* & en dilatent l'orifice, & que les transversales compriment la cavité, & ferment ce même orifice. Mais il est très-difficile de croire que ces fibres mêlées & liées ensemble en mille manieres puissent agir les unes sans les autres. Je croirois plus probable, qu'à l'exemple du cœur, toutes les fibres de la *matrice* se réunissent à en rétrécir la cavité.

La membrane interne de la *matrice* est une continuation de l'épiderme, elle renaît comme elle, elle est lisse dans la fille & dans la femme hors de l'état de la grossesse ; elle devient plus vasculeuse & plus rouge un mois avant la délivrance. On a rejetté l'existence de cette membrane, mais elle est très-visible dans une femme accouchée.

La surface intérieure du cou de l'utérus n'est pas aussi simple que celle du corps. Elle est ouvragée d'une maniere très-élégante, sur-tout dans la vierge encore jeune. Elle est pleine de plis placés d'une maniere très-agréable, & nés d'un redoublement de la membrane interne, qui en les formant devient plus dure & presque cartilagineuse.

Je crois qu'on peut rapporter ces plis à deux especes de palmes, l'une antérieure & l'autre postérieure. C'est une éminence parallele à l'axe, qui partage toute la longueur du col, & qui se continue avec l'éminence qui partage le corps de la *matrice*.

De cette éminence se détachent de côté & d'autre des plis élevés, paralleles entr'eux, & qui font avec l'éminence principale, des angles demi-droits ; leur direction est en dehors & en dessus ; il y a environ quinze de ces plis, dentelés par le bord qui est tranchant, convexes contre le corps de la *matrice*, concaves contre le vagin.

Ces plis élevés sont séparés par des plis paralleles : ils diminuent de hauteur en s'écartant du tronc, & finissent par de petites branches qui se joignent à celles de l'autre palme ; ils sont d'ailleurs moins élevés à mesure qu'ils approchent de l'orifice. De petits plis réunissent les principaux plis paralleles.

L'orifice de la *matrice* est pareillement sillonné intérieurement, & crenelé par son bord. Toutes ces dentelures, ces palmes & ces plis s'effacent dans la grossesse avancée, & renaissent après la délivrance ; mais leur premiere régularité ne se rétablit jamais.

La *matrice* est arrosée par deux especes d'humeurs, sans parler du sang. J'ai vu constamment dans la *matrice* des filles en bas-âge une liqueur muqueuse, séreuse & blanchâtre, & quelquefois très ressemblante à du lait. On trouve une humeur toute pareille dans la *matrice* des femmes de trente-six ans ou au delà, & elle s'écoule naturellement sous le nom de *fleurs blanches* ; je parle de l'espece la plus bénigne & la plus naturelle, dont l'humeur est absolument sans odeur & sans âcreté.

L'autre humeur qui se produit dans la *matrice* de la femme, & dans celle des quadrupedes, est une véritable mucosité transparente, souvent rougeâtre, qui abonde sur-tout dans la grossesse, & qui remplit le col de la *matrice*.

La liqueur blanchâtre paroît bien être l'humeur naturelle des vaisseaux, qui sous de certaines circonstances rendent du sang ; c'est apparemment une liqueur artérielle, qui s'exhale par de petits vaisseaux entr'ouverts.

La mucosité est séparée dans les lacunes du col de l'utérus, placées entre les plis valvuleux, & dans le fond des plis reticulaires de ce col. J'ai vu six ou sept de ces lacunes ouvertes du côté de l'orifice, composées & rameuses, & pleines d'une mucosité qu'on pouvoit exprimer : on y put introduire une soie. On les apperçoit le mieux

dans les femmes accouchées ou qui font mortes fans être délivrées.

Je n'ai jamais vu de glandes dans la *matrice* de la femme.

On ignore encore la véritable nature des véficules, que l'on trouve très - fouvent attachées à la furface interne du col de l'utérus, de l'orifice même. Ces véficules font rondes, tranfparentes, fans orifice apparent & remplies d'une mucofité limpide; elles ont quelquefois des pédicules. Je crois ne les avoir vues que dans les femmes, à l'exclufion des vierges & des jeunes filles : ce ne font certainement pas les véritables œufs, defquels fort le nouvel animal : d'autres auteurs les regardent comme quelque chofe d'accidentel ; elles fe trouvent cependant prefque conftamment à un certain âge.

De toutes les parties de la *matrice*, le col eft celle qui change le moins par la conception.

La defcription de la *matrice* feroit incomplette fans celle de fes ligamens & de fes trompes.

Les ligamens larges font le péritoine même, qui de la veffie s'éleve de toute la largeur du baffin, fait une efpece de cloifon entre fa cavité antérieure & la poftérieure, redefcend contre lui-même, & va couvrir le rectum. La partie mitoyenne de cette lame du péritoine eft la tunique même de la *matrice*; les parties latérales portent le nom de *ligamens larges*, les deux pages du péritoine y font unies par une cellulofité, dans laquelle il y a beaucoup de vaiffeaux, mais aucune fibre mufculaire.

On a regardé comme des ligamens particuliers un rebord du péritoine, qui de la *matrice* fe porte au rectum & l'embraffe.

Les ligamens ronds font des replis du péritoine doublés de cellulofité, & qui renferment quelques vaiffeaux. Ce ligament fort de chaque côté de la *matrice* vuide de fes angles, fous la trompe, un peu plus antérieurement. Il fe porte en dehors à l'anneau des mufcles du bas-ventre, arrive au haut de la cuiffe un peu moins bas que le pénil, & s'y difperfe : il en fort des vaiffeaux qui communiquent avec l'épigaftrique. Plufieurs auteurs ont cru parmi la cellulofité y reconnoître des fibres mufculaires, qu'ils ont cru pouvoir déprimer la *matrice* dans le coït, & la porter au devant de la liqueur fécondante.

Comme le fond de la *matrice* s'étend beaucoup dans la groffeffe, le ligament rond y paroît fortir de la partie inférieure de cet organe. On a remarqué qu'il fe gonfle dans cet état, & que fes vaiffeaux deviennent plus gros.

Le ligament de la trompe, auquel on a donné le nom d'*aile de chauve-fouris*, eft un détachement du ligament large. La lame antérieure de ce ligament remonte par deffus la trompe, defcend contre elle-même, fait la lame poftérieure de ce même ligament, paffe par deffus le ligament de l'ovaire, & le couvre même, & au côté extérieur de cet ovaire; & après en avoir gagné le bord fupérieur, redefcend par fa face poftérieure & par celle de fon ligament, & fe rend au rectum. Une partie du même ligament remonte par deffus la trompe, fe porte en arriere & en dedans, fait une efpece d'aile qui eft plus large dans fa partie moyenne, & plus étroite dans l'extrêmité extérieure & intérieure. Elle joint la trompe à l'ovaire.

La duplicature de ce ligament eft remplie de vaiffeaux & de nerfs.

La trompe de Falloppe eft différente dans l'efpece humaine, de ce qu'elle eft dans l'animal. Dans celui-ci, la *matrice* fe partage en deux cavités, l'extrêmité de chacune d'elles diminue infenfiblement, devient un canal extrêmement mince, & s'attache à l'ovaire par le pavillon de fon extrêmité. Dans l'efpece humaine, la *matrice* eft fimple, & la trompe eft un canal conique, qui s'implante dans chaque angle du corps de la *matrice*. Deux membranes forment ce canal : l'interne eft la plus longue. Entre ces membranes il y a de la cellulofité, & un nombre immenfe de vaiffeaux rouges. Le canal entier eft reçu entre les deux feuillets du ligament large.

La partie de la trompe qui s'ouvre dans une efpece d'appendice de la cavité de la *matrice*, eft extrêmement étroite; elle fe dilate en s'écartant, & fe rétrecit un peu avant de s'ouvrir, l'ouverture eft un peu

plus étroite que ne l'étoit la trompe avant de s'épanouir. Une cellulosité extérieure la replie & lui donne quelque chose de tortueux.

La direction en est extrêmement variable, rien ne la fixe; en général cependant elles vont en dehors, & se replient à la fin, & leurs orifices sont contournés l'un contre l'autre.

La membrane interne de la trompe est molle & pulpeuse, sillonnée par des lignes paralleles, sans être musculeuses. Dans l'espece humaine ces plis se prolongent au delà de la membrane extérieure, & forment ce qu'on appelle le *pavillon*. C'est un ornement frangé & découpé, beaucoup plus large que n'est la trompe, & dont une des dentelures les plus longues s'attache à l'ovaire.

Je ne connois à la trompe ni valvules ni sphincter. On avoit placé la valvule à l'ouverture utérine, & le sphincter à celle qui communique avec la cavité du bas-ventre.

On appelle *ovaires* à cause de leur ressemblance avec les ovaires des oiseaux, ce que les anciens appelloient les *testicules* de la femme. Leur nouveau nom leur peut convenir à cause des vésicules, qui effectivement ont beaucoup de rapport aux œufs des poissons : les quadrupedes ont cependant de plus que les autres animaux, une substance cellulaire molle & abondante, dans laquelle ces vésicules sont comme enchâssées.

L'ovaire a son ligament, qui est le bord épaissi & doublé d'une cellulosité filamenteuse du ligament large, & qui est placé entre la *matrice* & l'ovaire. On l'a regardé comme un canal, mais il est certainement rempli du tissu cellulaire. L'ovaire est encore attaché par l'aile de chauve-souris.

Cet ovaire s'éleve du bord supérieur du ligament large plus postérieurement que la trompe; sa membrane extérieure est le péritoine, qui porte le nom de *ligament large*; il monte jusqu'au bord supérieur de l'ovaire, redescend de même, & l'enferme dans sa duplicature. La base repose sur la cellulosité comprise entre les lames du ligament large, c'est par là qu'entrent les vaisseaux.

Dans le fœtus, les ovaires sont plus élevés & placés hors du bassin; ils y sont plats, larges & lisses : dans la femme adulte ils ont la figure d'un œuf coupé par la moitié, mais applati : sa surface est inégale & souvent pleine de petites fentes. La situation est transversale.

L'intérieur est formé par des vésicules, & par une cellulosité succulente & formée en lames.

Les vésicules ne paroissent pas dans le fœtus humain; leur nombre est inégal & beaucoup plus grand dans les animaux multipares. Je ne crois pas qu'elles passent le nombre de quarante dans la femme.

Elles sont encastrées, comme je l'ai dit, dans la substance cellulaire de l'ovaire, & elles débordent plus ou moins, mais sans jamais être libres, comme elles le sont dans les oiseaux. Leur grandeur est inégale.

Chaque vésicule a deux membranes, que j'ai quelquefois séparées, l'interne est pulpeuse & vasculeuse. La cavité est remplie par une humeur limpide, mais qui prend de la consistance comme les sucs albumineux par la chaleur, par l'alcohol, ou par les acides concentrés. Elles sont trop constantes pour être regardées comme des hydatides.

Je ne parlerai pas ici des corps jaunes qui ne sont qu'une suite de la conception, & une véritable dégénération des vésicules. Mais on trouve dans les ovaires des femmes qui ont eu des enfans, les restes de ces corps jaunes, des especes de squirres, qui ressemblent à du sang caillé, & qui ne s'effacent jamais.

Les arteres de la *matrice* sont nombreuses. Les premieres sont les spermatiques, dont les troncs se portent aux ovaires & à leur base. Leurs branches intérieures & postérieures vont dans l'ovaire même, & se distribuent aux vésicules. Mais les principales, les plus extérieures & les plus antérieures de ces arteres passent par les ailes de chauve-souris, fournissent des vaisseaux innombrables à la trompe, atteignent l'angle supérieur de la *matrice*, descendent le long de ses côtés, & communiquent par de grosses branches avec les arteres de la *matrice* & du vagin; elles font aussi des arca-

des avec les branches analogues du côté opposé. Quelques filets de ces mêmes arteres vont au ligament rond, sortent du bas-ventre, & communiquent avec des branches de l'artere épigastrique.

Les plus grosses des arteres de la *matrice* proviennent de l'hypogastrique. L'utérine naît ou du tronc même ou de celui de la honteuse : elle donne deux branches au bas de la vessie, & quelques filets à l'uretere & au ligament rond. Le tronc atteint l'utérus à l'extrêmité du col, ses branches remontent & descendent le long de cet organe en serpentant : elles communiquent du côté droit au gauche, & de la partie antérieure à la postérieure, & s'unissent avec les branches des spermatiques. Des branches vont au ligament des trompes, & y communiquent encore avec les spermatiques. Il y a quelquefois une seule artere principale de la trompe, qui en suit toute la longueur. D'autres branches plus grosses se perdent dans la substance de la *matrice*. Un tronc considérable va au vagin, & le suit jusqu'aux parties extérieures de la génération. Ce tronc donne quelques branches à la vessie, à l'uretre, au rectum. Elles communiquent avec la vaginale propre & avec l'hémorrhoïdale moyenne.

L'artere honteuse ne se distribue qu'aux parties extérieures de la génération.

Les veines de la *matrice* naissent également des spermatiques & de l'hypogastrique. Elles ressemblent en général aux arteres, mais les veines spermatiques font un réseau plus compliqué, qui porte le nom de *pampiniforme*. Leurs branches vont à l'ovaire & à la *matrice*, comme celles des arteres du même nom. Quelquefois la veine spermatique va droit au clitoris, & peut être regardée comme la principale veine de la *matrice* : elle donne alors des branches à la vessie & au vagin.

La veine utérine principale, simple ou double, naît d'un plexus formé par de grosses branches des veines hypogastriques. Les branches de la veine utérine & leurs anastomoses sont à peu près les mêmes que celles des arteres du même nom. Elles n'ont point de valvules.

Dans l'intérieur de la *matrice*, les arteres exhalent une liqueur séreuse ; on connoît deux manieres, par lesquelles elles répandent cette humeur. La premiere ce sont des floccons, que M. Ferrein appelle *vaisseaux blancs*, très-petits hors du temps de la grossesse, qu'on a cependant injectés quelquefois, & poussé la matiere jusque dans la cavité de la *matrice*. Ce sont apparemment ces mêmes petites arteres, qui, grossies par l'effet de la grossesse, deviennent les arteres serpentines décrites par Albinus.

On a quelques traces de ces arteres colorées par le chyle. M. Astruc a même cru voir une vésicule lactée, dont les vaisseaux de cette couleur se répandoient en forme d'étoiles.

On trouve entre ces floccons de petits pores dans la *matrice*, par lesquels on peut faire exhaler l'eau, le mercure même, dans la cavité de cet organe.

Les veines de la *matrice* communiquent avec la cavité aussi bien que les arteres : les liqueurs injectées dans leurs troncs suintent par des pores de la tunique interne. Il y a plus, on a vu une liqueur colorée poussée dans la cavité, sortir par les troncs veineux des ligamens larges.

Tout devient plus apparent dans la grossesse. Les veines de la *matrice* y augmentent en grosseur, & paroissent faire plusieurs plans de réseaux appliqués les uns sur les autres, tous formés par de gros troncs, sans branches capillaires, & dont les membranes sont très-fines. C'est ce qu'on a appellé *sinus de la matrice*, & regardé comme des réservoirs différens des veines, creusés dans la substance même de cet organe.

Ces veines s'ouvrent dans la cavité par des orifices ordinairement assez fins, mais qui sont quelquefois très-gros, & qui laissent passer le sang avec facilité, aussi-bien que la liqueur, qu'on aura seringuée par les veines. Les arteres qui communiquent avec les veines de la *matrice*, s'ouvrent de même dans ces sinus.

Les sinus particuliers, & les culs-de-sacs décrits par M. Astruc, paroissent être la même chose que nos veines, mais envisagées d'un point de vue particulier.

On a vu dans les animaux des vaisseaux lymphatiques dans la *matrice* & dans les

ovaires. Ils sont très-visibles dans la vache pleine, où je les ai vus de la grosseur du petit doigt. On n'est pas bien sûr qu'ils aient jamais été vus dans la femme.

Les nerfs supérieurs de la *matrice* partent du plexus renal. Un gros nerf s'en détache, accompagne le paquet spermatique, reçoit quelques filets du tronc du symphatique, & va à l'ovaire.

D'autres nerfs partent du plexus mésocolique, du tronc intercostal, & des nerfs spermatiques : ils forment un plexus, qui descend le long de la surface intérieure de l'aorte, & fait un réseau sur le cartilage, qui joint la derniere vertebre des lombes au *sacrum*. Il part de ce réseau des branches considérables, dont les unes vont à la trompe & à l'ovaire, dans la duplicature du ligament large, & les autres plus grosses encore à la *matrice*. Le même plexus s'unit à la quatrieme paire du *sacrum*, & donne des branches considérables à la *matrice* & au vagin.

On a cru dans les derniers temps que le sentiment de la *matrice* étoit fort obtus. On a cru avoir observé ce défaut de sensibilité dans l'opération Césarienne, & sur des *matrices* renversées. Peut-être ces *matrices* étoient-elles gangrenées. Je me souviens d'avoir vu de très-grands symptomes, des défaillances, & la mort même survenir à une blessure de la *matrice*; son déchirement est ordinairement funeste à la femme en peu de minutes. D'habiles accoucheurs ont trouvé l'orifice de cet organe très-sensible. Les femmes jettent les hauts cris, disent-ils, dès qu'on le touche. D'autres femmes ont été assez sinceres pour avouer le contraire. (*H. D. G.*)

Suffocation de MATRICE. *Voyez* SUFFOCATION.

Speculum MATRICIS. *Voyez* SPECULUM.

MATRICE, se dit aussi des endroits propres à la génération des végétaux, des minéraux & des métaux.

Ainsi la terre est la *matrice* où les graines poussent. Les marcassites sont regardées comme les *matrices* des métaux. *Voyez* FOSSILE, MINÉRAL, MARCASSITE, &c.

MATRICE, se dit figurément de différentes choses, où il paroît une espece de génération & où certaines choses semblent acquérir un nouvel être, ou du moins une nouvelle maniere d'être. De ce genre sont les moules où l'on met les caracteres d'Imprimerie, & ceux dont on se sert pour frapper les monnoies & les médailles, & qu'on appelle *coins*. *Voyez* COIN & MONNOYAGE.

MATRICE, *maladies de la*, (*Médecine.*) c'est bien avec raison qu'Hippocrate a dit, que la *matrice* étoit la source, la cause & le siege d'une infinité de maladies : elle joue en effet un grand rôle dans l'économie animale ; le moindre dérangement de ce viscere est suivi d'un désordre universel dans toute la machine ; on pourroit assurer qu'il n'est presque point de maladie chez les femmes où la *matrice* n'ait quelque part ; parmi celles qui dépendent principalement de sa lésion, il y en a qui sont générales, connues sous les noms particuliers de fureur, suffocations utérines, vapeurs, passion hystérique & maladies qui, quoiqu'elles ne soient pas excitées par un déplacement réel de la *matrice*, comme quelques anciens l'ont prétendu, sont le plus souvent occasionées & entretenues par quelque vice considérable dans cette partie que les observations anatomiques démontrent, & qui donnent lieu à ce sentiment. *Voyez* tous ces articles séparés. Les autres maladies sont spécialement restreintes à cette partie, ou locales ; le vice de la *matrice* qui les constitue est apparent, & forme le symptôme principal : dans cette classe nous pouvons ranger toutes celles qui regardent l'évacuation menstruelle, qui sont ou seront traitées à l'*article* REGLES, *voyez ce mot* ; ensuite la chûte ou descente, l'hernie, l'hydropisie, l'inflammation, l'ulcere, le skirrhe, & enfin le cancer de la *matrice* ; nous allons exposer en peu de mots ce qu'il y a de particulier sur ces maladies, relativement à leur siege dans cette partie.

Chûte ou descente de matrice, *prolapsus uteri*, υςερου προπθωσις. La *matrice* dans l'état naturel est soutenue par plusieurs ligamens à l'extrêmité du vagin, à une certaine distance qui varie dans différens sujets de l'entrée de la vulve ; il arrive quelquefois que la *matrice* descend dans le vagin, en occupe tout l'espace, quelquefois même

elle s'étend en dehors & pend entre les cuisses. Quelques auteurs uniquement fondés sur leur inexpérience (tels sont Kerkringius, Van-Roonhuysen, Van-Meeckren, &c.) ont refusé de croire que la descente de *matrice* pût avoir lieu; on pourroit leur opposer une foule d'observations qui constatent évidemment ce fait: on peut consulter à ce sujet Fabrice de Hildan, Mauriceau, Deventer, Diemerbroek, Stalpart, Van-Derwiel, &c. & tous ceux qui ont traité des accouchemens & des maladies des femmes; il est vrai que quelquefois la descente du vagin peut en imposer; on peut même prendre des tumeurs polypeuses, attachées à l'orifice de la vulve, pour la chûte de la *matrice*, comme Seger rapporte s'y être trompé lui-même. Meeckren a aussi une observation semblable; mais les ouvertures des cadavres confirment encore ce fait. Graaf, Blasius assûrent avoir ouvert des femmes dans lesquelles ils trouverent effectivement la *matrice* déplacée, & presqu'entiérement contenue dans le vagin; & Jean Bauhin rapporte qu'il avoit pris une véritable descente de *matrice* pour un corps étranger, & qu'il ne connut sa méprise que par l'ouverture du cadavre; mais ce qui doit ôter tout sujet de doute, c'est qu'on a quelquefois emporté la *matrice* ainsi descendue; Ambroise Paré raconte avoir détaché une *matrice* qui pendoit dehors le vagin; cette opération rétablit la santé à la malade; mais étant morte d'une autre maladie quelques années après, on l'ouvrit, l'on ne trouva point de *matrice*; on peut voir des observations semblables dans Berenger, Langius, Mercurialis, Duret, & plusieurs autres, qui tous assûrent avoir extirpé la *matrice* sans suite fâcheuse. J'ai connu un chirurgien qui, en accouchant une dame, emporta la *matrice*, & la faisoit voir comme une piece curieuse, bien éloigné de penser que ce fût effectivement elle; cet accident coûta cependant la vie à la malade.

La descente de *matrice* est accompagnée de différens symptômes, suivant qu'elle est plus ou moins complette, qui servent à nous la faire reconnoître; lorsque la *matrice* n'est descendue que dans le vagin, on s'en apperçoit en y introduisant les doigts, on sent l'orifice interne de la *matrice* se présenter d'abord à l'ouverture; le devoir & les plaisirs du mariage sont à charge, insipides, douloureux, difficiles ou impossibles à remplir. Il y a outre cela une difficulté d'uriner, d'aller à la selle, la *matrice* déplacée comprimant la vessie & le rectum; on sent aussi pour l'ordinaire des douleurs, des tiraillemens aux lombes, partie où vont s'implanter les ligamens larges; ces douleurs se terminent aussi quelquefois à l'extérieur de la vulve, aux aînes; & lorsque la *matrice* est entiérement tombée, on peut par la vue se convaincre de l'état de la maladie; il faut, pour ne pas se tromper, être bien instruit de la figure de la *matrice*; il arrive quelquefois que la *matrice* en tombant ainsi se renverse, c'est-à-dire, que l'orifice reste en dedans du vagin, tandis que la partie intérieure du fond se présente au dehors; dans ces circonstances, on pourroit, comme il est arrivé plus d'une fois, la confondre avec quelque tumeur, quelque concrétion polypeuse; mais un bon anatomiste ne risque pas de tomber dans cette erreur, surtout s'il fait attention que les tumeurs augmentent insensiblement, au lieu que cette descente se fait subitement toujours à la suite d'un accouchement laborieux, & par la faute d'un mauvais chirurgien, ou d'une sage-femme inhabile. D'ailleurs, il suinte continuellement de la *matrice* quelque sérosité jaunâtre ou sanguinolente. Plusieurs auteurs ont pensé que cette maladie étoit spécialement affectée aux femmes mariées, qu'on ne l'observoit jamais chez les jeunes filles, parce que, disent-ils, les ligamens sont trop forts, la *matrice* trop serrée & trop ferme; mais ce mauvais raisonnement est démontré faux par quelques observations: Mauriceau dit avoir vu la *matrice* pendre entre les cuisses de la grosseur de la tête d'un enfant dans deux filles, qui portoient cette incommodité depuis sept ans; il vint à bout malgré cela de la remettre heureusement. *Observation xcvj.* Il y a même dans quelque auteur un exemple d'une jeune enfant de trois ou quatre ans atteinte de cette maladie. Pour ce qui regarde le renversement de la *matrice*, il est très-certain qu'il est particulier aux femmes nouvellement accouchées,

Les causes de cet accident consistent dans un relâchement, ou dans la distraction, & même le déchirement & la rupture totale des ligamens qui retiennent la *matrice* attachée & suspendue; le relâchement est principalement occasionée par l'état cachectique, cloretique, par les fleurs blanches, par l'hydropisie; c'est pourquoi Bartholin remarque que les femmes hydropiques sont très-sujettes à la chûte de *matrice*. Ces causes sont favorisées par la grossesse; l'enfant qui est alors dans la *matrice* en augmente le poids, & la fait tendre nécessairement vers les parties inférieures; les personnes enceintes risquent cette maladie lorsqu'elles font des exercices violens, qu'elles font de grands efforts pour lever des fardeaux pesans, pour aller à la selle, pour vomir, tousser, éternuer, *&c.* lorsqu'elles dansent & sautent beaucoup, lorsqu'elles font des voyages un peu longs dans des voitures mal suspendues qui cahotent beaucoup, *&c.* Mais de toutes les causes, celle qui est la plus fréquente & la plus dangereuse, c'est l'accouchement laborieux & opéré par un chirurgien maladroit, qui ébranlera, secouera vivement la *matrice*, tirera sans ménagement les vaisseaux ombilicaux, & voudra détacher par force l'arriere-faix; par-là il entraînera la *matrice* en bas, tiraillant ou déchirant ses ligamens, ou il la renversera, & même, ce qui est le plus fâcheux, il emportera tout tout-à-fait la *matrice*.

Lorsque la descente est incomplette, cette maladie est plus incommode que dangereuse; elle est, outre cela, un obstacle au coït, & par conséquent à la génération; elle trouble par-là une des fonctions les plus intéressantes & la plus agréable; on a cependant vu quelquefois des femmes concevoir dans cet état. Lorsque la *matrice* est tout à fait tombée, il est à craindre qu'il ne se forme un étranglement qui amene l'inflammation & la gangrene; l'action de l'air sur des parties qui n'y sont point accoutumées peut être fâcheuse; néanmoins les deux filles dont Moriceau nous a laissé l'histoire, gardoient depuis sept ans cette descente sans autre incommodité, étoient très-bien réglées, & il n'en est pas de même lorsque la *matrice* est renversée; l'inflammation & la gangrene suivent de près l'accident, & la mort est ordinairement prochaine: les descentes qu'occasione un défaut dans l'accouchement, sont accompagnées d'un danger beaucoup plus prompt & plus pressant que les autres; enfin, lorsqu'elle a lieu dans les filles qui le sont réellement, elle est plus opiniâtre & plus difficile à réduire, à cause que les parties par lesquelles on doit faire rentrer la *matrice*, naturellement fort étroites, n'ont pas encore été élargies.

Dès qu'on s'apperçoit de la descente de *matrice*, il faut tâcher de la réduire; mais on doit auparavant examiner si elle est bien saine, sans inflammation & gangrene: car si on en appercevoit quelques traces, il faudroit, avant de la remettre, y faire quelques légeres scarifications avec la pointe de la lancette, & la fomenter avec des décoctions de quinquina, de scordium, l'eau-de-vie camphrée, ou autres antiseptiques, ce qu'on pourra continuer quand elle sera resserrée: avant d'essayer la réduction, il faut avoir attention, pour la faciliter, de faire uriner la femme, de la faire aller du ventre par un léger lavement s'il est nécessaire; après quoi on la fait coucher sur le dos, la tête fort basse, & les fesses élevées; on prend la *matrice*, qu'on enveloppe d'un linge fort souple, & l'on tâche, par des légeres secousses de côté & d'autres, de la repousser en dedans; on a soin auparavant d'oindre ces parties d'huile d'amandes douces, de beurre, ou de graisse bien fraîche, *&c.* Roderic à Castro, auteur connu par un excellent traité sur les maladies des femmes, conseille, pour faire rentrer la *matrice* d'en approcher un fer rouge, comme si on vouloit la brûler; il assure qu'alors la *matrice* se retire avec impétuosité; & pour prouver l'efficacité de ce remede, il cite le succès qu'il a eu dans une descente de boyau, qui fut réduit tout de suite par cet ingénieux artifice. Quand la *matrice* est bien réduite, il faut en prévenir la rechûte, & la contenir par un pessaire qu'on introduira simplement dans le vagin, & non pas dans la *matrice*, comme le prétend ridiculement Rousset: ces pessaires seront percés pour laisser passer les excrétions de la *matrice*, & pour laisser le moyen d'injecter quelque liqueur astringente, comme la décoction

du plantin, de grenades, les eaux de forge, &c., pour fortifier la *matrice*; d'ailleurs la femme peut alors user du coït, quoiqu'elle doive s'en abstenir, & même engendrer, comme il conste par des observations. Si la descente est une suite d'un relâchement occasioné par un état chlorétique, cachectique, d'hydropisie, &c., il faut user des remedes qui sont convenables dans ces maladies, & sur-tout insister sur les martiaux. On peut même fortifier les reins par des fomentations astringentes, &c. Si une femme enceinte est sujete à cet accident, il faut qu'elle agisse très-peu, qu'elle reste presque toujours au lit, ou couchée dans une bergere; & lorsqu'on les accouche, il faut que le chirurgien, ou la sage-femme à chaque douleur soutienne l'orifice de la *matrice*, en même temps qu'elle tâche d'attirer en dehors la tête de l'enfant; sans cette précaution on risque d'entraîner la *matrice* avec l'enfant. Il arrive quelquefois que la *matrice* ayant resté trop long-temps dehors, est étranglée dans quelque partie; l'inflammation se forme, le volume augmente, la gangrene survient; alors ou la réduction est impossible, ou elle est dangereuse; il n'y a pas d'autre parti à prendre que de couper entiérement la *matrice*; il ne manque pas d'observations qui font voir qu'on peut faire cette opération, sans mettre la vie de la malade dans un danger évident. On a quelquefois pris la *matrice* pour une tumeur, on l'a extirpée en conséquence, sans qu'il en soit résulté aucun accident fâcheux; l'art peut imiter & suivre ces heureux hasards; mais il ne doit le faire que dans une extrême nécessité; & lorsqu'elle est bien décidée, il ne faut pas balancer à recourir à ce remede, le seul qui puisse avoir quelque heureux succès, sans examiner scrupuleusement s'il est infaillible. *Nihil interest*, dit Celse, *an satis tutum præsidium sit, quod unicum est.*

Hernie de la matrice, *hystérocele*, ὑστεροκήλη. La plus légere teinture d'anatomie suffit pour faire sentir combien il est difficile que la *matrice* soit portée hors du péritoine, & sur-tout par les anneaux des muscles du bas-ventre, pour y former une hernie; mais les raisonnemens les plus plausibles ne sauroient détruire un fait, & quelqu'impossible que paroisse un tel déplacement de la *matrice*, il est certain qu'on en a vu quelques exemples. Sennert raconte que la femme d'un tonnelier, dans les premiers mois de sa grossesse, aidant à son mari à courber des perches, reçut un violent coup à l'aîne gauche de cette perche, qui, étant lâchée, se remettoit par son élasticité; il survint immédiatement après une tumeur, qui augmenta tous les jours, de façon à mettre un obstacle à sa réduction. Lorsque le terme de l'accouchement arriva, il ne fut pas possible de tirer l'enfant par les voies ordinaires; on fut obligé d'en venir à l'opération césarienne, qu'on pratiqua sur la tumeur. Cette opération fut avantageuse à l'enfant, & préjudiciable à la mere, dont elle accéléra la mort d'ailleurs inévitable. *Institut. medic. lib. II, part. I, cap. ix.* Moriceau dit avoir vu dans une femme grosse de six mois & demi, une hernie ventrale si considérable, que la *matrice* & l'enfant étoient presqu'entiérement contenus dans cette tumeur, qui s'élevoit prodigieusement par-dessus le ventre. *Liv. III, ch. xv.*

Pour concevoir comment cette hernie peut se former, il faut faire attention que cette maladie est particuliere aux femmes enceintes, qu'alors la *matrice* augmentant en volume, force les enveloppes extérieures du bas-ventre, les contraint de se dilater; il peut arriver alors que le péritoine, peu susceptible d'une pareille dilatation, se rompe que les faisceaux charnus qui composent les muscles du bas-ventre s'écartent, & donnent ainsi passage à la *matrice* alors distendue. Cette rupture peut plutôt avoir lieu vers le nombril & aux aînes, parce que ces endroits sont les parties les plus foibles du ventre; ces causes dépendantes de la *matrice* sont beaucoup aidées par les efforts violens, les vomissemens continuels, des éternumens fréquens, des chûtes, des coups, ou autre cause violente; & enfin par la vanité & l'imprudence de quelques femmes qui, pour paroître de plus belle taille, ou pour cacher leur grossesse, se serrent trop la poitrine & le ventre, & empêchent par là la *matrice* de s'étendre également de tous côtés, & la poussent avec plus de force vers les parties inférieures.

Si

Si l'on ne remédie pas tout de ſuite à cet accident, il peut devenir dangereux; outre qu'il eſt difforme, incommode, la ſource d'indigeſtions, de vomiſſemens, de vapeurs, *&c.*, l'étranglement peut amener l'inflammation, la gangrene, & obliger de recourir à l'opération incertaine, & toujours très-périlleuſe du bubonocele; ou enfin, pour tirer l'enfant dans le temps de l'accouchement à l'opération céſarienne, dont les riſques ne ſont pas moins preſſans; l'hernie peut auſſi être funeſte à l'enfant dont elle gêne l'accroiſſement, & que le mauvais état de la *matrice* ne peut manquer d'incommoder.

La réduction eſt le ſeul remede curatif qu'il convient d'employer lorſque l'hernie eſt bien décidée; on empêche enſuite, par un bandage approprié, le retour de l'hernie; il faut auſſi que les femmes elles-mêmes y concourent par leur régime: lorſqu'elles ont à craindre pareils accidens, elles ne doivent porter aucun habillement qui leur ſerre trop le ventre & la poitrine, & ſurtout éviter ces corps tiſſus de baleine, qui ne peuvent prêter aucunement, où la vanité a empriſonné leur taille aux dépens même de leur aiſance & de leur ſanté. Il faut auſſi qu'elles s'abſtiennent de tout exercice violent, de tout effort ſubit & conſidérable, & bien plus qu'elles gardent tout-à-fait le lit, ſi leurs affaires le leur permettent. Si, lorſque le terme de l'accouchement eſt venu, la réduction n'étoit pas faite, & que l'hernie étant totale l'enfant ne pût ſortir par les voies ordinaires, il ne faut pas balancer à tenter l'opération céſarienne, dont le ſuccès, quand elle eſt faite à temps, eſt preſque toujours aſſuré pour l'enfant, quoiqu'elle ſoit funeſte à la mere, parce que dans ces circonſtances, ſans cette opération, la mort de la mere eſt aſſuré; avec elle, elle n'eſt que probable. Je crois qu'il ſeroit à propos, lorſqu'on eſt obligé d'en venir à ces extrêmités, en même temps qu'on a fait la ſection des tégumens & de la *matrice* pour avoir l'enfant; de débrider les parties du péritoine qui forment l'étranglement; par cette double opération, qui ne ſeroit pas plus cruelle, on pourroit remettre la *matrice* & guérir l'hernie.

Hydropiſie de matrice. Les hydropiſies ſe forment dans la cavité de la *matrice*, comme dans les autres parties du corps, par l'épanchement & la collection des ſéroſités qui y ſont retenues par le renverſement & l'obſtruction de l'orifice interne de la *matrice*, ou qui ſont renfermées dans de petites poches particulieres qu'on nomme *hydatides*. C'eſt ainſi que Pechlin (*obſerv. 29.*) trouva la *matrice* d'une femme morte enceinte, toute parſemée d'hydatides. Tulpius (*obſerv. 45, lib. IV*,) raconte qu'une femme portoit dans les deux cornes de la *matrice*, plus de neuf livres d'eau très-limpide, renfermée dans de ſemblables veſſies. Mauriceau a une obſervation curieuſe touchant une femme à qui il tira une *mole* très-conſidérable, qui n'étoit qu'un tiſſu de petites véſicules remplies d'eau, qui étoient implantées à une maſſe de chair confuſe, *obſerv. 177.* Ces eaux ſe ramaſſent quelquefois ſi abondammeut dans la *matrice*, qu'elles la dilatent, diſtendent les tégumens du bas-ventre, & en impoſent pour une véritable groſſeſſe. Veſale dit avoir fait l'ouverture d'une femme, dans la *matrice* de laquelle il y avoit plus de ſoixante meſures d'eau, de trois livres chacune. On lit dans Schenckius pluſieurs obſervations ſemblables. Il raconte entr'autres qu'on trouva dans une femme la *matrice* ſi prodigieuſement dilatée par la grande quantité d'eau qu'elle renfermoit, qu'elle auroit pu contenir un enfant de dix ans: ce ſont ſes termes, *obſerv. lib. IV*, *obſerv. 6.* Fernel nous a laiſſé l'hiſtoire d'une femme, chez qui l'évacuation menſtruelle étoit précédée d'un écoulement abondant de ſéroſité, au point qu'elle en rempliſſoit ſix ou ſept grands baſſins. *Patholog. lib. VI, cap. xv.* On peut cependant diſtinguer l'hydropiſie de la *matrice*, d'avec la véritable groſſeſſe. 1°. Par l'état des mamelles qui, chez les femmes enceintes, ſont dures, élevées rebondies & rendent du lait; chez les hydropiques, ſont flaſques, molles & abattues. 2° Par la couleur du viſage qui, dans celles-ci eſt mauvaiſe, pâle, jaunâtre, livide. 3°. Par l'enflure du ventre qui, dans l'hydropiſie, eſt uniforme, plus molle & plus arrondie, & ne laiſſe appercevoir au tact qu'un flottement d'eau ſans mouvement ſenſible qui puiſſe être attribué à l'enfant; au lieu que dans la groſſeſſe, le ventre ſe

porte plus en pointe vers le devant, & l'on sent après quelques mois remuer l'enfant. On peut ajouter à cela les accidens qui accompagnent l'hydropisie ; tels sont la langueur, lassitude, difficulté de respirer, petite quantité d'urine, qui dépose un sédiment rouge & briqueté ; & tous ces signes combinés ne devroient, ce semble, laisser aucun lieu de méconnoître ces maladies. On voit cependant tous les jours des personnes qui esperent & font espérer un enfant à des meres crédules, qui s'imaginent aussi être enceintes, parce qu'elles le souhaitent ardemment, & qui ne sont qu'hydropiques; d'autres qui traitent d'hydropiques des femmes réellement enceintes. J'ai connu un médecin qui, donnant dans cette erreur, prescrivoit à une femme grosse de violens hydradogues, dont le succès fut tel que la prétendue hydropique accoucha au huitieme mois d'un enfant qui ne vécut que quelques heures, au grand étonnement de l'inexpérimenté médecin. Il arrive quelquefois aussi que cette hydropisie soit compliquée avec la grossesse ; la sérosité se ramasse alors autour des membranes de l'enfant. Mauriceau fait mention d'une femme enceinte qui vuida beaucoup d'eau par la *matrice* quelques semaines avant d'accoucher, & ce qui démontra que cet écoulement étoit une suite d'hydropisie, & n'étoit pas produit par les eaux de l'enfant, c'est le délai de l'accouchement ; & d'ailleurs c'est qu'en accouchant cette femme, il trouva les membranes formées & remplies à l'ordinaire, *observ.* 9. Le même auteur en rapporte d'autres exemples semblables, *liv. I. chapitre xxiij*, & *obs.* 29, 60, &c. Cette hydropisie ne se connoît guere que par l'évacuation de ces eaux, ou par l'enflure prodigieuse du ventre, accompagnée de quelques symptomes d'hydropisie, combinés avec les signes qui caractérisent la grossesse.

L'hydropisie de la *matrice* peut dépendre des mêmes causes que les collections d'eau dans les autres parties, quelquefois elle n'en est qu'une suite; d'autres fois elle est déterminée par un vice particulier de ce viscere, par les obstructions, les skirrhes, par la suppression des regles, les fleurs blanches, par les tumeurs, l'hydropisie des ovaires, &c., mais il ne suffit pas que la sérosité vienne en plus grande abondance aborder à la *matrice*; il faut, pour former l'hydropisie, qu'elle soit retenue dans sa cavité, ou dans des véficules, ou dans la *matrice*, son orifice étant fermé par sa propre constriction, par quelque tumeur, par le resserrement voluptueux qui arrive aux femmes dans le moment qu'elles conçoivent ; la *matrice* voulant alors garder exactement la semence qu'elle a pompée avec avidité, se ferme. L'imperforation du vagin de la *matrice* par un hymen trop fort, peut produire le même effet.

Outre le danger commun à toutes les hydropisies, cette espece a cela de particulier qu'elle est un obstacle à la génération; elle cause la stérilité ; si elle ne se forme qu'après la conception, ces eaux gênent pour l'ordinaire l'accroissement de l'enfant, l'affoiblissent ; & elles indiquent d'ailleurs un vice dans la *matrice*, dont l'enfant doit nécessairement se ressentir.

Lorsque l'hydropisie de la *matrice* n'est point compliquée avec la grossesse, il faut tâcher de relâcher l'orifice interne de la *matrice*, par des bains, des fomentations, des fumigations, des injections; si ces remedes ne suffisent pas, on peut y porter la main ou même les instrumens nécessaires ; la seule dilatation de cet orifice suffit pour évacuer les eaux, lorsque l'hydropisie n'est pas enkistée ou vésiculaire. Si l'hymen s'opposoit à leur évacuation, il n'y a qu'à le couper; cette simple opération guérit quelquefois entiérement l'hydropisie. Lorsque les eaux se sont écoulées, on peut prévenir un nouvel épanchement, par l'usage des légers adstringens, & sur-tout des martiaux, qui sont ici spécifiques. Si l'eau est renfermée dans des hydatides, l'ouverture de l'orifice de la *matrice* est superflue ; on ne doit attendre la guérison que d'un repompement qui peut être opéré par la nature, par les purgatifs hydragogues, par les apéritifs, par les diurétiques, &c. qui en même temps dissipent cette sérosité surabondante, par les selles ou les urines, &c. Si cette hydropisie se rencontre dans une femme enceinte, elle se termine ordinairement par l'accouchement; ainsi on doit éviter tout remede violent, dans ces circonstances, ne tenter

aucune dilatation de la *matrice*; il faut feulement faire obferver un régime exact, defficatif à la malade : on peut auffi lui faire ufer de quelqu'apéritif léger, & fur-tout des préparations de fer les moins énergiques, telles que le tartre chalybé, la teinture de mars, &c.

Il y a quelquefois dans la *matrice* des collections d'air & de fang, qui reffemblent à des hydropifies, & qui en impofent pour la groffeffe; on peut les en diftinguer par les fignes que nous avons détaillés un peu plus haut, en parlant de l'hydropifie. Mais il eft bien difficile de s'affurer de la nature de ces collections; on ne les connoît le plus fouvent que lorfqu'elles fe diffipent; l'air en fortant avec précipitation, fait beaucoup de bruit; il refte quelquefois emprifonné pendant bien des années, chez quelques femmes il fort par intervalles : on en a vu chez qui cette éruption fonore & indécente étoit habituelle & involontaire; elle fe faifoit brufquement, fans qu'elles en fuffent prévenues par aucune fenfation, ce qui les expofoit à des confufions toujours défagréables. Ces femmes font prefque dans le cas de celles dont il eft parlé dans la folle allégorie *des bijoux indifcrets*. J'ai connu une jeune dame attaquée d'un cancer à la *matrice*, qui rendoit fréquemment des vents par-là. Cette éruption, à ce qu'elle m'a affuré, la foulageoit pendant quelque temps. Ces vents feroient-ils, dans ce cas, produit ou developpés par la putréfaction? Leur origine eft dans les autres occafions extrêmement obfcure. Lorfque les vents font renfermés dans la *matrice*, on n'a pour leur donner iffue qu'à en dilater l'orifice; c'eft ordinairement la nature qui opere cet effet: on a vu quelquefois les purgatifs forts & les lavemens irritans, donnés dans d'autres vues, procurer l'expulfion de ces vents; ce pourroit être un motif pour s'en fervir dans ce cas. Si l'éruption eft habituelle, elle eft incurable, ou fuit le fort de la maladie qui la produit & l'entretient. Le fang fe ramaffe dans la *matrice*, lorfque fon orifice ou celui du vagin eft fermé; alors le fang menftruel, fourni par les vaiffeaux, mais n'étant point évacué, fe ramaffe. Sa quantité augmente tous les mois; le ventre s'éleve quelquefois au point de faire naître des doutes fur la groffeffe : cette méprife eft de grande conféquence, parce qu'elle peut flétrir la réputation de filles très-fages, ou laiffer des femmes dans une funefte fécurité. Un vice qui donne affez ordinairement lieu à cette maladie, eft la membrane de l'hymen qui n'eft point percée, & qui eft quelquefois double. Un fameux médecin de Montpellier, profeffeur dans la célebre univerfité de cette ville (M. Fize), me racontoit il y a quelques mois, qu'il avoit été appellé pour examiner une jeune fille qu'on avoit foupçonnée de groffeffe, jufqu'à ce qu'elle eût paffé le dixieme mois, avec une enflure confidérable du ventre qui augmentoit encore. En vifitant cette fille, il s'apperçut qu'elle étoit imperforée; il ne douta plus alors que cette tumeur ne fût occafionée par le fang menftruel retenu : il ordonne en conféquence, au chirurgien préfent, de couper cette membrane. Cette fection donna iffue à une quantité prodigieufe de fang, auffi fluide, rouge & naturel que celui qu'on tire de la veine; & c'eft-là le feul fecours convenable dans ce cas, quand on eft bien affuré de fa réalité. S'il n'y a qu'une fimple obftruction, ou refferrement à l'orifice de la *matrice*, il faut fe fervir des moyens propres à corriger ces vices, fi l'on eft affez heureux pour les connoître : le plus fouvent la folution de cette maladie, eft l'ouvrage de la nature.

Inflammation de la matrice. Cette maladie eft peu connue, les médecins modernes en font rarement mention; les anciens s'y font un peu plus arrêtés. Paul d'Egine en donne une defcription fort détaillée, *lib. III. cap. 64*. Les fymptomes qui la caractérifent font, fuivant cet auteur, une fievre ardente, une chaleur vive, une douleur aigue, rapportée à la région de la *matrice*, aux aînes, aux lombes, à l'hypogaftre, fuivant que l'inflammation occupe les parties latérales, poftérieures ou antérieures de la *matrice*; à ces fymptomes fe joignent l'extrême difficulté d'uriner, douleur à la tête, à la bafe des yeux, aux mamelles, qui s'étend de là au dos & aux épaules, aux jointures des mains, des doigts, &c. les mouvemens irréguliers du col, naufées, vomiffement, hoquet, défaillance, convulfions, délire, &c. la langue eft feche, le pouls eft petit,

ferré, tel en un mot, que celui qui eft connu fous le nom de pouls *inférieur* ; l'orifice de la *matrice* paroît dur & refferré; les douleurs de la *matrice* augmentent par la preffion, ou par les mouvemens de la malade.

Les caufes les plus ordinaires de cette inflammation, fans parler ici des générales, (*Voyez* INFLAMMATION) font les coups, les bleffures, la fuppreffion des regles, ou des vuidanges dans les nouvelles accouchées, le froid, des paffions d'ame vives & fubites, quelque corps étranger, comme l'arriere-faix refté après l'accouchement en entier ou en partie dans la *matrice*, un fœtus mort y féjournant trop long-temps, un accouchement laborieux, &c.

L'inflammation de la *matrice* eft une maladie très-dangereufe, tous les accidens qui l'accompagnent font grands; il eft rare qu'elle fe termine par la réfolution, le plus fouvent elle dégénere en ulcete, en skirrhe ou en gangrene, terminaifons toutes très-funeftes. Cette maladie met la femme dans un danger beaucoup plus imminent fi elle eft nouvellement accouchée ou enceinte; dans ce dernier cas, dit Hippocrate, l'éréfipele (ou inflammation) eft mortelle. *Aphor. 43. lib. V.* « Le hoquet, le vomiffement, la convulfion, le délire & l'extrême tenfion du ventre en une femme » accouchée, qui a une inflammation de » *matrice*, font tous fignes avant-coureurs » de fa mort ». Mauriceau, *Aphor. 264.*

Les remedes qui conviennent dans cette maladie font ceux, à peu près que nous avons ordonné dans l'inflammation & les maladies inflammatoires; on ne doit pas trop compter fur les faignées; une, deux & peut-être trois, ne peuvent qu'être avantageufes; mais trop réitérées, elles pourroient devenir nuifibles. Fréderic Hoffman raconte qu'un médecin ayant fait faigner fept fois, dans l'efpace de fix jours, une dame qui avoit une inflammation à la *matrice*, d'abord après la feptieme faignée, fes yeux s'obfcurcirent, & elle tomba dans une défaillance mortelle. *Oper. tom. ij. fect. 2. cap. x.* Les purgatifs font encore moins convenables. Mauriceau qui, quoique chirurgien, mérite d'en être cru fur cette matiere à caufe de fa longue expérience, affure que *les purgatifs font pernicieux à la femme qui a une inflammation de* matrice. *Aphor. 263.* Ainfi on doit fe reftraindre à l'ufage intérieur des tempérans, calmans, antiphlogiftiques & legers emménagogues, tels que la liqueur minérale anodine d'Hoffman, le nître, le borax, le fel fédatif, le caftor, le camphre &c. Les lavemens adouciffans, rafraîchiffans, peuvent avoir quelqu'effet; on peut auffi appliquer avec fuccès, ou du moins fans inconvénient, des fomentations avec l'eau vulnéraire : les inceffus, ou bains de pieds, les demi-bains font de tous les emménagogues ceux qui conviennent le mieux. Si quelque corps étranger eft refté dans la *matrice*, il faut l'en retirer au plutôt. L'inflammation loin d'être un motif de différer l'extraction de quelque morceau d'arriere-faix retenu, ou d'un fœtus mort, comme plufieurs ont prétendu, doit au contraire faire accélérer cette opération, quoique la *matrice* dont l'orifice eft dur & ferré, y apporte un plus grand obftacle; mais l'inflammation & l'obftacle augmenteroient continuellement fi on laiffoit perfifter la caufe qui l'a produite & qui l'entretient.

Ulcere de la matrice. L'inflammation de la *matrice* ordinairement fuperficielle, ne fe termine que rarement en abcès; lorfqu'elle fupure, elle dégénere en ulcere, qui femble n'être qu'un abcès imparfait, dont l'entiere formation eft prévenue par la rupture trop prompte des vaiffeaux. L'ulcere eft quelquefois auffi une fuite des fleurs blanches invétérées, d'une excoriation faite pendant un accouchement laborieux; il peut auffi être le produit du virus vénérien, & je crois que dans ce temps-ci cette caufe eft la plus fréquente. Frédéric Hoffman affure que les femmes qui font beaucoup ufage du lait, & celles qui ne peuvent fatisfaire leur appetit vénérien, pour l'ordinaire fort grand, font les plus fujettes à cette maladies. C'eft à l'écoulement du pus par le vagin qu'on connoît furement l'ulcere de la *matrice*. On peut même auffi s'affurer de fa préfence, & s'inftruire de la partie qu'il occupe, par le tact & même la vue, au moyen du *fpeculum* de la *matrice*. Les perfonnes qui en font attaquées reffentent des douleurs dans cette partie, font

triftes, languiffantes, abattues, fans force, fans appétit: la fievre, les friffons, les défaillances, &c. furviennent quelquefois. Si l'ulcere occupe les parties antérieures, il eft accompagné de ftrangurie, de difcurie, &c. il excite au contraire le tenefme, s'il a fon fiege aux parties poftérieures. L'ulcere de la *matrice* fe guérit rarement, il confume infenfiblement la malade; il entraîne ordinairement à fa fuite la fievre lente, le marafme, & enfin la mort. Une des caufes fréquentes de l'incurabilité de ces ulceres, eft la mauvaife méthode qu'on fuit dans leur traitement; ce n'eft ordinairement qu'avec des rafraîchiffans, des affadiffans, & fur-tout des laitages qu'on attaque cette maladie; cependant fuivant la remarque d'Hoffman, le lait difpofe plutôt à ces ulceres qu'il ne les guérit. Il eft d'ailleurs certain que ce remede fi célebre affadit, épaiffit & énerve entiérement le fang, & s'oppofe par-là à la guérifon des ulceres; auffi peut-on s'appercevoir que les ulceres extérieurs, foumis à la vue, font mollaffes, baveux, fordides, & ont beaucoup de peine à fe cicatrifer tant qu'on ufe du lait: on doit appliquer cette obfervation à ceux qui font dans l'intérieur, & compter un peu moins dans leur curation, fur les propriétés fi vantées, mais fi peu conftatées, du lait & autres médicamens femblables. Les remedes qu'on doit regarder comme plus appropriés, font les décoctions vulnéraires, balfamiques, les baumes, les eaux minérales, fulphureufes, celles de Barrege, de Banniere, de faint Laurent, &c. prifes intérieurement & injectées dans la *matrice*. Les fuccès répétés qu'ont eu ces eaux dans la guérifon d'autres ulceres, même intérieurs, nous font des garants affurés de leur efficacité dans le cas préfent. Quant aux injections, il faut avoir attention qu'elles ne foient pas aftringentes, car alors elles feroient extrêmement pernicieufes, & rifqueroient de rendre l'ulcere carcinomateux. Si l'ulcere eft vénérien, on doit avoir plus d'efpérance pour fa guérifon, parce que nous connoiffons un fpécifique fûr pour détruire ce virus: le même remede réuffiroit peut-être dans les autres cas. Du moins lorfqu'il n'eft pas permis au médecin de prendre tous les éclairciffemens néceffaires, il doit, fi la malade veut s'y réfoudre, en venir fans crainte à ce remede; d'autant mieux qu'il y a peu d'occafion où les foupçons qu'on pourroit avoir ne foient bien fondés. La meilleure façon d'employer le mercure, c'eft fous forme d'onguent en friction; l'ufage intérieur eft quelquefois nuifible, & toujours très-incertain, de quelque façon qu'on le déguife.

Skirrhe de la matrice. Le skirrhe de la *matrice* eft ordinairement la fuite de l'inflammation traitée par les remedes trop froids, aftringens, &c. ou il eft précédé & comme préparé par des engorgemens, des embarras qui fe forment peu à-peu dans le tiffu de ce vifcere, qui augmentent infenfiblement par un régime peu exact, & qui acquierent enfin la dureté skirrheufe; quelquefois la *matrice* groffit prodigieufement, excite une tumeur confidérable à l'hypogaftre. On a vu des *matrices* dans ce cas-là qui étoient monftreufes, qui pefoient jufqu'à trente & quarante livres: la maladie pour lors fe connoît facilement. Quelquefois au contraire le skirrhe n'occupe qu'une petite partie, le col, par exemple, ou l'orifice; dans ces circonftances la *matrice* n'eft pas trop tuméfiée, on s'apperçoit cependant de cette tumeur par le fait, en appuyant la main fur le ventre, ou en introduifant le doigt fur le col de la *matrice*: on fent alors fon corps groffi, dur, inégal; l'orifice interne eft auffi plus réfiftant & plus court que dans l'état ordinaire. Cette maladie eft fouvent occafionée par un dérangement dans l'excrétion menftruelle, & elle en eft ordinairement accompagnée: le cours des regles eft ou fupprimé ou plus abondant, & toujours irrégulier. Les femmes qui approchent de cinquante ans & qui font fur le point de perdre tout-à-fait leurs regles, font affez fujettes à cette maladie. Lorfque le skirrhe fe forme, il excite des fymptomes plus graves, jette la machine dans un plus grand défordre que lorfqu'il eft formé; pendant qu'il fe prépare, la femme eft dans un malaife prefque continuel, fans ceffe attaquée de vapeurs, de fuffocation, de palpitation, &c. & lorfqu'il eft décidé, tous ces fymptomes ceffent: il femble être le fruit d'un mouvement critique, & former un dépôt falutaire.

On peut rapporter au ſquirre de la *matrice* ſon oſſification, dont il y a quelques exemples. Un de mes anciens condiſciples & amis, M. Deſgaux, docteur en médecine de l'univerſité de Montpellier, a donné une obſervation très-curieuſe touchant une *matrice* oſſifiée, *Journal de médecine, année 1759, mois d'octobre, page 336.* Elle étoit, aſſure-t-il, enveloppée d'une membrane mince, à peu près comme le périoſte, qui recouvroit une ſubſtance oſſeuſe, liſſe & polie dans la partie extérieure, preſque ſemblable à celle des os du crâne : cette ſubſtance n'étoit point continue, elle paroiſſoit ſéparée par une partie tendineuſe dans ſon milieu ; la partie extérieure étoit ſolide, réſiſtoit aux différens coups, & rendoit le même ſon que les os : elle auroit pu ſupporter la ſcie & le trépan.... Après la croûte oſſeuſe, qui avoit environ deux lignes d'épaiſſeur, étoit une eſpece de diploë auſſi ſolide que celui qu'on trouve dans les condylomes des os de la cuiſſe ; quelques glandes du vagin parurent auſſi oſſifiées. La perſonne de qui on avoit tiré cette *matrice* avoit eu dans ſa jeuneſſe les pâles-couleurs, après cela une fievre intermittente : elle reſſentit enſuite des douleurs à la *matrice*, qui furent enfin terminées par le ſquirre de la *matrice* qui s'oſſifia à la longue, & augmenta au point qu'elle peſoit huit livres & demie. André Cnoëffell rapporte qu'on trouva dans une jeune veuve la *matrice* entiérement cartilagineuſe ; l'oſſification ne ſeroit-elle qu'un progrès du ſquirre, ou plutôt un endurciſſement propre aux parties nerveuſes, muſculeuſes ? on voit les gros vaiſſeaux près de leur embouchure devenir d'abord durs, ſquirreux, & enfin par ſucceſſion de temps oſſeux.

Lorſque le ſquirre de la *matrice* eſt encore dans ſon commencement, dans l'état ſimple d'engorgement, d'embarras, les ſymptomes ſont plus graves, le danger paroît preſſant, mais il eſt moins certain, la guériſon eſt plus facile ; lorſqu'au contraire il eſt formé, quelquefois il rétablit la ſanté, mais le plus ſouvent il dégénere en cancer, ou donne lieu à des hydropiſies funeſtes ; il eſt d'ailleurs pour l'ordinaire incurable : alors il ne demande auſſi aucun remede ; ceux qui paroîtroient les plus indiqués, tels que les apéritifs énergiques, ſtimulans, les eaux minérales, &c., ſont les moins convenables ; ils le font dégénérer plutôt en cancer, ou hâtent l'hydropiſie. C'eſt pourquoi la malade doit s'en tenir à un régime exact, s'abſtenir de viandes ſalées, épicées, des exercices violens, des veilles trop longues, & ſur-tout du coït : par ce moyen elle pourra ſans autre incommodité porter ſon ſquirre pendant de longues années. Quelques obſervations font voir que les martiaux ne doivent point être compris dans la regle que nous avons établie. Zacutus Luſitanus aſſure avoir vu des obſtructions dures comme des pierres, *lapidoras durities*, ramollies & fondues par leur uſage. Il raconte avoir guéri par leur moyen une femme qui avoit à la *matrice* une tumeur ſquirreuſe, dure, indolente, de la groſſeur d'une courge, qu'il avoit inutilement combattue par les ſudorifiques, fomentations, cataplaſmes, onguens & autres remedes auſſi peu efficaces. *Prax. médic. admirab. lib. II, obſerv. 88.* Si l'engorgement ne fait que commencer, les apéritifs réſineux, les emménagogues, les fondans, les eaux minérales, peuvent être employés avec ſuccès.

Cancer de la matrice. Le ſquirre de la *matrice* dégénere en cancer, lorſqu'il eſt traité par des remedes trop actifs, échauffans, incendians le ſang ; lorſque la femme qui en eſt attaquée ne garde aucun régime, fait un uſage immodéré des liqueurs ardentes, ſpiritueuſes, aromatiques, des alimens ſalés, épicés ; qu'elle pouſſe les veilles fort avant dans la nuit, & ſur tout quand toutes ces cauſes ſont aidées & déterminées par une diſpoſition héréditaire, naturelle ou acquiſe. Cette funeſte dégénération s'annonce par des douleurs extrêmement aiguës, rapportées à l'endroit de la *matrice* qui paroiſſoit auparavant ſquirreux, & qu'on obſerve toujours dur & inégal : les malades y reſſentent dans certains temps comme des piqûres d'aiguille ou des traits de flamme qui les dévorent, ainſi qu'elles s'expriment, & que me le diſoit une jeune dame atteinte de cette cruelle maladie, à la violence de laquelle elle a ſuccombé. Je ne me rappelle qu'avec horreur le ſouvenir de l'état affreux dans lequel la jetoient les douleurs violentes dont elle étoit tourmen-

tée ; la fievre lente, avec friſſons & redoublemens, eſt une ſuite aſſez ordinaire de cette maladie, de même que les défaillances, les enflures, *&c.* Tant que le cancer eſt fermé, il ne ſe manifeſte que par ces ſymptomes ; mais lorſque ſur la fin il vient à s'ouvrir, il donne iſſue à une ſanie noirâtre extrêmement âcre, qui s'échappe par la vulve & excorie en paſſant tout l'intérieur du vagin. Il ſemble dans cette maladie que la lymphe éprouve la même altération que le ſang dans la gangrene ou dans l'état ſcorbutique qui en eſt le commencement: la corruption eſt quelquefois ſi grande, qu'il s'y engendre des vers, comme Moriceau & autres l'ont obſervé.

Cette maladie, ſi terrible en elle-même, l'eſt encore plus par ſes ſuites, qui ſont toujours des plus fâcheuſes. Elle ne ſe termine que par la mort, qui arrive ſouvent trop lentement ſelon les deſirs de la malade, qui ſemble l'attendre avec indifférence & même avec plaiſir, comme le terme de ſes peines. Elle eſt quelquefois précédée par des enflures, des ſyncopes fréquentes, des cours de ventre colliquatifs, maraſme, *&c.* Le cancer de la *matrice* eſt l'écueil de la médecine : elle ne peut fournir aucune eſpece de ſecours propres, je ne dis pas à guérir, mais même à pallier cette maladie, à en arrêter les progrès : elle élude l'action molle des remedes adouciſſans, inéficaces, & les médicamens actifs héroïques l'aigriſſent. Il eſt plus à propos de ne pas médicamenter les cancers cachés, dit Hippocrate, car deſtitués de remedes, les malades vivent plus longtemps. *Aphor. 38, lib. VI.* L'extirpation, ſecours pour l'ordinare utile dans celui qui attaque les mamelles, n'eſt pas permiſe dans celui qui a ſon ſiege à la *matrice*; on n'a pas même la reſſource de pouvoir y appliquer des remedes extérieurs. Il eſt bien douloureux pour un médecin de voir un malade dans l'état le plus affreux, ſans avoir le moindre ſecours à porter ; & il eſt bien déſeſpérant pour un malade de ſe trouver dans ce cas. Cependant pour qu'un médecin ne reſte pas oiſif ſpectateur des progrès de la maladie, il peut amuſer & conſoler la malade en lui preſcrivant de petits remedes indifférens, incapables de pouvoir opérer le moindre effet ſenſible ſur le ſang : c'eſt ici le cas où les laitages pourroient être employés, ſi on peut les ſoutenir ; ils ſont très-propres à bien remplir cette vue, mais il eſt rare que leur uſage ſympathiſe avec celui des narcotiques, dont on doit ſans ceſſe enivrer la malade, pour lui dérober une partie de ſon mal, pour calmer la vivacité de ſes douleurs. Le plus grand ſervice qu'on puiſſe lui rendre dans ces cruelles circonſtances, eſt de la rendre inſenſible. (*m*)

MATRICE, *en Minéralogie*, eſt un ſynonyme de *miniere.* On nomme ainſi la pierre ou la ſubſtance dans laquelle un minérai a été reçu, formé & élaboré. C'eſt ainſi qu'on dit que le quartz eſt ordinairement la *matrice de l'or.* Une mine déjà formée peut ſervir de *matrice* ou de réceptacle à une autre mine dont la formation eſt poſtérieure. Preſque toutes les pierres peuvent devenir des *matrices* métalliques; mais celles qui ſont les plus propres à cet uſage, ſont les quartz & le ſpath. *Voyez ces articles & l'article* MINIERE. (—)

MATRICE, ſ. f. (*Comm.*) ſe dit des étalons ou originaux des poids & meſures qui ſont gardées par des officiers publics dans des greffes ou bureaux, & qui ſervent pour étalonner les autres. *Voyez* ÉTALON & ÉTALONNER. *Dictionn. de commerce.*

MATRICES, (*Fondeur de caracteres d'Imprim.*) ſervant à fondre les caracteres d'imprimerie, ſont de petits morceaux de cuivre rouge, longs de quinze à dix-huit lignes, & de la largeur proportionnée à la lettre qui eſt formée.

Il faut des *matrices* pour toutes les lettres, ſignes, figures, *&c.*, qui ſe jettent en moule pour ſervir à l'impreſſion, parce que c'eſt dans la *matrice* que ſe forme la figure qui laiſſera ſon empreinte ſur le papier.

La *matrice* ſe place à une extrêmité du moule, entre les deux regiſtres qui la retiennent ; le métal ayant paſſé le long du moule où le corps ſe forme, vient prendre la figure qui eſt dans ladite *matrice. Voyez* MOULE.

La *matrice* ſe fait avec un poinçon d'acier, ſur lequel eſt gravée la lettre ou autres figures dont on veut la former. Ce poinçon étant trempé, c'eſt-à-dire, l'acier ayant pris ſa dureté par l'action du froid & du chaud,

on l'enfonce à coups de marteau dans le morceau de cuivre poli & préparé pour cela; & y ayant laissé son empreinte; on lime ce cuivre jusqu'au degré de proportion qu'il doit avoir pour que la *matrice* soit parfaite, afin que, cette *matrice* étant placée au moule, la lettre se forme sur son corps dans la place & proportion où elle doit être. *Voyez* POINÇON, REGISTRE.

MATRICES, (*Gravure.*) Les graveurs en relief & en creux appellent *matrices*, les carrés qui sont formés & frappés avec des poinçons gravés en relief.

MATRICES, *à la monnoie*, sont des morceaux d'acier bien trempés & gravés en creux avec les trois especes de poinçons.

Les *matrices* sont hautes de quatre à cinq pouces, carrées & rondes par le haut, avec des entailles angulaires.

Voyez la façon de graver ou empreindre les *matrices*, à l'*article* POINÇON DE MONNOYAGE.

Il n'y a qu'une *matrice*, appellée la *primitive*, de chaque espece pour toutes les monnoies du royaume; c'est le graveur général qui la conserve, & c'est de cette *matrice* qu'émanent les carrés que l'on envoie & dont on se sert dans toutes les monnoies du royaume.

MATRICES, *en Teinture*, se dit des cinq couleurs simples dont toutes les autres dérivent ou sont composées; savoir, le blanc, le bleu, le rouge, le fauve ou couleur de racine, & le noir. *Voyez* COULEUR & TEINTURE.

MATRICULE, s. f. (*Jurisprudence.*) est un registre dans lequel on inscrit les personnes qui entrent dans quelque corps ou société.

Il est fait mention dans les auteurs ecclésiastiques de deux sortes de *matricules*, l'une où l'on inscrivoit les ecclésiastiques, l'autre étoit la liste des pauvres qui étoient nourris aux dépens de l'église.

Présentement le terme de *matricule* s'entend principalement du registre où l'on inscrit les avocats, à mesure qu'ils sont reçus. On appelle aussi *matricule*, l'extrait qui leur est délivré de ce registre, & qui fait mention de leur réception.

Il y avoit aussi autrefois des procureurs *matriculaires*, c'est-à-dire, qui n'avoient qu'une simple *matricule* ou commission du juge pour postuler; présentement ils sont érigés en titre d'office dans toutes les jurisdictions royales.

Un huissier se dit *immatriculé* dans une jurisdiction, c'est-à-dire, reçu & inscrit sur la *matricule* du siege.

Les payeurs de rentes de l'hôtel-de-ville de Paris tiennent aussi une espece de *matricule* ou registre, où ils écrivent le nom des rentiers & nouveaux propriétaires des rentes, &c, pour cette inscription, on leur paie un droit d'*immatricule*. (*A*)

MATRICULE DE L'EMPIRE, (*Hist. mod. & droit public.*) c'est ainsi qu'on nomme dans l'empire d'Allemagne le *registre* sur lequel sont portés les noms des princes & états de l'empire, & ce que chacun d'eux est tenu de contribuer dans les charges publiques de l'Empire, & pour l'entretien de la chambre impériale ou du tribunal souverain de l'Empire. Cette *matricule* est confiée aux soins de l'électeur de Mayence, comme garde des archives de l'Empire. Il y a plusieurs *matricules* de l'Empire qui ont été faites en différens temps; mais celle qu'on regarde comme la moins imparfaite, fut faite dans la diete de Worms, en 1521. Depuis on a souvent proposé de la corriger, mais jusqu'à présent ces projets n'ont point été mis à exécution. (—)

MATRONALES, (*Littér. rom.*) *matronalia*, *matronales feriæ*, fêtes que les gens mariés célébroient religieusement à Rome le premier jour de Mars; les femmes, en mémoire de ce qu'à pareil jour, les Sabines qui avoient été enlevées par les Romains firent la paix entre leurs maris & leurs peres; & les hommes, pour attirer la faveur des dieux sur leur mariage. Ovide vous indiquera les autres causes de l'institution des *matronales*; je me contenterai de dire qu'on les célébroit avec beaucoup de plaisir & de pompe.

Les femmes se rendoient le matin au temple de Junon, & lui présentoient des fleurs, dont elles étoient elles-mêmes couronnées. Les poëtes aimables n'oublioient pas de leur en rappeller la mémoire. Ovide leur

leur recommande expressément de ne jamais perdre courage :

Ferte deæ flores, gaudet florentibus herbis
Hæc dea; de tenero cingite flore caput.

Les dames Romaines de retour à la maison y passoient le reste du jour extrêmement parées, & y recevoient les félicitations & les présens que leurs amis & leurs maris leur offroient ou leur envoyoient, comme pour les remercier encore de cette heureuse médiation qu'elles avoient faite autrefois. Les hommes mariés ne manquoient pas dans la matinée du même jour de se rendre au temple de Janus, pour lui faire aussi leurs sacrifices & leurs adorations.

La solemnité finissoit par de somptueux festins que les maris donnoient à leurs épouses, car cette fête ne regardoit que les gens mariés; c'est pour cela qu'Horace écrivoit à Mécene, *ode viij, liv. III.* "Mécene, » vous êtes sans doute surpris de ce que » vivant dans le célibat, je me mets en » frais pour le premier jour de mars, dont » la solemnité n'intéresse que les personnes » engagées dans le mariage: vous ne savez » pas à quoi je destine ces corbeilles de » fleurs, ce vase plein d'encens, & ce » brasier que j'ai placé sur un autel revêtu » de gazon; la reconnoissance le veut & » l'exige. A pareil jour, Brutus me garantit de la chûte d'un arbre dont je » pensai être écrasé, &c. » :

Martiis cœlebs quid agam calendis,
Quid velint flores, &c.

Dans cette fête des *matronales*, les dames accordoient à leurs servantes les mêmes privileges dont les esclaves jouissoient à l'égard de leurs maîtres dans les saturnales: *in martio matronæ servis suis cœnas ponebant, sicut saturnalibus domini.* En un mot, c'étoit un jour de joie pour le sexe de tout rang & de tout étage. (*D. J.*)

MATRONE, s. f. (*Hist. anc.*) signifioit parmi les Romains une *femme*, & quelquefois aussi une *mere de famille*.

Il y avoit cependant quelque différence entre *matrone* & *mere de famille*. Servius dit que quelques auteurs la font consister en ce que *matrona* étoit une femme qui n'avoit qu'un enfant, & *mater-familias*, une femme qui en avoit plusieurs; mais d'autres, & en particulier Aulugelle, prétendent que le nom de *matrona* appartenoit à toute femme mariée, soit qu'elle eût des enfants, soit qu'elle n'en eût point, l'espérance & l'attente d'en avoir suffisant pour faire accorder à une femme le titre de mere, *matrona*; c'est pour cela que le mariage s'appelloit *matrimonium*. Cette opinion a été aussi soutenue par Nonius.

MATRONE, (*Jurisprud.*) qu'on appelle vulgairement *sage-femme*; est celle qui est reçue & approuvée pour aider les femmes enceintes dans leurs accouchemens. On ordonne en justice qu'une femme ou fille sera vue & visitée par des *matrones* pour constater son état. *Voyez* SAGE-FEMME. (*A*)

MATROUM, (*Musiq. des anc.*) air de flûte inventé par *Marsyas*, à ce que l'on dit. On s'en servoit pendant la fête de *Cybele*, mere des dieux, d'où lui vient son nom, suivant Pausanias. (*F. D. C.*)

MATSUMAY, (*Géogr.*) ville & port de mer d'Yesso, ou de Kamschatka, & capitale d'une principauté du même nom, tributaire de l'empereur du Japon. *Long. 156, 30; lat. 50, 40.* (*D. J.*)

MATSURI, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Japonois donnent à une fête que l'on célebre tous les ans en l'honneur du dieu que chaque ville a choisi pour son patron. Elle consiste en spectacles que l'on donne au peuple, c'est-à-dire, en représentations dramatiques, accompagnées de chants & de danses & de décorations qui doivent être renouvellées chaque année. Le clergé prend part à ces réjouissances, & se trouve à la procession dans laquelle on porte plusieurs bannieres antiques, une paire de souliers d'une grandeur démesurée, une lance, un panache de papier blanc, & plusieurs autres vieilleries qui étoient en usage dans les anciens temps de la monarchie. La fête se termine par la représentation d'un spectacle dramatique.

MATTE, s. f. (*Métallurgie.*) c'est ainsi

qu'on nomme dans l'art de la fonderie la *ſubſtance métallique* chargée de ſoufre, qui réſulte de la premiere fonte d'une mine qui a été traitée dans le fourneau de fuſion. Comme il s'en faut beaucoup que cette matiere ſoit un métal pur, & comme, outre le métal que l'on a voulu tirer de la mine qui le contenoit, elle renferme pluſieurs autres ſubſtances étrangeres qu'il eſt eſſentiel d'en dégager, on eſt obligé de faire paſſer la *matte* par pluſieurs travaux ſubſéquens.

Lorſqu'on fait fondre une mine d'argent, après avoir commencé par la torréfier ou la griller, on eſt obligé de lui joindre ou du plomb ou de la mine de plomb, à moins que la mine que l'on traite ne fût déjà par elle-même unie avec de la mine de plomb. Pendant la fuſion, ce plomb ſe charge de l'argent que la mine contenoit, & de plus il ſe charge encore des parties arſénicales, ſulfureuſes, ferrugineuſes, cuivreuſes, *&c.* s'il s'en eſt trouvé dans la mine; ce mêlange de plomb, d'argent, de ſoufre, de fer, d'arſenic, *&c.* ſe nomme *matte* de plomb & d'argent.

Si l'on traite de la mine de cuivre, quoiqu'on l'ait préalablement torréfiée ou grillée, il eſt impoſſible qu'on en ait dégagé entiérement les parties ferrugineuſes, ſulfureuſes & arſénicales dont elle étoit compoſée; la matiere fondue qui réſulte de cette premiere fonte, ſe nomme en allemand *rohſtein* ou *matte crue*, ou *pierre crue*, ou premiere *matte*.

Pour dégager la *matte* crue des parties étrangeres qui s'y trouvent jointes, on la grille de nouveau, en arrangeant ces *mattes* dans des huttes de maçonnerie, dont le ſol eſt formé de pierres dures, ſur lequel on poſe horiſontalement des morceaux de bois de chêne que l'on allume; par-là le feu acheve de dégager les parties étrangeres & volatiles qui étoient reſtées unies avec le métal dans la *matte*. Quelquefois on eſt obligé de réitérer juſqu'à cinq ou ſix fois, & même plus, ce grillage de la *matte*, ſuivant qu'elle eſt plus ou moins impure, avant que de pouvoir la remettre au fourneau de fuſion; alors on obtient du cuivre noir avec une nouvelle *matte* que l'on nomme *matte* ſeconde ou *matte* moyenne, en allemand *ſpurſtein*, que l'on eſt obligé de faire griller encore un grand nombre de fois. *Voyez l'article* CUIVRE. (—)

MATTEAU DE SOIE, *terme de Marchand de ſoie;* le *matteau de ſoie* eſt compoſé de quatre, cinq, ſix à huit échevaux; on les tord & les plie de façon qu'ils ne ſe dérangent point.

MATTÉES, ſ. f. pl. (*Littérat.*) *Mattea*, gen. *æ*, f. Suéton. *Mattia*, gen. *æ*, f. Martial. Mets friand.

Il paroît que c'étoit un ſervice compoſé de mets délicats, hachés & aſſaiſonnés d'épiceries. Ce mot eſt tiré du grec, & ſignifie toutes ſortes de *viandes délicates*, tant poiſſon qu'autres. *Voyez* Suétone, *dans la vie de Caligula, ch. xxxvij.* & Athénée, *liv. XII.* (*D. J.*)

MATTHIEU, ÉVANGILE DE SAINT *ou* SELON SAINT, (*Théol.*) livre canonique du nouveau Teſtament, contenant l'hiſtoire de la vie de Jeſus-Chriſt, écrite par ſaint *Matthieu*, apôtre, & l'un des quatre évangéliſtes. *Voyez* APÔTRE & ÉVANGÉLISTE.

Saint *Matthieu* étoit fils d'Alphée, galiléen de naiſſance, juif de religion & publicain de profeſſion. Les autres évangéliſtes l'appellent ſimplement *Lévi*, qui étoit ſon nom hébreu, pour lui il ſe nomme toujours *Matthieu*, qui étoit apparemment le nom qu'on lui donnoit dans ſa profeſſion de publicain qu'il quitta pour ſuivre Jeſus-Chriſt. *Voyez* PUBLICAIN.

Cet apôtre écrivit ſon évangile en Judée, avant que d'en partir pour aller prêcher dans la province qui lui avoit été aſſignée, que quelques-uns croyent être le pays des Parthes & d'autres l'Ethiopie; les fideles de la Paleſtine l'ayant prié de leur laiſſer par écrit ce qu'il leur avoit enſeigné de vive voix. On ajoute que les Apôtres l'en ſolliciterent auſſi, & qu'il l'écrivit vers l'an 41 de l'ere vulgaire, huit ans après la réſurrection de Jeſus-Chriſt, comme le marquent tous les anciens manuſcrits grecs, quoique pluſieurs écrivains, & entr'autres ſaint Irenée, aſſurent que cet évangile ne fut compoſé que pendant la prédication de ſaint Pierre & de ſaint Paul à Rome, ce qui revient à l'an 61 de l'ere commune.

L'opinion la plus générale eſt que cet ouvrage fut d'abord écrit en ſyriaque, c'eſt-à-

dire, en hébreu de ce temps-là, mêlé de syriaque & de chaldéen pour le fond de la langue, mais dont les caracteres étoient hébreux : *chaldaico syroque sermone, sed hebraicis litteris scriptum*, dit saint Jérome, *lib. III. adv. Pelag. cap. j.* & il fut long-temps en usage parmi les Juifs convertis au christianisme : mais les Chrétiens n'ayant pas conservé ce dépôt avec assez de fidélité, & ayant osé y faire quelques additions, d'ailleurs les Ebionites l'ayant notablement altéré, il fut abandonné par les églises orthodoxes qui s'attacherent à l'ancienne version grecque, faite sur l'hébreu ou syriaque peu de temps après saint *Matthieu*. Du temps d'Origene, l'évangile hébreu des Chrétiens hébraïsans ne passoit déjà plus pour authentique, tant il avoit été altéré, cependant il demeura assez long-temps dans sa pureté entre les mains des Nazaréens, auxquels saint Jérome ne reproche point, comme aux Ebionites, de l'avoir corrompu. Au reste le vrai évangile hébreu de saint *Matthieu* ne subsiste plus, que l'on sache, en aucun endroit. Car ceux que Sébastien Munster & du Tillet ont fait imprimer sont modernes, & traduits en hébreu sur le latin ou sur le grec. Quelques modernes comme Grotius, M. Huet, & Mille dans ses prolégomenes, ont avancé que l'évangile syriaque de saint *Matthieu*, qui est imprimé à part & dans les polyglottes, étoit le texte original ; mais ceux qui l'ont examiné avec plus de soin remarquent que cette traduction est faite sur le grec.

La version grecque de cet évangile, qui passe aujourd'hui pour l'original, a été faite dès les temps apostoliques. Quant à la traduction latine, on convient qu'elle est faite sur le grec, & n'est guere moins ancienne que la grecque même, mais l'auteur de l'une & de l'autre est inconnu.

Quelques modernes comme Erasme, Calvin, Ligfoot, Witaker, Schmith, Casaubon, le Clerc, &c. soutiennent que saint *Matthieu* écrivit en grec, & que ce que l'on dit de son prétendu original hébreu est faux & mal-entendu. Car, disent-ils, les Peres comme Origene, saint Epiphane, & saint Jérome n'en parlent pas d'une maniere uniforme ; ils le citent, mais sans lui donner autant d'autorité qu'ils auroient dû faire si c'eût été un original. Si l'on en avoit eu cette idée, l'auroit-on laissé périr dans l'église ? Si saint *Matthieu* avoit écrit en hébreu, trouveroit-on dans son ouvrage l'interprétation des noms hébreux en grec ? Y citeroit-il l'Ecriture, comme il la cite, suivant les Septante ? La langue grecque étoit alors commune dans tout l'Orient, dans tout l'Empire, à Rome même, puisque saint Paul écrit en grec aux Romains, saint Pierre & saint Jacques écrivent dans la même langue aux Juifs dispersés en Orient, & saint Paul aux Hébreux de la Palestine. Enfin, pendant que tous les autres auteurs du nouveau Testament ont écrit en grec, pourquoi veut-on que saint *Matthieu* seul ait écrit en hébreu ?

Mais ces raisons ne sont pas sans réplique. Car 1°. les anciens témoignent que saint *Matthieu* avoit écrit en hébreu, & ils le disent pour avoir vu & consulté cet évangile écrit en cette langue. Si leur témoignage n'est pas uniforme, c'est qu'il y avoit deux sortes d'évangile attribué à saint *Matthieu* : l'un pur & entier, dont ils ont parlé avec estime ; l'autre altéré, qu'ils ont jugé faux & apocryphe. 2°. On convient que la langue grecque étoit vulgaire en Palestine, mais il n'en est pas moins vrai que le commun du peuple y parloit ordinairement hébreu, c'est-à-dire, un langage mêlé de chaldaïque & de syriaque. Saint Paul ayant été arrêté dans le temple, harangua la multitude en hébreu, *act. XXI.* ℣. 4. 3°. Les noms hébreux, expliqués en grec dans saint *Matthieu*, prouvent que le traducteur est grec & l'original hébreu. 4°. Saint *Matthieu* ne cite que dix passages de l'ancien Testament, dont sept sont plus approchans du texte hébreu que de la version des Septante, & les trois autres ne paroissent conformes aux Septante que parce que dans ces passages les Septante eux-mêmes sont conformes au texte hébreu. 5°. La perte de l'original ne détruit pas la preuve de son existence, les églises l'abandonnerent insensiblement, parce que les Ebionites le corrompoient, le grec qui étoit demeuré pur fut conservé & regardé comme seul authentique. Voilà pourquoi l'on négligea l'hébreu, mais s'ensuit-il de là qu'il n'ait pas existé ? 6°. Quoique les autres Apôtres aient

écrit en grec aux Juifs de la Paleftine, & à ceux qui étoient difperfés en Orient, on n'en fauroit conclure que faint *Matthieu* n'ait pas écrit en hébreu pour ceux de la Paleftine qui parloient l'hébreu vulgaire plus communément que le grec. Enfin, on ne prétend pas que faint *Matthieu* ait abfolument été obligé d'écrire en hébreu, mais il s'agit de favoir s'il y a écrit. Or c'eft un fait attefté par tous les anciens dont plufieurs ont vu fon original & ont été très-capables d'en juger, comme Origene, Eufebe, faint Jérome. Oppofe-t-on des conjectures à des faits atteftés? Il paroît donc conftant que l'évangile de faint *Matthieu* a été primitivement écrit en hébreu vulgaire.

Le but de faint *Matthieu* dans fon évangile a été, felon le vénérable Pierre Damien, de montrer que Jefus-Chrift étoit le Meffie. Pour cela il montre par fes miracles qu'il eft le Chrift, que Marie fa mere eft Vierge; que Jefus-Chrift n'eft point venu pour détruire la loi, mais pour l'accomplir, & que fes miracles vraiment divins font des preuves inconteftables de fa miffion. On remarque dans faint *Matthieu* une affez grande différence dans l'arrangement des faits, depuis le *chap. liv.*, *v.* 22, jufqu'au *chap. xiv*, *v.* 13, d'avec l'ordre que fuivent les autres évangéliftes, mais cela ne préjudicie en rien à la vérité de ces faits. On a attribué à faint *Matthieu* quelques ouvrages apocryphes, comme le *livre de l'enfance de Jefus-Chrift*, condamné par le pape Gelafe, une *liturgie éthiopienne*, & l'évangile felon les Hébreux dont fe fervoient les Ebionites, c'eft-à-dire, un évangile altéré dont le fond étoit de faint *Matthieu*, mais non les parties furajoutées. Calmet, *diction. de la Bible*, *tom. III. pag.* 646. & *fuiv.*

MATTIAQUES, LES, (*Géog. anc.*) *Mattiaci*, peuple de la Germanie, qui tiroient leur nom de *Mattium* ou *Mattiacum*, capitale du pays des Cattes. Les bains d'eau chaude appellés anciennement *aquæ mattiacæ*, fe trouvoient chez les peuples *Mattiatiques*. On nomme aujourd'hui ces bains *Weisbaden*, & comme leur fituation eft connue, il n'eft pas befoin d'autre preuve pour établir la demeure des *Mattiatiques*; ils habitoient donc fur le Rhin, dans le pays que les Ubiens avoient abandonné, felon que Tacite, *liv. I*, *ch. lvj*, le fait entendre. (*D. J.*)

MATTIOLA, (*Botan.*) nom d'un genre de plante dont voici les caracteres, felon Linnæus. Le calice particulier de la fleur eft cylindrique, court, droit, & fubfifte après la chûte de la fleur; la fleur eft monopétale, faite en long tuyau qui s'élargit infenfiblement, & forme une gueule avec une bordure unie. Les étamines font cinq filamens pointus, plus courts que la fleur. Le germe du piftil eft arrondi & placé au deffous du calice; le ftile eft très-délié, & celui du piftil eft gros & obtus. Le fruit à noyau eft fphérique, contenant une feule loge. La graine eft oifeufe, arrondie, & renferme un noyau de même figure. (*D. J.*)

MATULI, f. m. (*Comm.*) mefure des liquides dont on fe fert en quelques villes de Barbarie. Le *matuli* de Barbarie eft de trente-deux rotolis. *Voyez* ROTOLIS. *Dict. de Comm.*

MATUMA, f. m. (*Hift. nat.*) efpece de ferpent aquatique, qui fe trouve dans les fleuves du Bréfil, & qui ne fort jamais de l'eau; on en rencontre qui ont 25 ou 30 pieds de long. Ils ont les dents d'un chien, font très voraces, & attaquent les hommes & les animaux. Les couleurs de fa peau font de la plus grande beauté, & c'eft à fon exemple, dit-on, que les fauvages du pays fe peignent le corps de différentes couleurs.

MATURATIFS, adj. (*Pharm.*) remedes propres à aider la formation de la matiere purulente. Tels font les oignons de lys, la levure de biere, le vieux levain, la boufe de vache, les gommes & les réfines, les plantes émolientes & leurs pulpes. Et enfin, ce terme fe dit de tous les remedes qui peuvent hâter la coction, l'atténuation, la préparation des humeurs nuifibles & génératrices des maladies, pour enfuite les rendre plus faciles à être expulfées *Voyez* SUPPURATION.

MATURATION *des fruits* (*Chym.*) L'altération fpontanée qui fait paffer les fucs de certains fruits, des fruits charnus, pulpeux, mous, de l'état d'immaturité, c'eft-à-dire, de verdure, d'acidité;

d'âpreté, d'*acerbité*, quelquefois de causticité, comme dans la figue à l'état de maturité, c'est-à-dire, de douceur; cette altération, dis-je, doit être rangée parmi les especes de fermentations, *voyez* FERMENTATION. J'ai appellé cette altération *spontanée*, ce qui suppose que pendant qu'un fruit l'éprouve, il ne reçoit rien du dehors, qu'il doit être considéré comme isolé par rapport à l'arbre auquel il tient quelquefois encore. En effet, non-seulement l'analogie déduite de la maturation des fruits détachés des tiges qui les ont produits, & qui est singuliérement remarquable dans le melon, la poire, la nêfle, *&c.*, fait conjecturer, que le fruit ne tire plus rien de l'arbre lorsque l'ouvrage de la maturation s'accomplit; mais plusieurs observations concourent à appuyer cette idée; le fruit ne grossit plus, la queue ou pédicule se desseche, ou du moins se flétrit, *&c.* Enfin, la loi générale des fermentations qui ne procedent convenablement que dans les liqueurs qui sont isolées, solitaires, *sui juris*, fournit une induction très-forte en faveur de cette opinion.

La maturation a cela de commun avec la putréfaction, qu'elle peut survenir à des sucs enfermés en très-petite quantité dans de petites cellules distinctes; & elle differe en cela de la fermentation vineuse & de l'acéteuse, en ce que ces dernieres ne s'excitent jamais que dans des volumes considérables de liqueur; *voyez* VIN & VINAIGRE; aussi les fruits passent-ils de la maturation à la putréfaction, & jamais à l'état vineux ou à l'état acéteux.

La théorie particuliere de la maturation, qui, comme on voit est toute chymique, n'a été ni exposée, ni suivie, ni même ou à peine mise au rang des objets chymiques. Elle est pourtant très-curieuse & très-intéressante par la circonstance de présenter un des phénomenes les plus sensibles de l'économie végétale, & par conséquent d'ouvrir la porte de cette partie du sanctuaire chymique. Savoir ce que c'est positivement que le sel acide, acerbe, austere, ou le suc résineux des fruits verds; par quelle succession de changemens ces corps se changent en corps doux; quel principe des premieres substances s'altere réellement; quel autre passe *immué* du suc verd dans le suc doux, *&c.*, ce sont là des connoissances chymiques d'un ordre supérieur, tant en soi, que comme source de lumiere ultérieure pour l'analyse végétale transcendante; du moins me promettrois-je beaucoup de ces notions, si je continuois un jour mes travaux sur les végétaux.

L'état de vapidité & l'amertume que contractent les fruits meurtris, qui est le produit d'une autre espece de fermentation, est encore un phénomene dont la théorie chymique est du même ordre que la précédente, & à laquelle elle est nécessairement liée. (*b*)

MATURE, s. f. (*Marine*) ce mot se prend ou pour l'assemblage des mâts d'un vaisseau, *voyez* MAT, ou pour l'art & la science de mâter les vaisseaux.

Le mât est destiné à porter la voile, & la voile à transmettre au vaisseau l'action du vent; & comme on suppose qu'un navire en mouvement est enfin parvenu à une vîtesse uniforme, il faut que l'action du vent soit égale & directement opposée à l'action de la résistance de l'eau, parce que l'une de ces actions tend à accélérer le mouvement du vaisseau, & la seconde au contraire à le ralentir. Or, de là il s'ensuit que le mât doit être placé, s'il n'y en a qu'un, dans l'endroit où la direction du choc de l'eau coupe la quille; s'il y a plusieurs mâts, on les mettra de part & d'autre du point où la quille est coupée par la direction du choc de l'eau, & on observera en même temps de disposer les voiles de maniere qu'il y ait entr'elles un parfait équilibre, *voyez* VOILE. Ceux qui désireront sur ce sujet un plus grand détail, peuvent consulter les pieces de MM. Bouguer & Camus, sur la matiere des vaisseaux, & le *traité du navire*, de M. Bouguer, *p.* 427. (*O*)

MATURITÉ, s. f. (*Jardin.*) c'est la coction du suc nourricier qui se fait au dedans des fruits par la chaleur de la terre, & qui de durs qu'ils étoient, rend leur substance plus tendre & plus agréable au goût. C'est le temps que le fruit paroît propre à cueillir & bon à manger: ce temps

varie, selon la qualité de la terre & l'exposition des fruits. « La Quintinie, » *tom. II, pag. 198*, ne peut souffrir les » gens qui tâtonnoient les fruits, soit sur » l'arbre, soit cueillis, & qui, pour » trouver un fruit à leur goût, en gâtent » cent avec l'impression violente de leur » malhabile pouce. »

Les pêches sont mûres quand elles ont acquis leur grosseur, une couleur rouge d'un côté & jaune de l'autre : elles doivent, ainsi que la poire, obéir au pouce, quand il les presse doucement du côté de la queue.

La figue doit se détacher de l'arbre sans résistance.

Il faut que la prune quitte sa queue & soit un peu ridée de ce côté là.

Aux poires & aux prunes, la queue se détache de l'arbre, & leur reste pour ornement.

Aux melons, outre la couleur & le sentiment du pouce, il faut encore l'odorat & l'écorce bien brodée.

La couleur jaune des poires d'hiver est la vraie marque de leur *maturité.*

Les pommes de même, étant bien jaunes & un peu ridées, dénotent qu'elles sont mûres.

Les apis changent leur verd, les calvilles deviennent plus légeres & leurs pepins sonnent quand on les secoue : celles qui ne paroissent point telles, ainsi que les épines d'hiver & la louise-bonne, font connoître leur *maturité* par leurs rides.

Les abricots l'annoncent par leur couleur dorée, ceux qui sont à plein vent prennent plus de couleur & de goût ; mais étant en espaliers, ils deviennent & plus gros & plus beaux.

Les oranges sont ordinairement seize mois à mûrir ; le beau doré de leur couleur vous invite à les cueillir.

MATURITÉ, (*Médecine.*) On se sert de ce même terme par analogie, en parlant de quelque chose qui arrive à son juste degré de perfection. C'est ainsi que dans les maladies, on dit que la matiere morbifique est parvenue à sa *maturité*, ce qui veut dire que la matiere est au degré d'atténuation & de perfection pour en faciliter la crise ou l'expulsion.

C'est de cette *maturité* dont il est parlé dans l'aphorisme d'Hippocrate, où il est dit qu'il faut évacuer les matieres cuites, & non celles qui sont crues.

On doit attendre cette *maturité* ou la procurer, avant d'employer les remedes évacuans de l'humeur morbifique, ce qui se fait en y préparant la nature par les saignées. *Voyez* THÉRAPEUTIQUE.

MATUTA, (*Mytholog.*) divinité des Romains. Cette déesse, la même que Leucothoé, étoit Ino, sœur de Sémélé, mere de Bacchus, s'il en faut juger, dit Plutarque, par la cérémonie de ses sacrifices ; car entre autres particularités, les dames Romaines, en célébrant sa fête, faisoient entrer au milieu de son temple, une seule de leurs esclaves, lui donnoient quelques soufflets, & la chassoient ensuite du temple avec ignominie. J'en ai dit la raison au mot *Matronales* : c'est le roi Servius Tullius qui bâtit le premier un temple à Rome à la déesse *Matuta* ; le consul Camille le rétablit dans sa dictature, & le dédia vers l'an 362 de Rome. *Voyez* Tite-Live, *liv. V* ; Vossius, *liv. I, c. xiij, liv. VII, c. x* ; Pitisci *lex antiq. roman.*, & le mot MATRONALES. (*D. J.*)

MAUBEUGE, *Malbodium*, (*Géogr.*) ville de la Flandre Françoise, avec un illustre chapitre de chanoinesses, qui doivent prouver 32 quartiers de noblesse paternelle & maternelle. La plupart des villages de la prévôté de *Maubeuge*, dépendent de l'abbesse qui en a la jurisdiction spirituelle & temporelle. *Maubeuge* fut cédée à la France par le traité de Nimegue, en 1678. Elle est fortifiée à la Vauban, & est sur la Sambre, à cinq lieues S. de Mons, sept S. E. de Valenciennes, 16 S. O. de Bruxelles, 46 N. E. de Paris. *Longit.* 21, 35 ; *latitude* 50, 15.

MAUBILE, LA, (*Géogr.*) grande riviere de l'Amérique septentrionale, dans la Louisiane. Elle prend sa source dans les montagnes qui bornent le pays des Illinois, traverse plus de 200 lieues de pays, & se rend dans le golfe du Mexique, à la baie de la *Maubile.*

Cette baie est située sur les côtes de la Louisiane, & a trente lieues de profondeur. Les François ont fondé leur principale

colonie de la Louisiane, à la côte de l'ouest de la baie *Maubile*, & ils y ont bâti le fort Louis. Ce même côté est habité de plusieurs nations, des Maubiliens, Chicachas, des Tomez, de quelques Apalaches, & Chattes. (*D. J.*)

MAUBOUGE, s. m. (*Comm.*) droit d'entrée qui se leve en Normandie & en d'autres lieux sur les boissons qui entrent & qui sont brassées dans les villes & lieux où il y a foires ou marchés. Les boissons sujettes au droit de *maubouge*, sont la biere, le cidre & le poiré. *Dictionnaire de Commerce.*

Maubouge est aussi le nom d'un droit qui en quelques lieux est dû sur tous les animaux qui ont l'ongle ou corne des pieds fendus, comme les bœufs, vaches, moutons, *&c.* On l'appelle à Paris *droit de pied fourché. Voyez* PIÉ FOURCHÉ. *Diction. de Comm.*

MAUDIRE, v. act. (*Gram.*) c'est prononcer sur quelqu'un, ou contre quelque chose, la malédiction. *Voyez* MALÉDICTION.

MAVELAGONGUE, LA, *ou* MAWILGANGE, (*Géog.*) autrement la riviere de Trinquilimale, riviere de l'isle de Ceylan, coupée par des rochers & des chûtes d'eau, qui l'empêchent d'être navigable. (*D. J.*)

MAUGERE, s. f. (*Marine.*) ce sont des bourses de cuir, ou de grosse toile goudronnée, longues d'environ un pied, & qui ressemblent à des manches ouvertes par les deux bouts, pour mettre à chaque dalot, & servir à l'écoulement des eaux qui sont sur les tillacs, sans que l'eau de la mer puisse entrer dans le vaisseau, parce que les vagues applatissent la *maugere* contre le bordage.

MAUGES, LES, (*Géogr.*) ou le *pays de Mauges*, petite contrée de France dans l'Anjou, qui la borne au septentrion. Elle a l'élection de Saumur à l'orient, & le duché de Retz à l'occident : c'est un pays montueux & très-pauvre.

MAULÉON, (*Géogr.*) petite ville de France en Poitou, chef d'une élection au diocese de la Rochelle, avec une célebre abbaye. *Mauléon* est situé près du ruisseau de l'Oint, à 18 lieues N. E. de la Rochelle, & 20 N. O. de Poitiers. *Longitude 16, 50; lat. 46, 52.*

MAULÉON DE SOULE, (*Géogr.*) petite ville de France, en Gascogne, capitale du pays de *Soule*, à huit lieues S. O. de Pau, 16 S. E. de Dax, 172 de Paris. *Long. 16, 46; lat. 43, 12.*

Henri Sponde, naquit à *Mauléon* en 1568, & eut pour parrain Henri de Bourbon, depuis roi de France, sous le nom de Henri IV, fut élevé dans le calvinisme, & changea comme ce prince de religion, ce qui lui valut l'évêché de Pamiers.

Il a abrégé & continué les annales de Baronius, jusqu'en 1640 : il est mort à Toulouse en 1643. La meilleure édition de ses œuvres, est celle de la Noue, à Paris, en six volumes *in-folio.*

MAULI, (*Géogr.*) riviere du royaume de Sicile, dans la vallée de Noto : elle passe à Raguse, & va se jeter dans la mer au port de Mazzarelli ; c'est pour cela qu'on l'appelle quelquefois *Fiume di Ragusa* : c'est l'*Herminius* des anciens.

MAUMAQUES, (*Géogr.*) village du diocese de Soissons, situé entre Compiegne & Noyon, dans la plaine un peu au delà de Choisy-sur-Aine. Les premiers rois de France y avoient un palais, & dom Germain semble être très-fondé à appliquer à ce lieu tout ce qu'on lit de l'ancien Mamacas, ou Mamaccas. La forêt de Lezque, en Latin *Lisica*, mal nommée *de Laigle*, est tout proche *Maumaques* ; ce qui en rendoit le séjour agréable à nos rois. (*D. J.*)

MAUND, (*Hist. mod.*) ancienne mesure dans l'Angleterre. *Voyez* HARRIS.

MAVONDRE, (*Hist. nat. Botaniq.*) racine qui croît dans l'isle de Madagascar ; elle est de la grosseur d'un œuf de poule ; sa peau est amere, mais le dedans a le goût des marrons.

MAUNE, s. m. (*Commerce.*) poids dont on se sert dans les états du Mogol. Il pese 55 liv. d'Angleterre, ou 50 liv. de Paris $\frac{1}{16}$. *Dictionn. de Com.*

MAURE CAP, *ou* CAVESSE DE MAURE, (*Maréchallerie.*) *voyez* CAP.

MAURE, SAINTE, (*Géogr.*) petite ville de France en Touraine, au diocese de Tours, à sept lieues de cette ville, 59 S. O,

de Paris. *Longit.* $18^d., 16', 45''$; *latitude* $47^d., 6', 39''$.

‡ MAURE, SAINTE, (*Géogr.*) isle de la mer Ionienne, entre la basse Albanie & l'isle de Céfalonie. Elle a environ 10 lieues de circuit, & contient quelques ports. Les Vénitiens l'ont enlevée aux Turcs en 1684: mais ceux-ci la reprirent en 1715, en détruisirent les fortifications, & l'abandonnerent.

‡ MAURES, LES, (*Géog. anc. & mod.*) en Latin *Mauri*, peuples d'Afrique, qui selon les temps, ont eu une étendue plus ou moins considérable.

Sous les Romains, on appelloit *Maures*, les habitans naturels des trois Mauritanies. Ces peuples abandonnerent à ces maîtres du monde, toutes les côtes de leur pays, & leur payerent des tributs, pour posséder en paix leurs campagnes. Ils en agirent de même avec les Vandales qui inonderent l'Afrique, & se cantonnerent dans l'intérieur du pays vers les montagnes; mais ils goûterent le christianisme que les Vandales avoient répandu dans leurs climats. Avec le temps, les califes de Bagdat ayant fait de grandes conquêtes le long de la Méditerranée en Afrique, les Sarrasins qui s'y étendirent, y porterent le musulmanisme.

Les *Maures* étant ainsi devenus *mahométans*, à l'exemple des Sarrasins leurs maîtres, seroient, vraisemblablement demeurés en Afrique, si le comte Julien ne les eût point appellés en Espagne. Dès qu'ils eurent connu l'heureux climat de l'Hespérie, ils s'y fixerent, s'y multiplierent, la remplirent de leurs compatriotes, & leur général n'agissant pas long-temps au nom du calife, se fit souverain lui-même. On sait comme les rois d'Espagne ont repris peu à peu sur les *Maures*, les royaumes qu'ils avoient fondés très-promptement. Ces Afriquains chassés d'Espagne, retournerent en Afrique, & continuerent d'y exercer le mahométisme.

Il faut aujourd'hui distinguer les pays des *Maures* où ils dominent, de ceux où ils jouissent seulement d'une liberté qui n'est guere différente de la servitude. Les *Maures*, par exemple, sont les maîtres aux royaumes de Maroc & de Fez, qui repondent à la Mauritanie Tingitane des anciens; mais il n'en est pas de même à Alger, la milice composée de Turcs & de renégats, y a la souveraine puissance. *Voyez* MAURITANIE.

MAURIAC, *Mauriacum*, (*Géogr.*) petite ville de France dans la haute Auvergne, chef-lieu d'une élection particuliere. Elle est près de la Dordogne, & des frontieres du Limousin, à 11 lieues S. E. de Tulle. *Long.* 19, 59, *lat.* 45, 19. (*D. J.*)

MAURICE, SAINT, (*Hist. mod.*) ordre militaire de Savoie. Amé ou Amédée VIII, premier duc de Savoie, s'étant retiré à Ripaille avec quelques seigneurs de sa cour, institua cet ordre de chevalerie, tant pour honorer la mémoire de ce saint martyr, que pour conserver celle de sa lance & de son anneau, qu'on garde précieusement dans la maison de Savoie, & qui sont les principales marques de cet ordre.

L'instituteur ordonna que les chevaliers porteroient une longue robe & un chaperon de couleur avec la ceinture d'or, le bonnet & les manches de camelot rouge, & sur le manteau une croix pommetée de taffetas blanc, à l'exception de celle du général ou grand-maître, qui devoit être en broderie d'or.

Philibert Emmanuel obtint du pape Grégoire XIII, en 1572, que l'ordre de saint-Lazare seroit réuni à celui de *saint-Maurice*. La destination de ces chevaliers, selon la bulle de ce pontife, est de combattre pour la foi & pour la défense du saint-siege.

Par cette réunion, les chevaliers de saint-Lazare ont changé leur croix verte en une croix blanche pommetée. Le manteau de cérémonie de l'ordre de *saint-Maurice*, est de taffetas incarnat doublé de blanc, avec un cordon & une houpe de soie blanche & verte. La casaque & la cotte d'armes sont de damas incarnat chargées devant & derriere de la croix de l'ordre en broderie. Guichenon, *hist. de Savoie*, Favin, *théat. d'honn. & de chevalerie.*

La marque de l'ordre est une croix à huit pointes de sinople, la croix de *saint-Maurice* pommetée & bordée d'or, émaillée de blanc par dessus. Les chevaliers peuvent porter

porter le ruban de telle couleur qu'ils souhaitent.

Maurice, *l'isle*, (*Géogr.*) isle d'Afrique située vers le 21 degré de *lat.* méridionale, près de l'isle Mascaren'has. Les Hollandois y aborderent en 1598, & lui donnerent son nom de celui du prince d'Orange, qui étoit amiral des Provinces-Unies. Les Portugais l'appellent *ilha do Cerno*; j'ignore pourquoi; car ce n'est point l'isle de *Cerné* dont Pline fait mention. L'isle *Maurice* a environ 15 lieues de tour, avec un bon havre, des montagnes fort élevées, toujours couvertes d'arbres verds, du poisson en abondance, des vaches, des veaux marins, toutes sortes d'oiseaux; l'air en est pur, le terrein fertile, & cependant c'est un lieu qui reste désert.

Maurice, *Saint*, (*Géogr.*) petite ville de Savoie dans la Tarentaire, sur l'Isere, au pied du petit S. Bernard, entre Moustier & Aourte. *Long.* 24, 35; *lat.* 45, 40.

Maurice, (*Hist. Rom.*) quoique Romain d'origine, naquit dans la Capadoce où sa famille s'étoit établie. Il avoit commencé par être notaire, mais il se dégoûta des fonctions paisibles & sédentaires. Il s'enrôla dans la milice comme simple soldat. Sa valeur & sa capacité l'éleverent au commandement des armées, & aux premieres dignités de l'empire. Et Tibere Constantin voulant se l'attacher par des bienfaits lui donna sa fille Constantine en mariage. Il parvint à l'empire l'an 585 de Jesus-Christ. Les Perses faisoient alors de fréquentes incursions sur les terres des Romains. *Maurice* envoya contr'eux son beau-pere Philippicus qui éprouva des prospérités & des revers. La fin de cette guerre fut glorieuse à *Maurice* qui rétablit sur le trône Cosroës que ses sujets en avoient fait descendre. Les Perses, humiliés & punis, n'insulterent plus les provinces de l'empire. Mais des ennemis plus redoutables, parce qu'ils étoient plus cruels, porterent la désolation. Les Lombards, maîtres d'une partie de l'Italie, y exerçoient les plus cruelles vexations; *Maurice* les affoiblit & les mit dans l'impuissance de nuire. Les Huns, après avoir essuyé de fréquentes défaites, furent contraints de se renfermer dans leurs déserts. Les Abares firent une longue résistance. *Maurice*, pour délivrer l'empire de ce peuple de brigands, consentit à leur payer annuellement cent mille écus. Fiers d'avoir les Romains pour tributaires, ils eurent plus de confiance dans leurs forces; & sans foi dans les traités, ils recommencerent leurs ravages. *Maurice* en tua cinquante mille dans différens combats sans pouvoir les rebuter. Ils furent plus sensibles au sort de leurs prisonniers qui étoient tombés au pouvoir des Romains. Ils consentirent à se retirer sur leurs terres à condition qu'on leur rendroit leurs compagnons captifs, & ils s'engagerent à leur tour à remettre les Romains qu'ils avoient en leur pouvoir. Ces conditions furent exactement remplies par *Maurice*; mais le roi des Abares, infidele à ses promesses, au lieu de renvoyer ses prisonniers, les fit tous passer au fil de l'épée. *Maurice*, indigné de cette infidélité, fit de grands préparatifs pour porter la guerre dans le pays des Abares. Ce dessein fut déconcerté par la rebellion de Phocas qui fut proclamé empereur par l'armée dont *Maurice* lui avoit confié le commandement. Ce dangereux rival qui des plus bas emplois étoit parvenu aux premiers honneurs de la guerre, le poursuivit jusqu'à Chalcédoine où il se saisit de sa personne. L'infortuné *Maurice*, après avoir vu égorger ses deux fils, eut la tête tranchée. Toute sa famille fut enveloppée dans ce carnage. Il s'étoit rendu odieux à la milice qu'il payoit mal, & qui souvent manquoit du nécessaire. Ce fut un simple soldat qui l'arrêta pour se venger du refus qu'il avoit fait de lui payer sa solde. Jamais empereur n'avoit poussé aussi loin son avarice. Il vécut pauvre pour mourir riche: on remarqua que le desir d'accumuler avoit toujours été le vice dominant des empereurs nés dans la pauvreté. Il étoit dans la soixante-sixieme année de son âge lorsqu'il perdit la vie. Il en avoit passé vingt sur le trône avec la réputation d'un grand capitaine. Il eut de la piété, & protégea le christianisme dont il pratiqua religieusement les maximes. On n'eut à lui reprocher que son avarice. Ce fut sous son regne que les Mahométans commencerent à se faire connoître par leurs missionnaires guerriers. (*T—n.*)

MAURIENNE, (*Géogr.*) vallée dans

la Savoie. Elle a environ 20 lieues de longueur de l'orient à l'occident, depuis Charbonnieres jusqu'au mont Cenis (*Alpes cottiennes* des anciens) qui la sépare du Piémont vers l'orient. Mais cette vallée est très-étroite, parce qu'elle est resserrée de toutes parts par les Alpes. Grégoire de Tours qui vivoit dans le vj siecle, est le premier des auteurs subsistans qui ait parlé de cette vallée, qu'il appelle *Mauriana*. Il nous apprend qu'elle étoit du diocese de Turin, & dans la dépendance de celle ville.

Tout ce pays ayant été cédé par les Lombards à Gontran roi de France, il fonda un évêché à *Maurienne*, soumis à la métropole de Vienne. Sous Rodolphe III, Humbert, surnommé *aux blanches mains*, fut créé comte de *Maurienne* par ce prince, qui y joignit le comté de Savoie. Les successeurs d'Humbert se qualifierent simplement de comtes de *Maurienne*, & préférerent ce titre à celui de comtes de Savoie, *Savogæ*; aussi ont-ils été enterrés dans l'église de S. Jean de *Maurienne*. Ensuite peu à peu le nom de Savoie l'a emporté sur celui de *Maurienne*; de sorte que quand l'empereur Sigismond créa duc le comte Amédée, ce fut la Savoie & non pas la *Maurienne* qu'il érigea en duché.

MAURIPENSIS, PAGUS, (*Géogr.*) c'étoit, selon M. le Bœuf, une contrée de la Brie & de la Champagne, étendue le long du rivage droit de la Seine, après que cette riviere a reçu l'Ionne. Quelques-uns ont écrit *Morivensis*, & même *Morvisins*. M. de Valois a souvent confondu le *pagus Mauripensis* avec le *pagus Heripensis*, le Herpois, nommé depuis le *Hurepois*.

MAURIS, *ou* MOURIS, *ou* MURRI, (*Comm.*) toiles de coton qui viennent de la côte de Coromandel. Il y en a de fines, de grossieres, de larges, d'étroites, de blanches & de rouges. Toutes les pieces de ces toiles ont douze aunes de long sur diverses largeurs; savoir, les fines larges, une aune trois quarts; les étroites de même qualité, une aune un quart; les grossieres blanchies, une aune trois quarts; & les rouges, une aune cinq huitiemes.

Dans les ventes que la compagnie de Hollande fait de ces toiles, les lots ou cavelins sont tous d'une balle contenant cent pieces. En 1720, les *mauris* fines larges revenoient depuis 11 florins 7 huitiemes, jusqu'à 13 florins 3 huitiemes la piece; les étroites depuis 9 florins, jusqu'à 10; les grossieres blanchies, 6 florins 3 quarts, & les rouges depuis 6 florins 5 huitiemes, jusqu'à 6 florins 7 huitiemes. En 1748, nov. ces dernieres de la côte de 7 florins 1 quart, à 7 florins 3 huitiemes mesure de Hollande la piece. Cette sorte de toile differe un peu de celle qu'on nomme *percale*, qui n'a que dix aunes deux tiers de longueur, sur une aune & demie de largeur.

Les Hollandois écrivent ce mot *mouris*, parce que la diphtongue *ou* a le même son chez eux que *au* en François.

Les Danois les nomment *murri*. En 1761, les *murris* de douze aunes & demie Danoise, d'une aune sept huitiemes de large, à une aune un quart de large, se sont vendues R. 4, deux troisiemes à R. 5. (+)

MAURITANIE, (*Géogr. anc.*) en Latin *Mauretania*, comme portent la plupart des anciens monumens, & non *Mauritania*.

Grande contrée d'Afrique, en partie sur la mer Méditerranée, en partie sur l'Océan occidental. Anciennement elle n'obéissoit qu'à un seul roi. Bocchus y régnoit du temps de la guerre Jugurtha. Ses héritiers la diviserent en deux royaumes, qui furent réunis en un seul sous Juba, & sous son fils Ptolomée, par la libéralité d'Auguste; c'est pour cela qu'Horace l'appelle *Jubæ tellus*. Ensuite l'empereur Claude ayant subjugué les Maures, pour les punir du meurtre du roi Ptolomée, partagea ce vaste état en deux provinces, dont celle qui étoit à l'occident fut nommée *Mauritanie tingitane*, & celle qui étoit à l'orient fut appellée *Mauritanie césarienſe*; enfin, dans la suite, il se forma une troisieme province, à laquelle on donna le nom de *Mauritanie citisense*.

La *Mauritanie* tingitane, *tingitana*, tiroit son nom de la ville de Tingis, métropole de la province. C'étoit en quelque maniere la *Mauritanie* propre; car la *Mauritanie* césarienſe étoit renfermée pour la plus grande partie dans la Numide des Marsesyliens. Cette province étoit bornée au nord

par le détroit d'Hercule, aujourd'hui de Gibraltar, & par la mer Méditerranée; à l'orient par le fleuve Malva; au midi par le mont Atlas, & au couchant par l'Océan atlantique.

La *Mauritanie* césarienſe, que le fleuve Malva ſéparoit de la *Mauritanie* tingitane, étoit à l'occident de la *Mauritanie* ſitifenſe; mais avant que celle-ci fut formée, elle la comprenoit toute entiere, & s'étendoit juſqu'au fleuve Ampſaga, qui la bornoit à l'orient. Sa ville capitale étoit *Julia cæſarea*, qui lui donnoit ſon nom. Les royaumes de Trémecen & de Couco, & le pays d'Alger font la *Mauritanie* céſarienſe.

Ptolomée vous donnera le nom des villes & des peuples de la *Mauritanie* tingitane & céſarienſe.

La *Mauritanie* ſitifenſe étoit bornée au nord par la mer Méditerranée; à l'orient par une ligne tirée de l'embouchure du fleuve Ampſaga juſqu'à la ville appellée *Maximianum oppidum*; à l'occident par la *Mauritanie* céſarienſe; les bornes du midi ſont aſſez incertaines.

La notice épiſcopale d'Afrique vous indiquera les noms des évêchés des trois *Mauritanies*, ſi vous en êtes curieux.

Il paroît que l'ancienne *Mauritanie* contenoit toute la partie occidentale de la Barbarie, où ſont à préſent les royaumes de Trémecen, de Tenez, d'Alger, de Bugie, de Fez & de Maroc. (*D. J.*)

MAUROMIDIE, (*Géogr.*) cap ſur la côte de la Morée, à la diſtance d'environ 2 lieues du cap de Calogréa. On l'appelloit autrefois le promontoire *Arrenius*.

MAURS, (*Géogr.*) petite ville de France en Auvergne, élection d'Aurillac. C'eſt le chef-lieu d'une des quatre prévôtés qui compoſent les états de la haute Auvergne, qu'on ne convoque plus.

MAUSOLÉE, ſ. m. (*Littér.*) on appelle *mauſolées*, ces tombeaux magnifiques

Où ſe perdent les noms des maîtres de la terre,
D'arbitres de la paix, de foudres de la guerre;
Comme ils n'ont plus de ſceptre, ils n'ont plus de flatteurs;
Et tombent avec eux d'une chûte commune,
Tous ceux que la fortune
Faiſoit leurs ſerviteurs.

Ce n'eſt pas qu'on n'ait élevé quelquefois de ſuperbes tombeaux à d'illuſtres citoyens qui avoient bien mérité de leur patrie; mais il faut avouer que ce cas eſt fort rare. Il me ſemble que les Hollandois ſont de tous les peuples modernes, ceux qui ſe ſont les plus diſtingués par leur reconnoiſſance en ce genre, & en même temps ceux qui ont fait paroître le plus de bon goût dans les ouvrages de cette nature. Les *mauſolées* qu'ils ont élevés à leurs amiraux, les repréſentent à nos yeux tels qu'ils étoient, & ſont enrichis de couronnes roſtrales, accompagnées d'ornemens convenables; comme de feſtons d'herbes marines, de coquillages & de corail, qui ont un juſte rapport avec toute l'ordonnance.

Perſonne n'ignore l'origine du nom de *mauſolée*; il vient du tombeau qu'Artémiſe, reine de Carie, fit bâtir en l'honneur du roi Mauſole ſon époux. Ce monument, unique dans l'univers, ſubſiſta plusieurs ſiecles, & faiſoit le plus bel ornement de la ville d'Halicarnaſſe. Il a été mis au nombre des ſept merveilles du monde, tant pour ſa grandeur & la nobleſſe de ſon architecture, que par la quantité & l'excellence des ouvrages de ſculpture dont il étoit enrichi. Les Grecs & les Romains ne ſe laſſoient point de l'admirer; & Pline en a laiſſé une deſcription complete, dont il paroît que la vérité ne ſauroit être conteſtée.

L'étendue de ce *mauſolée* étoit de 63 pieds du midi au ſeptentrion; les faces avoient un peu moins de largeur, & ſon tour étoit de 411 pieds. Il avoit 36 pieds de haut, & renfermoit 36 colonnes dans ſon enceinte. Scopas entreprit la partie de l'orient, & Timothée celle du midi; Léocarés exécuta la partie du couchant, & Bryaxis celle du ſeptentrion. Tous quatre paſſoient pour les plus célebres ſculpteurs qui fuſſent alors. Artémiſe, dans le court intervalle de ſon regne, n'eut pas le plaiſir de voir cet ouvrage conduit à ſa perfec-

tion ; mais Idriéus en pourfuivit l'entre-prife, & les quatre artiftes eurent la gloire de la confommer. On doute encore aujourd'hui, dit Pline, lequel d'eux a le mieux réuffi, *hodieque certant manus*, pour me fervir de fon expreffion. Pithis eut l'honneur de fe joindre à eux, & éleva une pyramide au deffus du *maufolée*, fur laquelle il pofa un char de marbre, attelé de quatre chevaux. *Voyez* de plus grands détails dans Pline, *liv. XXXVI*, & dans Vitruve, *liv. VII.*

Les Latins adopterent le nom de *maufolée*, & le donnerent à tous les tombeaux fomptueux, comme Paufanias nous l'apprend. C'eft ainfi que l'on appelle le fuperbe monument qu'Augufte fit faire pendant fon fixieme confulat, entre le chemin de Flaminius & le Tibre, pour y être enterré avec les fiens. Strabon, *liv. V, pag. 236*, nous en a laiffé la defcription. Il dit que c'étoit un tertre élevé fur une bafe de marbre blanc, & couvert jufqu'au haut d'arbres toujours verds ; qu'à la cime de ce tertre il y avoit une ftatue de bronze d'Augufte ; qu'en bas l'on voyoit les tombeaux de ce prince, de fes parens & de fes domeftiques ; & que derriere l'édifice il y avoit un grand bofquet avec des promenades admirables.

Enfin, le nom de *maufolée* eft celui que Florus donne aux tombeaux des rois d'Egypte, dans lequel, dit-il, Cléopatre s'enferma, & fe fit mourir. La langue Françoife a adopté le nom de *maufolée* dans le même fens que lui donnoient les Romains : elle appelle *maufolées* les tombeaux des rois. (*D. J.*)

MAUTERN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche, au quartier de Vienne, fur le Danube : elle appartient à l'évêque de Paffau ; & elle eft remarquable par le long pont qui la joint avec la ville de Stein de l'autre côté du fleuve, de même que par la bataille que les Hongrois y gagnerent fur les Autrichiens, l'an 1484. (*D. J.*)

MAUVAIS, adj. (*Gramm.*) c'eft l'oppofé de *bon*. On donne ce nom à tout ce qui n'a pas les qualités relatives à l'ufage qu'on fe propofe de faire d'une chofe, à l'utilité qu'on en attend, à l'idée qu'on en a, &c.

MAUVE, (*Hift. natur.*) *Voyez* MONETTE.

MAUVE, *malva*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche ouverte, & profondément découpée. Il s'éleve du fond de cette fleur un tuyau pyramidal chargé le plus fouvent d'étamines. Le piftil fort du calice ; il eft attaché comme un clou à la partie poftérieure de la fleur & au tuyau pyramidal ; & il devient dans la fuite un fruit applati, arrondi, & quelquefois pointu : ce fruit eft le plus fouvent enveloppé du calice de la fleur, & compofé de plufieurs capfules, qui font fi fortement adhérentes tout autour de l'axe, que chaque ftrie du fruit reçoit une capfule, comme s'ils étoient articulés enfemble. Chaque capfule eft remplie d'une femence femblable pour l'ordinaire à un rein. Ajoutez aux caracteres de la *mauve* que les feuilles font découpées moins profondément que celles de l'alcée, & font moins velues & moins blanches que celles de la guimauve. Tournefort, *inft. rei herb. Voyez* PLANTE.

On vient de lire les caracteres de ce genre de plante qui eft très-étendu ; car Tournefort en compte 49 efpeces, au nombre defquelles il y en a trois d'ufage en médecine. Nous ne devons pas oublier de les nommer ici, la *mauve ordinaire*, la *petite mauve*, & celle qu'on appelle la *rofe d'outremer*, ou le frémier, *malva rofea*, dont nous ferons un article à part.

La *mauve ordinaire* eft nommée par J. Bauhin, Tournefort & autres, *malva vulgaris, flore majore, folio finuato.*

Sa racine eft fimple, blanche, peu fibreufe, plongée profondément dans la terre, d'une faveur douce & gluante. Il fort de la même racine plufieurs tiges hautes d'une à deux coudées, cylindriques, velues, remplies de moëlle, branchues, & à peu près de la groffeur du petit doigt. Ses feuilles font arrondies, placées par intervalle fur les tiges, & portées fur de longues queues. Les feuilles du bas de la tige font un peu découpées, & celles du haut le font davantage. Elles font d'un verd foncé, crenelées à leurs bords, couvertes d'un duvet court, & que l'on apperçoit à peine.

Ses fleurs fortent des aiffelles des feuilles,

plusieurs en nombre, portées sur de longs pédicules, grêles & velus; elles sont amples, d'une seule piece, en cloche évasée, partagées presque jusqu'au bas en cinq segmens de la figure d'un cœur, purpurines, rayées de lignes de couleur foncée, & quelquefois elles sont de couleur blanche.

Il sort du fond de la fleur un tuyau pyramidal, chargé d'étamines purpurines, porté sur un double calice, dont l'intérieur est divisé en cinq parties, & marqué de cinq lignes saillantes.

Le calice extérieur est partagé en trois segmens. Il s'éleve du fond du calice un pistil attaché à la partie inférieure & au tuyau de la fleur, lequel se change ensuite en un fruit plat, orbiculaire, semblable à un bouton enveloppé du calice intérieur de la fleur.

Ce fruit est composé de plusieurs graines de figure de reins, environnées chacune d'une capsule propre, membraneuse, tellement attachée à un poinçon fongueux & cannelé, que chaque cannelure reçoit une capsule en maniere d'articulation.

Cette plante vient d'elle-même le long des haies & des chemins, dans les lieux incultes, & sur les décombres: ses feuilles, ses fleurs & ses graines sont d'un très-grand usage.

La *petite mauve* est nommée par J. Bauhin & Tournefort, *malva vulgaris, flore minore, folio rotundo.* Toutes les parties de cette espece de *mauve* sont plus petites que celles de la précédente. Sa racine cependant n'est pas plongée moins profondément dans la terre, & on a peine à l'en arracher. Ses tiges sont plus grêles, plus foibles, plus penchées, plus menues & d'un duvet plus court; la tige du milieu s'éleve & est souvent droite.

Ses feuilles sont plus petites, plus arrondies, & celles qui sont au sommet sont moins découpées, d'ailleurs elles sont plus noirâtres, & en même temps couvertes d'un duvet cendré; mais la principale différence consiste dans les fleurs, qui sont beaucoup plus petites & d'un pourpre blanchâtre, rayé de lignes purpurines.

Cette plante n'est pas moins fréquente que la précédente; elle vient dans les mêmes endroits. On se sert en Médecine de l'une & de l'autre indifféremment. Le suc de la *mauve* est composé d'un sel essentiel ammoniacal, si bien uni à une quantité d'huile & de flegme, qu'ils forment ensemble un suc mucilagineux, qui est détruit par le feu dans l'analyse; cependant c'est de cette substance glutineuse que dépend la principale vertu de la *mauve*.

Cette plante étoit autrefois d'un grand usage parmi les alimens, & tenoit presque en fait d'herbage le premier rang sur les tables: on n'en fait point de cas aujourd'hui; on la relegue chez les apothicaires; & selon les apparences, notre nation ne sera pas la premiere à la ressusciter dans les cuisines. (*D. J.*)

MAUVE SAUVAGE, (*Botan.*) la *mauve sauvage*, ou alcée, *alcea vulgaris*, ne differe de la *mauve* & de la guimauve cultivées, que par la découpure de ses feuilles; & c'est au défaut des deux autres plantes qu'on emploie celle-ci. Son suc est moins visqueux que celui de la *mauve* ordinaire.

MAUVE DES JUIFS, (*Botan. exot.*) c'est le nom vulgaire d'un genre de plante différent de celui de la *mauve*. Les botanistes appellent ce genre de plante *corchorus*, & on la caractérise sous ce mot, *voyez* donc CORCHORUS.

Ce genre de plante renferme quatre especes toutes étrangeres, que l'on ne voit que dans quelques jardins de curieux; mais la principale est commune en Egypte & en Syrie, où elle sert en aliment, selon le rapport de Rauwolf dans ses voyages. (*D. J.*)

MAUVE, (*Pharmacie & Mat. méd.*) on emploie indifféremment en Médecine deux especes de *mauves*; savoir, la *mauve* à grandes fleurs & à feuilles découpées, & la *mauve* à petites fleurs & à feuilles rondes.

Toutes les parties de la *mauve* sont d'usage en Médecine, & principalement les feuilles.

Cette plante étoit comptée autrefois parmi les alimens; les anciens en usoient très-fréquemment pour se rendre le ventre libre; on ne la mange plus aujourd'hui, elle est même presque absolument inusitée en Médecine pour l'intérieur, à l'exception de la conserve qu'on prépare avec les fleurs,

qui même n'eſt pas un remede fort employé.

On emploie les feuilles & les fleurs de *mauve* très-fréquemment dans les cataplaſmes & dans les décoctions pour les lavemens & les fomentations. Cette plante eſt regardée comme éminemment émolliente, elle tient le premier rang parmi les plantes qu'on a appellées *émollientes par excellence.* *Voyez* EMOLLIENTES, *plantes*.

On ſe ſert en effet avec ſuccès à l'extérieur des décoctions de *mauve*, ou de l'herbe entiere réduite en pulpe, contre les tumeurs inflammatoires des parties extérieures, & même contre celles des viſceres du bas-ventre, & principalement de la veſſie. On applique très-communément les feuilles & les fleurs de *mauve* ſous forme de cataplaſme ſur la région de ce viſcere dans les ardeurs & les rétentions d'urine. Les auteurs de matiere médicale ſemblent avoir reconnu dans la *mauve* une vertu ſpécifique contre les maladies des voies urinaires; car ils s'accordent aſſez à preſcrire dans ce cas ſon ſuc, ſa décoction, l'infuſion de ſes fleurs, un ſirop préparé avec le ſuc de ſes feuilles & de ſes fleurs, une conſerve préparée avec les mêmes fleurs, & même une eau diſtillée de toute la plante.

Tous ces remedes, à l'exception du dernier, peuvent être réellement utiles dans ces cas; mais ce ne ſont ici que des propriétés communes à toutes les ſubſtances mucilagineuſes. *Voyez* MUCILAGE.

La décoction de *mauve* donnée en lavement, relâche & ramollit très-utilement le ventre, calme les douleurs des inteſtins dans la dyſſenterie, le teneſme, certaines coliques, *&c.* ce ſont encore ici les propriétés génériques des ſubſtances mucilagineuſes. *Voyez* MUCILAGE.

Cette partie vraiment médicamenteuſe de la *mauve*, le mucilage, ſe détruit dans cette plante par le progrès de la végétation, ou plutôt paſſe des feuilles & des fleurs dans la ſemence. Les feuilles des *mauves* en graines ne contiennent plus qu'une ſubſtance acerbe ſtyptique, dont un des principes eſt un acide aſſez développé pour ſe manifeſter par la couleur rouge qu'il produit dans ces feuilles. Il faut donc avoir attention de n'employer aux uſages médicinaux que nous avons indiqués, que la *mauve* qui commence à donner des fleurs.

Les ſemences de *mauve* poſſedent à peu près les mêmes vertus que les feuilles & les fleurs, on les emploie cependant fort rarement aux mêmes uſages; elles entrent dans quelques compoſitions officinales, adouciſſantes & pectorales, dans le ſirop d'armoiſes, & le ſirop de tortue, par exemple, & elles ne ſont point des ingrédiens inutiles de ces préparations.

La conſerve de fleurs de *mauve* eſt recommandée non-ſeulement dans les maladies des conduits urinaires, comme nous l'avons déjà obſervé, mais encore dans les maladies de la poitrine. (*b*)

MAUVESIN, (*Géogr.*) ville démantelée de France en Armagnac, capitale du vicomté de Fezenzaguel. (*D. J.*)

MAUVIETTE, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* ALOUETTE.

MAUVIETTES, ſ. f. (*Chaſſe.*) ce ſont de petits oiſeaux qui reſſemblent aux alouettes; pour les manger, on les plume, mais on ne les vuide point: on appelle à Paris *mauviettes* les alouettes mêmes.

MAUVIS, TRASTE, TOURET, CALENDROTTE, BOUSSEQUEUE-LONG, *turdus*, *iliacus*, *ſive illas* aut *tilas*, (*Hiſt. nat.*) oiſeau qui eſt de la groſſeur de la grive ou un peu plus petit. Il ne peſe que deux onces & demie; il a huit pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrêmité de la queue: les pattes ſont auſſi longues que la queue: le bec a un pouce de longueur, la piece du deſſus eſt brune, & celle du deſſous eſt en partie brune & en partie jaune; la langue eſt dure & diviſée en pluſieurs filamens à ſon extrêmité; le dedans de la bouche eſt jaune, l'iris des yeux eſt de couleur de noiſette obſcure; les cuiſſes & les pattes ſont d'une couleur de chair pâle. Le doigt extérieur tient au doigt du milieu à ſa naiſſance. Toute la face ſupérieure de cet oiſeau reſſemble beaucoup à celle de la grive ordinaire. Les petites plumes qui recouvrent la face inférieure des ailes, & les côtés deſſous les ailes ſont de couleur orangée, & cette marque fait diſtinguer le *mauvis* de la grive, qui a du jaune au lieu d'orangé ſur les plumes: le ventre &

la poitrine sont blancs comme dans la litorne; la gorge est jaunâtre avec des taches brunes qui sont au milieu de chaque plume. Il y a de pareilles taches sur les côtés du corps, mais toutes ces taches sont plus petites & en moindre nombre que dans la grive ordinaire; on voit au dessus des yeux une longue tache ou bande d'un blanc jaunâtre, qui s'étend depuis les yeux jusque derriere la tête; chaque aile a dix-huit grandes plumes, comme dans toutes les autres especes de grives & dans presque tous les autres petits oiseaux; elles sont d'une couleur châtain ou rousse plus foncée que le reste du plumage; mais les couleurs de ces plumes varient. Il y a des oiseaux de cette espece, dont le bord extérieur des grandes plumes est blanchâtre, d'autres ont ces mêmes plumes entiérement brunes. La pointe de la seconde plume & des huit dernieres est blanche; l'avant-derniere & la derniere des grandes plumes de l'aile a la pointe blanchâtre, de même que celle des dernieres plumes du premier rang qui recouvre les grandes, à commencer d'après la dixieme: la queue a trois pouces & demi de longueur, & elle est composée de douze plumes. On trouve dans l'estomac de cet oiseau des insectes, des limaçons, *&c.* Il est passager, comme la litorne; ces deux especes d'oiseaux arrivent & partent dans les mêmes temps. Willughby, *Ornith.* *Voyez* OISEAU.

MAWARALNAHAR, LE, (*Géogr.*) ce nom est Arabe, & signifie au delà du fleuve ou plutôt au delà du lac d'Arall, que nous nommons *la mer bleue*; mais il se prend en Géographie pour la Transoxane des anciens, c'est-à-dire, pour le pays situé au delà, ou, pour mieux parler, au nord & nord-est de l'Oxus, & à l'orient de la mer Caspienne. Nous appellons cette vaste contrée *le pays des Usbecks*, nation qui la possede aujourd'hui, & dont les princes prétendent tirer leur origine de Ginghiskan.

La partie de cette province la plus célebre dans les histoires orientales est la vaste campagne, appellée *Sogd*, de laquelle la Sogdiane des anciens a pris son nom. Elle a environ 40 de nos lieues en longueur & 20 en largeur. Samarcande en est la capitale; mais on y compte plusieurs autres villes considérables : on y trouve aussi des mines d'or & d'argent.

La province de *Mawaralnahar* fut conquise par les Arabes dans les années de l'Hégire 87, 88 & 89. Ensuite elle tomba sous la puissance des Khowaresmiens, qui en jouirent jusqu'à Ginghiskan. Tamerlan en chassa les successeurs de ce conquérant; & la postérité de Tamerlan en fut dépouillée par Schalbek, sultan des Usbecks, l'an 904 de l'Hégire.

Il faut lire ici d'Herbelot, ou la description de cette province, par Abulféda. (*D. J.*)

MAX D'OR, (*Comm.*) monnoie d'or, qui a cours dans l'électorat de Baviere, & qui vaut 4 thalers ou écus d'empire, & 8 gros, c'est-à-dire, environ 16 liv. 6 sous argent de France.

MAXENCE, (MARCUS VALERIUS), (*Hist. Rom.*) fils de l'empereur Maximien, fut proclamé empereur par les gardes prétoriennes qui conservoient un précieux souvenir des bienfaits de son pere. Il profita de l'absence de Galere Maximien qui étoit occupé dans la guerre d'Illyrie. Il abandonna le soin de cette province pour venir combattre en Italie son rival encore mal affermi. Mais il fut informé dans sa marche que ses troupes étoient résolues de passer dans le camp de son ennemi. Il rentra dans l'Illyrie, tandis que Sévere, qu'il avoit adopté, soutenoit la guerre dans l'Italie où il ne put rassembler les restes épars de son parti. *Maxence* l'assiégea dans Ravenne où il l'obligea de se rendre après lui avoir promis la vie : mais ce vainqueur perfide ne l'eut pas plutôt en son pouvoir qu'il lui fit trancher la tête. Maximien, dégoûté de la vie que ses démêlés avec son fils lui avoient rendue odieuse, s'étrangla; & sa mort laissa *Maxence* sans concurrent à l'empire. L'Afrique qui jusqu'alors avoit refusé de le reconnoître, se rangea sous son obéissance. Il y commit tant de cruautés, que les peuples implorerent l'assistance de Constantin pour briser leur joug. Ce prince avoit alors le gouvernement des Gaules. Il se rendit aux vœux des personnes les plus considérables de Rome qui le sollicitoient de se charger de l'empire. Il entre dans l'Italie où les vieux soldats s'empressent de se ranger sous ses enseignes. Les villes lui

ouvrent leurs portes, & le reçoivent comme leur libérateur. Le tyran, alarmé de ses progrès, reconnut trop tard qu'il avoit un rival redoutable. Il sortit de Rome résolu de terminer la querelle par une bataille. La fortune qui l'avoit jusqu'alors favorisé, lui fit éprouver un humiliant revers. Il fut entiérement défait, & comme il se précipitoit dans sa fuite, il tomba dans le Tibre avec son cheval, & fut englouti sous les eaux en 315, après un regne de six ans. Il avoit fait éclater sa haine contre les chrétiens que Constantin à son avénement à l'empire favorisa par un édit. Sa mémoire fut en horreur aux Romains qu'il avoit accablés d'impôts; exacteur impitoyable, il confisquoit par avarice les biens de ceux qui n'avoient d'autres crimes que d'être riches; & pour justifier ses usurpations, il leur supposoit des crimes qui les faisoient condamner à la mort. Il n'eut aucune des vertus de son pere. Il étoit lent à concevoir des projets, & lâche dans l'exécution. Sa physionomie sinistre manifestoit les vices de son cœur. Son esprit foible & borné étoit incapable de gouverner un grand empire, sur-tout dans ces temps orageux. Il croyoit en imposer par un orgueil insultant qui le fit encore plus détester que l'assemblage de tous ses crimes. (*T—N.*)

MAXILLAIRE, adj. (*Anatomie.*) se dit de quelques parties relatives aux mâchoires. *Voyez* MACHOIRE.

Les glandes *maxillaires* sont au nombre de deux, situées chacune à côté de la face interne de l'angle de la mâchoire inférieure. Il part de la partie postérieure interne de ces glandes un conduit, qu'on appelle *conduit salivaire* de Warthon, & *conduit salivaire* inférieur.

Ces conduits viennent gagner le frein de la langue, où ils se terminent par deux orifices séparés, & quelquefois par un seul commun. *Voyez* LANGUE & FREIN, *&c.*

L'artere *maxillaire* inférieure est cette branche de la carotide externe, qui se distribue aux glandes *maxillaires* sublinguales, *&c. Voyez* CAROTIDE.

L'artere *maxillaire* externe est cette branche de la carotide externe qui passe antérieurement sur le milieu de la mâchoire inférieure à côté du menton; ce qui lui fait donner le nom *d'artere mentonniere*; elle monte sous la pointe du muscle triangulaire vers l'angle des levres où elle produit deux rameaux, dont l'un se distribue à la levre supérieure, & l'autre à la levre inférieure: ces rameaux vont après plusieurs contours s'anastomoser avec de semblables rameaux du côté opposé; l'artere *maxillaire* va ensuite à côté des narines où elle jette quelques rameaux, & vient enfin gagner le grand angle où elle produit plusieurs rameaux qui se distribuent au muscle orbiculaire des paupieres, *&c.* l'un de ces rameaux se porte le long de la partie latérale interne de l'œil, & va s'anastomoser avec une branche de la carotide interne; on l'appelle dans ce trajet, *artere angulaire.*

L'artere *maxillaire* interne vient de la carotide externe vis-à-vis du condyle de la mâchoire inférieure. Entre les petits rameaux qu'elle produit, elle se partage en trois rameaux principaux. Le premier va passer dans l'orbite par la fente *sphéno-maxillaire*, & s'appelle *artere sphéno-maxillaire*, qui se distribue aux narines postérieures par le trou sphéno-palatin, à la dure-mere par la fente spénoïdale, où elle communique avec l'artere épineuse, à la mâchoire supérieure par le canal orbitaire, & communique à sa sortie par le trou orbitaire inférieur avec l'artere angulaire.

Le second rameau se glisse dans le canal de la mâchoire inferieure, se distribue aux dents, & vient communiquer à sa sortie par le trou mentonnier antérieur avec l'artere *maxillaire* externe.

Le troisieme rameau va gagner le trou épineux de la sphénoïde, & se distribuer à la dure-mere; on l'appelle *artere sphéno-épineuse*, ou *artere épineuse*; elle prend quelquefois son origine au dessous de la laringée, quelquefois du premier des trois rameaux de la *maxillaire* interne. *Voyez* LARINGÉE.

Les nerfs *maxillaires* sont de six branches de la cinquieme paire auxquels on donne ce nom. *Voyez* NERF & TRIGÉMEAUX.

Les os *maxillaires* ou les grands os de la mâchoire supérieure sont au nombre de deux, situés l'un à côté de l'autre à la partie antérieure & moyenne de la face

On peut distinguer dans chacun de ces

os, lorsqu'ils sont en situation, cinq faces, une antérieure un peu latérale externe. On remarque, 1°. dans sa partie moyenne la fosse *maxillaire* : 2°. vers son bord supérieur une portion inférieure & interne de l'arcade orbitaire, qui se termine à la partie latérale externe, à une apophyse appellée *orbitaire* ou *apophyse malaire*, à la partie latérale interne, à l'apophyse montante ou apophyse nasale au dessous, & à la partie moyenne de cette arcade du trou orbitaire inférieur ou orifice antérieur du canal orbitaire : 3°. son bord inférieur qui cache la face inférieure, & qui est percé de plusieurs trous, nommés *alvéoles* ; c'est ce qui lui a fait donner le nom d'*apophyse alvéolaire*. 4°. Son bord latéral interne est divisé en deux par l'échancrure nasale à la partie supérieure de laquelle se trouve l'apophyse nasale, & à sa partie inférieure l'épine des narines, située au dessus de la partie latérale interne de l'arcade alvéolaire. 5°. Son bord latéral externe, c'est un petit arc compris entre la partie inférieure des apophyses malaire & alvéolaire.

La face supérieure est légérement concave, triangulaire, & forme la portion inférieure de l'orbite.

On remarque, 1°. à sa partie moyenne une fissure ou fêlure du dessus du canal orbitaire, cette fissure se termine presque à l'angle postérieur de cette face par une gouttiere ; à l'extrêmité de laquelle on a donné le nom de *trou orbitaire postérieur* ; 2°. entre l'angle postérieur & l'apophyse malaire, une échancrure ; 3°. entre ce même angle & l'apophyse montante, un bord échancré à sa partie antérieure pour recevoir l'os unguis.

La face postérieure est renfermée entre l'angle postérieur de la face supérieure, la partie postérieure de l'apophyse malaire, & l'extrêmité postérieure de l'arcade alvéolaire.

On y remarque une grosse tubérosité percée de pusieurs trous.

La face inférieure est inégalement concave, & forme une portion de la voûte du palais.

On voit à sa partie latérale interne & antérieure un demi-canal, qui, avec un pareil du côté opposé, forme le trou incisif.

La face latérale interne est inégalement concave, & forme une partie des fosses nasales.

On remarque, 1°. l'ouverture du sinus *maxillaire*, *voyez* Sinus Maxillaires, qui est une cavité creusée sous l'orbite dans l'épaisseur de l'os ; il a plus ou moins d'étendue, & il en a tant quelquefois, qu'il communique avec les fosses alvéolaires ; il communique avec les fosses nasales par des ouvertures qui sont beaucoup plus élevées que le fond du sinus, & sont situées à la partie postérieure du conduit lacrimal entre le cornet inférieur de l'os ethmoïde & celui du nez : 2°. une gouttiere ou portion du conduit nasal entre la partie antérieure de cette ouverture & la partie postérieure de l'apophyse montante ; 3°. une échancrure à la partie inférieure de ce sinus pour recevoir l'os du palais, & sur cette échancrure postérieurement, un petit trou pour recevoir la petite apophyse de la portion ptérigoïdienne de l'os du palais, & une demi-gouttiere qui, avec celle de la face postérieure du plan vertical de l'os du palais, forme un des trous palatins postérieurs ; 4°. une ligne taillante & transversale, située sur la partie inférieure de l'apophyse montante, & sur laquelle l'extrêmité antérieure du cornet inférieur du nez est posée ; 5°. une crête située à la partie latérale externe plus élevée à sa partie antérieure, & continue avec l'épine des narines ; 6°. un trou situé à la partie latérale externe de la portion la plus élevée de la crête, & qui aboutit au demi-canal de la face inférieure.

Cet os est articulé avec tous les os de la mâchoire supérieure, avec l'os sphénoïde, l'ethmoïde & le coronal. *V.* Sphénoïde, *&c.* *& nos Pl. d'Anat.*

MAXIMES, s. f. (*Gram.*) regle, principe, fondement de quelque art ou science.

Maxime *perfide*, (*Hist. mod.*) se dit principalement d'une proposition avancée par quelques-uns du temps de Cromwel ; savoir, qu'il étoit permis de prendre les armes au nom du roi contre la personne même de sa majesté, & contre ses commissaires : cette *maxime* fut condamnée par un statut de la quatorzieme année du regne de Charles II, *c. iij.*

Maximes, (*Art. milit.*) ce ſont dans la fortification les regles ou les préceptes qui ſervent à la diſpoſition & à l'arrangement des ouvrages qui lui appartiennent. *Voyez* les principales de ces *maximes* au mot Fortification.

Maxime en *Muſique*, adj. eſt le nom qu'on donne à une ſorte de ſemi-ton qui fait la différence du ſemi-ton mineur au ton majeur, & dont le rapport eſt de 25 à 27. On appelle auſſi *dieſe maxime*, l'intervalle qui ſe trouve entre le *ſi* non tempéré & ſon dieſe. *Voyez* Diese. Enfin, on appelle *comma maxime*, ou *comma de Pythagore*, celui dont le rapport eſt de 524288 à 531441. Il eſt l'excès du *ſi* dieſe produit par la progreſſion triple, comme douzieme quinte de l'*ut*, ſur le même *ut* élevé au degré correſpondant. *Voyez* Tempéramment.

Le *comma* eſt un petit intervalle qui ſe trouve en quelque cas entre deux ſons différens ſous le même nom par des progreſſions différentes. On en diſtingue trois: le *comma maxime* dont nous venons de parler; le mineur dont la raiſon eſt de 2215 à 2048; ce qui eſt la quantité dont le *ſi* dieſe, que donne la quatrieme quinte du *ſol* dieſe, pris comme tierce majeure de *mi*, eſt ſurpaſſé par l'*ut* naturel qui lui correſpond. Le *comma* eſt la différence du ſemi-ton moyen au ſemi-ton majeur. 2°. Le *comma majeur* eſt celui qui ſe trouve entre le *mi* produit par la progreſſion triple comme quatrieme quinte, en commençant par *ut* & le même *mi* ou ſa réplique conſidérée comme tierce majeure de cet *ut*. La raiſon en eſt de 80 à 81; c'eſt le *comma* ordinaire, & il eſt la différence du ton majeur au ton mineur.

Maxime, par rapport au temps, eſt une note faite en carré long, avec une queue au côté droit, de cette maniere 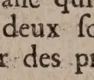; &c. qui vaut huit meſures à deux temps, c'eſt-à-dire, deux longues, & quelquefois trois, ſelon le mode. *Voyez* Mode. Cette ſorte de note n'eſt plus d'uſage depuis qu'on ſépare les meſures par des barres, & qu'on marque avec des liaiſons les tenues ou continuités de ſons. *Voyez* Barres, Mesures.

Maxime, (*Hiſtoire Rom.*) général de l'armée Romaine en Angleterre, ſe concilia l'affection des légions mécontentes de Gratien qui leur avoit préféré un corps d'Alains pour veiller à la ſûreté de ſa perſonne. Ses ſoldats le proclamerent empereur, & leur exemple fut ſuivi par les légions des Gaules. Gratien marcha contre lui; & comme il ſe préparoit à le combattre, il ſe vit abandonné par ſes ſoldats, & réduit à prendre honteuſement la route d'Italie. Il fut aſſaſſiné à Lyon, & *Maxime* eut la cruauté de lui refuſer les honneurs de la ſépulture. La mort de ſon rival ne le laiſſa point poſſeſſeur paiſſible de l'empire. Valentinien, frere de Gratien, ſe réfugia avec ſa mere auprès de Théodoſe qui commandoit dans l'orient. *Maxime*, maître de l'Italie, la regarda comme un pays de conquête. Il y commit toutes ſortes de cruautés & de brigandages. Les ſoldats, à l'exemple de leur chef, profanerent les temples & maltraiterent les citoyens. Il chercha les moyens de ſéduire Théodoſe à qui il fit les plus éblouiſſantes promeſſes. Mais celui-ci, plus politique que lui, l'amuſa par des négociations artificieuſes qui lui donnerent le temps d'aſſembler une armée & d'équiper une flotte. *Maxime* qui s'étoit flatté de lui en impoſer en mettant en mer quelques vaiſſeaux, eſſuya une honteuſe défaite. Son armée de terre fut miſe en déroute ſous les murs d'Aquilée qui fut priſe d'aſſaut. *Maxime*, abandonné de ſes ſoldats, fut amené chargé de chaînes aux pieds de ſon vainqueur qui s'attendriſſant ſur ſon malheur, lui reprocha ſes crimes, & eut la générosité de les lui pardonner. Mais ſes ſoldats à qui il étoit devenu odieux, murmurerent de cette indulgence; & craignant qu'il ne ſe relevât de ſa chûte, ils lui trancherent la tête en 388. Valentinien qui lui avoit diſputé l'empire pendant ſept ans, avoit établi ſa domination dans l'occident. Tandis qu'il s'endormoit à Vienne dans une fauſſe ſécurité, il fut trahi par deux de ſes officiers, Eugene & Arbogaſte, qui l'étranglerent dans ſon lit; c'étoient ces miniſtres de ſang qui avoient maſſacré Gratien. Preſſés par leurs remords & ſans eſpoir de pardon, ils ſe précipite-

rent dans la mer pour se soustraire à l'infamie d'un juste supplice.

Maxime II, (Pétrone) sénateur & consul Romain, jouit d'une grande considération dans l'exercice de ses fonctions pacifiques. Tant qu'il ne fut qu'homme privé, sa vie n'offrit rien à la censure. Riche de toutes les connoissances qui rendent un particulier aimable & essentiel, il apporta dans le commerce de la vie civile les vertus qui en font la sûreté, & les talens qui en font les agrémens. L'amour qu'il sentit pour Eudoxie le rendit ambitieux & criminel. Il épousa la veuve de ce prince infortuné, & dans une ivresse d'amour, il lui découvrit que le desir de la posséder l'avoit porté à assassiner Valentinien. Eudoxie, saisie d'horreur, appelle secrétement Genséric en Italie. Ce roi des Vandales se rendit à des vœux qui flattoient son ambition. Il entre avec son armée dans Rome où *Maxime* croyoit n'avoir d'ennemis que ses remords. Ce lâche empereur au lieu de lui opposer de la résistance, ne voit d'autres moyens que la fuite. Ses soldats s'offrent en vain d'exposer leur vie pour protéger la sienne. Il n'est susceptible que de crainte; & tandis qu'il les sollicite à être les compagnons de sa fuite, ils l'assommerent à coups de pierres, l'an 455. Il n'avoit régné que deux mois & quelques jours. (*T—n.*)

MAXIMIACUM, (*Géogr.*) endroit de la Franche-Comté, où S. Lautein, un des plus anciens moines du pays des Sequanois, établit un monastere de 40 moines à la fin du v siecle. Ce n'est ni *Monay* auprès de S. Lautein, ni *Menay* auprès d'Arbois, comme l'a cru dom Mabillon, parce que ces deux prieurés sont plus nouveaux. Seroit-ce *Mesmay* dans le bailliage de Quingey? du moins cette idée s'accorde avec le nom Latin, qui a dû être *Maximiacum*, qu'on a d'abord écrit *Maixmay*, & ensuite *Mesmay*. (*D. J.*)

MAXIMIANOPOLIS, (*Géogr.*) nom donné par les auteurs à plusieurs villes; savoir, à une ville de la Palestine, à une ville épiscopale de la Pamphylie, à une ville de la Thrace dans la Médie, & à une ville d'Egypte dans la haute Thébaïde. (*D. J.*)

MAXIMIEN HERCULE, (*Hist. Rom.*) né de parens obscurs, n'eut d'autres ressources pour subsister que la profession des armes. Il fut redevable de son élévation à Dioclétien, témoin de sa valeur & son compagnon dans son apprentissage de guerre. *Maximien*, associé à l'empire par la faveur de son ancien ami, n'oublia jamais qu'il étoit son bienfaiteur. Il eut pour lui la docilité d'un enfant qui obéit sans réplique aux ordres d'un pere chéri. Son bienfaiteur lui donna le département de l'Afrique & de la Gaule dont il appaisa les tumultes populaires, autant par sa sagesse que par ses armes. Ses succès lui mériterent les honneurs du triomphe qui lui furent décernés conjointement avec Dioclétien. Il éprouva quelques revers dans la Bretagne qu'il fut obligé d'abandonner à Carause qui l'avoit envahie. Cette honte fut effacée dans le sang de Julianus qui avoit fait soulever l'Afrique. Les Maures vaincus par ses armes furent transplantés dans d'autres contrées. *Maximien*, sollicité par Dioclétien qui se dépouilla de la pourpre, suivit son exemple; & dégoûté des embarras des affaires, il voulut jouir de lui-même, dans le loisir de la vie privée; mais fatigué du poids de son inutilité, il reprit la pourpre à la sollicitation de son fils. Soit par dégoût des grandeurs, ou par mauvaise volonté contre son fils, il l'obligea de s'exhéréder & de se réduire à la condition de simple particulier. Le peuple & l'armée se souleverent contre cette injustice. *Maximien* n'eut d'autre ressource que de se réfugier dans les Gaules où commandoit Constantin qui avoit épousé Faustine sa fille. Son caractere inquiet & remuant ne put se ployer sous les volontés d'un gendre, & ce fut pour s'en débarrasser qu'il engagea sa fille à se rendre complice du meurtre de son époux. Faustine saisie d'horreur parut disposée à commettre ce crime pour le prévenir. Constantin averti par elle fit coucher dans son lit un de ses eunuques, que les meurtriers massacrerent au milieu des ténebres. Constantin survint accompagné de ses gardes. Il reprocha à son beau-pere l'énormité de son crime, & ne croyant pas devoir le laisser impuni, il ne lui laissa que le choix de son supplice. *Maximien*, désespéré d'avoir manqué son coup, s'étrangla à l'âge de 60 ans dont il en avoit régné

vingt-un. Quoiqu'il eût toutes les qualités d'un grand capitaine, il en ternit l'éclat par les vices qui font les grands scélérats. Son élévation ne put corriger la rusticité de ses mœurs féroces. Toutes ses actions rappellerent qu'il étoit né barbare & sans éducation. Il eut l'avarice & la cupidité d'un publicain. Sa figure étoit aussi rebutante que son caractere.

Maximien II fut surnommé l'*Armentaire*, parce qu'étant né de parens pauvres, il avoit passé sa jeunesse à garder les troupeaux. Ce fut par sa valeur que de simple soldat, il parvint aux premiers grades de la guerre. La faveur des soldats le rendit nécessaire à Dioclétien qui le créa César, en lui faisant épouser sa fille Valéria. Tant qu'il n'avoit eu qu'un commandement subordonné, il s'étoit acquis la réputation d'un grand capitaine : il démentit cette idée dans la guerre contre les Goths & les Perses qui le vainquirent dans plusieurs combats. Ses défaites furent imputées à son incapacité. Dioclétien l'obligea de marcher à pied à la suite de son char avec tous les attributs de la dignité impériale. Sensible à cette humiliation, il demanda le commandement d'une nouvelle armée pour réparer la honte de ses anciennes défaites. Plus heureux ou plus sage, il remporta une victoire complete sur Narsès qui lui abandonna son camp, ses femmes & ses enfans. Le vainqueur usa avec humanité de sa victoire; la famille de Narsès n'essuya aucune des humiliations de la captivité : mais il ne lui rendit la liberté qu'à condition qu'on restitueroit toutes les provinces situées en deçà du Tigre, que les Perses avoient envahies. Il succomba sous le poids de ses prospérités. Saisi d'un fol orgueil, il prit le titre de fils de Mars. Dioclétien qui l'avoit méprisé, commença à le craindre, & quelque temps après il se détermina à se démettre de l'empire. *Maximien* après cette abdication monta sur le trône & prit le titre d'Auguste, qu'il déshonora par ses cruautés. Les peuples furent accablés d'impôts, & ceux qui furent dans l'impuissance de les payer, furent exposés à la voracité des bêtes féroces : ce fut contre les chrétiens qu'il exerça le plus de cruautés. Toutes les calamités qui affligerent l'empire leur furent imputées. L'âge qui tempere les passions, ne fit qu'aigrir sa cruauté. Tous les sujets de l'empire furent obligés à donner une déclaration de leurs biens, & ceux qui furent convaincus d'inexactitude, furent punis par le supplice de la croix. Les indigens furent accusés de cacher leurs trésors, & sur cette fausse idée, ils furent jetés dans le Tibre. Ces exécutions barbares le rendirent odieux aux peuples. Maxence, appellé par les vœux des Romains, le força de quitter l'Italie. Les chagrins épuiserent ses forces; il tomba malade, & son corps couvert d'ulceres ne fut plus qu'une plaie. Ce tyran qui dans la santé avoit bravé les dieux & leurs ministres, devint superstitieux en sentant sa fin approcher. Il invoqua toutes les divinités du paganisme qui n'apporterent aucun soulagement à ses maux. Il adressa ensuite ses vœux au Dieu des chrétiens qui rejeta ses prieres. Il mourut au milieu des douleurs les plus aigües qui furent le châtiment anticipé de ses excès monstrueux. Son extérieur déceloit les vices cachés de son ame. Il étoit d'une taille gigantesque & chargé d'embonpoint. Sa voix forte & discordante ne se faisoit entendre que pour faire des menaces ou dicter des arrêts de mort. Les lettres qu'il dédaigna, ne lui prêterent point leur secours pour adoucir sa férocité. Il mourut l'an 311. (*T—N.*)

MAXIMILIEN I, archiduc d'Autriche, (*Hist. d'Allemagne.*) XXVIIIe. empereur depuis Conrad, naquit le 22 mars l'an 1459, de Fréderic le Pacifique, & d'Eléonore de Portugal, & fut élu roi des Romains en 1486 le 16 février : il succéda à son pere l'an 1493, & mourut le 12 janvier 1519.

Le commencement du regne de ce prince offre un mélange de prospérités & de revers. Son mariage avec la princesse Marie, fille & héritiere de Charles le Téméraire, le mit en état de figurer avec les plus puissans potentats de l'Europe, même avant qu'il parvînt au trône de l'empire. Ce mariage fut une source de guerres entre les maisons de France & d'Autriche. Au nombre des provinces qui formoient l'opulente succession de Charles, on comptoit le Cambresis, l'Artois, le Hainaut, la Franche-Comté, & la Bourgogne. La France prétendoit avoir un droit de suzeraineté sur ces provinces,

Louis XI, que l'on détefte comme homme, mais que l'on admire comme roi, devoit commencer par fe faifir des deux Bourgognes, & de plufieurs places dans l'Artois & le Hainaut. La France, foible & malheureufe fous le regne des prédéceffeurs de Louis, parce qu'elle étoit toujours divifée & ennemie de fes rois, fe rendoit redoutable fous un prince qui avoit l'art de fe faire obéir, & qui au rifque d'éprouver des remords, commettoit indifféremment tous les crimes, pourvu qu'ils fuffent avoués par la politique. *Maximilien* favoit ce qu'il avoit à craindre d'un femblable ennemi ; perfuadé que les troupes de la princeffe fon époufe étoient infuffifantes, il implora les princes Allemands qui, mécontens de l'empereur fon pere, lui refuferent des fecours. Les Liégeois feuls embrafferent fon parti. Aidé de ces nouveaux alliés dont la fidélité lui étoit d'autant moins fufpecte, qu'il connoiffoit leur averfion pour la domination Françoife, *Maximilien* prit plufieurs places importantes, battit les François à Guinegafte ; cette victoire ne fut pas décifive. Louis XI eut l'adreffe de lui en dérober tout le fruit en le forçant de lever le fiege de Térouane. La mort de Marie arrivée fur ces entrefaites fournit de nouveaux alimens à cette guerre. *Maximilien* fut regardé comme un étranger, & les états, fur-tout ceux de Flandre, lui contefterent la tutelle & la garde noble du prince Philippe, fon fils, & de la princeffe Marguerite, fa fille. Cette nouvelle conteftation étoit en partie l'effet des intrigues de la cour de France. Elle fe termina à l'avantage de *Maximilien*: ce prince fut déclaré tuteur de Philippe, fon fils ; on lui fit cependant quelques conditions. Il fe déchargea alors des foins de la guerre de France fur fes généraux, & alla à Francfort où les princes de l'empire lui donnerent le titre de roi des Romains. La mort de Louis XI, arrivée peu de temps avant qu'il eût obtenu cette nouvelle dignité, fembloit lui promettre des fuccès heureux du côté de la Flandre où étoit le théatre de la guerre ; mais le peu de difcipline qu'il entretenoit parmi fes troupes, excita une rumeur univerfelle. Les parens de la princeffe défunte, qui fe voyoient éloignés des affaires, & de la perfonne de Philippe, favorifoient l'efprit de révolte. Ils perfuaderent aux Flamands, naturellement ennemis du gouvernement arbitraire, qu'il tendoit à introduire le defpotifme, & à le perpétuer dans fa perfonne. Sur ce bruit qu'autorifoient des actes d'une févérité néceffaire, il fe vit tout-à-coup arrêté dans Bruges ; on le traita avec beaucoup de déférence & de refpect, mais on fit le procès à fes partifans. Il y en eut dix-fept de décapités par l'ordre des états généraux. Il y avoit bien trois mois qu'il étoit dans les fers, lorfque l'empereur Fréderic s'approcha avec une armée, & menaça les rebelles. Les états ne fe laifferent cependant pas abattre, ils fe préparerent à le recevoir. L'empereur & le roi des Romains, qui connoiffoient les fuites d'une guerre civile, fignerent un traité qui les obligeoit à faire fortir de la Flandre toutes les troupes Allemandes, & à faire la paix avec Charles VII, roi de France. On a demandé pourquoi le miniftere du jeune Charles VIII ne profita pas d'une fi heureufe conjoncture. Mais outre que ce miniftere étoit foible, il étoit occupé d'une négociation importante. *Maximilien* avoit formé le projet d'époufer la ducheffe de Bretagne, afin de pouvoir preffer la France de tous les côtés ; il l'avoit même époufée par procureur ; il s'agiffoit donc de rompre, ou plutôt d'empêcher la confommation de ce mariage, & de faire époufer la ducheffe au roi de France, au lieu de la princeffe Marguerite qu'on lui avoit deftinée. Cette négociation réuffit au grand bonheur de la France qui auroit eu les Bretons pour ennemis, & pour ennemis incommodes, au lieu qu'elle put fe flatter de les avoir bientôt pour fujets. Le roi des Romains, pour fe difpenfer d'exécuter les conditions du traité que les Flamands fes fujets lui avoient impofées, alla faire la guerre à Ladiflas Jagellon qui confervoit la baffe Autriche engagée à la couronne de Hongrie pour les frais d'une guerre ruineufe. Il reprit cette province, & força Ladiflas à renouveller leur traité que Fréderic le Pacifique avoit fait avec Mathias. Ce traité qui forçoit Ladiflas à reconnoître *Maximilien* pour fon fucceffeur aux royaumes de Hongrie & de Bohême, pourvu qu'il ne laiffât point d'héritier, préparoit de loin

ces deux états à obéir à la maison d'Autriche. Il avoit à peine conclu cet important traité, qu'on lui apprit que sa prétendue femme, Anne de Bretagne, venoit de consommer un mariage plus réel avec Charles VIII; il en conçut un secret dépit; mais ayant surpris Arras, il profita de cette conquête pour conclure une paix avantageuse. Le roi de France lui céda la Franche-Comté en pleine souveraineté, l'Artois, le Charolois & Nogent, à condition d'hommage. On doit observer que *Maximilien* n'agissoit que comme régent & tuteur de Philippe son fils, titulaire de ces provinces, comme représentant Marie de Bourgogne. Il faut avouer, dit un moderne, que nul roi des Romains ne commença plus glorieusement sa carriere que *Maximilien*. La victoire de Guenegaste sur les François, l'Autriche reconquise, la prise d'Arras & l'Artois gagné d'un trait de plume le couvroient de gloire. Fréderic le Pacifique mourut (1493) peu de temps après la conclusion de ce traité si avantageux à sa maison. L'empire fut peu sensible à cette mort; il y avoit long-temps que le roi des Romains l'avoit éclipsé. *Maximilien* lui succéda sans contradiction, & s'approcha de la Croatie & de la Carniole, que menaçoient les Turcs, gouvernés alors par Bajazet II, successeur du redoutable Mahomet, conquérant de Constantinople & destructeur de l'empire d'Orient. Il épousa à Inspruk, à la honte de l'Allemagne & de sa maison, la niece de Louis Sforce surnommé *le Maure*, auquel il donna l'investiture de Milan. Louis le Maure avoit usurpé ce duché sur Jean Galeas Sforce, son neveu, après l'avoir fait empoisonner. Ni l'amour, ni l'honneur ne présiderent à ce mariage; l'empereur ne fut ébloui que par les sommes que lui apporta sa nouvelle épouse; cinq cent mille florins d'or firent disparoître l'intervalle immense qui étoit entre ces deux maisons. Charles VIII passa dans le même temps en Italie; il y alloit réclamer le royaume de Naples, en vertu du testament de Charles d'Anjou, comte de Provence, qui prenoit toujours le titre de roi des deux Siciles, depuis long-temps enlevées à sa maison. Il fut reçu à Rome dans un appareil qui approchoit de la pompe d'un triomphe. Louis Sforce, le même qui venoit de s'allier à *Maximilien*, lui avoit fourni des secours d'hommes & d'argent. Les succès de Charles furent rapides; il entra dans Naples précédé de la terreur du nom François; mais sa vanité qui lui fit prendre le double titre d'empereur & d'Auguste dont les princes d'Allemagne étoient seuls en possession, lui prépara un retour funeste. *Maximilien* le vit avec un œil jaloux, il se ligua avec la plupart des princes de l'Europe pour lui faire perdre les noms pompeux qu'il avoit eu l'indiscrétion de prendre. Le pape qui lui avoit fait une réception magnifique, Louis Sforce qui avoit facilité ses succès, & les Vénitiens, ceux-ci sur-tout, trembloient de voir s'élever en Italie une puissance rivale de la leur; ils conspirerent pour chasser le conquérant. Ferdinand d'Aragon & Isabelle de Castille entrerent dans cette ligue, qui força Charles de repasser en France, & d'abandonner Naples & ses autres conquêtes en moins de cinq mois. L'empereur, après avoir obligé Charles de sortir de l'Italie, y entra à son tour; mais il fut si mal accompagné qu'il n'y fit rien de mémorable: il n'avoit que mille chevaux & cinq à six mille lanskenets; ce qui ne suffisoit pas pour faire perdre à l'Italie l'idée de son indépendance. Il repassa les Alpes au bruit de la mort de Charles VIII, & fit une irruption sur les terres de France du côté de la Bourgogne. *Maximilien* persistoit à réclamer, pour son fils, toute la succession de Marie. Louis XII rendit plusieurs places au jeune prince qui fit hommage-lige entre les mains du chancelier de France dans Arras pour le Charolois, l'Artois & la Flandre, & l'on convint de part & d'autre de s'en rapporter au parlement de Paris sur le duché de Bourgogne. Cette anecdote est bien honorable pour Louis XII; rien ne peut donner une plus haute idée de sa justice; c'étoit le reconnoître incapable de corrompre un tribunal sur lequel il avoit tout pouvoir. Louis XI n'eût point inspiré cette confiance, plus flatteuse pour la nation que vingt victoires. L'empereur, après avoir ainsi réglé ce différend, jeta un coup-d'œil sur les Suisses qui se donnoient de grands mouvemens pour enlever à la maison d'Autriche le reste des

domaines qu'elle possédoit dans leur pays. Il tâchoit de ramener par les voies de la douceur l'esprit d'une nation que la hauteur de ses orgueilleux ancêtres avoit aliéné. Toute ses tentatives furent infructueuses : les états assemblés dans Zurik s'écrierent tout d'une voix, qu'il ne falloit point avoir de confiance dans *Maximilien*. La guerre devint inévitable, & les Autrichiens ayant été vaincus dans trois batailles, l'empereur fut obligé de rechercher la paix, & de reconnoître l'indépendance des cantons qui furent depuis au nombre de treize par la réunion des villes de Basle, de Schaffhouse & d'Appenzel, qui se fit l'année suivante (1500). Cette guerre contre la Suisse l'empêcha de s'opposer aux progrès de Louis XII en Italie ; mais la perfidie des princes de cette contrée le servit mieux que n'auroient fait les Allemands, s'il eût pu les employer. Cependant pour jouir en quelque sorte des victoires de Louis qui lui demandoit l'investiture de Milan, conquis sur Louis Sforce, son oncle, il mit une condition à son agrément ; savoir, que Louis consentiroit au mariage de Claude, sa fille, avec Charles, son arriere-fils ; c'étoit s'y prendre de bonne heure, Charles étoit à peine dans sa deuxieme année. On prétend que le dessein de *Maximilien*, dans ce projet de mariage, étoit de faire passer un jour le Milanois & la Bretagne à ce petit-fils, prince qui d'ailleurs eut une destinée si brillante. Cet empereur qui travailloit avec tant d'assiduité à élever sa maison, n'avoit que des titres pour lui-même ; il n'avoit aucune autorité en Italie, & n'avoit que la préséance en Allemagne. Ce n'étoit qu'à force de politique qu'il pouvoit exécuter les moindres desseins. L'Allemagne étoit d'autant plus difficile à gouverner, que les princes instruits par ce qui se passoit en France, craignoient que l'on n'abolît les grands fiefs. Les électeurs firent une ligue, & résolurent de s'assembler tous les deux ans pour le maintien de leurs privileges. Cette rivalité entre le chef & les membres de l'empire flattoit sensiblement le pape & les principautés d'Italie qui conservoient encore le souvenir de leur ancienne servitude. Fréderic, son pere, avoit fait ériger l'Autriche en archiduché ; il voulut le faire déclarer électorat, & il ne put réussir. Malgré les contradictions que *Maximilien* éprouvoit dans son pays, sa réputation s'étendoit dans le Nord ; le roi Jean, chancelant sur le trône de Danemarck, de Suede & de Norwege, eut recours à son autorité : *Maximilien* ne manqua pas de faire valoir les droits que ce prince lui attribuoit : il manda aux états de Suede qu'ils eussent à obéir, qu'autrement il procéderoit contre eux selon les droits de l'empire : il ne paroît cependant pas que jamais ils en eussent été sujets ; mais, comme le remarque M. de Voltaire, ces déférences dont on voit de temps en temps des exemples, marquent le respect que l'on avoit toujours pour l'empire. On s'adressoit à lui quand on croyoit en avoir besoin, comme on s'adressa souvent au saint siege pour fortifier des droits incertains. La minorité de Philippe avoit suscité bien des guerres à *Maximilien* ; la mort prématurée de ce prince en excita de nouvelles. Il laissoit un fils enfant, c'étoit Charles de Luxembourg dont nous avons déjà parlé, & qui est mieux connu sous le nom de *Charles-Quint*. Les Pays-Bas refusoient de reconnoître l'empereur pour régent ; les états alléguoient pour prétexte que Charles étoit François, comme étant né à Gand, capitale de la Flandre, dont Philippe, son pere, avoit fait hommage au roi de France. *Maximilien* multiplia en vain tous ses efforts pour engager les provinces à se soumettre, elles refuserent avec opiniâtreté pendant dix-huit mois ; mais enfin elles reçurent pour gouvernante la princesse Marguerite, fille chérie de *Maximilien* : cependant l'empereur faisoit toujours des vœux pour reprendre quelque autorité en Italie, où dominoient deux grandes puissances, savoir, la France & Venise, & une infinité de petites qui se partageoient entre l'une & l'autre, suivant que leurs intérêts l'exigeoient. Ce fut pour satisfaire cet ardent desir qu'il entra dans la fameuse ligue de Cambrai, formée par Jules II ; plus fameuse encore contre la république de Venise assez fiere pour braver tous les princes de l'Europe qui avoient conjuré sa ruine. Louis XII, qui devoit la protéger, ne put résister à l'envie de l'humilier, & de se venger de quelques secours qu'elle avoit fournis à ses

ennemis : il entra dans la ligue, ainsi que le roi d'Espagne qui vouloit reprendre plusieurs villes qu'elle lui avoit enlevées, & auxquelles il avoit renoncé par un traité. Il seroit trop long d'entrer dans le détail de cette guerre ; il nous suffit de faire connoître quelle étoit la politique qui faisoit agir ces princes, & de montrer quelle en fut l'issue. Jules qui en avoit été le premier moteur, & qui rassembloit tant d'ennemis autour de Venise, ne vouloit qu'abaisser cette république, mais non pas la détruire. Elle perdit dans une seule campagne les riches provinces que lui avoient à peine acquises deux siecles de la politique la plus profonde & la mieux suivie. Réduite au plus déplorable état, elle s'humilia devant le pontife qui conspira dès-lors avec Ferdinand pour la relever & la délivrer des François, ses ennemis les plus redoutables. Louis XII, généreux & plein de valeur, ne connoissoit pas cette sage défiance si utile à ceux qui sont nés pour gouverner : il fut successivement joué par le pape & par l'empereur. Ses états d'Italie furent frappés des mêmes coups qu'il venoit de porter à la république. *Maximilien* qui se gouvernoit uniquement par des vues d'intérêt, & qui cédoit toujours aux conjonctures, se déclara contre lui, dès qu'il cessa de le redouter ou d'en espérer, & donna à Maximilien Sforce, fils de Louis le Maure, l'investiture du duché de Milan pour lequel Louis XII lui avoit payé, trois ans auparavant, cent soixante mille écus ; mais ce dont *Maximilien* ne se doutoit pas, c'est que Jules II travailloit sourdement pour le perdre lui-même. Ce prince, abusé par de feintes négociations, comptoit tellement sur l'amitié du pape, qu'il lui proposoit de bonne foi de le prendre pour collegue au pontificat : on a fait des railleries sur cette proposition ; mais si *Maximilien* avoit réussi, c'étoit l'unique moyen de relever l'empire d'occident, en réunissant les deux pouvoirs. Devenu légat de Jules II, comme son collegue, il l'eût facilement enchaîné comme empereur ; mais c'étoit s'abuser étrangement que de s'imaginer pouvoir tromper à ce point Jules, le plus fier & le plus délié des pontifes après Léon X, son successeur ; d'ailleurs, les princes chrétiens étoient trop éclairés sur leurs vrais intérêts, pour qu'on puisse les soupçonner de l'avoir souffert, eux qui tant de fois avoient rampé devant les papes, lors même qu'ils étoient dépourvus de toute puissance temporelle. *Maximilien* n'est donc blâmable que pour avoir proposé un projet qui lui eût attiré sur les bras toute l'Europe. Malgré le refus de Jules, il prenoit souvent le titre de souverain pontife que les Césars avoient toujours porté avec celui d'empereur. Ces deux titres réunis sembloient rendre éternelle la domination de ces hommes fameux, lorsque les barbares du nord vinrent briser cette puissance formidable, qui tenoit l'univers à la chaîne. Le saint siege ayant vaqué par la mort de Jules II, *Maximilien* voulut y monter, après avoir essayé de le partager. Il acheta la voix de plusieurs cardinaux ; mais le plus grand nombre lui préféra le cardinal Julien, qui, né du sang des Médicis, déploya sous le nom de *Léon X*, tout le génie des Côme & des Laurens qui avoient illustré cette maison, à laquelle l'Europe doit ses plus belles connoissances. Animé du même amour de la gloire, mais avec plus de finesse dans les vues, & plus d'aménité dans le caractere que Jules dont il avoit été le conseil, il suivit le même plan, & voyant Venise presque abattue, il se ligua contre Louis XII, avec Henri VIII, roi d'Angleterre, Ferdinand le Catholique & l'empereur dont il devoit consommer la perte, après qu'il auroit réduit le roi de France. Cette ligue fut conclue à Maline (5 avril 1513), en partie par les soins de Marguerite, gouvernante des Pays-Bas ; cette princesse avoit eu beaucoup de part à celle de Cambrai. L'empereur devoit se saisir de la Bourgogne, le roi d'Angleterre, de la Normandie, & le roi d'Espagne qui avoit récemment usurpé la Navarre sur Jean d'Albret, devoit envahir la Guienne : ainsi Louis, qui, peu de temps auparavant, battoit les murs de Venise, & parcouroit l'Italie dans l'appareil d'un triomphateur, se vit réduit à se défendre dans ses états contre les mêmes puissances qui avoient facilité ses succès ; si, au lieu d'entrer dans la ligue de Cambrai, il se fût réuni avec les Vénitiens, il partageoit avec eux le domaine de

de l'Italie, & probablement son auguste maison régneroit encore au delà des Alpes. Cependant cette puissante ligue se dissipa d'elle-même, dès qu'on eut ravi à la France, sans crainte de retour, ce qu'elle possédoit en Italie. *Maximilien* joua dans cette guerre un rôle bien humiliant pour le premier prince de la chrétienté ; il sembloit moins l'allié de Henri VIII, que le sujet de ce prince ; il en recevoit chaque jour une solde de cent écus ; elle eût été de cent mille, qu'il n'eût pas été plus excusable de la recevoir : un empereur devoit se montrer avec plus de dignité. Il accompagna Henri à la fameuse journée de Guinegaste, appellée la *journée des éperons* ; & dans un âge mûr il parut en subalterne dans ces mêmes lieux où il avoit commandé & vaincu dans sa jeunesse. Les grands événemens qui s'accomplirent en Europe sur la fin de son regne, n'appartiennent point à son histoire ; il ne fut que les préparer. On peut consulter les *articles* LOUIS XII, FRANÇOIS I, CHARLES-QUINT, auxquels appartiennent ces détails intéressans. *Maximilien* mourut à Urelz, dans la haute Autriche ; il étoit dans la soixantieme année de son âge, & la vingt-cinquieme de son regne. Il fut vanté dans le commencement de son regne comme un prince qui réunissoit dans le plus éminent degré les qualités brillantes du héros & toutes les vertus du sage. C'est le sort de tous les souverains qui succedent à des princes foibles ; ce n'est pas qu'on veuille obscurcir son mérite. On avoue qu'il n'étoit pas sans capacité, & qu'il en falloit avoir pour se soutenir dans ces temps orageux. A le considérer comme homme privé, l'histoire a peu de défauts à lui reprocher ; il étoit doux, humain, bienfaisant ; il connut les charmes de l'amitié ; il honora les savans, parce qu'il avoit éprouvé par lui-même ce qu'il en coûtoit pour l'être. A le considérer comme prince, il n'avoit pas cette majesté qui imprime un air de grandeur aux moindres actions ; ses manieres simples dégénéroient quelquefois en bassesse ; il ne savoit ni user de sa fortune, ni supporter les revers ; léger & impétueux, un caprice lui faisoit abandonner des entreprises commencées avec une extrême chaleur. Son imagination enfantoit les plus grands projets, & son inconstance ne lui permettoit pas d'en suivre aucun. Allié peu sûr, il fut ennemi peu redoutable ; aimant prodigieusement l'argent, il le dépensoit avec prodigalité ; il sût rarement l'employer à propos, & l'on blâme, sur-tout, les moyens dont il usa pour s'en procurer. Il effaça Fréderic, son pere, de son vivant, & il fut effacé lui-même par Charles-Quint, son arriere-fils : il faut cependant convenir que son regne offriroit moins de taches, s'il eût été le maître d'un état plus soumis. Quand il jetoit un coup-d'œil sur la France obéissante & amoureuse de ses rois, il avoit coutume de dire que s'il avoit deux fils, il voudroit que le premier fût dieu, & le second roi de France. Marie de Bourgogne, sa premiere femme, lui donna trois enfans ; savoir, Philippe, Marguerite & François : il n'en eut point de Blanche-Marie Sforce, mais il en eut un très-grand nombre de ses maîtresses. On distingue George qui remplit successivement les évêchés de Brixin, de Valence & de Liege.

Quant à ce qui pouvoit influer sur le gouvernement, on remarque une promesse aux états de ne faire aucune alliance au nom de l'empire sans leur consentement : c'est la premiere loi qui borna l'autorité des empereurs à cet égard : il proscrivit les duels & tous les défis particuliers ; la peine du ban impérial fut prononcée contre les infracteurs de cette salutaire ordonnance, qui ne fut pas toujours suivie ; & l'on érigea un tribunal suprême qui devoit connoître des différends qui avoient coutume d'arriver entre les états.

Tant que les souverains d'Allemagne n'avoient point été à Rome, ils ne prenoient que le titre de roi des Romains ; *Maximilien* changea cet usage, & se fit donner le titre d'empereur élu, que prirent tous ses successeurs. Des auteurs lui attribuent l'abolition du jugement secret ; mais cet honneur appartient incontestablement à Fréderic le Pacifique, son pere. Son regne est fameux par la découverte du nouveau monde ; découverte si fatale à ses habicans. (*T—N.*)

MAXIMILIEN II, successeur de Ferdinand I, (*Histoire d'Allemagne.*) XXXI^e. empereur depuis Conrad I, né en 1527

de l'empereur Ferdinand I & de l'impératrice Anne de Hongrie, couronné roi des Romains en 1562, élu empereur à Francfort, le 24 novembre de la même année, sacré roi de Hongrie en 1563.

Les commencemens du regne de *Maximilien II* n'offrent rien qui appartienne à l'histoire de ce prince. Il tâcha de concilier les différentes sectes qui diviserent la chrétienté, ou plutôt à les rappeller toutes à l'ancien culte; toutes ses tentatives furent infructueuses. Ces détails concernent l'histoire ecclésiastique, & il en est suffisamment parlé aux articles des différentes sectes. Il eut cependant la guerre à soutenir contre les Turcs, toujours gouvernés par le célebre Soliman II, la terreur & l'effroi des Hongrois sous ses prédécesseurs. La Transilvanie fut la cause de cette guerre. La maison d'Autriche vouloit y entretenir un gouverneur, depuis que Ferdinand avoit acquis cette province de la veuve de Jean Sigismond pour quelques terres dans la Silésie. Le fils de Sigismond, mécontent de l'échange qu'avoit fait sa mere, avoit reparu dans la Transilvanie, & s'y soutenoit par la protection des Turcs. Les commencemens de cette guerre furent heureux: les Autrichiens se signalerent par la prise de Tokai; mais cette conquête ayant alarmé Soliman, ce généreux sultan, chargé d'années, se fit porter devant Rigith, dont il ordonna le siege. Le brave comte de Serin, que sa valeur rendit cher à ses ennemis mêmes, défendoit cette place importante. *Maximilien* devoit le secourir à la tête d'une armée de près de cent mille hommes levés dans ses différens états; mais il n'osa s'approcher de l'endroit où étoit le danger. Le comte de Serin, se voyant abandonné, montra autant de courage que l'empereur montroit de pusillanimité. Au lieu de rendre la ville aux Turcs, ce qu'il eût pu faire sans honte, puisqu'il étoit impossible de la conserver, il la livra aux flammes dès qu'il vit l'ennemi sur la breche, & se fit tuer en en disputant les cendres. Le grand visir, admirateur de son courage & de sa résolution héroïque, envoya la tête de cet illustre comte à *Maximilien*, & lui reprocha d'avoir laissé périr un guerrier si digne de vivre. Ce siege fut mémorable par la mort du sultan, qui précéda de quelques jours celle du comte de Serin. *Maximilien* pouvoit profiter de la consternation que devoit répandre parmi les Turcs la perte d'un aussi grand chef; il ne fit aucun mouvement, & retourna sur ses pas sans même avoir vu l'ennemi. La tranquillité de l'Allemagne fut encore troublée par un gentilhomme de Franconie, appellé *Grombak*. C'étoit un scélérat proscrit pour ses crimes, qui cherchoit à tirer avantage du ressentiment de l'ancienne maison électorale de Saxe, dépouillée de son électorat par Charles-Quint. Il s'étoit réfugié à Gotha, chez Jean Fréderic, fils de Jean Fréderic, auquel la bataille de Mulberg avoit été si funeste. Il s'insinua dans l'esprit de ce duc, dont il fomenta le ressentiment, & l'engagea à déployer l'étendard de la révolte. La fin de cette guerre fut fatale à ses auteurs: Grombak périt sur l'échafaud avec ses complices, principalement pour avoir formé une conspiration contre Auguste, électeur de Saxe, chargé de faire exécuter contre lui l'arrêt de sa proscription. Fréderic, aussi malheureux que son pere, fut relégué à Naples, & son duché de Gotha fut donné à son frere Jean-Guillaume. Un magicien, aposté par Grombak, lui avoit promis une destinée bien différente. Cet imposteur lui avoit fait croire qu'il parviendroit à l'empire dont il dépouilleroit *Maximilien*. La chrétienté étoit menacée du plus grand orage qu'elle eût essuyé. Les troubles auxquels jusqu'alors elle avoit été en proie, s'étoient appaisés par l'autorité des conciles; mais celui de Trente fut méconnu par les luthériens & les autres sectaires: les orthodoxes même en rejetoient plusieurs canons; on ne voyoit point de possibilité de réunir les esprits; tous les princes étoient partagés: Philippe II, qui comptoit pour rien le sang des hommes, & qui le répandit toujours dès que ses plus légers intérêts l'exigerent; Pie V, ce pontife inflexible, & la reine Catherine de Médicis avoient conspiré la ruine des calvinistes; & ce projet s'exécutoit en Flandre, en France, en Espagne, par les crimes & les armes de toute espece. *Maximilien II* vouloit qu'on laissât vivre les peuples au gré de leur conscience, jusqu'à ce qu'on pût les ramener par la voie de la persuasion. Si

l'histoire peint ce prince sans valeur & sans talens dans l'art de la guerre, elle doit les plus grands éloges à sa modération, dans un temps de fanatisme & de discorde, où des rois, égarés par un faux zele & dévorés par l'ambition, se souilloient d'injustices & d'assassinats. Il avoit coutume de dire: *le sang humain qui rougit les autels, n'honore pas le pere commun des hommes.* On est étonné d'entendre M. de Voltaire, cet apôtre du tolérantisme, faire un crime à *Maximilien* d'avoir refusé de seconder le barbare Philippe, dont les ministres égorgeoient sans pitié les malheureux habitans des Pays-Bas. Philippe étoit son cousin; mais *Maximilien*, dans ses sujets voyoit des enfans, & dans tous les chrétiens des freres. Cet empereur, au lieu de céder à la voix d'une cruelle intolérance, permit aux Autrichiens qu'on ne pouvoit ramener, de suivre la confession d'Ausbourg. Le pape, que cette conduite offensoit, saisit toutes les occasions de le mortifier. Il reçut la plainte de Côme II, duc de Florence, qui disputoit l'honneur du pas à celui de Ferrare, & conféra le titre de grand-duc à Côme. C'étoit un attentat contre les droits de l'empire, qui ne permettoient pas au saint Siege d'en conférer les dignités, ni de connoître des différends qui s'élevoient entre les possesseurs des grands fiefs. L'empereur ne manqua pas de réclamer. Il tint ensuite plusieurs dietes; celle de Spire fut la plus mémorable. Les enfans du duc de Gotha y obtinrent les biens qu'il possédoit avant les troubles qu'avoit occasionés la révolte. *Maximilien* y conclut une paix avec Sigismond Lapolski, vaivode de Transilvanie, qu'il reconnut pour souverain de cette province, & Sigismond renonça à toutes ses prétentions sur la Hongrie: il quitta même le titre de roi qu'il avoit conservé jusqu'alors. On corrigea, ou plutôt on voulut corriger différens abus qui s'étoient glissés dans la monnoie. Les privileges de Lubec y furent confirmés. Cette ville riche & commerçante avoit déjà beaucoup perdu de sa splendeur. Les Vénitiens, en guerre avec les Turcs qui leur enlevoient chaque jour quelque possession, firent une ligue avec le roi d'Espagne & le pape. Ils solliciterent l'empereur d'y entrer; mais il aimoit trop la paix pour rompre avec les Ottomans. La mort de Sigismond II, dernier roi de Pologne, du sang des Jagellons, donna naissance à une infinité de brigues. *Maximilien* fit des tentatives secretes pour faire élire Ernest son fils: il vouloit se faire prier; & cette vanité, déplacée sans doute, puisqu'une couronne vaut bien la peine d'être demandée, fut cause que le duc d'Anjou lui fut préféré. Il s'en consola, en assurant l'empire à Rodolphe II, son fils, qu'il fit reconnoître pour roi des Romains. L'abdication du duc d'Anjou qui repassa en France, où il étoit appellé par la mort de Charles IX, lui donna l'espoir de réussir dans ses premiers projets sur la Pologne; mais la faction opposée lui causa une mortification bien grande: elle couronna Jean Battori, vaivode de Transilvanie, qui, pour assurer ses droits, épousa la sœur de Sigismond II. Le czar de Moscovie s'offrit à seconder son ressentiment, & à faire la guerre au nouveau roi, qui mit la Porte dans ses intérêts. *Maximilien* refusa ses services, prévoyant qu'il les paieroit de la Livonie: il ne vouloit pas trahir à ce point les intérêts de l'empire, qui avoit des droits sur cette province. Il se préparoit cependant à déclarer la guerre à Battori, traité à la cour de Vienne d'usurpateur & de tyran, mais qui possédoit les qualités d'un roi. *Maximilien* mourut au moment qu'il alloit allumer les premiers feux de cette guerre. Il laissa un nom cher aux gens de bien, mais méprisé de ces cœurs barbares qui n'estiment un prince que la foudre à la main, & qui n'admirent que les grands succès, qui sont bien plus souvent les fruits du crime que de la vertu. La bulle d'or faisoit une loi aux empereurs de savoir quatre langues; *Maximilien* en parloit six. Ce prince honora les lettres, & récompensa les artistes dans tous les genres. Quiconque se distingua par quelque chef-d'œuvre, éprouva ses largesses. Il eut plusieurs enfans de son mariage avec l'impératrice Marie, sœur de Philippe II. Ceux qui lui survécurent, furent Rodolphe qui lui succéda à l'empire; Ernest qu'il vouloit placer sur le trône de Pologne, & qui fut gouverneur des Pays-Bas; Ferdinand; Matthias qui régna après Rodolphe II; Maximilien, qui fut grand-maître de l'ordre

Teutonique; Albert, qui, après avoir été fucceffivement vice-roi de Portugal, cardinal & archevêque de Tolede, époufa l'infante Ifabelle qui lui apporta les Pays-Bas en dot; & Venceflas. L'archiducheffe Anne, l'aînée de fes filles, fut mariée à Philippe II, fous qui s'opéra la révolution à laquelle la Hollande doit fa liberté. Elifabeth la cadette fut mariée à Charles IX, dont la main égarée par une mere coupable, déshonora l'augufte fang des Bourbons qui l'animoit. (*M—r.*)

MAXIMIN, SAINT, *Sancti Maximini Fanum*, (*Géogr.*) petite ville de France en Provence, au diocefe d'Aix. Il y a dans cette ville une églife de Dominicains qu'on vifitoit beaucoup autrefois, parce que ces religieux prétendent y pofféder les reliques de fainte Marie-Magdelaine, & l'on juge bien qu'ils défendent cette idée avec beaucoup de chaleur; mais la croyance des reliques s'évanouit à mefure que la religion s'éclaire. La ville de *Saint-Maximin* ne devient pas floriffante. Elle eft fur la riviere d'Argens, à 6 lieues S. E. d'Aix, 8 N. de Toulon, 170 S. E. de Paris. *Long.* 23, 42; *lat.* 43, 30. (*D. J.*)

MAXIMUM, f. m. ou *plus grand*, en *mathématiques*, (*Géogr.*) marque l'état le plus grand ou une quantité variable puiffe parvenir, eu égard aux loix qui en déterminent la variation.

Le *maximum* eft par là oppofé au *minimum*. *Voyez* MINIMUM.

Méthode de *maximis* & de *minimis*. La méthode qui en porte le nom eft employée par les Mathématiciens pour découvrir le point, le lieu ou le moment, où une quantité variable devient la plus grande ou la plus petite qu'il eft poffible, eu égard à fa loi de variation.

Si les ordonnées d'une courbe croiffent ou décroiffent jufqu'à un certain terme, paffé lequel elles commencent au contraire à décroître, ou croître; les méthodes qui peuvent fervir à déterminer les *maxima* & *minima* de ces ordonnées, c'eft-à-dire, leurs plus grands ou plus petits états, feront donc des méthodes de *maximis* & *minimis*. Or, lorfqu'il s'agit de déterminer les *maxima* & *minima* de quelque quantité que ce foit, qui croiffe ou décroiffe, jufqu'à un certain terme, on peut fe repréfenter toujours ces quantités comme des ordonnées de courbe; & ainfi les méthodes qu'on peut fuivre dans tous les cas poffibles, fe réduifent à celles qui enfeignent à déterminer les *maxima* & *minima* des ordonnées des courbes.

Suppofons qu'il faille déterminer ce *maximum* ou *minimum* d'une quantité variable ou fluente quelconque, qui entre dans une équation donnée & a deux variables auffi quelconques; la regle prefcrit de trouver d'abord les fluxions, & de fuppofer enfuite $= o$ la fluxion de la variable *ou* fluente qui doit devenir un *maximum*. Par ce moyen, on formera par là une nouvelle équation en fluentes feulement, parce qu'elle ne contiendra d'abord qu'une feule fluxion, par laquelle on pourra la divifer; & cette équation en fluentes étant combinée avec la propofée pour faire difparoître une de leur variable, donnera une réfultante déterminée, d'où l'on tirera, felon qu'on le jugera à propos, ou la pofition du *maximum* cherché, ou fa quantité. Eclairciffons cette méthode par deux exemples.

Nous fuppoferons dans le premier, qu'il s'agit de déterminer les plus grandes ou plus petites ordonnées d'une courbe algébrique. Puifque dans les courbes qui ont un *maximum* ou *minimum*, la tangente TM change enfin en DE, & devient parallele à l'axe. *Pl. d'Anal.*, *fig.* 4 & 26. Il faut donc que dans le cas du *maximum* ou du *minimum* la foutangente PT devienne infinie. Mais cette foutangente $PT = \frac{y\,dx}{dy}$; donc $\frac{y\,dx}{dy} = \infty$, c'eft-à-dire, (au moins y reftant fini, ce qui fait le feul cas du *maximum* ou *minimum* proprement dit) que $dx = \infty$ par rapport à dy, ou bien que $dy = o$ par rapport à dx. Nous prendrons donc l'équation des fluxions de la propofée, & négligeant tous les termes affectés de dy, que nous devons faire en effet $= o$, nous diviferons les autres termes par la feule fluxion dx qu'ils contiendront, & nous ferons de plus ce quotient de cette divifion égal à zéro; cela donnera une nouvelle équation fluente à comparer avec la propofée, pour en tirer au moyen de

leurs réductions en une seule, une résultante en x ou en y seulement, selon qu'on l'aimera le mieux, laquelle servira à découvrir ou la valeur de x convenable au *maximum* ou *minimum* cherché, ou bien la valeur elle-même de ce *maximum* ou *minimum*; sauf à employer, lorsque les circonstances indiqueront de le faire, des moyens abrégés au lieu de la réduction de deux équations en une seule.

Supposons en second lieu, qu'il faille couper une droite AB (*fig.* 6) au point D, de maniere que le rectangle des deux parties AD & DB se trouve être le plus grand qu'il soit possible de construire de la sorte. Nous nommerons AB, a, AD, x; BD sera donc $a - x$ & $AD \times DB = ax - xx$ sera la quantité qui doit être un *maximum*; sa différentielle ou sa fluxion doit donc être $= o$; or, si nous nommons y la quantité variable qui doit devenir un *maximum*, nous aurons

en général . . . $ax - xx = y$.

Donc l'équation de fluxion sera . . . $adx - 2xdx = dy$.

Et négligeant dy qui est $= o$, . . . $adx - 2xdx = o$.

Et par conséquent $a - 2x = o$.

Ou bien enfin . $x = \frac{1}{2}a$.

De sorte qu'il n'y a, pour résoudre le problême, qu'à couper la ligne AB en deux parties égales; donc le carré de la moitié de AB est plus grand que tout le rectangle qu'on pourroit faire de deux autres parties quelconques de AB, lesquelles prises ensemble seroient égales à AB.

On trouve dans les *Mémoires de l'académie des Sciences de Paris* de 1706, un mémoire de M. Guisnée, qui contient plusieurs éclaircissemens sur cette méthode. Ce mémoire, qui peut être utile à certains égards, n'est pas exempt d'erreurs. Elles ont été relevées par M. Saurin, dans un mémoire imprimé en 1723.

La méthode *de maximis & minimis* est fondée sur un principe bien simple. Quand une quantité va d'abord en croissant, & ensuite en décroissant, sa différence est d'abord positive, & ensuite négative; c'est le contraire si elle va d'abord en décroissant, & ensuite en croissant: or, une quantité qui passe du positif au négatif, ou du négatif au positif, doit dans le passage être $= o$ ou $=$ à l'infini. Le passage par zéro est le plus ordinaire; c'est pour cela que la regle la plus commune pour trouver les *maxima* & les *minima*, est de faire la différentielle $= o$; mais il y a aussi des cas où il faut faire la différentielle $= \infty$. Il est vrai que dans ces derniers cas il y a de plus un point de rebroussement à l'endroit du *maximum* ou du *minimum*. *Voyez fig.* 5. Ainsi on peut dire que les vrais points de *maximum* ou de *minimum*, considérés comme des points simples & qui n'ont aucune propriété, sont ceux où $dy = o$.

Cependant le cas de $dy = o$ ne donne pas nécessairement un *maximum* ou un *minimum*; car $dy = o$ indique seulement que la tangente est parallele à l'axe, comme $dy = \infty$ indique seulement que la tangente est perpendiculaire à ce même axe. Or, si le point où la tangente est parallele à l'axe, étoit un point d'inflexion, comme cela peut arriver dans plusieurs cas, alors il est aisé de voir que l'ordonnée passant par le point où $dy = o$, ne seroit ni un *maximum* ni un *minimum*. Pour éclaircir ces difficultés, supposons $\frac{dx}{dy} = Z$, & imaginons une nouvelle courbe qui ait Z pour ordonnée, & pour abscisses les abscisses X de la premiere. On remarquera que pour qu'il y ait un *maximum* ou un *minimum* au point où $z = o$, il faut que les ordonnées z au dessus & au dessous de ce point, soient de différens signes; c'est-à-dire, que si on transporte en ce point l'origine des coordonnées, *voyez* COURBES & TRANSFORMATION DES AXES, & qu'on nomme les coordonnées nouvelles u & t, au lieu de x & z, il faut que l'équation en u & en t soit telle que quand u est infiniment petite, soit positive, soit négative, on ait $u^m = At^n$, m & u étant des nombres entiers positifs & impairs, *voyez* REBROUSSEMENT: or, cela se peut reconnoître par la regle du parallélogramme de M. Newton. *Voyez* SÉRIE *ou* SUITE, & PARALLÉLOGRAMME.

Dans tout autre cas que celui des nombres m & n impairs, le point où $z = o$ ne sera point un *maximum*: de plus, pour

distinguer si ce point donne un *maximum* ou un *minimum*, il n'y a qu'à voir si z est positif ou négatif avant d'être $= o$. Dans le premier cas, l'ordonnée sera un *maximum*; elle sera un *minimum* dans le second : or, le premier cas aura lieu si A est négatif, & le second s'il est positif.

Voilà pour le calcul de $dy = o$. A l'égard du calcul de $dy = \infty$, nous observerons d'abord que c'est une façon de parler très-impropre, que de faire une différentielle $= \infty$, puisqu'une différentielle est une quantité infiniment petite, ou considérée comme telle. *Voyez* DIFFÉRENTIELLE. Ce n'est point dy qu'on fait $= \infty$; c'est le rapport de dy à dx ou z : or, dans ce cas, il faut que l'équation en u & en t soit telle que quand u est infiniment petite, soit positive, soit négative, on ait $u^m = At^n$, m exprimant un nombre négatif impair, & n un nombre positif impair. *Voyez* BRANCHE.

Nous ne faisons ici que donner l'esprit de la méthode. Ceux qui desireront un plus grand détail, peuvent recourir à l'analyse des courbes de M. Cramer, où cette matiere est bien traitée. *Voyez le ch. xj* de cet ouvrage. Souvent au reste la nature du problème seul, sans aucune considération, indique si $dy = o$, donne réellement un point de *maximum* ou de *minimum*, & si c'est le premier cas ou le second. Par exemple, si on propose de trouver un point dans un demi-cercle, tel que le produit des deux lignes menées de ce point aux extrêmités du diametre, soit un *maximum*, on voit bien que la solution de ce problême donnera en effet un *maximum*, & de plus que ce sera un *maximum*, & non pas un *minimum*; car la quantité qu'on cherche est évidemment égale à o à chacune des deux extrêmités du diametre; & cette quantité est toujours réelle entre ces deux extrêmités : donc il y a un ou plusieurs points où elle est nécessairement dans la plus grande valeur possible : car cela doit arriver nécessairement à une quantité qui part de o, & qui y retourne.

Il y a encore une attention à faire dans la recherche du *maximum* ou du *minimum*, c'est qu'après avoir trouvé l'équation en x, qui donne l'abscisse répondant au point cherché, il faut voir non-seulement si cette valeur de x est réelle, mais encore si étant substituée dans l'équation de la courbe, elle donne pour y une valeur réelle; sans ces deux conditions, il n'y a point de vrai *maximum* ni *minimum*. *Voyez* ÉQUATION, ÉVANOUIR, IMAGINAIRE, RACINE, COURBE, &c.

Nous citons ici l'*article* ÉVANOUIR, parce qu'il fournit des méthodes sûres pour faire évanouir telle inconnue qu'on juge à propos d'un certain nombre d'équations, & que par conséquent il sera très-utile dans cette recherche : car on a, 1°. l'équation de la courbe en x & en y; 2°. l'équation du *maximum* aussi en x & en y. Je suppose dans cette équation a au lieu de x, & b au lieu de y, & par la comparaison des deux équations, on aura la valeur de a, & celle de b, par deux équations qui n'auront chacune que x ou y d'inconnues. 3°. On a de plus une équation entre x & z, en faisant $\frac{dy}{dx} = o$ dans l'équation différentielle de la courbe. Ensuite on a $u = x - a$, & $y = z - b$: ce qui donnera une nouvelle équation en u & en t, de laquelle on peut aussi évanouir a & b, si on le juge à propos. En un mot on combinera ces équations entr'elles, de la maniere qu'on jugera la plus facile & la plus expéditive pour parvenir à la solution du problême; & l'*article* ÉVANOUIR, ainsi que toutes les remarques précédentes, fournissent pour cela différens moyens. (*O*)

Conditions de maximum *pour des fonctions, dont la valeur est indéterminée.*

Les géometres du siecle dernier ont résolu plusieurs problêmes particuliers de ce genre, tels que celui du solide de la moindre résistance, de la brachistochrone, des isopérimetres. M. Euler a le premier donné une méthode générale pour le cas où il n'y a que deux variables, où une de leurs différences est supposée constante, & où la fonction contient un nombre indéfini de signes d'intégration, ou bien est donnée par une équation du premier ordre.

Cette méthode est fondée sur la considé-

ration des lignes courbes. M. de la Grange en a donné une autre qui eſt purement analytique, n'a pas beſoin qu'on ſuppoſe une des différences conſtante, s'étend aux équations d'un ordre quelconque, & à un nombre quelconque de variables. Depuis ce temps, M. le chevalier Borda a donné, dans les *mémoires de l'académie des ſciences*, pour l'année 1767, une méthode qui lui eſt propre, & qui partage avec celle de M. Euler l'avantage de donner les formules pour les équations aux différences finies. M. Euler a réſolu les mêmes problêmes que M. de la Grange, par une nouvelle méthode analytique. Enfin, MM. Fontaine & de la Place ont donné des formules pour le même problême; mais leurs méthodes n'ont en elles-mêmes rien de particulier. J'ai fait de mon côté pluſieurs remarques ſur cette matiere, dans mes différens eſſais ſur le calcul intégral.

Je vais donner ici l'eſprit de la méthode de M. de la Grange; le détail ſeroit déplacé dans un ouvrage comme celui-ci:

1°. Soit $\int Z$ une fonction qui doit être un *maximum* ou un *minimum*, Z étant fonction de x, y, z, dx, dy, dz, &c. & aucune différentielle n'étant ſuppoſée conſtante. On aura, à cauſe de la propriété du *maximum*, $\frac{d\int Z}{dx}=0$, $\frac{d\int Z}{d\,dx}=0$, $\frac{d\int Z}{d\,d^2x}=0$, &c., & de même pour chaque variable. Il ne faut donc plus que trouver ces valeurs, ſoit $B=\int Z$, $dB=d\int Z=\int dZ$, ou $d\,dB=dZ$. Si cela poſé, on cherche les valeurs de $\frac{dB}{dx}$, $\frac{dB}{d\,dx}$, &c. on les trouvera au moyen des équations ſuivantes,

$$\frac{dB}{dx}+\frac{d.\,dB}{d\,dx}=\frac{dZ}{d\,dx}$$
$$\frac{dB}{d\,dx}+\frac{d.\,dB}{d\,d^2x}=\frac{dZ}{d\,d^2x}$$

& ainſi de ſuite, il en ſera de même pour chaque variable; on aura donc les valeurs cherchées: mais ces valeurs ne peuvent être données par cette maniere, à moins qu'un terme $\int V dx + V' dy$, &c. qui reſte ſous le ſigne après la comparaiſon de dB avec $\int dZ$, ne ſoit nul, & il doit l'être en général, quelles que ſoient les variables; donc on aura entre elles les équations $V=0$, $V'=0$, &c. or,

$$V=\frac{dZ}{dx}-\frac{d\,dB}{dx}$$
$$V'=\frac{d\,dZ}{dy}-\frac{d\,dB}{dy}, \text{ \&c.}$$

donc on aura, en égalant à zéro ces formules qui ſont données, les équations générales du *maximum*, & les équations auſſi données $\frac{dB}{dx}=0$, &c. $\frac{dB}{dy}$, &c. en donneront les conditions particulieres.

2°. Si Z contenoit $\int Z'$, on auroit dans la différence de Z un terme de la forme $L\,d\int Z'$: or, par l'article précédent, on aura $d\int Z'$ en différence de Z', & un terme de la forme $\int P\,dx$, pour chaque variable. Il y aura donc dans la formule qui reſte ſous le ſigne un terme $\int L\int P\,dx = SH - \int LP\,dx$.

3°. Si Z eſt donné par une équation différentielle $V=0$, on fera $dV=0$, $\int A\,dV = B$, $\int A' B = B'$, juſqu'à ce qu'on ait la valeur de dZ qui doit être égalée à zéro; or, à chaque intégration on aura une équation pour déterminer A, A', &c., & la formule qui devient égale à zéro en même temps que dZ, rentre dans l'article précédent.

4°. Les équations entre les variables étant en même nombre qu'elles, ſi aucune différentielle n'eſt ſuppoſée conſtante, on trouvera que ſi la propoſée eſt telle que Z étant du premier degré d'infiniment petits, il ne contienne que des différences de $\frac{dy}{dx}$, $\frac{dz}{dx}$, &c. multipliés par dx, le nombre des équations ſe réduira toujours à une de moins, & qu'ainſi on aura définitivement une équation poſſible entre deux variables quelconques. Dans les autres cas, il y aura définitivement une équation différentielle à une ſeule variable; alors ce problême a été mal propoſé, & il y aura dans la ſolution une nouvelle variable dont la différence eſt conſtante, & multiplie quelquefois Z pour que $\int Z$ ſoit fini; & il faudra déterminer cette variable par les conditions du problême, ſans quoi il reſteroit indéterminé. Voyez là deſſus les recherches de M. de la Grange & de M. de la Place.

Le problême peut encore rester indéterminé lorsque dans des cas particuliers le nombre des équations se trouve diminué, ou qu'en intégrant celles qui restent entre deux variables on en introduit une troisieme.

5°. Si l'on a une équation entre les dx, dy, dz, &c. en suivant les regles ordinaires pour la recherche du *maximum*, on éliminera une de ces différences dans la valeur de $d\int Z$, & on égalera à zéro les coëfficiens des autres.

6°. Si c'est entre z, y, x, dz, dy, dx, &c. qu'on a une équation, on cherchera par l'article premier une équation entre dz, $dy\, dx$, & on la substituera pour éliminer une de ces différences de la formule $\overline{S\, A dz + B dy + C dx \ldots} = 0$.

7°. Si au lieu de supposer dz, dy, dx, indépendants les uns des autres ou donnés par une équation connue, on se contentoit de supposer qu'ils eussent entr'eux la relation qui doit naître des équations du problême, on trouvera que faisant $A' dz + B' dy + C' dx = 0$, on aura $A \frac{B'}{A'} - B = 0$, $A \frac{C'}{A'} - C = 0$, & à cause de $A' dz + B' dy + C' dz = 0$, $dz + \frac{B}{A} dy + \frac{C}{A} dx = 0$.

8°. Si Z contenoit Φ, Φ étant une fonction inconnue de x, y, z, on auroit pour Φ une équation aux différences partielles.

9°. La partie des coëfficiens de dx qui n'est pas sous le signe $\int$, & les coëfficiens de ddx, &c. ne sont nuls que pour les points extrêmes de l'intégrale $\int Z$. Ainsi, lorsque pour ce point on a des équations entre les dx, ddx, &c. dy, ddy, &c. il faut, comme dans l'article cinq, éliminer autant de ces différences qu'on a de conditions. Le problême seroit toujours possible indépendamment de ces conditions, parce que les coëfficiens sont toujours en moindre nombre que les arbitraires de l'intégrale définitive. Il y a quelque différence dans la maniere dont M. de la Grange & M. le chevalier Borda traitent les équations de ces points extrêmes; mais cette différence est moins dans le fond de la méthode que dans la maniere de considérer les questions proposées: aussi lorsque ces deux géometres appliquent chacun leur méthode à la brachistochrone dont les points extrêmes appartiennent à deux surfaces données, les résultats ne sont différens que parce que l'un suppose nulle au commencement de la brachistochrone la vîtesse que l'autre y suppose finie.

10°. Pour expliquer la méthode de l'article précédent aux fonctions qui contiennent des différences finies, soit ΣZ un *maximum*, on aura $\frac{d\Sigma Z}{dx} = 0$, $\frac{d\Sigma Z}{d\Delta x} = 0$, & ainsi de suite; & pour chaque variable, on fera ensuite $\Sigma Z = B$, $\Delta B = Z$, $d\Delta B = dZ$, & on trouvera $\frac{dZ}{d\Delta x} = \Delta \frac{dB}{d\Delta x} + Q$, Q étant la différence de ΔB prise en ne regardant comme variables que les Δx introduits par la différentiation; or, faisant $\Delta B = B + \Delta B - B$, il est clair que $Q = d.\frac{B + \Delta B}{dx}$, d'où $\frac{dZ}{d\Delta x} = \Delta \frac{dB}{d\Delta x} + d.\frac{B + \Delta B}{dx}$, & ainsi de suite. Par ce moyen, on trouvera les valeurs cherchées de $\frac{dB}{dx}$, $\frac{dB}{dy}$, &c. & on égalera à zéro la quantité qui dans la comparaison de ΔB avec $\Sigma \Delta Z$ sera restée sous le signe, & qui est $\frac{dZ}{dx} - \Delta \frac{d[B + \Delta B]}{dx}$ pour la variable x, & de même pour chacune des autres; le reste comme pour les différences infiniment petites. Voyez le deuxieme appendice de M. de la Grange, & les *mémoires de l'académie*, pour l'année 1770.

Il y a d'autres hypotheses telles que celles des différences partielles de toutes les especes pour lesquelles on peut proposer les mêmes questions; mais je me contenterai de renvoyer au premier appendice de M. de la Grange, au mémoire de M. de Borda, à un mémoire de M. Monge, & à celui que j'ai imprimé dans le vol. de 1770. Le principe fondamental est le même qu'ici, article premier, par exemple, si on veut que $\int S Z$ soit un *maximum*, $\int$, S désignant des intégrales prises par rapport à x ou y seulement, & Z ne contenant que x, y, z, $\frac{dz}{dx}$, $\frac{dz}{dy}$, $\frac{ddz}{dx^2}$, &c. on fera égal à

à zéro la partie du coëfficient de d*Z* qui restera sans les deux signes ∫*S* en comparant d*B* & ∫*S* d*Z*. (*o*)

MAXON, (*Hist. nat.*) *Voyez* MUGE.

MAY, (*Géogr.*) isle d'Ecosse, à l'embouchure du Forth. Elle a un bon havre; on y trouve quantité de poissons, de gibiers, & de gras pâturages. Ses rochers à l'est le rendent inaccessible. *Long.* 15, 22; *lat.* 56, 23. (*D. J.*)

MAYAGUANA, (*Géogr.*) petite isle de l'Amérique septentrionale, & l'une des Lucayes, à douze lieues vers le nord-est des Caïcos. On lui donne 20 milles de cours, entre le sud-est & le nord-ouest. *Long.* 305; *lat septent.* 22, 25. (*D. J.*)

MAYEN, (*Géogr. Magniacum*, petite, mais ancienne ville d'Allemagne, dans le cercle du bas Rhin, & dans l'électorat de Treves, sur la riviere de Nette: elle renferme un château, avec une église collégiale; & elle donne son nom à une grande préfecture qui renferme encore les petites villes de Montreal & de Kayserfesch, & 50 à 60 autres lieux. (*D. G.*)

MAYBERG, (*Géographie.*) montagne d'Allemagne, une de celles qui séparent l'Autriche de la Moravie; elle est fameuse par la bonté & la quantité d'herbes salutaires qu'elle produit. (*D. G.*)

MAYENCE, L'ÉLECTORAT DE, (*Géogr.*) il renferme une étendue plus considérable que l'archevêché. La plus grande partie de cet électorat est entre le Palatinat & Treves autour du Rhin, où sont *Mayence*, Bingen & Hochst. Il comprend le Rhingaw & la Bergstrasse. Il a dans le Palatinat Gersheim & Sobreheim. Il a en Franconie le long du Mein une lisiere, en Thuringe Erfurt, capitale, l'Eisfeld; enfin dans le Hesse, Fritzlar & Amonebourg. (*D. J.*)

MAYENCE, *l'archevêché de*, (*Géogr.*) pays d'Allemagne sur le Rhin, appartenant à l'archevêché de *Mayence*. Le pays qui comprend ce diocese est fort bon. On le divise en deux parties; celle qui est le long du Rhin s'appelle le *Rhingaw*, est fort peuplée & fertile en bons vins; celle qui est du côté de la Franconie s'étend le long du Mein, & comprend les bailliages de Hochst, de Steinheim, & d'Aschaffembourg, le comté de Konigstein, & une partie de celui de Reineck: la maniere dont se fait l'élection de l'*archevêque de Mayence*, ses titres, ses prérogatives ne sont pas des choses qui nous intéressent ici. (*D. J.*)

MAYENCE, (*Géogr.*) ancienne & considérable ville d'Allemagne, dans le cercle du bas Rhin, capitale de l'archevêché & de l'électorat de ce nom, avec une université fondée en 1477, & un archevêché érigé en 747.

Serrarius qui a beaucoup écrit sur cette ville, croit qu'elle a été fondée, ou du moins considérablement agrandie, dix ans avant la naissance de J. C. par Claudius-Drusus-Germanicus, beau-fils de l'empereur Auguste, & frere de Tibere. Il est certain que les Romains en firent une de leurs places d'armes, & que Drusus y séjourna long-temps.

Dans les écrits Latins *Mayence* est nommée *Magotia*, *Moguntia*, *Moguntiacum*; elle est appellée *Mentz* par les Allemands.

Quoique cette ville ne soit pas la plus féconde d'Allemagne en hommes de lettres, il y a néanmoins beaucoup d'apparence que l'invention de l'imprimerie y a pris naissance. Serrarius dit qu'on y conserve encore le premier essai de Guttemberg.

Mayence a joui assez long-temps de plusieurs grands privileges qui la rendoient florissante; mais en 1462, Adolphe, comte de Nassau, s'en empara & lui ôta sa liberté, de sorte que de ville impériale elle devint ville de province. Dans la suite des temps, les Suédois, les Impériaux & les François s'en sont rendus maîtres plusieurs fois. Elle est à présent retournée sous la domination de ses archevêques, qui ont été déclarés par la bulle d'or, les premiers entre les électeurs; foible consolation pour ses habitans!

Cette ville est à la vérité fortifiée, mais elle n'est pas en état de faire une longue défense, à cause des hauteurs qui la commandent. Elle est située sur la rive gauche du Rhin vers l'endroit où ce fleuve reçoit le Mein, & où est un fort bâti par Gustave Adolphe, dont il porte le nom, & un pont de bateaux.

Sa distance est à 7 lieues N. O. de Worms, 6 S. E. de Francfort, 27 N. E.

de Treves, 32 N. Est de Strasbourg, 30 S. E. de Cologne. *Long.* selon Cassini, 25, 51', 30''; *lat.* 49, 54. (*D. J.*)

MAYENNE, (*Botan.*) plante exotique, autrement & mieux nommée mélongene. *Voyez* MÉLONGENE (*Botan.*) La mélongene, *melongena*, est placée par les Botanistes dans le genre des plantes à fleur monopétale, en forme de rosette, profondément découpée. Le pistil qui sort du calice est attaché au milieu de la fleur comme d'un clou, & devient dans la suite un fruit charnu & rempli de semences, semblables pour l'ordinaire à un rein. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

MAYENNE, (*Géogr.*) *Meduana juchelli*, ville de France dans le Maine, avec titre de duché-pairie, érigé en 1573 en faveur de Charles de Lorraine. Elle est sur le Maine, à 15 lieues N. O. du Mans, 17 N. E. de Rennes, 22 N. d'Angers, 52 S. O. de Paris. *Long.* 17; *lat.* 48, 18. (*D. J.*)

MAYEQUES, s. m. plur. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nommoit chez les Mexicains un ordre d'hommes tributaires, à qui il n'étoit point permis de posséder de terres en propre; ils ne pouvoient que les tenir en rentes; il ne leur étoit point permis de quitter une terre pour en prendre une autre, ni de jamais abandonner celle qu'ils labouroient. Les seigneurs avoient sur eux la jurisdiction civile & criminelle; ils ne servoient à la guerre que dans les nécessités pressantes, parce que les Mexicains savoient que la guerre ne doit point faire perdre de vue l'agriculture.

MAYEUR, (*Jurisprud.*) signifie dans quelques provinces ce qu'on appelle ailleurs *maire. Voyez* MAIRE.

MAYO ou MAY, (*Géogr.*) comté d'Irlande, dans la province de Connaught. Il est borné à l'est par le comté de Roscommon, à l'ouest & au nord par l'Océan occidental, & au sud par le comté de Gallway. Ce comté a 58 milles de long & 44 de large. Il abonde en bestiaux, en bêtes fauves, & en miel. *May*, situé sur la riviere de May, en est le chef-lieu, à 25 lieues de Dublin. *Long.* 7, 55; *lat.* 53, 40. (*D. J.*)

MAYO, *isle*, ou L'ISLE DE MAY, (*Géogr.*) l'une des isles du Cap-Verd, au midi occidental de l'isle de Bonneville, & à l'orient de celle de San-Iago. *Mayo* n'a environ que 7 lieues de circonférence. Elle est reconnue de loin par deux montagnes d'une hauteur considérable, & elle est renommée par sa vaste saline, où les vaisseaux de diverses nations, sur-tout des Anglois, vont chercher du sel, qui ne coûte que la voiture, depuis la saline distante d'un demi-mille jusqu'au bord de la mer. *Long.* 356, 10; *lat. septent.* 15, 10. (*D. J.*)

MAYON, (*Comm.*) en Siamois *Seling*, monnoie d'argent qui se fabrique & qui a cours dans les états du roi de Siam. Il est la quatrieme partie du tical, qui vaut trois livres quatre sous six deniers, monnoie de France, à prendre l'once d'argent à six livres dix sous, en sorte que le *mayon* est de seize sous deux deniers de la même monnoie. (+)

MAYONQUE, (*Géogr.*) volcan de l'isle de Luçon, l'une des Philippines, qui jette presque continuellement des flammes. (*D. J.*)

MAYOTTE, ISLE, (*Géogr.*) *Mayota insula*, c'est la plus méridionale des isles Comorres. Elle est située, selon M. de Lisle, dans le canal de Mozambique.

MAZA, s. m. (*Médecine.*) espece de pain d'orge, fait avec de la farine d'orge grillé, humectée de quelque liquide; c'étoit la nourriture du petit peuple, qui le mangeoit cru avec le defrutum ou le miel: le liquide étoit l'oxymel, l'hydromel, le posea ou l'eau. Hippocrate regarde le *maza* comme humectant, & conseille d'en user au printemps plutôt que du froment, comme plus doux & moins nourrissant.

MAZAGAN, (*Géogr.*) *Mazacanum*, place forte d'Afrique, sur la frontiere de la province de Duquéla, au royaume de Maroc. Elle a été fortifiée par les Portugais à qui elle appartient. L'Océan la ferme d'un côté, & elle a de l'autre un fossé large & profond, dont l'eau monte avec celle de la mer. *Long.* 9, 50; *lat.* 33, 5. (*D. J.*)

MAZANDÉRAN ou MAZANDRAN, (*Géogr.*) ville de Perse, qui a donné son nom à une province située au midi de la mer Caspienne. *Voyez* sur cette province

les voyages d'Oléarius & de Pietro della Valle; car ils l'étendent & la bornent un peu différemment. *Long.* de la capitale, *68, 30; lat. 39, 45.* (*D. J.*)

MAZANGRAN, (*Géogr.*) ville d'Afrique, dans la province de Trémecen, à une demi-lieue de la mer, & à 13 lieues d'Oran, vers le levant. *Long.* selon Ptolomée, *30, 30; lat. 33, 45.* (*D. J.*)

MAZANOMON, s. m. (*Litt.*) le *mazanomon*, chez les Romains, étoit originairement un grand rond de bois, sur lequel on mettoit des gâteaux, *maza*. Ensuite ce mot fut employé pour signifier un grand plat, un grand bassin où l'on présentoit plusieurs sortes de viandes. Horace, en décrivant le repas que l'avare Nasidienus s'avisa de donner à Mécene, repas dont les viandes étoient ou gâtées, ou mal choisies, ou mal apprêtées, dit:

Deinde sequuti
Mazonomo *pueri* magno *discerpta ferentes*
Membra gruis, sparsæ sale multo non sine farre.

« Ensuite deux valets nous servirent un » grand bassin, où il y avoit une grue » dépecée, & bien saupoudrée de sel & de » farine, *&c.* » (*D. J.*)

MAZARA, VAL DE, (*Géogr.*) grande contrée de la Sicile, dont elle occupe la partie occidentale. Elle est baignée de tous côtés par la mer, excepté à l'orient, & elle est coupée par diverses rivieres. Leander a donné une description fort détaillée de cette vallée. (*D. J.*)

MAZARA, (*Géogr.*) ancienne ville de Sicile, capitale du val de *Mazara*, sur la côte occidentale de l'isle, à l'embouchure de la riviere du même nom. Elle fut bâtie des ruines de Selunte, si l'on en croit Volteranus, & donna son nom à toute la vallée. Son territoire est également étendu & fertile. Elle est située à 10 lieues S. de Trapani, 22 S. O. de Palerme; son évêché est suffragant de cette derniere ville. *Long. 30, 14; lat. 37, 42.* (*D. J.*)

MAZARIKAN, (*Hist. nat. Botan.*) plante des Indes orientales, dont la fleur est verte comme la plante qui la produit.

MAZARINO, (*Géogr.*) petite ville de Sicile, dans le val de Noto, près de la riviere de la Terra-nova. Quelques-uns ont imaginé que c'est l'ancienne *Mactorium*, dont parle Hérodote, *liv. VII, ch. cliij*; mais ce qui est plus sûr & moins important, c'est qu'elle a donné son nom à la famille dont étoit le cardinal Mazarin. *Long. 32, 46; lat. 36, 51.* (*D. J.*)

MAZERES, (*Géogr.*) en Latin *castrum Mazeris*, petite ville de France dans le comté de Foix; les comtes de Foix y avoient anciennement un château où ils faisoient leur résidence. *Long. 19, 17; lat. 43, 15.* (*D. J.*)

MAZETTE, s. f. (*Maréchall.*), on appelle ainsi un cheval ruiné qu'on ne sauroit faire aller, ni avec le fouet, ni avec l'éperon.

MAZICES *ou* MAZICI, (*Géogr. anc.*) peuples de la Mauritanie Césariense, dont parlent Ptolomée & Ammien-Marcellin. (*D. J.*)

MAZIL, (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent aux princes qui leur sont tributaires lorsqu'ils sont dépossédés de leurs états.

MAZOVIE, *ou* MASSAW, *ou* MASSUREN, (*Géogr.*) en Latin *Mazovia*, province considérable de Pologne dans la haute Pologne. Elle confine au nord avec la Prusse, à l'orient avec la Lithuanie, au midi avec la petite Pologne, & au couchant avec la grande Pologne. Elle est divisée en quatre parties, qui sont les palatinats de Mazovie, de Plosko, de Podlachie, & le territoire de Dobrzin. La Vistule sépare cette province en deux, & y reçoit les rivieres de Buck & de Naren.

La *Mazovie* a pris son nom de Masos, échanson de Miécislas II, roi de Pologne, qui s'empara d'une partie de la province, & qui en fut ensuite dépouillé vers l'an 1040.

Le palatinat propre de *Mazovie* est gouverné par un palatin qui a sous lui sept castellans.

Pour le spirituel, la *Mazovie* est régie par les évêques de Posnanie, de Plosko & de Lucko.

Cette province est divisée en douze territoires; Varsovie en est la capitale.

MAZULA, (*Géogr. anc.*) ou MAXULA,

comme écrit Pline, ville dans l'Afrique propre. Ptolomée y compte deux villes de ce nom; l'une sur la côte, à laquelle il donne le titre de colonie, & l'autre un peu dans les terres. (*D. J.*)

MAZULIT, s. m. (*Marine.*) chaloupe des Indes dont les bordages sont cousus avec du fil d'herbes, & dont les calfatages sont de mousse.

M E

MÉACO *ou* MIACO, (*Géogr.*) grande & célebre ville impériale dans l'isle ou presqu'isle de Niphon au Japon, dont elle étoit autrefois la capitale. Le dairi, c'est-à-dire, l'empereur ecclésiastique, y fait sa résidence avec une ombre d'autorité religieuse, pour le consoler de la véritable, dont l'empereur séculier l'a dépouillé.

Méaco est le grand magasin de toutes les manufactures du Japon, & la principale ville de commerce. Elle est bâtie régulièrement, & toutes ses rues sont coupées à angles droits. On y trouve toutes les marchandises les plus riches & les plus précieuses. On y comptoit en 1675, par un dénombrement fait du peuple distingué par religions, plus de six mille ames. Kœmpfer vous donnera toute la description de cette ville; c'est cet habile & fidele voyageur qu'il faut ici consulter. Le pere Riccioli établit une double position de *Méaco*; savoir, *long.* 156d. 24', ou 157, 23; *lat.* 35, 45 ou 36. (*D. J.*)

MÉAGE, s. m. (*Comm.*) On appelle droit de *méage* dans quelques villes de Bretagne, un droit qu'on paie à l'entrée desdites villes, & qui fait une partie de leurs deniers communs & patrimoniaux. Le *méage* qui se paie à Nantes est de deux sous par muid de sel, de bled, de vin, *&c.*, passant par la ville, tant montant que baissant. *Diction. de Comm.* (G)

MÉAN, s. m. (*Salines.*) cinquieme réservoir d'un marais salant. Il y a environ vingt-deux pieds de large, & il est coupé d'espace en espace par de petites chaussées.

MÉANDRE, LE, (*Géogr. anc.*) en Latin *Mæander*, riviere d'Asie dans l'Ionie, fameuse chez les anciens par la quantité de tours & de détours qu'elle fait avant que d'arriver à son embouchure. Le nom moderne est le *Madre*, *voyez* MADRE.

Pline, *liv. V, ch. xxix*, dit que le *Méandre* baigne quantité de villes, se charge de beaucoup de rivieres, arrose les campagnes d'un limon qui y porte la fertilité, & se jette dans la mer à dix stades de Milet. Il ajoute qu'il a tant de détours dans sa course, qu'il semble remonter vers le pays d'où il vient.

Mais nous n'avons rien de plus joli ni de plus poétique à ce sujet, que la peinture qu'en a faite Ovide dans ses métamorphoses, *l. VIII, v.* 163 & suivans:

Non secùs ac liquidus, Phrygiis Mæandris *in arvis*
Ludit, & ambiguo lapsu refluitque, fluitque,
Decurrensque sibi venturas aspicit undas,
Et nunc ad fontes, nunc in mare versus apertum
Incertas exercet aquas.

Voici la traduction de Thomas Corneille.

Ainsi, comme incertain du chemin qu'il faut prendre,
Serpente avec ses eaux le sinueux Méandre.
On diroit, à le voir descendre & retourner,
Qu'au devant de lui-même il cherche à les mener.
A peine a-t-il coulé vers la mer qui l'appelle,
Qu'amoureux de sa source, il remonte vers elle,
Et rompt en tant de lieux son cours mal assuré,
Qu'il semble en tournoyant qu'il se soit égaré.

Plutarque, dans son *livre des rivieres*, parle des sinuosités du *Méandre* comme d'une chose unique; mais il se trompe: M. de Tournefort nous assure au contraire qu'il s'en faut bien que les contours du *Méandre* approchent de ceux que la Seine fait au dessous de Paris. (*D. J.*)

MÉANDRITE, s. f. (*Histoire nat. Minéralog.*) c'est le nom que quelques naturalistes donnent à une espece de madrépore fossile, plus connue sous le nom de *cerveau de Neptune*. C'est un corps d'une forme orbiculaire, dont la surface est rem-

plie de sillons tortueux qui lui donnent le coup-d'œil d'un *méandre* ou labyrinthe, ou plutôt celui des vagues ou des ondulations. Les naturalistes en ont distingué plusieurs especes, suivant les différences qu'ils ont remarquées dans les sillons que l'on voit à leur surface. Comme on a toujours cherché à multiplier les noms dans l'histoire naturelle, on en a donné un grand nombre au corps dont nous parlons, empruntés des ressemblances qu'on y trouvoit ou qu'on croyoit y trouver. C'est ainsi qu'on l'a nommé *cerebites*, *erotylus*, *placenta coralloidea*, *coralloide*, *unduletus*, *kymatites*, &c.

MÉAO, (*Géogr.*) petite isle de la mer des Indes, entre les Moluques, au couchant de Ternate, avec un bon havre. Le clou de girofle n'y réussissoit pas moins qu'aux Moluques. *Longitude* 144, 40; *lat.* 1, 12.

MÉATES, *Mœatæ*, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de l'isle de la grande Bretagne, dont Zonare & Dion Cassius font mention dans la vie de Sévere. Ils étoient auprès du mur qui coupoit l'isle en deux parties. Cambden pense que c'est le Northumberland.

MEAUX, (*Géogr.*) ancienne ville de France, capitale de la Brie, avec un évêché suffragant de Paris. Le chœur de la cathédrale passe pour un chef-d'œuvre.

L'ancien nom Latin de *Meaux* est *Gatinum*, que Ptolomée place sous le peuple *Meldæ*. Elle a eu le sort de quantité d'autres villes qui ont quitté leur vrai nom pour prendre celui de leur peuple. On a dit avec le temps, *Meldarum* ou *Meldorum urbs*, & enfin *Meldi* ou *Meldæ*.

Le territoire de *Meaux* étoit d'abord de la Belgique, ensuite de la Gaule Lyonnoise, enfin il appartint à la province de Sens, qui a été la métropole de *Meaux* jusqu'à la fin de l'année 1622, que Paris fut érigé en métropole.

Cette ville avoit une grande considération sous la premiere race des rois de France, & devint la premiere où le calvinisme prit faveur, & par conséquent une de celles qui a le plus souffert des tristes guerres sacrées.

Elle est dans un pays fertile en bled, en prairies & en bétail, sur la *Marne*, à 4 lieues N. O. de Coulomiers, 7 N. O de Rozay, 8 S. E. de Senlis, 10 N. E. de Paris. *Long.* selon Cassini, 20^{d}. 24', 45''; *lat.* 48, 57', 36''. (*D. J.*)

MÉCAXOCHITL, s. m. (*Histoire des drogues.*) petit poivre long d'Amérique, que les habitans du pays mettent dans leur chocolat. Le chevalier Hans-Sloane l'appelle en Latin *piper longum, humilius, fructu ex summitate caulis propendente*. Il croît dans la nouvelle Espagne, & l'on n'en trouve que chez les droguistes curieux.

Hermandez décrit la plante qui le porte comme étant une plante sarmenteuse longue de deux empans, à feuilles larges, grasses, arrondies, odoriférantes & acrimonieuses au goût. Ses tiges sont rondes, lisses & entortillees; il en part des pédicules unis qui rampent sur terre: à l'origine de chaque feuille sortent des racines fibreuses & filamenteuses. Le fruit ressemble beaucoup à du poivre long. (*D. J.*)

MÉCELLAT, (*Géogr.*) petite province d'Afrique sur la côte de la Méditerranée, à 12 lieues E. de Tripoli; sa capitale est, selon les apparences, la *Macomada* d'Antonin, autrefois le siege d'un évêché, & maintenant un village. (*D. J.*)

MECHANEUS, (*Mythol.*) surnom de Jupiter; il signifie celui qui *bénit* les entreprises des hommes, du verbe μηχανέυομαι, *j'entreprends*. Il y avoit à Argos au milieu de la ville, un cippe de bronze d'une grandeur médiocre, qui soutenoit la statue de Jupiter *Méchanéen*. Ce fut devant cette statue que les Argiens, avant que d'aller au siege de Troie, s'engagerent tous par serment à périr plutôt que d'abandonner leur entreprise. (*D. J.*)

MÉCHANCETÉ, s. f. & MÉCHANT, adj. (*Morale.*) nouveau terme fait pour notre nation en particulier, & qu'il faut définir. C'est une espece de médisance débitée avec agrément & dans le goût du bon ton. Il ne suffit pas de nuire, il faut surtout amuser, sans quoi le discours le plus *méchant* retombe plus sur son auteur que sur celui qui en est le sujet.

La *méchanceté* dans ce goût, dit l'auteur des mœurs, se trouve aujourd'hui l'ame de certaines sociétés de notre pays, & a

cessé d'être odieuse sans perdre son nom : c'est même une mode ; cependant les éminentes qualités n'auroient pu jadis la faire pardonner, parce qu'elles ne peuvent jamais rendre autant à la société que la *méchanceté* lui fait perdre, puisqu'elle en sape les fondemens, & qu'elle est par là, sinon l'assemblage, du moins le résultat des vices. Aujourd'hui la *méchanceté* est réduite en art : elle tient communément lieu de mérite à ceux qui n'en ont point d'autre, & souvent leur donne de la considération dans plusieurs cotteries. Les petits *méchans* subalternes se signalent ordinairement sur les étrangers que le hasard leur adresse, comme on sacrifioit autrefois dans quelques contrées ceux que leur mauvais sort y faisoit aborder. Les *méchans* du haut étage s'en tiennent à leurs compatriotes, & les sacrifient impitoyablement au moindre trait heureux qui se présente à leur esprit, & qui peut porter coup. C'est ainsi qu'en un seul jour ils flétrissent la réputation de plusieurs personnes, qui n'ont d'autre tort que d'en être connues. La vertu tremble à leur aspect, & la médisance leur prête ses couleurs les plus odieuses ; mais qu'ils sachent qu'à l'instant qu'ils amusent, leur *méchanceté* les fait détester des honnêtes gens. Tout le monde devroit encore s'accorder à les tourner en ridicule. Je ne crois pas qu'en général les François soient nés avec ce caractere de *méchanceté* qu'on leur reproche ; naturellement touchés de la vertu, ils la respecteroient si l'exemple & la coutume n'étoient les tyrans de tous leurs usages. (*D. J.*)

MÉCHANICIEN, s. m. (*Médec.*) on appelle de ce nom ceux d'entre les médecins modernes qui, après la découverte de la circulation du sang, & l'établissement de la philosophie de Descartes, ayant secoué le joug de l'autorité, ont adopté la méthode des géometres dans les recherches qu'ils ont faites sur tout ce qui a rapport à l'économie animale, en tant qu'ils l'ont regardée comme une production de mouvemens de différente espece, soumis à toutes les loix de la méchanique, selon lesquelles se font toutes les opérations des corps dans la nature.

Dans cette idée, le corps animal, par conséquent le corps humain, est considéré comme une véritable machine ; c'est-à-dire, comme un corps composé, dont les parties sont d'une telle sorte de matiere, de figure & de structure, que par leur connexion, elles sont susceptibles de produire des effets déterminés pour une fin préétablie.

Les *Méchaniciens* ont vu, dans cette machine animée, des soutiens ou appuis, dans les pieds qui servent à porter tout le corps ; des colonnes ou piliers, dans les jambes qui peuvent le soutenir dans une situation perpendiculaire ; des voûtes, dans l'assemblage des os de la tête, de la poitrine ; des poutres, dans la position des côtes ; des coins, dans la figure des dents ; des leviers, dans l'usage des os longs ; des puissances appliquées à ces leviers, dans le jeu des muscles ; des poulies de renvoi, dans la destination des anneaux cartilagineux des grands angles des yeux ; des forces de pressoir, dans l'action de l'estomac sur les alimens ; le méchanisme des soufflets, dans celui de la respiration ; l'action d'un piston, dans celle du cœur ; l'effet des cribles, des filtres, dans la surface des vaisseaux, qui distribuent les fluides à travers les orifices des vaisseaux plus petits & de genre différent, dont elles sont percées ; des réservoirs, dans la vessie urinaire, dans la vésicule du fiel ; enfin, des canaux de différens calibres, dans les différens conduits qui contiennent des fluides, qui ont un cours ; ce qui particuliérement a fait regarder le corps animal, comme une véritable machine hydraulique, dont les effets sont produits, renouvellés, conservés par des forces semblables à celles du coin, du ressort, de l'équilibre, de la pompe, *&c.*

De ces considérations introduites dans la théorie de la Médecine, il s'ensuivit qu'elle parut avoir pris une face entiérement nouvelle, un langage absolument différent de celui qui avoit été tenu jusqu'alors. Quelques idées chymiques se joignirent d'abord à ces nouveaux principes. Pour trouver une puissance motrice dans la machine construite, on eut recours à la matiere subtile, à des fermens pour produire des expansions, des ébullitions, des effervescences dans les fluides, qui pussent être des causes d'impulsion, de mouvement progressif, propres à

retenir selon les loix méchaniques, hydrauliques, la circulation, le cours de la masse des humeurs distribuées dans leurs différens canaux.

Mais l'hypothese de Descartes & de ses sectateurs sur le principe du mouvement circulatoire, ayant été combattue & détruite par Lower, cet auteur y en substitua une autre, qui fut adoptée par Baglivi, & qui a eu beaucoup de partisans; dans laquelle il établissoit une réciprocation d'action systaltique & diastaltique entre les fibres élastiques de la substance du cœur, & celles des membranes du cerveau: mais comme dans une machine susceptible de résistances, de frottemens entre les parties qui la composent, l'équilibre & le repos succéderoient nécessairement bientôt à un pareil principe de mouvement, & que d'ailleurs l'expérience anatomique a appris que le cœur peut continuer à avoir du mouvement indépendamment du cerveau, cette opinion de Lower a resté sans fondement: on a cru pouvoir y suppléer par l'influence du fluide nerveux attiré dans les fibres du cœur par l'action stimulante, irritante du seul volume du sang, en tant qu'il dilate, qu'il force les parois de cet organe musculeux.

Mais dans ce systême, qui est celui de Vieussens, & qui a été long-temps celui de l'école de Montpellier, la cause premiere de cette influence du fluide nerveux, quelque modification qu'on lui suppose, restant inconnue, & toutes les explications physiques & méchaniques que l'on en a données, paroissant insuffisantes, les sthaaliens & tous les médecins autocratiques ont prétendu qu'elle devoit être attribuée à une puissance intelligente, selon eux, la nature qui n'est pas différente de l'ame même, sans avoir égard à ce que le cœur séparé du corps est encore susceptible de mouvemens contractiles, répétés; mais comme ce prétendu principe moteur ne s'accorde point avec les faits, les observations, on en est venu à faire convenir Sthaal même, que la recherche des causes du mouvement automatique dans le corps humain, est une recherche stérile, en même temps que l'on a avoué que les ressorts du méchanisme ne peuvent en fournir le principe, qu'il semble que l'on ne peut trouver qu'en le cherchant dans une cause physique, telle que l'irritabilité, cette qualité mobile de la matiere animée, sur laquelle on a des observations incontestables, & dont les principaux organes de la circulation paroissent particuliérement doués, de maniere qu'il paroît propre à concilier tous les phénomenes; mais une qualité de cette nature supposeroit toujours une premiere cause qui nous est inconnue. *Voyez* IRRITABILITÉ.

Cependant, dit Boerhaave, (*comment. in propr. instit.* §. 40) si les différentes parties du corps animal ont réellement du rapport avec les instrumens méchaniques, tels que ceux qui ont été mentionnés ci-devant, elles ne peuvent être mises en action, que selon les mêmes loix de mouvement, qui conviennent à cet instrument; car toutes les forces des organes consistent dans leurs mouvemens, & ces mouvemens, par quelque cause qu'ils soient produits, ne peuvent se faire que selon les loix générales de la méchanique, quoique ces causes soient inconnues; parce que ce n'est pas des causes dont il s'agit à cet égard, mais d'effets qui ne peuvent qu'être soumis à ces loix.

Combien ne se fait-il pas de mouvemens dans la nature qui sont très-grands, très-multipliés, mais dont nous ignorons les causes! cependant ces mouvemens se font selon les loix communes à tout ce qui est matiere. Quoiqu'on ne connoisse pas la cause du magnétisme, on ne laisse pas d'observer que ses effets s'operent d'une maniere fixe & invariable, que l'on peut saisir, & qui étant bien connue, sert de regle dans l'application que l'on peut en faire pour multiplier les phénomenes, les expériences.

Il en est de même du corps humain; il produit des effets dont les causes sont très-obscures: mais après tout, ces effets se réduisent à mettre en mouvement des fluides dans des vaisseaux qui reçoivent & distribuent, comme des pompes foulantes, à élever des poids par le moyen de cordes mises en jeu, *&c.*; ce qui ne fait que des opérations semblables à celles qui se font par des causes purement méchaniques; ces opérations sont soumises aux mêmes loix du

mouvement qui leur font communes avec tous les corps.

Les élémens des fluides font des molécules folides; s'ils font mis en mouvement, ce ne peut être que d'après les mêmes loix qui reglent les mouvemens de tous les folides; & l'action d'un fluide quelconque, confidéré par rapport à fa maffe, eft la fomme du mouvement de chacune des particules qui la forment.

Mais quoiqu'on ne puiffe pas difconvenir que ces loix générales font obfervées dans tous les mouvemens de l'économie animale, elles ne font pas les feules qui en déterminent la regle. Les vaiffeaux du corps humain ne font pas des corps fermes, d'une réfiftance invincible, comme les canaux des machines inanimées: ceux-là font compofés de parties flexibles, élaftiques, fufceptibles d'alongement, d'extenfion, de raccourciffement, de contraction, alternatives. Nos fluides ne font pas un liquide pur, homogene, comme eft cenfé l'être le fluide des machines hydrauliques; ils font compofés d'un mêlange d'eau, de fel, d'huile & de terre, qui font des parties fufceptibles de s'attirer, de fe repouffer fenfiblement entr'elles, felon les différens degrés d'affinité, de force, de cohéfion dont elles font douées les unes par rapport aux autres; en forte que comme les fluides du corps humain font en conféquence affujettis à des loix qui leur font propres, outre celles qui leur font communes avec les fluides en général, dont ils s'éloignent à proportion de la différence qu'il y a entre l'eau & nos liqueurs; de même nos vaiffeaux font foumis à d'autres loix qu'à celles qui conviennent à des canaux inflexibles, dans lefquels font tenus des fluides incompreffibles.

Ainfi il eft des phénomenes dans le corps humain dont on ne peut point rendre raifon par les feuls principes méchaniques, hydrauliques ou hydrauftatiques: ainfi il n'eft pas étonnant que l'événement n'ait pas répondu à l'attente de ceux qui croyoient pouvoir regarder toutes les opérations de l'économie animale, au moins à l'égard des fonctions vitales, comme les fimples effets d'une machine hydraulique; parce que le corps humain eft une machine d'un genre bien différent, en tant qu'elle eft fufceptible de mouvemens accidentels, dépendans de la volonté, & que le principe de ces mouvemens, ainfi que la plupart de ceux que l'on obferve dans l'économie animale, paroît n'avoir rien de commun avec celui des mouvemens que l'on obferve dans les machines inanimées.

Donc, quoique le corps humain ait plufieurs rapports qui lui font communs avec les autres corps dans la nature, il ne s'en fuit pas moins qu'il faut diftinguer ce qu'il a de propre & de relatif à des loix particulieres, qu'on ne peut faifir que d'après l'obfervation des phénomenes de l'économie animale, dans l'état de fanté & dans celui de maladie; en forte qu'on ne peut ufer de trop de précaution pour faire une jufte application des principes de la fimple méchanique, à la phyfique du corps humain, pour éviter de tomber dans les erreurs où font tombés la plupart des médecins *méchaniciens* de ce fiecle, qui ayant voulu ne confidérer l'homme que comme un être corporel, relativement à fa qualité d'animal, ont cru très-mal-à-propos trouver l'exemple du véritable mouvement perpetuel dans la difpofition phyfique & méchanique de fes parties, comme dans la colombe de Roger Bacon; d'où ils croyoient pouvoir déduire la caufe & les effets de tous leurs mouvemens, de toutes leurs actions.

Mais, comme on y trouve un affemblage de caufes plutôt qu'une caufe unique, leur concours ne nous permet pas d'apprécier féparément leurs produits; toutes fe contre-balancent & fe combattent les unes les autres; elle déguifent réciproquement la part qu'elles ont aux différentes actions: c'eft ce qui rend fi difficile de connoître, d'apprécier, d'eftimer les poids & les mefures de la nature, & de les exprimer par des nombres.

Cependant, dit l'illuftre M. de Senac, dans fa préface de fon *traité du cœur*, dont nous extrairons ici quelques réflexions fur l'abus de l'application de la méchanique à la théorie de la Médecine, tout a été foumis au calcul; la manie de calculer eft devenue, parmi la plupart des médecins éclairés de ce fiecle, une maladie épidémique: la raifon & les égaremens font des remedes inutiles. On a calculé la quantité du fang, le nombre

bre des vaisseaux capillaires, leurs diametres, leur capacité, la force du cœur & de la circulation, l'écoulement de la bile, le jet de l'urine; on a poussé l'extravagance si loin en ce genre, qu'on a entrepris de fixer les doses des remedes par les ordonnées d'une courbe, dont les divers segmens représentent la durée de la vie humaine; c'est ainsi qu'on ne peut éviter de donner dans le ridicule, lorsqu'on veut traiter, avec un esprit géométrique, des matieres qui n'en sont pas susceptibles; c'est ainsi que les uns élevent la force du cœur jusqu'à celle d'un poids de trois millions de livres, que d'autres la réduisent à la force d'un poids de huit onces.

Croiroit-on, continue notre auteur, que des physiciens célebres, tels que Borelli & Keill, que des physiciens guidés par les principes d'une science qui porte avec elle la lumiere & la certitude, aient vu, dans ces principes, des conséquences si opposées? Ce ne sont pas en général les calculs qui sont faux, ils ne pechent que parce qu'ils ne sont appuyés que sur de fausses suppositions.

Ces écrivains, par leurs erreurs, ont préparé à leurs critiques une victoire facile. Michelotti & Jurin ont méprisé la géométrie de Borelli, si estimable néanmoins dans la plus grande partie de son traité *de motu animalium*, celle de Morland & de Keill: d'autres ont censuré ces critiques si éclairés sur les fautes des autres, & si aveugles sur leurs propres défauts. Voilà donc la géométrie armée contre la géométrie, sans qu'on puisse faire retomber sur cette science la honte de ces dissentions, qui ne regarde que les physiciens qui en ont abusé, comme on abuse de la raison, sans qu'on puisse jamais en conclure qu'il faut la rejeter & n'en plus faire usage.

L'application de la géométrie est plus difficile que la géométrie même: peut-être que dans mille ans on pourra en appliquer les principes aux phénomenes de la nature; encore même y en a-t-il dont on peut assurer qu'ils s'y refuseront toujours.

Mais, de toutes les sciences physiques auxquelles on a prétendu appliquer la géométrie, il paroît qu'il n'y en a pas où elle puisse moins pénétrer que dans la médecine. Avec le secours de la géométrie, les médecins seront sans doute des physiciens plus exacts; c'est-à-dire, que l'esprit géométrique qu'ils prendront dans la géométrie, leur sera plus utile que la géométrie même; ils éviteront des fautes grossieres, dans lesquelles ils tomberoient sans ce secours: en quoi ce jugement peut parfaitement se concilier avec celui d'Hippocrate, dans sa lettre à son fils Thessalus, où il lui recommande l'étude de la géométrie, comme d'une science qui sert non-seulement à rendre l'esprit juste, mais de plus à l'éclairer & à le rendre propre à discerner tout ce qu'il importe de savoir dans la médecine.

Il n'en est pas moins vrai de dire que les médecins qui, en traitant de leur art, ne parlent que de méchanique, & hérissent leurs ouvrages de calculs, ne font le plus souvent qu'en imposer aux ignorans, qui regardent les figures & les calculs, auxquels ils ne comprennent rien, comme le sceau de la vérité, qui est ordinairement si éloignée des ouvrages dans lesquels ils croient qu'elle est manifestée. Ces auteurs profonds se parent d'une science étrangere à leur art; &, sans le soupçonner, ils s'exposent au mépris des vrais géometres. N'est-ce pas un contraste frappant que la hardiesse avec laquelle les médecins calculent, & la retenue avec laquelle les plus grands géometres parlent des opérations des corps animés?

Suivant M. d'Alembert, dans son admirable ouvrage sur l'hydrodynamique, le méchanisme du corps humain, la vîtesse du sang, son action sur les vaisseaux se refusent à la théorie; on ne connoît ni le jeu des nerfs, ni l'élasticité des vaisseaux, ni leur capacité variable dans les différens individus, ainsi que la consistance, la ténacité du sang & les degrés de chaleur dans les différens organes.

Quand chacune de ces choses seroit connue, ajoute cet auteur célebre, la grande multitude des élémens qui entreroient dans une pareille théorie, nous conduiroit vraisemblablement à des calculs impraticables; c'est un des cas les plus composés d'un problême, dont le plus simple est fort difficile à résoudre.

Lorsque les effets de la nature sont trop

compliqués pour pouvoir être soumis à nos calculs, l'expérience est le seul guide qui nous reste ; nous ne pouvons nous appuyer que sur des inductions tirées d'un nombre de faits. Il n'appartient qu'à des physiciens oisifs de s'imaginer qu'à force d'algebre & d'hypotheses, ils viendront à bout de dévoiler les ressorts du corps humain.

De telles raisons d'un si grand poids n'excusent pas cependant l'ignorance de ceux qui, sans le secours de la géométrie, croient pouvoir pénétrer dans le méchanisme du corps humain ; tous leurs pas seront marqués par des erreurs grossieres ; ils ne sauroient apprécier les objets les plus simples ; tout ce qui aura quelque rapport avec la solidité, l'étendue des surfaces, l'équilibre, les forces mouvantes, le cours des liqueurs, sera un écueil pour eux : si la géométrie ne nous ouvre pas les secrets de la nature dans les corps animés, elle est un préservatif nécessaire ; c'est un flambeau qui, en éclairant nos pas, nous empêche de faire des chûtes honteuses, qui en occasioneroient bien d'autres. Les erreurs sont plus fécondes que la vérité ; elles entraînent toujours avec elles une longue suite d'égaremens.

On ne peut donc décrier que l'abus des mathématiques dans la médecine, & non pas les mathématiques elles-mêmes ; parce que ce seroit proscrire les ouvrages de ce siecle les plus savans, & qui en général répandent le plus de lumiere sur la théorie de l'art : tels sont ceux des Bellini, Borelli, Malpighi, Michelotti, Valsalva, Baglivi, Lancisi, Pitcarn, Keill, Jurin, Bianchi, Freind, Boerhaave, Sauvage, Lamure, Hamberger, Halles, Haller, *&c.*

Voyez les dissertations de Michelotti, Strom, Boerhaave, sur l'article *du raisonnement méchanique dans la théorie de la médecine. Voyez* MÉDECINE, ÉCONOMIE ANIMALE, NATURE, *&c. M.* D'AUMONT.

MÉCHANICIEN, s. m. (*Math.*) c'est celui qui s'occupe de l'étude de la méchanique, & qui en recule les limites. *Voyez* MÉCHANIQUE. On appelle encore *méchanicien*, un artiste appliqué à la construction de machines en général. Un machiniste est un *méchanicien* ; un horloger est un *méchanicien* ; un faiseur d'automates est un *méchanicien* ; c'est dans cette derniere signification qu'on appella *méchanicien* Architas, & que nous appellons *méchaniciens* M. Vaucanson & le célebre M. Jaquet Droz de la Chaux-de-Fond, près de Neufchâtel. (*D. F.*)

MECHANIQUE, s. f. (*Ordre encycl. ent. raison. phil.* ou *scienc. science de la nat. Mathém. Mathém. mixt. Méchanique.*) partie des mathématiques mixtes, qui considere le mouvement & les forces motrices, leur nature, leurs loix & leurs effets dans les machines. *Voyez* MOUVEMENT & FORCE. Ce mot vient du grec μηχανὴ, *machine* ; parce qu'un des objets de la *méchanique* est de considérer les forces des machines, & que l'on appelle même plus particuliérement *méchanique* la science qui en traite.

La partie des *méchaniques* qui considere le mouvement des corps, en tant qu'il vient de leur pesanteur, s'appelle quelquefois *statique*, (*voyez* GRAVITÉ, *&c.*) par opposition à la partie qui considere les forces mouvantes & leur application, laquelle est nommée par ces mêmes auteurs *méchanique*. Mais on appelle plus proprement *statique*, la partie de la *méchanique* qui considere les corps & les puissances dans un état d'équilibre, & *méchanique* la partie qui les considere en mouvement. *Voyez* STATIQUE. *Voyez* aussi FORCES MOUVANTES, MACHINE, EQUILIBRE, *&c.*

M. Newton, dans la *préface de ses Principes*, remarque qu'on doit distinguer deux sortes de *méchaniques*, l'une pratique, l'autre rationnelle ou spéculative, qui procede dans ses opérations par des démonstrations exactes ; la *méchanique* pratique renferme tous les arts manuels qui lui ont donné leur nom. Mais comme les artistes & les ouvriers ont coutume d'opérer avec peu d'exactitude, on a distingué la *méchanique* de la géométrie, en rapportant tout ce qui est exact à la géométrie, & ce qui l'est moins à la *méchanique*. Ainsi cet illustre auteur remarque que les descriptions des lignes & des figures dans la géométrie, appartiennent à la *méchanique*, & que l'objet véritable de la géométrie est seulement d'en démontrer les propriétés, après en avoir supposé la description. Par consé-

quent, ajoute-t-il, la géométrie est fondée sur des pratiques *méchaniques*, & elle n'est autre chose que cette pratique de la *méchanique* universelle, qui explique & qui démontre l'art de mesurer exactement. Mais comme la plupart des arts manuels ont pour objet le mouvement des corps, on a appliqué le nom de *géométrie* à la partie qui a l'étendue pour objet, & le nom de *méchanique* à celle qui considere le mouvement. La *méchanique* rationnelle, prise en ce dernier sens, est la science des mouvemens qui résultent de quelque force que ce puisse être, & des forces nécessaires pour produire quelque mouvement que ce soit. M. Newton ajoute que les anciens n'ont guere considéré cette science que dans les puissances qui ont rapport aux arts manuels; savoir, le lévier, la poulie, *&c*; & qu'ils n'ont presque considéré la pesanteur que comme une puissance appliquée au poids que l'on veut mouvoir par le moyen d'une machine. L'ouvrage de ce célebre philosophe, intitulé *Principes mathématiques de la Philosophie naturelle*, est le premier où on ait traité la *méchanique* sous une autre face & avec quelque étendue, en considérant les loix de la pesanteur, du mouvement, des forces centrales & centrifuges, de la résistance des fluides, *&c*. Au reste, comme la *méchanique* rationnelle tire beaucoup de secours de la géométrie, la géométrie en tire aussi quelquefois de la *méchanique*, & l'on peut par son moyen abréger souvent la solution de certains problêmes. Par exemple, M. Bernouilli a fait voir que la courbe que forme une chaîne, fixée sur un plan vertical par ses deux extrêmités, est celle qui forme la plus grande surface courbe, en tournant autour de son axe; parce que c'est celle dont le centre de gravité est le plus bas. *Voyez*, dans les *Mém. de l'acad. des Scienc. de 1714*, le mémoire de M. Varignon, intitulé, *Réflexions sur l'usage que la* méchanique *peut avoir en géométrie*. Voyez aussi CHAINETTE.

MÉCHANIQUE, adj. signifie ce qui a rapport à la *méchanique*, ou qui se regle par la nature & les loix du mouvement. *Voyez* MOUVEMENT.

Nous disons dans ce sens, *puissances méchaniques*, *propriétés* ou *affections méchaniques*, *principes méchaniques*.

Les *affections méchaniques* sont les propriétés de la matiere qui résultent de sa figure, de son volume & de son mouvement actuel. *Voyez* MATIERE & CORPS.

Les *causes méchaniques* sont celles qui ont de telles affections pour fondement. *Voyez* CAUSE.

Solutions méchaniques, ce sont celles qui n'emploient que les mêmes principes. *Voyez* SOLUTION.

Philosophie méchanique, c'est la même qu'on appelloit autrefois *corpusculaire*, c'est-à-dire, celle qui explique les phénomenes de la nature, & les actions des substances corporelles par les principes *méchaniques*; savoir, le mouvement, la pesanteur, la figure, l'arrangement, la disposition, la grandeur ou la petitesse des parties qui composent les corps naturels. *Voyez* CORPUSCULE & CORPUSCULAIRE, ATTRACTION, GRAVITÉ, *&c.*

On donnoit autrefois le nom de *corpusculaire* à la philosophie d'Epicure, à cause des atomes dont ce philosophe prétendoit que tout étoit formé. Aujourd'hui les Newtoniens le donnent par une espece de dérision à la philosophie cartésienne, qui prétend expliquer tout par la matiere subtile, & par des fluides inconnus, à l'action desquels elle attribue tous les phénomenes de la nature.

Puissances méchaniques, appellées plus proprement forces mouvantes, sont les six machines simples auxquelles toutes les autres, quelque composées qu'elles soient, peuvent se réduire, ou de l'assemblage desquelles toutes les autres sont composées. *Voyez* PUISSANCE & MACHINE.

Les *puissances méchaniques* sont le lévier, le treuile, la poulie, le plan incliné, le coin & la vis. *Voyez* les articles qui leur sont propres, BALANCE, LÉVIER, *&c.* On peut cependant les réduire à une seule; savoir, le lévier, si on en excepte le plan incliné qui ne s'y réduit pas si sensiblement. M. Varignon a ajouté à ces six machines simples, la *machine funiculaire*, ou les poids suspendus par des cordes, & tirés par plusieurs puissances.

Le principe dont ces machines dépen-

dent eſt le même pour toutes, & peut s'expliquer de la maniere ſuivante.

La quantité de mouvement d'un corps eſt le produit de ſa vîteſſe, c'eſt-à-dire, de l'eſpace qu'il parcourt dans un temps donné, par ſa maſſe; il s'enſuit de là que deux corps inégaux auront des quantités de mouvement égales, ſi les lignes qu'ils parcourent en même temps ſont réciproquement proportionnelles à leurs maſſes, c'eſt-à-dire, ſi l'eſpace que parcourt le plus grand, dans une ſeconde par exemple, eſt à l'eſpace que parcourt le plus petit dans la même ſeconde, comme le plus petit corps eſt au plus grand. Ainſi ſuppoſons deux corps attachés aux extrêmités d'une balance ou d'un lévier, ſi ces corps ou leurs maſſes ſont en raiſon réciproque de leurs diſtances de l'appui, ils ſeront auſſi en raiſon réciproque des lignes ou arcs de cercle qu'ils parcourroient en même temps, ſi l'on faiſoit tourner le lévier ſur ſon appui; & par conſéquent ils auroient alors des quantités de mouvement égales, ou, comme s'expriment la plupart des auteurs, des momens égaux.

Par exemple, ſi le corps *A* (*Pl. méch.*, *fig.* 4) eſt triple du corps *B*, & que dans cette ſuppoſition on attache les deux corps aux deux extrêmités d'un lévier *A B*, dont l'appui ſoit placé en *C*, de façon que la diſtance *B C* ſoit triple de la diſtance *A C*, il s'enſuivra de là qu'on ne pourra faire tourner le lévier ſans que l'eſpace *B E*, parcouru par le corps ſitué en *B* ſe trouve triple de l'eſpace *A D* parcouru en même temps par le corps élevé en *A*, c'eſt-à dire, ſans que la vîteſſe de *B* ne devienne triple de celle de *A*, ou enfin ſans que les vîteſſes des deux corps dans ce mouvement ſoient réciproques à leurs maſſes. Ainſi les quantités de mouvement des deux corps ſeront égales; & comme ils tendent à produire des mouvemens contraires dans le lévier, le mouvement du lévier deviendra par cette raiſon abſolument impoſſible dans le cas dont nous parlons; c'eſt-à-dire, qu'il y aura équilibre entre les deux *corps*. *Voyez* EQUILIBRE, LÉVIER & MOUVEMENT.

De là ce fameux problême d'Archimede, *datis viribus, datum pondus movere*. En effet, puiſque la diſtance *C B* peut être accrue à l'infini, la puiſſance ou le moment de *A* peut donc auſſi être ſuppoſé auſſi grand qu'on voudra par rapport à celui de *B*, ſans empêcher la poſſibilité de l'équilibre. Or, quand une fois on aura trouvé le point où doit être placé le corps *B* pour faire équilibre au corps *A*, on n'aura qu'à reculer un peu le corps *B*, & alors ce corps *B*, quelque petit qu'il ſoit, obligera le corps *A* de ſe mouvoir. *Voyez* MOMENT. Ainſi toutes les *méchaniques* peuvent ſe réduire au problême ſuivant.

Un corps A avec ſa vîteſſe C, & un autre corps B étant donnés, trouver la vîteſſe qu'il faut donner à *B*, *pour que les deux corps aient des momens égaux*. Pour réſoudre ce problême, on remarquera que puiſque le moment d'un corps eſt égal au produit de ſa vîteſſe, par la quantité de matiere qu'il contient, il n'y a donc qu'à faire cette proportion, *B* : *A* :: *C* : à un quatrieme terme, & ce ſera la vîteſſe cherchée qu'il faudra donner au corps *B*, pour que ſon moment ſoit égal à celui de *A*. Auſſi dans quelques machines que ce ſoit, ſi l'on fait en ſorte que la puiſſance ou la force ne puiſſe agir ſur la réſiſtance ou le poids, ou les vaincre actuellement ſans que dans cette action les vîteſſes de la puiſſance & du poids ſoient réciproques à leur maſſe, alors le mouvement deviendra abſolument impoſſible. La force de la puiſſance ne pourra vaincre la réſiſtance du poids, & ne devra pas non plus lui céder; & par conſéquent la puiſſance & le poids reſteront en équilibre ſur cette machine, & ſi on augmente tant ſoit peu la puiſſance, elle enlévera alors le poids; mais ſi on augmentoit au contraire le poids, il entraîneroit la puiſſance.

Suppoſons, par exemple, que *A B* ſoit un lévier, dont l'appui ſoit placé en *C*, & qu'en tournant autour de cet appui, il ſoit parvenu à la ſituation *a*, *C*, *b*, (*fig.* 2 *Méchan.*) la vîteſſe de chaque point du lévier aura été évidemment, dans ce mouvement, proportionnelle à la diſtance de ce point à l'appui ou centre de la circulation. Car les vîteſſes de chaque point ſont comme les arcs que ces points ont décrits en même

temps, lesquels sont d'un même nombre de degrés. Ces vîtesses sont donc aussi entr'elles comme les rayons des arcs de cercles par chaque point du lévier, c'est-à-dire, comme les distances de chaque point à l'appui.

Si l'on suppose maintenant deux puissances appliquées aux deux extrêmités du lévier, & qui fassent tout à la fois effort pour faire tourner ses bras dans un sens contraire l'un à l'autre, & que ces puissances soient réciproquement proportionnelles à leur distance de l'appui, il est évident que le moment ou effort de l'une pour faire tourner le lévier en un sens sera précisément égal au moment de l'autre pour le faire tourner en sens contraire. Il n'y aura donc pas plus de raison, pour que le lévier tourne dans un sens que dans le sens opposé. Il restera donc nécessairement en repos, & il y aura équilibre entre les deux puissances : c'est ce qu'on voit tous les jours, lorsqu'on pese un poids avec une romaine. Il est aisé de concevoir par ce que nous venons de dire, comment un poids d'une livre peut sur cette machine faire équilibre avec un poids de mille livres & davantage.

C'est par cette raison qu'Archimede ne demandoit qu'un point fixe hors de la terre, pour l'enlever. Car, en faisant de ce point fixe l'appui d'un lévier, & mettant la terre à l'extrêmité d'un des bras de ce lévier, il est clair qu'en alongeant l'autre bras, on parviendroit à mouvoir le globe terrestre avec une force aussi petite qu'on voudroit. Mais on sent bien que la proposition d'Archimede n'est vraie que dans la spéculation; puisqu'on ne trouvera jamais ni le point fixe qu'il demandoit, ni un lévier de la longueur nécessaire pour mouvoir le globe terrestre.

Il est clair encore par là que la force de la puissance n'est point du tout augmentée par la machine, mais que l'application de l'instrument diminue la vîtesse du poids dans son élévation ou dans sa traction, par rapport à celle de la puissance dans son action; de sorte qu'on vient à bout de rendre le moment d'une petite puissance égal, & même supérieur à celui d'un gros poids, & que par là on parvient à faire enlever ou traîner le gros poids par la petite puissance. Si, par exemple, une puissance est capable d'enlever un poids d'une livre, en lui donnant dans son élévation un certain degré de vîtesse, on ne fera jamais, par le moyen de quelque machine que ce puisse être, que cette même force puisse enlever un poids de deux livres, en lui donnant dans son élévation la même vitesse dont nous venons de parler. Mais on viendra facilement à bout de faire enlever à la puissance le poids de deux livres, avec une vîtesse deux fois moindre, ou, si l'on veut, un poids de dix mille livres, avec une vîtesse dix mille fois moindre.

Plusieurs auteurs ont tenté d'appliquer les principes de la *méchanique* au corps humain; il est cependant bon d'observer que l'application des principes de la *méchanique* à cet objet ne se doit faire qu'avec une extrême précaution. Cette machine est si compliquée, que l'on risque souvent de tomber dans bien des erreurs, en voulant déterminer les forces qui la font agir; parce que nous ne connoissons que très-imparfaitement la structure & la nature des différentes parties que ces forces doivent mouvoir. Plusieurs médecins & physiciens, surtout parmi les Anglois, sont tombés dans l'inconvénient dont je parle ici. Ils ont prétendu donner, par exemple, les loix du mouvement du sang, & de son action sur les vaisseaux; & ils n'ont pas pris garde que pour réussir dans une telle recherche, il seroit nécessaire de connoître auparavant une infinité de choses qui nous sont cachées, comme la figure des vaisseaux, leur élasticité, le nombre, la force & la disposition de leurs valvules, le degré de chaleur & de ténacité du sang, les forces motrices qui le poussent, *&c.* Encore, quand chacune de ces choses seroit parfaitement connue, la grande quantité d'élémens qui entreroient dans une pareille théorie, nous conduiroit vraisemblablement à des calculs impraticables. *Voyez* LE DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

MÉCHANIQUE, (*Mathém.*) est encore d'usage en mathématiques, pour marquer une construction ou solution de quelque problême qui n'est point géométrique, c'est-à-dire, dont on ne peut venir à bout

par des descriptions de courbes géométriques. Telles sont les constructions qui dépendent de la quadrature du cercle. *Voyez* CONSTRUCTION, QUADRATURE, &c. *Voyez* aussi GÉOMÉTRIQUE.

Arts méchaniques. Voyez ART.

Courbe méchanique, terme que Descartes a mis en usage pour marquer une courbe qui ne peut pas être exprimée par une équation algébrique. Ces courbes sont par là opposées aux courbes algébriques ou géométriques. *Voyez* COURBE.

M. Leibnitz & quelques autres les appellent *transcendantes* au lieu de *méchaniques*, & ils ne conviennent pas avec Descartes qu'il faille les exclure de la géométrie.

Le cercle, les sections coniques, &c. sont des courbes géométriques, parce que la relation de leurs absides à leurs ordonnées est exprimée en termes finis. Mais la cycloïde, la spirale, & une infinité d'autres sont des courbes *méchaniques*, parce qu'on ne peut avoir la relation de leurs absides à leurs ordonnées que par des équations différentielles, c'est-à-dire, qui contiennent des quantités infiniment petites. *Voyez* DIFFÉRENTIELLE, FLUXION, TANGENTE, EXPONENTIELLE, &c. (O)

Les vérités fondamentales de la *méchanique*, en tant qu'elle traite des loix du mouvement, & de l'équilibre des corps, méritent d'être approfondies avec soin. Il semble qu'on n'a pas été jusqu'à présent fort attentif, ni à réduire les principes de cette science au plus petit nombre, ni à leur donner toute la clarté qu'on pouvoit desirer; aussi la plupart de ces principes, ou obscurs par eux-mêmes, ou énoncés & démontrés d'une maniere obscure, ont-ils donné lieu à plusieurs questions épineuses. En général on a été plus occupé jusqu'à présent à augmenter l'édifice, qu'à en éclairer l'entrée, & on a pensé principalement à élever, sans donner à ses fondemens toute la solidité convenable.

Il nous paroît qu'en applanissant l'abord de cette science, on en reculeroit en même temps les limites, c'est-à-dire, qu'on peut faire voir tout à la fois, & l'inutilité de plusieurs principes employés jusqu'à présent par les méchaniciens, & l'avantage qu'on peut tirer de la combinaison des autres; pour le progrès de cette science; en un mot, qu'en réduisant les principes on les étendra. En effet, plus ils seront en petit nombre, plus ils doivent avoir d'étendue, puisque l'objet d'une science étant nécessairement déterminé, les principes en doivent être d'autant plus féconds, qu'ils sont moins nombreux. Pour faire connoître au lecteur les moyens par lesquels on peut espérer de remplir les vues que nous proposons, il ne sera peut-être pas inutile d'entrer ici dans un examen raisonné de la science dont il s'agit.

Le mouvement & ses propriétés générales sont le premier & le principal objet de la *méchanique*; cette science suppose l'existence du mouvement, & nous la supposerons aussi comme avouée & reconnue de tous les physiciens. A l'égard de la nature du mouvement, les philosophes sont au contraire fort partagés là dessus. Rien n'est plus naturel, je l'avoue, que de concevoir le mouvement comme l'application successive du mobile aux différentes parties de l'espace indéfini que nous imaginons comme le lieu des corps; mais cette idée suppose un espace dont les parties soient pénétrables & immobiles; or, personne n'ignore que les Cartésiens (secte à la vérité fort affoiblie aujourd'hui) ne reconnoissent point d'espace distingué des corps, & qu'ils regardent l'étendue & la matiere comme une même chose. Il faut qu'en partant d'un pareil principe, le mouvement seroit la chose la plus difficile à concevoir, & qu'un cartésien auroit peut-être beaucoup plutôt fait d'en nier l'existence, que de chercher à en définir la nature. Au reste, quelque absurde que nous paroisse l'opinion de ces philosophes, & quelque peu de clarté & de précision qu'il y ait dans les principes métaphysiques sur lesquels ils s'efforcent de l'appuyer, nous n'entreprendrons point de la réfuter ici: nous nous contenterons de remarquer que pour avoir une idée claire du mouvement, on ne peut se dispenser de distinguer au moins par l'esprit deux sortes d'étendues; l'une qui soit regardée comme impénétrable, & qui constitue ce qu'on appelle proprement *les corps*; l'autre, qui étant considérée simplement comme étendue, sans examiner si elle est péné-

trable ou non, soit la mesure de la distance d'un corps à un autre; & dont les parties envisagées comme fixes & immobiles, puissent servir à juger du repos ou du mouvement des corps. Il nous sera donc toujours permis de concevoir un espace indéfini comme le lieu des corps, soit réel, soit supposé, & de regarder le mouvement comme le transport du mobile d'un lieu dans un autre.

La considération du mouvement entre quelquefois dans les recherches de la géométrie pure; c'est ainsi qu'on imagine souvent les lignes droites ou courbes engendrées par le mouvement continu d'un point, les surfaces par le mouvement d'une ligne, les solides enfin par celui d'une surface. Mais il y a entre la *méchanique* & la géométrie cette différence, non-seulement que dans celle-ci la génération des figures par le mouvement est pour ainsi dire arbitraire & de pure élégance, mais encore que la géométrie ne considere dans le mouvement que l'espace parcouru; au lieu que dans la *méchanique* on a égard de plus au temps que le mobile emploie à parcourir cet espace.

On ne peut comparer ensemble deux choses d'une nature différente, telles que l'espace & le temps: mais on peut comparer le rapport des parties du temps, avec celui des parties de l'espace parcouru. Le temps par sa nature coule uniformément, & la *méchanique* suppose cette uniformité. Du reste, sans connoître le temps en lui-même; & sans avoir de mesure précise, nous ne pouvons représenter plus clairement le rapport de ses parties, que par celui des portions d'une ligne droite indéfinie. Or, l'analogie qu'il y a entre le rapport des parties d'une telle ligne, & celui des parties de l'espace parcouru par un corps qui se meut d'une maniere quelconque, peut toujours être exprimée par une équation. On peut donc imaginer une courbe, dont les abscisses représentent les portions du temps écoulé depuis le commencement du mouvement, les ordonnées correspondantes désignant les espaces parcourus durant ces portions de temps: l'équation de cette courbe exprimera non le rapport des temps aux espaces; mais si on peut parler ainsi, le rapport du rapport que les parties de temps ont à leur unité, à celui que les parties de l'espace parcouru ont à la leur. Car l'équation d'une courbe peut être considérée, ou comme exprimant le rapport des ordonnées aux abscisses, ou comme l'équation entre le rapport que les ordonnées ont à leur unité, & le rapport que les abscisses correspondantes ont à la leur.

Il est donc évident que par l'application seule de la géométrie & du calcul, on peut, sans le secours d'aucun autre principe, trouver les propriétés générales du mouvement, varié suivant une loi quelconque. Mais comment arrive-t-il que le mouvement d'un corps suive telle ou telle loi particuliere? C'est sur quoi la géométrie seule ne peut rien nous apprendre; & c'est aussi ce qu'on peut regarder comme le premier problême qui appartienne immédiatement à la *méchanique*.

On voit d'abord fort clairement qu'un corps ne peut se donner le mouvement à lui-même. Il ne peut donc être tiré du repos que par l'action de quelque cause étrangere. Mais continue-t-il à se mouvoir de lui-même, ou a-t-il besoin pour se mouvoir de l'action répétée de la cause? Quelque parti qu'on pût prendre là dessus, il sera toujours incontestable que l'existence du mouvement étant une fois supposée sans aucune autre hypothese particuliere, la loi la plus simple qu'un mobile puisse observer dans son mouvement, est la loi d'uniformité, & c'est par conséquent celle qu'il doit suivre.

Le mouvement est donc uniforme par sa nature; j'avoue que les preuves qu'on a données jusqu'à présent de ce principe, ne sont peut-être pas fort convaincantes. On verra à l'*article* FORCE D'INERTIE, les difficultés qu'on peut y opposer, & le chemin que j'ai pris pour éviter de m'engager à les résoudre. Il me semble que cette loi d'uniformité essentielle au mouvement considéré en lui-même, fournit une des meilleures raisons sur lesquelles la mesure du temps, par le mouvement uniforme, puisse être appuyée. *Voyez* UNIFORME.

La force d'inertie, c'est-à-dire, la propriété qu'ont les corps de persévérer dans

leur état de repos ou de mouvement, étant une fois établie, il eſt clair que le mouvement qui a beſoin d'une cauſe pour commencer au moins à exiſter, ne ſauroit non plus être accéléré ou retardé que par une cauſe étrangere. Or, quelles ſont les cauſes capables de produire ou de changer le mouvement dans les corps? Nous n'en connoiſſons juſqu'à préſent que de deux ſortes; les unes ſe manifeſtent à nous en même temps que l'effet qu'elles produiſent, ou plutôt dont elles ſont l'occaſion: ce ſont celles qui ont leur ſource dans l'action ſenſible & mutuelle des corps, réſultante de leur impénétrabilité; elles ſe réduiſent à l'impulſion & à quelques autres actions dérivées de celles-là: toutes les autres cauſes ne ſe font connoître que par leur effet, & nous en ignorons entiérement la nature: telle eſt la cauſe qui fait tomber les corps peſans vers le centre de la terre, celle qui retient les planetes dans leurs orbites, *&c.*

Nous verrons bientôt comment on peut déterminer les effets de l'impulſion & des cauſes qui peuvent s'y rapporter: pour nous en tenir ici à celles de la ſeconde eſpece, il eſt clair que lorſqu'il eſt queſtion des effets produits par de telles cauſes, ces effets doivent toujours être donnés indépendamment de la connoiſſance de la cauſe, puiſqu'ils ne peuvent en être déduits; ſur quoi *voyez* ACCÉLÉRATRICE.

Nous n'avons fait mention juſqu'à préſent, que du changement produit dans la vîteſſe du mobile par les cauſes capables d'altérer ſon mouvement; & nous n'avons point encore cherché ce qui doit arriver, ſi la cauſe motrice tend à mouvoir le corps dans une direction différente de celle qu'il a déjà. Tout ce que nous apprend dans ce cas le principe de la force d'inertie, c'eſt que le mobile ne peut tendre qu'à décrire une ligne droite, & à la décrire uniformément: mais cela ne fait connoître ni ſa vîteſſe, ni ſa direction. On eſt donc obligé d'avoir recours à un ſecond principe, c'eſt celui qu'on appelle *la compoſition des mouvemens*, & par lequel on détermine le mouvement unique d'un corps qui tend à ſe mouvoir ſuivant différentes directions à la fois avec des vîteſſes données. *Voyez* COMPOSITION DU MOUVEMENT.

Comme le mouvement d'un corps qui change de direction, peut être regardé comme compoſé du mouvement qu'il avoit d'abord, & d'un nouveau mouvement qu'il a reçu, de même le mouvement que le corps avoit d'abord, peut être regardé comme compoſé du nouveau mouvement qu'il a pris, & d'un autre qu'il a perdu. De là il s'enſuit que les loix du mouvement, changé par quelques obſtacles que ce puiſſe être, dépendent uniquement des loix du mouvement, détruit par ces mêmes obſtacles. Car il eſt évident qu'il ſuffit de décompoſer le mouvement qu'avoit le corps avant la rencontre de l'obſtacle, en deux autres mouvemens, tels que l'obſtacle ne nuiſe point à l'un, & qu'il anéantiſſe l'autre. Par là on peut non-ſeulement démontrer les loix du mouvement changé par des obſtacles inſurmontables, les ſeules qu'on ait trouvées juſqu'à préſent par cette méthode; on peut encore déterminer dans quel cas le mouvement eſt détruit par ces mêmes obſtacles. A l'égard des loix du mouvement changé par des obſtacles qui ne ſont pas inſurmontables en eux-mêmes, il eſt clair, par la même raiſon, qu'en général il ne faut déterminer ces loix, qu'après avoir bien conſtaté celles de l'équilibre. *Voyez* EQUILIBRE.

Le principe de l'équilibre joint à ceux de la force d'inertie & du mouvement compoſé, nous conduit donc à la ſolution de tous les problêmes où l'on conſidere le mouvement d'un corps, en tant qu'il peut être altéré par un obſtacle impénétrable & mobile, c'eſt-à-dire, en général par un autre corps à qui il doit néceſſairement communiquer du mouvement pour conſerver au moins une partie du ſien. De ces principes combinés, on peut donc aiſément déduire les loix du mouvement des corps qui ſe choquent d'une maniere quelconque, ou qui ſe tirent par le moyen de quelque corps interpoſé entr'eux, & auquel ils ſont attachés: loix auſſi certaines & de vérité auſſi néceſſaire, que celles du mouvement des corps altéré par des obſtacles inſurmontables, puiſque les unes & les autres ſe déterminent par les mêmes méthodes.

Si les principes de la force d'inertie, du mouvement compoſé, & de l'équilibre, ſont

font essentiellement différens l'un de l'autre, comme on ne peut s'empêcher d'en convenir; & si d'un autre côté, ces trois principes suffisent à la *méchanique*, c'est avoir réduit cette science au plus petit nombre de principes possibles, que d'avoir établi sur ces trois principes toutes les loix du mouvement des corps dans des circonstances quelconques, comme j'ai tâché de le faire dans mon traité.

A l'égard des démonstrations de ces principes en eux-mêmes, le plan que l'on doit suivre pour leur donner toute la clarté & la simplicité dont elles sont susceptibles, a été de les déduire toujours de la considération seule du mouvement, envisagé de la maniere la plus simple & la plus claire. Tout ce que nous voyons bien distinctement dans le mouvement d'un corps, c'est qu'il parcourt un certain espace, & qu'il emploie un certain temps à le parcourir. C'est donc de cette seule idée qu'on doit tirer tous les principes de la *méchanique*, quand on veut les démontrer d'une maniere nette & précise; en conséquence de cette réflexion, le philosophe doit pour ainsi dire, détourner la vue de dessus les causes motrices, pour n'envisager uniquement que le mouvement qu'elles produisent; il doit entiérement proscrire les forces inhérentes au corps en mouvement, êtres obscurs & métaphysiques, qui ne sont capables que de répandre les ténebres sur une science claire par elle-même. *Voyez* FORCE.

Les anciens, comme nous l'avons déja insinué plus haut, d'après M. Newton, n'ont cultivé la *méchanique* que par rapport à la statique; & parmi eux Archimede s'est distingué sur ce sujet par ses deux traités de *æquiponderantibus*, &c., *incidentibus humido*. Il étoit réservé aux modernes, non-seulement d'ajouter aux découvertes des anciens touchant la statique, *voyez* STATIQUE, mais encore de créer une science nouvelle sous le titre de *méchanique* proprement dite, ou de la science des corps & mouvement. On doit à Stevin, mathématicien du prince d'Orange, le principe de la composition des forces que M. Varignon a depuis heureusement appliqué à l'équilibre des machines; à Galilée, la théorie de l'accélération, *voyez* ACCÉLÉRATION & DESCENTE; à MM. Huyghens, Wren & Wallis, les loix de la percussion, *voyez* PERCUSSION & COMMUNICATION DU MOUVEMENT; à M. Huyghens les loix des forces centrales dans le cercle; à M. Newton, l'extension de ces loix aux autres courbes & au systême du monde, *voyez* CENTRALE & FORCE; enfin aux géometres de ce siecle la théorie de la dynamique. *Voyez* DYNAMIQUE & HYDRODYNAMIQUE. (*O*)

MECHANISME, s. m. (*Phys.*) se dit de la maniere dont quelque cause méchanique produit son effet; ainsi on dit le *méchanisme* d'une montre, le *méchanisme* du corps humain.

MÉCHANISME, s. m. (*Médec.*) Le *méchanisme* des mouvemens du corps humain fait sans doute l'objet des vœux les plus empressés du véritable médecin. S'il étoit connu, si l'on savoit les causes corporelles qui produisent la digestion, la circulation, les autres facultés animales, on pourroit dans leur dérangement ou déterminer le remede qui rétabliroit les mouvemens dans l'état conforme à la nature, ou du moins démontrer que ce rétablissement est impossible.

Malheureusement nous sommes fort éloignés de connoître ce *méchanisme*. Il n'y a presque que l'œil, où l'on connoisse avec précision & la fonction de l'organe & la structure de ses parties, & la maniere dont chaque partie s'acquitte de sa destination.

C'est le triomphe de la physiologie, malheureusement c'est presque le seul.

Des auteurs hardis, mais pleins de talens, n'ayant que légérement observé les phénomenes, pris à la hâte quelques mesures, admis même des principes hasardés, ont voulu calculer les mouvemens de plusieurs parties du corps animal, & en assigner les causes méchaniques. Il n'est pas étonnant qu'ils y aient mal réussi.

Il faudroit certainement, avant que d'aspirer à la découverte de la cause méchanique d'un mouvement, connoître bien exactement le phénomene & l'organe. Comme tout est lié dans le corps animal, il faudroit encore connoître & les organes analogues & leurs phénomenes. Pour parler avec solidité des mouvemens

du cœur, il faudroit connoître & les siens & ceux des autres muscles, & sa structure & celle des muscles : cela mene bien loin. Il faudroit encore connoître les phénomenes & la structure des nerfs, ceux des arteres, ceux du tissu cellulaire, de la fibre charnue, les phénomenes dépendans de la volonté ; & ceux qui n'en dépendent point. En un mot avant d'entrependre d'expliquer le mouvement du cœur, il faudroit qu'une grande partie de la physiologie & de l'anatomie fine fût constatée, & conduite à un degré de perfection qu'elle n'a pas atteint encore.

M. de Sauvages lui-même, lui qui d'ailleurs a réfuté fort heureusement plusieurs hypotheses, a cru démontrer, que le mouvement du cœur naît de l'ame, parce que la vîtesse du liquide nerveux dans les petits tuyaux des nerfs du cœur, ne peut sans doute qu'être très-petite, puisqu'elle ne peut être que la vîtesse même imprimée au sang par le cœur, mais diminuée par les frictions & les autres causes qui retardent le sang dans les petits vaisseaux. M. de Sauvages oublie dans ce moment, qu'il pouvoit y avoir une cause du mouvement du cœur différente de celle des liqueurs, & que cet organe infiniment irritable produisoit lui-même des contradictions, très-indépendantes du mouvement imprimé par le cœur au sang du cerveau, ou à la liqueur des nerfs.

Si les médecins méchaniciens n'ont pas réussi dans les recherches qu'ils ont faites sur plusieurs fonctions animales, on pouvoit les blâmer; mais il ne falloit pas décourager les physiciens de ces recherches dont le succès peut être incertain & difficile, mais qui rapprocheront la médecine de sa perfection, dès qu'ils seront fondés sur la connoissance exacte des phénomenes & de la structure. (*H. D. G.*)

MECHE, s. f. (*Gram.*) matiere combustible qu'on place dans une lampe, au centre d'une chandelle ou d'un flambeau qu'on allume, qui brûle & qui éclaire, abreuvée de l'huile, de la cire ou du suif qui l'environne. La *meche* se fait ou de coton, ou de filasse, ou d'alun de plume ou même d'amiante, &c.

MECHE DE MAT, (*Marine*) cela se dit du tronc de chaque piece de bois, depuis son pied jusqu'à la hune.

MECHE DE GOUVERNAIL, (*Marine*) c'est la premiere piece de bois qui en fait le corps.

MECHE D'UNE CORDE, (*Mar.*) c'est le touron de fil de carret qu'on met au milieu des autres tourons pour rendre la corde ronde.

MECHE, (*Art. milit.*) c'est un bout de corde allumée qui sert pour mettre le feu au canon, aux artifices, &c., on s'en sert aussi pour mettre le feu aux brûlots. La *meche* se fait de vieux cordages battus, que l'on fait bouillir avec du soufre & du salpêtre, & qu'on remet en corde grossiere après l'avoir fait sécher.

On compte 50 livres de *meche* par mois pour l'entretien des *meches* & bâtons à meche dans un vaisseau, & on compte que chaque livre de *meche* doit brûler trois fois vingt-quatre heures.

MECHE, s. f. (*Art. milit.*) c'est dans l'art militaire une maniere de corde, faite d'étoupes de lin ou d'étoupes de chanvre, filée à trois cordons, chaque cordon recouvert de pur chanvre séparément. Son usage est, quand elle est une fois allumée, d'entretenir long-temps le feu pour le communiquer ou aux canons ou aux mortiers par l'amorce de poudre qui se met à la lumiere ou au bassinet d'un mousquet.

MECHE, outil d'*Arquebusier*. C'est une baguette de fer ronde de la grosseur d'un demi pouce, longue de quatre pieds & demi, & faite en gouge par en bas & tranchante des deux côtés. Le haut est carré & un peu plus gros pour mettre dans le villebrequin ; les arquebusiers s'en servent pour percer le trou qui est en dessous & dedans la crosse du fusil, où s'enfonce le bout de la baguette par en bas ; ils se servent aussi de *meches* plus courtes, mais faites de la même façon.

MECHE, *terme de corderie* ; ce sont des brins de chanvre qui se trouvent au centre d'un fil, qui ne sont presque point tortillés, & autour desquels les autres se roulent. C'est un défaut considérable dans un fil que d'avoir une *meche*.

MECHE D'UNE CORDE, (*Corderie.*) est un toron que l'on met dans l'axe des cordes

qui ont plus de trois torons, & autour duquel les autres se roulent.

Les cordiers n'ont point de regle certaine pour déterminer la grosseur que doit avoir la *meche* qu'ils placent dans l'axe de leurs cordages; ils suivent pour l'ordinaire l'ancien usage qu'ils tiennent de leurs maîtres. M. Duhamel enseigne dans son *traité de la corderie*, que dans les aussieres à quatre torons, la *meche* doit être la sixieme partie d'un toron; & que dans celles de six torons, la *meche* doit être égale à un toron entier.

Il ne suffit pas de savoir la grosseur qu'on doit donner aux *meches*, il faut encore savoir placer la *meche*. Pour cela, on fait passer cette *meche* par un trou de tarriere, qui traverse l'axe du toupin, & on l'arrête seulement par un de ses bouts à l'extrémité de la grande manivelle du carré de façon qu'elle soit placée entre les torons qui doivent l'envelopper. Moyennant cette précaution, la *meche* se place toujours dans l'axe de l'aussiere, & à mesure que le toupin avance vers le chantier, elle coule dans le trou qui le traverse, comme les torons coulent dans les rainures qui sont à la circonférence du toupin.

Il y a des cordiers qui, pour mieux rassembler les fils des *meches*, les commettent & en font une véritable aussiere à deux ou trois torons. Mais M. Duhamel prétend, dans son art de la corderie, qu'il est beaucoup mieux de ne point commettre les *meches*, & qu'il suffit de les tordre en même temps, & dans le même sens que les torons. *Voyez l'article* CORDERIE.

MECHE, *terme de perruquier*; c'est ainsi que ces ouvriers appellent une petite pincée de cheveux qu'ils prennent à la fois lorsqu'ils font une coupe de cheveux. On coupe les cheveux par *meches*, afin qu'ils soient plus égaux par la tête, & qu'ainsi il y ait moins de déchet. *Voyez* CHEVEUX.

MECHE, (*Venerie.*) on fait sortir les renards de leurs terriers avec des *meches*, & voici comme on s'y prend; on prend des bouts de *meche* de coton, grosse comme le petit doigt, qu'on trempe, & qu'on laisse imbiber dans de l'huile de soufre, & qu'on roule ensuite dans du soufre fondu, où l'on a mêlé du verre pilé, qui en rougissant fait brûler mieux le soufre; avant qu'ils soient refroidis, on les roule dans l'orpin en poudre, autrement dit *arsenic jaune*, puis on fait une pâte liquide de vinaigre très-fort avec de la poudre à canon, on trempe les *meches* dedans pour y faire un enduit de cette composition, ensuite on met tremper de vieux linges pendant un jour dans de l'urine d'homme, gardée depuis long-temps, on en enveloppe chaque *meche*; quand on veut s'en servir on l'allume, & on l'enfonce dans les terriers, & la composition & le linge tout se brûle ensemble; on laisse les trous du terrier, sur lesquels le vent frappe, débouchés, pour que le vent refoule dans les terriers la fumée que la *meche* produit; on bouche tous les trous au dessous du vent, à l'exception de celui par où on met la *meche*, qui doit être aussi au dessous du vent; il n'y a rien dans le terrier qui résiste à cette *meche*, & les renards sortent, & on les prend avec des panneaux; lorsqu'on veut les chasser avec des chiens courans, on fait fumer les terriers la veille; car ils ne rentrent pas de long-temps dans les terriers fumés.

MECHED, (*Géogr.*) autrement METCHED, *ou* MESZAT, ville de Perse dans le Korassan; Scha-Abas y bâtit une superbe mosquée, & fit publier en habile politique, qu'il s'y faisoit de grands miracles : son but étoit par-là de décréditer le pélerinage de la Mecque. (*D. J.*)

MECHOACAN, LE (*Botan.*) racine d'une espece de liserons d'Amérique. Elle est nommée *bryonnia*, *mechoacana*, *alba*, dans C. B. P. 297. *Jetuca* Maregr. 41. & Pison 253.

C'est une racine blanche, coupée par tranches, couverte d'une écorce ridée; elle est d'une substance où l'on distingue à peine quelques fibres, d'un goût douçâtre, avec une certaine âcreté qui ne se fait pas sentir d'abord, & qui excite quelquefois le vomissement.

Cette racine a des bandes circulaires comme la brione; mais elle en differe en ce qu'elle est plus visqueuse, plus pesante, & qu'elle n'est pas fongueuse ni roussâtre, ni amere, ni puante. On l'appelle *méchoacan*, du nom de la province de l'Amérique méridionale, où les Espagnols l'ont d'abord

trouvé au commencement du xvj siecle ; mais on nous en apporte aujourd'hui de plusieurs autres contrées de cette même Amérique méridionale, comme de Nicaragua, de Quito, du Brésil, & d'autres endroits.

Cette racine étoit inconnue aux Grecs & aux Arabes ; c'est sur-tout Nicolas Monard qui l'a mise en usage au commencement du xvj siecle, & nous savons de Maregrave, témoin oculaire, que c'est la racine d'un liseron d'Amérique, dont voici la description.

Il pousse en terre une fort grosse racine d'un pied de long, partagée le plus souvent en deux, d'un gris foncé, ou brun en dehors, blanche en dedans, laiteuse & résineuse. Il jette des tiges sarmenteuses, grimpantes, anguleuses, laiteuses, garnies de feuilles alternes, tendres, d'un verd foncé, sans odeur, de la figure d'un cœur, tantôt avec des oreillettes, tantôt sans oreillettes, longues d'un, de deux, de trois, ou de quatre pouces, ayant à leur partie inférieure une côte, & des nervures élevées. Les fleurs sont d'une seule piece en cloche, de couleur de chair pâle, purpurines intérieurement. Le pistil se change en une capsule qui contient des graines noirâtres, de la grosseur d'un pois, triangulaires & applaties.

Les habitans du Brésil cueillent les racines au printemps, les coupent tantôt en tranches circulaires, tantôt en tranches oblongues, les enfilent, & les font sécher. Ils tirent aussi de cette racine une fécule blanche, qu'ils nomment *lait*, ou fécule du *méchoaran* ; mais cette fécule reste dans le pays, les Européens n'en font point curieux. Ils emploient la seule racine, qui purge modérement. On accuse même sa lenteur à agir, & la grande dose qu'il en faut donner ; d'ailleurs, il s'agit d'avoir le *méchoacan* récent, car sa vertu ne se conserve pas trois années.

Ainsi la racine du *mechoacanica*, qu'Hernandez a décrit sous le nom de *tacnache*, differe du *méchoacan* de nos boutiques ; 1°. parce que sa racine brûle la gorge, & que notre *méchoacan* est presque insipide ; 2°. parce que la plante qu'il décrit sous le nom de *méchoacanica*, est différente du *convolvolus americanus*, ou liseron d'Amérique de Maregrave. (*D. J.*)

Méchoacan, (*Mat. méd.*) On trouve sous ce nom dans les boutiques une racine appellée aussi quelquefois *rhubarbe blanche*, coupée par tranches, d'une substance peu compacte, couverte d'une écorce ridée, marquée de quelques bandes circulaires, d'un goût un peu âcre & brûlant lorsqu'on la roule long-temps dans la bouche, grise à l'extérieur, & blanche, ou d'un jaune pâle à l'intérieur. On nous l'apporte dans cet état de l'Amérique méridionale, & principalement de l'isle de *Méchoacan* qui lui a donné son nom.

Il faut choisir le *méchoacan* récent, aussi compacte qu'il est possible, d'un blanc jaunâtre, & rejeter celui qui est trop blanchâtre, léger, carié, molasse, & mêlé de morceaux de racine de brione, avec laquelle on le trouve assez souvent falsifié. Cette derniere racine est facile à distinguer, à son goût amer, & son odeur puante & nauséeuse.

Le *méchoacan* contient, selon l'analyse de Cartheuser, une portion considérable d'une terre subtile, blanchâtre & comme farineuse, (c'est-à-dire, d'une fécule farineuse, analogue à celle de brione, & de quelques autres racines, *voyez* Fécule), très-peu de résine ; savoir, demi-scrupule sur une once, & quantité assez considérable de substance gommeuse-saline, c'est-à-dire, de matiere extractive, *voyez* Extrait ; savoir, trois gros sur une once.

Cette racine purge doucement donnée en poudre à la dose de demi-once jusqu'à une, dans une liqueur appropriée. Ce remede est peu employé ; on lui préfere, avec juste raison, le jalap, qui purge aussi plus doucement qu'on ne le pense communément, mais plus efficacement que le *méchoacan*, auquel il est d'ailleurs très-analogue, étant la racine d'une plante de même genre. *Voyez* Jalap, *Hist. nat. bot.* Jalap, *Mat. méd.* Mechoacan, *Hist. nat. bot.*

On apporte quelquefois des Indes, sous la forme de petit pain, une certaine matiere qu'on prétend être préparée en épaississant sur le feu, une liqueur qui a découlé par incision de la plante de *méchoacan*. M. Boul-

duc le pere a donné l'examen de cette ſubſtance dans les *mémoires de l'acad. des Sciences, année 1711* ; il a trouvé que ce prétendu ſuc concret n'étoit autre choſe qu'une fécule abſolument privée de toute vertu purgative, & parfaitement analogue à celle qu'il retira d'une liqueur exprimée du *méchoacan* infuſé pendant pluſieurs jours dans l'eau : le même auteur a trouvé que la liqueur ſéparée par inclination de la fécule, purgeoit aſſez bien, de même que la décoction du *méchoacan* ; mais encore un coup, on a très-rarement recours à ce purgatif, qui eſt trop foible pour la plupart des ſujets. (*b*)

MÉCHOACAN, (*Géogr.*) province de la nouvelle Eſpagne dans l'Amérique ſeptentrionale. C'eſt la troiſieme des quatre provinces qui compoſoient le Mexique propre. Elle a 80 lieues de tour, & produit tout ce qui eſt néceſſaire à la vie ; ſon nom de *Méchoacan* ſignifie une *pêcherie*, parce qu'elle abonde en certains poiſſons excellens à manger. Thomas Gage a fait une deſcription un peu romaneſque des coutumes de ſes anciens habitans ; c'eſt aſſez pour nous de dire que Valladolid, évêché, en eſt la principale ville. (*D. J.*)

MECKELBOURG, LE DUCHÉ DE (*Géogr.*) contrée d'Allemagne dans la baſſe-Saxe, avec titre de duché, entre la mer Baltique, la Poméranie, la Marche de Brandebourg, le pays de Saxe-Lawembourg, & le Holſtein. Elle eſt très-fertile en bled, en paturages, en venaiſon, & en gibier. Elle tire ſon nom d'une ville autrefois très-floriſſante, *Mégalopolis*, & à préſent réduite à une ſeule maiſon.

Ce duché a 3d. 13'. d'étendue en longitude, ſuivant M. de Liſle ; il ſe diviſe en ſix provinces particulieres. 1°. Le Mecklembourg propres. 2°. Le comté de Schwerin, qui appartient à la branche aînée des ducs. 3°. La Wandalie. 4°. La ſeigneurie de Roſtoch. 5°. La principauté de Schewerin. 6°. La ſeigneurie de Stutgard.

Les premiers habitans de ce pays-là furent les Wandales, peuples qui s'étendit fort loin. Ils en ſortirent, & n'y laiſſerent que peu de monde, ce qui donna lieu aux Wendes de s'en emparer. Ces Wendes ou Slaves étoient un peuple partagé en divers corps, à-peu-près comme les hordes des Tartares : ces corps prirent des noms différens. On les appella ſelon leur poſition, *Obotrites*, *Herules*, *Warnaves* ou *Warins*, *Tollenſes*, *Circipanes*, & *Rhédariens*. Enfin les Obtrites engloutirent ces différentes nations. Aujourd'hui la vraie capitale du duché de Meckelbourg eſt Guſtow. L'article de ce duché dans la Martiniere, eſt auſſi ſavant qu'exact. (*D. J.*)

MECKENHEIM, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle du bas-Rhin, & dans la partie ſupérieure de l'archevêché de Cologne, ſur l'Erft, c'eſt le chef lieu d'un bailliage, qui renferme entr'autres la petite ville de Reinbach. (*D. G.*)

MÉCODYNAMIQUE, adj. (*Navig.*) côté *mecodynamique* & navigation, eſt ce qu'on appelle autrement *lieues mineures de longitude*, ou *milles de longitude*. *Voyez* MILLES DE LONGITUDE.

MECOMPTE, ſ. m. (*Com.*) défaut de ſupputation, erreur de calcul ; ainſi on dit, il y a du *mécompte* en cette addition, en cette regle, pour faire entendre que le calcul n'en eſt pas juſte, & qu'on s'y eſt trompé.

Mécompte, ſignifie auſſi ce qui manque au compte de quelque ſomme. Il y a du *mécompte* à mon argent.

Mécompte ſe dit encore du mauvais ſuccès d'une entrepriſe, d'une affaire de commerce. J'ai trouvé du *mécompte* dans la vente de mes grains, &c. *Dict. de comm.* (*G*)

MECOMPTER, ſe tromper, ſe méprendre dans ſon calcul.

MÉCON, LE, (*Géog.*) riviere de l'Inde au delà du Gange ; elle a ſa ſource au pays de Boutan dans la Tartarie, reçoit des noms différens, ſelon les contrées qu'elle arroſe, & prend enfin celui d'*Onbéquaumé*, avant que de ſe jeter dans la mer. Elle a cela de commun avec toutes les grandes rivieres de ces cantons-là, qu'elle ſe déborde comme le Nil, & coupe les campagnes voiſines. (*D. J.*)

MÉCONITES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) c'eſt la même pierre que l'on appelle *ammites*, *oolites*, *piſolitus* ; elle eſt compoſée d'un amas de petits corps marins, ou de coquilles ſemblables à des graines, liés par un

suc lapidifique. Quelques auteurs ont voulu faire passer cette pierre pour des œufs de poissons pétrifiés. *Voyez* AMMITES & OOLITES.

MÉCONIUM, s. m. (*Pharmacie.*) le mot vient du Grec μηκων, *pavot*, est le suc de pavot, tiré par expression, & séché. *Voyez* PAVOT.

Le *méconium*, differe de l'opium, en ce que le dernier coule de lui-même, après une incision faite aux têtes de pavot; au lieu que le premier se tire par expression des têtes, des feuilles, & même de toutes les parties de la plante pilées & pressées ensemble. *Voyez* OPIUM.

MÉCONIUM, (*Médecine.*) est aussi un excrément noir & épais, qui s'amasse dans les intestins des enfans durant la grossesse.

Il ressemble en couleur & en consistance à la pulpe de casse. On trouve aussi qu'il ressemble au *méconium*, ou suc de pavot, d'où lui vient son nom.

MÉCONNOISSABLE, MÉCONNOISSANCE, MÉCONNOISSANT, MÉCONNOITRE, (*Gram.*) *méconnoissable*, qu'on a peine à reconnoître tant il est changé, soit en bien, soit en mal; la petite vérole l'a rendu *méconnoissable*. *Méconnoissance* n'est guere d'usage, cependant on le trouve dans Patru pour synonyme à *ingratitude*. *Méconnoissant* ne s'est guere pris que dans le même sens. *Méconnoître* a la même acception, & d'autres encore: on dit les vilains enrichis *méconnoissent* leurs parens; les longs voyages l'ont tellement vieilli, qu'il est facile de le *méconnoître*; en quelque situation qu'il plaise à la fortune de vous élever, ne vous *méconnoissez* point.

MÉCONTENT, MÉCONTENTE, MÉCONTENTÉ, MÉCONTENTEMENT, (*Gramm.*) termes relatifs à l'impression que notre conduite laisse dans les autres; si cette impression leur est douce, ils sont contens, si elle leur est pénible, ils sont *mécontens*. Quelle que soit la justice d'un souverain, il fera des *mécontens*. On ne peut guere obliger un homme qu'en lui accordant la préférence sur beaucoup d'autres, dont on fait ordinairement autant de *mécontens*. Il faut moins craindre de *mécontenter* que d'être partial. Les ouvriers sont presque tous des malheureux, qu'il y auroit de l'inhumanité à *mécontenter*, en retenant une partie de leur salaire. Il est difficile qu'un *mécontentement* qui n'est pas fondé, puisse durer long-temps. Quand on s'est fait un caractere d'équité, on ne *mécontente* qu'en s'en écartant; quand au contraire, on est sans caractere, on *mécontente* également en faisant bien ou mal. Les hommes n'ayant plus de regle que leur intérêt, à laquelle ils puissent rapporter votre conduite, ils se rappellent les injustices que vous avez commises, ils trouvent fort mauvais que vous vous avisiez d'être équitable une fois à leurs dépens, & leurs murmures s'élevent.

MECQUE, LA, (*Géogr.*) ancienne ville d'Asie dans l'Arabie heureuse, & dans la province d'Hygiaz. Les Mahométans l'appellent *Omm-Aleora*, la mere des villes; selon M. Thevenot, elle est à peu près grande comme Marseille, mais pas le quart aussi peuplée; cependant elle est non-seulement fameuse pour avoir donné la naissance à Mahomet, & à cause que les sectateurs de ce faux prophete y vont en grand pélerinage, comme nous le verrons dans la suite; mais encore parce qu'elle avoit un temple qui dans l'ancien paganisme n'étoit pas moins révéré des Arabes que celui de Delphes l'étoit des Grecs.

Ceux qui avoient la présidence de ce temple étoient d'autant plus considérés qu'ils possédoient, comme aujourd'hui, le gouvernement de la ville. Aussi Mahomet eut la politique, dans une treve qu'il avoit conclue avec les Mecquois ses ennemis, d'ordonner à ses adhérens le pélerinage de la *Mecque*. En conservant cette coutume religieuse, qui faisoit subsister le peuple de cette ville, dont le terroir est des plus ingrats, il parvint à leur imposer sans peine le joug de sa domination.

La *Mecque* est la métropole du mahométisme, à cause de son temple ou kiabé, *maison sacrée*, qu'il disent avoir été bâtie dans cette ville par Abraham, & ils en sont si persuadés, qu'ils feroient empaler quiconque oseroit nier qu'il n'y avoit point de ville de la *Mecque* du temps d'Abraham. Ce kiabé, que tant de voyageurs ont dé-

crit, est au milieu de la mosquée appellée *haram* par les Turcs; le puits de Zemzem, si respecté des Arabes, est aussi dans l'enceinte du haram.

La ville, le temple, la mosquée & le puits, sont sous la domination d'un skérif, ou, comme nous écrivons, shérif, prince souverain comme celui de Médine, & tous deux descendants de la famille de Mahomet; le grand-seigneur, tout puissant qu'il est, ne peut les déposer qu'en mettant à leur place un prince de leur sang.

La *Mecque* est située dans une vallée ingrate, entre des montagnes stériles, à 90 lieues S. O. de Médine, & 40 milles de la mer Rouge, où est Gidda ou Jodda, qu'on appelle le port de la *Mecque*. *Longitude*, selon de Lille, *60, 10; lat. 21, 40.*

MÉCRAN, LE, (*Géogr.*) province de Perse aux confins de l'Indoustan, entre le Kerman au couchant, le Seyestan au nord, le pays de l'Inde au levant, & la mer au midi. Il répond à la Gédrosie des anciens, & est toute environnée de déserts & de terres sablonneuses. Nous n'en connoissons que la côte, & encore si peu, que c'est comme si nous n'en connoissions rien.

MÉCYBERNA, (*Géogr. anc.*) lieu de Macédoine, à 20 stades d'Olinthe, selon Suidas, dans le golfe qui en prenoit le nom; *Mécyberneus sinus*, appelé présentement le golfe d'Aiomana. (*D. J.*)

MÉDAILLE, s. f. (*art numismat.*) *numisma* dans Horace, piece de métal frappée & marquée, soit qu'elle ait été monnoie ou non. Nous traiterons de tout ce qui regarde l'art *numismatique*, au mot sciences des médailles. *Voyez* cet article.

MÉDAILLER, s. m. (*Gramm.*) il se dit d'une collection de médailles; & se dit aussi des tiroirs où on les conserve.

MÉDAILLISTE, s. m. (*Gramm.*) il se dit de celui qui s'est appliqué à l'étude des médailles. Il se dit aussi de celui qui en a beaucoup ramassé. Il est aussi facile d'avoir bien des médailles & de n'y rien entendre, que d'avoir beaucoup de livres & d'être un ignorant.

MÉDAILLON, (*Art numismat.*) médaille d'une grandeur extraordinaire, & communément d'un beau travail. Nous avons emprunté des Italiens le mot de *médaillon* pour exprimer une grande médaille, comme le mot de *salon* pour signifier une grande salle.

La plupart des antiquaires prétendent que les *médaillons* n'étoient pas des monnoies courantes, du moins chez les Romains; mais qu'on les frappoit comme des monumens publics, pour répandre parmi le peuple, dans les cérémonies des jeux & des triomphes, ou pour donner aux ambassadeurs & aux princes étrangers. Ces pieces étoient nommées par les Latins *missilia*.

Il y a des *médaillons* d'or, d'argent & de bronze, & comme ceux d'or sont fort rares, les particuliers qui en possedent, se contentent de les mettre à la tête de l'or ou de l'argent, pour faire l'honneur de leur cabinet.

Le cardinal Gaspard Carpegna est un des premiers qui se soit attaché à former une suite de *médaillons*. Cependant dans la premiere édition de son recueil, on en fit graver seulement 23, & on donna la description de 45. Dans la suite cette collection s'étant fort augmentée, dans la seconde édition, à laquelle on ajouta les observations de M. Buonarotti, on en fit graver jusqu'à 129. M. Vaillant en a décrit environ 450, depuis César jusqu'à Constance, qu'il avoit vus dans différens cabinets de France & d'Italie. On publia à Venise, il y a quelques années, sans date, & sans nom de ville ni d'imprimeur, un autre recueil de *médaillons* sous le titre de *Numismata ærea selectiora maximi moduli, è musæo Pisano olim corrario.* Il s'y trouve environ 229 *médaillons* gravés en 92 planches.

Les chartreux de Rome avoient une très-belle collection de *médaillons*, qu'ils avoient aussi fait graver; mais cette collection ayant été vendue à l'empereur, les planches sont passées avec les originaux, dans le cabinet de S. M. impériale; & on a supprimé toutes les épreuves qui avoient été tirées, mais qui n'avoient pas encore été distribuées; en sorte que ces gravures sont aujourd'hui d'une extrême rareté, je n'en ai vu qu'un seul exemplaire à la grande chartreuse.

Dans le siecle passé on fit graver plus de 400 *médaillons* qui se trouvoient alors

dans le cabinet du roi : le nombre en a été extrêmement augmenté depuis ce temps-là, & il vient de l'être tout récemment par l'acquisition que le roi a faite de tous ceux de M. le maréchal d'Estrées. Cette suite comprend tous les *médaillons* qui avoient appartenu à l'abbé de Camp ; outre ceux qui avoient paru avec des explications de M. Vaillant, & qui n'alloient qu'à 140, dont j'ai vu des épreuves tirées. M. l'abbé de Rothelin en avoit aussi une suite assez considérable. Ainsi on pourroit aujourd'hui, sans sortir de Paris, exécuter le projet de M. Morel, c'est-à-dire, faire graver plus de mille *médaillons* ; & le cabinet du roi suffiroit seul pour fournir ce nombre, & peut-être davantage.

Il est vraisemblable que l'intention de ceux qui faisoient frapper ces *médaillons* n'étoit pas qu'ils servissent de monnoies ; nous pensons cependant que lorsque ces pieces avoient rempli leur premiere destination, & qu'elles étoient destribuées, on leur donnoit un libre cours dans le commerce, en réglant leur valeur à proportion de leur poids & de leur titre. C'est du moins ce que M. de la Bastie croit en pouvoir induire des contre-marques qu'il a observées sur plusieurs *médaillons*, telles que sur deux de Caracalla, & sur une de Macrin. Ces trois *médaillons* sont Grecs, & il est certain que les *médaillons* Grecs étoient de vraies monnoies. Or, selon toute apparence, les Romains suivirent l'exemple des Grecs, & mirent aussi leurs médailles au nombre des pieces de monnoie courante. Enfin cette explication nous paroît la seule qui puisse concilier les différens sentimens des antiquaires sur cette matiere.

On a avancé comme un principe fixe, que les colonies n'ont jamais battu de *médaillons*, mais c'est une erreur : M. Vaillant a fait graver un *médaillon* d'Auguste, frappé à Sarragosse, un de Livie, frappé à Patras, un de Tibere, frappé à Turiaso, aujourd'hui Tarascona, en Espagne, & un autre d'Auguste, frappé à Cordoue ; comme on l'apprend de la légende *colonia patricia*.

On ne trouve que très-peu de *médaillons* d'argent battus en Italie qui soient du poids de quatre dragmes. Il n'y a eu que les Grecs qui nous aient donné communément des *médaillons* de ce volume, soit de leurs villes, soit de leurs rois, soit des empereurs. M. Vaillant rapporte dans son dernier ouvrage un Hadrien de ce même poids. Nous avons les Vespasiens avec l'époque Ε Τοῦ Νεοῦ Ιεροῦ, & M. Patin cite des *médaillons* de Constantius & de Constant d'un beaucoup plus grand volume, mais d'une bien moindre épaisseur. Il y a dans le cabinet du roi un Verus d'argent parfaitement beau.

Les antiquaires font beaucoup plus de cas des *médaillons* que des médailles ordinaires, parce que leurs revers représentent communément ou des triomphes, ou des jeux, ou des édifices, ou des monumens historiques, qui sont les objets qu'un vrai curieux recherche davantage, & qu'il trouve avec le plus de satisfaction. Ainsi l'on doit bien de la reconnoissance à ceux qui nous ont fait connoître les *médaillons* de leurs cabinets. Erizzo a commencé à nous en faire voir, M. Tristan en a fait graver plusieurs, M. Patin nous en a donné de fort beaux dans son trésor, M. Carcavi a mis au jour ceux du cabinet du roi, & M. l'abbé de Camps publia les siens quelque temps après, avec les belles explications de M. Vaillant.

Le recueil des *médaillons* de M. l'abbé de Camps parut sous ce titre : *selectiora numismata in œre maximi moduli, è musœo*, Ill. D. Francisci de Camps, *abbatis sancti Marcelli*, &c., *concisis interpretationibus per D. Vaillant* D. M. &c., *illustrata*. Paris 1695, *in*-4°. Mais pour réunir tout ce que nous avons de mieux écrit sur les *médaillons*, il faut joindre à ce recueil, *sceltà dè medaglioni più rari, n'ella B Ba. d'ell eminentissimo & reverend. principe, il signor card. Gasparo Carpegna*, Rom. 1679, *in*-4°. Les explications sont de Jean-Pierre Bellori. Dans la suite le nombre des *médaillons* du cardinal Carpegna ayant été fort augmenté, on les donna de nouveau au public avec les observations du sénateur Philippe Buonarotti ; *osservazioni istoriche sopra alcuni medaglioni antichi : all' altezza serenissima di Cosimo III, grand duca di Toscana*, Rom. 1698, grand *in*-4°, c'est un excellent ouvrage. (*D. J.*)

MEDAMA, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Italie, dans la grande Grece, au pays des

des Locres, sur la côte. Pline, *livre III*, *chap. v*, la nomme *Medma*; le P. Hardouin croit que c'est *Rosserno*. (*D. J.*).

MEDECIN, s. m. (*Méd.*) est celui qui professe & qui exerce la médecine après des études convenables de cette science; c'est par là qu'il est distingué du charlatan. *Voyez* CHARLATAN & MÉDECINE. On distingue les médecins en anciens & en modernes. *Voyez* MÉDECINS ANCIENS, car les modernes sont assez connus. (*D. J.*)

MEDECINE, s. f. (*Art & Science.*) La *médecine* est l'art d'appliquer des remedes dont l'effet conserve la vie saine, & redonne la santé aux malades. Ainsi la vie, la santé, les maladies, la mort de l'homme, les causes qui les produisent, les moyens qui les dirigent, sont l'objet de la *médecine*.

Les injures & les vicissitudes d'un air aussi nécessaire qu'inévitable, la nature des alimens solides & liquides, l'impression vive des corps extérieurs, les actions de la vie, la structure du corps humain, ont produit des maladies dès qu'il y a eu des hommes qui ont vécu comme nous vivons.

Lorsque notre corps est affligé de quelque mal, il est machinalement déterminé à chercher les moyens d'y remédier, sans cependant les connoître. Cela se remarque dans les animaux, comme dans l'homme, quoique la raison ne puisse point comprendre comment cela se fait; car tout ce qu'on sait, c'est que telles sont les loix de l'auteur de la nature, desquelles dépendent toutes les premieres causes.

La perception désagréable ou fâcheuse d'un mouvement empêché dans certains membres, la douleur que produit la lésion d'une partie quelconque, les maux dont l'ame est accablée à l'occasion de ceux du corps, ont engagé l'homme à chercher & à appliquer les remedes propres à dissiper ces maux, & cela par un desir spontané, ou à la faveur d'une expérience vague. Telle est la premiere origine de la *médecine*, qui, prise pour l'art de guérir, a été pratiquée dans tous les temps & dans tous les lieux.

Les histoires & les fables de l'antiquité nous apprennent que les Assyriens, les Chaldéens, & les mages, sont les premiers qui aient cultivé cet art, & qui aient tâché de guérir ou de prévenir les maladies; que de là la *médecine* passa en Egypte, dans la Lybie Cyrénaïque, à Crotone, dans la Grece où elle fleurit, principalement à Gnides, à Rhodes, à Cos & en Epidaure.

Les premiers fondemens de cet art sont dûs, 1°. au hasard; 2°. à l'instinct naturel; 3°. aux événemens imprévus. Voilà ce qui fit d'abord naître la *médecine* simplement empirique.

L'art s'accrut ensuite, & fit des progrès, 1°. par le souvenir des expériences que ces choses offrirent; 2°. par la description des maladies, des remedes & de leur succès, qu'on gravoit sur les colonnes, sur les tables, & sur les murailles des temples; 3°. par les maladies qu'on exposa dans les carrefours & les places publiques, pour engager les passans à voir leurs maux, à indiquer les remedes s'ils en connoissoient, & à en faire l'application. On observa donc fort attentivement ce qui se présentoit. La *médecine* empirique se perfectionna par ces moyens, sans cependant que ses connoissances s'étendissent plus loin que le passé & le présent; 4°. on raisonna dans la suite analogiquement, c'est-à-dire, en comparant ce qu'on avoit observé avec les choses présentes & futures.

L'art se perfectionna encore davantage, 1°. par les médecins qu'on établit pour guérir toutes sortes de maladies, ou quelques-unes en particulier; 2°. par les maladies dont on fit une énumération exacte; 3°. par l'observation & la description des remedes, & de la maniere de s'en servir. Alors la *médecine* devint bientôt propre & héréditaire à certaines familles & aux prêtres qui en retiroient l'honneur & le profit. Cependant cela même ne laissa pas de retarder beaucoup ses progrès.

1°. L'inspection des entrailles des victimes, 2°. la coutume d'embaumer les cadavres; 3°. le traitement des plaies, ont aidé à connoître la fabrique du corps sain, & les causes prochaines ou cachées, tant de la santé & de la maladie, que de la mort même.

Enfin, les animaux vivans qu'on ouvroit pour les sacrifices, l'inspection attentive

des cadavres de ceux dont on avoit traité les maladies, l'hiftoire des maladies, de leurs caufes, de leur naiffance, de leur accroiffement, de leur vigueur, de leur diminution, de leur iffue, de leur changement, de leurs événemens; la connoiffance, le choix, la préparation, l'application des médicamens; leur action & leurs effets bien connus & bien obfervés femblerent avoir prefqu'entiérement formé l'art de la *médecine*.

Hippocrate, contemporain de Démocrite, fort au fait de toutes ces chofes, & de plus, riche d'un excellent fonds d'obfervations qui lui étoient propres, fit un recueil de tout ce qu'il trouva d'utile, en compofa un corps de *médecine*, & mérita le premier le nom de *vrai médecin*, parce qu'en effet outre la *médecine* empyrique & analogique qu'il favoit, il étoit éclairé d'une faine philofophie, & devint le premier fondateur de la *médecine* dogmatique.

Après que cette *médecine* eût été longtemps cultivée dans la famille d'Afclépiade, Arêtée de Cappadoce en fit un corps mieux digéré & plus méthodique; & cet art fe perfectionna par les différens fuccès des temps, des lieux, des chofes; de forte qu'après avoir brillé fur-tout dans l'école d'Alexandrie, il fubfifta dans cet état jufqu'au temps de Claude Galien.

Celui-ci ramaffa ce qui étoit fort épars, & fut éclaircir les chofes embrouillées; mais comme il étoit honteufement affervi à la philofophie des Péripatéticiens, il expliqua tout fuivant leurs principes; & par conféquent s'il contribua beaucoup aux progrès de l'art, il n'y fit pas moins de dommage, en ce qu'il eut recours aux élémens, aux qualités cardinales, à leurs degrés, & à quatre humeurs par lefquelles il prétendoit avec plus de fubtilité que de vérité, qu'on pouvoit expliquer toute la *médecine*.

Au commencement du vij. fiecle on perdit en Europe prefque jufqu'au fouvenir des arts. Ils furent détruits par des nations barbares qui vinrent du fond du nord, & qui abolirent avec les fciences tous les moyens de les acquérir, qui font les livres.

Depuis le ix jufqu'au xiij fiecle, la *médecine* fut cultivée avec beaucoup de fubtilité par les Arabes, dans l'Afie, l'Afrique & l'Efpagne. Ils augmenterent & corrigerent la matiere médicale, fes préparations, & la Chirurgie. A la vérité ils infecterent l'art plus que jamais des vices galéniques, & prefque tous ceux qui les ont fuivis ont été leurs partifans. En effet, les amateurs des fciences étoient alors obligés d'aller en Efpagne chez les Sarrafins, d'où revenant plus habiles, on les appelloit *Mages*. Or, on n'expliquoit dans les Académies publiques que les écrits des Arabes; ceux des Grecs furent prefqu'inconnus, ou du moins on n'en faifoit aucun cas.

Cette anarchie médicinale dura jufqu'au temps d'Emmanuel Chryfoloras, de Théodore Gaza, d'Argyropyle, de Lafcaris, de Démétrius Chalcondyle, de George de Trébifonde, de Marius Myfurus, qui les premiers interpréterent à Venife & ailleurs des manufcrits grecs, tirés de Byfance, firent revivre la langue grecque, & mirent en vogue les auteurs grecs vers l'an 1460. Comme l'Imprimerie vint alors à fe découvrir, Alde eut l'honneur de publier avec fuccès les œuvres des médecins grecs. C'eft fous ces heureux aufpices que la doctrine d'Hippocrate fut reffufcitée & fuivie par les François. Arnauld de Villeneuve, Raymond Lulle, Bafile Valentin, Paracelfe, introduifirent enfuite la Chymie dans la *médecine*. Les Anatomiftes ajouterent leurs expériences à celles des chymiftes. Ceux d'Italie s'y dévouerent à l'exemple de Jacques Carpi, qui fe diftingua le premier dans l'art anatomique.

Tel fut l'état de la *médecine* jufqu'à l'immortel Harvey, qui renverfa par fes démonftrations la fauffe théorie de ceux qui l'avoient précédé, éleva fur fes débris une doctrine nouvelle & certaine, & jeta glorieufement la bafe fondamentale de l'art de guérir. Je viens de parcourir rapidement l'hiftoire de cet art, & cet abrégé fuccinct peut fuffire à la plupart des lecteurs; mais j'en dois faire un commentaire détaillé en faveur de ceux qui ont mis le pied dans le temple d'Efculape.

La *médecine* ne commença fans doute à être cultivée que lorfque l'intempérance, l'oifiveté, & l'ufage du vin multipliant les

maladies, firent sentir le besoin de cette science. Semblables aux autres, elle fleurit d'abord chez les Orientaux, passa d'Orient en Egypte, d'Egypte en Grece, & de Grece dans toutes les autres parties du monde. Mais les Egyptiens ont si soigneusement enveloppé leur histoire d'emblêmes, d'hiéroglyphes, & de récits merveilleux, qu'ils en ont fait un chaos de fables, dont il est bien difficile d'extraire la vérité ; cependant Clément d'Alexandrie nous apprend que le fameux Hermès avoit renfermé toute la philosophie des Egyptiens en quarante-deux livres, dont les six derniers concernant la *médecine*, étoient particuliérement à l'usage des Pastophores, & que l'auteur y traitoit de la structure du corps humain en général, de celle des yeux en particulier, des instrumens nécessaires pour les opérations chirurgicales, des maladies, & des accidens particuliers aux femmes.

Quant à la condition & au caractere des médecins en Egypte, à en juger sur la description que le même écrivain en a faite à la suite du passage cité, ils composoient un ordre sacré dans l'état : mais pour prendre une idée juste du rang qu'il y tenoient, & des richesses dont ils étoient pourvus, il faut savoir que la *médecine* étoit alors exercée par les prêtres ; à qui, pour soutenir la dignité de leur ministere & satisfaire aux cérémonies de la religion, nous lisons dans Diodore de Sicile qu'on avoit assigné le tiers des revenus du pays. Le sacerdoce étoit héréditaire, & passoit de pere en fils sans interruption : mais il est vraisemblable que le college sacré étoit partagé en différentes classes, entre lesquelles les embaumeurs avoient la leur ; car Diodore nous assure qu'ils étoient instruits dans cette profession par leurs peres, & que les peuples qui les regardoient comme des membres du corps sacerdotal, & comme jouissans en cette qualité d'un libre accès dans les endroits les plus secrets des temples, réunissoient à leur égard une grande estime à la plus haute vénération.

Les médecins payés par l'état ne retiroient en Egypte aucun salaire des particuliers : Diodore nous apprend que les choses étoient sur ce pied, au moins en temps de guerre, mais en tout temps ils secouroient sans intérêt un égyptien qui tomboit malade en voyage.

L'embaumeur avoit différens statuts à observer dans l'exercice de son art. Des regles établies par des prédécesseurs qui s'étoient illustrés dans la profession, & transmises dans des mémoires authentiques, fixoient la pratique du médecin : s'il perdoit son malade en suivant ponctuellement les loix de ce code sacré, on n'avoit rien à lui dire ; mais il étoit puni de mort, s'il entreprenoit quelque chose de son chef, & que le succès ne répondit pas à son attente. Rien n'étoit plus capable de ralentir les progrès de la *médecine* ; aussi la vit-on marcher à pas lents, tant que cette contrainte subsista. Aristote après avoir dit, *chap. ij. de ses questions politiques*, qu'en Egypte le médecin peut donner quelque secours à son malade le cinquieme jour de la maladie ; mais que s'il commence la cure avant que ce temps soit expiré, c'est à ses risques & fortunes ; Aristote, dis-je, traite cette coutume d'indolente, d'inhumaine, & de pernicieuse, quoique d'autres en fissent l'apologie.

Par ce que nous venons de dire de la dignité de la *médecine* chez les Egyptiens, de l'opulence de leurs médecins, & de la singularité de leur pratique, il est aisé de juger que les principes de l'art & l'exigence des cas déterminoient beaucoup moins que des loix écrites. De-là nous pouvons conclure que leur théorie étoit fixée, que leur profession demandoit plus de mémoire que de jugement, & que le médecin transgressoit rarement avec impunité les regles prescrites par le code sacré.

Quant à leur pathologie, ils rapporterent d'abord les causes des maladies à des démons, dispensateurs des biens & des maux ; mais dans la suite ils se guérirent de cette superstition, par les occasions fréquentes qu'eurent les embaumeurs de voir & d'examiner les visceres humains. Car les trouvant souvent corrompus de diverses façons ils conjecturerent que les substances qui servent à la nourriture du corps sont elles-mêmes la source de ces infirmités. Cette découverte & la crainte qu'elle inspira, donnerent lieu aux régimes, à l'usage des clysteres, des boissons purgatives, de

l'abstinence d'alimens, & des vomitifs : toutes choses qu'ils pratiquoient dans le dessein d'écarter les maladies, en éloignant leurs causes.

Les usages variant selon l'intérêt des peuples & la diversité des contrées, les Egyptiens, sans être privés de la chair des animaux, en usoient plus sobrement que les autres nations. L'eau du Nil, dont Plutarque nous apprend qu'ils faisoient grand cas, & qui les rendoit vigoureux, étoit leur boisson ordinaire.

Hérodote ajoute que leur sol étoit peu propre à la culture des vignes; d'où nous pouvons inférer qu'ils tiroient d'ailleurs les vins qu'on servoit aux tables des prêtres & des rois. Le régime prescrit aux monarques égyptiens, peut nous donner une haute idée de la tempérance de ces peuples. Leur nourriture étoit simple, dit Diodore de Sicile, & ils buvoient peu de vin, évitant avec soin la réplétion & l'ivresse ; en sorte que les loix qui régloient la table des princes, étoient plutôt les ordonnances d'un sage médecin, que les institutions d'un législateur. On accoutumoit à cette frugalité les enfans dès leur plus tendre jeunesse.

Au reste, ils étoient très-attachés à la propreté, en cela fideles imitateurs de leurs prêtres qui, selon Hérodote, ne passoient pas plus de trois jours sans se raser le corps, & qui, pour prévenir la vermine & les effets des corpuscules empestés, qui pouvoient s'exhaler des malades qu'ils approchoient, étoient vêtus dans les fonctions de leur ministere d'une toile fine & blanche. Nous lisons encore dans le même auteur, que c'étoit la coutume universelle chez les Egyptiens d'être presque nuds ou légérement couverts, de ne laisser croître leurs cheveux que lorsqu'ils étoient en pélerinage, qu'ils en avoient fait vœu, ou que quelques calamités désoloient le pays.

Cent ans après Moïse, qui vivoit 1530 ans avant la naissance de Jesus-Christ, Mélampe, fils d'Amythaon & d'Aglaïde, passa d'Argos en Egypte, où il s'instruisit dans les sciences qu'on y cultivoit, & d'où il rapporta dans la Grece ce qu'il avoit appris de la théologie des Egyptiens & de leur *médecine*, par rapport à laquelle il y a trois faits à remarquer. Le premier c'est qu'il guérit de la folie les filles de Prætus, roi d'Argos, en les purgeant avec l'ellébore blanc ou noir, dont il avoit découvert la vertu cathartique, par l'effet qu'il produisoit sur ses chevres après qu'elles en avoient brouté. Le second, c'est qu'après leur avoir fait prendre l'ellébore, il les baigna dans une fontaine chaude. Voilà les premiers bains pris en remedes, & les premieres purgations dont il soit fait mention. Le troisieme fait concerne l'argonaute Iphiclus, fils de Philacus. Ce jeune homme, chagrin de n'avoir pas d'enfans, s'adressa à Mélampe, qui lui ordonna de prendre pendant dix jours de la rouille de fer dans du vin, & ce remede produisit tout l'effet qu'on en attendoit : ces trois faits nous suggerent deux réflexions.

La premiere, que la *médecine* n'étoit pas alors aussi imparfaite qu'on le pense communément ; car, si nous considérons les propriétés de l'ellébore, & sur-tout de l'ellébore noir dans les maladies particulieres aux femmes, & l'efficacité des bains chauds à la suite de ce purgatif, nous conviendrons que les remedes étoient bien sagement prescrits dans le cas des filles de Prætus. D'ailleurs, en supposant, comme il est vraisemblable, que l'impuissance d'Iphiclus provenoit d'un relâchement des solides & d'une circulation languissante des fluides, je crois que pour corriger ces défauts en rendant aux parties leur élasticité, des préparations faites avec le fer étoient tout ce qu'avec les connoissances modernes on auroit pu ordonner de mieux. 2°. Quant aux incantations & aux charmes dont on accuse Mélampe de s'être servi, il faut observer que ce manege est aussi ancien que la *médecine*, & doit vraisemblablement sa naissance à la vanité de ceux qui l'exerçoient, & à l'ignorance des peuples à qui ils avoient affaire. Ceux-ci se laissoient persuader par cet artifice, que les médecins étoient des hommes protégés & favorisés du ciel. Que s'ensuivoit-il de ce préjugé ? c'est qu'ils marquoient en tout temps une extrême vénération pour leurs personnes, & que dans la maladie ils avoient pour leurs ordonnances toute la docilité possible. L'on commençoit l'incantation : le malade prenoit les potions qu'on lui prescrivoit comme

des choses essentielles à la cérémonie : il guérissoit, & ne manquoit pas d'attribuer au charme l'efficacité des remedes.

L'histoire nous apprend que Théodamas, fils de Mélampe, hérita des connoissances de son pere, & que Polyidus, petit fils de Mélampe, succéda à Théodamas dans la fonction de médecin : mais elle ne nous dit rien de leur pratique.

Après Théodamas & Polyidus, le centauré Chiron exerça chez les Grecs la *médecine* & la Chirurgie ; ces deux professions ayant été long-temps réunies. Ses talens supérieurs dans la *médecine* de l'homme & des bestiaux, donnerent peut-être lieu aux poëtes de feindre qu'il étoit moitié homme & moitié animal. Il parvint à une extrême vieillesse, & quelques citoyens puissans de la Grece lui confierent l'éducation de leurs enfans. Jason le chef des Argonautes, ce héros de tant de poëmes & le sujet de tant de fables, fut élevé par Chiron. Hercule non moins célebre fut encore de ses éleves. Un troisieme disciple fut Aristée, qui paroît avoir assez bien connu les productions de la nature, & les avoir appliquées à de nouveaux usages : il passe pour avoir inventé l'art d'extraire l'huile des olives, de tourner le lait en fromage, & de recueillir le miel. M. le Clerc lui attribue de plus la découverte du laser & de ses propriétés. Mais de tous les éleves de Chiron, aucun ne fut plus profondément instruit de la science médicinale, que le grec Esculape qui fut mis au nombre des dieux, & qui fut trouvé digne d'accompagner dans la périlleuse entreprise des Argonautes, cette troupe de héros à qui l'on a donné ce nom. *Voyez son article* au mot MÉDECIN.

Les grecs s'emparerent de Troie 70 ans après l'expédition des Argonautes, 1194 avant la naissance de Jesus-Christ, & la fin de cette guerre est devenue une époque fameuse dans l'histoire. Achille qui s'est tant illustré à ce siege par sa colere & ses exploits, élevé par Chiron, & conséquemment instruit dans la *médecine*, inventa lui-mêmes quelques remedes. Son ami Patrocle n'étoit pas sans doute ignorant dans cet art, puisqu'il pansa la blessure d'Euripile : mais on conçoit bien que Podalire & Machaon, fils d'Esculape, surpasserent dans cette science tous les Grecs qui assisterent au siege de Troie. Quoiqu'Homere ne les emploie jamais qu'à des opérations chirurgicales, on peut conjecturer que nés d'un pere tel qu'Esculape, & médecins de profession, ils n'ignoroient rien de ce qu'on savoit alors en *médecine*.

Après la mort de Podalire, la *médecine* & la chirurgie cultivées sans interruption dans sa famille, firent de si grands progrès sous quelques-uns de ses descendans, qu'Hippocrate le dix-septieme en ligné directe, fut en état de pousser ces deux sciences à un point de perfection surprenant.

Depuis la prise de Troie jusqu'au temps d'Hippocrate, l'antiquité nous offre peu de faits authentiques & relatifs à l'histoire de la *médecine* : cependant, dans ce long intervalle de temps, les descendans d'Esculape continuerent sans doute leur attachement à l'étude de cette science.

Pythagore qui vivoit, à ce qu'on croit, dans la soixantieme olympiade, c'est-à-dire, 520 ans ou environ avant la naissance de Jesus-Christ, après avoir épuisé les connoissances des prêtres Egyptiens, alla chercher la science jusqu'aux Indes : il revint ensuite à Samos qui passe pour sa patrie ; mais la trouvant sous la domination d'un tyran, il se retira à Crotone, où il fonda la plus célebre des écoles de l'antiquité. Celse assure que ce philosophe hâta les progrès de la *médecine* ; mais, quoi qu'en dise Celse, il paroît qu'il s'occupa beaucoup plus des moyens de conserver la santé que de la rétablir, & de prévenir les maladies par le régime que de les guérir par les remedes. Il apprit sans doute la *médecine* en Egypte, mais il eut la foiblesse de donner dans les superstitions qui jusqu'alors avoient infecté cette science ; car cet esprit domine dans quelques fragmens qui nous restent de lui.

Empédocle, son disciple, mérite plus d'éloges. On dit qu'il découvrit que la peste & la famine, deux fléaux qui ravageoient fréquemment la Sicile, y étoient l'effet d'un vent du midi, qui, soufflant continuellement par les ouvertures de certaines montagnes, infectoit l'air & séchoit la terre ; il conseilla de fermer ces gorges, & les ca-

lamités disparurent. On trouve dans un ouvrage de Plutarque, qu'Empédocle connoissoit la membrane qui tapisse la coquille du limaçon dans l'organe de l'ouie, & qu'il la regardoit comme le point de réunion des sons & l'organe immédiat de l'ouie. Nous n'avons aucune raison de croire que cette belle découverte anatomique ait été faite avant lui. Quant à sa physiologie, elle n'étoit peut-être guere mieux raisonnée que celle de son maître; cependant, par une conjecture aussi juste que délicate, il assura que les graines dans la plante étoient analogues aux œufs dans l'animal, ce qui se trouve confirmé par les expériences des modernes.

Acron étoit compatriote & contemporain d'Empédocle: j'en parlerai au *mot* MÉDECINE.

Alcméon, autre disciple de Pythagore, se livra tout entier à la *médecine*, & cultiva si soigneusement l'anatomie, qu'on l'a soupçonné de connoître la communication de la bouche avec les oreilles, sur ce qu'il assura que les chevres respiroient en partie par cet organe.

Après avoir exposé les premiers progrès de la *médecine* en Egypte & dans la Grece, nous jetterons un coup d'œil sur l'état de cette science chez quelques autres peuples de l'antiquité, avant que de passer au siecle d'Hippocate, qui doit attirer tous nos regards.

Les anciens Hébreux, stupides, superstitieux, séparés des autres peuples, ignorans dans l'étude de la physique, incapables de recourir aux causes naturelles, attribuoient toutes leurs maladies aux mauvais esprits, exécuteurs de la vengeance céleste: de là vient que le roi Asa est blâmé d'avoir mis sa confiance aux médecins, dans les douleurs de la goutte aux pieds dont il étoit attaqué. La lepre même, si commune chez ce peuple, passoit pour être envoyée du ciel; c'étoient les prêtres qui jugeoient de la nature du mal, & qui renfermoient le patient lorsqu'ils espéroient le pouvoir guérir.

Les maladies des Egyptiens, dont Dieu promet de garantir son peuple, sont, ou les plaies dont il frappa l'Egypte avant la sortie des Israélites de cette contrée, ou les maladies endémiques du lieu; comme l'aveuglement, les ulceres aux jambes, la phthisie, l'éléphantiasis, & autres semblables qui y regnent encore.

On ne voit pas que les Hébreux aient eu des médecins pour les maladies internes, mais seulement pour les plaies, les tumeurs, les fractures, les meurtrissures, auxquelles on appliquoit certains médicamens, comme la résine de Galaad, le baume de Judée, la graine & les huiles; en un mot, l'ignorance où ils étoient de la *médecine*, faisoit qu'ils s'adressoient aux devins, aux magiciens, aux enchanteurs, ou finalement aux prophetes. Lors même que notre Seigneur vint dans la Palestine, il paroît que les Juifs n'étoient pas plus éclairés qu'autrefois; car dans l'évangile, ils attribuent aux démons la cause de la plupart des maladies. On y lit, par exemple, *Luc, xiij, v. 16*, que le démon a lié une femme qui étoit courbée depuis dix-huit ans.

Les gymnosophistes, dont parle Strabon, se mêloient beaucoup de *médecine* en orient, & se vantoient de procurer par leurs remedes la naissance à des enfans, d'en déterminer le sexe, & de les donner aux parens, mâles ou femelles à leur choix.

Chez les Gaulois, les druides, revêtus tout ensemble du sacerdoce, de la justice & de l'exercice de la *médecine*, n'étoient ni moins trompeurs, ni plus éclairés que les gymnosophistes. Pline dit qu'ils regardoient le gui de chêne comme un remede souverain pour la stérilité, qu'ils l'employoient contre toutes sortes de poisons, & qu'ils en consacroient la récolte par quantité de cérémonies superstitieuses.

Entre les peuples orientaux qui se disputent l'antiquité de la *médecine*, les Chinois, les Japonois & les habitans du Malabar, paroissent les mieux fondés. Les Chinois assurent que leurs rois avoient inventé cette science long-temps avant le déluge; mais quelle que soit les premiers de ceux qui l'exercerent les premiers dans ce pays-là, nous ne devons pas avoir une opinion fort avantageuse de l'habileté de leurs successeurs: ils n'ont d'autre connoissance des maladies que par des observations minutieuses sur le pouls, & recourent pour la guérison à un ancien livre, qu'on pourroit appeller *le code de la médecine Chinoise*, & qui prescrit les

remedes de chaque mal. Ces peuples n'ont point de chymie ; ils ſont dans une profonde ignorance de l'anatomie, & ne ſaignent preſque jamais. Ils ont imaginé une eſpece de circulation des fluides dans le corps humain, d'après un autre mouvement périodique des cieux, qu'ils diſent s'achever cinquante fois dans l'eſpace de 24 heures. C'eſt ſur cette théorie ridicule que des Européens ont écrit que les Chinois avoient connu la circulation du ſang long-temps avant nous. Leur pathologie eſt auſſi pompeuſe que peu ſenſée : c'eſt cependant par elle qu'ils déterminent les cas de l'opération de l'aiguille, & de l'uſage du moxa ou coton brûlant. Ces deux pratiques leur ſont communes avec les Japonois, & ne different chez ces deux peuples, qu'en quelques circonſtances légeres dans la maniere d'opérer. En un mot, leur théorie & leur pratique, toute ancienne qu'on la ſuppoſe, n'en eſt pas pour cela plus philoſophique ni moins imparfaite.

On dit que les bramines ont commencé à cultiver la *médecine*, en même temps que les prêtres Egyptiens ; mais ce qu'il y a de sûr, c'eſt que depuis tant de ſiecles ils n'en ont pas avancé les progrès. Jean-Erneſt Grudler Danois, qui fit le voyage du Malabar en 1708, nous apprend que toute la *médecine* de ces peuples étoit contenue dans un ouvrage miſérable, qu'ils appellent en leur langue *vagadaſaſtirum*. Le peu qu'ils ont de théorie eſt plein d'erreurs & d'abſurdités. Ils diviſent les maladies en huit eſpeces différentes ; & comme c'eſt pour eux une étude immenſe, chaque médecin ſe doit borner à un genre de maladie, & s'y livrer tout entier. Le premier ordre des médecins eſt composé de ceux qui traitent les enfans ; le ſecond, de ceux qui guériſſent de la morſure des animaux venimeux ; le troiſieme, de ceux qui ſavent chaſſer les démons, & diſſiper les maladies de l'eſprit ; le quatrieme, de ceux qu'on conſulte dans le cas d'impuiſſance, & dans ce qui concerne la génération ; le cinquieme, pour lequel ils ont une vénération particuliere, eſt composé de ceux qui préviennent les maladies ; le ſixieme, de ceux qui ſoulagent les malades par l'opération de la main ; le ſeptieme, de ceux qui retardent les effets de la vieilleſſe, & qui entretiennent le poil & les cheveux ; le huitieme, de ceux qui s'occupent des maux de tête, & des maladies de l'œil. Chaque ordre a ſon dieu tutélaire, au nom duquel les opérations ſont faites, & les remedes adminiſtrés. Cette cérémonie eſt une partie du culte qu'on lui rend. Le vent préſide aux maladies des enfans ; l'eau à celles qui proviennent de la morſure des animaux venimeux ; l'air à l'exorciſme des démons ; la tempête à l'impuiſſance ; le ſoleil aux maladies de la tête & des yeux.

La ſaignée n'eſt guere d'uſage chez eux, & les clyſteres leur ſont encore moins connus. Le médecin ordonne & prépare les remedes, dans leſquels il fait entrer de la fiente & de l'urine de vache, en conſéquence de la vénération profonde que leur religion leur preſcrit pour cet animal. Au reſte, perſonne ne peut exercer la *médecine* ſans être inſcrit ſur le regiſtre des bramines, & perſonne ne peut paſſer d'une branche à une autre. Il eſt à préſumer, ſur l'attachement preſqu'invincible que tous ces peuples marquent pour leurs coutumes, qu'ils ne changeront pas ſi-tôt la pratique de leur *médecine* pour en adopter une meilleure, malgré la communication qu'ils ont avec les Européens.

Je ne puis finir l'hiſtoire de la *médecine* des peuples éloignés, ſans obſerver que de tous ceux dont les mœurs nous ſont connues par des relations authentiques, il n'y en a point chez qui cette ſcience ait été traitée avec plus de ſageſſe, ſans ſcience, que chez les anciens Américains.

Antonio de Solis aſſure, en parlant de Montézuma, empereur du Mexique, qu'il avoit pris des ſoins infinis pour enrichir ſes jardins de toutes les plantes que produiſoit ce climat heureux ; que l'étude des médecins ſe bornoit à en ſavoir le nom & les vertus ; qu'ils avoient des ſimples pour toutes ſortes d'infirmités, & qu'ils opéroient des cures ſurprenantes, ſoit en donnant intérieurement les ſucs qu'ils en exprimoient, ſoit en appliquant la plante extérieurement. Il ajoute que le roi diſtribuoit à quiconque en avoit beſoin, les ſimples que les malades faiſoient demander ; & que ſatisfait de procurer la guériſon à quelqu'un, ou perſuadé qu'il étoit du de-

voir d'un prince de veiller à la ſanté de ſes ſujets, il ne manquoit point de s'informer de l'effet des remedes.

Le même auteur raconte que dans la maladie de Cortès, les médecins Américains appellés, uſerent d'abord de ſimples, doux & rafraîchans pour ſuſpendre l'inflammation, & qu'enſuite ils en employerent d'autres pour mûrir la plaie, & cela avec tant d'intelligence, que Cortès ne tarda pas à être parfaitement guéri. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt des Américains que nous tenons deux de nos remedes les plus efficaces, le quinquina & l'ipécacuanha, tandis que nos ſubtils phyſiciens ne connoiſſent guere de la vertu des plantes qui croiſſent en Europe, que ce qu'ils en ont lu dans Dioſcoride.

Mais il eſt temps de rentrer en Grece pour y reprendre l'hiſtoire de la *médecine*, où nous l'avons laiſſée, je veux dire au ſiecle d'Hippocrate, qui, de l'aveu de tout le monde, éleva cette ſcience au plus haut degré de gloire. On ſe rappellera ſans doute que ce grand homme naquit à Cos, la premiere année de la 80e olympiade, 30 ans avant la guerre du Péloponneſe, & environ 460 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt.

Conſerver aux hommes la ſanté, ſoit en prévenant, ſoit en écartant les maladies, c'eſt le devoir du médecin; or, le mortel capable de rendre noblement ce ſervice à ceux qui l'invoquent, honore ſon état, & peut s'aſſeoir à juſte titre entre les fils d'Apollon.

Quelles que ſoient les idées du vulgaire, les perſonnes inſtruites n'ignorent point combien il eſt difficile d'acquérir le degré de connoiſſance néceſſaire pour exercer la *médecine* avec ſuccès.

Le chemin qui conduit, je ne dis pas à la perfection, mais à une intelligence convenable dans l'art de guérir, eſt rempli de difficultés preſque inſurmontables. Ceux qui le pratiquent ſont ſouvent dans une grande incertitude ſur la nature des maladies; leurs cauſes relatives ſont cachées dans une obſcurité qu'il ſera bien difficile de jamais découvrir: mais y parvînt-on un jour, une connoiſſance ſuffiſante de la vertu des remedes manqueroit encore: d'ailleurs chacune des parties de la *médecine* eſt d'une étendue ſupérieure à la capacité de l'eſprit humain; cependant le parfait médecin devroit les poſſéder toutes.

Eſt-ce à l'expérience, eſt-ce au raiſonnement que la *médecine* doit ſes plus importantes découvertes? Qui des deux doit-on prendre pour guide? Ce ſont des queſtions qui méritent d'être agitées, & qui l'ont été ſuffiſamment. Il s'eſt heureuſement trouvé des hommes d'un mérite ſupérieur qui ont montré la néceſſité de l'une & de l'autre, les grands effets de leur conſpiration, la force de ces deux bras réunis, & leur foibleſſe lorſqu'ils ſont ſéparés.

Avant que la *médecine* eût la forme d'une ſcience, & fût une profeſſion, les malades encouragés par la douleur, ſortirent de l'inaction, & chercherent du ſoulagement dans des remedes inconnus; les ſymptomes qu'ils avoient eux-mêmes éprouvés, leur apprirent à reconnoître les maladies. Si par haſard, ou par une réunion de circonſtances favorables, les expédiens auxquels ils avoient eu recours avoient produit un effet ſalutaire, l'obſervation qu'ils en firent fut le premier fondement de cet art, dont on retira dans la ſuite de grands avantages. De là vinrent & la coutume d'expoſer les malades ſur les places publiques, & la loi qui enjoignoient aux paſſans de les viſiter, & de leur indiquer les remedes qui les avoient ſoulagés en pareil cas.

La *médecine* fit ce ſecond pas chez les Babyloniens & chez les Chaldéens, ces anciens fondateurs de preſque toutes les ſciences; de là, paſſant en Egypte, elle ſortit entre les mains de ſes habitans induſtrieux de cet état d'imperfection. Les Egyptiens couvrirent les murs de leurs temples de deſcriptions de maladies & de recettes; ils chargerent des particuliers du ſoin des malades: il y eut alors des médecins de profeſſion; & les expériences qui s'étoient faites auparavant ſans exactitude, & qui n'avoient point été rédigées, prirent une forme plus commode pour l'application qu'on en pouvoit faire à des cas ſemblables.

Cependant les hommes convaincus que l'obſervation des maladies & la recherche des remedes ne ſuffiſoient pas pour perfectionner

fectionner la *médecine* avec une rapidité proportionnée au besoin qu'ils en avoient, eurent recours à cette raison dont ils avoient reconnu long-temps auparavant l'importance dans la distinction & la cure des maladies; mais on préféra, comme il n'arrive que trop souvent en pareil cas, les conjectures rapides de l'imagination à la lenteur de l'expérience, & l'on sépara follement deux choses qu'il falloit faire marcher de pair, la théorie & les faits. Qu'en arriva-t-il? C'est que sans égard pour la sûreté de la pratique, on établit la *médecine* sur des spéculations spécieuses & fausses, subtiles & peu solides.

L'éloquence des rhéteurs & les sophismes des philosophes ne tinrent pas long-temps contre les gémissemens des malades; l'art de préconiser la méthode n'en prévint point les suites fatales : après qu'on avoit démontré que la malade devoit guérir, il ne laissoit pas de mourir. L'insuffisance de la raison n'étonnera point ceux qui considerent les choses avec impartialité. La santé & les maladies sont des effets nécessaires de plusieurs causes particulieres, dont les actions se réunissent pour les produire; mais l'action de ces causes ne deviendra jamais le sujet d'une démonstration géométrique, à moins que l'essence de chacune en particulier ne soit connue, & qu'on n'ait déduit de cette comparaison les propriétés & les forces résultantes de leur mêlange. Or, l'essence & les propriétés de chacune ne se manifestent que par leurs effets; c'est par les effets seuls que nous pouvons juger des causes; la connoissance des effets doit donc précéder en nous le raisonnement. Mais qui peut assurer un médecin, de quelque profondeur de jugement qu'il soit doué, qu'un effet est l'entiere opération de telle & telle cause? Pour en venir là, il faudroit distinguer & comparer une infinité de circonstances, pour la plupart si déliées, qu'elles échappent à toute la sagacité de l'observateur. D'ailleurs, telle est la variété prodigieuse des maladies, tel est le nombre des symptomes dans chacune d'elles, que la courte durée de la vie, la foiblesse de notre esprit & de nos sens, les difficultés que nous avons à surmonter les erreurs dont nous sommes capables, & les distractions auxquelles nous sommes exposés, ne permettent jamais de rassembler assez de faits pour fonder une théorie générale, un systême qui s'étende à tout.

Il s'en suit de là, qu'il faut se remplir des connoissances des autres, consulter les vivans & les morts, feuilleter les ouvrages des anciens, s'enrichir des découvertes modernes, & se faire de la vérité une regle inviolable & sacrée. Le vrai médecin ne s'instruira qu'avec ceux qui ont suivi la nature, qui l'ont peinte telle qu'elle est; qui avoient trop d'honneur pour appuyer une théorie favorite par des faits imaginés, & que des vues intéressées n'engagerent jamais à altérer les événemens, soit en y ajoutant, soit en en retranchant quelque circonstance. Voilà les fontaines sacrées dans lesquelles il ne descendra jamais trop souvent.

Depuis que la *médecine* est une science, tel a été le bonheur du monde, qu'elle a produit de temps à autre quelques mortels estimables, qui n'ont goûté que la lumiere & la vérité. Elle ne faisoit que de naître lorsqu'Hippocrate parut; & malgré l'éloignement des temps, elle est encore toute brillante des lumieres qu'elle en a reçues. Hippocrate est l'étoile polaire de la *médecine*. On ne le perd jamais de vue sans s'exposer à s'égarer. Il a représenté les choses telles qu'elles sont. Il est toujours concis & clair. Ses descriptions sont des images fidelles des maladies, grace au soin qu'il a pris de n'en point obscurcir les symptomes & l'événement : il n'est question chez lui, ni de qualité premiere, ni d'êtres fictifs. Il a su pénétrer dans le sein de la nature, prévoir & prédire ses opérations, sans remonter aux principes originels de la vie. La chaleur innée & l'humeur radicale, termes vuides de sens, ne souillent point la pureté de ses ouvrages. Il a caractérisé les maladies, sans se jeter dans des distinctions inutiles des especes, & dans des recherches subtiles sur les causes. Ceux qui pensent qu'Hippocrate a donné dans les acides, les alkalis, & les autres imaginations de la chymie, sont des visionnaires plus dignes d'être moqués que d'être réfutés : cet esprit, aussi solide qu'élevé, méprisa toutes les vaines spéculations.

Non moins impartial dans ses écrits qu'énergique dans sa diction & vif dans ses peintures, il n'omet aucune circonstance, & n'assure que celles qu'il a vues. Il expose les opérations de la nature; & le desir d'accréditer ou d'établir quelque hypothese, ne les lui fait ni altérer ni changer. Tel est le vrai, l'admirable, je dirois presque le divin Hippocrate. Il n'est pas étonnant que ses expositions des choses, & ses histoires des maladies aient mérité dans tous les âges l'attention & l'estime des savans.

On peut joindre à ce grand homme, Arétée de Cappadoce, & Rufus d'Ephese, qui, à son exemple, ne se sont illustrés dans l'art de guérir, qu'en observant inviolablement les loix de la vérité. Presque tous leurs successeurs, jusqu'au temps de Galien, abandonnerent cette voie sacrée. Quand on vient à peser, dans la même balance, les travaux des autres médecins de la Grece avec ceux d'Hippocrate, qu'on les trouve imparfaits & défectueux! Les uns, dévoués en aveugles à des sectes particulieres, en épouserent les principes, sans s'embarrasser s'ils étoient vrais ou faux. D'autres se sont occupés à déguiser les faits, pour les faire quadrer avec les systêmes. Plusieurs plus sinceres, mais se trompant également, négligerent les mêmes faits, pour courir après les causes imaginaires des maladies & de leurs symptomes.

Ce n'est pas assez que de la pénétration dans un médecin, & de l'impartialité dans ses écrits, il lui faut encore un style simple & naturel, une diction pure & claire. Il lui est toutefois plus important d'être médecin qu'orateur. Toutes les phrases brillantes, toutes les périodes, toutes les figures de la rhétorique ne valent pas la santé d'un malade. S'attacher trop à polir son discours, c'est trop chercher à faire parade de son esprit dans des matieres de cette importance. Un usage affecté de termes extraordinaires, une élocution pompeuse ne sont capables que d'embrouiller les choses, & d'arrêter le lecteur. Un étalage d'érudition, une énumération des sentimens tant anciens que modernes, les recherches subtiles des maladies, & la connoissance des antiquités médicinales ne constituent point la *médecine*. Ce n'est point avec ce qui peut plaire à des gens de lettres, qu'on fixera l'attention d'un homme, dont le devoir est de conserver la santé, de prévenir les maladies, & qui ne lit que pour apprendre les différens moyens de parvenir à ses fins. Plein de mépris pour les productions futiles de l'éloquence & du bel esprit, lorsque ces talens déplacés tendront moins à avancer la *médecine*, qu'à briller à ses dépens, il aura sans cesse sous les yeux le style simple d'Hippocrate. Il aimera mieux entendre & voir la pure nature de ses écrits, que de se repaître des fleurs d'un rhéteur, ou de l'érudition d'un savant: le mérite particulier du grand médecin de Cos, c'est le jugement & la clarté.

La plupart des auteurs qui l'ont suivi ne font que se répéter eux-mêmes, & se copier les uns les autres: la seule chose qu'on y trouve, & qu'on n'y cherchoit point, c'est une compilation d'antiquités, de fables ou d'histoires inutiles au sujet, sans parler de la barbarie de leur langage, occasionée par une vaine ostentation de la connoissance de différens idiomes. Il n'y en a presque aucun qui ait eu en vue l'honneur & les progrès de la *médecine*. D'un côté les Arabes & les commentateurs de Galien semblent s'être piqués de barbarie dans le style; au contraire, les interpretes d'Hippocrate ont négligé les faits, pour se trop livrer à la diction: de là vient qu'on n'entend point les uns, & qu'on n'apprend rien dans les autres.

Mais Hippocrate ne l'emporta pas sur tous ses collegues par le mérite seul de sa composition: c'est par une infatigable contention d'esprit à envisager les choses dans les jours les plus favorables; c'est par une exactitude infinie à épier la nature, & à s'éclaircir sur les opérations; c'est par le désintéressement généreux avec lequel il a communiqué ses lumieres & ses ouvrages aux hommes, que cet ancien, considéré d'un œil impartial, paroîtra supérieur même à la condition humaine: son mérite ne laissera point imaginer qu'il puisse avoir de rivaux; rival lui-même d'Apollon, il avoit porté tant de diligence dans ses observations, qu'il étoit parvenu à fixer les différens progrès des maladies, leur état présent, leurs révolutions à venir, & à en prédire l'événe-

ment. Si nous confidérons les diftinctions délicates qu'il établit entre les accidens qui naiffent de l'ignorance du médecin & de la négligence ou de la dureté des gardes-malades, & les fymptomes naturels de la maladie, nous prononcerons fans balancer, que de tous ceux qui ont cultivé la *médecine*, foit avant, foit après lui, aucun n'a montré autant de pénétration & de jugement.

Il y a plus, les travaux réunis de tous les médecins qui ont paru depuis l'enfance de la *médecine*, jufqu'aujourd'hui, nous offriroient à peine autant de phénomenes & de fymptomes de maladies, qu'on en trouve dans ce feul auteur. Il eft le premier qui ait découvert que les différentes faifons de l'année étoient les caufes des différentes maladies qu'elles apportent avec elles, & que les révolutions qui fe font dans l'air, telles que les chaleurs brûlantes, les froids exceffifs, les pluies, les brouillards, le calme de l'atmofphere, & les vents, en produifent en grand nombre. Il a compté entre les caufes des maladies endémiques, la fituation des lieux, la nature du fol, le mouvement ou l'amas des eaux, les exhalaifons de la terre, & la pofition des montagnes.

C'eft par ces connoiffances qu'il a préfervé des nations, & fauvé des royaumes de maladies qui, ou les menaçoient, ou les affligeoient; & femblable au foleil, il a répandu fur la terre une influence vivifiante. C'eft en examinant les mœurs, la nourriture & les coutumes des peuples, qu'il remonta à l'origine des maladies qui les défoloient: c'étoit beaucoup pour les contemporains, d'avoir poffédé un tel homme: mais il eft devenu par fes écrits le bienfaiteur de l'univers. Il nous a laiffé fes obfervations jufque dans les circonftances les plus légeres; détail futile au jugement des efprits fuperficiels, mais détail important aux yeux pénétrans des efprits folides & des hommes profonds.

Son traité de *aere, locis & aquis*, eft un chef-d'œuvre de l'art. Je ne dirai pas qu'il a pofé dans cet ouvrage les fondements de la *médecine*, mais qu'il a pouffé cette fcience prefqu'au même point de perfection où nous la poffédons. C'eft là qu'on voit ce favant & refpectable vieillard, décrivant avec la derniere exactitude les maladies épidémiques, avertiffant fes collegues d'avoir égard, non-feulement à la différence des âges, des fexes, & des tempéramens, mais aux exercices, aux coutumes, & à la maniere de vivre des malades, & décidant judicieufement que la conftitution de l'air ne fuffit pas pour expliquer pourquoi les maladies épidémiques font plus cruelles pour les uns que pour d'autres. C'eft là qu'on le trouve occupé à décrire l'état des yeux & de la peau, & à réfléchir fur la volubilité ou le bégaiement de la langue, fur la force ou la foibleffe de la voix du malade, déterminant par ces fymptomes fon tempérament, la violence de la maladie, & fa terminaifon. C'eft là que l'on fe convaincra que jamais perfonne ne fut plus exact qu'Hippocrate dans l'expofition des fignes diagnoftiques, dans la defcription des maladies caractérifées par ces fignes, & dans la prédiction des événemens.

Mais s'il favoit découvrir la nature, obferver les fymptomes, & fuivre les révolutions des maladies, il n'ignoroit pas les fecours néceffaires dans tous ces cas. Il n'étoit ni téméraire dans l'application des médicamens, ni trop prompt à juger de leurs effets: il ne s'énorgueilliffoit point lorfque les chofes répondoient à fon attente, & on ne lui voit point la mauvaife honte de pallier le défaut du fuccès, lorfque les remedes ont trompé fes efpérances: mais c'eft un malheur auquel il étoit rarement expofé; fon adreffe maîtrifoit, pour ainfi dire, le danger: les maladies fembloient aller d'elles-mêmes où il avoit le deffein de les amener; & c'étoit avec un petit nombre de remedes dont l'expérience lui avoit fait connoître le pouvoir, & dont la préparation faifoit tout le prix, qu'il opéroit ces prodiges. Moins curieux de connoître un plus grand nombre de médicamens, que d'appliquer à propos ceux qu'il connoiffoit, c'étoit à cette derniere partie qu'il donnoit fon attention.

Imitateur & miniftre de la nature, pour ne point empiéter fur fes fonctions, ni la troubler dans fes exercices, il diftingue dans les maladies différens périodes, & dans chaque période des jours heureux & malheureux. Il hâtoit ou réprimoit l'action

des matieres morbifiques, selon les circonstances; il les conduisoit à la coction par des moyens doux & faciles; il les évacuoit, lorsqu'elles étoient cuites, par les voies auxquelles elles se déterminoient d'elles-mêmes, ne se chargeant que de leur faciliter la sortie, & de ne la permettre qu'à temps.

Après qu'il eut appris, soit par hasard, soit par adresse, à discerner les remedes salutaires des moyens nuisibles, & découvert la maniere & le temps que la nature employoit à se débarrasser par elle-même des maladies, il fixa par des regles sûres l'usage des médicamens. Ce ne fut que quand ces médicamens eurent été éprouvés par une longue suite d'expériences journalieres & de cures heureuses, qu'il se crut en état d'indiquer les propriétés des végétaux, des animaux & des minéraux; ce qu'il exécuta en joignant à ses instructions un détail des précautions nécessaires dans la pratique, détail capable d'effrayer ceux qui seroient tentés de se mêler des fonctions du médecin, sans en avoir la science & les qualités. Voila l'unique méthode de traiter la *médecine* avec gloire, & de procurer aux hommes tous les secours qu'ils peuvent attendre de leurs semblables. Voilà la méthode qu'Hippocrate a transmise dans ses écrits, & dont sa pratique a démontré les avantages.

Dans les maladies chroniques, la *médecine* d'Hippocrate se bornoit au régime, à l'exercice, aux bains, aux frictions, & à un très-petit nombre de remedes. On a beau vanter les travaux des modernes, il ne paroît pas qu'ils en sachent en ceci plus que cet ancien, qu'ils aient une méthode plus raisonnée de traiter ces maladies, & qu'ils s'en tirent avec plus de succès. Il est des médecins, je le sais, qui ont alors recours à un grand nombre de remedes, entre lesquels il y en a de violens: mais je doute que ce soit avec satisfaction pour eux, & avec avantage pour le malade; car on a mis en question, & avec justice, si en le guérissant par ces moyens, ils n'avoient point attaqué sa constitution & abrégé sa vie, en lui procurant un mal plus incurable que celui qu'il avoit. Je ne prétends pas proscrire dans tous les cas l'usage des remedes violens: il y a des maladies qui demandent des secours prompts & proportionnés à leur violence; c'est ce qu'Hippocrate n'ignoroit pas: mais il n'y avoit recours que lorsque les moyens les plus doux devoient être insuffisans, ou demeuroient sans effet.

Il savoit par expérience que dans les maladies violentes, la nature faisoit elle-même la plus grande partie de l'ouvrage, & qu'elle étoit presque toujours assez puissante pour préparer la partie morbifique, la cuire, amener une crise, & l'expulser; car il faut qu'un malade passe par tous ces états pour arriver à la santé. En conséquence de ces idées, sans troubler la nature dans ses opérations salutaires par une confusion de remedes, ou faire le rôle de spectateur oisif, il se contentoit de l'aider avec circonspection, d'avancer la préparation des humeurs, & leur coction, & de modérer les symptomes quand ils étoient excessifs; & lorsqu'il s'étoit assuré de la maturité des matieres, & de l'influence de la nature pour les expulser, il s'occupoit à lui donner, pour ainsi dire, la main, & à la conduite où elle vouloit aller, en favorisant l'expulsion par les voies auxquelles elle paroissoit avoir quelque tendance.

Voici les maximes principales par lesquelles Hippocrate se conduisoit. Il disoit en premier lieu, que les contraires se guérissent par les contraires, c'est-à-dire, que, supposé que de certaines choses soient opposées les unes aux autres, il faut les employer les unes contre les autres. Il explique ailleurs cet aphorisme en cette maniere: la plénitude guérit les maladies causées par l'évacuation, & réciproquement l'évacuation celles qui viennent de plénitude; le chaud détruit le froid, & le froid éteint la chaleur.

2°. Que la *médecine* est une addition de ce qui manque, & une soustraction de ce qui est superflu; axiome expliqué par le suivant. Il y a des sucs ou des humeurs qu'il faut chasser du corps en certaines rencontres, & d'autres qu'il y faut reproduire.

3°. Quant à la maniere d'ajouter ou de retrancher, il avertit en général, qu'il ne faut ni vuider ni remplir tout d'un coup, trop vîte, ni trop abondamment; de même

qu'il eſt dangereux de refroidir ſubitement, & plus qu'il ne faut, tout excès étant ennemi de la nature.

4°. Qu'il faut tantôt dilater & tantôt reſſerrer; dilater ou ouvrir les paſſages par leſquels les humeurs ſe vuident naturellement, lorſqu'ils ne ſont pas ſuffiſamment ouverts, ou qu'ils s'obſtruent. Reſſerrer au contraire & retrécir les canaux relâchés, lorſque les ſucs qui y paſſent n'y doivent point paſſer, ou qu'ils y paſſent en trop d'abondance. Il ajoute qu'il faut quelquefois adoucir, endurcir, amollir; d'autres fois épaiſſir, diviſer & ſubtiliſer; tantôt exciter, réveiller; tantôt engourdir, arrêter; & tout cela relativement aux circonſtances, aux humeurs & aux parties ſolides.

5°. Qu'il faut obſerver le cours des humeurs, ſavoir d'où elles viennent, où elles vont; en conſéquence les détourner, lorſqu'elles ne vont point où elles doivent aller; les déterminer d'un autre côté, comme on fait les eaux d'un ruiſſeau, ou en d'autres occaſions les rappeller en arriere, attirant en haut celles qui ſe portent en bas, & précipitant celles qui tendent en haut.

6°. Qu'il faut évacuer par des voies convenables, ce qui ne doit point ſéjourner, & prendre garde que les humeurs qu'on aura une fois chaſſées des lieux où elles ne devoient point aller, n'y rentrent derechef.

7°. Que lorſqu'on ſuit la raiſon, & que le ſuccès ne répond pas à l'attente, il ne faut pas changer de pratique trop aiſément ou trop vîte, ſur-tout ſi les cauſes ſur leſquelles on s'eſt déterminé ſubſiſtent toujours : mais comme cette maxime pourroit induire en erreur, la ſuivante lui ſervira de correctif.

8°. Qu'il faut obſerver attentivement ce qui ſoulage un malade, & ce qui augmente ſon mal; ce qu'il ſupporte aiſément, & ce qui l'affoiblit.

9°. Qu'il ne faut rien entreprendre à l'aventure; qu'il vaut mieux ordinairement ſe repoſer que d'agir. En ſuivant cet axiome important, ſi l'on ne fait aucun bien, au moins on ne fait point de mal.

10°. Qu'aux maux extrêmes, il faut quelquefois recourir à des remedes extrêmes : ce que les médicamens ne guériſſent point, le fer le guérit; le feu vient à bout de ce que le fer ne guérit point : mais ce que le feu ne guérit point, ſera regardé comme incurable.

11°. Qu'il ne faut point entreprendre les maladies déſeſpérées, parce qu'il eſt inutile d'employer l'art à ce qui eſt au deſſus de ſon pouvoir.

Ces maximes ſont les plus générales, & toutes ſuppoſent le grand principe que c'eſt la nature qui guérit.

Hippocrate connoiſſoit auſſi tout ce que nos médecins ſavent des ſignes & des ſymptomes des maladies, & c'eſt de lui qu'ils le tiennent. Ils lui ſont encore obligés des maximes les plus importantes ſur la conſervation de la ſanté. Nous apprenons de lui qu'elle dépend de la tempérance & de l'exercice. Il eſt impoſſible, dit-il, que celui qui mange continue de ſe bien porter, s'il n'agit. L'exercice conſume le ſuperflu des alimens, & les alimens réparent ce que l'exercice a diſſipé. Quant à la tempérance, il la recommande tant à l'égard de la boiſſon, du manger & du ſommeil, que dans l'uſage des plaiſirs de l'amour. Ces deux regles ſur leſquelles les modernes ont fait cent volumes, ſont tellement ſûres, que ſi tous les hommes étoient aſſez ſages pour les mettre en pratique, la ſcience de guérir deviendroit preſque inutile; car, excepté les maladies endémiques, épidémiques & accidentelles, les autres ſeroient en petit nombre, ſi l'intempérance ne les multiplioit à l'infini.

Telles que des ſources limpides & pures, les préceptes d'Hippocrate ne ſont point mêlés de fauſſetés, ni ſouillés par des rodomontades. Comme leur auteur étoit également éclairé, & exempt de toute vanité, on y reconnoît par-tout le ton de la modeſtie. Non content des inſtructions que ſes ancêtres lui avoient laiſſées, & de la ſcience qu'il avoit puiſée chez les nations étrangeres, il étudia avec une ardeur infatigable les opinions & les ſentimens des autres médecins. Il y avoit alors un temple renommé à Gnide, dont les murs étoient ornés de tables, ſur leſquelles on avoit inſcrit les obſervations les plus importantes, concer-

nant les maladies & la fanté des hommes. Il ne manqua pas de le vifiter, & de tranfcrire pour fon ufage tout ce qu'il y trouva d'inconnu pour lui.

Entre les moyens dont il fe fervit pour augmenter le fonds des connoiffances qu'il avoit ou reçues de fes ancêtres, ou recueillies chez les peuples éloignés, il y en a un d'une efpece finguliere, & qui lui fut propre. Il envoya Theffalus fon fils ainé dans la Theffalie, Dracon le plus jeune fur l'Hellefpont, Polybe fon gendre dans une autre contrée; & il difperfa une multitude de fes éleves dans toute la Grece, après les avoir inftruits des principes de l'art & leur avoir fourni tout ce qui leur étoit néceffaire pour la pratique. Il leur avoit recommandé à tous de traiter les malades, quels qu'ils fuffent, dans les lieux de leur miffion; d'obferver la terminaifon des maladies; de l'avertir exactement de leurs efpeces & de l'effet des remedes; en un mot, de lui envoyer une hiftoire fidelle & impartiale des événemens. C'eft ainfi qu'il raffembla en fa faveur toutes les circonftances qui pouvoient concourir à la formation d'un médecin unique.

Peu d'auteurs ont embraffé toutes les maladies qui ont paru dans une feule ville. Hippocrate a pu traiter de toutes celles qui défolerent les villages, les villes & les provinces de la Grece. Cela feul fuffifoit fans doute pour lui donner la fupériorité fur ceux qui avoient exercé & qui exerceront dans la fuite la même profeffion, mais fans avoir les mêmes reffources que lui, & fans être placés dans des circonftances auffi favorables.

Telle étoit, en un mot, l'étendue des lumieres d'Hippocrate, que les plus favans d'entre les Grecs, les plus polis d'entre les Romains, & les plus ingénieux d'entre les Arabes n'ont que confirmé fa doctrine, en la répétant dans leurs écrits. Hippocrate a fourni aux Grecs tout ce que Dioclès, Arétée, Rufus l'Ephéfien, Soranus, Galien, Æginette, Trallien, Aëtius, Oribafe ont dit d'excellent. Celfe & Pline les plus judicieux d'entre les Romains ont eu recours aux décifions d'Hippocrate, avec cette vénération qu'ils avoient pour les oracles; & les Arabes n'ont été que les copiftes d'Hippocrate, j'entends toutes les fois que leurs difcours font conformes à la vérité.

Enfin, que dirai-je de plus à l'honneur de ce grand homme, fi ce n'eft qu'il a fervi de modele à prefque tout ce qu'il y a eu de favans médecins depuis fon fiecle, ou que les autres fe font formés fur ceux qui l'avoient pris pour modele? Son mérite ne demeura pas concentré dans l'étendue d'une ville ou d'une province : il fe fit jour au loin, & lui procura la vénération des Theffaliens, des infulaires de Cos, des Argiens, des Macédoniens, des Athéniens, des Phocéens & des Doriens. Les Illyriens & les Pœoniens le regarderent comme un dieu, & les princes étrangers invoquerent fon affiftance. Les nations opulentes honorerent fa perfonne, & le récompenferent de fes fervices par de magnifiques préfens, & l'hiftoire nous apprend que fes fucceffeurs dans l'art de guérir ont acquis, en l'imitant, la confiance des rois & des fujets, & font parvenus au comble de la gloire, des honneurs & de l'opulence en marchant fur fes traces.

Il laiffa deux fils, Theffalus & Draco, qui lui fuccéderent dans l'exercice de la *médecine*, avec une fille qu'il maria à Polybe un de fes éleves. Theffalus l'ainé a fait le plus de bruit. Galien nous apprend qu'il étoit en haute eftime à la cour d'Archélaüs, roi de Macédoine, dans laquelle il paffa la plus grande partie de fa vie. Quant à Draco, frere de Theffalus, on n'en fait aucune particularité, fi ce n'eft qu'il eut un fils nommé *Hippocrate*, qui fut médecin de Roxane, femme d'Alexandre le Grand. Polybe paroît encore s'être acquis le plus de réputation, fuivant le témoignage de Galien.

Les premiers médecins qui fe foient illuftrés dans leur profeffion, après Hippocrate, fes fils & fon gendre, furent Dioclès de Carylte, Praxagore de la fecte des dogmatiques, Chrifippe de Gnide, Erafiftrate & fon contemporain Hérophile, *voyez* leurs *articles*. C'eft affez de remarquer ici que ce fut au temps d'Erafiftrate & d'Hérophile, fi l'on s'en rapporte à Celfe, que la *médecine*, qui jufqu'alors avoit été exercée avec toutes fes dépendances par une feule perfonne, fut partagée en trois parties, dont chacune fit dans la

fuite l'occupation d'une perfonne différente. Ces trois branches furent la diététique, la pharmaceutique & la chirurgique. On feroit porté à croire que Celfe a voulu caractérifer les trois profeffions, par lefquelles la *médecine* s'exerce aujourd'hui ; celle des médecins, celle des chirurgiens, & celle des apothicaires : mais ces chofes n'étoient point alors fur le même pied que parmi nous; car, par exemple, les plaies, les ulceres & les tumeurs étoient le partage des médecins pharmaceutiques, à moins que l'incifion ne fût néceffaire.

On vit après la mort d'Erafiftrate & d'Hérophile une révolution dans la *médecine* bien plus importante, ce fut l'établiffement de la fecte empirique. Elle commença avec le xxxviije. fiecle, environ 287 ans avant la naiffance de Jefus-Chrift. Celfe nous apprend, dans la préface de fon premier livre, que Sérapion d'Alexandrie fut le premier qui s'avifa de foutenir qu'il eft nuifible de raifonner en *médecine*, & qu'il falloit s'en tenir à l'expérience; qu'il défendit ce fentiment avec chaleur, & que d'autres l'ayant embraffé, il fe trouva chef de cette fecte. D'autres nomment au lieu de Sérapion, *Philinus de Cos*, difciple d'Hérophile. Quoi qu'il en foit, le nom d'*empirique* ne dérive point d'un fondateur ou d'un particulier qui fe foit illuftré dans cette fecte, mais du mot Grec ἐμπειρία, *expérience.*

On connoît affez les différentes révolutions que les théories imaginaires en fe fuccédant ont occafionées dans la *médecine*, & les influences qu'elles ont eues fur la pratique. On ne conçoit pas moins que les dogmatiques & les empiriques, en difputant les uns contre les autres, ne s'écarterent jamais de la fin ordinaire qu'on fe propofe dans les difputes, je veux dire la victoire, & non la recherche de la vérité; auffi la querelle fut longue, quoique le fujet en fût très-fimple. Les dogmatiques prétendoient-ils qu'on ne pouvoit jamais appliquer les remedes, fans connoître les caufes premieres de la maladie : certes s'ils avoient raifon, les malades & les médecins feroient dans un état bien déplorable. D'un autre côté, n'eft-il pas conftant que les maladies ont des caufes purement méchaniques, qu'il importe à la *médecine* de les connoître, que le médecin habile les découvre fouvent, & qu'alors il ne balance point dans le choix & l'application des remedes.

Il eft inutile de nous arrêter à parler des défenfeurs de la nouvelle fecte empirique, entre lefquels Héraclide le Tarentin fe diftingua; je ne parlerai pas non plus de la théorie & de la pratique d'Afclépiade, qui paroît avoir mis trop de confiance dans fon efprit, & s'être formé des monftres pour juftifier fon adreffe à les combattre : mais je dois dire quelque chofe de la fecte fondée par Thémifon qui prit l'épithete de méthodique, parce que le but qu'il fe propofa étoit de trouver une méthode qui rendît l'étude & la pratique de la *médecine* plus aifées. Voici en peu de mots quels étoient fes principes.

1°. Il difoit que la connoiffance des caufes n'étoit point néceffaire, pourvu qu'on connût bien l'analogie ou les rapports mutuels des maladies, qu'il réduifoit à deux ou trois efpeces : celles du premier genre naiffoient du refferrement ; celles du fecond genre provenoient du relâchement; & celles du troifieme, de l'une & de l'autre de ces caufes.

2°. Il rejetoit la connoiffance des caufes occultes avec les empiriques, & admettoit avec les dogmatiques l'ufage de la raifon.

3°. Il comptoit pour rien toutes les indications que les dogmatiques tiroient de l'âge du malade, de fes forces, de fon pays, de fes habitudes, de la faifon de l'année, & de la nature de la partie malade.

4°. Les méthodiques difoient qu'on doit s'attacher à guérir les maladies par les chofes les plus fimples, par celles dont nous faifons ufage dans la fanté, telles que l'air que nous refpirons, & les nourritures que nous prenons. Les anciens médecins s'étoient occupés à en connoître les avantages : les méthodiques les furpafferent encore dans cette étude; ils prirent des foins tout particuliers pour rendre l'air que le malade refpiroit, tel qu'ils le fuppofoient devoir être pour contribuer à fa guérifon; & comme ils ne diftinguoient que deux fortes de maladies, des mala-

dies de relâchement & des maladies de resserrement, toute leur application tendoit à procurer au malade un air resserrant ou relâchant, selon le besoin.

Pour avoir un air relâchant, ils choisissoient des chambres bien claires, fort grandes, & médiocrement chaudes : au contraire, pour donner au malade un air resserrant, ils le faisoient placer dans des appartemens peu éclairés & fort frais. Non contens de distinguer les lieux tournés au septentrion ou au midi, ils faisoient descendre les malades dans des grottes & des lieux souterrains. Ils faisoient étendre sur les planchers des feuilles & des branches de lentisque, de vignes, de grenadier, de myrte, de saules, de pin. Ils arrosoient les chambres d'eau fraîche. Ils se servoient de soufflets & d'éventails ; en un mot, ils n'oublioient rien de ce qui peut donner de la fraîcheur à l'air. Il faut, disoient-ils, avoir plus de soin de l'air qu'on respire que des viandes qu'on mange ; parce qu'on ne mange que par intervalles, au lieu qu'on respire continuellement, & que l'air entrant sans cesse dans le corps, & pénétrant jusque dans les plus petits interstices, resserre ou relâche plus puissamment que les alimens qu'ils régloient aussi sur leurs principes ; car ils s'étoient soigneusement appliqués à distinguer les viandes & les boissons qui relâchent de celles qui resserrent.

5°. Les méthodiques, ou du moins les plus éclairés, ne faisoient aucun usage des spécifiques ; ces remedes étant pour la plupart incertains & composés d'ingrédiens, dont les malades n'usoient point dans la santé.

6°. Ils bannirent aussi de la *médecine* les fort purgatifs, parce qu'ils étoient persuadés que ces remedes attaquoient l'estomac ou relâchoient le ventre, & que par conséquent en guérissant d'une maladie, ils en causoient une autre. Cependant ils ordonnoient des clysteres, mais d'une espece émolliente. Ils rejetoient les narcotiques & les cauteres ; mais ce qui distinguoit particuliérement les méthodiques, c'étoit leur abstinence de trois jours qu'ils faisoient observer aux malades dans le commencement de leurs maladies.

7°. Les méthodiques n'admettant que deux genres de maladies, le genre resserré & le genre relâché, ils n'avoient besoin que de deux especes de remedes, les uns qui relâchassent, & les autres qui resserrassent. C'est au choix & à l'application de ces remedes qu'ils donnoient une attention particuliere.

8°. Entre les remedes relâchans, la saignée tenoit chez eux le premier rang ; ils saignoient dans toutes les maladies qui dépendent du genre resserré, & même dans celles qu'ils comprenoient sous le genre mêlé, lorsque le resserrement prévaloit sur le relâchement.

9°. Ils faisoient grand usage des ventouses, tantôt avec scarifications, tantôt sans scarifications ; ils y joignoient les sangsues. Quant aux autres moyens de relâcher dont ils se servoient, ils consistoient en fomentations faites avec des éponges trempées dans de l'eau tiede, & en des applications extérieures d'huile chaude & de cataplasmes émolliens, sans oublier le régime par rapport aux choses naturelles.

10°. Ils n'étoient pas moins occupés à trouver des moyens de resserrer. On a vu de quelle maniere ils s'y prenoient pour rendre l'air astringent & rafraîchissant. Ils tournoient encore à cette fin autant qu'ils le pouvoient la nourriture & les exercices.

Ce systême de *médecine* eut un grand nombre de défenseurs ; entr'autres Thessalus éleve de Thémison, Soranus d'Ephese, Cœlius-Aurelianus, Moschion dont nous avons un traité des maladies des femmes, Vindictianus qui vécut sous l'empereur Valentinien, Théodorus, Priscianus son disciple, &c. *Voyez* les articles de chacun d'eux sous le *mot* Médecins anciens.

La secte méthodique ne finit qu'à Gariopontus, qui vivoit dans le même temps que Pierre Damien, c'est-à-dire, dans le xj siecle : mais Prosper Alpin, au commencement du xvij siecle, fit un nouvel effort pour ressusciter le systême des méthodiques, en publiant son excellent ouvrage *de medicina methodica*. Baglivi écrivit ensuite sur le même sujet, & dans les mêmes vues. Enfin, Boerhaave a exposé, éclairci & augmenté ce systême avec toute la profondeur de son génie, en forte que les neuf pages *in-12* que ce systême occupe dans ses aphorismes

rismes, imprimés en 1709, ont été commentés dans une multitude prodigieuse de volumes.

Quoique Thémison eût fait un grand nombre de disciples, & que sa secte se soit soutenue si long-temps, cependant plusieurs de ses contemporains & de ses successeurs immédiats ne l'embrasserent point. Les uns demeurerent fermes dans le parti des dogmatiques, & continuerent de suivre Hippocrate, Hérophile, Erasistrate & Asclépiade; les autres s'en tinrent à l'empirisme. La dissention même qui régnoit entre les méthodiques donna naissance à de nouveaux systêmes, & leur secte poussa deux branches; savoir, l'épisynthétique & l'éclectique, ainsi qu'il paroît par le livre intitulé *Introduction*, qui est attribué à Galien. Comme le terme *épisynthétique* est tiré du mot Grec, qui signifie *entasser* ou *assembler*, l'on est tenté de conjecturer que les médecins ainsi nommés réunissoient les principes des méthodiques avec ceux des empiriques & des dogmatiques, & que leur systême étoit un composé des trois autres. Le mot *éclectique*, qui veut dire *choisissant*, nous fait entendre sans peine que dans la secte éclectique on faisoit profession de choisir & d'adopter ce qu'on pensoit que les autres sectes avoient enseigné de mieux.

Le systême des pneumatiques, imaginé par Athénée, & qui eut peu de partisans, consistoit à établir un cinquieme principe, qu'ils nommerent *esprit*, lequel recevant quelque altération, cause diverses maladies. Cette opinion théorique ne mérite pas de nous arrêter, parce que les pneumatiques ne formerent point de secte distinguée; que d'ailleurs leur pratique étoit la même que celle des anciens médecins, tant dogmatiques qu'empiriques, & qu'elle s'accordoit à quelques égards avec celle des méthodiques. Si le livre *de flatibus* étoit véritablement d'Hippocrate, on pourroit dire que ce grand homme avoit conçu le premier le systême d'Athénée. Cependant l'auteur de ce livre, quel qu'il soit, est à coup sur un médecin dogmatique. Arétée, qui semble avoir admis le cinquieme principe des pneumatiques, suivit aussi généralement dans sa pratique celle des méthodiques; lisez, je ne dis pas son article, mais ses ouvrages; ils en valent bien la peine.

Quoique Celse n'ait fondé aucune secte particuliere, il a écrit en Latin de la *médecine* si judicieusement & avec tant de pureté, qu'il n'est pas permis de le passer sous silence.

Il est vraisemblable qu'il naquit sous le regne d'Auguste, & qu'il écrivit au commencement du regne de Tibere; c'est ce qu'on peut inférer d'un passage de Columelle qui vivoit du temps de Claude, & qui parle de Celse comme d'un auteur qui avoit écrit avant lui, mais qu'il avoit vu. Corneille Celse, dit-il, notre contemporain, a renfermé dans cinq livres tout le corps des beaux arts; & ailleurs Julius Atticus & Corneille Celse sont deux écrivains célebres de notre âge. Quintilien remarque aussi que Celse avoit écrit non-seulement de la *médecine*, mais de tous les arts libéraux; cependant de tous ses ouvrages il ne nous reste que ceux qui concernent la *médecine*, & quelques fragmens de la rhétorique.

Toute la *médecine* de cet auteur judicieux est renfermée dans huit livres, dont les quatre premiers traitent des maladies internes, ou de celles qui se guérissent principalement par la diete; le cinquieme & le sixieme, des maladies externes; à quoi il a ajouté diverses formules de médicamens internes & externes. Le septieme & le huitieme parlent des maladies qui appartiennent à la chirurgie.

Hippocrate & Asclépiade sont les principaux guides que Celse a choisis, quoiqu'il ait emprunté plusieurs choses de ses contemporains: il suit le premier, lorsqu'il s'agit du pronostique & de plusieurs opérations de chirurgie. Il va même jusqu'à traduire sur cette matiere Hippocrate mot à mot, d'où il a acquis le surnom d'Hippocrate Latin. Quant au reste de la *médecine*, il paroît s'être conformé à Asclépiade, qu'il cite comme un bon auteur, & dont il convient avoir tiré de grands secours. Voilà ce qui a donné lieu à quelques-uns de compter Celse entre les méthodiques. Mais quand il ne seroit pas évident par la maniere dont il parle des trois sectes principales qui partageoient la *médecine* de son temps, qu'il n'en embrasse aucune en particulier, on

n'auroit qu'à conférer sa pratique avec celle des méthodiques pour se garantir ou pour sortir de cette erreur. En un mot, si Celse ne se déclara pas pour la secte éclectique, il est du moins certain qu'il en suivit les principes, choisissant avec beaucoup d'esprit ce qui lui paroissoit le meilleur dans chaque secte & dans chaque auteur. On en peut juger par ses écrits qui sont entre les mains de tout le monde; il seroit inutile par cette seule raison d'en faire ici l'analyse; mais je ne puis m'empêcher de rapporter le conseil qu'il donne pour la conservation de la santé, & qui seul peut suffire pour faire connoître son génie & ses lumieres.

Un homme né, dit-il, d'une bonne constitution, qui se porte bien & qui ne dépend de personne, doit ne s'assujettir à aucun régime & ne consulter aucun médecin. Pour diversifier sa maniere de vivre, qu'il demeure tantôt à la campagne, tantôt à la ville; mais plus souvent à la campagne. Il navigera, il ira à la chasse, il se reposera quelquefois & prendra fréquemment de l'exercice; car le repos affoiblit & le travail rend fort. L'un hâte la vieillesse, l'autre prolonge la jeunesse. Il est bon qu'il se baigne tantôt dans l'eau chaude, & tantôt dans l'eau froide; qu'il s'oigne en certain temps, & qu'il n'en fasse rien en un autre; qu'il ne se prive d'aucune viande ordinaire; qu'il mange en compagnie & en particulier; qu'il mange en un temps un peu plus qu'à l'ordinaire; qu'en un autre il se regle; qu'il fasse plutôt deux repas par jour qu'un seul; qu'il mange toujours assez, & un peu moins que sa faim. Cette maniere de s'exercer & de se nourrir est autant nécessaire que celle des athletes est dangereuse & superflue. Si quelques affaires les obligent d'interrompre l'ordre de leurs exercices, ils s'en trouvent mal; leurs corps deviennent replets, ils vieillissent promptement, & tombent malades.

Voici ses préceptes pour les gens mariés: on ne doit ni trop rechercher, ni trop fuir le commerce des femmes; quand il est rare, il fortifie; quand il est fréquent, il affoiblit beaucoup; mais comme la fréquence ne se mesure pas tant ici par la répétition des actes qu'elle s'estime par l'âge, le tempérament & la vigueur, il suffit de savoir là dessus que le commerce qui n'est suivi ni de douleur, ni de la moindre débilité, n'est pas inutile; il est plus sûr la nuit que le jour. Il faut en même temps se garder de veiller, de se fatiguer, & de manger trop incontinent après. Enfin, toutes les personnes d'une forte santé doivent observer, tant qu'ils jouiront de cet heureux état, de ne pas user mal-à-propos des choses destinées à ceux qui se portent mal.

Je ne me propose point de discuter l'état de la *médecine* chez les Romains. Il est vraisemblable qu'ils n'ont pas été absolument sans médecins au commencement de leur république; mais il y a apparence que jusqu'à la venue d'Archagatus à Rome l'an 575 de la fondation de cette ville, ils ne s'étoient servis que de la *médecine* empirique, telle que les premiers hommes la pratiquoient; c'est cette *médecine* qui étoit si fort du goût de Caton, & de laquelle il avoit écrit le premier de tous les Romains; mais le regne de Jules César fut favorable à ceux de cette profession. Jules César, dit Suétone, donna le droit de la bourgeoisie de Rome à tous ceux qui exerçoient la *médecine*, & à ceux qui enseignoient les arts libéraux, afin qu'ils demeurassent plus volontiers dans cette ville, & que d'autres vinssent s'y établir. Il n'en falloit pas davantage pour attirer un grand nombre de médecins dans cette capitale du monde, où ils trouvoient d'ailleurs des moyens de s'enrichir promptement.

En effet, dès que la profession de *médecine* fut ouverte aux étrangers comme aux Romains, tous ceux qui se sentoient quelque ressource dans l'esprit, ou des espérances de faire fortune, ne manquerent pas de l'embrasser à l'exemple d'Asclépiade qui avoit abandonné le métier ingrat de la rhétorique pour devenir médecin. Le uns se faisoient chirurgiens, d'autres pharmaciens, d'autres vendeurs de drogues & de fards, d'autres herboristes, d'autres compositeurs de *médecine*, d'autres accoucheurs, *&c.*

Auguste, successeur de Jules César, favorisa les médecins, de même que les autres gens de lettres, sur-tout depuis qu'Antonius Musa l'eut guéri d'une maladie opiniâtre par le secours des bains froids. Cette cure valut à Musa, outre de grandes largesses qui lui furent faites par l'empereur & par le sénat,

le privilege de porter un anneau d'or ; privilege qu'il obtint pour ses confreres, qui furent encore exemptés de tous impots en sa considération. Suétone ajoute que le sénat fit élever à Musa une statue d'airain, que l'on mit à côté de celle d'Esculape.

Cependant la condition servile d'Antoine Musa, avant tous les honneurs dont il fut revêtu, a persuadé quelques modernes qu'il n'y avoit que des esclaves qui exerçassent la *médecine* à Rome sous le regne des premiers empereurs, & même assez long-temps après. On ne peut pas nier qu'il n'y ait eu quantité d'esclaves *médecins*, ou qu'on appelloit tels, & qui exerçoient toutes ou quelques parties de cet art ; cependant je n'en voudrois pas conclure qu'il n'y eût point à Rome de médecin d'une autre condition. Ce ne furent point des esclaves qui introduisirent la *médecine* dans cette capitale du monde, ce furent des Grecs d'une condition libre, tels qu'étoient Archagatus & Asclépiade. Si le médecin Artorius, qui fut pris avec Jules César par des pirates, avoit été de condition servile, il semble que Plutarque auroit eu mauvaise grace de l'appeller *l'ami de César* ; mais il y a un passage de Cicéron qui prouve, ce me semble, que la *médecine* étoit de son temps regardée à Rome comme un art que les personnes libres pouvoient exercer sans se dégrader. Les arts, dit-il, qui demandent une grande connoissance, ou qui ne sont pas d'une médiocre utilité, comme la *médecine*, comme l'architecture, comme tous les autres arts qui enseignent des choses honnêtes, ne déshonorent point ceux qui les exercent, lorsqu'ils sont d'une condition à laquelle ces professions conviennent. *Offic. liv. I, chap. xlij.*

Il est vrai qu'on vit à Rome & ailleurs un très-grand nombre d'esclaves médecins, soit qu'ils eussent appris leur profession étant déjà esclaves, soit qu'étant nés libres, ils fussent tombés par malheur dans l'esclavage: mais de quelque condition qu'aient été les médecins qui succéderent à ceux dont nous avons parlé jusqu'ici, ils ne se distinguerent les uns ni les autres par aucun ouvrage intéressant ; la plupart ne s'occuperent que de leur fortune, & les historiens ne parlent avec éloge que d'Andromachus, médecin de Néron, & de Rufus d'Ephese qui vécut sous Trajan.

Galien qui naquit à Pergame sous le regne d'Adrien environ la 131e. année de l'ere chrétienne, se distingua singuliérement dans cette profession par sa pratique & par ses ouvrages.

Pour connoître l'état de la *médecine* lorsque Galien parut, il faut se rappeller que les sectes dogmatiques, empiriques, méthodiques, épisynthétiques, pneumatiques & éclectiques, subsistoient encore. Les méthodiques étoient en crédit, & l'emportoient sur les dogmatiques affoiblis par leur division ; les uns tenant pour Hippocrate ou Praxagore, les autres pour Erasistrate ou pour Asclépiade. Les empiriques étoient les moins considérés. Les éclectiques les plus raisonnables de tous, puisqu'ils faisoient profession d'adopter ce que chaque secte avoit de bon, sans s'attacher particuliérement à aucune, n'étoient pas en grand nombre. Quant aux épisynthétiques & aux pneumatiques, c'étoient des especes de branches du parti des méthodiques.

Galien proteste qu'il ne veut embrasser aucune secte, & traite d'esclaves tous ceux de son temps qui s'appelloient *Hippocratiques*, *Praxagoréens*, & qui ne choisissoient pas indistinctement ce qu'il y avoit de bon dans les écrits de tous les médecins. Là dessus, qui ne le croiroit éclectique ? Cependant Galien étoit pour Hippocrate préférablement à tout autre, ou plutôt il ne suivoit que lui: c'étoit son auteur favori ; & quoiqu'il l'accuse en plusieurs endroits d'obscurité, de manque d'ordre, & de quelques autres défauts, il marque une estime particuliere pour sa doctrine, & il confesse qu'à l'exclusion de tout autre, il a posé les vrais fondemens de cette science. Dans cette idée, loin de rien emprunter des autres sectes, ou de tenir entr'elles un juste milieu, il composa plusieurs livres pour combattre ce qu'on avoit innové dans la *médecine*, & rétablit la pratique & la théorie d'Hippocrate. Plusieurs médecins avoient commenté cet ancien, avant que Galien parût ; mais celui-ci prétend que la plupart de ceux qui s'en étoient mêlés, s'en étoient mal acquittés. Il n'étoit point éloigné de se croire le seul qui l'eut jamais bien entendu. Cependant les savans

ont remarqué qu'il lui donne assez souvent de fausses interprétations.

Les défauts de Galien sont trop connus de tous les habiles médecins, pour m'arrêter à les exposer; on ne peut cependant disconvenir que son systême ne soit la production d'un homme d'esprit, doué d'une imagination des plus brillantes. Il montre ordinairement beaucoup de lumieres & de sagacité, quand il commente quelques points de la doctrine d'Hippocrate sur la connoissance ou la cure des maladies; mais il fait pitié quand il nous entretient des quatre élémens, des qualités premieres, des esprits, des facultés, & des causes occultes.

Pour ce qui regarde son anatomie, il a laissé sur cette matiere, deux ouvrages qui l'ont immortalisé. L'un que nous n'avons pas complet, est intitulé, *administration anatomique*; l'autre a pour titre *de l'usage des parties du corps humain*; c'est un livre admirable digne d'être étudié par tous les physiciens. On voit en parcourant ces deux traités, que leur auteur infatigable possédoit toutes les découvertes anatomiques des siecles qui l'avoient précédé, & que trompé seulement par la ressemblance extérieure de l'homme avec le singe, il a souvent attribué à l'homme ce qui ne regardoit que le singe; c'est presque le seul reproche qu'on puisse lui faire.

Les médecins Grecs qui vinrent après lui, suivirent généralement sa doctrine, & s'en tinrent au gros de la méthode de leur prédécesseur. Les plus distingués d'entr'eux sont Oribase, Aëtius, Alexandre Trallian, Paul Eginete, Actuarius & Myrepsus. Nous parlerons de tous sous le mot MÉDECIN, quoiqu'il n'y ait presque rien de nouveau qui leur appartienne en propre dans leurs écrits. Quelques auteurs encore moins estimables, quoique nommés par les historiens, n'ont été que les sectateurs aveugles de ceux-ci, & ne méritent pas même d'être placés à côté d'eux. Presque tous, au lieu de se piquer de recherche & d'industrie, ont employé leur temps à décrire & à vanter un nombre infini de compositions ridicules. La *médecine* en a été surchargée; la pratique en est devenue plus incertaine, & ses progrès en ont été retardés.

Ce qu'on vient de dire des derniers médecins Grecs, n'est pas moins vrai des médecins Arabes. Ceux-ci ont toutefois la réputation d'avoir introduit dans la *médecine* l'usage de quelques plantes, & particuliérement de quelques purgatifs les plus doux, tels que la manne, les tamarins, la casse, les mirobolans, la rhubarbe & le séné qui est un cathartique plus fort. Ils firent encore entrer le sucre dans les compositions médicinales; d'où il arriva qu'elles se reproduisirent sous une infinité de formes inconnues aux anciens, & d'un très-petit avantage à leurs successeurs. C'est à eux que la *médecine* doit les sirops, les juleps, les conserves & les confections. Ils ont aussi transmis à la *médecine* l'usage du musc, de la muscade, du macis, des clous de girofle, & de quelques autres aromates dont se sert la cuisine, & qui sont d'un usage aussi peu nécessaire à la *médecine*, que celui des pierres précieuses pilées, & des feuilles d'or & d'argent. Enfin, ils ont eu connoissance de la chymie & de l'alchymie; mais ils méritent par quelque endroit d'être lus, je veux dire pour avoir décrit avec une grande exactitude quelques maladies que les anciens n'ont pas connues, telles que la petite vérole, la rougeole & le spina ventosa.

Il est certain que dans la décadence des lettres en Europe, les Arabes ont cultivé toutes les sciences; qu'ils ont traduit les principaux auteurs, & qu'il y en a quelques-uns qui étant perdus en Grec, ne se retrouvent que dans les traductions Arabes. Ce fut le calife Almansor qui donna le premier à ses sujets le goût des sciences; mais Almamon, cinquieme calife, favorisa plus qu'aucun autre les gens de lettres, & anima dans sa nation, la vive curiosité d'apprendre les sciences, que les Grecs avoient si glorieusement cultivées.

Alors les Arabes firent un grand cas de la *médecine* étrangere, & écrivirent plusieurs ouvrages sur cette science. Parmi ceux qui s'y distinguerent, on compte Joanna, fils de Mésuach, qui mourut l'an de J. C. 819; Haly-Abbas, Rhasès, Ezarharagni, Etrabarani, Avicenne, Mésuach ou Mésué, Thograi, Ibnu-Thophail, Ibnu-Zohar, Ibnu-El-Baitar, Avenzoar, Averrhoès &

Albucafis. Jean Léon l'Africain peut fournir aux curieux l'abrégé hiftorique de leur vie, car je ne dirai qu'un mot de chacun fous l'article Médecins.

Si des régions du monde que les Arabes éclairoient, nous paffons à la partie occidentale de l'Afie, nous ferons affligés de la barbarie qui s'y trouvoit, & qui y regne fans interruption, depuis que tout ce pays eft foumis à l'empire des Turcs, avec les ifles de l'Archipel autrefois fi floriffantes.

En effet, que penfer de la *médecine* d'un état, où l'on admet à peine le premier médecin du prince pour traiter des femmes qui font à l'agonie? Encore ce docteur ne peut-il les voir ni en être vu; il ne lui eft permis de tâter de pouls qu'au travers d'une gaze ou d'un crêpe, & bien fouvent il ne fauroit diftinguer fi c'eft l'artere qui bat, ou le tendon qui eft en contraction: les femmes même qui prennent foin de ces malades ne fauroient lui rendre compte de ce qui eft arrivé dans le cours de la maladie, car elles s'enfuient bien vîte, quand il vient, & il ne refte autour du lit que les eunuques pour empêcher le médecin de regarder la malade, & pour lever feulement les coins du pavillon de fon lit, autant qu'ils le jugent néceffaire pour laiffer paffer le bras de cette moribonde. Si le médecin demandoit à voir le bout de la langue ou à tâter quelque partie, il feroit poignardé fur le champ. Hippocrate, avec toute fa fcience, eût été bien embarraffé, s'il eût eu à traiter des mufulmanes; pour moi qui ai été nourri dans fon école, & fuivant fes maximes, écrivoit M. de Tournefort dans le dernier fiecle, je ne favois quel parti prendre chez les grands feigneurs du Levant, quand j'y étois appellé, & que je traverfois les appartemens de leurs femmes qui font faits comme les dortoirs de nos religieufes, je trouvois à chaque porte un bras couvert de gaze qui avançoit par un trou fait exprès. Dans les premieres vifites, continue-t-il, je croyois que c'étoient des bras de bois ou de cuivre deftinés pour éclairer la nuit; mais je fus bien furpris quand on m'avertit qu'il falloit guérir les perfonnes à qui ces bras appartenoient.

Revenons donc à notre Europe, & voyons fi la *médecine* des Arabes qui vint à s'y introduire fur la fin des fiecles d'ignorance, nous a été plus avantageufe. Ce qu'il y a de certain, c'eft qu'elle a occafioné dans la fuite des temps, la plus grande révolution qui foit arrivée, tant dans la théorie que dans la pratique de cette fcience.

M. Boerhaave a penfé qu'après que les Arabes eurent goûté la chymie & l'alchymie, ils porterent dans ces fciences leur façon métaphorique de s'exprimer, donnant aux moyens de perfectionner les métaux, les noms des différentes *médecines*: aux métaux imparfaits, des noms de *maladies*; & à l'or, celui d'*homme vigoureux & fain*. Les ignorans prenant à la lettre ces expreffions figurées, fuppoferent que par des préparations chymiques, on pouvoit changer les métaux en or, & rendre la fanté au corps. Ils firent d'autant plus aifément cette fuppofition, qu'ils s'apperçurent que les fcories des plus vils métaux étoient défignées dans les auteurs Arabes par le mot de *lepre*, une des plus incurables maladies. On appella du nom de *pierre philofophale*, ou de *Don-Azoth*, cette préparation chymique capable de produire ces merveilleux effets; & ceux qui en poffédoient le fecret furent nommés *adeptes*.

Vers le commencement du treizieme fiecle, la chymie vint à pénétrer en Europe, foit par le retour des croifés, foit par la traduction que l'empereur Fréderic II fit faire dans ce temps-là de quelques livres Arabes en Latin.

Albert le Grand, né dans la Souabe, & Roger Bacon, né dans la province de Somerfet, en Angleterre, en 1214, goûterent cette fcience, tenterent de l'introduire en Europe, & ils y réuffirent; mais ce ne fut que fur la fin du même fiecle qu'Arnauld de Villeneuve, né, dit-on, dans l'ifle de Maïorque en 1235, fit fervir la chymie à la *médecine*. Il trouva l'efprit-de-vin, l'huile de thérébenthine, & quelques autres compofitions. Il s'apperçut que fon efprit-de-vin étoit fufceptible du goût & de l'odeur des végétaux; & de là vinrent toutes les eaux compofées dont les boutiques de nos apothicaires font pleines, & dont on peut dire en général, qu'elles font plus lucratives

pour les distillateurs, que salutaires aux malades.

Basile Valentin, moine bénédictin, qui fleurissoit au commencement du quinzieme siecle, établit le premier comme principe chymique des mixtes, le sel, le mercure & le soufre. Il a décrit le sel volatil huileux dont Sylvius Dele-Boë a parlé avec tant d'éloges, & dont il s'est fait honneur, ainsi que de quelques autres découvertes moins anciennes. Le même Basile Valentin est le premier qui ait donné l'antimoine intérieurement, & qui ait trouvé le secret de le préparer.

Sur la fin du même siecle, parut en Europe ce fatal présent qui naît de la communication des amours de gens gâtés. Au retour de Christophe Colomb, dont les soldats & les matelots apporterent cette maladie d'Hispaniola en 1492, elle fit en Europe des progrès si rapides, qu'elle devint en peu d'années la plus commune parmi les peuples, & la plus lucrative pour les médecins.

Cependant cette maladie si remarquable dans l'histoire de la *médecine* par sa naissance, l'est encore par la multitude des remedes nouveaux ou préparés d'une façon nouvelle, dont l'art s'est enrichi à son occasion. Tels sont le gaïac, dont on commença à se servir en 1517; la squine, qu'on ne connut en Europe qu'en 1535, & la salsepareille : mais le remede le plus important & qui changea, pour ainsi dire, la face des choses, ce fut le mercure.

Ce minéral fut connu dans toute l'Europe en 1498, & fut employé presque aussi-tôt dans la cure des maux vénériens. On l'appliqua extérieurement à l'exemple des Arabes, qui avoient prescrit l'usage du vif-argent dans les maladies cutanées, long-temps avant qu'il fut question de la maladie d'Amérique. Comme cette maladie attaquoit aussi la peau cruellement, on conjectura qu'on pourroit employer contr'elle le mercure avec quelques succès. Paracelse fut un des premiers qui ait eu le secret de l'administrer intérieurement, & d'opérer des cures surprenantes avec ce seul remede.

Tous les médecins connoissent plus ou moins Paracelse; il naquit près de Zurich en 1493, & se fit pendant sa vie la plus haute réputation dans l'exercice de son art. On le comprendra d'autant plus aisément, que le langage de la *médecine* étoit encore en Europe un composé barbare, de Latin, de Grec & d'Arabe. Galien commandoit aussi despotiquement dans les écoles médicinales, qu'Aristote sur les bancs de la philosophie. La théorie de l'art étoit uniquement fondée sur les qualités, leurs degrés, & les tempéramens. Toute la pratique se bornoit à saigner, purger, faire vomir, & donner des clysteres; c'est tout ce qu'on sut adopter des écrits du médecin de Pergame.

Paracelse, éclairé sur les propriétés du mercure & de l'opium, guérissoit avec ces deux *arcanes*, les maux vénériens, ceux de la peau, la lepre, la gale, les hydropisies légeres, les diarrhées invétérées, & d'autres maladies incurables pour ses contemporains qui ne connoissoient point le premier de ces remedes, & qui regardoient l'autre comme un réfrigérant du quatrieme degré.

D'ailleurs, il avoit voyagé par toute l'Europe, en Russie, dans le levant, avoit assisté à des sieges & à des combats, & avoit suivi des armées en qualité de médecin : il professa pendant deux ans la *médecine* à Bâle, & composa plusieurs ouvrages qu'on vanta d'autant plus qu'ils étoient intelligibles. Il est vrai que les écrits qui portent son nom, sont en si grand nombre & d'un caractere si différent entr'eux, qu'on ne peut s'empêcher d'en attribuer la plus grande partie à ses disciples. Mais on regarde généralement comme originaux, le traité des minéraux, celui de la peste, celui *de longa vita* & l'*archidoxa medicinæ*. Le dernier de ces livres contient quelques découvertes, dont les chymistes qui lui succéderent immédiatement se firent honneur. Le lithontriptique & l'alcahest de Van-Helmont en sont visiblement tirés. On met encore au nombre des écrits de Paracelse, les livres *de arte rerum naturalium*.

Je me garderai bien de faire l'analyse des ouvrages de cet homme extraordinaire. Ceux qui auront la patience de les parcourir, s'appercevront bientôt qu'il avoit l'imagination déréglée, & la tête remplie d'idées

chimériques. Il donna dans les rêveries de l'astrologie, de la géomancie, de la chiromancie, & de la cabale, tous arts dont l'ignorance des temps où il vivoit, entretenoit la vogue. Il n'a rien omis de tout ce qui pouvoit le faire passer pour un magicien, un sorcier; mais il a joué de malheur, on ne l'a pris que pour un fourbe. Il se vantoit d'un remede universel, & malgré la promesse qu'il avoit faite de prolonger sa vie à une durée égale à celle de Mathusalem, par le moyen de son élixir, il mourut au cabaret, dans la quarante-huitieme année de son âge, au bout d'une maladie de quelques jours.

Cependant entre les absurdités dont ses ouvrages sont remplis, on trouve quelques bonnes choses, & qui ont servi aux progrès de la *médecine*. On ne peut disconvenir qu'il n'ait attaqué avec succès les qualités premieres, le chaud, le sec, le froid, & l'humide; c'est lui qui a commencé à détromper les médecins, & à leur ouvrir les yeux sur le faux d'un systême qu'on suivoit depuis le temps de Galien. Il osa le premier traiter la philosophie d'Aristote, *de fondement de bois;* & l'on peut dire qu'en découvrant le peu de solidité de cette base, il donna lieu à ses successeurs d'en poser une plus solide.

Son opinion touchant les semences qu'il suppose avoir toutes existé dès le commencement, est adoptée aujourd'hui par de très-habiles gens, qui n'ont que le mérite de l'avoir exposée d'une maniere plus vraisemblable. Ce qu'il a avancé sur les principes chymiques, le sel, le soufre, & le mercure, a ses usages dans la physique & dans la *médecine*. On ne peut encore disconvenir qu'il n'eût une grande connoissance de la matiere médicale, & qu'il n'eût travaillé sur les végétaux & les minéraux. Il avoit fait un grand nombre d'expériences; mais il eut la vanité ridicule de cacher les découvertes auxquelles elles l'avoient conduit, & de se vanter de secrets qu'il ne possédа jamais.

La censure que le chancelier Bacon a portée de ce personnage singulier & de ses sectateurs, est très-juste. Si les paracelsistes, dit-il, s'accorderent à l'exemple de leur maître, dans les promesses qu'ils firent au monde, c'est qu'ils étoient unis ensemble par un même esprit de vertige qui les dominoit. Cependant en errant en aveugle, à travers les dédales de l'expérience, ils tomberent quelquefois sur des découvertes utiles; ils cherchoient en tâtonnant (car la raison n'avoit aucune part dans leurs opérations), & le hasard leur mit sous la main des choses précieuses. Ils ne s'en tinrent pas là: tout couverts de la cendre & de la fumée de leurs laboratoires, ils se mirent à former des théories. Ils tenterent d'élever sur leurs fourneaux un systême de philosophie; ils s'imaginerent que quelques expériences de distillations leur suffisoient pour cet édifice immense; ils crurent que des séparations & des mêlanges, la plupart du temps impossibles, étoient les seuls matériaux dont ils avoient besoin; plus imbécilles que des enfans qui s'amusent à construire des châteaux de cartes.

Le fameux Van-Helmont parut 90 ans après Paracelse, & marcha sur ses traces, mais en homme savant, qui d'ailleurs avoit employé sa vie à examiner par la chymie les fossilles & les végétaux. Ses opinions se répandirent promptement dans toute l'Europe. La *médecine* ne connut d'autres remedes que ceux que la chymie préparoit; & les productions de cet art passerent pour les seuls moyens qu'on pût employer avec succès à conserver la vie & la santé. Ce qui acheva de mettre les préparations chymiques en réputation, furent les leçons que Sylvius de le Boë dicta peu de temps après à Leyde à un auditoire fort nombreux. Ce professeur prenant à tâche d'accréditer cet art, ne cessoit de vanter ses merveilles; son éloquence, son exemple, & son autorité firent toute l'impression qu'il en pouvoit attendre. Otho Tachénius, partisan enthousiaste du mérite de la chymie, défendit sa gloire par trois traités aussi travaillés que profonds, & la chymie n'eut plus d'adversaires.

Tout le monde se tint pour convaincu que la nature opere en chymiste; que la vie de l'homme est son ouvrage; que les parties du corps sont ses instrumens; en un mot qu'elle produit par des voies purement chymiques tout ce que la variété infinie des mouvemens fait éclorre dans le corps hu-

main. Les écoles des univerſités ne reten-tiſſoient que de ces propoſitions, & les écrits des médecins en étoient remplis.

C'eſt, diſoient-ils, par leur acidité que de certaines liqueurs corrodent les métaux; c'eſt donc un acide qui diſſout les alimens dans l'eſtomac. Les acides ſont extraits par le feu, & ſi on les mêle avec les huiles des aromates qui ſont extrêmement âcres, il ſe fait une violente efferveſcence; l'acidité du chyle produira donc la chaleur naturelle, en ſe mêlant avec le baume du ſang; s'il arrive que le chyle & le ſang ſoient l'un & l'autre fort âcres, alors il y aura fievre ar-dente.

On ſait que le nitre, le ſel marin, & particuliérement le ſel ammoniac, refroi-diſſent l'eau; c'eſt donc, ajoutoit-on, à ces matieres qu'il faut attribuer le friſſon de la fievre. Les exhalaiſons du vin en ébullition, en ſe portant dans un vaiſſeau placé au deſſus d'elles, nous offrent, continuoient-ils, une image de la génération des eſprits dans notre corps. Les acides mêlés avec les alkalis pro-duiſent une fermentation d'une violence ca-pable de briſer les vaiſſeaux qui les contien-nent; c'eſt ainſi que le chyle occaſione, par ſon mêlange avec le ſang, des efferveſcences dans les ventricules du cœur, & produit toutes les maladies aigües & chroniques. Ce ſyſtême extravagant qui devint le fonde-ment de pluſieurs pratiques fatales au genre humain, régnoit encore dans les écoles Françoiſes il n'y a pas long-temps; on crai-gnoit pour ſa vie le duel des acides & des alkalis dans le corps, autant qu'un combat ſur mer contre les Anglois.

Comme un beau ſoleil diſſipe les brouil-lards qui ſont tombés ſur l'horizon, de même au commencement du xviij ſiecle Guillaume Harvey diſſipa tous les vains fantômes de la *médecine*, par ſa découverte immortelle de la circulation du ſang. Elle a ſeule répandu la lumiere ſur la vie, la ſanté, le plus grand nombre de maladies, & a jeté dans le monde les vrais fondemens de l'art de guérir.

Depuis que les médecins ont connu cette circulation, ainſi que la route du chyle, ils ſont mieux en état d'expliquer la transfor-mation des alimens en ſang, & l'origine des maladies. La démonſtration des vaiſſeaux lymphatiques, des veines lactées, du canal thorachique, répand du jour ſur les mala-dies qui naiſſent du vice des glandes, de la lymphe, ou d'une mauvaiſe nutrition. Les découvertes de Malpighi ſur les poumons, & celles de Bellini ſur les reins, peuvent ſervir à mieux entendre l'origine & les cauſes des maladies dont ces parties ſont attaquées; telles que la phthiſie, l'hydro-piſie, & les douleurs néphrétiques. Le tra-vail de Gliſſon, de Bianchi, & de Mor-gagni, ſur la ſtructure du foie, conduit au traitement éclairé des maladies de cet organe.

Les recherches auſſi belles que curieuſes de Sanctorius ſur la *médecine ſtatique*, ont dévoilé les myſteres de la tranſpiration in-ſenſible, ſes avantages, & les maladies de ſa diminution, de ſa ſupreſſion, dont on n'avoit auparavant aucune con-noiſſance.

Depuis que les médecins ſont inſtruits de la maniere dont le ſang circule dans les canaux tortueux de l'utérus, les maladies de cette partie, de même que celles qui proviennent de l'irrégularité des regles, ſont plus faciles à comprendre & à traiter. La connoiſſance de la diſtribution des nerfs & de leur communication, a jeté de la lumiere ſur l'intelligence des affections ſpaſ-modiques, hypocondriaques & hyſtériques, dont les ſymptomes terribles effraient un peu moins.

Depuis que Swammerdam & de Graaf, après eux Cowper, Morgagni, Sanctorini, & une infinité d'autres habiles gens ont exa-miné la ſtructure des parties de la généra-tion de l'un & de l'autre ſexes, les maladies qui y ſurviennent ont été, pour ainſi dire, ſoumiſes aux jugemens de nos ſens, & leurs cauſes rendues aſſez palpables.

Enfin, perſonne n'ignore les avantages que retire la phyſiologie des travaux de plu-ſieurs autres modernes, comme, par exem-ple, des traités de Lower, de Lanciſi, & de Sénac ſur le cœur; des deſcriptions de Duverney & de Valſalva ſur l'organe de l'ouie; des belles obſervations d'Havers ſur les os, & ſur-tout des ouvrages admirables de Ruyſch.

Mais c'eſt à Boerhaave qu'eſt due la gloire d'avoir poſé, au commencement de ce ſiecle,

ſiecle, les vrais & durables fondemens de l'art de guérir. Ce génie profond & ſublime, nourri de la doctrine des anciens, éclairé par ſes veilles des découvertes de tous les âges, également verſé dans la connoiſſance de la méchanique, de l'anatomie, de la chymie & de la botanique, a porté, par ſes ouvrages dans la *médecine*, des lumieres qui en fixent les principes, & qui lui donnent un éclat que l'eſpace de trois mille ans n'avoit pu lui procurer.

Cependant les nations ſavantes de l'Europe ne pratiquent pas toutes cette *médecine* avec la même gloire. Déjà l'Italie, qui la premiere a retiré cette ſcience des ténebres, & qui l'a illuſtrée par le plus grand nombre d'excellens ouvrages, ſemble ſe repoſer ſur les lauriers qu'elle a moiſſonnés. Les Hollandois ſont encore plus intéreſſés par la nature de leur climat à cultiver noblement une ſcience qu'ils tiennent de leur illuſtre compatriote ; mais la facilité que tout le monde a dans les ſept Provinces-Unies d'exercer la profeſſion de *médecine*, l'aviliſſement où elle eſt à divers égards, les foibles émolumens qu'en retirent ceux qui la pratiquent avec honneur, donnent lieu de craindre que ſa beauté n'y ſoit ternie du matin au ſoir, comme une fleur de leurs jardins que flétrit le premier brouillard.

On aime beaucoup la *médecine* en Allemagne, mais on aime encore davantage les remedes chymiques & pharmaceutiques qu'elle dédaigne : on travaille, on imprime ſans ceſſe dans les académies Germaniques des écrits ſur la *médecine* ; mais ils manquent de goût, & ſont chargés d'un fatras d'érudition inutile & hors d'œuvre.

La France eſt éclairée des lumieres de l'anatomie & de la chirurgie, deux branches eſſentielles de l'art qui y ſont pouſſées fort loin : ce pays devroit encore être animé à la culture de la *médecine* par l'exemple des Jacotius, des Duret, des Houllier, des Baillou, des Fernel, des Queſnay ; car il eſt quelquefois permis de citer les vivans. Cependant peu de médecins de ce grand royaume marchent ſur les traces de ces hommes célebres qui les ont précédés. Je crois entrevoir que la fauſſe méthode des académies, des écoles médicinales ; l'exemple, la facilité d'une routine qui ſe borne à trois remedes ; la mode, le goût des plaiſirs, le manque de confiance de la part des malades ; l'envie qu'ils ont de guérir promptement ; les manieres & le beau langage qu'on préfere à l'étude & au ſavoir ; la vanité, le luxe d'imitation ; le deſir de faire une fortune rapide . . . . je ne veux point développer toutes les cauſes morales & phyſiques de cette triſte décadence.

C'eſt donc en Angleterre ou, pour mieux parler, dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne, que la *médecine* fleurit avec le plus de gloire : elle y eſt perfectionnée par la connoiſſance des autres ſciences qui y concourent ; par la nature du gouvernement ; par le goût de la nation ; par ſon génie naturel & ſtudieux ; par les voyages ; par l'honneur qu'on attache à cette profeſſion ; par les émolumens qui l'accompagnent ; par l'aiſance de ceux qui s'y deſtinent ; enfin, par la vraie théorie de Boerhaave, qui a formé tous les médecins des iſles Britanniques. Puiſſent-ils ne point changer cette théorie en empiriſme, ne point s'écarter de la pratique de leur maître, & de la conduite du vertueux Sydenham leur compatriote !

O mes fils ! gardez-vous de ſuivre d'autres loix !

Je ſerois fort aiſe ſi je pouvois inſpirer quelque paſſion pour l'honnête profeſſion d'une ſcience utile & néceſſaire : les ſages ont dit que tel étoit l'éclat de la vérité, que les hommes en étoient éblouis lorſqu'elle ſe montroit à eux toute nue : mais ce n'eſt point la *médecine* qui ſe préſente ainſi. On cherchera vainement les moyens de la perfectionner, tant que ſa véritable théorie ne ſera pas cultivée, & tant que ceux qui en exerceront la pratique la corrompront par leur ignorance ou leur avarice.

L'étendue de cette théorie, dit très-bien M. Queſnay, dont je vais emprunter les réflexions, demande de la part des médecins une étude continuelle & des recherches pénibles ; mais ces travaux ſont ſi longs & ſi difficiles, que la plupart les négligent, & qu'ils tâchent d'y ſuppléer par des conjectures qui rendent ſouvent l'art de guérir plus nuiſible aux hommes qu'il ne leur eſt utile.

Les médecins, peu intelligens ou peu inſtruits, ne diſtinguent pas aſſez les effets des remedes d'avec ceux de la nature; & les événements qu'ils interpretent diverſement, reglent ou favoriſent les différentes méthodes qui ſe ſont introduites dans la *médecine*. Il y a des praticiens qui, trop frappés des bons ou des mauvais ſuccès, & trop dominés par leurs propres obſervations, reſtent aſſujettis à l'empiriſme, & ne ſuivent de méthode que celle qu'il leur ſuggere. Il y en a d'autres encore plus nombreux, qui moins attentifs ou même moins ſenſibles au ſort des malades, s'abandonnent aveuglément aux pratiques les plus communes & les plus adoptées par leurs confreres & par le public.

Toutes les nations ont de ces pratiques vulgaires autoriſées par des ſuccès apparens, & plus encore par des préjugés qui les perpétuent & qui en voilent les imperfections. On craint en Allemagne de verſer le ſang, on le prodigue en France: on penſoit différemment autrefois: toutes les nations de l'Europe ſuivoient unanimement la pratique d'Hippocrate; mais le public, ſéduit par la réputation de quelques médecins entreprenans qui introduiſent de nouvelles méthodes, s'y prête, s'y accoutume, & même y applaudit. Une telle prévention ſubjugue les praticiens peu éclairés, peu courageux, ou peut-être trop mercenaires, & les aſſujettit à des pratiques qui ne ſont autoriſées que par l'uſage & par la réputation des médecins qui les ſuivent, & dont l'expérience paroît les confirmer.

On ne ſauroit comprendre combien ces préjugés ont retardé les progrès de la *médecine*; ils ſont ſi dominans en tout pays, qu'on entreprendroit en vain de les diſſiper. On ne doit donc pas ſe propoſer de réformer les opinions populaires qui décident de la pratique de la *médecine* & du mérite des médecins. Ainſi je n'aurai en vue que quelques hommes de probité qui veulent exercer dignement leur profeſſion, ſans ſe laiſſer entraîner par l'exemple, la renommée & l'amour des richeſſes.

L'exercice le plus multiplié ne nous aſſure ni du mérite ni de la capacité des médecins. La variété & l'inconſtance de leur pratique eſt au contraire une preuve déciſive de l'inſuffiſance de cet exercice pour leur procurer des connoiſſances. En effet, le long exercice d'un praticien qui ne peut acquérir par l'étude les lumieres néceſſaires pour l'éclairer dans la pratique qui ſe regle par les événemens, ou ſe fixe à la méthode la plus accréditée dans le public; qui toujours diſtrait par la multitude des malades, par la diverſité des maladies, par les importunités des aſſiſtans, par les ſoins qu'il donne à ſa réputation, ne peut qu'entrevoir confuſément les malades & les maladies. Un médecin privé de connoiſſances, toujours diſſipé par tant d'objets différens, a-t-il le temps, la tranquillité, les lumieres pour obſerver & pour découvrir la liaiſon qu'il y a entre les effets des maladies & leurs cauſes?

Fixé à une pratique habituelle, il l'exerce avec une facilité que les malades attribuent à ſon expérience: il les entretient dans cette opinion favorable par des raiſonnemens conformes à leurs préjugés; & par le récit de ſes ſuccès, il parvient même à les perſuader que la capacité d'un praticien dépend d'un long exercice, & que le ſavoir ne peut former qu'un médecin ſpéculatif, ou, pour parler leur langage, un médecin de cabinet.

Il y a des auteurs inſtruits dans la théorie, & qui, étant attentifs à des obſervations répétées où ils ont remarqué conſtamment les mêmes faits dans quelque point de pratique, ſont parvenus à former des dogmes particuliers qu'on trouve diſperſés dans leurs ouvrages: tels ſont les Hilden, les Mercatus, les Riviere, *&c.*; mais ces dogmes ſont ordinairement peu exacts & peu lumineux.

D'autres ont porté plus loin leurs travaux; ils ont raſſemblé les connoiſſances que leur érudition, leur propre expérience & la phyſique de leur temps ont pu leur fournir, pour enrichir les différentes matieres qu'ils ont traitées: tels ſont plus ou moins les Celſe, les Æginetes, les Avicennes, les Albucaſis, les Chauliac, les Paré, les Aquapendente, les Duret, les Houllier, les Sennert, *&c.* Mais dans les temps que ces grands maîtres s'appliquoient à étendre la théorie par les connoiſſances qui naiſſent de la pratique, les autres ſciences qui doivent

éclairer ces connoissances faisoient peu de progrès. Ainsi les productions de ces médecins devoient être fort imparfaites.

Quelques auteurs se sont attachés à étendre & à perfectionner la théorie de certaines maladies : tels ont été les Baillou, les Pison, les Engalenus, les Bennet, les Magatus, les Severinus, les Wepfer, *&c.*, qui, par leurs recherches & par leurs travaux, ont enrichi de nouvelles connoissances la théorie des maladies qu'ils ont traitées. Il semble même qu'en n'embrassant ainsi que des parties de la théorie, on pourroit davantage en hâter les progrès ; mais toutes les maladies ont entr'elles tant de liaison, que l'accroissement des connoissances sur une maladie dépend souvent entiérement du concours de celles que l'on acquiert de nouveau sur les autres maladies, & cet accroissement dépend aussi du progrès des sciences qui peuvent éclairer cette théorie.

Enfin, il y a une autre classe de grands maîtres, qui est d'un ordre supérieur à celles dont nous venons de parler, & qui se réduit à un très-petit nombre d'hommes. Elle comprend les vrais instituteurs de la théorie de la *médecine* qui cultivent en même temps les différentes sciences nécessaires pour former cette théorie, & qui ressemblent & concilient de nouveau les connoissances qu'elles peuvent leur fournir pour former les principes d'une doctrine plus étendue, plus exacte & plus lumineuse ; ce sont des architectes qui recommencent l'édifice dès les fondemens ; qui ne se servent des productions des autres que comme des matériaux déjà préparés ; qui ne s'en rapportent pas simplement au jugement de ceux qui les ont fournis ; qui en examinent eux-mêmes toute la solidité, toute la valeur & toutes les propriétés ; qui en rassemblent beaucoup d'autres qu'on n'a pas encore employés, & qui par des recherches générales & une grande pénétration, en découvrent eux-mêmes un grand nombre, dont l'utilité regle & détermine l'usage des autres. C'est par de tels travaux qu'Hippocrate, Arétée, Galien & Boerhaave ont formé la théorie de la *médecine*, ou l'ont fait reparoître dans un plus grand jour, & l'ont élevée successivement à de plus hauts degrés de perfection.

C'est par ces productions plus ou moins étendues de tant d'auteurs qui ont concouru aux progrès de la théorie de la *médecine*, que nous reconnoissons tous les avantages de l'expérience : nous y voyons par-tout que ses progrès dépendent de l'accroissement des connoissances qu'on peut puiser dans la pratique de cet art ; que ces connoissances doivent être éclairées par la physique du corps humain ; que cette physique tire elle-même des lumieres d'autres sciences qui naissent aussi de l'expérience ; & qu'ainsi l'avancement de la théorie qui peut guider dans la pratique, dépend de l'accroissement de tous ces différens genres de connoissances, & des travaux des maîtres qui cultivent la *médecine* avec gloire.

Mais les praticiens de routine, assujettis sans discernement aux méthodes vulgaires, loin de contribuer à l'avancement de la *médecine*, ne font qu'en retarder les progrès ; car le public les présente ordinairement aux autres médecins comme des modeles qu'ils doivent imiter dans la pratique ; & ce suffrage aveugle & dangereux vient à bout de séduire des hommes sages. *Extr. de la préf. du diction. de Méd. traduite par M. Diderot, de l'Angl. du D. James.* (*D. J.*)

MÉDECINE, *parties de la*, (*Science.*) La *médecine*, comme je l'ai déjà dit, est l'art de conserver la santé présente & de rétablir celle qui est altérée ; c'est la définition de Galien.

Les modernes divisent généralement la *médecine* en cinq parties ; 1°. la physiologie, qui traite de la constitution du corps humain, regardé comme sain & bien disposé. *Voyez* PHYSIOLOGIE.

2°. La pathologie, qui traite de la constitution de nos corps considérés dans l'état de maladie. *Voyez* PATHOLOGIE.

3°. La sémiotique, qui rassemble les signes de la santé ou de la maladie. *Voyez* SÉMIOTIQUE.

4°. L'hygiene, qui donne des regles du régime qu'on doit garder pour conserver sa santé. *Voyez* HYGIENE.

5°. La thérapeutique, qui enseigne la conduite & l'usage de la diete ainsi que des remedes, & qui comprend en même temps la chirurgie. *Voyez* THÉRAPEUTIQUE.

Cette diftribution eft auffi commode pour apprendre que pour enfeigner, elle eft conforme à la nature des chofes qui forment la fcience médicinale; & d'ailleurs eft ufitée depuis long-temps par tous les maîtres de l'art. M. Boerhaave l'a fuivie dans des inftitutions de *médecine*, qui comprennent toute la doctrine générale de cette fcience.

Il expofe d'abord dans cet ouvrage admirable, 1°. les parties ou la ftructure du corps humain; 2°. en quoi confifte la vie; 3°. ce que c'eft que la fanté; 4°. les effets qui en réfultent. Cette premiere partie s'appelle *phyfiologie*; & les objets de cette partie qu'on vient de détailler, fe nomment communément *chofes naturelles*, ou conformes aux loix de la nature.

Dans la feconde partie de fon ouvrage, il fait mention; 1°. des maladies du corps humain vivant; 2°. de la différence des maladies; 3°. de leurs caufes; 4°. de leurs effets. On nomme cette partie *pathologie*, en tant qu'elle contient la defcription des maladies; *æthiologie pathologique*, lorfqu'elle traite de leurs caufes; *nofologie*, quand elle explique leurs différences; enfin, *fymptomatologie*, toutes les fois qu'elle expofe les fymptomes, les effets ou les accidens des maladies. Cette partie a pour objet les chofes contraires aux loix de la nature.

Il examine dans la troifieme partie, 1°. quels font les fignes des maladies; 2°. quel ufage on en doit faire; 3°. comment on peut connoître par des fignes dans un corps fain & dans un corps malade, les divers degrés de la fanté ou de la maladie. On appelle cette partie *fémiotique*. Elle a pour objet les chofes naturelles, non naturelles, & contre nature.

Il indique dans la quatrieme partie, 1°. les remedes; 2°. leur ufage. Comme c'eft par ces remedes qu'on peut conferver la vie & la fanté, on donne pour cette raifon à cette quatrieme partie de la *médecine*, le nom d'*hygiene*. Elle a pour objet principalement les chofes qu'on appelle *non naturelles*.

M. Boerhaave donne dans la cinquieme partie, 1°. la matiere médicale; 2°. la préparation des remedes; 3°. la maniere de s'en fervir pour rétablir la fanté & guérir les maladies. Cette cinquieme partie de la *médecine*, fe nomme *thérapeutique*, & elle comprend la diete, la pharmacie, la chirurgie, & la méthode curative.

Enfin, l'auteur développe dans des aphorifmes particuliers les caufes & la cure des maladies; ces deux ouvrages renferment toute la fcience d'Efculape en deux petits volumes *in-12*, *fcientiâ graves*, qui joints aux beaux commentaires de MM. Haller & Van-Swieten, forment une bibliotheque médicinale prefque complete:

Apolline nati,
Nocturnâ verfate manu, verfate diurnâ,
Tum diros ægro pelletis è corpore morbos.
(*D. J.*)

MÉDECINE LÉGALE, *medicina forenfis, juridica*. C'eft l'art d'appliquer les connoiffances & les préceptes de la *médecine*, aux différentes queftions de droit civil, criminel & canonique pour les éclaircir ou les interpréter convenablement.

L'art de faire des rapports ou des relations en juftice n'eft qu'une partie de la *médecine légale*, & l'on peut reprocher à ceux qui s'y font bornés, d'avoir fubftitué à une fcience étendue & tranfcendante par fa nature & fon objet, l'exercice technique d'une feule de fes parties. On définit les rapports de *médecine*: « un acte public & authentique, par lequel des médecins & leurs » miniftres titrés rendent témoignage, » ou font la narration dans un écrit figné » d'eux, de tout ce que leur art & leurs » lumieres leur ont fait connoître par l'examen & la vifite d'un fujet qu'on leur » préfente, pour, en éclairant les juges, » faire foi en juftice. » Ce point de vue n'embraffe point tous les cas où la *médecine* & fes différentes parties viennent au fecours des loix. L'objet effentiel de la légiflation étant le bonheur des hommes, foit dans la vie civile, foit dans la vie privée, on fent l'immenfité des rapports qui naiffent entre la jurifprudence & la *médecine*. *Legum fcientiæ atque medicinæ funt veluti quâdam cognatione conjunctæ, ut qui jurifperitus eft, idem quoque fit medicus*, dit Tiraqueau. Un axiome en légiflation qui eft commun à tous les fiecles, c'eft de recourir, felon les

cas, aux experts en tout genre pour prendre leur avis. *Quacumque in arte peritis credendum est* (August. Barbosa); & les législateurs eux-mêmes ont souvent énoncé cet avis comme motif de la loi ou du jugement. Telle est la loi *septimo mense*, ff. *de statu hominum, propter autoritatem doctissimi viri Hippocratis*.

Dans la disette des preuves positives qui sont du ressort de la magistrature, on consulte les médecins & les chirurgiens pour établir par des preuves scientifiques, l'existence d'un fait qu'on ne sauroit connoître que par ce moyen. Leur décision devient alors la base du jugement, & doit en garantir la certitude & la justice. *Medici propriè non sunt testes, sed est magis judicium quàm testimonium*. Balde sur la loi *eadem* 2, D. *de festis & dilationibus*, n°. 4.

Les loix canoniques, civiles & criminelles, présentent une foule de cas de cette espece, & l'ordre naturel des matieres sembleroit exiger qu'un traité dogmatique de *médecine légale* contînt séparément tout ce qui a rapport au droit canonique, au droit civil & au droit criminel; mais ce qui est très-distinct en jurisprudence ne l'est pas autant en *médecine*; le médecin & le chirurgien experts ont les mêmes objets à discuter dans les questions de droit canonique ou de droit criminel, & c'est moins à l'ordre établi par les jurisconsultes qu'il faut avoir égard, qu'à l'ordre naturel des matieres.

Les rapports de la *médecine* avec la jurisprudence ont été établis par des jurisconsultes & des médecins dont les noms sont respectables. *Voyez* parmi les jurisconsultes, l'empereur Justin. *novell.* 3 & *novell.* 9; l'empereur Léon, *nova constitut. proemia Besold. Vinc. Carrar, Musœus, Stryke*, &c. parmi les médecins *Amman, Bohn, fort. fidelis Caspar à Reies, Strobelberger, Zacchies, Bartolin*.

La *médecine légale* a pour objet, la vie des hommes, la conservation, la santé, la maladie, la mort, les différentes lésions & les facultés de l'ame & du corps considérées physiquement: elle décide souvent des questions d'où dépendent la vie, la fortune, l'honneur ou le salut spirituel des citoyens.

L'extrême importance de ces objets inspire une sorte d'effroi par l'inattention générale: nous laissons à nos voisins le soin de s'éclairer dans les démarches les plus délicates; les auteurs qui traitent de la *médecine légale*, restent enfouis parmi nous dans la poussiere des bibliotheques; & sans quelques événemens mémorables qui nous rappellent le danger de l'ignorance, on oublieroit qu'il est en *médecine* un genre d'étude relatif à la législation.

On n'enseigne aucune part en France l'art de faire les rapports en justice, & comme s'il étoit moins important d'avoir des notions sur cet article, que de connoître les familles des animaux & des plantes, & d'analyser avec méthode les curiosités étrangeres, on exige des jeunes médecins qu'ils ne soient jamais surpris dans un cabinet d'histoire naturelle; mais on ne les sonde point sur des connoissances, dont la privation peut coûter la vie ou l'honneur aux citoyens.

Tant de motifs réunis m'excitent à réveiller l'attention de mes pareils: je vais tracer dans cet article l'analyse d'un ouvrage immense, laissant au temps à perfectionner l'entreprise; & je me féliciterai, si après avoir ouvert une carriere intéressante, mes efforts en excitent d'autres à la parcourir. Puisse un de ces génies, faits pour porter la lumiere par-tout où ils pénetrent, travailler pour le bonheur & la sûreté des hommes, en détaillant avec précision les différens objets dont j'ai à parler! Je me crois en droit de dire avec le célebre Bohn, que la partie de la *médecine* qui concerne les rapports en justice, n'a point été suffisamment cultivée, eu égard à sa difficulté & à son importance. Je renfermerai dans cet article, 1°. tout ce qu'il y a d'utile à connoître dans l'histoire & les progrès de la *médecine légale*, avec la notice des meilleurs auteurs qui en ont traité.

2°. Les connoissances requises pour être nommés experts en justice.

3°. Les qualités nécessaires dans les experts.

4°. Les différentes précautions à observer pour bien rapporter.

5°. Les différentes especes de relations ou rapports.

6°. Les objets sur lesquels les médecins

doivent établir leur rapport, & jufqu'où leur miniftere s'étend.

7°. Le plan d'un traité de *médecine légale* qui ne contiendroit que l'effentiel.

8°. Les queftions à élaguer, ou dont la difcuffion eft oifeufe ou impoffible.

Origine & progrès de la médecine légale. A mefure que les connoiffances fe répandirent dans les fociétés policées, leur influence fe porta fur les loix; plufieurs d'entr'elles n'avoient pour fondement dans l'origine que des préjugés barbares qu'on avoit pris pour la regle du jufte & de l'injufte; mais les hommes s'éclairant fur leurs vrais intérêts, fentirent que le fublime ouvrage de la légiflation ne pouvoit être porté à fon plus haut point de perfection, que par le concours de toutes les connoiffances. Comme il eft peu d'objets dans la vie civile & privée fur lefquels les loix n'aient ftatué, le pénible emploi de juge exigea pour être dignement rempli, des connoiffances préliminaires qui par leur nombre excédoient les forces de l'humanité. On partagea le travail, & chacun put être juge & miniftre de la loi dans la partie qu'il poffédoit; l'avis du particulier avoué par le magiftrat, fut revêtu de la fanction publique & devint un jugement; on prit même des précautions pour ne pas s'expofer aux erreurs funeftes de l'ignorance; la loi exigea qu'on recourût à des gens *probatæ artis & fidei*, & l'on eut le plus fouvent des experts jurés.

Telle eft l'origine de la *médecine légale*; née du befoin comme tous les arts, elle fut long-temps dans un état d'imperfection qui ne permit pas qu'on la défignât par un nom particulier: elle paroît même encore dans fon enfance, & quoique l'hiftoire facrée & profane attefte qu'on a quelquefois recouru aux médecins ou à leurs miniftres pour décider divers cas, il s'eft écoulé bien des fiecles avant qu'on fe foit occupé du foin d'extraire un corps de doctrine de ces différentes décifions. Tout ce qu'on retrouve dans l'antiquité, fe borne à des ufages autorifés par les loix, & déduits des notions imparfaites qu'on avoit de la *médecine*; les fignes de la virginité, ceux des vertus de la femence virile, l'animation du fœtus dont parlent les livres faints (le *Deutéronome*, la *Genefe*; l'*Exod.*); la loi Egyptienne, qui, au rapport de Plutarque, affranchiffoit de toute peine afflictive les femmes enceintes, celle qui impofoit à leurs médecins l'obligation de ne traiter les maladies que par la méthode adoptée dans les livres canoniques (*Diodore de Scicile*), & quelques autres exemples qu'ils feroient aifé de multiplier, font autant de preuves de cette imperfection dont j'ai parlé.

Les Romains furent plus exacts & leurs loix mieux raifonnées; l'opération céfarienne prefcrite après la mort des femmes enceintes, & l'examen du cadavre des bleffés autorifé publiquement pour faciliter la découverte des crimes, font des témoignages authentiques de l'influence de la *médecine* fur leur légiflation. (*Voyez* Plutarque, Suétone, Tacite.) Tout fe borna néanmoins à l'application de quelques connoiffances vagues dans des cas rares ou qu'on exigeoit rarement; ce ne fut que lors de la publication de l'ordonnance criminelle de l'empereur Charles-Quint, qu'on fentit la néceffité d'une *médecine légale* qui eût forme de doctrine (Bœrner, Kannegieffer). Les canons, les décrétales exigerent fouvent le rapport des médecins & de leurs miniftres, les jurifconfultes en firent fentir la néceffité & l'utilité; la tradition les fit infenfiblement adopter, & les ordonnances de nos rois publiées poftérieurement à celle de Charles-Quint, érigerent cette coutume en loi.

Il refta peu à defirer à cet égard du côté de la légiflation; l'avis des experts en *médecine* devint une fource de lumieres pour les juges; mais par une fuite de la lenteur de nos progrès vers la raifon, les experts eux-mêmes ne s'apperçurent point qu'ils avoient contracté l'obligation de s'éclairer pour éclairer les autres. Les connoiffances vulgaires parurent fuffire; en exerçant une partie de la *médecine*, on fe crut en état de réfoudre les queftions médico-légales qui la concernoient. Tout fuppôt de cette profeffion répondit avec confiance lorfqu'il fut interrogé; l'inattention étoit excufée par la rareté des occafions où d'autres connoiffances euffent été néceffaires, & l'extrême imperfection des rapports diminua néceffairement leur force dans l'efprit des magiftrats.

Il eft vrai que la *médecine légale* eft fondée

fur les principes pratiques & rationnels de la *médecine* en général; mais les praticiens verfés dans la connoiffance empirique ou hiftorique de la *médecine*, faifirent difficilement le point de vue philofophique ou rationnel, fous lequel on doit confidérer les queftions médico-légales; d'ailleurs, ces queftions font fouvent fubordonnées à des ufages autorifés par les jurifconfultes ou par la coutume, & prefque toutes ne peuvent être bien déduites ou éclaircies par les principes de *médecine*, qu'à l'aide d'une étude ou d'un travail particulier conftamment ignoré de la foule des médecins & de leurs fuppôts. Nous verrons ailleurs que l'hiftoire des rapports faits dans les caufes les plus célebres, prouve qu'il ne fuffit pas d'être bon praticien pour être bon expert ou bon juge en *médecine légale*.

Ce fut fur-tout en Allemagne & en Italie qu'on cultiva avec fuccès cette branche importante de l'art de guérir. Les plus habiles médecins, enrichis des connoiffances acquifes par une longue pratique, & munis de toutes celles qui s'acquierent par l'étude des fciences acceffoires à la *médecine*, poferent les premiers fondemens de la *médecine légale*, en publiant différens traités qui contenoient les décifions raifonnées des plus célebres facultés. Tels font les traités de Fortunatus Fidelis *de relationibus medicorum, addito judicio*. 4°. Leipfic (qui parut enfuite fous le nom fuppofé de *Thomæ Reinefii fchola jurifconfultorum medica.*)

Pauli Ammann. irenicum Numæ Pompilii cum Hippocrate. 8°. Francfort & Leipfic.

Joannis Bohnii de officio medici duplici, clinici nimirùm ac forenfis. 4°. Leipfic.

Pauli Ammann. medicina critica five deciforio. 4°. Erford.

Mich. Boudewins ventilabrum medico-theologicum. 4°. Anvers.

Michaelis Bernard. Valentini corpus juris medico-legale conftans pandectis, novellis & authenticis iatrico-forenfibus. fol. Francfort.

Paul. Zacchiæ quæftiones med. legales. Lugd. *fol*.

Cafpar à Reies campus elyfius jucundarum quæftionum. fol. Bruxelles.

Roderic à Caftro medicus politicus. 4°. Hambourg.

Plus récemment encore on a vu publier les traités fuivans.

Herman. Frid. Teichmeyer inftitut. medicinæ legalis vel forenfis. 4°. Iiene.

Ottomar. Gœlicke medicina forenfis. 4°.

Mich. Alberti fyftem. jurifprudentiæ medicæ. 4°. 6 volumes.

Joannis-Francif. Lœw. theatrum medico-juridicum. 4°. Nuremberg.

Hebenftreit anthropologia forenfis. 8°. Leipfic.

Frideric. Bœrner inftitut. medicinæ legalis. 8°. Wirtemberg.

Gottieb. Henrici Kannegiefferi inftitut. medicinæ legalis. 8°. Hall. de Magdebourg.

On peut joindre à ces traités généraux, les traités particuliers fuivans.

Feldmann de cadavere infpiciendo. 4°. Groningue.

Bohn de renuntiatione vulnerum. 8°.

Gottof. Welfchii judicium vulnerum lethalium.

Et une foule de differtations particulieres fur divers objets de *médecine légale*, publiées en différens temps.

Lors même que tous ces ouvrages eurent fixé l'attention publique & prouvé la néceffité d'un nouveau genre d'étude, on fembloit ignorer en France que la *médecine* eut des rapports avec la légiflation; & fi l'on excepte ce qu'a dit Ambroife Paré fur les rapports des cadavres, & les deux traités de Nicolas Blegny & de Devaux fur l'art de faire les rapports en chirurgie, nous n'avons rien qui puiffe annoncer qu'on s'en eft occupé. Ces derniers traités ne font que de pures compilations informes, bornées au formulaire des rapports; & fi l'on découvre quelquefois des obfervations fondées fur les principes de l'art, elles font prefque toujours défigurées par l'abfurde fuperftition ou par les erreurs les plus groffieres.

L'examen des plaies fur les vivans & fur les cadavres, eft fans contredit la fource la plus fréquente des rapports qu'on fait en juftice. On établit en France des experts jurés, tirés pour l'ordinaire du corps des chirurgiens, parce qu'on leur fuppofoit toutes les connoiffances requifes pour bien rapporter fur un objet qui tenoit à leur profef-

fion; & l'on ne vit pas que pour décider fi une plaie étoit mortelle par elle-même ou par accident, il falloit connoître l'économie animale fur tous fes points de vue, & fur-tout quelle étoit l'influence de tous les accidens fur le principe de vie. On s'habitua à confulter les mêmes experts fur d'autres objets qui les concernoient de moins près, & leurs décifions prefque toujours mal conçues dégoûterent les juges, ou les laifferent dans une incertitude cruelle.

L'ufage de recourir aux chirurgiens pour les rapports en juftice, fit qu'on s'accoutuma à regarder cette partie de la *médecine* comme une fimple fonction attachée à l'exercice de la chirurgie. Les feuls chirurgiens écrivirent fur l'art de rapporter, & les médecins peu jaloux de revendiquer ce qui leur appartenoit, peut-être même ignorant l'extrême importance de cette partie, ne firent jamais aucun effort pour s'éclairer & rentrer dans leurs droits.

Le peu d'avantages que fournirent les rapports, excita les magiftrats à joindre le plus fouvent un médecin aux chirurgiens experts; on s'attendit à voir les uns s'éclairer par les autres, & les connoiffances phyfiques parurent devoir guider les opérations méchaniques, & préfider aux conféquences qu'on en déduifoit. Mais la même négligence qui empêchoit les médecins de s'inftruire fur les rapports de leur profeffion avec les loix, rendit cette affociation infructueufe; & le médecin expérimenté d'ailleurs, fut prefque toujours étranger dans une partie fur laquelle il n'avoit jamais réfléchi.

C'eft à ces confidérations qu'il faut attribuer le peu de dignité ou d'importance dont la *médecine légale* jouit parmi nous; fon état d'obfcurité explique pourquoi les médecins inftruits ont dédaigné de s'en occuper, & le défaut de bons traités a fouvent fait penfer aux magiftrats qu'ils efpéroient en vain de tirer des médecins des lumieres qui leur épargnaffent une partie de la peine. On peut même ajouter que les juges moins inftruits que les médecins, de l'efpece de certitude qu'il faut attribuer aux notions médicinales, évaluent imparfaitement les décifions qu'on leur préfente, & font fouvent trompés fur le mérite des experts.

Il importe peu à celui qui ne confidere que le bien de l'humanité, de tracer les limites qui féparent deux profeffions qui s'occupent du foin de guérir: les privileges obtenus par la chirurgie en France, font l'éloge de ceux qui l'exercent; ils ont fans doute bien mérité de la nation, puifqu'elle les a récompenfés; & s'ils réuniffent jamais aux connoiffances purement chirurgicales, celles qui les éléveront au deffus de la claffe des fimples opérateurs, ils feront tels que je les defire. Cette révolution n'eft pas éloignée; plufieurs chirurgiens célebres ont fait voir parmi nous qu'ils étoient munis de toutes les connoiffances acceffoires qui conviennent à ceux qui s'occupent de l'art de guérir: on a de tout temps exigé ces connoiffances des médecins, qu'on finiffe par les exiger des chirurgiens nommés pour les rapports; ils ne différeront des médecins eux-mêmes que par le nom, & le public fera fervi utilement.

Dans le peu d'écrits que nous avons fur la matiere dont il eft queftion dans cet article, il faut bien diftinguer quelques mémoires ou confultations particulieres publiées dans ces derniers temps. M. Bouvart, Petit & Louis ont fait voir dans quelques caufes célebres, qu'il ne nous manquoit que les occafions pour faire ce qu'ont fait nos voifins: il feroit à fouhaiter que ces auteurs multipliaffent leurs productions dans ce genre, elles pourroient fervir de modele aux autres, & les provinces participeroient à cet égard aux reffources qu'on ne trouve guere jufqu'à préfent que dans la capitale.

Parmi les ouvrages cités, ceux qu'on peut lire ou confulter avec le plus de fruit, font Zacchias, Valentini, Alberti, & le traité particulier de Bohn fur les rapports des plaies. Les détails dans lefquels ces auteurs font entrés, & les obfervations dont ils ont enrichi leurs traités, font d'une extrême utilité dans une fcience dont l'objet principal eft de faire une jufte application des principes connus. Les traités d'Hebenftreit, de Boerner & de Kannegieffer ont leur mérite fans doute, comme on le verra ci-après; mais ils offrent plus d'embarras dans cette application, & moins de reffources pour les vues.

L'un des plus parfaits parmi ces ouvrages, eft celui de Zacchias, qui n'a rien oublié d'utile

d'utile & qui a tout préfenté avec méthode & clarté ; mais outre qu'il y a beaucoup à élaguer ou à corriger dans ces queftions, il a plus écrit pour les jurifconfultes & les juges que pour les médecins : il n'étoit pas affez anatomifte pour la plupart des queftions qu'il traite, & la phyfique de fon temps n'avoit pas acquis les reffources que nous avons dans le notre.

On ne peut fe diffimuler que dans le temps préfent les experts qui fouillent dans les auteurs anciens pour appuyer leur avis, ou pour y puifer des motifs de décifion, adoptent fouvent avec une bonne foi merveilleufe jufqu'aux abfurdités qu'ils y trouvent. Eft-ce pareffe ou habitude? C'eft ce que je laiffe à décider.

Des connoiffances qu'on doit exiger dans un expert. Il faut éviter l'excès de quelques auteurs qui, en détaillant les connoiffances qui conviennent au médecin nommé pour les rapports, finiffent par exiger l'univerfalité de fcience, & demandent par là la chofe impoffible. Mais en évitant l'exagération, il eft toujours évident que parmi les différentes parties de la médecine, dont l'exercice exige le plus de talens & de connoiffances variées, la *médecine légale* eft celle qui en exige le plus. L'extrême variété des objets fur lefquels on a des rapports à faire, impofe la néceffité de réunir une foule de connoiffances qu'on n'acquiert que par l'expérience aidée du génie. « Tous » les réglemens, dit M. Verdier, qui ont » établi la néceffité des rapports, les ont » confiés à ceux qui avoient quelque carac- » tere ; quelques-uns même en ont for- » mellement exclu tous les autres. Ces dif- » pofitions ont été particuliérement énon- » cées pour les chirurgiens dans les arti- » cles 32 des ftatuts des chirurgiens de » Paris, de 1699, & 27 de ceux de Ver- » failles. » *Les rapports des perfonnes non approuvées, ne pourront faire aucune foi en juftice, nonobftant tous arrêts, brevets, lettres-patentes, privileges, édits ou autres titres à ce contraires, qui feront à cet effèt révoqués ; & il fera défendu à tous juges d'y avoir égard.* « La loi a voulu, par cette « précaution, qu'on n'eût recours pour la » confection des rapports, en quelque ma- » tiere que ce foit, qu'à ceux qui ont » donné des preuves authentiques & juri- » diques de leur capacité, dans le genre » d'art ou de fcience dont la connoiffance » eft néceffaire pour décider la queftion. » C'eft donc par la nature de la queftion qu'il faut juger des connoiffances requifes pour la traiter ; mais comme le médecin juré a le droit exclufif de faire les rapports fur tous les objets, il fuit qu'il ne peut s'en acquitter fans reproche, s'il ne réunit tout ce qu'il eft effentiel de favoir.

La divifion de la médecine en médecine proprement dite, en chirurgie & en pharmacie, établit trois genres d'artiftes dont les travaux different ; mais les médecins ayant pour domaine de leur profeffion, les connoiffances de la nature, du pronoftic & de la curation de toutes les maladies ; du caractere & de la vertu de tous les moyens propres à les combattre, avec les fciences auxiliaires qui conduifent à celles qui font renfermées dans l'art de guérir, leur miniftere s'étend fur tous les rapports, de quelque nature qu'ils foient & quel que foit leur objet. Les autres profeffions doivent reconnoître dans leurs rapports les bornes qui leur font prefcrites dans leur pratique ; & c'eft fur l'expérience que chaque expert a acquife dans la profeffion qu'il exerce, qu'il faut mefurer le degré de foi qu'on attache à fa décifion. (*Voyez* ci-deffous). Il eft aifé de fentir par ces raifons combien il eft abfurde de prétendre, avec l'auteur de l'*art de faire les rapports en chirurgie*, que la matiere & l'ouvrage de toute efpece de rapports, eft un droit patrimonial qui appartient aux chirurgiens à l'exclufion des médecins eux-mêmes : la création des médecins royaux dans différens lieux du royaume eut pour objet de remédier à l'abus en détruifant cette prétention, & par-tout où une pareille création n'a pas eu lieu, le juge eft en droit de nommer celui que les lumieres & l'expérience lui indiquent être le plus propre à remplir les vues de la loi.

La connoiffance exacte de toutes les parties du corps humain, & l'expérience des diffections font abfolument indifpenfables dans un expert nommé aux rapports. C'eft par l'exacte connoiffance des os, de leurs cartilages, de leurs ligamens, des mem-

branes qui les recouvrent ou qui les lient, qu'on peut reconnoître les caufes & les fuites des fractures, des diflocations ou des autres léfions accidentelles ou intérieures de ces parties. Les mufcles, les vaiffeaux, les nerfs font auffi importans à connoître, foit dans leur nombre & leur difpofition, foit dans leur volume & leurs ufages particuliers. La difpofition & le volume relatif des différens vifceres, leurs ufages dans l'économie animale,& le degré d'importance de leurs fonctions font des notions plus effentielles encore; elles fe lient à des notions d'un ordre différent, qui fe tirent de la phyfiologie; & cet ufage raifonné des différens organes, qui conftitue ce qu'on appelle la *phyfiologie* ou la phyfique des corps animés, doit être déduit des faits pofitifs ou des analogies les plus féveres.

Il faut donc qu'un expert fe garantiffe de l'efprit de fyftême dans le choix de fes opinions; il ne doit être dans fon rapport que le partifan de la vérité; & fi l'on ne peut fans injuftice exiger d'un homme qu'il étende fes vues au delà du cercle de fes connoiffances, du moins fera-t-il coupable d'avoir donné pour certain ce qu'une entiere perfuafion, fondée fur des connoiffances vraies, ne lui aura pas démontré. « La connoiffance des maladies chirurgicales, dit M. Devaux, lui eft abfolument » néceffaire pour en expliquer dans fes rapports l'effence, les fignes, les accidens » & le pronoftic; & la pratique fur tout » cela lui eft néceffaire encore plus que la » théorie. » On peut en dire autant des maladies en général tant internes qu'externes: il en eft peu, même des plus fimples, qui ne fe compliquent avec des accidens qui dépendent de la léfion ou de la correfpondance des organes principaux; l'habitude de les reconnoître, de les juger & de les traiter, eft un préliminaire effentiel pour en dreffer le rapport. C'eft encore par cette habitude qu'il fe met en état de déterminer l'ordre & le temps de leur guérifon pour juger fi les fecours précédemment employés ont été adminiftrés méthodiquement.

On s'apperçoit d'avance de l'impoffibilité de bien connoître la ftructure & l'ufage des parties des corps animés dans l'état fain & dans l'état malade, fi l'on n'eft d'ailleurs fuffifamment pourvu des connoiffances phyfiques qui peuvent fervir de guide. Qu'on jette un coup-d'œil fur l'hygiene & fes différentes branches, qu'on parcoure les divers points de phyfiologie les plus reçus ou le plus communément avoués, & l'on verra que la bonne & faine phyfique eft un flambeau dont la lumiere s'applique à tout entre les mains du fage obfervateur. Je n'ai garde de donner à cette application de la phyfique en médecine, l'extenfion outrée que tant d'auteurs lui ont donnée; je fais qu'il eft dangereux de vouloir tout foumettre au calcul ou aux loix connues du mouvement, & les égaremens de ces auteurs juftifient fans doute la réferve des autres; mais je ne m'éleve que contre l'ignorance abfolue des faits phyfiques, dont la connoiffance eft un élément néceffaire pour traiter les malades ou pour conferver la fanté des fains. Il ne me feroit pas difficile d'en citer des exemples, & la fuite de cet article mettra cette vérité dans fon évidence.

L'étude particuliere de la matiere médicale ou de l'hiftoire & des vertus des médicamens fimples, eft une partie de la pharmacologie dont un expert doit s'être longtemps occupé. Outre le traitement des malades que le juge confie fouvent à fes foins, il eft quelquefois appellé pour dire fon avis fur les vertus de certains remedes, fur leur emploi, leurs dofes, le moment de leur exhibition, fur leurs effets fur le corps, felon les différentes circonftances, fur leurs indications & contre-indications. La nature des médicamens compofés, leur préparation, leur choix, leur confervation qui font du reffort de la pharmacie, font encore des objets fur lefquels les experts ont à prononcer. On ne peut fe flatter de bien évaluer l'effet de tous ces fecours fur ce corps humain, fi l'on n'a pénétré dans ces différens détails; & quoique le plus fouvent on affocie aux médecins, felon les cas, les artiftes prépofés pour la préparation de ces remedes, ils font toujours cenfés réfumer, avec connoiffance de caufe, les différens points fur lefquels ces articles ont décidé.

Une connoiffance fuffifante des premiers

élémens de chymie est encore plus importante, si j'ose le dire, & l'on ne peut qu'attendre plus de secours de l'expert-juré qui seroit chymiste. Nous avons appris dans ces derniers temps, que la bonne chymie purgée du fatras inintelligible des premiers fondateurs de cet art, est l'un des moyens les plus propres à éclaircir la physique qu'on appelle *corpusculaire*. L'exacte connoissance & la bonne préparation des médicamens est due à la chymie, & c'est par l'analyse qu'on lui doit, qu'il nous est quelquefois possible de découvrir la nature des corps que nous cherchons à connoître. Les substances venimeuses tirées du regne minéral, les mauvaises qualités des alimens solides & liquides, ne peuvent être bien connues que par son secours ; & l'expert juré que le magistrat autorise à cette recherche, trouve, s'il est chymiste, mille expédiens pour découvrir, lorsque tout autre seroit dans l'inaction & présumeroit la chose impossible.

Je ne dirai pas qu'il faut que le médecin expert soit philosophe, parce que cette expression, dont le sens est indéfini à beaucoup d'égards, pourroit être mal interprétée, & sembleroit peut-être trop exiger; mais s'il est démontré que le dégagement des préjugés absurdes qui ont cours parmi le peuple, est une circonstance requise pour bien raisonner, il me paroît que nul expert ne pourra mériter ce titre, s'il ne porte dans sa profession cet esprit de doute qui bannit l'enthousiasme, & qui ne donne accès qu'à la lumiere des faits. Ce seroit un grand service à rendre à l'humanité, que d'éclairer la médecine d'un rayon de la vraie philosophie, qui a tant fait de progrès dans le dernier siecle & dans le nôtre, & à laquelle toutes les sciences ont de si grandes obligations !

Il ne seroit pas inutile que l'expert juré connût les articles des ordonnances qui le concernent, & la forme judiciaire qui a rapport à son ministere, pour ne pas tomber dans des erreurs ou des inconséquences dangereuses. On peut aussi pécher par omission en *médecine légale*, & ces omissions peuvent être de la derniere importance.

Le défaut de toutes ces connoissances a souvent produit ou occasioné des meurtres juridiques, dont les exemples sont sans nombre. C'est l'ignorance qui fait chérir le merveilleux, & qui fait trouver des miracles par-tout. Sans recourir aux temps qui nous ont précédés, & dont la barbarie est un monument d'humiliation pour l'humanité, nous voyons encore de nos jours l'absurde crédulité trouver place dans les hommes les plus faits pour être instruits : il n'y a pas long-temps qu'une femme fit croire à un médecin de réputation que sa sœur avoit accouché d'un poisson. (Roëderer, *dissert.* couronnée à Pétersbourg.) On croit encore aux sorciers dans plusieurs lieux de ce royaume, & les têtes les mieux organisées d'ailleurs, ont peine à se garantir de la contagion de l'exemple. Un chirurgien n'a pas rougi en dernier lieu, de certifier qu'une femme ensorcelée avoit accouché de plusieurs grenouilles. Ces exemples, qui ne sont que ridicules, eussent offert des scenes sanglantes dans des temps où les cours souveraines étoient moins éclairées ; mais les tribunaux subalternes & les premiers juges dans les petits lieux, sont souvent peu avancés en fait de raison ; un mauvais rapport, un rapport inconséquent les détermine, ils peuvent vexer l'innocence, ou laisser le coupable impuni. C'est la demi-science toujours présomptueuse, qui donne au faux ou à l'incertain l'apparence du vrai ou de l'évident. Zacchias rapporte que deux barbiers nommés pour examiner un cadavre qu'on avoit trouvé dans la terre de Monticelli, dans l'ancien pays des Sabins, conclurent que cet homme avoit été étranglé de force avec les mains, ou avec une corde ou toute autre chose semblable. Comme à cette déposition se joignoient encore des indices d'inimitié entre cette personne & quelques autres hommes, le juge prétendoit que c'étoit à ces hommes qu'il falloit attribuer le meurtre de celui dont on avoit trouvé le cadavre ; son accusation étoit principalement fondée sur le rapport des deux barbiers. Zacchias, consulté en second lieu, prouva que parmi les signes rapportés par ces deux ignorans, il n'y en avoit aucun qui annonçât violence extérieure, & qu'ils pouvoient tous être l'effet d'une suffocation par cause interne. A ces raisons se

joignoit une nouvelle confidération bien importante dans ces circonftances : il régnoit alors dans ce pays une efpece d'épidémie qui tuoit très promptement, & les impreffions que cette maladie laiffoit fur les cadavres de ceux qui en mouroient, étoient parfaitement femblables à celles que les deux barbiers avoient alléguées dans leur rapport, & qu'ils avoient cru défigner une violence extérieure. Mais pourquoi remonter fi haut pour citer des exemples des funeftes effets qu'a pu produire l'ignorance ? Notre fiecle nous en préfente d'affez mémorables. On retire d'un puits, aux environs de Maramet, le cadavre d'une fille, qu'on reconnoît pour Elifabeth Sirven, abfente depuis quelques jours de la maifon de fon pere. Le juge fait dreffer le rapport de ce cadavre par un médecin & un chirurgien, & l'on affure qu'il trouva cette relation fi confufe, qu'il fut dans la néceffité d'en faire dreffer une feconde pour être remife au greffe. Dans celle-ci ils déclaroient avoir trouvé une écorchure à la main, la tête ébranlée, avec un peu de fang caillé vers le cou & point d'eau dans l'eftomac ; d'où ils concluoient qu'on avoit tordu le cou à cette fille, & qu'elle n'avoit été précipitée dans le puits qu'après avoir été mife à mort par la torfion. J'ai prouvé ailleurs combien ce rapport étoit abfurde, & dans l'expofé des faits, & dans les conféquences qu'on en a déduites. Je ne le préfente ici que comme un des monumens les plus triftes que l'ignorance ait jamais produits en faveur de la prévention.

C'eft enfin l'ignorance qui fait commettre aux médecins experts des erreurs meurtrieres dans leur pratique, lorfqu'ils font prépofés par les juges pour traiter des bleffés ou pour décider du traitement fait par d'autres.

Des qualités néceffaires dans les experts. Ces qualités font des vertus morales, & tiennent au caractere & aux mœurs, ou font des diftinctions acquifes par des grades & des titres. Les premieres font importantes & conviennent à tous les hommes, mais plus effentiellement à ceux qui difpofent quelquefois de la fortune ou de la vie de leurs pareils. La plus exacte probité, l'impartialité, la défiance de foi-même & de fes lumieres, l'application la plus opiniâtre, & l'attention la plus réfléchie font des vertus que le médecin expert doit poffêder. Il doit obferver la plus grande circonfpection dans fes pronoftics & dans fes jugemens, & cette même prudence lui devient néceffaire dans toutes fes opérations ; ce fut fans doute la malheureufe prévention qui aveugla l'expert nommé pour le rapport du cadavre d'Elifabeth Sirven ; on a écrit que ce médecin croyoit fermement que les fynodes des proteftans enfeignoient la doctrine du parricide : il faut tout craindre de ceux qui fe laiffent faifir par l'efprit de vertige qui entraîne le peuple, ou qui font acceffibles au fanatifme.

La feconde efpece de qualités concerne l'état ou la profeffion de l'expert, & le grade ou les titres dont il doit être revêtu.

Les trois claffes d'artiftes qui fe partagent l'exercice de la *médecine*, ont un diftrict affez bien féparé, pour qu'il foit poffible d'être expert dans une partie, & parfaitement ignorant fur les deux autres : il n'y a que le feul médecin dont la profeffion fuppofe la connoiffance des deux autres branches de fon art, & qui raffemble tout ce qui concerne l'art de guérir pour le diriger vers un même but. Qu'on fe rappelle les connoiffances requifes dans l'expert juré aux rapports, & l'on verra que le médecin eft par état celui des artiftes qui les réunit le plus fouvent. Mais comme le chirurgien & l'apothicaire font plus particuliérement dévoués, l'un aux opérations & aux connoiffances de la pharmacie, l'autre aux panfemens, incifions, opérations & accouchemens, il s'enfuit que leur témoignage eft néceffaire par-tout où la queftion à éclaircir eft relative à ces objets ; la pratique qui leur eft familiere, les rend propres à bien obferver & à bien décrire, & le médecin qui réfume ce qu'ils ont vu & ce qu'il a vu lui-même, en déduit légitimement les conféquences. C'eft pour cela, dit M. Santeuil, « que l'ufage dans les cas chirurgicaux » a toujours été de ne nommer, pour faire » un rapport, qu'un médecin avec deux » chirurgiens. Ces derniers font comme les » témoins de l'état du malade, & le mé- » decin comme juge par fa décifion, fixe » principalement le jugement du magiftrat.

» C'eſt un uſage, dit M. Verdier, qui a » été ſuivi dans toutes les juriſdictions » bien réglées, en conſéquence des diſpo- » ſitions des ordonnances & arrêts, rappel- » lés dans l'article ſuſdit de l'ordonnance » de 1670, & conformément à cet uſage » la juriſprudence Françoiſe ne regarde en » matiere criminelle les rapports qui ne » ſont faits que par des chirurgiens, que » comme dénonciatifs, c'eſt-à-dire, com- » me des avertiſſemens dont les juges tirent » eux-mêmes les conſéquences, faute de » pouvoir recourir à des médecins. »

Cette diſpoſition, confirmée par l'uſage & autoriſée par les ordonnances, eſt propre à prévenir les abus qui arrivent ſouvent dans les petits lieux, où des chirurgiens inexperts, en qui la préſomption tient lieu de ſcience, s'immiſcent à faire des rapports ſur mille objets qu'ils ignorent. Car, dans les grandes villes, il eſt aſſez ordinaire d'en trouver en qui la variété & l'étendue des connoiſſances ne laiſſe rien à deſirer, & qui ſont ſouvent propres à redreſſer des médecins peu expérimentés & trop confians. On trouve auſſi dans ces mêmes villes des apothicaires qui s'élançant au delà du cercle de leur pratique pharmaceutique, dirigent leur attention & leurs travaux ſur des objets de chymie tranſcendante qui les élevent bien au deſſus du commun des médecins. Ces artiſtes ſont des maîtres dont l'avis eſt reſpectable & doit entraîner les ſuffrages; mais cette reſſource n'eſt pas commune, & la loi doit étendre ſon influence ſur tous les lieux habités.

En ſuivant ces principes, on voit l'inconvénient qu'il y auroit d'admettre indiſtinctement pour la confection des rapports, tout homme exerçant l'une des parties de la *médecine*. On diſtingue en effet les médecins, chirurgiens & apothicaires gradués ou avoués par des corps, reçus par chef-d'œuvre, de ceux qui n'ont d'autre titre que l'opinion ou l'habitude d'exercer. Tout artiſte reçu & adopté par un corps eſt cenſé avoir donné des preuves ſuffiſantes de capacité, & cette préſomption ne peut convenir à celui qui eſt ſans aveu. On voit même dans les corps différentes claſſes d'artiſtes dont la capacité n'eſt pas la même. Les chirurgiens diſtinguent des maîtres reçus par chef-d'œuvre ou par des examens réitérés, dont les connoiſſances ſont reconnues s'étendre ſur tous les cas chirurgicaux: les autres reçus ſur la légere expérience, & deſtinés principalement pour les petits lieux, ne ſont examinés que pour la forme, & les lettres qui leur ſont expédiées leur enjoignent d'*appeller un maître de la communauté pour leur donner conſeil dans les opérations déciſives, à peine de nullité*. Il eſt évident, dit le même M. Verdier, que de tels artiſtes n'ont pas l'expérience requiſe par les loix pour la rédaction des rapports.

La confuſion qui régnoit dans les ordonnances, n'avoit pas permis de prévoir cette différence dans la capacité des artiſtes d'une même profeſſion; & avant l'édit de 1692, les titres du premier médecin lui permettoient de commettre des médecins & chirurgiens aux rapports *dans toutes les bonnes villes & autres lieux du royaume, ſelon qu'il aviſera bon être*. Il pouvoit choiſir indifféremment dans ces lieux les chirurgiens *les plus capables, pour aſſiſter aux rapports & viſitations des malades & bleſſés*. Mais les articles 133 des chirurgiens de Paris, de 1699, 66 de ceux de Verſailles de 1719, 83 de ceux des provinces de 1730, portent que l'*ouverture des cadavres ne pourra être faite que par des maîtres de la communauté*.

Le miniſtere des ſages-femmes eſt encore ſubordonné à des regles plus étroites. Leur inexpérience, ſur-tout ce qui n'eſt pas manœuvre d'accouchement, eſt cauſe qu'elles ne peuvent faire leurs viſites qu'en préſence des médecins & des chirurgiens; elles font leur rapport conjointement ou ſéparément avec eux, ſelon que l'arrêt ou la ſentence qui les nomme leur enjoint d'agir de concert ou ſéparément. Les exemples ont prouvé que l'expérience la plus longue, lorſqu'elle n'eſt pas éclairée d'ailleurs, ne met pas à l'abri des fautes les plus graves. Telle eſt la matrone dont parle Bohn; elle aſſuroit en préſence de ce médecin accoucheur qu'une femme qui étoit dans les douleurs, étoit prête à accoucher d'un fœtus mâle très-vivant, aſſurant qu'elle l'avoit ſenti exécuter différens mouvemens dans l'utérus, & qu'elle en avoit diſtingué le ſexe. Bohn tira l'enfant après

des peines infinies, & vit que c'étoit une fille à demi pourrie, morte sans doute depuis long-temps. Tel est l'exemple qui arriva à Paris en 1665 : les nommés *Bourcier*, veuve *Laudiere*, & *Marie Garnier*, ayant déclaré par leur rapport, qu'il n'y avoit aucune marque de grossesse dans une femme criminelle qui fut exécutée en conséquence, & qui néanmoins se trouva grosse de trois à quatre mois lors de la dissection de son cadavre : « pour raison de quoi ces ma- » trones jurées furent interdites, décrétées, » ajournées, & sévérement blâmées & » admonestées, par le magistrat, tant sur » leur impéritie, que sur leur témérité à » décider avec trop de hardiesse sur un fait » incertain & sur lequel il faut convenir que » les plus habiles peuvent se méprendre. » *Voyez* GROSSESSE (*signe de*).

Outre la qualité de gradué ou de maître dans l'une des professions de la *médecine*, la loi a encore exigé un titre particulier dans l'expert nommé aux rapports ; & l'on voit que ce titre, dans l'origine, n'est qu'une précaution de plus pour s'assurer du choix & de la capacité du sujet. Les médecins & chirurgiens royaux, dans les lieux où il y en a, sont préposés, *exclusivement à tous autres*, pour tous les rapports juridiques. La charge dont ils sont revêtus suppose qu'on s'est assuré de leur suffisance pour l'exercer ; mais leur droit, quoique exclusif pour les rapports judiciaires, n'ôte point aux autres maîtres dans la même profession celui de faire des rapports *dénonciatifs* à la requête des parties *qui n'ont point formé d'action*, comme on peut le voir par l'édit de 1692, & par l'arrêt du parlement de Paris du 10 mars 1728.

Ces charges de médecins & chirurgiens royaux sont à la nomination du premier médecin & du premier chirurgien du roi, dans les lieux où il n'y a point de faculté de médecine ou de college de chirurgie ; & l'on sent qu'à la rigueur ce n'est que la réputation & l'expérience du sujet qui décide son choix. Dans les lieux où il y a faculté ou college, la charge de médecin royal ou chirurgien juré est accordée au corps lui-même, qui nomme celui de ses membres qui doit répondre à toutes réquisitions du juge ; & l'on ne peut se dissimuler que cet emploi qui n'est que pénible, ne soit confié aux plus jeunes ou aux moins experts.

Il y a encore des qualités qui, jointes à celle de médecin & de chirurgien, ne leur permettent pas de faire un rapport ; ce qui arrive (dit l'auteur de la jurisprudence de la médecine en France) : « toutes les » fois que telle qualité pouvant faire pré- » sumer dans un médecin ou chirurgien, » des raisons de léser ou de favoriser ceux » pour ou contre qui seroit fait leur rap- » port, pourroit être un motif legitime de » récusation ; tels sont les médecins ou chi- » rurgiens qui pourroient être à la fois » avocats ou procureurs. » Un arrêt du parlement de Provence, du 23 mai 1677, porte que *le procureur jurisdictionnel étant chirurgien, ne pourroit faire en cette qualité de chirurgien, un rapport de blessures, aux causes de ceux qu'il auroit accusés*. Un semblable arrêt du parlement de Paris, du 11 janvier 1687, permit à un substitut de procureur fiscal & procureur postulant, étant chirurgien, d'exercer sa fonction de chirurgien, *à la charge qu'il ne pourroit délivrer aucun rapport en justice, pour ceux dont il seroit ou auroit été procureur, soit dans les procès criminels où lesdits rapports seroient délivrés, soit dans d'autres procès civils ou criminels*. Voyez *rapports en justice*, où sera traitée cette partie de la *médecine* légale.

MÉDECINS ANCIENS, (*Médec.*) nous entendons sous ce titre les principaux *médecins* Grecs, Romains & Arabes, qui ont vécu jusqu'à la découverte de l'imprimerie. Comme leur histoire & la connoissance de leurs ouvrages sont essentiellement liées à la science de la médecine, nous avons eu soin dans notre discours sur ce *mot*, d'y faire les renvois nécessaires à celui-ci, & nous avons suivi cette méthode pour plus d'agrément & de netteté.

Nous commencerons ici leur article en indiquant simplement leurs noms par ordre de dates ; mais, pour la commodité du lecteur, nous suivrons l'ordre alphabétique dans les détails qui les concernent. Nous ne parlerons point des *médecins* qui ont fleuri depuis le célebre Harvey, c'est-à-dire, depuis le commencement du dix-septieme

ſiecle, 1°. parce qu'ils ſont aſſez connus; 2°. parce que nous avons déjà nommé, en traitant de la médecine, ceux qui ont contribué davantage à l'avancement de cette ſcience; 3°. parce qu'enfin les autres n'appartiennent pas eſſentiellement au but de ce dictionnaire.

Voici donc les anciens *médecins* Grecs & Romains, rangés à peu près ſuivant l'ordre des temps qu'ils ont vécu, du moins par la plus grande partie; car je ne puis pas répondre pour tous, de mon ordre chronologique.

Eſculape, Machaon & Podalyre, Démocrite de Crotone, Acron, Alcmœon, Ægimius, Hérodicus de Sélymbre, Hippocrate, Démocrite d'Abdere, Dioclès de Caryſte, Praxagore, Chriſippe de Cnide, Eraſiſtrate, Hérophile, Callianax, Philinus de Cos, Sérapion Grec, Héraclide le Tarentin, Aſclépiade, Thémiſon, Ælius Promotus, Artorius, Æmilius Macer, Muſa, Euphorbe, Ménécrate, Celſe, Scribonius Largus, Andromachus, Arétée, Symmachus, Theſſalus, Rufus d'Epheſe, Quintus, Galien, Athénée, Agathinus, Archigene, Soranus, Cœlius Aurélianus, Oribaze, Aëtius, Vindicianus, Priſcianus, Alexandre Trallian, Moſchion, Paul Eginete, Théophile, Protoſpatarius, Palladius, Gariopontus, Actuarius, Myrepſus.

Les *médecins* Arabes qui ſuivirent, ſont:

Joanna, Haly-Abbas, Abulhuſen Ibnu-Telmid, Rhazès, Ezarharagni, Etrabarani, Avicenne, Méſué, Sérapion, Thograi, Ibnu-Thophail, Ibnu-Zohar, Ibnu-el-Baitar, Avenzoar, Averrhoès, Albucaſis.

Les auteurs Européens qui introduiſirent la chymie dans la médecine, ſont:

Albert le Grand, Roger Bacon, Arnauld de Villeneuve, Baſile Valentin, Paracelſe & Van-Helmont, dont nous avons déjà parlé aux *mots* MÉDECINE & CHYMIE.

Je paſſe maintenant aux détails particuliers qui concernent les anciens, & je ſuivrai l'ordre alphabétique des noms de chacun, pour la plus grande commodité des médecins lecteurs.

Arabis, prêtre d'Apollon l'Hyperboréen, eſt un Scythe qu'on dit avoir été verſé dans la médecine, & qu'on donne pour l'auteur de pluſieurs taliſmans admirables. Les uns placent Abaris avant la guerre de Troie, d'autres le renvoient au temps de Pythagore; mais tout ce qu'on en raconte eſt entiérement fabuleux.

Abulhuſen-Ibnu-Telmid, habile médecin Arabe, chrétien, de la ſecte des Jacobites, naquit à Bagdad. Il compoſa un ouvrage ſur toutes les maladies du corps humain; cet ouvrage intitulé *elmalihi*, c'eſt-à-dire, la *vraie réalité*, fut préſenté au ſoudan, & valut à l'auteur la place de médecin de ce prince, dans laquelle il acquit beaucoup d'honneur & de richeſſes. Il mourut l'an de l'hégyre 384, & de Jeſus-Chriſt 994.

Acéſias, médecin Grec, dont nous ne ſavons autre choſe ſinon qu'il étoit ſi malheureux dans l'exercice de ſa profeſſion, que lorſqu'on parloit de quelqu'un qui avoit échoué dans une entrepriſe, on diſoit communément en proverbe Ἀκεσίας ἰάσατο, Acéſias s'en eſt mêlé. Il en eſt parlé dans les proverbes d'Ariſtophane.

Athénée fait mention d'un Acéſias que l'on met au nombre des auteurs qui ont traité de la maniere de faire des conſerves, lequel, à ce que prétend Fabricius, eſt différent de celui dont il s'agit ici.

Acron naquit à Agrigente, & fut contemporain d'Empedocle; il exerça la médecine quelque temps avant Hippocrate; il paſſe pour avoir pratiqué cette ſcience avec beaucoup de ſuccès, & l'empiriſme le revendique comme un de ſes ſectateurs. Plutarque dit qu'Acron ſe trouva à Athenes lors de la grande peſte qui ravagea ce pays au commencement de la guerre du Péloponneſe, & qu'il conſeilla aux Athéniens d'allumer dans les rues de grands feux, dans le deſſein de purifier l'air. On raconte le même fait d'Hippocrate; c'eſt quelquefois la coutume des anciens d'attribuer à pluſieurs grands médecins les cures remarquables & les actions ſingulieres d'un ſeul. Les modernes ont donné dans une erreur aſſez ſemblable au ſujet de découvertes qui avoient été faites, ou de choſes qui avoient été dites pluſieurs ſiecles avant qu'ils exiſtaſſent.

Actuarius. Ce n'eſt point le véritable nom de Jean, fils de Zacarias, écrivain Grec des derniers ſiecles. Tous les médecins de

la cour de Conſtantinople porterent ce titre, qui par une diſtinction dont nous ne connoiſſons point la cauſe, & dont nous ne pouvons rendre raiſon, demeura ſi particuliérement attaché à l'écrivain dont il s'agit ici, qu'à peine le connoît on ſous un autre nom que ſous celui d'Actuarius.

La ſeule circonſtance de ſa vie qui ſoit parvenue juſqu'à nous, c'eſt qu'il fut honoré de ce titre; & ſes ouvrages ſont des preuves ſuffiſantes qu'il le méritoit; qu'en l'élevant à cette dignité on rendit juſtice à ſon habileté, & qu'elle ſeule l'en rendit digne.

Les ſix livres de thérapeutique qu'il écrivit pour l'uſage du grand chambellan qui fut envoyé en ambaſſade dans le nord, quoique compoſés comme il nous l'apprend en fort peu de temps, & deſtinés à l'utilité particuliere de l'ambaſſadeur, contiennent, au jugement du docteur Freind, une compilation judicieuſe des écrivains qui l'ont précédé, & quelques obſervations qu'on n'avoit point faites avant lui, comme on peut voir dans la ſection de la palpitation du cœur. Il en diſtingue de deux ſortes; l'une provient de la plénitude ou de la chaleur du ſang, c'eſt la plus commune. Les vapeurs ſont la cauſe de l'autre. Il indique la maniere de les diſtinguer, en remarquant que celle qui naît de plénitude eſt toujours accompagnée d'inégalité dans le pouls; ce qui n'arrive point dans celle qui provient de vapeurs. Il conſeille dans cette maladie la purgation & la ſaignée; & cette pratique a été ſuivie par les plus grands médecins de ces derniers ſiecles.

Fabricius le place au temps d'Andronic Paléologue, aux environs de l'an 1300, ou, ſelon d'autres, de l'an 1100; mais aucun écrivain de ces ſiecles n'en ayant parlé, il eſt difficile de fixer le temps auquel il a vécu. Nous n'avons d'autres connoiſſances de ſon éducation, de ſes ſentimens & de ſes études, que celles que nous pouvons tirer de ſes ouvrages.

Il a expoſé fort au long la doctrine des urines dans ſept traités, & il finit ſon diſcours par une ſortie fort vive contre ceux qui exerçant ſur les connoiſſances & la vérité une eſpece de monopole, ne peuvent ſouffrir qu'on en faſſe part au public, & ne voient que d'un œil chagrin les hommes ſe familiariſer avec des lumieres qui leur ſont utiles.

Actuarius aimoit les ſyſtêmes & les raiſonnemens théoriques; il a compoſé les ouvrages ſuivans.

Sept livres ſur les urines qui n'ont jamais été publiés en Grec: Ambroſius Leo Nolanus les a traduits en Latin, dont Goupylus a revu la traduction, & on les a imprimés *in-8°*. Ils ſe trouvent dans l'*Artis medicæ principes* de Henri Eſtienne.

Six livres de thérapeutique qui n'ont jamais paru en Grec: Ruellius a traduit en Latin le cinquieme & le ſixieme, & ſa verſion a été imprimée à Paris. L'ouvrage entier a été traduit par Henricus Mathiſius. On trouve ſa verſion dans l'*Artis medicæ principes*.

Goupylus fit paroître en Grec à Paris deux livres du même auteur, l'un des affections, & l'autre de la génération des eſprits animaux, ſous le titre commun *περὶ ἐνεργειῶν καὶ παθῶν τοῦ ψυχικοῦ πνεύματος, καὶ τῆς κατ' αὐτὸν διαίτης.*

On trouve dans l'*Artis medicæ principes* une traduction Latine de l'ouvrage précédent; elle eſt de Julius Alexandrinus Tridentinus; elle a été auſſi imprimée ſéparément, *Pariſiis, apud Morellum*, in-8°. & *Lugduni, apud Joannem Torneſium*, 1556, in-8°.

Ses traités *de venæ ſectione, de diæta*, ſes *regales* & *commentarii in Hippocratis aphoriſmos*, ſont demeurés en manuſcrit.

Adrien. Depuis que les *médecins* ont lu dans Aurélius Victor, que cet empereur poſſédoit la médecine, ils ont trouvé leur profeſſion trop honorée pour ne pas le mettre dans leur bibliographie médicinale. Ils l'ont fait inventeur d'un antidote qui porte ſon nom, & dont la préparation ſe trouve dans Aetius Tetrab. IV, *ſerm. I, cap. 108.* Cependant il tomba de bonne heure dans une hydropiſie ſi fâcheuſe, qu'il prit le parti de ſe donner la mort, ne voyant aucune eſpérance de guériſon. Il reconnut dans ces derniers momens qu'il n'avoit conſulté que trop de médecins. *Hinc illa infœlicis monumenti inſcriptio, turbâ ſe medicorum periiſſe*, dit Pline: paroles qui ſont devenues une eſpece de proverbe, dont

dont les hommes, & sur-tout les princes, ne profitent pas assez.

Ægimius. C'est le premier *médecin* qui ait écrit expressément sur le pouls, si nous en croyons Galien. Il étoit de Vélie; mais nous ne savons dans quel siecle il a vécu. Le Clerc croit qu'il a précédé Hippocrate, & son opinion est très-vraisemblable. Le traité d'Ægimius sur le pouls, étoit intitulé περὶ παλμῶν, *des palpitations*; ce qui prouve que l'auteur de ce traité étoit très-ancien, puisqu'il existoit sans doute avant que les autres termes, dont les auteurs de *médecine* se sont ensuite servis pour exprimer la même chose, fussent inventés.

Ælius Promotus. Il paroît qu'il y a deux *médecins* de ce nom; l'un fut disciple d'Ostanes, roi de Perse, & accompagna Xerxès en Grece.

L'autre exerça la médecine à Alexandrie, & vécut du temps de Pompée. Il a écrit un traité περὶ ἰοβόλων καὶ δηλητηρίων φαρμάκων, *des poisons & des médicamens mortels*. Gemer & Tiraqueau disent qu'on voit dans quelques bibliotheques Italiennes, cet ouvrage en manuscrit: Mercurialis & Fabricius assurent qu'il est au Vatican.

Æmilius Macer, poëte de Véronne, vécut sous le regne d'Auguste. Il est contemporain d'Ovide, mais un peu plus âgé que lui, comme il paroît par ces vers d'Ovide:

Sæpe suas volucres legit mihi grandior ævo,
Quæque nocet serpens, quæ juvat herba,
Macer.

L'on sait de là qu'il avoit écrit des oiseaux, des serpens & des plantes. Le Clerc prétend qu'il n'avoit parlé que des végétaux qui servoient d'antidote aux poisons qui faisoient la matiere de son poëme. Servius dit que le même auteur avoit écrit aussi des abeilles.

C'est par la matiere de son poëme qu'Æmilius Macer a obtenu une place entre les auteurs de médecine. Ses ouvrages ont été perdus. Ceux qui portent son nom passent, parmi les savans, pour supposés; ils ont été écrits, à ce qu'on dit, par un certain Obodonus.

Æschrion, médecin Grec de la secte empirique, dont nous savons seulement qu'il étoit très-versé dans la connoissance de la matiere médicale, & qu'il eut part à l'instruction de Galien, qui nous a laissé la description d'un remede contre la morsure d'un chien enragé, qu'il tenoit de lui & qu'il estime très-efficace; ce remede se fait tous les jours, & passe pour une découverte moderne: c'est une préparation de cendres d'écrevisses, de gentiane & d'encens infusés dans de l'eau. Son emplâtre de poix, d'opopanax & de vinaigre, appliqué sur la plaie, étoit plus sensé.

Ætius. Il paroît qu'il y a eu trois médecins de ce nom, & qu'ils ont tous trois mérité que nous en disions quelque chose.

Le premier est *Ætius Sicanius*. C'est de ses écrits qu'on dit que Galien a tiré le livre *de atra bile*, qu'on lui attribue.

Le second est *Ætius* d'Antioche, fameux par les différens états qu'il embrassa successivement: il cessa d'être vigneron pour devenir orfevre; il quitta le tablier d'orfevre pour étudier la médecine, abandonna cette science pour prendre les ordres sacrés, & devint évêque vers l'an 361. Il embrassa & soutint l'Arianisme avec beaucoup de zele & d'habileté.

Le troisieme *Ætius* fut Ætius d'Amida, dont nous possédons les ouvrages. On croit qu'il vécut sur la fin du IV^e. siecle, ou au commencement du V^e. Tout ce que nous savons de sa vie, c'est qu'il étudia la médecine en Egypte & en Cælesyrie. Il paroît par deux endroits de ses ouvrages (Tetrab. II, *serm. IV*, *cap. 50*, & Tetrab. IV, *serm. I*, *cap. 11*) qu'il étoit chrétien; mais d'une telle crédulité, que sa foi faisoit peu d'honneur à sa religion. Cependant cet auteur mérite la considération des *médecins*, en ce qu'il leur a conservé dans ses collections quelques pratiques importantes, qui sans lui auroient été immanquablement perdues. Il ne s'est pas seulement enrichi d'Oribase, mais de tout ce qui lui convenoit dans la thérapeutique de Galien, dans Archigene, Rufus, Dioscoride, Soranus, Philagrius, Posidonius & quelques autres, dont les noms se trouvent avec éloge dans l'histoire de la médecine.

Il ne nous reste des ouvrages d'Ætius

imprimés en Grec, que les deux premiers tetrabibles, ou les huit premiers livres, qui ont paru chez Alde à Venise, en 1524, *in-fol.* On dit que le reste est en manuscrit dans quelques bibliotheques. Janus Cornarius traduisit & publia l'ouvrage entier à Bâle, en 1542. On le trouve dans la collection des *artis medicæ principes* de Henri Etienne.

Agatarchides surnommé Gnidien, vivoit sous Ptolomée Philométor qui régnoit environ cent trente ans avant Alexandre le Grand. Il n'étoit pas *médecin* de profession, mais il avoit composé entre autres ouvrages qui sont tous perdus, une histoire des pays voisins de la mer Rouge, dans laquelle il parle d'une maladie endémique de ces peuples, qui consistoit dans de petits animaux (*dracunculos*) qui s'engendroient dans les parties musculeuses des bras & des jambes, & y causoient des ulceres.

Agathinus, *médecin* dont il est parlé dans Galien, dans Cælius Aurélianus & dans Ætius. Il a composé différens traités sur l'ellébore, le pouls & divers autres sujets. Il étoit de la secte pneumatique, & par conséquent partisan d'Athénée. Suidas nous apprend qu'il avoit été maître d'Archigene, qui exerça la médecine à Rome, sous l'empire de Trajan. Ses ouvrages sont perdus.

Albucasis, *médecin* Arabe de la fin du xj^e^. siecle. Suivant Fabricius il est connu sous le nom de *Alsa haravius*; il a composé un ouvrage appellé *altasrif*, ou méthode de pratique, qui est effectivement un livre fort méthodique, mais qui ne contient rien qu'on ne trouve dans les ouvrages de Rhazès. Quoiqu'on suppose communément qu'il vivoit vers l'an 1085, on a tout lieu de croire qu'il n'est pas si ancien; car en traitant des blessures, il décrit les fleches dont se servent les Turcs, & l'on sait qu'on ne les connoissoit point avant le milieu du douzieme siecle. Après tout Albucasis est le seul des anciens qui ait décrit & enseigné l'usage des instrumens qui conviennent à chaque opération chirurgicale; il a même soin d'avertir le lecteur de tous les dangers de l'opération, & des moyens qu'on peut employer pour les écarter, ou les diminuer. On a imprimé les ouvrages d'Albucasis en Latin à Venise, en 1500, *in-folio*; à Strasbourg, en 1532, *in-folio*, & à Bâle avec d'autres auteurs, en 1541, *in-folio.*

Alexandre Trallian, c'est-à-dire, de Tralles, ville de Lydie, où il naquit dans le sixieme siecle, d'un pere qui étoit *médecin* de profession. Après la mort de ce pere, il continua d'étudier sous un autre *médecin*, & compila son ouvrage qui lui procura tous les avantages d'une grande réputation; en entrant dans la pratique de la médecine, il mérita cette réputation par l'étendue de ses connoissances. C'est en effet le seul auteur des derniers siecles des lettres, qu'on puisse appeller un auteur original. Sa méthode est claire & exacte, & son exactitude se remarque sur-tout dans ses détails des signes diagnostiques. Quant à sa maniere de traiter les maladies, elle est ordinairement assez bien raisonnée, accompagnée du détail de la succession des symptomes & de l'application des remedes. Il s'est écarté fréquemment de la pratique reçue de son temps, & paroît le premier qui ait introduit l'usage du fer en substance dans la médecine: mais malgré ses connoissances & son jugement, il n'a pas été exempt de certaines foiblesses dont on avoit tout lieu d'espérer que sa raison & son expérience l'auroient garanti. Il poussa la crédulité fort loin, & donna dans les amulettes & les enchantemens; tant les causes de l'erreur peuvent être étranges chez les hommes qui ne savent pas se garantir des dangers de la superstition! Peut-être que sans ce fanatisme, Trallian ne le céderoit guere qu'à Hippocrate & à Arétée.

Nous avons une traduction de ses ouvrages par Albanus Taurinus, imprimée à Bâle *apud Henricum Petri 1532 & 1542 in-fol.* Guinterius Andarnacus en a donné une autre à Strasbourg, en 1549 *in-8°.* & *Lugduni 1575, cum Joannis Molinæi annotationibus.* On trouve cette traduction entre les *Artis medicæ principes*, donné par Etienne. Nous avons aussi une édition de Trallian en Grec, *Parisiis apud Robertum Stephanum*, 1548 fol. *cum castigationibus Jacobi Goupilii.* Enfin, la meilleure édition de toutes les œuvres d'Alexandre a paru à Londres *Græcè & Latinè* 1732, 2 vol. *in-fol.*

Alexion fut un *médecin* qui vivoit du temps de Cicéron & d'Atticus. Ces deux illustres personnages paroissent l'avoir honoré d'une grande amitié. Il mourut avant Cicéron, & il en fut extrêmement regretté, comme on voit par ce que Cicéron même en écrit à Atticus. « Nous venons » de perdre Alexion ; quelle perte ! Je ne » peux vous exprimer la peine que j'en » ressens. Mais si je m'en afflige, ce n'est » point par la raison qu'on croit communément que j'ai de m'en affliger ; la » difficulté de lui trouver un digne successeur. A qui maintenant aurez-vous » recours, me dit-on ? qui appellerez-vous dans la maladie ? comme si j'avois » grand besoin de *médecin*, ou comme s'il » étoit si difficile d'en trouver ! Ce que » je regrette, c'est son amitié pour moi, » sa bonté, sa douceur ; ce qui m'afflige, » c'est que toute la science qu'il possédoit, » toute sa sobriété ne l'aient point empêché » d'être emporté subitement par la maladie. » S'il est possible de se consoler dans des » événemens pareils, c'est par la seule réflexion que nous n'avons reçu la naissance, qu'à condition que nous nous » soumettrions à tout ce qui peut arriver » de malheureux à un homme vivant. » *Epist. Attico, lib. XV, epist. j.* Sur cet éloge que Cicéron fait d'Alexion, on ne peut qu'en concevoir une haute estime, & regretter les particularités de sa vie qui nous manquent.

Alexippe fut un des *médecins* d'Alexandre le Grand, qui lui écrivit, au rapport de Plutarque, une lettre pleine d'affection, pour le remercier de ce qu'il avoit tiré Peucestas d'une maladie fort dangereuse.

Andreas, ancien *médecin* dont parle Celse dans la préface de son cinquieme livre. Andreas, dit-il, Zenon & Apollonius surnommé *Mus*, ont laissé un grand nombre de volumes sur les propriétés des purgatifs. Asclépiade bannit de la pratique la plupart de ces remedes, & ce ne fut pas sans raison, ajoute Celse ; car toutes ces compositions purgatives étant mauvaises au goût, & dangereuses pour l'estomac, ce *médecin* fit bien de les rejeter, & de se tourner entiérement du côté de la partie de la médecine qui traite les maladies par le régime.

Andromachus naquit en Crete, & vécut sous le regne de Néron, comme on en peut juger par son poëme de la thériaque dédié à cet empereur. La seule chose qui nous reste de ce médecin, c'est un grand nombre de descriptions de médicamens composés, qui étoient en partie de son invention. Il nous reste encore aujourd'hui le poëme Grec en vers élégiaques qu'il dédia à Néron, où il enseigne la maniere de préparer cet antidote, & où il désigne les maladies auxquelles il est propre. Ce remede eut tant de faveur à Rome, que quelques empereurs le firent composer dans leur palais, & prirent un soin particulier de faire venir toutes les drogues nécessaires, & de les avoir bien conditionnées. On suit encore aujourd'hui assez scrupuleusement par-tout la description de la thériaque du médecin de Néron, quoiqu'elle soit pleine de défauts & de superfluités. De savans médecins ont été curieux d'examiner quand, comment on en vient à ces sortes de compositions, & combien insensiblement on en augmenta les ingrédiens. Je renvoie là dessus le lecteur à l'excellente histoire de la *médecine* de M. le Clerc.

Apollinides, médecin de Cos, vivoit dans la 75e olympiade. Il n'est connu que par une aventure qui le fit périr malheureusement, & qui ne fait honneur ni à sa mémoire, ni à sa profession. Amithys, veuve de Mégabise, & sœur d'Artaxerxès Longue-main, eut une maladie pour laquelle elle crut devoir consulter Apollonides. Celui-ci abusant de la confiance de la princesse, obtint ses faveurs, en lui persuadant que la guérison de son mal en dépendoit ; cependant Amithys voyant tous les jours sa santé dépérir, se repentit de sa faute, & en fit confidence à la reine sa mere. Elle mourut peu de temps après, & le jour de sa mort, le médecin Appollonides fut condamné à être enterré vif.

Archagathus, médecin célebre parmi les Romains, qui, selon quelques auteurs, fit le premier connoître la *médecine* à Rome ; c'est Pline lui-même, *livre XXXIX, chap. j*, qui nous apprend qu'Archagathus, fils de Lysanias du Pélopponnese, fut le premier médecin qui vint à Rome sous le consulat de Lucius Æmilius, & de Marcus Livius,

l'an 535 de la fondation de la ville. Il ajoute qu'on lui accorda la bourgeoisie, & que le bublic lui acheta gratuitement une boutique pour y exercer sa profession ; qu'au commencement on lui avoit donné le surnom de *guérisseur* de plaies, *vulnerarius ;* mais que peu de temps après, la pratique de couper & de brûler dont il se servoit, ayant paru cruelle, on changea son surnom en celui de *bourreau ;* & l'on prit dès-lors une grande aversion pour la *médecine*, & pour ceux qui l'exerçoient.

Il paroîtra surprenant que les Romains se soient passés si long-temps de médecins ; & l'on oppose à l'autorité de Pline celle de Denis d'Halicarnasse, qui dit, *livre X*, que la peste ravageant Rome l'an 301 de sa fondation, les médecins ne suffisoient pas pour le nombre des malades. Il y avoit donc des médecins à Rome plus de 200 ans avant l'époque marquée par Pline, & comme il y en a eu de tout temps chez les autres peuples. Ainsi pour concilier ces deux auteurs, il faut entendre des médecins étrangers, & particuliérement des Grecs, tout ce que Pline en dit. Les Romains jusqu'à la venue d'Archagathus, userent de la simple *médecine* empirique, qui étoit si fort du goût de Caton, & de laquelle il étoit le premier des Romains qui en eût écrit.

Il n'est pas étrange que les Romains n'aient point eu de connoissance de la *médecine* rationnelle, jusqu'à la venue d'Archagathus, puisqu'ils ont d'ailleurs beaucoup tardé à cultiver les autres sciences & les beaux arts. Cicéron nous apprend qu'ils avoient dédaigné la philosophie jusqu'à son temps.

Archigenes vivoit sous Trajan, pratiqua la *médecine* à Rome, & mourut à l'âge de 63 ans, après avoir beaucoup écrit sur la physique & sur la *médecine.* Suidas qui nous apprend ce détail, ajoute qu'Archigenes étoit d'Apamée en Syrie, & que son pere s'appelloit *Philippe.*

Juvénal parle beaucoup d'Archigenes, entre autres, *satire VI*, *vers 236*:

Tunc corpore sano
Advocat Archigenem, *onerosaque pallia jactat*,
Quot Themisum ægros.

Et dans la satire XIV, vers 52.

Ocyus Archigenem *quære, atque eme quod Mithridates*
Composuit.

Juvénal ayant vécu jusqu'à la douzieme année d'Adrien, a été contemporain d'Archigenes ; & la maniere dont il en parle, fait voir la grande pratique qu'avoit ce médecin.

Mais ce n'est pas sur le seul témoignage de Juvénal, que la réputation d'Archigenes est établie ; il a encore en sa faveur celui de Galien, témoignage d'autant plus fort, que cet auteur est du métier, & qu'il n'est point prodigue de louanges pour ceux qui ne sont pas de son parti. « Archigenes, » dit-il, a appris avec autant de soin que » personne, tout ce qui concerne l'art de » la *médecine* ; ce qui a rendu avec justice » recommandable tous les écrits qu'il a » laissés, & qui sont en grand nombre ; » mais il n'est pas pour cela irrépréhensible » dans ses opinions, *&c.* » Archigenes avoit embrassé la secte des pneumatiques & des méthodiques, c'est-à-dire, qu'il étoit proprement de la secte éclectique.

Arétée vivoit, selon Wigan, sous le regne de Néron, & avant celui de Domitien ; comme Aetius & Paul Eginete le citent, il est certain qu'il les a précédés. C'est un auteur d'une si grande réputation, que les médecins ne sauroient trop l'étudier. Il adopta les principes théoriques des pneumatiques, & suivit généralement la pratique des méthodiques : ses ouvrages sur les maladies ne permettent pas d'en douter. Il employa le premier les cantharides en qualité de vésicatoires, & eut pour imitateur Archigenes. « Nous nous servons du » cataplasme où elles entrent, dit ce dernier » dans Aetius, parce qu'il produit de grands » effets, pourvu que les petits ulceres de- » meurent ouverts, & qu'ils fluent ; mais » il faut avec soin garantir la vessie par » l'usage du lait, tant intérieurement » qu'extérieurement. »

Arétée n'avoit pas moins de modestie que de savoir, comme il paroît par son détail d'une hydropisie vésiculaire, dont les autres médecins n'avoient point parlé.

Il rapporte ailleurs le cas d'une maladie encore plus rare. « Il y a, dit-il, une efpece » de manie dans laquelle les malades fe dé- » chirent le corps, & fe font des incifions » dans les chairs, pouffés à cette pieufe » extravagance par l'idée de fe rendre plus » agréables aux dieux qu'ils fervent, & » qui demandent d'eux ce facrifice. Cette » efpece de fureur ne les empêche pas d'être » fenfés fur d'autres fujets : on les guérit » tantôt par le fon de la flûte, tantôt en » les enivrant ; & dès que leur accès eft » paffé, ils font de bonne humeur, & fe » croient initiés au fervice de Dieu. Au » refte, continue-t-il, ces fortes de ma- » niaques font pâles, maigres, décharnés, » & leur corps demeure long-temps affoi- » bli des bleffures qu'ils fe font faites. »

Ce n'eft point ici le lieu de parler de l'anatomie d'Arétée ; il fuffit de remarquer qu'il a coutume de commencer chaque chapitre par une courte defcription ana-tomique de la partie dont il va décrire les maladies.

Junius Publius Craffus mit au jour une traduction Latine de cet illuftre médecin, à Venife, en 1552, *in-4°.*; mais l'édition Grecque de Goupylus, faite à Paris en 1554, *in-8°.*, eft préférable à tous égards. Elle a été fuivie dans les *artis medicæ principes* de Henri-Etienne, en 1567, *in-fol.* Dans la fuite des temps, Jean Wigan fit paroître à Oxford en 1723, *in-folio*, une exacte & magnifique édition d'Arétée : cette édi-tion ne cede le pas qu'à celle de Boerhaave, publiée *Lugd. Bat. 1735*, *in-fol.*

Artorius, que Cælius Aurélianus a cité comme fucceffeur d'Afclépiade, eft vrai-femblablement le même médecin que celui que Suétone & Plutarque ont appellé l'ami d'Augufte, & qui fauva la vie à cet em-pereur à la bataille de Philippe, en lui confeillant (apparemment d'après les defirs des militaires éclairés) de fe faire porter fur le champ de bataille tout malade qu'il étoit, ou qu'il feignoit d'être. Ce confeil fut heureufement fuivi par Augufte ; car s'il fût demeuré dans fon camp, il feroit infailliblement tombé entre les mains de Brutus, qui s'en empara pendant l'action. Quoiqu'Artorius ne fe foit point illuftré dans fon art par aucun ouvrage, tous ceux qui ont écrit l'hiftoire de la médecine, en ont fait mention avant moi.

Afclépiade, médecin d'une grande réputa-tion à Rome pendant la vie de Mithridate, c'eft-à-dire, vers le milieu du fiecle xxxix. Cet Afclépiade n'étoit pas de la même fa-mille des Afclépiade, c'eft-à-dire, des enfans d'Afclépius, qui eft le nom Grec d'Efculape ; nous en parlerons tout à l'heure dans un article à part. Il s'agit ici d'Afclé-piade, qui remit en crédit dans Rome la médecine qu'Archagatus médecin Grec y avoit fait connoître environ 100 ans au-paravant.

Afclépiade étoit de Prufe en Bithinie, & vint s'établir à Rome à l'imitation d'un grand nombre d'autres Grecs qui s'étoient rendus dans cette capitale du monde, dans l'efpérance d'y faire fortune. Afclépiade, pour fe mettre en crédit, condamna les remedes cruels de fes prédéceffeurs, & n'en propofa que de fort doux, difant avec efprit, qu'un médecin doit guérir des malades promptement & agréablement ; méthode charmante, s'il étoit poffible de n'ordonner rien que d'agréable, & s'il n'y avoit ordinairement du danger à vouloir guérir trop vîte.

Ce nouvel Efculape ayant réduit toute la fcience d'un médecin à la recherche des caufes des maladies, changea de face l'an-cienne médecine. Il la borna, felon Pline, à cinq chefs, à des remedes doux, à l'abf-tinence des viandes, à celle du vin en certaines occafions, aux frictions, & à la promenade : il inventoit tous les jours quel-que chofe de particulier pour faire plaifir à fes malades.

Il imagina cent nouvelles fortes de bains, & entre autres des bains fufpendus ; en forte qu'il gagna, pour ainfi dire, tout le genre humain, & fut regardé comme un homme envoyé du ciel. Quoique tous ces éloges partent de l'efprit de Pline, qui n'eft guere de fang-froid quand il s'agit de louer ou de blâmer, il eft vrai cependant que le témoignage de l'antiquité, eft pref-que tout à l'avantage d'Afclépiade. Apulée, Scribonius Largus, Sextus Empiricus, & Celfe en font beaucoup de cas ; mais pour dire quelque chofe de plus, il étoit tout enfemble le médecin & l'ami de Cicéron,

qui vante extrêmement son éloquence ; ce qui prouve que ce médecin n'avoit pas quitté son métier de rhéteur, faute de capacité.

Malheureusement les écrits d'Asclépiade ne sont pas parvenus jusqu'à nous ; & c'est une perte, parce que, s'ils n'étoient pas utiles aux médecins, ils serviroient du moins aux philosophes à éclaircir les écrits que nous avons d'Epicure, de Lucrece, & de Démocrite. Il ne faut pas confondre notre Asclépiade avec deux autres de ce nom cités par Galien, & dont l'un se distingua dans la composition des médicamens appellés en Grec *pharmaca*.

Asclépiades, *Asclepiadæ* ; c'est ainsi qu'on a nommé les descendans d'Esculape, qui ont eu la réputation d'avoir conservé la médecine dans leur famille sans interruption. Nous en saurions quelque chose de plus particulier, si nous avions les écrits d'Eratosthenes, de Phérécides, d'Apollodore, d'Arius de Tharse, & de Polyanthus de Cyrene, qui avoient pris le soin de faire l'histoire de ces descendans d'Esculape. Mais quoique les ouvrages de ces auteurs se soient perdus, les noms d'une partie des Asclépiades se sont au moins conservés, comme le justifie la liste des prédécesseurs d'Hippocrate, dix-huitieme descendant d'Esculape. La généalogie de ce grand homme se trouve encore toute dans les historiens. On pensera sans doute que cette généalogie est fabuleuse ; mais outre qu'on peut répondre qu'elle est tout aussi authentique que celle de la plupart de nos grands seigneurs, il est du moins certain qu'on connoissoit avant Hippocrate, diverses branches de la famille d'Esculape, outre la sienne ; & que celle d'où ce célebre médecin sortoit, étoit distinguée par le surnom d'*Asclépiades Xébrides*, c'est-à-dire, *Xébrus*.

On comptoit trois fameuses écoles établies par les Asclépiades : la premiere étoit celle de Rhodes ; & c'est aussi celle qui manqua la premiere, par le défaut de cette branche des successeurs d'Esculape ; ce qui arriva, selon les apparences, long-temps avant Hippocrate, puisqu'il n'en parle point comme il fait de celle de Gnide, qui étoit la troisieme, & de celle de Cos, sa seconde. Ces deux dernieres fleurissoient en même temps que l'école d'Italie, dont étoient Pythagore, Empédocle, & d'autres philosophes médecins, quoique les écoles Grecques fussent plus anciennes. Ces trois écoles, les seules qui fissent du bruit, avoient une émulation réciproque pour avancer les progrès de la médecine. Cependant Galien donne la premiere place à celle de Cos, comme ayant produit le plus grand nombre d'excellens disciples ; celle de Gnide tenoit le second rang, & celle d'Italie le troisieme. Hérodote parle aussi d'une école d'Asclépiades établie à Cyrene, où Esculape avoit un temple. Enfin, le même historien fait mention d'une école de médecine qui régnoit à Crotone, patrie de Démocede. *Voyez* DÉMOCEDE.

On connoît la méthode des *Asclépiades* de Gnide par quelques passages d'Hippocrate, dont on peut recueillir, 1°. que ces médecins se contentoient de faire une exacte description des symptomes d'une maladie, sans raisonner sur les causes, & sans s'attacher au pronostic ; 2°. qu'ils ne se servoient que d'un très-petit nombre de remedes, qu'eux & leurs prédécesseurs avoient sans doute expérimentés. L'élatérium, qui est un purgatif tiré du concombre sauvage, le lait & le petit lait faisoient presque toute leur médecine.

A l'égard des médecins de Cos, on peut aussi dire que si les *prænotiones Coacæ* qui se trouvent parmi les œuvres d'Hippocrate, ne sont qu'un recueil d'observations faites par les médecins de Cos, comme plusieurs anciens l'ont cru, il paroît que cette école suivoit les mêmes principes que celle de Gnide, & qu'elle s'attachoit peu à la médecine raisonnée, c'est-à-dire, à celle qui travaille à rechercher les causes cachées des maladies, & à rendre raison de l'opération des remedes.

Quoi qu'en dise Galien, les Asclépiades n'avoient pas fait encore de grands progrès dans l'anatomie avant le temps d'Hippocrate ; mais la pratique de l'art leur fournissoit tous les jours des occasions de voir sur des corps vivans, ce qu'ils n'avoient pu découvrir sur les morts, lorsqu'ils avoient à traiter des plaies, des ulceres, des tumeurs, des fractures, & des dislocations,

Athénée, natif d'Attalie, ville de Cilicie, fut le premier fondateur de la secte pneumatique. Ce médecin parut après Thémison, après Archigene, & fleurit un peu de temps après Pline. Il pensoit que ce n'est point le feu, l'air, la terre & l'eau qui sont les véritables élémens; mais il donnoit ce nom à ce qu'on appelle les *qualités premieres* de ces quatre corps, c'est-à-dire, au chaud, au froid, à l'humide, & au sec; enfin, il leur ajoutoit un cinquieme élément, qu'il appelloit *esprit*, lequel, selon lui, pénétroit tous les corps, & les conservoit dans leur état naturel. C'est la même opinion des stoïciens que Virgile insinue dans ces vers de son Ænéide, *l. VI*:

Principio cœlum ac terras, camposque liquentes,
Lucentemque globum lunæ, titaniaque astra,
Spiritus *intus alit : totamque infusa per artus*
Mens agitat molem, & magno se corpore miscet.

Athénée appliquant ce systême à la médecine, croyoit que la plupart des maladies survenoient, lorsque l'esprit dont on vient de parler, souffre le premier quelque atteinte; mais comme les écrits de ce médecin, à l'exception de deux ou trois chapitres qu'on trouve dans les recueils d'Oribaze, ne sont pas venus jusqu'à nous, on ne sait guere ce qu'il entendoit par cet *esprit*, ni comment il convenoit qu'il souffre. On peut seulement recueillir de sa définition du pouls, qu'il croyoit que cet *esprit* étoit une substance qui se mouvoit d'elle-même, & qui mouvoit le cœur & les arteres. Galien prétend qu'aucun des médecins de ce temps-là n'avoit si universellement écrit de la médecine qu'Athénée.

Avenzoar, médecin Arabe, moins ancien qu'Avicenne, & qui a précédé Averrhoès qui le comble d'éloges dans plus d'un endroit de ses ouvrages. Il naquit, ou du moins il demeuroit à Séville, capitale de l'Andalousie, où les califes mahométans faisoient pour lors leur résidence. Il vécut beaucoup au delà de cent ans, & jouit d'une santé parfaite jusqu'au dernier moment de sa vie, quoiqu'il eût essuyé bien des traitemens barbares de la part d'Haly, gouverneur de Séville. Il paroît par son livre nommé *thaisser*, qu'il avoit la direction d'un hôpital, & qu'il fut souvent employé par le miramamolin. Il montre dans le même ouvrage beaucoup de savoir & de jugement. Il paroît mépriser toutes les subtilités des sophistes, & regarder l'expérience comme le guide le plus sûr que l'on puisse suivre dans la pratique de la médecine. Mais attaché en même temps à la secte dogmatique, il raisonne avec bon sens sur les causes & les symptomes des maladies. Enfin, comme il prend Galien pour son guide dans la théorie médicinale, il ne prend aucune occasion de le citer. Son livre thaisser ou theisir, c'est-à-dire, *rectificatio medicationis & regiminis*, a été imprimé à Venise en 1496 & 1514 *in-fol.* On l'a réimprimé avec son antidotaire, & les collections d'Averrhoès, *Lugduni*, 1531, *in-8°.*

Averrhoès vivoit peu de temps après Avenzoar, puisqu'il nous apprend lui-même qu'il étoit en liaison avec ses enfans. Il mourut à Maroc vers l'an 600 de l'hégyre, & ses ouvrages l'ont rendu célebre dans toute l'Europe. Il naquit à Cordoue, fut élevé dans la jurisprudence, à laquelle il préféra l'étude des mathématiques. Il seconda par son application les talens qu'il tenoit de la nature, & se rendit encore fameux par sa patience & sa générosité. Il composa par ordre du miramamolin de Maroc, son livre sur la médecine sous le nom de *collection*, parce que de son aveu, c'est un simple recueil tiré des autres auteurs; mais il y fait un grand usage de la philosophie d'Aristote, qui étoit son héros. Il paroît être le premier auteur qui ait assuré qu'on ne peut pas avoir deux fois la petite vérole. Bayle a recueilli un grand nombre de passages dans différens auteurs au sujet d'*Averrhoès*, mais comme il n'a pas cru devoir consulter les originaux pour son dessein, il n'est pas surprenant qu'il ait commis autant de méprises qu'il a fait de citations.

Les ouvrages d'*Averrhoès* sont intitulés *Collectaneorum de re medica, Lugduni*, 1537. *fol. Venetiis apud Juntas*, 1552, *fol.* & son commentaire sur Avicenne, a aussi vu le jour, *Venetiis*, 1555, *in-fol.*

Avicenne, fils d'Aly, naquit à Bochara dans la province de Korasan, vers l'an 980, & passa la plus grande partie de sa vie à

Ispahan ; il fit des progrès si rapides dans l'étude des mathématiques & de la médecine, que sa réputation se répandit de toutes parts ; mais son savoir ne put le détourner des plaisirs, ni des maladies qu'ils lui procurerent ; il mourut à l'âge de cinquante-six ans, en 1036, à Médine. Néander n'a fait qu'un roman de la vie de cet auteur.

Le fameux canon d'*Avicenne* a été si goûté dans toute l'Asie, que divers auteurs Arabes du douzieme & treizieme siecles, l'ont commenté dans ce temps-là : la doctrine de cet auteur prit aussi grand crédit dans toute l'Europe, & s'est soutenue jusqu'au rétablissement des lettres ; cependant ses ouvrages ne renferment rien de particulier qui ne se trouve dans Galien, dans Razès, ou Haly Abbas.

Ils ont été imprimés un grand nombre de fois à Venise, & entre autres *apud Juntas* en 1608, *in-fol.* 2 *vol.* C'est la meilleure édition, il est inutile d'indiquer les autres.

Cœlius Aurelianus, médecin méthodique, a écrit en Latin. Il paroît à son style, qui est assez particulier, qu'il étoit Africain ; ce que le titre de son ouvrage acheve de confirmer. Il y est appellé *Cœlius Aurelianus Siccensis* ; or Sicca étoit une ville de Numidie.

Nous n'avons rien de certain sur le temps auquel il a vécu ; mais je croirois que ce ne fut pas long-temps après Soranus, dont il se donne pour le traducteur ; cependant, ce qui prouveroit qu'il ne doit point être regardé comme un simple copiste des œuvres d'autrui, c'est qu'il a lui-même composé plusieurs ouvrages, comme il le reconnoît ; savoir, sur les causes des maladies, sur la composition des médicamens, sur les fievres, sur la chirurgie, sur la conservation de la santé, &c.

Il ne nous est resté des écrits de cet auteur que ceux dont il fait honneur à Soranus ; mais heureusement ce sont les principaux. Ils sont intitulés *des maladies aigües & chroniques*, & renferment la maniere de traiter selon les regles des méthodiques, toutes les maladies qui n'exigent point le secours de la chirurgie. Un autre avantage qu'on en retire, c'est qu'en réfutant les sentimens des plus fameux *médecins* de l'antiquité, cet auteur nous a conservé des extraits de leur pratique, qui seroit entierement inconnue, si l'on en excepte celle d'Hippocrate ; le premier dont il a parlé, & dont il rapporte néanmoins quelques passages, qui ne se trouvent point dans ses œuvres tels que nous les avons.

Les deux premieres éditions qui aient paru de *Cœlius Aurelianus*, sont celles de Paris de l'année 1529, *in-fol.* qui ne contient que les trois livres *des maladies aigües* ; & celle de Bâle de la même forme, où l'on ne trouve que les cinq livres des *maladies chroniques*. Jean Sicard qui a donné cette édition, croyoit que les livres des *maladies aigües* avoient été perdus avec les autres ouvrages de Cœlius. La troisieme édition, qui est aussi *in-fol.* est celle d'Aldus de 1547, où *Cœlius* est joint à d'autres auteurs, & où il n'y a plus que les cinq livres dont on vient de parler. Dalechamp a fait imprimer ce même auteur complet, à Lyon, en 1567, chez Rouillé *in-8°.* avec des notes marginales ; mais il ne s'est pas nommé. Une des dernieres éditions de cet auteur est celle de Hollande, *Amsterdam* 1722, *in-4°.* je crois même que c'est la meilleure.

Callianax, sectateur d'Hérophile, n'est connu dans l'histoire de la médecine que par son peu de douceur pour les malades qui le consultoient : Galien & Palladius rapportent à ce sujet, qu'un certain homme qui l'avoit appellé pour le traiter d'une maladie dangereuse, lui demanda s'il pensoit qu'il en mourût ; alors Callianax lui répondit durement par ce vers d'Homere :

Patroclus est bien mort, qui valoit plus que vous.

Celse naquit à Rome selon toute apparence, sous le regne d'Auguste, & écrivit ses ouvrages sous celui de Tibere. On lui donne dans la plupart des éditions de ses œuvres le surnom d'*Aurelius*, sur ce que tous les mauvais écrits portent le titre suivant, *A. Cornelii Celsi artium libri VI.* Il n'y a qu'une édition d'Aldus Manutius, qui change *Aurelius* en *Aulus*, & peut-être avec raison ; car le prénom *Aurelius* étant tiré de sa famille *Aurelia*, & celui de *Cornelius* de la famille *Cornelia*, ce seroit le seul exemple qu'on eût de la jonction des noms de deux familles différentes.

Je m'embarrasse peu de la question si

Celse

Celse a pratiqué la médecine ou non. C'est assez de savoir qu'il en parle en maître de l'art, & comme il juge savamment de tout ce qui appartient tant à la pratique qu'à la théorie de la médécine, cela nous doit suffire. Ce qui sert encore à augmenter notre bonne opinion en faveur de cet homme célebre, c'est qu'il avoit traité lui seul de tous les arts libéraux, c'est-à-dire, qu'il s'étoit chargé d'un ouvrage que plusieurs personnes auroient eu beaucoup de peine à exécuter. Cette entreprise parut si belle à Quintilien, qu'il ne peut s'empêcher de déclarer que cet auteur méritoit que l'on crût qu'il avoit su tout ce qu'il faut savoir sur chacune des choses dont il a écrit. *Dignus vel ipso proposito, ut illum scisse omnia illa credamus.* Ce jugement de Quintilien est d'autant plus remarquable, qu'il traite formellement *Celse* d'homme médiocre, relativement aux grands génies de la Grece & de l'Italie.

Enfin *Celse* a été fort estimé dans le siecle où il a vécu, & dans les âges suivans pour ses écrits de médecine; Columelle son contemporain le met au rang des illustres auteurs du siecle.

On ne peut en particulier faire trop de cas de la beauté de son style; c'est sur quoi nous avons une ancienne épigramme où l'on introduit *Celse* parlant ainsi de lui-même :

Dictantes medici quandoque & Apollinis artes
Musas Romano jussimus ore loqui.
Nec minus est nobis per pauca volumina famæ,
Quàm quos nulla satis bibliotheca capit.

« J'ai contraint les muses à dicter en latin » l'art du dieu de la médecine, & je n'ai » pas moins acquis de réputation par le » petit nombre de volumes que j'ai composés, que ceux dont les bibliotheques » contiennent à peine les ouvrages. »

Une des premieres éditions de *Celse*, si ce n'est pas la premiere, se fit à Venise, *apud Joh. Rubeum*, 1493, *in-fol.*; ensuite *ibid. apud Phil. Pinzi*, en 1497; troisiémement *apud Aldum*, 1524, *in fol.* depuis lors à *Paris*. Parmi les *medici principes* d'H. Etienne, 1567, *in-fol. Lugd. Batav. curâ ant.* Vander Linden, *apud Joh. Elsevir*, 1659, *in-12.* & 1665, *in-12.* Ce sont là deux jolies éditions qui ont été suivies par celles de Th. J. *ab* Almeloveen, Amst. 1687, *in-12*; ensuite par celle de Wedelius, avec une grande table des matieres, *Jenæ* 1713, *in-8°.* Il est inutile de citer les autres éditions, qui ont facilité par-tout la lecture de cet excellent auteur.

Chrisippe de Gnide vivoit sous le regne de Philippe, pere d'Alexandre le Grand, & fut un des premiers qui se déclarerent contre la médecine expérimentale. Pline l'accuse d'avoir bouleversé par son babil les sages maximes de ceux qui l'avoient précédé dans sa profession. Il désapprouvoit la saignée, usoit rarement des purgatifs, & leur substituoit les clysteres & les vomitifs. Ses écrits, déjà fort rares du temps de Galien, ne sont pas venus jusqu'à nous.

Criton contemporain de Martial, & dont il parle dans une de ses épigrammes, *lib. II, épig. 61*, est apparemment le même qui est souvent cité par Galien, comme ayant très-bien écrit de la composition des médicamens. Il avoit en particulier épuisé la matiere des cosmétiques, c'est-à-dire, des compositions pour l'embellissement, pour teindre les cheveux, la barbe, & toutes les diverses especes de fards. Héraclide de Tarente en avoit déjà dit quelque chose; mais les femmes ne s'étoient pas encore portées à l'excès où elles étoient parvenues de ce côté-là dans le siecle de Criton, qui d'ailleurs étoit *médecin de cour*, & qui desiroit de si maintenir.

Démocede, fameux médecin de Crotone, vivoit en même temps que Pythagore. Ce médecin, à ce que dit Hérodote, ayant été chassé par la sévérité de son pere, qui s'appelloit Calliphon, vint premiérement à Egine, & ensuite à Athenes, où il fut en grande estime. De là il passa à Samos, où il eut occasion de guérir Polycrate, roi de cette isle, & cette guérison lui valut deux talens d'or, c'est-à-dire, environ six mille livres sterling. Quelque temps après ayant été fait prisonnier par les Perses, il cachoit sa profession; mais on le découvrit, & on l'engagea à donner son ministere au soulagement du roi Darius qui

n'avoit aucun repos d'une diflocation de l'un des pieds. Il traita auffi la reine Atoffa, femme du même Darius, d'un cancer qu'elle avoit au fein. Hérodote ajoute que Démocede ayant réuffi dans ces deux cures, reçut de très-riches préfens, & s'acquit un fi grand crédit auprès du roi, qu'il le faifoit manger à fa table. Cependant il eut la liberté de retourner en Grece, fous la promeffe de fervir d'efpion; mais il s'y fixa tout-à-fait, fe garda bien de jouer ce rôle infame, & époufa une fille du fameux Milon fon compatriote. On ne fait aucune autre particularité de la médecine de Démocede, ni de celle des autres *médecins* de Crotone.

Démocrite d'Abdere voyagea beaucoup, & fe plut à faire des expériences; mais il y a long-temps que nous avons perdu fes ouvrages, & ce que l'hiftoire nous apprend de fa vie & de fes fentimens, eft plein d'incertitude. On fait feulement, à n'en pouvoir douter, qu'il étoit d'Abdere en Thrace, qu'il defcendoit d'une famille illuftre, & que ce fut dans de longs & pénibles voyages, où le porta l'ardeur infatiable de s'inftruire, qu'il employa fa jeuneffe, & diffipa fon riche patrimoine. Revenu dans fa patrie, âgé, fort favant & très-pauvre, il raffembla toutes fes obfervations, & écrivit fes livres, dans lefquels on a prétendu qu'il avoit traité de l'anatomie & de la chymie. Ce qu'il y a de certain, c'eft qu'il eft l'auteur, ou du moins le reftaurateur de la philofophie corpufculaire, que les méthodiques appliquerent enfuite à la médecine. Hippocrate vint un jour le voir à Abdere; & charmé de fes lumieres, il conferva toute fa vie pour lui la plus grande eftime. *Voyez ci-après Hippocrate.*

Dioclès, de Carifte, fuivit de près Hippocrate quant au temps; & fe fit une réputation des plus célebres. Il paffe pour auteur d'une lettre que nous avons, & qui eft adreffée à Antigonus, roi d'Afie; ce qui marqueroit qu'il vivoit fous le regne de ce fucceffeur d'Alexandre. Ses ouvrages cités par Athénée fe font perdus, ainfi que celui intitulé, *des maladies*, dont Galien rapporte un fragment. Il poffédoit, ajoute-t-il, autant que perfonne l'art de guérir, & exerça la médecine par principe d'humanité, & non comme la plupart des autres médecins, par intérêt ou par vaine gloire : il a écrit le premier de la maniere de diffléquer les corps.

Empédocle, difciple de Pythagore, & philofophe d'un grand génie, étoit d'Agrigente en Sicile, & floriffoit aux environs de la 84e. olympiade, ou 430 ans avant la naiffance de Jefus-Chrift. Il faifoit un tel cas de la médecine, qu'il élevoit prefque au rang des immortels ceux qui excelloient dans cet art. Il étoit en cela bien éloigné des idées du fameux Héraclite, qui difoit que les grammairiens pourroient fe vanter d'être les plus grands foux, s'il n'y avoit point de *médecins* au monde.

Erafiftrate, difciple de Chrifippe de Gnide, étoit de Julis dans l'ifle de Céa, & fut inhumé fur le mont Mycale, vis-à-vis de Samos. Il tient un rang diftingué entre les anciens médecins, par fon efprit, par fes fyftêmes, fes talens & fes ouvrages, dont nous devons regretter la perte : il floriffoit fous le regne de Séleucus Nicanor; l'hiftoire fuivante en eft la preuve.

Antiochus devint éperdument amoureux de Stratonice, feconde femme de Séleucus fon pere. Les efforts qu'il fit pour dérober cette paffion à la connoiffance de ceux qui l'environnoient, le jeterent dans une langueur mortelle. Là deffus Séleucus appella les médecins les plus experts, entre lefquels fut Erafiftrate, qui feul découvrit la vraie caufe du mal d'Antiochus. Il annonça à Séleucus, que l'amour étoit la maladie du prince; maladie, ajouta-t-il, d'autant plus dangereufe, qu'il eft épris d'une perfonne dont il ne doit rien efpérer. Séleucus furpris de cette nouvelle, & plus encore de ce qu'il n'étoit point au pouvoir de fon fils de fe fatisfaire, demanda qui étoit donc cette perfonne qu'Antiochus devoit aimer fans efpoir. C'eft ma femme, répondit Erafiftrate. Hé quoi! reprit Séleucus, cauferez-vous la mort d'un fils qui m'eft cher, en lui refufant votre femme? Seigneur, reprit le médecin, fi le prince étoit amoureux de Stratonice, la lui céderiez-vous? Sans doute, reprit Séleucus avec ferment. Eh bien, lui dit Erafiftrate, c'eft d'elle-même dont Antiochus eft épris. Le roi tint fa parole, quoiqu'il eût déjà de Stratonice un enfant.

Aucun anatomifte n'ignore qu'Erafiftrate pouffa cette fcience concurremment avec Hérophile, à un haut degré de perfection. Ils connurent les premiers les principaux ufages du cerveau & des nerfs, du moins les ufages que les anatomiftes ont depuis affignés à ces parties. Erafiftrate découvrit en particulier dans les chevreaux les vaiffeaux lactées du méfentere. Il fit auffi la découverte des valvules du cœur. Galien vous inftruira de fa pratique ; c'eft affez de dire ici que fectateur de Chrifippe fon maître, il défapprouvoit la faignée & les purgatifs, les lavemens âcres, & les vomitifs violens. Il n'employoit auffi que les remedes fimples, méprifant avec raifon ces compofitions royales & tous ces antidotes que fes contemporains appelloient *les mains des dieux*. Il étoit affez éloigné de la fecte des empiriques ; jugeant néceffaire la recherche des caufes dans les maladies des parties organiques, & dans toute maladie en général. Le livre qu'il compofa fur ce fujet n'eft pas parvenu jufqu'à nous, ainfi que fes autres écrits, dont Galien & Cœlius Aurélianus ne nous ont confervé que les titres. Sa franchife mérite des éloges ; car il avouoit ingénument au fujet de cette efpece de faim qu'on ne peut raffafier, & qu'il appelle *boulimia* (terme qu'il employa le premier), qu'il ignoroit pourquoi cette maladie régnoit plutôt dans le grand froid que dans les chaleurs. C'eft Aulu-Gelle, *liv. XVI*, *chap. iij*, qui rapporte ce trait de la vie d'Erafiftrate. Petrus Caftellanus raconte que cet illuftre médecin, accablé dans la vieilleffe des douleurs d'un ulcere qu'il avoit au pied, & qu'il avoit vainement tenté de guérir, s'empoifonna avec le fuc de cigüe, & en mourut.

Efculape eft ce grand médecin fur le compte duquel on a débité tant de fables, qu'il eft maintenant impoffible de les féparer de la vérité. Paufanias & d'autres auteurs comptent jufqu'à foixante-trois temples qu'on lui avoit élevés dans la Grece & les colonies Grecques. Les peuples y accouroient de toutes parts pour être guéris de leurs maladies ; ce que l'on faifoit apparemment par des moyens fort naturels, mais qu'on déguifoit adroitement par mille cérémonies aux malades, qui ne manquoient pas d'attribuer leur guérifon à la protection miraculeufe du dieu. Une vérité que l'on apperçoit au travers de toutes les fables que les Grecs ont débitées fur le compte d'Efculape, c'eft que ce fut un des bienfaiteurs du genre humain, & qu'il dut les autels qu'on lui éleva, aux efforts heureux qu'il fit pour donner à la médecine, imparfaite & groffiere avant lui, une forme plus fcientifique & plus réguliere. Ces principes pafferent aux Afclépiades, fes defcendans, jufqu'à Hippocrate, qui y mit le fceau de l'immortalité.

Pour ne nous en rapporter ici qu'aux gens du métier, je croirois que d'après le témoignage de Celfe & de Galien, on pourroit former quelques conjectures affez approchantes de la vérité fur le compte d'Efculape. Il paroît d'abord qu'il fut fils naturel de quelque femme d'un rang diftingué, qui le fit expofer fur une montagne fituée dans le territoire d'Epidaure, pour cacher fa faute, & qu'il tomba entre les mains d'un berger, dont le chien l'avoit découvert. La mere de cet enfant retrouvé fe chargea fecrétement de fon éducation, & le fit remettre à Chiron, qui élevoit dans ce temps-là les enfans de la Grece, qui étoient de quelque naiffance. Efculape profita de l'occafion de s'avancer à la gloire, par le chemin que Chiron lui ouvroit, & où il étoit entraîné par fon génie. La médecine fit fon étude favorite, & il parvint dans cet art à un fi haut point d'intelligence, que fes compatriotes lui donnerent le furnom d'Efculape, emprunté de celui qui avoit inventé la médecine en Phénicie. L'obfcurité de fa naiffance, jointe à fes lumieres en médecine, engagerent fes compatriotes à lui donner Apollon pour pere, & à le déifier lui-même après fa mort.

Etrabarani, médecin Arabe, naquit dans une province du Chorozan. Il fut médecin du fultan Thechm, roi de Chazna, ville d'Afie, fituée fur les frontieres de l'Inde. Il compofa un livre de médecine, fort vanté chez les Arabes, intitulé *le Paradis de la prudence*, & qui contient des obfervations concernant l'art de guérir, avec un détail des propriétés des plantes, des animaux & des minéraux. Il mourut à

Chazna, l'an de l'hégire 474, & de J. C. 1081.

Eudeme. Il y a eu plusieurs médecins de ce nom; le premier étoit vendeur d'antidote, *pharmacopola;* le second étoit un médecin de Chio, que l'ellébore ne pouvoit pas purger; le troisieme étoit anatomiste, contemporain d'Hérophile, ou de ses disciples; le quatrieme avoit décrit en vers la composition d'une espece de thériaque dont usoit Antiochus Philométor, & cette description étoit gravée sur la porte du temple d'Esculape; le cinquieme dont parle Cœlius Aurélianus, est le même que l'adultere de Livie, qui est appellé par Tacite, *l'ami & le médecin* de cette princesse, & qui empoisonna Drusus son époux. Tacite ajoute que cet Eudeme faisoit parade de posséder beaucoup de secrets, afin de paroître plus habile dans son art; maxime qui a réussi à plusieurs médecins destitués de talens nécessaires pour se faire distinguer en se conduisant avec franchise: le sixieme Eudeme étoit un médecin méthodique, disciple de Thémison, sous le regne de Tibere; peut-être est-ce le même que l'Eudeme de Tacite. On trouve encore dans Galien, un Eudeme qu'il appelle *l'ancien*, & dont il rapporte quelques compositions de médicamens. Athénée cite un Eudeme, Athénien, qui avoit écrit touchant les herbages: enfin, Apulée parle d'un Eudeme qui avoit traité des animaux. On ne sauroit dire si ces derniers sont différens des quatre ou cinq premiers.

Euphorbus, frere d'Antonius Musa, médecin chéri d'Auguste, devint aussi médecin d'un prince qui se plaisoit à la médecine; ce prince étoit Juba, second du nom, roi de Numidie, celui qui épousa Sélene, fille d'Antoine de Cléopatre. Entre les livres que Juba lui-même avoit écrits, ceux où il traitoit de la Lybie & de l'Arabie, lesquels il dédia à Caïus César, petit-fils d'Auguste, contenoient plusieurs choses curieuses concernant l'histoire naturelle de ces pays-là; par exemple, il y décrivoit exactement, à ce que dit Pline, l'arbre qui porte l'encens. Euphorbe ne laissa point d'ouvrage.

Ezarhagui, médecin Arabe, composa un ouvrage de médecine, semblable au canon d'Avicenne: les médecins mahométans en font même à présent un grand cas. Il mourut à l'âge de cent un an, l'an de l'hégire 404, & de J. C. 1013.

Galien (*Claude*) étoit de Pergame, ville de l'Asie mineure, fameuse à divers égards, & particuliérement par son temple d'Esculape. Il est né vers l'an 131 de Jesus-Christ, environ la 15e. année du regne d'Adrien. Il paroît par ses écrits qu'il a vécu sous les empereurs Antonin, Marc-Aurele, Lucius-Verus, Commode & Sévere.

Il embrassa la médecine à l'âge de 17 ans, l'étudia sous plusieurs maîtres, & voyagea beaucoup. Il fut dans la Cilicie, dans la Palestine, en Crete, en Chypre, & ailleurs. Il demeura quelque temps à Alexandrie, capitale de l'Egypte, où fleurissoient encore toutes les sciences. A l'âge de 28 ans il revint d'Alexandrie à Pergame, & traita les blessures de nerfs des gladiateurs avec beaucoup de succès; ce qui prouve que Galien entendoit aussi-bien la chirurgie que la médecine.

Il se rendit à Rome à l'âge de 32 ans, eut le bonheur de plaire à Sergius Paulus, préteur, à Sévérus, qui étoit alors consul, & qui fut depuis empereur, & à Boëthius, homme consulaire, dont il guérit la femme, qui lui fit un présent de quatre cens pieces d'or; mais son mérite & son habileté lui firent tant d'ennemis parmi les autres médecins de Rome, qu'ils le contraignirent de quitter cette ville, après y avoir séjourné quelques années.

Cependant, au bout de quelque temps, Marc-Aurele le rappella dans la capitale, où il écrivit entr'autres livres, celui de l'usage des parties du corps humain. Il est vrai que craignant extrêmement l'envie des médecins de cette ville, il se tenoit le plus qu'il pouvoit à la campagne, dans un lieu où Commode, fils de l'empereur, faisoit son séjour. On ne sait point combien de temps Galien demeura à Rome pour la seconde fois, ni même s'il y passa le reste de sa vie, ou s'il retourna en Asie: Suidas dit seulement que ce médecin vécut 70 ans.

Le grand nombre de livres qui restent de sa plume, sans parler de ceux qui se sont perdus, prouve bien que c'étoit un

homme d'un prodigieux travail, & qui écrivoit avec une facilité ſinguliere. On comptoit plus de cinq cens livres de ſa main ſur la ſeule médecine ; mais nous apprenons de lui, qu'une partie de tant d'ouvrages périt de ſon temps, par un incendie qui conſuma le temple de la Paix à Rome, où ces mêmes ouvrages étoient dépoſés.

Tous les anciens ont eu pour Galien la plus grande eſtime ; & Euſebe qui a vécu environ cent ans après lui, dit que la vénération qu'on portoit à ce médecin, alloit juſqu'à l'adoration. Trallien, Oribaſe, Aëtius, & ſur-tout Paul Eginete, n'ont fait preſque autre choſe que de le copier ; & tous les médecins Arabes ſe ſont conduits de même. Il eſt pourtant certain qu'il eut pendant ſa vie un grand parti à combattre, & la médecine d'Hippocrate qu'il entreprit de rétablir, ne triompha pas apparemment de la ſecte méthodique, ni des autres.

Nous avons deux éditions Grecques de Galien ; l'une d'Alde, donnée en 1525, en deux volumes *in-folio* : l'autre plus correcte d'André Cratandrus, de Jean Hervagius, & de Jean Bébélius, parut en 1538, en cinq volumes *in-folio*.

Quant aux éditions Latines, il y en a eu grand nombre. On a pluſieurs traductions de Galien en cette langue. On en a donné une à Lyon en 1536, *in-folio*, elle eſt de Simon Colinœus. La même a paru en 1554, beaucoup plus correcte & avec de grandes augmentations ; c'eſt Jean Frellonius qui l'a miſe au jour. Il y en a une autre édition de Jean Frébonius, à Bâle, en 1541. La même reparut en 1561, avec une préface de Conrard Geſner, dans laquelle il eſt parlé avec beaucoup de jugement de Galien, de ſes ouvrages, & de ſes différens traducteurs.

Il y en a une troiſieme des Juntes, qui ont donné à Veniſe dix éditions de Galien ; la premiere eſt *in*-8°., en 1641 ; & les autres *in-folio* dans les années ſuivantes ; la neuvieme ou dixieme, car ces deux éditions ne different point, ſont les plus completes & les meilleures.

Nous ne connoiſſons qu'une ſeule édition de Galien qui ſoit Grecque & Latine ; elle a été donnée à Paris en 1639, ſous la direction de René Chartier, en treize volumes *in-fol.* Cet élégant ouvrage contient, non-ſeulement les écrits de Galien, mais encore ceux d'Hippocrate, & quelques autres anciens médecins. La traduction en eſt correcte & fidelle, elle a été faite ſur la comparaiſon des textes dans les différentes éditions & dans les manuſcrits.

Gariopontus a été mal jugé pour beaucoup plus ancien qu'il ne l'eſt effectivement ; car puiſque Pierre Damien, élevé au cardinalat en 1057, en parle comme d'un homme qu'il avoit vu, il en réſulte que ce médecin vivoit au xj^e^. ſiecle. On peut croire qu'il étoit du nombre de ceux qui compoſoient l'école de Salerne. René Moreau, dans ſes prolégomenes ſur cette école, cite un paſſage dans lequel il eſt appellé *Warimpotus*. Il adopta le ſyſtême des méthodiques, & a écrit ſept livres de pratique dans ce goût-là, mais d'un ſtyle barbare. Il traite dans les cinq premiers livres de la plupart des maladies, & les fievres ſont la matiere des deux derniers. Cet ouvrage parut à Lyon, *Lugduni apud Blanchardum*, en 1516 & 1526, in-4°. ſous le titre de *Paſſionarii galeni de ægritudinibus, à capite ad pedes.* Enſuite il a été imprimé à Bâle *apud* Henr. *Petri* 1531, in-4°. & 1536 in-8°. ſous le titre ſuivant : *De morborum cauſis accidentibus & curationibus, libri octo.*

Glaucias, diſciple de Sérapion, c'eſt-à-dire, médecin empirique, eſt ſouvent cité par Galien, qui dit qu'il avoit commenté le ſixieme livre des épidémiques d'Hippocrate. Il fait auſſi l'éloge de quelques-uns de ſes médicamens. Pline en parle dans ſon hiſt. nat. *liv. XXII. ch. xxiij.*

Haly-Abbas, médecin Arabe, paſſoit de ſon temps pour un homme d'un ſavoir ſi ſurprenant, qu'on l'appelloit *le Mage*. Il publia vers l'an 980 ſon livre intitulé *almaleci*, qui renferme un ſyſtême complet de toute la *médecine*, & c'eſt le ſyſtême dont les Arabes ſont l'éloge le plus pompeux. Etienne d'Antioche traduiſit cet ouvrage en Latin en 1127. Il eſt vrai que ſi l'on avoit à choiſir quelque ſyſtême de *médecine* fondé ſur la doctrine des Arabes, celui qui a été fait par Haly-Abbas paroît moins confus, plus intelligible & plus lié que tous les au-

tres, sans même excepter celui d'Avicenne, & Rhasès en a pris bien des choses.

La traduction d'Etienne d'Antioche dont je viens de parler est intitulée *Regalis dispositionis theoricæ libri decem, & praticæ libri decem, quos Stephanus ex Arabica in Latinam linguam transtulit. Venetiis 1492, regal. fol. Lugd. 1523, in-4°.*

Héraclide le Tarentin fut le plus illustre de tous les sectateurs de Sérapion, fondateur de l'empirisme. Galien fait grand cas d'un ouvrage qu'il avoit composé sur la chirurgie. Nous lisons dans le même auteur qu'*Héraclide* avoit commenté tous les ouvrages d'Hippocrate; Cœlius Aurélianus cite aussi les livres d'*Héraclide* sur les maladies internes; mais aucun des écrits de ce médecin ne nous est parvenu.

Hermogene. Il y a deux médecins de ce nom; l'un sectateur d'Erasistrate, a pu vivre du temps d'Adrien, un peu avant Galien, qui en parle; l'autre plus ancien, est celui contre lequel Lucile fit en Grec l'épigramme dont le sens est: « Diophante » ayant vu en songe le médecin Hermo- » gene, ne se réveilla jamais, quoiqu'il » portât un préservatif sur lui. » Martial, en imitant cette épigramme, attribue la même chose à un autre médecin qu'il appelle Hermocrate, & qui est peut-être un nom supposé; quoique l'épigramme de Martial n'ait pas la finesse & la briéveté de celle de Lucile, on voit pourtant qu'elle part d'une bonne main. La voici;

Lotus nobiscum est hilaris, cœnavit & idem
Inventus mane est mortuus Andragoras.
Tam subitæ mortis causam, Faustine, requiris?
In somnis medicum viderat Hermocratem.

« Andragoras, après avoir fait un très-bon » souper avec nous, fut trouvé mort le » matin dans son lit. Ne me demandez » point, Faustinus, la cause d'une mort » aussi prompte; il avoit eu le malheur » de voir en songe le médecin Hermo- » crate. »

Hérodicus ou *Prodicus* de Sélymbre, naquit quelque temps avant Hippocrate, & fut contemporain de ce prince de la *médecine*. Platon le fait inventeur de la gymnastique médicinale, c'est-à-dire, de l'art de prévenir ou de guérir les maladies par l'exercice. Si cette idée est vraie, on pourroit regarder Hérodicus comme le maître d'Hippocrate en cette partie.

Hérophile naquit à ce qu'on croit à Carthage, & vécut sous Ptolomée Soter. Il étoit contemporain d'Erasistrate, un peu plus âgé que lui, & tous deux se distinguerent également dans l'anatomie humaine. Galien dit d'Hérophile qu'il étoit consommé dans les diverses parties de la *médecine*, mais sur-tout dans l'anatomie. Il découvrit le premier les nerfs proprement dits; il donna aux parties de nouveaux noms, qui ont presque tous été conservés. C'est lui qui a imposé les noms de *rétine* & d'*arachnoïde* à deux tuniques de l'œil; celui de *pressoir* ou de *torcular* à l'endroit où les sinus de la dure-mere viennent s'unir; celui de *parastates* à ces glandes qui sont situées à la racine de la verge, *&c.* Il cultiva beaucoup la chirurgie & la botanique, & fit le premier entre les anciens dogmatiques, un grand usage des médicamens simples & composés.

La doctrine du pouls acquit sous lui de grands progrès; il ne s'écarta point dans la cure des maladies, ni par rapport à la conservation de la santé, des sentimens d'Hippocrate; cependant il écrivit contre les pronostics de ce grand homme, qu'on avoit rarement attaqué, & toujours avec peu de succès. Hérophile ne fut pas plus heureux que les autres, ses ouvrages n'ont point passé jusqu'à nous.

Hippocrate descendoit d'Esculape au dix-huitieme degré, & étoit allié à Hercule par sa mere au vingtieme degré. Il naquit à Cos la premiere année de la lxxxe. olympiade, 458 ans avant la naissance de Jesus-Christ, & la cinquieme année du regne d'Artaxerxès Longuemain. Il étoit digne contemporain de Socrate, d'Hérodote, de Thucydide, & d'autres grands hommes qui ont illustré la Grece.

Son grand-pere Hippocrate & son pere Héraclide qui n'étoient pas seulement d'habiles médecins, mais des gens versés en tout genre de littérature, ne se contenterent pas de lui apprendre leur art; ils l'instruisirent encore dans la logique, dans la physique,

dans la philofophie naturelle, dans la géométrie & dans l'aftronomie. Il étudia l'éloquence fous Gorgias le rhéteur, le plus célebre de fon temps.

L'ifle de Cos, lieu de fa naiffance, eft très-heureufement fituée. Il y avoit long-temps que fes ancêtres l'avoient rendue fameufe par une école publique de *médecine* qu'ils y avoient fondée. Il eut donc toutes les commodités poffibles pour s'initier dans la théorie de la *médecine*, fans être obligé d'abandonner fa patrie; mais comme c'eft à l'expérience à perfectionner dans un médecin ce qu'il tient de l'étude, les plus grandes villes de la Grece n'étant pas fort peuplées, il fuivit le précepte qu'il donne aux autres; il voyagea. « Celui qui veut être médecin, » dit-il, doit néceffairement parcourir les » provinces étrangeres; car l'ignorance eft » une compagne fort incommode pour un » homme qui fe mêle de guérir les maladies; » elle le gêne & la nuit & le jour. »

Il parcourut la Macédoine, la Thrace & la Theffalie : c'eft en voyageant dans ces contrées qu'il recueillit la plus grande partie des obfervations précieufes qui font contenues dans fes épidémiques. Il vit toute la Grece, guériffant en chemin faifant non-feulement les particuliers, mais les villes & les provinces. Les Illyriens le folliciterent par des ambaffadeurs de fe tranfporter dans leur pays, & de les délivrer d'une pefte cruelle qui le ravageoit. Hippocrate étoit fort porté à fecourir ces peuples ; mais s'étant informé des vents qui dominoient dans l'Illyrie, de la chaleur de la faifon, & de tout ce qui avoit précédé la contagion, il conclut que le mal étoit fans remede. Il fit plus : prévoyant que les mêmes vents ne tarderoient pas à faire paffer la pefte de l'Illyrie dans la Theffalie, & de la Theffalie en Grece, il envoya fur le champ fes deux fils, Theffalus & Draco, fon gendre Polybe, & plufieurs de fes éleves en différens endroits, avec les inftructions néceffaires. Il alla lui-même au fecours des Theffaliens; il paffa dans la Doride, dans la Phocide & à Delphes, où il fit des facrifices au dieu qu'on y adoroit ; il traverfa la Béotie, & parut enfin dans Athenes, recevant par-tout les honneurs dus à Appollon. En un mot, il fit en Grece, pour me fervir des termes de Callimaque ; l'office de cette panacée divine, dont les gouttes précieufes chaffent les maladies de tous les lieux où elles tombent.

Dans une autre occafion plus preffante encore, il délivra la ville d'Athenes, felon quelques hiftoriens, de cette grande pefte qui caufa dans l'Attique des ravages inouis, que Thucydide, qui en fut le témoin oculaire, a fi bien décrits, & que Lucrece a chantés dans la fuite. On dit qu'il n'employa pour remedes généraux que de grands feux qu'il fit allumer dans toutes les rues, & dans lefquels il fit jeter toutes fortes d'ingrédiens aromatiques, afin de purifier l'air ; méthode pratiquée long-temps avant lui par les Egyptiens.

Telle fut fa réputation, que la plupart des princes tenterent de l'attirer à leur cour. Il fut appellé auprès de Perdiccas, roi de Macédoine, qu'on croyoit attaqué de confomption ; mais après l'avoir bien examiné, il découvrit que fon mal étoit caufé par une paffion violente dont il brûloit pour Hila, qui étoit la maîtreffe de fon pere.

On prétend, dans les pieces ajoutées aux œuvres d'Hippocrate, & dont je ne garantis point l'authenticité ; on prétend, dis-je, dans ces pieces, qu'Artaxerxès lui offrit des fommes immenfes & des villes entieres pour l'engager à paffer en Afie, & à diffiper une pefte qui défoloit & fes provinces & fes armées ; il ordonna qu'on lui comptât d'avance cent talens (quarante - cinq mille livres fterling); mais Hippocrate regardant ces richeffes comme les préfens d'un ennemi & l'opprobre éternel de fa maifon s'il les acceptoit, les rejeta, & répondit au gouverneur de l'Hellefpont qui les lui offroit de la part d'Artaxerxès : « Dites à votre » maître que je fuis affez riche; que l'hon- » neur ne me permet pas de recevoir fes » dons, d'aller en Afie, & de fecourir les » ennemis de la Grece. »

Quelqu'un lui repréfentant dans cette occafion qu'il faifoit mal de refufer une fortune auffi confidérable que celle qui s'offroit, & qu'Artaxerxès étoit un fort bon maître, il répondit : *je ne veux point d'un maître, quelque bon qu'il foit.*

Le fénat d'Abdere le pria de fe tranfporter dans la folitude de Démocrite, &

de travailler à la guérifon de ce fage, que le peuple prenoit pour un fou. On fait ce qu'en dit l'hiftoire :

Hippocrate arriva dans le temps
Que celui qu'on difoit n'avoir raifon ni fens,
Cherchoit dans l'homme ou dans la bête
Quel fiege a la raifon, foit le cœur, foit la tête.
Sous un ombrage épais, affis près d'un ruiffeau,
Les labyrinthes d'un cerveau
L'occupoient. Il avoit à fes pieds maint volume,
Et ne vit prefque pas fon ami s'avancer,
Attaché felon fa coutume. . . . . . .

Lorfque les Athéniens furent fur le point d'attaquer l'ifle de Cos, Hippocrate, plein d'amour pour fa patrie, fe rendit en Theffalie, invoqua contre les armes de l'Attique, des peuples qu'il avoit délivrés de la pefte, fouleva les états circonvoifins, & en même temps envoya fon fils Theffalus à Athenes pour écarter la tempête qui menaçoit fon pays. Le pere & le fils réuffirent : en peu de jours la Theffalie & le Péloponnefe furent en armes, prêts à marcher au fecours de Cos; & les Athéniens, foit par crainte, foit par reconnoiffance pour Hippocrate, abandonnerent leur projet.

Ce grand homme, qui femblable aux dieux méprifa les richeffes, aima la vérité & fit du bien à tout le monde, ne defira qu'une longue vie en parfaite fanté, du fuccès dans fon art, & une réputation durable chez la poftérité. Ses fouhaits ont été accomplis dans toute leur étendue : on lui a rendu même pendant fa vie des honneurs qu'aucun Grec n'avoit reçus avant lui. Les Argiens lui éleverent une ftatue d'or; les Athéniens lui décernerent des couronnes, le maintinrent lui & fes defcendans dans le pritanée, & l'initierent à leurs grands myfteres; marque de diftinction dont Hercule feul avoit été honoré : enfin, il a laiffé une réputation immortelle. Platon & Ariftote le vénérerent comme leur maître, & ne dédaignerent pas de le commenter. Il a été regardé de tout temps comme l'interprete le plus fidele de la nature; & il confervera, felon les apparences, dans les fiecles à venir, une gloire & une réputation que plus de deux mille deux cens ans ont laiffées fans atteinte.

Il mourut dans la Theffalie la feconde année, difent quelques auteurs, de la cvij^e. olympiade, 349 ans avant la naiffance de J. C. & fut inhumé entre Lariffe & Gortone. Ce petit nombre de particularités de la vie d'Hippocrate font fuffifantes pour fe former une idée de fon caractere.

Je n'ajouterai que de courts détails fur quelques éditions de fes ouvrages.

La premiere édition Grecque parut à Venife chez Alde, en 1526, *in-fol.* La feconde à Bâle, par Forbénius, en 1538, *in-fol.* La premiere édition Latine, faite fur l'Arabe, vit le jour à Venife en 1493, *in-fol.* Il en parut une autre traduction fur les manufcrits Grecs du Vatican à Rome en 1549, *in-fol.* La verfion de Janus Cornarius vit le jour à Venife en 1545, *in*-8°., & à Bâle en 1553, *in-fol.* La verfion Latine d'Anutius Fœfius parut à Francfort en 1596, *in*-8°.

On compte entre les éditions Grecques & Latines, 1°. celle de Jérôme Mercurialis, à Venife 1588, *in-fol.* 2°. Celle d'Anutius Fœfius, à Francfort *typis Wechelianis* 1595, *in-fol.* 1621, 1645, & la même à Geneve 1657, *in-fol.* 3°. De Van-der-linden, avec la verfion de Cornarius, à Leyde en 1665, 2 vol. *in*-8°. 4°. De René Charlier, avec les ouvrages de Galien, à Paris 1679, 13 vol. *in-fol.*

On a imprimé 22 traités d'Hippocrate avec la verfion de Cornarius, des tables & des notes, à Bâle en 1579, *in-fol.*, & cette édition eft maintenant fort rare.

On a tout fujet de croire, fuivant plufieurs témoignages des auteurs orientaux, qu'il s'étoit fait en Arabe des traductions d'Hippocrate dès les premiers temps d'Almanzor & d'Almamon : mais la verfion qui a effacé toutes les autres a été celle de Honain, fils d'Ifaac, qui fut en grande réputation fous le calife Eimotewakel. Ce prince commença fon regne l'an 232 de l'hégire, de Jefus-Chrift 846, & mourut l'an de l'hégire 247, & de Jefus Chrift 861. Cet Honain fut difciple de Jean, furnommé fils de Mafowia.

Les hiftoriens remarquent que Honain entreprit de nouvelles traductions des livres Grecs,

Grecs, parce que celles de Sergius étoient fort défectueuses. Gabriel, fils de Boct-Jechua, autre fameux médecin, l'exhorta à ce travail, qu'il fit avec tant de succès, que sa traduction surpassa toutes les autres. Sergius avoit fait les siennes en Syriaque; & Honain, qui avoit demeuré deux ans dans les provinces où on parloit Grec, alla ensuite à Balsora où l'Arabe étoit le plus pur; & s'étant perfectionné dans cette langue, il se mit à traduire.

La plupart des traductions Arabes d'Hippocrate & de Galien portent son nom; & les Hébraïques faites il y a plus de 700 ans, l'ont été sur la sienne. Honain est donc le plus considérable interprete d'Hippocrate; & c'est de lui que les Arabes ont tiré tout ce qu'ils ont d'érudition sur l'histoire de la médecine.

Il y avoit encore dans ce temps-là deux traductions d'Hippocrate: l'une Syriaque, & l'autre Arabe. La premiere passoit pour un second original, & pour avoir été conférée avec les éditions Syriaques, qui sont fort rares depuis plusieurs siecles, à cause que le Syriaque est devenu une langue savante qui n'a plus été d'usage que parmi les chrétiens, & qui ne s'apprend plus que par étude. On peut juger par ce détail qu'il ne faut pas attendre de grands secours des Arabes pour la révision des textes Grecs.

Nous pouvons encore conclure de là qu'il feroit difficile de découvrir chez les orientaux quelque chose qui servît à l'histoire d'Hippocrate, de plus que ce qu'en disent les Grecs & les Latins. Cependant les Arabes ont des vies de cet ancien médecin, & ils en parlent comme d'un des plus grands hommes qui aient existé; c'est ce qu'on lit dans les deux seules versions qui soient imprimées: la premiere est d'Eutychius ou Sahid, patriarche d'Alexandrie; l'autre est de Grégoire, surnommé Albufarage, qui étoit métropolitain de Takrit, ville d'Arménie, & qui a vécu jusqu'au treizieme siecle: mais on ne trouve ni dans l'une ni dans l'autre aucun trait qui ait un fondement solide.

En échange nos médecins, entr'autres Brasavolus, Jacotius, Marinellus, Martianus & Mercurialis, ont fait d'excellens commentaires sur Hippocrate. Voici les titres de leurs ouvrages.

Brasavolus, Antonius Musa, *in aphorismos* Hippocratis *commentarius*; Ferrariæ, 1594, *in*-4°. *In libros de ratione victûs in morbis acutis, commentaria*; Venitiis, 1546, *in-fol.*

Jacotius, (Desiderius) *commentariorum, ad* Hippocratis *coaca præsagia libri tredecim*; Lugd. *apud Guil. Rovillium*, 1576, *in-fol.*

Marinellus, (Joannes) *commentaria in* Hippocratis *opera*; Venet. *apud Valgrisium*, 1575, *in-fol. ed. prima & optima*: ibidem, 1619, *in-fol.* Vicentiæ, 1610, *in-fol.*

Martianus, (Prosper) Hippocrates *conf. nationibus explicatus*; Patavii, 1719, *in-fol.*

Mercurialis, (Hieronymus) *commentarii in* Hippocratis *prognostica*; Venet. 1597, *in-fol. In* Hippocratis *aphorismos*; Bonon. 1619, *in-fol.*

Ibnu-el-Baitar, médecin Arabe, naquit à Malaga en Andalousie. Pour se perfectionner dans la connoissance des plantes, il parcourut l'Afrique & presque toute l'Asie. A son retour de l'Inde par le Caire, il devint médecin de Saladin, premier soudan d'Egypte; &, après la mort de ce prince, il retourna dans sa patrie où il finit ses jours l'an de l'hégire 594, & de Jesus-Christ 1197. Il a composé un ouvrage sur les propriétés des plantes, sur les poisons, & sur les animaux.

Ibnu-Thophail, médecin Arabe, naquit à Séville dans l'Andalousie, d'une famille noble: mais ses parens ayant été dépouillés de leurs biens pour avoir pris parti dans une rébellion contre leur prince, il fut obligé de se jeter du côté de la médecine. Averrhoès, Rabbi Moses l'Egyptien, & beaucoup d'autres vinrent prendre de ses leçons; il mourut l'an de l'hégire 571, & de Jesus-Christ 1175. C'est le même qu'Abu-Becr, Ebn-Thophail, l'auteur d'un ouvrage ingénieux & bien écrit, publié par le docteur Pocock, en Arabe & en Latin, sous le titre de *philosophus*, αὐτοδίδακτος, imprimé à Oxford, en 1671, réimprimé plusieurs fois depuis, & traduit en d'autres langues.

Ibnu-Zohar, d'origine Arabe, naquit en Sicile dans le cinquieme siecle, & de-

vint médecin du roi de Maroc. Il exerça son art sans intérêt pour les gens dont la fortune étoit médiocre, mais il acceptoit les préfens des princes & des rois. Il a eu un fils célebre par des ouvrages de médecine, & pour difciple Averrhoès qui le laiffa bien loin derriere lui. Il mourut âgé de quatre-vingt-douze ans, l'an de l'hégire 564, & de Jefus-Chrift 1168.

Joanna, Chaldéen de nation & chrétien de religion, de la fecte de Neftorius, eft un fameux médecin Arabe par le crédit qu'il eut fous le célebre Almamon, calife de Bagdad, qui fit tant de bien à la littérature en raffemblant les meilleurs ouvrages en médecine, en phyfique, en aftronomie, en cofmographie, &c., & en les faifant traduire. Joanna fut chargé de préfider aux traductions des auteurs Grecs, & ce fut alors qu'on mit pour la premiere fois en langue Arabefque les ouvrages de Galien & ceux d'Ariftote. Il mourut à la quatre-vingtieme année de fon âge, l'an de l'hégire 284, & de Jefus-Chrift 819.

Ifaac, fils d'Erram, médecin juif, naquit à Damas, étudia à Bagdad, & fut médecin de Zaïde, viceroi d'Afrique. Il a fait un livre fur la cure des poifons, & eft mort l'année de l'hégire 183, & de Jefus-Chrift 799.

Lucius Apulée, de Madaure, ville d'Afrique, vivoit fous les empereurs Adrien, Antonin le Débonnaire, & Marc Aurele. Sa mere, nommée *Salvia*, étoit de la famille de Plutarque, & de celle du philofophe Sextus. Après avoir étudié à Athenes la philofophie de Platon, il étudia la jurifprudence à Rome, & s'acquit même de la réputation dans le barreau; mais il reprit enfuite la philofophie, & fit en Grec des livres de *queftions naturelles* & de *queftions médicinales*. On met au nombre de fes écrits un livre intitulé, *des remedes tirés des plantes*; livre qui nous refte & qui eft écrit en Latin, mais on n'eft pas certain qu'il foit de lui. Les deux plus anciennes éditions de cet ouvrage chargé de remedes fuperftitieux, font l'édition de Paris, de 1528, *in-fol.* & celle de Bafle de la même année, auffi *in-fol.* La cinquieme édition de toutes les œuvres prétendues d'Apulée de Madaure, eft à Lyon en 1587, *in-8°.* Son livre de l'*âne d'or*, eft tout plein de contes magiques, quoique ce ne foit qu'un jeu d'efprit, dont le fujet même n'eft pas de l'invention d'Apulée.

Machaon, étoit frere ainé de Podalyre, tous deux fils d'Efculape; mais il paroît par Homere, que Machaon étoit plus eftimé que Podalyre, & qu'on l'appelloit préférablement pour panfer les grands de l'armée. Ce fut Machaon qui traita Ménélaüs bleffé par Tindare, en effuyant premiérement le fang de fa bleffure, & en y appliquant enfuite des remedes adouciffans, comme faifoit fon pere. Ce fut auffi Machaon qui guérit Philoctete, qui avoit été rendu boiteux pour s'être laiffé tomber fur le pied une fleche trempée dans le fiel de l'hydre de Lerne, préfent ou dépôt que lui avoit remis Hercule en mourant.

Les deux freres étoient tous deux foldats auffi bien que médecins, & Machaon femble avoir été fort brave. Il fut une fois bleffé à l'épaule dans une fortie que firent les Troyens; & il fut enfin tué dans un combat fingulier qu'il eut contre Nirée, ou, felon d'autres, contre Euripyle, fils de Telephe. Machaon & Podalyre font auffi mis au nombre des amans d'Helene. La femme de Machaon s'appelloit *Anticlea*, elle étoit fille de Dioclès, roi de Meffénie; il en eut deux fils qui poffédèrent le royaume de leur aïeul, jufqu'à ce que les Héraclides, au retour de la guerre de Troye, fe furent emparés de la Meffénie & de tout le Péloponnefe. On ne fait fi Machaon étoit roi par lui-même, ou s'il tenoit cette dignité de fa femme: mais Homere l'appelle en deux ou trois endroits, *pafteur des peuples*, qui eft le titre qu'il donne à Agamemnon, & aux autres rois.

Quant à Podalyre, comme il revenoit du fiege de Troye, il fut pouffé par une tempête fur les côtes de Carie, où un berger qui le reçut, ayant appris qu'il étoit médecin, le mena au roi Dametus dont la fille étoit tombée du toît d'une maifon. Il la guérit en la faignant des deux bras, ce qui fit tant de plaifir à ce prince, qu'il la lui donna en mariage avec la Cherfonnefe. Podalyre eut de fon mariage, entr'autres enfans, Hippolochus dont Hippocrate defcendoit.

Au reſte, la ſaignée de Podalyre eſt le premier exemple de ce remede que l'hiſtoire nous offre. On en trouve le récit dans Etienne de Byſance.

Ménécrate. Il y a eu pluſieurs Ménécrates, mais nous ne parlerons que du Ménécrate qui vivoit ſous le regne de Tibere, un peu après Antonius Muſa. Il mourut ſous Claude, comme il paroît par une inſcription Grecque qui ſe trouve à Rome, & qui eſt rapportée par Grutérus & par Mercurialis. Il eſt nommé par cette inſcription *médecin des Céſars*, ce qui marque qu'il l'avoit été de pluſieurs empereurs.

Galien nous apprend que Ménécrate avoit fait un très-bon livre ſur la compoſition des médicamens, dont le titre étoit *autocrator hologrammatos*, c'eſt-à-dire, l'*empereur dont les mots ſont écrits*. Ce titre n'eſt pas auſſi ridicule qu'il le paroît, car quant au mot *autocrator*, ou empereur, il y a divers exemples chez les anciens de cette maniere d'intituler des livres. Le mot *hologrammatos* marquoit que l'auteur avoit écrit tout au long les noms & le poids, ou la quantité de chaque ſimple, pour éviter les erreurs qu'on pourroit faire en prenant une lettre numérale pour une autre, ou en expliquant mal une abbréviation.

Cette particularité prouve que les médecins avoient déjà la coutume d'écrire en mots abrégés, & de ſe ſervir de chiffres ou de caracteres particuliers, comme quelques-uns de nos médecins font aujourd'hui, &, à mon avis, fort mal-à-propos. Ménécrate avoit raiſon de condamner cette nouvelle mode, & de montrer le bon exemple à ſuivre.

C'eſt lui qui a inventé l'emplâtre que l'on appelle *diachylon*, c'eſt-à-dire, compoſé de ſucs, & qui eſt un des meilleurs de la pharmacie.

Méſuach ou *Méſué*, chrétien, de la ſecte des Jacobites ou demi-Eutychiens, naquit, ſelon Léon l'Africain, à Maridin, ville ſituée ſur les bords de l'Euphrate, étudia la médecine à Bagdad, & fut diſciple d'Avicenne. Il exerça ſon art au Caire, il y jouit de la bienveillance du calife, & y acquit de la réputation & des richeſſes. Il mourut âgé de quatre-vingt-dix ans, l'an de l'hégire 406, & de Jeſus-Chriſt 1015. Le docteur Freind croit que Méſué eſt né à Niſabur, & qu'il écrivit ſes ouvrages, *de médicamentis*, & *morbis internis*, en langue Syriaque. Ils ont paru pour la premiere fois en Latin, avec des notes de Pierre de Apono, à Veniſe, en 1494, *in-fol.* enſuite à Paris, *apud Valgriſium*, 1575, *in-fol.* & enfin *Venet. apud Juntas*, 1589 & 1623, *in-fol.* qui ſont les deux meilleures éditions.

Moſchion, médecin Grec méthodique qui fleuriſſoit dans le cinquieme ſiecle, a fait un livre ſur les maladies des femmes, qui nous eſt parvenu. Il a paru en Grec, par les ſoins de Gaſpard Wolph, à Baſle, *apud Thom. Guarinum*, 1566, *in-4°*. On l'a inſéré, en Grec & en Latin, *in Gynæciorum libris*, de Spacchius; *Argentinæ*, 1597, *in-fol.*

Muſa, (*Antonius*) a été le plus fameux de tous les médecins qui ont vécu ſous le regne d'Auguſte, parce qu'il guérit cet empereur dangéreuſement malade, en lui conſeillant de ſe baigner dans de l'eau froide, & même d'en boire; cette cure mit ce remede fort en vogue, & valut au médecin de grandes largeſſes, & des honneurs diſtingués. Pline parle en trois endroits des remedes qui guérirent Auguſte. Dans le premier (*liv. XXIX, ch. j.*), il dit que ce prince fut rétabli par un remede contraire, c'eſt-à-dire, oppoſé à ceux qui avoient été pratiqués. Dans le ſecond (*liv. XVIII, ch. xv*), il avance qu'Auguſte avoit mandé dans quelques-unes de ſes lettres, qu'il s'étoit guéri par le moyen de l'orobe. Et dans le troiſieme (*liv. XIX, ch. viij*), Pline attribue la même choſe à l'uſage des laitues; peut-être que ces trois remedes avoient été employés dans la même maladie, ou dans d'autres.

On ne trouve rien d'ailleurs de remarquable dans l'hiſtoire ſur la médecine de Muſa. Il traitoit les ulceres en faiſant manger de la chair de vipere. Galien parle de quelques livres qu'il avoit écrit ſur les médicamens. On lui a attribué un petit livre *de la bétoine* qui nous eſt reſté, & que l'on ſoupçonne avoir été tiré de l'herbier d'Apulée. Mais Horace & Virgile ont immortaliſé ce médecin dans leurs poéſies. Il

avoit un frere nommé *Euphorbus*, dont nous avons dit un mot ci-dessus.

Myrepsus (*Nicolaus*), médecin Grec d'Alexandrie, qui vivoit, à ce qu'on croit, sur la fin du douzieme siecle, dans le temps que la barbarie couvroit encore la terre. Il n'est connu que par un livre des médicamens, divisé en quarante-huit sections, traduit du Grec en Latin par Léonard Fuchsius, & imprimé à Basle, chez Oporin, en 1549, *in-fol.* Il se trouve parmi les *medici principes* d'Henri Etienne, publiés en 1567, *in-fol.*

Oribase, naquit à Pergame, & devint professeur à Alexandrie. Eunapius, médecin auquel il dédia ses quatre livres *de Euporistis*, &c., en fait les plus grands éloges, & dit qu'il contribua beaucoup à élever Julien à l'empire; ce qui lui mérita sa confiance, comme cela paroît par une des lettres de cet empereur. Oribase jouissoit d'une fortune éclatante dans le temps qu'Eunapius écrivit cette histoire, c'est-à-dire, l'an 400 de Jesus-Christ.

Oribase écrivit soixante-dix livres de collections selon Photius, & soixante-douze selon Suidas. Il n'en reste que les quinze premiers, & deux autres qui traitent de l'anatomie. Il s'est perdu quelques traités de cet auteur. Freind remarque que sa diction est extrêmement variée, ce qui jette de la lumiere sur ses écrits. Il paroît que c'étoit un homme d'esprit & un médecin expérimenté, qui a donné dans plusieurs cas des regles de pratique fort bien raisonnées. Ses ouvrages ont paru à Basle, en 1557, *in-8°*. &, dans les *Medici principes* d'Henri Etienne, à Paris, 1567, *in-fol.* Mais la meilleure édition est *Græcè & Latinè, cum notis* G. Dundas; *Lugd. Bat.* 1735, *in-4°.*

Palladius, médecin d'Alexandrie, où il fut élevé & où il naquit vraisemblablement. Il est de beaucoup postérieur à Galien & à Ætius. Il nous reste de lui, 1°. *scholia in librum Hippocratis de fracturis*, apud Wekel, 1595. *in-fol.* 2°. *Breves interpretationes sexti libri de morbis popularibus Hippocratis.* Basileæ, 1581. *in-4°.* 3°. *De febribus synopsis.* Paris, 1646. *in-4°.* Les commentaires de ce médecin sur le livre des fractures d'Hippocrate font peu de chose: il a mieux réussi dans ses interprétations sur les livres des épidémies. Son traité des fievres est bon & court, mais tout ce qu'il en dit paroît être emprunté d'Ætius.

Paracelse, ou pour le nommer par tous les noms fastueux qu'il s'arrogea: *Aureolus*, *Philippus Paracelsus*, *Theophrastus Bombast ab Hoppenheim*, naquit en 1493 à Einfidlen, village situé à deux milles de Zurich. Il apprit sous Fugger Schwartz, les opérations spargiriques, & s'attacha à tous ceux qui avoient de la réputation dans l'art. Il ne s'en tint pas là; il voyagea dans toutes les contrées de l'Europe, & commerça indistinctement avec les médecins, les barbiers, les gardes-malades, & les prétendus sorciers.

Après avoir visité les mines d'Allemagne à l'âge de vingt ans, il passa en Russie, & fut fait prisonnier par des Tartares qui le conduisirent au Cham. Il eut ensuite l'avantage d'accompagner le fils de ce prince à Constantinople, où il dit avoir appris, à l'âge de vingt-huit ans, le secret de la pierre philosophale, qu'il ne posséda jamais.

La réputation qu'il se fit par quantité de cures, engagerent les magistrats de Bâle à lui donner un honoraire considérable pour professer la médecine dans leur ville. Il y fit des leçons en 1527, ordinairement en langue allemande, car il savoit fort mal le latin. Il eut un grand nombre de disciples; & communiqua quelques-uns de ses secrets à deux ou trois d'entr'eux; cependant il ne séjourna que deux ans à Bâle, & se mit à parcourir l'Alsace avec Oporinus, qui finalement mécontent de lui, le quitta. Paracelse continua d'errer de lieu dans un autre, dormant peu, ne changeant presque jamais de linge ni d'habit, & étant presque toujours ivre. Enfin en 1541 il tomba malade dans une auberge à Saltbourg, où il mourut dans la quarante-huitieme année de son âge. Voici son portrait en raccourci, *tiré de la préf. du dictionn. de méd. traduct. de M. Diderot.*

« *Paracelse* est un des plus singuliers » personnages que nous présente l'Histoire » littéraire : visionnaire, superstitieux, » crédule, crapuleux, entêté des chimeres » de l'astrologie, de la cabale, de la magie, » de toutes les sciences occultes; mais » hardi, présomptueux, enthousiaste, fa-

» natique, extraordinaire en tout, ayant su » se donner éminemment le relief d'homme passionné pour l'étude de son art (il » avoit voyagé à ce dessein, consultant les » savans, les ignorans, les femmelettes, » les barbiers, &c.), & s'arrogeant le » singulier titre de prince de la médecine, » & de monarque des *arcanes*, &c. »

Sa vie dont il faut se défier, a été donnée par Oporien. Ses ouvrages, qui sont pour la plupart supposés & de la main de ses disciples, ont été recueillis à Francfort, sous le titre de *Paracelsi operum medico-chimicorum, sive paradoxorum tomi duodecim*. Francof. apud Palthænios, 1603. 12 vol. *in*-4°. Ils ont été ensuite réimprimés à Geneve plus exactement & plus complétement en 1658, 3 vol. *in-fol.*

Paul Eginete, Paulus Ægineta, exerçoit la médecine dans le vij. siecle. Le frontispice de la premiere édition de ses ouvrages porte en grec: « voilà les ouvrages de *Paul* » né à *Ægine*, qui a parcouru la plus » grande partie du monde, » & cette inscription contient la seule particularité de sa vie qui nous soit connue. Quant à ses ouvrages, Paul *Eginete* est au sentiment du docteur Freind, un de ces écrivains infortunés à qui l'on n'a point rendu justice, & qu'on n'a point estimés ce qu'ils valoient; cependant, quand on l'a lu attentivement, on s'apperçoit qu'il avoit mûrement discuté la pratique des anciens, & qu'il étoit fondé en raisons dans ce qu'il en a admis ou rejeté. Il fait mention dans ses *opérations chirurgicales*, de quelques opérations qui paroissent avoir été ignorées de ses prédécesseurs, telle est celle de la bronchotomie. Il paroît encore avoir bien connu les maladies particulieres aux femmes, ce qui le fit surnommer Paul *alkavabeli*, c'est-à-dire, l'*accoucheur*. Les Arabes le nomment *Bulos Al æginiathi*. Herbelot dit qu'il vivoit sous l'empereur Héraclius, & du temps que régnoit Omar second calife des Musulmans, qui mourut l'an de l'hégire 23 ou l'an 645 de J. C.

Ses ouvrages qu'on a traduits anciennement en arabe, sont divisés en sept livres, & ils ont été plusieurs fois imprimés en grec. La premiere édition est celle d'Alde en 1528. La seconde parut à Bâle en 1558, chez André Cratander. On en a trois traductions latines, l'une d'Albanus Taurinus, l'autre d'Andernacus, & la troisieme de Cornarius, avec de bonnes remarques: la meilleure édition est *Lugduni*, 1589 *in*-8°.

Philinus de Cos, disciple d'Hérophile contemporain de Sérapion d'Alexandrie, passe dans l'esprit de quelques-uns, pour être l'auteur de la secte empirique qui s'établit 287 ans avant J. C. Athénée nous apprend qu'il avoit fait des commentaires sur Hippocrate; mais il ne dit point par quel secret il vint à - bout de fonder une secte.

Podalyre. Voyez ci-dessus *Machaon*.

Praxagore est le troisieme *médecin* qui se soit fait connoître avec distinction après Hippocrate & Dioclès. Il étoit de l'isle de Cos, & de la famille des Asclépiades; avec cette particularité, qu'il fut le dernier de cette race, qui se signala dans la médecine.

Priscianus, (*Théodorus*) médecin méthodique, disciple de Vindicianus, vivoit sous les regnes de Gratien & de Valentinien II. vers l'an 370. Il écrivit en latin les quatre livres que nous avons de lui. Le premier est intitulé *logicus*, quoiqu'il ne contienne rien moins que des raisonnemens philosophiques; au contraire, l'auteur se déchaîne dans sa préface, contre les *médecins* qui raisonnent; mais il faut aussi dire qu'on ignore d'où vient qu'on a substitué dans l'édition d'Italie ce titre de *logicus* à celui d'*euphoriston*, ou des remedes faciles à trouver, qu'il porte dans l'édition de Bâle.

Priscianus dédie ce premier livre à son frere Timothée, ainsi que le second où il traite des maladies aiguës & des maladies chroniques. C'est ce second livre qui pourroit porter le titre de *logicus*, car il est plein de raisonnemens.

Le troisieme intitulé *Gynæcia*, ou *des maladies des femmes*, est dédié à une femme nommée *Victoria* dans l'édition d'Alde, & *Salvina* dans celle de Bâle.

Le quatrieme intitulé *de physica scientia*, est adressé à un fils de l'auteur, nommé *Eusebe*. Il ne s'agit point de physique dans cet ouvrage; c'est une compilation de mé-

dicamens empiriques, dont quelques-uns sont fort superstitieux. La fin du livre traite de quelques questions physiologiques, comme de la nature de la semence, des fonctions animales, &c. le tout d'une maniere barbare.

La premiere édition des œuvres de Priscien s'est faite à Strasbourg en 1532. On lui donne dans cette édition pleine de fautes (comme l'a remarqué Reinesius qui a expliqué plusieurs endroits de cet auteur dans ses leçons,) le nom de *Quintus Horatianus*, & le titre d'*archiater*. La seconde édition s'en fit la même année à Bâle sous le nom de *Theodorus Priscianus*, mais le quatrieme livre ne se trouve point dans cette édition. Enfin, Aldus ou ses fils, en donnerent une troisieme édition en 1547, dans laquelle ils réunirent ses œuvres à celles de tous les anciens *médecins* qui ont écrit en latin. Il ne porte point dans l'édition d'Aldus, le titre *d'archiater*. Le troisieme livre de cet auteur, qui traite des maladies des femmes, a été inséré par Spachius dans un recueil d'ouvrages sur la même matiere. Nous avons un livre intitulé *Diæta*, attribué à un ancien *médecin* nommé *Theodore*, & que Reinesius croit être le même que *Theodorus Priscianus*.

Quintus, médecin grec, vivoit vers l'an 100. de J. C. Il passoit pour le plus grand *médecin* de son temps, & un des plus exacts anatomistes. Galien lui marque dans ses écrits beaucoup de considération, quoiqu'il fût dans des principes tout-à-fait opposés aux siens. Car *Quintus* disoit en raillant, que le froid, le chaud, le sec & l'humide, étoient des qualités dont la connoissance appartenoit plutôt aux baigneurs qu'aux *médecins*, & qu'il falloit laisser aux teinturiers l'examen de l'urine. Galien lui donne encore un bon mot au sujet des drogues qui entrent dans la thériaque. Il disoit que ceux qui, faute d'avoir de véritable cinnamome, mettent dans cet antidote le double de casia, font la même chose, que si quelqu'un manquant de vin de Falerne, buvoit le double de quelque méchant vin frelaté; ou que manquant de bon pain, il mangeât le double de pain de son.

Rhasès est un des plus grands & des plus laborieux médecins arabes. On l'appelle encore *Albubécar-Muhamede*, que Léon l'africain écrit *Abubacar*. Il nous apprend en même temps, qu'il étoit Persan, de la ville de Ray, située dans le Chorazan, où il fut chargé de l'intendance d'un hôpital. Il étudia la médecine à Bagdad, d'ou il vint au Caire; du Caire il passa à Cordoue, à la sollicitation d'Almanzor homme puissant, riche & savant, viceroi de la province. Il pratiqua son art avec succès dans tout le pays, donna le premier l'histoire de la petite vérole, devint aveugle à l'âge de 80 ans, & mourut l'an de l'hégire 401, & de J. C. 1010, à l'âge d'environ 90 ans.

Nous avons de lui un ouvrage célebre parmi les Arabes, divisé en douze livres, & qui a pour titre *Elcavi*, en latin, *Libri continentes*, ou le *continens*, qu'on suppose un abrégé de toute la médecine réduit en systêmes; dix livres, dédiés à Almanzor; six livres d'aphorismes, & quelques autres traités. Ses ouvrages intitulés *Rhasis opera exquisitiora*, ont paru *Brixiæ* 1486, *Venetiis* 1497, *in-fol.* Ibid 1509. 2 vol. *in regali fol.* & finalement *Basileæ*, apud Henric. Petri 1544, *in-fol.*, cette derniere édition passe pour la meilleure de toutes.

Rufus, d'Ephèse, vivoit sous l'empereur Trajan, & mérite d'être compté entre les plus habiles médecins; mais la plupart de ses écrits, cités par Suidas, ne nous sont pas parvenus. Il ne nous reste qu'un petit traité des noms grecs des diverses parties du corps, & un autre des maladies des reins & de la vessie, avec un fragment où il est parlé des médicamens purgatifs. On recueille du premier de ses ouvrages, que toutes les démonstrations anatomiques se faisoient dans ces temps-là sur des bêtes.

Les trois livres de Rufus ephesius, sur les noms grecs des parties du corps humain, furent publiés par Goupylus, à Paris 1554, *in-8°. typis regiis, ex officina Turnebi.* Ils ont été réimprimés parmi les *médici Principes* d'Etienne, 1567 *in-fol.* Il est de même de son livre des maladies des reins & de la vessie: ainsi que son fragment des médicamens purgatifs. Enfin tous ses ouvrages ont paru *græce & latine*, *Londini*, 1726 *in-4°. cum notis & commentario* Gul. Clinch. & c'est-là la meilleure édition.

Scribonius Largus, médecin romain, qui vivoit sous les empereurs Claude & Tibere; il nous reste de lui un recueil de la composition des médicamens, qui est souvent cité dans Galien. Il l'avoit dédié à Julius Calliftus, celui de tous les affranchis de Claude qui étoit le plus en faveur. Il le remercie dans la préface de son ouvrage, de ce qu'il a bien voulu prendre la peine de présenter son traité latin à l'empereur. Le nom de ce médecin marque qu'il étoit Romain & de la famille Scribonia. Je sais qu'on peut objecter qu'il avoit emprunté ce nom de la même famille, à l'imitation des autres étrangers; mais si cela étoit, il auroit joint son nom propre à ce dernier.

Son livre *de compositione medicamentorum*, a été imprimé par les soins de Ruellius, *Paris.* 1528, *in-fol.* à Bâle, en 1529, *in-8°.* à Venise, *apud Aldum*, 1547, *in-fol.* parmi les *artis medicæ principes* d'Henri Etienne; & finalement *Patavii*, 1657, *in-4°.* & c'est la meilleure édition.

Sérapion. Les *médecins* connoissent deux Sérapion: un d'Alexandrie, l'autre Arabe.

Sérapion d'Alexandrie étoit postérieur à Erasistrate, & antérieur à Héraclide de Tarante. Celse le donne pour fondateur de la secte empirique. Cælius Aurélianus parle assez souvent de ses remedes. Galien nous dit qu'il ne ménageoit pas Hippocrate dans ses ouvrages, où l'on remarquoit d'ailleurs la bonne opinion qu'il avoit de son savoir faire, & son mépris excessif pour tout ce qu'il y avoit eu de grands *médecins* avant lui.

Sérapion, Arabe, n'a fleuri que sur la fin du ix^e. siecle, entre Mesué & Rhasès. Ses ouvrages ne méritent aucun éloge. Ils ont paru sous le nom de *Practica* à Venise, *apud Octav. Scotum*, en 1497; *in-fol.*; ensuite *apud Juntas*, *Andrea* Alpage *interprete*, 1550, *in-fol.*, & finalement *Argentinæ* 1531, *in-fol.*, avec les opuscules d'Averrhoès, de Rhasès, & autres, *curâ* Otton. Brusfelrii.

Soranus, il y a eu quatre ou cinq médecins de ce nom. Le premier d'Ephese, étoit le plus habile de tous les médecins méthodiques, & celui qui mit la derniere main à la méthode; c'est du moins le jugement qu'en porte Cælius Aurelianus, qui étoit de la même secte; mais ce qui augmente beaucoup sa gloire, c'est qu'il a été considéré par les médecins mêmes qui n'étoient pas de son parti, comme par Galien. Il vivoit sous les empereurs Trajan & Adrien, & après avoir long-temps demeuré à Alexandrie, il vint pratiquer la *médecine* à Rome, sous le regne des deux empereurs qu'on vient de nommer. Ses écrits se sont perdus, mais on les retrouve dans Cælius Aurelianus qui reconnoît ingénument, que tout ce qu'il a mis au jour n'est qu'une traduction des ouvrages de Soranus.

Le second de même nom étoit Ephésien, ainsi que le grand méthodique; mais il a vécu long-temps après lui. Suidas parle de divers livres de *médecine* de ce second Soranus, entre autres d'un qui étoit intitulé *des maladies des femmes.* C'est apparemment de ce livre qu'a été tiré le fragment Grec qui a pour titre *de la matrice & des parties des femmes*, fragment mis au jour par Turnebe dans le siecle passé. C'est ce second Soranus qui a écrit la vie d'Hippocrate que nous avons.

Le troisieme Soranus étoit de Malles en Cilicie, & porte le surnom de *mallotes.*

L'auteur de la vie d'Hippocrate cite un quatrieme Soranus, qui étoit, dit-il, de l'isle de Cos.

On trouve dans les priapées de Scioppius, des lettres de Marc-Antoine, à *Q. Soranus*; & de celui-ci à Marc-Antoine; de Cléopatre au même Soranus, & de Soranus à Cléopatre. Dans ces lettres l'on demande & l'on donne des remedes contre l'incontinence. Ce sont des pieces visiblement supposées.

Symmachus fleurissoit sous le regne de Galba; il falloit qu'il eût une réputation éclatante, de la maniere dont Martial son contemporain le représente, suivi d'un grand nombre d'étudians en *médecine*, qu'il menoit avec lui chez les malades. L'épigramme du poëte à ce sujet est fort bonne; c'est la neuvieme du *l. V.*

Languebam: sed tu comitatus protinùs ad me
Venisti, centum, Symmache, *discipulis*;
Centum me tetigere manus aquilone gelatæ;
Non habui febrem, Symmache, *nunc habeo.*

Thémiſon de Laodicée fut diſciple d'Aſclépiade, & vécut peu de temps avant Celſe, c'eſt-à-dire, ſous le regne d'Auguſte. Il eſt célebre dans l'hiſtoire de la *médecine*, pour avoir fondé la ſecte méthodique; quoiqu'en fait de pratique il ne ſe ſoit pas écarté des regles de ſon maître. Il appliqua le premier l'uſage des ſang-ſues dans les maladies, pour relâcher de plus en plus. Galien nous apprend auſſi, qu'il donna le premier la deſcription du diacode, remede compoſé du ſuc & de la décoction des têtes de pavot & de miel. Il avoit encore inventé une compoſition purgative appellée *hiera*. Enfin, il avoit écrit ſur les propriétés du plantin, dont il s'attribuoit la découverte. Dioſcorius prétend qu'il fut un jour mordu par un chien enragé, & qu'il n'en guérit qu'après de grandes ſouffrances. Pline en fait un éloge pompeux; car il le nomme *ſummus auctor*, un très-grand auteur. Le Thémiſon, à qui Juvenal reproche le nombre des malades qu'il avoit tués dans un automne *quot Themiſon ægros autumno occiderit uno*, ne paroît pas être celui dont il s'agit ici. Il eſt vraiſemblable que le poëte ſatirique a eu en vue quelque médecin méthodique de ſon temps; qu'il appelle Thémiſon, pour cacher ſon véritable nom.

Théophile, ſurnommé *Protaſpatharius*, médecin Grec, qui vécut, ſelon Fabricius, ſous l'empereur Héraclius, & ſelon Ferimd, ſeulement au commencement du ive. ſiecle. Il étoit certainement chrétien, & eſt fort connu des anatomiſtes par ſes quatre livres de la ſtructure du corps humain, dans leſquels on dit qu'il a fait un excellent abrégé de l'ouvrage de Galien ſur l'uſage des parties. Ce n'eſt pas ici le lieu d'en parler; il ſuffit de dire que les ouvrages anatomiques de *Théophile* ont été publiés à Paris en Grec & en Latin, en 1556. *in*-8°. Nous avons ſon petit livre *de urinis & excrementis*, publié pour la premiere fois d'après des manuſcrits de la bibliotheque d'Oxfort, *Lugd. Batav.* 1703, *in*-8°. *p.* 271, *Græcè & Latinè.*

Theſſalus, diſciple de Thémiſon, vivoit ſous Néron, environ 50 ans après la mort de ſon maître.

Il étoit de Tralé en Lydie, & fils d'un cardeur de laine, chez lequel il fut élevé parmi des femmes, ſi l'on en croit Galien. La baſſeſſe de ſa naiſſance, & le peu de ſoin qu'on avoit pris de ſon éducation ne firent que retarder ſes progrès dans le chemin de la fortune. Il trouva le moyen de s'introduire chez les grands: il ſut adroitement profiter du goût qu'il leur connut pour la flatterie: il obtint leur confiance & leurs faveurs par les viles complaiſances auxquelles il ne rougit point de s'abbaiſſer; enfin il joua à la cour un perſonnage fort bas: ce n'eſt pas ainſi, dit Galien, que ſe conduiſirent ces deſcendans d'Eſculape, qui commandoient à leurs malades comme un prince à ſes ſujets. Theſſalus obéit aux ſiens, comme un eſclave à ſes maîtres. Un malade vouloit-il ſe baigner, il le baignoit; avoit-il envie de boire frais, il lui faiſoit donner de la glace & de la neige. A ces réflexions, Galien ajoute que Theſſalus n'avoit qu'un trop grand nombre d'imitateurs; d'où nous devons conclure qu'on diſtinguoit alors, auſſi-bien qu'aujourd'hui, la fin de l'art, & la fin de l'ouvrier.

Pline parle de ce médecin, comme d'un homme fier, inſolent, & qui étoit, dit-il, ſi plein de la bonne opinion de ſon mérite, qu'il prit le titre de *vainqueur des médecins*, titre qu'il fit graver ſur ſon tableau qui eſt ſur la voie appienne. Jamais bateleur, continue l'hiſtorien, n'a paru en public avec une ſuite plus nombreuſe. *Liv. XIX, chap. j.*

C'eſt dommage que Theſſalus ait fait voir tant de défauts, car on ne peut douter qu'il n'eût de l'eſprit & des lumieres. Il compoſa pluſieurs ouvrages, introduiſit l'abſtinence de trois jours pour la cure des maladies, fut l'inventeur de la métaſyncriſe, qui paroît être une doctrine judicieuſe; & pour tout dire, défendit, amplifia, & rectifia ſi conſidérablement les principes de Thémiſon, qu'il en fut ſurnommé l'*inſtaurateur de la méthode.*

Thograi, médecin Arabe, philoſophe, rhéteur, alchimiſte, poëte & hiſtorien. Il naquit à Hiſpahan en Perſe. Ses talens l'éleverent à la dignité de premier miniſtre du prince Maſchud, frere du ſoudan d'Aſie. Il amaſſa dans ce poſte des richeſſes immenſes; mais ſon maître s'étant révolté contre

contre son frere, il fut pris; & *Thograï* son ministre, dépouillé de tout ce qu'il possédoit, fut attaché à un arbre, & percé à coups de flêches, l'an de l'hégire 515, & de Jesus-Christ 1112. Outre ses œuvres historiques & poétiques, il a laissé un ouvrage intitulé, *le rapt de la nature*, il y traite de l'alchymie.

C. Valgius fut le premier des médecins Romains après Pompeius Lenæus & Caton, qui écrivit de l'usage des plantes dans la *médecine*; cependant Pline, qui a fait cette remarque, ajoute que cet ouvrage étoit très-médiocre, quoique l'auteur passât pour être savant.

Vectius Valens, médecin méthodique, qui eut avec Messaline, femme de l'empereur Claude, la même familiarité qu'Eudeme avoit eue avec Livie, est cité par Pline comme auteur d'une nouvelle secte. Il y a néanmoins de l'apparence que sa doctrine n'étoit autre chose que celle de Thémison, déguisée par quelques changemens, qu'il fit à l'exemple des autres méthodiques, & dans le même dessein, je veux dire, de s'ériger en fondateur de secte. Pline ajoute que Valens étoit éloquent, & qu'il acquit une grande réputation dans son art. Il est vraisemblable que ce Valens est le même que celui que Cælius Aurelianus appelle *Valens* le physicien.

Vindiciamus, médecin Grec de la secte des méthodiques, vivoit vers l'an 370 de Jesus-Christ & devint premier médecin de l'empereur Valentinien. Nous n'avons de lui qu'une seule lettre sur la *médecine*, *epistola de medicinâ*: elle est imprimée à Venise, *cum antiquis medicis*, chez Alde 1547 *in-fol. pag. 86*.

Xénophon, médecin de Claude, fut si avant dans la faveur, que cet empereur obligea le sénat à faire un édit, par lequel on exemptoit, à la considération du médecin, les habitans de l'isle de Cos de tous impôts pour toujours. Cette isle étoit la patrie de Xénophon, qui se disoit de la race des Asclépiades, ou des descendans d'Esculape. Mais ce bienfait n'empêcha pas ce méchant homme, qui avoit été gagné par Agrippine, de hâter la mort de son prince, en lui mettant dans le gosier pour le faire vomir, une plume enduite d'un poison très-prompt. Il faut bien distinguer le *Xénophon* dont on vient de parler, d'avec le disciple d'Erasistrate.

Voilà la liste des médecins célebres de l'antiquité dont parle l'histoire, & je ne doute point que le mérite de leur pratique, j'entends le mérite de la pratique des sectateurs d'Hippocrate & de Thémison, ne l'emporte sur celle des modernes, en prodiguant moins les remedes dans les maladies, en voulant moins accélerer les guérisons, en observant avec plus de soin les indications de la nature, en s'y prêtant avec plus de confiance, & en se bornant à partager avec elle l'honneur de la guérison, sans prétendre s'en arroger la gloire.

J'ajoute cependant, pour conclure ce discours, & celui de la *médecine*, que si l'on vient à peser mûrement le bien qu'ont procuré aux hommes, depuis l'origine de l'art jusqu'à ce jour, une poignée de vrais fils d'Esculape, & le mal que la multitude immense de docteurs de cette profession a fait au genre humain dans cet espace de temps; on pensera sans doute qu'il seroit beaucoup plus avantageux qu'il n'y eût jamais eu de médecins dans le monde. C'étoit le sentiment de Boerhaave, l'homme le plus capable de décider cette question, & en même temps le médecin qui, depuis Hippocrate, a le mieux mérité du public. (*D. J.*)

MÉDECINE, ce mot est quelquefois synonyme de *remede* ou *médicament*. C'est dans ce sens qu'il est employé dans cette expression, *médecine universelle*, c'est-à-dire, *remede universel*. *Voyez* MÉDECINE UNIVERSELLE. Mais on entend plus communément, dans le langage ordinaire, par le mot *médecine*, employé dans le sens de remede, une espece particuliere de remedes; savoir, les purgatifs & principalement même une potion purgative. (*b*)

MÉDECINE UNIVERSELLE, (*Médec. & Chim.*) c'est-à-dire, *remede universel*, ou *à tous maux*; chimere dont la recherche a été toujours subordonnée à celle de la pierre philosophale, comme ne faisant qu'un seul & même être avec la pierre philosophale. *Voyez* PIERRE PHILOSOPHALE. (*b*).

MÉDECINE MAGIQUE, *voyez* ENCHANTEMENT, *médecine.*

MÉDÉE, (*Hist. Grecq. & Mythol.*) cette fille d'Hécate & d'Aëtes, roi de Colchide, joue un trop grand rôle dans la fable, dans l'histoire & dans les écrits des poëtes, pour supprimer entiérement son article.

Pausanias, Diodore de Sicile & autres historiens, nous peignent cette princesse comme une femme vertueuse, qui n'eut d'autre crime que d'aimer Jason, qui l'abandonna lâchement, malgré les gages qu'il avoit de sa tendresse, pour épouser la fille de Créon; une femme qui, étant en Colchide, sauva la vie de plusieurs étrangers que le roi vouloit faire périr, & qui ne s'enfuit de sa patrie que par l'horreur qu'elle avoit des cruautés de son pere: enfin, une reine abandonnée, persécutée, qui, après avoir eu inutilement recours aux garants des promesses de son époux, fut obligée de passer les mers pour chercher un asile dans les pays éloignés.

Les Corinthiens inviterent *Médée* à venir prendre chez eux possession d'un trône qui lui étoit dû; mais ces peuples inconstans, soit pour venger la mort de Créon dont ils accusoient cette princesse, ou pour mettre fin aux intrigues qu'elle formoit pour assurer la couronne à ses enfans, les lapiderent dans le temple de Junon, où ils s'étoient réfugiés. Ce fait étoit encore connu de quelques personnes, lorsque Euripide entreprit de l'altérer faussement en donnant sa tragédie de *Médée*. Les Corinthiens lui firent présent de cinq talens, pour l'engager de mettre sur le compte de *Médée* le meurtre des jeunes princes dont leurs aïeux étoient coupables. Ils se flatterent avec raison, que cette imposture s'accréditeroit par la réputation du poëte, & prendroit enfin la place d'une vérité qui leur étoit peu honorable: en effet, les tragiques qui suivirent, se conformant à Euripide, inventerent à l'envi tous les autres crimes de l'histoire fabuleuse de *Médée*; les meurtres d'Absyrtes, de Pélias, de Créon & de sa fille, l'empoisonnement de Thésée, &c.

Cependant, ceux qui ont chargé cette reine de tant de forfaits, n'ont pu s'empêcher de reconnoître que née vertueuse, elle n'avoit été entraînée au vice que par une espece de fatalité, & par le concours des dieux, sur-tout de Vénus, qui persécuta sans relâche toute la race du Soleil, pour avoir découvert son intrigue avec Mars. De là ces fameuses paroles d'Ovide: *Video meliora, proboque, deteriora sequor:* paroles que Quinault a si bien imitées dans ces deux vers:

Le destin de Médée *est d'être criminelle;*
Mais son cœur étoit fait pour aimer la vertu.

Outre Euripide qui choisit pour sa premiere piece de présenter sur la scene la vengeance que *Médée* tira de l'infidélité de Jason, Ovide avoit composé une tragédie sur ce sujet, qui n'est pas venue jusqu'à nous, & dont Quintilien nous a conservé ce seul vers si connu:

Servare potui, perdere an possim, rogas?

« Si j'ai pu le sauver, ne puis-je le détruire? »

On dit que Mécénas avoit aussi traité ce sujet à sa maniere; mais il ne nous reste que la *Médée* de Séneque. Nous avons parmi les modernes la tragédie de Louis Dolce en Italien, & en François celle du grand Corneille. (*D. J.*)

MÉDÉE, *Pierre de*, (*Hist. nat.*) *medea*; nom donné par Pline à une pierre noire, traversée par des veines d'un jaune d'or, qui, selon lui, suinte une liqueur de couleur de safran, & qui a le goût du vin.

MÉDELLIN, (*Géog.*) en Latin *metellinum*, ancienne ville d'Espagne, dans l'Estramadure, avec titre de comté; elle est dans une campagne fertile, sur la Guadiana. *Long. 12, 42; lat. 38, 46.*

Quintus Cæcilius Metellus, consul Romain, en est regardé comme le fondateur, & l'on prétend que c'est du nom de ce consul qu'elle a été appellée *Metellinum*. Quoi qu'il en soit, c'est la patrie de Fernand Cortez, qui conquit le Mexique. Mais, dit M. de Voltaire, dans le *tom. III de son essai sur l'histoire*, quel fut le prix des services inouis de Cortez? celui qu'eut Colomb; il fut persécuté, & le même évêque Fonseca, qui avoit contribué à

faire renvoyer le découvreur de l'Amérique chargé de fers, voulut faire traiter de même le vainqueur du Mexique : enfin, malgré les titres dont Cortez fut décoré dans sa patrie, il y fut peu considéré, à peine put-il obtenir audience de Charles-Quint. Un jour il fendit la presse qui entouroit le coche de l'empereur, & monta sur l'étrier de la portiere. Charles demanda quel étoit cet homme ? *C'est*, répondit Cortez, *celui qui vous a donné plus d'états, que vos peres ne vous ont laissé de villes.* (*D. J.*)

MÉDELPADIE, LA, (*Géogr.*) *Medelpadia*, province maritime de Suede, sur le golfe de Bothnie, dans la Scandinavie; elle est hérissée de montagnes, de forêts, & est arrosée de trois rivieres, dont la plus septentrionale la traverse dans toute sa longueur, & s'appelle *Indal*. Sundswald en est la capitale.

MÉDEMBLICK, (*Géogr.*) ville des Provinces-Unies dans la Westfrise, sur le Zuyderzée. Les historiens du pays ont appellé cette ville *Medemleck*, à cause d'un lac de ce nom, que traversoit la riviere Hisla. Alting dit que *medem* signifie *des prairies* chez les Frisons, & c'est de là peut-être que le mot Anglois *meadow*, une prairie, tire son origine.

Le lac dont on vient de parler, est présentement confondu avec le Zuyderzée, qui auroit bientôt absorbé la ville même, sans les belles & fortes digues qui en font la sûreté. La riviere Hisla est apparemment le Lesc, ruisseau souvent confondu avec les canaux pratiqués, mais qui reparoît encore avec son nom au sud de Wogum, en tirant vers Hoorn.

Médemblick a essuyé ses malheurs, comme d'autres villes; elle fut prise en 1517 par les Gueldrois, qui la brûlerent; & incendiée en 1556. Elle a réparé ses pertes, & a creusé de beaux canaux pour mettre les navires à couvert. Elle a la seconde chambre de la compagnie des Indes orientales, possede un peu plus du cinquieme du total du fonds de la compagnie entiere, & envoie ses députés aux états de la province, où elle a la dix-septieme voix. Elle est sur la mer avec un bon havre, à 3 lieues d'Enkhuysen, 3 lieues & demie de Hoorn, autant d'Almaar, & 9 N. O. d'Amesterdam. *Longit.* 22, 28, *lat.* 52, 47. (*D. J.*)

MÉDENA, (*Géogr. anc.*) ancien nom de la ville aujourd'hui nommée *Newport*, dans l'isle de Wight, sur la côte d'Angleterre.

MÉDÉNIENS, en Latin *Medeni*, en Grec Μηδηνοι, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de l'Afrique propre, selon Ptolomée, *liv. IV*, *chap. iij*. Ils avoient une ville du temps de Bélisaire, *nommée Médene* ou *Midene*, & qui étoit située aux confins de la Numidie & de l'Afrique, non loin de Madaure.

MÉDÉON, (*Géogr. anc.*) nom commun à deux villes de Grece; l'une, dont parlent Homere & Strabon, étoit en Béotie; l'une étoit en Phocide, assez près d'Anticyre, dans le golfe Crisséen. Cette derniere fut détruite par le roi Philippe durant la guerre sacrée.

MEDES, (*Géogr.*) peuples de Médie. *Voyez* MÉDIE.

Les anciens auteurs Grecs confondent les noms des *Medes* & des Perses, à cause que ces peuples vinrent à ne composer proprement qu'une nation qui vivoit sous les mêmes souverains, & selon les mêmes loix. Les rois de Médie avant Cyrus, petit-fils d'Achéménés, étoient vrais *Medes* ; mais depuis que cette race fut éteinte, les noms de *Mede* & de *Médie* se perpétuerent avec honneur sous les Perses, ou Achéménides. Ecbatane capitale de Médie, étoit aussi-bien que Suze, la résidence du roi de Perse. Il passoit l'été dans la premiere, & l'hiver dans l'autre; son royaume pouvoit donc également s'appeller Médie ou Perse, & ses sujets Perses ou *Medes*. Ces derniers même depuis la jonction des deux monarchies, conserverent dans la Grece l'éclat de leur nom, & la haute réputation de leurs armes, comme on le voit dans Hérodote, *liv. VI.* (*D. J.*)

MEDIÆ, *murus*, (*Géogr. anc.*) mur dans l'Assyrie entre le Tigre & l'Euphrate, au dessus de Babylone & d'Opire. Xénophon, *liv. I*, *chap. iij*, en parle ainsi dans la retraite des dix mille. On arriva au *mur de la Médie*, qui a quelques cent pieds de haut, vingt d'épaisseur, & s'étend, à ce qu'on dit, au delà de vingt lieues. Il est

tout bâti de briques liées ensemble avec du bitume, comme les murs de Babylone dont il n'est pas fort éloigné. (*D. J.*)

MÉDIALES, adj. (*Ecrit.*) se dit dans l'écriture, de certaines lettres qui ne se placent bien effectivement qu'au milieu des mots, comme *f* ainsi faite, *d*, *r*, *p*, &c.

MÉDIAN, (*Comm.*) monnoie d'or qui se frappe à Tremeux, ville & port des villes de Barbarie. Il faut cinquante afpres pour faire un *médian*; deux *médians* font un dian, qu'on nomme autrement *bian*. Ces deux especes sont fabriquées par les monnoyeurs du dey d'Alger, dont elles portent le nom, avec quelques lettres Arabes. (+)

MÉDIANA, (*Géogr. anc.*) nom d'une ville d'Asie dans l'Orrhoëne, & d'une ville épiscopale d'Afrique, dans la Mauritanie sitifense. (*D. J.*)

MÉDIAN, ANE, adj. *en Anatomie*, c'est ainsi que l'on appelle un nerf du bras & une veine.

Ce nerf est situé entre le nerf musculocutané & le nerf cubital. Il naît de l'union de la sixieme paire cervicale avec les deux paires précédentes, & de la septieme avec la premiere paire dorsale: il descend avec l'artere brachiale le long du bras; & ayant passé avec elle par dessous l'aponévrose du biceps, il descend entre les muscles, sublime & profond, tout le long de la partie interne de l'avant bras; il jette dans ce trajet plusieurs filets, & vient ensuite passer sous le ligament transversal du poignet dans la paume de la main, où il donne plusieurs rameaux au pouce, au doigt index, au doigt du milieu, au doigt annulaire.

La veine *médiane* est formée par la réunion de la céphalique & de la basilique dans le pli du coude. Ce n'est pas une veine particuliere; ou une troisieme veine du bras, comme croient quelques auteurs, mais une simple branche de la basilique, qui s'étendant sur la partie interne du coude, s'unit à la céphale, & forme une veine commune, appellée *médiane*, & par les Arabes *veine noire*. Voyez *nos Planches d'Anat.*

La *médiane* céphalique est la branche la plus courte des deux qui s'unissent à la céphalique vers le pli du bras. *Voyez* CÉPHALIQUE.

La *médiane* céphalique descend obliquement vers le milieu du pli du bras sur les tégumens & par dessus le tendon du biceps, où elle s'unit à une pareille branche tordue de la veine basilique, appellée *médiane basilique*. *Voyez* BASILIQUE.

MÉDIANOCHE, s. f. (*Gramm.*) terme qui nous vient d'Italie; c'est un repas qui se fait la nuit, après un bal ou un autre divertissement, au passage d'un jour maigre à un jour gras.

MÉDIANTE, s. f. (*Musique.*) est en musique, la corde ou le son qui partage en deux tierces l'intervalle de quinte qui se trouve de la tonique à la dominante. L'une de ces tierces est toujours majeure, & l'autre mineure; quand la tierce majeure se trouve au grave, c'est-à-dire, entre la *médiante* & la tonique, le mode est toujours majeur; mineur, quand la tierce majeure est à l'aigu, & la mineure au grave. *Voyez* MODE, TONIQUE, DOMINANTE. (*S*)

MÉDIASTIN, s. m. *en Anatomie*, est une cloison formée par la rencontre des deux sacs qui tapissent la poitrine, & servent à diviser le thorax & les poumons en deux parties; à soutenir les viscères & à empêcher qu'il ne tombent d'un côté du thorax dans l'autre. *Voyez* THORAX, *&c.*

Il vient du sternum, & traversant tout droit le milieu du thorax jusqu'aux vertebres, il partage en deux cette cavité. Les deux lames dont il est composé, s'écartent en bas pour loger le cœur, & le péricarde: l'œsophage, l'aorte & différens nerfs passent dans cette duplicature, qui semble leur former des especes de loges par l'écartement & le rapprochement de ses membranes en certains endroits. Il reçoit des branches de veines & d'arteres des mammaires, des diaphragmatiques & des intercostales; ses branches sont nommées *médiastines*: ses nerfs viennent de la huitieme paire & des diaphragmatiques; il y a aussi quelques vaisseaux lymphatiques qui se déchargent dans le canal thorachique.

Le *médiastin* divise en deux le thorax dans sa longueur.

Le *médiastin* sert à retenir les lobes du poumon, qui seroient tombés l'un sur l'autre quand nous aurions été couchés sur les côtés; la circulation & la respiration eussent souf-

fert de cette compreffion : de plus, il étoit à propos que l'œfophage ne fut pas flottant, & qu'il ne pût être comprimé par le poids des poumons ; la nature attentive a d'abord réuni les lames du médiaftin pour y enfermer l'aorte & l'azigos, enfuite elle les a féparées pour embraffer l'œfophage ; mais le cœur fur-tout n'avoit-il pas befoin d'un lien qui l'affermît dans fa pofition, & qui lui formât pour ainfi dire une caiffe qui l'empêchât de flotter & qui foutint un peu l'effort des poumons ? *Voyez* Cœur, Poumon, &c.

M. le baron de Haller, *ayant fait des additions à cet article, nous nous ferions un fcrupule de priver nos lecteurs du plaifir de le fuivre dans fes réflexions.*

MÉDIASTIN, f. m. (*Anat.*) c'eft une duplicature des pleures qui tapiffent toute la capacité de la poitrine, laquelle partage cette cavité en deux parties oblongues & inégales pour loger les deux lobes du poumon.

La pleure eft enveloppée en dehors d'une cellulofité qui l'attache aux parties voifines. Ces deux facs font un peu inégaux ; celui du côté droit eft plus large, parce que la pleure eft attachée à la partie droite du fternum au delà de la ligne mitoyenne. Le fac gauche eft le plus long, parce que le foie diminue du côté droit la longueur de la poitrine. Ces facs ont quelque chofe d'elliptique : mais ils font applatis par devant, & beaucoup plus convexes par derriere. Ils font plus étroits en haut & à la partie inférieure du cou ; car ils remontent à près d'un pouce au deffus de la clavicule. Leur plus grande largeur eft vers la fixieme côte. Leur extrêmité inférieure eft comme tronquée, de maniere que chaque fac eft beaucoup plus court par devant, & fe prolonge confidérablement vers les vertebres. Ils font en général beaucoup plus courts dans le le fœtus, & plus longs dans l'homme adulte.

Le *médiaftin* eft l'adoffement de ces deux facs : ils font appliqués l'un à l'autre à la partie fupérieure, moyenne & antérieure de la poitrine ; ils fe quittent dans la partie inférieure, s'éloignent l'un de l'autre & laiffent un grand intervalle. Leur adoffement fe fait par le tiffu cellulaire, extérieur de la pleure, qui remplit cet intervalle. La pleure a moins de folidité par tout où elle forme le *médiaftin*.

Pour parler plus diftinctement, on appelle *médiaftin* antérieur, l'adoffement des deux facs de la pleure, qui eft entre le fternum & le péricarde : c'eft celui dont parlent généralement les auteurs, le même dans lequel on a vu naître des abcès, qui ont forcé les chirurgiens à trépaner le fternum. Ce *médiaftin* eft oblique : les deux lames font plus éloignées à la premiere côte ; elles font rapprochées vers la feconde. Depuis cette côte, la lame droite defcend ou du bord gauche du fternum ; ou même du cartilage de la feconde côte : elle eft perpendiculaire jufqu'à la cinquieme : elle revient alors au bord gauche du fternum. Quand on perceroit par conféquent le milieu du fternum, on ne pénétreroit pas dans la cavité du *médiaftin*, ce feroit la cavité droite de la poitrine que l'on ouvriroit. Il eft vrai qu'il y a de la variété dans l'origine de la lame droite du *médiaftin* & que dans d'autres fujets elle eft plus à droite : & la cavité de la poitrine qu'on ouvre la premiere, devient la plus ample, parce que l'air la gonfle.

La lame gauche du *médiaftin* defcend du cartilage de la premiere côte ; elle fe rapproche quelquefois du fternum à la feconde côte & defcend de fon bord, ou bien elle continue de defcendre du cartilage : elle atteint le diaphragme à la cinquieme & à la fixieme côte & s'y attache près de la pointe du cœur. La lame droite n'en eft pas éloignée à cette place.

L'intervalle des deux lames eft occupé par le thymus, & par une graiffe qu'on a vu s'augmenter jufqu'au point de devenir funefte.

Les deux lames fervent de membrane extérieure au péricarde, & elles font très-fines à fa furface.

Pour expofer la ftructure du *médiaftin* poftérieur, moins connu & plus embarraffé, je commence par la lame gauche du *médiaftin* antérieur. Elle quitte le thymus pour fe porter en arriere entre le poumon de fon côté & l'artere fouclaviere ; elle eft

collée au conduit artériel, elle pose sur l'arcade de l'aorte, & sert de membrane extérieure à cette artere pulmonaire. En passant par toute la largeur de l'aorte, elle se continue avec la pleure, qui tapisse la partie postérieure & supérieure de la poitrine, elle est alors la lame gauche du *médiastin* postérieur. Le bronche gauche & des glandes bronchiales remplissent la cavité postérieure du *médiastin*.

La suite du *médiastin*, celle qui occupe la partie moyenne de la poitrine, se continue avec la membrane extérieure du poumon.

Mais la pleure qui tapisse les vertebres & les côtes, s'éleve du côté gauche de l'aorte & s'attache au poumon; c'est après l'avoir revêtu qu'elle se continue avec la lame antérieure.

La partie inférieure de la pleure s'éleve aussi du dos au poumon, passe par la surface de la veine pulmonaire gauche supérieure, par celle du bronche gauche & de l'artere pulmonaire gauche, & se continue par le bord de cette artere avec le *médiastin* antérieur.

La lame droite du *médiastin* antérieur s'enfonce à la droite de la veine cave & de l'azygos, entre le poumon & l'artere souclaviere, par la surface de la veine cave, & se continue avec la partie postérieure de la pleure.

Inférieurement cette même lame passe sous la veine pulmonaire droite inférieure, & se continue au *médiastin* postérieur. L'extrêmité supérieure de cette lame est attachée à l'artere pulmonaire droite, l'inférieure à la veine pulmonaire gauche & au diaphragme; elle y arrive du coté droit de la veine cave

Entre ces deux extrêmités la lame droite du *médiastin* tapisse le poumon, comme le fait la lame gauche sous la veine pulmonaire droite; la lame antérieure passe par la surface de la veine-cave, de l'œsophage & du péricarde pour continuer au *médiastin* postérieur.

Si l'on vouloit commencer la description du *médiastin* par sa partie postérieure, il faudroit dire que la lame droite du *médiastin* s'éleve au côté droit de l'œsophage & de la sixieme côte, de l'endroit où se partage la trachée, & qu'elle enferme l'œsophage & ensuite la trachée & ses glandes. Dans la partie supérieure de la poitrine, la pleure s'éleve par le côté droit de la veine cave, pour se continuer avec la lame antérieure du *médiastin*. (*H. D. G.*)

MÉDIASTINE, (*Anatom.*) c'est le nom des arteres & des veines, qui se distribuent au médiastin. *Voyez* MÉDIASTIN.

MEDIASTITICUS ou MEDIXTUTICUS, s. m. (*Hist. anc.*) c'étoit autrefois le premier magistrat à Capoue. Il avoit dans cette ville la même autorité que le consul à Rome. On abolit cette magistrature, lorsque Capoue quitta le parti des Romains pour se soumettre à Annibal.

MÉDIAT, adj. (*Gramm.*) terme relatif à deux extrêmes; il se dit de la chose qui les sépare. Ainsi la substance est genre à l'égard de l'homme, mais ce n'est pas le genre *médiat*. Il a sur moi une puissance *médiate*, c'est-à-dire, que c'est de lui que la tiennent ceux qui l'exercent immédiatement sur moi.

MÉDIATS, (*Hist. Jurisprud.*) c'est ainsi que dans l'empire d'Allemagne on nomme ceux qui ne possedent point des fiefs qui relevent immédiatement de l'empire; on les nomme aussi *landsasses*. *Voyez cet article.*

MÉDIATEUR, s. m. (*Théol.*) celui qui s'entremet entre deux contractans, ou qui porte les paroles de l'un à l'autre pour les lui faire agréer.

Dans les alliances entre les hommes où le saint nom de Dieu intervient, Dieu est le témoin & le *médiateur* des promesses & des engagemens réciproques que les hommes prennent ensemble.

Lorsque Dieu voulut donner sa loi aux Hébreux, & qu'il fit alliance avec eux à Sinaï, il fallut un *médiateur* qui portât les paroles de Dieu aux Hébreux & les réponses des Hébreux à Dieu, & ce *médiateur* fut Moïse.

Dans la nouvelle alliance que Dieu a voulu faire avec l'Eglise chrétienne, Jesus-Christ a été le *médiateur* de rédemption entre Dieu & les hommes; il a été le répondant, l'hostie, le prêtre & l'entremetteur de cette nouvelle alliance. *Mediator Dei & hominum homo Christus Jesus*,

Tim. xj. 5. Saint Paul dans fon épître aux Hébreux, releve admirablement cette qualité de *médiateur* du nouveau Teftament qui a été exercée par Jefus-Chrift.

Outre ce feul & unique *médiateur de rédemption*, les catholiques reconnoiffent pour *médiateur d'interceffion* entre Dieu & les hommes, les prêtres & les miniftres du Seigneur, qui offrent les prieres publiques & les facrifices au nom de toute l'Eglife. Ils donnent encore le même nom aux faints perfonnages vivans, aux prieres defquels ils fe recommandent, aux anges qui portent ces prieres jufqu'au trône de Dieu, aux faints qui regnent dans le ciel & qui intercedent pour les fideles qui font fur la terre. Et cette expreffion ne déroge en rien à l'unique & fouveraine médiation de J. C., ainfi que nous le reprochent les proteftans, qui, comme on voit, abufent à cet égard du nom de *médiateur*. (*G*)

MÉDIATEUR, f. m. (*Politique.*) lorfque des nations fe font la guerre pour foutenir leurs prétentions réciproques, on donne le nom de *médiateur* à un fouverain ou à un état neutre, qui offre fes bons offices pour ajufter les différends des puiffances belligérantes, pour régler à l'amiable leurs prétentions, & pour rapprocher les efprits des princes que les fureurs de la guerre ont fouvent trop aliénés pour écouter la raifon, ou pour vouloir traiter de la paix directement les uns avec les autres. Pour cet effet, il faut que la *médiation* foit acceptée par toutes les parties intéreffées; il faut que le *médiateur* ne foit point lui-même engagé dans la guerre que l'on veut terminer; qu'il ne favorife point une des puiffances aux dépens de l'autre; en un mot, il faut que faifant en quelque façon les fonctions d'arbitre & de conciliateur, il fe montre équitable, impartial & ami de la paix. Le rôle de conciliateur eft le plus beau qu'un fouverain puiffe jouer; aux yeux de l'homme humain & fage, il eft préférable à l'éclat odieux que donnent des victoires fanguinaires, qui font toujours des malheurs pour ceux mêmes qui les remportent, & qui les achetent au prix du fang, des tréfors & du repos de leurs fujets.

MÉDIATEUR, (*Hift. de Conftant.*) en grec μεσαζων. On nommoit *médiateur*, μεσαζοντες fous les empereurs de Conftantinople, les miniftres d'état, qui avoient l'adminiftration de toutes les affaires de la cour; leur chef ou leur préfident s'appelloit le *grand médiateur*, μεγας μεζαζων; & c'étoit un pofte de grande importance. (*D. J.*)

MÉDIATEUR, (*Jeu.*) au jeu de ce nom, c'eft un roi que demande à l'un des joueurs un autre joueur qui peut faire fix levées à l'aide feule de ce roi. Il joue feul, & gagne feul alors, & donne pour le roi qu'il demande telle carte de fon jeu qu'il veut à celui qui le lui remet, & une fiche ou deux, s'il joue en couleur favorite.

Ce jeu eft, à proprement parler, un quadrille, où pour corriger en quelque façon, ou plutôt pour étendre à tous les joueurs, l'avantage confidérable de pouvoir jouer avec leur jeu au préjudice même du premier en cartes, on a ajouté à la maniere ordinaire de jouer le quadrille, celle de le jouer avec le *médiateur* & la couleur favorite, ce qui rend ce jeu beaucoup plus amufant: au refte, cette petite addition ne change rien à la maniere ordinaire de jouer le quadrille, il y faut le même nombre de cartes, elles ont la même valeur; & c'eft la même quantité de perfonnes qui jouent. Celui qui demande en appellant dans la couleur favorite, a la préférence fur un autre qui auroit demandé avant lui en couleur fimple. Celui qui demande avec le *médiateur*, a la préférence fur un autre qui demanderoit fimplement, en ce cas il doit faire fix mains feul pour gagner. Celui qui demande avec le *médiateur* dans la couleur favorite, doit avoir la préférence fur un autre qui demande avec le *médiateur* dans une des autres couleurs. Celui qui joue fans prendre dans une autre couleur que la favorite, aura la préférence fur celui qui ne jouera que le *médiateur*, ou qui auroit demandé; le fans prendre en couleur favorite a la préférence fur tous les autres jeux. *Voyez* SANS-PRENDRE. A l'égard de la maniere de jouer le *médiateur*, elle eft la même que celle du jeu de quadrille ordinaire, tant pour celui qui demande en appellant un roi, foit dans la couleur favorite, foit en couleur fimple, que pour celui qui joue fans prendre en couleur favorite, ou autrement. La feule différence qu'il y

ait dans ces deux jeux, eſt lorſqu'un des joueurs demande le *médiateur*, alors il eſt obligé de jouer ſeul, & de faire ſix levées comme s'il jouoit ſans prendre. Celui qui a demandé le *médiateur*, doit, s'il n'eſt pas premier, jouer de la couleur de ſon roi, parce qu'il eſt à préſumer qu'il a pluſieurs cartes de la couleur de ce roi qui, par ce moyen, peut-être coupé. Il faut obſerver auſſi de ne point jouer dans le roi appellé quand l'hombre eſt dernier en carte, ou qu'il ne peut jouer dans la couleur de ſon roi, parce que par-là on feroit l'avantage de ſon jeu: & que quand on le couperoit, il pourroit ne mettre qu'une baſſe carte, & le garder pour quand il auroit fait tomber tous les atous. Le jeu ſe marque par celui qui mêle en mettant devant lui le nombre de fiches qu'on eſt convenu, qui eſt de deux ordinairement pour le jeu, & de quatre pour les matadors que ceux qui les ont tirent entr'eux, deux pour ſpadille, & un pour chacun des autres. Ceux qui ont gagné par demande en couleur ſimple, reçoivent ſix jettons chacun de chaque joueur, & chacun une fiche; s'ils perdent par remiſe, ils perdent quatre jettons de conſolation, & ſix ſi c'eſt par codille. Si le roi appellé fait deux mains, il ne doit point payer ni bête ni conſolation: ceux qui gagnent dans la couleur favorite par demande ſimple, ſe font payer chacun douze jettons des deux autres joueurs, ils en donnent huit s'ils perdent par remiſe, & douze par codille.

Celui qui a gagné avec le *médiateur*, doit recevoir ſeize jettons de chacun; s'il perd par remiſe, il en doit donner quatorze à chacun, & ſeize par codille. Celui qui a gagné en jouant dans la couleur favorite avec le *médiateur*, doit recevoir de chacun trente-deux jettons, & doit en donner vingt-huit à chaque joueur s'il perd par remiſe, & trente-deux par codille.

Celui qui a gagné un ſans prendre dans une autre couleur que la favorite, doit recevoir vingt-ſix jettons de chacun; s'il perd par codille, il payera pareil nombre à tous les joueurs, & vingt-quatre par remiſe.

Celui qui gagne ſans prendre dans la couleur favorite, doit recevoir cinquante-deux jettons de chacun; il en paye pareil nombre aux joueurs s'il perd codille, & quarante-huit s'il perd par remiſe: pour la vole en couleur ſimple deux fiches, en favorite quatre; pour la vole avec le *médiateur* en ſimple trois fiches, & ſix en favorite; pour la vole & le ſans prendre ordinaire quatre fiches, en couleur favorite huit fiches. On paye deux jettons pour chaque matador, & quatre en couleur favorite. Il y a des maiſons où l'on paye deux fiches pour ſpadille, & une pour chacun des autres matadors. Il y a même des perſonnes qui ne comptent point les matadors, & qui veulent que l'on donne une fiche pour tous ceux qu'on peut avoir, & deux quand on les a dans la couleur favorite. Il faut encore obſerver qu'on peut jouer le *médiateur* & annoncer la vole, & que celui qui demande le *médiateur* & annonce la vole, doit l'emporter ſur celui qui a demandé le *médiateur* ſans l'annoncer, parce qu'il eſt à preſumer que celui qui annonce ainſi la vole, doit avoir dans ſon jeu de quoi faire neuf levées, ou tout au moins huit avec une dame dont il demande le roi, & parce qu'il riſque de perdre la vole annoncée, ſi ſon roi eſt coupé, comme cela peut arriver; de même celui qui peut entreprendre la vole avec le ſecours d'un *médiateur*, doit l'emporter ſur celui qui a de quoi jouer ſans prendre. Quant aux bêtes & à leurs payement, rien de plus facile à concevoir; toute bête augmente de vingt-huit ſur celle qui eſt déjà faite; la premiere, par exemple, eſt vingt-huit; la ſeconde, de cinquante-ſix; la troiſieme, de quatre-vingt-quatre, & ainſi des autres. La plus haute ſe paye toujours la premiere. Ce jeu, comme on le voit étant bien mené & bien entendu, ne peut être que fort amuſant.

MÉDIATION, ſ. f. (*Géom.*) ſelon certains auteurs anciens d'arithmétique, eſt la diviſion par 2, ou lorſqu'on prend la moitié de quelque nombre ou quantité. Ce mot n'eſt plus en uſage: on ſe ſert plus communément de celui de *bipartition*, qui n'eſt pas lui-même trop uſité; & lorſqu'il s'agit de lignes, on dit *biſſection*. *Voyez* BISSECTION.

MÉDIATION, (*Aſtron.*) *culmination*, ſignifie

signifie le passage par le méridien. (*M.* DE LA LANDE.)

MÉDIATION, s. f. (*Musiq. d'église.*) partage de chaque verset d'un pseaume en deux parties, l'une psalmodiée ou chantée par un côté du chœur, & l'autre par l'autre, dans les églises catholiques. (*S*)

MEDICAGO, (*Botan.*) genre de plante à fleur papilionacée ; le pistil sort du calice, & devient, quand la fleur est passée, un fruit plat, arrondi, en forme de faux, & qui renferme une semence à peu près de la figure d'un rein. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte quatre especes de ce genre de plante, dont la plus commune se nomme *medicago, annuca, trifolii facie.* Les feuilles naissent au nombre de trois sur une queue, comme un treffle ordinaire ; sa fleur est légumineuse, soutenue par un cornet, dentelée ; lorsque cette fleur est passée, le pistil devient un fruit applati, plus large que l'ongle du pouce, coupé en fraise, & composé de deux lames appliquées l'une sur l'autre, qui renferment quelques semences de la figure d'un petit rein. (*D. J.*)

MÉDICAL, adj. (*Gramm.*) qui appartient à la médecine : ainsi l'on dit *matiere médicale*, & l'on entend par cette expression la collection de toutes les substances que la médecine emploie en médicamens. L'étude de la matiere *médicale* est une branche très-importante de la médecine. Les médecins étrangers me semblent plus convaincus de cette vérité que les nôtres.

MÉDICAMENT, s. m. (*Thérapeutique.*) *ou* REMEDE ; ces deux mots ne sont cependant point toujours synonymes. *Voyez* REMEDE.

On appelle *médicament* toute matiere qui est capable de produire dans l'animal vivant des changemens utiles ; c'est-à-dire, propres à rétablir la santé, ou à en prévenir les dérangemens, soit qu'on les prenne intérieurement, ou qu'on les applique extérieurement.

Cette diversité d'application établit la division générale des *médicamens* en externes & en internes. Quelques pharmacologistes ont ajouté à cette division un troisieme membre ; ils ont reconnu des *médicamens* moyens : mais on va voir que cette derniere distinction est superflue. Car ce qui fonde essentiellement la différence des *médicamens* internes & des externes, c'est la différente étendue de leur action. Les internes étant reçus dans l'estomac, & étant mis ainsi à portée de passer dans le sang par les voies du chyle, & de pénétrer dans toutes les routes de la circulation, c'est-à-dire, jusque dans les plus petits organes & les moindres portions des liqueurs, sont capables d'exercer une opération générale, d'affecter immédiatement la machine entiere. Les externes se bornent sensiblement à une opération particuliere sur les organes extérieurs ; ils ne méritent véritablement ce titre, que lorsque leur opération ne s'étend pas plus loin ; car si l'on introduit par les pores de la peau un remede qui pénetre, par cette voie, dans les voies de la circulation, ou seulement dans le systême parenchymateux & cellulaire ; ou si un remede appliqué à la peau produit sur cet organe une *affection* qui se communique à toute la machine, ou à quelque organe intérieur, ce *médicament* se rapproche beaucoup du caractere propre des *médicamens* internes. Ainsi les bains, les frictions & les fumigations mercurielles, les vésicatoires, la fomentation avec la décoction de tabac qui purge ou fait vomir, ne sont pas proprement des remedes externes, ou du moins ne méritent ce nom que par une circonstance peu importante de leur administration. Il seroit donc plus exact & plus lumineux de distinguer les remedes, sous ce point de vue, en universels, & en topiques ou locaux. Les *médicamens* appellés *moyens* se rangeroient d'eux-mêmes sous l'un ou sous l'autre chef de cette division. On a ainsi appellé ceux qu'on portoit dans les diverses cavités du corps qui ont des orifices à l'extérieur ; les lavemens, les gargarismes, les injections dans la vulve, dans l'uretre, les narines, *&c.* étoient des *médicamens* moyens. Il est clair que si un lavement, par exemple, purge, fait vomir, réveille d'une affection soporeuse, *&c.*, il est remede universel ; que si au contraire il ne fait que ramollir des excrémens ramassés & durcis dans les gros intestins, déterger un ulcere de ces parties, *&c.*, il est véritablement topique.

Une seconde division des *médicamens*, c'est celle qui est fondée sur leur action méchanique; c'est-à-dire, dépendante du poids, de la masse, de l'effort, de l'impulsion, *&c.* & de leur action appellée *physique*, c'est-à-dire, *occulte*, & qui sera chymique si jamais elle devient manifeste. L'action méchanique est sensible: par exemple, dans le mercure coulant donné dans le volvulus, pour forcer le passage intercepté du canal intestinal, comme dans la flagellation, les ligatures, les frictions seches, la succion des ventouses, *&c.*, l'action occulte est celle d'un purgatif, d'un diurétique, d'un narcotique quelconque, *&c*; c'est celle d'une certaine liqueur, d'une telle poudre, d'un tel extrait, *&c.* qui produit dans le corps animal des effets particuliers & propres, que telle autre liqueur, telle autre poudre, tel autre extrait méchaniquement, c'est-à-dire, sensiblement identique, ne sauroit produire. Cette action occulte est la vertu médicamenteuse proprement dite: les corps qui agissent méchaniquement sur l'animal, portent à peine, ne portent point même pour la plupart le nom de *médicament*, mais sont & doivent être confondus dans l'ordre plus général des secours médicinaux ou remedes, en prenant ce dernier mot dans son sens le plus étendu. *Voyez* REMEDE.

En attendant que la chymie soit assez perfectionnée pour qu'elle puisse déterminer, spécifier, démontrer le vrai principe d'action dans les *médicamens*, les médecins n'ont absolument d'autre source de connoissance sur leur action, ou pour mieux dire sur leurs effets, que l'observation empirique.

Quant à l'affection, à la réaction du sujet, du corps animal, aux mouvemens excités dans la machine par les divers *médicamens*, à la *série*, la succession des changemens qui amenent le rétablissement de l'intégrité & de l'ordre des fonctions animales, c'est-à-dire, de la santé; la saine théorie médicinale est, ou du moins devroit être tout aussi muette & aussi modeste que la chymie raisonnable l'est sur la cause de ces changemens, considérée dans les *médicamens*; mais les médecins ont beaucoup discouru, raisonné, beaucoup théorisé sur cet objet, parce qu'ils discourent sur tout. Le succès constant malheureux de toutes ces tentatives théoriques est très-remarquable, même sur le plus prochain, le plus simple, le plus sensible de ces objets; savoir, leur effet immédiat, le vomissement, la purgation, la sueur, *&c.* ou plus prochainement encore l'irritation. Que doit-ce être sur l'action élective des *médicamens*; sur leur pente particuliere vers certains organes, la tête, les reins, la peau, les glandes salivaires, *&c.*, ou si l'on veut leur affinité avec certaines humeurs, comme la bile, l'urine, *&c.*; car quoiqu'on ait outré le dogme de la détermination constante des divers remedes vers certains organes, & qu'il soit très-vrai que plusieurs remedes se portent vers plusieurs couloirs en même temps, ou vers différens couloirs dans différentes circonstances; que le même *médicament* soit communément diurétique, diaphorétique & emménagogue, & que le kermès minéral, par exemple, produise selon les diverses dispositions du corps, ou par la variété des doses, le vomissement, la purgation, la sueur ou les crachats; il est très-évident cependant que quelques remedes affectent constamment certaines parties; que les cantharides & le nitre se portent sur les voies des urines, le mercure sur les glandes salivaires, l'aloès sur la matrice & les vaisseaux hémorroïdaux, *&c*: encore un coup, tout ce que la théorie médicinale a établi sur cette matiere est absolument nul, n'est qu'un pur jargon; mais nous le répétons aussi, l'art y perd peu, l'observation empirique bien entendue suffit pour l'éclairer à cet égard.

Relativement aux effets immédiats dont nous venons de parler, les *médicamens* sont divisés en altérans, c'est-à-dire, produisant sur les solides ou sur les humeurs des changemens cachés, ou qui ne se manifestent que par des effets éloignés, & dont les médecins ont évalué l'action immédiate par des conjectures déduites de ces effets, & en évacuant. L'*article* ALTÉRANT ayant été omis, nous exposerons ici les subdivisions dans lesquelles on a distribué les *médicamens* de cette classe, & nous renverrons absolument aux articles particuliers, parce que les généralités ne nous paroissent pas propres à inf-

truire sur cette matiere. Les différens *altérans* ont été appellés émolliens, délayans, relâchans, incrassans, apéritifs, incisifs, fondans, déterfifs, astringens, absorbans, vulnéraires, échauffans, rafraîchissans, fortifians, cordiaux, stomachiques, toniques, nervins, antispasmodiques, hystériques, céphaliques, narcotiques, tempérans ou sédatifs, répercussifs, styptiques, mondificatifs, résolutifs, suppuratifs, sarcotiques ou cicatrisans, dessicatifs, escarrotiques, corrosifs. (*Voyez ces articles.*)

La subdivision des évacuans est exposée au mot Évacuant. (*Voyez cet article.*)

Les *médicamens* sont encore distingués en doux ou benins, & en actifs ou forts; ces termes s'expliquent d'eux-mêmes. Nous observerons seulement que les derniers ne different réellement des poisons que par la dose, & qu'il est même de leur essence d'être dangereux à une trop haute dose. Car l'action vraiment efficace des *médicamens* réels doit porter dans la machine un trouble vif & soudain, & dont par conséquent un certain excès pourroit devenir funeste. Aussi les anciens désignoient-ils par un même nom, les *médicamens* & les poisons; ils les appelloient indistinctement *pharmaca*. Les *médicamens* benins, innocens, exercent à peine une action directe & véritablement curative. Souvent ils ne font rien; quand ils font vraiment utiles, c'est en disposant de loin & à la longue, les organes ou les humeurs à des changemens qui sont principalement opérés par l'action spontanée, naturelle de la vie, & auxquels ces remedes doux n'ont par conséquent contribué que comme des moyens subsidiaires très-subordonnés; au lieu qu'encore un coup, les *médicamens* forts bouleversent toute la machine, & la déterminent à un changement violent, forcé, soudain.

Il y a encore des *médicamens* appellés *alimenteux*. On a donné ce nom & celui d'aliment médicamenteux, à certaines matieres qu'on a crues propres à nourrir & à guérir en même temps, par exemple, à tous les prétendus incrassans, au lait, *&c.* *Voyez* Incrassans, Lait & Nourrissans.

Les *médicamens* sont distingués enfin, eu égard à certaines circonstances de leur préparation, en simples & composés, officinaux, magistraux & secrets (*voyez ces articles*); en chymiques & galéniques. *Voyez l'article* Pharmacie.

La partie de la médecine qui traite de la nature & de la préparation des *médicamens*, est appellée *pharmacologie*, & elle est une branche de la thérapeutique (*voyez* Pharmacologie & Thérapeutique); & la provision, le trésor de toutes les matieres premieres ou simples, dont on tire les *médicamens*, s'appelle *matiere médicale*. Les trois regnes de la nature (*voyez* Regne, *Chymie*) fournissent abondamment les divers sujets de cette collection, que les pharmacologistes ont coutume de diviser selon ces trois grandes sources; ce qui est un point de vue plus propre cependant à l'histoire naturelle de ces divers sujets, qu'à leur histoire médicinale, quoiqu'on doive convenir que chacun de ces regnes imprime à ces produits respectifs, un caractere spécial qui n'est pas absolument étranger à leur vertu médicamenteuse. (*b*)

MÉDICAMENTEUSE, Pierre. *Voyez sous le mot* Pierre, *pierre médicamenteuse*.

MÉDICAMENTEUX, (*Régule d'antimoine.*) *Voyez* Régule Médicinal, *sous le mot* Antimoine.

MÉDICINAL, adj. (*Gram.*) qui a quelque propriété relative à l'objet de la médecine. C'est en ce sens qu'on dit une plante *médicinale*, des eaux *médicinales*.

Médicinales, *Heures*, (*Malad.*) on nomme ainsi les temps du jour que l'on estime propres à prendre les médicamens ordonnés par les médecins. On en reconnoît ordinairement quatre; savoir, le matin à jeun, une heure environ avant le dîner, quatre heures environ après dîner, & enfin le temps de se coucher: voilà à peu près comme on regle les momens de prendre des médicamens dans les maladies qui ne demandent pas une diete austere, telles que les fievres intermittentes, les maladies chroniques; mais dans les maladies aigües, les temps doivent être réglés par les symptomes & l'augmentation de la maladie, sans aucun égard aux *heures médicinales*. Outre cela, lorsqu'un malade dort & repose d'un sommeil tranquille, il ne faut pas le tirer

de son sommeil pour lui faire prendre une potion ou bol.

Les *heures médicinales* dépendent encore de l'action & de la qualité des remedes, comme aussi du tempérament des malades & de leur appétit, de leur façon de digérer, & de la liberté ou de la paresse que les différens organes ont chez eux à exercer leurs fonctions.

MÉDICINIER, s. m. (*Ricinoides Bot.*) genre de plante à fleur en rose qui a plusieurs pétales disposés en rond & soutenus par un calice composé de plusieurs feuilles, & stérile. L'embryon naît sur d'autres parties de la plante; il est enveloppé d'un calice, & devient dans la suite un fruit partagé en trois capsules remplies d'une semence oblongue. Tournefort, *inst. rei appendix herb. Voyez* PLANTE.

MÉDICINIER, (*Botan.*) PIGNON, en Latin *vanrheedia folio sub rotundo, fructu luteo.* Arbuste de l'Amérique dont le bois est fibreux, coriace, mol & léger; ses branches s'entrelacent facilement les unes dans les autres; elles sont garnies de feuilles larges, presque rondes, un peu anguleuses à leur extrêmité & sur les côtes; ces feuilles sont attachées à de longues queues, qui étant séparées des branches, répandent quelques gouttes d'un suc blanchâtre, visqueux, causant de l'âpreté étant mis sur la langue, & formant sur le linge de très-vilaines taches rousses qui ne s'en vont point à la lessive; cet arbre s'emploie à faire des haies & des clôtures de jardin. Les fleurs du *médicinier* viennent par bouquets; elles sont composées de plusieurs pétales d'une couleur blanchâtre, tirant sur le verd, disposées en espece de rose, & couvrant un pistil qui se change en un fruit rond, de la grosseur d'un œuf de pigeon, couvert d'une peau épaisse, verte, lisse, & qui jaunit en mûrissant: ce fruit renferme deux & quelquefois trois pignons oblongs, couverts d'une petite écorce noire un peu chagrinée, seche, cassante, renfermant une amande très-blanche, très-délicate, ayant un goût approchant de celui de la noisette, mais dont il faut se méfier; c'est un des plus violens purgatifs de la nature, agissant par haut & par bas. Quelques habitans des isles s'en servent pour leurs negres, & même pour eux; quatre ou cinq de ces pignons mangés à jeun & précipités dans l'estomac par un verre d'eau, produisent l'effet de trois ou quatre grains d'émétique. On peut en tirer une huile par expression & sans feu, dont deux ou trois gouttes mises dans une tasse de chocolat ne lui communiquent aucun goût, & purgent aussi-bien que les pignons; mais cette épreuve ne doit être tentée que par un habile & très-prudent médecin. *M. LE ROMAIN.*

MÉDICINIER *d'Amérique*, (*Bot. exot.*) *Voyez* RICIN & RICINOIDE *d'Amérique.* (*Botan.*)

MÉDICINIER *d'Espagne.* (*Botan. exot.*) *Voyez* la description de cette plante sous le mot RICIN. *Voyez* PIGNON D'INDE.

MÉDICINIER, (*Mat. méd.*) *Ricinoide*, ricin d'Amérique, pignon de Barbarie.

La graine de cette plante est un purgatif émétique des plus violens, même à une très-foible dose; par exemple, à celle de trois ou quatre de ces semences avalées entieres; en sorte qu'on ne peut guere l'employer sans danger. *Voyez* PURGATIF.

On retire de ces semences une huile par expression, que les auteurs assurent être puissamment résolutive & discussive. L'infusion des feuilles de *médicinier* est aussi un puissant émétique, dont les negres font usage en Amérique. (*B*)

MÉDICINIER *d'Espagne*, (*Mat. méd.*) *Voyez* PIGNON D'INDE.

MÉDIE, (*Géogr. anc.*) *Media*, grand pays d'Asie, dont l'étendue a été fort différente, selon les divers temps.

La *Médie* fut d'abord une province de l'empire des Assyriens, à laquelle Cyaxares joignit les deux Arménies, la Cappadoce, le Pont, la Colchide & l'Ibérie: ensuite les Scythes s'emparerent de la *Médie*, & y régnerent vingt-huit ans. Après cela, les *Medes* se délivrerent de leur joug; enfin, la *Médie* ayant été confondue de nouveau dans l'empire de Cyrus, ou, ce qui est la même chose, dans la monarchie des Perses, tomba sous la puissance d'Alexandre. Depuis les conquêtes de ce prince, on distingua deux *Médies*, la grande & la petite, autrement dite la *Médie* Atropatene.

La grande *Médie*, province de l'empire

des Perses, étoit bornée au nord par des montagnes qui la séparoient des Cadusiens & de l'Hyrcanie : elle répond, selon M. de l'Isle, à l'Arac-Agémie, au Tabristan & au Laurestan d'aujourd'hui.

La *Médie* Atropatene, ainsi nommée d'Atropatos qui la gouverna, avoit au nord la mer Caspienne, & au levant la grande *Médie*, dont elle étoit séparée par une branche du mont Zagros. Cette petite *Médie* répond présentement à la province d'Adirbeitzan, & à une lisiere habitée par les Turcomans, entre les montagnes de Curdistan & l'Irac-Agémie. (*D. J.*)

Médie, (*Pierre de*) *lapis medus* ou *medinus*, (*Hist. nat.*) pierre fabuleuse qui, dit-on, se trouvoit chez les Medes; il y en avoit de noires & de vertes; on lui attribuoit différentes vertus merveilleuses, comme de rendre la vue aux aveugles, de guérir la goutte en la faisant tremper dans du lait de brebis, *&c.* *Voyez* Boéce de Boot.

MÉDIMNE, s. m. (*Mesure antique.*) *μεδίμνος*; c'étoit une mesure de Sicile, qui, selon Budée, contient six boisseaux de bled, & qui revient à la mesure de la mine de France; mais j'aime mieux, en traduisant les auteurs Grecs & Latins, conserver le mot *médimne*, que d'employer le terme de *mine* qui est équivoque. M. l'abbé Terrasson met toujours *médimne* dans sa traduction de Diodore de Sicile. (*D. J.*)

MÉDINA-CÉLI, (*Géogr.*) en Latin *Methymna cœlestis*, ancienne ville d'Espagne dans la vieille Castille, autrefois considérable, & n'ayant aujourd'hui que l'honneur de se dire capitale d'un duché de même nom, érigé en 1491. Elle est sur le Xalon, à 4 lieues d'Espagne N. E. de Siguença, 20 S. O. de Sarragosse. *Long.* 15, 26; *lat.* 41, 15. (*D. J.*)

MÉDINA DEL CAMPO, (*Géogr.*) en Latin *Methymna-Campestris*, ancienne ville d'Espagne, au royaume de Léon. Cette ville jouit d'un terroir admirable, & de grands privileges; elle est sur le torrent de Zapardiel, à 12 lieues S. E. de Zamora, 10 S. O. de Valladolid, 25 N. O. de Madrid. *Long.* 13, 15; *lat.* 41, 12.

C'est la patrie de Balthazard Alamos, & de Gomez Pereyra, médecin du seizieme siecle.

Alamos partagea la confiance & la disgrace d'Antoine Pérez, secretaire d'état, sous Philippe II. On le retint onze ans en prison, & ce fut pendant sa captivité qu'il composa sa traduction estimée de Tacite, en Espagnol; elle parut à Madrid en 1614.

Mais Pereyra se fit une toute autre réputation par son amour des paradoxes; né dans un pays où la liberté de philosopher est presque aussi rare qu'en Turquie, il osa franchir cette contrainte, & mit au jour un ouvrage dans lequel non-seulement il attaqua Galien sur la fievre, & Aristote sur la matiere premiere; mais il établit que les bêtes sont des machines, & qu'elles n'ont point l'ame sensitive qu'on leur attribue. Je vous renvoie sur ce point à ce que Bayle en dit dans son *Dictionnaire*. (*D. J.*)

Médina de las Torrez, (*Géogr.*) en Latin *Methymna Turrium*, petite ville d'Espagne, dans l'Estramadure, au pied d'une montagne, proche de Badajoz. *Longitude* 11, 27; *lat.* 38, 35. (*D. J.*)

Médina-del-Rio-Seco, (*Géogr.*) en Latin *Methymna Fluvii Sicci* : quelques auteurs la prennent pour le *Forum Egurrorum*, ancienne ville d'Espagne, au royaume de Léon, avec titre de duché, qui est dans la maison d'Henriquez, issue de la famille royale : elle est située dans une plaine abondante en pâturages, à 6 lieues O. de Palencia, 11 de Valladolid & de Zamora, 15 S. E. de Léon. *Long.* 13, 2; *lat.* 42, 8. (*D. J.*)

Médina-Sidonia, (*Géogr.*) en Latin *Assidonia* ou *Assindum*, ancienne ville d'Espagne dans l'Andalousie; elle est sur une montagne, à 15 lieues de Gibraltar, 20 S. O. de Séville, 9 E. de Cadix. *Long.* 12, 20; *lat.* 36, 25. (*D. J.*)

MÉDINE, (*Géog.*) *Méthymna*, ville de la presqu'isle d'Arabie dans l'Arabie heureuse : le mot *Médinah* signifie en Arabe une *ville* en général, & ici la *ville* par excellence, parce que Mahomet y établit le siege de l'empire des Musulmans, & qu'il y mourut; on l'appelloit auparavant *Latreb*.

Au milieu de *Médine*, est la fameuse

mosquée où les Mahométans vont en pélerinage, & dans les coins de cette mosquée, sont les tombeaux de Mahomet, d'Abubecker & d'Omar : le tombeau de Mahomet est de marbre blanc à plate terre, relevé & couvert comme celui des sultans à Constantinople. Ce tombeau est placé dans une tourelle ou bâtiment rond, revêtu d'un dôme que les Turcs appellent *Turbé :* il regne autour du dôme une galerie, dont on prétend que le dedans est tout orné de pierres précieuses d'un prix inestimable ; mais on ne peut voir ces richesses que de loin & par des grilles.

Abulfeda nous a donné les distances de *Médine* aux principaux lieux de l'Arabie : c'est assez de dire qu'elle est à 10 stations de la Mecque, & à 25 du Caire. Ces stations ou journées sont de 30 milles arabiques. *Médine* est gouvernée par un schérif qui se dit de la race de Mahomet, & qui est souverain indépendant. L'enceinte de cette ville ne consiste qu'en un méchant mur de briques ; son terroir est humide, & ses environs abondent en palmiers. *Long.* 57, 30 ; *lat.* 25. (*D. J.*)

MÉDIOCRITÉ, s. f. (*Morale.*) état qui tient le juste milieu entre l'opulence & la pauvreté ; heureux état au dessus du mépris & au dessous de l'envie ! C'est aussi l'état dont le sage se contente, sachant que la fortune ne donne qu'un vernis de bonheur à ses favoris, & que travailler à augmenter ses richesses sans une vraie nécessité, c'est travailler à augmenter ses inquiétudes. Aveugles mortels, que l'avarice, l'ambition & la volupté amorcent par de vains appas jusqu'aux bords du tombeau ! Vous qui empoisonnez les plaisirs bornés d'une vie passagere par des soins toujours renaissans, & par des peines inutiles ! Vous qui méprisez les tranquilles douceurs de la *médiocrité ;* qui demandez plus au destin que la nature exige de vous, & qui prenez pour des besoins ce que la folie vous suggere ! Croyez-moi, une étoile rayonnante ne rend pas heureux : un collier de diamans n'enrichit pas le cœur. Tous les biens & les joies des sens consistent dans la santé, la paix & le nécessaire ; la *médiocrité* possede ce nécessaire : elle maintient la santé par la tempérance soumise à ses loix, & la paix est sa compagne inséparable. *Auream quisquis mediocritatem.....* (*D. J.*)

MEDIOLANUM Insubriæ, (*Géog. anc.*) ville d'Insubrie, aujourd'hui *Milan ;* elle est très-ancienne, & la premiere que les Gaulois aient bâtie en Italie ; car *Mediolanum est un nom* Gaulois commun à plus d'un lieu : sur quoi je remarque que toutes les villes ainsi nommées sont dans un terroir fertile & avantageux. Tacite la met entre les plus fortes places de la Gaule Cispadane. Il paroît, par une lettre de Pline le jeune, *liv. IV*, *ép.* 13, que les études y florissoient. Ausonne a enchéri dans les vers suivans, *de claris urbibus :*

Et Mediolani *mira omnia copia rerum,*
Innumeræ cultæque domus, facunda virorum
Ingenia & mores læti.

Il est du moins certain que Milan a été regardée comme la métropole d'Italie par rapport aux affaires ecclésiastiques. Trajan y fit bâtir un palais ; Hadrien, les Antonins, sur-tout Théodose & Constantin, y séjournerent long-temps. Théodoric, roi des Goths, & Pepin, roi d'Italie, y moururent. Saint Grégoire, pape, donna à l'archevêque de Milan la prérogative de consacrer les rois d'Italie. Enfin, Milan avoit tous les édifices publics des grandes villes, une arêne, un théatre où l'on représentoit des comédies ; un hippodrome pour les courses de chevaux ; un amphithéatre où l'on se battoit contre les bêtes féroces ; des thermes, un panthéon, & autres superbes édifices.

On sait l'aventure de César avec les magistrats de Milan. Plutarque rapporte que ce grand capitaine traversant Milan, & voyant au milieu de cette ville une statue de bronze de Brutus parfaitement ressemblante & d'un travail exquis, il appella les magistrats ; & jetant les yeux sur la statue, il leur reprocha que la ville manquoit au traité qu'elle avoit fait avec lui, en recélant un de ses ennemis dans ses murailles. Les magistrats confondus ne furent que répondre pour se justifier ; mais César prenant un ton plus doux, leur dit de laisser cette statue, & les loua de ce qu'ils étoient fideles

à leurs amis jusque dans les disgraces que la mauvaise fortune leur faisoit éprouver.

Pour ce qui regarde l'état actuel de cette ville, *voyez* MILAN. (*D. J.*)

MEDIOLANUM Ordovicum, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'isle de la Grande-Bretagne ou d'Albion, au pays des Ordovices, selon Ptolomée, *liv. II*, *ch. iij.* Les savans d'Angleterre ne s'accordent point sur le nom moderne de cet endroit. David Powel pense que c'est *Matraval*; Cambden croit que c'est *Lan-vethling*: enfin, M. Gale a encore plus de raison de conjecturer que c'est *Meivod*, où d'ailleurs l'on a déterré des marques d'antiquité qui concourent à justifier sa conjecture.

MÉDIOMANUM (*Géogr. anc.*) ancien lieu de la Grande-Bretagne sur la route de *Segontium*, qui est Caernarvon. M. Gale conjecture que c'est *Mainturog* en Mériomnetshire.

MÉDIOMATRICES, LES, (*Géogr. anc.*) en Latin *Mediomatrici*; ancien peuple de la Gaule-Belgique qui étoient alliés du peuple Romain. Sanson dit d'eux que du temps de César, outre le diocese de Metz, ils occupoient encore celui de Verdun d'un côté, & que de l'autre, ils s'avançoient vers le Rhin; cependant bientôt après, ils firent un peuple en chef. (*D. J.*)

MÉDISANCE, s. f. (*Morale.*) médire, c'est donner atteinte à la réputation de quelqu'un, ou en révélant une faute qu'il a commise, ou en découvrant ses vices secrets; c'est une action de soi-même indifférente. Elle est permise & quelquefois même nécessaire, s'il en résulte un bien pour la personne qu'on accuse, ou pour celles devant qui on la dévoile: ce n'est pas là précisément médire.

On entend communément par *médisance* une satire maligne lâchée contre un absent, dans la seule vue de le décrier ou de l'avilir. On peut étendre ce terme aux libelles diffamatoires, *médisances* d'autant plus criminelles, qu'elles font une impression plus forte & plus durable. Aussi chez tous les peuples policés en a-t-on fait un crime d'état qu'on y punit sévérement.

On médit moins à présent dans les cercles qu'on ne faisoit les siecles passés, parce qu'on y joue davantage. Les cartes ont plus sauvé de réputations, que n'eût pu faire une légion de missionnaires attachés uniquement à prêcher contre la *médisance*; mais enfin on ne joue pas toujours, & par conséquent on médit quelquefois.

Une trop grande sensibilité à la *médisance* entretient la malignité, qui ne cherche qu'à affliger.

MÉDITATION, s. f. (*Gramm.*) opération de l'esprit qui s'applique fortement à quelque objet. Dans la *méditation* profonde, l'exercice des sens extérieurs est suspendu, & il y a peu de différence entre l'homme entiérement occupé d'un seul objet, & l'homme qui rêve, ou l'homme qui a perdu l'esprit. Si la *méditation* pouvoit être telle que rien ne fût capable d'en distraire, l'homme méditatif n'appercevant rien, ne répondant à rien, ne prononçant que quelques mots décousus qui n'auroient de rapports qu'aux différentes faces sous lesquelles il considéreroit son objet; rapports éloignés que les autres ne pourroient lier que rarement, il est certain qu'ils le prendroient pour un imbécille. Nous ne sommes pas faits pour méditer seulement, mais il faut que la *méditation* nous dispose à agir, ou c'est un exercice méprisable. On dit, cette question est épineuse, elle exige une longue *méditation*. L'étude de la morale qui nous apprend à connoître & à remplir nos devoirs, vaut mieux que la *méditation* des choses abstraites. Ce sont des oisifs de profession qui ont avancé que la vie méditative étoit plus parfaite que la vie active. L'humeur & la mélancolie sont compagnes de la *méditation* habituelle: nous sommes trop malheureux pour obtenir le bonheur en méditant; ce que nous pouvons faire de mieux, c'est de glisser sur les inconvéniens d'une existence telle que la nôtre. Faire la *méditation* chez les dévots, c'est s'occuper de quelque point important de la religion. Les dévots distinguent la *méditation* de la contemplation; mais cette distinction même prouve la vanité de leur vie. Ils prétendent que la *méditation* est un état discursif, & que la contemplation est un acte simple permanent, par lequel on voit tout en Dieu, comme l'œil discerne les objets dans un miroir. A s'en tenir à cette distinction, je vois qu'un méditatif

eſt ſouvent un homme très-inutile, & que le contemplatif eſt toujours un inſenſé. Il y a cette diſtinction à faire entre méditer un projet & méditer ſur un projet, que celui qui médite un projet, une bonne, une mauvaiſe action, cherche les moyens de l'exécution; au lieu que la choſe eſt faite pour celui qui médite ſur cette choſe; il s'efforce ſeulement à la connoître, afin d'en porter un jugement ſain.

MÉDITERRANÉE, ſ. f. (*Géogr.*) ſignifie cette vaſte mer qui s'étend entre les continens de l'Europe & de l'Afrique, qui communique à l'Océan par le détroit de Gibraltar, *voyez* GIBRALTAR, & qui mouille juſqu'à l'Aſie en formant le Pont-Euxin & les Palus mæodites. *Voyez* MER.

La *Méditerranée* s'appelloit autrefois la *mer de Grece* & la *grande Mer*; elle eſt maintenant partagée en différentes diviſions qui portent différens noms. A l'occident de l'Italie, elle s'appelle la *mer de Toſcane*. Près de Veniſe, la *mer Adriatique* ou *le golfe de Veniſe*; vers la Grece, la *mer Ionique*, ou *Egée*, ou *l'Archipel*. Entre l'Helleſpont & le Boſphore, elle ſe nomme *mer Blanche*, parce que la navigation en eſt facile, & par delà, *mer Noire*, à cauſe que la navigation en devient alors difficile.

Sur la communication de l'Océan avec la *Méditerranée*, entrepriſe exécutée ſous le regne de Louis XIV, *voyez* CANAL ARTIFICIEL. *Chambers.*

MÉDITRINALES, adj. (*Hiſt. anc.*) fêtes que les Romains célébroient en automne, le 11 d'octobre, dans leſquelles on goûtoit le vin nouveau & l'on en buvoit auſſi du vieux par maniere de médicament, parce qu'on regardoit le vin non-ſeulement comme un confortatif, mais encore comme un antidote puiſſant dans la plupart des maladies. On faiſoit auſſi en l'honneur de *Méditrina*, déeſſe de la médecine, des libations de l'un & de l'autre vins. La premiere fois qu'on buvoit du vin nouveau, on ſe ſervoit de cette formule, ſelon Feſtus: *vetus novum vinum bibo, veteri novo morbo medior*; c'eſt-à-dire, *je bois du vin vieux, nouveau, je remédie à la maladie vieille, nouvelle*; paroles qu'un long uſage avoit conſacrées, & dont l'omiſſion eût paſſé pour un préſage funeſte. (*G*)

MÉDITULLIUM, (*Anat.*) eſt un terme Latin employé par quelques anatomiſtes pour ſignifier le diploé, autrement cette ſubſtance ſpongieuſe qui ſe trouve entre les deux tables du crâne, & dans les interſtices de tous les os qui ont des lames. *Voyez* OS, CRANE.

MÉDIUM, *terme de philoſophie méchanique*; c'eſt la même choſe que *fluide* ou *milieu*. Ce dernier eſt beaucoup plus uſité. *Voyez* MILIEU.

MÉDIUM, ſ. m. (*Muſique.*) lieu de la voix également diſtant de ces deux extrêmités au grave & à l'aigu. Le haut eſt plus éclatant; mais il eſt toujours preſque forcé; le bas eſt grave & majeſtueux; mais il eſt plus ſourd. Un beau *médium* auquel on ſuppoſe une certaine latitude donne les ſons les mieux nourris, les plus mélodieux, & remplit le plus agréablement l'oreille. *Voyez* SON. (*S*)

MÉDIUS FIDIUS, (*Mytholog.*) divinité qui préſidoit à la foi donnée. Plaute *in aſin.* dit, *per* deum Fidium, *credis jurato mihi?* Ainſi *voyez* FIDIUS.

MEDMA, (*Géogr. anc.*) ville maritime d'Italie, au pays des Brutiens. Strabon & Pomponius Mela diſent *Médama*. Quelques modernes croient que c'eſt la *Nicotera* d'Antonin qui ſubſiſte encore; d'autres, comme le P. Hardouin, penſent que c'eſt préſentement *Boſſerno*, ville de la Calabre ultérieure: mais celle-ci eſt trop dans les terres pour avoir été un port de mer.

MEDNIKI, (*Géogr.*) en Latin *Mednicia*; ville épiſcopale de Pologne dans la Samogitie, ſur la riviere de Wirwitz. *Long. 41, lat. 55, 40.*

MÉDOACUS, (*Géogr. anc.*) rivieres d'Italie, toutes deux du même nom, n'ayant qu'une embouchure commune dans la bouche la plus ſeptentrionale du Pô. On les diſtinguoit par les ſurnoms de grande & petite, *major* & *minor*. Le *Médoacus major* eſt préſentement la Brenta, & le *Médoacus minor* eſt la Bachiglione.

MÉDOBREGA, (*Géogr. anc.*) & *Mundobriga* dans l'itinéraire d'Antonin; ancienne ville d'Eſpagne dans la Luſitanie, près du mont Herminius, qui s'appelle aujourd'hui *monte Arminno*: la même ville prit enſuite le nom de la montagne, & s'appelle

s'appella *Aramenha.* Elle eſt ruinée ; mais Reſende, dans ſes *antiquités*, dit qu'on en voyoit encore de ſon temps les ruines près de Marvaon dans l'Alentéjo, à peu de diſtance de Portalegre.

MÉDOC, (*Géogr.*) par les anciens *Medulicus pagus ;* nos ancêtres ont écrit *Médouc :* contrée de France en forme de preſqu'iſle, entre l'Océan & la Garonne, en Guienne dans le Bordelois. Auſone appelle la côte de Médoc *littus Medulorum.* Ses huîtres avoient alors une grande réputation.

Oſtrea Baianis certantia quæ Medulorum,

Dulcibus in ſtagnis, reſlui maris æſtus opimat.

Les Romains les nommoient *oſtrea Burdigalenſia*, parce qu'ils les tiroient de Bordeaux: on les ſervoit à la table des empereurs. Sidonius Apollinaris les nomme *medulica ſupellex ;* & les gens de bonne chere qui en faiſoient leurs délices, *medulicæ ſupellectilis epulones.*

Le bourg de l'Eſparre eſt le principal lieu du pays de *Médoc ;* mais c'eſt au village de Soulac qu'on prend à préſent les huîtres de *Médoc. Voyez*, ſur ce pays, Ducheſne dans ſon *chapitre du duché de Guienne.* (*D. J.*)

Médoc, *cailloux de*, (*Hiſt. nat.*) On donne ce nom à des fragmens de cryſtal de roche qui ſe trouvent ſous la forme de cailloux roulés & d'une figure ovale, dans un canton de la Gaſcogne que l'on appelle *pays de Médoc.* Quelques perſonnes ont cru que ces pierres approchoient du diamant, mais elles ne different aucunement du vrai cryſtal de roche, & ſe taillent avec la même facilité. On en fait des boutons & d'autres petits ornemens. (—)

MÉDRASCHIM, ſ. m. (*Théol. rabbin.*) c'eſt, dit M. Simon, le nom que les Juifs donnoient aux commentaires allégoriques ſur l'écriture-ſainte, & principalement ſur le pentateuque : ils le donnent même généralement à tous les commentaires allégoriques, car *médraſchim* ſignifie *allégorie.* (*D. J.*)

MÉDRESE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent à des académies ou grandes écoles que les ſultans font bâtir à côté de leurs jamis ou grandes moſquées. Ceux qui ſont prépoſés à ces écoles ſe nomment *muderis :* on leur aſſigne des penſions annuelles proportionnées aux revenus de la moſquée. C'eſt de ces écoles que l'on tire les juges des villes, que l'on nomme *mollas* ou *molahs.*

MÉDUA, (*Géogr.*) ville d'Afrique au royaume d'Alger, dans une contrée abondante en bled & en troupeaux, à 50 lieues S. O. d'Alger. La milice de cette ville y tient garniſon. *Long. 21, 12 ; lat. 33, 25.* (*D. J.*)

MEDULLA SAXORUM, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une ſubſtance calcaire ou à une eſpece de craie fluide qui ſuinte quelquefois au travers des fentes de la terre, & qui ſe durcit enſuite : c'eſt la même choſe que le *lac lunæ* ou lait de lune, ou que le guhr blanc. (—)

MÉDULLAIRE, adj. *huile médullaire*, eſt la partie la plus fine & la plus ſubtile de la moëlle des os. *Voyez* Moelle & Huile.

Cette huile, ſelon la remarque du docteur Harvers, ne paſſe pas dans les os par des conduits, mais par de petites véſicules accumulées en lobules diſtincts, & revêtues des différentes membranes qui enveloppent la moëlle. Toutes ces véſicules ſont formées de la tunique extérieure des arteres, & l'*huile médullaire* paſſe de l'une à l'autre juſqu'à ce qu'elle parvienne à la ſuperficie de l'os. Mais la partie de cette *huile*, qui va aux articulations, s'y rend par des conduits qui traverſent l'os, & qui ſont faits exprès pour cela.

L'uſage de l'huile *médullaire* eſt, ou commun à tous les os, dont il conſerve la température, & qu'il empêche d'être trop caſſans ; ou particulier aux articulations, auxquelles il eſt d'un grand ſecours, 1°. pour lubrifier les extrêmités des os, & rendre leur mouvement plus libre & plus aiſé ; 2°. pour empêcher les extrêmités des os de s'échauffer par le mouvement ; 3°. pour empêcher les articulations de s'uſer par le frottement des os les uns contre les autres ; 4°. pour lubrifier les ligamens des articulations, & les empêcher de devenir ſecs & roides, & entretenir la flexibilité des cartilages.

La ſubſtance *médullaire* du cerveau paroît

composée de fibres creuses, dont l'origine est dans les extrêmités des artérioles, & la fin dans les nerfs ; elle a un peu plus de consistance que la substance corticale. *Voyez* CORTICALE & CERVEAU.

MÉDULLE, MONT, LE (*Géogr. anc.*) en Latin *Medullius mons* ; montagne d'Espagne dans la Cantabrie, au dessus du Minho : Garibay croit que le nom moderne est *Manduria* ; mais voici un fait d'histoire bien étrange. Quand le *mont Médulle*, dit Florus, *l. IV, chap. xij*, fut assiégé par les Romains, & que les Barbares virent qu'il ne leur étoit pas possible de résister long-temps, ils se firent tous mourir à l'envi les uns des autres dans un repas, par le fer, ou par le poison qu'on tire des ifs ; & c'est ainsi qu'ils se déroberent à une soumission, qu'ils regardoient comme une captivité. (*D. J.*)

MÉDULLI, (*Géogr. anc.*) ancien peuple d'Italie dans les Alpes ; leur pays est présentement une partie de la Savoie, & s'appelle la *Maurienne*. (*D. J.*)

MÉDULLIA, (*Geogr. anc.*) ville d'Italie dans le Latium. Tite-Live, Denis d'Halycarnasse & Pline en parlent ; mais elle ne subsistoit plus du temps de ce dernier écrivain. (*D. J.*)

MÉDUS, (*Géogr. anc.*) le fleuve *Médus*, ou le fleuve des Medes, *Medum flumen*, comme dit Horace, *ode ix, l. II*, est vraisemblablement l'Euphrate. Il séparoit les deux empires des Parthes & des Romains. Il y avoit aussi le fleuve *Médus* en Perse, qui venoit de la Médie, & tomboit dans l'Araxe. *In Araxem à Parætacis labentem Medus influit à Media decurrens*, dit Strabon, *liv. XV, p.* 729. L'Araxe dans lequel ce fleuve se décharge, est celui qui tombe dans le sein Persique. (*D. J.*)

MÉDUSE, s. f. (*Mythol.*) une des trois Gorgones, & celle-là même sur laquelle l'histoire a inventé le plus de fictions qui se contredisent. Mais pour ne rien répéter à ce sujet, nous renvoyons le lecteur à l'*article* GORGONES.

Nous ajouterons seulement que la sculpture, la peinture & la gravure ont pris les mêmes libertés que les poëtes dans la représentation de *Méduse*, dans la plupart des anciens monumens ; cette Gorgone lance des regards effroyables au milieu de la terreur & de la crainte ; il en est d'autres où elle n'a point ce visage affreux & terrible. Il se trouve même des *Méduses* très-gracieuses, gravées sur l'égide de Minerve, ou séparément. On connoît une *Méduse* antique assise sur un rocher, accablée de douleur, de voir que non-seulement ses beaux cheveux se changent en serpens ; mais que ces serpens rampent sur elle de tous côtés, & lui entortillent les bras, les jambes & le corps. Elle appuie tristement sa tête sur la main gauche ; la noblesse de son attitude, la beauté & la douceur de son visage font qu'on ne peut la regarder sans s'intéresser à son malheur. On oublie en ce moment la peinture qu'en fait Hésiode, & les explications que MM. le Clerc & Formont nous ont données de la fable des filles de Phorcus. (*D. J.*)

MEDWAY, (*Géogr.*) riviere d'Angleterre dans la province de Kent. Elle passe par Maidstone, Rochester, Chatham, &c. se jette dans la Tamise. Le chevalier Blackmore en fait une jolie peinture :

The fair Medwaga *that with wanton pride*
Forms silver mazes with her crooked tide,
Its nobler streams in wreathing volumes flows,
Still forming ready Islands, as it gows.

Comme la *Medway* est fort profonde, on s'en sert pour mettre en sûreté les gros vaisseaux de guerre en hiver, l'entrée de cette riviere étant défendue par le fort Sheernefs. (*D. J.*)

MEDZIBOR, ou MITTELWALD, (*Géogr.*) ville de la Silésie Prussienne, dans la principauté d'Oels, au cercle de Bernstadt, & aux frontieres de Pologne. Elle renferme un palais, avec une église & une école évangélique, & c'est le chef-lieu d'une seigneurie vendue au prince du pays, dans le XVI^e. siecle par la famille de Leschinsky. (*D. G.*)

MÉFAIRE, (*Droit cout. de France.*) M. le Fevre Chantereau explique ainsi ce vieux terme. « Si le seigneur vexoit intolé» rablement son vassal, & manquoit à la » protection qu'il lui devoit, il *méfaisoit*, » c'est-à-dire, qu'il perdoit la seigneurie

» qu'il avoit sur son vassal & sur son fief; » qu'il relevoit à l'avenir non du seigneur » dominant, mais du seigneur souverain, » qui est celui de qui releve le seigneur » dominant; donc, ajoute notre jurisconsulte, les mots de *commise* de fief & de » *méfaire*, sont relatifs; & toutes les fois » qu'ils sont employés dans les actes, ils » concluent autant l'un que l'autre la feudalité, &c. » (*D. J.*)

MEFFAIT, s. m. (*Jurisp.*) action contraire au bon ordre & aux loix. Ainsi *meffaire*, c'est faire une action de cette nature.

Ce terme n'est plus en usage que dans le style de pratique.

MÉFIANCE, s. f. (*Gramm. & Moral.*) c'est une crainte habituelle d'être trompé. La défiance est un doute que les qualités qui nous seroient utiles ou agréables soient dans les hommes ou dans les choses ou en nous-mêmes. La *méfiance* est l'instinct du caractere timide & pervers. La défiance est l'effet de l'expérience & de la réflexion. Le méfiant juge des hommes par lui-même, & les craint; le défiant en pense mal, & en attend peu. On naît méfiant, & pour être défiant, il suffit de penser, d'observer, & d'avoir vécu. On se méfie du caractere & des intentions d'un homme; on se défie de son esprit & de ses talens.

MÉFIER (SE), SE DÉFIER, v. n. (*Gramm. Synon.*) Ces deux mots marquent en général le défaut de confiance en quelqu'un ou en quelque chose, avec les différences suivantes.

1. *Se méfier* exprime un sentiment plus foible que *se défier*. Exemple. *Cet homme ne me paroît pas franc, je m'en méfie : cet autre est un fourbe avéré, je m'en défie.*

2. *Se méfier*, marque une disposition passagere, & qui pourra cesser; *se défier*, est une disposition habituelle & constante. Exemple. *Il faut se méfier de ceux qu'on ne connoît point encore, & se défier de ceux dont on a été une fois trompé.*

3. *Se méfier*, appartient plus au sentiment dont on est affecté actuellement; *se défier*, tient plus au caractere. Exemple. *Il est presque également dangereux dans la société de n'être jamais méfiant, & d'avoir le caractere défiant; de ne se méfier de personne, & de se défier de tout le monde.*

4. On *se méfie* des choses qu'on croit, on *se défie* de celles qu'on ne croit pas. Exemple. *Je me méfie que cet homme est un frippon, & je me défie de la vertu qu'il affecte. Je me méfie qu'un tel dit du mal de moi; mais quand il en diroit du bien, je me défierois de ses louanges.*

5. On *se méfie* des défauts, on *se défie* des vices. Exemple. *Il faut se méfier de la légéreté des hommes, & se défier de leur perfidie.*

6. On *se méfie* des qualités de l'esprit, on *se défie* de celles du cœur. Exemple. *Je me méfie de la capacité de mon intendant, & je me défie de sa probité.*

7. On *se méfie* dans les autres d'une bonne qualité qui est réellement en eux, mais dont on n'attend pas l'effet qu'elle semble promettre; on *se défie* d'une bonne qualité qui n'est qu'apparente. Exemple. Un général d'armée dira: *Je n'ai point donné de bataille cette campagne, parce que je me méfiois de l'ardeur que mes troupes témoignent, & qui n'auroit pas duré long-temps, & que je me défiois de la bonne volonté apparente de ceux qui devoient exécuter mes ordres.*

8. Au contraire, quand il s'agit de soi-même, on *se méfie* d'une mauvaise qualité qu'on a, & l'on *se défie* d'une bonne qualité dont on n'attend pas tout l'effet qu'elle semble promettre. Exemple. *Il faut souvent se méfier de sa foiblesse, & se défier quelquefois de ses forces mêmes.*

9. La méfiance suppose toujours qu'on fait peu de cas de celui qui en est l'objet; la défiance suppose quelquefois de l'estime. Exemple. *Un général habile doit quelquefois se méfier de l'habileté de ses lieutenans, & se défier toujours des mouvemens qu'un ennemi actif & rusé fait en sa présence.*

10. Il n'y a aucun de ces synonymes de la bonté duquel *je me défie*; mais *je me méfie* que vous cherchez à les critiquer (*O*)

MÉGABYSE, (*Mythol.*) nom des prêtres de Diane d'Ephese; les *Mégabyses*, ou *Mégalobyses*, étoient eunuques; une déesse vierge ne vouloit pas d'autres prêtres, dit Strabon. On leur portoit une grande considération, & des filles vierges partageoient

avec eux l'honneur du facerdoce ; mais cet ufage changea fuivant le temps & les lieux. (*D. J.*)

MÉGAHÉTÉRIARQUE, f. m. (*Hift. du bas empire.*) nom d'une dignité à la cour des empereurs de Conftantinople. C'étoit l'officier qui commandoit en chef les troupes étrangeres de la garde de l'empereur ; & fon vrai nom, dit M. Fleury, étoit *mégahétairiarque*. (*D. J.*)

MÉGALASCLÉPIADES, (*Mythol.*) c'eft-à-dire, les grandes *afclépiades*, ou *afclépies* ; fêtes qu'on célébroit à Epidaure en l'honneur d'Efculape. Ἀσκλήπιος, eft le nom Grec du dieu de la médecine, à qui tout le monde rendoit hommage. (*D. J.*)

MÉGALARTIES, f. m. pl. (*Hift. anc. & Myth.*) fêtes que l'on célébroit à l'honneur de Cérès dans l'ifle de Délos. Elles étoient ainfi nommées d'un grand pain qu'on portoit en proceffion. *Mégas* fignifie en Grec *grand*, & *artos*, *pain*, dont on fit *mégalarties*.

MÉGALÉSIE, (*Antiq. Rom.*) *mégaléfie* ; fêtes inftituées à Rome l'an 550 de fa fondation, en l'honneur de Cybele, ou de la grande-mere des dieux. Les oracles fibyllins marquoient, au jugement des décemvirs, qu'on vaincroit l'ennemi, & qu'on le chafferoit d'Italie, fi la mere Idéenne étoit apportée de Peffinunte à Rome. Le fénat envoya des ambaffadeurs au roi Attalus, qui les reçut humainement, & leur fit préfent de la ftatue de la déeffe, qu'ils defiroient d'avoir. Cette ftatue apportée à Rome fut reçue par Scipion Nafica, eftimé le plus homme de bien de la république. Il la mit, le 12 avril, dans le temple de la Victoire, fur le mont Palatin. Ce même jour, on inftitua la *mégaléfie*, avec des jeux qu'on appella *mégaléfiens*. *Voyez* MÉGALÉSIENS, *jeux*. (*D. J.*)

MÉGALÉSIENS, *jeux*, (*Ant. Rom.*) *ludi megalenfes*. On les nommoit auffi les grands jeux, non-feulement parce qu'ils étoient magnifiques, maisencore parce qu'ilsétoient dédiés aux grands dieux, c'eft-à-dire, à ceux du premier ordre & particuliérement à Cybele, appellée par excellence *la grande déeffe*, μεγάλη. Les dames Romaines danfoient à ces jeux devant l'autel de Cybele. Les magiftrats y affiftoient revêtus d'une robe de pourpre ; la loi défendoit aux efclaves de paroître à ces auguftes cérémonies ; & pendant qu'on les célébroit, plufieurs prêtres Phrygiens portoient en triomphe, dans toutes les rues de Rome, l'image de la déeffe.

On repréfentoit auffi fur le théatre, pendant ces folemnités, des comédies choifies. Toutes celles de Térence furent jouées aux *jeux mégaléfiens*, excepté les Adelphes, qui le furent aux jeux funebres de Paul Emile, & le Phormion, qui le fut aux jeux Romains. Les Ediles donnoient d'ordinaire ce divertiffement au peuple pendant fix jours, & ils y joignoient des feftins où régnoit la magnificence & la fomptuofité, fur la fin de la république. (*D. J.*)

MÉGALOGRAPHIE, f. f. (*Peinture.*) terme qui fe dit des peintures dont le fujet eft grand, telles que font les batailles, ainfi que *lyparographie* fe dit des peintures viles & des fujets bas, tels que des animaux, des fruits, *&c.*

MÉGALOPOLIS, (*Géogr. anc.*) Ptolomée, Paufanias, & Etienne le Géographe écrivent *Mégalepolis*. Polybe écrit indifféremment, *Mégale-polis* & *Mégalepolis*. Strabon écrit feulement *Mégalopolis* en un feul mot. Ses habitans font appellés par Tite-Live *Mégalopolites*, & *Mégalopolitani*.

Mégalopolis étoit une ville du Péloponnefe dans l'Arcadie, qui fe forma fous les aufpices d'Epaminondas, de diverfes petites villes raffemblées en une feule, après la bataille de Leuctres, afin d'être plus en état de réfifter aux Lacédémoniens. On nomme aujourd'hui cette ville *Léontari*, felon Sophian & de Witt. M. Fourmont prétend que ce n'eft point *Léontari* qui tient la place de *Mégalopolis*, mais un méchant village d'environ 150 maifons, la plupart habitées par des mordates.

Quoi qu'il en foit, *Mégalopolis* a été la patrie de deux grands perfonnages, qui méritent de nous arrêter quelques momens ; je veux parler de Philopæmen & de Polybe fon tendre éleve.

Philopæmen fe montra l'un des plus habiles & des premiers capitaines de l'antiquité. Il reffufcita la puiffance de la Grece,

à mesure qu'elle vit croître sa réputation. Les Achéens l'élurent huit fois pour leur général & ne cessoient de l'admirer. Il eut une belle preuve de la haute considération qu'on lui portoit, lorsqu'il vint un jour par hasard à l'assemblée des jeux néméens, au moment que Pylade chantoit ces deux vers de Thimothée,

C'est lui qui couronne nos têtes
Des fleurons de la liberté.

Tous les Grecs en se levant jeterent les yeux sur Philopæmen, avec des acclamations, des battemens de mains, des cris de joie, qui marquoient assez leurs espérances de parvenir sous ses ordres, à leur premier degré de bonheur & de gloire. Mais cet illustre guerrier, en chargeant Dinocrate, qui s'étoit emparé d'un poste important, eut son cheval abattu sous lui, & tomba presque sans vie. Les ennemis se releverent, comme si c'eût été leur général, & le conduisirent à Messene, où Dinocrate acheva ses jours par le poison.

Les Achéens ne différerent pas la vengeance de cet attentat, & le tyran se donna la mort, pour éviter sa juste peine. L'on tira de Messene le corps de Philopæmen, on le brûla, & l'on porta ses cendres à *Mégalopolis.*

Toutes les villes du Péloponnese lui décernerent les plus grands honneurs par des décrets publics, & lui érigerent par-tout des statues & des inscriptions. Son convoi funebre fut une sorte de pompe triomphale. Polybe, âgé de 22 ans, portoit l'urne, & Lycortas son pere fut nommé général des Achéens, comme le plus digne de succéder au héros qu'ils pleuroient.

Ce fut à ces deux écoles de Philopæmen & de Lycortas, que notre historien prit ces savantes leçons de gouvernement & de guerre qu'il a mises en pratique. Après avoir été chargé des plus grandes négociations auprès des Ptolomée, rois d'Egypte, il fut long temps détenu à Rome dans la maison des Emile, & forma lui-même le destructeur de Carthage & de Numance. Quel pupille, & quel maître! Notre ame s'éleve en lisant ces beaux conseils qu'il lui donnoit, ces sentimens de générosité & de magnanimité qu'il tâchoit de lui inspirer, & dont le pupille fit un si bel usage. C'est encore aux conseils de Polybe que Démétrius fut redevable du trône de Syrie. Génie supérieur, il cherchoit dans les regles de la prudence, de la politique & de la guerre, la cause des événemens. Il traitoit la fortune de chimere, & ne croyoit point à ces divinités qui avoient des yeux sans voir, & des oreilles sans entendre.

Il composa la plus grande partie de son histoire dans la maison même des Emile, qui lui donnerent tous les mémoires qu'il desira. Scipion l'emmena au siege de Carthage, & lui fournit des vaisseaux pour faire le tour de la mer Atlantique. Toutes les villes du Péloponnese adopterent le code des loix dont il étoit l'auteur, & les Achéens, en reconnoissance, lui érigerent, de son vivant, plusieurs statues de marbre. Il mourut l'an de Rome 624, à l'âge de 82 ans, d'une blessure qu'il s'étoit faite en tombant de cheval.

Il avoit composé son histoire universelle en quarante-deux livres, dont il ne nous reste que les cinq premiers, avec des fragmens des douze livres suivans. Quel dommage que le temps nous ait envié des annales si précieuses! Jamais historien ne mérita mieux notre confiance dans ses récits, & jamais homme ne porta plus d'amour à la vérité. Pour la politique, il l'avoit étudiée toute sa vie; il avoit géré les plus grandes affaires, & avoit gouverné lui-même.

Les géographes ont encore raison de partager avec les politiques, & les généraux d'armées, la douleur de la perte de son histoire. Si l'on doit juger de ce que nous n'avons pas par ce qui nous en reste, ses descriptions de villes & de pays sont d'un prix inestimable, & n'ont été remplacées par aucun historien.

On desireroit qu'il eût fait moins de réflexions & de raisonnemens; mais il réfléchit avec tant de sagesse, il raisonne si-bien, il discute les faits avec tant de sagacité, qu'il développe chaque événement jusque dans la source. On lui reproche aussi ses digressions, qui sont longues & fréquentes; mais elles sont utiles & instructives. Enfin, Denis d'Halicarnasse critique

son style raboteux ; mais c'est que Polybe s'occupoit de plus grandes choses, que du nombre & de la cadence de ses périodes ; & c'est encore parce que Denis ne prisoit dans les autres, que ce qu'il possédoit lui-même davantage. Après tout, nous avons en François une excellente traduction de Polybe, avec un savant commentaire militaire, qui passeront l'un & l'autre à la postérité. (*D. J.*)

MÉGAMETRE, (*Astron.*) instrument propre à mesurer les distances de plusieurs degrés entre les astres. Son nom tiré du Grec annonce qu'il sert pour des distances plus grandes que les micrometres qui vont rarement à un degré ; cet instrument fut décrit en 1767 par M. de Charnieres, dans un ouvrage intitulé, *mémoires sur les observations des longitudes*, publiés par ordre du roi à l'imprimerie royale. Ce jeune officier, le premier de la marine qui ait montré la connoissance & l'habitude des longitudes par le moyen de la lune, a donné ensuite en 1772 la théorie & la pratique des longitudes en mer, où l'on trouve plus en détail la description du *mégametre ;* cet instrument ne differe pas sensiblement de l'héliometre imaginé en 1748 par M. Bouguer, & dont on trouve la figure & la description, dans la *planche XIX d'astronomie* ; il sert principalement à l'observation des longitudes en mer par le moyen des distances de la lune aux étoiles qui en sont voisines, c'est-à-dire, au dessous de 10 degrés, tandis que l'octant ou quartier de réflexion ne peut guere servir que pour les distances qui sont au delà de 10^{d}. la lumiere de la lune suffisant pour effacer celles des étoiles, dans cet instrument où l'on ne peut pas mettre de lunettes aussi fortes que dans le *mégametre.* Nous apprenons en 1773 que sur la frégate l'*Oiseau* destinée pour les terres australes, où M. de Charnieres est embarqué avec M. d'Agelet, jeune astronome choisi pour cette expédition, l'on observe assidument les longitudes par le moyen du *mégametre*, & qu'on s'en trouve très-bien pour la conduite du vaisseau. (*M. DE LA LANDE.*)

MÉGARA, pl. (*Littér.*) Μέγαρα. Les Grecs appelloient μέγαρον un grand édifice, de μεγαίρω, *j'envie, je respecte.* Μέγαρα, dit Pausanias, est le nom qu'on donnoit dans l'Attique aux premiers temples de Cérès, parce qu'ils étoient plus grands que les bâtimens ordinaires, & qu'ils étoient propres à exciter la jalousie ou la vénération. (*D. J.*)

MÉGARA, (*Géogr. anc.*) il y a plusieurs villes de ce nom, 1°. *Mégara*, ville de Grece dans l'Achaïe, *voyez* MÉGARE ; 2°. *Mégara* ville de Sicile, sur la côte orientale de l'isle, dans le golfe de Mégare, au nord de Syracuse. Elle avoit été appellée auparavant *Hybla*. 3°. Etienne le géographe place une *Mégara* en Macédoine, une autre dans la Molosside, une autre en Illyrie, & une quatrieme dans le royaume de Pont. 4°. *Mégara*, ville de Syrie, dans la dépendance d'Apamée, selon Strabon ; 5°. *Mégara*, ville du Péloponnese, selon Aristote. (*D. J.*)

MÉGARADA, *ou* BAGRADA, (*Géogr.*) riviere d'Afrique, au royaume de Tunis. Elle a sa source dans la montagne de Zeb, qui sépare le royaume de Tunis de celui d'Alger, prend son cours du midi au nord oriental, passe à Tunis, & va se jeter dans la mer. (*D. J.*)

MÉGARE, (*Géogr. anc.*) ville de Grece, dont il importe de parler avec plus d'étendue que de coutume.

La ville de *Mégare* étoit située dans l'Achaïe. Elle étoit la capitale du pays connu sous le nom de la *Mégarique*, ou *Mégaride*, *Mégaris*, au fond du golfe Saronique, entre Athenes & Corinthe, à 20 milles d'Athenes, à 40 de Thespies, ville de la Béotie, & à 12 d'Eleusis, ville de l'Attique. Son territoire étoit bas, enfoncé, & abondant en pâturages.

La Mégarique ou Mégaride s'étendoit entre le golfe Saronique, au levant, & celui de Corinthe à l'occident, & jusqu'à l'isthme de Corinthe. Les Latins, tant poëtes qu'historiens, qui ont suivi les Grecs, appellent la ville *Megara* au singulier féminin, ou *Megara* au neutre pluriel.

Il faut d'abord observer avec les anciens géographes, qu'il y avoit une ville de *Mégare* en Syrie, une au Péloponnese, une en Thessalie, une dans le Pont, une dans l'Illyrie, une enfin dans la Molosside.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur la fondation & les révolutious de la ville de *Mégare* en Sicile, qui fut bâtie par une colonie des Mégariens de l'Achaïe, sur les ruines de la ville d'Hybla, fameuse par l'excellence de son miel. Nous dirons seulement que s'il se trouve dans le cabinet des antiquaires des médailles, avec l'inscription Μεγαρέων (Angeloni & Goltzius en rapportent chacun une), qui soient antérieures aux temps des empereurs Romains; elles sont de la colonie de *Mégare* en Sicile, qui porte une ancre pour revers, comme *Mégare* de l'Achaïe. Les habitans de cette derniere étoient surnommés Νισαῖοι Μεγαρῆες *Nissæi*, & Théocrite les distingue de ceux de Sicile, en disant d'eux qu'ils étoient maîtres en l'art de naviger.

Les historiens, suivant leur coutume ordinaire, ne sont point d'accord sur l'origine du nom de la ville de *Mégare* en Achaïe, ni sur celle de son fondateur; mais peu nous importe de savoir si ce sont les Héraclides qui du temps de Codrus bâtirent *Mégare*; si c'est Mégarus, fils de Neptune, & protecteur de Nisus; ou bien encore Mégarée, fils d'Apollon. Selon Pausanias, c'est Apollon lui-même qui prêta son ministere à la construction des murailles de cette ville. Elles ont été plus souvent renversées & détruites que celles de Troie qui se vantoit du même honneur. Je pense que Pausanias ne croyoit pas plus que nous qu'Apollon eût bâti *Mégare*, quoiqu'on l'engagea, pour le lui persuader, à observer le rocher sur lequel ce dieu déposoit sa lyre pendant le temps de son travail, & qui rendoit, disoit-on, un son harmonieux, lorsqu'on le frappoit d'un caillou.

Il y a plus d'apparence que le nom de *Mégare* fut donné à cette ville, à cause de son premier temple bâti par Car, fils de Phoronée, à l'honneur de Cérès. Eustathe nous apprend que les temples de cette déesse étoient simplement appellés Μέγαρα. Ce temple attiroit une si grande quantité de pélerins, que l'on fut obligé d'établir des habitations pour leur servir de retraite & de reposoir, dans les temps qu'ils y apportoient leurs offrandes. C'est ce temple dédié à Cérès, sous la protection de laquelle étoient les troupeaux de moutons dont Diogene fait mention, quand il dit qu'il aimeroit mieux être bélier d'un troupeau d'un Mégarien, que d'être son fils; parce que ce peuple négligeoit de garantir ses propres enfans des injures de l'air, pendant qu'il avoit grand soin de couvrir les moutons, pour rendre leur laine plus fine & plus aisée à mettre en œuvre. Du moins Plutarque fait ce reproche aux Mégariens de son siecle.

La ville de *Mégare* étoit encore célebre par son temple de Diane, surnommée *la Protectrice*, dont Pausanias vous fera l'histoire, à laquelle, selon les apparences, il n'ajoutoit pas grande foi.

On assure que le royaume de Mégaride fut gouverné par douze rois, depuis Clison, fils de Lélex, roi de Lélégie, jusqu'à Ajax, fils de Télamon, qui mourut au siege de Troie, de sa propre main, & de l'épée fatale dont Hector lui avoit fait présent, en considération de sa valeur.

Après cet événement, ce royaume devint un état libre & démocratique, jusqu'au temps que les Athéniens s'en rendirent les maîtres. Ensuite les Héraclides enleverent aux Athéniens cette conquête, & établirent le gouvernement aristocratique.

Alors les Mégariens, presque toujours occupés à se défendre contre des voisins plus puissans qu'eux, devenoient troupes auxiliaires des peuples auxquels leur intérêt les attachoit, tantôt d'Athenes, tantôt de Lacédémone & tantôt de Corinthe; ce qui ne manqua pas de les mettre aux prises alternativement avec les uns ou les autres.

Enfin les Athéniens, outrés de l'ingratitude des Mégariens, dont ils avoient pris la défense contre Corinthe & Lacédémone, leur interdirent l'entrée des ports & du pays de l'Attique, & ce décret fulminant alluma la guerre du Péloponnese.

Pausanias dit que le héraut d'Athenes étant allé sommer les Mégariens de s'abstenir de la culture d'une terre consacrée aux déesses Cérès & Proserpine, on massacra le héraut pour toute réponse. L'intérêt des dieux, ajoute Plutarque, servit aux Athéniens de prétexte; mais la fameuse Aspasie de Milet, que Périclès aimoit éperdument, fut la véritable cause de la rupture des

Athéniens avec *Mégare*. L'anecdote eſt bien ſinguliere.

Les Mégariens, par repréſailles de ce qu'une troupe de jeunes Athéniens ivres avoient enlevé chez eux Séméthé, courtiſane célebre dans Athenes, enleverent deux courtiſanes de la ſuite d'Aſpaſie. Une folle paſſion, lorſqu'elle poſſede les grandes ames, ne leur inſpire que les plus grandes foibleſſes. Périclès épouſa la querelle d'Aſpaſie outragée, & avec le pouvoir qu'il avoit en main, il vint facilement à bout de perſuader ce qui lui plut. On publia contre les Mégariens un décret foudroyant. On défendit tout commerce avec eux, ſous peine de la vie, & l'on dreſſa un nouveau formulaire de ferment, par lequel tous les généraux s'engageoient à ravager deux fois chaque année les terres de *Mégare*. Ce décret jeta les premieres étincelles, qui peu à peu allumerent la guerre du Péloponneſe. Elle fut l'ouvrage de trois courtiſanes. Les plus grands événemens ont quelquefois une origine aſſez honteuſe; j'en pourrois citer des exemples modernes, mais il eſt encore de trop bonne heure pour oſer le haſarder.

Enfin, il paroît que la ville de *Mégare* n'eût de conſiſtance décidée, qu'après qu'elle fut devenue colonie Romaine par la conquête qu'en fit Quintus Cecilius Metellus, ſurnommé le *Macédonien*, lorſque Alcamede fut obligé de retirer les troupes auxiliaires qu'il avoit amenées à *Mégare*, & qu'il les tranſporta de cette ville à Corinthe. Paſſons aux idées qu'on nous a laiſſées des Mégariens.

Ils n'étoient pas eſtimés; les auteurs Grecs s'étendent beaucoup à peindre leur mauvaiſe foi; leur goût de plaiſanterie avoit paſſé en proverbe, & il s'appliquoit à ces hommes ſi communs parmi nous, qui ſacrifient un bon ami à un bon mot: illuſion de l'eſprit qui cherche à briller aux dépens du cœur! On comparoit auſſi les belles promeſſes des Mégariens aux barillets de terre de leurs manufactures; ils impoſoient à la vue par leur élégance, mais on ne s'en ſervoit point, & on les mettoit en réſerve dans les cabinets des curieux, parce qu'ils étoient auſſi minces que fragiles. Les larmes des Mégariens furent encore regardées comme exprimées par force, & non par de vrais ſentimens de douleur, d'où vient qu'on en attribuoit la cauſe à l'ail & à l'oignon de leur pays.

Les femmes & les filles de *Mégare* n'étoient pas plus conſidérées par leur vertu, que les hommes par leur probité; leur nom ſervoit dans la Grece à déſigner les femmes de mauvaiſe vie.

L'imprécation uſitée chez les peuples voiſins, que perſonne ne devienne plus ſage que les Mégariens, n'eſt vraiſemblablement qu'une dériſion, ou qu'une déclaration de l'opinion qu'on avoit du peu de mérite de ce peuple. Je crois cependant qu'il entroit dans tous ces jugemens beaucoup de partialité, parce que la politique des Mégariens les avoit obligés d'être très-inconſtans dans leurs alliances avec les divers peuples de la Grece.

Cependant je ne tirerois pas la défenſe de leur piété & de leur religion, du nombre & de la magnificence des temples & des monumens qu'ils avoient élevés à l'honneur des dieux & des héros, quoique Pauſanias ſeul m'en fournit de grandes preuves. Il faudroit même copier pluſieurs pages de ce célebre hiſtorien, pour avoir une idée des belles choſes en ce genre, qui ſe voyoient encore de ſon temps à *Mégare*; mais lui-même n'a pu s'empêcher de rabattre ſouvent la vanité des Mégariens, par la critique judicieuſe de la plus grande partie des monumens qu'ils affectoient de faire voir. Il en démontre même quelquefois la fauſſeté, par des preuves tirées des anachroniſmes, ou du peu de vraiſemblance, en comparant leurs traditions avec les monumens hiſtoriques.

Quoi qu'il en ſoit, les Mégariens ne négligerent jamais la culture des beaux arts & de la philoſophie. D'abord il eſt ſûr que la peinture & la ſculpture étoient chez eux en grande conſidération. Théocoſme, qui avoit acquis un nom célebre en ſculpture, étoit de cette ville. Il travailla conjointement avec Phidias, aux ornemens du temple de Jupiter Olympien.

La poéſie n'étoit pas moins honorée à *Mégare*. Théognis, né dans cette ville, & qui fleuriſſoit 548 ans avant J. C., peut ſervir de preuve. Le temps nous a conſervé quelques-uns

quelques-uns de ses ouvrages. Henri Etienne les a recueillis avec ceux des autres poëtes, dans son édition de 1566.

Mais c'est Euclide, fondateur de la secte Mégarique, qui fit le plus d'honneur à sa patrie. Il vivoit 390 ans avant l'ere chrétienne, & près de cent ans avant le grand géometre du même nom, qui étoit natif d'Alexandrie. Euclide le Mégarien avoit tant d'amour pour Socrate dont il étoit disciple, qu'il se déguisoit en femme, & se rendoit presque toutes les nuits de *Mégare* à Athenes, pour voir & pour entretenir ce philosophe, malgré les peines décernées par les Athéniens, contre tout citoyen de *Mégare* qui mettroit le pied dans leur ville.

On rapporte un mot de lui, qui peint une ame tendre & sensible. Entendant son frere qui lui disoit dans la colere : « Que je » meurs si je ne me venge ! Et moi, répli- » qua-t-il, je mourrai à la peine, si je ne » puis calmer votre transport, & faire en » sorte que vous m'aimiez encore plus que » vous n'avez fait jusqu'ici. »

Eubulide son successeur étoit aussi de *Mégare*. Il eut la gloire d'attirer à lui Démosthene, de le former, de l'exercer, & de lui apprendre à prononcer la lettre *R*, que la conformation de ses organes de la voix, & la négligence de son éducation, l'avoient empêché d'articuler jusqu'alors.

Enfin, Stilpon qui fleurissoit vers la 120e. olympiade, ou 314 ans avant Jesus-Christ, étoit natif de *Mégare*. Son éloquence entraîna presque toute la Grece dans la secte Mégarique. C'est de lui que Cicéron dit à l'honneur de la philosophie, qu'étant porté par son tempérament à l'amour du vin & des femmes, elle lui avoit appris à dompter ces deux passions. Ptolomée Soter s'étant emparé de *Mégare*, fit tous ses efforts pour l'emmener en Egypte, & lui remit une grosse somme d'argent, pour le dédommager de la perte qu'il pouvoit avoir faite dans le siege de la ville. Stilpon renvoya la plus grande partie du présent, & resta dans sa patrie. C'est dommage qu'une secte qui eut pour chefs de si grands maîtres, ait enfin dégénéré en disputes frivoles.

Mais, me demandera peut-être quelqu'un, qu'est devenue votre ville de *Mégare* qui produisoit des artistes, des poëtes, & des philosophes illustres dans le temps même qu'elle étoit en butte au mépris & aux traits satiriques de ses voisins, qui l'ont tant de fois saccagée & renversée ? Je répons que *Mégare* conserve toujours son nom, avec une légere altération : on la nomme aujourd'hui *Mégra*, espece de village habité seulement par deux ou trois cens malheureux Grecs. Ce village est situé à l'est du duché d'Athenes, dans une vallée, au fond de la baie du golfe de Corinthe, qui se nomme à présent *Livadostro*, & au sud-est du golfe Saronique, qu'on appelle le *golfe Engia*.

On y trouve encore quelques inscriptions & restes d'antiquités. Son territoire est assez fertile dix lieues à la ronde. Il y a une tour dans cet endroit, où logeoit ci-devant un vayvode que des corsaires prirent, & depuis lors aucun Turc n'en a voulu. Les pauvres Grecs de *Mégra* craignent eux-mêmes tellement les pirates, qu'à la vue de la moindre barque, ils plient bagage, & se sauvent dans les montagnes. Ils gagnent leur vie à labourer la terre, & les Turcs, à qui elle appartient en propre, leur donnent la moitié de la récolte. *Long. 41, 27; lat. 38, 10.* (*D. J.*)

MÉGARE, *Pierre de*, (*Hist. nat.*) *lapis megaricus*, nom donné par quelques naturalistes à des pierres entiérement composées d'un amas de coquilles.

MÉGARIQUE, *secte*, (*Hist. de la Philosophie.*) Euclide de Mégare fut le fondateur de cette secte, qui s'appella aussi l'*éristique*; *mégarique*, de la part de celui qui présidoit dans l'école, *éristique*, de la maniere contentieuse & sophistique dont on y disputoit. Ces philosophes avoient pris de Socrate l'art d'interroger & de répondre ; mais ils l'avoient corrompu par la subtilité du sophisme, la frivolité des sujets. Ils se proposoient moins d'instruire que d'embarrasser ; de montrer la vérité, que de réduire au silence. Ils se jouoient du bon sens & de la raison. On compte parmi ceux qui excellerent particuliérement dans cet abus du temps & des talens Euclide, ce n'est pas le géometre, Eubulide, Alexinus, Euphante, Apollonius Cronus, Diodore Cronus, Ichtias, Clinomaque & Stilpon ; nous allons dire un mot de chacun d'eux.

Euclide de Mégare reçut de la nature un esprit prompt & subtil. Il s'appliqua de bonne heure à l'étude. Il avoit lu les ouvrages de Parmenide, avant que d'entendre Socrate. La réputation de celui-ci l'attira dans Athenes. Alors les Athéniens, irrités contre les habitans de Mégare, avoient décerné la mort contre tout Mégarien qui oseroit entrer dans leur ville. Euclide, pour satisfaire sa curiosité, sans exposer trop indiscrettement sa vie, sortoit à la chûte du jour, prenoit une longue tunique de femme, s'enveloppoit la tête d'un voile, & venoit passer la nuit chez Socrate. Il étoit difficile que la maniere facile & paisible de philosopher de ce maître plût beaucoup à un jeune homme aussi bouillant. Aussi Euclide n'eut guere moins d'empressement à le quitter, qu'il en avoit montré à le chercher. Il se jeta du côté du barreau. Il se livra aux sectateurs de l'éléatisme, & Socrate qui le regrettoit sans doute, lui disoit: « ô Euclide, tu sais tirer parti des sophistes, » mais tu ne sais pas user des hommes. »

Euclide, de retour à Mégare, y ouvrit une école brillante, où les Grecs, amis de la dispute, accoururent en foule. Socrate lui avoit laissé toute la pétulance de son esprit, mais il avoit adouci son caractere. On reconnoît les leçons de Socrate dans la réponse que fit Euclide à quelqu'un qui lui disoit dans un transport de colere: je veux mourir, si je ne me venge. Je veux mourir, reprit Euclide, si je ne t'appaise, & si tu ne m'aimes comme auparavant.

Après la mort de Socrate, Platon & les autres disciples de Socrate, effrayés, chercherent à Mégare un asyle contre les suites de la tyrannie. Euclide les reçut avec humanité, & leur continua ses bons offices jusqu'à ce que le péril fut passé, & qu'il leur fut permis de reparoître dans Athenes.

On nous a transmis peu de choses des principes philosophiques d'Euclide. Il disoit dans une argumentation: l'on procede d'un objet à son semblable ou à son dissemblable. Dans le premier cas, il faut s'assurer de la similitude; dans le second, la comparaison est nulle.

Il n'est pas nécessaire dans la réfutation d'une erreur de poser des principes contraires; il suffit de suivre les conséquences de celui que l'adversaire admet; s'il est faux, on aboutit nécessairement à une absurdité.

Le bien est un, on lui donne seulement différens noms.

Il s'exprimoit sur les dieux & sur la religion avec beaucoup de circonspection. Cela n'étoit guere dans son caractere; mais le sort malheureux de Socrate l'avoit apparemment rendu sage. Interrogé par quelqu'un sur ce que c'étoient que les dieux, & sur ce qui leur plaisoit le plus: Je ne sais là-dessus qu'une chose, répondit-il, c'est qu'ils haïssent les curieux.

Eubulide le Miléfien succéda à Euclide. Cet homme avoit pris Aristote en aversion, & il n'échappoit aucune occasion de le décrier: on compte Démosthene parmi ses disciples. On prétend que l'orateur d'Athenes en apprit entre autres choses à corriger le vice de sa prononciation. Il se distingua par l'invention de différens sophismes dont les noms nous sont parvenus. Tels sont le menteur, le caché, l'électre, le voilé, le sorite, le cornu, le chauve: nous en donnerions des exemples s'ils en valoient la peine. Je ne sais qui je méprise le plus, ou du philosophe qui perdit son temps à imaginer ces inepties, ou de ce Philetas de Cos, qui se fatigua tellement à les résoudre qu'il en mourut.

Clinomaque parut après Eubulide. Il est le premier qui fit des axiomes, qui en disputa, qui imagina des catégories, & autres questions de dialectique.

Clinomaque partagea la chaire d'Eubulide avec Alexinus, le plus redoutable sophiste de cette école. Zénon, Aristote, Menedeme, Stilpon, & d'autres, en furent souvent impatientés. Il se retira à Olympie, où il se proposoit de fonder une secte, qu'on appelleroit du nom pompeux de cette ville, l'*olimpique*. Mais le besoin des choses de la vie, l'intempérie de l'air, l'insalubrité du lieu dégoûterent ses auditeurs; ils se retirerent tous, & le laisserent là seul avec un valet. Quelque temps après, se baignant dans l'Alphée, il fut blessé par un roseau, & il mourut de cet accident. Il avoit écrit plusieurs livres que nous n'avons pas, & qui ne méritent guere nos regrets.

Alexinus, ou si l'on aime mieux, Eubu-

lide, eut encore pour disciple Euphante. Celui-ci fut précepteur du roi Antigone. Il ne se livra pas tellement aux difficiles minuties de l'école éristique, qu'il ne se réservât des momens pour une étude plus utile & plus sérieuse. Il composa un ouvrage de l'art de régner qui fut approuvé des bons esprits. Il disputa dans un âge avancé le prix de la tragédie, & ses compositions lui firent honneur. Il écrivit aussi l'histoire de son temps. Il eut pour condisciple Apollonius Cronus, qu'on connoît peu. Il forma Diodore, qui porta le même surnom & qui lui succéda. On dit de celui-ci, qu'embarrassé par Stilpon en présence de Ptolomée Soter, il se retira confus, se renferma pour chercher la solution des difficultes que son adversaire lui avoit proposées, & qui lui avoit attiré de l'empereur le surnom de Cronus, & qu'il mourut de travail & de chagrin. Ceuton & Sextus Empyricus le nomment cependant parmi les plus fiers logiciens. Il eut cinq filles, qui toutes se firent de la réputation par leur sagesse & leur habileté dans la dialectique. Philon, maître de Carnéade, n'a pas dédaigné d'écrire leur histoire. Il y a eu un grand nombre de Diodore & d'Euclide, qu'il ne faut pas confondre avec les philosophes de la secte *mégarique*. Diodore s'occupa beaucoup des propositions conditionnelles. Je doute que ses regles valussent mieux que celles d'Aristote & les nôtres. Il fut encore un des sectateurs de la physique atomique. Il regardoit les corps comme composés de particules indivisibles, & les plus petites possibles, finies en grandeur, infinies en nombre; mais leur accordoit-il d'autres qualités que la figure & la position, c'est ce qu'on ignore, & par conséquent si ces atomes étoient ou non les mêmes que ceux de Démocrite.

Il ne nous reste d'Ichtias que le nom; aucun philosophe de la secte ne fut plus célebre que Stilpon.

Stilpon fut instruit par les premiers hommes de son temps. Il fut auditeur d'Euclide, & contemporain de Thrasimaque, de Diogene le Cinique, de Pasiclès le Thébain, de Dioclès & d'autres qui ont laissé une grande réputation après eux. Il ne se distingua pas moins par la réforme des penchans vicieux qu'il avoit reçus de la nature, que par ses talens. Il aima dans sa jeunesse les femmes & le vin. On l'accuse d'avoir eu du goût pour la courtisane Nicarete, femme aimable & instruite. Mais on sait que de son temps les courtisanes fréquentoient assez souvent les écoles des philosophes. Laïs assistoit aux leçons d'Aristipe, & Aspasie fait autant d'honneur à Socrate qu'aucun autre de ses disciples. Il eut une fille qui n'imita pas la sévérité des mœurs de son pere, & il disoit à ceux qui lui parloient de sa mauvaise conduite : « je ne suis pas » plus déshonoré par ses vices qu'elle n'est » honorée par mes vertus. » Quelle apparence qu'il eût osé s'exprimer ainsi, s'il eût donné à sa fille l'exemple de l'incontinence qu'on lui reprochoit ! Le refus qu'il fit des richesses que Ptolomée Soter lui offroit, après la prise de Mégare, montre qu'il fut au dessus de toutes les grandes tentations de la vie. « Je n'ai rien perdu, disoit-il à ceux qui lui demandoient l'état de ses biens, pour qu'ils lui fussent restitués, après le pillage de sa patrie, par Démétrius, fils d'Antigone; « il me reste mes con- » noissances & mon éloquence. » Le vainqueur fit épargner sa maison & se plut à l'entendre. Il avoit de la simplicité dans l'esprit, un beau naturel, une érudition très-étendue. Il jouissoit d'une si grande célébrité, que s'il lui arrivoit de paroître dans les rues d'Athenes, on sortoit des maisons pour le voir. Il fit un grand nombre de sectateurs à la philosophie qu'il avoit embrassée. Il dépeupla les autres écoles. Métrodore abandonna Théophraste pour l'entendre; Clitarque & Simmias, Aristote; & Peonius, Aristide. Il entraîna Phrasidenus le péripatéticien, Alcinus, Zénon, Cratès, & d'autres. Les dialogues qu'on lui attribue ne sont pas dignes d'un homme tel que lui. Il eut un fils appellé Dryson ou Brison qui cultiva aussi la philosophie, & qu'on compte parmi les maîtres de Pirrhon. Les subtilités de la secte éristique conduisent naturellement au scepticisme. Dans la recherche de la vérité, on part d'un fil qui se perd dans les ténebres, & qui ne manque guere d'y ramener, si on le suit sans discussion. Il est un point intermédiaire où il faut savoir s'arrêter; & il semble

que l'ignorance de ce point ait été le vice principal de l'école de Mégare & de la secte de Pirrhon.

Il nous reste peu de choses de la philosophie de Stilpon, & ce peu encore est-il fort au dessous des talens & de la réputation de ce philosophe.

Il prétendoit qu'il n'y a point d'universaux, & que ce mot, *homme*, par exemple, ne signifioit rien d'existant. Il ajoutoit qu'une chose ne pouvoit être le prédicat d'une autre, *&c.*

Le souverain bien selon lui, c'étoit de n'avoir l'ame troublée d'aucune passion.

On le soupçonnoit dans Athenes d'être peu religieux. Il fut traduit devant l'aréopage, & condamné à l'exil pour avoir répondu à quelqu'un qui lui parloit de Minerve, « qu'elle n'étoit point fille de » Jupiter, mais bien du statuaire Phidias. » Il dit une autre fois à Cratès qui l'interrogeoit sur les présens qu'on adresse aux dieux, & sur les honneurs qu'on leur rend: « étourdi, quand tu auras de ces questions » à me faire, que ce ne soit pas dans les rues ». On raconte encore de lui un entretien en songe avec Neptune, où le dieu ne pouvoit être traité aussi familiérement que par un homme libre de préjugés. Mais de ce que Stilpon faisoit assez peu de cas des dieux de son pays, s'en suit-il qu'il fût athée? Je ne le crois pas.

MÉGARIS, (*Géogr. anc.*) isle sur la côte d'Italie; Pline la place entre Naples & Pausilipe. On l'appelle aujourd'hui l'*isle de l'Œuf*, à cause de sa figure ovale: & la forteresse qui est dessus, se nomme le *château de l'Œuf*.

MÉGARISE, Golfe, (*Géogr.*) en Latin *Megarisenus sinus*, *Melanus*, ou *Cardianus sinus*; golfe qui fait une partie de l'Archipel, & qui s'étend le long de la côte de la Romanie, depuis la presqu'isle de ce nom, jusqu'à l'embouchure de la Marisa.

MÉGARSUS, *ou* MAGARSUS, (*Géogr. anc.*) nom, 1°. d'une ville de Cilicie, près du fleuve Pyrame; 2°. d'une riviere de Scythie, selon Strabon; 3°. d'un fleuve de l'Inde, selon Denis le Periégete. (*D. J.*)

MÉGELLE, s. f. (*Hist. mod.*) c'est l'assemblée des grands seigneurs à la cour de Perse, soit que le sophi les appelle pour des choses de cérémonie, soit qu'il ait besoin de leur conseil dans des affaires importantes & secretes. Les *mégelles* ont été de tous les temps impénétrables.

MÉGERE, (*Mythol.*) une des furies, la troisieme de ces déesses inexorables, dont l'unique occupation étoit de punir le crime, non-seulement dans les enfers, mais même dès cette vie, poursuivant sans relâche les scélérats par des remords qui ne leur donnoient aucun repos, & par des visions effrayantes, qui leur faisoient souvent perdre la raison. *Voyez* Furies.

Le nom de *Mégere*, dit Servius, marquoit son envie d'exécuter la vengeance céleste, puisqu'il vient de μεγαίρω, *invideo*, ou de μεγάλη ἔρις, *magna contentio*.

Au moment qu'il s'agissoit de faire mourir quelqu'un, c'étoit ordinairement de *Mégere* que les dieux se servoient, comme nous le voyons dans le douzieme livre de l'Enéide, lorsque Turnus doit perdre la vie; & dans Claudien, qui a employé la même furie à trancher les jours de Rufin. (*D. J.*)

Mégere, s. f. (*Commerce.*) mesure de grains dont on se sert à Castres en Languedoc. Quatre *mégeres* font l'émine, & deux émines le setier de cette ville; on divise la *mégere* en quatre boisseaux. *Voyez* Emine, Septier, Boisseau. *Dictionnaire de commerce.* (G)

MEGESVAR, *ou* MEDGIES, (*Géogr.*) & par les Allemands MIDWISW, ville de Transylvanie sur le Kokel, chef-lieu d'un comté de même nom; elle est renommée par ses excellens vins. *Long. 42, 55; lat 46, 50.* (*D. J.*)

MEGG, s. m. (*Milice des Turcs.*) arme de pointe en forme de broche (marquée *F*, *Pl. XVIII*), avec laquelle les Turcs poursuivent l'ennemi à cheval pour le percer à quelque distance. Le *megg* (*F. Pl. II*, *Art. milit. Milice des Turcs*) étoit fort en usage chez les Turcs de Hongrie, sur-tout pour aller en parti, & ils l'attachoient à la selle, sans oublier le sabre. Cette derniere arme est commune à l'infanterie & à la cavalerie; elle pend au côté avec un cordon de soie. L'on prend garde

sur-tout que les sabres recourbés ne puissent embarrasser qui que ce soit, & pour cela on met la pointe en bas. (*V.*)

MÉGIE, s. f. (*Art. méchan.*) art de préparer les peaux de moutons; nous l'avons décrit à l'*article* CHAMOISEUR. *Voyez cet article.*

MÉGILLAT, *ou* MEGILLOTS, s. m. (*Théol.*) terme Hébreu qui signifie *rouleau*: les Juifs donnent le nom de *Mégillots* à ces cinq livres, l'*Ecclésiaste*, *le Cantique des Cantiques*, les *Lamentations*, *Ruth* & *Esther*. C'est ce qu'ils nomment les *cinq mégillots*. *Voyez* ROULEAU.

MÉGISSERIE, s. f. (*Comm.*) négoce qui se fait des peaux de moutons, *&c.* passées en mégie.

On appelle aussi *mégisserie*, le métier des ouvriers qu'on appelle *mégissiers*; ce qui comprend encore le négoce des laines, que leurs statuts leur permettent de faire.

MÉGISSIER, s. m. (*Art. méchan.*) celui qui prépare les peaux de moutons, d'agneaux, de chevres, lorsqu'elles sont délicates & fines. *Voyez* GANT, PEAU, *&c.*

Ce sont aussi les *mégissiers* qui préparent les peaux dont on veut conserver le poil ou la laine, soit pour être employés à faire de grosses fourrures, ou pour d'autres usages. Ils apprêtent aussi quelques cuirs propres aux bourreliers, & font le négoce des laines.

Ce sont encore les *mégissiers* qui donnent les premieres préparations au parchemin & au vélin avant qu'ils passent entre les mains du parcheminier.

La communauté des *mégissiers* de la ville de Paris est assez considérable: ses anciens statuts sont de l'année 1407, & ont été depuis confirmés & augmentés par François I, en 1517, & encore par Henri IV, au mois de décembre 1594.

Suivant ces statuts, un maître ne peut avoir qu'un apprenti à la fois, & les aspirans ne peuvent être reçus maîtres qu'après six ans d'apprentissage, & après avoir fait un chef-d'œuvre, qui consiste à passer un cent de peaux de moutons en blanc.

Les fils de maîtres sont dispensés de faire l'apprentissage; mais on ne les dispense pas du chef-d'œuvre.

La communauté des maîtres *mégissiers* est régie par trois maîtres jurés; on en élit deux tous les ans dans une assemblée générale des maîtres, & le prévôt de Paris reçoit leur serment.

Les autres articles des statuts contiennent des réglemens au sujet du commerce des laines, que les *mégissiers* ont droit de faire. *Dictionn. de commerce.*

MÉGISTA, (*Géogr. anc.*) isle de la mer de Lycie, selon Pline & Ptolomée. Il en est aussi fait mention sur une médaille rapportée par Goltzius.

MEHAIGNE, (*Géogr.*) petite riviere des Pays-Bas: elle a sa source dans le comté de Namur, & se perd dans la Meuse.

MEHEDIE, (*Géogr.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Trémecen, à 15 lieues d'Alger, en tirant vers le midi. Elle fut bâtie anciennement par une colonie Romaine, comme on le voit par des restes d'antiquités & d'inscriptions qui se trouvent dans ses ruines. C'est maintenant une forteresse, où le dey d'Alger tient un gouverneur avec une garnison pour défendre le pays contre les Arabes (*D. J.*)

ME HERCULES, (*Hist. anc.*) jurement des hommes par Hercule: *me Hercules*, est la même chose que *ita me Hercules juvet*. Les femmes ne juroient point par Hercule; ce dieu ne leur étoit point propice; une femme lui avoit refusé un verre d'eau, lorsqu'il avoit soif; les artifices d'une femme lui coûterent la vie; c'étoit le dieu de la force, & les femmes sont foibles. On fit dans les premiers siecles de l'Eglise un crime aux chrétiens de jurer par *Hercule*.

MEHUN-SUR-LOIRE, (*Géogr.*) petite ville de France dans l'Orléanois, élection de Beaugency; on l'appelle en Latin *Magdunum*, *Maidunum*, *Medinum* & *Maudunum*; il y avoit anciennement un château qui donnoit son nom à la ville *Castrum Magdunense*, mais il fut détruit par les Vandales vers l'an 409. Cette ville a toujours éprouvé dans les guerres le sort d'Orléans, dont il est à quatre lieues. *Long.* 19, 17; *lat.* 47, 50.

Mais sa principale illustration lui vient d'avoir donné la naissance à Guillaume de Lorris qui vivoit sous saint Louis, & à Jean Clopinel ou Jean de Méhun, qui florissoit sous Philippe le Bel vers l'an 1300. Le pre-

mier commença le fameux roman de la Rose, ouvrage imité de l'art d'aimer d'Ovide, & 40 ans après, le second le continua. (*D. J.*)

Méhun-sur-Yevre ou Méun-sur-Yevre, (*Géogr.*) en Latin *Macedunum*, ancienne ville de France dans le Berry, dans une plaine fertile sur l'Yevre, à 4 lieues de Bourges, 42 S. O. de Paris. *Long. 19, 50; latit. 47, 8.*

Charles VII avoit fait bâtir dans cette ville un château, où il finit sa carriere, le 21 juillet 1461, âgé de 58 ans. Il s'y laissa mourir de faim, par la crainte que Louis XI ne l'empoisonnât: ce prince aimable ne fut malheureux que par son pere & par son fils. Il eut l'avantage de conquérir son royaume sur les Anglois, & de rentrer dans Paris, comme y entra depuis Henri IV. Tous deux ont été déclarés incapables de posséder la couronne, & tous deux ont pardonné; mais Henri IV gagna ses états par lui-même, au lieu que Charles VII ne fut, pour ainsi dire, que le témoin des merveilles de son regne: la fortune se plut à les produire en sa faveur, tandis qu'aux pieds de la belle Agnès il consumoit ses plus belles années en galanteries, en jeux & en fêtes. Un jour la Hire étant venu lui rendre compte d'une affaire très-importante après le fâcheux succès de la bataille de Verneuil, le roi, très-occupé d'une fête qu'il vouloit donner, lui en fit voir les apprêts, & lui demanda ce qu'il en pensoit: je pense, dit la Hire, qu'on ne sauroit perdre son royaume plus gaiement.

Ragneau (François) qui fleurissoit sur la fin du xvje. siecle, étoit né à *Méhun-sur-Yevre*. Il est auteur d'un grand commentaire sur la coutume de Berry, & d'autres ouvrages semblables estimés de nos jurisconsultes. (*D. J.*)

MEIBOMIUS, *conduits de Meibomius*, (*Anat.*) cet auteur a découvert de nouveaux vaisseaux qui prennent leur chemin vers les paupieres; ce qui lui a donné occasion d'écrire une lettre à l'Angelot sur cette découverte; on les appelle les *conduits de Meibomius*. *Voyez* Œil. Son ouvrage est intitulé: *Meibom. de fluxu humorum ad oculum*, Helmst. 1687.

MEIDUBRIGA, (*Géogr. anc.*) c'est la même ville que *Médobrega*, dont nous avons parlé ci-dessus. *Voyez-en l'article*. (*D. J.*)

MEIGLE, s. m. (*Econom. rust.*) outil de vigneron, composé d'un fer large du côté du manche, & se terminant en pointe. On s'en sert beaucoup à Chabli.

MEIMAC, (*Géogr.*) petite ville de France dans le Limousin, à 7 lieues de Tulles, entre la Vésere & la Dorgogne, avec une abbaye d'hommes, ordre de S. Benoît, fondée en 1080. *Long. 18, 50; lat. 45, 10.* (*D. J.*)

MEIN, s. m. (*Comm.*) poids des Indes, qu'on nomme autrement *man*. Le *mein* d'Agra, capitale des états du grand Mogol, dont Surate est la ville du plus grand commerce, est de soixante serres, qui font 57 livres ¼ de Paris. *Voyez* Man. *Dict. de commerce*. (*G*)

Mein, *le*, (*Géogr.*) en Latin *Mœnus*, grande riviere d'Allemagne. Il prend ses deux sources au marquisat de Culmbach sur les confins de la Bohême, dans les mêmes montagnes, d'ou sortent la Sala & l'Egra, qui vont se perdre dans l'Elbe, l'une au nord, l'autre à l'orient, & le Nab qui coulant vers le midi porte ses eaux au Danube.

Les deux sources du *Mein* sont distinguées par les surnoms de *weis*, blanc, & de *roth*, rouge. La plus septentrionale est le *Mein-blanc*, & la plus méridionale est le *Mein-rouge*; tous deux se joignent à Culmbach; le *Mein* arrose l'évêché de Bamberg; celui de Wurtzbourg baigne l'électorat de Mayence, passe à Aschaffenbourg, à Sclingstad, à Hanau, à Francfort, & va finalement se dégorger dans le Rhin à la porte de Mayence. Le *Mein* a été long-temps écrit *Moyn*. (*D. J.*)

MEINAU, (*Géogr.*) jolie petite isle d'Allemagne, dans le lac de Bodmer ou d'Uberlingen, en Souabe; elle produit du vin & du grain, & elle appartient, à titre de commanderie, à l'ordre teutonique, faisant partie du bailliage d'Alsace & de Bourgogne. (*D. G.*)

MEINUNGEN ou MEININGEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le cercle de Franconie, & dans le pays de Henneberg, sur la riviere de Werra: elle est en-

vironnée de montagnes, & renferme un château, une église paroissiale, une école Latine, une maison d'orphelins, une autre de correction, & une très-belle fabrique de basins. L'an 1681, elle devint le lieu de résidence des ducs de Saxe, surnommés de *Meinungen*, & elle présida ainsi à la portion de la contrée qui appartint à ces princes, & qui comprend huit bailliages. A raison de cette portion, il faut payer à l'empire 55 florins 16 creutzers ½, pour les mois Romains, & 64 rixdallers 39 creutzers, pour la chambre de Wetzlar. (*D. G.*)

MEISSEN, (*Géogr.*) en Latin *Misna*, *Misnia*, & *Misena*, considérable ville d'Allemagne dans l'électorat de Saxe, capitale du Margraviat de Misnie, auquel elle donne le nom; elle appartenoit autrefois à son évêque, qui étoit suffragant de Prague; mais les électeurs de Saxe ont sécularisé cet évêché. Ce fut en 928 que l'empereur Henri fit bâtir *Meissen*, & qu'il établit le marquisat de Misnie. Aujourd'hui *Meissen* est luthérienne. Elle reçoit son nom du ruisseau qu'on appelle la *Meisse*, qui y tombe dans l'Elbe sur lequel cette ville est située, à 3 milles S. E. de Dresde, 9 S. E. de Leipsick, 15 S. E. de Wittemberg, 80 N. O. de Vienne. *Long.* 31, 25; *lat.* 51, 13.

MEIX, s. m. (*Droit cout. Franç.*) ce vieux terme est particulier aux coutumes des deux Bourgognes & à celle de Nivernois, où le *meix* signifie non seulement la maison qu'habite le main mortable & l'homme de condition servile, mais encore les héritages qui sont sujets à main-morte & qui accompagnent la maison. Ainsi l'*art.* 4 *du tit. IX* de la coutume du duché de Bourgogne porte qu'un *meix* assis en lieu de main morte & entre *meix* main-mortable, est réputé de semblable condition que sont les autres *meix*, s'il n'y a titre & usances au contraire. (*D. J.*)

MEKKIEMES, (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent à une salle d'audience, où les causes se plaident & se décident. Il y a à Constantinople plus de vingt de ces *mekkiemes*.

MÉLA ou MELLA, (*Géogr. anc.*) dans Virgile, *liv. IV*, *v.* 277, riviere de la Gaule Transpadane, dont la source est au mont Brennus. Elle passe au couchant de Brescia, & à quelque distance de la ville, d'où vient que Catulle, *carmin. LXII*, *v.* 31, dit:

> Flavus *quam molli præcurrit flumine* Mela
>
> *Brixia, Veronæ mater amata meæ*

En effet, *Méla* tombe dans l'Oglio aux confins du Bressan, du Crémonese & du Mantouan. Cette riviere garde encore son nom & sa source au couchant du lac d'Idro aux confins du Trentin; elle se perd dans l'Oglio auprès & au dessus d'Ostiano. (*D. J.*)

MÉLA, (*Géogr.*) MILA par Marmol, & MILEUM dans Antonin, ancienne ville d'Afrique, au pays d'Alger. Elle est remarquable par deux conciles qui s'y sont tenus; le premier, en 402; le second, en 416: l'un & l'autre est nommé *concilium milevitanum*. Saint Optat a été évêque de cette ville; aussi est-il qualifié *milevitanus episcopus* à la tête de ses œuvres, dont M. Dupin a donné la meilleure édition en 1700, *in-fol.* Ce grand ennemi des Donatistes mourut vers l'an 380. (*D. J.*)

MELAMPYRUM, (*Botan.*) en François *bled de vache*, genre de plante à fleur en masque, monopétale, anomale, & divisée en deux levres; la levre supérieure est en forme de casque, & l'inférieure n'est pas découpée. Il sort du calice un pistil qui tient à la partie postérieure de la fleur comme un clou; ce pistil devient dans la suite un fruit ou une coque qui s'ouvre en deux parties; cette coque est divisée en deux loges par une cloison, & remplie de semences qui ressemblent à des grains de froment. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MÉLANAGOGUE, (*Thérapeutique.*) signifie dans la doctrine des anciens remedes qui purgent la mélancolie. *Voyez* MÉLANCOLIE, HUMEUR & PURGATIF. (*b*)

MELANCHLŒNES, LES, (*Géogr. anc.*) en Latin *Melanchlœni*, ancien peuple de la Sarmatie Asiatique, selon Pline, *l. V*, *c. ix*, qui les place dans les terres entre le Palus-Mœotide & le Volga. Hérodote dit:

« Tous les *Mélanchlœnes* portent des habits » noirs, & c'eſt de là que leur vient leur » nom ; ce ſont les ſeuls entre les Sar- » mates qui ſe nourriſſent de chair humai- » ne. » (*D. J.*)

MÉLANCOLIE, ſ. f. (*Economie animale.*) c'eſt la plus groſſiere, la moins active & la plus ſuſceptible d'acidité de toutes nos humeurs. *Voyez* HUMEUR.

La *mélancolie* étoit, ſelon les anciens, froide & ſeche ; elle formoit le tempérament froid & ſec. *Voyez* TEMPÉRAMENT.

MÉLANCOLIE, ſ. f. c'eſt le ſentiment habituel de notre imperfection. Elle eſt oppoſée à la gaieté qui naît du contentement de nous-mêmes : elle eſt le plus ſouvent l'effet de la foibleſſe de l'ame & des organes : elle l'eſt auſſi des idées d'une certaine perfection, qu'on ne trouve ni en ſoi, ni dans les autres, ni dans les objets de ſes plaiſirs, ni dans la nature : elle ſe plaît dans la méditation qui exerce aſſez les facultés de l'ame pour lui donner un ſentiment doux de ſon exiſtence, & qui en même temps la dérobe au trouble des paſſions, aux ſenſations vives qui la plongeroient dans l'épuiſement. La *mélancolie* n'eſt point l'ennemi de la volupté ; elle ſe prête aux illuſions de l'amour, & laiſſe ſavourer les plaiſirs délicats de l'ame & des ſens. L'amitié lui eſt néceſſaire, elle s'attache à ce qu'elle aime, comme le lierre à l'ormeau. Le Féti la repréſente comme une femme qui a de la jeuneſſe & de l'embonpoint ſans fraîcheur. Elle eſt entourée de livres épars, elle a ſur la table des globes renverſés & des inſtrumens de mathématiques jetés confuſément : un chien eſt attaché aux pieds de ſa table, elle médite profondément ſur une tête de mort qu'elle tient entre ſes mains. M. Vien l'a repréſentée ſous l'emblême d'une femme très-jeune, mais maigre & abattue : elle eſt aſſiſe dans un fauteuil, dont le dos eſt oppoſé au jour ; on voit quelques livres & des inſtrumens de muſique diſperſés dans ſa chambre ; des parfums brûlent à côté d'elle ; elle a ſa tête appuyée d'une main, de l'autre elle tient une fleur, à laquelle elle ne fait pas attention ; ſes yeux ſont fixés à terre, & ſon ame toute en elle même ne reçoit des objets qui l'environnent aucune impreſſion.

MÉLANCOLIE RELIGIEUSE, (*Théol.*) triſteſſe née de la fauſſe idée que la religion proſcrit les plaiſirs innocens, & qu'elle n'ordonne aux hommes pour les ſauver, que le jeûne, les larmes & la contrition du cœur.

Cette triſteſſe eſt tout enſemble une maladie du corps & de l'eſprit, qui procede du dérangement de la machine, de craintes chimériques & ſuperſtitieuſes, de ſcrupules mal-fondés & de fauſſes idées qu'on ſe fait de la religion.

Ceux qui ſont attaqués de cette cruelle maladie regardent la gaieté comme le partage des réprouvés, les plaiſirs innocens comme des outrages faits à la Divinité, & les douceurs de la vie les plus légitimes, comme une pompe mondaine, diamétralement oppoſée au ſalut éternel.

L'on voit néanmoins tant de perſonnes d'un mérite éminent, pénétrées de ces erreurs, qu'elles ſont dignes de la plus grande compaſſion, & du ſoin charitable que doivent prendre les gens également vertueux & éclairés, pour les guérir d'opinions contraires à la vérité, à la raiſon, à l'état de l'homme, à ſa nature, & au bonheur de ſon exiſtence.

La ſanté même qui nous eſt ſi chere, conſiſte à exécuter les fonctions pour leſquelles nous ſommes faits avec facilité, avec conſtance & avec plaiſir ; c'eſt détruire cette facilité, cette conſtance, cette alacrité, que d'exténuer ſon corps par une conduite qui le mine. La vertu ne doit pas être employée à extirper les affections, mais à les régler. La contemplation de l'Etre ſuprême & la pratique des devoirs dont nous ſommes capables, conduiſent ſi peu à bannir la joie de notre ame, qu'elles ſont des ſources intariſſables de contentement & de ſérénité. En un mot, ceux qui ſe forment de la religion une idée différente, reſſemblent aux eſpions que Moïſe envoya pour découvrir la terre promiſe, & qui par leurs faux rapports, découragerent le peuple d'y entrer. Ceux au contraire, qui nous font voir la joie & la tranquillité qui naiſſent de la vertu, reſſemblent aux eſpions qui rapporterent des fruits délicieux, pour engager le

le peuple à venir habiter le pays charmant qui les produisoit. (*D. J.*)

MÉLANCOLIE, s. f. (*médecine*) μελαγχολια est un nom composé de μελαινα *noire*, & χολη, *bile*, dont Hippocrate s'est servi pour désigner une maladie qu'il a crue produire par la bile noire dont le caractere générique & distinctif est un délire particulier, roulant sur un ou deux objets déterminément, sans fievre ni fureur, en quoi elle differe de la manie & de la frénésie. Ce délire est joint le plus souvent à une tristesse insurmontable, à une humeur sombre, à la misanthropie, à un penchant décidé pour la solitude; on peut en compter autant de sortes qu'il y a de personnes qui en sont attaquées; les uns s'imaginent être des rois, des seigneurs, des dieux; les autres croient être métamorphosés en bêtes, en loups, en chiens, en chats, en lapins: on appelle le délire de ceux-ci *lycanthropie, cynanthropie, gallantropie*, &c. *voyez* ces mots; & en conséquence de cette idée, ils imitent ces animaux & suivent leur genre de vie; ils courent dans les bois, se brûlent, se battent avec les animaux, *&c.* on a vu des mélancoliques qui s'abstenoient d'uriner dans la crainte d'inonder l'univers & de produire un nouveau déluge. Trallian raconte qu'une femme tenoit toujours le doigt levé dans la ferme persuasion qu'elle soutenoit le monde; quelques-uns ont cru n'avoir point de tête, d'autres avoir le corps ou les jambes de verre, d'argille, de cire, *&c.* il y en a beaucoup qui ressentant de la gêne dans quelque partie, s'imaginent y avoir des animaux vivans renfermés.

Il y a une espece de *mélancolie* que les Arabes ont appellée *kutabuk*, du nom d'un animal qui court toujours de côté & d'autre sur la surface de l'eau; ceux qui en sont attaqués sont sans cesse errans & vagabonds: le délire qui est diamétralement opposé à celui-là est extrêmement rare. Sennert dit lui-même ne l'avoir pas pu observer dans le cours de sa pratique. Un médecin de l'électeur de Saxe, nommé *Janus*, raconte qu'un pasteur tomba dans cette espece de *mélancolie*; il restoit dans l'état & la situation où il s'étoit mis jusqu'à ce que ses amis l'en tirassent; lorsqu'il étoit une fois assis, ils ne se seroit jamais relevé; il ne parloit pas, ne faisoit que soupirer, étoit triste, abattu, ne mangeoit que lorsqu'on lui mettoit le morceau dans la bouche, *&c.* on peut rapporter à la *mélancolie*, la nostralgie ou maladie du pays, le fanatisme & les prétendues possessions du démon. Les mélancoliques sont ordinairement tristes, pensifs, rêveurs, inquiets, constans dans l'étude & la méditation, patiens du froid & de la faim; ils ont le visage austere, le sourcil froncé, le teint basané, brun, le ventre constipé. Forestus fait mention d'un mélancolique qui resta trois mois sans aller du ventre, *lib. II, observ.* 43, & on lit dans les mémoires de Pétersbourg, *tom. I, pag.* 368, l'histoire d'une fille aussi mélancolique, qui n'alla pas à la selle de plusieurs mois. Ils se comportent & raisonnent sensément sur tous les objets qui ne sont pas relatifs au sujet de leur délire.

Les causes de la *mélancolie* sont à peu près les mêmes que celles de la manie; *voyez ce mot*: les chagrins, les peines d'esprit, les passions, & sur-tout l'amour & l'appétit vénérien non satisfait, sont le plus souvent suivis de délire mélancolique; les craintes vives & continuelles manquent rarement de la produire: les impressions, trop fortes que font certains prédicateurs trop outrés, les craintes excessives qu'ils donnent des peines dont notre religion menace les infracteurs de sa loi, font dans des esprits foibles des révolutions étonnantes. On a vu à l'hôpital de Montelimar plusieurs femmes attaquées de manie & de *mélancolie* à la suite d'une mission qu'il y avoit eu dans cette ville; elles étoient sans cesse frappées des peintures horribles qu'on leur avoit inconsidérément présentées; elles ne parloient que désespoir, vengeance, punition, *&c.* & une entr'autres ne vouloit absolument prendre aucun remede, s'imaginant qu'elle étoit en enfer, & que rien ne pouvoit éteindre le feu dont elle prétendoit être dévorée. Et ce ne fut qu'avec une extrême difficulté que l'on vint à bout de l'en retirer, & d'éteindre ces prétendues flammes. Les dérangemens qui arrivent dans le foie, la rate, la matrice, les voies hémorroïdales, donnent souvent lieu à la *mélancolie*. Le long usage d'alimens austeres, endurcis par

le ſel & la fumée, les débauches, le commerce immodéré avec les femmes, diſpoſe le corps à cette maladie, quelques poiſons lents produiſent auſſi cet effet; il y en a qui excitent auſſi-tôt le délire mélancolique: Plutarque (dans la vie d'Antoine) rapporte que les ſoldats d'Antoine paſſant par un déſert, furent obligés de manger d'une herbe qui les jeta tous dans un délire qui étoit tel, qu'ils ſe mirent tous à remuer, à tourner, à porter les pierres du champ; vous les euſſiez vus couchés par terre, occupés à défricher & tranſporter ces rochers, & peu de temps après mourir en vomiſſant de la bile; le vin fut, au rapport de cet auteur, le ſeul antidote ſalutaire.

Quelques médecins, très-mauvais philoſophes, ont ajouté à ces cauſes l'opération du démon; ils n'ont pas héſité à lui attribuer des *mélancolies* dont ils ignoroient la cauſe, ou qui leur ont paru avoir quelque choſe de ſurnaturel; ils ont fait comme ces auteurs tragiques, qui ne ſachant comment amener le dénouement de leur piece, ont recours à quelque divinité qu'ils font deſcendre à propos pour les terminer.

Les ouvertures des cadavres des perſonnes mortes de cette maladie, ne préſentent aucun vice ſenſible dans le cerveau auquel on puiſſe l'attribuer; tout le dérangement s'obſerve preſque toujours dans le bas-ventre, & ſur-tout dans les hypocondres, dans la région épigaſtrique; le foie, la rate, l'uterus paroiſſent principalement affectés, & ſemblent être le principe de tous les ſymptomes de la manie; parcourons, pour nous en convaincre, les différentes obſervations anatomiques qu'on a faites dans le cas préſent. 1°. Bartholin a trouvé la rate extrêmement petite & les capſules atrabilaires conſidérablement augmentées, *centur.* 1, *hiſt.* 38. Riviere a vu l'épiploon rempli de tumeurs ſquirreuſes, noirâtres, dans un chanoine de Montpellier, mélancolique, *lib. XIII*, *cap. ix.* Mercatus écrit que ſouvent les vaiſſeaux méſaraïques ſont variqueux, carcinomateux, engorgés, diſtendus par un ſang noirâtre. Wolfrigel a fait la même obſervation, *miſcellan. curioſ. ann.* 1670. Antoine de Pozzis raconte qu'on trouva dans le cadavre d'un prince mort mélancolique, le méſentere engorgé, parſemé de varices noirâtres, le pancréas obſtrué, la rate fort groſſe, le foie petit, noir & ſquirreux, les reins contenant plus de cent petits calculs, *&c. ibid. ann.* 4, *obſerv.* 29. Enfin, nous remarquerons en général, que très-ſouvent les cadavres des mélancoliques examinés, nous font voir un dérangement conſidérable dans le bas-ventre dans les uns les viſceres ont paru groſſis, monſtrueux, dans d'autres extrêmement petits, flétris ou manquant abſolument; dans ceux-ci, durs, ſquirreux; dans ceux-là, au contraire, ramollis, tombant en diſſolution: dans la plupart on les a vus de même que l'eſtomac, le cœur & le cerveau, inondés d'un ſang noirâtre ou d'une humeur noire, épaiſſe, gluante comme de la poix, que les anciens appelloient *atrabile* ou *mélancolie*; on peut conſulter à ce ſujet Bartholin, Dodonée, Lorichius, Hoechſtetter, Blazius, Hoffman, *&c.* Conſidérant toutes ces obſervations, & les cauſes les plus ordinaires de cette maladie, l'on ne ſeroit pas éloigné de croire que tous les ſymptomes qui la conſtituent ſont le plus ſouvent excités par quelque vice dans le bas-ventre, & ſur-tout dans la région épigaſtrique. Il y a tout lieu de préſumer que c'eſt là que réſide ordinairement la cauſe immédiate de la *mélancolie*, & que le cerveau n'eſt que ſympathiquement affecté; pour s'aſſurer qu'un dérangement dans ces parties peut exciter le délire mélancolique, il ne faut que faire attention aux loix les plus ſimples de l'économie animale, ſe rappeller que ces parties ſont parſemées d'une grande quantité de nerfs extrêmement ſenſibles, conſidérer que leur léſion jette le trouble & le déſordre dans toute la machine, & quelquefois eſt ſuivie d'une mort prochaine; que l'inflammation du diaphragme détermine un délire frénétique, connu ſous le nom de *parafrénéſie*; & enfin, il ne faut que ſavoir que l'empire & l'influence de la région épigaſtrique ſur tout le reſte du corps, principalement ſur la tête, eſt très-conſidérable; ce n'eſt pas ſans fondement que Van-Helmont y avoit placé un archée, qui de là gouvernoit tout le corps, les nerfs qui y ſont répandus lui ſervoient de rênes pour en diriger les actions.

Des faits que nous avons cités plus haut,

on pourroit aussi déduire que la bile noire ou atrabile que les anciens croyoient embarrassée dans les hypocondres, n'est pas aussi ridicule & imaginaire que la plupart des modernes l'ont pensé: outre ces observations, il est constant que des mélancoliques ont rendu par les sels & le vomissement des matieres noirâtres, épaisses comme de la poix, & que souvent ces évacuations ont été salutaires; on lit dans les mêlanges des curieux de la nature, *decad. 1, ann. 6, pag. lxxxxij*, une observation rapportée par Dolée, d'un homme qui fut guéri de la *mélancolie* par une sueur bleuâtre qui sortit en abondance de l'hypocondre droit. Schmid *ibid.* raconte aussi que dans la même maladie, un homme fut beaucoup soulagé d'une excrétion abondante d'urine noire; mais comment & par quel méchanisme, un pareil embarras dans le bas-ventre peut-il exciter ce délire, symptome principal de *mélancolie*? C'est ce que l'on ignore. Il nous suffit d'avoir le fait constaté, une recherche ultérieure est très-difficile, purement théorique & de nulle importance; il seroit ridicule de dire avec quelques auteurs, que les esprits animaux étant infectés de cette humeur noire, en sont troublés, perdent leur nitidité & leur transparence, & en conséquence l'ame ne voit plus les objets que confusément, comme dans un miroir terni ou à travers d'une eau bourbeuse.

Cette maladie est trop bien caractérisée par l'espece de délire qui lui est propre, pour qu'on puisse le méconnoître, on peut même la prévoir lorsqu'elle est prête à se décider; les symptomes qui la précedent sont à peu près les mêmes que nous avons rapportés à l'article MANIE, *voyez ce mot.* Si la tristesse & la crainte durent longtemps, c'est un signe de *mélancolie* prochaine, dit Hippocrate: le même auteur remarque, que si quelque partie est engourdie & que la langue devienne incontinente, cela annonce la *mélancolie; aphor. 23, lib. VI.* &c.

La *mélancolie* est rarement une maladie dangereuse, elle peut être incommode, désagréable, ou au contraire plaisante, suivant l'espece de délire; ceux qui se croient rois, empereurs, qui s'imaginent goûter quelque plaisir, ne peuvent qu'être fâchés de voir guérir leur maladie; c'est ainsi qu'un homme qui s'imaginoit que tous les vaisseaux qui arrivoient à un port lui appartenoient, fut très-fâché ayant rattrappé son bon sens, d'être désabusé d'une erreur aussi agréable. Tel étoit aussi le mélancolique dont Horace nous a transmis l'histoire, qui étant seul au théâtre, croyoit entendre chanter de beaux vers & voir jouer des tragédies superbes; il étoit fâché contre ceux qui lui avoient remis l'esprit dans son assiette naturelle, & qui le privoient par là de ce plaisir.

Post occidistis, amici,
Non servâstis, ait; cui sic extorta voluptas,
Et demptus per vim mentis gratissimus error.

Epist. 2, lib. II.

Il n'en est pas de même de ceux qui pensent être transformés en bêtes, qui ont des délires tristes, inquiets; celui, par exemple, qui s'abstenoit de pisser crainte d'inonder le monde, risquoit beaucoup pour sa santé & pour sa vie, en retenant un excrément dont le séjour dans la vessie ou la suppression peut occasioner des maladies très-fâcheuses. Le délire, dit Hippocrate, qui roule sur les choses nécessaires, est très-mauvais en général: il est à craindre que les vices du bas-ventre n'empirent, que la bile noire ne se forme & n'engorge ces vaisseaux & même se mêle avec le sang, l'épilepsie succédant aussi quelquefois à la *mélancolie*. Les transports ou métastases des maladies mélancoliques, dit Hippocrate, sont dangereuses au printemps & à l'automne; elles sont suivies de même, de convulsion, de mortification ou d'aveuglement, *aphor. 56, lib. II:* il y a beaucoup à espérer que la *mélancolie* sera dissipée si le flux hémorroïdal, les varices surviennent; les déjections noires, la galle, les différentes éruptions cutanées, l'éléphantiasis sont aussi, suivant Hippocrate, d'un très heureux augure.

Il faut dans la curation de la *mélancolie*, pour que le succès en soit plus assuré, commencer par guérir l'esprit & ensuite attaquer les vices du corps, lorsqu'on les connoît; pour cela il faut qu'un médecin

prudent ſache s'attirer la confiance du malade, qu'il entre dans ſon idée, qu'il s'accommode à ſon délire, qu'il paroiſſe perſuadé que les choſes ſont telles que le mélancolique les imagine, & qu'il lui promette enſuite une guériſon radicale, & pour l'opérer, il eſt ſouvent obligé d'en venir à des remedes ſinguliers; ainſi lorſqu'un malade croira avoir renfermé quelque animal vivant dans le corps, il faut faire ſemblant de l'en retirer; ſi c'eſt dans le ventre, on peut, par un purgatif qui ſecoue un peu vivement, produire cet effet, en jetant adroitement cet animal dans le baſſin, ſans que le malade s'en apperçoive; c'eſt ainſi que certains charlatans, par des tours de ſoupleſſe ſemblables, abuſent de la crédulité du peuple, & paſſent pour habiles à faire ſortir des viperes ou autres animaux du corps. Si le mélancolique croit l'animal dans ſa tête, il ne faut pas balancer à faire une inciſion ſur les tégumens, le malade comptera pour rien les douleurs les plus vives, pourvu qu'on lui montre l'animal dont la préſence l'incommodoit ſi fort; cette inciſion a cet autre avantage, que ſouvent elle fait ceſſer les douleurs de tête qui en impoſoient au malade pour un animal, & ſert de cautere toujours très-avantageux.

On voit, dans les différens recueils d'obſervations, des guériſons auſſi ſingulieres. Un peintre, au rapport de Tulpius, croyoit avoir tous les os du corps ramollis comme de la cire, il n'oſoit en conſéquence faire un ſeul pas; ce médecin lui parut pleinement perſuadé de la vérité de ſon accident; il lui promit des remedes infaillibles, mais lui défendit de marcher pendant ſix jours, après leſquels il lui donnoit la permiſſion de le faire. Le mélancolique penſant qu'il falloit tout ce temps aux remedes pour agir & pour lui fortifier & endurcir les os, obéit exactement, après quoi il ſe promena ſans crainte & avec facilité.

Il fallut uſer d'une ruſe pour engager celui dont nous avons parlé plus haut à piſſer: on vint tout effarouché lui dire que toute la ville étoit en feu, qu'on n'avoit plus eſpérance qu'en lui pour empêcher la ville d'être réduite en cendres; il fut ému de cette raiſon & urina, croyant fortement par là d'arrêter l'incendie. Il eſt auſſi quelquefois à propos de contrarier ouvertement leurs ſentimens, d'exciter en eux des paſſions qui leur faſſent oublier le ſujet de leur délire: c'eſt au médecin ingénieux & inſtruit à bien ſaiſir les occaſions. Un homme croyoit avoir des jambes de verre; & de peur de les caſſer, il ne faiſoit aucun mouvement: il ſouffroit avec peine qu'on l'approchât; une ſervante aviſée lui jeta exprès contre les jambes du bois: le mélancolique ſe met dans une colere violente, au point qu'il ſe leve & court après la ſervante pour la frapper. Lorſqu'il fut revenu à lui, il fut tout ſurpris de pouvoir ſe ſoutenir ſur ſes jambes, & de ſe trouver guéri. Trallian raconte qu'un médecin diſſipa le délire mélancolique d'un homme qui s'imaginoit n'avoir point de tête, en lui mettant deſſus une balle de plomb dont le poids douloureux lui fit appercevoir qu'il en avoit une. On doit avoir vis-à-vis des mélancoliques l'attention de ne rien dire qui ſoit relatif au ſujet de leur délire: par ce moyen ils l'oublient ſouvent eux-mêmes; ils raiſonnent alors, & agiſſent très-ſenſément ſur tout le reſte; mais dès qu'on vient à toucher à cette corde, ils donnent de nouveaux ſignes de folie. On doit auſſi écarter de leur vue les objets qui peuvent les réveiller. Un de ces mélancoliques qui s'étoit figuré qu'il étoit lapin, raiſonnoit cependant en homme très-ſenſé dans un cercle; lorſque malheureuſement un chien entroit dans la chambre, alors il ſe mettoit à fuir & alloit ſe cacher promptement ſous un lit pour éviter les pourſuites du chien. On peut dans ce cas-là occuper l'eſprit de ces perſonnes ailleurs, l'amuſer, le diſtraire par des bals, des ſpectacles, & ſur-tout par la muſique, dont les effets ſont merveilleux.

Pour ce qui regarde le corps, les ſecours dont l'efficacité eſt la mieux conſtatée, ſont ceux qu'on tire de la diete; ils ſont préférables à ceux que la pharmacie nous offre, & encore plus à ceux qui viennent de la chirurgie. Je prends ici le mot *diete* dans toute ſon étendue, pour l'uſage des ſix choſes non naturelles; & on doit interdire aux mélancoliques des viandes endurcies par le ſel & la fumée, les liqueurs ardentes, mais non pas le vin, qui eſt un des grands anti-mélancoliques, qui fortifie & réjouit l'eſtomac;

les viandes les plus légeres, les plus faciles à digérer, font les plus convenables; les fruits d'été bien mûrs font très-salutaires. On doit beaucoup attendre dans cette maladie du changement d'air, du retour du printemps, des voyages, de l'équitation, des frictions sur le bas-ventre, des exercices vénériens, sur-tout quand leur privation a occasioné la maladie, & encore plus de la jouissance d'un objet aimé, *&c.*; la maladie du pays exige le retour dans la patrie; il est dangereux de différer trop tard ce remede spécifique: on est quelquefois obligé d'en venir, malgré ces secours, à quelques remedes; on doit bien se garder d'aller recourir à ces bizarres compositions qui portent ces noms fastueux d'*exhilarans*, *anti-mélancoliques*, &c., ces remedes semblent n'être faits que pour en imposer, *ad fucum & pompam*, comme on dit. Les seuls remedes vraiment indiqués, sont ceux qui peuvent procurer le flux hémorrhoïdal ou le rappeller, les apéritifs salins, le nitre, le sel de Glauber, le sel de seignette, le tartre vitriolé, *&c.*, les martiaux, les fondans aloétiques, hémorrhoïdaux, hépatiques, les savonneux sur-tout: ces médicamens variés suivant les indications, les circonstances, les cas, & prudemment administrés, sont très-efficaces dans cette maladie, & la guérissent radicalement. Il est quelquefois aussi à propos de purger; il faut, suivant l'avis d'Hippocrate, *aphor. 9, liv. IV*, insister davantage sur les purgatifs cathartiques, même un peu forts, & parmi ceux-là il faut choisir ceux que les observateurs anciens ont regardés comme spécialement affectés à la bile noire, & qui sont connus sous le nom de *mélanagogues*; tels sont, parmi les doux ou médiocres, les mirobolans Indiens, le polypode, l'épithime, le séné; parmi les forts, on compte la pierre d'Arménie, lazuli, la coloquinte, l'hellébore noir, *&c.*

MÉLANDRIN, (*Hist. nat.*) poisson de mer. On le confond souvent avec le sargo auquel il ressemble beaucoup par la forme du corps & par la position & le nombre des nageoires. Le corps est presqu'entierement noir, & le tour de la tête a une couleur violette; & les dents sont petites & aigües. Ce poisson differe du sargo en ce qu'il n'a pas la queue fourchue; sa chair est ferme & assez nourrissante. Rondelet, *Hist. des poissons, I. part. liv. V, chap. vij.* *Voyez* SARGO, *poisson.*

MELANGE, s. m. (*Gram.*) il se dit de l'aggrégation de plusieurs choses diverses. Le vin de cabaret est un *mélange* pernicieux à la santé. La société est un *mélange* de sots & de gens d'esprit. On donne le titre de *mélanges*, à un recueil d'ouvrages composé sur des sujets divers. Le *mélange* des animaux produit des monstres & des mulets. On ne s'est pas assez occupé du *mélange* des especes.

MÉLANGE, (*Pharm.*) c'est une opération de pharmacie, soit chymique, soit galénique, qui consiste à unir ensemble plusieurs simples, soit solides, soit liquides, ou plusieurs drogues par elles-mêmes composées; comme lorsqu'on fait un opiat avec la thériaque, la confection hyacinthe & le catholicon double. Ce *mélange* doit être raisonné; car il faut joindre des remedes qui soient analogues, & dont l'union fasse un effet plus énergique; c'est ainsi que les sels joints au séné tirent mieux sa teinture, & que les alkalis joints aux graisses aident à diviser les corps gras & à les rendre miscibles à l'eau & plus efficaces, soit pour l'intérieur, soit pour l'extérieur.

Le *mélange* est faux & nuisible, lorsqu'on emploie des médicamens qui n'ont nulle analogie, ou qui se détruisent. On peut reprocher ce défaut à plusieurs compositions galéniques, quoique fastueuses & faites avec beaucoup d'appareil; on a même fait ce jugement il y a long-temps de la thériaque d'Andromachus.

Les poudres diamargariti froides & chaudes, les especes diambra & autres, sont des preuves plus que suffisantes de ce que nous avançons. On peut dire que dans ces *mélanges* on souffle tout à la fois le chaud & le froid. *Voyez* PHARMACIE *à l'article* PRÉPARATION.

MÉLANGE, *terme de chapellerie*, qui se dit de la quantité de chaque matiere qui entre dans la composition d'un chapeau, & que l'on mêle ensemble; par exemple, du poil de lapin avec du castor, de la laine de mouton avec celle des agneaux, *&c.* *Voyez* CHAPEAU.

MÉLANGE, se dit *en Peinture*, des teintes

qu'on fait en mêlant les couleurs sur la palette avec un couteau, & sur la toile avec le pinceau ; c'est-à-dire, en les fondant ensemble. On ne dit point, des couleurs bien *mélangées*, mais des couleurs bien fondues.

MÉLANGE, en terme *de Potier*, est proprement l'action de mêler la terre avec du sable, du ciment, ou du mâche-fer. Le fournaliste fait toujours son *mélange* avec du mâche-fer. *Voyez* FOURNALISTES.

MÉLANGE, s. m. (*Musique des anciens.*) une des parties de l'ancienne mélopée, appellée *agogé* par les Grecs, laquelle consiste à savoir entrelacer & mêler à propos les modes & les genres. *Voyez* MÉLOPÉE. (*S*)

MELANI MONTES, (*Géogr. anc.*) en Grec μέλανα ὄρη, chaîne de montagnes que Ptolomée place dans l'Arabie pétrée: ce sont les mêmes montagnes que l'écriture-sainte nomme *Oreb* & *Sinaï*.

MÉLANIDE, adj. f. (*Mythol.*) surnom qu'on a donné quelquefois à Vénus, & qu'on a formé du Grec μέλας, ténebres, parce que cette déesse aime le silence de la nuit, dans la recherche de ses plaisirs.

MELANIPPIUM FLUMEN, (*Géogr. anc.*) riviere d'Asie dans la Pamphylie ; elle étoit consacrée à Minerve, au rapport de Quintus-Calaber, *liv. III.*

MÉLANO-SYRIENS, LES, *Melano-Syri*, (*Géogr. anc.*) c'est-à-dire, *Syriens-noirs*. On appelloit de ce nom les habitans de la véritable Syrie, au delà du mont Taurus, pour les distinguer des *Leuco-Syriens*, c'est-à-dire, *Syriens-blancs*, qui habitoient dans la Cappadoce, vers le Pont-Euxin. (*D. J.*)

MÉLANTERIE, s. f. (*Hist. nat. Minéral.*) nom donné par quelques auteurs anciens à une substance minérale, sur laquelle les sentimens des naturalistes ont été très-partagés. Il y a tout lieu de croire que ce qu'ils ont voulu désigner par là n'est autre chose qu'une espece de terre ou de pierre de couleur noire, chargée d'un vitriol qui s'est formé par la décomposition des pyrites. C'est ce que M. Henckel a fait voir dans sa *pyritologie* ; ainsi la *mélanterie* peut être définie *une pierre noire chargée de vitriol.* (—)

MELANTHII, (*Géogr. anc.*) écueil de la mer Icarienne, auprès de Samos. Strabon en parle, *liv. XIV*, *pag. 636*. Le nom moderne est *Furni*, selon Niger, & *Fornelli*, selon d'autres. (*D. J.*)

MÉLAS, (*Médec.*) tache de la peau, superficielle, noirâtre, de couleur de terre d'ombre. Cette tache est exempte de douleur & d'excoriation, & la couleur de la peau n'y est altérée qu'à sa surface. Elle paroît peu différer des taches livides de quelques scorbutiques. *Voyez* LENTILLES. (*Y*)

MÉLAS, (*Géogr. anc.*) ce mot est Grec, & signifie *noir* ; & parce que les fleuves dont le cours est lent, ou dont le fond est obscur, paroissent avoir les eaux noires, les anciens ont appellé bien des rivieres du nom de *Mélas*. Il y en avoit une en Arcadie, une en Achaïe, une en Boétie, une en Migdonie, une en Macédoine, une en Pamphylie, une en Thessalie, & une en Thrace, dont le nom moderne est *Sulduth* ; enfin, une en Cappadoce ; on l'appelle aujourd'hui *Carason*.

MÉLAS, *Sinus*, (*Géogr. anc.*) golfe de Thrace, à l'embouchure de la riviere de même nom. L'isle de Samo-Thrace étoit à l'entrée ; la ville de Cardia étoit au fond du golfe. Cette ville de *Cardia* s'appelle aujourd'hui *Mégarisse*, & donne son nom au golfe. L'isle de Samandrachi est la Samo-Thrace des anciens. (*D. J.*)

MELASSE, s. f. (*Mat. méd.*) c'est cette matiere graisseuse & huileuse, mais fluide, qui reste du sucre après le raffinage, & à laquelle on n'a pu donner, en la faisant brûler, une consistance plus solide que celle du sirop ; on l'appelle aussi pour cela *sirop de sucre*.

Cette *mélasse* est à proprement parler l'eau-mere du sucre, ou la fécule du sucre qu'on n'a pu faire crystalliser, ni mettre en forme de pain.

Quelques-uns font de cette eau-mere une eau-de-vie qui est fort mal-saine.

Il s'est trouvé des empiriques qui ont fait usage de ce prétendu sirop pour différentes maladies, qu'ils donnoient sous un nom emprunté ; ce qui a mis ce remede en vogue pendant quelque temps.

Les gens de la campagne des environs des villes où se fait le raffinage du sucre, usent

beaucoup de cette sorte de sirop ; ils en mangent ; ils en mettent dans l'eau ; ils en font une espece de vin, & s'en servent au lieu de sucre ; quelques épiciers en frelatent leur eau-de-vie. *Voyez* SUCRE.

MELAZZO *ou* MELASSO, (*Géogr.*) ancienne ville de la Turquie Asiatique, dans la Natolie. C'est l'ancienne *Mylasa* où l'on voyoit encore dans le dernier siecle de beaux monumens d'antiquité, entr'autres un petit temple de Jupiter, un grand temple dédié à Auguste, & la belle colonne érigée en l'honneur de Ménander, fils d'Euthydeme, une de ses plus célebres citoyens. *Long.* 45, 30 ; *lat.* 37, 23.

MELCA, μέλκα, (*Pharm.*) ce terme est Latin, selon Galien, & signifie une sorte louable d'aliment rafraîchissant, humectant, & en usage chez les Romains. C'est une espece d'oxygala, ou de lait reposé & mêlé avec du vinaigre bouillant. *Gorræus.*

MELCARTHUS, (*Mythol.*) dieu des Tyriens, en l'honneur duquel les habitans de Tyr célébroient tous les quatre ans avec une grande pompe les jeux quinquennaux ; *voyez* QUINQUENNAUX.

Melcarthus est composé de deux mots Phéniciens, *mélec* & *kartha*, dont le premier signifie *roi* & le second *ville*, c'est-à-dire, le roi, le seigneur de la ville. Les Grecs trouvant quelque conformité entre le culte de ce dieu à Tyr, & celui qu'on rendoit dans la Grece à Hercule, s'imaginerent que c'étoit la même divinité ; & en conséquence ils appellerent le dieu de Tyr, l'*Hercule* de Tyr : c'est ainsi qu'il est nommé par erreur dans les Macchabées d'après l'usage des Grecs.

Il y a beaucoup d'apparence que *Melcarthus* est le *Baal* de l'écriture, dont Jézabel apporta le culte de Tyr chez les Israélites ; car comme *mélec-cartha* en Phénicien, signifie le *roi* de la ville, pareillement *baal-cartha* dans la même langue, veut dire le *seigneur* de la ville ; & comme dans l'écriture *baal* tout seul signifie le *dieu* de Tyr, *mélec* se trouve aussi signifier seul le même *dieu*. Hésychius dit Μάλικα, τὸν Ἡρακλέα Ἀμαθούσιοι ; *Malic*, nom d'Hercule chez les Amathusiens : or, les Amathusiens étoient une colonie des Tyriens en Chypre. *Voyez*, si vous voulez de plus grands détails, Sanchoniaton *apud Euseb. de præpar. evang. I* ; Bocharti Phaleg., *part.* 2, *lib. I*, *c. xxxiv*, & *lib. II*, *c. ij*, Selden, *de diis Syriis* ; & Fulleri, *miscellan. III*, *xvij*. (*D. J.*)

MELCHISEDECH, *roi de justice*, (*Hist. sacr.*) roi de Salem, & prêtre du Très-Haut, vint à la rencontre d'Abraham, victorieux de Chodorlahomor, jusque dans la vallée de Savé ; il le bénit, & selon l'explication des peres, il offrit pour lui le pain & le vin du sacrifice au Seigneur. *Gen. xiv*, 18, 19. Abraham voulant reconnoître en lui la qualité de prêtre du Seigneur, lui offrit la dîme de tout ce qu'il avoit pris sur l'ennemi. Il n'est plus parlé dans la suite de *Melchisédech* ; & l'écriture ne nous apprend rien, ni de son pere, ni de sa généalogie, ni de sa naissance, ni de sa mort. (*Ep. aux Hébreux VII.* (+)

MELCHISEDECIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) anciens sectaires, qui furent ainsi appellés parce qu'ils élevoient Melchisédech au dessus de toutes les créatures, & même au dessus de Jesus-Christ.

L'auteur de cette secte étoit un certain Théodote, banquier, disciple d'un autre Théodote, corroyeur, en sorte que les *Melchisédéciens* ajouterent seulement à l'hérésie des Théodotiens ce qui regardoit en particulier Melchisédech qui étoit, selon eux, la grande & excellente vertu. *Dict. de Trévoux.*

Cette hérésie fut renouvellée en Egypte, sur la fin du troisieme siecle, par un nommé *Hierax*, qui soutenoit que Melchisédech étoit le Saint-Esprit, abusant pour cet effet de quelques passages de l'épître aux Hébreux.

On connoît une autre sorte de *Melchisédéciens* plus nouveaux qui paroissent être une branche des Manichéens. Ils ont pour Melchisédech une extrême vénération. Ils ne reçoivent point la circoncision, & n'observent point le sabbat. Ils ne sont proprement ni juifs, ni païens, ni chrétiens, & demeurent principalement vers la Phrygie. On leur a donné le nom d'*Atingani*, comme qui diroit gens qui n'osent toucher les autres de peur de se souiller. Si vous leur présentez quelque chose, ils ne le recevront pas de votre main ; mais si vous le mettez à terre, ils le prendront ; & tout de même

ils ne vous préſenteront rien avec la main, mais ils le mettront à terre, afin que vous le preniez. Cedren. Zonar. Scalig. *ad Euſeb.*, *pag.* 241.

Enfin, on peut mettre au nombre des *Melchiſédéciens* ceux qui ont ſoutenu que Melchiſédech étoit le fils de Dieu, qui avoit apparu ſous une forme humaine à Abraham : ſentiment qui a eu de temps en temps des défenſeurs, & entr'autres Pierre Cunæus dans ſon livre *de la république des Hébreux*. Il a été réfuté par Chriſtophe Schlegel, & par pluſieurs autres auteurs qui ont prouvé que Melchiſédech n'étoit qu'un pur homme, par les textes mêmes qui paroiſſent les plus favorables à l'opinion contraire. C'eſt ce qu'on peut voir au long dans *la diſſertation* du pere Calmet *ſur Melchiſédech.*

MELCHITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) c'eſt le nom qu'on donne aux ſectaires du Levant, qui ne parlent point la langue Grecque, & qui ne different preſque en rien des Grecs, tant pour la croyance que pour les cérémonies.

Ce mot eſt la même choſe dans la langue Syriaque que *royaliſtes*. Autrefois ce nom fut donné aux catholiques par les hérétiques, qui ne voulurent point ſe ſoumettre aux déciſions du concile de Chalcédoine, pour marquer par là qu'ils étoient de la religion de l'empereur.

On nomme cependant aujourd'hui *Melchites*, parmi les Syriens, les Cophtes ou Egyptiens, & les autres nations du Levant, ceux qui, n'étant point de véritables Grecs, ſuivent néanmoins leurs opinions. C'eſt pourquoi Gabriel Sionite, dans ſon traité de la religion & des mœurs des Orientaux, leur donne indifféremment le nom de Grecs & de *Melchites*. *Voyez* Grec.

Il obſerve encore qu'ils ſont répandus dans tout le Levant, qu'ils nient le purgatoire, qu'ils ſont ennemis du pape, & qu'il n'y en a point dans tout l'Orient qui ſe ſoient ſi fort déclarés contre ſa primauté; mais ils n'ont point là deſſus, ni ſur les articles de leur croyance, d'autres ſentimens que ceux des Grecs ſchiſmatiques.

Ils ont traduit en langue Arabe l'eucologe des Grecs, & pluſieurs autres livres de l'office eccléſiaſtique. Ils ont auſſi dans la même langue les canons des conciles, & en ont même ajouté de nouveaux au concile de Nicée, qu'on nomme ordinairement les *canons Arabes*, que pluſieurs ſavans traitent de ſuppoſés. Ces mêmes canons Arabes ſont auſſi à l'uſage des Jacobites & des Maronites. *Voyez* Canons. *Dict. de Trévoux.*

MELECHER, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) idole que les juifs adorent. *Melecher* fut, ſelon les uns, le ſoleil; la lune, ſelon d'autres. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les femmes lui offroient un gâteau ſigné d'une étoile, & que les Grecs faiſoient à la lune l'offrande d'un pain ſur lequel la figure de cette planete étoit imprimée.

MELEK, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne dans la baſſe Autriche, ſur le Danube. Elle eſt ancienne, & a pluſieurs choſes qui la rendent remarquable.

Cluvier veut qu'on l'ait d'abord appellée *Nomaleck*, d'où le nom moderne s'eſt formé par une abréviation aſſez ordinaire chez toutes les nations. Quoi qu'il en ſoit, elle appartient préſentement à la fameuſe abbaye des bénédictins, qui commande la ville & les campagnes des environs ; je dis qui commande, parce qu'elle eſt bien fortifiée, & qu'elle a ſu ſe défendre en 1619 des attaques de l'armée des états d'Autriche ligués contre elle, avec la Bohême. Cette abbaye ne releve que du ſaint ſiege ; & quoique l'abbé qui en eſt ſeigneur aujourd'hui n'ait plus ni les richeſſes, ni la puiſſance dont jouiſſoient ſes prédéceſſeurs avant les guerres de religion, il conſerve encore la préſéance dans toutes les dietes du pays.

Lazius prétend que les bénédictins ont été établis généreuſement à *Melek* par Léopold II & Albert III qui leur céderent le château où ils réſidoient eux-mêmes.

C'eſt dans leur égliſe, la plus riche de l'Autriche, qu'eſt le tombeau de Colmann, prince du ſang des rois d'Ecoſſe, qui, paſſant en équipage de pélerin pour ſe rendre à Jéruſalem, fut arrêté par le gouverneur du pays, & pendu comme eſpion en 1014.

Melek eſt bâtie au bas d'une colline, à 12 milles d'Allemagne de Vienne. *Long.* 33, 25; *lat.* 48, 15. (*D. J.*)

MELDELA, la, (*Géogr.*) en Latin moderne, *Meldula*, petite place d'Italie, dans

dans la Romagne. Elle appartient à son propre prince, qui est de la maison Pamphili, & est à 3 lieues S. de Forli, 41 de Ravenne. *Long.* 29, 45; *lat.* 44, 23. (*D. J.*)

MELDI, (*Géogr. ancienne.*) peuples du diocese de Meaux : la cité de Meaux est très-ancienne : M. de Longuerue dit que Pline est le premier auteur qui en ait parlé : mais Strabon qui écrivoit sous Auguste, en fait mention en son *IVe livre*. Pline donne aux *Meldi* le nom de *liberi*; c'est-à-dire, qu'ils étoient au nombre de ces peuples qui, ayant causé moins de peine aux Romains, lors de la conquête des Gaules, avoient en récompense conservé leur liberté, & étoient gouvernés suivant leurs loix, & par leurs propres magistrats. Ptolomée donne le nom de *Latinum* à la capitale de ce peuple. Le pays de Brie dont Meaux est aussi la capitale, étoit autrefois une vaste forêt nommée *Briegius saltus*, qui pouvoit fournir des bois propres à la construction des navires. Aujourd'hui même c'est par la Marne que descendent les bois dont on construit à Rouen les grands bateaux, qui ont quelquefois 30 toises de long, & les bois pour la marine au Havre. C'est à Saint-Dizier sur la Marne qu'on met ces bois en brêles, qui descendent jusqu'à Charenton, & de là par la Seine jusqu'à son embouchure au Havre. On peut donc croire que les bâtimens fabriqués à Meaux, *in Meldis*, pour le transport des troupes de César au *portus Icius*, étoient portés jusqu'à Harfleur, que M. l'abbé Belley croit être le *Caracotinum præsidium*, la forteresse des Romains, ou plutôt leur port sur la Lezarde dans le vallon, le *præsidium* étant sur le coteau au château de Crétin, à mille toises de Harfleur. C'est de ce port, selon M. Bonamy, que les 40 navires de César, construits à Meaux, partirent pour se rendre au port *Itius*, qu'il dit être *Wissand*, & qui furent repoussés par un vent contraire (*Bel. Gal. l. V.*). M. d'Anville prétend que ces vaisseaux avoient été construits sur la Somme, l'Authie & la Canche, & place les *Meldi* au nord de Wissand, dans un canton voisin de Bruges, appellé *Meld-felt*, ou vulgairement *Maldeghem-velt*, qui signifie *Meldicus campus*. M. Bonamy déclare qu'il n'a trouvé ces *Meldi* de Flandre dans aucun auteur ancien ni moderne, & pense que les *Meldi* de César sont les habitans de Meaux, très-ancienne ville sur la Marne, qu'il ne faut point dépayser, ni chercher dans un canton de Flandre voisin de Bruges : onze des manuscrits de César à la bibliotheque du roi, & les plus anciens portent *in Meldis*; deux seulement du xve. siecle ont *in Belgis*: dans tous les manuscrits d'Angleterre, comme on le voit dans les éditions de Davitz, on lit *Meldis*. *Voy. Hist. de l'Acad. des belles-lettres, tome XV, édit. in-12, 1773, p.* 291. (*C*)

MELDORP, (*Géogr.*) ancienne ville d'Allemagne, au duché de Holstein, dans la Dithmarse, proche la Milde & la mer, à 5 milles S. de Tonningen, 3 S. O. de Lunden, 12 N. O. de Hambourg. *Long.* 54, 10; *lat.* 42, 32, selon les géographes du pays. (*D. J.*)

MÉLÉCÉ, (*Géogr.*) *ou* MÉLÉCEY en Bourgogne près de Châlons sur Saône, c'est un village, mais j'en parle à cause de sa grande ancienneté : il se nommoit *ager Miliacensis* dans le septieme siecle. Cusset, dans son histoire de Châlons, donne la description d'un temple des anciens Gaulois, qui subsistoit encore de son temps en ce lieu. Dom Jacques Martin a observé que la figure de cet édifice tenoit le milieu entre le rond & le carré. (*D. J.*)

MÉLÉDA, (*Géogr.*) en Latin *Melita*, par les Esclavons *Mlit*; isle de Dalmatie, dans le golfe de Venise. Elle appartient à la république de Raguse, a 10 lieues de long, abonde en poisson, vin, orangers & citronniers. Il y a une fameuse abbaye de Bénédictins. C'est dans cette isle que saint Paul fut mordu d'une vipere, selon l'opinion de quelques critiques; & d'autres en plus grand nombre prétendent que c'étoit à Malte. *Long.* 35d. 28′, 38″; *lat.* 42d. 41′, 46″. (*D. J.*)

MÉLER, v. act. (*Gramm.*) c'est faire un mêlange, *voyez l'article* MELANGE. *Méler au jeu*, c'est battre les cartes, afin qu'elles ne se retrouvent pas dans l'ordre où elles étoient. *Méler du vin*, c'est le frelater. *Méler une serrure*, c'est en embarrasser les ressorts : *se méler*, se dit aussi de certains fruits, lorsque la maturité les colore; il ne

faut pas *se mêler* ordinairement d'une affaire étrangere, on s'expose à faire dire de soi, *de quoi se mêle-t-il ?* Dieu a si sagement *mêlé* la peine au plaisir, que l'homme ignore si la vie est un bien ou un mal. Il *se mêle* d'un méchant métier.

MÊLER UN CHEVAL, (*Maréchal.*) en terme de manege, c'est, à l'égard du cavalier, le mener de façon qu'il ne sache ce qu'on lui demande. Un cheval de tirage est *mêlé*, lorsqu'il embarrasse ses jambes dans les traits qui s'attachent à la voiture.

MELÈS, (*Géogr. anc.*) petite riviere d'Asie, près de Smyrne, dans l'Ionie. A la source de cette riviere, dit Pausanias, est une grotte dans laquelle on pense qu'Homere composa son iliade; c'est du moins de cette tradition que ce poëte a pris le surnom de *Méléfigene*, & c'est aussi sur ce fondement que Tibulle disoit:

Posse Meletæas *nec mallem vincere* chartas.

(*D. J.*)

MÉLESE, *larix*, (*Botan.*) genre de plante à fleur en chaton, composée de plusieurs sommets & stérile. L'embryon n'aît entre les feuilles du jeune fruit, & devient une semence foliacée, cachée sous les écailles qui sont attachées à l'axe & qui composent le fruit. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles naissent par bouquet. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

MÉLESE, s. m. *larix*, (*Botan.*) grand arbre qui se trouve communément dans les montagnes des Alpes, des Pyrénées, & de l'Apennin, dans le Canada, dans le Dauphiné, en France, & particuliérement aux environs de Briançon. C'est le seul des arbres résineux qui quitte ses feuilles en hiver: il donne une tige aussi droite, aussi forte & aussi haute que les sapins, avec lesquels il a beaucoup de ressemblance à plusieurs égards. La tête de l'arbre se garnit de quantité de branches qui s'étendent & se plient vers la terre; les jeunes rameaux sont souples comme un osier, & tout l'arbre en général a beaucoup de flexibilité. Son écorce est épaisse, crevassée, & rouge en dedans, comme celles de la plupart des arbres résineux. Au commencement du printemps cet arbre a un agrément singulier: d'abord les jeunes branches de la derniere année se chargent de fleurs mâles ou chatons écailleux, de couleur de soufre, rassemblés en un globule; les fleurs femelles paroissent ensuite à d'autres endroits des mêmes branches: ce sont de petites pommes de pin, écailleuses, d'une vive couleur de pourpre violet, de la plus belle apparence: puis viennent les feuilles d'un verd tendre des plus agréables; elles sont rassemblées plus ou moins en nombre de quarante ou soixante, autour d'un petit mamelon. L'arbre produit des cônes qui contiennent la semence; ils sont en maturité à la fin de l'hiver, mais il faut les cueillir avant le mois de mars, dont le hâle les fait ouvrir, & les graines qui sont très-menues & très-légeres, tombent bientôt & se dispersent. Le *mélese* est si robuste, qu'il résiste à nos plus grands hivers. Son accroissement est régulier; il se plaît dans les lieux élevés & exposés au froid, sur les croupes des hautes montagnes tournées au nord, dans des places incultes & stériles. Il vient aussi dans un terrein sec & léger; mais il se refuse au plat pays, aux terres fortes, cretacées, sablonneuses, à l'argile, & à l'humidité. Il lui faut beaucoup d'air & de froid; il n'exige aucune culture, lorsqu'il est placé à demeure.

Cet arbre n'est point aisé à multiplier: on ne peut en venir à bout qu'en semant ses graines après les avoir tirées des cônes: pour y parvenir on expose les cônes au soleil ou devant le feu; on les remue de temps en temps; les écailles s'ouvrent peu à peu, & les graines en sortent. On peut les semer dès le commencement de mars; mais la saison dans ce mois étant sujette aux alternatives d'une humidité trop froide, ou d'un hâle trop brûlant, qui font pourrir ou dessécher les graines, il vaut beaucoup mieux attendre les premiers jours d'avril. Et comme cette graine leve difficilement, & que les plants qui en viennent, exigent des précautions pour les garantir des gelées pendant les premieres années, il sera plus convenable de la semer dans des caisses plates ou terrines, que de les risquer en pleine terre. On le répete encore, & on ne peut trop le redire, il est très-difficile de faire lever la graine de *mélese*, & de conserver pendant la premiere

année les jeunes plants qui en sont venus. Faites préparer un assemblage de terres de différentes qualités, en sorte pourtant que celles qui sont légeres dominent; ce mêlange servira à emplir les caisses ou terrines jusqu'à un pouce près du bord. Après que les graines y seront semées, faites-les recouvrir d'un pouce de terreau très pourri, très-léger, très-fin; faites-les placer contre un mur, ou une palissade à l'exposition du levant, & recommandez de ne les arroser que modérément dans les grandes sécheresses: les graines léveront au bout d'un mois; prescrivez de nouveaux soins pour l'éducation des jeunes plants. La trop grande ardeur du soleil & les pluies trop abondantes peuvent également les faire périr: on pourra les garantir du premier inconvénient en suppléant quelque abri, & les sauver de l'autre en inclinant les terrines pour empêcher l'eau de séjourner. Il faudra serrer les caisses ou terrines pendant l'hiver, & ne les sortir qu'au mois d'avril lorsque la saison sera bien adoucie; car rien de si contraire aux jeunes plants d'arbres résineux, que les pluies froides, les vents desséchant, & le hâle brûlant qu'on éprouve ordinairement au mois de mars. On pourra un an après les mettre en pépiniere, dans une terre meuble & légere, vers la fin de mars ou le commencement d'avril, lorsqu'ils sont sur le point de pousser. On aura soin de conserver de la terre autour de leurs racines en les tirant de la caisse, de les garantir du soleil & des vents, jusqu'à ce qu'ils aient poussé, & de les soutenir & dresser avec de petites baguettes, parce qu'ils s'inclinent volontiers & se redressent difficilement, si on les a négligés. Au bout de trois ans, on pourra les transplanter à demeure sur la fin du mois d'octobre, lorsque les feuilles commencent à tomber. Ils réussissent rarement lorsqu'ils ont plus de deux pieds, ou deux pieds & demi de hauteur, à moins qu'on ne puisse les enlever & les transporter avec la motte de terre. Ces arbres viennent lentement pendant les cinq premieres années; mais dès qu'ils ont pris de la force, ils poussent vigoureusement, & souvent ils s'élevent à 80 pieds. On peut les tailler & leur retrancher des branches sans inconvénient, avec l'attention néanmoins d'en laisser à l'arbre plus qu'on ne lui en retranche.

Le bois du *mélese* est d'un excellent service; il est dur, solide, facile à fendre. Il y en a de rouge & de blanc; ce qui dépend de l'âge de l'arbre: le rouge est le plus estimé; aussi est-ce le plus âgé. Il est propre aux ouvrages de charpente, & à la construction des petits bâtimens de mer; on le préfere au pin & au sapin pour la menuiserie. Ce bois est d'une grande force & de très-longue durée; il ne tombe pas en vermoulure; il ne contracte point de gersure; il pourrit difficilement, & on l'emploie avec succès contre le courant des eaux. Il est bon à brûler, & on en fait du charbon qui est recherché par ceux qui travaillent le fer. On se sert de l'écorce des jeunes *méleses*, comme de celle du chêne, pour tanner les cuirs.

Le *mélese* est renommé pour trois productions; la manne, la résine, & l'agaric.

La manne que l'on trouve sur le *mélese*, se forme en petits grains blancs, mollasses, glutineux, que la transpiration rassemble pendant la nuit sur les feuilles de l'arbre, au fort de la seve, dans les mois de mai & juin. Les jeunes arbres sont couverts de cette matiere au lever du soleil, qui la dissipe bientôt. Plus il y a de rosée, plus on trouve de manne; elle est aussi plus abondante sur les arbres jeunes & vigoureux. C'est ce que l'on appelle *la manne de Briançon*, qui est la plus commune & la moins estimée des trois especes de manne que l'on connoît. On ne l'emploie qu'à défaut de celle de Syrie & de celle de Calabre.

On donne le nom de *térébenthine*, à la résine que l'on fait couler du *mélese*, en y faisant des trous avec la tariere. On tire cette résine depuis la fin de mai jusqu'à la fin de septembre. Les arbres vigoureux en donnent plus que ceux qui sont trop jeunes ou trop vieux. Un *mélese* dans la force de l'âge peut fournir tous les ans sept à huit livres de térébenthine pendant quarante ou cinquante ans. C'est dans la vallée de S. Martin & dans le pays de Vaudois en Suisse, que s'en fait la plus grande récolte, & c'est à Briançon ou à Lyon qu'on la porte vendre. On trouvera sur ce sujet un détail

plus circonſtancié dans *le traité des arbres* de M. Duhamel, au mot *Larix*.

L'agaric eſt une eſpece de champignon qui croît ſur le tronc du *méleſe*. On croyoit que cette production étoit une excroiſſance, une tumeur cauſée par la maladie, ou la foibleſſe de l'arbre : mais M. Tournefort conſidérant l'agaric comme une plante, l'a mis au nombre des champignons ; & M. Micheli a prétendu depuis avoir vu dans l'agaric des fleurs & des ſemences. On diſtingue encore un agaric mâle, & un agaric femelle. On ne fait nul cas du premier ; mais le ſecond eſt d'uſage en médecine : c'eſt un purgatif qui étoit eſtimé des anciens, & qui l'eſt fort peu à préſent. *Voyez* AGARIC.

Outre le *méleſe* ordinaire auquel on doit principalement appliquer ce qui vient d'être dit, on connoît encore quelques eſpeces de cet arbre; ſavoir,

Le méleſe à fruit blanc : c'eſt la couleur des petits cônes naiſſans qui en fait toute la différence. Ils ſont d'un blanc très-éclatant, au lieu que ceux du *méleſe* ordinaire ſont d'une couleur pourpre très-vive. On peut encore ajouter que les feuilles de l'eſpece à fruit blanc ſont d'un verd plus clair & plus tendre.

Le méleſe du Canada, ou le méleſe noir : ſes feuilles ſont moins douces au toucher & d'un verd moins clair ; cet arbre eſt encore bien peu connu en France.

Le méleſe d'Archangel : tout ce qu'on en ſait, c'eſt qu'il donne ſes feuilles trois ſemaines plutôt que le *méleſe* ordinaire, & que ſes branches ſont plus minces & plus diſpoſées par leur flexibilité à s'incliner vers la terre. *M.* D'AUBENTON *le ſubdélégué.*

Obſervations ſur la culture du Méleſe, par M. le Baron DE TSCHOUDY.

MÉLESE, (*Bot. Jard.*) en Latin *larix*, en Anglois *larels-tree*, en Allemand *lercheubaum*.

Caractere générique.

Les fleurs mâles & les fleurs femelles naiſſent ſur le même arbre, à quelque diſtance les unes des autres. Les fleurs mâles ſont diſpoſées en chatons écailleux ; les fleurs femelles ſont grouppées ſous une forme conique ; elles ſont dépourvues de pétales, & n'ont qu'un petit embryon qui devient une ſemence ailée dont il s'en trouve deux ſous chaque écaille du cône.

Eſpeces.

1. *Méleſe* à feuilles vernales, à cône obtus.

Larix foliis deciduis, conis ovatis obtuſis. Mille.

Common larels-tree.

2. *Méleſe* à petits cônes lâches & à écorce brune. *Méleſe* noir d'Amérique.

Larix conis minimis laxis, cortice nigricante. Hort. Colomb.

Black American larels.

3. *Méleſe* à feuilles plus longues & à plus gros cônes. *Méleſe* de Sibérie.

Larix foliis longioribus, conis majoribus. Hort. Colomb.

Syberian larels.

4. *Méleſe* nain.

Larix nana.

Dwafs larels.

5. *Méleſe* à feuilles aigües & hivernales ; cedre du Liban.

Larix foliis acutis hivernantibus. Mill.

Cedar of Libanus.

Le *méleſe*, *n°.* 1, couronne les pointes les plus élevées des Alpes, là, où bientôt ſous un froid auſſi âpre que celui du pôle arctique, vont s'élever ces monceaux énormes de glace que le ſoleil éclaire depuis tant de ſiecles ſans les fondre. Il eſt vrai que du ſein de ces neiges qui recouvrent des rochers, ils demeurent petits & chétifs, & que leurs troncs tortus, inclinés, raboteux, leurs branches fatiguées ou rompues marquent les efforts des vents deſpotes des champs de l'air dans ces hautes contrées, & contre leſquels ils ont à lutter ſans ceſſe.

C'eſt ſur le bas des coteaux, dans les plus profondes vallées, que ces arbres droits & vigoureux élançant leur cime ſuperbe pour chercher un air libre, parviennent à une hauteur qui étonne. Il en eſt dont les nuages ceignent la tête, ou que l'œil voit à peine ſe terminer dans les vagues des airs. Cet

arbre eft fi propre à l'architecture navale, qu'on a trouvé un vaiffeau conftruit avec fon bois encore entier, dans des fables où il étoit engravé depuis des fiecles. Cet arbre dont le bois auffi docile, auffi droit & plus long que celui du fapin, réfifte à l'action de l'air & de l'eau, & mieux que le chêne, dont on fait des corps de fontaines, du merrain & des châffis de vitre excellens, auquel les plus grands peintres ont confié les chef-d'œuvres de leurs pinceaux; cet arbre qui procure une excellente térébenthine, & l'agaric dont l'art de guérir fait un fi fûr ufage; cet arbre enfin, dont la verdure riante & fraîche, & parfemée de glands de corail (s'il m'eft permis de ne pas priver mes idées de leurs couleurs), fourit aux premiers regards du foleil printanier, & qui la conferve riche & belle jufqu'aux approches de l'hiver, eft un de ceux qui croiffent le plus vîte, qui fe multiplient le plus aifément, & qui s'accommodent le mieux de toutes les terres & de toutes les fituations.

Si l'on jette fur le *mélefe* un coup-d'œil plus rapproché, on lui trouve bien des agrémens de détails. Ses feuilles filamenteufes font attachées & grouppées comme une houppe élargie autour des boutons latéraux de fes jeunes branches fouples & déliées, dont plufieurs, qui tombent négligemment, font balancées par le moindre fouffle de l'air agité; quoique fa tête foit pyramidale, elle ne laiffe pas que de s'étendre en parafol par le bas, & la prodigieufe quantité de fes rameaux garnis de feuilles procurent un ombrage agréable. L'écorce des branches eft d'une belle couleur d'olive coupée de lofange d'une teinte chamois, & fi unie qu'elle paroît avoir été verniffée.

Cet arbre commence à verdir de bas en haut comme les montagnes où il croît; il a déjà toute fa verdure, que le bourgeon qui doit continuer fa fleche repofe encore dans les langes du bouton qui la termine. Doué, pour ainfi dire, d'un inftinct de prévoyance, il ne s'élance de leur fein qu'au moment où le printemps, environné de fleurs, ne craint plus ces fâcheux retours de l'hiver qui les ont flétries fous les premiers pas. Ce n'eft qu'à la fin de mai qu'il commence à pouffer pour s'élever & s'étendre; & la feve agit avec force jufqu'à la fin de feptembre; auffi plufieurs *mélefes* de mes bofquets ont-ils fouvent jeté des fleches de cinq pieds dans cet efpace de temps.

Le *mélefe* noir d'Amérique paroît ne devoir atteindre qu'au demi-tiers de la hauteur du premier. Son écorce eft d'un brun noir; fes feuilles font d'un verd bleuâtre, tendre & glacé de blanc, d'une aménité charmante. Ses cônes, d'abord purpurins, ne font pas auffi gros de plus de deux tiers que ceux du n°. 1. Ils font plus obtus, & les écailles en font lâches. Le *mélefe* de Sibérie porte de plus gros cônes; fon écorce eft d'un brun-jaune; fon feuillage eft d'un ton plus jaunâtre que celui du *mélefe* commun. A l'égard du *mélefe* nain, on le diftingue aifément par fes rameaux déliés & pendans, & la foible conftitution que fon premier afpect annonce.

On trouve fur les catalogues Anglois un *mélefe* appellé *horizontal*, qui, dit-on, trace du pied; nous ignorons fi c'eft une variété, ou une véritable efpece. Nous fommes dans le même doute à l'égard d'un *mélefe* qui nous eft venu parmi la foule de ceux que nous avons obtenus d'une prodigieufe quantité de grains amaffés dans les Alpes du pays des Grifons, il ne verdoie qu'environ quinze jours après les autres. Ses houpes de feuilles font plus rares; les feuilles font une fois plus longues & très-pendantes; ce qui lui donne un air de délabrement plus fingulier qu'agréable.

Entrons dans quelques détails fur la culture de ces arbres.

Quoique les cônes du *mélefe* attachés à l'arbre ouvrent d'eux mêmes leurs écailles vers la fin de mars par l'action réitérée des rayons du foleil, cependant je n'ai pu parvenir à les faire s'ouvrir dans un four médiocrement échauffé. On eft contraint de lever les écailles les unes après les autres avec un couteau pour en tirer la graine; à moins que, déjà pourvu de *mélefes* fertiles, on n'attende pour la femer le moment où elle eft près de s'échapper de fes entraves, moment qui, indiqué par la nature, doit être fans doute le plus propre à leur prompte & fûre germination; il eft plufieurs méthodes de faire des femis de *mélefes*, qui font adop-

tées aux buts qu'on se propose. Ne voulez-vous élever de ces arbres qu'un petit nombre, dans la vue seulement d'en garnir des bosquets & d'en former des allées, semez dans de petites caisses de sept pouces de profondeur; emplissez ces caisses d'une bonne terre fraîche & onctueuse, mêlée de sable & de terreau; unissez bien la superficie; répandez ensuite les graines assez épais; couvrez-les de moins d'un demi-pouce de sable fin mêlé de terreau tamisé de bois pourri, devenu terre. Serrez ensuite avec une planchette unie. Enterrez ces caisses dans une couche de fumier récente. Arrosez-les de temps à autre avec un goupillon; ombragez-les de paillassons pendant le plus chaud du jour; diminuez graduellement cet ombrage vers la fin de juillet, & le succès de vos graines sera très-certain. Si vous voulez multiplier cet arbre en plus grande quantité, semez avec les mêmes attentions ou dans de longues caisses enterrées au levant ou au nord, ou sous l'ombre de quelques hauts arbres, ou bien en pleine terre dans des lieux frais sans être humides; ayant toujours soin de procurer un ombrage artificiel, lorsque des feuillées voisines n'y suppléeront pas.

L'ombre est plus essentielle encore aux *mélefes* enfans qu'aux sapins & aux pins, quoique dans la suite ils s'en passent plus aisément.

Le troisieme printemps, un jour doux, nébuleux ou pluvieux du commencement d'avril, vous tirerez ces petits arbres du semis, ayant attention de garder leurs racines entieres & intactes, & de les planter dans une planche de terre commmune bien façonnée à un pied les uns des autres en tous sens. Vous en formerez trois rangées de suite que vous couvrirez de cerceaux sur lesquels vous poserez de la fane de pois. Vous ajusterez, en plantant, contre la racine de chacun un peu de la terre du semis. Vous serrerez doucement avec le pouce autour du pied, après la plantation, & y appliquerez un peu de mousse, ou de menue litiere, & vous arroserez de temps à autre jusqu'à parfaite reprise. Deux ans après, vos *mélefes* auront deux pieds & demi de haut, ou trois pieds. C'est l'instant de les planter à demeure; plus forts, ils ne reprendroient pas si-bien & ne végéteroient pas à beaucoup près si vîte. Vous les enléverez en motte & les placerez là où vous voudrez les fixer, ayant soin de mettre de la menue litiere autour de leurs pieds. Vous pouvez en garnir des bosquets, en former des allées, ou en planter des bois entiers sur des côteaux, au bas des vallons, & même dans des lieux incultes & arides, où peu d'autresarbres réussiroient aussi bien; la distance convenable à mettre entr'eux est de douze ou quinze pieds : mais pour les défendre contre les vents qui les fatiguent beaucoup & les font plier jusqu'à terre, vous pouvez les planter d'abord à six pieds les uns des autres, sauf à en ôter de deux un dans la suite; ce qui vous procurera une coupe de très-belles perches. La même raison doit engager à planter les bois de *mélefe*, tant qu'on pourra, dans les endroits les plus bas & les plus abrités contre la furie des vents. On sent bien que dans les bosquets & les allées il faudra soutenir les *mélefes* avec des tuteurs pendant bien des années.

Ce feroit en vain qu'on tenteroit de grands semis de *mélefe* à demeure par les méthodes ordinaires : la tenacité des terres empêcheroit la graine de lever. Les foibles plantules qui pourroient paroître feroient ensuite étouffées par les mauvaises herbes, ou dévorées par les rayons du soleil. Nous ne connoissons que deux moyens praticables. Plantez des haies de saule marsault à quatre pieds les unes des autres, & dirigées de maniere à parer le midi & le couchant : tenez constamment entr'elles la terre nette d'herbes. Lorsque les haies auront six pieds de haut, creusez une rigole au milieu de leur intervalle que vous remplirez de bonne terre légere mêlée de sable fin. Semez par dessus, & recouvrez les graines d'un demi-pouce de terre encore plus légere mêlée de terreau. Si l'été est un peu humide, ce semis levera à merveille, & vos soins se borneront à le nettoyer d'herbes avec soin. Vous ôterez successivement les années suivantes les petits arbres surabondans; lorsqu'ils pourront se passer d'ombre, vous arracherez les marsaults; le produit de leur coupe paiera vos frais; & vous aurez un bois de *mélefe*.

Autre méthode : je ſuppoſe des landes, des brouſſailles, un terrein en herbe, ou une côte raſe, il n'importe : vous aurez des caiſſes de bois ou des paniers d'oſier brun, ſans fond, d'un pied en carré ; vous les planterez à quatre pieds en tous ſens les uns des autres ; vous les remplirez d'un mêlange de terre convenable, & y ſemerez une bonne pincée de ſemences de *méleſe*. Il vous ſera facile d'ombrager les paniers avec deux cerceaux croiſés, ſur leſquels vous mettrez des roſeaux ou telle autre couverture légere qui ſera le plus à votre portée. Par les temps ſecs, il ſera poſſible, ſurtout dans le voiſinage des eaux, d'arroſer ces paniers, autour deſquels vous tiendrez net d'herbes un cercle d'un pied de rayon, à prendre des bords. Vous en uſerez dans la ſuite comme il a été dit dans la méthode premiere.

Les *méleſes* qui viendront en bois, étant d'abord fort rapprochés les uns des autres, n'auront pas beſoin du tout d'être élagués ; la privation du courant d'air fera périr dans la ſuite leurs branches latérales. A l'égard de ceux plantés à de grandes diſtances, voici comme il faudra s'y prendre pour former un tronc nu : vous les laiſſerez, durant trois ou quatre années après la plantation, ſe livrer à tout le luxe de leur croiſſance : les branches latérales inférieures, en arrêtant la ſeve vers le pied, le fortifiera ſinguliérement : enſuite, au mois d'octobre, tandis que la ſeve ralentie ne laiſſera exſuder de térébenthine que ce qu'il en faudra pour garantir les bleſſures de l'action de la gelée, vous couperez près de l'écorce, l'étage des branches les plus inférieures ; & vous vous contenterez, à l'égard de celui qui eſt immédiatement au deſſus, de le retrancher juſqu'à quatre ou cinq pouces du corps de l'arbre. Ces chicots végéteront foiblement, tandis que les plaies d'en bas ſe refermeront ; l'automne ſuivante, vous les couperez près de l'écorce, & formerez de nouveaux chicots au deſſus, vous continuerez ainſi d'année en année, juſqu'à ce que votre arbre ait ſix pieds de tige nue ; alors vous le laiſſerez trois ou quatre ans dans cette proportion : le temps révolu, vous pourrez continuer d'élaguer, juſqu'à ce que votre arbre ait la figure que vous voulez lui donner.

Tout ce que nous avons dit des ſemis, de l'inſtitution & du régime des *méleſes*, convient aux pins & aux ſapins : nous nous bornerons dans les articles de ces deux genres au traitement particulier que demandent certaines eſpeces.

Nous avons multiplié les *méleſes* par les marcottes, particuliérement le *méleſe* noir d'Amérique ; nous avons couché les branches en juillet, en faiſant une coche à la partie inférieure de leur courbure ; ces marcottes bien ſoignées ſe ſont trouvées bien enracinées la troiſieme automne ; quelques boutures faites en ſeptembre de l'année derniere ont pouſſé des bourgeons & ſe ſoutiennent encore. Un de mes voiſins a planté ce printemps de ces cônes de *méleſes*, que des branches percent par leur axe ; les branches ont pouſſé & étoient aſſez vigoureuſes la derniere fois que je les ai vues.

Enfin, les eſpeces rares ſe greffent, en approche ſur le *méleſe* commun : j'ai deux *méleſes* noirs d'Amérique que j'ai ainſi greffés, & qui ſont d'une vigueur & d'une beauté étonnantes ; ils ſont une fois plus gros & plus hauts que les individus de cette eſpece qui vivent ſur leurs propres racines. Les plus petites eſpeces doivent ſe greffer ſur le *méleſe* noir : je ne doute pas que les pins & les ſapins ne puiſſent ſe multiplier auſſi par cette voie, en faiſant un choix convenable des eſpeces les plus diſpoſées à contracter entr'elles cette alliance.

Les anciens botaniſtes ont diſtingué dans le *méleſe*, *n°. 1*, celui à fleur blanche, & celui à fleur rouge ; mais ce ne ſont que des variétés ſeminales ; à l'égard de la couleur de leur bois, elle dépend du ſol où ils croiſſent. Le *méleſe* de Sibérie & le *méleſe* nain pouſſent encore plutôt que les autres : ils demandent plus d'ombre & de fraîcheur dans leur jeuneſſe.

Les *méleſes* ſe taillent très-bien : on en forme ſous le ciſeau des pyramides ſuperbes, & il ſeroit aiſé de leur donner, comme aux ifs, toutes les figures qu'on voudroit imaginer ; on en forme des paliſſades qu'on peut élever auſſi haut qu'on veut : plantez

des *mélefes* de trois ou quatre pieds de haut, à quatre ou cinq pieds les uns des autres; taillez-les fur les deux faces de bas en haut, bientôt ils fe joindront par leurs branches latérales, & formeront une tenture verte des plus riches & des plus agréables à la vue. Si vous voulez jouir vîte, plantez les plus jeunes à un pied & demi de diftance; il ne faut les tailler qu'une fois, & choifir le mois d'octobre, temps où la feve relentie, ne fe perd plus par les coupures: ceci convient également aux fapins épicéas dont on forme auffi de belles paliffades. Les *mélefes* feroient très-propres à couvrir des cabinets & des tonnelles; la terre que ces arbres femblent préférer, quoiqu'ils n'en rebutent aucune, eft une terre douce & onctueufe, couleur de noifette ou rouge. Le cedre du Liban eft un véritable *mélefe;* fi on lui a laiffé le nom de *cedre*, qui n'appartient qu'aux arbres bacciferes, du genre des genevriers, ce n'eft que par refpect pour une dénomination antique & confacrée par les livres faints: on s'eft fait de cet arbre une idée fauffe, lorfqu'on a cru qu'il étoit d'une hauteur prodigieufe; il eft bien plus remarquable par fa groffeur énorme & par l'extrême étendue de fes branches, que par fon élévation. Maundrel, un des derniers voyageurs qui aient vifité le Liban, n'y en a plus trouvé que feize, dont la maffe étonnante témoignât qu'ils avoient vu s'écouler les fiecles; il en mefura un qui avoit douze verges de tour, les branches s'étendoient à une diftance incroyable; c'eft pourquoi le roi prophete dit qu'un peuple floriffant s'étendra comme un cedre du Liban: un autre voyageur leur donne une groffeur bien plus confidérable.

Cet arbre impofant ne fe trouve nulle part fpontanée que fur le mont Liban, où il croît parmi les neiges qui le couvrent une grande partie de l'année; c'eft de cette feule forêt que font defcendues ces maffes énormes qui ont fervi à la conftruction du temple de Jérufalem. Ce bois incorruptible a été trouvé fain au bout de deux mille ans dans le temple d'Apollon, à Utique, où il s'eft vu profané. La ftatue de Diane, au temple d'Ephefe, étoit de cedre du Liban; fa fciure étoit un des ingrédiens qui fervoient à embaumer les corps en Egypte, & l'on en tiroit une huile propre à la confervation des livres.

Cet arbre fi majeftueux, dont la verdure eft perpétuelle, & dont les branches immenfes, touffues, plates & horizontales, reffemblent, quand le vent les balance, à des nuages qu'il chaffe devant lui; cet arbre fi utile enfin, croît d'autant mieux que la terre eft plus ftérile, & donneroit à nos montagnes nues un vêtement fuperbe & précieux.

L'écorce du cedre du Liban eft unie, épaiffe, fpongieufe & noueufe, à l'infertion des branches; les feuilles font difpofées comme celles des *mélefes;* les cônes font auffi gros que la plus groffe pomme, & affectent la figure d'un baril; les écailles font coriacées, larges, & fe recouvrent à quelques lignes près, & font exactement clofes; la femence reffemble à celle du fapin à feuilles d'if: on ne peut la tirer des cônes qu'en les perçant par leur axe avec un fer pointu qu'on chaffe à coups de marteau; font-ils percés, on les jette dans l'eau, & on les y laiffe quelques heures pour les amollir, alors on leve aifément les écailles & on en tire les graines; mais cette opération ne doit fe faire qu'au moment de les femer: elles fe confervent faines plufieurs années dans les cônes.

Les graines fe fement dans le même temps & de la même maniere que celles des *mélefes*, & les mêmes foins leur conviennent en général. Voici les attentions particulieres qu'il faut obferver. 1°. La terre ne doit être mêlée d'aucune efpece de terreau ni de terre noire de potager; la meilleure eft un fable fin & gras, mêlé de terre franche & douce. 2°. Il faut couvrir les caiffes d'un filet, pour garantir du bec des oifeaux les tendres plantules, lorfqu'elles jailliffent du fein de la graine. 3°. Au mois de juillet, c'eft-à-dire, deux mois après fa germination, on tranfplantera la moitié des petits cedres, chacun dans un pot particulier, qu'on tiendra ombragé jufqu'à parfaite reprife, & qu'on enterrera enfuite contre un mur, au nord. 4°. Ces pots & ces caiffes pafferont les deux premiers hivers fous une caiffe vitrée; mais on les tirera au commencement de mars pour les remettre au

même

même endroit d'où on les a tirés. Vers la mi-avril ; on remettra, chacun dans un pot, ce qui sera resté de petits cedres dans les caisses ; on continuera ce traitement en leur donnant successivement de plus grands pots, jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être plantés à demeure, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'ils aient un pied & demi de haut : on les plantera avec la motte moulée par les pots ; il faut arroser très-sobrement les semis & les jeunes plantules, tant qu'elles sont tendres ; elles se pourrissent très-aisément rez-terre ; il faudra même garantir les caisses des pluies avec des cloches, si elles sont trop abondantes ou trop fréquentes : on m'a mandé qu'on s'étoit bien trouvé de la méthode suivante d'élever ces arbres.

On plante trois ou quatre semences dans un petit pot, qu'on enterre dans une couche faite contre un mur exposé au nord ; lorsqu'il pleut on tire ces pots de terre, & on les tient inclinés. Dès que le cedre du Liban est une fois planté au lieu de sa demeure, il ne demande plus d'autre soin que de tenir la terre nette d'herbes à l'entour, & de dresser contre un tuteur sa fleche qui est disposée à s'incliner & à se tourmenter.

Nous avons fait reprendre le cedre du Liban de boutures faites en juillet & en septembre, & de marcottes couchées dans les mêmes mois. (*M. le Baron* DE TSCHOUDY.)

MÉLESE, (*Mat. méd.*) cet arbre appartient à la matiere médicale, comme lui fournissant une espece de manne connue dans les boutiques sous le nom de *manne de Briançon*, ou de *mélese*, & une espece de térébenthine communément appellée *térébenthine de Venise*. *Voy.* MANNE & TÉRÉBENTHINE. (*b*)

MELET *ou* SAUCLES, (*Hist. nat.*) poisson fort long, relativement à sa grosseur qui n'excede pas celle du petit doigt ; il a le dos épais, le ventre plat, les yeux grands & la bouche petite & sans dents. La couleur du ventre est argentée ; le dos est brun, & le tour de la tête en partie jaune & en partie rouge comme dans la sardine. Il a deux nageoires auprès des ouies, une de chaque côté, deux autres sous le ventre placées plus en arriere ; une autre grande nageoire située immédiatement au dessous de l'anus, & deux sur le dos ; toutes ces nageoires sont blanches ; le corps de ce poisson est transparent ; on voit seulement une ligne obscure lorsqu'on le regarde à contre-jour, ou lorsqu'il est cuit. Cette ligne s'étend sur les côtés du corps depuis la tête jusqu'à la queue : le *melet* est de bon goût, il a la chair assez ferme. Rondelet, *Hist. des poiss.*, *prem. part.*, *liv. VII*, *chap. IX*. *Voyez* POISSON.

MÉLÉTÉTIQUE, (*Musiq. inst. des anc.*) suivant Solinus, c'étoit la même flûte que celle qu'on appelloit en Latin *vasca* : apparemment qu'elle étoit d'une exécution plus facile que les autres flûtes ; car il ajoute que les musiciennes s'en servoient pour faire leurs premiers essais : d'autres veulent que la flûte *mélététique* soit la même que la phonasca ou phonascica dont les musiciens se servoient pour diriger les tons de la voix, & que Quintilien appelle *tonorion* : en sorte que probablement la plagiaule, la flûte appellée *vasca*, celle surnommée *phonasca*, la *mélététique* & le tonorion ne sont qu'une seule & même flûte. (*F. D. C.*)

MELETTE, *voyez* NADELLE.

MELFI, (*Géogr.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Basilicate, avec un château sur une roche, le titre de principauté & un évêché suffragant de la Cerenza, mais exempt de sa jurisdiction. Il ne faut pas la confondre avec Amalfi. Elle est à quatre milles de l'Offante, 15 N. O. de Conza, 65 N. E. de Naples. *Long.* 33, 25 ; *lat.* 41, 2. (*D. J.*)

MÉLIANTHE, s. f. *melianthus*, (*Bot. exot.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, composée de quatre pétales disposés tantôt en évantail, & tantôt en forme de cône. Le pistil sort du calice, qui est découpé profondément en plusieurs parties inégales, & devient dans la suite un fruit tétragone & ressemblant à une vessie : ce fruit est divisé en quatre loges, & contient des semences arrondies. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte trois especes de ce genre de plante, qui ne different qu'en grandeur : les Botanistes l'appellent *melian-*

thus Africanus, à cause de son origine Africaine.

Cette plante s'éleve en général à la hauteur de sept à huit pieds, toujours verte, & en vigueur. Sa tige est de la grosseur d'un, deux ou trois pouces, ronde, cannelée, rude au toucher, noueuse, solide, rougeâtre.

Ses feuilles sont faites, & à peu près rangées comme celles de la pimprenelle, mais cinq ou six fois aussi grandes, lisses, nerveuses, dentelées profondément tout autour, de couleur de verd de mer, d'une odeur forte, puante, assoupissante, d'un goût herbeux, un peu styptique.

Ses fleurs naissent aux sommités de la tige disposées en épis, d'un noir rougeâtre, attachées à de petits pédicules rouges, couverts d'un fin coton, portant sous la fleur une feuille de la grandeur de l'ongle, quelquefois purpurine, quelquefois d'un purpurin verdâtre.

Ces fleurs sont irrégulieres, à quatre pétales, disposées en main ouverte, ou en cône, soutenues par un calice découpé jusqu'à la base en cinq parties inégales, & contenant au fond un suc mielleux rouge-noir, doux, vineux & fort agréable.

Quand la fleur est passée, le pistil devient un fruit vésiculaire, gros comme celui du nigella, membraneux, relevé de quatre coins, & divisé en quatre loges, qui renferment des semences rondelettes, noirâtres, luisantes comme celles de la pivoine.

La racine de cette plante est vivace, grosse, branchue, ligneuse, rampante profondément en terre, & s'étendant beaucoup.

La *mélianthe* est originaire d'Afrique: M. Herman, professeur en botanique à Leyde, l'a fait connoître en Europe, & lui a donné son nom, qui signifie *fleur miellée*, parce que sa fleur est pleine d'un suc miellé qu'elle distille.

On cultive cette plante en Europe dans les jardins des botanistes curieux, sur-tout en Angleterre; elle y fleurit, & y perfectionne ses graines. Miller vous apprendra sa culture, qui n'est même pas difficile. (*D. J.*)

MÉLIAPOUR, *ou* MÉLIAPOR, (*Géographie.*) ville célebre de l'Inde, en deçà du Gange, sur la côte de Coromandel, au royaume de Carnate. On l'appelle aussi *S. Thomé*; quoiqu'à proprement parler, *Méliapour* & *S. Thomé* soient plutôt deux villes contigües qu'une seule: *Méliapour* n'est habitée que par des Indiens & des Mahométans, au lieu qu'il y a beaucoup d'Arméniens & quelques Portugais à *Saint-Thomé*. *Méliapour* est nommée par les Indiens *Mailabourain*, c'est-à-dire, *ville des paons*, parce que les princes qui y régnoient portoient un paon pour armes. Aurengzeb, ayant conquis le royaume de Golconde, est aujourd'hui maître de *Méliapour* & de *Saint-Thomé*, où les Portugais ont eu long-temps un quartier considérable. *Long. 98, 30; lat. 13, 10.*

MELIBÆÉ, (*Géogr. anc.*) en Latin *Méliboa*, ancienne ville de Thrace, dans la Thessalie, au pied du mont Ossa, & au dessus de Démétriade, comme le prouve un passage de Tite-Live, *livre XLIV, chap. xiij.*

MELIBŒUS MONS, LE, (*Géogr. anc.*) ancien nom d'une montagne de la Germanie, dont César parle, *de bello Gallico, lib. VI, cap. x.* Il est assez vraisemblable que *Blocberg* est le nom moderne du *Melibœus* des anciens. Il est dans le Hartz, nom qui conserve encore quelque chose de celui d'Hercynie. Les Cattes, voisins du *Melibœus*, *Catti*, *Melibœi*, étoient les Cattes limitrophes des Chérusques. (*D. J.*)

MÉLICA, s. f. *Gram. Hist. nat. Bot.*) bled battu; c'est une espece de millet qui pousse plusieurs tiges à la hauteur de huit ou dix pieds, & quelquefois de treize, semblables à celles des roseaux, grosses comme le doigt, noueuses, remplies d'une moëlle blanche. De chaque nœud il sort des feuilles longues de plus d'une coudée, longues de trois ou quatre doigts, semblables aussi à celles des roseaux; ses fleurs sont petites, de couleur jaune, oblongues, pendantes; elles naissent par bottes ou bouquets, longs presque d'un pied, larges de quatre à cinq pouces. Lorsqu'elles sont passées, il leur succede des semences presque rondes, plus grosses du double que celle du millet ordinaire, de couleur tantôt jaune ou roussâtre, tantôt noire. Ses racines sont

fortes & fibreuſes; la *mélica* aime les terres graſſes & humides; on la cultive en Eſpagne, en Italie, & en d'autres pays chauds. Les payſans nettoient le grain, & l'ayant fait moudre, ils en pétriſſent du pain friable, lourd & peu nourriſſant; on en engraiſſe la volaille & les pigeons en Toſcane; on fait de la moëlle des tuyaux un remede pour les écrouelles. Gaſpard Bauhin déſigne cette plante par cette phraſe, *millium arundinaceum*, *ſubrotondo ſemine*, *torgo nominatum*.

MÉLICERIS, ſ. m. (*Chirurgie.*) eſt une tumeur enfermée dans un kiſte, & contenant une matiere qui reſſemble à du miel, d'où lui vient ſon nom. Elle eſt ſans douleur, & reſſemble beaucoup à l'athérome & au ſtéatome. *Voyez* ATHÉROME & STÉATOME.

Le *méliceris* eſt une eſpece de loupe. *Voy.* LOUPE. (*Y*)

MÉLICERTE, (*Myth.*) fils d'Athamas, roi de Thebes & d'Ino; fuyant avec ſa mere les fureurs de ſon pere, ſe précipita dans la mer; mais un dauphin le reçut ſur ſon dos, & le porta dans l'iſthme de Corinthe, ſur le rivage près de Cromion, où Siſiphe, beau-pere de Laërte, l'ayant trouvé expoſé, le fit enterrer honorablement; & changeant ſon nom en celui de *Palémon*, il inſtitua en ſon honneur les jeux iſthmiques. *Mélicerte* fut honoré principalement dans l'iſle de Ténédos, où l'on porta la ſuperſtition juſqu'à lui offrir des enfans en ſacrifice. (+)

MÉLICRATE, (*Chymie*, *diete*, *mat. méd.*) eſt la même choſe qu'hydromel. *Voy.* HYDROMEL, & MIEL.

MÉLIO, *ou* MÉLIS, (*Marine.*) *Voyez* TOILE.

MÉLIKTU-ZIZIAR, *ou* PRINCE DES MARCHANDS, ſ. m. (*Hiſt. mod. & comm.*) On nomme ainſi en Perſe celui qui a l'inſpection générale ſur le commerce de tout le royaume, & particuliérement ſur celui d'Iſpaham. C'eſt une eſpece de prévôt des marchands, mais dont la juriſdiction eſt beaucoup plus étendue que parmi nous.

C'eſt cet officier qui décide & qui juge de tous les différends qui arrivent entre marchands; il a auſſi inſpection ſur les tiſſerands & les tailleurs de la cour ſous le nazir; auſſi-bien que le ſoin de fournir toutes les choſes dont on a beſoin au ſerrail: enfin il a la direction de tous les courtiers & commiſſionnaires qui ſont chargés des marchandiſes du roi, & qui en font négoce dans les pays étrangers. *Voyez* NAZIR & SERRAIL. *Dictionn. de Comm.* (*G*)

MÉLILLE, *Melilla*, (*Géogr.*) ancienne ville d'Afrique au royaume de Fez, dans la province de Garet. Elle tire ſon nom de la quantité de miel qu'on trouve dans ſon terroir. Les Eſpagnols la prirent en 1496, & y bâtirent une citadelle; mais cette ville eſt retournée aux Maures. Elle eſt près de la mer, à 30 lieues de Trémecen. *Long.* 15, 35; *lat.* 34, 58. (*D. J.*)

MÉLILOT, ſ. m. *melilotus*, (*Bot.*) genre de plante à fleur papilionacée: le piſtil ſort du calice & devient, quand ſa fleur eſt paſſée, une capſule découverte, c'eſt-à-dire, qu'elle n'eſt pas enveloppée du calice de la fleur comme dans le trefle. Cette capſule contient une ou deux ſemences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que chaque pédicule porte trois feuilles. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte 15 eſpeces de *mélilots*, auxquelles on peut joindre celle qui eſt repréſentée dans les *mémoires de l'académie de Pétersbourg*, *tome VIII*, *page 279*. Elle y eſt nommée *melilotus*, *ſiliquâ membranaceâ*, *compreſſâ*; & elle eſt venue de graines cueillies en Sibérie. Mais c'eſt aſſez de décrire ici le *mélilot* commun à fleurs jaunes, qu'on appelle vulgairement *mirlirot*; c'eſt le *melilotus Germanicus* de C. B. P. & des I. R. H. 407, en Anglois *the common* ou *german mélilot*.

Sa racine eſt blanche, pliante, garnie de fibres capillaires fort courtes, plongées profondément dans la terre; ſes tiges ſont ordinairement nombreuſes, quelquefois elle n'en a qu'une; elles ſont hautes d'une coudée ou d'une à deux coudées, liſſes, cylindriques, cannelées, foibles, cependant creuſes, branchues, revêtues de feuilles qui viennent par intervalles au nombre de trois ſur une même queue, grêles & longues d'un pouce & demi; ces feuilles ſont oblongues, légérement dentelées, & comme rangées à leur bord, liſſes, d'un verd foncé.

Ses fleurs naiſſent ſur de longs épis qui

fortent des aiffelles des feuilles : elles font clair-femées, légumineufes, petites, jaunes, à quatre pétales, portées fur des pédicules courts très-menus; il leur fuccede des capfules ou gouffes fort courtes, fimples, pendantes, ridées, nues; c'eft-à-dire, qui ne font pas cachées dans le calice, comme dans le trefle, noires quand elles font mûres; elle renferment chacune une ou deux graines arrondies, jaunâtres, d'une faveur légumineufe.

Cette plante verte n'a prefque point d'odeur; mais quand elle eft feche, elle en a une très-pénétrante : elle croît en abondance dans les haies, les buiffons & parmi les bleds; elle eft d'ufage étant fleurie. On s'en fert extérieurement pour amollir, réfoudre, digérer. On tire de fes fleurs une eau diftillée qui s'emploie dans les parfums. (*D. J.*)

Mélilot, *ou* Mirlirot, (*Pharm. & Mat. méd.*) Les fommités fleuries de *mélilot* font employées très-fréquemment dans les décoctions pour les lavemens carminatifs & adouciffans, & pour les fomentations réfolutives & difcuffives : on les applique en cataplafmes, étant cuites dans de l'eau avec les plantes & les femences émollientes, fur les tumeurs inflammatoires, dont on prétend qu'elles arrêtent les progrès ou qu'elles procurent la maturation. Quelques auteurs ont recommandé l'application extérieure de ces fomentations ou de ces cataplafmes, comme étant très-utile contre les affections inflammatoires des vifceres, & particuliérement contre la pleuréfie. *Voyez aux articles* Inflammation, Pleurésie & Topique, quels fonds on peut faire fur les fecours de ce genre.

Le fuc ou l'infufion des fleurs de *mélilot* ont été recommandés dans les ophthalmies douloureufes.

On emploie rarement le *mélilot* à l'intérieur; quelques auteurs ont recommandé cependant l'infufion & la décoction de fes fleurs contre les inflammations du bas-ventre, les douleurs néphrétiques & les fleurs blanches.

On garde dans quelques boutiques une eau diftillée & chargée d'un petit parfum léger qui ne peut lui communiquer que très-peu de vertu médicinale.

Le *mélilot* a donné fon nom à fon emplâtre dont l'ufage eft affez fréquent, & dont voici la compofition.

Emplâtre de mélilot *de la pharmacopée de Paris.* Prenez des fommités de *mélilot* fleuries & fraîches, trois livres; hachez-les & jetez-les dans quatre livres de fuif de bœuf fondu; cuifez jufqu'à la confommation prefqu'entiere de l'humidité; exprimez le fuif fortement, & mêlez-y de réfine blanche fix livres, de cire jaune trois livres, & votre emplâtre eft fait. (*b*)

MÉLINDE, *Melindum*, (*Géogr.*) royaume d'Afrique fur la côte orientale de l'Ethiopie, au Zanguebar. Les Portugais y ont un fort, à caufe qu'ils font le commerce de cette côte, le long de laquelle il y a des ifles confidérables. Tout le pays eft arrofé de plufieurs rivieres. (*D. J.*)

MÉLINE, f. f. (*Hift. anc. des foffiles.*) *melinum*, n. Celf. Vitr.

Vitruve dit que la *méline* étoit un métal; il parle comme les anciens, qui appelloient indifféremment *métal* tout ce qui fe tiroit de la terre; car la *méline* étoit une vraie terre alumineufe, & de couleur jaune, felon Diofcoride. Pline lui donne une couleur blanche, & Servius une couleur fauve; mais les modernes s'en tiennent au fentiment de Diofcoride; & ce que les peintres appellent *ocre de rut*, approche fort de la defcription que cet auteur fait de la terre *méline*. Galien nomme fous ce titre divers emplâtres qui devoient apparemment ce nom à leur couleur jaune. (*D. J.*)

MÉLINET-CERINTHE, f. f. (*Hift. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, campaniforme, tubulée & profondément découpée. Cette fleur eft fermée dans quelques efpeces, & ouverte dans d'autres. Le piftil fort du calice, qui eft rétragone; il tient à la partie poftérieure de la fleur comme un clou, & il devient dans la fuite un fruit compofé de deux coques, qui fe divifent en deux loges dans lefquelles on trouve une femence pour l'ordinaire oblongue. Tournefort, *inft. rei herb. Voyez* Plante.

MELINUM, (*Hift. nat. Peinture.*) Les anciens donnoient ce nom à une terre trèsblanche dont les peintres fe fervoient dans leurs ouvrages pour peindre en blanc. On

nous dit que cette terre étoit légere, douce au toucher, friable entre les doigts, & qu'elle coloroit : jetée dans l'eau, elle faisoit un petit bruit ou une espece de sifflement; elle s'attachoit à la langue, & fondoit comme du beurre dans la bouche. C'est de cette terre que l'on se servoit anciennement pour le blanc dans la peinture; depuis, on lui a substitué le blanc de céruse, qui a l'inconvénient de jaunir. M. Hill prétend que le *melinum* ou la terre dont on vient de parler, est exempte de ce défaut, & demeure toujours blanche; ce qui mérite d'être examiné.

Le nom de cette terre annonce qu'on la trouvoit dans l'isle de *Melos* ou *Milo;* mais d'après la description qu'on en donne, il paroît que nous n'avons pas besoin de l'aller chercher si loin, puisque nous avons des terres blanches qui ont tous les caracteres qui viennent d'être rapportés; il s'agit seulement de savoir si elles prendroient corps avec l'huile, qualité nécessaire pour servir dans la peinture. (—)

MÉLIORATION, s. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) en terme de palais signifie toute impense que l'on a faite pour rendre un héritage meilleur, comme d'avoir réparé les bâtimens, d'y avoir ajouté quelque nouvelle construction; d'avoir fumé, marné, ou amandé autrement les terres; d'avoir fait des plants d'arbres fruitiers ou de bois. *Voyez* FRUITS, IMPENSES, RESTITUTION. (*A*)

MÉLISSE, *Melissa*, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale labiée : la levre supérieure est relevée, arrondie, & divisée en deux parties, & l'inférieure en trois. Le pistil sort du calice, & il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur; ce pistil est accompagné de quatre embryons, qui deviennent autant de semences arrondies & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les fleurs naissent dans les aisselles des feuilles, & qu'elles ne sont pas entiérement verticillées. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte six especes de ce genre de plante, dont les deux principales sont la *mélisse* des jardins & la *mélisse* des bois.

La *mélisse* des jardins ou la *mélisse* cultivée, *melissa hortensis* des botanistes, en Anglois *the common garden baum*, pousse ses tiges à la hauteur de deux pieds, carrées, presque lisses, rameuses, dures, roides, fragiles; ses feuilles sont oblongues, d'un verd brun, assez semblables à celles du calament ou du baume des jardins, luisantes, hérissées d'un petit poil follet, dentelées sur les bords, d'une odeur de citron fort agréable, & d'un goût un peu âcre.

Des aisselles des feuilles sortent des fleurs verticillées qui ne forment point d'anneaux entiers autour de la tige, mais sont placées ordinairement au nombre de six, trois d'un côté & trois de l'autre; elles sont en gueule, petites, blanches, ou d'un rouge pâle : chacune d'elles est un tuyau découpé par le haut en deux levres, soutenu par un long calice velu, tubuleux, divisé en deux parties.

Quand la fleur est passée, il lui succede quatre semences jointes ensemble, presque rondes ou oblongues, enfermées dans le calice de la fleur. On cultive la *mélisse* dans les jardins : elle fleurit en juin, juillet & août; l'hiver elle se seche sur la surface de la terre, mais sa racine ne périt point. Elle est ligneuse, longue, fibreuse & rampante.

La *mélisse* des jardins est d'un grand usage en médecine; Gaspard Hoffman conseille de la cueillir au printemps pour les boutiques, avant que la fleur paroisse, parce que dès qu'elle vient à fleurir, elle sent la punaise. Elle contient beaucoup d'huile exaltée & de sel essentiel.

La *mélisse* des bois, la *mélisse* sauvage, la *mélisse* bâtarde ou la *mélisse* puante (car elle porte tous ces noms), est celle que Tournefort appelle *melissa humilis, sylvestris, latifolia, maximo flore, purpurascente*, I. R. H. 193, *laminium montanum, melissæ folio*, par C. B. P. 231.

Elle vient dans les bois & differe de la précédente par ses tiges, beaucoup plus basses & moins rameuses; par ses feuilles plus velues, plus longues; par ses fleurs très-grandes, & par son odeur qui n'est point agréable. Ses racines sont si sembla-

bles à celles de l'ariſtoloche menuë ; que plusieurs apothicaires les confondent. Ses fleurs naiſſent dans des calices oblongs & velus ; elles ſont grandes, toutes tournées en devant, ſans odeur, aſſez ſemblables à celles du *lamium*, mais plus grandes, d'un blanc purpurin ou d'un pourpre clair ; quelquefois la crête de la fleur eſt entiere, & quelquefois taillée comme un cœur. Sa graine eſt groſſe, noirâtre & inégale. (*D. J.*)

MÉLISSE, (*Chymie*, *Pharm.* & *Mat. méd.*) *méliſſe* des jardins ou citronnelle. Cette plante contient un eſprit aromatique & une huile eſſentielle : ce dernier principe eſt contenu dans cette plante en aſſez petite quantité ; mais en revanche les pharmacologiſtes lui accordent tant de ſubtilité, qu'ils l'ont comparé aux eſprits qui animent le corps humain. Pour parler plus raiſonnablement des vertus de la *méliſſe* & de ſes principes volatils, il faut ſe contenter de dire que c'eſt à ces principes qu'elle doit toutes ſes qualités médicinales, du moins dans l'emploi ordinaire ; car la teinture qu'on peut en retirer par l'application de l'eſprit-de-vin, n'eſt empreinte d'aucun autre principe utile que de ſon huile eſſentielle : une autre ſubſtance qui conſtitue manifeſtement la principale partie du produit que M. Cartheuſer a retiré de cette plante par l'eſprit-de-vin, ne paroît être autre choſe que la partie colorante verte, commune à toutes les plantes, qui ne paroît douée d'aucune vertu médicamenteuſe. L'infuſion théiforme, beaucoup plus uſitée que la teinture, ou qui eſt, pour mieux dire, le ſeul remede magiſtral que nous tirions de la *méliſſe*, doit ſa principale vertu au principe aromatique ; car l'extrait léger dont cette infuſion ſe charge, n'a ni âpreté, ni amertume, ni aucune autre qualité ſenſible par laquelle on puiſſe évaluer l'action de ce remede.

La *méliſſe* tient un rang diſtingué parmi les remedes cordiaux, ſtomachiques, carminatifs, céphaliques & utérins. L'obſervation prouve cependant que la longue liſte de maux contre leſquels les auteurs la célebrent, doit être reſtreinte aux légeres affections de tête, qui dépendent eſſentiellement d'un vice de l'eſtomac, à être eſſayée à ſon tour dans les douleurs & les foibleſſes d'eſtomac, dans les coliques inteſtinales légeres ; dans les diſpoſitions aux affections mélancoliques & hyſtériques, & enfin dans les affections nerveuſes peu graves. En un mot, c'eſt ici un ſecours fort léger, ſur lequel il ne faut pas aſſez compter pour négliger d'en employer de plus efficaces.

L'emploi officinal de la *méliſſe* eſt beaucoup plus étendu, & ce ſont toujours principalement ſes principes volatils qu'on ſe propoſe de mettre en œuvre. On prépare une eau diſtillée ſimple de l'herbe & des fleurs : elle donne ſon nom à une eau ſpiritueuſe compoſée, & qui eſt auſſi connue ſous celui d'*eau des Carmes*, & dont nous allons donner la deſcription. Son huile eſſentielle eſt gardée dans les boutiques, du moins dans les boutiques les mieux pourvues. On fait un ſirop de ſes ſommités ſéchées, & ſes feuilles entrent dans le ſirop d'armoiſe, qui doit être préparé par le moyen de la diſtillation auſſi-bien que le précédent. On fait une conſerve de ſes fleurs ; ſes feuilles entrent dans la compoſition de pluſieurs eaux diſtillées aromatiques, telles que l'eau générale de la pharmacopée de Paris, l'eau de lait alexitere, l'eau prophylactique, & ſon eau diſtillée ſimple dans l'eau impériale & dans l'eau divine ou admirable de la pharmacopée de Paris, qui eſt une liqueur ſpiritueuſe, ratafia dont le goût ne doit pas être bien admirable.

Eau ſpiritueuſe de méliſſe *compoſée*, ou *eau des Carmes*, ſelon la deſcription de Lemery. Prenez des feuilles de *méliſſe* tendres, vertes, odorantes, nouvellement cueillies, ſix poignées ; de l'écorce de citron extérieure jaune, deux onces ; de la muſcade & de la coriandre, de chacune une once ; de la cannelle & des girofles, de chacune demi-once : pilez & concaſſez bien les ingrédiens, mêlez-les enſemble ; & les ayant mis dans une cucurbite de verre ou de grès, verſez deſſus du vin blanc & de l'eau-de-vie, de chacune deux livres ; bouchez bien le vaiſſeau, & laiſſez la matiere en digeſtion pendant trois jours ; mettez-la enſuite diſtiller au bain-marie, vous aurez une eau aromatique ſpiritueuſe, fort propre pour les maladies hyſtériques, pour les maladies du cerveau, pour fortifier le cœur, l'eſtomac,

pour les palpitations, pour les foiblesses, pour résister au venin: la dose en est depuis une dragme jusqu'à une once. Lemery, *cours de chymie*. Le commentateur de Lemery ajoute en note sur cette préparation l'avis suivant: « Il faut savoir que cette » prétendue eau de *mélisse* est la si fameuse » eau des Carmes dont le public s'obstine » sans fondement à vouloir attribuer le » secret à ces religieux, quoique ce ne soit » de leur part qu'une usurpation sur la » profession des apothicaires, qui sont tous » en état de la préparer aussi belle & aussi » bonne, *&c.* »

L'eau de *mélisse* spiritueuse composée est un des ingrédiens les plus ordinaires des potions cordiales les plus usitées. (*b*)

MÉLISSE, *Melissa*, (*Géogr. anc.*) nom d'une ville de Libye, 2°. d'un bourg de la grande Grece, 3°. d'un village de Péloponnese au territoire de Corinthe, &, 4°. d'un autre village en Phrygie, célebre par le tombeau d'Alcibiade, qui y fut inhumé après qu'il y eut péri par les embuches que lui tendit Pharnabase. Plutarque nous a donné la vie curieuse de ce fameux Athénien; mais il a oublié un trait qui le peint d'après nature. Etant encore jeune, il vint rendre visite à Périclès son oncle, qu'il trouva plongé dans une profonde rêverie; il lui en demanda la raison. « C'est, » dit Périclès, que je ne trouve pas le » moyen de rendre mon compte du trésor » sacré. Eh bien, imaginez-en quelqu'un, » lui répondit le jeune Alcibiade avec viva» cité, pour vous dispenser de le rendre. » Cet avis fut malheureusement suivi, & dès-lors Périclès hasarda de s'ensevelir plutôt sous les ruines de la république que sous celles de sa maison.

MELITA, (*Géogr. anc.*) nom Latin de l'isle & de la ville de Malte. Cicéron le dit, *in qua insula* Melita, *eodem nomine, oppidum est*. Ovide appelle cette isle fertile.

Fertilis est Melite, *sterili vicina Cosyrœ*.

Mais c'étoient les habitans qui la fertilisoient; ils y travailloient aussi les laines avec beaucoup de goût, car c'est là dessus que porte l'épithete de *lanigera*, dont Silius Italicus l'honore. Scylax & Ptolomée ont trop approché cette isle de l'Afrique, à laquelle ils la donnoient, au lieu que les Romains, qui la connoissoient beaucoup mieux, la regardoient comme une annexe de la Sicile, dont elle est en effet bien plus voisine.

MELITÆNSES, (*Géogr. anc.*) peuples de la Thessalie dans la Phthiotide. Strabon nomme leur ville principale *Pyrrhœ*, & Pline *Meliteea*.

MÉLITE, (*Géogr. anc.*) Μελίτη, quartier d'Athenes de la tribu Cécropide. Il y avoit dans ce quartier plusieurs temples, un à Hercule, un à Eurisaces, un à Mélanippe, fils de Théfée, un à Diane où l'on enterroit ceux qui étoient morts de la main du bourreau, *&c.* Enfin, Thémistocle, Phocion & les acteurs des tragédies y avoient leurs palais.

MÉLITENE, (*Géogr. anc.*) contrée d'Asie dans la Cappadoce, & ensuite dans la petite Arménie. Son chef-lieu en prit le nom, & devint une ville célebre dans l'histoire ecclésiastique; parce que S. Polieucte y fut le premier martyrisé, en 257. De plus, c'est le lieu de la naissance de saint Mélece, évêque d'Antioche au IVe. siecle. Cet endroit se nomme aujourd'hui *Malathiah*. (*D. J.*)

MÉLITES, (*Hist. nat.*) Quelques auteurs ont donné ce nom au bois de frêne pétrifié.

MELITHIA, (*Littérat.*) gâteaux faits avec du miel, & qu'on offroit à Trophonius. (*D. J.*)

MÉLITITES, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens auteurs lithologes à une espece d'argille compacte, d'un blanc tirant sur le jaune & semblable à la couleur du miel. On s'en servoit autrefois intérieurement, & on la regardoit comme un soporatif; on l'appliquoit aussi extérieurement pour la guérison des ulceres.

Le nom de *mélitites* a aussi été donné par quelques auteurs à une espece d'oursine arrondie comme une pomme. (—)

MÉLITO ou MILÉTO, (*Géogr.*) *Miletus*; petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, avec un évêché suffragant de Reggio, mais exempt de sa jurisdiction. Elle est sur une montagne, à 16 milles N. E. de Reggio, 20 S. O. de Cozenza. Un tremblement de

terre la maltraita cruellement en 1638. *Long.* 34, 9, *lat.* 38, 36. (*D. J.*)

MELLA, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Gaule, selon Servius, célebre commentateur de Virgile, par où il faut entendre la Gaule Cisalpine. En vain chercheroit-on le fleuve *Mella* au delà des Alpes; nous avons observé que la partie septentrionale de l'Italie étoit appellée proprement *Gaule.* Le *Mella* sort du mont Brennus sur les frontieres du Trentin, passe auprès de Bresse, autrefois *Bricia*, & se jette dans l'Ollies, aujourd'hui *Oglio*: c'est dans les prairies qu'arrose le *Mella*, qu'on trouve l'amellum, plante qui tire son nom du fleuve, & dans laquelle Virgile trouve un remede assuré contre les malheurs des abeilles. *Géorg. liv. IV, v.* 278. *Hujus odorato...* quoiqu'il l'ait décrite avec soin, on ne la reconnoît pas aujourd'hui; on est partagé entre l'*aster atticus*, la camomille & la mélisse. *Géorg.* Virg. *page* 179. (*C.*)

MELLARIA, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Espagne dans la Bétique, auprès de la mer; elle est entiérement ruinée. Le P. Hardouin dit que le lieu où elle étoit, se nomme présentement *Milarese.* M. Conduit, gentilhomme Anglois, qui a fait bien des recherches dans le pays, pense que *Mellaria* étoit située dans le val de Vacca, canton qui produit d'excellent miel, ainsi que d'autres lieux sur la même côte, qui en tirent également leur nom. (*D. J.*)

MELLARIUM, s. m. (*Mythologie*) vaisseau rempli de vin qu'on portoit dans les fêtes de la bonne déesse. On lui faisoit des libations de ce vin qu'on n'appelloit point *vin*, mais *lait*; & le vaisseau étoit appellé *mellarium.*

MELLE, (*Géogr.*) petite ville de France dans le Poitou, au midi de S. Maixant. Elle contient deux paroisses, & c'est le siege d'une justice royale. *Long.* 17, 25; *lat.* 46, 30. (*D. J.*)

MELLEUM MARMOR, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens à une espece de marbre d'un jaune clair, de la couleur du miel. On en trouve, dit-on, en plusieurs endroits d'Italie.

MELLI, (*Géogr.*) royaume d'Afrique dans la Nigritie, au midi de la riviere de Gambie. Il est borné au nord-ouest par les Biafares, au nord-est & à l'est par les Sonsors, au sud par les Feloupes de Sierra-Lionne, & au couchant par les Mallons, qui le séparent de la mer: nous n'en avons aucune relation satisfaisante, la moitié du monde nous est inconnue. (*D. J.*

MELLINGEN, (*Géogr.*) ville dans la partie basse des bailliages libres en Suisse. L'histoire de cette ville est à peu près la même que celle de Bremgarten, & des bailliages libres. C'est le passage de la Russ; & le péage que la ville se fait payer est très-lucratif pour elle, onéreux aux marchands. Cette ville a deux advoyers, un petit & un grand conseil. Toutes les charges sont à la nomination de la ville. Ces conseils jugent toutes les affaires civiles & criminelles de leur district. Il y a appel au syndicat qui s'assemble annuellement à Baden. La bourgeoisie s'assemble aussi deux fois par an, & elle exerce quelques droits, par exemple, celui de recevoir de nouveaux bourgeois. Les habitans sont de la religion catholique Romaine.

La ville donne son nom à un des chapitres dans lequel le diocese de Constance est partagé. (*H*)

MELLONIA, (*Mythologie.*) divinité champêtre qui, disoit-on, prenoit sous sa protection les abeilles & leur ouvrage. Parmi des peuples dont le miel faisoit la grande richesse, il falloit une divinité protectrice de cette denrée, & sévere vengeresse de quiconque la voleroit, ou gâteroit les ruches d'un autre. (*D. J.*)

MELLONA, s. m. (*Mythol.*) déesse de la récolte du miel.

MELLUSINE, s. f. (*Blason.*) en terme de blason on donne le nom de *mellusine* à une figure mi-échevelée, demi-femme & demi-serpent, qui se baigne dans une cuve, où elle se mire & se coëffe; on ne se sert de ce terme que pour les cimiers. Les maisons de Lusignan & de S. Gelais portoient pour cimier une *mellusine.* (*D. J.*)

MELNICK, (*Géogr.*) petite ville de Bohême, au confluent de l'Elde & du Muldan, à 4 milles N. au dessous de Prague. *Long.* 30, 18; *lat.* 50, 22. (*D. J.*)

MELOCACTUS, (*Botan. exot.*) genre de plante à fleur monopétale, campaniforme

forme, tubulée, profondément découpée, & soutenue par un calice qui devient dans la suite un fruit mou, ressemblant à une olive, charnu & rempli d'une petite semence. Ce fruit est surmonté d'un chapiteau dans plusieurs especes. Tournefort. *Inst. rei herb. appendix. Voyez* PLANTE.

Le *melocactus*, ou le melon à chardons, comme disent les Anglois, *melon thistle*, en Latin, par nos botanistes *melocactus*, *melocardnus*, termes qui désignent la même chose, une pomme, un melon hérissé de piquans, à cause que cette plante Américaine a quelques ressemblance à une pomme, à un melon garni d'épines. Elle est pleine de suc, & toute armée de pointes anguleuses ou polygonales. Sa fleur est monopétale, en cloche, tubuleuse, nue, divisée en plusieurs segmens placés sur l'ovaire, & garnie en dedans d'un grand nombre d'étamines. Son ovaire dégénere en un fruit pulpeux, rempli d'une multitude de semences.

On trouve de plusieurs especes de *melocactes* dans les Indes occidentales, mais nous n'en connoissons que deux en Europe, qui même ne different que par leur grosseur; savoir, le grand & le petit *melocacte*. *Melocactus Americana major*, & *melocactus minor*.

C'est une des plus merveilleuses plantes de la nature, & en même temps de la forme la plus étrange & la plus bizarre de l'aveu des connoisseurs. Il n'y a rien qui lui ressemble dans le regne végétable de l'Europe. Aussi les curieux qui la possedent, la conservent précieusement; & ceux qui la voient, du premier coup-d'œil la prennent pour un ouvrage de l'art, fait à dessein d'amuser le peuple. Mais voici sa description, faite par le P. Pluvier, qui prouvera ce que j'avance.

Elle présente une grosse masse ovale, garnie d'épines robustes, ou, si l'on aime mieux, un gros melon tout hérissé de piquans & planté immédiatement sur la terre. Elle naît ordinairement ou sur les rochers, ou dans des lieux secs & arides, de même que nos grandes jombardes.

Sa racine ressemble quelquefois à la corne d'un bœuf; mais ordinairement c'est un corps de plusieurs grosses fibres blanches, ligneuses & branchues, d'où il sort immédiatement une masse, souvent plus grosse que la tête d'un homme. On en voit de plusieurs figures; les unes rondes comme des boules, les autres ovales, & d'autres presque en pain de sucre. La surface extérieure est toute cannelée à la façon de nos melons; mais les côtes sont plus fréquentes, plus rélevées. Elles ne sont point arrondies, mais taillées comme en dos d'âne, & toutes ondées par divers plis. Dans l'entre deux des plis, on remarque sur le dos un écusson cotonneux, d'où sortent ordinairement deux aiguillons très-pointus, roides, presque osseux, blancs, mais rouges par la pointe.

Il y a toujours un de ces aiguillons plantés perpendiculairement au centre de l'écusson. Les autres sont arrangés en rayons tout autour de la base. Le plus bas de tous est la moitié plus grand que les autres; leur longueur ordinaire est depuis demi-pouce, jusqu'à un pouce & demi.

La peau extérieure de cette masse est fort unie, d'un verd foncé, & toute picotée de petits points un peu plus clairs en façon de miniature. Son intérieur est massif & sans vuide, charnu, d'une substance blanche, succulente, un peu plus ferme que celle du melon, & d'un goût tant soit peu acide.

Du sommet de cette masse, il sort une maniere de colonne ou cylindre, haut d'environ un pied, & épais de trois à quatre pouces. Le dedans de cette colonne est charnu, de même que la masse, l'espace d'environ deux pouces. Le reste est un composé d'un coton très-blanc & très-fin, mêlé d'une infinité de petites épines subtiles, piquantes, rouges, dures, quoique pliables comme les soies dont on fait les vergettes à nettoyer les habits. Le sommet de cette colonne est arrondi comme la coëffe d'un chapeau, & comparti le plus agréablement du monde, en façon d'un réseau formé de plusieurs rayons courbés, qui se croisent de droite à gauche, & de gauche à droite, du centre à la circonférence.

Dans chaque losange que composent ces rayons ainsi croisés, on voit sortir une fleur d'un rouge très-vif, faite en tuyau

évasée, & fendue en plusieurs pointes en façon de couronne. Dans quelques especes de plantes, ces fleurs sont doubles, c'est-à-dire, composées de plusieurs tuyaux les uns dans les autres. Elles ont ordinairement trois à quatre lignes de diametre, & portent toutes sur un embryon qui devient ensuite un fruit rouge comme de l'écarlate, poli, mou, de la grosseur & figure presque d'une olive. Sa chair est fort tendre, succulente, blanche, d'un goût très-agréable. Elle est remplie de quantité de petites semences noires, chagrinées & presque aussi grosses que la semence du pavot.

Quand ce fruit est mûr, il sort de soi-même du dedans de sa niche, où il étoit entiérement caché; & quand il commence à sortir, vous diriez que c'est un rubis enchâssé dans les piquans de cette colonne.

On voit quantité de ces plantes dans l'isle Saint-Christophe, du côté des salines. On en voit dans toute l'Amérique de différentes especes; mais les deux especes mentionnées ci-dessus sont presque les seules que nous connoissions en Europe.

Cette plante croît communément dans les rochers des Indes occidentales, d'où elle sort par les ouvertures qui se trouvent dans ces rochers, & par conséquent reçoit très-peu de nourriture du terroir. Elle ne prospere point quand elle est transplantée dans un autre terrein, à moins que ce terrein ne soit roc, ou élevé du sol ordinaire par un amas de pierres & de décombres.

La grande espece abonde à la Jamaïque, d'où on l'envoie en Angleterre, mais elle y arrive rarement en bon état; ceux qui la transportent l'humectent trop, & la pourrissent pour vouloir la mieux conserver. La meilleure méthode pour la transporter saine, est de la tirer entiere des lieux où elle croît; de choisir les plus jeunes plantes par préférence aux vieilles; de les empaqueter séparées dans une large caisse avec du foin ou de la paille seche, & de les préserver de la moisissure & des vers dans le trajet.

Quand on les veut apporter toutes plantées dans des tonneaux, alors la bonne façon est de remplir d'abord les tonneaux de blocailles, d'y mettre en même temps les plantes, de ne point les arroser dans le passage; mais au contraire de les préserver de l'humidité. Arrivées en Europe, il faut promptement les ôter des tonneaux, les replanter dans des pots, remplis en partie de moëllon & en partie de sable. L'on plongera ces pots dans un lit chaud de poudre menue d'écorce de chêne, pour aider les plantes à prendre racine. On les laissera dans ce lit jusqu'au mois d'octobre; ensuite on les remettra dans une bonne serre au lieu le plus chaud & le plus sec, pour y rester pendant tout l'hiver. Au printemps on les remettra de nouveau dans un lit de tan, & dans un lieu chaud à l'abri de l'air froid. On observera de ne les point arroser, parce que la valeur du tan suffit à leur entretien.

Malgré ces précautions, cette plante a bien de la peine à croître dans nos climats; cependant on a trouvé le moyen de la multiplier par les graines mêmes qu'elle donne en Europe. Alors on seme les graines dans des pots de décombres, qu'on couvre artistement tant de blocailles, que de sable de mer. On plonge ensuite ces pots dans un lit chaud de tan; & avec beaucoup de soins la plante commence à pousser au bout de dix à douze semaines, mais comme elle croît très-lentement, & qu'elle n'attrape un peu de grandeur qu'au bout de cinq ou six ans, cette méthode très-ennuyeuse & fautive est rarement mise en pratique.

Miller, ayant remarqué les inconvéniens de cette méthode, en a imaginé une autre qui lui a fort bien réussi. Quand la tête, ou la couronne qui se forme sur le sommet de la plante, a souffert quelque injure, il arrive que la plante pousse plusieurs têtes de côté; Miller a donc enlevé diverses de ces têtes, les a plantées dans des pots remplis de blocailles & de sable de mer, & a plongé ces pots dans un lit chaud de poudre d'écorce de chêne: par ce moyen, la plante a pris parfaitement racine, & est devenue fort belle dans le cours d'un an. On observera seulement de ne pas planter les jeunes têtes immédiatement après qu'on les a coupées de dessus les vieilles, parce que la partie blessée se pourriroit; c'est pourquoi il faut avoir soin, après les avoir coupées,

de les mettre à part dans une ferre chaude pendant une quinzaine de jours, pour consolider leur bleſſure.

Le fruit de cette plante ſe mange en Amérique; il a une acidité agréable, qui plaît beaucoup aux habitans de ces pays chauds. (*D. J.*)

MELOCALENI, (*Géogr. anc.*) peuple des Alpes. Pline, *liv. III, ch. xx*, les place entre Tergeſte & Pola. Lazius croit que leur principale habitation eſt aujourd'hui *Mengelſtat*. (*D. J.*)

MELOCHIE, ſ. f. *corchorus*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante décrit ſous le nom de *corchorus*. Voyez *ce mot.*

MELOCORCOPALI, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbre des Indes occidentales, aſſez ſemblable au coignaſſier. Il porte un fruit fait comme le melon à côtes, mais plus petit, d'un goût agréable, qui tient de celui de la ceriſe, & qui eſt tant ſoit peu cathartique. C'eſt le *corcopal* de Thevet. (*D. J.*)

MÉLODIE, ſ. f. *en Muſique*, eſt l'arrangement ſucceſſif de pluſieurs ſons, qui conſtituent enſemble un chant régulier. La perfection de la *mélodie* dépend des regles & du goût. Le goût fait trouver de beaux chants; les regles apprennent à bien moduler : il n'en faut pas davantage pour faire une bonne *mélodie*.

Les anciens reſſerroient plus que nous le ſens de ce mot : la *mélodie* n'étoit chez eux que l'exécution du chant; ſa compoſition s'appelloit *mélopée* : l'une & l'autre s'appelle chez nous *mélodie*. Mais comme la conſtitution de nos chants dépend entiérement de l'harmonie, la *mélodie* ne fait pas une partie conſidérable de notre muſique. *Voyez* HARMONIE, MÉLOPÉE, *&c. Voyez* auſſi *l'article* FONDAMENTALE ſur cette queſtion, ſi la *mélodie* vient de l'*harmonie*. (*S*)

Recherches ſur les vrais principes de la Mélodie.

La *mélodie* eſt une ſucceſſion de ſons tellement ordonnés ſelon les loix du rhythme & de la modulation, qu'elle forme un ſens agréable à l'oreille; la *mélodie* vocale s'appelle *chant*; & l'inſtrumentale, *ſymphonie*.

L'idée du rhythme entre néceſſairement dans celle de la *mélodie* : un chant n'eſt un chant qu'autant qu'il eſt meſuré; la même ſucceſſion de ſons peut recevoir autant de caracteres, autant de *mélodies* différentes, qu'on peut la ſcander différemment; & le ſeul changement de valeur des notes peut défigurer cette même ſucceſſion au point de la rendre méconnoiſſable. Ainſi la *mélodie* n'eſt rien par elle-même, c'eſt la meſure qui la détermine, & il n'y a point de chant ſans le temps. On ne doit donc pas comparer la *mélodie* avec l'harmonie, abſtraction faite de la meſure dans toutes les deux, car elle eſt eſſentielle à l'une, & non pas à l'autre.

La *mélodie* ſe rapporte à des principes différens, ſelon la maniere dont on la conſidere. Priſe par les rapports des ſons & par les regles du mode, elle a ſon principe dans l'harmonie; puiſque c'eſt une analyſe harmonique qui donne les degrés de la gamme, les cordes du mode, & les loix de la modulation, uniques élémens du chant. Selon ce principe, toute la force de la *mélodie* ſe borne à flatter l'oreille par des ſons agréables, comme on peut flatter la vue par d'agréables accords de couleurs : mais priſe pour un art d'imitation par lequel on peut affecter l'eſprit de diverſes images, émouvoir le cœur de divers ſentimens, exciter & calmer les paſſions, opérer, en un mot, des effets moraux qui paſſent l'empire immédiat des ſens, il lui faut chercher un autre principe : car on ne voit aucune priſe par laquelle la ſeule harmonie; & tout ce qui vient d'elle, puiſſe nous affecter ainſi.

Quel eſt ce ſecond principe? Il eſt dans la nature ainſi que le premier; mais pour l'y découvrir, il faut une obſervation plus fine, quoique plus ſimple, & plus de ſenſibilité dans l'obſervateur. Ce principe eſt le même qui fait varier le ton de la voix, quand on parle, ſelon les choſes qu'on dit & les mouvemens qu'on éprouve en les diſant. C'eſt l'accent des langues qui détermine la *mélodie* de chaque nation; c'eſt l'accent qui fait qu'on parle en chantant, & qu'on parle avec plus ou moins d'énergie, ſelon que la langue a plus ou moins d'accent. Celle dont l'accent eſt plus marqué doit

donner une *mélodie* plus vive & plus passionnée ; celle qui n'a que peu ou point d'accent ne peut avoir qu'une *mélodie* languissante & froide, sans caractere & sans expression. Voilà les vrais principes ; tant qu'on en sortira & qu'on voudra parler du pouvoir de la musique sur le cœur humain, on parlera sans s'entendre ; on ne saura ce qu'on dira.

Si la musique ne peint que par la *mélodie*, & tire d'elle toute sa force, il s'ensuit que toute musique qui ne chante pas, quelque harmonieuse qu'elle puisse être, n'est point une musique imitative, &, ne pouvant ni toucher ni peindre avec ses beaux accords, lasse bientôt les oreilles, & laisse toujours le cœur froid. Il suit encore que, malgré la diversité des parties que l'harmonie a introduites, & dont on abuse tant aujourd'hui, si-tôt que deux *mélodies* se font entendre à la fois, elles s'effacent l'une l'autre, & demeurent de nul effet, quelque belles qu'elles puissent être chacune séparément : d'où l'on peut juger avec quel goût les compositeurs François ont introduit à leur opéra, l'usage de faire servir un air d'accompagnement à un chœur ou à un autre air ; ce qui est comme si on s'avisoit de réciter deux discours à la fois, pour donner plus de force à leur éloquence. *Voyez* UNITÉ DE MÉLODIE, (*Musiq.*) (*S.*)

MÉLODIE *oratoire* ; (*Art oratoire.*) accord successif des sons, dont il n'existe à la fois qu'une partie, mais partie liée par ses rapports avec les sons qui précedent & qui suivent ; comme dans le chant musical, où les sons sont placés à des intervalles aisés à saisir : c'est le ruisseau qui coule.

La *mélodie du discours* consiste dans la maniere dont les sons simples ou composés sont assortis & liés entr'eux pour former des syllabes ; dans la maniere dont les syllabes sont liées entr'elles pour former un mot ; les mots entr'eux pour former un membre de période, ainsi de suite.

Toutes les langues sont formées de voyelles, de consonnes & de diphthongues, qui sont des combinaisons de voyelles seulement. On a fait ensuite les syllabes, qui sont des combinaisons des voyelles avec les consonnes. De ces combinaisons primordiales du langage, les peuples ont formé leurs mots, qu'ils ont figuré au gré de certaines loix, que l'usage, l'habitude, l'exemple, le besoin, l'art, l'imagination, les occasions, le hasard ont introduits chez eux. C'est ainsi que de sept notes, les musiciens ont composé non-seulement différens airs, mais différentes especes, différens genres de musique.

Ceux qui ont traité de la *mélodie*, nous disent que les lettres doivent se joindre entr'elles d'une maniere aisée ; qu'il faut éviter le concours trop fréquent des voyelles, parce qu'elles rendent le discours mou & flottant ; celui des consonnes, parce qu'elles le rendent dur & scabreux ; le grand nombre des monosyllabes, parce qu'elles lui ôtent sa consistance ; celui des mots longs, parce qu'ils le rendent lâche & traînant ; il faut varier les chûtes, éviter les rimes, mettre d'abord les plus petites phrases, ensuites les grandes ; enfin, il faut, dit-on, que les consonnes & les voyelles soient tellement mêlées & assorties, qu'elles se donnent par retour les unes aux autres, la consistence & la douceur ; que les consonnes appuient, soutiennent les voyelles ; & que les voyelles à leur tour, lient & polissent les consonnes ; mais tous ces préceptes demandent une oreille faite à l'harmonie. Ils ne doivent pas être toujours observés avec bien du scrupule ; c'est au goût à en décider. Il suffit presque que le goût soit averti qu'il y a là dessus des loix générales, afin qu'il soit plus attentif sur lui-même. (*D. J.*)

MÉLODIEUX, adj. (*Musiq.*) qui donne de la mélodie ; *mélodieux*, dans l'usage ; se dit des sons agréables, des voix sonores, des chants doux & gracieux, *&c.* (*S*)

MELON, *melo*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche, ouverte, profondément découpée, & entiérement semblable à celle du concombre. Il y a deux sortes de fleurs sur cette plante, les unes n'ont point d'embryon, & sont stériles, les autres sont fécondes, & placées sur un embryon, qui devient dans la suite un fruit, le plus souvant ovoïde, lisse ou couvert de rugosités. Ce fruit se divise en trois loges, qui semblent se sousdiviser chacune en deux autres. Ces loges contiennent des semences oblon-

gues. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort compte sept especes de *melon*, entre lesquelles nous nous contenterons de décrire l'espece commune, que les botanistes nomment *melo vulgaris*.

Cette plante pousse sur terre des tiges longues, sarmentenses, rudes au toucher. Ses feuilles ressemblent entiérement à celles du concombre; elles sont seulement un peu plus petites, plus arrondies, & moins anguleuses. Des aisselles des feuilles naissent des fleurs jaunes, semblables à celles du concombre, nombreuses, dont les unes sont stériles, & les autres fertiles. A ces dernieres fleurs succedent des fruits, qui sont, au commencement, un peu velus, mais qui perdent leur coton en grandissant.

Il y a beaucoup de variété dans ce fruit, tant par rapport à la couleur de l'écorce & de la pulpe, au goût & à l'odeur, que par rapport à la figure, à la grosseur, & à d'autres particularités semblables. Les uns sont plus gros que la tête d'un homme, les autres sont de médiocre grosseur, & les autres petits. Les uns sont de forme alongée, les autres ovale, arrondie, renflée; les uns lisses, les autres différemment brodés, ou cannelés. Tous sont couverts d'une écorce assez dure & épaisse, de couleur verte, cendrée, jaune, &c.

Leur chair est tendre, moëlleuse, humide, glutineuse, blanche, jaunâtre, verdâtre, ou rougeâtre, d'une odeur suave, d'un goût doux comme du sucre, & fort agréable. L'intérieur du fruit est divisé en trois principales loges, chacune desquelles semble être subdivisée en deux autres. Ces loges sont remplies d'un grand nombre de semences, presque ovales & applaties, blanches, revêtues chacune d'une écorce dure comme du parchemin, & contenant une amande très-blanche, douce, huileuse, savoureuse. Les loges où sont enchâssées les semences, & qui font le cœur du *melon*, sont composées d'une moëlle liquide, rougeâtre & de bon goût.

On cultive cette plante sur des couches dans les jardins pour l'excellence de son fruit; & cette culture, si perfectionnée de nos jours, demande cependant quelques remarques particulieres; sur quoi *voyez* MELON; *Agricult.* (*D. J.*)

MELON, (*Agricult.*) Quoique la culture des *melons* soit très-perfectionnée, MM. Bradley & Miller y reprennent encore des pratiques, qui, pour être d'un usage presque universel, n'en sont pas moins contraires aux loix de la nature.

1°. Lorsqu'un *melon* ou un concombre est en fleur, plusieurs jardiniers ont coutume d'en ôter toutes les fausses fleurs, qui, disent-ils, ne manqueroient pas d'affoiblir la plante; mais si ce sont des fleurs mâles qu'ils ôtent, comme il est vraisemblable, ce sont elles que la nature a destinées pour la propagation du fruit.

2°. Ils ont l'habitude de coucher les différentes branches courantes à égale distance les unes des autres, & de les soulever très-souvent pour appercevoir le jeune fruit; mais cet usage lui fait beaucoup de tort, parce que les vaisseaux qui portent le suc dans le fruit sont tendres, & sujets à se froisser, pour peu qu'on le dérange de l'endroit où il croît naturellement, de sorte qu'il arrive que par cette seule raison, il ne croît, ni ne prospere.

3°. C'est encore une erreur d'exposer le jeune fruit au soleil, en écartant les feuilles qui en sont voisines, dans le dessein de mieux faire croître le fruit; mais la chaleur immédiate du soleil n'est nécessaire que pour faire meurir le fruit, & non pour son accroissement; car les rayons du soleil tombant directement sur une plante, en dessechent & resserrent les vaisseaux; de sorte que la seve ne trouvant pas un passage libre, il est impossible qu'elle remplisse la plante si promptement & si abondamment qu'elle le feroit, si ses vaisseaux étoient larges & ouverts, comme ils le sont toujours à l'ombre.

Pour ce qui regarde les graines, il faut s'en procurer de bons *melons* nés dans quelques jardins éloignés; car si l'on seme la graine de ceux de son propre jardin; elle ne manque guere de dégénerer. Il faut garder cette graine deux ou trois ans avant que de la semer. Si l'on ne peut avoir des graines de deux ou trois ans, & qu'on soit obligé d'en semer de plus fraîches, il faut les tenir dans un endroit chaud à une dis-

tance du feu pendant deux mois, afin de leurs ôter leurs parties aqueuses, & pour lors cette graine est aussi bonne, que si on l'avoit gardée deux ou trois ans. Il est parlé dans *les Transf. phil. n°. 475, sect. 6*, de graines de *melon* qui avoient 33 ans, & qui ont produit de très-bons *melons*; & dans *les mêmes Transf. n°. 464*, de graines de *melon* de 43 ans, qui ont donné du fruit.

Une chose très-importante dans la culture du *melon*, est d'enlever exactement les mauvaises herbes, & retourner la surface de la terre sur laquelle les branches rampent; car leurs racines sont tendres, & poussent toujours en longueur aussi loin que les branches.

Si l'on veut avoir des *melons* de bonne odeur, il ne faut point laisser de concombres auprès, de crainte que leur duvet mâle ne soit emporté par le vent sur les fleurs des *melons*, & ne les fasse tourner en fruit, ce qui donneroit à coup sûr au *melon* ainsi produit, le goût de concombre, selon que la farine y seroit tombée en plus ou moins grande quantité.

Quand le *melon* est mûr il faut le couper de bon matin, avant que le soleil l'ait échauffé, en observant de conserver à ce *melon* deux pouces de tige, pour ne lui rien ôter de son parfum; mais si l'on ne doit manger un *melon* qu'au bout de deux ou trois jours, il faut le cueillir avant qu'il soit parfaitement mûr, autrement il se trouveroit passé.

Si l'on desire de transplanter le *melon* d'une couche dans une autre, il faut faire cette transplantation dans des corbeilles d'osier, ouvertes de tous côtés, qui aient deux pouces d'ouverture par en haut, & quatre de profondeur, parce que les racines en liberté, s'ouvrent un passage à travers la corbeille dans la terre voisine de la couche, qu'on couvre de paille & de paillassons pendant la nuit.

M. de la Quintinie a le premier publié, il y a déja presque 80 ans, dans *les transf. philos.* la vraie culture des *melons*; & personne en France n'a depuis lors renchéri sur la méthode, quoiqu'on n'ait cultivé cette plante beaucoup plus communément que du temps de cet habile jardinier. Nos *melons* sont en général assez médiocres, plus gros que savoureux : j'en excepte bien ceux des parties méridionales de ce royaume, qui viennent, pour ainsi dire, d'eux-mêmes, & sans soin; ceux-ci sont admirables & pour le goût & pour la graine. (*D. J.*)

Melons. M. Triewald indique, dans les mémoires de l'académie de Stockholm, une méthode dont il s'est servi avec succès pour entretenir les couches où l'on fait venir des *melons* dans une chaleur égale, & plus durable que celles que ces couches ont ordinairement. Pour cet effet, il fit faire dans son jardin des tas d'écorces de bois semblables à celles dont se servent les tanneurs; il fit couvrir ces tas avec de la paille, afin qu'ils ne fussent point exposés à se geler pendant l'hiver; lorsqu'il fut question de remplir les couches à *melons*, on étendit également ces écorces au fond, de l'épaisseur d'environ un pied; on mit par dessus de la paille légérement, lorsque cette paille eut commencé à se pourrir, ou à se consommer, & à s'affaisser, on remit encore une couche d'écorces d'environ deux pieds d'épa[illegible]sseur, jusqu'à ce que les couches eussent la hauteur requise; on mit encore de la pail[illegible]e par dessus, & lorsqu'elle eut commencé à [illegible]e pourrir, on couvrit le tout avec du terreau ordinaire dont on se sert communément po[illegible]r les couches. M. Triewald assure que pa[illegible] cette méthode il est parvenu à entretenir d[illegible]ans ses couches une chaleur égale jusque bie[illegible] avant dans l'automne, & elles lui ont p[illegible]oduit de très-bons *melons*, même dans une [illegible] saison avancée, à la suite du printemps qu[illegible] avoit été très-froid.

Melon, (*Diete & mat. Méd.*) on [illegible] ne mange guere à Paris, & dans les provin[illegible]es septentrionales de la France que le *melo*[illegible] commun, à chair rougeâtre ou orangée; mais dans les provinces méridionales de ce royaume, on mange encore le *melon* blanc, ou à chair blanche, c'est-à-dire, presque semblable à celle d'une poire, mais tirant sur le verdâtre, & qu'on appelle communément *melon d'Espagne*, & le *melon* d'eau, qui a la chair d'un rouge vineux très-foncé.

Le *melon* commun & le *melon* blanc ont

la chair également fondante; celle du *melon* d'eau l'eſt infiniment davantage; c'eſt peut-être la plus aqueuſe de toutes les ſubſtances végétales organiſées. Ce n'eſt preſque que de l'eau. Les qualités diététiques de ces trois eſpeces de fruit ſont exactement les mêmes; la derniere differe ſeulement des deux premieres quant au degré de ces qualités, c'eſt-à-dire, en ce qu'un certain volume de *melon* d'eau doit être regardé comme répondant à peine à un volume trois fois moindre de *melon* commun, ou de *melon* blanc.

Le *melon* fournit un aliment agréable, aiſé à digérer, rafraîchiſſant, humectant, déſaltérant. Les habitans des pays chauds, où ils ſont excellens, trouvent une grande reſſource dans leur uſage journalier contre l'influence du climat. Dans ces pays, on en mange preſque à tous les repas; & on les fait rafraîchir en les faiſant tremper tout entiers dans de l'eau de puits, ou en les couvrant de glace. Il eſt rare qu'ils cauſent des accidens. Ils ne lâchent pas même auſſi ſouvent le ventre qu'on pourroit le penſer, en conſidérant leur analogie avec d'autres fruits de la même famille, tels que la coloquinte & le concombre ſauvage, & en partant d'après l'obſervation de la vertu très-purgative du *melon* lui-même, dans le pays où il croît naturellement & ſans culture. J'ai vu un malade qui en mangeoit un par jour, tandis qu'il prenoit des eaux minérales purgatives, ſans en être incommodé. On a cependant vu quelquefois que ce fruit mangé avec excès, ſur-tout par les perſonnes qui n'y ſont point accoutumées, & dans les climats moins chauds, a cauſé des coliques, ſuivies quelquefois de diſſenteries ou de cours de ventre opiniâtres. Mais il n'eſt pas poſſible de déterminer quels ſont les ſujets qui doivent s'abſtenir de l'uſage du *melon*. Il faut s'en rapporter à cet égard aux tentatives de chacun; & heureuſement ces tentatives ne ſont pas dangereuſes. On croit communément que le *melon* eſt moins dangereux lorſqu'on le mange avec du ſel; & qu'on boit par-deſſus du bon vin un peu copieuſement. Il n'eſt pas clair que ce ſoit-là un aſſaiſonnement ſalutaire; mais il eſt certain qu'il eſt au moins fort agréable.

La ſemence du *melon* commun eſt une des quatre ſemences froides majeures. *Voy.* SEMENCES FROIDES.

Cette confiture ſi commune, qu'on nous vend ſous le nom d'*écorce verte de citron*, eſt l'écorce préparée d'une eſpece de gros *melon*, qui croît en Italie. Cette confiture eſt en général peſante à l'eſtomac, & de difficile digeſtion. (*b*)

MELONS PÉTRIFIÉS, (*Hiſt. nat.*) nom donné très-improprement par quelques voyageurs & naturaliſtes, à des pierres d'une forme ovale ou ſphéroïde, en un mot de la forme des *melons*; il y en a depuis la groſſeur d'un œuf de poule juſqu'à celle des plus gros *melons*; ces *melons* ſont unis à leur ſurface & d'une couleur qui eſt ou griſâtre ou brune & ferrugineuſe; on les trouve ſur le mont-Carmel, dans une couche de grès d'un gris couleur de cendre, dont ils ſe détachent aſſez aiſément. Quand on vient à les caſſer, on y trouve une cavité plus ou moins réguliere, qui eſt entiérement couverte de petits cryſtaux brillans & tranſparens, dont les ſommets ſont vers le centre de la cavité. On dit que la pierre même paroît être de la nature du marbre; elle eſt d'une couleur jaunâtre, prend très-bien le poli, & reſſemble aſſez au marbre de Florence; à proportion de la groſſeur de la pierre, elle a tantôt un pouce, tantôt un demi-pouce d'épaiſſeur; & quelquefois la pierre totale eſt enveloppée dans une autre croûte plus mince qui reſſemble en quelque façon à l'écorce du fruit.

Les moines qui habitent le mont-Carmel, diſent aux voyageurs, que c'eſt par miracle que ces pierres ont été formées; & ils racontent, que lorſque le prophete Elie vivoit ſur cette montagne, voyant un jour paſſer un laboureur chargé de *melons* auprès de ſa grotte, il lui demanda un de ces fruits; mais ayant répondu que ce n'étoit point des *melons*, mais des pierres qu'il portoit, le prophete, pour le punir, changea ſes *melons* en pierres.

Au reſte, ces prétendus *melons pétrifiés* ne reſſemblent point parfaitement à de vrais *melons*; on n'y remarque point les côtes, ni la queue ou tige; & le merveilleux ceſſera, lorſqu'on fera attention que l'on rencontre, en une infinité d'endroits,

des cailloux & d'autres pierres, arrondis à l'extérieur, dans lesquelles on trouve des cavités remplies de cryſtaux, & quelquefois même de l'eau. Ainſi les *melons pétrifiés* du mont-Carmel ne doivent être regardés que comme des corps produits ſuivant l'ordre ordinaire de la nature. (—)

MELON, *terme de Perruquier*, eſt une ſorte d'étui, à peu près de la forme d'un *melon*, qui s'ouvre par le milieu, & dont les perſonnes qui voyagent ſe ſervent pour enfermer leurs perruques, ſans qu'elles ſoient gâtées. Les *melons* ſont ordinairement faits de carton battu & recouvert d'une peau : ce ſont les gaîniers qui les fabriquent.

MELONGENE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) Tournefort compte douze eſpeces de ce genre de plante ; mais ſes variétés ne conſiſtent que dans la différente grandeur, forme, & couleur du fruit, ou dans les piquans dont il eſt armé.

Nous n'avons donc beſoin que de décrire ici l'eſpece commune nommée par le même Tournefort, *melongena, fructu oblongo, violaceo. Inſt. rei herb.* 151.

Sa racine qui eſt fibreuſe & peu profonde, pouſſe une tige ordinairement ſimple, d'environ un pied de haut, de la groſſeur du doigt, cylindrique, rougeâtre, couverte d'un certain duvet qui s'en peut aiſément détacher. Elle jette des rameaux nombreux, & placés ſans ordre, qui partent des aiſſelles des feuilles.

Ses feuilles ſont de la grandeur de la main, & même plus grandes, aſſez reſſemblantes aux feuilles de chêne, ſinuées ou pliſſées ſur les bords, mais non crenelées ou dentelées, vertes & couvertes ſuperficiellement d'une certaine poudre blanche comme de la farine. Elles ſont portées ſur de groſſes queues, longues d'un empan ; leurs nervures ſont rougeâtres comme la tige, & quelquefois épineuſes.

A l'oppoſite des feuilles, ſortent des fleurs, tantôt ſeules, tantôt deux à deux ou trois à trois, ſur la même tige ou la même branche. Ces fleurs ſont des roſettes à cinq pointes, en façon d'étoile, amples, ſinuées, blanchâtres ou purpurines, ſoutenues par des calices hériſſés de petites épines rougeâtres, & diviſés en cinq ſegmens pointus. Quand les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits, environ de la groſſeur d'un œuf ou d'un concombre, & ſelon l'eſpece, oblongs, cylindriques, ou ovoïdes, ſolides, liſſes, de couleur violette, jaune, purpurine, blanche, noire, ou verdâtre, doux au toucher, remplis d'une pulpe ou chair ſucculente. Ces fruits contiennent pluſieurs ſemences blanchâtres, applaties, qui ont pour l'ordinaire la figure d'un petit rein, & reſſemblent aſſez à la graine du poivre d'Inde.

Il eſt vraiſemblable que la *melongene* eſt le *bedingian* des Arabes, le *tongu* des habitans d'Angola, & le *belingel* des Portugais. Quelques botaniſtes modernes, comme Dodonée, Gérard, Lonicer & Geſner, ont nommé le fruit de cette plante *mala inſana*, des pommes dangereuſes, ou malſaines, ou propres à rendre fou. Cependant ce fruit n'eſt nullement mal-faiſant, comme il paroît par l'uſage continuel qu'en font les Eſpagnols, les Italiens, & les habitans de la côte de Barbarie dans leurs ſalades & leurs ragoûts. Les habitans des Antilles les font bouillir après les avoir pelées ; enſuite ils les coupent par quartiers, & les mangent avec de l'huile & du poivre. Les Anglois leur trouvent un goût inſipide ; les botaniſtes qui s'embarraſſent peu du goût des fruits, cultivent la *melongene* par pure curioſité. (*D. J.*)

MELONGENE, (*Diete.*) Le fruit de cette plante ſe mange très-communément en été & en automne, dans les provinces méridionales de France. La maniere la plus uſitée de les apprêter, c'eſt de les partager longitudinalement par le milieu, de faire dans leur chair de profondes entailles, qui ne percent cependant point la peau, de les ſaupoudrer de ſel & de poivre, de les couvrir de mie de pain & de perſil haché, de les arroſer avec beaucoup d'huile, & de les faire cuire avec cet aſſaiſſonnement au four ou ſur le gril. On les coupe auſſi par tranches longitudinales ; après les avoir pelées, on les couvre d'une pâte fine, & on en prépare des beignets à l'huile. On les mange auſſi au jus comme les cardes, avec du mouton ſous la forme du ragoût populaire

laire qu'on appelle *haricot* à Paris & aux environs.

Ce fruit a fort peu de goût par lui-même, mais il fournit une base très-convenable aux divers assaisonnemens dont nous venons de parler.

Presque tous les auteurs, en y comprenant le continuateur de la matiere médicale de Géoffroy, conviennent que la *melongene* est un aliment non-seulement froid & insipide, mais aussi mauvais que les champignons; qu'il excite des vents, des indigestions, & des fievres, *&c.* Tous ces auteurs se trompent: on en mange à Montpellier, par exemple, pendant quatre mois consécutifs, autant au moins que de petits pois à Paris, dans le même temps, c'est-à-dire presque deux fois par jour dans la plus grande partie des tables: les étrangers surtout les trouvent très-appétissantes, & en mangent beaucoup. On en trouve dans plusieurs potagers de Paris, depuis quelques années, & j'ai vu beaucoup de personnes qui connoissoient ce mets, en faire apprêter plusieurs fois, & en faire manger à beaucoup de personnes, pour l'estomac desquelles c'étoit un aliment insolite; & je puis assurer que je n'ai jamais vu l'usage de ce fruit suivi de plus d'accidens que la nourriture la plus innocente. (*b*)

MELONNIERE, s. f. (*Jardinage.*) est l'endroit du jardin où s'élevent les melons; il est ordinairement renfoncé & soutenu par des murs ou entouré de brises-vent de paille. Les couches qu'on y forme servent non-seulement à élever les plantes les plus délicates, mais elles fournissent tout le terreau si nécessaire dans les jardins.

MELOPÉE, s. f. Μελοποιία, (*Musique.*) étoit dans la musique Grecque, l'art ou les regles de la composition du chant, dont l'exécution s'appelloit *mélodie*, voyez *ce mot.*

Les anciens avoient diverses regles pour la maniere de conduire le chant, par degrés conjoints, disjoints ou mêlés, en montant ou en descendant. On en trouve plusieurs dans Aristoxene qui dépendent toutes de ce principe, que dans tout systême harmonique, le quatrieme ou le cinquieme son après le son fondamental, on doit toujours frapper la quarte ou la quinte juste, selon que les tétracordes, sont conjoints ou disjoints; différence qui rend un mode quelconque authentique ou plagal, au gré du compositeur.

Aristide Quintilien divise toute la *mélopée* en trois especes qui se rapportent à autant de modes, en prenant ce nom dans un nouveau sens. La premiere étoit l'*hypatoïde* appellée ainsi de la corde *hypate*, la principale ou la plus basse; parce que le chant régnant seulement sur les sons graves, ne s'éloignoit pas de cette corde, & ce chant étoit approprié au mode tragique. La seconde espece étoit la *mesoïde*, de *mesé*, la corde du milieu, parce que le chant rouloit sur les sons moyens, & celle-ci répondoit au mode nomique consacré à Apollon. Et la troisieme s'appelloit *netoïde*, de *neté*, la derniere corde ou la plus haute: son chant ne s'étendoit que sur les sons aigus, & constituoit le mode dithyrambique ou bacchique. Ces modes en avoient d'autres qui leur étoient en quelque maniere subordonnés, tels que l'hérotique ou amoureux, le comique, & l'encosmiasque destiné aux louanges. Tous ces modes étant propres à exciter ou à calmer certaines passions, influoient beaucoup dans les mœurs: & par rapport à cette influence, la *mélopée* se partageoit encore en trois genres; savoir, 1°. Le *systalique*, ou celui qui inspiroit les passions tendres & amoureuses, les passions tristes & capables de resserrer le cœur, suivant le sens même du mot Grec. 2°. Le *diastaltique*, ou celui qui étoit propre à l'épanouir en excitant la joie, le courage, la magnanimité, & les plus grands sentimens. 3°. L'*ésuchastique*, qui tenoit le milieu entre les deux autres, c'est-à-dire, qui ramenoit l'ame à un état de tranquillité. La premiere espece de *mélopée* convenoit aux poésies amoureuses, aux plaintes, aux lamentations, & autres expressions semblables. La seconde étoit réservée pour les tragédies & les autres sujets héroïques. La troisieme, pour les hymnes, les louanges, les instructions. (*S*)

MELOPEPO, (*Botan.*) genre de plante qui differe des autres cucurbitacées, en ce que son fruit est rond, strié, anguleux, divisé le plus souvent en cinq parties, & rempli de semences applaties & attachées

à un placenta ſpongieux. Tournefort *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

MELOPHORE, adj. (*Littér. Grecque.*) ſurnom de Cérès, qui ſignifie celle qui donne des troupeaux. Cérès *mélophore* avoit à Mégare un temple ſans toit. Le mot *mélophore* eſt formé de μῆλον, *brebis*, & de φέρω, *je porte.* (*D. J.*)

MELOS, (*Géogr. anc.*) nom commun à quelques lieux, 1°. *Mélos*, petite iſle de l'Archipel, dont le nom moderne eſt *Milo*; 2°. *Mélos*, ville de Theſſalie; 3°. *Mélos*, ville ſituée à l'extrêmité de l'Eſpagne, auprès des colonnes d'Hercule. (*D. J.*)

MÉLOS, *terre de*, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs anciens à une terre qui ſe trouve dans l'iſle de *Mélos* dans l'Archipel. On dit qu'elle eſt d'un blanc tirant ſur le gris, ſeche, friable, & un peu liée. Il y a tout lieu de croire que c'eſt une eſpece de marne. Les anciens l'appelloient *terra melia*; il ne faut point la confondre avec la terre qu'ils nommoient *melinum.* Voyez *cet article.* (—)

MÉLOS, (*Muſiq. des anc.*) douceur du chant. Il eſt difficile de diſtinguer dans les auteurs Grecs le ſens du mot *mélodie.* Platon dans ſon *Protagoras*, met le *mélos* dans le ſimple diſcours, & ſemble entendre par là le chant de la parole. Le *mélos* paroît être ce par quoi la mélodie eſt agréable. Ce mot vient de *miel.* (*S*)

MÉLOTE, ſ. f. (*Antiq. eccl.*) Ce mot purement Grec, μηλωτὴς, ſe prend en général, ſelon Henri Etienne, pour la *peau* de toutes ſortes de quadrupedes à poil ou à laine, mais il déſigne en particulier une peau de mouton ou une peau de brebis avec ſa toiſon: car μῆλον ſignifie *brebis.* Les premiers anachoretes ſe couvroient les épaules avec une *mélote*, & erroient ainſi dans les déſerts. Par-tout où la vulgate parle du manteau d'Élie, les Septante diſent la *mélote* d'Élie. M. Fleury, dans ſon *hiſtoire eccléſiaſtique*, rapporte que les diſciples de S. Pacôme portoient une ceinture, & deſſus la tunique une peau de chevre blanche, nommée en Grec μηλωτὴς, qui couvroit les épaules. Il ajoute qu'ils gardoient l'une & l'autre à table & au lit; mais que, quand ils venoient à la communion, ils ôtoient la *mélote* & la ceinture, & ne gardoient que la tunique. (*D. J.*)

MELOUÉ, ou MELAVE, (*Géogr.*) petite ville de la haute Egypte, ſur la riviere occidentale du Nil, preſque vis-à-vis d'Anſola, à 4 lieues d'Inſine, qui eſt l'Antinopolis des anciens. *Long.* 49, 30, *lat.* 27, 30. (*D. J.*)

MELPES, (*Géograph. anc.*) riviere de la grande Grece, auprès du promontoire Palinure, ſelon Pline, *lib. III, cap. v.* Le nom moderne eſt la *Molpa*, riviere du royaume de Naples, dans la principauté citérieure. (*D. J.*)

MELPOMENE, *Mythol.*) une des neuf muſes. Son nom ſignifie *attrayante*, & les poëtes la font préſider en particulier à la tragédie.

> *Dans une ſcene intéreſſante*
> *Retraçant d'illuſtres malheurs,*
> *Vois* Melpomene *gémiſſante*
> *De nos yeux arracher des pleurs!*
> *Sur l'ame vivement atteinte*
> *La compaſſion & la crainte*
> *Font d'utiles impreſſions,*
> *Et l'affreuſe image du crime*
> *Dont le coupable eſt la victime,*
> *Du cœur purge les paſſions.*

On repréſente *Melpomene* avec un viſage ſérieux, tenant le poignard d'un main, & des ſceptres de l'autre.

> *La Pitié la ſuit gémiſſante;*
> *La terreur, toujours menaçante,*
> *La ſoutient d'un air éperdu.*
> *Quel infortuné faut-il plaindre?*
> *Ciel! quel eſt le ſang qui doit teindre*
> *Le fer qu'elle tient ſuſpendu?*

Cependant cette muſe, ſous le nom de laquelle on nous peint le vrai caractere du tragique; cette muſe, dis-je, qu'on a tant de raiſons d'admirer, n'eſt autre choſe dans Horace que la poéſie même, le feu, l'harmonie, & l'enthouſiaſme: l'art & l'étude peuvent bien les régler; mais la nature ſeule

en fait présent à ceux à qui elle destine ses lauriers ; & sans le don de ses faveurs, on ne méritera jamais le beau nom de poëte. (*D. J.*)

MELPUM, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Italie dans l'Insubrie. Elle ne subsistoit déjà plus du temps de Pline. On soupçonne que c'est *Melzo*, bourg du Milanez. (*D. J.*)

MELTE, s. f. (*Jurispr.*) terme usité dans quelques coutumes pour signifier l'*étendue* de la jurisdiction d'un juge. *Voyez* DISTRICT & RESSORT.

MELTIANUS PAGUS, (*Géogr. du moyen âge.*) le Multien ou Mulcien, qui avoit pour chef-lieu Meaux en Brie, *Meldi*. C'est apparemment tout le territoire qui obéissoit sous la premiere race de nos rois à des comtes particuliers ; car Grégoire de Tours dit que Guerpin & Gondebaud furent successivement comtes de ce canton, qu'il appelle *comitatum Meldensem*. Les gestes de Dagobert disent *territorium Meldicum*, & les capitulaires de Charlemagne *Melcianum*, & le placent *inter Pagos Parisiacum* & *Melidunensem*. Dans le partage de Louis le Débonnaire il est nommé *Meltianus* ; par Charles le Chauve *Melcianus* ; & par Nithard *Miliciacus*.

Le Multien en delà de la Marne touche au Valois, *Vadensis*, & au Soissonnois.

L'autre partie du Multien, entre la Marne & la Seine, est de la Celtique, dans la Brie, *in Pago Briengensi*, & confine au Parisis & au Senonois.

Dans le Multien, au nord de la ville de Meaux, est le petit pays de la Goëlle (*Goëlla regiuncula*), dont le lieu principal est le bourg & comté de *Dammartin en Goëlle* ; proche les bois, est une ferme qui dépend de l'abbaye de Chambre-Pontaine, qui n'a point d'autre nom que celui de *Goëlle*. Peut-être ce nom vient-il d'un seigneur qui l'aura donné à sa terre ; on voit un *Goëlus de Ivriaco*, fils de Robert d'Ivry, & d'Hildeburge, comtesse de Meulan, qui a fait beaucoup de bien à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise.

La *Gallévasse* est un autre petit canton, *Calivassinus Pagellus*. Ce nom vient, non de *Gallia Vetus*, comme l'ont dit quelques-uns, mais de *Vadicasses*, peuples dont la principale partie s'étend aujourd'hui dans le diocese de Châlons, & en partie dans celui de Soissons & celui de Meaux. *Voyez* Ad. de Valois, *Not. Gal. & Hist. de Meaux*, *t. I*, *page 610*, in-4°. (*C.*)

MELTRISCHSTATT, (*Géogr.*) ou MELLERSTATT, en Latin moderne, *Melristadium*, ville ruinée d'Allemagne, au cercle de Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg, chef-lieu d'un bailliage de même nom, sur le Strat. Elle est renommée par la bataille qui s'y donna entre l'empereur Henri IV & Rodolphe duc de Suabe. (*D. J.*)

MELULE, (*Géogr.*) *Mellulus*, grande riviere d'Afrique au royaume de Fez. Elle sort du mont Atlas, & se rend dans le Mulnya qui est le *flumen Malva* des anciens, qui séparoit les deux Mauritanies, la Tingitane & la Césarienne ; de même le Mulnya sépare aujourd'hui les royaumes de Fez & d'Alger. (*D. J.*)

MELUN, (*Géogr.*) ville de France dans le Hurepoix, aux confins du Gâtinois, sur la Seine, à dix lieues au dessus de Paris, à quatre au dessous de Fontainebleau, & à quatorze de Sens.

Cette ville est fort ancienne ; & si l'on en croit ses citoyens, elle a servi de modele pour bâtir celle de Paris. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la figure & la situation de ces deux places sont parfaitement semblables. La riviere de Seine forme une isle à *Melun*, & coupe la ville en trois parties : l'une du côté de la Brie qui est la ville, celle de l'isle qui est la cité, & celle qui touche le Gâtinois.

L'ancien nom de *Melun* est *Melodunum* ; elle est nommée *Metiosedum*, dans les commentaires de César, dit le savant abbé de Longuerue ; mais cet habile homme auroit eu bien de la peine à le prouver, & pour n'en pas dire ici davantage, *voyez* METIOSEDUM. *Melun* étoit autrefois dans le territoire des Sénonois ; aussi est-elle encore du diocese de Sens.

On avoit cru voir dans cette ville les vestiges d'un temple consacré à Isis. Mais après avoir mieux regardé, il s'est trouvé, que ce qu'on y montre sous ce nom, sur le bord de l'isle vers le nord, à côté de l'église de Notre-Dame, n'est qu'un reste de salle des chanoines de ce lieu, & son

antiquité ne paroît pas remonter plus haut que le regne du roi Robert. C'eſt un bâtiment de forme carrée longue, dont il n'y a plus que les quatre murs.

Melun a été aſſiégé & pris pluſieurs fois par les Anglois & le duc de Bourgogne. Les habitans en chaſſerent les premiers, & y reçurent les troupes de Charles VII. Ce prince, par reconnoiſſance leur accorda de beaux privileges, dont il ne leur reſte que les lettres-patentes en date du dernier février 1432. Le bailliage & le ſiege préſidial de *Melun* ſe gouvernent par une coutume particuliere appellée la *coutume de Melun*, qui fut rédigée en 1560. *Long.* 20, 16; *lat.* 48, 33.

Cette ville a été le tombeau de deux de nos rois & la patrie d'un homme qui fut le précepteur de deux autres, après avoir commencé par l'être des enfans d'un particulier (de M. Bouchetel) ſecretaire d'état. On ſait que je veux parler de Jacques Amyot, qui, de très-baſſe naiſſance, parvint aux plus éminentes dignités.

La *traduction des amours de Théagene & de Chariclée* qu'il mit au jour en 1549, en fut l'origine. Elle le fit connoître à la cour, & Henri II lui donna pour lors l'abbaye de Bellozane en 1551; il fut nommé pour aller à Trente, & y prononça, au nom du roi, cette proteſtation ſi hardie & ſi judicieuſe, que l'on ne ceſſe de lire avec plaiſir dans les actes de ce concile. Peu de temps après ſon retour d'Italie, il fut choiſi par Henri II pour être le précepteur de ſes enfans. Ce fut à la reconnoiſſance de ſes auguſtes éleves, qu'il dut ſa fortune. Charles IX le fit évêque d'Auxerre & grand aumônier. Henri III lui donna le cordon bleu, qu'à ſa conſidération il attacha pour toujours à la grande aumônerie. Enfin il mourut comblé de célébrité, de gloire & d'années en 1593, étant preſqu'octogénaire.

Son principal ouvrage eſt ſa traduction de toutes les œuvres de Plutarque, dont nous avons deux éditions très-belles par Vaſcoſan, l'une *in-fol.*, & l'autre *in-8°.*

Les graces du ſtyle la firent réuſſir avec avidité, quoiqu'elle ſoit ſouvent infidelle; & malgré les changemens arrivés dans la langue, on la lit toujours avec plaiſir. Les vies des hommes illuſtres ont été traduites pluſieurs fois depuis Amyot, mais ſa traduction eſt toujours reſtée ſeule entre les mains de tout le monde, & celle même de M. Dacier, qui parut en 1722, ne l'a point fait oublier.

Diſons un mot des rois Robert & Philippe, morts à *Melun*. Le premier y finit ſa carriere le 20 juin 1031, à ſoixante ans. On ſait tout ce que ce prince éprouva de Grégoire V au ſujet de ſon mariage avec Berthe. Il fallut qu'il obéît; & même enſuite combien de pélerinages ne ſe crut-il pas obligé de faire à Rome?

Le roi Philippe termina ſes jours à *Melun*, âgé de cinquante-ſept ans, le 29 juillet 1108. Son regne célebre par ſa longueur, le fut ſur-tout par pluſieurs grands événemens, où ce monarque ne prit point de part; de ſorte qu'il parut d'autant plus mépriſable à ſes ſujets, que le ſiecle étoit plus fécond en héros. (*D. J.*)

MÉMARCHURE, ſ. f. (*Maréchall.*) on appelle ainſi l'effort qu'un cheval ſe donne au paturon, en poſant ſon pied à faux. *Voyez* PATURON.

MEMBRANE, ſ. f. (*Anat.*) c'eſt une eſpece de peau mince, flexible, formée de diverſes ſortes de fibres entrelacées enſemble, & qui ſert à couvrir ou à envelopper certaines parties du corps. *Voyez* CORPS & PARTIE. (*)

(*) Pour parler exactement, les *membranes* ne ſont pas formées par des fibres entrelacées; ces fibres même leur ſont étrangeres. Les *membranes* ſont compoſées eſſentiellement des petites lames du tiſſu cellulaire entrelacées irréguliérement. Une *membrane* macérée dans de l'eau la boit, ſe gonfle, & devient une éponge; ſéchée de nouveau, elle conſerve les petites cavités entre les lames & paroît une écume ſéchée.

Si les *membranes* n'ont point de fibres, elles n'ont aucune irritabilité, il ne leur reſte que la force morte, par laquelle les élémens tendent à ſe rapprocher, & cette force ſe conſerve pluſieurs jours après la mort.

Eſſentiellement les *membranes* ſont ſans nerfs & ſans ſentiment: ſi elles en paroiſſent avoir, elles doivent cette apparence à des nerfs qui rampent ſur leur ſurface. On a cherché avec le plus grand ſoin des nerfs ſur la dure-mere, où ils ſeroient aiſés à voir, parce qu'on peut la découvrir preſqu'entiérement ſans la bleſſer, & il eſt avéré qu'il n'y en a pas le moindre filet. Mais des nerfs peuvent

Les *membranes* du corps font de différentes fortes, & ont différens noms; tels son le périofte, la plevre, le péricarde, le péritoine, &c. *Voyez les* chacun dans font *article*, &c., tels font auffi la *membrane adipeufe*, la *membrane charnue*, la *membrane* appellée *nictitans*.

Les *membranes* des vaiffeaux fe nomment *tuniques*, & celles qui couvrent le cerveau, portent le nom particulier de *meninges*. *Voyez* TUNIQUE & MENINGES.

Les fibres des *membranes* leur donnent une élafticité, au moyen de laquelle elles peuvent fe contracter, & embraffer étroitement les parties qu'elles enveloppent; & ces fibres étant nerveufes, leur donnent un fentiment exquis, qui eft la caufe de leur contradiction: ainfi elles ne peuvent guere fouffrir les médicamens âcres, & fe réuniffent difficilement quand elles font bleffées. Elles font garnies de quantité de petites glandes qui féparent une humeur propre à humecter les parties qu'elles renferment. L'épaiffeur & la tranfparence des *membranes* font caufe qu'on y apperçoit mieux que dans aucune autre partie du corps, les ramifications des vaiffeaux fanguins, dont les divifions infinies, les tours & les détours en mille manieres, les fréquentes anaftomofes, non-feulement des veines avec les arteres, mais auffi des veines avec les veines, & des arteres avec les arteres, forment un réfeau très-délicat qui couvre toute la *membrane*, & qui eft très-agréable à voir. *Voyez* VAISSEAU, &c.

L'ufage des *membranes* eft de couvrir & envelopper les parties, & de les fortifier, de les garantir des injures extérieures, de conferver la chaleur naturelle, de joindre une partie à l'autre, de foutenir les petits vaiffeaux & les nerfs qui s'étendent dans leurs duplicatures, d'empêcher les humeurs de retourner dans leurs vaiffeaux, comme les valvules empêchent le fang de retourner au cœur & dans les veines, d'empêcher le chyle de retourner dans le canal thorachique, & la lymphe dans les vaiffeaux lymphatiques. *Voyez* VALVULE, &c.

Les anatomiftes avancent généralement qu'il y a une *membrane* commune à tous les mufcles: l'aponevrofe que l'on voit à plufieurs, les a jetés dans cette erreur; car fi on y fait bien attention, on ne trouvera point de pareille *membrane*.

La *membrane* propre des mufcles eft celle qui couvre immédiatement toutes les fibres d'un mufcle en général & chacune en particulier, & qui y eft étroitement attachée. Il y a une autre *membrane*, appellée *membrane commune des vaiffeaux*, qui eft fort mince, & qui accompagne prefque tous les vaiffeaux. On doit au refte remarquer que toutes ces *membranes* ne font que des dépendances du tiffu cellulaire, & qu'elles font formées par ce tiffu. *Voyez* CELLULAIRE, VAISSEAU, VEINE, ARTERE, &c.

Toutes ces *membranes* reçoivent des arteres, des veines & des nerfs, des parties dont elles font le plus proche.

MEMBRANE *commune des mufcles*.
MEMBRANE *propre des mufcles*.
MEMBRANE *commune des vaiffeaux*.
} *Voy.* MEMBRANE.

MEMBRANE *adipeufe*. *Voyez* ADIPEUSE.

MEMBRANE *charnue*. *Voyez* CHARNUE.

MEMBRANE *du tympan*. *Voyez* TYMPAN & TROU.

MEMBRANE *allantoïde*. *Voyez* ALLANTOÏDE.

MEMBRANE *des yeux*. *Voyez* YEUX.

MEMBRANE VELOUTÉE, *en Anatomie*; c'eft la *membrane* ou *tunique* interne de l'eftomac & des inteftins. *Voyez* ESTOMAC & INTESTINS.

On voit fur la furface intérieure de cette *membrane* ou *tunique*, un nombre infini de fibrilles, qui s'élevent perpendiculairement dans toute la fubftance, que quelques-uns prétendent ne fervir qu'à défendre l'eftomac contre les humeurs acrimonieufes; mais ramper fur une *membrane*, comme le font les nerfs intercoftaux fur la pleure. Leur bleffure ou leur léfion quelconque, peut être prife pour celle de la *membrane*.

Il n'y a point de glandes dans les *membranes*. La liqueur fine qui fuinte de leur furface, vient des arteres, dont les plus petites branches s'ouvrent dans les grandes cavités & y répandent une lymphe. (*H. D. G.*)

M. Drake les regarde comme des conduits excrétoirs des glandes qui font au deffous, que quelques-uns appellent un *parenchime*, & qu'on a déjà rejeté : mais elles font vraiment les organes par lefquels la plus grande partie de l'humeur qui eft déchargée dans l'eftomac & des inteftins eft féparée, & ces fibrilles font les conduits immédiats par lefquels l'humeur eft portée.

MEMBRANE, (*Jardinage*) eft la peau ou l'enveloppe des chairs & autres parties d'un fruit.

MEMBRANEUX, EUSE, adj. *en Anatomie*, épithete qui fe donne à différentes parties qui ont quelque rapport avec la membrane. *Voyez* MEMBRANE.

C'eft dans ce fens qu'on a appellé un des mufcles de la jambe, le *demi-membraneux*.

Ce mufcle eft fitué à la partie poftérieure & interne de la cuiffe ; il s'attache fupérieurement par un tendon très-plat & large à la partie latérale interne de la tubérofité de l'os ifchion au deffous du biceps & du demi-nerveux ; fon tendon plat & large fe continue jufqu'environ la partie moyenne de la cuiffe : c'eft ce qui l'a fait nommer *demi-membraneux* ; enfuite redevenant charnu, il va s'attacher à la partie poftérieure & fupérieure & interne du tibia par un tendon court.

MEMBRE, f. m. *en Anatomie*, font les parties extérieures qui viennent du tronc ou corps d'un animal, comme les branches viennent du tronc d'un arbre. *Voyez* CORPS.

Les médecins divifent le corps en trois régions ou ventres, qui font la tête, la poitrine & le bas ventre, ou abdomen ; & en extrêmités, qui font les *membres*. *Voyez* EXTRÉMITÉ.

MEMBRE, (*Mythol.*) chaque *membre* ou *portion du corps*, étoit autrefois confacré & voué à quelque divinité ; la tête à Jupiter ; la poitrine à Neptune, la ceinture à Mars, l'oreille à la Mémoire, le front au Génie, la main droite à la Foi ou Fidélité, les genoux à la Miféricorde, les fourcils à Junon, les yeux à Cupidon, ou, felon d'autres, à Minerve ; le derriere de l'oreille droite, à Nemefis, le dos à Pluton, les reins à Vénus, les pieds à Mercure, les talons & les plantes des pieds à Thétis ; les doigts à Minerve, &c.

MEMBRE, *en Grammaire*, fe dit des parties d'une période ou d'une penfée. *Voyez* PÉRIODE & PENSÉE.

MEMBRES D'UNE ÉQUATION, (*Alg.*) ce font les deux parties féparées par le figne $=$; ainfi dans $a+b=c$, $a+b$ eft un *membre* & c l'autre. Dans $x^3+axx-c^3=o$, $x^3+axx-c^3$ eft le premier *membre*, & o l'autre : les termes d'une équation font les différentes parties de chaque *membre* ; par exemple, ici x^3, $+axx$, $-c^3$, &c., font trois termes. *Voyez* ÉQUATION & TERME. (*O*)

MEMBRE, (*Architect.*) s'entend de toute moulure en particulier, ou bien d'une des parties de l'entablement, d'un chapiteau, d'une bafe, piédeftal, impofte, archivolte, chambranle, &c., fervant à la décoration tant extérieure qu'intérieure. On dit, ce *membre* d'architecture eft trop fort ou trop foible, par rapport à la colonne, à la porte à la croifée, &c.

MEMBRES D'UN VAISSEAU, (*Mar.*) on appelle *membre* dans un vaiffeau, toute groffe piece de bois qui entre dans fa conftruction, comme varangues, alonges, genoux, &c.

MEMBRE, (*Peinture.*) on dit que les *membres* d'une figure font bien proportionnés, lorfqu'il n'y en a point de trop gros ni de trop petits par comparaifon avec les autres. On ne fe fert guere de ce terme. On dit *des parties bien proportionnées*.

MEMBRE, f. m. (*terme de Blaf.*) patte de devant d'un griffon, ou patte d'un autre oifeau, détachée du corps de l'animal ; elle fe pofe en barre, vous remarquerez qu'au lieu du terme *membre* ; on fe fert du terme *patte* ; ce dernier terme s'emploie pour les lions, ours & autres animaux quadrupedes, mais on nomme *membres* les pattes des oifeaux détachées de leurs corps, & *membrés* les mêmes pattes jointes au corps des oifeaux, lofqu'elles fe trouvent d'émail différent. Les griffons étant *moitié aigle*, *moitié lion*, les pattes de devant font nommées *membres*, & celles de derriere *pattes*.

Armé fe dit des griffes, lorfqu'elles font d'un autre émail que le *membre*.

Gaufreteau de Puynormand, en Guienne; *d'azur à trois membres de griffon d'or.*

Bourdeille d'Archiac, de Matha, en Périgord; *d'or à deux membres de griffon de gueules, armé d'azur.*

MEMBRÉ, ÉE, adj. (*terme de Blason.*) se dit des pattes ou *membres* d'aigles, de cygnes, & autres oiseaux, quand ils se trouvent d'un émail différent de celui de leur corps.

Les termes *membre* & *membré* viennent du Latin *membrum*, partie, piece détachée.

Dubois d'Espinay, de Pirou, en Normandie; *d'or à une aigle de sable, membrée de gueules.*

Foissy de Crenay, de Villemareuil, de Moteux, en Champagne; *d'azur au cygne d'argent, becqué & membré d'or.* (*G. D. L. T.*)

MEMBRETTO, *dans l'Architecture*, est le terme Italien pour dire *pilastre* qui porte un arc. Ils sont souvent cannelés, mais ils n'ont jamais plus de 7 ou 9 cannelures. On s'en sert souvent pour orner les chambranles des portes & des cheminées, les fronts des galeries, & pour porter les corniches & les frises de boiserie.

MEMBRON, *terme de Plomberie*, c'est ainsi qu'on appelle la troisieme piece qui compose les enfaîtemens de plomb qu'on met au faîte des bâtimens qui sont couverts en ardoise; cette piece est faite en forme de quart de rond, & se place au bas de la bavette. *Voyez* ENFAÎTEMENT.

MEMBRURE, s. f. (*Com.*) sorte de mesure dont on se sert sur les ports pour mesurer la voie de bois de corde.

La *membrure* doit avoir quatre pieds de haut & quatre pieds de large.

MEMCEDA, s. f. (*Commerce.*) mesure des liquides dont on se sert à Mocha en Arabie; elle contient trois chopines de France ou trois pintes d'Angleterre: 40 *memcedas* font un teman. *Voyez* TEMAN. *Dictionnaire de comm.*

MEMINA, s. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupede de l'isle de Ceylan, qui ressemble parfaitement à un daim, quoiqu'il ne soit pas plus gros qu'un lievre.

MEMINI, (*Géogr. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoise. Pline, *liv. III, chap. iv*, donne ce nom aux habitans de la ville & du territoire de Carpentras. (*D. J.*)

MEMMEL *ou* MEMELBURG, (*Géogr.*) en Latin moderne *Memelium*, ville forte, & château de la Prusse Polonoise, sur la riviere de Tangé, près de la mer Baltique, bâtie en 1250, à 48 lieues N. E. de Dantzig, 81 N. de Varsovie. *Long.* 39, 25; *lat.* 55, 50. (*D. J.*)

MEMMINGEN, (*Géogr.*) *Drusomagus*, ville impériale d'Allemagne, au cercle de Suabe, dans l'Algow. Les Suédois la prirent en 1634, les Bavarois en 1703, & les Impériaux la même année. Elle est dans une plaine fertile & agréable, à 6 lieues d'Ulm, 10 d'Augsbourg, à quelque distance de l'Iller. Ses habitans sont Luthériens. Son commerce consiste en toiles, étoffes & papier qu'on y fabrique. *Long.* 27, 50; *lat.* 47, 58. (*D. J.*)

MEMNONES, (*Géogr. anc.*) peuples d'Ethiopie sous l'Egypte, selon Ptolomée, *liv. IV, chap. viij*, qui les place près de Méroé. (*D. J.*)

MÉMOIRE, SOUVENIR, RESSOUVENIR, RÉMINISCENCE, (*Syn.*) ces quatre mots expriment également l'attention renouvellée de l'esprit à des idées qu'il a déjà apperçues. Mais la différence des points de vue accessoires qu'ils ajoutent à cette idée commune, assigne à ces mots des caracteres distinctifs, qui n'échappent point à la justesse des bons écrivains, dans le temps même qu'ils s'en doutent le moins: le goût, qui sent plus qu'il ne discute, devient pour eux une sorte d'instinct, qui les dirige mieux que ne feroient les raisonnemens les plus subtils, & c'est à cet instinct que sont dues les bonnes fortunes qui n'arrivent qu'à des gens d'esprit, comme le disoit un des écrivains de nos jours qui méritoit le mieux d'en trouver, & qui en trouvoit très-fréquemment.

La *mémoire* & le *souvenir* expriment une attention libre de l'esprit à des idées qu'il n'a point oubliées, quoiqu'il ait discontinué de s'en occuper: les idées avoient fait des impressions durables; on y jette un coup-d'œil nouveau par choix, c'est une action de l'ame.

Le *reſſouvenir* & la *réminiſcence* expriment une attention fortuite à des idées que l'eſprit avoit entiérement oubliées & perdues de vue: ces idées n'avoient fait qu'une impreſſion légere, qui avoit été étouffée ou totalement effacée par de plus fortes ou de plus récentes; elles ſe repréſentent d'elles-mêmes, ou du moins ſans aucun concours de notre part; c'eſt un événement où l'ame eſt purement paſſive.

On ſe rappelle donc la *mémoire* ou le *ſouvenir* des choſes quand on veut, cela dépend uniquement de la liberté de l'ame; mais la *mémoire* ne concerne que les idées de l'eſprit; c'eſt l'acte d'une faculté ſubordonnée à l'intelligence, elle ſert à l'éclairer: au lieu que le *ſouvenir* regarde les idées qui intéreſſent le cœur; c'eſt l'acte d'une faculté néceſſaire à la ſenſibilité de l'ame, elle ſert à l'échauffer.

Ceſt dans ce ſens que l'auteur du *Pere de famille* a écrit: *Rapportez tout au dernier moment, à ce moment où la* mémoire *des faits les plus éclatans ne vaudra pas le* ſouvenir *d'un verre d'eau préſenté par humanité à celui qui avoit ſoif.* (Epit. dédic.) On peut dire auſſi dans le même ſens: qu'une ame bienfaiſante ne conſerve aucun *ſouvenir* de l'ingratitude de ceux à qui elle a fait du bien; ce ſeroit ſe déchirer elle-même & détruire ſon penchant favori: cependant elle en garde la *mémoire*, pour apprendre à faire le bien; & c'eſt le plus précieux & le plus négligé de tous les arts.

On a le *reſſouvenir* ou la *réminiſcence* des choſes quand on peut; cela tient à des cauſes indépendantes de notre liberté. Mais le *reſſouvenir* ramene tout à la fois les idées effacées & la conviction de leur préexiſtence; l'eſprit les reconnoît: au lieu que la *réminiſcence* ne réveille que les idées anciennes, ſans aucune réflexion ſur cette préexiſtence; l'eſprit croit les connoître pour la premiere fois.

L'attention que nous donnons à certaines idées, ſoit pour notre choix, ſoit par quelque autre cauſe, nous porte ſouvent vers des idées toutes différentes, qui tiennent aux premieres par des liens très-délicats & quelquefois même imperceptibles. S'il n'y a entre ces idées que la liaiſon accidentelle qui peut venir de notre maniere de voir, ou ſi cette liaiſon eſt encore ſenſible nonobſtant les autres liens qui peuvent les attacher l'une à l'autre; nous avons alors par les unes le *reſſouvenir* des autres; nous reconnoiſſons les premieres traces: mais ſi la liaiſon que notre ancienne maniere de voir a miſe entre ces idées, n'a pas fait ſur nous une impreſſion ſenſible, & que nous n'y diſtinguions que le lien apparent de l'analogie; nous pouvons alors n'avoir des idées poſtérieures qu'une *réminiſcence*, jouir ſans ſcrupule du plaiſir de l'invention, & être même plagiaire de bonne-foi; c'eſt un piege où maints auteurs ont été pris.

Il y a en latin quatre verbes qui me paroiſſent aſſez répondre à nos quatre noms françois, & différer entr'eux par les mêmes nuances; ſavoir, *meminiſſe*, *recordari*, *memorari* & *reminiſci*.

Le premier a la forme & le ſens actif, & vient, comme tout le monde ſait, du vieux verbe *meno*, dont le prétérit par réduplication de la premiere conſonne eſt *memini*; *meminiſſe*, ſe rappeller la *mémoire*, ce qui eſt en effet l'action de l'eſprit.

Le ſecond a la forme & le ſens paſſif, *recordari*, ſe recorder, ou plutôt être recordé, recevoir au cœur une impreſſion qu'il a déjà reçue anciennement, mais la recevoir par le *ſouvenir* d'une idée touchante: ſi ce verbe a la forme & le ſens paſſif, c'eſt que, quoique l'eſprit agiſſe ici, le cœur y eſt purement paſſif, puiſque ſon émotion eſt une ſuite néceſſaire & irréſiſtible de l'acte de *mémoire* qui l'occaſionne; & il y a une ſorte de délicateſſe à montrer de préférence l'état conſéquent du cœur, vu d'ailleurs qu'il indique ſuffiſamment l'acte antérieur de l'eſprit, comme l'effet indique aſſez la cauſe d'où il part: *Tua in me ſtudia & officia multùm tecùm* recordere, dit Cicéron à Trébonius (*Epiſt. famil. xv. 24.*) & comme s'il avoit eu le deſſein formel de nous faire remarquer dans ce *recordere* l'eſprit & le cœur, il ajoute: *non modo virum bonum me exiſtimabis*, ce qui me ſemble déſigner l'opération de l'eſprit ſimplement *verùm etiam te à me amari plurimùm judicabis*, ce qui eſt dit pour aller au cœur.

Les deux derniers *memorari*, être averti par une *mémoire* accidentelle & non ſpontanée

tinée, avoir le *reſſouvenir*, & *reminiſci*, être ramené aux anciennes notions de l'eſprit, en avoir la *réminiſcence ;* ces deux derniers, dis-je, ont la forme & le ſens paſſif, quoi qu'en diſent les traducteurs ordinaires, à qui la dénomination de verbe déponent mal entendue en a impoſé ; & ce ſens paſſif a bien de l'analogie avec ce que j'ai obſervé ſur le *reſſouvenir* & la *réminiſcence.*

Au reſte, malgré les conjectures étymologiques, peut-être ſeroit-il difficile de juſtifier ma penſée entiérement par des textes précis : mais il ne faudroit pas non plus pour cela la condamner trop ; car ſi l'euphonie a amené dans la diction des fautes même contre l'analogie & les principes fondamentaux de la grammaire, ſelon la remarque de Cicéron (*Orat. n. 47.*) *Impetratum eſt à conſuetudine ut peccare ſuavitas causâ liceret ;* combien l'harmonie n'aura-t-elle pas exigé des ſacrifices de la juſteſſe qui décide du choix des ſynonymes ! Dans notre langue même, où les loix de l'harmonie ne ſont pas à beaucoup près ſi impérieuſes dans la langue Latine, combien de fois les meilleurs écrivains ne ſont-ils pas obligés d'abandonner le mot le plus précis, & de lui ſubſtituer un ſynonyme modifié par quelque correctif, plutôt que de faire une phraſe mal ſonnante, mais juſte ! (*B. E. R. M.*)

Mémoire, ſ. f. (*Métaphyſique.*) il eſt important de bien diſtinguer le point qui ſépare l'imagination de la *mémoire.* Ce que les philoſophes en ont dit juſqu'ici eſt ſi confus, qu'on peut ſouvent appliquer à la *mémoire* ce qu'ils diſent de l'imagination, & à l'imagination ce qu'ils diſent de la *mémoire.* Loke fait lui-même conſiſter celle-ci en ce que l'ame a la puiſſance de réveiller les perceptions qu'elle a déjà eues, avec un ſentiment qui dans ce temps-là la convainc qu'elle les a eues auparavant. Cependant cela n'eſt point exact ; car il eſt conſtant qu'on peut fort bien ſe ſouvenir d'une perception qu'on n'a pas le pouvoir de réveiller.

Tous les philoſophes ſont ici tombés dans l'erreur de Loke. Quelques-uns qui prétendent que chaque perception laiſſe dans l'ame une image d'elle-même à peu près comme un cachet laiſſe ſon empreinte, ne font pas exception ; car que ſeroit-ce que l'image d'une perception qui ne ſeroit pas la perception même ? La mépriſe en cette occaſion vient de ce que, faute d'avoir aſſez conſidéré la choſe, on a pris pour la perception même de l'objet quelques circonſtances ou quelque idée générale qui en effet le réveillent.

Voici donc en quoi different l'imagination, la *mémoire* & la réminiſcence ; trois choſes que l'on confond aſſez ordinairement. La premiere réveille les perceptions mêmes ; la ſeconde n'en rappelle que les ſignes & les circonſtances ; & la derniere fait reconnoître celles qu'on a déjà eues.

Mais pour mieux connoître les bornes poſées entre l'imagination & la *mémoire*, diſtinguons les différentes perceptions que nous ſommes capables d'éprouver, & examinons quelles ſont celles que nous pouvons réveiller, & celles dont nous ne pouvons nous rappeller que les ſignes, quelques circonſtances ou quelque idée générale. Les premieres donnent de l'exercice à l'imagination, & les autres à la *mémoire.*

Les idées d'étendue ſont celles que nous réveillons le plus aiſément ; parce que les ſenſations d'où nous les tirons ſont telles que, tant que nous veillons, il nous eſt impoſſible de nous en ſéparer. Le goût & l'odorat peuvent n'être point affectés ; nous pouvons n'entendre aucun ſens & ne voir aucune couleur ; mais il n'y a que le ſommeil qui puiſſe nous enlever les perceptions du coucher. Il faut abſolument que notre corps porte ſur quelque choſe, & que ſes parties peſent les unes ſur les autres. De là naît une perception qui nous les repréſente comme diſtantes & limitées, & qui, par conſéquent, emporte l'idée de quelque étendue.

Or, cette idée, nous pouvons la généraliſer en la conſidérant d'une maniere indéterminée. Nous pouvons enſuite la modifier & en tirer, par exemple, l'idée d'une ligne droite ou courbe. Mais nous ne ſaurions réveiller exactement la perception de la grandeur d'un corps, parce que nous n'avons point là deſſus d'idée abſolue qui puiſſe nous ſervir de meſure fixe. Dans ces occaſions, l'eſprit ne ſe rappelle que les noms de pied, de toiſe, *&c.* avec une

idée de grandeur d'autant plus vague que celle qu'il veut se représenter est plus considérable.

Avec le secours de ces premieres idées, nous pouvons, en l'absence des objets, nous représenter exactement les figures les plus simples : tels sont des triangles & des carrés : mais que le nombre des côtés s'augmente considérablement, nos efforts deviennent superflus. Si je pense à une figure de mille côtés & à une de 999, ce n'est pas par des perceptions que je les distingue, ce n'est que par les noms que je leur ai donnés : il en est de même de toutes les notions complexes; chacun peut remarquer que, quand il en veut faire usage, il ne se retrace que les noms. Pour les idées simples qu'elles renferment, il ne peut les réveiller que l'une après l'autre, & il faut l'attribuer à une opération différente de la *mémoire*.

L'imagination s'aide naturellement de tout ce qui peut lui être de quelque secours. Ce sera par comparaison avec notre propre figure que nous nous représenterons celle d'un ami absent, & nous l'imaginerons grand ou petit, parce que nous en mesurerons en quelque sorte la taille avec la nôtre. Mais l'ordre & la symmétrie sont principalement ce qui aide l'imagination, parce qu'elle y trouve différens points auxquels elle se fixe & auxquels elle rapporte le tout. Que je songe à un beau visage, les yeux ou d'autres traits qui m'auront le plus frappé, s'offriront d'abord, & ce sera relativement à ces premiers traits que les autres viendront prendre place dans mon imagination. On imagine donc plus aisément une figure à proportion qu'elle est plus réguliere ; on pourroit même dire qu'elle est plus facile à voir, car le premier coup-d'œil suffit pour s'en former une idée. Si au contraire elle est fort irréguliere, on n'en viendra à bout qu'après en avoir long-temps considéré les différentes parties.

Quand les objets qui occasionent les sensations de goût, de son, d'odeur, de couleur & de lumiere, sont absens, il ne reste point en nous de perception que nous puissions modifier pour en faire quelque chose de semblable à la couleur, à l'odeur & au goût, par exemple, d'une orange. Il n'y a point non plus d'ordre, de symmétrie qui vienne ici au secours de l'imagination. Ces idées ne peuvent donc se réveiller qu'autant qu'on se les est rendues familieres. Par cette raison, celles de la lumiere & des couleurs doivent se retracer le plus aisément, ensuite celles des sons. Quant aux odeurs & aux saveurs, on ne réveille que celles pour lesquelles on a un goût plus marqué. Il reste donc bien des perceptions dont on peut se souvenir, & dont cependant on ne se rappelle que les noms. Combien de fois même cela n'a-t-il pas lieu par rapport aux plus familieres, où l'on se contente souvent de parler des choses sans les imaginer !

On peut observer différens progrès dans l'imagination. Si nous voulons réveiller une perception qui nous est peu familiere, telle que le goût d'un fruit dont nous n'avons mangé qu'une fois, nos efforts n'aboutiront ordinairement qu'à causer quelque ébranlement dans les fibres du cerveau & de la bouche ; & la perception que nous éprouverons ne ressemblera point au goût de ce fruit : elle seroit la même pour un melon, pour une pêche, ou même pour un fruit dont nous n'aurions jamais goûté. On en peut remarquer autant par rapport aux autres sens. Mais quand une perception est familiere, les fibres du cerveau accoutumées à fléchir sous l'action des objets obéissent plus facilement à nos efforts ; quelquefois même nos idées se retracent sans que nous y ayions part, & se présentent avec tant de vivacité, que nous y sommes trompés & que nous croyons avoir les objets sous les yeux ; c'est ce qui arrive aux foux & à tous les hommes quand ils ont des songes.

On pourroit, à l'occasion de ce qui vient d'être dit, faire deux questions : la premiere, pourquoi nous avons le pouvoir de réveiller quelques-unes de nos perceptions : la seconde, pourquoi, quand ce pouvoir nous manque, nous pouvons souvent nous rappeller au moins les noms ou les circonstances.

Pour répondre d'abord à la seconde question, je dis que nous ne pouvons nous rappeller les noms ou les circonstances qu'autant qu'ils sont familiers. Alors ils

rentrent dans la claſſe des perceptions qui ſont à nos ordres, & dont nous allons parler en répondant à la premiere queſtion, qui demande un plus grand détail.

La liaiſon de pluſieurs idées ne peut avoir d'autre cauſe que l'attention que nous leur avons donnée, quand elles ſe ſont préſentées enſemble. Ainſi les choſes n'attirant notre attention que par le rapport qu'elles ont à notre tempérament, à nos paſſions, à notre état, ou, pour tout dire en un mot, à nos beſoins; c'eſt une conſéquence que la même attention embraſſe tout à la fois les idées des beſoins & celles des choſes qui s'y rapportent, & qu'elle les lie.

Tous nos beſoins tiennent les uns aux autres, & l'on en pourroit conſidérer les perceptions comme une ſuite d'idées fondamentales auxquelles on rapporteroit toutes celles qui font partie de nos connoiſſances. Au deſſus de chacun s'éléveroient d'autres ſuites d'idées qui formeroient des eſpeces de chaînes, dont la force ſeroit entiérement dans l'analogie des ſignes, dans l'ordre des perceptions, & dans la liaiſon que les circonſtances, qui réuniſſent quelquefois les idées les plus diſparates, auroient formée. A un beſoin eſt liée l'idée de la choſe qui eſt propre à le ſoulager; à cette idée eſt liée celle du lieu où cette choſe ſe rencontre; à celle-ci, celle des perſonnes qu'on y a vues; à cette derniere, les idées des plaiſirs ou des chagrins qu'on en a reçus, & pluſieurs autres. On peut même remarquer qu'à meſure que la chaîne s'étend, elle ſe ſous-diviſe en différens chaînons, en ſorte que plus on s'éloigne du premier anneau, plus les chaînons s'y multiplient. Une premiere idée fondamentale eſt liée à deux ou trois autres; chacune de celles-ci à un égal nombre, ou même à un plus grand, & ainſi de ſuite.

Ces ſuppoſitions admiſes, il ſuffiroit, pour ſe rappeller les idées qu'on s'eſt rendues familieres, de pouvoir donner ſon attention à quelques-unes de nos idées fondamentales auxquelles elles ſont liées. Or, cela ſe peut toujours, puiſque tant que nous veillons, il n'y a point d'inſtant où notre tempérament, nos paſſions & notre état n'occaſionent en nous quelques-unes de ces perceptions, que j'appelle *fondamentales*. Nous y réuſſirions avec plus ou moins de facilité, à proportion que les idées que nous voudrions nous retracer, tiendroient à un plus grand nombre de beſoins, & y tiendroient plus immédiatement.

Les ſuppoſitions que je viens de faire ne ſont pas gratuites. J'en appelle à l'expérience, & je ſuis perſuadé que chacun remarquera qu'il ne cherche à ſe reſſouvenir d'une choſe, que par le rapport qu'elle a aux circonſtances où il ſe trouve, & qu'il y réuſſit d'autant plus facilement, que les circonſtances ſont en grand nombre, ou qu'elles ont avec elle une liaiſon plus immédiate. L'attention que nous donnons à une perception qui nous affecte actuellement, nous en rappelle le ſigne; celui-ci en rappelle d'autres, avec leſquels il a quelque rapport; ces derniers réveillent les idées auxquelles ils ſont liés; ces idées retracent d'autres ſignes ou d'autres idées, & ainſi ſucceſſivement.

Je ſuppoſe que quelqu'un me fait une difficulté, à laquelle je ne ſais dans le moment de quelle maniere ſatisfaire. Il eſt certain que, ſi elle n'eſt pas ſolide, elle doit elle-même m'indiquer ma réponſe. Je m'applique donc à en conſidérer toutes les parties, & j'en trouve qui, étant liées avec quelques-unes des idées qui entrent dans la ſolution que je cherche, ne manquent pas de les réveiller. Celles-ci, par l'étroite liaiſon qu'elles ont avec les autres, les retracent ſucceſſivement, & je vois enfin tout ce que j'ai à répondre.

D'autres exemples ſe préſenteront en quantité à ceux qui voudront remarquer ce qui arrive dans les cercles. Avec quelque rapidité que la converſation change de ſujet, celui qui conſerve ſon ſang-froid, & qui connoît un peu le caractere de ceux qui parlent, voit toujours par quelle liaiſon d'idées on paſſe d'une matiere à une autre. J'ai donc droit de conclure que le pouvoir de réveiller nos perceptions, leurs noms ou leurs circonſtances, vient uniquement de la liaiſon que l'attention a miſe entre ces choſes, & les beſoins auxquels elles ſe rapportent. Détruiſez cette liaiſon, vous détruiſez l'imagination & la *mémoire*.

Le pouvoir de lier nos idées a ses inconvéniens, comme ses avantages. Pour les faire appercevoir sensiblement, je suppose deux hommes; l'un chez qui les idées n'ont jamais pu se lier; l'autre chez qui elles se lient avec tant de facilité & tant de force, qu'il n'est plus le maître de les séparer. Le premier seroit sans imagination & sans *mémoire*; il seroit absolument incapable de réflexion, ce seroit un imbécille. Le second auroit trop de *mémoire* & trop d'imagination; il auroit à peine l'exercice de sa réflexion, ce seroit un fou. Entre ces deux excès, on pourroit supposer un milieu, où le trop d'imagination & de *mémoire* ne nuiroit pas à la solidité de l'esprit, & où le trop peu ne nuiroit pas à ses agrémens. Peut-être ce milieu est-il si difficile, que les plus grands génies ne s'y sont encore touvés qu'à peu près. Selon que différens esprits s'en écartent, & tendent vers les extrêmités opposées, ils ont des qualités plus ou moins incompatibles, puisqu'elles doivent plus ou moins participer aux extrêmités qui s'excluent tout-à-fait. Ainsi ceux qui se rapprochent de l'extrêmité où l'imagination & la *mémoire* dominent, perdent à proportion des qualités qui rendent un esprit juste, conséquent & méthodique; & ceux qui se rapprochent de l'autre extrêmité, perdent, dans la même proportion, des qualités qui concourent à l'agrément. Les premiers écrivent avec plus de grace, les autres avec plus de suite & de profondeur. Lisez l'*essai sur l'origine des connoissances humaines*, d'où ces réflexions sont tirées.

Mémoires, (*Littér.*) terme aujourd'hui très-usité, pour signifier des histoires écrites par des personnes qui ont eu part aux affaires ou qui en ont été témoins oculaires. Ces sortes d'ouvrages, outre quantité d'événemens publics & généraux, contiennent les particularités de la vie, ou les principales actions de leurs auteurs. Ainsi nous avons les *mémoires* de Comines, ceux de Sully, ceux du cardinal de Rets, qui peuvent passer pour de bonnes instructions pour les hommes d'état. On nous a donné aussi une foule de livres sous ce titre. Il y a contre tous les écrits en ce genre une prévention générale, qu'il est très-difficile de déraciner de l'esprit des lecteurs, c'est que les auteurs de ces *mémoires*, obligés de parler d'eux-mêmes presqu'à chaque page, aient assez dépouillé l'amour-propre & les autres intérêts personnels pour ne jamais altérer la vérité; car il arrive que dans des *mémoires* contemporains partis de diverses mains, on rencontre souvent des faits & des sentimens absolument contradictoires. On peut dire encore que tous ceux qui ont écrit en ce genre, n'ont pas assez respecté le public, qu'ils ont entretenu de leurs intrigues, amourettes, & autres actions qui leur paroissoient quelque chose, & qui sont moins que rien aux yeux d'un lecteur sensé.

Les Romains nommoient ces sortes d'écrits en général *commentarii*. Tels sont les commentaires de César, une espece de journal de ses campagnes; il seroit à souhaiter qu'on en eût de semblables de tous les bons généraux.

On donne aussi le nom de *mémoires* aux actes d'une société littéraire, c'est-à-dire, au résultat par écrit des matieres qui y ont été discutées & éclaircies; nous avons en ce genre les *mémoires* de l'académie des sciences & ceux de l'académie des inscriptions & belles-lettres; le caractere de ces sortes d'écrits est l'élégance & la précision, une méthode qui ramene au sujet tout ce qui peut l'éclaircir, & qui en écarte avec le même soin tout ce qui est étranger. Ces deux qualités regnent dans la plupart des pieces qui composent les recueils dont nous venons de parler, & font suffisamment l'éloge des sociétés savantes qui leur ont donné le jour.

Mémoire, (*Jurisprud.*) signifie la bonne ou mauvaise réputation qu'on laisse après soi. On fait le procès au cadavre ou à la *mémoire* des criminels de lese-majesté divine ou humaine, de ceux qui ont été tués en duel, ou qui ont été homicides d'eux-mêmes, ou qui ont été tués en faisant rebellion à justice avec force ouverte; & pour cet effet on nomme un curateur au cadavre ou à la *mémoire* du défunt. *Voyez le titre XXII de l'ordonnance criminelle.*

La veuve, les enfans & parens d'un condamné par sentence de contumace, qui

sera décédé avant les cinq ans, à compter du jour de son exécution, peuvent appeller de la sentence, à l'effet de purger la *mémoire* du défunt, s'ils prétendent qu'il a été condamné injustement. *Voyez le titre XXVII de l'ordonnance criminelle.* On brûle le procès de ceux qui ont commis des crimes atroces, pour effacer la *mémoire* de leur crime. (*A*)

MÉMOIRE, *ou* FACTUM, (*Jurisprud.*) est aussi un écrit qui est ordinairement imprimé, contenant le fait & les moyens d'une cause, instance ou procès. *Voyez* FACTUM. (*A*)

MÉMOIRE DES FRAIS, (*Jurisprud.*) est un état des frais, déboursés, vacations & droits dus à un procureur par la partie. Ce *mémoire* differe de la déclaration de dépens, en ce que celle-ci est signifiée au procureur adverse, & que l'on n'y comprend que les frais qui entrent en taxe; au lieu que dans le *mémoire* des frais, le procureur comprend en général tout ce qui lui est dû par la partie, comme les ports de lettres & autres faux-frais, & ce qui lui est dû pour ses pertes, soins & vacations extraordinaires, & autres choses qui n'entrent point en taxe. *Voyez* DÉPENS. (*A*)

MÉMOIRE, *en termes de commerce*, écrit sommaire qu'on adresse pour soi-même, ou qu'on donne à un autre pour se souvenir de quelque chose.

On appelle aussi quelquefois *mémoire* chez les marchands & chez les artisans, les parties qu'ils fournissent à ceux à qui ils ont vendu de la marchandise, ou livré de l'ouvrage.

Ces *mémoires* ou *parties*, pour être bien dressés, doivent non-seulement contenir en détail la nature, la qualité & la quantité des marchandises fournies, ou des ouvrages livrés à crédit, mais encore l'année, le mois & le jour du mois qu'ils l'ont été, à qui on les a donnés, les ordres par écrit, s'il y en a, les prix convenus, ou ceux qu'on a dessein de les vendre, enfin les sommes déjà reçues à compte. *Voyez* PARTIES.

Les marchands, négocians & banquiers appellent *agenda*, les *mémoires* qu'ils dressent pour eux-mêmes, & qu'ils portent toujours sur eux, & conservent le nom de *mémoires* à ceux qu'ils donnent à leurs garçons & facteurs, ou qu'ils envoient à leurs correspondans ou commissionnaires. *Voyez* AGENDA.

Les *mémoires* que les commissionnaires dressent des marchandises qu'ils envoient à leurs commettans, se nomment *factures*, & ceux dont ils chargent les voituriers qui doivent les conduire, se nomment *lettres de voiture*. *Voyez* FACTURE & LETTRES DE VOITURE, *Dict. de comm.* (*v*)

MÉMORIAL, s. m. (*Comm.*) livre qui sert comme de mémoire aux marchands, négocians, banquiers & autres commerçans, pour écrire journellement toutes leurs affaires, à mesure qu'ils viennent de les finir.

Ce *mémorial* est proprement une espece de journal qui n'est pas au net; aussi l'appelle-t-on quelquefois *brouillard* ou *brouillon*. *Voyez* BROUILLON.

Ce livre, tout informe qu'il est, est le premier & peut-être le plus utile de tous ceux dont se servent les marchands, étant comme la base & le fondement des autres dont il conserve & fournit les matieres. Quant à la maniere de le tenir, *voyez l'article* LIVRE, *Dict. de commerce.* (*D. J.*)

MEMPHIS, (*Géogr. anc.*) ville considérable d'Egypte, située à 15 mille pas au dessus du commencement du Delta ou de la séparation du Nil, sur la rive gauche de ce fleuve, peu loin des pyramides, & la capitale du nome auquel elle donnoit son nom.

Cette ville appellée par les Egyptiens *Menuf* ou *Migdol*, & par les Hébreux *Moph*, étoit anciennement célebre. Nabuchodonosor la ruina; mais elle se rétablit; car du temps de Strabon, elle étoit grande, peuplée & la seconde ville d'Egypte, qui ne le cédoit qu'à Alexandrie.

Ces ruines ne sont plus que des masures fort peu distinctes, & qui continuent jusque vis-à-vis du vieux Caire. Parmi ces ruines est le bourg de Geze: cependant on voyoit autrefois dans *Memphis* plusieurs temples magnifiques, entr'autres celui de Vénus, & celui du dieu Apis. Il n'en reste plus de vestiges. Canope y étoit adoré comme le dieu des eaux, ou du moins comme la divinité du Nil. Les Egyptiens se fondent sur ce qu'il est représenté dans les anciens monumens sous la forme des vases, dans lesquels on

confervoit l'eau facrée pour les libations & les facrifices.

Ce Canope, amiral de la flotte d'Ofiris, dont la capacité étendit beaucoup la gloire de fon maître, mérita les honneurs de l'apothéofe, & l'on dit après fa mort qu'il réfidoit dans l'étoile qui porte fon nom.

MEMPHITE, f. f. (*Hift. nat.*) nom donné par les anciens à une pierre qui, mife en macération dans du vinaigre, engourdiffoit les membres au point de rendre infenfible à la douleur, & même à celle de l'amputation. On la trouvoit, dit-on, près de Memphis en Egypte.

On a auffi donné quelquefois le nom de *memphitis* à une efpece d'onyx ou de camée, compofée de plufieurs petites couches, dont l'inférieure eft noire & la fupérieure blanche. *Voyez* Wallerius, *Minéralogie*. (—)

MEMPHITIS, (*Géogr. anc.*) nome ou canton d'Egypte, au deffus du Delta, à l'occident du Nil. Il prenoit fon nom, fuivant Ptolomée, *liv. IV*, *chap. v*, de Memphis fa capitale.

MÉNALAGOGUE, (*Médec.*) efpece de purgatif, felon la divifion des anciens, cru propre à évacuer la mélancolie ou bile noire. *Voyez* PURGATIF & HUMEUR, *Médecine*.

MENACE, f. f. (*Gramm. & Moral.*) c'eft le figne extérieur de la colere ou du reffentiment. Il y en a de permifes; ce font celles qui précedent l'injure, & qui peuvent intimider l'agreffeur & l'arrêter. Il y en a d'illicites; ce font celles qui fuivent le mal. Si la vengeance n'eft permife qu'à Dieu, la *menace* qui l'annonce eft ridicule dans l'homme. Licite ou illicite, elle eft toujours indécente. Les termes *menace* & *menacer* ont été employés métaphoriquement en cent manieres diverfes. On dira très-bien, par exemple, lorfque le gouvernement d'un peuple fe déclare contre la philofophie, c'eft qu'il eft mauvais : il *menace* le peuple d'une ftupidité prochaine. Lorfque les honnêtes gens font traduits fur la fcene, c'eft qu'ils font *menacés* d'une perfécution plus violente; on cherche d'abord à les avilir aux yeux du peuple, & l'on fe fert, pour cet effet, d'un Anite, d'un Milite, ou de quelqu'autre perfonnage diffamé, qui n'a nulle confidération à perdre. La perte de l'efprit patriotique *menace* l'état d'une diffolution totale.

MENÆ, (*Géogr. anc.*) ville de Sicile, felon Ptolomée, *liv. III*, *chap. iv*, qui la place dans les terres entre *Nectum & Paciorus*. Fazel la nomme *Ménée*, & Niger *Calategirone*.

MÉNADE, (*Littérat.*) c'eft-à-dire, *furieufe*, de μαίνομαι, *être en fureur*. Le furnom de *ménades* fut donné aux bacchantes, parce que dans la célébration des myfteres de Bacchus, elles ne marchoient que comme des prêtreffes agitées de tranfports furieux. Dans ces fêtes elles couroient toutes échevelées, tenant le thyrfe à la main, & faifant retentir de leurs cris infenfés, ou du bruit de leurs tambours, les rives de l'Hebre & les montagnes de Rhodope jufqu'à Ifmare. (*D. J.*)

MÉNAGE, MÉNAGEMENT, ÉPARGNE, (*fynom.*) On fe fert du mot de *ménage* en fait de dépenfe ordinaire; de celui de *ménagement* dans la conduite des affaires; & de celui d'*épargne*, à l'égard des revenus. Le *ménage* eft le talent des femmes; il empêche de fe trouver court dans le befoin. Le *ménagement* eft du reffort des maris; il fait qu'on n'eft jamais dérangé. L'*épargne* convient aux peres; elle fert à amaffer pour l'établiffement de leurs enfans. (*D. J.*)

MÉNAGER, on dit *en Peinture* qu'il faut être *ménager* de grands clairs & de grands bruns, parce qu'ils produifent de plus grands effets lorfqu'ils ne font point prodigués.

MÉNAGERIE, f. f. (*Gram.*) bâtiment où l'on entretient pour la curiofité un grand nombre d'animaux différens. Il n'appartient guere qu'aux fouverains d'avoir des *ménageries*. Il faut détruire les *ménageries*, lorfque les peuples manquent de pain; il feroit honteux de nourrir des bêtes à grands frais, lorfqu'on a autour de foi des hommes qui meurent de faim.

MÉNAGYRTHES, f. m. pl. (*Littér.*) Les prêtres de Cybele furent ainfi nommés & avec raifon, parce qu'ils alloient tous les mois demander des aumônes pour la grand'-mere; & pour en obtenir, ils n'épargnoient point les tours de foupleffe; c'eft ce que

signifie le mot Grec *ménagyrthe*, composé de *μὴν*, *mois*, & *ἀγυρ͂ἴης*, *charlatan*, charlatan de tous les mois; combien y en a-t-il qui le font de tous les jours! (*D. J.*)

MENAY, (*Détroit de Menay.*) Il sépare l'Angleterre, d'avec l'isle d'Anglesey, *Voyez* ANGLESEY. Cette derniere a 24 mille d'Angleterre en longueur, & 14 en largeur; elle contient environ 74 paroisses. Son terroir est fertile en grain & en fourrage. Il y a des mines de cuivre, & d'ocre rouge, verd, & bleu; l'on y trouve aussi une sorte d'argile très-blanche qui sert au même usage que la cimolé. Cette isle a un député au parlement.

MÉNALE, (*Géogr. anc.*) en Latin *Mænalus*, *Mænalium*, *Mænalius mons*, montagne du Péloponnese dans l'Arcadie. Pausanias, *in Arcad. c. xxxvj*; Pline, *l. IV*, *c. vj*, & Strabon, *l. VIII*, *p.* 338, en parlent. La fable en a fait le théatre d'un des travaux d'Hercule. Il attrapa, dit-elle, sur cette montagne la biche aux pieds d'airain & aux cornes d'or, biche si légere à la course, que personne, avant ce héros, n'avoit pu l'atteindre. Le mont *Ménale* ne manqua pas d'être particuliérement consacré à Diane, parce que c'étoit un terrein admirable pour la chasse. Virgile n'a point oublié son éloge dans ses églogues.

Mœnalus *argutumque nemus, pinosque loquentes*
Semper habet, semper pastorum ille audit amores.

Cette montagne étoit fort habitée, & avoit plusieurs bourgs, *Alea*, *Pallantium*, *Helisson*, *Dipæa*, &c. dont les habitans passerent à Mégalopolis. Le principal de ces bourgs se nommoit Μαίναλον, *Mænalum oppidum*; mais Pausanias dit que de son temps on n'en voyoit plus que les ruines. (*D. J.*)

MÉNALIPPIE, s. f. (*Ant. grég.*) Fête qu'on célébroit à Sycione en l'honneur de Ménalippe, une des maîtresses de Neptune: c'étoit une maniere adroite de faire sa cour au dieu des eaux, & d'encenser ses autels.

MÉNAM, (*Géogr.*) Gervaise nomme ainsi la principale des trois rivieres qui traversent le royaume de Siam, & elle en baigne la capitale. Il en donne une description fort étendue dans son *Histoire de Siam*, *partie VII*, *chap. ij*; j'y renvoie les curieux.

MÉNANCABO, (*Géogr.*) ville des Indes, capitale du royaume de même nom, dans l'isle de Sumatra. (*D. J.*)

MÉNANDRIENS, s. m. (*Hist. ecclés.*) nom de la plus ancienne secte des gnostiques. Ménandre, leur chef, étoit disciple de Simon le magicien, magicien comme lui, & ayant les mêmes sentimens. *Voyez* SIMONIENS & GNOSTIQUES.

Il disoit que personne ne pouvoit être sauvé, s'il n'étoit baptisé en son nom. Il avoit un baptême particulier qui devoit, selon lui, rendre immortel dès cette vie; & préserver de la vieillesse ceux qui le recevoient. Ménandre, selon saint Irénée, publioit qu'il étoit cette premiere vertu inconnue à tout le monde, & qu'il avoit été envoyé par les anges pour le salut du genre humain.

Il se vantoit, dit le même saint, d'être plus grand que son maître; ce qui est contraire à ce qu'avance Théodoret, qui fait Ménandre d'une vertu inférieure à celle de Simon le magicien, qui prenoit le nom de la *grande vertu*. *Voyez* SIMONIENS, *Dict. de Trévoux.*

MÉNAPIENS, LES, *Menapii*, (*Géogr. anc.*) peuples de la Gaule Belgique, qui avoient des bourgades sur l'une & l'autre rives du Rhin, & qui s'étendoient encore entre la Meuse & l'Escaut. Ils occupoient, selon Sanson, la partie la plus méridionale de l'ancien diocese d'Utrecht, & les pays où sont Middelbourg en Zélande, Anvers, Bois-le-Duc en Brabant, Ruremonde en Gueldres, & le duché de Cleves, sur l'un & l'autre côtés du Rhin. (*D. J.*)

MÉNARICUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Gaule Belgique. Antonin la met sur la route de Castellum à Cologne, à 11 milles de la premiere, & à 19 de la seconde. On croit que c'est aujourd'hui Mergen, en François *Merville*, village de Flandre sur la Lys. (*D. J.*)

MENCAULT *ou* MAUCAUD, s. m.

(*Comm.*) mesure dont on se sert en quelques endroits de Flandre, entr'autres à Landrecy, le Quesnoy, & Casteau, *&c.*

A Landrecy, le *mencault* de froment pese, poids de marc, 97 livres, de méteil 94, de seigle 90, & d'avoine 72. Il faut remarquer que pendant sept mois de l'année, qui sont depuis y compris août jusqu'à & y compris février, le *mencault* d'avoine se mesure comble à Landrecy, & fait sept boisseaux ¼ mesure de Paris, ou onze rations, comme disent les munitionnaires, & que pendant les autres cinq mois il se mesure à la main tierce, c'est-à-dire, ras, & ne faisant que six boisseaux ⅔ mesure de Paris, ou dix rations. A Saint-Quentin le setier contient quatre boisseaux mesure de Paris; il faut deux *mencaults* pour un setier: ainsi le *mencault* est de deux boisseaux mesure de Paris. Au Quesnoy, le *mencault* de froment pese 80, de méteil 76, de seigle 97, & d'avoine 71. A Casteau-Cambresis, le *mencault* de froment pese 75, de méteil 70, de seigle 72, d'avoine 60; le tout poids de marc comme à Landreci. *Dictionnaire de Commerce.*

MENCHECA, (*Géogr.*) montagne d'Afrique fort élevée & fort rude. Elle est dans le royaume de Fez, & est couverte d'épaisses forêts; ses habitans sont des Béréberes Zénetes, qui maintiennent leur liberté par leur valeur & leur position. (*D. J.*)

MENCIO, en Latin *Mincius*, (*Géogr.*) riviere d'Italie en Lombardie; elle sort du lac de Garda, forme celui de Mantoue, se jette dans le Pô près de sa chûte. (*D. J.*)

MENDE, en Latin *vicus Mimatensis*, (*Géogr.*) ancienne petite ville de France, capitale du Gévaudan, avec un évêché suffragant d'Albi. Ses fontaines & les clochers de la cathédrale sont tout ce qu'elle a de remarquable. Elle est située sur le Lot, à 15 lieues S. O. du Puy, 28 N. E. d'Albi, 120 S. E. de Paris; son évêché vaut 4000 l. de rentes. *Long.* 21ᵈ., 9′, 30″; *latit.* 44ᵈ. 30′, 47″. (*D. J.*)

MENDÈS, s. m. (*Mythol. Egypt.*) *Mendès* étoit le dieu Pan même, que les Egyptiens honoroient sous l'hiéroglyphe du bouc; au lieu que chez les Grecs & les Romains on le représentoit avec le visage & le corps d'homme, ayant seulement les cornes, les oreilles, & les jambes ressemblantes à celles d'un bouc.

C'étoit, dit Strabon, à *Mendès*, ville d'Egypte, que le dieu Pan étoit particuliérement honoré. On juge bien que les Mendésiens n'avoient garde d'immoler en sacrifice ni bouc, ni chevre, eux qui croyoient que leur dieu *Mendès* se cachoit souvent sous la figure de ces animaux. (*D. J.*)

MENDÈS, (*Géogr. anc.*) ville ancienne de l'Egypte. Ptolomée, *l. IV*, *c. v*, parle d'une des embouchures du Nil nommée *mendésienne*, *ostium mendesianum*. Il parle aussi d'un nome appellé *mendésien*, & dont il fait *thimus* la métropole. (*D. J.*)

MENDIANT, s. m. (*Econom. politiq.*) gueux ou vagabond de profession, qui demande l'aumône par oisiveté & par fainéantise, au lieu de gagner sa vie par le travail.

Les législateurs des nations ont toujours eu soin de publier des loix pour prévenir l'indigence, & pour exercer les devoirs de l'humanité envers ceux qui se trouveroient malheureusement affligés par des embrasemens, par des inondations, par la stérilité, ou par les ravages de la guerre; mais convaincus que l'oisiveté conduit à la misere plus fréquemment & plus inévitablement que toute autre chose, ils l'assujettirent à des peines rigoureuses. Les Egyptiens, dit Hérodote, ne souffroient ni *mendians* ni fainéans sous aucun prétexte. Amasis avoit établi des juges de police dans chaque canton, pardevant lesquels tous les habitans du pays étoient obligés de comparoître de temps en temps, pour leur rendre compte de leur profession, de l'état de leur famille, & de la maniere dont ils l'entretenoient; & ceux qui se trouvoient convaincus de fainéantise, étoient condamnés comme des sujets nuisibles à l'état. Afin d'ôter tout prétexte d'oisiveté, les intendans des provinces étoient chargés d'entretenir chacun dans leur district, des ouvrages publics, où ceux qui n'avoient point d'occupation, étoient obligés de travailler. *Vous êtes des gens de loisir*, disoient leurs

leurs commissaires aux Israélites, en les contraignant de fournir chaque jour un certain nombre de briques; & les fameuses pyramides sont en partie le fruit des travaux de ces ouvriers qui seroient demeurés sans cela dans l'inaction & dans la misere.

Le même esprit régnoit chez les Grecs. Lycurgue ne souffroit point de sujets inutiles; il régla les obligations de chaque particulier conformément à ses forces & à son industrie. Il n'y aura point dans notre état de *mendiant* ni de vagabond, dit Platon; & si quelqu'un prend ce métier, les gouverneurs des provinces le feront sortir du pays. Les anciens Romains, attachés au bien public, établirent pour une premiere fonction de leurs censeurs, de veiller sur les *mendians* & les vagabonds, & de faire rendre compte aux citoyens de leur temps. *Cavebant ne quis otiosus in urbe oberraret.* Ceux qu'ils trouvoient en faute étoient condamnés aux mines ou autres ouvrages publics. Ils se persuaderent que c'étoit mal placer sa liberté, que de l'exercer envers des *mendians* capables de gagner leur vie. C'est Plaute lui-même qui débite cette sentence sur le théatre. *De* mendico *malè meretur qui dat ei quod edat aut bibat; nam & illud quod dat perdit, & producit illi vitam ad miseriam.* En effet, il ne faut pas que dans une société policée, des hommes pauvres, sans industrie, sans travail, se trouvent vêtus & nourris; les autres s'imagineroient bientôt qu'il est heureux de ne rien faire, & resteroient dans l'oisiveté.

Ce n'est donc pas par dureté de cœur que les anciens punissoient ce vice, c'étoit par un principe d'équité naturelle; ils portoient la plus grande humanité envers leurs véritables pauvres qui tomboient dans l'indigence, ou par la vieillesse, ou par des infirmités, ou par des événemens malheureux. Chaque famille veilloit avec attention sur ceux de leurs parens ou de leurs alliés qui étoient dans le besoin, & ils ne négligoient rien pour les empêcher de s'abandonner à la mendicité qui leur paroissoit pire que la mort: *malim mori quàm mendicare*, dit l'un d'eux. Chez les Athéniens, les pauvres invalides recevoient tous les jours du trésor public deux oboles pour leur entretien. Dans la plupart des sacrifices il y avoit une portion de la victime qui leur étoit réservée; & dans ceux qui s'offroient tous les mois à la déesse Hécate par les personnes riches, on y joignoit un certain nombre de pains & de provisions; mais ces sortes de charités ne regardoient que les pauvres invalides, & nullement ceux qui pouvoient gagner leur vie. Quand Ulysse, dans l'équipage de *mendiant*, se présente à Eurimaque, ce prince le voyant fort & robuste, lui offre du travail & de le payer; sinon, dit-il, je t'abandonne à ta mauvaise fortune. Ce principe étoit si bien gravé dans l'esprit des Romains, que leurs loix portoient qu'il valoit mieux laisser périr de faim les vagabonds, que de les entretenir dans leur fainéantise. *Potiùs expedit*, dit la loi, *inertes fame perire, quàm in ignavia fovere.*

Constantin fit un grand tort à l'état, en publiant des édits pour l'entretien de tous les chrétiens qui avoient été condamnés à l'esclavage, aux mines, ou dans les prisons, & en leur faisant bâtir des hôpitaux spacieux, où tout le monde fut reçu. Plusieurs d'entre eux aimerent mieux courir le pays sous différens prétextes, & offrant aux yeux les stigmates de leurs chaînes, ils trouverent le moyen de se faire une profession lucrative de la mendicité, qui auparavant étoit punie par les loix. Enfin, les fainéans & les libertins embrasserent cette profession avec tant de licence, que les empereurs des siecles suivans furent contraints d'autoriser par leurs loix les particuliers à arrêter tous les *mendians* valides, pour se les approprier en qualité d'esclaves ou de serfs perpetuels. Charlemagne interdit aussi la mendicité vagabonde, avec défense de nourrir aucun *mendiant* valide qui refuseroit de travailler.

Des édits semblables contre les *mendians* & les vagabonds, ont été cent fois renouvellés en France, & aussi inutilement qu'ils le seront toujours, tant qu'on n'y remédiera pas d'une autre maniere, & tant que des maisons de travail ne seront pas établies dans chaque province, pour arrêter efficacement les progrès du mal. Tel est l'effet de l'habitude d'une grande misere, que l'état de *mendiant* & de vagabond attache les hommes qui ont eu la lâcheté de l'embrasser; c'est par cette raison que ce métier,

école du vol, se multiplie & se perpétue de pere en fils. Le châtiment devient d'autant plus nécessaire à leur égard, que leur exemple est contagieux. La loi les punit par cela seul qu'ils sont vagabonds & sans aveu. Pourquoi attendre qu'ils soient encore voleurs, & se mettre dans la necessité de les faire périr par les supplices? Pourquoi n'en pas faire de bonne-heure des travailleurs utiles au public? Faut-il attendre que les hommes soient criminels, pour connoître de leurs actions? Combien de forfaits épargnés à la société, si les premiers déréglemens eussent été réprimés par la crainte d'être renfermés pour travailler, comme cela se pratique dans les pays voisins!

Je sais que la peine des galeres est établie dans ce royaume contre les *mendians* & les vagabonds; mais cette loi n'est point exécutée, & n'a point les avantages qu'on trouveroit à joindre des maisons de travail à chaque hôpital, comme l'a démontré l'auteur des considérations sur les finances.

Nous n'avons de peines intermédiaires entre les amendes & les supplices que la prison. Cette derniere est à charge au prince & au public, comme aux coupables; elle ne peut être que très-courte, si la nature de la faute est civile. Le genre d'hommes qui s'y exposent, la méprisent, elle sort promptement de leur mémoire; & cette espece d'impunité pour eux éternise l'habitude du vice, ou l'enhardit au crime.

En 1614 l'excessive pauvreté de nos campagnes, & le luxe de la capitale y attirerent une foule de *mendians*; on défendit de leur donner l'aumône, & ils furent renfermés dans un hôpital fondé à ce dessein. Il ne manquoit à cette vue que de perfectionner l'établissement, en y fondant un travail; & c'est ce qu'on n'a point fait. Ces hommes que l'on resserre seront-ils moins à charge à la société, lorsqu'ils seront nourris par des terres à la culture desquelles ils ne travaillent point? La mendicité est plus à charge au public par l'oisiveté & par l'exemple, que par elle-même.

On n'a besoin d'hôpitaux fondés que pour les malades & pour les personnes que l'âge rend incapables de tout travail. Ces hôpitaux sont précisément les moins rentés; le nécessaire y manque quelquefois; & tandis que des milliers d'hommes sont richement vêtus & nourris dans l'oisiveté, un ouvrier se voit forcé de consommer dans une maladie tout ce qu'il possede, ou de se faire transporter dans un lit commun avec d'autres malades, dont les maux se compliquent au sien. Que l'on calcule le nombre des malades qui entrent dans le cours d'une année dans les hôtels-dieu du royaume, & le nombre des morts, on verra si dans une ville composée du même nombre d'habitans, la peste feroit plus de ravage.

N'y auroit-il pas moyen de verser aux hôpitaux des malades la majeure partie des fonds destinés aux *mendians*? & seroit-il impossible, pour la subsistance de ceux-ci, d'affermer leur travail à un entrepreneur dans chaque lieu? Les bâtimens sont construits, & la dépense d'en convertir une partie en atelier, feroit assez médiocre. Il ne s'agiroit que d'encourager les premiers établissemens. Dans un hopital bien gouverné, la nourriture d'un homme ne doit pas coûter plus de cinq sous par jour. Depuis l'âge de dix ans les personnes de tout sexe peuvent les gagner; & si l'on a l'attention de leur laisser bien exactement le sixieme de leur travail, lorsqu'il excédera les cinq sous, on en verra monter le produit beaucoup plus haut. Quant aux vagabonds de profession, on a des travaux utiles dans les colonies, où l'on peut employer leurs bras à bon marché. (*D. J.*)

Mendiant, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) mot consacré aux religieux qui vivent d'aumônes, & qui vont quêter de porte en porte. Les quatres ordres *mendians* qui sont les plus anciens, sont les Carmes, les Jacobins, les Cordeliers & les Augustins. Les religieux *mendians* plus modernes, sont les Capucins, Récolets, Minimes, & plusieurs autres, dont vous trouverez l'histoire dans le pere Héliot, & quelques détails généraux au *mot* Ordre religieux. (*D.J.*)

MENDICITÉ, s. f. (*Economie politique.*) C'est une chose honteuse & funeste dans un état que d'y souffrir des mendians. L'aumône, louable dans ses principes, n'en est pas moins quelquefois l'aliment de la fai-

néantise & de la débauche. Dans une grande partie de l'Europe, les enfans des villageois s'habituent, au sortir du berceau, à ce vil métier de mendians. Comment tirer de là un peuple honnête & laborieux? Rien de plus malheureux sans doute, rien dont on s'occupe moins.

Il est pourtant vrai que tout homme qui n'a rien au monde, & à qui on défend de mendier, a droit de demander à vivre en travaillant. Toutes les fois donc qu'une loi s'oppose à la *mendicité*, il faut qu'elle soit précédée d'un appareil de travaux publics qui occupent l'homme & le nourrissent; il faut qu'en l'arrachant à l'oisiveté, on le dérobe à la misere. Sans cela on le réduiroit aux plus cruelles extrêmités, & l'état feroit responsable des crimes que la nécessité conseilleroit, & que le désespoir feroit commettre.

Alexandre ayant vaincu Darius, fit mettre aux fers les Athéniens & les Thessaliens qui se trouvoient avoir déserté chez les Perses; mais il ne punit pas de même les Thébains, parce que *nous ne leur avons laissé*, dit-il, *ni villes à habiter, ni terres à labourer*.

Il y a trois états dans la vie qui sont dispensés du travail, l'enfance, la maladie & l'extrême vieillesse; & le premier devoir du gouvernement est de leur assurer à tous les trois des asyles contre l'indigence: je ne dis pas seulement des asyles publics, tristes & pitoyables ressources des vieillards, des enfans & des maladies abandonnés, mais des asyles domestiques, c'est-à-dire, une honnête aisance dans l'intérieur d'une famille laborieuse, & en état, par son travail, de subvenir à leurs besoins.

Mais ces trois états exceptés, l'homme n'a droit de vivre que du fruit de ses peines, & la société ne lui doit que les moyens d'exister à ce prix; mais ces moyens, elle les lui doit: ce n'est pas assez de dire au misérable qui tend la main, *vas travailler*; il faut lui dire, *viens travailler*.

A quoi, me dira-t-on? *quelles sont les ressources pour occuper & pour nourrir cette foule d'hommes oisifs?* Cette difficulté sera de quelque poids, lorsque toutes les branches de l'agriculture, de l'industrie & du commerce, seront pleinement en vigueur, & que dans les campagnes, dans les ateliers; dans les manufactures, dans les armées, il ne restera aucun vuide. Mais tant qu'il y aura dans un état des terres incultes ou négligées, des besoins publics tributaires de l'industrie des étrangers, des flottes sans matelots, des armées qui enlevent la fleur & l'espérance des campagnes, des fortifications à réparer, des canaux à creuser, des ports & des rivieres à nettoyer sans cesse, des chemins à entretenir sans le secours ruineux des corvées, des arsenaux & des magasins à pourvoir d'un immense appareil de guerre & de marine; ce sera une question insensée que de demander à quoi employer les mendians.

Mais en les employant, dit-on, *il faut que l'état les nourrisse*. La réponse est simple: l'état les nourrit sans les employer, & l'aumône faite à l'homme oisif & lâche sera le salaire de l'homme utilement & honnêtement occupé. (*A A.*)

Mendicité. *Quelles sont les causes de la mendicité & les moyens de la supprimer?* Tel est le sujet d'un prix proposé par M. Linguet dans ses annales du 15 février 1778.

Tandis que l'orage gronde, (*c'est M. Linguet qui parle*) & que la philosophie de nos jours, au lieu de l'appaiser, éleve des vapeurs qui le rendront peut-être plus terrible, sera-t-il permis à un simple particulier de faire ses efforts pour soulager ou même prévenir, autant qu'il est en lui, une partie des calamités qu'il prévoit?

La *mendicité* est aujourd'hui un des plus redoutables fléaux qui tourmentent l'*Europe*, & sa propagation n'a pas de principe plus actif que la guerre. Les ravages qu'elle produit, les impôts qu'elle nécessite, le ralentissement de la circulation & du commerce, la cessation des travaux, l'augmentation du prix des denrées qui en sont l'effet indispensable, se font sentir sur-tout aux classes indigentes: deux cent mille hommes se pressent sur un seul point pour s'y déchirer avec fureur; mais un million d'autres souffre & périt lentement par les sacrifices de toute espece qu'il faut faire pour armer, vêtir, nourrir, mouvoir les premiers. On ne compte que ceux que le fer moissonne avec éclat: la misere en tue au loin bien plus que les batailles.

Et la paix même n'eſt pas un remede à cette mortalité obſcure. L'homme opulent ſe renferme pendant la tempête ; quand elle eſt ceſſée, il reparoît avec toutes ſes reſſources. L'interruption momentanée de ſon travail ne lui donne que plus d'activité, pour réparer ſes pertes, & plus de moyens pour y réuſſir.

Mais le manouvrier, l'artiſan, toujours voiſin de la pauvreté, s'il a une fois connu la détreſſe, ne s'en releve jamais : ſes gains dans les conjonctures les plus favorables n'étant équivalens, au plus, qu'à ſa ſubſiſtance journaliere, le premier moment où il eſt obligé d'anticiper ſur une ſi foible rétribution, eſt un arrêt de mort pour lui & pour ſa famille. Les dix ſous qu'il emprunte aujourd'hui pour ne pas mourir de faim, ſont un fardeau meurtrier qui va toujours en augmentant de peſanteur juſqu'à ce qu'il y ſuccombe. Chaque morceau de pain qu'il diſtribue à ſes enfans le jour où il ne gagne pas de quoi le payer, eſt une portion de ſa propre chair dont il les gratifie, puiſque c'eſt ſon exiſtence de demain qu'il conſume d'avance, pour conſerver la leur : il ne reſte bientôt, à lui & à eux, d'autre aſyle que la *mendicité*, gouffre terrible ou s'engloutiſſent les vertus, la population, & toutes les eſpérances d'un état.

La politique, diſtraite par d'autres objets qu'elle croit plus importans, dédaigne celui-là. Comme les mendians ſont iſolés & lâches, parce que preſque toujours

L'opprobre avilit l'ame & flétrit le courage,

ils ne lui inſpirent point d'effroi ; comme ils diſparoiſſent bientôt, rongés par le libertinage, par la crapule, ou fondus dans les hôpitaux, leur perte ne lui donne ni regrets ni remords. Quand ils ſe multiplient au point de lui choquer la vue, ou de lui cauſer de l'inquiétude, la maréchauſſée l'en débarraſſe : des édits effrayans les repouſſent dans les maſures où on ne leur aſſigne rien pour vivre ; mais où on leur préſente la captivité, la mort même pour châtiment s'ils en ſortent. Il feroit difficile de nombrer les maux qui réſultent de cette cruelle inadvertance.

La nature a, dit-on, placé dans chaque climat des remedes propres contre toutes les maladies dont elle en a fait le département. Si notre conſtitution politique actuelle nous dévoue aux angoiſſes inſéparables de la *mendicité*, ne peut-on pas ſe flatter d'en tirer auſſi le ſpécifique capable d'en adoucir les ravages ? C'eſt à le chercher que de vrais philoſophes devroient s'appliquer.

On s'en occupe. Je vois, par les lettres que je reçois de toutes parts, que ce que j'en ai dit, dans quelques-uns des numéros de cet ouvrage, a fait une vive ſenſation ſur les ames ſenſibles & honnêtes : on m'a communiqué pluſieurs plans de régies, inſtituées en différens lieux pour le ſoulagement des pauvres : celle qui s'eſt établie dans la paroiſſe de *Saint-Sulpice* à *Paris*, par exemple, m'a paru infiniment honorable pour le paſteur bienfaiſant qui en a été le premier fondateur, & pour les aſſociés qui concourent aujourd'hui à le ſoutenir : j'ai reçu, à cet égard, des détails qui m'ont inſpiré le plus profond reſpect pour le chef ſpirituel de l'adminiſtration de cette paroiſſe, & les coopérateurs vertueux qui ſecondent ſon zele.

J'ai rendu compte des ſuccès qu'a eus en *Flandre* l'activité humaine & patriotique d'un officier municipal d'*Ath*, & des meſures priſes à *Rheims*, ma patrie, dans les mêmes vues.

Ces tentatives méritent la reconnoiſſance du genre humain, & elles ſont d'autant plus admirables, qu'elles n'ont eu d'autre mobile que l'amour du bien, comme d'autre inſtrument que la perſuaſion : ceux qui les ont haſardées, n'ayant pas la reſſource efficace du pouvoir, n'ont pu vaincre les obſtacles qu'à force de zele, de patience, de ſacrifices même en tout ſens, dont l'unique récompenſe étoit le témoignage de leur cœur.

Mais dans une épidémie univerſelle, il ne ſuffit pas de quelques cures locales pour tranquilliſer les citoyens à qui le repos commun eſt cher. Ne ſeroit-il pas poſſible de découvrir une méthode générale, qui pût, ſous la protection des loix, éteindre doucement, & enſuite écarter à jamais cette lepre peſtilentielle de la *mendicité* ?

Je crois qu'on peut y parvenir : j'avois même rédigé un plan qui me paroiſſoit propre à produire cet effet ; mais me dé-

fiant de mes lumieres, je prends le parti d'inviter tous les amis de l'humanité, qui ont fait des spéculations sur cet objet, à concourir pour éclairer mon zele.

La proposition seule est, sans doute, capable d'enflammer le leur : je les supplie de permettre cependant qu'en ouvrant une lice, j'y joigne un motif d'émulation. La providence ayant fait fructifier mon travail, cette légere offrande est une dette que je paie; & le vainqueur sera toujours le maître d'employer le prix même de sa victoire au soulagement de ceux à qui il aura consacré ses méditations.

Ces idées m'ont enhardi à faire déposer chez M. Baron *le jeune*, notaire, *rue de Condé à Paris*, cinquante louis, pour être remis à l'auteur du meilleur ouvrage *sur les causes de la* MENDICITÉ, *& les moyens de la supprimer*.

Je ne prétends pas être le juge des solutions de ce grand & intéressant problême. Ce n'est pas dans le deuil d'un exil qu'il faut aspirer à des fonctions aussi délicates. D'ailleurs, dans aucun temps je n'aurois l'orgueil de songer à les remplir. Dans la nécessité de chercher des arbitres, j'ose croire que le public sera content de mon choix.

S'il s'agissoit de *littérature*, c'est à des *gens de lettres* que je me serois adressé : s'il étoit question de *dogme*, c'est à des *théologiens* uniquement dévoués à cette étude : mais puisque c'est l'humanité souffrante dont on doit plaider la cause, devant qui pourroit-elle être portée avec plus de confiance, que devant ses consolateurs nés, devant des hommes dont le ministere spécial, & toujours scrupuleusement rempli, est de la défendre, de la soulager devant MM. *les* CURÉS *de* PARIS ?

Leurs lumieres, la noblesse de leurs sentimens sont connues ; ils ont l'habitude de voir les maux, & d'y remédier. Personne ne peut mieux qu'eux apprécier les méthodes qui seront proposées pour les prévenir. Je leur écris, pour les supplier, au nom de la vertu qu'ils pratiquent avec tant d'affection, de ne se pas refuser à cet arbitrage.

Voici les conditions du concours.

Il ne s'agit pas ici de style. La clarté, la solidité des idées, la justesse des raisonnemens doivent être le premier, & pourront être le seul mérite des ouvrages communiqués.

D'ici au premier juillet les philosophes humains, qui voudront bien entrer dans cette carriere, auront la bonté de faire tenir leurs ouvrages, francs de port, à l'un de MM. les *curés de Paris*, à leur choix. Je ne puis trop les inviter à resserrer leurs idées, autant qu'il se pourra sans les affoiblir, afin de ne pas exposer ces pasteurs respectables à consumer, dans l'examen de la théorie, un temps qu'ils consacrent avec tant de fruit à la pratique.

Chacun pourra indifféremment se faire connoître, ou cacher son nom. Comme ce n'est pas ici une affaire de cabale, ni d'intérêt, & que d'ailleurs, auprès d'un *aréopage* comme celui que j'ai choisi, les sollicitations ne seront pas à redouter, on n'aura pas besoin du voile de l'*incognito*. Les pieces qui ne seroient pas signées, auront au moins une marque qui puisse servir à les distinguer, & porteront de plus le nom de celui de MM. les CURÉS à qui elle aura été adressée.

Quand ils auront bien voulu porter un jugement, les 50 louis seront délivrés, par M. *Baron*, à la personne qui lui présentera la piece jugée la meilleure, & la déclaration de celui de MM. les CURÉS qui l'aura reçue.

Cette piece entiere, & des extraits de toutes celles que les juges en trouveront dignes, seront imprimés, avec les noms des auteurs s'ils ne le défendent pas, dans un même volume. Je ferai les frais de l'édition, & le bénéfice en sera tout entier remis à MM. les *curés* de *Paris*, qui voudront bien l'employer à des charités absolument soumises à leur prudence. C'est une maniere de les payer du travail qui leur occasionera cet examen, dont j'ose croire que leur délicatesse ne s'offensera pas.

Je me tiendrois fort honoré d'entrer dans ce concours : mais bien des raisons m'en empêchent. Une des plus essentielles, c'est que la plupart de mes idées sur ce sujet seront saisies, sans doute, par les hommes éclairés, qui, à ce que j'espere, voudront bien s'en occuper, & développées, rendues par eux beaucoup mieux, qu'elles ne le pourroient être par moi. Si cependant il en restoit, dans

mes matériaux, quelqu'une qui leur échappât, & qui pût être utile, je me flatte qu'on me pardonnera de les joindre à tous ces monumens d'une philosophie bienfaisante. Je les placerois à la fin du recueil : mais j'ose, dans tous les cas, demander la permission d'en faire la préface.

Comme le mal dont nous cherchons le remede, est de tous les pays, il n'y en aura aucun d'exclu ; mais aussi, comme il ne faut pas faire pour les juges un sujet de fatigue d'un acte de complaisance, & que des langues *Françoise* ou *Latine*, au moins une des deux doit être familiere aux spéculateurs capables de s'occuper de ces matieres, on ne recevra que les mémoires écrits dans l'un de ces deux idiomes.

Je crois devoir inviter les spéculateurs généreux dont ce problême échauffera l'imagination, à ne pas perdre de vue une considération essentielle : c'est que, pour rendre leur travail utile, ils doivent songer sur-tout à adapter leurs systêmes à l'état actuel des choses, à la forme de gouvernement qui prévaut aujourd'hui dans l'*Europe* : c'est-à-dire, à ce qu'on appelle très-improprement *monarchie*, quoique, hors le *Danemarck* & la *Prusse*, il n'y ait pas une seule de nos administrations à qui ce nom convienne. Nous avons des *aristocraties* qui en approchent plus ou moins, des gouvernemens mixtes, qui n'ont pas les avantages attachés aux nuances tranchantes de la politique, & ont, comme la plupart des mêlanges, tous les inconvéniens des simples dont ils sont composés : mais voilà comme nous sommes. Quand un sujet cacochyme est tourmenté d'une maladie aigüe, ce n'est pas à lui faire un autre tempérament que le médecin travaille ; c'est à tirer parti, pour le sauver, des ressources que laisse encore sa mauvaise constitution : ménageons ceux qui peuvent faire le mal, si nous ne voulons pas qu'ils nous empêchent de faire le bien.

Le gouvernement qui s'occupe aujourd'hui avec plus d'activité que jamais, de tout ce qui peut augmenter la sécurité & l'aisance des peuples, a tâché de prévenir tous les maux de la *mendicité*. Le 30 juillet 1777, le roi a donné une ordonnance dans laquelle, après avoir renouvellé les loix qui la proscrivent, & notamment les déclarations du 18 juillet 1724, & 3 août 1764 ; il veut que tous les mendians de l'un & l'autre sexes, vagabonds ou domiciliés, prennent un état, emploi, profession ou métier qui leur procurent les moyens de subsister, & ordonne que tous les mendians qui après le délai seront trouvés, soit dans les campagnes, soit dans les grandes routes, soit dans les rues des villes ou villages, soit aux portes des maisons, des lieux publics ou dans les églises, & notamment aux portes ou auberges, soient arrêtés & conduits dans les prisons.

L'administration avoit déjà pris, depuis plusieurs années, des mesures pour détruire la *mendicité*. Elle avoit établi des ateliers de charité pour occuper les pauvres valides. Elle avoit donné des secours aux hôpitaux, pour les mettre en état de recevoir les pauvres invalides : mais ces précautions contre le libertinage & les crimes mêmes, suite ordinaire de la *mendicité*, ayant été infructueuses, l'on a cru néceſſaire d'enchaîner la licence des perturbateurs de la sécurité publique, & l'ordonnance que nous venons de citer est moins un acte de sévérité que de justice.

Cette ordonnance renouvelle les sages précautions renfermées dans la déclaration du roi, concernant les *mendians* & gens sans aveu, donnée à Compiegne, le 3 août 1764. Cette déclaration mérite d'être conservée, & il est de notre devoir de la transcrire.

Louis, par la grace de Dieu, roi de France & de Navarre ; à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Les plaintes que nous recevons sans cesse des désordres commis dans les différentes provinces de notre royaume, par les vagabonds & gens sans aveu, dont le nombre paroît se multiplier chaque jour, nous ayant paru mériter toute notre attention, nous nous sommes fait rendre compte des dispositions des ordonnances qui ont été données sur cette matiere, soit par nous, soit par les rois nos prédécesseurs ; & nous avons reconnu que la peine du bannissement n'étoit pas capable de contenir des gens dont la vie est une espece de bannissement volontaire & perpétuel, & qui chassés d'une province passent avec indifférence dans une autre, où, sans changer d'état, ils continuent à commettre les mêmes excès. C'est pour remédier efficacement à un si grand mal, que

nous avons réfolu de l'attaquer jufque dans fa fource, en fubftituant à la peine du banniffement, celle des galeres à temps pour les valides, & celle d'être renfermés pendant le même terme, pour ceux que leur âge ou leurs infirmités, ou leur fexe ne permettront pas de condamner aux galeres. Cette rigueur nous a paru d'autant plus néceffaire, que ce n'eft que par la févérité des peines que l'on peut efpérer de retenir ceux que l'oifiveté & la fainéantife pourroient engager à continuer ou à embraffer un genre de vie qui n'eft pas moins contraire à la religion & aux bonnes mœurs, qu'au repos & à la tranquillité de nos fujets. A ces caufes, & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre confeil, & de notre certaine fcience, pleine puiffance & autorité royale, nous avons dit, déclaré & ordonné; & par ces préfentes fignées de notre main, difons, déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui fuit:

Art. I. Les vagabonds & gens fans aveu, mendians & non mendians, feront arrêtés & conduits dans les prifons du lieu où fe trouvera établi le fiege de la maréchauffée d'où dépendra la brigade qui en aura fait la capture; & leur procès leur fera fait & parfait en dernier reffort par les prévôts de nos coufins les maréchaux de France ou leurs lieutenans, & en leur abfence par les affeffeurs en la maréchauffée, & par eux jugés conjointement avec les officiers des bailliages ou fénéchauffées dans le reffort defquels eft fitué ledit fiege de maréchauffée, le tout conformément à notre déclaration du 5 fevrier 1731, & fans préjudicier à la compétence des préfidiaux concernant lefd. vagabonds & gens fans aveu, fuivant les difpofitions des articles 7, 8 & 9 de notredite déclaration, lefquels feront exécutés fuivant leur forme & teneur.

II. Seront reputés vagabonds & gens fans aveu, & condamnés comme tels, ceux qui depuis fix mois révolus n'auront exercé ni profeffion ni métier, & qui n'ayant aucun état, ni aucun bien pour fubfifter, ne pourront être avoués, ou faire certifier de leurs bonnes vie & mœurs par perfonnes dignes de foi.

III. Les vagabonds & gens fans aveu qui feront arrêtés dans les deux mois, à compter du jour de la publication de notre préfente déclaration, feront condamnés aux peines portées par nos précédentes ordonnances & déclarations; & à l'égard de ceux qui feront arrêtés, paffé ledit délai, ils feront condamnés encore qu'ils ne fuffent prévenus d'aucun autre crime ou délit, favoir, les hommes valides de feize ans & au deffus, jufqu'à foixante-dix ans commencés, à trois années de galeres, & ceux de foixante-dix ans & au deffus, ainfi que les infirmes, les filles ou femmes, à être enfermés pendant le même temps de trois années, dans l'hôpital le plus prochain, le tout fans préjudice de plus grande peine, fuivant l'exigence des cas : à l'égard des enfans qui n'auroient pas atteint l'âge de feize ans, ils feront envoyés dans lefdits hôpitaux pour y être inftruits, élevés & nourris, fans néanmoins qu'ils puiffent être mis en liberté que par nos ordres.

IV. Lefdits vagabonds & gens fans aveu, de l'un & de l'autre fexes, feront tenus, à l'expiration du terme de leur condamnation, de choifir un domicile fixe & certain, & par préférence celui de leur naiffance, & de s'y occuper de quelque métier ou travail qui les mette en état de fubfifter, fans néanmoins qu'ils puiffent s'établir dans notre bonne ville de Paris, & à dix lieues de notre réfidence, aux peines portées par nos ordonnances.

V. Dans les cas où lefdits particuliers feroient arrêtés de nouveau, & convaincus d'avoir repris le même genre de vie, ils feront condamnés, favoir, les hommes valides au deffous de foixante-dix ans, à neuf années de galeres, & en cas de récidive aux galeres à perpétuité, & les hommes de foixante-dix ans & au deffus, les infirmes, femmes & filles, à être enfermés pendant le même temps de neuf années, dans l'hôpital le plus prochain, & en cas de récidive, à perpétuité.

VI. Pourront les feptuagénaires dont le terme de la détention fera expiré, demander à refter dans les hôpitaux où ils auront été enfermés, auquel cas ils ne pourront être congédiés.

VII. Les hommes, femmes & filles, & les enfans de l'un & de l'autre fexes, qui auront été renfermés ou placés dans les hôpitaux, en vertu de notre préfente déclaration, & les feptuagénaires qui auront de-

mandé à y demeurer, feront nourris & entrenus aux frais des hôpitaux de la province où ils auront été arrêtés ou jugés, au cas qu'il y ait, dans lefdits hôpitaux, maifons de force & de correction actuellement exiftantes.

VIII. A l'égard des provinces où il n'y aura pas de maifons de force, lefdits vagabonds, gens fans aveu & autres, condamnés, par arrêt ou jugement en dernier reffort, à être renfermés, feront reçus dans les hôpitaux de charité ou maifons de force des provinces les plus voifines, & ils y feront nourris & entretenus à nos frais. Voulons en conféquence que le montant de leur dépenfe foit payé & rembourfé de trois mois en trois mois auxdits hôpitaux ou maifons de force, par les fermiers de notre domaine, en vertu des exécutoires qui feront expédiés au nom du receveur ou tréforier defdits hôpitaux, par les intendans & commiffaires départis de notre confeil dans les provinces. Si donnons, &c.

MENDIP-HILLS, (*Géogr.*) en Latin *minarii montes*, hautes montagnes d'Angleterre dans le comté de Sommerfet. (*D. J.*)

MENDOLE, f. f. *ou* CAGAREL, INSOLE, SCAVE, (*Hift. nat. Ichthiol.*) poiffon de mer écailleux, reffemblant à la bogue par le nombre & la pofition des nageoires; *voyez* BOGUE. Il en differe par les yeux qui font plus petits, & en ce qu'il a le corps plus large & moins alongé. La *mendole* a une grande tache prefque ronde fur les côtés du corps, & les dents petites; elle change de couleur felon les différentes faifons; elle eft blanche en hiver, tandis qu'au printemps & en été elle a fur le corps, & principalement fur le dos & fur la tête, des taches bleues éparfes, & plus ou moins apparentes. Dès le commencement du frai, les couleur du mâle changent & deviennent obfcures; alors fa chair répand une odeur fétide & a un mauvais goût; au contraire la femelle eft meilleure à manger lorfqu'elle a le corps plein d'œufs : la ponte fe fait en hiver. Rondelet, *hift. des poiff. premiere partie, liv. V, chap. xiij. Voyez* POISSON.

MENDRISIO, (*Géogr.*) petit pays d'Italie dans le Milanès, avec titre de bailliage. C'eft le plus méridional de ceux que les Suiffes poffedent en Italie. Il eft entre le lac de Lugano & celui de Côme; il n'a pas trois lieues de longueur fur deux de largeur, & contient cependant & des bourgs & des villages, avec *Mendris* ou *Mendrifio* qui en eft le chef-lieu. (*D. J.*)

MENÈ, f. f. (*Mythol.*) déeffe invoquée par les femmes & par les filles. Elle préfidoit à l'écoulement menftruel. *Menè* ou *lune*, c'eft la même chofe. On lui facrifioit dans le dérangement des regles.

MENEAU, f. m. (*Architect.*) c'eft la féparation des ouvertures des fenêtres ou grandes croifées. Autrefois on les défiguroit par des croifillons, comme on en voit encore au Luxembourg & autres bâtimens. Ils avoient quatre à cinq pouces d'épaiffeur. On appelle *faux meneaux*, ceux qui ne s'affemblent pas avec le dormant de la croifée & qui s'ouvrent avec le guichet.

MENÉE, f. f. (*Gram.*) pratique fecrete & artificieufe, où l'on fait concourir un grand nombre de moyens fourds, & par conféquent honteux, au fuccès d'une affaire dans laquelle on n'a pas le courage de fe montrer à découvert. Les gens à *menée* font à redouter : on eft ou leur inftrument ou leur victime.

MENÉE, f. f. (*Hift. eccléf.*) livre à l'ufage des Grecs. C'eft l'office de l'année divifé par mois.

MENÉE, terme dont les *Horlogers* fe fervent en parlant d'un engrenage; il fignifie le *chemin* que la dent d'une roue parcourt depuis le point où elle rencontre l'aile du pignon, jufqu'à celui où elle la quitte. Il fe dit encore du chemin que fait la dent d'une roue de rencontre lorfqu'elle pouffe la palette. *Voyez* DENT, ENGRENAGE, ENGRENER & ÉCHAPPEMENT.

MENÉE, (*Vénerie.*) *belle menée*, c'eft-à-dire, qu'un chien a la voie belle & chaffe de bonne grace.

Menée eft auffi la droite route du cerf fuyant, & on dit fuivre la *menée*, être toujours à la *menée*; on dit qu'une bête eft mal *menée*, quand elle eft laffe pour avoir été long-temps pourfuivie & chaffée, & lors elle fe laiffe approcher.

MENEGGERE, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique propre, que l'itinéraire d'Antonin met entre *Thévefte* & *Cilium*. (*D. J.*)

MÉNÉHOULD, SAINTE, (*Géog.*) *sanctæ Manechildis fanum*, ancienne ville de France en Champagne, la principale de l'Argonne, avec titre de comté, & un château sur un rocher. Elle a soutenu plusieurs sieges en 1038, en 1089, en 1436, en 1590; & elle servit de retraite au prince de Condé, aux ducs de Bouillon & de Nevers, en 1614. Le marquis de Praslin la prit en 1616, les Espagnols en 1652, & Louis XIV. en 1653. Ses fortifications ont été démolies, & un incendie arrivé en 1719, a comblé son désastre. Elle est dans un marais, entre deux rochers, sur l'Aisne, à 10 lieues N. E. de Châlons, 9 S. O. de Verdun, 15 S. E. de Rheims, 44 N. E. de Paris. *Long.* 22. 34. *lat.* 49. 10. (*D. J.*)

MÉNÉLAÏES, (*Litter. grecq.*) fête qui se célébroit à Téraphnée en l'honneur de Ménélas, qui y avoit un monument héroïque. Les habitans de cette ville de Laconie prétendoient qu'Hélene & lui y étoient inhumés dans le même tombeau; du moins, dans les troyennes d'Eurypide, Ménélas se reconcilie de bonne foi avec sa belle infidelle, & la ramene à Lacédémone. (*D. J.*)

MÉNÉLAÜS, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Egypte, & la capitale d'un nome appellé *Ménélaïres* par Pline, *l. V. c. ix.* (*D. J.*)

MENER, REMENER, AMENER, RAMENER, EMMENER, REMMENER. (*Gramm.*) *Mener*, signifie *conduire* d'un lieu où on est en un lieu où on n'est pas, *remener*, c'est conduire une seconde fois au même lieu: comme *menez*-moi aux Tuileries, *remenez*-moi encore ce soir aux Tuileries, & vous m'obligerez. *Amener*, c'est conduire au lieu où on est: *ramener*, c'est conduire une seconde fois au lieu où on est: il m'a *amené* aujourd'hui son cousin, & il m'a promis de me le *ramener* demain. *Emmener* se dit quelquefois quand on veut se défaire d'un homme; comme *emmenez* cet homme. Il signifie d'ordinaire *mener* en quelque lieu; mais alors on ne nomme jamais l'endroit; exemple voilà un homme que les archers *emmenent*. *Remmener*, c'est *emmener* une seconde fois; comme les archers *remmenent* encore ce prisonnier. Lorsqu'on nomme le lieu, il faut dire, voilà une homme que les archers *menent* au fort-l'évêque; les archers *remenent* cet homme en prison pour la seconde fois. (*D. J.*)

MENER, parmi les *Horlogers*, signifie l'*action* de la dent d'une roue, qui pousse l'aîle d'un pignon. *Voy.* MENÉE, DENT, ENGRENAGE, ENGRENER, *&c.*

MENER, (*Maréchal.*) se dit du pié de devant du cheval qui part le premier au galop. Lorsqu'un cheval galope sur le bon pié, c'est le pié droit de devant qui mene. *Mener un cheval en main*, c'est le conduire sans être monté dessus.

MENER LES VERGES, (*Soierie*) c'est dégager les fils dans l'envergure pour réculer les verges qui les séparent.

MENESTHEI PORTUS, (*Geog. anc.*) port de l'Espagne bétique selon Strabon & Ptolomée. C'est aujourd'hui *puerto de Sancta-Maria*. Pline connoît ce lieu, & le nomme *Besippo*. (*D. J.*)

MENESTREL, s. m. (*Musique.*) on appelloit autrefois *menestrels* ceux qui faisoient & exécutoient la musique sur les paroles des troubadours. (*F. D. C.*)

MENETRIER, *voyez* GAIAN.

MENEUR & MENEUSE, (*Econ. rustiq.*) homme ou femme qui mene les enfans en nourrice, & qui vient recevoir leurs mois, & donner de leurs nouvelles aux parens.

MENEUR DE BILLETTES, *terme de Verrerie. Voyez* BILLETTE.

MENEUSE DE TABLE, *terme de Cartier*; c'est ainsi qu'on nomme une *fille de boutique* qui trie les cartes après qu'elles ont été coupées, & qui en forme des jeux.

MENFLOTH, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique sur le Nil; les Romains la ruinerent, & les Arabes la rétablirent en partie, Ptolomée met cette ville dans la province d'Afrodite, à 61d. 20 de *long.* & à 27d. 20 de *latit.* (*D. J.*)

MENI, s. m. (*Hist. anc.*) idole que les Juifs adorerent. On prétend que c'est le Mercure des payens. On dérive son nom de manoh, *numerarii*, & l'on en fait le dieu des Commerçans. D'autres disent que le *Meni* des Juifs fut le Mena des Arméniens & des Egyptiens, la lune ou le

soleil. Il y a sur cela quelques autres opinions qui ne sont ni mieux ni plus mal fondées.

MÉNIAMBE, (*Musiq. des anc.*) nome de cithare des Grecs, qui s'accompagnoit avec des flûtes, ou que l'on exécutoit sur des flûtes. Pollux. *Onomast. liv. IV. chap. x.* (*F. D. C.*)

MÉNIANE, s. f. (*Architect. rom.*) mot purement latin, *menianum*, dans Vitruve, espece de balcon ou de galerie avec une saillie hors de l'édifice. Ce mot tire son origine de Ménius, citoyen romain, qui le premier fit poser des pieces de bois sur une colonne. Ces pieces de bois faisant saillie hors de sa maison, lui donnoient moyen de voir ce qui se passoit dans les lieux voisins. Son esprit lui suggéra cette idée par l'amour des spectacles. Comme il étoit accablé de dettes, & qu'il fut obligé de vendre sa maison à Caton & à Flaccus, consuls, pour y bâtir une basilique, il leur demanda de s'y réserver une colonne, avec la permission d'y élever un petit toît de planches, où lui & ses descendans pussent avoir la liberté de voir les combats de gladiateurs. La colonne qu'il ajusta fut appellée *méniane*; &, dans la suite, on donna ce même nom à toutes les saillies de bâtimens qu'on fit, à l'imitation de celle de Ménius.

Il ne faut pas confondre les colonnes *ménianes* avec les colonnes *medianes* dont parle aussi Vitruve. Ces dernieres, *colonnæ medianæ*, sont les deux colonnes du milieu d'un porche, qui ont leur entre-colonne plus large que les autres.

Les Italiens de nos jours nomment *ménianes* les petites terrasses : où l'on voit souvent les femmes du commun exposées au soleil, pour sécher leurs cheveux après les avoir lavés. (*D. J.*)

MENIANTE, s. f. (*Botan.*) *meniantes*, genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir & profondément découpée. Il sort du calice un pistil qui est attaché, comme un clou, à la partie postérieure de la fleur ; ce pistil devient dans la suite un fruit ou une coque le plus souvent oblongue, composée de deux pieces & remplie de semences arrondies. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MENIANTE, TREFLE D'EAU *ou* DE MARAIS. (*Mat. Med.*) Les feuilles & la racine de cette plante sont fort vantées prises en décoction, contre la goutte & le scorbut, & principalement contre cette derniere maladie.

Il ne faut pas croire cependant avec les continuateurs de la matiere médicale de Geoffroy, que cette plante contienne un alkali volatil libre, comme les plantes cruciferes de Tournefort, qui sont regardées comme les antiscorbutiques par excellence.

Le *trefle d'eau* est un amer pur, qu'on méle très-utilement à ce titre avec les plantes antiscorbutiques alkalines, dans le traitement du scorbut de terre. *Voyez* SCORBUT. C'est encore comme amer qu'on s'en sert avec avantage pour prévenir ou pour éloigner les accès de la goutte.

On prépare un extrait & un sirop simple de *meniante*, qui contiennent les parties médicamenteuses de cette plante, & que les malades peuvent prendre beaucoup plus facilement que sa décoction, dont la grande amertume est insupportable pour le plus grand nombre de sujets.

Le *trefle d'eau* est recommandé encore dans les pâles-couleurs, les suppressions des regles, dans les fievres quartes, l'hydropisie, & les obstructions invétérées.

Toutes ces vertus lui sont communes avec le chardon-benit, le houblon, la fumeterre, la chicorée amere, la racine de grande gentiane, de fraxinelle, *&c.* *Voyez tous ces articles.* (*d*)

MENIANUM, s. m. (*Hist. anc.*) *balcon*. Lorsque Casus Menius vendit sa maison aux censeurs Caton & Flaccus, il se reserva un balcon soutenu de colonne, d'où lui & ses descendans pussent voir les jeux. Ce balcon étoit dans la huitieme région. Il l'appella *menianum*, & on le désigna dans la suite par la colonne qui se soutenoit; on dit *columna mensa* pour le *menianum*. Les Italiens ont fait leur mot *mignani* du mot *menianum* des anciens. *Voyez* MENIANE.

MENIL-LA-HORGNE, (*Géog. Hist. Litt.*) village de Lorraine, près de Commerci, diocese de Toul, remarquable par la naissance de D. Augustin Calmet en 1672, Bénédictin de Saint-Vannes en

1688, abbé de Léopold en 1718, ensuite de Senones en 1728, où il est mort en 1757, après avoir refusé un évêché. Ses vertus ne le cédoient point à ses lumieres. On a de lui un grand nombre d'ouvrages sur l'écriture sainte, dans lesquels on remarque une vaste érudition; l'*Histoire ecclesiastique & civile de Lorraine*, en trois volumes *in-fol.* & réimprimée en six, est la meilleure qu'on ait publiée de cette province: il a aussi donné la *Bibliotheque des auteurs Lorrains* un volume *in-fol.* ses dissertations sur les esprits, les revenans, les vampires sont une compilation de rêveries faites par un vieillard octogénaire. Voici son épitaphe composée par lui-même:

HIC JACET FR. AUGUSTINUS CALMET
NATIONE LOTHARUS,
RELIGIONE CATHOLICO-ROMANUS,
PROFESSIONE MONACHUS,
NOMINE ABBAS,
MULTA LEGIT, SCRIPSIT, ORAVIT,
UTINAM BENÈ. (*C.*)

MENIMA, (*Hist. nat.*) animal quadrupede de l'île de Ceylan, qui ressemble parfaitement à un daim, mais qui n'est pas plus gros qu'un lievre; il est gris & tacheté de blanc; sa chair est un manger délicieux.

MENIN, s. m. (*Hist. mod.*) ce terme nous est venu d'Espagne, où l'on nomme *meninos*, c'est-à-dire, *mignons* ou *favoris*, de jeunes enfans de qualité placés auprès des princes, pour être élevés avec eux, & partager leurs occupations & leurs amusemens.

MENIN, (*Géog.*) en flamand *Menéen*, ville des Pays-bas dans la Flandre. Le seigneur de Montigni la fit fermer de murailles, en 1578; elle a été prise & reprise plusieurs fois. Les Hollandois étoient les maîtres de cette place par le traité de Baviere de 1715, & y mettoient le gouverneur & la garnison. *Menin* a fleuri jusqu'en 1744, que Louis XV s'en empara, & en fit raser les fortifications. C'est à présent un endroit misérable. Elle est sur le Lis, entre Armentieres & Courtrai, à trois lieues de cette derniere ville, autant de Lille & d'Ipres. *Long.* 20, 44. *lat.* 50, 49. (*D. J.*)

MENINGÉE, s. f. (*Anatomie.*) nom d'une artere qui se distribue à la dure-mere sur l'os occipital, & aux lobes voisins du cerveau, est une branche de la vertébrale. *Voyez* CERVEAU, MENIN & VERTEBRALE.

MENINGES, μηνιγγες, (*Anatomie.*) ce sont les membranes qui enveloppent le cerveau. *Voyez* CERVEAU.

Elles sont au nombre de deux: les Arabes les appellent *meres*; c'est de-là que nous les nommons ordinairement *dure-mere*, & *pie-mere*. L'arachnoïde est considérée par plusieurs anatomistes comme la lame externe de la pie-mere. *Voy.* DURE-MERE & PIE-MERE.

MENINGOPHILAX, s. m. (*Chirur.*) instrument de chirurgie dont on se sert au pansement de l'opération du trépan. Il est semblable au couteau lenticulaire, excepté que sa tige est un cylindre exactement rond, & n'a point de tranchant. Sa lentille, qui est située horisontalement à son extrêmité, doit être très-polie pour ne pas blesser la dure-mere. L'usage de cet instrument est d'enfoncer un peu avec sa lentille la dure-mere, & de ranger la circonférence du sindon sous le trou fait au crane par la couronne du trépan. *Voy.* la *fig.* 16. *Pl. XVI.* On peut avoir une lentille à l'extrêmité du stilet dans l'étui de poche, & supprimer le *meningophilax* du nombre des instrumens non portatifs.

Meningophilax est un mot grec, qui signifie *gardien des meninges*; il est composé μήνιγξ, génit. μήνιγγος, *membrana meninx*, membrane meninge, & de φύλαξ, *custos*, gardien.

On peut aussi se servir pour les pansemens du trépan d'un petit levier applatti par ses bouts. *Pl. XVI. fig.* 17. (*Y*)

MENIPPÉE, (*Littérat.*) *satyre menippée*, sorte de satyre mêlée de prose & de vers. *Voyez* SATYRE.

Elle fut ainsi nommée de Menippe Gadarenien, philosophe cynique, qui, par une philosophie plaisante & badine, souvent aussi instructive que la philosophie la plus sérieuse, tournoit en raillerie la plûpart des choses de la vie auxquelles notre ima-

gination prête un éclat qu'elles n'ont point. Cet ouvrage étoit en prose & en vers, mais les vers n'étoient que des parodies des plus grands poëtes. Lucien nous a donné la véritable idée du caractere de cette espece de satyre, dans son dialogue intitulé *la Necromancie*.

Elle fut aussi appellée *varroniene* du savant Varron, qui en composa de semblables, avec cette différence, que les vers qu'on y lisoit étoient tous de lui, & qu'il avoit fait un mélange de grec & de latin. Il ne nous reste de ces satyres de Varron que quelques fragments, le plus souvent fort corrompus, & les titres qui montrent qu'il avoit traité un grand nombre de sujets.

Le livre de Seneque sur la mort de l'empereur Claude, celui de Boëce de la consolation de la Philosophie, l'ouvrage de Pétronne, intitulé *Satiricon*, & les Césars de l'empereur Julien, sont autant de *satyres ménippées*, entiérement semblables à celles de Varron.

Nos auteurs françois ont aussi écrit dans ce genre; & nous avons en notre langue deux ouvrages de ce caractere, qui ne cedent l'avantage ni à l'Italie, ni à la Grece. Le premier c'est le Catolicon, même plus connu sous le nom de *satyre menippée*, où les états tenus à Paris par la ligue, en 1593, sont si ingénieusement dépeints, & si parfaitement tournés en ridicule. Elle parut, pour la premiere fois, en 1594; & on la regarde, avec raison, comme un chef-d'œuvre pour le tems. L'autre, c'est la *Pompe funebre de Voiture* par Sarrasin, où le sérieux & le plaisant sont mêlés avec une adresse merveilleuse. On pourroit mettre aussi au nombre de nos *satyres menippées* l'ouvrage de Rabelais, si sa prose étoit un peu plus mêlée de vers, & si par des obscénités affreuses il n'avoit corrompu la nature & le caractere de cette espece de satyre. Il ne manque non plus que quelques mélanges de vers à la plupart des pieces de l'ingénieux docteur Swift, d'ailleurs, si pleines de sel & de bonne plaisanterie pour en faire de véritables satyres menippées. *Disc.* de M. Dacier, *sur la satyre. Mem. de l'ac. des bell. Lettres.*

MENISPERMUM, (*Bot. Jard.*) en anglois, *moonseed*.

Caractere générique.

La fleur consiste en six pétales oblongs & concaves, & en six étamines plus courtes que les pétales. Au haut des styles se trouvent trois embryons presque ovales, couronnés par des stygmates obtus & dentés. Les embryons deviennent trois baies ovales à une seule cellule, dont chacune contient une semence comprimée en forme de croissant.

Especes.

1. *Menisperme* dont les feuilles sont figurées en boucliers, arrondies & terminées en pointes.

Menispermum foliis peltatis, subrotundis, angulatis. Hort. Cliff.

Climbing moonseed of Canada.

2. *Menisperme* à feuilles cordiformes & à lobes.

Menisperme à feuilles de lierre.

Menispermum foliis cordatis, peltatis, lobatis. Flor. Virg.

Moonseed with an ivy leaf.

3. *Menisperme* à feuilles cordiformes, velues par-dessous.

Menispermum foliis cordatis subtus villosis. Linn. *Sp. pl.*

Monseed with hairy leaves on their underside.

Le *menispermum n°.* 1. est une plante ligneuse & grimpante; ses sarmens grêles, couverts d'une écorce verd-rougeâtre & polie, se tourmentent singuliérement, lorsqu'ils manquent d'appui, au point que leurs fibres saillent en-dehors & qu'ils forment différentes révolutions en s'embrassant étroitement les uns & les autres; mais qu'ils puissent accrocher quelque support, ils s'y éleveront en serpentant à la hauteur d'environ quatorze pieds: ils ne prennent leurs feuilles qu'à une certaine hauteur, de sorte qu'ils ne peuvent garnir que les voûtes des tonnelles & non les parois; mais qu'on les fasse grimper après les arbres dans les massifs, ils y feront un effet très-pittoresque par la touffe de feuillage qu'ils enlaceront dans leurs rameaux. Les feuilles sont larges, d'un verd gracieux & en grand nombre; le pé-

dicule eſt attaché au milieu, & leur forme ſinguliere fait une variété piquante. Cette plante ſe multiplie aiſément de marcottes; on en tire auſſi des rejettons, & même en plantant quelqu'une de ſes racines au printems, elles poufferont des tiges : elles croiſſent naturellement en Canada, en Virginie, & dans pluſieurs autres parties de l'Amérique ſeptentrionale. On doit l'employer, ainſi que les deux eſpeces ſuivantes, dans la compoſition des boſquets d'été.

La ſeconde differe de la premiere par ſes feuilles qui ſont échancrées en lobes comme celles du lierre. Comme la queue eſt attachée à la baſe de la feuille & non au milieu comme dans la premiere eſpece, on n'y voit pas, comme dans celle-là, un ombilic dans la partie ſupérieure; on la multiplie & on l'emploie de même.

La troiſieme eſpece croît en Caroline; elle eſt un peu délicate : il faut couvrir ſa racine de litiere l'hiver ou la planter contre un mur; ſes tiges ſont herbacées; ſes racines ne deviennent pas boiſeuſes comme dans les premieres, les feuilles ne ſont pas moitié auſſi larges que celles du *n*°. 2, elles ſont entieres. On la multiplie en partageant ſes racines au printems, un peu avant la végétation de la plante. Il faut la planter dans un ſol léger & chaud, dans un terrein humide ſes racines ſe pourriſſent l'hiver. (*M. le Baron de* TSCHOUDI.)

MENISQUE, ſ. m. (*Optique.*) verre ou lentille concave d'un côté & convexe de l'autre, qu'on appelle auſſi quelquefois *lunula*. *Voyez* LENTILLE & VERRE.

Nous avons donné à l'*article* LENTILLE une formule générale par le moyen de laquelle on peut trouver le foyer ou le point de réunion des rayons. Cette formule eſt $z = \frac{-2aby}{ay+by-2ab}$, dans laquelle z marque la diſtance du foyer au verre, y la diſtance de l'objet au verre, a le rayon de la convexité tourné vers l'objet, b le rayon de l'autre convexité. Pour appliquer cette formule aux *meniſques*, il faudra faire a négatif ou b négatif, ſelon que la partie concave ſera tournée vers l'objet ou vers l'œil; ainſi on aura dans le premier cas

$$z = \frac{-2aby}{-ay+by+2ab};$$

& dans le ſecond, $z = \frac{-2aby}{ay-by+2ab}$: delà on tire les regles ſuivantes.

Si le diametre de la convexité d'un *meniſque* eſt égal à celui de la concavité, les rayons qui tomberont parallelement à l'axe, redeviendront paralleles après les deux réfractions ſouffertes aux deux ſurfaces du verre.

Car ſoit $a = b$ & y infinie; c'eſt-à-dire ſuppoſons les rayons des deux convexités égaux, & l'objet à une diſtance infinie, afin que les rayons tombent paralleles ſur le verre; on aura dans le premier cas & dans le ſecond $z = \frac{-2a^2y}{ay\ ay}$: ce qui donne z infinie, & par conſéquent les rayons ſeront paralleles en ſortant, puiſqu'ils ne ſe réuniront qu'à une diſtance infinie du verre.

Un tel *méniſque* ne feroit donc propre ni à raſſembler en un point les rayons de lumiere, ni à les diſperſer; & ainſi il ne peut être d'aucun uſage en Dioptrique. *Voyez* RÉFRACTION.

Voici la regle pour trouver le foyer d'un *méniſque*, c'eſt-à-dire le point de concours des rayons qui tombent paralleles. Comme la différence des rayons de la convexité & de la concavité eſt au rayon de la convexité, ainſi le diametre de la concavité eſt à la diſtance du foyer au *méniſque*.

En effet, ſuppoſant y infinie, la premiere formule donne $z = \frac{2ab}{-a+b}$, & la ſeconde donne $\frac{-2ab}{a-b}$, qui donne dans le premier cas $b - a : b :: -2a : z$, & dans le ſecond $a - b : a :: -2b . z$.

Par exemple, ſi le rayon de la concavité étoit triple du rayon de la convexité, la diſtance du foyer au *méniſque* ſeroit alors, en conſéquence de cette regle, égale au rayon de la concavité; & par conſéquent le *méniſque* feroit en ce cas équivalent à une lentille également convexe des deux côtés. *Voyez* LENTILLE.

De même ſi le rayon de la concavité étoit double de celui de la convexité, on trouveroit que la diſtance du foyer feroit égale au diametre de la concavité; ce qui

rendroit le *ménisque* équivalent à un verre plan convexe. *Voyez* VERRE.

De plus, les formules qui donnent la valeur de *z* font voir que le foyer est de l'autre côté du verre, par rapport à l'objet. Si *b* est plus petit que *a* dans le premier cas, & si *b* est plus grand que *a* dans le second; & au contraire si *b* est plus grand que *a* dans le premier cas, & plus petit que *a* dans le second, le foyer sera du même côté du verre que l'objet, & sera par conséquent virtuel, c'est-à-dire que les rayons sortiront divergens. *Voyez* FOYER.

Il s'ensuit encore de cette même formule que le rayon de la convexité étant donné, on peut aisément trouver celui qu'il faudroit donner à la concavité pour reculer le foyer à une distance donnée.

Quelques géometres ont donné le nom de *ménisque* à des figures planes ou solides, composées d'une partie concave & d'une partie convexe, à l'instar des *ménisques* optiques. (*O*)

MÉNISQUES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) plaques rudes qu'on mettoit sur la tête des statues, afin que les oiseaux ne s'y reposassent point, & ne les gâtassent point de leurs ordures. C'est de-là que les auréoles de nos saints sont venues.

MENNONITE, s. m. (*Hist. eccl. mod.*) les chrétiens connus dans les Provinces-Unies, & dans quelques endroits de l'Allemagne, sous le nom *Mennonites*, ont formé une société à part, presque dès le commencement de la réformation. On les appella d'abord *Anabaptistes*; & c'est le nom qu'ils portent encore en Angleterre, où ils sont fort estimés. Cependant ce nom étant devenu odieux par les attentats des fanatiques de Munster, ils le quitterent dès-lors; & ils ne l'ont plus regardé depuis, que comme une sorte d'injure. Celui de *Mennonites* leur vient de Menno Frison, qui se joignit à eux, en 1536, & qui par sa doctrine, ses écrits, sa piété, sa sagesse, contribua plus qu'aucun autre à éclairer cette société, & à lui faire prendre ce caractere de simplicité dans les mœurs, par lequel elle s'est distinguée dans la suite, & dont elle se fait toujours honneur.

Les *Mennonites* furent exposés aux plus cruelles persécutions sous Charles-Quint. Les crimes que proscrit cet empereur par son placard de 1540, sont d'avoir, de vendre, donner, porter, lire des livres de Luther, de Zuingle, de Mélancthon, de prêcher leur doctrine, & de la communiquer secrettement ou publiquement. Voici la peine portée contre ces crimes, & qu'il est sévérement défendu aux juges d'adoucir, sous quelque prétexte que ce soit: les biens sont confisqués, les prétendus coupables condamnés à périr par le feu, s'ils persistent dans leurs erreurs; & s'ils les avouent, ils sont exécutés, les hommes par l'épée, & les femmes par la fosse, c'est-à-dire, qu'on les enterroit en vie: même peine contre ceux qui logent les *Anabaptistes*, ou qui sachant où il y en a quelques-uns de cachés, ne les décelent point. Les cheveux dressent à la tête quand on lit de pareils édits. Est-ce que la religion adorable de J. C. a pu jamais les inspirer?

Le malheur des *Mennonites* voulut encore qu'ils eussent à souffrir en divers lieux de la part des autres protestans, qui, dans ces commencemens, lors même qu'ils se croyoient revenus de beaucoup d'erreurs, retenoient encore celle qui pose que le magistrat doit sévir contre des opinions de religion, comme contre des crimes.

Mais la république des Provinces-Unies a toujours traité les *Mennonites*, assez peu différemment des autres protestans. Tout le monde sait quelle est leur façon de penser. Ils s'abstiennent du serment; leur simple parole leur en tient lieu devant les magistrats. Ils regardent la guerre comme illicite; mais si ce scrupule les empêche de défendre la patrie de leurs personnes, ils la soutiennent volontiers de leurs biens. Ils ne condamnent point les charges de magistrature; seulement pour eux-mêmes, ils aiment mieux s'en tenir éloignés. Ils n'administrent le baptême qu'aux adultes, en état de rendre raison de leur foi. Sur l'eucharistie, ils ne different pas des réformés.

A l'égard de la grace & de la prédestination, articles épineux, sur lesquels on se partage encore aujourd'hui, soit dans

l'églife romaine, foit dans le proteftantifme, les *Mennonites* rejettent les idées rigides de S. Auguftin, adoptées par la plupart des réformateurs, fur-tout par Calvin, & fuivent à-peu-près les principes radoucis que les Luthériens ont pris de Mélanchton. Ils profeffent la tolérance, & fupportent volontiers dans leur fein des opinions différentes des leurs, dès qu'elles ne leur paroiffent point attaquer les fondemens du chriftianifme, & qu'elles laiffent la morale chrétienne dans fa forme. En un mot, les fucceffeurs de fanatiques fanguinaires font les plus doux, les plus paifibles de tous les hommes, occupés de leur négoce, de leurs manufactures, laborieux, vigilans, modérés, charitables. Il n'y a point d'exemple d'un fi beau, fi refpectable, & fi grand changement; mais, dit M. de Voltaire, comme les *Mennonites* ne font aucune figure dans le monde, on ne daigne pas s'appercevoir s'ils font méchans ou vicieux. (*D. J.*)

MENOIS, (*Hift. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre femblable au croiffant de la lune, que Boot conjecture être un fragment de la corne d'Ammon.

MENOLOGE, f. m. (*Hift. eccl.*) ce mot eft grec, il vient de μὴν, *mois*, & de λόγος, *difcours*. C'eft le martyrologe ou le calendrier des grecs, divifé par chaque mois de l'année. *Voyez* MARTYROLOGE & CALENDRIER.

Le *ménologue* ne contient autre chofe que les vies des faints en abrégé pour chaque jour pendant tout le cours de l'année, ou la fimple commémoration de ceux dont on n'a point les vies écrites. Il y a différentes fortes de *ménologues* chez les Grecs. Il faut remarquer que les *Grecs*, depuis leurs fchifmes, ont inféré dans leurs *ménologues* le nom de plufieurs hérétiques, qu'ils honorent comme des faints. Baillet parle fort au long de ces *ménologues* dans fon *difcours fur l'hiftoire de la vie des Saints. Dict. de Trevoux.*

MENON, f. m. (*Hift. nat.*) animal terreftre à quatre piés, qui reffemble à-peu-près au bouc ou à la chevre. On le trouve affez communément dans le Levant; & on fabrique le marroquin avec fa peau. *Voyez* MARROQUIN.

MENOSCA, (*Géog. anc.*) ville d'Efpagne chez les Vardules. On croit affez généralement que c'eft aujourd'hui la ville d'*Orea* ou *Orio* dans le Guipufcoa. (*D. J.*)

MENOTTE, f. m. (*Gram.*) lien de corde ou de fer que l'on met aux mains des malfaiteurs, pour leur en ôter l'ufage.

MENOVIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Angleterre avec évêché fuffragant de Cantorbery, dans la partie méridionale du pays de Galles, au Comté de Pembroch; elle a été ruinée par les Danois, & n'eft plus aujourd'hui qu'un village: cependant le juge épifcopal fubfifte toujours fous le nom de *Saint David*. (*D. J.*)

MENOYE, (*Géog.*) petite riviere de Savoie. Elle vient des montagnes de Boege, & fe jette dans l'Arve au-deffous du pont d'Ertrambieres. (*D. J.*)

MENS, (*Mythol.*) c'eft-à-dire l'efprit, la penfée, l'intelligence. Les Romains en avoient fait une divinité qui fuggéroit les bonnes penfées, & décournoit celles qui ne fervent qu'à féduire. Le préteur T. Ottacilius voua un temple à cette divinité, qu'il fit bâtir fur le Capitole, lorfqu'il fut nommé duumvir. Plutarque lui en donne un fecond dans la huitieme région de Rome. Ce dernier étoit celui qui fut voué par les Romains, lors de la conftemation où la perte de la bataille d'Allias & la mort du conful C. Flaminus, jetterent la république. On confulta, dit Tite-Live, les livres des Sibylles, & en conféquence, on promit de grands jeux à Jupiter, & deux temples; favoir, l'un à Vénus Erycine, & l'autre au bon Efprit, *Menti*. (*D. J.*)

MENSAIRES, f. m. pl. (*Hift. anc.*) officiers qu'on créa à Rome, au nombre de cinq, l'an de cette ville 402, pour la premiere fois. Ils tenoient leurs féances dans les marchés. Les créanciers & les débiteurs comparoiffoient là; on examinoit leurs affaires; on prenoit des précautions pour que le débiteur s'acquittât, & que fon bien ne fût plus engagé aux particuliers, mais feulement au public qui avoit

pourvu à la sûreté de la créance. Il ne faut donc pas confondre les *mensarii* avec les *argentarii* & les *nummularii* : ces derniers étoient des especes d'usuriers qui faisoient commerce d'argent. Les *mensarii*, au contraire, étoient des hommes publics qui devenoient ou quinquivirs ou triumvirs ; mais se faisoit *argentarius* & *nummularius* qui vouloit. L'an de Rome 356, on créa à la requête du tribun du peuple M. Minucius, des triumvirs & des *mensaires*. Cette création fut occasionnée par le défaut d'argent. En 538, on confia à de pareils officiers les fonds des mineurs & des veuves ; & en 542, ce fut chez des hommes qui avoient la fonction des *mensaires*, que chacun alloit déposer sa vaisselle d'or & d'argent & son argent monnoyé. Il ne fut permis à un sénateur de se réserver que l'anneau, une once d'or, une livre d'argent ; les bijoux des femmes, les parures des enfans & cinq mille *asses*, le tout passoit chez les triumvirs & les *mensaires*. Ce prêt, qui se fit par esprit de patriotisme, fut remboursé scrupuleusement dans la suite. Il y avoit des *mensaires* dans quelques villes d'Asie ; les revenus publics y étoient perçus & administrés par cinq préteurs, trois questeurs & quatre *mensaires* ou *trapezetes* ; car on leur donnoit encore ce dernier nom.

MENSE, s. f. (*Jurisprud.*) du latin *mensa* qui signifie *table*. En matiere ecclésiastique, se prend pour la part que quelqu'un a dans les revenus d'une église. On ne parloit point de *menses* tant que les évêques & les abbés vivoient en commun avec leur clergé ; mais depuis que les supérieurs ont voulu avoir leur part distincte & séparée de celle de leur clergé, on a distingué dans les cathédrales la *mense* épiscopale & celle du chapitre, dans les abbayes on a distingué la *mense* abbatiale & la *mense* conventuelle, qui est la part de la communauté.

Outre les deux *menses* de l'abbé & du couvent, il y a le tiers lot destiné pour les réparations de l'église & des lieux réguliers.

La distinction des *menses* n'est que pour l'administration des revenus ; elle n'ôte pas à l'abbé l'autorité naturelle qu'il a sur ses religieux ; & l'aliénation des biens qui sont de l'une ou l'autre *mense*, ne peut être faite sans le consentement réciproque des uns & des autres.

Dans quelques monasteres il y a des *menses* particulieres, attachées aux offices claustraux ; dans d'autres on a éteint tous ces offices, & leurs *menses* ont été réunies à la *mense* conventuelle.

On entend par *menses monachales*, les places de chaque religieux ; ou plutôt la pension destinée pour l'entretien & la nourriture de chaque religieux. Cette portion alimentaire n'est due que par la maison de la profession ; & pour la posséder, il faut être religieux profès de l'ordre. Le nombre de ces *menses* est ordinairement réglé par les partages & transactions faites entre l'abbé & les religieux ; de maniere que l'abbé n'est tenu de fournir aux religieux que le nombre de *menses* qui a été convenu, autrement il dépendroit des religieux de multiplier les *menses* monachales ; un officier claustral, retenant sa *mense*, résigneroit son office à un nouveau religieux ; celui-ci à un autre, & c'est au résignataire à attendre qu'il y ait une *mense* vacante pour la requérir.

Anciennement les *menses* monachales étoient fixées à une certaine quantité de vin, de bled, d'avoine. Les chapitres généraux de Cluny, de 1676 & 1678, ordonnent que la *mense* de chaque religieux demeurera fixée à la somme de trois cens livres en argent, & que les prieurs auront une double *mense*.

Dans les abbayes qui ne sont imposées aux décisions que par une seule cotte, c'est à l'abbé seul à l'acquitter ; on présume que la *mense* conventuelle n'a point été imposée.

Dans celles où l'abbé & les religieux ont leurs *menses* séparées, la *mense* conventuelle doit être imposée séparement de celle de l'abbé ; & les religieux doivent acquitter leur cotte sans pouvoir la répéter sur leur abbé, quoiqu'il jouisse du tiers lot.

Lorsque les revenus d'un monastere soumis à la jurisdiction de l'évêque, ne sont pas suffisans pour entretenir le nombre de religieux suffisans pour soutenir les exercices

cices de la régularité, les saints décrets, les ordonnances autorisent l'évêque à éteindre & supprimer la *mense* conventuelle, & en appliquer les revenus, en œuvres pies plus convenables aux lieux, aux circonstances, & sur-tout à la dotation de séminaires. *Voyez la bibliot. can. tom. I. pag.* 12. Bouchel, *verbo Mense*. Carondas, *liv. XIII. rep. ij. Les mémoires du clergé* & *le dictionn. des arrêts* au mot *Mense*.

MENSONGE, s. m. (*Morale.*) fausseté deshonnête ou illicite. Le *mensonge* consiste à s'exprimer, de propos délibéré, en paroles ou en signes, d'une maniere fausse, en vue de faire du mal, ou de causer du dommage, tandis que celui à qui on parle a droit de connoître nos pensées, & qu'on est obligé de lui en fournir les moyens, autant qu'il dépend de nous. Il paroît de-là que l'on ne *ment* pas toutes les fois qu'on parle d'une maniere qui n'est pas conforme, ou aux choses, ou à nos propres pensées; & qu'ainsi la vérité logique, qui consiste dans une simple conformité de paroles avec les choses, ne répond pas toujours à la vérité morale. Il s'ensuit encore que ceux-là se trompent beaucoup, qui ne mettent aucune différence entre *mentir* & *dire une fausseté*. Mentir est une action deshonnête & condamnable, mais on peut dire une fausseté indifférente; on en peut dire une qui soit permise, louable & même nécessaire: par conséquent une fausseté que les circonstances rendent telle, ne doit pas être confondue avec le mensonge, qui décele une ame foible, ou un caractere vicieux.

Il ne faut donc point accuser de *mensonge*, ceux qui emploient des fictions ou des fables ingénieuses pour l'instruction, & pour mettre à couvert l'innocence de quelqu'un, comme aussi pour appaiser une personne furieuse, prête à nous blesser: pour faire prendre quelques remedes utiles à un malade; pour cacher les secrets de l'état, dont il importe de dérober la connoissance à l'ennemi, & autres cas semblables, dans lesquels on peut se procurer à soi-même, ou procurer aux autres une utilité légitime & entiérement innocente.

Mais toutes les fois qu'on est dans une obligation manifeste de découvrir fidélement ses pensées à autrui, & qu'il a droit de les connoître, on ne sauroit sans crime ni supprimer une partie de la vérité, ni user d'équivoques ou de restrictions mentales; c'est pourquoi Cicéron condamne ce romain qui, après la bataille de Cannes, ayant eu d'Annibal la permission de se rendre à Rome, à condition de retourner dans son camp, ne fut pas plutôt sorti de ce camp, qu'il y revint sous prétexte d'avoir oublié quelque chose, & se crut quitte par ce stratagême de sa parole donnée.

Concluons que si le *mensonge*, les équivoques & les restrictions mentales sont odieuses, il y a dans le discours des faussetés innocentes, que la prudence exige ou autorise; car de ce que la parole est l'interprête de la pensée, il ne s'ensuit pas toujours qu'il faille dire tout ce que l'on pense. Il est au contraire certain que l'usage de cette faculté doit être soumis aux lumieres de la droite raison, à qui il appartient de décider quelles choses il faut découvrir ou non. Enfin pour être tenu de déclarer naïvement ce qu'on a dans l'esprit, il faut que ceux à qui l'on parle, aient droit de connoître nos pensées. (*D. J.*)

MENSONGE OFFICIEUX: un certain roi, dit Musladin Sadi dans son *Rosarium politicum*, condamna à la mort un de ses esclaves qui, ne voyant aucune espérance de grace, se mit à le maudire. Ce prince qui n'entendoit point ce qu'il disoit, en demanda l'explication à un de ses courtisans. Celui-ci qui avoit le cœur bon & disposé à sauver la vie au coupable, répondit: « Seigneur, ce misérable dit que » le paradis est préparé pour ceux qui » moderent leur colere, & qui pardon» nent les fautes; & c'est ainsi qu'il im» plore votre clémence » Alors le roi pardonna à l'esclave, & lui accorda sa grace. Sur cela un autre courtisan d'un méchant caractere, s'écria qu'il ne convenoit pas à un homme de son rang de mentir en présence du roi, & se tournant vers ce prince: « Seigneur, dit-il, » je veux vous instruire de la vérité; ce » malheureux a proféré contre vous les

» plus indignes malédictions, & ce seigneur vous a dit un *mensonge* formel ». Le roi s'appercevant du mauvais caractere de celui qui tenoit ce langage, lui répondit : « Cela se peut ; mais son *mensonge* » vaut mieux que votre vérité, puisqu'il » a tâché par ce moyen de sauver un » homme, au lieu que vous cherchez à » le perdre. Ignorez-vous cette sage maxime, que le *mensonge* qui procure du » bien, vaut mieux que la vérité qui cause » du dommage » ? Cependant, auroit dû ajouter le prince, qu'on ne me mente jamais.

MENSORES, (*Antiq. rom.*) c'étoient des fourriers & maréchaux-des-logis, qui avoient le soin d'aller marquer les logis quand l'empereur vouloit se rendre dans quelque province ; & quand il falloit camper, ils dressoient le plan du camp, & assignoient à chaque régiment son quartier.

Les *mensores* désignoient aussi les arpenteurs, les architectes & les experts des bâtimens publics ; enfin ceux qui pourvoyoient l'armée de grain, se nommoient *mensores frumentarii*. (*D. J.*)

MENTRUES, *catamenia*, (*Médecine.*) ce sont les évacuations qui arrivent chaque mois aux femmes qui ne sont ni enceintes ni nourrices. *Voyez* MENSTRUEL. On les appelle ainsi de *mensis* mois, parce qu'elles viennent chaque mois. On les nomme aussi *fleurs*, *regles*, *ordinaires*, &c. *Voyez* REGLES.

Les *menstrues* des femmes sont un des plus curieux & des plus embarrassans phénomenes du corps humain. Quoiqu'on ait formé différents hypotheses pour l'expli-pliquer, on n'a encore presque rien de certain sur cette matiere.

On convient universellement que la nécessité de fournir une nourriture suffisante au fœtus pendant la grossesse, est la raison finale de la surabondance de sang qui arrive aux femmes dans les autres tems. Mais voilà la seule chose dont on convienne. Quelques uns non contens de cela, prétendent que le sang menstruel est plutôt nuisible par sa qualité, que par sa quantité ; ce qu'ils concluent des douleurs que plusieurs femmes ressentent aux approches des regles. Ils ajoutent, que sa malignité est si grande, qu'il gâte les parties des hommes par un simple contact ; que l'haleine d'une femme qui a ses regles, laisse une tache sur l'ivoire, ou sur un miroir ; qu'un peu de sang menstruel brûle la plante sur laquelle elle tombe & la rend stérile ; que si une femme grosse touche de ce sang elle se blesse ; que si un chien en goûte, il tombe dans l'épilepsie, & devient enragé. Tout cela, ainsi que plusieurs autres fables de même espece, rapportées par de graves auteurs, est trop ridicule pour avoir besoin d'être refuté.

D'autres attribuent les *menstrues* à une prétendue influence de la lune sur les corps des femmes. C'étoit autrefois l'opinion dominante ; mais la moindre réflexion en auroit pu faire voir la fausseté. En effet, si les *menstrues* étoient causées par l'influence de la lune, toutes les femmes de même âge & de même tempérament, auroient leurs regles aux mêmes périodes & révolutions de la lune ; & par conséquent en même tems ; ce qui est contraire à l'expérience.

Il y a deux autres opinions qui paroissent fort probables, & qui sont soutenues avec beaucoup de force & par quantité de raisons. On convient de part & d'autre que le sang menstruel n'a aucune mauvaise qualité ; mais on n'est pas d'accord sur la cause de son évacuation. La premiere de ces deux opinions est celle du docteur Bohn & du docteur Freind, qui prétendent que l'évacuation menstruelle est uniquement l'effet de la pléthore. *Voyez* PLÉTHORE.

Freind qui a soutenu cette opinion avec beaucoup de force & de netteté, croit que la pléthore est produite par une surabondance de nourriture, qui peu-à-peu s'accumule dans les vaisseaux sanguins ; que cette pléthore a lieu dans les femmes & non dans les hommes, parce que les femmes ont des corps plus humides, des vaisseaux & sur-tout leurs extrémités plus tendres, & une maniere de vivre moins active que les hommes ; que le concours de ces choses fait que les femmes ne transpirent pas suffisamment pour dissiper le superflu des parties nutritives, lesquelles

s'accumulent au point de diſtendre les vaiſſeaux, & de s'ouvrir une iſſue par les arteres capillaires de la matrice. La pléthore arrive plus aux femmes, qu'aux femelles des animaux qui ont les mêmes parties, à cauſe de la ſituation droite des premieres, & que le vagin & les autres conduits ſe trouvent perpendiculaires à l'horiſon, en ſorte que la preſſion du ſang ſe fait directement contre leurs orifices; au-lieu que dans les animaux, ces conduits ſont paralleles à l'horiſon, & que la preſſion du ſang ſe fait entiérement contre leurs parties latérales; l'évacuation, ſuivant le même auteur, ſe fait par la matrice plutôt que par d'autres endroits, parce que la ſtructure des vaiſſeaux lui eſt plus favorable, les arteres de la matrice étant fort nombreuſes, les veines faiſant pluſieurs tours & détours, & étant par conſéquent plus propres à retarder l'impétuoſité du ſang. Ainſi, dans un cas de pléthore les extrémités des vaiſſeaux s'ouvrent facilement, & l'évacuation dure juſqu'à ce que les vaiſſeaux ſoient déchargés du poids qui les accabloit.

Telle eſt en ſubſtance la théorie du docteur Freind, par laquelle il explique d'une maniere très-méchanique & très-philoſophique, les ſymptomes des *menſtrues*.

A ce qui a été dit, pourquoi les femmes ont des *menſtrues* plutôt que les hommes, on peut ajouter, ſelon Boerhaave, que dans les femmes l'os ſacrum eſt plus large & plus avancé en-dehors, & le coccyx plus avancé en dedans, les os innominés plus larges & plus évaſés, leurs parties inférieures, de même que les éminences inférieures du pubis, plus en dehors que dans les hommes. C'eſt pourquoi la capacité du baſſin eſt beaucoup plus grande dans les femmes, & néanmoins dans celles qui ne ſont pas enceintes, il n'y a pas beaucoup de choſes pour remplir cette capacité. De plus, le devant de la poitrine eſt plus uni dans les femmes que dans les hommes, & les vaiſſeaux ſanguins, les vaiſſeaux lymphatiques, les nerfs, les membranes & les fibres ſont beaucoup plus lâches: de-là vient que les humeurs s'accumulent plus aiſément dans toutes les cavités, les cellules, les vaiſſeaux, *&c.* & celles-ci plus ſujettes à la pléthore.

D'ailleurs, les femmes tranſpirent moins que les hommes, & arrivent beaucoup plutôt à leur maturité. Boerhaave ajoûte à tout cela la conſidération du tiſſu mol & pulpeux de la matrice, & le grand nombre de veines & d'arteres dont elle eſt fournie intérieurement.

Ainſi, une fille en ſanté étant parvenue à l'âge de puberté, prépare plus de nourriture que ſon corps n'en a beſoin; & comme elle ne croît plus, cette ſurabondance de nourriture remplit néceſſairement les vaiſſeaux, ſur-tout ceux de la matrice & des mammelles, comme étant les moins comprimés. Ces vaiſſeaux ſeront donc plus dilatés que les autres, & en conſéquence les pètits vaiſſeaux latéraux s'évacuant dans la cavité de la matrice, elle ſera emplie & diſtendue, c'eſt pourquoi la perſonne ſentira de la douleur, de la chaleur, & de la peſanteur autour des lombes, du pubis, *&c.* en même tems les vaiſſeaux de la matrice ſeront tellement dilatés qu'ils laiſſeront échapper du ſang dans la cavité de la matrice; l'orifice de ce viſcere ſe ramollira & ſe relâchera & le ſang en ſortira. A meſure que la pléthore diminuera, les vaiſſeaux ſeront moins diſtendus, ſe contracteront davantage: retiendront la partie rouge du ſang, & ne laiſſeront échapper que la ſéroſité la plus groſſiere, juſqu'à ce qu'enfin il ne paſſe que la ſéroſité ordinaire. De plus il ſe prépare, dans les perſonnes dont nous parlons, une plus grande quantité d'humeur, laquelle eſt plus facilement reçue dans les vaiſſeaux une fois dilatés: c'eſt pourquoi les *menſtrues* ſuivent différens périodes en différentes perſonnes.

Cette hypotheſe, quoique très-probable, eſt combattue par le docteur Drake, qui ſoutient qu'il n'y a point de pareille pléthore, ou qu'au-moins elle n'eſt pas néceſſaire pour expliquer ce phénomene. Il dit, que ſi les *menſtrues* étoient les effets de la pléthore, les ſymptomes qui en reſultent, comme la peſanteur, l'engourdiſſement, l'inaction, ſurvien-

droient peu-à-peu & se feroient sentir long-tems avant chaque évacuation ; que les femmes recommenceroient à les sentir aussi-tôt après l'écoulement, & que ces symptomes augmenteroient chaque jour : ce qui est entiérement contraire à l'expérience ; plusieurs femmes dont les *menstrues* viennent réguliérement & sans douleur, n'ayant pas d'autre avertissement ni d'autre signe de leur venue, que la mesure du tems ; en sorte que celles qui ne comptent pas bien, se trouvent quelquefois surprises, sans éprouver aucun des symptomes que la pléthore devroit causer. Le même auteur ajoute, que dans les femmes même, dont les *menstrues* viennent difficilement, les symptomes, quoique très-fâcheux & très-incommodes, ne ressemblent en rien à ceux d'une pléthore graduelle. D'ailleurs, si l'on considere les symptomes violens qui surviennent quelquefois dans l'espace d'une heure ou d'un jour, on sera fort embarrassé à trouver une augmentation de pléthore assez considérable pour causer en si peu de tems un si grand changement. Selon cette hypothese, la derniere heure avant l'écoulement des *menstrues* n'y fait pas plus que la premiere, & par conséquent l'altération ne doit pas être plus grande dans l'une que dans l'autre, mettant à part la simple éruption.

Voilà en substance les raisons que le docteur Drake oppose à la théorie du docteur Freind, laquelle, nonobstant toutes ces objections, est encore, il faut l'avouer, la plus raisonnable & la mieux entendue, qu'on ait proposée jusqu'ici.

Ceux qui la combattent ont recours à la fermentation, & prétendent que l'écoulement des *menstrues* est l'effet d'une effervescence du sang. Plusieurs auteurs ont soutenu ce sentiment, particuliérement les docteurs Charleton, Graaf & Drake. Les deux premiers donnent aux femmes un ferment particulier, qui produit l'écoulement, & affecte seulement, ou du moins principalement la matrice. Graaf, moins précis dans ses idées, suppose seulement une effervescence du sang produite par un ferment, sans marquer quel est ce ferment, ni comment il agit. La surabondance soudaine du sang a fait croire à ces auteurs, qu'elle provenoit de quelque chose d'étranger au sang, & leur a fait chercher dans les parties principalement affectées, un ferment imaginaire, qu'aucun examen anatomique n'a jamais pu montrer ni découvrir, & dont aucun raisonnement ne prouve l'existence. D'ailleurs, la chaleur qui accompagne cette surabondance les a portés à croire qu'il y avoit dans les *menstrues* autre chose que de la pléthore & que le sang éprouvoit alors un mouvement intestin & extraordinaire.

Le docteur Drake enchérit sur cette opinion d'un ferment, & prétend non-seulement qu'il existe, mais encore qu'il a un reservoir particulier. Il juge par la promptitude & la violence des symptomes, qu'il doit entrer beaucoup de ce ferment dans le sang en très-peu de tems, & par conséquent, qu'il doit être tout prêt dans quelques reservoirs, où il demeure sans action, tandis qu'il n'en sort pas. Le même auteur va encore plus loin, & prétend démontrer que la bile est ce ferment, & que la vesicule du fiel en est le reservoir. Il croit que la bile est très-propre à exciter une fermentation dans le sang, lorsqu'elle y entre dans une certaine quantité ; & comme elle est contenue dans un reservoir qui ne lui permet pas d'en sortir continuellement, elle y demeure en reserve jusqu'à ce qu'au bout d'un certain tems la vesicule étant pleine & distendue, & d'ailleurs comprimée par les visceres voisins, lâche sa bile, qui s'insinuant dans le sang par les vaisseaux lactés, peut y causer cette effervescence qui fait ouvrir les arteres de la matrice. *Voyez* FIEL.

Pour confirmer cette doctrine, Drake ajoute, que les femmes d'un tempérament bilieux ont leurs *menstrues* plus abondantes ou plus fréquentes que les autres, & que les maladies manifestement bilieuses sont accompagnées de symptomes qui ressemblent à ceux des femmes dont les *menstrues* viennent difficilement. Si on objecte que sur ce pié-là les hommes devroient avoir des *menstrues* comme les femmes, il répond que les hommes n'abondent pas

en bile autant que les femmes, par la raison que les pores, dans les premiers étant plus ouverts; & donnant issue à une plus grande quantité de la partie séreuse du sang, laquelle est le véhicule de toutes les autres humeurs, il s'évacue par conséquent une plus grande quantité de chacune de ces humeurs dans les hommes que dans les femmes, dont les humeurs superflues doivent continuer de circuler avec le sang, ou se ramasser dans des réservoirs particuliers, comme il arrive en effet à la bile. Il rend de même raison pourquoi les animaux n'ont point de *menstrues*; c'est que ceux-ci ont les pores manifestement plus ouverts que les femmes, comme il paroît par la qualité de poil qui leur vient, & qui a besoin pour pousser d'une plus grande cavité & d'une plus grande ouverture des glandes que lorsqu'il n'en vient point. Il y a néanmoins quelque différence entre les mâles & les femelles des animaux, c'est que celles-ci ont aussi leurs *menstrues*, quoique pas si souvent ni sous la même forme, ni en même quantité que les femmes.

L'auteur ajoute que les divers phénomenes des *menstrues*, soit en santé, soit en maladie, s'expliquent naturellement & facilement par cette hypothese, & aussi bien que par celle de la pléthore, ou d'un ferment particulier.

La racine d'hellébore noir & le mars, sont les principaux remedes pour faire venir les regles. Le premier est presque infaillible, & même dans plusieurs cas où le mars n'est pas seulement inutile, mais encore nuisible, comme dans les femmes pléthoriques auxquelles le mars cause quelquefois des mouvemens hystériques, des convulsions, & une espece de fureur utérine: au lieu que l'hellébore attenue le sang & le dispose à s'évacuer sans l'agiter. Ainsi quoique ces deux remedes provoquent les *menstrues*, ils le font néanmoins d'une maniere différente; le mars les provoque en augmentant la vélocité du sang, & en lui donnant plus d'action contre les arteres de la matrice; & l'hellébore en le divisant & le rendant plus fluide. *Voyez* HELLÉBORE & CHALIBÉ.

Les évacuations périodiques du sexe, dépendent d'une pléthore générale qui, déterminée à la matrice, y fait les principaux efforts pour se decharger.

On donne le nom de menstrue, à une évacuation périodique de sang qui se fait dans le sexe, depuis l'âge de puberté jusqu'à celui auquel elles cessent de faire des enfans. Cette évacuation est essentielle & commune à toutes les nations. Lery en a excepté celle des Topinambours; mais les voyageurs modernes confirment unanimement, que dans les régions les plus chaudes & dans les pays les plus froids, en Groenlande & entre les Samojedes, le sexe est assujetti à cette commune loi.

Les animaux ont une évacuation utérine muqueuse & quelquefois sanglante; elle est en quelque maniere périodique, puisqu'elle est liée à de certaines saisons de l'année. Mais ces évacuations different essentiellement de celle de la femme, parce qu'elles sont liées à la chaleur qui les force à admettre le mâle, au lieu que dans la vierge les regles sont accompagnées de bien des incommodités qui la rendent très-indifférente, & que d'ailleurs elles sont attachées naturellement au mois solaire.

On a dit que les singes femelles sont sujets aux mêmes évacuations périodiques naturelles à la femme. On a restreint ensuite cette loi aux singes, dont les fesses sont sans poil. Je ne sais pas si ces observations sont bien constatées; il me paroîtroit alors vraisemblable que les singes qui marchent droit, eussent dans cette évacuation une analogie avec l'espece humaine, dont sans doute cette classe de singes se rapproche le plus.

Il y a des individus dans notre espece que la nature paroît avoir privilégiés, qui ne sont point sujets à l'empire des mois, & qui cependant ne sont pas stériles.

Naturellement ces évacuations ne paroissent qu'avec la puberté, marquée par le gonflement du sein. Cette époque est différente suivant le climat: elle est plus précoce vers le Gange & dans le Coromandel: elle se rapproche de la douzieme année dans les climats méridionaux de l'Europe, en Suisse même; elle est un peu plus reculée vers le Nord.

Il y a des exceptions ici comme presque

par-tout. On a vu des filles de deux ou trois ans réglées comme leurs meres. Nous avons vu dans un village du voisinage, une fille de neuf ans accoucher heureusement.

Mais les faits de cette espece sortent des regles. Le tems ordinaire de ces évacuations précede de peu d'années la fin de l'accroissement.

Elles n'accompagnent pas les femmes jusqu'au terme naturel de leur vie : souvent un écoulement laiteux commence à paroître dès la trente-sixieme année de leur âge : la régularité périodique se dérange après la quarantieme, & même beaucoup plutôt, dans les pays où ces évacuations ont été plus précoces. On a des exemples cependant, que des femmes ont été réglées & fécondes long-tems après ce terme. On en a où les évacuations périodiques sont revenues dans une vieillesse extrême. Il m'a paru que ce retour a été souvent funeste ; peut-être étoit-ce plutôt une hémorrhagie qu'une évacuation naturelle.

Ces mêmes évacuations cessent de paroître ordinairement dans la grossesse, presque toujours dès la premiere période, & c'est la marque la plus ordinaire par laquelle les femmes reconnoissent qu'elles sont enceintes. Il y a cependant des femmes chez lesquelles les évacuations périodiques se sont soutenues pendant toute la grossesse.

Les nourrices ne sont pas également dispensées de ce tribut. J'en ai vu, & très-souvent, qui ont nourri sans déroger à leurs regles.

La premiere fois qu'une fille est assujettie à cette évacuation, elle est annoncée par plusieurs incommodités. Avant la parfaite puberté, elles sentent un poids & une distension dans les reins, des coliques, des chaleurs, des douleurs de tête, un pouls plus animé, quelques pustules cutanées. Le premier écoulement est laiteux, le sang s'y mêle, & bientôt il paroît seul.

La durée des regles est de trois jours à sept ; la période exactement d'un mois solaire, lorsqu'elle est dans sa régularité ; la quantité de trois, quatre ou cinq onces & au-delà dans les tempéramens sanguins, & dans des femmes passionnées & qui se nourrissent abondamment.

Les incommodités qui précedent l'écoulement périodique, cessent avec lui, & ne reviennent que quelques jours avant la nouvelle période.

Le sang que perd le sexe, est pur & sans corruption ; s'il s'en mêle, c'est à la malpropreté, ou bien à la mauvaise santé de la femme qu'on doit attribuer ce vice. C'est un ancien préjugé qui, depuis les premiers tems du monde & chez tous les peuples, a fait regarder ce sang comme un poison.

La source de ce sang est bien certainement la matrice. Il n'est pas impossible que dans quelques cas particuliers, elle ait été dans le vagin même ; mais on a vu dans la matrice le sang épanché & les orifices ouverts, par lesquels on pouvoit l'exprimer. On l'a vu sortir de l'orifice de la matrice renversée.

Il n'est pas également sûr si ce sont les arteres qui versent ce sang, ou si ce sont les veines. On a vu dans une personne morte pendant les regles, les sinus veineux ouverts, comme ils le sont après la délivrance, & le sang en est sorti quand on a pressé la matrice.

D'un autre côté, les arteres exhalent certainement une sérosité, & l'injection artérielle suit la même route & pénetre dans la cavité de la matrice.

Peut-être l'une & l'autre de ces routes est-elle ouverte au sang des regles ; je croirois cependant que la plus conforme à la nature est celle des arteres.

La cause de cet écoulement périodique a occupé de tout tems les physiologistes. Aristote l'a attribué à l'influence de la lune ; il a cru que sa période répondoit au décroissement de cette planette. Cette hypothese a dominé dans les écoles ; elle a même été renouvellée par un habile homme ; c'est M. Mead.

Il étoit cependant bien aise de se convaincre que la lune est innocente de cette perte de sang. Comme sa période naturelle répond aux mois solaires, elle differe entiérement des mois lunaires, & l'écoulement ne peut que tomber successivement

fur toutes les phafes imaginables de la lune.

Un médecin ne peut ignorer que chaque jour de l'année un nombre de femmes eft fujet à cette évacuation. Il feroit contradictoire que l'apogée & le périgée, la lune nouvelle & la pleine lune, & toutes les phafes intermédiaires, euffent le même effet fur le fang.

On fait d'ailleurs, par l'ufage général du barometre, qu'aucune phafe de la lune n'influe fur la pefanteur de l'air, que des vaiffeaux infiniment plus fins que n'eft un tuyau de barometre, n'en peuvent pas être affectés. On a reconnu dans toute l'Europe, que la lune n'a aucune influence fur la végétation.

Une autre hypothefe a été renouvellée par M. le Cat, avec un léger changement dans le nom. On a attribué l'écoulement périodique à un ferment qui, accumulé dans la matrice, irrite & retarde le mouvement du fang. On a cherché dans ce ferment la caufe du defir naturel qui porte l'un des fexes à defirer l'autre.

Les évacuations périodiques font certainement indépendantes de la fermentation voluptueufe : elles font amenées par des douleurs infupportables dans bien des femmes, & par des coliques qui certainement excluent ces defirs. Elles regnent également dans les filles fages & dans des vierges qui ne connoiffent pas de defirs.

Si le fang fe répandoit par l'effet d'un ferment quelconque, dont le fiege feroit dans la matrice, ce feroit cet organe feul qui fouffriroit de l'action d'un ferment, & qu'aucun écoulement ne foulageroit. Mais ce n'eft pas la matrice feule qui fouffre de la retention ; le fang fait un effet général fur toutes les parties du corps animal. Il rompt les vaiffeaux de la tête, de la peau, des gencives, de la mamelle ; en un mot, fon action n'eft pas bornée à la matrice, elle s'étend fur tout le fyftême des vaiffeaux.

Pour découvrir la caufe des regles, il faut en détailler les phénomenes, les caufes, les obftacles, les fuites.

On trouve dans la matrice même des marques de pléthore particuliere : elle groffit, fes vaiffeaux fe gonflent.

Les caufes qui accélerent les évacuations périodiques, fe réduifent à la pléthore générale, à la pléthore particuliere de la matrice & à l'accélération du fang.

Les paffions violentes, des plantes âcres, l'ufage du fer qui augmente les forces de la circulation, la chaleur du climat, précipitent cet écoulement & le ramenent.

La pléthore, les alimens fucculens & recherchés, la vie voluptueufe, le rappellent fouvent avant le terme & au bout de quinze jours.

Les caufes qui déterminent le fang à la matrice, accélerent de même & rappellent les regles : la vapeur de l'eau chaude, les lave-pieds, la faignée aux malléoles. On a fait là-deffus une expérience en Ecoffe, qui fe lie à nos vues. On a expofé la perfonne à la vapeur de l'eau chaude ; on a ferré les deux cuiffes ; le fang de l'artere illiaque, repouffé par cette ligature, s'eft porté à la matrice : la douleur, le fentiment de plénitude s'eft fait appercevoir dans la région de la matrice, & l'écoulement s'eft rétabli.

Les regles font retardées ou fupprimées par le froid du climat, par des paffions défagréables & de longue durée, par la mauvaife nourriture, l'ufage des rafraîchiffans, les maladies de langueur, les faignées réitérées, les évacuations de toute efpece, la tranfpiration pouffée à l'excès, les abfcès. Les caufes qui détournent le fang de la matrice, font le même effet, & le froid, fur-tout des pieds, qui renvoie le fang aux parties fupérieures.

Les effets des regles fupprimées fe manifeftent dans la matrice même ; ils corrompent la maffe du fang, détruifent l'appétit, & donnent les pâles couleurs. Le fang, retenu dans les vaiffeaux, caufe des douleurs de tête violentes, des convulfions, des maux de dents : dans ceux de la poitrine il caufe un échauffement dans les poumons, le crachement de fang, l'éthifie même. Il force les vaiffeaux dans toute l'étendue du corps, fe fait jour par les chemins les plus extraordinaires, par les pores de la peau, les larmes, les gencives : il rompt même les veines, celles

du pied fur-tout, mais quelquefois celles du vifage.

Tous ces fymptômes que je viens de nommer, s'évanouiffent quand on rappelle la nature à fes canaux naturels; le crachement de fang, les convulfions, l'épilepfie même, cédent à la décharge rétablie.

Tous ces faits réunis paroiffent prouver que les évacuations périodiques du fexe, dépendent d'une pléthore générale qui, déterminée à la matrice, y fait fes principaux efforts pour fe décharger. Il nous refte à découvrir ce que cet organe a de particulier, qui détermine la pléthore à fe faire jour plutôt par fes vaiffeaux que par toute autre ouverture.

En général, des expériences faites dans le plus grand détail, ont fait voir que dans les animaux femelles, les arteres iliaques font plus lâches & plus diftenfibles que dans les mâles. Que les veines au contraire, qui font liées à la matrice, ont plus de folidité que dans le mâle.

M. le Cat a nié que l'aorte inférieure ait à la veine-cave une plus grande proportion dans le fexe. Cet auteur aimoit fes hypothefes & y facrifioit. Il eft impoffible que la femme n'ait les arteres inférieures plus grandes, elle qui a un vifcere de plus dans le baffin, & dont le corps eft beaucoup plus large d'un ifchion à l'autre que ne l'eft celui du mâle. Mais cette remarque même doit nous empêcher de faire fervir à l'explication de la caufe des regles, ce diametre fupérieur de l'aorte abdominale du fexe: ayant plus de parties à nourrir, elle doit être plus large; & il ne fuit pas de la fupériorité de fon calibre, que les parties qu'elle arrofe foient plus furchargées de fang, qu'elles ne le font dans l'homme.

C'eft fur la différente proportion de la folidité des arteres & des veines, qu'il faut fixer fon attention. Plus molles, les arteres cédent au courant du fang, & en reçoivent davantage, en fuppofant les forces impulfives les mêmes. Plus dures, les veines fe refufent davantage au retour du fang de la matrice. Elle reçoit donc plus de fang & en renvoie moins.

La pléthore particuliere de la matrice a donc une caufe manifefte dans la ftructure des vaiffeaux qui y amenent le fang & qui l'en rapportent. Les veines de la matrice fe gonflent plus que celles de toute autre partie du corps humain, & dans le tems des regles & dans la groffeffe. C'eft un fait avéré.

La pléthore générale du fexe paroît dépendre de la molleffe générale du tiffu cellulaire & des arteres. Elle fe détermine à la matrice au tems de la puberté par la dilatation fucceffive du baffin, qui n'eft parfaite qu'à cette époque. On fait que le baffin du fœtus n'a prefque aucune profondeur, & qu'il eft très-petit. Le fang repouffé par la ligature des arteres ombilicales, fe jette dans les autres branches du tronc qui produit ces arteres; il fait épanouir peu-à-peu les vaiffeaux extrêmement petits des vifceres du baffin; ce n'eft que vers la douzieme année que les arteres exhalantes de la matrice ont acquis le diametre néceffaire pour admettre des globules de fang. Les climats chauds, en ajoutant à la vîteffe du pouls, accélerent auffi cette dilatation, & rendent l'évacuation précoce.

Vers la même année, l'accroiffement eft prefque fini, les épiphyfes à-peu-près endurcies, & les vaiffeaux des extrémités bornés par les os, ne croiffent plus en longueur. Le fang, dont l'abondance fe confumoit à produire l'alongement des vaiffeaux, eft invité par la molleffe des arteres du baffin à fe jetter dans la matrice; il y eft retenu par la réfiftance des veines, il fait effort contre les orifices, il parvient peu-à-peu à les ouvrir & à fe faire jour dans la cavité.

Les animaux ont généralement les vaiffeaux beaucoup plus robuftes que les hommes; c'eft un fait que j'ai vérifié fur un grand nombre d'efpeces. Auffi leurs vaiffeaux ne s'ouvrent-ils prefque jamais, ni dans les narines, ni dans les branches des vaiffeaux hémorrhoïdaux. Leur matrice eft beaucoup moins fpongieufe que dans la femme; fes veines ne fe gonflent pas jufqu'à former des finus, & elles fe délivrent fans perdre du fang dans la même proportion que dans l'efpece humaine.

Dans les hommes, la pléthore ne fe porte

porte pas au bassin, il n'y a aucune matrice faite pour recevoir le sang, les arteres de ces parties sont moins lâches, & le sang superflu s'évacue par les narines. L'homme agit généralement davantage, & une partie de ses humeurs se perd par la transpiration.

Il n'est pas difficile d'expliquer la cause par laquelle les évacuations périodiques cessent dans les femmes grosses & après un certain âge. Dans celles-là, les orifices de l'humeur exhalante du sang & du sang menstruel, sont bouchés par l'application de la membrane externe du chorion; dans celles-ci, les vaisseaux de la matrice sont rétrecis, & toute sa substance est devenue dure: le sang ne se porte plus avec la même facilité dans un vaisseau devenu calleux, il ne peut plus s'ouvrir un passage à travers des vaisseaux dont la résistance est triplée, sans que les forces du cœur aient pris des accroissemens.

Il n'est pas aussi aisé de donner la raison du terme exact dans lequel l'évacuation reparoît dans une femme bien constituée; mais ce seroit trop exiger d'un physiologiste, que de lui demander la raison qui fait éclorre le poulet le 21e jour, qui fait accoucher la femme à neuf mois, & qui rend chaque espece de femelle fidelle au terme fixe par la nature pour sa délivrance. Il suffit de savoir en général, que la pléthore épuisée par l'évacuation, a besoin d'un certain tems pour renaître & pour dilater des vaisseaux qui ne laisseroient échapper qu'une sérosité, & qui fournissent du sang après un certain degré de dilatation.

C'est donc dans la pléthore générale du sexe, & dans la pléthore particuliere de la matrice que nous plaçons la cause de l'évacuation périodique.

Nous n'ignorons pas les nombreuses objections qu'on a faites contre ce systême. En voici les principales.

Toutes les filles, toutes les femmes, ne sont pas pléthoriques. Et pourquoi ne le seroient-elles pas toutes, comme elles ont certainement toutes les vaisseaux moins forts & le tissu cellulaire plus lâche que les mâles? Elles sont plus ou moins pléthoriques; de-là des regles précoces ou tardives, abondantes ou de peu d'onces. Si des femmes foibles & languissantes ont des regles, c'est que les vaisseaux de la matrice plus foibles encore, cédent à l'impulsion du sang avec plus de facilité. L'évacuation est l'effet de la supériorité de l'impulsion sur la résistance. On a dit que des saignées réitérées ne diminuoient pas les regles. L'affoiblissement qu'elles produisent, doit certainement les diminuer, & l'expérience le confirme. Mais des saignées médiocres ne diminuent pas la pléthore, elles l'augmentent même en diminuant la résistance des vaisseaux. (*H. D. G.*)

Le respect dû aux efforts salutaires de la nature, porte à ne faire aucun remede actif; à ne placer sur-tout aucun évacuant pendant l'écoulement des *menstrues*, & il faut avouer que cette inaction est autorisée par l'expérience; mais il n'est aucune regle sans exception, & celle-ci en souffre de très-importantes: elles sont fondées sur un précepte qu'on ne méprise jamais impunément & comme *semper urgentiori succurrendum*, il est des circonstances où l'on doit en quelque sorte perdre de vue les *menstrues*, pour suivre la principale indication que présentent les maladies; telles sont celles où se trouvent les maladies attaquées de fievres aiguës, & sur-tout de fievres inflammatoires ou d'inflammations particulieres de quelques parties intéressantes à la vie.

Quoique les vomitifs & les purgatifs soient capables de troubler le cours des regles, de l'augmenter ou de le diminuer, soit par l'irritation qui accompagne leur effet, soit par l'évacuation qu'ils procurent, on est parvenu à les moins redouter qu'autrefois dans les maladies putrides; & l'on se permet souvent d'y avoir recours, sur-tout aux vomitifs, malgré l'écoulement des *menstrues*; mais il est un autre genre d'évacuans; la saignée, contre lequel un préjugé puissant s'éleve encore, & l'on trouve même des praticiens accrédités qui regarderoient comme un crime de l'ordonner ou de la pratiquer en de pareilles circonstances, & qui seroient sur-tout révoltés de faire alors une saignée au bras; cependant il est certain

que ce remede est souvent d'une importance si grande, qu'en se refusant à l'employer, on fait courir le plus grand risque aux malades. Le raisonnement le plus décisif en convaincra tous ceux qui voudront se dépouiller des préjugés; l'expérience & l'observation se réunissent pour le démontrer; & quoique le médecin comme le physicien ne doivent point céder à l'autorité, il n'est pas hors de propos de faire remarquer que ce moyen vient encore attaquer le préjugé contraire à l'usage de la saignée dans le tems même des regles, lorsque la maladie exige ce remede.

Tulpius, la Motte, l'ont employée avec succès pendant le cours même des lochies; évacuation infiniment plus considérable que les regles, & conséquemment qui auroit dû rendre plus timides. Vanswieten loue leur courage & atteste, *pag.* 35 du troisieme vol. de *ses Comm.* sur Boerhaave, 5, 890; qu'il a fait saigner au bras, avec le plus grand succès, des malades attaquées de pleurésie pendant l'écoulement des *menstrues*, & même pendant celui des lochies. M. Dehaen pense absolument de même; & dans le *chap.* 6 de la quatrieme partie du *ratio medendi*, *pag.* 167 du deuxieme volume, recommande à ses éleves de ne jamais hésiter à la pratiquer en circonstances semblables.

Il y auroit bien de la vanité à prétendre ajouter à la force de ces autorités en citant mon expérience; mais j'ose dire, avec la vérité que tout médecin doit au public, que j'ai plusieurs fois suivi, avec le plus grand succès, l'exemple de ces célebres praticiens, & que souvent les saignées du bras pratiquées, soit dans le tems des regles, soit dans le tems des lochies, sur des malades attaquées de pleurésie ou de dépôts inflammatoires, n'ont pas même dérangé le cours de ces évacuations. La raison de cet effet de la saignée, en des circonstances aussi critiques, & de la nécessité de l'employer, sera facilement saisie par tous ceux qui voudront suivre le raisonnement des auteurs, & sur-tout celui de M. Dehaen, à l'endroit cité.

Toutes les fois, dit ce célebre praticien, que l'état des filles ou des femmes malades exige une évacuation sanguine considérable, il seroit ridicule de compter sur celle qui se fait par les parties génitales, soit dans les lochies, soit dans les *menstrues*.

En effet, les *menstrues* les plus abondantes donnent à peine une demi-livre de sang en plusieurs jours; il est beaucoup de filles & de femmes qui n'en perdent alors que six, cinq & même trois onces; peut-on croire que cette évacuation suffira dans une inflammation, dont la résolution exige souvent que l'on tire plus de quatre livres de sang?

Avant de déduire cette conséquence lumineuse, M. Dehaen s'étoit assuré, par des expériences décisives, de la quantité de sang que perdent les femmes dans les occasions désignées; il invite les incrédules à répéter ces expériences. Je n'aurois pas manqué de répondre à ses invitations, si j'eusse eu le moindre doute sur la bonté du précepte qu'il confirme; mais j'étois déja persuadé, & je souhaite que tous les médecins puissent l'être comme moi, que dans les maladies inflammatoires on doit ne pas être détourné de la saignée par la présence des regles ou des lochies; que si la nature de la partie enflammée exige la saignée du bras, on ne doit pas craindre de la prescrire, & que cependant on fera bien de saigner au pied, si le choix du vaisseau est indifférent. (*MM.*)

MENSTRUE & ACTION MENSTRUELLE, *ou* DISSOLVANT & DISSOLUTION, (*Chymie.*) le mot *menstrue* a été emprunté par les Chymistes du langage alchymique. Il est du nombre de ceux auxquels les philosophes hermétiques ont attaché un sens absolument arbitraire, ou du moins qu'on ne peut rapprocher des significations connues de ce mot que par des allusions bisarres & forcées.

On entend communément par dissolution chymique la liquéfaction, ou ce qu'on appelle dans le langage ordinaire la *fonte* de certains corps concrets par l'application de quelques liqueurs particulieres; tel est le phénomene que présente le sel,

le fucre, la gomme, *&c.* diffous ou fondus dans l'eau.

Cette idée de la diffolution eft inexacte & fauffe à la rigueur, comme nous l'avons déja remarqué à l'*article* CHYMIE, *voyez cet article* CHYMIE, parce qu'elle eft incomplette & trop particuliere. Nous l'avons crue cependant propre à repréfenter ce grand phénomene chymique de la maniere la plus fenfible, parce que dans les cas auxquels elle convient, les agens chymiques de la diffolution operent avec toute leur énergie, & que leurs effets font auffi manifeftes qu'il eft poffible. Mais, pour rectifier cette notion fur les vérités & les obfervations que fournit la faine Chymie, il faut fe rappeller,

1°. Que les corps que nous avons appellés *aggrégés*, *voyez article* CHYMIE, font des amas des particules continues, arrêtées dans leur pofition refpective, leur affemblage, leur fyftême par un lien ou une force quelconque, que j'ai appellé *rapport de maffe*, & que les Chymiftes appellent auffi *union aggrégative* ou *d'aggrégation.*

2°. Que cet état d'aggrégation fubfifte fous la confiftance liquide & même fous la vaporeufe, & qu'un même corps en paffant de l'état concret à l'état liquide, même à celui de vapeur, n'eft altéré, tout étant d'ailleurs égal, que dans le degré de vicinité de fes parties intégrantes, & dans le plus ou le moins de laxité de fon lien aggrégatif.

3°. Il faut favoir que dans toute diffolution les parties intégrantes du corps diffous s'uniffent chymiquement aux particules du *menftrue*, & conftituent enfemble de nouveaux compofés ftables, conftans, que l'art fait manifefter de diverfes manieres, & qu'il eft un terme appellé *point de faturation*, *voyez* SATURATION, au-delà duquel il n'y a plus de mixtion, *voyez* MIXTION, ni par conféquent de diffolution, circonftance qui conftitue l'effence de la diffolution parfaite : c'eft ainfi que de la diffolution ou de l'union en proportion convenable de l'alkali fixe & de l'acide nitreux réfulte le fel neutre, appellé *nitre.* Il faut fe rappeller encore à ce propos que les divers principes qui conftituent les compofés chymiques, font retenus dans leur union par un lien ou une force, que les Chymiftes appellent *union mixtive* ou *de mixtion*, & qui quoique dépendant très-vraifemblablement du même principe que l'union aggrégative, s'exerce pourtant très-diverfement, comme il eft prouvé dans toute la partie dogmatique de l'*article* CHYMIE, *voyez cet article.*

4°. De quelque maniere qu'on retourne l'application mutuelle, le mélange, l'intromiffion des deux corps naturellement immifcibles, jamais la diffolution n'aura lieu entre de tels corps : c'eft ainfi que de l'huile d'olive qu'on verfera fur du fel marin qu'on fera bouillir fur ce fel, qu'on battra avec ce fel, dans laquelle on broyera ce fel, dans laquelle on introduira ce fel auffi divifé qu'il eft poffible précédemment diffous fous forme liquide, c'eft ainfi, dis-je, que l'huile d'olive ne diffoudra jamais le fel marin.

5°. On doit remarquer que la diffolution, c'eft-à-dire l'union intime de deux corps a lieu de la même maniere, & produit un nouvel être exactement le même, foit lorfque le corps appellé *à diffoudre* eft concret, foit lorfqu'il eft en liqueur, foit lorfqu'il eft dans l'état de vapeur ; ainfi de l'eau ou un certain acide feront convertis chacun dans un corps exactement le même, lorfqu'ils feront imprégnés de la même quantité de fel alkali volatil, foit qu'on l'introduife dans le *menftrue* fous la forme d'un corps folide, ou bien fous celle d'une liqueur, ou enfin fous celle d'une vapeur. Il faut favoir cependant que l'union de deux liqueurs mifcibles, dont l'une eft l'eau pure, a un caractere diftinctif bien effentiel, favoir que cette union a lieu dans toutes les proportions poffibles des quantités refpectives des deux liqueurs, ou ce qui eft la même chofe, que cette union n'eft bornée par aucun terme, aucun point de faturation. Auffi n'eft-ce pas là une vraie diffolution, l'eau ne diffout point proprement un liquide aqueux, compofé tel qu'eft tout liquide, compofé mifcible à l'eau ; elle ne fait que l'étendre, c'eft-à-dire entrer en aggrégation avec l'eau liquéfiante du liquide aqueux compofé. Ceci

recevra un nouveau jour de ce qui eſt dit de la liquidité *empruntée* au mot LIQUIDITÉ (*Chimie*), *voyez cet article*, & de l'état des mixtes artificiels dans la formation deſquels entre l'eau *à l'article* MIXTION, *voyez cet article*.

6°. Il eſt indifférent à l'eſſence de la diſſolution que le corps diſſous demeure ſuſpendu dans le ſein de la liqueur diſſolvante, ou ce qui eſt la même choſe, ſoit réduit dans l'état de liquidité. Il y a tout auſſi-bien diſſolution réelle dans la production d'un amalgame ſolide, dans celle du tartre vitriolé formé par l'effuſion de l'huile de vitriol ordinaire ſur l'alkali fixe concret, ou ſur l'huile de tartre ordinaire, dans l'offa de Vanhelmont, dans la préparation du précipité blanc, *&c.* quoique les produits de ces diſſolutions ſoient des corps concrets, que dans la préparation d'un ſirop, d'un bouillon, *&c.* quoique ces dernieres diſſolutions reſtent ſous forme liquide.

Enfin il eſt des corps qui ne peuvent être diſſous tant qu'ils ſont en maſſe ſolide, & même d'autres que leur diſſolvant propre n'attaque point, encore qu'ils ſoient dans l'état de liquidité, & qui ont beſoin pour obéir à l'action d'un *menſtrue* d'avoir été déja diviſés juſques dans leurs corpuſcules primitifs par une diſſolution précédente. C'eſt ainſi que le mercure crud ou en maſſe n'eſt point diſſout par l'acide du ſel marin, qui exerce facilement ſa vertu *menſtruelle* ſur ce corps lorſqu'il a été précédemment diſſout par l'acide nitreux. *Voyez* MERCURE, *Chimie*. Il eſt facile de déduire de ces principes l'idée vraie & générale de la diſſolution, de reconnoître qu'elle n'eſt autre choſe qu'une mixtion artificielle, c'eſt-à-dire que l'union mixtive déterminée par l'appoſition artificielle de deux ſubſtances diverſes & appropriées ou miſcibles.

Il eſt encore aiſé d'en conclure que les explications méchaniques que certains Phyſiciens ont donné de ce phénomene, & dont le précis eſt expoſé, *article* CHIMIE, tombent d'elles-mêmes par ces ſeules obſervations; car enfin ces explications ne portant que ſur la diſgrégation & la liquéfaction des corps concrets, & ces changemens étant purement accidentels & très-ſecondaires lors même qu'ils ont lieu, il eſt évident que ces explications ne peuvent qu'être inſuffiſantes. D'ailleurs la néceſſité de l'appropriation ou rapport des ſujets de la diſſolution & l'union intime, ou la mixtion qui en eſt la ſuite, dérangent abſolument toutes ces ſpéculations méchaniques; il n'eſt pas poſſible à quelque torture qu'on ſe mette pour imaginer des proportions de molécules, d'interſtices, de figures, *&c.* d'attribuer aux inſtrumens méchaniques un choix pareil à celui qu'on obſerve dans les diſſolutions; & il eſt tout auſſi difficile de réſoudre cette objection victorieuſe, ſavoir l'union de l'inſtrument avec le ſujet ſur lequel il a agi, car les inſtrumens méchaniques ſe ſéparent dès que leur action a ceſſé des corps qu'ils ont diviſés, ſelon que leur diverſe peſanteur, ou telle autre cauſe méchanique agit diverſement ſur ces différens corps. C'eſt une des raiſons par laquelle Boerhaave qui a d'ailleurs beaucoup trop donné aux cauſes méchaniques dans ſa théorie de l'action menſtruelle, *voyez elementa chimiæ, pars altera, de menſtruis*, infirme les explications purement méchaniques. Cet auteur obſerve auſſi avec raiſon qu'un inſtrument méchanique, un coin, par exemple, ne peut point agir en ſe promenant doucement (*ſola levi circumnatatione*) autour du corps à diviſer, qu'il doit être chaſſé à coups redoublés, & que certainement on ne trouve point cette cauſe impulſive dans des particules nageant paiſiblement dans un fluide, *in particulis molli fluido placidè circumfuſis omni cauſâ adigente carentibus*, &c.

La cauſe de la diſſolution eſt donc évidemment l'exercice de la propriété générale des corps que les Chimiſtes appellent *miſcibilité*, *affinité*, *rapport*, &c. *voyez* RAPPORT, ou, ce qui revient au même, la tendance à l'union mixtive, *voyez encore* MIXTION.

Si cette tendance eſt telle que l'union aggrégative des ſujets de la diſſolution en puiſſe être vaincue, la diſſolution aura lieu, quoique ces ſujets ou du moins l'un d'eux ſoit dans l'état de l'aggrégation la plus ſtable, c'eſt-à-dire qu'il ſoit concret

ou folide. Il arrivera au contraire quelquefois que la force du lien aggrégatif fera fupérieure à la force de mifcibilité ; & alors la diffolution ne pourra avoir lieu, qu'on n'ait vaincu d'avance la réfiftance oppofée par l'union aggrégative, en détruifant cette union par divers moyens. Ces moyens les voici : 1°. Il y en a un qui eft de néceffité abfolue ; favoir, que l'un des fujets de la diffolution foit aumoins fous la forme liquide ; car on voit bien, & il eft confirmé par l'expérience, que des corps concrets, quand même ils feroient réduits dans l'état d'une poudre très-fubtile, ne fauroient fe toucher affez immédiatement pour que leurs corpufcules refpectifs fe trouvaffent dans la fphere d'activité de la force mixtive. Cette force qui eft à cet égard la même que celle que les Phyficiens appellent *attraction de cohéfion*, ne s'exerce, comme il eft affez généralement connu, que dans ce qu'on appelle le *contact*, & qu'il ne faut appeller qu'une *grande vicinité*. *Voyez l'article* CHIMIE.

C'eft cette condition dans le *menftrue* que les Chimiftes ont entendue, lorfqu'ils ont fait leur axiome, *corpora*, ou plutôt *menftrua non agunt nifi fint foluta.*

La liquidité fert d'ailleurs à éloigner du voifinage du corps ; à diffoudre les parties du *menftrue*, à mefure qu'elles fe font chargées & faturées d'une partie de ce corps, & en approcher fucceffivement les autres parties du *menftrue* : car il ne faut pas croire que la liquidité confifte dans une fimple ofcillation, c'eft-à-dire dans des éloignemens & des rapprochemens alternatifs & uniformes de ces parties. Tout liquide eft agité par une efpece de bouillonnement ; le feu produit dans fon fein des tourbillons, des courans, comme nous l'avons déjà infinué à l'article CHIMIE, & quand même cette affertion ne feroit point prouvée d'ailleurs, elle feroit toujours démontrée par les phénomenes de la diffolution. Au refte, la liquidité contribue de la même maniere à la diffolution ; elle eft une condition parfaitement femblable, foit qu'elle réfide dans un corps naturellement liquide fous la température ordinaire de notre atmofphere, ou qu'elle foit procurée par un degré très-fort de feu artificiel, ou, pour s'exprimer plus chimiquement, que cette liquidité foit aqueufe, mercurielle ou ignée. Il faut remarquer feulement que les *menftrues* qui jouiffent de la liquidité aqueufe, font tous, excepté l'eau pure, compofés de l'eau liquéfiante & d'un autre corps, lequel eft proprement celui dont on confidere l'action menftruelle : en forte que dans l'emploi de ces *menftrues* aqueux compofés, il faut diftinguer une double diffolution ; celle du corps à diffoudre par le principe fpécifique du *menftrue* aqueux compofé, les corpufcules acides, par exemple, répandus dans la liqueur aqueufe compofée, appellée *acide vitriolique*, & la diffolution par l'eau du nouveau corps réfultante de la premiere diffolution. *Voyez* LIQUIDITÉ, *Chimie.*

Lorfque les Chimiftes emploient des *menftrues*, doués de la liquidité aqueufe, ils appellent de tels procédés, *procédés par la voie humide* ; & ils nomment *procédes par la voie feche*, ceux dans lefquels le *menftrue* employé éprouve la liquidité ignée ou la fufion. *Voyez l'article* VOIE SECHE & VOIE HUMIDE.

C'eft l'état ordinaire de liquidité propre à certaines fubftances chimiques qui leur a fait donner fpécialement le nom de *menftrue* ou de *diffolvans* ; car on voit bien par la doctrine que nous venons d'expofer, que cette qualité ne peut pas convenir à un certain nombre d'aggrégés feulement, qu'au contraire tous les aggrégés de la nature font capables d'exercer l'action menftruelle, puifqu'il n'en eft point qui ne foient nuifibles à d'autres corps, & que d'ailleurs l'action menftruelle eft abfolument réciproque, que l'eau ne diffout pas plus le fucre que le fucre ne diffout l'eau. Cette diftinction entre le corps à diffoudre & le diffolvant, que les Chimiftes ont confervée, n'a donc rien de réel, mais elle eft auffi fans inconvénient : & elle eft très-commode dans la pratique, en ce qu'elle fert à énoncer d'une façon très-abrégée l'état de la liquidité de l'un des réactifs, & l'état ordinairement concret de l'autre. Sous ce dernier point de vûe, l'acception commune du mot *menftrue*, ne fignifie donc autre

chose qu'une liqueur capable de s'unir ou de subir la mixtion avec un sujet chimique quelconque ; & les liqueurs étant en effet naturellement disposées à s'associer à un grand nombre de corps, méritent de porter par préférence le titre de *dissolvant*.

On a grossi pourtant la liste des *menstrues* de quelques corps qu'on a aussi assez communément sous la forme concrete ; tels sont l'un & l'autre alkali, quelques acides, comme la crême de tartre & le sel de succin, le soufre, quelques verres métalliques, le plomb, la litharge, le foie de soufre, mais outre que ces corps sont très-facilement ou liquefiables ou fusibles, ils ont d'ailleurs mérité le titre de *dissolvant* par l'étendue de leur emploi. On trouvera aux articles particuliers les propriétés & les rapports divers de tous ces différens *menstrues*, que nous croyons très-inutile de classer, & sur l'histoire particuliere desquels on doit consulter aussi la savante dissertation que le célebre M. Pott a publiée sur cette matiere, sous le titre de *historia partic. corporum solutionis*. *Voy*. par exemple, EAU, HUILE, SEL, SOUFRE, *&c.*

La seconde condition, sinon essentielle, du-moins le plus souvent très-utile pour faciliter la dissolution, c'est que le *menstrue* soit plus ou moins échauffé par une chaleur artificielle : cette chaleur augmente la liquidité, c'est-à-dire la rapidité des courans & la laxité de l'aggrégation du *menstrue*. Il est nécessaire dans quelques cas particuliers que cette liquidité soit portée jusqu'à son degré extrême, c'est-à-dire l'ébullition, & quelquefois même que l'un & l'autre sujet de la dissolution soit réduit en vapeurs. Le mercure n'est point dissous, par exemple, par l'acide vitriolique, à-moins que cette liqueur acide ne soit bouillante ; & l'acide marin qui ne dissout point le mercure tant que l'un & l'autre corps demeurent sous forme de liqueur s'unit facilement à ce corps, & forme avec lui le sublimé corrosif, s'ils se rencontrent étant réduits l'un & l'autre en vapeurs. Au reste le feu n'agit absolument dans l'affaire de la dissolution que de la maniere que nous venons d'exposer ; il ne faut point lui prêter la propriété de produire des chocs, des collisions, des ébranlemens par l'agitation qu'il produit dans les parties du liquide. Cette prétention feroit un reste *puérile* & *routinier* des *miseres* physiques que nous avons réfutées plus haut. Encore un coup, l'effet de cette agitation se borne à amener *mollement* les parties du liquide dans le voisinage de celles du corps concret. Tout ceci est déja insinué à l'*article* CHIMIE.

Un troisieme moyen de favoriser les dissolutions, est quelquefois de *lâcher* le lien aggrégatif des liquides salins en faisant ce qu'on appelle communément les *affoiblir*, c'est-à-dire en les étendant dans une plus grande quantité de la liqueur à laquelle ils doivent leur liquidité, savoir l'eau. *Voy*. LIQUIDITÉ, *Chimie*. C'est ainsi que l'acide nitreux concentré n'agit point sur l'argent, & que l'acide nitreux foible, c'est-à-dire plus aqueux, dissout ce métal.

Quatriémement, on supplée au mouvement de liquidité, ou on accélere ses effets en secouant, roulant, battant, agitant, avec une spatule, un moussoir, quelques brins de paille, *&c.* le liquide dissolvant.

Cinquiémement enfin, on dispose les corps concrets à la dissolution de la maniere la plus avantageuse, en rompant d'avance leur aggrégation par les divers moyens méchaniques ou chimiques, en les pulvérisant, les rapant, les laminant, grenaillant, *&c.* les pulvérisant philosophiquement, les calcinant, les réduisant en fleurs, & quelquefois même en les fondant ou les divisant autant qu'il est possible par une dissolution préliminaire. Il est nécessaire, par exemple, de fondre le succin pour le rendre dissoluble, dans une huile par expression même bouillante ; & l'acide marin n'attaque l'argent que lorsque ce métal a été préalablement dissout par l'acide nitreux.

Les Chimistes admettent ou du moins distinguent trois especes de dissolutions ; celle qu'ils appellent *radicale*, la dissolution *entiere* ou *absolue*, & la dissolution *partiale*.

La dissolution radicale est celle qui divise un corps jusque dans ses premiers principes, & qui laisse tous ces divers principes libres ou à nud véritablement séparés les uns des autres & du *menstrue* qui a opéré leur séparation. Une pareille dissolution n'a été

jusqu'à présent qu'une vaine prétention ; & on peut légitimement soupçonner qu'elle sera fondée encore long-tems sur un espoir chimérique. L'agent merveilleux de cette prétendue dissolution, est ce que les Chimistes ont appellé *alkahest* ou *dissolvant universel. Voyez* ALKAHEST. On trouvera une idée très-claire & très-précise de cette prétendue propriété de l'alkahest dans la *physique souterraine* de Becher, *liv. I. sect.* 3. *ch. iv. n°.* 10. *&* 11.

La dissolution entiere ou absolue est celle que subissent des sujets dont la substance entiere inaltérée, *indivise*, est dissoute, mêlée, unie : c'est celle qui a lieu entre le sucre & l'eau, l'acide & l'alkali, l'esprit-de-vin & une résine pure, *&c.*

Enfin, la dissolution partiale est celle dans laquelle le *menstrue*, appliqué à un certain corps composé ou à un simple mélange par confusion (*voyez* CONFUSION *Chimie*), ne dissout qu'un des principes de ce composé, ou l'un des matériaux de ce mélange. La dissolution de l'acide vitriolique, qui est un des principes de l'alun par l'alkali fixe, tandis que ce *menstrue* ne touche point à la terre, qui est un autre principe de l'alun, fournit un exemple d'une dissolution partiale de la premiere espece, & cette opération est connue dans l'art sous le nom de *précipitation*, *voyez* PRÉCIPITATION, *Chimie.* La dissolution d'une résine répandue dans un bois par l'esprit-de-vin qui ne touche point au corps propre du bois, fournit un exemple d'une dissolution partiale de la seconde espece, & cette opération est connue dans l'art sous le nom d'*extraction*, *voyez* EXTRACTION. L'effervescence est un accident qui accompagne plusieurs dissolutions, & qui étant évalué avec précision, doit être rapporté à la classe des précipitations. *Voy.* EFFERVESCENCE *&* PRÉCIPITATION.

Les usages, tant philosophiques que pharmaceutiques, diététiques, économiques, *&c.* de la dissolution chimique, sont extrêmement étendus : c'est cette opération qui produit les lessives ou liqueurs salines de toutes les especes, les sels neutres, les sirops, les baumes artificiels, les foies de soufre, soit simples, soit métalliques : les amalgames, les métaux soufrés par art, le savon, les pierres précieuses artificielles, le verre commun, les vernis, *&c.* Les usages & les effets du même ordre de la dissolution partiale, ne sont pas moins étendus, mais celle-ci offre de plus le grand moyen, le moyen principal fondamental des recherches chimiques : en un mot, l'emploi de ce moyen constitue l'analyse menstruelle. *Voyez* MENSTRUELLE, *analyse.*

On emploie quelquefois dans le langage chimique le mot de *dissolution*, comme synonyme à celui de *diacrese* ou *séparation* (*voyez* SÉPARATION, *Chimie*), mais son usage dans ce sens, qui est beaucoup plus étendu que celui que nous lui avons donné dans cet article, est peu reçu.

Nous avons déja dit ailleurs (*voyez* DISSOLUTION, *Chimie*) qu'on donnoit aussi le nom de *dissolution* aux liqueurs composées produites par la dissolution. (*b*)

MENSTRUEL, *dans l'économie animale*, se dit du sang que les femmes perdent chaque mois dans leurs évacuations ordinaires. *Voyez* MENSTRUES.

On peut définir le sang *menstruel*, un sang surabondant qui sert à la formation & à la nutrition du fœtus dans la matrice, & qui dans les autres tems s'évacue chaque mois. *Voyez* SANG.

De tous les animaux, il n'y a que les femmes & peut-être les femelles des singes qui aient des évacuations *menstruelles.*

Hippocrate dit que le sang *menstruel* rougit la terre comme le vinaigre ; Pline & Collumelle ajoutent qui brûle les herbes, fait mourir les plantes, ternit les miroirs, & cause la rage aux chiens qui en goûtent. Mais tous cela est fabuleux, car il est certain que ce sang est le même que celui des veines & des arteres. *Voyez* SANG.

Selon la loi des Juifs, une femme étoit impure tant que le sang *menstruel* couloit : l'homme qui la touchoit dans cet état, ou les meubles qu'elle touchoit elle-même, étoient pareillement impurs. *Lévit. chap. xv.*

Je n'ajouterai qu'une seule remarque à cet article. Quand le sang *menstruel* ac-

cumulé ne peut couler par les voies qui lui sont destinées, la nature plus forte que tout, lui ouvre des routes également étonnantes & extraordinaires. Les Médecins ont vu le sang *menstruel* se frayer un passage par toutes les parties du corps, à-travers les pores de la peau du visage, des joues, par des blessures & des ulceres, par le sommet de la tête, les oreilles, les paupieres, les yeux, les narines, les gencives, les alvéoles, les levres, la veine jugulaire, les poumons, l'estomac, le dos; par les abscès sur les côtes, par les mamelles, l'aîne, la vessie, le nombril, les vaisseaux hémorrhoïdaux, les jambes, les cuisses ulcérées, par le talon, le pié, les orteils; par le bras, la main, les doigts & le pouce.

Je n'entre point ici dans l'énumération de ces parties au hasard. Les curieux qui voudront se convaincre de la vérité de ce que j'avance, en trouveront les faits observés dans les écrits des auteurs suivans; dans Amatus Lusitanus, les ouvrages de Bartholins, Bennet, Bergerus, Binningerus, Blancard, Blasiun, Blegny, Bonet, Borellus, Brendelius, Roderic à Castro, Dionis, Dolœus, Dodonœus, Donatus, Fabrice de Hilden, Fabrice d'Aquapendente, Fernel, Forestus, Gochelius, de Graaf, Hagendorn, Harderus, Helwigius, Highmor, Hoechsteter, Maurice & Frédéric Hoffmann, Hollerius, Horstius, Kerkringius, Langius, Laurentius, Lemnius, Lentilius, Lotichius, Mercatus, Michaelis, Musitanus, Nenterus, Palfyn, Panarolus, Paré, Paullini, Peclinus, Peyerus, Platerus, Ricdlinus, Riolan, Riverius, Rulandus, Ruyschius, Salmuthus, Schenckius, Sennert, Solenander, Spacchius, Spindler, Stalpart, Vander-Wiel, Sylvius, Timæus, Tupius, Velschius, Verduc, Verheyen, Vezarscha, Wedelius, Zacutus Lusitanus, les actes de Berlin, de Choppenhague, des curieux de la nature, les transactions de Londres, les mémoires de l'académie des Sciences. Il étoit impossible de joindre les citations sans y consacrer une vingtaine de pages.

Si une femme chez les Hébreux a ce qui lui arrive tous les mois, elle sera impure pendant sept jours, dit le *Lévitique*, *xv*. 19. 20. 21. &c. tout ce qu'elle touchera pendant ces sept jours sera souillé, & ceux qui toucheront son lit, ses habits ou son siege, seront impurs jusqu'au soir, laveront leurs habits, & useront du bain pour se purifier. Si pendant le tems de cette incommodité un homme s'approche d'elle, il sera souillé pendant sept jours, & tous les lits où ils auront dormi seront aussi souillés. Que s'il s'en approche avec connoissance, & que la chose soit portée devant les juges, ils seront tous deux mis à mort. Les anciens chrétiens regardoient aussi cet écoulement naturel au sexe comme une souillure. Les femmes grecques s'abstiennent encore aujourd'hui d'aller à l'église pendant ce tems : quelques indiens ne souffrent pas alors leurs femmes dans leurs maisons.

Les négresses de la côte d'Or passent pour souillées pendant leurs incommodités lunaires, & sont forcées de se retirer dans une petite hutte à une certaine distance. Au royaume de Congo c'est un usage qui subsiste pour les filles lorsque leurs infirmités lunaires commencent pour la premiere fois, de s'arrêter dans le lieu où elles se trouvent, & d'attendre qu'il arrive quelqu'un de leur famille pour les reconduire à la maison paternelle : on leur donne alors deux esclaves de leur sexe pour les servir dans un logement séparé, où elles doivent passer deux ou trois mois, & s'assujettir à certaines formalités, comme de ne parler à aucun homme, de se laver plusieurs fois pendant le jour, & de se frotter d'un onguent particulier. Celles qui négligeroient cette pratique, se croiroient menacées d'une stérilité perpétuelle, quoique l'expérience leur ait fait souvent connoître la vanité de cette superstition.

On sait que toutes ces fausses idées sont le fruit de l'ignorance, & qu'une femme qui se porte bien ne rend point un sang *menstruel* différent de celui qui circule dans les arteres du reste du corps, excepté que par son séjour dans les vaisseaux de l'utérus, il ait acquis quelque corruption.

Il ne faut pas non plus ajouter foi aux exemples

exemples qu'on rapporte de femmes qui ont eu leurs regles à 65, 70, 80, 90 ans : les récits des filles nubiles à quatre ou cinq ans ne font pas plus vrais ; & l'académie des Sciences n'auroit jamais dû tranfcrire dans fon hiftoire des contes auffi ridicules. (*D. J.*)

MENSTRUELLE, *analyfe*, *Chymie*, ou analyfe par combinaifon, par précipitation, par extraction, par intermede : c'eft ainfi que les chimiftes modernes appellent la voie de procéder à l'examen chimique des corps, en féparant par ordre leurs principes conftitutifs par le moyen de la diffolution partiale & fucceffive. *Voyez* MENSTRUE, *Chimie.* On trouvera un exemple plus propre à donner une idée de cette analyfe, que toutes les généralités que nous pourrions en expofer ici, à l'*art.* VÉGÉTAL, *Chymie.*

Après avoir confidéré le tableau de ce travail particulier, on s'appercevra facilement qu'il peut fervir de modele à l'examen de tous les corps naturels, & principalement de ceux qui font très-compofés, tels que les végétaux & les animaux, fujets fur lefquels on emploie cette analyfe avec le plus de fuccès, & l'on fe convaincra fans peine des avantages qu'a cette méthode moderne fur l'emploi du feu feul que l'ancienne chymie mettoit en œuvre pour l'examen des mêmes corps ; car on retire par le fecours de cette analyfe des principes réellement hypoftatiques ou préexiftens, & évidemment inaltérés : ces principes font en grand nombre ou très-variés en comparaifon des produits de l'analyfe à feu feul. Ces avantages fuffiroient pour mériter la préférence à l'*analyfe menftruelle*, puifque les défauts tant reprochés à l'ancienne analyfe fe réduifoient précifément à l'altération ou même à la création des produits ou principes qu'elle manifeftoit, au petit nombre & à l'uniformité de fes produits. Mais un titre de prééminence plus effentiel encore pour l'*analyfe menftruelle*, c'eft la régularité de fa marche, de fa méthode : elle attaque par rang, comme nous l'avons déja infinué, les différens ordres de combinaifon du corps qu'elle fe propofe d'examiner, en commençant par les matériaux les plus groffiers, les plus fenfibles ; au lieu que l'analyfe par la violence du feu atteint tout d'un coup les derniers ordres de combinaifon. Cette différence peut être repréfentée par la comparaifon d'un mur formé de pierres & de mortier, & recrépit ou enduit d'une couche de plâtre, dont on fépareroit les matériaux en enlevant d'abord la couche de plâtre, dont il feroit recouvert, détachant enfuite les pierres une à une, & les féparant du mortier ; prenant enfuite fucceffivement chacun de ces matériaux, féparant, par exemple la pierre que je fuppofe coquilliere, en coquilles & en matiere qui leur fervoit de maftic naturel ; le mortier en chaux & en fable, *&c.* & voilà l'image de la marche de l'*analyfe menftruelle.* Celle de l'analyfe par la violence du feu feul, feroit à-peu-près repréfentée par la deftruction foudaine & confufe de ce mur, le broyement d'un pan entier du plâtre, de la pierre, du mortier pêle-mêle, *&c.* (*b*)

MENSURABILITÉ, f. f. (*Géom.*) c'eft l'aptitude ou la propriété qu'a un corps, de pouvoir être appliqué à une certaine mefure, c'eft-à-dire de pouvoir être mefuré par quelque grandeur déterminée. *Voyez* MESURE & MESURER.

MENTAGRA, (*Médec.*) je fuis obligé de conferver le mot latin *mentagra* ; c'étoit une efpece de dartre lépreufe de mauvaife qualité, qui felon le rapport de Pline, *liv. XXVI. ch. j.* parut pour la premiere fois à Rome fous le regne de Claude ; elle commençoit par le menton, d'où elle prit fon nom, s'étendoit fucceffivement aux autres parties du vifage, ne laiffoit que les yeux de libres, & defcendoit enfuite fur le cou, fur la poitrine, & fur les mains. Cette maladie ne faifoit pas craindre pour la vie, mais elle étoit extrêmement hideufe ; Pline, de qui nous tenons ce récit, ajoute que les femmes, le menu peuple & les efclaves, n'en furent point atteints, mais feulement les hommes de la premiere qualité.

On fit venir, continue cet auteur, des médecins d'Egypte, qui eft un pays fertile en femblables maux. La méthode qu'on fuivoit généralement pour la cure,

étoit de brûler ou de cautériser en quelques endroits jusqu'aux os pour éviter le retour de la maladie ; mais ce traitement faisoit des cicatrices aussi difformes que le mal étoit laid. Galien parle d'un Pamphile qui guérissoit cette dartre sans employer les cauteres, & qui gagna beaucoup d'argent par ses remedes. Manilius Cornutus, gouverneur d'Aquitaine, composa avec le médecin qui entreprit de le guérir, pour une somme marquée dans Pline de cette maniere, *HS. CC.* cette ligne mise au-dessus de deux *C*, indiqueroit qu'il faut entendre deux cens milles grands sexterces qui font environ deux millions de livres. Mais comme cette somme paroît follement excessive, pour avoir été le salaire de la guérison d'une simple maladie, où d'ailleurs la vie ne se trouvoit point en danger ; le P. Hardouin a sans doute raison de croire, qu'il faut entendre seulement deux cens sesterces, c'est-à-dire environ vingt mille livres, ce qui est toujours une récompense magnifique.

On prétend que sous le pontificat de Pélage II. dans un été qui suivit l'inondation du Tibre, il parut à Rome une espece de dartre épidémique que les Médecins n'avoient jamais vue, & qui tenoit des caracteres de la *mentagra*, dont Pline a donné la description. Mais il ne faut pas s'y tromper, la maladie qui ravagea Rome sous le pape Pélage, & dont lui-même périt, étoit une peste si violente, que souvent on expiroit en éternuant ou en bâillant ; c'est de-là qu'est venu, selon quelques historiens, la coutume de dire à celui qui éternue, *Dieu vous bénisse*, & celle de faire le signe de la croix sur la bouche lorsqu'on bâille, coutume qui subsiste encore parmi le petit peuple. (*D. J.*)

MENTAL, (*Gram.*) *qui s'exécute dans l'entendement* ; verbal ou qu'on profere au-dehors est son opposé, il y a l'oraison *mentale* ; la restriction *mentale*. Voyez l'*article* RESTRICTION.

MENTAVAZA, (*Hist. nat.*) oiseau de l'île de Madagascar, il est de la grosseur d'une perdrix ; son plumage est gris, son bec est long & recourbé ; il se tient sur le sable des côtes de la mer ; sa chair est un manger très-délicat.

MENTEITH, (*Géog.*) petite province d'Ecosse, qui confine à l'orient avec celle de Fife. Le fleuve Forth la sépare au midi de la province de Sterling, & elle a celle de Lennox à l'occident ; elle prend son nom de la riviere de Teith qui l'arrose, se jette dans le Forth. Sa longueur est de treize lieues, & sa largeur de quatre. Dublin sur l'Allan en est la capitale, & la seule ville. (*D. J.*)

MENTÉSA, (*Géog. anc.*) il y avoit deux villes de ce nom en Espagne ; l'une dont les habitans étoient nommés *Mentesani Oretani*, & l'autre *Mentesani Bastuli* ; on ne trouve plus de trace de ces villes. (*D. J.*)

MENTES-ILI, (*Géogr.*) contrée d'Asie dans la Natolie, suivant M. de Lisle ; elle est bornée au nord par l'Aidin-Ili, à l'orient par le pays de Macri, au midi par le golfe de Macri, & à l'occident par l'Archipel. (*D. J.*)

MENTHE, s. f. *mentha*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopetale labiée ; la levre supérieure est voûtée, & l'inférieure est divisée en trois parties ; cependant ces deux levres sont partagées de façon que cette fleur paroît au premier coup d'œil divisée en quatre parties. Il s'éleve du calice un pistil qui est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur ; ce pistil a quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

La Médecine retire tant d'utilité de la *menthe*, & l'odeur de ce genre de plante qui tient du baume & du citron, plaît si généralement, qu'on en cultive dans les jardins de botanique presque toutes les especes ; mais il suffira de décrire ici la *menthe* la plus commune de nos jardins.

La *menthe ordinaire* est appellée par C. Bauhin, *mentha hortensis, verticillata, ocymi odore*, C. B. p. 227. c'est-à-dire *menthe* des jardins verticillée, à odeur de basilic ; en anglois *the verticillated gardenmint, with the smel of basil.*

Sa racine est traçante & garnie de fi-

bres, qui s'étendent au loin de toutes parts. Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'un pié & demi, quarrées, un peu velues, roides & rougeâtres. Ses feuilles ſont arrondies, oppoſées deux à deux, d'une odeur forte, aſſez ſemblables à celles du moyen baſilic; mais plus longues, plus pointues, & plus dentelées au bout de la tige.

Des aiſſelles des feuilles naiſſent des anneaux ſerrés de petites fleurs en gueule purpurine, qui forment un épi, & ſont découpées en deux levres courtes, fendues de maniere que ces fleurs ſemblent découpées à quatre ſegmens, parce que les deux levres paroiſſent à peine.

Quatre graines menues ſuccedent à chaque fleur, dont le piſtil eſt plus haut que dans le pouliot-thym, & d'une couleur plus pâle. Toute la plante a une agréable odeur, balſamique, aromatique; elle fleurit en Juillet & Août.

La *menthe friſée* ou crépue, *mentha criſpa, verticillata*, de C. B. p. 227, s'éleve pour l'ordinaire à trois piés, & ne differe de la précédente que par ſes feuilles qui ſont ridées, crépues & comme gaudronnées.

La *menthe à épi & à feuilles étroites*, par C. Bauhin, *mentha anguſtifolia, ſpicata*, C. B. p. 227. & ſes fleurs qui forment au haut de la tige & des branches, un épi allongé. Elles ſont diſpoſées en gueule, découpées en deux levres, blanchâtres, ſemées de petits points rouges. L'odeur de cette eſpece eſt forte, ſon goût eſt âcre & aromathique.

La *menthe aquatique*, en latin *mentha rotundifolia, paluſtris, ſeu aquatica major*, de C. B. p. 227. ſe plaît dans les lieux humides. Ses fleurs ſont ramaſſées en groſſes têtes arrondies, & d'un pourpre lavé. Chaque fleur a quatre étamines ſaillantes à ſommets, d'un rouge plus foncé. Les graines ſont menues & noirâtres. Cette eſpece de *menthe* eſt d'une odeur fort pénétrante.

La *menthe aquatique à larges feuilles*, eſt la même plante que preſque tous les Botaniſtes nomment *pouliot, pouliot royal*: *pulegium, pulegium regium*, & par Tournefort, *mentha aquatica, ſive pulegium vulgare*, I. R. H. 189. en anglois, *the commen penny-royal.*

Ses feuilles approchent de celles de l'origan; elles ſont douces au toucher, noirâtres, d'un goût brûlant. Ses fleurs ſont de couleur bleuâtre ou purpurine, quelquefois blanches & quelquefois d'un rouge-pâle. Cette plante croît abondamment dans les lieux humides, fleuri en Juillet & Août; & comme elle eſt plus aromatique quand elle eſt en fleur, c'eſt alors qu'il la faut cueillir. Son odeur eſt très-pénétrante, ſa ſaveur très-âcre, & très-amere; la Médecine en fait un grand uſage.

La *menthe ſauvage* ou le menthaſtre, *mentha ſylveſtris, rotundiore folio*, de C. B. p. 227, vient ſans culture, répand une odeur plus forte, mais moins agréable que celle des *menthes* cultivées.

La *menthe* de quelque eſpece qu'elle ſoit, contient une grande quantité d'huile ſubtile, confortative, & amie des nerfs; cependant la vertu qu'elle a de fortifier le ton de l'eſtomac & des inteſtins, d'arrêter le hoquet, le vomiſſement, la diarrhée, qui naiſſent de l'affoibliſſement des viſceres, n'eſt pas ſeulement due à l'huile dont on vient de parler; mais encore à un principe terreſtre; quelque peu aſtringent. On tire de la *menthe* une eau ſimple, un eſprit & une huile diſtillée, qu'on trouve dans les boutiques. (*D. J.*)

Menthe, (*Chymie, Pharmacie, & Mat. medic.*) *menthe* crêpue des jardins: cette plante eſt très-aromatique, & a une ſaveur âcre & amere; elle donne dans la diſtillation une bonne quantité d'huile eſſentielle, qui eſt d'abord jaune, qui prend bientôt une couleur rougeâtre, & qui devient enfin d'un rouge très-foncé. M. Cartheuſer a retiré d'une livre de feuilles ſeches de *menthe*, cueillie dans le tems convenable, c'eſt-à-dire, lorſqu'elle commence à montrer quelques fleurs, environ trois gros d'huile; ce qui eſt beaucoup L'eau diſtillée qu'on en retire dans la même opération eſt très-chargée de parties aromatiques, ſur-tout lorſqu'elle a été convenablement cohobée; on peut en retirer auſſi une eau diſtillée eſſentielle,

très-chargée des mêmes principes. *Voyez* EAU DISTILLÉE.

C'eſt aux principes volatils dont nous venons de faire mention, que la *menthe* doit évidemment ſes qualités médicamenteuſes; car M. Cartheuſer n'a retiré de cette plante qu'un extrait qui n'annonce aucune activité, & une teinture qui étant rapprochée n'a fourni qu'une très-petite quantité d'un principe réſineux.

La *menthe* tient un rang diſtingué, peut-être même le premier rang parmi les remedes ſtomachiques; c'eſt ſon eau diſtillée que l'on emploie principalement pour cette vertu: deux autres onces de bonne eau de *menthe* ſont un ſecours preſque aſſuré pour arrêter le vomiſſement, fortifier l'eſtomac, en appaiſer les douleurs. On la donne encore dans les mêmes cas en infuſion, principalement dans le vin à la doſe d'une ou de deux pincées; l'eau diſtillée & l'infuſion de *menthe* ſont auſſi de très-grands remedes contre les coliques venteuſes, les coliques & les autres affections hyſtériques, & la ſuppreſſion des regles; elles ſont auſſi très-efficaces contre les vers.

L'application de la *menthe* en forme de cataplaſme ſur les mamelles eſt donnée par pluſieurs auteurs comme un remede éprouvé, pour réſoudre le lait coagulé dans ces parties; quelques gouttes d'huile eſſentielle ſoit ſeule, ſoit mêlée à un peu d'huile d'olive, peut en tempérer l'âcreté qui ſeroit capable d'enflammer la peau; cette eſpece d'épitheme, dis-je, eſt recommandé contre les foibleſſes d'eſtomac & le vomiſſement habituel. Une pareille application ſur la région hypogaſtrique paſſe pour capable de rétablir l'écoulement des regles; l'huile par infuſion qu'on prépare avec cette plante, poſſede à-peu-près les mêmes vertus que le mélange dont nous venons de parler, mais dans un degré inférieur. Cette huile par infuſion eſt véritablement chargée des principes médicamenteux de la plante; elle doit être miſe au rang des remédes extérieurs puiſſamment réſolutifs & propres à appaiſer les douleurs.

On trouve dans les boutiques un ſyrop ſimple de *menthe*, qui, s'il eſt préparé comme il doit l'être par la diſtillation; poſſede les vertus réunies de l'infuſion & de l'eau diſtillée, conſidérablement affoiblies cependant par le ſucre, ce qui le rend moins propre aux uſages principaux & eſſentiels de la *menthe*.

Les feuilles de cette plante entrent dans l'orviétan, l'eau vulnéraire, l'eau de lait alexitere, l'eau générale, l'élixir de vitriol, la poudre contre la rage, la plante ſeche entre dans les tablettes ſtomachiques, les fleurs dans le vinaigre porphylactique, & le baume tranquille, le ſuc dans l'emplâtre de bétoine, le ſyrop dans les pillules *ſine quibus*, l'huile eſſentielle dans le baume nervin & l'emplâtre ſtomachal. (*b*)

Nota, c'eſt par inadvertence qu'on a renvoyé de l'*art.* EAUX DISTILLÉES à celui-ci, pour y trouver dans la deſcription de l'eau de *menthe* compoſée, un exemple d'une eau diſtillée compoſée, proprement dite. L'eau de *menthe*, compoſée des boutiques, eſt ſpiritueuſe comme l'eau de meliſſe compoſée, & toutes les eaux diſtillées compoſées, uſuelles.

MENTHE SAUVAGE, (*Matiere med.*) *menthaſtre.* La *menthe ſauvage* tue les vers comme les autres *menthes*; elle eſt utile dans l'aſthme, peut provoquer les mois, & contre la dureté de l'ouie. Elle entre auſſi dans les bains utérins & nervins; pluſieurs appliquent dans la ſciatique cette plante pilée en maniere de cataplaſme ſur la partie malade: on aſſure qu'elle y excite des veſſies, qui venant à crever, calment la douleur. Tournefort dans ſon *hiſtoire des plantes* des environs de Paris, dit que la tiſane de cette *menthe* eſt bonne pour les vapeurs. *Suite de la matiere médicale* de Geoffroy.

Les Médecins ne ſe ſervent preſque point de cette plante, quoiqu'elle ſoit très-bonne contre les vers; cette vertu eſt prouvée par l'expérience conſtante des payſans de pluſieurs provinces qui en font prendre le ſuc à leurs enfans attaqués de vers, avec beaucoup de ſuccès, & qui la leur appliquent auſſi pilée ſur l'eſtomac dans le même cas, moins utilement que beaucoup de médecins ne ſeront tentés de le penſer.

Cette plante entre dans l'électuaire de baies de laurier & dans les trochisques de myrrhe. (*b*)

MENTHE-COQ, (*Botan.*) espece de tanaisie, connue sous les noms vulgaires de *menthe-coq*, *herbe de coq*, ou coq des jardins, *costus hortorum* des boutiques, mais par Tournefort, *tanacetum hortense*, *foliis & odore menthæ*.

La racine de cette petite plante est aussi assez semblable à celle de la *menthe*, oblique, ronde, garnie de plusieurs fibres. Elle pousse des tiges à la hauteur d'environ deux piés, cannelées, velues, rameuses, de couleur pâle; ses feuilles sont oblongues, approchantes de celles de la passerage, dentelées dans leurs bords, de la même couleur que les tiges, rarement découpées, d'une odeur forte & agréable, d'un goût amer & aromatique.

Ses fleurs naissent comme celles de la tanaisie en bouquets, ou petites ombelles; aux sommets des tiges & des branches, ramassées & jointes ensemble en rond, d'une couleur jaune dorée. Quand ces fleurs sont tombées, il leur succede des semences menues & sans aigrette, oblongues, applaties, enfermées dans le fond du calice de la fleur.

Cette plante se trouve dans presque tous les jardins où l'on se plaît à la cultiver, & où elle se multiplie fort aisément. Elle fleurit en été, mais assez tard, & subsiste enfin jusqu'à la fin de l'automne. On tire quelquefois de cette plante une eau distillée, & une huile par infusion, qu'on nomme improprement *huile de baume*. (*D. J.*)

MENTHE-COQ, (*Mat. méd.*) *coq*, *herbe du coq*, *coq des jardins*, *grand baume*. Cette plante a beaucoup d'analogie avec la tanaisie & avec l'absynthe, auxquels on la substitue quelquefois dans tous les cas.

Mais elle est principalement & particuliérement connue comme servant à préparer une huile par infusion, appellée à Paris *huile de baume*, qui est un remede populaire & domestique des plaies & des contusions, & qui vaut autant, mais non pas mieux que toute autre huile par infusion, chargée du parfum & de l'huile essentielle d'une ou de plusieurs plantes aromatiques.

L'*herbe du coq* est employée aussi quelquefois à titre d'assaisonnement dans quelques ragoûts vulgaires.

Elle entre dans l'onguent martiatum & dans le baume tranquille. (*b*)

MENTION, s. f. (*Gram.*) témoignage ou de rapport par écrit ou de vive voix. Combien de grands hommes dont les noms sont tombés dans l'oubli, & à qui nous ne donnons ni larmes ni regrets, parce qu'il ne s'est trouvé aucun homme sacré qui en ait fait *mention*. Cet homme sacré, c'est le poëte ou l'historien. Il y a tel personnage aujourd'hui qui se promet de longues pages dans l'histoire, & qui n'y occupera pas une ligne si elle est bien faite. Qu'a-t-il fait pour qu'on transmette son nom à la postérité? Il y en a tel autre qui ne s'est signalé que par des forfaits, qui seroit trop heureux s'il pouvoit se promettre de mourir tout entier, & qu'on ne fera non plus *mention* de lui que s'il n'eut pas existé.

MENTON, s. m. (*Anatomie.*) c'est la partie moyenne de la mâchoire inférieure. *Voyez* MACHOIRE.

MENTON, (*Jardinage*) ce sont les trois feuilles de la fleur d'iris qui s'inclinent vers la terre. *V.* IRIS.

MENTON, (*Maréchal.*) on appelle ainsi dans le cheval la partie de la mâchoire inférieure qui est immédiatement sous la barbe. *Voyez* BARBE.

MENTON, (*Géog.*) petite ville d'Italie, dans la principauté de Monaco. Elle est près de la mer, sur la côte occidentale de la riviere de Gènes, à 3 lieues de Vintimiglia, & 2 de Monaco, dont elle dépend depuis 1346, que Charles Grimaldi, gouverneur de Provence & amiral de Gènes, en fit l'achat. *Long.* 25. 10. *lat.* selon le pere Laval, $43^d. 44'. 43''$. (*D. J.*)

MENTONNIERE, adj. *en Anatomie*, se dit des parties relatives au menton.

Le trou *mentonnier* antérieur. Le trou *mentonnier* postérieur. *Voy.* MACHOIRE.

L'artere *mentonniere*. *V.* MAXILLAIRE.

MENTONNIERE, (*Docimastique.*) on nomme ainsi une plaque de fer, placée

horisontalement au-devant & au-bas de l'entrée de la moufle dans le fourneau d'essai. Cette plaque sert à supporter des charbons ardens qu'on met à cette entrée ou bouche, lorsqu'on veut augmenter, par ce moyen, la chaleur intérieure de la moufle. On y pose aussi les essais, pour les refroidir lentement à mesure qu'on les retire. *Tiré du schulter de* M. Heliot.

MENTZELE, *menzelia*, (*Botan.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond, & soutenus par un calice dont le pistil devient dans la suite un fruit en forme de tuyau membraneux & rempli de petites semences. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

MENU, adj. (*Gram.*) terme relatif à la masse. C'est l'opposé de *gros* & de *grossier*. On réduit les corps en poudres *menues* ou grossieres. On dit, ces parties de l'édifice sont trop *menues*; alors il est synonyme à *maigre*. *Voyez*, dans les articles suivans, d'autres acceptions de ce *mot*.

MENUES DÎMES. (*Jurisprud.*) *Voyez au mot* DÎMES *l'article* MENUES DÎMES.

MENUS PLAISIRS *ou simplement* MENUS, (*Hist. mod.*) c'est chez le roi le fonds destiné à l'entretien de la musique tant de la chapelle que du concert de la reine, aux frais des spectacles, bals, & autres fêtes de la cour.

Il y a un intendant, un trésorier, un contrôleur, & un caissier des *menus*, dont chacun en droit soi est chargé de l'ordonnance des fêtes, d'en arrêter, viser & payer les dépenses.

MENU, (*Comm.*) on entend par ce terme, dans les bureaux du convoi à Bordeaux, toutes les marchandises généralement quelconques qui doivent droit au convoi, & qui se chargent sur les vaisseaux à petites parties.

On appelle *registre du menu* un des registres du receveur du convoi, où on enregistre toutes ces marchandises & les droits qu'elles payent.

On nomme aussi *issue du menu* les droits de sortie, qui sont dûs pour les marchandises qui sortent en petite quantité.

Les entrées du sel *au menu* se disent aussi à Bordeaux du sel blanc qui ne passe pas un quart.

La sortie du sel *au menu* est quand le sel qui sort ne passe pas une mine. *Dict. de Commerce.*

MENU, *en terme de Commerce*, signifie quelquefois la même chose que *détail*. Ce marchand trafique tant en gros qu'en *menu*. *Détail* est plus usité. *Voyez* DÉTAIL, *Dictionn. de Commerce.*

MENU, *en terme de pain d'épicier*, désigne tous les ouvrages faits de pâte à *menu*, depuis la valeur d'un liard jusqu'à deux sols.

MENU, *en terme de Diamantaire*, ce sont des diamans fort petits, qu'on taille néanmoins en rose ou en brillant comme les autres, avec cette différence qu'on les taille à moins de pans, ce qui fait des roses simples & des brillans simples.

MENUS DROITS, (*Chasse.*) ce sont les oreilles d'un cerf, les bouts de sa tête quand elle est molle, le mufle, les dintiers, le franc boyau, & les nœuds qui se levent seulement au printems & dans l'été; c'est le droit du roi.

MENUET, s. m. (*Danse.*) sorte de danse que l'abbé Brossard prétend nous venir originairement du Poitou. Il dit que cette danse est fort gaie, & que le mouvement en est fort vîte. Ce n'est pas tout-à-fait cela. Le caractere du *menuet* est une noble & élégante simplicité, le mouvement en est plus modéré que vîte; & l'on peut dire que le moins gai de tous les genres de danses, usités dans nos bals, est le *menuet*. C'est autre chose sur le théatre.

La mesure du *menuet* est à trois tems qu'on marque par le 3 simple, ou par le $\frac{3}{4}$, ou par le $\frac{3}{8}$. Le nombre de mesures de l'air, dans chacune de ses reprises, doit être quatre ou un multiple de quatre, parce qu'il en faut autant pour achever le pas du *menuet*; & le soin du musicien doit être de faire sentir, par des chûtes ou cadences bien marquées, cette division par quatre, pour aider l'oreille du danseur & le maintenir en cadence. (*S*)

Le *menuet* est devenu la danse la plus usitée, tant par la facilité qu'on a à la

danſer, qu'à cauſe de la figure aiſée que l'on y pratique, & dont on eſt redevable au nommé Pécour, qui lui a donné toute la grace qu'il a aujourd'hui, en changeant la forme S qui étoit ſa principale figure, en celle d'un Z, où les pas comptés pour le figurer, contiennent toujours les danſeurs dans la même régularité.

Le *menuet* eſt compoſé de quatre pas, qui n'en font qu'un par leur liaiſon. Ce pas a trois mouvemens, & un pas marché ſur la pointe du pié. Le premier mouvement, eſt un demi-coupé du pié droit & un du gauche; le ſecond, un pas marché du pié droit ſur la pointe avec les jambes étendues; & le troiſieme, eſt qu'à la fin de ce pas on laiſſe poſer doucement le talon droit à terre pour laiſſer plier ſon genou, qui, par ce mouvement, fait lever la jambe gauche qu'on paſſe en-avant, en faiſant un demi-coupé échappé, & ce troiſieme mouvement fait le quatrieme pas du *menuet*. *Voyez* COUPÉ.

MENUF, ſ. m. (*Econ. ruſtiq.*) eſpece de lin qui croît en Egypte, & qui ſe vend au Caire. Son prix eſt de 7 à 8 piaſtres le quintal de cent-dix roſols. *Voyez* ROSOLS.

Il y a des toiles appellées *menuf*. Elles ont 83 piés de longueur, & ſe vendent 83 meidens la piece, ou un meiden le pic. *Voyez* MEIDEN & PIC. *Dictionn. de Commerce.*

MENUISE, ſ. f. (*Venerie.*) c'eſt la plus petite eſpece de plomb à giboyer. Elle eſt au-deſſous de la dragée, & ne ſe tire qu'aux petits oiſeaux. La *menuiſe* s'appelle auſſi *cendrée*.

MENUISERIE, ſ. f. (*Art. méchan.*) *De la Menuiſerie en général.* Sous le nom de *Menuiſerie*, l'on comprend l'art de tailler, polir & aſſembler avec propreté & délicateſſe les bois de différente eſpece pour les menus ouvrages; comme les portes, les croiſées, les cloiſons, les parquets, plafonds, lambris, & toutes les eſpeces de revêtiſſement dans l'intérieur des appartemens, faites en bois. Ce mot vient de *minutarius* ou *munitiarius*; pour que l'ouvrier emploie des menus bois, debités (*a*) par planches, ou autres pieces d'une groſſeur médiocre, corroyées & polies avec des rabots & autres inſtrumens, & qu'il travaille en petit en comparaiſon du charpentier dont les ouvrages ſont en gros bois, comme poutres, ſolives, chevrons, ſablieres, &c. charpentés avec la coignée & parés ſeulement avec la beſaiguë. Quelques-uns nomment encore ainſi ceux qui travaillent en petit, comme chez les Orfévres & les Potiers d'étaim, ceux qui font des boucles, anneaux, crochets, &c. oppoſés aux vaiſſelles & autres ouvrages qu'ils appellent *groſſerie*. En général on donne plus communément ce nom à ceux qui travaillent aux menus ouvrages en bois.

La *Menuiſerie* ſe diviſe en deux claſſes: l'une où l'on emploie les bois de différentes couleurs, débités par feuilles très-minces, qu'on applique par compartiment ſur de la *menuiſerie* ordinaire, & à laquelle on donne plus communément le nom d'*ébéniſterie* ou de *marquetterie*. L'autre qui a pour objet la décoration & les revêtiſſemens des appartemens, pour laquelle la connoiſſance du deſſein eſt néceſſaire, ſe fournit dans les bâtimens par les Menuiſiers à la toiſe courante ou ſuperficielle, ſelon qu'il eſt ſpécifié par les devis & marchés faits avec eux. Les ouvriers qui travaillent à la premiere, ſe nomment *Menuiſiers de placage* ou *Ebéniſtes*; & ceux qui travaillent à la ſeconde, ſe nomment *Menuiſiers d'aſſemblage* ou ſeulement *Menuiſiers*.

On diviſe encore cette derniere en trois différentes eſpeces. La premiere eſt la connoiſſance des bois propres à ces ſortes d'ouvrages; la ſeconde en eſt l'aſſemblage; & la troiſieme eſt l'art de les profiter & de les joindre enſemble, pour en faire des lambris propres à décorer l'intérieur des appartemens.

Des bois propres à la Menuiſerie. Les bois dont on ſe ſert pour la *menuiſerie* ſont le plus communément le chêne, le

(*a*) Débiter des planches ou pieces de bois, c'eſt les refendre ou ſcier ſur leur longueur.

ſapin, le tilleul, le noyer & quelques autres. On ſe ſert encore quelquefois de bois d'orme, de frêne, d'hêtre, d'aune, de bouleau, de châtaignier, de charme, d'érable, de cormier, de peuplier, de tremble, de pin & d'une infinité d'autres de différente eſpece; mais de tous ces bois employés le plus ordinairement par les Tourneurs en bois, les uns ſont rares, les autres ſont trop durs ou trop tendres; & d'autres enfin ſont trop foibles, trop petits, & n'ont aucune ſolidité. Il y a encore des bois de couleur fort durs qu'on appelle *ébéne*, mais ils ne ſont employés que pour l'ébéniſterie & la marqueterie.

Le chêne eſt de deux eſpeces: l'une que l'on appelle *chêne* proprement dit, ſe trouve dans toutes les terres fraîches, ſur-tout lorſqu'elles ſont un peu ſablonneuſes. On l'emploie pour les gros ouvrages; comme portes cocheres, chartieres, d'écurie, de cuiſine, *&c*; & pour les chaſſis des autres portes & croiſées qui ont beſoin de ſolidité. Ce bois ſeul a la qualité de ſe durcir dans l'eau ſans ſe pourrir. L'autre eſpece de chêne, que l'on nomme bois de Vauge & qui vient du pays de ce nom en Lorraine, eſt plus tendre que le précédent, & ſert pour les lambris, ſculptures & autres ouvrages de propreté & de décoration.

Le bois de ſapin qui eſt beaucoup plus léger, plus tendre, plus difficile à travailler & plus caſſant que ce dernier, ſert auſſi quelquefois pour des lambris en pieces peu importantes, & qui n'ont pas beſoin d'une ſi grande propreté.

Le bois de tilleul eſt auſſi fort tendre & fort léger; peu ſolide à la vérité dans ſes aſſemblages, mais ſe travaillant mieux & plus proprement que tous les autres bois. C'eſt pourquoi on ne s'en ſert que pour des modeles; auſſi eſt-il d'un uſage excellent pour ces ſortes d'ouvrages.

Tous les bois propres à la *menuiſerie*, qui ſe vendent chez les marchands de bois; ſe débitent ordinairement dans les chantiers (*b*) ou forêts de chaque province; & arrivent à Paris tous débités par planches de différentes dimenſions; dont la longueur differe de trois en trois piés, depuis ſix juſqu'à environ vingt & un; & l'épaiſſeur à proportion, en variant de trois en trois lignes depuis ſix lignes, épaiſſeur des planches de ſix piés de long qu'on appelle *voliches*, juſqu'à cinq à ſix pouces épaiſſeur des planches qui ſervent aux tables de cuiſine & aux établis de Menuiſiers & d'Ebéniſtes. Mais les Menuiſiers intelligens, & qui peuvent faire une certaine dépenſe, ont ſoin d'en prendre ſur les ports de la Rapée ou de l'Hôpital à Paris, dont ils font une proviſion qu'ils placent dans leurs chantiers par piles les unes ſur les autres, entrelacées de lattes, afin que l'air puiſſe circuler dans l'intérieur, & que l'humidité puiſſe facilement s'évaporer. Ils couvrent enſuite ces piles de quelques mauvaiſes planches en talut, pour faire écouler les eaux, & obſervent d'entretenir cette quantité de bois; & de n'employer que celui qui a ſéché pendant cinq ou ſix ans. Auſſi les Menuiſiers qui ne ſont pas en état de faire cette dépenſe, & qui l'achetent chez les marchands à meſure qu'ils en ont beſoin, ſont très-ſujets à faire de mauvais ouvrages; ce qu'ils peuvent, à la vérité, éviter lorſqu'ils ont affaire à des marchands de bonne foi, ou en l'achetant chez leurs confreres, lorſqu'ils en trouvent d'aſſez complaiſans pour leur en vendre.

Pour que le bois ſoit de bonne qualité, il faut qu'il ſoit de droit fil, c'eſt-à-dire que toutes les fibres ſoient à-peu-près paralleles aux deux bords des planches, qu'il n'ait aucun nœud vicieux (*c*), tampon (*d*), aubier (*e*), malandre (*f*),

(*b*) On appelle ordinairement *chantier*, un lieu à découvert & très-vaſte, où l'on diſpoſe les matériaux propres à faire des ouvrages.

(*c*) Un nœud dans une planche eſt originairement la naiſſance d'une branche de l'arbre que l'on a débité. Cet endroit eſt toujours très-dur, & ſans aucune ſolidité ni propreté.

(*d*) Un tampon dans une planche eſt le cloſoir d'un trou formé ordinairement par un nœud.

(*e*) L'aubier eſt la partie entre l'écorce & le fort du bois. C'eſt la pouſſe de la derniere année, qui, comme nouvelle, eſt par conſéquent plus tendre.

(*f*) Malandre eſt une eſpece de fente qui s'ouvre d'elle-même dans le bois lorſqu'il ſeche.

flache

flache (*g*), fiſtule (*h*), ou galle (*i*) : on le diſtingue ſelon ſes eſpeces, ſelon ſes défauts, & ſelon ſes façons.

Du bois ſelon ſes eſpeces. On appelle *bois de chêne* ruſte ou dur, celui qui a le plus gros fil & dont on ſe ſert dans la charpenterie & dans la *menuiſerie*, pour les chaſſis des portes & croiſées, qui ont beſoin d'une certaine ſolidité.

Bois de chêne tendre, eſt celui qui eſt gras & moins poreux que le précédent, qui a fort peu de fils, & qu'on emploie dans la *menuiſerie* pour les lambris, profils, moulures, ſculptures & autres ouvrages de propreté. On l'appelle encore *bois de Vauge* ou de Hollande.

Bois précieux & dur, eſt un bois très-rare, de pluſieurs eſpeces & de différentes couleurs, qui reçoit un poli très-luiſant, & qu'on emploie le plus ſouvent dans l'ébéniſterie & la marquéterie.

Bois legers, ſont des bois blancs dont on ſe ſert au lieu de chêne, tels que le tilleul, le ſapin, le tremble & autres qu'on emploie dans les planchers, cloiſons, *&c.* pour en diminuer le poids.

Bois ſain & net, eſt un bois qui n'a aucun nœud, malandres, galles, fiſtules, *&c.*

Du bois ſelon ſes défauts. On appelle *bois blanc*, celui qui eſt de même nature que l'aubier, & qui ſe corrompt facilement.

Bois carié ou vicié, celui qui a des malandres, galles ou nœuds pourris.

Bois gelif, celui que l'excès du froid ou du chaud a fait fendre ou gerſer.

Bois noueux ou nouailleux, celui qui a beaucoup de nœuds qui le font caſſer lorſqu'il eſt chargé de quelques fardeaux, ou lors même qu'on le débite.

Bois qui ſe tourmente celui qui ſe déjette (*k*), ou ſe cauſſine (*l*) lorſqu'il ſeche plus d'un côté que de l'autre, dans un endroit que dans un autre.

Bois rouge, celui qui s'échauffe & eſt ſujet à ſe pourrir.

Bois roulé, celui dont les cernes ou fibres ſont ſéparées, & qui ne faiſant pas corps, n'eſt pas propre à débiter.

Bois tranché, celui dont les fibres ſont obliques & traverſantes, & qui coupant la piece l'empêchent de réſiſter à la charge.

Bois vermoulu, celui qui eſt piqué de vers.

Du bois ſelon ſes façons. On appelle *bois bouge* ou bombé, celui qui eſt courbé en quelques endroits.

Bois corroyé, celui qui eſt corroyé avec le rabot, ou la varlope.

Bois d'échantillon, celui qui eſt d'une groſſeur ordinaire, tel qu'il ſe trouve dans les chantiers des marchands.

Bois de ſciage, celui qui eſt propre à refendre, & que l'on débite pour cela avec la ſcie, *fig.* 125, pour des planches, voliches, *&c.*

Bois flache, celui dont les arrêtes ne ſont pas vives, & où il y a du déchet pour le dreſſer ou l'équarrir. Les ouvriers appellent *cautibai*, celui qui n'a du flache que d'un côté.

Bois gauche ou deverſé, celui qui n'eſt pas droit ſelon ſes angles & ſes côtés.

Bois lavé, celui dont on a ôté tous les traits de la ſcie avec le rabot, ou la varlope.

Bois méplat, celui qui a beaucoup moins d'épaiſſeur que de largeur, telles que des membrures de *menuiſerie*, *&c.*

Bois tortueux, celui dont les fibres ſont courbées, & qui pour cela n'eſt propre qu'à faire des parties circulaires.

Bois vif, celui dont les arrêtes ſont vives, & dont il ne reſte ni écorce, ni aubier, ni flache.

Des aſſemblages de menuiſerie. On entend par aſſemblage de *menuiſerie* l'art de réunir & de joindre pluſieurs morceaux de bois enſemble, pour ne faire qu'un corps.

(*g*) Flache eſt un manque de bois dans un ouvrage fini, comme lorſque l'on emploie des planches ou des bois trop étroits, il en reſte une partie qui n'a point été travaillée.

(*h*) Fiſtule eſt toute eſpece de coup de marteau, de ciſeau, ou autres choſes ſemblables donnés mal-à-propos, qui font autant de cavités dans les ouvrages finis.

(*i*) Galles ſont des mangeures de vers.

(*k*) Un bois déjetté eſt celui qui, après avoir été bien dreſſé, devient gauche.

(*l*) Cauſſiné reſſemble à peu de choſe près au précédent.

Il y en a de plusieurs especes ; on les nomme assemblages quarrés, à bouement, à queue d'aronde, à clé, ou onglet, ou anglet, à rainure, à emboîture.

Il est si essentiel à un menuisier de savoir bien assembler, c'est-à-dire, de posséder l'art de réunir & de joindre plusieurs morceaux de bois ensemble pour ne faire qu'un même corps, que nous avons cru devoir parler de toutes les manieres d'assembler, parce que leurs ouvrages ne sont parfaits qu'autant qu'ils y sont relatifs.

L'*assemblage quarré* se fait de deux façons, en taillant deux morceaux de bois par le bout, chacun de la moitié de leur épaisseur, & en les retenant avec des chevilles & de la colle forte appliquée toute chaude ; ou en faisant entrer un tenon & une mortaise si juste l'un dans l'autre, qu'on les cheville sans avoir besoin de les coller, afin que s'il falloit les démonter dans la suite, on n'eût que les chevilles à ôter pour les séparer.

L'*assemblage à bouement* se fait comme celui de la seconde espece dont nous venons de parler ; excepté que les *moulures*, ou les cadres des parements, sont taillées à onglet. Cet assemblage se divise en *simple*, lorsqu'il n'a de moulure que par un côté ; en *double*, lorsqu'il y a une moulure de chaque côté : & en *bouement double de chaque côté*, lorsque les moulures sont doubles des deux côtés.

L'*assemblage à queue d'aronde* differe des précédents, en ce que les tenons s'élargissent en approchant de leurs extrêmités, qu'ils comprennent toute l'épaisseur du bois, & que les mortaises sont faites comme les tenons. Cet assemblage se divise en trois especes, en *queue d'aronde simple*, quand on veut empêcher les bois qui sont posés en place, de se déranger ; en *queue d'aronde perdue*, lorsque les tenons sont perdus dans l'épaisseur du bois, & qu'ils se trouvent recouverts par un joint à onglet ; & en *queue d'aronde percée*, lorsque le tenon entre dans la mortaise, & traverse l'épaisseur du bois.

L'*assemblage à clé* n'est autre chose que des mortaises percées, dans une desquelles on chasse à force, d'un côté, une espece de tenon, collé, chevillé, & retenu à demeure ; & de l'autre on cheville seulement un tenon pour démonter plus facilement cet assemblage quand on le juge nécessaire.

L'*assemblage à onglet* ou *anglet*, est une espece d'*assemblage quarré*, plus long à faire, & moins solide que les autres. Il y en a de deux sortes ; l'extrêmité du bois de la premiere est taillée quarrément d'un côté, & à onglet de l'autre ; la seconde est simplement à tenons & à mortaises dans l'angle.

L'*assemblage en adent*, ou *assemblage à rainure & languette*, est composé de ces deux choses faites avec des *bouvets*, qui sont des rabots propres à cela.

L'*assemblage en emboîture* a de distance en distance une rainure percée de mortaises, dans lesquelles s'ajustent des clés qui sont chevillées pour retenir plusieurs planches assemblées à rainure & à languette.

L'habileté d'un menuisier consiste en ce que tous ces assemblages soient si parfaitement faits, & que toutes les pieces qui les composent soient si bien réunies ensemble, qu'elles ne laissent aucun vuide entre elles, & ne paroissent faire qu'un même tout, quoique composé de plusieurs parties.

Des lambris. Les lambris de *menuiserie* sont très en usage, & d'une plus grande utilité en France & dans les pays voisins du nord que dans les pays chauds ; car dans ceux-là ils échauffent les pieces, les rendent seches, & conséquemment salubres, & habitables peu de tems après leur construction ; au lieu que dans ceux-ci, ils font perdre une partie de la fraîcheur des appartemens, & les insectes en abondance s'y amassent & s'y multiplient. Ils n'ont pas le seul avantage d'économiser des meubles dans les pieces d'une moyenne grandeur, & dans celles qui sont les plus fréquentées : ils ont encore celui de corriger leurs défauts ; comme des irrégularités, biais, enclaves, causés par des tuyaux de cheminées, murs mitoyens, ou par la décoration extérieure des bâtimens, sur lesquels on adosse des armoires, dont les guichets conservent la même symmétrie que le reste des lam-

bris. Les bâtis (*m*) qui contiennent les panneaux, doivent former des compartimens de moulures & de quadres, proportionnés, ſéparés par d'autres plus étroits, que l'on nomme *pilaſtres*; en obſervant d'éviter les petites parties, défaut fort commun autrefois, où l'on employoit tous les bouts de bois; de ſorte qu'il y avoit des panneaux ſi petits qu'ils étoient élégis à la main ſans aucun aſſemblage; & les plus grands étoient de mairrain, de cinq à ſix lignes d'épaiſſeur: mais maintenant que l'on tient le bois plus long & plus épais, on aſſemble pluſieurs ais l'un contre l'autre, à clé, ou à rainure & languette que l'on colle enſemble. On les aſſemble auſſi à rainure & languette dans leurs bâtis, mais bien loin d'y être collés, ils y ſont placés à l'aiſe, afin que ſi ceux ſur-tout qui ont beaucoup de largeur, venoient à ſe tourmenter, ils ne puſſent ſe fendre ni s'éclater.

Des lambris en particulier. Sous le nom de *lambris*, on comprend les différens compartimens de *ménuiſerie* ſervant à revêtir les murailles, tel que dans l'intérieur des appartemens, les portes à placards, ſimples & doubles, les armoires, buffets, cheminées, trumeaux de glaces, tablettes de bibliotheques, & dans la plupart des égliſes, des retables, tabernacles, crédences d'autels, bancs, formes, confeſſionnaux, œuvres, chaires de prédicateurs, tribunes, porches, &c. On les réduit à deux eſpeces principales, l'une qu'on appelle *lambris d'appui*, & l'autre *lambris à hauteur de chambre*, ou ſeulement *lambris de hauteur.*

La premiere ne ſe place que dans le pourtour intérieur des ſalles, chambres & pieces tapiſſées, & n'ont que deux piés & demi à trois piés & demi de hauteur. Ils ſervent à revêtir les murs au-deſſous des tapiſſeries pour les garantir de l'humidité des planchers & du doſſier des ſieges.

La ſeconde ſert à revêtir les murs des appartemens dans toute leur hauteur depuis le deſſus du carreau ou du parquet juſqu'au deſſous de la corniche.

La continuité & reſſemblance des mêmes panneaux dans un même lambris, tel qu'on le pratiquoit autrefois, ne produiſoit rien de fort agréable aux yeux: on y a introduit peu-à-peu des tableaux, pilaſtres, &c. de diſtance à autre, diſpoſés ſymmétriquement & correſpondans à leurs parties oppoſées, le choix des moulures & des ornemens que l'on y diſtribue maintenant à propos & avec délicateſſe, ne concourent pas moins à en augmenter la richeſſe & l'agrément, juſqu'à le diſputer même avec les plus beaux ouvrages de ciſelure les plus recherchés. Les formes des quadres que l'on inſere dans les panneaux ſe varient à l'infini, ſelon le goût des décorateurs; mais il faut leur donner peu de relief, ainſi qu'aux parties de lambris qui forment des avant-corps, & il eſt fort déſagréable de voir des reſſauts trop marqués dans une même continuité de lambris. On avoit coutume autrefois de diviſer les panneaux dans leur hauteur, par des eſpeces de friſes (*n*): ce que l'on peut faire cependant lorſque les planchers des pieces ſont d'une trop grande élévation, & on ne connoiſſoit alors que les formes quarrées. Mais depuis que la *menuiſerie* s'eſt perfectionnée, on a reconnu que les grands panneaux faiſoient un plus bel effet; & il n'y a plus maintenant de forme, quelqu'irréguliere qu'elle ſoit tant ſur les plans que ſur les élévations, que l'on ne puiſſe exécuter facilement; on s'étudie même tous les jours à en imaginer de nouvelles: tellement que quelques-uns ſont tombés dans un défaut oppoſé de trop chantourner leurs panneaux, au point qu'ils placent ces frivolités juſques dans les pieces qui demandent le plus de gravité; mais ce qui augmente encore la richeſſe de ces nouveaux lambris, ce ſont les glaces que l'on y inſere, & que l'on place ſur des trumeaux

(*m*) Un bâti de panneaux eſt le chaſſis ſur lequel il eſt aſſemblé.

(*n*) Le mot *friſe*, tiré de l'architecture, eſt la partie de l'entablement entre l'architrave & la corniche.

en face des croisées, des cheminées, & sur les cheminées même.

Les lambris d'appui se mesurent à la toise courante, en les contournant partout, sans avoir égard à la hauteur, & les lambris de hauteur à la toise superficielle, en multipliant la hauteur par le pourtour.

Des moulures. Le choix des moulures, leurs proportions & leurs exécutions, sont trois choses absolument nécessaires pour la perfection des lambris. La premiere, qui dépend de la capacité du décorateur, consiste à n'employer que les moulures relatives à cet art, & qui ont ordinairement plus de délicatesse que celles de la pierre, tant parce qu'elles se soutiennent mieux, que parce qu'elles sont plus près des yeux des spectateurs. Celles qui y sont le plus particuliérement affectées, sont les baguettes, les boudins, les quart-de-ronds, le caret, les talons, doucines, bec-de-corbins, &c. qui en quelque situation qu'ils soient, se présentent toujours avantageusement, & qui pour cette raison réussissent toujours dans la composition des profils des quadres qui se voient de différens côtés; leur proportion demande aussi beaucoup de précision de la part du décorateur; car il est essentiel qu'elles soient d'une grandeur convenable à celle des quadres & des panneaux auxquels elles servent de bordure, que les plus délicates ne se trouvent pas trop petites; car lorsqu'elles sont couvertes de plusieurs couches de peinture, elles se confondent, & ne font plus qu'un amas de profils qu'on ne peut distinguer, & dont on ne peut voir la beauté: que les profils des chambranles des portes aient beaucoup plus de saillie que ceux des quadres de leurs vanteaux, rien ne rendant la *Menuiserie* plus massive, que lorsque ce qui est contenu a plus de relief que ce qui contient.

La troisieme, qui est l'exécution, & qui n'a pas moins besoin de l'attention du même décorateur, dépend plus particuliérement de l'ouvrier, raison pour laquelle il faut choisir le plus habile; & exiger de lui qu'il les pousse (*o*) avec beaucoup de propreté; qu'il ait soin de bien arrondir les moulures circulaires, de bien dresser celles qui sont plates, & de rendre leurs arrêtes bien vives.

Tous ces différens profils se réduisent à trois principaux: la premiere, que l'on appelle *quadre ravallé*; la seconde, *quadre élégi*, & la troisieme, *quadre embreuvé*: on leur donne encore les noms de *bouemens simples & doubles*; on les appelle *bouement simple*, lorsqu'elles ne sont composées que d'une grosse moulure, soit doussine, bec-de-corbin, ou autres; & *bouement double*, lorsque cette même moulure est doublée; *bouement à baguette*, lorsqu'elle est accompagnée d'une baguette à boudin, à doussine, à talon, lorsqu'elle est accompagnée d'un boudin, d'une doussine ou d'un talon.

Il faut remarquer que ces quadres doivent être tous pris dans l'épaisseur des bâtis, & jamais plaqués; ce qui les rend alors beaucoup plus solides.

La premiere se distingue lorsque la moulure a été prise dans l'épaisseur du bois, & qu'elle ne les desafleure point. La seconde, lorsque n'entamant point l'épaisseur du bois, elle semble être apposée dessus, & la troisieme, lorsqu'elle se trouve prise moitié dehors, & moitié dans l'épaisseur du bois.

Des portes. Les portes de *Menuiserie* sont, comme on le sait, faites pour fermer les communications des lieux dans d'autres, tant pour leur sûreté, que pour empêcher l'air extérieur d'y entrer; mais leur usage étant assez connu, il suffit d'en distinguer les especes; les unes placées dans l'intérieur des bâtimens, servent à communiquer de pieces en pieces dans un appartement; les autres placées dans les dehors, servent à communiquer de l'extérieur à l'intérieur des maisons, des avant-cours aux principales, de celles-ci aux basses-cours, & autres, &c. Les premieres sont appellées *à parement sim-*

(*o*) En terme de menuiserie on ne dit point *faire une moulure*, mais *la pousser*; & cela parce qu'elle se fait en poussant les rabots ou bouvets.

ple, & *à parement double* : l'une, lorsqu'elles ne font parement que d'un côté, c'est-à-dire lorsqu'elles ne sont ornées de quadres & de panneaux que d'un côté ; l'autre lorsqu'elles font parement des deux côtés, c'est-à-dire lorsqu'elles sont ornées de quadres & de panneaux des deux côtés ; elles se divisent en deux especes, l'une que l'on nomme *porte à placard simple*, porte ordinairement de largeur depuis deux piés jusqu'à trois piés & demi, sur six à huit piés de hauteur, & n'a qu'un seul vantail (*p*) composé de deux panneaux, environné chacun d'un quadre, embreuvé ou élégi, pris dans l'épaisseur d'un bâtis, qui regne autour desdits panneaux, est une traverse allant d'un bâtis à l'autre, faite pour interrompre la trop grande hauteur d'un panneau, qui dans une porte qui va & vient journellement, ne pourroit pas se soutenir ; la seconde que l'on appelle *à placard double*, differe de cette derniere, en ce qu'elle a deux vanteaux ; les grands appartemens exigeant des portes d'une proportion relative à leur grandeur, on est obligé par conséquent d'en faire de très-larges & très-hautes, dont la largeur est communément depuis quatre jusqu'à six piés, & la hauteur depuis sept jusqu'à dix piés ; & pour éviter l'embarras que ces grandes portes causeroient dans les appartemens, on les fait en deux morceaux, c'est-à-dire à deux vanteaux, dont l'un sert pour entrer & sortir ordinairement, & les deux ensemble en cas de cérémonie. Ces vanteaux sont ornés de quadres & de panneaux en proportion avec leur hauteur, & quelquefois aussi de sculpture comme le reste du lambris. La troisieme espece de porte se nomme *coupée* dans le lambris, & sert à dégager des salles de compagnie, chambres à coucher, *&c.* dans des garde-robes, toilettes, arriere-cabinets, & autres pieces de commodité voisines de ces grandes pieces. Ces especes de portes ne sont autre chose qu'une portion du lambris coupée. Dans l'endroit où arrive la porte, il faut observer pour cacher les joints de la porte de les faire rencontrer, autant qu'il est possible, dans les assemblages des quadres avec leurs bâtis. Cette portion de lambris coupée a besoin pour se soutenir d'être plaquée & attachée avec de grandes vis sur une autre porte de *Menuiserie* suffisamment forte ; & de cette maniere les joints étant bien faits, on ne s'apperçoit pas qu'il y ait de porte dans cette partie de lambris.

La seconde espece de porte sont les portes cocheres de plusieurs especes, de basses-cours, charretieres, bâtardes, bourgeoises, d'écurie battantes à un & à deux vanteaux, de cuisine, d'office, de cave, *&c.*

Toutes ces sortes de portes se font de deux especes, les unes que l'on nomme *d'assemblage* lorsqu'elles sont distribuées de quadres & de panneaux, & sans assemblage, lorsqu'il n'y a ni quadres ni panneaux.

Les portes cocheres se varient à l'infini, selon le goût & l'endroit où elles doivent être placées ; elles ont ordinairement depuis sept piés & demi jusqu'à neuf piés & demi, & quelquefois dix piés de largeur, sur douze à vingt piés de hauteur. Il y en a de circulaires ou en plein ceintre, de quarrées, de bombées, & de surbaissées en forme d'anse de panier. De ce nombre, les unes s'ouvrent depuis le haut jusques en-bas ; les autres ne s'ouvrent que jusqu'au-dessous du linteau, & la partie supérieure reste dormante ; ce n'est pas que les unes & les autres ne puissent s'ouvrir indifféremment depuis le haut jusqu'en-bas, ou seulement jusqu'au-dessous du linteau ; mais cette derniere maniere sert à procurer le moyen de placer dans la partie dormante la croisée d'un entre-sol, alors on est obligé de placer le linteau, qui tient lieu d'imposte (*q*), beaucoup plus bas que le centre de la partie circulaire, lieu où l'on a coutume

(*p*) Un vantail de porte est ce que le vulgaire appelle *battant de porte.*

(*q*) Imposte est un ornement d'architecture placé dans toutes les arcades à la retombée du ceintre & au même niveau que son centre.

de le placer. De ces cinq eſpeces de portes cocheres, les trois premieres ſe placent ſouvent aux entrées principales des palais, hôtels, & grandes maiſons; les deux dernieres ſont le plus ſouvent admiſes à cauſe de leurs formes, aux entrées de maiſons particulieres de peu d'importance, ou de baſſes-cours, chacune d'elles ont de chaque côté une petite porte, que l'on appelle *guichet*, qui eſt dormant d'un côté & ouvrant de l'autre, à l'uſage des gens de piés, la grande porte ne s'ouvrant que pour le paſſage des voitures, ou en cas de cérémonie. Ces guichets ſont compoſés d'un bâtis qui regne tout autour d'un quadre, d'un panneau, & d'une table ſaillante, couronnée d'une moulure. Celui qui eſt dormant eſt aſſemblé à rainure & languette dans le bâtis de la grande porte, & celui qui ne l'eſt pas entre tout entier dans une feuillure qui regne autour du même bâtis.

Toutes ces portes ſont ſuſceptibles plus ou moins de richeſſes & d'ornemens de ſculpture, comme on peut les faire ſimplement & ſans aucun aſſemblage, ſelon l'importance plus ou moins grande des lieux où elles ſont placées.

Les portes charretieres ſe font auſſi à deux vanteaux comme les portes cocheres, mais de deux manieres: l'une eſt un compoſé de pluſieurs planches de bateau (*r*) de même longueur, poſées l'une contre l'autre, & retenues par derriere avec deux, trois ou quatre traverſes de buis de deux à trois pouces d'épaiſſeur ſur ſix à huit pouces de largeur, attachées avec de forts clous de diſtance en diſtance; l'autre eſt auſſi un compoſé de pluſieurs planches de chêne, aſſemblées à rainure & languette, & retenues comme la premiere, avec deux, trois, ou quatre traverſes, entaillées à queue d'aronde dans l'épaiſſeur des planches: dans ces deux manieres on ajoute à ces traverſes deux ou trois autres poſées obliquement en forme de ſupport, attachées auſſi avec de forts clous, & cela pour ſoutenir chaque vantail, qui ne manqueroit pas de s'affaiſſer par ſa peſanteur, ces eſpeces de portes ſervent de fermetures aux baſſes-cours, granges, fermes, & autres, par où paſſent toutes les eſpeces de charrettes d'où elles tirent leurs noms.

Les portes bâtardes, qui ont depuis cinq juſqu'à ſept piés de largeur ſur dix à quatorze piés de hauteur, ſont appellées ainſi parce qu'elles tiennent le milieu entre les portes cocheres & les portes bourgeoiſes d'allées, *&c.* Elles ſervent ordinairement d'entrée aux maiſons bourgeoiſes, & autres où l'on ne fait paſſer aucune voiture, ces portes s'ouvrent à deux vanteaux, & ſont décorées à-peu-près comme les portes cocheres, c'eſt-à-dire de bâtis, de quadres, de panneaux, & d'une table couronnée d'une moulure; elles ſont auſſi ornées quelquefois de ſculpture; on les fait circulaires, quarrées, bombées ou lambriſſées comme les autres, en les faiſant auſſi ouvrir, tantôt depuis le haut juſqu'en bas, & tantôt depuis le deſſous du linteau, & la partie ſupérieure décorée de quadres & de panneaux reſte dormante.

Les portes bourgeoiſes ſont ordinairement à un ſeul vantail de trois à quatre piés de large ſur ſept à neuf piés de haut, & ſervant d'entrée aux maiſons particulieres bourgeoiſes & à loyer; elles ſont compoſées d'un bâti, d'un quadre, d'un panneau, & d'une table ſaillante, couronnée d'une moulure.

Les portes d'écuries qui ont depuis trois juſqu'à cinq piés de large ſur ſept à dix piés de haut, ſe font à un & à deux vanteaux fort ſimples & ſans moulures, mais elles ne peuvent avoir moins de trois piés de largeur, puiſqu'il faut que les chevaux y paſſent.

Les portes battantes ſe font à deux vanteaux, & à un ſeul, l'une & l'autre ſe placent dans l'intérieur des bâtimens, derriere les portes à placard des veſtibules, anti-chambres, ſalles à manger, *&c.* pour empêcher l'air extérieur de s'y introduire,

(*r*) On appelle *planches de bateaux*, celles qui proviennent des débris des vieux bateaux qui tranſportent des proviſions.

fur-tout pendant l'hyver ; ces portes font ferrées de maniere à pouvoir fe fermer toujours d'elles-mêmes, raifon pour laquelle on les appelle *battantes* ; ce n'eft autre chofe qu'un chaffis affemblé quarrément avec des traverfes, auffi affemblés quarrément, fur lefquelles on tend une étoffe que l'on attache avec des clous dorés : les portes de cuifine, d'office, de caves, *&c.* fe font de différentes manieres ; les unes fe font de plufieurs planches affemblées à rainure & languette, avec une emboîture par en haut & par en bas ; les autres fans affemblage de rainure & languette avec deux emboîtures en haut & en bas, & une traverfe dans le milieu, affemblées à queue d'aronde dans l'épaiffeur de la porte, ou pofées feulement deffus, attachées avec de forts clous ; d'autres avec une feule emboîture par en haut, & deux traverfes ; d'autres enfin avec trois traverfes ; ces deux dernieres font beaucoup mieux lorfqu'elles font placées dans des lieux humides, parce que l'eau qui coule perpétuellement de haut en bas pourrit facilement & en fort peu de tems les emboîtures.

Des croifées & de leurs volets. Sous le nom de *croifée* on entend toute efpece d'ouverture dans les murs, faites pour procurer du jour dans l'intérieur des appartemens ; ce mot étoit beaucoup plus fignificatif autrefois que l'on faifoit des croifées en pierre, dans le milieu de ces ouvertures, telles que l'on en voit encore au palais des Tuilleries, du Louvre, du Luxembourg, & ailleurs ; mais depuis ce tems on a trouvé le moyen de fubftituer le bois à la pierre, & on en a confervé le nom.

Une croifée eft donc maintenant, non-feulement l'ouverture faite dans le mur pour procurer le jour, mais encore la réunion de tous les chaffis de bois qu'elle contient, & qui fervent tant à la fûreté du lieu, qu'à empêcher l'air extérieur d'entrer dans l'intérieur, & par conféquent y procurer plus de chaleur.

Lorfque la croifée fe trouve d'une trop grande élévation, on place alors quatre chaffis à verre, deux au-deffus & deux au-deffous d'un linteau orné en dehors d'une moulure en bec de corbin, & de l'autre de feuillure deffus & deffous, fur laquelle viennent battre les chaffis ; on donne de hauteur aux premiers environ la moitié ou les deux tiers de la largeur de la croifée.

Les volets fervent à la fûreté des dedans pendant le même tems, à éviter les vents coulis, & à fupprimer le grand jour du matin : pour empêcher que leur trop grande faillie n'embarraffe dans les appartemens, on les brife dans leur milieu fur leur hauteur, à moins que les murs ne fe trouvent d'une affez grande épaiffeur pour qu'ils puiffent fe loger dans leur embrafement ; chaque partie brifée eft compofée d'un chaffis qui ferme d'un côté à recouvrement fur les chaffis à verre, & de l'autre eft affemblée à rainure & languette, ils font chacun divifés de deux ou trois traverfes ; ornés comme le chaffis de quadres ravallés & de panneaux.

La croifée eft plus proprement appellée *fenêtre*, du latin *feneftra* ou *feneftro*, *ouvrir*, quoique l'on confonde ces deux mots enfemble, elle differe de la premiere en ce qu'elle s'ouvre des deux côtés à couliffe, & qu'elle ne defcend que jufqu'à deux piés & demi à trois piés hauteur d'appui, au lieu que l'autre s'ouvre à deux vanteaux comme une porte, & qu'elle defcend jufqu'à environ un pié de la fuperficie du plancher inférieur. La fenêtre eft ordinairement compofée d'un chaffis dormant & de quatre autres chaffis à verre, dont les deux fupérieurs font dormants, & les deux inférieurs s'ouvrent à couliffe par-deffus les deux autres ; cette couliffe n'eft autre chofe qu'une rainure ou feuillure pratiquée dans le chaffis dormant, & l'autre dans le chaffis à verre, & qui s'emboîtant l'un dans l'autre, forment une couliffe. Chacun d'eux font divifés par de petits bois.

Des portes croifées, vitrées, &c. Il eft encore des portes ou croifées qui participent des unes & des autres, & qui fervent aux deux ufages en même tems, raifon pour laquelle on leur donne le nom de *portes croifées*. On les nomme *portes* parce qu'elles fervent à communiquer de l'intérieur des fallons, galeries, & autres pieces femblables, dans les veftibules,

périſtiles, jardins, &c. & on les nomme auſſi *croiſées* parce qu'elles ſervent en même tems à éclairer l'intérieur de ces mêmes pieces. On en fait comme de toutes autres eſpeces de portes, de quarrées, de circulaires, de bombées, ſurbaiſſées, &c. elles s'ouvrent comme les portes-cocheres, quelquefois depuis le haut juſqu'en-bas, & quelquefois juſqu'au-deſſous du linteau, & le chaſſis à verre, de quelque forme qu'il ſoit, reſte dormant.

Les portes vitrées, ſont auſſi des portes qui ſervent d'entrée à des cabinets, garde-robes, &c. & qui ſervent en même-tems à leur donner du jour. La différence de celle-ci aux autres, eſt que l'une prend ſon jour de l'intérieur des pieces pour le procurer dans celles de commodités, au-lieu que l'autre le prend directement des dehors. Elle eſt compoſée d'un chaſſis à verre qui regne tout autour, dont l'intervalle eſt diviſé de petits bois, & la partie inférieure, juſqu'à environ trois piés de hauteur, eſt diviſée de panneaux & de quadre.

Des cloiſons de menuiſerie. Les cloiſons de *menuiſerie* ſervent comme toutes les autres à ſéparer pluſieurs pieces les unes des autres, pour en faire des pieces purement de commodités. Si ces cloiſons ont l'avantage de charger très-peu les planchers à cauſe de leur légéreté & de leur peu d'épaiſſeur, elles ont auſſi pour cette raiſon l'inconvénient que d'une piece à l'autre l'on entend tout ce qui s'y paſſe; c'eſt pourquoi on prend quelquefois le parti d'y faire un bâtis enduit de plâtre. Ces cloiſons ſont compoſées de pluſieurs planches bien ou peu dreſſées, & corroyées ſelon l'importance du lieu & la dépenſe que l'on peut faire, poſées l'une contre l'autre, ou aſſemblées à rainure & languette, emboîtées dans une couliſſe en-haut & en-bas, & ſur laquelle on poſe de la tapiſſerie, lambris de *menuiſerie*, &c.

Des jalouſies. Les jalouſies, ſervent de fermeture aux croiſées, contribuent à la ſûreté des dedans, à ne point ôter entiérement le jour, & à empêcher d'être apperçu des dehors. On les fait à un & à deux vanteaux, ſelon la largeur des croiſées, & elles ſont compoſées chacune d'un chaſſis aſſemblé quarrément par des angles à tenon & à mortaiſe, d'une, deux ou trois traverſes aſſemblées auſſi de même maniere, & de pluſieurs planches très-minces & très-étroites qu'on appelle *lattes* ou *voliches*, poſées à trois ou quatre pouces de diſtance l'une de l'autre, & inclinées à-peu-près ſelon l'angle de quarante-cinq degrés.

Depuis peu l'on a imaginé, par le moyen d'une ferrure, d'incliner ces lattes ou voliches tant & ſi peu que l'on vouloit, & c'eſt ce qui a donné lieu à d'autres jalouſies qui prennent toute l'épaiſſeur du tableau de la croiſée, & qui s'enlevent toutes entieres juſqu'à ſon ſommet. Ce n'eſt autre choſe qu'une certaine quantité de pareilles lattes ou voliches dont la longueur eſt la largeur de la croiſée, ſuſpendues de diſtance en diſtance ſur des eſpeces d'échelles de forts rubans attachés par en haut, ſur des planches qui touchent au ſommet du tableau de la croiſée, & qui y ſont à demeure, ſur leſquelles ſont placées des poulies qui renvoyent les cordes avec leſquelles on les enleve, & de cette maniere on peut donner à ces voliches tant & ſi peu d'inclinaiſon qu'on le juge à-propos. Ces ſortes de jalouſies ne ſe tiennent pas directement à la *menuiſerie*, parce qu'elles ſont compoſées de fer & de bois; auſſi toutes les eſpeces d'ouvriers intelligens en font, & les font mieux les uns que les autres.

Des fermetures de boutique. La fermeture de boutique eſt compoſée de pluſieurs planches aſſemblées à clé ou à rainure & languette, avec une emboîture par en-haut & par en-bas, & qui ſe briſent en pluſieurs endroits ſelon la commodité des Commerçans. On le diviſe quelquefois comme les lambris de quadre & de panneau, ſelon l'importance des maiſons où elles ſont placées.

Du Parquet. Eſt un aſſemblage de *menuiſerie*, qui ſert à paver ou, pour parler plus exactement, couvrir le ſol des appartements. Ce parquet eſt compoſé de pluſieurs quarrés, environnés chacun de quatre bâtis, aſſemblés par leurs extrêmités, & à tenon & à mortaiſe. Chacun de ces quarrés

quarrés est divisé de plusieurs autres bâtis croisés également, assemblés à tenon & à mortaise par leurs extrêmités, & dirigés vers les angles du quarré. La distance de ces petits bâtis se trouve remplie d'un autre petit quarré, assemblé dans son périmetre avec les petits bâtis à rainure & languette.

Cette forme de parquet la plus commune se fait ordinairement en bois de chêne, & est assez en usage en France pour rendre les appartemens plus secs & par conséquent plus salubres. On peut encore en faire de plusieurs autres manieres, & leur donner diverses formes telles que des cercles ou polygones, ou autres figures circonscrites ou inscrites autour, ou dans d'autres quarrés, cercles ou polygones, divisés aussi de bâtis de différentes formes. Ces sortes de parquets se font en bois de chêne seulement ou recouvert de marqueterie, c'est-à-dire, de bois précieux débité par feuilles très-minces; ouvrage relatif à l'ébénisterie.

Pour rendre les appartemens plus secs & plus sains, & éviter en même tems la dépense du parquet, on se sert de planches assemblées bout-à-bout par leurs extrêmités, c'est-à-dire, posés l'une contre l'autre, & rainure & languette sur leurs longueurs, ce qu'on appelle *planchéier.* Cette maniere qui ne contribue pas moins que le parquet à la salubrité des appartemens, n'est pas si propre à la vérité; mais ne monte pas à beaucoup près à une si grosse dépense.

Tous ces parquets ou planchers se posent & s'attachent, avec des clous ou des broches (*s*), sur des lambourdes (*t*) d'environ quinze à dix-huit pouces de distance l'une de l'autre, dont l'intervalle se remplit de poussier de charbon de cendre ou de machefer (*u*), sur-tout dans les lieux humides, pour empêcher que cette même humidité ne fasse déjetter ces parquets ou planchers.

Observation sur les outils de Menuiserie. Il faut remarquer, avant que de parler des outils propres à la *menuiserie*, que dans tous les arts & professions les ouvriers se servent le plus souvent, & même autant qu'il est possible pour leurs outils, des matériaux qu'ils ont chez eux & qui semblent leur coûter peu: tels, par exemple, que ceux qui emploient le fer, les font de fer; ceux qui emploient le bois comme les Menuisiers & autres, les font de bois, ce qui en effet leur coûte beaucoup moins & leur est aussi utile.

Des outils propres à la menuiserie. L'équerre de bois, assemblée, à tenon & à mortaise faite pour prendre des angles droits.

Une autre équerre de bois employée aux mêmes usages & appellée improprement par les Menuisiers *triangle quarré*, plus commode que la précédente, elle differe en ce que la premiere branche est plus épaisse que la seconde branche, & que par-là l'épaulement posant le long d'une planche, donne le moyen de tracer l'autre côté d'équerre.

La fausse équerre ou *sauterelles*, est faite pour prendre différentes ouvertures d'angles.

Le triangle angle, mais plus proprement *équerre en onglet*, est plus épaisse par un bout que par l'autre, & son épaulement ainsi que ses deux extrêmités sont disposés selon l'angle de quarante-cinq degrés. Son usage est pour jauger les bâtis des quadres qui environnent les panneaux de lambris lorsqu'on les assemble, afin que les bouts des deux bâtis étant coupés à quarante-cinq degrés; ils fassent ensemble un angle droit ou de quatre-vingt-dix degrés.

Les maillets. On en fait de plusieurs grosseurs, selon la délicatesse plus ou moins grande des ouvrages: les uns & les autres servent également à frapper sur le manche de bois. On s'en sert pour cela plutôt que du marteau, pour plusieurs raisons: la premiere, c'est que, quoique plus gros, il est quelquefois moins pesant; la seconde,

(*s*) Des broches sont des especes de clous ronds, longs & sans tête.

(*t*) Des lambourdes sont des pieces de bois de charpente de 4 pouces sur 6 pouces de grosseur.

(*u* Le mâchefer est ce qui sort des forges où l'on use du charbon de terre.

qu'il a plus de coup (*x*); la troisieme & la meilleure, qu'il ne rompt point les manches de ces mêmes oiseaux. Ce n'est autre chose qu'un morceau de bois d'orme ou de frêne (bois qui se fendent difficilement), arrondi ou à pans coupés, percé d'un trou au milieu, dans lequel entre un manche de bois.

Le marteau sert à enfoncer des clous, chevilles, broches, serres, & autres choses qui ne peuvent se frapper avec le maillet, une partie de ce marteau est de fer, il est percé au milieu d'un œil, ou trou méplat, dans lequel on fait entrer un manche de bois qui est toujours fort court chez les Menuisiers, & qui, pour cette raison a moins de coup, & n'en est pas plus commode.

Le *trusquin* est composé d'un morceau de bois quarré d'environ un pié de long, portant par un bout une petite pointe de fer ou d'acier, qui sert à tracer, & d'une planchette d'environ un pouce d'épaisseur, percée dans son milieu d'un trou quarré, bien juste à la grosseur du bois, qui passe au-travers, & sur lequel elle glisse d'un bout à l'autre: pour l'y fixer, on perce dans son épaisseur un trou méplat, qui rencontre celui du milieu, & qui avec une espece de clavette de bois en forme de coin, serre l'un & l'autre ensemble, & fixe la planchette au point que l'on desire: cette même planchette fait une base que l'on fait glisser le long des planches, déjà dressées d'un côté, & dont la petite pointe trace les paralelles de la largeur que l'on juge à-propos.

Le compas est fait pour prendre des intervalles égaux.

Les *tenailles* ou *triquoises*, sont composées de deux bascules qui répondent aux deux mâchoires par le moyen d'une espece de charniere ou tourniquet, leur usage est d'arracher des clous, chevilles, & autres choses semblables, en serrant les deux branches l'une contre l'autre.

La *scie à cheville*, est dentelée des deux côtés, à pointe par un bout, & enfoncée dans un manche de bois qui sert à élargir des mortaises très-minces, à approfondir des rainures, ou à d'autres usages.

Le *trusquin d'assemblage* ou *guilboquet*, est plus petit & fait différemment que les autres, il est composé d'une tige, percée sur la longueur d'une mortaise, au bout de laquelle est la petite pointe faite pour tracer, & d'une planchette percée aussi d'un trou quarré dans le milieu, traversé dans le milieu sur son épaisseur d'un autre trou plat, au-travers de laquelle à la mortaise de la tige passe une clavette de bois en forme de coin pour fixer l'un & l'autre ensemble.

La *boîte à recaller* sert pour les assemblages en onglet, on passe dans son intérieur les bâtis que l'on veut assembler, en coupant d'un côté ce qui passe la boîte, aussi ce côté est-il disposé selon l'angle de 45 degrés.

Le ciseau appellé *fermoir*, avec le secours du maillet, sert à couper le bois pour le dégrossir, ce qui s'appelle encore *ébaucher*, ce ciseau s'élargit en s'amincissant du côté du taillant qui a deux biseaux (*y*); l'autre bout qui est à la pointe entre dans un manche de bois.

Le biseau proprement dit, sert à toute espece d'ouvrage, & differe du précédent en ce que le biseau du taillant est tout d'un côté.

Le *ciseau de lumiere* sert le plus souvent à faire des mortaises, qu'on appelle aussi *lumieres*.

Le *fermoir à nez rond* differe du fermoir, en ce que son taillant, aussi à biseau des deux côtés, se trouve à angle aigu du côté, & par conséquent à angle obtus de l'autre.

Le ciseau appellé *bec-d'âne*, sert communément aux mortaises, & il se trouve de différente épaisseur, selon celle des mortaises; ce ciseau differe des précédens en ce qu'il est beaucoup plus étroit & beaucoup plus épais.

(*x*) On dit qu'un maillet, un marteau, a plus de coup qu'un autre, lorsqu'avec un poids égal, le coup qu'il donne fait plus d'effet.

(*y*) Le biseau d'un ciseau est une partie inclinée qui en fait le taillant.

Le ciſeau appellé *gouge*, dont le taillant s'arrondit, eſt évidé dans ſon milieu; il ſert pour toutes les parties rondes.

La gouge appellée *grain d'orge*, dont le taillant retourne quarrément, & forme un angle un peu aigu, ſert pour toutes ſortes d'angles.

Du côté de la pointe de chacun de ces différens ciſeaux eſt un arraſement qui empêche que cette pointe n'entre trop avant dans le manche, à meſure qu'on la frappe, ce qui cauſeroit en peu de tems ſa deſtruction.

La *quarelette d'Allemagne*, eſt ainſi nommée, parce que ces ſortes de limes viennent du pays de ce nom, telles qu'on les vend chez les quincaillers au paquet, chacune de une, deux, trois, quatre, cinq, ſix, *&c.* Cette lime, à pointe par un bout, entre dans un manche de bois, & ſert à dreſſer & adoucir des parties de *menuiſerie* où le rabot & le ciſeau ne ſauroient pénétrer.

La lime appellée *rape*, differe de la précédente par la taille, en ce que celle-là eſt taillée avec des ciſeaux plats, & celle-ci, ruſtiquée avec des poinçons, elle eſt faite non pour limer, mais pour raper & ébaucher des ouvrages où l'on ne ſauroit employer le rabot ni le ciſeau.

La rape taillée de la même maniere que la derniere, & appellée *queue de rat*, à cauſe de ſa forme, ſert à raper dans des trous ronds, ſoit pour les arrondir, les rendre ovales, ou leur donner la forme que l'on juge à-propos.

On ſe ſert encore, ſi l'on veut, de limes & de rapes de différentes formes & groſſeurs, ſelon le beſoin que l'on en a, comme des ciſeaux que les ouvriers intelligens compoſent, font eux-mêmes, ou font faire, ſelon les ouvrages qu'ils ont à exécuter.

Le rabot appellé *ſcie à enraſer*, eſt une petite ſcie attachée avec des clous ou des vis, ſur une eſpece de rabot, qui, lui-même ſur ſa longueur, eſt entaillé par-deſſous à moitié, ou ſelon une meſure requiſe, & qui en gliſſant le long des planches déjà dreſſées, forme une rainure de l'épaiſſeur de la petite ſcie.

Le *Reglet*, fait pour dégauchir les planches, eſt compoſé d'une tige de bois quarré d'environ deux, trois ou quatre piés de long, le long de laquelle gliſſent deux planchettes, auſſi de bois, d'environ un pouce d'épaiſſeur, percées chacune d'un trou quarré dans leur milieu, bien ajuſté à la groſſeur de la tige de bois; on peut encore, ſi l'on veut, pratiquer par-deſſous de petites ouvertures, pour les empêcher de toucher dans le milieu.

Le *vilebrequin*, fait pour percer des trous, eſt une eſpece de manivelle, compoſée d'un manche, en forme de touret, que l'on tient ferme & appuyé ſur l'eſtomac; le côté oppoſé eſt quarré, & un peu plus gros que le corps de cet inſtrument, & eſt percé d'un trou auſſi quarré, dans lequel entre un petit morceau de bois quarré, de la même groſſeur que celui qui lui eſt voiſin, portant du même côté un tenon quarré de la même groſſeur que le trou dans lequel il entre, & de l'autre une petite mortaiſe, dans laquelle entre la tête de la meche; cet inſtrument avec ſa meche eſt appellé *villebrequin*, & ſans meche eſt appellé *fuſt de villebrequin*.

La meche eſt faite pour percer des trous, ſa partie inférieure eſt évidée pour contenir les copeaux que l'on retire des trous que l'on perce.

Des ſcies. Il y a pluſieurs eſpeces de ſcies. La ſcie à refendre eſt compoſée d'un chaſſis de bois, aſſemblé dans ſes angles à tenon & à mortaiſe d'une ſcie à groſſes dents, retenue par en-bas dans un taſſeau, qui gliſſe à droite & à gauche le long de la traverſe du chaſſis, & par en-haut, dans un pareil taſſeau, qui gliſſe auſſi à droite & à gauche le long d'une pareille traverſe; le trou quarré de ce taſſeau ſe trouve toujours aſſez grand pour le pouvoir caller lorſqu'il s'agit de bander la ſcie, ou, ce qui vaut mieux, on perce au-deſſus un autre trou, au travers duquel paſſe une clavette en forme de coin, qui bande également la ſcie; l'extrémité ſupérieure de ce même taſſeau ſe trouve encore percée d'un autre trou au-travers duquel on paſſe un bâton, qui ſert à la manœuvrer

quelquefois par un seul homme, & quelquefois par deux ; mais dans le premier cas elle est beaucoup plus fatiguante lorsqu'elle est manœuvrée par un seul homme ; il la tient des deux mains, en les écartant à droite & à gauche par les bâtis montans du chassis ; lorsqu'elle est manœuvrée par deux, le second monte sur l'établi, & la tient des deux mains par le bâton ; elle sert à refendre ou débiter des planches retenues avec des valets, sur l'établi.

La scie appellée *scie à débiter*, sert à scier de gros bois ou planches ; elle est composée d'une scie dentelée, retenue par les deux extrémités, à deux traverses, séparées par une entretoise qui va de l'un à l'autre. Les deux bouts des traverses sont retenus par une ficelle ou corde, à laquelle un bâton appellé en ce cas *gareau*, fait faire plusieurs tours, qui font faire la bascule aux traverses, & par-là font bander la scie ; ce qui la tient plus ferme, & c'est ce qu'on appelle *monture de scie*.

La *scie tournante*. Sa monture ressemble à la précédente, les deux extrémités de la scie sont retenues à deux especes de clous ronds en forme de touret, qui la font tourner tant & si peu que l'on veut, ce qui sans cela, gêneroit beaucoup lorsqu'on a de longues planches, ou des parties circulaires à débiter ou à refendre.

La *scie à tenon*, est faite de même maniere que la *scie à débiter*, excepté qu'elle est plus legere, & en cela beaucoup plus commode ; elle sert pour des petits ouvrages, ou autres, qui n'ont pas besoin de la grande, qui, par sa pesanteur, est plus embarrassante.

La scie appellée *scie à main*, ou *égoine*, sert dans les ouvrages où les précédentes ne peuvent pénétrer ; elle doit être un peu plus épaisse, n'ayant point de monture, comme les autres, pour se soutenir ; son extrémité inférieure est à pointe enfoncée dans un manche de bois.

Des rabots. L'instrument appellé simplement *rabot*, est connu sous ce nom à cause de sa forme & de sa grosseur : la partie de dessous, ainsi qu'à toutes les autres especes de rabots, doit être bien dressée à la regle. Celui-ci est percé dans son milieu d'un trou qui se rétrecit à mesure qu'il approche du dessous, & fait pour y loger une espece de lame de fer appellée *fer de rabot*, qui porte un taillant à biseau aciéré, arrêté avec le secours d'un coin à deux branches dans le rabot : cet instrument sert à unir, dresser ou raboter les bois.

La *Varlope* plus grosse & plus longue que le rabot en a la forme. Pour s'en servir, on employe les deux mains, de l'une on tient son manche, de l'autre on appuye sur la volute ; chaque ouvrier en a deux, dont l'une appellée *riflar* sert pour ébaucher, & l'autre mieux conditionnée est appellée *varlope*, sert pour finir & polir les ouvrages.

Le *feuilleret* differe du rabot, en ce que son fer & son coin se placent par le côté, & que par-dessous il porte une feuillure ; cet instrument sert pour faire des feuillures d'où il tire son nom. *Voyez* GUILLAUME, VARLOPE, RIFLAR.

Le *bouvet simple*, a un côté plus haut que l'autre, afin de pouvoir glisser le long du bord des planches ; l'intervalle de ces deux bords est à rainure, ce qui, avec la maniere dont le fer est fait, procure le moyen de former une rainure sur le bord de ces mêmes planches.

Le *bouvet double*, est disposé de maniere, lui & son fer, qu'en faisant comme le précédent la rainure, il fait de plus & en même tems une languette à côté, d'où il a été appellé *double*.

On se sert d'une infinité de mouchettes, que l'on nomme *mouchette à talon*, *à baguette*, *à doussine*, *à bec-de-corbin*, *à bouement double*, *simple*, *&c.* selon les moulures que l'on veut pousser, & dont les fers sont faits de même.

Le *compas à verge*, fait en grand le même effet du petit compas, il sert aux mêmes usages, il est ainsi appellé à cause de la verge quarrée de bois dont il est composé ; cette verge porte environ depuis cinq ou six piés jusqu'à quelquefois dix & douze piés, le long de laquelle glissent deux planchettes percées chacune d'un trou quarré de la grosseur de la

verge, leur partie inférieure eſt armée chacune d'une pointe pour tracer, qui en s'éloignant ou ſe rapprochant, font l'effet des pointes de compas, & la partie ſupérieure d'une vis, pour les fixer ſur la verge où l'on le juge à propos.

Le *ſergent* eſt compoſé d'une grande verge de fer quarrée, d'environ dix ou douze lignes de groſſeur, coudée d'un côté avec un talon recourbé, & d'une couliſſe auſſi de fer avec un talon auſſi recourbé, l'autre bout de la verge eſt renfoncé de peur que la couliſſe ne ſorte.

Quelquefois au lieu d'un talon, on y place une vis avec une tête à piton, qui fait que l'on peut ſerrer les planches autant qu'on le veut ſans ébranler leurs aſſemblages.

L'établi, la choſe la plus néceſſaire aux Menuiſiers, & ſur lequel ils font tous leurs ouvrages, c'eſt avec le valet, le ſeul inſtrument que les maîtres Menuiſiers fourniſſent à leurs compagnons, qui ſont obligés de ſe fournir de tous les autres outils.

Cet établi eſt compoſé d'une grande & forte planche d'environ cinq à ſix pouces d'épaiſſeur, ſur environ deux piés & demi de large, & dix à quinze piés de long, poſée ſur quatre piés, aſſemblés à tenon & à mortaiſe dans l'établi avec des traverſes ou entretoiſes, dont le deſſous eſt revêtu de planches clouées les unes contre les autres, formant une enceinte où les ouvriers mettent leurs outils, rabots & autres inſtrumens dont ils n'ont pas beſoin dans le tems qu'ils travaillent; ſur un côté de l'établi ſe trouve une petite planche clouée qui laiſſe un intervalle entre l'un & l'autre, pour placer les fermoirs, ciſeaux, limes, *&c.* à l'oppoſite & preſque au milieu eſt un trou quarré, dans lequel ſe trouve un tampon, de même forme que le trou ajuſté à force, ſur lequel eſt enfoncée une piece de fer, coudée & à pointe d'un côté, & de l'autre à queue d'aronde & dentelée, qui ſert d'arrêts aux planches & autres pieces de bois lorſqu'on les rabotte; ce tampon peut monter & deſcendre à coups de maillet, ſelon l'épaiſſeur de ces planches ou pieces de bois que l'on veut travailler; un arrêt de bois poſé ſur le côté de l'établi, ſert lorſque l'on en rabote de grandes ſur leurs côtés en les poſant le long de l'établi, en les y fixant par le moyen d'un valet à chaque bout.

Ce valet qui eſt de fer & qui paſſe par des trous ſemés çà & là ſur l'établi, eſt fait pour qu'en frappant deſſus il tienne ferme les ouvrages que l'on veut travailler.

Les ouvriers les plus induſtrieux dans la *Menuiſerie*, comme dans toutes les autres profeſſions, ont toujours l'art de compoſer de nouveaux outils plus prompts & plus commodes que ceux dont ils ſe ſervent ordinairement, & auſſi plus propres aux ouvrages qu'ils ont à faire.

MENUISERIE D'ÉTAIN, (*Potier d'étain.*) ſous ce terme on entend preſque tout ce qui ſe fabrique en étain, excepté la vaiſſelle & les pots: les moules qui ont des vis, comme les ſeringues, boules au ris, *&c.* ou des noyaux de fer, comme les moules de chandelle, ſe dépouillent avec un *tourne-à-gauche*, le reſte ſe fait comme à la poterie d'étain. *Voyez* POTERIE D'ÉTAIN *&* ACHEVER.

MENUSSE *ou* CHERRON, *terme de pêche*; ſorte de petit poiſſon que l'on pêche pour ſervir d'appât aux pêcheurs à la ligne ou corde de toutes les ſortes. Cette pêche ſe fait avec une chauſſe de toile, *Voyez* CHAUSSE; mais celle-ci eſt ménée par deux hommes qui la traînent ſur les ſables & au-devant de la marée. *Voyez* CHERRON.

MENU-VAIR, (*Blaſon.*) le *menu-vair* étoit une eſpece de panne blanche & bleue, d'un grand uſage parmi nos peres. Les rois de France s'en ſervoient autrefois au lieu de fourrures; les grands ſeigneurs du royaume en faiſoient des doublures d'habit, des couvertures de lit, & les mettoient au rang de leurs meubles les plus précieux. Joinville raconte, qu'étant allé voir le ſeigneur d'Entrache qui avoit été bleſſé, il le trouva enveloppé dans ſon couvertoir de *menu-vair*. Les manteaux des préſidens à mortier, les robes des conſeillers de la cour, & les habits de cérémonie des hérauts d'armes en ont été doublés juſqu'au quinzieme ſiecle. Les femmes de qualité s'en habilloient pareillement; il fut défendu aux ribaudes d'en porter, auſſi-bien

que des ceintures dorées, des robes à collets renversés, des queues & boutonnieres à leurs chaperons, par un arrêt de l'an 1420.

Cette fourrure étoit faite de la peau d'un petit écureuil du nord, qui a le dos gris & le ventre blanc. C'est le *sciuro vario* d'Aldrovandi, & peut-être le *mus ponticus* de Pline. Quelques naturalistes latins le nomment *varius*, soit à cause de la diversité des deux couleurs grise & blanche, ou par quelque fantaisie de ceux qui ont commencé à blasonner. Les Pelletiers nomment à présent cette fourrure *petit-gris*.

On la diversifioit en grands ou petits carreaux, qu'on appelloit *grand-vair* ou *petit-vair*. Le nom de panne imposé à ces sortes de fourrures, leur vint de ce qu'on les composa de peaux cousues ensemble, comme autant de pans ou de panneaux d'un habit. On conçoit de-là que le *vair* passa dans le blason, & en fit la seconde panne, qui est presque toujours d'argent ou d'azur, comme l'hermine est presque toujours d'argent ou de sable.

§ MENU-VAIR, s. m. (*terme de Blason.*) fourrure faite de pieces d'argent en forme de cloches renversées sur un champ d'azur; elle differe de la fourrure de *vair*; en ce qu'elle est plus serrée, ayant six tires; les premiere, troisieme & cinquieme ont six cloches; les deuxieme, quatrieme & sixieme en ont cinq; & deux demies aux extrêmités.

D'Auvans, à Lille en Flandre; *menu-vair*.

§ MENU-VAIRÉ, (*terme de Blason.*) menu-vair, d'autres émaux que d'argent & d'azur ensemble.

De Guines de Bonieres, de Souatres, en Artois; *menu-vairé d'or & d'azur*. (*G. D. L. T.*)

MENYANTHE, (*Botan.*) plante encore plus connue sous le nom de trefle de marais, *trifolium palustre*; *voyez donc* TREFLE DE MARAIS. (*D. J.*)

MÉOVIE, (*Géog. anc.*) *Mæonia*; contrée de l'Asie mineure, autrement appellée *Lydie*. *Voyez* LYDIE.

La capitale de cette province portoit aussi le nom de *Méonie*, *Mæonia*; elle étoit au pié du Tmolus, du côté opposé à Sardes. La riviere s'appelloit *Mæonos*; & les peuples *Mæones* ou *Mæonii*, les Méons, les Méoniens. (*D. J.*)

MEPHITIS, s. f. (*Phys.*) est le nom latin des exhalaisons minérales, appellées *mouphetes*, *voyez* EXHALAISON.

MEPLAT, adj. *terme d'artiste*. Il désigne la forme des corps qui ont plus d'épaisseur que de largeur. Les Peintres le prennent dans un sens un peu différent. *Voyez* MEPLAT. (*Peint.*)

MEPLAT, (*Peinture.*) se dit en Peinture & en Sculpture des muscles qui ont un certain plat, tel que seroit le côté d'une orange qu'on auroit appuyé sur un plan uni.

MÉPLATE *maniere*, (*Gravure*) la maniere *méplate* consiste dans des tailles un peu tranchées & sans adoucissement. On se sert de cette maniere pour fortifier les ombres & en arrâter les bords. *Voyez* GRAVURE. (*D. J.*)

MEPPEN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Westphalie, dépendant de l'évêché de Munster. Elle est sur l'Ems, à 6 lieues N. de Lingen, 20 N. O. de Munster. *Long.* 25. 3. *lat.* 52. 45. (*D. J.*)

MÉPRIS, s. m. (*Morale.*) L'amour excessif de l'estime fait que nous avons pour notre prochain ce *mépris* qui se nomme *insolence*, *hauteur* ou *fierté*, selon qu'il a pour objet nos supérieurs, nos inférieurs ou nos égaux. Nous cherchons à abaisser davantage ceux qui sont au-dessous de nous, croyant nous élever à mesure qu'ils descendent plus bas; ou à faire tort à nos égaux, pour nous ôter du pair avec eux; ou même à ravaler nos supérieurs, parce qu'ils nous font ombre par leur grandeur. Notre orgueil se trahit visiblement en ceci : car si les hommes nous sont un objet de *mépris*, pourquoi ambitionnons-nous leur estime? Ou si leur estime est digne de faire la plus forte passion de nos ames, comment pouvons-nous les mépriser? Ne seroit-ce point que le *mépris* du prochain est plutôt affecté que véritable? Nous entrevoyons sa grandeur, puisque son estime nous paroît d'un si grand prix; mais nous faisons tous nos efforts pour la cacher, pour nous faire honneur à nous-mêmes.

De-là naissent les médisances, les calomnies, les louanges empoisonnées, la fa-

tyre, la malignité & l'envie. Il eft vrai que celle-ci fe cache avec un foin extrême, parce qu'il eft un aveu forcé que nous faifons du mérite ou du bonheur des autres, & un hommage forcé que nous leur rendons. De tous les fentimens d'orgueil, le *mépris* du prochain eft le plus dangereux, parce que c'eft celui qui va le plus directement contre le bien de la fociété, qui eft la fin à laquelle fe rapporte l'amour de l'eftime.

MEQUE, PÉLERINAGE DE LA (*Hift. des Turcs.*) c'eft un voyage à la *Meque* prefcrit par l'alcoran. « Que tous ceux qui » peuvent le faire, n'y manquent pas, » dit l'auteur de ce livre ». Cependant le *pélérinage* de la *Meque* eft non-feulement difficile par la longueur du chemin, mais encore par rapport aux dangers que l'on court en Barbarie, où les vols font fréquens, les eaux rares & les chaleurs exceffives. Auffi par toutes ces raifons, les docteurs de la loi ont décidé qu'on pouvoit fe difpenfer de cette courfe, pourvu qu'on fubftituât quelqu'un à fa place.

Les quatre rendez-vous des pélerins font Damas, le Caire, Babylone & Zébir. Ils fe préparent à ce pénible voyage par un jeûne qui fuit celui du ramazan; & s'affemblent par troupes dans des lieux convenus. Les fujets du grand-feigneur qui font en Europe, fe rendent ordinairement à Alexandrie fur des bâtimens de Provence, dont les patrons s'obligent à voiturer les pélerins. Aux approches du moindre vaiffeau, ces bons mufulmans, qui n'appréhendent rien tant que de tomber entre les mains des armateurs de Malte, baifent la banniere de France, s'enveloppent dedans, & la regardent comme leur afyle.

D'Alexandrie ils paffent au Caire, pour joindre la caravane des Africains. Les Turcs d'Afie s'affemblent ordinairement à Damas; les Perfans & les Indiens à Babylone; les Arabes & ceux des îles des environs, à Zébir. Les pachas qui s'acquittent de ce devoir, s'embarquent à Suez, port de la mer Rouge, à trois lieues & demi du Caire. Toutes ces caravanes prennent fi bien leurs mefures, qu'elles arrivent la veille du petit bairam fur la colline d'Arafagd, à une journée de la *Meque*. C'eft fur cette fameufe colline qu'ils croient que l'ange apparut à Mahomet pour la premiere fois; & c'eft-là un de leurs principaux fanctuaires. Après y avoir égorgé des moutons pour donner aux pauvres, ils vont faire leurs prieres à la *Meque*, & de là à Médine, où eft le tombeau du prophete, fur lequel on étend tous les ans un poële magnifique que le grand-feigneur y envoie par dévotion: l'ancien poële eft mis par morceaux; car les pélérins tâchent d'en attraper quelque piece, pour petite qu'elle foit, & la confervent comme une relique très-précieufe.

Le grand-feigneur envoie auffi par l'intendant des caravanes, cinq cent fequins, un alcoran couvert d'or, plufieurs riches tapis, & beaucoup de pieces de drap noir, pour les tentures des mofquées de la *Meque*.

On choifit le chameau le mieux fait du pays, pour être porteur de l'alcoran: à fon retour ce chameau, tout chargé de guirlandes de fleurs & comblé de bénédictions, eft nourri graffement, & difpenfé de travailler le refte de fes jours. On le tue avec folemnité quand il eft bien vieux, & l'on mange fa chair comme une chair fainte; car s'il mouroit de vieilleffe ou de maladie, cette chair feroit perdue & fujette à pourriture.

Les pélerins qui ont fait le voyage de la *Meque*, font en grande vénération le refte de leur vie, abfous de plufieurs fortes de crimes; ils peuvent en commettre de nouveaux impunément, parce qu'on ne fauroit les faire mourir felon la loi; ils font réputés incorruptibles, irréprochables & fanctifiés dès ce monde. On affure qu'il y a des Indiens affez fots pour fe crever les yeux, après avoir vu ce qu'ils appellent les faints lieux de la *Meque*; prétendant que les yeux ne doivent point après cela, être prophanés par la vue des chofes mondaines.

Les enfans qui font conçus dans ce pélérinage, font regardés comme de petits faints, foit que les pélérins les aient eû de leurs femmes légitimes, ou des avanturieres: ces dernieres s'offrent humblement fur les grands chemins, pour travailler à une œuvre auffi pieufe. Ces en-

fans sont tenus plus proprement que les autres, quoiqu'il soit mal-aisé d'ajouter quelque chose à la propreté avec laquelle on prend soin des enfans par-tout le levant. (*D. J.*)

MÉQUINENÇA, (*Géog.*) ancienne ville d'Espagne au royaume d'Arragon. Elle a été connue autrefois sous les noms d'*Octogesa* & d'*Ictosa*. Elle est forte par sa situation, & défendue par un château. Elle est au confluent de l'Ebre & de la Ségre, dans un pas fertile & agréable, à 12 lieues N. E. de Tortose, 65 N. E. de Madrid. *Long.* 17. 55. *lat.* 41. 22. (*D. J.*)

MER, s. f. (*Géog.*) ce terme signifie ordinairement ce vaste amas d'eau qui environne toute la terre, & qui s'appelle plus proprement *Océan*. *Voyez* OCÉAN.

Mer est un mot dont on se sert aussi pour exprimer une division ou une portion particuliere de l'Océan, qui prend son nom des contrées qu'elle borde, ou d'autres circonstances.

Ainsi l'on dit, la *mer* d'Irlande, la *mer* Méditerranée, la *mer* Baltique, la *mer* Rouge, *&c.* *Voyez* MÉDITERRANÉE.

Jusqu'au tems de l'empereur Justinien, la *mer* étoit commune & libre à tous les hommes; c'est pour cela que les loix romaines permettoient d'agir contre toute personne qui en troubleroit une autre dans la navigation libre, ou qui gêneroit la pêche de la mer.

L'empereur Léon, dans sa 56e novelle, a été le premier qui ait accordé aux personnes qui étoient en possession de terres, le privilege de pêcher devant leurs territoires respectifs exclusivement aux autres.

Il donna même une commission particuliere à certaines personnes pour partager entr'elles le Bosphore de Thrace.

Depuis ce tems les princes souverains ont tâché de s'approprier la *mer*, & d'en défendre l'usage public. La république de Vénise prétend si fort être la maîtresse dans son golfe, qu'il y a tous les ans des épousailles formelles entre le doge & la *mer* Adriatique.

Dans ces derniers tems les Anglois ont prétendu particuliérement à l'empire de la *mer* dans le canal de la Manche, & même à celui de toutes les *mers* qui environnent les trois royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, & cela jusqu'aux côtes ou aux rivages des états voisins: c'est en conséquence de cette prétention que les enfans nés sur les *mers* de leur dépendance sont déclarés natifs d'Angleterre, comme s'ils étoient nés dans cette île même. Grotius & Selden ont disputé fortement sur cette prétention dans des ouvrages qui ont pour titre, *mare liberum*, la mer libre, & *mare clausum*, la mer interdite. *Chambers.*

MER MÉDITERRANÉE. *Voyez* MÉDITERRANÉE.

MER NOIRE. *Voyez* NOIRE.

MER ROUGE. *Voyez* ROUGE.

MER CASPIENNE. *Voyez* CASPIENNE *&* LAC.

Sur les différens phénomenes de la mer; *voyez* FLUX *&* REFLUX, MARÉE, VENT, COURANT, MOUSSONS, GÉOGRAPHIE PHYSIQUE, LAC. *Voyez* aussi *le discours* de M. de Buffon *sur la théorie de la terre*, *art.* 8. 13. 19. On prouve dans ce discours, 1°. que les amas prodigieux de coquilles qu'on trouve dans le sein de la terre à des distances fort considérables de la mer, montre incontestablement que la mer a couvert autrefois une grande partie de la terre ferme que nous habitons aujourd'hui. *Hist. acad.* 1720. *pag.* 5. 2°. Que le fonds de la *mer* est composé à-peu-près comme la terre que nous habitons, parce qu'on y trouve les mêmes matieres, & qu'on tire de la surface du fonds de la *mer* les mêmes choses que nous tirons de la surface de la terre. 3°. Que la *mer* a un mouvement général d'orient en occident qui fait qu'elle abandonne certaines côtes, & qu'elle avance sur d'autres. 4°. Qu'il est très-probable que les golfes & les détroits ont été formés par l'irruption de l'Océan dans les terres. *Voyez* CONTINENT *&* TERRAQUÉE. *Voyez* aussi DÉLUGE, MONTAGNE *&* FOSSILE. (*O*)

C'est une vérité reconnue aujourd'hui par les naturalistes les plus éclairés, que la *mer*, dans les tems les plus reculés, a occupé la plus grande partie du continent que nous habitons; c'est à son séjour qu'est dû la quantité prodigieuse de coquilles, d'esquelettes de poissons, & d'autres corps

corps marins que nous trouvons dans les montagnes & dans les couches de la terre, dans des endroits souvent très-éloignés du lit que la *mer* occupe actuellement. Vainement voudroit-on attribuer ces phénomenes au déluge universel; on a fait voir dans l'*article* FOSSILLES, que cette révolution n'ayant été que passagere, n'a pu produire tous les effets que la plupart des physiciens lui ont attribués. Au contraire, en supposant le séjour de la *mer* sur notre continent, rien ne sera plus facile que de se faire une idée claire de la formation des couches de la terre, & de concevoir comment un si grand nombre de corps marins se trouvent renfermés dans un terrein que la mer a abandonné. *Voyez* FOSSILLES; TERRE, *couches de la*; TERRE, *révolution de la*.

La retraite de la *mer* a pu se faire ou subitement, ou successivement, & peu-à-peu; en effet, ses eaux ont pu se retirer tout-à-coup, & laisser à sec une portion de notre continent par le changement du centre de gravité de notre globe, qui a pu causer l'inclination de son sexe. A l'égard de la retraite des eaux de la mer qui se fait successivement & par degrés insensibles, pour peu qu'on ait considéré les bords de la *mer*, on s'apperçoit aisément qu'elle s'éloigne peu-à-peu de certains endroits, que les côtes augmentent, & que l'on ne trouve plus d'eau dans des endroits qui étoient autrefois des ports de mer où les vaisseaux abordoient. L'ancienne ville d'Alexandrie est actuellement assez éloignée de la *mer*; les villes d'Arles, d'Aigues-mortes, *&c.* étoient autrefois des ports de mer; il n'y a guere de pays maritimes qui ne fournissent des preuves convaincantes de cette vérité; c'est sur-tout en Suede que ces phénomenes ont été observés avec le plus d'exactitude depuis quelques années, ils ont donné lieu à une dispute très-vive entre plusieurs membres illustres de l'académie royale des sciences de Stockholm. M. Dalin ayant publié une histoire générale de la Suede, très-estimée des connoisseurs, osa jetter quelques soupçons sur l'antiquité de ce royaume, & parut douter qu'il eut été peuplé aussi anciennement que l'avoient prétendu les historiens du nord qui l'ont précédé; il alla plus loin, & crut trouver des preuves que plusieurs parties de la Suede avoient été couvertes des eaux de la *mer* dans des tems fort peu éloignés de nous; ces idées ne manquerent pas de trouver des contradicteurs; presque tous les peuples de la terre ont de tout tems été très-jaloux de l'antiquité de leur origine. On crut la Suede deshonorée parce qu'elle n'avoit point été immédiatement peuplée par les fils de Noé. M. Celsius, savant géometre de l'académie de Stockholm, inséra en 1743, dans le recueil de son académie, un mémoire très-curieux; il y entre dans le détail des faits qui prouvent que les eaux ont diminué & diminuent encore journellement dans la *mer* Baltique, ainsi que l'Océan qui borne la Suede à l'occident. Il s'appuie du témoignage d'un grand nombre de pilotes & de pêcheurs avancés en âge, qui attestent avoir trouvé dans leur jeunesse beaucoup plus d'eau en certains endroits qu'ils n'en trouvent aujourd'hui; des écueils & des pointes des rochers qui étoient anciennement sous l'eau ou à fleur d'eau, sortent maintenant de plusieurs piés au-dessus du niveau de la *mer*; on ne peut plus passer qu'avec des chaloupes ou des barques dans des endroits où il passoit autrefois des navires chargés; des bourgs & des villes qui étoient anciennement sur le bord de la mer, en sont maintenant à une distance de quelques lieues; on trouve des ancres & des débris de vaisseaux qui sont fort avancés dans les terres, *&c.* Après avoir fait l'énumération de toutes ces preuves, M. Celsius tente de déterminer de combien les eaux de la *mer* baissent en un tems donné. Il établit son calcul sur plusieurs observations qui ont été faites en différens endroits, il trouve entr'autres qu'un rocher qui étoit il y a 168 ans à fleur d'eau, & sur lequel on alloit à la pêche des veaux marins, s'est élévé depuis ce tems de 8 piés au-dessus de la surface de la *mer*. M. Celsius trouve que l'on marche à sec dans un endroit où 50 ans auparavant on avoit de l'eau jusqu'au genou. Il trouve que des écueils qui étoient cachés sous l'eau, dans la jeunesse de quelques anciens pilotes, & qui même étoient à deux piés de

profondeur, fortent maintenant de 3 piés, *&c.* De toutes ces obfervations, il réfulte, fuivant M. Celfius, que l'on peut faire une eftimation commune, & que l'eau de la *mer* baiffe en un an de 4 ½ lignes, en 18 ans de 4 pouces & 5 lignes, en cent ans de 4 piés 5 pouces, en 500 ans de 22 piés 5 pouces, en mille ans de 45 piés géométriques, *&c.*

M. Celfius remarque, avec raifon, qu'il feroit à fouhaiter que l'on obfervât exactement la hauteur de certains endroits au-deffus du niveau de la *mer*, par ce moyen la poftérité feroit à portée de juger avec certitude de la diminution de fes eaux; à fa priere, M. Rudman fon ami, fit tracer en 1731 une ligne horifontale fur une roche appellée *fwarthallen pa wihcken*, qui fe trouve à la partie feptentrionale de l'île de Loefgrund, à deux milles au nord-eft de Gefle. Cette ligne marque précifément jufqu'où venoit la furface des eaux en 1731. *Voyez les mémoires de l'académie de Suede, tom. V. année* 1743. Il feroit à fouhaiter que l'on fît des obfervations de ce genre fur toutes les côtes & dans les *mers* connues, cela jetteroit beaucoup de jour fur un phénomene très-curieux de la Phyfique, & dont jufqu'à préfent l'on ne paroît s'être fortement occupé qu'en Suede.

La grande queftion qui partage maintenant les académiciens de Suede, a pour objet de favoir fi la diminution des eaux de la *mer* eft réelle; c'eft-à-dire, fi la fomme totale des eaux de la *mer* diminue effectivement fur notre globe, ce qui paroît être le fentiment de M. Celfius, du célebre M. Linnæus & de plufieurs autres: ou fi, comme M. Browallius & d'autres le prétendent, cette diminution de eaux n'eft que relative; c'eft-à-dire, fi la *mer* va regagner d'un côté ce qu'elle perd d'un autre. On fent aifément combien cette queftion eft embarraffante; en effet, il faudroit un grand nombre d'obfervations faites dans toutes les parties de notre globe, & continuées pendant plufieurs fiecles pour la décider avec quelque certitude.

Il eft conftant que les eaux de la *mer* s'élevent en vapeurs, forment des nuages & retombent en pluie; une partie de ces pluies rentre dans la *mer*, une autre forme des rivieres qui retombent encore dans la *mer*, de là il réfulte une circulation perpétuelle qui ne tend point à produire une diminution réelle des eaux de la *mer*; mais, fuivant M. Celfius, la partie des eaux qui abreuve les terres, & qui fert à la végétation, c'eft-à-dire, à l'accroiffement des arbres & des plantes, eft perdu pour la fomme totale des eaux, & cette partie, felon lui, peut fe convertir en terre par la putrefaction des végétaux, fentiment qui a été foutenu par Van Helmont, & qui n'eft rien moins que démontré; le grand Newton, qui l'a adopté, en conclut que les parties folides de la terre vont en s'augmentant, tandis que les parties fluides diminuent & doivent un jour difparoître totalement, vu que, fuivant ce favant géometre, notre globe tend perpétuellement à s'approcher du foleil; d'où il conjecture qu'il finira par fe deffécher totalement, à moins que l'approche de quelque comete ne vienne rendre à notre planete l'humidité qu'elle aura perdue.

M. Celfius trouve encore une autre maniere d'expliquer la diminution des eaux de la *mer*; c'eft que, felon lui, une partie des eaux fe retire dans les cavités & les abyfmes qui font au fond du lit de la *mer*; mais il ne nous dit point comment ces cavités fe forment: il y a tout lieu de croire que c'eft le feu qui fait place à l'eau, & que les eaux de la *mer* vont occuper les efpaces qui ont été creufés par les feux fouterreins dont l'intérieur de notre globe eft perpétuellement confumé.

Il feroit très-important que l'on fît les obfervations néceffaires pour conftater jufqu'à quel point ces idées peuvent être fondées; cela ne manqueroit pas de jetter beaucoup de lumieres fur la Phyfique & fur la Géographie, & fur la connoiffance de notre globe. M. Celfius croit que la Scandinavie a été anciennement une île, & que le golfe de Bothnie communiquoit autrefois avec la *mer* Blanche par les marais aujourd'hui formés par l'Ulo-Elbe; ce fentiment s'accorde avec celui de Ptolémée & de plufieurs anciens géographes,

qui ont parlé de la Scandinavie comme d'une île.

Ce n'eſt point ſeulement dans le nord que l'on a obſervé que les eaux de la *mer* ſe retiroient & laiſſoient à ſec une partie de ſon lit, les plus anciens hiſtoriens nous apprennent que l'île du Delta en Egypte, qui ſe trouve à l'embouchure du Nil, a été formée par le limon que ce fleuve a ſucceſſivement dépoſé. Les voyageurs modernes ont obſervé que le continent gagnoit continuellement de ce côté. Les ruines du port de Carthage ſont aujourd'hui fort éloignées de la mer. On a auſſi remarqué que la Méditerranée ſe retiroit des côtes méridionales de la France vers Aigues-mortes, Arles, *&c.* & l'on pourroit conjecturer qu'au bout de quelques milliers d'années, cette *mer* diſparoîtra totalement, comme M. Celſius préſume que cela arrivera à la *mer* Baltique. On peut en dire autant de la *mer* Noire, de la *mer* Caſpienne dont le fond doit néceſſairement hauſſer par les dépôts qu'y font les grandes rivieres qui vont s'y rendre.

Tout ce qui précede, nous prouve que les *mers* produiſent ſur notre globe des changemens perpétuels. Il y en a qui diſparoiſſent dans un endroit; il n'en eſt pas moins certain qu'il s'en produit de nouvelles dans d'autres. C'eſt ainſi qu'a été formée la *mer* d'Harlem en Hollande, que l'on voit entre Harlem & Amſterdam, dont la formation qui eſt aſſez récente, eſt due à des vents violens qui ont pouſſé les eaux de la *mer* par-deſſus ſes anciennes bornes, & qui par-là ont inondé un terrein bas d'où ces eaux n'ont point pu ſe retirer. Pline regarde la *mer* Méditerranée comme formée par une irruption pareille de l'Océan. Voici comme ce célebre naturaliſte s'exprime, au *liv. III.* de ſon hiſt. natur. *Terrarum orbis univerſus in tres dividitur partes; Europam, Aſiam & Africam; origo ab occaſu ſolis & gaditano freto, qua irrumpens Oceanus atlanticus in maria interiora diffunditur.*

Il y a des *mers*, telles que la *mer* Caſpienne, la *mer* morte, *&c.* qui ſe trouvant au milieu des terres, n'ont point de paſſages ſenſibles par où l'écoulement des eaux qu'elles reçoivent puiſſe ſe faire. Le P. Kircher & pluſieurs naturaliſtes ont ſoupçonné que leurs eaux s'écouloient par des conduits ou canaux ſouterreins par où elles ſe dégorgeoient dans l'Océan; & qu'il y avoit une eſpece de liaiſon entre toutes les *mers*, qui fait qu'elles communiquent les unes avec les autres. Ces auteurs n'ont trouvé que ce moyen d'expliquer pourquoi ces *mers* ne débordoient point, malgré les eaux des rivieres qu'elles reçoivent continuellement; mais ils n'ont point fait attention que l'évaporation pouvoit être équivalente à la quantité d'eau que ces *mers* reçoivent journellement.

C'eſt au ſéjour des eaux de la *mer* ſur de certaines portions de notre continent, qu'il faut attribuer la formation des mines de ſel gemme ou de ſel marin foſſile que l'on trouve dans pluſieurs pays qui ſont maintenant très-éloignés de la *mer*. Des eaux ſalées ſont reſtées dans des cavités d'où elles ne pouvoient ſortir. Là, par l'évaporation, ces eaux ont dépoſé leur ſel, qui, après avoir pris une conſiſtance ſolide & concrete, a été recouvert de terre, & forme des couches entieres que l'on rencontre aujourd'hui à plus ou moins de profondeur. *V. l'article* SEL GEMME.

Il n'eſt point ſi aiſé de rendre raiſon de la ſalure de eaux de la *mer*, & d'expliquer d'où elle tire ſon origine. Un grand nombre de phyſiciens ont cru que l'on devoir ſuppoſer le fond de la *mer* rempli de maſſes ou de roches de ſel que les eaux de la *mer* diſſolvoient perpétuellement, mais on ne nous apprend point comment ces maſſes de ſel ont été elles-mêmes formées.

Au reſte, le célebre Stahl regarde la formation du ſel marin comme un des myſteres de la nature que la chimie n'a point encore pu découvrir. En général, nous ſavons que tous les ſels ſont compoſés d'une terre atténuée & d'eau, & l'on pourroit préſumer que le ſel marin ſe génere continuellement dans la *mer*. Quelques phyſiciens ont cru que l'eau de la *mer* avoit été ſalée dès la création du monde. Ils ſe fondent ſur ce que ſans cela les poiſſons de *mer*, exigeant une eau ſalée, n'auroient pas pu y vivre, ſi elle n'avoit été ſalée dans ſon origine.

M. Cronstedt, de l'acad. des Sciences de Suede, remarque dans sa *minéralogie*, §. 21, que l'eau de la *mer* tient en dissolution une quantité prodigieuse de terre calcaire, qui est saturée par l'acide du sel marin. C'est cette terre qui s'attache au fond des chaudieres où l'on fait cuire l'eau pour obtenir le sel; elle a la propriété d'attirer l'humidité de l'air. Suivant cet auteur, c'est cette terre calcaire qui forme les coquilles, les écailles des animaux crustacés, *&c.* à quoi il ajoute qu'il peut arriver que la nature sache le moyen de faire de la chaux un sel alkali qui serve de base au sel marin.

Quoi qu'il en soit de toutes ces conjonctures, il est constant que toutes les *mers* qui sont sur notre globe, ne sont point également salées. Dans les pays chauds & vers la ligne, l'eau de la *mer* est beaucoup plus salée que vers le nord : ce qui vient de la forte évaporation que la chaleur cause, & qui doit rapprocher & comme concentrer le sel. Des circonstances particulieres peuvent encore concourir à faire que les eaux de la *mer* soient moins salées en quelques endroits qu'en d'autres : cela arrivera, par exemple, vers l'embouchure d'une riviere dont l'eau tempérera la salure de la *mer* dans un grand espace; c'est ainsi qu'on nous dit que la *mer* Blanche n'est nullement salée à l'embouchure de la grande riviere d'Oby en Sibérie. D'ailleurs, il peut se faire qu'il y ait dans de certains endroits des sources, qui, en entrant dans la *mer* & en sortant du fond de son lit, adoucissent sa salure dans ces sortes d'endroits; mais c'est sans fondement que quelques personnes ont étendu cette regle, & ont prétendu que l'on trouvoit toujours de l'eau douce au fond de la *mer*. Voy. *l'article suivant*, MER, *eau de la.*

Outre la salure, les eaux de la *mer* ont ordinairement un goût bitumineux & dégoûtant qui révolte l'estomac de ceux qui veulent en boire. Il y a lieu de conjecturer que ce goût leur vient des couches de matieres bitumineuses qui se trouvent dans le lit de la *mer* : à quoi l'on peut joindre la décomposition de la graisse que fournit une quantité immense d'animaux & de poissons de toute espece, qui vivent & meurent dans toutes les *mers*.

La salure & le mauvais goût des eaux de la *mer* empêchent de la boire. C'est pour remédier à cet inconvénient, que l'on est obligé d'embarquer de l'eau douce dans les vaisseaux; & lorsque les voyages sont fort longs, cette eau douce se corrompt, & les équipages se trouvent dans un très-grand embarras. Depuis long-tems on avoit inutilement cherché le moyen de dessaler l'eau de la *mer*. Enfin il y a quelques années que M. Appleby, chymiste anglois, a trouvé le secret de rendre cette eau potable; cette découverte lui a mérité une récompense très-considérable de la part du parlement d'Angleterre qui a fait publier son secret. Il consiste à mettre quatre onces de pierre à cautere & d'os calcinés sur environ vingt pintes d'eau de *mer*; on distille ensuite cette eau avec un alembic, & l'eau qui passe à la distillation est parfaitement douce. Cette expérience importante a été réitérée avec succès par M. Rouelle. Pour peu qu'on veuille s'en donner la peine, on adaptera les vaisseaux distillatoires à la cheminée de la cuisine d'un vaisseau, & sans augmentation de dépense, on pourra distiller continuellement de l'eau de *mer*, en même tems que l'on préparera les alimens des équipages.

Les eaux de la *mer* ont trois especes de mouvement. Le premier est le mouvement d'ondulation ou de fluctuation que les vents excitent à sa surface en produisant des flots ou des vagues plus ou moins considérables, en raison de la force qui les excite. Ce mouvement des flots est modifié par la position des côtes, des promontoires, des îles, *&c.* que les eaux agitées par les vents rencontrent.

Le second mouvement de la *mer* est celui que l'on nomme *courant*; c'est celui par lequel les eaux de la *mer* sont continuellement entraînées d'orient vers l'occident; mouvement qui est plus fort vers l'équateur que vers les poles, & qui fournit une preuve incontestable, que le mouvement de la terre sur son axe se fait d'occident vers l'orient. Ce mouvement dans

l'Océan commence aux côtes occidentales de l'Amérique, où il eſt peu violent; ce qui lui fait donner le nom de *mer pacifique.* Mais en partant de-là, les eaux, dont le mouvement eſt accéléré, après avoir fait le tour du globe, vont frapper avec violence les côtes orientales de cette partie du monde, qu'elles romproient peut-être, ſi leur force n'étoit arrêtée par les îles qui ſe trouvent en cet endroit, & que quelques auteurs regardent comme des reſtes de l'Atlantide ou de cette île immenſe dont les anciens prêtres égyptiens, au rapport de Platon, ne parloient déja que par tradition. Un auteur allemand moderne appellé M. *Popowits* qui a publié en 1750, en ſa langue, un ouvrage curieux, ſous le titre de *recherches ſur la mer*, préſume que tôt ou tard la violence du mouvement de la *mer* dont nous parlons, forceroit un paſſage au travers de l'iſthme de Panama, ſi ce terrein n'étoit rempli de roches qui oppoſent de la réſiſtance aux entrepriſes de la *mer*; ſur quoi il remarque que quelque tremblement de terre pourra quelque jour aider la *mer* à effectuer ce qu'elle n'a point encore pu faire toute ſeule.

Cette conjecture eſt d'autant mieux fondée que pluſieurs exemples nous prouvent que la violence des eaux de la mer arrache & ſépare des parties du continent, & fait des îles de ce qui étoit autrefois terre ferme. C'eſt ainſi qu'une infinité de circonſtances prouvent que la grande Bretagne tenoit autrefois à la France; vérité qui a été miſe dans un très-grand jour par M. Deſmarets dans ſa *diſſertation ſur l'ancienne jonction de l'Angleterre avec la France*, publiée il y a peu de tems. On ne peut guere douter non plus que la Sicile n'ait été ſéparée de la même maniere de l'Italie, *&c.*

Le troiſieme mouvement de la *mer* eſt celui qui eſt connu ſous le nom de la *marée* ou du *flux* & *reflux*; on n'en parlera point ici, vu que cet important phénomene a été examiné au long dans les *articles* FLUX & MARÉE.

Outre les trois eſpeces de mouvemens dont on vient de parler, il en eſt encore un autre ſur lequel les phyſiciens ne ſont point tout-à-fait d'accord. Quelques auteurs prétendent que dans les détroits, tels que ceux de Gibraltar, du Sund & des Dardanelles, les eaux de la *mer* ont deux courans directement oppoſés, & que les eaux de la ſurface ont une direction contraire à celle des eaux qui ſont au-deſſous. Le comte de Marſigli a obſervé ces deux courans contraires au paſſage des Dardanelles, phénomene qui avoit déja été remarqué dans le ſixieme ſiecle par l'hiſtorien Procope. Ces deux auteurs aſſurent que lorſque les pêcheurs jettent leurs filets dans ce détroit, la partie ſupérieure du filet eſt entraînée vers la Propontide ou *mer* de Marmora; tandis que la partie la plus enfoncée du filet ſe trouve emportée par le courant inférieur vers le pont Euxin ou la *mer* Noire. Le comte de Marſigli a conſtaté la même expérience avec une ſonde de plomb attachée à une corde; quand il ne l'enfonçoit que de cinq ou ſix piés, la ſonde étoit emportée vers la Propontide; mais lorſqu'il l'enfonçoit plus avant, il voyoit qu'elle étoit pouſſée vers le pont Euxin.

M. Popwits explique d'après ce phénomene, pourquoi les eaux de la *mer* Noire ſont toujours également ſalées, malgré les rivieres qu'elle reçoit. C'eſt que, ſuivant ces expériences, la Méditerranée fournit continuellement à la *mer* Noire par le détroit des Dardanelles, de l'eau ſalée, qu'elle reçoit elle-même de la même maniere de l'Océan par le détroit de Gibraltar. Suivant le rapport du célebre Ray, on a fait dans le Sund les mêmes expériences que dans le détroit des Dardanelles; & l'on a trouvé que les eaux de la *mer* Baltique ſortoient à la partie ſupérieure, & que les eaux de l'Océan entroient dans la *mer* Baltique par-deſſous les premieres.

Comme pluſieurs *mers* de notre globe ſont placées au milieu du continent, & reçoivent de très-grandes rivieres, ſans que l'on apperçoive de paſſages par où leurs eaux puiſſent s'écouler, quelques auteurs ont cru qu'il falloit qu'il y eût des communications ſouterreines entre ces *mers* & l'Océan. C'eſt ainſi que l'on a cru qu'il y avoit une communication cachée ſous terre

entre la *mer* Caſpienne & l'Océan, entre la *mer* Morte & la Méditerranée, *&c.* On a cru ſur-tout expliquer par-là pourquoi ces *mers* ne débordent point; peut-être que l'évaporation des eaux de ces *mers* eſt équivalente à la quantité des eaux que les rivieres leur apportent. (-)

MER, *eau de la*, (*Phyſique, Chymie.*) L'eau de l'Océan & des autres mers diffbeing de l'eau pure par les principes étrangers dont elle eſt chargée, c'eſt-à-dire, par les différens ſels qu'elle renferme, & par la ſubſtance ſulfureuſe qui produit ſon amertume, ſon onctuoſité, & ſa qualité phoſphorique.

Nous ne nous étendrons point ſur la nature du ſel marin proprement dit, ſur ſa vertu ſeptique, ou anti-ſeptique, ſuivant la doſe dans laquelle on le joint aux ſubſtances qui ſe putréfient. *Voy. plus bas* SEL MARIN.

On aſſure que ceux qui navigent ſous la ligne s'apperçoivent que la mer eſt plus ſalée dans les climats où la chaleur du ſoleil eſt plus forte & plus propre à corrompre les fluides. Cependant d'habiles obſervateurs ont rapporté à Boyle que la gravité ſpécifique de l'*eau de mer* étoit la même que ſous l'équateur, & au-delà du trentieme degré de latitude. Il paroît par les obſervations de Swedenborg, que cite Wallerius dans ſon *Hidrologie*, *p.* 81. que la ſalure de la mer, dans les pays du Nord & vers les poles de la terre, diminue toujours très-ſenſiblement On ne peut guere douter que les mers du Nord ne gelent, que parce qu'elles ſont moins ſalées; car on a obſervé que le ſel marin, le ſel ammoniac, ſont de tous les ſels ceux dont les diſſolutions ſe changent en glace le plus difficilement.

Wallerius rapporte ailleurs (*in tentam. chim.* Hierne, *t. II. p.* 117, *note.*) que M. Palmſtruck a conſtaté par des expériences faites dans le golfe de Bothnie, au tems des ſolſtices & des équinoxes, que la ſalure de la mer diminue dans les grands jours, & augmente quand les jours deviennent plus courts. Le même M. Palmſtruck aſſure que la mer eſt plus ſalée pendant le flux que pendant le reflux, & que ſa ſalure eſt plus conſidérable à une plus grande diſtance des côtes & à une plus grande profondeur. Cette derniere obſervation eſt conforme à celle du comte Marſigli; & quoiqu'elle ne s'accorde pas avec les expériences de Boyle, elle eſt d'une vérité ſenſible: puiſque l'eau de la ſurface de la mer, ainſi que celle qui baigne les côtes, doit être beaucoup plus délayée par les eaux de pluies & des fleuves qui ſe jettent dans la mer.

C'eſt ſans doute à cauſe que les ſels des eaux de la ſurface de la mer ſont plus lavés par des eaux pures, qu'ils ſont plus acides. Ceci eſt prouvé, parce que le comte Marſigli ayant mis des ſels tirés de l'*eau de mer* ſuperficielle, & des ſels tirés de la même *eau* priſe à une certaine profondeur, dans du papier bleu, il vit que ceux qui avoient été tirés de l'*eau* ſuperficielle teignoient ce papier en rouge; & au contraire le ſel des eaux profondes ne donnoit aucune impreſſion de rougeur.

M. Hales a remarqué que des morceaux de papier bleu prenoient un œil rougeâtre, après avoir été trempés dans de la ſaumure de ſel tiré de l'*eau de la mer*, mais ils n'avoient point cette couleur, lorſqu'on les trempoit de même dans une forte ſaumure de ſel commun; ce qui montre, dit M. Hales, que le ſel imparfait d'*eau de mer* eſt en partie nitreux, mais cette concluſion ne ſemble pas aſſez juſte, & ce fait prouve ſeulement que le ſel de la premiere ſaumure étoit moins exactement neutraliſé. De même on a expliqué, par ce principe nitreux, pourquoi l'*eau de mer* n'éteint pas la flamme ainſi que l'eau douce; mais il eſt plus naturel d'attribuer cet effet aux parties ſulfureuſes & bitumineuſes.

On eſt mieux fondé à admettre un principe nitreux dans l'*eau de la mer*, parce que l'eſprit de ſel, tiré du ſel de la mer, eſt un diſſolvant de l'or, & parce que l'on a retiré de l'eſprit nitreux de l'eau-mere des ſalines. L'origine de ce nitre n'eſt pas bien connue, il appartient ſans doute aux plantes marines, il eſt développé, & rendu ſenſible par leur putréfaction.

J'ai appris de M. Venel qu'on voit beaucoup de ſel de glauber très-diſtinct, &

très-bien cryftallifé dans les tables des falines où on évapore l'*eau de mer.* Je ne connois point d'auteurs qui aient fait cette remarque. Peut-être ce fel de glauber eft-il formé dans les falines par la combinaifon d'un acide aérien avec la bafe alkaline du fel marin : peut-être auffi l'exiftence des fels neutres, produits dans l'*eau de la mer* par l'acide nitreux & par l'acide vitriolique, doit-elle fortifier le foupçon fi légitime qu'on a de l'identité radicale des acides nitreux.

L'*eau de la mer* eft d'autant plus amere qu'on la puife à une plus grande profondeur. Il eft très-probable qu'elle doit fon amertume à un efprit huileux, volatil, de nature bitumineufe, dont elle eft impregnée. Car le comte Marfigli a publié dans fon *Hiftoire phyfique de la mer*, *p.* 26. une table des proportions des fels communs & d'efprit de charbons, qui donnent à l'eau de citerne, outre la même pefanteur fpécifique, le même goût falé & amer qu'a l'*eau* naturelle *de la mer*, fuperficielle ou profonde. Le même auteur a trouvé que l'*eau de la mer*, bien qu'elle ait été entiérement dépouillée de fel après beaucoup d'exactes & réitérées diftillations, conferve avec une amertume dégoûtante, quelque chofe de vifqueux & de gluant, qui s'attache aux côtés d'une bouteille dans laquelle on agite cette eau diftillée, & ne fe précipite au fond qu'avec peine lorfqu'on la laiffe repofer : il a remarqué que cette fubftance onctueufe ne rend l'*eau de la mer* diftillée en aucune façon plus pefante que l'eau infipide des citernes, ce qui prouve la grande volatilité de l'efprit bitumineux qui produit cette fubftance onctueufe. Cette volatilité eft encore démontrée parce que l'efprit qu'employoit Marfigli, pour donner le goût amer à l'eau fimplement falée, n'en altéroit point du tout le poids. Il faut obferver néanmoins qu'on ne trouve point d'amertume, ni de goût de bitume, fi l'on diftille l'*eau de mer* qui ait été puifée feulement à quatre ou cinq pouces de la furface de la mer.

On n'eft point d'accord fur l'origine de la falure des *eaux de la mer*, plufieurs auteurs penfent qu'elle eft auffi ancienne que la mer même ; d'autres prétendent qu'elle eft due à la diffolution des rochers & des mines de fel gemme, que le baffin de la mer renferme en grande quantité fuivant Varenius. Mais les Stalhliens conjecturent avec beaucoup de fondement, qu'il fe produit chaque jour une nouvelle quantité de fel dans les *eaux de la mer*, puifque le fel eft un mixte compofé de terre & d'eau, & que rien n'empêche que ce mixte ne puiffe être produit par la combinaifon de l'eau avec le fable, le limon, les débris des coquillages, & de terre calcaire qui recouvre en plufieurs endroits le fond de la mer, dont les parties font fubtilifées par l'agitation de la mer & par la chaleur du foleil. Les cadavres refous d'une infinité de poiffons, & le bitume de la mer ajoutent à ce produit une fubftance inflammable particuliere, qui acheve le caractere fpécifique du fel marin. L'opinion des Stalhliens peut être confirmée par ce que Tavernier rapporte, que dans le royaume d'Affem on prépare un fel femblable au fel commun, en agitant fortement pendant dix à douze heures une diffolution du fel lixiviel des feuilles du figuier d'Adam, qu'on dépure des feces, & qu'on épaiffit enfuite par la coction. Sthal (*fundam. Chim. part. II. p.* 154.) ne doute point qu'on ne pût retirer de même du fel commun des autres fels lixiviels.

Le comte Marfigli a vu en plufieurs endroits de la mer de Thrace du bitume flottant, qui paroît fur l'eau lorfqu'elle eft calme. Il ajoute qu'on en trouve de même abondamment dans les mers des Indes orientales, fur-tout aux endroits où il y a quantité d'ambre gris. Il croit que l'*eau de la mer* fe charge de cette fubftance en baignant des couches de bitume qui s'étendent dans fon baffin, & qui fe continuent avec des veines de charbons de terre & de jais dans les montagnes des rivages voifins. Cette caufe ne paroît pas être univerfelle, mais elle ne doit pas être négligée. Boyle nous apprend que le bitume liquide, connu en Angleterre fous le nom de *poix des barbades*, coule des rochers de ces îles dans la mer. Hales dit qu'on pourroit attribuer en partie à des fources de pétroles l'origine du bitume de la mer.

M. Deflandes prétend que ces minieres

de bitume ne se trouvent point dans la mer, mais que l'onctuosité amere de *l'eau de la mer* vient d'une infinité de matieres pourries, bois, plantes, poissons morts, cadavres; il remarque qu'un limon huileux enduit toujours les bords de la mer, & les rend si glissans qu'on a de la peine à s'y soutenir. On voit d'autant mieux comment les cadavres des poissons concourent à la production du bitume des *eaux de la mer*, qu'on a remarqué que la graisse de poisson est plus propre que les autres graisses à la réduction des terres cuivreuses.

Il paroît que le bitume qui surnage les *eaux de la mer* est produit par un acide vitriolique, sulfureux, semblable à celui des charbons par l'acide marin plus développé à la surface de ces *eaux*, & qui se joint au pétrole & aux parties huileuses que fournissent les plantes marines & les poissons en se putréfiant.

On a essayé par un grand nombre de moyens de rendre l'*eau de la mer* potable. Pour y parvenir, il ne suffit pas de la dessaler, mais il faut encore lui ôter ce goût désagréable & bitumineux qu'elle conserve même après la distillation. Pline rapporte que les navigateurs se procuroient de l'eau douce en exprimant des peaux de moutons, qu'ils avoient étendues autour de leurs vaisseaux & qui avoient été humectées par les vapeurs de la mer; ou, en descendant dans la mer des vases vuides & bien bouchés, ou des boules de cire creuses: mais le premier moyen étoit insuffisant, & on a observé que le second ne dessaloit pas entiérement l'eau marine. La filtration de l'*eau de mer* à-travers le sable, ou la terre de jardin, n'a pas mieux réussi au comte Marsigli.

On peut rapporter à ces moyens tous ceux dont on a fait usage avant que de connoître l'art de distiller. M. Hales fait entendre que les essais faits avant lui en Angleterre pour rendre l'*eau de mer* potable, se réduisoient uniquement à la distillation. Je suis surpris qu'il n'ait point parlé du procédé qu'a publié Lister dans les *Transactions philosophiques*. Il y propose, pour éviter l'empyreume ordinaire à l'*eau de mer* distillée, de placer l'alembic sur un vase rempli d'eau, ou d'algue, ou d'autres plantes marines. M. Gautier, médecin de Nantes, avoit imaginé fort ingénieusement, pour perfectionner la distillation de l'*eau de mer*, un vaisseau distillatoire, dont la description se trouve dans le *Recueil des machines* approuvées par l'académie royale des Sciences, *tom. III. nombre* 189.

Nous n'avons rien de plus intéressant sur la maniere de rendre l'*eau de mer* potable, que les expériences de M. Hales; ce grand physicien ayant distillé une quantité assez considérable d'*eau de mer*, il en fit diverses portions à mesure qu'elle sortoit de l'alembic. La premiere étoit belle, claire, & de très-bon goût; les dernieres étoient âcres & désagréables. M. Hales s'est assuré que l'*eau de mer* distillée renfermoit de l'esprit de sel, parce qu'on voit des nuages blancs & épais s'élever dans les différentes portions de cette *eau*, lorsqu'on y verse de la dissolution d'argent dans l'eau forte, parce qu'elle conserve & durcit la chair, & parce qu'elle se corrompt moins vîte, & ne sent jamais aussi mauvais que l'eau commune. Cet esprit de sel, qu'on retire par une chaleur au-dessus du degré de l'eau bouillante, paroît à M. Hales n'être point l'esprit du sel marin parfait, mais sortir d'un sel beaucoup plus imparfait, âcre, impur & acide, dont l'*eau de mer* abonde.

M. Hales a trouvé d'abord que des alkalis fixes, très-forts, la chaux & divers absorbans, étant ajoutés à l'*eau de mer* distillée, sont très-propres à ôter les qualités nuisibles de cette *eau* dans une seconde distillation. On voit par-là que M. Appledy n'a rien imaginé de fort nouveau, lorsqu'il a proposé dernierement, comme les nouvelles publiques l'ont rapporté, de dessaler l'*eau de la mer* par le moyen de la pierre infernale. Les Anglois donnent ce nom à la *pierre à cautere*, ou à l'*alkali fixe* combiné avec la chaux. Il paroît certain, quoique M. Hales ne fasse que le conjecturer, que les alkalis fixes, très-forts, ou aiguisés par la chaux, peuvent fixer en partie le soufre désagréable de l'*eau de mer*, puisqu'on sait d'ailleurs que l'esprit de vin dissout plus de succin lorsque cet esprit est alkalisé;

tifé, & qu'il en extrait d'autant plus qu'il a été préparé avec un alkali caustique.

Enfin, les embarras d'une seconde distillation ont fait chercher à M. Hales, & découvrir un moyen très-avantageux de rendre l'*eau de mer* potable & saine. C'est de la laisser premiérement bien putréfier, & de la distiller lorsqu'elle sera revenue dans son état naturel : la distillation de cette *eau* produit les $\frac{4}{5}$ d'une eau qui ne donne aucun nuage blanc lorsqu'on y verse de la solution d'argent, qui n'a guere plus de goût aduste que la meilleure eau de source distillée, qui, de même que l'eau de pluie, se putréfie, & laisse corrompre la chair qu'on y met, *&c.* jusqu'à ce que les $\frac{4}{5}$ de la liqueur fussent distillés. M. Hales observa qu'aucun esprit de sel ne s'éleva de l'eau marine, mais aux $\frac{2}{3}$ il parut, un pouce au-dessus de la surface de l'eau, un cercle de sel blanchâtre, attaché aux parois intérieurs de la retorte, qui croissoit de plus en plus.

M. Hales explique fort bien la théorie de sa méthode. Pendant que la putréfaction met en mouvement les sels & les soufres de l'*eau de mer*, l'esprit de sel s'éleve fort aisément dans la distillation de cette *eau* encore putride ; mais après la putréfaction les parties les plus grossieres s'étant précipitées d'elles-mêmes, il faut beaucoup plus de chaleur pour élever l'esprit du sel imparfait de l'*eau de mer* qu'il n'en auroit fallu avant la putréfaction, & l'on peut par conséquent distiller une grande quantité de cette *eau* avant que l'esprit de sel commence à se lever & à s'y mêler. Je pense que Boyle employoit la putréfaction dans cette digestion *particuliere* & fort longue, par laquelle il dit que le sel marin est amené au point que l'esprit de sel s'en éleve sans aucune addition à un feu de sable modéré, & même que cet esprit passe avant le phlegme. Boyle, *de origine & productione volatilitatis, cap. iv.*

Il nous reste à parler de la lumiere que produisent les *eaux de la mer* pendant la nuit lorsqu'elles sont agitées. On a observé que dans certain tems & dans certaines mers il se produit plus facilement des points lumineux & même sans le secours de l'agitation, & que ces points conservent leur lumiere beaucoup plus long-tems. M. Vianelli, qui a été suivi de M. l'abbé Nollet & de M. Griselini, a prétendu que ces points lumineux sont des vers luisans de mer, dont il a fait dessiner & graver la figure. Mais M. le Roi, célebre professeur en Médecine de l'université de Montpeiller, a objecté contre ce systême dans un mémoire fort curieux, qui est imprimé *au troisieme volume des Mémoires* approuvés par l'académie des Sciences, qu'on ne peut guere concevoir comment la proue d'un vaisseau feroit paroître constamment moins d'animaux, lorsqu'il fait route lentement que lorsqu'il va vîte ; comment ces animaux, étant dans un vase avec de l'*eau de mer*, ou sur un mouchoir d'un tissu serré, bien étendu, & imbibé de cette *eau*, ne luiroient pour l'ordinaire que lorsqu'on agite cette *eau*, ou lorsqu'on frappe le mouchoir. M. Wallerius, dans ses *notes sur* Hierne, *t. I. p.* 80, a opposé depuis les mêmes raisons contre le sentiment de M. Vianelli. M. le Roi assure que si on coule de l'*eau de mer* au-travers d'un cornet de papier, l'*eau* qui a passé ne donne plus d'étincelle. Il ajoute, qu'en regardant avec une loupe très-forte les étincelles, qu'on voyoit paroître dans l'obscurité sur les cornets par lesquels il avoit coulé de l'*eau de mer*, il n'a jamais pu découvrir sur ces papiers aucun corps qui approchât de l'animal décrit par M. Vianelli.

M. le commandeur Godehen a donné dans le même *volume des Mémoires* présentés à l'académie des Sciences, la figure & la description d'insectes lumineux qui laissent échaper une liqueur huileuse qui surnage l'*eau de mer*, & qui répand une lumiere vive & azurée. On peut aussi consulter les *amænitates* de Linæus, *volume troisieme, p.* 202. *de noctiluca marinâ.* Mais il semble que ces insectes ne peuvent servir qu'à expliquer pourquoi la mer est beaucoup plus lumineuse en certains endroits, comme aux environs des îles Maldives & de la côte de Malabar ; & que les observations de M. le Roi que nous allons rapporter peuvent seules fournir la cause générale du phénomene.

L'*eau de la mer*, expoſée à l'air libre, perd en un jour ou deux la propriété de produire des étincelles, & même en un moment, ſi on la met ſur le feu, quoique ſans la faire bouillir. Cette propriété de l'*eau de la mer* ſe conſerve un peu plus long-tems dans des vaiſſeaux fermés. Dans certains jours l'*eau de la mer* produit beaucoup plus d'étincelles qu'à l'ordinaire, & dans d'autres tems elle en donne à peine quelques-unes.

En mêlant dans l'obſcurité un peu d'eſprit de vin avec de l'eau récemment tirée de la mer, & contenue dans une bouteille, M. le Roi a obſervé que ce mélange produit des étincelles en plus grand nombre, & qui durent d'ordinaire plus long-tems que lorſqu'elles ſont produites ſeulement par l'agitation. On produit auſſi des étincelles par le mélange d'un grand nombre d'autres liqueurs acides, alkalines, & autres avec l'*eau de mer*; mais aucune de ces liqueurs n'en fait paroître autant que l'eſprit de vin. Après les étincelles qui ſont excitées par ces mêlanges, on ne peut plus en exciter de nouvelles d'aucune maniere.

M. le Roi conclut de ces expériences intéreſſantes, que le phénomene général qu'on peut obſerver dans toutes les ſaiſons, & vraiſſemblablement dans tous les pays, doit être attribué à une matiere phoſphorique qui brûle & ſe détruit lorſqu'elle donne de la lumiere, & qui par conſéquent ſe conſume & ſe régénere continuellement dans la mer; que cette matiere qui ſe porte naturellement à la ſurface de l'eau, eſt de telle nature que le contact d'un très-grand nombre de liqueurs la fait déflagrer, mais qu'elle ne fait déflagrer que les parties de cette matiere; enfin, que cette matiere ne paſſant pas à-travers le filtre, il eſt clair qu'elle n'eſt que ſuſpendue dans l'*eau de la mer*, & qu'elle eſt par conſéquent d'une nature huileuſe ou bitumineuſe.

On ſe perſuadera encore davantage que la qualité lumineuſe des *eaux de la mer* eſt attachée à leur bitume, ſi l'on fait attention à ce que le pere Bourzeis (*Lettres édifiantes, volume V.*) dit avoir obſervé, que dans quelques endroits de l'Océan l'eau étoit ſi onctueuſe qu'en y trempant un linge on le retiroit tout gluant; & qu'en l'agitant rapidement dans cette eau il jettoit un grand éclat. Il remarque auſſi, que le vaiſſeau traçoit après lui un ſillon d'autant plus lumineux que cette eau étoit plus graſſe. Enfin, il paroît que l'eſprit de vin n'eſt ſi propre à extraire la ſubſtance phoſphorique des *eaux de la mer*, que parce que l'acide du bitume de ces *eaux* eſt très-développé.

MER, (*Marine.*) ce mot s'emploie dans pluſieurs ſens par les marins: voici les principales expreſſions.

Mettre à la mer, c'eſt un vaiſſeau qui part & commence ſa route.

Mettre un vaiſſeau à la mer, ou *le mettre à l'eau*, c'eſt-à-dire ôter le vaiſſeau de deſſus les chantiers & le mettre à flot. *Voyez* LANCER.

Mettre une eſcadre à la mer, c'eſt la ſortir du port.

Mettre la chaloupe à la mer, c'eſt ôter la chaloupe de deſſus le tillac & la mettre dans l'eau.

Tenir la mer, c'eſt continuer ſa navigation ou croiſiere ſans entrer dans les ports ou rades.

Tirer à la mer ou *porter le cap à la mer*, c'eſt ſe mettre au large en s'éloignant de la terre.

La mer eſt courte, c'eſt-à-dire que les vagues de la *mer* ſe ſuivent de près les unes des autres.

La mer eſt longue, c'eſt-à-dire que les vagues de la *mer* ſe ſuivent de loin & lentement.

La mer briſe, c'eſt lorſqu'elle bouillonne en frappant contre quelques rochers ou contre la terre.

La mer mugit, c'eſt lorſqu'elle eſt agitée & qu'elle fait grand bruit.

La mer blanchit ou *moutonne*, c'eſt-à-dire que l'écume des lames paroît blanche, de ſorte que les vagues paroiſſent comme des moutons, ce qui arrive quand il y a beaucoup de *mer* pouſſée par un vent frais.

La mer étale, c'eſt lorſqu'elle ne fait aucun mouvement ni pour monter ni pour deſcendre.

La mer rapporte, c'eſt-à-dire que la grande marée recommence.

La mer va chercher le vent, c'eſt-à-

dire que le vent souffle du côté où va la *mer*.

Mer va contre le vent, ce qui arrive lorsque le vent change subitement après une tempête.

La mer se creuse, c'est-à-dire que les vagues deviennent plus grosses & s'élevent davantage, que la *mer* s'enfle & s'irrite.

La mer a perdu, c'est-à-dire qu'elle a baissé.

Il y a de la mer, c'est-à-dire que la mer est un peu agitée.

Il n'y a plus de mer, c'est-à-dire que la *mer* est calme, ou qu'après qu'elle a été agitée elle s'adoucit ou se calme à cause que le vent a cessé.

Grosse mer, c'est l'agitation extraordinaire de la *mer* par les lames.

La mer nous mange, *être mangé par la mer*, c'est-à-dire que la *mer* étant extrêmement agitée, entre par les hauts dans le navire, soit étant à l'ancre, soit étant sans voiles.

MER D'AIRAIN, (*Critique sacrée.*) grande cuve que Salomon fit faire dans le temple, pour servir aux prêtres à se purifier avant & après les sacrifices. Ce vase étoit de forme ronde; il avoit cinq coudées de profondeur, dix de diametre d'un bord à l'autre, & environ trente de circonférence. Le bord étoit orné d'un cordon, embelli de pommes & de boulettes, & de tête de bœufs en demi-relief. Il portoit sur un pié qui formoit comme une grosse colomne creuse appuyée sur douze bœufs disposés en quatre grouppes, trois à trois, & laissant quatre passages pour aller tirer l'eau par des robinets attachés au pié du vase; *ij. Rois* 16, 17, 2; *Par.* 4. (*D. J.*)

MER, (*Mythol.*) non-seulement la *mer* avoit des divinités qui présidoient à ses eaux, mais elle étoit elle-même une grande divinité personnifiée sous le nom d'*Océan*, auquel on faisoit de fréquentes libations. Lorsque les Argonautes furent prêts de mettre à la voile, Jason ordonna un sacrifice solemnel, & chacun s'empressa de répondre à ses desirs. On éleva un autel sur le rivage, & après les oblations ordinaires, le prêtre répandit dessus de la fleur de farine, mêlée avec du miel & de l'huile, immola deux bœufs aux dieux de la *mer*, & les pria de leur être favorables pendant leur navigation. Ce culte étoit fondé sur l'utilité qu'on en retiroit, sur les merveilles qu'on remarquoit dans la *mer*, l'incorruptibilité de ses eaux, son flux & reflux, la variété & la grandeur des monstres qu'elle enfante: tout cela produit l'adoration des dieux qu'on supposoit gouverner cet élément. (*D. J.*)

MER, (*Géogr.*) petite ville de France dans le Blaisois, à une lieue de la Loire & à 4 de Blois & de Beaugency. Les Calvinistes avoient un temple dans cette ville, avant la révocation de l'édit de Nantes. *Long.* 18. 59. *lat.* 47. 35.

Jurieu (*Pierre*) professeur en théologie & ministre à Rotterdam, naquit à *Mer* en 1637, & mourut en 1713, à 76 ans. Il s'est fait connoître par des écrits pleins d'esprit, de feu, & d'imagination, par des opinions chimériques sur le rétablissement du calvinisme en France en 1689; & ce que je trouve de plus blâmable, il ne cessa de persécuter Bayle, qui a vécu & qui est mort en sage. (*D. J.*)

MER D'ABEX, (*Géog.*) partie de la mer Rouge, le long des côtes de l'Abyssinie. (*D. J.*)

MER ADRIATIQUE, (*Géog.*) *Adriaticum mare*; ce grand golfe de la Méditerranée, qu'on nomme aussi *golfe de Venise*, s'enfonce du sud-sud-est, au nord-nord-ouest, entre l'Italie & la Turquie européenne, & s'étend depuis de 40^d. de *lat.* jusqu'au 45^d. $25'$. Son nom latin vient de l'ancienne ville *Adria*, aujourd'hui *Atri*, sur les côtes de l'Abruzze septentrionale. Dans les *Actes des apôtres*, *c. xxvij v.* 27. le nom *Adria*, ou *mer Adriatique*, se dit de la *mer* de Sicile, & de la *mer* Ionienne. (*D. J.*)

MER D'AFRIQUE, (*Géog.*) partie de la *mer* Méditerranée, entre les îles de Malthe, de Sicile & d'Egypte, & le long des côtes de Barca & de Tripoli (*D. J.*)

MER D'ARABIE, (*Géog.*) on appelle proprement ainsi la partie de l'Océan, qui est entre le cap Rasalgate & l'île de Zocotora. Les autres parties de la *mer*, qui sont

une presqu'île de l'Arabie, ont des noms particuliers, savoir, *le sein Persique*, *le golfe d'Ormus*, & *la mer Rouge*. Les anciens comprenoient la *mer d'Arabie* sous le nom d'*Erithræum mare*. (*D. J.*)

MER ATLANTIQUE, (*Géog.*) *Voyez* au *mot* ATLANTIQUE. (*D. J.*)

MER AUSTRALE, (*Géog.*) c'est la partie de l'Océan la plus méridionale. On a découvert qu'elle occupe un vaste espace, où l'on se figuroit des terres : cette fausse idée engageoit les navigateurs à passer le détroit de Magellan, avec bien des difficultés & des dangers. A présent qu'on a fait le tour de l'île de Feu, l'on fait qu'à la reserve d'un amas d'îles, il n'y a qu'une *mer* assez large au midi de ce détroit, que l'on évite pour entrer dans la *mer* du Sud. (*D. J.*)

MER BALTIQUE, (*Géog.*) *Voyez* BALTIQUE. (*D. J.*)

MER DE BASSORA, (*Géog.*) c'est la même que le golfe Persique. *Voy.* GOLFE PERSIQUE. (*D. J.*)

MER BLANCHE, (*Géog.*) *Voyez* au *mot* BLANCHE. (*D. J.*)

MER BLEUE, (*Géog.*) en latin moderne, *lacus Cæsius*, dans la langue du pays, *Arallnov*, c'est un grand lac d'eau salée, dans le pays auquel il donne son nom d'*Arall*, & qui fait partie du pays de Khowaresme, ou Mawaralnahar, province montueuse, sablonneuse, généralement stérile, mais ayant en plusieurs endroits des pâturages excellens pour les troupeaux : elle tire son nom du lac.

Ce lac qui sépare le pays d'Arall des provinces orientales de Khowaresme, est un des plus grands lacs de l'Asie septentrionale. Il a plus de 30 milles géographiques, ou 40 lieues en longueur du nord au sud, environ la moitié en largeur de l'est à l'ouest, & plus de quatre-vingt lieues d'Allemagne de tour. Ses eaux sont extrêmement salées. Il reçoit toutes les eaux de la riviere de Sirt, celles de Kesell, & d'autres rivieres moins importantes; cependant il ne s'éleve point au-dessus de ses rives ordinaires, & l'on ne connoît aucun canal apparent par où ses eaux puissent s'écouler.

Les Kara-Kalpacks, qui occupent le bord septentrional du lac d'Arall, conduisent en été les eaux de ce lac par le moyen de certaines rigoles, dans les plaines sablonneuses d'alentour ; & l'humidité de l'eau venant à s'exhaler peu-à-peu par la chaleur du soleil, laisse à la fin toute la surface de ces plaines couvertes d'une croûte d'un beau sel crystalisé, où chacun en va prendre sa provision de l'année, pour les besoins de son ménage. (*D. J.*)

MER DU BRESIL, (*Géog.*) partie de l'Océan sur la côte du Bresil, le long de la côte orientale de l'Amérique, entre l'embouchure de l'Amazonne & celle de la riviere de la Plata. (*D. J.*)

MER CARPATHIENNE, (*Géog.*) *Carpatium mare*, partie de la *mer* Méditerranée, entre l'Egypte & l'île de Rhodes ; elle avoit pris son nom de l'île de Scarpanto, que les Grecs nommoient *Carpathos*, & les Latins *Carpathus*. Elle a au nord la *mer* Icarienne, au midi celle d'Egypte, & au couchant celle de Candie & d'Afrique.

MER CASPIENNE, (*Géog.*) *Voyez* CASPIENNE. Je n'ajouterai que quelques lignes. Les anciens ont connu cette *mer*, mais fort mal ; cependant Hérodote, *liv. I. chap.* 203. avoit très-bien remarqué qu'elle n'a aucune communication visible avec les autres, & on en est revenu au sentiment d'Hérodote.

Pierre-le-Grand a fait faire une carte exacte de cette *mer* par des pilotes également habiles & hardis. M. Charles Vanverden a dressé cette carte, & M. de Lisle l'a réduite au méridien d'Astracan. Il n'y a point de gouffre dans la *mer Caspienne*, mais elle se décharge à sa partie orientale dans une autre petite *mer* de 15 lieues d'étendue. L'eau de cette derniere *mer* est d'une si grande salure, que les poissons de la *mer Caspienne* qui y entrent meurent peu de tems après. Cette *mer* n'a ni flux ni reflux, & ce ne sont que les vents qui la font monter ou baisser sur l'une ou l'autre côte : l'unique bon port qui soit sur cette *mer*, est le port de Manguslave, sur la côte orientale au pays de Kovaresme, au nord de l'embouchure de l'Aum : ce port est entre les mains des

Tartares, qui n'en font point d'ufage. (*D. J.*)

MER DE DANEMARK, (*Géog.*) On appelle ainfi la *mer* qui s'étend depuis l'Océan jufqu'à la *mer* Baltique, dont elle eft en quelque façon le veftibule, entre la Norwege au nord, la Suede à l'orient, le Jutland au midi & au couchant. (*D. J.*)

MER D'ESPAGNE, (*Géogr.*) partie de la Méditerranée, le long de l'Efpagne, depuis le cap de Creuze au pié des Pyrenées, jufqu'au détroit de Gibraltar. (*D. J.*)

MER EGÉE, *Ægeum mare*, (*Géog. anc.*) cette partie de la Méditerranée que nous appellons *Archipel*, & qui s'étend entre la Turquie européenne & la Natolie, depuis le détroit des Dardanelles jufqu'à l'île de Candie. Cette *mer* a été nommée *Ægeum*, c'eft-à-dire, *fluctuofum*, *procellofum*, à caufe qu'au moindre vent fes flots bondiffent comme des chevres. Les Grecs ont appellé *αἶγας*, *chevres*, ces flots écumans dont la *mer* eft toute couverte dans un gros tems. Nous les appellons de même des *moutons*, & nous difons que la *mer* moutonne, quand elle eft tourmentée par la tempête. Plufieurs îles de la *mer Egée* tiroient leur nom de la même caufe, comme celle qu'on appelloit *Ægea*, aujourd'hui *les Fournis*, entre Nicaria & Samos. (*D. J.*)

MER DE FRANCE, (*Géog.*) On appelle proprement ainfi la partie de l'Océan qui lave les côtes de France, depuis le cap de S. Mahé en Bretagne, jufqu'aux côtes d'Efpagne, où commence la *mer* de Bifcaye; mais quand on dit les *mers* de France, on entend depuis Bayonne jufqu'à Dunkerque fur l'Océan, toutes les côtes de Provence & de Languedoc fur la Méditerranée, dans le golfe de Lyon. (*D. J.*)

MER DE GRECE, (*Géog.*) partie de la Méditerranée, le long des côtes de la Grece & de la Morée, depuis les îles de Sainte Maure, de Céphalonie, & de Zante, jufqu'à l'île de Cérigo. La côte orientale de la Grece eft de la *mer* qu'on nomme *Archipel*. (*D. J.*)

MER DE GROENLAND, (*Géog.*) partie de l'Océan, fur la côte des terres arctiques. La partie orientale du *Groenland*, que cette mer baigne, eft devenue inacceffible par les glaces qui s'y font accumulées avec le tems. Il y avoit autrefois fur cette côte, une colonie danoife qui a long-tems fubfifté; mais qu'on a été obligé d'abandonner depuis deux fiecles, faute d'avoir pu en approcher. (*D. J.*)

MER D'IÉMEN, (*Géog.*) partie de l'Océan, le long des côtes de l'Arabie heureufe, entre la *mer* Rouge & le golfe d'Ormus. (*D. J.*)

MER DES INDES, (*Géog.*) partie de l'Océan, le long des côtes méridionales de l'Afie, depuis la Perfe jufqu'au golfe de Siam; paffé lequel commence l'Océan oriental qui coule le long de la Cochinchine, du Tonquin, & de la Chine. (*D. J.*)

MER IONIENNE, (*Géog.*) Ce devroit être la *mer* qui lave les côtes d'Ionie dans l'Afie mineure. Mais le caprice de quelques géographes a voulu que l'on donnât très-improprement ce nom à la partie de la *mer* Méditerranée qui eft entre la la Grece, la Sicile, & la Calabre. Cependant nos navigateurs ont rejetté ce mot, & difent *la mer de Grece*, *la mer de Sicile*, *la mer de Calabre*, &c. (*D. J.*)

MER DE MARMORA, (*Géog.*) nom moderne de la Propontide des anciens. *Voyez* PROPONTIDE. (*D. J.*)

MER MÉDITERRANÉE, (*Géog.*) grande *mer* entre l'Europe, l'Afie & l'Afrique. Elle communique à l'Océan par le détroit de Gibraltar. Elle eft féparée de la *mer* rouge par l'ifthme de Suez, & de la *mer* de Marmora par le détroit des Dardanelles. Elle contient plufieurs grands golfes. Les principaux font le golfe de Lyon, le golfe Adriatique, l'Archipel & le golfe de Barbarie. Elle renferme trois grandes prefqu'îles: favoir l'Italie, la Grece & la Natolie. Ses principales îles font Sicile, Sardaigne, Corfe, Majorque, Minorque, Malthe, Corfou, Céphalonie, Zante & Candie, outre cette multitude d'autres îles qui font comprifes dans la partie de cette *mer* qu'on appelle *Archipel*.

La meilleure carte de la *Méditerranée* que nous ayons, a été donnée par M. Guillaume de Lifle. Cette *mer* fi connue de

tout tems par les nations les plus ſavantes, toujours couverte de leurs vaiſſeaux, traverſée de tous les ſens poſſibles par une infinité de navigateurs, s'eſt trouvée n'avoir que 860 lieues d'occident en orient, au lieu de 1160 qu'on lui donnoit ; & c'eſt ce que M. de Liſle a rectifié par des obſervations aſtronomiques. Cependant non content de ces obſervations aſtronomiques, dont on vouloit ſe défier, il entreprit, pour ne laiſſer aucun doute, de meſurer toute cette *mer* en détail & par parties, ſans employer ces obſervations, mais ſeulement les portulans & les journaux des pilotes, tant des routes faites de cap en cap, en ſuivant les terres, que de celles qui traverſoient d'un bout à l'autre ; & tout cela eſt évalué avec toutes les précautions néceſſaires, réduit & mis enſemble, s'eſt accordé à donner à la *Méditerranée* la même étendue que les obſervations aſtronomiques dont on vouloit ſe défier. (*D. J.*)

MER MORTE, (*Géog.*) *ou* MER DE SEL, *ou* mieux encore, LAC ASPHALTIDE, grand lac de la Paleſtine à l'embouchure du Jourdain. Sa longueur du N. au S. eſt d'environ 70 milles anglois, & ſa largeur d'environ 18 milles. Le Jourdain & l'Arnon ſe jettoient dedans & s'y perdoient. On peut conſulter ſur ce lac, le P. Nau jéſuite, dans ſon *voyage de la Terre-ſainte*. (*D. J.*)

MER NOIRE, (*Géog.*) *ou* MER MAJEURE, connue des anciens ſous le nom de Pont-Euxin. *Voyez* PONT-EUXIN.

Grande *mer* d'Aſie, entre la Tartarie au nord, la Mingrélie, l'Imirette, le Guriel & quelques provinces de l'ancienne Colchide, que poſſede aujourd'hui le turc. Elle a à l'orient la Natolie, au midi la Bulgarie, & la Romanie au couchant.

Cette *mer* reçoit pluſieurs grands fleuves ; ſavoir le Danube, le Boryſthene, le Don, le Phaſe, le Caſalmac, l'Aitocza & la Zagarie.

Elle communique à la Propontide, autrement *mer* de Marmora, par le détroit de Conſtantinople, nommé le *canal de la mer Noire*, & par cette *mer*, avec l'Archipel. Elle communique encore par le détroit de Caffa, avec le Palus Méotide, qui eſt une *mer* formée par le concours des eaux de la *mer Noire*, & du Don.

Les peuples qui habitent les bords de cette *mer*, ſont ou ſujets, ou tributaires de l'empire ottoman.

Le canal de la *mer Noire*, ou le boſphore de Thrace, comme diſoient les anciens, a 16 milles & demi de longueur ; commence à la pointe du ferrail de Conſtantinople, & finit vers la colonne de Pompée. Hérodote, Polybe & Strabon, lui donnent 120 ſtades d'étendue, leſquelles reviennent à 15 milles. Ils fixent le commencement de ce canal, entre Bizance & Chalcédoine, & le font terminer au temple de Jupiter, où eſt préſentement le nouveau château d'Aſie ; mais cette différente maniere de meſurer le canal eſt arbitraire & revient au même calcul.

Sa largeur, aux nouveaux châteaux où étoient autrefois les temples de Jupiter & de Sérapis, eſt depuis un mille juſqu'à deux. Son cours eſt ſi rapide entre les deux châteaux, qu'avec un vent du nord il n'y a point de bâtimens qui s'y puiſſent arrêter, & qu'il faut un vent oppoſé aux courans, pour les pouvoir remonter ; cependant la viteſſe des eaux diminue ſi ſenſiblement, que l'on monte & que l'on deſcend ſans peine, lorſque les vents ne ſont pas violens.

Indépendamment des vents, il y a des courans fort ſinguliers dans le canal de la *mer Noire* ; le plus ſenſible eſt celui qui en parcourt la longueur, depuis l'embouchure de la *mer Noire*, juſqu'à la *mer* de Marmora, qui comme on ſait, eſt la Propontide des anciens. M. le comte de Marſigli y a obſervé de petits courans, qui permettent aux batteaux de monter, tandis que d'autres batteaux deſcendent à la faveur du grand courant. Cependant cette diverſité de courans ne doit point paroître merveilleuſe, parce qu'on conçoit aiſément qu'un cap trop avancé, doit faire reculer les eaux qui ſe préſentent dans une certaine direction ; mais il eſt difficile de rendre raiſon d'un autre courant caché, que nous appellerons *courant inférieur*, lequel dans un endroit du grand canal, roule ſes eaux dans une direction

contraire au courant qui lui eſt ſupérieur, comme le prouvent les filets des pêcheurs. Procope de Céſarée, M. Gilles, M. le comte de Marſigli & M. Tournefort en ont fait l'obſervation.

Il n'eſt pas plus aiſé d'expliquer pourquoi le canal vuide ſi peu d'eau, ſans que la *mer Noire* qui en reçoit une ſi prodigieuſe quantité, en devienne plus grande. Cette *mer* reçoit plus de rivieres que la Méditerranée; les plus grandes de l'Europe y tombent par le moyen du Danube, dans lequel ſe dégorgent celles de Suabe, de Franconie, de Baviere, d'Autriche, d'Hongrie, de Moravie, de Carinthie, de Crotie, de Boſnie, de Servie, de Tranſylvanie, de Valaquie, celles de la Ruſſie-noire & de la Podolie, ſe rendent dans la même *mer*, par le moyen du Nieſter; celles des parties méridionales & orientales, de la Pologne, de la Moſcovie ſeptentrionale, & du pays des Caſaques, y entrenr par le Nieper ou Boryſthene; le Tanaïs & le Coper ne paſſent-ils pas dans la *mer Noire*, par le Boſphore Cimmérien? les rivieres de la Mingrelie, dont le Phaſe eſt la principale, ſe jettent auſſi dans la *mer Noire*, de même que le Caſalmac, le Sangaris & les autres fleuves de l'Aſie-mineure; qui ont leur cours vers le nord: néanmoins le Boſphore de Thrace n'eſt comparable à aucune des rivieres dont on vient de parler. Il eſt certain d'ailleurs que la *mer Noire* ne groſſit pas, quoiqu'en bonne phyſique, un reſervoir augmente quand ſa décharge ne répond pas à la quantité d'eau qu'il reçoit. Il faut que la *mer Noire*, indépendamment de ſon évaporation par le ſoleil, ſe vuide & par des canaux ſouterrains qui traverſent peut-être l'Aſie & l'Europe, & par la dépenſe continuelle de ſes eaux, leſquelles s'évaporent en partie, en partie s'abreuvent dans la terre, & s'écoulent bien loin des côtés.

Quelque rapide que ſoit le cours des eaux dans le canal de la *mer Noire*, elles n'ont pas laiſſé de ſe geler dans les plus grands hivers. Zonare aſſure qu'il y en eut un ſi rude ſous Conſtantin Copronime, que l'on paſſoit à pié ſur la glace, de Conſtantinople à Scutari; la glace ſoutenoit même les charrettes. Ce fut bien autre choſe en 401, ſous l'empire d'Arcadius: la *mer Noire* fut gelée pendant 20 jours; & quand la glace fut rompue, on en voyoit paſſer devant Conſtantinople des morceaux effroyables.

D'un autre côté, quoi qu'en aient dit les anciens, & quoi qu'en penſent les Turcs de cette *mer*, qu'ils ont nommé *Noire*; elle n'a rien de noir que le nom; les vents n'y ſoufflent pas avec plus de furie, & les orages n'y ſont guere plus fréquens que ſur les autres *mers*. Il faut cependant pardonner les exagérations aux poëtes anciens, & ſur-tout aux chagrins d'Ovide; mais le ſable de la *mer Noire* eſt de même couleur que celui de la *mer* Blanche, & ſes eaux ſont auſſi claires; en un mot, ſi les côtes de cette *mer*, qui paſſent pour fort dangereuſes, paroiſſent ſombres de loin, ce ſont les bois qui les couvrent, ou le grand éloignement qui leur donnent le coup d'œil noirâtre.

Valerius Flaccus, qui a décrit poétiquement le voyage des Argonautes, aſſure que le ciel de la *mer Noire* eſt toujours brouillé, & qu'on n'y voit jamais de tems bien formé; mais nos navigateurs qui ont couru cette *mer*, démentent hautement ce fameux poëte latin.

On voyage tout auſſi ſûrement ſur la *mer Noire*, que dans les autres *mers*, ſi les vaiſſeaux ſont conduits par des bons pilotes. Les Grecs & les Turcs ne ſont guere plus habiles que Tiphys & Nauplius, qui conduiſirent Jaſon, Hercule, Théſée & les autres héros de la Grece, juſques ſur les côtes de la Colchide, la Mingrelie de nos jours.

On voit par la route qu'Apollonius de Rhodes leur fit tenir, que toute leur ſcience aboutiſſoit, ſuivant le conſeil de Phinée, ce roi de Thrace qui étoit aveugle, à éviter les écueils qui ſe trouvent ſur la côte méridionale de la *mer Noire*, ſans oſer pourtant ſe mettre au large; c'eſt-à-dire, qu'il falloit n'y paſſer que dans le tems calme. Les Grecs & les Turcs ont preſque les mêmes maximes. Ils n'ont pas l'uſage des cartes marines, & ſachant à peine qu'une des pointes de

la bouffole fe tourne vers le nord, ils perdent la tête dès qu'ils perdent les terres de vue. Enfin, ceux qui ont le plus d'expérience parmi eux, au lieu de compter par les rhumbs de vent, paffent pour fort habiles lorfqu'ils favent que pour aller à Caffa, il faut prendre à main gauche en fortant du canal de la *mer Noire*; que pour aller à Trébizonde, il faut fe détourner à droite. A l'égard de la manœuvre, ils l'ignorent tout-à-fait, leur feule fcience confifte à ramer.

On a beau dire que les vagues de la *mer Noire* font courtes, & par conféquent violentes, il eft certain qu'elles font plus étendues & moins coupées que celles de la *mer* Blanche, laquelle eft partagée par une infinité de canaux qui font entre les îles. Ce qu'il y a de plus fâcheux pour ceux qui navigent fur la *mer Noire*, c'eft qu'elle a peu de bons ports, & que la plûpart de fes rades font découvertes; mais ces ports feroient inutiles à des pilotes qui, dans une tempête, n'auroient pas l'adreffe de s'y retirer.

Pour affurer la navigation de cette *mer*, toute autre nation que les Turcs formeroit de bons pilotes, repareroit les ports, y bâtiroit des moles, y établiroit des magafins; mais leur efprit n'eft pas tourné de ce côté là. Les Génois n'avoient pas manqué de prendre toutes ces précautions, lors de la décadence de l'empire des Grecs, & lorfqu'ils faifoient tout le commerce de la *mer Noire*, après en avoir occupé les meilleures places. Mahomet les en chaffa, & depuis ce tems-là les Turcs ayant tout laiffé ruiner par leur négligence, n'ont jamais voulu permettre aux Francs d'y naviger, quelques avantages qu'on leur ait propofé pour en obtenir la permiffion.

Les côtes de la *mer Noire* fourniffent abondamment tout ce qu'il faut pour remplir les arfenaux, les magafins & les ports du grand feigneur. Comme elles font couvertes de forêts & de villages, les habitants font obligés de couper des bois & de les fcier. Quelques-uns travaillent aux clous, les autres aux voiles, aux cordes & agrès néceffaires pour les félouques, caïques & faïques de fa hauteffe. C'eft même de-là que les fultans ont tiré leurs plus puiffantes flottes, dans le tems de leurs conquêtes; & rien ne feroit plus aifé que de rétablir leur marine. Le pays eft fertile, il abonde en vivres, comme blé, riz, viande, beurre, fromages, & les gens y vivent très-fobrement. (*D. J.*)

MER DU NORD, (*Géog.*) on appelle ainfi la partie de *mer* qui lave les côtes orientales de l'Amérique, depuis la ligne équinoxiale au midi, jufqu'à la *mer* glaciale au feptentrion. Le golfe du Mexique fait partie de cette *mer*. Elle comprend un grand nombre d'îles: Terre-Neuve, les Açores, les Lucayes, Cuba, S. Domingue, la Jamaïque & les Antilles, font les principales.

On appelle auffi *mer du nord*, la partie de l'Océan qui eft entre l'Iflande & la Norwege. (*D. J.*)

MER ROUGE, (*Géog.*) *Oceanus ruber* dans Horace; golfe de l'Océan méridional, qui fépare l'Afrique de l'Afie, & s'engage dans des terres entre la côte d'Abeck, l'Egypte & l'Arabie, depuis le détroit de Babel-Mandel, jufqu'à l'ifthme de Suez.

Les anciens l'ont nommé *finus Arabicus*, le golfe d'Arabie, parce que les Arabes en ont occupé les deux côtés. l'Ecriture-fainte l'appelle la *mer du fuph*, c'eft-à-dire la *mer du jonc*, à caufe de la grande quantité de joncs, ou de mouffe de *mer*, qui fe trouve dans fon fonds & fur fes bords. Les Turcs la nomment la *mer de Suez*, & plus communément la *mer de la Meque*, parce que cette ville, pour laquelle ils ont une finguliere vénération, eft fituée près de cette *mer*.

On eft en peine de favoir d'où vient ce nom de *mer rouge*. Plin. *liv. VI. c.* 28, Strabon *liv. XVI. pag.* 520, & Quinte-Curfe *liv. X.* avancent, fans aucune preuve, qu'on nomma cette *mer Rouge*, en grec *Erythrea*, d'un certain roi Erythros qui regna dans l'Arabie. Les modernes ont à leur tour cherché plufieurs étymologies de ce nom dont les plus favantes font apparemment les moins vraies. Il en eft de cette *mer*, comme de la *mer* Blanche, la *mer* Bleue, la

mer Noire, la *mer* Vermeille, la *mer* Verte, *&c.* le hasard, la fantaisie, ou quelque événement particulier, a produit ces noms bizarres, qui ont ensuite fourni matiere à l'érudition des critiques.

Il est plus important de remarquer que l'on a quelquefois étendu le nom de *mer Rouge* au sein Persique & à la *mer* des Indes; faute de cette attention, les interpretes ont repris fort mal-à-propos, plusieurs endroits des anciens auteurs qu'ils n'ont pas entendus.

M. de Lisle place la situation de la *mer Rouge*, selon sa longueur, à 51 degrés du méridien de Paris. Abulféda a donné la description la plus détaillée & la plus exacte de cette *mer*, qu'il nomme *mer de Kolsam*, parce que cette ville est située à l'extrémité de sa côte septentrionale, sous le 23. 45. *de latitude*.

Tout le monde sait le fameux miracle du passage de la *mer Rouge*, lorsque le Seigneur ouvrit cette *mer*, la dessecha, & y fit passer à pié sec les Israélites, au nombre de six cents mille hommes, sans compter les vieillards, les femmes & les enfans.

Divers critiques, versés dans la connoissance du génie des langues orientales, ont cru pouvoir interpréter simplement le texte de l'Ecriture, quelque formel qu'il paroisse. Ils ont dit que Moïse, qui avoit été long-tems sur la *mer Rouge* dans le pays de Madian, ayant observé qu'elle avoit son flux & reflux réglé comme l'Océan, avoit sagement profité du tems du reflux, pour faire passer le peuple hébreu; & que les Egyptiens qui ignoroient la nature de cette *mer*, s'y étant témérairement engagés dans le tems du flux, furent enveloppés dans ses eaux, & périrent tous, comme dit l'historien sacré. C'est du moins ainsi que les prêtres de Memphis le racontoient, au rapport d'Artapane, *apud* Eufeb. *præpar. liv. IV. c. xvij.*

Josephe dans ses *antiq. liv. II. ch. dernier*, après avoir rapporté l'histoire du passage de la *mer rouge*, telle que Moïse l'a racontée, ajoute qu'on ne doit pas regarder ce fait comme impossible, parce que Dieu peut avoir ouvert un passage aux Hébreux, à travers les eaux de cette *mer*, comme il en ouvrit un, long-tems après, aux Macédoniens conduits par Alexandre, lorsqu'ils passerent la *mer* de Pamphilie. Or les historiens qui ont parlé de ce passage des Macédoniens, disent qu'ils entrerent dans la *mer*, & en côtoyerent les bords, en marchant tout le jour dans l'eau jusqu'à la ceinture. Arrien *lib. I. de exped. Alexandri*, remarque qu'on n'y sauroit passer quand le vent du midi soufle; mais que le vent s'étant changé tout-à-coup, donna aux soldats le moyen d'y passer sans péril. C'est peut-être la réflexion de Josephe qui a fait croire à quelques anciens, & à divers modernes, à S. Thomas par exemple, à Tostat, à Grotius, à Paul de Burgos, à Génébrard, à Vatable & à plus d'un rabin, que les Israélites ne passerent pas la *mer rouge* d'un bord à l'autre; mais seulement qu'ils la côtoyerent, & remonterent pendant le flux, de l'endroit où ils étoient à un autre endroit un peu plus haut, en faisant comme un demi-cercle dans la *mer*.

On ne manque pas de savans qui se sont attachés à refuter cette opinion. *Voyez* les principaux commentateurs de l'Ecriture *sur l'Exode, ch. xiv. Voyez* en particulier la dissertation de M. Leclerc, & celle de dom Calmet, sur le passage de la *mer Rouge*. (*D. J.*)

MER DE SICILE, (*Géog*) quoique ce nom convienne à toute la *mer* dont la Sicile est environnée, on le donne principalement à celle qui est à l'orient & au midi, jusqu'à l'île de Malthe. (*D. J.*)

MER DU SUD, (*Géog.*) vaste partie de l'Océan, entre l'Amérique & l'Asie. Elle a été découverte le 25 Septembre 1513, par Vasco Nulles de Balboa, espagnol. Comme la premiere fois que les Espagnols la navigerent, ils partoient d'Espagne pour le Perou, & que par conséquent cette *mer* étoit au sud à leur égard, ils l'appellerent *mer du Sud*. Ils l'ont aussi nommée la *mer Pacifique*, à cause des grands calmes qui y regnent en certains tems & en certains parages.

Elle a un grand golfe que l'on appelle la *mer Vermeille*. Le golfe de Kamtzchatka peut être aussi considéré comme faisant

partie de cette *mer*, fur-tout fi on l'étend jufqu'au Japon & à la Chine, & que l'on y comprenne l'Océan oriental, les Philippines, &c.

La *mer du Sud* communique à l'Océan qui lave les côtes de l'Europe, 1°. par la *mer* des Indes, au midi de l'Afrique & de l'Afie; 2°. par la *mer* Glaciale, au nord de l'Afie & de l'Europe; 3°. par le détroit de Magellan; 4°. par le midi des îles qui font au midi de ce détroit; 5°. enfin, il peut fe faire qu'il y ait au nord de l'Amérique, par la baie de Hudfon & par celle de Baffin, un paffage vers cette *mer*.

Il y a long-tems qu'on tâche de découvrir le paffage de la *mer* du nord à celle du fud par le nord-oueft. Les Efpagnols inftruits des tentatives fréquentes que les Anglois avoient déjà faites dans le xvj. fiecle, en furent alarmés, & prirent la réfolution de le chercher eux-mêmes par la *mer du Sud*, dans la vue que s'il s'y en trouvoit effectivement un, de le fortifier fi bien qu'ils en demeuraffent les maîtres. Ils équiperent pour cet effet quatre vaiffeaux de guerre qu'ils mirent en *mer* le 3 Août 1640 au port de Callao, fous la conduite de Barthelemi de Fuente, alors amiral de la nouvelle Efpagne. Cet homme célebre n'a pas trouvé le paffage qu'il cherchoit; mais les autres découvertes qu'il fit, jointes à celles des Ruffes en 1731, nous donnent la connoiffance de prefque toute la partie feptentrionale de la *mer du Sud*; & le dénouement de la difficulté fur la maniere dont le nord de l'Amérique a pu être peuplé, rien n'étant plus aifé que de franchir le détroit qui la fépare de l'Afie, du moins dans le tems des glaces où ce détroit eft gelé.

Cependant les Anglois n'ont point encore abandonné l'efpérance de trouver le paffage à la *mer du Sud* par le nord-oueft; & c'eft un objet fur lequel le parlement a tâché d'encourager les recherches. Il promit par un acte paffé en 1745 une récompenfe magnifique aux navigateurs de la Grande-Bretagne qui en feroient la découverte. Ceux qui propoferont des vûes fur cette matiere, font dans le cas d'obtenir une gratification, quand même leurs ouvertures n'auroient pas les degrés d'utilité qui font fpécifiés dans l'acte. Il fuffit que leur fyftême puiffe être de quelque avantage au public, pour que les commiffaires ayent le droit de leur affigner une récompenfe proportionnée au mérite de leur travail.

MER DE TIBÉRIADE, (*Géog.*) & dans Saint Matthieu, c. iv. ℣. 18. *mer de Galilée*, à caufe que la Galilée l'enveloppoit du côté du nord & de l'orient. On la nomme encore *lac de Génézareth*, ou de *Génézar*. Ce n'eft en effet qu'un petit lac auquel Jofephe, *de bello judaïc. l. III. c. xviij.* donne environ douze milles de longueur, & deux de largeur; fon eau étoit fort poiffonneufe. S. Pierre, S. André, S. Jacques & S. Jean, qui étoient pêcheurs, exerçoient leur métier fur ce lac. Notre Seigneur y étoit fouvent, Matth. *xv.* 29 Marc, *j.* 16. Jean, *vj.* 1. Luc, *vj.* Le Jourdain entroit dans ce lac, & en fortoit enfuite; mais il alloit fe perdre dans le lac Afphaltide.

MER DE TOSCANE, (*Géog.*) partie de la *mer* Méditerranée, le long des côtes occidentales d'Italie, depuis la riviere de Gênes jufqu'au royaume de Naples. Elle baigne les états du grand-duc, & l'état du faint fiege de ce côté-là. On y trouve l'île d'Elbe & quelques autres.

MER VERMEILLE, (*Géog.*) grand golfe de l'Amérique feptentrionale dans la *mer* du Sud, au midi occidental du nouveau Mexique, au couchant de la nouvelle Efpagne, & au couchant feptentrional de la prefqu'île de Californie. M. de Lifle & le P. Kino, jéfuite, qui a fait le tour de cette *mer*, en ont donné la carte.

MER VERTE, (*Géog.*) les Géographes orientaux appellent ainfi la *mer* qui baigne les côtes de Perfe & celles d'Arabie.

MER DE ZABACHE, (*Géog.*) nom moderne de la *mer*, que les anciens ont appellée *Palus méotide*. *Voyez ce mot.* (*D. J.*)

MER, (*Archipel.*) On appelle *Archipel* une *mer* entrecoupée d'un grand nombre d'îles: aux *Archipels* dont nous avons parlé à l'article *Archipel*, on peut

joindre les suivants. *L'Archipel d'Amboine* qui est à la partie septentrionale des îles Moluques & de l'océan des Indes; *l'Archipel* des *Moluques*, la partie septentrionale de ces îles. On appelle *Archipel* des *Papons*, cette partie de la *mer* des Indes qui s'étend à l'Orient vers le pays des *Papons* & la nouvelle Guinée; *l'Archipel* du *Maure*, celui qui s'étend vers le Nord & l'Est de l'île de Gilolo; *Archipel* des *Célébes*, les îles de Pater & celles qui sont à l'entrée du détroit de Macassar; *Archipel* des Maldives, la partie de l'océan des Indes qui est à l'Ouest du Malabar; *Archipel* de la Nouvelle Yorck, cette partie de la *mer* du nord entre le continent de la Nouvelle Yorck & de l'île longue; *Archipel* de Chiloé & d'Ancud, cette partie qui baigne la partie méridionale de Chili, dans l'Amérique méridionale.

MER, s. f. *mare*, *is*. (*terme de Blason*.) La mer dans les armoiries se représente par des traits ou lignes courbes, qui figurent les ondes; elle remplit le quart de la hauteur de l'écu vers le bas, son émail particulier est l'argent; elle peut néanmoins être d'un autre émail.

Durand, à Paris; *d'azur au rocher d'or, posé au milieu d'une mer d'argent, accompagné en chef de deux bouquets de trois roses chacun au second émail, les tiges & les feuilles de même*. (*G. D. L. T.*)

MER, *lumineuse*, (*Phys. Météor.*) M. Rigaut, physicien de la marine, a présenté un mémoire à l'académie des sciences, où il démontre que depuis Brest jusqu'aux Antilles, la *mer* ne doit la lumiere dont on voit briller ses eaux pendant la nuit, qu'à une immense quantité de petits polypes à-peu-près sphériques, presque aussi diaphanes que l'eau; ayant un quart de ligne de diametre. Il a fait remplir à Calais un cuvier d'eau de *mer lumineuse* lorsqu'il faisoit obscur; il y a versé une chopine de vinaigre, ou un peu d'acide nitreux; alors il pouvoit lire une écriture fine à cette lumiere. Les polypes sont plus nombreux sous la zone torride que sous la tempérée. (*Journ. des savans, mars* 1770.)

On jouit de ce spectacle le long des promenades de Naples. Les physiciens, dit M. de Lalande, ont cru expliquer ce phénomene singulier, en disant qu'il provenoit d'un insecte phosphorique: c'est le *nercis phosphoricus* de Linnæus: on le trouve en juin & juillet principalement: il est blanc, mou, de la grosseur d'un grain de bled. M. Grisenelli l'appelle la *scolopendre marine*. M. l'abbé Nollet qui a vu de ces animaux, en parle dans les mémoires de l'académie des Sciences, en l'année 1750, *page* 57. Il faut bien distinguer la lumiere de ces insectes de celle qui est propre à l'eau de la *mer*, & que l'on apperçoit en tout tems, quand on l'agite avec force. Il y a des tems dans les pays chauds où l'on voit toute la surface de la *mer* briller sans interruption: le sable même qu'elle a mouillé est quelquefois lumineux: ce qui vient d'une huile phosphorique de la mer, ou de la matiere électrique, ou de quelqu'autre cause semblable. *Voyage d'Italie, t. VII. p.* 11. 1769. (*C*).

MER *de l'ouest*, (*Géogr. hist. des découvertes*.) Cette *mer* prétendue, que quelques savans géographes ont placée sur leurs cartes, n'a d'autre fondement de son existence que certains récits attribués à des sauvages du Canada, & des relations de voyages, la plupart imaginaires, ainsi que leurs auteurs; mais sur-tout celle d'un certain Fuca, admise pour authentiques par MM. Delisle & Buache qui lui font honneur de la découverte de cette *mer*. *Voyez la* 7^e^ *&* la 8^e^ *cartes géographiques Supplément des Planches*.

Ce Fuca étoit un Grec de Céphalonie qui, après avoir été fait prisonnier par les Anglois, on ne sait pourquoi, ni comment, ni dans quelle occasion, leur échappa, & alla en 1592, par les ordres du viceroi du Mexique, découvrir un passage au nord. A quarante-sept degrés il trouva un détroit dont l'entrée étoit d'environ quarante lieues. Il navigea vingt jours, sans aucun tems contraire, & avança si loin qu'il crut être dans la mer du nord. Il semble qu'il avoit achevé la découverte pour laquelle il avoit été envoyé. Cependant il ne put obtenir de récompense du viceroi. Mécontent, il vint en Espagne offrir ses services au roi même. Il

ne réuſſit pas. Il s'en retournoit dans ſa patrie par Veniſe : il y trouva un Anglois, nommé *Michel Locke*, qui le ſollicita de ſe rendre auprès de la reine Eliſabeth, lui faiſant enviſager une grande fortune s'il découvroit aux Anglois la route de la mer du ſud par un paſſage au nord. Mais ce grec, loin d'écouter un conſeil qui flattoit à la fois ſon ambition & ſa vengeance contre les Eſpagnols, préféra d'aller mourir de miſere chez lui. Cette hiſtoire paroît bien être une fable aſſez mal imaginée.

On voit ſur la carte VII, l'entrée de cette *mer* prétendue découverte par Fuca, en 1592. On y voit auſſi une autre entrée découverte par Martin d'Aguillard en 1603. Mais celui-ci ne la regarde point comme l'entrée d'un détroit, mais comme l'embouchure d'une riviere, dans laquelle il ne put entrer à cauſe de ſa rapidité.

Malgré la fauſſeté preſque évidente de la découverte de Fuca, quelques géographes, pour en faire uſage, ont prétendu unir cette *mer de l'oueſt* avec le Michinipi, ou la grande eau par un détroit, & celle-ci avec la *mer* du nord par un autre détroit. Ils n'en font pas moins embarraſſés à placer cette *mer de l'oueſt*.

1°. Dans la carte tirée des manuſcrits de feu M. Guillaume Deliſle de 1695, cette *mer* ſe trouve depuis le 40e degré juſques vers le 50e de latitude ; la longitude vers l'oueſt n'eſt pas déterminée : mais vers l'eſt la *mer* finit à 281 degrés. Il y place Quivira, & tous les autres peuples connus par les rélations des Eſpagnols ; les Xumanes, Japies, Xabotaos ; après ceux-ci les Apaches Vaqueros ; enfin les Apaches Navaio, tous vers l'oueſt, en ajoutant auprès de ces derniers, » fort étendus vers » l'oueſt, & à ce qu'on croit, juſques au » détroit d'Anian ». Il place ce détroit & le cap Mendocin, plutôt ſuivant les anciennes cartes que ſuivant les nouvelles, puiſqu'il les place au 230e. Le Miſſouri ne ſe trouve pas ſur cette carte.

2°. Dans celle qu'il a donnée au commencement de ce ſiecle, & dans celle de 1717, la latitude de la *mer de l'oueſt* eſt conforme à la précédente : par contre il y a déja adopté les nouvelles idées, en marquant ſon entrée au-deſſus du cap Blanc à 44 degrés. Quoique les longitudes ne s'y trouvent pas, on voit par la poſition de la Californie, nord-nord-oueſt, & ſud-ſud-eſt, qu'il viendra aux environs de 250 degrés, comme les nouvelles cartes.

3°. M. le profeſſeur Joſeph-Nicolas Deliſle, dans ſa carte de 1750, place la *mer de l'oueſt* entre 245 & 270 degrés de longitude : la latitude y eſt de 43 à 60 degrés. Le Miſſouri s'y trouve fort en abrégé, ne prenant en longitude que l'eſpace d'environ 18 degrés. Pour la riviere de l'oueſt, on ſe garde bien de lui aſſigner une place, la *mer de l'oueſt* en auroit été fort incommodée. Ce Michinipi, ou lac des Aſſinipoels, n'y a point de communication avec la *mer de l'oueſt*, laquelle a à ſon nord les prétendues découvertes de de Fonte. Quivira eſt à l'eſt de Teguaio, contre tout ce que les autres cartes en marquent. Celui-là eſt entre le 270e & 280e degré de longitude au nord de Miſſouri, au ſud des Sioux. La place où Béering doit avoir abordé, 2 degrés plus au nord que Tſchirikow, n'y eſt point indiquée.

4°. Dans la carte du même géographe de 1752, la *mer de l'oueſt*, en y comprenant ſon entrée la plus occidentale, eſt depuis 245 & preſque 270 de longitude, comme ci-deſſus, & entre 43 & 52 & demi de latitude. Quivira, ſur le bord oriental de cette *mer*. Teguaio au ſud de Quivira. Le Miſſouri juſqu'aux montagnes de Quivira, preſqu'au bord de cette *mer*. Le Michinipi eſt changé en lac de Fonte, à 6 degrés plus au nord que celui de Chriſtinaux. La côte abordée par Béering, ſelon quelques-uns, n'y eſt point marquée.

5°. La carte de M. Buache du 9 août 1752 place cette *mer de l'oueſt*, depuis 250 à 264 degrés de longitude, de 44 à 55 de latitude. De-là une communication à la grande eau, ou Michinipi, entre 55 & 58 degrés, d'où cette grande eau, s'étend juſqu'au 63e degré.

Ceci peut ſuffire, parce que la plupart des autres géographes n'ont pas mis cette *mer de l'oueſt* ſur leurs cartes ; ou ils en ont copié la poſition ſur les cartes de ceux que j'ai cités.

Ce que je viens de dire de la prétendue découverte de Fuca, je l'applique à celle de l'amiral de Fonte, dont la réalité a pourtant été soutenue, & mise dans un nouveau jour par un Anglois, nommé *Théodore Swyndrage*, dans un ouvrage qui a pour titre, *The great probability of a north west passage, deduced from observations on the letter of admiral de Fonte* (*Voyez la carte VIII de géographie, Supplement des Planches.*) Mais la relation de cet amiral se réfute par douze faits sur lesquels elle est appuyée, & qui sont autant de fondemens ruineux. Ce de Fonte, dit-il ou de Fuente, s'il eût été Portugais, comme on le prétend, n'auroit pas été fait amiral du Pérou, par la cour d'Espagne, même dans un tems où celle-ci réunissoit le Portugal à sa domination. Si de Fonte étoit Espagnol & non Portugais, sa relation devoit être écrite dans sa langue nationale ; or c'est une relation Portugaise que les Anglois ont publiée en 1708, d'une découverte faite en 1640. Les jésuites, à qui l'on doit plusieurs découvertes dans toutes les contrées de l'Amérique, ne citent nulle part le voyage de cet amiral qui parle lui-même de deux missionnaires de cette société qu'il a rencontrés dans sa route. Cette relation rassemble un amiral Portugais, un capitaine François, un pilote Anglois, employés par les Espagnols dans une expédition que ceux-ci vouloient, dit-on, cacher à toutes les nations de l'Europe. On cite une expédition des Anglois faite dans le même tems, sans qu'il en reste aucune trace en Angleterre, ni dans les archives de l'amirauté, ni dans la mémoire des hommes. On prépare l'expédition de l'amiral de Fonte en si peu de tems, on lui fait parcourir tant de chemin, que ce voyage paroît visiblement controuvé. Cet amiral a visité des nations innombrables qui parloient toutes une langue différente, & il n'avoit pour interprête que Permentiers, françois, qui, dit-on, avoit vécu long-tems en Canada ; mais l'histoire de ce Parmentiers est aussi inconnue en France, que l'est chez les Anglois le voyage de Shapley en Amérique, du tems de l'amiral de Fonte. On suppose à ces peuples une douceur envers les Espagnols qui n'est pas compatible avec l'horreur que le nom seul de ces conquérans avoit répandue dans toute l'Amérique ; cette douceur est démentie par la cruauté qu'on leur prête à l'égard de Shapley qui fut massacré, dit-on, par les Esquimaux. Des Indiens si humains pour les Espagnols qui leur ont fait tant de mal, auront-ils été si barbares contre des Anglois dont ils n'avoient point encore éprouvé d'injustice ni d'outrage ? On parle d'un lac de Fonte qui, quoique situé au 70e degré de latitude, contenoit des îles couvertes de toutes sortes de fruits, de quadrupedes, d'oiseaux & d'arbres. On cite un lac Velasco, que M. de Lisle place au 82e degré de latitude, & ce lac d'eau douce, quoique environné de montagnes couvertes de glaces aussi anciennes que le monde, n'étoit point gelé ; car s'il l'eût été, l'on n'auroit pu savoir qu'il étoit d'eau douce, puisque l'eau de mer devient douce quand elle est gelée. Enfin tous les auteurs contemporains ignorent ces découvertes de Fonte ; les archives de la cour d'Espagne gardent un profond silence sur cette expédition : cependant les Espagnols ont constamment publié des relations vraies ou fausses des pays qu'ils ont découverts. Voilà certainement beaucoup plus de raisons qu'il n'en faut pour rejetter la relation de l'amiral de Fonte, comme absolument fausse & apocryphe.

On peut maintenant comparer les cartes de MM. Delisle & Buache avec la relation de Moncacht-Apé, & ensuite avec toutes celles des autres Sauvages.

Les Sauvages donnent huit cents lieues de cours au Missouri ; il coule de l'ouest à l'est ; le voyage de Moncacht-Apé a été, en suivant cette riviere, presque tout entier entre le quarante & quarante-deuxieme degré de latitude ; & la belle riviere qui doit avoir son cours vers l'ouest, aussi long que depuis cette longitude du milieu, le Missouri à l'est, c'est-à-dire de quatre cens lieues, étant supposée être vers le nord de deux, tout au plus trois degrés, se trouvera à quarante-quatre ou quarante-cinq. Que cette *mer* soit donc étendue jusqu'au soixante au cinquante-

deux & demi, ou feulement au cinquantieme degré de latitude, on voit bien que cela ne quadre pas avec le récit de Moncacht-Apé qui a paffé toute cette longitude & latitude fans trouver aucune apparence de *mer*. Si l'on veut révoquer en doute cette relation, je ne m'y oppofe pas, pourvu qu'on rejette auffi celles qu'on donne fous le nom de *de Fonte & de Fuca*, qui manquent de vraiffemblance, tandis qu'elle fe trouve parfaite dans celle de Moncacht-Apé. Du moins on convient que les fauvages font unanimes fur l'étendue du cours du Miffouri & de la riviere de l'oueft : l'on connoît d'ailleurs la latitude du Miffouri, & il eft certain que la belle riviere doit trouver fa latitude, puifque les relations donnent cinq à fept journées de diftance de l'une à l'autre. Ainfi de toutes manieres la *mer de l'oueft* doit difparoître entiérement.

Avant que de quitter cette relation de Moncacht-Apé, donnons ici l'extrait de M. le Page, où l'on verra qu'il a été parfaitement dans mes idées fur cette *mer de l'oueft*.

» La nouvelle carte de M. Delifle fait » la poffibilité d'une continuité de terrein » entre l'Afie & l'Amérique ; un canal » qui n'eft point fans île fépare l'Afie » d'une terre qui ne peut être autre que » l'Amérique. La traverfée des Ruffes de » l'Afie à l'Amérique, où ils ont abordé, » nous prouve que les terres peuvent s'é» tendre dans un fens conforme à celui de » Moncacht-Apé ; & celle où ils ont » touché en revenant, pourroit bien » être celui des hommes barbus, qui » alloient couper du bois jaune, à moins » que l'on ne veuille fuppofer quelque île » plus méridionale & plus voifine des » îles du Japon, ces hommes ayant une » reffemblance fi marquée avec les Japo» nois & les Chinois.

» Au refte, je ne puis diffimuler que la » partie de cette carte dreffée fur l'extrait » de la relation de l'amiral Efpagnol de » Fonte, ne s'accorde en aucune façon » avec la relation que Moncht-Apé m'a » faite de fon voyage. Le bon fens que » je connus à cet homme, qui n'avoit ni » ne pouvoit avoir aucun intérêt à m'en » impofer, me fit ajouter foi à tout ce » qu'il me dit ; & je ne puis me perfuader » autre chofe, finon qu'il alla fur les bords » même de la *mer* du fud, dont la partie » la plus feptentrionale peut fe nommer, » fi l'on veut, *mer de l'oueft*. La belle » riviere qu'il a defcendue eft un fleuve » très-confidérable que l'on n'aura point » de peine à découvrir, lorfqu'une fois » on fera parvenu aux fources du Miffouri ; » & je ne doute point qu'une femblable » expédition, fi elle étoit entreprife, ne » fixât entiérement nos idées fur cette » partie de l'Amérique feptentrionale & » fur la fameufe *mer de l'oueft*, dont on » parle tant dans la Louifiane, & dont il » paroît que l'on defire la découverte avec » ardeur. Pour moi je fuis porté à croire » qu'elle n'exifte qu'en imagination ; car » enfin, où veut-on qu'elle foit ? Où la » trouver ? Je ne vois aucune place dans » tout l'univers que dans les rêveries de » l'amiral de Fonte vers le nord-oueft de » Santa-Fé. Mais fuppofons qu'il y ait » quelque étendue de *mer* de ce côté qui » entre dans la partie feptentrionale de » l'Amérique, cette *mer de l'oueft* doit » être à préfent bien refferrée dans fes » bornes, depuis qu'on fait que le Mif» fouri prend fa fource à huit cens lieues » du fleuve Saint-Louis, & qu'il y a un » autre fleuve appellé *la belle riviere*, qui » a un cours oppofé & parallele à celui du » Miffouri, mais au nord, & que cette » belle riviere tombe à l'oueft dans une » *mer*, dont la côte va gagner l'ifthme » dont on a parlé, & qui par cette def» cription n'annonce que la *mer* du fud ou » Pacifique, & c'eft-là la *mer de l'oueft*, » *&c.* ».

Il n'eft pas néceffaire d'accompagner ces remarques d'aucunes reflexions, chacun eft à même d'en faire. *Voyez* les *Mémoires & Obfervations géographiques & critiques de M. ENGEL, d'où cet article eft tiré.*

MERA, (*Hift. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagafcar, dont la feuille eft femblable à celle de l'olivier. Son bois eft très-dur, le cœur en eft jaune, il n'a aucune odeur.

MERAN, (*Géog.*) ancienne ville d'Allemagne, dans le Tirol, capitale de l'Eft-

chland, fur le bord de l'Adige, à 5 lieues N. O. de Bolzano. *Long.* 28. 28 *lat.* 46. 35.

MÉRAGUE ou MÉRAGA, (*Géog.*) ville de Perfe dans l'Azerbiane, renommée par l'excellence des fruits de fon terroir. *Long.* 79. 5. *lat.* 37. 40.

MERCANTILLE, adj. (*Comm.*) ce qui a rapport à la profeffion de marchand. Ainfi on dit qu'un homme eft de profeffion *mercantille*, pour exprimer qu'il fe mêle de marchandife & de commerce. On dit auffi arithmétique *mercantille*, pour diftinguer celle qui n'eft propre qu'aux marchands d'avec celle des géometres, algébriftes, &c. *Diction. du Comm.*

MERCANTILLEMENT, adv. (*Commerce.*) fe dit d'une maniere mercantille. On l'emploie en ce fens dans le commerce. Il parle, il écrit, il s'exprime mercantillement, pour dire il s'exprime felon les maximes, les ufages & avec les termes affectés aux négocians. *Diction. du Comm.*

MERCANTISTE, f. m. (*Comm.*) terme dont on fe fert quelquefois pour fignifier un marchand. *Voyez* MARCHAND.

MERCANTORISTE, adj. (*Comm.*) il fe dit de la maniere de parler d'un marchand. Ce ftyle eft *mercantorifte*, c'eft-à-dire, plein d'expreffions familieres & affectées aux marchands. *Dict. de Commerce.*

MERCELOT ou MERCEROT, f. m. (*Comm.*) petit mercier qui étale aux foires de village, ou qui porte à la campagne une balle ou panier de menue mercerie fur fon dos, ou dans les rues de Paris une manette pendue à fon cou & remplie de peignes, couteaux, cifeaux, fifflets & autres petites marchandifes ou jouets d'enfans, qui fe vendent à bon marché. *Dict. de Comm.*

MERCENAIRE, f. m. (*Gramm.*) s'il eft pris comme une modification de l'ame, il fignifie un caractere infpiré par un intérêt fordide, foit dans les mêmes fens qu'on dit des actions, des difcours, des amitiés, des amours *mercenaires.*

Mercenaire fe dit de tout homme dont on paye le travail. Il y a dans l'état des métiers qui fembleroient ne devoir jamais être *mercenaires*; ce font ceux que récompenfe la gloire ou même la confidération.

Machiavel prétend que les peuples font corrompus fans reffource quand ils font obligés d'entretenir des foldats *mercenaires*. Il eft poffible que les grands états s'en paffent. Avant François I. il n'y avoit point eu en France des corps armés & ftipendiés en tout tems. Si le citoyen ne veut pas être opprimé, il faut qu'il foit toujours en état de défendre lui-même fes biens & fa liberté. Depuis un fiecle les troupes *mercenaires* ont été augmentées à un excès dont l'hiftoire ne donne pas d'idée. Cet excès ruine les peuples & les princes, il entretient en Europe entre les puiffances une défiance qui fait plus entreprendre de guerres que l'ambition, & ce ne font pas là les plus grands inconvéniens du grand nombre des troupes *mercenaires.*

MERCERIE, f. f. (*Comm.*) commerce de prefque toutes fortes de marchandifes. Un mercier eft marchand de tout & faifeur de rien. Ce corps eft très-nombreux; c'eft le troifieme des fix corps marchands: il a été établi en 1407, par Charles VI.

MERCEZ, (*Géog.*) riviere des Pays-bas dans le Brabant. Elle prend fa fource dans le comté de Hockftratten, & fe perd dans la mer vis-à-vis l'île d'Overelakée.

MERCI (*les peres de la*), *Hift. ecclef.* Cet ordre qui prit naiffance à Barcelone en 1218, n'étoit au commencement qu'une congrégation de gentilshommes qui, pour imiter le zele & la charité de faint Pierre de Nolafque, confacrerent une partie de leurs biens à la rédemption des captifs; on fait avec quelle inhumanité ils étoient traités par des infideles barbares, qui ne leur laiffoient que l'alternative de mourir ou de changer de religion.

Le nombre de ces dignes chevaliers s'augmenta bientôt: on les appelloit *les confreres de la congrégation de N. D. de Miféricorde.* Aux trois vœux ordinaires de religion, ils joignirent celui de facrifier leurs biens, leur liberté & leur vie même pour le rachat des captifs (Qu'il eft fublime, qu'il eft héroïque ce dernier vœu! qu'il fait d'honneur à l'humanité!). Les fuccès rapides de cet ordre naiffant

engagerent Grégoire IV à l'approuver en 1230, & il le mit sous la regle de S. Augustin en 1235. Clément V. ordonna en 1308 que cet ordre fût régi par un religieux-prêtre, ce changement occasionna la division des clercs & des laïques; les chevaliers se séparerent des ecclésiastiques, & insensiblement il n'y eut que ceux-ci qui furent admis dans l'ordre. (*C*)

MERCIER, s. m. (*Gramm. Comm.*) marchand qui ne fait rien & qui vend de tout. *Voyez l'article* MERCERIE.

MERCIE, (*Géog.*) grande contrée d'Angleterre, qui eut anciennement le titre de royaume. Il porta d'abord le nom de *Middel-Angles*, c'est-à-dire *Anglois mitoyens*. Crida le premier de ses rois, fut couronné en 584.

Le royaume de *Mercie* étoit borné au nord par l'Humber, qui le séparoit du Northumberland. Il s'étendoit du côté du couchant jusqu'à la Saverne, au-delà de laquelle étoient les Bretons, ou Gallois. Du côté du midi, la Tamise le séparoit des trois royaumes saxons, de Kent, de Sussex & de Wessex; ainsi la *Mercie* étoit gardée de trois côtés par trois grandes rivieres qui se jettoient dans la mer, & elles servoient comme de bornes à tous les autres royaumes par quelqu'un de ses côtés; c'est ce qui lui fit donner le nom de *Mercie*, du mot saxon *merk*, qui signifie *borne*.

On comptoit entre les principales villes de la *Mercie*, Lincoln, Nottinghan, Warwick, Leicester, Coventry, Lichfield, Northempton, Worcester, Glocester, Darby, Chester, Shrewsbury, Stafford, Oxford & Bristol.

Ce royaume le plus beau & le plus considérable de l'heptarchie, subsista sous dix-sept rois, jusqu'en 827, qu'Ecbert en fit la conquête.

MERCŒUR, (*Géog.*) en latin moderne *Merçorium*, petite ville de France en Auvergne, avec titre de duché érigé en 1569 par Charles IX. en faveur de Nicolas de Lorraine. M. le prince de Conti en est aujourd'hui le seigneur. *Mercœur* est situé au pié des montagnes près d'Ardes, à 8 lieues de Clermont. *Long.* 20. 45. *lat.* 45. 46. (*D. J.*)

MERCREDI, s. m. (*Chron. & Astrol.*) est le quatrieme jour de la semaine chrétienne, & le cinquieme de la semaine des Juifs. Il étoit consacré à Mercure chez les payens; c'est de-là que lui est venu son nom *dies Mercurii*. Dans l'Eglise on l'appelle *feria quarta*.

MERCREDI DES CENDRES, (*Hist. eccl.*) c'est le premier jour du carême. On croit qu'il a été ainsi appellé de la coutume qu'avoient les pénitens dans les premiers siecles de se présenter ce jour-là à la porte de l'église revêtus de cilices & couverts de cendres. Aujourd'hui dans l'église romaine, le célébrant, après avoir récité les pseaumes pénitentiaux & quelques oraisons qui ont rapport à la pénitence, bénit des cendres, & en impose sur la tête du clergé & du peuple qui les reçoit à genoux; & à chaque personne à laquelle il en donne, il dit ces paroles bien vraies; *memento homo quia pulvis es & in pulverem reverteris*.

MERCURE, s. m. ☿ *en Astronomie*, est la plus petite des planetes inférieures, & la plus proche du Soleil. *Voyez* PLANETE & SYSTÊME.

La moyenne distance de *Mercure* au Soleil est à celle de notre Terre au Soleil, comme 387 est à 1000.

L'inclinaison de son orbite, c'est-à-dire, l'angle formé par le plan de son orbite avec le plan de l'écliptique, est de 6 degrés 52 minutes. Son diametre est à celui de la Terre, comme 3 est à 4; par conséquent son globe est à celui de la Terre à-peu-près comme 2 est à 5. *Voyez* INCLINAISON, DIAMETRE, DISTANCE, *&c.*

Selon Newton, la chaleur & la lumiere du Soleil sur la surface de *Mercure*, sont sept fois aussi grandes qu'elles le sont au fort de l'été sur la surface de la Terre, ce qui, suivant les expériences qu'il a faites à ce sujet avec le thermometre, suffiroit pour faire bouillir l'eau. Un tel degré de chaleur doit donc rendre *Mercure* inhabitable pour des êtres de notre constitution; & si les corps qui sont sur sa surface ne sont pas tout en feu, il faut qu'ils soient d'un degré de densité plus

grand à proportion que les corps terrestres. *Voyez* CHALEUR.

La révolution de *Mercure* autour du Soleil se fait en 87 jours & 23 heures; c'est-à-dire que son année est de 87 jours & 23 heures. Sa révolution diurne, ou la longueur de son jour n'est pas encore déterminée ; il n'est pas même certain s'il a ou s'il n'a point de mouvement autour de son axe.

Nous ne savons pas non plus à quelle variété de tems ou de saisons il peut-être sujet, parce que nous ne connoissons point encore l'inclinaison de son axe sur le plan de son orbite. Sa densité, & par conséquent la gravitation des corps vers son centre, ne sauroit se déterminer exactement; mais le grand chaud qu'il fait sur cette planete ne laisse pas douter qu'elle ne soit plus dure que la terre. *Voy.* GRAVITÉ *&* DENSITÉ, *&c.*

Mercure change de phases comme la Lune, selon ses différentes positions avec le Soleil & la Terre. *Voyez* LUNE.

Il paroît plein dans ses conjonctions supérieures avec le Soleil, parce qu'alors nous voyons tout l'hémisphere illuminé ; mais dans les conjonctions inférieures, on ne voit que l'hémisphere obscur ; sa lumiere va en croissant, comme celle de la Lune, à mesure qu'il se rapproche du Soleil. *Voyez* PHASE.

Quelquefois à peine offre-t-il à nos yeux une petite trace lumineuse, parce qu'étant entre le Soleil & la Terre, il ne nous présente qu'une fort petite partie de son hémisphere éclairé. Quelquefois il est comme une espece de petite lune dans son croissant, dans ses quartiers, *&c.* Quelquefois c'est une sorte de pleine lune ; son disque lumineux paroît entier ou presque entier, parce qu'étant au-dessous ou au-delà du Soleil, il offre à nos yeux tout son hémisphere ou éclairé ou du moins presque tout. Si l'hémisphere ne paroît pas tout entier, c'est apparemment à cause de quelques inégalités de la planete ou de quelques parties peu propres à reflêchir la lumiere. Si *Mercure* étoit toujours entre le Soleil & la Terre, à peine montreroit-il à nos yeux une petite partie de son hémisphere éclairé. S'il étoit toujours dans une même distance, à droite ou à gauche, il ne paroîtroit jamais plein. S'il étoit toujours au-dessus du Soleil, jamais on ne le verroit en forme de croissant, toujours il paroîtroit rond ou presque rond, il faut donc qu'il tourne autour du Soleil ; le cercle qu'il décrit autour de cet astre environ en trois mois, est excentrique ; il est plus près du Soleil dans quelques-uns de ses points, plus loin dans d'autres. Enfin *Mercure* a son apogée & son périgée, & ce qui paroît d'abord surprenant, c'est qu'il se montre plus petit dans son périgée que dans son apogée, quoiqu'alors il soit plus près de nous. La raison en est pourtant sensible : c'est que dans son périgée, comme il est entre la Terre & le Soleil, à peine présente-t-il à nos yeux quelque partie de sa surface éclairée, & que dans son apogée il nous la montre entiere ou presque entiere, étant alors au-dessus du Soleil qui se trouve entre la Terre & lui. *M.* FORMEY.

Le systême de Ptolomée est faux ; car on apperçoit bien quelquefois *Mercure* entre la Terre & le Soleil, & quelquefois au-delà du Soleil ; mais jamais on ne voit la Terre entre *Mercure*, & le Soleil ; ce qui devroit arriver, si les cieux de toutes les planetes renfermoient la Terre dans leur centre, comme le suppose Ptolomée. *Voyez* SYSTÊME.

Le diametre du Soleil vû de *Mercure*, doit paroître trois fois plus grand que de la Terre, cette planete en étant trois fois plus proche que nous ne le sommes, & par conséquent son disque nous paroîtroit, si nous étions dans cette planete, environ neuf fois plus grand qu'il ne nous paroît ici.

Sa plus grande élongation du Soleil par rapport à nous, c'est-à-dire lors de l'écliptique compris entre le lieu du Soleil & celui de *Mercure*, ne passe jamais 28 degrés, *voyez* ELONGATION, ce qui fait qu'il est rarement visible, se perdant d'ordinaire dans la lumiere du Soleil ; ou, lorsqu'il en est plus éloigné, dans le crépuscule. Les meilleures observations de cette planete sont celles qu'on en fait lorsqu'elle est vue sur le disque du Soleil, car dans sa conjonction inférieure elle passe devant le Soleil, comme une petite tache qui éclipse une petite partie de son corps,

& qu'on ne fauroit obferver qu'au télefcope. La premiere obfervation de cette efpece a été faite par Gaffendi en 1631, à Paris le 7 Novembre. On trouve dans le recueil des ouvrages de ce célebre philofophe un grand nombre d'autres obfervations de *Mercure*, ainfi que des autres planetes. *Voyez* PASSAGE.

Les taches du Soleil paroîtroient à un habitant de *Mercure* traverfer fon difque, quelquefois en lignes droites d'orient en occident, & quelquefois décrire des lignes elliptiques. Comme les cinq autres planetes font fupérieures à *Mercure*, leurs phénomenes paroîtroient aux habitans de *Mercure* à-peu-près les mêmes que nous paroiffent ceux de Mars, de Jupiter, & de Saturne.

Il y a cependant cette différence que les planetes de Mars, de Jupiter & de Saturne paroîtront encore moins lumineufes aux habitans de *Mercure*, qu'elles ne nous le paroiffent à caufe que cette planete en eft plus éloignée que nous. Vénus leur paroîtra à-peu-près auffi éclatante qu'elle nous le paroît de la terre.

Un des meilleurs moyens de perfectionner la théorie de *Mercure* eft l'obfervation du paffage de fon difque fur le Soleil. M. Picard a donné fur ce fujet un mémoire à l'Académie en 1677, que M. le Monnier a publié dans fes inftitutions aftronomiques. Le 3 Mai 1661, l'auteur des tables carolines obferva à Londres avec M. Huyghens le paffage de *Mercure* fur le Soleil. En 1677, le 28 Octobre, vieux ftyle, M. Halley eut le premier l'avantage d'obferver dans l'île de Sainte Hélene l'entrée & la fortie de *Mercure* fur le foleil; ce qui donnoit la pofition du nœud d'une maniere beaucoup plus précife qu'on ne l'avoit établi par les obfervations de 1631 & 1661, ces deux premieres n'étant pas d'ailleurs auffi complettes à beaucoup près qu'on pouvoit le defirer.

Cependant quoique *Mercure* ait été vu encore deux fois depuis ce tems-là fur le Soleil, ce n'a été qu'en 1723 que M. Halley s'eft déterminé à publier fes élémens des tables de cette planete, dont on peut dire que le mouvement eft affez exactement connu aujourd'hui. On peut s'en affurer en comparant ces élémens à deux autres obfervations du paffage de *Mercure* fur le Soleil faites en 1736 & 1743, & qui ont été auffi complettes qu'on pouvoit le defirer.

Selon M. Newton, le mouvement de l'aphélie de *Mercure* feroit beaucoup plus lent que ne fuppofent les Aftronomes, ce qui ne doit pas nous étonner, *Mercure* n'ayant jamais été fi fouvent ni fi exactement obfervé que les autres planetes. Ce mouvement, fuivant M. Newton, eft d'environ 52″ par an. Le mouvement du nœud, déterminé par M. Halley, d'après fes obfervations des paffages de *Mercure* par le Soleil en cent ans de 1°. 26′. 35″. felon la fuite des fignes.

L'excentricité de cette planete eft très-confidérable, & fa plus grande équation du centre eft, felon M. Halley, de 24°. 42′. 37″. Cependant les Aftronomes font encore partagés là-deffus, & cet élément de fa théorie eft celui qui paroît jufqu'à préfent le moins connu. Il n'en eft pas de même de l'inclinaifon de fon orbite au plan de l'écliptique, M. Halley l'a établie par des obfervations décifives & fort exactes de 6°. 69′. 20″.

M. Halley, dans la differtation qu'il a donnée fur l'obfervation du paffage de *Mercure* faite dans l'île de Sainte Hélene en 1677, a prédit les différens paffages qui doivent être obfervés jufqu'au xix. fiecle; fuivant le calcul de cet aftronome, *Mercure* doit être vu dans le Soleil proche de fon nœud afcendant au mois d'Octobre des années 1756, 1769, 1776, 1782, 1789, & proche de fon nœud defcendant au mois d'Avril dès années 1753, 1786, 1799. *Voyez* PASSAGE. *Chambers*, *Wolf*, & *Inft. aftr. de M. le Monnier*.

M. le Monnier, dans l'affemblée publique de l'académie des Sciences d'après Pâques 1747, a lu un mémoire qui contient les élémens de la théorie de *Mercure*, déterminés avec l'exactitude qu'on fait qu'il apporte dans l'Aftronomie. (*O*)

MERCURE, *en Phyfique*, fe prend pour le *mercure* du barometre dans les expériences de Toricelly. *Voy.* BAROMETRE.

Quoique le *mercure* ne fe foutienne or-

dinairement dans le barometre qu'à la hauteur de 28 à 29 pouces, cependant M. Huyghens a trouvé que si on enferme le *mercure* bien purgé dans un lieu bien fermé & à l'abri de toute agitation, il se soutiendra alors à la hauteur de 72 pouces, phénomene dont les Philosophes ont assez de peine à rendre raison. M. Muschenbroeck, dans son *Essai de Physique*, l'attribue à l'adhésion du *mercure* aux parois du verre, & dit, pour appuyer son sentiment, que lorsqu'on secoue un peu le tuyau, le *mercure* se détache, & retombe à la hauteur de 29 pouces. *Voyez* BAROMETRE. (*O*)

MERCURE *ou* VIF-ARGENT, (*Hist. nat. Minéralogie*, *Chymie*, *Métallurgie* & *Pharmacie.*) en latin, *mercurius*, *argentum vivum*, *hydrargyrum*. Le *mercure* est une substance métallique fluide, d'un blanc brillant, semblable à de l'étain fondu; le *mercure* est, après l'or & la platine, le corps le plus pesant de la nature, cela n'empêche pas qu'il ne se dissipe entiérement au feu. Quelques auteurs placent le *mercure* au rang des métaux, d'autres le regardent comme un demi-métal; mais la fluidité qui le caractérise fait qu'il paroît n'appartenir ni aux métaux, ni aux demi-métaux, quoiqu'il ait des propriétés communes avec les uns & avec les autres. Il paroît donc plus naturel de le regarder comme une substance d'une nature particuliere.

Le *mercure* se trouve en deux états différens dans le sein de la terre; ou il est tout pur & sous la forme fluide qui lui est propre, & alors on le nomme *mercure vierge*, parce qu'il n'a point éprouvé l'action du feu pour être tiré de sa mine; ou bien il se trouve combiné avec le soufre, & alors il forme une substance d'un rouge plus ou moins vif que l'on nomme *cinnabre*. *Voyez* cet *article*, où l'on a décrit les différentes especes de cinnabre, & la maniere dont on en tire le *mercure*; il nous reste donc simplement à parler ici du *mercure vierge*, & de la maniere dont il se trouve.

De toutes les mines de *mercure* connues en Europe, il n'en est point de plus remarquables que celles d'Ydria dans la Carniole, qui appartient à la maison d'Autriche. Ces mines sont dans une vallée au pié de hautes montagnes, appellées par les Romains *Alpes Juliæ*. Elles furent découvertes par hasard en l'année 1497. On dit qu'un ouvrier qui faisoit des cuves de bois, ayant voulu voir si un cuvier qu'il venoit de finir étoit propre à tenir l'eau, le laissa un soir au bas d'une source qui couloit; étant revenu le lendemain & voulant ôter sa cuve, il trouva qu'elle étoit si pesante, qu'il ne pouvoit point la remuer; ayant regardé d'où cette pesanteur pouvoit venir, il apperçut qu'il y avoit sous l'eau une grande quantité de *mercure* qu'il ne connoissoit point; il l'alla porter à un apothicaire qui lui acheta ce *mercure* pour une bagatelle, & lui recommanda de revenir lorsqu'il auroit de la même matiere: à la fin cette découverte s'ébruita, & on en avertit l'archiduc d'Autriche, qui se mit en possession de ces mines, dont les princes de cette maison se font jusqu'à présent fait un revenu très-considérable.

Les mines d'Ydria peuvent avoir environ neuf cens piés de profondeur perpendiculaire; on y descend par des bures ou puits, comme dans toutes les autres mines; il y a une infinité de galeries sous terre, dont quelques-unes sont si basses, que l'on est obligé de se courber pour pouvoir y passer, & il y a des endroits où il fait si chaud que, pour peu qu'on s'y arrête, on est dans une sueur très-abondante. C'est de ces souterreins que l'on tire le *mercure vierge*; quelques pierres en sont tellement remplies, que lorsqu'on les brise, cette substance en sort sous la forme de globules ou de gouttes. On le trouve aussi dans une espece d'argille, & quelquefois l'on voit ce *mercure* couler en forme de pluie & suinter au travers des roches qui forment les voûtes des souterreins, & un homme a souvent été en état d'en recueillir jusqu'à 36 livres en un jour.

Quant à la mine de *mercure* ou roche qui contient le *mercure vierge*, on la brise avec des marteaux, & on en fait le lavage, ainsi que de l'argille qui en est chargée; à l'égard des pierres qui n'en contiennent qu'une petite quantité, on les

écraſe ſous des pilons, & on les lave enſuite pour en dégager la partie terreuſe & pierreuſe la plus légere, & qui ne renferme plus de *mercure*; après quoi on porte cette mine lavée dans un magaſin. On ne travaille dans les ſouterreins que pendant l'hiver, alors on amaſſe une grande proviſion de la mine, & pendant l'été on traite la mine préparée de la maniere qui a été dite au fourneau : voici comment cette opération ſe faiſoit au tems de M. Keyſsler; on mêloit la mine pulvériſée ou concaſſée avec partie égale de chaux vive, & on mettoit ce mêlange dans des cornues de fer, auxquelles on adaptoit des récipiens de terre bien luttés, pour que rien ne ſe perdît. On faiſoit rougir fortement ces cornues; & lorſque par haſard il s'y faiſoit une fente, on avoit ſoin de la boucher promptement avec de la glaiſe. Chaque fourneau contenoit depuis 60 juſqu'à 90 de ces cornues, & il y avoit ordinairement 10 ou 12 de ces fourneaux qui travailloient; on commençoit à les chauffer le matin à 5 heures, cela continuoit juſqu'à 2 heures de l'après-dînée; & à la fin de l'opération, les cornues ou retortes devenoient d'un rouge très-vif. Après la diſtillation, on trouvoit dans les récipiens de terre outre le *mercure* une matiere noire ſemblable à de la cendre, dont on retiroit encore beaucoup de *mercure* en la lavant avec de l'eau dans une auge de bois placée en pente; on réitéroit ce lavage tant que cette matiere donnoit du *mercure*; & enfin lorſqu'elle n'en donnoit plus, on la remettoit encore en diſtillation dans les retortes avec un nouveau mêlange de mine & de chaux. Mais depuis M. Keyſsler, le traitement a été changé, & actuellement on fait la diſtillation du *mercure* dans un fourneau ſemblable à celui dont les Eſpagnols ſe ſervent à Almaden.

Les atteliers, où l'on diſtille la mine de *mercure*, ſont à quelque diſtance d'Ydria; lorſqu'on y travaille, on ſent une odeur très-déſagréable; il ne croît rien dans le voiſinage, les beſtiaux ne veulent point manger du foin qu'on y recueille, & les veaux que les payſans élevent ne deviennent point grands; les ouvriers ſont relevés tous les mois, & le tour de chacun d'eux ne revient qu'une fois l'an. Ces ouvriers, ainſi que ceux des mines de *mercure*, ſont ſujets à des tremblemens & à des mouvemens convulſifs dans les nerfs, ſur-tout ceux qui recueillent le *mercure* vierge; on les tire de-là au bout de quinze jours, & on les emploie au lavage de la mine qui ſe fait à l'air libre, ce qui les rétablit. Quelques-uns de ces ouvriers ſont ſi pénétrés de *mercure*, que lorſqu'on les fait ſuer, le *mercure* leur ſort par les pores de la peau; en frottant une piece d'or avec leurs doigts, ou la mettant dans leur bouche, on aſſure qu'elle devient blanche ſur le champ.

Dans les atteliers d'Ydria, on diſtille tous les jours environ 35 quintaux de mine, qui donnent communément la moitié de leur poids en *mercure*; lorſque le débit va bien, on peut obtenir tous les ans juſqu'à 3000 quintaux de *mercure* diſtillé, & dans les mines on recueille environ 100 quintaux de *mercure* vierge. Le quintal de *mercure* ſe vendoit du tems de M. Keyſsler ſur le pié de 150 florins d'Allemagne en gros, & la livre de *mercure* ſe vendoit ſur le pié de 2 florins en détail, d'où l'on peut juger du produit de ces mines. C'eſt une compagnie hollandoiſe qui tire la plus grande partie de ce mercure; elle en prend 3000 quintaux par an.

Le *mercure* qui a été obtenu par la diſtillation ſe met dans des ſacs de cuir épais, qui en contiennent chacun 150 livres, & quand il eſt queſtion de le tranſporter, on met deux de ces ſacs dans un tonneau que l'on remplit enſuite avec du ſon de farine de froment.

Ces détails ſont tirés des voyages de Keyſsler, publiés en allemand, il a été témoin oculaire de tout ce qu'il rapporte; cet auteur judicieux remarque qu'il eſt très-rare de trouver du cinnabre dans les mines d'Ydria, & comme les Alchimiſtes regardent le *mercure* comme l'origine & la baſe des autres métaux, il fait obſerver que l'on ne trouve aucuns autres métaux dans ces mines; cependant cette obſervation n'eſt point conſtante, & l'on trouve des mines de cinnabre qui ſont jointes avec des mines d'autres métaux.

Les mines de *mercure* ne ſont en général point communes ; mais ſur-tout rien n'eſt plus rare que de trouver du *mercure* vierge dans le ſein de la terre : cette mine d'Ydria doit donc être regardée comme une grande ſingularité ; cependant il y a déja pluſieurs années que l'on avoit découvert à Montpellier en Languedoc, que cette ville eſt bâtie ſur une couche de glaiſe qui contient du *mercure* vierge. Cette découverte, à laquelle on n'avoit point fait beaucoup d'attention juſqu'à préſent, a été ſuivie par M. l'abbé Sauvage. Ce ſavant amateur de l'hiſtoire Naturelle ſoupçonna d'abord que c'étoit accidentellement que le *mercure* ſe trouvoit dans cette glaiſe, que c'étoit par haſard qu'il avoit été enfoui dans des puits ou latrines ; mais à l'occaſion d'une cave que l'on creuſa, il eut lieu de ſe détromper, & il vit que cette glaiſe n'avoit jamais été remuée, & devoit être regardée comme une vraie mine de *mercure* vierge, dans laquelle cette ſubſtance formoit des petits rameaux cylindriques qui s'étendoient en différens ſens ; & en écraſant les mottes de cette glaiſe, on voyoit le *mercure* en ſortir ſous la forme de petits globules très-brillans & très-purs. Il eſt fâcheux que cette mine de *mercure* ſe trouve préciſément placée au-deſſous de l'endroit où eſt bâtie la ville de Montpellier, ce qui empêche qu'on ne puiſſe l'exploiter : peut-être qu'en creuſant aux environs on retrouveroit la même couche d'argille ou de glaiſe dans des endroits où l'on pourroit tirer ce *mercure* plus commodément ; l'objet eſt aſſez conſidérable pour qu'on entreprenne des recherches à ce ſujet.

La maniere la plus ordinaire de trouver le *mercure*, c'eſt ſous la forme de cinnabre : c'eſt ainſi qu'on le trouve à Almaden dans l'Eſtramadoure en Eſpagne, & à Guancavelicu au Pérou. On rencontre auſſi des mines de *mercure* en cinnabre en Syrie & en Hongrie, mais on ne les travaille point convenablement. On a trouvé une mine de cinnabre à Saint-Lo en Normandie, mais le produit n'en eſt point fort conſidérable juſqu'à préſent. Il y a auſſi des mines de cinnabre dans la principauté de Heſſe-Hombourg en Allemagne, & dans le Palatinat à Muchlandsberg, à trois lieues de Creutzenach, où il ſe trouve auſſi du *mercure* vierge.

Les Alchimiſtes & les partiſans du merveilleux font beaucoup plus de cas du *mercure* vierge, c'eſt-à-dire de celui qui ſe trouve pur dans le ſein de la terre, que de celui qui a été tiré de la mine à l'aide du feu : mais c'eſt un préjugé qui n'eſt fondé ſur aucune expérience valable : il eſt certain que le meilleur *mercure* que l'on puiſſe employer dans les opérations, ſoit de la Pharmacie, ſoit de la Métallurgie, eſt celui qui a été tiré du cinnabre : c'eſt ce qu'on appelle *mercure revivifié du cinnabre.*

Voici les propriétés du *mercure* lorſqu'il eſt pur. 1°. Il a l'éclat & le poids d'un métal, & c'eſt, à l'exception de l'or & de la platine, le corps le plus peſant de la nature. Son poids eſt à celui de l'eau comme 14 eſt à 1. 2°. Le *mercure* ſe bombe ou eſt convexe à ſa ſurface ; il differe de l'eau & des autres liquides en ce qu'il ne mouille point les doigts lorſqu'on les trempe dedans. 3°. C'eſt le corps le plus froid qu'il y ait dans la nature ; d'un autre côté il eſt ſuſceptible de prendre très-promptement une chaleur plus forte que tous les autres fluides ; mais le degré de chaleur qui fait bouillir l'eau le diſſipe & le volatiliſe entiérement. 4°. Le *mercure* ne ſe condenſe point par la gelée la plus forte, & elle ne le rend point ſolide. 5°. Le *mercure* n'a ni ſaveur ni odeur. 6°. Cette ſubſtance eſt d'une diviſibilité prodigieuſe ; il ſe partage en globules parfaitement ſphériques, & l'action du feu le diſſipe en vapeurs qui ne ſont qu'un amas de globules d'une petiteſſe extrême, qui ſont toujours du *mercure* qui n'a point été altéré. 7°. Le *mercure* a la propriété de diſſoudre pluſieurs métaux, & de s'unir intimement avec eux ; c'eſt ce qu'on nomme *amalgame* : il s'unit par préférence avec l'or, enſuite avec l'argent, avec l'étain, avec le plomb ; il ne s'unit que très-difficilement avec le cuivre, & point du tout avec le fer. Il s'unit avec le biſmuth & forme un amalgame avec lui ; mais un phénomene très-ſingulier,

c'eſt que l'amalgame du biſmuth joint à celui du plomb, fait que la combinaiſon des deux amalgames devient beaucoup plus fluide qu'auparavant, au point que de cette maniere le plomb lui-même peut paſſer avec le *mercure* au-travers d'une peau de chamois. 8°. Le *mercure* ſe diſſout par tous les acides, c'eſt-à-dire par l'acide vitriolique, l'acide nitreux, l'acide du ſel marin ; il ſe diſſout auſſi dans le vinaigre & dans les acides tirés des végétaux : mais il faut pour cela que ſon agrégation ait été rompue. 9°. Il ſe combine très-aiſément avec le ſoufre, & forme avec lui une ſubſtance rouge que l'on appelle *cinnabre*, à l'aide de l'action du feu & de la ſublimation. *Voyez* CINNABRE. 10°. Par la ſimple trituration on peut le combiner avec le ſoufre, ce qui donne une poudre noire que l'on appelle *éthiops minéral*. 11°. Le poids du *mercure* eſt plus conſidérable en hiver que dans l'été. M. Neumann a obſervé qu'un vaiſſeau qui étant rempli de *mercure* peſoit en été onze onces & ſept grains, peſoit en hiver onze onces & trente-deux grains. 12°. Le *mercure* bien pur eſt privé de l'eau qu'il attire de l'air ; mis dans un tube de verre & agité dans l'obſcurité, il produit une lumiere phoſphorique ou plutôt électrique.

En l'année 1760, au mois de Janvier, on a éprouvé à Pétersbourg un froid d'une rigueur exceſſive : cela a donné lieu à une découverte très-importante ſur le *mercure* ; on a trouvé qu'il étoit ſuſceptible de ſe changer en une maſſe ſolide par la gelée. Pour cet effet on a trempé la boule d'un thermometre dans une eſpece de bouillie faite avec de la neige & de l'eſprit de nitre fumant ; en remuant ce mélange avec le thermometre même, le *mercure* s'eſt gelé & s'eſt arrêté au degré 500 du thermometre de M. de Liſle, qui répond au 183 de M. de Réaumur. Ce *mercure* ainſi gelé eſt plus peſant que celui qui eſt fluide, d'ailleurs il eſt ductile & malléable comme du plomb. La glace pilée ne peut point, dit-on, faire geler le *mercure*, qui ne va pour lors que juſqu'au 260 degré du thermometre de M. de Liſle. On n'a point encore pu vérifier ces expériences dans d'autres pays de l'Europe.

La diſpoſition que le *mercure* a à s'unir avec le plomb, l'étain & le biſmuth, fait qu'à cauſe de ſa cherté on le combine avec ces ſubſtances ; il eſt donc néceſſaire de le purifier avant que de s'en ſervir. On le purifie ordinairement avec du vinaigre & du ſel marin, & on triture le *mercure* dans ce mélange : par ce moyen le vinaigre diſſout les métaux avec leſquels le *mercure* eſt combiné, & il reſte pur. Mais la maniere la plus ſûre de purifier le *mercure*, eſt de le combiner avec du ſoufre, & de mettre ce mélange en ſublimation pour faire du cinnabre, que l'on met enſuite en diſtillation pour en obtenir le *mercure*.

Quant à la maniere de purifier le *mercure* en le preſſant au-travers d'une peau de chamois, elle eſt fort équivoque, puiſque, comme on a vu, le biſmuth fait que l'étain & le plomb paſſent avec lui au-travers du chamois ; cette maniere de purifier le *mercure* ne peut donc que le dégager de la pouſſiere ou de la craſſe qu'il peut avoir contractées à l'extérieur. Le *mercure* qui a été falſifié avec d'autres ſubſtances métalliques, peut ſe reconnoître en ce qu'il ne ſe met point en globules parfaitement ronds ; il coule plus lentement, & ſemble former une eſpece de queue à la ſurface des corps ſur leſquels on le verſe.

Pluſieurs phyſiciens ont cru que le *mercure* contenoit beaucoup de particules d'air, mais c'eſt une erreur ; & M. Rouelle a trouvé que ces prétendues particules d'air ſont de l'eau dont on peut le dégager en le faiſant bouillir ; mais il en reprend très-promptement ſi on le laiſſe expoſé à l'air, dont il attire fortement l'humidité. Borrichius a obſervé qu'une chaîne de fer poli s'étoit chargée de rouille après avoir ſéjourné pendant quelque tems dans du *mercure*. Raimond Lulle eſt le premier des Chimiſtes qui ait dit que le *mercure* contenoit de l'eau. On pourroit conjecturer que c'eſt à cette eau que contient le *mercure*, que ſont dûs quelques-uns de ſes effets dangereux, & peut-être eſt-ce de-là que vient la propriété qu'il a

d'exciter la falivation & d'attaquer le genre nerveux. Il feroit fort avantageux de n'employer que du *mercure* qui eut été privé de cette partie aqueufe. Les mauvais effets que le *mercure* produit fouvent fur le corps humain, ont fait foupçonner à quelques chimiftes qu'il contenoit une terre étrangere & arfénicale qu'ils ont appellé *nymphe* ; & ils prétendoient l'en dépouiller, en le combinant avec les acides minéraux, dont ils le dégageoient enfuite pour y introduire une autre terre : par ce moyen ils avoient un *mercure* parfaitement pur, qu'ils ont nommé *mercure animé*, dont ils vantoient l'ufage, tant dans la Médecine que dans la Cryfopée ; ils prétendoient que ce *mercure* diffolvoit l'or à parties égales, mais il perdoit fes propriétés lorfqu'on l'expofoit à l'air. C'eft à l'expérience à faire connoître jufqu'à quel point toutes ces idées peuvent être fondées. Beccher, Stahl & Henckel, les trois plus grands chimiftes que l'Allemagne ait produits, regardent non-feulement le *mercure* comme une fubftance arfenicale, mais même comme un *arfenic fluide*.

Le célebre M. Neumann définit le *mercure* un mixte aqueux & terreux, *mixtum aqueo-terreum*, dans lequel il entre une portion du principe inflammable, & qui eft chargé jufqu'à l'excès de la troifieme terre de Beccher ou la *terre mercurielle*, qui eft le principe à qui les métaux doivent leur fufibilité ou l'état de fluidité que leur donne l'action du feu. Quoi qu'il en foit de cette définition, il eft certain que la facilité avec laquelle le feu diffipe & volatilife le *mercure*, fait qu'il eft impoffible de le décompofer & d'en faire une analyfe exacte. Si on l'expofe à l'action du feu dans des vaiffeaux fermés, il fe met en expanfion & brife les vaiffeaux. M. Rouelle a trouvé que cela vient de l'eau qui lui eft jointe, vu qu'en le privant de cette eau il ne fait plus d'explofion. Si on l'expofe au feu dans des vaiffeaux ouverts, il fe réduit en vapeurs ou en fumée : en l'expofant pendant long-tems à un feu doux, il fe change en une poudre grife que, fuivant la remarque de M. Rouelle, on a mal-à-propos regardée comme une chaux, puifqu'en donnant un degré de chaleur plus fort, cette poudre reprend très-promptement la forme & l'éclat du *mercure*. Pour le changer en cette poudre grife, il fuffit de l'enfermer dans une bouteille que l'on agitera fortement & long-tems ; c'eft ce qu'on appelle *mercure* précipité par lui-même.

Malgré la difficulté qu'il y a à connoître la nature du *mercure*, un grand nombre de chimiftes l'ont regardé comme la bafe de tous les métaux, & ils ont prétendu que l'on pouvoit l'en tirer ; opération qu'ils ont nommé *mercurification* ; mais ils affurent que ce *mercure* tiré des métaux eft d'une nature bien plus parfaite que le *mercure* ordinaire. Beccher admet dans tous les métaux un principe qu'il nomme *mercuriel*, à qui eft dû leur fufibilité.

Plufieurs chimiftes ont prétendu avoir le fecret de fixer le *mercure*, c'eft-à-dire de lui joindre un nouveau principe qui lui ôtât fa fluidité, & lui fît prendre une confiftance folide telle que celle des autres métaux ; c'eft cette opération qu'ils ont nommée la *fixation du mercure*. Kunckel affûre pofitivement avoir fixé le *mercure* en argent.

Les ufages du *mercure* font de deux efpeces ; on peut les diftinguer en méchaniques & en pharmaceutiques : un des principaux ufages du *mercure* eft dans la Métallurgie. En effet, comme le *mercure* a la propriété de s'unir avec l'or & l'argent, dans les pays où le bois manque & où ces métaux précieux fe trouvent en abondance & tout formés ou natifs, on ne fait qu'écrafer la roche qui les contient, & on la triture avec du *mercure*, qui fe combine avec l'or & l'argent fans s'unir avec la pierre qui fervoit de matrice ou de miniere à ces métaux. Quand le *mercure* s'eft chargé d'une quantité fuffifante d'or ou d'argent, on met en diftillation la combinaifon ou l'amalgame qui s'eft fait ; par ce moyen on fépare le *mercure*, & l'or ou l'argent dont il s'étoit chargé refte au fond des vaiffeaux. Telle eft la méthode que l'on fuit pour le traitement des mines d'or & d'argent de prefque toute l'Amérique. *Voyez* OR.

Dans les monnoies on triture de la même maniere avec du *mercure* les creufets

qui ont servi à fondre les métaux précieux, ainsi que les crasses résultantes des différentes opérations dans lesquelles il reste souvent quelque portion de métal que l'on ne veut point perdre. *Voyez* LAVURE.

Le *mercure* sert encore à étamer les glaces, ce qui se fait en l'amalgamant avec l'étain. *Voyez* GLACES. Il sert aussi pour dorer sur de l'argent., *voyez* DORURE. On l'emploie pour faire des barometres; il entre dans la composition dont se fait l'espece de végétation métallique que l'on nomme *arbre de Diane*, &c. On peut joindre à ces usages la propriété que le *mercure* a de faire périr toutes sortes d'insectes.

Si on enferme du *mercure* dans l'*œuf philosophique*, c'est-à-dire dans un vaisseau de verre qui ait la forme d'un œuf & pourvu d'un long col; que l'on emplisse cet œuf jusqu'au tiers avec du *mercure* que l'on aura fait bouillir auparavant pour le priver de l'eau avec laquelle il est joint, on scellera hermétiquement ce vaisseau, & on lui donnera un degré de feu toujours égal, & capable de faire bouillir le *mercure* sans aller au-delà; on pourra faire durer cette opération aussi long-tems qu'on voudra, sans crainte d'explosion, & le *mercure* se convertira en une poudre rouge que l'on nomme *mercure précipité per se.*

En faisant dissoudre le *mercure* dans l'acide nitreux, & en faisant évaporer & cryſtalliser la dissolution, on aura un sel neutre très-corrosif, qui sera en cryſtaux semblables à des lames d'épées. Si on fait évaporer la dissolution jusqu'à siccité, en donnant un grand feu, on obtient une poudre rouge que l'on appelle *mercure précipité rouge*. Si on met peu-à-peu de l'alkali fixe dans la dissolution du *mercure* faite dans l'acide nitreux, & étendue de beaucoup d'eau, on obtient aussi une poudre ou un précipité rouge. Si au lieu d'alkali fixe on se sert de l'alkali volatil, le précipité, au lieu d'être rouge, sera d'un gris d'ardoise. M. Rouelle a fait dissoudre le précipité du *mercure* fait par l'alkali fixe dans l'acide du vinaigre, ce qui produit un vrai sel neutre; ce qui arrive, parce que l'aggrégation du *mercure* a été rompue.

Pour que l'acide vitriolique dissolve le *mercure*, il faut qu'il soit très-concentré & bouillant, alors la dissolution se fait avec effervescence: cette opération se fait dans une cornue bien luttée avec un récipient. Suivant M. Rouelle, il passe à la distillation de l'acide sulfureux volatil, & il reste dans la cornue une masse saline qui mise dans un grand volume d'eau s'y dissout, & laisse tomber une poudre jaune que l'on nomme *turbith minéral* ou *précipité jaune.*

Lorsque le *mercure* a été dissous dans l'acide nitreux, si l'on verse de l'acide du sel marin dans la dissolution, il se dégage une poudre blanche qui tombe au fond, c'est ce qu'on nomme *mercure précipité blanc*. M. Rouelle observe avec raison que c'est un vrai sel neutre, formé par la combinaison de l'acide du sel marin & du *mercure*, & que par conséquent c'est très-improprement qu'on lui donne le nom de *précipité*. De plus, l'acide du sel marin n'agit point sur le *mercure*, à moins qu'il n'ait été dissous, c'est-à-dire à moins que son aggrégation n'ait été rompue.

Le sel marin combiné avec le *mercure* qui a été dissous dans l'esprit de nitre & mis en sublimation, s'appelle *sublimé corrosif*; si on triture le sublimé corrosif avec de nouveau *mercure*, & que l'on mette le mélange de nouveau en sublimation, on obtient, en réitérant trois fois cette trituration & cette sublimation, ce qu'on nomme le *mercure doux*, ou *aquila alba*, ou *panacée mercurielle*. Si on réitere ces sublimations un plus grand nombre de fois, on obtient ce qu'on appelle la *calomelle*.

En triturant exactement ensemble une partie de *mercure* & deux parties de soufre en poudre, on obtient une poudre noire que l'on nomme *éthiops minéral.*

Si l'on joint ensemble sept parties de *mercure* & quatre parties de soufre, on triturera ce mélange, on le fera sublimer, & l'on obtiendra par-là ce qu'on appelle le *cinnabre artificiel*; mais pour qu'il soit pur & d'une belle couleur, il faudra le sublimer de nouveau, parce qu'on lui avoit joint

joint d'abord une trop grande quantité de soufre.

En mêlant ensemble une livre de cinnabre pulvérisé & cinq ou six onces de limaille de fer, & distillant ce mélange dans une cornue à laquelle on adaptera un récipient qui contiendra de l'eau, on obtiendra le *mercure* qui étoit dans le cinnabre, sous sa forme ordinaire : cette opération s'appelle *revivification du cinnabre. Voyez* MINES (*travaux sur les*)

Telles sont les principales préparations que la Chimie fait avec le *mercure*, tant pour les usages de la Médecine que pour les Arts. (—)

MERCURE, (*Principe de Chimie.*) le *mercure* que les Chimistes ont aussi appellé *esprit*, est un des trois fameux principes des anciens chimistes, & celui dont la nature a été déterminée de la maniere la plus inexacte & la plus vague. *Voyez* PRINCIPES, *Chimie.* (*b*)

MERCURE, s. m. (*Minéralogie. Chimie.*) *Voyez* PHLOGISTIQUE.

MERCURE, (*Mat. med. & Pharm.*) ou remedes mercuriels, tant simples que composés.

Les remedes mercuriels communément employés en Médecine, sont le *mercure* courant, coulant ou crud ; le *mercure* uni plus ou moins intimément au soufre ; sçavoir, le cinnabre & l'éthiops minéral, plusieurs sels neutres ou liqueurs salines, dont le *mercure* est la base ; savoir, le sublimé corrosif, le sublimé doux & *mercure* doux, ou *aquila alba* ; le calomelas des Anglois, la panacée mercurielle, le précipité blanc & l'eau phagédenique, la dissolution de *mercure* & le précipité rouge, le turbith minéral ou précipité jaune, & le précipité verd. Toutes ces substances doivent être regardées comme simples en Pharmacie, *voyez* SIMPLE, *Pharmacie.* Les compositions pharmaceutiques mercurielles les plus usitées, dont les remedes mercuriels sont l'ingrédient principal ou la base, sont les pillules mercurielles de la pharmacopée de Paris ; les pillules de Bellofte, les dragées de Keyser, le sucre vermifuge & l'opiate mésenterique de la pharmacopée de Paris, la pommade mercurielle, onguent néapolitain ou onguent à frictions, l'onguent gris, l'onguent mercuriel pour la gale, les trochisques escharotiques, les trochisques de minium, l'emplâtre de vigo, &c.

De ces remedes quelques-uns s'emploient, tant intérieurement qu'extérieurement ; quelques autres ne sont d'usage que pour l'intérieur ; & enfin, il y en a qu'on n'applique qu'extérieurement.

Les premiers sont le *mercure* coulant, le cinnabre, le sublimé corrosif & le sublimé doux, le précipité rouge & le précipité verd.

Ceux de la seconde classe sont le *mercure* violet, l'éthiops minéral, le calomelas, la panacée, le précipité blanc, le turbith minéral, les pillules mercurielles, les pillules de Bellofte, les dragées de Keyser, le sucre vermifuge, & l'opiate mésenterique.

Et enfin, les derniers ou ceux qu'on n'applique qu'extérieurement sont la dissolution de *mercure*, l'eau phagedenique, la pommade mercurielle, l'onguent gris, l'onguent mercuriel pour la gale, les trochisques escharotiques, les trochisques de minium, l'emplâtre de vigo.

Voyez à *l'article* MERCURE (*Chimie*) quelle est la nature de tous ceux de ces remedes que nous avons appellés *simples*. Voici la préparation des compositions mercurielles pharmaceutiques connues.

Pillules mercurielles de la Pharmacopée de Paris, prenez *mercure* revivifié du cinnabre une once, sucre en poudre deux gros, diagrede en poudre une once, resine de jalap & rhubarbe en poudre, de chacun demi-once ; éteignez parfaitement le *mercure* dans un mortier de fer ou de marbre avec le sucre, un peu d'eau & une partie du diagrede : ensuite ajoutez la résine de jalap, le reste du diagrede & la rhubarbe ; mêlez exactement en battant très-long-tems, faites une masse, &c.

La composition des pillules de Bellofte n'est point publique ; on croit avec beaucoup de fondement, qu'elles sont fort analogues aux précédentes.

Prenez du *mercure*, réduisez-le en poudre noire par la trituration. Distillez, remettez en poudre noire. Mettez cette poudre en un matras, versez dessus du

vinaigre autant que vous voudrez; chauffez, même jufqu'à bouillir. Lorfque la liqueur fe troublera par des nuages, décantez. A mefure que la liqueur décantée fe refroidira, elle formera des criftaux prefque femblables à ceux du fel fédatif, le *mercure* y eft faturé d'acide. Faites-en des pilules avec la manne, & ces pilules feront celles qu'on appelle *dragées de Keyfer*.

Sucre vermifuge; prenez *mercure* revivifié du cinnabre une once; fucre blanc deux onces; broyez les enfemble dans le mortier de marbre, jufqu'à ce que le *mercure* foit parfaitement éteint.

Opiate méfentérique; prenez gomme ammoniac demi-once; feuilles de féné fix gros, *mercure* fublimé doux, racine d'arum & aloës fuccotrin, de chacun deux gros; poudre cornachine, rhubarbe choifie, de chacun trois gros; limaille de fer préparée demi-once. Mettez en poudre ce qui doit être pulvérifé, & incorporez le tout avec fuffifante quantité de fyrop de pommes compofé, faites une opiate.

Nota qu'on n'emploie quelquefois dans la préparation de cet onguent, qu'une partie de *mercure* fur les deux parties de fain-doux.

Pommade mercurielle; prenez graiffe de porc lavée & *mercure* crud, de chacun une livre; mêlez jufqu'à ce que le *mercure* foit parfaitement éteint. Faites un onguent.

Onguent gris; prenez graiffe de porc lavée une livre, térébenthine commune une once, *mercure* crud deux onces. Faites un onguent felon l'art.

Onguent mercuriel citrin pour la gale: prenez *mercure* crud deux onces, efprit de nitre une quantité fuffifante pour opérer la diffolution du *mercure*. Cette diffolution étant faite & la liqueur refroidie, prenez fain-doux deux livres, faites-le fondre à un feu doux, & mêlez-y peu-à-peu en agitant continuellement dans un mortier de bois votre diffolution de *mercure*; jettez votre mélange dans des moules que vous aurez formés avec du papier, il s'y durcira bientôt, & vous aurez votre onguent fous forme de tablettes.

Trochifques efcharotiques; prenez fublimé corrofif une partie, amydon deux parties, mucilage de gomme adragant fuffifante quantité: faites des trochifques felon l'art.

Trochifques de minium: prenez minium demi-once, fublimé corrofif une once, mie de pain deffechée & réduite en poudre quatre onces, eau-rofe fuffifante quantité; faites des trochifques felon l'art.

Emplatre de vigo. *Voyez fous le mot* VIGO. Le plus ancien ufage médicinal du *mercure* a été borné à l'application extérieure. Les anciens l'ont regardé comme un excellent topique contre les maladies de la peau; mais ils ont cru que pris intérieurement il étoit un poifon. Il eft affez reçu que c'eft fur l'analogie déduite de fes propriétés reconnues pour la guérifon des maladies de la peau, que fe fonderent les premiers Médecins qui l'employerent dans le traitement des maladies vénériennes, dont les fymptômes les plus fenfibles font des affections extérieures. Tout le monde fait que cette tentative fut fi heureufe, que le *mercure* fut reconnu dès-lors pour le vrai fpécifique de la maladie vénérienne, & que cette propriété a été confirmée depuis par les fuccès les plus conftans. L'ufage principal effentiel fondamental du *mercure* & des diverfes préparations mercurielles, c'eft fon adminiftration contre la maladie vénérienne. *Voyez* MALADIE VÉNÉRIENNE.

Ce font principalement tous ceux des remedes ci-deffus énoncés que nous avons appellés *fimples*, qui font ufités contre cette maladie. On trouvera à l'article auquel nous venons de renvoyer les ufages particuliers de chacun, leurs effets, leurs inconvéniens, la difcuffion de la préférence qui doit être accordée à leur application intérieure ou extérieure, & quant aux diverfes efpeces de cette derniere aux lotions, aux fumigations, aux onctions ou frictions; & pour ce qui regarde la propriété finguliere que poffedent les remedes mercuriels d'exciter la falivation, il en fera traité à l'article *fialagogue*. *Voy.* SIALAGOGUE, *&c.*

Parmi les compofitions particulieres pharmaceutiques, celles qu'on emploie vulgairement au traitement général de la

maladie vénérienne sont la pommade mercurielle, les pillules mercurielles & les dragées de Keyser. Les observations pratiques & nécessaires pour évaluer leurs bons & leurs mauvais effets, & pour diriger leur légitime administration, se trouveront aussi *au mot* MALADIE VÉNÉRIENNE.

Le second emploi des remedes mercuriels, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; c'est contre les maladies de la peau, & principalement contre les dartres & la gale. *Voyez* DARTRE, GALE ET MALADIE DE LA PEAU. Les pillules de Belloste jouissent de la plus grande réputation dans ces cas; il y a plusieurs observations fameuses de dartres très-malignes, guéries par leur usage continu, & entr'autres celle d'une maladie très-grave de ce genre parfaitement guérie chez un grand seigneur, déja fort avancé en âge. L'onguent pour la gale que nous avons décrit ci-dessus, guérit cette maladie très-promptement & presque infailliblement.

Une troisieme propriété généralement reconnue des remedes mercuriels, c'est leur efficacité contre les vers & les insectes qui s'engendrent dans le corps de l'homme, ou qui se logeant dans les parties de la peau qui sont recouvertes de poils lui causent diverses incommodités. *Voyez* VERS, VERMIFUGE, MORPION, POUX, & MALADIE PÉDICULAIRE.

Quatriémement, les remedes mercuriels dont l'action est tempérée sont de très-bons fondans, *voyez* FONDANS, & vraisemblablement fébrifuges en cette qualité; on a conjecturé que l'*anti-quartium* ou fébrifuge spécifique de Riviere étoit principalement composé de panacée mercurielle.

Cinquiémement, les remedes mercuriels ont été proposés comme le véritable antidote de la rage, par de Sault célebre médecin de Bordeaux; & ils fournissent réellement la principale ressource contre cette maladie. *Voyez* RAGE.

Sixiémement, le *mercure* est encore le souverain remede des affections écrouelleuses. M. Bordeu célebre médecin de Paris, a proposé il y a environ dix ans dans une dissertation qui remporta le prix de l'académie de Chirurgie, un traitement de cette maladie dont le *mercure* fait la base.

Septiémement, ceux d'entre les remedes mercuriels dont nous avons dit que l'usage étoit borné à l'extérieur, & qui sont caustiques ou corrosifs; savoir la dissolution de *mercure* qu'on est obligé d'affoiblir avec de l'eau distillée, & qui s'appelle dans cet état *eau mercurielle*, l'eau phagedenique, les trochisques escharotiques, les trochisques de minium sont, aussi-bien que le précipité rouge & le précipité verd, d'un usage très-ordinaire; lorsqu'on se propose de consumer de mauvaises chairs, d'agrandir des ouvertures, de détruire des verrues, d'ouvrir des loupes & autres tumeurs de ce genre, soit que ces affections soient vénériennes, soit qu'elles ne le soient pas.

Enfin, le *mercure* crud est regardé comme le principal secours qu'on puisse tenter pour forcer les especes de nœufs des intestins, ou pour mieux dire la constriction quelconque qui occasionne la passion iliaque, *voy.* ILIAQUE (*Passion.*) On donne dans ce cas plusieurs livres de *mercure* coulant, & il est observé que le malade en rend exactement la même quantité, & que cette dose immense n'exerce dans le corps aucune action proprement médicamenteuse ou physique, pour parler le langage de quelques médecins. Il n'agit absolument que par son poids & par sa masse, que méchaniquement à la rigueur. Cette observation prouve 1°. de la maniere la plus démonstrative, que le *mercure* est en soi, un des corps de la nature auquel on a été le moins fondé à attribuer une qualité vénéneuse. 2°. c'est principalement de cette expérience qu'on a inféré que le *mercure* crud ou coulant ne passoit pas dans les secondes voies. Le raisonnement est venu à l'appui de ce fait, & il a décidé que cette transmission étoit impossible, parce que le *mercure* n'étoit point soluble par les humeurs intestinales. La même théorie a statué aussi que le cinnabre & l'éthiops minéral (substances plus grossieres & tout aussi peu solubles que le *mercure* coulant) n'étoient point reçues dans les vaisseaux absorbans des intestins. Cependant il est prouvé par des observa-

tions inconteſtables, que ces trois remedes pris intérieurement ont procuré chacun plus d'une fois la ſalivation ; & quant au *mercure* coulant, c'eſt très-mal raiſonner ſans doute, que de conclure qu'une petite quantité ne peut point paſſer dans les ſecondes voies, & ſur-tout lorſque cette petite quantité eſt confondue parmi d'autres matieres, comme dans les pillules mercurielles, *&c.* que de tirer cette concluſion, dis-je, de ce qu'une grande maſſe dont l'aggrégation n'eſt point rompue n'y paſſe pas ; car l'union aggrégative eſt un puiſſant lien, & ſur-tout dans le *mercure*. D'ailleurs, l'efficacité d'une décoction de *mercure* contre les vers, *voyez* VERMIFUGE, prouve que le *mercure* peut imprégner les liqueurs aqueuſes de quelque matiere médicamenteuſe. (*b*)

MERCURE DE VIE, *ou* POUDRE D'ALGAROTH. (*Chimie.*) noms qu'on donne en Chimie, au beurre d'antimoine précipité par l'eau. *Voyez à l'article* ANTIMOINE.

MERCURE, (*Mythol.*)

Le dieu dont l'aîle eſt ſi legere,
Et la langue a tant de douceur ;
C'eſt Mercure.

c'eſt celui de tous les dieux, à qui la Fable donne le plus de fonctions ; il en avoit de jour, il en avoit de nuit. Miniſtre & meſſager de toutes les divinités de l'olympe, particuliérement de Jupiter ſon pere ; il les ſervoit avec un zele infatigable, quelquefois même dans leurs intrigues amoureuſes ou autres emplois peu honnêtes. Comme leur plénipotentiaire, il ſe trouvoit dans tous les traités de paix & d'alliance. Il étoit encore chargé du ſoin de conduire & de ramener les ombres dans les enfers. Ici, c'eſt lui qui tranſporte Caſtor & Pollux à Pallene. Là, il accompagne le char de Pluton qui vient d'enlever Proſerpine. C'eſt encore lui qui aſſiſte au jugement de Paris, au ſujet de la diſpute ſur la beauté, qui éclata entre les trois déeſſes. Enfin, on fait tout ce que Lucien lui fait dire de plaiſanteries ſur la multitude de ſes fonctions.

Il étoit le dieu des voyageurs, des marchands, & même des filous, à ce que dit le même Lucien, qui a raſſemblé dans un de ſes dialogues, pluſieurs traits de filouteries de ce dieu. Mais les allégoriſtes prétendent que le vol du trident de Neptune, celui des fleches d'Apollon, de l'épée de Mars, & de la ceinture de Venus, ſignifient, qu'il étoit habile navigateur, adroit à tirer de l'arc, brave dans les combats, & qu'il joignoit à ces qualités toutes les graces & les agrémens du diſcours.

Mercure, en qualité de négociateur des dieux & des hommes, porte le caducée, ſymbole de paix. Il a des aîles ſur ſon pétaſe, & quelquefois à ſes piés, aſſez ſouvent ſur ſon caducée, pour marquer la légereté de ſa courſe. On le repréſente en jeune homme, beau de viſage, d'une taille dégagée, tantôt nu, tantôt avec un manteau ſur les épaules, mais qui le couvre peu. Il eſt rare de le voir aſſis ; ſes différens emplois au ciel, ſur la terre, & dans les enfers, le tenoient toujours dans l'action. C'eſt pour cela que quelques figures le peignent avec la moitié du viſage claire, & l'autre moitié noire & ſombre.

La vigilance que tant de fonctions demandoient, fait qu'on lui donnoit un coq pour ſymbole, & quelquefois un belier ; parce qu'il eſt, ſelon Pauſanias, le dieu des bergers. Comme il étoit la divinité tutélaire des marchands, on lui met à ce titre une bourſe à la main, avec un rameau d'olivier, qui marque, dit-on, la paix, toujours néceſſaire au commerce. Auſſi les négocians de Rome célébroient une fête en l'honneur de ce dieu le 15 de Mai, auquel jour on lui avoit dédié un grand temple dans le grand cirque, l'an de Rome 675. Ils ſacrifioient au dieu une truie pleine, & s'arroſoient de l'eau de la fontaine nommée *aqua Mercurii*, priant *Mercure* de leur être favorable dans leur trafic, & de leur pardonner, dit Ovide, les petites ſupercheries qu'ils y feroient. C'eſt pourquoi ſon culte étoit très-grand dans les lieux de commerce, comme, par exemple, dans l'île de Crete.

Ce dieu étoit aussi particuliérement honoré à Cyllene en Elide, parce qu'on croyoit qu'il étoit né sur le mont Cyllene situé près de cette ville. Pausanias dit qu'il y avoit une statue posée sur un piedestal, mais dans une posture fort indécente. Il avoit aussi un oracle en Achaïe qui ne se rendoit que le soir. Amphion est le premier qui lui ait élevé un autel. On offroit à ce dieu les langues des victimes, pour marque de son éloquence; comme aussi du lait & du miel, pour en exprimer la douceur.

C'est par ces beaux côtés qu'Horace nous le peint dans l'ode qu'il nous adresse: » Petit-fils d'Atlas, divin *Mercure*, lui » dit-il, c'est vous qui entreprîtes de » façonner les premiers hommes, qui » cultivâtes leur esprit par l'étude des » sciences les plus propres à lui ôter sa » premiere rudesse, & qui formâtes leur » corps par les exercices capables de leur » donner de la vigueur & de la grace; » permettez-moi de chanter vos louan- » ges. Vous êtes l'envoyé de Jupiter, » l'interprete des dieux, & l'inventeur » de la lyre, *&c.*

Mercuri facunde, nepos Atlantis,
Qui feros cultus hominum recentum
Voce formasti catus, & decoræ
More palestræ:
Te canam, magni Jovis & deorum
Nuntium, curvæque lyræ parentem.
Od. x. l. I.

Les Mythologistes font *Mercure* pere de plusieurs enfans: ils lui donnent Daphnis qu'il enleva dans le ciel, le second Cupidon qu'il eut de Vénus, Æthalide de la nymphe Eupolemie, Linus d'Uranie, & finalement Autolycus de Khioné. Mais le nom de ce dieu est véritablement d'origine égyptienne. Les anciens historiens nous parlent de *Mercure II.* égyptien, comme d'un des plus grands hommes de l'antiquité. Il fut surnommé *trismegiste*, c'est-à-dire, *trois fois grand.* Il étoit l'ame des conseils d'Osiris & de son gouvernement. Il s'appliqua à faire fleurir les arts & le commerce dans toute l'Egypte. Il acquit de profondes connoissances dans les Mathématiques, & surtout dans la Géometrie; & apprit aux Egyptiens la maniere de mesurer leurs terres dont les limites étoient souvent dérangées par les accroissemens du Nil, afin que chacun pût reconnoître la portion qui lui appartenoit. Il inventa les premiers caracteres des lettres; & régla, dit Diodore, jusqu'à l'harmonie des mots & des phrases. Il institua plusieurs pratiques touchant les sacrifices & les autres parties du culte des dieux. Des ministres sacrés portoient ses livres dans une procession solemnelle, qui se faisoit encore du temps de Clement d'Alexandrie. Ils se sont tous perdus; & nous apprenons de Jamblique qu'il étoit difficile de démêler les véritables ouvrages de *Mercure* trismégiste parmi ceux que les savans d'Egypte avoient publiés sous son nom.

Les fables qu'on débita dans la Grece sur *Mercure*, ont été cause que c'est un des dieux que les anciens ont le plus multiplié. Cicéron même dans son *III. liv. de nat. deor.* en admet cinq qui se réduisent à un seul, comme l'a prouvé M. Fourmont, dans les *Mém. de littér. tome X.* Celui que Cicéron appelle *fils du Ciel*, est le même que le fils de Jupiter; Ciel & Jupiter étant chez les Latins, deux noms différens de la même divinité. Celui que Cicéron appelle *Trophonius* fils de *Valens*, n'est aussi que le même personnage sous différens noms; *Valens* n'étant qu'une épithete de Jupiter, & *Trophonius* un surnom de *Mercure*. Le quatrieme *Mercure* à qui Cicéron donne le Nil pour pere, ne peut être fils de φρουρῶν Νεῖλος; parce que son culte étoit connu dans la Grece long-tems avant ce roi d'Egypte, & qu'une pareille filiation désigne plutôt chez les anciens, le lieu de la naissance que les parens de qui les héros la tenoient. D'ailleurs ce quatrieme *Mercure* n'est pas différent du cinquieme, qui selon Cicéron, tua Argus, régna en Egypte, inventa les lettres, étoit révéré sous le nom de Φθᾶ, fils de Kneph, qui n'étoit autre que le Jupiter des Grecs & autres peuples. Il résulte donc que les quatre *Mercure* de Cicéron se réunissent avec son troisieme *Mercure* fils de Maïa & de Ju-

piter Ammon. De même, les trois meres que Cicéron donne à *Mercure*, n'en font qu'une seule. Je ne crois pas qu'on puisse rien objecter au sujet de Maïa. Comme elle étoit fille d'Atlas, on sent combien elle rapproche *Mercure* de l'Egypte. A l'égard de Phoronis, qui ne voit que c'est une épithete, pour signifier *pharaonide*, & marquer par-là que *Mercure* descendoit d'une maison qui régnoit, ou avoit régné dans le pays? Quant aux principaux noms que les poëtes lui ont donnés, ils sont autant de petits articles, dont l'explication se trouve dans cet ouvrage.

Au reste, on a trouvé à Langres, en 1642, dans les fondemens des anciens murs de cette ville, une consécration de monument que firent à *Mercure* surnommé *Moccus*, Lucius Masculus & Sedatia Blandula sa mere, pour l'accomplissement d'un vœu; mais j'ignore ce que veut dire le surnom de *Moccus* donné à *Mercure* dans cette inscription. (*D. J.*)

MERCURE, (*Anubis*) (*Hist. d'Egyp.*) L'histoire fabuleuse d'Osiris fait mention d'*Anubis*, frere de ce roi conquérant, & selon d'autres, capitaine de ses gardes. Sa fidélité & sa vigilance à remplir ses devoirs, lui mériterent les honneurs de l'apothéose chez un peuple qui avoit la politique de déifier toutes les vertus. Il fut placé parmi les grands dieux de l'Egypte; son culte passa dans la Grece où il fut adoré sous le nom de *Mercure Trismégiste*; avec lequel il n'avoit rien de commun que la patrie, & le caducée que l'un & l'autre tenoient en leur main. *Anubis* étoit représenté avec une tête de chien, symbole de la fidélité, qui est la vertu distinctive de cet animal. Comme il passoit aussi pour l'interprete des volontés des dieux infernaux & célestes, on le peignoit tantôt blanc, tantôt noir. Ceux qui le font frere d'Osiris & d'Apis, fondent leur opinion sur une très-ancienne inscription où Apis & *Anubis* sont désignés par le nom de *Sythrônes*, c'est-à-dire, *Associés au trône*. Quelques-uns ont confondu les simulacres d'*Anubis* avec les figures cynocéphales qui signifient *tête de chien*; mais c'est une erreur réfutée par les naturalistes, qui ont reconnu que le cynocéphale est un animal farouche qui a les yeux sur la poitrine. (*T-N.*)

MERCURES, (*Antiq. Greq.*) On nommoit *Mercures*, chez les Grecs, de jeunes enfans, de huit, dix à douze ans, qui étoient employés dans la célébration des mysteres. Lorsqu'on alla consulter l'oracle de Trophonius, deux enfans du lieu, qu'on appelloit *mercures*, dit Pausanias, venoient vous frotter d'huile, vous lavoient, vous nettoyoient, & vous rendoient tous les services nécessaires, autant qu'ils en étoient capables. Les Latins nommoient ces jeunes enfans *Camilli*, des *Camilles*; parce que dans les mysteres de Samothrace, Mercure étoit appellé *Casmillus*. C'est à quoi se rapporte cet endroit de Virgile:

> . . . . *matrisque vocavit*
> *Nomine* Casmillum, *mutatâ parte Camillam.*

Statius Tullianus, cité par Macrobe, observe que Mercure étoit nommé *Camillus*, & que les Romains donnoient le nom de *Camilles* aux enfans les plus distingués, lorsqu'ils servoient à l'autel. (*D. J.*)

MERCURE, s. m. titre d'une compilation de nouvelles & de pieces fugitives & littéraires, qui s'imprime tous les mois à Paris, & dont on donne quelquefois deux volumes, selon l'abondance des matieres.

Nous avons eu autrefois le *mercure* françois, livre très-estimé, & qui contient des particularités fort curieuses. Le *mercure* galant lui avoit succédé, & a été remplacé par celui qu'on nomme aujourd'hui *mercure de France*. Il tire ce nom de *mercure* dieu du Paganisme, qu'on regardoit comme le messager des dieux, & dont il porte à son frontispice, la figure empreinte, avec cette légende: *Quæ colligit, spargit*. *Voyez* JOURNAL.

MERCURE, *dans l'Art héraldique*, marque la couleur *pourpre* dans les armoiries des princes souverains. *Voyez* POURPRE.

MERCURIALE, *mercurialis*, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur sans pétale, & composée de plusieurs étamines soutenues par un calice. Cette fleur

eſt ſtérile. Les embryons naiſſent ſur des individus qui ne donnent point de fleurs, & deviennent dans la ſuite des fruits compoſés de deux capſules qui renferment chacun une ſemence arrondie. Tournef. *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte neuf eſpeces de *mercuriales*, à la tête deſquelles il met la mâle, la femelle & la ſauvage.

La *mercuriale mâle* eſt nommée *mercurialis teſticulata*, ſive *mas Dioſcoridis & Plinii*, par C. B. pere, & par Tournef. *Inſt. rei herb.* 534. en anglois, *the maſle mercurii.*

Elle a la racine tendre, fibreuſe, annuelle, périſſant après qu'elle a donné des fleurs & des graines. Elle pouſſe des tiges à la hauteur environ un pié, anguleuſes, genouillées, liſſes & rameuſes. Ses feuilles reſſemblent aſſez à celles de la pariétaire. Elles ſont étroites, oblongues, unies, d'un verd-jaune-pâle, pointues, dentelées à leurs bords, d'une ſaveur nitreuſe un peu chaude, & nauſéabonde. D'entre les aiſſelles des feuilles ſortent des pédicules courts & menus qui portent de petites bourſes, ou des fruits à deux capſules un peu applaties, rudes & velues, qui contiennent chacune une petite ſemence ovale ronde.

Cette plante eſt fort commune dans les cimetieres, dans les jardins potagers, les vignobles, & les décombres. Elle eſt du nombre des cinq plantes émollientes; ſon ſuc eſt propre à faire tomber les verrues.

La *mercuriale femelle* ou *à épi*, eſt la *mercurialis ſpicata* ſeu *fœmina* des Botaniſtes. Cette *mercuriale* eſt toute ſemblable à la mâle, dans ſes tiges, ſes feuilles & ſes racines; mais au lieu que la précédente ne fleurit point ſtérilement: celle-ci porte des fleurs à pluſieurs étamines, ſoutenues par un calice à trois feuilles. Ces fleurs ſont ramaſſées en épis, & ne ſont ſuivies ni de fruits ni de graines. Elle fleurit tout l'été, & périt l'hiver. On s'en ſert indifféremment comme de la mâle; l'une & l'autre fourniſſent un ſirop à la Médecine; cultivée dans les jardins, elles ſont fort ſupérieures à nos épinars.

Dans leur deſcription, j'ai ſuivi l'opinion commune, en prenant la *mercuriale* ſtérile pour la femelle, & la fertile pour la mâle. Mais il eſt plus raiſonnable d'appeller la ſtérile *mâle*, & la fertile *femelle*, & c'eſt ainſi qu'en penſent les meilleurs botaniſtes modernes.

La *mercuriale ſauvage*, *mâle* ou *femelle*, *mercurialis montana*, *ſpicata* de Tournef. *Inſt. rei her.* 534. *cynorambe mas & fæmina*, *perennis*, de Ray, & de J. B. *page* 979, ne doit pas être confondue avec celles des boutiques; car il paroît qu'elle a une qualité ſomnifere & maligne. (*D. J.*)

MERCURIALE, (*Pharm. & mat. med.*) *mercuriale* mâle & *mercuriale* femelle: on ſe ſert indifféremment en Médecine, de l'une & de l'autre *mercuriale.*

Cette plante eſt apéritive, diurétique & légérement laxative: elle eſt une des cinq plantes émollientes.

Elle eſt fort peu employée dans les preſcriptions magiſtrales, pour l'uſage intérieur; cependant quelques auteurs la recommandent en décoction, ou en bouillon avec un morceau de veau, pour tenir le ventre libre, principalement dans les menaces d'hydropiſie, de rhumatiſme, de cachexie, *&c.* Le miel *mercurial*, qui n'eſt autre choſe qu'une eſpece de ſirop ſimple préparé avec le ſuc de cette plante & le miel, poſſede à peu près les mêmes vertus. Mais ce ſont des remedes bien foibles, en comparaiſon du fameux ſirop de longue vie, appellé auſſi *ſirop de mercuriale compoſé*, quoique le ſuc de cette plante n'en ſoit qu'un des ingrédiens le moins actif. Ce ſirop eſt fort recommandé pour les uſages dont nous venons de faire mention, & il eſt réellement très-utile dans ce cas; mais il eſt évident que c'eſt à la racine de glayeul & à celle de gentiane, que ce ſirop doit ſes principales vertus. En voici la compoſition: Prenez de ſuc épuré de *mercuriale*, deux livres; des ſucs de bourache & de bugloſe, de chacun, demi-livre; de racine de glayeul ou iris, deux onces; de racine de gentiane, une once; de bon miel blanc, trois livres; de vin blanc douze onces: faites macerer dans le vin blanc pendant vingt-quatre heures

les racines pilées ; passez-les ; d'autre part, faites fondre le miel, mêlez-le aux sucs ; donnez quelques bouillons à ce mélange ; écumez-le légérement, & passez-le à la manche ; mêlez les deux liqueurs, & les cuisez en consistance de sirop.

L'usage ordinaire de ce sirop se continue pendant environ une quinzaine de jours ; & la dose en est d'environ deux cuillerées, que l'on prend trois ou quatre heures avant le repas. L'évacuation par les selles peu abondantes, mais soutenues que ce remede procure, & l'astriction légere que doit produire sur l'estomac l'extrait très-amer de la gentiane, l'ont fait regarder sur-tout comme un remede souverain pour rétablir les estomacs foibles, ruinés & chargés de glaires, & contre la migraine, & les vertiges, qui sont souvent dépendans de la sécheresse du ventre. La *mercuriale* s'emploie extérieurement dans les cataplasmes émolliens rarement seule, plus souvent avec les autres plantes émollientes. Elle entre aussi assez communément avec les mêmes plantes dans la composition des lavemens émolliens & laxatifs. (*b*)

MERCURIALES, s. f. plur. (*Mythol.*) fête qu'on célébroit dans l'île de Crete en l'honneur de Mercure, avec une magnificence qui attiroit alors dans cette île un grand concours de monde, mais plus pour le commerce dont Mercure étoit le dieu, que pour la devotion. La même fête se célébroit à Rome fort simplement le 14 Juillet. (*D. J.*)

MERCURIALES, (*Gram. Jurisprud.*) cérémonie qui a lieu dans les cours souveraines le premier mercredi après l'ouverture des audiences de la S. Martin & de Pâques ; où le président exhorte les conseillers à rendre scrupuleusement la justice, & blâme ou loue les autres membres subalternes de la magistrature, selon qu'ils ont bien ou mal rempli leurs fonctions. Les *mercuriales* ont été établies par les édits des rois Charles VIII, Louis XII. & Henri III.

MERCURIEL, ONGUENT, (*Pharm. & mat. med.* *Voyez* MERCURE & REMEDES MERCURIAUX.

MERCURIELLE, *terre*, (*Chimie.*) ou troisieme terre de Becher. *Voyez* TERRES DE BECHER (*les trois.*)

La *terre mercurielle* est, selon Becher, le principe le plus propre, le plus spécifique des mixtes, celui dans lequel reside leur caractere constitutif, ineffaçable, *immortalis quædam forma caracterismum suum observans.* C'est à la présence de cette terre qu'il attribue la propriété qu'ont, selon un dogme chimique qu'il adopte formellement, les sels volatils des plantes & des animaux, arrachés même de ces substances par la violence du feu, de représenter l'image, *ideam*, des substances qui les ont fournies. La resurrection des animaux de leurs propres cendres, la régénération des plantes, des fleurs est, selon lui, l'ouvrage de la *terre mercurielle*. Il rapporte l'expérience fort singuliere d'un morceau de jaspe tenu en fusion dans un creuset fermé, dont la couleur abandonna entiérement la matiere pierreuse, & alla s'attacher à la partie supérieure du creuset, & s'y disposer de la même maniere qu'elle l'est sur le jaspe, tant pour la diversité des couleurs, que pour la distribution des veines & des taches : & c'est à sa *terre mercurielle* qu'il attribue le transport, la migration de l'ame du jaspe, c'est ainsi qu'il nomme cette matiere colorée. C'est cette terre qui donne la métalléité aux métaux, c'est-à-dire leur molesse, extensibilité, malléabilité, liquescibilité. Elle est la plus pénétrante & la plus volatile des trois terres : c'est elle qui, soit seule, soit unie à la seconde terre, que les chimistes modernes appellent *phlogistique*, forme les mouffetes, pousses ou vapeurs souterreines, qui éteignent la flamme des flambeaux & des lampes des mineurs, & qui les suffoquent eux-mêmes, ou les incommodent considérablement. *Voyez* GAS, EXHALAISON, MOUFFETE, POUSSE ; c'est cette terre pure, nue & résoute, ou réduite en liqueur, qui est le véritable alkahest. *Voyez* ALKAHEST & MENSTRUE ; cette liqueur est si pénétrante que si on la respire imprudemment, on est frappé comme de la foudre, accident qui arriva une fois à Becher, qui fut sur le point d'en périr.

La

La *terre mercurielle* se masque, *larvatur*; quelquefois dans les mines sous l'apparence d'une fumée ou d'une eau, & s'attache aussi quelquefois aux parois des galeries sous la forme d'une neige légere & brillante. La *terre mercurielle* est le principe de toute volatilité; elle est surabondante dans le mercure ordinaire, qu'elle met par cet excès dans l'état de *décomposition*. *Voyez l'article* MIXTION, & c'est par son accrétion au corps métallique parfait, *absolutum*, qu'elle opere la mercurification. *Voyez* MERCURIFICATION. Elle est le premier être, *primum ens*, du sel marin. Quelques chimistes la regardent comme le principe de l'arsenic; les métaux cornés, les sels alkalis volatils & ammoniacaux lui doivent leur volatilité, *&c*. Ceux qui ont appellé ce principe *mercure*, & qui l'ont pris bonnement pour le mercure coulant ordinaire, ou même pour le mercure des métaux, se sont grossiérement trompés. Cette terre est appellée *mercurielle* au figuré; ce nom ne signifie autre chose, sinon qu'elle est volatile & fluide, *fluxilis*, comme le mercure.

Nous venons d'exposer sommairement les propriétés fondamentales & caractéristiques que Becher attribue à sa troisieme terre. Le point de vue sous lequel ce profond & ingénieux Chymiste a considéré la composition des corps naturels, lorsqu'il s'est trouvé forcé à recourir à un pareil principe, est véritablement sublime, plein de génie & de sagacité: la chaîne, l'analogie, l'identité des phénomenes qu'il a rapprochés, qu'il a liés, en les déduisant de ce principe, est frappante, lumineuse, utile, avançant l'art. Mais enfin on est forcé d'avouer que ce n'est pourtant là qu'une coordination de convenance, qu'un systême artificiel, & qu'elle fait tout au plus soupçonner ou desirer un principe quelconque. Stahl qui a tant médité le Becherianisme, & qui a été doué du génie éminent propre à en fonder les profondeurs & à en dévoiler les mysteres, confesse & proteste, *confiteor & profiteor*, ce sont ses termes en dix endroits de son *Specimen becherianum*, que l'existence du principe mercuriel, & son influence dans les phénomenes que lui attribue Becher, ne sont rien moins que démontrés; qu'il penche très-fort à se persuader que la troisieme terre de Becher ne differe qu'en nombre, & non pas en espece, de sa seconde terre, du phlogistique; c'est-à-dire qu'une certaine quantité d'un même, seul & unique principe étant admise dans les mixtes, y produit les effets attribués aux phlogistiques; & qu'une quantité différente y produit les effets attribués à la *terre mercurielle*. *Voyez* MIXTION. Et enfin il promet en son nom, & en celui de tous les vrais chymistes, une éternelle reconnoissance à quiconque rendra simple, facile, *praticable* la doctrine de Becher sur cette troisieme terre, comme il l'a fait sur la seconde, sur le phlogistique. (*b*)

MERCURIELLE, *eau ou liqueur*. Voyez sous le *mot* EAU & l'*article* MERCURE, (*Mat. méd.*)

MERCURIELLE, *liqueur ou huile*. Voyez MERCURE, (*Mat. méd.*)

MERCURIFICATION, (*Chymie.*) opération par laquelle on produit, ou prétend produire du vrai mercure coulant, par une *transmutation* quelconque des autres substances métalliques en celles-ci.

Ce changement est une des promesses de l'alchymiste. Le produit de cette opération s'appelle *mercure* des métaux, & en particulier selon l'espece, *mercurifier*, mercure d'or, d'argent, de plomb, *&c*. & ces produits sont non-seulement précieux en soi, mais plus encore parce qu'ils fournissent la matiere propre & hypostatique, le sujet, la matrice du grand-œuvre.

Les chymistes antérieurs à Becher ont tous pensé que le mercure coulant étoit un principe essentiel de toute substance métallique, & que la conversion dont nous parlons étoit une vraie extraction. Becher a pensé que le mercure n'étoit point contenu actuellement dans les métaux, mais que le corps, le mixte métallique devoit recevoir une surabondance, un excès de l'un de ses principes, savoir de la terre mercurielle pour être changée en mercure coulant. Selon cette opinion la *mercurification* se fait donc par augmenta-

tion, par accrétion, par compofition, par fyncrefe.

Stahl a prononcé fur la *mercurification* en particulier le même arrêt que fur le dogme de la terre mercurielle en général. *Voyez* la fin de l'*article* MERCURIELLE, *terre*, ce témoignage eft très-grave, comme nous l'avons déjà obfervé en cet endroit. Mais on peut avancer que Stahl accorde même trop à cette doctrine, & fur-tout à l'affaire de la *mercurification* en particulier, en laiffant le champ libre aux chymiftes laborieux qui voudront entreprendre d'éclaircir cette matiere. Tout ce qui en a été écrit jufqu'à préfent eft fi arbitraire quant au dogme, & fi mal établi quant aux faits; la maniere de ces ouvrages eft fi alchymique, c'eft-à-dire fi marquée par le ton affecté de myftere, & le vain étalage de merveilles, que tout bon efprit eft néceffairement rebuté de cette étude. Je n'en excepte point les ouvrages de Becher fur cette matiere, qui a été fa prétention ou fa manie favorite, fon véritable *donquichotifme*, s'il eft permis de s'exprimer ainfi, & de parler avec cette efpece d'irrévérence d'un fi grand homme. Le fecond fupplément à fa phyfique fouterreine que je me fuis dix fois obftiné à lire fur la réputation de l'auteur, pendant le zele de mes premieres études, m'eft autant de fois tombé des mains. Et fuppofé que les ouvrages de cette efpece renferment réellement des immenfes tréfors de fcience, certes c'eft acheter trop cher la fcience que de la pourfuivre dans ces ténébreux abîmes. *Voyez* ce que nous avons déjà obfervé à ce fujet à l'*article* HERMÉTIQUE, *philofophie*. (*b*)

MERDIN, (*Géogr.*) les voyageurs écrivent auffi MARDIN, MEREDIN, MIRIDEN, ville d'Afie dans le Diarbeck, avec un château, qui paffe pour imprenable; le terroir produit du coton en abondance. Elle appartient aux Turcs qui y ont un pacha avec garnifon. *Merdin* eft fituée à fix lieues du Tigre, entre Mofoul & Bagdat, près d'Amed. *Long.* felon M. Petit de la Croix, 62. 50. *Lat.* 35. 15. (*D. J.*)

MERE, f. f. (*Jurifprud.*) eft celle qui a donné la naiffance à un enfant.

Il y avoit auffi chez les Romains des *meres* adoptives; une femme pouvoit adopter des enfans quoiqu'elle n'en eût point de naturels.

On donne auffi le titre de *mere* à certaines églifes, relativement à d'autres églifes que l'on appelle leurs *filles*, parce qu'elles en ont été pour ainfi dire détachées, & qu'elles en font dépendantes.

Pour revenir à celles qui ont le titre de *meres* felon l'ordre de la nature, on appelloit chez les Romains *meres-de-famille* les femmes qui étoient époufées *per coemptionem*, qui étoit le mariage le plus folemnel; on leur donnoit ce nom parce qu'elles paffoient en la main de leur mari, c'eft-à-dire en fa puiffance, ou du moins en la puiffance de celui auquel il étoit lui-même foumis, elles paffoient en la famille du mari, pour y tenir la place d'héritier comme enfant de famille, à la différence de celle qui étoit feulement époufée *per ufum*, que l'on appelloit *matrona*, mais qui n'étoit pas réputée de la famille de fon mari.

Parmi nous on appelle *mere-de-famille* une femme mariée qui a des enfans. On dit en Droit que la *mere* eft toujours certaine, au lieu que le pere eft incertain.

Entre perfonnes de condition fervile, l'enfant fuit la condition de la *mere*.

La nobleffe de la *mere* peut fervir à fes enfans lorfqu'il s'agit de faire preuve de nobleffe des deux côtés, & que les enfans font légitimes & nés de pere & *mere* tous deux nobles; mais fi la *mere* feule eft noble, les enfans ne le font point.

Le premier devoir d'une *mere* eft d'alaiter fes enfans, & de les nourrir & entretenir jufqu'à ce qu'ils foient en âge de gagner leur vie, lorfque le pere n'eft pas en état d'y pourvoir.

Elle doit prendre foin de leur éducation en tout ce qui eft de fa compétence, & fingulièrement pour les filles, auxquelles elle doit enfeigner l'économie du ménage.

La *mere* n'a point, même en pays de Droit écrit, une puiffance femblable à celle que le Droit romain donne aux pe-

ſes; cependant les enfans doivent lui être ſoumis, ils doivent lui porter honneur & reſpect, & ne peuvent ſe marier ſans ſon conſentement juſqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de majorité; ils doivent, pour ſe mettre à couvert de l'exhérédation, lui faire des ſommations reſpectueuſes comme au pere.

En général la *mere* n'eſt pas obligée de doter ſes filles comme le pere, elle le doit faire cependant ſelon ſes moyens, lorſque le pere n'en a pas le moyen; mais cette obligation naturelle ne produit point d'action contre la *mere* non plus que contre le pere.

Lorſque le pere meurt laiſſant des enfans en bas âge, la *mere* quoique mineure eſt leur tutrice naturelle & légitime, & pour cet emploi elle eſt préférée à la grand-mere; elle peut auſſi être nommée tutrice par le teſtament de ſon mari; le juge lui défere auſſi la tutelle. *Voyez* MINEUR *&* TUTELLE.

La tutelle finie, la *mere* eſt ordinairement nommée curatrice de ſes enfans juſqu'à leur majorité.

Suivant la loi des douze tables, les enfans ne ſuccédoient point à la *mere*, ni la *mere* aux enfans; dans la ſuite le préteur leur donna la poſſeſſion des biens ſous le titre *unde cognati*; enfin l'empereur Claude & le ſénatuſconſulte Tertyllien déferent la ſucceſſion des enfans à la *mere*, ſavoir à la *mere in genere*, lorſqu'elle avoit trois enfans, & à la *mere* affranchie lorſqu'elle en avoit quatre. Il y avoit cependant pluſieurs perſonnes qui étoient préférées à la *mere*, ſavoir les héritiers ſiens ou ceux qui en tenoient lieu, le pere & le frere conſanguin; la ſœur conſanguine étoit admiſe. Par les conſtitutions poſtérieures la *mere* fut admiſe à la ſucceſſion de ſon fils ou de ſa fille unique, & lorſqu'il y avoit d'autres enfans elle étoit admiſe avec les freres & ſœurs du défunt. Par le droit des novelles elles furent préférées aux freres & ſœurs qui n'étoient joints que d'un côté.

L'édit de S. Maur du mois de Mai 1567, appellé communément l'*édit des meres*, ordonna que les *meres* ne ſuccéderoient point en propriété aux biens paternels de leurs enfans, qu'elles demeureroient réduites à l'uſufruit de la moitié de ces biens avec la propriété des meubles & acquêts qui n'en faiſoient pas partie. Cet édit fut regiſtré au parlement de Paris, mais il ne fut pas reçu dans les parlemens de Droit écrit, ſi ce n'eſt au parlement de Provence, & il a été révoqué par un autre édit du mois d'Août 1729, qui ordonne que les ſucceſſions des *meres* à leurs enfans ſeront réglées comme elles l'étoient avant l'édit de S. Maur.

Suivant le Droit commun du pays coutumier, la *mere*, auſſi-bien que le pere, ſuccede aux meubles & acquêts de ſes enfans décédés ſans enfans ou petits-enfans; à l'égard des propres ils ſuivent leur ligne.

La *mere* fut admiſe à la ſucceſſion de ſes enfans naturels par le ſénatuſconſulte Tertyllien.

Pour ce qui eſt des ſucceſſions des enfans à leur *mere*, ils ne lui ſuccédoient point *ab inteſtat*; ce ne fut que par le ſénatuſconſulte Arphitien qu'ils y furent admis, & même les enfans naturels, ce qui fut depuis étendu aux petits-enfans.

En France la *mere* ne ſuccede point à ſes enfans naturels, & ils ne lui ſuccedent pas non plus ſi ce n'eſt en Dauphiné & dans quelques coutûmes ſingulieres, où le droit de ſuccéder leur eſt accordé réciproquement. *Voyez les Inſtit.* de Juſt. *liv. III. tit. iij. & iv. l'Inſtitution* d'Argou, *tit. des bâtard.* (*A*)

MERE DE DIEU, (*Théol.*) eſt une qualité que l'Egliſe catholique donne à la ſainte Vierge. *Voyez* VIERGE.

L'uſage de la qualifier ainſi nous eſt venu des Grecs qui l'appelloient Θεότοκος, que les Latins ont rendu par *Deipara* & *Dei genitrix*. Ce fut le concile d'Epheſe qui introduiſit cette dénomination; & le cinquieme concile de Conſtantinople ordonna qu'à l'avenir on qualifieroit toujours ainſi la ſainte Vierge. Ce décret donna occaſion à de terribles diſputes. Anaſtaſe, prêtre de Conſtantinople, dont Neſtorius étoit patriarche, avança hautement dans un ſermon, qu'on ne devoit abſolument point appeller la Vierge Θεότοκος. Ces paroles ayant cauſé un grand ſoulevement

dans les eſprits, le patriarche prit le parti du prédicateur, & appuya ſa doctrine. *Voyez* NESTORIEN.

Mais quoiqu'on puiſſe abſolument parlant faire ſignifier à Θεότοκος mere de Dieu, τίκειν & γεννᾶν ſignifiant quelquefois la même choſe; ce qui a fait que les Latins l'ont traduit par *Dei genitrix*, auſſi-bien que par *Deipara* : cependant les anciens Grecs qui appelloient la Vierge Τεότοκος, ne l'appelloient pas pour cela μητὴρ τȣ̃ θέȣ, *mere de Dieu*. Ce ne fut qu'après que les Latins eurent traduit Θεότοκος par *Dei genitrix*, que les Grecs traduiſirent à leur tour *Dei genitrix* par μητὴρ τȣ θέȣ; moyennant quoi les Grecs & les Latins s'accorderent à appeller la Vierge *mere de Dieu*.

Le premier, à ce que prétendent les Grecs, qui lui ait donné cette qualité eſt S. Léon; & cela, prétend S. Cyrille, parce que prenant les mots de *Seigneur* & *Dieu* pour ſynonymes, il jugeoit que ſainte Eliſabeth en appellant la ſainte-Vierge *mere de ſon Seigneur*, avoit voulu dire *mere de Dieu*.

MERE-FOLLE, *ou* MERE-FOLIE, (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſociété facétieuſe qui s'établit en Bourgogne ſur la fin du xiv ſiecle ou au commencement du xv. Quoiqu'on ne puiſſe rien dire de certain touchant la premiere inſtitution de cette ſociété, on voit qu'elle étoit établie du tems du duc Philippe le bon. Elle fut confirmée par Jean d'Amboiſe, évêque de Langres, gouverneur de Bourgogne, en 1454 : *feſtum fatuorum*, dit M. de la Mare, eſt ce que nous appellons *la mere-folle*.

Telle eſt l'époque la plus reculée qu'on puiſſe découvrir de cette ſociété, à moins qu'on ne veuille dire avec le P. Meneſtrier, qu'elle vient d'Engelbert de Cleves, gouverneur du duché de Bourgogne, qui introduiſit à Dijon cette eſpece de ſpectacle; car je trouve, pourſuit cet auteur, qu'Adolphe, comte de Cleves, fit dans ſes états une eſpece de ſociété ſemblable, compoſée de trente-ſix gentilshommes ou ſeigneurs qu'il nomma la *compagnie des fous*. Cette compagnie s'aſſembloit tous les ans au tems des vendanges. Les membres mangeoient tous enſemble, tenoient cour pleniere, & faiſoient des divertiſſemens de la nature de ceux de Dijon, éliſant un roi & ſix conſeillers pour préſider à cette fête. On a les lettres-patentes de l'inſtitution de la ſociété du fou, établie à Cleves en 1381. Ces patentes ſont ſcellées de 35 ſceaux en cire verte, qui étoit la couleur des fous. L'original de ces lettres ſe conſervoit avec ſoin dans les archives du comté de Cleves.

Il y a tant de rapport entre les articles de cette inſtitution & ceux de la ſociété de la *mere-folle* de Dijon, laquelle avoit, comme celle du comté de Cleves, des ſtatuts, un ſceau & des officiers, que j'embraſſe volontiers le ſentiment du P. Meneſtrier, qui croit que c'eſt de la maiſon de Cleves que la compagnie dijonnoiſe a tiré ſon origine; ajoutez que les princes de cette maiſon ont eu de grandes alliances avec les ducs de Bourgogne, dans la cour deſquels ils vivoient le plus ſouvent.

La plupart des villes des pays-bas dépendantes des ducs de Bourgogne, célébroient de ſemblables fêtes. Il y en avoit une à Lille ſous le nom de *fête de l'épinette*, à Douai ſous le nom de la *fête aux ânes*, à Bouchain ſous le nom de *prévôt de l'étourdi*, & à Evreux ſous celui de la *fête des couards*, ou *cornards*. Doutreman a décrit ces fêtes dans ſon hiſtoire de Valenciennes; en un mot, il y avoit alors peu de villes qui n'euſſent de pareilles boufonneries.

La *mere-folle* ou *mere-folie*, autrement dite l'*infanterie dijonnoiſe*, en latin de ce tems-là, *mater ſtultorum*, étoit une compagnie compoſée de plus de 500 perſonnes, de toutes qualités, officiers du parlement, de la chambre des comptes, avocats, procureurs, bourgeois, marchands, &c.

Le but de cette ſociété étoit la joie & le plaiſir. La ville de Dijon, dit le P. Meneſtrier, qui eſt un pays de vendanges & de vignerons, a vu long-tems un ſpectacle qu'on nommoit la *mere-folie*. Ce ſpectacle ſe donnoit tous les ans au tems du carnaval, & les perſonnes de qualité, déguiſées en vignerons, chantoient ſur des chariots des chanſons & des ſatyres, qui étoient comme la cenſure publique des mœurs de ce

tems-là. C'eſt de ces chanſons à chariots & à ſatyres que venoit l'ancien proverbe latin, des chariots d'injures, *plauſtra injuriarum.*

Cette compagnie, comme nous l'avons déja dit, ſubſiſtoit dans les états du duc Philippe le Bon avant 1454, puiſqu'on en voit la confirmation accordée cette même année par ce prince. L'on voit auſſi au tréſor de la ſainte chapelle du roi à Dijon, une ſeconde confirmation de la *mere-folle* en 1482, par Jean d'Amboiſe, évêque de Langres, lieutenant en Bourgogne, & par le ſeigneur de Beaudricourt, gouverneur du pays; ladite confirmation eſt en vers françois.

Cette ſociété de *mere folle* étoit compoſée d'infanterie. Elle tenoit ordinairement aſſemblée dans la ſalle du jeu de paume de la Poiſſonnerie, à la réquiſition du procureur fiſcal, dit *fiſcal verd*, comme il paroît par les billets de convocation, compoſés en vers burleſques. Les trois derniers jours du carnaval, les membres de la ſociété portoient des habillemens déguiſés & bigarrés de couleur verte, rouge & jaune, un bonnet de même couleur à deux pointes avec des ſonnettes, & chacun d'eux tenoit en main des marottes ornées d'une tête de fou. Les charges & les poſtes étoient diſtingués par la différence des habits; la compagnie avoit pour chef celui des aſſociés qui s'étoit rendu le plus recommandable par ſa bonne mine, ſes belles manieres & ſa probité. Il étoit choiſi par la ſociété, en portoit le nom, & s'appelloit la *mere-folle.* Il avoit toute ſa cour comme un ſouverain, ſa garde ſuiſſe, ſes gardes à cheval, ſes officiers de juſtice, des officiers de ſa maiſon, ſon chancelier, ſon grand écuyer, en un mot toutes les dignités de la royauté.

Les jugemens qu'il rendoit s'exécutoient nonobſtant appel, qui ſe relevoit directement au parlement. On en trouve un exemple dans un arrêt de la cour du 6 Février 1579, qui confirme le jugement rendu par la *mere-folle.*

L'infanterie qui étoit de plus de 200 hommes, portoit un guidon ou étendard, dans lequel étoient peintes des têtes de fous ſans nombre avec leurs chaperons, pluſieurs bandes d'or, & pour deviſe, *ſtultorum infinitus eſt numerus.*

Ils portoient un drapeau à deux flammes de trois couleurs, rouge, verte & jaune, de la même figure & grandeur que celui des ducs de Bourgogne. Sur ce drapeau étoit repréſentée une femme aſſiſe, vêtue pareillement de trois couleurs, rouge, verte & jaune, tenant en ſa main une marotte à tête de fou, & un chaperon à deux cornes, avec une infinité de petits fous coëffés de même, qui ſortoient pardeſſous & par les fentes de ſa jupe. La deviſe pareille à celle de l'étendard, étoit bordée tout-autour de franges rouges, vertes & jaunes.

Les lettres-patentes que l'on expédioit à ceux que l'on recevoit dans la ſociété, étoient ſur parchemin, écrites en lettres de trois couleurs, ſignées par la *mere-folle*, & par le griffon verd, en ſa qualité de greffier. Sur ces lettres-patentes étoit empreinte la figure d'une femme aſſiſe, portant un chaperon en tête, une marotte en main, avec la même inſcription qu'à l'étendard.

Quand les membres de la ſociété s'aſſembloient pour manger enſemble, chacun portoit ſon plat. La *mere-folle* (on ſait que c'eſt le commandant, le général, le grand-maître) avoit cinquante ſuiſſes pour ſa garde. C'étoient les plus riches artiſans de la ville qui ſe prêtoient volontiers à cette dépenſe. Ces ſuiſſes faiſoient garde à la porte de la ſalle de l'aſſemblée, & accompagnoient la *mere-folle* à pié, à la réſerve du colonel qui montoit à cheval.

Dans les occaſions ſolemnelles, la compagnie marchoit avec de grands chariots peints, traînés chacun par ſix chevaux, caparaçonnés avec des couvertures de trois couleurs, & conduits par leurs cochers & leurs poſtillons vêtus de même. Sur ces chariots étoient ſeulement ceux qui récitoient des vers bourguignons, habillés comme le devoient être les perſonnages qu'ils repréſentoient.

La compagnie marchoit en ordre avec ces chariots par les plus belles rues de la ville, & les plus belles poëſies ſe chan-

toient d'abord devant le logis du gouverneur, ensuite devant la maison du premier président du parlement, & enfin devant celle du maire. Tous étoient masqués, habillés de trois couleurs, mais ayant des marques distinctives suivant leurs offices.

Quatre hérauts avec leurs marottes, marchoient à la tête devant le capitaine des gardes; ensuite paroissoient les chariots, puis la *mere-folle* précédée de deux hérauts, & montée sur une haquenée blanche; elle étoit suivie de ses dames d'atour, de six pages & de douze valets de pié: après eux venoit l'enseigne, puis 60 officiers, les écuyers, les fauconniers, le grand veneur & autres. A leur suite marchoit le guidon, accompagné de 50 cavaliers, & à la queue de la procession le fiscal verd & les deux conseillers, habillés comme lui; enfin les suisses fermoient la marche.

La *mere-folle* montoit quelquefois sur un chariot fait exprès tiré par deux chevaux seulement, lorsqu'elle étoit seule; toute la compagnie précédoit, ou suivoit ce char en ordre. D'autres fois on atteloit au char de la *mere-folle* douze chevaux richement caparaçonnés; & cela se faisoit toujours lorsqu'on avoit construit sur le chariot un théâtre capable de contenir avec la *mere-folle* des acteurs habillés suivant la cérémonie: ces acteurs récitoient aux coins des rues des vers françois & bourguignons conformes au sujet. Une bande de violons & une troupe de musiciens étoient assis sur ce théâtre.

S'il arrivoit dans la ville quelque événement singulier, comme larcin, meurtre, mariage bizarre, séduction du sexe, *&c.* pour lors le chariot & l'infanterie étoient sur pié, l'on habilloit des personnes de la troupe de même que ceux à qui la chose étoit arrivée, & on représentoit l'événement d'après nature. C'est ce qu'on appelle faire marcher la *mere-folle*, l'infanterie dijonnoise.

Si quelqu'un aggrégé dans la compagnie s'en absentoit, il devoit apporter une excuse légitime, sinon il étoit condamné à une amende de 20 livres. Personne n'étoit reçu dans le corps que par la *mere-folle*, & sur les conclusions du fiscal verd; on expédioit ensuite des provisions au nouveau reçu, qui lui coûtoient une pistole.

Quand quelqu'un se présentoit pour être admis dans la compagnie, le fiscal assis faisoit des questions en rimes, & le récipiendaire debout, en présence de la *mere-folle* & des principaux officiers de l'infanterie, devoit aussi répondre en rimes; sans quoi son aggrégation n'étoit point admise. Le récipiendaire de grande condition, ou d'un rang distingué, avoit le privilege de répondre assis.

D'abord après la réception, on lui donnoit les marques de confrere, en lui mettant sur la tête le chapeau de trois couleurs & on lui assignoit des gages sur des droits imaginaires, ou qui ne produisoient rien, comme on le voit par quelques lettres de réception qui subsistent encore. Nous avons dit plus haut que la compagnie comptoit parmi ses membres des personnes du premier rang, en voici la preuve qui méritoit d'être transcrite.

Acte de réception de Henri de Bourbon, *prince de Condé, premier prince du sang*, en la compagnie de la *mere-folle* de Dijon, *l'an* 1626.

Les superlatifs, mirélifiques & scientifiques, l'opinant de l'infanterie dijonnoise, régent d'Apollon & des muses, nous légitimes enfans figuratifs du vénérable Bon-tems & de la marotte, ses petit-fils, neveux & arriere-neveux, rouges, jaunes, verds, couverts, découverts & forts-en-geule; à tous fous, archi-fous, lunatiques, hétéroclites, éventés, poëtes de nature bizarres, durs & mols, almanachs vieux & nouveaux, passés, présens & à venir, *salut*. Doubles pistoles, ducats & autres especes forgées à la portugaise, vin nouveau sans aucun mal-aise, & chelme qui ne le voudra croire; que haut & puissant seigneur Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, maison & couronne de France, chevalier, *&c.* à toute outrance auroit son altesse honoré de sa présence les festus & guoguelus mignons de la *mere-folle*, & daigné requérir en pleine assemblée d'infanterie, être imma-

triculé & recepturé, comme il a été reçu & couvert du chaperon sans péril, & pris en main la marotte, & juré par elle & pour elle ligue offensive & défensive, soutenir inviolablement, garder & maintenir folie en tous ses points, s'en aider & servir à toute fin, requérant lettres à ce convenables; à quoi inclinant, de l'avis de notre redoutable dame & *mere*, de notre certaine science, connoissance, puissance & autorité, sans autre information précédente, à plein confiant de S. A. avons icelle avec allégresse par ces présentes, *hurelu*, *burelu*, à bras ouverts & découverts, reçu & impatronisé, le recevons & impatronisons en notre infanterie dijonnoise, en telle sorte & maniere qu'elle demeure incorporée au cabinet de l'inteste, & généralement tant que folie durera, pour par elle y être, tenir & exercer à son choix telle charge qu'il lui plaira, aux honneurs, prérogatives, prééminences, autorité & puissance que le ciel, sa naissance & son épée lui ont acquis; prêtant S. A. main forte à ce que folie s'éternise, & ne soit empêchée, ains ait cours & décours, débit de sa marchandise, trafic & commerce en tout pays soit libre par tout, en tout privilégiée; moyennant quoi, il est permis à S. A. ajouter, si faire le veut, folie sur folie, franc sur franc, *ante*, *sub ante*, *per ante*, sans intermission, diminution ou interlocutoire, que le branle de la machoire; & ce aux gages & prix de sa valeur, qu'avons assigné & assignons sur nos champs de Mars & dépouilles des ennemis de la France, qu'elle levera par ses mains, sans en être comptable. Donné & souhaité à S. A.

A Dijon, où elle a été,
Et où l'on boit à sa santé,
L'an six cent mille avec vingt-six.
Que tous les fous étoient assis.

Signé par ordonnance des redoutables seigneurs buvans & folatiques, & contresigné *Deschamps*, *Mere*, & plus bas, *le Griffon verd*.

Cependant, peu d'années après cette facétieuse réception du premier prince du sang dans la société, parut l'édit severe de Louis XIII, donné à Lyon le 21 Juin 1630, vérifié & enregistré à la cour le 5 Juillet suivant, qui abolit & abrogea sous de grosses peines, la compagnie de la *mere-folle* de Dijon; laquelle compagnie de *mere-folle*, dit l'édit, est vraiment une *mere & pure folie*, par les désordres & débauches qu'elle a produits, & continue de produire contre les bonnes mœurs, repos & tranquillité de la ville, avec très-mauvais exemple.

Ainsi finit la société dijonnoise. Il est vraisemblable que cette société, ainsi que les autres confreries laïques du royaume, tiroient leur origine de celle qui vers le commencement de l'année se faisoit depuis plusieurs siecles dans les églises par les ecclésiastiques, sous le nom de la *fête des fous*. *Voyez* FÊTE DES FOUS.

Quoi qu'il en soit, ces sortes de sociétés burlesques prirent grande faveur & fournirent long-tems au public un spectacle de récréation & d'intérêt, mêlé sans doute d'abus; mais faciles à réprimer par de sages arrêts du parlement, sans qu'il fût besoin d'ôter au peuple un amusement qui soulageoit ses travaux & ses peines. (*D. J.*)

MERE, (*Jardin.*) se dit d'une touffe d'ifs, de tilleul & autres arbres qu'on a resserrés dans une pépiniere, & dont on tire des boutures & marcottes; ce qui s'appelle *une mere*, parce qu'elle reproduit plusieurs enfans.

MERE-PERLE, MERE DES PERLES, MAIRE DES PERLES, *concha margaritifera jonst.* (*Hist. nat.*) on a donné le nom de *mere-perle* à une espece de coquillage bivalve, du genre des huitres, parce qu'on y trouve beaucoup plus de perles que dans les autres coquillages; elles sont aussi plus grosses & plus belles. La *mere-perle* est grande, pesante, & de figure applatie & circulaire; elle a la surface extérieure grise & inégale, l'intérieure est blanche ou de couleur argentée, unie & nacrée. On pêche ce coquillage dans les mers orientales. *Suite de la matiere médicale, tom. I. Voyez* PERLE, COQUILLE.

MERECZ, (*Géog.*) ville du grand duché de Lithuanie, au confluent de la

Meretz & du Mémen, à 12 lieues N. E. de Grodno, 19 S. E. de Vilna. *Long.* 43. 2. *lat.* 53. 55.

MEREND, (*Géog.*) ville de Perse, dans l'Azerbiane, dont M. Petit de la Croix met la *long. à* 80. 50. *& la lat. à* 37. 55.

MERIDA, (*Géog.*) par les Latins, *Emerita Augusta*, ancienne, petite & forte ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille. Auguste la bâtit & y établit une colonie romaine, l'an de Rome 726. Il orna sa nouvelle ville d'un pont de pierre sur la Guadiana, qui fut emporté en 1610, de deux aqueducs, & il acheva un chemin qu'on avoit commencé de cette place à Cadix. On a des médailles qui prouvent tous ces faits. Vespasien y fit aussi de belles réparations.

Sous les Goths, *Mérida* tenoit le premier rang dans l'état & dans l'Eglise; car elle étoit la capitale de la Lusitanie, & la métropole des évêchés d'alentour. Les Maures en ont été les maîtres pendant 520 ans; elle leur fut enlevée en 1230.

Elle est située dans une vaste campagne, fertile en vins, en pâturages, en fruits admirables, & sur-tout en grains, à 14 lieues espagnoles E. d'Elvas, 10 S. E. d'Alcantara, 40. S. O. de Madrid. *Long.* 12. 15. *lat.* 38. 45. (*D. J.*)

MÉRIDA, (*Géog.*) petite ville de l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade, dans un terroir abondant en fruits, à 40 lieues N. E. de Pampelune. *Long.* 309. 17. *lat.* 8. 30.

MÉRIDA, (*Géog.*) petite ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, capitale de la province d'Yucatan, la résidence de l'évêque & du gouverneur de cette province. Elle n'est cependant habitée que par quelques espagnols, & par des indiens, & est à 12 lieues de la mer. *Longit.* 289. 50. *lat* 20. 10.

MERIDARCHE, s. m. (*Crit. sacr.*) emploi dont Alexandre Balis, roi de Syrie, honora Jonathas, frere de Judas Machabée, chef du peuple, général des troupes & grand sacrificateur. Grotius, dans son commentaire sur les Machabées, dit que cette charge approchoit de celle d'*écuyer tranchant*, qu'un des électeurs a dans l'empire d'Allemagne. Mais le même Grotius, sur *S. Matt. xix.* 28 préfere une autre explication de ce terme, qui est celle de *gouverneur de province*, ou de *tribu*. Il est bien plus que vraisemblable que Jonathas fut nommé par Alexandre au gouvernement d'une province de l'empire de Syrie, qu'à celui de régler ce qui regardoit sa table. (*D. J.*)

MERIDIANI, (*Hist. anc.*) nom que les anciens Romains donnoient à une espece de gladiateurs qui se donnoient en spectacle, & entroient dans l'arene vers le midi, les bestiaires ayant déjà combattu le matin contre les bêtes.

Les *Méridiens* prenoient leur nom du tems auquel ils donnoient leur spectacle. Les *Méridiens* ne combattoient pas contre les bêtes, mais les uns contre les autres l'épée à la main. De-là vient que Séneque dit que les combats du matin étoient pleins d'humanité, en comparaison de ceux qui les suivoient.

MÉRIDIEN, s. m. (*Astronomie.*) grand cercle de la sphere qui passe par le zénith & le nadir, & par les poles du monde, & qui divise la sphere du monde en deux hémispheres placés l'un à l'orient, & l'autre à l'occident. *Voyez* SPHERE. On peut définir encore plus simplement le *méridien*, en disant que c'est un cercle vertical *AZBN*, *Pl. astron. I. fig.* 6. qui passe par les poles du monde *P*, *Q*. *Voy.* VERTICAL *&* CERCLE.

On l'appelle *méridien*, du mot latin *meridies*, midi, parce que lorsque le soleil se trouve dans ce cercle, il est ou midi ou minuit pour tous les endroits situés sous ce même cercle.

MÉRIDIEN, (*Géographie*) c'est un grand cercle comme *PAQD*, *Pl. géogr. fig.* 7. qui passe par les poles de la terre pour *P*, *Q*, & par un lieu quelconque donné *Z*; de façon que le plan de tous *méridiens* terrestres est toujours dans le plan du *méridien* céleste; d'où il s'ensuit 1°. que comme tous les *méridiens* entourent, pour ainsi dire, la terre, en se coupant aux poles, il y a plusieurs lieux situés sous le même *méridien*. 2°. Comme il est ou midi ou minuit toutes les

les fois que le centre du soleil est dans le *méridien* des cieux ; & comme le *méridien* terrestre est dans le plan du céleste, il s'ensuit qu'il est au même instant ou midi ou minuit dans tous les lieux situés sous le même *méridien*. 3°. On peut concevoir autant de *méridiens* sur la terre, que de points sur l'équateur ; de sorte que les *méridiens* changent à mesure que l'on change de longitude.

Premier *méridien*, est celui duquel on compte tous les autres en allant d'orient en occident. Le premier *méridien* est donc le commencement de la longitude. *Voyez* LONGITUDE.

C'est une chose purement arbitraire de prendre tel ou tel *méridien* pour premier *méridien* ; aussi le premier *méridien* a-t il été fixé différemment par différens auteurs en différentes nations, & en différens tems ; ce qui a été une source de confusion dans la Géographie. La regle que les anciens observoient là-dessus étoit de faire passer le premier *méridien* par l'endroit le plus occidental qu'ils connussent : mais les modernes s'étant convaincus qu'il n'y avoit point d'endroit sur la terre qu'on pût regarder comme le plus occidental, on a cessé depuis ce tems de compter les longitudes des lieux, à commencer d'un point fixe.

Ptolomée prenoit pour premier *méridien*, celui qui passe par la plus éloignée des îles fortunées, parce que c'étoit l'endroit le plus occidental qu'on connût alors. Depuis on recula le premier *méridien* de plus en plus, à mesure qu'on découvrit des pays nouveaux. Quelques-uns prirent pour premier *méridien*, celui qui passe par l'île S. Nicolas, près du cap-Verd ; Hondius, celui de l'île de Saint-Jacques ; d'autres, celui de l'île du Corbeau, l'une des Açores. Les derniers géographes, & sur-tout les Hollandois, l'ont placé au pic de Ténériffe ; d'autres, à l'île de Palme, qui est encore une des Canaries ; & enfin, les François l'ont placé par ordre de Louis XIII. à l'île de Fer, qui est aussi une des Canaries.

On compte de cette île la longitude vers l'orient, en achevant le cercle, c'est-à-dire jusqu'au 360 degré qui vient joindre cette île à son occident. Il y a même à cette occasion une ordonnance de Louis XIII. du premier Juillet 1634, qui défend à tous pilotes, hydrographes, compositeurs & graveurs de cartes ou globes géographiques, « d'innover ni changer » l'ancien établissement des *méridiens*, ou » de constituer le premier d'iceux ailleurs » qu'à la partie occidentale des îles » Canaries, conformément à ce que les » plus anciens & fameux géographes ont » déterminé, *&c.* » M. de Lisle l'avoit d'abord conclu à 20 degrés cinq minutes de longitude occidentale par rapport à Paris, d'après les observations de messieurs Varin & Deshayes, faites en 1682 à Gorée, petite île d'Afrique, qui est à deux lieues du cap Verd ; mais il s'étoit arrêté ensuite au nombre rond de 20 degrés.

Il seroit sans doute plus sûr & plus commode de prendre pour point fixe un lieu plus connu, & dont la position fût mieux constatée ; tel, par exemple, que l'observatoire de Paris, & de compter ensuite la longitude orientale ou occidentale, en partant du *méridien* de ce lieu jusqu'au 180 degré de part & d'autre ; c'est ainsi que plusieurs astronomes & géographes le pratiquent aujourd'hui. Mais outre que cet usage n'est pas encore généralement établi, il seroit toujours important de connoître la véritable position de l'île de Fer par rapport à Paris, pour profiter d'une infinité d'observations & de déterminations géographiques, qui ont été faites relativement à cette île.

C'est la plus occidentale des Canaries qu'on croit être les îles fortunées des anciens, & qui s'étendent peu-à-peu sur un même parallele au nombre de sept. Ptolomée au contraire qui n'en comptoit que six, plaçoit toutes les îles fortunées sur une même ligne du nord au sud, qu'il prenoit aussi pour le premier *méridien*, & il leur donnoit par conséquent à toutes la même longitude. De-là une infinité d'erreurs & d'équivoques dans nos premiers navigateurs ; plusieurs d'entr'eux ayant pris indistinctement une de ces îles pour le point fixe d'où l'on devoit compter les longitudes de tous les autres lieux de la terre. M. le Monnier, dans les *mém. de*

l'acad. de 1742, place l'île de Fer à 20 degrés deux minutes 30 secondes, à l'occident de Paris. *Inſtit. aſtron.*

Sans faire attention à toutes ces regles purement arbitraires ſur la poſition du premier *méridien*, les Géographes & conſtructeurs de carte prennent aſſez ſouvent pour premier *méridien*, celui de leur propre ville, ou de la capitale de l'état où ils vivent; & c'eſt de-là qu'ils comptent les degrés de longitude des lieux.

Les Aſtronomes choiſiſſent dans leur calcul pour premier *méridien*, celui du lieu où ils font leurs obſervations. Ptolomée avoit pris celui d'Alexandrie; Tycho Brahé, celui d'Uranibourg; Riccioli, celui de Boulogne; Flamſteed prend l'obſervatoire royal de Greenwich; & les Aſtronomes françois l'obſervatoire royal de Paris. *Voyez* OBSERVATOIRE.

Comme c'eſt à l'horizon que toutes les étoiles ſe levent & ſe couchent, de même c'eſt au *méridien* qu'elles ſont à leur plus grande hauteur; & c'eſt auſſi dans le même *méridien* au-deſſous de l'horizon, qu'elles ſont dans leur plus grand abaiſſement. Car puiſque le *méridien* eſt ſitué perpendiculairement tant à l'égard de l'équateur, qu'à l'égard de l'horizon, il eſt évident de-là qu'il doit diviſer en parties égales ſoit au-deſſus, ſoit au-deſſous de l'horizon, les ſegmens de tous les cercles paralleles; & qu'ainſi le tems qui doit s'écouler entre le lever d'une étoile & ſon paſſage au *méridien*, eſt toujours égal à celui qui eſt compris entre le paſſage au *méridien* & le coucher. *Voyez* CULMINATION.

On trouve dans les Tranſactions philoſophiques des obſervations qui porteroient à ſoupçonner que les *méridiens* varieroient à la longue. Cette opinion ſe prouve par l'ancienne méridienne de ſaint Pétrone de Boulogne, qui maintenant ne décline pas moins, dit-on, que de huit degrés du vrai *méridien* de la ville, & par celle de Tycho à Uranibourg, qui, ſelon M. Picart, s'éloigne de 16 minutes du *méridien* moderne. S'il y a en cela quelque choſe de vrai, dit M. Vallis, ce doit être une ſuite des changemens des poles terreſtres, changement qu'il faut vraiſemblablement attribuer à quelque altération dans le mouvement diurne, & non à un mouvement des points du ciel ou des étoiles fixes auxquelles répondent les poles de la terre.

En effet, ſi les poles du mouvement diurne reſtoient fixes au même point de la terre, les *méridiens* dont l'eſſence, pour ainſi dire, eſt de paſſer par les poles, reſteroient toujours les mêmes.

Mais cette idée que les *méridiens* puiſſent changer de poſition, ſemble détruire par les obſervations de M. de Chazelles, de l'académie des Sciences, qui étant en Egypte, a trouvé que les quatre côtés d'une pyramide conſtruite 3000 ans auparavant, regardoient encore exactement les quatre points cardinaux; poſition qu'on ne ſauroit prendre pour un effet du haſard. Il eſt bien plus naturel de penſer, ou qu'il y a eu quelque erreur dans les opérations de Tycho, & dans la méridienne de Boulogne, ou ce qui eſt encore plus vraiſemblable, que le ſol des endroits où ces méridiennes ont été tracées, ſur-tout celle de Boulogne, peut avoir ſouffert quelque altération. *Voyez* POLE.

Méridien du globe ou de la ſphere, c'eſt le cercle de cuivre dans lequel la ſphere tourne & eſt ſuſpendue; il eſt diviſé en quatre quarts ou 360 degrés en commençant à l'équateur. C'eſt ſur ce cercle & à commencer de l'équateur, qu'on compte dans le globe céleſte la déclinaiſon auſtrale & boréale du ſoleil & des étoiles fixes, & dans les globes terreſtres la latitude des lieux nord & ſud; il y a deux points ſur ce cercle qu'on nomme *poles*; & celui de ſes diametres qui paſſe par ces deux points, eſt nommé l'*axe de la terre* dans le globe terreſtre, ou l'*axe des cieux* dans le céleſte; parce que c'eſt ſur ce diametre que la terre tourne.

On trace ordinairement 36 *méridiens* ſur le globe terreſtre, ſavoir de dix en dix degrés de l'équateur ou de longitude.

Les uſages de ce cercle appellé *méridien*, ſont d'arrêter par ſon moyen le globe à une certaine latitude, ou à une certaine hauteur de pole, ce qu'on appelle *rectifier le globe*, *voyez* GLOBE; de faire connoître la déclinaiſon, l'aſcen-

ſion droite, la plus grande hauteur du ſoleil ou d'une étoile. *Voyez* encore l'*article* GLOBE.

MÉRIDIENNE, *ou* LIGNE MÉRIDIENNE, c'eſt une partie de la commune ſection du plan du méridien d'un lieu & de l'horizon de ce lieu. On l'appelle quelquefois *ligne du nord & ſud*, parce que ſa direction eſt d'un pole à l'autre. *Voyez* MÉRIDIEN.

On appelle auſſi en général *méridienne*, la commune ſection du méridien & d'un plan quelconque, horizontal, vertical, ou incliné. *Voyez plus bas* MÉRIDIENNE D'UN CADRAN.

La *ligne méridienne* eſt d'un grand uſage en Aſtronomie, en Géographie, en Gnomonique; toutes ces ſciences ſuppoſent qu'on ſache la tracer exactement; ce qui a fait que différens aſtronomes ſe ſont donnés les plus grands ſoins & la plus grande peine pour en décrire avec la derniere préciſion. Une des plus fameuſes autrefois étoit celle qu'avoit tracée M. Caſſiny ſur le pavé de l'égliſe de ſaint Pétrone à Boulogne. Au toît de l'égliſe, 1000 pouces au-deſſus du pavé, eſt un petit trou à-travers lequel paſſe l'image du ſoleil; de façon que dans le moment où cet aſtre eſt au méridien, elle tombe toujours infailliblement ſur la ligne, & elle y marque le progrès du ſoleil en différens tems de l'année par les différens points où elle correſpond en ces différens tems.

Quand cette *méridienne* fut finie, M. Caſſiny apprit aux Mathématiciens de l'Europe par un écrit public, qu'il s'étoit établi dans un temple un nouvel oracle d'Apollon ou du ſoleil, que l'on pouvoit conſulter avec confiance ſur toutes les difficultés d'Aſtronomie. On peut en voir l'hiſtoire plus en détail dans l'éloge de cet aſtronome par M. de Fontenelle, *Hiſt. acad.* 1712. *Voyez* SOLSTICE & GNOMON.

A Paris les plus célebres *meridiennes* de cette eſpece ſont celles de l'Obſervatoire de Paris, & de S. Sulpice. Dans toutes ces *méridiennes*, qu'on peut regarder comme des eſpeces d'inſtrumens, les plus grands dont les Aſtronomes ſe ſoient ſervis, le *gnomon* proprement dit, eſt une couverture d'environ un pouce de diametre, pratiquée à la voute, ou en quelque endroit de ces édifices, par où paſſent les rayons du ſoleil, dont l'image vient ſe projetter ſur le plan horizontal de la *méridienne*: chez les anciens ce qu'on appelloit des *gnomons*, conſiſtoit ordinairement en de grands obéliſques élevés en plein air, & dans quelque grande place, au ſommet deſquels étoit un globe, ou une figure quelconque, qui faiſoit l'office de cette ouverture, & dont l'ombre tenoit lieu de l'image ſolaire, en cela inférieurs à nos *méridiennes*, puiſque cette ombre ainſi environnée de la lumiere du ſoleil ne pouvoit qu'être fort mal terminée, & d'autant plus mal, que le gnomon étoit plus grand, & le ſoleil plus bas, comme il arrive au tems du ſolſtice d'hyver. *Voy.* GNOMON.

M. le Monnier nous a donné dans les *Mém. de l'academie des Sciences de* 1743, la deſcription de la *méridienne* qu'il a tracée dans l'égliſe de S. Sulpice, deſcription que nous allons tranſcrire ici d'après l'hiſtorien de l'académie. Cette *méridienne* avoit été tracée il y avoit environ vingt ans par Henri Sully, fameux horloger anglois. L'ouverture en fut placée aux vitraux du bras méridional de la croiſée à 75 piés de hauteur. Le mur oppoſé du bras ſeptentrional n'en étoit intérieurement qu'à 180 piés; d'où il ſuit que l'image du ſoleil, qui paſſoit par cette ouverture, ne pouvoit porter ſur la *ligne méridienne*, tracée horizontalement ſur le pavé de l'égliſe que juſqu'au commencement de Novembre. Car on ſait que le point de ſolſtice d'hyver ſur une pareille ligne à la latitude de Paris, s'éloigne du pié du ſtile ou du gnomon de plus du triple de ſa hauteur; ce qui donne plus de 225 ou 230 piés. Le ſoleil ſe peignoit donc alors ſur le mur oppoſé; & la *méridienne* continuée devenoit une ligne verticale.

M. le Monnier ayant pris garde à cette eſpece d'inconvénient, n'en a été frappé que pour le tourner au profit de l'aſtronomie. Il a fait hauſſer de 5 piés & reculer de 2 la grande plaque de métal, ce ſoleil

doré qui en portoit l'ouverture, ou plutôt il y en a ſubſtitué une autre, qui eſt ſcellée dans l'épaiſſeur du mur, & qui n'en déborde que pour préſenter aux rayons du ſoleil l'ouverture d'un pouce de diametre, ce qui la rend d'autant moins ſujette à ſe dilater par le chaud, & à ſe reſſerrer par le froid, & l'on a entiérement ſupprimé le jour de la fenêtre. Cette ouverture eſt donc préſentement à 80 piés de hauteur au-deſſus du pavé de l'égliſe. A la partie inférieure du mur ſeptentrional, où répond deſormais la portion verticale de la nouvelle *méridienne*, qui ſe trouve à 18 pouces vers l'occident de la précédente : on a encaſtré en faillie un obéliſque de marbre blanc de 30 à 35 piés de hauteur, ſur une baſe ou piedeſtal de 4 à 5 piés de largeur ; & à la face antérieure & exactement verticale de cet obéliſque, ſur la *méridienne* qui la coupe par le milieu, ſont gravées les tranſverſales de 3 minutes, & leurs ſubdiviſions de 5 en 5 ſecondes, qui répondent aux bords ſupérieurs & inférieurs du ſoleil au ſolſtice d'hyver. Voici les avantages qui réſultent de toute cette conſtruction.

L'image du ſoleil qui ſe peint ſur un plan horizontal vers le tems du ſolſtice d'hyver, étant deſalongée ſur le grand axe de la projection, ſe trouve par-là mal bornée ſur cet axe, donne une grande pénombre, & ne peut par conſéquent qu'indiquer aſſez imparfaitement la hauteur apparente du ſoleil. Ici au contraire l'image du ſoleil eſt preſque ronde à ce ſolſtice, & ſa projection qui eſt d'environ 20 pouces de diametre en hauteur, approche d'autant plus d'être directe, qu'elle eût été plus oblique ſur le plan horizontal ; elle eſt auſſi d'autant moins affoiblie par ſes bords.

Cette image au ſolſtice d'hyver parcourt deux lignes par ſeconde ſur l'obéliſque où elle monte à environ 25 piés au-deſſus du pavé de l'égliſe, & un peu plus de 3 lignes, lorſque le ſoleil étant au parallele de Sirius, elle eſt deſcendue plus bas. Ainſi l'on y peut ordinairement déterminer le moment du midi, en prenant le milieu entre le paſſage des deux bords, à moins d'une demi-ſeconde, ou même d'un quart de ſeconde.

On doit ſur-tout ſe ſervir de ce grand inſtrument pour déterminer les aſcenſions droites du ſoleil en hyver, & le véritable lieu de cet aſtre dans ſon périgée, ou, ce qui revient au même, dans le le périhelie de la terre, les divers diametres dans les différentes ſaiſons de l'année, les diſtances apparentes du topique, ou du ſolſtice d'hyver à l'équateur, & enfin s'aſſurer ſi l'obliquité de l'écliptique eſt conſtante ou variable.

Dans la partie horizontale de la *méridienne* qui eſt la plus étendue, ſe trouve marqué le ſolſtice d'été avec les diviſions qui en indiquent l'approche. Toute cette partie de la ligne, ainſi que la verticale ſur l'obéliſque, eſt indiquée par une lame de cuivre de 2 lignes d'épaiſſeur, miſe & enfoncée de champ dans le marbre.

Un inconvénient commun à toutes les *méridiennes* eſt que, par le peu de diſtance du point ſolſticial d'été au pié du ſtile, en comparaiſon de l'éloignement du point ſolſticial d'hyver, les diviſions y ſont extrémement reſſerrées, & qu'il eſt d'autant plus difficile par-là d'y déterminer le tems & le point précis où le ſoleil y arrive. La *méridienne* de S. Sulpice n'eſt pas exempte de ce défaut, quant à la partie qui répond au ſolſtice d'été & à ſon gnomon de 80 piés de hauteur : il y a plus ; l'entablement de la corniche inférieure empêche le ſoleil d'y arriver, & en intercepte les rayons pendant pluſieurs jours avant & après. Mais M. le Monnier a parfaitement remédié à tous ces défauts, & en a même tiré avantage par une ſeconde ouverture, qu'il a ménagée 5 piés plus bas que la premiere, & en-deçà vers le dedans de l'égliſe, dans le même plan du *méridien*, & il y a ajuſté & ſcellé un verre objectif de 80 piés de foyer, au moyen duquel l'image ſolaire projettée ſur la partie correſpondante de la *méridienne*, eſt exactement terminée & ſans pénombre ſenſible. Cette partie eſt diſtinguée des autres par une grande table

quarrée de marbre blanc de près de 3 piés de côté. L'image du soleil n'y parcourt qu'environ 1 ½ ligne & 2 secondes; mais aussi on l'y détermine par ses bords à un demi ou à un quart de seconde près. Ce qui produit le même effet ou approchant que si l'image bien terminée y parcouroit 3 ou 4 lignes en une seconde, ou si le point du solstice d'été étoit à la même distance que celui du solstice d'hyver; ou enfin si l'on observoit avec un quart de cercle à lunette de 80 piés de rayon; avantage qu'aucune *méridienne* que l'on connoisse n'a eu jusqu'ici. L'objectif qui constitue cette nouvelle ouverture, & qui est d'environ 4 pouces de diametre, est renfermé dans une boîte ou espece de tambour qui ferme à clef, & que l'on n'ouvre que quand il s'agit de faire l'observation du solstice.

Comme il est souvent difficile de trouver de grands objectifs d'une mesure précise, & telle qu'on la demande, on s'est servi de celui de 80 piés qu'on avoit, & qui étoit excellent, faute d'un de 82 à 83 piés qu'il auroit fallu employer pour un gnomon de 75 piés de hauteur: car c'est-là la distance du point solsticial d'été sur l'horizontale à l'objectif: mais le foyer de ces grands objectifs n'est pas compris dans des limites si étroites, qu'il ne rassemble encore fort bien les rayons de la lumiere à quelques piés de distance, plus ou moins, & l'essai qu'on a fait de celui-ci justifie cette théorie.

Ce que nous ne devons pas omettre, & ce qui est ici de la derniere importance, c'est la solidité de tout l'ouvrage, & sur-tout de cette partie de la *méridienne*, qui répond au solstice d'été, & à l'ouverture de 75 piés de hauteur. Rien n'est si ordinaire que de voir le pavé des grands vaisseaux tels que les églises, s'affaisser par succession de temps. Cet accident a obligé plusieurs fois de retoucher à la fameuse *méridienne* de S. Petrone, & ce ne peut être jamais qu'avec bien de la peine, & avec beaucoup de risques pour l'accord & la justesse du tout ensemble. Mais on n'a rien de pareil à craindre pour la *méridienne* de S. Sulpice. Tout ce pavé fait partie d'une voute qui est soutenue sur de gros piliers; & l'un de ces piliers qui se trouve, non sans dessein, placé sous le point du solstice d'été, soutient la table de marbre blanc sur laquelle sont tracées les divisions qui répondent à ce solstice, & aux tems qui le précedent ou le suivent de près. On en avoit fixé la place à cet endroit, & pour cet usage, dès le tems qu'on a construit le portail méridional de S. Sulpice, & le mur où devoit être attaché l'objectif; & comme les marbres, & sur-tout les marbres blancs viennent enfin à s'user sous les pieds des passans, on a couvert celui-ci d'une grande plaque de cuivre, qu'on ne leve qu'au tems de l'observation. Toutes ces précautions, jointes à tant de nouvelles sources d'exactitudes, font de la *méridienne* de S. Sulpice un instrument singulier, & l'un des plus utiles qui aient jamais été procurés à l'Astronomie. L'obélisque est chargé d'une inscription qui conservera à la postérité la mémoire d'un si bel ouvrage, & du célebre astronome au soin duquel on en est redevable.

Maniere de tracer une méridienne. Nous supposons qu'on connoisse à-peu-près le sud, il faudra alors observer la hauteur FE, (*Pl. astron. fig.* 8.) de quelque étoile près du *méridien* $HZRN$, tenant alors le quart de cercle ferme sur son axe, de façon que le fil à plomb coupe toujours le même degré, & ne lui donnant aucun autre mouvement que de le diriger du côté occidental du *méridien*, on épiera le moment où l'étoile aura la même hauteur fe qu'auparavant; enfin, on divisera en deux parties égales par la droite HR l'angle formé par les intersections des deux plans où le quart de cercle se sera trouvé dans le tems des deux observations avec l'horizon, & cette droite HR sera la *ligne méridienne*.

Autre maniere. Décrivez sur un plan horizontal & du même centre (*fig.* 9) plusieurs arcs de cercle BA, ba, &c. Sur ce même centre C élevez un stile ou gnomon perpendiculaire à l'horizon, & d'un pié ou d'un demi-pié de long. Vers le 21 Juin, entre 9 & 11 heures

du matin, observez le point *B*, *b*, &c. où l'ombre du stile se terminera en différens instans, & des droites *CB*, *Cb*, décrivez des cercles. Observez ensuite l'après-midi les momens où l'ombre viendra couper de nouveau les mêmes cercles & les points *A*, *a*, où elle les coupera. Partagez ensuite les arcs de cercles *AB*, *ab*, en deux également aux points *D*, *d*, &c.; & si la même droite *CD*, qui passe par le centre *C*, commun à tous les cercles, & par le milieu *D* d'un des arcs passe aussi par le milieu *d*, &c. des autres arcs, ce sera la *méridienne* cherchée.

Tous ces cercles ainsi tracés, servent à donner plus exactement la position de la *méridienne*, parce que les opérations réitérées, pour la déterminer sur plusieurs cercles concentriques, peuvent servir à corriger mutuellement.

Au reste, cette méthode n'est exacte qu'au tems des solstices, & sur-tout du solstice d'été, c'est-à-dire, vers le 21 Juin, comme nous l'avons prescrit : car dans toutes les autres saisons, la *méridienne* tracée déclinera de quelques secondes, soit à l'orient, soit à l'occident, à cause du changement du soleil en déclinaison, qui devient assez sensible, pour que cet astre, quoique à même hauteur, se trouve plus ou moins éloigné du *méridien*, le soir que le matin ; on corrigera donc cette erreur par les tables qui en ont été construites, ou en pratiquant les différentes méthodes que les Astronomes ont données pour cela. *Voyez* CORRECTION DU MIDI. (*O*)

Comme l'extrémité de l'ombre est un peu difficile à déterminer, il est encore mieux d'applatir le stile vers le haut, & d'y percer un petit trou qui laisse passer sur les arcs *AB*, *ab*, une tache lumineuse au-lieu de l'extrémité de l'ombre ; ou bien on peut faire les cercles jaunes au-lieu de les faire noirs, ce qui aidera à mieux distinguer l'ombre.

Divers auteurs ont inventé des instrumens & des méthodes particulieres pour décrire des *méridiens*, ou plutôt pour déterminer des hauteurs égales du soleil à l'orient & à l'occident ; mais nous nous abstiendrons de les décrire, parce que la premiere des méthodes que nous venons de donner suffit pour les observations astronomiques, ainsi que la derniere pour des occasions plus ordinaires.

Des méthodes que nous venons de décrire, il s'ensuit évidemment que le centre du soleil est dans le plan de la *méridienne*, c'est-à-dire, qu'il est midi toutes les fois que l'ombre de l'extrémité du stile couvre la *méridienne*. De-là l'usage de la *méridienne* pour régler les horloges au soleil.

Il s'ensuit encore que, si on coupe la *méridienne* par une droite perpendiculaire *OU*, qui passe par *C*, cette droite sera l'intersection du premier vertical avec l'horizon, & qu'ainsi le point *O* marquera l'orient, & le point *U* l'occident.

Enfin, si l'on éleve un stile perpendiculaire à un plan horizontal quelconque, qu'on fasse un signal au moment où l'ombre d'un autre stile couvrira une *méridienne* tirée du pié de ce dernier stile dans un autre plan, & qu'on marque le point où répondra en ce moment l'extrémité de l'ombre du premier stile, la ligne qu'on pourra tirer par ce point, & le pié du premier stile sera la *méridienne* du lieu du premier stile.

MÉRIDIENNE D'UN CADRAN, c'est une droite qui se détermine par l'intersection du *méridien* du lieu avec le plan du cadran.

C'est la ligne de midi d'où commence la division des lignes des heures. *Voyez* CADRAN.

MÉRIDIEN MAGNÉTIQUE, c'est un grand cercle qui passe par les poles de l'aimant, & dans le plan duquel l'aiguille magnétique, ou l'aiguille du compas marin se trouve. *Voyez* MAGNÉTISME, AIGUILLE, BOUSSOLE, DÉCLINAISON, VARIATION, COMPAS, *&c.*

Hauteur méridienne du soleil ou *des étoiles*, c'est leur hauteur au moment où elles sont dans le *méridien* du lieu où on les observe. *Voyez* HAUTEUR.

On peut définir la hauteur *méridienne*, un arc d'un grand cercle perpendiculaire à l'horizon, & compris entre l'horizon &

l'étoile, laquelle eſt ſuppoſée alors dans le *méridien* du lieu.

Maniere de prendre les hauteurs avec le quart de cercle. Suppoſons d'abord qu'on connoiſſe la poſition du *méridien*, on mettra exactement dans ſon plan le quart de cercle au moyen du fil aplomb, ou cheveu ſuſpendu au centre. On pourra alors déterminer facilement les hauteurs *méridiennes* des étoiles, c'eſt-à-dire, qu'on pourra faire les principales des obſervations ſur leſquelles roule toute l'Aſtronomie.

La hauteur *méridienne* d'une étoile pourra ſe déterminer pareillement au moyen du pendule, en ſuppoſant qu'on connoiſſe le moment précis du paſſage de l'étoile par le *méridien*.

MÉRIDIENNE, ſ. f. (*Médecine. Hygienne.*) On appelle ainſi le ſommeil que l'on prend après midi. Preſque tous les animaux dorment dès qu'ils ſont raſſaſiés: c'eſt l'effet d'un inſtinct qui ne les trompe jamais. L'uſage de ce ſommeil eſt très-ancien; on en peut juger par le paſſage de l'Odyſſée d'Homere, où il eſt dit que Neſtor dormoit après avoir mangé. Cet uſage étoit très-commun à Rome; Auguſte, au rapport de Suétone, dormoit à la ſuite de ſon dîner; Varron dit qu'il n'auroit pu vivre s'il n'eût partagé les jours de l'été par la *méridienne.*

Tous les peuples orientaux & méridionaux dorment après le dîner; & pluſieurs fondateurs d'ordres religieux preſcrivent ce ſommeil à leurs diſciples. On pourroit encore citer en faveur de la *méridienne*, l'exemple de pluſieurs perſonnes très-éclairées qui ont éprouvé qu'elle contribuoit à leur ſanté; tel étoit M. Dumoulin, ce médecin célebre qui, malgré les fatigues auxquelles l'expoſoit la confiance de la ville la plus peuplée (de Paris), eſt parvenu à un âge très-avancé.

Cependant l'utilité de ce ſommeil eſt devenue un problême, & pluſieurs médecins très-éclairés l'ont regardée comme chimérique; ils ſont allés même juſqu'à blâmer ce ſommeil comme dangereux. Mais des préjugés ne les ont-ils pas égarés? On a lieu de le préſumer quand on réfléchit aux effets que doit produire ce ſommeil, & quand on voit que pour éloigner les inconvéniens qu'il peut avoir, il ne faut que le renfermer dans de juſtes bornes, & ne le permettre qu'à certaines perſonnes, & dans des circonſtances faciles à déterminer.

Ceux qui blâment la *méridienne* prétendent qu'elle nuit à la digeſtion; ceux qui l'approuvent croient au contraire qu'elle la favoriſe; & pour ſe convaincre de ſon utilité, il ne faut donc que s'aſſurer de l'effet qu'elle produit relativement à cette fonction.

La digeſtion qui commence dans l'eſtomac, ſe perfectionne dans le duodénum & les inteſtins, & s'acheve dans la maſſe humorale même par l'aſſimilation du chyle. *Voyez* DIGESTION.

S'il eſt évident que la *méridienne* peut favoriſer l'une de ces trois digeſtions, & qu'en la renfermant dans de juſtes bornes, elle ne peut nuire à aucune des autres; il le ſera également que loin de devoir être proſcrite, elle doit être admiſe comme très-avantageuſe.

La premiere digeſtion, celle qui ſe fait dans l'eſtomac, eſt, ſelon Boerhave, l'effet de la diſſolution des alimens par les liqueurs gaſtriques, par la ſalive & ſur-tout par le mêlange du fluide nerveux qui y aborde en grande quantité. La chaleur du lieu rend cette diſſolution facile, & la pâte alimentaire éprouve dans l'eſtomac un commencement de fermentation putride & acide.

Tout ce qui pourra entretenir dans l'eſtomac une chaleur modérée, y favoriſer l'abord du fluide nerveux & la fermentation néceſſaire, contribuera donc à la perfection de cette digeſtion. Or pendant le ſommeil, la circulation, ſur-tout dans les gros vaiſſeaux, ſe fait avec liberté, & la chaleur intérieure augmente en même proportion. La ſituation de l'eſtomac le fait participer à cette augmentation de chaleur, & la *méridienne*, en tant que ſommeil, entretiendra dans ce viſcere la chaleur néceſſaire à la digeſtion.

Le fluide nerveux eſt employé pendant la veille à tant de fonctions, qu'il en réſulte une déperdition conſidérable; &

comme dans le fommeil il s'en fait une moindre confommation, il s'en dépofe alors une plus grande quantité dans l'eftomac. La *méridienne*, en économifant ce fluide précieux, fera encore fous ce rapport favorable à la premiere digeftion.

Le repos eft une condition fi néceffaire à la fermentation, qu'elle n'a que difficilement lieu dans les vaiffeaux continuellement balotés. La *méridienne* qui procurera ce repos important à l'eftomac, favorifera donc ce mouvement inteftin fans lequel la digeftion feroit imparfaite.

Mais il feroit à craindre que la fermentation ne fût portée trop loin; il faut que la pâte alimentaire, après avoir éprouvé un commencement de ce mouvement inteftin, paffe dans le duodénum où le mélange du fuc pancréatique & de la bile lui fait éprouver une autre modification. Quoique ce paffage fe faffe par le feul mouvement organique de l'eftomac, il eft avantageux qu'une légere agitation le facilite. Cette agitation eft encore néceffaire pour que le chyle parcoure les petits inteftins, & fe préfente aux orifices des vaiffeaux qui abforbent le chyle; pour que ce chyle parcourant le fyftême des glandes & des vaiffeaux lactées fe porte dans la fouclaviere, enfin pour que cette liqueur nourriciere introduite dans la maffe humorale s'y affimile par le jeu des vaiffeaux. Si la *méridienne* étoit continuée trop long-tems, elle nuiroit à la feconde & à la troifieme digeftion.

Sa durée doit donc être limitée au tems néceffaire pour opérer la premiere ou tout au moins pour la porter au point où elle puiffe s'achever facilement & fans le concours de toutes les circonftances dont la néceffité eft prefqu'indifpenfable dans les premiers momens. Il n'eft pas poffible de déterminer cette durée avec une précifion mathématique, parce que les données de cette efpece de problême font trop multipliées. Mais heureufement que cette précifion n'eft point d'une néceffité abfolue; qu'on pourroit fans grand inconvénient faire une *méridienne* ou un peu trop courte ou un peu trop longue, & même s'y refufer, & que l'expérience a répandu fur cet objet des lumieres fuffifantes. Elle a fait connoître que les perfonnes affoiblies par les maladies, par l'âge ou par les fatigues de l'efprit, digerent plus lentement que celles qui jouiffent d'une fanté vigoureufe, qui font à la fleur de leur âge, & exercent plus leur corps que leur efprit; que pendant l'hiver & dans les pays froids, la digeftion fe fait plus facilement qu'en été & dans les climats chauds; qu'un eftomac, toutes chofes étant égales, digere plus promptement une petite quantité d'alimens qu'une grande. Enfin que fi dans quelques tempéramens & dans quelques circonftances la premiere digeftion exige, pour être faite en partie, une ou deux heures & même plus, il en eft d'autres dans lefquels cette fonction s'exécute avec tant de célérité, qu'avant la premiere heure la pâte alimentaire paffe pour la plus grande partie dans les inteftins; qu'ainfi la *méridienne* ne doit jamais excéder deux heures, que fouvent il fuffit d'y donner une heure & même un tems moins long. La faifon, le climat, l'état des forces, la nature du travail auquel on fe livre, la qualité & la quantité des alimens: voilà ce qui doit décider la durée de la *méridienne*.

D'ailleurs tous les hommes n'en ont pas un égal befoin; elle n'eft pas également néceffaire dans tous les climats & dans toutes les faifons, & l'habitude en rend l'ufage plus ou moins important.

Il eft des hommes qui donnent tous les jours au fommeil plus de fix à fept heures, efpace de tems que la raifon permet d'y employer, & la *méridienne* n'eft point faite pour eux, parce que l'excès du fommeil eft dangereux. Il en eft qui, après avoir facrifié une grande partie de la nuit à l'étude ou aux plaifirs, ne s'éveillent que lors que le foleil a déjà parcouru une partie de fa carriere, & ils ne doivent pas dormir après le dîner, à moins que ce repas ne foit beaucoup retardé; encore alors ce fommeil ne leur conviendra-t-il que très-rarement, parce qu'il fera trop rapproché de celui qu'on eft difpofé à prendre la nuit.

L'indigence, l'ambition, le louable defir

desir de se rendre utile à la société, mille autres motifs aussi pressans, forcent la plupart des hommes à se refuser à ce sommeil, & l'habitude qu'ils en ont contractée le leur rend moins nécessaire. Tous peuvent cependant s'y livrer sans inquiétude, tous le doivent lorsque la chaleur excessive affoiblit considérablement leurs forces, lorsqu'ils ont surchargé leur estomac d'une grande quantité d'alimens, lorsque le sommeil de la nuit n'a été ni assez tranquille ni assez long; & il en est pour lesquels la *méridienne* est d'une importance qui leur impose l'obligation de la faire, sous peine de vivre dans la langueur, & de succomber à leurs maux.

De ce nombre sont les enfans, les vieillards & les valétudinaires; les uns, sur-tout dans le premier âge, ont besoin de croître, il leur faut un chyle très-parfait; les autres ont si peu de chaleur, si peu de fluide nerveux, que sans la *méridienne* leur digestion seroit très-difficile.

Le défaut de chaleur intérieure la rend très-utile aux phlegmatiques & aux pituiteux; elle est nécessaire aux gens de lettres, aux vaporeux & aux mélancoliques, à raison de la sécheresse de leurs fibres, à raison de la prodigieuse déperdition d'esprits animaux qu'ils font pendant la veille. Ce dernier motif doit engager également les voluptueux à y avoir recours.

Quelque avantageux cependant que le sommeil pris après le repas puisse être à ceux à qui il convient, les avantages qu'il est capable de procurer ne dépendent pas seulement de sa durée, mais encore du lieu dans lequel on s'y livre, de la situation que l'on garde pendant ce sommeil, & même de la maniere dont on est habillé ou couvert.

L'estomac a deux ouvertures, l'une donne entrée aux alimens, l'autre leur livre passage dans les intestins. Ce n'est qu'après avoir été atténués par la fermentation & par les autres agens de la digestion, qu'ils doivent pénétrer dans le canal intestinal. Il faut donc qu'ils ne s'échappent point avant que cette atténuation ne soit faite; & l'estomac, pendant qu'elle s'opere, doit être dans une position qui oblige les alimens à y séjourner. L'orifice par lequel ils sortent de ce viscere est un peu supérieur à son fond; si l'on se couchoit horizontalement, la pâte alimentaire en seroit trop rapprochée, elle pourroit entrer dans le canal intestinal avant d'être assez digérée; d'ailleurs l'estomac peseroit trop sur les gros vaisseaux. La situation horizontale est donc à craindre; la perpendiculaire seroit beaucoup plus favorable, mais elle auroit l'inconvénient d'occasionner un tiraillement incommode, une compression nuisible. On doit lui préférer la position dans laquelle le corps est un peu incliné à l'horizon, parce qu'alors les alimens sont retenus dans le fond de l'estomac par leur propre poids, & que la pesanteur de ce viscere n'est plus fatigante.

Ceux qui voudront faire la *méridienne*, ne doivent donc pas se coucher sur un lit & parallélement à l'horizon, mais s'asseoir sur une chaise ou sur un sofa, la tête haute, le corps légérement penché en arriere, & même un peu tourné sur le côté gauche.

Dans cette situation l'estomac ne pese point sur les gros vaisseaux qui rampent le long des vertebres, le cours du sang n'est point gêné, la liberté de la circulation est même ici d'une nécessité si indispensable, qu'il faudra ôter ou relâcher tous les liens dont la mode & l'usage nous embarrassent; il faut encore être modérément couvert, & choisir pour se livrer au sommeil un endroit ni trop chaud ni trop froid.

On sent aisément les motifs de ce conseil; on sent que dans un moment où une chaleur modérée est nécessaire, il seroit également dangereux de s'exposer à l'affoiblir ou à la trop augmenter.

On trouve dans le traité de Valverdus *De sanitate tuenda*, éd. de Paris, 1551, & que Castor Durante a presque copié entiérement dans un ouvrage qui a pour titre *Tesore della sanità*, & dans les dialogues latins de George Pictorius, éd. de Paris, 1555, des détails précieux sur les précautions avec lesquelles on doit se livrer au sommeil de l'après-dîner. Il en est même une bien importante sur laquelle ils insistent également, & qui

mérite qu'on y ait égard, c'eft de ne pas éveiller brufquement ceux qui font la *méridienne*. On fent l'importance de ce confeil, quand on réfléchit à l'efpece de commotion que donne la furprife.

En s'aftreignant à fuivre les regles prefcrites pour l'ufage de la *méridienne*, on n'aura nulle pefanteur, nulle douleur de tête, nul engourdiffement à craindre, accidens qu'on a quelquefois éprouvés en les négligeant, & qui ont autorifé plufieurs médecins à la profcrire. (*M. M.*)

MÉRIDIONAL, adj. (*Géog. & Aftr.*) diftance méridionale en *navigation*, eft la différence de longitude entre le méridien fous lequel le vaiffeau fe trouve, & celui dont il eft parti. *Voyez* LONGITUDE.

Parties, *milles*, ou *minutes méridionales* dans la navigation, ce font les parties dont les méridiens croiffent dans les cartes marines à proportion que les paralleles de latitude décroiffent. *Voyez* CARTE.

Le coffinus de la latitude d'un lieu étant égal au rayon, ou au demi-diametre du parallele de ce lieu, il s'enfuit de-là que dans une vraie carte marine, ou planifphere nautique, ce rayon étant toujours égal au rayon de l'équateur, ou au finus de 90 degrés, les parties ou milles méridionales doivent y croître à chaque degré de latitude, en raifon de fecantes de l'arc compris entre cette latitude & le cercle équinoctial. *Voyez* CARTE DE MERCATOR, *au mot* CARTE.

C'eft pour cela que dans les livres de navigation on forme les tables des parties méridionales par l'addition continuelle des fecantes qu'on trouve calculées dans les mêmes livres (*p. e*, *dans les tables de* M. Jonas Moore) pour chaque degré & minute de latitude ; & ces parties fervent tant à faire, & à graduer une carte marine, qu'à fe conduire dans la navigation.

Pour en faire ufage, il faut prendre enhaut dans la table le degré de latitude ; & dans la premiere colonne à gauche de la même table, le nombre des minutes, & la cafe correfpondante à ces deux endroits de la table, donnera les parties *méridionales*.

Lorfqu'on a les latitudes des deux endroits placés fous le méridien, & qu'on veut trouver les milles, ou les minutes méridionales qui marquent la diftance de ces deux lieux, il faut d'abord obferver fi de ces deux lieux il n'y en auroit point un fitué fous l'équateur, s'ils font fitués aux deux côtés oppofés de l'équateur, ou fi enfin ils fe trouvent fitués d'un même côté de l'équateur.

Dans le premier cas, les minutes méridionales qu'on trouvera immédiatement au-deffus du degré de latitude du lieu qui n'eft pas dans l'équateur, feront la différence de latitude.

Dans le fecond cas, il faudra ajouter enfemble les minutes méridionales marquées au-deffous des latitudes des deux lieux pour avoir les minutes méridionales comprifes entre ces deux lieux, ou la différence de latitude de ces deux lieux.

Dans le troifieme cas enfin, il faudra fouftraire les minutes qui font au-deffous d'un lieu des minutes qui font au-deffous de l'autre. *Chambers.* (*O*)

MÉRIDIONAL. *Cadrans méridionaux*, *voyez* CADRAN.

Hémifphere méridional, *voyez* HÉMISPHERE.

Océan méridional, *voyez* OCÉAN.

Signes méridionaux, *voyez* SIGNES.

MÉRIGAL, f. m. (*Comm.*) efpece de monnoie d'or qui a cours à Sofola & au royaume de Monomotapa : elle pefe un peu plus que la piftole d'Efpagne.

MÉRINDADE, f. f. (*Géog.*) On donne ce nom en Efpagne au diftrict d'une jurifdiction, comme d'une châtellenie, d'un petit bailliage, & d'une prévôté dont le juge eft appellé *mérino* ; & le mérino-mayor, c'eft le roi. Le royaume de Navarre eft divifé en fix *mérindades*. (*D. J.*)

MÉRINDOL, (*Géogr.*) village de Provence au diocefe de Cavaillon, parlement d'Aix, viguerie d'Apt, près de la Durance, à trois lieues de Cavaillon : ce lieu, ainfi que celui de Cabrieres, étoit habité par des fectaires des anciens Vaudois.

On parloit déjà fous Louis XII de les exterminer ; mais ce prince humain y envoya l'illuftre Laurent Bureau, bourguignon, fon confeffeur, prélat fage & éclai-

té, pour les prêcher & les convertir, vers 1500.

François I, pressé par les moines & le cardinal de Tournon, qui étoit dur, ordonna de les détruire s'ils ne rentroient dans le sein de l'église. Le célebre Chasseneuz, Autunois, alors premier président du parlement d'Aix, qui inclinoit à la douceur, empêcha toute sa vie l'exécution de l'arrêt de mort du parlement d'Aix rendu le 18 novembre 1540, contre ces malheureux; mais après la mort de ce grand magistrat, Jean Meynier d'Opede, son successeur, poussé par les évêques & le vice-légat d'Avignon, marcha contr'eux avec des troupes, brûla leurs villages, & fit passer les habitans au fil de l'épée.

Nous ne répéterons pas les scenes tragiques de cet événement cruel: elles ont été livrées à l'horreur de la postérité par un grand maître qui réunit les couleurs fortes de Rembrant à la délicatesse du pinceau de Raphaël. Il n'y a plus dans ce village que quatre feux & demi de cadastre. (*C.*)

MERINGUES, s. f. *en terme de Confiseur*, c'est un petit ouvrage fort joli & fort facile à faire, ce sont des especes de massepains de pâte d'œufs dont on a séparé les blancs, de rapure de citron & de sucre fin en poudre. Au milieu des *meringues* on met un grain de fruit confit selon la saison, comme cerise, framboise, *&c.*

MÉRIONETSHIRE, (*Géog.*) province d'Angleterre dans la partie septentrionale du pays de Galles, avec titre de comté, borné au nord par les comtés de Carnavan & de Denbigh; est, par celui de Montgomery; sud, par ceux de Radnov & de Cardighan; ouest, par la mer d'Irlande. On lui donne 108 milles de tour, & environ 500 mille arpens. C'est un pays montueux, où l'on fait un grand trafic de coton. La plus haute montagne de la Grande Bretagne, appellée *Kader-idris*, est dans cette province. (*D. J.*)

* MÉRISIER, s. m. (*Botan.*) espece de cerisier sauvage à fruit noir, *cerasus sylvestris, fructu nigro*, I. B. 1. 220. *cerasus major, ac sylvestris, fructu subdulci, nigro colore inficiente*, C. B. P. 450.

C'est un grand arbre dont le tronc est droit, l'écorce extérieure de couleur brune ou cendrée, tachetée & lisse; l'écorce intérieure est verdâtre. Son bois est ferme, tirant sur le roux; ses feuilles sont oblongues, plus grandes que celles du prunier, profondément crénelées, luisantes, un peu ameres.

Ses fleurs sortent plusieurs ensemble comme d'une même gaîne, portées sur des pédicules courts, un peu rouges, semblables à celles des autres cerisiers; quand elles sont passées, il leur succede des fruits presque ronds, petits, charnus, doux, avec une legere amertume, agréables, remplis d'un suc noir qui teint les mains: nous nommons ces fruits *cerises noires*.

On les mange nouvellement cueillies; on en boit la liqueur fermentée & distillée; enfin on en tire une eau spiritueuse, soit en les arrosant de bon vin & les distillant après les avoir pilées avec les noyaux, soit en versant leur suc exprimé sur des cerises fraîchement cueillies & pilées, les laissant bien fermenter, jusqu'à ce qu'elles aient acquis une saveur vineuse: alors on les distille pour en tirer un esprit ardent; & c'est dans les proportions de force & d'agrément de cet esprit que consiste l'art des distillateurs qui en font commerce. (*D. J.*)

MERISIER, grand arbre qui se trouve dans les bois des pays tempérés de l'Europe, au Missisipi, dans le Canada, *&c.* Il fait une tige très-droite; il prend une grosseur proportionnée & uniforme: ses branches se rangent par gradation; elles s'étendent en largeur & se soutiennent. Son écorce est lisse, unie & d'un gris cendré assez clair. Ses feuilles sont belles, grandes, longues, dentelées, pointues, & d'un verd assez clair; mais elles deviennent d'un rouge foncé en automne avant leur chûte. L'arbre donne au printems une grande quantité de fleurs blanches qui ont une teinte legere de couleur pourpre: elles sont remplacées par des fruits charnus, succulens, d'un goût passable, qui renferment un noyau dans lequel est la semence. Il y a deux sortes de *merisiers*, l'un à fruit noir, qui est le plus commun, & l'autre à fruit rouge,

qui a le plus d'utilité relativement aux pépinieres. Ces arbres font agreftes, très-robuftes ; ils viennent affez promptement; ils fubfiftent dans les plus mauvais terreins ; ils fe plaifent dans les lieux élevés & expofés au froid, & ils réuffiffent très-aifément à la tranfplantation.

On multiplie le *merifier* en faifant femer les noyaux au mois de Juillet dans le tems de la maturité du fruit ; ils leveront au printems fuivant : on pourra même attendre jufqu'au mois de Février pour les femer ; mais fi on n'avoit pas eu la précaution de les conferver dans du fable ou de la terre, ils ne leveroient qu'au fecond printems. Les jeunes plants feront affez forts au bout de deux ans pour être mis en pépiniere, ce qu'il faudra faire au mois d'Octobre, avec la feule attention de couper le pivot & les branches latérales ; mais il faut bien fe garder de couper le fommet des arbres : ce retranchement leur cauferoit du retard, & les empêcheroit de faire une tige droite. L'année fuivante ils feront propres à fervir de fujets pour greffer en écuffon des cerifiers de baffe tige ; mais fi l'on veut avoir des arbres greffés en haute tige, il faudra attendre la quatrieme : c'eft le meilleur fujet pour greffer toutes les efpeces de bonnes cerifes.

On peut fe procurer des *merifiers* en faifant prendre dans les bois des plants de fept à huit piés de hauteur : le mois d'Octobre ou celui de Février font les tems propres à la tranfplantation. Un auteur anglois, M. Ellis, affure qu'à quarante ans ces arbres font à leur point de perfection ; & il a obfervé que des *merifiers* dont il avoit fendu au mois d'Avril l'écorce extérieure avec la pointe d'un couteau, fans bleffer l'écorce intérieure, avoient pris plus d'accroiffement en deux ou trois ans, que d'autres *merifiers* auxquels on n'avoit pas touché, n'avoient fait en quinze ans.

Le *merifier* eft peut-être l'arbre qui réuffit le mieux à la tranfplantation pour former du bois & pour garnir des places vuides. M. de Buffon, à qui j'ai vu faire de grandes épreuves dans cette partie, & qui a fait planter des arbres de toutes efpeces pour mettre des terreins en bois, y a fait employer entr'autres beaucoup de *merifiers*. Dans des terres très-fortes, très-dures, très-froides, couvertes d'une quantité extrême d'herbes fauvages, le *merifier* a été l'efpece d'arbre qui a le mieux réuffi, le mieux repris, & le mieux profité, fans aucune culture. On obferve que le terrein en queftion eft environné de grandes forêts où il n'y a point de *merifiers*, & qu'on n'en trouve qu'à trois lieues de là : ainfi on ne peut dire pour raifon du fuccès que les *merifiers* étoient naturalifés dans le pays, qu'ils s'y plaifoient, ni que ce terrein dût leur convenir particuliérement, puifqu'il eft bien acquis au contraire qu'il faut à cet arbre une terre légere, fablonneufe & pierreufe.

Le fruit de cet arbre, que l'on nomme *merife*, eft fucculent, extrêmement doux, bon à manger ; les merifes rouges font moins douces que les noires : celles-ci font d'un grand ufage pour les ratafiats ; elles en font ordinairement la bafe. On en peut faire auffi de bonne eau-de-vie.

Le bois du *merifier* eft rougeâtre, très-fort, très-dur ; il eft veiné, fonore & de longue durée ; il eft prefque d'auffi bon fervice que le chêne pour le dedans des bâtimens. Sa couleur rouge devient plus foncée en le laiffant deux ou trois ans fur la terre après qu'il eft coupé ; il eft très-propre à faire des meubles, tant parce qu'il eft veiné & d'une couleur agréable, qu'à caufe qu'il prend bien le poli & qu'il eft facile à travailler : en forte qu'il eft recherché par les Ebéniftes, les Menuifiers, les Tourneurs, & de plus par les Luthiers.

Le *merifier* a donné une très-jolie variété, qui eft à fleur double : on peut l'employer dans les bofquets, où elle fera d'un grand agrément au printems ; elle donne à la fin d'Avril la plus grande quantité de fleurs très-doubles, qui font d'une blancheur admirable. Cette variété ne porte point de fruit : on la multiplie aifément par la greffe en écuffon fur le *merifier* ordinaire, qui fait toujours un grand arbre ; mais fi l'on ne veut l'avoir que fous la forme d'un arbriffeau, il faudra la greffer auffi en écuffon fur le cerifier fauvage dont le fruit eft très-amer,

que l'on nomme à Paris *mahaleb*, en Bourgogne *canot* ou *quenot*, & à Orléans *canout*.

MÉRITE, s. m. (*Droit nat.*) Le *mérite* est une qualité qui donne droit de prétendre à l'approbation, à l'estime & à la bienveillance de nos supérieurs ou de nos égaux, & aux avantages qui en sont une suite.

Le *démérite* est une qualité opposée qui, nous rendant digne de la désapprobation & du blâme de ceux avec lesquels nous vivons, nous force pour ainsi dire de reconnoître que c'est avec raison qu'ils ont pour nous ces sentimens, & que nous sommes dans la triste obligation de souffrir les mauvais effets qui en sont les conséquences.

Ces notions de *mérite* & de *démérite* ont donc, comme on le voit, leur fondement dans la nature même des choses, & elles sont parfaitement conformes au sentiment commun & aux idées généralement reçues. La louange & le blâme, à en juger généralement, suivent toujours la qualité des actions, suivant qu'elles sont moralement bonnes ou mauvaises. Cela est clair à l'égard du législateur; il se démentiroit lui-même grossiérement, s'il n'approuvoit pas ce qui est conforme à ses loix, & s'il ne condamnoit pas ce qui y est contraire; & par rapport à ceux qui dépendent de lui, ils sont par cela même obligés de régler là-dessus leurs jugemens.

Comme il y a de meilleures actions les unes que les autres, & que les mauvaises peuvent aussi l'être plus ou moins, suivant les diverses circonstances qui les accompagnent & les dispositions de celui qui les fait, il en résulte que le *mérite* & le *démérite* ont leurs degrés. C'est pourquoi, quand il s'agit de déterminer précisément jusqu'à quel point on doit imputer une action à quelqu'un, il faut avoir égard à ces différences; & la louange ou le blâme, la récompense ou la peine, doivent avoir aussi leurs degrés proportionnellement au *mérite* ou au *démérite*. Ainsi, selon que le bien ou le mal qui provient d'une action est plus ou moins considérable; selon qu'il y avoit plus ou moins de facilité ou de difficulté à faire cette action ou à s'en abstenir; selon qu'elle a été faite avec plus ou moins de réflexion & de liberté; selon que les raisons qui devoient nous y déterminer ou nous en détourner étoient plus ou moins fortes, & que l'intention & les motifs en sont plus ou moins nobles, l'imputation s'en fait aussi d'une maniere plus ou moins efficace, & les effets en sont plus avantageux ou fâcheux.

Mais pour remonter jusqu'aux premiers principes de la théorie que nous venons d'établir, il faut remarquer que dès que l'on suppose que l'homme se trouve par sa nature & par son état assujetti à suivre certaines regles de conduite, l'observation de ces regles fait la perfection de la nature humaine, & leur violation produit au contraire la dégradation de l'un & de l'autre. Or nous sommes faits de telle maniere que la perfection & l'ordre nous plaisent par eux-mêmes, & que l'imperfection, le desordre & tout ce qui y a rapport nous déplait naturellement. En conséquence nous reconnoissons que ceux qui répondant à leur destination font ce qu'ils doivent & contribuent au bien du systême de l'humanité, sont dignes de notre approbation, de notre estime, & de notre bienveillance; qu'ils peuvent raisonnablement exiger de nous ces sentimens, & qu'ils ont quelque droit aux effets qui en sont les suites naturelles. Nous ne saurions au contraire nous empêcher de condamner ceux qui par un mauvais usage de leurs facultés dégradent leur propre nature; nous reconnoissons qu'ils sont dignes de desapprobation & de blâme, & qu'il est conforme à la raison que les mauvais effets de leur conduite retombent sur eux. Tels sont les vrais fondemens du *mérite* & du *démérite*, qu'il suffit d'envisager ici d'une vue générale.

Si deux hommes sembloient à nos yeux également vertueux, à qui donner la préférence de nos suffrages? ne vaudroit-il pas mieux l'accorder à un homme d'une condition médiocre, qu'à l'homme déja distingué, soit par la naissance, soit par les richesses? Cela paroît d'abord ainsi; cependant, dit Bacon, le *mérite*

eſt plus rare chez les grands que parmi les hommes d'une condition ordinaire, ſoit que la vertu ait plus de peine à s'allier avec la fortune, ou qu'elle ne ſoit guere l'héritage de la naiſſance : en ſorte que celui qui la poſſede ſe trouvant placé dans un haut rang, eſt propre à dédommager la terre des indignités communes de ceux de ſa condition. (*D. J.*)

MÉRITE, *en Théologie*, ſignifie la *bonté morale* des actions des hommes, & la *récompenſe* qui leur eſt dûe.

Les Scholaſtiques diſtinguent deux ſortes de *mérite* par rapport à Dieu ; l'un de congruité, l'autre de condignité, ou, comme ils s'expriment, *meritum de congruo*, & *meritum de condigno*.

Meritum de congruo, le *mérite* de congruité eſt lorſqu'il n'y a pas une juſte proportion entre l'action & la récompenſe : en ſorte que celui qui récompenſe ſupplée par ſa bonté ou par ſa libéralité à ce qui manque à l'action ; tel eſt le *mérite* d'un fils par rapport à ſon pere, mais ce *mérite* n'eſt appellé *mérite* qu'improprement.

Meritum de condigno, le *mérite* de condignité eſt, quand il y a une juſte eſtimation & une égalité abſolue entre l'action & la récompenſe, comme entre le travail d'un ouvrier & ſon ſalaire.

Les prétendus Réformés n'admettent point de *mérite* de condignité ; c'eſt un des points entr'autres en quoi ils different d'avec les Catholiques.

Le *mérite*, ſoit de congruité, ſoit de condignité, exige diverſes conditions, tant du côté de la perſonne qui *mérite* que du côté de l'acte méritoire & de la part de Dieu qui récompenſe.

Pour le *mérite* de condignité, ces conditions ſont, de la part de la perſonne qui *mérite*, 1°. qu'elle ſoit juſte, 2°. qu'elle ſoit encore ſur la terre ; de la part de l'acte méritoire, qu'il ſoit, 1°. libre & exempt de toute néceſſité, même ſimple & relatif ; 2°. moralement bon & honnête ; 3°. ſurnaturel & rapporté à Dieu. Enfin, de la part de Dieu qui récompenſe, il faut qu'il y ait promeſſe ou obligation de couronner telle ou telle bonne œuvre.

Le *mérite* de congruité n'exige pas cette derniere condition, mais il ſuppoſe dans la perſonne qui *mérite* qu'elle eſt encore en cette vie, mais non pas qu'elle ſoit juſte, puiſque les actes de piété par leſquels un pécheur ſe diſpoſe à obtenir la grace, peuvent la lui mériter *de congruo* ; 2°. de la part de l'acte, qu'il ſoit libre, bon & ſurnaturel dans ſon principe, c'eſt-à-dire fait avec le ſecours de la grace.

On ne peut pas mériter *de congruo* la premiere grace actuelle, mais bien la premiere grace ſanctifiante & la perſévérance; mais on ne peut *mériter* celle-ci *de condigno*, non plus que la premiere grace ſanctifiante, quoiqu'on puiſſe mériter la vie éternelle d'un *mérite* de condignité. Montagne, *traité de la grace*, *queſt. viij. article 2. paragr. 2.*

MÉRITE MILITAIRE (*l'ordre du*), a été inſtitué par Louis XV, le 10 mars 1759, en faveur des officiers de la religion proteſtante, qui ſervent en France.

Il y a trois grand-croix, quatre commandeurs & les chevaliers.

La marque diſtinctive de cet ordre eſt un ruban gros-bleu avec une croix d'or à huit pointes pommetées, & anglée de quatre fleurs de lis de même ; au centre eſt une épée en pal, la pointe en haut ; & pour légende ces mots : *Pro virtute bellica.* Au revers eſt une couronne de laurier & cette légende : *Ludovicus XV*, *inſtituit* 1759. (*G. D. L. T.*)

MERKUFAT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent à un officier qui eſt ſous le tefterdar ou grand tréſorier; ſa fonction eſt de diſpoſer des deniers deſtinés à des uſages pieux. (—)

MERLAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon de la mer océanne ; il reſſemble beaucoup au merlus, *voyez* MERLUS, par la forme du corps : il a les yeux grands, très-clairs & blancs, la bouche de moyenne grandeur, & les dents petites. Il differe du merlus en ce qu'il a trois nageoires ſur le dos, tandis que le merlus n'en a que deux ; les côtés du corps ſont marqués par une ligne longitudinale & tortueuſe, qui s'étend depuis les ouïes juſqu'à la queue : le *merlan* mange de petits poiſſons, tels que les aphyes, les goujons, *&c.* & il les avale tout entiers ; ſa chair eſt

legere, & très-facile à digérer. Rondelet, *Hist. des poiss. part. I. liv. IX. chap. ix.* *Voyez* POISSON.

MERLE, s. m. *merula vulgaris*, (*Hist. nat. Ornit.*) oiseau qui est de la grosseur de la litorne, ou à-peu-près, il pése quatre onces; il a huit pouces neuf lignes de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout des pattes, & neuf pouces huit lignes jusqu'au bout de la queue. Dans le mâle, cette longueur est de dix pouces & quelques lignes; le bec a un pouce de long, il est en entier d'un jaune de saffran dans le mâle, tandis que la pointe & la racine sont noirâtres dans la femelle; le dedans de la bouche se trouve jaune dans l'un & l'autre sexe. Les mâles ont le bec noirâtre pendant la premiere année de leur âge, ensuite il devient jaune, de même que le tour de paupieres: les vieux *merles* mâles sont très-noirs en entier; les femelles & les jeunes mâles ont au contraire une couleur plutôt brune que noire, ils different encore des premiers en ce que la gorge est roussâtre, & la poitrine cendrée. Quand les *merles* sont jeunes, on ne peut distinguer les mâles d'avec les femelles. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aîle, la quatriéme est le plus longue de toutes. La queue a quatre pouces deux lignes de longueur; elle est composée de douze plumes toutes également longues, excepté l'extérieure de chaque côté qui est un peu plus courte; les pattes ont une couleur noire; le doigt extérieur & celui de derriere sont égaux. La femelle pond quatre ou cinq œufs d'une couleur bleuâtre, parsemés d'un grand nombre de petits traits bruns. Le mâle chante très-bien.

Cet oiseau construit l'extérieur de son nid avec de la mousse, du chaume, de petits brins de bois, des racines fibreuses, *&c.* il se sert de boue pour lier le tout ensemble; il enduit l'intérieur de boue; & au lieu de pondre ses œufs sur l'enduit, comme fait la grive, il le garnit de petits haillons, de poils & d'autres matieres plus douces que la boue, pour empêcher que ses œufs ne se cassent & pour que ses petits soient couchés plus mollement. Il aime à se laver & à vivre seul, il nettoye ses plumes avec son bec. On trouve des *merles* blancs dans les Alpes sur le mont Appennin & sur les autres montagnes fort élevées. Willughby, *Ornith.* *Voyez* OISEAU.

MERLE BLEU *ou* MOINEAU SOLITAIRE, *passer solitarius dictus*, oiseau qui est de la grosseur du *merle*, auquel il ressemble parfaitement par la forme du corps. Il a la tête & le cou fort gros; le dessus de la tête est d'une couleur cendrée obscure, & le dos d'un bleu foncé & presque noir, excepté les bords extérieurs des plumes qui sont d'un blanc sale. Les plumes des épaules & celles qui recouvrent les grandes plumes des aîles ont la même couleur que le dos; il y a dans chaque aîle dix-huit grandes plumes qui sont toutes brunes, à l'exception de l'extérieure de chaque côté qui est plus courte que les autres, parmi lesquelles il y en a quelques-unes qui ont la pointe blanche. La queue est longue d'une palme, & composée de douze plumes d'un brun presque noir. Toute la face inférieure de l'oiseau, c'est-à-dire la poitrine, le ventre & les cuisses, ont des lignes transversales, les unes de couleur cendrée, les autres noires, & d'autres blanches; ces taches sont comme ondoyantes. La couleur du ventre ressemble à celle du coucou; la gorge & la partie supérieure de la poitrine ne sont pas cendrées. On y voit au contraire des taches blanches avec un peu de roux; le bec est droit, noirâtre, un peu plus long, un peu plus gros & plus fort que celui de la grive. Les pattes sont courtes & noires, les piés & les ongles ont cette même couleur. L'oiseau sur lequel on a fait cette description, étoit femelle. Selon Aldrovande, les mâles sont plus beaux, ils sont en entier d'une couleur bleue pourprée. Willoughby dit avoir vû un mâle à Rome, dont le dos principalement étoit d'un bleu obscur pourpré. Le *merle* chante très-agréablement, sa voix imite le son d'une flûte; il apprend aisément à parler, il se plaît à être seul, il reste sur les vieux édifices. Willoughby, *Ornith.* *Voyez* OISEAU.

MERLE A COLLIER, *merula torquata*, oiseau qui est de la grosseur du *merle* ordinaire, ou un peu plus gros, la face

supérieure du corps est d'une couleur brune noirâtre. On le distingue aisément du *merle*, en ce qu'il a au-dessous de la gorge un collier blanc de la largeur du doigt, & de la figure d'un croissant. Raii, *Synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

MERLE D'EAU, *merula aquatica*, oiseau qui est un peu plus petit que le *merle* ordinaire ; il a le dos d'une couleur noirâtre, mêlée de cendre, & la poitrine très-blanche ; il fréquente les eaux, il se nourrit de poissons, & il plonge quelquefois sous les eaux, quoiqu'il ressemble par l'habitude du corps aux oiseaux terrestres, & qu'il ait les piés faits comme eux. Raii, *Synop. meth. Voyez* OISEAU.

MERLE COULEUR DE ROSE, *merula rosea* Aldrov. oiseau qui est un peu plus petit que le *merle* ; il a le dos, la poitrine & la face supérieure des aîles de couleur de rose ou de couleur de la chair. La tête est garnie d'une huppe ; les aîles, la queue & la racine du bec sont noires, le reste du bec est de couleur de chair ; les pattes sont d'une couleur jaune, semblable à-peu-près à celle du saffran. Cet oiseau se trouve dans les champs, & se tient sur le fumier. Raii, *Synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

MERLE, TOURD, ROCHAU, *merula*, poisson de mer, assez ressemblant par la forme du corps à la perche de riviere ; il est d'un bleu noirâtre ; la couleur du mâle est moins foncée que celle de la femelle, & tire plus sur le violet. Ce poisson a la bouche garnie de dents pointues & courbes, il reste sur les rochers, & il se nourrit de mousse, de petits poissons, d'oursins, *&c.* Aristote dit que la couleur des *merles* devient plus foncée, c'est-à-dire plus noire au commencement du printems, & qu'elle s'éclaircit en été. Rondelet, *Hist. des poiss. part. I. liv. VI. chap. v.*

MERLETTE, s. f. *dans le Blason*, petit oiseau qu'on représente sans piés & même sans bec. On s'en sert pour distinguer les cadets des aînés. Il y en a qui l'attribuent en particulier au quatrieme frere. *Voyez* DIFFÉRENCE.

Elles sont le plus souvent en nombre dans l'écu, & signifient les voyages d'outre-mer, parce qu'on prétend que ces oiseaux passent la mer chaque année.

Du Bouchet de Villeflix, à Paris ; *d'argent à la merlette de sable, au chef d'azur chargé de trois besans d'or.*

Guierna de Berenger, en Orléanois ; *d'argent à trois merlettes de sable.*

Bongard d'Arsilly, à Bourges ; *de gueules à trois merlettes d'argent.* (*G. D. L. T.*)

MERLIN, s. m. *terme de Corderie*, est une sorte de corde ou aussiere composée de trois fils commis ensemble par le tortillement.

Le *merlin* se fabrique de la même maniere que le bitord, à l'exception qu'on l'ourdit avec trois fils, au lieu que le bitord n'en a que deux, & que le toupin, dont on se sert pour le *merlin*, doit avoir trois rainures. *Voyez l'article* CORDERIE.

MERLINER *une voile*, (*Marine.*) c'est coudre la voile à la ralingue par certains endroits avec du *merlin*.

MERLON, s. m. *en Fortification*, est la partie du parapet entre deux embrasures. *Voyez* PARAPET *&* EMBRASURE. Ce mot vient du latin corrompu *merula* ou *merla*, qui signifie un *crenau*. Il a ordinairement 8 à 9 piés de long du côté extérieur du parapet, & 15 du côté de l'intérieur ou de la ville. Il a la même hauteur & la même épaisseur que le parapet. *Chambers.*

MERLOU, (*Géog.*) autrefois *Mello*, petite baronie de France en Picardie, au diocese de Beauvais ; elle a donné le nom à l'illustre maison de Mello, & appartient présentement à celle de Luxembourg. *Long.* 20. *latit.* 49. 10. (*D. J.*)

MERLU *voyez* MERLE.

MERLUCHE, *voyez* MORUE.

MERLUCHE & MORUE, (*Diete.*) *voyez l'article particulier* POISSON SALÉ, sous l'*article* POISSON, (*Diete.*)

MERLUCLE, *voyez* MORUE.

MERLUS, s. m. (*Hist. nat. Ichthiol.*) poisson qui se trouve dans la haute mer, il croît jusqu'à une coudée & plus ; il a les yeux grands, le dos d'un gris cendré, le ventre blanc, la queue plate, la tête allongée & applatie. L'ouverture de la bouche est grande, & la mâchoire inférieure

rieure un peu longue & plus large que la ſupérieure ; les deux mâchoires & le palais ſont garnis de dents aiguës & courbées en arriere ; il y a auſſi au fond de la bouche & de l'œſophage des os durs & raboteux , l'anus eſt ſitué plus en avant que dans la plupart des autres poiſſons. Le *merlus* a deux nageoires près des ouïes, deux un peu au-deſſous & plus près de la bouche , une longue qui s'étend depuis l'anus juſqu'à la queue, une ſur le dos qui correſpond à la précédente , & une plus petite placée près de la tête : il a ſur les côtés du dos une ligne qui s'étend depuis les yeux juſqu'à la queue. Les *merlus* qui vivent dans l'eau pure en pleine mer ont la chair tendre & de bon goût , ceux au contraire qui reſtent dans les endroits fangeux , deviennent gluans & de mauvais goût. Le foie de ce poiſſon peut être comparé pour la délicateſſe à celui du ſurmulet. Rondelet , *Hiſt. des poiſſ. part. I. liv. IX. chap. viij. Voyez* POISSON.

MERLUS , *laite d'un* , (*Science microſcop.*) M. Leeuwenhoek , après avoir obſervé la *laite* ou le *ſemen* d'un *merlus* vivant au microſcope , en conclud qu'il contient plus d'animalcules qu'il n'y a d'hommes vivans ſur la ſurface de la terre dans un même tems ; car il calcule que cent grains de ſable faiſant le diametre d'un pouce , il ſuit qu'un pouce cubique contiendroit un million de grains de ſable ; & comme il a trouvé que la laite du *merlus* eſt d'environ quinze pouces cubiques , elle doit contenir quinze millions de quantités auſſi grandes qu'un grain de ſable ; mais ſi chacune de ces quantités contient dix mille de ces petits animaux , il doit y en avoir dans toute la laite cent cinquante mille millions.

Maintenant pour trouver avec quelque vraiſemblance le nombre des hommes qui vivent ſur toute la terre dans un même tems , il remarque que la circonférence d'un grand cercle eſt de 5400 milles de Hollande ; d'où il conclud que toute la ſurface de la terre contient 9 , 276 , 218 de ces milles quarrés ; & ſuppoſant qu'un tiers de cette ſurface ou 3 , 092 , 072 milles eſt une terre ſeche , & qu'il n'y a d'habité que les deux tiers de ce dernier nombre , ou 2 , 061 , 382 milles ; ſuppoſant encore que la Hollande & la Weſtfriſe ont 22 milles de longueur & 7 de largeur , ce qui fait 154 milles quarrés , la partie habitable du monde ſera 13 , 385 la grandeur de la Hollande & Weſtfriſe.

Si l'on ſuppoſe à préſent que le nombre des habitans de ces deux provinces eſt d'un million , & que les autres parties du monde ſoient auſſi peuplées que celle-là , (ce qui eſt hors de vraiſemblance) , il y aura 13 , 385 millions d'ames ſur toute la terre ; mais la laite de ce *merlus* contient 150,000 millions de ces petits animaux , elle en contient donc dix fois plus qu'il n'y a d'hommes ſur la terre.

On peut calculer d'une autre maniere le nombre de ces petits animaux ; car l'auteur du *Spectacle de la nature* dit que trois curieux ont compté avec toute l'attention dont ils ont été capables , combien il entroit d'œufs d'une *merlus* femelle dans le poids d'une dragme , & ils ſe ſont trouvés d'accord dans les nombres qu'ils avoient mis par écrit ; ils peſerent enſuite toute la maſſe , & prenant huit fois la ſomme d'une drachme pour chaque once qui contient huit drachmes , toutes les ſommes réunies produiſirent le total de 9 millions 334 mille œufs.

Suppoſons maintenant (comme le fait M. Leeuwenhock par le *ſemen maſculinum* des grenouilles) qu'il y a dix mille animaux petits dans la laite pour chaque œuf de la femelle , il s'enſuit que puiſque la laite de la femelle s'eſt trouvée contenir neuf millions 334 mille œufs , la laite du mâle contiendra 93 mille 440 millions de petits animaux ; ce qui , quoique bien au-deſſous du premier calcul , eſt toujours ſept fois autant que toute l'eſpece humaine.

Pour trouver la grandeur comparative de ces petits animaux , M. Leeuwenhoek plaça auprès d'eux un cheveu de ſa tête , lequel à travers de ſon microſcope paroiſſoit avoir un pouce de largeur , & il trouva que ce diametre pouvoit aiſément contenir ſoixante de ces animaux ; par conſéquent leurs corps étant ſphériques , il s'enſuit qu'un corps dont le diametre ne ſeroit que de l'épaiſſeur de ce cheveu , en contiendroit 216 mille.

Il obferva finalement que lorfque l'eau où il avoit délayé la femence d'un *merlus* étoit exhalée, les petits corps de ces petits animaux fe mettoient en piece, ce qui n'arrivoit point à ceux de la femence d'un bélier. Il attribue cette différence à la plus grande confiftance & fermeté du corps du bélier, la chair d'un animal étant plus compacte que celle d'un poiffon.

Dans la laite d'une autre forte de *merlus*, nommé *jack* en anglois, on diftingue au-moins dix mille petits animaux dans une quantité qui n'eft pas plus grande qu'un grain de fable, qui font exactement femblables en apparence à ceux du *merlus* ordinaire, mais plus forts & plus vifs. *Voy.* Baker, *Microfcop. obfervations.* (*D. J.*)

MERLUS, (*Pêche.*) La pêche du *merlus* ne fe pratique que dans la baie d'Audierne, à trois ou quatre lieues feulement au large; le poiffon fe tient ordinairement fur des fonds de fables un peu vafeux, il fuit les fonds durs & couverts de rochers; quand il eft bien préparé, fa qualité ne differe guere de celle de l'Amérique, les chairs aux connoiffeurs en paroiffent un peu plus coriaces; la pêche commence à la fin d'Avril & finit à la faint Jean.

Les pêcheurs qui font cette pêche ont chacun plufieurs lignes; l'ain ou l'hameçon eft garni d'un morceau de chair d'orphie ou d'aiguille que l'on pêche exprès pour cet ufage; les rets font dérivans; deux hommes de l'équipage nagent continuellement, parce qu'autrement les pêcheurs ne prendroient rien. La meilleure pêche fe fait la nuit fur les fonds de trente braffes de profondeur.

Pour faler & faire fécher le *merlus*, on lui coupe la tête & on le fend par le ventre du haut en bas, on le met dans le fel pendant deux fois vingt-quatre heures, d'où on le retire pour le laver dans l'eau de mer, on l'expofe à terre au foleil pendant plufieurs jours jufqu'à ce qu'il foit bien fec, après quoi on le met en grenier dans les magafins jufqu'à ce qu'on le porte à Bordeaux, pour y être vendu en paquets de deux cens livres pefant.

MERLUSINE, f. f. (*terme de Blafon.*) firene qui paroît dans une cuve; elle fert de cimier à la maifon de la Rochefoucaud & à quelques autres maifons.

L'origine de ce cimier vient d'une comteffe de Lufignem nommée *Merlufine*, laquelle étoit fort abfolue & commandoit à tous fes vaffaux avec une telle autorité, que lorfqu'elle leur envoyoit des lettres ou patentes fcellées de fon fceau ou cachet, fur lequel étoit gravée une firene, il falloit obéir dans l'inftant; & de-là fes vaffaux la nommerent *magicienne.*

Il y a un vieux roman, intitulé *Merlufine*, qui eut beaucoup de vogue en fon tems. (*G. D. L. T.*)

MERLUT, f. m. (*Mégifferie.*) on appelle *peaux en merlut*, des peaux de boucs, de chevres & de moutons, en poil & laine, qu'on fait fécher à l'air fur des cordes, afin de pouvoir les conferver fans qu'elles fe corrompent, en attendant qu'elles puiffent fe paffer en chamois. *Voyez* MÉGIE.

MEROCTE, f. f. (*Hift. nat.*) pierre fabuleufe dont il eft fait mention dans Pline, qui nous dit qu'elle étoit d'un verd de poreau, & fuintoit du lait.

MÉROÉ, ÎLE DE, (*Géog. anc.*) île ou plutôt prefqu'île de la haute Egypte. Ptolomée, *l. IV. c. viij.* dit qu'elle eft formée par le Nil qui la baigne à l'occident, & par les fleuves Aftape & Aftaboras qui la mouillent du côté de l'orient. Diodore & Strabon donnent à cette île 120 lieues de longueur fur 40 de large, & à la ville de *Méroé* 16 degrés 30′ de *latitude* feptentrionale.

Il n'y a rien de plus célebre dans les écrits des anciens que cette île de *Méroé*, ni rien de plus difficile à trouver par les modernes. Si ce que les anciens en ont raconté eft véritable, cette île pouvoit mettre en armes deux cens cinquante mille hommes, & nourrir jufqu'à quatre cens mille ouvriers. Elle renfermoit plufieurs villes, dont la principale étoit celle de *Méroé* qui fervoit de réfidence aux reines; je dis aux reines, parce qu'il femble que c'étoient des femmes qui régnoient dans ce pays-là, puifque l'hiftoire en cite trois de fuite, & toutes ces trois s'appelloient *Candace*: Pline nous apprend que depuis long-tems ce nom étoit commun aux reines de *Méroé*.

Mais la difficulté de trouver cette île dans la Géographie moderne, est si grande, que le pere Tellez, jésuite, & autres, se sont laissé persuader qu'elle étoit imaginaire; cependant le moyen de révoquer en doute son existence, après tous les détails qu'en ont fait les anciens? Pline rapporte que Simonide y a demeuré cinq ans, & qu'après lui, Aristocréon, Bion & Basilis, ont décrit sa longueur, sa distance de Syene & de la mer Rouge, sa fertilité, sa ville capitale, & le nombre des reines qu'elle a eu pour souveraines. Ludolf, sans avoir mieux réussi que le pere Tellez à trouver cette île, n'a pas douté néanmoins qu'elle n'existât.

Les peres Jésuites qui ont été en Ethiopie, semblent convaincus que l'île de *Méroé* n'est autre chose que le royaume de Gojam, qui est presque tout entouré de la riviere du Nil, en forme de presqu'île; mais cette presqu'île qui fait le royaume de Gojam est formée par le Nil seul; point d'Astape, point d'Astaboras, je veux dire, aucune riviere que l'on puisse supposer être l'Astape & l'Astaboras, ce qui est contre la description que les anciens en ont faite. Ajoutez que la ville de *Méroé*, capitale du pays, étoit placée entre le 16 & le 17 degré de *latitude* septentrionale, & le royaume de Gojam ne passe pas le 13 degré.

L'opinion de M. de Lisle est donc la seule vraisemblable. Il conjecture que l'île de *Méroé* des anciens est ce pays qui est entre le Nil & les rivieres de Tacaze & de Dender, & il établit cette conjecture par la situation du pays, par les rivieres qui l'arrosent, par son étendue, par sa figure, & par quelques autres singularités communes à l'île de *Méroé*, & au pays en question. *Voyez-en* les preuves dans les *Mém. de l'acad. des Sc. ann.* 1708. Je remarquerai seulement que la riviere de Tacaze a bien l'air d'être en effet l'Astaboras des anciens, & le Dender d'être l'Astape, parce qu'il n'y a que ces deux rivieres, au-moins de quelque considération, qui entrent immédiatement dans le Nil du côté de l'orient. (*D. J.*)

MEROPE, (*Astron.*) est le nom que les astronomes donnent à l'une des sept pleïades.

Septima mortali Merope, tibi Sysiphe nupsit,
Pœnitet, & facti sola pudore latet.
Ovid. *Fast. lib. IV*, v. 175.

C'est ainsi qu'Ovide explique pourquoi on avoit coutume de dire qu'il y a sept pleïades, quoiqu'on n'en distingue que six à la vue simple. Au reste avec des lunettes on en distingue un bien plus grand nombre. *Voy.* PLEIADES, &c. (*M. DE LA LANDE.*)

MÉROPES, (*Géog. anc.*) anciens peuples de l'île de Cos, l'une des Sporades, voisine de la Doride. Elle fut appellée Μεροπης, de Mérops, l'un de ses rois, dont la fille nommée *Cos* ou *Coos* donna depuis son nom à cette île. Les *Méropes* de l'île de Cos étoient contemporains d'Hercule. Plutarque décrit une statue qu'ils avoient érigée dans l'île de Délos, en l'honneur d'Apollon. (*D. J.*)

MÉROPS, *voyez* GUÉPIER.

MÉROS, s. m. (*Hist. nat. Ichthyol.*) grand poisson d'Amérique, nommé par les Bresiliens *aigupuguacu*. Il a cinq ou six piés de long, une tête très-grosse, une gueule large, sans aucune dent. Ses nageoires sont au nombre de cinq, étendues sur toute la longueur du dos, presque jusqu'à la queue; leur partie antérieure est armée de pointes; la nageoire de la queue est très-large sur-tout à l'extrémité. Les écailles de ce poisson sont fort petites; son ventre est blanc; sa tête, son dos, & ses côtés sont d'un gris brun. (*D. J.*)

MÉROS *ou* MÉRUS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Inde, selon Strabon, Théophraste, Ælien, Méla, & autres. Elle étoit consacrée à Jupiter. Les anciens donnent des noms bien différens à cette montagne. Elle est appellée *Nysa* par Pline, *l. VIII. c. xxxix. Sacrum*, par Trogus; &, par Polien, *Tricoryphus*, à cause de ses trois sommets. (*D. J.*)

MÉROU, (*Géog.*) ville d'Asie en Perse, dans le Khorassan. Elle a produit plusieurs savans hommes; & Jacut assure qu'il y a vu trois bibliotheques, dans l'une desquelles il y avoit quelques mille volumes

manufcrits. L'agrément de fa fituation, la pureté de fon air, la fertilité de fon terroir, & les rivieres qui l'arrofent en font un féjour délicieux. Elle eft affez également éloignée de Nichapour, de Hérat, de Balk, & de Bocara. *Long.* 81. *lat.* 37. 40.

C'eft dans cette ville que mourut en 1072 Alp-Arflan, fecond fultan de la dynaftie des Selgincides, & l'un des plus puiffans monarques de l'Afie. On y lit cette épitaphe fur fon tombeau : » Vous » tous qui avez vu la grandeur d'Alp- » Arflan élevée jufqu'aux cieux, venez la » voir à *Mérou* enfevelie dans la pouf- » fiere ». (*D. J.*)

MEROUÉE, III^e roi de France, (*Hift. de France.*) fucceffeur de Clodion. L'origine de ce prince eft incertaine : on fait feulement qu'il étoit fils de la femme de Clodion: on lui donnoit pour pere une divinité de la mer : cette fable qui prouve la groffiéreté des peuples qui l'adopterent, rendroit fufpecte la vertu de la femme de Clodion, fi l'on ne favoit quelle étoit la fainteté des mariages parmi les Francs, dans les tems voifins de leur origine : cette princeffe put recourir à ce ftratageme pour enchaîner la vengeance du roi qui devoit refpecter dans cette adultere la maîtreffe d'un dieu. Peut-être auffi que la reine avoit eu *Mérouée* d'un autre lit : & ce conte put être imaginé pour lui faire obtenir la préférence fur fes freres qui, dans cette fuppofition, avoient plus de droit à la couronne (nous parlons ici par figure, car la couronne n'étoit point encore le fymbole de la royauté parmi les Francs,) auprès d'un peuple qui n'admettoit pour le gouverner que les princes du fang le plus illuftre. Toujours eft-il certain que *Mérouée* eut à foutenir une guerre longue & fanglante contre un fils de Clodion que l'hiftoire ne nomme pas, & qu'il ne parvint à l'exclure de la royauté qu'en faifant alliance avec les Romains : on a prétendu que Childeric, fon fils, étoit allé à Rome cimenter les nœuds de cette alliance, qui prouve que les Francs dès-lors offroient une puiffance refpectable. Cette conjecture eft fondée fur le rapport de Prifcus, qui dit avoir vu dans cette ancienne capitale du monde un prince Franc, dont les traits conviennent affez au fils de *Mérouée*. Cette guerre civile excitée par la rivalité de ces princes, accéléra la chûte de l'empire d'Occident & de celui d'Orient ; car celui-ci ne fut plus qu'un fantôme dès que l'autre fut détruit. Le fils de Clodion qui voyoit fon ennemi foutenu par une puiffance auffi formidable que les Romains, fe mit fous la protection des Huns, les feuls peuples en état de les vaincre ; & telle fut la caufe ou l'occafion de la fameufe invafion d'Attila dans les Gaules. *Mérouée* voulut en vain défendre Cologne contre un auffi terrible ennemi, il en fut chaffé : cette ville fut brûlée, & Childeric fon fils tomba au pouvoir du vainqueur. Des écrivains ont prétendu qu'il fut dépouillé du pays que les Francs occupoient au-delà du Rhin, & que fon rival en refta paifible poffeffeur. Cette opinion eft en quelque forte juftifiée ; les rois de Thuringe, dont parlent les écrivains de la premiere race, pouvoient bien defcendre de ce prince. Au refte *Mérouée* fut bien dédommagé de cette perte après la défaite des Huns, à laquelle il eut beaucoup de part ; les Francs, à l'époque de fa mort, étoient en poffeffion de Soiffons, de Châlons, du Vermandois, d'Arras, de Cambrai, de Tournai, de Senlis, de Beauvais, d'Amiens, de Terouane & de Boulogne. *Mérouée* mourut en 457, après un regne d'environ dix ans, laiffant fes états à Childeric fon fils. L'hiftoire ne nous a pas confervé le nom de fa femme : elle eft également muette fur celui de fes enfans. (*M--y.*)

MÉROVINGIEN, fubft. & adj. mafc. (*Hift. de France.*) nom que l'hiftoire donne aux princes de la premiere race des rois de France, parce qu'ils defcendoient de Mérovée. Cette race a régné environ 333 ans, depuis Pharamond jufqu'à Charles Martel, & a donné 36 fouverains à ce royaume.

M. Gibert (*Mém. de l'acad. des Belles-Lettres*) tire le mot de *Mérovingien*, de Marobodicus, roi des Germains, d'où les Francs ont tiré leur origine, & ont formé le nom de *Mérovée* par l'analogie

de la langue germanique rendue en latin. M. Freret, au contraire, après avoir essayé d'établir que le nom de *Mérovingien* ne fut connu que sous les commencemens de la deuxieme race (ce que nie M. Gibert), dans un tems où il étoit devenu nécessaire de distinguer la famille régnante de celle à qui elle succédoit, rend à Mérovée, l'ayeul de Clovis, l'honneur d'avoir donné son nom à la premiere race de nos rois; & sa raison, pour n'avoir commencé cette race qu'à Mérovée, est que, suivant Grégoire de Tours, quelques-uns doutoient que Mérovée fût fils de Clodion, & le croyoient seulement son parent, *de stirpe ejus*, au lieu que depuis Mérovée la filiation de cette race n'est plus interrompue. C'est un procès entre ces deux savans, & je crois que M. Freret le gagneroit. (*D. J.*)

* MERRAIN ou MÉRAIN, s. m. (*Tonnelier.*) Les tonneliers donnent ce nom à des planches ordinairement fendues avec le coutre, qui servent à former les douves des tonneaux, fûts ou futailles.

MERS, LE (*Géog.*) quelques François disent, & mal-à-propos, la *Marche*; province maritime de l'Ecosse septentrionale, avec titre de comté. Elle abonde en blé & en pâturages. Elle est située à l'orient de la province de Twedale, & au midi de celle de Lothian, sur la mer d'Allemagne. La riviere de Lauder donne le nom de *Lauderdale* à la vallée qu'elle arrose dans cette province. La famille de Douglas jouit aujourd'hui du comté de *Mers*. (*D. J.*)

MERSBOURG, (*Géog.*) en latin moderne *Martinopolis*; ancienne ville d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe en Misnie, avec un évêché suffragant de Magdebourg, aujourd'hui sécularisé. Elle appartient à l'électeur de Saxe. Henri I. gagna près de cette ville, en 933, une fameuse bataille sur les Hongrois. Le comte de Tilly la prit en 1631, les Suédois ensuite, & depuis les Impériaux & les Saxons. Son évêché a été fondé par l'empereur Othon I. *Mersbourg* est sur la Sala, à 4 milles S. O. de Hall; 8 N. O. de Leipsick; 23 N. O. de Dresde. *Long.* 30. 2. *lat.* 51. 28. (*D. J.*)

MERSEY, (*Géog.*) riviere d'Angleterre. Elle a sa source dans la province d'Yorck, prend son cours entre les comtés de Lancastre au nord, & de Chester au midi, & finit par se rendre dans la mer d'Irlande, où elle forme le port de Leverpole. (*D. J.*)

MERTOLA, (*Géog.*) autrefois *Myrtilis*; ancienne petite ville de Portugal dans l'Alentéjo. Elle est forte par sa situation, & devoit être opulente du tems des Romains, si l'on en juge par des monumens d'antiquités, comme colonnes & statues qu'on y a déterrées. Cette ville fut prise sur les Maures par dom Sanche en 1239. Elle est auprès de la Guadiana, dans l'endroit où cette riviere commence à porter bateau, à 24 lieues S. d'Evora, 40 de Lisbonne. *Long.* 10. 20. *lat.* 37. 30. (*D. J.*)

MERVEILLE, s. f. (*Hist. anc. Philol.*) *voyez l'article* MIRACLE. Ce que l'on appelle vulgairement les *sept merveilles du monde*, sont les pyramides d'Egypte, le mausolée bâti par Arthemise, le temple de Diane à Ephese, les murailles de Babylone couvertes de jardins, le colosse de Rhodes, la statue de Jupiter Olympien, le phare de Ptolemée Philadelphe. *Voyez* PYRAMIDE, MAUSOLÉE, COLOSSE, &c.

MERVEILLES DU MONDE, (*Hist. anc.*) On en compte ordinairement sept; savoir, les pyramides d'Egypte, les jardins & les murs de Babylone, le tombeau qu'Arthemise reine de Carie éleva au roi Mausole son époux, à Halycarnasse; le temple de Diane à Ephese; la statue de Jupiter Olympien, par Phidias; le colosse de Rhodes; le phare d'Alexandrie.

MERVEILLES DU DAUPHINÉ, (*Hist. nat.*) On a donné ce nom à quelques objets remarquables que l'on trouve en France, dans la province de Dauphiné. L'ignorance de l'Histoire naturelle & la crédulité ont fait trouver du merveilleux dans une infinité de choses qui, vues avec des yeux non prévenus, se trouvent ou fausses ou dans l'ordre de la nature. Les *merveilles du Dauphiné* en fournissent une

preuve. On en a compté fept à l'exemple des fept merveilles du monde.

1°. La premiere de ces *merveilles* eft la *fontaine ardente*; elle fe trouve au haut d'une montagne qui eft à trois lieues de Grenoble, & à une demi-lieue de Vif. S. Auguftin dit qu'on attribuoit à cette fontaine la propriété finguliere d'*éteindre un flambeau allumé, & d'allumer un flambeau éteint*; *ubi faces ardentes extinguuntur, & accenduntur extinctæ. De civitate Dei, l. XXI. c. vij.* Si cette fontaine a eu autrefois cette propriété, elle l'a entiérement perdue actuellement; l'on n'y voit quant-à-préfent qu'un petit ruiffeau d'eau froide; il eft vrai que l'on affure que ce ruiffeau a changé de cours, & qu'il paffoit autrefois pour un endroit d'où quelquefois on voyoit fortir des flammes & de la fumée occafionnées fuivant les apparences par quelque petit volcan ou feu fouterrein qui échauffoit les eaux de ce ruiffeau, & qui par le changement qu'il a pu caufer dans le terrein, lui a fait changer de place.

2°. *La tour fans venin.* On a prétendu que les animaux venimeux ne pouvoient point y vivre, ce qui eft contredit par l'expérience, vu qu'on y a porté des ferpens & des araignées qui ne s'en font point trouvés plus mal. Cette tour eft à une lieue de Grenoble, au-deffus de Seyffins, fur le bord du Drac. Elle s'appelle *Parifet.* Autrefois il y avoit auprès une chapelle dédiée à S. Verain, dont par corruption on a fait *fans venin.*

3°. *La montagne inacceffible.* C'eft un rocher fort efcarpé, qui eft au fommet d'une montagne très-élevée, dans le petit diftrict de Triéves, à environ deux lieues de la ville de Die. On l'appelle le *mont de l'aiguille.* Aujourd'hui cette montagne n'eft rien moins qu'inacceffible.

4°. *Les cuves de Saffenage.* Ce font deux roches creufées qui fe voient dans une grotte fituée au-deffus du village de Saffenage, à une lieue de Grenoble. Les habitans du pays prétendent que ces deux cuves fe rempliffent d'eau tous les ans au 6 de Janvier; & c'eft d'après la quantité d'eau qui s'y amaffe, que l'on juge fi l'année fera abondante. On dit que cette fable a été entretenue par des habitans du pays qui avoient foin d'y mettre de l'eau au tems marqué. On trouve au même endroit les pierres connues fous le nom de *pierres d'hirondelle* ou de *pierres de Saffenage. Voyez* HIRONDELLE, (*pierre d'*).

5°. *La manne de Briançon*, que l'on détache des méléfes qui fe trouvent fur les montagnes du voifinage, ce qui n'eft rien moins qu'une *merveille.*

6°. *Le pré qui tremble*; c'eft une île placée au milieu d'un étang, ou lac du territoire de Gap, appellé le *lac Pelhotier.* Il eft à préfumer que ce pré eft formé par un amas de rofeaux & de plantes mêlés de terre, qui n'ont point une confiftance folide. On trouve des prairies tremblantes au-deffus de tous les endroits qui renferment de la tourbe. *Voyez l'article* TOURBE.

7°. *La grotte de Notre-Dame de la Balme*; elle reffemble à toutes les autres grottes, étant remplie de ftalactites & de congélations, ou concrétions pierreufes. On dit que du tems de François I. il y avoit un abîme au fond de cette grotte, dans lequel l'eau d'une riviere fe perdoit avec un bruit effrayant; aujourd'hui ces phénomenes ont difparu.

Aux *merveilles* qui viennent d'être décrites, quelques auteurs en ajoutent encore d'autres; telles font la *fontaine vineufe*, qui eft une fource d'une eau minérale qui fe trouve à Saint-Pierre d'Argenfon, elle a, dit-on, un goût vineux; & eft un remede affuré contre la fievre; ce goût aigrelet eft commun à un grand nombre d'eaux minérales acidules. Le *ruiffeau de Barberon* eft encore regardé comme une *merveille* du Dauphiné; par la quantité de fes eaux on juge de la fertilité de l'année. Enfin on peut mettre encore au même rang les *eaux thermales de la Motte*, qui font dans le Graifivaudan, à cinq lieues de Grenoble fur le bord du Drac; elles font, dit-on, très-efficaces contre les paralyfies & les rhumatifmes. (—)

MERVEILLE DU PEROU, *voyez* BELLE-DE-NUIT.

MERVEILLE, *Pommé de* (*Botan. exot.*) c'eft ainfi qu'on nomme en françois le

fruit du genre de plante étrangere que les Botaniſtes appellent *momordica*. *Voyez* MOMORDICA.

MERVEILLEUX, adj. (*Littérat.*) terme conſacré à la poéſie épique, par lequel on entend certaines fictions hardies, mais cependant vraiſemblables, qui étant hors du cercle des idées communes, étonnent l'eſprit. Telle eſt l'intervention des divinités du Paganiſme dans les poëmes d'Homere & de Virgile. Tels ſont les êtres métaphyſiques perſonnifiés dans les écrits des modernes, comme la Diſcorde, l'Amour, le Fanatiſme, &c. C'eſt ce qu'on appelle autrement *machines*. *Voyez* MACHINES.

Nous avons dit ſous ce mot que même dans le *merveilleux*, le vraiſemblable a ſes bornes, & que le merveilleux des anciens ne conviendroit peut-être pas dans un poëme moderne. Nous n'examinerons ni l'un ni l'autre de ces points.

1°. Il y a dans le *merveilleux* une certaine diſcrétion à garder, & des convenances à obſerver; car ce *merveilleux* varie ſelon les tems, ce qui paroiſſoit tel aux Grecs & aux Romains ne l'eſt plus pour nous. Minerve & Junon, Mars & Venus, qui jouent de ſi grands rôles dans l'Iliade & dans l'Enéide, ne ſeroient aujourd'hui dans un poëme épique que des noms ſans réalité, auxquels le lecteur n'attacheroit aucune idée diſtincte, parce qu'il eſt né dans une religion toute contraire, ou élevé dans des principes tout différens. « L'Iliade eſt pleine de » dieux & de combats, dit M. de Vol- » taire dans ſon *eſſai ſur la poéſie épique*; » ces ſujets plaiſent naturellement aux » hommes: ils aiment ce qui leur paroît » terrible, ils ſont comme les enfans » qui écoutent avidement ces contes de » ſorciers qui les effraient. Il y a des fables » pour tout âge; il n'y a point de nation » qui n'ait eu les ſiennes ». Voilà ſans doute une des cauſes du plaiſir que cauſe le *merveilleux*; mais pour le faire adopter, tout dépend du choix, de l'uſage & de l'application que le poëte fera des idées reçues dans ſon ſiecle & dans ſa nation, pour imaginer ces fictions qui frappent, qui étonnent & qui plaiſent; ce qui ſuppoſe également que ce *merveilleux* ne doit point choquer la vraiſemblance. Des exemples vont éclaircir ceci: qu'Homere dans l'Iliade faſſe parler des chevaux, qu'il attribue à des trépiés & à des ſtatues d'or la vertu de ſe mouvoir, & de ſe rendre toutes ſeules à l'aſſemblée des dieux; que dans Virgile des monſtres hideux & dégoûtans viennent corrompre les mets de la troupe d'Enée; que dans Milton les anges rebelles s'amuſent à bâtir un palais imaginaire dans le moment qu'ils doivent être uniquement occupés de leur vengeance; que le Taſſe imagine un perroquet chantant des chanſons de ſa propre compoſition: tous ces traits ne ſont pas aſſez nobles pour l'épopée, ou forment du ſublime extravagant. Mais que Mars bleſſé jette un cri pareil à celui d'une armée; que Jupiter par le mouvement de ſes ſourcils ébranle l'Olympe; que Neptune & les Tritons dégagent eux-mêmes les vaiſſeaux d'Enée enſablés dans les ſyrtes; ce merveilleux paroît plus ſage & tranſporte les lecteurs. De-là il s'enſuit que pour juger de la convenance du *merveilleux*, il faut ſe tranſporter en eſprit dans les tems où les Poëtes ont écrit, épouſer pour un moment les idées, les mœurs, les ſentimens des peuples pour leſquels ils ont écrit. Le *merveilleux* d'Homere & de Virgile conſidéré de ce point de vue, ſera toujours admirable: ſi l'on s'en écarte il devient faux & abſurde; ce ſont des beautés que l'on peut nommer *beautés locales*. Il en eſt d'autres qui ſont de tous les pays & de tous les tems. Ainſi dans la Luſiade, lorſque la flotte portugaiſe commandée par Vaſco de Gãma, eſt prête à doubler le cap de Bonne-Eſpérance, appellé alors le *Promontoire des Tempêtes*, on apperçoit tout-à-coup un perſonnage formidable qui s'éleve du fond de la mer; ſa tête touche aux nues; les tempêtes, les vents, les tonnerres ſont autour de lui; ſes bras s'étendent ſur la ſurface des eaux. Ce monſtre ou ce dieu eſt le gardien de cet océan, dont aucun vaiſſeau n'avoit encore fendu les flots. Il menace la flotte, il ſe plaint de l'audace des Portugais qui viennent lui diſputer l'empire

de ces mers ; il leur annonce toutes les calamités qu'ils doivent essuyer dans leur entreprise. Il étoit difficile d'en mieux allégorier la difficulté, & cela est grand en tout tems & en tout pays sans doute. M. de Voltaire, de qui nous empruntons cette remarque, nous fournira lui-même un exemple de ces fictions grandes & nobles qui doivent plaire à toutes les nations & dans tous les siecles. Dans le septieme chant de son poëme, saint Louis transporte Henri IV. en esprit au ciel & aux enfers ; enfin il l'introduit dans le palais des destins, & lui fait voir sa postérité & les grands hommes que la France doit produire. Il lui trace les caracteres de ces héros d'une maniere courte, vraie, & très-intéressante pour notre nation. Virgile avoit fait la même chose, & c'est ce qui prouve qu'il y a une sorte de *merveilleux* capable de faire par-tout & en tout tems les mêmes impressions. Or à cet égard il y a une sorte de goût universel, que le poëte doit connoître & consulter. Les fictions & les allégories, qui sont les parties du systême *merveilleux*, ne sauroient plaire à des lecteurs éclairés, qu'autant qu'elles sont prises dans la nature, soutenues avec vraisemblance & justesse, enfin conformes aux idées reçues ; car si, selon M. Despréaux, il est des occasions où

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable,

à combien plus forte raison, une fiction pourra-t-elle ne l'être pas, à moins qu'elle ne soit imaginée & conduite avec tant d'art, que le lecteur sans se défier de l'illusion qu'on lui fait, s'y livre au contraire avec plaisir & facilite l'impression qu'il en reçoit? Quoique Milton soit tombé à cet égard dans des fautes grossieres & inexcusables, il finit néanmoins son poëme par une fiction admirable. L'ange qui vient par l'ordre de Dieu pour chasser Adam du Paradis terrestre, conduit cet infortuné sur une haute montagne : là l'avenir se peint aux yeux d'Adam ; le premier objet qui frappe sa vue, est un homme d'une douceur qui le touche, sur lequel fond un autre homme féroce qui le massacre. Adam comprend alors ce que c'est que la mort. Il s'informe qui sont ces personnes, l'ange lui répond que ce sont ses fils. C'est ainsi que l'ange met en action sous les yeux même d'Adam, toutes les suites de son crime & les malheurs de sa postérité, dont le simple récit n'auroit pû être que très-froid.

Quant aux êtres personnifiés, quoique Boileau semble dire qu'on peut les employer tous indifféremment dans l'épopée,

Là pour nous enchanter tout est mis en usage ;
Tout prend un corps, une ame, un esprit, un visage ;

il n'est pas moins certain qu'il y a dans cette seconde branche du *merveilleux*, une certaine discrétion à garder & des convenances à observer comme dans la premiere. Toutes les idées abstraites ne sont pas propres à cette métamorphose. Le péché par exemple, qui n'est qu'un être moral, fait un personnage un peu forcé entre la mort & le diable dans un épisode de Milton, admirable pour la justesse, & toutefois dégoûtant pour les peintures de détail. Une regle qu'on pourroit proposer sur cet article, ce seroit de ne jamais entrelacer des êtres réels avec des êtres moraux ou métaphysiques ; parce que de deux choses l'une, ou l'allégorie domine & fait prendre les êtres physiques pour des personnages imaginaires, ou elle se dément & devient un composé bisarre de figures & de réalités qui se détruisent mutuellement. En effet, si dans Milton la mort & le péché préposés à la garde des enfers & peints comme des monstres, faisoient une scene avec quelque être supposé de leur espece, la faute paroîtroit moins, ou peut-être n'y en auroit-il pas ; mais on les fait parler, agir, se préparer au combat vis-à-vis de satan, que dans tout le cours du poëme, on regarde & avec fondement, comme un être physique & réel. L'esprit du lecteur ne bouleverse pas si aisément les idées reçues, & ne se prête point au changement que le poëte imagine & veut introduire dans la nature des choses qu'il lui présente, sur-tout lorsqu'il apperçoit entre elles un contraste marqué : à quoi il faut ajouter qu'il en est

eſt de certaines paſſions comme de certaines fables, toutes ne ſont pas propres à être allégoriées ; il n'y a peut-être que les grandes paſſions, celles dont les mouvemens ſont très-vifs & les effets bien marqués, qui puiſſent jouer un perſonnage avec ſuccès.

2°. L'intervention des dieux étant une des grandes machines du *merveilleux*, les poëtes épiques n'ont pas manqué d'en faire uſage, avec cette différence que les anciens n'ont fait agir dans leurs poéſies que les divinités connues dans leur tems & dans leur pays, dont le culte étoit au-moins aſſez généralement établi dans le paganiſme, & non des divinités inconnues ou étrangeres, ou qu'ils auroient regardé comme fauſſement honorées de ce titre : au-lieu que les modernes perſuadés de l'abſurdité du paganiſme, n'ont pas laiſſé que d'en aſſocier les dieux dans leurs poëmes, au vrai Dieu. Homere & Virgile ont admis Jupiter, Mars & Vénus, *&c.* Mais ils n'ont fait aucune mention d'Orus, d'Iſis, & d'Oſiris, dont le culte n'étoit point établi dans la Grece ni dans Rome, quoique leurs noms n'y fuſſent pas inconnus. N'eſt-il pas étonnant après cela de voir le Camouens faire rencontrer en même tems dans ſon poëme Jeſus-Chriſt & Vénus, Bacchus & la Vierge Marie? ſaint Didier, dans ſon poëme de Clovis, reſſuſciter tous les noms des divinités du paganiſme, leur faire exciter des tempêtes, & former mille autres obſtacles à la converſion de ce prince? Le Taſſe a eu de même l'inadvertance de donner aux diables, qui jouent un grand rôle dans la Jéruſalem délivrée, les noms de Pluton & d'Alecton. « Il eſt étrange, » dit à ce ſujet M. de Voltaire dans ſon » *Eſſai ſur la poéſie épique*, que la plûpart des poëtes modernes ſoient tombés dans cette faute. On diroit que » nos diables & notre enfer chrétien auroient quelque choſe de bas & de ridicule, qui demanderoit d'être ennobli par l'idée de l'enfer payen. Il eſt » vrai que Pluton, Proſerpine, Rhadamante, Tiſiphone, ſont des noms » plus agréables que Belzebut & Aſtaroth : nous rions du mot de *diable*, » nous reſpectons celui de *furie* ».

On peut encore alléguer en faveur de ces auteurs qu'accoûtumés à voir ces noms dans les anciens poëtes, ils ont inſenſiblement & ſans y faire trop d'attention, contracté l'habitude de les employer comme des termes connus dans la fable, & plus harmonieux pour la verſification que d'autres qu'on y pourroit ſubſtituer. Raiſon frivole, car les poëtes payens attachoient aux noms de leurs divinités quelque idée de puiſſance, de grandeur, de bonté relative aux beſoins des hommes : or un poëte chrétien n'y pourroit attacher les mêmes idées ſans impiété, il faut donc conclure que dans ſa bouche le nom de Mars, d'Apollon, de Neptune ne ſignifient rien de réel & d'effectif. Or qu'y a-t-il de plus indigne d'un homme ſenſé que d'employer ainſi de vains ſons, & ſouvent de les mêler à des termes par leſquels il exprime les objets les plus reſpectables de la religion? Perſonne n'a donné dans cet excès auſſi ridiculement que Sannazar, qui dans ſon poëme *de partu Virginis*, laiſſe l'empire des enfers à Pluton, auquel il aſſocie les Furies, les Gorgones & Cerbere, *&c.* Il compare les îles de Crete & de Delos, célebres dans la fable, l'une par la naiſſance de Jupiter, l'autre par celle d'Apollon & de Diane, avec Bethléem, & il invoque Apollon & les Muſes dans un poëme deſtiné à célébrer la naiſſance de Jeſus-Chriſt.

La décadence de la Mythologie entraîne néceſſairement l'excluſion de cette ſorte de *merveilleux* dans les poëmes modernes. Mais à ſon défaut, demande-t-on, n'eſt-il pas permis d'y introduire les anges, les ſaints, les démons, d'y mêler même certaines traditions ou fabuleuſes ou ſuſpectes, mais pourtant communément reçues?

Il eſt vrai que tout le poëme de Milton eſt plein de démons & d'anges; mais auſſi ſon ſujet eſt unique, & il paroît difficile d'aſſortir à d'autres le même *merveilleux*. « Les Italiens, dit M. de » Voltaire, s'accommodent aſſez des » ſaints, & les Anglois ont donné beau» coup de réputation au diable; mais

» des idées qui feroient fublimes pour » eux ne nous paroîtroient qu'extrava- » gantes. On fe moqueroit également, » ajoûte-t-il, d'un auteur qui emploie- » roit les dieux du paganifme, & de » celui qui fe ferviroit de nos faints. » Vénus & Junon doivent refter dans » les anciens poëmes grecs & latins. Sainte » Génevieve, faint Denis, faint Roch, » & faint Chriftophle, ne doivent fe » trouver ailleurs que dans notre lé- » gende ».

» Quant aux anciennes traditions, il » penfe que nous permettrions à un au- » teur françois qui prendroit Clovis pour » fon héros, de parler de la fainte am- » poule qu'un pigeon apporta du ciel dans » la ville de Rheims pour oindre le Roi, » & qui fe conferve encore avec foi dans » cette ville; & qu'un Anglois qui chan- » teroit le roi Arthur auroit la liberté » de parler de l'enchanteur de Merlin.... » Après tout, ajoute-t-il, quelque ex- » cufable qu'on fût de mettre en œuvre » de pareilles hiftoires, je penfe qu'il » vaudroit mieux les rejetter entiére- » ment: un feul lecteur fenfé que ces » faits rebutent, méritant plus d'être » ménagé qu'un vulgaire ignorant qui les » croit ».

Ces idées, comme on voit, réduifent à très-peu de chofes les privileges des poëtes modernes par rapport au *merveilleux*, & ne leur laiffent plus, pour ainfi dire, que la liberté de ces fictions où l'on perfonnifie des êtres: auffi eft-ce la route que M. de Voltaire a fuivie dans fa Henriade, où il introduit à la vérité faint Louis comme le pere & le protecteur des Bourbons, mais rarement & de loin-à-loin; du refte ce font la Difcorde, la Politique, le Fanatifme, l'Amour, *&c.* perfonnifiés qui agiffent, interviennent, forment les obftacles, & c'eft peut-être ce qui a donné lieu à quelques critiques, de dire, que la Henriade étoit dénuée de fictions, & reffembloit plus à une hiftoire qu'à un poëme épique.

Le dernier commentateur de Boileau remarque, que la poéfie eft un art d'illufion qui nous préfente des chofes imaginées comme réelles: quiconque, ajoute-t-il, voudra réfléchir fur fa propre expérience fe convaincra fans peine que ces chofes imaginées ne peuvent faire fur nous l'impreffion de la réalité, & que l'illufion ne peut être complette qu'autant que la poéfie fe renferme dans la créance commune & dans les opinions nationales: c'eft ce qu'Homere a penfé; c'eft pour cela qu'il a tiré du fond de la créance & des opinions répandues chez les Grecs, tout le *merveilleux*, tout le furnaturel, toutes les machines de fes poëmes. L'auteur du livre de Job, écrivant pour les Hébreux, prend fes machines dans le fond de leur créance: les Arabes, les Turcs, les Perfans en ufent de même dans leurs ouvrages de fiction, ils empruntent leurs machines de la créance mahométane & des opinions communes aux différens peuples du levant. En conféquence on ne fauroit douter qu'il ne fallût puifer le *merveilleux* de nos poëmes dans le fond même de notre religion, s'il n'étoit pas inconteftable que,

De la foi d'un chrétien les myfteres terribles
D'ornemens égayés ne font point fufceptibles.
Boileau, *Art poët.*

C'eft la réflexion que le Taffe & tous fes imitateurs n'avoient pas faite. Et dans une autre remarque il dit que les *merveilles* que Dieu a faites dans tous les tems conviennent très-bien à la poéfie la plus élevée, & cite en preuve les cantiques de l'Ecriture fainte & les pfeaumes. Pour les *fictions vraifemblables*, ajoute-t-il, qu'on imagineroit à l'imitation des *merveilles* que la religion nous offre à croire, je doute que nous autres François nous en accommodions jamais: peut-être même n'aurons-nous jamais de poëme épique capable d'enlever tous nos fuffrages, à moins qu'on ne fe borne à faire agir les différentes paffions humaines. Quelque chofe que l'on dife, le *merveilleux* n'eft point fait pour nous, & nous n'en voudrons jamais que dans des fujets tirés de l'Ecriture-fainte, encore ne fera-ce qu'à condition qu'on ne nous donnera point d'autres *merveilles* que celles qu'elle décrit. En vain fe fonderoit-on dans les fujets profanes fur le *merveilleux* admis dans

nos opéra : qu'on le dépouille de tout ce qui l'accompagne, j'ofe répondre qu'il ne nous amufera pas une minute.

Ce n'eft donc plus dans la poéfie moderne qu'il faut chercher le *merveilleux*, il y feroit déplacé ; & celui feul qu'on y peut admettre réduit aux paffions humaines perfonnifiées, eft plutôt une allégorie qu'un *merveilleux* proprement dit. *Princip. fur la lecture des Poetes, tom. II.* Voltaire, *Effai fur la poéfie épique, œuvres de* M. Boileau Defpréaux, *nouvelle édit.* par M. de Saint-Marc, *tom. II.*

Obfervation fur l'article merveilleux. On peut diftinguer dans la poéfie deux efpeces de *merveilleux*.

Le *merveilleux naturel* eft pris, fi je l'ofe dire, fur la derniere limite des poffibles ; la vérité y peut atteindre, & la fimple raifon peut y ajouter foi. Tels font les extrêmes en toutes chofes, les événemens fans exemple, les caracteres, les vertus, les crimes inouis, les jeux du hazard qui femblent annoncer une fatalité marquée, ou l'influence d'une caufe qui préfide à ces accidens ; telles font les grandes révolutions dans le phyfique, les déluges, les tremblemens de terre, les bouleverfemens qui ont changé la face du globe, ouvert un paffage à l'Océan dans les profondes vallées qui féparoient l'Europe de l'Afrique ou la Suede de l'Allemagne, rompu la communication du nord de l'Amérique & de l'Europe, englouti peut-être la grande île Atlantique, & mis à fec les bancs de fable qui forment l'Archipel de la Grece & celui de l'Inde, peut-être auffi élevé fi haut les volcans de l'ancien & du nouveau monde. Tels font auffi, dans le moral, les grandes incurfions & les vaftes conquêtes, le renverfement des empires, & leur fucceffion rapide, fur-tout, lorfque c'eft un feul homme dont le génie & le courage ont produit ces grands changemens ; tels font par conféquent les caracteres & les génies d'une force, d'une vigueur, d'une élévation extraordinaires. Tels font enfin les événemens particuliers, dont la rencontre femble ordonnée par une puiffance fupérieure.

Ariftote en donne pour exemple la chûte de la ftatue de Miris fur le meurtrier de Miris. Le théatre grec eft rempli de ces rencontres merveilleufes : tel eft le fort d'Orefte cru meurtrier d'Orefte, & fur le point d'être immolé par Iphigénie, fa fœur ; tel eft le fort d'Egifte, cru meurtrier d'Egifte, & fur le point d'être immolé par Mérope, fa mere ; tel eft le fort d'Œdipe, meurtrier de Laïus, fon pere, & cherchant lui-même à découvrir le meurtrier de Laïus.

L'hiftoire préfente plufieurs de ces hazards, dont la poéfie pourroit au befoin faire une forte de prodige ; de ce nombre eft la naiffance d'Alexandre le même jour que fut brûlé le temple de Diane à Ephefe ; Carthage & Corinthe détruites dans une même année ; Prague emporté d'affaut le 28 novembre 1631, par Jean-George, électeur de Saxe, & par efcalade le même jour 28 novembre 1641, par fon arriere-petit-fils ; la pluie qui lave le vifage de Britannicus à fes funérailles, & y fait découvrir les traces du poifon ; l'orage qu'il y eut à Pau le jour de la mort d'Henri IV, où l'on dit que le tonnerre brifa les armes du roi fur la porte du château dans lequel ce prince étoit né, & qu'un taureau appellé *le roi des taureaux*, à caufe de fa beauté, effrayé de ce coup de foudre, fe tua en fe précipitant dans les foffés du château : ce qui fit que dans toute la ville le peuple cria : *le roi eft mort.*

Ces circonftances que l'on remarque dans les événemens publics, font auffi quelquefois affez fingulieres & affez frappantes dans les événemens particuliers pour y jetter du *merveilleux*. Tel feroit par exemple l'aventure de ce jeune guerrier qui, par amour, ayant mis fur fon cœur les lettres de fa maîtreffe le jour d'une bataille, reçut une balle au même endroit où il avoit mis ces lettres, & dut la vie à ce bouclier précieux.

De ce même genre de *merveilleux* font toutes ces defcriptions des poëtes, où fans fortir des bornes de la nature, l'imagination renchérit tant qu'elle peut fur la réalité, ce qui fait de la fiction un continuel enchantement.

Le *merveilleux* furnaturel eft l'entre-

mise des êtres qui n'étant pas soumis aux loix de la nature, y produisent des accidens au-dessus de ses forces, ou indépendans de ses loix.

Il est dit dans l'*article précédent* : « Minerve & Junon, Mars & Vénus qui » jouent de si grands rôles dans l'*Iliade* » & dans l'*Enéide*, ne seroient aujour- » d'hui dans un poëme épique que des » noms sans réalité, auxquels le lecteur » n'attacheroit aucune idée distincte, par- » qu'il est né dans une religion toute con- » traire, ou élevé dans des principes tout » différens. Il est dit que la chûte de la » mythologie entraîne nécessairement l'ex- » clusion de cette sorte de *merveilleux*, » & que l'illusion ne peut être complette » qu'autant que la poésie se renferme dans » la créance commune. Il est dit qu'en » vain se fonderoit-on, dans les sujets » profanes, sur le *merveilleux* admis dans » nos opéra, & que si on le dépouille de » tout ce qui l'y accompagne, on ose » répondre que ce *merveilleux* ne nous » amusera pas une minute ».

Ces spéculations démenties par l'expérience, ne sont fondées que sur une fausse supposition, savoir, que la poésie, pour produire son effet, demande une illusion complette.

Il est démontré qu'au théâtre, où le prestige poétique a tant de force & de charmes, non-seulement l'illusion n'est pas entiere, mais ne doit pas l'être; il en est de même à la lecture, sans quoi l'impression faite sur les esprits seroit souvent pénible & douloureuse. *Voy.* VRAISEMBLANCE.

Le lecteur n'a donc pas besoin que le *merveilleux* soit pour lui un objet de créance, mais un objet d'opinion hypothetique & passagere. C'est en poésie une donnée dont tous les peuples éclairés sont d'accord; tout ce qu'on y exige ce sont les convenances ou la vérité relative; & celle-ci consiste à ne supposer dans un sujet que le *merveilleux* reçu dans l'opinion du tems & du pays où l'action s'est passée; en sorte qu'on ne nous donne à croire que ce que les peuples de ce tems-là ou de ce pays-là semblent avoir dû croire eux-mêmes. Alors par cette complaisance que l'imagination veut bien avoir pour ce qui l'amuse, nous nous mettons à la place de ces peuples; & pour un moment nous nous laissons séduire par ce qui les auroit séduits.

Ainsi autant il seroit ridicule d'employer le *merveilleux* de la mythologie ou de la magie, dans une action étrangere aux lieux & aux tems où l'on croyoit à l'une & à l'autre, autant il est raisonnable & permis de les employer dans les sujets auxquels l'opinion du tems & du pays les rend comme adhérentes. Et qui jamais a reproché l'emploi de la magie au Tasse; & à l'auteur du *Télemaque*, l'emploi du *merveilleux* d'Homere? Une piété trop délicate & trop timide pourroit seule s'en alarmer; mais ce que blâmeroit un scrupule mal-entendu, le goût & le bon sens l'approuvent.

La seule attention qu'on doit avoir est de saisir bien au juste l'opinion des peuples à la place desquels on veut nous mettre, afin de ne pas faire du *merveilleux* un usage dont eux-mêmes ils seroient blessés. C'est ainsi, par exemple, qu'un poëte qui traiteroit aujourd'hui le sujet de la *Pharsale*, seroit obligé de faire ce qu'a fait Lucain, de s'interdire l'entremise des dieux dans la querelle de César & de Pompée. La raison en est qu'on ne se prête à l'illusion qu'autant qu'on suppose que les témoins de l'événement auroient pu s'y livrer eux-mêmes. Cette convention paroît singuliere; & cependant rien n'est plus réel.

Il s'ensuit que dans les sujets modernes le *merveilleux* ancien ne peut être sérieusement employé; & c'est une perte immense pour la poésie épique.

Ce n'est pas que le *merveilleux* pour nous soit réduit, comme on l'a prétendu, à l'allégorie des passions humaines personnifiées. Avec de l'art, du goût & du génie, nos prophetes, nos anges, nos démons & nos saints peuvent agir décemment & dignement dans un poëme; & à la mal-adresse du Camouens, de Sannazar, de Saint-Didier, de Chapelain, *&c.* on peut opposer les exemples du Tasse, de Milton, de l'auteur d'*Athalie* & de celui de la *Henriade*.

Mais ce qui manque au *merveilleux* moderne, c'eſt d'être paſſionné. La divinité eſt inaltérable par eſſence, & tout le génie des poëtes ne ſauroit faire de Dieu qu'un homme, ce qui eſt une ineptie ou une impiété. Nos anges & nos ſaints, exempts de paſſions, ſeront des perſonnages froids, ſi on les peint dans leur état de calme & de béatitude, ou indécemment dénaturés, ſi on leur donne les mouvemens tumultueux du cœur humain.

Nos démons, plus favorables à la poéſie, ſont ſuſceptibles de paſſions, mais ſans aucun mélange ni de bonté, ni de vertu ; une fureur plus ou moins atroce, une malice plus ou moins artificieuſe & profonde, en deux mots le vice & le crime ſont les ſeules couleurs dont on puiſſe les peindre.

Voilà les véritables raiſons pour leſquelles on ſeroit inſenſé de croire pouvoir ſubſtituer, ſans un extrême déſavantage, le *merveilleux* de la religion à celui de la mythologie.

Les dieux d'Homere ſont des hommes plus grands & plus forts que nature, ſoit au phyſique, ſoit au moral. La méchanceté, la bonté, les paſſions, les vices, les vertus, le pouvoir & l'intelligence au plus haut degré concevable, tout le ſyſtême enfin du bien & du mal mis en action par le moyen de ces agens ſurnaturels ; voilà le *merveilleux* favorable à la poéſie. Mais quel effet produire ſur l'ame des hommes, avec de pures intelligences, ſans paſſions, ni vices, ni vertus, qui n'ont plus rien à eſpérer, à deſirer, ni à craindre, & dont une tranquillité éternelle eſt l'immobile élément ? Voyez auſſi combien eſt abſurde & puérile, dans le poëme de Milton, le péril où il met les anges, & leur combat contre les démons ?

Les deux magies rapprochent un peu plus le *merveilleux* de la religion de celui de la fable, en donnant aux deux puiſſances, infernale & céleſte, des miniſtres paſſionnés, & dont il ſemble qu'on peut animer & varier les caracteres ; mais les magiciens eux-mêmes ſont décidés bons ou méchans, par cela ſeul que le ciel, ou que l'enfer les ſeconde ; & il n'eſt guere poſſible de les peindre que de l'une de ces deux couleurs. Les premiers poëtes qui, avec ſuccès, ont employé cette machine, en doivent donc avoir uſé tous les reſſorts.

Quelle comparaiſon avec un ſyſtême religieux, où non-ſeulement les paſſions, les vertus, les talens, les arts, le génie, toute la nature intellectuelle & morale, mais les élémens, les ſaiſons, tous les grands phénomenes de la nature phyſique, toutes ſes grandes productions avoient leurs dieux, plus ou moins dépendans, mais aſſez libres pour agir, chacun ſelon leur caractere ?

Cet avantage des anciens ſur les modernes eſt élégamment exprimé dans le poëme de l'anti-Lucrece.

O utinam, dum te regionibus infero ſacris,
Arentem in campum liceat deducere fontes
Caſtalios, verſis læta in viridaria dumis,
Ac totam in noſtros Aganippida fundere verſus !
Non mihi, quæ veſtro quondam facundia vati,
Nec tam dulce melos, nec par eſt gratia cantûs,
Reddidit ille ſuâ Graïorum ſomnia linguâ ;
Noſtra peregrinæ mandamus ſacra loquelæ.
Ille voluptatem & veneres, charitumque choreas
Carmine concelebrat ; nos veri dogma ſeverum :
Triſte ſonant pulſæ noſtrâ teſtitudine chordæ.
Olli ſuppeditat dives natura leporis
Quidquid habet, lætos ſummittens prodiga flores....
Œneadûm genitrix felicibus imperat arvis,
Aëriaſque plagas recreat, pelaguſque profundum.

Quant aux perſonnages allégoriques, il faut renoncer à en faire jamais la machine d'un poëme ſérieux. On pourra bien les y introduire en épiſodes paſſageres, lorſqu'on aura quelqu'idée abſtraite, quelque circonſtance morale à préſenter ſous des traits plus ſenſibles ou plus intéreſſans que la vérité nue, ou que celle-ci aura beſoin d'un voile pour ſe montrer avec décence ou paſſer avec modeſtie. C'eſt ainſi que dans la *Henriade* la politique perſonnifiée, eſt un ingénieux moyen de nous peindre la cour de Rome ; c'eſt ainſi que dans le même poëme, la peinture allégorique des vices raſſemblés aux portes de l'enfer, eſt l'exemple le plus parfait de la vérité philoſophique animée, embellie & rendue ſenſible aux yeux par la fiction ;

Là gît la sombre envie, à l'œil timide & louche,
Versant sur des lauriers les poisons de sa bouche :
Le jour blesse ses yeux dans l'ombre étincelans ;
Triste amante des morts elle hait les vivans.
Elle apperçoit Henri, se détourne & soupire.
Auprès d'elle est l'orgueil, qui se plaît & s'admire ;
La foiblesse au teint pâle, aux regards abatus,
Tyran qui cede au crime & détruit les vertus ;
L'ambition sanglante, inquiete, égarée,
De trônes, de tombeaux, d'esclaves entourée ;
La tendre hypocrisie, aux yeux pleins de douceur :
(Le ciel est dans ses yeux, l'enfer est dans son cœur.)
Le faux zele étalant ses barbares maximes,
Et l'intérêt enfin, pere de tous les crimes.

Les anciens ont eux-mêmes allégorisé quelques-unes de leurs épisodes, comme la ceinture de Vénus dans l'*Iliade*, & la jalousie de Turnus dans l'*Enéide*. Mais qu'on se garde bien de compter sur les personnages allégoriques, pour être constamment, comme les dieux d'Homere, les mobiles de l'action. Ces personnages ont deux défauts, l'un d'avoir en eux-mêmes trop de simplicité de caractere ; l'autre de n'avoir pas assez de consistance dans l'opinion.

J'oserois comparer un caractere poétique à un diamant qui n'a du jeu qu'autant qu'il a plusieurs faces, ou plutôt à un composé chymique dont la fermentation & la chaleur a pour cause la contrariété de ses élémens. Un caractere simple ne fermente jamais, il peut avoir de l'énergie & de l'impétuosité, mais il n'a qu'une impulsion sans aucune révolution en sens contraire & sur lui-même : l'envie sera toujours l'envie, & la vengeance la vengeance ; au lieu que le caractere moral de l'homme est composé, divers & changeant ; & des combats qu'il éprouve en lui-même resulte la variété & l'impétuosité de son action. Quel personnage allégorique peut-on imaginer jamais qui occupe la scene, comme le caractere d'Hermione ou celui d'Orosmane ?

Les dieux d'Homere, comme nous l'avons dit, sont des hommes passionnés ; au lieu que les personnages allégoriques sont des définitions personnifiées & immuables par essence.

D'un autre côté, l'opinion n'y attache pas assez de réalité pour donner lieu à l'illusion poétique. Cette illusion n'est jamais complette ; mais lorsque le *merveilleux* a été réellement parmi les hommes un objet de créance, nous voulons bien pour un moment nous mettre à la place des peuples qui croyoient à ces fables, & dès-lors elles ont pour nous une espece de réalité ; mais les fictions allégoriques n'ont formé le systême religieux d'aucun peuple du monde: on les voit naître çà & là de l'imagination des poëtes, & on ne les regarde jamais que comme un jeu de leur esprit, ou comme une façon de s'exprimer symbolique & ingénieuse. L'allégorie ne peut donc jamais être la base du *merveilleux* de l'épopée, par la raison qu'en un simple récit elle ne fait jamais assez d'illusion. Ce n'est que dans la dramatique où l'objet présent en impose, qu'elle peut acquérir, par l'erreur des yeux, assez d'ascendant sur l'esprit ; & de-là vient que dans l'opéra d'*Armide* l'épisode de la haine fait toute son illusion.

Il n'y a donc plus pour nous que deux moyens d'introduire le *merveilleux* dans l'épopée : ou de le rendre épisodique, accidentel & passager, si c'est le *merveilleux* moderne ; & d'employer alors les vices, les vertus, les passions humaines, non pas allégoriquement, mais en réalité, à produire, animer & soutenir l'action ; ou, si l'on veut faire usage du *merveilleux* de la mythologie ou de celui de la magie, de prendre son sujet dans les tems & les lieux où l'on croyoit à ces prodiges. C'est ce qu'ont fait les deux hommes de génie à qui la France doit la gloire d'avoir deux poëmes épiques dignes d'être placés à côté des anciens. *Voyez* VRAI-SEMBLANCE, (*M. MARMONTEL.*)

MERVEROND, (*Géog.*) ville de Perse, située dans un très-bon terroir. Selon Tavernier, les géographes du pays la mettent à 88^d. 40' de *long.* & à 34^d. 30' de *lat.* (*D. J.*)

MERVILLE, (*Géog.*) petite ville de la Flandre françoise, sur la Lys, à 3 lieues de Cassel. Elle appartient à la France depuis 1677. *Long.* 20. 18. *lat.* 50. 38.

MERUWE, (*Géog.*) on nomme ainsi

cette partie de la Meuſe, qui coule depuis Goreum juſqu'à la mer, & qui paſſe devant Dordrecht, Rotterdam, Schiedam ; & la Brille. On appelle *vieille Meuſe*, le bras de cette riviere qui coule depuis Dordrecht, entre l'île d'Yſſelmonde, celle de Beyerland, & celle de Putten, & ſe joint à l'autre un peu au-deſſous de Vlaerdingen. (*D. J.*)

MERY-SUR-SEINE, (*Géog.*) petite ville de France dans la Champagne, à 5 lieues au-deſſous de Troyes. Il y a un bailliage royal, & un prieuré de l'ordre de S. Benoît. *Long.* 21. 40. *lat.* 48. 15.

MERYCOLOGIE, *en Anatomie*, traité des glandes conglomérées ; ce mot eſt compoſé du grec *μέρυμα*, *peloton*, & *λογία*, *traité*, parce que les glandes conglomérées reſſemblent à des pelotons : nous avons un livre *in*-4°. de Peyer, imprimé en 1685, ſous le titre de *Mirecologia*.

MES-AIR, (*Maréchal.*) air de manege qui tient du terre-à-terre & de la courbette. *Voyez* TERRE-A-TERRE & COURBETTE.

MESANGE, MESANGE-NONETTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichtiolog.*) *fringillago*, *ſeu parus major*, oiſeau qui eſt preſque de la grandeur du pinſon, à peine peſe-t-il une once ; il a ſix pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue : l'envergeure eſt de huit pouces trois lignes ; ſon bec eſt droit, noir, long d'un demi-pouce, & de médiocre épaiſſeur ; les deux parties du bec ſont d'égale longueur ; la langue eſt large & terminée par quatre filamens : les pattes ſont de couleur livide ou bleue ; le doigt extérieur tient par le bas au doigt du milieu ; la tête & le menton ſont noirs : il y a de chaque côté au-deſſous des yeux une large bande ou une grande tache blanche qui s'étend en arriere & ſur les machoires ; cette tache blanche eſt entourée par une bande noire ; il y a ſur le derriere de la tête une autre tache blanche qui eſt au-deſſous de la couleur noire de la tête, & au-deſſus de la couleur jaune du cou : les épaules, le cou, & le milieu du dos ſont verdâtres ou d'un verd jaunâtre ; le croupion eſt de couleur bleuâtre ; la poitrine & le ventre ſont jaunes, & le bas-ventre eſt blanc. Il y a une bande ou un trait noir qui va depuis la gorge juſqu'à l'anus, en paſſant ſur le milieu de la poitrine & du ventre. Les grandes plumes de l'aîle ſont brunes, à l'exception des bords qui ſont blancs, ou en partie blancs & en partie bleus. Les bords extérieurs des trois plumes les plus prochaines du corps ſont de couleur verdâtre ; le premier rang des petites plumes de l'aîle qui recouvrent les grandes & qui ſont ſur la partie de l'aîle qui correſpond à notre avant-bras ont leurs extrémités blanches, ce qui forme une ligne tranſverſale blanche ſur l'aîle, les plumes des autres rangs ſont bleuâtres. La queue a environ deux pouces & demi de longueur, elle eſt compoſée de douze plumes qui ont toutes, à l'exception des extérieures, les barbes externes de couleur cendrée ou bleue, & les barbes intérieures de couleur noirâtre, la plume extérieure de chaque côté a les barbes externes & la pointe de couleur blanche, la queue ne paroît pas fourchue, même quand elle eſt pliée ; il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aîle, outre la premiere qui eſt fort courte. *Willughby*, *voyez* OISEAU.

MESANGE BLEUE, *parus cœruleus*, oiſeau qui a le deſſus de la tête de couleur bleue ; ce ſommet bleu eſt entouré d'un petit cercle blanc fait en forme de guirlande ; au-deſſous de ce cercle on en voit un autre de différentes couleurs qui entoure la gorge & le derriere de la tête, il eſt bleu par derriere & noir par devant ; il y a de chaque côté de la tête une large marque blanche traverſée par une petite bande noire qui commence à la racine du bec, qui paſſe ſur les yeux, & qui ſe termine en arrivant au ſecond cercle noir. Ces deux taches blanches ſe réuniſſent ſur le bec ; elles ſont ſéparées en-deſſous à l'endroit du menton qui eſt noir. Le dos eſt d'un verd jaunâtre, les côtés, la poitrine, le ventre ſont de couleur jaune, à l'exception d'une bande de couleur blanchâtre qui paſſe ſur le milieu de la poitrine, & qui ſe termine à l'anus. Le

mâle a le deſſus de la tête d'un bleu plus foncé, cette couleur eſt plus pâle dans la femelle & dans les jeunes mâles. La pointe des plumes de l'aîle qui ſont les plus prochaines du corps, eſt blanche, & les bords extérieurs des premieres ſont blancs environ depuis le milieu juſqu'au-deſſus. Les petites plumes de l'aîle qui recouvrent les grandes ſont bleues, & ont la pointe blanche, ce qui forme une ligne tranſverſale ſur l'aîle. La queue a deux pouces de longueur, elle eſt de couleur bleue, à l'exception des bords de la plume extérieure de chaque côté qui ſont blanchâtres. Le bec eſt court, fort & pointu: ſa couleur eſt d'un brun noirâtre; la langue eſt large & terminée par quatre filamens; les piés ſont de couleur livide; le doigt de derriere tient au doigt du milieu à ſa naiſſance.

Cet oiſeau peſe trois gros. Il a environ quatre pouces deux lignes de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & trois pouces huit lignes juſqu'au bout des ongles. L'envergeure eſt de ſept pouces quatre lignes. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aîle, outre l'extérieure qui eſt très-courte. La queue eſt compoſée de douze plumes. *Willughby*, *voyez* OISEAU.

MESANGE DES BOIS, *parus ater Geſneri*, oiſeau qui a ſur le derriere de la tête une tache blanche, le reſte de la tête eſt noir; le dos a une couleur cendrée mêlée de verd, & le croupion eſt verdâtre; les aîles & la queue ſont brunes; le bec eſt droit, arrondi & noir; les pattes, les piés & les ongles ont une couleur bleuâtre. La *meſange des bois* eſt la plus petite de toutes les *meſanges*, elle ne peſe que deux gros; elle a environ quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſix pouces & demi d'envergeure. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aîle, & douze dans la queue, dont la longueur eſt d'un pouce trois quarts. Willughby, *Ornit.* Albin a donné à cet oiſeau le nom de *meſange des bois*, parce qu'on le trouve beaucoup plus communément dans les forêts & dans les jeunes taillis que par-tout ailleurs. *Voyez* OISEAU.

MESANGE HUPPÉE, *parus criſtatus*, *Ald.* oiſeau qui a le bec court, un peu gros, & de couleur noirâtre; la langue eſt large & diviſée en quatre filamens, les piés ſont de couleur livide, les plumes du deſſus de la tête ſont noires & ont les bords blancs; la huppe s'éleve preſqu'à la hauteur d'un pouce. Une bande noire qui commence derriere la tête entoure le cou comme un collier; il y a une tache noire qui s'étend depuis la machoire inférieure juſqu'au collier, & une bande blanche qui eſt contiguë au collier & au menton; on voit auſſi au-delà des oreilles une tache ou ligne noire. Le milieu de la poitrine eſt blanc & les côtés ſont un peu rouſsâtres. Les aîles & la queue ont une couleur brune, à l'exception des bords extérieurs qui ſont verdâtres. Le dos eſt d'un roux mêlé de verd. Cet oiſeau ne peſe que deux dragmes & demie, il a quatre pouces ſept lignes de longueur depuis l'extrémité du bec juſqu'au bout de la queue, & ſept pouces huit lignes d'envergeure; les aîles ont chacune dix-huit grandes plumes; on en compte douze dans la queue, ſa longueur eſt de deux pouces. Le bec a un demi-pouce depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche. *Willughby*, *voyez* OISEAU.

MESANGE DE MARAIS, *parus paluſtris Geſneri*. Cet oiſeau a la tête noire, les mâchoires blanches, le dos verdâtre & les piés de couleur livide. Il differe de la *meſange* des bois, 1°. parce qu'il eſt plus gros; 2°. parce qu'il a la queue plus grande; 3°. parce qu'il n'a pas de tache blanche derriere la tête; 4°. parce qu'il eſt plus blanc par-deſſous; 5°. parce qu'il a moins de noir ſous le menton; & enfin parce qu'il n'a point du tout de blanc à la pointe des petites plumes des aîles qui recouvrent les grandes.

Il peſe plus de trois gros; il a quatre pouces & demi depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité des ongles. L'envergeure eſt de huit pouces. Le nombre des grandes plumes des aîles & de la queue eſt le même que dans tous les petits oiſeaux. Sa queue eſt longue de plus de deux pouces, & elle eſt compoſée de douze plumes de même longueur. Il y a dans les

les aîles dix-huit grandes plumes, sans compter la premiere à l'extérieur qui est très-petite, selon Gesner. Le dos est roux tirant sur le cendré. *Willughby. Voyez* OISEAU.

MESANGE A LONGUE QUEUE, *parus caudatus Ald.* oiseau qui a le dessus de la tête de couleur blanche; il y a une bande noire qui s'étend depuis le bec jusque derriere la tête en passant au-dessus des yeux: les mâchoires & la gorge sont blanches, la poitrine est de couleur blanche mêlée de brun, le ventre & les côtés sont couleur de châtaigne pâle, le dos & le croupion ont quelque teinte de cette même couleur, mais elle est mêlée de noir.

Les grandes plumes des aîles sont d'un brun obscur; les bords externes des plumes intérieures sont blancs. La structure singuliere de la queue de ce petit oiseau, le distingue de tous les autres, de quelque genre qu'ils soient. Les plumes extérieures sont les plus courtes, les autres qui suivent sont de plus en plus longues, jusqu'à celles du milieu qui sont beaucoup plus grandes; le bout & le milieu de la plume extérieure, de chaque côté, est comme dans la pie à longue queue, de couleur blanche seulement du côté extérieur du tuyau; dans celles qui suivent il y a moins de blanc; les troisiemes n'ont que la pointe blanche, & les autres sont tout-à-fait noires.

Le bec est court, fort & noir; la langue est large, fourchue & découpée en filamens; les yeux sont plus grands que dans les autres petits oiseaux, l'iris est de couleur de noisette, les poils de la paupiere sont de couleur jaunâtre; les narines sont couvertes de petites plumes, les pattes sont noirâtres, & les ongles noirs; celui du doigt de derriere est plus grand, comme dans presque tous les petits oiseaux.

Cet oiseau reste plus dans les jardins que sur les montagnes; il fait son nid comme le roitelet, & même avec plus d'art; il est voûté par le haut; il n'est ouvert que par un petit trou à l'un des côtés, qui sert de passage à l'oiseau: les œufs & les petits sont garantis par ce moyen de toutes les injures de l'air, du vent, de la pluie & du froid; & pour qu'ils soient couchés plus mollement, ce nid est garni en dedans avec des plumes & de la laine, les dehors sont revêtus de mousse & de laine entralacées ensemble.

La femelle fait 10 ou 12 œufs d'une seule ponte. *Willughby. Voyez* OISEAU.

MESARAIQUES, VAISSEAUX, (*Anat.*) *Mésaraiques*, dans un sens général, sont les mêmes que les *mésentériques. Voyez* MÉSENTERIQUES. Dans l'usage ordinaire, *mésaraïques* se dit plus souvent des veines du mesentere, & *mésenteriques* des arteres.

MESARÆUM, μεσαραιον, *en Anatomie*, est la même chose que mesentere. *Voyez* MESENTERE.

MESARÆUM, se dit aussi dans un sens plus limité d'une partie du mesentere, qui est attachée aux menus intestins.

La partie du mesentere qui est attachée aux gros intestins, se nomme *mesocolon. Voyez* MESOCOLON.

MESCAL, s. m. (*Com.*) petit poids de Perse, qui fait environ la centieme partie d'une livre de France de seize onces; c'est le demi-dethem ou demi-dragme des Persans. Trois cens dethems ou six cens mescals, font le batman de Tauris, qui pese cinq livres quatorze onces de France. *Voyez* BATMAN, *Diction. de Com. tom. III. pag.* 362.

MESCHED, (*Géog.*) ville considérable de Perse, dans le Korasan, à 20 lieues de Nichapour. Elle est enceinte de plusieurs tours, & fameuse par le sépulcre d'Iman Risa, de la famille d'Aly, l'un des douze saints de Perse; c'est dans une montagne près de *Mesched*, qu'on trouve les plus belles turquoises. Les tables géographiques de Nassir-Edden nomment cette ville *Thus*, & la placent à 92. 30. de *long.* & à 37. 0. de *lat.* (*D. J.*)

MESE, s. f. est *dans l'ancienne musique*, le nom de la corde la plus aiguë du second tétracorde. *Voyez* MESON. *Mese* signifie *moyenne*, & ce nom fut donné à cette corde, non pas, comme dit Brossard, parce qu'elle est mitoyenne & commune entre les deux octaves de l'ancien systême, car elle portoit ce nom bien avant que le systême eût acquis cette étendue; mais

parce qu'elle formoit précifément le milieu entre les deux premiers tétracordes dont ce fyftême avoit d'abord été compofé. (*S*)

MESE, (*Géog. anc.*) île de la mer Méditerranée fur la côte de la Gaule. Pline *lib. III. cap. v.* la furnomme *Pomponiana*. C'eft l'île de Portecroz, l'une des îles d'Hieres. (*D. J.*)

MESENTERE, f. m. *en Anatomie*, c'eft un corps gras & membraneux; ainfi appellé parce qu'il eft fitué au milieu des inteftins, qu'il attache les uns aux autres. *Voyez* INTESTINS. Ce mot vient du grec μέσος, *moyen*, & ἔντερον *inteftin*.

Le *mefentere* eft prefque d'une figure circulaire, avec une production étroite à laquelle la fin du colon & le commencement du rectum, font attachés. Il a environ quatre doigts & demi de diametre, Sa circonférence, qui eft pleine de replis, eft d'environ trois aunes. Les inteftins font attachés comme un bord à cette circonférence du *mefentere*, & ce bord eft d'environ trois pouces de large. *Voyez* INTESTINS.

Le *mefentere* eft lui-même fortement attaché aux trois premieres vertebres des lombes. Il eft compofé de trois lames; l'interne, fur laquelle font placées les glandes & la graiffe, les veines & les arteres, & fa membrane propre. Les deux autres, qui couvrent chaque côté de la membrane propre, viennent du péritoine. Entre ces deux lames externes du *mefentere* fe trouvent les branches de l'artere mefentérique fupérieure & inférieure, qui portent le fang aux inteftins; & les veines mefaraïques, qui font des branches de la veine porte, fourniffent le fang au foie. Ici les groffes branches des arteres & des veines communiquent enfemble, & vont directement aux inteftins, où étant accompagnées des nerfs qui viennent du plexus mefentérique, elles fe divifent en une infinité de petites branches extrémement fines, qui fe répandent fur les tuniques des inteftins. Les veines lactées & les vaiffeaux lymphatiques vont de même fur le *mefentere*, qui eft garni de plufieurs glandes conglobées, dont la plus confidérable eft au milieu du *mefentere*, & fe nomme *pancreas d'Afellius*. Ces glandes reçoivent des veines lactées la lymphe & le chyle. *Voyez* PANCREAS & LACTÉE.

On a divifé ordinairement le *mefentere* en deux parties, favoir le *mefaraum* & le *mefocolon*; le premier appartenant aux inteftins *grêles*, & le fecond aux gros inteftins: mais cette divifion n'eft pas fort importante.

L'ufage du *mefentere* eft premiérement; de ramaffer les inteftins dans un petit efpace, afin que les vaiffeaux qui portent le chyle aient peu de chemin à faire jufqu'au réfervoir commun: fecondement, de mettre à couvert ces vaiffeaux & les vaiffeaux fanguins: troifiémement, d'attacher & difpofer tellement les inteftins, qu'ils ne puiffent s'embarraffer les uns dans les autres, ce qui empêcheroit leur mouvement périftaltique.

Additions à l'art. précédent. Pour donner une idée diftincte de ces parties, il faut commencer par le méfocolon; c'eft la production du péritoine, à laquelle eft attaché le gros inteftin; & finir par le *méfentere*, autre production du même péritoine, qui s'attache aux inteftins grêles.

Le péritoine ne couvre que la furface antérieure du rectum, auquel il eft attaché par une cellulofité remplie de graiffe & de glandes, qui environne le refte de l'inteftin.

A mefure que le rectum fort du baffin, le péritoine s'éleve des lombes & des vaiffeaux iliaques, paffe devant le pfoas & le rein gauche, & de-là renvoie une ample production double faite du péritoine, qui s'éleve & du côté droit & du côté gauche, & qui forme deux lames féparées par une cellulofité. Cette production s'attache au repli fémilunaire du colon, & l'embraffe de maniere à en devenir la tunique extérieure, attachée à tout inteftin à l'exception de la partie qui répond à l'intervalle des deux lames du méfocolon, & qui n'eft attachée qu'au tiffu cellulaire placé entre les lames. On pourroit appeller cette production le *méfocolon illiaque*. Il y a dans fa furface inférieure, vers la divifion de l'aorte, un enfoncement en forme de cul-de-fac.

Cette partie du méfocolon continue de

naître du péritoine devant le rein gauche ; mais elle devient beaucoup plus courte en remontant, & l'inteſtin eſt ſouvent attaché au péritoine, ſans qu'il y ait aucune production libre entre les lombes & le colon. Le colon gauche eſt attaché à cette partie du méſocolon, qui s'étend juſqu'à la rate. C'eſt la lame gauche du méſocolon qui eſt la plus courte ; la lame droite, qui s'éleve des vertebres avec le tronc de l'artere méſocolique, eſt plus longue.

Depuis la rate, le méſocolon change de direction & ſe porte à droite en faiſant un angle preſque droit : il paſſe ſous l'eſtomac & plus en arriere, ſous le foie & plus en arriere, & atteint le rein droit. Sa direction eſt en général tranſverſale : mais il y a très-ſouvent quelques irrégularité, & la partie moyenne deſcend plus que les deux extrémités. Cette partie du méſocolon forme comme une cloiſon imparfaite entre la cavité épigaſtrique & entre le reſte du bas-ventre. Elle donne ſous la rate un pli particulier vers la dixieme ou onzieme côte ; ce pli ſoutient la rate qu'il loge en quelque maniere dans ſa cavité : un autre pli moins marqué s'éleve du rein droit.

Il eſt un peu plus difficile de décrire le détail des deux lames. Je l'entreprendrai cependant, comme la choſe eſt aſſez nouvelle & peu connue.

La lame ſupérieure du méſocolon tranſverſal s'éleve depuis le rein droit & la veine-cave, derriere le foie & à la droite du duodénum. Elle forme un cul-de-ſac, dans lequel le péritoine qui couvre le rein droit, donne la membrane extérieure du duodénum, qui ſe continue à celle du colon.

Cette lame ſupérieure ſe continue avec la membrane extérieure du duodénum par une ligne qui deſcend obliquement le long du duodénum, à un demi-pouce de diſtance de la valvule du pylore, & plus à droite, à l'endroit où l'artere gaſtroépiploïque droite naît de l'hépatique.

Elle s'attache, comme je viens de le dire, au duodénum, & au-delà de cet inteſtin à la lame inférieure du méſocolon tranſverſal, à l'endroit où cette lame commence à naître ſous le pancréas.

La lame ſupérieure continue de s'élever du péritoine, qui couvre antérieurement le pancréas, & qui part des premieres vertebres des lombes. Cette partie du méſocolon eſt très-mince : elle ſe termine au pli qui ſoutient la rate.

La lame inférieure du même méſocolon tranſverſal eſt plus forte & plus ſimple. Elle commence depuis le pli du péritoine qui du rein droit s'éleve au foie, & depuis la ſurface de ce rein derriere le foie & ſes vaiſſeaux : il y fait la partie poſtérieure de la porte de l'épiploon. Il paſſe de droite à gauche, & finit par faire la lame inférieure du pli qui ſoutient la rate.

C'eſt par le milieu du méſocolon tranſverſal que le duodénum deſcend de l'épigaſtre à la cavité inférieure du bas-ventre : il paſſe par une eſpece de trou qui ſe forme de cette maniere : la lame ſupérieure ſe continue au-deſſus du duodénum & acheve d'aller à gauche. C'eſt entre cette lame & la lame inférieure du méſocolon, née ſous le duodénum, que cet inteſtin eſt renfermé, & le pancréas eſt contenu entre ces deux lames. La lame inférieure donne paſſage au duodénum par une échancrure ſémilunaire.

On ne peut ſe diſpenſer d'avertir ici, que Véſale a donné le nom de *lame poſtérieure de l'épiploon* à toute la lame ſupérieure du méſocolon tranſverſal qui provient au-deſſus du pancréas. Cette mauvaiſe dénomination a répandu une obſcurité preſqu'indéchiffrable ſur la deſcription de ces parties & de leurs vaiſſeaux : elle eſt d'autant plus à rejetter, que l'épiploon a ſa lame poſtérieure bien déterminée & entiérement différente.

Le méſocolon droit eſt court & deſcend depuis la pointe de la derniere côte & du pli qui s'éleve du rein au foie, plus en devant que le rein & le quarré des lombes, juſqu'au muſcle iliaque de ce côté le long du rein : il ſoutient le colon droit.

Cette partie du méſocolon eſt quelquefois très-courte & preſque nulle dans ſon milieu : elle ſoutient le cœcum & ſe continue avec le *méſentere* & avec le péritoine, qui s'éleve depuis les vaiſſeaux

iliaques, vers lefquels un pli particulier & faillant attaché au cœcum, termine le méfocolon.

L'inteftin vermiculaire a une efpece de *méfentere* triangulaire, recourbé, qui fe continue au méfocolon droit. Un autre petit ligament foutient l'artere méfocolique.

Je paffe au *méfentere* pour en faire comprendre la continuation avec le méfocolon, il faut remarquer que la lame droite du méfocolon gauche fe continue dans toute fa longueur avec la lame gauche du *méfentere*, qui defcend depuis l'épigaftre jufqu'à l'origine du jéjunum.

La lame inférieure du méfocolon tranfverfal & la lame gauche du méfocolon droit fe continuent pareillement avec le *méfentere*, depuis le milieu des vaiffeaux iliaques jufqu'au paffage des grands vaiffeaux méfentériques, de la cavité de l'épigaftre à celle du bas-ventre inférieur, & jufques à l'origine des vaiffeaux coliques moyens.

Dans tout cet efpace entre le méfocolon gauche & le droit, & fous le tranfverfal de l'endroit où naît l'artere *méfenterique* jufqu'à l'origine de l'artere méfocolique, & depuis la premiere vertebre des lombes jufques à la troifieme, le péritoine defcend obliquement des corps des vertebres lombaires, il s'élargit en s'éloignant des vertebres, & forme la grande production qu'on appelle *méfentere*. Le péritoine s'y plie & replie fur lui-même & fe termine en embraffant l'inteftin grêle, fur la convexité duquel les deux lames du péritoine fe continuent; car le péritoine s'élevant & de la partie droite & de la partie gauche des vertebres, forme le *méfentere* par deux lames femblables & égales.

Il eft fans fibres, fes vaiffeaux font nombreux, mais fort petits; il n'a aucun nerf à lui qu'on puiffe démontrer, & il paroît être infenfible par des expériences faites fur des animaux vivans.

L'intervalle de ces deux lames eft rempli par une cellulofité continue avec la couche celluleufe extérieure du péritoine, & remplie de glandes & de vaiffeaux de toute efpece. Ce tiffu mitoyen eft plein de graiffe dans l'homme.

Les glandes *méfentériques* font de la claffe des glandes lymphatiques, mollettes, ovales, applaties, couvertes d'une membrane fimple : il y en a également dans le méfocolon & dans la cellulofité qui embraffe la plus grande partie du rectum. Ces glandes ont beaucoup de petits vaiffeaux; elles font abreuvées dans le fœtus d'une férofité blanchâtre & diminuent avec l'âge. Elles font plus fujettes à fe gonfler & à devenir skirreufes que la thyréoïdienne même.

Dans les animaux carnivores, les glandes font plus rapprochées & comme accumulées dans le centre du *méfentere* & autour du tronc de la grande artere. Jean Guinter, & Afelius après lui, ont pris ce monceau de glandes pour une glande unique, & l'ont appellée le *pancréas*; c'eft une dénomination fautive, le véritable pancréas étant très-différent de nos glandes. Dans les animaux à fang-froid, il y a à la même place une grande glande rouge qu'on appelle la *rate*. Les véritables glandes *méfentériques* font difpofées fur toute la furface du *méfentere* & du colon, & placées dans les angles formés par la ramification des vaiffeaux.

Les vaiffeaux *méfentériques* font ou rouges ou lactés. Nous avons parlé de ces derniers à l'*article* LACTÉS. Les arteres *méfentériques* ont deux troncs principaux. L'artere *méfentérique*, communément dite *fupérieure*, eft la branche la plus confidérable de l'aorte abdominale, dont elle fort immédiatement fous les cœliaques; car il eft très-rare qu'elle naiffe d'un tronc commun. Elle naît de la furface antérieure de la grande artere entre les appendices du diaphragme, un peu à droite : elle defcend vers la droite, derriere la premiere ligne du duodénum & derriere le pancréas. Elle donne dans ce trajet l'hépatique, ordinairement petite, mais quelquefois très-confidérable, plufieurs arteres pancréatiques qui font des anaftomofes avec les branches de la cœliaque, & qui donnent de petits filets au colon. Elle donne encore la duodénale gauche qui forme des arcades entr'elles, & avec les arteres du jéjunum; puis des duodénales droites qui font des arcades

avec la duodénale ſupérieure & avec l'inférieure. J'ai vu la premiere de ces arcades aſſez conſidérable, pour qu'on pût regarder la gaſtroépiploïque droite comme une branche de la *méſentérique*. Toutes ces branches naiſſent de la *méſentérique* au-deſſus du méſocolon tranſverſal.

L'artere *méſentérique* paſſe enſuite devant la troiſiéme ligne du duodénum, elle ſe fait jour à travers le méſocolon tranſverſal, comme je viens de le dire, par la porte que forme la lame inférieure recourbée autour du jéjunum naiſſant & attachée à cet inteſtin.

Arrivée à cette lame inférieure du méſocolon tranſverſal, l'artere *méſentérique* donne une branche conſidérable, c'eſt la colique moyenne, & ſouvent une ſeconde branche, la colique droite. Cette artere moyenne traverſe le méſocolon tranſverſal & ſe partage en deux branches : celle qui va à droite fait une grande arcade avec la colique droite ou avec l'iléocolique, en ſe recourbant à droite, & de cette arcade il s'en forme d'autres redoublées, dont les dernieres branches vont à l'inteſtin colon. La branche gauche fait une arcade encore plus conſidérable, en ſuivant la partie gauche du méſocolon tranſverſal ; elle va s'unir avec une branche aſcendante de l'artere méſocolique. C'eſt l'union la plus conſidérable entre deux troncs d'arteres qu'il y ait dans le corps de l'homme adulte.

L'artere colique droite eſt quelquefois double, & d'autres fois remplacée par la colique moyenne. Elle naît de la *méſentérique* ſous la moyenne, & répond au reſte du colon tranſverſal & au colon droit ; elle finit par une arcade avec l'iléo-colique.

L'iléo-colique eſt la branche principale de la *méſentérique* : elle en ſort ſous le méſocolon tranſverſal : elle ſe dirige obliquement vers la droite : elle donne quelquefois la colique droite ; enſuite l'appendicale, dont le tronc ſuit le *méſentere* particulier de l'inteſtin vermiculaire, & fournit des branches à toute la longueur de ce petit inteſtin.

La cœcale antérieure vient enſuite ; elle ſe porte au pli antérieur intercepté entre l'iléon & le colon, fait ſur le colon même une arcade avec la cœcale poſtérieure, & donne des branches au colon, à l'iléon & au cœcum.

La cœcale poſtérieure va au pli poſtérieur de l'iléon & du colon ; elle fait des anneaux avec la colique droite, la cœcale poſtérieure, l'appendicale & avec l'iléo-colique. Ses branches vont au cœcum, au colon, à l'iléon & à l'inteſtin vermiculaire ; elle donne une branche à la valvule même.

Le reſte de l'iléo-colique fait d'un côté une arcade avec la cœcale poſtérieure, & de l'autre avec le tronc de la *méſentérique* ; il appartient à l'iléon.

L'artere *méſentérique* fait une arcade en ſe portant à droite obliquement vers l'extrémité de l'iléon : elle donne de la face convexe de l'arc qu'elle forme une infinité d'arteres à l'immenſe longueur des inteſtins grêles. Les premieres ſont les plus courtes ; elles augmentent enſuite en longueur & diminuent contre l'extrémité de l'artere. Chacune de ces branches forme une arcade, qui préſente ſa face convexe à l'inteſtin, & qui de chaque côté s'anaſtomoſe avec ſa voiſine. Les branches qui partent de la convexité en font de plus petites, qui ſe continuent de même de chaque côté avec leurs voiſines ; il ſe fait par-là des arcades qui, ſans diſcontinuer, lient enſemble les branches inteſtinales depuis l'eſtomac juſqu'à l'anus. De nouvelles branches ſorties de la convexité des précédentes font des anaſtomoſes ſemblables : le *méſentere* eſt diviſé en petites portions entourées d'arteres & ſemblables à des îles ; j'ai vu ſix rangs de ces arcades les unes ſur les autres.

Les dernieres de ces arcades donnent des branches droites antérieures & poſtérieures, qui embraſſent les deux convexités de l'inteſtin. *Voyez* INTESTIN.

L'artere *méſentérique* donne dans les animaux une branche au nombril : je l'ai vue dans l'homme, mais elle y eſt fort rare.

Une des qualités particulieres de la *méſentérique* & de la méſocolique, c'eſt d'avoir leur tronc entierement couvert d'un plexus nerveux.

L'artere méſocolique gauche eſt com-

munément appellée *méſentérique inférieure*, mais elle ne donne aucune branche au *méſentere*. Elle ſort de l'aorte entre les arteres rénales & la diviſion de l'aorte, mais plus proche des rénales & de ſon côté gauche; elle deſcend à gauche, & donne tout de ſuite ſa branche aſcendante.

Cette artere, qui eſt conſidérable, monte devant le rein de ſon côté, ſuit le colon gauche juſqu'à l'angle ſous la côte, & enſuite le colon tranſverſal, & fait avec la colique moyenne la grande arcade inteſtinale qui quelquefois eſt double. Cette branche donne une artere au colon qui répond au milieu du rein, & qui fait une arcade avec les autres branches de l'aſcendante, & une autre avec celles de la branche deſcendante, cette branche eſt très-courte.

La méſocolique donne au méſocolon iliaque deux & juſqu'à quatre branches, qui font des arcades & avec la branche aſcendante, & entr'eux & avec les branches ſuivantes. Ces arcades ſont doubles, triples, & même quelquefois quadruples : elles communiquent avec les ſpermatiques.

Le tronc de la méſocolique ſe trouve à droite, donne des branches moins conſidérables au colon, vient dans le baſſin, s'attache à la face poſtérieure du rectum par deux branches longitudinales, qui vont juſqu'au ſphincter, & qui communiquent avec les hémorrhoïdales moyennes. Elles donnent quelquefois quelques petites branches au vagin, qui communiquent avec les vaginales qui naiſſent des hypogaſtriques.

Pour les branches inteſtinales, *voyez l'art.* INTESTIN, (*Anat.*)

Le *méſentere* reçoit quelques petits filets de la ſpermatique & de la capſulaire; ces branches répondent au duodénum, & communiquent avec les branches *méſentériques*. Le méſocolon a quelques petites branches de l'aorte même, ou des arteres adipeuſes ou même des urétériques.

Les vines compagnes des arteres *méſentériques* & méſocoliques appartiennent à la veine-porte. Nous avons montré ailleurs que la veine-cave ne donne aux inteſtins que quelques petits filets.

Les veines compagnes des arteres *méſentériques* ſont des branches de la veine-porte. La veine *méſentérique* principale eſt le tronc même de cette veine célebre. Sa principale branche eſt la veine gaſtrocolique, dont la partie colique accompagne l'artere colique moyenne, & fait la grande arcade inteſtinale veineuſe avec la veine méſocolique. Cette même veine donne les duodénales antérieures ſupérieures, qui font dans la concavité de la courbure de cet inteſtin des arcades avec les premieres duodénales & avec les branches de la *méſentérique* plus inférieurement que la gaſtrocolique. La gaſtrocolique donne encore le plus ſouvent la veine iléo-colique.

La veine méſocolique ou colique gauche eſt encore une branche de la *méſentérique*, qui ſort ou de l'angle de cette veine avec la ſplénique ou un peu au-delà de cette derniere veine, ou de la ſplénique même. Cette veine fait la grande arcade avec la colique moyenne. Elle donne quelquefois la derniere duodénale à cet inteſtin & au pancréas, & quelquefois une ſeconde colique moyenne.

Elle donne les branches du méſocolon gauche, du méſocolon iliaque & du rectum où elle communique avec les hémorrhoïdales moyennes.

La veine *méſentérique* produit ſouvent elle-même l'iléo-colique; elle ſort de l'épigaſtre avec l'artere, & en accompagne en général les branches.

La premiere duodénale, qui eſt la poſtérieure, eſt une branche du tronc même de la veine-porte; elle ſuit la convexité de cet inteſtin, & fait une arcade avec la duodénale antérieure qui naît de la gaſtrocolique.

Toutes ces veines, nous l'avons déja remarqué, manquent de valvules.

Le *méſentere* lui-même n'a que des nerfs preſque imperceptibles. Ceux des inteſtins ſont nommés dans l'*article* INTESTIN, (*H. D. G.*)

MESENTERIQUE, (*Anat.*) ſe dit d'un plexus ou réſeau de nerfs, qui eſt formé par les branches ou ramifications de la huitieme paire. Le grand plexus *méſentérique* eſt formé par la concurrence

des branches de plusieurs autres plexus, & envoie des filets de nerfs, qui se distribuent dans tout le mesentere ; & s'entortillant diversement autour des vaisseaux mesaraïques, les accompagnent jusqu'aux intestins. *Voyez* PLEXUS.

MESENTERIQUES *ou* MESARAÏQUES, se dit de deux arteres qui viennent de l'aorte descendante, & vont au mesentere.

L'une, est la *mésentérique* supérieure, qui se distribue à la partie supérieure du mesentere ; & l'autre, la *mésentérique* inférieure, qui se distribue à la partie inférieure. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explic. voyez aussi* ARTERE.

Il y a aussi une *mésentérique*, composée d'une infinité d'autres veines qui viennent du mésentere, laquelle avec la veine splenique, qui vient du foie, forme la *veine-porte*.

Les Anatomistes reconnoissent aussi un nerf *mésentérique* qui vient de l'intercostal, & envoie plusieurs branches au mésentere. *Voyez* NERF.

Omphalo-MESENTERIQUE. *Voy.* OMPHALO. *Mésentérique*.

MESEREON, (*Mat. med.*) ou bois gentil ; espece de thymelée absolument semblable, quant aux propriétés médicinales, à une autre espece de thymelée, appellée communément *garou*. *Voy.* GAROU.

MES-ESTIMER, v. act. (*Com.*) dans le commerce, c'est mépriser une marchandise, en faire peu de cas.

MESFAIT, s. f. (*Jurisprud.*) terme usité dans les procédures criminelles pour exprimer toute sorte de délit. (*A*)

MESNIE *ou* MESGNIE, s. f. (*Jurisp.*) famille, parenté. Terme usité dans les anciennes ordonnances, pour désigner les gens d'une même maison, comme femme, enfans ou serviteurs.

MESICA, (*Hist. nat. Botan.*) arbre d'Afrique, fort commun dans le royaume de Congo, qui est de la grandeur d'un noyer, & dont le bois donne une resine ou gomme que l'on emploie dans les usages médicinaux.

MESOCHONDRIAQUES, *en Anatomie*, c'est ainsi que Boërhaave dans son commentaire, appelle les fibres longitudinales & transverses qui unissent les cartilages de la trachée artere. *Voyez cet article.*

MESOCOLON, s. m. *en Anatomie*, est la partie du mesentere qui est attachée aux gros intestins, & particuliérement au colon, *Voyez* MESENTERE. Le *mesocolon* est situé au milieu du colon, auquel il est attaché, sa partie inférieure l'est à une portion du rectum.

MÉSOCOPE, (*Musiq. instrum. des anc.*) espece de flûte des Grecs, dont Pollux ne rapporte que le nom, *Gnomast. liv. IV. chap. x.* (*F. D. C.*)

MÉSOCORE, (*Antiq. Greq. & Rom.*) Les *mésocores*, μεσοχοροι, étoient chez les Grecs les musiciens qui présidoient dans les concerts, & qui en dirigeoient la mesure en la battant avec leurs piés ; c'est pour cela qu'ils avoient des especes de patins de bois, *crupezia*, afin qu'ils pussent être mieux entendus.

Le *mesocora*, *mesocorus*, chez les Romains étoit celui qui dans les jeux publics, donnoit le signal à-propos pour les acclamations, afin que tout le monde battît à la fois des mains.

Il ne faut pas confondre le *mesocore* avec le *mesocure*, μεζοκουρος ; ce dernier mot designoit une actrice de tragédie, qui avoit la moitié de la tête rasée. (*D. J.*)

MES-OFFRIR, (*Comm.*) faire des offres déraisonnables, & bien au-dessous du prix que vaut une marchandise. *Dict. de commerce.*

MÉSOIDE, s. f. (*Musiq. des anc.*) sorte de mélopée dont les chants rouloient sur les cordes moyennes, lesquelles s'appelloient aussi *mesoides*, de la mese ou du tétracorde méson. (*S*)

MÉSOÏDES, sons moyens ou pris dans le medium du systême. *Voyez* MÉLOPÉE & LEPSIS, (*Musiq.*) (*S*)

MESOLABE, s. m. (*Géom.*) instrument mathématique, inventé par les anciens pour trouver méchaniquement deux moyennes proportionnelles ; il est composé de trois parallélogrammes qui se meuvent dans une rainure, & se coupent en certains points. Eutocius en donne la figure dans son commentaire sur Archi-

mede. *Voyez* les *articles* DUPLICATION & MOYENNE PROPORTIONNELLE.

MESOLOGARITHME, subst. masc. (*Arithm.*) Kepler s'est servi de ce terme, pour exprimer les logarithmes des co-sinus, & des co-tangentes; mais Neper appelle *antilogarithmes* les logarithmes des co-sinus, & *logarithmes* différentiels, *differentiales*, les logarithmes des co-tangentes; ces expressions ne sont plus usitées.

MESON, adj. est *dans la musique* des Grecs, le nom du second de leurs tetracordes, en commençant au grave; & c'est aussi le nom par lequel on distingue chacune de ses quatre cordes, de celles qui leur correspondent dans les autres tetracordes. Ainsi dans celui dont nous parlons, la premiere corde s'appelle *hypate-meson*, la seconde *parypate-meson*, la troisieme *lichanos-meson* ou *meson diathonos*, & la quatrieme *mese*. *Voyez* SYSTEME.

Meson est le genitif pluriel de l'adjectif μέση, *moyenne*, parce que le tetracorde *meson* occupe le milieu, entre le premier & le troisieme; ou plutôt, parce que la corde *mese* donne son nom à ce tetracorde, dont elle forme l'extrémité aiguë. (*S*)

MÉSONYCTION, (*Littérat.*) mot grec que les Latins traduisent par *media nox*, le milieu de la nuit. Ce terme est assez rare, même dans les auteurs grecs, qui nous restent. Anacréon s'en sert comme adjectif au commencement de sa jolie chanson sur l'amour, en y ajoutant ὥραις

Μεσονυκτίοις ποθ' ὥραις

Vers le milieu de la nuit.

Il paroît par M. du Cange, qu'on donna le nom de *mesonyctium* dans le bas empire grec, à un des offices de l'église, qui se récitoit vers le milieu de la nuit. Tel étoit chez les payens le *pervigilium* ordinaire des sacrifices; il consistoit proprement dans quelques prieres nocturnes, que Constantin, au rapport d'Eusebe, changea en celles que l'Eglise catholique appelle *matines*, & qui sont encore le *mesonyctium* de la plupart des moines. (*D. J.*)

MÉSOPOTAMIE, (*Géog. anc.*) *Mesopotamia*; vaste contrée de l'Asie, renfermée entre le Tigre & l'Euphrate; le mot grec Μεσοποταμία, signifie *un pays renfermé entre deux fleuves*. Le Tigre, dit Strabon, borne la *Mésopotamie* à l'orient, & l'Euphrate à l'occident; au nord le mont Taurus la sépare de l'Arménie, & l'Euphrate lorsqu'il a pris son cours vers l'orient, la baigne au midi.

Les Hébreux appellerent cette contrée, *Aram* ou *Aramasam*, & elle est fameuse dans l'écriture sainte, pour avoir été la premiere demeure des hommes, avant & après le déluge. Souvent l'Ecriture lui donne le nom de *Mésopotamie syrienne*, parce qu'elle étoit occupée par les Araméens ou Syriens.

Nos historiens ont divisé la *Mésopotamie* en diverses provinces, qu'ils appellent la *Mésopotamie* propre, l'Osroène, la Mygdonie, la Sophimène & l'Arabie Scénite.

Les différentes puissances qui possédèrent des portions de la *Mésopotamie*, ont occasionné d'autres divisions de ce pays; par exemple, après les expéditions de Lucullus & de Pompée, la partie qui joint l'Euphrate fut presque toute occupée par les Romains, tandis que les Parthes possédoient presque tout ce qui étoit du côté du Tigre. Enfin, comme le succès des armes n'est pas toujours le même, plusieurs empereurs de Rome furent dépossédés de toutes les terres que leurs prédecesseurs avoient conquises au-delà de l'Euphrate.

Aujourd'hui, les arabes nomment *Al-Gézirah*, le pays renfermé entre le Tigre & l'Euphrate, & ils le divisent en quatre parties, qu'ils appellent *diars* ou *quartiers*. Ces quatre quartiers sont celui de Diarbekr, nommé vulgairement *Diarbek*, qui donne souvent son nom à toute la *Mésopotamie*. Le second est Diar-Rabiat, le troisieme Diar-Rachat & le quatrieme Diar-Moussal.

Les villes capitales de ces quatre cantons, sont dans le premier quartier Amida, que les Turcs appellent *Carémit* & *Diarbek*; dans le second quartier, *Nisibe*; dans le troisieme, *Racah*, que nos historiens nomment *Aracta*; & dans le quatrieme

trieme quartier, la ville célebre de *Mouſſal* ou *Moſul*. (*D. J.*)

MESOPYCNI, adj. (*Muſiq. des anc.*) Les anciens appelloient ainſi, dans les genres épais, le ſecond ſon de chaque tétracorde ; ainſi les ſons *méſopycni* étoient cinq en nombre. *Voy.* SON, SYSTÊME, TÉTRACORDE, (*Muſiq.*) (*S*)

MESOTHENAR, *en Anatomie*, nom d'un muſcle décrit ſous le nom d'*anti-thenar*. *Voyez* ANTI-THENAR.

MESPILEUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une eſpece d'échiniſtes ou d'ourſins petrifiés, à cauſe de leur reſſemblance avec la nefle.

MESQUIN, *en Peinture*, eſt une ſorte de mauvais goût, où tout eſt chétif & amaigri, & où il regne un air de ſéche-reſſe qui ôte le caractere & l'effet à tous les objets. On dit, les ouvrages de ce peintre ſont ſecs, *meſquins* ; compoſition *meſquine*, caractere *meſquin*, *meſquine-ment* deſſiné.

MESQUINERIE, ſ. f. (*Morale.*) dépenſe & épargne ſordide ; en effet, ce vice oppoſé à la *libéralité* paroît autant dans un avare, lorſqu'il donne, que lorſ-qu'il épargne. Théophraſte a fait un ta-bleau vivant des *meſquins* de la Grece ; il faut en tranſcrire ici quelques paſſages.

Cette eſpece d'avarice, dit-il, eſt dans les hommes une paſſion de vouloir mé-nager les plus petites choſes, ſans aucune fin honnête ; c'eſt dans cet eſprit, que quelques-uns faiſant l'effort de donner à manger, lorſqu'ils ne peuvent l'éviter, comptent pendant le repas, le nombre de fois que chacun des conviés demande à boire. Ce ſont eux encore dont la portion des prémices des viandes que l'on envoie ſur l'autel de Diane, eſt toujours la plus petite. Ils apprécient les choſes au-deſſous de ce qu'elles valent, & de quelque bon marché qu'un autre en leur rendant comp-te, veuille ſe prévaloir, ils lui ſoutiennent toujours qu'il a acheté trop cher. Impla-cables à l'égard d'un valet qui aura laiſſé tomber un pot de terre, ou caſſé par malheur quelque vaſe d'argile, ils lui déduiſent cette perte ſur ſa nourriture. Ne prenez point l'habitude, diſent-ils, à leurs femmes, de prêter votre ſel, votre orge, votre farine, ni même du cumin, de la marjolaine, & des gâteaux pour l'autel ; car ces petits détails ne laiſſent pas de monter à la fin d'une année à une groſſe ſomme. Ces ſortes d'avares por-tent des habits qui leur ſont trop courts & trop étroits : ils ſe déchauſſent vers le milieu du jour pour épargner leurs ſou-liers ; ils vont trouver les foulons pour leur recommander de ſe ſervir de craye dans la laine qu'ils leur ont donnée à pré-parer, afin, diſent-ils, que leur étoffe ſe tache moins.

Plaute s'eſt auſſi diverti à peindre dans le perſonnage d'Euction, un vieillard romain de la derniere *meſquinerie*. On peut voir les plaiſans exemples qu'en alleguent deux cuiſiniers, dans la piece intitulée *Aulula-ria*, *act. ij. ſcen.* 4. où l'un d'eux après quelques traits que l'autre lui en contoit, s'écrie :

Edepol mortalem, parcè parcum, predicas.

Ce *parcè parcus* eſt une expreſſion éner-gique, qui peint à merveille ce que nous nommons un *meſquin*, mot vraiſembla-blement tiré de l'italien *meſchino*. (*D. J.*)

MESQUIS. On appelle *bazannes paſſées en meſquis*, celles qui ont été apprêtées avec du rédon au lieu de tan. *Voyez* BA-ZANNE.

MESQUITE, (*Bot. exot.*) arbre de l'Amérique, qui eſt grand & gros comme un chêne, à feuilles plus petites & d'un verd moins foncé. Il produit une gouſſe ſemblable à celle de nos haricots, dans la-quelle on trouve trois ou quatre graines plus groſſes que nos féverolles. On ſeche ce fruit, & l'on s'en ſert à faire de l'encre, à nourrir les beſtiaux & quelquefois les hommes, du-moins ce qu'on en dit dans le *Journal de Trévoux*, *Novembre* 1704, *p.* 1976.

MESSA, (*Géog.*) on l'appelloit autre-fois *Temeſe*, ancienne ville d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province de Sus, au pié de l'atlas proche de l'océan, dans un terrein abondant en palmiers, à 16 lieues O. de Sus. *Long.* 8. 40. *latit.* 29. 20. (*D. J.*)

MESSAGER, ſ. m. chez les anciens Romains étoit un officier de juſtice, ce

terme ne fignifioit originairement qu'un *meffager* public ou un *ferviteur* qui alloit avertir les fénateurs & les magiftrats des affemblées qui devoient fe tenir, & où leur préfence étoit néceffaire.

Et comme dans les premiers tems de l'empire romain la plupart des magiftrats vivoient à la campagne, & que ces *meffagers* fe trouvoient continuellement en route, on les appelloit *voyageurs*, de *viâ*, grand-chemin, *viatores*.

Avec le tems le nom de *viator* devint commun à tous les officiers des magiftrats, comme ceux qu'on appelloit *lictores*, *accenfi*, *fcribæ*, *ftatores*, *præcones*; foit que tous ces emplois fuffent réunis dans un feuls, foit que le terme *viator* fût un nom général, & que les autres termes fignifiaffent des *officiers* qui s'acquittoient chacun en particulier de fonctions différentes, comme Aulu-Gelle femble l'infinuer, lorfqu'il dit que le membre de la compagnie des *viatores*, chargé de garotter un criminel condamné au fouet, s'appelloit *licteur*. *Voyez* ACCENSI, SCRIBÆ.

Quoi qu'il en foit, les noms de *lictor* & *viator* s'employoient indifféremment l'un pour l'autre, & nous lifons auffi fréquemment : *Envoyer chercher ou avertir quelqu'un par un* lictor *que par un* viator.

Il n'y avoit que les confuls, les préteurs, les tribuns & les édiles qui fuffent en droit d'avoir des *viatores*. Il n'étoit pas néceffaire qu'ils fuffent citoyens romains, & cependant il falloit qu'ils fuffent de condition libre.

Du tems de l'empereur Vefpafien il y eut encore une autre efpece de *meffagers*. C'étoient des gens prépofés pour aller & venir d'Oftie à Rome prendre les ordres du prince pour la flotte, & lui rapporter les avis des commandans. On les appelloit *meffagers des galeres*, & ils faifoient leurs courfes à pié.

MESSANA, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, la premiere qu'on rencontre en traverfant de l'Italie dans cette île. Elle eft fituée fur le détroit, comme le dit Silius Italicus, *l. XIV. v.* 195. *Incumbens* Meffana *Freto*. Diodore de Sicile obferve qu'elle s'appelloit anciennement *Zancla*. Le nom de *Meffana* lui vient, felon Strabon, des Mefféniens du Péloponnefe, qui en furent les fondateurs.

Dans les écrivains grecs, le nom de Μεσσήνη eft indifféremment employé pour fignifier cette colonie des Mefféniens en Sicile, & leur ville capitale dans la Meffénie au *Péloponnefe*; mais les écrivains latins ont appellé *Meffana* celle de Sicile, & *Meffene* celle du Péloponnefe.

Lorfque les Meffaniens d'Italie, nommés par les latins *Meffanienfes*, eurent admis parmi eux les Mamertins, ils prirent le nom de ces derniers en reconnoiffance du fecours qu'ils en avoient reçu, voilà pourquoi Pline appelle les habitans de Meffana *Mamertini*, & que Cicéron nomme leur ville *Mamertina civitas*; c'eft aujourd'hui Meffine. *Voyez* MESSINE. (*D. J.*)

MESSANZA, (*Mufique.*) c'étoit une figure compofée de quatre notes. *Voyez* FIGURE, (*Mufique.*)

Quelques-unes de ces notes pouvoient refter fur le même ton, tandis que les autres étoient fur un autre ton; cette efpece de *meffanza* étoit de peu d'ufage dans la mufique vocale.

Mais la *meffanza*, qui confiftoit en notes diatoniques ou par faut, étoit fort en ufage, & l'eft encore, quoique le nom ne le foit pas. Le mot *meffanza* paroît n'être pas italien, mais avoir été inventé à plaifir. (*F. D. C.*)

MESSANZA, (*Mufique.*) on entendoit encore par ce mot la même chofe que par le mot *quolibet*. (*F. D. C.*)

MESSAPIE, *Meffapia*, (*Géog. anc.*) contrée d'Italie, en forme de péninfule, qui avance dans la mer Ionienne, fon ifthme eft entre Brindes & Tarente. Strabon dit qu'on appelloit encore cette péninfule *Japygia*, *Calabria* & *Salentina*, quoique le pays des Salentins n'en formât qu'une partie. (*D. J.*)

MESSE, f. f. *terme de Religion*, c'eft l'office ou les prieres publiques que l'on fait dans l'Eglife romaine lors de la célébration de l'Euchariftie. Nicod, après Baronius, dit que le mot *Meffe* vient de l'hébreu *miffach*, qui fignifie *oblatum*, ou de *miffa mifforum*, parce qu'on mettoit en ce tems-là hors de l'Eglife les cathécumenes

& les excommuniés, lorſque le diacre diſoit *ite miſſa eſt*, après le ſermon & la lecture de l'Epître & de l'Evangile, parce qu'il ne leur étoit pas permis d'aſſiſter à la conſécration, & cette opinion eſt la ſeule véritable. *Voyez* CATHÉCUMENE. Ménage le fait venir de *miſſio*, *congé*; d'autres de *miſſa*, envoi, parce que la *Meſſe*, les prieres des hommes qui ſont ſur la terre, ſont envoyées & portées au ciel.

Les Théologiens diſent que la *Meſſe* eſt une oblation faite à Dieu, où, par le changement d'une choſe ſenſible, on reconnoît le ſouverain domaine de Dieu ſur toutes choſes en vertu de l'inſtitution divine.

C'eſt dans le langage ordinaire la plus grande & la plus auguſte des cérémonies de l'Egliſe. C'eſt le ſacrifice non-ſanglant de la nouvelle loi, où l'on préſente à Dieu le corps & le ſang de ſon Fils Jeſus-Chriſt ſous les eſpeces du pain & du vin.

On donne des noms différens à la *Meſſe*, ſelon les différens rits, les différentes intentions, les différentes manieres ſelon leſquelles on la dit, comme on va le voir.

Meſſe ambroſienne, c'eſt-à-dire *du rit ambroſien*, ou de l'Egliſe de Milan.

Meſſe anglicane, ſelon le rit qui s'obſervoit autrefois dans l'Egliſe d'Angleterre.

Meſſe gallicane eſt une *Meſſe* célébrée ſuivant l'ancien rit de l'Egliſe de France.

Meſſe greque eſt une *Meſſe* célébrée ſuivant le rit grec en langue greque, & par un prêtre de cette nation.

Meſſe latine, celle qui ſe dit en latin dans l'Egliſe latine, & ſelon le rit de cette Egliſe.

Meſſe mozarabique ou gothique eſt celle qu'on célébroit autrefois en Eſpagne, & dont le rit eſt encore en uſage dans les égliſes de Tolede & de Salamanque. On l'a nommée *mozarabique*, parce que les Arabes ont été maîtres de l'Eſpagne; & qu'on appelloit alors les Chrétiens de ce pays-là *mozarabes*, c'eſt-à-dire *mêlés avec les Arabes.*

Meſſe haute, qu'on appelle auſſi *grande Meſſe*, eſt celle qui ſe chante par des choriſtes, & que l'on célebre avec diacre & ſoudiacre.

Meſſe baſſe, c'eſt celle qui ſe dit ſans chant, mais en récitant ſeulement les prieres, ſans diacre ni ſoudiacre.

Meſſe *de beatâ*, ou de la Vierge, c'eſt celle que l'on offre à Dieu par l'entremiſe de la Vierge & ſous ſon invocation.

Meſſe commune, ou de la communauté, celle qui ſe dit dans les monaſteres à certaine heure pour toute la communauté.

Meſſe du Saint-Eſprit, celle que l'on célebre au commencement de quelque ſolemnité, ou d'une aſſemblée eccléſiaſtique qu'on commence par l'invocation du Saint-Eſprit.

Meſſe de fête, comme de Noël, de Pâques, c'eſt celle qu'on dit ces jours-là, & dont les lectures ſont conformes au tems où l'on eſt, & au myſtere que l'on célebre.

Meſſe du jugement, celle où l'on ſe purgeoit d'une calomnie par les preuves établies. *Voyez* PREUVES.

La *Meſſe pour la mort des ennemis* a été long-tems en uſage en Eſpagne, mais on l'a abolie, parce que cette intention eſt contraire à la charité chrétienne.

Meſſe des morts ou de *requiem* eſt celle qu'on dit à l'intention des défunts, dont l'*introït* commence par *requiem*. Au xiij. ſiecle, avant que de mener les coupables au ſupplice, on leur faiſoit entendre une *Meſſe* des morts pour le repos de leurs ames.

Meſſe de paroiſſe ou *grande Meſſe* eſt celle que le curé eſt obligé de faire chanter toutes les fêtes & dimanches pour ſes paroiſſiens.

Petite Meſſe ou *Meſſe baſſe*, celle qui ſe dit à des autels particuliers avec moins de cérémonies.

La premiere *Meſſe* eſt celle que l'on dit dès le point du jour.

La *Meſſe* d'un ſaint eſt celle où l'on invoque Dieu par l'interceſſion d'un ſaint.

Il y a des *Meſſes* des apôtres, des martyrs, des confeſſeurs, des pontifes, des vierges, *&c.*

Meſſe du ſcrutin, étoit une *Meſſe* qu'on diſoit autrefois pour les cathécumenes le mercredi & le ſamedi de la quatrieme ſemaine de carême, lorſqu'on examinoit s'ils étoient diſpoſés comme il faut pour recevoir le baptême.

On appelle *feche* la *Meſſe* où il ne ſe fait point de conſécration, comme celle que dit un prêtre qui ne peut pas conſacrer, à cauſe qu'il a déja dit la *Meſſe*, comme témoigne Durandus; ou celle qu'on fait dire en particulier aux aſpirans à la prêtriſe, pour apprendre les cérémonies : c'eſt ainſi que l'appelle *Eckius*.

Le cardinal Bona dans ſon ouvrage *de rebus liturgicis, lib. I. cap. xv.* parle aſſez au-long de cette *Meſſe* ſeche, qu'il appelle auſſi *Meſſe* nautique, *nautica*, parce qu'on la diſoit dans les vaiſſeaux où l'on n'auroit pas pu conſacrer le ſang de Jeſus-Chriſt ſans courir riſque de le répandre à cauſe de l'agitation du vaiſſeau, & il dit ſur la foi de Guillaume de Nangis, que ſaint Louis dans ſon voyage d'Outremer en faiſoit dire ainſi dans le navire qu'il montoit. Il cite auſſi Génébrard, qui dit avoir aſſiſté à Turin en 1587 à une pareille *Meſſe* célébrée dans une égliſe, mais après dîner & fort tard pour les funérailles d'une perſonne noble. Durand qui parle de ces *Meſſes*, aſſure très-diſtinctement qu'on n'y diſoit point le canon ni les prieres directement relatives à la conſécration, puiſqu'en effet le célebrant ne conſacroit pas. Pierre le Chantre, qui vivoit en 1200, s'eſt élevé contre ces abus, auſſi-bien qu'Eſtius, & le cardinal Bona remarque que la vigilance des évêques les a entiérement ſupprimées.

Le même Pierre le Chantre dans ſon ouvrage intitulé, *Verbum abbreviatum*, fait mention d'un autre abus, qu'il appelle *Meſſes* à deux & à trois faces, *Miſſa bifaciata, Miſſa trifaciata*; & voici comme il le décrit : Quelques prêtres, dit-il, mêloient pluſieurs *Meſſes* en une; c'eſt-à-dire qu'ils célébroient la *Meſſe* du jour ou de la fête juſqu'à l'offertoire, puis ils en recommençoient une ſeconde, & quelquefois une troiſieme & une quatrieme juſqu'au même endroit; enſuite ils diſoient autant de ſecrettes qu'ils avoient commencé de *Meſſes*, mais pour toutes ils ne récitoient qu'une fois le canon, & à la fin ils ajoutoient autant de collectes qu'ils prétendoient avoir réuni de *Meſſes*. Il y avoit bien de l'ignorance & de la ſuperſtition dans cette conduite. Il y a apparence que les exemples n'en ont pas été fréquens; puiſque l'auteur dont nous venons de parler, eſt le ſeul qui en ait fait mention. Bingham, *Orig. eccleſiaſtiq. tom. VI. lib. XV. cap. iv.* §. 5.

Meſſe votive, eſt une *Meſſe* autre que celle de l'office du jour, & qui ſe dit pour quelque raiſon ou quelque dévotion particuliere.

Meſſe des préſanctifiés, eſt celle dans laquelle on prend la communion de l'hoſtie conſacrée les jours précédens, & réſervée. Cette *Meſſe* eſt en uſage ordinaire chez les Grecs, qui ne conſacrent l'Euchariſtie en carême que le ſamedi & le dimanche : chez les Latins, elle n'eſt plus en uſage que le ſeul jour du vendredi-ſaint.

La *Meſſe* eſt compoſée de deux parties; la premiere, l'ancienne *Meſſe* des Catéchumenes; la ſeconde, qu'on nommoit *Meſſe des fideles*, comprenoit la célébration & la conſécration de l'Euchariſtie jointe à la communion qui, ſelon l'ancien uſage, ſuit la conſécration. A l'égard des oraiſons particulieres & des cérémonies que l'on emploie dans la célébration de la *Meſſe*, elles ont été différentes en différens tems & en diverſes Egliſes, ce qui a compoſé diverſes liturgies chez les Orientaux, & des *Meſſes* pour les différens pays occidentaux. *Voyez* LITURGIES.

MESSE *du pape Jules*, (*Peinture*,) merveilleux tableau de Raphaël : voici ce que M. l'abbé Dubos dit de ce tableau : Il eſt peint à freſque au-deſſus & aux côtés de la fenêtre dans la ſeconde piece de l'appartement de la ſignature au Vatican. Il ſuffit que le lecteur ſache que cette peinture eſt du bon tems de Raphaël, pour être perſuadé que la poéſie en eſt admirable. Le prêtre qui doutoit de la préſence réelle, & qui a vu l'hoſtie qu'il avoit conſacrée devenir ſanglante entre ſes mains pendant l'élévation, paroît pénétré de terreur & de reſpect.

Le peintre a très-bien conſervé à chacun des aſſiſtans ſon caractere propre; mais ſur-tout l'on voit avec plaiſir le genre d'étonnement des ſuiſſes du pape, qui regardent le miracle du bas du tableau où Raphaël les a placés. C'eſt ainſi que ce grand artiſte a ſu tirer une beauté poétique

de la néceſſité d'obſerver la coutume en donnant au ſouverain pontife ſa ſuite ordinaire.

Par une liberté poétique, Raphaël emploie la tête de Jules II. pour repréſenter le pape devant qui le miracle arriva. Jules regarde bien le miracle avec attention, mais il n'en paroît pas beaucoup ému. Le peintre ſuppoſe que le ſouverain pontife étoit trop perſuadé de la préſence réelle pour être ſurpris des évenemens les plus miraculeux qui puiſſent arriver ſur une hoſtie conſacrée. On ne ſauroit caractériſer le chef de l'Egliſe, introduit dans un ſemblable évenement, par une expreſſion plus noble & plus convenable. Cette expreſſion laiſſe encore voir les traits du caractere particulier de Jules II. On reconnoît dans ſon portrait l'aſſiégeant obſtiné de la Mirandole.

Enfin le coloris de ce tableau eſt très-ſupérieur au coloris des autres tableaux de Raphaël. Le Titien n'a pas peint de chair où l'on voie mieux cette molleſſe, qui doit être dans un corps compoſé de liqueurs & de ſolides. Les draperies paroiſſent de belles étoffes de laine & de ſoie que le tailleur viendroit d'employer. Si Raphaël avoit fait pluſieurs tableaux d'un coloris auſſi vrai & auſſi riche, il ſeroit cité entre les plus excellens coloriſtes. (*D. J.*)

MESSENE, (*Géog. anc.*) Μεσσήνη : il y avoit deux villes de ce nom; l'une dans le Péloponneſe, dont nous allons parler; l'autre dans la Sicile, étoit l'ouvage d'une colonie des Meſſéniens du Péloponneſe dans le tems de leurs malheurs. Les Latins nommerent cette derniere *Meſſana*, c'eſt Meſſine de nos jours. *Voyez* MESSINE.

La *Meſſene* du Péloponneſe étoit une grande & puiſſante ville, ſituée dans les terres ſur une hauteur, capitale de la Meſſénie, & célebre dans l'hiſtoire par les longues & ſanglantes guerres qu'elle ſoutint contre Lacédémone. Diodore de Sicile a fait la récapitulation de la guerre meſſéniaque dans ſon XI. livre, il faut le conférer avec Pauſanias, & ſuppléer à l'un par l'autre.

Meſſene avoit été bâtie par Polycaon; mais ayant été comme détruite par les déſaſtres de la guerre, Epaminondas la rétablit, y appella les Meſſéniens épars de tous côtés, & la fortifia ſinguliérement; ſes murailles ont fait l'étonnement de Pauſanias. Cet auteur les met au-deſſus de celles d'Amphryſus, de Byzance & de Rhodes, qu'il avoit toutes vues de ſes yeux. Il en reſtoit encore 38 tours dans leur entier en 1730. M. l'abbé Fourmont ſuivit pendant une heure de chemin la partie de ces murailles, qui comprenoit la moitié du mont Ithome, & d'une autre montagne qui lui eſt oppoſée à l'orient. Ces tours ſont éloignées les unes des autres de 150 pas, ce qui forme une enceinte de cinq quarts de lieue au nord de la ville. La muraille s'étendoit encore davantage à l'occident & au midi dans des vallons où l'on croit voir les débris du ſtade, de beaucoup de temples & d'autres édifices publics.

Strabon, *liv. VIII. p.* 361, compare *Meſſene* à Corinthe, ſoit pour ſa ſituation, ſoit pour ſes fortifications; l'une & l'autre de ces villes étoient commandées par une montagne voiſine, qui leur ſervoit de fortereſſe, ſavoir Ithome à *Meſſene*, & Acrocorinthus à Corinthe. Ces deux places en effet paſſoient pour être des poſtes ſi importans, que Démétrius voulant perſuader à Philippe, pere de Perſée, de s'emparer du Péloponneſe, lui conſeilla de ſubjuguer Corinthe & *Meſſene* : vous tiendrez ainſi, diſoit-il, le bœuf par les deux cornes.

Cette ville, ſelon Polybe, Elien & Lactance, a été la patrie d'un homme qui fit autrefois bien du bruit par ſa critique des dieux du paganiſme, je veux parler d'Evhémere, contemporain de Caſſandre, roi de Macédoine, dont il fut fort aimé.

Il compoſa les vies des dieux, & ſuppoſa que ces vies avoient été réellement écrites par Mercure, & qu'il les avoit trouvées gravées, telles qu'il les donnoit, dans l'île de Panchée. Un morceau de ce genre, publié d'après des mémoires ſi reſpectables, devenoit également curieux & intéreſſant par la nature des choſes qu'il annonçoit, & par celle de la

nouveauté ; l'ouvrage étoit intitulé, *Histoire sacrée*, titre convenable à un écrit tiré d'inscriptions originales.

Le dessein de l'auteur étoit de prouver que Cœlus, Saturne, Jupiter, Neptune, Pluton, en un mot la troupe des grands Dieux, auxquels on avoit érigé tant de temples, ne différoient pas des autres mortels. Le monde, disoit-il, étoit alors dans son enfance ; ses premiers habitans ne se formoient pas des idées justes des objets, & leurs idées d'ailleurs étoient en très-petit nombre. Hors d'état de faire un usage étendu de leur raison, tout leur parut merveilleux & surnaturel. Les vastes & rapides conquêtes des grands capitaines éblouirent des nations entieres. Il y en eut qui, plus sensibles aux bienfaits, ne purent voir sans étonnement des rois, qui sembloient n'être monté sur le trône que pour travailler au bonheur de leurs sujets, soit par l'utilité de leurs découvertes, soit par la sagesse de leur gouvernement ; ainsi toutes les nations, comme de concert, se persuaderent que des personnes si supérieures en talens devoient cet avantage à une nature plus excellente que la leur, ils en firent des dieux. Tel étoit à-peu-près le systême d'Evhémere sur l'origine du paganisme, & cet écrivain ingénieux, pour le mettre dans un plus beau jour, marquoit soigneusement les pays & les villes illustrées par les tombeaux de presque toutes les divinités, que les Théologiens & les Poëtes avoient à l'envi honoré du titre pompeux d'immortels.

Dans la vue de porter le dernier coup à la religion payenne, il n'avoit passé sous silence aucun des faits qui pouvoient ouvrir les yeux au public, sur-tout de dieux différens adorés dans le monde. Athénée rapporte un trait du peu de ménagement de ce philosophe pour les dieux dans la personne de Cadmus, dont la nombreuse postérité avoit peuplé le ciel. Il assuroit que cet étranger étoit un cuisinier du roi de Sidon, & que séduit par les charmes d'Harmonie, une des musiciennes de la cour, il l'avoit enlevée & conduite dans la Béotie. Enfin il alla jusqu'à mettre au frontispice de son ouvrage un vers sanglant d'Euripide, qui, dit Plutarque, se trouvoit dans une piece de ce poëte toute remplie d'impiétés.

Jamais livre publié contre une religion dominante ne parut plus dangereux que celui d'Evhémere, & jamais homme ne souleva tant de lecteurs contre sa doctrine. Cicéron lui-même, qui peut-être ne pensoit pas différemment du philosophe de *Messene*, se crut obligé dans son discours de la nature des dieux d'avertir que celui d'Evhémere conduisoit à l'extinction de toute religion. Il n'est donc pas étonnant que tant de gens aient traité cet auteur d'incrédule, d'impie, de sacrilege, & qui plus est d'athée ; mais il paroît que son plus grand crime étoit d'avoir pénétré plus avant que le commun des hommes dans les vraies sources de l'idolâtrie. (*D. J.*)

MESSENE, (*Géog. anc.*) île d'Asie entre le Tigre & l'Euphrate, qui après s'être joints & s'être avancés vers le midi, se séparent de nouveau, en sorte qu'avant que de tomber dans le golfe Persique, ils renferment dans leur bras cette grande île qu'on appelloit autrefois *Messene* ou *Mesene*, & qu'on nomme présentement *Chader. Voyez* là-dessus M. Huet dans son livre du *paradis terrestre*.

MESSENE, *Golfe de*, (*Geogr. anc.*) *Messeniacus sinus*, golfe dans la partie méridionale du Péloponnese, à l'occident du golfe de Laconie. Il est aussi nommé par Strabon *sinus Asinæus*, de la ville Asiné, située sur la côte ; *sinus Thuriates*, de la ville de Thuria ; *sinus Coronæus*, de la ville de Coron, & c'est même aujourd'hui le golfe de Coron.

MESSENIE, (*Géog. anc.*) contrée du Péloponnese, au milieu de l'Elide & de l'Arcadie, & au couchant de la Laconie, dont anciennement elle faisoit partie. (*D. J.*)

MESSIE, *Messias*, f. m. (*Théol. & Hist.*) ce terme vient de l'hébreu, qui signifie *unxit*, *unctus* ; il est synonyme au mot grec *christ* : l'un & l'autre sont des termes consacrés dans la religion, & qui ne se donnent plus aujourd'hui qu'à l'oint par excellence, ce souverain libérateur que l'ancien peuple juif attendoit, après la venue duquel il soupire encore, & que

nous avons en la personne de Jesus fils de Marie, qu'ils regardent comme l'oint du Seigneur, le *Messie* promis à l'humanité. Les Grecs employoient aussi le mot d'*el-cimmeros*, qui signifie la même chose que *christos*.

Nous voyons dans l'ancien Testament que le mot de *Messie*, loin d'être particulier au libérateur, après la venue duquel le peuple d'Israël soupiroit, ne l'étoit pas seulement aux vrais fideles serviteurs de Dieu, mais que ce nom fut souvent donné aux rois & aux princes idolâtres, qui étoient dans la main de l'Eternel les ministres de ses vengeances, ou des instrumens pour l'exécution des conseils de sa sagesse. C'est ainsi que l'auteur de l'ecclésiastique, *lxviij. v.* 8. dit d'Elisée, *qui ungis reges ad pœnitentiam*, ou comme l'ont rendu les Septante, *ad vindictam* : vous oignez les rois pour exercer la vengeance du Seigneur, c'est pourquoi il envoya un prophete pour oindre Jéhu roi d'Israël ; il annonça l'onction sacrée à Hazaël, roi de Damas & de Syrie, ces deux princes étant les *Messies* du Très-Haut, pour venger les crimes & les abominations de la maison d'Achab. *IV. Reg. viij.* 12. 13. 14.

Mais au xlv. d'Isaïe, *v.* 1. le nom de *Messie* est expressement donné à Cyrus : *ainsi a dit l'Eternel à Cyrus son oint, son* Messie, *duquel j'ai pris la main droite, afin que je terrasse les nations devant lui*, &c.

Ezéchiel au xxviij. de ses révélations, *v.* 14. donne le nom de *Messie* au roi de Tyr, il l'appelle aussi *Chérubin*. « Fils » de l'homme, dit l'Eternel au prophete, » prononce à haute voix une complainte » sur le roi de Tyr, & lui dis : ainsi a dit » le Seigneur l'Eternel, tu étois le sceau » de la ressemblance de Dieu, plein de » sagesse & parfait en beautés ; tu as été » le jardin d'Heden du Seigneur (ou, » suivant d'autres versions) tu étois toutes » les délices du Seigneur ; ta couverture » étoit de pierres précieuses de toutes » sortes, de sardoine, de topase, de » jaspe, de chrysolyte, d'onix, de béril, » de saphir, d'escarboucle, d'éméraude » & d'or ; ce que savoient faire tes tambours & tes flûtes a été chez toi, ils » ont été tous prêts au jour que tu fus » créé ; tu as été un chérubin, un *Messie* » pour servir de protection ; je t'avois » établi, tu as été dans la sainte montagne de Dieu ; tu as marché entre » les pierres flamboyantes ; tu as été parfait en tes voies dès le jour que tu fus » créé, jusqu'à ce que la perversité ait été » trouvée en toi ».

Au reste, le nom de *messiach*, en grec *christ*, se donnoit aux rois, aux prophetes, aux grands-prêtres des Hébreux. Nous lisons dans le *I. des Rois, chap xij. v.* 3. *Le Seigneur & son* Méssie *sont témoins*, c'est-à-dire, *le Seigneur & le roi qu'il a établi* ; & ailleurs, *ne touchez point mes oints, & ne faites aucun mal à mes prophetes.*

David, animé de l'esprit de Dieu, donne dans plus d'un endroit à Saül son beau-pere, il donne, dis-je, à ce roi réprouvé, & de dessus lequel l'esprit de l'Eternel s'étoit retiré, le nom & la qualité *d'oint*, de *Messie* du Seigneur : *Dieu me garde*, dit-il fréquemment, *Dieu me garde de porter ma main sur l'oint du Seigneur, sur le* Messie *de Dieu.*

Si le beau nom de *Messie*, *d'oint de l'Eternel* a été donné à des rois idolâtres, à des princes cruels & tyrans, il a été très-souvent employé dans nos anciens oracles pour désigner visiblement l'oint du Seigneur, ce *Messie* par excellence, objet du desir & de l'attente de tous les fideles d'Israël ; ainsi Anne, (*I. Rois, ij. v.* 10.) mere de Samuel, conclut son cantique par ces paroles remarquables, & qui ne peuvent s'appliquer à aucun roi, puisqu'on sait que pour lors les Hébreux n'en avoient point : » Le Seigneur jugera les extrémités de la » terre, il donnera l'empire à son roi, » & relevera la corne de son Christ, de » son *Messie* ». On trouve ce même mot dans les oracles suivans, *ps. ij. v.* 2. *ps. xliv.* 8. *Jérém. iv.* 20. *Dan. ix.* 16. *Habac. iij.* 13. nous ne parlons pas ici du fameux oracle de la *Gen. xlix.* 10. qui trouvera sa place à *l'article* SYLO.

Que si l'on rapproche tous ces divers oracles, & en général tous ceux qu'on applique pour l'ordinaire au *Messie*, il en résulte quelques difficultés dont les Juifs se

sont prévalus pour justifier, s'ils le pouvoient, leur obstination.

On peut leur accorder que dans l'état d'oppression sous lequel gémissoit le peuple Juif, & après toutes les glorieuses promesses que l'Eternel lui avoit faites si souvent, il sembloit en droit de soupirer après la venue d'un *Messie* vainqueur, & de l'envisager comme l'époque de son heureuse délivrance; & qu'ainsi il est en quelque sorte excusable de n'avoir pas voulu reconnoître ce libérateur dans la personne du Seigneur Jesus, d'autant plus qu'il est de l'homme de tenir plus au corps qu'à l'esprit, & d'être plus sensible aux besoins présens, que flatté des avantages à venir.

Il étoit dans le plan de la sagesse éternelle, que les idées spirituelles du *Messie* fussent inconnues à la multitude aveugle. Elles le furent au point, que lorsque le Sauveur parut dans la Judée, le peuple & ses docteurs, ses princes mêmes attendoient un monarque, un conquérant qui par la rapidité de ses conquêtes devoit s'assujettir tout le monde; & comment concilier ces idées flatteuses avec l'état abjet, en apparence, & misérable de Jesus-Christ? Aussi scandalisés de l'entendre annoncer comme le *Messie*, ils le persécuterent, le rejetterent, & le firent mourir par le dernier supplice. Depuis ce tems-là ne voyant rien qui achemine à l'accomplissement de leurs oracles, & ne voulant point y renoncer, ils se livrent à toutes sortes d'idées chimériques.

Ainsi, lorsqu'ils ont vu les triomphes de la religion chrétienne, qu'ils ont senti qu'on pouvoit expliquer spirituellement, & appliquer à Jesus-Christ la plupart de leurs anciens oracles, ils se sont avisés de nier que les passages que nous leur alléguons, doivent s'entendre du *Messie*, tordant ainsi nos saintes-Ecritures à leur propre perte; quelques-uns soutiennent que leurs oracles ont été mal entendus, qu'en vain on soupire après la venue du *Messie*, puisqu'il est déja venu en la personne d'Ezéchias. C'étoit le sentiment du fameux Hillel: d'autres plus relâchés, ou cédant avec politique au tems & aux circonstances, prétendent que la croyance de la venue d'un *Messie* n'est point un article fondamental de foi, & qu'en niant ce dogme on ne pervertit point la loi, que ce dogme n'est ni dans le Décalogue, ni dans le Lévitique. C'est ainsi que le juif Albo disoit au pape, que nier la venue du *Messie*, c'étoit seulement couper une branche de l'arbre sans toucher à la racine.

Si on pousse un peu les rabbins des diverses synagogues qui subsistent aujourd'hui en Europe, sur un article aussi intéressant pour eux, qu'il est propre à les embarrasser, ils vous disent qu'ils ne doutent pas que, suivant les anciens oracles, le *Messie* ne soit venu dans les tems marqués par l'esprit de Dieu; mais qu'il ne vieillit point, qu'il reste caché sur cette terre, & attend, pour se manifester & établir son peuple avec force, puissance & sagesse, qu'Israël ait célébré comme il faut le sabbat, ce qu'il n'a point encore fait, & que les Juifs aient réparé les iniquités dont ils se sont souillés & qui ont arrêté envers eux le cours des bénédictions de l'Eternel..

Le fameux rabbin Salomon Jarchy ou Raschy, qui vivoit au commencement du xij. siecle, dit dans ses *Talmudiques*, que les anciens Hébreux ont cru que le *Messie* étoit né le jour de la derniere destruction de Jérusalem par les armées romaines; c'est placer la connoissance d'un libérateur dans une époque bien critique, &, comme on dit, appeller le médecin après la mort.

Le rabbin Kimchy, qui vivoit au xij. siecle, s'imaginoit que le *Messie* dont il croyoit la venue très-prochaine, chasseroit de la Judée les Chrétiens qui la possédoient pour lors. Il est vrai que les Chrétiens perdirent la terre-sainte; mais ce fut Saladin qui les vainquit, & les obligea de l'abandonner avant la fin du xij. siecle. Pour peu que ce conquérant eût protégé les Juifs, & se fût déclaré pour eux, il est vraisemblable que dans leur enthousiasme ils en auroient fait leur *Messie*.

Plusieurs rabbins veulent que le *Messie* soit actuellement dans le paradis terrestre; c'est-à-dire, dans un lieu inconnu & inaccessible aux humains; d'autres le placent dans la ville de Rome, & les Thalmudistes veulent que cet oint du Très-Haut

haut soit caché parmi les lépreux & les malades qui sont à la porte de cette métropole de la chrétienté, attendant qu'Elie, son précurseur, vienne pour le manifester aux hommes.

D'autres rabbins, & c'est le plus grand nombre, prétendent que le *Messie* n'est point encore venu; mais leurs opinions ont toujours extrêmement varié, & sur le tems, & sur la maniere de son avénement. Un rabbin David, petit-fils de Maimonides, consulté sur la venue du *Messie*, dit *de grandes choses impénétrables pour les étrangers.* On sait aujourd'hui ces mysteres : il révéla qu'un nommé Pinéhas ou Phinées, qui vivoit 400 ans après la ruine du temple, avoit eu dans sa vieillesse un enfant qui parla en venant au monde; que parvenu à l'âge de 12 ans, & sur le point de mourir, il révéla de grands secrets, mais énoncés en diverses langues étrangeres, & sous des expressions symboliques. Ses révélations sont très-obscures, & sont restées long-tems inconnues, jusqu'à ce qu'on les ait trouvées sur les masures d'une ville de Galilée, où l'on lisoit *que le figuier poussoit ses figues*; c'est-à-dire, en langage bien clair, pour un enfant d'Abraham, que la venue du *Messie* étoit très-prochaine. Mais les figues n'ont pas encore poussé pour ce peuple également malheureux & crédule.

Souvent attendu dans des époques marquées par des rabbins, le *Messie* n'a point paru dans ce tems-là; il ne viendra sans doute point ni à la fin du vj. millénaire, ni dans les autres époques à venir qui ont été marquées avec aussi peu de fondement que les précédentes.

Aussi il paroît par la Gemarre (*Gemarr. Sanhed. tit. cap. xj.*) que les juifs rigides ont senti les conséquences de ces faux calculs propres à énerver la foi, & ont très-sagement prononcé anathême contre quiconque à l'avenir supputeroit les années du *Messie*: *Que leurs os se brisent & se carient*, disent-ils; *car quand on se fixe un tems & que la chose n'arrive pas, on dit avec une criminelle confiance qu'elle n'arrivera jamais.*

D'anciens rabbins, pour se tirer d'embarras, & concilier les prophéties qui leur semblent en quelque sorte opposées entr'elles, ont imaginé deux *Messies* qui doivent se succéder l'un à l'autre; le premier dans un état abjet, dans la pauvreté & les souffrances; le second dans l'opulence, dans un état de gloire & de triomphe; l'un & l'autre simple homme: car l'idée de l'unité de Dieu, caractere distinctif de l'Etre suprême, étoit si respectée des Hébreux, qu'ils n'y ont donné aucune atteinte pendant les dernieres années de leur malheureuse existence en corps de peuple : & c'est encore aujourd'hui le plus fort argument que les Mahométans pressent contre la doctrine des Chrétiens.

Sur cette idée particuliere de deux *Messies*, que le savant docteur en Médecine, Aaron-Isaac Lééman de Slenwich, dans la dissertation *de oraculis Judæorum*, avoue qu'après avoir examiné avec soin toutes choses, *il seroit assez porté à croire que le Christ des Nazaréens, dont ils font*, dit-il, *follement un Dieu, pourroit bien être le* Messie *en opprobre qu'annonçoient les anciens prophetes, & dont le bouc Hazozel, chargé des iniquités du peuple, & proscrit dans les déserts, étoit l'ancien type.*

A la vérité, les divisions des rabbins sur cet article, ne s'accordent pas avec l'opinion du savant docteur juif, puisqu'il paroît par Abnezra, que le premier *Messie*, pauvre, misérable, homme de douleur, & sachant ce que c'est que langueur, sortira de la famille de Joseph, & de la tribu d'Ephraïm, qu'Haziel sera son pere, qu'il s'appellera *Néhémie*, & que malgré son peu d'apparence, fortifié par le bras de l'Eternel, il ira chercher, on ne sait pas trop où, les tribus d'Ephraïm, de Manassé & de Benjamin, une partie de celle de Gad; & à la tête d'une armée formidable, il fera la guerre aux Iduméens, c'est-à-dire, aux Romains & Chrétiens, remportera sur eux les victoires les plus signalées, renversera l'empire de Rome, & ramenera les Juifs en triomphe à Jérusalem.

Ils ajoutent que ses prospérités seront traversées par le fameux ante-christ, nommé *Armillius*; que cet Armillius,

après plusieurs combats contre Néhémie, sera vaincu & prisonnier ; qu'il trouvera le moyen de se sauver des mains de Néhémie, qu'il remettra sur pié une nouvelle armée, & remportera une victoire complette ; le *Messie* Néhémie perdra la vie dans la bataille, non par la main des hommes ; les anges emporteront son corps pour le cacher avec ceux des anciens patriarches.

Néhémie, vaincu & ne paroissant plus, les Juifs, dans la plus grande consternation, iront se cacher dans les déserts pendant quarante-cinq jours ; mais cette affreuse désolation finira par le son éclatant de la trompette de l'archange Michel, au bruit de laquelle paroîtra tout-à-coup le *Messie* glorieux de la race de David, accompagné d'Elie, & sera reconnu pour roi & libérateur par toute l'innombrable postérité d'Abraham. Armillius voudra le combattre ; mais l'Eternel fera pleuvoir sur l'armée de cet ante-christ du soufre du feu du ciel, & l'exterminera entiérement : alors le second & grand *Messie* rendra la vie au premier ; il rassemblera tous les Juifs, tant les vivans que les morts ; il relevera les murs de Sion, rétablira le temple de Jérusalem sur le plan qui fut présenté en vision à Ezechiel, & fera périr tous les adversaires & les ennemis de sa nation ; établira son empire sur toute la terre habitable ; fondera ainsi la monarchie universelle, cette pompeuse chimere des rois profanes ; il épousera une reine & un grand nombre d'autres femmes, dont il aura une nombreuse famille qui lui succédera ; car il ne sera point immortel, mais il mourra comme un autre homme.

Il faut sur toutes ces incompréhensibles rêveries, & sur les circonstances de la venue du *Messie*, lire avec attention ce qui se trouve à la fin du *V. tome de la Bibliotheque rabbinique*, écrite par le P. Charles-Joseph Imbonatus, ce que Bartolong a compilé sur le même sujet dans le *tom. I. de la Bibliotheque des rabbins*, ce qu'on lit dans l'histoire des Juifs de M. Basnage, & dans les dissertations de dom Calmet.

Mais quelque humiliant qu'il soit pour l'esprit humain de rappeller toutes les extravagances des prétendus sages sur une matiere qui plus que toute autre en devroit être exempte, on ne peut se dispenser de rapporter en peu de mots les rêveries des rabbins sur les circonstances de la venue du *Messie*. Ils établissent que son avénement sera précédé de dix grands miracles, signes non équivoques de sa venue. *Vid. libel. Abkas Porhel.*

Dans le premier de ces miracles, il suppose que Dieu suscitera les trois plus abominables tyrans qui ayent jamais existé, & qui persécuteront & affligeront les Juifs outre mesure. Ils font venir des extrémités du monde des hommes noirs qui auront deux têtes, sept yeux étincellans, & d'un regard si terrible, que les plus intrépides n'oseront paroître en leur présence ; mais ces tems durs & fâcheux seront abrégés, sans quoi personne au monde ne pourroit ni résister, ni survivre à leur extrême rigueur ; des pestes, des famines, des mortalités, le soleil changé en épaisses ténebres, la lune en sang, la chûte des étoiles & des astres ; des dominations insupportables, sont les miracles 2, 3, 4, 5 & 6 ; mais le 7e. est sur-tout remarquable : un marbre que Dieu a formé dès le commencement du monde, & qu'il a sculpté lui-même de ses propres mains, en figure d'une belle fille, sera l'objet de l'impudicité abominable des hommes impies & brutaux qui commettront toutes sortes d'abominations avec ce marbre ; & de ce commerce impur, disent les rabbins, naîtra l'antechrist Armillius, qui sera haut de dix aunes ; l'espace d'un de ses yeux à l'autre, sera d'une aune ; ses yeux extrêmement rouges & enflammés, seront enfoncés dans la tête ; ses cheveux seront roux comme de l'or, & ses piés verds ; il aura deux têtes ; les Romains le choisiront pour leur roi, il recevra les hommages des Chrétiens qui lui présenteront le livre de leur loi : il voudra que les Juifs en fassent de même ; mais le premier *Messie* Néhémie, fils d'Huziel, avec une armée de 300 mille hommes d'Ephraïm, lui livrera bataille : Néhémie mourra, non par les mains des hommes : quant à Armillius, il s'avancera

vers l'Egypte, la subjuguera, & voudra prendre & assujettir aussi Jérusalem, &c.

Les trois trompettes restaurantes de l'archange Michel, feront les trois derniers miracles. Au reste, ces idées fort anciennes ne sont pas toutes à mépriser, puisqu'on trouve quelques-unes de ces diverses notions dans nos saintes-Ecritures, & dans les descriptions que J. C. fait de l'avénement du regne du *Messie*.

Les auteurs sacrés, & le Seigneur Jesus lui-même, comparent souvent le regne du *Messie* & l'éternelle béatitude; qui en sera la suite pour les vrais élus, à des jours de noces, à des festins & des banquets, où l'on goûtera toutes les délices de la bonne chere, toute la joie & tous les plaisirs les plus exquis; mais les Talmudistes ont étrangement abusé de ces paraboles.

Selon eux, le *Messie* donnera à son peuple rassemblé dans la terre de Canaan un repas dont le vin sera celui qu'Adam lui-même fit dans le paradis terrestre, & qui se conserve dans de vastes celliers creusés par les anges au centre de la terre.

On servira pour entrée, le fameux poisson appellé le grand *léviathan*, qui avala tout d'un coup un poisson moins grand que lui, & qui ne laisse pas d'avoir trois cents lieues de long; toute la masse des eaux est portée sur le léviathan: Dieu au commencement en créa deux, l'un mâle & l'autre femelle; mais de peur qu'ils ne renversent la terre, & qu'ils ne remplissent l'univers de leurs semblables. Dieu tua la femelle, & la sala pour le festin du *Messie*.

Les rabbins ajoutent qu'on tuera pour ce merveilleux repas le bœuf béhémoth, qui est si gros & si grand qu'il mange chaque jour le foin de mille montagnes très-vastes; il ne quitte point le lieu qui lui a été assigné; & l'herbe qu'il a mangée le jour recroît toutes les nuits, afin de fournir toujours à sa subsistance. La femelle de ce bœuf fut tuée au commencement du monde, afin qu'une espece si prodigieuse ne multipliât pas, ce qui n'auroit pu que nuire aux autres créatures. Mais ils assurent que l'Eternel ne la sala pas, parce que la vache salée n'est pas un mets assez délicat pour un repas si magnifique. Les Juifs ajoutent encore si bien foi à toutes ces réveries rabbiniques, que souvent ils jurent sur leur part du bœuf béhémoth, comme quelques chrétiens impies jurent sur leur part du paradis.

Enfin l'oiseau bar-juchne doit aussi servir pour le festin du *Messie*; cet oiseau est si immense, que s'il étend les aîles il offusque l'air & le soleil. Un jour, disent-ils, un œuf pourri tombant de son nid, renversa & brisa trois cens cedres les plus hauts du Liban; & l'œuf s'étant enfin cassé par le poids de sa chûte, renversa soixante gros villages, les inonda & les emporta comme par un déluge. On est humilié en détaillant des chimeres aussi absurdes que celles-là. Après des idées aussi grossieres & si mal digérées sur la venue du *Messie* & sur son origine, faut-il s'étonner si les Juifs, tant anciens que modernes, le général même des premiers chrétiens malheureusement imbus de toutes ces chimériques réveries de leurs docteurs, n'ont pu s'élever à l'idée de la nature divine de l'oint du Seigneur, & n'ont pas attribué la qualité de Dieu au *Messie*, après la venue duquel ils soupiroient? Le systême des Chrétiens sur un article aussi important, les révolte & les scandalise; *voyez* comme ils s'expriment là-dessus dans un ouvrage intitulé *Judæi lusitani quæstiones ad Christianos*; *quæst. I. ij* 3. 23, &c. Reconnoître, disent-ils, un homme dieu, c'est s'abuser soi-même, c'est se forger un monstre, un centaure, le bifarre composé de deux natures qui ne sauroit s'allier. Ils ajoutent que les prophetes n'enseignent point que le *Messie* soit homme-dieu; qu'ils distinguent expressément entre dieu & David; qu'ils déclarent le premier maître, & le second serviteur, &c. Mais ce ne sont-là que des mots vuides de sens qui ne prouvent rien, qui ne contrarient point la foi chrétienne, & qui ne sauroient jamais l'emporter sur les oracles clairs & exprès qui fondent notre croyance là-dessus, en donnant au *Messie* le nom de Dieu. *Vide Isaï. IX. vj.* 45. 22. 35. 4. *Jer. XXXIII. vj. Eccl. I.* 4.

Mais lorsque le Sauveur parut, ces prophéties, quelque claires & expresses

qu'elles fuffent par elles-mêmes, malheureufement obfcurcies par les préjugés, fucés avec le lait, furent ou mal entendues ou mal expliquées ; en forte que Jefus-Chrift lui-même ou par ménagement, ou pour ne pas révolter les efprits, paroît extrêmement refervé fur l'article de fa divinité ; il vouloit, dit faint Chryfoftome, accoutumer infenfiblement fes auditeurs à croire un myftere fi fort élevé au deffus de la raifon. S'il prend l'autorité d'un Dieu en pardonnant les péchés, cette action révolte & fouleve tous ceux qui en font les témoins ; fes miracles les plus évidens ne peuvent convaincre de fa divinité ceux même en faveur defquels il les opere. Lorfque devant le tribunal du fouverain facrificateur il avoue avec un modefte détour qu'il eft fils de Dieu, le grand-prêtre déchire fa robe & crie au blafphême. Avant l'envoi du faint-Efprit, fes apôtres ne foupçonnent pas même la divinité de leur cher maître : il les interroge fur ce que le peuple penfe de lui ; ils répondent que les uns le prennent pour Elie, les autres pour Jérémie ou pour quelqu'autre prophete. Saint Pierre, le zélé faint Pierre lui-même, a befoin d'une révélation particuliere pour connoître que Jefus eft le Chrift, le fils du Dieu vivant. Ainfi le moindre fujet du royaume des cieux, c'eft-à-dire, le plus petit chrétien, en fait plus à cet égard que les patriarches & les plus grands prophetes.

Les Juifs révoltés contre la divinité de Jefus-Chrift, ont eu recours à toutes fortes de voies pour invalider & détruire ce grand myftere, dogme fondamental de la foi chrétienne ; ils détournent le fens de leurs propres oracles, ou ne les appliquent pas au *Meffie*. Ils prétendent que le nom de *Dieu* n'eft pas particulier à la divinité, & qu'il fe donne même par les auteurs facrés aux juges, aux magiftrats, en général à ceux qui font élevés en autorité. Ils citent en effet un très-grand nombre de paffages de nos faintes-Ecritures qui juftifient cette obfervation, mais qui ne donne aucune atteinte aux termes clairs & exprès des anciens oracles qui regardent le *Meffie*.

Enfin ils prétendent que fi le Sauveur & après lui les Evangéliftes, les Apôtres & les premiers Chrétiens appellent Jefus *fils de Dieu*, ce terme augufte ne fignifioit dans les tems évangéliques autre chofe que l'oppofé des fils de Bélial, c'eft-à-dire, homme de bien, ferviteur de Dieu par oppofition à un méchant, un homme corrompu & pervers qui ne craint point Dieu. Tous ces fophifmes, toutes ces réflexions critiques n'ont point empêché l'Eglife de croire la voix célefte & furnaturelle qui a préfenté à l'humanité le *Meffie* Jefus-Chrift comme le *fils de Dieu, l'objet particulier de la dilection du Très-Haut, & de croire qu'en lui habitoit corporellement toute plénitude de divinité.*

Si les Juifs ont contefté à Jefus-Chrift la qualité de *Meffie* & fa divinité, ils n'ont rien négligé auffi pour le rendre méprifable, pour jetter fur fa naiffance, fa vie & fa mort tout le ridicule & tout l'opprobre qu'a pu imaginer leur cruel acharnement contre ce divin Sauveur & fa célefte doctrine ; mais de tous les ouvrages qu'a produit l'aveuglement des Juifs, il n'en eft fans doute point de plus odieux & de plus extravagant que le livre intitulé, *Sepher toldos Jefchut*, tiré de la pouffiere par M. Vagenfeil, dans le fecond tome de fon ouvrage intitulé, *Tela ignea*, &c.

C'eft dans ce *Sepher Toldos Jefchut*, recueil des plus noires calomnies qu'on lit des hiftoires monftrueufes de la vie de notre Sauveur, forgées avec toute la paffion & la mauvaife foi que peuvent avoir des ennemis acharnés. Ainfi, par exemple, ils ont ofé écrire qu'un nommé Panther ou Pandera, habitant de Bethléem, étoit devenu amoureux d'une jeune coëffeufe qui avoit été mariée à Jochana, & qui fans doute dans ces tems-là & dans un auffi petit lieu que Bethléem, fentoit toute l'ingratitude de fa profeffion, & n'avoit rien mieux à faire que d'écouter fes amans : auffi, dit l'auteur de cet impertinent ouvrage, la jeune veuve fe rendit aux follicitations de l'ardent Panther qui la féduifit, & eut de ce commerce impur un fils qui fut nommé Jefua ou Jefus. Le pere de cet enfant fut obligé de s'enfuir,

& se retira à Babylone : quant au jeune Jesus on l'envoya aux écoles ; mais, ajoute l'auteur, il eut l'insolence de lever la tête, & de se découvrir devant les sacrificateurs, au lieu de paroître devant eux la tête voilée & le visage couvert, comme c'étoit la coutume : hardiesse qui fut vivement tancée ; ce qui donna lieu d'examiner sa naissance, qui fut trouvée impure, & l'exposa bientôt à l'ignominie qui en est la suite. . . . .

Le jeune homme se retira à Jérusalem, où mettant le comble à son impiété & à sa hardiesse, il résolut d'enlever du lieu très-saint le nom de *Jehovah*. Il entra dans l'intérieur du temple ; & s'étant fait une ouverture à la peau, il y cacha ce nom mystérieux : ce fut par un art magique & à la faveur d'un tel artifice, qu'il fit quelques prodiges. Il vint d'abord montrer son pouvoir surnaturel à sa famille ; il se rendit pour cela à Bethléem, lieu de sa naissance, là il opéra en public divers prestiges qui firent tant de bruit qu'on le mit sur un âne, & il fut conduit à Jérusalem comme en triomphe. On peut voir dans les commentaires de dom Calmet une grande partie des réveries de ce détestable roman.

L'auteur, parmi ses impostures, fait régner à Jérusalem une reine Helene & son fils Mombaz, qui n'ont jamais existé en Judée, à moins que cet auteur n'ait quelques notions confuses d'Helene reine des Adiabeniens, & d'Izates ou Monbaze son fils, qui vint à Jérusalem quelque tems après la mort de notre Sauveur. Quoi qu'il en soit, ce ridicule auteur dit que Jesus accusé par les lévites, fut obligé de paroître devant cette reine, mais qu'il sut la gagner par de nouveaux miracles ; que les sacrificateurs étonnés du pouvoir de Jesus, qui d'ailleurs ne paroissoit pas être dans leurs intérêts, s'assemblerent pour délibérer sur les moyens de le prendre ; & qu'un d'entr'eux nommé Judas s'offrit de s'en saisir, pourvu qu'on lui permît d'apprendre le sacré nom de *Jehovah*, & que le college des sacrificateurs voulut se charger de ce qu'il y avoit de sacrilege & d'impie dans cette action, comme aussi de la terrible peine qu'elle méritoit. Le marché fut fait ; Judas apprit le nom ineffable, & vint ensuite attaquer Jesus, qu'il espéroit confondre sans peine. Les deux champions s'éleverent en l'air en prononçant le nom de *Jehovah* ; ils tomberent tous deux, parce qu'ils s'étoient souillés. Jesus courut se laver dans le Jourdain, & bientôt après il fit de nouveaux miracles. Judas voyant qu'il ne pouvoit pas le surmonter comme il s'en étoit flatté, prit le parti de se ranger parmi ses disciples, d'étudier sa façon de vivre & ses habitudes, qu'il révéla ensuite à ses confreres les sacrificateurs. Un jour comme Jesus devoit monter au temple, il fut épié & saisi avec plusieurs de ses disciples ; ses ennemis l'attacherent à la colonne de marbre qui étoit dans une des places publiques : il y fut fouetté, couronné d'épines & abreuvé de vinaigre, parce qu'il avoit demandé à boire ; enfin le sanhedrin l'ayant condamné à mort, il fut lapidé.

Ce n'est point encore la fin du roman rabbinique, le *sepher toldos Jeschut* ajoute que Jesus étant lapidé, on voulut le pendre au bois, suivant la coutume, mais que le bois se rompit, parce que Jesus, qui prévoyoit le genre de son supplice, l'avoit enchanté par le nom de *Jehovah* ; mais Judas plus fin que Jesus, rendit son maléfice inutile, en tirant de son jardin un grand chou, auquel son cadavre fut attaché.

Au reste, les contradictions qu'on trouve dans les ouvrages des Juifs sur cette matiere, sont sans nombre & inconcevables ; ils font naître Jesus sous Alexandre Jannæus, l'an du monde 3671, & la reine Helene qu'ils introduisent sans raison dans cette histoire fabuleuse, ne vint à Jérusalem que plus de cent cinquante ans après, sous l'empire de Claude.

Il y a un autre livre intitulé aussi *Toldos Jesu*, publié l'an 1705 par M. Huldric, qui suit de plus près l'évangile de l'enfance, mais qui commet à tout moment les anacronismes & les fautes les plus grossieres ; il fait naître & mourir Jesus-Christ sous le regne d'Herode le grand ; il veut que ce soit à ce prince qu'ont été faites les plaintes sur l'adultere de Panther & de Marie mere de Jesus ; qu'en conséquence Herode irrité de la fuite du

coupable, se soit transporté à Bethléem & en ait massacré tous les enfans.

L'auteur qui prend le nom de Jonathan, qui se dit contemporain de Jesus-Christ & demeurant à Jérusalem, avance qu'Herode consulta, sur le fait de Jesus-Christ, les sénateurs d'une ville dans la terre de Césarée. Nous ne suivrons pas un auteur aussi absurde dans toutes ses ridicules contradictions.

Cependant c'est à la faveur de toutes ces odieuses calomnies que les Juifs s'entretiennent dans leur haine implacable contre les Chrétiens & contre l'Evangile, ils n'ont rien négligé pour altérer la chronologie du vieux testament, & répandre des doutes & des difficultés sur le tems de la venue de notre Sauveur ; tout annonce & leur entêtement & leur mauvaise foi.

Ahmed-ben-Cassam-al-Andacousy, more de Grenade, qui vivoit sur la fin du xvj. siecle, cite un manuscrit arabe de saint Cœcilius, archevêque de Grenade, qui fut trouvé avec seize lames de plomb gravées en caracteres arabes, dans une grotte près de la même ville. Dom Pedro y Quinones, archevêque aussi de Grenade, en a rendu lui-même témoignage. Ces lames de plomb, qu'on appelle de *Grenade*, ont été depuis portées à Rome, où, après un examen qui a duré plusieurs années, elles ont enfin été condamnées, comme très-apocryphes, sous le pontificat d'Alexandre VII. Elles ne renferment que quelques histoires fabuleuses touchant la vie de la sainte-Vierge, l'enfance & l'éducation de Jesus-Christ son fils. On y lit entr'autres choses que Jesus-Christ encore enfant & apprenant à l'école l'alphabet arabique, interrogeoit son maître sur la signification de chaque lettre ; & qu'après en avoir appris le sens & la signification grammaticale, il lui enseignoit le sens mystique de chacun de ces caracteres, & lui révéloit ainsi d'admirables profondeurs. Cette histoire est sûrement moins ridicule que les prodiges rapportés dans l'évangile de l'enfance, & toutes les autres fables qu'ont imaginé en divers tems l'inimitié des uns, l'ignorance ou la fraude pieuse des autres.

Le nom de *Messie*, accompagné de l'épithete de *faux*, se donne encore à ces imposteurs, qui dans divers tems ont cherché à abuser la nation juive, & ont pu tromper un grand nombre de personnes qui avoient la foiblesse de les regarder comme le vrai Christ, le *Messie* promis. Ainsi il y a eu de ces *faux Messies* avant même la venue du véritable oint de Dieu. *Act. apost. cap. v.* ℣. 34. 35. 36. Le sage Gamaliel parle d'un nommé Theudas dont l'histoire se lit dans les antiquités judaïques de Josephe, *liv. XX. chap. ij.* Il se vantoit de passer le Jourdain à pié sec, il attira beaucoup de gens à sa suite par ses discours & ses prestiges ; mais les Romains étant tombés sur sa petite troupe la disperserent, couperent la tête au malheureux chef, & l'exposerent à Jérusalem aux outrages de la multitude.

Gamaliel parle aussi de Judas le galiléen, qui est sans doute le même dont Josephe fait mention dans le 12 *chap. du II. liv. de la guerre des Juifs* : il dit que ce fameux prophete avoit ramassé près de 30 mille hommes, mais l'hyperbole est le caractere de l'historien juif : dès les tems apostoliques, *act. Apost. chap. viij. v.* 9. l'on voit Simon le magicien qui avoit su séduire les habitans de Samarie au point qu'ils le considéroient comme la *vertu de Dieu*.

Dans le siecle suivant, l'an 178-179 de l'ere chrétienne, sous l'empire d'Adrien, parut le faux *Messie* Barchochebas à la tête d'une grosse armée ; il parcourut la Judée, il y commit les plus grands désordres : ennemi déclaré des chrétiens, il fit périr tous ceux qui tomberent entre ses mains qui ne voulurent pas se faire circoncire de nouveau & rentrer dans le judaïsme.

Tinnius Rufus voulut d'abord réprimer les cruautés de Barchochebas, & arrêter les dangereux progrès de ce *faux messie* ; l'empereur Adrien voyant que cette révolte pouvoit avoir des suites, y envoya Julius Severus, qui, après plusieurs rencontres, les enferma dans la ville de Bither, qui soutint un siége opiniâtre, & fut enfin emportée. Barchochebas y fut pris & mis à mort, au rapport de saint Jérome & de la chronique d'Alexandrie,

Le nombre des juifs qui furent tués ou vendus pendant & après la guerre de Barchochebas, eft innombrable. Adrien crut ne pouvoir mieux prévenir les continuelles revoltes des Juifs, qu'en leur défendant par un édit d'aller à Jérufalem; il établit même des gardes aux portes de cette ville pour en défendre l'entrée au refte du peuple d'Ifraël.

Au rapport de quelques auteurs juifs, Coziba furnommé Barchochebas, fut mis à mort dans la ville de Byther par les gens de fon propre parti, qui s'en défirent, parce, dirent-ils, qu'il n'avoit pas un caractere effentiel du *Meffie*, qui eft de connoître par le feul odorat fi un homme étoit coupable. Les Juifs difent auffi que l'empereur ayant ordonné qu'on lui envoyât la tête de Barchochebas, eut auffi la curiofité de voir fon corps; mais que lorfqu'on voulut l'enlever, on trouva un énorme ferpent autour de fon col, ce qui effraya fi fort ceux qui étoient venus pour prendre ce cadavre, qu'ils s'enfuirent; & le fait rapporté à Adrien, il reconnut que Barchochebas ne pouvoit perdre la vie que par la main de Dieu feul. Des faits fi puériles & fi mal concertés, ne méritent pas qu'on s'arrête à les réfuter. Il paroît qu'Akiba s'étoit déclaré pour Barchochebas, & foutenoit hautement qu'il étoit le *Meffie*. Auffi les difciples de ce fameux rabbin furent les premiers fectateurs de ce faux Chrift; c'eft eux qui défendirent la ville de Byther, & furent par l'ordre du général romain, liés avec leurs livres & jettés dans le feu.

Les Juifs, toujours portés aux plus folles exagérations fur tout ce qui a rapport à leur hiftoire, difent qu'il périt plus de juifs dans la guerre de Byther qu'il n'en étoit forti d'Egypte. Les crânes de 300 enfans trouvés fur une feule pierre, les ruiffeaux de fang fi gros qu'ils entraînoient dans la mer, éloignée de quatre milles, des pierres du poids de quatre livres; les terres fuffifamment engraiffées par les cadavres pour plus de fept années, font de ces traits qui caractérifent les hiftoriens juifs, & font voir le peu de fonds qu'on doit faire fur leur narration. Ce qu'il y a de très-vrai, c'eft que les Hébreux appellent Adrien un fecond Nabuchodonofor, & prient Dieu dans leurs jeûnes & dans leurs prieres d'imprécations (qui font aujourd'hui la majeure partie de leur culte); ils prient, dis-je, l'Eternel de fe fouvenir dans fa colere de ce prince cruel & tyran, qui a détruit 480 fynagogues très-floriffantes, tant ce peuple, que Tite avoit prefque détruit 60 ans auparavant, trouvoit de reffources pour renaître de fes cendres, & redevenir plus nombreux & plus puiffant qu'il ne l'avoit été avant fes revers.

On lit dans Socrate, hiftorien eccléfiaftique, Soc. *hift. eccleſ. lib. II. cap. xxviij.* que l'an 434 il parut dans l'île de Candie un *faux meffie* qui s'appelloit Moïfe, fe difant être l'ancien libérateur des Hébreux envoyé du ciel pour procurer à fa nation la plus glorieufe délivrance; qu'à travers les flots de la mer il la reconduiroit triomphante dans la Paleftine.

Les juifs candiots furent affez fimples pour ajouter foi à fes promeffes; les plus zélés fe jetterent dans la mer, efpérant que la verge de Moïfe leur ouvriroit dans la mer Méditerranée un paffage miraculeux. Un grand nombre fe noyerent; on retira de la mer plufieurs de ces miférables fanatiques; on chercha, mais inutilement, le féducteur, il avoit difparu, il fut impoffible de le trouver, & dans ce fiecle d'ignorance, les dupes fe confolerent, dans l'idée qu'affurement un démon avoit pris la forme humaine pour féduire les Hébreux.

Un fiecle après, favoir l'an 530, il y eut dans la Paleftine un *faux meffie* nommé Julien; il s'annonçoit comme un grand conquérant qui à la tête de fa nation détruiroit par les armes tout le peuple chrétien. Séduits par fes promeffes, les Juifs armés opprimerent cruellement les Chrétiens, dont plufieurs furent les malheureufes victimes de leur aveugle fureur. L'empereur Juftinien envoya des troupes au fecours des Chrétiens: on livra bataille au faux Chrift; il fut pris & condamné au dernier fupplice, ce qui donna le coup de mort à fon parti & le diffipa entiérement.

Au commencement du viij. fiecle,

Serenus, juif espagnol, prit un tel ascendant sur ceux de son parti, qu'il fut leur persuader sa mission divine, pour être le *Messie* glorieux qui devoit établir dans la Palestine un empire florissant. Un grand nombre de crédules quitta patrie, biens, famille & établissemens pour suivre ce nouveau *Messie* : mais ils s'apperçurent trop tard de sa fourberie ; & ruinés de fond en comble, ils eurent tout le tems de se repentir de leur fatale crédulité.

Il s'éleva plusieurs *faux messies* dans le xij. siecle ; il en parut un en France duquel on ignore & le nom & la patrie. Louis le jeune sévit contre ses adhérens, il fut mis à mort par ceux qui se saisirent de sa personne.

L'an 1138 il y eut en Perse un *faux messie* qui sut assez bien lier sa partie, pour rassembler une armée considérable, au point de se hasarder de livrer bataille au roi de Perse. Ce prince voulut obliger les juifs de ses états de poser les armes, mais l'imposteur les en empêcha, se flattant des plus heureux succès. La cour négocia avec lui : il promit de désarmer si on lui rembourfoit tous les frais qu'ils avoient faits. Le roi y consentit, & lui livra de grandes sommes ; mais dès que l'armée du faux christ fut dissipée, les Juifs furent contraints de rendre au roi tout ce qu'il avoit payé pour acheter la paix.

Le xiij. siecle fut fertile en *faux Messies* : on en compte sept ou huit qui parurent en Arabie, en Perse, dans l'Espagne, en Moravie. Un d'eux qui se nommoit David-El-Ré, passe pour avoir été un très-grand magicien ; il fut séduire les Juifs par ses prestiges, & se vit ainsi à la tête d'un parti considérable qui prit les armes en sa faveur ; mais ce *messie* fut assassiné par son propre gendre.

Jacques Zieglerne de Moravie, qui vivoit au milieu du xvj. siecle, annonçoit la prochaine venue du *Messie*, né, à ce qu'il disoit depuis quatorze ans, & l'avoit vu, disoit-il, à Strasbourg, & gardoit avec soin une épée & un sceptre pour les lui mettre en main dès qu'il seroit en âge de combattre : il publioit que ce *Messie*, qui dans peu se manifesteroit à sa nation, détruiroit l'ante-christ, renverseroit l'empire des Turcs, fonderoit une monarchie universelle, & assembleroit enfin dans la ville de Constance un concile qui dureroit douze ans, & dans lequel seroient terminés tous les différends de la Religion.

L'an 1624 Philippe Zieglerne parut en Hollande, & promit que dans peu il viendroit un *Messie*, qu'il disoit avoir vu, & qu'il n'attendoit que la conversion du cœur des Juifs pour se manifester.

En l'an 1666 Zabathei Sevi, né dans Alep, se fit passer pour le *Messie* prédit par Zieglerne ; il ne négligea rien de ce qu'il falloit pour jouer un si grand rôle ; il étudia avec soin tous les livres hébreux, & s'en fit à lui-même l'application.

Il débuta par prêcher sur les grands chemins & carrefours, & au milieu des campagnes. Les Turcs se mocquoient de lui, le traitoient de fou & d'insensé, pendant que ses disciples l'admiroient & l'exaltoient jusques aux nues. Il eut aussi recours aux prodiges, la Philosophie n'en avoit pas encore désabusé dans ces tems-là : elle n'a pas même produit aujourd'hui cet heureux effet sur la multitude toujours portée au merveilleux. Il se vanta de s'élever en l'air, pour accomplir, disoit-il, l'oracle d'Isaïe, *xiv. v.* 14. qu'il appliquoit mal-à-propos au *Messie*. Il eut la hardiesse de demander à ses disciples s'ils ne l'avoient pas vu en l'air, & il blama l'aveuglement de ceux qui plus sinceres qu'enthousiastes oserent lui assurer que non. Il paroît qu'il ne mit pas d'abord dans ses intérêts le gros de la nation juive, puisqu'il eut des affaires fort sérieuses avec les chefs de la synagogue de Smyrne, qui prononcerent contre lui une sentence de mort ; mais personne n'osant l'exécuter, il en fut quitte pour la peur & le bannissement.

Il contracta trois mariages, & n'en consomma point ; je ne sais dans quelle tradition il avoit pris que cette bisarre continence étoit un des respectables caracteres du libérateur promis. Après plusieurs voyages en Grece & en Egypte, il vint à Gaza, où il s'associa un juif nommé Nathan Levi ou Benjamin. Il lui persuada de

de faire le personnage du prophete Élie, qui devoit précéder le *Messie*. Ils se rendirent à Jérusalem, où le faux précurseur annonça Zabathei Sevy comme le *Messie* attendu. Quelque grossiere que fût cette trame, elle trouva des disciples : la populace juive se déclara pour lui ; ceux qui avoient quelque chose à perdre déclamerent contre lui & l'anathématiserent.

Sevy, pour fuir l'orage, se retira à Constantinople, & de-là à Smyrne. Natha-Levy lui envoya quatre ambassadeurs qui le reconnurent & le saluerent publiquement en qualité de *Messie* ; cette ambassade en imposa au peuple & même à quelques docteurs, qui donnant dans le piége, déclarerent Zabathei-Sevi *Messie* & roi des Hébreux ; ils s'empresserent de lui porter des présens considérables, afin qu'il pût soutenir sa nouvelle dignité. Le petit nombre des Juifs sensés & prudens blamerent ces nouveautés, & prononcerent contre l'imposteur une seconde sentence de mort. Fier de ce nouveau triomphe, il ne se mit pas beaucoup en peine de ces sentences, très-assuré qu'elles resteroient sans effet, & que personne ne se hasarderoit à les exécuter. Il se mit sous la protection du cadi de Smyrne, & eut bientôt pour lui tout le peuple juif. Il fit dresser deux trônes, un pour lui, & l'autre pour son épouse favorite ; il prit le nom de *roi des rois d'Israël*, & donna à Joseph Sevy son frere, celui de *roi des rois de Juda*. Il parloit de la prochaine conquête de l'empire Ottoman comme d'une chose si assurée, que déja il en avoit distribué à ses favoris les emplois & les charges ; il poussa même l'insolence jusqu'à faire ôter de la liturgie ou prieres publiques le nom de l'empereur, & à y faire substituer le sien. Il partit pour Constantinople ; les plus sages d'entre les Juifs sentirent bien que les projets & l'entreprise de Sevy pourroient perdre leur nation à la cour ottomane : ils firent avertir sous main le grand-seigneur, qui donna ses ordres pour faire arrêter ce nouveau *Messie*. Il répondit à ceux qui lui demanderent pourquoi il avoit pris le nom & la qualité de roi, que c'étoit le peuple juif qui l'y avoit obligé.

On le fit mettre en prison aux Dardanelles ; les Juifs publierent qu'on ne l'épargnoit que par crainte ou par foiblesse. Le gourverneur des Dardanelles s'enrichit des présens que les juifs crédules lui prodiguerent pour visiter leur roi, leur *Messie* prisonnier, qui dans cet état humiliant conservoit tout son orgueil, & se faisoit rendre des honneurs extraordinaires.

Cependant le sultan, qui tenoit sa cour à Andrinople, voulut faire finir cette pieuse comédie, dont les suites pouvoient être funestes : il fit venir Sevy ; & sur ce qu'il se disoit invulnérable, le sultan ordonna qu'il fût percé d'un trait & d'une épée. De telles propositions d'ordinaire déconcertent les imposteurs ; Sevy préféra les coups des muphtis & derviches à ceux des icoglans. Fustigé par les ministres de la loi, il se fit mahométan, & il vécut également méprisé des Juifs & des Musulmans : ce qui a si fort décrédité la profession de *faux messie*, que c'est le dernier qui ait fait quelque figure & paru en public à la tête d'un parti.

MESSIER, s. m. (*Gram.*) paysan commis à la garde des vignes.

MESSIER, (*Astron.*) constellation boréale qui se voit sur les nouveaux globes célestes de M. de la Lande : il l'a introduite à l'occasion de la comete de 1774, découverte dans une partie du ciel où il y a beaucoup de petites étoiles, qui n'avoient aucun nom sur les cartes célestes.

On appelle *messier*, en François, celui qui est préposé à la garde des moissons ou des trésors de la terre ; ce nom semble naturellement se lier avec celui de M. Messier, notre plus infatigable observateur qui, depuis vingt ans, est comme préposé à la garde du ciel & à la découverte des cometes. M. de la Lande a cru pouvoir rassembler sous le nom de *messier* les étoiles sparsiles ou informes, situées entre cassiopée, céphée & la giraffe, c'est-à-dire entre les princes d'un peuple agriculteur & un animal destructeur des moissons : cette nouvelle constellation rappellera en même tems au souvenir & à la reconnoissance des astronomes à venir, le courage & le zele de celui dont elle porte le nom.

M. l'abbé Boscovich, aussi célebre par son talent pour la poésie latine que par sa supériorité & son génie dans les mathématiques, voyant cette nouvelle constellation, écrivit au-bas le distique suivant :

Sidera, non messes, messerius iste tuetur ;
Certe erat ille suo dignus inesse polo.

Les étoiles qui composent cette nouvelle constellation seront bientôt déterminées avec soin par M. Messier lui-même, qui observa leurs ascensions droites & leurs déclinaisons en 1776. Ce sont à-peu-près les mêmes étoiles que M. Lemonnier vient de rassembler sous le nom de *réenne*, dans l'édition *in*-4°. de l'atlas céleste de Flamsteed, publiée à Paris chez Fortin, rue de la Harpe, près la rue de la Parcheminerie. Nous voudrions pouvoir parler aussi d'une nouvelle constellation que M. Poczobut, astronome du roi de Pologne, vient de consacrer à la gloire de ce prince bienfaiteur de l'Astronomie, sous le nom de *taureau royal de Ptniatousk*; mais l'ouvrage n'est point encore publié ; nous savons seulement que cette constellation est située aux environs du taureau & de l'écu de Sobierki, constellation que le célebre Hévélius avoit déja consacrée à un roi de Pologne qui régnoit de son tems.

MESSIEURS, s. m. plur. titre d'honneur ou de civilité dont on se sert en parlant ou en écrivant à plusieurs personnes ; c'est le plurier de *monsieur*.

Les plaidoyers, les harangues commencent toujours par le mot de *messieurs*, qu'on répete souvent dans la suite du discours. On le dit aussi en parlant de tierces personnes ; ainsi l'on dit *messieurs* du parlement, *messieurs* du conseil, *messieurs* des comptes, *messieurs* de ville.

Ce terme a pris droit de bourgeoisie depuis quelques années en Angleterre, où l'on s'en sert en plusieurs occasions.

MESSIN, LE (*Géog.*) ou le pays *Messin* ; province de France dans les trois évêchés de Lorraine, entre le duché de Luxembourg, la Lorraine, & le duché de Bar. Il a pris son nom de Metz la capitale, qui l'a été des Médiomatrices ; ceux ci, du temps de César, occupoient un fort grand pays sur le Rhin ; mais peu après, ils en furent délogés par les peuples germains *Tribocci*, *Vangiones*, & *Nemetes*. Ils ont toujours fait partie de la Gaule Belgique, & lorsque la Gaule Belgique fut divisée en deux provinces, ils furent compris dans la premiere, & mis sous la métropole de Treves.

Le climat du pays *Messin* est d'une fertilité médiocre, plus froid que chaud du côté des Ardennes, & peuplé d'habitans assez semblables pour les mœurs aux Allemands. Ses principales rivieres sont la Moselle, & la Seille. (*D. J.*)

MESSINE, (*Géog.*) en latin *Messana*, mot auquel nous renvoyons le lecteur. *Messine* est une très-ancienne ville de Sicile, dans la partie orientale du Val de Démona sur la côte du Fare de *Messine*, vis-à-vis du continent de l'Italie, au midi occidental du fort de Faro.

Elle a un archevêché, une citadelle qui la commande, un vaste & magnifique port, qui la rendroit commerçante, si l'on savoit profiter de sa position ; mais elle ne brille que par ses monasteres. On y comptoit 80 mille habitans avant les vêpres siciliennes, on n'en compteroit pas aujourd'hui la moitié. Elle dispute avec Palerme le titre de capitale, le procès n'est point jugé, & le vice-roi de Sicile demeure six mois dans l'une, & six mois dans l'autre.

Elle est située sur la mer, au pié, & sur la pente de plusieurs collines qui l'entourent, à 40 lieues E. de Palerme, 17 N. E. de Catane, 100 S. E. de Rome, 60 S. E. de Naples. *Long.* selon de la Hire & des Places, 33, 47', 45'', *lat.* 38, 21.

Cette ville est la patrie de quelques gens de lettres, dont les noms obscurs ne doivent point entrer dans l'Encyclopédie ; mais l'Italie a connu la peinture à l'huile par un de ses citoyens. Van Eyk de Bruges, inventeur de cette peinture, en confia le secret à Antoine de *Messine*, de qui le Bellin fut l'arracher par stratageme, & alors ce ne fut plus un mystere pour tous les peintres. (*D. J.*)

MESSINE, *Fare de* (*Géogr.*) *Voyez* FARE DE MESSINE. (*D. J.*)

MESTIVAGE *ou* MESTIVE, f. m. (*Jurifprud.*) redevance en blé, droit qui fe leve fur les blés que l'on moiffonne. *Voyez le gloffaire de* Ducange, au mot *meftivagium*, & celui de Lauriere au mot *meftive.* (*A*)

MESTRES DE CAMP GÉNÉRAUX, font les deux premiers officiers de la cavalerie & des dragons après le colonel général de chacun de ces deux corps.

MESTRE DE CAMP, c'étoit autrefois le nom qui fe donnoit au premier officier de chaque régiment d'infanterie & de cavalerie, lorfque chacun de ces deux corps avoit un colonel général; mais à préfent qu'il n'y en a plus que dans la cavalerie & dans les dragons, il n'y a de meftre de camp que dans ces derniers corps. Ils y font ce que les colonels d'infanterie font dans leurs régimens. *Voyez* COLONEL.

MESTRE, (*Marine.*) c'eft le nom qu'on donne au grand mât d'une galere, *voyez* GALERE, qu'on appelle *arbre de meftre.*

MESTRIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie, felon l'Itinéraire d'Antonin. C'eft aujourd'hui *Meftri*, bourgade de la baffe-Hongrie, dans le comté de Vefprin, vers le lac de Balaton. (*D. J.*)

MESUAGE, f. m. (*Jurifprud.*) fignifie *manoir*, & s'entend ordinairement d'une maifon affife aux champs. *Mefuage capital*, c'eft le chef, manoir ou principal manoir. *Voyez l'ancienne coutume de Normandie, ch. xxvj. & xxxiv. le gloffaire* de Ducange, au mot *meffuagium*, *celui de* Cowel, *à la fin de fes inftitutes du droit anglois*, & le *gloff.* de Lauriere, au mot *mefuage.* (*A*)

MESUE LAPIS, (*Hift. nat.*) nom que l'on a donné au *lapis lazuli. Voyez cet article.*

MESVE, (*Géog.*) en latin *Maffava*, connu dans l'hiftoire pour être nommée dans les tables Théodofiennes. Ce n'eft point la Charité-fur-Loire, comme Samfon l'a cru; mais c'eft un village qui n'en eft pas éloigné, & qui porte le nom de *Mefve*, qu'on écrivoit autrefois *Maifve.* Ce village, dont la cure eft très-ancienne, eft fur la Loire, à une lieue plus bas que la Charité, à l'endroit où le ruiffeau de *Mazon* fe décharge dans cette riviere. (*D. J.*)

MÉVENDRE, v. act. (*Com.*) vendre une marchandife à moindre prix qu'elle ne coûte.

MÉVENDU *ou* MÉVENDUE, adj. une marchandife *mévendue* eft celle qu'on vend beaucoup au-deffus de fon jufte prix.

MÉVENTE, f. f. vente à vil prix, fur laquelle il y a beaucoup à perdre. Il fe trouve fouvent de la *mévente* fur les marchandifes fujettes à fe gâter, ou qui ne font plus de mode. Il eft de la prudence d'un négociant de les vendre à tems. *Dictionnaire de Commerce.*

MESUIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Germanie, que Ptolomée place entre *Lupia* & *Argelia*. On croit que c'eft à préfent *Meydemberg*-fur-l'Elbe. (*D. J.*)

MESUMNIUM *ou* MESYMNIUM, (*Litt.*) nom que les anciens donnoient à une partie de leur tragédie, ou à certain vers qu'ils employoient dans leur tragédie. *Voyez* TRAGÉDIE.

Le *méfymnium* étoit un refrain tel qu'*io paean! o dithyrambe, hymen, ô hymenée*, ou quelqu'autre femblable qu'on mettoit au milieu d'une ftrophe; mais quand il fe trouvoit à la fin, on le nommoit *ephymnium. Voyez* STROPHE *&* CHŒUR.

MESURAGE, f. m. (*Géom.*) on appelle ainfi l'action de mefurer l'aire des furfaces, ou la folidité des corps. *Voyez* MESURER *&* MESURE.

MESURAGE, action par laquelle on mefure. On le dit auffi de l'examen qu'on fait fi la mefure eft bonne & jufte. On dit en ce fens, je fuis fatisfait du *mefurage* de mon blé.

MESURAGE, fignifie auffi le DROIT que les feigneurs prennent fur chaque mefure, auffi bien que les falaires qu'on paie à celui qui mefure.

Les blés qui s'achetent dans les marchés doivent le droit de *mefurage*; mais ceux qui s'achetent dans les greniers n'en doivent point, parce qu'on y fait foi-même le *mefurage*, & fans être obligé d'y appeller les officiers des feigneurs. Ce droit s'appelle auffi *minage. Voyez* MINAGE. *Dict. de Com.*

MESURE, f. f. *en Géométrie*, marque une certaine quantité qu'on prend pour unité, & dont on exprime les rapports avec d'autres quantités homogenes. *Voyez* MESURER *&* NOMBRE.

Cette définition eft plus générale que celle d'Euclide, qui définit la *mefure* une quantité qui, étant répétée un certain nombre de fois, devient égale à une autre; ce qui répond feulement à l'idée d'une partie aliquote. *Voy.* ALIQUOTE.

La *mefure* d'un angle eft un arc décrit du fommet *a*, (*Pl. géomet. fig.* 10.) & d'un intervalle quelconque entre les côtes de l'angle, comme *d f*. Les angles font donc différens les uns des autres, fuivant les rapports que les arcs décrits de leurs fommets, & compris entre leurs côtes, ont aux circonférences, dont ces arcs font refpectivement partie; & par conféquent ce font ces arcs qui diftinguent les angles, & les rapports des arcs à leur circonférence diftinguent les arcs: ainfi l'angle *l a c* eft dit du même nombre de degrés que l'arc *f d*. *Voyez au mot* DEGRÉ la raifon pourquoi ces arcs font la *mefure* des angles. *Voyez auffi* ANGLE.

La *mefure* d'une furface plane eft un quarré qui a pour côté un pouce, un pié, une toife, ou toute autre longueur déterminée. Les géometres fe fervent ordinairement de la verge quarrée, divifée en cent piés quarrés & les piés quarrés en pouces quarrés. *Voyez* QUARRÉ.

On fe fert de *mefures* quarrées pour évaluer les furfaces ou déterminer les aires des terreins, 1°. parce qu'il n'y a que des furfaces qui puiffent mefurer des furfaces, 2°. parce que les *mefures* quarrées ont toute la fimplicité dont une *mefure* foit fufceptible, lorfqu'il s'agit de trouver l'aire d'une furface.

La *mefure* d'une ligne eft une droite prife à volonté, & qu'on confidere comme unité. *Voyez* LIGNE.

Les Géometres modernes fe fervent pour cela de la toife, du pié, & de la perche, *&c.*

Mefure de la maffe, ou quantité de matiere en méchanique, ce n'eft autre chofe que fon poids; car il eft clair que toute la matiere qui fait partie du corps, & qui fe meut avec lui, gravite auffi avec lui; & comme on a trouvé par expérience que les gravités des corps homogenes étoient proportionnelles à leurs volumes, il s'enfuit de-là, que tant que la maffe continuera à être la même, le poids fera auffi le même, quelque figure que le poids puiffe recevoir, ce qui n'empêche pas qu'il ne defcende plus difficilement dans un fluide fous une figure qui préfentera au fluide une furface plus étendue; parce que la réfiftance & la cohéfion d'un plus grand nombre de parties au fluide qu'il faudra déplacer, lui fera alors un plus grand obftacle. *Voyez* POIDS, GRAVITÉ, MATIERE, RÉSISTANCE, *&c.*

Mefure d'un nombre, en arithmétique, eft un autre nombre qui mefure le premier, fans refte, ou fans laiffer de fractions; ainfi 9 eft *mefure* de 27. *Voyez* NOMBRE *&* DIVISEUR.

Mefure d'un folide, c'eft un cube dont le côté eft un pouce, un pié, une perche, ou une autre longueur déterminée.

Mefure de la viteffe. *Voyez* VITESSE, & la fin du *mot* EQUATION. *Chambers*. (*E*)

MESURES, *harmonie des* (*Géom.*) la *mefure* en ce fens (*modulus*) eft une quantité invariable dans chaque fyftême, qui a la même proportion à l'accroiffement de la *mefure* d'une raifon propofée, que le terme croiffant de la raifon a à fon propre accroiffement.

La *mefure* d'une raifon donnée eft comme la mefure (*modulus*) du fyftême dont elle eft prife; & la *mefure* dans chaque fyftême eft toujours égale à la *mefure* d'une certaine raifon déterminée & immuable, que M. Cotes appelle, à caufe de cela, raifon de mefure, *ratio modularis*.

Il prouve dans fon livre intitulé, *Harmonia menfurarum*, que cette raifon eft exprimée par les nombres fuivans: 2,7182818, *&c.* à 1, ou par 1 à 0,3678794, *&c.* De cette maniere, dans le canon de Briggs, le logarithme de cette raifon eft la mefure (*modulus*) de ce fyftême; dans la ligne logiftique, la foutangente donnée eft la *mefure* du fyftême; dans l'hyperbole, le parallélogramme contenu par une ordonnée à

l'asymptote & par l'abscisse du centre ; ce parallélogramme, dis-je, donné, est la *mesure* de ce systême ; & dans les autres, la *mesure* est toujours une quantité remarquable.

Dans la seconde proposition, il donne une méthode particuliere & concise de calculer le canon des logarithmes de Briggs, avec des regles pour trouver de logarithmes, & des nombres intermédiaires, même au-delà de ce canon.

Dans la troisieme proposition, il bâtit tel systême de *mesures* que ce soit, par un canon de logarithmes, non-seulement lorsque la *mesure* de quelque raison est donnée ; mais aussi sans cela, en cherchant la *mesure* du systême par la regle susmentionnée.

Dans les quatrieme, cinquieme & sixieme propositions, il quarre l'hyperbole, décrit la ligne logistique & équiangulaire spirale, par un canon de logarithmes ; & il explique divers usages curieux de ces propositions dans les scholies. Prenons un exemple aisé de la méthode logométrique dans le problême commun de déterminer la densité de l'atmosphere. Supposée la gravité uniforme, tout le monde sait que si les hauteurs sont prises dans quelque proportion arithmétique, la densité de l'air sera à ces hauteurs en progression géométrique, c'est-à-dire, que les hauteurs sont les *mesures* des raisons des densités à ces hauteurs & au-dessous, & que la différence des deux hauteurs quelconques, est la *mesure* de la raison des densités à ces hauteurs.

Pour déterminer donc la grandeur absolue & réelle de ces *mesures*, M. Cotes prouve *à priori*, que la mesure (*modulus*) du systême est la hauteur de l'atmosphere, réduite par-tout à la même densité qu'au-dessous. La mesure (*modulus*) est donc donnée, comme ayant la même proportion à la hauteur du mercure dans le barometre, que la gravité spécifique de l'air, & par conséquent tout le systême est donné : car, puisque dans tous les systêmes les *mesures* des mêmes raisons qui sont analogues entre elles, le logarithme de la raison de la densité de l'air dans deux hauteurs quelconques, sera à la mesure (*modulus*) du canon, comme la différence de ces hauteurs l'est à la susdite hauteur donnée de l'atmosphere égale par-tout.

M. Cotes définit les *mesures* des angles de la même maniere que celles des raisons : ce sont des quantités quelconques, dont les grandeurs sont analogues à la grandeur des angles. Tels peuvent être les arcs ou secteurs d'un cercle quelconque, ou toute autre quantité de tems, de vîtesse, ou de résistance analogue aux grandeurs des angles. Chaque systême de ces *mesures* a aussi sa mesure (*modulus*) conforme aux *mesures* du systême, & qui peut être calculée par le canon trigonométrique des sinus & des tangentes, de la même maniere que les *mesures* des raisons par le canon des logarithmes ; car la mesure (*modulus*) donnée dans chaque systême, a la même proposition à la *mesure* d'un angle donné quelconque, que le rayon d'un cercle a à un arc soutendu à cet angle ; ou celle que ce nombre constant de degrés, 57,2957795130, a au nombre de degrés de l'angle susdit.

A l'égard de l'avantage qui se trouve à calculer, selon la méthode de M. de Cotes, c'est que les *mesures* des raisons ou des angles quelconques, se calculent toujours d'une maniere uniforme, en prenant des tables le logarithme de la raison, ou le nombre de degrés d'un angle, & en trouvant ensuite une quatrieme quantité proportionnelle aux trois quantités données : cette quatrieme quantité est la *mesure* qu'on cherche. (*D. J*)

Mesure, regle originairement arbitraire, & ensuite devenue fixe dans les différentes sociétés, pour marquer soit la durée du tems, soit la longueur des chemins, soit la quantité des denrées ou marchandises dans le commerce. De-là on peut distinguer trois sortes de *mesures* : celle du tems, celle des lieux, celle du commerce.

La *mesure* du tems chez tous les peuples a été assez communément déterminée par la durée de la révolution que la terre fait autour de son axe, & de là les jours ; par celle que la lune emploie à tourner autour de la terre, d'où l'on a compté par lunes ou par mois lunaires ; par celle

où le soleil paroît dans un des signes du zodiaque, & ce sont les mois solaires ; & enfin par le tems qu'emploie la terre à tourner autour du soleil, ce qui fait l'année. Et pour fixer ou reconnoître le nombre des années, on a imaginé d'espace en espace des points fixes dans la durée des tems marqués par de grands événemens, & c'est ce qu'on a nommé *époque*.

La *mesure* des distances d'un lieu à un autre est l'espace qu'on parcourt d'un point donné à un autre point donné, & ainsi de suite, pour marquer la longueur des chemins. Les principales *mesures* des anciens, & les plus connues, étoient chez les Grecs, le *stade*; chez les Perses, la *parasangue*; en Egypte, le *schoene*; le *mille* parmi les Romains & la *lieue* chez les anciens Gaulois. *Voyez* tous ces mots sous leur titre pour connoître la proportion de ces *mesures* avec celles d'aujourd'hui.

Les Romains avoient encore d'autres *mesures* pour fixer la quantité de terres ou d'héritages appartenans à chaque particulier. Les plus connues sont la *perche*, le *climat*, le *petit acte*, l'*acte quarré* ou *grand acte*, le *jugere*, le *verse* & l'*érédie*. *Voyez* PERCHE, CLIMAT, ACTE, *&c.*

A l'égard des *mesures* des denrées, soit seches, soit liquides, elles varioient selon les pays. Celles des Egyptiens étoient l'*artaba*, l'*aporrhima*, le *saytès*, l'*oephis*, l'*ionium*; celles des Hébreux étoient le *corc*, le *hin*, l'*epha*, le *sat*, ou *satum*, l'*homer* & le *cab*. Les Perces avoient l'*achane*, l'*artaba*, la *capithe*. Chez les Grecs on mesuroit par *medimnes*, *chenices*, *septiers*, *oxibaphes*, *cotyles*, *cyathes*, *cueillerées*, *&c.* A Rome on connoissoit le *culeus*, l'*amphore*, le *conge*, le *septier*, l'*emine*, le *quartarius*, l'*acetabule* & le *cyathe*, sous lequel étoient encore d'autres petites *mesures* en très-grand nombre. *Voyez* au nom de chacune ce qu'elle contenoit.

§ MESURE, (*Géom. prat. Arpent.*) La variété continuelle des *mesures* entre les différens pays, & même entre les différens villages d'une seule province, ont fait desirer de tout tems l'introduction d'une *mesure* universelle. La longueur du pendule simple, quantité invariable & facile à retrouver dans tous les tems, semble donnée par la nature pour servir de *mesure* dans tous les pays. Mouton, astronome de Lyon, proposoit pour *mesure* universelle un pied géométrique, *virgula geometrica*, dont un degré de la terre contenoit 600000; & pour en conserver la longueur à perpétuité, il remarquoit qu'un pendule de cette longueur faisoit 3959 $\frac{1}{2}$ vibrations en une demi-heure. *Observ. diametrorum*, 1670, *pag.* 433. Picard, en 1671, proposa une idée semblable. M. Huygens, qui avoit imaginé en 1656 l'application du pendule aux horloges, en parla de même *Horolog. oscillatorium* 1673, *part. I*, *pag.* 7. *Part. IV*, *pag.* 151, & la société royale de Londres se proposoit de l'adopter. Amontons, *Mém. acad.* 1703, *pag.* 51; Bouguer, *pag.* 300, insisterent là-dessus. M. du Fay avoit fait agréer au ministre un projet de réglement, que la mort de M. Orry & de M. du Fay a suspendu. M. de la Condamine, *Mem. acad.* 1747, *pag.* 189, a écrit sur la même matiere & formé le même vœu. M. de la Condamine fait voir que le pendule équinoxial ou équatorial, qui est de 36 pouces 7 lignes $\frac{15}{100}$, *mesure* de Paris en employant la toise qui a servi au Pérou, devoit être adopté par préférence, comme étant une *mesure* plus naturelle & plus indépendante des prétentions diverses de chaque pays. Par ce moyen la toise de Paris deviendroit plus longue de 14 lignes $\frac{3}{10}$: le degré de la terre sous la latitude de Paris, contiendroit 56143 toises astronomiques, au lieu de 57072 toises de Paris, que contient le degré du méridien entre Paris & Amiens.

M. d'Anville, de l'académie royale des inscriptions & belles-lettres, a publié en 1769 un *Traité des mesures itinéraires*, qui contient de savantes discussions sur les *mesures* itinéraires de tous les tems & de tous les pays. (*M.* DE LA LANDE.)

MESURE, (*Poésie latine.*) une *mesure* est un espace qui contient un ou plusieurs tems. L'étendue du tems est d'une fixation arbitraire. Si un tems est l'espace dans lequel on prononce une syllabe longue, un demi-tems sera pour la syllabe breve. De ces tems & de ces

demi-tems font compofées les *mefures*; de ces *mefures* font compofés les vers; & enfin de ceux-ci font compofés les poëmes. Pié & *mefure* font ordinairement la même chofe.

Les principales *mefures* qui compofent les vers grecs & latins, font de deux ou de trois fyllabes; de deux fyllabes qui font ou longues, comme le fpondée qu'on marque ainfi — —; ou breves, comme le pyrrique ᴗ ᴗ; ou breve l'une & l'autre longue, comme l'iambe ᴗ —; ou l'une longue & l'autre breve, comme le trochée — ᴗ. Celles de trois fyllabes font le dactyle — ᴗ ᴗ, l'anapefte ᴗ ᴗ —, le tribraque ᴗ ᴗ ᴗ, le moloffe — — —.

Des différentes combinaifons de ces piés & de leur nombre, fe font formées différentes efpeces de vers chez les anciens.

1°. L'hexametre ou héroïque qui a fix *mefures*.

2°. Le pentametre qui en a cinq.

Principi-is obf-ta: fe-rò medi-cina pa-ratur, (1 2 3 4 5 6)

Cùm mala-per lon-gas invalu-ēre moras. (1 2 3 4 5)

3°. L'iambique dont il y a trois efpeces; le diametre qui a quatre *mefures* qui fe battent en deux fois, le trimetre qui en a fix, le tétrametre qui en a huit.

4°. Les lyriques qui fe chantoient fur la lyre; telles font les odes de Sapho, d'Alcée, d'Anacréon, d'Horace. Toutes ces fortes de vers ont non-feulement le nombre de leurs piés fixé, mais encore le genre de piés déterminé. *Principes de Littér. tom. I.* (*D. J.*)

MESURE, f. f. eft *en Mufique* une maniere de divifer la durée ou le tems en plufieurs parties égales. Chacune de ces parties s'appelle auffi *mefure*, & fe fubdivife en d'autres aliquotes qu'on appelle *tems*, & qui fe marquent par des mouvemens égaux de la main ou du pié. *Voyez* BATTRE LA MESURE. La durée égale de chaque tems & de chaque *mefure* eft remplie par une ou plufieurs notes qui paffent plus ou moins vîte en proportion inverfe de leur nombre, & auxquelles on donne diverfes figures pour marquer leur différente durée. *Voyez* VALEUR DES NOTES. Dans la danfe on appelle *cadence* la même chofe qu'en mufique on appelle *mefure*. *Voyez* CADENCE.

Bien des gens confidérant le progrès de notre Mufique, penfent que la *mefure* eft de nouvelle invention; mais il faudroit n'avoir aucune connoiffance de l'antiquité pour fe perfuader cela. Non-feulement les anciens pratiquoient la *mefure* ou le *rythme*, mais ils nous ont même laiffé les regles qu'ils avoient établies pour cette partie. *Voyez* RHYTHME. En effet, pour peu qu'on y réfléchiffe; on verra que le chant ne confifte pas feulement dans l'intonation, mais auffi dans la *mefure*, & que l'un n'étant pas moins naturel que l'autre, l'invention de ces deux chofes n'a pas dû fe faire en des tems fort éloignés.

La barbarie dans laquelle retomberent toutes les fciences, après la deftruction de l'empire romain, épargna d'autant moins la Mufique, que les Latins ne l'avoient jamais extrêmement cultivée; & l'état d'imperfection où la laiffa Guy d'Arezzo qui paffe pour en être le reftaurateur, nous fait affez juger de celui où il auroit dû la trouver.

Il n'eft pas bien étonnant que le rhythme, qui fervoit à exprimer la *mefure* de la poéfie, fût fort négligé dans des tems où l'on ne chantoit prefque que de la profe. Les peuples ne connoiffoient guere alors d'autres divertiffemens que les cérémonies de l'églife, ni d'autre mufique que celle de l'office; & comme cette mufique n'exigeoit pas ordinairement la régularité du rhythme, cette partie fut bientôt prefque entiérement oubliée. On nous dit que Guy nota fa mufique avec des points; ces points n'exprimoient donc pas des quantités différentes, & l'invention des notes de différentes valeurs fut certainement poftérieure à ce fameux muficien. Tout au plus peut-on fuppofer que dans le chant de l'églife il y avoit quelque figne pour diftinguer les fyllabes breves ou longues & les notes correfpondantes, feulement par rapport à la profodie.

On attribue communément cette invention des diverfes valeurs des notes à Jean des Murs, Chanoine de Paris, vers l'an 1330. Cependant le P. Merfenne, qui avoit lu les ouvrages de cet auteur,

assure n'y avoir rien trouvé qui pût confirmer cette opinion. Et en effet, si d'un côté l'usage de la *mesure* paroît postérieur à ce tems, il paroît certain d'autre part, que l'usage des notes de différentes valeurs étoit antérieur à ce même tems; ce qui n'offre pas de petites difficultés sur la maniere dont pouvoient se mesurer ces valeurs. Quoi qu'il en soit, voici l'état où fut d'abord mise cette partie de la Musique.

Les premiers qui donnerent aux notes quelques regles de quantité, s'attacherent plus aux valeurs ou durées relatives de ces notes, qu'à la *mesure* même, ou au caractere du mouvement; de sorte qu'avant l'invention des différentes *mesures*, il y avoit des notes au-moins de cinq valeurs différentes; savoir, la maxime, la longue, la breve, la semi-breve, & la minime. *Voyez ces mots.*

Dans la suite les rapports en valeur d'une de ces notes à l'autre, dépendirent du tems, de la prolation ou du mode. Par le mode on déterminoit le rapport de la maxime à la longue, ou de la longue à la breve; par le tems, celui de la longue à la breve, ou de la breve à la semi-breve, ou de la semi-breve à la minime. *Voy.* MODE, PROLATION, TEMS. En général toutes ces différentes modifications se peuvent rapporter à la *mesure* double ou à la *mesure* triple, c'est-à-dire à la division de chaque valeur entiere en deux ou trois tems inégaux.

Cette maniere d'exprimer le tems ou la *mesure* des notes, changea entiérement durant le cours du dernier siecle. Dès qu'on eut pris l'habitude de renfermer chaque *mesure* entre deux barres, il fallut nécessairement proscrire toutes les especes de notes qui renfermoient plusieurs *mesures*; la *mesure* en devint plus claire, les partitions mieux ordonnées, & l'exécution plus facile; ce qui étoit fort nécessaire pour compenser les difficultés que la Musique acquéroit en devenant chaque jour plus composée.

Jusques-là la proportion triple avoit passé pour la plus parfaite; mais la double prit l'ascendant, & le *C* ou la *mesure* à quatre tems, fut prise pour la base de toutes les autres. Or la *mesure* à quatre tems se résout toujours en *mesure* en deux tems; ainsi c'est proprement à la *mesure* double qu'on a à faire rapporter toutes les autres, du-moins quant aux valeurs des notes & aux signes des *mesures*.

Au lieu donc des maximes, longues, breves, *&c.* on substitua les rondes, blanches, noires, croches, doubles & triples croches (*voyez ces mots*), qui toutes furent prises en division sous-double; de sorte que chaque espece de note valoit précisément la moitié de la précédente; division manifestement défectueuse & insuffisante, puisqu'ayant conservé la *mesure* triple aussi-bien que la double ou quadruple, & chaque tems ainsi que chaque *mesure* devant être divisé en raison sous-double ou sous-triple, à la volonté du compositeur, il falloit assigner ou plutôt conserver aux notes des divisions proportionnelles à ces deux genres de *mesure*.

Les Musiciens sentirent bientôt le défaut, mais au lieu d'établir une nouvelle division, ils tâcherent de suppléer à cela par quelque signe étranger; ainsi ne sachant pas diviser une blanche en trois parties égales, ils se sont contentés d'écrire trois noires, ajoutant le chiffre 3 sur celle du milieu. Ce chiffre même leur a enfin paru trop incommode; & pour tendre des pieges plus sûrs à ceux qui ont à lire leur musique; ils prennent aujourd'hui le parti de supprimer le 3, ou même le 6; de sorte que pour savoir si la division est double ou triple, il n'y a d'autre parti à prendre que de compter les notes ou de deviner.

Quoiqu'il n'y ait dans notre Musique que deux genres de *mesure*, on y a tant fait de divisions, qu'on en peut ou moins compter seize especes, dont voici les signes.

$2.\ \frac{2}{4}.\ \frac{6}{4}.\ \frac{6}{8}.\ \frac{6}{16}.\ 3.\ \frac{3}{2}.\ \frac{3}{4}.\ \frac{9}{4}.\ \frac{3}{8}.\ \frac{9}{8}.\ \frac{3}{16}.\ C.\ \frac{12}{4}.\ \frac{12}{8}.\ \frac{12}{16}$

Voyez les exemples, *Pl. de Musiq.*

De toutes ces *mesures*, il y en a trois qu'on appelle *simples*; savoir le 2, le 3 & le *C*, ou quatre tems. Toutes les autres, qu'on appelle *doubles*, tirent leur dénomination & leurs signes de cette derniere, ou de la note ronde, & en voici la regle.

Le

Le chiffre inférieur marque un nombre de notes de valeur égale, & faisant ensemble la durée d'une ronde ou d'une *mesure* à quatre tems; le chiffre supérieur montre combien il faut de ces mêmes notes pour remplir une *mesure* de l'air qu'on va noter. Par cette regle on voit qu'il faut trois blanches pour remplir une *mesure* au signe $\frac{3}{2}$; deux noires pour celle au signe $\frac{2}{4}$; trois croches pour celle au signe $\frac{3}{8}$, *&c.* Chacun peut sentir l'ineptie de tous ces embarras de chiffres; car pourquoi, je vous prie, ce rapport de tant de différentes *mesures* à celle de quatre tems qui leur est si peu semblable; ou pourquoi ce rapport de tant de différentes notes à une ronde, dont la durée est si peu déterminée? Si tous ces signes sont institués pour déterminer autant de mouvemens différens en especes, il y en beaucoup trop; & s'ils le sont, outre cela, pour exprimer les différens degrés de vîtesse de ces mouvemens, il n'y en a pas assez. D'ailleurs, pourquoi se tourmenter à établir des signes qui ne servent à rien, puisqu'indépendamment du genre de la *mesure* & de la division des tems, on est presque toujours contraint d'ajouter un mot au commencement de l'air, qui détermine le degré du mouvement?

Il est clair qu'il n'y a réellement que deux *mesures* dans notre Musique, savoir à deux & trois tems égaux: chaque tems peut, ainsi que chaque *mesure*, se diviser en deux ou en trois parties égales. Cela fait une subdivision qui donnera quatre especes de *mesure* en tout; nous n'en avons pas davantage. Qu'on y ajoute si l'on veut la nouvelle *mesure* à deux tems inégaux, l'un triple & l'autre double, de laquelle nous parlerons au *mot* MUSIQUE, on aura cinq *mesures* différentes, dont l'expression ira bien au-delà de celle que nous pouvons fournir avec nos seize *mesures*, & tous leurs inutiles & ridicules chiffres. (*S*)

La mesure fait appercevoir à l'oreille la suite des sons & des mouvemens d'une espece déterminée, dont un certain nombre compose un pied rythmique.

Il est très-facile de sentir, mais d'autant plus difficile de reconnoître clairement, que sans *mesure* ou sans une division exacte en tems égaux, des tons qui se succedent ne sont susceptibles d'aucun chant. Il faut absolument, pour bien connoître la nature de la *mesure* & l'effet qu'elle produit, jetter un coup-d'œil sur l'origine de la musique, & particuliérement sur celle du chant. La musique est fondée sur la possibilité d'arranger une suite de tons indifférens par eux-mêmes, & chacun desquels n'exprime rien, ensorte qu'ils forment un langage passionné. (Dans le cours de cet article & de l'*art.* RHYTHME, nous donnerons l'épithete de passionné à tout ce qui exprime quelque passion. Nous sommes forcés de nous servir de cette expression, peu d'usage dans ce sens, pour éviter les circonlocutions). Le principe une fois posé qu'aucun son n'exprime rien par lui-même, ce qui est véritablement le cas de tout son rendu par une corde, il faut nécessairement que l'expression & le sens qu'on trouve dans une suite de sons, provienne de la maniere dont ils se suivent. On peut avec un petit nombre de sons, 6 ou 8, par exemple, produire une infinité de traits de chant, dont chacun fera ressentir quelque chose de différent, comme on le peut voir par les exemples *fig.* 8, *pl. XII de Musiq. Suppl. des Planc. n°.* 1, 2, 3 *&* 4, qui pourroient encore être changés & diversifiés de plusieurs manieres.

Avec des traits de chants, qui, comme ceux-ci, différent par la *mesure* & par le mouvement, on pourroit, en cas de besoin, faire une piece qui auroit quelque ressemblance avec le discours. Chaque trait de chant représenteroit, en quelque façon, une phrase du discours, & l'on pourroit au moins donner à ce discours assez d'expression, pour qu'on pût s'appercevoir quand une phrase exprime de la tranquillité ou de l'inquiétude, du contentement ou du chagrin, de la vivacité ou de l'abattement. Avec ces phrases, un bon compositeur pourroit préluder long-tems d'une maniere agréable pour ses auditeurs, & même leur faire imaginer qu'ils entendent des gens qui parlent ensemble un langage, inconnu à la vérité,

mais non tout-à-fait inintelligible, puiſque l'on s'appercevroit quand les interlocuteurs s'expriment avec chaleur, avec tranquilité, avec gaieté, avec tendreſſe ou bien avec fureur. Cela ne formeroit pourtant pas un vrai chant : le chant demande néceſſairement de l'unité, ou plutôt une uniformité continuelle dans le ſentiment qu'il exprime. *Voyez* RHYTHME, (*Muſiq.*) Comment peut on y parvenir ? néceſſairement par l'égalité du mouvement dans la ſuite des ſons. Il ſemble, à la vérité, qu'on pourroit jouer, ſans cette uniformité, une ſuite de phraſes qui toutes feroient le même effet, qui exprimeroient, par exemple, de la gaieté ; mais on remarqueroit bientôt que ce ſentiment de gaieté change & prend un caractere différent à chaque phraſe, & que, par conſéquent, le ſentiment ne demeure pas toujours auſſi uniforme que l'exige la durée ſoutenue du même ſentiment, durée qui eſt le vrai but du chant. Il faut néceſſairement une marche rhythmique pour parvenir à ce but, comme nous le prouverons clairement dans l'*art.* RHYTHME, (*Muſiq.*) Or, il n'y a d'autre marche rhythmique que celle qui eſt compoſée de membres égaux. Il faut donc que le chant ſoit compoſé de ſons diſtribués en membres égaux, afin que l'oreille ſoit frappée de l'uniformité du mouvement, & par-là même de l'uniformité du ſentiment. Ces membres égaux doivent auſſi être aſſemblés d'une maniere uniforme, car ſans cela, l'uniformité de ſentiment ceſſeroit. Deux paſſages peuvent être de la même longueur, & différer cependant beaucoup de caractere. Les deux paſſages, *fig.* 9, *pl. XII de Muſiq.* exécutés préciſément dans le même tems, & enſorte que l'un durât exactement autant que l'autre, n'auroient pourtant pas l'uniformité requiſe dans une marche rhythmique ; car l'un eſt compoſé de 3 mouvemens (ou, ſi l'on veut, de 6), & l'autre n'en contient que 4, ce qui cauſe à l'oreille une confuſion qui empêche de compter chaque mouvement ou chaque petit tems qui compoſe un pied rhythmique ; calcul qui eſt cependant indiſpenſable pour ſentir le rhythme, & qui exige néceſſairement l'égalité des tems qui compoſent chaque pied. Or, les membres égaux & uniformes compoſent ce que l'on nomme en muſique la *meſure*. Son eſſence conſiſte donc en ce qu'elle excite l'oreille à découvrir dans la ſuite des ſons, des mouvemens d'une eſpece déterminée, & dont un certain nombre fixe compoſe un pied rhythmique, qu'on appelle auſſi *meſure*.

La *meſure*, comme nous le dirons dans l'*arth.* RHYTHME, (*Muſiq.*) a donc lieu, même lorſqu'il n'y a pas encore de différences dans le degré d'élévation ou d'abaiſſement, de vîteſſe ou de lenteur des ſons ; mais les accens y ſont indiſpenſables : ſans eux, l'oreille n'auroit aucun guide pour partager cette ſuite de ſons en membres égaux & uniformes. Si donc nous avons une ſuite de tons égaux, tant pour leur intonation que pour leur valeur, comme *&c.* il faut de néceſſité, pour que l'oreille y découvre une *meſure* & un rythme, que cette ſuite de ſons ſoit partagée par des accens en membres égaux & homogenes, comme

ou bien 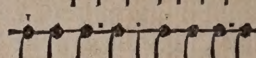 *&c.* Dans le premier exemple, les membres ſont de trois tems ou de trois mouvemens égaux, dont le premier ſe diſtingue des autres par l'accent. Dans le ſecond, la ſuite des tons eſt diviſée en membres de quatre mouvemens ou tems, dont le premier & le troiſieme ſont diſtingués des autres ; le premier par un accent plus marqué, le troiſieme par un accent plus foible. Par ce moyen, l'oreille eſt entretenue dans un calcul continuel & ſoutenu, lequel produit auſſi l'uniformité de la ſenſation, comme il eſt prouvé clairement dans l'*article* RHYTHME, (*Muſiq.*) On comprend facilement que la répartition des ſons en membres égaux, peut être faite de pluſieurs manieres, dont chacune a ſon caractere particulier, ſur-tout, lorſqu'on y joint encore la différence des mouvemens. C'eſt de-là que réſultent les divers genres & les eſpeces différentes de *meſures* que nous allons examiner en détail.

L'expérience nous montre que les plus

célebres compofiteurs admettent différentes fortes de *mefures*. Cependant comme il n'y a exactement que deux différentes efpeces de *mefures*, la paire & l'impaire, il femble que les *mefures* à 2, 4, 6, 8, *&c.* tems, forment les *mefures* paires, & celles à 3, 5, 7, 9, *&c.* les impaires, & qu'ainfi il eft fuperflu d'admettre d'autres fubdivifions. Cela feroit très-vrai s'il étoit poffible de former une *mefure* paire de plus de quatre tems égaux, & de battre cette *mefure* fans fe figurer une fubdivifion, qui la partage en parties, ou en d'autres *mefures*. Pour s'en convaincre on n'a qu'à répéter fix tems égaux à plufieurs reprifes, & l'on fentira d'abord qu'on les arrange ainfi

, ou ainfi ,

& qu'on en fait les pieds de deux ou trois tems, que nous regardons comme les principaux, auxquels font fubordonnés les autres. Ce font ces pieds principaux, qui déterminent la *mefure*, & qui décident fi elle eft paire ou impaire, d'où il fuit que le premier exemple de fix tems revient à la *mefure* impaire de trois tems, & que le fecond, au contraire, revient à la *mefure* paire de deux tems. Si l'on vouloit compter de façon à marquer avec la même force chaque couple ou chaque ternaire de fons comme ici

ou , on auroit, dans le premier cas, trois *mefures* à deux tems, & dans le fecond deux *mefures* à trois tems, d'où il fuit que la *mefure* en tems pair, ne peut contenir que deux, ou tout au plus quatre tems égaux; & que les *mefures* impaires au contraire, ne peuvent jamais contenir ni plus ni moins que trois tems, parce qu'une fuite impaire de davantage feroit fatiguante & incompréhenfible, & qu'à caufe de cela elle n'eft point admife en mufique.

On trouve, il eft vrai, dans les *planches de mufiq.* un exemple de *mefure* à cinq tems; mais, quoique M. Rouffeau le trouve très-bien cadencé, nous n'y trouvons que de la confufion & de l'obfcurité. Teleman, qui cherchoit la fingularité, a compofé, dans des mufiques d'églife, des chœurs entiers dans la même *mefure*; & dans d'autres auffi chimériques & qui font auffi fatiguantes pour les muficiens que pour leurs auditeurs.

Il n'eft pas plus poffible de faire une *mefure* d'un feul tems, parce que ce tems fera toujours compofé de plufieurs autres. Qu'on effaie de réciter de fuite, & à égales diftances, plufieurs monofyllabes longs, les feuls qui puffent prouver la néceffité de cette *mefure*, par exemple.

Cieux, air, moi, dans, mais, fond.

& l'on s'appercevra qu'il fe trouve toujours entre un mot & l'autre un petit repos ou filence qui occupe jufte la moitié de la diftance d'un mot à l'autre, comme ici.

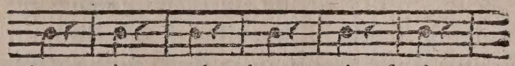

cieux, air, moi, dans, mais, fond.

On le fentira encore mieux fi en récitant on infere la particule copulative *&*, entre un de ces monofyllabes & l'autre; car l'on verra que le monofyllabe & la particule n'occupent pas plus de tems que les autres mots feuls, comme:

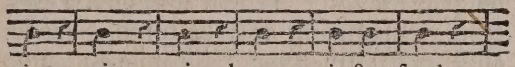

cieux, air, moi, dans, mais &, fond,

L'on appelle donc *triple* la *mefure* impaire, parce qu'elle ne peut être compofée que de trois tems, & que tout autre *mefure* impaire eft contraire & gênée.

Pour mettre toutes les *mefures* d'une efpece d'un côté, & celles de l'autre d'un autre, il fuffiroit donc de reconnoître une *mefure* à deux tems, & une à quatre pour les paires, & celle à trois pour les impaires: & en marquant exactement à la tête d'une piece quel doit être le mouvement, on auroit déterminé fi cette piece doit être exécutée vîte ou lentement. Il femble qu'on ne pourroit exiger rien de plus, quant à la *mefure* & au mouvement de chaque piece. Mais fans confidérer que ce mouvement eft fufceptible d'une infinité de degrés de vîteffe ou de lenteur, degrés impoffibles à déterminer ni par des mots, ni par quelqu'autre figne ou mar-

que, il faudroit encore employer quantité d'autres signes & d'autres mots nécessaires, pour expliquer toute l'exécution de la piece; c'est-à-dire, si elle doit être exécutée pesamment & avec force, ou plus légérement & *mezzo forte*, ou tout-à-fait légerement; car c'est de-là que dépend tout le caractere de la piece. Il y a une différence infinie, & que tout le monde sent, entre une piece exécutée sur le violon avec de grands coups d'archet, ou avec la pointe de l'archet & délicatement. Nous parlons ici, non d'une exécution parfaite, mais seulement de celle que chaque piece doit avoir selon son caractere, & sans laquelle la musique seroit d'une monotonie plate & ennuyeuse. C'est ce caractere particulier à chaque piece qu'il faut bien reconnoître pour le saisir.

Les habiles musiciens sont accoutumés à peser sur les notes longues, comme les rondes & les blanches qu'ils jouent avec force, & à passer, au contraire, légérement sur les notes courtes, comme les noires & les croches. Une piece donc dans laquelle il ne se rencontre que peu de noires, & où ces noires sont les notes les plus breves, un bon musicien l'exécutera pesamment & avec force, tandis qu'il exécutera avec légereté une autre piece du même mouvement & de la même *mesure*, mais où les notes les plus longues sont des noires; c'est-à-dire, en un mot, qu'indépendamment de la *mesure* & du mouvement, le bon musicien regle le degré de force de chaque note sur sa valeur.

L'expérience rend encore le musicien habile à sentir le tems précis & naturel de chaque piece par le moyen de la valeur des notes qu'elle contient. Il exécutera, par exemple, une piece qui n'aura aucun signe, ou devant laquelle, ce qui revient au même, on n'aura mis que les mots *tempo giusto*; il l'exécutera, dis-je, plus lentement ou plus vîte, & toujours dans le mouvement qu'il faut, suivant la valeur des notes qu'elle contient; il saura donner le véritable degré de force ou de légéreté aux notes, & il saura ajouter ou retrancher ce qu'il faut de cette force & de cette légéreté, si la piece venoit à être marquée *adagio*, *andante*, *allegro*, &c. Ce que nous venons de dire montre l'avantage qui résulte de la subdivision de la *mesure* paire & de l'impaire en différentes *mesures*, dont les tems principaux sont marqués par des notes plus longues ou plus breves; car, par-là, chaque *mesure* acquiert le mouvement qui lui est propre, & l'expression qui lui convient, en un mot, son vrai caractere. Si donc une piece doit être exécutée légérement, mais en même tems d'un mouvement lent, le compositeur doit, selon que son sujet demande plus ou moins de légéreté, choisir une *mesure* composée de tems plus ou moins longs, & employer les mots *andante*, *largo*, *adagio*, selon que la lenteur de la piece doit surpasser le mouvement naturel de la *mesure*; & au contraire, lorsqu'une piece doit être exécutée avec force, & néanmoins avec un mouvement vif, il fera choix d'une *mesure* composée de tems longs & convenables à l'exécution qu'exige sa piece; mais il y ajoutera ces mots *vivace*, *allegro* & *presto*, &c. Un musicien habile, en jettant un coup-d'œil sur les notes qui composent une telle piece, sera en état de l'exécuter selon les idées du compositeur, & de se rencontrer parfaitement avec lui, au moins avec autant de précision que s'il étoit guidé par les mots ou par les signes les plus clairs possibles.

Il étoit nécessaire de faire précéder ceci, pour démontrer la nécessité des diverses sortes de *mesures* paires ou impaires, & pour faire sentir leur influence sur l'exécution & sur le mouvement. Peu de compositeurs sont en état de rendre raison du choix qu'ils ont fait de telle ou telle *mesure*, paire ou impaire, bien qu'ils sentent que la *mesure* qu'ils ont choisie, est la seule qui convenoit à leur piece : les autres qui, avec l'auteur de l'*article* MESURE, (*Musiq.*) regardent la multiplicité des *mesures* comme une invention arbitraire, & s'en formalisent, ou ne sont point sensibles à l'expression de chaque sorte de *mesure*, ou ne veulent pas l'avouer, & risquent en conséquence de composer des pieces qui, faute d'être écri-

tes dans la *meſure* convenable, feront exécutées tout autrement qu'ils ne l'ont penſé. Car enfin ſi chaque eſpece de *meſure* n'a pas quelque choſe de particulier, d'où vient que tout muſicien expérimenté ſent d'abord quelle eſt la *meſure* d'une piece en l'entendant exécuter ?

Il eſt tems à préſent de paſſer à l'examen de chaque ſorte de *meſure*. Nous commencerons par les diverſes *meſures* paires, & d'abord par celles à deux tems, qui ſont :

1°. La *meſure* à deux tems, que l'on nomme auſſi *alla-breve*, dont les tems ſont compoſés chacun de deux noires, & qui ſe marque à la tête de la piece par ce ſigne 𝄵, auquel on joint ſouvent le mot *alla-breve*. Cette *meſure* s'exécute avec force, mais le double plus vîte que ne le porte la nature des notes dont elle eſt compoſée ; elle eſt propre aux expreſſions ſérieuſes & vives, elle eſt ſur-tout très-convenable dans les fugues, & ne peut avoir dans ce ſtyle, & dans le mouvement qui lui ſont propres, aucune note plus breve que des croches. Nous avons parlé de cette *meſure* dans l'*article* ALLA-BREVE, (*Muſiq.*) Lorſque les compoſiteurs, pour s'épargner la peine de marquer toutes les *meſures*, notent deux, trois, quatre ou plus de *meſures* entre les barres qui marquent ordinairement chaque *meſure*, l'eſſence de l'*alla-breve* n'en eſt pas changée, & l'on accentue toujours la premiere note de chaque *meſure* plus fortement que les autres, pour marquer le frappé qui revient conſtamment après deux blanches, & pour déterminer la valeur des pauſes ; valeur qui demeure toujours la même.

2°. La *meſure* de deux quatre ; celle-ci lorſque le mouvement particulier n'eſt pas marqué, a le même degré de vîteſſe que la *meſure* précédente, mais on l'exécute beaucoup plus légérement, & l'on peut y inférer des blanches, des noires, des croches, des doubles croches, & même des triples croches, mais en petit nombre. Cette *meſure* s'accorde avec toutes les paſſions légeres & agréables, tempérée par les mots *andante*, *adagio*, &c. ou rendue plus vive par les mots *vivace*, *allegro*, &c. ſuivant que l'expreſſion l'exige. Ces mots qu'on ajoute & ces différentes eſpeces de notes qui compoſent la piece, déterminent le mouvement qu'on lui doit donner, tant dans cette *meſure* que dans les autres. Si la piece eſt marquée $\frac{2}{4}$ & *allegro*, & ne contient qu'un petit nombre de doubles croches, le mouvement eſt plus vif que ſi elle étoit remplie de doubles croches ; il en eſt de même dans les mouvemens plus lents.

3°. La *meſure* de $\frac{2}{8}$. Cette *meſure* demanderoit une exécution des plus légeres, & ne feroit propre que pour les expreſſions les plus vives des airs à danſer ; car il eſt inconteſtable que tout bon violon exécutera l'exemple, *fig.* 10 *planche XII de Muſiq.* beaucoup plus légérement que s'il étoit noté avec des noires & dans la *meſure* à deux quatre. La *meſure* des deux huit n'eſt pas d'uſage.

Chacune des *meſures*, dont nous venons de parler, contient deux tems. Or il eſt connu que tout tems ſe peut partager auſſi facilement en trois autres tems qu'en deux, mais non en cinq ou en ſept. De-là proviennent encore les *meſures* ſuivantes à deux tems, dont chacun eſt diviſé en trois parties, & qui, par la nature, pour ainſi dire, ſautillante du mouvement un, deux, trois, quatre, cinq, ſix,

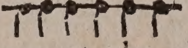

ſont en général d'un mouvement plus vif & d'une expreſſion plus gaie que les précédentes. Telles ſont :

1°. La meſure à $\frac{6}{4}$ qui s'exécute avec autant de force que l'*alla-breve* à qui elle reſſemble beaucoup par ſon mouvement ſérieux & vif : elle eſt convenable dans les muſiques d'égliſe. On compte trois noires pour chaque tems de la *meſure*.

2°. La *meſure* de $\frac{6}{8}$ légere & gracieuſe dans l'exécution & dans le mouvement, comme celle de $\frac{2}{4}$; les notes les plus breves qui s'y rencontrent ſont des doubles croches.

3°. La *meſure* de $\frac{6}{16}$. Cette *meſure* demande la plus légere des expreſſions & le mouvement le plus vif ; elle ſouffre rarement des notes plus breves que des doubles croches. Jean-Sébaſtien Bach & Cou-

perin qui, sans contredit, sont les plus exacts de tous les compositeurs, & qui n'auroient pas composé sans raison des fugues & d'autres pieces dans cette *mesure*, & dans d'autres qui à présent sont hors d'usage, confirment par-là même ce que nous avançons, c'est-à-dire que chaque *mesure* a une exécution & un mouvement qui lui est propre, & que par conséquent il n'est point indifférent dans quelle *mesure* on note & l'on exécute une piece.

Les *mesures* à quatre tems sont:

1°. La grande *mesure* à quatre tems dont les tems sont chacun d'un quart, & qui se marque ainsi C, ou encore mieux $\frac{4}{4}$ pour la distinguer de la *mesure* (C : ses notes les plus breves sont des croches qui, de même que les noires ou les autres notes plus longues, doivent être exécutées sur le violon avec toute la force de l'archet, sans nuances de *piano* & de *forte*, mais en accentuant toujours comme il est nécessaire la premiere note de chaque *mesure*. Cette *mesure* à $\frac{4}{4}$ par sa marche grave & pathétique, n'est propre que dans les musiques d'église, & principalement dans les chœurs & dans les fugues à plusieurs parties, & dont l'expression est magnifique & majestueuse; on a coutume de la marquer du mot *grave* pour distinguer son exécution & son mouvement de ceux de l'*alla-breve* ou de la petite *mesure* à quatre tems dont nous parlerons plus bas. Il y a des musiciens qui, au lieu de cette *mesure*, emploient celle de $\frac{4}{2}$, comme, au au lieu de l'*alla-breve*, ils emploient la *mesure* de $\frac{2}{1}$, où l'exécution forte se trouve encore mieux indiquée par les notes d'une valeur double; mais la gêne de ces sortes de *mesures* composées chacune de deux rondes cause une telle confusion, principalement dans les pauses qui signifient, par exemple, tantôt une moitié, tantôt un quart de *mesure*, que l'on préfere les premieres, & qu'elles sont le plus en usage.

2°. La petite *mesure* à $\frac{4}{4}$ ou la *mesure* paire ordinaire. On la marque communément ainsi C, & elle se distingue de la précédente, tant par une exécution plus légere, que par son mouvement qui est précisément le double plus vif. Les noires sont les notes principales, & on les marque toutes également dans l'exécution, hors qu'on accentue plus la premiere note, comme dans la grande *mesure* à quatre tems.

La petite *mesure* à quatre tems s'exécute

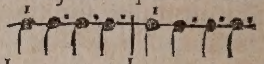

& non 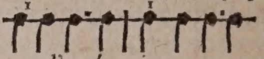 ; ce qui est précisément l'exécution propre à la *mesure* à quatre tems composés, dont nous parlerons dans la suite. Il arrive souvent, sur-tout dans les pieces d'un mouvement lent, que l'on confond ces deux sortes de *mesure*, & qu'on la bat également à deux tems, chacun de deux quarts, que l'on accentue comme on vient de dire. Au reste, cette *mesure* supporte toutes sortes de notes; elle est d'un mouvement sérieux & posé, mais non grave & pesant, de sorte qu'elle est d'un grand usage, non-seulement dans les concerts & sur les théâtres, mais aussi dans les églises.

3°. La *mesure* de $\frac{4}{8}$. Couperin emploie de tems à autre cette mesure dans ses excellentes pieces de clavessin, pour indiquer que les croches ne doivent pas être exécutées comme dans la *mesure* à deux quarts, ainsi , mais d'une force égale ainsi 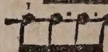 : ce qui détermine aussi le mouvement de cette *mesure*, savoir qu'il n'est pas si lent que celui de la précédente, mais aussi moins vif que celui de la *mesure* à $\frac{2}{4}$. Ceci posé, tout le monde s'appercevra que l'exemple (*fig.* 2, *pl. XII de Mus.*) noté comme il l'est ici, a une expression différente de celle qu'il aura notée dans toutes les autres *mesures* qui peuvent lui être adaptées. Si chacun des quatre tems des deux dernieres *mesures* se sous-divise encore en trois parties, comme ci-dessus, il en résulte les deux sortes de *mesures* suivantes.

1°. La *mesure* de $\frac{12}{8}$ &

2°. La *mesure* de $\frac{12}{16}$, dont l'exécution, le mouvement naturel & le caractere se déterminent aisément par ce qui a été dit ci-dessus.

Les *mesures* impaires, ou, comme on les nomme, triples, ont de commun avec les *mesures* paires que l'exécution & le mouvement sont déterminés par les notes plus ou moins longues, propres à chaque sorte de *mesure*, c'est-à-dire, qu'on les joue avec force & lentement, quand les notes sont d'une grande valeur; légérement & vivement, quand elles sont d'une moindre valeur. En général, les *mesures* impaires, à cause de leur troisieme tems, donnent plus de vivacité à toutes leurs expressions, & sont plus propres par-là que les *mesures* paires à exprimer les passions vives.

Ces *mesures* sont :

1°. La *mesure* de $\frac{3}{2}$.

2°. La *mesure* de $\frac{3}{4}$.

3°. Celle de $\frac{3}{8}$, à laquelle on peut ajouter :

4°. Celle de $\frac{3}{16}$ bien que peu usitée, & qui par son exécution extrêmement légere & vive, seroit la plus propre à plusieurs contre-danses Angloises qu'on a coutume de noter $\frac{3}{8}$. Car dans le mouvement naturel de $\frac{3}{8}$ ou du passe-pied, on sent encore, outre l'accent de la premiere note de chaque *mesure*, le mouvement des autres tems. Cette *mesure* supporte aussi des doubles croches; mais les trois tems de la *mesure* à $\frac{3}{16}$ se réduisent à un seul, & l'on ne peut compter qu'un à chaque frappé & non trois : c'est-là le cas des contre-danses Angloises, & de plusieurs autres pieces notées en $\frac{3}{8}$, & qui exigeant une exécution très-vive, ne peuvent supporter des doubles croches.

L'on divise les tems principaux des trois premieres *mesures* précédentes, chacun en trois autres tems, comme dans les *mesures* paires; il en résulte encore les trois sortes de *mesures* triples suivantes.

1°. La *mesure* à $\frac{9}{4}$ fournie par celle de $\frac{3}{2}$.

2°. Celle de $\frac{9}{8}$ fournie par celle de $\frac{3}{4}$.

3°. Et celle de $\frac{9}{16}$ fournie par celle de $\frac{3}{8}$. Cette derniere est d'un caractere beaucoup plus vif que les deux précédentes, qui sont cependant aussi plus propres que toute autre *mesure* à l'expression de la joie.

La *mesure* de $\frac{9}{4}$, composée de notes les plus longues, & demandant une exécution forte, a encore une marche assez posée pour servir dans les églises.

La *mesure* de $\frac{9}{8}$ est au contraire plus sautillante, & propre sur-tout aux pieces qui tiennent de la gigue.

La *mesure* de $\frac{9}{16}$ est encore beaucoup plus sautillante, & beaucoup plus vive.

Toutes les especes de *mesures* dont nous venons de parler sont d'une telle nature, que chaque *mesure* ne fait qu'un seul pied, composé de plusieurs parties, qui different entr'elles par leur longueur. A proprement parler, toute *mesure* paire a deux parties, dont la premiere est longue, & la seconde est courte ou breve.

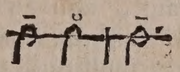

Ai-me - moi.

Lorsque les notes sont divisées en d'autres plus breves, par exemple, en noires dans l'*alla-breve*, la premiere note de la seconde partie de la *mesure*, a un accent plus marqué, & les noires sont entr'elles dans la même proportion que les parties de la *mesure*, par exemple,

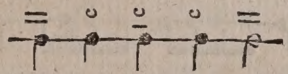

Traî-tre rends-le moi.

Si la *mesure* est encore composée de plus petites parties, comme de croches, ces notes different en quantité intrinseque, comme il suit.

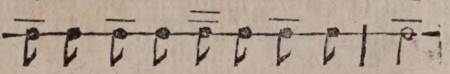

Ce dernier exemple nous donne une idée juste des tems forts & foibles de la *mesure* paire. La premiere note a le plus de poids, parce qu'elle paroît sur le frappé de la *mesure*. Comme la note finale d'une piece ou d'une période doit toujours être une note accentuée, elle ne peut dans toutes les *mesures* paires dont nous avons parlé, que tomber sur la premiere note de chaque *mesure*, & doit durer tout le long de la *mesure* pour rendre la cadence parfaite. En général les accens principaux

doivent être placés ſur la premiere note de chaque *meſure* ; les moindres accens tombent ſur la premiere note du ſecond membre de la *meſure* ; & les tons ſans accens, les notes de paſſages & très-courtes ſur les autres parties de la *meſure*, ſuivent leur valeur intrinſeque. Il paroît par-là que les parties ou ſyllabes qui compoſent le pied en muſique, ſont beaucoup plus diverſifiées par leur valeur intrinſeque, que celles du pied en poéſie, & qu'un poëte qui veut compoſer des vers pour la muſique, doit avoir non-ſeulement égard à la longueur & à la briéveté des ſyllabes, mais encore aux accens des mots principaux, afin qu'ils ſoient toujours bien placés dans chaque vers. L'exemple ſuivant montre la diverſité de la quantité intrinſeque des parties de la *meſure*, dans les *meſures* impaires.

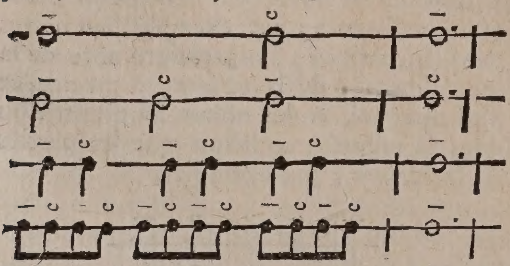

La maniere d'employer ces parties de la *meſure*, eu égard à leur diverſe valeur, ſe comprend aiſément à l'aide de ce que nous avons dit ſur les *meſures* paires. Il faut cependant encore remarquer que dans la *meſure* à trois tems, le ſecond tems peut être long, mais dans ce cas ſeul; car où la ceſure muſicale tombe comme ici, ſur la ſeconde partie de la *meſure*.

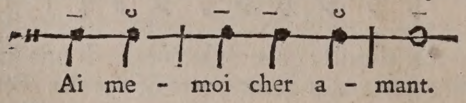

Mais ſi le mouvement eſt vif, ou ſi la *meſure* eſt compoſée de tems triples, comme la *meſure* de $\frac{12}{8}$ ou de $\frac{12}{4}$ & les autres *meſures* qui en réſultent, le triple a toujours la premiere quantité ; ſavoir — ◡ ◡ & les autres tems ſont entr'eux ſelon qu'ils ſont pairs ou impairs, par exemple,

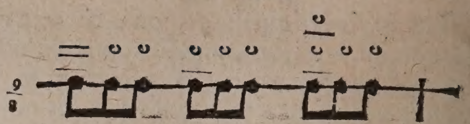

Après ce que nous avons dit de la quantité intrinſeque des parties de la *meſure*, nous pouvons nous diſpenſer de prouver que la *meſure* de $\frac{6}{4}$ differe infiniment de celle de $\frac{3}{2}$, & celle de $\frac{6}{8}$ de celle de $\frac{3}{4}$, bien que chacune de ces *meſures* contienne le même nombre de notes de même eſpece que l'autre, différence qui ne vient que du différent poids qu'il faut donner à chaque eſpece de *meſure*. L'exemple ſuivant rend cette diverſité plus ſenſible.

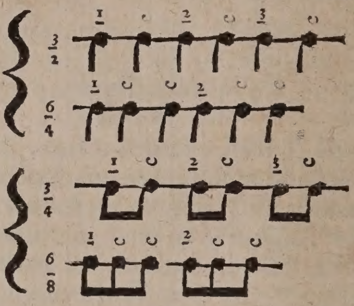

Il nous reſte encore maintenant à montrer :

1°. Comment on peut aſſembler deux *meſures* & n'en faire qu'une :

2°. De quelle utilité ſont les diverſes ſortes de *meſures* compoſées, &

3°. En quoi elles different des ſimples.

Pour ſe faire une idée claire de tout cela, qu'on eſſaie de marquer par des notes convenables les ſyllabes longues & breves, accentuées & non accentuées de ce vers.

Cherche à devenir vainqueur.

Comme toujours une ſyllabe longue eſt ſuivie d'une breve, il ſemble qu'il faille choiſir une *meſure* à deux tems, par exemple, la *meſure* de deux quatre, & noter ces mots ainſi:

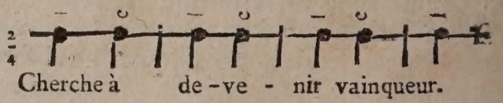

Effectivement, ici chaque ſyllabe plus longue tombe ſur le tems fort, & les autres ſur le tems foible de la *meſure* ; la note qui

qui termine la phrase musicale est sur le frappé, & le rythme est parfaitement exact. Mais observons que la syllabe *de* du mot *devenir* tombe sur le frappé de la *mesure*, quoiqu'elle ne soit que moyenne, & que la syllabe *queur* tombe aussi sur le frappé, tandis que *vain* tombe sur le levé, quoique les deux syllabes *vain* & *queur* ne different pas effectivement autant que les notes l'indiquent : il n'y a d'autre moyen pour éviter ces deux fautes de prosodie que de réunir deux de ces *mesures* de deux quatre, & d'en faire une seule, comme

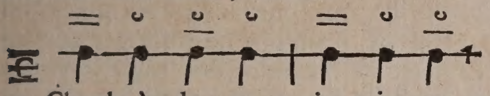

Ici chaque syllabe a la place qui lui convient ; les syllabes les plus longues *cher* & *nir* sont sur le frappé ; les moyennes *de* & *queur* sur le levé, levé qui a cependant un accent marqué, à cause que la mesure est composée ; enfin les syllabes breves *che*, *à*, *ve* & *vain* sont dans les tems les moins marqués de la *mesure*.

Pour achever de bien faire sentir ce que nous venons de dire, qu'on transpose la phrase

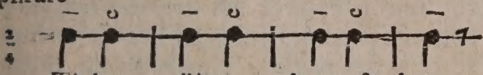

dans la *mesure* à quatre tems composée, & l'on s'appercevra d'abord que les mots *être* & *doux* perdent leur véritable accent.

Tout comme dans deux vers égaux, le mot principal se rencontre tantôt au commencement, tantôt au milieu & tantôt à la fin, de même dans deux traits de chant composés de notes de même valeur, & qui ont la même *mesure* & le même mouvement, l'accent peut se rencontrer en des places différentes. En poésie cela ne cause aucun changement dans la nature des vers ; mais en musique cela détermine la *mesure*, laquelle marque la place de l'accent & sa valeur, qui sont inaltérables tant que la piece continue dans la même *mesure*. Ainsi quand le chant est arrangé comme pour la *mesure* à deux tems, mais que l'accent principal ne se rencontre pas sur chaque premiere note de la *mesure*, & n'est sensible que de deux en deux *mesures*, alors il faut écrire la piece dans la *mesure* de quatre tems composée. Si l'exemple *fig.* 11, *Pl. XII de musique*, étoit notée dans la *mesure* de $\frac{2}{4}$, les notes marquées d'une croix (+) seroient trop accentuées, & le chant seroit, pour ainsi dire, mal déclamé dans l'exécution.

On voit clairement par-là de quelle utilité sont les *mesures* composées ; les chiffres supérieurs désignent les *mesures* simples dont les *mesures* inférieures sont composées,

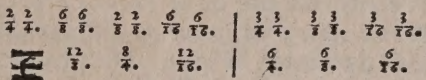

& bien que chacune de ces sortes de *mesures* composées soit simple dans d'autres circonstances, cependant les composées & les simples sont très-différentes entr'elles, eu égard à leur propriété intrinseque. La mesure simple ne fait en tout & par-tout qu'un seul pied ; la note finale ne peut donc tomber que sur le premier tems de la *mesure*, & doit se faire sentir pendant toute la *mesure*. La *mesure* composée, au contraire, est partagée en deux parties ou en deux piés. La note finale tombe toujours sur la moitié de la *mesure*, & ne dure que pendant cette moitié. C'est donc une faute quand dans une piece on trouve la note finale, tantôt sur le premier, tantôt sur le troisieme tems de la *mesure* ; cela ne peut arriver que lorsque l'on mêle mal-adroitement les deux sortes de *mesures*, ou que l'on manque le rhythme. C'est encore une faute quand dans une *mesure* simple, la note finale d'un mode relatif, dans laquelle on est passé, ne dure pas toute la *mesure*, mais finit au milieu, & que la phrase musicale qui doit suivre, commence au milieu de cette *mesure*. Dans ce cas les barres qui séparent les *mesures*, & par conséquent aussi les accens sont mal placés, & la piece, ou s'exécute à rebours, ou devient d'une exécution pénible pour le musicien, qui est contraint de chanter ou de jouer autrement que la piece n'est notée.

Au reste, le mouvement & l'exécution des *mesures* composées sont les mêmes que pour les *mesures* simples dont elles résul-

tent. Comme le méchanique de la *mesure* est la partie la plus importante, la plus difficile, mais en même tems la plus active de la musique, on conseille à ceux qui étudient la composition de s'exercer à faire des airs de danse, & de prendre pour modele les pieces des anciens musiciens françois, principalement de Couperin, modele presque inimitable de la maniere variée dont on peut employer les différentes especes de *mesure*, & observer exactement le rhythme.

Cet article est tiré de la *Théorie générale des Beaux Arts, en forme de dictionnaire, par M.* SULZER. *Voyez* RÉCITATIF, (*Musique*) à la fin de l'article. Je n'y ai fait d'autre changement que de substituer des mots françois de même *mesure* aux mots allemands mis en musique. Au reste, le lecteur comprendra facilement qu'en choisissant ces mots françois, on a fait uniquement attention à la quantité bien marquée des syllabes.

Dans un ouvrage intitulé *Musica modulatoria vocalis*, écrit en allemand par un musicien très-habile de cette nation, nommé *Printz*, & imprimé en 1678, je trouve toutes les mesures divisées en deux, qu'il appelle *spondaïque & trochaïque.*

La *mesure spondaïque*, qui est celle à deux ou quatre tems, est divisée à l'ordinaire en *thesis* & *arsis*.

Le *mesure trochaïque*, qui est celle à trois tems, est divisée effectivement en trois tems, dont le premier s'appelle *thesis*, le second *meson*, & le troisieme *arsis*.

La même division de *mesure* en *spondaïque* & *trochaïque*, se trouve encore dans Zarlin. (*F. D. C.*)

MESURE LONGUE, *Antiq. Arts & Comm.*) mesure d'intervalle qui sert à déterminer les dimensions d'un corps, ou la distance d'un lieu; ainsi la ligne qui est la douzieme partie d'un pouce, le pouce qui contient douze lignes, le pié douze pouces, le pas géométrique cinq piés, la toise six piés, *&c.* sont des *mesures longues*.

Pour justifier l'utilité de la connoissance de cette matiere, je ne puis rien faire de mieux que d'emprunter ici les observations de M. Freret, en renvoyant le lecteur à son *traité sur les mesures longues*. Il est inséré dans le recueil de l'acad. des Inscriptions, *tome XXIV*.

L'histoire & l'ancienne géographie, dit le savant académicien que je viens de nommer, seront toujours couvertes de ténébres impénétrables, si l'on ne connoît la valeur des *mesures* qui étoient en usage parmi les anciens. Sans cette connoissance, il nous fera presque impossible de rien comprendre à ce que nous disent les historiens grecs & romains, des marches de leurs armeés, de leurs voyages, & de la distance des lieux où se sont passés les événemens qu'ils racontent; sans cette connoissance, nous ne pourrons nous former aucune idée nette de l'etendue des anciens empires, de celle des terres qui faisoient la richesse des particuliers, de la grandeur des villes, ni de celle des bâtimens les plus célebres. Les instrumens des arts, ceux de l'Agriculture, les armes, les machines de guerre, les vaisseaux, les galeres, la partie de l'antiquité la plus intéressante & même la plus utile, celle qui regarde l'économique, tout en un mot, deviendra pour nous une énigme, si nous ignorons la proportion de leurs *mesures* avec les nôtres.

Les *mesures creuses*, ou celles des fluides, sont liées avec les *mesures longues*; la connoissance des poids est liée de même avec celle des *mesures creuses* ou de capacité; & si l'on ne rapporte le poids de leurs monnoies à celui des nôtres, il ne sera pas possible de se former une idée tant soit peu exacte des mœurs de anciens, ni de comparer leur richesse avec la nôtre.

Cette considération a porté un très-grand nombre d'habiles gens des deux derniers siecles, à travailler sur cette matiere. Ils ont ramassé avec beaucoup d'érudition, les passages des anciens qui concernent les divisions & les subdivisions des *mesures* usitées dans l'antiquité. Ils ont même marqué soigneusement la proportion qui se trouvoit entre diverses *mesures* des Grecs, des Romains & des nations barbares. Mais comme plusieurs ne nous ont point donné le rapport de ces *mesures* avec les nôtres, leur valeur ne nous est pas mieux connue; il est vrai que quelques-uns ont déterminé ce rapport, mais ils l'ont fait avec si peu de solidité, que les évalua-

tions qui résultent de leurs hypotheses rendent incroyables les choses les plus naturelles, parceque dans leurs calculs, les villes, les pays, les monumens, les instrumens des arts, *&c.* deviennent d'une grandeur excessive. C'est dommage qu'on ne puisse excepter de ce nombre le savant Edouard Bernard, dans son livre *de ponderibus & mensuris*, & moins encore le fameux docteur Cumberland, mort en 1708 évêque de Petersborough. Il n'a manqué à M. Gréaves, dans son excellent livre écrit en anglois sur le pié romain, que de n'avoir pas étendu ses recherches aussi loin qu'il étoit capable de le faire.

Cependant pour remplir autant qu'il sera possible l'avide curiosité des lecteurs sur les évaluations des *mesures longues*, nous nous proposons de joindre aux proportions établies par M. Freret, 1°. la table des *mesures longues* de diverses nations comparées au pié romain, par M. Gréaves; 2°. la table de la proportion du pié de Paris, avec les *mesures* de différentes nations, par le même auteur; 3°. la table de proportion de plusieurs *mesures* entr'elles, par M. Picard; 4°. une table de *mesures longues* prises sur les originaux, par M. Auzout; 5°. la table de plusieurs *mesures longues* comparées avec le pié anglois, tirée de Harris & de Chambers; 6°. enfin nous donnerons des tables de *mesures longues* des Grecs, des Romains & de l'Ecriture-sainte, réduites aux *mesures* angloises.

Proportions établies par M. Freret, *entre les différentes* mesures longues *des anciens. Ces proportions sont marquées en dixiemes de doigt, ou en deux cens quarantiemes parties de la coudée égyptienne, autrement dite aléxandrine, la plus grande de toutes.*

dixiemes de doigt.

Coudée aléxandrine, égyptienne, hébraïque, royale, *&c.* . . . . . 240.
Pié, ... 160.
Coudée babylonienne, greque, italique, de Diodore, de Pline, *&c.* . . . . 200.
Pié, ... 133 $\frac{2}{3}$.
Coudée du pié romain dans Josephe, ... 192.
Pié romain, ... 128.
Coudée de mesure ou olympique, dans Hérodote, ... 175.
Pié, ... 116 $\frac{2}{3}$.

Grandeur des différentes coudées & des différens piés, exprimée en dixiemes de lignes de pié de roi, par la mesure des pyramides.

Selon Hérodote, . . { Pié, . . 1170 $\frac{248}{800}$. Coudée, 1755 $\frac{364}{800}$.
Selon Diodore, . . . { Pié, . . 1337 $\frac{845}{700}$. Coudée, 2006.
Selon Strabon, . . . { Pié, . . 1570 $\frac{245}{800}$. Coudée, 2355 $\frac{464}{800}$.

Par la grandeur du devakh, ou coudée du Nilometre au Caire, de 2460 dixiemes de ligne.

Coudée égyptienne, hébraïque, alexandrine, ptolémaïque, . . . 2460.
Pié de cette coudée, ... 1640.
Coudée babylonienne, italique, greque, de Diodore, de Columelle, Pline, *&c.* . . . . 2050.
Pié de cette coudée, ... 1366 $\frac{2}{3}$.
Coudée du pié romain employé par Josephe, ... 1968.
Pié romain de cette coudée, . . 1312.
Coudée de mesure, ou olympique d'Hérodote, ... 1793 $\frac{5}{7}$.
Pié de cette coudée, ... 1195 $\frac{5}{7}$.

Grandeurs différentes des piés romains par les divers monumens.

Sur le tombeau de Statilius, ... 1312.
Sur le tombeau de Corsutius, ... 1303 ou 1315.
Sur le tombeau d'Œbutius, ... 1315 ou 1318.
Piés de fer mesurés par Luca Petto, trois piés différens, ... 1296 $\frac{32}{87}$.
Un autre pié, ... 1295.
Pié que Petto a fait graver au Capitole, comme la mesure du pié grec, . . 1358.
Piés mesurés par Gréaves, ... 1303.
Piés mesurés par Fabretti, ... 1306.

Pié romain établi par voie de raisonnement.

Grandeur déduite de la mesure du Congius par Villalpandus, . .	1331.
Par Riccioli, ...	1306 $\frac{1}{3}$.
Par M. Picard, ...	1310.
Grandeur déduite de la mesure du mille romain par M. Cassini, pié d'arpentage, ...	1320.
Pié romain gravé au Capitole, comme celui des anciens architectes, par Luca Petto, ...	1307.
Pié romain, dont le palme moderne contient les trois quarts, .	1318.

Mesures différentes des Grecs. Mesure itinéraire des Astronomes, d'Aristote, d'Hérodote, de Xénophon, &c.

	Dixiemes de ligne de pié de roi,	piés,	pouces,	lignes.
Pié, ...	740. . .	0.	6.	2.
Coudée, ...	1111. . .	0.	9.	3 $\frac{1}{10}$.
Orgye ou 4 coudées, ...		3.	1.	0 $\frac{4}{10}$.
Pléthre, ou 100 piés, ...		51.	4.	4.
Stade, ...	61 pas, ou 308.		6.	11.

Il faut compter 15 de ces stades au mille romain, & 1111 $\frac{1}{9}$ au degré d'un grand cercle.

Mesure de Ctésias, & celle qu'Archimede & Aristocréon ont employée pour la mesure de la terre.

	Dixiemes de ligne de pié de roi,	piés,	pouces,	lignes.
Pié, ...	987. . .	0.	8.	2 $\frac{7}{10}$.
Coudée, ...	1481. . .	0.	12.	4 $\frac{1}{10}$.
Orgye ou 4 coudées, ...		4.	1.	4 $\frac{4}{10}$.
Pléthre, ou 100 pies, ...		66.	8.	8 $\frac{8}{10}$.
Stade, ...	82 pas, ou 411.		5.	4.

Il y avoit plus de 11 de ces stades au mille romain, & 833 $\frac{1}{3}$ au degré d'un grand cercle.

Mesure commune contenant $\frac{6}{7}$ de la mesure olympique.

	Dixiemes de ligne de pié de roi.	piés,	pouces,	lignes.
Pié, ...	1025. . .	0.	7.	1 $\frac{1}{2}$.
Coudée, ...	1537 $\frac{4}{7}$. .	0.	10.	11.
Orgye ou 4 coudées, ...		4.	3.	3 $\frac{2}{10}$.
Pléthre, ...		71.	2.	2.
Stade, ...	85 pas, ou 427.		2.	8.

Il y avoit près de 11 de ces stades au mille, & 803 au dégré d'un grand cercle.

Mesure olympique d'Hérodote & d'Eratosthene, pour la mesure de la terre.

	dixiemes de ligne de pié de roi,	piés,	pouces,	lignes.
Pié, ...	1196 $\frac{2}{3}$. . .	0.	9.	11 $\frac{6}{10}$.
Coudée, . .	1795. . . .	1.	2.	11 $\frac{5}{10}$.
Orgye ou 4 coudées, ...		4.	11.	10.
Pléthre, ...		83.	1.	1.
Stade, ...	99 pas, ou 498.		7.	4.

Il y avoit un peu plus de 9 de ces Stades au mille romain, & 694 $\frac{4}{9}$ au dégré d'un grand cercle.

Mesure italique ou greque de Columelle, Pline, &c. de Diodore, &c. babylonique d'Ezéchiel & d'Hérodote, &c.

	Dixiemes,	piés	pouces,	lignes.
Pié, ...	1366 $\frac{2}{3}$. . .	0.	11.	4 $\frac{6}{10}$.
Coudée, . . .	2050. . .	1.	5.	1.
Orgye ou 4 coudées, ...		5.	8.	4.
Pléthre, ...		94.	10.	4.
Stade, . . .	113 pas, ou 569.		5.	4.

Il y a 8 de ces stades au mille romain, & 603 au degré d'un grand cercle.

Mesure égyptienne, hébraïque de Josephe, samienne, alexandrine, des Ptolomées, du dévakh, de la géographie de Ptolomée & de Marin de Tyr, &c.

	Dixiemes,	piés,	pouces	lignes.
Pié, ...	1640. . .	1.	1.	8.
Coudée, . . .	2460. . .	1.	8.	6.
Orgye, ...		6.	10.	0.
Pléthre, ...		113.	10.	0.
Stade, . . .	116 pas, ou 683.		4.	0.

Il y avoit un peu moins de 7 de ces stades au mille romain, & moins de 502 stades au degré d'un grand cercle.

L'aroure, mesure d'arpentage, avoit pour chacun de ses quatre côtés 166 piés 8 pouces; son aire étoit de moins de 28000 piés quarrés, un peu plus grande que celle du *jugerum romain* & du demi arpent de Paris.

Mesures romaines anciennes.

	Diziem. de lig.
Pié des Architectes par la *mesure* des anciens bâtimens, . . .	1307.
Pié gravé sur les tombeaux, . . .	1312.

Pié du palme romain moderne, 1318.

Pié de la mesure du mille romain ancien, déterminé par M. Cassini, ... 1320.

Pas ou 5 piés de cette *mesure*, 4 piés 7 pouc.

Actus minimus, espace de 4 piés romains de large sur 120 de long, fait 3 piés 8 pouces de roi sur 110 piés; l'aire est de 403 piés de roi quarrés, & un restant.

Clima, espace de 60 piés en tout sens, ou de 55 piés de roi; l'aire est de 3600 piés romains, & de 3025 piés de roi.

Actus quadratus, de 120 piés en tout sens ou de 110 piés de roi; l'aire est de 14400 piés romains, ou de 12100 piés de roi. Cette mesure est le demi-*jugerum*, ou l'*arepennis*, c'est-à-dire *l'arpent*, mesure gauloise.

jugerum, *mesure de* 120 piés sur 240, ou de 110 piés de roi sur 220; l'aire est de 28800 piés romains, ou de 24200 piés de roi; c'est le demi-arpent de Paris juste: puisque cet arpent contient 48400 piés quarrés, & qu'il est quadruple de l'ancien *arepennis* des Gaulois.

Le *mille* romain ou les 5000 piés, font 916 pas 3 piés 4 pouces de roi, & les 75 milles, 68758 pas; ce qui approche tellement de la *mesure* du degré d'un grand cercle, que l'on peut, sans aucune erreur, employer cette proportion, en réduisant les distances des itinéraires romains anciens, en degrés & en minutes géographiques.

Passons aux mesures longues des modernes, qui sont si différentes entr'elles, suivant les pays.

La mesure des longueurs en France, est la ligne ou grain d'orge, le pouce, le pié, la toise, qui étant multipliés, composent chacun, suivant leur évaluation, les pas, soit communs, soit géométriques, & les perches; ceux-ci étant pareillement multipliés, font les arpens, les milles, les lieues, &c.

On met encore au nombre des *mesures de longueur* celles dont on se sert à mesurer les étoffes de soie, de laine, &c. les toiles, les rubans & autres semblables marchandises. A Paris & dans la plûpart des provinces, on se sert de l'aune, qui contient 3 piés 7 pouces 8 lignes, ou une verge d'Angleterre, $\frac{2}{7}$. L'aune de Paris se divise de deux manieres, savoir en moitié, tiers, sixieme & douzieme, ou en demi-aune, en quart, en huit & en seize, qui est la plus petite partie de l'aune, après quoi elle ne se divise plus. *Voyez* AUNE.

En Angleterre la *mesure longue* qui sert de regle dans le commerce, est la verge (*the yard*), qui contient 3 piés, ou $\frac{7}{9}$ de l'aune de Paris; de sorte que neuf verges angloises, font 7 aunes de Paris. Les divisions de la verge sont le pié, l'empan, le palme, le pouce, la ligne; ses multiples sont le pas, la brasse (*fathom*), la perche (*pole*), le stade (*furlong*), dont huit font le mille.

Les *mesures de longueur* en Hollande, Flandres, Suede & une partie de l'Allemagne, font l'aune, mais une aune différente dans tous ces pays de l'aune de Paris; car l'aune de Hollande contient 1 pié de roi & 11 lignes, ou $\frac{4}{7}$ de l'aune de Paris. L'aune de Flandres contient 2 piés 1 pouce 5 lignes & demie, c'est-à-dire $\frac{7}{12}$ de l'aune de Paris.

Dans presque toute l'Italie, à Bologne, Modene, Venise, Florence, Lucques, Milan, Bergame, Mantoue, &c. c'est la brasse qui est en usage, mais qui est de différente longueur dans chacune de ces villes. A Venise elle contient 1 pié de roi 11 pouces 3 lignes, ou $\frac{8}{15}$ de l'aune de Paris. A Lucques elle contient 1 pié de roi 9 pouces 10 lignes; c'est-à-dire une demi-aune de Paris. A Florence la brasse contient 1 pié de roi 9 pouces 4 lignes, ou $\frac{49}{100}$ de l'aune de Paris. A Bergame la brasse fait 1 pié de roi 7 pouces 6 lignes, ou $\frac{3}{5}$ de l'aune de Paris.

La *mesure longue* de Naples est la canne, qui contient 6 piés de roi 10 pouces 2 lignes, c'est-à-dire une aune de Paris & $\frac{15}{17}$.

La *mesure longue* d'Espagne est la vare qui contient $\frac{17}{24}$ de l'aune de Paris. En Aragon la vare fait une aune & demie de Paris, c'est-à dire qu'elle contient 5 piés 5 pouces 6 lignes.

La *mesure de longueur* des Portugais est le cavedos & le varas. Le cavedos contient

2 piés 11 lignes, ou $\frac{4}{7}$ de l'aune de Paris; 106 varas font 100 aunes de Paris.

La *mesure longue* de Piémont & de Turin, est le raz, qui contient 1 pié de roi 9 pouces 10 lignes ; c'est-à-dire à-peu-près demi-aune de Paris.

Les Moscovites ont deux *mesures de longueur*, l'arcin & la coudée. La coudée est égale au pié de roi 4 pouces 2 lignes ; deux arcins font 3 coudées.

Les Turcs & les Levantins ont le pié qui contient 2 piés 2 pouces 2 lignes, ou $\frac{3}{5}$ de l'aune de Paris. Le cobre est la mesure des étoffes à la Chine ; 10 cobres font 3 aunes de Paris. En Perse & dans quelques états des Indes, on se sert de la guèze, dont il y a deux especes ; la guèze royale & la petite guèze : la guèze royale contient 2 piés de roi 10 pouces 11 lignes, ou $\frac{4}{5}$ de l'aune de Paris ; la petite guèze fait les deux tiers de la guèze royale. Le royaume de Pégu & quelques autres lieux des Indes, se servent du cando, qui est égal à l'aune de Venise ; mais le cando de Goa est une longue *mesure* qui revient à 17 aunes de Hollande. La *mesure longue* de Siamois se nomme le *ken*, qui fait 3 piés de roi moins 1 pouce. Il ne s'agit plus maintenant que de transcrire les tables détaillées de Gréaves, de Picard & d'Azout.

Table des mesures longues *de diverses nations, comparées au pié romain par M. Gréaves.*

Supposant le pié romain du monument de Cossutius à Rome divisé en 1000 parties égales, les autres *mesures* sont en proportion avec ce pié en la maniere qui suit :

		Cen-tiemes.
Le pié romain du monument de Cossutius, ...	1000.	
Le pié romain du monument de Statilius à Rome, ...	1005.	17.
Le pié romain de Villalpandus pris sur le Congius de Vespasien, ...	1019.	65.
L'ancien pié grec qui étoit au romain comme 25 est à 24,	1041.	67.
Le pié de roi de Paris, . .	1104.	45.
Le pié d'Angleterre, . . .	1034.	13.
Le pié de Venise, ...	1201.	65.
Le pié du Rhin de Snellius,	1068.	25.
Le dérah ou coud. d'Egypte,	1886.	25.
L'arish de Perse, ...	3306.	10.
La grande pique des Turcs à Constantinople, ...	2275.	8.
La petite pique des Turcs à Constantinople, est à la grande comme 31 est à 32.		
Le braccio, ou bras de Florence, ...	198.	28.
Le braccio de Sienne pour tout, ...	1282.	38.
Le braccio de Sienne pour la toile, ...	2041.	37.
Le braccio de Naples, . . .	2171.	66.
La canne de Naples, ...	7114.	79.
La vare d'Almérie & de Cadix en Espagne, ...	2854.	19.
Le palme des Architectes à Rome, dont dix font la canne des mêmes Architectes, ...	759.	98.
Le palme du braccio des marchands & des tisserans à Rome. On voit sa *mesure* & sa forme sur un marbre au capitole, avec cette inscription, *curante lu poeto*, ...	719.	24.
Le palme de Genes, . . .	842.	31.
L'aune d'Anvers, ...	2360.	91.
L'aune d'Amsterdam, . .	2345.	40.
L'aune de Leyde, ...	2337.	13.

Table de la proportion du pié de Paris, avec les mesures longues *de différentes nations, par le même* M. Gréaves.

Le pié de roi de Paris divisé en 1068 parties, dont chacun des 12 pouces qui le composent en contiendra 89, les autres *mesures* seront en proportion avec le pié de Paris en la maniere qui suit :

Le pié de Paris, ...	1068.	
Le pié romain du monument de Cossutius, ...	967.	
Le pié romain du monument de Statilius, ...	972.	
Le pié romain de Villalpandus,	986.	
Le pié grec, ...	1007.	$\frac{29}{100}$.
Le pié d'Angleterre, ...	1000.	
Le pié de Venise, ...	1162.	
Le pié du Rhin de Snellius, .	1033.	

Le dérah, ou la coudée d'E-

gypte, ... 1824.

L'arish de Perse, ... 3197.

La grande pique des Turcs à Constantinople, ... 2200.

La petite pique des Turcs à Constantinople est à la grande comme 31 à 32.

Le braccio de Florence, . . 1913.

Le braccio de Sienne pour tout, ... 1242.

Le braccio de Sienne pour la toile, ... 1974.

Le braccio de Naples, . . . 6880.

La vare d'Almérie & de Cadix en Espagne, ... 2760.

Le palme des architectes à Rome, ... 732.

Le palme du braccio des marchands & des tisserans à Rome, 695. $\frac{1}{2}$.

Le palme de Gènes, ... 815.

L'aune d'Anvers, ... 2283.

L'aune d'Amsterdam, . . . 2268.

L'aune de Leyde, ... 2260.

Table de Proportion de plusieurs mesures longues *entr'elles, par* M. Picard.

Le pié de Paris supposé de . . 720.

Le pié du Rhin ou de Leyde, observé par M. Picard, ... 696.

La perche du Rhin contenant 12 piés.

Le pié de Londres, ... 675. $\frac{1}{2}$.

Le pié danois observé par M. Picard, ... 701. $\frac{8}{10}$.

L'aune danoise contenant 2 piés.

Le pié de Dantzick pris par proportion sur celui de Leyde du *liv. I.* de la sélénographie d'Hévélius, ... 636.

Le pié de Lyon sur une observation de M. Auzout, . . 757. $\frac{1}{3}$.

Le pié de Boulogne par M. Auzout, ... 843.

Le braccio de Florence observé par le même, & par le pere Mersenne, ... 1290.

Le pié de Suede, ... 658. $\frac{1}{4}$.

Le pié de Bruxelles, ... 609. $\frac{3}{5}$.

Le pié d'Amsterdam pris sur celui de Leyde, selon Snellius, 629.

Le palme des architectes à Rome, observé par MM. Picard & Auzout, ... 494. $\frac{1}{4}$.

La canne des architectes contient dix palmes.

Le pié romain du Capitole examiné par MM. Picard & Auzout, ... 653 *ou* 653 $\frac{1}{2}$.

Le même pris sur le pié grec, 652.

Car ce nombre 652 pour le pié romain du Capitole, convient parfaitement avec le pié grec qui est 679, selon la proportion de 24 à 25; mais parce que selon M. Gréaves, le pié d'Angleterre est au pié romain comme 1000 à 967, il s'en suit que le pié romain est dans l'état qu'il est, de 653 parties plus $\frac{1}{5}$.

Le pié romain de Villalpandus pris sur le Congius, selon Riccioli, ... 665. $\frac{2}{11}$.

Le pié romain du monument de Statilius, ... 655. $\frac{1}{2}$.

Le pié romain de la vigne Mattei, ... 657. $\frac{1}{2}$.

Le pié romain pris du palme, 658. $\frac{3}{4}$.
ou près de, ... 659.

Le pié romain tiré sur les pavés du Panthéon, en les supposant de 10 piés romains, . . . 653.

Le pié romain tiré d'une bande de marbre du même pavé, en la supposant de trois piés romains, ... 650.

Le pié romain pris sur les portes du même temple en les supposant de 20 piés romains de large, ... 661. $\frac{1}{3}$.

Le pié romain pris sur la pyramide de Cestius, en la supposant de 95 piés romains, . . . 653. $\frac{1}{2}$.

Le pié romain pris sur le diametre des colonnes, tiré de l'arc de Septime Severe, . . . 653. $\frac{1}{3}$.

Le Pié romain pris sur la bande de porphyre du pavé du Panthéon, ... 653. $\frac{1}{3}$.

Cette table est tirée des divers ouvrages de Mathématique & de Physique, par MM. de l'ac. royale des Sciences à Paris, 1693, *in-fol. pag.* 367 *& suiv.*

Table de mesures longues *prises sur les originaux, & comparées avec le pié du Châtelet de Paris*, par M. Auzout.

Le pié de Paris divisé en 1440 parties égales, c'est-à-dire, chaque ligne en dix parties; c'est sur cette *mesure* que les suivantes sont réduites.

Le palme de Rome pris au Capitole, contient 988 ½ ou 8 pouces 2 lignes 8 ½ parties.

Celui des passets est quelquefois un peu plus grand, & fait 8 pouces 3 lignes. Le passet est une *mesure* de buis qui contient ordinairement 5 palmes, & qui est faite de plusieurs pieces jointes ensemble par des clous, pour pouvoir se plier & se porter commodément.

Le palme est divisé en 12 onces, & l'once en 5 minutes; ce qui fait 60 minutes au palme. On ne se sert point d'une plus petite division; 10 palmes font la canne qu'on nomme d'*architecte*.

Le pié romain que l'on nomme *ancien*, qui est celui de Lucas Poëtus pris au même lieu, contient 1306 ou 1307 parties. Il est un peu trop petit, puisque le palme devant être les trois quarts du pié, ou douze doigts des 16 qui composent tout le pié, il devroit contenir, suivant la premiere mesure, 1318 parties.

Il reste à Rome deux piés antiques sur des sépulchres d'architectes; l'un dans le jardin de Belvedere, & l'autre dans la vigne Mattei; quoique les divisions en soient inégales & mal faites, on peut pourtant supposer que le total en est bon. Celui de Belvedere contient 1311 parties, ou bien 10 pouces 11 lignes & 1 partie ou $\frac{1}{10}$; & celui de la vigne Mattei en contient 1315, ou bien 10 pouces 11 lignes 5 parties ½ lignes; & comme ils peuvent être un peu diminués sur les bords, on peut les estimer égaux à 16 onces du palme moderne.

Par toutes ces *mesures*, on peut prendre l'aune de Paris pour 4 piés romains antiques.

Le pié grec pris au Capitole a 1358 parties; ou bien 11 pouces 3 lignes 8 parties, étant au romain comme 25 à 24, comme l'on déduit ordinairement de la différence de leurs stades, dont l'une contenoit 600 piés & l'autre 625, le pié romain étant 1306 ou 1307, le pié grec devroit être 1373. Si le romain étoit 1311, le grec seroit 1365 $\frac{5}{8}$; si le romain étoit 1315, le grec seroit 1369 $\frac{19}{24}$, toujours plus grand que celui du Capitole marqué par Lucas Poëtus.

Nota. Le pié qui est à Belvedere sur le tombeau de T. Statilius Mensor, est divisé en palmes & en doigts; la division en est mal faite & grossiere, le pié qui est dans la vigne Mattei sur un autre tombeau de Cossutius n'est point divisé en doigts. Il est à croire que Lucas Poetus avoit marqué le pié romain & le pié grec de juste proportion; mais qu'à force de prendre le pié romain, on l'a augmenté. Si le romain étoit 652, le grec seroit 679 ½.

Le palme de marchand dont 8 font la canne, & qui sert à mesurer toutes les étoffes, a 1102 parties, ou bien 9 pouces 2 de ligne. La canne faisant justement 6 piés 1 pouce 6 lignes, elle revient à-peu-près à 1 aune 2 tiers de celle de Paris.

Le palme & la canne de Rome pour les marchands est précisément le pan & la canne dont on se sert à Montpellier.

Le palme de Naples pris sur l'original, a 1161 ou 1162 parties, ou bien 9 pouces 8 lignes 1 ou 2 parties.

La brasse de Florence prise à la *mesure* publique contre la prison, a 2580 ou 2581 parties; c'est-à-dire 1 pié 9 pouces & 6 lignes, ou une partie davantage, mais le premier est plus juste.

Le pié de Bologne pris dans le palais de la Vicairerie, a 1686 parties, ou bien 1 pié 2 pouces & 6 parties.

Le braccio pris au même lieu, a 2826 parties, ou bien un pié 11 pouces 6 lignes; ce qui ne fait pas justement 5 piés de 3 bras, comme le suppose le P. Riccioli.

Le braccio de Modene a 2812 ½ parties, ou bien 1 pié 11 pouces 5 lignes ½.

Le braccio de Parme pris auprès du dôme, a 2526 parties, ou bien 1 pié 9 pouces 6 parties.

Le braccio de Lucques a 2615 parties, ou bien 1 pié 9 pouces 9 lignes 5 parties.

Le braccio de Sienne pris sur la canne publique qui est posée horisontalement sous la

la loge de l'hôtel-de-ville, & qui contient 4 bras, a 2667 parties, ou bien 1 pié 10 pouces 2 lignes & 7 parties.

Le pié de Milan pris ſur le traboco de bois, où on éprouve les meſures, a 1760 parties, ou bien 1 pié 2 pouces 8 lignes; & le bras dont le pié fait les deux tiers, a 2640 parties, ou bien 1 pié o1 pouces.

Le pié de Pavie pris ſur la canne de fer qui eſt à la porte du dôme, a 2080 parties, ou bien 1 pié 5 pouces 4 lignes; & le bras dont il eſt les trois quarts, a 2780 parties, ou 1 pié 1 pouce 2 lignes.

Le pié de Turin pris ſur le même de cuivre qui eſt dans l'hôtel-de-ville, a 2274 parties, ou 1 pié 6 pouces 11 lignes 4 parties.

Le pié de Lyon contient 1515 & $\frac{1}{7}$. de parties, ou bien 1 pié 7 lignes & $\frac{27}{70}$.

La toiſe contient 7 piés $\frac{1}{2}$.

L'aune de Lyon contient 3 piés 7 pouces 8 lignes & 3 parties; telles ſont les *meſures* données par M. Auzout dans les divers ouvrages de MM. de l'académie royale des Sciences, 1693, *pag.* 368, 369 & 370.

Table de différentes meſures longues *comparées avec le pié anglois, diviſé premiérement en* 1000 *parties égales, puis en pouces & en dixiemes parties de pouce.*

		piés,	pouces,	dixiemes.
Le pié de Londres, . .	1000.		12.	
Le pié de Paris, . .	1068. *ou*	1.	0.	8.
Le pié d'Amſterdam,	942.	0.	11.	3.
Le pié de la Brille, . .	1103.	1.	1.	2.
Le pié d'Anvers, . . .	946.		11.	3.
Le pié de Dort, . . .	1184.	1.	2.	2.
Le pié du Rhin ou de Leyde, ...	1033.	1.	0.	4.
Le pié de Lorraine, .	958.		11.	4.
Le pié de Malines, .	919.		11.	
Le pié de Middelbourg, ...	991.		11.	9.
Le pié de Strasbourg,	920.		11.	
Le pié de Bremen, . .	964.		11.	6.
Le pié de Cologne, .	954.		11.	4.
Le pié de Francfort-ſur-le-Mein, ...	948.		11.	4.
Le pié d'Eſpagne, . .	1001.	1.		
Le pié de Tolede, . .	899.		10.	7.
Le pié romain, . . .	967.		11	6.
L'ancien pié romain de Coſſutius Statilius,	972.		11.	7.
Le pié de Bologne en Italie, ...	1204.	1.	2.	4.
Le pié de Mantoue,	1569.	1.	6.	8.
Le pié de Veniſe, . .	1162.	1.	1.	9.
Le pié de Dantzick,	944.		11.	3.
Le pié de Copenhague, ...	965.		11.	6.
Le pié de Prague, . .	1026.	1.	0.	3.
Le pié de Riga, . . .	1831.	1.	9.	9.
Le pié de Turin, . .	1062.	1.	0.	7.
Le pié grec, ...	1007.	1.	0.	1.
Le pié de Paris ſelon M. Bernard, ...	1066.			
Le pié univerſel, . .	1089.			
L'ancien pié romain,	970.			
Le pié de Bologne ſelon M. Auzout, . . .	1140.			
L'aune de Lyon, . .	3976.	3.	11.	7.
L'aune de Bologne,	2056.	2.	0.	8.
L'aune d'Amſterdam,	2269.	2.	3.	2.
L'aune d'Anvers, . .	2273.	2.	0.	2.
L'aune du Rhin & de Leyde, ...	2260.	3.	3.	1.
L'aune de Francfort,	1826.	1.	9.	9.
L'aune de Hambourg,	1905.	1.	10.	8.
L'aune de Léipſick, .	2260.	2.	3.	1.
L'aune de Lubeck, .	1908.	1.	9.	8.
L'aune de Nuremberg, ...	2227.	2.	3.	3.
L'aune de Baviere, .	954.		11.	4.
L'aune de Vienne, .	1053.	1.	0.	6.
L'aune de Bologne,	2147.	2.	3.	7.
L'aune de Dantzick,	1903.	1.	10.	8.
L'aune ou braccio de Florence, ...	1903.	1.	11.	
Le palme d'Eſpagne ou de Caſtille, ...	751.		9.	
La vare ou verge d'Eſpagne, contenant 4 palmes, ...	3001.	3.	0.	
La vare de Liſbonne,	2750.	2.	9.	
La vare de Gibraltar,	2760.	2.	9.	1.
La vare de Tolede,	2685.	2.	8.	2.
Le palme de Naples,	361.	2.	9.	6.
Le braccio de Naples,	2000.	2.	1.	2.
La canne de Naples,	6880.	6.	10.	5.
Le palme de Gènes,	380.		9.	6.
Le calamus de Milan,	6544.	6.	6.	5.
La coudée de Parme,	1866.	1.	10.	4.
La coudée de la Chine,	1016.	1.	6.	2.

La coudée du Caire, 1824. 1. 9. 9.

L'ancienne coudée de Babylone, ... 1. 6 $\frac{24}{100}$.

L'ancienne Coudée greque, ... 1. 6 $\frac{18}{100}$.

L'ancienne coudée romaine, ... 1. 5 $\frac{496}{1000}$.

La pique de Turquie, 2200. 2. 2 $\frac{4}{10}$.

L'arish de Perse, . . 3197. 3. 2 $\frac{3}{10}$.

Il me reste à donner les tables des *mesures longues* des Grecs, des Romains & de l'Ecriture-sainte, reduites aux *mesures* d'Angleterre. Mais pour entendre ces tables de réduction, il faut se rappeller que les *mesures longues* d'Angleterre, sont le pouce, *Inch*; le palme, *palm*; l'empan, *span*; le pié, *foot*; la coudée, *cubic*; la verge, *yard*; le pas, *pace*; la brasse, *fathom*; la perche, *pole*; le stade, *furlong*; le mille, *mile*.

Voici d'abord la table qui donne le contenu de ces diverses *mesures*.

Table des Mesures longues *d'Angleterre*.

Inch.											
3	Palm.										
9	3	Span.									
12	4	$1\frac{1}{3}$	Foot.								
18	6	2	$1\frac{1}{2}$	Cubit.							
36	12	4	3	2	Yard.						
60	20	$6\frac{2}{3}$	5	$3\frac{1}{3}$	$1\frac{2}{3}$	Pace.					
72	24	8	6	4	2	$1\frac{1}{5}$	Fathom.				
198	66	22	$16\frac{1}{2}$	11	$5\frac{1}{2}$	$3\frac{3}{10}$	$2\frac{3}{4}$	Pole.			
7920	2640	880	660	440	220	132	110	40	Furlong.		
63360	21120	7040	5280	3520	1760	1056	880	320	8	Mile.	

Table des Mesures longues *de l'Ecriture, réduites à celles d'Angleterre.*

							Engl.	Face.	Inch.	Dec.
Digit.								0	0	912.
4	Palm.							0	3	648.
12	3	Span.						0	10	944.
24	6	3	Cubit.					1	9	888.
96	24	6	2	Fathom.				7	3	552.
144	36	12	8	$1\frac{1}{2}$	Ezekiel'sreed.			10	11	328.
192	48	16	8	2	$1\frac{1}{3}$	Arabian pole.		14	7	104.
1920	480	160	80	20	$13\frac{1}{3}$	10	Schœnus.	145	11	04.

NOTA. *Digit* signifie un travers de doigt; *palm*, la palme; *ſpan*, l'empan; *cubit*, la coudée; *fathom*, la braſſe; *ezekiel's reed*, la verge d'Ezéchiel; *Arabian pole* la perche d'Arabie; *ſchœnus*, le ſchœne.

Table des mesures longues des Grecs, réduites à celles d'Angleterre.

												Engl. Paces.	Feet.	Inch. Dec.
Dactylus,												0	0	0, 7554 $\frac{11}{12}$.
4	Dovon,											0	0	3, 0218 $\frac{3}{4}$.
10	$2\frac{1}{2}$	Lichas,										0	0	7, 5546 $\frac{7}{8}$.
11	$2\frac{3}{4}$	$1\frac{1}{10}$	Orthodorou,									0	0	8, 3101 $\frac{9}{12}$.
12	3	$1\frac{1}{5}$	$1\frac{1}{11}$	Spithamus,								0	0	9, 0656 $\frac{1}{4}$.
16	4	$1\frac{6}{10}$	$1\frac{5}{11}$	$1\frac{1}{3}$	Pes,							0	1	0, 0875.
18	$4\frac{1}{2}$	$1\frac{4}{5}$	$1\frac{7}{11}$	$1\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{8}$	Pygmos, *coudée*,						0	1	1, 5984 $\frac{3}{8}$.
20	5	2	$1\frac{9}{11}$	$1\frac{2}{3}$	$1\frac{1}{4}$	$1\frac{1}{9}$	Pygon,					0	1	3, 109 $\frac{3}{8}$.
24	6	$2\frac{2}{5}$	$2\frac{2}{11}$	2	$1\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{3}$	$1\frac{1}{5}$	Pecus, *grande coudée*,				0	1	6,13125.
96	24	$9\frac{3}{5}$	$8\frac{8}{11}$	8	6	$5\frac{1}{3}$	$4\frac{4}{5}$	4	Orgya,			0	6	0, 525.
9600	2400	960	$872\frac{8}{11}$	800	600	$533\frac{1}{3}$	480	400	100	Stadius Aulus, *Stade*,		100	4	4, 5.
76800	19200	7680	$6981\frac{9}{11}$	6400	4800	$4266\frac{2}{3}$	3840	3200	800	8	Mille,	805	5	0.

Table des Mesures longues *des Romains, réduites à celles d'Angleterre.*

										Engl. Paces.	Feet.	Inch. Dec.
Digitus transversus,										0	0	0,725 $\frac{1}{4}$.
$1\frac{1}{3}$	Uncia,									0	0	0,967.
4	3	Palmus minor,								0	0	2,901.
16	12	4	Pes,							0	0	11,604.
20	15	5	$1\frac{1}{4}$	Palmipes,						0	1	2,505.
24	18	6	$1\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{5}$	Cubitus,					0	1	5,406.
40	30	10	$2\frac{1}{2}$	2	$1\frac{2}{3}$	Gradus,				0	2	5, 01.
80	60	20	5	4	$3\frac{1}{3}$	2	Passus,			0	4	10, 02.
10000	7500	2500	625	500	$416\frac{2}{3}$	250	125	Stadium,		120	4	4, 5.
80000	60000	20000	5000	4000	$3333\frac{1}{3}$	2000	1000	8	Milliarium,	967	0	0.

MESURE QUARRÉE, (*Antiquité, Arts & Com.*) les *mesures quarrées* pour les surfaces se font en multipliant une *mesure* longue par elle-même. Ainsi les *mesures quarrées* de France sont réglées par douze lignes quarrées dans un pouce quarré, douze pouces dans le pié, vingt-deux piés dans la perche, & cent perches dans l'arpent.

Les *mesures quarrées* d'Angleterre se tirent de la verge contenant trente-six pouces multipliés par eux-mêmes; cette multiplication produit 1296 pouces quarrés dans une verge quarrée; ses divisions sont le pié & le pouce quarrés; & ses multiples sont les pas, les perches, les quartiers d'arpent (*rood*) & l'arpent (*acre*) qui contient 720 piés de long sur 72 de large. Comme les *mesures* de la Grande-Bretagne sont fixes, nous allons donner une table de leur aire.

Table des mesures quarrées *d'Angleterre.*

Pouces (*inches.*)						
144	Piés (*feet.*)					
1296	9	Verges (*yadrs.*)				
3600	25	$2\frac{7}{9}$	Pas (*paces.*)			
39204	$272\frac{1}{4}$	$30\frac{1}{4}$	10, 89	Perches (*Poles.*)		
156-8160	10890	1210	435, 6	40	$\frac{1}{4}$ d'arpent (*rood.*)	
6272640	43560	4840	1743, 6	160	4	Arpent (*acre.*)

Le pléthron ou pléthre des Grecs, contenoit, suivant les uns 1444, suivant les autres 10000 piés quarrés; mais comme le pléthre étoit différent selon les lieux & les tems, son aire ne peut être la même. L'aire de l'aroure des Egyptiens étoit un peu plus grande que celle du demi-arpent de Paris. Nous avons déja donné les aires de quelques *mesures romaines* en parlant des *mesures lougues.* En voici la table générale réduite aux *mesures* d'Angleterre. Comme les romains divisoient leur *jugerum* de la même maniere que leur levre, le *jugerum* contenoit.

	Square. Feet.	Scruples.	Roods.	Sq. Poles.	Sq. Feet.
As.	28800. . .	288. .	2. .	. . 18.	250,05.
Deunx.	26400. . .	264. .	2. .	. . 10.	183,85.
Dextans.	24000. . .	240. .	2. .	. . 02.	117,64.
Dodrans. . . .	21600. . .	216. .	1. .	. . 34.	51,42.
Bes.	19200. . .	192. .	1. .	. . 25.	257,46.
Septunx.	16800. . .	168. .	1. .	. . 17.	291,25.
Semix.	14400. . .	144. .	1. .	. . 09.	125,03.
Quicunx. . . .	12000. . .	120. .	1. .	. . 01.	58,82.
Triens.	9600. . .	96. .	0. .	. . 32.	264,85.
Quadrans. . . .	7200. . .	72. .	0. .	. . 24.	198,64.
Sextans.	4800. . .	48. .	0. .	. . 16.	132,43.
Uncia.	2400. . .	24. .	0. .	. . 08.	66,21.

MESURE DES LIQUIDES, (*Antiq. Arts & Comm.*) les *mesures* creuses, ou *mesures* de continence pour les liquides, sont celles avec lesquelles on mesure toute sortes de liqueurs, comme les vins, les eaux-de-vie, le vinaigre, la biere, *&c.* On y mesure aussi d'autres corps fluides, particuliérement les huiles. Ces *mesures* sont différentes dans les divers états, & quelquefois dans les provinces & villes d'un même royaume.

Mesures liquides d'Angleterre. En Angleterre les *mesures cubiques* des liquides ont été prises originairement du poids de troy. Il a été établi dans ce pays-là, que huit livres de froment, poids de troy, bien séché, péseroit un gallon *mesure* de vin, & que ses divisions multiples servi-

roient de regle pour les autres *mesures*; cependant la coutume a introduit un nouveau poids, savoir celui qu'on nomme *avoir-du-poids*, qui est plus foible que le poids de troy. L'étalon de cette *mesure* à Guildall, & qui sert de regle pour mesurer les vins, les eaux-de-vie, les liqueurs, les huiles, &c. est supposé contenir 231 pouces cubiques, & c'est sur cette supposition que les autres *mesures* de liquide ont été faites. Nous en donnerons la table ci-après, en y rapportant les *mesures* attiques, romaines & juives.

Mesures liquides de France. A Paris & dans une partie du royaume, ces *mesures*, à commencer par les plus petites, sont le *poisson*, le *demi-septier*, la *chopine*, la *pinte*, la *quarte* ou le *pot*, dont en les multipliant, on compose les *quartaux*, *demi-muids*, *demi-queues*, *muids*, *queues*, *tonneaux*, &c. Le poisson contient six pouces cubiques; deux poissons font le demi-septier; deux demi-septiers font le septier ou la chopine; deux chopines font la pinte; deux pintes font la quarte ou le pot; quatre quartes font le septier ou huit pintes; les trente-six septiers font le muid, qui se divise en demi-muid ou feuillette, contenant dix-huit septiers; quart de muid, contenant neuf septiers, & demi-quart ou huitieme de muid, contenant quatre septiers & demi.

Du quarteau on a formé par augmentation les *mesures* usitées dans d'autres parties du royaume, comme la queue, qui est d'usage à Orléans, à Blois, &c. Elle contient un muid & demi de Paris, c'est-à-dire 420 pintes; le tonneau, qui est d'usage à Bayonne & à Bordeaux, contient quatre barils, & est égal à trois muids de Paris, ou à deux muids d'Orléans; ainsi le tonneau à Bordeaux contient 864 pintes, & le tonneau d'Orléans, 576.

Mesures liquides de Hollande. A Amsterdam les *mesures* des liquides sont, à commencer par les diminutions, les *mingles*, les *viertels*, les *stékans*, les *aukers* & les *awus*; & pour les huiles, la *tonne*. Le mingle ou bouteille, contient deux livres quatre onces de marc, plus ou moins, suivant la pesanteur des liqueurs. Elle se divise en deux pintes, en quatre demi-pintes, en huit musties & en seize demi-musties; 777 mingles font le tonneau. Le viertel ou la quarte, est composé de cinq mingles & ⅓ de mingle. Le viertel de vin contient précisément six mingles; le stékag contient seize mingles; l'auker contient deux stékans, & les quatre aukers font le awu. Les bottes ou pipes d'huile contiennent depuis vingt jusqu'à vingt-cinq stékans, de seize mingle chaque stékan.

Mesures liquides d'Espagne. L'Espagne a des *bottes*, des *robes*, des *azumbres* & des quartaux. La botte contient entre trente-six & trente-sept stékans hollandois, qui pesent environ mille livres. Elle est composée de trente robes pesant chacune vingt-huit livres. Chaque robe est divisée en huit azumbres, & l'azumbre en quatre quartaux. La pique contient dix-huit robes.

Les *mesures liquides de Portugal* sont les *bottes*, les *almudes*, les *cavadas*, les *quatas*; & pour l'huile, les *alquiers* ou *cantars*. La botte portugaise est de vingt-cinq à vingt-six stékans; la quata est la quatrieme partie du cavada; le cavada est de la même capacité que la mingle hollandoise; six cavadas font un alquier; deux alquiers une almude, & vingt-six almudes une botte.

Mesures liquides d'Italie. Rome mesure les liqueurs à la *branta*, au *rubbo* & au *boccale*. Le boccale contient un peu plus de la pinte de Paris; sept boccales & demi font le rubbo, & treize rubbo & demi font la branta; de sorte que la branta contient 96 boccales. Florence à ses *staros*, ses *barils* & ses *fiascos*. Le staro contient trois barils, & le baril vingt-six fiascos; le fiascos est à-peu-près égal à la pinte de Paris. A Véronne on se sert de la *bassa*, dont seize font la branta; & la branta contient 96 boccales, ou treize rubos & demi. Les Vénitiens ont leur *amphora*, qui contient deux bottas; la botta contient quatre bigoucios, le bigoucio quatre quartes, la quarte quatre tischaufferas. La botta de Venise se divise encore en mostachios, dont 76 font leur amphora. A Ferrare on se sert du mastilly, qui contient huit sechios, & les six sechios

font l'urne. La Calabre & la Pouille ont leur pignatoli, & chaque pignatoli répond à la pinte de France. Trente-deux pignatolis font le ſtaro, & dix ſtaros font la ſalma.

Meſures d'Allemagne. Le *fuder* que nous nommons *foudre*, eſt la *meſure* dont on ſe ſert preſque par toute l'Allemagne, mais avec pluſieurs différences dans ſa continence & dans ſes ſubdiviſions, attendu les divers états de tant de princes & de tant de villes libres qui partagent ce pays. Le fuder eſt ſuppoſé la charge d'un chariot à deux chevaux. Deux fuders & demi font le roeder; ſix awus font le fuder, trente fertels font le awu, & quatre maſſems font le fertel. Ainſi le roeder contient 1200 maſſens; le fuder 480, le awu 80, & le fertel 41.

Il nous reſte à donner les *meſures* de liquides d'Angleterre, auxquelles nous rapporterons celles de la Grece, de Rome & des Hébreux. Ce ſera l'affaire de quatre tables.

MESURE ITINÉRAIRE, (*Géogr.*) on nomme en Géographie *meſures itinéraires*, celles dont les différens peuples ſe ſont ſervis, ou ſe ſervent encore aujourd'hui pour évaluer les diſtances des lieux & la longueur des chemins. Si ces *meſures* avoient entr'elles plus d'uniformité qu'elles n'en ont, & que les noms qui les expriment euſſent un uſage fixe qui exprimât toujours une valeur invariable, cette étude ſeroit aſſez courte; mais il s'en faut bien que les choſes ſoient ainſi. Les noms de *mille*, de *ſtade*, de *paraſangue*, de *lieue*, ont été ſujets à tant de variations, qu'il eſt trés-pénible d'évaluer les calculs d'une nation ou d'un ſiecle, à ceux d'une autre nation ou d'un autre ſiecle. Cependant comme pluſieurs ſavans ont pris cette peine, nous allons donner ici, d'après leurs travaux, une courte table géographique des principales *meſures itinéraires* anciennes & modernes, rapportées à un degré de l'équateur, ou à la toiſe de Paris.

Le mille hébraïque ou le chemin d'un jour de ſabat de deux mille coudées, eſt égalé par ſaint Epiphane, à ſix ſtades romains. Six cens de ces ſtades font un degré; donc le mille hébraïque eſt de 100 au degré.

Le ſtade égyptien eſt de 600 piés, ſelon Hérodote. Cet hiſtorien donne 800 piés de largeur à la baſe de la grande pyramide d'Egypte, qui, meſurée au pié de Paris, font 680 piés. Or comme 800 font à 680, de même 600 piés qui font le ſtade d'Hérodote, font à 510 piés de Paris; donc le ſtade d'Hérodote eſt 85 toiſes de Paris; donc la paraſangue égyptienne évaluée à 30 ſtades, eſt de 2550 toiſes. Donc le ſchœne double de la paraſangue ſera de 5100 toiſes, & les autres ſchœnes à proportion. Un degré de l'équateur eſt égal à 57060 toiſes. Diviſez ce nombre par 85, qui eſt le nombre des toiſes contenues dans ce ſtade, il en réſulte 671 ſtades, plus 25 toiſes pour le degré, & ainſi à proportion de la paraſangue & du ſchœne. Donc 671 ſtades égyptiens, plus 25 toiſe, font un degré de l'équateur.

Trente de ces ſtades font la paraſangue égyptienne, car celle d'Arménie étoit de 40 ſtades.

Soixante de ces ſtades font le ſchœne d'Hérodote, ou l'ancien ſchœne.

Le grand ſchœne étoit double, & comprenoit 120 ſtades.

Le petit ſchœne du Delta, ou le demi-ſchœne, n'étoit que de 30 ſtades. Ce n'eſt donc que la paraſangue changée de nom.

La paraſangue des Perſes étoit anciennement égale à celle d'Egypte; enſuite elle fut bornée à 40 ſtades romains, & équivaloit par conſéquent à cinq milles romains, dont 75 faiſoient un dégré. Donc la paraſangue des Perſes étoit de 15 au dégré.

Le ſtade d'Ariſtote, de Xénophon, *&c.* étoit de 1111 au degré.

Le ſtade romain étoit de 600 au degré.

Le mille romain, de 74 au degré.

L'ancienne lieue des Gaules & d'Eſpagne, contenant 1500 pas, étoit de 50 au degré.

La raſte des Germains de 3000 pas romains, ou de 2 lieues gauloiſes, étoit de 25 au degré.

Les paraſangues des Perſes, 22 & trois neuviemes au degré.

Chez

Chez leurs successeurs, elles sont de 19 moins deux neuviemes au degré.

Lis de la Chine est de 250 au degré.

Lieue du Japon, de 25 au degré.

Werstes de Russie, de 90 au degré.

Milles de la basse Egypte; de 110 au degré.

Cosses, ou lieues de l'Indoustan, de 40 au degré.

Gos, ou lieues de Coromandel, de 10 au degré.

Lieues communes de Hongrie, de 12 au degré.

Milles communs de Turquie, de 60 au degré.

Milles communs italiques, de 60 au degré.

Milles pas géométriques, de 60 au degré.

Milles marins de l'Océan, de 60 au degré.

Milles marins de la Méditerranée, de 75 au degré.

Lieues géographiques de quatre mille pas géométriques, de 15 au degré.

Lieues communes d'Allemagne, de 15 au degré.

Lieues d'Espagne, de 15 au degré

Lieues marines de Hollande, de 15 au degré.

Lieues marines d'Espagne, de 17 & demi au degré.

Lieues marines d'Angleterre & de France, sont composées de 2853 toises, & sont de 20 au degré.

Lieues de Suede, de 1800 aunes de Suede chacune, & les trois aunes font environ cinq piés & demi de Paris, sont de 12 au degré.

Lieues de Prusse, de 16 au degré.

Lieues de Pologne, de 20 au degré.

Lieues communes des Pays-Bas sont de 22 au degré.

Lieues communes de France de trois milles romains, ou de 2282 toises, sont de 25 plus 10 toises au degré.

Enfin il y a des lieues de France de 34, de 28, de 26, de 24, de 23, de 21 & demi, & de 19 au degré. *Voyez* LIEUE. (*D. J.*)

I. *Table des* mesures *liquides d'Angleterre, qui sont d'usage pour mesurer les vins & eaux-de-vie.*

Solid inches.									
28	Pinch.								
231	8	Gallon.							
4158	144	18	Rundlet.						
$7276\frac{1}{2}$	252	$31\frac{1}{2}$	$1\frac{3}{4}$	Barrel.					
9702	336	42	$2\frac{1}{3}$	$1\frac{1}{2}$	Tierce.				
14553	504	63	$3\frac{1}{2}$	2	$1\frac{1}{2}$	Hogshead.			
19279	672	84	$4\frac{2}{3}$	$2\frac{2}{3}$	2	$1\frac{1}{3}$	Punchion.		
29106	1008	126	7	4	3	2	$1\frac{1}{2}$	Brett.	
58211	2016	252	14	8	6	4	3	2	Tun.

II. *Table des* mesures *liquides des Grecs, réduites à celles d'Angleterre.*

										Gall.	Pints.	Sol. Inch. Dec.
									Cochlearion,	0	$\frac{1}{120}$	0,0356 $\frac{1}{12}$.
2									Cheme,	0	$\frac{1}{60}$	0,0712 $\frac{5}{6}$.
$2\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{4}$								Myſtron,	0	$\frac{1}{48}$	0,089 $\frac{11}{48}$.
5	$2\frac{1}{2}$	2							Concha,	0	$\frac{1}{24}$	0,178 $\frac{11}{24}$.
10	5	4	2						Cyathus,	0	$\frac{1}{12}$	0,356 $\frac{11}{12}$.
15	$7\frac{1}{2}$	6	3	$1\frac{1}{2}$					Oxubaphon,	0	$\frac{1}{8}$	0,535 $\frac{3}{8}$.
60	30	24	12	6	4				Cotyle,	0	$\frac{1}{2}$	2,141 $\frac{1}{2}$.
120	60	48	24	12	8	2			Xeſtes,	0	1	4,283.
720	360	288	144	72	48	12	6		Chos,	0	6	25,698.
8640	4320	3456	1728	864	576	144	72	12	Metretes,	10	2	19,626.

III *Table des* Mesures *liquides des Romains*, *réduites à celles d'Angleterre.*

										Gall.	pints. Sol.	Inch. Dec.
									Ligula,	0	0 1/48	0,117 5/12.
4									Cyathus,	0	0 1/12	0,469 2/3.
6	1 1/2								Acetabulum,	0	0 1/8	0,704 1/2.
12	3	2							Quartarius,	0	0 1/4	1,409.
24	6	4	2						Hemina,	0	0 1/2	2,818.
48	12	8	4	2					Sextarius,	0	1	5,636.
288	72	24	48	12	6				Congius,	0	7	4,942.
1152	288	96	69	48	24	4			Urna,	3	4 1/2	5, 33.
2304	576	192	384	96	48	8	2		Amphora,	7	1	10, 66.
46080	11520	7680	3840	1920	960	160	40	20	Culeus,	143	3	,11095.

IV. *Table des* mesures *liquides des Hébreux*, *réduites à celles d'Angleterre.*

							Gall.	pints.	Sol. Inch.
						Caph,	0	0 5/8	0,177.
1 1/3						Log,	0	0 5/6	0,211.
5 1/3	4					Cab,	0	3 1/3	0,844.
16	12	3				Hin,	1	2	2,533.
32	24	6	2			Seah,	2	4	5,067.
96	72	18	6	3		Bath, Epha,	7	4	15, 2.
960	720	180	60	30	10	Corom, Chomer,	75	5	7,625.

MESURES RONDES, (*Antiq. Arts & Comm.*) on appelle *mesures rondes* ou *mesures des choses seches*, celles qui servent à mesurer les grains, les graines, les légumes, les fruits secs, la farine, le sel, le charbon, *&c.* Ces *mesures* sont différentes dans les divers pays, & quelquefois dans les provinces d'un même royaume.

Mesures rondes de France. Elles sont faites de bois, & ce sont le *litron*, le *boisseau*, le *minot*, & leurs diminutions ou augmentations. De deux minots, on compose la *mine*; de deux mines le *septier*, & de plusieurs septiers, suivant les lieux, le *muid* ou le *tonneau*.

Le litron se divise en deux demi-litrons, & en quatre quarts de litron. Le litron contient trente-six pouces cubiques. *Voy.* LITRON.

Le boisseau est très-différent en France, change presque dans toutes jurisdictions, & se nomme en plusieurs endroits *bichet*. *Voyez* BOISSEAU.

Le minot contient trois boisseaux; il faut quatre minots pour faire un septier, & les douze septiers font le muid; mais le minot dont on se sert pour mesurer le charbon & le sel, differe en continence de celui des grains. *Voyez* MINOT.

La mine n'est pas un vaisseau réel tel que le minot, qui serve de *mesure* de continence, mais une estimation de plusieurs autres *mesures*; & cette estimation varie suivant les lieux & les choses. A Paris la mine de grains est composée de six boisseaux, ou de deux minots radés, & sans grains sur bord. Il faut deux mines pour le septier, & vingt-quatre mines pour le muid. *Voyez* MINE.

Le septier est comme le minot, une estimation variable de plusieurs autres *mesures*. A Paris le septier se divise en deux mines, & les douze septiers font un muid. *Voyez* SEPTIER.

Le muid est semblablement une estimation variable de plusieurs autres *mesures*. A Paris le muid des grains qui se mesurent radés est composé de douze septiers, qui font dix-huit muddes d'Amsterdam, & les dix-neuf septiers font un laste. *Voy.* MUID.

Le tonneau est une *mesure* ou quantité de grains, qui contient ou qui pese plus ou moins, suivant les lieux du royaume. A Nantes le tonneau de grains contient dix septiers, de seize boisseaux chacun, & pese 2200 à 2250 livres. Il faut trois tonneaux de Nantes pour faire vingt-huit septiers de Paris, & treize muddes & demi d'Amsterdam. *Voyez* TONNEAU.

Mesures rondes du Nord, d'Hollande. En Hollande & dans le Nord, on évalue les choses seches sur le pié du *last*, *lest*, *leth*, ou *lecht*, ainsi appellé, selon la différente prononciation de ces peuples. En Hollande le last est égal à dix-neuf septiers de Paris, ou à trente-huit boisseaux de Bordeaux. Le last de froment pese ordinairement 4600 à 4800 livres poids de marc. Ce même last se divise en vingt-sept *muddes*, le mudde en quatre *schepels*, le schepel en quatre *vierdevats*, & le vierdevat en huit *kops*. *Voy.* LAST.

La *mesure* d'Archangel pour les grains se nomme *chefford*; elle tient environ trois boisseaux *mesure* de Rouen, & se subdivise en quatre parties.

Mesures rondes d'Italie. A Venise, Livourne, Lucques, *&c.* les choses seches se mesurent au *staro*. Le staro de Livourne pese ordinairement cinquante-quatre livres; 112 staros ½ font le last d'Amsterdam, au lieu qu'il en faut 119 de Lucques. Le staro de Venise pese 128 livres gros poids; chaque staro contient quatre quartas; trente-cinq staros ½, ou 140 quartas ½ font le last d'Amsterdam. A Palerme on réduit les *mesures* des corps secs au *tomolo*, qui est le tiers du septier de Paris. Il faut seize tomoli de Palerme pour la salma, & quatre *mondili* pour le tomolo.

Mesures rondes d'Espagne & de Portugal. A Cadix, Bilbao & Saint-Sébastien, on mesure les choses seches au *fanega*; vingt-trois fanégas de Saint-Sébastien font le tonneau de Nantes, ou neuf septiers & demi de Paris. Le fanega de Bilbao est un peu plus grand; il en faut vingt à vingt-un pour le tonneau de Nantes. Cinquante fanegas de Cadix font le last d'Amsterdam; chaque fanega pese 93 ½ livres de Marseille. A Séville on mesure les choses seches par anagro. L'anagro con-

tient un peu plus que la mine de Paris ; trente-six anagros font dix-neuf septiers de Paris. A Bayonne on mesure les grains & sels par *couchas* ; trente couchas font le tonneau de Nantes, qui revient à neuf septiers & demi de Paris. A Lisbonne on mesure les grains par *fanegos* & par *alquieris* ; quinze fanegos font le muid ; & quatre alquieris font le fanego ; quatre muids de Lisbonne font le last d'Amsterdam ; 240 alquieris font dix-neuf septiers de Paris.

Il nous reste à indiquer les *mesures* seches d'Angleterre, auxquelles nous rapporterons les *mesures* seches de la Grece, de Rome & des Hébreux. Ce sera l'affaire de quatre tables.

I. Table des mesures *d'Angleterre pour les choses seches.*

Solid inches.

$34\frac{1}{12}$	Pint.								
$272\frac{1}{4}$	8	Gallon.							
$544\frac{1}{2}$	16	2	Peck.						
2178	64	8	4	Bushel.					
17424	128	16	8	2	Strike.				
	256	32	16	4	2	Carnok ; ou Coom.			
	512	64	32	8	4	2	Scam, ou Quarter.		
	3072	384	192	48	24	12	6	Way.	
	5120	640	320	80	40	20	10	12	Last.

II. Table des mesures *greques pour les choses seches réduites à celles d'Angleterre.*

							Pecks.	Gall.	Pints.	Sol.	Inch.
Cochlearion,							0	0	1 $\frac{1}{20}$	0,	276 $\frac{5}{12}$.
10	Cyathus,						0	0	1 $\frac{1}{2}$	2,	763 $\frac{1}{2}$.
15	1 $\frac{1}{2}$	Oxubaphon,					0	0	$\frac{1}{8}$	4,	144 $\frac{3}{4}$.
16	6	4	Cotyle,				0	0	0	16,	579.
120	12	8	2	Xestès, ou Septier,			0	0	1	33,	158.
180	18	12	3	1 $\frac{1}{2}$	Choinix,		0	0	1 $\frac{1}{2}$	15,	705 $\frac{3}{8}$.
8640	864	576	144	72	48	Medimus,	4	0	1	5,	501.

III. Table des mesures *romaines pour les choses seches réduites à celles d'Angleterre.*

							pecks.	Gall.	Pints	Sol.	Inch. Dec.
Ligula,							0	0	0 $\frac{1}{48}$	0,	01.
4	Cyathus,						0	0	0 $\frac{1}{12}$	0,	04.
6	1 $\frac{1}{2}$	Acetabulum,					0	0	0 $\frac{1}{8}$	0,	06.
24	6	4	Hemina,				0	0	0 $\frac{1}{2}$	0,	24.
48	12	8	2	Sextarius,			0	0	1	0,	48.
384	96	64	16	8	Semi-modius,		0	1	0	3,	84.
768	192	128	32	16	2	Modius,	1	0	0	7,	68.

IV. *Table des* Mesures *hébraïques pour les choses seches, réduites à celles d'Angleterre.*

							pecks.	Gall.	pints.	Sol. Inch.
						Gachal,	0	0	0 $\frac{17}{120}$	0, 031.
20						Cab,	0	0	2 $\frac{5}{8}$	0, 073.
36	1 $\frac{4}{5}$					Gomor,	0	0	5 $\frac{1}{10}$	1, 211.
120	6	3 $\frac{1}{3}$				Seah,	1	0	1	4, 036.
360	18	10	3			Epha,	3	0	3	12, 107.
1800	90	50	15	5		Lettech,	16	0	0	26, 500.
3600	180	100	30	10	2	Chomer, ou Coron,	32	0	1	18, 969.

(*D. J.*)

MESURE, (*Gouvernement.*) On conçoit bien que les peuples ne s'accorderont jamais à prendre de concert les mêmes poids & les mêmes *mesures*; mais la chose est très-possible dans un pays soumis au même maître. Henri I. roi d'Angleterre, fixa dans ses états les mêmes poids & les mêmes *mesures*; ouvrage d'un sage législateur, qu'il mit à fin dans son royaume, & qu'on a toujours inutilement proposé dans celui-ci. En 1321, Philippe-le-Long songeoit à l'exécuter, quand il mourut. Louis XI. eut depuis la même pensée; parce qu'il ne falloit, disoit-il, dans un état, qu'une loi, qu'un poids & qu'une *mesure*. Ne nous objectez pas que cette idée n'est qu'un projet spécieux, rempli d'inconvéniens dans son exécution, & qui dans l'examen n'est qu'une peine inutile, une dispute de mots, parce que le prix des choses suit bientôt leur poids & leur *mesure*. Mais ne seroit-il pas encore plus naturel d'éviter cette marche, de la prévenir, de simplifier & de faciliter le cours du commerce intérieur qui se fait toujours difficilement, lorsqu'il faut sans cesse avoir présent à son esprit ou devant les yeux, le tarif des poids & des *mesures* des diverses provinces d'un royaume, pour y ajuster ses opérations? (*D. J.*)

MESURE, (*Pharm.*) Les Apoticaires se servent à présent par-tout des *mesures* communes qui sont en usage dans leur pays; les françois ont leur pinte, les anglois leur galon, les allemands leur *mesure*, &c. *voyez ces articles.* Mais les doses de liqueurs se déterminent encore quelquefois dans les prescriptions des remedes par quelques *mesures* moins exactement déterminées; savoir par verrées, par cuillerées & par gouttes.

Les Pharmacologistes exacts ont observé que ces dernieres *mesures*, & même les *mesures* exactes, ne déterminoient avec une précision suffisante que les doses des liqueurs innocentes, telles que l'eau commune, les bouillons, les tisannes, la plûpart des syrops, *&c.* mais que pour les remedes actifs, il étoit beaucoup mieux d'en déterminer les doses par le poids que par la *mesure*.

On a fixé pourtant jusqu'à un certain point par le poids, la contenance du verre & de la cuillerée. Le verre contient environ six onces de décoction ou de potion; & la cuillerée environ une demi-once de liqueur aqueuse, & à-peu-près une once de syrop; la goutte est regardée comme pesant environ un grain.

Il y a outre cela certaines *mesures*, vaguement déterminées aussi, mais cependant avec une exactitude suffisante pour

certaines matieres solides, tels que des bois, des fleurs, des femences, &c. Ces *mesures* sont pour ces dernieres matieres, le fascicule, la poignée & la pincée. Le fascicule est ce que le bras plié en rond peut contenir; la poignée est ce que la main peut empoigner; & la pincée est ce qui peut être pris avec les trois doigts.

On désigne communément dans les formules toutes ces *mesures* par la lettre initiale, ou les lettres initiales de leur nom latin; On met *cyath.* pour verre, *cyathus*; *coc.* ou *cochl.* pour cuillerée, *cochlear*; *g* ou *gut.* pour goutte, *gutta*; *f.* ou *fasc.* pour fascicule, *fasciculus*; *m.* ou *man.* pour poignée, *manipulus*; *p.* ou *pug.* pour pincée, *pugillum.*

On ordonne encore certains opiats par morceaux gros comme une noix, une noisette, un pois, &c. les poudres, par la quantité qu'il en peut tenir sur la queue d'une cuillier ou sur une piece de monnoie, &c. *Voyez* DOSE.

Les anciens médecins grecs, latins & arabes font mention d'un grand nombre de *mesures* qui ne sont plus usitées aujourd'hui en Médecine, & dont l'immensité ne permet pas même d'en exposer ici la nomenclature. On évalue suffisamment dans le plus grand nombre de passages des anciens, les doses indiquées par ces diverses *mesures*, d'après la connoissance de l'activité du remede dont ils parlent. Que s'il y a quelquefois lieu de douter à cet égard en matiere grave, on peut consulter les traités exprès qu'en ont donnés plusieurs auteurs, entre lesquels celui de Dominique Massarius, imprimé tout au long dans la Bibliotheque pharmaceutique de Manget, où il occupe vingt-cinq pages *in-fol.* peut être regardé comme suffisant pour le moins. Au reste, ce traité comprend aussi tout ce qui concerne les poids des anciens. (*b*)

MESURE, (*Comm.*) Ce mot en fait de trafic, désigne une certaine quantité ou proportion de quelque chose vendue, achetée, évaluée, échangée. Ainsi les *mesures* sont différentes selon les choses; c'est pourquoi on a formé des *mesures* d'intervalle pour les longueurs, des *mesures* quarrées pour les surfaces, & des *mesures* solides ou cubiques pour les capacités des choses seches ou liquides. Mais comme ces *mesures* sont très-différentes selon les pays, nous tâcherons de mettre de l'ordre dans ce vaste sujet, en traitant séparément des *mesures* longues, des *mesures* quarrées, des *mesures* des liquides, & des *mesures* rondes pour les choses seches. En même tems, sous chacune de ces classes, nous parlerons des *mesures* anciennes qui nous intéressent beaucoup, & de leur réduction à celles d'Angleterre. (*D. J.*)

MESURE, (*Com.*) se dit en général de tout ce qui peut servir de regle pour connoître & pour déterminer la grandeur, l'étendue ou la quantité de quelque corps.

Les *mesures* se divisent en *mesures* de longueur & *mesures* de continence; & de celles-ci, les unes sont pour les choses seches, & les autres pour les liquides. Nous donnerons ici les noms des principales *mesures*, tant de longueur que de continence, sans expliquer leurs différences, leurs proportions ou leurs évaluations, suivant les différens lieux & pays où elles sont en usage avec celles de Paris; parce que dans le cours de cet Ouvrage, ces réductions & comparaisons se trouvent faites sous les noms de chaque *mesure* en particulier.

Les principales *mesures* des longueurs sont la ligne ou grain d'orge, le pouce, le pié, la toise, qui multipliés, composent chacun selon leur valeur, les pas géométriques & communs, & les perches; & ceux-ci pareillement multipliés, font les arpens, les milles, les lieues, &c.

On met aussi au nombre des *mesures* de longueurs, celles dont on se sert à *mesurer* les étoffes, toiles, rubans & autres semblables marchandises.

A Paris, & dans la plûpart des provinces de France, on se sert de l'aune. Elle est aussi en usage à Amsterdam & dans toute la Hollande, en Flandre, en Brabant & dans une partie de l'Allemagne, à Stokolm & dans les autres villes de Suede, en quelques autres villes anséatiques, comme Dantzic & Hambourg; à Breslau, Saint-Gal, Geneve & Francfort; mais toutes ces aunes n'ont pas la même proportion & longueur. *Voyez* AUNE.

La canne eſt la *meſure* la plus connue dans le haut & bas Languedoc, particuliérement à Montpellier & à Toulouſe: on s'en ſert également en Provence, en Guienne, à Avignon, à Naples & en Sicile. *Voyez* CANNE.

La braſſe eſt en uſage preſque par toute l'Italie, à Bologne, Modene, Veniſe, Florence, Lucques, Milan, Bergame & Mantoue. *Voyez* BRASSE.

A Turin, c'eſt le raz; en Angleterre & dans une partie de l'Eſpagne, la verge; le cavedos & le veras en Portugal; la barre en Aragon, Caſtille & Valence; le pan ou empan qu'on nomme auſſi *palme* à Gènes & en quelques lieux du Languedoc; le picq à Conſtantinople, le Caire, Boſette, Seyde, Alexandrette, Alep, Alexandrie, l'île de Chypre & dans toutes les échelles du Levant. *Voyez* RAZ, VERGE, CAVEDOS, VERAS, BARRE, PAN, PALME, PICQ.

Les Moſcovites ont deux *meſures* de longueurs; l'arcin & la coudée: il faut trois coudées pour deux arcins. *Voyez* ARCINS & COUDÉE.

Enfin, le cobre eſt la *meſure* des étoffes à la Chine; la guèze celle de Perſe & de quelques états des Indes; la vare celle de Goa & d'Ormus; le cando ou candi celle d'une partie des Indes, ſur-tout du royaume de Pégu: on s'en ſert auſſi à Goa pour les toiles. Le miou, le keub, le ſok, le ken, le voua, le ſen, le jod & le roeneug, ſont les *meſures* de Siam; le coïang de Camboye; l'ikiens du Japon; le pan ſur quelques côtes de Guinée, particuliérement à Loango. *Voyez tous ces articles ſous leurs titres.*

Les *meſures* de continence pour les liquides, ſont celles avec leſquelles on *meſure* les liqueurs; comme les vins, les eaux-de-vie, le vinaigre, le verjus, la biere: on y *meſure* auſſi d'autres corps fluides, particuliérement toute ſortes d'huiles.

A Paris, & dans une partie de la France, ces *meſures*, à commencer par la plus petite, ſont le poiſſon ou poſſon, le demi-ſeptier, la chopine, la pinte, la quarte ou le pot, dont en les multipliant, on compoſe les quartaux, demi-muids, queues, tonneaux, &c. *Voyez* POISSON, DEMI-SEPTIER, CHOPINE, PINTE, &c.

A Orléans, Blois, Nuis, Dijon, Mâcon, on meſure par queues; en Champagne par demi-queues; en Anjou par pipes ou buſſars; en Provence par millerolles; à Bordeaux & dans le reſte de la Guienne par tonneaux & barriques; à Nantes par poinçons. *Voyez* QUEUE, DEMI-QUEUE, PIPE, &c.

A Amſterdam, les *meſures* de liquides ſont, à commencer par les diminutions, les mingles, les viertels ou verges, les ſtekans ou ſtekamens, les aukers & l'aem; & pour les huiles la tonne. *Voyez* MINGLE, VIERTEL, STEKAN, &c.

En Angleterre, on ſe ſert de tonneaux, de barriques, de gallons, de firkins, de kilderkins & de hogsheads. *Voy. tous ces noms.*

L'Eſpagne meſure par bottes, robes, ſommiers, quartaux.

En Portugal, on parle par bottes, almudes, cavadas, quatas; & pour l'huile par alguiers, autrement cantars. *Voyez* ALMUDE, ALGUIER, &c.

En Italie, Rome meſure ſes liqueurs à la brante, aux rubes & aux boccals; Florence au ſtar, au baril & aux fiaſques; Vérone à la brante & aux baſrées; Veniſe à l'*amphora*, à la botte, au bigot, à la quarte & au tiſchauferra; Ferrare au maſtilly & au ſechys; l'Eſtrie auſſi au ſechys & à l'*urna*; enfin la Calabre & la Pouille au pignatolis, au ſtar & à la ſalme.

A Tripoli, les *meſures* liquides ſont les rotolis & le matli; à Tunis le matara & les rotolis. Les autres places de la côte de Barbarie ſe ſervent à-peu-près de la même *meſure*.

Le feoder eſt la *meſure* dont on ſe ſert preſque par toute l'Allemagne; mais il n'a pas dans toutes les diverſes contrées de cette vaſte partie de l'Europe les mêmes diminutions ou augmentations partout. En quelques lieux, le reoder eſt au-deſſus du feoder, & l'ame au-deſſous: cette derniere ſe diviſe en fertels & en maſſens. A Nuremberg les diviſions du

feoder sont en hecmers & ensuite en masses ; à Vienne, les hecmers, les achtelins & les seiltins sont les diminutions du feoder : on y mesure aussi à la masse, au fertel ou schreve & au drichink. A Ausbourg, la plus petite *mesure* est la masse ; au-dessous est le beson, puis le jé ; la plus forte est le feoder. A Heidelberg, l'ame suit le feoder, puis vient la vertelle, & ensuite la masse. Enfin, c'est la même chose à Virtemberg, à la réserve que l'ynne y tient la place que la vertelle occupe à Heidelberg.

En France, les *mesures* de continence pour les choses seches qu'on nomme communément *mesures rondes*, sont celles qui servent à mesurer les grains, les graines, les légumes, les fruits secs, la farine, le sel, le charbon, *&c.* Elles sont de bois, & ce sont le boisseau, le minot & leurs diminutions. De deux minots on compose la mine ; de deux mines le setier, & de plusieurs setiers suivant les lieux, le muid ou le tonneau.

A Paris, Abbeville, Calais, Narbonne, Soissons, Toulouse, *&c.* on compte par setiers, aussi-bien qu'à Revel & en plusieurs endroits d'Allemagne.

A Agen, Clérac, Tonneins, Tournon, Valence, Thiel, Bruxelles, Rotterdam, Anvers & Grenade, c'est par sacs ; & à Amboise, Blois, Tours, la Rochelle, Bordeaux, Avignon, par boisseaux.

Le tonneau est la *mesure* de Beauvais, Brest, Nantes, Saint-Malo, Copenhague ; les rases celle de Quimpercorentin, de Concarnau & de Pont-l'abbé ; la rasiere celle d'Aire, de Lille, de Dunkerque & d'Ostende ; la charge celle de Marseille, de Toulon, de Candie & de quelques îles de l'Archipel ; le muid d'Orléans & de Rouen ; l'ânée de Lyon & de Mâcon ; la mine de Diéppe ; l'éminet de Toulon ; l'émine d'Auxonne, de Marseille, *&c.* aussi-bien que de Barbarie ; la tonne & les perrées de Vannes & d'Avray ; le quartier de Morlaix ; le bichet de Verdun, de Baune, Châlons, Tournus, *&c.* le quartal de Dauphiné & de Bresse ; le penel ou penaux de Franche-Comté ; & la civadiere de Mesieres.

A Naples, on réduit les *mesures* des corps secs sur le pié du tomole ou tomolo ; à Seville sur celui de l'anagros ; à Tongres par muddes ; à Anvers par vertels ; à Amsterdam, Konisberg, Dantzik & en Pologne par l'ast ou leth.

Il y a le star ou staro de Venise ; le fanegue de Cadix, de Saint-Sébastien & de Bilbao en Espagne ; le scheppel de Hambourg ; l'alquier de Lisbonne ; les conques de Bayonne & de Saint-Jean-de-Luz ; le gallon, le pech, le comb, le carnok & la quarte de Londres.

A Briare, ville de France, connue par son canal, on mesure les grains par quartes. Celle de Moscovie se nomme *chefford*, & tient environ trois boisseaux *mesure* de Rouen : elle se subdivise en quatre parties, du-moins celle d'Archangel, car elle n'est pas égale pour tout le pays.

La plûpart des nations orientales, avec lesquelles nous trafiquons, vendent presque tout au poids, même les liqueurs, & n'ont presque point de *mesures* de continence fixes. On peut pourtant mettre au nombre de ces dernieres chez les Siamois, pour les liquides, le coco & le canon ; & pour les graines, le sat, le serte & le cohi. Les Maures qui commercent avec nous au bastion de France, se servent des gautres pour mesurer les blés & autres grains que nous tirons d'eux.

Le bâton de jauge & la verge sont aussi des *mesures* pour estimer la quantité des liqueurs, dans les vaisseaux qui les renferment.

Les *mesures* pour les bois à brûler, sont la corde, la membrure, l'anneau & la chaîne.

La *mesure* pour l'arpentage des eaux & forêts de France, est réglée à raison de douze lignes pour pouce, douze pouces pour pié, vingt-deux piés pour perche, & cent perches pour arpent ; ce qui n'a pourtant lieu que dans le mesurage des bois appartenans au roi : pour les particuliers, on se conforme à l'usage des lieux où les bois sont situés.

Les marchands, tant en gros qu'en détail, doivent, suivant l'ordonnance de 1673, avoir des *mesures* étalonnées. *Voyez* ÉTALON.

La diversité qui se rencontre en France sur les *mesures*, a toujours causé & cause encore souvent des contestations entre les marchands & négocians. Dès l'an 1321 Philippe V. eut dessein de les rendre toutes uniformes dans son royaume, aussi-bien que les poids; ce projet qu'on a souvent repris dans la suite, & nommément sous le ministere de M. Colbert, mais demeuré sans exécution, seroit-il aussi difficile qu'on le pense ? L'utilité que le public en espere, devroit encourager le ministere à établir en ce point une police universelle. *Dictionn. de Comm. tom. III. pag.* 367. *& suiv.*

MESURE, (*Commerce.*) nom général qu'on donne en quelques lieux de France, & particuliérement en Franche-Comté, à la *mesure* de continence pour les grains: ce qui varie pour le poids.

A Besançon, par exemple, la *mesure* de froment pese trente six livres poids de marc; celle de méteil, 35 livres; celle de seigle, 34; celle d'avoine, 32 livres.

A Gray, la *mesure* de froment pese 40 livres, de méteil 39, de seigle 38, & d'avoine 30 livres.

A Dan, la *mesure* de froment pese 38 livres, de méteil 36, & d'avoine 33. *Dictionn. de Commerce, tom. III. pag.* 372.

MESURE DU QUAI, (*Comm.*) on nomme ainsi au Havre-de-Grace une *mesure* de grains, composée de trois boisseaux. Cette *mesure* pour le froment pese 151 livres poids de marc; pour le méteil, 145 livres; & pour le seigle, 139 livres. *Idem, ibid.*

MESURE *pour les raies, outil de Charron*, c'est un morceau de bois long de deux ou trois piés, qui est fait par en-haut comme une crosse, qui sert aux Charrons pour prendre la *mesure* des raies qu'ils veulent faire & les mettre à la longueur.

MESURES, *en terme d'Epinglier*, c'est la même chose que *boîte. Voyez* BOÎTE.

MESURE, *être en*, (*Escrime.*) c'est être à portée de frapper l'ennemi d'une estocade, & d'en être frappé. On appelle *tirer de pié ferme*, lorsqu'on détache une botte en *mesure*, de sorte que tirer en *mesure*, ou tirer de pié ferme est la même chose; puisque, dans l'un & l'autre cas, c'est allonger une estocade, sans qu'il soit nécessaire de remuer le pié gauche.

Pour connoître si l'on est en *mesure*, il faut que la pointe de votre épée puisse toucher la garde de celle de l'ennemi, étant en garde de part & d'autre.

MESURE, *entrer en*, (*Escrime.*) c'est approcher de l'ennemi par un petit pas en-avant. Il se fait en avançant le pié droit d'environ sa longueur, & en faisant suivre autant le gauche.

MESURE, *être hors*, (*Escrime.*) c'est être trop éloigné de l'ennemi pour le frapper, & pour en être frappé. On connoît si l'on est hors de *mesure*, lorsqu'étant en garde de part & d'autre & sans allonger le bras, la pointe de votre épée ne peut pas toucher la garde de l'épée de l'ennemi.

MESURE, *rompre la*, (*Escrime.*) c'est s'éloigner de l'ennemi par un petit pas en arriere. Il se fait en reculant le pié gauche d'environ sa longueur, & en faisant suivre autant le pié droit: on rompt ordinairement la *mesure* quand on n'est pas sûr de bien parer, & pour attirer l'ennemi.

MESURE, instrument d'usage dans les *grosses forges*. Il est synonyme à *jauge. Voyez* JAUGE & FORGES.

MESURE, au jeu de mail, est une espece de compas rond, pour marquer les différens poids que doivent avoir les bonnes boules de toutes grosseurs.

MESURE, *en terme de Manege*, se dit des tems, des mouvemens, des distances qu'il faut observer, comme des cadences, pour faire agréablement le manege.

C'est aussi un instrument destiné à faire connoître la hauteur du cheval depuis le haut du garot jusqu'au bas du pié de devant. Il consiste ordinairement en une chaîne de six piés de haut où chaque pié est distingué: la potence est une *mesure* plus certaine. *Voyez* POTENCE.

MESURES, *en terme de Tireur d'or*, sont des anneaux ouverts plus ou moins, dans lesquels on passe le fil d'or pour en voir la grosseur.

MESURES, *terme de Tailleurs*, ce sont les longueurs & les grosseurs du corps, qu'ils prennent sur la personne même qui se fait habiller. Pour cet effet, ils ont une bande de papier ou de parchemin sur laquelle ils marquent par des crans les dimensions qu'ils ont prises ; & cette bande se nomme aussi une *mesure*.

Voici les différentes opérations qu'il faut faire pour prendre la *mesure* d'un habit complet. On prend 1°. la longueur du derriere ; 2°. celle de la taille depuis le collet jusqu'à la hanche ; 3°. les écarrures de derriere, c'est-à-dire, depuis une épaule jusqu'à l'autre ; 4°. la longueur du devant ; 5°. la largeur de la poitrine ; 6°. la grosseur du corps sous les aisselles ; 7°. la grosseur du ventre ; 8°. la grosseur des hanches ; 9°. la longueur de la manche ; 10°. enfin, la grosseur du bras. Voilà les *mesures* de l'habit.

Les mêmes dimensions servent pour la veste : mais pour avoir celles de la culotte, on *mesure* 1°. la grosseur du genou ; 2°. la grosseur de la cuisse en-bas ; 3°. la même grosseur de la cuisse en-haut ; 4°. la grosseur de la ceinture ; 5°. enfin, la longueur de la culotte.

Toutes ces grosseurs se marquent par des crans qu'on fait avec des ciseaux sur la bande de parchemin ; & au bout de cette bande les tailleurs écrivent le nom de la personne dont ils ont pris la *mesure*.

Chaque tailleur a une maniere particuliere de faire ces marques, de façon qu'ils auroient beaucoup de peine à connoître les *mesures* les uns des autres.

MESURÉ, part. (*Musiq.*) Ce mot répond à l'italien *à tempo* ou *à batuta*, & s'emploie, sortant d'un récitatif, pour marquer le lieu où l'on doit commencer à à chanter en mesure. (*S*)

MESURER, v. act. (*Géom.*) Suivant la définition mathématique de ce *mot*, c'est prendre une certaine quantité, & exprimer les rapports que toutes les autres quantités de même genre ont avec celle-là.

Mais en prenant ce *mot* dans le sens populaire, c'est se servir d'une certaine mesure connue, & déterminer par-là l'étendue précise, la quantité ou capacité de quelque chose que ce soit. *Voyez* MESURE.

L'action de *mesurer* ou le mesurage en général fait l'objet de la partie pratique de la Géométrie. *Voyez* GÉOMÉTRIE. Les différentes portions d'étendue qu'on se propose de *mesurer*, ou auxquelles on applique la Géométrie pratique, font donner à cette science différens noms ; ainsi l'art de *mesurer* les lignes ou les quantités géométriques d'une seule dimension, s'appelle *Longimétrie*. *Voyez* LONGIMÉTRIE.

Et quand ces lignes ne sont point paralleles à l'horison, ce même art prend alors le nom d'*Altimétrie*. *Voyez* ALTIMÉTRIE. Et il s'appelle *Nivellement*, lorsqu'on ne se propose que de connoître la différence de hauteur verticale des deux extrémités de la ligne. *voyez* NIVELLEMENT.

L'art de *mesurer* les surfaces reçoit aussi différens noms selon les différentes surfaces qu'on se propose de *mesurer*. Lorsque ce ne sont que des champs, on l'appelle alors *Géodésie* ou *Arpentage*. Lorsque ce sont d'autres superficies, il retient alors le nom générique d'*art de mesurer*. *Voyez* GÉODÉSIE & ARPENTAGE.

Les instrumens dont on se sert dans cet art, sont la perche, la chaîne, le compas, le graphometre, la planchette, &c. *Voy.* AIRE, CHAÎNE, COMPAS, &c.

L'art de *mesurer* les solides ou les quantités géométriques de trois dimensions, s'appelle *Stéréométrie*. *Voyez* STÉRÉOMÉTRIE. Et il prend le nom de *Jaugeage*, lorsqu'il a pour objet de *mesurer* les capacités des vaisseaux, ou les liqueurs que les vaisseaux contiennent. *Voyez* JAUGE.

Par la définition du mot *mesurer*, suivant laquelle la mesure doit être homogene à la chose à *mesurer*, c'est-à-dire, de même genre qu'elle ; il est donc évident que dans le premier cas, ou lorsqu'il s'agit de *mesurer* des quantités d'une dimension, la mesure doit être une *ligne*, dans le second une *surface*, & dans le troisieme un *solide*. En effet une ligne, par exemple, ne sauroit *mesurer* une sur-

face, puisque *mesurer* n'est autre chose qu'appliquer la quantité connue à l'inconnue, jusqu'à ce qu'à force de répétition, s'il en est besoin, l'une soit devenue égale à l'autre. Or les surfaces ont de la largeur & la ligne n'en a point ; & si une ligne n'en a point, quarante, cinquante, soixante lignes n'en ont pas non plus : on a donc beau appliquer une ligne à une surface, elle ne pourra jamais lui devenir égale ou la *mesurer* ; & l'on prouvera évidemment de la même maniere, que les surfaces qui n'ont point de profondeur ne sauroient *mesurer* les solides qui en ont.

Nous voyons aussi par-là pourquoi la mesure naturelle de la circonférence d'un cercle est un arc, ou une partie de la circonférence de ce cercle. *Voyez* ARC. C'est qu'une ligne droite ne pouvant toucher une courbe qu'en un point, il est impossible qu'une droite soit appliquée immédiatement à une portion de cercle quelconque ; ce qui est pourtant nécessaire, afin qu'une grandeur puisse être la mesure d'une autre grandeur. C'est pourquoi les Géométres ont divisé les cercles en 360 parties, ou petits arcs qu'on nomme *degrés. Voyez* ARC, CERCLE & DEGRÉ.

L'art de *mesurer* les triangles ou de parvenir à connoître les angles & les côtés inconnus d'un triangle, lorsqu'on y connoît déja ou les trois côtés, ou bien deux côtés & un angle, ou bien enfin un côté & deux angles, s'appelle *Trigonométrie. Voyez* TRIGONOMÉTRIE.

L'art de *mesurer* l'air, sa pression, son ressort, *&c.* s'appelle *Aérométrie* ou *Pneumatique. Voyez* AÉROMÉTRIE & PNEUMATIQUE. *Chambers.* (*E*)

MESURER, (*Hydr.*) on dit *mesurer* le courant d'une riviere, c'est le jauger, *voyez* JAUGE ; *mesurer* le contenu d'un bassin, c'est le toiser. *V.* TOISER. (*K*)

MESURER, c'est se servir d'une mesure certaine & connue pour déterminer & savoir précisément l'étendue, la grandeur ou la quantité de quelque corps, ou la capacité de quelque vaisseau.

La jauge est l'art ou la maniere de *mesurer* toutes sortes de vaisseaux ou tonneaux à liqueurs, pour en connoître la capacité, c'est-à-dire le nombre de setiers ou de pintes qu'ils contiennent. *Voyez* JAUGE.

Mesurer du blé, de l'avoine, de l'orge, du charbon, *&c.* c'est remplir plusieurs fois de ces choses une grande ou petite mesure fixée par la police & par les réglemens. On *mesure comble* quand on enfaîte le grain ou autre matiere seche sur la mesure ; & *ras*, quand on racle les bords, ensorte que la chose *mesurée* n'excede pas les bords de la mesure.

En fait d'étoffes, de rubans, toiles, *&c.* on se sert plus ordinairement du mot *auner*, que de celui de *mesurer*. *Voyez* AUNER.

Dans le même sens, on dit en quelques endroits *verger* & *canner*, parce qu'on s'y sert de verges & de cannes. *Voyez* VERGE & CANNE. *Dictionnaire de Commerce.*

MESUREUR, s. m. (*Com.*) celui qui mesure. *Voyez* MESURER. A Paris les *mesureurs* sont des officiers de ville établis en titre : il y en a de plusieurs especes qui forment des communautés différentes, suivant leurs fonctions particulieres. Les uns sont destinés pour mesurer les grains & farines ; les autres les charbons de bois & de terre ; les autres le sel, les aulx, oignons, noix & autres fruits ; & les autres la chaux.

On leur donne à tous le nom de *jurés-mesureurs*, parce qu'ils sont obligés lors de leur réception de jurer ou faire serment devant les prévôt des marchands & échevins, de bien & fidélement s'acquitter du devoir de leur charge.

Les jurés-*mesureurs* de grains qui s'étoient multipliés par diverses créations jusqu'au nombre de 68, sous le regne de Louis XIV. furent supprimés en 1719, & leur office confié à 68 commis. Il consiste à mesurer les grains & farines, juger si ces marchandises sont bonnes & loyales, tenir registre du prix des grains, & en faire rapport au prévôt des marchands, ou au greffe de la ville. Leurs droits fixés par l'édit de Septembre 1719, font d'une livre quatre sols par muid de farine, de 12 s. par chaque muid de blé, de 18 s. par muid d'orge, de vesce, de grenail-

les, & d'une livre quatre ſous par chaque muid d'avoine ; à proportion pour les petites meſures.

L'établiſſement des *meſureurs* de charbon eſt fort ancien ; il en eſt fait mention dans les réglemens de police du roi Jean, en 1350, & ſous Charles VI. en 1415 ; ſous Louis XIV. ils étoient au nombre de vingt-neuf. Ils furent ſupprimés en 1719, & remplacés par des commis nommés par le prévôt des marchands. Le devoir de ces commis eſt de meſurer tous les charbons de bois & de terre qui ſe vendent ſur les ports & dans les places, de les contrôler, d'y mettre le prix, de recevoir les déclarations des marchands forains. Leurs droits ne ſont que de deux ſous par voie de charbon de bois, compoſée de deux minots, & de 15 ſ. pour chaque voie de charbon de terre de quinze minots. Ces commis étoient au nombre de vingt ; mais les officiers en titre ont été rétablis par édit du mois de Juin 1730.

Les jurés-*meſureurs* de ſel, qui ont auſſi la qualité d'étalonneurs des meſures de bois & de compteurs de ſalines, ont pour principales fonctions, 1°. de faire le meſurage des ſels dans les greniers & bateaux ; 2°. de faire l'eſpalement ou étalonnement des meſures de bois ſur les étalons ou meſures matrices ; 3°. de compter les marchandiſes des ſalines quand on les décharge des bateaux, d'en prendre déclaration, enregiſtrer la quantité & les noms des charretiers qui les enlevent ; 4°. de faire une viſite une fois l'année chez les marchands qui font le regrat de grains, graines, fruits, légumes, *&c.* & de vérifier ſi leurs meſures ſont juſtes. Ce ſont les droits & priviléges que leur attribue l'ordonnance de la ville de Paris de l'an 1672.

La même ordonnance porte que les jurés-*meſureurs* d'aulx, oignons, noix, noiſettes, châtaignes, & autres fruits, auront de meſures de continence marquées à la marque de l'année, pour meſurer toute ces ſortes de marchandiſes qui ſe vendent au minot, & en cas de defectuoſité deſdites marchandiſes, faire leur rapport au procureur du roi de la ville. Lorſque les regrattiers veulent vendre de ces denrées au-delà du boiſſeau ; il ſont tenus d'appeller les jurés-*meſureurs*.

Les jurés-*meſureurs* & porteurs de chaux, qui avant leur ſuppreſſion en 1719, étoient au nombre de deux *meſureurs*, deux contrôleurs, & trois porteurs, & que l'édit de Septembre de la même année, a reduit à deux *meſureurs*, contrôleurs & porteurs, doivent empêcher qu'il ne ſoit expoſé en vente aucune chaux qui ne ſoit bonne & loyale, & n'en doivent point eux-même faire commerce. Leurs droits ſont de 15 ſ. par muid de chaux, compoſé de 48 minots, & pour les meſures au-deſſous à proportion.

Il y a auſſi des *meſureurs* de plâtre, qu'on nomme plus ordinairement *toiſeurs*, qui ſont tenus d'avoir de bonnes meſures, & d'empêcher qu'on ne vende des plâtres défectueux. Leurs offices, d'abord ſupprimés en 1719, pour être exercés par des commis, ont été rétablis en titre en 1730.

Les jaugeurs ſont des *meſureurs* de futailles ou tonneaux à liqueurs. *Voyez* JAUGEURS. Les mouleurs de bois ſont des *meſureurs* de bois à brûler. *Voyez* MOULEURS. Les auneurs de toile & étoffes de laine ſont des *meſureurs* de ces ſortes de marchandiſes. *Voyez* AUNEUR. *Dictionnaire de Commerce, tome III. page 377. & ſuivante.*

MÉTABOLE, ſ. f. (*Rhétor.*) figure de rhétorique, qui conſiſte à répéter une même choſe, une même idée, ſous des mots différens, *iteratio unius rei, ſub varietate verborum*, dit Caſſiodore. Il en donne pour exemple, ce paſſage d'un pſeaume. *Verba mea auribus percipe, Domine ; intellige clamorem meum ; intende aurem voci orationis meæ.* « Seigneur daignez m'entendre ; écoutez-moi ; prêtez une oreille attentive à mes accens ». Cette figure eſt très-commune dans Ovide, qui ſe plaît à redire la même choſe de pluſieurs manieres ; c'eſt une eſpece de pléonaſme, qui eſt le langage des paſſions. (*D. J.*)

MÉTACAL, (*Poids égypt.*) Pocock dit que le *métacal* eſt un poids d'uſage en Egypte pour peſer les perles. Ce poids eſt égal à deux karats, & chaque karat a quatre grains ; ſeize karats ſont la drache

me, & douze drachmes font l'once. (*D. J.*)

MÉTACARPE, f. m. *ou METACARPIUM*, *en Anatomie*, eft la partie de la main entre le poignet & les doigts. *Voyez nos Pl. d'Anat. voyez auffi* MAIN. Le mot vient du grec μετα, *après &* καρπος, *main*.

Le *métacarpe* eft compofé de quatre os qui répondent aux quatre doigts, & dont celui qui foûtient l'index eft le plus gros & le plus long. Tous ces os font longs & ronds, un peu convexes néanmoins vers le dos de la main, un peu concaves & applatis en-dedans. Ils font creux au milieu, & pleins de moëlle; ils fe touchent les uns les autres à leurs extrémités, & laiffent entre eux des efpaces où font placés les mufcles intérofseux. *Voyez* INTEROSSEUX.

A leur extrémité fupérieure eft un enfoncement pour recevoir les os du carpe; leur extrémité inférieure eft ronde, & elle eft reçue dans la cavité de la premiere phalange des doigts. *Voyez* DOIGT.

La partie interne du *métacarpe* fe nomme *la paume de la main*, & la partie externe, *le dos de la main*. *Voyez* PAUME, *&c.*

MÉTACARPIEN, *ou* GRAND HYPOTHENAR, *en Anatomie*, *voyez* ABDUCTEUR.

METACATATROPA, (*Mufiq. des anc.*) Ce mot grec, compofé de *meta* (après), & de *catatropa* (*courfe*), étoit la cinquieme partie du mode des cithares, fuivant la divifion de Terpandre (Pollux *Onomaft. liv. IV*, *chap.* 9): la *métacatatropa* fuivoit la *catatropa*. *Voyez* ce mot, (*Mufiq. des anc.*) (*F. D. C.*)

METACHRONISME, f. m. *en Chronologie*, marque une erreur dans le tems, foit par défaut, foit par excès. *Voyez* CHRONOLOGIE, ANACHRONISME. Ce dernier mot eft aujourd'hui le feul ufité.

METAGEITNIES, f. f. pl. (*Antiq. greq.*) μεταγειτνια: ce mot ne fe peut traduire que par une longue périphrafe, fêtes où l'on célebre le jour que l'on a quitté fon pays, pour aller s'établir dans un pays voifin; μετα, *ad*, γειτων, *gen.* ονος, *vicinus*. Les habitans de Mélite, bourg de l'Attique, avoient inftitué ces fêtes; & voici à quelle occafion. Ils quitterent le bourg qu'ils habitoient, & fous les aufpices d'Apollon, ils choifirent pour lieu de leur demeure un bourg voifin, nommé *Diomée*. Cette tranfmigration leur ayant été favorable, ils donnerent à Apollon l'épithete de *Metageitnios*, comme qui diroit *protecteur* de ceux qui abandonnent leur pays, pour fe tranfplanter dans une contrée voifine. L'épithete du dieu donna le nom à ces fêtes, & ces fêtes le donnerent au mois durant lequel on les célébroit. (*D. J.*)

MÉTAGEITNION, (*Antiq. greq.*) μεταγειτνιων, fecond mois de l'année des Athéniens; il n'avoit que vingt-neuf jours, & répondoit, fuivant l'ancien calendrier reçu précédemment en Angleterre, à la derniere partie de Juillet & au commencement d'Août. Les Béotiens le nommoient *panemus*, & le peuple de Syracufe *carnius*. Il reçut fon nom des métageitnies, qui étoit une des fêtes d'Apollon. *Voyez* Potter, *Archæol. greq. tom. I. pag.* 414. (*D. J.*)

MÉTAGONIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire d'Afrique, fur la côte de la Mauritanie tingitane, felon Strabon, *liv. XVII*. Caftald l'appelle *caba de tres forcas*, & Olivieri le nomme *cabo de tres arcas*. (*D. J.*)

MÉTAL, (*Blafon.*) *Voyez* MÉTAUX.

MÉTAL, au pl. MÉTAUX. (*Hift. nat. Chimie & Métallurgie.*) *metalla*. Ce font des fubftances pefantes, dures, éclatantes, opaques, qui deviennent fluides & prennent une furface convexe dans le feu, mais qui reprennent enfuite leur folidité lorfqu'elles font refroidies, qui s'étendent fous le marteau; qualités que les différens *métaux* ont dans des degrés differens.

On compte ordinairement fix *métaux*; favoir, l'or, l'argent, le cuivre, le fer, l'étain & le plomb. Mais depuis peu quelques auteurs en ont compté un feptieme, que l'on nomme *platine* ou *or blanc*. *Voyez* PLATINE.

Il y a trois caracteres principaux & diftinctifs des vrais *métaux*; c'eft 1°. la ductilité ou la faculté de s'étendre fous le marteau & de fe plier, fur-tout lorfqu'ils font froids; 2°. d'entrer en fufion

dans le feu; & 3°. d'avoir de la fixité au feu, & de n'en être point entiérement ou du moins trop promptement dissipés. Les substances qui réunissent ces trois qualités, doivent être regardées comme de vrais *métaux*. Il y a plusieurs substances minérales semblables en plusieurs points aux *métaux*, & qui ont une ou deux de ces propriétés, mais comme elles ne les ont point toutes, on les appelle *demi-métaux*; ces substances ont bien à l'extérieur le coup d'œil des vrais *métaux*, mais elles se brisent sous le marteau, & l'action du feu les dissipe & les volatilise entierement, quoiqu'elles ayent la faculté d'entrer en fusion dans le feu. *Voyez* l'*art.* DEMI-MÉTAUX.

On divise les *métaux* en *parfaits* & en *imparfaits*. Les *métaux* parfaits, sont ceux qui n'éprouvent aucune altération de la part du feu; après les avoir fait entrer en fusion, il ne peut point les calciner ou les changer en chaux, ni en dissiper aucune partie; l'air & l'eau ne produisent aucune altération sur les *métaux* parfaits; on en compte deux, qui sont l'or & l'argent; on appelle *métaux imparfaits* ceux à qui l'action du feu fait perdre leur éclat & leur forme métallique, & dont à la fin il vient à bout de détruire, de décomposer & même de dissiper une grande partie. Tels sont le cuivre, le fer, l'étain & le plomb. L'air & l'eau sont en état d'altérer ces sortes de *métaux*.

Pour simplifier les choses, on peut dire que les *métaux* parfaits sont ceux à qui l'action du feu ne fait point perdre leur phlogistique ou la partie inflammable qui leur est nécessaire pour paroître sous la forme métallique qui leur est propre; au lieu que les *métaux* imparfaits sont ceux que le feu prive de cette partie. *Voyez* PHLOGISTIQUE *& voyez* CHAUX MÉTALLIQUE.

Les anciens Chimistes ont encore divisé les *métaux* en *solaires* & en *lunaires*. Suivant eux, les *métaux* solaires sont l'or, le cuivre & le fer; & les *métaux* lunaires sont l'argent, l'étain & le plomb. Les uns sont colorés & les autres sont blancs. M. Rouelle a trouvé que cette distinction n'étoit point si chimérique que quelques Chimistes l'ont cru; & les *métaux lunaires* ou blancs ont en effet des propriétés qui les distinguent des *metaux solaires* ou jaunes. *Voyez* RAPPORT, *table des.*

Enfin, l'or & l'argent ont été appellés *métaux précieux* ou *métaux nobles*, à cause du prix que les hommes ont attaché à leur possession; les autres *métaux* plus communs ont été appellés *métaux ignobles*; cependant, si l'on ne consultoit que l'utilité pour attacher du prix aux choses, on verroit que le fer devroit, sans difficulté, être regardé comme un métal plus précieux que l'or.

Les Alchimistes comptoient sept *métaux*, parce qu'ils joignoient le mercure aux six qui précedent; ils croyoient aussi que chacun de ces sept *métaux* étoient sous l'influence d'une des sept planetes, ou bien, comme ils affectoient un style énigmatique, ils se sont servis des noms de planetes pour désigner les differens *métaux*. C'est ainsi qu'ils ont appellé l'or, *Soleil*; l'argent, *Lune*; le cuivre, *Venus*; le fer, *Mars*; l'étain, *Jupiter*; le plomb, *Saturne*.

Quoique nous ayons dit que les *métaux* sont des corps pesans, ductiles, malléables & fixes au feu, il ne faut point croire qu'ils possedent toutes ces qualités au même degré. C'est ainsi que pour le poids, l'or surpasse tous les *métaux*; le plomb tient le second rang; l'argent, le cuivre, le fer & l'étain viennent ensuite.

Il en est de même de la ductilité des *métaux*, elle varie considérablement. L'or possede cette qualité dans le degré le plus éminent; ensuite viennent l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, & enfin le plomb. A l'égard de la malléabilité ou de la faculté de s'étendre sous les coups de marteau, le plomb & l'étain la possédent plus que les autres *métaux*; ensuite vient l'or, l'argent, le cuivre & enfin le fer, qui est moins malléable que tous les autres.

Une autre propriété générale des *métaux* est d'entrer en fusion dans le feu, & d'y prendre une surface convexe, sans qu'il soit besoin pour cela de leur joindre d'additions: mais tous ne se fondent point avec

avec la même facilité. Il y en a qui se fondent avec une très-grande promptitude à un degré de feu très-foible, & avant que de rougir; tels sont le plomb & l'étain: d'autres se fondent en même-temps qu'ils rougissent, & exigent pour cela un feu beaucoup plus violent que les premiers; tels sont l'or & l'argent. Enfin, le cuivre & le fer demandent un feu d'une violence extrême, & rougissent long-tems avant que d'entrer en fusion. *Voyez* FUSION.

Les *métaux* sont dissouts par différens menstrues ou dissolvans; il y a des dissolvans qui agissent sur les uns sans rien faire sur d'autres; c'est ainsi que l'esprit de nitre dissout l'argent, le cuivre, le fer, *&c.* sans agir sur l'or. Mais une vérité que M. Rouelle a découverte, c'est que tous les acides agissent sur les *métaux*; il faut pour cela que leur aggrégation ait été rompue, c'est-à-dire qu'ils ayent été divisés en particules déliées. Cependant il est certain qu'il y a des *métaux* qui ont plus de disposition à se dissoudre dans un dissolvant, que d'autres *métaux* qui y sont pourtant déja dissouts; c'est ainsi que si de l'argent a été dissout par de l'esprit de nitre, en trempant du cuivre dans cette dissolution, le dissolvant quitte l'argent pour s'unir avec le cuivre; & alors on dit qu'un métal en a dégagé un autre. *Voyez* DISSOLVANT *&* PRÉCIPITATION.

La plûpart des *métaux* & des demi-*métaux* ont la proprieté de s'unir ou de s'amalgamer avec le mercure; mais cette union ne se fait point avec autant de facilité pour tous, & il y en a qui n'ont aucune disposition à s'amalgamer. *Voyez* MERCURE.

L'action du feu dilate tous les *métaux*, & leur fait occuper plus d'espace qu'ils n'en occupoient auparavant, lorsqu'ils étoient froids. La chaleur de l'atmosphere suffit aussi pour dilater les *métaux*, mais cette dilatation est plus insensible.

A l'exception de l'or & de l'argent, le feu fait perdre à tous les *métaux* leur éclat & leur forme métallique; il les change en une espece de terre ou de cendre que l'on nomme *chaux métallique*: par cette calcination, ils perdent leur liaison, ils changent & augmentent de poids; le plomb, par exemple, devient de la nature du verre; ils changent de couleur; ils sont rendus moins fusibles; ils ne sont plus sonores; ils ne sont plus en état de s'unir avec le mercure. Ces changemens s'opérent plus ou moins promptement sur les différens *métaux*, mais on peut toujours rendre à ces cendres ou chaux leur premiere forme métallique, en leur joignant une matiere grasse ou inflammable, & en les exposant de nouveau à l'action du feu. *Voyez l'article* RÉDUCTION. Les chaux des *métaux*, jointes avec la fritte, c'est-à-dire, avec la matiere dont on fait le verre, la colore diversement, suivant la couleur propre à chaque métal. *Voyez* EMAIL *&* VERRERIE.

En fondant au feu les *métaux*, plusieurs s'unissent les uns aux autres, & forment ce qu'on appelle des *alliages métalliques*; c'est ainsi que l'or s'unit ou s'allie avec l'argent & avec le cuivre; d'autres ne s'unissent point du tout par la fusion; tels sont le fer & le plomb. Il y a aussi des *métaux* qui s'unissent avec les demi-*métaux*; c'est ainsi que, par exemple, le cuivre s'unit avec le zinc, & forme le cuivre jaune ou laiton. Les *métaux* alliés par la fusion n'occupent point le même espace qu'ils occupoient, chacun pris séparement: il y en a dont le volume augmente par l'alliage, & d'autres dont le volume diminue. D'où l'on voit que le fameux problême d'Archimede, pour connoître l'alliage de la couronne d'Hiéron, étoit fondé sur une supposition entiérement fausse. Il en est de même des alliages des *métaux* avec les demi-*métaux*. Voyez *la métallurgie de* M. Gellert, *tom. I. de la traduction françoise.*

La balance hydrostatique ne peut point non plus faire connoître exactement la pesanteur specifique des *métaux*. Aussi, voit-on que jamais deux hommes n'ont été parfaitement d'accord sur la pesanteur d'un *métal*: ces variations viennent, 1°. du plus ou du moins de pureté du *métal* que l'on a examiné; 2°. du plus ou du moins de pureté de l'eau que l'on a employée pour l'expérience; 3°. des différens degrés de chaleur de l'atmosphere qui

influent confidérablement fur les liquides, fans produire des effets fi marqués fur des corps folides, tels que les *métaux*.

Telles font les propriétés générales qui conviennent à tous les *métaux* : on trouvera à l'article de chaque *métal* en particulier, les caracteres qui lui font propres & qui le diftinguent des autres. *Voy.* OR, ARGENT, FER, PLOMB, *&c.*

Les fentimens des anciens Alchimiftes & des Phyficiens fpéculatifs, qui ont voulu raifonner fur la nature des *métaux*, ont été très-vagues & très-obfcurs ; ils regardoient le fel, le foufre & le mercure, comme les élémens des *métaux* ; ce fyftême fubfifta jufqu'à ce que Beccher eût fait voir que ces trois prétendus principes font eux-mêmes des corps compofés, & par conféquent ne peuvent point être regardés comme des élémens ; d'après ces réflexions, ce celebre chimifte regarde les *métaux* ; ainfi que tous les corps de la nature, comme compofés de trois fubftances qu'il appelle *terres*. La premiere de ces terres eft la terre faline ou *vitrefcible* ; la feconde eft la terre graffe ou *inflammable* ; & la troifieme, eft la *terre mercurielle* ou *volatile*. Suivant lui, ces trois terres entrent dans la compofition de tous les *métaux*, & c'eft de leur combinaifon plus ou moins exacte & parfaite, que dépend la perfection des *métaux*, & leur différence ne vient que de ce que l'un de ces principes domine fur tous les autres, & des différentes proportions fuivans lefquelles ils fe trouvent combinés dans les *métaux*. Quoiqu'il foit très-difficile d'analyfer les *métaux*, au point de faire voir ces trois principes diftincts & féparés les uns des autres, Beccher s'efforce de prouver leur exiftence par des raifonnemens, & par des expériences qui doivent encore avoir plus de poids.

1°. Il prouve l'exiftence d'une terre vitrefcible, par la propriété que tous les *métaux*, à l'exception de l'or & de l'argent, ont de fe calciner au feu, c'eft-à-dire, de fe changer en une terre ou cendre, qui, expofée à un feu convenable, fe convertit en un verre. Selon ce même auteur, cette terre vitrefcible fe trouve dans le caillou, dans le quartz, & c'eft à elle que les fels alkalis doivent la proprieté qu'ils ont de fe vitrifier.

2°. Le fecond principe conftituant des *métaux* eft, fuivant Beccher, la terre onctueufe ou inflammable ; elle corrige & tempere la ficcité de la terre vitrefcible, elle fert à lui donner de la liaifon, & par cette terre, il a voulu défigner ce que l'on appelle le *principe inflammable* ou le *phlogiftique des métaux*, dont on ne peut nier l'exiftence.

3°. Enfin, Beccher admet un troifieme principe conftituant des *métaux*, qu'il appelle la *terre mercurielle* ; c'eft cette derniere qu'il regarde comme la plus effentielle aux *métaux*, & qui leur donne la forme métallique. En effet, les deux principes ou terres qui précédent, font communs aux pierres, aux végétaux, *&c.* mais, felon lui, c'eft la terre mercurielle, qui étant jointe avec les deux autres, donne aux *métaux* la ductilité qui leur eft propre & qui les met dans l'état métallique, ou la métallicité.

Telle eft la théorie de Beccher, fur la nature des *métaux* ; depuis elle a été adoptée, modifiée & expliquée par Stahl & par la plûpart des Chimiftes ; il paroît néanmoins qu'il fera toujours très-difficile d'établir rien de certain fur une matiere auffi obfcure que celle qui s'occupe des élémens des corps ; fur-tout fi l'on confidere que les parties fimples & élémentaires échappent toujours à nos fens, qui font pourtant les feuls moyens que la nature fourniffe pour juger des êtres phyfiques.

Cela pofé, il n'eft point furprenant que les fentimens des Naturaliftes foient fi variés fur la formation des *métaux* ; c'eft encore une de ces queftions que la nature femble avoir abandonnée aux fpéculations & aux fyftêmes des Phyficiens. Il y a deux fentimens généraux fur cette formation ; les uns prétendent que les *métaux* fe forment encore journellement dans le fein de notre globe, & que c'eft par la différente élaboration & combinaifon de leurs molécules élémentaires qu'ils font produits ; on prétend, de plus, que ces molécules font fufceptibles d'être mûries & perfectionnées, & que par cette

maturation, des substances métalliques, qui dans leur origine étoient imparfaites, acquierent peu-à-peu, & à l'aide d'une sorte de fermentation, un plus grand degré de perfection. Les Alchimistes ont enchéri sur ces idées, & ont imaginé un grand nombre d'expressions figurées, telles que celles de *semence* ou de *sperme mercuriel* & métallique, de *semence saline* & *vitriolique*, &c. termes obscurs & inintelligibles pour ceux mêmes qui les ont inventés.

Le célebre Stahl croit que les *métaux* ont la même origine que le monde, & que les filons qui les contiennent ont été formés dès sa création ; ce savant chimiste pense que dès les commencemens, Dieu créa les *métaux* & les filons métalliques tels qu'ils sont actuellement ; il se fonde sur la régularité qui se trouve dans la direction de ces filons, sur leur conformation, qui ne semble nullement être un effet du hasard, & sur leur marche qui n'est jamais interrompue que par des obstacles accidentels, que différentes révolutions arrivées à de certaines portions de la terre ont pû faire naître. *Voyez l'article* FILONS. Malgré l'autorité d'un si grand homme, il y a tout lieu de croire que les *métaux* & leurs mines se forment encore journellement ; plusieurs observations semblent constater cette vérité, & nous convainquent que ces substances éprouvent dans le sein de la terre, des décompositions qui sont suivies d'une reproduction nouvelle. *Voyez l'article* MINES, *minera*.

Les *métaux* se trouvent donc dans le sein de la terre ; on les y rencontre quelquefois purs, c'est-à-dire, sous la forme métallique qui leur est propre, & alors on les nomme *métaux natifs* ou *vierges* : mais l'état dans lequel les *métaux* se rencontrent le plus ordinairement, est celui de mines, c'est-à-dire, dans un état de combinaison, soit avec le soufre, soit avec l'arsenic, soit avec l'une & l'autre de ces substances à la fois ; alors on dit qu'ils sont *minéralisés*. *Voyez* MINÉRALISATION. C'est dans ces deux états que les *métaux* sont dans les filons ou veines métalliques ; leur combinaison avec le soufre & l'arsenic leur donne des formes, des couleurs & des qualités très-différentes de celles qu'ils auroient s'ils étoient purs ; l'on est donc obligé de recourir à plusieurs travaux pour les purifier, c'est-à-dire, pour les délivrer des substances avec lesquelles ils sont combinés, pour les séparer de la roche ou de la terre à laquelle ils étoient attachés dans leurs filons, & pour les faire paroître sous la forme nécessaire pour servir aux différens usages de la vie. Ces travaux sont l'objet de la métallurgie. *Voyez* MÉTALLURGIE.

Cependant les *métaux* ne se trouvent point toujours dans des filons suivis & réguliers ; on les rencontre souvent, ainsi que leurs mines, soit mêlés dans les couches de la terre, soit répandus à sa surface, soit en masses roulées par les eaux, soit en paillettes éparses dans le sable des rivieres & des ruisseaux. Il y a lieu de présumer que les *métaux* & leurs mines qui se trouvent en ces états, ont été arrachés des filons, & entraînés par la violence des torrens ou par quelqu'autres grandes inondations ou révolutions arrivées à notre globe ; c'est par ces eaux que les *métaux* & les fragmens de leurs mines & de leurs matrices ont été portés dans des endroits souvent fort éloignés de ceux où ils avoient pris naissance. *Voyez* MINES. (—)

MÉTAL, (*Electricité.*) de tous les corps que l'on regarde comme conducteurs, les meilleurs sont les métaux. On appelle *conducteurs* les corps au-travers desquels le fluide électrique peut passer facilement. Je dis facilement, parce qu'il est des corps qui paroissent empêcher entiérement le passage de ce fluide, ou ne le point transmettre à un autre corps, & qui cependant, dans de certaines circonstances deviennent de bons conducteurs ; tels sont la glace, le charbon de bois & de pierre, dont M. Priestley a fait voir le pouvoir conducteur. Le même répétant les expériences de M. Kennersley, sur le sujet dont nous parlons, nous a fait voir que tous les corps fort chauds, sont dans ce cas-là, sans en excepter l'air & le verre même.

Mais il n'est point de corps plus propres à devenir conducteurs que les *métaux* ; & parmi ceux-ci l'on doit préférer

ceux qui font les plus purs & les plus raffinés ; fuivant les expériences de M. Wilke, le plomb eft dans ce genre le plus mauvais des conducteurs. M. Prieftley a prouvé, par de bonnes expériences, avec quelle facilité le feu électrique fond les *métaux*, & voici l'ordre qu'il a conftamment obfervé. Le fer eft celui qui fond le plus facilement, enfuite le laiton, le cuivre, l'argent & l'or ; de-là il fuit que l'or eft le plus parfait des conducteurs, pourvu que le métal le plus difficile à fondre foit le meilleur conducteur. Quant au pouvoir conducteur de l'eau & du terrein, on a de très-belles expériences faites en Angleterre en 1747 dont M. Warron nous a donné l'hiftoire. *Voyez* l'Hift. de l'électricité par M. Prieftley, & les articles CONDUCTEURS, *volume VIII. page* 860 & 864.

MÉTAL, *dans l'Artillerie*, eft la compofition de différens métaux dont on forme celui du canon & des mortiers. *Voyez* CANON.

MÉTAL, les Fondeurs de cloches appellent ainfi la matiere dont les cloches font faites, qui eft trois parties de cuivre rouge, & une d'étain fin. *Voyez l'article* FONTE DES CLOCHES.

MÉTALEPSE, f. f. (*Gram.*) ce mot eft grec, μετάληψις, compofé de la prépofition μετὰ, qui dans la compofition marque *changement*, & de λαμβάνω, *capio* ou *concipio* : la *métalepfe* eft donc un trope, par lequel on conçoit la chofe autrement que le fens propre ne l'annonce ; c'eft le caractere de tous les tropes (*voyez* TROPE) ; & les noms propres de chacun rendent prefque tous la même idée, parce qu'en effet les tropes ne different entr'eux que par des nuances délicates & difficiles à affigner. Mais la *métalepfe*, en particulier, eft reconnue par M. du Marfais pour une efpece de métonymie (*Voyez* MÉTONYMIE ; & peut-être auroit-il été plus à propos de l'y rapporter, que de multiplier fans profit les dénominations. De quelque maniere qu'il plaife à chacun d'en décider, ce qui concerne la *métalepfe* ou l'efpece de métonymie, que l'on défigne ici fous ce nom, mérite d'être connu ; & perfonne ne peut le faire mieux connoître que M. du Marfais : c'eft lui qui va parler ici, jufqu'à la fin de cet article. *Tropes*, *part. II. art.* 3.

» La *métalepfe* eft une efpece de métonymie, par laquelle on explique ce qui fuit, pour faire entendre ce qui précede ; ou ce qui précede, pour faire entendre ce qui fuit : elle ouvre, pour ainfi dire, la porte, dit Quintilen, afin que vous paffiez d'une idée à une autre ; *ex alio in aliud viam præftat*, *Inft. VIII.* 6. c'eft l'antécédent pour le conféquent, ou le conféquent pour l'antécédent ; & c'eft toujours le jeu des idées acceffoires dont l'une éveille l'autre.

» Le partage des biens fe faifoit fouvent, & fe fait encore aujourd'hui, en tirant au fort. Jofué fe fervit de cette maniere de partager : *Cumque furrexiffent viri, ut pergerent ad defcribendam terram, præcepit eis Jofue dicens : circuite terram, & defcribite eam, ac revertimi ad me ; ut hic, coram Domino, in Silo vobis mittam fortem.* Jofué *XVIII.* 8. Le fort précede le partage ; de-là vient que *fors*, en latin, fe prend fouvent pour le partage même, pour la portion qui eft échue en partage ; c'eft le nom de l'antécédent qui eft donné au conféquent.

» *Sors* fignifie encore *jugement*, *arrêt* ; c'étoit le fort qui décidoit chez les Romains, du rang dans lequel chaque caufe devoit être plaidée. En voici la preuve dans la remarque de Servius, fur ce vers de Virgile, *Æn. v.* 431. *Nec verò hæ fine forte datæ, fine judice fedes.* Sur quoi Servius s'exprime ainfi : *Ex more romano non audiebantur caufæ, nifi per fortem ordinatæ. Tempore enim quo caufæ audiebantur, conveniebant omnes, unde & concilium : & ex forte dierum ordinem accipiebant, quo poft dies triginta fuas caufas exequerentur ; unde eft, urnam movet.* Ainfi quand on a dit *fors* pour *jugement*, on a pris l'antécédent pour le conféquent.

» *Sortes* en latin, fe prend encore pour un oracle ; foit parce qu'il y avoit des oracles qui fe rendoient par le fort, foit parce que les réponfes des oracles

» étoient comme autant de jugemens qui » regloient la destinée, le partage, l'é- » tat de ceux qui les consultoient.

» On croit avant que de parler; je » crois, dit le prophete, & c'est pour » cela que je parle: *credidi, propter quod* » *locutus sum. Ps. CXV.* 1. Il n'y a point » là de *métalepse*; mais il y a une *méta-* » *lepse* quand on se sert de *parler* ou *dire* » pour signifier *croire*. *Direz-vous après* » *cela que je ne suis pas de vos amis?* » c'est-à-dire, *croirez-vous? aurez-vous* » *sujet de dire?* »

[On prend ici le conséquent pour l'antécédent.]

» *Cedo* veut dire dans le sens propre, » *je cede, je me rends*; cependant par une » *métalepse* de l'antécédent pour le con- » séquent, *cedo* signifie souvent, dans » les meilleurs auteurs, *dites* ou *donnez*: » cette signification vient de ce que quand » quelqu'un veut nous parler, & que » nous parlons toujours nous-mêmes, » nous ne lui donnons pas le tems de » s'expliquer: *écoutez-moi*, nous dit-il, » eh bien, je vous cede, je vous écoute, » parlez: *cedo, dic*. Quand on veut nous » donner quelque chose, nous refusons » souvent par civilité; on nous presse » d'accepter, & enfin nous répondons » *je vous cede*, je vous obéis, je me rends, » *donnez*; *cedo, da*: *cedo* qui est le plus » poli de ces deux mots, est demeuré » tout seul dans le langage ordinaire, » sans être suivi de *dic* ou de *da*, qu'on » supprime par ellipse: *cedo* signifie alors » ou l'un ou l'autre de ces deux mots, » selon le sens; c'est ce qui précéde pour » ce qui suit: & voilà pourquoi on dit » également *cedo*, soit qu'on parle à une » seule personne ou à plusieurs; car tout » l'usage de ce mot, dit un ancien gram- » mairien, c'est de demander pour soi: » *cedo, sibi poscit & est immobile. Corn.* » *Fronto*, apud autores L. L. *pag.* 1335. » *verbo* CEDO.

» On rapporte de même à la *métalepse* » ces façons de parler, *il oublie bienfaits*, » c'est-à-dire, il n'est pas reconnoissant: » *souvenez-vous de notre convention*, c'est- » à-dire, observez notre convention: » *Seigneur, ne vous ressouvenez point de* » *nos fautes*, c'est-à-dire, ne nous en » punissez point, accordez-nous en le » pardon: *je ne vous connois pas*, c'est- » à-dire, je ne fais aucun cas de vous, » je vous méprise, vous êtes à mon égard » comme n'étant point: *quem omnes mor-* » *tales ignorant & ludificant.* Plaut. » *Amphi. act. IV. sc. iij.* 13.

» *Il a été, il a vécu*, veut dire sou- » vent *il est mort*; c'est l'antécédent pour » le conséquent. *C'en est fait, madame,* » *& j'ai vécu.* (Rac. *Mithrid. act V. sc.* » *derniere*), c'est-à-dire, *je me meurs.*

» Un mort est regretté par ses amis, » ils voudroient qu'il fut encore en vie, ils » souhaitent celui qu'ils ont perdu, ils le » desirent: ce sentiment suppose la mort, » ou du moins l'absence de la personne » qu'on regrette. Ainsi *la mort, la* » *perte* ou *l'absence*, sont l'antécédent, » & *le desir, le regret*, sont le conséquent. » Or en latin *desiderari*, être souhaité, » se prend pour *être mort, être perdu,* » *être absent*; c'est le conséquent pour » l'antécedent, c'est une *métalepse. Ex* » *parte Alexandri triginta omninò & duo,* » ou selon d'autres, *trecenti omninò, ex* » *peditibus desiderati sunt* (Q. Curt. *III.* » 11. *in fin.*); du côté d'Alexandre il » n'y eut en tout que trois cents fantassins » de tués, Alexandre ne perdit que trois » cents hommes d'infanterie. *Nulla navis* » *desiderabatur* (Cæs.), aucun vaisseau » n'étoit desiré, c'est-à-dire *aucun vais-* » *seau ne périt*, il n'y eut aucun vaisseau » de perdu. Je vous avois promis que je » ne serois que cinq ou six jours à la cam- » pagne, dit Horace à Mécénas, & ce- » pendant j'y ai déjà passé tout le mois » d'Août. *Epit. I. vij.*

„ *Quinque dies tibi pollicitus me rure futurum,*
„ *Sextilem totum, mendax, desideror*:

» où vous voyez que *desideror* veut dire, » par *métalepse*, je suis absent de Rome, » je me tiens à la campagne.

» Par la même figure, *desiderari* » signifie encore *deficere*, *manquer*, être » tel que les autres aient besoin de nous. » Cornélius Népos, *Epam.* 7, dit que » les Thébains, par des intrigues par- » ticulieres, n'ayant point mis Epami- » nondas à la tête de leur armée, recon-

» nurent bientôt le besoin qu'ils avoient » de son habileté dans l'art militaire : *desi-* » *rari cœpta est Epaminondæ diligentia.* Il » dit encore, (*ibid.* 5.) que Ménéclide, » jaloux de la gloire d'Epaminondas, » exhortoit continuellement les Thébains » à la paix, afin qu'ils ne sentissent point » le besoin qu'ils avoient de ce général : » *hortari solebat Thebanos ut pacem bello* » *anteferrent, ne illius imperatoris opera* » *desideraretur.*

» La *métalepse* se fait donc lorsqu'on » passe, comme par degrés, d'une » signification à une autre : par exemple, » quand Virgile a dit, *Eclog. I.* 70.

„ *Post aliquot, mea regna, videns mirabor aristas* :

» après quelques épis, c'est-à-dire, après » quelques années : les épis supposent le » tems de la moisson, le tems de la mois- » son suppose l'été, & l'été suppose la » révolution de l'année. Les Poëtes pren- » nent les hivers, les étés, les moissons, » les automnes, & tout ce qui n'arrive » qu'une fois en une année, pour l'année » même. Nous disons dans le discours » ordinaire, *c'est un vin dé quatre feuilles*, » pour dire *c'est un vin de quatre ans* ; & » dans les coutumes (*cout. de Loudun. tit.* » *xiv. art.* 3.) on trouve *bois de quatre* » *feuilles*, c'est-à dire, *bois de quatre* » *années.*

» Ainsi le nom des différentes opera- » tion de l'Agriculture se prend pour le » tems de ces opérations, c'est le consé- » quent pour l'antécédent ; la moisson se » prend pour le tems de la moisson, la » vendange pour le tems de la vendange ; » *il est mort pendant la moisson*, c'est-à- » dire, *dans le tems de la moisson.* La » moisson se fait ordinairement dans le » mois d'Août, ainsi par métonymie ou » *métalepse*, on appelle la moisson l'*Août*, » qu'on prononce l'*oû* ; alors le tems dans » lequel une chose se fait se prend pour » la chose même, & toujours à cause de » la liaison que les idées accessoires ont » entre elles.

» On rapporte aussi à cette figure, ces » façons de parler des Poëtes, par les- » quelles ils prennent l'antécédent pour » le conséquent, lorsqu'au lieu d'une des- » cription, ils nous mettent devant les » yeux le fait que la description suppose. » O Ménalque ! si nous vous perdions, » dit Virgile, *Eclog. IV.* 19. qui émaille- » roit la terre de fleurs ? qui feroit cou- » ler les fontaines sous une ombre ver- » doyante ? *Quis humum florentibus herbis* » *spargeret, aut viridi fontes induceret* » *umbrâ* ? c'est-à-dire, qui chanteroit » la terre émaillée de fleurs ? qui nous » en feroit des descriptions aussi vives & » aussi riantes que celles que vous en fai- » tes ? qui nous peindroit, comme vous, » ces ruisseaux qui coulent sous une om- » bre verte ?

» Le même poëte a dit, *Ecl. VI.* 6. » que Silene enveloppa chacune des sœurs » de Phaëton avec une écorce amere, » & fit sortir de terre de grands peu- » pliers : *Tum Phaëtontiadas musco cir-* » *cumdat amaræ corticis, atque solo pro-* » *ceras erigit alnos* ; c'est-à-dire, que » Silene chanta d'une maniere si vive la » métamorphose des sœurs de Phaëton en » peupliers, qu'on croit voir ce chan- » gement. Ces façons de parler peuvent » aussi être rapportées à l'hypothypose ». [Elles ne sont pas l'hypotypose, mais elles lui prêtent leur secours]. (*B. E. R. M.*)

MÉTALLÉITÉ, s. f. (*Chimie.*) ce mot s'emploie quelquefois pour désigner l'état des métaux lorsqu'ils ont la forme, la ductilité, la pesanteur, l'éclat & les autres propriétés qui les caractérisent ; & alors le mot de *métalléité* distingue cet état de celui où sont les métaux quand ils sont privés de ces propriétés, c'est-à-dire, quand ils sont dans l'état de chaux, ou dans l'état de mine. *Voyez* MÉTAUX, MINES, MINÉRALISATION. (—)

MÉTALLIQUE, (*Chimie.*) ce mot s'emploie comme substantif, ou comme adjectif : comme substantif, on s'en sert quelquefois pour désigner la partie de la Chimie qui s'occupe des travaux sur les métaux ; alors c'est un synonyme de *métallurgie* : c'est ainsi que l'on dit, Agricola a écrit un traité de *métallique*. *Voyez* MÉTALLURGIE. Comme adjectif, le mot *métallique* se joint au nom d'une substance de la nature des métaux ; c'est ainsi qu'on dit les substances *métalliques*, les

mines *métalliques*, l'éclat *métallique*; *&c.* *Voyez* MÉTAUX. (—)

MÉTALLIQUE, *en termes de médailles & d'Antiquaires*, se dit d'une histoire où l'on a justifié tous les grands événemens par une suite de médailles frappées à leur occasion.

Le P. Romaini a publié une histoire *métallique* des papes. La France *métallique* est un recueil de médailles imaginaires, par Jacques de Bie graveur, qui prétend avoir tiré des cabinets de divers curieux, des monumens qui n'ont jamais existé. M. Bizot a aussi donné au public une histoire *métallique* de Hollande.

MÉTALLISATION, f. f. (*Chimie.*) expression dont quelques chimistes se servent pour désigner une opération par laquelle des substances qui n'avoient ni la forme, ni les propriétés métalliques, prennent cette forme, & se montrent dans l'état qui est propre aux métaux. On sent aisément que ce terme appartient à la *chimie transcendante*, & indique une transmutation, ou changement d'une substance dans une autre. *Voyez* TRANSMUTATION. Il est certain que la *métallisation* est un terme obscur & équivoque, qui a été souvent appliqué à des opérations où l'on a cru produire du métal, tandis qu'on n'avoit fait simplement qu'opérer une réduction. *Voyez* RÉDUCTION. (—)

MÉTALLURGIE, f. f. (*Chimie.*) c'est ainsi qu'on nomme la partie de la Chimie qui s'occupe du traitement des métaux, & des moyens de les séparer des substances avec lesquelles ils sont mêlés & combinés dans le sein de la terre, afin de leur donner l'état de pureté qui leur est néceſsaire pour pouvoir servir aux différens usages de la vie.

Si la nature nous présentoit toujours les métaux parfaitement purs & dégagés de substances étrangeres, au point d'avoir la ductilité & la malléabilité, rien ne seroit plus aisé que la *métallurgie*; cet art se borneroit à exposer les métaux à l'action du feu pour les faire fondre & pour leur faire prendre la forme que l'on jugeroit à propos. Mais il n'en est point ainsi, il est très-rare de trouver des métaux purs dans le sein de la terre; & lorsqu'on en trouve de cette espece, ils sont ordinairement en particules déliées, & ils sont attachés à des terres ou à des pierres dont il faut les séparer avant que de pouvoir en former des masses d'une grandeur convenable aux usages auxquels on les destine.

L'état dans lequel on trouve le plus communément les métaux, est celui de mine; alors ils sont combinés avec du soufre ou avec de l'arsenic, ou avec l'un & l'autre à la fois : souvent dans cet état, plusieurs métaux se trouvent confondus ensemble, & toutes ces combinaisons sont si fortes qu'il n'y a que l'action du feu, appliqué de différentes manieres, qui puisse les détruire. Joignez à cela que ces mines qui contiennent les métaux, sont liées à des rochers & à des terres qu'il faut aussi commencer par en séparer, avant que de les exposer à l'action du feu. Toutes ces différentes vues ont donné naissance à une infinité de travaux & d'opérations différentes, dont la connoissance s'appelle *métallurgie*.

On voit donc que la *métallurgie*, dans toute l'étendue de sa signification, embrasse toutes les opérations qui se font sur les métaux; par conséquent, elle comprend l'art d'essayer les mines, ou les substances qui contiennent des métaux, qui n'en est qu'une partie & un préliminaire néceſsaire : cette partie s'appelle *docimasie* ou l'*art des essais*, & le terme de *métallurgie* se donne par excellence aux travaux en grand, sur les matieres minérales, du contenu desquelles on s'est assuré par la docimasie. *Voyez* DOCIMASIE & ESSAI. Comme ces opérations préliminaires ont été suffisamment développées dans ces deux articles, nous ne parlerons ici que des travaux en grand, c'est-à-dire, de ceux qui se font sur un grand volume de mines.

Le travail du *métallurgiste* commence où celui du mineur finit, *voyez* MINES. Lorsque le minerai a été détaché des filons, ou des couches qui le contenoient, on le porte à la surface de la terre dans les atteliers destinés aux opérations ultérieures, par lesquelles il doit passer. La premiere de ces opérations s'appelle le

triage ; elle consiste à briser le minerai à coups de marteau pour détacher, autant qu'il est possible, les substances qui contiennent du métal, de celles qui ne sont que de la pierre. *Voy.* TRIAGE.

Aprés que le minerai a été trié, on le porte au boccard, c'est-à-dire à un moulin à pilons, où il est écrasé & réduit en poudre, *voyez* PILONS. Cette opération est suivie de celle qu'on appelle *lavage*, qui consiste à laver dans de l'eau le minerai qui a été écrasé, pour que l'eau entraîne les parties terrestres & pierreuses, & les sépare de celles qui sont métalliques & pesantes; ces dernieres tombent très-promptement au fond de l'eau à cause de leur poids qui est plus grand que celui des terres ou des pierres, *voyez* LAVAGE. Le minerai ainsi préparé, est appellé *schlich* par les Allemands.

Lorsque les mines sont fort chargées de soufre où d'arsenic, soit avant, soit après les avoir écrasées, on les torréfie, c'est-à-dire on les arrange par couches & sur du bois ou sur des charbons ; on allume ces charbons, & à l'aide d'un feu doux on dissipe peu-à-peu ces substances avec lesquelles ce métal étoit combiné, & le métal ayant plus de fixité au feu, reste. On est quelquefois obligé de réitérer plusieurs fois cette opération sur le même minérai, à proportion qu'il est plus ou moins chargé de substances que l'on a intérêt de séparer du métal : cette opération se nomme *grillage*. Voyez *cet article*.

Il y a très-peu de minerais que l'on soit dispensé de griller, du-moins légérement, avant que de les faire fondre. Lorsqu'on s'en dispense, il faut que ces mines contiennent du métal très-pur ; on ne grille pas les mines d'or qui contiennent ce métal tout formé, non plus que celles qui contiennent de l'argent natif, comme sont les mines du Pérou, du Chili & du Potosi ; il n'est besoin que de les amalgamer avec le mercure, ou de les passer à la coupelle ; cependant Alonso Barba nous apprend que quelques-unes de ces mines mêmes ne peuvent s'amalgamer sans avoir été d'abord légérement chauffées.

Ce n'est qu'après le grillage que l'on porte le minerai au fourneau de fonte ; là on arrange la mine avec du charbon par couches alternatives, on donne un feu proportionné à la nature du minerai que l'on traite ; mais avant que de fondre le minerai, on est souvent obligé de lui joindre des matieres propres à faciliter sa fusion ; ces matieres se nomment *fondans*, voyez *cet article* ; c'est à l'expérience du métallurgiste à décider quelles sont les matieres les plus propres à faciliter la fusion de la mine qu'il traite, & à vitrifier les substances terreuses & pierreuses avec lesquelles elle est mêlée, *voyez l'article* FONDANT *&* FUSION. Pour en juger il faut beaucoup de lumieres en Chimie, une connoissance parfaite de la nature des terres & des pierres, & des effets que leurs différens mélanges produisent dans le feu.

Les fourneaux de fusion doivent être analogues à la nature des mines & des métaux que l'on y doit traiter, & proportionnés, pour la hauteur & la capacité, à la durée & à l'intensité de la chaleur qu'on veut leur faire éprouver : cela est d'autant plus nécessaire, que certains métaux se fondant très-aisément, ne doivent, pour ainsi dire, que passer au-travers du fourneau, tandis que d'autres, qui ne se fondent qu'avec beaucoup de peine, doivent y séjourner très-long-tems. Il y a des métaux, tels que le plomb & l'étain, que l'action du feu dissipe, ou calcine & change promptement en chaux, tandis que d'autres résistent plus fortement à son action. Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans le détail de toutes ces différences, elles sont indiquées en parlant de chaque métal en particulier ; nous y renvoyons donc le lecteur. *Voyez* CUIVRE, FER, ÉTAIN, PLOMB, *&c.*

Il faut seulement observer en général que le fourneau de fusion soit construit de pierres qui résistent au feu, & qui ne soient point sujettes à se vitrifier ; il faut aussi prendre toute sorte de précautions pour que ces fourneaux n'attirent point d'humidité du terrein sur lequel ils sont élevés ; c'est pour cela qu'on pratique en les construisant des conduits creux appellés *évents*, pour y laisser circuler l'air extérieur.

L'action

L'action du feu qui est allumé dans les fourneaux de fusion est augmentée par le vent des soufflets; par-là le minéral se fond, la partie métallique qu'il contenoit tombe dans un bassin formé au bas du fourneau avec un enduit de glaise & de charbon pilé; à ce degré de chaleur les mines de plomb & d'étain ne sont pas long-tems à se fondre; mais il n'en est point de même des mines de cuivre ou de fer qui sont infiniment plus difficiles à faire entrer en fusion. Quand on juge que la matiere est dans un état de fluidité convenable, on perce au bas du fourneau l'œil, c'est-à-dire, un trou qui pendant l'opération étoit bouché avec de la terre grasse; alors la matiere devenue liquide, découle par cette ouverture dans un bassin qui est au-devant du fourneau; lorsqu'on traite de la mine d'étain, comme ce métal se calcine avec beaucoup de promptitude, on laisse l'œil toujours ouvert, afin qu'il puisse découler à mesure qu'il se fond, sans avoir le tems de se changer en chaux, ni de se dissiper. *Voyez* ÉTAIN.

A la surface du métal fondu nagent des matieres vitrifiées que l'on nomme *scories*; elles sont formées par les terres, les pierres, & les substances étrangeres que l'action du feu a changées en une espece de verre, & dans lesquelles il reste encore souvent des parties métalliques qui y sont demeurées attachées. *Voyez* SCORIES. Ces scories peuvent encore servir de fondans dans la fonte d'un nouveau minéral.

La matiere fondue, produite par la premiere fonte, est rarement un métal pur, il est communément encore chargé de parties sulfureuses & arsénicales, & quelquefois de parties métalliques étrangeres; c'est ce mélange impur que l'on nomme *matte*; on est souvent obligé, sur-tout quand on traite le cuivre, de faire passer cette matte par un grand nombre de feux différens, afin d'achever de dissiper & de détruire les substances étrangeres & nuisibles avec lesquelles le métal est encore uni; les feux se multiplient en raison du plus ou du moins de pureté de la matte: ces opérations se nomment le *grillage de la matte*. *Voyez* MATTE. Ce qui reste après ces différens grillages est remis de nouveau au fourneau de fusion, où il passe par la même opération que la premiere fois, & produit encore une nouvelle matte, mais cette seconde matte est plus dégagée des parties étrangeres que la premiere fois.

Les travaux décrits en dernier lieu se pratiquent sur-tout pour le traitement du cuivre dont les mines sont les plus difficiles à travailler; en effet les mines de cuivre sont communément chargées de soufre, d'arsenic, de parties ferrugineuses, & d'une portion d'argent plus ou moins grande, sans compter les pierres & terres qui lui servent de matrice ou de miniere; d'où l'on voit que le métallurgiste a un grand nombre d'ennemis à combattre & à dissiper. Lorsque le cuivre contient une portion d'argent qui mérite qu'on fasse des frais pour la retirer, on lui joint du plomb, afin que ce métal qui a beaucoup de disposition à s'unir avec de l'argent s'en charge; l'opération par laquelle on mêle du plomb avec le cuivre se nomme *raffraîchissement*. Voyez *cet article*.

Lorsque le plomb a été fondu avec le cuivre dans le fourneau, l'on obtient un mélange de ces deux métaux que l'on nomme *œuvre*; il s'agit alors de séparer le plomb qui s'est chargé de la portion d'argent contenue dans le cuivre, d'avec ce métal; cela se fait par une opération particuliere que l'on nomme *liquation*: on se sert à cet effet d'un fourneau particulier, sur lequel on place les masses ou pains de plomb & de cuivre; le feu qu'on donne dans ce fourneau fait fondre le plomb qui s'est uni avec l'argent, il découle avec ce métal, & le cuivre étant plus difficile à fondre, reste sur le fourneau. *Voyez* LIQUATION.

Pour achever de séparer le plomb qui pourroit encore être resté avec le cuivre, on lui fait éprouver un nouveau feu dans un autre fourneau, que l'on nomme *fourneau de ressuage*. *Voyez* RESSUAGE.

Enfin le cuivre après avoir passé par toutes ces opérations & par des feux si

multipliés, n'eſt point encore parfaitement pur; l'on eſt obligé, pour lui donner la derniere main, de le raffiner, c'eſt-à-dire de l'expoſer à un nouveau feu dans un nouveau fourneau. *Voyez* RAFFINAGE.

A l'égard du plomb qui s'eſt chargé de l'argent, on le ſépare de ce métal par le moyen de la coupelle. *Voyez* COUPELLE.

Parmi les métaux, il n'y en a point de plus difficile à traiter que le cuivre & le fer; cette difficulté vient, non-ſeulement de ce que ces métaux réſiſtent plus long-tems que tous les autres à l'action du feu, & ont plus de peine à entrer en fuſion, mais encore des matieres étrangeres qui ſe trouvent jointes à leurs mines. *Voyez l'article* CUIVRE, *& l'article* FORGES & FER.

Il eſt plus aiſé de traiter les mines de plomb & d'étain; cependant ces métaux ſont quelquefois mêlés de ſubſtances étrangeres qui ne laiſſent pas de rendre leur traitement difficile. C'eſt ainſi que l'étain eſt très-ſouvent mêlé de ſubſtances ferrugineuſes & arſénicales que l'on a beaucoup de peine à en ſéparer; joignez à cela que la pierre qui ſert de miniere ou de matrice à la mine d'étain, eſt très-réfractaire & n'entre point en fuſion. *Voyez* ÉTAIN.

Les mines d'or ſont communément fort aiſées à traiter: comme ce métal n'eſt jamais minéraliſé, c'eſt-à-dire n'eſt jamais combiné ni avec le ſoufre ni avec l'arſenic, il ne s'agit que d'écraſer la gangue ou la roche qui le contient; alors on lave cette mine pour dégager la partie pierreuſe ou le ſable d'avec la partie métallique; on triture ce qui reſte avec du mercure qui ſe charge de tout l'or, après quoi on dégage le mercure par la diſtillation. Mais les travaux ſur l'or deviennent beaucoup plus difficiles lorſqu'il eſt répandu en particules, ſouvent imperceptibles dans un grand volume de matieres étrangeres, & lorſqu'il ſe trouve combiné avec d'autres ſubſtances métalliques. *Voy.* OR, DÉPART, COUPELLE.

A l'égard de l'argent, quand il ſe trouve tout formé, on le retire auſſi par le moyen de l'amalgame avec le mercure; mais comme ce métal eſt ſouvent combiné dans d'autres mines, & ſur-tout avec des mines de plomb qui en ſont rarement tout-à-fait dépourvues, il faut des travaux & des précautions pour l'en retirer: de plus, l'argent eſt ſouvent minéraliſé avec le ſoufre & l'arſenic, comme dans la mine d'argent nì reuſe, dans la mine d'argent rouge, *&c.* alors il faut des ſoins pour le dégager de ces ſubſtances, & l'on ne peut point ſe contenter des amalgames. *Voyez* ARGENT, COUPELLE, DÉPART.

C'eſt ſur-tout dans la ſéparation des métaux unis les uns avec les autres que brille tout l'art de la *Métallurgie.* En effet, il eſt très-rare de trouver des métaux entiérement purs; l'or natif eſt preſque toujours mêlé d'une portion d'argent; l'argent eſt mêlé avec du plomb; le cuivre eſt ſouvent mêlé avec du fer, & contient outre cela une portion d'argent, *&c.* Il a donc fallu imaginer une infinité de moyens, tant pour conſerver les métaux que l'on avoit intérêt à garder, que pour détruire & diſſiper ceux qui nuiſoient à la pureté de ceux que l'on vouloit obtenir.

Les demi-métaux exigent auſſi des traitemens différens, en raiſon de leur plus ou moins de fuſibilité, de leur volatilité, & des autres propriétés qui les différencient. *Voyez* BISMUTH, ZINC, ANTIMOINE, *&c.*

Enfin tous les travaux de l'Alchimie qui ont pour objet les métaux, leur *amélioration*, leur *maturation*, leur *tranſmutation*, &c. font du reſſort de la *Métallurgie*; ces travaux, ſans peut-être avoir eu les ſuccès que ſe promettoient ceux qui les ont entrepris, n'ont pas laiſſé de jetter un très-grand jour ſur les ſciences chimiques & métallurgiques.

On voit, dans ce qui précede, un tableau abrégé des travaux de la *Métallurgie*; on verra par leur variété & par leur multiplicité, l'étendue des connoiſſances que cet art exige; on ſentira qu'il demande des notions exactes de la nature du feu, des propriétés des métaux, des mines, des terres, des pierres; en un mot

on voit que cet art exige les connoissances les plus profondes dans la Chimie, & les notions les plus exactes des propriétés qu'ont les substances du regne minéral, soit seules, soit combinées entr'elles. Ces connoissances ne peuvent être que le fruit d'une longue expérience & des méditations les plus sérieuses auxquelles peut-être les physiciens spéculatifs ne rendent point toute la justice qu'elles méritent. En effet, comme la nature des mines varie presque à l'infini, il est impossible d'établir des regles constantes, invariables, applicables à tous les cas. Celles que l'on suit avec le plus grand succès dans un pays, ne réussissent point du-tout dans un autre; il faut donc que le métallurgiste consulte les circonstances, la nature du minéral qu'il traite, les fondans qu'il est à propos de lui joindre. Il faut qu'il s'assure de la forme la plus avantageuse qu'il convient de donner à ses fourneaux, pour que le feu y agisse d'une façon qui convienne aux substances qu'on y expose. Il faut qu'il sache les moyens d'éviter la perte des métaux que la trop grande violence du feu peut souvent dissiper. Il faut qu'il sache ménager le bois, sur-tout dans les pays où il n'est point abondant; c'est de ces connoissances que dépend le succès des travaux métallurgiques, & sans l'économie ce seroit en vain que l'on se promettroit de grands profits de ces sortes d'entreprises.

L'étude de la *Métallurgie* ne doit donc point être regardée comme un métier; elle mérite au contraire toute l'attention du physicien-chimiste, pour qui les différens travaux sur les métaux & sur les mines fourniront une suite d'expériences propres à faire connoître la vraie nature des substances du regne minéral. Il est vrai que souvent la *Métallurgie* est exercée par des gens foiblement instruits, sans vues, & peu capables de faire des réflexions utiles sur les phénomenes qui se passent sous leurs yeux; pour toute science ils n'ont qu'une routine, souvent fautive, & ne peuvent rendre raison de leur façon d'opérer, qu'en disant qu'ils suivent la voie qui leur a été tracée par leurs prédécesseurs: vainement attendroit-on que des gens de cette espece perfectionnassent un art si difficile. Mais d'un autre côté, nous voyons combien la *Métallurgie* a fait de progrès, quand des hommes habiles dans la Chimie, tels que les Beccher, les Stahl, les Henckel, ont voulu lui prêter leurs lumieres. Ces grands physiciens se sont occupés sérieusement d'un art si utile; ils ont cherché à rendre raison des phénomenes que d'autres avoient vus sans y faire attention, ou du moins sans pouvoir en deviner les causes.

On ne peut douter de l'antiquité de la *Métallurgie*: le témoignage de l'Ecriture-sainte prouve que cet art étoit connu même avant le déluge; elle nous apprend que Tubalcain *eut l'art de travailler avec le marteau, & fut habile en toute sorte d'ouvrages d'airain & de fer. Gen. chap. iv. v.* 22. D'où l'on voit que dès ces premiers tems du monde on connoissoit déja les travaux sur les deux métaux les plus difficiles à traiter. Après le déluge cet art se répandit, & l'histoire profane nous apprend que Sémiramis employoit les prisonniers qu'elle avoit faits à la guerre, aux travaux des mines & des métaux.

La nécessité rendit les hommes industrieux, & les travaux de la *Métallurgie* s'étendirent chez un grand nombre de peuples. Il paroît que les Egyptiens avoient de très-grandes connoissances dans cet art; c'est ce que prouve sur-tout la destruction du veau d'or par Moïse, & son entiere dissolution dans des eaux qu'il fit boire aux Israélites, opération que le célebre Stalh attribue à l'*hepar sulphuris*, qui a la propriété de dissoudre l'or au point de le rendre miscible avec l'eau. Or l'Ecriture nous apprend que ce législateur des Juifs avoit été élevé dans toutes les sciences des Egyptiens.

Le hasard a encore pu contribuer à faire découvrir aux hommes de différens pays la maniere de traiter les métaux; du bois allumé auprès d'un filon qui aboutissoit à la surface de la terre, a pu faire naître en eux les premieres idées de la *Métallurgie*; les sauvages du Canada n'ont point même aujourd'hui d'autre méthode pour se procurer du plomb; enfin, les richesses & la quantité des métaux pré-

cieux que l'hiftoire tant facrée que profane dit avoir été poffédées par des peuples différens, dans l'antiquité la plus reculée, prouve l'ancienneté des travaux de la *Métallurgie.*

Mais cet art femble en Europe avoir fur-tout été cultivé par les peuples feptentrionaux, de qui les Allemands l'ont appris. C'eft chez ces peuples que la *Métallurgie*, exercée depuis un grand nombre de fiecles, a pris un degré de perfection dont les autres nations n'ont point encore pu approcher. Ces travaux étoient des fuites néceffaires de la quantité de mines de toute efpece que la Providence avoit placées dans ces pays, & il étoit naturel que l'on tâchât de mettre à profit les richeffes que la terre renfermoit dans fon fein. Le goût pour la *Métallurgie*, fondé fur les avantages qui en réfultent, ne s'eft point affoibli chez les Suédois & les Allemands; loin de diminuer, il a pris des accroiffemens continuels: on ne s'eft point rebuté de voir les mines devenir moins riches; au contraire, on a redoublé de foins, & l'on a cherché des moyens de les traiter avec plus d'exactitude & d'économie. La plûpart des princes ont favorifé les entreprifes de ce genre, & les ont regardées comme une branche effentielle du commerce de leurs états. Ces foins n'ont point été inutiles; perfonne n'ignore les grands revenus que la maifon électorale de Saxe tire depuis plufieurs fiecles des mines de la Mifnie; on connoît auffi les produits confidérables que les mines du Hartz fourniffent à la maifon de Brunfwick. A l'égard des Suédois, on connoît à quel point la *Métallurgie* fleurit parmi eux; encouragés par le gouvernement, affiftés des confeils d'une académie que l'utilité de fa patrie occupe plus que les objets de fpéculation, cet art prend de jour en jour un nouveau luftre en Suede, & tout le monde fait que les métaux font la branche principale du commerce de ce royaume.

C'eft auffi de ces pays que nous font venues les premieres notions de cet art. George Agricola peut être regardé comme le fondateur de la *Métallurgie*. Il naquit à Glaucha en Mifnie en 1494: il fe livra avec beaucoup de fuccès à l'étude des lettres greques & romaines. Après avoir étudié la Médecine en Italie, il alla l'exercer avec fuccès à Joachimftahl, & enfuite à Chemnitz, lieux fameux par leurs mines & par les travaux de la *Métallurgie*. L'occafion qu'il eut d'examiner par lui-même ces travaux, & de contempler la nature dans fes atteliers fouterreins, lui fit naître l'envie de tirer l'art des mines & de la *Métallurgie* des ténébres & de la barbarie où ils avoient été enfevelis jufqu'à fon tems. En effet, les Grecs, les Romains & les Arabes n'en avoient parlé que d'une façon très-confufe & fort peu inftructive. Agricola entreprit de fuppléer à ce défaut; c'eft ce qu'il fit en publiant les ouvrages fuivans:

1°. *Bermannus, feu Dialogi de rebus foffilibus.*

2°. *De caufis fubterraneorum, libri IV.*

3°. *De naturâ eorum quæ effluunt ex terrâ, lib. IV.*

4°. *De naturâ foffilium, lib. X.*

5°. *De menfuris & ponderibus, lib. V.*

6°. *De re metallicâ, libri XII.*

7°. *De pretio metallorum & monetis, libri II.*

8°. *De reftituendis ponderibus & menfuris, liber I.*

9°. *Commentariorum, libri VI.*

Il commença à publier quelques-uns de ces ouvrages en l'année 1530; les autres furent mis au jour fucceffivement. C'eft fur-tout dans fon traité *de re metallicâ*, qu'Agricola décrit avec la plus grande précifion & dans le plus grand détail, les différentes opérations de la *Métallurgie*. Cet ouvrage a toujours depuis été regardé comme le guide le plus sûr de ceux qui veulent s'appliquer à cet art. Il eft vrai que depuis Agricola, plufieurs hommes habiles ont fait des découvertes importantes dans la *Métallurgie*; mais il aura toujours le mérite d'avoir applani la voie à fes fucceffeurs, & d'avoir tiré cet art du chaos où il étoit plongé avant lui.

Parmi ceux qui ont fuivi Agricola, le célebre Beecher occupe un rang diftingué. Son ouvrage qui a pour titre *Phyfica fubterranea*, a jetté un très-grand jour fur la connoiffance des métaux. Quant.

à fon traité de la *Métallurgie*, il doit être regardé comme un ouvrage imparfait & le fruit de fa jeuneffe : il eft rempli des idées des anciens alchimiftes, & Stahl en a fait un commentaire en allemand, dans lequel il a fait fentir les fautes de Beccher, qu'il a rectifiées partout où il en étoit befoin.

C'eft fur-tout à Stahl que la *Métallurgie* a les plus grandes obligations : il porta dans cet art fon génie pénétrant & fes lumieres dans la Chimie. Ce grand homme rendit raifon des différens phénomenes que les métaux préfentent dans les différentes opérations par lefquelles on les fait paffer. Nous avons de lui un traité latin fort abrégé, mais excellent de *Métallurgie* ; on le trouve à la fuite de fes opufcules : d'ailleurs fon traité *du foufre*, fon *fpecimen Becherianum*, & fon *commentaire fur la* métallurgie *de Beccher*, font des ouvrages qui jettent un grand jour fur cette matiere.

Plufieurs autres auteurs allemands ont donné des ouvrages utiles fur la *Métallurgie*. Celui de M. de Lœhneifs, publié en allemand en un *vol. in-fol.* fous le titre de *Bericht vom Bergwerck*, ou *Defcription des travaux des mines*, eft un ouvrage eftimable à plufieurs égards. On peut en dire autant de celui de Balthazar Rœffler, qui porte le titre latin de *Speculum* Metallurgiæ *politiffimum*, quoique l'ouvrage foit allemand. Il parut à Drefde en 1700, en un *volume in-fol.*

Jean-Chrétien Orfchall, infpecteur des mines & fonderies du Landgrave de Heffe, mérite d'occuper une place diftinguée parmi les Métallurgiftes ; on a de lui plufieurs traités de *Métallurgie* qui font très-eftimables ; favoir, *Ars fuforia fundamentalis & experimentalis* ; le *Traité des trois merveilles* ; une *nouvelle Méthode pour la liquidation du cuivre, & pour faire la macération des mines* : tous ces ouvrages qui, originairement ont été publiés en allemand, font actuellement traduits en françois.

Emmanuel Swedenborg fuédois, a publié en latin trois *vol. in-fol.* fous le titre d'*Opera mineralia* ; dans les deux derniers volumes, il a raffemblé toutes les différentes méthodes de traiter le cuivre & le fer : fon ouvrage ne peut être regardé que comme une compilation faite fans choix.

L'ouvrage le plus complet que les modernes nous ayent donné fur la *Métallurgie*, eft celui de Chriftophe-André Schlutter ; il a paru en allemand fous le titre de *Grundelicher unterricht von huttem wercken*, & fut imprimé *in-fol.* à Brunfwick en 1738. Il eft accompagné d'un très-grand nombre de planches qui repréfentent les différens fourneaux qui fervent aux travaux de la *Métallurgie*. La traduction françoife de cet important ouvrage a été publiée par M. Hellot de l'académie royale des fciences de Paris, fous le titre de la *Fonte des mines en 2. vol. in-4°.* Cependant il feroit à fouhaiter que l'auteur eût joint des explications chimiques à fes defcriptions, & qu'il eût donné les raifons des différentes opérations dont il parle ; cela eût rendu fon livre plus intéreffant & plus utile.

M. C. E. Geller a publié en 1751 un traité élémentaire de *Metallurgie*, dont j'ai donné la traduction françoife fous le titre de *Chimie métallurgique, en 2. vol. in-12.* à Paris chez Briaffon.

Outre les auteurs principaux dont on vient de parler, l'Allemagne & la Suede en ont produit beaucoup d'autres qui ont donné plufieurs excellens ouvrages fur la *Métallurgie*, ou fur quelques-unes de fes parties. Parmi fes auteurs, on doit donner une place diftinguée à Lazare Ercker, qui a fuivi de près Agricola. On a de lui un ouvrage allemand fort eftimé, fous le titre de *Aulla fubterranea*. On doit auffi mettre au rang des Métallurgiftes ceux qui ont écrit fur la *Docimafie*, tels que Fachs, Schindler, Kiefling, Crammer, *&c.* Plufieurs autres chimiftes & naturaliftes ont contribué à jetter un très-grand jour fur l'art de travailler les métaux : tels font fur-tout Kunckel, le celebre Henckel, & fon difciple Zimmermann. Nous avons encore parmi les auteurs vivans des hommes habiles qui ont rendu & qui rendent encore de très-grands fervices à la *Métallurgie* ; tels

font le célebre M. Pott, qui dans la *Lithogéonosie* fournit une infinité de vues excellentes pour le traitement des mines; MM. Marggraf, Lehmann, de l'académie des sciences de Berlin, méritent, ainsi que M. Brandt, de l'académie de Suede, une place distinguée parmi les Métallurgistes modernes. (—)

MÉTAMBA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre fort commun en Afrique dans les royaumes de Congo, d'Angola & de Loango. On en tire une liqueur fort agréable & très-douce, mais moins forte que l'espece de vin que l'on tire des palmiers. Le bois sert à différens usages, & ses feuilles servent à couvrir les maisons & à les défendre de la pluie; on fait aussi une espece d'étoffe de ces feuilles, qui sont la monnoie courante du pays.

MÉTAMORPHISTES, s. m. (*Hist. ecclés.*) secte d'hérétiques du xij. siecle, auxquels on a donné ce nom, parce qu'ils prétendoient que le corps de Jesus-Christ lors de son ascension, a été changé & métamorphosé en Dieu. Ce sont les mêmes que les Luthériens ubiquitaires. *Voyez* UBIQUITAIRES. On les a aussi nommés *Transformateurs*.

MÉTAMORPHOSE, s. f. (*Myth.*) espece de fable, où communément les hommes seuls sont admis; car il s'agit ici d'un homme transformé en bête, en arbre, en fleuve, en montagne, en pierre, ou tout ce qu'il vous plaira; cependant cette regle reçoit plus d'une exception. Dans la *métamorphose* de Pyrame & de Thisbé, le fruit d'un mûrier est changé de blanc en noir. Dans celle de Coronis & d'Apollon, un corbeau babillard éprouve le même changement.

Les *métamorphoses* sont fréquentes dans la Mythologie; il y en a de deux sortes, les unes apparentes, les autres réelles. La *métamorphose* des dieux, telle que celle de Jupiter en taureau, celle de Minerve en vieille, n'est qu'apparente, parce que ces dieux ne conservoient pas la nouvelle forme qu'ils prenoient; mais les *métamorphoses* de Coronis en corneille, d'Arachné en araignée, de Lycaon en loup, étoient réelles, c'est-à-dire que les personnes ainsi changées restoient dans la nouvelle forme de leur transformation; c'est ce que nous apprend Ovide, lui qui nous a donné le recueil le plus complet & le plus agréable des *métamorphoses* mythologiques.

Comme la *métamorphose* est plus bornée que l'apologue dans le choix de ses personnages, elle l'est aussi beaucoup plus dans son utilité; mais elle a plusieurs agrémens qui lui sont propres: elle peut, quand elle veut, s'élever à la sublimité de l'épopée, & redescendre à la simplicité de l'apologue. Les figures hardies, les descriptions brillantes ne lui sont point du-tout étrangeres; elle finit même toujours essentiellement par un tableau fidele des circonstances d'un changement de nature.

Pour donner à la *métamorphose* une partie de l'utilité des fables, un de nos modernes pense qu'on pourroit mettre dans tous les changemens qu'on feindroit un certain rapport d'équité, c'est-à-dire que la transformation fut toujours ou la recompense de la vertu, ou la punition du crime. Il croit que l'observavation de cette regle n'altéreroit point les agrémens de la *métamorphose*, & qu'elle lui procureroit l'avantage d'être une fiction instructive. Il est du-moins vrai qu'Ovide l'a quelquefois pratiquée, comme dans sa charmante *métamorphose* de Philémon & de Baucis, & dans celle du barbare Lycaon, tyran d'Arcadie. (*D.J.*)

METANÆA, (*Géog. ecclés.*) mot grec qui signifie *pénitence*; ce nom fut donné à un palais de l'empereur Justinien, qu'il changea en monastere. Il y mit une troupe de femmes de Constantinople, qui, par la faim & la misere, se dévouoient aux embrassemens de toutes sortes d'inconnus. Justinien délivra ces sortes de femmes de leur état honteux de prostitution, en les délivrant de la pauvreté. Il fit du palais qu'il avoit sur le bord du détroit des Dardanelles un lieu de *pénitence*, dans lequel il les enferma, & tâcha, dit Procope, par tous les agrémens d'une maison de retraite, de les consoler en quelque sorte de la privation des plaisirs. (*D. J.*)

MÉTANGISMONITES, s. m. pl.

hérétiques, ainsi nommés du mot grec ἀγγεῖον, qui veut dire *vaisseau*. Ils disoient que le verbe est dans son pere, comme un vaisseau dans un autre. On ne sait point qui fut l'auteur de cette secte. S. Augustin, *her.* 57. Castro, *her.* 6. Pratéole.

MÉTANOEA, (*Hist. de l'église greq.*) cérémonie religieuse qui est d'usage dans l'Eglise greque. *Métanoea* signifie *de profondes inclinations* du corps; elle consistent à se pancher fort bas, & à mettre la main contre terre avant que de se relever. C'est une sorte de pénitence des Chrétiens grecs, & leurs confesseurs leur en prescrivent toujours un certain nombre, quand ils leur donnent l'absolution. Cependant quoique le peuple regarde ces grandes inclinations du corps comme des devoirs essentiels, il condamne les génuflexions, & prétend qu'on ne doit adorer Dieu que débout. Lorsqu'il m'arrivoit, dit M. la Guilletiere, de trouver à Misitra des Grecs qui me reprochoient la génuflexion comme une héréfie, je leur fermois la bouche avec le bon mot d'un ancien lacédémonien un peu paraphrasé. Un étranger qui étoit venu voir la ville de Sparte, s'étant tenu fort long-tems sur un pié, pour montrer qu'il étoit infatigable dans les exercices du corps, dit à un lacédémonien: « Tu ne te tiendrois » pas si long-tems sur un pié. Non pas » moi, répondit le spartiate; mais il » n'y a point d'oison qui n'en fît autant ». (*D. J.*)

MÉTAPA, (*Geog. anc.*) ville de l'Arcanie. Polybe, *l. V. c. vij*, dit qu'elle étoit située sur le bord du lac Triconide. (*D. J.*)

MÉTAPHORE, f. f. (*Gram.*) » c'est, » dit, M. du Marsais, une figure, par laquelle on transporte, pour ainsi dire, » la signification propre d'un nom (j'aimerois mieux dire *d'un mot*) à une » autre signification qui ne lui convient » qu'en vertu d'une comparaison qui est » dans l'esprit. Un mot pris dans un sens » *métaphorique* perd sa signification propre, & en prend une nouvelle qui ne » se présente à l'esprit que par la comparaison que l'on fait entre le sens propre de ce mot, & ce qu'on lui compare: par exemple, quand on dit que » *le mensonge se pare souvent des couleurs* » *de la vérité*; en cette phrase, *couleurs* » n'a plus de signification propre & primitive; ce mot ne marque plus cette » lumiere modifiée qui nous fait voir les » objets ou blancs, ou rouges, ou jaunes, » *&c.* il signifie *les dehors*, *les apparences*; & cela par comparaison entre le » sens propre de *couleurs* & les dehors » que prend un homme qui nous en impose sous le masque de la sincérité. » Les couleurs font connoître les objets » sensibles, elles en font voir les dehors » & les apparences; un homme qui ment, » imite quelquefois si bien la contenance » & le discours de celui qui ne ment pas, » que lui trouvant le même dehors, & » pour ainsi dire les mêmes couleurs, nous » croyons qu'il nous dit la vérité: ainsi » comme nous jugeons qu'un objet qui nous » paroît blanc est blanc, de même nous » sommes souvent la dupe d'une sincérité » apparente; & dans le tems qu'un imposteur ne fait que prendre les dehors » d'homme sincere, nous croyons qu'il » nous parle sincérement.

» Quand on dit *la lumiere de l'esprit*, » ce mot de *lumiere* est pris *métaphoriquement*; car comme la lumiere dans » le sens propre nous fait voir les objets » corporels, de même la faculté de connoître & d'appercevoir, éclaire l'esprit » & le met en état de porter des jugemens sains. L'écriture-sainte employe » une *métaphore* quand elle appelle *aveuglement* l'obscurcissement de la raison » humaine dans l'homme corrompu, en » la considérant par rapport aux objets » qui intéressent son salut. *II. Corinth*, » *IV*. 4. *Apoc. III*. 17. C'est une *métaphore* » analogue à celle des ténébres, dont » elle fait un usage si fréquent, pour » exprimer la même idée. *Eph. IV*. » *XVIII.*

» La *métaphore* est donc une espece de » trope; le mot dont on se sert dans la » *métaphore*, est pris dans un autre sens » que dans le sens propre; *il est*, pour ainsi » dire, *dans une demeure empruntée*, dit » un ancien, *Festus, verbo metaphoram*;

» ce qui eſt commun & eſſentiel à tous » les tropes.

De plus, il y a une ſorte de com- » paraiſon ou quelque rapport équivalent » entre le mot auquel on donne un ſens » *métaphorique*, & l'objet à quoi on veut » l'appliquer: par exemple, quand on dit » d'un homme en colere, *c'eſt un lion*, » *lion* eſt pris alors dans un ſens *méta-* » *phorique*; on compare l'homme en co- » lere au lion, & voilà ce qui diſtingue » la *métaphore* des autres figures ».

[Le P. Lami dit dans ſa rhétorique, *liv. II. ch. iij.* que tous les tropes ſont des *métaphores*; *car*, dit-il, *ce mot qui eſt grec*, *ſignifie* tranſlation; & il ajoute que c'eſt par antonomaſe qu'on le donne excluſivement au trope dont il s'agit ici. C'eſt que ſur la foi de tous les Rhéteurs, il tire le nom μεταφορὰ des racines μετὰ & φέρω, en traduiſant μετὰ par *trans*, en ſorte que le mot grec μεταφορὰ eſt ſynonyme au mot latin *tranſlatio*, comme Cicéron lui-même & Quintilien l'on traduit: mais cette prépoſition pouvoit auſſi-bien ſe rendre par *cùm*, & le mot qui en eſt compoſé, par *collatio*, qui auroit très-bien exprimé le caractere propre du trope dont il eſt queſtion, puiſqu'il ſuppoſe toujours une comparaiſon mentale, & qu'il n'a de juſteſſe qu'autant que la ſimilitude paroît exacte. *Pour rendre le diſcours plus coulant & plus élégant*, dit M. Warburthon (*Eſſai ſur les hiéroglyphes*, *t. I. part. I.* §. 13.), *la ſimilitude a produit la* métaphore, *qui n'eſt autre choſe qu'une ſimilitude en petit. Car les hommes étant auſſi habitués qu'ils le ſont aux objets matériels, ont toujours eu beſoin d'images ſenſibles pour communiquer leurs idées abſtraites.*

La Métaphore, dit-il plus loin, (*part. II.* §. 35.) *eſt dûe évidemment à la groſſiéreté de la conception..... Les premiers hommes étant ſimples, groſſiers & plongés dans le ſens, ne pouvoient exprimer leurs conceptions imparfaites des idées abſtraites, & les opérations réflechies de l'entendement qu'à l'aide des images ſenſibles, qui, au moyen de cette application, devenoient* métaphores. *Telle eſt l'origine véritable de l'expreſſion figurée, & elle ne vient point, comme on le ſuppoſe ordinairement, du feu d'une imagination poétique. Le ſtyle des Barbares de l'Amérique, quoiqu'ils ſoient d'une compléxion très-froide & très-flegmatique, le démontre encore aujourd'hui. Voici ce qu'un ſavant miſſionnaire dit des Iroquois, qui habitent la partie ſeptentrionale du continent.* Les Iroquois, comme les Lacédémoniens, veulent un diſcours vif & concis. Leur ſtyle eſt cependant figuré & tout *métaphorique*. (*Mœurs des ſauv. améric.* par le P. Lafiteau, *t. I. p.* 480.) *Leur phlegme a bien pu rendre leur ſtyle concis, mais il n'a pas pu en retrancher les figures... Mais pourquoi aller chercher ſi loin des exemples? Quiconque voudra ſeulement faire attention à ce qui échappe généralement aux réflexions des hommes, parce qu'il eſt trop ordinaire, peut obſerver que le peuple eſt preſque toujours porté à parler en figures.*]

» En effet, diſoit M. du Marſais, » (*Trop. part. I. art. j.*) je ſuis perſuadé » qu'il ſe fait plus de figures un jour de » marché à la Halle, qu'il ne s'en fait en » pluſieurs jours d'aſſemblées académi- » ques ».

[*Il eſt vrai*, continue M. Warburthon, *que quand cette diſpoſition rencontre une imagination ardente qui a été cultivée par l'exercice & la méditation, & qui ſe plaît à peindre des images vives & fortes, la* métaphore *eſt bientôt ornée de toutes les fleurs de l'eſprit. Car l'eſprit conſiſte à employer des images énergiques &* métaphoriques *en ſe ſervant d'alluſions extraordinaires, quoiques juſtes.*]

» Il y a cette différence, reprend M. » du Marſais, entre la *métaphore* & la » comparaiſon, que dans la comparaiſon » on ſe ſert de termes qui font connoître » que l'on compare une choſe à une autre; » par exemple, ſi l'on dit d'un homme » en colere qu'*il eſt comme un lion*, c'eſt » une comparaiſon; mais quand on dit » ſimplement, *c'eſt un lion*, la compa- » raiſon n'eſt alors que dans l'eſprit & non » dans les termes, c'eſt une *métaphore*. » [*Eoque diſtat, quod illa* (la ſimilitude) *comparatur rei quam volumus exprimere; hæc* (la *métaphore*) *pro ipſâ re dicitur.* Quint. *Inſt. VIII.* 6. *de Tropis.*]

„ *Meſurer*, dans le ſens propre, c'eſt » juger

„ juger d'une quantité inconnue par une „ quantité connue, soit par le secours du „ compas, de la regle, ou de quelque „ autre instrument, qu'on appelle *me-* „ *sure.* Ceux qui prennent bien toutes „ leurs précautions pour arriver] à leurs „ fins, sont comparés à ceux qui mesu- „ rent quelque quantité ; ainsi on dit par „ *métaphore* qu'*ils ont bien pris leurs me-* „ *sures.* Par la même raison, on dit que „ *les personnes d'une condition médiocre ne* „ *doivent pas se mesurer avec les grands*, „ c'est-à-dire *vivre comme les grands*, se „ comparer à eux, comme on compare „ une mesure avec ce qu'on veut mesu- „ rer. *On doit mesurer sa dépense à son re-* „ *venu*, c'est-à-dire qu'il faut régler sa „ dépense sur son revenu ; la quantité du „ revenu doit être comme la mesure de „ la quantité de la dépense

„ Comme une clé ouvre la porte d'un „ appartement & nous en donne l'en- „ trée, de même il y a des connoissances „ préliminaires qui ouvrent, pour ainsi „ dire, l'entrée aux sciences plus profon- „ des : ces connoissances ou principes sont „ appellés *clés* par *métaphore* ; la Gram- „ maire est la *clé* des sciences ; la Logi- „ que est la *clé* de la Philosphie. On dit „ aussi d'une ville fortifiée qui est sur une „ frontiere, qu'elle est la *clé* du royau- „ me, c'est-à-dire que l'ennemi qui se „ rendroit maître de cette ville, seroit à „ portée d'entrer ensuite avec moins de „ peine dans le royaume dont on parle. „ Par la même raison, l'on donne le nom „ de *clé*, en terme de Musique, à cer- „ taines marques ou caracteres que l'on „ met au commencement des lignes de „ musique : ces marques font connoître le „ nom que l'on doit donner aux notes ; „ elles donnent, pour ainsi dire, l'entrée „ du chant.

„ Quand les *métaphores* sont régulieres, „ il n'est pas difficile de trouver le rap- „ port de comparaison. La *métaphore* est „ donc aussi étendue que la comparaison ; „ & lorsque la comparaison ne seroit pas „ juste ou seroit trop recherchée, la „ *métaphore* ne seroit pas réguliere.

„ Nous avons déja remarqué que les „ langues n'ont pas autant de mots que „ nous avons d'idées ; cette disette de „ mots a donné lieu à plusieurs *méta-* „ *phores*: par exemple, *le cœur tendre*, „ *le cœur dur*, *un rayon* de miel, *les* „ *rayons* d'une roue, *&c.* L'imagination „ vient, pour ainsi dire, au secours de „ cette disette ; elle supplée par les ima- „ ges & les idées accessoires aux mots „ que la langue peut lui fournir ; & il „ arrive même, comme nous l'avons déja „ dit, que ces images & ces idées accessoi- „ res occupent l'esprit plus agréablement „ que si l'on se servoit de mots propres, & „ qu'elles rendent le discours plus énergi- „ que : par exemple, quand on dit d'un „ homme endormi qu'*il est enseveli dans* „ *le sommeil*, cette *métaphore* dit plus que „ si l'on disoit simplement qu'il dort. „ *Les Grecs surprirent Troie ensevelie dans* „ *le vin & dans le sommeil*, (invadunt „ urbem somno vinoque sepultam, *Æn.* „ *II.* 265.) Remarquez 1°. que dans „ cet exemple *sepultam* a un sens tout „ nouveau & différent du sens propre. „ 2°. *Sepultam* n'a ce nouveau sens que „ parce qu'il est joint à *somno vinoque*, „ avec lesquels il ne sauroit être uni dans „ le sens propre ; car ce n'est que par une „ nouvelle union des termes que les mots „ se donnent le sens *métaphorique*. *Lu-* „ *miere* n'est uni dans le sens propre qu'a- „ vec le feu, le soleil & les autres objets „ lumineux ; celui qui le premier a uni „ *lumiere* à *esprit*, a donné à *lumiere* un „ sens *métaphorique*, & en a fait un mot „ nouveau par ce nouveau sens. Je vou- „ drois que l'on pût donner cette inter- „ prétation àces paroles d'Horace : (*Art.* „ *poët.* 47.)

„ *Dixeris egregiè, notum si callida verbum*
„ *Reddiderit junctura novum.*

» La *métaphore* est très-ordinaire ; en „ voici encore quelques exemples. On dit „ dans dans le sens propre, *s'enivrer de* „ *quelque liqueur*, & l'on dit par *méta-* „ *phore*, *s'enivrer de plaisirs* ; *la bonne for-* „ *tune enivre les sots*, c'est-à-dire qu'elle „ leur fait perdre la raison, & leur fait „ oublier leur premier état.

„ *Ne vous enivrez point des éloges flatteurs*
„ *Que vous donne un amas de vains admirateurs.*
Boil. *Art. poët. ch. iv.*

„ *Le peuple qui jamais n'a connu la prudence*;
„ S'enivroit *follement de ſa vaine eſpérance.*
Henriade, ch. vij.

„ *Donner un frein à ſes paſſions*, c'eſt-„ à-dire n'en pas ſuivre tous les mouve-„ mens, les modérer, les retenir com-„ me on retient un cheval avec le frein, „ qui eſt un morceau de fer qu'on met „ dans la bouche d'un cheval.

„ Mézerai, parlant de l'héréſie, dit „ qu'il étoit néceſſaire d'arracher cette „ *zizanie*, (Abrégé de l'hiſt. de Fr. „ *François II.*) c'eſt-à-dire, *cette ſemence* „ *de diviſion*; *zizanie* eſt-là dans un „ ſens *métaphorique*: c'eſt un mot grec, „ ζιζάνιον, *lolium*, qui veut dire *ivraie*, „ mauvaiſe herbe qui croît parmi les blés „ & qui leur eſt nuiſible. *Zizanie* n'eſt „ point en uſage au propre, mais il ſe „ dit par *métaphore* pour *diſcorde*, *méſin-* „ *telligence*, *diviſion*; ſemer la *zizanie* „ dans une famille.

„ *Materia* (matiere) ſe dit dans le „ ſens propre de la ſubſtance étendue, „ conſidérée comme principe de tous les „ corps; enſuite on a appellé *matiere* „ par imitation & par *métaphore* ce qui „ eſt le ſujet, l'argument, le thème d'un „ diſcours, d'un poëme ou de quelque „ autre ouvrage d'eſprit. Le prologue du „ I. liv. de Phedre commence ainſi:

„ *Æſopus autor, quam materiam reperit*,
„ *Hanc ego polivi verſibus ſenariis*;

„ *J'ai poli la matiere*, c'eſt-à-dire, j'ai „ donné l'agrément de la poéſie aux fa-„ bles qu'Eſope a inventées avant moi.

„ *Cette maiſon eſt bien riante*, c'eſt-à-„ dire, elle inſpire la gaieté comme les „ perſonnes qui rient. La *fleur* de la jeu-„ neſſe, le *feu* de l'amour, l'*aveugle-* „ *ment* de l'eſprit, le *fil* d'un diſcours, „ le *fil* des affaires.

„ C'eſt par *métaphore* que les différen-„ tes claſſes ou conſidérations auxquelles „ ſe réduit tout ce qu'on peut dire d'un „ ſujet, ſont appellés *lieux communs* en „ rhétorique & en logique, *loci commu-* „ *nes*. Le genre, l'eſpece, la cauſe, les „ effets, *&c.* ſont des *lieux communs*, „ c'eſt-à-dire que ce ſont comme autant „ de cellules où tout le monde peut aller „ prendre, pour ainſi dire, la matiere „ d'un diſcours & des argumens ſur tou-„ tes ſortes de ſujets. L'attention que l'on „ fait ſur ces différentes claſſes, réveille „ des penſées que l'on n'auroit peut-être „ pas ſans ce ſecours. Quoique ces *lieux* „ *communs* ne ſoient pas d'un grand uſage „ dans la pratique, il n'eſt pourtant pas „ inutile de les connoître; on en peut „ faire uſage pour réduire un diſcours à „ certains chefs; mais ce qu'on peut dire „ pour & contre ſur ce point n'eſt pas de „ mon ſujet. On appelle auſſi en Théologie „ par *métaphore*, *loci theologici*, les diffé-„ rentes ſources où les Théologiens puiſent „ leurs argumens. Telles ſont l'Ecriture-„ ſainte, la tradition contenue dans les „ écrits des ſaints peres, des conciles, *&c.*

„ En terme de Chimie, *regne* ſe dit „ par *métaphore*, de chacune des trois „ claſſes ſous leſquelles les Chimiſtes ran-„ gent les êtres naturels. 1°. Sous le „ *regne animal*, ils comprennent les ani-„ maux. 2°. Sous le *regne végétal*, les „ végétaux, c'eſt-à-dire ce qui croît, ce „ qui produit, comme les arbres & les plan-„ tes. 3°. Sous le *regne minéral*, ils com-„ prenent tout ce qui vient dans les mines.

„ On dit auſſi par *métaphore* que *la* „ *Géographie & la Chronologie ſont les* „ *deux yeux de l'Hiſtoire*. On perſonnifie „ l'Hiſtoire, & on dit que la Géographie „ & la Chronologie ſont, à l'égard de „ l'Hiſtoire, ce que les yeux ſont à l'é-„ gard d'une perſonne vivante; par l'une „ elle voit, pour ainſi dire, les lieux, & „ par l'autre les tems; c'eſt-à-dire qu'un „ hiſtorien doit s'appliquer à faire connoî-„ tre les lieux & les temps dans leſquels ſe „ ſont paſſés les faits dont il décrit l'hiſtoire.

„ Les mots primitifs d'où les autres „ ſont dérivés ou dont ils ſont compoſés, „ ſont appellés *racines* par *métaphore*: il „ y a des dictionnaires où les mots ſont „ rangés par *racines*. On dit auſſi par *mé-* „ *taphore*, parlant des vices ou des ver-„ tus, *jetter de profondes racines*, pour „ dire *s'affermir*.

„ *Calus*, dureté, durillon, en latin „ *callum*, ſe prend ſouvent dans un ſens „ métaphorique; *labor quaſi* callum *quod-* „ *dam obducit dolori*, dit Cicéron, *Tuſc.* „ *II. n.* 15. *ſeu* 36; le travail fait comme

„ une espece de *calus* à la douleur, c'est-„ à-dire que le travail nous rend moins „ sensibles à la douleur ; & au troisieme „ livre des Tusculanes, *n.* 22. *sect.* 53, „ il s'exprime de cette sorte : *Magis me* „ *moverant Corinthi subitò adspectæ parie-* „ *tinæ, quàm ipsos Corinthios, quorum* „ *animis diuturna cogitatio* callum *vetus-* „ *tatis obduxerat* ; je fus plus touché de „ voir tout-d'un-coup les murailles rui-„ nées de Corinthe, que ne l'étoient les „ Corinthiens mêmes, auxquels l'habi-„ tude de voir tous les jours depuis long-„ tems leurs murailles abattues, avoit ap-„ porté le *calus* de l'ancienneté, c'est-„ à-dire que les Corinthiens, accoutu-„ més à voir leurs murailles ruinées, n'é-„ toient plus touchés de ce malheur. C'est „ ainsi que *callere*, qui dans le sens propre „ veut dire *avoir des durillons*, *être en-* „ *durci*, signifie ensuite par extension „ & par *métaphore*, *savoir bien*, *connoître* „ *parfaitement*, en sorte qu'il se soit fait „ comme un *calus* dans l'esprit pas rap-„ port à quelque connoissance. *Quo pacto* „ *id fieri soleat calleo*, (Ter. Heaut. „ *act. III. sc. ij. v.* 37.) la maniere dont „ cela se fait, a fait un *calus* dans mon „ esprit ; j'ai médité sur cela, je sais à „ merveille comment cela se fait ; je suis „ maître passé, dit madame Dacier. *Illius* „ *sensum calleo*, (*id.* Adelph. *act. IV.* „ *sc. j. v.* 17.) j'ai étudié son humeur, „ je suis accoutumé à ses manieres, je sais „ le prendre comme il faut.

» *Vue* se dit au propre de la faculté de „ voir, & par extension de la maniere „ de regarder les objets : ensuite on donne „ par *métaphore* le nom de *vue* aux pen-„ sées, aux projets, aux desseins, *avoir* „ *de grandes vues*, *perdre de vue une en-* „ *treprise*, n'y plus penser.

„ *Goût* se dit au propre du sens par le-„ quel nous recevons les impressions des „ saveurs. La langue est l'organe du *goût*. „ *Avoir le goût dépravé*, c'est-à-dire trou-„ ver bon ce que communément les au-„ tres trouvent mauvais, & trouver „ mauvais ce que les autres trouvent bon. „ Ensuite on se sert du terme de *goût* par „ *métaphore*, pour marquer le sentiment „ intérieur dont l'esprit est affecté à l'oc-„ casion de quelque ouvrage de la nature „ ou de l'art. L'ouvrage plaît ou déplaît, „ on l'approuve ou on le désapprouve, „ c'est le cerveau qui est l'organe de ce „ *goût*-là. *Le goût de Paris s'est trouvé* „ *conforme au goût d'Athènes*, dit Ra-„ cine dans sa préface d'Iphigénie, c'est-„ à-dire, comme il le dit lui-même, „ que les spectateurs ont été émus à Paris „ des mêmes choses qui ont mis autre-„ fois en larmes le plus savant peuple de „ la Grèce. Il en est du *goût* pris dans le „ sens figuré, comme du *goût* pris dans „ le sens propre.

„ Les viandes plaisent ou déplaisent au „ *goût*, sans qu'on soit obligé de dire pour-„ quoi : un ouvrage d'esprit, une pensée, „ une expression plaît ou déplaît, sans „ que nous soyons obligés de pénétrer la „ raison du sentiment dont nous sommes „ affectés.

„ Pour se bien connoître en mets & „ avoir un *goût* sûr, il faut deux choses ; „ 1°. un organe délicat ; 2°. de l'expé-„ rience, s'être trouvé souvent dans les „ bonnes tables, *&c.* on est alors plus en „ état de dire pourquoi un mets est bon „ ou mauvais. Pour être connoisseur en „ ouvrage d'esprit, il faut un bon juge-„ ment, c'est un présent de la nature ; „ cela dépend de la disposition des orga-„ nes, il faut encore avoir fait des obser-„ vations sur ce qui plaît ou sur ce qui dé-„ plaît ; il faut avoir su allier l'étude & la „ méditation avec le commerce des per-„ sonnes éclairées, alors on est en état de „ rendre raison des regles & du *goût*.

» Les viandes & les assaisonnemens » qui plaisent aux uns, déplaisent aux » autres ; c'est un effet de la différente » constitution des organes du *goût* : il y » a cependant sur ce point un *goût* général » auquel il faut avoir égard, c'est-à-dire » qu'il y a des viandes & des mets qui sont » plus généralement au *goût* des personnes » délicates. Il en est de même des ouvra-» ges d'esprit : un auteur ne doit pas se » flatter d'attirer à lui tous les suffrages, » mais il doit se conformer au *goût* général » des personnes éclairées qui sont au fait.

» Le *goût*, par rapport aux viandes, » dépend beaucoup de l'habitude & de

» l'éducation : il en eſt de même du *goût* » de l'eſprit ; les idées exemplaires que » nous avons reçues dans notre jeuneſſe, » nous fervent de regle dans un âge plus » avancé ; telle eſt la force de l'éducation, » de l'habitude & du préjugé. Les organes » accoutumés à une telle impreſſion, en » font flattés de telle ſorte, qu'une im- » preſſion indifférente ou contraire les » afflige : ainſi, malgré l'examen & les » diſcuſſions, nous continuons ſouvent » à admirer ce qu'on nous a fait admirer » dans les premieres années de notre vie ; » & de-là peut-être les deux partis, l'un » des anciens & l'autre des modernes ».

[J'ai quelquefois oui reprocher à M. du Marſais d'être un peu prolixe ; & j'a- voue qu'il étoit poſſible, par exemple, de donner moins d'exemples de la *méta- phore*, & de les développer avec moins d'étendue : mais qui eſt-ce qui ne porte point envie à une ſi heureuſe prolixité ? L'auteur d'un dictionnaire de langues ne peut pas lire cet article de la *métaphore* ſans être frappé de l'exactitude étonnante de notre grammairien, à diſtinguer le ſens propre du ſens figuré, & à aſſigner dans l'un le fondement de l'autre : & s'il le prend pour modele, croit-on que le dic- tionnaire qui ſortira de ſes mains, ne vaudra pas bien la foule de ceux dont on ac- cable nos jeunes étudians ſans les éclairer ? D'autre part, l'excellente digreſſion que nous venons de voir ſur le *goût* n'eſt-elle pas une preuve des précautions qu'il faut prendre de bonne heure pour former celui de la jeuneſſe ? N'indique-t-elle pas même ces précautions ? Et un inſtituteur, un pere de famille, qui met beaucoup au- deſſus du *goût* littéraire des choſes qui lui font en effet préférables, l'honneur, la probité, la religion, verra-t-il froi- dement les attentions qu'exige la culture de l'eſprit, ſans conclure que la formation du cœur en exige encore de plus grandes, de plus ſuivies, de plus ſcrupuleuſes ? Je reviens à ce que notre philoſophe a encore à nous dire ſur la *métaphore*.]

» *Remarques ſur le mauvais uſage des* » *métaphores*. Les *métaphores* ſont défec- » tueuſes, 1°. quand elles ſont tirées des » ſujets bas. Le P. de Colonia reproche à » Tertullien d'avoir dit que le déluge uni- » verſel fut la leſſive de la nature : *Ignobi-* » *litatis vitio laborare videtur celebris illa* » *Tertulliani metaphora, quâ diluvium* » *appellat naturæ generale lixivium. De* » *arte rhet.*

» 2°. Quand elles ſont forcées, priſes » de loin, & que le rapport n'eſt point » aſſez naturel, ni la comparaiſon aſſez » ſenſible ; comme quand Théophile a dit : » *Je baignerai mes mains dans les ondes* » *de tes cheveux* ; & dans un autre en- » droit il dit que *la charrue écorche la* » *plaine*. Théophile, dit M. de Bruyere, » (*Caract. chap. j. des ouvrages de l'eſ-* » *prit*) la charge de ſes deſcriptions, s'a- » peſantit ſur les détails ; il exagere, il » paſſe le vrai dans la nature, il en fait » le roman. On peut rapporter à la même » eſpece les *métaphores* qui ſont tirées de » ſujets peu connus.

» 3°. Il faut auſſi avoir égard aux con- » venances des différens ſtyles ; il y a des » *métaphores* qui conviennent au ſtyle poé- » tique, qui feroient déplacées dans le » ſtyle oratoire. Boileau a dit, *ode ſur la* » *priſe de Namur* :

Accourez, troupe ſavante ;
Des ſons que ma lyre enfante
Ces arbres ſont réjouis.

» On ne diroit pas en proſe qu'*une lyre* » *enfante des ſons*. Cette obſervation a lieu » auſſi à l'égard des autres tropes : par » exemple, *lumen* dans le ſens propre, » ſignifie *lumiere*. Les poëtes latins ont » donné ce nom à l'œil par métonymie, » *Voyez* MÉTONYMIE. Les yeux ſont » l'organe de la lumiere, & ſont, pour » ainſi dire, le flambeau de notre corps. » *Lucerna corporis tui eſt oculus tuus*. Luc, » *xj*. 34. Un jeune garçon fort aimable » étoit borgne ; il avoit une ſœur fort belle » qui avoit le même défaut : on leur ap- » pliqua ce diſtique, qui fut fait à une autre » occaſion ſous le regne de Philippe II. » roi d'Eſpagne :

» *Parve puer*, lumen *quod habes concede ſorori ;*
» *Sic tu cæcus Amor, ſic erit illa Venus.*

» où vous voyez que *lumen* ſignifie l'*œil*.

» Il n'y a rien de fi ordinaire dans les » poëtes latins que de trouver *lumina* pour » les *yeux* ; mais ce mot ne fe prend point » en ce fens dans la profe.

» 4°. On peut quelquefois adoucir une » *métaphore* en la changeant en comparai- » fon, ou bien en ajoutant quelque cor- » rectif : par exemple, en difant *pour ainfi* » *dire*, *fi l'on peut parler ainfi*, &c. *L'art* » *doit être*, *pour ainfi dire*, enté *fur la* » *nature*; *la nature* foutient *l'art* & *lui* » *fert de* bafe, & *l'art* embellit & per- » fectionne *la nature*.

» 5°. Lorfqu'il y a plufieurs *métaphores* » de fuite, il n'eft pas toujours néceffaire » qu'elles foient tirées exactement du mê- » me fujet, comme on vient de le voir » dans l'exemple précédent : *enté* eft pris » de la culture des arbres ; *foutiens*, *bafe* » font pris de l'Architecture : mais il ne » faut pas qu'on les prenne des fujets oppo- » fés, ni que les termes *métaphoriques*, » dont l'un eft dit de l'autre, excitent » des idées qui ne puiffent point être liées, » comme fi l'on difoit d'un orateur, *c'eft* » *un torrent qui s'allume*, au lieu de dire » *c'eft un torrent qui entraîne*. On a repro- » ché à Malherbe d'avoir dit, *liv. II.* » voyez les *obferv.* de Ménage *fur les poefies* » *de Malherbe*,

» *Prends ta foudre, Louis, & va comme un lion.*

» Il falloit plutôt dire, *comme Jupiter*.

» Dans les premieres éditions du Cid, » Chimene difoit, *act. III. fc.* 4.

Malgré des feux fi beaux qui rompent ma colere.

» *Feux* & *rompent* ne vont point enfem- » ble : c'eft une obfervation de l'académie » fur les vers du Cid. Dans les éditions fui- » vantes on a mis *troublent* au lieu de *rom-* » *pent*; je ne fais fi cette correction ré- » pare la premiere faute.

» *Ecorce*, dans le fens propre, eft la » partie extérieure des arbres & des » fruits, c'eft leur couverture : ce mot » fe dit fort bien dans un fens *métapho-* » *rique* pour marquer les dehors, l'appa- » rence des chofes. Ainfi l'on dit que *les* » *ignorans s'arrêtent à l'écorce*, qu'*ils s'at-* » *tachent*, qu'*ils s'amufent à l'écorce*. Re- » marquez que tous ces verbes *s'arrêtent*, » *s'attachent*, *s'amufent*, conviennent fort » bien avec l'*écorce* pris au propre ; mais » vous ne diriez pas au propre, *fondre* » *l'écorce* ; *fondre* fe dit de la glace ou du » métal : vous ne devez donc pas dire au » figuré *fondre l'écorce*. J'avoue que cette » expreffion me paroît trop hardie dans » une ode de Roufleau, *l. III. ode* 6. Pour » dire que l'hiver eft paffé & que les glaces » font fondues, il s'exprime de cette forte :

L'hiver qui fi long-tems a fait blanchir nos plaines,
N'enchaîne plus le cours des paifibles ruiffeaux ;
Et les jeunes zéphirs, de leurs chaudes haleines,
Ont fondu l'écorce *des eaux*.

» 6°. Chaque langue a des *métaphores* » particulieres qui ne font point en ufage » dans les autres langues : par exemple, » les Latins difoient d'une armée, *dex-* » *trum & finiftrum cornu* ; & nous difons, » *l'aile droite* & *l'aile gauche*.

» Il eft fi vrai que chaque langue a fes » *métaphores* propres & confacrées par » l'ufage, que fi vous en changez les ter- » mes par les équivalens même qui en » approchent le plus, vous vous rendez » ridicule. Un étranger qui depuis devenu » un de nos citoyens, s'eft rendu célebre » par fes ouvrages, écrivant dans les » premiers tems de fon arrivée en France » à fon protecteur, lui difoit : *Monfei-* » *gneur vous avez pour moi des boyaux de* » *pere* ; il vouloit dire *des entrailles*.

» On dit *mettre la lumiere fous le boif-* » *feau*, pour dire cacher fes talens, les » rendre inutiles. L'auteur du poëme de » la Madeleine, *liv. VII. pag.* 117, ne » devoit donc pas dire, *mettre le flam-* » *beau fous le nid* ».

[Qu'il me foit permis d'ajouter à ces fix remarques un feptieme principe que je trouve dans Quintilien, *inft. VIII. vj.* c'eft que l'on donne à un mot un fens *méta-phorique*, ou par néceffité, quand on manque de terme propre, ou par une raifon de préférence, pour préfenter une idée avec plus d'énergie ou avec plus de décence : toute *métaphore* qui n'eft pas fondée fur l'une de ces confidérations, eft déplacée. *Id facimus, aut quia neceffe eft, aut quia fignificantiùs, aut quia decentiùs : ubi nihil horum præftabit, quod transferetur, improprium erit.*

Mais la *métaphore* aſſujettie aux loix que la raiſon & l'uſage de chaque langue lui preſcrivent, eſt non-ſeulement le plus beau & le plus uſité des tropes, c'en eſt le plus utile : il rend le diſcours plus abondant par la facilité des changemens & des emprunts, & il prévient la plus grande de toutes les difficultés, en déſignant chaque choſe par une dénomination caractériſtique. *Copiam quoque ſermonis auget permutando, aut mutuando quod non habet; quoque difficillimum eſt, præſtat ne ulli rei nomen deeſſe videatur.* Quintil. *inſt. VIII. vj.* Ajoutez à cela que le propre des *métaphores*, pour employer les termes de la traduction de M. l'abbé Colin, » eſt d'agiter l'eſprit, de le tranſporter tout » d'un coup d'un objet à un autre; de le » preſſer, de comparer ſoudainement les » deux idées qu'elles préſentent, & de » lui cauſer par les vives & promptes émo- » tions un plaiſir inexprimable ». *Ea propter ſimilitudinem transferunt animos & referunt, ac movent huc & illuc; qui motus cogitationis, celeriter agitatus, per ſe ipſe delectat.* Cicer. *orat n. xxxjx. ſeu* 134. & dans la *traduct.* de l'abbé Colin, *ch. xjx.* ». La *métaphore*, dit le P. Bou- » hours, *man. de bien penſer, dialogue* 2. » eſt de ſa nature une ſource d'agrémens; » & rien ne flatte peut-être plus l'eſprit » que la repréſentation d'un objet ſous » une image étrangere. Nous aimons, » ſuivant la remarque d'Ariſtote, à voir » une choſe dans une autre : & ce qui ne » frappe pas de ſoi-même ſurprend dans » un habit étranger & ſous un maſque ». C'eſt la note du traducteur ſur le texte que l'on vient de voir]. (*B. E. R. M.*)

MÉTAPHYSIQUE, ſ. f. c'eſt la ſcience des raiſons des choſes. Tout a ſa *métaphyſique* & ſa pratique : la pratique, ſans la raiſon de la pratique, & la raiſon ſans l'exercice, ne forment qu'une ſcience imparfaite. Interrogez un peintre, un poëte, un muſicien, un géometre, & vous le forcerez à rendre compte de ſes opérations, c'eſt-à-dire à en venir à la *metaphyſique* de ſon art. Quand on borne l'objet de la *métaphyſique* à des conſidérations vuides & abſtraites ſur le tems, l'eſpace, la matiere, l'eſprit, c'eſt une ſcience mépriſable; mais quand on la conſidere ſous ſon vrai point de vûe, c'eſt autre choſe. Il n'y a guere que ceux qui n'ont pas aſſez de pénétration qui en diſent du mal.

MÉTAPLASME, ſ. m. μεταπλασμὸς, *transformatio*, du verbe μεταπλάσσω, *transformo*; c'eſt le nom général que l'on donne en Grammaire aux figures de diction, c'eſt-à-dire aux diverſes altérations qui arrivent dans le matériel des mots; de même que l'on donne le nom général de *tropes* aux divers changemens qui arrivent au ſens propre des mots.

Le *métaplaſme* ne pouvant tomber que ſur les lettres ou les ſyllabes dont les mots ſont compoſés, ne peut s'y trouver que par addition, par ſouſtraction ou par immutation.

Le *métaplaſme* par augmentation ſe fait ou au commencement, ou au milieu, ou à la fin du mot; d'où réſultent trois figures différentes, la *proſthèſe*, l'*épentheſe* & la *paragoge*.

On rapporte encore au *métaplaſme* par augmentation, la *diérèſe* qui fait deux ſyllabes d'une ſeule diphtongue : ce qui eſt une augmentation, non de lettres, mais, de ſyllabes. *Voyez* PROTHÈSE, ÉPENTHÈSE, PARAGOGE, DIÉRÈSE.

Le *métaplaſme* par ſouſtraction produit de même trois figures différentes, qui ſont l'*aphérèſe*, la *ſyncope* & l'*apocope*; ſelon que la ſouſtraction ſe fait au commencement, au milieu, ou à la fin des mots; mais il ſe fait auſſi ſouſtraction dans le nombre des ſyllabes, ſans diminution au nombre des lettres, lorſque deux voyelles qui ſe prononçoient ſéparément, ſont unies en une diphthongue, c'eſt la *ſynérèſe*. *Voyez* APHÉRÈSE, SYNCOPE, APOCOPE & SYNÉRÈSE. *Voyez* auſſi CRASE & SYNALEPHE, mots preſque ſynonymes à *ſynéreſe*.

Le *métaplaſme* par immutation donne deux différentes figures, l'*antithèſe*, quand une lettre eſt miſe pour une autre, comme *olli* pour *illi*; & la *métathèſe*, quand l'ordre des lettres eſt tranſpoſé, comme *Hanovre* pour *Hanover*. *Voyez* ANTITHÈSE & MÉTATHÈSE.

Voici toutes les eſpeces de *métaplaſme*

assez bien caractérisées dans les six ver tecniques suivans :

Prosthesis *apponit capiti ; sed* aphæresis *aufert* :
Syncopa *de medio tollit ; sed* epenthesis *addit* :
Abstrahit apocope *fini ; sed dat* paragoge :
Constringit crasis ; *distracta* diœresis *effert* :
Antithesin *mutata dabit tibi littera ; verùm*
Littera si legitur transposta ; metathesis *extat.*

Rien de plus important dans les recherches étymologiques que d'avoir bien présentes à l'esprit toutes les différentes especes de *métaplasme*, non peut-être qu'il faille s'en contenter pour établir une origine, mais parce qu'elles contribuent beaucoup à confirmer celles qui portent sur les principaux fondemens, quand il n'est plus question que d'expliquer les différences matérielles du mot primitif & du dérivé. (*B. E. R. M.*)

MÉTAPONTE, *Metopontum*, ou *Metapontium*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la grande Grece, sur le golfe de Lucanie, aujourd'hui Tarente. Elle fut bâtie par les Pyliens & par Nestor leur chef, au retour de la guerre de Troie. Pythagore s'y retira de Crotone, & y finit ses jours. Hipparque l'astronome y dressa ses tables. Quelques géographes veulent que ce soit à-présent *Feliciore* dans la Calabre ultérieure ; d'autres pensent que c'est *Trébigazze* : enfin d'autres prétendent que c'est *Torré di Mare.* (*D. J.*)

MÉTAPTOSE, s. f. (*Gramm.*) de μεταπιπτω, *changer* en pis ou en mieux, signifie le *changement* d'une maladie en une autre, soit en pis, soit en mieux. On l'appelle *diadoche*, lorsque le changement se fait en mieux, & par le transport de la matiere morbifique d'une partie noble dans une autre qui l'est moins ; ou métastase, quand le changement se fait en pis, & que la matiere morbifique passe dans une partie plus noble que celle où elle étoit auparavant.

METARCHA, (*Musiq. des anc.*) troisieme partie du mode des cithares, suivant Terpandre : la *metarcha* suivoit l'*éparcheia*. *Voyez* EPARCHEIA, (*Musiq. des anc.*) (*F. D. C.*)

MÉTARY, s. f. (*Saline.*) ouvriere occupée dans les fontaines salantes à détremper le sel en grain avec de la muire, *voyez* MUIRE, à en remplir une écuelle ou moule de bois, & à la présenter à la fassari. *Voyez* FASSARI *&* SALANTES FONTAINES.

MÉTASTASE, s. f. (*Méd.*) Ce mot est entiérement grec (μεταστασις) dérivé & formé de μεθιστημι, qui signifie *transporter*, *changer de place.* Il désigne, suivant le sens littéral & le plus reçu en Médecine, un *transport* quelconque d'une maladie d'une partie dans une autre, soit qu'il se fasse du dehors en dedans, soit au contraire qu'il ait lieu du dedans au dehors. Quelques auteurs restreignent la signification de *métastase* au changement qui se fait en mal, lorsque la maladie passe dans une partie plus noble que celle où elle étoit auparavant. Ils en font une espece de métaptose, μεταπτωσις, qui, suivant eux, est le mot générique qui signifie tout *changement* en mal ou en bien, donnant les noms de διαδοχη ou διαδεξις au transport salutaire qui arrive lorsque la maladie va d'une partie noble à une autre qui l'est moins ; mais le nom de *métastase* est le plus usité ; il est pris indifféremment dans presque tous les ouvrages de Médecine, pour exprimer un changement quelconque fait dans le siege d'une maladie. Galien dit qu'*exactement* (κυρίως) *la* métastase *est le transport d'une maladie d'une partie dans une autre* (*comment. in aphor.* 7, *lib. V.*) ; & Hippocrate, dans cet aphorisme, s'en sert pour marquer un changement salutaire ou même une entiere solution, lorsqu'il dit que les affections épileptiques, survenues avant l'âge de puberté, *souffrent une métastase* (μεταστασιν εχει), mais que celles qui viennent à vingt-cinq ans ne se *guérissent* jamais.

Les symptomes qui accompagnent la *métastase* varient extrêmement suivant l'espece, la gravité de la maladie, l'état, la disposition, la situation, l'usage de la partie que la maladie quitte & de celle où elle va se déposer, & le dérangement qu'elle y occasionne. Si la *métastase* se fait du dedans au dehors, les symptomes de la maladie primitive cessent, les fonctions

des viſceres affectés ſe rétabliſſent, & l'on apperçoit à l'extérieur des abſcès, ulceres, éruptions cutanées, tumeurs, *&c.* On voit ſouvent des maladies invétérées de poitrine ſe terminer par des tumeurs aux teſticules, des abſcès aux jambes; des évacuations de pus par les urines; des migraines, des coliques néphrétiques ſe changent en goutte; à la mélancholie ſurviennent quelquefois des éruptions cutanées, des parotides *jugent* des fievres malignes, *&c.* Lorſqu'au contraire la *métaſtaſe* ſe fait du dehors au dedans, les tumeurs diſparoiſſent, s'effacent entiérement, les ulceres ſe ferment, les éruptions rentrent, les abſcès ſe diſſipent, la goutte *remonte*, &c. mais à l'inſtant on voit ſuccéder des ſymptomes très-multipliés & pour l'ordinaire très-preſſans. Il y a beaucoup d'obſervations qui font voir qu'en pareils cas les *métaſtaſes* ont déterminé des attaques d'apoplexie, d'épilepſie, des gouttes ſereines, des toux opiniâtres, aſthme ſuffoquant, dépôt dans la tête, la poitrine, le bas-ventre, hydropiſie, ictere, cachexie, maraſme, *&c.* il eſt inconcevable avec quelle rapidité ces *métaſtaſes* ſont ſuivies des accidens les plus fâcheux & de la mort même. J'ai vu un homme qui avoit depuis long-tems un vieux ulcere à la jambe; peu ſatisfait de quelques applications indifférentes que je lui conſeillois & qui entretenoient toujours l'écoulement de l'ulcere, il s'adreſſe à un chirurgien qui lui promit des ſecours plus efficaces; il réuſſit en effet à cicatriſer l'ulcere: mais à peine eut-il ceſſé de couler, que le malade tombe comme apoplectique avec une reſpiration ſtertoreuſe; les forces paroiſſent épuiſées, le pouls eſt petit, foible, fuyant ſous le doigt. Appellé de nouveau pour voir ce malade, je fais à l'inſtant rouvrir l'ulcere, appliquer un cauſtique puiſſant aux deux jambes, mais en vain; le malade mourut: deux heures après, le cadavre ouvert, nous trouvâmes le poumon rempli de matiere purulente.

La maniere dont ces *métaſtaſes* s'operent eſt aſſez ſurprenante & obſcure, pour fournir matiere à bien des diſputes & à des diſcuſſions. Elle a beaucoup exercé les eſprits des Médecins diſſertateurs: la plûpart, ſuivant par habitude la théorie vulgaire qu'ils ont la pareſſe de ne pas approfondir, ont cru bonnement qu'il y avoit toujours un tranſport réel de la matiere qui avoit excité premiérement la maladie dans la partie où elle établiſſoit ſon nouveau ſiege; & qu'ainſi une tumeur extérieure diſparoiſſant, ce ſang coagulé qui la formoit, étoit porté dans la poitrine, par exemple, & excitoit dans les poumons une ſemblable tumeur. Ils ont avancé que ce tranſport étoit opéré par un repompement de cette matiere morbifique, par les vaiſſeaux abſorbans qui la tranſmettoient aux vaiſſeaux ſanguins, d'où elle étoit portée par le torrent de la circulation aux différentes parties du corps, & qu'en chemin faiſant elle s'arrêtoit dans la partie la plus diſpoſée à la recevoir. D'autres, frappés de la promptitude de cette opération, plus inſtruits des véritables loix de l'économie animale, moins embarraſſés pour en expliquer les phénomenes, n'ont pu goûter un tranſport inutile, un repompement gratuit & ſouvent impoſſible; ils ont fait jouer aux nerfs tout le méchaniſme de cette action: ainſi le tranſport d'un abſcès d'une partie du corps à l'autre leur a paru opéré par un ſimple changement dans la direction du ſpaſme ſuppuratoire. Il eſt très-certain que pendant que la ſuppuration ſe forme, il y a dans toute la machine, & ſur-tout dans la partie affectée, un état de gêne, d'irritation, de conſtriction, qui eſt très-bien peinte ſur le pouls où l'on obſerve alors une roideur & une vibratilité très-marquée. La conſtriction ſpaſmodique qui détermine dans la partie engorgée la ſuppuration, eſt formée & entretenue par un ſpaſme particulier du diaphragme, qui, changeant & de place & de direction, produit le même effet dans une autre partie & fait ainſi changer de place un abſcès: ce changement eſt beaucoup plus ſimple dans les maladies ſans matiere, qui ſont exactement nerveuſes. Cette idée iſolée & priſe ſéparément, eſt ici dénuée des preuves qui réſultent de l'enſemble de toutes les parties de l'ingénieux ſyſtême, que l'auteur a propoſé dans l'*idée de l'homme phyſique & moral*, & *inſtitutiones ex novo Medicinæ*

Medicinæ conspectu. Elle pourra paroître par-là moins vraisemblable ; mais pour en appercevoir mieux la liaison & la justesse, le lecteur peut consulter les ouvrages cités & l'*art.* ÉCONOMIE ANIMALE. Je ne dissimulerai cependant pas qu'elle ne peut guere s'appliquer à une observation faite à l'hôpital de Montpellier : un malade avoit un abscès bien formé au bras, on appercevoit une fluctuation profonde, obscure ; on néglige cependant de donner issue au pus, dans la nuit le malade tombe dans un délire violent, il meurt le matin, on l'ouvre, on trouve le cerveau inondé de pus ; on disseque le bras où l'on avoit apperçu l'abscès, on n'y voit qu'un vuide assez considérable entre les muscles & l'os du bras. Il paroît par-là qu'il y a eu un transport réel de matiere, mais rien n'empêche que les nerfs n'y aient concouru ; la maniere dont ils l'ont fait est fort difficile à déterminer. On voit aussi quelque chose de fort analogue dans les vomiques qui se vuident entiérement par les urines ; mais ce qui favorise encore l'idée que nous venons d'exposer, c'est une espece d'uniformité qu'on observe dans quelques *métastases*, qui a donné naissance aux mots vagues de *sympathie*, si souvent employés, rarement définis, & jamais expliqués : ainsi des douleurs néphrétiques se changent communément en goutte, des dartres repercutées portent sur la poitrine, une gale rentrée donne lieu à des hydropisies, un abscès à la poitrine se vuide par les jambes, une tumeur aux testicules survenant à la toux, la dissipe & disparoît à son tour quand la toux survient. Il y a bien d'autres exemples semblables qui mériteroient d'être examinés ; & ce seroit un point d'une grande importance en Médecine que de bien constater & classer la correspondance mutuelle des parties. Les *métastases* qui se font du dedans au dehors sont des especes de crises, ouvrages de la nature ; les causes qui les déterminent & leur maniere d'agir, sont tout-à-fait inconnues. On voit un peu plus clair sur les *métastases* qui se font des parties externes à l'intérieur ; on sait qu'elles sont souvent la suite de l'application imprudente des repercussifs, du froid, des remedes qui empêchent l'écoulement d'un ulcere, la formation des exanthemes ; elles sont aussi quelquefois excitées par des cardialges, foiblesses, défaillances, par des passions d'ame, par des remedes internes qui changent la direction du spasme, qui entretient ces affections extérieures, par un excès dans le manger qui, en augmentant le ton de l'estomac, produit le même effet, *&c.*

On peut déduire de-là quelques canons pratiques sur les *métastases* : 1°. qu'il faut seconder autant qu'il est possible celles qui se font au dehors, il est même des occasions où il faut tâcher de les déterminer ; pour en venir sûrement à bout, il faudroit connoître la maniere de faire changer de direction aux forces phréniques, & les détourner vers l'organe extérieur ou vers quelque couloir approprié ; au défaut de cette connoissance, nous sommes obligés d'aller à tâtons, guidés par un empirisme aveugle, souvent insuffisant. Dans les maladies de la tête, la *métastase* la plus heureuse est celle qui se fait par les selles ; les purgatifs sont les plus propres à remplir cet objet : dans celles qui attaquent la poitrine, sur-tout les chroniques, la voie des urines & les abscès aux jambes sont les plus salutaires ; on peut, par les diurétiques, & sur-tout par les vésicatoires, remplir la premiere vue, & imiter, par l'application des cauteres, les abscès aux jambes. Dans les affections du bas-ventre, le flux hémorrhoïdal est le plus avantageux ; on peut le procurer par les fondans hémorrhoïdaux, aloétiques : dans quelques cas les maladies éruptives ont été une heureuse *métastase*, ici le hasard ou la nature peuvent plus que les remedes. 2°. Dans toutes les affections extérieures qui dépendent d'une cause interne, il faut éviter les remedes repercussifs, ou autres qui puissent empêcher la formation & l'étendue de la maladie ; & si, par quelque cause imprévue, la maladie souffre une *métastase* toujours dangereuse, il faut tout aussi-tôt tâcher de la rappeller, 1°. en attaquant, s'il y a lieu, la cause qui l'a excitée, la foiblesse par des cordiaux, les excrétions opposées par les astringens appropriés, le poids des alimens dans l'esto-

mac par l'émétique, &c. 2°. par des remedes topiques qui puissent renouveller l'affection locale; ainsi on rappelle la goutte par des *incessus* chauds, par des épispastiques & les vésicatoires; si un ulcere fermé a donné lieu à la *métastase*, il ne faut que le rouvrir par un cautere mêlé avec du suppuratif; l'application des ventouses peut faire revenir une tumeur, un abscès repercuté; les bains & les sudorifiques conviennent dans les maladies exanthématiques rentrées; pour ce qui regarde la gale, l'expérience m'a appris qu'il n'y avoit pas de meilleur remede que de la faire reprendre : une jeune fille qui à la suite d'une gale rentrée étoit devenue hydropique, fut par ce moyen guérie en peu de jours; il est très-facile de reprendre la gale en couchant avec une personne qui en soit attaquée : le même expédient pourroit, j'imagine, réussir dans les cas semblables de dartres qui, étant repercutées, font à l'intérieur beaucoup de ravages; personne n'ignore avec quelle facilité elles se communiquent en couchant ensemble. (*m*)

MÉTASYNCRISE, s. f. (*Méd.*) selon Thessalus, est un changement dans tout le corps, ou seulement dans quelques-unes de ses parties. Ce terme est relatif au sentiment d'Asclépiade touchant les corps des animaux, qu'il disoit avoir été formés par le concours des atomes, de même que le reste de l'univers.

MÉTATARSE, s. m. *en Anatomie*, est la partie moyenne du pié, située entre le tarse & les orteils. *Voyez nos Planches d'Anatomie, & leur explication. Voyez aussi* PIÉ. Le mot vient du grec μετα, *au-delà*, & de ταρσος, *tarse*. *Voy.* TARSE.

Le *métatarse* est composé de cinq os. Celui qui soutient le gros orteil, est le plus gros de tous; & celui qui soutient le second orteil, est le plus long. Les autres deviennent plus courts les uns que les autres. Les os du *métatarse* sont plus longs que ceux du métacarpe; mais ils leur ressemblent dans le reste, & sont articulés avec les orteils, comme les os du métacarpe le sont avec les doigts. *Voyez* MÉTACARPE.

MÉTATEURS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) c'étoient quelques centurions commandés par un tribun; ils précédoient l'armée & ils en marquoient le camp. On entendoit encore par ce *mot* des officiers subalternes qui partoient avant l'empereur, & qui alloient marquer son logis & celui de sa maison.

MÉTATHÈSE, s. f. (*Gram.*) *transpositio*; de μετὰ, *trans*, & τίθημι, *pono*. C'est un métaplasme par lequel les lettres dont un mot est composé sont mises dans un ordre différent de l'arrangement primitif. C'est par *métathèse* que les Latins ont formé *anas* du grec νῆσσα, *caro* de κρέας, *forma* de μορφὴ; l'ancien verbe *specio*, qui n'est plus usité que dans les composés *aspicio*, *conspicio*, *despicio*, *exspicio*, *inspicio*, *perspicio*, *prospicio*, *respicio*, *suspicio*, &c. vient par la même voie, du grec σκέπτω. C'est de même par *metathèse* que les Espagnols disent *milagro* au lieu de *miraglo*, du latin *miraculum*; que les Allemands disent *operment* au lieu d'*orpement*, comme nous disons *orpiment* d'*auripigmentum*; & que nous-mêmes nous disons *troubler* pour *tourbler* de *turbare*, &c.

La principale cause de la *métathèse*, ainsi que des autres métaplasmes, c'est l'euphonie qui, dépendant immédiatement de l'organisation de chaque peuple, varie nécessairement comme les causes qui modifient l'organisation même. Je dis que c'est la principale cause; car quand Virgile a dit (*Æn. X.* 394.) : *Nam tibi, Tymbre, caput evandrius abstulit ensis*; il a mis *Tymbre* pour *Tymber* qui est trois vers plus haut : & ce n'est, selon la remarque de Servius sur ce vers, que pour la mesure de son vers, *metri causâ*, qu'il s'est permis cette *métathèse*.

MÉTATHÈSE, (*Méd.*) transport ou changement de place d'une cause morbifique que l'on fait passer dans des parties où elle ne peut pas causer un grand dommage, lorsqu'on ne peut l'évacuer par les voies ordinaires.

MÉTAURE, LE, (*Géog. anc.*) en latin *Metaurus*, nom commun à deux rivieres d'Italie. L'une étoit dans le duché d'Urbin : on la nomme à présent *Metara* ou *Mitro*. L'autre étoit dans l'Um-

brie. Pline, *lib. III. cap. v.* & Strabon, *l. VI. pag.* 256. parlent de cette derniere. Le P. Hardouin dit que c'eſt aujourdhui le *Marro*. Elle a ſa ſource ſur les frontieres de Toſcane, vers le bourg de Borgo di San-Sepolcro, & ſortant du mont Appenin, prend ſon cours vers l'orient, ſe groſſit d'autres petites rivieres, coule près de Foſſombrone, & ſe jette dans le golfe de Veniſe, à quatre milles de Fano du côté de Sinigallia (*a*). Son nom latin dans Pline, eſt *Metaurus*; mais Horace, dans une de ſes odes, le fait adjectif & du genre neutre, en diſant *Metaurum flumen*, comme il dit *Rhenum flumen*, *Medum flumen*. Pomponius Mela nomme *Metaurum* une ville d'Italie qu'il donne aux Brutiens. (*D. J.*)

MÉTAUX, *ou* MÉTAL, (*terme de Blaſon.*) Il y en a deux, l'or & l'argent.

La couleur jaune ſe nomme *or*.

La couleur blanche *argent*.

L'or, premier émail, ſe marque en gravure par nombre de petits points; il ſignifie richeſſe, force, foi, pureté, conſtance.

L'argent, ſecond émail, eſt tout blanc, c'eſt-à-dire ſans aucune hachure; il ſignifie innocence, blancheur, virginité.

C'eſt une regle du blaſon, de ne point mettre *métal* ſur *métal*.

Châteaugiron de Launay en Bretagne; *d'or au chef d'azur*.

Bertrand de la Pérouſe & Chamoſſet, qui ont donné pluſieurs Préſidens au Senat de Chambery; *d'or au lion de ſable armé, lampaſſé, couronné de gueules*.

Payen de Courtelles en Champagne; *d'or à cinq triangles de gueules, flanquées d'azur*.

De la Coudre de Maurepas en Bourgogne; *d'azur à deux chevrons d'or, bordés de ſable*.

Fontaine de la Neuville en Picardie; *d'or à trois écuſſons de vair bordés de gueules*.

Ricart de Joyeuſe, garde en Provence; *d'or à greffon de gueules, au chef d'azur chargé d'une fleur de lys de champ*.

Orgerolles de Saint Paulques en Bourbonnois; *de gueules à la champagne d'or, au lion naiſſant de même ſur gueules*.

Arbeng Valengin en Suiſſe & Bourgogne; *de gueules au pal chevronné d'or & de ſable*.

Ayrault de Saint Thenis de Chemins en Anjou; *d'azur à deux chevrons d'or*.

Tenarre de Mommain à Paris; *d'azur à trois chevrons d'or*.

Lacourt de Baſleroi, de Maltot, dioceſe de Bayeux; *d'azur à trois cœurs d'or*.

Deſtampes de Valençay à Paris; *d'azur à deux girons d'or appointées en chevron au chef d'argent, chargé de trois couronnes ducales de gueules*.

Des Armoiſes en Lorraine; *gironné d'or & d'azur de 12 pieces*.

Deſtruches de Kulentahl à Paris; *d'or à la croix fourchettée de ſable*.

(*a*) Cette Riviere eſt célebre par la victoire la plus importante, la plus complette & la plus ſinguliere que les Romains aient jamais remportée. Ce fût 208 ans avant J. C. dans la deuxieme guerre punique. Aſdrubal venoit de deſcendre des Alpes, & l'Italie étoit perdue, s'il parvenoit à ſe joindre à ſon frere Annibal qui étoit en quartier d'hiver dans le *Brutium*. Le conſul Claudius Nero, après avoir remporté une victoire ſur Annibal, laiſſe une petite partie de ſes troupes dans ſon camp, en leur ordonnant d'allumer ſouvent des feux; il part ſecrétement, & va ſe mettre ſous les ordres du conſul Livius ſon collegue, trop foible pour vaincre ſeul Aſdrubal: ils ſurprennent le Carthaginois, lui tuent cinquante mille hommes; & Nero ſans perdre un ſeul inſtant, retourne contre Annibal, jette dans ſon camp la tête d'Aſdrubal, & donne ainſi aux ennemis la premiere nouvelle du malheur qui venoit de leur arriver. Ce fut alors qu'Annibal, prévoyant le ſort inévitable de ſa patrie, s'écria: « Mal» heureuſe Carthage, qui pourroit réſiſter à la rigueur de tes deſtins! » C'eſt cette belle expédition de Claudius Nero qu'Horace célébroit dans ſon ode à Druſus:

Quid debeas, ô Roma, Neronibus
Teſtis Metaurum flumen & Aſdrubal
Devictus, & pulcher fugatis
Ille dies latio tenebris
Qui primus almâ riſit adoreâ. Liv. IV. Od.

Saluce de Champtein en Brie; *d'argent au chef d'azur.*

Lavergue de Treffan de Mombazin en Languedoc; *d'argent au chef de gueules chargé de trois coquilles du champ de l'écu.*

Avaugour du Bois, de Kergroais, en la même Province; *d'argent au chef de gueules.*

D'Hallencourt de Dromenil en Picardie; *d'argent à la bande de fable accotée de deux filets de même.*

La Garde de Chambonas en Languedoc, *d'azur au chef d'argent.*

Dufranc d'Effertaun en Bourgogne; *d'azur à trois baffes d'argent, à la bande de gueules tranchantes fur les baffes.*

La Balme du Tiret en Breffe; *de gueules à la bande d'argent bordés d'or, accompagnée de fix befans du fecond émail.*

Aldart de Mignieres en Gâtinois; *d'argent à la face cablée de gueules & de finople, accompagnée en chef de deux étoiles du fecond émail & en pointe d'un croiffant de même, fur la face un écuffon du champ, chargé d'une main feneftré appaumée de gueules.*

Broffin de Meré en Touraine; *d'argent au chevron d'azur.*

Grand Chambellan, Charles-Godefroy de la Tour d'Auvergne, du fouverain de Bouillon, &c. à Paris; *écartelé au premier & quatrieme quartiers, femé de france à la tour d'argent*, qui eft de la Tour d'Auvergne, *au deuxieme coticé d'or à deux tourteaux de gueules*, qui eft de Boulogne; *au troifieme coticé d'or & de gueules*, qui eft du Turenne; *fur le tout d'or au gonfanon de gueules frangé de finople*, qui eft d'Auvergne.

Ravaulx de Lonnoy, en Champagne; *d'argent au cheval gai de fable, au chef de même, chargé de trois molettes d'éperons du champ.*

MÉTAYER, f. m. (*Gramm. Æcon. ruft.*) celui qui fait valoir des terres ou une métairie, foit à prix d'argent, foit à moiffon ou à moitié fruit, ou comme domeftique au profit de fon maître.

METE, f. f. (*Jurifp.*) du latin *meta* qui fignifie *limite*. C'eft un terme ufité dans quelques coutumes & provinces pour exprimer le territoire d'une jurifdiction. Le juge, fergent ou autre officier, dit qu'il a fait tel acte *ès metes* de fa jurifdiction, c'eft-à-dire dans l'étendue de fon territoire & dedans des limites. On doit écrire *mete*, & non pas *melte*, comme l'écrit le dictionnaire de Trévoux. (*A*)

MÉTÉDORES, f. m. (*Comm.*) terme efpagnol particuliérement en ufage à Cadix où il fignifie des efpeces de braves qui favorifent la fortie de cette ville aux barres d'argent que les marchands ont été obligés d'y faire débarquer à l'arrivée des gallions ou de la flotte des Indes.

Ces *métédores* font les cadets des meilleures maifons du pays qui n'ont pas de bien, & qui moyennant un pour cent de tous les effets qu'ils fauvent aux marchands, s'expofent aux rifques qui peuvent naître de cette contrebande.

Il y a auffi des *métédores* qui fauvent les droits des marchandifes emballées, foit d'entrée, foit de fortie. Ils fe partagent ordinairement en deux troupes, dont l'une attend au pié des remparts de la ville, les ballots que l'autre qui refte en dedans vient lui jetter par-deffus les murs. Chaque ballot a fa marque, pour être reconnu. On en ufe à-peu-près de même pour faire entrer des ballots de marchandifes dans la ville. Il eft vrai que pour fauver ces effets avec plus de fûreté, on a foin de gagner le gouverneur, le major, l'alcade de Cadix, même jufqu'aux fentinelles; ce qui revient environ à dix-fept piaftres par ballot. Les *métédores* gagnent ordinairement à chaque arrivée de la flotte ou des gallions, deux ou trois mille piaftres chacun, qu'ils vont dépenfer à Madrid où il font connus pour faire ce métier.

Outre ces *métédores*, il y a auffi des particuliers entre le peuple qui s'en mêlent; mais les uns & les autres avec une fi grande fidélité, que les étrangers n'ont jamais eu lieu de s'en plaindre. *Diction. de Commerce.*

MÉTEIL, f. m. (*Econ. ruft.*) c'eft un grain moitié feigle & moitié froment. Le meilleur blé bife d'année en année, & devient enfin *méteil.*

METELIN, (*Géog.*) île confidérable de l'Archipel; c'eft l'ancienne Lesbos,

dont nous n'avons pas oublié de faire l'article.

L'île de *Mételin* eſt ſituée au nord de Scio, & preſqu'à l'entrée du golfe de Guereſto. Elle eſt le double plus grande que celle de Scio, & s'étend beaucoup du côté du Nord-Eſt. Il y a encore dans cette île plus de cent bourgs ou villages, ſans compter Caſtro qui en eſt la capitale; cependant elle a été beaucoup plus peuplée autrefois, elle a produit un nombre étonnant d'hommes illuſtres. Euſtathe remarque que cette île fut jadis appellée *Mytilene*, du nom de ſa capitale: il eſt aiſé de voir que de Mytilene on a fait *Mételin*.

Son terroir eſt fort bon; les montagnes y ſont fraîches, couvertes de bois & de pins en pluſieurs endroits, dont on tire de la poix noire, & dont on emploie les planches à la conſtruction de petits vaiſſeaux. On y recueille de bon froment, d'excellente huile, & les meilleures figues de l'Archipel. Ses vins même n'ont rien perdu de leur premiere réputation.

Son commerce conſiſte ſeulement en grains, en fruits, en beurre & en fromage; cependant elle ne laiſſe pas de payer au grand ſeigneur dix-huit mille piaſtres de caratſeh.

Ses principaux ports ſont celui de Caſtro ou de l'ancienne Mytilene, celui de Caloni, celui de Sigre, & ſur-tout le port Iéro, connu par les Francs ſous le nom de *port olivier*, qui paſſe pour un des plus grands & des plus beaux de la Méditerranée. *Long.* 43. 52.—44. 31. *lat.* 39.15.

Mais ce qui touche le plus les curieux qui ſe rendent exprès dans l'île de *Mételin*, ce ſont ſes richeſſes antiques qui fourniroient encore bien des connoiſſances aux ſavans.

M. l'abbé Fourmont qui viſita cette île en 1729, qui promit d'en donner une exacte deſcription, y trouva des monumens de l'antiquité la plus reculée, & y recueillit une vingtaine d'inſcriptions ſingulieres échappées à Spon, Wheler, Tournefort, & autres voyageurs de cet ordre.

La plûpart de ces inſcriptions étoient antérieures à la puiſſance des Romains; d'autres étoient de leurs tems; & d'autres concernoient les Perſes, toutes de conſéquence, à ce qu'aſſuroit M. l'abbé Fourmont, en ce qu'elles prouvoient des faits importans cités par quelques auteurs, ou parce qu'elles nous apprenoient des choſes dont ils n'ont fait aucune mention. C'eſt donc grand dommage que M. Fourmont n'ait point exécuté ſa promeſſe. (*D. J.*)

METELIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte à l'embouchure du Nil, capitale d'un nome auquel elle donnoit ſon nom. C'eſt préſentement *Fulva* ſelon le P. Vanſleb. (*D. J.*)

MÉTEMPSYCOSE, ſ. f. (*Métaph.*) les Indiens, les Perſes, & en général tous les orientaux, admettoient bien la *métempſycoſe* comme un dogme particulier, & qu'ils affectionnoient beaucoup; mais pour rendre raiſon de l'origine du mal moral & du mal phyſique, ils avoient recours à celui des deux principes qui étoit leur dogme favori & de diſtinction. Origene qui affectoit un chriſtianiſme tout métaphyſique, enſeigne que ce n'étoit ni pour manifeſter ſa puiſſance, ni pour donner des preuves de ſa bonté infinie, que Dieu avoit créé le monde; mais ſeulement pour punir les ames qui avoient failli dans le ciel, qui s'étoient écartées de l'ordre. Et c'eſt pour cela qu'il a entremêlé ſon ouvrage de tant d'imperfections; de tant de défauts conſidérables, afin que ces intelligences dégradées, qui devoient être enſevelies dans les corps, ſouffriſſent davantage.

L'erreur d'Origene n'eut point de ſuite; elle étoit trop groſſiere pour s'y pouvoir méprendre. A l'égard de la *métempſycoſe*, on abuſa étrangement de ce dogme, qui ſouffrit trois eſpeces de révolutions. En premier lieu les orientaux & la plûpart des Grecs croyoient que les ames ſéjournoient tour-à-tour dans les corps des différens animaux, paſſoient des plus nobles aux plus vils, des plus raiſonnables aux plus ſtupides; & cela ſuivant les vertus qu'elles avoient pratiquées, ou les vices dont elles s'étoient ſouillées pendant le cours de chaque vie. 2°. Pluſieurs diſciples de Pythagore & de Platon ajouterent que la même ame, pour ſurcroît de peine,

alloit encore s'enfevelir dans une plante ou dans un arbre, perfuadé que tout ce qui végete a du fentiment, & participe à l'intelligence univerfelle. Enfin quand le Chriftianifme parut, & qu'il changea la face du monde en découvrant les folles impitiés qui y régnoient, les Celfes, les Crefcens, les Porphyres eurent honte de la maniere dont la *métempfycofe* avoit été propofée jufqu'à eux; & ils convinrent que les ames ne fortoient du corps d'un homme que pour entrer dans celui d'un autre homme. Par-là, difoient-ils, on fuit exactement le fil de la nature, où tout fe fait par des paffages doux, liés, homogenes, & non par des paffages brufques & violens; mais on a beau vouloir adoucir un dogme monftrueux au fond, tout ce qu'on gagne par ces fortes d'adouciffemens, c'eft de le rendre plus monftrueux encore.

MÉTEMPSYCOSISTES, f. m. pl. (*Hift. eccléf.*) anciens hérétiques qui croyoient la métempfycofe, conformément au fyftême de Pythagore, ou la tranfmigration des ames. *Voyez* MÉTEMPSYCOSE.

MÉTEMPTOSE, f. f. *en Chronologie*, terme qui marque l'équation folaire à laquelle il faut avoir égard pour empêcher que la nouvelle lune n'arrive un jour trop tard. Ce mot vient de grec *μετά*, *poft*, après, & *πίπτω*, *cado*, je tombe.

Il eft oppofé à celui de *proemptofe*, qui marque l'équation lunaire, à laquelle il faut avoir égard pour empêcher que la nouvelle lune n'arrive un jour trop tôt.

Pour entendre la différence de ces deux mots, il faut fe rappeller ce que nous avons dit à l'*article* EPACTE: favoir, que le cycle des épactes qui revient au bout de 19 ans, & qui fait retomber les nouvelles lunes aux mêmes jours, ne fauroit être perpétuel pour deux raifons; la premiere, parce qu'au bout de 300 ans environ, les nouvelles lunes arrivent un jour plutôt qu'elles ne doivent arriver, fuivant le cycle de dix-neuf ans. La feconde, parce que de quatre années féculaires il n'y en a qu'une de biffextile, fuivant le nouveau ftyle; & que par conféquent dans les années féculaires qui ne font point biffextiles, les nouvelles lunes doivent arriver un jour plus tard que l'épacte ne le donne. La *métemptofe* eft le changement qu'on fait au cycle des épactes dans les années féculaires non biffextiles: & la proemptofe eft le changement qu'on fait à ce cycle au bout de 300 ans, à caufe du peu d'exactitude du cycle de 19 ans. On ne fait ces changemens qu'au bout de chaque fiecle, parce que ce tems eft plus remarquable & rend la pratique du calendrier plus aifée.

Pour pouvoir faire facilement ces changemens, on a conftruit deux tables. Dans la premiere on a difpofé par ordre tous les cycles poffibles des épactes, dont le premier commence à 30 ou *, & finit à 18; & le dernier commence à 1, & finit à 19; ce qui fait en tout 30 cycles d'épactes, & on a mis à la tête de chacun de ces cycles différentes lettres de l'alphabet pour les diftinguer. Enfuite on a conftruit une autre table des années féculaires; & à la tête de ces années on a mis la lettre qui répond au cycle des épactes dont on doit fe fervir durant le fiecle par lequel chacune de ces années commence.

Ces lettres marquées ainfi au commencement de chaque cycle des épactes, s'appellent leur *indice*. Ainfi le cycle 22, 3, 14, &c. qui eft le cycle des épactes pour ce fiecle, eft marqué de l'indice *C*, & ainfi des autres. *Voyez* EPACTE.

Cela pofé, il y a trois regles pour changer le cycle des épactes. 1°. Quand il y a *métemptofe*, proemptofe, il faut prendre l'indice fuivant ou inférieur; 2°. quand il y a proemptofe fans *métemptofe*, on prend l'indice précédent ou fupérieur; 3°. quand il y a proemptofe & *métemptofe*, ou qu'il n'y a ni l'une ni l'autre, on garde le même indice. Ainfi en 1600 on avoit le cycle 23, 4, 15, &c. qui eft marqué de l'indice *D*. En 1700 qui n'a point été biffextile, on a pris *C*. En 1800 il y aura proemptofe & *métemptofe*, & ainfi on retiendra l'indice *C*. En 1900 il y aura encore *métemptofe*, & on prendra *B* qu'on retiendra en 2000, parce qu'il n'y aura ni l'une ni l'autre.

La raifon de ces différentes opérations

eft 1°. que la *métemptofe* fait arriver la nouvelle lune un jour plus tard; ainfi il faut augmenter de l'unité chaque chiffre du cycle des épactes. Car fi l'épacte eft, par exemple, 23, la nouvelle lune devroit arriver, fuivant le calendrier des épactes, à tous les jours de chaque mois où le chiffre 23 eft marqué. Mais à caufe de l'année non biffextile, elle n'arrivera que le jour fuivant qui a 24; ainfi il faudra prendre 24 au lieu de 23 pour épactes, & ainfi des autres.

2°. Quand il y a proemptofe feulement, la nouvelle lune arrive réellement un jour plutôt que ne le marque le calendrier des épactes. Ainfi il faut alors diminuer chaque nombre du cycle d'une unité, par conféquent on prend le cycle fupérieur.

3°. Quand il n'y a ni *métemptofe* ni proemptofe, on garde le cycle où l'on eft, parce que l'épacte donne alors affez exactement la nouvelle lune; & on garde auffi ce même cycle, quand il y a *métemptofe* & proemptofe, parce que l'une fait retarder la nouvelle lune d'un jour; & l'autre la fait avancer d'autant: ainfi elles détruifent réciproquement leur effet. *Voyez* Clavius qui a fait le calcul d'un cycle de 301800 ans, au bout duquel tems les mêmes indices reviennent & dans le même ordre. *Chambers.* (*O*)

MÉTÉORE, f. m. (*Phyfiq.*) corps ou apparence d'un corps qui paroît pendant quelque tems dans l'atmofphere, & qui eft formé des matieres qui y nagent.

Il y en a de trois fortes: 1°. les *météores* ignées, compofés d'une matiere fulphureufe qui prend feu; tels font les éclairs, le tonnerre, les feux follets, les étoiles tombantes, & d'autres qui paroiffent dans l'air. *Voyez* TONNERRE, FEU FOLLET, *&c.*

2°. Les *météores* aériens, qui font formés d'exhalaifons. *Voyez* EXHALAISON.

3°. Les *météores* aqueux qui font compofées de vapeurs, ou de particules aqueufes; tels font les nuages, les arcs-en-ciel, la grêle, la neige, la pluie, la rofée, & d'autres femblables. *Voyez* NUAGE, ARC-EN-CIEL, GRÊLE, PLUIE, *&c.* *Chambers.*

MÉTÉORISME, f. m. (*Med.*) μετεωρισμος; ce mot eft dérivé de μετα & αιρω qui fignifie *je leve, je fufpends*, doù font formés μετεωριζω & μετεωρος. Hippocrate fe fert fouvent de cette expreffion pour défigner une refpiration fublime qu'on appelle *athopnée*, des douleurs fuperficielles, profondes, *&c.* c'eft ainfi qu'il dit πνευμα μετεωρον αλγηματα μετεωρα; & il emploie le mot de *météorifme* pour exprimer une tumeur fort élevée (*Epid. lib. V.*), & il attache dans une autre endroit à ce mot une fignification toute différente (*Coac. prænot. n°.* 494.), lorfqu'il l'applique à un malade qui fe leve pour s'affeoir, & il en retire un bon figne quand il le fait d'une façon aifée. Dans les ouvrages récens de Médecine on appelle plus proprement *météorifme* une tenfion & élévation douloureufe du bas-ventre, qu'on obferve dans les fievres putrides, & qui manque rarement dans celles qui font ftrictement malignes; ce fymptome en impofe communément aux praticiens timides pour une inflammation du bas-ventre, & les empêche, ce qui dans bien des occafions n'eft pas un mal, de donner des purgatifs un peu efficaces. Il eft facile de diftinguer le *météorifme* qu'on pourroit appeller *inflammatoire*, d'avec celui qui ne dépend vraifemblablement que d'un bourfouflement des boyaux, occafionné par des vents ou par des matieres vaporeufes, qui eft propre aux fievres malignes. Dans le *météorifme* inflammatoire le pouls eft dur, ferré, convulfif; les douleurs rapportées au bas-ventre font extrémement aiguës; elles augmentent par la preffion qu'on fait avec la main en palpant le ventre. Il y a affez ordinairement hocquet, conftipation, *&c.* on peut encore tirer d'autres éclairciffemens des caufes qui ont précédé; l'autre efpece de *météorifme* eft pour l'ordinaire fans douleur, ou n'eft accompagné que d'une douleur légere, & qu'on ne rend fenfible qu'en preffant; le pouls n'a point de caractere particulier différent de celui qui eft propre à l'état & au tems de la maladie. Dans celui-ci on peut fans crainte donner les remedes qu'exige la maladie: les purgatifs loin de l'augmenter, le diffipent très-fouvent; les fomentations émollientes, que la rou-

tine vulgaire a ſpécialement conſacrées dans ce cas, ſont abſolument inutiles, & ne font que fatiguer & inquiéter à pure perte le malade : les huiles dont on les gorge dans la même vûe, ſont au moins très-inéfficaces ; ces remedes ſont moins déplacés dans le *météoriſme* inflammatoire : les purgatifs forts, & ſur-tout l'émétique, ſeroient extrémement nuiſibles, & même mortels ; du reſte, les remedes vraiment curatifs ne different pas de ceux qui conviennent dans l'inflammation du bas-ventre. *Voyez* INFLAMMATION & BAS-VENTRE, *maladie du* (*m*).

MÉTÉORIQUE, REGNE (*Chimie & Mat. médic.*) *Voyez ſous le mot* REGNE.

MÉTÉOROLOGIE, ſ. f. (*Phyſiq.*) eſt la ſcience des météores, qui explique leur origine, leur formation, leurs différentes eſpeces, leurs apparences, &c. *Voyez* MÉTÉORE.

MÉTÉOROLOGIQUE, adj. (*Phyſiq.*) ſe dit de tout ce qui a rapport aux météores, & en général aux différentes altérations & changemens qui arrivent dans l'air & dans le tems.

Obſervations météorologiques d'une année ſont les obſervations de la quantité de pluie & de neige qui eſt tombée pendant cette année-là dans quelque endroit, des variations du barometre, du thermometre, &c. On trouve dans chaque volume des mémoires de l'académie des Sciences de Paris les obſervations météorologiques pour l'année à laquelle ce volume appartient. (*O*)

MÉTEOROLOGIQUES, (*inſtrumens*) ſont des inſtrumens conſtruits pour montrer l'etat ou la diſpoſition de l'atmoſphere, par rapport à la chaleur ou au froid, au poids, à l'humidité, &c. comme auſſi pour meſurer les changemens qui lui arrivent à ces égards, & pour ſervir par conſéquent à prédire les altérations du tems, comme pluie, vent, neige, &c. Sous cette claſſe d'inſtrumens ſont compris les barometres, les thermometres, les hygrometres, manometres, anémometres, qui ſont diviſés chacun en différentes eſpeces. *Voyez les articles* BAROMETRE, THERMOMETRE, HYGROMETRE, &c. (*O*)

MÉTÉOROMANCIE, ſ. f. (*Divin.*) divination par les météores ; & comme les météores ignées ſont ceux qui jettent le plus de crainte parmi les hommes, la *météoromancie* déſigne proprement la divination par le tonnerre & les éclairs. Cette eſpece de divination paſſa des Toſcans aux Romains, ſans rien perdre de ce qu'elle avoit de frivole. Seneque nous apprend que deux auteurs graves, & qui avoient exercé des magiſtratures, écrivoient à Rome ſur cette matiere. Il ſemble même que l'un d'eux l'épuiſa entiérement, car il donnoit une liſte exacte des différentes eſpeces de tonnerres. Il circonſtancioit & leurs noms & leurs pronoſtics qui s'en pouvoient tirer ; le tout avec un air de confiance plus ſurprenant encore que les choſes qu'il rapportoit. On eût dit, tant cette matiere *météorologique* lui étoit familiere, qu'il comptoit les tableaux de ſa galerie, ou qu'il faiſoit la deſcription des fleurs de ſon jardin. La plus ancienne maladie, la plus invétérée, la plus incurable du genre humain, c'eſt l'envie de connoître ce qui doit arriver. Ni le voile obſcur qui nous cache notre deſtinée, ni l'expérience journaliere, ni une infinité de tentatives malheureuſes, n'ont pu guérir les hommes. Hé ! ſe dépréviennent-ils jamais d'une erreur agréablement reçue ? Nous ſommes ſur ce point auſſi crédules que nos ancêtres ; nous prêtons comme eux l'oreille à toutes les impoſtures flatteuſes. Pour avoir trompé cent fois, elles n'ont point perdu le droit funeſte de tromper encore. (*D. J.*)

MÉTÉOROSCOPE, ſ. f. (*Phyſiq.*) nom que les anciens Mathématiciens ont donné aux inſtrumens dont ils ſe ſervoient pour obſerver & marquer les diſtances, les grandeurs, & la ſituation des corps céleſtes, dont ils regardoient pluſieurs comme des météores.

On peut donner avec plus de juſteſſe le nom *météoroſcope* aux inſtrumens deſtinés à faire les obſervations météorologiques. *Voyez* MÉTÉOROLOGIQUE. (*O*)

METHER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Perſe un des grands-officiers de la cour du roi, dont la fonction l'oblige à être toujours auprès de ſa perſonne, pour lui préſenter des

des mouchoirs lorſqu'il en a beſoin ; ce ſublime emploi eſt rempli par un eunuque, qui a communément le plus grand crédit.

MÉTHODE, ſ. f. (*Logique.*) la *méthode* eſt l'ordre qu'on ſuit pour trouver la vérité, ou pour l'enſeigner. La *méthode* de trouver la vérité s'appelle *analyſe*; celle de l'enſeigner, *ſyntheſe*. Il faut conſulter ces deux articles.

La *méthode* eſt eſſentielle à toutes les ſciences, mais ſur-tout à la Philoſophie. Elle demande 1°. que les termes ſoient exactement définis, car c'eſt du ſens des termes que dépend celui des propoſitions, & c'eſt de celui des propoſitions que dépend la démonſtration. Il eſt évident qu'on ne ſauroit démontrer une theſe avant que ſon ſens ait été déterminé. Le but de la Philoſophie eſt la certitude: or il eſt impoſſible d'y arriver tant qu'on raiſonne ſur des termes vagues. 2°. Que tous les principes ſoient ſuffiſamment prouvés: toute ſcience repoſe ſur certains principes. La Philoſophie eſt une ſcience; donc elle a des principes. C'eſt de la certitude & de l'évidence de ces principes que dépend la réalité de la Philoſophie. Y introduire des principes douteux, les faire entrer dans le fil des démonſtrations, c'eſt renoncer à la certitude. Toutes les conſéquences reſſemblent néceſſairement au principe dont elles découlent. De l'incertain ne peut naître que l'incertain, & l'erreur eſt toujours mere féconde d'autres erreurs. Rien donc de plus eſſentiel à la ſaine *méthode* que la démonſtration des principes. 3°. Que toutes les propoſitions découlent, par voie de conſéquence légitime, de principes démontrés: il ne ſauroit entrer dans la démonſtration aucune propoſition, qui, ſi elle n'eſt pas dans le cas des axiomes, ne doive être démontrée par les propoſitions précédentes, & en être un réſultat néceſſaire. C'eſt la logique qui enſeigne à s'aſſurer de la validité des conſéquences. 4°. Que les termes qui ſuivent s'expliquent par les précédens: il y a deux cas poſſibles; ou bien l'on avance des termes ſans les expliquer, ou l'on ne les explique que dans la ſuite. Le premier cas peche contre la premiere regle de la *méthode*; le ſecond eſt condamné par celle-ci. Se ſervir d'un terme & renvoyer ſon explication plus bas, c'eſt jetter volontairement le lecteur dans l'embarras, & le retenir dans l'incertitude juſqu'à ce qu'il ait trouvé l'explication déſirée. 5°. Que les propoſitions qui ſuivent ſe démontrent par les précédentes: on peut raiſonner ici de cette façon. On vous avance des propoſitions dont la preuve ne ſe trouve nulle part, & alors votre démonſtration eſt un édifice en l'air; on vous renvoie la preuve de ces propoſitions à d'autres endroits poſtérieurs, & alors vous conſtruiſez un édifice irrégulier & incommode. Le véritable ordre des propoſitions eſt donc de les enchaîner, de les faire naître l'une de l'autre; de maniere que celles qui précédent, ſervent à l'intelligence de celles qui ſuivent: c'eſt le même ordre que ſuit notre ame dans le progrès de ſes connoiſſance. 6°. Que la condition ſous laquelle l'attribut convient au ſujet ſoit exactement déterminée, le but & l'occupation perpétuelle de la Philoſophie, c'eſt de rendre raiſon de l'exiſtence des poſſibles, d'expliquer pourquoi telle propoſition doit être affirmée, telle autre doit être niée. Or cette raiſon étant contenue ou dans la définition même du ſujet, ou dans quelque condition qui lui eſt ajoutée, c'eſt au philoſophe à montrer comment l'attribut convient au ſujet, ou en vertu de ſa définition, ou à cauſe de quelque condition; & dans ce dernier cas, la condition doit être exactement déterminée. Sans cette précaution vous demeurez en ſuſpens, vous ne ſavez ſi l'attribut convient au ſujet en tout tems & ſans condition, ou ſi l'exiſtence de l'attribut ſuppoſe quelque condition, & quelle elle eſt. 7°. Que les probabilités ne ſoient données que pour telles, & par conſéquent que les hypotheſes ne prennent point la place des theſes. Si la Philoſophie étoit réduite aux ſeules propoſitions d'une certitude inconteſtable, elle ſeroit renfermée dans des limites trop étroites. Ainſi il eſt bon qu'elle embraſſe diverſes ſuppoſitions apparentes qui approchent plus ou moins de la vérité, &

qui tiennent sa place en attendant qu'on la trouve : c'est ce qu'on appelle *des hypotheses*. Mais en les admettant il est essentiel de ne les donner que pour ce qu'elles valent, & de n'en déduire jamais de conséquence pour la produire ensuite comme une proposition certaine. Le danger des hypotheses ne vient que de ce qu'on les érige en theses ; mais tant qu'elles ne passent pas pour ainsi dire, les bornes de leur état, elles sont extrémement utiles dans la Philosophie. *Voyez cet article.*

Toutes ces différentes regles peuvent être regardées comme comprises dans la maxime générale, qu'il faut constamment faire précéder ce qui sert à l'intelligence & à la démonstration de ce qui suit. La *méthode* dont nous venons de prescrire les regles, est la même que celle des Mathématiciens. On a semblé croire pendant long-tems que leur *méthode* leur appartenoit tellement, qu'on ne pouvoit la transporter à aucune autre science. M. Wolff a dissipé ce préjugé, & a fait voir dans la théorie, mais sur-tout dans la pratique, & dans la composition de tous ses ouvrages, que la *méthode* mathématique étoit celle de toutes les sciences, celle qui est naturelle à l'esprit humain, celle qui fait découvrir les vérités de tout genre. N'y eût-il jamais eu de sciences mathématiques, cette *méthode* n'en seroit pas moins réelle, & applicable par-tout ailleurs. Les Mathématiciens s'en étoient mis en possession, parce qu'ayant à manier de pures abstractions, dont les idées peuvent toujours être déterminées d'une maniere exacte & complette, ils n'avoient rencontré aucun de ces obstacles à l'évidence, qui arrêtent ceux qui se livrent à d'autres idées. De-là un second préjugé, suite du premier ; c'est que la certitude ne se trouve que dans les Mathématiques. Mais en transportant la *méthode* mathématique à la Philosophie, on trouvera que la vérité & la certitude se manifestent également à quiconque sait ramener tout à la forme réguliere des démonstrations.

MÉTHODE, on appelle ainsi *en Mathématiques*, la route que l'on suit pour résoudre un probléme ; mais cette expression s'applique plus particuliérement à la route trouvée & expliquée par un géometre pour résoudre plusieurs questions du même genre, & qui sont renfermées comme dans une même classe ; plus cette classe est étendue, plus la *méthode* a de mérite. Les *méthodes* générales pour résoudre à la fois par un même moyen un grand nombre de questions, sont infiniment préférables aux *méthodes* bornées & particulieres pour résoudre des questions isolées. Cependant il est facile quelquefois de généraliser une *méthode* particuliere, & alors le principal, ou même le seul mérite de l'invention, est dans cette derniere *méthode*. *Voyez* FORMULE & DÉCOUVERTE. (*O*)

MÉTHODE, (*Gramm.*) ce mot vient de grec μέθοδος, composé de μετά, *trans* ou *per*, & du nom ὁδός, *via*. Une *méthode* est donc la maniere d'arriver à un but *par la voie* la plus convenable : appliquez ce mot à l'étude des langues ; c'est l'art d'y introduire les commençans par les moyens les plus lumineux & les plus expéditifs. De-là vient le nom de *méthode*, donné à plusieurs des livres élémentaires destinés à l'étude des langues. Tout le monde connoît les *méthodes* estimées du P. R. pour apprendre la langue greque, la latine, l'italienne, & l'espagnole ; & l'on ne connoît que trop les *méthodes* de toute espece dont on accable sans fruit la jeunesse qui fréquente les colléges.

Pour se faire des idées nettes & précises de la *méthode* que les maîtres doivent employer dans l'enseignement des langues, il me semble qu'il est essentiel de distinguer 1°. entre les langues vivantes & les langues mortes ; 2°. entre les langues analogues & les langues transpositives.

I. 1°. Les langues vivantes, comme le françois, l'italien, l'espagnol, l'allemand, l'anglois, &c. se parlent aujourd'hui chez les nations dont elles portent le nom : & nous avons, pour les apprendre, tous les secours que l'on peut souhaiter ; des maîtres habiles qui en connoissent le méchanisme & les finesses, parce qu'elles en sont les idiomes naturels ; des livres écrits dans ces langues, & des interprêtes sûrs qui nous

en distinguent avec certitude l'excellent, le bon, le médiocre & le mauvais : ces langues peuvent nous entrer dans la tête par les oreilles & par les yeux tout-à-la-fois. Voilà le fondement de la *méthode* qui convient aux langues vivantes, décidé d'une maniere indubitable. Prenons, pour les apprendre, des maîtres nationaux : qu'ils nous instruisent des principes les plus généraux du méchanisme & de l'analogie de leur langue; qu'ils nous la parlent ensuite & nous la fassent parler : ajoûtons à cela l'étude des observations grammaticales, & la lecture raisonnée des meilleurs livres écrits dans la langue que nous étudions. La raison de ce procédé est simple : les langues vivantes s'apprennent pour être parlées, puisqu'on les parle; on n'apprend à parler que par l'exercice fréquent de la parole, & l'on n'apprend à le bien faire, qu'en suivant l'usage, qui, par rapport aux langues vivantes, ne peut se constater que par deux témoignages inséparables, je veux dire le langage de ceux qui par leur éducation & leur état sont justement présumés les mieux instruits dans leur langue, & les écrits des auteurs que l'unanimité des suffrages de la nation caractérise comme les plus distingués.

2°. Il en est tout autrement des langues mortes, comme l'hébreu, l'ancien grec, le latin. Aucune nation ne parle aujourdhui ces langues; & nous n'avons, pour les apprendre, que les livres qui nous en restent. Ces livres même ne peuvent pas nous être aussi utiles que ceux d'une langue vivante; parce que nous n'avons pas, pour nous les faire entendre, des interprêtes aussi sûrs & aussi autorisés, & que s'ils nous laissent des doutes, nous ne pouvons en trouver ailleurs l'éclaircissement. Est-il donc raisonnable d'employer ici la même *méthode* que pour les langues vivantes? Après l'étude des principes généraux du méchanisme & de l'analogie d'une langue morte, débuterons-nous par composer en cette langue, soit de vive voix, soit par écrit? Ce procédé est d'une absurdité évidente : à quoi bon parler une langue qu'on ne parle plus? Et comment prétend-on venir à bout de la parler seul, sans en avoir étudié l'usage dans ses sources, ou sans avoir présent un moniteur instruit qui le connoisse avec certitude, & qui nous le montre en parlant le premier? Jugez par-là ce que vous devez penser de la *méthode* ordinaire, qui fait de la composition des themes son premier, son principal, & presque son unique moyen. *Voyez* ETUDE, *& la Méch. des langues, liv. II. §. j.* C'est aussi par-là que l'on peut apprécier l'idée que l'on proposa dans le siecle dernier, & que M. de Maupertuis a réchauffée de nos jours, de fonder une ville dont tous les habitans, hommes & femmes, magistrats & artisans, ne parleroient que la langue latine. Qu'avons-nous à faire de savoir parler cette langue? Est-ce à la parler que doivent tendre nos études?

Quand je m'occupe de la langue italienne, ou de telle autre qui est actuellement vivante, je dois apprendre à la parler, puisqu'on la parle; c'est mon objet : & si je lis alors les lettres du cardinal d'Ossat, la Jérusalem délivrée, l'énéide d'Annibal Caro, ce n'est pas pour me mettre au fait des affaires politiques dont traite le prélat, ou des avantures qui constituent la fable des deux poëmes; c'est pour apprendre comment se sont énoncés les auteurs de ces ouvrages. En un mot, j'étudie l'italien pour le parler, & je cherche dans les livres comment on le parle. Mais quand je m'occupe d'hébreu, de grec, de latin, ce ne peut ni ne doit être pour parler ces langues, puisqu'on ne les parle plus; c'est pour étudier dans leurs sources l'histoire du peuple de Dieu, l'histoire ancienne ou la romaine, la Mythologie, les Belles-Lettres, *&c.* La Littérature ancienne, ou l'étude de la Religion, est mon objet : & si je m'applique alors à quelque langue morte, c'est qu'elle est la clé nécessaire pour entrer dans les recherches qui m'occupent. En un mot, j'étudie l'Histoire dans Hérodote, la Mythologie dans Homere, la Morale dans Platon; & je cherche dans les grammaires, dans les lexiques, l'intelligence de leur langue, pour parvenir à celle de leurs pensées.

On doit donc étudier les langues vivantes, comme fin, ſi je puis parler ainſi ; & les langues mortes, comme moyen. Ce n'eſt pas au reſte que je prétende que les langues vivantes ne puiſſent ou ne doivent être regardées comme des moyens propres à acquérir enſuite des lumieres plus importantes : je m'en ſuis expliqué tout autrement *au mot* LANGUE ; & quiconque n'a pas à voyager chez les étrangers, ne doit les étudier que dans cette vue. Mais je veux dire que la conſidération des ſecours que nous avons pour ces langues doit en diriger l'étude, comme ſi l'on ne ſe propoſoit que de les ſavoir parler ; parce que cela eſt poſſible, que perſonne n'entend ſi bien une langue que ceux qui la ſavent parler, & qu'on ne ſauroit trop bien entendre celle dont on prétend faire un moyen pour d'autres études. Au contraire, nous n'avons pas aſſez de ſecours pour apprendre à parler les langues mortes dans toutes les occaſions ; le langage qui réſulteroit de nos efforts pour les parler ne ſerviroit de rien à l'intelligence des ouvrages que nous nous propoſerions de lire, parce que nous n'y parlerions guere que notre langue avec les mots de la langue morte ; par conſéquent nos efforts ſeroient en pure perte pour la ſeule fin que l'on doit ſe propoſer dans l'étude des langues anciennes.

II. De la diſtinction des langues en analogues & tranſpoſitives, il doit naître encore des différences dans la *méthode* de les enſeigner, auſſi marquées que celle du génie de ces langues.

1°. Les langues analogues ſuivent, ou exactement ou de fort près, l'ordre analytique, qui eſt, comme je l'ai dit ailleurs, (*voyez* INVERSION *&* LANGUE) le lien naturel, & le ſeul lien commun de tous les idiomes. La nature, chez tous les hommes, a donc déja bien avancé l'ouvrage par rapport aux langues analogues ; puiſqu'il n'y a en quelque ſorte à apprendre que ce que l'on appelle *la Grammaire* & *le Vocabulaire*, que le tour de la phraſe ne s'écarte que peu ou point de l'ordre analytique, que les inverſions y ſont rares ou legéres, & que les ellipſes y ſont ou peu fréquentes ou faciles à ſuppléer. Le degré de facilité eſt bien plus grand encore, ſi la langue naturelle de celui qui commence cette étude, eſt elle-même analogue. Quelle eſt donc la *méthode* qui convient à ces langues ? Mettez dans la tête de vos éléves une connoiſſance ſuffiſante des principes grammaticaux propres à cette langue, qui ſe réduiſent à-peu-près à la diſtinction des genres & des nombres pour les noms, les pronoms & les adjectifs, & à la conjugaiſon des verbes. Parlez-leur enſuite ſans délai, & faites-les parler ; ſi la langue que vous leur enſeignez eſt vivante, faites-leur traduire beaucoup, premiérement de votre langue dans la leur, puis de la leur dans la vôtre : c'eſt le vrai moyen de leur apprendre promptement & ſûrement le ſens propre & le ſens figuré de vos mots, vos tropes, vos anomalies, vos licences, vos idiotiſmes de toute eſpece. Si la langue analogue que vous leur enſeignez, eſt une langue morte, comme l'hébreu, votre proviſion de principes grammaticaux une fois faite, expliquez vos auteurs, & faites-les expliquer avec ſoin, en y appliquant vos principes fréquemment & ſcrupuleuſement : vous n'avez que ce moyen pour arriver, ou plutôt pour mener utilement à la connoiſſance des idiotiſmes, où giſſent toujours les plus grandes difficultés des langues. Mais renoncez à tout deſir de parler ou de faire parler hébreu ; c'eſt un travail inutile ou même nuiſible, que vous épargnerez à votre éléve.

2°. Pour ce qui eſt des langues tranſpoſitives, la *méthode* de les enſeigner doit demander quelque choſe de plus ; parce que leurs écarts de l'ordre analytique, qui eſt la regle commune de tous les idiomes, doivent y ajoûter quelque difficulté, pour ceux principalement dont la langue naturelle eſt analogue ; car c'eſt autre choſe à l'égard de ceux dont l'idiome maternel eſt également tranſpoſitif ; la difficulté qui peut naître de ce caractere des langues eſt beaucoup moindre, & peut-être nulle à leur égard. C'eſt préciſément le cas où ſe trouvoient les Romains qui étudioient le grec, quoique M. Pluche ait jugé qu'il n'y avoit entre

leur langue & celle d'Athènes aucune affinité.

» Il étoit cependant naturel, dit-il » dans la préface de la *Méchanique des* » *Langues*, *page vij.* qu'il en coûtât » davantage aux Romains pour apprendre » le grec, qu'à nous pour apprendre le » latin: car nos langues françoise, ita- » lienne, espagnole, & toutes celles » qu'on parle dans le midi de l'Europe, » étant sorties, comme elles le sont pour » la plûpart, de l'ancienne langue ro- » maine, nous y retrouvons bien des » traits de celle qui leur a donné naif- » sance: la latine au contraire ne tenoit » à la langue d'Athènes par aucun degré » de parenté ou de ressemblance, qui en » rendît l'accès plus aisé ».

Comment peut-on croire que le latin n'avoit avec le grec aucune affinité? A-t-on donc oublié qu'une partie considérable de l'Italie avoit reçu le nom de *grande Grece*, *magna Græcia*, à cause de l'origine commune des peuplades qui étoient venues s'y établir? Ignore-t-on ce que Priscien nous apprend, *lib. V. de casibus*, que l'ablatif est un cas propre aux Romains, nouvellement introduit dans leur langue, & placé pour cette raison après tous les autres dans la déclinaison? *Ablativus proprius est Romanorum*, &c... *quia novus videtur à Latinis inventus*, *vetustati reliquorum casuum concessit*. Ainsi la langue latine au berceau avoit précisément les mêmes cas que la langue greque; & peut-être l'ablatif ne s'est-il introduit insensiblement, que parce qu'on prononçoit un peu différemment la finale du datif, selon qu'il étoit ou qu'il n'étoit pas complément d'une préposition. Cette conjecture se fortifie par plusieurs observations particulieres: 1°. le datif & l'ablatif pluriels sont toujours semblables: 2°. ces deux cas sont encore semblables au singulier dans la seconde déclinaison: 3°. on trouve *morte* au datif dans l'épitaphe de Plaute, rapportée par Aulu-Gelle, *Noct. Att. I. xxiv.* & au contraire on trouve dans Plaute lui-même, *oneri*, *furfuri*, &c. à l'ablatif; parce qu'il y a peu de différence entre les voyelles *e* & *i*, d'où vient même que plusieurs noms de cette déclinaison ont l'ablatif terminé des deux manieres: 4°. le datif de la quatrieme étoit anciennement en *u*, comme l'ablatif, & Aulu-Gelle, *IV. xvj.* nous apprend que César lui-même dans ses livres de l'Analogie, pensoit que c'étoit ainsi qu'il devoit se terminer: 5°. le datif de la cinquieme fut autrefois en *e*, comme il paroît par ce passage de Plaute, *Mercat. I. j. 4. Amatores, qui aut nocti, aut die, aut soli, aut lunæ miserias narrant suas*: 6°. enfin l'ablatif en *â* long de la premiere, pourroit bien n'être long, que parce qu'il vient de la diphtongue *æ* du datif. La déclinaison latine offre encore bien d'autres traits d'imitation & d'affinité avec la déclinaison greque. *Voyez* GÉNITIF, *n.* I.

Pour ce qui concerne les étymologies greques de quantité de mots latins, il n'est pas possible de résister à la preuve que nous fournit l'excellent ouvrage de Vossius le pere, *Etymologicon linguæ latinæ*; & je suis persuadé que de la comparaison détaillée des articles de ce livre avec ceux du *Dictionnaire étymologique de la langue françoise* par Ménage, il s'ensuivroit qu'à cet égard l'affinité du latin avec le grec est plus grande que celle du françois avec le latin.

Je dirois donc au contraire qu'il doit naturellement nous en coûter davantage pour apprendre le latin, qu'aux Romains pour apprendre le grec; car outre que la langue de Rome trouvoit dans celle d'Athènes les radicaux d'une grande partie de ses mots, la marche de l'une & de l'autre étoit également transpositive; les noms, les pronoms, les adjectifs, s'y déclinoient également par cas; le tour de la phrase y étoit également elliptique, également pathétique, également harmonieux; la prosodie en étoit également marquée, & presque d'après les mêmes principes; & d'ailleurs le grec étoit pour les Romains une langue vivante qui pouvoit leur être inculquée & par l'exercice de la parole, & par la lecture des bons ouvrages. Au contraire nos langues, françoise, italienne, espagnole, &c. ne tiennent à celle de Rome, que par quelques racines qu'elles y ont empruntées, mais elles n'ont au

fur-plus avec cette langue ancienne aucune affinité qui leur en rende l'accès plus facile ; leur conftruction ufuelle eft analytique ou très-approchante ; le tour de la phrafe n'y fouffre ni tranfpofition confidérable , ni ellipfe hardie ; elles ont une profodie moins marquée dans leurs détails , & d'ailleurs le latin eft pour nous une langue morte, pour laquelle nous n'avons pas autant de fecours que les Romains en avoient dans leur tems pour le grec.

Nous devons donc mettre en œuvre tout ce que notre induftrie peut nous fuggérer de plus propre à donner aux commençans l'intelligence du latin & du grec ; & j'ai prouvé , *article* INVERSION , que le moyen le plus lumineux, le plus raifonnable , & le plus autorifé par les auteurs mêmes à qui la langue latine étoit naturelle , c'eft de ramener la phrafe latine ou greque à l'ordre & à la plénitude de la conftruction analytique. Je n'avois que cela à prouver dans cet *article* : j'ajoûte dans celui-ci , qu'il faut donner aux commençans des principes qui les mettent en état le plus promptement qu'il eft poffiblé d'analyfer feuls & par eux-mêmes ; ce qui ne peut être le fruit que d'un exercice fuivi pendant quelque tems , & fondé fur des notions juftes , précifes , & invariables. Ceci demande d'être développé.

Perfonne n'ignore que la tradition purement orale des principes qu'il eft indifpenfable de donner aux enfans , ne feroit en quelque forte qu'effleurer leur ame : la légéreté de leur âge , le peu ou le point d'habitude qu'ils ont d'occuper leur efprit , le manque d'idées acquifes qui puiffent fervir comme d'attaches à celles qu'on veut leur donner ; tout cela & mille autres caufes juftifient la néceffité de leur mettre entre les mains des livres élémentaires qui puiffent fixer leur attention pendant la leçon , les occuper utilement après , & leur rendre en tout tems plus facile & plus prompte l'acquifition des connoiffances qui leur conviennent. C'eft fur-tout ici que fe vérifie la maxime d'Horace , *Art poét.* 180.

Segniùs irritant animos demiffa per aures ,
Quàm quæ funt oculis fubjecta fidelibus.

On pourroit m'objecter que j'infifte mal-à-propos fur la néceffité des livres élémentaires , puifqu'il en exifte une quantité prodigieufe de toute efpece , & qu'il n'y a d'embarras que fur le choix. Il eft vrai que , graces à la prodigieufe fécondité des faifeurs de rudimens , de particules , de *méthodes* , les enfans que l'on veut initier au latin ne manquent pas d'être occupés ; mais le font-ils d'une maniere raifonnable , le font-ils avec fruit ? Je ne prendrai pas fur moi de répondre à cette queftion ; je me contenterai d'obferver que prefque tous ces livres ont été faits pour enfeigner aux commençans la fabrique du latin , & la compofition des thêmes ; que la *méthode* des thêmes tombe de jour en jour dans un plus grand difcrédit , par l'effet des réflexions fages répandues dans les livres excellens des inftituteurs les plus habiles , & des écrivains les plus refpectables , M. le Fevre de Saumur , Voffius le pere , M. Rollin , M. Pluche , M. Chompré , *&c.* Qu'il eft à defirer que ce difcrédit augmente , & qu'on fe tourne entiérement du côté de la verfion , tant de vive-voix que par écrit ; que l'un des moyens les plus propres à amener dans la *méthode* de l'inftitution publique cette heureufe révolution , c'eft de pofer les fondemens de la nouvelle *méthode* , en publiant les livres élémentaires dans la forme qu'elle fuppofe & qu'elle exige ; & qu'aucun de ceux qu'on a publiés jufqu'à-préfent ; ou du-moins qui font parvenus à ma connoiffance , ne peut fervir à cette fin.

Dans l'intention de prévenir , s'il eft poffible , une fécondité toujours nuifible à la bonté des fruits , j'ajoûte que les livres élémentaires , dans quelque genre d'étude que ce puiffe être , font peut-être les plus difficiles à bien faire , & ceux dans lefquels on a le moins réuffi. Deux caufes y contribuent : d'une part , la réalité de cette difficulté intrinfeque , dont on va voir les raifons dans un moment ; & de l'autre , une apparence toute contraire , qui eft pour les plus novices un encouragement à s'en mêler , & pour les plus habiles , un véritable piége qui les fait échouer.

Il faut que ces élémens soient réduits aux notions les plus générales, & au nécessaire le plus étroit, parce que, comme le remarque très-judicieusement M. Pluche, il faut que les jeunes commençans voient la fin d'une tâche qui n'est pas de nature à les réjouir, & qu'ils n'en seront que plus disposés à apprendre le tout parfaitement. Ces notions cependant doivent être en assez grande quantité pour servir de fondement à toute la science grammaticale, de solution à toutes les difficultés de l'analyse, d'explication à toutes les irrégularités apparentes; quoiqu'il faille tout-à-la-fois les rédiger avec assez de précision, de justesse & de vérité, pour en déduire facilement & avec clarté, en tems & lieu, les développemens convenables, & les applications nécessaires, sans surcharger ni dégoûter les commençans.

L'exposition de ces élémens doit être claire & débarrassée de tout raisonnement abstrait ou métaphysique, parce qu'il n'y a que des esprits déja formés & vigoureux, qui puissent en atteindre la hauteur, en saisir le fil, en suivre l'enchaînement, & qu'il s'agit ici de se mettre à la portée des enfans, esprits encore foibles & délicats, qu'il faut soutenir dans leur marche, & conduire au but par une rempe douce & presque insensible. Cependant l'ouvrage doit être le fruit d'une métaphysique profonde, & d'une logique rigoureuse, sinon les idées fondamentales auront été mal vues; les définitions seront obscures, ou diffuses, ou fausses; les principes seront mal digérés ou mal présentés; on aura omis des choses essentielles, ou l'on en aura introduit des superflues; l'ensemble n'aura pas le mérite de l'ordre, qui répand la lumiere sur toutes les parties, en en fixant la correspondance, qui les fait retenir l'une par l'autre en les enchaînant, qui les féconde en en facilitant l'application. Peut-être même faut-il à l'auteur une dose de métaphysique d'autant plus forte, que les enfans ne doivent pas en trouver la moindre teinte dans son ouvrage.

Ce n'est pas assez pour réussir dans ce genre de travail, d'avoir vu les principes un à un; il faut les avoir vus en corps, & les avoir comparés. Ce n'est pas assez de les avoir envisagés dans un état d'abstraction, & d'avoir, si l'on veut, imaginé le systême le plus parfait en apparence; il faut avoir essayé le tout par la pratique: la théorie ne montre les principes que dans un état de mort; c'est la pratique qui les vivifie en quelque sorte; c'est l'expérience qui les justifie. Il ne faut donc regarder les principes grammaticaux comme certains, comme nécessaires, comme admissibles dans nos élémens, qu'après s'être assuré qu'en effet ils fondent les usages qui y ont trait, & qu'ils doivent servir à les expliquer.

Afin d'indiquer à-peu-près l'espece de principes qui peut convenir à la *méthode* analytique dont je conseille l'usage, qu'il me soit permis d'insérer ici un essai d'analyse, conformément aux vues que j'insinue dans cet *article*, & dans l'*article* INVERSION, & dont on trouvera les principes répandus & développés en divers endroits de cet ouvrage. On y verra l'application d'une *méthode* que j'ai pratiquée avec succès, & que toutes sortes de raisons me portent à croire la meilleure que l'on puisse suivre à l'égard des langues transpositives; je ne la propose cependant au public que comme une matiere qui peut donner lieu à des expériences intéressantes pour la religion & pour la patrie, puisqu'elles tendront à perfectionner une partie nécessaire de l'éducation.

Quelques lecteurs délicats trouveront peut-être mauvais que j'ose les occuper de pareilles minuties, & d'observations pédantesques: mais ceux qui peuvent être dans ces dispositions, n'ont pas même entamé la lecture de cet *article*. Je puis continuer sans conséquence pour eux; les autres qui seroient venus jusqu'ici, & qui seroient insensibles au motif que je viens de leur présenter, je les plains de cette insensibilité; qu'ils me plaignent, qu'ils me blâment, s'ils veulent, de celle que j'ai pour leur délicatesse; mais qu'ils ne s'offensent point, si traitant un point de grammaire, j'emprunte le langage qui y convient, & descends dans un détail minutieux, si l'on veut, mais important, puisqu'il est fondamental.

Je reprends le discours de la mere de Sp. Carvilius à son fils, dont j'avois entamé

l'explication (*article* INVERSION) d'après les principes de M. Pluche.

Quin prodis, mi Spuri, ut quotiescumque gradum facies, Toties tibi tuarum virtutum veniat in mentem.

Quin est un adverbe conjonctif & négatif. *Quin*, par apocope, pour *quine*, qui est composé de l'ablatif commun *quî*, & de la négation *ne*; & cet ablatif *quî* est le complément de la préposition sous-entendue *pro* pour; ainsi *quin* est équivalent à *pro quî ne*, pourquoi ne *ou* ne pas; *quin* est donc un adverbe, puisqu'il équivaut à la préposition *pro* avec son complément *quî*; & cet adverbe est lui-même le complément circonstanciel de cause du verbe *prodis*. *Voy*. RÉGIME. *Quin* est conjonctif, puisqu'il renferme dans sa signification le mot conjonctif *quî*; & en cette qualité il sert à joindre la proposition incidente dont il s'agit (*voyez* INCIDENTE) avec un antécédent qui est ici sous-entendu, & dont nous ferons la recherche en tems & lieu: enfin *quin* est négatif, puisqu'il renferme encore dans sa signification la négation *ne* qui tombe ici sur *prodis*.

Prodis (tu vas publiquement) est à la seconde personne du singulier du présent indéfini (*Voyez* PRÉSENT) de l'indicatif du verbe *prodire*, *prodeo*, *is*, *ivi*, & par syncope, *ii*, *itum*, verbe absolu, actif (*voyez* VERBE) & irrégulier, de la quatrieme conjugaison; ce verbe est composé du verbe *ire*, aller, & de la particule *pro*, qui dans la composition signifie *publiquement* ou *en public*, parce qu'on suppose à la préposition *pro* le complément *ore omnium*, *pro ore omnium* (devant la face de tous) le *d* a été inséré entre les deux racines par euphonie (*voyez* EUPHONIE) pour empêcher l'hiatus; *prodis* est à la seconde personne du singulier, pour s'accorder en nombre & en personne avec son sujet naturel, *mi Spuri*. *V*, SUJET.

Mi (mon) est au vocatif singulier masculin de *meus*, *a*, *eum*, adjectif hétéroclite, de la premiere déclinaison. *Voyez* PARADIGME. *Mi* est au vocatif singulier masculin, pour s'accorder en cas, en nombre & en genre avec le nom propre *Spuri*, auquel il a un rapport d'identité. *Voyez* CONCORDANCE & IDENTITÉ.

Spuri (Spurius) est au vocatif singulier de *Spurius*, *ii*, nom propre, masculin & hétéroclite de la deuxieme déclinaison: *Spuri* est au vocatif, parce que c'est le sujet grammatical de la seconde personne, ou auquel le discours est adressé. *Voyez* VOCATIF.

Mi Spuri (mon Spurius) est le sujet logique de la seconde personne.

Ut (que) est une conjonction déterminative, dont l'office est ici de réunir à l'antécédent sous-entendu *hanc finem*, la proposition incidente déterminative, *quotiescumque gradum facies*, *toties tibi tuarum virtutum veniat in mentem*.

Quotiescumque (combien de fois) est un adverbe conjonctif; comme adverbe, c'est le complément circonstanciel de tems du verbe *facies*; comme conjonctif, il sert à joindre à l'antécédent *toties* la proposition incidente déterminative *gradum facies*.

Gradum (un pas) est à l'accusatif singulier de *gradus*, *ûs*, nom masculin de la quatrieme déclinaison; *gradum* est à l'accusatif, parce qu'il est le complément objectif du verbe *facies*; & par conséquent il doit être après *facies* dans la construction analytique.

Facies (tu feras) est à la seconde personne du singulier du présent postérieur, *Voyez* PRÉSENT, de l'indicatif actif du verbe *facere* (faire) *cio cis*, *feci*, *factum*, verbe relatif, actif & irrégulier, de la troisieme conjugaison: *facies* est à la seconde personne du singulier, pour s'accorder en personne & en nombre avec son sujet naturel *mi Spuri*.

Quotiescumque facies gradum (combien de fois tu feras un pas) est la totalité de la proposition incidente déterminative de l'antécédent *toties*; & par conséquent l'ordre analytique lui assigne sa place après *toties*.

Toties (autant de fois) est un adverbe, complément circonstanciel de tems du verbe *veniat*.

Toties quotiescumque facies gradum (autant de fois combien de fois tu feras un pas) est la totalité du complément circonstanciel de tems du verbe *veniat*; & doit par conséquent venir après *veniat* dans la construction analytique.

Tibi

Tibi (à toi) eſt au datif ſingulier maſculin de *tu*, pronom de la ſeconde perſonne : *tibi* eſt au datif, parce qu'il eſt le complément relatif du verbe *veniat*; après lequel il doit donc être placé dans la conſtruction analytique : *tibi* eſt au ſingulier maſculin pour s'accorder en nombre & en genre avec ſon co-relatif *Spurius*. *Voyez* PRONOM.

Tuarum (tiennes) eſt au génitif pluriel feminin de *tuus*, *a*, *um*, adj. de la premiere déclinaiſon, pour s'accorder en genre, en nombre & en cas avec le nom *virtutum*, auquel il a un rapport d'identité, & qu'il doit ſuivre dans la conſtruction analytique.

Virtutum (des vaillances) eſt au génitif pluriel de *virtus*, *tutis*, nom feminin de la troiſieme déclinaiſon, employé ici par une métonymie de la cauſe pour l'effet, de même que le mot françois *vaillance* pour *action vaillante* : *virtutum* eſt au génitif, parce qu'il eſt le complément déterminatif grammatical du nom appellatif ſous-entendu *recordatio*. *Voyez* GÉNITIF.

Virtutum tuarum (des vaillances tiennes) eſt le complément déterminatif logique du nom appellatif ſous-entendu *recordatio*, & doit par conſéquent ſuivre *recordatio* dans l'ordre analytique.

Il y a donc de ſous-entendu *recordatio* (le ſouvenir), qui eſt le nominatif ſingulier de *recordatio*, *onis*, nom feminin de la troiſieme déclinaiſon : *recordatio* eſt au nominatif, parce qu'il eſt le ſujet grammatical du verbe *veniat*.

Recordatio virtutum tuarum (le ſouvenir des vaillances tiennes) eſt le ſujet logique du verbe *veniat*, & doit conſéquemment précéder ce verbe dans la conſtruction analytique.

Veniat (vienne) eſt à la troiſieme perſonne du ſingulier du préſent indéfini du ſubjonctif du verbe *venire* (venir) *io*, *is*, *i*, *tum*, verbe abſolu, actif, de la quatrieme conjugaiſon : *veniat* eſt à la troiſieme perſonne du ſingulier, pour s'accorder en nombre & en perſonne avec ſon ſujet grammatical ſous-entendu *recordatio* : *veniat* eſt au ſubjonctif, à cauſe de la conjonction *ut* qui doit être ſuivie du ſubjonctif quand elle lie une propoſition qui énonce une fin à laquelle on tend.

In (dans) eſt une prépoſition dont le complément doit être à l'accuſatif, quand elle exprime un rapport de tendance vers un terme, ſoit phyſique, ſoit moral ; au lieu que le complément doit être à l'ablatif, quand cette prépoſition exprime un rapport d'adhéſion à ce terme phyſique ou moral.

Mentem (l'eſprit) eſt à l'accuſatif ſingulier de *mens*, *tis*, nom feminin de la troiſieme déclinaiſon : *mentem* eſt à l'accuſatif, parce qu'il eſt le complément de la prépoſition *in*.

In mentem (dans l'eſprit) eſt la totalité du complément circonſtanciel de terme du verbe *veniat*, qui doit par conſéquent précéder *in mentem* dans l'ordre analytique.

Voilà donc trois complémens du verbe *veniat* ; le complément circonſtanciel de tems, *toties quotieſcumque facies gradum* ; le complément relatif *tibi*, & le complément circonſtanciel de terme, *in mentem* : tous trois doivent être après *veniat* dans la conſtruction analytique ; mais dans quel ordre ? Le complément relatif *tibi* doit être le premier, parce qu'il eſt le plus court ; le complément circonſtanciel de terme *in mentem* doit être le ſecond, parce qu'il eſt encore plus court que le complément circonſtanciel de tems *toties quotieſcumque facies gradum* ; celui-ci doit être le dernier, comme le plus long. La raiſon de cet arrangement eſt que tout complément, dans l'ordre analytique, doit être le plus près qu'il eſt poſſible du mot qu'il complette : mais quand un même mot a pluſieurs complémens, vu qu'alors ils ne peuvent pas tous être immédiatement après le mot complettě, on place les plus courts les premiers, afin que le dernier en ſoit le moins éloigné qu'il eſt poſſible.

Ainſi, *ut*, recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotieſcumque facies gradum* (que *le ſouvenir* des vaillances tiennes vienne à toi dans l'eſprit autant de fois combien de fois tu feras un pas), c'eſt la totalité de la prépoſition incidente déterminative de l'antécédent ſous-entendu *hunc finem* : elle doit donc, dans

l'ordre analytique, être à la suite de l'antécédent *hunc finem.*

Il y a donc de sous-entendu *hunc finem. Hunc* (cette) est à l'accusatif singulier masculin de *hic*, *hæc*, *hoc*, adjectif de la seconde espece de la troisieme déclinaison. *Voyez* PARADIGME. *Hunc* est à l'accusatif singulier masculin pour s'accorder en cas, en nombre & en genre avec le nom *finem*, auquel il a un rapport d'identité. *Finem* (fin) est à l'accusatif singulier masculin de *finis*, *is*, nom douteux de la troisieme déclinaison. *Voyez* GENRE, *n. IV. Finem* est à l'accusatif, parce qu'il est le complément grammatical de la préposition sous-entendue *in*: *finem* est aussi l'antécédent grammatical de la proposition incidente déterminative, *ut* recordatio *tuarum virtutum veniat tibi in mentem toties quotiescumque facies gradum*; & *hunc finem* (cette fin) en est l'antécédent logique.

Hunc finem *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotiescumque facies gradum* (*cette fin* que *le souvenir* des vaillances tiennes vienne à toi dans l'esprit autant de fois combien de fois tu feras un pas); c'est le complément logique de la préposition sous-entendue *in*, qui doit être après *in* par cette raison.

Il y a donc de sous-entendu *in* (à *ou* pour), qui est une préposition dont le complément est ici à l'accusatif, parce qu'elle exprime un rapport de tendance vers un terme moral.

In hunc finem *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotiescumque facies gradum* (*à cette fin* que *le souvenir* des vaillances tiennes vienne à toi dans l'esprit autant de fois combien de fois tu feras un pas); c'est la totalité du complément circonstanciel de fin du verbe *prodis*; donc l'ordre analytique doit mettre ce complément après *prodis*.

Quin prodis, in hunc finem *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotiescumque facies gradum* (pourquoi tu ne vas pas publiquement, *à cette fin* que *le souvenir* des vaillances tiennes vienne à toi dans l'esprit autant de fois combien de fois tu feras un pas; c'est la totalité de la proposition incidente déterminative de l'antécédent sous-entendu *causam*, & doit conséquemment suivre l'antécédent *causam* dans l'ordre analytique.

Il y a donc de sous-entendu *causam* (la cause), qui est à l'accusatif singulier de *causa*, *æ*, nom feminin de la premiere déclinaison; *causam* est à l'accusatif, parce qu'il est le complément objectif grammatical du verbe interrogatif sous-entendu *dic*.

Causam *quin prodis*, in hunc finem *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotiescumque facies gradum* (*la cause* pourquoi tu ne vas pas publiquement, *à cette fin* que *le souvenir* des vaillances tiennes vienne à toi dans l'esprit autant de fois combien de fois tu feras un pas); c'est le complément objectif logique du verbe interrogatif sous-entendu *dic*; & doit par conséquent être après ce verbe dans la construction analytique.

Il y a donc de sous-entendu *dic* (dis) qui est à la seconde personne du singulier du présent postérieur de l'impératif actif du verbe *dicere* (dire) *co*, *cis*, *xi*, *ctum*, verbe relatif, actif, de la troisieme conjugaison; *dic* est à la seconde personne du singulier pour s'accorder en personne & en nombre avec son sujet grammatical *Spuri*: *dic* est à l'impératif, parce que la mere de Spurius lui demande de *dire* la cause pourquoi il ne va pas en public, qu'elle l'interroge; & *dic* est le seul mot qui puisse ici marquer l'interrogation désignée par le point interrogatif, & par la position de *quin* adverbe conjonctif à la tête de la proposition écrite. *Dic*, au lieu de *dice*, par une apocope qui a tellement prévalu dans le latin, que *dice* n'y est plus usité ni dans le verbe simple, ni dans ses composés.

Spuri, que l'on a déja dit le sujet grammatical de la seconde personne, est donc le sujet grammatical du verbe sous-entendu *dic*; & par conséquent *mi Spuri* (mon Spurius) en est le sujet logique: donc *mi Spuri* doit précéder *dic* dans l'ordre analytique.

Voici donc enfin la construction analytique & pleine de toute la proposition: *mi Spuri*, dic causam *quin prodis*, in hunc

finem *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotiefcumque facies gradum.*

En voici la traduction littérale qu'il faut faire faire à fon éléve mot à mot, en cette maniere : *mi Spuri* (mon Spurius), dic (*dis*) caufam (*la caufe*) *quin prodis* (pourquoi tu ne vas pas publiquement), in hunc finem (*à cette fin*) *ut* (que) recordatio (*le fouvenir*) *virtutum tuarum* (des vaillances tiennes) *veniat* (vienne) *tibi* (à toi) *in mentem* (dans l'efprit) *toties* (autant de fois) *quotiefcumque* (combien de fois) *facies* (tu feras) *gradum* (un pas)?

En reprenant tout de fuite cette traduction littérale, l'éléve dira : *mon Spurius*, dis la caufe *pourquoi tu ne vas pas publiquement*, à cette fin *que* le fouvenir *des vaillances tiennes vienne à toi dans l'efprit autant de fois combien de fois tu feras un pas?*

Pour faire paffer enfuite le commençant, de cette traduction littérale à une traduction raifonnable & conforme au génie de notre langue, il faut l'y préparer par quelques remarques. Par exemple, 1°. que nous imitons les Latins dans nos tours interrogatifs, en fupprimant, comme eux, le verbe interrogatif & l'antécédent du mot conjonctif par lequel nous débutons, *voyez* INTERROGATIF ; qu'ici par conféquent nous pouvons remplacer leur *quin* par *que ne*, & que nous le devons, tant pour fuivre le génie de notre langue, que pour nous rapprocher davantage de l'original, dont notre verfion doit être une copie fidelle : 2°. qu'*aller publiquement* ne fe dit point en françois, mais que nous devons dire *paroître*, *fe montrer en public* : 3°. que comme il feroit indécent d'appeller nos enfans *mon Jacques*, *mon Pierre*, *mon Jofeph*, il feroit indécent de traduire *mon Spurius* ; que nous devons dire comme nous dirions à nos enfans, *mon fils*, *mon enfant*, *mon cher fils*, *mon cher enfant*, ou du moins *mon cher Spurius* : 4°. qu'au lieu de *à cette fin que*, nous difions autrefois *à icelle fin que*, *à celle fin que* ; mais qu'aujourd'hui nous difons *afin que* : 5°. que nous ne fommes plus dans l'ufage d'employer les adjectifs *mien*, *tien*, *fien* avec le nom auquel ils ont rapport, comme nous faifions autrefois, & comme font encore aujourd'hui les Italiens, qui difent *il mio libro*, *la mia cafa* (le mien livre, la mienne maifon) ; mais que nous employons fans article les adjectifs poffeffifs prépofitifs *mon*, *ton*, *fon*, *notre*, *votre*, *leur* ; qu'ainfi au lieu de dire, *des vaillances tiennes*, nous devons dire *de tes vaillances* : 6°. que la métonymie de *vaillances* pour *actions courageufes*, n'eft d'ufage que dans le langage populaire, & que fi nous voulons conferver la métonymie de l'original, nous devons mettre le mot au fingulier, & dire *de ta vaillance*, *de ton courage*, *de ta bravoure*, comme a fait M. l'abbé d'Olivet, *Penf. de Cic. chap. xij. pag.* 359. 7°. que quand le fouvenir de quelque chofe nous vient dans l'efprit par une caufe qui précede notre attention, & qui eft indépendante de notre choix, il nous en fouvient ; & que c'eft précifément le tour que nous devons préférer comme plus court, & par-là plus énergique ; ce qui remplacera la valeur & la briéveté de l'ellipfe latine.

De pareilles réflexions ameneront l'enfant à dire comme de lui-même : *que ne parois-tu, mon cher enfant, afin qu'à chaque pas que tu feras, il te fouvienne de ta bravoure?*

Cette *méthode* d'explication fuppofe, comme on voit, que le jeune éléve a déja les notions dont on y fait ufage ; qu'il connoît les différentes parties de l'oraifon, & celles de la propofition ; qu'il a des principes fur les métaplafmes, fur les tropes, fur les figures de conftruction, & à plus forte raifon fur les regles générales & communes de la fyntaxe. Cette provifion va paroître immenfe à ceux qui font paifiblement accoutumés à voir les enfans faire du latin fans l'avoir appris ; à ceux qui voulant recueillir fans avoir femé, n'approuvent que les procédés qui ont des apparences éclatantes, même aux depens de la folidité des progrès ; & à ceux enfin qui avec les intentions les plus droites & les talens les plus décidés, font encore arrêtés par un préjugé qui n'eft que trop répandu, favoir que les enfans ne font

point en état de raiſonner, qu'ils n'ont que de la mémoire, & qu'on ne doit faire fonds que ſur cette faculté à leur égard.

Je réponds aux premiers, 1°. que la multitude prodigieuſe de regles & d'exceptions de toute eſpece qu'il faut mettre dans la tête de ceux que l'on introduit au latin par la compoſition des thêmes, ſurpaſſe de beaucoup la proviſion de principes raiſonnables qu'exige la *méthode* analytique. 2°. Que leurs rudimens ſont beaucoup plus difficiles à apprendre & à retenir, que les livres élémentaires néceſſaires à cette *méthode*; parce qu'il n'y a d'une part que déſordre, que fauſſeté, qu'inconſéquence, que prolixité; & que de l'autre tout eſt en ordre, tout eſt vrai, tout eſt lié, tout eſt néceſſaire & précis. 3°. Que l'application des regles quelconques, bonnes ou mauvaiſes, à la compoſition des thêmes, eſt épineuſe, fatiguante, captieuſe, démentie par mille & mille exceptions, & déshonorée non-ſeulement par les plaintes des ſavans les plus reſpectables & des maîtres les plus habiles, mais même par ſes propres ſuccès, qui n'aboutiſſent enfin qu'à la ſtructure méchanique d'un jargon qui n'eſt pas la langue que l'on vouloit apprendre; puiſque, comme l'obſerve judicieuſement Quintilien, *aliud eſt grammaticè, aliud latinè loqui*: au lieu que l'application de la *méthode* analytique aux ouvrages qui nous reſtent du bon ſiecle de la langue latine, eſt uniforme & par conſéquent ſans embarras; qu'elle eſt dirigée par le diſcours même qu'on a ſous les yeux, & conſéquemment exempte des travaux pénibles de la production, j'ai preſque dit de l'enfantement; enfin, que tendant directement à l'intelligence de la langue telle qu'on l'écrivoit, elle nous mene ſans détour au vrai, au ſeul but que nous devions nous propoſer en nous en occupant.

Je réponds aux ſeconds, à ceux qui veulent retrancher du néceſſaire, afin de recueillir plutôt les fruits du peu qu'ils auront ſemé, ſans même attendre le tems naturel de la maturité, que l'on affoiblit ces plantes & qu'on les détruit en hâtant leur fécondité contre nature; que les fruits précoces qu'on en retire n'ont jamais la même ſaveur ni la même ſalubrité que les autres, ſi l'on n'a recours à cette culture forcée & meurtriere; & que la ſeule culture raiſonnable eſt celle qui ne néglige aucune des attentions exigées par la qualité des ſujets & des circonſtances, mais qui attend patiemment les fruits ſpontanés de la nature fécondée avec intelligence, pour les recueillir enſuite avec gratitude.

Je réponds aux derniers, qui s'imaginent que les enfans en général ne ſont guere que des automates, qu'ils ſont dans une erreur capitale & démentie par mille expériences contraires. Je ne leur citerai aucun exemple particulier; mais je me contenterai de les inviter à jetter les yeux ſur les diverſes conditions qui compoſent la ſociété. Les enfans de la populace, des manœuvres, des malheureux de toute eſpece qui n'ont que le tems d'échanger leur ſueur contre leur pain, demeurent ignorans & quelquefois ſtupides avec des diſpoſitions de meilleur augure; toute culture leur manque. Les enfans de ce que l'on appelle la bourgeoiſie honnête dans les provinces, acquierent les lumieres qui tiennent au ſyſtême d'inſtitution qui y a cours; les uns ſe développent plutôt, les autres plus tard, autant dans la proportion de l'empreſſément qu'on a eu à les cultiver, que dans celle des diſpoſitions naturelles. Entrez chez les grands, chez les princes, des enfans qui balbutient encore y ſont des prodiges, ſinon de raiſon, du moins de raiſonnement; & ce n'eſt point une exagération toute pure de la flatterie, c'eſt un phénomene réel dont tout le monde s'aſſure par ſoi-même, & dont les témoins deviennent ſouvent jaloux, ſans vouloir faire les frais néceſſaires pour le faire voir dans leur famille: c'eſt qu'on raiſonne ſans ceſſe avec ces embryons de l'humanité que leur naiſſance fait déja regarder comme des demi-dieux; & *l'humeur ſingereſſe*, pour me ſervir du vieux mais excellent mot de Montagne, *l'humeur ſingereſſe*, qui dans les plus petits individus de l'eſpece humaine ne demande que des exemples pour *s'évertuer*, déve-

loppe auffi-tôt le germe de raifon qui tient effentiellement à la nature de l'efpece. Paffez de-là à Paris, cette ville imitatrice de tout ce qu'elle voit à la cour, & dans laquelle, comme dit Lafontaine, *fab. III.*

Tout bourgeois veut bâtir comme les grands feigneurs,
Tout petit prince a des ambaffadeurs,
Tout marquis veut avoir des pages:

Vous y verrez les enfans des bourgeois raifonner beaucoup plutôt que ceux de la province, parce que dans toutes les familles honnêtes on a l'ambition de fe modeler fur les gens de la premiere qualité que l'on a fous les yeux. Il eft vrai que l'on obferve auffi, qu'après avoir montré les prémices les plus flatteufes, & donné les plus grandes efpérances, les jeunes parifiens retombent communément dans une forte d'inertie, dont l'idée fe groffit encore par la comparaifon fourde que l'on en fait avec le début: c'eft que les facultés de leurs parens les forcent de les livrer, à un certain âge, au train de l'inftitution commune; ce qui peut faire dans ces tendres intelligences une difparate dangereufe; & que d'ailleurs on continue, parce que la chofe ne coûte rien, d'imiter par air les vices des grands, la molleffe, la pareffe, la fuffifance, l'orgueil, compagnes ordinaires de l'opulence, & ennemies décidées de la raifon. Il y a peu de perfonnes au refte qui n'ait par-devers foi quelque exemple connu du fuccès des foins que l'on donne à la culture de la raifon naiffante des enfans; & j'en ai, de mon côté, qui ont un rapport immédiat à l'utilité de la *méthode* analytique telle que je la propofe ici. J'ai vu par mon expérience, qu'en fuppofant même qu'il ne fallût faire fonds que fur la mémoire des enfans, il vaut encore mieux la meubler de principes généraux & féconds par eux-mêmes, qui ne manquent pas de produire des fruits dès les premiers dévelopemens de la raifon, que d'y jetter, fans choix & fans mefure, des idées ifolées & ftériles, ou des mots dépouillés de fens.

Je réponds enfin à tous, que la provifion des principes qui nous font néceffaires, n'eft pas abfolument fi grande qu'elle peut le paroître au premier coup d'œil, pourvu qu'ils foient digérés par une perfonne intelligente qui fache choifir, ordonner & écrire avec précifion, & qu'on ne veuille recueillir qu'après avoir femé; c'eft une idée fur laquelle j'infifte, parce que je la crois fondamentale.

Me permettra-t-on d'efquiffer ici les livres élémentaires que fuppofe néceffairement la *méthode* analytique? Je dis d'abord les *livres élémentaires*, parce que je crois effentiel de réduire à plufieurs petits volumes la tâche des enfans, plutôt que de la renfermer dans un feul, dont la taille pourroit les effrayer: le goût de la nouveauté, qui eft très-vif dans l'enfance, fe trouvera flatté par les changemens fréquens de livres & de titres; le changement de volume eft en effet une efpece de délaffement phyfique, ou du moins une illufion auffi utile; le changement de titre eft un aiguillon pour l'amour-propre, qui fe trouve déja fondé à fe dire, *je fais ceci*, qui voit de la facilité à pouvoir fe dire bientôt, *je fais encore cela*, ce qui eft peut-être l'encouragement le plus efficace. Je réduirois donc à quatre les livres élémentaires dont nous avons befoin.

1°. *Elémens de la grammaire générale appliquée à la langue françoife.* Il ne s'agit pas de groffir ce volume des recherches profondes & des raifonnemens abftraits des Philofophes fur les fondemens de l'art de parler; *pifcis hic non eft omnium*. Mais il faut qu'à partir des mêmes points de vue, on y expofe les réfultats fondamentaux de ces recherches, & qu'on y trouve détaillés avec jufteffe, avec précifion, avec choix, & en bon ordre, les notions des parties néceffaires de la parole; ce qui fe réduit aux élémens de la voix, aux élémens de l'oraifon, & aux élémens de la propofition.

J'entends par les *élémens de la voix*, prononcée ou écrite, les principes fondamentaux qui concernent les parties élémentaires & intégrantes des mots, confidérés matériellement comme des productions de la voix: ce font donc les fons & les articulations, les voyelles & les confonnes, qu'il eft néceffaire de bien diftinguer; mais qu'il ne faut pas féparer ici,

parce que les signes extérieurs aident les notions intellectuelles ; & enfin les syllabes, qui sont, dans la parole prononcée, des sons simples ou articulés, & dans l'écriture, des voyelles seules ou accompagnées de consonnes. *Voyez* LETTRES, CONSONNE, DIPHTONGUE, VOYELLE, HIATUS, *&c.* & les *articles* de chacune des lettres. La matiere que je présente paroît bien vaste ; mais il faut choisir & réduire ; il ne faut ici que les games des idées générales, & tout ce premier traité ne doit occuper que cinq ou six pages *in*-12. Cependant il faut y mettre les principaux fondemens de l'étymologie, de la prosodie, des métaplasmes, de l'ortographe ; mais peut-être que ces noms-là mêmes ne doivent pas y paroître.

J'entends par les *élémens de l'oraison*, ce qu'on en appelle communément les parties, ou les différentes especes de mots distinguées par les différentes idées spécifiques de leur signification ; savoir, le nom, le pronom, l'adjectif, le verbe, la préposition, l'adverbe, la conjonction & l'interjection. Il ne s'agit ici que de faire connoître par des définitions justes chacune de ces parties d'oraison, & leurs especes subalternes. Mais il faut en écarter les idées de genres, de nombres, de cas, de déclinaisons, de personnes, de modes : toutes ces choses ne tiennent à la grammaire, que par les besoins de la syntaxe, & ne peuvent être expliquées sans allusion à ses principes, ni par conséquent être entendues que quand on en connoît les fondemens. Il n'en est pas de même des tems du verbe, considérés avec abstraction des personnes, des nombres & des modes ; ce sont des variations qui sortent du fond même de la nature du verbe, & des besoins de l'énonciation, indépendamment de toute syntaxe : ainsi il sera d'autant plus utile d'en mettre ici les notions, qu'elles sont en grammaire de la plus grande importance ; & quoiqu'il faille en écarter les idées des personnes, on citera pourtant les exemples de la premiere, mais sans en avertir. On voit bien qu'il sera utile d'ajoûter un chapitre sur la formation des mots, où l'on parlera des primitifs & des dérivés, des simples & des composés, des mots radicaux & des particules radicales ; de l'insertion des lettres euphoniques, des verbes auxiliaires, de l'analogie des formations, dont on verra l'exemple de celles des tems, & l'utilité dans le systême qui en facilitera l'intelligence & la mémoire. Je crois qu'en effet c'est ici la place de ce chapitre, parce que, dans la génération des mots, on n'en modifie le matériel que relativement à la signification. Au reste, ce que j'ai déjà dit à l'égard du premier traité, je le dis à l'égard de celui-ci : choisissez, rédigez, n'épargnez rien pour être tout-à-la-fois précis & clair. *Voyez* MOTS, & tous les *articles* des différentes especes de mots ; *voyez aussi* TEMS, PARTICULE, EUPHONIE, FORMATION, AUXILIAIRE, *&c.*

J'entends enfin par les *élémens de la proposition*, tout ce qui appartient à l'ensemble des mots réunis pour l'expression d'une pensée ; ce qui comprend les parties, les especes & la forme de la proposition. Les parties, soit logiques, soit grammaticales, sont les sujets, l'attribut, lesquels peuvent être simples ou composés, incomplexes ou complexes, & toutes les sortes de complémens des mots susceptibles de quelque détermination. Les especes de propositions nécessaires à connoître, & suffisantes dans ce traité, sont les propositions simples, composées, incomplexes & complexes, dont la nature tient à celle de leur sujet ou de leur attribut, ou de tous deux à la fois, avec les propositions principales, & les incidentes, soit explicatives, soit déterminatives. La forme de la proposition comprend la syntaxe & la construction. La syntaxe regle les inflexions des mots qui entrent dans la proposition, en les assujettissant aux loix de la concordance, qui émanent du principe d'identité, ou aux loix du régime qui portent sur le principe de la diversité : c'est donc ici le lieu de traiter des accidens des mots déclinables, les genres, les nombres, les cas pour certaines langues, & tout ce qui appartient aux déclinaisons ; les personnes, les modes, & tout ce qui constitue les

conjugaifons ; les raifons & la deftination de toutes ces formes feront alors intelligibles, & conféquemment elles feront plus aifées à concevoir & à retenir: l'explication claire & précife de chacune de ces formes accidentelles, en en indiquant l'ufage, formera le code le plus clair & le plus précis de la fyntaxe. La conftruction fixe la place des mots dans l'enfemble de la propofition ; elle eft analogue ou inverfe: la conftruction analogue a des regles fixes qu'il faut détailler ; ce font celles qui reglent l'analyfe de la propofition : la conftruction inverfe en a de deux fortes, les unes générales, qui découlent de l'analyfe de la propofition, les autres particulieres, qui dépendent uniquement des ufages de chaque langue. Le champ de ce troifieme traité eft plus vafte que le précédent; mais quoiqu'il comprenne tout ce qui entre ordinairement dans nos grammaires françoifes, & même quelque chofe de plus, fi l'on faifit bien les points généraux, qui font fuffifans pour les vues que j'indique, je fuis affuré que le tout occupera un affez petit efpace, relativement à l'étendue de la matiere, & que tout ce premier volume ne fera qu'un *in*-12 très-mince. *Voyez* PROPOSITION, INCIDENTE, SYNTAXE, RÉGIME, INFLEXION, GENRE, NOMBRE, CAS, & les *articles* particuliers, PERSONNES, MODES & les *articles* des différents modes, DÉCLINAISON, CONJUGAISON, PARADIGME, CONCORDANCE, IDENTITÉ, CONSTRUCTION, INVERSION, *&c.*

Si je dis que ces élémens de la grammaire générale doivent être appliqués à la langue françoife, c'eft que j'écris principalement pour mes compatriotes : je dirois à Rome qu'il faut les appliquer à la langue italienne ; à Madrid, j'indiquerois la langue efpagnole ; à Lisbonne, la portugaife ; à Vienne, l'allemande ; à Londres, l'angloife; partout la langue maternelle des enfans. C'eft que les généralités font toujours les réfultats des vues particulieres, & même individuelles ; qu'elles font toujours très-loin de la plûpart des efprits ; & plus loin encore de ceux des enfans ; & qu'il n'y a que des exemples familiers & connus qui puiffent les en rapprocher. Mais la *méthode* de defcendre des généralités aux cas particuliers eft beaucoup plus expéditive que celle de remonter des cas particuliers fans fruit pour la fin, puifqu'elle eft inconnue, & que dans celle-là au contraire, on envifage toujours le terme d'où l'on eft parti.

Je conviens qu'il faut beaucoup d'exemples pour affirmer l'idée générale, & que notre livre élémentaire n'en comprendra pas affez : c'eft pourquoi je fuis d'avis que dès que les éléves auront appris, par exemple, le premier traité des *élémens de la voix*, on les exerce beaucoup à appliquer ces premiers principes dans toutes les lectures qu'on leur fera faire, pendant qu'ils apprendront le fecond traité des *élemens de l'oraifon*; que celui-ci appris on leur en faffe pareillement faire l'application dans leurs lectures, en leur y faifant reconnoître les differentes fortes de mots, les divers tems des verbes, *&c.* fans négliger de leur faire remarquer de fois à autre ce qui tient au premier traité ; enfin que quand ils auront appris le troifieme, des *élémens de la propofition*, on les occupe quelque-tems à en reconnoître les parties, les efpeces, & la forme dans quelque livre françois.

Cette pratique a deux avantages : 1°. celui de mettre dans la tête des enfans les principes raifonnés de leur propre langue, la langue qu'il leur importe le plus de favoir, & que communément on néglige le plus malgré les réclamations des plus fages, malgré l'exemple des anciens qu'on eftime le plus, & malgré les expériences réitérées du danger qu'il y a à négliger une partie fi effentielle ; 2°. celui de préparer les jeunes éleves à l'étude des langues étrangeres, par la connoiffance des principes qui font communs à toutes, & par l'habitude d'en faire l'application raifonnée. Il ne faudra donc point regarder comme perdu le tems qu'ils emploieront à ce premier objet, quoiqu'on ne puiffe pas encore en tirer de latin : ce n'eft point un détour ; c'eft une autre route où ils apprennent des chofes effentielles qui ne fe trouvent point fur la route ordinaire : ce n'eft point une perte, c'eft

un retard utile, qui leur épargne une fatigue superflue & dangereuse, pour les mettre en état d'aller ensuite plus aisément, plus sûrement, & plus vîte quand ils entreront dans l'étude du latin, & qu'ils passeront pour cela au second livre élémentaire.

2°. *Elémens de la langue latine.* Ce second volume supposera toutes les notions générales comprises dans le premier, & se bornera à ce qui est propre à la langue latine. Ces différences propres naissent du génie de cette langue, qui a admis trois genres, & dont la construction usuelle est transpositive; ce qui y a introduit l'usage des cas & des déclinaisons dans les noms, les pronoms & les adjectifs: il faut les exposer de suite avec des paradigmes bien nets pour servir d'exemples aux principes généraux des déclinaisons; & ajoûter ensuite des mots latins avec leur traduction, pour être déclinés comme le paradigme: on joindra aux déclinaisons grammaticales des adjectifs, la formation des degrés de signification, qui en est comme la déclinaison philosophique. L'usage des cas dans la syntaxe latine doit être expliqué immédiatement après; 1°. par rapport aux adjectifs, qui se revêtent de ces formes, ainsi que de celles des genres & des nombres, par la loi de concordance; 2°. par rapport aux noms & aux pronoms qui prennent tantôt un cas, & tantôt un autre, selon l'exigence du régime: & ceci, comme on voit, amenera naturellement, à propos de l'accusatif & de l'ablatif, les principaux usages des prépositions. Viendront ensuite les conjugaisons des verbes, dont les paradigmes, rendus les plus clairs qu'il sera possible, seront également précédés des regles de formation les plus générales, & suivis des verbes latins traduits pour être conjugués comme le paradigme auquel ils seront rapportés. Les conjugaisons seront suivies de quelques remarques générales sur les usages propres de l'infinitif, des gérondifs, des supins, & sur quelques autres latinismes analogues. Par-tout on aura soin d'indiquer les exceptions les plus considérables; mais il faut attendre de l'usage la connoissance des autres. Voilà toute la matiere de ce second ouvrage élémentaire, qui sera, comme on voit, d'un volume peu considérable. *Voyez* ceux des articles déja cités qui convient ici, & spécialement SUPERLATIF, INFINITIF, GÉRONDIF, SUPIN.

On doit bien juger qu'il en doit être de ce livre, comme du précédent; qu'à mesure que l'enfant en aura appris les différens articles, il faudra lui en faire faire l'application sur du latin; l'accoûtumer à y reconnoître les cas, les nombres, les genres, à remonter d'un cas oblique qui se présente au nominatif, & de-là à la déclinaison, d'un comparatif ou d'un superlatif au positif: puis quand il aura appris les conjugaisons, les lui faire reconnoître de la même maniere, & se hâter enfin de l'amener à l'analyse telle qu'on l'a vue ci-devant; car cette provision de principes est suffisante, pourvû qu'on ne fasse analyser que des phrases choisies exprès. Mais j'avoue qu'on ne peut pas encore aller bien loin, parce qu'il est rare de trouver du latin sans figures, ou de diction, ou de construction, & sans tropes, & que, pour bien entendre le sens d'un écrit, il faut au-moins être en état d'entendre les observations qu'un maître intelligent peut faire sur ces matieres. C'est pourquoi il est bon, pendant ces exercices préliminaires sur les principes généraux, de faire apprendre au jeune éléve les fondemens du discours figuré dans le livre qui suit.

3°. *Elémens grammaticaux du discours figuré, ou traité élémentaire des métaplasmes, des tropes & des figures de construction.* Ce livre élémentaire se partage naturellement en trois parties analogues & correspondantes à celles du premier; & il appartient, comme le premier, à la grammaire générale: mais on en prendra les exemples dans les deux langues. Le traité des métaplasmes sera très-court. *Voyez* METAPLASME: les deux autres demandent un peu plus de développement, quoiqu'il faille encore s'attacher à y réduire la matiere au moindre nombre de cas, & aux cas les plus généraux qu'il sera possible. Les définitions doivent en être claires, justes, & précises; les usages

ufages des figures doivent y être indiqués avec goût & intelligence : les exemples doivent être choifis avec circonfpection, non-feulement par rapport à la forme, qui eft ici l'objet immédiat, mais encore par rapport au fonds, qui doit toujours être l'objet principal. On trouvera d'excellentes chofes dans le bon ouvrage de M. du Marfais fur les *tropes*, & fur l'*ellipfe* en particulier, qui eft la principale clé des langues, mais fur-tout du latin; il faut confulter avec foin, & pourtant avec quelque précaution, la *Minerve* de Sanctius, & fi l'on veut, le traité des ellipfes de M. Grimm, imprimé en 1743 à Franfort & à Léipfic: j'obferverai feulement que l'un & l'autre de ces auteurs donnent à-peu-près une lifte alphabétique des mots fupprimés par ellipfes dans les livres latins; & que j'aimerois beaucoup mieux qu'on exposât des regles générales pour reconnoître & l'ellipfe, & le fupplément; ce qui me paroît très-poffible en fuivant à-peu-près l'ordre des parties de l'oraifon avec attention aux loix générales de la fyntaxe. *Voyez* TROPES & les *articles* de chacun en particulier, CONTRUCTION, FIGURE, *&c.*

Je fuis perfuadé qu'enfin avec cette derniere provifion de principes, il n'y a plus gueres à ménager que la progreffion naturelle des difficultés; mais que cette attention même ne fera pas long-tems néceffaire: tout embarras doit difparoître, parce qu'on a la clé de tout. La feule chofe donc, à mon avis néceffaire, c'eft de commencer les premieres applications de ces derniers principes fur la langue maternelle, & peut-être d'avoir pour le latin un premier livre préparé exprès pour le début de notre *méthode* : voici ma penfée.

4°. *Selectæ è probatiffimis fcriptoribus eclogæ.* Ce titre annonce des phrafes détachées; elles peuvent donc être choifies & difpofées de maniere que les difficultés grammaticales ne s'y préfentent que fucceffivement. Ainfi on n'y trouveroit d'abord que des phrafes très-fimples & très-courtes; puis d'autres auffi fimples, mais plus longues; enfuite des phrafes complexes qui en renfermeroient d'incidentes; & enfin des périodes ménagées avec la même gradation de complexité. Il faudroit y préfenter les tours elliptiques avec la même difcrétion, & ne pas montrer d'abord les grands ellipfes où il faut fuppléer plufieurs mots.

Malgré toutes les précautions que j'infinue, qu'on n'aille pas croire que j'approuvaffe un latin factice, où il feroit aifé de préparer cette gradation de difficultés. Le titre même de l'ouvrage que je propofe me juftifie pleinement de ce foupçon : j'entends que le tout feroit tiré des meilleures fources, & fans aucune altération; & la raifon en eft fimple. Je l'ai déjà dit : nous n'étudions le latin que pour nous mettre en état d'entendre les bons ouvrages qui nous reftent en cette langue, c'eft le feul but où doivent tendre tous nos efforts : c'eft donc le latin de ces ouvrages même qui doit nous occuper, & non un langage que nous n'y rencontrerons pas; nos premieres tentatives doivent entamer notre tâche, & l'abréger d'autant. Ainfi il n'y doit entrer que ce que l'on pourra copier fidellement dans des auteurs de la plus pure latinité, fans toucher le moins du monde à leur texte; & cela eft d'autant plus facile, que le champ eft vafte au prix de l'étendue que doit avoir ce volume élémentaire, qui, tout confidéré, ne doit pas excéder quatre à cinq feuilles d'impreffion, afin de mettre les commençans, auffitôt après, aux fources mêmes.

Du refte, comme je voudrois que les enfans appriffent ce livre par cœur à mefure qu'ils l'entendroient, afin de meubler leur mémoire de mots & de tours latins, il me femble qu'avec un peu d'art dans la tête du compilateur, il ne lui feroit pas impoffible de faire de ce petit recueil un livre utile par le fonds autant que par la forme : il ne s'agiroit que d'en faire une fuite de maximes intéreffantes, qui avec le tems pourroient germer dans les jeunes efprits où on les auroit jettées fous un autre prétexte, s'y développer, & y produire d'excellens fruits. Et quand je dis des maximes, ce n'eft pas pour donner une préférence exclufive au ftyle purement dogmatique: les bonnes

maximes se peuvent présenter sous toutes les formes ; une fable, un trait historique, une épigramme, tout est bon pour cette fin : la morale qui plaît est la meilleure.

Quel mal y auroit-il à accompagner ce recueil d'une traduction élégante, mais fidelle vis-à-vis du texte ? L'intelligence de celui-ci n'en seroit que plus facile ; & il est aisé de sentir que l'étude analytique du latin empêcheroit l'abus qui résulte communément des traductions dans la *méthode* ordinaire. On pourroit aussi, & peut-être seroit-ce le mieux, imprimer à part cette traduction, pour être le sujet des premieres applications de la Grammaire générale à la langue françoise : cette traduction n'en seroit que plus utile quand elle se retrouveroit vis-à-vis de l'original : il seroit plutôt conçu ; la correspondance en seroit plutôt sentie ; & les différences des deux langues en seroient saisies & justifiées plus aisément. Mais dans ce cas le texte devroit aussi être imprimé à part, afin d'éviter une multiplication superflue.

J'ose croire qu'au moyen de cette *méthode*, & en n'adoptant que des principes de Grammaire lumineux, & véritablement généraux & raisonnés, on menera les enfans au but par une voie sure & débarrassée, non-seulement des épines & des peines inséparables de la *méthode* ordinaire, mais encore de quantité de difficultés qui n'ont dans les livres d'autre réalité que celle qu'ils tirent de l'inéxactitude de nos principes, & de notre paresse à les discuter. Qu'il me soit permis, pour justifier cette derniere réflexion, de rappeller ici un texte de Virgile que j'ai cité à l'*article* INVERSION, & dont j'ai donné la construction telle que nous l'a laissée Servius, & d'après lui faint Isidore de Séville, *Ænéïde II.* 348. Voici d'abord ce passage avec la ponctuation ordinaire.

Juvenes, fortissima, frustrà,
Pectora, si vobis, audentem extrema, cupido est
Certa sequi ; (quæ sit rebus fortuna videtis :
Excessêre omnes, adytis arisque relictis,
Di quibus imperium hoc steterat :) succurritis urbi
Incensæ : moriamur, & in media arma ruamus.

On prétend que l'adverbe *frustrà*, mis entre deux virgules dans le premier vers, tombe sur le verbe *succurritis* du cinquieme vers ; & la construction d'Isidore & de Servius nous donne à entendre que le second vers avec les deux premiers mots du troisieme, sont liés avec ce qu'on lit dans le sixieme, *moriamur & in media arma ruamus*. Mais, j'ose le dire hardiment, si Virgile l'avoit entendu ainsi, il se seroit mépris grossiérement ; ni la construction analytique, ni la construction usuelle du latin ou de quelque langue que ce soit, n'autorisent ni ne peuvent autoriser de pareils entrelacemens, sous prétexte même de l'agitation la plus violente, ou de l'enthousiasme le plus irrésistible : ce ne seroit jamais qu'un verbiage repréhensible, &, pour me servir des termes de Quintilien, *inst. VIII.* 2, *pejor est mistura verborum.* Mais rendons plus de justice à ce grand poëte : il savoit très-bien ce qui convenoit dans la bouche d'Enée au moment actuel ; que des discours suivis, raisonnés & froids par conséquent, ne pouvoient pas être le langage d'un prince courageux qui voyoit sa patrie subjuguée, la ville livrée aux flammes, au pillage, à la fureur de l'ennemi victorieux, sa famille exposée à des insultes de toute espece ; mais il savoit aussi que les passions les plus vives n'amenent point le phebus & le verbiage dans l'élocution ; qu'elles interrompent souvent les propos commencés, parce qu'elles présentent rapidement à l'esprit des torrens, pour ainsi dire, d'idées détachées qui se succedent sans continuité, & qui s'associent sans liaison ; mais qu'elles ne laissent jamais assez de phlegme pour renouer les propos interrompus. Cherchons donc à interpréter Virgile sans tordre en quelque maniere son texte, & suivons sans résistance le cours des idées qu'il présente naturellement. J'en ferois ainsi la construction analytique d'après mes principes. (Je mets en parenthese & en caracteres différens les mots qui suppléent les ellipses.)

Juvenes, pectora fortissima frustrà, (dicite) *si cupido certa sequi* (me) *audentem* (tentare pericula) *extrema est vobis ? videtis quæ fortuna sit rebus ; omnes dî* (à) *quibus hoc imperium steterat excessêre* (ex) *adytis, que* (ex) *aris relictis :* (di-

cite igitur in quem finem) *fuccurritis urbi incenſæ?* (hoc negocium unum, ut) *moriamur & (proinde ut) ruamus in arma media*, (decet nos.)

Je conviens que cette conſtruction fait diſparoître toutes les beautés & toute l'énergie de l'original; mais quand il s'agit de reconnoître le ſens grammatical d'un texte, il n'eſt pas queſtion d'en obſerver les beautés oratoires ou poétiques; j'ajoûte que l'on manquera le ſecond point ſi l'on n'eſt d'abord aſſuré du premier, parce qu'il arrive ſouvent que l'énergie, la force, les images & les beautés d'un diſcours tiennent uniquement à la violation des loix minutieuſes de la Grammaire, & qu'elles deviennent ainſi le motif & l'excuſe de cette tranſgreſſion. Comment donc parviendra-t-on à ſentir ſes beautés, ſi l'on ne commence par reconnoître le procédé ſimple dont elles doivent s'écarter? Je n'irai pas me défier des lecteurs juſqu'à faire ſur le texte de Virgile l'application du principe que je poſe ici: il n'y en a point qui ne puiſſe la faire aiſément; mais je ferai trois remarques qui me ſemblent néceſſaires.

La premiere concerne trois ſupplémens que j'ai introduits dans le texte pour le conſtruire; 1°. (dicite) *ſi cupido*, &c. Je ne puis ſuppléer *dicite* qu'en ſuppoſant que *ſi* peut quelquefois, & ſpécialement ici, avoir le même ſens que *an* (*voyez* INTERROGATIF); or cela n'eſt pas douteux, & en voici la preuve: *an* marque proprement l'incertitude, & *ſi* déſigne la ſuppoſition; mais il eſt certain que quand on connoît tout avec certitude, il n'y a point de ſuppoſition à faire, & que la ſuppoſition tient néceſſairement à l'incertitude: c'eſt pourquoi l'un de ces deux mots peut entrer comme l'autre dans une phraſe interrogative: & nous trouvons effectivement dans l'Evangile, Matth. *xij*. 10, cette queſtion: *Si licet ſabbatis curare?* (eſt il permis de guérir les jours de ſabbat?) Et encore, Luc, *xxij* 49. *Domine ſi percutimus in gladio?* (Seigneur, frappons-nous de l'épée?) Et dans ſaint Marc, *x*. 2. *Si licet viro uxorem dimittere?* (eſt-il permis à un homme de renvoyer ſon épouſe?) Ce que l'auteur de la traduction vulgate a ſûrement imité d'un tour qui lui étoit connu, ſans quoi il auroit employé *an*, dont il a fait uſage ailleurs. Ajoûtez qu'il n'y a ici que le tour interrogatif qui puiſſe lier cette propoſition au reſte, puiſque nous avons vu que l'explication ordinaire introduiſoit un véritable galimathias. 2°. (Dicite igitur in quem finem) *ſuccurritis urbi incenſæ?* C'eſt encore ici le beſoin évident de parler raiſon, qui oblige à regarder comme interrogative une phraſe qui ne peut tenir au reſte que par-là; mais en la ſuppoſant interrogative, le ſupplément eſt donné tel ou à-peu-près tel que je l'indique ici. 3°. (Hoc negotium unum ut,) *moriamur & (proinde ut) ruamus in arma media*, (decet nos): les ſubjonctifs *moriamur* & *ruamus* ſuppoſent *ut*, & *ut* ſuppoſe un antécédent. (*Voyez* INCIDENTE & SUBJONCTIF), lequel ne peut guere être que *hoc negotium* ou *hoc negotium unum*; & cela même combiné avec le ſens général de ce qui précéde, nous conduit au ſupplément *decet nos*.

La ſeconde remarque, c'eſt qu'il s'enſuit de cette conſtruction qu'il eſt important de corriger la ponctuation du texte de Virgile en cette maniere:

Juvenes, fortiſſima fruſtrà
Pectora, ſi vobis, audentem extrema, cupido eſt
Certa ſequi? Quæ ſit rebus, fortuna videtis:
Exceſſêre omnes adytis ariſque relictis
Dî quibus imperium hoc ſteterat. Succurritis urbi
Incenſæ? Moriamur & in media arma ruamus.

La troiſieme remarque eſt la concluſion même que j'ai annoncée en amenant ſur la ſcene ce paſſage de Virgile, c'eſt que l'analyſe exacte eſt un moyen infaillible de faire diſparoître toutes les difficultés qui ne ſont que grammaticales, pourvu que cette analyſe porte en effet ſur des principes ſolides & avoués par la raiſon & par l'uſage connu de la langue latine. C'eſt donc le moyen le plus ſûr pour ſaiſir exactement le ſens de l'auteur, non-ſeulement d'une maniere générale & vague, mais dans le détail le plus grand & avec la juſteſſe la plus préciſe.

Le petit échantillon que j'ai donné pour eſſai de cette *méthode*, doit prévenir apparemment l'objection que l'on pourroit

me faire, que l'examen trop ſcrupuleux de chaque mot, de ſa correſpondance, de ſa poſition, peut conduire les jeunes gens à traduire d'une maniere contrainte & ſervile, en un mot, à parler latin avec des mots françois. C'eſt en effet les défauts que l'on remarque d'une maniere frappante dans un auteur anonyme qui nous donna en 1750 (*à Paris chez Mouchet*, 2 *volumes* in-12) un ouvrage intitulé: *Recherches ſur la langue latine, principalement par rapport au verbe, & de la maniere de le bien traduire.* On y trouve de bonnes obſervations ſur les verbes & ſur d'autres parties d'oraiſon; mais l'auteur, prévenu qu'Horace ſans doute s'eſt trompé quand il a dit, *art. poét.* 133, *Nec verbum verbo curabis reddere, fidus interpres*, rend par-tout avec un ſcrupule inſoutenable, la valeur numérique de chaque mot, & le tour latin le plus éloigné de la phraſe françoiſe: ce qui paroît avoir influé ſur ſa diction, lors même qu'il énonce ſes propres penſées: on y ſent le latiniſme tout pur; & l'habitude de fabriquer des termes relatifs à ſes vues pour la traduction, le jette ſouvent dans le barbariſme. Je trouve, par exemple, à la derniere ligne de la page 780, *tome II. on ne les expoſe à* tomber en des défiguremens *du texte original ou même* en des écarts *du vrai ſens*; & vers la fin de la page ſuivante: *En effet, après* avoir propoſé *pour exemple dans ſon traité des études*, & qu'il *y* a *beaucoup* exalté *cette traduction*.

On pourroit penſer que ceci ſeroit échappé à l'auteur par inadvertence; mais il y a peu de pages, dans plus de mille qui forment les deux volumes, où l'on ne puiſſe trouver pluſieurs exemples de pareils *écarts*, & c'eſt par ce ſyſtême qu'il *défigure* notre langue: il en fait une profeſſion expreſſe dès la page 7 de ſon *épître qui ſert de préface*, dans une note très-longue, qu'il augmente encore dans ſon *errata, page* 859, de ce mot de Furetiere: *Les délicats improuvent pluſieurs mots par caprice, qui ſont bien françois & néceſſaires dans la langue*, au mot *improuver*; & il a pour ce ſyſtême, ſur-tout dans ſes traductions, la fidélité la plus religieuſe: c'eſt qu'il eſt ſi attaché au ſens le plus littéral, qu'il n'y a point de ſacrifices qu'il ne faſſe & qu'il ne ſoit prêt de faire pour en conſerver toute l'intégrité.

Il me ſemble au contraire que je n'ai montré la traduction littérale qui réſulte de l'analyſe de la phraſe, que comme un moyen de parvenir & à l'intelligence du ſens, & à la connoiſſance du génie propre du latin: car loin de regarder cette interprétation littérale comme le dernier terme où aboutit la *méthode* analytique, je ramene enſuite le tout au génie de notre langue, par le ſecours des obſervations qui conviennent à notre idiome.

On peut m'objecter encore la longueur de mes procédés: ils exigent qu'on repaſſe vingt fois ſur les mêmes mots, afin de n'omettre aucun des aſpects ſous leſquels on peut les enviſager: de ſorte que pendant que j'explique une page à mes éléves, un autre en expliqueroit au-moins une douzaine à ceux qu'il conduit avec moins d'appareil. Je conviens volontiers de cette différence, pourvu que l'on me permette d'en ajoûter quelques autres.

1°. Quand les éléves de la *méthode* analytique ont vu douze pages de latin, ils les ſavent bien & très-bien, ſuppoſé qu'ils y ayent donné l'attention convenable; au lieu que les éléves de la *méthode* ordinaire, après avoir expliqué douze pages, n'en ſavent pas profondément la valeur d'une ſeule, par la raiſon ſimple qu'ils n'ont rien approfondi, même avec les plus grands efforts de l'attention dont ils ſont capables.

2°. Les premiers voyant ſans ceſſe la raiſon de tous les procédés des deux langues, la *méthode* analytique eſt pour eux une logique utile qui les accoutume à voir juſte, & à voir profondement, à ne rien laiſſer au haſard. Ceux au contraire qui ſont conduits par la *méthode* ordinaire, ſont dans une voie ténébreuſe, où ils n'ont pour guide que des éclairs paſſagers, que des lueurs obſcures ou illuſoires, où ils marchent perpétuellement à tâtons, & où, pour tout dire, leur intelligence s'abâtardit au lieu de ſe per-

fectionner, parce qu'on les accoutume à ne pas voir ou à voir mal & superficiellement.

3°. C'est pour ceux-ci une allure uniforme & toujours la même, & par conséquent c'est dans tous les tems la même mesure de progrès, aux différences près qui peuvent naître, ou des développemens naturels & spontanés de l'esprit ou de l'habitude d'aller. Mais il n'en est pas ainsi de la *méthode* analytique : outre qu'elle doit aider & accélérer les développemens de l'intelligence & qu'une habitude contractée à la lumiere est bien plus sûre & plus forte que celle qui naît dans les ténébres, elle dispose les jeunes gens par degrés à voir tout d'un coup l'ordre analytique, sans entrer perpétuellement dans le détail de l'analyse de chaque mot ; & enfin à se contenter de l'appercevoir mentalement, sans déranger l'ordre usuel de la phrase latine pour en connoître le sens. Ceci demande sur l'usage de cette *méthode* quelques observations qui en feront connoître la pratique d'une maniere plus nette & plus explicite, & qui répandront plus de lumiere sur ce qui vient d'être dit à l'avantage de la *méthode* même.

C'est le maître qui dans les commencemens fait aux éléves l'analyse de la phrase de la maniere dont j'ai présenté ci-devant un modele sur un petit passage de Cicéron : il la fait répéter ensuite à ses auditeurs, dont il doit relever les fautes, en leur en expliquant bien clairement l'inconvénient & la nécessité de la regle qui doit les redresser. Cette premiere besogne va lentement les premiers jours, & la chose n'est pas surprenante ; mais la patience du maître n'est pas exposée à une longue épreuve : il verra bientôt croître la facilité à retenir & à répéter avec intelligence : il sentira ensuite qu'il peut augmenter un peu la tâche ; mais il le fera avec discrétion, pour ne pas rebuter ses disciples : il se contentera de peu tant qu'il sera nécessaire, se souvenant toujours que ce peu est beaucoup, puisqu'il est solide & qu'il peut devenir fécond ; & il ne renoncera à parler le premier qu'au bout de plusieurs semaines, quand il verra que les répétitions d'après lui ne coûtent plus rien ou presque rien, ou quand il retrouvera quelques phrases de la simplicité des premieres par où il aura débuté, & sur lesquelles il pourra essayer les éléves en leur en faisant faire l'analyse les premiers, après leur en avoir préparé les moyens par la construction.

C'est ici comme le second degré par où il doit les conduire quand ils ont acquis une certaine force. Il doit leur faire la construction analytique, l'explication littérale, & la version exacte du texte ; puis quand ils ont répété le tout, exiger qu'ils rendent d'eux-mêmes les raisons analytiques de chaque mot : ils hésiteront quelquefois, mais bientôt ils trouveront peu de difficulté, à-moins qu'ils ne rencontrent quelques cas extraordinaires ; & je réponds hardiment que le nombre de ceux que l'analyse ne peut expliquer est très-petit.

Les éléves fortifiés par ce second degré, pourront passer au troisieme, qui consiste à préparer eux-mêmes le tout, pour faire seuls ce que le maître faisoit au commencement, l'analyse, la construction, l'explication littérale, & la version exacte. Mais ici, ils auroient besoin, pour marcher plus sûrement, d'un dictionnaire latin-françois qui leur présentât uniquement le sens propre de chaque mot, ou qui ne leur assignât aucun sens figuré sans en avertir & sans en expliquer l'origine & le fondement. Cet ouvrage n'existe pas, & il seroit nécessaire à l'exécution entiere des vues que l'on propose ici ; & l'entreprise en est d'autant plus digne de l'attention des bons citoyens, qu'il ne peut qu'être très-utile à toutes les *méthodes* ; il seroit bon qu'on y assignât les radicaux latins des dérivés & des composés, le sens propre en est plus sensible.

Exercés quelque tems de cette maniere, les jeunes gens arriveront au point de ne plus faire que la construction pour expliquer littéralement & traduire ensuite avec correction, sans analyser préalablement les phrases. Alors ils feront au niveau de la marche ordinaire ; mais quelle différence entr'eux & les enfans qui suivent la *méthode* vulgaire ! Sans entrer dans

aucun détail analytique, ils verront pourtant la raiſon de tout par l'habitude qu'ils auront contractée de ne rien entendre que par raiſon : certains tours, qui font eſſentiellement pour les autres des difficultés très-grandes & quelquefois inſolubles, ou ne les arrêtent point du tout, ou ne les arrêtent que l'inſtant qu'il leur faudra pour les analyſer : tout ce qu'ils expliqueront, ils le ſauront bien, & c'eſt ici le grand avantage qu'ils auront ſur les autres, pour qui il reſte toujours mille obſcurités dans les textes qu'ils ont expliqués le plus ſoigneuſement, & des obſcurités d'autant plus invincibles & plus nuiſibles, qu'on n'en a pas même le ſoupçon : ajoutez-y que déſormais ils iront plus vîte que l'on ne peut aller par la route ordinaire, & que par conſéquent ils regagneront en célérité ce qu'ils paroiſſent perdre dans les commencemens ; ce qui aſſure à la *méthode* analytique la ſupériorité la plus décidée, puiſqu'elle donne aux progrès des éléves une ſolidité qui ne peut ſe trouver dans la *méthode* vulgaire, ſans rien perdre en effet des avantages que l'on peut ſuppoſer à celle-ci.

Je ne voudrois pourtant pas que, pour le prétendu avantage de faire voir bien des choſes aux jeunes gens, on abandonnât tout-à-coup l'analyſe pour ne plus y revenir : il convient, je crois, de les y exercer encore pendant quelque têms de fois à autre, en réduiſant, par exemple, cet exercice à une fois par ſemaine dans les commencemens, puis inſenſiblement à une ſeule fois par quinzaine, par mois, *&c.* juſqu'à ce que l'on ſente que l'on peut eſſayer de faire traduire correctement du premier coup ſur la ſimple lecture du texte : c'eſt le dernier point où l'on amenera ſes diſciples, & où il ne s'agira plus que de les arrêter un peu pour leur procurer la facilité requiſe, & les diſpoſer à ſaiſir enſuite les obſervations qui peuvent être d'un autre reſſort que de celui de la Grammaire, & dont je dois par cette raiſon m'abſtenir de parler ici.

Je ne dois pas davantage examiner quels ſont les auteurs que l'on doit lire par préférence, ni dans quel ordre il convient de les voir : c'eſt un point déja examiné & décidé par pluſieurs bons littérateurs ; après leſquels mon avis ſeroit ſuperflu ; & d'ailleurs ceci n'appartient pas à la *méthode* méchanique d'étudier ou d'enſeigner les langues, qui eſt le ſeul objet de cet *article*. Il n'en eſt pas de même des vues propoſées par M. du Marſais & par M. Pluche, leſquelles ont directement trait à ce méchaniſme.

La *méthode* de M. du Marſais a deux parties, qu'il appelle la *routine* & la *raiſon*. Par la routine il apprend à ſon diſciple la ſignification des mots tout ſimplement ; il leur met ſous les yeux la conſtruction analytique toute faite avec les ſupplémens des ellipſes ; il met au-deſſous la traduction littérale de chaque mot, qu'il appelle *traduction interlinéaire* : tout cela eſt ſur la page à droite ; & ſur celle qui eſt à gauche, on voit en haut le texte tel qu'il eſt ſorti des mains de l'auteur, & au-deſſous la traduction exacte de ce texte. Il ne rend dans tout ceci aucune raiſon grammaticale à ſon diſciple, il ne l'a pas même préparé à s'en douter ; s'il rencontre *conſilio*, il apprend qu'il ſignifie *conſeil*, mais il ne s'attend ni ne peut s'attendre qu'il trouvera quelque jour la même idée rendue par *conſilium*, *conſilii*, *conſilia conſiliorum*, *conſiliis* : c'eſt la même choſe à l'égard des autres mots déclinables ; l'auteur veut que l'on mene ainſi ſon éléve, juſqu'à ce que frappé lui-même de la diverſité des terminaiſons des mêmes mots qu'il aura rencontrés, & des diverſes ſignifications qui en auront été les ſuites, il force le maître par ſes queſtions à lui révéler le myſtere des déclinaiſons, des conjugaiſons, de la ſyntaxe, qu'il ne lui a encore fait connoître que par inſtinct. C'eſt alors qu'a lieu la ſeconde partie de la *méthode* qu'il nomme la *raiſon*, & qui rentre a-peu-près dans l'eſprit de celle que j'ai expoſée : ainſi nous ne différons M. du Marſais & moi, que par la routine, dont il regarde l'exercice comme indiſpenſablement préliminaire aux procédés raiſonnés par leſquels je débute.

Cette différence vient premiérement de ce que M. du Marſais penſe que dans les enfans, l'organe, pour ainſi dire, de la raiſon, n'eſt pas plus proportionné pour

fuivre les raifonnemens de la *méthode* analytique, que ne le font leurs bras pour élever certains fardeaux : ce font à-peu-près fes termes, (*méth. p.* 11.) quand il parle de la *méthode* ordinaire, mais qui ne peuvent plus être appliqués à la *méthode* analytique préparée felon les vues & par les moyens que j'ai détaillés. Je ne préfente aux enfans aucun principe qui tienne à des idées qu'ils n'ont pas encore acquifes ; mais je leur expofe en ordre toutes celles dont je prévois pour eux le befoin ; fans attendre qu'elles naiffent fortuitement dans leur efprit à l'occafion des fécouffes, fi je puis le dire, d'un inftinct aveugle : ce qu'ils connoiffent par l'ufage non raifonné de leur langue maternelle me fuffit pour fonder tout l'édifice de leur inftruction ; & en partant de-là, le premier pas que je leur fais faire en les menant comme par la main, tend déja au point le plus élevé ; mais c'eft par une rempe douce & infenfible, telle qu'elle eft néceffaire à la foibleffe de leur âge. M. du Marfais veut encore qu'ils acquiérent un certain ufage non raifonné de la langue latine, & il veut qu'on les retienne dans cet exercice aveugle *jufqu'à ce qu'ils reconnoiffent le fens d'un mot à fa terminaifon* (*pag.* 32.) Il me femble que c'eft les faire marcher long-tems autour de la montagne dont on veut leur faire atteindre le fommet, avant que de leur faire faire un pas qui les y conduife ; & pour parler fans allégorie, c'eft accoûtumer leur efprit à procéder fans raifon.

Au refte, je ne défapprouverois pas que l'on cherchât à mettre dans la tête des enfans bon nombre de mots latins, & par conféquent les idées qui y font attachées ; mais ce ne doit être que par une fimple nomenclature, telle à-peu-près qu'eft l'*indiculus univerfalis* du pere Pomey, ou telle autre dont on s'aviferoit, pourvû que la propriété des termes y fût bien obfervée. Mais, je le répete, je ne crois les explications non raifonnées des phrafes bonnes qu'à abâtardir l'efprit ; & ceux qui croient les enfans incapables de raifonner, doivent pour cela même les faire raifonner beaucoup, parce qu'il ne manque en effet que de l'exercice à la faculté de raifonner qu'ils ont effentiellement, & qu'on ne peut leur contefter. Les fuccès de ceux qui réuffiffent dans la compofition des thêmes, en font une preuve prefque prodigieufe.

C'eft principalement pour les forcer à faire ufage de leur raifon que je ne voudrois pas qu'on leur mît fous les yeux, ni la conftruction analytique, ni la traduction littérale ; ils doivent trouver tout cela en raifonnant : mais s'il eft dans leurs mains, foyez sûr que les portes des fens demeureront fermées, & que les diftractions de toute efpece, fi naturelles à cet âge, rendront inutile tout l'appareil de la traduction interlinéaire. J'ajoûte, que pour ceux-mêmes qui feront les plus attentifs, il y auroit à craindre un autre inconvénient ; je veux dire qu'ils ne contractent l'habitude de ne raifonner que par le fecours des moyens extérieurs & fenfibles ; ce qui eft d'une grande conféquence. J'avoue que dans la routine de M. du Marfais, la traduction interlinéaire & la conftruction analytique doivent être mifes fous les yeux ; mais en fuivant la route que j'ai tracée, ces moyens deviennent fuperflus & même nuifibles.

Je n'infifterai pas ici fur la *méthode* de M. Pluche : outre ce qu'elle peut avoir de commun avec celle de M. du Marfais, je crois avoir fuffifamment difcuté ailleurs ce qui lui eft propre. *Voyez* INVERSION. *B. E. R. M.*

MÉTHODE, *divifion méthodique des différentes productions de la nature, animaux, végétaux, minéraux, en claffes, genres, efpeces* ; *voyez* CLASSE, GENRE, ESPECE. Dès que l'on veut diftinguer les productions de la nature avant de les connoître, il faut néceffairement avoir une *méthode*. Au défaut de la connoiffance des chofes, qui ne s'acquiert qu'en les voyant fouvent, & en les obfervant avec exactitude, on tâche de s'inftruire par anticipation fans avoir vu ni obfervé : on fupplée à l'infpection des objets réels par l'énoncé de quelques-unes de leurs qualités. Les différences & les reffemblances qui fe trouvent entre divers objets étant combinées, conftituent des caracteres diftinctifs qui doivent les faire connoître ;

on en compofe une *méthode*, une forte de gamme pour donner une idée des propriétés effentielles à chaque objet, & préfenter les rapports & les contraftes qui font entre les différentes productions de la nature, en les réuniffant plufieurs enfemble dans une même claffe en raifon de leurs reffemblances, ou en les diftribuant en plufieurs claffes en raifon de leurs différences. Par exemple, les animaux quadrupedes fe reffemblent les uns aux autres, & font réunis en une claffe diftinguée, felon M. Linnœus, de celles des oifeaux, des amphibies, des poiffons, des infectes & des vers, en ce que les quadrupedes ont du poil, que leurs piés font au nombre de quatre, que les femelles font vivipares, & qu'elles ont du lait. Les oifeaux font dans une claffe différente de celle des quadrupedes, des amphibies, des poiffons, des infectes, & des vers, parce qu'ils ont des plumes, deux piés, deux ailes, un bec offeux, & que les femelles font ovipares, *&c.*

La divifion d'une claffe en genres & en efpeces ne feroit pas fuffifante pour faire diftinguer tous les caracteres différens des animaux compris dans cette claffe, & pour defcendre fucceffivement depuis les caracteres généraux qui conftituent la claffe jufqu'aux caracteres particuliers des efpeces. On eft donc obligé de former des divifions intermédiaires entre la claffe & le genre ; par exemple, on divife la claffe en plufieurs ordres ; chaque ordre en plufieurs familles ou tribus, légions, cohortes, *&c.* chaque famille en genres, & le genre en efpeces. Les caracteres de chaque ordre font moins généraux que ceux de la claffe, puifqu'ils n'appartiennent qu'à un certain nombre des animaux compris dans cette claffe, & réunis dans un des ordres qui en dérivent. Au contraire, ces mêmes caracteres d'un ordre font plus généraux que ceux d'une des familles dans lefquelles cet ordre eft divifé, puifqu'ils ne conviennent qu'aux animaux de cette famille : il en eft ainfi des caracteres, des genres, & des efpeces.

Plus il y a de divifions dans une diftribution méthodique, plus elle eft facile dans l'ufage, parce qu'il y a d'autant moins de branches à chaque divifion. Par exemple, en fuppofant que la claffe des animaux quadrupedes comprenne deux cents quarante efpeces, fi elle n'étoit divifée qu'en deux genres, il y auroit cent vingt efpeces dans chacun de ces genres ; il faudroit retenir de mémoire cent vingt caracteres différens pour diftinguer chaque efpece ; ce qui feroit difficile ; au contraire en divifant la claffe en deux ordres, & chaque ordre en deux genres, il n'y aura plus que foixante efpeces dans chaque genre : ce feroit encore trop. Mais fi la claffe étoit divifée en deux ordres chacun de ces ordres en trois ou quatre familles, chaque famille en trois genres, il n'y auroit que dix efpeces dans chaque genre, plus ou moins, parce que le nombre des branches ne fe trouve pas toujours égal dans chaque divifion. Dans une claffe ainfi divifée, les caracteres fpécifiques ne font pas affez nombreux dans chaque genre pour furcharger la mémoire & pour jetter de la confufion dans l'énumération des efpeces. Par exemple, M. Klin a divifé les quadrupedes en deux ordres, dont l'un comprend les animaux qui ont de la corne à l'extrémité des piés, & l'autre ceux qui ont des doigts & des ongles ; chacun de ces ordres eft foudivifé en quatre familles ; la premiere de l'ordre des animaux qui ont de la corne à l'extrémité des piés eft compofée de ceux qui n'ont de la corne que d'une feule piece à chaque pié, & que l'on appelle *folidipedes* ; les animaux qui ont la corne des piés divifée en deux pieces, & que l'on appelle *animaux à piés fourchus*, font dans la feconde famille ; le rhinocéros eft dans la troifieme, parce que fon pié eft divifé en trois pieces ; & l'éléphant dans la quatrieme, parce qu'il a le pié divifé en quatre pieces : la plus nombreufe de ces familles eft celle des piés fourchus ; elle eft foudivifée en cinq genres.

On voit par ces exemples de quelle utilité les diftributions méthodiques peuvent être pour les gens qui commencent à étudier l'Hiftoire naturelle, & même pour ceux qui ont déjà acquis des connoiffances dans cette fcience. Pour les premiers, une *méthode* eft un fil qui les guide dans quelques

routes

toutes d'un labyrinthe fort compliqué ; & pour les autres, c'est un tableau représentant quelques faits qui peuvent leur en rappeller d'autres, s'ils les savent d'ailleurs.

Les objets de l'Histoire naturelle sont plus nombreux que les objets d'aucune autre science ; la durée complette de la vie d'un homme ne suffiroit pas pour observer en détail les différentes productions de la nature ; d'ailleurs pour les voir toutes il faudroit parcourir toute la terre. Mais supposant qu'un seul homme soit parvenu à voir, à observer, & à connoître toutes les diverses productions de la nature, comment retiendra-t-il dans sa mémoire tant de faits sans tomber dans l'incertitude, qui fait attribuer à une chose ce qui appartient à une autre ? Il faudra nécéssairement qu'il établisse un ordre de rapports & d'analogies, qui simplifie & qui abrege le détail en les généralisant. Cet ordre est la vraie *méthode* par laquelle on peut distinguer les productions de la nature les unes des autres, sans confusion & sans erreur : mais elle suppose une connoissance de chaque objet en entier, une connoissance complette de ses qualités & de ses propriétés. Elle suppose par conséquent la science de l'Histoire naturelle parvenue à son point de perfection. Quoiqu'elle en soit encore bien éloignée, on veut néanmoins se faire des *méthodes* avec le peu de connoissances que l'on a, & on croit pouvoir, par le moyen de ces *méthodes*, suppléer en quelque façon les connoissances qui manquent.

Pour juger des ressemblances & des différences de conformation qui sont entre les animaux quadrupedes, il faudroit avoir observé les parties renfermées dans l'intérieur de leur corps comme celles qui sont à l'extérieur ; & après avoir combiné tous les faits particuliers, on en retireroit peut-être des résultats généraux dont on pourroit faire des caracteres de classes, d'ordres, de genres, &c. pour une distribution méthodique des animaux ; mais au défaut d'une connoissance exacte de toutes les parties internes & externes, les Méthodistes se sont contentés d'observer seulement quelques-unes des parties externes. M. Linnœus a établi la partie de sa *méthode* (*Systéma naturæ*), qui a rapport aux animaux quadrupedes, par des observations faites sur les dents, les mammelles, les doigts ; de sorte qu'en combinant la position & la forme de ces différentes parties dans chaque espece d'animaux quadrupedes, il trouve des caracteres pour les distribuer en six ordres, & chaque ordre en plusieurs genres. Avant de proposer une telle division, il auroit fallu prouver que les animaux qui se ressemblent les uns aux autres par les dents, les mamelles & les doigts, se ressemblent aussi à tout autre égard, & que par conséquent la ressemblance qui se trouve dans ces parties entre plusieurs especes d'animaux, est un indice certain d'analogie entre ces mêmes animaux : mais il est aisé de prouver au contraire que cet indice est très-fautif. Pour s'en convaincre il suffit de jetter les yeux sur la division du premier ordre de la *méthode* de M. Linnœus en trois genres, « qui ont pour caracteres communs quatre dents incisives » dans chaque mâchoire, & les mammelles » sur la poitrine. Je suis toujours surpris » de trouver l'homme dans le premier » genre, immédiatement au-dessus de la » dénomination générale de quadrupedes, » qui fait le titre de la classe : l'étrange » place pour l'homme ! quelle injuste dis- » tribution, quelle fausse *méthode* met » l'homme au rang des bêtes à quatre » piés ! Voici le raisonnement sur lequel » elle est fondée. L'homme a du poil sur » le corps & quatre piés, la femme met » au monde des enfans vivans & non pas » des œufs, & porte du lait dans ses mam- » melles ; donc les hommes & les femmes » ont quatre dents incisives dans chaque » mâchoire & les mammelles sur la poi- » trine ; donc les hommes & les femmes » doivent être mis dans le même ordre, » c'est-à-dire au même rang, avec les » singes & les guenons, & avec les » mâles & les femelles des animaux » appellés *paresseux*. Voilà des rapports » que l'auteur a singuliérement combinés » pour acquérir le droit de se confondre » avec tout le genre humain dans la classe » des quadrupedes, & de s'associer les » singes & les paresseux pour faire plu- » sieurs genres du même ordre. C'est ici » que l'on voit bien clairement que le

„ méthodiſte oublie les caracteres eſſen-
„ tiels, pour ſuivre aveuglément les con-
„ ditions arbitraires de ſa *méthode*; car
„ quoi qu'il en ſoit des dents, des poils,
„ des mammelles, du lait & du fœtus, il
„ eſt certain que l'homme, par ſa nature,
„ ne doit pas être confondu avec aucune
„ eſpece d'animal, & que par conſéquent
„ il ne faut pas le renfermer dans une
„ claſſe de quadrupedes, ni le comprendre
„ dans le même *ordre* avec les ſinges & les
„ pareſſeux, qui compoſent le ſecond & le
„ troiſieme genre du premier ordre de la
„ claſſe des quadrupedes dans la *mé-*
„ *thode* dont il s'agit „. *Hiſt. nat. gen. & part. exp. des méth. tom. IV.*

On voit par cet exemple, à quel point l'abus des diſtributions méthodiques peut être porté; mais en parcourant pluſieurs de ces *méthodes*, on reconnoît facilement que leurs principes ſont arbitraires, puiſqu'elles ne ſont pas d'accord les unes avec les autres. L'éléphant que M. Klin range dans un même *ordre* avec les ſolipedes & les animaux à pié fourchu, qui tous ont un ou pluſieurs ſabots à chaque pié, ſe trouvent dans la *méthode* de Rai, avec les animaux qui ont des doigts & des ongles. Et dans la *méthode* de M. Linnœus, l'éléphant a plus de rapport avec le lamatin, le pareſſeux, le tamandua & le lézard écailleux, qu'avec tout autre animal. L'auteur donne pour preuve de cette analogie le défaut de dents inciſives à l'une ou l'autre des mâchoires, & la démarche difficile qui ſont des caracteres communs à tous ces animaux. Mais pourquoi l'auteur a-t-il donné la préférence à de tels caracteres, tandis qu'il s'en préſentoit tant d'autres, plus apparens & plus importans entre les animaux ſi différens les uns des autres? C'eſt parce qu'il a fait dépendre ſa *méthode*, principalement du nombre & de la poſition des dents, & qu'en conſéquence de ce principe, il ſuffit qu'un animal ait quelque rapport à un autre par les dents, pour qu'il ſoit placé dans le même ordre.

Ces inconvéniens viennent de ce que les *méthodes* ne ſont établies que ſur des caracteres qui n'ont pour objet que quelques-unes des qualités ou des propriétés de chaque animal. Il vient encore de ce vice de principe une erreur preſqu'inévitable, tant elle eſt ſéduiſante. Plus une *méthode* ſemble abréger le tems de l'étude en applaniſſant les obſtacles, & ſatisfaire la curioſité en préſentant un grand nombre d'objets à la fois, plus on lui donne de préférence & de confiance. Les diſtributions méthodiques des productions de la nature, telles qu'elles ſont employées dans l'étude de l'hiſtoire naturelle, ont tous ces attraits; non-ſeulement elles ſont appercevoir d'un coup-d'œil les differens objets de cette ſcience, mais elles ſemblent déterminer les rapports qu'ils ont entr'eux, & donner des moyens auſſi ſûrs que faciles pour les diſtinguer les uns des autres, & pour les connoître chacun en particulier. On ſe livre volontiers à ces apparences trompeuſes; loin de méditer ſur la validité des principes de ces *methodes*, on ſe livre aveuglément à ces guides infideles, & on croit être parvenu à une connoiſſance exacte & complette des productions de la nature, lorſque l'on n'a encore qu'une idée très-imparfaite de quelques-unes de leurs qualités ou de leurs propriétés, ſouvent les plus vaines ou les moins importantes. Dans cette prévention on néglige le vrai moyen de s'inſtruire, qui eſt d'obſerver chaque choſe dans toutes ſes parties, d'examiner autant qu'il eſt poſſible toutes ſes qualités & toutes ſes proprietés. *V.* BOTANIQUE.

MÉTHODE, (*Arts & Sciences.*) en grec μέθοδος, c'eſt-à-dire *ordre*, *regle*, *arrangement*. La *méthode* dans un ouvrage, dans un diſcours, eſt l'art de diſpoſer ſes penſées dans un ordre propre à les prouver aux autres, ou à les leur faire comprendre avec facilité. La *méthode* eſt comme l'architecture des Sciences; elle fixe l'étendue & les limites de chacune, afin qu'elles n'empiétent pas ſur leur terrein reſpectif; car ce ſont comme des fleuves qui ont leur rivage, leur ſource, & leur embouchure.

Il y a des *méthodes* profondes & abrégées pour les enfans de génie, qui les introduiſent tout-d'un-coup dans le ſanctuaire, & levent à leurs yeux le voile qui dérobe les myſteres au peuple. Les *méthodes* claſſiques ſont pour les eſprits communs qui ne ſa-

vent pas aller ſeuls. On diroit, à voir la marche qu'on ſuit dans la plûpart des écoles, que les maîtres & les diſciples ont conſpiré contre les Sciences. L'un rend des oracles avant qu'on le conſulte ; ceux-ci demandent qu'on les expédie. Le maître, par une fauſſe vanité, cache ſon art ; & le diſciple par indolence n'oſe pas le ſonder ; s'il cherchoit le fil, il le trouveroit par lui-même, marcheroit à pas de géant, & ſortiroit du labyrinthe dont on lui cache les détours : tant il importe de découvrir une bonne *méthode* pour réuſſir dans les Sciences.

Elle eſt un ornement, non-ſeulement eſſentiel, mais abſolument néceſſaire aux diſcours les plus fleuris & aux plus beaux ouvrages. Lorſque je lis, dit Adiſſon, un auteur plein de génie, qui écrit ſans *méthode*, il me ſemble que je ſuis dans un bois rempli de quantité de magnifiques objets qui s'élevent l'un parmi l'autre dans la plus grande confuſion du monde. Lorſque je lis un diſcours méthodique, je me trouve, pour ainſi dire, dans un lieu planté d'arbres en échiquier, où, placé dans ſes différens centres, je puis voir toutes les lignes & les allées qui en partent. Dans l'un on peut roder une journée entiere, & découvrir à tout moment quelque choſe de nouveau ; mais après avoir bien couru, il ne vous reſte que l'idée confuſe du total. Dans l'autre, l'œil embraſſe toute la perſpective, & vous en donne une idée ſi exacte, qu'il n'eſt pas facile d'en perdre le ſouvenir.

Le manque de *méthode* n'eſt pardonnable que dans les hommes d'un grand ſavoir ou d'un beau génie, qui d'ordinaire abondent trop en penſées pour être exacts, & qui, à cauſe de cela même, aiment mieux jetter leurs perles à pleines mains devant un lecteur, que de ſe donner la peine de les enfiler.

La *méthode* eſt avantageuſe dans un ouvrage, & pour l'écrivain & pour ſon lecteur. A l'égard du premier, elle eſt d'un grand ſecours à ſon invention. Lorſqu'un homme a formé le plan de ſon diſcours, il trouve quantité de penſées qui naiſſent de chacun de ſes points capitaux, & qui ne s'étoient pas offertes à ſon eſprit, lorſqu'il n'avoit jamais examiné ſon ſujet qu'en gros. D'ailleurs, ſes penſées miſes dans tout leur jour & dans un ordre naturel, les unes à la ſuite des autres, en deviennent plus intelligibles, & découvrent mieux le but où elles tendent, que jettées ſur le papier ſans ordre & ſans liaiſon. Il y a toujours de l'obſcurité dans la confuſion ; & la même période, qui, placée dans un endroit auroit ſervi à éclairer l'eſprit du lecteur, l'embarraſſe lorſqu'elle eſt miſe dans un autre.

Il en eſt à-peu-près des penſées dans un diſcours méthodique, comme des figures d'un tableau, qui reçoivent de nouvelles graces par la ſituation où elles ſe trouvent. En un mot, les avantages qui reviennent d'un tel diſcours au lecteur, répondent à ceux que l'écrivain en retire. Il conçoit aiſément chaque choſe, il y obſerve tout avec plaiſir, & l'impreſſion en eſt de longue durée.

Mais quelques louanges que nous donnions à la *méthode*, nous n'approuvons pas ces auteurs, & ſur-tout ces orateurs méthodiques à l'excès, qui dès l'entrée d'un diſcours, n'oublient jamais d'en expoſer l'ordre, la ſymmetrie, les diviſions & les ſous-diviſions. On doit éviter, dit Quintilien, un partage trop détaillé. Il en réſulte un compoſé de pieces & de morceaux, plutôt que de membres & de parties. Pour faire parade d'un eſprit fécond, on ſe jette dans la ſuperfluité, on multiplie ce qui eſt unique par la nature, on donne dans un appareil inutile, plus propre à brouiller les idées qu'à y répandre de la lumiere. L'arrangement doit ſe faire ſentir à meſure que le diſcours avance. Si l'ordre y eſt reguliérement obſervé, il n'échappera point aux perſonnes intelligentes.

Les ſavans de Rome & d'Athènes, ces grands modeles dans tous les genres, ne manquoient certainement pas de *méthode*, comme il paroît par une lecture réfléchie de ceux de leurs ouvrages qui ſont venus juſqu'à nous ; cependant ils n'entroient point en matiere par une analyſe détaillée du ſujet qu'ils alloient traiter. Ils auroient cru acheter trop cher quelques degrés de clarté de plus, s'ils avoient été obligés

de facrifier à cet avantage les fineffes de l'art, toujours d'autant plus eftimable, qu'il eft plus caché. Suivant ce principe, loin d'étaler avec emphafe l'économie de leurs difcours, ils s'étudioient plutôt à en rendre le fil comme imperceptible, tant la matiere de leurs écrits étoit ingénieufement diftribuée, les différentes parties bien afforties enfemble, & les liaifons habilement ménagées : ils déguifoient encore leur *méthode* par la forme qu'ils donnoient à leurs ouvrages ; c'étoit tantôt le ftyle épiftolaire, plus fouvent l'ufage du dialogue, quelquefois la fable & l'allégorie. Il faut convenir à la gloire de quelques modernes, qu'ils ont imité avec beaucoup de fuccès, ces tours ingénieux des anciens, & cette habileté délicate à conduire un lecteur où l'on veut, fans qu'il s'apperçoive prefque de la route qu'on lui fait tenir. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

MÉTHODE, (*Mathématiques.*) On diftingue ordinairement dans les fciences exactes deux fortes de *méthodes*, l'analyfe & la fynthèfe. Mais dans les mathématiques ces mots ont deux fens, l'un qui eft le même que celui qu'ils ont par-tout ailleurs ; l'autre ne s'eft introduit que depuis la révolution opérée par Defcartes.

Par l'analyfe, on cherche une vérité inconnue : par la fynthèfe, on prouve une vérité énoncée. L'objet eft différent ; mais la *méthode* eft la même. Toutes les opérations des mathématiques tendent à connoître deux expreffions différentes d'une même quantité. Si une des deux expreffions eft donnée, & qu'on cherche l'autre, en fuppofant qu'on en connoît la forme, & les quantités dont elle doit être fonction, on a un problême à réfoudre. Si on connoît les deux expreffions, il faut prouver qu'elles conviennent à une même chofe, & on a un théorême à démontrer.

Par exemple, cette propofition dans la parabole, la foutangente eft le double de l'abfciffe, fe réduit à ceci, lorfque $y^2 = a x$ la quantité $y \frac{dx}{dy}$ eft la même que la quantité $2\ x$. Et ce problême trouver la foutangente de la parabole, fe réduit à trouver quelle eft lorfque $y^2 = a x$ l'expreffion en x de $y \frac{dx}{dy}$. Si on examine enfuite la *méthode* employée à réfoudre le problême, on trouvera qu'elle confifte à donner à l'expreffion connue la forme à laquelle on veut la rappeller par le moyen d'opérations convenables ; & que la *méthode* pour démontrer le théorême, confifte à donner à une des deux expreffions d'une même quantité, la même forme qu'avoit l'autre expreffion, qu'a l'autre. On voit donc que la méthode doit être la même ; qu'il n'y a de différence, qu'en ce qu'il y a deux problêmes qui répondent à chaque théorême, puifqu'on peut prendre à volonté chacune des deux expreffions pour la rappeller à la forme de l'autre.

Ainfi, dans l'exemple que j'ai choifi, on peut démontrer que lorfque $y^2 = a x$, $y \frac{dx}{dy}$ & $2x$ expriment une même quantité ; foit en mettant $y \frac{dx}{dy}$ fous la forme d'une fonction de x ; foit en cherchant la valeur de $\frac{x}{y}$ en $\frac{dx}{dy}$. Ainfi, lorfque l'on énonce un théorême, on ne fait qu'annoncer d'avance la folution déja trouvée d'un des deux problêmes qui y répondent ; & on préfere cette maniere, lorfque l'énoncé paroît plus précis fous cette forme, & préfente une idée plus nette. Ainfi, dans les élémens de géométrie, on dit toujours le quarré de l'hypothénufe eft égal à la fomme des quarrés des deux autres côtés, parce que cela eft plus fimple, que de dire trouver l'expreffion du quarré de l'hypothénufe par une fonction des deux autres côtés.

Puifque chaque théorême peut être démontré également par la folution de deux problêmes, il eft aifé de voir que felon qu'on prend l'un ou l'autre, la démonftration peut paroître avoir été ou n'avoir pas été la méthode qui a fervi à trouver le théorême. En effet, de deux problêmes auxquels un théorême répond, il y en a fouvent un qu'il a été beaucoup plus naturel de fe propofer ; & c'eft de la fo-

lution de celui-là qu'on doit tirer la démonstration. Soit par exemple ce théorême, que dans le cercle les produits de deux lignes qui se coupent, sont toujours égaux, il peut être la solution d'un de ces deux problêmes, ou trouver dans le cercle le rapport qu'ont entr'eux les produits de ces lignes, ou bien trouver le courbe où ces produits sont égaux. Ainsi l'on voit que dans un traité sur le cercle, ce seroit la premiere démonstration qu'il faudroit choisir.

On donne encore le nom de *synthèse* à la géométrie des anciens, & celui d'*analyse* à l'algebre littérale, employée par les modernes. Quelquefois ces deux *méthodes* ne different, qu'en ce qu'on désigne dans l'une par deux lettres la même ligne que dans l'autre on désigne par une seule. Mais il y a en général entre ces *méthodes* des différences essentielles qui rendent celle des modernes fort préférable. Les opérations qu'on emploie dans la *méthode* des anciens, se font toutes sur des quantités déterminées, & par conséquent, elle conduit toujours à des solutions en nombre limité. Ainsi elles ne peuvent pas renfermer les quantités arbitraires qui, dans bien des problêmes, doivent rester dans les solutions. Par exemple, la solution synthétique que Newton a donnée des oscillations d'un fluide élastique, étoit légitime ; mais elle n'étoit pas générale : elle supposoit déterminées des fonctions qui auroient dû rester arbitraires : & ce n'est que dans la solution que M. d'Alembert a donnée du probléme des cordes vibrantes, qu'on a vu quelle étendue elle devoit avoir. *Voyez le tom. II. des Mémoires de l'académie de Turin, où M. de la Grange a examiné cet endroit des principes mathématiques.* L'analyse a encore un autre avantage, que toutes les solutions pratiques & approchées se font bien plus commodément par des tables arithmétiques que par des constructions : les erreurs inévitables y sont d'ailleurs plus aisées à apprécier, & en général on a préféré l'analyse dans les travaux immenses qu'on a fait sur le systême du monde. Enfin, les opérations de la synthèse sont plus compliquées, sa marche plus difficile à suivre, ses résultats moins généraux. Elle demanderoit pour bien des problêmes un travail impraticable : aussi a-t-elle été abandonnée de presque tout les géometres, & elle n'a plus pour elle que le nom de Newton, qui s'en servit, dit-on, pour cacher la route qu'il avoit suivie, & qui, sûr de l'admiration des grands géometres, avoit la foiblesse de vouloir encore étonner les esprits médiocres. Mais je ne saurois être de cet avis, soit parce que cette petite charlatannerie me paroît trop indigne de ce grand homme, soit parce qu'il est aisé de voir que les plus compliqués des problêmes qu'il a résolus, se réduisent à de doubles quadratures, dépendantes d'arcs, de cercles & de sinus ; & que ces doubles quadratures se pouvoient trouver par la géométrie des lignes, telle que Pascal & Huyghens avoient su l'employer.

L'astronomie conserve des descriptions géographiques & des constructions géométriques : mais un mathématicien habile a formé le projet de l'en débarrasser & de la rendre absolument analytique. Après avoir prouvé que ces solutions données par les constructions étoient inexactes, incertaines, fautives même, il leur a substitué des méthodes analytiques bien sûres ; & son ouvrage amenera sans doute dans l'astronomie pratique la révolution qui s'est déja faite dans l'astronomie physique. (*o*)

MÉTHODE CURATIVE, (*Médecine*) ou traitement méthodique des maladies ; c'est-là l'objet précis d'une des cinq parties de la Médecine ; savoir de la Thérapeutique. *Voyez* THERAPEUTIQUE.

MÉTHODIQUE. On appelloit ainsi une secte d'anciens médecins, qui réduisoient toute la Médecine à un petit nombre de principes communs *Voyez* MÉDECINS.

Les *Méthodiques* avoient pour chef Thessalus, d'où leur vint le nom de *Thessalici*. Galien combat leur doctrine avec force dans plusieurs de ses écrits, & soutient qu'elle détruit entiérement ce qu'il y a de bon dans cet art.

Quincy donne mal-à-propos le nom de *Méthodiques* aux Médecins qui suivent la

doctrine de Galien & des écoles, & qui guérissent avec des purgations & des saignées faites à propos, par opposition aux Empiriques & aux Chymistes, qui usent de remedes violens & de prétendus secrets. *Voyez* EMPIRIQUE, CHYMISTE, &c.

MÉTHODIQUES, adj. (*Hist. de la Médec.*) c'est le nom d'une secte fameuse d'anciens médecins, qui eut pour chef Thémison de Laodicée, lequel vivoit avant & sous le regne d'Auguste: il est regardé comme le fondateur du systême des *Méthodistes*, dont Celse donne une si haute idée.

Ce fut la diversité d'opinions qui régna si long-tems entre les deux plus anciennes sectes de la Médecine, savoir les Dogmatiques & les Empiriques, avec les innovations faites dans cet art par Asclépiade, entiérement opposé à ces deux sectes, qui en fit éclore une nouvelle appellée *Méthodique*, par rapport à son but qui étoit d'étendre la méthode, de connoître & de traiter les maladies, plus aisée dans la pratique, & de la mettre à la portée de tout le monde.

Les Méthodistes formoient la secte la plus ancienne des médecins organiques qui a fait le plus de progrès, & qui a le plus simplifié & généralisé les maladies organiques: ils faisoient consister les maladies dans le *resserrement* & le *relâchement* des solides (*strictum*, *laxum*) & dans le mêlange de ces deux vices (*mixtum.*) Ils pensoient qu'on ne pouvoit guere acquérir de connoissances sur les causes des maladies, & qu'on pouvoit moins encore en tirer des indications. En effet, ils ne les tiroient que des maladies mêmes, telles qu'ils les concevoient & qu'elles pouvoient tomber sous les sens: en quoi ils différoient des médecins dogmatiques ou philosophes, qui raisonnoient sur les causes invisibles, & qui croyoient y appercevoir les indications qu'on avoit à remplir: ils ne différoient pas moins aussi à cet égard, des médecins empiriques qui ne tiroient les indications que des symptômes ou des accidens qu'ils observoient dans les maladies.

Ils étoient, ainsi que les Empiriques, très-exacts dans la description des maladies, & ils suivoient Hippocrate dans la distinction des maladies aiguës & des maladies chroniques, & dans le partage de leur cours: savoir le commencement, le progrès, l'état & le déclin; ils regardoient même ces distinctions comme ce qu'il y avoit de plus important dans la Médecine, réglant le traitement des malades, suivant le genre de leur maladie (c'est-à-dire, l'une des trois mentionnées ci-devant), quelle qu'en fût la cause, dont ils se mettoient peu en peine. Ils observoient quelle partie souffroit davantage, l'âge, le sexe du malade, ce qui avoit rapport à la nature du pays qu'il habitoit & à la saison de l'année, &c. lorsque la maladie avoit commencé, & tout cela sans avoir aucun recours à la Philosophie ou à l'Anatomie raisonnée.

Ils s'accordoient avec les Empiriques, en ce qu'ils rejettoient comme eux tout ce qui étoit obscur; & avec les Dogmatiques, en ce qu'ils admettoient cependant un peu de raisonnement dans leur pratique pour établir l'idée du vice dominant, pourvu que le raisonnement fût fondé sur quelque chose de sensible. C'est pourquoi ils ne faisoient aucun cas des pores, des corpuscules d'Asclépiade dont la doctrine n'étoit qu'imaginaire. *Voyez* EMPIRIQUE, DOGMATIQUE, MOLÉCULE, PORE.

Avec tout leur bon sens, ils étoient dans une grande erreur, lorsqu'ils négligeoient les observations particulieres, étant uniquement attachés aux maximes générales, & ne considérant dans les maladies, que ce qu'elles avoient de commun entr'elles. Car les rapports généraux dans les maladies ne sont pas plus l'objet du médecin, que ce qui s'y remarque de particulier en certains cas; & ces particularités ne méritent pas moins d'attention de sa part, puisqu'il est absolument nécessaire de connoître l'espece particuliere de chaque maladie.

C'est ce que Galien a bien fait sentir, *cap. iij. lib. III. acutorum*, au sujet d'une morsure de chien enragé. Si une telle plaie est traitée comme les plaies ordinaires, il est indubitable que le malade deviendra bientôt hydrophobe & furieux; mais étant

traité comme ayant reçu cette plaie de la morsure d'un chien enragé, il peut être guéri.

Cependant les Méthodistes s'appliquoient fort soigneusement aux descriptions des maladies & à la recherche de leurs signes diagnostiques ; mais ce n'étoit que pour les rapporter selon qu'ils en jugeoient par ces signes, ou au resserrement ou au relâchement, ou à l'un & à l'autre ensemble : car lorsque les différentes especes de maladies étoient une fois fixées à devoir être regardées décidément comme un effet d'un de ces trois genres de lésion, elles ne leur paroissoient plus exiger aucune autre attention particuliere dans la pratique : leur cure se rapportoit tout simplement à la cause générale.

Ainsi on peut juger de-là combien cette secte de médecins a été pernicieuse à l'avancement de la Médecine : il faut convenir cependant que c'est elle qui a fait naître l'idée des maladies organiques, & qu'effectivement la doctrine de ces médecins renfermoit confusément quelque réalité que l'on pourroit trouver dans l'irritabilité & dans la sensibilité des parties solides de tous les animaux : mais ce n'est que d'une maniere trop générale, bien obscure & bien défectueuse que l'on peut entrevoir cette idée dans la doctrine des Méthodistes. Il ne faut jamais séparer, comme ils ont fait, la laxité & la rigidité des solides de leur action organique ; car ces vices produisent des effets fort différens, si cette action est vigoureuse, ou si elle est débile, ou si elle est spasmodique. C'est principalement par la connoissance de la puissance active des solides que l'on peut juger de leur état dans la santé & dans la maladie.

Il n'y avoit pas plus de cinquante ans que Thémison avoit établi la secte *méthodique*, lorsque Thessalus de Tralle en Lydie, parut avec éclat sous Neron. Il fut le premier qui étendit le systême des Méthodistes, & il passa pour l'avoir porté à sa perfection ; il en étoit même regardé comme le fondateur, à en juger par ce qu'il dit de lui-même. Son imprudence étant si grande, selon Galien, *meth. medend. lib. I.* qu'il disoit souvent que ses prédécesseurs n'avoient rien entendu, non plus que tous les médecins de son tems, dans ce qui concernoit la conservation de la santé & la guérison des maladies. Il prétendoit avoir tellement simplifié l'art de la Médecine par sa *méthode*, qu'il disoit quelquefois qu'il n'y avoit personne à qui il ne pût aisément enseigner en six mois toutes les connoissances & les regles de cet art.

Thessalus fut le premier qui introduisit, ou plutôt qui rétablit (car on prétend qu'Asclépiade est auteur de cette pratique) les trois jours d'abstinence, par le moyen desquels les Méthodistes vouloient dans la suite guérir toutes sortes de maladies.

Soranus d'Ephese, qui vécut d'abord à Alexandrie & ensuite à Rome, sous Trajan & Adrien, mit la derniere main au systême de la secte des Méthodistes ; & il en fut le plus habile, selon Cœlius, qui en est aussi un des partisans les plus distingués.

Il étoit Afriquain, natif de Sicca, ville de Numidie : on l'a cru contemporain de Galien : on lui est redevable du long détail que l'on a conservé sur la doctrine de la secte *méthodique*. C'est un écrivain très-exact, & tels étoient tous les Méthodistes. C'est de lui, sur-tout, que l'on sait qu'ils avoient beaucoup d'aversion pour les spécifiques, pour les purgatifs cathartiques (excepté dans l'hydropisie : car en ce cas, Thémison lui-même purgeoit), pour les clysteres forts, pour les diurétiques, pour les narcotiques & pour tous les remedes douloureux, tels que les cauteres, *&c.* Mais ils faisoient un grand usage des vomitifs, de la saignée, des fomentations & de toutes sortes d'exercices. Ils s'attachoient sur-tout à contenter les malades, comme faisoit Asclépiade, principalement par rapport à la maniere de se coucher, à la qualité de l'air & des alimens ; ayant parmi eux cette maxime, que les maladies devoient être guéries par les choses les plus simples, telles que celles dont on fait usage dans la santé, & qu'il ne falloit que les diversifier, suivant que les circonstances l'exigeoient.

Les Méthodiftes furent encore célebres long-tems après Cœlius ; & Sextus Empiricus les fait plutôt approcher des Pyrrhoniens ou Sceptiques en Philofophie que les Empiriques : mais il y eut enfin tant de variations parmi eux, & leur doctrine fut fi fort altérée, que ce ne furent plus entr'eux que des difputes & des querelles qui firent éclore deux nouvelles fectes, favoir, les *Epifynthétiques* & les *Ecclectiques*.

Le chef des premiers, dont il n'a été rien dit dans ce Dictionnaire, fut Léonide d'Alexandrie qui vivoit quelque tems après Soranus. Il prétendoit avoir concilié les opinions & réuni les trois fectes dominantes ; favoir, celles des Dogmatiques, des Empiriques & des Méthodiftes. C'eft pour cette raifon que lui & fes fectateurs furent appellés *Epifynthétiques*, mot tiré d'un verbe grec qui fignifie *entaffer* ou *affembler* : c'eft tout ce que l'on peut dire, n'ayant pas d'autres lumieres fur ce fujet.

A l'égard des Ecclectiques, *voyez* ce qui en a été dit en fon lieu.

Profper Alpin aimoit tant la doctrine des Méthodiftes, qu'il entreprit de faire revivre leur fecte, comme il paroît par fon livre *de Medicina methodica*, imprimé en 1611, & dont il a paru depuis une nouvelle édition à Leyde en 1719.

Mais la nouvelle Philofophie commençoit à paroître dans le tems de cet auteur ; & chacun fut bientôt plus attentif à la découverte de la circulation du fang, au fyftême de Defcartes, qu'au foin de la chercher, d'eftimer ce que les anciennes opinions, même les plus célebres, pouvoient avoir de bon, d'avantageux pour l'avancement de la Médecine. Tel eft le pouvoir de la nouveauté fur l'efprit humain !

Pour tout ce qui regarde plus en détail la fecte *méthodique*, il faut confulter l'*hiftoire de la Médecine* de Leclerc, *celle* de Barchufen, l'*état de la Médecine ancienne & moderne*, traduit de l'anglois de Clifton, les généralités de la Médecine, dans le *traité des fievres continues* de M. Quefnay, *&c.* qui font les différens ouvrages d'où on a extrait ce qui vient de faire la matiere de cet article : d'ailleurs, *voyez* MÉDECINE, FIBRE, MALADIE.

MÉTHODISTE, adj. (*Méd.*) On appelloit anciennement *méthodiftes* les médecins de la fecte méthodique. *Voyez* MÉTHODIQUE.

MÉTHON, CYCLE DE, *Voyez* MÉTHONIQUE.

MÉTHONE, (*Géog. anc.*) Les Géographes diftinguent plufieurs villes de ce nom dans la Grece. 1°. *Méthone* de Meffénie que Paufanias écrit *Mathon*. Quelques modernes veulent que ce foit aujourd'hui *Modon*, & d'autres *Mutune*. 2°. *Méthone* de Laconie, felon Thucydide. 3°. *Méthone* de l'Eubée, felon Etienne le géographe. 4°. *Méthone* de Theffalie. 5°. Enfin, *Méthone* de Thrace à 40 ftades de Pydné. Ce fut, dit Strabon (*in excerptis*, *l. VII.*) au fiege de *Méthone* de Thrace, qu'After, dont Philippe avoit refufé les fervices, lui tira une fleche de la place ; & fur cette fleche, pour figne de fa vengeance, il avoit écrit : *à l'œil droit de Philippe* ; cette fleche creva effectivement l'œil droit de ce Prince. Le fiege fut long, & la réfiftance opiniâtre ; mais la ville fe rendit finalement à difcrétion. Philippe doublement irrité, la ruina de fond en comble, ne permit aux foldats que d'emporter leurs habits, & diftribua les terres à fes troupes. (*D. J.*)

MÉTHONIQUE, *ou* MÉTONIQUE, adj. cycle *méthonique*, en *Chronologie*, eft le cycle lunaire ou la période de 19 ans, qui s'appelle de la forte de Méthon athénien, fon inventeur. *Voyez* CYCLE & PÉRIODE.

Méthon, pour former cette période ou cycle de 19 ans, fuppofa l'année folaire de 365 jours 6 h. $18'$ $56''$ $50'''$ $31''''$ 34^{v}. & le mois lunaire de 29 j. 12 h, $45'$ $47''$ $26'''$ $48''''$ 30 v.

Lorfque le cycle *méthonique* eft révolu, les lunaifons ou les pleines lunes reviennent au même jour du mois ; de façon que fi les nouvelles & pleines lunes arrivent cette année à un certain jour, elles tomberont dans 19 ans, fuivant le cycle de Méthon, précifément au même jour. *Voyez* LUNAISON.

C'eft

C'est ce qui a fait qu'au tems du concile de Nicée, lorsqu'on eut réglé la maniere de déterminer le tems de la Pâque, on inséra dans le calendrier les nombres du cercle *méthonique* à cause de leur grand usage ; & le nombre du cycle pour chaque année, fut nommé le *nombre d'or* pour cette année. *Voyez* NOMBRE D'OR.

Cependant ce cycle a deux défauts ; le premier, de ne pas faire l'année solaire assez grande ; le second, d'être trop court, & de ne pas donner exactement les nouvelles lunes à la même heure, après 19 ans écoulés ; de sorte qu'il ne peut servir que pendant environ 300 ans, au bout desquels les nouvelles & pleines lunes retrogradent d'environ un jour.

Calippus a prétendu corriger le cycle *méthonique*, en le multipliant par 4, & formant ainsi une période de 76 ans. *Voyez* PÉRIODE CALIPPIQUE, *au mot* CALIPPIQUE. (*O*)

METHYDRE, (*Géog. anc.*) μεθύδριον, *Methidrium* ; ville du Péloponnese en Arabie, ainsi nommée à cause de sa situation entre deux rivieres, dont l'une s'appelloit *Malæta*, & l'autre *Mylaon.* Orchomene, qui en fut le fondateur, la bâtit sur une éminence. Il y avoit proche de cette ville un temple de Neptune équestre, & une montagne qu'on surnommoit *Thaumasie*, c'est-à-dire, *miraculeuse*. On prétendoit que c'étoit-là que Cybele, enceinte de Jupiter, trompa Saturne, en lui donnant une pierre au lieu de l'enfant qu'elle mit au monde. On y montroit aussi la caverne de cette déesse, où personne ne pouvoit entrer que les seules femmes consacrées à son culte. *Méthydre* n'étoit plus qu'un village du tems de Pausanias, & il appartenoit aux Magalopolitains. Polybe, Thucydide, Xénophon & Etienne le géographe en font mention. (*D. J.*)

MÉTHYMNE, (*Géog. anc.*) en latin *Methymnus* ; ville de la partie occidentale de l'île de Lesbos, sur la lisiere du nord, vis-à-vis le *promontorium lectum*, aujourd'hui le cap *Babourou* ; Ptolomée, *lib. V. c. ij.* la place entre le promontoire *Argenum* & la ville *Antissa*. Elle étoit célebre par la bonté de ses vignobles, *uvâ methymneâ*, *palmite methymnæo*, comme disent Horace & Virgile. Elle l'étoit encore par la naissance d'Arion poëte lyrique qui fleurissoit vers la 38^e. olympiade. La fable assure qu'ayant été jetté dans la mer, il fut sauvé par un dauphin, qui le porta sur son dos jusqu'au cap de Ténare près de Lacédémone.

Méthymne subsistoit du tems de Pline, mais à présent on ne voit plus que ses ruines dans l'île de Mételin : & Strabon a si bien décrit la situation de toutes les anciennes villes de l'île de Lesbos, qu'on découvre aisément les endroits qu'elles occupoient, en parcourant le pays son livre à la main.

J'oubliois de dire que nous avons encore des médailles greques qui ont été frappées à *Méthymne* ; & qu'il y avoit du tems de Pausanias entr'autres statues de Poëtes & de Musiciens célebres, celle d'Arion le méthymnéen, assis sur un dauphin. J'ajoûte enfin que cette ville avoit pris son nom de *Méthymna*, qui étoit une fille de Macaris. (*D. J.*)

MÉTICAL, s. m. (*Hist. mod. Com.*) monnoie fictive suivant laquelle on compte dans le royaume de Maroc en Afrique. Dans ce pays les marchands comptent par onces ; chaque once vaut quatre *blankits*, & seize onces font un *métical*, qu'ils nomment aussi un *ducat d'or* : cependant dans le commerce on ne reçoit le vrai ducat que sur le pié de 17½. onces. Le *blankit* vaut 20 *fluces*, monnoie de cuivre qui vaut environ un liard. Les Maroquins ont de plus une petite monnoie d'argent qui vaut environ 4 sous ; mais que les Juifs ont grand soin de rogner ; ce qui est cause qu'on ne peut recevoir cette monnoie sans l'avoir pesée.

MÉTICHÉE, s. m. (*Hist. anc.*) tribunal d'Athenes. Il falloit avoir passé 30 ans, s'être fait considérer, & ne rien devoir à la caisse publique, afin d'être admis à l'administration de la justice. En entrant en charge, on juroit à Jupiter, à Apollon & à Cérès, de juger en tout suivant les loix ; & dans le cas où il n'y auroit point de loi, de juger selon la conscience. Le *métichée* fut ainsi nommé de l'architecte *Metichius*.

METIOSEDUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Gaule celtique, voisin de Paris, dont il est parlé dans César, *lib. VII. de bello Gallico.* Labinus général de l'armée romaine, voulant s'emparer de Paris, conduisit les troupes qu'il avoit à *Metiosedum*, vers cette ville en descendant la riviere, *secundo flumine transducit.* Ceux qui mettent *Metiosedum* au-dessous de Paris, se persuadent que c'étoit *Meudon*; d'autres imaginent que c'est *Melun*; mais M. le Bœuf par ses observations sur le *Metiosedum* de César, a prouvé l'erreur de ces deux opinions, sans oser décider quel est le lieu au-dessus de Paris appellé *Metiosedum.* Il incline seulement à croire que ce pourroit être *Juvisy*, *Josedum*, mot qui semble avoir été abrégé de *Metiosedum.* (*D. J.*)

MÉTIER, s. m. (*Gram.*) on donne ce nom à toute profession qui exige l'emploi des bras, & qui se borne à un certain nombre d'opérations méchaniques, qui ont pour but un même ouvrage, que l'ouvrier repéte sans cesse. Je ne sais pourquoi on a attaché une idée vile à ce mot; c'est des *métiers* que nous tenons toutes les choses nécessaires à la vie. Celui qui se donnera la peine de parcourir les atteliers, y verra par-tout l'utilité jointe aux plus grandes preuves de la sagacité. L'antiquité fit des dieux de ceux qui inventerent des *métiers*; les siecles suivans ont jetté dans la fange ceux qui les ont perfectionnés. Je laisse à ceux qui ont quelque principe d'équité, à juger si c'est raison ou préjugé qui nous fait regarder d'un œil si dédaigneux des hommes si essentiels. Le poëte, le philosophe, l'orateur, le ministre, le guerrier, le héros, seroient tout nuds, & manqueroient de pain sans cet artisan, l'objet de son mépris cruel.

On donne encore le nom de *métier* à la machine dont l'artisan se sert pour la fabrication de son ouvrage; c'est en ce sens qu'on dit le *métier* à bas, le *métier* à draps, le *métier* à tisserand.

Si nous expliquions ici toutes les machines qui portent ce nom, cet article renfermeroit l'explication de presque toutes nos Planches; mais nous en avons renvoyé la plûpart au nom des ouvriers ou des ouvrages. Ainsi à bas, on a le *métier* à bas; à manufacture en laine, le *métier* à draps; à soierie, les *métiers* en soie; à gaze, le *métier* à gaze, & ainsi des autres.

MÉTIER, *terme & outil de Brodeur*, qui sert pour tenir l'ouvrage en état d'être travaillé. Cette machine est composée de deux gros bâtons quarrés, de la longueur de 3 à 4 piés; & de deux lattes, de la longueur de 2 piés & demi.

Les bâtons sont garnis tout du long endedans, d'un gros canevas, attaché avec des clous pour y coudre l'ouvrage que l'on veut broder. Les deux bouts de chaque bâton sont creusés & traversés par 4 mortaises, pour y faire passer les lattes; ce qui forme une espece de quarré long.

Les lattes sont de petites bandes de bois plat, percées de beaucoup de petits trous pour arrêter les bâtons & les assujettir au point qu'il faut.

MÉTIER, *en terme d'Epinglier*, est un instrument qui leur sert à frapper la tête de leurs épingles. Il est composé d'une planche assez large & épaisse, qui en fait la base, de deux montans de bois, liés ensemble par une traverse. Dans l'un de ces montans, qui est plus haut que l'autre d'environ un demi pié, passe une bascule, qui vient répondre par une de ses extrémités au milieu de la traverse des montans, & s'y attache à la corde d'un contre-poids assez pesant; elle répond de l'autre bout à une planche qu'on abaisse avec le pié. Dans cette premiere cage sont 2 autres broches de fer, plantées sur la base du *métier*, & retenues dans la traverse d'en-haut. Au bas du contre-poids est une autre traverse de fer, qui coule le long de ces broches, & empêche que le contre-poids ne s'écarte du point sur lequel il doit tomber, qui est le trou du poinçon. Il y a dans ce contre-poids un têtoir pareil à celui de dessous, pour former la partie supérieure de la tête, pendant que celui-ci fait l'autre moitié, & par ce moyen la tête est achevée d'un seul coup.

MÉTIERS, *est un terme de Brasserie*; il signifie la liqueur qu'on tire après qu'on a fait tremper ou bouillir avec la farine ou houblon; les premieres opérations se

nomment *premiers métiers*, & les secondes *seconds métiers* ; car on ne leur donne le nom de *biere*, que lorsqu'ils sont entonnés dans les pieces. *Voyez* BRASSERIE.

MÉTIER DU DRAPIER, *voyez l'article* MANUFACTURE EN LAINE.

MÉTIER A PERRUQUIER, est une machine dont les Perruquiers se servent pour tresser les cheveux. Il est composé d'une piece de bois d'environ un pié & demi ou 2 piés de longueur, sur 4 pouces de largeur & 2 d'épaisseur; cette piece de bois se nomme la *barre*, & sert de base au *métier*. Aux deux extrémités de la barre sont deux trous circulaires, destinés à recevoir deux cylindres de bois d'un pouce & demi de diametre, & d'un pié & demi de hauteur, qui se placent dans une situation verticale & perpendiculaire à la barre. Ces 2 cylindres appellés les *montans*, servent à soutenir 3 brins de soie roulés sur eux par les extrémités, dans lesquels on entrelace les cheveux pour en former une tresse.

MÉTIER DE RUBANIER, est un chassis sur lequel ces ouvriers fabriquent les rubans, *&c.* Le *métier* du Rubanier est plus ou moins composé, suivant les ouvrages qu'on veut y fabriquer. Les rubans unis ne demandent pas tant de parties que les rubans façonnés; & ceux-ci beaucoup moins que les galons & tissus d'or & d'argent. Cependant comme les pieces principales & les plus essentielles de ces différens *métiers* sont à-peu-près les mêmes, on se contente de décrire ici un *métier* à travailler les galons & tissus d'or & d'argent, & les rubans façonnés de plusieurs couleurs ; en faisant remarquer cependant les différences des uns & des autres, suivant que l'occasion s'en présentera. Le *métier* contient les parties suivantes.

1°. Le *chassis*, ou comme on dit en terme plus propre le *bâti*, est composé de 4 pilliers ou montans de bois; placés sur un plan parallélogramme, ou carré long. Quatre traverses aussi de bois, joignent ces pilliers par en haut, & 4 autres traverses, dont celle de devant qui est un peu plus élevée s'appelle la *poitriniere*, les unissent à-peu-près au milieu de leur hauteur : enfin il y a une 9e. traverse au bas du bâti pour mettre les piés de l'ouvrier, où sont attachées leur marches qui font lever ou baisser les fils de la chaîne. Les pilliers ont 6 ou 7 piés de hauteur, & sont éloignés l'un de l'autre de presqu'autant dans sa partie la plus longue du parallélogramme, & seulement de 3 ou 4 piés dans la plus étroite.

2°. Le *chatelet*, c'est un chassis de forme à-peu-près triangulaire, placé au haut du *métier*, & posé sur les 2 plus longues traverses.

3°. Dans le chatelet sont renfermées 24 poulies de chaque côté, autant qu'il y a de marches sous les piés du fabriquant. Les poulies servent à élever les lisserons par le racourcissement des cordons.

4°. Les *tirans*, ce sont des ficelles qui étant tirées par les marches font monter les lisserons. Il y a 24 tirans, un tirant pour 2 poulies.

5°. Le *harnois*, qui est une suite de petites barres qui soutiennent les lisserons, & qui sont suspendues chacune à 2 cordons enroulés autour des poulies.

6°. Les *lisserons*, c'est un nombre de petits filets, bandés vers le bas par un poids, & qui ont vers leur milieu des bouclettes pour recevoir des ficelles transversales appellées *rames*.

7°. Les *platines*, ce sont des plaques de plomb ou d'ardoises qu'on suspend sous chaque baguette qui termine chaque ligne des lisserons. Quand le pié de l'ouvrier abandonne une marche, la platine fait retomber les lisserons que le tirant avoit haussés.

8°. Les *rames*, sont des ficelles qui traversent les lisserons, & dont le jeu est le principal artifice de tout le travail de la Rubanerie; comme la tire ou l'ordre des cordons qu'on tire pour fleuronner une étoffe, y produit l'exécution du dessein. Ici il ne faut point de second ouvrier pour tirer les cordons, les marches operent tout sous les piés du tissutier, parce qu'il a pris soin, par avance, de n'étendre au travers des lisserons que le nombre des rames qu'il faut pour prendre certains fils de la chaîne, & en laisser d'autres. Ces rames sont attachées à l'extrémité du

métier; elles montent sur des roulettes qu'on appelle le *porte-rame* de derriere, traversent les bouclettes de certains lisserons, & passent entre les autres lisserons sans tenir aux bouclettes; de-là elles arrivent au porte-rame de devant, qui est pareillement composé de petites roulettes pour faciliter le mouvement des rames. Celles-ci enfin sont attachées en-devant à d'autres ficelles qui tombent perpendiculairement à l'aide d'un fuseau de plomb au bas, & qu'on nomme *lisses* ou *remises*. Les rames ou ficelles transversales ne peuvent être haûssées ou baissées par l'un ou l'autre des lisserons, qu'elles ne tirent & ne fassent monter quelques lisses de devant: or celles-ci ont aussi leurs bouclettes vers la main de l'ouvrier. Certains fils de la chaîne passent dans une bouclette, d'autres passent à côté. Il y a des lisses qui saisissent tour-à-tour les fils dont la couleur est uniforme; on les nomme *lisses de fond*, parce qu'elles produisent le fond de l'étoffe & la couleur qui soutient tous les ornemens: les autres lisses élévent par leurs bouclettes des fils de différentes couleurs; ce qui par l'alternative des points pris ou laissés, des points qui couvrent la trame, ou qui sont cachés dessous, rendent le dessein ou l'ornement qu'on s'est proposé.

9°. Le *battant*, c'est le chassis qui porte le *rot*, pour frapper la trame. Dans ce *métier* ce n'est point l'ouvrier qui frappe, il ne fait que repoûsser avec la main le battant qui, tenant à un ressort, est ramené de lui-même; ce qui soulage le rubanier.

10°. Le *ton* ou *bandoir du battant*, c'est une grosse noix, percée de plusieurs trous dans sa rondeur, & traversée de 2 cordes qui tiennent de part & d'autre au *métier*; cette noix sert à bander ces deux cordes par une cheville qu'on enfonce dans un de ces trous, & qui mene la noix à discrétion. Deux cordons sont attachés d'un bout à cette cheville, & de l'autre aux 2 barres du battant qui, par ce moyen, est toujours amené contre la trame.

11°. Les *remises* ou *lisses*, ce sont les lisses de devant qui par leurs bouclettes, saisissent certains fils de la chaîne, & laissent tous les autres, selon l'arrangement que l'ouvrier a conformé aux points de son dessein.

12°. Les *fuseaux* qui roidissent les remises; ils sont de fer, ont environ un pié de longueur & un quarteron de pesanteur. Les fuseaux en roidissant les remises, font ouvrir la chaîne & la referment.

13°. Les *bretelles*, ce sont deux lisieres de drap qu'on passe entre ses bras pour les soutenir, parce qu'en travaillant on est obligé de se tenir dans une posture gênante, & qu'on n'est presque pas assis.

14°. Le *siege* ou *banc* sur lequel l'ouvrier est assis, c'est un planche ou banc de 3 piés de haut, & à demi penché vers le *métier*, de sorte que l'ouvrier est presque débout.

15°. Le *marchepié*.

16°. La *poitriniere*, est une traverse qui passe d'un montant à l'autre à l'endroit de la poitrine de l'ouvrier. A cette poitriniere est attaché un rouleau sur lequel passe le ruban pour aller gagner l'ensouple un peu plus bas.

17°. La *broche* ou *boulon* qui enfile les vingt-quatre marches.

18°. Les *marches*; dans les rubans unis il ne faut que 2, 3 ou 4 marches.

29°. Les *lâs* ou *attaches* qui unissent les marches aux lames.

20°. Les *lames*, qui sont de petites barres de bois qui haussent ou baissent comme les marches, & qui étant arrêtées sur une même ligne d'un côté & de l'autre, tiennent les lisserons dans un niveau parfait aux momens de repos.

21 & 22°. L'*ensouple* de devant, & celles de derriere; celles-ci sont des rouleaux sur lesquels sont roulés les fils de la chaîne: il y a autant d'ensouples de derriere qu'il y a de fils de couleurs différentes. L'ensouple de devant sert à rouler l'ouvrage à mesûre qu'il se frabrique.

23°. Les *potenceaux* qui soûtiennent les ensouples.

24°. Les *bâtons de retour*.

25°. La *planchette*.

26°. L'*échelette* ou *les roulettes des retours*.

27°. Les *boutons des retours*.

Ce qu'on appelle les *retours* eſt encore un moyen de ménager plus de variété dans l'ouvrage, & de faire revenir les mêmes variétés, outre celles qu'on ménage par le jeu alternatif des liſſerons, & par le changement de trame en prenant une autre navette.

Il y a communément trois bâtons de retour; mais on peut en employer davantage. Ils ſont attachés ſur un boulon en forme de baſcule, & ayant un poids pendu à un de leurs bouts, ils enlevent l'autre dès qu'ils ſont libres; l'ouvrier a auprès de lui pluſieurs boutons arrêtés, par le moyen deſquels il peut tirer des cordes, qui en paſſant par les tournans de l'échelette, vont gagner le bout ſupérieur des bâtons de retour. Un de ces bâtons tiré par le bouton s'abaiſſe, & en paſſant rencontre la planchette qui eſt mobile ſur deux charnieres, & qui cede pour les laiſſer deſcendre Quand la tête du bâton eſt arrivée plus bas que la planchette, celle-ci, rendue à elle même, reprend toujours ſa premiere place; & elle aſſujettit alors la tête du bâton qui demeure arrêtée. Si on en tire un autre qui déplace la planchette, le premier ſe trouve libre & s'échappe. Le ſecond tiré par la corde, demeurant un inſtant plus bas que la planchette, ſe trouve pris & arrêté par le retour de la planchette dans ſa poſition naturelle: tel eſt le jeu des boutons & des bâtons de retour; en voici l'effet. Au-deſſus préciſement, au milieu de ces bâtons ou baſcules, eſt un anneau de métal ou de fil, auquel on fait tenir tant de rames ou de ficelles tranſverſales qu'on juge à propos; quand un bâton de retour eſt tiré & abaiſſé, les rames qui tiennent à ſa boucle ſont roidies: c'eſt donc une néceſſité que les liſſerons, dans les bouclettes deſquels ces rames ont été enfilées, les élevent avec eux; ce qui fait monter certaines liſſes ou remiſes auxquelles ces rames ſont attachées, & conſéquemment certains fils de la chaîne, par préférence à d'autres. Quand l'ouvrier tire un autre retour, il laiſſe échapper & remonter le premier. Les rames qui tiennent à l'anneau du bâton remonté deviennent lâches, & les liſſerons vont & viennent ſans les bander, ſans les hauſſer. Ces rames déſœuvrées ne produiſent donc point d'effet; celles d'un autre bâton ayant produit le leur, c'eſt à un troiſieme qui dormoit à s'éveiller. Tous ces effets forment une ſuite de différentes portions de fleurs ou autres figures, qui revenant toujours les mêmes, produiſent des figures complettes, toujours les mêmes, & juſtement appellées des retours.

Lorſqu'après que le *métier* eſt monté, l'ouvrier veut travailler, il ſe place audevant ſur le ſiege, penché de maniere qu'il eſt preſque débout. Il appuie ſa poitrine ſur la traverſe du *métier*, appellée la *poitriniere*; & pour ne point retomber en-devant, il ſe paſſe par-deſſous les bras deux bretelles pour le ſoutenir: ces bretelles ſont attachées par un bout à la traverſe d'en-haut, & de l'autre à la poitriniere.

MÉTIERS, (*Soierie.*) *Voyez l'article* MÉTIER DE RUBANIER.

Dans les ouvrages extrémement compoſés il y a juſqu'à 50 ou 60 livres peſant de fuſeaux attachés aux liſettes pour les faire retomber. Ce poids conſidérable doit être levé preſque en totalité par le pied gauche, toutes les fois que l'ouvrier en aura levé du pied droit une partie, quelquefois très-petite, d'autres fois plus conſidérable, mais toujours bien moins conſidérable que la quantité qu'il leve avec le pied gauche, puiſque c'eſt de ce pied que feront levées toutes les foies du fond; au lieu que le droit ne levant que la figure qui s'exécute ſur l'ouvrage, n'opére très-ſouvent que de petites levées par la marche des vingt marches du pied droit (car elles ſont dans cet ordre, vingt du pied droit pour la figure, & quatre du pied gauche pour le fond); pendant cette petite levée toutes les foies de chaîne reſtent en bas: mais après un coup de navette lancé à travers cette levée, le fond venant à lever par une des quatre marches du pied gauche; ce fond chargé, comme nous l'avons dit plus haut, rend cette levée d'une lourdeur extraordinaire, qui eſt conſidérablement diminuée par le moyen du bricoteau ou des deux bricoteaux qui font l'office d'un levier en-

core aidé du poids d'une pierre ; c'eſt donc avec raiſon que la baſcule qui paſſe par l'enfourchement eſt d'inégale longueur. Cette néceſſité n'a pas beſoin d'être prouvée. Dans certains ouvrages ce bricoteau leve encore les quatre autres liſſes du devant qui portent les rames de liſieres & qui ſont levées alternativement par chacune des quatre marches du pied gauche ; dans ce cas ces quatre hautes liſſes ſont à claire voie ; c'eſt-à-dire qu'elles n'ont qu'une très-petite quantité de mailles diſtribuées ſur les deux bouts de leurs liſſerons. Les rames qui forment les liſieres y étant ſeules paſſées, le ſont en cet ordre. Si la premiere rame fait un pris ſur la premiere haute liſſe, elle fera un laiſſé ſur la ſeconde, un pris ſur la troiſieme, & un laiſſé ſur la quatrieme ; la ſeconde au contraire de la premiere, fera un laiſſé ſur la premiere haute liſſe, un pris ſur la ſeconde, un laiſſé ſur la troiſieme, & un pris ſur la quatrieme ; ainſi des autres rames de liſiere : ces quatre hautes liſſes ne portant que les rames que l'on vient d'expliquer, n'ayant beſoin que de quelques mailles ſur les extrémités, doivent par conſéquent laiſſer un grand vuide entr'elles, qui donne paſſage à la grande quantité de rames de figure, qui vient aboutir ſur les différents rouleaux & à travers les différentes grilles du porte-rame de devant. Si l'on faiſoit de l'ouvrage en plain, c'eſt-à-dire qu'on ne repréſentât qu'un même fond ſans aucune figure, il n'y auroit pour lors beſoin que de deux liſſes, dont la ſeconde porteroit comme la premiere, un poids à chacune des deux extrémités de leurs deux liſſerons ; ce poids compoſé d'un ou de pluſieurs fuſeaux ſerviroit à faire tomber la liſſe qui baiſſe ; mais la chaîne eſt paſſée dans ces deux liſſes en cette ſorte. Le premier brin eſt paſſé dans les deux premieres mailles de la premiere liſſe ; le ſecond brin eſt paſſé dans les deux premieres mailles de la ſeconde liſſe, & toujours de même de l'un à l'autre ; par conſéquent il y auroit toujours une moitié de la chaîne qui leveroit par le moyen de la liſſe dans laquelle cette moitié ſe trouve ainſi paſſée : or c'eſt à travers ces levées égales que la navette qui porte la trame eſt lancée. Ce coup de navette qui reçoit ſur lui un coup de battant pendant que le pas eſt encore ouvert eſt ce qu'on appelle *duitte*. (*Voyez* DUITTE.) Ce pas eſt formé par l'ouverture de l'autre, où la même choſe ſe fait encore & toujours de même. Cette égalité de répartition de chaîne eſt bien différente dans les ouvrages figurés ; car c'eſt de la quantité de chaîne plus ou moins conſidérable qui leve, que dépend la formation des différentes parties du deſſein.

Suppoſez une navette revêtue de ſoie & une autre navette couverte de filé. Si lorſque le pas qui fait le fond eſt ouvert où preſque toute la chaîne eſt levée, on lançoit la navette du filé, ce coup ſe trouveroit abſorbé & comme enſeveli ſous la grande quantité de ſoie qui le couvriroit ; & ce ſeroit beaucoup de filé de perdu ; mais lorſque le pas de figure ſera ouvert, pendant que le fond eſt en bas, le coup de la navette du filé qui va y être lancé, ſe trouvera preſque tout à découvert. On aura par ces diverſes opérations le développé du deſſein : il y a une double néceſſité de la ſeconde navette de ſoie ; car la ſoie qu'elle contient occupant bien moins d'eſpace que le filé, & étant toujours placée entre deux coups de filé qui en occupent plus qu'elle, la liaiſon du tout eſt plus aiſée à ſe faire par les coups des battans ; dans ce cas où deux navettes ſont lancées comme ici l'une après l'autre, l'ouvrier reçoit l'une entre les doigts *index* & *medius*, & l'autre navette eſt reçue entre ce même medius & l'annulaire, tantôt d'une main tantôt de l'autre ; de même, comme il arrive quelquefois, s'il y en avoit trois qui allaſſent alternativement, il recevroit la troiſieme entre l'annulaire & l'auriculaire ; il n'en peut conduire davantage, n'ayant que ces trois ouvertures : lorſqu'il y a plus de navettes, puiſqu'il y en a quelquefois juſqu'à vingt-ſix, celles qui ne travaillent pas, ſont poſées juſqu'à leur tour ſur le carton.

MÉTIER DE TISSERAND, machine à l'uſage du tiſſerand, & qui lui ſert à tiſſer pluſieurs brins de fil pour en faire une piece de toile. Les Tiſſerans ont des *métiers* plus ou moins compoſés, ſuivant les

différentes especes qu'ils ont à fabriquer. Les toiles ouvrées, damassées, &c. demandent des *métiers* plus garnis que les toiles unies. Voici la maniere dont le *métier* simple de tisserand est construit. Le chassis est composé de quatre montans de 5 piés de haut, qui forme un quarré de 7 piés en tous sens. Ces quatre montans sont joints les uns aux autres par quatre traverses en haut, & quatre autres en bas qui sont à la hauteur de 2 piés. Au bout du *métier*, à la hauteur d'environ 3 piés, est un rouleau de bois porté sur deux mantonets, ce rouleau s'appelle l'*ensouple de derriere*, sur laquelle sont roulés les fils de la chaîne que l'on veut tisser. Sur le devant, à la même hauteur, est un autre rouleau appellé *la poitriniere*, parce que le tisserand, en travaillant, appuie sa poitrine dessus. Ce rouleau sert à recevoir la toile à mesure qu'elle se fabrique. Au-dessous de la poitriniere est un autre rouleau de bois appellé *le déchargeoir*, sur lequel on roule la toile fabriquée pour en décharger la poitriniere. Au milieu du *métier*, dans une position perpendiculaire, est la chasse ou battant, qui est suspendu au porte-chasse, & dans laquelle, par en bas, est insinué le peigne ou rot; derriere la chasse sont les lames soutenues par en-haut par le porte lame & par les pouliots: au bas du *métier*, immédiatement sous les piés du tisserand, sont les marches; enfin derriere les lames sont placés les verges & le cartron. *Voyez* l'explication de tous ces termes, chacun à leur *article*. *Voyez* aussi l'*article* TISSERAND EN TOILE.

MÉTIS s. f. (*Mythol.*) Μῆτις, ce mot signifie la *Prudence*. Les anciens Mythologistes en ont fait une déesse, dont les lumieres étoient supérieures à celles des dieux-mêmes. Jupiter l'épousa, c'est-à-dire selon Apollodore, qu'il fit paroître beaucoup de prudence dans toute sa conduite. (*D. J.*)

METKAL, *ou* MITKAL, s. m. (*Com.*) petits poids dont se servent les Arabes: il faut 12 *metkals* pour faire une once. *Dict. du Com. tom. III. pag.* 383.

METL, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) plante de la nouvelle Espagne, qui croît sur-tout très-abondamment au Mexique. C'est un arbrisseau que l'on plante & cultive à-peu-près de la même maniere que la vigne; ses feuilles different les unes des autres, & servent à différens usages: dans leur jeunesse, on en fait des confitures, du papier, des étoffes, des nattes, des ceintures, des souliers, des cordages, du vin, du vinaigre & de l'eau-de-vie. Elles sont armées d'épines si fortes & si aiguës, qu'on en fait des especes de scies propres à scier du bois. L'écorce brûlée est excellente pour les blessures, & la résine ou gomme qui en sort est, dit-on, un remede contre toute sorte de poison. Quelques auteurs croient que cette plante est la même que celle que quelques voyageurs ont décrit sous le nom de *maghey* & qu'on dit être semblable à la joubarbe, & non un arbrisseau. Carreri dit que ses feuilles donnent un fil dont on fait une espece de dentelle & d'autres ouvrages très-délicats. Lorsque cette plante est âgée de six ans, on en ôte les feuilles du milieu pour y former un creux, dans lequel se rassemble une liqueur que l'on recueille chaque jour de grand matin; cette liqueur est aussi douce que du miel, mais elle acquiert de la force. Les Indiens y mettent une racine qui la fait fermenter comme du vin; & qui la rend très-propre à enivrer: c'est cette espece de vin qu'on nomme *pulque* ou *poulcré* On peut en distiller une eau-de-vie très-forte. Les Indiens buvoient le *pulque* avec tant d'excès, que l'usage en fut défendu par les Espagnols en 1692, quoique les droits qu'ils en retiroient montassent jusqu'à cent dix mille piastres par année; mais l'inutilité de la défense l'a fait lever en 1657.

METLING, *ou* MOTTLING, (*Géog.*) ville forte, & château d'Allemagne dans la Carniole, sur le Kulp. Quelques géographes croyent que c'est la *Metlaria* des anciens. *Long.* 33. 35 *lat.* 45. 58.

MÉTOCHE, s. m. *dans l'ancienne Architecture*, terme dont s'est servi Vitruve pour marquer l'espace ou intervalle entre deux denticules. *Voyez* DENTICULE.

Baldus observe que dans une ancienne copie manuscrite de cet auteur, on trouve le mot *métatomme*, au lieu de *métoche*: c'est ce qui donne occasion à Daviler de

soupçonner que le texte de Vitruve est corrompu ; ce qui lui fait conclure qu'il ne faut pas dire *métoche*, mais *métatomme*, c'est-à-dire, *section*.

MÉTOCIE, s. m. (*Hist. anc.*) tribut que les étrangers payoient pour la liberté de demeurer à Athenes. Il étoit de 10 ou 12 drachmes. On l'appelloit aussi *énorchion* ; mais ce dernier mot est l'*habitatio* des Latins, désignant plutôt un loyer qu'un tribut. Le *métocie* entroit dans la caisse publique ; l'énorchion étoit payé à un particulier propriétaire d'une maison.

MÉTOCIES, s. f. pl. (*Hist. anc.*) fêtes célébrées dans Athenes à l'honneur de Thésée, & en mémoire de ce qu'il les avoit fait demeurer dans une ville où il les avoit rassemblés tous, des douze petits lieux où ils étoient auparavant dispersés.

MÉTOÏCIEN, (*Litt. grec.*) on appelloit *métoïcien*, μετοικοι, les étrangers établis à Athenes. Ils payoient un tribut à la république, un impôt nommé μέτοικιον ; cet impôt étoit par année de 12 drachmes pour chaque homme, & de 6 drachmes pour chaque femme. La loi les obligeoit encore de prendre un patron particulier, qui les protegeât, & qui répondit de leur conduite. On nommoit ce patron μετοικοφυλαξ. Le polémarque, l'un des neuf archontes, prononçoit sur les prévarications que les *métoïciens* pouvoient commettre.

Rien n'est plus sensé que les réflexions de Xénophon sur les moyens qu'on avoit d'accroître les revenus de la république d'Athenes, en faisant des loix favorables aux étrangers qui viendroient s'y établir. Sans parler, dit-il, des avantages communs que toutes les villes retirent du nombre de leurs habitans, ces étrangers, loin d'être à charge au public, & de recevoir des pensions de l'état, nous donneroient lieu d'augmenter nos revenus, par le payement des droits attachés à leur qualité. On les engageroit efficacement à s'établir parmi nous, en leur ôtant toutes ces especes de marques publiques d'infamie, qui ne servent de rien à un état ; en ne les obligeant point, par exemple, au danger de la guerre, & à porter dans les troupes une armure particuliere ; en un mot, en ne les arrachant point à leur famille & à leur commerce ; ce n'étoit donc pas assez faire en faveur des étrangers, que d'instituer une fête de leur nom, μετοικια comme fit Thésée pour les accoûtumer au joug des Athéniens, il falloit sur-tout profiter des conseils de Xénophon, & leur accorder le terrein vuide qui étoit renfermé dans l'enceinte des murs d'Athènes, pour y bâtir des édifices sacrés & profanes.

Il n'y avoit point dans les commencemens de distinction chez les Athéniens entre les étrangers & les naturels du pays ; tous les étrangers étoient promptement naturalisés, & Thucydide remarque que tous les Platéens le furent en même-tems.

Cet usage fut le fondement de la grandeur des Athéniens ; mais à mesure que leur ville devint plus peuplée, ils devinrent moins prodigues de cette faveur, & ce privilége s'accorda seulement dans la suite à ceux qui l'avoient mérité par quelque service important. (*D. J.*)

MÉTONOMASIE, s. f. (*Litt. mod.*) c'est-à-dire *changement de nom*. Les savans des derniers siecles se sont portés avec tant d'ardeur à changer leur nom, que ce changement dans des personnes de cette capacité, méritoit qu'on fît un mot nouveau pour l'exprimer. Ce mot même devoit être au-dessus des termes vulgaires ; aussi l'a-t-on puisé chez les Grecs, en donnant à ce changement de nom, celui de *métonomasie*. M. Baillet dit que cette mode se répandit en peu de tems dans toutes les écoles, & qu'elle est devenue un des phénomenes les plus communs de la république des Lettres. Jean-Victor de Rossi abandonna son nom, pour prendre celui de Janus Nicius Erythrœus ; Matthias Francowitz prit celui de Flaccus Illiricus ; Philippe Scharzerd prit celui de Mélancthon ; André Hozen prit celui d'Osiander, *&c.* enfin, un allemand a fait un gros livre de la liste des *métonomasiens*, ou des *pseudonymes*. (*D. J.*)

MÉTONYMIE, s. f. le mot de *métonymie* vient de μετὰ qui dans la composition marque *changement*, & de ὄνομα nom ; ce qui signifie *transposition* ou *changement* de nom, un nom pour un autre. En

En ce sens cette figure comprend tous les autres tropes ; car dans tous les tropes, un mot n'étant pas pris dans le sens qui lui est propre, il réveille une idée qui pourroit être exprimée par un autre mot. Nous remarquerons dans la suite ce qui distingue la *métonymie* des autres tropes. *Voyez* SYNECDOQUE.

Les maîtres de l'art restreignent la *métonymie* aux usages suivans.

I. *La cause pour l'effet.* Par exemple : *vivre de son travail*, c'est-à-dire *vivre de ce qu'on gagne en travaillant.*

Les Payens regardoient Cérès comme la déesse qui avoit fait sortir le blé de la terre, & qui avoit appris aux hommes la maniere d'en faire du pain ; ils croyoient que Bacchus étoit le dieu qui avoit trouvé l'usage du vin ; ainsi ils donnoient au blé le nom de *Cérès*, & au vin le nom de *Bacchus* : on en trouve un grand nombre d'exemples dans les poëtes.

Virgile, *Æn. I.* 219. a dit, *un vieux Bacchus*, pour du vin vieux :

Implentur veteris Bacchi.

Madame des Houlieres a fait une ballade, dont le refrein est,

L'Amour languit sans Bacchus & Cérès :

c'est la traduction de ce passage de Terence, *Eun. IV. 6. Sine Cerere & Libero friget Venus* : c'est-à-dire qu'on ne songe guere à faire l'amour, quand on n'a pas de quoi vivre.

Virgile, *Æn. I.* 181. a dit :

Tum Cererem corruptam undis cerealiaque arma
Expediunt fessi rerum.

Scarron dans sa traduction burlesque, *lib. I.* se sert d'abord de la même figure ; mais voyant bien que cette façon de parler ne seroit point entendue en notre langue, il en ajoute l'explication :

Lors fut des vaisseaux descendue
Toute la Cérès corrompue ;
En langage un peu plus humain,
C'est ce de quoi on fait du pain.

Ovide a dit, *Trist. IV. v.* 4. qu'une lampe prête à s'éteindre, se rallume quand on y verse *Pallas* :

Cujus ab alloquiis anima hæc moribunda revixit,
Ut vigil infusâ Pallade *flamma solet* :

Pallas, c'est-à-dire, *de l'huile.* Ce fut Pallas, selon la fable, qui la premiere fit sortir l'olivier de la terre, & enseigna aux hommes l'art de faire de l'huile ; ainsi Pallas se prend pour l'huile, comme Bacchus pour le vin.

On rapporte à la même espece de figure les façons de parler où le nom des dieux du paganisme se prend pour la chose à quoi ils présidoient, quoiqu'ils n'en fussent pas les inventeurs. *Jupiter* se prend pour l'*air*, *Vulcain* pour le *feu*. Ainsi pour dire, *où vas-tu avec ta lanterne ?* Plaute a dit, *Amph. I. j.* 185. *Quò ambulas tu, qui Vulcanum in cornu conclusum geris ?* (Où vas-tu, toi qui portes *Vulcain* enfermé dans une corne ?) Et Virgile, *Æn. V.* 662. *furit Vulcanus* : & encore au *I. liv. des Géorgiques*, voulant parler du vin cuit ou du raisiné que fait une ménagere de la campagne, il dit qu'elle se sert de *Vulcain* pour dissiper l'humidité du vin doux :

Aut dulcis musti Vulcano *decoquit humorem.* v. 295.

Neptune se prend pour la *mer* ; *Mars*, le dieu de la guerre, se prend souvent pour *la guerre* même, ou pour *la fortune de la guerre*, pour *l'événement des combats, l'ardeur, l'avantage des combattans.* Les historiens disent souvent qu'on a combattu avec un *Mars* égal, *æquo Marte pugnatum est*, c'est-à-dire, avec un avantage égal ; *ancipiti Marte*, avec un succès douteux ; *vario Marte*, quand l'avantage est tantôt d'un côté & tantôt de l'autre.

C'est encore prendre la cause pour l'effet, que de dire d'un général ce qui, à la lettre, ne doit être entendu que de son armée : il en est de même lorsqu'on donne le nom de l'auteur à ses ouvrages ; il a lu *Cicéron*, *Horace*, *Virgile*, c'est-à-dire, *les ouvrages de Cicéron, &c.* Jesus-Christ lui-même s'est servi de la *métonymie* en ce sens, lorsqu'il a dit, parlant des Juifs, *Luc. xvj.* 29. *Habent Moïsen & prophetas*, ils ont *Moïse* & les *prophetes*, c'est-à-dire, ils ont les livres de Moïse & ceux des prophetes.

On donne souvent le nom de l'ouvrier à l'ouvrage : on dit d'un drap que c'est un *Van-Robais*, un *Rousseau*, un *Pagnon*, c'est-à-dire, un drap de la manufacture

de Van-Robais, ou de celle de Rousseau; *&c.* C'est ainsi qu'on donne le nom du peintre au tableau : on dit, j'ai vu un beau *Rembrant*, pour dire un beau tableau fait par le Rembrant. On dit d'un curieux en estampes, qu'il a un grand nombre de *Callots*, c'est-à-dire, un grand nombre d'estampes gravées par Callot.

On trouve souvent dans l'Ecriture-sainte, *Jacob*, *Israël*, *Juda*, qui sont des noms de patriarche, pris dans un sens étendu pour marquer tout le peuple juif. M. Fléchier, *Orais. fun. de M. de Turenne*, parlant du sage & vaillant Machabée, auquel il compare M. de Turenne, a dit : « Cet homme qui réjouissoit *Jacob* » par ses vertus & par ses exploits ». *Jacob*, c'est-à-dire *le peuple juif*.

Au lieu du nom de l'effet, on se sert souvent du nom de la cause instrumentale qui sert à le produire : ainsi, pour dire que quelqu'un écrit bien, c'est-à-dire, qu'il forme bien les caracteres de l'écriture, on dit qu'*il a une belle main*. La *plume* est aussi une cause instrumentale de l'écriture, & par conséquent de la composition ; ainsi *plume* se dit par *métonymie*, de la maniere de former les caracteres de l'écriture, & de la maniere de composer. *Plume* se prend aussi pour l'auteur même : *c'est une bonne plume*, c'est-à-dire, c'est un auteur qui écrit bien ; *c'est une de nos meilleures plumes*, c'est-à-dire, un de nos meilleurs auteurs.

Style signifie aussi par figure la maniere d'exprimer les pensées. Les anciens avoient deux manieres de former les caracteres de l'écriture. L'une étoit *pingendo*, en peignant les lettres ou sur des feuilles d'arbres, ou sur des peaux préparées, ou sur la petite membrane intérieure de l'écorce de certains arbres : (cette membrane s'appelle en latin *liber*, d'où vient *livre*), ou sur de petites tablettes faites de l'arbrisseau *papyrus*, ou sur de la toile, *&c.* Ils écrivoient alors avec de petits roseaux, & dans la suite ils se servirent aussi de plumes comme nous. L'autre maniere d'écrire des anciens étoit *incidendo*, en gravant les lettres sur des lames de plomb ou de cuivre, ou bien sur des tablettes de bois enduites de cire. Or, pour graver les lettres sur ces lames ou sur ces tablettes, ils se servoient d'un poinçon qui étoit pointu par un bout & applati par l'autre : la pointe servoit à graver, & l'extrémité applatie servoit à effacer ; & c'est pour cela qu'Horace dit, *I. Sat. x.* 72, *stylum vertere*, tourner le style, pour dire *effacer*, *corriger*, *retoucher à un ouvrage*. Ce poinçon s'appelloit *stylus*, de στῦλος, *columna*, *columella*, petite colonne ; tel est le sens propre de ces mots : dans le sens figuré, il signifie la maniere d'exprimer les pensées. C'est en ce sens que l'on dit le *style* sublime, le *style* simple, le *style* médiocre, le *style* soutenu, le *style* grave, le *style* comique, le *style* poétique, le *style* de la conversation, *&c. Voyez* STYLE.

Pinceau, outre son sens propre, se dit aussi quelquefois par *métonymie*, comme *plume*, *style* : on dit d'un habile peintre, que c'est un savant *pinceau*.

Voici encore quelques exemples tirés de l'Ecriture-sainte, où la cause est prise pour l'effet. *Si peccaverit anima*, ... *portabit iniquitatem suam*, *Levit. V.* 1. elle portera *son iniquité*, c'est-à-dire, la peine de son iniquité. *Iram Domini portabo*, *quoniam peccavi ei. Mich. VII.* 9. où vous voyez que par la *colere du Seigneur*, il faut entendre la *peine* qui est une suite de la colere. *Non morabitur opus mercenarii tui apud te usquè mane*, *Levit. XIX.* 13. opus, *l'ouvrage*, c'est-à-dire, *le salaire*, la récompense qui est dûe à l'ouvrier à cause de son travail. Tobie a dit la même chose à son fils tout simplement, *iv.* 15. *Quicunque tibi aliquid operatus fuerit*, *statim ei mercedem restitue*, *& merces mercenarii tui apud te omninò non remaneat.* Le prophete Osée dit, *iv.* 8. que les prêtres mangeront les *péchés* du peuple, *peccata populi mei comedent*, c'est-à-dire, les victimes offertes pour les péchés.

II. *L'effet pour la cause.* Comme lorsqu'Ovide, *Metamorp. XII.* 513. dit que le mont Pélion n'a point d'ombres, *nec habet Pelion umbras* ; c'est-à-dire qu'il n'a point d'arbres, qui sont la cause de l'ombre ; *l'ombre* qui est l'effet des arbres, est prise ici pour les arbres mêmes.

Dans la *Genese*, *xxv*. 23. il est dit de Rébecca, que deux nations étoient en elle; *duæ gentes sunt in utero tuo, & duo populi ex ventre tuo dividentur*; c'est-à-dire, Esaü & Jacob, les peres des deux nations; Jacob des Juifs, Esaü des Iduméens.

Les Poëtes disent *la pâle mort*, *les pâles maladies*; la mort & les maladies rendent pâle; *pallidamque Pyrenen*, Perf. *prol.* la *pâle* fontaine de *Pyrene*; c'étoit une fontaine consacrée aux muses: l'application à la poésie rend pâle, comme toute autre application violente. Par la même raison Virgile a dit: *Æn. VI.* 275.

Pallentes habitant morbi, tristisque senectus:

& Horace, *I. Od. iv. pallida mors.* La mort, la maladie & les fontaines consacrées aux muses ne sont point pâles, mais elles produisent la pâleur: ainsi on donne à la cause une épithete qui ne convient qu'à l'effet.

III. *Le contenant pour le contenu.* Comme quand on dit, *il aime la bouteille*, c'est-à-dire, *il aime le vin.* Virgile dit, *Æn. I.* 743. que Didon ayant présenté à Bitias une coupe d'or pleine de vin, Bitias la prit, & *se lava*, *s'arrosa de cet or plein*; c'est-à-dire, de la liqueur contenue dans cette coupe d'or:

Ille impiger hausit
Spumantem pateram & pleno se proluit auro:

Auro est pris pour la *coupe*; c'est la matiere pour la chose qui en est faite (*voyez* SYNECDOQUE), ensuite la *coupe* est prise pour le *vin.*

Le ciel où les anges & les saints jouissent de la présence de Dieu, se prend souvent pour Dieu même: *implorer le secours du ciel*; *grace au ciel*; *pater, peccavi in cœlum & coram te*, (mon pere, j'ai péché contre le *ciel* & contre vous) dit l'enfant prodigue à son pere, (*Luc*, *ch. xv.* 18.) le *ciel* se prend aussi pour les dieux du paganisme.

La terre se tut devant Alexandre, (*I. Machab. j.* 3.) *siluit terra in conspectu ejus*; c'est-à-dire, les peuples de la terre se soumirent à lui. *Rome désapprouva* la conduite d'Appius, c'est-à-dire, les Romains désapprouverent...

Lucrece a dit (*V.* 1250.) que les chiens de chasse mettoient une *forêt* en mouvement; *sepire plagis saltum, canibusque ciere*: où l'on voit qu'il prend la *forêt* pour les *animaux* qui sont dans la forêt.

Un *nid* se prend aussi pour les *petits oiseaux* qui sont encore au nid.

Carcer (prison) se dit en latin d'un homme qui mérite la prison.

IV. *Le nom du lieu* où une chose se fait, se prend pour la même. On dit un *caudebec*, au lieu de dire un *chapeau* fait à Caudebec, ville de Normandie.

On dit de certaines étoffes, c'est une *marseille*, c'est-à dire, une étoffe de la manufacture de Marseille: c'est une *perse*, c'est-à-dire, une toile peinte qui vient de Perse.

A propos de ces sortes de noms, j'observerai ici une méprise de M. Ménage, qui a été suivie par les auteurs du Dictionnaire universel, appellé communément *Dictionn. de Trév.* c'est au sujet d'une sorte de lame d'épée qu'on appelle *olinde*: les olindes nous viennent d'Allemagne, & sur-tout de la ville de *Solingen*, dans le cercle de Westphalie: on prononce *Solingue.* Il y a apparence que c'est du nom de cette ville que les épées dont je parle ont été appellées des *olindes* par abus. Le nom d'*Olinde*, nom romanesque, étoit déja connu comme le nom de *Sylvie*; ces sortes d'abus sont assez ordinaires en fait d'étymologie. Quoi qu'il en soit, M. Ménage & les auteurs du Dictionnaire de Trévoux n'ont point rencontré heureusement, quand ils ont dit que *les olindes ont été ainsi appellées de la ville d'Olinde dans le Brésil*, d'où ils nous disent que *ces sortes de lames sont venues.* Les ouvrages de fer ne viennent point de ce pays-là: il nous vient du Brésil une sorte de bois que nous appellons *brésil*; il en vient aussi du sucre, du tabac, du baume, de l'or, de l'argent, *&c.* mais on y porte le fer de l'Europe, & sur-tout le fer travaillé.

La ville de Damas en Syrie, au pié du mont Liban, a donné son nom à une sorte de *sabres* ou de *couteaux* qu'on y fait: *il a un vrai damas*, c'est-à-dire, un sabre ou un couteau qui a été fait à Damas. On donne aussi le nom de *damas* à une

forte d'étoffe de foie, qui a été fabriquée originairement dans la ville de Damas; on a depuis imité cette forte d'étoffe à Venife, à Gènes, à Lyon, *&c.* ainfi on dit *damas de Venife*, *de Lyon*, &c. On donne encore ce nom à une forte de *prune*, dont la peau eft fleurie de façon qu'elle imite l'étoffe dont nous venons de parler.

Faïence eft une ville d'Italie dans la Romagne: on y a trouvé la maniere de faire une forte de vaiffelle de terre verniffée qu'on appelle de la *faïance*; on a dit enfuite par *métonymie*, qu'on fait de fort belles *faïances* en Hollande, à Nevers, à Rouen, *&c.*

C'eft ainfi que le *Lycée* fe prend pour les difciples d'Ariftote, ou pour la doctrine qu'Ariftote enfeignoit dans le Lycée. Le *Portique* fe prend pour la Philofophie que Zénon enfeignoit à fes difciples dans le Portique... *on ne penfe point ainfi dans le Lycée*, c'eft-à-dire, que les difciples d'Ariftote ne font point de ce fentiment... *le Portique n'eft pas toujours d'accord avec le Lycée*, c'eft-à-dire, que les fentimens de Zénon ne font pas toujours conformes à ceux d'Ariftote. Rouffeau, pour dire que Cicéron dans fa maifon de campagne méditoit la Philofophie d'Ariftote & celle de Zénon, s'explique en ces termes: (*liv. II. od. iij.*)

C'eft-là que ce romain, dont l'éloquente voix
D'un joug prefque certain fauva fa république,
Fortifioit fon cœur dans l'étude des loix
Et du Lycée & du Portique.

Académus laiffa près d'Athenes un héritage où Platon enfeigna la Philofophie. Ce lieu fut appellé *académie*, du nom de fon ancien poffeffeur; de-là la doctrine de Platon fut appellée l'*académie*. On donne auffi par extenfion le nom d'*académie* à différentes affemblées de favans, qui s'appliquent à cultiver les Langues, les Sciences, ou les beaux Arts.

Robert Sorbon, confeffeur & aumônier de faint Louis, inftitua dans l'univerfité de Paris cette fameufe école de Théologie, qui, du nom de fon fondateur, eft appellée *forbonne*: le nom de *forbonne* fe prend auffi par figure pour les docteurs de forbonne, ou pour les fentimens qu'on y enfeigne: *la forbonne enfeigne que la puiffance eccléfiaftique ne peut ôter aux rois les couronnes que Dieu a mifes fur leurs têtes, ni difpenfer leurs fujets du ferment de fidélité.* Regnum meum non eft de hoc mundo. *Joann. xviij. 36.*

V. *Le figne pour la chofe fignifiée.*

Dans ma vieilleffe languiffante,
Le fceptre que je tiens pefe à ma main tremblante:

(*Quin. Phaët. II. v.*) c'eft-à-dire, je ne fuis plus dans un âge convenable pour me bien acquitter des foins que demande la royauté. Ainfi le *fceptre* fe prend pour l'autorité royale; le *bâton de maréchal de France*, pour la dignité de maréchal de France; le *chapeau de cardinal*, & même fimplement le *chapeau*, fe dit pour le cardinalat.

L'*épée* fe prend pour la profeffion militaire; la *robe*, pour la magiftrature & pour l'état de ceux qui fuivent le barreau. Corneille dit dans le *Menteur*: (*act. I. fc. j.*)

A la fin j'ai quitté la robe *pour* l'épée.

Cicéron a dit que les armes doivent céder à la robe:

Cedant arma togæ, concedat laurea linguæ;

C'eft-à-dire, comme il l'explique lui-même, (*orat. in Pifon. n. lxxiij. aliter xxx.*) que la paix l'emporte fur la guerre, & que les vertus civiles & pacifiques font préférables aux vertus militaires: *more poëtarum locutus hoc intelligi volui, bellum ac tumultum paci atque otio conceffurum.*

» La lance, dit Mézerai, (*Hift. de* » *Fr. in-fol. tom. III. pag.* 500.) étoit » autrefois la plus noble de toutes les » armes dont fe ferviffent les gentils- » hommes françois »: la quenouille étoit auffi plus fouvent qu'aujourd'hui entre les mains des femmes. De-là on dit en plufieurs occafions *lance* pour fignifier un *homme*, & *quenouille* pour marquer une *femme*. *Fief qui tombe de lance en quenouille*, c'eft-à-dire, qui paffe des mâles aux femmes. *Le royaume de France ne tombe point en quenouille*, c'eft-à-dire, qu'en France les femmes ne fuccedent point à la couronne: mais les royaumes d'Efpagne, d'Angleterre & de Suede, tombent en *quenouille*; les femmes peu-

vent auſſi ſuccéder à l'empire de Moſcovie.

C'eſt ainſi que du tems des Romains les *faiſceaux* ſe prenoient pour l'autorité conſulaire ; les *aigles romaines* pour les armées des Romains qui avoient des aigles pour enſeignes. L'aigle qui eſt le plus fort des oiſeaux de proie, étoit le ſymbole de la victoire chez les Egyptiens.

Saluſte a dit que Catilina, après avoir rangé ſon armée en bataille, fit un corps de réſerve des autres *enſeignes*, c'eſt-à-dire, des autres troupes qui lui reſtoient: *reliqua ſigna in ſubſidiis arctiùs collocat.*

On trouve ſouvent dans les auteurs latins *pubes*, poil follet, pour dire la *jeuneſſe*, les *jeunes gens* : c'eſt ainſi que nous diſons familiérement à un jeune homme, *vous êtes une jeune barbe*, c'eſt-à-dire, vous n'avez pas encore aſſez d'expérience. *Canities*, les cheveux blancs, ſe prend auſſi pour la *vieilleſſe*. *Non deduces canitiem ejus ad inferos.* (*III. Reg. ij. 6.*) *Deducetis canos meos cum dolore ad inferos.* (*Gen. xlij.* 38.)

Les divers ſymboles dont les anciens ſe ſont ſervis, & dont nous nous ſervons encore quelquefois pour marquer ou certaines divinités, ou certaines nations, ou enfin les vices & les vertus, ces ſymboles, dis-je, ſont ſouvent employés pour marquer la choſe dont ils ſont le ſymbole. Boileau dit dans ſon ode ſur la priſe de Namur :

> *En-vain au* lion *belgique*
> *Il voit l'*aigle *germanique*
> *Uni ſous les* léopards :

Par le *lion* belgique, le poëte entend les Provinces-Unies des Pays-Bas ; par l'*aigle* germanique, il entend l'Allemagne ; & par les *léopards*, il déſigne l'Angleterre, qui a des léopards dans ſes armoiries.

> *Mais qui fait enfler la Sambre*
> *Sous les* jumeaux *effrayés* ? (*id. ibid.*)

Sous les *jumeaux*, c'eſt-à-dire, à la fin du mois de Mai & au commencement du mois de Juin. Le roi aſſiégea Namur le 26 de Mai 1692, & la ville fut priſe au mois de Juin ſuivant. Chaque mois de l'année eſt déſigné par un ſigne, vis-à-vis duquel le ſoleil ſe trouve depuis le 21 d'un mois ou environ, juſqu'au 21 du mois ſuivant.

> *Sunt aries, taurus, gemini, cancer, leo, virgo,*
> *Libraque, ſcorpius, arcitenens, caper, amphora,*
> *piſces.*

Aries, le bélier, commence vers le 21 du mois de Mars, ainſi de ſuite.

» Les villes, les fleuves, les régions, » & même les trois parties du monde » avoient autrefois leurs ſymboles, qui » étoient comme des armoiries par leſquel- » les on les diſtinguoit les unes des autres ». Montf. *Antiq. explic. tom. III. p.* 183.

Le trident eſt le ſymbole de Neptune : le paon eſt le ſymbole de Junon : l'olive ou l'olivier eſt le ſymbole de la paix & de Minerve, déeſſe des beaux Arts : le laurier étoit le ſymbole de la victoire ; les vainqueurs étoient couronnés de laurier, même les vainqueurs dans les Arts & dans les Sciences, c'eſt-à-dire, ceux qui s'y diſtinguoient au-deſſus des autres. Peut-être qu'on en uſoit ainſi à l'égard de ces derniers, parce que le laurier étoit conſacré à Apollon, dieu de la poéſie & des beaux Arts. Les poëtes étoient ſous la protection d'Apollon & de Bacchus ; ainſi ils étoient couronnés quelquefois de laurier, & quelquefois de lierre : *doctarum ederæ præmia frontium* Horat. *I. od. I. xxix.*

La palme étoit auſſi le ſymbole de la victoire. On dit d'un ſaint qu'il a remporté la palme du martyre : il y a dans cette expreſſion une *métonymie* ; *palme* ſe prend pour *victoire* ; & de plus l'expreſſion eſt métaphorique, la victoire dont on veut parler eſt une victoire ſpirituelle.

» A l'autel de Jupiter, dit le pere de » Montfaucon, (*Ant. expl. tom. II. p.* » 129.) on mettoit des feuilles de hêtre : » à celui d'Apollon, de laurier : à celui » de Minerve, d'olivier : à l'autel de Vé- » nus, de myrthe : à celui d'Hercule, de » peuplier : à celui de Bacchus, de lierre : » à celui de Pan, des feuilles de pin ».

VI. *Le nom abſtrait pour le concret. . . . Un nouvel eſclavage ſe forme tous les jours pour vous*, dit Horace, *II. od. viij.* 18, c'eſt-à-dire, vous avez tous les jours de nouveaux eſclaves: *tibi ſervitus creſcit nova. Servitus* eſt un abſtrait, au lieu de *ſervi* ou *novi amatores qui tibi ſerviant. Invidiâ major*, (*ib xx.*) au-deſſus de l'envie, c'eſt-à-dire, triomphant de mes envieux.

Custodia, garde, conservation, se prend en latin pour ceux qui gardent : *noctem custodia ducit insomnem. Æn. IX.* 266.

Spes, l'espérance, se dit souvent pour ce qu'on espere : *spes quæ differtur affligit animam. Prov. XIII.* 12.

Petitio, demande, se dit aussi pour la chose demandée : *dedit mihi Dominus petitionem meam. I. Reg. j.* 27.

C'est ainsi que Phedre a dit, *I. fab.* 3. *tua calamitas non sentiret*, c'est-à-dire, *tu calamitosus non sentires* : *tua calamitas* est un terme abstrait, au lieu que *tu calamitosus* est le concret. *Credens colli longitudinem*, (*ib.* 8.) pour *collum longum* : & encore (*ib.* 13.) *corvi stupor*, qui est l'abstrait, pour *corvus stupidus*, qui est le concret. Virgile a dit de même, (*Géorg. I.* 143.) *ferri rigor*, qui est l'abstrait, au lieu de *ferrum rigidum*, qui est le concret.

VII. *Les parties du corps* qui sont regardées comme le siege des passions & des sentimens intérieurs, se prennent pour les *sentimens mêmes*. C'est ainsi qu'on dit *il a du cœur*, c'est-à-dire, du courage.

Observez que les anciens regardoient le cœur comme le siege de la sagesse, de l'esprit, de l'adresse : ainsi *habet cor* dans Plaute, (*Persa, act. IV. sc. iv.* 71.) ne veut pas dire comme parmi nous, elle a du courage, mais elle a de l'esprit : *si est mihi cor, id. Mostel. act. I. sc. ij.* 3. si j'ai de l'esprit, de l'intelligence : *vir cordatus*, veut dire en latin *un homme de sens*, qui a un bon discernement. Cornutus, philosophe stoïcien, qui fut le maître de Perse, & qui a été ensuite le commentateur de ce poëte, fait cette remarque sur ces paroles, *sum petulanti splene cachinno*, de la premiere satyre : *Physici dicunt homines splene ridere, felle irasci, jecore amare, corde sapere, & pulmone jactari.* Aujourdhui on a d'autres lumieres.

Perse dit (*in prol.*) que le *ventre*, c'est-à-dire ; la faim, le besoin, a fait apprendre aux pies & aux corbeaux à parler.

La *cervelle* se prend aussi pour l'esprit, le jugement. O la belle tête, s'écrie le renard dans Phedre ; quel dommage, elle n'a point de cervelle ! *ô quanta species, inquit, cerebrum non habet !* (*I.* 7.) On dit d'un étourdi que c'est une tête sans *cervelle*. Ulysse dit à Euryale, selon la traduction de Mad. Dacier, (*odyss. tom. II. pag.* 13.) *jeune homme, vous avez tout l'air d'un écervelé* ; c'est-à-dire, comme elle l'explique dans ses savantes remarques, *vous avez tout l'air d'un homme peu sage.* Au contraire quand on dit, *c'est un homme de tête*, *c'est une bonne tête*, on veut dire que celui dont on parle est un habile homme, un homme de jugement. *La tête lui a tourné*, c'est-à-dire, qu'il a perdu le bon sens, la présence d'esprit. *Avoir de la tête*, se dit aussi figurément d'un opiniâtre. *Tête de fer*, se dit d'un homme appliqué sans relâche, & encore d'un entêté.

La *langue*, qui est le principal organe de la parole, se prend pour la parole : *c'est une méchante langue* c'est-à-dire, c'est un médisant : *avoir la langue bien pendue*, c'est avoir le talent de la parole, c'est parler facilement.

VIII. *Le nom du maître* de la maison se prend aussi pour la maison qu'il occupe : Virgile a dit : (*Æn. II.* 312.) *jam proximus ardet Ucalegon*, c'est-à-dire, le feu a déja pris à la maison d'Ucalégon.

On donne aussi aux pieces de monnoie le nom du souverain dont elles portent l'empreinte. *Ducentos philippos reddat aureos*, (Plaut. *bacchid. IV. ij.* 8.) qu'elle rende deux cens *philippes* d'or : nous dirions deux cens *louis* d'or.

Voilà les principales especes de *métonymie*. Quelques-uns y ajoutent la *metonymie*, par laquelle on nomme ce qui précéde pour ce qui suit, ou ce qui suit pour ce qui précéde ; c'est ce qu'on appelle *l'antécédent pour le conséquent*, ou *le conséquent pour l'antécédent* : on en trouvera des exemples dans la métalepse, qui n'est qu'une espece de *métonymie* à laquelle on a donné un nom particulier (*Voyez* MÉTALEPSE) ; au lieu qu'à l'égard des autres especes de *métonymie*, dont nous venons de parler, on se contente de dire, *métonymie* de la cause pour l'effet, *métonymie* du contenant pour le contenu, *métonymie* du signe, *&c.*

Cet article est tiré entiérement du livre des tropes de M. du Marsais.

MÉTOPE, s. m. *terme d'Architecture*, c'est l'intervalle ou quarré qu'on laisse

entre les triglyphes de la frise de l'ordre dorique. *V. aussi* TRIGLYPHE & FRISE. Ce *mot* est originairement grec, & signifie dans cette langue la *distance* d'un trou à un autre, ou d'un triglyphe à un autre, parce que les triglyphes sont supposés être des solives ou poutrelles qui remplissent des trous, de μετα, *inter*, entre, & οπη, *foramen*, trou.

Les anciens ornoient autrefois les *métopes* d'ouvrages sculptés, comme de têtes de bœuf, & autres choses qui servoient aux sacrifices des payens; c'est parce qu'il y a beaucoup de difficulté à bien disposer les *métopes* & les triglyphes dans la juste symmétrie que demande l'ordre dorique, que plusieurs architectes jugent à propos de ne se servir de cet ordre que pour des temples.

Demi-*métope* est l'espace un peu moindre que la moitié d'un *métope*, à l'encoignure de la frise dorique.

MÉTOPON, (*Géog. anc.*) promontoire au voisinage de Constantinople. Il est près de Péra: on le nomme aujourd'hui *Acra spandonina*. (*D. J.*)

MÉTOPOSCOPIE, s. f. l'art de découvrir le tempérament, les inclinations, les mœurs, en un mot, le caractere d'une personne par l'inspection de son front ou des traits de son visage. Ce *mot* est composé du grec, μετωπον, *front*, & de σκοπεω, *je considere*.

La *métoposcopie* n'est qu'une partie de la physionomie, car celle-ci fonde ses conjectures sur l'inspection de toutes les parties du corps. L'une & l'autre sont fort incertaines pour ne pas dire entiérement vaines, rien n'étant plus vrai que ce qu'a dit un poëte, *fronti nulla fides*. *Voyez* PHYSIONOMIE.

Ciro Spontoni qui a traité de la *métoposcopie*, dit que l'on peut distinguer sept lignes au front, & qu'à chaque ligne préside une planete; Saturne à la premiere, Jupiter à la seconde, & ainsi des autres. On peut juger de-là combien de rêveries on peut débiter sur les personnes dont on veut juger par la *métoposcopie*. (*G*)

MÉTOYERIE, s. f. *en Architecture*, est toute limite qui sépare deux héritages contigus, appartenans à deux propriétaires. Ainsi on dit que deux voisins sont en *métoyerie*, lorsque le mur qui sépare leur maison est mitoyen.

METRE, s. m. (*Litt.*) en poésie, c'est tout pié ou mesure qui entre dans la composition des vers. *Voyez* PIÉ, VERS, MESURE. Aristide définit le *metre*, un systême de piés composés de syllabes différentes & d'une étendue déterminée. Dans ce sens, *metre* veut dire à-peu-près la même chose qu'une sorte de vers en général, *genus carminis*, & on le trouve employé de la sorte dans les auteurs latins, pour désigner une cadence différente de celle de la prose qu'on nomme *rythme*. *Voyez* RYTHME.

Metre n'est pas proprement un mot françois; il a pourtant lieu dans le style marotique pour signifier des *vers*.

METRETE, s. f. (*Hist. eccles.*) du grec μετρητης sorte de mesure. L'auteur de la vulgate emploie le nom de *metreta* dans deux endroits de sa traduction de l'ancien testament; savoir, *I. paralip. c. xj.* ỽ. 10. & *c. iv.* ỽ. 5. mais dans l'un & dans l'autre endroit l'hébreu porte *bathe*; qui étoit une grande mesure creuse, contenant vingt-neuf pintes, chopine, demi-septier, un poiçon & un peu plus mesure de Paris. La *metrete* des Grecs contenoit, selon quelques auteurs, cent livres, & selon d'autres quatre-vingt-dix livres de liqueur; mais comme la livre d'Athenes étoit un peu moindre que celle de Paris, ces quatre-vingt-dix livres se peuvent réduire à soixante livres de France; ce qui revient à-peu-près au bathe des hébreux. *Voyez* BATHE. *Dict. de la bibl.*

METRICOL *ou* MITRICOL, s. m. (*Comm.*) petit poids de la sixieme partie d'une once; les apothicaires & droguistes portugais s'en servent dans les Indes orientales; au-dessous du *mitricol* est le mitricoli, qui ne pese que la huitieme partie d'une once. *Dictionn. de Commerce.*

METRICOLI *ou* MITRICOLI, petit poids dont on se sert à Goa, pour peser les drogues de la Médecine *V. l'art. précedent.*

METRIQUE, adj. (*Littér.*) art *métrique*, *ars metrica*. C'est la partie de l'ancienne poétique qui a pour objet la quantité des syllabes, le nombre & la différence des piés qui doivent entrer dans les vers.

C'est ce qu'on appelle autrement *prosodie*. *Voyez* QUANTITÉ, PROSODIE, VERS, *&c.*

METRIQUE, vers *métrique*. On appelle ainsi certains vers assujettis à un certain nombre de voyelles, longues ou breves, tels que les vers grecs & latins. *Voyez* QUANTITÉ.

Capellus observe, que le génie de la langue hébraïque ne peut s'accommoder de cette distinction de longues & de breves; elle n'a pas lieu non plus dans les langues modernes, du moins jusqu'à faire une regle fondamentale de poésie. *Voyez* HÉBREU & VERSIFICATION.

MÉTRIQUE, adj. (*Musique des anc.*) La musique *métrique*, selon Aristide Quintilien, est la partie de la musique en général qui a pour objet les lettres, les syllabes, les pieds, les vers & le poëme; & il y a cette différence entre la *métrique* & la rhythmique, que la premiere ne s'occupe que de la forme des vers; & la seconde, de celle des pieds qui les composent, ce qui peut même s'appliquer à la prose; d'où il suit que les langues modernes peuvent encore avoir une musique *métrique*, puisqu'elles ont une poésie, mais non pas une musique rhythmique, puisque leur poésie n'a plus de pieds. *Voyez* RHYTHME. (*S*)

MÉTRO, LE, (*Géogr.*) riviere d'Italie, dans la Marche d'Ancone. Elle a sa source dans l'Apennin, prend son cours d'occident en orient, & va se jetter dans la mer Adriatique, auprès de Fano; c'est le *metaurus* de Pline, *liv. III. ch. xiv.* (*D. J.*)

MÉTROCOMIE, s. f. *terme de l'hist. de l'ancienne Eglise*, qui signifie un *bourg* qui en a d'autres sous sa jurisdiction, il vient du grec μητηρ *mere* & de κωμη, *bourg*, *village*. Ce que les métropoles étoient parmi les villes, les *métrocomies* l'étoient parmi les bourgs à la campagne: les anciennes *métrocomies* avoient un chorévêque ou doyen rural, c'étoit son siege ou sa résidence. *Voyez* MÉTROPOLE, CHORÉVÊQUE.

MÉTROLITE, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs, pour désigner les pierres qui se sont formées dans des coquilles. *Voyez* NOYAU.

MÉTROMANIE, s. f. fureur de faire des vers. Nous avons une excellente comédie de M. Pyron sous ce titre; elle a introduit le mot de *métromanie* dans la langue, comme le Tartuffe y introduisit autrefois celui de *tartuffe*, qui devint, depuis le chef-d'œuvre de Moliere, synonyme à *hypocrite*.

MÉTROMETRE, s. f. (*Musiq.*) machine à déterminer le mouvement d'une piece de musique. Il faut avoir un pendule, jouer le morceau, & accourcir ou allonger le pendule, jusqu'à ce qu'il fasse exactement une de ses oscillations, tandis qu'on joue ou qu'on chante une mesure, & écrire au commencement de l'air, la longueur du pendule.

MÉTROON, (*Litt. grec.*) nom du temple de la mere des dieux à Athenes, où se conservoient les actes publics. Favorin marquoit dans un de ses ouvrages, au rapport de Diogene Laerce, *lib. II.* qu'on y gardoit les pieces du procès de Socrate. Vossius a fait une grande bévue sur ce sujet; il a crû que μητρῷον étoit le titre d'un livre. Il est étonnant qu'un habile homme comme Vossius, s'y soit trompé. (*D. J.*)

MÉTRONOME, s. m. (*Antiq. greq.*) Les *métronomes*, μετρονομοι, étoient chez les Athéniens des officiers qui avoient l'inspection sur toutes les mesures, excepté sur celles de blé. Il y avoit cinq *métronomes* pour la ville, & dix pour le pyrée qui étoit le plus grand marché de toute l'Attique. *Voyez* Potter, *Archæol. lib. I. c. xv. tom. I. p.* 83. (*D. J.*)

MÉTROPOLE, s. f. (*Jurisp.*) dans sa juste signification veut dire, *mere ville* ou *ville principale* d'une province. Mais en matiere ecclésiastique, on entend par *métropole* une église archiépiscopale; on donne aussi le titre de *métropole* à la ville où cette Eglise est située, parce qu'elle est la capitale d'une province ecclésiastique.

Usserius & de Marca prétendent, que la distinction des *métropoles* d'avec les autres églises est de l'institution des Apôtres; mais il est certain que son origine ne remonte qu'au troisieme siecle, elle fut confirmée par le concile de Nicée, on

pris

prit modele sur le gouvernement civil : l'empire romain ayant été divisé en plusieurs provinces, qui avoient chacune leur *métropole*, on donna le nom & l'autorité de *métropolitain* aux évêques des villes capitales de chaque province, tellement que dans la contestation entre l'évêque d'Arles & l'évêque de Vienne, qui se prétendoient respectivement métropolitains de la province de Vienne, le concile de Turin décida, que ce titre appartenoit à celui dont la ville seroit prouvée être la *métropole* civile.

Comme le prefet des Gaules résidoit à Tours, à Treves, à Vienne, à Lyon ou à Arles, il leur communiquoit aussi tour-à-tour le rang & la dignité de *métropole*. Cependant tous les évêques des Gaules étoient égaux entr'eux ; il n'y avoit de distinction que celle de l'ancienneté. Les choses resterent sur ce pié jusqu'au cinquieme siecle, & ce fut alors que s'éleva la contestation dont on a parlé.

Dans les provinces d'Afrique, excepté celles dont Carthage étoit la *métropole*, le lieu où résidoit l'évêque le plus âgé, devenoit la *métropole* ecclésiastique.

En Asie, il y avoit des *métropoles* de nom seulement, c'est-à-dire, sans suffragans ni aucun droit de métropolitain ; telle étoit la situation des évêques de Nicée, de Chalcedoine & de Beryte, qui avoient la préséance sur les autres évêques & le titre de métropolitains, quoiqu'ils fussent eux-mêmes soumis à leurs métropolitains.

On voit par-là que l'établissement des *métropoles* est de droit positif & qu'il dépend indirectement des souverains ; aussi comme plusieurs évêques obtenoient par l'ambition, des rescrits des empereurs, qui donnoient à leur ville le titre imaginaire de *métropole*, sans qu'il se fît aucun changement ni démembrement de province, le concile de Chalcédoine dans le canon XII. voulut empêcher cet abus qui causoit de la confusion dans la police de l'Eglise. *Voyez l'hist. des* métropoles, *par le* P. Cantel, *& ci-après* MÉTROPOLITAIN. (*A*)

MÉTROPOLITAIN, s. f. (*Jurisprud.*) est l'évêque de la ville capitale d'une province ecclésiastique ; cependant quelques évêques ont eu autrefois le titre de *metropolitain*, quoique leur ville ne fût pas la capitale de la province. *Voyez ci-devant* MÉTROPOLE.

Présentement les archevêques sont les seuls qui ayent le titre & le droit de *métropolitain* ; ils ont en cette derniere qualité une jurisdiction médiate & de ressort sur les dioceses de leur province, indépendamment de la jurisdiction immédiate qu'ils ont comme évêques dans leur diocese particulier.

Les droits de *métropolitain* consistent 1°. à convoquer les conciles provinciaux, indiquer le lieu où il doit être tenu, bien entendu que ce soit du consentement du roi ; c'est à eux à interpréter par provision les decrets de ces conciles, & absoudre des censures & peines décernées par les canons de ces conciles.

2°. C'est aussi à eux à indiquer les assemblées provinciales qui se tiennent pour nommer des députés aux assemblées générales du clergé ; ils marquent le lieu & le tems de ces assemblées, & ils y président.

3°. Ils peuvent établir des grands-vicaires, pour gouverner les dioceses de leur province qui sont vacans, si dans huit jours après la vacance du siege le chapitre n'y pourvoit.

4°. Ils ont inspection sur la conduite de leurs suffragans, tant pour la résidence que pour l'établissement ou la conservation des séminaires. Ils sont aussi juges des différends entre leurs suffragans & les chapitres de ces suffragans.

5°. Ils peuvent célébrer pontificalement dans toutes les églises de leur province, y porter le pallium, & faire porter devant eux la croix archiépiscopale.

6°. L'appel des ordonnances & sentences des évêques suffragans, de leurs grands-vicaires & officiaux, va au *métropolitain*, tant en matiere de jurisdiction volontaire que contentieuse, & le *métropolitain* doit avoir un official pour exercer cette jurisdiction *métropolitaine*.

7°. Quand un évêque suffragant a négligé de conférer les bénéfices dans les six mois de la vacance, ou du tems qu'il

a pu en disposer, si c'est par dévolution, le *métropolitain* a droit d'y pourvoir.

8°. Les grands-vicaires du *métropolitain* peuvent, en cas d'appel, accorder des *visa* à ceux auxquels les évêques suffragans en ont refusé mal-à-propos, donner des dispenses, & faire tous les actes de la jurisdiction volontaire, même conférer les bénéfices vacans par dévolution, si le *métropolitain* leur a donné spécialement le droit de conférer les bénéfices.

9°. Suivant l'usage de France, les bulles du jubilé sont adressées au *métropolitain*, qui les envoie à ses suffragans.

Le *métropolitain* assistoit autrefois à l'élection des évêques de sa province, confirmoit ceux qui étoient élus, recevoit leur serment: mais l'abrogation des élections & le droit que les papes se sont insensiblement attribués pour *la conservation*, *ont privé les* métropolitains *de ces droits*. Ils ont aussi perdu par non-usage celui de visiter les églises de leur province. *Voyez* Ferret, *Tr. de l'abus*, *les Loix ecclésiastiques tit. des métropolitains*, *les Mémoires du clergé*, *& aux mots* ARCHEVÊQUE, OFFICIAL, PRIMAT. (*A*)

MÉTROPOLIS, (*Géogr. anc.*) les Géographes nomment douze à treize villes de ce nom; savoir, deux en Phrygie, deux en Thessalie, une en Lydie, une en Isaurie, une en Acarnanie, une en Doride, une dans le Pont, une dans la Sarmatie européenne, une en Scythie, une en Eubée, & finalement une en Ionie. M. Spon cite deux médailles contorniates de cette derniere, sur lesquelles il s'est persuadé de trouver Solon. L'imagination des Antiquaires est très-féconde; ne les privons point du seul plaisir qui leur reste.

MÉTROVISA *ou* MITROVITZ, (*Géogr.*) ville de Hongrie sur la Save, au comté de Sirmium, entre Rastha vers le midi & Krsatz vers l'orient. On voit dans ce lieu, selon M. le comte de Marsilly, beaucoup de monumens d'antiquité; ce qui le porte à croire que les Romains y avoient envoyé une grande colonie, & que c'étoit peut-être dans cet endroit qu'étoit bâtie la célebre métropole, nommée *Sirmium*. (*D. J.*)

MÉTROUM, s. m. (*Hist. anc.*) en général un temple consacré à Cibele; mais en particulier celui que les Athéniens éleverent à l'occasion d'une peste, dont ils furent affligés pour avoir jetté dans une fosse un des prêtres de la mere des dieux.

METS, (*Géog.*) ancienne & forte ville de France, capitale du pays Messin, avec une citadelle, un parlement & un évêché suffragant de Treves. Son nom latin est *Divodurus*, *Divodurum Mediomatricorum*, *civitas Mediomatricorum*, comme il paroît par Tacite, par Ptolomée, par la table de Peutinger, & par l'itinéraire d'Antonin. Peut-être que les sources des fontaines que cette ville a dans ses fossés, ont occasionné le nom de *Divodurum*, qui veut dire, *eau de fontaine*; du-moins, selon M. de Valois, *diu* en langue gauloise est une *fontaine*, & *dur* signifie *de l'eau*.

Quoi qu'il en soit, dans le quatrieme siecle, cette ville commença à prendre le nom du peuple *Médiomatrici*, & ce nom fut adopté par les écrivains jusqu'à l'onzieme siecle. Néanmoins dès le commencement du cinquieme, le nom du peuple *Médiomatrici* & le nom de la ville furent changés en celui de *Mets* ou *Metæ*, dont l'origine est inconnue.

Mets étoit illustre sous l'empire romain; car Tacite, (*Hist. liv. IV.*) lui donne le titre de *socia civitas*, ville alliée, & Ammian Marcellin l'estimoit plus que Treves sa métropole.

En effet, *Mets* est une des premieres villes des Gaules qui déposant son ancienne barbarie, se soit policée à la maniere des Romains, & d'après leur exemple. Elle se signala par de magnifiques ouvrages, & donna à ses rues les mêmes noms que portoient les rues de Rome les plus fréquentées, comme nous l'apprenons des inscriptions du pays. Elle avoit un amphithéâtre, ainsi qu'un beau palais dont parle Grégoire de Tours, & qui a servi dans la suite de demeure aux rois d'Austrasie pendant environ 170 ans. Elle fit construire ce bel aqueduc, dont les arches traversant la Moselle, s'élevoient plus de cent piés au-dessus du courant de la riviere; ouvrage presque égal à ce qui

n'étoit jamais fait de plus magnifique en Italie dans ce genre.

Mais cette ville, après avoir été très-florissante, fut entiérement ruinée par les Huns lorsqu'ils envahirent les Gaules sous Attilla.

Les Francs, sous Childeric, s'emparerent des pays de *Mets* & de Treves, & y dominoient du tems de Sidonius Apollinaris. Clovis en resta le maître, ainsi que des pays voisins. Elle continua d'être le siege des rois de la France orientale ou d'Austrasie, & devint encore plus considérable que sous les Romains, parce que ces rois d'Austrasie étendoient leur domination jusqu'en Saxe & en Pannonie. Les habitans de *Mets* les reconnurent pour leurs maîtres. Après eux, ils agréerent pour souverains les empereurs allemands, qui conquirent le royaume d'Austrasie.

Il est vrai que les évêques & les comtes qui étoient gouverneurs héréditaires de *Mets* y eurent beaucoup d'autorité, mais les empereurs seuls jouissoient du suprême domaine. Si les prélats de cette ville y battoient monnoie, ce droit leur étoit commun avec d'autres évêques & avec plusieurs abbés en France, qui pour cela ne prétendoient pas être souverains. Enfin il est constant que sous Charles-Quint *Mets* étoit une ville impériale libre, qui ne reconnoissoit pour chef que l'empereur.

Les choses étoient en cet état l'an 1552, lorsqu'Henri II. par brigue & par adresse s'empara de *Mets* & s'en établit le protecteur. Charles-Quint assiégea bientôt cette ville avec une puissante armée, mais il fut contraint d'en lever le siege par la défense vigoureuse du duc de Guise. Cependant les évêques de *Mets* admirent la souveraineté des empereurs, reçurent d'eux les investitures, & leur rendirent la foi & hommage. Cet arrangement subsista jusqu'à l'an 1633, que Louis XIII. se déclara seigneur souverain de *Mets*, Toul & Verdun, & du temporel des trois évêchés; ce qui fut confirmé par le traité de Westphalie en 1648. On ne réserva que le droit métropolitain sur ces évêchés à l'archevêque de Treves, électeur de l'empire.

Il faut observer qu'il y a 200 ans que *Mets* étoit trois fois plus grande qu'elle n'est aujourd'hui. Elle ne contient guere actuellement que 20 mille ames.

Son évêché subsiste depuis le commencement du iv. siecle, & c'est un des plus considérables qui soient à la nomination du roi. L'évêque prend le titre de prince du saint empire, & jouit de 90 mille livres de rente; son diocese contient environ 620 paroisses.

Mets est la seule ville du royaume où les Juifs ayent une synagogue & où ils soient soufferts ouvertement. On eut bien de la peine en 1565 à accorder cette derniere grace, comme on s'exprimoit alors, à deux seules familles juives; mais le besoin a engagé d'étendre insensiblement la tolérance, ensorte qu'en 1698 on comptoit dans *Mets* 300 familles juives, dont l'établissement, confirmé par Louis XIV. a produit de grands avantages au pays. C'est assez de remarquer, pour le prouver, que pendant la guerre de 1700, les Juifs de *Mets* ont remonté la cavalerie de chevaux, & ont fait naître en ce genre un commerce de plus de 100 mille écus de bénéfice par an à l'état. Il falloit donc, en tolérant les Juifs, n'y point joindre de clause infamante qui éloignât les principaux d'entr'eux de se refugier à *Mets*; telle est la condition qu'on leur a imposée de porter des chapeaux jaunes, pour les distinguer odieusement; condition inutile à la police, contraire à la bonne politique, & qui, pour tout dire, tient encore de la barbarie de nos ayeux.

Les appointemens du gouverneur de *Mets* sont de 24 mille livres par an, les revenus de la ville de 100 mille, & sa dépense fixe de 50 mille.

Le pays se régit par une coutume particuliere, qu'on nomme *la coutume de Mets*; & ce qui est fort singulier, c'est que cette coutume n'a jamais été ni rédigée, ni vérifiée.

Mets est située entre Toul, Verdun & Treves, au confluent de la Moselle & de la Seille, à 10 lieues de Toul, autant de Nancy N. O. 12 S. de Luxembourg, 13 E. de Verdun, 19 S. O. de Treves, 72 N. E. de Paris. *Long.* selon Cassini, 23. 42'. 45". *lat.* 49. 7. 7.

Les citoyens de cette ville ne se sont pas extrémement distingués dans les sciences ; cependant Ancillon , Duchat , Ferri & Foés les ont cultivées avec honneur.

Ancillon (David) & son fils Charles , mort à Berlin en 1727 , ont eu tous deux de la réputation en Belles-Lettres.

Duchat (Jacob le) a fait voir dans ses écrits beaucoup de connoissance de nos anciens usages & des vieux termes de notre langue ; on lui doit la meilleure édition de Rabelais. Il est mort à Berlin en 1735 , à 78 ans.

Ferri (Paul) , en latin *Ferrius* , fit à 20 ans un *Catéchisme de réformation* , auquel le célebre Bossuet crut devoir répondre. Ferri étoit l'homme le plus disert de sa province ; la beauté de sa taille , de son visage & de ses gestes relevoient encore son éloquence. Il est mort de la pierre en 1669 , & on lui trouva plus de 80 pierres dans la vessie.

Foés , en latin *Foesius* (Anutius) , décédé en 1595 à 68 ans , est un des grands Littérateurs qu'ait eu l'Europe , en fait de médecine greque. Les Médecins lui doivent la meilleure interprétation qu'ils ayent en latin des œuvres d'Hippocrate , dont la bonne édition parut à Geneve en 1657 , *in-fol.* (*D. J.*)

Cette ville a encore donné le jour à Sébastien Le clerc , dessinateur du cabinet du roi , qui s'est rendu célebre par ses gravures en petit , & à Abraham Fabert , maréchal de France , mort en 1663 , dont le P. Barre , chanoine régulier de sainte Génevieve , a publié la vie en 1752 , en 2 vol. *in-12*.

Ayant battu les troupes de Galas , entrées en Champagne , il trouva leur camp couvert d'officiers & de soldats Autrichiens blessés & mourans. Un François qui avoit l'ame féroce dit tout haut : " Il faut achever les malheureux qui ont massacré » nos camarades dans la retraite de » Mayence. Voilà le conseil d'un barbare, » reprit Fabert , cherchons une vengeance » plus noble & plus digne de notre nation ,,. Aussi-tôt il fit donner du secours & des provisions aux malades , & les fit transporter à Mézieres , où la plûpart recouvrerent la santé. Ce seul trait peint une belle ame.

On a établi à *Mets* , en 1760 , une académie royale des Sciences & des Arts; le parlement en a été transféré à Nanci en 1771 , sous le titre de *Conseil-Supérieur*.

Les PP. bénédictins de Saint-Vannes viennent de donner au public les deux premiers volumes *in*-4°. d'un histoire de *Mets* fort intéressante , & nous en promettent encore deux autres.

Jean-Fr. de Maucomble , officier dans le régiment de Ségur , né à *Mets* en 1735 , a donné des romans & autres pieces frivoles ; celle qui lui fait le plus d'honneur est l'histoire de Nîmes , qu'il a resserrée avec art dans un petit volume *in*-8°. 1767. Il en auroit fait de même pour plusieurs villes du royaume , s'il n'avoit été tracassé pour celle-ci. Une personne de mauvaise volonté écrivit à la cour que cette histoire bien écrite favorisoit les protestans , & lui fit perdre sa place à Nîmes. Ce savant avoit une ame sensible & un excellent caractere , & faisoit le bonheur d'une mere tendre qui perdit en 1768 ce fils chéri.

Digne de plus de vie & d'un autre destin.

(*C.*)

METTEUR-EN-ŒUVRE , s. m. est le nom que prennent des orfevres qui ne s'appliquent qu'à monter les pierres sur l'or ou sur l'argent. Ils ont les mêmes loix que ceux qu'on appelle *grossiers* , ou qui font les plus gros ouvrages de l'Orfévrerie ; ils sont du même corps & de la même communauté. Ils ont les mêmes droits & les mêmes privileges.

L'art du *Metteur-en-œuvre* est sur-tout connu en Allemagne , en Flandres , en France & en Angleterre. Mais il n'y a guere dans ce dernier pays , que les Allemands & les François qui exercent la *mise en œuvre* avec réputation. Quant aux Allemands & aux François , on croit communément que les premiers travaillent plus finement & plus régulierement ; mais le goût françois , universellement goûté , rend aux derniers ce qu'ils perdent du côté de l'habileté & de l'adresse. Les *Metteurs-en-œuvre* ne différent des Bijoutiers qu'en ce qu'ils ne font que monter les pierres fines

ou fausses sur des bagues, des colliers, des pendans, ou autres ornemens de cette espece, au lieu que les autres font & enjolivent des tabatieres, étuis, pommes de cannes, boîtes de montres, &c.

METTEURS A PORT, *terme de rivieres. Voyez* BOUT-A-PORT.

METTRE, v. act. (*Gramm.*) ce mot a un grand nombre d'acceptions, qui toutes ont quelque rapport au lieu & à la situation dans le lieu : exemples, *mettre* un fat en place, *mettre* en apprentissage un enfant, *mettre* des troupes sur pié, *mettre* à la loterie, se *mettre* au travail, *mettre* en couleur, *mettre* à mort, *mettre* bas, *mettre* hors, *mettre* à couvert, *mettre* à mal, *mettre* une chose en quelqu'endroit, *&c. Voyez les articles suivans.*

METTRE, *appointement à* (*Jurisprud.*) *Voyez* ce qui a été dit *au mot* APPOINTEMENT. On peut ajoûter que dans ces appointemens l'instruction est fort sommaire; le procureur ne donne ordinairement qu'une seule requête ou inventaire de production, & tous les frais ne doivent pas passer une certaine somme. On appointe à *mettre* dans les matieres provisoires. *Voy.* ce qui en est dit dans le praticien de Couchot, *tome II. à la fin.* (*A*)

METTRE (*Marine.*) ce mot est employé *dans la marine* à certains usages particuliers.

Mettre à la voile, c'est appareiller & sortir d'un port ou d'une rade.

Mettre les voiles dedans, c'est ferler & plier toutes les voiles, sans en avoir aucune qui soit déployée.

Mettre la grande voile à l'échelle, c'est amarrer le point de cette voile vis-à-vis de l'échelle par où on monte à bord, ou bien au premier des grands haubans.

Mettre les basses voiles sur les cargues, c'est se servir de cargues pour trousser les voiles par en-bas.

Mettre à terre, c'est descendre du monde, ou autre chose du vaisseau, à terre.

Mettre à bord, c'est tirer ou porter dans le vaisseau.

Mettre un matelot à terre, c'est le débarquer & le renvoyer quand il ne fait pas son devoir.

Mettre une ancre en place, c'est l'amener dans la place où elle doit être au côté de l'avant du vaisseau.

Mettre le linguet, c'est *mettre* la piece de bois, nommée *linguet* ou *élinguet*, contre une des fusées ou taquets du cabestan, pour l'empêcher de dévirer ou de retourner en arriere.

METTRE, (*Comm.*) terme qui a différentes significations dans le commerce.

Mettre ses effets à couvert, se dit ordinairement en mauvaise part d'un négociant qui détourne ce qu'il a de meilleur & de plus précieux, dans le dessein d'une banqueroute frauduleuse. *Voyez* BANQUEROUTE.

Mettre au-dessus d'un autre, c'est enchérir sur le prix qui a été offert d'une marchandise dans une vente publique.

Mettre, signifie quelquefois *s'enrichir*, comme quand on dit *mettre sol sur sol*; & quelquefois avancer ou dépenser pour la part qu'on prend dans une société ou entreprise de commerce. J'ai depensé cent mille écus à cette manufacture, je n'y veux plus rien *mettre*.

Mettre de bon argent avec du mauvais, c'est faire des avances ou dépenses sans espérance de les retirer.

Mettre avec le pronom positif, signifie *s'appliquer*, *s'employer*. Ce jeune homme a eu raison de se *mettre* au commerce, il y réussit. *Dict. de Commerce.*

METTRE A FRUIT, (*terme de Jardinier.*) Il se dit d'un arbre qui, après avoir été long-tems sans donner de fruit, commence à en produire. Le robine-sur-franc, les bourdons-sur-franc & quelques autres especes de poirier sont très-difficiles à *mettre à fruit* ou *à se mettre à fruit*. Le beuré & le poirier d'orange d'été, au contraire, se mettent aisément à fruit. (+)

METTRE L'AME; les *Boisseliers* se servent de ce terme pour signifier l'action par laquelle ils garnissent les soufflets d'une sorte de soupape de cuir, par laquelle l'air s'introduit dans le soufflet quand on l'ouvre, & sort par la douille, quand on le ferme.

METTRE EN TENON : *en terme de Boisselier*, c'est retenir les deux extrémités du corps du seau dans un tenon où

espece de pinces de bois pour les clouer plus facilement ensemble.

METTRE EN SOIE, *en terme de Boutonnier*, c'est couvrir des morceaux de vélin découpés à l'emporte-piece, d'une soie qui s'étend dessus à mesure qu'on l'amene avec la bobine que l'on tient en sa main, montée sur une brochette à lier, *Voyez* BROCHETTE A LIER. En même tems que la soie couvre le vélin, elle assujettit la cannetille sur ses bords, en se fixant sur chacun de ses crans. *Voy.* CANNETILLE.

METTRE EN CHANTIER, *chez les Charpentiers*, c'est lorsqu'on peut travailler une piece de bois, la poser sur deux autres pieces de bois qu'on nomme *chantiers*.

METTRE LES BOIS EN LEUR RAISON, *chez les Charpentiers*, c'est poser les pieces de bois qui doivent servir à un édifice, sur les chantiers, chaque morceau en son lieu.

METTRE UNE PIECE DE BOIS sur son roide ou sur son fort, (*Charpentier*) c'est lorsqu'elle est courbe mettre le bombement en contre-haut ou par-dessus.

METTRE EN TRAIN, *terme d'Imprimerie*, c'est mettre une forme sur la presse, & la situer de façon qu'elle se trouve juste sous le milieu de la platine, l'arrêter avec des coins, abbaisser dessus la frisquette pour couper ce qui pourroit mordre, & coller aux endroits qui pourroient barbouiller, faire la marge, placer les pointures, faire le registre, & donner la tierce. *Voyez* FRISQUETTE, REGISTRE, TIERCE.

METTRE, se dit, *en terme de manege*, des façons de dresser ou de manier un cheval. Ce cheval est propre à *mettre* aux courbettes, à caprioles, aux airs relevés. *Voyez* COURBETTE, AIR.

Mettre un cheval au pas, au trot, c'est le faire aller au pas, au trot, au galop. *Voyez* PAS, TROT, GALOP. *Mettre un cheval dedans*, c'est-à-dire le dresser, le mettre dans la main & dans les talons. On dit aussi *metrre un cheval sous le bouton*, pour dire le tenir en état par le moyen du bouton des rênes qu'on abaisse, comme si le cavalier étoit dessus.

Mettre un cheval hors d'haleine, c'est le faire courir au-delà de ses forces. *Mettre sur le dos. Voyez* VOLTE. *Mettre sur les hanches. Voyez* ASSEOIR. *Mettre au vert. Voyez* VERT. *Mettre au filet*, c'est lui tourner le cul à la mangeoire pour l'empêcher de manger, & lui mettre un filet dans la bouche. *Mettre sur le crotin*, c'est mettre du crotin mouillé sous les piés de devant du cheval. *Mettre dans les piliers*, c'est attacher un cheval avec un cavesson aux piliers du manege, pour l'accoutumer sur les hanches. *Mettre la lance en arrêt*, c'est disposer sa lance comme il est expliqué au *mot lance. Voyez* LANCE. *Mettre la gourmette à son point. Voyez* POINT. *Mettre un rassis. Voyez* RASSIS. *Mettre ses dents*, se dit d'un cheval à qui les dents qui succedent à celles de lait commencent à paroître. *Mettre bas. Voy.* POULINER.

METTRE EN FUT, chez les *Menuisiers*, c'est monter le fer d'un outil de la classe des rabots, varlopes, sur son bois qu'on appelle *fut*.

METTRE EN CIRE, opération du *Metteur-en-œuvre* qui consiste à ranger sur un bloc de cire toutes les parties d'un ouvrage, l'ordre, & l'inclinaison qu'elles doivent avoir toutes montées pour les souder ensemble avec succès : comme il y a fort peu d'ouvrages de Metteurs-en-œuvre, tels que les aigrettes, les nœuds, les colliers, *&c.* qui ne soient composés d'un nombre considérable de pieces séparées, l'ouvrier prépare d'abord séparément chaque partie, & lorsqu'elles sont toutes disposées il prend une plaque de tole sur laquelle il y a un bloc de cire, auquel il donne la forme de son dessein, & le mouvement qui lui convient ; sur ce bloc ramolli il arrange chaque partie selon l'ordre, l'élévation, & le mouvement qui est propre à chacune d'elles : de cette opération dépend souvent la bonne grace d'un ouvrage, parce qu'il ne sort plus de-là que pour être arrêté par la soudure, & que cette derniere opération une fois faite, il n'est plus possible d'en changer la disposition.

METTRE EN TERRE, opération du *Metteur-en-œuvre*, qui suit celle de la

mise en cire. Lorsque toutes les pieces d'un ouvrage sont arrangées sur la cire, telles que nous l'avons dit ci-dessus, on le couvre totalement d'une terre apprêtée exprès, & déliée avec un peu de sel pour y donner plus de consistance, de l'épaisseur d'environ un pouce; on la fait sécher à très-petit feu, sur de la cendre chaude; & lorsque cela est entiérement sec & cuit, on fait fondre la cire qui est dessous; on enleve cette terre qu'on fait recuire pour brûler le reste de la cire, & sur le dessous des chatons, & entre ces chatons, qui restent alors totalement à découvert, l'ouvrier pose les grains d'argent nécessaires pour joindre toutes les parties ensemble, & les paillons de soudure, que l'on couvre de borax, & en cet état on porte le tout au feu de la lampe, & on arrête ainsi par la soudure, toutes les parties qui ne font plus qu'un tout; alors on casse la terre, & l'ouvrier continue ses opérations.

METTRE EN ŒUVRE, l'art de mettre en œuvre est l'art de monter les pierres fines ou fausses, & les diamans, *&c.* sur l'or & l'argent.

METTRE AU BLEU, c'est un *terme de Plumassier*, qui signifie l'opération par laquelle on met les plumes dans de l'eau bleue faite avec de l'indigo, comme celle dont on se sert pour le linge.

METTRE EN PRESSE. *Voy.* PRESSE.

METTRE LES FICELLES A LA COLLE, (*Relieure.*) quand les ficelles sont épointées, on prend un peu de colle de pâte dans ses doigts, & l'on en met aux ficelles; on dit *mettre les ficelles à la colle. Voyez* TORTILLER, COUDRE.

METTRE EN MAIN, *terme de Fabrique des étoffes de soie*, mettre en main la soie, c'est la préparer pour la mettre en teinture; pour la *mettre en main* on défait les matteaux que l'on enfile à une cheville, qui fait partie de l'outil qu'on appelle *mettage en main.* On choisit la soie, écheveau par écheveau, pour en séparer les différentes qualités; ensuite quand il y a une certaine quantité d'échevaux, je veux dire trois ou quatre, suivant leur grosseur, on en fait une pantine que l'on tord, & à laquelle on fait une boucle; on met autour de cette flotte un fil que l'on noue, afin que le Teinturier ne les confonde pas quand il les défait pour les teindre.

Quand il y a quatre pantines de faites, on les tord ensemble, & ces quatre pantines de soie unies ensemble s'appellent communément *une main de soie.*

METTRE SUR LE POT, *en terme de Raffineur*, c'est emboîter la tête du pain sur un pot d'une grandeur proportionnée à la forme qui le contient, & propre à recevoir le premier sirop qui en découle.

METTRE BAS *ou* QUITTER SON BOIS, c'est ce que le cerf fait au printems.

METYCHIUM, (*Antiq. grec.*) nom d'un des cinq principaux tribunaux civils d'Athenes; les quatre autres étoient l'Hélide, le Parasbyte, le Trigonum, & le tribunal des Arbitres. Le *Metychyum* tiroit son nom de l'architecte Metychius, qui fut l'ordonnateur du bâtiment où les juges s'assembloient. On le nommoit aussi *Batrachioum* & *Phonikoum*, soit à cause des peintures dont il étoit orné, soit parce qu'il étoit tendu de rouge. (*D. J.*)

METZCUITLATL, (*Hist. nat.*) nom que suivant François Ximenez, les Mexicains donnent à une pierre qui ressemble à la pierre spéculaire ou au gypse en lames, mais qui est un vrai talc, vu que l'action du feu ne produit aucun changement sur elle. Cette pierre est d'un jaune d'or tirant un peu sur le pourpre. *Voyez* De Laet, *de gemmis & lapidibus.*

METZENSEIF, (*Géogr.*) nom de deux villes de la haute Hongrie, dans le comté d'Abaujvar, lesquelles se distinguent par les épithetes de haute & de basse, & ont été bâties l'une & l'autre par des colonies saxonnes. Elle sont chacune d'une vaste enceinte, & peuplées toutes deux d'agriculteurs & de mineurs. (*D. G.*)

METZILOTHAIM, (*Musiq. instr. des Hébr.*) Cet instrument des Hébreux étoit probablement une espece de cloche ou de bassin qui en tenoit lieu. Le mot, à en juger par l'usage qu'on en fait en divers endroits du vieux Testament, doit être le nom général des cloches. Quel-

ques interprétes prétendent que c'étoit ce qu'on appelle aujourd'hui *sonnante.* (*F. D. C.*)

MEVANIA, (*Géog. anc.*) ville dans l'Umbrie. Ptolomée, *liv. III. ch. j.* la donne aux Vilumbres qui habitoient la partie orientale de l'Umbrie : ses habitans sont appellés *Mévénates* par Pline. Cette ville étoit renommée par la quantité de bêtes à cornes blanches, qu'on y élevoit pour les sacrifices, & c'est ce que prouve ce vers de Lucain :

> *Tauriferis ubi sese* Mevania *campis*
> *Explicat*, *liv. I. v.* 473.

MÉVAT, (*Géog.*) province des Indes, dans les états du grand-mogol.

MEUBLES, *mobilia*, (*Gramm. & Jurisprud.*) sont toutes les choses qui peuvent se transporter facilement d'un lieu à un autre sans être détériorées, tels que les habits, linges & hardes, les *meubles* meublans, c'est-à-dire les *meubles* qui servent à garnir les maisons, tels que les lits, tapisseries, chaises, tables, ustensiles de cuisine, les livres, papiers, *&c.* tels sont aussi les bestiaux, volailles, ustensiles de labour, de jardinage & autres ; l'argent comptant, les billets & obligations pour une somme à une fois payer ; les bijoux, pierreries, la vaisselle d'argent, les glaces & tableaux, lorsque ces *meubles* ne sont point attachés pour perpétuelle demeure.

Les matériaux préparés & amenés sur le lieu pour bâtir, sont aussi réputés *meubles*, tant qu'ils ne sont point employés.

Il en est de même des presses d'Imprimerie, des moulins sur bâteaux, des pressoirs qui se peuvent désassembler, du poisson en boutique ou réservoir, & des pigeons en voliere destinés pour l'usage de la maison.

C'est ainsi que le bois coupé, le blé, foin ou grain soyé ou fauché, est réputé *meuble*, quoiqu'il soit encore sur le champ & non transporté.

Il y a même des choses qui sont réputées *meubles* par fiction, quoiqu'elles ne le soient pas encore en effet.

Tels sont dans certaines coutumes les fruits naturels ou industriaux, lesquels sont réputés *meubles* après le tems de la maturité ou coupe ordinaire, quoiqu'ils ne soient pas encore séparés du fonds. *Voyez les coutumes de Reims*, *Bourbonnois*, *Normandie.*

Les fruits pendans par les racines sont aussi réputés *meubles*, rélativement aux conjoints.

Un immeuble est réputé *meuble* en tout ou en partie, en vertu d'une clause d'ameublissement.

En Artois, les catheux secs, qui sont les bâtimens, & les catheux verds, qui sont les arbres, sont réputés *meubles* dans les successions.

Il y a au contraire des *meubles* qui dans certains cas sont réputés immeubles, tels que les deniers provenans du rachat d'une rente appartenante à un mineur. *Coutume de Paris*, *article* 94.

Les actions sont *meubles* ou immeubles selon leur objet : si l'action tend à avoir quelque chose de mobilier, elle est *meuble* ; si elle a pour objet un immeuble, elle est de même nature.

Dans quelques coutumes, comme Reims & autres, les rentes constituées sont *meubles*, quoique suivant le droit commun elles soient réputées immeubles.

Les *meubles* suivent la personne & le domicile, c'est-à-dire qu'en quelque lieu qu'ils se trouvent de fait, ils sont toujours régis par la loi du domicile, soit pour les successions, soit pour les dispositions que l'on en peut faire.

Il faut excepter le cas de deshérence & de confiscation, dans lequel les *meubles* appartiennent à chaque seigneur haut-justicier dans le territoire duquel ils sont trouvés.

Le plus proche parent est héritier des *meubles*, ce qui n'empêche pas que l'on n'en puisse disposer autrement.

Celui qui est émancipé a l'administration de ses *meubles*.

La plûpart des coutumes permettent à celui qui est marié ou émancipé ayant l'âge de vingt ans, de disposer de ses *meubles*, soit entre-vifs ou par testament.

Il est permis, suivant le droit commun, de léguer tous ses *meubles* à un autre qu'à l'héritier présomptif, sauf la légitime pour ceux qui ont droit d'en demander une.

Il

Il y a auſſi quelques coutumes qui reſtreignent la diſpoſition des *meubles* quand le teſtateur n'a ni propres ni acquêts.

On dit en Droit que *mobilium vilis eſt poſſeſſio*; ce qui ne ſignifie autre choſe, ſinon que l'on n'a pas communément le même attachement pour conſerver ſes *meubles* en nature comme pour ſes immeubles.

Suivant le droit romain, les *meubles* ſont ſuſceptibles d'hypothéque auſſi bien que les immeubles; non-ſeulement ils ſe diſtribuent par ordre d'hypothéque entre les créanciers, lorſqu'ils ſont encore en la poſſeſſion du débiteur; mais ils peuvent être ſuivis par hypothéque lorſqu'ils paſſent entre les mains d'un tiers.

Dans les pays coutumiers on tient pour maxime que les *meubles* n'ont point de ſuite par hypothéque; ce qui ſemble n'exclure que le droit de ſuite entre les mains d'un tiers; néanmoins on juge auſſi qu'ils ne ſe diſtribuent point par ordre d'hypothéque, quoiqu'ils ſoient encore entre les mains du débiteur: c'eſt le premier ſaiſiſſant qui eſt préféré ſur le prix.

Il y a néanmoins des créanciers privilégiés qui paſſent avant le premier ſaiſiſſant, tel que le nanti du gage.

Il y a des *meubles* non-ſaiſiſſables, ſuivant l'ordonnance, ſavoir, le lit & l'habit dont le ſaiſi eſt vêtu, les bêtes & uſtenſiles de labour. On doit auſſi laiſſer au ſaiſi une vache, trois brebis ou deux chevres; & aux eccléſiaſtiques qui ſont dans les ordres ſacrés, leurs meubles deſtinés au ſervice divin ou ſervans à leur uſage néceſſaire, & leurs livres, juſqu'à cinquante écus. *Voyez l'ordonnance de 1667, titre* 33.

Voyez aux Inſtitutes le titre *de rerum diviſione*, & au *mot* IMMEUBLE, HÉRITIER, HYPOTHEQUE *&* SUITE.

MEUBLE, adj. (*Jardinage.*) On dit, quand on a labouré une terre, qu'elle eſt *meuble*, c'eſt-à-dire qu'elle eſt propre à recevoir la ſemence qui lui convient.

MEUBLES, ſ. m. plur. (*terme de Blaſon.*) Beſans, tourteaux, quintefeuilles, annelets, molettes d'éperons, billettes, croiſſans, étoiles, animaux pédeſtres, volatiles, reptiles, tours, châteaux, arbres, arbriſſeaux, fleurs, fruits, & généralement tout ce qui peut ſe trouver dans les armoiries, ſoit qu'il y ait des pieces honorables ou non.

Toutes ces choſes ſont nommées *meubles*, parce qu'elles garniſſent le champ de l'écu.

Poſitions des meubles d'armoiries.

Un ſeul; ſe pôſe au centre du champ.
Deux; l'un ſur l'autre.
Trois; d'eux & un.
Quatre; aux quatre cantons.
Cinq; en ſautoir.
Six; trois, deux & un.
Sept; trois, trois & un.
Huit; en orle.
Neuf; trois, trois, trois.

Si les *meubles* de l'écu ſe trouvent poſés d'une autre maniere, il faut nommer la poſition en blaſonnant.

Renouard de Villayer en Bretagne; *d'argent à une quintefeuille de gueules.*

Monteſquiou d'Artagnan en Bigorre; *d'or à deux tourteaux de gueules.*

Carruel de Mercy, dioceſe d'Evreux; *d'argent à trois merlettes de ſable.*

De Lahaye de Bonneville proche Amiens; *d'argent à quatre croiſſans de gueules.*

Chappel de Curby en Bourgogne; *d'or à cinq merlettes de ſable.*

Regnier de Guerchy, de Nangis, à Paris; *d'azur à ſix beſans d'argent.*

Bruneau de la Rabaſtelliere en Poitou; *d'argent à ſept poules de ſable crêtées & membrées d'or.*

De Chemilly en Anjou; *d'or à huit merlettes de gueules.*

Du Boiſvilly de la Villehervé en Bretagne; *de gueules à neuf étoiles d'or.*

De Gournay de Marcheville de Sécourt en Lorraine; *de gueules à trois tours d'argent en bande.*

De Vigneulles de Maixé, du Meſnil en la même province; *d'azur à cinq annelets d'argent, 2, 2, & 1.*

De Pattau de Laborie en Rouergue & en Languedoc; *d'azur à trois croiſſans d'argent en pal.* (*G. D. L. T.*)

Il eſt des *meubles* d'armoiries que l'on appelle antiques. *Voyez* ANTIQUE *vol. II. pag.* 791. Les Lions & les Léopards couronnés dans les armoiries, ont preſque tou-

jours une couronne à pointe fur leur tête. C'eft pourquoi l'on ne dit pas en blafonnant un Lion ou un Léopard couronné à l'antique; on dit feulement que ces animaux font couronnés, en exprimant les émaux. Il n'en eft pas de même des autres animaux: quand ils ont une couronne il faut nommer l'efpece de couronne fi elle eft antique ou moderne.

Morel de Putanges en Normandie; *d'or au lion de fynople couronné d'argent.*

Gartoule de Bellefontes à Caftres; *d'azur au dauphin d'or, couronné d'une couronne antique.* On peut dire auffi couronné à l'antique.

De Vaffervas en Artois; *d'azur à trois aiguieres antiques d'or.*

L'ancre eft auffi un *meuble* d'armoiries; il repréfente l'ancre d'un navire, la tige fe nomme *ftangüe*, la traverfe en haut *trabe*, & le cable, *gumene*; mais on n'exprime les chofes en blafonnant que lorfqu'elles font d'un autre émail que *l'ancre* qui eft le fymbole de l'efpérance & de la fermeté.

Lancry des Bains, diocefe de Beauvais; *d'or à trois ancres de fable.*

Dufoffé de la Motte Valleville à Paris; *d'azur à l'ancre accompagnée de quatre étoiles, le tout d'or.* (*G. D. L. T.*)

Le cafque eft un *meuble* d'armoiries qui repréfente le cafque d'un guerrier; il paroît de profil ou de front.

Le cafque défigne l'homme de guerre.

Catin de Vilotte de Richemont en Bourgogne & en Breffe; *d'azur au cafque d'argent pofé de front, au chef de même, chargé de trois merlettes de fable.*

Titon de Villegenou à Paris; *de gueules au chevron d'or accompagné de trois cafques d'argent, deux en chef de profil, celui à feneftre contourné, un en pointe de front.* (*G. D. L. T.*)

On compte auffi parmi les *meubles* d'armoiries le *chapeau*; il eft repréfenté à bords abattus.

Les anciens ont pris le *chapeau* pour l'hiéroglyphe de la liberté; on en voit fur plufieurs médailles avec cette légende, *libertas publica*; parce que lorfqu'ils affranchiffoient leurs efclaves, ils leur donnoient le chapeau.

Capelli à Avignon; *d'argent au chapeau de fable.*

Les clés font un des principaux *meubles* d'armoiries.

Une clé feule fe pofe en pal, le panneton en haut tourné à dextre; fi elle étoit dans une autre pofition, il faudroit l'exprimer en blafonnant.

Deux clés font adoffées, ou affrontées, ou en fautier.

Trois clés, deux & une.

La clé défigne la fûreté

D'Antin de Saint-Pé-de-Hon en Bigorre; *d'or à une clé de fable, couronnée d'une couronne ducale de même.*

Chevalier de la Coindardiere du Tais, de Saulx en Poitou; *de gueules à trois clés d'or.* François, Chevalier de Saulx, occupa le premier le fiége épifcopal d'Alais, erigé par bulle d'Innocent XII, datée du 16 Mai 1694; les lettres-pattentes du Roi pour cette érection, font du mois de Juin fuivant; Sa Majefté avoit choifi François, Chevalier de Saulx, à caufe de fon talent merveilleux pour la converfion des hérétiques dans le tems des troubles de Cevenes qui continuoit encore, & ne finit qu'en 1701. (*G. D.*)

La comete eft auffi un *meuble* d'armoiries.

Elle paroît dans l'écu en forme d'étoile à huit rais, dont un inférieur à feneftre, s'étend en bande ondoyante, & fe termine en pointe; ce qui forme une efpece de queue qui, pour être dans une proportion convenable, doit avoir trois fois la longueur des autres rais.

Commeau de la Serné en Bourgogne; *d'azur à la face d'or, accompagné de trois cometes d'argent.*

Les écreviffes font des *meubles* employés fréquemment dans les armoiries. (*Voyez* ÉCREVISSE, *blafon.*)

Boucher de Monteaux de Baroches en Bourgogne; *d'argent à trois écreviffes de gueules.*

Parmi les *meubles* on compte le champ qui porte une émanche & le champ émanché. *Voyez* ÉMANCHÉ.

Exemples du champ qui porte une émanche.

En chef. De Gantes, en Provence & en Flandres, originaire de Languedoc,

porte; *d'azur, à l'émanche d'or de quatre pieces, en chef.*

En pointe. Thomaseau de Curfay, en Anjou & en Berry, porte; *de sable, à l'émanche d'argent de cinq pieces, en pointe de l'écu.*

En bande. N..... porte; *d'or à l'émanche d'argent de quatre pieces en bandes.*

En barre. De Perfil, porte; *de gueules, à l'émanche d'argent de quatre pieces, en barre.*

En pal. Ehinger en Souabe, porte; *de sable, à l'émanche d'or de deux pieces, en pal.* (PALLIOT.)

En faces-à-dextrées. Burckersdof, en Misnie, porte; *de gueules, à l'émanche d'argent de trois pieces, mouvantes à dextre.* (PALLIOT.)

En faces-Seneftrées. Holman de Fontenay à Orléans, originaire du pays de Cleves, porte; *d'argent, à l'émanche de cinq pieces de gueules, mouvantes à seneftre.* (PALLIOT.)

Parti-oppofé. Ottemberger en Souabe, porte; *parti au 1. coupé d'argent, à l'émanche de sable de trois pieces, mouvante de la pointe; & au 2. les mêmes champ & émanche, mouvant du chef.* (MÉNESTRIER., *pag.* 143.)

Contr'émanche. Quiqueran de Beaujeu en Provence, porte; *parti au 1. d'or, à l'émanche d'azur de deux pieces mise en pointe; & au 2. d'azur à l'émanche d'or de deux pieces, mise en chef.* (Armorial de Provence.)

Mal-déployée. Aquin en Dauphiné, porte; *d'azur, à l'émanche mal-déployée d'argent de quatre pieces, mise en chevrons.* (MÉNESTRIER, *pag.* 131.)

Mal-déployée inverse. Mallisy, porte; *d'azur, à l'émanche mal-déployée d'or de trois pieces, mise en chevrons renversés.* (PALLIOT, *pag.* 547.)

Emanche avec manche mal-taillée. Herpin du Coudray en Berry, porte; *d'argent à deux manches mal-taillées de gueules rayées en sautoir du champ, & une émanche de sable de trois pieces, en chef.* (PALLIOT, *page* 446.)

Exemples du champ-émanché.

Fafcé-émanché. Zande, au Rhin, porte; *émanché de sable & d'argent de six pieces;* Parce qu'il y a autant de partitions de sable qu'il y en a d'argent; savoir, une demi-partition de sable, une d'argent, une de sable, une d'argent, une de sable, & une demi d'argent; le sable posé en chef, est pour cela nommé le premier. (PALLIOT, *pag.* 266.)

Fafcé-émanché-à-dextré. Landas, en Flandres, porte; *fafcé-émanché de gueules & d'argent de dix pieces, mouvantes à dextre.*

Outre que le gueules est mouvant à dextre, sa premiere partition couvre le bord du chef; c'est pourquoi il est nommé le premier. (PALLIOT, *pag.* 546.)

Fafcé-émanché-feneftré. Mallendorf, en la Marche, porte; *fafcé-émanché de sable & d'argent de six pieces, mouvantes à feneftre.*

Le sable est nommé le premier, pour les mêmes raisons que ci-dessus. (PALLIOT, *p.* 546.)

Tranché-émanché. Scursdorf, en Baviere, porte; *tranché-émanché d'argent & de gueules de huit pieces.* (PALLIOT, *pag.* 266.)

Emanché-mal-déployé. Kaisersftul, en Allemagne, porte; *émanché d'argent & de gueules de huit pieces, mouvantes du chef, de féneftre & de la pointe, aboutissantes au milieu du flanc dextre de l'écu.* (PALLIOT, *page.* 547.)

Les fermaux sont des especes de boucles rondes tirant sur l'ovale, dont anciennement l'on faisoit des présens aux gens de considération.

De Lavallée Fossez en Bretagne, *de gueules à trois fermaux d'argent.*

De Kersamon de Coetmerets de Rosemou en la même province; *de gueules au fermail en losange d'argent.*

De Courbon de Blenac en Saintonge; *d'azur à trois fermaux d'or, posés en pal, deux & un.* Il est nécessaire de dire deux & un parce qu'on pourroit croire qu'ils seroient en pal l'un sur l'autre. *Voyez* FERMAIL. *vol. XIV.* 6.

Les fusées sont aussi un *meuble* d'armoiries qui se trouvent accolées & posées en face, en bande ou d'une autre maniere.

Cecillon du Cosquet à Nantes; *d'azur à trois fusées d'or.*

De Voisins-de-Brugueirolles, d'Alzau,

proche Carcaſſonne ; *d'argent à trois fuſées de gueules accolées en face.*

De Lajaille des Blonnieres, de Marſilly en Tourraine ; *d'or à cinq fuſées de de gueules accolées en bande.*

De Meſmay en Franche-Comté ; *d'azur à la face d'or chargé d'une loſange de gueules.*

Grillet, *meuble* d'armoiries, qui repréſente un grélot. On voit des *grillets* en quelques écus & plus fréquemment aux colliers des levriers, & aux jambes des oiſeaux de proie ; lorſque ces *grillets* ſont d'un autre émail que l'oiſeau, on l'appelle *Grilletté*.

De Kermaſſemem en Bretagne ; *de ſynople à trois grillets d'or.*

Terſon de Paleville à Revel, proche Lavaur ; *d'azur au dextrochere d'argent, tenant un faucon de même, becqué & membré de gueules, chaperonné & grilletté d'or.*

Gringollé, *ée*, *meuble* d'armoiries qui repréſente une croix ou autre piece, dont les extrémités finiſſent en tête de ſerpens.

Pigeaule de la Maliciere en Bretagne ; *d'azur à la croix d'argent, gringolée d'or en maniere d'ancres.*

Les *faſs* ou *bandes* ſont des *meubles* d'armoiries très-communs.

Maillé Breze en Normandie ; *faſcé, enté, ondoyé d'or & de gueules.*

MEUDON, (*Géog.*) en latin *Medo* dans les anciens titres ; maiſon royale de France ſur un côteau qui s'éleve dans une plaine aux bords de la Seine, à deux lieues de Paris. Nicolas Sanſon, M. Chatelain, M. de Valois, Cellarius, Weſſeling, & M. de la Martiniere, ſe ſont tous trompés en prenant *Meudon* pour le *Metioſedum* dont parle Céſar au *VII. liv.* de la guerre des Gaules. *Voyez* METIOSEDUM. (*D. J.*)

MEVÉLEVITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) eſpece de dervis ou de réligieux turcs, ainſi nommés de Mevéleva leur fondateur. Ils affectent d'être patiens, humbles, modeſtes & charitables : on en voit à Conſtantinople conduire dans les rues un cheval chargé d'outres ou de vaſes remplis d'eau pour la diſtribuer aux pauvres. Ils gardent un profond ſilence en préſence de leurs ſupérieurs & des étrangers, & demeurent alors les yeux fixés en terre, la tête baiſſée & le corps courbé. La plûpart s'habillent d'un gros drap de laine brune : leur bonnet, fait de gros poil de chameau tirant ſur le blanc, reſſemble à un chapeau haut & large qui n'auroit point de bords. Ils ont toujours les jambes nues & la poitrine découverte, que quelques-uns ſe brûlent avec des fers chauds en ſigne d'auſtérité. Ils ſe ceignent avec une ceinture de cuir, & jeûnent tous les jeudis de l'année, Guer, *mœurs des Turcs, tom. I.*

Au reſte, ces *mevélevites*, dans les accès de leur dévotion, danſent en tournoyant au ſon de la flûte, ſont grands charlatans, & pour la plûpart très-débauchés. *Voyez* DERVIS.

MEULAN, *Mellentum*, ou *Medlintum*, (*Géog.*) petite ville de l'Iſle de France, bâtie en forme d'amphithéâtre ſur la Seine. C'eſt une ville ancienne, puiſque dans les premiers ſiecles de la monarchie elle a été le partage d'un fils de France, que l'on nommoit le comte Galeran de *Meulan*. Elle eſt régie conjointement avec Mantes par une même coutume particuliere, qui fut rédigée en 1556. Sa ſituation eſt à 3 lieues de Mantes & de Poiſſy, & à 8 au-deſſous de Paris. *Long.* 19. 32. *lat.* 49. 1. (*D. J.*)

MEULE, ſ. f. (*Art. méchaniq. & Gramm.*) bloc de pierre, d'acier ou de fer taillé en rond, & deſtiné à deux uſages principaux, émoudre ou aiguiſer les corps durs, ou les broyer. On broye au moulin les graines avec des *meules* de pierre ; on aiguiſe les inſtrumens tranchans chez les Couteliers & les Taillandiers à la *meule* de pierre. On fait les *meules* à broyer de pierre dure : celles à aiguiſer, de pierre qui ne ſoit ni dure ni tendre. Pour tailler les premieres, on ſe ſert d'un moyen bien ſimple : on va à la carriere, on coupe en rond la *meule* de l'épaiſſeur & du diametre qu'on veut lui donner, en ſorte qu'elle ſoit toute formée, excepté qu'elle tient à la maſſe de pierre de la carriere par toute ſa ſurface inférieure, qu'il s'agit de détacher ; travail qui ſeroit infini ſi

l'on n'eût trouvé le moyen de l'abréger, en formant tout-au-tour une petite excavation prise entre la *meule* même & le banc de la carriere, & en enfonçant à coups de maffe dans cette excavation des petits coins de bois blanc; quand ces coins sont placés, on jette quelques seaux d'eau: l'eau va imbiber ces coins de bois; ils se renflent, & telle est la violence de leur renflement, que le seul effort suffit pour séparer la *meule* du banc auquel elle tient, malgré sa pesanteur, & malgré l'étendue & la force de son adhésion au banc. Les *meules* à aiguiser des Taillandiers & des Fourbisseurs, sont les plus grandes qui s'emploient: plus un instrument à émoudre est large & doit être plat, plus la *meule* doit être grande; car plus elle est grande, plus le petit arc de sa circonférence sur lequel l'instrument est appliqué tandis qu'on l'aiguise, approche de la ligne droite. Il y a des *meules* à aiguiser de toutes grandeurs: elles sont de grès ni trop tendre ni trop dur; trop tendre, il prendroit trop facilement l'eau dans laquelle la *meule* trempe en tournant: la *meule* s'imbiberoit jusqu'à l'arbre sur lequel elle est montée, & la force centrifuge suffiroit pour la séparer en deux, accident où la perte de la *meule* est le moins à craindre: l'ouvrier peut en être tué. Si elle ne se fend pas, elle s'use fort vîte. Trop dure, & par conséquent d'un grain trop petit & trop serré, elle ne prend pas sur le corps dur & ne l'use point. Il est important que la *meule* sur laquelle on émout trempe dans l'eau par sa partie inférieure: sans cela le frottement de la piece sur elle échaufferoit la piece au point qu'elle bleuiroit & feroit détrempée. Les *meules* des Diamantaires sont de fer, *&c.*

MEULE *de moulin*, (*Antiq.*) Les *meules de moulin* de l'antiquité que l'injure des tems a conservées, sont toutes petites & fort différentes de nos *meules* modernes. Thoresby rapporte qu'on en a trouvé deux ou trois en Angleterre parmi d'autres antiquités romaines, qui n'avoient que vingt pouces de long & autant de large. Il est très-vraisemblable que les Egyptiens, les Juifs & les Romains ne se servoient point de chevaux, de vent ou d'eau, comme nous faisons, pour tourner les *meules*, mais qu'ils employent à cet ouvrage pénible leurs esclaves & leurs prisonniers de guerre; car Samson étant prisonnier des Philistins, fut condamné dans sa prison à tourner la *meule*. Il est expressément défendu dans l'Ecriture de les mettre en gage. Les Juifs désignoient le grand poids de l'affliction d'un homme, par l'expression proverbiale d'une *meule* qu'il portoit à son col; ce qui ne peut guere convenir qu'à l'espece de petite *meule* que le hasard a fait découvrir dans ces derniers tems. (*D. J.*)

MEULE, *outil de Charron*. Cette *meule* est à-peu-près semblable à celle des Taillandiers, est montée sur un chassis, & est mue par une barre de fer faite en manivelle. Elle sert aux Charrons pour donner le fil & le tranchant à leurs outils.

MEULE, *en terme de Cloutier d'épingle*, est une roue d'acier trempé montée sur deux tampons, *voyez* TAMPONS, & mise en mouvement par une autre grande roue de bois tournée par toute la force d'un homme, & placée vis-à-vis la *meule* à quelque distance. Cette *meule* est couverte d'un chassis de planches des deux côtés & au-dessus, d'où pend un carreau de verre pour garantir l'ouvrier des parcelles de fer enflammées que la *meule* détache des clous qu'on y affine. *Voyez* AFFINER.

MEULE à l'usage *des Couteliers. Voyez l'article* COUTELIER.

MEULE, en *terme d'Epinglier*, est une roue de fer en plein tailladée sur les surfaces en dents plus ou moins vives, selon l'usage auquel on l'employe. L'ébauchage exige qu'elles soient plus tranchantes, & l'affinage en demande de plus douces. Ces *meules* sont d'un fer bien trempé; quand elles sont trop usées, on les remet au feu; on lime ce qui reste de dents jusqu'à ce que la place soit bien égale, & on les refait ensuite avec un ciseau d'acier fort aigu, sur des traits qu'on marque au compas & à la regle. Les *meules* sont montées dans un billot percé à jour & en quarré sur des pivots où leur arbre joue; elles tournent à l'aide

d'une efpece de roue de rouet, dont la corde vient fe rendre fur une noix de l'arbre de la *meule*. Le billot n'eft point ouvert par en-haut; il y a vis-à-vis du côté de la *meule* un établi ou maniere de fellette, plus haute derriere l'ouvrier que vers le billot: l'ouvrier y eft affis les jambes croifées en-deffous à la maniere des Tailleurs

MEULE, *terme de Fondeur de cloches*, eft un maffif de maçonnerie dans lequel on affujettit un piquet de bois fur lequel tourne comme fur un pivot une des branches du compas de conftruction qui fert à conftruire le moule d'une cloche. *Voyez* FONTE DES CLOCHES.

MEULE *de foin*, (*Jardinage.*) eft une grande élévation d'herbes que l'on arrange & que l'on tripe ou foule pour former une pyramide fur laquelle l'eau roule, & l'on dit que le foin eft fanné quand il eft *ammeulé*.

MEULE Les *Miroitiers-Lunetiers* ont des *meules* de grès qu'ils tirent de Lorraine, fur lefquelles ils arrondiffent la circonférence des verres des lunettes, & autres ouvrages d'optique. *Voyez* GRÈS.

MEULES, f. f. (*Verrerie.*) morceaux de verre qui s'attachent aux cannes pendant qu'on s'en fert, & qui s'en détachent quand elles fe refroidiffent.

MEULES, (*Vénérie.*) c'eft le bas de la tête d'un cerf, d'un daim & d'un chevreuil, ce qui eft le plus proche du maffacre; c'eft la fraife & les pierrures qui fe forment. Les vieux cerfs ont le tour de la *meule* large & gros, bien pierré & près de la tête.

MEULIERE, MOILON DE(*Architect.*) fe dit de tout moilon de roche mal fait, plein de trous, & fort dur. Ce moilon eft fort recherché pour conftruire des murs en fondation & dans l'eau.

MEULIERE, *pierre de* (*Hift. nat Minéral.*) nom générique que l'on donne à des pierres fort dures, mais remplies de trous & d'inégalités, dont on fe fert pour faire des meules de moulins. On fent que l'on peut employer des pierres de différentes efpeces pour cet ufage, cependant il faut toujours qu'elles ayent de la dureté & de la rudeffe pour pouvoir mordre fur les grains. Dans quelques pays on fait des meules avec du granite; dans d'autres on prend une efpece de grès compacte & à gros grains. Wallerius donne le nom de *pierres à meules* à un quartz rempli de trous comme s'il étoit rongé des vers.

La pierre dont on fe fert pour faire des meules aux environs de Paris fe tire fur-tout de la Ferté-fur-Jouare; c'eft une pierre de la nature du caillou ou du quartz; elle eft opaque, très-dure, & remplie de petits trous; on la trouve par des grands blocs dans la terre. Quand on veut en faire des meules, on commence par arrondir un bloc, & on lui donne le diametre convenable; on lui donne auffi telle épaiffeur qu'on juge à propos, en enlevant la terre qui eft autour: pour lors à coups de cifeaux on forme une entaille qui regne tout-au-tour de la maffe de pierre arrondie, & l'on y fait entrer des coins de bois; enfuite on remplit le creux avec de l'eau, qui en faifant gonfler les coins de bois qu'on a fait entrer dans l'entaille, font que la meule fe fend & fe fépare horifontalement. On continue de même à creufer pour ôter la terre, & à arrondir le bloc de *pierre de meuliere*, & l'on ne fait la même opération que pour la premiere meule

On donne encore affez improprement le nom de *pierre de meuliere* à une pierre dure, remplie de trous & comme rongée, qui fe trouve en morceaux détachés dans quelques endroits des environs de Paris, à peu de profondeur en terre: cette pierre eft très-bonne pour bâtir, parce que les inégalités dont elle eft remplie font qu'elle prend très-bien le mortier. (—)

MEUM, f. m. (*Botan.*) M. de Tournefort place cette plante parmi les fenouilles, & l'auroit volontiers appellée *fœniculum alpinum, perenne, capillaceo folio odore medicato*, fi le nom de *meum* n'étoit approuvé par le long ufage. Les Anglois la nomment *fpignel.*

Les racines du *meum* font longues d'environ neuf pouces, partagées en plufieurs branches, plongées dans la terre obliquement & profondément; de leur fommet naiffent des feuilles, dont les queues

font longues d'une coudée, & cannelées. Ces feuilles font découpées jufqu'à la côte, en lanieres très-étroites comme dans le fenouil, plus nombreufes, plus molles & plus courtes.

Du milieu de ces feuilles s'élevent des tiges femblables à celles du fenouil, cependant beaucoup plus petites, triées, creufes, branchues & terminées par des bouquets de fleurs blanches, difpofées en maniere de parafol. Elles font compofées de plufieurs pétales en rofe, portées fur un calice qui fe change en un fruit à deux graines oblongues, arrondies fur le dos, cannelées & applaties de l'autre côté: elles font odorantes, ameres, & un peu âcres. Comme la racine du *meum* eft de celles qui fubfiftent pendant l'hiver, elle refte garnie de fibres chevelues vers l'origine des tiges, & ces fibres font les queues des feuilles defféchées.

Pline dit que le *meum* étoit de fon tems étranger en Italie, & qu'il n'y avoit que des médecins en petit nombre qui le cultivoient; préfentement il vient de lui-même en abondance, non-feulement en Italie, mais encore en Efpagne, en France, en Allemagne & en Angleterre.

On ne fe fert que de la racine dans les maladies, quoiqu'il foit vraifemblable que la graine ne manqueroit pas de vertus pour atténuer & divifer les humeurs vifqueufes & ténaces. On nous apporte cette racine féchée des montagnes d'Auvergne, des Alpes & des Pyrénées. Elle eft oblongue, de la groffeur du petit doigt, branchue, couverte d'une écorce de couleur de rouille de fer en dehors, pâle en dedans, & un peu gommeufe. La moëlle qu'elle renferme eft blanchâtre, d'une odeur affez fuave, approchante de celle du panais, mais plus aromatique, & d'un goût qui n'eft pas défagréable, quoiqu'un peu âcre & amer.

Cette racine de *meum* n'étoit pas inconnue aux anciens Grecs; ils l'appelloient *athamantique*, peut-être parce qu'ils eftimoient le plus celle qu'on trouvoit fur la montagne de Theffalie, qui fe nommoit *athamante*. Elle entre encore d'après l'exemple des anciens, dans le mithridate & la thériaque de nos jours. On multiplie la plante qui fournit le *meum*, foit de graine, foit de racine, & cette derniere méthode eft la plus prompte. (*D. J.*)

MEUM, (*Mat. méd.*) *meum* athamantique eft chez les Droguiftes une racine oblongue de la groffeur du petit doigt, branchue, dont l'écorce eft de couleur de rouille de fer en dehors, pâle en dedans un peu gommeufe, renfermant une moëlle blanchâtre d'un odeur affez agréable, prefque comme celle du panais, mais cependant plus aromatique; d'un goût qui n'eft pas défagréable, quoiqu'il foit un peu âcre & amer. On nous l'apporte féchée des montagnes d'Auvergne, des Alpes & des Pyrénées.

Le *meum* n'étoit pas inconnu aux anciens Grecs; il l'appellent *athamantique*, ou parce qu'il a été inventé par Athamas, fils d'Eole & roi de Thebes, ou parce qu'on regardoit comme le plus excellent celui qui naiffoit fur une montagne de Theffalie appellée *athamante*. Geoffroi, *matiere médicale*. Le *meum* eft compté avec raifon parmi les atténuans les plus actifs, les expectorans, les ftomachiques, carminatifs, emmenagogues & diurétiques. On s'en fert fort peu cependant dans les prefcriptions magiftrales; il entre dans plufieurs compofitions officinales, & furtout dans les anciennes, telles que le mithridate & la thériaque. On en retire une eau diftillée fimple, qui étant aromatique, doit être comptée parmi les eaux diftillées utiles. *Voyez* EAU DISTILLÉE. Cette racine eft auffi un ingrédient utile de l'eau générale de la pharmacopée de Paris. (*b*)

MEUNIER, TÊTARD, VILAIN, CHEVESNE, CHOUAN, f. m. *capito*, (*Hift. nat.*) poiffon de riviere que l'on trouve communément près des moulins; il fe plaît auffi dans les endroits fangeux & remplis d'ordures. Il a deux nageoires au-deffous des ouies, deux autres au bas du ventre, à-peu-près fur le milieu de fa longueur, une derriere l'anus, & une fur le dos. La tête eft groffe, la bouche dénuée de dents, & le palais charnu. La chair de ce poiffon a un goût fade, elle eft blanche & remplie d'arrêtes. Ronde-

let, *hist. des poiss. de riviere*, *chap. xij. Voyez* POISSON.

MEUNIER, *voyez* MARTIN-PÊCHEUR.

MEUNIER, *ou* BLANC, s. m. (*Jardinage.*) est une maladie commune aux arbres, principalement aux pêchers, aux fleurs & aux herbes potageres, telles que le melon & le concombre; c'est une espece de lepre qui gagne peu après les feuilles, les bourgeons ou rameaux, les fruits, & les rend tout blancs & couverts d'une sorte de matiere cotoneuse, qui touchant les pores, empêche leur transpiration, & par conséquent leur cause un grand préjudice. Quelques expériences que l'on ait faites, on n'a point encore pu y trouver du remede.

MEUNIER, (*Pêche.*) est un poisson de riviere, espece de barbeau, qui a une grosse tête, les écailles luisantes, la chair blanche & molle, & qui est tout blanc, mais moins dessus le dos que sous le ventre: on lui donne plusieurs noms; les uns l'appellent *têtard* ou *têtu*, parce qu'il a une grosse tête; les autres *meunier*, parce qu'on le trouve le plus ordinairement autour des moulins, ou parce qu'il a la chair blanche; enfin on lui donne aussi les noms de *mulet*, *majon*, ou *menge*, du mot latin *mugil*; il a dans la téte un os entouré de pointes comme une chataigne: il se nourrit de bourbe, d'eau & d'insectes, qui nagent sur la superficie; on le prend à la ligne, & on appâte l'hameçon avec des grillots qu'on trouve par les champs, ou des grains de raisin, ou avec une espece de mouche qu'on trouve cachée en hiver le long des rivieres. Il y en a qui se servent de cervelle de bœuf: ce poisson ne va jamais seul, ce qui fait qu'on en prend beaucoup, soit à la ligne, soit aux filets.

Il y en a encore une autre espece, dont les écailles sont plus transparentes, un peu plus larges & plus déliées; elles approchent de la couleur de l'argent; ce poisson est long, épais & charnu: il est rusé & difficile à prendre; il reste souvent entre les bancs de sable dans les rivieres: pour le prendre les pêcheurs se servent plutôt de la ligne que de toute autre chose. C'est dans le mois de Mai que cette pêche commence à être bonne jusqu'au mois de Mars: pour amorcer l'hameçon, on se sert d'autres petits poissons; ce poisson s'amorce aussi avec des vers qu'on prend sur des charognes, & après en avoir fait amas, on les conserve dans des pots pleins de son, & si on veut n'en point manquer, on peut mettre du sang caillé dans des mannequins.

MEUNIER, s. m. (*Econ. rust.*) c'est celui qui exerce l'art de réduire le grain en farine, & de la séparer du son.

L'art de réduire le grain en poudre est très-ancien; on ignore à qui l'on doit cette invention si utile: on sait seulement que les Egyptiens savoient faire le pain avant aucune des nations contemporaines; que cet art passa de chez eux chez les Grecs, & que ceux-ci le transmirent aux Romains. L'art du *meûnier* suivit nécessairement la même route, & même il précéda de fort loin celui du Boulanger; car on usa long-tems de gruaux & de farine avant que d'en savoir faire du pain.

On ne s'avisa pas d'abord de concasser le grain pour en faire usage; on se contenta de le séparer de sa pellicule ou de son enveloppe, comme on fait pour manger des noix, des amandes, *&c.* pour cet effet on le faisoit torréfier, ainsi que les sauvages le pratiquent encore aujourd'hui. On le concassa ensuite, & on en fit des especes de gruaux, semblables à ceux que nous faisons encore avec l'avoine.

En pilant davantage les grains dans des mortiers, on les réduisit en une espece de poudre qu'on nomma *farine*, du mot *far*, qui est le mot d'une sorte de bled dont on se servoit le plus, & qu'on préparoit ainsi le plus communément.

On perfectionna dans la suite les moyens de convertir les grains en farine. Il paroît par un passage d'Homere, qu'on a été dans l'usage d'écraser le grain avec des rouleaux sur des pierres taillées en tables, au lieu de le faire dans des mortiers avec des pilons; ce qui vraisemblablement conduisit à le broyer entre deux meules, dont on fait tourner la supérieure sur l'inférieure. Le travail de moudre ainsi le

grain étoit fort pénible ; c'étoit ordinairement l'emploi des esclaves, & même on y faisoit servir des criminels, comme on en fait servir actuellement dans quelques états aux galeres.

On n'a su, à proprement parler, réduire le grain en farine, que lorsqu'on a su le moudre par le moyen des meules couchées l'une sur l'autre, dont on faisoit tourner à force de bras la supérieure sur l'inférieure.

Dans les premiers tems, la meule supérieure n'étoit que de bois, & elle étoit armée avec des especes de têtes de clous de fer. Dans la suite on les a prises toutes les deux de pierres. Elles n'étoient alors que d'un pied à un pied & demi de diametre. Mais on trouva bientôt le moyen de mouvoir ces machines autrement qu'à force de bras & avec moins de peine ; cela donna lieu à augmenter le diametre de ces meules. On les fit tourner par des chevaux & par des ânes ; c'est pourquoi on lit dans des auteurs latins, *molæ jumentariæ*, *molæ asininæ*.

On ne tarda pas à imaginer d'employer la force de l'eau courante pour mouvoir des meules plus grandes encore que celles qu'on faisoit tourner par des animaux ; ensuite on a appris à se servir pour cela non-seulement de l'eau, mais aussi du vent.

On multiplia ainsi les moyens de moudre les grains : les pestors (c'étoit ainsi que l'on nommoit en gaulois ceux qui tiroient la farine du grain, du latin *pistores*) qui étoient les fariniers, commencerent à les moudre sans les monder ; & pour séparer la plus fine farine de la grosse & du son, ils se servirent de gros linges clairs qu'on nomme des *canevas* ; ils inventerent en même tems des tamis qu'on avoit faits en Egypte avec des filets d'écorce d'arbres, en Asie avec des fils de soie, en Europe avec du crin de cheval ; dans la suite avec des fils de poil de chevres, & avec des soies de cochons, d'où est venu le nom de *sas*, que l'on donne à une espece de tamis.

L'usage du pain, étant devenu général par-tout où l'on avoit du grain, augmenta extraordinairement la consommation de la farine & l'emploi des moulins ; c'est pourquoi on multiplia les moulins à eau & les moulins à vent. Tout cela ne se fit pas sans que la mouture des grains se perfectionnât : on ajusta aux moulins des bluteaux pour tamiser la farine à mesure que les meules moulent le grain. On cessa presque de tamiser à la main, comme on avoit cessé de moudre a bras. Et comme il en coûtoit moins de moudre dans les moulins à eau ou à vent, qu'à moudre chez soi à bras ou par des animaux, on se mit dans l'usage de moudre son grain dans ces grands moulins qui devinrent publics, moyennant une rétribution.

Tels furent en général les progrès de l'art du *meûnier* dans ces tems reculés ; mais si l'on examine ce qu'il est aujourd'hui, & dans quel pays il a fait le plus de progrès, on trouve qu'on ne le connoît nulle part aussi-bien qu'en Saxe. La science du *meûnier* consiste à savoir tirer d'une certaine quantité de grain, le plus qu'il est possible de bonne farine, propre à la nutrition. Pour atteindre ce but, on a imaginé différentes manieres de moudre, dont nous allons parler maintenant. Mais comme de toutes les moutures il n'en est aucune aussi parfaite que la saxonne, comme nous venons de le dire, qui d'ailleurs est aussi suivie dans d'autres parties de l'Allemagne, nous nous contenterons de donner une idée succincte de quelques autres qui sont suivies en France ; après cela nous exposerons plus au long celle qui passe pour la meilleure.

On distingue ordinairement différentes moutures ; savoir la méridionale & la septentrionale. Celle-ci est de deux especes ; l'une est nommée *mouture-en-grosse*, l'autre *mouture économique*. Ce qui distingue la premiere de la seconde, c'est que dans celle-là on moud le grain en une fois, & que dans celle-ci on le moud plusieurs fois.

Mais on distingue encore dans ce pays-là, la mouture-en-grosse proprement dite, de la mouture-en-grosse de paysan, ou mouture rustique. La mouture-en-grosse differe de la mouture rustique, en ce que pour la mouture rustique on n'emploie qu'un bluteau, & que dans la mou-

ture-en-grosse proprement dite on en emploie plusieurs, & de différentes grosseurs.

La mouture rustique est de trois sortes; savoir, la mouture pour le pauvre, celle pour le bourgeois, & celle pour le riche. Ce qui distingue ces différentes moutures, c'est la différente grosseur des bluteaux. Lorsqu'il est assez gros pour laisser passer le gruau & la grosse farine avec la fine, il échappe beaucoup de son avec; c'est la mouture pour le pauvre. Quand au contraire le bluteau est assez fin pour retenir tout le son, & ne laisser passer que la fine fleur de farine, c'est la mouture pour le riche: mais le gruau & beaucoup de farine restent avec ce son. Pour la mouture du bourgeois, le blutoir n'est pas si fin que celui pour la mouture du riche, ni si gros que celui de la mouture du pauvre; de sorte que dans cette mouture il passe du son avec la farine, & il reste de la farine avec le son. On voit d'abord en quoi toutes ces moutures péchent, & particuliérement les deux dernieres; c'est qu'il reste beaucoup de farine dans le son: quant à la mouture du pauvre, le son contient encore du gruau, mais moins que les autres: d'ailleurs il vaudroit mieux se servir d'un blutoir moins gros, & ne pas laisser passer tant de son avec la farine; il faudroit en tirer le gruau & le remoudre; ce qui avec la premiere farine, feroit un pain beaucoup meilleur que n'est celui que l'on prépare avec la farine faite pour la mouture ordinaire du pauvre.

La mouture-en-grosse proprement dite a été la premiere, & elle est encore la plus ordinaire: après avoir moulu le grain au moulin, on alloit dans les maisons séparer le son de la farine, par des sas ou par des tamis de grosseurs différentes; & aujourd'hui c'est par des bluteaux de diverses finesses & en bien plus grand nombre. Au reste, si les bluteaux dont on se sert en France, étoient faits comme ceux d'Allemagne, il ne seroit pas nécessaire d'en employer autant dans cette opération. Ce sont des cerceaux qui forment le blutoir; il est donc parfaitement cylindrique; & comme il est mis en mouvement par une manivelle attachée à l'axe, la farine est poussée vers la circonférence par ce mouvement circulaire. Par-là même elle passe bien davantage au travers du blutoir que selon la méthode allemande, où le blutoir ressemble à un sac attaché au moulin dans une position un peu inclinée. Les blutoirs dont on se sert en France, sont donc défectueux, en ce que le son sort plus facilement avec la farine que par les autres blutoirs à l'allemande.

La mouture économique, comme on la nomme en quelques endroits, est moderne. Elle consiste à moudre le grain plusieurs fois; la mouture rustique étant la seule en usage ci-devant. Cette mouture comparée avec celle de Saxe, ne mérite guere le nom d'*économique*. On tire une plus grande quantité de farine où cette mouture n'est pas en usage. Un *meûnier* saxon fait tellement tirer parti du froment, que sur 246 livres, il n'y a que 20 livres de son. Et par la mouture économique, on n'a su tirer de 249 livres de bled que 187 livres & demie de farine; sur quoi il y eut 53 livres de son. Il feroit donc inutile d'entrer dans quelque détail sur cette mouture, puisqu'elle ne differe guere de celle de Saxe, qu'en ce que celle-ci est portée à un plus haut degré de perfection. Mais avant que de passer à ce sujet, il faut encore expliquer ce que l'on entend par la mouture méridionale.

Suivant la mouture méridionale, on moud le bled premiérement, & on le blute ensuite à part. Cette mouture est pratiquée dans quelques pays méridionaux, où l'art de la meûnerie s'est plutôt perfectionné par la façon de bluter que par celle de moudre. Après que le grain est moulu, on laisse passer quelque tems avant que de procéder au blutage; de cette façon, on retire de la rame (c'est le nom que l'on donne à la farine & au son qui ne sont point séparés) plus de farine & de meilleure qualité. Au sortir du moulin la rame est chaude, c'est pourquoi on la laisse refroidir; mais elle commence bientôt à fermenter d'elle-même; & pour que la chaleur ne soit pas plus forte au milieu du tas qu'au dehors, on a soin de remuer la rame de tems en tems. Quand cette fermentation a cessé,

& que la rame n'eſt plus chaude, on examine ſi elle eſt en état d'être blutée; pour cet effet on en met une poignée ſur une palette, & on la fait ſauter en l'air: ſi la farine retombe la premiere ſur la palette, & que le ſon paroiſſe être ſans farine, on peut alors la bluter.

Pour tirer les farines de la rame, on la fait paſſer par un bluteau qui eſt de trois groſſeurs différentes qui ſe ſuivent: la farine qui tombe la premiere par la partie la plus fine du bluteau, eſt la farine du minot, qu'on envoie en Amérique. Celle qui paſſe par la partie du blutoir, qui eſt moins fine que la premiere, ſe nomme *farine ſimple:* c'eſt pour le bourgeois ou pour le boulanger. Enfin la troiſieme farine, qui eſt la plus groſſe, eſt celle que l'on nomme le *greſillon*, dont le pauvre fait ſon pain. Le ſon ſort par le bout du bluteau, & il eſt encore mêlé avec une groſſe farine que l'on nomme *repaſſe*, parce que l'on repaſſe cette farine par un blutoir qui la ſépare du ſon.

De la mouture ſaxonne pour le froment. La maniere de moudre le froment pour les boulangers eſt celle-ci. Avant que de le conduire au moulin, on le nettoie, c'eſt-à-dire, on le vanne, afin qu'il n'y reſte aucune ſemence étrangere; après quoi on le lave: ſi le grain eſt plus ſec qu'humide, on n'en humecte que la moitié. Voici comment on procede à cette derniere opération. Un boiſſeau de Dreſde eſt partagé en deux portions égales. On en met la moitié dans un tonneau, & on verſe deſſus de l'eau bien pure, que l'on agite fortement avec une pelle ou avec les mains, pour détacher toute la pouſſiere qui pourroit être adhérente en grain, enſorte que le froment reſte entiérement net. On laiſſe écouler l'eau, & l'on jette ſur le grain mouillé, l'autre moitié du boiſſeau, qui a été vannée encore une fois. On mêle bien ces deux parties l'une avec l'autre, afin que celle qui eſt mouillée, humecte l'autre. On couvre le froment avec des ſacs, & on le laiſſe repoſer ainſi pendant vingt-quatre heures.

Si le grain eſt plus ſec qu'humide, on en lave les trois quarts, & on y mêle l'autre quart encore ſec, après l'avoir nettoyé avec le plus grand ſoin. Que ſi le grain étoit exceſſivement ſec, on laveroit le boiſſeau tout entier, & on le laiſſeroit couvert pendant un jour entier.

Quand le froment eſt trop ſec, lorſqu'on le met ſur le moulin, non-ſeulement la farine s'en va en pouſſiere, mais elle eſt moins blanche, & l'écorce ne ſe ſépare pas ſi bien. Pour ſavoir ſi le mêlange de froment eſt aſſez humecté, les boulangers plongent la main dans le ſac; il s'y attache beaucoup de grain, lorſqu'il eſt aſſez humide; s'il ne s'en attache que peu ou point, c'eſt une marque que le grain eſt encore trop ſec: dans ce cas, on y remet de l'eau, on agite de nouveau le grain, après quoi on laiſſe écouler l'eau. Afin que cet écoulement puiſſe ſe faire plus exactement, les boulangers ont une caiſſe faite exprès, que l'on nomme à Leipſic, la ſcience, *die kunſt*, & dans d'autres lieux de Saxe l'humectoir, *waſſerſeige.* Cette machine porte un fond de fil-de-fer, & ſur les côtés on y adapte deux perches, pour le tranſporter commodément d'un lieu à un autre. Elle eſt aſſez grande pour contenir à l'aiſe un boiſſeau de Dreſde. Lorſqu'on a fait écouler l'eau du tonneau dans lequel on lave le grain, on poſe la caiſſe ou l'humectoir près du tonneau, on jette le grain; & quand il eſt bien égoutté, on y mêle la portion qu'on a réſervée ſeche.

Après avoir laiſſé repoſer le grain aſſez long-tems pour que l'humidité ſe répande également par-tout, on le met ſur le moulin. On ne prend pas pour cela un ſeul boiſſeau à la fois, on engrene dans les grands moulins juſqu'à ſix, ou même ſept boiſſeaux. Communément on en livre vingt-huit boiſſeaux pour quatre moutures. Cette méthode eſt devenue néceſſaire à cauſe de la grande conſommation qu'en font les boulangers, car la farine de ce grain humecté ne ſe conſerve pas long-tems; il faut l'employer immédiatement après. D'ailleurs, les boulangers ſont bien aiſes que l'on repique les meules, avant que d'engrener pour eux. Lorſque les meules ſont émouſſées, elles écraſent le grain plutôt que de le caſſer, enſorte qu'il n'eſt point moulu comme il faut.

Après que les meules ont été repiquées, on engrene du son, pour enlever les petites particules de pierre qui se détachent aux premiers tours après le r'habillement. On continue à remoudre du son, jusqu'à ce qu'on le ressorte aussi net qu'on l'a mis sur le moulin. Alors on jette sur le moulin les sept boisseaux destinés pour le premier tour. Si le froment a quelque défaut, sur-tout s'il est attaqué de la nielle, on met un bluteau exprès, fait de fil-de-fer, ou de quelque étoffe grossiere. Ceux de fil-de-fer sont les meilleurs; ils élévent tellement la meule, que le grain passe le plus souvent tout entier. Le frottement fait tomber la pointe des grains; & les saletés qui sont absolument noires, lorsque le grain est fort attaqué de cette maladie, tombent dans la huche au travers le bluteau, tandis que le froment sort par l'ouverture du blutoir. On appelle le grain ainsi préparé, *gespitzter weitzen*, du froment épointé. Lorsqu'il est tout passé, on le rassemble, on ôte le bluteau de fer-blanc, on enleve exactement toutes les saletés, & l'on met sur le moulin un bluteau plus clair.

Si le froment est bien pur & sans aucun défaut, l'opération que l'on vient de décrire devient inutile. Après cette préparation, on remet sur le moulin le froment épointé, & on le fait égruger. On le passe ensuite dans un crible exprès fait de fil-de-fer ou de laiton, que l'on nomme dans le pays *griessieb*, *crible à gruau*. Le son qui reste dans le crible est mis de côté; on l'appelle *schrotkleyen*, son égrugé; ce qui passe au travers du crible, est le gruau, *gries*.

Après que tout le froment a été égrugé, on met pour la premiere fois le gruau sur le moulin, & on remoud. On tire de la huche la farine qui porte le nom de farine égrugée, *schrotmehl*; quant au gruau qui tombe par l'extrémité du blutoir, on le fait passer par un tamis plus fin que le précédent. Le gruau qui reste dans le tamis s'appelle du son épointé, *spitzkleyen*; on le met de côté, comme on a fait pour le son égrugé. Toutes ces opérations se nomment la premiere passée, *des erste gang*.

On remet après cela pour la seconde fois le gruau, qui a passé au moulin, pour en tirer la farine; c'est la meilleure espece, à qui on donne le nom de premiere farine de gruau, *das erste griesmehl*.

Quand le grau a passé pour la seconde fois au moulin, c'est ce qu'on appelle la seconde passée, *der zweite gang*, on tire de nouveau la farine de la huche, & on remet le gruau pour la troisieme fois. Si la farine qui en sort est encore fine, on la mêle avec la blanche, & cette passée se se nomme la troisieme passée pour la fine farine, *der dritte gang zu feinem mehle*. Cela ne peut avoir lieu que quand le bled est bon & farineux; s'il a beaucoup d'écorce, la farine qui sort à cette troisieme passée n'est pas assez blanche pour être mêlée avec la fine farine.

On mêle ensemble toutes ces différentes sortes de farine, & c'est avec elles qu'on fait les *semmeln* de Leipsic. On comprend sans peine que cette espece de pain est des plus fines, lorsqu'on emploie pour le faire les farines de la premieres ou des deux premieres passées. On a vu dans une ville d'Allemagne la maîtrise des boulangers vouloir infliger une peine à l'un de leurs membres, parce qu'il faisoit des *semmeln* trop fines.

On reprend alors les gruaux épointés dont nous avons parlé plus haut, que l'on mêle avec le gruau qui a passé pour la troisieme fois sur le moulin: on fait passer ce mélange encore deux ou trois fois, & l'on en tire de trois sortes du farines, qui sont une seconde farine de gruau. Le gruau qui reste après toutes ces opérations, se nomme son de gruau, *grieskleyen*.

Après avoir tiré du gruau tout ce qu'il est possible, on fait passer deux ou même trois fois le son égrugé; on prend ensemble le produit de ces deux ou trois passées; on les moud, & on en retire une bonne farine moyenne, que l'on mêle avec la seconde farine de gruau, dont nous venons de parler.

On peut encore faire passer le son deux & trois fois, ou même davantage, pour en tirer de la bisaille, qui est une farine noire.

Suivant cette méthode, on retire d'un boisseau de froment 12 mesures de farine blanche, trois ou même quatre mesures de farine moyenne, une ou deux mesures

de bisaille. Chaque mesure de farine blanche pese jusqu'à 7 $\frac{3}{4}$ liv. la bisaille un peu moins, & le son, 4, 4 $\frac{1}{2}$, jusqu'à cinq livres, suivant qu'on la repasse avec plus ou moins d'exactitude & de soin.

Du seigle. On commence par le nettoyer soigneusement; ensuite on l'humecte avec de l'eau au point qu'il s'attache aux doigts lorsqu'on y met la main. On le laisse dans les sacs vingt-quatre heures & plus, après cette préparation; au bout de ce tems il est prêt à être moulu.

Si l'on en veut faire un pain blanc de la premiere qualité, *dreyer brodt*, on commence par l'épointer, comme on a pu le voir ci-dessus, où nous avons rapporté la maniere de moudre le froment. Lorsque l'on a pris toutes ces précautions, on égruge grossiérement le seigle, on tire la farine de la huche, on met au moulin un bluteau très-fin, après quoi on jette dans la trémie la farine égrugée, & on la moud réguliérement. Lorsqu'elle a passé pour la seconde fois par le moulin, on emporte la farine blanche qui est destinée à faire le pain le plus blanc. On ôte alors le bluteau fin, & on en substitue un ordinaire, qui n'est pas de la même finesse. On remet la farine quatre, cinq fois ou même davantage, suivant l'usage qu'on en veut faire, & on la fait passer.

La farine qu'on tire de ces quatre passées est mêlée ensemble pour en faire du pain de ménage ou de gros pains que l'on porte au marché. La farine qu'on a tirée de la seconde passée donne un pain plus blanc, mais qui n'est pas si bon que lorsqu'on moud toute la provision à la fois, & qu'on mêle toutes les passées.

De cette maniere on tire toute la farine d'un boisseau de seigle; il ne reste que neuf ou dix livres de son, souvent même il n'y en a que six ou sept livres. Le déchet sur chaque boisseau, à cause de la farine qui s'en va en poussiere, est d'environ cinq livres.

Quant au droit du *meûnier*, il y a une différence qu'il faut remarquer. Si des particuliers qui ne sont pas boulangers de profession, font moudre du grain, on en retient la seizieme partie pour le salaire du *meûnier*. Pour les autres droits du moulin, le boulanger donne, sur vingt-huit boisseaux de froment, un tonneau de son qui contient à-peu-près deux boisseaux de Dresde; il en délivre tout autant pour le seigle. Ce son donné en paiement au *meûnier*, s'appelle en allemand *fullkleyen.*

Le premier garçon du moulin retire de chaque boisseau de grain qui vient au moulin, une grosche, d'étrennes. Et si le propriétaire du grain ne moud pas lui-même, on donne encore une grosche par boisseau pour le travail de toutes les opérations que nous venons de décrire.

Maniere de moudre à Wittemberg. La table suivante montre exactement les divers procédés établis dans cette ville, lorsqu'on veut moudre du froment. Il sera facile de les comprendre, après la description détaillée que nous avons donnée ci-dessus, de la maniere de moudre à Leipsic & en d'autres lieux de la Saxe.

Passées.	On engrene :	Il passe dans le bluteau.	Il sort par l'extrémité du bluteau.
I.	Froment.	Farine épointée.	Bled épointé, que l'on passe au tamis, & il reste dans le crible, du son épointé, ou l'écorce du grain.
II.	Froment épointé.	Farine égrugée.	Bled égrugé. On le tamise, le son de gruau demeure dans le tamis, & le gruau en sort.
III.	Gruau.	Farine de gruau. La plus fine farine.	Gruau.
IV.	Gruau.	Farine blanche ordinaire.	Son de gruau.
V.	Sondegruau, auquel on ajoûte le son de gruau du n°. 2.	Farine moyenne.	Fin son.
VI.	Fin son.	Farine noire. Farine grossiere ou bisaille.	Gros son.

Obſervez que la farine épointée du n°. I ſe joint à la biſaille du n°. VI. Le froment pur & de bonne qualité n'a pas beſoin d'être épointé.

La premiere & la ſeconde paſſée du gruau ſe prennent toujours enſemble, & donnent de la farine blanche ordinaire.

La farine moyenne eſt paſſée deux fois. Souvent même la farine noire ou biſaille ſe met auſſi deux fois ſur le moulin. Quelques-uns la joignent à la farine du ſeigle.

Le gruau eſt de différentes qualités, mais on ne lui donne pas des noms différens.

Il y a deux ſortes de ſon de gruau, n°. II. & IV : on les remet au moulin avec le n°. V.

Toute la mouture paſſepar le même bluteau par conſéquent toute la farine eſt également fine, quoiqu'elle ne ſoit pas de la même blancheur.

On ne connoît à Wittemberg que deux ſortes de farine de ſeigle ; ſavoir, la farine proprement dite, que l'on paſſe juſqu'à cinq fois, & la biſaille, que l'on tire de la ſixieme & derniere paſſée.

On fait paſſer le ſeigle ſix fois, & le froment juſqu'à huit.

Avant que de terminer cet article, il ne ſera pas inutile de faire mention de quelques défauts qui ſe rencontrent dans les moulins, & qui ont particuliérement lieu dans ceux que l'on a en France : ils nuiſent beaucoup à la mouture, tant à l'égard de la qualité de la farine que l'on obtient, que de la quantité.

Il faut obſerver de ne pas prendre des meules courantes trop peſantes, car la farine qui ſort de telles meules eſt conſidérablement échauffée par le frottement qu'occaſionne leur trop grand poids. C'eſt le défaut des meules que l'on a en France & dans bien d'autres endroits ; elles ont ſix pieds de diametre & quelquefois davantage, & elles peſent de 30 à 40 quintaux ; celles de Saxe au contraire n'ont que trois pieds & demi de diametre, & elles ne peſent guere plus de 9 à 10 quintaux.

Auſſi trouve-t-on que ces meules, qui font juſqu'à 60 tours par minute, échauffent ſi fort la farine, qu'elle ne peut pas ſe bluter comme il faut à meſure qu'on moud. C'eſt pourquoi on conſeille d'abandonner l'uſage de bluter au moulin, & de laiſſer refroidir la farine pour la bluter enſuite. D'ailleurs on emploie dans quelques pays un ſi grand nombre de blutoirs, que les moulins ne peuvent pas les faire mouvoir ſans inconvénient.

Mais il y a un moyen d'éviter tous ces inconvéniens ; c'eſt d'adopter la mouture ſaxonne, & de chercher pour cela à la bien connoître. La farine ne s'échauffe point avec les moulins qu'on a en Saxe, pour empêcher qu'elle ne ſe blute parfaitement à meſure qu'on moud. Elle entre immédiatement dans le blutoir en ſortant de deſſous les meules : au lieu que dans quelques moulins elle paſſe dans un canal pour y aller ; ce qui l'échauffe plus facilement. En Saxe l'on n'a point cette multitude de blutoirs ; l'on n'en a qu'un pour chaque ſorte de mouture ; ſavoir, un pour le froment, & un autre pour le ſeigle : celui dont on ſe ſert pour le bourgeois eſt plus fin que celui pour le boulanger. Mais, comme on l'a vu précédemment, on repaſſe plus ſouvent en Saxe la farine au moulin, enſorte qu'elle eſt toute également fine, quoiqu'elle ne ſoit pas toute de la même blancheur. Tout cela ne peut pas ſe pratiquer dans les moulins dont les meules courantes ſont ſi peſantes, parce que la farine s'échaufferoit à un tel point, ſi on la faiſoit paſſer auſſi ſouvent au moulin, qu'elle en ſeroit altérée.

On nomme *meule ardente* celle qui eſt plus courante par les inégalités qu'elle a naturellement, & par celles qu'on a faites en la piquant. Et on dit en France que pour faire une bonne mouture, il faut que la meule courante ſoit plus ardente que la giſſante. Ce n'eſt pas la même choſe pour les meules d'Allemagne. Les deux meules doivent être également ardentes ; on dit alors *qu'elles tournent enſemble.* Cette différence vient de la nature des pierres ; celles de France devenant plus peſantes & plus faciles à échauffer lorſqu'elles ſont trop ardentes.

C'eſt ſans doute par cette raiſon que l'on préfere dans ce pays-là, pour avoir

de belle farine, de se servir d'un moulin qui a moulu pendant sept ou huit jours après avoir eu ses meules rhabillées, c'est-à-dire, piquées nouvellement, plutôt que d'un autre qui n'a servi que fort peu de tems. C'est le contraire en Saxe, où l'on rhabille les meules toutes les 24 heures, si l'on moud de suite. Il paroît après cela bien étrange de voir qu'on les laisse en France quelquefois deux ou trois mois avant que d'y toucher. Ces meules émoussées, avec le poids considérable qu'elles ont, doivent nécessairement échauffer fortement la farine. Aussi l'on dit en Saxe qu'une meule émoussée brûle, & qu'une meule nouvellement piquée moud frais.

En Allemagne, un moulin qui a suffisamment d'eau, & dont la meule courante n'est point trop usée, peut moudre dix-huit setiers de Dresde en 24 heures. En France, il en moud dans le même tems dix-huit à vingt setiers de Paris par économie, & un tiers de plus si c'est en gros: mais on ne peut guere faire ici de comparaison, car la mouture saxonne est encore bien différente de la mouture économique.

La quantité de farine qu'un moulin fournit dans un tems déterminé dépend beaucoup de sa construction. Pour en donner une idée, nous entrerons dans un petit détail. Il faut observer que la meule courante a un double mouvement; elle tourne sur son axe, & elle s'éleve & se baisse perpendiculairement. Ce dernier mouvement qui pourroit être appellé *tremblant*, est produit par le mouvement du palier qui porte la lanterne, le frein & la meule elle-même. Lorsque le palier est tellement coigné par-dessous qu'il ne peut plus se plier, la meule courante ne s'approche & ne s'éloigne plus alternativement de la meule gissante, & le moulin ne donne pas de la farine, mais du bled égrugé. La juste proportion du palier contribue beaucoup à fournir dans un tems donné, la plus grande quantité possible de farine. Peu de *meûniers* saisissent cette différence, & ceux qui la connoissent en font un mystere. Si le palier est trop fort, il donne peu de farine, tout comme s'il étoit trop foible. Pour trouver la juste proportion, il faut faire des essais jusqu'à ce qu'on ait attrappé le point. On a observé qu'un moulin bien fait dans cette partie, moud trois setiers de plus en 24 heures. Un habile *meûnier* Saxon entend parfaitement toutes ces choses; non-seulement il fait rhabiller ses meules, mais il est encore en état de construire le moulin, ou tout au moins de réparer beaucoup de choses qui par un frottement considérable sont bientôt usées.

Il seroit à souhaiter que quelque habile *meûnier* de ce pays-là voulût donner au public un traité de la construction des moulins; car quoiqu'on en trouve de bonnes descriptions dans des ouvrages allemands sur la construction des moulins, cependant il faut convenir qu'il n'y a point de traité complet.

Nous terminerons ici ce que nous avions à dire sur l'art du *meûnier*. Nous renvoyons ceux qui voudroient plus de détail sur ce sujet, à *l'Art du Meûnier, du Boulanger, du Vermicellier*, par M. Malouin, nouvelle édition, publiée à Neuchâtel en 1771 par la société typographique de cette ville. M. J. E. Bertrand, de l'académie des Sciences de Munich, qui a travillé à cette nouvelle édition, y a fait entrer tout ce qui a été écrit de mieux sur ces matieres dans différens pays. C'est de-là que nous avons extrait cet article. (*J.*)

MEURIR, MURE, (*Jardin.*) quand les fruits sont trop *mûrs*, l'on dit qu'ils sont passés de tems. Le soleil fait *meurir* les fruits, & l'on peut avancer leur maturité en les exposant davantage au soleil, si ce sont des arbres encaissés ou empotés. Si les arbres sont en place, on dégarnit les fruits de feuilles dans le tems de la maturité.

MEURTE, (*Géogr.*) riviere de Lorraine. Elle prend sa source dans les montagnes de Vôges; aux frontieres de la haute Alsace; elle se jette dans la Moselle, trois lieues au-dessus de Pont-à-Mousson. (*D. J.*)

MEURTRE, s. m. (*Jurisprud.*) est un homicide de guet-à-pens & de dessein prémédité, & lorsque le fait n'est point arrivé dans aucune rixe ni duel.

Le *meurtre* differe du ſimple homicide, qui arrive par accident ou dans une rixe.

Ce crime eſt auſſi puni de mort. *Voyez* Homicide. (*A*)

MEURTRIERES, ſ. f. ſont en *terme de Fortification*, des ouvertures faites dans des murailles, par leſquelles on tire des coups de fuſils ſur les ennemis. *Voyez* Crenau, *Chambers*.

MEURTRIR, (*Méd.*) *voyez* Meurtrissure.

Meurtrir, Meurtri, (*Jardinage.*) ſe dit d'un fruit qui a été froiſſé, & eſt un peu écorché.

Meurtrir, (*Peint.*) meurtrir en Peinture, c'eſt adoucir la trop grande vivacité des couleurs avec un vernis qui ſemble jetter une vapeur éparſe ſur le tableau. (*D. J.*)

MEURTRISSURE, ſ. f. (*Gramm. & Chirurgie.*) amas de ſang qui ſe fait en une partie du corps; lorſqu'elle a été offenſée par quelque contuſion, ce ſang extravaſé ſe corrompt, bleuit, noircit, & donne cette couleur à la partie meurtrie: cependant à la longue il s'atténue, ou de lui-même, ou par les topiques appropriés, ſe diſſipe par la peau, & la *meurtriſſure* diſparoît.

MEUSE, la (*Géogr.*) en latin *Maſa*; voyez ce *mot*: grande riviere qui prend ſa ſource en France, dans la Champagne, au Baſſigny, auprès du village de *Meuſe*; ſon cours eſt d'environ cent vingt lieues. Elle paſſe dans les évêchés de Toul & de Verdun, par la Champagne, le Luxembourg & le comté de Namur; enſuite après avoir arroſé l'évêché de Liege, une partie des Pays-Bas Autrichiens & des Provinces-Unies, & avoir reçu le Wahal au-deſſous de l'île de Bommel, elle prend le nom de *Méruwe*, & ſe perd dans l'Océan entre la Brille & Graveſend. Elle eſt très-poiſſonneuſe.

Un phyſicien a remarqué qu'elle s'enfle ordinairement la nuit d'un demi-pié plus que le jour, ſi le vent ne s'y oppoſe; mais c'eſt un fait qu'il faudroit bien conſtater avant que d'en chercher la cauſe.

On nomme *vieille Meuſe*, le bras de la *Meuſe* qui ſe ſépare de l'autre à Dordrecht, & s'y rejoint enſuite vis-à-vis de Vlaerdingen. Le maréchal de Vauban avoit projetté de faire un canal pour joindre la Moſelle à la *Meuſe*, par le moyen d'un ruiſſeau qui tombe dans la Moſelle à Toul, & d'un autre qui ſe perd dans la *Meuſe* au-deſſous de Pagny; il croyoit ce projet également utile & facile à exécuter. Mais exécute-t-on les meilleurs projets! (*D. J.*)

MEUSELWITZ, (*Géographie.*) château, bourg & juriſdiction d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe & dans la principauté d'Altenbourg, ſur la riviere de Schnauder. C'eſt une des poſſeſſions de la famille de Seckendorff, laquelle a fort embelli le château, aggrandi le bourg, & peuplé tout le diſtrict d'artiſans, de de négocians & d'artiſtes. (*D. J.*)

MEUTE, ſ. f. (*Vénérie.*) c'eſt un aſſemblage de chiens-courans deſtinés à chaſſer les bêtes fauves ou carnaſſieres, cerfs, ſangliers, loups, *&c.* Pour mériter le nom de *meute*, il faut que l'aſſemblage ſoit un peu nombreux. Cinq ou ſix chiens-courans ne font pas une *meute*: il en faut au-moins une douzaine, & il y a des *meutes* de cent chiens & plus.

Pour réunir l'agrément & l'utilité, les chiens qui compoſent une *meute* doivent être de même taille, & ce qu'on appelle *du même pié*, c'eſt-à-dire qu'il ne faut pas qu'il y ait d'inégalité marquée entr'eux pour la vîteſſe & le fonds d'haleine. Un chien de *meute* trop vîte eſt auſſi défectueux que celui qui eſt trop lent, parce que ce n'eſt qu'en chaſſant tous enſemble que les chiens peuvent s'aider, & prendre les uns dans les autres une confiance d'où dépend ſouvent le ſuccès de la chaſſe. D'ailleurs le coup-d'œil & le bruit ſont plus agréables lorſque les chiens ſont raſſemblés. Les chaſſeurs qui veulent louer leur *meute*, diſent qu'on la couvriroit d'un drap. Mais c'eſt un éloge que certainement il ne faut jamais prendre à la lettre.

On parvient à avoir des chiens de même taille & du même pié, par des accouplemens dirigés avec intelligence, & en réformant ſévérement tout ce qui eſt trop vîte ou trop lent. En général on chaſſe plus ſûrement avec une *meute* un peu peſante. La

rapidité du train ne laisse pas le tems de goûter la voie au plus grand nombre des chiens. Ils s'accoutument à ne crier que sur la foi des autres, à ne faire aucun usage de leur nez. Par-là ils sont incapables de se redresser eux-mêmes lorsqu'ils se sont fourvoyés, de garder le change, de relever un défaut. Ils ne servent à la chasse que par un vain bruit, qui même fait souvent tourner au change une partie des autres chiens & des chasseurs.

Les soins nécessaires pour se procurer & entretenir une bonne *meute*, doivent précéder la naissance même des chiens, puisqu'on n'obtient une race qui ne dégénere pas, qu'en choisissant avec beaucoup d'attention les sujets qu'on veut accoupler.

Lorsque les petits sont nés, on leur donne des nourrices au-moins pendant un mois. Quand ils sont parvenus à l'âge de six, on juge de leur forme extérieure, & on réforme ceux dont la taille, autant qu'on peut le prévoir, s'accorderoit mal avec celle des autres chiens de la *meute*. Lorsqu'ils ont à-peu-près quinze mois, il est tems de les mener à la chasse. On les y prépare en les accoûtumant à connoître la voix, & à craindre le fouet, soit au chenil, soit en les menant à l'ébat, soit en leur faisant faire la curée avec les autres.

Il seroit presqu'impossible de former une *meute* toute composée de jeunes chiens.

Leur inexpérience, leur indocilité, leur fougue donneroient à tout moment dans le cours de la chasse, occasion à des désordres qui augmenteroient encore ces mauvaises qualités par la difficulté d'y remédier. Il est donc presque indispensable d'avoir d'abord un fonds de vieux chiens déja souples & exercés. Si on ne peut pas s'en procurer, il faut en faire dresser des jeunes par pelotons de quatre ou cinq, parce qu'en petit nombre ils sont plus aisés à retenir.

Lorsque les jeunes chiens sont accoûtumés avec les autres, qu'on les a menés à l'ébat ensemble, qu'on leur a fait faire la curée, qu'ils sont accoutumés à marcher couplés, on les mene à la chasse. Il faut se donner de garde de mêler ces jeunes chiens avec ceux qui sont destinés à attaquer. Dans ces premiers momens de la chasse, il ne faut que des chiens sûrs, afin qu'on puisse les rompre aisément pour les remettre ensemble, & faire tourner toute la *meute* à l'animal qu'on veut chasser. On garde donc les jeunes chiens pour les premiers relais. Encore ne faut-il pas les y mettre seuls. On gâteroit tout si l'on en découploit un trop grand nombre à-la-fois. Lorsque l'animal qu'on chasse est un peu échauffé, & qu'il commence à laisser sur la terre & aux portées un sentiment plus fort de son passage, on cherche l'occasion de donner un relais Ce moment est souvent celui du désordre, si on ne le donne pas avec précaution. Il faut premiérement laisser passer les chiens de *meute*. Ensuite on découple lentement ceux du relais, en commençant par les moins fougueux, afin que ceux qui le sont le plus, ayent le tems de s'éssoufler avant de rejoindre les autres. Sans cela des chiens jeunes & pleins d'ardeur s'emporteroient au-delà des voies, & on auroit beaucoup de peine à les redresser. Lorsque les jeunes chiens ont chassé pendant quelque tems, & qu'on est assuré de leur sagesse, ce sont eux dont on se sert pour attaquer, parce qu'ayant plus de vigueur que les autres, ils sont plus en état de fournir à la fatigue de la chasse toute entiere. Un relais étant donné, les piqueurs doivent s'attacher à ramener à la *meute* les chiens qui pourroient s'en être écartés. Pour faciliter cet ameutement, il est nécessaire d'arrêter souvent sur la voie, & de-là résultent divers avantages.

L'objet de la chasse est de prendre sûrement la bête que l'on suit, & de la prendre avec certaines conditions, d'où résulte un plus grand plaisir. Or pour être sûr, autant qu'il est possible, de prendre la bête qu'on a attaquée, il faut que les chiens soient dociles, afin qu'on puisse aisément les redresser: il faut que le plus grand nombre ait le nez fort exercé, pour garder le change, c'est-à-dire, distinguer l'animal chassé d'avec tout autre qui pourroit bondir devant eux: il faut encore qu'ils soient accoutumés à chasser

des voies froides, afin que s'il arrive un défaut, ils puissent rapprocher l'animal & le relancer. Lorsqu'une *meute* n'a pas cette habitude, qu'on pique au premier chien, & qu'on veut étouffer l'animal de vîtesse, au lieu de le chasser réguliérement, on manque souvent son objet : le moindre défaut qui laisse refroidir les voies, n'est plus réparable, sur-tout lorsque le vent de nord-ouest souffle, ou que le tems est disposé à l'orage, les chiens ayant moins de finisse de nez, la voie une fois perdue ne se retrouve plus. On ne court pas ce risque, à beaucoup près au même dégré, avec des chiens accoutumés à chasser des voies un peu vieilles ; mais on ne leur en fait prendre l'habitude qu'en les arrêtant souvent lorsque le tems est favorable, & qu'on peut juger en commençant la chasse, que les chiens emporteront bien la voie. Ces arrêts répétés donnent aux chiens écartés le tems de se rameuter. Ils les mettent dans le cas de faire usage de leur nez, de gouter eux-mêmes la voie, & de s'en assurer de maniere à ne pas tourner au change. Le bruit qui n'est pas un des moindres agrémens de la chasse, en augmente : les chasseurs se rassemblent, le son des trompes, les cris des veneurs & des chiens donnent ainsi dans le cours d'une chasse différentes scenes qui deviennent plus chaudes à mesure que les relais se donnent, & que l'animal perd de sa force. Ces momens vifs & gradués préparent & amenent enfin la catastrophe, la mort tragique & solemnelle de l'animal. C'est donc par la docilité qu'on amene les chiens d'une *meute* à acquérir toutes les qualités qui peuvent rendre la chasse agréable & sûre. Ils y gagnent, comme on voit, du côté de la finesse du nez, & de son usage ; mais cette qualité est toujours inégale parmi les chiens, malgré l'éducation ; & il en est quelques-uns que la nature a doués d'une sagacité distinguée : ceux-là ne changent jamais, quoi qu'il arrive. Le cerf a beau s'accompagner & se mêler avec une troupe d'autres animaux de son espece, ils le démêlent toujours, & en reconnoissent la voie à travers les voies nouvelles, de sorte qu'ils chassent hardiment lorsque les autres chiens aussi sages, mais moins francs, balancent & semblent hésiter. On dit que ces chiens supérieurs sont hardis dans le change. Les piqueurs doivent s'attacher à les biens connoître, parce qu'ils peuvent toujours en sûreté y rallier les autres.

La plûpart des avantages qu'une *meute* puisse réunir, dépendent, comme on voit, de la docilité des chiens. Avec une *meute* sage, la chasse n'a presque point d'inconvéniens qu'on ne prévienne ou qu'on ne répare. Il faut que la voix du piqueur enleve toujours sûrement les chiens, qu'il soit le maître de les redresser lorsqu'ils se fourvoyent, & que lorsqu'ils le suivent, il n'ait rien à craindre de leur impatience. L'usage de mener les chiens couplés lorsqu'on va frapper aux brisées, annonce une défiance de leur sagesse, qui ne fait pas d'honneur à une *meute*. Il est très-avantageux de les avoir au point de docilité où ils suivent le piqueur posément & sans desir de s'échaper, parce qu'alors on attaque sans étourderie, & qu'on évite un partage de la *meute* qui est très-ordinaire au commencement des chasses. Il est toujours possible d'arriver à ce dégré, lorsqu'on en prend la peine. L'alternative de la voix & du fouet est un puissant moyen, & il n'est point de fougue qui résiste à l'impression des coups répétés. Les autres soins qui regardent la *meute*, consistent à tenir propres le chenil & les chiens, à leur donner une nourriture convenable & réglée, a observer avec le plus grand soin les chiens qui paroissent malades, pour les séparer des autres. *Voyez* PIQUEUR & VÉNERIE.

MÉWARI, (*Géog.*) ville considérable du Japon, dans l'île de Niphon, avec un palais où l'empereur séculier fait quelquefois son séjour. Elle est sur une colline, au pié de laquelle il y a des vastes campagnes, semées de blé & de ris, entrecoupées de vergers pleins de pruniers. Cette ville a quantité de tours, & de temples somptueux. (*D. J.*)

MEWIS ou NEWIS, (*Géog.*) petite île de l'Amérique septentrionale, & l'une des Antilles, peu loin de S. Christophle.

Elle n'a que 16 mille de circuit, & produit abondamment tout ce qui est avantageux à l'entretien des habitans, sucre, coton, gingembre, tabac, &c. Les Anglois en sont les possesseurs depuis 1628, & y ont bâti un fort pour la mettre en sûreté. *Long.* 315. *lat. nord* 17. 19. (*D. J.*)

MEXAT-ALI, (*Géog.*) ville de Perse, dans l'Irac-Rabi, ou l'Irac propre. Elle est renommée par la riche mosquée d'Aly, où les Persans vont en pélérinage de toutes parts. Cette ville néanmoins tombe tous les jours en ruine; elle est entre l'Euphrate & le lac de Rehemat, à 18 lieues de Bagdat. *Long.* 62, 32, *lat.* 31, 40. (*D. J.*)

MEXAT-OCEM *ou* RERBESA, (*Géog.*) ville de Perse, dans l'Irac-Rabi. Elle prend son nom d'une mosquée dédiée à Ocem, fils d'Aly. Elle est dans un terroir fertile, sur l'Euphrate. *Long.* 62. 40. *lat.* 32. 20. (*D. J.*)

MEXICAINE, TERRE (*Hist. nat.*) *terra Mexicana*, nom donné par quelques auteurs à une terre très-blanche, que l'on tire du lac de Mexique; on la regarde comme astringente, dessicative, & comme un remede contre les poisons. Les Indiens la nomment *Thicatlali.*

MEXICO, VILLE DE (*Géog.*) autrement ville de Mexique; ville de l'Amérique septentrionale, la plus considérable du Nouveau-Monde, capitale de la Nouvelle-Espagne, avec un archevêché érigé en 1547, une audience royale, une université, si l'on peut nommer de ce nom les écoles de l'Amérique espagnole.

Elle fut la capitale de l'empire du Mexique jusqu'au 13 Août 1521, que Cortez la prit pour toujours, & que finit ce fameux empire. Voyons ce qu'elle étoit alors, avant que de parler de son état actuel.

Cette ville, fondée au milieu d'un grand lac, offroit aux yeux le plus beau monument de l'industrie américaine. Elle communiquoit à la terre par ses digues ou chaussées principales, ouvrages somptueux, qui ne servoient pas moins à l'ornement qu'à la nécessité. Les rues étoient fort larges, coupées par quantités de ponts, & paroissoient tirées au cordeau. On voyoit dans la ville les canots sans nombre naviger de toutes parts pour les besoins, & le commerce. On voyoit à *Mexico* les maisons spacieuses & commodes construites de pierres, huit grands temples qui s'élevoient au-dessus des autres édifices, des places, des marchés, des boutiques qui brilloient d'ouvrages d'or & d'argent sculptés, de vaisselle de terre vernissée, d'étoffes de coton, & de tissus de plumes, qui formoient des desseins éclatans par les plus vives couleurs.

L'achat & la vente se faisoient par échange; chacun donnoit ce qu'il avoit de trop, pour avoir ce qui lui manquoit. Le maïs & le cacao servoient seulement de monnoie pour les choses de moindre valeur. Il y avoit une maison où les juges de commerce tenoient leur tribunal, pour regler les différends entre les négocians: d'autres ministres inférieurs alloient dans les marchés, maintenir par leur présence, l'égalité dans les traités.

Plusieurs palais de l'empereur Montézuma augmentoient la somptuosité de la ville. Un d'eux s'élevoit sur des colonnes de jaspe, & étoit destiné à récréer la vue par divers étangs couverts d'oiseaux de mer & de riviere, les plus admirables par leurs plumages. Un autre étoit décoré d'une ménagerie pour les oiseaux de proie. Un troisieme étoit rempli d'armes offensives & défensives, arcs, fleches, frondes, épées avec des tranchans de cailloux, enchassés dans des manches de bois, &c. Un quatrieme étoit consacré a l'entretien & nourriture des nains, des bossus, & autres personnes contrefaites ou estropiées des deux sexes & de tout âge. Un cinquieme étoit entouré de grands jardins, où l'on ne cultivoit que des plantes médecinales, que des intendans distribuoient gratuitement aux malades. Des médecins rendoient compte au roi de leurs effets, & en tenoient régistre à leur maniere, sans avoir l'usage de l'écriture. Les autres especes de magnificence ne marquent que le progrès des arts; ces deux dernieres marquent le progrès de la morale, comme dit M. de Voltaire.

Cortez, après sa conquête, réfléchissant sur les avantages & la commodité

de la situation de *Mexico*, la partagea entre les conquérans, & la fit rebâtir; après avoir marqué les places pour l'hôtel-de-ville, & pour les autres édifices publics. Il sépara la demeure des Espagnols d'avec celle du reste des Indiens, promit à tous ceux qui voudroient y venir demeurer, des emplacemens & des priviléges, & donna une rue entiere au fils de Montézuma, pour gagner l'affection des Mexicains. Les descendans de ce fameux empereur subsistent encore dans cette ville, & sont de simples gentilshommes chrétiens, confondus parmi la foule.

Mexico est actuellement située dans une vaste plaine d'eau, environnée d'un cercle de montagnes d'environ 40 lieues de tour. Dans la saison des pluies, qui commencent vers le mois de Mai, on ne peut entrer dans cette ville que par trois chaussées, dont la plus petite a une grande demi-lieue de longueur; les deux autres sont d'une lieue & d'une lieue & demie; mais dans les tems de sécheresse, le lac au milieu duquel la ville est située, diminue considérablement. Les Espagnols se sont efforcés de faire écouler les eaux à travers les montagnes voisines; mais après des travaux immenses, exécutés aux dépens des jours des malheureux Mexicains, ils n'ont réussi qu'en partie dans l'exécution de ce projet; néanmoins ils ont remédié par leurs ouvrages aux inondations, dont cette ville étoit souvent menacée.

Elle est actuellement bâtie réguliérement, & traversée de quelques canaux, lesquels se remplissent des eaux qui viennent du lac. Les maisons y sont basses, à cause des fréquens tremblemens de terre; les rues sont larges, & les églises très-belles. Il y a un très-grand nombre de couvents.

On comptoit au moins trois cent mille ames dans *Mexico* sous le regne de Montézuma; on n'en trouveroit pas aujourd'hui soixante mille, parmi lesquels il y a au plus dix mille blancs; le reste des habitans est composé d'Indiens, de negres d'Afrique, de mulâtres, de métis, & d'autres, qui descendent du mélange de ces diverses nations entre elles & avec les Européens; ce qui a formé des habitans de toutes nuances de couleurs, depuis le blanc jusqu'au noir.

C'est cependant une ville très-riche pour le commerce, parce que par la mer du nord une vingtaine de gros vaisseaux abordent tous les ans à S. Jean de Mhua, qu'on nomme aujourd'hui *la Vera-Crux*, chargés de marchandises de la chrétienté, qu'on transporte ensuite par terre à *Mexico*. Par la mer du sud, elle trafique au Pérou & aux Indes orientales au moyen de l'entrépôt de Philippines, d'où il revient tous les ans deux galions à Acapulco, où l'on décharge les marchandises, pour les conduire par terre à *Mexico*.

Enfin, si l'on considere la quantité d'argent qu'on apporte des mines dans cette ville, la magnificence des édifices sacrés, le grand nombre de carrosses qui roulent par les rues, les richesses immenses de plusieurs Espagnols qui y demeurent, l'on pensera qu'elle doit être une ville prodigieusement opulente: mais d'un autre côté, quand on voit que les Indiens qui font les quatre cinquiemes des habitans, sont si mal vêtus, qu'ils vont sans linge & nuds piés, on a bien de la peine à se persuader que cette ville soit effectivement si riche.

Elle est située à 22 lieues de la Puébla, 75 d'Acapulco, & à 80 de la Vera-Crux. *Long.* selon le P. Feuillée & des Places, 272. *deg.* 21. *min.* 30. *sec. lat.* 20. 10. *Long.* selon Cassini & Lieutaud, 273. 51. 30. *lat.* 20. *Long.* selon M. de Lisle, 275. 15. *lat.* 20. 10. (*D. J.*)

Nouvel art. tiré de l'hist. phil. & polit. du commerce des Indes.

§ MEXICO, (*Géog. Comm.*) capitale de l'empire du Mexique, bâtie dans une île, au milieu d'un grand lac, contenoit vingt mille maisons, un peuple immense, & de beaux édifices avant la conquête des Espagnols. Le palais de l'empereur, bâti de marbre & de jaspe, étoit lui seul aussi grand qu'une ville: on y admiroit les jardins, les fontaines, les bains, les ornemens; il étoit rempli de tableaux faits avec des plumes; l'éclat des cou-

leurs étoit fort vif, & ils avoient de la vérité. Trois milles caciques avoient leurs palais dans *Mexico*, ils étoient vastes & pleins de commodités; les caciques avoient la plûpart, ainsi que l'empereur, des ménageries où étoient rassemblés tous les animaux du nouveau continent, & des appartemens où étoient étalées des curiosités naturelles. Leurs jardins étoient peuplés de plantes de toute espece; les beautés de la nature, ce qu'elle a de rare & de brillant, doit être un objet de luxe chez des peuples riches ou la nature est belle, & où les arts sont imparfaits. Les temples étoient en grand nombre, & la plûpart magnifiques; mais teints de sang & tapissés des têtes des malheureux qu'on avoit sacrifiés.

Une des plus grandes beautés de *Mexico* étoit une place remplie ordinairement de plus de cent mille hommes, couverte de tentes & de boutiques, où les marchands étaloient toutes les richesses des campagnes & l'industrie des Mexicains. Des oiseaux de toute espece, des coquillages brillans, des fleurs sans nombre, des ouvrages d'orfévrerie, des émaux, donnoient à ces marchés un coup-d'œil plus éclatant & plus beau, que ne peuvent en avoir les foires les plus riches de l'Europe.

Cent mille canots alloient sans cesse des rivages à la ville, de la ville aux rivages: le lac étoit bordé de plus de cinquante villes, & d'une multitude de bourgs & de hameaux: il y avoit sur le lac trois chaussées fort longues, & qui étoient le chef-d'œuvre de l'industrie Mexicaine. Il falloit que ce peuple, sans communication avec des peuples éclairés, sans fer, sans écriture, sans aucun de ces arts à qui nous devons d'en connoître & d'en exercer d'autres, situé dans un climat où la nature donne tout, & où le génie de l'homme n'est point éveillé par les besoins, il falloit que ce peuple qui n'étoit pas d'une antiquité bien reculée, fût un des plus ingénieux de la terre.

Fernand Cortez, Espagnol, s'empara de la tête des trois chaussées qui répondoient à *Mexico*, & de la navigation du lac par des brigantins qu'il arma d'une partie de son artillerie.

Gatimozin qui avoit succédé à Montézuma, tué dans une action vive où Cortez faillit périr, défendit la place en prince habile & intrépide; mais il fallut céder à la fortune de son ennemi: pris dans un canot, il fut étendu sur des charbons ardens par un financier Espagnol, pour le forcer à déclarer son trésor: son favori exposé à la même torture, lui adressoit de tristes plaintes: *& moi* lui dit l'empereur, *suis-je sur des roses?* mot comparable à tous ceux que l'histoire a transmis à l'admiration des hommes.

Dans les gouvernemens despotiques, la chûte du prince & la prise de la capitale, entraînent ordinairement la conquête & la soumission de tout l'état; telle fut la révolution dans le Mexique, arrivée en 1521. Toutes les terres furent partagées entre la couronne, les compagnons de Cortez & les grands, ou les ministres qui avoient le plus de faveur à la cour d'Espagne. Les Mexicains fixés dans le domaine royal, étoient destinés aux travaux publics, qui dans les premiers tems furent considérables: le sort de ceux qu'on attacha aux possessions des particuliers fut encore plus malheureux; tous gémissoient sous un joug affreux: on les nourrissoit mal, on ne leur donnoit aucun salaire, on exigeoit d'eux des services sous lesquels les hommes les plus robustes auroient succombé: leurs malheurs attendrirent Barthelemi de Las-Casas.

Cet homme si célebre dans les annales du Nouveau-monde, avoit accompagné son pere au premier voyage de Colomb; la douceur simple des Indiens le frappa si fort, qu'il se fit ecclésiastique pour travailler à leur conversion: bientôt ce fut le soin qui l'occupa le moins; comme il étoit plus homme que prêtre, il fut plus révolté des barbaries qu'on exerçoit contre eux que de leurs superstitions: on le voyoit voler continuellement d'un hémisphere à l'autre pour consoler des peuples qu'il portoit dans son sein, ou pour adoucir leurs tyrans. Cette conduite qui le rendit l'idole des uns & la terreur des autres, n'eut pas le succès qu'il s'étoit

promis ; l'efpérance d'en impofer par un caractere révéré des Efpagnols, le détermina à accepter l'évêché de *Chiappa* dans le Mexique. Lorfqu'il fe fut convaincu que cette dignité étoit une barriere infuffifante contre l'avarice & la cruauté qu'il vouloit arrêter, il l'abdiqua. A cette époque, cet homme courageux, ferme, défintéreffé, cita au tribunal de l'univers entier, fa nation; il l'accufa dans fon *Traité de la tyrannie des Efpagnols dans les Indes*, d'avoir fait périr quinze millions d'Indiens ; on ofa blâmer l'amertume de fon ftyle, mais perfonne ne le convainquit d'exagération. Ses écrits où refpirent la beauté de fon ame, la grandeur de fes fentimens, imprimerent fur fes barbares compatriotes, une flétriffure que le tems n'a pas effacé & n'effacera jamais.

La cour de Madrid, réveillée par les cris du vertueux Las-Cafas, & par l'indignation de tous les peuples, fentit enfin que la tyrannie qu'elle permettoit étoit contraire à la religion, à l'humanité & à la politique; elle fe détermina à rompre les fers des Mexicains, mais elle ne leur rendit pas leurs terres.

Mexico, qui put douter quelque tems fi les Efpagnols étoient des brigands ou des conquérans, fe vit prefque totalement détruite par les guerres cruelles dont elle fut le théâtre. Cortez la rebâtit, l'embellit, en fit une cité comparable aux plus magnifiques de l'Ancien-monde, fupérieure à toutes celles du nouveau; fa forme eft quarrée, fes rues font larges, droites & bien pavées; les édifices publics y ont de la magnificence, les palais de la grandeur ; les moindres maifons des commodités: fon circuit eft d'environ deux lieues. Les Efpagnols y vivent dans une fi grande fécurité, qu'ils ont jugé inutile d'y conftruire des fortifications, d'avoir des troupes & de l'artillerie.

L'air qu'on y refpire eft très-tempéré, quoique fous la zone torride. Charles V demandoit à un Efpagnol qui arrivoit du *Mexico*, combien il y avoit de tems entre l'été & l'hiver, *autant*, répondit-il, avec vérité & avec efprit, *qu'il en faut pour paffer du foleil à l'ombre.*

La ville eft quelquefois fujette à des inondations, qui firent penfer au vice-roi Laderevra, en 1639, à bâtir ailleurs *Mexico*; mais l'avarice qui ne vouloit rien facrifier, la volupté qui craignoit d'interrompre fes plaifirs, la pareffe qui redoutoit les foins, toutes les paffions fe réunirent pour refter où on étoit: ainfi *Mexico* refte toujours expofée à la fureur des eaux, & la crainte d'y être enféveli a beaucoup diminué fa population. Les hiftoriens affurent qu'elle paffoit autrefois deux cens mille ames, aujourd'hui elle n'eft plus que de foixante mille : elle eft formée par des Efpagnols, des métis, des Indiens, des Negres, des mulâtres, par tant de races différentes, depuis le blanc jufqu'au noir, qu'à peine parmi cent vifages en trouveroit-on deux de la même couleur.

Les mines d'or, le cacao, la vanille, l'indigo, la cochenille, le riz, le coton, font une grande partie du commerce. *Hift. phil. & pol. du commerce des Indes*, 3e. *vol.* 1773. (C)

MEXIQUE, L'EMPIRE DU (*Géog.*) vafte contrée de l'Amérique feptentrionale, foumife aux rois du *Mexique*, avant que Fernand Cortez en eût fait la conquête.

Lorfqu'il aborda dans le *Mexique*, cet empire étoit au plus haut point de fa grandeur. Toutes les provinces qui avoient été découvertes jufqu'alors dans l'Amérique feptentrionale, étoient gouvernées par les miniftres du roi du *Mexique*, ou par des caciques qui lui payoient tribut.

L'étendue de fa monarchie ; du levant au couchant, étoit au moins de 500 lieues; & fa largeur du midi au feptentrion, contenoit jufqu'à près de 100 lieues dans quelques endroits. Le pays étoit partout fort peuplé, riche & abondant en commodités. La mer Atlantique, que l'on appelle maintenant *la mer du Nord*, & qui lave ce long efpace du côté étendu depuis Penuco jufqu'à Yucatan, bornoit l'empire du côté du feptentrion. L'Océan, que l'on nomme *afiatique*, ou plus communément *mer du Sud*, le bornoit au couchant, depuis le cap Mindofin, jufqu'aux extrémités de la nouvelle Galice. Le côté du fud occupoit cette

vaste côte, qui court au long de la mer du Sud, depuis Acapulco jusqu'à Guatimala; le côté du nord s'étendoit jusqu'à Panuco, en y comprennant cette province.

Tout cela étoit l'ouvrage de deux siecles. Le premier chef des Mexicains, qui vivoient d'abord en république, fut un homme très-habile & très-brave; & depuis ce tems-là, ils élurent, & déférerent l'autorité souveraine à celui qui passoit pour le plus vaillant.

Les richesses de l'empereur étoient si considérables, qu'elles suffisoient non-seulement à entretenir les délices de sa cour, mais des armées nombreuses pour couvrir les frontieres. Les mines d'or & d'argent, les salines, & autres droits, lui produisoient des revenus immenses. Un grand ordre dans les finances maintenoit la prospérité de cet empire. Il y avoit différens tribunaux pour rendre la justice, & même des juges des affaires de commerce. La police étoit sage & humaine, excepté dans la coutume barbare (& autrefois répandue chez tant de peuples) d'immoler des prisonniers de guerre à l'idole Vitztzilipuzli, qu'ils regardoient pour le souverain des dieux. L'éducation de la jeunesse formoit un des principaux objets du gouvernement. Il y avoit dans l'empire des écoles publiques établies pour l'un & l'autre sexe. Nous admirons encore les anciens Egyptiens, d'avoir connu que l'année est d'environ 365 jours; les Mexicains avoient poussé jusques-là leur astronomie.

Tel étoit l'état du *Mexique* lorsque Fernand Cortez, en 1519, simple lieutenant de Vélasquez, gouverneur de l'île de Cuba, partit de cette île avec son agrément, suivi de 600 hommes, une vingtaine de chevaux, quelques pieces de campagne, & subjugua tout ce puissant pays.

D'abord Cortez est assez heureux pour trouver un Espagnol, qui, ayant été neuf ans prisonnier à Yucatan, sait le chemin du *Mexique*, lui sert de guide & de truchement. Une américaine, qu'il nomme dona Marina, devient à-la-fois sa maîtresse & son conseil, & apprend bientôt assez d'espagnol, pour être aussi une interprête utile. Pour comble de bonheur, on trouve un volcan plein de soufre & de salpêtre, qui sert à renouveller au besoin la poudre qu'on consommeroit dans les combats.

Cortez avance devant le golphe du *Mexique*, tantôt caressant les naturels du pays, & tantôt faisant la guerre. La puissante république de Tlascala se joint à lui, & lui donne six mille hommes de ses troupes, qui l'accompagnent dans son expédition. Il entre dans l'empire du *Mexique*, malgré les défenses du souverain, qu'on nommoit *Montézuma*: » Mais ces animaux guerriers sur qui les » principaux Espagnols étoient montés, » ce tonnerre artificiel qui se formoit dans » leurs mains, ces châteaux de bois qui les » avoient apportés sur l'Océan, ce fer » dont ils étoient couverts, leurs marches » comptées par des victoires; tant de » sujets d'admiration, joints à cette foi- » blesse qui porte le peuple à admirer; tout » cela fit que quand Cortez arriva dans la » ville de Mexico, il fut reçu de Mon- » tézuma comme son maître, & par les » habitans, comme leur dieu. On se » mettoit à genoux dans les rues, quand » un valet espagnol passoit. »

Cependant, peu-à-peu, la cour de Montézuma s'apprivoisant avec leurs hôtes, ne les regarda plus que comme des hommes. L'empereur ayant appris qu'une nouvelle troupe d'Espagnols étoit sur le chemin du *Mexique*, la fit attaquer en secret par un de ses généraux, qui par malheur fut battu. Alors Cortez, suivi d'une escorte espagnole, & accompagné de sa dona Marina, se rend au palais du roi. Il emploie tout ensemble la persuasion & la menace, emmene à son quartier l'empereur prisonnier, & l'engage de se reconnoître publiquement vassal de Charles-Quint.

Montézuma, & les principaux de la nation, donnent pour tribut attaché à leur hommage, six cent mille marcs d'or pur, avec une incroyable quantité de pierreries, d'ouvrages d'or, & tout ce que l'industrie de plusieurs siecles avoit fabriqué de plus rare dans cette contrée. Cortez en mit à part le cinquieme pour son maître, prit

un cinquieme pour lui, & distribua le reste à ses soldats.

Ce n'est pas là le plus grand prodige ; il est bien plus singulier que les conquérans de ce Nouveau monde, se déchirant eux-mêmes, les conquêtes n'en souffrirent pas. Jamais le vrai ne fut moins vraisemblable. Vélasquez offensé de la gloire de Cortez, envoye un corps de mille Espagnols avec deux pieces de canon pour le prendre prisonnier, & suivre le cours de ses victoires. Cortez laisse cent hommes pour garder l'empereur dans sa capitale, & marche, suivi du reste de ses gens, contre ses compatriotes. Il défait les premiers qui l'attaquent, & gagne les autres, qui sous ses étendards, retournent avec lui dans la ville de Mexico.

Il trouve à son arrivée cent mille Américains en armes contre les cent hommes qu'il avoit commis à la garde de Montézuma, lesquels cent hommes, sous prétexte d'une conspiration, avoient pris le tems d'une fête pour égorger deux mille des principaux seigneurs, plongés dans l'ivresse de leurs liqueurs fortes, & les avoient dépouillés de tous les ornemens d'or & de pierreries dont ils s'étoient parés. Montézuma mourut dans cette conjoncture ; mais les Mexicains animés du desir de la vengeance, élurent en sa place Quahutimoc, que nous appellons *Gatimozin*, dont la destinée fut encore plus funeste que celle de son prédécesseur.

Le désespoir & la haine précipitoient les Mexicains contre ces mêmes hommes, qu'ils n'osoient auparavant regarder qu'à genoux ; Cortez se vit forcé de quitter la ville de Mexico, pour n'y être pas affamé. Les Indiens avoient rompu les chaussées, & les Espagnols firent des ponts avec les corps des ennemis qui les poursuivoient. Mais dans leur retraite sanglante, ils perdirent tous les trésors immenses qu'ils avoient ravis pour Charles-Quint, & pour eux. Cortez n'osant s'écarter de la capitale, fit construire des bâtimens, afin d'y rentrer par le lac. Ces brigantins renverserent les miliers de canots chargés de Mexicains qui couvroient le lac, & qui voulurent vainement s'opposer à leur passage.

Enfin, au milieu de ces combats, les Espagnols prirent Gatimozin, & par ce coup funeste aux Mexicains, jetterent la consternation & l'abattement dans tout l'empire du *Mexique*. C'est ce Gatimozin si fameux par les paroles qu'il prononça, lorsqu'un receveur des trésors du roi d'Espagne le fit mettre sur des charbons ardens, pour savoir en quel endroit du lac il avoit jetté toutes ses richesses. Son grand-prêtre condamné au même supplice, poussoit les cris les plus douloureux, Gatimozin lui dit sans s'émouvoir : » Et moi suis-je sur un lit de roses ? »

Ainsi Cortez se vit, en 1521, maître de la ville de Mexico, avec laquelle le reste de l'empire tomba sous la domination espagnole, ainsi que la Castille d'or, le Darien, & toutes les contrées voisines.

L'*empire* du *Mexique* se nomme aujourd'hui *la Nouvelle-Espagne*. Ce fut Jean de Grijalva, natif de Cuellar en Espagne, qui découvrit le premier cette vaste région, en 1518, & l'appella *Nouvelle-Espagne*. Vélasquez, dont j'ai parlé, lui en avoit donné la commission, en lui défendant d'y faire aucun établissement. Cette défense les ayant brouillés, Cortez fut chargé de la conquête, & ne tarda pas à faire repentir Vélasquez de son choix.

Ce grand pays est borné au nord par le nouveau *Mexique* ; à l'orient par le golfe du *Mexique*, & par la mer du Nord ; au midi par l'Amérique méridionale, & par la mer du Sud; & à l'occident, encore par la mer du Sud.

Cette contrée est divisée en 23 gouvernemens, qui dépendent tous du vice-roi du *Mexique*, dont la résidence est dans la ville de Mexico, de sorte qu'il a plus de 400 lieues de pays sous ses ordres. Le roi d'Espagne lui donne cent mille ducats d'appointemens, à prendre sur les déniers de l'épargne, outre son casuel, qui n'est guere moins considérable, si l'avarice s'en mêle. L'exercice de sa vice-royauté est ordinairement de cinq ans.

Voilà toute l'histoire de l'*empire* du *Mexique* ; mais je ne conseille à personne de se former l'idée de la conquête qu'en firent

firent les Espagnols, sur les mémoires d'Antonio de Solis. (*D. J.*)

MEXIQUE, *province de*, (*Géog.*) province principale de l'Amérique septentrionale dans l'empire du *Mexique* ou la Nouvelle-Espagne. Elle est bornée au nord par la province de Panuco, à l'orient par cette même province de Panuco, & par celle de Tlascala, au midi par la mer du Sud, & à l'occident par la province de Méchoacan. Les deux principaux lieux de cette province, en prenant du nord au midi, sont *Mexico* & *Acapulco*. Ce dernier est un bourg avec un port sûr, où les vaisseaux des Philippines abordent d'ordinaire vers les mois de Décembre & de Janvier, & en partent dans le mois de Mars. Il arrive souvent des tremblemens de terre dans ce bourg. (*D. J.*)

MEXIQUE, *le lac de*, (*Géog.*) ou *lac de Mexico*. On donne ce nom à un grand lac du *Mexique*, dans lequel est bâtie la ville de Mexico. Ce lac est double; l'un est formé par une eau douce, bonne, saine & tranquille; & l'autre a une eau salée, amere, avec flux & reflux, selon le vent qui souffle. Tout ce lac d'eau douce & salée peut avoir cinquante-deux lieues de circuit.

Il y avoit autrefois environ quatre-vingt bourgs ou villes sur les bords de ce lac, & quelques-unes contenoient trois à quatre mille familles; présentement il n'y a pas trente bourgs ou villages dans cette étendue de terrein; & le plus grand bourg contient à peine quatre cent cabanes d'Espagnols ou d'Indiens. On prétend que la seule entreprise des travaux pénibles auxquels on occupe les Mexicains, pour empêcher l'eau du lac d'inonder la ville de Mexico, en a fait périr un million dans le dernier siecle: on ne peut épuiser le récit des différentes manieres dont les Espagnols se sont joués de la vie des Américains.

MEXIQUE, *le golfe du*, (*Géog.*) grand espace de mer sur la côte orientale de l'Amérique septentrionale. Il a au nord la côte de la Floride & l'île de Cuba qui est à son embouchure, au midi la presqu'île d'Incostan & la Nouvelle-Espagne, & à l'occident la côte du *Mexique*, qui lui a donné son nom. M. Buache a mis au jour en 1730 une bonne carte du *golfe du Mexique*.

MEXIQUE, *nouveau*, (*Géog.*) grand pays de l'Amérique septentrionale, découvert en 1553 par Antoine Despejo, natif de Cordoue & qui étoit venu demeurer à *Mexique*. Ce pays est habité par des Sauvages. M. Delisle le place entre le 28 & 39 degré de *latit.* septentrionale; il l'étend au nord jusqu'à Quivira, & à l'orient jusqu'à la Louisiane; au midi, il lui donne pour bornes la Nouvelle-Espagne; & à l'occident la mer de Californie.

MEYEN, *ou* MEYN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Treves, sur la riviere de Nette, assez près de Montreal. Henri de Finstingen archevêque de Treves bâtit cette place en 1280. On la nommoit anciennement *Magniacum*, & elle donnoit à la campagne voisine le nom de *Meynfeld*, en latin *magniacensis ager*. Ce petit pays qui s'appelloit auparavant *Ripuaria*, à cause des Ripuaires ou Ubiens qui habitoient entre le Rhin, la Meuse & la Moselle du tems des Francs, faisoit un duché particulier sous l'empereur Conrard le salique. (*D. J.*)

MEYENFELD, (*Géog.*) ville du pays des Grisons, dans la ligue des dix jurisdictions, chef-lieu de la cinquieme communauté. On l'appelle en latin *Majævilla* & *Lupinum*. Elle est sur le Rhin dans une campagne agréable & fertile, sur-tout en excellent vin, à six lieues N. E. de Coire. *Longit.* 27. 15. *lat.* 47. 10.

MEYRAN, *ou* MEYAN, (*Géog.*) cap de la mer Méditerranée sur la côte de Provence, environ sept à huit mille à l'est du cap Couronne. C'est une grosse pointe fort haute, & escarpée de toutes parts. *Voyez* Michelot, Portulan, *de la Méditerranée*. (*D. J.*)

MEZAIL, s. m. (*Blas.*) On appelle ainsi dans le Blason, le devant ou le milieu du heaume. Borel, qui rapporte ce *mot* comme un terme d'armoiries, le fait venir du grec μέσον, *milieu*.

MEZANINE, s. f. (*Archit.*) terme dont se servent quelques architectes, pour

signifiet un *attique* ou *petit étage* qu'on met par occasion sur un premier, pour y pratiquer une garde-robe ou autres choses semblables. *Voyez* ATTIQUE.

Le mot est emprunté des Italiens qui appellent *mézanines* ces petites fenêtres moins hautes que larges, qui servent à donner du jour à un attique ou entre-sol.

On appelle *fenêtres mézanines* celles qui servent à éclairer un étage d'entre-sol ou d'attique.

MEZDAGA, (*Géog.*) ville d'Afrique dans la province de Curt, au royaume de Fez. Elle est ancienne, & bâtie au pié du mont Atlas : Ptolomée en met la *long.* à 10. 10. la *lat.* à 33. la *latitude* est assez juste, mais la *longitude* doit être à environ 13^{d}. (*D. J.*)

MEZELLERIE, s. f. (*Gram.*) c'est-à-dire *léproserie*, vieux terme d'usage du tems de S. Louis, où la léproserie étoit fréquente parmi les François qui l'avoient apportée de la Terre-sainte. Joinville raconte dans la vie de ce prince, qu'un jour il lui fit cette question. « Sénéchal, lui » dit-il, une demande vous fais-je, » savoir, lequel vous aimeriez mieux, » être *mézeau*, ladre, ou avoir commis » un pechié mortel : & moi qui onque lui » voulus mentir, lui répondis que j'aime- » rois mieux avoir commis trente pechiez » mortels, que d'être *mézeau*; & quand » les freres furent départis de-là, il me » rappella tout seulet, me fit seoir à ses » pieds, & me dit : comment avez-vous » osé dire ce que m'avez dit ? & je lui » réponds que encore je le disoye ; & il » me va dire : Ha ! foul musart, vous y » êtes deceu ; car vous savez que nulle si » laide *mézellerie* n'est comme être en » pechié mortel ; & bien est vrai, fit-il, » car quand l'homme est mort, il est sane » & guéri de sa *mézellerie* corporelle. » Mais quand l'homme qui a fait pechié » mortel meurt, il ne sait pas ni n'est » certain qu'il ait eu en sa vie une telle » repentance que Dieu lui veuille pardon- » ner. Par quoi grand paour doit-il avoir » que cette *mézellerie* de pechié lui dure » longuement ; pourtant vous prie, fit- » il, que pour l'amour de Dieu premier, » puis pour l'amour de moi, vous restei- » gniez ce dit dans votre cœur, & que » aimiez mieux que *mézellerie* & autres » meschefs vous viennent au corps, que » commettre un pechié mortel, qui est » si infame *mézellerie*, *&c.* » Quel roi ! quel bon sentiment ! quelle sainteté ! *Voyez* M. Ducange, dans ses *notes sur ce passage de* Joinville. (*D. J.*)

MEZELLERIE, s. f. (*Commerce.*) espece de brocatelle, qu'on connoît mieux sous le nom d'*étoffe de l'apport de Paris* : elle est mêlée de laine & de soie.

MEZERAY, (*Géog.*) village de de France dans la basse-Normandie, entre Argentan & Falaise. Il n'est connu, & nous n'en parlons ici, que parce qu'il a donné le jour à François Eudes de *Mézeray*, qui s'est fait un grand nom par son *histoire de France*. Il publia le premier volume *in-fol.* en 1643, le second en 1646, & le troisieme en 1651. Ensuite il donna l'abregé de cette histoire en 1668, trois vol. *in*-4. Comme il mit dans cet abregé l'origine des impôts du royaume, avec des réfléxions, on lui supprima la pension de 4000 liv. dont il avoit été gratifié ; mais on n'a pas pu détruire le goût de préférence du public pour cet abregé. *Mézeray* fut reçu à l'Académie françoise en 1643, & mourut en 1683, à 73 ans. (*D. J.*)

MEZEREON ou BOIS-JOLI, s. m. (*Jardin.*) petit arbrisseau que l'on nomme communément *bois-joli*. Il se trouve dans les bois de la partie septentrionale de l'Europe & jusques dans la Laponie. Il s'éleve à environ quatre piés, donne peu de branches, à moins qu'il n'y soit contraint par la taille. Il fait une tige droite qui a du soutien, ainsi que les branches. Son écorce est lisse, épaisse, jaunâtre. Ses racines sont jaunes, molasses, courtes & lisses, sans presqu'aucunes fibres ni chevelures. Sa feuille est longue, étroite, pointue, d'un verd-tendre en-dessus & bleuâtre en-dessous. Dès le mois de Février, l'arbrisseau, bien avant la venue des feuilles, se couvre de fleurs d'une couleur de pourpre violet : elles sont belles, fort apparentes, de longue durée, & d'une odeur agréable. Les fruits qui leur succedent, sont des baies rouges, pulpeuses, rondes, de la grosseur d'un poids ; elles couvrent

un noyau qui renferme la semence ; leur maturité arrive au mois d'Août.

Le *bois-joli* résiste aux plus grands froids. Il se plaît aux expositions du nord, dans les lieux froids & élevés, dans les terres franches & humides, mêlées de sable ou de pierrailles. Il vient sur-tout à l'ombre & même sous les arbres.

On peut multiplier cet arbrisseau de bouture ou de branches couchées ; mais ces méthodes sont longues & incertaines. La voie la plus courte est de faire prendre de jeunes plants d'environ un pié de haut dans les bois, qu'il faudra transplanter dès la fin du mois d'Octobre. A défaut de cette facilité, il faut faire semer les graines peu de tems après leur maturité, qui est à sa perfection lorsqu'elles commencent à tomber. En ce cas, elles leveront au printems suivant ; mais si on ne les semoit qu'après l'hiver, elles ne leveroient qu'à l'autre printems. Il faut semer ces graines dans une terre fraîche, à l'ombre d'un mur exposé au nord ou tout au plus au soleil levant. Au bout de deux ans, les jeunes plants auront cinq à six pouces, & seront en état d'être transplantés ; ce qu'il faudra faire autant que l'on pourra avec la motte de terre. Par ce moyen, les plants auront deux ans après environ un pié de haut, & commenceront à donner des fleurs. Mais quand on tire des jeunes plants du bois, il n'en reprend pas la dixeme partie ; & ceux qui réussissent, sont deux trois ans à reprendre vigueur. Cependant il y a des terreins qui permettent de les enlever avec la motte de terre ; par ce moyen on évite le retard & la langueur.

On peut tirer grand parti de cet arbrisseau dans les jardins pour l'agrément. Il est très-susceptible d'une forme réguliere ; on peut lui faire prendre une tige droite de deux piés de hauteur, avec une tête bien arrangée. On peut le mettre en palissade contre un mur exposé au midi, où il fleurira dès le mois de Janvier. On peut en faire des haies de deux à trois piés de haut. En le taillant tous les ans au printems, il se garnira de branches & il donnera quantité de fleurs, dont la beauté, la durée & la bonne odeur feront un ornement, dans une saison où la nature est encore dans l'engourdissement pour le plus grand nombre de végétaux.

Toutes les parties du *bois-joli*, à l'exception des fleurs, sont d'une âcreté si excessive qu'elles brûlent la bouche. Les fruits ne sont pas de mauvais goût & n'ont rien d'âcre en les mangeant ; mais ils sont si mordicans & si caustiques, que quelque tems après on sent à la gorge une chaleur extraordinaire qui cause pendant environ douze heures une ardeur des plus vives & très-incommode. Ce fruit est un violent purgatif ; cependant les oiseaux en mangent, sans qu'il en résulte d'inconvénient ; ils en sont même très-avides. Linnœus rapporte qu'en Suede on prend les loups & les renards, en leur faisant manger de ce fruit caché sous l'appât des charognes, & qu'ils en meurent subitement.

On connoît quelques variétés de cet arbrisseau.

1°. Le *bois-joli à fleurs rouges* ; c'est celui qui est le plus commun.

2°. Le *bois-joli à fleurs rougeâtres* ; c'est une moindre teinte de couleur, dont le mérite est de contribuer à la variété.

3°. Le *bois-joli à feuilles panachées de blanc* ; autre variété qui est plus rare que belle. On peut la multiplier par la greffe en approche ou en écusson sur l'espece commune.

4°. Le *bois-joli à fleurs blanches* ; cette variété est très-rare & d'une grande beauté. Sa fleur est un peu plus grande que celle des autres *bois-joli* ; mais l'odeur en est plus délicieuse : elle tient du jasmin & de la jonquille. Son fruit est jaune, & les plants qui en viennent, donnent la même variété à fleurs blanches ; on peut aussi la multiplier par la greffe sur l'espece commune.

On peut encore multiplier toutes ces variétés, en les greffant en écusson ou en approche sur le laureole ou gafon, qui est un arbrisseau toujours verd, du même genre. *Voyez* LAUREOLE. *Article de M.* DAUBENTON *le subdélégué.*

MÉZIERES, en latin moderne *Maceriæ*, (*Géog.*) ville de France en Champagne, avec une citadelle. *Mézieres* ap-

partenoit dans le Xe. fiecle à l'églife de Reims; *voyez* l'abbé de Longuerue, & Baugier, *Mém. hift. de Champagne.* Une puiffante armée de l'empereur Charles-Quint fut obligée d'en lever le fiege en 1521, par la belle réfiftance du chevalier Bayard. Elle eft bâtie en partie fur une colline, en partie dans un vallon, fur la Meufe, à 8 lieues de Rhétel, 5 N. E. de Sedan, 1 S. E. de Charleville, 51 N. E. de Paris. *Long.* 22d. 23'. 15". *lat.* 59d. 44'. 47".

MÉZILLE, (*Géog.*) petite riviere de France; elle a fa fource dans le pays appellé *Puifaye*, au-deffus du bourg de *Mézille*, & fe perd dans le Loin, auprès de Montargis. (*D. J.*)

MÉZUNE, (*Géogr.*) ancienne ville d'Afrique, dans la province de Ténex, au royaume de Trémecen, entre Ténex & Moftagan, à 12 milles de la Méditerranée. On y trouve encore de beaux veftiges des Romains, quoique les Arabes ayent ruiné cette ville, & contraint les habitans d'aller s'établir ailleurs. Ptolomée en parle fous le nom d'*Opidoneum colonia*, & lui donne de *long.* 16d. & de *lat.* 23. 40.

MÉZUZOTH, f. m. (*Théol. rabbin.*) c'eft ainfi que les Juifs appellent certains morceaux de parchemin écrits qu'ils mettent aux poteaux des portes de leurs maifons, prenant à la lettre ce qui eft prefcrit au Deutéronome, *ch. vj.* ℣. 9. mais pour ne pas rendre les paroles de la loi, le fujet de la profanation de perfonne, les docteurs ont décidé qu'il falloit écrire ces paroles fur un parchemin. On prend donc un parchemin quarré, préparé exprès, où l'on écrit d'une encre particuliere, & d'un caractere quarré, les verfets 4, 5, 6, 7, 8 & 9 du chap. vj. du Deutéronome; & après avoir laiffé un petit efpace, on ajoûte ce qui fe lit *Deutéronome*, *chap. ij.* ℣. 13. jufqu'au ℣. 20. Après cela on roule le parchemin, on le renferme dans un tuyau de rofeau ou autre; enfin on écrit à l'extrémité du tuyau le mot *Saddai*, qui eft un des noms de Dieu. On met de ces *mezuzoths* aux portes des maifons, des chambres, & autres lieux qui font fréquentés: on les attache aux battans de la porte au côté droit; & toutes les fois qu'on entre dans la maifon ou qu'on en fort, on touche cet endroit du bout du doigt, & on baife le doigt par dévotion. Le dictionnaire de Trévoux écrit *mazuze*, au-lieu de *mezuzoth*; il ne devoit pas commettre une faute fi groffiere. (*D. J.*)

MEZZA-VOCE, (*Mufiq.*) *Voyez* SOTTO-VOCE, *Mufiq.* (*S*)

MEZZO-FORTE, (*Mufiq.*) *Voyez* SOTTO-VOCE, *Mufiq.* (*S*)

MEZZO-TINTO, (*Grav.*) on appelle une eftampe imprimée en *mezzo-tinto*, celle que nous nommons en France *piece noire*; ces fortes d'eftampes font affez du goût des Anglois; elles n'exigent pas autant de travail que la gravure ordinaire; mais elles n'ont pas le même relief: d'un autre côté, on attrape mieux la reffemblance en *mezzo-tinto*, qu'avec le trait ou la hachure. (*D. J.*)

M I

MI, f. m. (*Mufique.*) une des fix fyllabes inventées par Guy-Arétin, pour nommer ou folfier les notes. *Voyez* E, SI, MI, & GAMME. (*S*)

MIA, (*Hift. mod.*) c'eft le nom que les Japonois donnent aux temples dédiés aux anciens dieux du pays: ce mot fignifie *demeure des ames*. Ces temples font très-peu ornés; ils font conftruits de bois de cédre ou de fapin, ils n'ont que quinze ou feize piés de hauteur; il regne communément une galerie tout-au-tour, à laquelle on monte par des degrés. Cette efpece de fanctuaire n'a point de portes; il ne tire du jour que par une ou deux fenêtres grillées, devant lefquelles fe profternent les Japonois qui viennent faire leur dévotion. Le plafond eft orné d'un grand nombre de bandes de papier blanc, fymbole de la pureté du lieu. Au milieu du temple eft un miroir, fait pour annoncer que la divinité connoît toutes les fouillures de l'ame. Ces temples font dédiés à des efpeces de faints appellés *Cami*, qui font, dit-on, quelquefois des miracles, & alors on place dans le *mia* fes offemens, fes habits, & fes autres reli-

ques, pour les expoſer à la vénération du peuple: à côté de tous les *mia*, des prêtres ont ſoin de placer un tronc pour recevoir les aumônes. Ceux qui vont offrir leurs prieres au cami, frappent ſur une lame de cuivre pour avertir le dieu de leur arrivée. A quelque diſtance du temple eſt un baſſin de pierre rempli d'eau, afin que ceux qui vont faire leurs dévotions puiſſent s'y laver; on place ordinairement ces temples dans des ſolitudes agréables, dans des bois, ou ſur le penchant des collines; on y eſt conduit par des avenues de cèdres ou de cyprès. Dans la ſeule ville de Méaco on compte près de quatre mille *mia*, deſſervis par environ quarante mille prêtres; les temples des dieux étrangers ſe nomment *tira*.

MIA *ou* MIJAH, (*Géogr.*) ville du Japon, dans la province d'Owari, ſur la côte méridionale de l'île de Niphon, avec un palais fortifié, & regardé comme troiſieme de l'empire. *Long.* 153. 55. *lat.* 35.

MIAFARKIN, (*Géog.*) ville du Courdiſtan. *Long.* ſelon Petit de la Croix, 75. *lat.* 38. (*D. J.*)

MIAGOGUE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom qu'on donnoit, par plaiſanterie, aux peres qui faiſoient inſcrire leurs fils le troiſieme jour des apaturies dans une tribu, & ſacrifioient une chevre ou une brebis, avec une quantité de vin, au-deſſous du poids ordonné.

MIAO-FSES LES, (*Géog.*) peuples répandus dans les provinces de Setchuen, de Koeittcheon, de Houquang, de Quangſi, & ſur les frontieres de la province de Quangtong.

Les Chinois, pour les contenir, ont bâti d'aſſez fortes places dans pluſieurs endroits, avec une dépenſe incroyable. Ils ſont ſenſés ſoumis lorſqu'ils ſe tiennent en repos; & même s'ils font des actes d'hoſtilité, on ſe contente de les repouſſer dans leurs montagnes, ſans entreprendre de les forcer: le vice-roi de la province a beau les citer de comparoître, ils ne font que ce que bon leur ſemble.

Les grands ſeigneurs *Miao-fses* ont ſous eux de petits ſeigneurs, qui, quoique maîtres de leurs vaſſaux, ſont comme feudataires, & obligés d'amener leurs troupes, quand ils en reçoivent l'ordre. Leurs armes ordinaires ſont l'arc & la demi-pique. Les ſelles de leurs chevaux ſont bien faites, & différentes des ſelles chinoiſes, en ce qu'elles ſont plus étroites, plus hautes, & qu'elles ont les étriers de bois peint. Ils ont des chevaux fort eſtimés, ſoit à cauſe de la vîteſſe avec laquelle ils grimpent les plus hautes montagnes, & en deſcendent au galop, ſoit à cauſe de leur habileté à ſauter des foſſés fort larges. Les *Miao-fses* peuvent ſe diviſer en *Miao-fses* ſoumis & en *Miao-fses* non ſoumis.

Les premiers obéiſſent aux magiſtrats chinois, & font partie du peuple chinois, dont ils ſe diſtinguent ſeulement par une eſpece de coëffure, qu'ils portent au-lieu du bonnet ordinaire, qui eſt en uſage parmi le peuple à la Chine.

Les *Miao-fses* ſauvages, ou non ſoumis, vivent en liberté dans leurs retraites, où ils ont des maiſons bâties de briques à un ſeul étage. Dans le bas ils mettent leurs beſtiaux, ſe logent au-deſſus. Ces *Miao-fses* ſont ſéparés en villages, & ſont gouvernés par des anciens de chaque village. Ils cultivent la terre, ils font de la toile, & des eſpeces de tapis qui leur ſervent de couverture pendant la nuit. Ils n'ont pour habit qu'un caleçon, & une ſorte de caſque, qu'ils replient ſur l'eſtomac. (*D. J.*)

MIASME, ſ. m. (*Méd.*) μιασμα, ce nom eſt dérivé du verbe grec μιαινειν, qui ſignifie *ſouiller*, *corrompre*; cette étymologie fait voir qu'on doit écrire *miaſme* par un *i* & non par un *y*; cette ſorte d'orthographe eſt aſſez ordinaire, & notamment elle s'eſt gliſſée dans ce dictionnaire à l'*article* CONTAGION, *voyez* ce mot. Par *miaſme* on entend des corps extrêmement ſubtils, qu'on croit être les *propagateurs* des maladies contagieuſes; on a penſé aſſez naturellement que ces petites portions de matiere, prodigieuſement atténuées, s'échappoient des corps infectés de la contagion, & la communiquoient aux perſonnes *non infectées*, en pénétrant dans leurs corps après s'être répandues dans l'air, ou par des voies plus courtes,

passant immédiatement du corps *affecté* au *non affecté*; ce n'est que par leurs effets qu'on est parvenu à en soupçonner l'existence : un seul homme attaqué de la peste a répandu dans plusieurs pays cette funeste maladie. Lorsque la petite vérole se manifeste dans une ville, il est rare qu'elle ne devienne pas épidémique; il y a des tems où l'on voit des maladies entiérement semblables par les symptomes, les accidens, & les terminaisons, se répandre dans tout un pays; si un homme bien sain boit dans le même verre, s'essuie aux mêmes serviettes qu'une personne galeuse, ou s'il couche simplement à côté d'elle, il manque rarement d'attraper la gale; il y a des dartres vives qui se communiquent aussi par le simple toucher; la vérole exige pour se *propager* un contact plus immédiat, & l'application des parties dont les pores sont plus ouverts ou plus disposés; la nature, les propriétés, & la façon d'agir de ces particules contagieuses ou *miasmes* sont entiérement inconnues; comme elles échappent à la vue, on est réduit sur leur sujet à des conjectures toujours incertaines; on ne peut conclure autre chose, sinon que ce sont des corps qui par leur ténuité méritent d'être regardés comme les extrêmes des êtres immatériels, & comme placés sur les confins qui séparent la matiere des êtres abstraits. *Voyez* CONTAGION. Et le plus ou moins de proximité que les maladies différentes exigent pour se communiquer, fait présumer que leur fixité varie beaucoup : quelques auteurs ont voulu pénétrer plus avant dans ces mysteres; ils ont prétendu déterminer exactement la nature de ces *miasmes*, sur la simple observation que les ulceres des pestiférés étoient parsemés d'un grand nombre de vers, suite assez ordinaire de la corruption; ils n'ont pas balancé à nommer ces petis animaux, *auteurs* & *propagateurs* de la contagion, & ils ont assuré que les *miasmes* n'étoient autre chose que ces vers qui s'élançoient des corps des pestiférés sur les personnes saines, ou qui se répandoient dans l'air. Desault, médecin de Bordeaux, ayant vu le cerveau des animaux morts hydrophobes remplis de vers, en a conclu que les *miasmes* hydrophobiques n'étoient autre chose; il a porté le même jugement par analogie sur le virus vénérien. On ne s'est point appliqué à réfuter ces opinions, parce qu'elles n'ont aucunement influé sur la pratique; & que d'ailleurs, dans des cas aussi obscurs, tous les systêmes ont à-peu-près le même degré de probabilité, & ne peuvent être combattus par des faits évidens. (*M*)

MIATBIR, (*Géog.*) c'est, 1°. le nom d'une petite ville d'Afrique, dans la province de Hea, au royaume de Maroc; 2°. c'est aussi le nom d'une montagne du grand Atlas de la province de Cutz, au royaume de Fez. (*D. J.*)

MICA, s. m. (*Hist. nat. Minéral.*) c'est le nom que quelques auteurs donnent à une pierre apyre, c'est-à-dire que l'action du feu ne peut ni fondre, ni convertir en chaux, & qui doit être regardée comme un vrai talc. *Voyez* TALC.

Le *mica* est composé de feuillets ou de lames minces, faciles à écraser, quoique flexibles jusqu'à un certain point. Le *mica* doré, *mica aurea*, est composé de petites lames de couleur d'or; ce qui fait qu'on le nomme aussi *or de chat*. Le *mica* argenté, *mica argentea*, *argyrites*, *argyrolytus*, est d'un blanc brillant comme l'argent; on le nomme aussi *argent de chat*. La plombagine ou crayon s'appelle *mica pictoria*, il est de la couleur du plomb. Il y a de plus des *mica* rougeâtres, verdâtres. On appelle *mica écailleux* celui qui est en feuillets recourbés comme des écailles, en latin *mica squammosa*. Les différentes especes de *mica* se trouvent, ou par lames assez grandes unies les unes aux autres, ou bien il est en petites paillettes répandues dans différentes especes de pierres. *Voyez* TALC.

M. de Justi, chimiste allemand, prétend avoir obtenu du *mica* jaune une nouvelle substance métallique qui avoit quelque analogie avec l'or; l'eau-forte n'agissoit point sur ce *mica*, mais l'eau régale en dissolvoit une portion. Pour cet effet il fit calciner un *mica* qui se trouve en Autriche; il en mêla un gros avec une demi-once d'argent en fusion, & l'y laissa pendant trois heures, après avoir cou-

vert le m-lange avec un verre composé de deux parties de verre de plomb, d'une partie de safran de Mars, d'une partie de safran de venus, *crocus veneris*, d'une partie de verre d'antimoine, & de trois parties de flux blanc. Ce verre est d'un usage excellent, suivant M. de Justi qui s'en est souvent servi avec succès. Après avoir fait le départ de l'argent, il tomba au fond une grande quantité d'une poudre, qu'il prit pour de l'or, mais qui fondue avec le borax & le nître, lui donna une substance métallique d'un gris noirâtre; elle n'étoit point ductile. M. de Justi joignit vingt-quatre livres, poids d'essai, d'or pur, & autant de la substance susdite; il fit fondre le tout, & obtint une masse de quarante-sept livres qui avoit parfaitement la couleur de l'or, & qui n'avoit rien perdu de sa ductilité ni à chaud ni à froid. Pour s'assurer de la nature de cette masse il la coupella avec vingt-quatre livres de plomb de Villach qui ne contient point d'argent, & il lui resta un bouton d'or qui pesoit vingt-cinq livres & demi d'essai, ce qui lui annonça une augmentation d'une livre & demie, d'où il conclut que la couleur du *mica* doré, sa fixité au feu, pourroient bien annoncer la présence d'une substance métallique analogue à l'or, mais à qui il manque quelque principe pour être un or parfait. *Voyez* l'ouvrage allemand de M. de Justi qui a pour titre, *nouvelles vérités physiques*, *partie premiere*. Il y a lieu de présumer que l'augmentation dont parle M. de Justi, est venue du cuivre ou du fer qui entroient dans la composition du verre dont il s'est servi comme d'un fondant.

Plusieurs minéralogistes donnent le nom de *mica ferrea*, ou de *mica ferrugineux* à une mine de fer arsénicale, composée de feuillets ou de lames, qui ressemble beaucoup au vrai *mica* dont nous avons parlé, mais qui en differe en ce que le *mica* ferrugineux écrasé donne une poudre rouge comme l'hématite ou sanguine; ce qui n'arrive point au *mica* talqueux. (—)

MICATION, s. f. (*Hist. anc.*) jeu où l'un des joueurs leve les mains en ouvrant un certain nombre de doigts, & l'autre devine le nombre de doigts levés, pairs ou impairs. Les lutteurs en avoient fait un proverbe, pour agir sans les connoissances nécessaires à la chose qu'on se proposoit; ce qu'ils désignoient par *micare in tenebris*.

MICAWA, (*Géog.*) selon le pere Charlevoix, & MIRAWA dans Kæmpfer, province, & royaume au Japon, qui a le Voari à l'ouest, le Sinano au nord, le Toolomi à l'est, & la mer du Japon au sud. (*D. J.*)

MICE, s. f. (*Jurisprud.*) terme usité dans quelques coutumes, qui signifie moitié, *media pars*, droit de *mice*, c'est en quelques lieux le droit de percevoir la moitié des fruits. (*A*)

MICESLAS I, (*Hist. de Pologne.*) duc de Pologne. Jusqu'au regne de ce prince, la Pologne avoit été plongée dans les ténébres de l'idolâtrie; ce fut lui qui le premier éleva la croix sur les débris des idoles; & cette révolution fut l'ouvrage de l'amour. Dambrowcka, fille de Boleslas, duc de Bohéme, avoit allumé dans son cœur les feux les plus violens; mais elle étoit chrétienne, & elle avoit juré de ne jamais unir sa main à celle d'un prince idolâtre. *Miceslas* se fit baptiser pour lui plaire; il lança un édit par lequel il ordonnoit à tous ses sujets de mettre leurs idoles en pieces: il leur marquoit le jour où cet ordre devoit être exécuté dans toute la Pologne: il le fut sans résistance l'an 965. L'évangile fut adopté dans toute sa rigueur; on poussa même la morale chrétienne jusqu'à un stoïcisme qui excite autant de pitié que d'étonnement. Lorsqu'un Polonois étoit convaincu d'avoir mangé de la viande pendant le carême, on lui arrachoit toutes les dents: par le châtiment dont on punissoit une faute si légere, on peut juger des supplices réservés aux grands crimes. *Miceslas* fit à sa maîtresse ou à sa religion un plus grand sacrifice, en chassant de sa cour plusieurs concubines, dont il avoit été plus idolâtre que de ses faux dieux. Tant de zele pour l'évangile ne put cependant obtenir du pape qu'il érigeât le duché de Pologne en royaume: le christianisme ne lui sembloit pas assez affermi dans cette contrée; il vouloit que les ducs, par une

soumission plus aveugle aux volontés de la cour de Rome, méritassent le titre de rois. Cependant si la couronne doit être le prix des victoires, peu de princes en ont été plus dignes que *Miceslas* : il défit les Saxons près de Vidin, l'an 968, porta le ravage jusqu'au centre de la Bohême, & laissa par-tout des monumens de son courage ; il prêta à la religion chrétienne l'appui de ses armes contre les peuples du Nord. Ce fut sous son regne qu'on vit s'établir cette coutume bisarre, de tirer l'épée lorsque le prêtre lit l'évangile ; elle s'est long-tems conservée en Pologne. *Miceslas* avoit commencé à régner vers 964, & mourut l'an 999 : l'histoire le peint comme un prince occupé sans cesse du bonheur de ses sujets, & de la splendeur de l'état.

MICESLAS II, roi de Pologne : la nation avoit décoré du titre de roi, la tombe de Boleslas Crobri, son pere. Le fils couronné à Gnesne en 1025, avec Richsa son épouse, prit le même titre ; mais il n'en avoit ni les vertus, ni les talens : endormi dans les bras de son épouse, invisible à son peuple, renfermé dans son palais, à peine fut-il informé que les Russes venoient venger les défaites qu'ils avoient essuyées sous le regne de son pere, & qu'ils emmenoient les Polonois en esclavage pour cultiver les terres. Enfin la nation fit entendre ses murmures ; *Miceslas* étoit menacé de perdre la couronne s'il ne se montroit à la tête de son armée ; il se montra, mais il ne fit rien de plus : aussi indolent dans son camp que dans son palais, il observa l'ennemi & n'osa le combattre. Ulric, duc de Bohême, tributaire de la Pologne, en secoua le joug, il prit les armes pour obtenir une indépendance que *Miceslas* ne lui disputoit pas, & ravagea la Pologne pour conserver la Bohême. La Moravie suivit cet exemple, *Miceslas* parut une seconde fois à la tête de ses troupes, & n'osa hasarder ni sieges ni batailles : il voulut négocier, mais il étoit aussi mauvais politique que mauvais général. Les gouverneurs qu'il avoit établis dans les provinces, mépriserent un maître indolent qui n'avoit pas plus de courage pour contenir ses sujets que pour vaincre ses ennemis : ils s'ériger ent en souverains, & la Pologne devint un état anarchique, livré aux divisions les plus funestes : ce fut vers l'an 1030 qu'arriva cette révolution. Trois princes Hongrois entreprirent de sauver ce royaume prêt à s'abymer dans ses fondemens, ils arracherent *Miceslas* de son palais, l'entraînerent en Poméranie, & le firent vaincre malgré lui-même. Son goût pour les plaisirs le ramena dans sa capitale, où il donna encore pendant quelque tems le spectacle de ses débauches, & mourut l'an 1034.

MICESLAS III, surnommé *le vieux*, succéda, l'an 1173, à Boleslas IV, son frere, roi de Pologne : tant qu'il avoit été confondu dans la foule, on avoit estimé ses vertus, ou plutôt on n'avoit pas apperçu ses vices ; dès qu'il fut roi, toute la noirceur de son caractere se développa sans obstacles ; il accabla le peuple d'impôts, dépouilla les riches, vexa les pauvres, écarta les gens vertueux de toutes les grandes dignités ; & devenu tyran, ne se rendit accessible qu'à des tyrans comme lui. Le peuple gémissoit en silence ; la noblesse osoit à peine murmurer ; un prêtre changea la face de l'état. Gédéon, évêque de Cracovie, souleva la nation, & fit déposer *Miceslas* : Casimir, après quelques refus politiques ou sinceres accepta sa couronne : *Miceslas* mendia des secours chez tous ses voisins, & ne trouva pas un ami. Quelques factieux dans la grande Pologne prirent les armes en sa faveur ; mais cet orage fut bientôt dissipé ; & *Miceslas* s'enfuit à Ratibor, dans la haute-Silésie, l'an 1179 : il revint à la tête d'une armée, chassa Lezko qui avoit succédé à Casimir, & mourut l'an 1202. (*M. DE SACY.*)

MICHABOU, s. m. (*Hist. mod. culte.*) c'est le nom que les Algonquins, & autres sauvages de l'Amérique septentrionale donnent à l'Être suprême ou premier Esprit, que quelques-uns appellent le *grand-liévre* : d'autres l'appellent *atahocan*. Rien n'est plus ridicule que les idées que ces sauvages ont de la divinité ; ils croient que le grand-liévre étant porté sur les eaux avec tous les quadrupedes qui formoient

formoient sa cour, forma la terre d'un grain de sable, tiré du fond de l'Océan, & les hommes, des corps morts des animaux; mais le grand-tigre, dieu des eaux, s'opposa aux desseins du grand-liévre, ou du-moins refusa de s'y prêter. Voilà, suivant les sauvages, les deux princes qui se combattent perpétuellement.

Les Hurons désignent l'Être suprême sous le nom d'*Areskoui*, que les Iroquois nomment *Agréskoué*. Ils le regardent comme le dieu de la guerre. Ils croient qu'il y eut d'abord six hommes dans le monde; l'un d'eux monta au ciel pour y chercher une femme, avec qui il eut commerce; le très-haut s'en étant apperçu, précipita la femme, nommée *Atahentsik* sur la terre, où elle eut deux fils, dont l'un tua l'autre. Suivant les Iroquois, la race humaine fut détruite par un déluge universel, & pour repeupler la terre, les animaux furent changés en hommes. Les sauvages admettent des génies subalternes bons & mauvais, à qui ils rendent un culte; *Atahentsik* qu'ils confondent avec la lune, est à la tête des mauvais, & *Joukeska*, qui est le soleil, est le chef des bons. Ces génies s'appellent *Okkisik* dans la langue des Hurons, & *Manitous* chez les Algonquins. *Voyez ces deux articles.*

MICHAELSTOWN, (*Géog.*) ville de l'Amérique dans l'île de la Barbade, avec une bonne citadelle & un bon port, appartenant aux Anglois, qui la nomment communément *Bridg-town. Longit.* 319. 50. *lat.* 13. (*D. J.*)

MICHE, s. f. (*Boulang.*) pain de grosseur suffisante pour nourrir un homme à un repas; plus souvent un pain rond, très-considérable, pesant plusieurs livres. Il y a des *miches* de toute grandeur & de tout poids.

MICHÉE, *qui est semblable à Dieu*: (*Hist. sacr.*) l'ancien, fils de Jemla, de la tribu d'Ephraïm, l'un des prophetes du Seigneur, vivoit du tems d'Achab, roi d'Iraël. Ce prince s'étant ligué avec Josaphat, roi de Juda, contre les Syriens, vers l'an 3107, il consulta les prophetes de Baal sur le succès de cette guerre. Ceux-ci lui promirent tous une victoire complette; mais Josaphat, prince pieux & craignant Dieu, souhaitant de consulter un prophete du Seigneur, on fit venir *Michée*, & on le prévint en chemin de ne rien dire qui ne fût conforme à ce qu'avoient dit les autres prophetes, qui avoient promis à Achab un heureux succès. *Michée* répondit qu'il ne diroit que ce que le Seigneur lui mettroit dans la bouche: il se présenta devant les deux rois, déclara hardiment que cette guerre auroit une fin malheureuse, & reprocha à Achab de s'être laissé tromper par ses faux prophetes. Alors Sédécias, fils de Chanana, chef de ces faux prophetes, s'avançant sur *Michée*, lui donna un soufflet, & Achab le fit mettre en prison; mais l'événement confirma la prédiction du prophete. Le roi d'Israël perdit la vie dans la bataille, qui fut gagnée par les Syriens. On ignore ce qui arriva dans la suite à *Michée*, fils de Jemla, que quelques-uns ont confondu mal-à-propos avec le prophete du même nom, dont nous allons parler. (+)

MICHÉE, (*Hist. sacr.*) le septieme dans l'ordre des petits prophetes, surnommé le *Morathite*, parce qu'il étoit de Morathie, bourg de Judée, prophétisa pendant près de 50 ans, sous les regnes de Joathan, d'Achaz & d'Ezéchias, depuis environ l'an 3245, jusqu'en 3306. On ne sait aucune particularité de la vie ni de la mort de *Michée*. Sa prophétie ne contient que sept chapitres, & elle est écrite contre les royaumes de Juda & d'Israël, dont il prédit les malheurs & la ruine, en punition de leurs crimes. Il annonce la captivité des deux tribus par les Chaldéens, & celle des dix par les Assyriens, leur premiere délivrance par Cyrus; & après ces tristes prédictions, le prophete parle du regne du Messie, & de l'établissement de l'église chrétienne. Il annonce en particulier, d'une maniere très-claire, la naissance du Messie à Bethléem, sa domination qui doit s'étendre jusqu'aux extrémités du monde, & l'état florissant de son église. La prophétie de *Michée* est écrite d'un style sublime, quoique naturel & facile à entendre. (+)

MICHEL I, *Histoire du Bas-Empire.*)

qui eut le ſurnom de *Rambage*, eſt plus connu ſous celui de *Curopalate*. Il monta ſur le trône de Conſtantinople après la mort de Nicephore dont il avoit épouſé la fille ou la ſœur. Il avoit toutes les vertus d'un homme privé, & n'avoit pas tous les talens qui font les grands princes. Occupé du bonheur de ſes peuples, il ne put les protéger contre les invaſions fréquentes des barbares qui déſoloient les provinces. Pauvre, mais ſans beſoins, il adoucit le poids des impôts. Les ſénateurs dépouillés de leurs biens ſous le regne précédent, rentrerent dans la jouiſſance de leurs biens & de leurs dignités. Les veuves & les orphelins retrouverent un époux & un pere dans un maître compatiſſant. Tandis qu'il s'occupoit du bonheur de ſes ſujets, les Sarraſins enlevoient les plus belles provinces. *Michel*, ſans talent pour la guerre, leur oppoſa ſes lieutenans. Léon l'Arménien remporta ſur eux pluſieurs victoires. Les Bulgares, plus heureux que les Sarraſins, s'emparerent de Meſembrie ſur le Pont-Euxin. Cette conquête leur donnoit une libre entrée ſur le territoire de Conſtantinople. Le peuple alarmé d'avoir de ſi dangereux voiſins, reconnut qu'il lui falloit un empereur belliqueux pour le protéger. *Michel*, plus propre à édifier ſa cour par ſes mœurs qu'à briller à la tête d'une armée, tomba dans le mépris. Léon l'Arménien fut proclamé empereur par l'armée dont il avoit le commandement. *Michel*, à la premiere nouvelle de cette élection, deſcendit ſans regret du trône qu'il n'avoit occupé que pendant deux ans. Il ſe réfugia dans une égliſe avec ſa femme & ſes enfans; il n'en ſortit que pour prendre l'habit monaſtique, qui lui convenoit mieux que la pourpre.

MICHEL II, ſurnommé *le Begue*, étoit né dans la Phrygie de parens obſcurs & indigens, qui ne lui laiſſerent d'autres reſſources que les armes. Ses talens militaires l'éleverent au rang de Patricien; Léon l'Arménien l'admit dans ſa familiarité, & lui confia l'exécution des entrepriſes les plus difficiles. Sa faveur arma l'envie; il fut accuſé d'avoir conſpiré contre ſon maître qui l'avoit comblé d'honneurs & de bienfaits. Ses juges le condamnerent à être brûlé vif la veille de Noël. L'impératrice Théodoſie remontra qu'une exécution auſſi ſanglante profaneroit la ſainteté de cette fête. L'exécution du ſupplice fut différée. Les partiſans de *Michel*, moins religieux, ne ſe firent point un ſcrupule d'aſſaſſiner Léon le jour même de Noël. Ils tirerent *Michel* de priſon, & le proclamerent empereur. Dès qu'il fut ſur le trône, il ſe moſtra indigne de l'occuper: tyran des conſciences, il voulut aſſujettir les Chrétiens à l'obſervation du ſabbat & à pluſieurs autres cérémonies judaïques. Quoiqu'il ne ſût ni lire ni écrire, il eut la manie de s'ériger en théologien, & de prononcer ſur tous les points de doctrine. Eupheme, qui avoit enlevé une religieuſe, fut condamné à la mort; il fut informé de ſon arrêt avant d'être arrêté. Il avoit alors le gouvernement de la Sicile, où il étoit auſſi chéri que *Michel* y étoit déteſté. Il déploya l'étendard de la révolte, & appella dans cette île les Sarraſins toujours prêts à ſoutenir la cauſe des rébelles. Eupheme ayant été ſur le chemin de Syracuſe dont il alloit prendre poſſeſſion, les Barbares s'approprierent la Sicile qu'ils avoient affranchie du joug de *Michel*. Leurs flottes dominatrices de la mer, s'emparent de la Crete, de la Pouille & de la Calabre. Tandis qu'ils élevoient leur puiſſance ſur les débris de l'empire, *Michel*, tranquille dans ſon palais, ſe conſoloit de ſes pertes avec ſes concubines. Son intempérance épuiſa ſon tempérament robuſte: une rétention d'urine termina ſa vie, dans la neuvieme année de ſon regne. Un ancien oracle avoit prédit le démembrement de l'empire lorſqu'un prince avare & begue occuperoit le trône. Les Grecs devenus Chrétiens, conſerverent pendant pluſieurs années un reſte d'attachement pour les ſuperſtitions du paganiſme.

MICHEL III, fils de Théophile, étoit encore enfant lorſqu'il fut élevé à l'empire. Théodora, ſa mere, fut chargée de l'adminiſtration pendant ſa minorité. Cette princeſſe zélée pour le culte des images, perſécuta les Iconoclaſtes qui, pendant

leur faveur, avoient perfécuté les Catholiques. Dès que fon fils fut en âge de régner, elle lui remit les rênes du gouvernement ; mais il fe laffa bientôt des embarras des affaires pour fe livrer à fes penchans voluptueux. Les excès de la table occuperent tous fes momens. Son intempérance, qui égaroit fouvent fa raifon, lui fit donner le furnom d'*Ivrogne*. Sa mere affligée de fes défordres, fit d'inutiles efforts pour le rappeller à fes devoirs. Fatigué de fes leçons, il l'obligea de fe faire couper les cheveux & de s'enfermer dans un monaftere, avec les princeffes fes filles. Les Barbares le voyant abruti dans la débauche, défolerent impunément les provinces de l'empire. *Michel*, qui de guerrier intrépide & actif étoit devenu un prince efféminé, n'aimoit plus qu'à fignaler fon adreffe dans les jeux du cirque. Il affiftoit à la courfe des chevaux, lorfqu'on vint lui annoncer que les Sarrafins s'avançoient vers Conftantinople ; c'eft bien le tems, répondit-il, de me parler de guerre quand je fuis occupé de mes plaifirs. Son oncle Bardas qui régnoit fous fon nom, entretenoit fes goûts par l'art d'inventer chaque jour de nouveaux plaifirs. Ce lâche corrupteur, accufé d'afpirer à l'empire, fut condamné à la mort. *Michel*, incapable de gouverner, fe donna pour collegue Bafile qui jufqu'alors n'avoit été connu que par fon adreffe à careffer les foibleffes de fon maître. Dès que ce nouveau Céfar fut revêtu de la pourpre, il adopta d'autres maximes & d'autres mœurs : il avoit été le complice des débauches de fon maître, il devint fon cenfeur auffi-tôt qu'il fut fon collegue. *Michel* indigné de ce qu'il ofoit lui donner des leçons, réfolut de l'empoifonner. Bafile inftruit qu'il méditoit fa perte, le fit affaffiner en 867. Il avoit occupé le trône pendant treize ans : ce fut fous fon regne que le fchifme, qui fépare l'Eglife greque d'avec la latine, prit naiffance.

Michel IV fut furnommé *le Paphlagonien*, parce qu'il étoit né en Paphlagonie. Il ne dut fon élévation qu'à fes crimes & à fa beauté ; il avoit entretenu un commerce adultere avec l'impératrice Zoé, femme de Romain Argire, qu'il fit étouffer dans le bain. Zoé délivrée d'un mari qui la dédaignoit, revêtit fon amant des ornemens impériaux. Le patriarche Alexis féduit par fes préfens & par les offrandes dont elle enrichit fon églife, leur donna la bénédiction nuptiale. *Michel* n'avoit d'autre mérite qu'une taille avantageufe, & une figure gracieufe & intéreffante ; mais il étoit fujet à de fréquentes attaques d'épilepfie, qui du plus bel homme de fon fiecle en faifoient le plus dégoûtant : Zoé qui, fur la foi de fes promeffes, s'étoit flattée de jouir de toute l'autorité, s'apperçut bientôt qu'elle s'étoit donnée un maître. *Michel*, fans talent pour la guerre & fans capacité pour les affaires, confia le foin du gouvernement à l'eunuque Jean, fon frere, qui, dans un corps inutile, renfermoit tous les refforts de la politique. Les grands murmurerent contre Zoé, qui leur avoit donné un maître fans mérite & fans naiffance. Les murmurateurs, trop foibles pour ofer être rébelles, furent punis, les uns par la prifon & les autres par l'exil. Leurs biens furent confifqués pour les priver de la puiffance de nuire. Les Barbares, pleins de mépris pour un prince qui ne favoit ni combattre, ni gouverner, porterent la défolation dans toutes les provinces de l'empire. *Michel*, pour détruire l'idée qu'on avoit de fon incapacité pour la guerre, fe mit à la tête de fes armées, où, fecondé de généraux plus habiles que lui, il eut quelques fuccès mêlés de revers ; il porta enfuite la guerre dans l'Egypte dont il força le roi de lever le fiege d'Edeffe. Ce prince déchiré de remords d'avoir fait périr fon roi, fe perfuada que fon épilepfie étoit le châtiment de fon crime. Il crut l'expier par fes aumônes & par les prieres des moines & des prêtres qu'il enrichit de fes dons, pour acheter le ciel ; fes remords le rendirent infenfible aux attraits des grandeurs. Pour furcroît de malheur, il apprit que fon médecin avoit été corrompu pour l'empoifonner. Alors il fe dégoûta du pouvoir fouverain qui l'expofoit à vivre au milieu de fes ennemis. Il prit l'habit monaftique, & mourut après avoir créé céfar un de fes neveux,

Michel V, fut surnommé *Calaphate*, parce que Etienne, son pere, avoit été calfateur de navires. Son oncle, avant de mourir, l'avoit créé césar pour lui assurer l'empire. Zoé, par complaisance pour son mari, l'avoit adopté pour son fils. Son caractere souple & délié ploya sous les volontés de l'impératrice, qui fut charmée d'avoir un collegue qui se bornant à la simple décoration, lui abandonnoit toute l'autorité. Cette princesse, malgré sa politique clairvoyante, s'en laissa imposer par cet extérieur soumis. Dès qu'elle eut affermi le pouvoir de *Michel*, elle éprouva son ingratitude. Aussi ambitieux qu'elle, mais plus habile à voiler ses desseins, il lui supposa des crimes, & sur le prétexte spécieux qu'elle avoit voulu l'empoisonner, elle fut exilée & contrainte d'embrasser la vie monastique. Le patriarche de Constantinople, qui n'avoit d'autre crime que son attachement pour elle, fut chassé de son siege & condamné à l'exil avec toute sa famille. Le peuple indigné de cette ingratitude, se souleva. *Michel* publia un manifeste, où il exposoit les motifs de sa conduite. Cette apologie ne fut point écoutée : pendant que le préfet du prétoire en faisoit la lecture, il s'éleva plusieurs voix qui crierent : « Nous ne voulons point » de *Michel* pour empereur ; nous sommes disposés à n'obéir qu'à Zoé, mere » de la patrie : c'est à elle seule que le » trône appartient ». Théodora, sœur de Zoé & compagne de son exil, fut proclamée impératrice avec elle, mais elle n'eut que le second rang. *Michel* marcha contre ses rébelles, dont trois mille furent passés au fil de l'épée : ce carnage ne servit qu'à allumer la fureur du peuple, qui l'obligea de chercher un asyle dans le monastere de Stude. Les deux nouvelles souveraines rentrerent dans Constantinople aux acclamations d'un peuple nombreux. Zoé, naturellement éloquente, se rendit dans la place publique où elle harangua le peuple pour le remercier de ce qu'il avoit fait pour elle. Elle ajoûta que ne voulant rien faire que de concert avec ses sujets, elle les laissoit les arbitres de la destinée de *Michel*. Aussi-tôt on entend par-tout crier qu'on lui creve les yeux, qu'on le pende, qu'il expire sur la croix. Les plus furieux vont l'arracher de son monastere, il est traîné dans la place publique, & après qu'on lui a crevé les yeux, il est condamné à l'exil.

Michel VI, proclamé empereur de Constantinople en 1056, fut déposé l'année suivante. Sans talent pour gouverner, ce fut son incapacité qui prépara son élévation. Les ministres ambitieux de perpétuer leur pouvoir, le proposerent à Théodora, en lui faisant croire que *Michel* étant né pour la guerre, seroit plus jaloux de paroître à la tête d'une armée que de se charger du fardeau d'une administration. A peine fut-il placé sur le trône, que Théodose, cousin-germain de Constantin Monomaque, forma une conjuration pour l'en faire descendre. Ses complots furent découverts; il fut arrêté & relégué à Pergame. *Michel*, gouverné par d'avares ministres, supprima les gratifications que les empereurs avoient coutume de faire aux troupes le jour de Pâque. Catacalon, Isaac Comene & Briene, qui étoient les principaux de l'empire, lui firent des remontrances ameres sur ce retranchement ; ils en reçurent une réponse qui choqua leur fierté. Ces trois généraux qui avoient une injure commune à venger, convoquent leurs amis dans la grande église. Les généraux offrent l'empire à Catacalon qui, refusant de l'accepter à cause de son grand âge, leur conseilla d'élire Isaac Comene, à qui tous les conjurés donnerent leur suffrage. Ils se retirerent en Asie, où l'armée qu'ils avoient sous leurs ordres proclama Isaac empereur dans la ville de Nicomédie. *Michel* instruit de cette révolte, leur envoya des députés qui proposerent d'associer Isaac à l'empire. Cette offre fut acceptée par les rébelles qui, par cette feinte modération, voilerent mieux leur véritable dessein. Isaac marche à Constantinople pour s'y faire reconnoître : les patrices & les sénateurs confirment son élection dans l'église de sainte Sophie ; dès qu'il eût connu la disposition favorable des esprits, il fit dire à *Michel*, par l'organe du patriarche, qu'il n'étoit plus que son

sujet ; & qu'en cette qualité il devoit se dépouiller de la pourpre, & sortir du palais. *Michel*, plus jaloux de son repos que des grandeurs, descendit du trône avec plus de joie qu'il n'y étoit monté. Il se retira dans sa maison pour y goûter les douceurs de la vie privée ; il y mourut peu de tems après. Il fut surnommé *Stratiotique*, parce qu'élevé sous la tente, il n'eut de passion que pour les armes. Il s'étoit acquis, pendant sa jeunesse, la réputation d'un grand homme de guerre. Mais ce n'est point avec l'épée qu'on gouverne un empire.

MICHEL VII, surnommé *Parapinace*, étoit de l'illustre maison des Ducas. Il fut le second de sa famille qui monta sur le trône de Constantinople pour succéder à Constantin son parent. Eudocie sa mere, en qualité de tutrice de ses trois fils désignés empereurs, gouverna sous leur nom pendant leur minorité. Son mari par son testament l'avoit désignée pour régner conjointement avec eux, à condition qu'elle ne contracteroit point un second mariage. Cette princesse trop ambitieuse pour partager le pouvoir, fut bientôt infidelle à son engagement. Ses fils furent exclus du gouvernement, & elle épousa Romain Diogene qu'elle fit proclamer empereur. Le peuple fut indigné d'avoir un pareil maître. Les trois princes intéresserent tous les cœurs. La sédition avoit déja étendu ses ravages, lorsqu'elle fut arrêtée par les fils d'Eudocie, qui sacrifierent leurs intérêts à la tranquillité publique. Mais quelque tems après ils adopterent un autre systême. *Michel* profitant d'un revers essuyé par Romain Diogene, se fit reconnoître empereur, & condamna sa mere à l'exil. L'usurpateur après avoir fait une guerre incertaine pendant un an, fut vaincu & fait prisonnier. On lui creva les yeux, & il fut confiné dans un monastere. *Michel* éloigna ses freres du gouvernement où ils avoient été appellés comme lui par le testament de leur pere. Ce prince sans talens & sans courage, vit d'un œil indifférent les Turcs ravager les provinces d'Asie. Un Normand nommé *Ourfel*, de la maison de Bailleul, qui a donné des rois à l'Ecosse, & dont quelques rejetons subsistent encore en Normandie, se mit à la tête d'une troupe mercénaire d'Italiens, & fortifié de l'alliance des Turcs, il se rendit maître de la Bithynie & de la Lycaonie. Jean Ducas, oncle de *Michel*, entreprit de l'en chasser, mais il fut vaincu & fait prisonnier. Ce héros aventurier auroit étendu plus loin ses conquêtes, si les Turcs jaloux de ses prospérités ne l'eussent livré à ses ennemis. Il fut conduit chargé de chaînes à Constantinople. On lui déchira le corps à coups de nerfs de bœuf, & il fut ensuite jetté dans la plus affreuse prison. *Michel*, délivré d'un ennemi si redoutable, s'abandonna aux conseils de ses avares ministres qui le firent détester par ses exactions. Un cri général s'éleva contre la dureté de son gouvernement. Il crut en imposer aux mécontens, en se donnant un collegue. Son choix tomba sur Nicephore de Brune, qui étoit véritablement digne de commander. Les ennemis de sa gloire le représenterent comme un ambitieux qui mécontent de n'occupper que le second rang, se rendroit bientôt criminel pour monter au premier. *Michel* naturellement timide & soupçonneux, l'éloigna de la cour, sous prétexte qu'il étoit le seul capable de s'opposer aux incursions des Bulgares. Nicephore eut de si brillans succès, que tous les yeux de la nation se fixerent sur lui. Importuné de sa propre gloire, il vit les dangers où elle l'exposoit. Il fut bientôt instruit qu'il n'y avoit plus de sûreté pour lui à la cour. Il aima mieux se rendre coupable que d'expirer victime de la calomnie. Il déploya l'étendard de la rébellion, & se fit proclamer empereur dans Constantinople. Le Normand Ourfel fut tiré de sa prison, comme le seul capitaine qui pût arrêter les progrès de la rébellion, il attaqua & vainquit Nicephore ; mais il ne put profiter de sa victoire par le refus que firent les soldats de poursuivre les vaincus. Nicephore profita de cette mutinerie pour réparer sa défaite. Il se rendit maître de Nicée, & il fut reconnu empereur par toutes les provinces de l'Orient. Ses partisans, dont le nombre dominoit dans la capitale, s'assem-

blerent dans sainte Sophie, où le peuple fut convoqué. *Michel* qui étoit encore assez puissant pour dissiper & punir cette troupe séditieuse, aima mieux abdiquer en faveur de son frere qui refusa avec sagesse un présent aussi dangereux. Les conjurés l'enleverent du palais de Blaquerne, & le transférerent avec son fils dans le monastere de Stude où il embrassa l'état monastique. Il en fut tiré dans la suite pour être évêque d'Ephese. Sa femme se fit religieuse. Ce prince, plus foible que vicieux, étoit enfant jusques dans ses amusemens. Il avoit plus de foi que de lumieres, plus de mœurs que de talens. Il eut pu se faire estimer dans la vie privée; mais incapable de gouverner, il ne fut qu'un prince vil & méprisable. Son regne qui ne fut que de six ans, ne servit qu'à faire connoître sa petitesse.

MICHEL VIII, de la famille des Paléologues, monta sur le trône de Constantinople en 1259. L'empereur Théodose, séduit par l'extérieur de ses vertus, l'avoit chargé en mourant de la tutele de son fils, Jean Lascaris. *Michel* reconnut mal cette confiance. Il fit mourir son pupille âgé de quinze ans, après lui avoir fait crever les yeux. Cette atrocité qui le rendoit indigne du trône, lui servit de degré pour y monter. Ses talens politiques & guerriers adoucirent l'horreur qu'inspiroit son crime. Il reprit Constantinople, qui depuis cinquante-huit ans, étoit sous la domination des François. Il regarda le trône comme un héritage qu'il devoit transmettre à sa postérité; c'est ce qui le rendit plus jaloux d'en étendre les limites, & de lui rendre sa premiere splendeur. Il tourna d'abord ses armes contre Guillaume, prince d'Achaïe, qu'il dépouilla de ses états. Son alliance avec les Génois lui fournit les moyens de résister aux Vénitiens, dont la puissance étoit alors redoutable aux empereurs d'Orient. La paix qu'il fit avec eux lui procura un loisir dont il fit usage pour régler la police de l'empire. Ses premiers soins furent d'applanir les obstacles qui séparoient l'église Greque d'avec la Latine. Il se rendit à Lyon où le concile étoit assemblé pour cette réunion. Il remit sa profession de foi au Pape Grégoire, à qui il prêta serment d'obéissance. Cette soumission le rendit odieux aux Grecs qui refuserent de souscrire à son formulaire. Il se repentit trop tard de sa complaisance pour les Latins, & ce qu'il fit pour la réparer lui attira les anathêmes du pape Nicolas, sans lui rendre le cœur de ses sujets, dont il fut si fort abhorré, qu'ils lui refuserent les honneurs de la sépulture. Ils ne purent jamais lui pardonner d'avoir voulu les soumettre aux Latins. Cette haine ne s'étendit point sur sa famille, qui après lui occupa le trône de Constantinople pendant 193 ans, jusqu'à la destruction de l'empire d'Orient par Mahomet II, en 1452. (*T—N*).

MICHEL WIESNOWSKI, (*Hist. de Pologne.*) roi de Pologne. Après l'abdication de Jean Casimir, le prince de Condé, le duc de Neubourg, le prince Charles de Lorraine & le grand duc de Moscovie, au nom de son fils, briguerent les suffrages de la diete, assemblée pour l'élection d'un roi, l'an 1669. Aucun de ces concurrens ne fut élu, & après des délibérations tumultueuses, l'assemblée jetta les yeux sur *Michel Koributut Wiesnowski*. Ce prince n'avoit point acheté les suffrages, il languissoit dans l'indigence, & c'étoit pour la défense de l'état qu'il s'étoit ruiné. Il étoit de la race des Jagellons, & avoit fait la guerre aux Cosaques; ce peuple reprit les armes, les Turcs le seconderent, Kaminiec fut emporté d'assaut, la Podolie fut conquise: c'en étoit fait de la Pologne, si elle n'eut trouvé dans son sein un Jean Sobieski (*Voyez* ce mot), qui vengea ses outrages, répara ses pertes, & terrassa les forces de l'empire Ottoman. *Michel Wiesnowski*, simple spectateur de ces expéditions, s'endormoit sur son trône. Il mourut l'an 1673, le 10 novembre, jour où Jean Sobieski écrasa les Turcs sous les murs de Choczim. (*M. DE SACY.*)

MICHEL, SAINT (*Hist. mod.*) ordre militaire de France, qui fut institué par Louis XI. à Amboise, le premier Août 1469. Ce prince ordonna que les chevaliers porteroient tous les jours un collier d'or, fait à coquilles lacées l'une avec l'autre, & posées sur une chaînette d'or d'où pend

une médaille de l'archange *ſaint Michel*, ancien protecteur de la France. Par les ſtatuts de cet ordre, dont le roi eſt chef & grand-maître, il devoit être compoſé de trente-ſix gentilshommes, auxquels il n'eſt pas permis d'être d'un autre ordre, s'ils ne ſont empereurs, rois ou ducs. Ils avoient pour deviſe ces paroles *immenſi tremor Oceani* : cet ordre s'étant inſenſiblement avili ſous les premiers ſucceſſeurs d'Henri II. Henri III. le releva en le joignant avec celui du ſaint-Eſprit. C'eſt pourquoi les chevaliers de celui-ci, la veille de leur réception, prennent l'ordre de *ſaint-Michel*, en portent le collier autour & tout proche de leur écuſſon, & ſont en conſéquence appellés *chevaliers des ordres du roi*. De tous ceux qui avoient reçu l'*ordre de ſaint-Michel*, ſans avoir celui du ſaint-Eſprit, le roi Louis XIV. en 1665 en choiſit un certain nombre, à la charge de faire preuve de leur nobleſſe & de leurs ſervices. Le roi commit un des chevaliers de ſes ordres pour préſider au chapitre général de l'*ordre de ſaint-Michel*, & y recevoir ceux qui y ſont admis. On le confere à des gens de robe, de finance, de lettres, & même à des artiſtes célébres par leurs talens. Ils portent la croix de *ſaint-Michel* attachée à un cordon de ſoie noire moirée ; c'eſt-là ce qu'on appelle ſimplement l'*ordre de ſaint-Michel*.

Suivant la chronique de Sigebert en 709 ſous le regne de Childebert III, ſurnommé le *juſte*, *Saint Michel* parut en ſonge devant Aubert, évêque d'Avranches, homme d'une grande piété, & l'avertit de lui faire bâtir une chapelle ſur un rocher, qui depuis a été nommé *le Mont-Saint-Michel*. La tradition rapporte que chaque fois que les ennemis de la France ſe ſont approchés de ce mont, on y a vu un archange exciter des orages ſur la mer, & de-là eſt venue l'origine de la deviſe de l'ordre de *Saint-Michel*, *immenſi tremor oceani*.

Lorſque Louis XI inſtitua cet ordre, les chevaliers portoient une chaîne d'or, chargée de coquilles d'argent, d'où pendoit une médaille où étoit l'image de *Saint-Michel*, foulant aux pieds le dragon, & l'ont ainſi porté juſqu'au 31 décembre 1578, jour de la premiere promotion de l'ordre du Saint-Eſprit. Actuellement ceux qui ſont nommés chevaliers du Saint-Eſprit, prennent la veille de leur réception l'ordre de *Saint-Michel* ; c'eſt pourquoi ils ont le titre de *chevaliers des ordres du roi*.

Louis XIV, par une déclaration du 12 janvier 1665, ordonna que de tous ceux qui avoient reçu l'ordre de *Saint Michel*, ſans avoir celui du Saint-Eſprit, on en choisît un certain nombre, à condition qu'ils feroient preuves de leur nobleſſe & de leurs ſervices militaires.

Le roi commet chaque année deux chevaliers de ſes ordres, un duc & un gentilhomme, pour préſider en ſon nom, l'un en l'abſence de l'autre, aux cérémonies & chapitres de l'ordre de *Saint-Michel*, & pour recevoir les nouveaux chevaliers que ſa majeſté a nommés.

Les cérémonies & réceptions ſe font deux fois l'année, le 8 de mai & le premier lundi de l'avent dans le couvent des cordeliers de Paris.

Le grand ſceau de cet ordre repréſente *Saint Michel* ayant au bras gauche un bouclier aux armes de France, tenant de la main droite l'épée haute, précipitant dans les flammes l'ange rébelle, avec cette légende autour du ſceau, *Louis XI, roi de France, inſtituteur de l'ordre de Saint-Michel, en 1469 ; Louis XIV ; roi de France & de Navarre, reſtaurateur en* 1664.

Hardouin Manſard & André Lenoſtre furent les premiers artiſtes faits chevaliers de *Saint-Michel* en 1693. Depuis, cet ordre eſt donné à des gens de lettres, de finances & artiſtes célébres pour les récompenſer de leurs mérites & talens. On leur envoie des lettres de nobleſſe quelques jours avant leur réception.

Ces chevaliers portent ſur leur veſte un grand ruban de ſoie noire moirée, paſſé en écharpe de l'épaule droite au côté gauche, d'où pend la croix à huit pointes où eſt repréſenté *Saint Michel*.

Le premier janvier 1772, il y avoit 77 chevaliers de l'ordre de *Saint-Michel*, dont 13 admis & non reçus, étant alors

dans des provinces éloignées du royaume ou dans des cours étrangeres. (*G. D. L. T.*)

MICHEL, la *saint-Michel*, la fête de saint *Michel*, qui arrive le 29 de Septembre. *Voyez* QUARTIER & TERME.

Aîle de saint Michel, *voyez* AÎLE.

MICHEL SAINT, (*Géog.*) ville forte de l'île de Malthe, appellée autrefois l'*île de la Sengle*, du nom du grand maître de ce nom, qui la fit bâtir en 1560. Elle est séparée de la Terre-ferme par un fossé, & bâtie sur un rocher.

MICHEL SAINT, (*Géog.*) ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, dans la province de Méchoacan; elle est à 140 lieues de México. *Long.* 274. 40. *lat.* 21. 35. (*D. J.*)

MICHEL-ANGE, *cachet de*, (*Pierres gravées.*) fameuse cornaline du cabinet du roi de France, ainsi nommée, parce qu'on croit qu'elle servoit de cachet à *Michel-Ange*. Quoi qu'il en soit, cette cornaline est transparente, gravée en creux, & contient dans une espace de cinq à six lignes, treize ou quatorze figures humaines, sans compter celles des arbres, de quelques animaux, & un exergue où l'on voit seulement un pêcheur. Les antiquaires françois n'ont pas encore eu le plaisir de deviner le sujet de cette pierre gravée. M. Moreau de Mautour y découvre un sacrifice en l'honneur de Bacchus, & en mémoire de sa naissance; & M. Beaudelot y reconnoît la fête que les Athéniens nommoient *Puanepties*. Quand vous aurez vu dans l'histoire de l'académie des Belles-Lettres, la figure de ce prétendu *cachet de Michel-Ange*, vous abandonnerez l'énigme, ou vous en chercherez quelque nouvelle explication, comme a fait M. Elie Rosmann, dans ses remarques sur ce cachet, imprimées à la Haye en 1752 *in*-8°. (*D. J.*)

MICHELSTATT, *ou* MICHLENSTATT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Franconie, sur la riviere de Mulbing, dans le comté d'Erpach, entre la ville d'Erpach & Furstenau. *Long.* 27. 48. *lat.* 48. 22.

MICHIGAN, (*Géog.*) grand lac de l'Amérique septentrionale, dans la Nouvelle-France; ce lac s'étend du nord au sud depuis les 49 30 *de lat.* nord, jusqu'au 41 45. Sa largeur moyenne est de 33 ou 34 lieues; son circuit peut avoir 300 lieues.

MICHOL, *qui est parfait*, (*Hist. sacr.*) fille de Saül, qui, ayant conçu de l'amour pour David, lui fut promise par Saül, à condition qu'il tueroit cent Philistins. David en tua deux cens, & obtint *Michol* en mariage. Quelque tems après Saül voulant se défaire de son gendre, envoya des archers dans sa maison, pour se saisir de lui; mais *Michol* fit descendre son mari par une fenêtre, & substitua à sa place une statue, qu'elle habilla. Saül, outré de cette raillerie, donna *Michol* à Phalti, fils de Laïs, de la ville de Gullim, avec lequel elle demeura jusqu'à la mort de son pere: alors David, devenu roi, la reprit. Cette princesse ayant vu son mari sauter & danser avec transport devant l'arche, lors de la translation qu'il en fit de Silo à Jérusalem, conçut du mépris pour ce prince, & le railla avec aigreur; en punition d'un reproche si injuste, elle devint stérile, & Dieu la punit par une des plus sensibles malédictions de la loi, en la couvrant de l'opprobre de la stérilité; il la dégrada elle-même aux yeux des servantes du peuple d'Israël, dont elle craignoit si fort les railleries; & il mortifia son ambition, en lui ôtant l'espérance de donner un successeur au trône de David. (+)

MICIACUM, (*Géog.*) nom latin d'une abbaye de France au diocese d'Orléans, à deux lieues de cette ville vers le couchant, sur le Loiret. Cette abbaye aujourd'hui nommée *saint Mesmin*, fut bâtie sur la fin du regne de Clovis, par saint Euspice & saint Maximin son neveu, de qui elle a pris le nom. Elle appartient maintenant aux Feuillans: saint Euspice en fut le premier abbé en 508, & saint Maximin ou saint Mesmin le second. Elle a eu beaucoup de saints religieux dans les commencemens; les tems ont changé. (*D. J.*)

MICO, (*Hist. mod.*) c'est le titre que les sauvages de la Géorgie, dans l'Amérique

l'Amérique feptentrionale, donnent aux chefs ou rois de chacune de leurs nations. En 1734 Tomokichi, *mico* des Yamacraws, fut amené en Angleterre, où il fut très-bien reçu du roi à qui il préfenta des plumes d'aigles, qui font le préfent le plus refpectueux de ces fauvages. Parmi les curiofités que l'on fit voir à Londres à ce prince barbare, rien ne le frappa autant que les couvertures de laine, qui felon lui, *imitoient affez bien les peaux des bêtes*; tout le refte n'avoit rien qui frappât fon imagination au même point.

MICOCOULIER, f. m. *celtis*, (*Hift. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rofe, qui a plufieurs étamines très-courtes. Le piftil s'éleve au milieu de ces étamines, & devient dans la fuite un fruit ou une baie qui renferme un noyau arrondi. Tournefort, *Inft. rei herb. Voy.* PLANTE.

MICOCOULIER, *celtis*, en Anglois *lote-tree*, arbre de moyenne grandeur, que l'on cultive dans les pays méridionaux de l'Europe pour l'utilité de fon bois. Il prend une tige droite & d'une groffeur proportionnée; il fait une tête réguliere & fe garnit de beaucoup de branches qui s'étendent & s'inclinent : fon écorce d'une couleur olivâtre rembrunie, eft affez unie. Sa feuille eft rude au toucher en-deffus, veinée en-deffous, longue, dentelée, & pointue; elle a beaucoup de reffemblance avec celle de l'orme, & fa verdure, quoique terne, eft affez belle; du-moins elle eft conftante & de longue durée. Ses fleurs paroiffent au commencement d'Avril : elles font petites, de couleur herbacée, & de nul agrément : les fruits qui fuccedent font ronds, noirâtres, de la groffeur d'un pois. Ce font des noyaux qui renferment une amande, & qui font couverts d'une pulpe fort agréable au goût, mais trop mince pour fervir d'aliment. L'arbre en rapporte beaucoup tous les ans, & quoiqu'ils foient en maturité au mois de Janvier, ils reftent fur l'arbre jufqu'au retour de la féve.

Cet arbre, quoiqu'originaire des pays méridionaux, eft dur, robufte, ténace; il réfifte aux hivers les plus rigoureux dans la partie feptentrionale de ce royaume, fans en être aucunement endommagé; il réuffit à toutes les expofitions, & il vient dans tous les terreins; il m'a paru feulement qu'il ne profitoit pas fi bien dans une terre franche, trop dure, & trop forte. Il fe multiplie fort aifément; fon accroiffement eft affez prompt; il reprend volontiers à la tranfplantation, & il n'exige aucune culture particuliere.

On peut le multiplier en couchant fes branches au mois de Mars : mais comme elles n'auront qu'au bout de deux ans des racines fuffifantes pour la tranfplantation, qui enfuite retarde beaucoup l'accroiffement, la voie la plus courte, la plus sûre & la plus facile, fera d'élever cet arbre de graines. Il faudra les femer auffi-tôt que la faifon le permetrra dans le mois de Février, ou au commencement de Mars, afin qu'elles puiffent lever la même année; car fi on les femoit tard, la plus grande partie ne leveroit qu'au printems fuivant. Dès la premiere année les plantes s'éleveront à deux ou trois piés : fi on néglige de les garantir du froid par quelqu'abri, les tiges des jeunes plans périront jufqu'à trois ou quatre pouces de terre : petit défaftre qui n'aura nul inconvénient; les jeunes plans n'en formeront qu'une tige plus droite & plus vigoureufe; il auroit toujours fallu les y amener en les coupant à deux ou trois pouces de terre. Car en les laiffant aller, leur tige qui eft trop foible, fe charge de menues branches, & fe chiffonne fans prendre d'accroiffement. A deux ans les jeunes plans feront en état d'être mis en pépiniere pendant quatre ou cinq ans; après quoi on pourra les tranfplanter à demeure. Le mois de Mars eft le tems le plus propre pour cette opération, qu'il faut faire immédiatement avant que ces arbres ne commencent à pouffer; ils porteront du fruit à fix ou fept ans. Nul autre foin après cela que de les aider à former de belles tiges, en les dreffant avec un appui, & en retranchant les branches latérales, à mefure que les arbres prennent de la force.

On pourroit employer le *micocoulier* dans les jardins pour l'agrément; fon feuillage n'éprouve aucun changement dans fa verdure pendant toute la belle faifon.

Il donne beaucoup d'ombre, & il eſt tout des derniers à ſe faner & à tomber. Dans les terreins de peu d'étendue où l'on ne peut mettre de grands arbres, on pourroit employer celui-ci, parce qu'il ne s'éleve qu'autant qu'on l'y oblige; ſon branchage eſt menu, ſouple, pliant; il s'étend de côté, & s'incline naturellement. Cet arbre feroit par conſéquent très-propre à faire du couvert dans les endroits où l'on veut ménager les vues d'un bâtiment. Il eſt diſpoſé de lui-même à ſe garnir de rameaux depuis le pié: il ſouffre le ciſeau & le croiſſant en toute ſaiſon; ce qui le rend très-propre à être employé à tous les uſages que l'on fait de la charmille. On auroit de plus l'avantage d'avoir une verdure de bien plus longue durée. Jamais cet arbre d'ailleurs n'eſt attaqué d'aucun inſecte, & il ne cauſe pas la moindre mal-propreté juſqu'à la chûte des feuilles. Il ſera encore très-convenable à faire de la garniture, & à donner de la variété dans les boſquets, les maſſifs, les petits bois que l'on fait dans les grands jardins: & quand même on ne voudroit faire nul uſage de cet arbre pour l'agrément, parce qu'on n'eſt pas dans l'habitude de s'en ſervir pour cela, on devroit toujours le multiplier pour l'utilité de ſon bois.

Le bois de *micocoulier* eſt noirâtre, dur, compacte, peſant, & ſans aubier. Il eſt ſi liant, ſi ſouple, & ſi tenace, qu'il plie beaucoup ſans ſe rompre: en ſorte que c'eſt un excellent bois pour faire des brancarts de chaiſe & d'autres pieces de charronnage. On en fait des cercles de cuve qui ſont de très-longue durée: on prétend qu'après l'ébene & le buis, ce bois prévaut à tous les autres par ſa dureté, ſa force, ſa beauté. Il n'eſt point ſujet à la vermoulure, & ſa durée eſt inaltérable, à ce que diſent les anciens auteurs. On s'en ſert auſſi pour les inſtrumens à vent, & il eſt très-propre aux ouvrages de ſculpture, parce qu'il ne contracte jamais de gerſures. La racine de l'arbre n'eſt pas ſi compacte que le tronc, mais elle eſt plus noire: on en fait des manches pour des couteaux & pour des menus outils. On ſe ſert auſſi de cette racine pour teindre les étoffes de laine, & de l'écorce pour mettre les peaux en couleur. (*C*)

Caractere générique.

Le même arbre porte des fleurs mâles & des fleurs androgines: ces dernieres ſont ſolitaires & ſituées au-deſſus des fleurs mâles; elles n'ont point de pétales & ſont pourvues de cinq étamines courtes: à leur centre eſt ſitué un embryon ovale qui devient enſuite une baie arrondie à une ſeule cellule, renfermant un noyau de la même forme. Les fleurs mâles ont un calice diviſé en ſix ſegmens, & n'ont ni embryon ni ſtyle: elles reſſemblent, à cela près, aux fleurs hermaphrodites.

Eſpeces.

1. *Micocoulier* à feuilles lancéolées, pointues, dentées, nerveuſes. *Micocoulier* à fruit noir.

Celtis foliis lanceolatis, acuminatis, ſerratis, nervoſis. Mill.

Lote-tree with a black fruit.

2. *Micocoulier* à feuilles ovales-obliques, dentées & pointues. *Micocoulier* à fruit pourpre.

Celtis foliis obliquè-ovatis, ſerratis acuminatis Linn. *Sp. pl.*

Lote-tree with a darck purple fruit.

3. *Micocoulier* à feuilles avoles-cordiformes, dentées & à petioles courts. *Micocoulier* à fruit jaune.

Celtis foliis ovato-cordatis, denticulatis, petiolis brevibus. Mill.

Eaſtern lote-tree with a yellow fruit.

4. *Micocoulier* à feuilles oblong-ovales, obtuſes, nerveuſes, unies par-deſſus, de couleur d'or par-deſſous.

Celtis foliis oblongo-ovatis, obtuſis, nervoſis, supernè glabris, ſubtus aureis. Mill.

Nettle-tree with leaves whoſe underſide is gold coloured.

L'eſpece n°. 1 habite la France méridionale, l'Eſpagne & l'Italie; il s'éleve à la hauteur de 40 à 50 pieds: c'eſt un des plus gros arbres de ces contrées.

La ſeconde eſpece croît dans l'Amérique ſeptentrionale. Cet arbre ſe plaît ſinguliérement dans un ſol gras & humide, & devient un très-grand arbre: les branches s'étendent au loin, mais aſſez réguliérement: elles ſont convergentes, du

moins tant que l'arbre est jeune. Cet arbre ne verdoie que fort tard au printems; mais il est le dernier à se dépouiller en automne; son feuillage touffu & d'un verd gracieux le rend très-parant dans les parcs: on doit l'employer dans la composition des bosquets d'été & d'automne, où il fera un d'autant plus bel effet, que ses feuillles ne changent de couleur que peu de jours avant leur chûte. Cette espece est dure.

La troisieme a été découverte en Arménie, par M. Tournefort. Ce petit arbre ne s'éleve guere qu'à dix ou douze pieds: ses branches poussent horizontalement & très-irréguliérement; une partie même à leur insertion forment un angle ouvert vers la terre.

Nous devons la quatrieme espece au pere Plumier qui l'a trouvée dans les îles de l'Amérique de la domination françoise, elle croît aussi à la Jamaïque: cet arbre s'éleve à environ vingt pieds. Ce *micocoulier* doit s'élever dans des couches de tan & être conservé dans les serres chaudes: rarement sa graine leve la premiere année.

Je trouve un *micocoulier* sur un catalogue hollandois sous le nom de *pumila helvetica*: je sais qu'il en croît un naturellement aux environs de Neuchâtel dont les habitans mangent le fruit. C'est sans doute le même arbre; & peut-être ne differe-t-il pas de quelqu'une de nos especes. Je ne le possede pas & n'ai pu même le voir encore.

Tous les *mococouliers* se dépouillent tard, & sont par conséquent propres à orner les bosquets d'été & d'automne.

Le bois de la seconde espece étant fort élastique, est estimé des carossiers pour en former les pans des voitures. On fait avec le bois du n°. 1 des brancards de chaise & des cercles de cuve. Le bois du n°. 3 est très-blanc.

Les phrases expliquent assez clairement les différences qui se trouvent dans la forme des feuilles de ces especes.

Tous les *micocouliers* s'élevent par leurs baies; il est bon de les confier à la terre, dès qu'elles sont mûres; mais j'ai vu lever constamment au bout de six semaines celles du n°. 1 & 2. Je ne les avois semées qu'au mois de mars & même en avril dans des caisses que j'avois enterrées dans une couche ordinaire pour hâter leur germination: il n'en est pas de même des baies du n°. 3, le noyau en est plus dur, & à moins qu'on ne les seme peu de tems après leur maturité, rarement levent-elles la premiere année. Ces semis ne demandent que les soins ordinaires & réussissent communément très-bien. Il faut sur-tout à l'égard des numeros 1 & 3 abriter les deux premiers hivers les caisses où on les a fait sous des caisses vitrées. Le troisieme printems, peu de tems avant que ces arbres ne poussent, on les plantera à un pied & demi en tout sens les uns des autres dans un morceau de terre fraîche, en les disposant par petites planches, afin de pouvoir, si les deux hivers suivans sont rigoureux, les couvrir d'arcades garnies de paille de pois. La troisieme année on les enlevera au mois d'avril pour les fixer au lieu qui leur est destiné.

Le n°. 1 craint les frimats printanniers, sur-tout lorsqu'ils s'arrêtent sur quelque aspérité de leur écorce, & que le soleil vient à frapper ces petits amas. Pour parer à cet inconvénient, je rends leur tige aussi unie que je puis, en les élaguant en juin & juillet, & coupant les branches à fleur de l'écorce.

Lorsque le n°. 3 souffre du froid, ce n'est que par ses jeunes pousses qui périssent souvent l'hiver, presque jusqu'à leur insertion; mais cet accident n'est pas commun, & il n'arrive guere que dans la grande jeunesse de ces arbres, tandis qu'ils poussent le plus vigoureusement: lorsqu'ils sont devenus plus sobres avec l'âge, ils n'ont plus que très-peu à craindre des plus fortes gelées.

Les *micocouliers* aiment à être transplantés petits: lorsqu'ils sont forts, ils souffrent du retranchement de leurs racines, leur reprise est en danger; s'ils reprennent, ils languissent long-tems.

Quelques personnes ont cru que le *lotos* des anciens étoit un *micocoulier*; d'autres pensent que c'est un plaqueminier. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

MI-COTE *ou* DEMI-COTE, (*Jard*

dinage) se dit d'un terrein situé sur le milieu de la pente d'une montagne, d'un côteau : c'est la situation la plus agréable des jardins. *Voyez* SITUATION.

MICROCOSME, s. m. (*Physiq.*) terme grec qui signifie littéralement *petit monde.* Quelques anciens philosophes ont appellé ainsi l'homme, comme par excellence, & comme étant, selon eux, l'abrégé de tout ce qu'il y a d'admirable dans le grand monde ou *macrocosme. Voy.* MACROCOSME.

Mais si l'homme est l'abrégé des perfections de l'univers, ou peut dire aussi qu'il est l'abrégé de ses imperfections. Au reste, le mot de *microcosme*, non plus que celui de *macrocosme*, ne sont plus usités.

Ce mot est composé du grec μικρὸς, *parvus*, petit, & κόσμος, *mundus*, monde. *Chambers.*

MICROSCOMIQUE, SEL, (*Chimie.*) sel propre & sel fusible de l'urine. *Voyez sous le mot* SEL, *voyez* aussi l'*article* URINE.

MICROCOUSTIQUE, adj. (*Physique.*) instrumens *microcoustiques* sont des instrumens propres à augmenter le son. *Voyez* MICROPHONE.

Ce mot vient de μικρὸς, *petit*, & ἀκούω, *j'entends.* Au reste, il n'est pas fort en usage.

MICROGRAPHIE, s. f. (*Physiq.*) description des objets qui sont trop petits pour qu'on les puisse voir sans le secours d'un microscope, *voyez* MICROSCOPE. Le docteur Hook, auteur anglois, a fait un livre qui a pour titre, *Micrographie.*

Ce mot est composé de μικρος, *petit*, & γράφω, *je décris.*

MICROMETRE, s. m. (*Astronomie.*) machine astronomique qui par le moyen d'une vis sert à mesurer dans les cieux avec une très-grande précision, de petites distances ou de petites grandeurs, comme les diametres du soleil, des planetes, *&c. Voyez* DISTANCE.

Ce mot vient du grec μικρὸς, *petit*, & μέτρον, *mesure*, parce qu'avec cette machine on peut, comme nous venons de le dire, mesurer de très-petites grandeurs, un pouce, par exemple, s'y trouvant divisé en un trés-grand nombre de parties; comme en 2400, & dans quelques-uns même dans un plus grand nombre encore.

On ne sait point bien certainement à qui l'on doit attribuer la premiere invention de cette ingénieuse machine; les Anglois en donnent la gloire à un M. Gascoigne, astronome qui fut tué dans les guerres civiles d'Angleterre, en combattant pour l'infortuné Charles I. Dans le continent on en fait honneur à M. Huyghens. On jugera de leurs titres respectifs par ce que nous allons rapporter. M. de la Hire, dans son mémoire de 1717 sur la date de plusieurs inventions qui ont servi à perfectionner l'Astronomie, dit que c'est à M. Huyghens que nous devons celle du *micrometre.* Il remarque que cet auteur dans son observation sur l'anneau de Saturne, publiée en 1659, donne la maniere d'observer les diametres des planetes en se servant de la lunette d'approche, & en mettant, comme il le dit, au foyer du verre oculaire convexe, qui est aussi le foyer de l'objectif, un objet qu'il appelle *virgule*, d'une grandeur propre à comprendre l'objet qu'il vouloit mesurer. Car il avertit qu'en cet endroit de la lunette à deux verres convexes on voit très-distinctement les plus petits objets. Ce fut par ce moyen qu'il mesura les diametres des planetes tels qu'il les donne dans cet ouvrage. D'un autre côté, M. Tounley, sur ce que M. Auzout avoit écrit dans les *Trans. phil. n°.* 21. sur cette invention, la revendique en faveur de M. Gascoigne par un écrit inséré dans ces mêmes *Trans. n°.* 25, ajoûtant qu'on le regarderoit comme coupable envers sa nation, s'il ne faisoit valoir les droits de cet astronome sur cette découverte. Il remarque donc qu'il paroît par plusieurs lettres & papiers volans de son compatriote qui lui ont été remis, qu'avant les guerres civiles il avoit non-seulement imaginé un instrument qui faisoit autant d'effet que celui de M. Auzout, mais encore qu'il s'en étoit servi pendant quelques années pour prendre les diametres des planetes; que même d'après sa précision il avoit entrepris de faire d'autres observations délicates, telles que celles de déterminer la distance de la lune

par deux obſervations faites, l'une à l'horiſon, & l'autre à ſon paſſage par le méridien; enfin, qu'il avoit entre les mains le premier inſtrument que M. Gaſcoigne avoit fait, & deux autres qu'il avoit perfectionnés. Après des témoignages auſſi poſitifs, il paroît difficile (quoiqu'on connoiſſe l'ardeur avec laquelle les Anglois revendiquent leurs découvertes & cherchent quelquefois même à s'attribuer celles des autres nations) il paroît, dis-je, difficile de ne pas donner à cet anglois l'invention du *micrometre*; mais on n'en doit pas moins regarder M. Huyghens comme l'ayant inventé auſſi de ſon côté, car il eſt plus que vraiſemblable qu'il n'eut aucune connoiſſance de ce qui avoit été fait dans ce genre au fond de l'Angleterre. Quant à la conſtruction du *micrometre* donné par le marquis de Malvaſia trois ans après celle de M. Huyghens, on ne peut la regarder comme une découverte; il paroît preſque certain qu'il en dût l'idée au *micrometre* de cet illuſtre géometre. Mais s'il fut imitateur, il fut imité auſſi à ſon tour; car il y a tout lieu de penſer que le *micrometre* de ce marquis donna à M. Auzout l'idée du ſien, qui étoit ſi bien imaginé, qu'on ne ſe ſert pas d'autre aujourd'hui. En effet, celui que nous décrirons plus bas n'eſt que celui-là perfectionné.

On voit dans les différens *perfectionnemens* de cette machine, ce que l'on a ſouvent occaſion d'obſerver dans ce Dictionnaire au ſujet de nos découvertes dans les Arts & dans les Sciences; je veux dire la marche lente de nos idées, & la petiteſſe des eſpaces que franchit chaque inventeur. M. Huyghens invente ſa virgule: celle-ci donne au marquis de Malvaſia l'idée de ſon chaſſis. Enfin M. Auzout imagine d'en détacher quelques fils qui pouvant ſe mouvoir parallélement en s'éloignant, ou s'approchant des premiers, qui reſtent immobiles, donnent par-là la facilité de prendre avec beaucoup de préciſion le diametre d'un aſtre ou une très-petite diſtance.

Comme il ſeroit inutile de rapporter la conſtruction des différentes eſpeces de *micrometre* que l'on a imaginées, nous nous attacherons ſimplement à décrire celle qui eſt la plus parfaite & la plus en uſage.

Deſcription du micrometre. Au milieu d'une plaque de cuivre *A B*, *fig. premiere*, de forme oblongue, eſt coupé un grand trou oblong *a b c d e f*, qui doit être placé au foyer du téleſcope; ce trou eſt traverſé au milieu dans ſa longueur par un fil très-délié *b c*, qui eſt perpendiculaire à deux très-petites lames ou pinnules de cuivre *g h*, *i k*, placées en-travers du trou. L'une de ces lames *g h* eſt attachée ſur la plaque *A B* par des vis en *g* & en *h*; mais l'antre *i k* eſt mobile parallelement à *g h*, ou lui communique le mouvement en faiſant tourner la poignée *C* fixée ſur le bout d'une longue vis d'acier *D E*, qui roule par ſon extrémité *D* formée en pointe, ſur la vis *Y*, & qui tourne par l'autre dans un trou en *E* au centre du cadran *E F*, ſitué à angle droit avec la platine. La piece *t s W X*, qui poſe ſur la grande plaque & qui porte le fil ou la petite lame mobile *i k*, cette piece, dis-je, a deux eſpeces de talons *W X* qui ſont percés & taraudés pour recevoir la grande vis *D E*, de façon qu'en la tournant d'un ſens ou de l'autre on, fait avancer ou reculer toute la piece *t s X*. Afin que l'extrémité *p* de cette piece ne leve pas, elle eſt accrochée ſur la grande plaque par une petite *q r* qui y tient avec des vis, & ſous laquelle elle gliſſe. Pour que la lame mobile *i k* ſoit placée bien parallélement à l'autre *g h*, elle eſt percée de deux trous *t ſt s* qui ſont oblongs & plus grands que les tiges des vis, qui doivent les preſſer contre la piece *t s W X*: car par-là on ne ſerre ces vis que lorſque ayant approché cette lame *i k* de l'autre *g h*, on voit qu'elle touche cette derniere également par-tout. En effet, ſi l'on ſuppoſe que les talons *W* & *X*, au-travers deſquels paſſe la grande vis *D E*, ſoient ſuffiſamment éloignés l'un de l'autre, qu'elle s'y meuve ſans jeu, enfin que cette vis ſoit bien droite, on ſera aſſuré alors que la petite lame *i k* ſe mouvera parallelement à l'autre *g h*. Suppoſant donc que la vis ſoit bien droite, voici les précautions que l'on prend pour que, ſe mouvant avec liberté dans les talons *W X*, ce ſoit toujours d'un mouvement doux & ſans jeu.

Un petit reſſort *w x* que l'on voit au-deſſus de la figure, porte en ſon milieu *v*

une portion d'écrou à-peu-près le tiers de la circonférence ; & ce petit ressort étant visé vers *w* & *x*, son action est telle, qu'il tend toujours à élever la portion d'écrou *v*, & par conséquent à presser la vis *D E*, & lui ôter le jeu insensible qu'elle pourroit avoir. Pour empêcher de même qu'elle ne se meuve selon sa longueur, le petit trou où est reçu son extrémité conique est fait dans une vis *T*, de façon qu'en la tournant on peut ôter à la vis *D E* toute espece de jeu en ce sens.

On voit sur le cadran une aiguille & un index : celle-là marque les parties de révolutions de la vis, & celui-ci ou l'index marque sur le petit cadran (qui paroît à travers l'entaille circulaire) le nombre de ces révolutions. Pour cet effet, il y a dans l'intérieur deux roues & un pignon qui menent ce petit cadran, de façon qu'à chaque tour de l'aiguille il avance d'une division. Ainsi on voit par-là que sachant une fois à quel espace équivaut l'intervalle d'un pas de la vis *DE*, on saura par l'aiguille & par l'index à quelle distance les deux lames ou les deux fils (car on peut y substituer) *g h* & *i k* sont l'un de l'autre.

Ce *micrometre* tel que nous venons de le décrire, étant placé dans un télescope, a cet inconvénient qu'il faut tourner cet instrument graduellement jusqu'à ce que l'astre que vous observez paroisse se mouvoir parallelement au fil *b e* ; ce qui souvent est assez difficile. Or pour y remédier, on voit qu'il faut trouver le moyen de monter le *micrometre* dans le télescope de maniere qu'il puisse avoir un mouvement circulaire autour de l'axe du télescope indépendant de la piece qui le fait tenir avec cet instrument. C'est à quoi le savant M. Bradley a parfaitement bien réussi par la construction suivante.

Sur le derriere de la grande plaque qui est tournée en-dessus, & représentée ici par le parallélogramme *G H I K*, *fig.* 2, il y a une autre plaque *L M N O* de la même largeur & de la même épaisseur, mais plus courte, qui est percée au milieu d'un trou oblong & un peu plus grand que celui qui est dans la grande plaque, comme on le voit dans la figure ; ce trou, ou plutôt cette ouverture, est terminée par deux lignes droites ι ζ, η θ & à ses deux bouts par deux arcs concaves θ ι ε, ζ κ η dont le centre commun est le point δ, intersection commune des fils *b é* & *g h*. La partie concave ε ι θ glisse en tournant autour de ce centre δ le long d'un arc convexe λ μ ν décrit du même centre, un peu plus long que l'arc concave, de même épaisseur que la plaque *L M N O*, & fortement visée sur la grande. L'arc concave ζ κ η glisse aussi le long d'un autre arc convexe ο ϖ plus court, décrit aussi du centre δ, & formé d'une piece de la même épaisseur que la plaque supérieure, & fortement vissée à celle de dessous. On conçoit par-là que tout ceci étant bien exécuté, la plaque *L M N O* doit tourner autour des deux portions de cercle ο ϖ & λ μ ν comme si elle tournoit autour du centre δ : les deux arcs ο ϖ & λ μ ν sont recouverts de deux plaques vissées dessus, & qui les débordant pressent toujours par ce moyen la plaque *L M N O* contre la grande. Pour la faire mouvoir graduellement autour du point δ, il y a à l'extrémité de la plaque *L M N O* une petite portion de roue *v* que l'on fait tourner par le moyen de la vis sans fin *s T*. D'après tout ceci on voit clairement que la plaque *L M N O* étant fixement arrêtée au foyer du télescope, en faisant mouvoir la vis sans fin *s T*, on donnera à la grande plaque *G H I K* la position requise, ou, en d'autres termes qu'on donnera au fil *b e* qu'elle porte la position qu'il doit avoir pour que l'astre se meuve parallelement à lui.

Pour que tout ceci puisse se placer commodément dans le télescope, il y a sur les bords de la plaque *L M N O* deux petites plaques, comme on le voit dans la *figure*, qui sont recourbées à chaque extrémité en équerre, mais de façon qu'un bout soit en sens contraire de l'autre : par-là, d'un côté, ce rebord sert à les visser sur la plaque ; de l'autre, il sert à entrer dans une rainure pratiquée dans un tuyau quarré que l'on met dans le télescope de façon qu'ils fassent corps ensemble. On voit en φ χ ψ ω la coupe de ce tuyau, & les entailles φ χ, faites pour

recevoir les rebords des petites plaques dont nous venons de parler.

Voici les principales mesures de ce *micrometre*.

	pouces.
La longueur de la plaque *A B*, . .	8, 0
Sa largeur *M N*, ...	3, 6
Son épaisseur, ...	0, ½
Longueur de l'ouverture *b e*, . . .	3, 5
Sa largeur *g h* = δ *e*, ...	2, 2
Longueur de la vis *D E*, ...	5, 5
Son diametre, ...	0, 3
L'intervalle *w x*, ...	3, 0
Longueur des rebords, ...	4, 5
Leur largeur, ...	0, 8
Largeur des rebords, ...	0, 2
Diametre du cadran, ...	3, 1
Son épaisseur (étant double avec deux roues en-dedans), ...	0, 3
La plus grande ouverture des fils ou pinnules *g h*, *i k* = δ ε, . . .	2, 2

Un pouce contient 40 pas de la vis *D E*.

Enfin le pouce est divisé par le cadran en 40 fois 40 ou 1600 parties égales. On peut, comme nous l'avons dit, au lieu de petites lames ou barrelettes de cuivre *g h*, *i k*, leur substituer des fils paralleles.

Lorsque les pinnules ou les fils se touchent, il faut que l'aiguille & l'index sortent au commencement des divisions: alors à mesure que les fils s'éloignent, il est évident, comme nous l'avons dit, que le nombre des révolutions sera comme les distances entre ces fils; & conséquemment comme les angles dont ces ouvertures sont la base, & qui ont leur sommet au centre de l'objectif; ces distances different insensiblement des arcs qui mesurent ces petits angles. C'est pourquoi, lorsqu'on a une fois déterminé par l'expérience un angle correspondant à un nombre de révolutions donné, on peut facilement trouver par une regle de trois l'angle correspondant à un autre nombre de révolutions: on pourra en conséquence former des tables qui montreront tout d'un coup le nombre de minutes & de secondes d'un angle répondant à un certain nombre & à une certaine partie de révolutions.

Afin de déterminer un angle quelconque, le plus grand sera le mieux, parce que les erreurs seront en raison inverse de la grandeur des angles: on fixera le télescope à une étoile connue dans l'équateur ou très-près, & on écartera les fils à leur plus grande distance; ensuite on comptera avec une pendule à seconde le tems écoulé entre le passage de cette étoile par l'intervalle de ces fils; & l'ayant converti en minutes & secondes de dégré, on aura la mesure de l'angle cherché.

Au reste, nous avons donné ici le nom de *micrometre* à l'instrument que nous venons de décrire; mais on donne encore ce nom dans l'Astronomie à toute espece de vis qui fait parcourir un très-petit arc à un instrument: de sorte que d'après la premiere idée, on appelle *micrometre* toute machine qui par le moyen d'une vis sert à mesurer de très-petits intervalles.

MICROPHONE, s. m. (*Physiq.*) on a donné ce nom aux instrumens propres à augmenter les petits sons, comme les microscopes augmentent les petits objets. Telles sont les porte-voix, les trompettes, *&c.* Ce mot qui est peu en usage, vient de μικρὸς, *petit*, & de φωνὴ, *son* ou *voix*.

MICROSCOPE, s. masc. (*Diopt.*) instrument qui sert à grossir de petits objets. Ce mot vient des mots grecs, μικρὸς, *petit*, & σκέπτομαι, *je considere*. Il y a deux especes de *microscopes*, le simple & le composé.

Le *microscope* simple est formé d'une seule & unique lentille ou loupe très-convexe. *Voyez* LENTILLE *&* LOUPE.

On place cette lentille *D E* tout proche de l'œil, (*fig.* 21. *opt.*) & l'objet *A B* qu'on suppose très-petit, est placé un peu en deçà du foyer de la lentille; de sorte que les rayons qui viennent des extrémités *A*, *B*, sortent de la lentille presque paralleles, & comme s'ils partoient de deux points *K*, *I*, beaucoup plus éloignés; de sorte que l'objet paroît en *K I*, est beaucoup plus grand, & l'image *K I* est à *A B* comme *F H* est à *F C*, c'est-à-dire à-peu-près comme la distance à laquelle on verroit l'objet dis-

tinctement, eſt à la longueur du foyer. *Voyez* DIOPTRIQUE & VISION.

Les *microſcopes* ſimples devroient être probablement auſſi anciens qne le tems où l'on a commencé à s'appercevoir des effets des verres lenticulaires; ce qui remonteroit à plus de 400 ans, *voyez* LUNETTE; cependant les obſervations faites au *microſcope*, même ſimple, ſont beaucoup moins anciennes que cette date, & ne remontent guere à plus de 130 ans. On voit dans la *fig.* 22. la figure d'un *microſcope* ſimple; *A* eſt l'endroit au centre duquel on place la lentille; & *H* eſt une vis où cette lentille eſt enchaſſée; au moyen de quoi on peut placer en *A* les lentilles ou loupes de différens foyers. *EG* eſt une pointe au bout de laquelle on fixe l'objet qu'on veut voir, & qu'on approche pour cet effet de la lentille. Les *microſcopes* ſimples ſont quelquefois formés d'une ſeule loupe ſphérique de verre. La *fig.* 21. *n°.* 2. fait voir comment ces loupes augmentent l'image de l'objet. Car l'œil eſt emplacé, par exemple, en *G*, il voit le point *A* par le rayon rompu *GDLA* & dans la direction de *GD*; de ſorte que l'objet *AB* lui paroîtra plus grand que s'il étoit vu ſans loupe. *Voyez* APPARENT.

Les *microſcopes* compoſés ſont formés d'un verre objectif *EL* (*fig.* 24.) d'un foyer très-court, & d'un oculaire *GH* d'un foyer plus long. Ainſi le *microſcope* eſt l'inverſe du téleſcope. *Voyez* TÉLESCOPE. On place l'objet *AB* à-peu-près au foyer du verre *EL*, mais un peu au-delà; les rayons ſortent du verre *EL* preſque paralleles (*voyez* LENTILLE) avec très-peu de convergence; de-là ils tombent ſur le verre *GH*, & ſe réuniſſent preſque à ſon foyer *I*. Ainſi le verre *EL* aggrandit d'abord l'objet *AB*, à-peu-près comme feroit un *microſcope* ſimple, & l'image de l'objet déja aggrandie l'eſt encore par le verre *GH*. Il eſt encore facile de voir que dans ce *microſcope* l'objet paroîtra renverſé.

Au lieu d'un oculaire on en met quelquefois pluſieurs, & ce ſont même les *microſcopes* les plus en uſage aujourd'hui. On peut voir dans la *fig.* 25. un *microſcope* compoſé, & tout monté ſur ſon pié pour voir les objets; on les place en *I* ſur la plaque *LI*, & ces objets ſont éclairés par la lumiere que réfléchit le miroir *ON*.

A l'égard de la *fig.* 23. elle repréſente un *microſcope* ſimple d'une autre eſpece que celui de la *fig.* 22. on place l'objet au haut de la vis *B*, qu'on éloigne ou qu'on approche du miroir à volonté; & le *microſcope* eſt évidé & à jour dans une de ſes faces, afin que l'objet puiſſe recevoir la lumiere extérieure. Dans d'autres *microſcopes*, le tuyau extérieur n'eſt point évidé, mais la vis l'eſt en-dedans, & au-deſſus de la vis on place un verre plan, qui tombe à-peu-près au foyer de la lentille, l'objet reçoit alors la lumiere par-deſſous; la vis ſert à éloigner ou rapprocher l'objet du foyer, ſelon les différentes vues.

On ne ſait pas exactement l'inventeur du *microſcope* compoſé. On attribue ordinairement cette invention à Drebbel, mais M. Montucla, dans ſon *Hiſtoire de Mathématique*, *tome II. p.* 174, apporte des raiſons pour en douter. Fontana ſe les attribue, ainſi que les téleſcopes à oculaire convexe; il eſt difficile de prononcer là-deſſus.

MICROSCOPE SOLAIRE, n'eſt autre choſe, à proprement parler, qu'une lanterne-magique, éclairée par la lumiere du ſoleil, & dans laquelle le porte-objet au lieu d'être peint, n'eſt qu'un petit morceau de verre blanc, ſur lequel on met les objets qu'on veut examiner. Il y a encore cette différence, qu'au lieu des deux verres lenticulaires placés au-delà du porte-objet dans la lanterne-magique, il n'y en a qu'un dans le *microſcope ſolaire*. *Voyez* LANTERNE-MAGIQUE.

Cet inſtrument qui nous eſt venu de Londres en 1747, a été inventé par feu M. Lieberkuhn, de l'académie royale des Siences de Pruſſe. On trouvera ſur cet inſtrument un plus grand détail *à l'article qui ſuit ſous la même dénomination du microſcope ſolaire.* On place le tuyau de *microſcope ſolaire* dans le trou d'un volet d'une chambre obſcure bien fermée, & on fait tomber la lumiere du

du soleil sur les verres du *microscope* par le moyen d'un miroir placé au-dehors de la fénetre. Alors les objets placés sur le porte-objet paroissent prodigieusement grossis sur la muraille de la chambre obscure. (*O*)

MICROSCOPE *des objets opaques*, (*Optiq.*) ce *microscope*, dont on doit l'invention au D. Lieberkuhn, est aussi curieux qu'avantageux. Il remédie à l'inconvénient d'avoir le côté obscur d'un objet tourné du côté de l'œil ; ce qui a été jusqu'ici un obstacle insurmontable, qui a empêché de faire sur les objets opaques des observations exactes ; car dans toutes les autres inventions qui nous sont connues, la proximité de l'instrument à l'objet (lorsqu'on emploie les lentilles les plus fortes) produit inévitablement une ombre si grande, qu'on ne le voit que dans l'obscurité & sans presque rien distinguer ; & quoiqu'on ait essayé différens moyens de diriger sur l'objet la lumiere du soleil, ou d'une chandelle par un verre convexe placé à côté, les rayons qui tombent ainsi sur l'objet, forment avec sa surface un angle si aigu qu'ils ne servent qu'à en donner une idée confuse, & qu'ils sont incapables de le faire voir clairement.

Mais dans ce nouveau *microscope*, par le moyen d'un miroir concave d'argent extrémement poli en plaçant à son centre la lentille, on réfléchit sur l'objet une lumiere si directe & si forte, qu'on peut l'examiner avec toute la facilité & tout le plaisir imaginable.

On emploie quatre miroirs concaves de cette espece & de différentes profondeurs, destinés à quatre lentilles de différentes forces, pour s'en servir à observer les différents objets : on connoît les plus fortes lentilles, en ce qu'elles ont de moindres ouvertures. (*D. J.*)

MICROSCOPE A RÉFLEXION, *qui peut servir aussi comme télescope Grégorien*, (*Optique.*) Quoiqu'en général le *microscope* simple soit préférable à tout *microscope* composé quelconque, parce qu'on voit plus clairement & plus distinctement un objet à travers un *microscope* simple, qu'on ne voit son image, comme il arrive dans les *microscopes* composés ; cependant le *microscope à réflexion*, inventé par M. Barker, mérite d'être mis au nombre des inventions utiles & ingénieuses, surtout à cause de son double usage.

« Quoique les *microscopes*, dit l'auteur » dans un *Mémoire à la société royale* » *de Londres*, qui ne sont composés que » de verres dioptriques, aient été portés » a un très-haut degré de perfection quant » à leur propriété de grossir les objets, ils » n'ont pas laissé d'être toujours sujets » à de si grands inconvéniens, que leur » usage, par rapport à plusieurs arts, » auxquels il feroit à souhaiter qu'on en » fît l'application, n'est pas, à beaucoup » près, aussi étendu qu'on pourroit se » l'imaginer ».

Entre ces différens inconvéniens, voici ceux qui sont les plus considérables.

I. Comme, pour grossir beaucoup, il faut que le verre objectif soit un segment d'une sphere extrêmement petite, & que son foyer, par cela même, se trouve extrêmement proche, il faut nécessairement aussi que l'objet qui doit être placé dans ce foyer, se trouve si près du *microscope*, que le *microscope* l'obscurcira ; l'objet dès-lors n'est plus visible que par la lumiere à laquelle il donne passage, s'il est diaphane ; & il n'est plus visible du tout, s'il est opaque.

II. Lorsqu'un objet n'est vu qu'à la faveur de la lumiere à laquelle il donne passage, on peut dire que c'est moins un objet véritablement vu, qu'un objet qui éclipse la lumiere, dont la réflexion peut seule le faire véritablement voir. Il n'y a presque alors que le contour de l'objet qui soit exactement représenté à l'œil : les élévations ou dépressions des parties, dans l'enceinte du contour, ne paroissent plus que comme autant d'ombres ou de lumieres, selon leurs divers degrés d'opacité ou de transparence : c'est l'opposé, en un mot, de la vision ordinaire, où les lumieres & les ombres résultent des différentes expositions des parties de la surface à la lumiere incidente.

III. Si l'on veut observer une petite partie d'un grand objet, on ne peut guere la présenter au *microscope* qu'après l'avoir détachée de son tout ; ce qui réduit l'usage

de cet instrument à rien dans la dissection des corps vivans, parce que la partie détachée meurt aussi-tôt, & perd le mouvement que l'anatomie voudroit y observer.

IV. Le foyer d'un *microscope* dioptrique étant très-peu éloigné, & par cela même extrêmement délicat, de sorte que la moindre déviation met l'observateur hors d'état de voir nettement l'objet, il n'y a jamais, dans un objet irrégulier, qu'une très-petite partie qui puisse être vue bien nettement: « c'est pour remé» dier à ces défauts que M. Barker a in» venté un *microscope* sur le modele du » télescope, inventé par le chevalier » Newton ».

Nous venons de voir que ces divers inconvéniens résultoient de la petitesse du verre objectif, & que la nécessité de l'avoir si petit étoit uniquement fondée sur la dioptricité de ce même verre; il étoit donc naturel que l'on pensât aux moyens d'employer pour objectif un miroir concave, capable de réfléchir une image vive & nette de l'objet vers l'oculaire, & de faire ainsi un *microscope à réflexion*. L'idée d'un pareil *microscope* n'avoit pas tout-à-fait échappé à la pénétration de Newton; au moins paroît-il par les *memoires* dont il parle dans la préface de la premiere édition de son *Optique*, qu'il avoit quelquefois songé à faire un *microscope* qui, au lieu d'un verre objectif, eût un miroir concave de métal; car les *microscopes*, disoit-il, semblent être aussi propres que les télescopes à recevoir un nouveau degré de perfection: peut-être même y sont-ils encore plus propres, puisqu'il n'y faudroit, ajoutoit-il, qu'un seul miroir concave du métal, comme on peut voir par la *figure* 1, *planche II d'Optique*, *Supplément des Planches*, où *AB* représente le miroir objectif; *C D* un verre oculaire; *F* leur foyer commun; & *O* l'autre foyer du miroir où on placera l'objet (*Voyez* Lowtorp dans ses *Philosophical transactions abridged*, *tom. I*, *pag.* 210 & 388); mais pour peu qu'on y fasse attention, on s'appercevra bientôt qu'un instrument conforme à cette idée, seroit encore fort éloigné de suppléer à tous les défauts des *microscopes* ordinaires.

1°. L'image de l'objet, réfléchie du miroir *AB*, au foyer *F*, ne pourroit l'y représenter vivement & nettement qu'à proportion que l'objet lui-même seroit bien éclairé: or il ne pourroit l'être ici que de biais, par la lumiere qui passeroit dans l'espace laissé entre lui & le miroir; & par conséquent on auroit toujours à se plaindre que l'instrument empêche l'objet d'être bien exposé à la lumiere.

2°. Quoique l'on pût, à l'aide d'un pareil *microscope*, observer des objets plus diaphanes, & des objets plus opaques que ceux qui sont observés par les *microscopes* ordinaires, il resteroit toujours un nombre considérable d'objets visibles, à l'observation desquels ce *microscope* seroit inutile: je veux dire tous ceux qui par leur fluidité ne sauroient être fixés au foyer *O*, soit sur la pointe d'une aiguille, soit sur le revers d'une petite plaque, enduite de quelque matiere gluante, soit par une petite pincette, qu'il faut supposer ici au bout d'une espece de branche, qui partant des bords du miroir, viendroit aboutir en forme d'aiguille ou de plaque, ou de pincette au foyer, marqué pour y assujettir l'objet.

3°. Enfin, le grand inconvénient de détacher les parties de leur tout, lorsque le tout est un peu gros, subsisteroit ici dans son entier.

Newton étoit en beau chemin, mais il s'y est arrêté; séduit peut-être par cette idée qui paroît lui avoir plu, qu'un *microscope à réflexion* ne devoit avoir besoin que d'un seul miroir, au lieu que réellement il en falloit deux, comme le prouve la découverte de M. Barker.

Soit *A* (*fig.* 2.), l'objet qu'on veut voir grossir; soit *BB* un miroir concave de métal; & *D* un autre miroir plus petit, dont la concavité soit opposée à celle du grand miroir *BB*; soit *E* une ouverture, pratiquée au milieu de ce même miroir; & *F*, une lentille plan-convexe, placée au-dessus de l'ouverture; soit enfin la lentille *H*, le verre oculaire.

Les rayons de lumiere qui partiront de l'objet *A*, seront réfléchis par le grand miroir *BB* au foyer *CC*, où ils donne-

roît une image renversée de l'objet ; & là, les rayons se croisant, ils iront en divergeant tomber sur le petit miroir *D*, d'où ils seront réfléchis presque paralleles, par l'ouverture *E* du miroir, jusqu'à la surface plane de la lentille *F*, par laquelle lentille ils passeront en se rompant, & de laquelle ils viendront, en convergeant de nouveau, former en *G* une seconde image, qui étant l'image renversée de *CC*, sera par conséquent l'image redressée de l'objet *A* ; & cette derniere image sera grossie par la lentille *H*, tout comme un *microscope* ordinaire grossiroit l'objet même, en supposant l'objet aussi près de l'œil que l'est ici l'image : de sorte que l'image tiendra lieu de l'objet, & l'objet sera observé dans son image, non-seulement à une distance considérable de lui-même, mais encore à une distance considérable de l'instrument ou du tuyau qui contiendra les différens verres & miroirs dont l'instrument doit être composé ; cette distance pourra être, suivant le jugement de l'inventeur, de neuf pouces & au-dessus, jusqu'à la concurrence de vingt-quatre : or tout cela posé, il est évident,

En premier lieu, que l'objet pourra être exposé à tel degré de lumiere qu'il plaira à l'observateur.

En second lieu, que rien n'empêchera qu'on ne fasse des observations sur toutes sortes d'objets visibles : sur les plus diaphanes, parce qu'étant vus par la lumiere réfléchie de leurs surfaces, ils seront vus distinctement : sur les opaques, parce qu'ils recevront & renverront librement la lumiere : sur les plus fluides, parce que demeurant hors du *microscope*, & le *microscope* étant mobile, on pourra les placer de la maniere qui leur conviendra le mieux, ou les prendre dans la place où ils se feront arrêtés d'eux-mêmes.

En troisieme lieu, que par la même raison, la nécessité ne subsistant plus de détacher les parties de leur tout, lorsque le tout est d'une certaine grandeur, on pourra observer la liaison même des parties, les considérer dans leur union, & voir distinctement dans les animaux qu'on ouvrira vivans, le mouvement du sang, *&c.*

Ce *microscope* peut servir aussi comme télescope Grégorien ; & la forme du grand miroir, telle qu'il a fallu qu'elle fût pour le grand *microscope*, contribue en même tems à en faire un télescope qui l'emporte considérablement, en lumiere & en netteté, sur la plûpart des télescopes catoptriques.

I. Quand on veut qu'il serve en qualité de *microscope*, il faut d'abord faire glisser le petit miroir *A*, *fig.* 3, dans sa coulisse, vers l'embouchure *B*, du grand tube, dans lequel il est situé à l'opposite du grand miroir, fixé au fond du même tube ; & la vis *C*, qui sert à faire avancer ou reculer le petit miroir, doit se tourner jusqu'à ce que l'alidade *D* coupe un des nombres à *M* ; il faut ensuite éloigner de l'objet l'embouchure du grand tube, & l'éloigner à la distance d'autant de pouces qu'en indiquera le nombre coupé par l'alidade ; puis détacher le petit tube *F*, qui contient le verre plan-convexe & la lentille oculaire, moyennant quoi l'on pourra diriger le grand tube vers l'objet, en cherchant celui-ci de l'œil à travers l'ouverture pratiquée dans le grand miroir ; & fixer la juste position du tube, à l'aide des deux vis-sans-fin *EE*, ensorte que l'image de l'objet soit visible au milieu du petit miroir. Cela fait, il faut remetre à sa place le petit tube *F*, & fermer son ouverture avec la petite plaque de laiton *L*, qui tourne sur un pivot excentrique : au milieu de cette plaque est le petit trou par lequel on regarde pour faire les observations.

Notez, au reste, que comme la distance du petit miroir, fixée au point moyen indiqué par *M*, ne convient pas indifféremment à tous les yeux, chacun doit chercher celle qui lui convient, en tournant un peu la vis *C*, soit en-dedans ou en-dehors, jusqu'à ce que l'image de l'objet, dans le petit miroir, paroisse bien distinctement ; & se régler après cela sur le nombre coupé par l'alidade, pour la distance qu'il y aura à laisser entre l'objet & l'instrument, comme on l'a déja dit.

II. Pour convertir le *microscope* en télescope, il faut ôter d'abord le petit miroir *A*, lui en substituer un autre qui

eſt moins petit, faire gliſſer le nouveau miroir vers l'embouchure *B* du tube, & tourner la vis *C*, juſqu'à ce que la marque *G*, qui eſt ſur l'alidade, rencontre la marque *T*; ce qui donne la poſition du petit miroir, pour obſerver tout objet placé à une grande diſtance. Il faut auſſi tourner en-dehors la plaque de laiton où eſt le petit trou par lequel on regarde quand l'inſtrument ſert de *microſcope*, & regarder après cela par l'ouverture naturelle du petit tube *F*.

L'inſtrument ſe dirige vers l'objet, au moyen des pinnules *H H*.

Quand on veut obſerver le ſoleil, on applique le verre noirci *K*, ſur l'ouverture par laquelle on regarde.

N N ſont deux vis, qui ſervent (ſelon qu'on les tourne), ou à tenir les parties des deux vis-ſans-fin *E E* en état d'engrenage, ou à les dégager quand on le veut. *L'uſage du microſcope rendu facile.* (*A A.*)

MICROSCOPE *ſolaire*, (*Optiq.*) ce *microſcope* dépend des rayons du ſoleil, & comme on ne peut en faire uſage que dans une chambre obſcure, on le nomme quelquefois *microſcope de la chambre obſcure.* Il eſt compoſé d'un tuyau, d'un miroir, d'une lentille convexe & du *microſcope* ſimple. Le méchaniſme de ce *microſcope* eſt ſi ſimple, qu'il n'exige point de figures; c'eſt aſſez de dire ici que les rayons du ſoleil étant dirigés par le miroir à travers le tuyau ſur l'objet renfermé dans le *microſcope*, cet objet vient ſe peindre diſtinctement & magnifiquement ſur un écran couvert de papier blanc ou de linge bien blanc. Cette image eſt tout autrement grande que ne peuvent l'imaginer ceux qui n'ont pas vû ce *microſcope*; car plus on recule l'écran, plus l'objet s'aggrandit, en-ſorte que l'image d'un pou eſt quelquefois de cinq à ſix piés; mais il faut avouer qu'elle eſt plus diſtincte, lorſqu'on ne lui donne qu'une partie de cette longueur.

Quand on veut ſe ſervir du *microſcope ſolaire*, on doit rendre la chambre auſſi obſcure qu'il eſt poſſible, car c'eſt de l'obſcurité de la chambre & de la vivacité des rayons du ſoleil que dépendent la clarté & la perfection de l'image. Les lentilles les plus utiles à ce *microſcope* ſont en général la quatrieme, la cinquieme ou la ſixieme.

L'écran propre à recevoir l'image des objets eſt ordinairement d'une feuille d'un très-grand papier étendue ſur un chaſſis qui gliſſe en-haut ou en-bas, ou qui tourne, comme on veut, à droite ou à gauche ſur un pié de bois arrondi, à-peu-près comme certains écrans qu'on met devant le feu: on fait auſſi quelquefois des écrans plus grands avec pluſieurs feuilles du même papier collées enſemble, que l'on roule & déroule comme une grande carte.

Ce *microſcope* eſt le plus amuſant de tous ceux qu'on a imaginés, & peut-être le plus capable de conduire à des découvertes dans les objets qui ne ſont pas trop opaques, parce qu'il les repréſente beaucoup plus grands qu'on ne peut les repréſenter par aucune autre voie. Il a auſſi pluſieurs autres avantages qu'aucun *microſcope* ne ſauroit avoir; les yeux les plus foibles peuvent s'en ſervir ſans la moindre fatigue; un nombre de perſonnes peuvent obſerver en meme tems le même objet, en examinant toutes les parties, & s'entretenir de ce qu'elles ont ſous les yeux; ce qui les met en état de ſe bien entendre & de trouver la vérité; au lieu que dans les autres *microſcopes* on eſt obligé de regarder par un trou l'un après l'autre, & ſouvent de voir un objet qui n'eſt pas dans le même jour, ni dans la même poſition. Ceux qui ne ſavent pas deſſiner, peuvent par cette invention prendre la figure exacte d'un objet qu'ils veulent avoir; car ils n'ont qu'à attacher un papier ſur l'écran, & tracer ſur ce papier la figure qui y eſt repréſentée, en ſe ſervant d'une plume ou d'un pinceau.

Il eſt bon de faire remarquer à ceux qui veulent prendre beaucoup de figures par ce moyen, qu'ils doivent avoir un chaſſis où l'on puiſſe attacher une feuille de papier, & l'en retirer aiſément; car ſi le papier eſt ſimple, on verra l'image de l'objet preſqu'auſſi clairement derriere que devant; & en la copiant derriere l'écran,

l'ombre de la main n'interceptera pas la lumiere, comme il arrive en partie lorsqu'on la copie par-devant.

Le *microscope solaire* est encore une invention qui est dûe au génie du docteur Lieberkuhn prussien, membre de la société royale, à laquelle il a communiqué en 1748 ou environ, les deux beaux *microscopes* qu'il avoit inventés & travaillés lui-même, je veux dire le *microscope solaire* & le *microscope* pour les objets opaques; ensuite M^rs. Cuff & Adam, anglois, ont perfectionné ces ouvrages. Le *microscope solaire* du D. Lieberkuhn n'avoit point de miroir, & par conséquent ne pouvoit servir que pendant quelques heures du jour lorsqu'on pouvoit placer le tube directement contre le soleil; mais l'application du miroir fournit le moyen de faire réfléchir les rayons du soleil dans le tube, quel que soit sa hauteur ou sa situation, pourvu qu'il donne sur la fenêtre. *Phil. transf. n°.* 458. *sect.* 9. de Baker, *microscop. object.* (*D. J.*) (*a*)

MICROSCOPIQUE, OBJET, (*Optiq.*) Les *objets microscopiques* sont ceux qui sont propres à être examinés par les microscopes; tels sont tous les corps, tous les pores, ou tous les mouvemens extrêmement petits.

Les corps extrêmement petits sont, ou les parties des plus grands corps, ou des corps entiers fort déliés; comme les petites semences, les insectes, les sables, les sels, &c.

Les pores extrêmement petits sont les interstices entre les parties solides des corps; comme dans les os, dans les mineraux, dans les écailles, &c. ou comme les ouvertures des petits vaisseaux; tels que les vaisseaux qui reçoivent l'air dans les végétaux, les pores de la peau, des os, &c. des animaux.

Les mouvemens extrêmement petits sont ceux des différentes parties ou membres des petits animaux, ou ceux des fluides renfermés dans les corps des animaux ou des végétaux.

Sous l'un ou l'autre de ces trois chefs, tout ce qui nous environne peut nous fournir un sujet d'examen, d'amusement & d'instruction; cependant plusieurs per-

---

(*a*) MICROSCOPE SOLAIRE, (*Optique.*) Le *microscope solaire* est composé d'un miroir *A* (*fig.* 7, *pl. II d'Optiq. suppl. des planc.*) qui reçoit les rayons du soleil, & qui les renvoie parallelement à l'horison sur une grande lentille *B* qui les rassemble sur un objet transparent enfermé dans le tube *C*, pour le pénétrer d'une plus vive lumiere; ces rayons, après avoir pénétré cet objet, tombent sur une seconde lentille qui les rassemble en un foyer, d'où ils vont en divergeant peindre en grand sur un plan blanc, tel qu'un écran, l'image de l'objet qu'ils ont pénétrée. *Voyez fig. 8.* Les rayons, au sortir de la lentille *G H*, vont éclairer & pénétrer l'objet *a b*; & après l'avoir pénétré, ils tombent sur la petite lentille *m r* qui les réunit au foyer *q*, d'où ils s'échappent, en divergeant du tube *L M*, pour aller peindre l'objet en grand *O P* sur un plan quelconque, propre à en recevoir l'image. Cette image est encore plus belle, lorsqu'on la reçoit sur un plan concave.

Mais ce *microscope* a cela d'incommode, que l'image de l'objet ne se peint point très-distinctement; & par conséquent on ne peut point faire des observations fort exactes à l'aide de ce *microscope*. Le célebre Euler a entrepris de rémedier à ce défaut. Pour cela il a substitué un miroir de métal plan au miroir de verre dont on faisoit usage auparavant; parce qu'un miroir de verre, réfléchissant les rayons par ses deux surfaces, fait que les bords du spectre ne sont jamais bien terminés; au lieu que le miroir de métal, n'ayant qu'une surface réfléchissante, termine plus exactement les bords des images

A l'aide de ce *microscope*, les objets paroissent extrêmement augmentés sur le plan blanc qui en reçoit l'image; car la grandeur de cette image est à celle de son objet, comme la distance du plan à la lentille est à la distance de l'objet à la lentille.

Supposons donc que le foyer de la lentille soit d'un pouce, & que la lumiere qui pénetre l'objet éloigné d'un pouce de la lentille soit composé de rayons paralleles, le foyer où ses rayons se rassembleront sera à un pouce de distance au-delà de la lentille; si le plan qui reçoit l'image est à 12 pouces de la lentille, la grandeur linéaire de l'image sera à celle de l'objet, comme 12 : 1; & la grandeur de leurs surfaces seront entr'elles dans le rapport de 144 : à 1.

Si le foyer de la lentille étoit d'une ligne, & que le plan fût éloigné de 12 pouces, la grandeur linéaire de l'image seroit à celle de l'objet, comme $144 \times 144 : 1, :: 20736 : 1$. Si ce même plan étoit à 6 piés de distance de la lentille, ce rapport deviendroit $= 144 \times 144 \times 36 : 1$, ou $:: 746496 : 1$; ces nombres deviendront très-grands, si on considere les solidités des objets. *Cours de Physique expérimentale*, &c. par Muschenbroeck; *The complete Dictionary of Arts and Sciences*, *tom. II.* (*A A*)

ſonnes ſavent ſi peu combien l'uſage des microſcopes eſt étendu, & ſont tellement embarraſſées à trouver des objets à examiner, qu'après en avoir conſidéré quelques-uns des plus communs, ſoit ſeuls, ſoit avec des amis, ils abandonnent leurs microſcopes, comme n'étant pas d'un grand uſage. Nous tâcherons de les détromper par quantité de faits que nous mettrons, dans l'occaſion, ſous les yeux du lecteur; & peut-être que par ce moyen nous engagerons des curieux à employer agréablement & utilement leurs heures de loiſir dans la contemplation des merveilles de la nature, au lieu de les paſſer dans une oiſiveté pleine d'ennui, ou dans la pourſuite de quelque paſſion ruineuſe; mais avant que de diſcuter l'examen des *objets microſcopiques*, il faut parler de l'inſtrument qui les groſſit à nos yeux.

On ſait que les microſcopes ſont de deux ſortes; les uns ſimples, les autres doubles: le microſcope ſimple n'a qu'une lentille; le double en a au moins deux combinées enſemble. Chacune de ces eſpeces a ſon utilité particuliere; car un verre ſimple fait voir l'objet de plus près & plus diſtinct; & la combinaiſon des verres préſente un plus grand champ, ou, pour le dire en d'autres termes, elle découvre tout-à-coup une plus grande partie de l'objet qu'elle groſſit également. Il eſt difficile de décider lequel des deux microſcopes on doit préférer, parce qu'ils donnent chacun une différente ſorte de plaiſir. On peut alléguer de grandes autorités en faveur de l'un & de l'autre; Leeuwenhock ne s'eſt jamais ſervi que du microſcope ſimple; & M. de Hook a fait toutes ſes obſervations avec le microſcope double. Les fameux microſcopes du premier conſiſtoient dans une ſimple lentille placée entre deux plaques d'argent, qui étoient percées d'un petit trou, & il y avoit au-devant une épingle mobile pour y mettre l'objet, & l'appliquer à l'œil du ſpectateur. C'eſt avec ces microſcopes ſimples qu'il a fait ces découvertes merveilleuſes qui ont ſurpris l'univers.

Aujourd'hui le microſcope de poche de M. Wilſon, paſſe pour le meilleur; & le microſcope double de réflexion le plus eſtimé, eſt un diminutif perfectionné du grand microſcope double de MM. Culpéper, Scarlet & Marſhal. Nous avons donné la deſcription relative à nos figures, de ces machines. Mais il importe beaucoup, avant que de paſſer à la méthode d'examen des *objets microſcopiques*, de connoître la force des lentilles d'un microſcope, & de découvrir la grandeur réelle des objets qu'on y préſente.

De la ſurface des verres d'un microſcope ſimple. La vue eſt incapable de diſtinguer un objet qu'on approche trop des yeux; mais ſi on le conſidére au-travers d'une lentille convexe, quelque près que ſoit le foyer de cette lentille, on y verra l'objet très-diſtinctement, & le foyer de la lentille ſera d'autant plus proche qu'elle ſera plus petite; de ſorte que la force de cette lentille, pour groſſir un objet en ſera plus grande dans la même proportion.

On voit par ces principes pourquoi la premiere & plus forte lentille eſt ſi petite, & l'on peut aiſément calculer la force de chaque lentille convexe du microſcope ſimple; car la force de la lentille, pour groſſir, eſt en même proportion que l'eſt ſon foyer par rapport à la vue ſimple. Si le foyer d'une lentille convexe eſt, par exemple, d'un pouce, & que la vue ſimple ſoit claire à huit pouces, comme le ſont les vues ordinaires, on pourra voir par cette lentille un objet qui ſera à un pouce de diſtance de l'œil, & le diametre de cet objet paroîtra huit fois plus grand qu'à la vue ſimple. Mais comme l'objet eſt groſſi également, tant en longueur qu'en largeur, il nous faut quarrer ce diametre pour ſavoir combien il eſt aggrandi, & nous trouverons que ce verre groſſit la ſurface de l'objet ſoixante-quatre fois.

De plus, ſuppoſons une lentille convexe dont le foyer eſt fort éloigné du centre de la lentille, de la dixieme partie d'un pouce: il y a dans huit pouces quatre-vingt dixiemes d'un pouce; par conſéquent l'objet paroîtra à travers cette lentille, quatre-vingt fois plus près qu'à la vue ſimple; on le verra par conſéquent quatre-vingt fois plus long, & quatre-vingt fois plus large qu'il ne paroît aux vues ordinaires; & comme quatre-vingt

multiplié par quatre-vingt, produit six mille & quatre cents, l'objet paroîtra réellement aussi grand.

Faisons encore un pas. Si une lentille convexe est si petite que son foyer n'en soit éloigné que de la vingtieme partie d'un pouce, nous trouverons que huit pouces, distance commune de la vue simple, contient cent soixante de ces vingtiemes, & que par conséquent la longueur & la largeur d'un objet que l'on voit à travers cette lentille, seront l'une & l'autre grossies cent soixante fois; ce qui étant multiplié par cent soixante, donne le quarré qui monte à vingt-cinq mille six cent. Il résulte que cette lentille fera paroître l'objet vingt-cinq mille six cent fois aussi grand en surface, qu'il paroît à la vue simple à la distance de huit pouces.

Pour savoir donc qu'elle est la force d'une lentille dans le microscope simple, il ne faut que l'approcher de son vrai foyer; ce qui se connoît aisément, parce que la lentille est à cette distance lorsque l'objet paroît parfaitement distinct & bien terminé. Alors avec un petit compas on aura soin de mesurer exactement la distance entre le centre du verre & l'objet qu'on examine; & appliquant le compas sur une échelle où le pouce est divisé en dixiemes & centiemes par des diagonales, on trouvera aisément combien cette distance contient de parties d'un pouce: ce point étant connu, vous chercherez combien de fois ces parties sont contenues dans huit pouces, qui sont la distance ordinaire de la vue simple, & vous saurez combien de fois le diametre est grossi: quarrez ce diametre, & vous aurez la surface; & si vous voulez connoître l'épaisseur ou la solidité de votre objet, vous multiplierez la surface par le diametre, pour en avoir le cube ou la masse. La table suivante vous donnera le calcul tout fait.

Table de la force des verres convexes, dont on fait usage dans les microscopes simples, selon la distance de leurs foyers, calculée sur une échelle d'un pouce, divisé en cent parties; où l'on voit combien de fois le diametre, la surface & le cube sont grossis au-travers de ces verres, par rapport aux yeux dont la vue simple est de huit pouces, ou de huit centiemes d'un pouce.

Le foyer d'un verre étant		grossit le diametre	grossit la surface.	grossit le cube d'un objet.	
$\frac{1}{2}$ ou 50		16	256	4,096	
$\frac{4}{10}$ ou 40		20	400	8,000	
$\frac{3}{10}$ ou 30		26	676	17,576	
$\frac{1}{5}$ ou 20		40	1,600	64,000	
15	Centiemes d'un pouce.	53	2,809	148,877	
14		57	3,249	185,193	
13		61	3,721	226,981	
12		66	4,356	287,496	
11		72	5,184	373,248	fois.
$\frac{1}{10}$ ou 10		80	6,400	512,000	
9		88	7,744	681,472	
8		100	10,000	1,000,000	
7		114	12,996	1,481,544	
6		133	17,689	2,352,637	
$\frac{1}{20}$ ou 5		160	25,600	4,096,000	
4		200	40,000	8,000,000	
3		266	70,756	18,821,096	
$\frac{1}{50}$ ou 2		400	160,000	64,000,000	
1		800	640,000	512,000,000	

La plus forte lentille du cabinet des microscopes de M. Leeuwenhoeck, présenté à la société royale, a son foyer à la distance de la vingtieme partie d'un pouce; par conséquent il grossit le diametre d'un objet cent soixante fois, & la surface vingt-cinq mille six cent fois. Mais la plus forte lentille du microscope simple de M. Wilson, tel qu'on le fait aujourd'hui, a ordinairement son foyer à la distance seulement d'environ la cinquantieme partie d'un pouce; par conséquent il grossit le diametre d'un objet quatre cent fois, & sa surface cent soixante mille fois.

Comme cette table a été calculée en nombres ronds, elle est si facile, que quiconque sait diviser & multiplier un petit nombre de figures, pourra la comprendre aisément.

Cette même table peut servir à calculer la force des verres du microscope double; d'autant qu'ils ne grossissent guere plus que ceux du microscope simple de M. Wilson; le principal avantage que l'on tire de la combinaison des verres, est de voir un plus grand champ, ou une plus grande partie de l'objet grossi au même degré.

De la grandeur réelle des objets vus par les microscopes. Ce n'est pas assez de connoître la force des lentilles des microscopes, il faut encore trouver quelle est la grandeur réelle des objets que l'on examine lorsqu'ils sont excessivement petits; car quoique nous sachions qu'ils sont grossis tant de mille fois, nous ne pouvons parvenir par cette connoissance qu'à un calcul imparfait de leur véritable grandeur; pour en conclure quelque chose de certain, nous avons besoin de quelque objet plus grand, dont les dimensions nous soient réellement connues: en effet, la grandeur n'étant elle-même qu'une comparaison, l'unique voie que nous ayons pour juger de la grandeur d'une chose, est de la comparer avec une autre, & de trouver combien de fois le moindre corps est contenu dans le plus grand. Pour faire cette comparaison dans les *objets microscopiques*, les savans d'Angleterre ont imaginé plusieurs méthodes ingénieuses. Il est bon d'en mettre quelques-unes de faciles & de pratiquables sous les yeux du lecteur.

La méthode de M. Leeuwenhoeck de calculer la grandeur des sels dans les fluides, des petits animaux *in semine masculino*, dans l'eau de poivre, *&c.* étoit de les comparer avec la grosseur d'un grain de sable, & il faisoit ces calculs de la maniere suivante.

Il observoit avec son microscope un grain de sable de mer, tel que cent de ces grains placés bout-à-bout, forment la longueur d'un pouce; ensuite observant un petit animal qui en étoit proche, & le mesurant attentivement des yeux, il concluoit que le diametre de ce petit animal étoit, par exemple, moindre que la douzieme partie du diametre du grain; que par conséquent, selon les regles communes, la surface du grain de sable étoit 144 fois, & toute la solidité 1728 fois plus grande que celle de ce petit animal. Il faisoit le même calcul proportionnel, suivant la petitesse des animaux qu'il exposoit au microscope.

Voici la méthode dont se servoit M. Hook pour connoître combien un objet est grossi par le microscope. « Ayant, » dit-il, rectifié le microscope pour voir » très-distinctement l'objet requis: dans » le même moment que je regarde cet » objet à travers le verre d'un œil, je » regarde avec l'autre œil nud d'autres » objets à la même distance; par-là je » suis en état, au moyen d'une regle » divisée en pouces & en petites parties, » & placée au pié du microscope, de » voir combien l'apparence de l'objet » contient de parties de cette regle, & » de mesurer exactement le diametre de » cette apparence, lequel étant comparé » avec le diametre qu'il paroît avoir à la » vue simple, me donne aisément la quan» tité de son agrandissement.

L'ingénieux docteur Jurin nous donne une autre méthode fort curieuse pour parvenir au même but dans ses *dissertations physicomathématiques*: la voici. Faites plusieurs tours avec un fil d'argent très-subtil sur une aiguille, ou sur quelqu'autre corps semblable, en sorte que les révolutions du fil se touchent exactement, & ne laissent aucun vuide; pour en être certain, vous l'examinerez avec un microscope très-attentivement.. Mesurez ensuite avec un compas très-exactement l'intervalle entre les deux révolutions extrêmes du fil d'argent, pour savoir quelle est la longueur de l'aiguille qui est couverte par ce fil; & appliquant cette ouverture de compas à une échelle de pouces divisée en 10es & en 100es parties par les diagonales, vous saurez combien elle contient de parties d'un pouce: vous compterez ensuite le nombre des tours du fil d'argent compris dans cette longueur, & vous connoîtrez aisément par la division, l'épaisseur réelle du fil en plusieurs petitsmorceaux; si l'objet que vous voulez examiner

est

est opaque, vous jetterez au-dessus de l'objet quelques-uns de ces petits brins, & s'il est transparent, vous les placez au-dessous, ensuite vous comparerez à l'œil les parties de l'objet avec l'épaisseur connue de ces brins de fil.

Par cette méthode le docteur Jurin observa que quatre globules du sang humain couvroient ordinairement la largeur dun brin, qu'il avoit trouvé $\frac{1}{485}$ d'un pouce, & que par conséquent le diametre de chaque globule étoit $\frac{1}{1940}$ partie d'un pouce. Ce qui a été aussi confirmé par les observations de Leeuwenhoeck sur le sang humain, qu'il fit avec un morceau du même fil que lui envoya le docteur Jurin. *Voyez les Transf. philosoph. n°. 377.*

Je passe sous silence d'autres méthodes plus composées; mais je ne dois pas oublier de remarquer que l'aire visible, le champ de la vue, ou la portion d'un objet vu par le microscope, est en proportion du diametre, & de l'aire de la lentille dont on fait usage, & de sa force; car si la lentille est extrêmement petite, elle grossit considérablement, & par conséquent on ne peut distinguer par son moyen qu'une très-petite portion de l'objet; ainsi l'on doit user de la plus forte lentille pour les plus petits objets, & toujours proportionnellement. Sans donner ici des regles embarrassantes sur le champ des objets vus par chaque lentille, c'est assez de dire que cette aire differe peu de la grandeur de la lentille dont on se sert, & que si le total d'un objet est beaucoup au-dessus de ce volume, on ne peut pas le bien voir à travers cette lentille.

Après avoir combiné la force des microscopes, & donné les méthodes de connoître la grandeur réelle des *objets microscopiques*, il nous reste à décrire la maniere de les examiner, de les préparer, & de les appliquer au microscope.

De l'examen des objets microscopiques. Quelqu'objet qu'on ait à examiner, il en faut considérer attentivement la grandeur, le tissu & la nature, pour pouvoir y appliquer les verres convenables, & d'une maniere à les connoître parfaitement. Le premier pas à faire doit être constamment d'examiner cet objet à travers d'une lentille qui le représente tout entier; car en observant de quelle maniere les parties sont placées les unes à l'égard des autres, on verra qu'il sera plus aisé d'examiner ensuite chacune en particulier, & d'en juger séparément si l'on en a occasion. Lorsqu'on se sera formé une idée claire du tout, on pourra le diviser autant que l'on voudra; & plus les parties de cette division seront petites, plus la lentille doit être forte pour les bien voir.

On doit avoir beaucoup d'égard à la transparence ou à l'opacité d'un objet, & de-là dépend le choix des verres dont on doit se servir; car un objet transparent peut supporter une lentille beaucoup plus forte qu'un objet opaque, puisque la proximité du verre qui grossit beaucoup, doit nécessairement obscurcir un objet opaque & empêcher qu'on ne le voie, à moins qu'on ne se serve du microscope pour les objets opaques. Plusieurs objets cependant deviennent transparens, lorsqu'on les divise en parties extrêmement minces ou petites.

Il faut aussi faire attention à la nature de l'objet, s'il est vivant ou non, solide ou fluide; si c'est un animal, un végétal, une substance minérale, & prendre garde à toutes les circonstances qui en dépendent, pour l'appliquer de la maniere qui convient le mieux. Si c'est un animal vivant, il faut prendre garde de ne le serrer, heurter, ou décomposer que le moins qu'il sera possible, afin de mieux découvrir sa véritable figure, situation & caractere. Si c'est un fluide & qu'il soit trop épais, il faut le détremper avec l'eau; s'il est trop coulant, il faut en faire évaporer quelques parties aqueuses. Il y a des substances qui sont plus propres aux observations lorsqu'elles sont seches, & d'autres au contraire lorsqu'elles sont mouillées; quelques-unes lorsqu'elles sont fraîches, & d'autres lorsqu'on les a gardées quelque tems.

Il faut ensuite avoir grand soin de se procurer la lumiere nécessaire, car de-là dépend la vérité de tous nos examens; un peu d'expérience fera voir combien les objets paroissent différens dans une position & dans un genre de lumiere, de ce

qu'ils font dans une autre position ; de forte qu'il est à propos de les tourner de tous les côtés, & de les faire passer par tous les degrés de lumiere, jusqu'à ce que l'on soit assuré de leur vraie figure ; car, comme dit M. Hooke, il est très-difficile dans un grand nombre d'objets, de distinguer une élévation d'un enfoncement, une ombre d'une tache noire, & la couleur blanche d'avec la simple réflexion. L'œil d'une mouche, par exemple, dans une espece de lumiere, paroît comme un treillis percé d'un grand nombre de trous ; avec les rayons du soleil, il paroît comme une surface couverte de clous dorés : dans une certaine position, il paroît comme une surface couverte de pyramides ; dans une autre il est couvert de cones, & dans d'autres situations, il paroît couvert de figures toutes différentes.

Le degré de lumiere doit être proportionné à l'objet ; s'il est noir, on le verra mieux dans une lumiere forte ; mais s'il est transparent, la lumiere doit être à proportion plus foible : c'est pour cela qu'il y a une invention dans le microscope simple & dans le microscope double, pour écarter la trop grande quantité de rayons, lorsqu'on examine ces sortes d'objets transparens avec les plus fortes lentilles.

La lumiere d'une chandelle, pour la plûpart des objets, & sur-tout pour ceux qui sont extrêmement petits & transparens, est préférable à celle du jour, & pour les autres celle du jour vaut mieux ; j'entends la lumiere d'un jour serein. Pour ce qui est des rayons du soleil, ils sont réfléchis par l'objet avec tant d'éclat, & ils donnent des couleurs si extraordinaires, qu'on ne peut rien déterminer avec certitude par leur moyen ; par conséquent cette lumiere doit être regardée comme la plus mauvaise.

Ce que je dis des rayons du soleil, ne doit pas s'étendre néanmoins au microscope solaire ; au contraire, on ne peut s'en servir avec avantage sans la lumiere du soleil la plus brillante ; en effet, par ce microscope on ne voit pas l'objet en lui-même dans l'endroit où il est frappé des rayons du soleil : on voit seulement son image ou son ombre représentée sur un écran, & par conséquent il ne peut résulter aucune confusion de la réflexion brillante des rayons du soleil, qui ne viennent pas de l'objet à l'œil comme dans les autres microscopes. Mais aussi dans le microscope solaire, nous devons nous borner à connoître la vraie figure & grandeur d'un objet, sans nous attendre à en découvrir les couleurs, parce qu'il n'est pas possible qu'une ombre porte les couleurs du corps qu'elle représente.

De la préparation & application des objets microscopiques. Il y a plusieurs objets qui demandent beaucoup de précautions pour les bien placer devant les lentilles. S'ils sont plats & transparens, en sorte qu'en les pressant, on ne puisse pas les endommager ; la meilleure méthode est de les renfermer dans les glissoirs entre deux pieces de talc. Par ce moyen les aîles des papillons, les écailles des poissons, la poussiere des fleurs, *&c.* les différentes parties, & même les corps entiers des petits insectes & mille autres choses semblables peuvent se conserver. Il faut donc avoir un certain nombre de ces glissoirs toujours prêts pour cet usage.

Losqu'on fait une collection d'*objets microscopiques*, on ne doit pas remplir au hazard les glissoirs, mais on doit avoir soin d'assortir les objets, selon leur grandeur & leur transparence ; de maniere qu'on ne doit mettre dans le même glissoir, que ceux qu'on peut observer avec la même lentille, & alors on marquera sur le glissoir le nombre qui désigne la lentille convenable aux objets qu'il renferme. Les nombres marqués sur les glissoirs, préviennent l'embarras où l'on peut être pour savoir quelle est la lentille qu'on doit leur appliquer.

En plaçant vos objets dans les glissoirs, il est bon d'avoir un verre convexe d'environ un pouce de foyer, & de le tenir à la main pour les ajuster proprement entre les talcs, avant que de les enfermer avec les anneaux de cuivre.

Les petits objets vivans, comme les poux, puces, cousins, petites punaises, petites araignées, mites, *&c.* pourront être placés entre les talcs, soit qu'on les

tre ou qu'on les bleffe, fi l'on prend foin de ne pas preffer les anneaux de cuivre qui arrêtent les talcs, & par ce moyen ils refteront vivans des femaines entieres ; mais s'ils font trop gros pour être placés de cette maniere, il faudra les placer dans un gliffoir avec des verres concaves deftinés à cet ufage, ou bien on les percera d'une pointe pour les obferver, ou bien encore on les tiendra avec des pincettes.

Si vous avez des fluides à examiner pour y découvrir les petits animaux qu'ils peuvent contenir, prenez avec une plume ou avec un pinceau une petite goutte du fluide, & faites-la couler fur un morceau de talc ou fur un des petits verres concaves, & appliquez-la de cette façon à la lentille. Mais au cas qu'en faifant votre obfervation, vous trouviez, comme il arrive fouvent, que ces petits animaux nageant enfemble, foient en nombre fi prodigieux, que roulant continuellement les uns fur les autres, on ne puiffe pas bien connoître leur figure & leur efpece, il faut enlever du verre une partie de la goutte, & y fubftituer un peu d'eau claire, qui les fera paroître féparés & bien diftinčts. C'eft tout le contraire, lorfqu'on veut examiner un fluide pour y découvrir les fels qu'il contient, car il faut alors le faire évaporer, afin que ces fels qui reftent fur le verre puiffent être obfervés avec plus de facilité.

Pour difféquer les petits infectes, comme les puces, poux, coufins, mites, *&c.* il faut avoir beaucoup de patience & de dextérité; cependant on peut le faire par le moyen d'une fine lancette & d'une aiguille, fi l'on met ces animaux dans une goutte d'eau ; car alors on pourra féparer aifément leurs parties & les placer devant le microfcope, pour obferver leur eftomac & leurs entrailles.

Les corps opaques, tels que les femences, les fables, les bois, *&c.* demandent d'autres précautions : voici le meilleur moyen de les confidérer. Coupez des cartes en petits morceaux d'environ un demi-pouce de longueur, & de la dixieme partie d'un pouce de largeur ; mouillez-les dans la moitié de leur longueur avec de l'eau gommée bien forte, mais bien tranfparente, & avec cette eau vous y attacherez votre objet. Comme les figures des cartes font rouges & noires, fi vous coupez vos morceaux de cartes fur ces figures, vous aurez pour vos objets un contrafte de prefque toutes les couleurs ; & fixant les objets noirs fur le blanc, les blancs fur le noir, les bleus ou verds fur le rouge ou le blanc, & les autres objets colorés fur les morceaux qui leur font le plus oppofés en couleurs, vous les obferverez avec plus d'avantage. Ces morceaux font principalement deftinés au microfcope nouvellement inventé pour les objets opaques, & on doit les appliquer entre les pincettes ; mais ils font auffi utiles aux autres microfcopes qui peuvent découvrir les objets opaques.

Il faut avoir une petite boîte quarrée deftinée à conferver ces morceaux de cartes, avec un nombre de petits trous fort peu profonds, & l'on collera un papier fur un côté de chaque carte pour fervir de fond.

Précautions dans l'examen des objets microfcopiques. En examinant les objets dans tous les degrés de lumiere, il ne faut rien affurer qu'après des expériences réitérées & des obfervations exactes. Ne formez donc aucun jugement fur les objets qui font étendus avec trop de force, ou refferrés par la féchereffe, ou qui font hors de leur état naturel en quelque maniere que ce foit, fans y avoir les égards convenables.

Il eft fort douteux fi l'on peut juger des vraies couleurs des objets que l'on voit par la plus forte lentille ; car comme les pores ou interftices d'un objet font aggrandis à proportion de la force du verre dont on fe fert, & que les particules qui en compofent la matiere, doivent, par le même principe, paroître féparées plufieurs mille fois plus qu'à la vue fimple, la réflexion des rayons de lumiere qui viennent à nos yeux, doit être fort différente & produire différentes couleurs ; & certainement la variété des couleurs de certains objets qu'on y obferve, juftifie cette remarque.

On ne doit pas non plus déterminer fans

beaucoup de réflexion, tous les mouvemens des créatures vivantes ou des fluides qui les renferment, lorſqu'on les voit par le microſcope ; car comme le corps qui ſe meut, & l'eſpace où il ſe meut eſt aggrandi, le mouvement le doit être auſſi, & par conſéquent on doit juger ſur ces principes, de la rapidité avec laquelle le ſang paroît couler dans les vaiſſeaux des petits animaux. Suppoſons, par exemple, qu'un cheval & un rat faſſent mouvoir leurs membres exactement dans le même moment de tems ; ſi le cheval fait un mille, pendant que le rat parcourt cinquante perches (quoique le nombre des pas ſoit le même de part & d'autre) on conviendra aiſément, ce me ſemble, que le mouvement du cheval eſt plus rapide. Le mouvement d'une mite vu par le microſcope, ou apperçu à la vue ſimple, n'eſt pas peut-être moins différent. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

MICYBERNE, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, ſituée entre Pallene & le mont-Athos, dans leur voiſinage. Philippe de Macédoine s'en empara, au rapport de Diodore de Sicile, qui eſt le ſeul hiſtorien qui parle de cette ville. (*D. J.*)

MIDAIUM, (*Géog. anc.*) en grec μιδαίον ; ville de la grande Phrygie, dont Ptolomée, Pline, Dion Caſſius & Etienne le géographe font mention. (*D. J.*)

MIDDELBOURG, (*Géog.*) en latin moderne *Middelburgum* ; belle, riche & forte ville des Pays-bas, capitale de l'île de Walchren, & de toute la Zélande, avec un port nouvellement creuſé, large, profond ; propre à recevoir des vaiſſeaux de 400 tonneaux, qui abordent chargés au milieu de la ville, où le canal qui communique à la mer, ſe diviſe dès ſon entrée.

Le gouvernement politique & civil de *Middelbourg*, eſt entre les mains de deux bourguemeſtres, d'onze échevins & de douze conſeillers. Le Calviniſme y eſt introduit depuis 1574.

Cette ville a pris ſon nom de ce qu'elle eſt preſque au milieu de l'île de Walchren : elle eſt auſſi ſituée comme au milieu, entre celle de Were au N. E. & celle de Fleſſingue au S. O. à 8 lieues N. E. de Bruges, 12 N. O. de Gand, 14 N. O. d'Anvers, 29 S. O. d'Amſterdam. *Long.* 21. 18. *lat.* 51. 30.

Entre les gens de lettres qu'a produit *Middelbourg*, je ne dois pas oublier Adrien Beverland & Melchior Leydecker. Le premier abuſa de ſon eſprit & de ſes talens dans ſes écrits licentieux. Il écrivit dans le goût d'Ovide, de Catulle & de Pétrone ; il mourut vers 1712. Le ſecond au contraire, ſe diſtingua par ſon érudition dans les antiquités eccléſiaſtiques ; & ſurtout par ſon grand ouvrage latin de la république des Hébreux, en 2 vol. *in-fol.* Il mourut profeſſeur à Utrecht en 1721, à 78 ans. (*D. J.*)

MIDDELBOURG, (*Géog.*) île des Indes, entre la côte orientale du royaume de Maduré, & la côte occidentale de l'île de Ceylan. (*D. J.*)

MIDDELBOURG, (*Géog.*) île de la mer du ſud, à environ 204. *deg.* de *long.* ſous les 21. 50 de *lat.* méridionale. (*D. J.*)

MIDDELFART, (*Géog.*) ou MIDDELFURT, petite ville du royaume de Dannemark, ſur la côte occidentale de l'île de Fionie, & d'où l'on paſſe de cette île à Kolding, ville du Jutland ſeptentrional. Elle eſt ſituée ſur le détroit auquel elle donne ſon nom. (*D. J.*)

MIDDLESEX, (*Géog.*) province méditerranée d'Angleterre, au diocèſe de Londres. Elle a 27 lieues de tour, & contient environ 247000 arpens. Elle eſt petite, mais agréable, fertile & arroſée par la Tamiſe, qui la ſépare de la province de Surrey. C'eſt la province capitale du royaume, à cauſe de Londres qui y eſt ſituée. (*D. J.*)

MI-DENIER, ſ. m. (*Juriſp.*) ce terme pris à la lettre ne ſignifie autre choſe que la moitié d'une ſomme en général.

Mais dans l'uſage on entend ordinairement par *mi-denier*, la récompenſe du *mi-denier* que l'un des conjoints ou ſes héritiers, doivent à l'autre conjoint ou à ſes héritiers, pour les impenſes ou améliorations qui ont été faites des deniers de la communauté ſur l'héritage de l'un de conjoints ; cette récompenſe n'eſt dûe dans ce cas, que quand les impenſes ont augmenté la valeur du fond.

Quand la femme ou ses héritiers renoncent à la communauté, ils doivent la récompense pour le tout, & non pas seulement du *mi-denier*; & dans ce même cas, si les impenses ont été faites sur le fond du mari, il n'a rien à rendre à la femme ou à ses héritiers, attendu qu'il reste maître de toute la communauté. *Voy.* Duplessis, Lebrun, Renusson.

Il y a aussi le retrait de *mi-denier. Voyez* RETRAIT. (*A*)

MIDI, s.m. (*Astr.*) c'est le moment où le soleil est au méridien. *Voyez* MÉRIDIEN.

Le moment de *midi* divise à-peu-près le jour en deux parties égales; nous disons à-peu-près, parce que cela n'est vrai exactement que dans le tems où le soleil est aux solstices, & où le moment du *midi* est le même que celui du solstice. *Voyez* CORRECTION DU MIDI & SOLSTICE.

On appelle *midi vrai* le tems où le soleil est réellement au méridien, & *midi moyen*, le tems où il seroit *midi* eu égard seulement au mouvement moyen du soleil combiné avec le mouvement diurne de la terre; ou, pour parler plus clairement, le tems où il seroit *midi* si le soleil avoit un mouvement uniforme dans l'écliptique, & que l'écliptique & l'équateur coïncidassent. *Voyez* ÉQUATION DU TEMS & ÉQUATION DE L'HORLOGE. Il y a toujours la même distance du *midi moyen* du jour quelconque au *midi moyen* du jour suivant; mais la distance du *midi vrai* d'un jour au *midi vrai* du suivant, est continuellement variable. (*O*) (*a*)

MIDON, (*Géog.*) petite riviere de France, en Guyenne. Elle a sa source dans le bas-Armagnac, auprès d'Agnan; & à quelque distance de Tartas, se jette dans l'Adour. (*D. J.*)

MI-DOUAIRE, s. m. (*Jurisp.*) pension assignée à une veuve de la moitié de son douaire, comme le mot le porte.

MIDSIKKI, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est un arbrisseau du Japon, qui a ses feuilles comme celles du prunier sauvage. Ses baies, qui croissent en très-petite grappes à l'extrémité des rameaux, sont rouges, de la grosseur d'une graine de coriandre, & renferment plusieurs semences rousses & triangulaires.

MIE, s. m. (*Boulang.*) la partie intérieure du pain, que la croûte recouvre. Il faut que la *mie* soit légere & pleine d'yeux, ou de trous; c'est une marque que la pâte a été bien faite & bien pétrie.

MIEGE, (*Jurisp.*) terme usité dans quelques coutumes & provinces, pour dire la moitié d'une chose: ailleurs on dit *micé*; l'une & l'autre vient du latin *media pars.* (*A*)

MIEL, (*Hist. nat.*) matiere que les abeilles recueillent sur les fleurs des plantes & que l'on tire des gâteaux de cire qui sont dans leur ruche. Les abeilles entrent dans les fleurs pour y prendre, par le moyen de leur trompe, une liqueur miellée qui est dans des glandes & des réservoirs placés au fond de la fleur, ou qui est épanchée sur différentes autres parties, ayant transpiré au-travers des membranes des cellules qui la renfermoient. L'abeille leche cette liqueur, elle la lappe pour ainsi-dire avec le bout de sa trompe; peut-être aussi frotte-t-elle les glandes qui renferment cette liqueur pour l'en faire sortir, & les dechire-t-elle avec ses dents. La trompe ayant donc ramassé des gouttelettes de miel, les conduit à la bouche où il y a une langue qui fait passer ce miel dans l'œsophage. Cette partie s'étend dans les abeilles, & dans les mouches en général, depuis la bouche jusqu'au bout du corselet, & aboutit à l'estomac qui est placé dans le corps près du corselet. Dans les abeilles il y a encore un second estomac plus loin; lorsque le

---

(*a*) MIDI, (*Astron.*) C'est par le moyen des hauteurs correspondantes que les astronomes déterminent le moment du *midi* pour regler les pendules, & trouver le tems vrai de toutes les autres observations.

Midi se dit aussi de la région du ciel vers laquelle se trouve le soleil au milieu du jour dans nos régions septentrionales; il est opposé au nord ou au septentrion. On trouve le *midi* par les méthodes qui servent à tracer une méridienne, ou par la boussole, quand on connoît sa déclinaison dans le lieu de l'observation. (*M.* DE LA LANDE.)

premier eſt vuide, il ne forme aucun renflement, il reſſemble à un fil blanc & délié, mais lorſqu'il eſt bien rempli de *miel*, il a la figure d'une veſſie oblongue; ſes parois ſont ſi minces que la couleur de la liqueur qu'elles contiennent paroît à-travers. Parmi les enfans des gens de la campagne il y en a qui ſavent bien trouver cette veſſie dans les abeilles, & ſur-tout dans les bourdons velus, pour en boire le *miel*. Ce premier eſtomac eſt ſéparé du ſecond par un étranglement; c'eſt dans le ſecond eſtomac & dans les inteſtins, que ſe trouve la cire brute; il n'y a jamais que du *miel* dans le premier. Il faut qu'une abeille parcoure ſucceſſivement pluſieurs fleurs avant de le remplir; enſuite elle revient à la ruche, & cherche un alvéole dans lequel elle puiſſe ſe dégorger : elle ſe place ſur le bord de l'alvéole, elle fait entrer ſa tête dedans, & y verſe par la bouche le *miel* qui eſt dans l'eſtomac, & qui en ſort à l'aide des contractions de cette partie. Il y a lieu de croire qu'il n'en ſort pas tel qu'il y eſt entré; mais qu'il eſt digeré & épaiſſi par une coction. Les abeilles ſuivent ordinairement un certain ordre en rempliſſant de *miel* les alvéoles; elles commencent par ceux qui ſont à la partie ſupérieure des gâteaux du deſſus, lorſqu'il y a pluſieurs rangs de gâteaux. Pour qu'un alvéole ſoit plein de *miel*, il faut que pluſieurs abeilles viennent y verſer celui qu'elles ont recueilli & préparé. A quelque dégré que l'alvéole ſoit rempli, on voit toujours que la derniere couche de *miel* eſt différente du reſte; elle ſemble être ce que la crême eſt ſur le lait: cette crême ou croûte de *miel* eſt plus épaiſſe que le reſte; il y a lieu de croire qu'elle eſt faite d'un *miel* qui a plus de conſiſtance que le *miel* des autres couches, & moins de diſpoſition à couler. Cette croûte ne forme pas un plan perpendiculaire à l'axe de l'alvéole, & même elle eſt contournée. Lorſqu'une abeille entre dans l'alvéole pour y verſer du *miel*, elle s'arrête près de la croûte; elle fait paſſer par-deſſous les deux bouts de ſes premieres jambes; elle ménage par ce moyen l'entrée d'une groſſe goutte de *miel* que l'on voit pénétrer ſous la croûte, & qui en ſe mêlant avec le *miel* qui ſe trouve dans l'alvéole, perd ſa figure arrondie. Toutes les abeilles qui apportent du *miel* dans la ruche, ne le verſent pas dans un alvéole; il y en a qui le donnent à manger aux travailleuſes qui ſont occupées au-dedans de la ruche, & qui, ſans cette rencontre, iroient en prendre dans des alvéoles : car il y a des alvéoles remplis de *miel*, & ouverts pour la conſommation journaliere. Toutes les abeilles de la ruche s'en nourriſſent dans les tems où les fleurs manquent, & même dans le tems des fleurs lorſque le froid ou la pluie empêchent les abeilles de ſe mettre en campagne. Les autres alvéoles remplis de *miel*, ſont fermés par un couvercle de cire qui empêche qu'il ne s'évapore, & qu'il ne devienne dur & grainé avant la fin de l'hiver. *Mem. pour ſervir à l'hiſt. des Inſectes* par M. de Reaumur, *tom. V. Voyez* ABEILLE.

MIEL, *mel*, (*Econ. ruſtiq. & Mat. médicale.*) Théophraſte diſtingue trois ſortes de *miel*.

La premiere eſpece, eſt celui que les abeilles recueillent ſur les fleurs, ſoit dans nos jardins, ſoit dans les prairies, dans les campagnes, & ſur-tout ſur les montagnes dans les pays chauds; tel que celui du mont Hymette en Attique.

La ſeconde, eſt une roſée qui tombe de l'athmoſphere, & qui provient des exhalaiſons qui ſe ſont élevées de la terre; & qui ne peuvent plus reſter en l'air lorſqu'elles ont été cuites ou fondues par le ſoleil. Il paroît que la manne, dont les Juifs furent nourris par le Seigneur dans le déſert, pendant 40 ans, étoit cette eſpece de *miel*.

La troiſieme que Théophraſte appelle μέλιτακάλαμον, ou *miel de roſeau*, eſt le ſucre.

Le meilleur *miel* des anciens étoit celui du mont Hymette, en Attique; après celui-là venoit celui des Cyclades, & celui de Sicile, connu ſous le nom de *miel du mont Hybla*.

Le meilleur *miel* eſt celui qui eſt doux, & en même tems un peu âcre, odoriférant, jaunâtre, non liquide, mais glutineux & ferme, & ſi viſqueux que lorſqu'on le touche du doigt, il s'y attache & le ſuit, Dioſcoride, *lib. II. cap. x.*

Le meilleur *miel* de nos jours eſt celui de Languedoc, du Dauphiné & de Narbonne; il eſt très-blanc, & le plus eſtimé pour la table & la Médecine.

Les autres *miels* ſont jaunes; le meilleur eſt celui de Champagne; il eſt d'une couleur jaune dorée, d'une odeur gracieuſe, d'une conſiſtance ferme & graſſe: il doit être nouveau.

Ceux de Touraine & de Picardie ſont moins bons; ils ſont écumeux, trop liquides, ſentent la cire, & ont un goût moins agréable que celui de Champagne.

Le *miel* de Normandie eſt le moins bon de tous; ſa couleur eſt rougeâtre, ſon odeur eſt déſagréable, il a le goût de cire.

Les différentes qualités du *miel* viennent moins de la température du climat, que de la mauvaiſe manœuvre des ouvriers; les Normands mettent trop d'eau dans leurs gâteaux, de-là vient qu'en le faiſant évaporer, il acquiert une couleur rouge: ils en ſéparent mal la cire dans le preſſoir; ce qui fait qu'il a un goût de cire. Ce n'eſt pourtant pas leur profit.

Le *miel* eſt en uſage dans quelques alimens & dans les médicamens; il l'étoit beaucoup davantage avant l'invention du ſucre; on s'en ſervoit dans les ragoûts, dans les confitures & les ſyrops, comme dans leur *melimelum*, qui étoit du coing ou un autre fruit confit dans du *miel*.

Ils en faiſoient une boiſſon qu'ils appelloient *hydromel*, *aqua mulſa*, *apomeli*. Nous lui avons ſubſtitué *l'eau ſucrée*.

Ils buvoient du vin miellé qu'ils appelloient *elomeli*; nous lui avons ſubſtitué le *vin ſucré* & l'*hypocras*.

Ils buvoient auſſi de *l'oximel*, ou mélange de *miel* & de vinaigre, qu'ils tempéroient avec beaucoup d'eau pour ſe rafraîchir; nous employons à ſa place le *ſyrop de limon*, le *ſyrop aceteux*.

Nous n'employons guere aujourd'hui ces liqueurs miellées que dans les remedes.

Le *miel* eſt ſouvent préférable au ſucre, quand on n'a point égard à la délicateſſe du goût, d'autant que c'eſt comme l'eſſence de la partie la plus pure & la plus éthérée d'une infinité de fleurs, qui poſſede de grandes vertus; il eſt plus balſamique, plus pectoral, & plus anodin que le ſucre, qui n'eſt que le ſuc purifié & épaiſſi du ſeul roſeau ou de la canne à ſucre.

Le *miel* devient amer par une trop forte coction, de même que les autres choſes douces; il s'enflamme au feu à-peu-près comme le ſucre.

Le *miel* ſauvage n'eſt pas ſi agréable.

Réflexions de Pharmacie. Les anciens faiſoient entrer le *miel* dans leur antidote, dans leur thériaque, dans le mithridate: Fracaſtor a ſuivi leur exemple dans le diaſcordium. Le *miel* eſt excellent dans toutes ces préparations; il ouvre les autres ingrédiens par la fermentation; il extrait en quelque façon leurs vertus: d'ailleurs il ſert de correctif à l'opium & aux autres narcotiques, qui ſont ſouvent répétés dans les antidotes des anciens. Dioſcoride a remarqué auſſi que le *miel* ſoulageoit dans les maladies cauſées par l'uſage du ſuc de pavot: lors donc qu'on prépare quelques-uns de ces antidotes avec le diacode, le médicament a une vertu différente de celle qu'il auroit eu ſi on l'eût préparé avec le *miel*. Ceci demande une attention ſérieuſe de la part de ceux qui ordonneront le diaſcordium, ou quelqu'autre antidote fait avec le diacode.

Remarque. Il y a des tempéramens en qui l'uſage du *miel*, même à la plus petite doſe, produit des coliques, des tranchées douloureuſes, des vomiſſemens continuels, à-peu-près comme un poiſon; comme on le peut voir dans les *Tranſactions philoſophiques*. On emploie les ſudorifiques pour remédier à cet accident; & cela ſert à prouver qu'il ne faut pas ordonner le *miel* à tout le monde.

Les propriétés médicinales du *miel* ſont grandes & en grand nombre; car depuis Hippocrate juſqu'à nous, tous les auteurs l'ont regardé comme un grand remede: il eſt pénétrant & déterſif, & bon par conſéquent dans toutes les obſtructions, dans les humeurs épaiſſes & viſqueuſes, il eſt énergique dans les embarras & dans les engorgemens de poitrine; alors il procure merveilleuſement l'expectoration: enfin il eſt bienfaiſant dans toutes les maladies qui proviennent du phlegme & de la pituite; mais il eſt nuiſible dans les tempéramens chauds, dans ceux qui

sont sanguins ; ce remede feroit du bien dans les embarras de poitrine, dans l'épaississement de l'humeur bronchique, mais on le néglige. Cependant il soulageroit les asthmatiques & les poulmoniques qui ne peuvent expectorer cet amas de phlegmes visqueuses & tenaces qui engluent & bouchent les bronches.

La Chirurgie s'en sert pour nettoyer les ulceres sordides.

La Pharmacie fait plusieurs préparations de *miel*, & l'emploie dans plusieurs préparations, tels sont les syrops de roses, de cerises noires, de genievre, d'absynthe, de romarin, de mercuriale.

Les électuaires de baies de laurier, diaphénique, cariocostin, l'hyerapicra, le philonium romain, la confection hamech, la thériaque diatessaron, l'orviétan ordinaire, la thériaque, l'onguent ægyptiac.

Les préparations du *miel* entrent dans d'autres compositions. *Voyez* là-dessus les différentes pharmacopées.

MIEL. Le meilleur *miel* est celui de Narbonne ; on le fait en Dauphiné & en Languedoc, parce que les plantes qui le produisent y sont plus odorantes.

Hydromel vineux. Voy. HYDROMEL.

Oxymel simple. Voyez OXYMEL.

Miel violat. Prenez fleurs de violettes nouvellement cueillies, quatre livres ; *miel* commun, douze livres ; mêlez-les ensemble, & les laissez en digestion pendant huit jours dans un lieu chaud : après cela, faites bouillir avec une pinte d'infusion de fleurs de violettes, jusqu'à la consomption du quart ; passez ensuite avec expression ; puis faites cuire la colature en consistance de syrop. On ôtera l'écume avec soin, & on gardera le *miel* pour l'usage.

Le *miel nénuphar* se prépare de même que le précédent.

Miel mercurial. Prenez suc de mercuriale, *miel* commun, de chacun parties égales ; faites cuire jusqu'à consistance de syrop. *Voyez* MERCURIALE.

On peut préparer de même le *miel de nicotiane.*

Miel anthosat ou *de romarin.* Prenez fleurs nouvelles de romarin, une livre ; *miel* bien écumé, quatre livres ; laissez-les en digestion exposés au soleil pendant un mois : après cela, ajoutez-y un peu d'eau distillée de romarin, ensuite cuisez-le légérement, passez la liqueur & gardez-la pour l'usage. *Voyez* ROMARIN & ANTHOSAT.

Miel de savon. Prenez savon commun, *miel*, de chaque quatre onces ; sel de tartre, une demi-once ; eau de fume-terre, deux gros : mêlez le tout ensemble. Ce savon est un excellent cosmétique. *Voyez* SAVON.

MIEL SCILLITIQUE ; (*Pharm.*) voyé SCILLE, (*Mat. méd.*)

MIELLEUX, adj. (*Gram.*) qui a le goût, la douceur, & les autres qualités du miel. Il se dit au simple & au figuré. Ce fruit a un goût *mielleux*. Je n'aime pas le ton de cet homme-là, il est *mielleux* & fade.

MIENCHO, (*Géog.*) ville de la Chine dans la province de Suchuen, & la premiere métropole de cette province, sous le 31 degré de *latitude*, & plus occidentale que Péking de 12. 55. (*D. J.*)

MIES ou MYSA, (*Géog.*) petite ville de Bohême, sur les frontieres du haut-Palatinat, bâtie vers l'an 1131 par le duc Sobieslas. *Long.* 30. 55. *lat.* 49. 46. (*D. J.*)

MIESZAVA, (*Géog.*) petite ville de Pologne dans la Cujavie, sur la rive gauche de la Vistule, à 4 lieues de Thorn. *Long.* 37. 5. *lat.* 52. 50. (*D. J.*)

MI-ÉTÉ. La fête de saint Jean-Baptiste qui tombe le 24 de Juin. *Voyez* QUARTIER & TERME.

MIEZA, (*Géog. anc.*) ville de Macédoine, selon Pline, *l. IV. c. x.* & c'est le seul auteur qui le dise ; mais Pline n'auroit-il point pris pour une ville le parc de Stagyre, patrie d'Aristote ? Quoiqu'il en soit, Plutarque, dans la vie d'Alexandre, dit que Philippe ayant ruiné & détruit Stagyre, patrie d'Aristote, la rebâtit pour l'amour de lui, y rétablit les habitans, & leur donna pour le lieu de leurs études & de leurs assemblées, dans le fauxbourg de cette ville, un beau parc appellé *Mieza*. Il ajoute que de son tems on y montroit encore des sieges de pierre qu'Aristote

qu'Aristote fit faire pour s'y reposer, & des grandes allées couvertes d'arbres qu'il planta, pour se promener à l'ombre. (*D. J.*)

MI-FA, *ou* MI CONTRA FA, (*Musiq.*) On appelloit, & on appelle quelquefois encore *mi-fa*, une fausse relation dans le chant; parce que, suivant l'ancienne maniere de solfier, une des notes qui forme la fausse relation, s'appelloit toujours *fa* & l'autre *mi*. Par exemple, dans le triton *fa si*, le *si* se nommoit *mi*. Or, comme dans la musique du moyen âge, toute fausse relation ou *mi-fa* étoit défendu, les musiciens avoient le proverbe *mi contra fa est diabolus in musicâ*. (*F. D. C.*)

MIGANA, (*Géog.*) ville d'Afrique dans la province de Bugie, au royaume de Trémecen. Elle est à 4 lieues de la montagne de La-Abez. Ptolomée en parle sous le nom de *Lare*, & lui donne 17. 30. de *long.* & 30. 40. de *latitude*. (*D. J.*)

MIGLIARO, s. m. (*Comm.*) en françois *millier*; poids de Venise auquel l'huile se pese, & se vend dans la capitale & dans les états de terre-ferme de cette république.

Le millier est composé de quarante mirres, & la mirre de trente livres, poids subtil ou léger de Venise, qui est de trente-quatre pour cent plus foible que celui de Marseille, c'est-à-dire, que les cent livres de Marseille en font cent trente-quatre du poids subtil de Venise. *Dictionn. de Commerce.* (*G*)

MIGNARDISE, s. f. (*Morale.*) délicatesse puérile qui s'exerce sur des choses, & en des occasions qui n'en méritent point. C'est, dit la Bruyere, Emilie qui crie de toute sa force sur un petit péril qui ne lui fait pas de peur; qui dit qu'elle pâlit à la vue d'une souris, ou qui veut aimer les violettes, & s'évanouir aux tubéreuses. Je conseillerois à Emilie de dédaigner ces petites affectations, qui n'augmentent point ses charmes, ne contribuent point à son bonheur, & qui bien-tôt ne lui rapporteront que du ridicule. (*D. J.*)

MIGNARDISE, (*Jardinage.*) est une espece d'œillet sauvage, dont les feuilles petites & découpées en maniere de frange, & de couleur blanche ou incarnate, lui ont fait donner le nom d'*œillet frangé*, ou de *mignardise*, qui fleurit l'été. On l'appelle encore *effilé* ou *regonce*.

Il y en a de double, de simple. La *mignardise* est facile à cultiver; elle pousse de ses feuilles quantité de petites tiges foibles, dont les fleurs sont assez ressemblantes aux œillets.

MIGNON, s. m. (*Gramm. franç.*) Ce *mot* s'emploie seulement dans les conversations familieres, pour exprimer, comme les Italiens, par leur *mignone*, une personne aimée, chérie, favorisée plus que les autres. Rhédi prétend que les François ont porté ce mot *mignon* en Toscane, qu'ils l'ont pris de l'allemand *minuen*, aimer; & que c'est de la même source que sont nés les mots *mignard*, *mignarder*, *menin*. Sous le regne d'Henri III. le terme *mignon* devint fort commun, & désignoit en particulier les favoris de ce prince.

Quélus & saint Mégrin, Joyeuse & d'Epernon,
Jeunes voluptueux qui régnoient sous son nom.

On lit dans les mémoires pour servir à l'histoire de France, *imprimés à Cologne en* 1719, que « ce fut en 1516 que le » nom *mignons* commença a trotter par » la bouche du peuple, à qui ils étoient » fort odieux, tant pour leurs façons de » faire badines & hautaines, que pour » leurs accoutremens efféminés, & les » dons immenses qu'ils recevoient du roi. » Ces beaux *mignons* portoient des che- » veux longuets, frisés & refrisés, re- » montant par-dessus leurs petits bonnets » de velours, comme chez les femmes, » & leurs fraises de chemises de toile » d'atour, empesées & longues d'un demi- » pié, de façon qu'à voir leurs têtes » dessus leurs fraises, il sembloit que ce » fût le chef de saint Jean dans un plat ». (*D. J.*)

MIGNONE, s. f. (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) troisieme corps des caracteres d'Imprimerie. Sa proportion est d'une ligne & un point, mesure de l'échelle; son corps double est le saint augustin. *Voyez* PROPORTIONS DES

CARACTERES D'IMPRIMERIE.

La *mignone* peut être regardée comme un entre-corps, ainſi que la gaillarde & la philoſophie, parce que d'un corps à l'autre il doit y avoir deux points de différence, & qu'à ceux-ci il n'y en a qu'un; ce qui fait qu'on emploie ordinairement l'œil du petit texte ſur le corps de *mignone*, n'y ayant qu'une légere différence de corps & d'œil. Cela ſert à faire entrer plus de lignes dans une page, qu'il n'en ſeroit entré ſi l'œil de petit texte avoit été fondu ſur ſon corps naturel, & ainſi de la gaillarde & de la philoſophie. *Voyez* CORPS, ŒIL.

MIGNONETTE, ſ. f. (*Comm.*) petite dentelle qui n'eſt à proprement parler qu'un réſeau fin, où l'on a conduit un ou pluſieurs gros fils qui forment des ramages, fleurs, ou autres figures.

MIGONIUM, (*Géog. anc.*) contrée de la Laconie, qui avoit à ſon oppoſite l'île de Cranaé, ſituée pareillement en Laconie, & que Strabon a confondue avec celle de Cranaé dans l'Attique; mais Pâris étoit trop amoureux d'Hélene, & trop aimé d'elle, pour n'avoir pas commencé à contenter les ardeurs de ſa flamme dans le voiſinage de Lacédémone: c'eſt-là, en effet, que cet heureux amant fit bâtir après ſa conquête un temple à Vénus, pour lui marquer les tranſports de ſa reconnoiſſance. Il ſurnomma cette Vénus *Migonitis*, & ſon territoire *Migonium*, d'un mot qui ſignifioit l'*amoureux myſtere* qui s'y étoit paſſé. Ménélas, le malheureux époux de cette princeſſe, dix-huit ans après qu'on la lui eut enlevée, vint viſiter ce temple, dont le terrein avoit été le témoin de l'infidélité de ſa femme. Il ne le ruina point cependant, il y fit mettre ſeulement aux deux côtés les images de deux autres déeſſes, celle de Thétis & celle de Praxidicé, comme qui diroit *la déeſſe des châtimens*, pour marquer l'eſpérance qu'il avoit de ſe voir vengé d'Hélene; mais dans la ſuite il abandonna les projets de ſa vengeance, & cette belle veuve lui ſurvéquit. (*D. J.*)

MIGRAINE, ſ. f. (*Médecine.*) eſpece de douleur de tête qu'on a cru n'occuper que la moitié de cette partie. Ce nom eſt dérivé du mot grec ἡμικράνιον, composé d'ἡμὶ qui ſignifie *demi* ou *moitié*, & κράνιον, *crâne* ou *le deſſus de la tête*. Les ſignes qui caractériſent cette maladie, ſont d'abord des douleurs vives, aiguës, lancinantes, qui quelquefois ſont reſtreintes à un côté de la tête; & on a obſervé que la partie gauche étoit le plus ſouvent affectée: quelquefois elles occupent tout ce côté, le plus ſouvent elles ſont fixées à la tempe, d'autres fois elles courent, comme on dit, par toute la tête ſans diſtinction da côté; elles s'étendent auſſi juſqu'aux yeux, aux oreilles, aux dents, & même au cou & aux bras. La violence de ces douleurs eſt telle qu'il ſemble aux malades qu'on leur fend la tête, qu'on en déchire les enveloppes; ils ne peuvent quelquefois ſupporter la lumiere, ni le bruit qu'on fait en marchant ſur le même plancher où ils ſe trouvent; ils ſont tellement ſenſibles à cette impreſſion, qu'on en a vu s'enfermer ſeuls dans une chambre pendant plus d'un jour, ſans ſouffrir que perſonne en approchât. Il eſt rare que les malades éprouvent ſans relâche ces cruelles douleurs; elles reviennent par eſpeces d'accès qui n'ont pour l'ordinaire aucun type réglé; ils ſont déterminés par quelque erreur dans l'uſage des ſix choſes non-naturelles, par un air froid qui ſaiſit inopinément la tête, par un excès dans le manger, par la ſuppreſſion d'une excrétion naturelle, par une paſſion d'ame, & ils ſont annoncés & accompagnés de conſtipation, d'un flux abondant d'urines crues & limpides, qui, ſur la fin du paroxyſme, deviennent chargées & dépoſent beaucoup de ſédiment. L'obſervation a appris que les femmes, ſur-tout celles qui menent une vie ſédentaire, oiſive, & qui mariées ſont ſtériles, étoient plus communément attaquées de cette maladie que les hommes. Les cauſes qui y diſpoſent, qui la déterminent, ſont le plus ſouvent un vice des premieres voies, quelquefois la ſuppreſſion du flux menſtruel ou hémorrhoïdal, des veilles exceſſives, un travail d'eſprit forcé, un refroidiſſement ſubit de tout le corps, ſur-tout des piés, joint à leur humidité, un changement trop prompt d'une vie active &

laborieuse en sédentaire, des coleres fréquentes mais réprimées ; & on en a vû succéder à des gouttes repercutées, à des simples douleurs de tête mal traitées. Chez quelques-uns, la *migraine* est un vice héréditaire transmis par les parens, sans que le malade y ait donné lieu par la moindre irrégularite de régime.

Le siege de cette douleur est extérieur, vraisemblablement dans le péricrâne, & il y a lieu de présumer qu'elle ne dépend que d'une constriction spasmodique des vaisseaux & des fibres de cette membrane. Les symptomes, les causes, la curation même de cette maladie, sont autant de raisons qui nous engagent à croire qu'elle est purement nerveuse sans la moindre congestion de *matiere*. Quelques auteurs, & entr'autres Juncker, n'ont pas fait difficulté de compter la *migraine* parmi les différentes especes de goutte, croyant avec quelque raison que c'est la même cause qui agit dans ces deux maladies. Cet écrivain animiste, souvent trop outré, pensant que l'ame est la cause efficiente de toutes les maladies, pour ne pas la faire agir sans motif, avance sans autre fondement, que la *migraine* consiste dans un amas de sang que l'ame avoit déterminé à la tête, dans le sage dessein d'exciter une hémorragie salutaire par le nez, mais qui n'a pas pu avoir lieu par quelque obstacle imprévu sans qu'il y ait de sa faute. Sans m'arrêter à réfuter ces idées absurdes, je remarquerai que l'hémorragie du nez est une évacuation très-rare & très-indifférente dans les *migraines*.

Quoiqu'il n'y ait aucun des signes que nous avons détaillés, qui puisse être censé vraiement pathognomonique, cependant leur concours, leur ensemble est si frappant, qu'il n'y a personne, même parmi les personnes qui ne sont pas de l'art, qui méconnoisse la *migraine*, & qui ne la différencie très-bien des autres douleurs de tête, qui occupent ordinairement toute la tête ou les parties antérieures, & qui ne sont le plus souvent qu'un sentiment de pesanteur incommode.

La *migraine* n'est pas une maladie qui fasse craindre pour la vie : le pronostic considéré sous ce point de vue n'a pour l'ordinaire rien de fâcheux ; cependant si on l'irrite, si on la combat trop par des applications, par des topiques peu convenables, elle peut avoir des suites très-funestes, exciter des fievres inflammatoires, ou faire perdre la vue, comme je l'ai vu arriver à une dame, qui ayant pris la douche sur la partie de la tête qui étoit affectée, les douleurs furent effectivement calmées, mais elles se firent ressentir avec plus de violence pendant près d'un an au fond de l'œil sans le moindre relâche, jusqu'à ce qu'enfin la malade perdit entiérement l'usage de cet œil. Quelquefois la goutte survenue aux extrémités dissipe la *migraine* ; d'autres fois elle se termine par la paralysie d'un bras, qui est d'autant plus à craindre, que les douleurs y parviennent & y excitent un engourdissement. Assez souvent elle se guérit d'elle-même par l'âge ; la vieillesse, le germe fécond d'incommodités, fait disparoître celle-là.

On ne doit dans cette maladie attendre aucun secours sûrement curatif de la Médecine : la *migraine* doit être renvoyée aux charlatans, dont l'intrépidité égale l'ignorance ; ils donnent sans crainte, comme sans connoissance, les remedes les plus équivoques, & cependant, pour l'ordinaire, les succès se partagent à-peu-près. Quelques-uns tombent dans des accidens très-fâcheux, ou meurent promptement victimes de leur bisarre crédulité ; d'autres sont assez heureux pour échapper de leurs mains non-seulement sans inconvénient, mais même quelquefois parfaitement guéris : toutes ces maladies si rebelles exigent des remedes forts, actifs, qui operent dans la machine des grands & subits changemens. Si le médecin instruit ne les ordonne pas, ce n'est pas qu'il ignore leur vertu, mais ce qu'il connoît en outre le danger qui suit de près leur usage, & qu'il craint d'exposer la vie du malade & sa propre réputation ; motifs incapables de toucher l'effronté charlatan. Quelques malades se sont fort bien trouvés de l'artériotomie ; ce même secours employé dans d'autres a été au moins inutile ; & il est à remarquer que les saignées

que quelques médecins regardent comme propres à calmer les douleurs violentes, ne font que les animer; elles rendent les accès de *migraine* plus forts & plus longs. Des vomissemens de sang ont été quelquefois critiques, & ont totalement emporté la maladie. Les paysans de Franconie se servent dans pareils cas, au rapport de Ludovic, d'un remede singulier; ils mettent sur la partie souffrante de la tête un plat d'étain avec un peu d'eau, dans lequel ils versent du plomb fondu. Ce remede, accrédité chez le peuple, doit avoir eu quelques succès heureux; qui cependant seroit tenté d'y recourir? quel est le médecin qui dans nos pays osât proposer un semblable secours? pour moi, je conseillerois à un malade de supporter patiemment ses douleurs pendant l'accès; si les douleurs étoient trop aiguës, on pourroit, je pense, les calmer un peu par l'odeur des essences aromatiques, des esprits volatils, fétides, des remedes connus sous le nom d'*anti-hystériques*: j'ai connu une dame qui, par l'odeur de l'eau de la reine d'Hongrie, étoit venue à bout de rendre supportables les douleurs de *migraine* dont elle étoit tourmentée. Les lavemens réitérés me paroissent d'autant plus convenables, que la constipation est un avant-coureur & quelquefois aussi la cause d'un accès. Les purgatifs cathartiques sont spécialement appropriés dans les maladies de la tête; ils conviennent principalement dans le cas où une indigestion a procuré le retour de la *migraine*. Hors du paroxysme, la cure radicale doit commencer par l'émétique: nous avons observé que le dérangement de l'estomac étoit une des causes les plus ordinaires de la maladie que nous voulons combattre; mais ce n'est pas par son action seule sur l'estomac que l'émétique peut opérer quelque bon effet, c'est principalement par la secousse générale qu'il excite. Je dois à ce seul remede la guérison d'une cruelle *migraine* dont j'ai été tourmenté pendant quelque tems; il est à propos de seconder l'effet de l'émétique par les stomachiques amers, par les toniques, les martiaux, & sur-tout par le quinquina, remede souverain dans les maladies nerveuses, spasmodiques, & dans les affections de l'estomac. On pourroit aussi tirer quelque fruit de l'application des vésicatoires, mais plus ces remedes sont violens & décisifs, plus aussi leur usage demande de la prudence & de la circonspection. Lorsque la *migraine* est périodique, invétérée, & sur-tout héréditaire, ces secours, quelqu'indiqués qu'ils paroissent, sont rarement efficaces. Lorsqu'elle est récente & qu'elle est la suite d'une excrétion supprimée, il y a beaucoup plus à espérer; on peut la guérir en rappellant l'excrétion qui avoit été dérangée. Mais de tous les secours, ceux sur lesquels on doit le plus compter, sont ceux qu'on tire du régime. Ceux qui sont sujets à la *migraine* doivent avec plus de soin éviter tout excès, se tenir le ventre libre, ne manger que des mets de facile digestion & qui n'échauffent point, se garantir des impressions de l'air froid, se dissiper, bannir les chagrins, &, s'il est possible, passer quelque tems à la campagne. Avec ces précautions, on peut éloigner les accès & en diminuer la violence. Mais sur-tout qu'on prenne garde à l'usage des topiques, toujours incertains & souvent dangereux. (*m*)

MIGRANE, s. m. (*Hist. nat.*) espece de crabe de mer, dont les premieres jambes sont dentelées comme la crête d'un coq; ce qui lui a fait donner aussi le nom de *coq*. Rondelet, *hist. des poiss. part. I. liv. XVIII. chap. xv. Voyez* CRABE.

MIGUEL, SAINT- (*Géogr.*) ville de l'Amérique dans la Nouvelle-Espagne, dans la province de Guatimala, sur une petite riviere à 60 lieues de Guatimala. *Long.* 289. 50. *lat.* 13.

MIGUEL, *Saint-* (*Géogr.*) ville de l'Amérique méridionale au Pérou, dans le gouvernement de Quinto, dans la vallée de Pivra. C'est la premiere colonie que les Espagnols aient eu dans ce pays-là; elle est à l'embouchure de la riviere de Catamayo, à 130 lieues de Quinto. *Longit.* 297 *latit. méridion.* 5.

MIGUEL, *l'île de Saint-* (*Géogr.*) l'une des Açores, & l'une des plus orientales. Elle a environ 20 lieues de long, &

eſt expoſée aux tremblemens de terre. Puntadel-Gado en eſt la capitale. *Longit.* 354. 50. *lat.* 38. 10.

MIHIEL, SAINT- (*Géog.*) ville de France au duché de Bar, capitale du bailliage du pays d'entre la Moſelle & la Meuſe. Il y avoit autrefois une cour ſouveraine. Elle eſt ſur la Meuſe à 8 lieues N. E. de Bar, 14 N. O de Nancy, 9 S. E de Verdun, 72 N. E. de Paris. *Long.* 23. 51. 27. *lat.* 48. 38 11.

MIHIR, ſ. m. (*Antiq. perſan.*) *Mihir* ou *Mihr* étoit une divinité perſane que les Grecs & les Romains nommoient *Mithra*, qu'ils ont confondue avec le ſoleil, & qu'ils ont cru le principal objet du culte des Perſes. Mais Hérodote, beaucoup mieux inſtruit de la religion & des mœurs perſanes, que tous les écrivains qui l'ont ſuivi, nous en donne une idée fort différente. Les Perſes, dit-il, n'ont ni temple, ni ſtatues, ni autels. Ils traitent ces pratiques d'extravagance, parce qu'ils ne penſent pas comme les Grecs, que la nature des dieux ait rien de commun avec celle des hommes. Ils ſacrifient à Jupiter ſur le ſommet des plus hautes montagnes, & donnent le nom de Jupiter à toute la circonférence du ciel. Ils offrent encore des ſacrifices au ſoleil, à la lune, à la terre, au feu, à l'air & aux vents. Telle eſt, continue-t-il, l'ancienne religion du pays; mais ils y ont joint dans la ſuite le culte de la Vénus céleſte, ou Uranie, qu'ils ont emprunté des Aſſyriens & des Arabes. Les Aſſyriens l'appellent *Mylita*, les Arabes *Alyta*, & les Perſes *Mithra*.

On voit par ce paſſage d'Hérodote, que le culte de *Mythra* étoit un culte nouveau, emprunté des étrangers, qui avoit pour objet non le ſoleil, mais la Vénus céleſte, principe des générations, & de cette fécondité par laquelle les plantes & les animaux ſe perpétuent & ſe renouvellent.

Telle eſt l'idée que les anciens nous donnent de la Vénus Uranie, & celle qui répond aux différens noms ſous leſquels elle étoit déſignée. *Maouledta* dans le ſyrien d'aujourd'hui, ſignifie *mere*, *genitrix*: dans l'ancien perſan, le mot *mihio* ou *mihio*, ſignifie *amour*, *bienveillance*. De-là vient le nom de *Mithridate*, ou plus réguliérement *Méherdate*, comme il ſe lit ſur une inſcription ancienne, ainſi que dans Tacite: c'eſt en perſan *mihio-dad*, *amour de la juſtice*. Le nom d'*atitta*, employé par les Arabes, déſignoit ſeulement le ſexe de Vénus Uranie: *Ilahat*, ou *Alilaat*, étoit encore au tems de Mahomet, le nom général des déeſſes inférieures, filles du Dieu ſuprême, dont il reproche le culte à ſes compatriotes.

Le *mihio* des Perſes, pris pour le nom de l'amour, ſentiment naturel qui eſt le principe de l'union & de la fécondité des êtres vivans, convient parfaitement avec l'idée que les anciens avoient de la Vénus Uranie. Porphyre aſſure que le *Mithra* des Perſes préſidoit aux générations, & il rapporte à cette idée les différents attributs joints à la repréſentation de *Mithra* dans l'antre qui lui étoit conſacré; antre myſtique, dont nous voyons une image ſur quelques bas-reliefs & ſur quelques pierres gravées.

Quoiqu'à certains égards le ſoleil puiſſe être conſidéré comme le principe & la cauſe phyſique de toutes les générations, ou du-moins de la chaleur qui leur eſt néceſſaire, les Perſans ne l'ont jamais confondu avec *mihio*. Le mot *mihio* n'entre dans aucune des différentes dénominations qu'ils donnent à cet aſtre; & les Mages poſtérieurs proteſtent que ni eux ni leurs ancêtres, n'ont jamais rendu de culte au ſoleil, aux élémens, & aux parties de l'univers matériel; & que leur culte n'a jamais eu d'autre objet que le Dieu ſuprême, & les intelligences qui gouvernent l'univers ſous ſes ordres.

Les nations ſituées à l'occident de la Perſe, accoutumées à un culte dont les objets étoient groſſiers & ſenſibles, firent une idole du *mihio* des Perſans, & le confondirent avec le feu & le ſoleil. Les Romains embraſſerent la même erreur, & inſtituerent les fêtes appellées *Mythriagues*, fêtes bien différentes de celles que les Perſans nommoient *Mihragan*, & qu'ils célébroient ſolemnellement en l'honneur de Vénus Uranie. *Voyez* MITRA, *fête de* (*Antiq. rom.*) *D. J.*

MIHOHATS, (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau de l'île de Madagascar, que l'on vante pour ses vertus cordiales & confortatives.

MIKADO, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme au Japon l'empereur ecclésiastique, ou le chef de la religion de cet empire; il s'appelle aussi *dairo*, ou *dairi*. *Voyez* DAIRI.

MIKIAS, s. m. (*Antiq. égypt.*) symbole des Egyptiens dans leur écriture hyéroglyphique. C'étoit la figure d'une longue perche terminée comme un T, traversée soit d'une seule, soit de plusieurs barres, pour signifier les progrès de la crue du Nil. Cette figure devint le signe ordinaire du bonheur qu'on souhaitoit, ou de la délivrance du mal qu'on souffroit. On en fit une amulette qu'on suspendoit au cou des malades, & à la main de toutes les divinités bienfaisantes. Une écriture hiéroglyphique devenir un remede dans les maladies, est une chose étrange à imaginer; mais n'y a-t-il pas cent exemples de choses aussi folles? *Voyez* M. Gordon dans sa *collection des amulettes remarquables des monumens des Egyptiens.* (*D. J.*)

MIL, GROS (*diete.*) grand *mil* noir, ou *sorgho*; la farine de cette plante fournit du pain aux habitans de certains pays, à ceux de quelques contrées d'Espagne & d'Italie par exemple; mais ce n'est que dans le cas de disette que le paysan a recours à cet aliment, qui est fort rude, grossier, astringent & peu nourrissant. (*b*)

MILA, (*Géogr.*) ville d'Afrique au royaume de Tunis, dans la province constantine. Elle étoit autrefois considérable, & est tombée en ruines. *Long.* selon le P. Gaubil, 91. 53. *lat.* 28. 40. (*D. J.*)

MILAN, (*Hist. nat.*) en latin *milvus*, ou *miluago*, poisson de mer qui ressemble au corp (*Voyez* CORP.) par la forme du corps & de la queue, & par le nombre des nageoires; il en differe par la grandeur, par la couleur, & en ce qu'il a la tête moins large & applatie sur les côtés: il est d'une couleur plus rouge: la face extérieure des nageoires qui sont près des ouies n'a point de taches rouges, & la face intérieure, au lieu d'être d'un verd mêlé de noir, comme dans le corbeau, se trouve en partie jaunâtre, & en partie noirâtre. Il a des aiguillons courts & pointus, rangés sur une ligne qui s'étend depuis les ouies jusqu'à la queue. Ce poisson n'a point d'écailles; tout son corps est couvert d'une peau rude; il s'éleve un peu au-dessus de l'eau par le moyen de ses nageoires qui lui servent d'aîles; enfin il est pendant la nuit lumineux. Rondelet, *hist. des poiss. I. partie, liv. X. chap. vij. Voyez* POISSON.

MILAN, (*Géog.*) en latin *Mediolanum Insubrinæ*; *voyez* ce mot; ancienne ville d'Italie, capitale du duché de *Milan*.

Elle a souvent été ravagée, & même détruite par les plus terribles fléaux, la peste & la guerre; entre autres années, en 1162, que Fréderic I. dit Barberousse, la rasa, & y sema du sel. Mais elle s'est si bien rétablie, qu'elle figure aujourd'hui avec les grandes & belles villes de l'Europe.

Sa forme est assez ronde; le circuit de ses murailles est de 8 à 9 milles italiques, & le nombre de ses habitans d'environ deux cent mille ames. Elle a quantité d'églises, un archevêché, une citadelle, une université, une académie de peinture, & une bibliothéque appellee *Ambroisienne*, où l'on compte 10 mille manuscrits.

C'est en même tems une chose fort étrange, qu'une ville de cette conséquence soit bâtie au milieu des terres, sans mer & sans rivieres qui fassent son commerce. Ces défauts sont foiblement réparés par les eaux de sources, les petits ruisseaux, & par les canaux de l'Adda & du Tésin, qui fournissent une eau courante dans le fossé de l'enceinte intérieure de la ville.

Milan est la patrie de Valere maxime, historien latin, qui florissoit sous Tibere; du célebre jurisconsulte Alciat; de Philippe Decius, qui enseigna le droit à Pavie, à Bourges, à Valence, & fut nommé par Louis XII. conseiller au parlement; d'Octavio Ferrari, savant versé dans les antiquités romaines; du cardinal Jean Moron, homme d'un mérite rare; des papes Alexandre II. Urbain III. Cé-

leſtin IV. Pie IV. & Grégoire XIV. qui prit le parti de la ligue contre Henri IV. Cette ville a auſſi produit d'autres hommes illuſtres, parmi leſquels ſe trouvent les maiſons de Galéas, de Sforces, & de Trivulces.

Milan eſt à 14 lieues N. E. de Caſal, 28 N. E. de Genes, 26 N. O. de Parme, 27 N. E. de Turin, 30 N. O. de Mantoue, 58 N. O. de Florence, 110 N. O. de Rome. *Long.* ſelon Caſſini & Lieutaud, 25. 51. 30. *lat.* 45 25. (*D. J.*)

MILANDRE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) poiſſon de mer auquel on a donné auſſi le nom de *cagnot*, c'eſt-à-dire petit chien. Rond. *Hiſt. des Poiſſ. prem. part. l. XIII. chap. iv. Voyez* CHIEN DE MER. *Voyez* POISSON.

MILANEZ, LE (*Géogr.*) ou le *duché de Milan*, pays conſidérable d'Italie, borné au nord par les Suiſſes & les Griſons; à l'orient par la république de Veniſe, & par les duchés de Parme & de Mantoue; au midi par le mont Apennin, & par l'état de Genes; à l'occident par les états du duc de Savoie, & par le Montferrat.

Son étendue, du ſeptentrion au, midi peut être d'environ 80 milles, & de 60 d'orient en occident. Il eſt très-fertile en marbre, en blés & en vins; le riz y croît en abondance, par les canaux qu'on a tiré du Téſin, une de ſes principales rivieres. Les autres ſont le Pô, l'Adda, & la Seſſia.

On le diviſe en 13 parties, le Milanez propre, le Pavéſan, le Lodéſan, le Crémoneſe, le Comaſque, le comté d'Anghiera, les vallées de Seſſia, le Novareſe, le Vigévanois, la Lauméline, l'Alexandrin, le Tortoneſe, & le territoire de Bobio.

Paſſons aux révolutions de cet état. Après que Charlemagne eut donné fin au royaume des Lombards, en 1774, le *Milanez* fit partie de l'empire, & les empereurs y créerent des gouverneurs, qui acquirent dans la ſuite un grand pouvoir, prirent le titre de ſeigneurs de *Milan*, & formerent une principauté indépendante. Le premier fut Alboin, qui vivoit dans le dixieme ſiecle; Jean Galéas, un de ſes ſucceſſeurs, fut duc de *Milan*, en 1395, & mourut en 1402. Ses deux fils ne laiſſerent point d'enfans légitimes, de ſorte qu'après la mort du dernier, en 1447, ce beau pays devint l'objet de l'ambition de pluſieurs princes, de l'empereur, des Vénitiens, d'Alphonſe roi de Naples, de Louis duc de Savoie, & de Charles duc d'Orléans. Enfin, l'an 1468, cet état paſſa ſous les loix du bâtard d'un payſan, grand homme & fils d'un grand homme. Ce payſan eſt François Sforce, devenu par ſon mérite connétable de Naples, & puiſſant en Italie. Le bâtard de ſon fils avoit été un de ces Condoltieri, chef de brigands diſciplinés, qui louoient leurs ſervices aux papes, aux Vénitiens, aux Napolitains. Non-ſeulement les Milanois ſe ſoumirent à lui, mais il prit Genes, qui flottoit alors d'eſclavage en eſclavage.

A la mort de François Sforce II. du nom, qui ſurvint en 1536, Charles-Quint inveſtit du duché de *Milan* Philippe II. ſon fils; depuis ce tems-là l'Eſpagne a joui de ce duché juſqu'en 1706, que l'empereur, aſſiſté de ſes alliés, s'en rendit maître au nom de l'archiduc. Ce dernier en eſt reſté poſſeſſeur juſqu'en 1733, que Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne, réuni au roi d'Eſpagne Philippe V. prit tout le Milanez, & en eſt reſté ſouverain juſqu'à ce jour par le traité de paix conclu à Vienne, le 18 Novembre 1738. (*D. J.*)

MILANEZ *propre*, (*Géog.*) petit pays d'Italie dans l'état, ou duché de *Milan*, dont il prend ſon nom. Il eſt ſitué au milieu de ce duché, entre le Comaſque au nord, le Lodéſan à l'orient, le Paveſe au midi, & le Novareſe à l'oueſt. Ses principaux lieux ſont Milan, capitale de tout le duché, les bourgs de Marignano, de Agnadée, & de Caſſano. (*D. J.*)

MILANESE, *terme de Cotonnier*, fil de la groſſeur qu'il a plû à l'ouvrier de lui donner, en retordant pluſieurs brins enſemble, & recouvert d'un fil de ſoie de grenade tordu dans le même ſens; mais en obſervant de laiſſer des intervalles à-peu-près égaux entre chaque tour. Il y a une autre eſpece de *milaneſe* appellée *fri-*

fée, qui ne differe de la premiere que parce qu'elle est de nouveau couverte d'une soie à laise, très-fine, & les tours près l'un de l'autre, comme dans le bouillon.

MILANESE, chez *les fileurs d'or*, est un ouvrage dont le fond est un fil recouvert de deux brins de soie, dont l'un, moins serré que l'autre, forme sur le fil un petit relief à distances égales.

MILAZZO, (*Géog.*) c'est le *Mila* des anciens: ville de Sicile, dans le Val-de-Démone, sur la côte septentrionale de cette province. On la divise en ville haute fortifiée, & en ville basse, qui n'a ni muraille, ni fortifications. *Milazzo* est située sur la rive occidentale du golfe, auquel elle donne son nom, à 7 lieues N. O. de Messine. *Long.* 33. 10. *lat.* 38. 32. (*D. J.*)

MILES, s. m. (*Hist. mod.*) terme latin qui signifie à la lettre un *fantassin*; mais dans les loix & les coutumes d'Angleterre, il signifie aussi un chevalier, qu'on appelloit autrement *eques*. *Voyez* CHEVALIER *&* EQUES.

MILESII, (*Géog. anc.*) peuple de la Grece Asiatique dans l'Ionie, selon Diodore de Sicile, *l. II. c. iij.* (*D. J.*)

MILET, *Miletus*, (*Géog. anc.*) capitale de l'Ionie, & l'une des plus anciennes villes de cette partie de la Grece. On la nommoit auparavant *Pithyusa*, *Anactoria*, & *Lelegis*.

C'étoit une ville maritime sur le *Lycus*, à 20 lieues au sud de Smirne, à 10 d'Ephese, & à 3 de l'embouchure du Méandre. On en voit encore les ruines à un village nommé *Palatska*: son territoire s'appelloit *Milesia*, & ses citoyens *Milesii*. Leurs laines & leurs teintures étoient singuliérement estimées.

Milet, du tems de sa grandeur & de sa force, osa résister à toute la puissance d'Alexandre; & ce prince ne put la réduire qu'avec beaucoup de peine.

Il ne faut pas s'en étonner, quand on considére les avantages que retirerent les Miléssiens de leurs alliances avec les Egyptiens. Psamméticus & Amasis, rois d'Egypte, leur permirent de bâtir sur les bords du Nil, non-seulement le mur qui prit leur nom, mais encore Naucratie; qui devint le port le plus fréquenté de toute l'Egypte. C'est par des liaisons si étroites avec les Egyptiens, qu'ils se rendirent familiere la religion de ce peuple, & principalement le culte d'Isis, la grande divinité du royaume. De-là vient qu'Hérode remarque, que les Miléssiens établis en Egypte, se distinguoient sur toutes les nations à la fête d'Isis, par les cicatrices qu'ils se faisoient au visage à coups d'épées.

Milet, mere de plus de 70 colonies, comme le dit Pline, devint maîtresse de la Méditerranée & du Pont-Euxin, & jetta sur les côtes, des peuplades greques de toutes parts, depuis la muraille dont nous avons parlé sur les bords d'un des bras du Nil, jusqu'à Panticapté, à l'entrée du Bosphore Cimmérien. En un mot, Pomponius fait noblement l'éloge de *Milet*, quand il l'appelle *urbem quondam totius Joninæ, belli pacisque artibus principem*.

Mais elle est sur-tout recommandable à nos yeux pour avoir été la patrie de Thalés, d'Anaximandre, d'Anaximene, d'Hécatée, de Cadmus, & de Timothée.

Thalés florissoit environ six cent vingt ans avant J. C. Ce fameux philosophe est le premier des sept sages de la Grece. Il cultiva son esprit par l'étude, & par les voyages. Il disoit quelquefois avoir observé, que la chose la plus facile étoit de conseiller autrui, & que la plus forte étoit la nécessité. Il ne voulut jamais se marier, & éluda toujours les sollicitations de sa mere, en lui répondant lorsqu'il étoit jeune, il n'est pas encore tems; & lorsqu'il eut atteint un certain âge, il n'est plus tems. Il fit de très-belles découvertes en Astronomie, & prédit le premier dans la Grece, les éclipses de lune & de soleil. Enfin, il fonda la secte ionique. *Voyez* IONIQUE.

Anaximandre fut son disciple. Il inventa la sphere, selon Pline, & les horloges, selon Diogene Laerce. Il décrivit l'obliquité de l'écliptique, & dressa le premier des cartes géographiques. Il mourut vers la fin de la 52 olympiade, 550 ans avant J. C.

Anaximene lui succéda, inventa le cadran solaire, & en fit voir l'expérience à Sparte, au rapport de Pline.

Hécatée vivoit sous Darius Hystaspes. Il étoit fils d'Agésandre, qui rapportoit son origine à un dieu, & ce fils étoit le seizieme descendant; il y a eu peu de princes d'une noblesse plus ancienne. Hécatée ne dédaigna point d'enrichir le public de plusieurs ouvrages, entr'autres d'Itinéraires d'Asie, d'Europe & d'Egypte, & d'une histoire des événemens les plus mémorables de la Grece.

Cadmus florissoit 450 ans avant J. C. & se distingua par une histoire élégante de l'Ionie. Comme c'étoit la plus ancienne histoire écrite en prose chez les Grecs avec art, & avec méthode, les Miléfiens qui cherchoient à faire honneur à leur ville déja célébre, pour avoir été le berceau de la Philosophie & de l'Astronomie, attribuerent à Cadmus l'invention de l'art historique en prose harmonieuse. Ils se trompoient néanmoins à quelques égards; car avant Cadmus, Phérécyde de Scyros avoit déja publié un livre philosophique en excellente prose.

Timothée, contemporain d'Euripide, est connu pour avoir été le plus habile joueur de lyre de son siecle, & pour avoir introduit dans la musique le genre chromatique. Il ajouta quatre nouvelles cordes à la lyre, & la sévere Sparte craignit tellement les effets de cette nouvelle musique, pour les mœurs de ses citoyens, qu'elle se crut obligée de condamner Timothée par un decret public, que Boëce nous a conservé.

Aux personnages illustres dont nous venons de parler, il faut joindre deux Miléfiennes encore plus célébres; je veux dire Thargélie & Aspasie, qui attirerent sur elles les regards de toute la Grece.

L'extrême beauté de Thargélie, l'éleva au faîte de la grandeur, tandis que ses talens & son génie lui mériterent le titre de sophiste. Elle étoit contemporaine de Xerxès; & dans le tems que ce puissant monarque méditoit la conquête de toute la Grece, il l'avoit engagée à faire usage de ses charmes & de son esprit, pour lui gagner tout ce qu'elle pourroit de partisans. Elle le servit selon ses vœux, vint à bout de séduire par ses graces, par ses discours, & par ses démarches, quatorze à quinze d'entre ceux qui avoient la principale autorité dans le gouvernement de la Grece. Elle fixa finalement ses courses en Thessalie, dont le souverain l'épousa, & elle vécut sur le trône pendant trente ans.

Aspasie suivit son exemple dans sa conduite, dans ses manieres, & dans ses études. Elle n'étoit pas moins belle que Thargélie, & l'emportoit encore par son savoir & par son éloquence. Comblée de tous les dons de la nature, elle se rendit à Athenes, où elle fit à-la-fois deux métiers bien différens, celui de courtisane, & celui de sophiste. Sa maison étoit tour-à-tour un lieu de débauche, & une école d'éloquence, qui devint le rendez-vous des plus graves personnages. Nous n'avons point d'idées de pareils assortimens. Aspasie entretenoit chez elle une troupe de jeunes courtisanes, & vivoit en partie de ce honteux trafic. Mais, d'un autre côté, elle donnoit généreusement des leçons de politique, & de l'art oratoire avec tant de décence & de modestie, que les maris ne craignoient point d'y mener leurs femmes, & qu'elles pouvoient y assister sans honte & sans danger.

A l'art de manier la parole, à tous les talens, à toutes les graces de l'esprit, elle joignoit la plus profonde connoissance de la Rhétorique & de la politique. Socrate se glorifioit de devoir toutes ses lumieres à ses instructions, & lui attribuoit l'honneur d'avoir formé les premiers orateurs de son tems.

Entre ceux qui vinrent l'écouter, ses soins se porterent en particulier sur Périclès: ce grand homme lui parut une conquête digne de flatter son cœur & sa vanité. L'entreprise & le succès ne furent qu'une seule & même chose. Périclès comblé de joie, fut son disciple le plus assidu, & son amant le plus passionné. Elle eut la meilleure part à cette oraison funebre qu'il prononça après la guerre de Samos, & qui parut si belle à tout le monde, que les femmes coururent l'em-

braffer, & le couronner comme dans les jeux olympiques.

Périclès gouvernoit Athenes par les mains d'Afpafie. Elle avoit fait décider la guerre de Samos, elle fit entreprendre celle de Mégare & de Scycione. Partout Périclès recueillit des lauriers, & devint fou d'une créature fi merveilleufe. Il réfolut de l'époufer, exécuta fon deffein, & vécut avec elle jufqu'à fa mort, dans la plus parfaite union.

Je ne déciderai point, fi c'étoit avant ou après fon mariage qu'Afpafie fut accufée en juftice du crime d'impiété ; je fais feulement que Périclès eut beaucoup de peine à la fauver. Il employa pour la juftifier tout ce qu'il avoit de biens, de crédit, & d'éloquence. Il fit pour fa défenfe le difcours le plus pathétique & le plus touchant qu'il eût fait de fa vie ; & il répandit plus de larmes en le prononçant, qu'il n'en avoit jamais verfé en parlant pour lui-même. Enfin, il eut le plaifir inexprimable de réuffir, & d'en porter le premier la nouvelle à fa chere Afpafie.

Quel bonheur de fauver les jours de ce qu'on aime !
Quand on fait, par ce bonheur même,
Se l'attacher plus fortement !

(*D. J.*)

MILETOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville fituée aux embouchures du Boryfthène. On la nomme à préfent *Ozaeou* ; c'étoit l'ouvrage d'une colonie de Miléfiens, qui firent de cette ville le centre de leur commerce avec les peuples feptentrionaux de ces quartiers.

MILETOPOLIS, (*Géog. anc.*) en grec Μιλητούπολις, ville de Myfie, entre Bithynie & Cyzique, fur l'étang d'Artynia, d'où fort le Rhyndacus. Pline, *l. V. c. xxxij.* parle de cette ville.

MILETUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie chez les Brutiens, aujourd'hui Calabre ultérieure, & dans les terres à environ 5 milles de Nicotera vers l'orient feptentrional ; elle fe nomme encore *Mileto*. Cette ville autrefois habitée par les Miléfiens afiatiques, devint épifcopale en 1075, fous la métropole de Rhégio, & eft actuellement tombée en ruines, en partie caufées par les viciffitudes des tems, & en partie par un tremblement de terre, qui y a mis le comble en 1638. (*D. J.*)

MILGREUX, f. m. (*Hift. nat. Bot.*) efpeces particulieres d'herbes marines, *milgreux baudines* : les fables volages qui bordent les côtes de l'amirauté de Portbail & Carteret fur la côte du Ponant, couvrent en peu d'heures des arpens de terres, qui font fouvent les meilleures & les plus fécondes ; pour remédier autant qu'il eft poffible à ce dommage, il y a des côtes où les feigneurs & les communautés font planter une efpece de jonc marin, que l'on nomme fur ce reffort *baudines* ou *milgreux*, qui viennent affez volontiers fur les fables des dunes qui bordent la haute mer ; ces joncs donnent lieu à la production d'une efpece de mouffe qui croît à leur pié, & qui par la fuite y forme une croûte où il croît de petites herbes que les troupeaux y paiffent, & qui arrête de cette maniere le volage des fables : ainfi il ne faut pas fouffrir que les riverains coupent les *milgreux*, mais feulement qu'ils enlevent au rateau ceux qui font fecs.

MILHAUD ou MILLAN, (*Géogr.*) en latin *Æmilianum*, petite ville de France dans la haute-Marche de Rouergue. Louis XIII. la fit démanteler en 1629. Elle eft fur le Tarn, à 7 lieues de Lodeve, 120 S. E. de Paris. *Long.* 20. 50. *latit.* 44. 10. (*D. J.*)

MILIAIRE FIEVRE, (*Médecine*) La *fievre miliaire* eft ainfi nommée des petites puftules ou véficules, qui s'élevent principalement fur les parties fupérieures du corps, & qui reffemblent en quelque forte à des grains de millet. Quelques médecins l'appellent *fievre véficulaire*, à caufe que les puftules font des véficules d'abord remplies d'une férofité lympide, qui devient enfuite blanchâtre & prefque de coûleur de perle.

Quelquefois les *fievres miliaires* font contagieufes, & fe communiquent par l'attouchement, par des écoulemens, par la refpiration, ou par d'autres manieres inconnues.

La *fievre miliaire* eft fimple ou compofée. Elle eft fimple, quand il ne paroît

fur le corps que des puftules miliaires ; elle eft compofée, quand les boutons blancs font entremêlés de puftules papillaires rouges.

Signes. Cette fievre fe manifefte par une oppreffion de poitrine, accompagnée de foupirs, un abattement extraordinaire des efprits fans caufe évidente, des infomnies, des agitations, un pouls foible & fréquent, une chaleur interne, avec foif ou fans foif : tels font les fignes qui annoncent l'éruption des puftules *miliaires* ; & tous ces fymptomes continuent jufqu'à ce que ces puftules foient forties & parvenues à leur degré de groffeur, après quoi elles ceffent pour la plûpart.

Les puftules *miliaires* fe portent ordinairement fur la poitrine, fur le col, & dans les interftices des doigts ; elles couvrent auffi quelquefois tout le corps; après avoir augmenté infenfiblement jufqu'à un certain point, elles difparoiffent tout-à-fait, & laiffent dans les endroits de l'épiderme, où elles s'étoient formées, une certaine rudeffe écailleufe.

Il n'eft pas poffible de déterminer le jour de l'éruption des puftules *miliaires*, puifque cela varie depuis le quatre jufqu'au dixieme jour de la maladie ; elles commencent à fe fécher quelques jours après l'éruption, plutôt ou plustard, felon que la matiere morbifique eft abondante.

Quelquefois la *fievre miliaire*, en conféquence de fa malignité ou d'un mauvais traitement, eft fuivie de l'enflure des cuiffes, des jambes, des piés ou des mains, d'un écoulement immodéré des vuidanges ou de l'urine ; d'une efpece de paffion hypocondriaque ou hiftérique, & d'une chaleur interne accompagnée de foibleffe, de langueur & de dégoût.

Caufes. Cette maladie paroît dépendre en partie d'une férofité furabondante, & d'une efpece d'acrimonie acide ; & en partie de l'agitation extraordinaire ou du mouvement irrégulier du fluide nerveux.

Pronoftics. Les pronoftics de la *fievre miliaire* font importans à connoître ; en voici quelques-uns. Lorfque le malade a ufé au commencement d'un mauvais régime & de remedes chauds, incapables d'exciter une fueur légere, la maladie eft fouvent dangereufe, quoiqu'elle foit d'abord accompagnée de fymptomes fort doux ; car ou elle met la vie en grand danger, ou elle devient chronique. Lorfque dans le cours & le déclin de la maladie, le malade eft foible, & que les puftules *miliaires* viennent à rentrer, la matiere morbifique fe jette fur le cerveau, fur la poitrine, les inteftins ou quelques autres parties nobles, la vie eft en grand danger.

Lorfque l'urine devient pâle, de jaune qu'elle étoit d'abord, le médecin doit être fur fes gardes, pour empêcher le tranfport de la matiere morbifique.

La diarrhée eft un fymptome dangereux pour les femmes qui font attaquées de cette *fievre* pendant leurs couches, à caufe qu'elle empêche l'éruption des puftules & l'écoulement des vuidanges.

La difficulté de la refpiration, la perte de la parole, le tremblement de la langue, & fur-tout une dyfpnée convulfive, doivent être mis au rang des fymptomes dangereux dont cette maladie eft accompagnée.

La plûpart des malades guériffent d'autant plus heureufement, qu'ils ont plus de difpofition au fommeil.

Les perfonnes d'un naturel doux & tranquille guériffent avec plus de facilité de la *fievre miliaire*, que ceux qui fe laiffent emporter à leurs paffions.

Lorfque la nature & le médecin prennent les mêmes mefures & agiffent comme de concert, les malades recouvrent leurs forces immédiatement après que les puftules font defféchées, à moins que le fuperflu de la matiere morbifique ne forme un dépôt dans quelque partie du corps.

Les puftules *miliaires* qui furviennent dans la fievre fcarlatine, après que la rougeur eft paffée, pronoftiquent la guérifon des malades.

Cure. La méthode curative confifte à corriger l'acidité du fang, à détruire la férofité exceffive, & à rétablir le cours naturel des efprits animaux. On corrige l'acidité du fang par les poudres abforbantes & les remedes alkalis. On diminue fa férofité en procurant une tranfpiration douce & continue. Les véficatoires font encore efficaces pour y parvenir. On ré-

tablit le cours des esprits animaux par le repos, en évacuant les premieres voies par des clysteres adoucissans, par l'usage du safran, & par des bouillons convenables Les cathartiques doivent être évités dans la *fievre miliaire*, ainsi que les cardiaques chauds & les saignées. On ne doit employer des opiates dans cette fievre qu'après les véficatoires, & lorsque le malade est attaqué d'une violente diarrhée. Hamilton a fait un traité particulier *de febre miliari*, London 1730, *in*-8°. il faut le consulter. *Voyez* aussi le *mot* POURPRÉE, *fievre*. (*D. J.*)

MILIAIRES, *glandes miliaires* en *Anatomie*, sont de petites glandes répandues en très-grand nombre dans la substance de la peau. *Voyez* GLANDE & PEAU.

Les *glandes miliaires* sont les organes par où la matiere de la sueur & de la transpiration insensible est séparée du sang. *Voyez* SUEUR & TRANSPIRATION.

Elles sont entremêlées parmi les mamelons de la peau, & sont fournies chacune d'une artere, d'une veine & d'un nerf; comme aussi d'un conduit excrétoire par où sort la matiere liquide qui a été séparée du sang dans le corps de la glande, laquelle matiere est ensuite évacuée par les pores ou trous de l'épiderme. *Voyez* PORE & EPIDERME.

MILIANE, (*Géogr.*) ancienne ville d'Afrique dans la province de Ténès, au royaume de Trémécen, avec un château qui la commande. On l'appelloit autrefois *Magnana*, & on en attribue la fondation aux Romains. Elle est dans un pays fertile en noyers, en oranges & en citrons, qui sont les plus beaux de la Barbarie. Elle est à 15 lieues O. d'Alger. *Long.* selon Ptolomée, 15. 50. *lat.* 28. 50. Nous estimons aujourd'hui la *long.* de cette ville 20. 10. *lat.* 35. 44. (*D. J.*)

MILIARISIUM, s. m. (*Hist. anc.*) monnoie d'argent de cours à Constantinople: on n'est pas d'accord sur sa valeur. Il y en a qui prétendent que six *miliaresium* valoient un *solidum*, & que le *solidum* étoit la sixieme partie de l'once d'or.

MILIARIA, (*Littér.*) Les Romains nommoient *miliaria* trois vases d'airain d'une très-grande capacité, & qui étoient placés dans le sallon des thermes; l'un de ces vases servoit pour l'eau chaude, l'autre pour la tiede, & le troisieme pour la froide; mais ces vases étoient tellement disposés que l'eau pouvoit passer de l'un dans l'autre par le moyen de plusieurs syphons, & se distribuoit par divers tuyaux ou robinets dans les bains voisins, suivant les besoins de ceux qui s'y baignoient (*D. J.*)

MILICE, (*Art milit.*) terme collectif, qui se dit des différens corps des gens de guerre, & de tout ce qui appartient à l'art militaire. *Voyez* SOLDAT.

Ce mot vient du latin *miles*, soldat, & *miles* vient de *mille*, qui s'écrivoit autrefois *milæ*; dans les levées qui se faisoient à Rome, comme chaque tribu fournissoit mille hommes, quiconque étoit de ce nombre s'appelloit *miles*.

Milice se dit plus particuliérement des habitans d'un pays, d'une ville qui s'arment soudainement pour leur propre défense, & en ce sens les *milices* sont opposées aux *troupes réglées*.

L'état de la *milice* d'Angleterre se monte maintenant à 200 mille hommes, tant infanterie que cavalerie; mais il peut être augmenté au gré du roi.

Le roi en donne la direction ou le commandement à des *lords lieutenans*, qu'il nomme dans chaque province avec pouvoir de les armer, de les habiller & de les former en compagnies, troupe & régiment, pour les faire marcher en cas de rebellion & d'invasion, & les employer chacun dans leurs comtés ou dans tout autre lieu de l'obéissance du roi. Les lords lieutenans donnent des commissions aux colonels & à d'autres officiers, & ils ont pouvoir d'imposer un cheval, un cavalier, des armes, &c. selon le bien de chacun, &c.

On ne peut imposer un cheval qu'à ceux qui ont 500 livres sterlings de revenus annuels, ou 6000 livres de fonds, & un fantassin qu'à ceux qui ont 50 livres de revenus, ou 600 livres de fonds. *Chambers.*

MILICE, en France est un corps d'infanterie, qui se forme dans les différentes provinces du royaume d'un nombre de garçons que fournissent chaque ville,

village ou bourg, relativement au nombre d'habitans qu'ils contiennent. Ces garçons sont choisis au sort. Ils doivent être au moins âgés de seize ans, & n'en avoir pas plus de quarante. Leur taille doit être de 5 piés au moins : il faut qu'ils soient en état de bien servir ; on les assemble ensuite dans les principales villes des provinces, & on en forme des bataillons. Par l'ordonnance du roi du 27 Février 1726, les *milices* de France formoient 100 bataillons de 12 compagnies, & chaque compagnie de 50 hommes.

MILICE, (*Gouvern. politiq.*) ce nom se donne aux paysans, aux laboureurs, aux cultivateurs qu'on enrôle de force dans les troupes. Les loix du royaume, dans les tems de guerre, recrutent les armées des habitans de la campagne, qui sont obligés sans distinction de tirer à la *milice*. La crainte qu'inspire cette ordonnance porte également sur le pauvre, le médiocre & le laboureur aisé. Le fils unique d'un cultivateur médiocre, forcé de quitter la maison paternelle au moment où son travail pourroit soutenir & dédommager ses pauvres parens de la dépense de l'avoir élevé, est une perte irréparable ; & le fermier un peu aisé préfere à son état toute profession qui peut éloigner de lui un pareil sacrifice.

Cet établissement a paru sans doute trop utile à la monarchie, pour que j'ose y donner atteinte ; mais du moins l'exécution semble susceptible d'un tempérament qui sans l'énerver, corrigeroit en partie les inconvéniens actuels. Ne pourroit-on pas, au lieu de faire tirer au sort les garçons d'une paroisse, permettre à chacune d'acheter les hommes qu'on lui demande ? Par-tout il s'en trouve de bonne volonté, dont le service sembleroit préférable en tout point ; & la dépense seroit imposée sur la totalité des habitans au marc la livre de l'imposition. On craindra sans doute une désertion plus facile, mais les paroisses obligées au remplacement auroient intérêt à chercher & à présenter des sujets dont elles seroient sûres ; & comme l'intérêt est le ressort le plus actif parmi les hommes, ne seroit-ce pas un bon moyen de faire payer par les paroisses une petite rente à leurs miliciens à la fin de chaque année ? La charge de la paroisse n'en seroit pas augmentée ; elle retiendroit le soldat qui ne peut guere espérer de trouver mieux : à la paix, elle suffiroit avec les petits privileges qu'on daigneroit lui accorder pour le fixer dans la paroisse qui l'auroit commis, & tous les six ans son engagement seroit renouvellé à des conditions fort modérées ; ou bien on le remplaceroit par quelque autre milicien de bonne volonté. Après tout, les avantages de la *milice* même doivent être mûrement combinés avec les maux qui en résultent ; car il faut peser si le bien des campagnes, la culture des terres & la population ne sont pas préférables à la gloire de mettre sur pié de nombreuses armées, à l'exemple de Xerxès. (*D. J.*)

MILICE *des Grecs*, (*art. milit.*) *Voyez* GUERRE.

MILICE *des Romains* (*art. milit.*) *V.* GUERRE.

MILICHIUS, (*Mythol.*) surnom qu'on donnoit en quelques endroits à Jupiter & à Bacchus. Mais, l'origine de ce surnom que quelqu'un nous l'apprenne. (*D. J.*)

MILIEU, s. m. (*Méchan.*) dans la Philosophie méchanique, signifie un espace matériel à travers lequel passe un corps dans son mouvement, ou en général, un espace matériel dans lequel un corps est placé, soit qu'il se meuve ou non.

Ainsi on imagine l'éther comme un *milieu* dans lequel les corps célestes se meuvent. *Voyez* ETHER.

L'air est un *milieu* dans lequel les corps se meuvent près de la surface de la terre. *Voyez* AIR & ATMOSPHERE.

L'eau est le *milieu* dans lequel les poissons vivent & se meuvent.

Le verre enfin est un *milieu*, eu égard à la lumiere, parce qu'il lui permet un passage à-travers ses pores. *Voyez* VERRE, LUMIERE, RAYON.

La densité des parties du *milieu*, laquelle retarde le mouvement des corps, est ce qu'on appelle résistance du *milieu*. *Voyez* RÉSISTANCE, *&c.*

MILIEU ÉTHÉRÉ. M. Newton prouve d'une maniere très-vraisemblable, qu'outre le *milieu* aérien particulier dans lequel nous vivons & nous respirons, il y en a un autre plus répandu & plus universel,

qu'il appelle *milieu éthéré*. Ce *milieu* eſt beaucoup plus rare & plus ſubtil que l'air ; & par ce moyen il paſſe librement à-travers les pores & les autres interſtices des autres *milieux*, & ſe répand dans tous les corps. Cet auteur penſe que c'eſt par l'intervention de ce *milieu* que ſont produits la plûpart des grands phénomenes de la nature.

Il paroît avoir recours à ce *milieu*, comme au premier reſſort de l'univers & à la premiere de toutes les forces. Il imagine que ſes vibrations ſont la cauſe qui répand la chaleur des corps lumineux, qui conſerve & qui accroît dans les corps chauds l'intenſité de la chaleur, & qui la communique des corps chauds aux corps froids. *Voyez* CHALEUR.

Il le regarde auſſi comme la cauſe de la réflexion, de la réfraction & de la diffraction de la lumiere ; & il lui donne des accès de facile réflexion & de facile tranſmiſſion ; effet qu'il attribue à l'attraction : ce philoſophe paroît même inſinuer que ce *milieu* pourroit être la ſource & la cauſe de l'attraction elle-même. Sur quoi *voyez* ÉTHER, LUMIERE, RÉFLEXION, DIFFRACTION, ATTRACTION, GRAVITÉ, *&c.*

Il regarde auſſi la viſion comme un effet des vibrations de ce même *milieu* excitées au fond de l'œil par les rayons de lumiere, & portées de-là au *ſenſorium* à-travers les filamens des nerfs optiques. *Voyez* VISION.

L'ouïe dépendroit de même des vibrations de ce *milieu*, ou de quelques autres excitées par les vibrations de l'air dans les nerfs qui ſervent à cette ſenſation & portées au *ſenſorium* à-travers les filamens de ces nerfs, & ainſi des autres ſens, *&c.*

M. Newton conçoit de plus que les vibrations de ce même *milieu*, excitées dans le cerveau au gré de la volonté & portées de-là dans les muſcles à-travers les filamens des nerfs, contractent & dilatent les muſcles, & peuvent par-là être la cauſe du mouvement muſculaire. *Voyez* MUSCLE & MUSCULAIRE.

Ce *milieu*, ajoûte M. Newton, n'eſt-il pas plus propre aux mouvemens céleſtes que celui des Cartéſiens qui remplit exactement tout l'eſpace, & qui étant beaucoup plus denſe que l'or, doit réſiſter davantage ? *Voyez* MATIERE SUBTILE.

Si quelqu'un, continue-t-il, demandoit comment ce *milieu* peut être ſi rare, je le prierois, de mon côté, de me dire comment dans les régions ſupérieures de l'atmoſphere, l'air peut être plus que 100000 fois plus rare que l'or ; comment un corps électrique peut, au moyen d'une ſimple friction, envoyer hors de lui une matiere ſi rare & ſi ſubtile, & cependant ſi puiſſante, que quoique ſon émiſſion n'altere point ſenſiblement le poids du corps, elle ſe répande cependant dans une ſphere de deux piés de diametre, & qu'elle ſouleve des feuilles ou paillettes de cuivre ou d'or placées à la diſtance d'un pié du corps électrique ; comment les émiſſions de l'aimant peuvent être aſſez ſubtiles pour paſſer à-travers un carreau de verre, ſans éprouver de réſiſtance & ſans perdre de leur force, & en même tems aſſez puiſſante pour faire tourner l'aiguille magnétique par-delà le verre ? *Voyez* ÉMANATION, ÉLECTRICITÉ.

Il paroît que les cieux ne ſont remplis d'aucune autre matiere que de ce *milieu* éthéré ; c'eſt une choſe que les phénomenes confirment. En effet, comment expliquer autrement la durée & la régularité des mouvemens des planetes & même des cometes dans leurs cours & dans leurs directions ? Comment accorder ces deux choſes avec la réſiſtance que ce *milieu* denſe & fluide dont les Cartéſiens rempliſſent les cieux, doit faire ſentir aux corps céleſtes ? *Voyez* TOURBILLON & MATIERE SUBTILE.

La réſiſtance des *milieux fluides* provient en partie de la cohéſion des particules du *milieu*, & en partie de la force d'inertie de la matiere. La premiere de ces cauſes, conſiderée dans un corps ſphérique, eſt à-peu-près en raiſon du diametre, toutes choſes d'ailleurs égales, c'eſt-à-dire en général, comme le produit du diametre & de la viteſſe du corps : la ſeconde eſt proportionnelle au quarré de ce produit.

La réſiſtance qu'éprouvent les corps qui ſe meuvent dans un fluide ordinaire,

dérive principalement de la force d'inertie. Car la partie de résistance qui proviendroit de la ténacité du *milieu*, peut être diminuée de plus en plus en divisant la matiere en de plus petites particules & en rendant ces particules plus polies & plus faciles à glisser; mais l'autre qui reste toujours proportionnelle à la densité de la matiere, ne peut diminuer que par la diminution de la matiere elle-même. *Voyez* RÉSISTANCE.

La résistance des *milieux* fluides est donc à-peu-près proportionnelle à leur densité. Ainsi l'air que nous respirons étant environ 900000 fois moins dense que l'eau, devra par cette raison, résister 900000 fois moins que l'eau; ce que le même auteur a vérifié en effet par le moyen des pendules. Les corps qui se meuvent dans le vif-argent, dans l'eau & dans l'air, ne paroissent éprouver d'autre résistance que celle qui provient de la densité & de la tenacité de ces fluides; ce qui doit être en effet, en supposant leurs pores remplis d'un fluide dense & subtil.

On trouve que la chaleur diminue beaucoup la tenacité des corps; & cependant elle ne diminue pas sensiblement la résistance de l'eau. La résistance de l'eau provient donc principalement de sa force d'inertie; & par conséquent si les cieux étoient aussi denses que l'eau & le vif-argent, ils ne résisteroient pas beaucoup moins. S'ils étoient absolument denses sans aucun vuide, quand même leurs particules seroient fort subtiles & fort fluides, ils résisteroient beaucoup plus que le vif-argent. Une globe parfaitement solide, c'est-à-dire, sans pores, perdroit dans un tel *milieu*, la moitié de son mouvement dans le tems qu'il lui faudroit employer pour parcourir trois fois son propre diametre; & un corps qui ne seroit solide qu'imparfaitement, la perdroit en beaucoup moins de tems.

Il faut donc, pour que le mouvement des planetes & des cometes soit possible, que les cieux soient vuides de toute matiere, excepté peut-être quelqu'émission très-subtile des atmospheres des planetes & des cometes, & quelque *milieu éthéré*, tel que celui que nous venons de décrire. Un fluide dense ne peut servir dans les cieux qu'à troubler les mouvemens célestes; & dans les pores des corps il ne peut qu'arrêter les mouvemens de vibrations de leurs parties, en quoi consiste leur chaleur & leur activité. Un tel *milieu* doit donc être rejetté, selon M. Newton, tant qu'on n'aura point de preuve évidente de son existence; & ce *milieu* étant une fois rejetté, le systême qui fait consister la lumiere dans la pression d'un fluide subtil, tombe & s'anéantit de lui-même. *Voyez* LUMIERE, CARTÉSIANISME, *&c.* *Chambers* (O)

MILIEU, *à prendre entre les observations.* (*arith.*) Ce sujet sera traité au mot *Théorie* sur les observations.

MILIEU *harmonique*, (*Musique.*) On appelloit quelquefois ainsi la tierce d'un accord parfait, parce qu'elle en occupe le *milieu* (*F. D. C.*)

MILIEU *du ciel*, (*Astronom.*) est le point d'équateur qui se trouve dans le méridien; ainsi quand le soleil est dans le solstice d'été, le point équinoxial est le *milieu du ciel* à six heures du matin; & & l'ascension droite du *milieu du ciel* est de 90 degrés à midi. En général pour trouver l'ascension droite du *milieu du ciel* à une heure quelconque, il suffit d'ajoûter l'ascension droite du soleil avec le tems vrai réduit en degré. C'est cette ascension droite du *milieu du ciel* sur laquelle on dispose les tables du nonagésime pour le calcul des éclipses. (*M. DE LA LANDE.*)

MILIORATS, s. m. plur. (*Comm.*) sorte de soie qui se tire d'Italie. Il y a des *miliorats* de Bologne & de Milan. Les premiers se vendent jusqu'à 54 sous de gros la livre, & les seconds jusqu'à 42 sous.

MILITAIRE, adj. & s. (*Art. milit.*) On appelle ainsi tout officier servant à la guerre.

Ainsi un *militaire* exprime un officier ou toute autre personne dont le service concerne la guerre, comme ingénieur, artilleur, *&c.*

On donne aussi le nom de *militaire* à tous les corps en général des officiers. Ainsi l'on dit d'un ouvrage, qu'il sera utile à l'instruction du *militaire*; on appelle

science militaire la science de la guerre ou celle qui convient à tous les *militaires* pour agir par regles & par principes.

MILITAIRE, *pécule* (*Jurisprudence.*) *Voyez* PÉCULE CASTRENSE.

MILITAIRE, *testament*, (*Jurispr.*) *Voyez* TESTAMENT.

MILITAIRE, *discipline des Romains*, (*Art. milit.*) *voyez* ROMAINS.

MILITANTE, *Eglise* (*Théol.*) ce terme s'entend du corps des Chrétiens qui sont sur la terre.

On distingue trois sortes d'églises, en prenant ce terme dans la signification la plus étendue; l'*Eglise militante*, composée des fideles qui sont sur la terre; l'*Eglise souffrante*, composée des fideles qui sont dans le purgatoire; l'*Eglise triomphante*; composée des saints qui sont dans le ciel. *Voyez* EGLISE.

On appelle la premiere *Eglise militante*, parce que la vie d'un Chrétien est regardée comme une milice ou un combat continuel qu'il doit livrer au monde, au démon & à ses propres passions.

MILLE, s. m. (*Gramm. Arithmét.*) nom de nombre égal à dix centaines; il s'écrit par l'unité suivie de trois zéros.

MILLE, s. m. (*Géographie.*) mesure en longueur dont les Italiens, les Anglois & d'autres nations se servent pour exprimer la distance entre deux lieux. *Voyez* MESURE, DISTANCE, *&c.*

Dans ce sens le mot *mille* est à-peu-près de même usage que lieue en France, & dans d'autres pays. *Voyez* LIEUE.

Le *mille* est plus ou moins long dans différens pays.

Le *mille* géographique ou italien contient mille pas géométriques, *mille passus*; & c'est de-là que le terme *mille* est dérivé, *&c.* (*a*)

Le *mille* anglois contient huit stades; le stade quarante perches, & la perche seize piés & demi.

Voici la réduction qu'a faite Casimir des *milles* ou lieues des différens pays de l'Europe au pié romain, lequel est égal au pié du Rhin, dont on se sert dans tout le Nord.

	Piés.
Le *mille* d'Italie, ...	5000.
d'Angleterre, ...	5454.
d'Ecosse, ...	6000.
de Suede, ...	30000.
de Moscovie, ...	3750.
de Lithuanie, ...	18500.
de Pologne, ...	19850.
d'Allemagne, le petit,	20000.
le moyen,	22500.
le plus grand,	25000.
de France, ...	15750.
d'Espagne, ...	21270.
de Bourgogne, . . .	18000.
de Flandres, ...	20000.
d'Hollande, ...	24000.
de Perse, qu'on nomme aussi parasangue,	18750.
d'Egypte, ...	25000.

Chambers.

MILLES DE LONGITUDE, *terme de Navigation*; c'est le chemin que fait un vaisseau à l'est ou à l'ouest, par rapport au méridien d'où il est parti, ou d'où il a fait voile (*voyez* MÉRIDIEN); ou bien c'est la différence de chemin de longitude, soit orientale, soit occidentale, entre le méridien sous lequel est le vaisseau, & celui d'où la derniere observation ou supputation a été faite. *Voyez* LONGITUDE.

Dans tous les lieux de la terre, excepté sous l'équateur, ce chemin doit être compté par le nombre des *milles* de degré des paralleles sur lesquels on se trouve successivement; ainsi il y a de la différence entre la *longitude* proprement dite, & les *milles de longitude*. Soient (*fig.* 8. *Navig.*) deux lieux *A*, *G*, la *longitude* est représentée par l'arc *AD* de l'équateur, les *milles de longitude* par les sommes des arcs *AB*, *IK*, *HF*, paralleles à l'équateur.

(*a*) MILLE, (*Arpent.*) Le *mille* d'Angleterre qui est de 5280 piés anglois, est, suivant le rapport que j'ai déterminé exactement, de 829 ½ toises de France.

Depuis 1763, l'on a placé en France sur toutes les grandes routes qui partent de Paris, des colonnes milliaires qui marquent les distances au centre de cette capitale, à l'imitation des pierres milliaires de l'ancienne Rome, & de celles qui partent de Londres pour les routes d'Angleterre. (*M.* DE LA LANDE.

La

La somme de ces arcs *AB*, *IK*, *HF*, *&c.* étant plus petite que la somme des arcs *AB*, *BC*, *CD*, ou que l'arc *AD* qui exprime la *longitude*, se nomme par cette raison *lieues mineures de longitude. Voyez* LIEUES MINEURES DE LONGITUDE. Au reste la somme de ces arcs *AB*, *IK*, *HF*, contient autant de degrés que l'arc entier *AD*; sur quoi *voyez les articles* LOXODROMIE & LOXODROMIQUE.

Il est visible que tandis que le vaisseau fait sous un même rhumb un certain chemin de peu d'étendue, par exemple trois à quatre lieues, l'espace qu'il décrit est réellement à l'espace qu'il décrit en *longitude*, comme le sinus total est au sinus de l'angle constant de la route avec le méridien. Cette proportion donnera facilement les *milles de longitude*, qui ne sont que la somme de ces derniers espaces. *Voyez* DEGRÉ & NAVIGATION. (*O*)

MILLE-FEUILLE; *mille folium*, s. f. (*Botan.*) genre de plante à fleur radiée, dont le disque est composé de plusieurs fleurons; la couronne de cette fleur est formée par des demi-fleurons qui sont posés sur des embryons, & soutenus par un calice écailleux, & presque cylindrique. Ces embryons deviennent dans la suite des semences minces. Ajoûtez aux caracteres de ce genre que les découpures des feuilles sont très-petites, & que les fleurs naissent en bouquets fort serrés. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte neuf especes de ce genre de plante, d'entre lesquelles nous décrirons la commune à fleur blanche, nommée par la plûpart des Botanistes, *mille folium vulgare album*, & par les Anglois, *the common white-flowerd yarrow*.

Sa racine est ligneuse, fibreuse, noirâtre, traçante. Elle jette des tiges nombreuses à la hauteur d'un pié ou d'un pié & demi, roides quoique menues, cilyndriques, cannelées, velues, rougeâtres, moelleuses & rameuses vers leurs sommités. Ses feuilles sont rangées sur une côte, découpées menu, ressemblantes en quelque maniere à celles de la camomille, mais plus roides, aîlées, ou représentans des plumes d'oiseaux, d'une odeur agréable, & d'un goût un peu âcre.

Ses fleurs naissent à la cime des branches, en ombelles ou bouquets fort serrés, ronds. Chaque fleur est petite, radiée, blanche, ou un peu purpurine, odorante, soutenue par un calice écailleux, cilyndrique ou oblong. Lorsque les fleurs sont tombées, il leur succede des semences menues. Cette plante croît presque partout, le long des grands chemins, dans les lieux incultes, secs, dans les cimetieres & dans les pâturages. Elle fleurit en Mai, Juin, & pendant tout l'été.

Elle est un peu âcre, amere, & aromatique. Elle rougit considérablement le papier bleu, & ses fleurs donnent par la distillation une huile fine, d'un bleu foncé. Les fleurs de camomille en donnent aussi, mais je ne sache pas d'autres plantes qui aient cette propriété singuliere.

On regarde avec raison la *mille-feuille* comme vulnéraire & astringente; en conséquence on l'emploie intérieurement pour arrêter toutes sortes d'hémorragies. Dans ces cas, l'expérience a prouvé qu'une forte décoction (& non pas une simple infusion) de toute la plante, racine & feuilles, est la meilleure méthode. On applique cette décoction, ou la plante fraîchement pilée, sur les plaies ou sur les coupures, & elle y fait des merveilles; d'où vient qu'on appelle vulgairement la *mille-feuille*, l'herbe aux voituriers, aux charpentiers, parce qu'elle n'a pas moins de vertu pour arrêter le sang des coupures, que la brunelle, la grande consoude, l'orpin, & quelques autres plantes employées à cet usage. (*D. J.*)

MILLE-FEUILLE, (*Chimie, Pharmac. & Mat. méd.*) cette plante a une odeur forte, & une saveur un peu âcre & amere; elle donne dans la distillation avec l'eau une petite quantité d'huile essentielle de couleur bleue; elle est analogue en cela avec la camomille, avec laquelle elle a d'ailleurs les plus grands rapports. M. Cartheuser observe que l'huile de *mille-feuille* n'a cette couleur bleue que lorsque la plante d'où on l'a retirée avoit cru dans un terrein fertile & chargé d'engrais, & que celle qui étoit fournie par la même plante qu'on auroit cueillie dans un

lieu sec & sablonneux, étoit jaunâtre.

On emploie en Médecine les fleurs & l'herbe de cette plante: chacune de ces parties fournit les mêmes principes & dans la même proportion; selon les analyses de Cartheuser & de Neuman seulement, l'herbe les donne en plus grand quantité.

La *mille-feuille* tient un rang distingué parmi les plantes vulnéraires, résolutives & astringentes; elle est célébrée encore comme anti-épileptique, fébrifuge, bonne contre l'asthme, anti-pestilentielle, propre à prévenir l'avortement; mais son usage le plus ordinaire, soit intérieur, soit extérieur, est contre les hémorragies, les plaies & les ulceres; encore ce dernier emploi est-il absolument sorti hors du sein de l'art, comme presque toutes les applications de plantes dans ces cas, qui ne sont plus pratiquées que par les paysans & les bonnes femmes. La *mille-feuille* se donne intérieurement ou en en faisant bouillir une petite poignée dans du bouillon, ou sous forme d'infusion théiforme. On peut aussi la réduire en poudre, & la dose en est d'environ deux gros.

Fr. Hoffman nous a laissé une longue dissertation sur la *mille-feuille*, qu'il vante principalement contre les affections spasmodiques, qui sont accompagnées de vives douleurs; & c'est-là la seule chose qu'il assure d'après sa propre expérience; il ne fonde toutes les autres merveilles qu'il en publie que sur le témoignage des auteurs, entre lesquels on peut distinguer Sthaal, qui en célebre beaucoup l'usage contre la passion hypocondriaque. On retire une eau distillée simple de la *mille-feuille*, qu'on prétend posséder éminemment ses vertus anti-spasmodiques, nervines, utérines, sédatives, *&c.*

On prépare un syrop avec le suc, & ce syrop renferme à-peu-près les mêmes propriétés que l'infusion, & sur-tout celles qui dépendent principalement des parties fixes, savoir la vertu vulnéraire, astringente, résolutive, mondifiante, *&c.*

Les feuilles de cette plante entrent dans la composition de l'eau vulnéraire, du baume vulnéraire, & de l'onguent mondificatif *de cepio.* (*b*)

MILLE-FLEURS, EAU DE, c'est ainsi qu'on appelle le pissat de vache.

MILLE-GRAINE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) c'est le piment. *Voyez* PIMENT. Tournefort l'a rangée parmi les chénopodium, ou pates d'oie.

MILLENAIRES, s. m. pl. (*Théolog.*) secte du second & troisieme siecle, dont la croyance étoit que J. C. reviendroit sur la terre, & y régneroit l'espace de mille ans, pendant lesquels les fideles jouiroient de toutes sortes de félicités temporelles; & au bout duquel tems arriveroit le jugement dernier. On les appelloit aussi *Chiliastes. Voyez* CHILIASTES.

L'opinion des *Millenaires* est fort ancienne, & remonte presque au tems des Apôtres. Elle a pris son origine d'un passage de l'apocalypse entendu trop à la lettre, où il est fait mention du regne de J. C. sur la terre.

L'opinion de S. Papias touchant le nouveau regne de J. C. sur la terre, après la résurrection, a été en vogue pendant près de trois siecles, avant d'être taxée d'erreur, comme on l'apprend par la lecture de l'histoire ecclésiastique. Elle a été adoptée ensuite par quantité de peres de l'Eglise des premiers siecles, tels que S. Irenée, S. Justin martyr, Tertullien, *&c.* mais d'autre part Denis d'Alexandrie & S. Jerôme ont fortement combattu cette imagination d'un regne de mille ans. *Dict. de Trévoux.*

Quelques auteurs parlent encore de certains *Millenaires*, auxquels on donna ce nom; parce qu'ils pensoient qu'il y avoit en enfer une cessation de peines de mille en mille ans.

MILLENIUM, ou *MILLENARE*, millenaire, terme qui signifie à la lettre un espace de mille ans. Il se dit principalement du prétendu second événement, ou regne de J. C. sur la terre, qui doit durer mille ans, selon les défenseurs de cette opinion. *Voyez* MILLENAIRES *&* CHILIASTES.

Ce mot est latin, & composé de *mille*, mille, & d'*annus*, année. M. Whiston, en plusieurs endroits de ses écrits, a tâché d'appuyer l'idée du *millenarium*. Selon son calcul, il auroit dû commencer vers l'année 1720.

MILLEPERTUIS, s. m. *hypericum*, (*Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposées en rond. Le pistil sort du calice, composé aussi de plusieurs feuilles, & devient dans la suite un fruit qui a ordinairement trois angles; il est aussi terminé par trois pointes, & divisé en trois capsules remplies de semences, qui sont pour l'ordinaire petites. Ajoûtez aux caracteres de ce genre, que les feuilles naissent par paires à l'endroit des nœuds de la tige. Tournefort, *inst. rei herb. V.* PLANTE.

Ce genre de plante est très-étendu; car M. de Tournefort en compte 22 especes, sans parler de celle qu'il trouva en voyageant de Sinope à Trébizonde, & qui servit à adoucir ses chagrins, dans un pays où l'on ne voyoit ni gens, ni bêtes. Il a décrit cete belle espece, sous le nom de *millepertuis* oriental à feuilles de l'herbe à éternuer, *ptarmicæ foliis*; mais nous ne pouvons parler ici que du *millepertuis commun* de nos contrées; son nom latin est *hypericum vulgare*, dans C. B. *P.* 279, & dans les I. R. H. 254; en anglois *the common yellow-flowerd S. John's-wort.*

La racine de cette espece de *millepertuis*, est fibreuse & jaunâtre. Ses tiges sont nombreuses, roides, ligneuses, cylindriques, rougeâtres, branchues, hautes au moins d'une coudée. Ses feuilles naissent deux à deux, opposées, sans queue, longues d'un demi-pouce & plus, larges de trois lignes, lisses, veinées dans toute leur longueur. Exposées au soleil, elle paroissent percées d'un grand nombre de trous; mais ces points transparents, ne sont autre chose que des vésicules remplies d'un suc huileux, d'une saveur astringente, un peu amere, & qui laisse de la sécheresse sur la langue.

Ses fleurs poussent en grand nombre à l'extrémité des rameaux; elles sont en rose, composées de cinq pétales, jaunes, pointues des deux côtes, & dont le milieu est occupé par quantité d'étamines, garnies de sommets jaunâtres. Le calice est à cinq feuilles: il en sort un pistil à trois cornes, lequel occupe le centre de la fleur. Quand la fleur est tombée, le pistil se change en une capsule, partagée en trois loges, pleines de graines menues, luisantes, oblongues, d'un brun noirâtre, d'une saveur amere, résineuse, d'une odeur de poix. Les fleurs & les sommets étant pilés, répandent un suc rouge comme du sang.

Cette plante vient en abondance dans les champs, & les bois. Elle est d'un grand usage dans plusieurs maladies, & tient le premier rang à l'extérieur parmi les plantes vulneraires. On tire du *millepertuis*, deux sortes d'huiles, l'une simple, & l'autre composée, & toutes les deux se font différemment chez les artistes. A Montpellier, on macere les fleurs de cette plante dans une liqueur résineuse, tirée des vésicules d'orme; on s'en sert pour mondifier & consolider les plaies, & les ulcérations, soit internes, soit externes. (*D. J.*)

MILLEPERTUIS, (*Chim. Pharm. Mat. méd.*) cette plante contient beaucoup d'huile essentielle; car les points transparens de ses feuilles que l'on prend mal-à-propos pour des trous, les poils noirs que l'on découvre sur les bords de ses pétales, les tubercules que l'on découvre sur la surface de ses fruits, sont autant de vésicules remplies de cette huile essentielle.

Le *millepertuis* ordinaire est d'un grand usage dans plusieurs maladies. Il tient le premier rang parmi les plantes vulnerai-res. C'est pourquoi son principal usage est pour mondifier & consolider les plaies & les ulceres, soit internes, soit externes. Il guérit le crachement & le pissement de sang; il résout le sang grumelé; il excite les regles & les urines; il tue les vers. On dit qu'il délivre les possédés; c'est pourquoi on l'appelle *fuga dæmonum*; non pas parce que les démons s'enfuient à la vue de cette plante, mais parce qu'elle est utile à ceux qui sont parvenus à un tel point de mélancolie & de manie, qu'ils passent pour possédés.

On emploie souvent les sommités fleuries, infusées ou bouillies dans de l'eau, ou dans du vin, à la dose d'une poignée. On en prescrit quelquefois les feuilles & les graines en substance, à la dose d'un gros,

feules ou mêlées avec d'autres vulneraires. Geoffroi, *matiere médicale.*

On fe fert encore plus communément des feuilles de *millepertuis* infufées dans du lait bouillant, ou de leur infufion mêlée avec pareille quantité de lait. C'eft fous cette forme qu'on emploie le plus communément ce remede dans les phthifies pulmonaires commençantes, & dans tous les cas d'ulceres internes. Sur quoi il faut obferver que l'huile effentielle, & la partie balfamique, fi l'hypéricum en contient en effet une autre que fon huile, ne paffent ni dans l'eau, ni dans le lait, & fort peu dans le vin; enforte que fi le principe huileux ou balfamique quelconque poffédoit en effet une vertu vulneraire & cicatrifante éprouvée, la meilleure forme fous laquelle on pourroit donner le *millepertuis*, feroit celle de conferve. La teinture qu'on en tire par l'efprit-de-vin, qui eft véritablement empreinte du principe dont nous venons de parler, ne fauroit être employée dans les cas où le *millepertuis* eft indiqué comme vulneraire. Cette teinture ne peut s'employer que comme vermifuge, anti-hyftérique, diurétique, *&c.*

On prépare dans les boutiques une huile par infufion des fommités fleuries, ou chargées de graines de *millepertuis.* Cette préparation eft du petit nombre de celles qui font felon les bons principes de l'art, puifque le *millepertuis*, en cela différent de la plûpart des plantes avec lefquelles on prépare des huiles par infufion ou par coction, contient un principe vraiment médicamenteux foluble par les menftrues huileux, & qu'il contient même ce principe à une proportion très-confidérable. Auffi l'huile par infufion de *millepertuis*, qui eft un mêlange d'huile effentielle & d'huile par expreffion, eft-elle un remede externe puiffamment réfolutif.

Les feuilles & les fommités de cette plante entrent dans l'eau vulneraire; fes feuilles dans l'eau générale, & dans la poudre contre la rage; fes fommités fleuries, dans l'huile de fcorpion compofée; l'herbe, dans le fyrop d'armoife & l'onguent *martiatum*; les fleurs dans la thériaque, le mithridate, le baume tranquille, & le baume du commandeur; fes fommités, dans le baume vulneraire, & l'huile de petits chiens. Son huile par infufion dans l'emplâtre oppodeltoch. (*b*)

MILLEPIÉS, f. m. *mille-pes*, CENT-PIÉS, MALFAISANT, SCOLOPENDRE, (*Hift. natur. Infect.*) Cet infecte venimeux de l'Amérique, reffemble à une chenille; il s'en voit qui ont fix à fept pouces de long; mais ceux des Antilles n'excedent guere la longueur de quatre à cinq, & ne font pas plus gros que l'extrémité du petit doigt: cet animal eft plus large qu'épais, il eft couvert d'un bout à l'autre par un feul rang d'écailles peu convexes, larges, molles, d'une couleur brune, & emboîtées les unes fur les autres, comme celles de la queue d'une écreviffe.

Deux rangées de petites pattes déliées, comme des brins de gros fil, au nombre de 30 ou 40, garniffent les deux côtés du corps dans toute fa longueur.

La tête eft ronde, plate, d'une couleur rougeâtre, ayant deux petits yeux noirs prefque imperceptibles, & deux petites antennes qui s'écartent & fe recourbent à droite & à gauche en forme d'ygrec; fous la tête font deux défenfes noires, dures, crochues, fort aiguës, mobiles, avec lefquelles l'animal pique violemment: fa partie poftérieure fe termine en fourche par deux efpeces de longues pattes qui s'écartent & fe rapprochent felon le befoin qu'il en a.

Cet infecte eft fort incommode; il fe gîte dans le bois pourri, dans les fentes des murailles, derriere les meubles, entre les livres, & quelquefois dans les lits; fa piquûre caufe une vive douleur, fuivie d'une enflure confidérable, toujours accompagnée d'inflammation, & fouvent de fievre.

Les remedes à ce mal font les mêmes qu'on emploie contre la piquûre des fcorpions.

Quelques auteurs ont confondu la bête à *mille-piés* avec un autre infecte de l'Amérique qui pourroit, avec plus de raifon, porter le nom de *mille-piés*, à caufe de la multitude de fes pattes. *Voyez l'article* CONGORY. *M. LE ROMAIN.*

MILLEPORES, f. m. (*Hift. nat.*)

c'eſt le nom que quelques naturaliſtes donnent à une eſpece de madrépore, ou de corps marin, ſemblable à un arbriſſeau, dont la ſurface eſt remplie d'une infinité de petits trous qui pénetrent juſques dans l'intérieur de ce corps. Quelques naturaliſtes diſtinguent les *millepores* des madrépores; ils ne donnent le premier nom qu'à des corps marins rameux remplis de trous parfaitement ronds, au lieu que les madrépores ont des trous étoilés. Cependant il paroît conſtant que les *millepores* ne doivent être regardés que comme des variétés des madrépores. *Voyez* MADRÉPORE.

MILLERES, (*Gram. & Com.*) nom d'une monnoie d'or, en Portugal.

MILLEROLLE, ſ. f. (*Commerce.*) meſure dont on ſe ſert en Provence pour la vente des vins & des huiles d'olive.

La *millerolle* revient à ſoixante-ſix pintes meſure de Paris, & à cent pintes meſure d'Amſterdam. Elle peſe environ cent trente livres poids de marc. *Dict. de Com.*

MILLESIME, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt le chiffre qui marque le mille des années courantes, depuis une date déterminée, dans les actes, ſur les monnoies.

MILLET, *milium*, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante dont la fleur n'a point de pétale; elle eſt diſpoſée par petits faiſceaux en un large épi. Chaque fleur a pluſieurs étamines qui ſortent d'un calice compoſé de deux feuilles. Le piſtil devient dans la ſuite une ſemence arrondie ou ovale, & enveloppée d'une bâle qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei. herb. Voyez* PLANTE.

Voici ſes caracteres, ſelon Ray. Il a un pannicule lâche, & diviſé en pluſieurs parties. Chaque fleur eſt portée ſur un calice compoſé de deux feuilles, qui, en guiſe de pétale, ſervent à défendre les étamines & le piſtil de la fleur, lequel ſe change en une ſemence de figure ovale & luiſante.

Linnœus fait auſſi du *millet* un genre diſtinct de plante qu'il caracteriſe ainſi: ſon calice eſt une eſpece de bâle, qui contient diverſes fleurs. Il eſt compoſé de trois valvules, ovales, pointues. La fleur eſt plus petite que le calice, & eſt formée de deux valvules oblongues, dont l'une eſt plus petite que l'autre. Les étamines ſont trois courts filets capillaires. Les boſſettes ſont oblongues, & le germe du piſtil eſt arrondi. La fleur renferme la ſemence, & ne s'ouvre point pour la laiſſer tomber. La graine eſt unique & ſphéroïde.

Boerhaave compte dix-ſept ou dix-huit eſpeces de ce genre de plante; mais c'eſt aſſez de décrire ici les deux principales, le petit & le grand *millet* nommé *ſorgo*.

Le petit *millet*, le *millet* ordinaire, jaune ou blanc, *milium vulgare, ſemine luteo vel albo*, des Bauhin, de Ray, Tournefort & autres botaniſtes, a des racines nombreuſes, fibreuſes, fortes, blanchâtres; elles jettent pluſieurs tiges ou tuyaux à la hauteur de deux ou trois piés de moyenne groſſeur, entrecoupées de nœuds. Ses feuilles ſont amples, larges de plus d'un pouce, ſemblables à celles du roſeau, revêtues d'un duvet épais dans l'endroit où elles enveloppent la tige; mais après qu'elles s'en ſont détachées elles deviennent inſenſiblement liſſes & polies. Ses fleurs naiſſent en bouquets aux ſommités des rameaux, de couleur ordinairement jaune, quelquefois noirâtre; elles ſont compoſées de trois étamines qui ſortent du milieu d'un calice, le plus ſouvent à deux feuilles. Quand les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des graines preſque rondes ou ovales, jaunes ou blanches, dures, luiſantes, renfermées dans des eſpeces de coques minces, tendres, qui étoient enveloppées par le calice de la fleur.

Cette plante ſe cultive dans les campagnes, & demande une terre neuve, légere, graſſe & humectée.

Le grand *millet*, le *millet* d'Inde, ou le ſorgo, eſt le *milium arundinaceum*, *ſubrotundo ſemine, ſorgo nominatum*, C. B. P. 26, & de Tournefort *I. R. H.* 514.

Sa racine conſiſte en de groſſes fibres, fortes, qui s'enfoncent çà & là en terre, afin que les tiges qu'elles ſoûtiennent puiſſent plus aiſément réſiſter au vent. Elle jette pluſieurs tuyaux ſemblables à ceux des roſeaux à la hauteur de huit à dix piés, & quelquefois de douze, gros comme le doigt, noirâtres, robuſtes, noueux, remplis d'une moëlle blanche & douçâtre, à la maniere du ſureau. Ces tuyaux rougiſſent quand la

semence mûrit. De chaque nœud il sort des feuilles longues d'une coudée, larges de trois ou quatre doigts, semblables à celles du roseau ; les feuilles d'en haut sont armées de petites dents pointues, qui coupent les doigts quand on les manie en descendant.

Ses fleurs naissent aux sommités des tiges en maniere de bottes, ou de bouquets, droits, longs d'environ un pié, larges de quatre ou cinq pouces ; ces fleurs sont petites, jaunes, oblongues & pendantes, composées de plusieurs étamines qui sortent du milieu du calice à deux feuilles. Quand les fleurs sont tombées, il leur succede des semences nombreuses, plus grosses du double que celles du petit *millet*, presque rondes, ou ovales, de couleur, pour l'ordinaire, rougeâtre, ou d'un roux tirant sur le noir, plus rarement blanchâtre, ou jaune, enveloppées d'une double capsule ; & après qu'elles ont été secouées, il reste des pédicules, comme de gros filamens, dont on fait des brosses.

Il y a un autre *millet* d'Inde qui ne differe du premier, qu'en ce que sa semence est applatie, grosse comme un grain d'orobe, & fort blanche. C'est le *sorghi album*, *milium indicum*, *Dora Arabum* de J. B. Il croît en Arabie, en Cilicie, & dans l'Epire. Les Arabes en tirent de même que des cannes à sucre, un suc extrêmement doux. On le seme en Cilicie pour la volaille, & pour suppléer au bois dont on manque. (*D. J.*)

MILLET, (*Diette.*) la farine de *millet* fournit un aliment assez grossier, de difficile digestion, resserrant un peu le ventre, & causant quelquefois des vents. Les paysans qui ont les organes de la digestion fort vigoureux, s'en accommodent cependant assez bien. Ils la mangent soit fermentée, sous forme d'un pain assez mal levé, mou & gluant, à moins qu'on n'y mêle une bonne quatité de farine de froment, ou non fermentée sous la forme de différentes bouillies, pâtes, gâteaux, &c. cuits à l'eau ou au lait. Le *millet* a d'ailleurs toutes les propriétés communes des farineux. *Voyez* FARINEUX. (*b*)

MILLIAIRE, s. m. (*Hist. anc.*) espace de mille pas géométriques, distance par laquelle les Romains marquoient la longueur des chemins, comme nous la marquons par lieues. On compte encore par milles en Italie. Il y avoit à Rome au milieu de la ville une colonne appellée *milliaire*, qui étoit comme le centre commun de toutes les voies ou grands chemins sur lesquels étoient plantés, de mille pas en mille pas, d'autres colonnes, ou pierres numerotées, suivant la distance où elles étoient de la capitale ; de-là ces expressions fréquentes dans les auteurs, *tertio ab urbe lapide*, *quarto ab urbe lapide*, pour exprimer une distance de trois ou quatre mille pas de Rome. A l'exemple de cette ville les les autres principales de l'Empire firent poser dans leurs places publiques des colonnes *milliaires* destinées au même usage. *Voyez* COLONNE MILLIAIRE.

MILLIAIRES, *milliaria*, (*Hist. anc.*) grands vases, ou réservoirs dans les thermes des Romains, ainsi nommés de la grande quantité d'eau qu'ils contenoient, & qui par des tuyaux se distribuoit, à l'aide d'un robinet, dans les différentes piscines, ou cuves où l'on prenoit le bain. *Voy.* BAINS.

MILLIAIRE DORÉ, (*Littér. & Géog.*) *milliarium aureum*, comme disent Pline & Tacite ; colonne qui fut dressée au centre de Rome, & sur laquelle étoient marqués les grands chemins d'Italie, & leurs distances de Rome par milles.

Ce fut Auguste qui, pendant qu'il exerçoit la charge de *curator viarum*, fit élever cette colonne & l'enrichit d'or, d'où elle reçut son nom de *milliaire doré*. Il ne faut pas croire d'après Varron, que tous les chemins d'Italie aient abouti à la colonne *milliaire* par une suite de nombres : cela n'étoit point ainsi ; plusieurs villes célébres interrompoient cette suite, & comptoient leurs distances des unes aux autres par leurs *milliaires* particuliers : encore moins cette suite se rencontroit-elle depuis Rome jusqu'aux autres parties de l'empire, comme, par exemple, dans les Gaules, puisque l'on trouvé plusieurs colonnes où le nombre gravé n'est que d'un petit nombre de milles, quoiqu'elles soient à plus de cent lieues de Rome.

La *colonne milliaire* d'Auguste étoit érigée dans le *forum romanum*, près du temple de Saturne. Elle ne subsiste plus aujour-

d'hui, & ce n'est que par une vaine conjecture qu'on suppose qu'elle étoit posée à l'endroit où l'on voit maintenant l'église de Sainte-Cathérine de la consolation, dans le quartier de Campitoh, qui est au milieu de Rome moderne. (*D. J.*)

MILLIAR, s. m. (*Gramm. Arithmétiq.*) c'est le nombre qui suit les centaines de millions dans la numération des chiffres.

MILLIEME, adj. (*Gramm. & Arithmétiq.*) c'est, dans un ordre de choses qui se comptent, celle qui occupe le rang qui suit les centaines.

MILLIER, s. m. (*Gramm. Arithmétiq. & Comm.*) c'est le nombre ou le poids d'un mille ou de dix fois cent. Il se dit dans le commerce des cloux, des épingles, du fer, du foin, de la paille, des fagots, des fruits, des poids, *&c.* Cette cloche pese douze *milliers*.

MILLION, s. m. (*Arithmétiq.*) nombre qui vaut dix fois cent mille ou mille fois mille. *Voyez* ARITHMÉTIQUE & CHIFFRE.

MILO, (*Géog. anc. & mod.*) par Strabon Μῆλος, & dans Pline *Milo*; île de l'Archipel au nord de l'île de Candie, qu'elle regarde, & au sud-ouest de l'île de l'Argentiere, dont elle est à 3 milles.

Cette île, si parfaitement décrite par Tournefort, est presque ronde, & a environ 60 mille de tour; elle est bien cultivée, & son port, qui est un des meilleurs & des plus grands de la Méditerranée, sert de retraite à tous les bâtimens qui vont au Levant ou qui en reviennent: car elle est située à l'entrée de l'Archipel, que les anciens connoissoient sous le nom de *mer Egée*.

Le *Milo*, comme dit Thucydide, quoique petite, fut très-considérable dans le tems des beaux jours de la Grece: elle jouissoit d'une entiere liberté 700 ans avant la fameuse guerre du Péloponnèse. Les Athéniens y tenterent inutilement deux descentes, & ce ne fut qu'à la troisieme qu'ils y firent ce massacre odieux dont parlent le même Thucydide, Diodore de Sicile & Strabon.

Cette île tomba, comme toutes les autres de l'Archipel, sous la domination des Romains, & ensuite sous celle des empereurs grecs. Marc Sanudo, premier duc de l'Archipel, joignit le *Milo en* 1207 au duché de Naxie; mais Barberousse, capitan pacha, la soumit, avec le duché de Naxie, à l'empire de Soliman II.

Cette île abonde en mines de fer, de soufre & d'alun; il faut la regarder comme un laboratoire naturel, où continuellement il se prépare de l'esprit de sel, de l'alun, du soufre par le moyen de l'eau de la mer & du fer des roches. Tout cela est mis en mouvement par des brasiers que le fer & le soufre y excitent jour & nuit.

Le rocher spongieux & caverneux qui sert de fondement à cette île, est comme une espece de poële qui en échauffe doucement la terre, & lui fait produire les meilleurs vins, les meilleures figues & les melons les plus délicieux de l'Archipel. La seve de cette terre est admirable; les champs ne s'y reposent jamais. La premiere année on y seme du froment, la seconde de l'orge, & la troisieme on y cultive le coton, les légumes & les melons; tout y vient pêle-mêle.

La campagne est chargée de toutes sortes de biens & de gibier; on y fait bonne chere à peu de frais: le printems y offre un tapis admirable, parsemé d'anémones simples de toutes couleurs, & dont la graine a produit les plus belles especes qui se voient dans nos parterres. L'heureuse température du *Milo* & la bonté de ses paturages, contribuent beaucoup à l'excellence des bestiaux qu'on y nourrit. On y voit encore ces troupeaux de chevres dont les chevreaux ont été si vantés par Julius Pollux.

On ne lessive point le linge dans cette île, on le laisse tremper dans l'eau, puis on le savonne avec une terre blanche cimolée ou craie, que Dioscoride & Pline appellent la *terre de Milo*, parce que de leur tems la meilleure se trouvoit dans cette île.

Elle abonde en eaux chaudes minérales, en grottes & en cavernes, où l'on sent une chaleur dès qu'on y enfonce la tête. L'alun ordinaire & l'alun de plume se trouvent dans des mines qui sont à demi-lieue de la ville de *Milo*.

L'air de cette île est assez mal-sain;

les eaux, ſur-tout celles des bas-fonds, y ſont mauvaiſes à boire, & les habitans y ſont ſujets à des maladies dangereuſes. Les femmes s'y fardent avec le ſuc d'une plante marine, *alcyonium durum*, dont elles ſe frottent leurs joues pour les rougir; mais cette couleur paſſe promptement, & l'uſage de cette poudre rouge gâte leur teint & détruit la ſurpeau.

Il n'y a que des grecs dans cet île, excepté le juge (cadi) qui eſt turc. Le vaivode eſt ordinairement un grec, qui exige la taille réelle & la capitation. Outre le vaivode, on élit tous les trois ans trois conſuls qui s'appellent *épitropi*, c'eſt-à-dire adminiſtrateurs, intendans, parce qu'ils ont l'adminiſtration des rentes qui ſe prennent ſur la douane, les ſalines & les pierres de moulin. Tout cela ne s'afferme cependant qu'environ ſix mille livres de notre monnoie.

On prétend que l'île a pris ſon nom de *mylos*, qui ſignifie en grec littéral un *moulin*, du grand commerce qu'on y faiſoit de moulins à bras; mais il y a plus d'apparence qu'elle a conſervé ſon ancien nom de *Mélos*, dont on a fait *Milo*, & que Feſtus dérive d'un capitaine phénicien appellé *Melos*. Pour ce qui eſt du ſel, on ne le vend pas dans cette île, car la meſure ordinaire, qui peſe 70 livres, ſe donne pour 15 ſols.

Il y a deux évêques dans le *Milo*, l'un grec & l'autre latin; le latin poſſede en tout 300 livres de rente, & n'a qu'un prêtre pour tout clergé. (*D. J.*)

MILO, (*Géogr.*) ancienne ville de Grece, capitale de l'île de ce nom, ſituée dans la partie orientale. Elle contient, dit-on, quatre à cinq mille ames, eſt aſſez bien bâtie, mais d'une ſaleté inſupportable, car les cochons y ont un appartement ſous une arcade de chaque maiſon, à rez-de-chauſſée, dont l'ouverture donne toujours ſur la rue. Les ordures qui s'y amaſſent, les vapeurs des marais ſalans, & la diſette des bonnes eaux empoiſonnent l'air de cette ville. Sa *long.* ſelon le P. Feuillée, eſt à 42. 31'. 30". *lat.* 36. 41.

MILSUNGEN *ou* MELSINGEN, (*Géog.*) petite ville & château de l'Allemagne dans la baſſe-Heſſe, ſur la Fulde, chef-lieu d'un bailliage.

MILTENBERG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Mayence, ſur le Meyn, entre Aſchaffenbourg & Freudenberg. *Long.* 26. 36. *lat.* 50. 2. (*D. J.*)

MILTOS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens naturaliſtes à ce que nous appellons crayon rouge, *rubrica*, ou à une eſpece de terre ferrugineuſe ou d'ochre, dont on ſe ſervoit dans la Peinture. Quelques-uns ont cru qu'ils ſe ſervoient auſſi de ce mot pour déſigner le cinnabre.

MILVINA, (*Muſique inſt. des anc.*) Quelques auteurs modernes parlent d'une flûte ſurnommée *milvina*, ſoit parce qu'elle étoit faite d'un os de milan; ſoit parce que ſon ton qui étoit fort aigu, reſſembloit au cri de cet oiſeau de proie. Feſtus dit que les flûtes appellées *milvines*, avoient un ſon très-aigu. (*F. D. C.*)

MILYAS, (*Géog. anc.*) petite contrée d'Aſie entre la Piſidie & la Lycie, ſelon Strabon, *liv. XIII.* qui ajoûte qu'elle s'étendoit depuis la ville de Termeſſe & le paſſage de Taurus, juſqu'aux territoires de Sagalaſſus & d'Apamée. Sa capitale portoit le même nom de *Mylias*, & ſes habitans s'appelloient *Myliæ* ou *Milyes*, ſelon Etienne le géographe. Pline, *liv. III. chap. xxvij.* dit qu'ils tiroient leur origine de Thrace. (*D. J.*)

MIMAR AGA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier de police chez les Turcs. C'eſt l'inſpecteur des bâtimens publics, ou ce que nous appellerions en France *grand voyer*.

Son principal emploi conſiſte à avoir l'œil ſur tous les bâtimens nouveaux qu'on éleve à Conſtantinople & dans les fauxbourgs, & à empêcher qu'on ne les porte à une hauteur contraire aux réglemens; car la maiſon d'un chrétien n'y peut avoir plus de treize verges d'élévation, ni celle d'un turc plus de quinze; mais les malverſations du *mimar aga* ſur cet article, auſſi bien que ſur la conſtruction des égliſes des chrétiens, ſont d'autant plus fréquentes, qu'elles lui produiſent un gros revenu

revenu. Il a aussi une espece de jurisdiction sur les maçons du commun, appellés *calfas* ou *chalifes*. Il a droit de les punir ou de les mettre à l'amende, si en bâtissant ils anticipent sur la rue, s'ils font un angle de travers, ou s'ils ne donnent pas assez de corps & de profondeur à leurs murailles, quand même le propriétaire ne s'en plaindroit pas. Cette place est à la disposition & nomination du grand-visir. Guer. *Mœurs des Turcs, tom. II.*

MIMAS, (*Géog. anc.*) promontoire de l'Asie propre, opposé à l'île de Chio. Niger l'appelle *Capo stillari*, & on le nomme aujourd'hui le *cap Blanc*.

Il ne faut pas confondre le promontoire *mimas* avec *Mimas*, haute & vaste montagne d'Asie dans l'Ionie. La carte de la Grece méridionale par M. de Lisle, marque cette montagne comme une longue chaîne qui traverse la plus grande partie de la Mœonie, toute l'Ionie, & aboutit au cap *Mimas*. (*D. J.*)

MI-MAT, (*Marine.*) *voyez* HUNIERS.

MIMBOUHE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagascar dont on ne nous apprend rien, sinon que sa feuille est très-aromatique, & est un très-bon cordial.

MIME, s. m. (*Gramm. Littér.*) acteur qui jouoit dans les pieces dramatiques de ce nom. *Voyez l'article suivant.*

MIMES, s. m. pl. (*Poésie.*) en grec μιμοί, en latin *mimi*; c'est un nom commun à une certaine espece de poésie dramatique, aux auteurs qui la composoient, & aux acteurs qui la jouoient. Ce nom vient du grec μιμεῖσθαι, *imiter*; ce n'est pas à dire que les *mimes* soient les seules pieces qui représentent les actions des hommes, mais parce qu'elles les imitent d'une maniere plus détaillée & plus expresse. Plutarque, *Sympos. liv. VII. probl.* 8. distingue deux sortes de pieces *mimiques*; les unes étoient appellées ὑποθέσεις : le sujet en étoit honnête aussi-bien que la maniere, & elles approchoient assez de la comédie. On nommoit les autres παίγνια ; les bouffoneries & les obscénités en faisoient le caractere.

Sophron de Syracuse, qui vivoit du tems de Xerxès, passe pour l'inventeur des *mimes* décentes & semées de leçons de morale. Platon prenoit beaucoup de plaisir à lire les *mimes* de cet auteur; mais à peine le théâtre grec fut formé, que l'on ne songea plus qu'à divertir le peuple par des farces, & par des acteurs qui en les jouant représentoient, pour ainsi dire, le vice à découvert. C'est par ce moyen qu'on rendit les intermedes des pieces de théâtre agréables au peuple grec.

Les *mimes* plurent également aux Romains, & formoient la quatrieme espece de leurs comédies: les acteurs s'y distinguoient par une imitation licentieuse des mœurs du tems, comme on le voit par ce vers d'Ovide.

Scribere si fas est imitantes turpia mimos.

Ils y jouoient sans chaussure; ce qui faisoit quelquefois nommer cette comédie *déchaussée*, au lieu que dans les trois autres les acteurs portoient pour chaussure le brodequin, comme le tragique se servoit du cothurne. Ils avoient la tête rasée, ainsi que nos bouffons l'ont dans les pieces comiques; leur habit étoit de morceaux de différentes couleurs, comme celui de nos arlequins. On appelloit cet habit *panniculus centumculus*. Ils paroissoient aussi quequefois sous des habits magnifiques & des robes de pourpre, mais c'étoit pour mieux faire rire le peuple, par le contraste d'une robe de sénateur, avec la tête rasée & les souliers plats. C'est ainsi qu'arlequin sur notre théâtre revêt quelquefois l'habit d'un gentilhomme. Ils joignoient à cet ajustement la licence des paroles & toutes sortes de postures ridicules. Enfin, on ne peut leur reprocher aucune négligence sur tout ce qui pouvoit tendre à amuser la populace.

Leur jeu passa jusques dans les funérailles, & celui qui s'en acquittoit fut appellé *archimime*. Il devançoit le cercueil, & peignoit par ses gestes les actions & les mœurs du défunt: les vices & les vertus, tout étoit donné en spectacle. Le penchant que les *mimes* avoient à la raillerie, leur faisoit même plutôt révéler, dans cette cérémonie funebre, ce qui n'étoit pas honorable aux morts, qu'il ne les portoit à peindre ce qui pouvoit être à leur gloire.

Les applaudiſſemens qu'on donnoit aux pieces de Plaute & de Térence, n'empêchoient point les honnêtes gens de voir avec plaiſir les farces *mimiques*, quand elles étoient ſemées de traits d'eſprit & repréſentées avec décence. Les poëtes *mimographes* des Latins qui ſe diſtinguerent en ce genre, ſont Cneus Mattius, Decimus Laberius, Publius Syrus ſous Jules-Céſar; Philiſtion ſous Auguſte; Silon ſous Tibere; Virgilius Romanus ſous Trajan; & Marcus Marcellus ſous Antonin. Mais les deux plus célebres entre ceux que nous venons de nommer, furent Decimus Laberius, & Publius Syrus. Le premier plut tellement à Jules-Céſar, qu'il en obtint le rang de chevalier romain, & le droit de porter des anneaux d'or. Il avoit l'art de ſaiſir à merveille tous les ridicules, & ſe faiſoit redouter par ce talent. C'eſt pourquoi Ciceron écrivant à Thébatius qui étoit en Angleterre avec Céſar, lui dit: *Si vous êtes plus long-tems abſent ſans rien faire, je crains pour vous les* mimes *de Laberius*. Cependant Publius Syrus lui enleva les applaudiſſemens de la ſcène, & le fit retirer à Pouzol, où il ſe conſola de ſa diſgrace par l'inconſtance des choſes humaines, dont il fit une leçon à ſon compétiteur dans ce beau vers:

Cecidi ego: cadet qui ſequitur; laus eſt publica.

Il nous reſte de Publius Syrus des ſentences ſi graves & ſi judicieuſes, qu'on auroit peine à croire qu'elles ont été extraites des *mimes* qu'il donna ſur la ſcène: on les prendroit pour des maximes moulées ſur le ſoc & même ſur le cothurne. (*D. J.*)

MIMESIS, ſ. f. (*Gramm.*) figure de rhétorique, par laquelle on imite par quelque deſcription la figure, les geſtes, les diſcours, les actions d'une perſonne. *Voyez* MIME & PANTOMIME.

MIMOLOGIE, ſ. f. (*Gramm.*) imitation de la voix, de la prononciation & du geſte d'un autre; de *mimologie*, on a fait *mimologue*.

MIMOS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) lorſque le roi de Loango en Afrique eſt aſſis ſur ſon trône, il eſt entouré d'un grand nombre de nains, remarquables par leur difformité, qui ſont aſſez communs dans ſes états. Ils n'ont que la moitié de la taille d'un homme ordinaire, leur tête eſt fort large, & ils ne ſont vêtus que de peaux d'animaux. On les nomme *mimos* ou *bakke-bakke*; leur fonction ordinaire eſt d'aller tuer des éléphans qui ſont fort communs dans leur pays, on dit qu'ils ſont fort adroits à cet exercice. Lorſqu'ils ſont auprès de la perſonne du roi, on les entre-mêle avec des négres blancs pour faire un contraſte; ce qui fait un ſpectacle très-biſarre, & dont la ſingularité eſt augmentée par les contorſions & la figure des nains.

MIMOSE, (*Bot.*) *voyez* SENSITIVE.

MINA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie céſarienne dans les terres, vers la ſource d'une riviere de même nom. Elle devint épiſcopale, car dans la notice épiſcopale d'Afrique, n°. 49, Cæcilius eſt qualifié *Epiſcopus Minnenſis*. Sa riviere eſt aſſez grande, tire ſa ſource des montagnes du grand Atlas, & ſe jette dans la Méditerranée. Les Maures nomment aujourd'hui cette riviere *Céna*.

MINÆGARA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde en deçà du Gange. Ptolomée, *l. VII. c. ij.* la place dans l'Inde Scythe, à l'occident du fleuve *Namadus*, entre *Ozène* & *Tiatura*. (*D. J.*)

MINAGE, ſ. m. (*Juriſp.*) eſt un droit que le ſeigneur perçoit dans les marchés ſur chaque mine de grain pour le meſurage qui en eſt fait par ſes prépoſés. *V.* les *ordonnances* du duc de Bouillon: en pluſieurs lieux ce droit eſt réuni au domaine du roi.

Quelquefois *minage* eſt pris pour redevance en grain; tenir à *minage*, c'eſt tenir à ferme une terre à la charge de rendre tant de mines de blé par an. *Voyez* le *gloſſ.* de M. de Lauriere *au mot* MINAGE. (*A*)

MINARET, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) tour ou clocher des moſquées chez les Mahométans. Ces tours ont 3 ou 4 toiſes de diametre dans leur baſe; elles ſont à pluſieurs étages avec des balcons en faillie, ſont couvertes de plomb avec une aiguille ſurmontée d'un croiſſant. Avant l'heure de la priere, les mueznis ou crieurs des moſquées montent dans ces *minarets*, &

de dessus les balcons appellent le peuple à la priere en se tournant vers les quatre parties du monde, & finissant leur invitation par ces paroles : *Venez, peuple, à la place de tranquillité & d'intégrité, venez à l'asyle du salut.* Ce signal, qu'ils nomment *ezan*, se répéte cinq fois le jour pour les prieres qui demandent la présence du peuple dans les mosquées, & le vendredi on ajoûte un sixieme ezan. Il y a plusieurs *minarets*, bâtis & ornés avec la derniere magnificence. Guer. *Mœurs des Turcs, tom. I.*

MINCE, adj. (*Gramm.*) épithete, par laquelle on désigne un corps qui a très-peu d'épaisseur relativement à sa surface. Ainsi le taffetas est une étoffe fort *mince*. Il y a des gens d'un mérite assez *mince*, à qui l'on a accordé des places très-importantes, soit dans la robe, soit dans l'église, soit dans le gouvernement, soit dans le militaire.

MINCIO, LE, *Mincius*, (*Géog.*) riviere d'Italie, qui forme le marais de Mantoue; elle est illustrée par Virgile, quand il dit, en parlant de cette ville :

Tardis ingens ubi flexibus errat.
Mincius, *& tenerâ prætexit arundine ripas.*
Georg. *l. III. v. 14.*

MINDANAO, (*Géog.*) grande île des Indes orientales, l'une des Philippines la plus méridionale & la plus grande après Manille. Sa figure est triangulaire : elle a environ 250 lieues de tour. On y compte plusieurs rivieres navigables, dont les plus fameuses sont Bukayen & Butuan. La plûpart des habitans sont idolâtres ; & les autres mahométans. Dampier a peint leur figure ; il dit qu'ils ont la taille médiocre, les membres petits, le corps droit, la tête menue, le visage ovale, le front applati, les yeux noirs & peu fendus, le nez court, la bouche assez grande, les levres petites & rouges, le teint tanné, les cheveux noirs & lisses. Mais il y a dans cette île quelques peuples noirs, comme les Ethiopiens ; ils sont sauvages, & vont tout nuds. La ville de *Mindanao* est la capitale de tout le pays ; elle est située sur la côte occidentale. Sa *long.* selon M. de Lisle, est 144. *lat.* 7. (*D. J.*)

MINDELHEIM, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle de Suace dans l'Algow, sur la riviere de Mindel. C'est la capitale d'un petit état entre l'Iller & le Lech, qui appartient à la maison de Baviere. L'empereur, après la bataille d'Hohestedt, créa Marlborough prince de l'empire, en érigeant en sa faveur *Mindelheim* en principauté, qui fut depuis échangée contre une autre. Mais Marlborough n'a jamais été connu sous de pareils titres, son nom étant devenu le plus beau qu'il pût porter. *Long.* 28. 15. *lat.* 48. 5.

MINDEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle de Westphalie, capitale de la province de même nom sur le Wéser, avec un pont qui fait un grand passage, & la rend commerçante. Elle appartient à l'électeur de Brandebourg, qui en a sécularisé l'évêché. Elle est dans une situation avantageuse, à 11 lieues S. E. d'Osnabruck, 15 O. de Hannover, 15 N. E. de Paderborn. *Longitude* 26. 40. *latit.* 52. 23.

MINDORA, (*Géog.*) île de la mer des Indes, une des Philippines, à 18 lieues de Luçon. Elle a 20 lieues de tour, & une petite ville nommée *Baco*. Elle est remplie de montagnes qui abondent en palmiers. Les habitans sont tous idolâtres, & payent un tribut aux Espagnols à qui l'île appartient. *Longit.* 135. *latit.* 13. (*D. J.*)

MINE, s. f. (*Hist. nat. Minéralog.*) en latin *minera*, *gleba metallica*. Dans l'histoire naturelle du regne, on appelle *mine* toute substance terreuse ou pierreuse qui contient du métal ; c'est ainsi qu'on appelle *mine* d'or toute pierre dans laquelle on trouve ce métal. Mais dans un sens moins étendu, on donne le nom de *mine* à tout métal qui se trouve minéralisé, c'est-à-dire combiné avec le soufre ou avec l'arsenic, ou avec l'un & l'autre à la fois ; combinaison qui lui fait perdre sa forme, son éclat & ses propriétés. *Voyez* MINÉRALISATION.

C'est dans cet état que les métaux se trouvent le plus ordinairement dans les filons ou veines métalliques ; alors on dit

que ces métaux sont *minéralisés*, ou dans l'état de *mine* ; au lieu que quand un métal se trouve dans le sein de la terre sous la forme qui lui est propre, on le nomme *métal natif* ou *métal vierge*.

Il y a souvent plusieurs métaux qui sont mêlés & confondus dans une même *mine*; c'est ainsi qu'on trouve rarement des *mines* de cuivre qui ne contiennent en même tems une portion de fer; toutes les *mines* de plomb contiennent plus ou moins d'argent. Voilà précisément ce qui cause la difficulté de reconnoître les *mines* au simple coup-d'œil ; il faut pour cela des yeux fort accoûtumés; quelquefois on est obligé même de recourir au microscope, & souvent encore sans succès, & l'on est forcé de faire l'essai de la *mine*, quand on veut être assuré de ce qu'elle contient. Ces essais doivent se faire avec beaucoup de précaution, vû que le feu peut souvent volatiliser & dissiper plusieurs des substances contenues dans une *mine*, & par-là l'on ne trouve plus des métaux qui étoient auparavant très-réellement renfermés. Cela vient de ce qu'en donnant un feu trop violent, non-seulement le soufre & l'arsenic se dégagent & se dissipent, mais encore ils entraînent avec eux les parties métalliques, qui sont dans un état de division extrême dans les *mines*.

Dans les dénominations que l'on donne aux différentes *mines*, on doit toujours consulter le métal qui y domine ; quelque naturelle que soit cette observation, elle a été souvent négligée par la plûpart des Minéralogistes ; dans les noms qu'ils ont donnés à leurs *mines*, souvent ils se sont réglés plutôt sur le prix que la convention a fait attacher à un métal qui s'y trouvoit accidentellement & en petite quantité, que sur le métal qui y étoit le plus abondant ; c'est ainsi que nous voyons souvent qu'ils donnent le nom de *mines* d'argent à de vraies *mines* de plomb, dont le quintal fournit tout-au-plus quelques onces d'argent contre une très-grande quantité de plomb ; c'est avec grande raison que M. Rouelle reproche cette faute à la plûpart des auteurs ; ce savant chimiste observe très-judicieusement que, pour parler avec l'exactitude convenable dans l'histoire naturelle, une *mine* de cette espece devroit être appellée *mine de plomb contenant de l'argent*, & non *mine d'argent*. La même observation peut s'appliquer à un grand nombre d'autres *mines* qui ont été nommées avec aussi peu d'exactitude, & l'on sent que ces dénominations sont très-capables d'induire en erreur les Naturalistes, qui doivent plutôt s'arrêter à la nature qu'à la valeur des métaux contenus dans une *mine*.

C'est dans les profondeurs de la terre que la nature s'occupe de la formation des *mines* ; & quoique cette opération soit une de celles qu'elle cache le plus soigneusement à nos regards, les Naturalistes n'ont pas laissé de faire des efforts pour tâcher de surprendre quelques-uns de ses secrets. Quelques auteurs, parmi lesquels se trouve le célebre Stahl, croient que les métaux & les *mines* qui sont dans les filons, ont été créés dès les commencemens du monde ; d'autres au contraire croient avec plus de raison que la nature forme encore journellement des métaux ; ce qu'elle fait en unissant ensemble les parties élémentaires, ou les principes qui doivent entrer dans leurs différentes combinaisons, c'est-à-dire les trois terres que Beccher a nommées *terre vitrescible*, *terre onctueuse* & *terre mercurielle*, dont, suivant lui, tous les métaux sont composés. *Voyez l'article* MÉTAUX. Quoiqu'il en soit, on ne peut douter qu'il ne se forme journellement des *mines* nouvelles, soit que les métaux existent depuis l'origine du monde, soit qu'eux-mêmes soient d'une formation récente & journaliere.

Les deux grands agens, dont la nature se sert pour la formation des *mines*, sont la chaleur & l'eau. En effet, sans adopter les idées chimériques d'un feu placé au centre de notre globe, il est constant, d'après les observations des Minéralogistes, qu'il regne toujours un air chaud dans les lieux profonds de la terre, tels que sont les souterreins des *mines*; cette chaleur est quelquefois si forte que pour peu qu'on s'arrête dans quelques-uns de ces souterreins, on est entiérement trempé

de sueur; par-là les eaux salines, qui se trouvent dans la terre, sont mises en état d'agir sur les molécules métalliques & minérales; elles sont peu-à-peu divisées, atténuées, mises en dissolution & en digestion : lorsque ces particules sont assez divisées, la chaleur de la terre, en réduisant les eaux en vapeurs, fait qu'elles s'élevent & entraînent avec elles les parties métalliques, tellement atténuées qu'elles peuvent demeurer quelque tems suspendues dans l'air avec les vapeurs qui les entraînent; alors elles voltigent dans les cavités de la terre, dans ses fentes & dans les espaces vuides des filons; les différentes molécules se mêlent, se confondent, se combinent; & lorsque par leur aggrégation & leur combinaison elles sont devenues des masses trop pesantes pour demeurer plus long-tems suspendues en l'air, elles tombent par leur propre poids, se déposent sur les terres ou les roches qu'elles rencontrent; elles s'attachent à leurs surfaces, ou bien elles les pénétrent; les molécules s'entassent peu-à-peu les unes sur les autres : lorsqu'ils s'en est amassé une quantité suffisante, leur aggrégation devient sensible; alors si les molécules qui se sont déposées, ont été purement métalliques sans s'être combinées avec des molécules étrangeres, elles formeront des métaux purs, ou ce qu'on appelle des métaux *vierges* ou *natifs*; mais si ces molécules métalliques, lorsqu'elles voltigoient en l'air, ont rencontré des molécules d'autres métaux, ou de soufre ou d'arsenic, qui ont été élevées par la chaleur souterreine en même tems qu'elles, alors ces molécules métalliques se combineront avec ces substances ou avec des molécules d'autres métaux; pour lors il se formera des *mines* de différentes especes, suivant la nature & les proportions des molécules étrangeres qui se seront combinées. Telle est l'idée que l'on peut se faire de la formation des *mines*. A l'égard des pierres ou roches sur lesquelles ces combinaisons s'attachent ou déposent, elles se sont appellées *minieres*. *Voyez* MINIERE, MINÉRALISATION & EXHALAISONS MINÉRALES.

Ainsi, quelle que soit l'origine primitive des métaux, soit qu'ils existent depuis la création du monde, soit que par la réunion de leurs parties élémentaires ils se forment encore tous les jours, l'expérience nous prouve qu'il se fait de nouvelles *mines*. En effet, nous voyons que la nature, dans l'intérieur de la terre ainsi qu'à sa surface, est perpétuellement en action; quoique nous ne soyons pas en état de la suivre pas-à-pas, plusieurs circonstances nous convainquent qu'elle recompose d'un côté ce qu'elle a décomposé d'un autre. Nous voyons que tous les métaux imparfaits souffrent de l'altération & se décomposent, soit à l'air, soit dans les eaux; l'un & l'autre de ces agents se trouvent dans le sein de la terre; ils sont encore aidés par la chaleur; les eaux chargées de parties salines agissent plus puissamment sur les substances métalliques & les dissolvent; ce qui a été altéré, dissout & décomposé dans un endroit, va se reproduire & se recomposer dans un autre, ou bien va former ailleurs de nouvelles combinaisons toutes différentes des premieres: cela se fait parce que les molécules qui formoient la premiere combinaison ou *mine*, sont élevées & transportées par les exhalaisons minérales, ou même cette translation se fait plus grossiérement par les eaux, qui après s'être chargées de particules métalliques, les charrient en d'autres lieux où elles les déposent. Nous avons des preuves indubitables de ces reproductions de *mines*. On trouve dans la terre des corps entiérement étrangers au regne minéral, tels que du bois, des coquilles, des ossemens, *&c.* qui ont été enfouis par des révolutions générales, ou par des accidens particuliers, & qui s'y sont changés en de vraies *mines*. C'est ainsi qu'à Orbissau en Bohême, on trouve du bois changé en *mine* de fer; en Bourgogne on trouve des coquilles qui sont devenues des *mines* que l'ont raite avec succès dans les forges, & dont on tire de très-bon fer; & les ouvrages de minéralogie sont remplis d'exemples de la reproduction de *mines* de fer, & d'autres métaux. C'est ainsi que nous voyons que dans des souterreins de *mines* abandonnées, & où de-

puis plusieurs siecles les travaux ont cessé, quand ont vient à y travailler de nouveau, on retrouve assez souvent de nouvelles *mines* qui se sont reproduites sur les parois des rochers des galeries. En Allemagne on a trouvé une incrustation de *mine*, qui s'étoit formée sur un morceau de bois provenu d'une échelle; elle contenoit huit marcs d'argent au quintal. M. Cronstedt, de l'académie royale de Suede, a trouvé dans les *mines* de Kungsberg en Norvege, une eau qui découloit par une fente d'une roche, & qui avoit formé un enduit ou une pellicule d'argent sur cette roche. *Voyez les Œuvres physiques & minéralogiques* de M. Lehmann, *tom. I. pag.* 380. *mss.* ainsi que le *tom II.* du même ouvrage. Tous ces faits prouvent d'une maniere inconteſtable que les *mines* sont sujettes à des altérations & à des tranſlations continuelles; c'eſt ainsi pour cette raiſon que l'on rencontre aſſez fréquemment des endroits dans les filons qui sont entiérement vuides, & où l'on ne trouve plus que les débris des *mines* qui y étoient autrefois contenues; ce qui donne lieu à l'expreſſion des Mineurs, qui disent alors *qu'ils sont arrivés trop tard. Voyez* FILONS.

Nous avons lieu de croire que la nature opere très-lentement la formation des *mines*; mais elle n'agit point en cela d'une maniere conſtante & uniforme. Les productions qu'elle fait de cette maniere doivent être variées à l'infini, en raison de la nature des molécules qu'elle combine, de leur quantité, de leurs différentes proportions, & du tems & des voies qu'elle emploie, des différens degrés d'atténuation & de diviſion des ſubſtances, &c. de-là cette grande multitude de corps que nous préſente le regne minéral, & cette différence prodigieuse dans le coup-d'œil que nous offrent les *mines*. En effet, les *mines* varient pour le tiſſu, pour la couleur, pour la forme, & pour les accidens; il y en a quelques-uns qui font d'une figure indéterminée, tandis que d'autres ont une figure réguliere, ſemblable à celle des cryſtaux; quelques-unes ſont opaques, d'autres ont un peu de tranſparence. On ne s'arrêtera point ici à décrire ces ſortes de variétés; d'autant plus que l'on trouvera aux articles de chaque métal & demi-métal l'aſpect que préſentent leurs *mines*. On peut dire en général que les métaux dans l'état de *mine*, ont un coup-d'œil tout différent de celui qu'ils ont lorſqu'ils ſont purs.

Ce ſont les filons & les fentes de la terre qui ſont les attéliers dans leſquels la nature s'occupe le plus ordinairement de la formation des *mines*; comme à *l'article* FILONS on a ſuffiſamment expliqué leur nature, leurs propriétés, nous ne répéterons point ici ce que nous en avons déjà dit. *Voy.* FILONS *ou* VEINES MÉTALLIQUES. Nous nous contenterons ſeulement d'obſerver ici que ſuivant la remarque de M. Rouelle, conſtatée par les obſervations que M. Lehmann a publiées dans ſon *Traité de la formation des couches de la terre*, les *mines* en filons ne ſe trouvent que dans les montagnes primitives, c'eſt-à-dire dans celles qui paroiſſent auſſi anciennes que le monde, & qui n'ont point été produites par les inondations, par le ſéjour de la mer, par le déluge univerſel, ou par d'autres révolutions arrivées à notre globe. *Voyez* MONTAGNES.

Les mines ne ſe trouvent point toujours par filons ſuivis; ſouvent on les rencontre dans le ſein des montagnes par maſſes détachées, & formant comme des tas ſéparés, dans des pierres dont les creux en ſont remplis; ces ſortes de *mines* s'appellent *mines en marons* ou *mines en rognons*. M. Rouelle les nomme *minera nidulantes*. *Voyez* MARONS.

D'autres *mines* ſe trouvent quelquefois par fragmens détachés dans les couches de la terre, ou même à ſa ſurface; ce ſont ces ſortes de *mines* que les Anglois nomment *shoads*; il eſt très-viſible qu'elles n'ont point été formées par la nature dans les endroits où on les trouve actuellement placées, elles y ont été tranſportées par les eaux qui ont arraché ces fragmens des filons placés dans les montagnes primitives, & qui après avoir été roulées comme les galets, les ont portées & raſſemblées dans les couches de la terre, qui ont elles-mêmes été produites par des

inondations. Ces *mines* par fragmens peuvent quelquefois conduire aux filons dont elles ont été arrachées : nous avons dit à l'*article* ÉTAIN, que cela se pratiquoit sur-tout en Cornouaille pour retrouver les filons des *mines* d'étain ; ces *shoads* ou fragmens sont roulés & arrondis ; outre la *mine* on y trouve encore des fragmens de la roche ou miniere, à laquelle la *mine* tenoit dans le filon. Il y a lieu de croire que c'est ainsi que se sont formées toutes les *mines* répandues en particules déliées que l'on trouve dans des couches de terre & de sable dont, on les retire par le lavage ; ce sont ces *mines* que les Allemands nomment *seifenwerck* ou *mines de lavage*. Cela peut encore nous faire comprendre comment il se fait que l'on trouve dans le lit d'un très-grand nombre de rivieres, des particules métalliques, & sur-tout du sable ferrugineux, mêlé de petites particules ou de paillettes d'or. Il y a lieu de conjecturer que ces particules ont été détachées des montagnes où il y a des filons, par les rivieres mêmes ou par les torrens qui s'y déchargent.

Enfin il y a encore un état dans lequel on trouve les *mines* de quelques métaux, ce sont celles qui ont été formées par transport, telles sont les ochres, les *mines* de fer limoneuses, la calamine, quelques *mines* de cuivre : suivant M. Rouelle, ces sortes de *mines* ne doivent leur formation qu'à des vitriols qui ont été dissouts & entraînés par les eaux, & qui étant ensuite venus à se décomposer, ont déposé la terre métallique que ces vitriols contenoient, qui par-là a formé des bancs ou des lits. Ce savant chimiste observe avec raison qu'il n'y a que le fer, le cuivre & le zinc qui soient susceptibles de se vitriolifer, d'où il conclut qu'il n'y a que ces trois substances métalliques que l'on puisse rencontrer dans cet état dans les couches de la terre. Il est certain que plusieurs *mines* de fer que l'on traite avec beaucoup de succès se trouvent dans cet état, c'est celui de la plûpart des *mines* de fer de France, & la *mine* de fer que les Suédois & les Allemands appellent *minera ferri palustris*, ou *mine marécageuse & limoneuse*, paroît être de cette nature. La calamine, qui est une ochre chargée de zinc, paroît aussi avoir été formée par la décomposition du vitriol blanc. L'ardoise ou la pierre schisteuse, qui est devenue une mine de cuivre, telle que celle que l'on rencontre en quelques endroits d'Allemagne, doit ce métal à la décomposition d'un vitriol cuivreux. (—)

MINES, *fodinæ metallicæ*, ou *mettalli fodinæ*, (*Hist. nat. Minéral. arts.*) on nomme ainsi les endroits profonds de la terre, d'où l'on tire les métaux, les demi-métaux, & les autres substances minérales qui servent aux usages de la vie, telles que le charbon de terre, le sel gemme, l'alun, *&c.*

La nature, non contente des merveilles qu'elle opere à la surface de la terre & au-dessus de nos têtes, a encore voulu nous amasser des trésors sous nos piés. Le prix que les hommes ont attaché aux métaux, joint aux besoins qu'ils en ont, leur ont fait imaginer toutes sortes de moyens pour se les procurer. En vain la Providence avoit-elle caché des richesses dans les profondeurs de la terre ; en vain les a-t-elle enveloppées dans les rochers les plus durs & les plus inaccessibles, le desir de les posséder a su vaincre ces obstacles, & ce motif a été assez puissant pour entreprendre des travaux très-pénibles malgré l'incertitude du succès.

Itum est in viscera terræ,
Quasque recondiderat stygiisque admoverat umbris,
Effodiuntur opes, irritamenta malorum.

On a vu dans l'*article* MINE, *minera*, qui précede, que les métaux ne se présentent que rarement sous la forme qui leur est propre ; ils sont le plus communément minéralisés, c'est-à-dire masqués, & pour ainsi dire rendus méconnoissables par les substances avec lesquelles ils sont combinés ; *voyez* MINÉRALISATION. Il faut donc de l'expérience & des yeux accoûtumés pour distinguer les substances qui contiennent des métaux ; en effet, ce ne sont point celles qui ont le plus d'éclat qui sont les plus riches, ce sont souvent des masses informes qui

renferment les métaux les plus précieux ; d'où l'on voit que les travaux pour l'exploitation des *mines* fuppofent des connoiffancespréliminaires qui doivent être très-étendues, puifqu'elles ont pour objet toutes les fubftances que la terre renferme dans fon fein. *Voy.* MINÉRALOGIE. Parmi ces connoiffances, une des plus importantes eft celle de la nature des terreins où l'on peut ouvrir des *mines* avec quelque apparence de fuccès.

C'eft ordinairement dans les pays de montagnes, & non dans les pays unis, qu'il faut chercher des *mines*. Les Minéralogiftes ont obfervé que les hautes montagnes, qui s'élevent brufquement & qui font compofées d'un roc très-dur, ne font point les plus propres pour l'exploitation des *mines* ; lorfque par hafard on a rencontré un filon métallique dans une montagne de cette nature, on a beaucoup de peine à le fuivre, & fouvent il n'eft pas d'une grande étendue. D'un autre côté, les terreins bas font trop expofés aux eaux, dont on a beaucoup de peine à les débarraffer. On donne donc la préférence, quand on le peut, aux montagnes ou aux terreins qui s'élevent en pente douce, & qui retombent de la même maniere ; le travail y devient plus facile, & peut être plus long-tems continué.

Mais la découverte d'un terrein commode ne fuffit point ; il faut que les efpérances foient fortifiées par d'autres circonftances & par un grand nombre d'indications. Avant que de fonger à établir des *mines* dans un pays, il faut s'affurer fi le terrein contient des filons ou des veines métalliques ; les perfonnes verfées dans la Minéralogie, ont obfervé que plufieurs fignes pouvoient concourir à annoncer leur préfence.

D'abord les endroits des montagnes où il ne vient que très-peu d'herbe, où les plantes ne croiffent que foiblement, où elles jauniffent promptement, où les arbres font tortueux & demeurent petits, femblent annoncer des filons. On obferve pareillement les terreins où l'humidité des pluies, des rofées difparoît promptement, & où les neiges fondent avec le plus de célérité. On peut s'affurer par la vue & par l'odorat des endroits d'où il part des exhalaifons minérales, fulfureufes & arfénicales ; tous ces fignes extérieurs, quoique fouvent trompeurs, commencent déjà à faire naître des efpérances. On confidere enfuite la couleur des terres ; celles qui font métalliques font aifées à diftinguer ; quelquefois elles font chargées de fragmens de *mines*, qui ont été détachés par les torrens des filons du voifinage. Les fables des rivieres des environs doivent encore être examinés ; fouvent ils contiennent des parties minérales & métalliques, qui ont été entraînées par les ruiffeaux & par les torrens. On peut regarder au fond des ravins, pour voir quelle eft la nature des pierres & des fubftances que les fontes des neiges & les pluies d'orage arrachent & entraînent. Il eft encore important d'examiner la nature des eaux qui fortent des montagnes, pour voir fi elles font chargées de fels vitrioliques ; & l'on confidérera leur odeur, les dépôts qu'elles font. Quoique tous ces fignes foient équivoques, lorfqu'ils fe réuniffent, ils ne laiffent point de donner beaucoup de probabilité qu'un terrein renferme des *mines*.

Nous ne parlerons point ici de la baguette divinatoire, dont on a la foibleffe de fe fervir encore dans quelques pays pour découvrir les *mines* ; c'eft un ufage fuperftitieux, dont la faine phyfique a défabufé depuis long-tems. *Voyez* BAGUETTE DIVINATOIRE.

On pourra fe fervir avec beaucoup plus de certitude & de fuccès, d'un inftrument au moyen duquel dans de certains pays on peut percer les roches & les terres à une grande profondeur ; c'eft ce qu'on appelle *la fonde des mines*. *Voyez* SONDE.

Mais fi l'on veut établir le travail des *mines* dans un pays où l'on fait par tradition, & par les monumens hiftoriques, qu'il y en a déja eu anciennement, on pourra opérer avec plus de sûreté ; furtout fi l'on découvre des débris, des fcories & des rebuts d'anciens travaux : alors on faura plus certainement à quoi s'en tenir, que fi on alloit inconfidérément

ouvrir

[ou]vrir des *mines* dans un canton qui n'a point encore été fouillé.

Quelquefois les *mines* se montrent même à la surface de la terre, parce que leurs filons étant peu profonds, ont été dépouillés par les eaux du ciel qui ont entraîné les terres ou les pierres qui les couvroient; ou parce que les tremblemens de terre, les affaissemens des montagnes & d'autres accidens, les ont rompus & mis à nud.

Il faudra encore faire attention à la nature de la roche & des pierres dont sont composées les montagnes où l'on veut établir ses travaux. Une roche brisée & non suivie rendroit le travail coûteux & incommode, par les précautions qu'il faudroit prendre pour la soûtenir & pour l'empêcher d'écrouler; joignez à cela que les roches de cette nature fournissant des passages continuels aux eaux du ciel, détruisent peu-à-peu les filons de *mines* qui peuvent y être contenus.

On considérera aussi la nature des pierres & des substances qui accompagnent les *mines* & les filons. Les Minéralogistes ont trouvé que rien n'annonçoit plus sûrement un minerai d'une bonne qualité, que la présence de la pierre appellée *quartz*, qu'un spath tendre, la blende, quand elle n'est point trop ferrugineuse, une terre fine, tendre & onctueuse, que les Allemands nomment *besteg*, ainsi que les terres métalliques & atténuées qui remplissent quelquefois les fentes des rochers, & que l'on connoît sous le nom de *guhrs*.

C'est dans les filons, c'est-à-dire dans ces veines ou canaux qui traversent les montagnes en différens sens, que la nature a déposé les richesses du regne minéral. Nous avons suffisamment expliqué leurs variétés, leurs dimensions, leurs directions, leurs inclinaisons & les autres circonstances qui les accompagnent, à l'article FILONS, auquel nous renvoyons le lecteur. On a aussi développé dans l'article MINE (*minera*), les idées les plus probables sur leur formation; nous ne répéterons donc pas ici ce qui a été dit à ce sujet; nous nous contenterons de faire observer qu'il ne faut point toujours se flatter de trouver une *mine* d'une même nature dans toutes les parties d'une montagne ou d'un filon; souvent elle change, totalement quelquefois: lorsqu'on aura commencé par trouver du fer, en continuant le travail, on rencontrera de l'argent ou des *mines* de plomb. Le célebre Stahl rapporte, dans son *Traité du soufre*, un exemple frappant des variations des *mines*; il dit qu'à Schneerberg, en Misnie, on exploitoit avant l'an 1400, une *mine* de fer; à mesure qu'on s'enfonçoit en terre, la *mine* devenoit d'une mauvaise qualité; cela força à la fin les intéressés d'abandonner cette *mine*. Le travail ayant été repris par la suite des tems, on trouva que c'étoit l'argent qui y étoit en abondance, qui nuisoit à la qualité du fer que l'on tiroit de cette *mine*, & l'on obtint pendant 79 ans une quantité prodigieuse de ce métal précieux; au bout de ce tems, cette *mine* se trouva entiérement épuisée, & fit place à du cobalt ou à de l'arsenic. Les Mineurs disent ordinairement que toute *mine* riche *a un chapeau de fer*, c'est-à-dire qu'elle a de la *mine* de fer qui lui sert de couverture.

Après avoir exposé quels doivent être les signes extérieurs qui annoncent la présence d'une *mine*, nous allons décrire les différens travaux de leur exploitation, tels qu'ils se pratiquent ordinairement. Le premier travail s'appelle *la fouille*, il consiste à écarter la terre supérieure qui couvre la roche; lorsqu'on est parvenu à cette roche, on la creuse & on la détache avec des outils de fer, des ciseaux bien trempés, des maillets, des leviers; & quelquefois lorsqu'elle est fort dure, on la fait sauter avec de la poudre à canon. Souvent au bout de tout ce travail on ne rencontre qu'une fente de la montagne, ou une vénule peu riche, au lieu du filon que l'on cherchoit; comme cela ne dédommageroit point des peines & des frais de l'exploitation, on est obligé de recommencer la même manœuvre, ou fouille, dans un autre endroit; & l'on continue de même jusqu'à ce qu'on ait donné sur le vrai filon. Les souverains d'Allemagne, dans la vue de favoriser le travail des *mines*, ont accordé de très-

grandes prérogatives à ceux qui fouilloient pour découvrir des filons ; non-seulement on leur donnoit des gratifications considérables lorsqu'ils découvroient quelque filon, mais encore on leur accordoit la faculté de fouiller dans les maisons, dans les jardins, dans les prairies des sujets, en un mot par-tout, à l'exception des champs ensemencés ; & il étoit défendu, sous peine d'une amende très-considérable, de les troubler dans leur travail, ou de s'y opposer. Les fouilles qui avoient été faites devoient rester ouvertes, & il n'étoit point permis de les combler ; cela se faisoit pour instruire ceux qui pourroient venir ensuite chercher des *mines* aux mêmes endroits.

Après qu'en fouillant, on s'est assuré de la présence d'une *mine*, ou d'un filon, on forme des *bures* ou *puits* ; ce sont des trous quarrés, qui descendent en terre, ou perpendiculairement ou obliquement : ces puits ont deux côtés plus longs que les deux autres, c'est-à-dire forment des quarrés longs. On les revêt de planches, assujetties par un chassis de charpente ; cela se fait pour empêcher l'éboulement des terres & des pierres, qui pourroient blesser les ouvriers, & même combler les fosses : cette opération s'appelle *cuvelage*.

Sur la longueur du quarré long qui forme le puits, on prend un espace pour y former une cloison de planches, pratiquée dans l'intérieur du puits ; cette cloison ou séparation, va d'un des petits côtés à l'autre ; elle partage le puits en deux parties inégales : la partie la plus spacieuse est destinée à la montée & à la descente des seaux ou paniers que l'on charge du minerai qui a été détaché sous terre, ou des pierres inutiles dont on veut se débarrasser : la partie la plus étroite est destinée à recevoir les échelles que l'on place perpendiculairement dans les puits, & qui servent aux ouvriers pour descendre dans leurs atteliers souterreins. On multiplie ces échelles, mises au bout les unes des autres, en raison de la profondeur qu'on veut donner à son puits. Directement au-dessus du puits, on place un tourniquet ou bouriquet ; c'est un cylindre garni à chaque extrémité d'une manivelle ; autour de ce cylindre s'entortille une corde ou une chaîne, à laquelle sont attachés les seaux ou paniers destinés à recevoir le minerai : deux ou quatre ouvriers font tourner ce cylindre. Mais lorsque les fardeaux qu'il faut tirer de la terre sont trop considérables, ou lorsque les puits sont d'une trop grande profondeur, on se sert d'une machine à moulettes que des chevaux font tourner ; c'est un arbre ou essieu placé perpendiculairement, au haut duquel est une lanterne autour de laquelle s'entortille la chaîne de fer, à laquelle sont attachés les seaux ou paniers : cette chaîne est soûtenue par deux cylindres, ou par des poulies qui la conduisent directement au-dessus du puits. Des chevaux font tourner cette machine ; on la couvre d'un angard ou cabanne de planches, pour la garantir des injures de l'air ; cet angard sert en même tems à empêcher la pluie ou la neige de tomber dans le puits.

On forme quelquefois plusieurs puits de distance en distance ; les uns servent à l'épuisement des eaux, d'autres servent à donner de l'air dans le fond des souterreins, comme nous aurons occasion de le faire voir plus loin.

Lorsque le premier puits est descendu jusques sur le filon, on forme une espece de repos ou de salle, afin que les ouvriers puissent y travailler à l'aise, & l'on creuse des galeries, c'est-à-dire, des chemins souterreins qui suivent la direction du filon que l'on a trouvé ; c'est dans ces galeries que les ouvriers détachent le minerai de la roche qui l'enveloppe, & en allant toujours en avant, à force de détacher du minerai, ils se font un passage. Ces galeries doivent être assez hautes & assez larges pour qu'un homme puisse s'y tenir debout, & y agir librement, pour y faire aller des brouettes, dont on se sert pour transporter le minerai jusqu'à l'endroit où on le charge dans les paniers. Pour empêcher que la roche dans laquelle les galeries ont été pratiquées ne s'affaisse par le poids de la montagne, on la soûtient au moyen d'une charpente, c'est ce qu'on appelle *étrésillonner* ; cela se fait de différentes manieres. Quelquefois même on soûtient les galeries par de la mâçonnerie ; ce qui est plus solide, & dispense des réparations

continuelles qu'on est obligé de faire aux étais de charpente que l'humidité pourrit très-promptement dans les souterreins.

Comme le filon que l'on exploite a quelquefois dans son voisinage des vénules, des fentes & des rameaux remplis de minerai qui viennent s'y rendre, on est obligé de faire des boyaux de prolongation aux deux côtés des galeries pour aller chercher ce minerai; on étaye ces boyaux de même que les galeries. On fait aussi très-souvent des excavations sur les côtés des puits & des galeries, que l'on nomme des *ailes*, afin de détacher les masses de minerai qui peuvent s'y trouver, & pour découvrir les fentes & vénules qui vont aboutir au filon principal.

Lorsque les galeries ont été formées & bien assurées, & lorsque le filon a été découvert & dépouillé de la roche qui l'environne, les ouvriers en détachent le minerai; cela se fait avec des marteaux pointus des deux côtés, & d'autres outils bien trempés. Quand la roche est fort dure, on y fait des trous avec un outil pointu qu'on nomme *fleuret*; on remplit ces trous d'une cartouche ou d'un pétard, auquel on met le feu avec une méche soufrée; par-là on fait un effet plus grand & plus prompt que les ouvriers ne pourroient faire à l'aide de leurs outils. Quelquefois pour attendrir la roche, on amasse auprès d'elle quelques voies de bois que l'on allume; alors les ouvriers sortent des souterreins, de peur d'être étouffés par la fumée & par les vapeurs dangereuses que le feu dégage de la *mine*; par ce moyen le feu fait gerser la roche, qui se détache ensuite avec plus de facilité; cependant il est plus avantageux de se servir de la poudre à canon, parce que cela évite une perte de tems considérable.

Lorsque l'épaisseur du filon le permet, on y forme des especes de marches ou de gradins, les uns au-dessus des autres; & sur chacun de ces gradins est un ouvrier qui est éclairé par sa lampe qui est auprès de lui, & qui détache du minerai sur le gradin qui est devant.

Les galeries se continuent, tant que l'on voit apparence de suivre un filon; il y a dans quelques *mines* de Misnie où l'on travaille depuis plusieurs siecles, des galeries ou chemins souterreins qui ont plusieurs lieues de longueur, & qui vont d'une montagne à l'autre. On sent que dans ce cas on est obligé de multiplier les puits qui descendent de la surface de la terre, tant pour tirer le minerai, que pour renouveller l'air & pour épuiser les eaux.

Comme souvent dans une même montagne il y a plusieurs filons placés au-dessus les uns des autres, on est encore obligé de faire plusieurs étages de galeries, & l'on forme sur le sol de la premiere galerie des puits qui conduisent à la seconde, & ainsi de suite en raison de la quantité de galeries ou d'étages que l'on a été dans le cas de faire. Il faut observer, que ces puits souterreins ne soient point placés précisement au-dessous des premiers, c'est-à-dire, de ceux qui descendent de la surface de la terre; cela incommoderoit les ouvriers qui y travaillent. Ces puits sont révêtus comme les premiers, & ils n'en different qu'en ce qu'ils ne vont point jusqu'au jour. On y place aussi des tourniquets, & quelques-uns servent à l'épuisement des eaux.

Lorsque les *mines* sont très-profondes, & que les galeries ont été poussées à une grande longueur, il deviendroit très-pénible & très-coûteux de s'occuper à tirer les pierres inutiles qui ont été détachées de la montagne. Pour éviter ce transport, on les jette dans les creux & les cavités qui ont été épuisées de minerai; quelquefois même on forme des planchers à la partie supérieure des galeries pour les recevoir, & l'on a trouvé que souvent au bout d'un certain tems, ces pierres brisées avoient repris du corps & étoient devenues chargées de minerai.

Quand les choses sont ainsi disposées, il faut songer à prévenir ou à remédier aux inconvéniens auxquels les *mines* sont exposées. La principale incommodité vient des eaux qui se trouvent dans le sein de la terre, & que les ouvriers font sortir des réservoirs ou cavités où elles étoient renfermées, en perçant avec leurs outils les roches qui les contenoient; alors elles sortent avec violence & quelquefois en si grande quantité, que l'on est souvent

forcé d'abandonner l'exploitation des *mines* au moment où leur produit devenoit le plus considérable ; c'eſt auſſi un des plus grands obſtacles que l'on ait à vaincre, & ce qui conſtitue ſouvent dans les plus fortes dépenſes. On a différens moyens pour ſe débarraſſer des eaux ; on pratique ordinairement ſur le ſol des galeries, des eſpeces de rigoles ou de petits canaux qui vont en pente, & qui conduiſent les eaux dans des réſervoirs pratiqués dans des endroits qui ſont au-deſſus du niveau de ceux où l'on travaille ; là ces eaux s'amaſſent, & elles en ſont tirées par des pompes miſes en mouvement par des machines à moulettes, tournées par des chevaux à la ſurface de la terre ; on multiplie les corps de pompes en raiſon de la profondeur des endroits dont on veut épuiſer les eaux. Ces pompes ou machines ſont de différentes eſpeces ; on trouvera leur deſcription à l'*article* POMPES DES MINES.

Rien n'eſt plus avantageux pour procurer l'épuiſement des eaux des *mines*, que de faire ce qu'on appelle une galerie de *percement*. C'eſt un chemin que l'on fait aller en pente ; il prend ſa naiſſance au centre de la montagne, & ſe termine dans quelque endroit bas au pié de la montagne; par-là les eaux ſe dégorgent, ſoit dans la plaine, ſoit dans quelque riviere voiſine. Cette voie eſt la plus ſûre pour ſe débarraſſer des eaux, mais on ne peut point toujours la mettre en pratique, ſoit par les travaux immenſes qu'elle exige, ſoit par la poſition des lieux, ſoit par la trop grande profondeur des ſouterreins, qui quelquefois vont beaucoup au-deſſous du niveau des plaines & des rivieres voiſines ; d'où l'on voit qu'il faut beaucoup de prudence & d'expérience pour pouvoir lever cet obſtacle. Dans les *mines* d'Allemagne, les entrepreneurs d'un percement ont le neuvieme du minerai, qui ſe détache dans la *mine* qu'ils ont débarraſſée des eaux.

Un autre inconvénient funeſte des *mines* vient du mauvais air qui regne dans les ſouterreins ; cet air déja chaud par lui-même, le devient encore plus par les lampes des ouvriers ; il eſt dans un état de ſtagnation, & lorſque le ſoleil vient à donner ſur les ouvertures des puits, il regne quelquefois une chaleur inſupportable dans ces ſouterreins. On doit joindre à cela des exhalaiſons ſulfureuſes & arſénicales, ou mouffettes qui partent du minerai que l'on détache, & qui ſouvent font périr ſubitement les ouvriers. *Voyez* EXHALAISONS MINÉRALES. Il eſt donc très-important de remédier à ces inconvéniens, & d'établir dans les fonds des *mines* des courants d'air, qui emportent les vapeurs dangereuſes & qui mettent de l'air frais en leur place. Nous avons déja remarqué que l'on faiſoit pour cela des puits de diſtance en diſtance ; mais il eſt important que ces puits ne ſoient point de la même longueur que les autres, parce que s'ils étoient exactement de la même longueur, l'air qui eſt un fluide ne ſe renouvelleroit point ; au lieu qu'en faiſant attention à cette obſervation, les différens puits feront la fonction d'un ſyphon, dans lequel l'eau dont on le remplit ſort par la branche la plus courte, tandis que cette eau reſte ſi les deux branches du ſypon ſont égales ; il en eſt de même de l'air qui eſt un fluide. C'eſt pour cette raiſon que les mineurs aviſés allongent par une trompe de bois un des puits, lorſque la poſition peu inclinée de leurs galeries ne permet pas de rendre la longueur des puits aſſez inégale.

Autrefois on ſe ſervoit auſſi de grands ſoufflets qui pouſſoient de l'air dans les ſouterreins, au moyen de tuyaux dans leſquels ils ſouffloient ; mais de toutes les inventions pour renouveller l'air des *mines*, il n'en eſt point de plus ſûre que de placer près de l'ouverture d'un puits un fourneau, au travers duquel on fera paſſer un tuyau de fer, que l'on prolongera dans les ſouterreins par des planches, dont les jointures ſeront exactement bouchées. Par ce moyen, le feu attirera perpétuellement l'air qui ſera dans l'intérieur de la terre, & il ſera renouvellé par celui qui ira y retomber, par les autre puits & ouvertures.

Telle eſt en général la maniere dont ſe fait l'exploitation des *mines* ; elle peut varier en quelques circonſtances peu importantes dans les différens pays ; mais ce qui

vient d'être dit suffit pour en donner une idée distincte. On voit que ce travail est très-pénible, très-dispendieux, sujet à de grands inconvéniens & très-incertain. Il est donc important de ne s'embarquer dans ces dépenses & ces travaux qu'avec connoissance de cause, & après avoir pesé mûrement toutes les circonstances. Le monde est plein de faiseurs de projets qui cherchent à engager les personnes peu instruites dans des entreprises dont ils savent seuls tirer du profit. Il vaut mieux ne point commencer à travailler, que de se mettre dans le cas d'abandonner son travail; il faut débuter avec économie, & ne le faire qu'après s'être assuré, par des essais exacts, de ce qu'on a lieu d'attendre de ses travaux, *Voy.* ESSAI. Cependant il ne faudra point oublier que les travaux en grands de la Métallurgie ne répondent presque jamais exactement aux produits que l'on avoit obtenus par les essais en petit; ces derniers se font avec une précision que l'on ne peut point avoir dans le travail en grand. Il n'y a qu'un petit nombre de personnes qui soient vraiment instruites dans la science des *mines*; il faut beaucoup de lumieres, de connoissances & d'expériences pour y faire les améliorations dont elle est susceptible. Le plus grand nombre ne suit qu'une routine prescrite par les prédécesseurs. *Voyez* MINÉRALOGIE.

Comme le travail des *mines* doit nécessairement être suivi des travaux de la Métallurgie, on ne doit point entreprendre l'exploitation d'une *mine* sans avoir examiné si le pays où l'on est fournira la quantité de bois nécessaire, tant pour les charpentes des souterreins qui demandent souvent à être renouvellées, que pour les travaux des fonderies qui en consument une quantité très-considérable : on sent que l'entreprise deviendroit trop coûteuse s'il falloit faire venir le bois de loin. Il n'est pas moins important de voir si l'on trouvera dans son voisinage, des rivieres, des ruisseaux, parce que l'on a besoin d'eau pour les lavoirs, les boccards, pour faire aller les soufflets des fonderies, & même pour faire aller les pompes qui tirent les eaux des souterreins ; cela épargne la main-d'œuvre.

Si l'exploitation des *mines* est une entreprise ruineuse lorsqu'elle se fait trop legérement, elle est très - avantageuse lorsqu'elle se fait avec connoissance de cause. Personne n'ignore les revenus immenses que les *mines* produisent à la maison électorale de Saxe, à la maison de Brunswick & à la maison d'Autriche, sans compter un grand nombre d'autres princes d'Allemagne, qui en tirent des profits très-considérables. C'est par ces motifs que les souverains d'Allemagne ont donné une attention particuliere à cette branche importante du commerce de leurs états; ils s'intéressent ordinairement eux-mêmes dans les entreprises des *mines*, & ils ont établi des colleges ou des conseils uniquement destinés à veiller, non-seulement à leurs propres intérêts, mais encore à ceux des compagnies qui font l'exploitation des *mines*. Ils ont accordé de très-grands privileges pour exciter & encourager ces travaux si pénibles & si coûteux; ils n'ont point cru faire une grace à leurs sujets en leur permettant de se ruiner, & ils ne leur accordoient pas des concessions pour un tems limité, méthode très-propre à empêcher qu'on ne fasse de grandes entreprises en ce genre, parce que ce n'est souvent qu'au bout d'un grand nombre d'années de travaux inutiles que l'on trouve enfin la récompense de ses peines. Il seroit à souhaiter que la France, ouvrant les yeux sur ses véritables intérêts, remédiât à ce que ses ordonnances ont de défectueux à cet égard; elle mettroit par-là ses sujets à portée de travailler à l'exploitation des *mines*, que l'on trouveroit en abondance si l'on étoit encouragé à les chercher; cela fourniroit des ressources à des provinces qui n'ont d'ailleurs point de commerce ni de débouché pour leurs denrées, & qui abondent de bois dont elles ne peuvent trouver le transport. Schrœder a regardé le travail des *mines* comme une chose si avantageuse pour un état, qu'il ne balance point à dire qu'un prince doit les faire exploiter dans son pays, même sans profit; parce que par-là il occupe un grand nombre de bras qui demeureroient oisifs; il occasionne une circulation de l'argent par-

mi ses sujets ; il se fait une consommation des denrées, & il s'établit des manufactures & du commerce. Comme depuis quelques années on a envoyé des jeunes gens en Saxe & dans les *mines* de Hongrie pour s'instruire dans les travaux de la Minéralogie & de la Métallurgie, il paroît que le gouvernement a dessein de s'occuper de cette partie si importante du commerce ; & l'on doit se flatter qu'il mettra à profit les lumieres qui ont été acquises par les personnes qu'il a fait voyager dans cette vue.

Quand on veut établir des *mines* dans un pays où l'on n'en a point encore exploité, il est à propos de faire venir, à force d'argent, des ouvriers d'un pays où ces travaux sont cultivés ; les habitans apprendront d'eux la maniere dont il faut opérer, & peu-à-peu on se met en état de se passer des étrangers. Il faut aussi que le souverain encourage les travailleurs par des franchises & des privileges qui leur fassent fermer les yeux sur les dangers qui accompagnent la profession de mineur & sur la dureté de ce travail. En effet, le travail des *mines* étoit un supplice chez les Romains ; la santé des ouvriers est ordinairement très-exposée, surtout dans les *mines* arsénicales, où il regne des exhalaisons empoisonnées. Ceux qui travaillent en Saxe dans les *mines* de cobalt, ne vivent point long-tems ; ils sont sujets à la phthisie & à la pulmonie ; cela n'empêche point les enfans de courir les mêmes dangers que leurs peres, & de passer la plus grande partie de leur vie enterrés tout vivans dans des souterreins où ils sont privés de la lumiere du jour, & continuellement en péril d'être noyés par les eaux, d'être blessés par l'écroulement des rochers, par la chûte des pierres ; & par une infinité d'autres accidens. En 1687 la fameuse montagne de Kopparberg en Suede écroula tout d'un coup, parce que les grandes excavations qu'on y avoit faites, furent cause que les piliers qu'on avoit laissés ne purent plus soûtenir le poids de la montagne : par un grand bonheur ce désastre arriva un jour de fête, & personne ne se trouva dans les souterreins qui renfermoient ordinairement plusieurs milliers d'ouvriers. Comme en Suede on a senti l'importance dont le travail des *mines* étoit pour ce royaume, on n'a rien omis pour adoucir la rigueur du sort des mineurs ; ceux qui ont eu le malheur d'être blessés, ou d'être mis hors d'état de travailler, sont entretenus aux dépens de l'état, dans un hôpital fondé en 1696, & on leur donne 18 thalers par mois. *Voyez* Nauclerus, *de fodinis cuprimontanis.*

La Providence a répandu des *mines* dans presque toutes les parties de notre globe ; il y a peu de pays qui en soient entiérement privés ; mais certains métaux abondent plus dans quelques contrées que dans d'autres.

En Europe les *mines* les plus connues sont celles de Suede, sur-tout pour le cuivre & le fer ; le travail s'y fait avec le plus grand soin, & attire toute l'attention & la protection du gouvernement. La *mine* d'Adelfors donne de l'or. La Norwege a aussi des *mines* que le roi de Danemark, actuellement régnant, paroît vouloir faire travailler. La Russie & la Sibérie ont un grand nombre de *mines*, dont quelques-unes ont été mises en valeur par les soins de Pierre le grand. Suivant le rapport de M. Gmelin, la plûpart des mines de Sibérie ont cela de particulier, qu'elles se trouvent à la surface de la terre, au lieu que dans presque tous les autres pays, elles ne se rencontrent qu'à une certaine profondeur sous terre. La Pologne contient sur-tout des *mines* inépuisables de sel gemme, sans compter celles de plusieurs métaux.

L'Allemagne est depuis plusieurs siecles renommée par ses *mines*, & par le grand soin avec lequel on les travaille. C'est de ce pays que nous sont venues toutes les connoissances que nous avons sur les travaux des *mines* & de la Métallurgie. Tout le monde connoît les fameuses *mines* du Hartz, appartenantes à la maison de Brunswick. Les *mines* de Misnie se travaillent avec le plus grand soin. Albinus rapporte dans sa *Chronique des* mines *de Misnie*, *pag.* 30. qu'en 1478 on découvrit à Schneeberg un filon de *mine* d'argent, si riche, que l'on y détacha un

morceau d'argent natif, sur lequel le duc Albert de Saxe dîna dans la *mine* avec toute sa cour, & dont on tira 400 quintaux d'argent. La Bohême a des *mines* d'étain & d'autres métaux. La Carniole & la Styrie ont des *mines* de mercure, de fer, de plomb, *&c.* La Hongrie & la Transilvanie ont des *mines* d'or très-abondantes.

La Grande-Bretagne étoit fameuse dans l'antiquité la plus reculée par ses riches *mines* d'étain, situées dans la province de Cornouailles; elle ne l'est pas moins par ses *mines* de charbon-de-terre; on y trouve aussi du plomb, du fer & du cuivre. Malgré ces avantages, les Anglois ne nous ont donné aucun ouvrage digne d'attention sur les travaux de leurs *mines*.

La France possede aussi un grand nombre de *mines*; mais jusqu'à présent elle ne s'est encore occupée que très foiblement de cette partie de ses richesses: cependant on travaille avec beaucoup de soin les *mines* de plomb de Pompéan en basse-Bretagne. Celles de saint-Bel & de Chessy en Lyonnois, s'exploitent avec succès. On pourroit tirer un plus grand parti qu'on ne fait de celles qui sont dans les Pyrénées. Pline dit qu'il se trouvoit de l'or très-pur dans les Gaules. On a travaillé pendant assez long-tems à sainte-Marie-aux-Mines; mais l'exploitation en paroît entiérement cessée depuis quelques années. Quant aux *mines* de fer, on les exploite très-bien en Bourgogne, dans le Nivernois, en Berry, en Champagne, dans le Perche, *&c.*

L'Espagne étoit autrefois très-renommée par ses *mines* d'or & d'argent; suivant le rapport de Strabon, de Tite-Live & de Pline, les Carthaginois & les Romains en ont tiré des richesses immenses. Ces *mines* sont entiérement inconnues aujourdhui; celles de l'Amérique ont fait perdre de vue les trésors que l'on avoit à sa portée. Actuellement on ne travaille avec succès en Espagne, que la *mine* de cinnabre d'Almaden, bourg de la Manche. En Catalogne on trouve des *mines* de cuivre & de sel gemme, & en Biscaye on trouve des *mines* de fer, dont on vante beaucoup la qualité. On dit qu'en Aragon, près d'Aranda, il se trouve une *mine* de cobalt d'une qualité supérieure à tous les autres.

L'Asie renferme des *mines* d'or & de pierres précieuses très-abondantes; c'est sur-tout l'Inde qui contient des trésors inépuisables en ce genre. Il y a tout lieu de croire que c'est dans l'Inde que l'on doit placer l'*ophir*, d'où l'Ecriture-sainte nous dit que Salomon tiroit une si grande quantité d'or. En effet, M. Poivre, voyageur éclairé, qui a été dans ces pays, nous apprend que les Indiens donnent encore aujourd'hui en leur langue le nom d'*ophir* à toute *mine* d'or. Le Japon renferme beaucoup d'or & de cuivre de la meilleure qualité. Les diamans & les pierres précieuses se trouvent dans les royaumes de Golconde, de Pégu, de Bisnagar, de Siam, *&c.* On rencontre aussi de très-grandes richesses dans les îles de Sumatra, de Ceylan, *&c.*

Les parties de l'Afrique qui sont connues, fournissent une grande quantité d'or. On en trouve abondamment dans le Sénégal, sur la côte de Guinée, au royaume de Calam & de Congo, *&c.* On regarde les royaumes d'Ethiopie, d'Abyssinie & de Sofala, comme très-riches en or. Dans la plûpart de ces pays, l'or se trouve à la surface de la terre, & l'on ne se donne point la peine de fouiller dans les montagnes pour le tirer.

Personne n'ignore combien l'Amérique a ouvert un vaste champ à la cupidité des Espagnols, qui ont fait la découverte de cette partie du monde, si long-tems inconnue aux Européens. Le Pérou, le Potosi & le Mexique ont mis leurs conquérans en possession de trésors immenses, qu'une mauvaise politique a dissipés avec plus de promptitude qu'ils n'avoient été acquis. Ces richesses sont devenues funestes à leurs possesseurs, par les colonies nombreuses qu'ils ont fait sortir de l'Espagne: par-là elle est devenue déserte & inculte, & ses habitans se sont plongés dans l'indolence & l'oisiveté.

Aujourd'hui les *mines* du nouveau monde, quoique beaucoup moins abondantes qu'autrefois, fournissent encore des ri-

cheffes très-confidérables aux Efpagnols, qui les répandent parmi les autres nations, dont leur indolence les a rendus dépendans pour prefque tous les befoins de la vie. On peut en dire autant des Portugais; il ne femblent tirer l'or & l'argent du Bréfil & des Indes orientales, que pour enrichir les Anglois, dont faute de manufactures, ils font devenus les facteurs. Ces deux peuples font une preuve bien frappantes que ce n'eft point l'or feul qui peut rendre un état puiffant & redoutable. une nation active & libre finit toujours par dépouiller celles qui n'ont que des richeffes. (—)

Mine, (*Géog.*) partie de la terre où fe forment les métaux, les minéraux, & même les pierres précieufes. L'on fait affez qu'il y a des *mines* d'or, d'argent, de cuivre, de fer, d'étain, de plomb & autres; des *mines* d'antimoine, de foufre, d'alun, de vitriol, de cinnabre, d'arfenic & autres; enfin des *mines* de diamans, d'émeraudes, de rubis, de topazes, de cornalines, & d'autres pierres précieufes, orientales & occidentales.

Comme les *mines* appartiennent à la Géographie, c'eft à elle en parcourant la terre, à les indiquer, à en donner des cartes & des liftes; mais on manque encore de bons mémoires pour remplir cette tâche. Voici donc feulement les noms de quelques-unes de ces *mines*, dont je ne puis faire ici qu'une nomenclature auffi courte que feche.

Almaden. Mine de vif-argent en Efpagne, dans l'Andaloufie, qui rapporte au roi tous les ans près de deux millions de livres, & la perte de bien des hommes.

Alface. Mines de cette province, dont on a parlé au mot Alsace.

Andacoll. Mines d'or & d'argent dans l'Amérique méridionale, au Chili, à dix lieues vers l'eft de la ville de Coquimbo. Ces *mines* font fi abondantes, qu'elles pourroient occuper trente mille hommes. Les habitans prétendent que la terre eft oréadice, c'eft-à-dire que l'or s'y forme continuellement: il eft de vingt-deux à vingt-trois carats, & l'on y travaille toujours avec profit quand l'eau ne manque pas.

Bambouc. Le pays de Bambouc en Afrique abonde en *mines* d'or; mais les negres n'ont aucune connoiffance ni de la fécondité ou ftérilité des terres qui peuvent produire de l'or, ni de l'art d'exploiter les *mines*. Leurs recherches fe terminent à fept ou huit piés de profondeur en terre: & dès qu'ils s'apperçoivent qu'une *mine* menace de s'ébouler, au lieu de l'étayer ils la quittent. Ils font fages de penfer ainfi.

Bifcaye. La Bifcaye, province d'Efpagne, abonde en *mines* de fer.

Bifnagar. Auprès de cette ville, dans les états du grand-mogol, font des *mines* célebres de diamans, dans les montagnes voifines; & les diamans qu'on en tire font les meilleurs qu'on porte en Europe.

Bleyberg. Mine de plomb dans la haute Carinthie. On a travaillé à cette *mine* pendant plus de mille ans. Les puits en font très-profonds; mais la neige des montagnes y eft fort redoutable quand elle vient à fondre.

Bohcne. Mine de fel en Pologne à dix lieues de Cracovie. On le tire comme la pierre des carrieres, à la lueur des chandelles ou des flambeaux.

Le Bréfil. On fait affez combien ce vafte pays de l'Amérique méridionale eft fécond en *mines* de diamans, de rubis & de topazes.

Candi. Ce royaume dans l'île de Ceylan, a des *mines* d'or, d'argent & de pierres précieufes, auxquelles le roi ne permet pas qu'on travaille.

Carthagene. On trouve dans le voifinage de cette ville d'Efpagne, au royaume de Murcie, des *mines* d'alun d'une grande fécondité.

Caftamboul. Mines de cuivre très-abondantes dans la Natolie, à dix journées de Tocat, du côté d'Angora.

Cerro de fancta Innès. Montagne qui fait partie de la Cordelliere, remarquable par fes *mines* d'aimant, dont elle eft prefque toute compofée.

Chemnitz. Mines d'argent en Mifnie auprès de la ville de Chemnitz. Elles font fameufes, & appartiennent à l'électeur de Saxe.

Chine.

La Chine. Pays riche en *mines* de toutes sortes de métaux & de minéraux; mais la loi défend d'ouvrir les *mines* d'or & d'argent.

Chemnitz. *Mines* d'or en Hongrie, au voisinage de la ville de Chemnitz. Il y a plus de 1100 ans qu'on y travaille. Cette *mine* a neuf mille anglois de longueur, & jusqu'à 170 brasses de profondeur. On trouve encore dans les montagnes de Chemnitz une célebre *mine* de vitriol, qui a 80 brasses de profondeur.

Congo. Le royaume de Congo dans l'Ethiopie occidentale, a des *mines* d'or qui enrichiroient ses rois, s'ils n'aimoient mieux les tenir cachées, de peur d'attirer chez eux les étrangers qui viendroient les égorger, pour se rendre maitres des sources de ce précieux métal une fois connues.

Copiapo. *Mines* d'or de l'Amérique méridionale au Chili, découvertes au milieu du dernier siecle. Comme leur richesse y a attiré du monde, on a pris les terres des Indiens sous prétexte d'établir ceux qui feront valoir ces *mines*.

Coquimbo. *Mines* de cuivre dans l'Amérique méridionale au Chili, à trois lieues N. E. de Coquimbo. Ces *mines* fournissent depuis long-temps les batteries de cuisine à presque toute la côte du Chili & du Pérou.

Cordilliere. La montagne de la Cordilliere dans l'Amérique méridionale au Chili, a entr'autres minéraux des *mines* du plus beau soufre qu'il y ait au monde; on le tire tout pur, sans qu'il ait presque besoin d'être manié.

Cornouaille. Le pays de Cornouaille en Angleterre abonde en *mines* d'étain, qui est le plus beau & le plus parfait de l'univers.

L'isle de l'Elbe sur la côte de Toscane, a des *mines* de fer abondantes, mais faute de bois, il faut porter la matiere ailleurs pour la travailler.

Le Frioul, en Italie, dans l'état de Venise; il a dans ses montagnes des *mines* précieuses de vif-argent. *Voyez* IDRIA.

Glashitten. *Mine* d'or en Hongrie à quelques lieues de Chemnitz. Cette *mine* étoit très-riche, mais on l'a perdue, & on n'a pas pu en retrouver l'entrée.

Guancavelica. *Mine* de vif-argent en Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Lima, à 60 lieues de Pisco. *Voyez* GUANCAVELICA.

Guingui-Faranna. *Mine* d'or en Afrique, au royaume de Combre-Gondon, près de la riviere de Faleme. C'est un endroit tout semé pour ainsi dire de *mines* d'or, à ce que prétend le P. Labat.

Le Hainaut. Ce pays abonde en *mines* de charbon de terre & de fer, qui n'est pas d'une qualité inférieure à celui de Suede.

La Hongrie. Ce pays ne manque pas de *mines* d'or, d'argent, & de vif-argent, assez abondantes.

Le Japon. On trouve dans ce vaste royaume des *mines* d'or considérables, mais sur-tout de cuivre & de soufre. L'empereur s'attribue un droit absolu sur toutes les *mines* de son empire.

Kabia-Gora. *Mine* d'un soufre admirable en Russie, sur la route de Moscou à Astracan, auprès de Samara, à l'ouest du Volga.

Lipes. *Mines* d'argent dans l'Amérique méridionale au Pérou, environ à 70 lieues de Potosi. Elles fournissent beaucoup d'argent depuis long-temps.

Masulipatan. Cette ville des états du Mogol a dans son voisinage une *mine* très-riche en diamans.

Pachuca. *Mine* de l'Amérique septentrionale au Mexique, à environ six lieues de Mexico. Il y a dans cet endroit quantité de diverses *mines*; les unes sont exploitées, les autres en réserve, & d'autres abandonnées.

Le Pérou. Tout le monde sait que ce royaume abonde en *mines* d'or & d'argent. On trouve une *mine* de sel inépuisable à 18 milles de Lima.

Phiruscou. *Mine* de turquoise en Perse, à quatre journées de Méched.

Saint-Christophe de Lampanguy. Montagne de l'Amérique méridionale au Chili, à 80 lieues de Salparaiso, féconde en plusieurs sortes de *mines*. L'or de cette montagne est de 21 à 22 carats.

Sicile. La Sicile a des *mines* de fer, d'alun, de vitriol, de salpêtre & de sel, qui renaît à mesure qu'on le tire.

Siderocapsa. *Mine* d'or très-riche en Europe, dans le Jamboli. Elle appartient au grand-feigneur.

Sierra-Morena. *Mines* d'argent en Efpagne dans la nouvelle Caftille, au pié de la montagne.

La Siléfie. Ce pays a des *mines* de pierres précieufes de différentes efpeces, mais toutes tendres.

La Suede. Ses *mines* de fer & de cuivre font fi abondantes, qu'on affure qu'elles pourroient fournir prefque toute l'Europe de ces deux métaux. Elles font principalement dans les pays de Gotland & de Vermland.

Tamba-Aoura & *Netteco.* *Mines* d'or en Afrique au pays des Mandingues, fur le Sanon, à 30 lieues E. de la riviere de Faleme. Ces *mines* feroient d'une richeffe furprenante pour un peuple qui fauroit les exploiter.

Tortofe. *Mines* d'argent, de fer & de jafpe, en Efpagne, dans la Catalogne, au territoire de Tortofe.

Valparaifo. *Mines* d'or dans l'Amérique méridionale au Chili; mais comme les eaux y manquent en été, on ne peut y travailler que quelques mois de l'année.

Velika. Grande *mine* de fel en Pologne, à deux lieues de Cracovie. M. le Laboureur en a fait une defcription fabuleufe.

Vifapour. La ville de Vifapour en Carnate, dans les états du Mogol, a dans fon voifinage des *mines* de diamans de la plus grande beauté. Le grand-mogol les fait travailler pour fon compte.

Uluk-Tag. Montagne d'Afie aux frontieres de la Ruffie & de la Sibérie. Ses *mines* produifent le meilleur fer de Ruffie, & peut-être du monde. On le connoît fous le nom de *fer de Sibérie.* (*D. J.*)

TRAVAUX SUR LES DIFFÉRENTES MINES.

Travaux fur les mines *d'or.*

A. N. On ne connoît guere en Europe de minéraux qui ne contiennent que de l'or. Ce métal précieux eft prefque toujours mêlé avec d'autres matieres métalliques, & on ne le tire que par occafion, parce qu'il eft toujours dominé par les autres métaux. Nous traiterons de la maniere de le retirer de ces minéraux, à mefure que l'occafion s'en préfentera. C'eft dans différens endroits de l'Amérique que fe rencontrent les matieres qui méritent à plus jufte titre le nom de *mines* d'or, quoique, comme on l'a déja remarqué, l'or ne foit jamais véritablement minéralifé.

Quand on traite une *mine* d'or, on fépare d'abord de la *mine* les morceaux de pierre qui ne contiennent point de métal: on pulvérife le refte par le moyen des *bocards* (ce font des gros pilons de fer qui font mus par un courant d'eau). On lave la matiere pulvérifée pour féparer la portion des pierres qui s'eft réduite en poudre fine; enfuite on la mêle avec du mercure, environ au double du poids de ce qu'on préfume tirer d'or: on broie le tout avec de l'eau dans un moulin, entre deux meules de fer; le mercure s'amalgame avec l'or, & les matieres terreufes fe réduifent en poudre impalpable. On fait égoutter l'eau de temps en temps, elle emporte la terre avec elle, & on continue ainfi de fuite jufqu'à ce que l'on fe foit débarraffé de la fubftance terreufe. Il refte enfin le mercure & l'or amalgamés enfemble, qui, comme plus pefans, ne s'en vont pas au lavage.

On paffe enfuite cet amalgame au travers d'une peau de mouton ou de chamois, afin de féparer le plus de mercure qu'il eft poffible: l'or refte dans la peau, mais mêlé encore avec un peu de mercure par l'action du feu. On trouve l'or au fond des vafes; on le fait fondre enfuite dans des creufets, & on le coule dans des lingotieres pour le former en barres ou lingots.

Dans toutes ces opérations, il y a toujours un peu d'or de perdu, & pareillement du mercure qui fe divife prodigieufement, & qui s'échappe avec l'eau; mais la perte qui fe fait de ces deux fubftances métalliques eft toujours moindre que la dépenfe qu'on feroit obligé de faire fi on vouloit traiter ces efpeces de *mine* par la fufion.

Travaux sur les mines *d'argent.*

Dans toutes les parties de l'Amérique, comme au Pérou, au Mexique, *&c.* on traite les *mines* d'argent de la même maniere que nous venons de le dire pour les *mines* d'or, mais seulement celles où l'argent n'est que peu ou point minéralisé par le soufre. Il y a certaines *mines* d'argent auxquelles on est obligé d'ajouter un peu de limaille de fer en les triturant avec le mercure; la limaille de fer a la propriété de s'emparer du soufre qui minéralise l'argent: ce moyen réussit très-bien, lorsque l'argent est peu minéralisé.

Mais il se présente souvent des *mines* d'argent où ce métal est minéralisé par beaucoup de soufre & d'arsenic; dans ce cas on a recours au grillage: on casse la *mine* par petits morceaux gros comme des noix, on la met dans un four disposé exprès, & on la fait chauffer jusqu'à la faire rougir obscurément; on l'entretient en état pendant un jour & quelquefois davantage, jusqu'à ce que le soufre & l'arsenic soient dissipés: lorsque la *mine* est suffisamment calcinée, on la broie avec du mercure comme nous venons de le dire.

Il arrive assez souvent que les *mines* d'argent de l'Amérique se trouvent non seulement minéralisées par le soufre & par l'arsenic, mais qu'elles sont encore alliées avec d'autres matieres métalliques: dans ce cas on traite ces *mines* autrement que par le mercure. Les méthodes qu'on suit sont semblables à celles qu'on emploie en Europe, & elles sont relatives à l'espece du métal qu'il faut détruire, mais toutes se rapportent en général à la fusion de la *mine*, soit sans plomb, soit avec le plomb; lorsque c'est avec le plomb, on fait passer ensuite à la coupelle le plomb qui s'est emparé de l'argent.

Il y a deux manieres de fondre les *mines* d'argent. La premiere, c'est sans les calciner auparavant, cela se nomme *fonte crue:* la seconde, est de procéder à leur fusion après les avoir calcinées pour se débarrasser du soufre.

La premiere maniere est employée en Saxe pour fondre les *mines* d'argent qui sont très-pauvres: on ajoute ordinairement en les fondant une certaine quantité de pyrites, dont le soufre s'unit à l'argent, & le rend plus fusible; l'argent dans cet état se nomme *matte*; on fait cette opération afin d'extraire avec profit une très-petite quantité d'argent qui se trouve dans le minéral. Les Saxons & les Allemands exploitent avec profit par ce procédé des *mines* d'argent qui n'en contiennent que quatre gros par quintal de minéral.

La seconde maniere consiste à les mêler avec des *mines* de plomb pour les fondre ensemble: on choisit pour cela des *mines* de plomb qui contiennent de l'argent; ces deux métaux se mêlent & se confondent pendant la fusion. Il y a des circonstances où il est nécessaire de fondre ces *mines* sans les avoir calcinées auparavant; dans ces cas le mêlange métallique qu'on en tire est très-sulfureux; on le nomme *matte de plomb tenant argent.*

Lorsque l'argent est réduit ainsi en matte, comme dans la premiere opération, on le fait calciner pour faire dissiper le soufre, ensuite on fait fondre ce qui reste & on le coule en lingot.

Lorsque l'argent se trouve mêlé avec le plomb, & l'un & l'autre réduit en matte, on fait pareillement calciner cette matte pour se débarrasser du soufre; & il ne s'agit plus ensuite que de faire fondre le mêlange métallique pour le réduire en lingot.

Lorsque les *mines* d'argent & de plomb ont été dessoufrées par la calcination avant leur fusion, le mêlange métallique se trouve, dès la premiere opération, semblable à celui dont nous venons de parler, c'est-à-dire, ductile, malléable. L'un & l'autre plomb se passent à la coupelle; on fait pour cela une espece de creuset avec des os calcinés & lessivés, qu'on pêtrit avec de l'eau: ce creuset a environ six pieds de long sur cinq de large, & six à sept pouces de profondeur dans le milieu. On fabrique ordinairement cette espece de creuset dans un fort chassis de fer de même forme, afin de le contenir: lorsque cette coupelle est bien seche, on la place dans un fourneau fait exprès: on met dedans le plomb

tenant argent ; le plomb entre en fuſion par la chaleur ; on augmente le feu aſſez pour calciner le plomb; il forme à la ſurface une cendre qui eſt d'abord griſe & qui devient rougeâtre par la violence du feu, c'eſt ce que l'on nomme *litharge*. Une partie de cette litharge ſe vitrifie, coule & s'imbibe dans la coupelle, comme le pourroit faire de l'huile. Celui qui conduit l'opération tire avec un crochet de fer la litharge qui eſt à la ſurface du métal fondu, & la fait tomber au devant du fourneau dans un baquet de fer qu'on a placé exprès pour la recevoir. On continue l'opération juſqu'à ce que tout le plomb ſoit ainſi calciné ; il reſte enfin l'argent dans ſon dernier degré de pureté. On laiſſe refroidir le fourneau, & on tire le culot d'argent qui eſt plus ou moins conſidérable ; on le refond dans des creuſets, & on le coule en barres dans des lingotieres.

Cette opération eſt un des plus beaux & des plus ingénieux travaux de la métallurgie. Le plomb a la propriété de détruire tous les autres métaux, de les calciner & de les vitrifier, à l'exception de l'or, de l'argent & de la platine. Si l'argent étoit allié dans la *mine* avec quelques-unes des autres matieres métalliques, il s'en trouve entiérement dégagé par ce procédé. Cette opération demande un homme intelligent & accoutumé à la conduire, pour ne rien perdre de l'argent ; le ſuccès dépend principalement de bien connoître l'inſtant où il convient d'enlever la litharge avec le crochet de fer, il faut prendre garde d'enlever de l'argent en même temps. On reconnoît que l'opération approche de ſa fin, parce qu'à meſure que le plomb ſe détruit, le métal qui ſe trouve dans la coupelle devient plus net, plus brillant, fournit beaucoup moins de craſſe à ſa ſurface, & qu'il exige un bien plus grand feu pour ſe tenir en fuſion.

L'opération eſt finie lorſque la ſurface a été bien nettoyée, qu'il ne ſe forme plus de craſſe, & que l'argent devient tout-à-coup net & extraordinairement brillant, c'eſt ce que les ouvriers nomment l'*éclair* ou la *fulguration*.

On met à part les dernieres portions de litharge, pour la repaſſer à la coupelle par une ſemblable opération, parce qu'il eſt difficile de l'enlever ſans emporter avec elle un peu d'argent.

La plus grande partie de la litharge qu'on a ſéparée dans le cours de l'opération, ſe débite dans le commerce & ſert à une infinité d'uſages. Quelquefois on la réduit en plomb ; pour cela on la fait fondre dans un fourneau au travers du bois & du charbon, elle y reprend du phlogiſtique & ſe convertit en plomb : on le coule dans des lingotieres de fer pour le former en *pains* qu'on nomme *ſaumons*, & qui peſent deux à trois cents livres.

Travaux ſur les mines *de plomb.*

L'exploitation des *mines* de plomb eſt un travail plus compliqué que celui qu'on fait ſur les *mines* d'or & d'argent, parce qu'il y a fort peu de *mines* de plomb qui ne contiennent en même temps quelque autre métal qu'on ne veut pas perdre, comme du cuivre, de l'argent, & ſouvent de l'or.

Que ces *mines* ſoient de plomb pur ou allié des autres métaux dont nous venons de parler, elles ſe traitent de la même maniere pour en obtenir le plomb ; c'eſt ſur ce même plomb qu'on travaille de nouveau pour ſéparer les autres matieres métalliques dont il ſe charge pendant la fuſion.

On pulvériſe la *mine* par le moyen des bocards, & on la lave pour en ſéparer le plus qu'il eſt poſſible de matiere terreuſe. Enſuite on la fait fondre après l'avoir calcinée, & quelquefois ſans l'avoir calcinée ; cette derniere méthode s'emploie pour les *mines* de plomb pauvres. On fait fondre ces *mines* à travers le bois & le charbon, & l'on ajoute des matieres propres à faciliter la fuſion de la gangue, comme des ſcories d'une ancienne fonte d'une ſemblable *mine*, ou des terres calcaires ou argilleuſes, ſuivant la nature de la ſubſtance terreuſe qui fait la gangue de la *mine*. Si la *mine* n'a point été calcinée avant la fuſion, le plomb qu'on en tire eſt aigre, caſſant & contient beaucoup de ſoufre : on le nomme *matte de plomb*. On fait calciner cette matte juſqu'à ce que

l'on ait fait diſſiper le ſoufre, on la pouſſe à la fonte & l'on obtient du plomb qui a toute ſa ductilité. Mais lorſqu'on a fait calciner la *mine* avant ſa fuſion, le plomb qu'on obtient eſt ductile; & lorſqu'il ne contient rien d'étranger, on le met en vente.

Il eſt néceſſaire que le plomb ſoit entiérement deſſoufré, pour qu'on puiſſe en tirer les autres métaux avec leſquels il peut être allié.

Lorſque le plomb contient peu de cuivre, on le fait fondre dans des chaudieres de fer, & on l'écume juſqu'à ce qu'il ne fourniſſe plus de craſſe, qui n'eſt autre choſe que le cuivre même. Ce métal étant infiniment moins fuſible que le plomb, on a ſoin de ne donner qu'une chaleur légere, & qui ne puiſſe point faire fondre le cuivre. On trouve quelquefois dans le commerce, du plomb qui contient du cuivre, & qui feroit d'un mauvais ſervice ſi on l'employoit dans cet état pour les couvertures; les plombiers intelligens ont ſoin de ſéparer le cuivre de ces ſortes de plomb de la même maniere que nous venons de le dire. Si le plomb contient de l'argent & de l'or, ces métaux précieux reſtent unis avec lui: on les ſépare enſuite par la coupelle, comme nous l'avons dit plus haut.

Mais quand le plomb ſe trouve allié d'une grande quantité de cuivre, on s'y prend d'une autre maniere, qui revient cependant à celle dont nous venons de parler.

On met dans un four fait exprès les maſſes de plomb ſur un plan incliné, & on leur fait éprouver un degré de chaleur très-léger qui puiſſe ſeulement mettre le plomb en fuſion. Le plomb coule, à meſure qu'il ſe fond dans un vaiſſeau qu'on a placé hors du fourneau pour le recevoir. Le cuivre qui ne peut ſe fondre au même degré de chaleur, reſte dans le fourneau tout criblé de trous & reſſemblant à une éponge. On chauffe ce cuivre un peu plus fort ſur la fin, afin d'être sûr d'en avoir ſéparé entiérement le plomb. Il reſte enfin le cuivre pur, qu'on fait fondre dans un autre fourneau pour lui donner la forme qu'on veut. L'or & l'argent qui pouvoient ſe trouver dans ce mélange métallique, ont coulé pareillement avec le plomb: on les ſépare enſuite par le moyen de la coupelle. On nomme *liquation* cette opération, & *piece de liquation*, les maſſes de mélange métalliques dont nous venons de parler. Le fourneau qui ſert à cette opération ſe nomme pareillement *fourneau de liquation*.

Cette opération eſt une des plus belles de la métallurgie dans les travaux en grand; elle eſt uniquement fondée ſur les propriétés de ces différens métaux, & ſur leurs degrés de fuſibilité différens. L'or & l'argent ſont auſſi peu fuſibles que le cuivre; mais leur grande affinité avec le plomb fait que ces métaux fondent & coulent avec lui, & laiſſent dans ſa pureté le cuivre, qui n'eſt pas ſuſceptible d'entrer en fuſion avec la même facilité, lors même qu'il eſt allié avec le plomb.

Travaux ſur les mines *de cuivre.*

Il arrive ſouvent que dans les *mines* de cuivre, les parties hétérogenes, telles que le fer, la terre, la pierre, *&c.* s'y trouvent en beaucoup plus grande abondance que ce métal: ces inconvéniens n'empêchent point de travailler ces *mines* dans les pays pauvres, comme la Suede & quelques parties de l'Allemagne, où le bois eſt commun & la main-d'œuvre à bon marché; hors ce cas, il y auroit beaucoup de perte à vouloir les traiter. *Voyez* CUIVRE & ROSETTE.

Maniere de traiter la mine *de cuivre.* C'eſt une ſuite de différentes opérations, dont nous allons donner le détail le plus exact. Ces opérations ne ſont pas abſolument les mêmes par-tout; elles varient ſelon la qualité des *mines*: mais c'eſt à l'expérience à inſtruire de la nature & du beſoin de ces variétés. Il ſuffit dans un ouvrage de décrire avec préciſion & clarté un procédé général qui puiſſe ſervir de baſe dans toutes les circonſtances poſſibles.

Du triage de la mine. C'eſt l'opération par laquelle on commence: elle conſiſte, 1°. à ſéparer les morceaux purement pierreux des morceaux tenant métal, & à rejeter ceux-là; 2°. à ſéparer

ceux qu'on croit purement métalliques, pour les envoyer à la fonderie ; 3°. à séparer ceux qui sont mêlés de pierre & de *mine*, qu'on appelle *mine à bocard*, & qu'on fait bocarder.

Détail du triage. On commence par passer toute la *mine* par un crible à mailles quarrées, de la largeur d'un pouce ou quinze lignes : ce crible a dix-neuf pouces de diametre sur cinq pouces de profondeur. La *mine* est ramassée dans un coin ; on en va charger son crible, & on le transporte dans un autre endroit où on la sasse : ce qui reste sur le crible se lave ; pour cet effet on a un baquet de fer percé par le bas de trous d'une ligne de diametre. On jette sur ce baquet ce qui est resté de *mine* sur le crible, & l'on plonge le baquet dans une cuve d'eau. On donne ce lavage à toute la *mine* nouvellement tirée, & l'on répand sur une table les morceaux de *mine* lavés.

Quant à ce qui a passé à travers les mailles du crible dans le premier sassement, on y revient : on a un autre crible dont les mailles sont de six à sept lignes en quarré ; on le charge de cette *mine*, & on le sasse pour la seconde fois ; ce qui reste sur le crible est jeté dans le baquet, lavé dans la cuve, comme on l'a pratiqué après le premier sassement, & répandu sur une seconde table.

On travaille ensuite ce qui a passé à travers le second crible au second sassement, en le sassant une troisieme fois à travers un troisieme crible qui a les mailles d'un quart de pouce. On met ce qui reste sur ce troisieme crible, dans une espece de sébille dont le fond est garni d'un petit treillis de fil-de-fer très-serré. Un ouvrier secoue cette sébille dans la cuve ; par ses secousses, mouvemens & tours de poignet, il parvient à élever à la surface les parties pierreuses, qu'il sépare du reste en les prenant par pincées. Les parties métalliques qui occupent le fond de la sébille, vont à à la fonderie, les pierreuses sont envoyées au bocard pour y être écrasées de nouveau.

On a donc de gros morceaux de *mine* lavée sur une table, des moindres morceaux sur une autre table, une poussiere qui s'est précipitée dans la cuve au lavage, & des parties pierreuses qu'on envoie au bocard ou pilon, comme nous l'avons dit. Quant à la poussiere qui s'est précipitée dans l'eau de la cuve, pendant le lavage, on la porte au lavoir. Voici ce qu'on fait des morceaux exposés sur les tables.

Ces morceaux de *mine* sont triés par des filles & par de petits garçons instruits à cette manœuvre. Dans le triage, tout ce qui est purement métallique va à la fonderie ; ce qui est tout pierreux est rebuté ; ce qui est mêlé de pierre & de métal, passe au *maître trieur.*

Le maître trieur casse ces morceaux, & tâche de séparer exactement le pierreux du métallique. S'il rencontre des morceaux où le mêlange de la pierre & de la *mine* lui paroisse intime, il les écrase & rejette ce qui est purement pierreux ; le reste est criblé, lavé à la sébille, & séparé en deux parties, dont l'une va au bocard, & l'autre à la fonderie.

Cela fait, le triage est achevé, & l'on porte à la fonderie tout ce qui doit y aller.

De la calcination ou *du grillage.* Entre les *mines*, il y en a qui, avant que d'être mises au fourneau, ont besoin de cette préparation : d'autres peuvent s'en passer. Pour les distinguer, & s'assurer si la *mine* exige une calcination préliminaire, on cherche à découvrir par l'essai si elle n'est point arsenicale, sulfureuse, ou martiale. Le fer donne lieu à des *porcs* ou *cochons*. On appelle *porcs* ou *cochons*, des masses qui se figent aux fourneaux de fusion, & qui n'ayant pris au feu qu'une espece de mollesse, & ne pouvant entrer dans une fusion parfaite, les obstruent, & font qu'on est obligé de recommencer l'opération. D'ailleurs ces porcs tiennent du cuivre ; mais quand la *mine* a été grillée, il ne s'en fait plus : le grillage a disposé une partie du fer à se vitrifier, & le fer calciné coule & se vitrifie facilement à l'aide de certains mélanges.

Les *mines* qui ont besoin d'être grillées ou calcinées, le sont dans un fourneau fort simple, & l'on procede au grillage de la maniere suivante, au *Tillot* en Lorraine. On fait un lit de bûches dans les séparations du fourneau ; on répand sur ce lit

les gros morceaux de *mine*, puis les morceaux moins gros, & ensuite la poussiere: on allume le feu, on l'entretient pendant vingt-quatre, trente, trente-six heures de suite. Le grillage se réitere communément une ou deux fois; il y a des *mines* qu'on grille jusqu'à huit: il y en a aussi qu'on grille beaucoup moins. Lorsque la *mine* est grillée, elle passe au fourneau voisin, qu'on appelle *fourneau de fonderie* ou *fourneau à manche*.

De la fonderie. La *mine* grillée ou non grillée, se traite d'abord dans un fourneau; on charge ce fourneau avec un mélange de *mine* & de charbon de bois & de scories, en certaine proportion: ces scories sont de la fonte précédente, on met plus ou moins de charbons. La *mine* lavée demande plus de charbon que celle qui ne l'a pas été; il y a même des mattes à qui il en faut plus qu'à la *mine* ordinaire.

On remplit de ce mélange le fourneau jusqu'en haut: on fait jouer les soufflets. L'ouverture qu'on a pratiquée au bas du mur antérieur du fourneau, est toujours libre. A mesure que la matiere fond, elle coule dans un réservoir qu'on appelle *poche* ou *catin*, qui est sous l'ouverture; cette poche est creusée dans un massif un peu élevé au dessus du terrain. Quand il y a dans la poche une certaine quantité de matiere, les ouvriers en enlevent la partie supérieure, qui est vitreuse ou en scorie, avec un grand instrument de fer; ils la prennent en dessous avec cette espece de pelle; elle est alors figée. Ils continuent d'enlever ces surfaces vitreuses & figées, jusqu'à ce que la poche soit pleine de matiere métallique.

Les poches sont saupoudrées & enduites d'un mélange de terre grasse & de charbon en poudre, qu'ils appellent *brasque* ou *brasse*. Lorsque la poche supérieure est pleine, ils dégagent l'ouverture qui conduit de cette poche à une autre poche inférieure, & la matiere coule dans celle-ci.

Aussi-tôt que la matiere a coulé & que la poche supérieure est vuide, les ouvriers la séparent en l'enduisant d'une nouvelle couche de terre grasse mêlée de charbon: cette couche peut avoir environ deux pouces d'épais. On referme alors la communication de la premiere poche, casse, ou catin (car ces trois mots sont synonymes) à l'inférieure.

Quand la matiere contenue dans la seconde poche se refroidit, les ouvriers l'enlevent de la maniere suivante, & dans l'ordre que nous allons dire. Ils commencent par les couches supérieures qui sont scories: la scorie enlevée, ils aspergent la surface de la matiere restante, d'un peu d'eau, qui en fait prendre ou figer une certaine épaisseur: ils enlevent cette épaisseur; ils continuent d'asperger, de refroidir, & d'enlever des épaisseurs de matiere prise ou figée, jusqu'à ce que la casse en soit tout-à-fait épuisée, & ces especes de plaques s'appellent *pierres de cuivre* ou *mattes*.

Du travail de la matte ou *pierre de cuivre*. On porte ces mattes dans les fourneaux de calcinations ou de grillage, on les y calcine à cinq, huit, dix, vingt feux, selon le plus ou le moins de pureté de la matte. Cette pureté s'estime, 1°. par l'usage & par la qualité de la *mine*; 2°. par la fusion premiere, seconde ou troisieme, dont elle est le produit. *Calciner à un feu*, c'est traiter une fois la matte de la maniere que nous avons dit, en parlant du grillage ou de la calcination, qu'on commençoit par traiter la *mine* qui avoit besoin d'être calcinée ou grillée. La *griller à deux feux*, c'est la passer d'une des séparations du fourneau dans un autre, & l'y traiter comme elle l'avoit été dans la précédente, & ainsi de suite.

On ne met qu'un lit de bûches pour le premier grillage ou feu; on augmente la quantité de bois à mesure que le nombre des feux augmente, & avec raison; car plus la matte contient de soufre, plus il faut faire durer le feu, chauffer doucement, & user d'un feu qui n'aille pas si vîte.

Les mattes calcinées se fondent dans un second fourneau avec cette seule différence, que les soufflets vont moins vîte, & qu'on pousse moins le feu. La matiere coule du fourneau dans la premiere casse, de la premiere casse dans la seconde, d'où on l'enleve par plaques ou pains, comme nous l'avons décrit ci-dessus, & l'on a des secondes mattes

& un peu de *cuivre* noir: ce *cuivre* noir eſt mis à part.

Ces ſecondes mattes ſe reportent encore au fourneau de grillage pour y être recalcinées, d'où elles reviennent enſuite pour être fondues au ſecond fourneau. On les calcine cette fois au fourneau de grillage à cinq ou ſix feux; & par cette nouvelle fuſion au fourneau du grillage, il vient une troiſieme plus riche que la ſeconde, ainſi que la ſeconde étoit plus riche que la premiere, avec du *cuivre* noir. On obtient du reſte une troiſieme matte par la même manœuvre que les mattes précédentes, & l'on met auſſi à part le *cuivre* noir.

On reporte au fourneau de grillage ou de calcination, la troiſieme matte, où elle eſſuie encore cinq à ſix feux; on la remet au fourneau de fuſion, d'où il ſort cette fois une matte riche, avec trois quarts de *cuivre* noir.

Telle eſt la ſuite des opérations de la fonderie ou fuſion, & l'ordre dans lequel elles ſe ſuccéderoient dans une mine, & des fourneaux où l'on travailleroit pour la premiere fois; mais on procede autrement quand les fourneaux ſont en train. Alors on fond la mine & les différentes ſortes de mattes dans un même fourneau dont le travail eſt ininterrompu. On commence par fondre les mattes, & entre les mattes on choiſit les plus riches, pour les faire paſſer les premieres; on leur fait ſuccéder les mattes les moins riches; à celles-ci, celles qui le ſont moins encore, ou les mattes pauvres, & l'on finit par la mine.

La raiſon de cet ordre, c'eſt que le fourneau s'uſe, qu'il s'y forme au fond des cavités, & qu'il vaut mieux que ces creux ſe rempliſſent de matte pauvre que de matte riche. Il arrive cependant dans la ſucceſſion ininterrompue des fuſions, que l'on a quelquefois dans les poches ou caſſes des mattes plus ou moins riches, & du *cuivre* noir; & il ne faut pas craindre que ces différens produits ſe confondent, & que l'on perde le fruit des calcinations: car les mattes riches étant plus peſantes que les autres, gagnent toujours le fond de la caſſe, en ſorte qu'on a dans les caſſes le *cuivre* noir, la matte riche, la matte moins riche, la matte pauvre, à-peu-près dans l'ordre des calcinations.

On obſerve toutefois dans les fourneaux de calcinations, de griller enſemble les mattes les moins riches. Il y a à ce procédé de l'économie; car il ne faut pas plus de bois pour griller trente quintaux de matte, que pour n'en griller que cinq à ſix.

Conſéquemment on a ſoin d'attendre qu'on ait beaucoup de mattes riches, & l'on en ramaſſe le plus qu'on peut, pour en faire le grillage à part, ou du moins on ne la confond qu'avec celle qui lui ſuccede immédiatement en richeſſe.

Voici donc l'ordre des produits de toutes les différentes opérations: ſcories, matte pauvre, matte moyenne, matte riche, *cuivre* noir.

Le *cuivre noir* eſt l'état dernier auquel on tend par les calcinations & les fuſions réitérées, à réduire toute la mine, en la faiſant paſſer par les états de mattes différentes.

Du raffinage du cuivre. Raffiner le cuivre, c'eſt le conduire de l'état de *cuivre noir* à celui de *cuivre de roſette;* ou c'eſt diſſiper le reſte de ſoufre qui le conſtitue *cuivre noir.*

Cette opération ſe fait au fourneau.

On commence par garnir la caſſe ou poche qui eſt au dedans avec le mélange de terre graſſe & de charbon en poudre dont nous avons parlé plus haut: après ce préliminaire, on la fait ſécher avec du charbon, qu'on y entretient allumé pendant une ou deux heures.

Cela fait, il s'agit de travailler: pour cet effet on remplit toute la caſſe de charbon de bois; on place ſur ce charbon un pain de *cuivre noir;* on fait ſur le pain un lit de charbon; on met ſur ce lit trois ou quatre pains, enſuite du charbon, puis lit ſur lit des pains alternativement, du charbon, juſqu'à la concurrence de cent, cent vingt, cent cinquante, deux cents, deux cents cinquante, trois cents pains, ſuivant la grandeur de la caſſe, qui s'étend conſidérablement pendant le travail.

On chauffe; les ſoufflets marchent à-peu-près pendant deux heures, au bout deſquelles

desquelles le raffineur trempe une verge de fer dans le *cuivre* qui a gagné le fond de la casse ; c'est un essai : au sortir de la casse, il plonge sa baguette enduite d'une pellicule de *cuivre*, dans de l'eau froide ; elle s'en détache ; il en examine la couleur, & il juge à cette couleur si la matiere est ou n'est pas affinée. Cet essai se répete d'un moment à l'autre ; car la matiere prend avec beaucoup de vîtesse des nuances successives, différentes & perceptibles pour l'affineur.

Dans le cours de cette fusion, on décrasse la matiere, une, deux, trois, ou quatre fois, ce qui se fait en écartant le brasier qui nage à sa surface avec un rable, ou en se servant de cet instrument pour en enlever les ordures : ensuite on repousse le brasier, & l'on y substitue de nouveau charbon, s'il en est besoin.

Lorsque l'affineur s'est assuré par un dernier essai de la perfection de sa matiere & de son degré d'affinage, on écarte encore le charbon, on décrasse de nouveau, on balaye les bords de la casse ; le *cuivre* paroît alors dans un état de fluidité très-subtile, sans toutefois bouillonner ; il frémit seulement, il élance dans l'air une pluie de grains menus, qu'on peut ramasser en passant une pelle de fer à travers cette espece de vapeur, à un pied ou environ au dessus de la surface du fluide. Elle s'appelle *fleurs de cuivre* ou *cendre de cuivre*. Pour en arrêter l'*effluvium*, & empêcher la matiere de s'éparpiller ainsi, le fondeur asperge légérement la surface avec un balai chargé d'un peu d'eau. Pour faire cette aspersion sans péril, on laisse refroidir la surface du *cuivre* ; cela est essentiel, car si l'on répandoit l'eau avant que la surface eût commencé à se figer, il se feroit une explosion considérable, capable de faire sauter l'attelier.

Lors donc que la surface commence à se consolider un peu, on a un petit baquet plein d'eau, on en jette une flaquée légere sur la surface du métal : cette eau bouillonne & disparoît en un moment ; on a alors un pic de fer, avec lequel on détache du tour de la casse la lame figée, & l'on enleve cette lame ou plaque avec des pinces. On répand sur la surface du métal restant une seconde flaquée d'eau froide ; on détache avec le pic & l'on enleve avec la pince une seconde lame, & ainsi de suite, jusqu'à ce que la casse soit épuisée & l'ouvrage fait. Le dernier morceau de *cuivre* qui reste au fond de la casse, après qu'on en a détaché & enlevé le plus de lames qu'il étoit possible, s'appelle *le roi* ; & toutes les lames ou pains de *cuivre* qui l'ont précédé & qu'on a formés, détachés & enlevés successivement, s'appellent *cuivre de rosette*, & se vendent dans cet état & sous ce nom dans le commerce. C'est de l'alliage de la pierre calaminaire avec le *cuivre de rosette*, qu'on fait le *cuivre de laiton*. Voyez à l'*article* LAITON, l'art de le faire, & celui de couler le laiton en table, de le battre, & de le trifiler. *Voyez aussi les articles* CALAMINE, CADMIE, & ZINC.

Nous n'avons examiné jusqu'à présent que le travail de la mine qui ne contient que du *cuivre* ; mais il arrive souvent qu'elle contient du *cuivre* & de l'argent ; & du *cuivre*, & du plomb, & de l'argent. Telle est la qualité de celle de *Sainte-Marie-aux-Mines* ; alors elle demande à être traitée d'une maniere particuliere, que nous allons exposer.

Du travail de la mine *de cuivre & argent ; & cuivre, plomb & argent.*

Le triage de cette mine n'est pas différent du triage de la mine de *cuivre simple*. Quant à la calcination, elle se fait au fourneau de réverbere en grand, ou par la flamme. Cette maniere de calciner épargne du bois & du temps, parce qu'on n'y emploie que du fagot, & qu'on exécute en deux fois vingt-quatre heures ce qu'on ne fait au Tillot qu'en quinze jours & par vingt grillages. On ne suit pas au Tillot la même voie, parce qu'entre tous les ouvriers il n'y en a point qui aient un attachement plus scrupuleux pour les vieilles manœuvres, que ceux qui travaillent les mines, parce qu'il n'y en a aucun dont la pratique soit moins éclairée.

Les fourneaux de grand réverbere sont en usage à Giromagni. Ils ont été apportés par des Anglois. Ils s'en servirent d'abord

pour la fonte du plomb, enfuite pour celle du *cuivre*. Ils y calcinoient, fondoient, *&c.* travailloient cette mine par la flamme ; ils s'affuroient qu'elle étoit *cuivre de rofette*, comme nous l'avons dit plus haut, & ils continuoient le travail de la maniere que nous l'allons dire en peu de mots. Ils avoient de petits moules de terre, qu'ils rangeoient devant la caffe ; ils puifoient avec une grande cuiller dans le cuivre en fufion, & ils jetoient une de ces cuillerées dans chaque moule. Ils revenoient enfuite au premier de ces moules, fur lequel ils jetoient une feconde cuillerée, & ainfi de fuite des autres moules, continuant de la même maniere jufqu'à ce que toute la matiere de la caffe fût épuifée. Avant que de verfer dans le premier moule une feconde cuillerée, la premiere verfée avoit eu le temps de fe refroidir affez pour ne pas fe fouder avec la feconde. Quand la caffe étoit entiérement épuifée, la feule fraîcheur de l'eau fuffifoit pour féparer les produits de toutes ces différentes fufions, & en former autant de pains.

Nous avons dit ce qui concernoit le triage & le grillage des mines tenant *cuivre* & argent, & *cuivre*, plomb & argent : c'eft dans ces fourneaux de réverbere que fe fait auffi le grillage des mattes qui proviennent de ces mines. Quant à la fonderie, elle s'exécute de la même maniere que fi la mine étoit *cuivre* feul. On obtient par des fufions réitérées la même fuite de produits dans l'un & l'autre cas, avec cette différence que le *cuivre noir* contient dans celui-ci du *cuivre* & de l'argent, qu'il faudra féparer par une autre opération dont nous allons parler.

Cette opération eft fondée fur la propriété qu'a le plomb fondu avec le *cuivre* & l'argent, d'enlever l'argent au *cuivre noir* : d'où il s'enfuit que quand la mine tient *cuivre*, plomb & argent, le plomb même qu'elle contiendra commencera dès la premiere fonte à fe faifir d'une partie de l'argent ; & le mélange de plomb & d'argent étant plus pefant que le refte, on aura dans le fond de la caffe des pains de plomb tenant argent.

On fait enfuite l'effai du *cuivre noir*, pour favoir quelle eft fa richeffe, & ce qu'il faut ajouter de plomb. Après l'effai, on met le *cuivre noir* dans un fourneau, on le travaille comme la mine ordinaire, & l'on a dans le fond des caffes, des pains tenant plomb & argent, & fur les pains d'autres pains de *cuivre noir*. On appelle *rafraichir le cuivre*, l'opération par laquelle on lui joint du plomb.

On met de côté les feconds pains plomb & argent avec les premiers ; mais ceux du *cuivre noir* n'étant pas à beaucoup près entiérement dépouillés d'argent, on tire ce qu'ils en contiennent de la maniere fuivante.

On place verticalement dans le fourneau les pains de *cuivre noir* avec du charbon ; on contient le tout avec une efpece d'affemblage en forme de boîte, compofée de quatre plaques de tôle. Le feu qu'ils effuient fuffit pour faire fondre & couler le plomb tenant argent, & pour en épuifer à-peu-près le *cuivre*. Le plomb tenant argent tombe dans le cendrier du fourneau, d'où il defcend par une rigole inclinée vers une caffe placée au devant du cendrier. On a donc dans cette caffe des troifiemes pains tenant plomb & argent, qu'on met de côté avec les autres. Cette opération s'appelle *liquation*, & le fourneau fe nomme *fourneau de liquation* ou *de reffuage*.

Mais au fortir du fourneau, ces pains de *cuivre noir* contenant encore de l'argent, font portés, pour en être entiérement dépouillés, à un autre fourneau ; on les y étale comme des rouleaux de jetons fur une table ; on fait deffous un violent feu de bois ; & pour donner au feu plus d'action, on ferme le devant du fourneau, de maniere que l'air ne pouffe que par l'ouverture du cendrier : le feu acheve d'épuifer les pains de *cuivre noir* de tout l'argent & plomb qu'ils contenoient : il y a auffi à ce fourneau rigole & caffe fur le devant.

Toute la matiere fe trouve donc maintenant réduite, partie en pains tenant plomb & argent, partie en pains de *cuivre noir* pur. Le pain de *cuivre noir* pur fe conduit à l'état de *cuivre de rofette*, comme nous l'avons expliqué plus haut ; & l'argent & le

plomb se séparent dans le travail des autres, comme nous allons l'expliquer.

Pour séparer le plomb & l'argent, on coupelle au fourneau, on couvre le fond du fourneau d'une couche de cendres lessivées, & préparées à la maniere de celles qu'on emploie aux coupelles d'essai ordinaire. *Voyez les articles* ESSAI & COUPELLE. On bat cette cendre; on lui donne un peu de concavité: cela fait, on y dispose un petit lit de foin, afin qu'en posant les pains on ne fasse point de trous à la couche de cendres, qu'on appelle *cendrée. Voyez cet article.* On range ensuite les pains les uns sur les autres à plat & circulairement; on allume un feu de bois; on couvre le fourneau avec son couvercle; on dirige le vent des soufflets sur la surface du métal: les pains fondent quand la fusion est complette; une partie du plomb se vitrifie, & se met en litharge liquide. Cette litharge gagne les bords.

On lui a ménagé une rigole, & avec un ringard, on l'attire au dehors, où elle ne tarde pas à se figer. C'est sous cette forme qu'on se débarrasse d'une partie du plomb; le reste, ou se dissipe en vapeur, ce qu'on appelle *fumer;* ou pénetre dans la cendrée & s'y fige, entraînant avec lui tout ce qui n'est pas argent; ce qui est argent demeure seul & se purifie. On ne dit rien ici du feu; il se doit ménager selon l'art. *Voyez l'article* FEU.

Aussi-tôt que le plomb a été épuisé par les voies que nous venons d'indiquer, l'argent se fige au milieu de la coupelle; le figer de l'argent suit si rapidement la défection du plomb, que les ouvriers ont donné à ce phénomene le nom d'*éclair. Voyez l'article* ECLAIR. Si l'on n'a pas soin de retirer le *cuivre* aussi-tôt après qu'il a fait éclair, il se brûle & se réduit en chaux.

On a trois matieres, l'argent pur, la litharge, & la matiere imbibée dans la coupelle ou cendrée. La litharge & la coupelle ont leur utilité; on peut les substituer au plomb dans l'opération même que nous venons de détailler plus haut: mais il est à propos d'observer que la litharge & la coupelle ne sont autre chose que des chaux de plomb, qui ne se réduisent pas toutes dans la fonte en grand. On trouve dans ces travaux qu'un quintal de litharge réduite, ne donne guere que soixante & quinze livres de plomb, & qu'un quintal de coupelle n'en donne guere plus de cinquante: ainsi quand au lieu de plomb on emploie la litharge & la coupelle, il faut avoir égard à ces déchets. Dans les coupellations en grand, on prend communément partie plomb neuf, partie litharge, partie coupelle. *Voyez* sur la même matiere *les articles* FONDERIE, MÉTALLURGIE & DOCIMASIE.

Les opérations qui viennent d'être décrites, suffisent pour donner une idée générale de la maniere de traiter les mines de *cuivre:* au reste dans chaque pays, on suit, comme nous l'avons dit plus haut, des méthodes différentes, parce qu'on a à traiter des mines de différente nature, il faudroit des volumes entiers pour donner tous les détails qui se pratiquent. Ceux qui seront curieux de s'instruire à fond sur cette matiere, pourront consulter le *traité de la fonte des mines* d'André Schlutter; publié en françois par M. Hellot de l'académie des sciences; & Schwedenborg *de Cupro;* ouvrages dans lesquels on a recueilli presque toutes les manieres de traiter les mines de *cuivre* pratiquées par différens peuples de l'Europe.

Travaux sur les mines *d'étain.*

Les mines d'étain se traitent à-peu-près comme celles de plomb qui ne tiennent ni or ni argent.

Lorsque les mines d'étain contiennent beaucoup de soufre & d'arsenic, comme cela arrive ordinairement, on les fait calciner dans un four fait exprès & auquel on a pratiqué une cheminée horizontale, qui a jusqu'à quarante ou cinquante toises de longueur, afin de ne perdre ni le soufre ni l'arsenic qui s'appliquent aux parois de ce long tuyau de cheminée. Lorsque la mine est suffisamment calcinée, on la fait fondre au travers du charbon, & on coule ensuite l'étain dans des lingotieres pour le réduire en saumons.

Lorsque les mines d'étain contiennent des métaux fins & en assez grande quantité

pour mériter la peine d'être féparés, on eft obligé de détruire l'étain par la calcination ; mais l'or & l'argent qu'on obtient ont bien de la peine à acquérir toute la ductilité qu'ils ont coutume d'avoir, parce que la feule vapeur de ce métal fuffit pour ôter aux métaux fins leur ductilité.

Travaux fur les mines *de fer.* Voyez FORGES A FER.

Travaux fur les mines *de zinc.*

Le zinc eft un demi-métal fi combuftible, qu'on a bien de la peine à le tirer de fa mine avec profit ; il s'enflamme dans les fourneaux en exploitant les mines.

On fait un choix de la mine en rejetant celle qui eft très-pauvre ; on la lave pour fe débarraffer le plus qu'on peut de la matiere terreufe : on la fait griller à un feu médiocre, mais pendant long-temps. Alors on fait fondre la mine au travers du charbon dans un fourneau qui eft très-mince à l'endroit où le zinc fondu vient fe raffembler. Il y a auffi à cet endroit du fourneau une ouverture qu'on ferme avec une pierre dure & large de fix à huit pouces en quarré. Lorfqu'on préfume que le zinc eft fondu, on rafraîchit l'endroit mince du fourneau en jetant de l'eau deffus de temps en temps, mais par dehors, & on ôte les charbons de cet endroit afin que le zinc fe refroidiffe plus vîte. Le zinc fe fige & s'attache à la furface intérieure de cette pierre ; on l'enleve, on en détache le zinc, & on le fait tomber à mefure dans un creux de pouffier de charbon. On rebouche enfuite le fourneau avec la même pierre, & on continue ainfi de fuite à fondre toute la mine qu'on a difpofée, en ayant foin de féparer le zinc à mefure qu'il y en a de fondu, fans quoi il brûleroit fi on le laiffoit s'amaffer dans le fourneau.

Le zinc qu'on obtient dans cette opération eft tout calciné & brûlé à fa furface : on le fait refondre à une chaleur qui n'eft pas capable de l'enflammer, on en fépare la portion calcinée qui vient nager en forme de craffe, & on coule le zinc dans des moules de fer, pour le réduire en faumons, qui pefent depuis cinquante jufqu'à foixante & dix livres. Dans cet état les mineurs le nomment *zinc arco*, & dans le commerce on l'appelle *zinc en navettes.*

Pendant la fufion du zinc, qui fe fait au travers des charbons ardens, il eft abfolument impoffible d'empêcher qu'il ne s'en enflamme une grande quantité. La portion qui fe brûle fe fublime dans la partie fupérieure du fourneau, & boucheroit le fourneau fi l'on n'avoit pas foin de la féparer de temps en temps. On la met à part, & elle fe débite dans le commerce fous le nom de *cadmie des fourneaux*, de *pompholix* ou de *tuthie.*

Les mines de zinc contiennent affez ordinairement du plomb. Le zinc qu'on obtient de ces fortes de mines fe trouve allié de plomb, mais on le purifie de ce dernier métal en le faifant fondre avec du foufre, le foufre s'unit au plomb & aux autres métaux dont le zinc peut être altéré, & le tout vient furnager en forme de fcories. On enleve des fcories, & on continue d'ajouter du foufre jufqu'à ce que le zinc ne fourniffe plus de femblables fcories. On ne doit pas craindre de mettre trop de foufre, cette fubftance dans cet état n'a aucune affinité avec le zinc, & ne s'y unit en aucune façon. On peut par le moyen du foufre purifier le zinc de toute efpece de matiere métallique, à l'exception de l'or, qui a la propriété de réfifter comme le zinc à l'action du foufre.

A Ramelsberg en Saxe, on exploite une mine d'argent très-pauvre qui tient du plomb & du zinc. Le travail qu'on fait fur cette mine confifte à la calciner d'abord, & à en féparer enfuite dans la premiere fufion le zinc qui s'attache pareillement à un endroit mince du fourneau, & qu'on rafraîchit de la même maniere que nous avons détaillé plus haut ; l'argent & le plomb fe trouvent confondus, mais on les fépare enfuite par la coupelle.

Quoique le zinc paroiffe n'avoir aucune affinité avec le foufre, cela n'empêche pas que la mine de Ramelsberg n'en contienne, & l'on en tire même un bon parti pour la fabrication du *vitriol blanc* ou de *Goflar*, dont nous parlerons au mot VITRIOL.

Cuivre jaune ou *laiton.*

La plupart des mines de zinc ne s'exploitent pas dans le deſſein d'en tirer le zinc ; on les fait fondre le plus ordinairement avec du cuivre rouge, & le métal qui en réſulte a une couleur jaune approchante de celle de l'or : c'eſt ce que l'on nomme *cuivre jaune* ou *laiton*.

On prend du cuivre en grenailles, on le mêle avec la mine de zinc nommée *pierre calaminaire* : on fait fondre ce mélange dans des creuſets, & on coule enſuite le métal dans des moules pour lui donner la forme qu'on juge à propos. Le cuivre jaune n'a aucune ductilité tant qu'il eſt chaud, mais lorſqu'il eſt froid, il paroît être auſſi ductile que le cuivre rouge, puiſqu'on le tire en fils auſſi fins que des cheveux dont on fait des cordes d'inſtrumens de muſique. L'inductilité du cuivre jaune, lorſqu'il eſt chaud, vient de ce que le cuivre rouge qu'il contient ſe fige preſque auſſi-tôt qu'il eſt hors du feu, quoiqu'il reſte rouge & embraſé ; & le zinc au contraire, qui fait auſſi partie du cuivre jaune, ne ſe fige que lorſqu'il ceſſe d'être rouge obſcur.

Tant que ce métal mixte eſt rouge, le zinc eſt dans un état de fluidité, mais qui n'eſt pas apparente, parce qu'il eſt combiné avec le cuivre rouge, qui, comme nous l'avons dit, ſe fige lorſqu'il eſt hors du feu ; ſi l'on frappe ſur ce métal, il ſe fend & ſe réduiroit en mille morceaux plutôt que de ſe laiſſer étendre ſous le marteau. Mais il n'en eſt pas de même lorſque le cuivre jaune eſt entiérement refroidi ; le zinc eſt alors entiérement figé auſſi-bien que le cuivre rouge avec lequel il eſt mêlé ; & à la faveur de ſa combinaiſon avec ce métal, il ſe laiſſe étendre ſous le marteau & tirer à la filiere avec preſque autant de facilité que ſi c'étoit du cuivre rouge pur.

Travaux ſur les mines *de biſmuth.*

Il paroît qu'on n'exploite dans aucune fonderie les mines de biſmuth qui ne tiennent que ce demi-métal ; les mines d'où on le retire ordinairement contiennent du cobalt ; nous en parlerons en rendant compte des travaux qu'on fait ſur le cobalt.

Travaux ſur les mines *d'antimoine.*

Ces travaux conſiſtent à ſéparer l'antimoine de ſa gangue ſeulement, ſans le priver du ſoufre qu'il contient, & qu'on cherche au contraire à conſerver.

On met la mine d'antimoine caſſée par gros morceaux dans des creuſets percés par leurs fonds d'un ou pluſieurs trous ; on place ces creuſets dans un fourneau, & l'on y ajuſte des pots de terre pardeſſus : on chauffe enſuite les creuſets ; l'antimoine entre en fuſion & coule à meſure dans les pots inférieurs, les matieres pierreuſes reſtent dans les creuſets. Dans certains endroits on fait fondre la mine d'antimoine dans des creuſets qui ne ſont point percés ; lorſque le minéral eſt fondu, les matieres terreuſes viennent ſurnager ; on les enleve avec une cuiller de fer ; & lorſque la ſurface eſt propre, on puiſe l'antimoine avec la même cuiller pour le couler dans des pots ſemblables aux précédents.

Travaux ſur les mines *de cobalt.*

Le travail qu'on fait ſur les mines de cobalt eſt plus compliqué que celui qui concerne les autres mines dont nous venons de parler, parce que ce minéral contient un plus grand nombre de ſubſtances qu'on ne veut pas perdre.

1°. On en tire preſque tout l'arſenic & les différens réalgals qui ſont dans le commerce.

2°. Le ſoufre.

3°. Le bleu d'azur.

4°. Le biſmuth.

Souvent les mines de cobalt tiennent encore de l'or & de l'argent. On les traite alors par le plomb, comme les autres mines dans leſquelles il ſe trouve des métaux fins.

Arſenic & réalgal tirés des mines *de cobalt.*

On ſépare de la mine le plus qu'on peut les pierres & la terre : on la caſſe par

morceaux de la grosseur des œufs de poules, & ensuite on la calcine dans un fourneau auquel on a pratiqué une cheminée horizontale qui a plusieurs toises de longueur. Le soufre & l'arsenic s'évaporent par la calcination de ce minéral, mais ils se fixent & s'attachent dans cette cheminée; l'arsenic souffre même une demi-fusion dans les endroits les plus chauds. Lorsque le minéral est parfaitement calciné, & qu'il ne contient plus rien de volatil, on le tire du fourneau & on le met à part. On détache l'arsenic, on met à part celui qui est bien blanc, & on le distribue dans le commerce sous le nom d'*arsenic blanc*.

Une grande partie de l'arsenic qui s'est sublimé pendant cette calcination, se trouve sous différentes couleurs; il y en a de jaune pâle, de jaune foncé, & enfin de rouge clair & de rouge vif; on met ensemble les portions d'arsenic qui se trouvent de même couleur; ils portent tous le nom de *réalgal*, *réagal*, *résigal*, & celui d'*arsenic*, avec l'épithete de la couleur qu'ils ont.

La couleur de ces différentes qualités d'arsenic, vient du soufre qui s'est sublimé avec lui; les diverses proportions en font seulement la différence; le plus rouge & le plus coloré est celui qui en contient davantage. Ils se vendent tous sous ces différentes couleurs; ils ont tous en général les mêmes propriétés que l'arsenic, & ils sont tous des poisons très-dangereux.

Pour séparer le cobalt de l'arsenic, on a recours au grillage. On se sert d'un fourneau de réverbere pour que la flamme en dégage la partie arsenicale, qui est reçue dans une galerie ou cheminée de bois horizontale qui a ordinairement 100 pas de longueur. L'arsenic qui y passe sous la forme d'une fumée blanche fort épaisse, se condense & s'attache aux parois de cette cheminée sous la forme de petits crystaux, ou d'une farine légere que les Allemands nomment *giftmehl*, d'où on l'enleve au bout d'un certain temps par les fenêtres. Elles se ferment lorsqu'on fait griller la mine de cobalt. Quand il est grillé, on le retire & on l'écrase au moulin. *Voyez* COBALT & SAFRE: à ce dernier article on trouvera une description détaillée des travaux nécessaires pour le former.

Safre.

Dans plusieurs endroits de la Saxe, on donne indistinctement le nom de safre à la matiere dont nous allons parler, & à cette même substance lorsqu'elle a été convertie en verre bleu par la fusion & la vitrification; mais nous croyons qu'il vaut mieux les distinguer l'une de l'autre par les noms sous lesquels ces matieres sont plus connues.

Lorsque la mine de cobalt a été calcinée comme nous l'avons dit, on la réduit en poudre & on la passe au travers d'un crible de cuivre aussi fin qu'un tamis de crin. On mêle cette poudre avec différentes proportions, comme deux ou trois parties, de cailloux calcinés & pulvérisés au même degré que la mine elle-même. On humecte ce mélange avec un peu d'eau, & on le met dans des tonneaux qui pesent depuis deux cents jusqu'à cinq ou six cents. On imprime sur les tonneaux avec un fer rouge différentes lettres qui désignent la qualité & le prix du quintal, comme il suit: F. F. S. 124 livres (argent de France). F. S. 96 livres, M. S. 52 liv. O. S. 28. liv. Pour l'opération dont nous venons de parler, on choisit par préférence des cailloux qui deviennent d'un beau blanc par la calcination; lorsqu'on a de la peine à s'en procurer, on prend un beau quartz blanc; on jette dans de l'eau les cailloux ou le quartz tandis qu'ils sont très-rouges, afin de les faire casser & fendiller pour les rendre plus faciles à pulvériser. Lorsque le safre a été renfermé dans les tonneaux pendant un certain temps, ses parties s'aglutinent, & il se durcit considérablement.

Bleu d'azur.

Pour faire ce bleu, on mêle le safre avec une partie ou une partie & demie de cendre gravelée, & on fait fondre ce mélange dans des creusets jusqu'à ce qu'il soit parfaitement vitrifié & réduit en un beau verre bleu. Il se fait pendant la fusion une séparation de matiere étrangere noirâtre,

qui est rejetée au milieu de la surface de la matiere : on la nomme *speis*. On sépare avec grand soin cette substance, parce qu'elle gâte le bleu de verre ; on donne même une rétribution aux ouvriers par chaque livre qu'ils en retirent, afin de les engager à la séparer le plus qu'il leur est possible : alors on remue le verre fondu dans le creuset afin qu'il soit bien mêlé, on le chauffe de nouveau pendant un quart d'heure ou une demi-heure : on le puise ensuite avec des cuillers de fer, & on le jette tout rouge dans des baquets pleins d'eau, afin d'étonner le verre & qu'il puisse se réduire en poudre plus facilement. Après l'avoir pulvérisé, on le passe au travers d'un crible de cuivre semblable à celui dont on se sert pour le safre : alors on en fixe le prix, & on le met dans des tonneaux. Voici de quelle maniere on établit le prix de cette marchandise.

Dans toutes les manufactures où l'on fait de l'azur, on en a des échantillons de différentes nuances & de différentes beautés, dont les prix sont fixés, & qui restent entre les mains du directeur de la manufacture ; on compare le bleu d'azur qu'on vient de faire avec ces échantillons, & après avoir reconnu celui auquel il ressemble, on le fixe au même prix que celui de l'échantillon. On marque sur les tonneaux avec un fer rouge différentes lettres qui désignent sa qualité & le prix du quintal, comme il suit : O. H. 36 livres (argent de France), F. H. 62 livres, F. F. F. F. 158 livres, O. C. 34 livres, O. E. 42 livres, M. E. 50 livres, F. E. 70 livres, F. F. E. 94 livres, M. C. 42 liv. F. C. 62 liv. F. F. C. 90 livres, F. F. F. C. 140 à 160 livres.

Bismuth tiré du cobalt.

Pendant la fusion & la vitrification du bleu d'azur, il se fait une séparation d'une matiere métallique qui se précipite au fond des creusets ; c'est du bismuth : on le coule dans des lingotieres pour le former en saumons.

La substance que nous avons nommée *speis*, & qu'on sépare du verre bleu pendant la fusion, est un mélange de mine de cobalt qui ne s'est pas trouvé suffisamment calcinée, d'arsenic & de bismuth en grenailles, qui n'a pu couler au fond des creusets, à cause de la consistance pâteuse de cette matiere à laquelle il adhere. On fait chauffer ce *speis* jusqu'à le faire rougir obscurément ; le bismuth se fond à ce degré de chaleur, & sort comme par un ressuage ; on le fait couler à mesure hors du fourneau dans un vaisseau qu'on a placé exprès pour le recevoir ; on coule ensuite ce bismuth en saumons comme le précédent ; il est de même qualité.

Il y a en Saxe beaucoup de manufactures de safre & de bleu d'azur, qui sont d'une revenu considérable pour l'électeur.

Travaux sur les mines *de mercure.*

La maniere de tirer le mercure de sa mine, differe suivant les pays, & elle dépend souvent des matieres étrangeres qui sont alliées avec cette substance métallique. Comme ces méthodes sont toutes assez simples, nous en parlerons successivement, & nous commencerons par le travail qu'on fait à Almaden sur une des plus anciennes & des plus riches mines de mercure que l'on connoisse.

Le fourneau qui sert à cette opération forme d'abord deux especes de caveaux voûtés en brique & montés l'un sur l'autre. Le caveau inférieur qui est proprement le foyer, c'est-à-dire, l'endroit où l'on met le bois qui doit chauffer le minéral, a environ cinq piés de hauteur, il doit en avoir cinq à six de diametre. Devant la porte de ce foyer, on pratique une cheminée qui s'éleve à quelques piés au dessus du bâtiment, afin de conduire la fumée des matieres combustibles hors de l'endroit où l'on travaille ; cette partie du fourneau est assez semblable à un grand four de boulanger.

La voûte de ce four est percée d'une infinité de trous ou de carneaux qui doivent avoir cinq à six pouces en quarré, comme ceux des fours de faïanciers, afin que la flamme du bois puisse se communiquer dans le caveau supérieur. Ce second caveau

a environ ſept piés de haut, & il doit être de même diametre que le foyer : c'eſt dans ce caveau qu'on met ce minéral. On y pratique une porte pour pouvoir y entrer & y porter le minéral : lorſque le four eſt chargé, on le ferme exactement avec des briques & de la terre à four détrempée dans de l'eau. A la partie ſupérieure de la voûte de ce caveau on pratique pareillement une ouverture, par laquelle on acheve de charger le four du minéral, lorſqu'il n'eſt plus poſſible d'en mettre par la porte. On bouche de même cette ouverture lorſque le four eſt ſuffiſamment chargé ; on laiſſe ordinairement un pié & demi d'intervalle entre la voûte de ce caveau & le tas de minéral, pour donner un jeu libre à la circulation des vapeurs, lorſqu'elles ſe dégagent par l'action du feu.

Au derriere du fourneau oppoſé à la porte par où on le charge, on pratique dans le haut du caveau huit ouvertures de ſept pouces de diametre, rangées à côté les unes des autres, ſur une même ligne horizontale. On adapte à chacun de ces trous une file d'aludels de 60 pas de long, ce qui fait en tout huit files d'aludels ſemblables, placés horizontalement à côté les uns des autres. Ces aludels ſont ſupportés par une terraſſe qu'on a bâtie exprès pour cet uſage. De plain-pié à cette terraſſe, on conſtruit pareillement une chambre partagée en deux par une cloiſon de brique, dans laquelle viennent aboutir les files d'aludels. On ménage une pente douce à cette terraſſe, afin que les aludels qui partent du fourneau ſe trouvent un peu inclinés vers la chambre qui eſt à l'autre bout. La terraſſe & la chambre ſont pavées bien exactement, afin que s'il s'échappe du mercure au travers des aludels, s'ils ont été mal lutés, il puiſſe ſe raſſembler au moyen d'une rigole dans un endroit qu'on a pratiqué pour le recevoir.

Les *aludels* ſont des vaiſſeaux de terre percés par les deux bouts & renflés par le milieu comme une boule ; ces aludels ont un demi-pié de diametre par le ventre ſur deux piés de longueur ; ils s'ajuſtent bout à bout, & en cet état ils forment des lignes ſemblables à de gros chapelets.

On pratique dans la chambre où viennent aboutir les aludels, deux cheminées (une de chaque côté) par où s'évapore la fumée qui a pu enfiler les aludels ; on ménage pareillement deux portes pour entrer dans les deux côtés de cette chambre, lorſque cela eſt néceſſaire ; mais on a ſoin de les tenir fermées exactement avec des briques pendant l'opération.

Au moyen de la deſcription que nous venons de donner du four, il ſera facile d'en concevoir la marche, & la maniere dont le mercure ſe ſépare de ſa mine. On arrange d'abord des morceaux de mine, gros comme des moëllons, ſur les carneaux du ſecond caveau du four dont nous venons de parler, & on remplit à meſure les intervalles avec des morceaux plus petits. Lorſque le four eſt chargé convenablement, comme nous l'avons dit dans la deſcription, on fait un feu violent de bois dans le caveau inférieur, & on le continue pendant treize ou quatorze heures. L'action du feu dégage le mercure, il ſe réduit en vapeurs & circule pendant un certain temps dans la partie ſupérieure du caveau, mais il eſt obligé de ſortir & d'enfiler les aludels où il ſe condenſe. Les vapeurs les plus ſubtiles parviennent juſqu'aux derniers aludels, & ſont reçues enfin dans la chambre qu'on a pratiquée au bout de la terraſſe ; ces mêmes vapeurs y circulent pendant un certain temps ; mais le mercure qui a pu être emporté s'y condenſe : il n'y a que la fumée qui s'échappe par les deux cheminées qui ſont dans cette chambre.

Lorſque l'opération eſt finie, on laiſſe refroidir le tout pendant trois jours ; au bout de ce temps on délute les aludels, on ramaſſe le mercure, & on le jette dans une chambre quarrée pavée bien uniment, mais diſpoſée en forme d'entonnoir, & percée d'un petit trou dans le milieu ; le mercure coule doucement, & ſe purifie par cette opération d'une matiere fuligineuſe qui le ſaliſſoit. On ramaſſe pareillement & on purifie de même le mercure qui s'eſt raſſemblé dans la chambre où aboutiſſent les aludels. On enferme enſuite le mercure dans des peaux de mouton, & on forme de gros nouets qui peſent depuis cent juſqu'à cent cinquante livres : on

on les emballe dans de petits tonneaux avec de la paille.

On retire ordinairement de chaque fournée à Almaden, vingt-cinq quintaux de mercure, quelquefois trente; on l'a vu aller jusqu'à soixante, & même au delà, mais cela n'a jamais excédé cette quantité.

Toutes les circonstances sont heureuses dans le genre de la mine d'Almaden; le mercure y est minéralisé par le soufre, & par conséquent sous la forme de cinabre. Il faut un intermede qui puisse dégager le mercure & s'emparer du soufre: cet intermede se trouve naturellement dans la mine; le cinabre est dispersé dans une pierre calcaire qui a la propriété dont nous parlons, elle retient le soufre & laisse échapper le mercure.

Dans les endroits où la mine de mercure ne se trouve pas dans les mêmes circonstances, on ajoute un intermede, comme, par exemple, de la chaux ou de la limaille de fer, & on lave la mine auparavant; cela se pratique ainsi aux mines du Frioul. On distille ensuite dans des cornues la mine ainsi lavée & mélangée, ce qui augmente les frais & la main-d'œuvre considérablement, & l'on ne retire pas à beaucoup près la même quantité de mercure avec trois ou quatre fois plus de dépense.

Il s'étoit répandu que ceux qui travaillent aux mines de mercure à Almaden ne vivent pas long-temps, & qu'ils deviennent paralytiques. M. *Bernard de Jussieu*, qui nous a donné sur ces mines un excellent mémoire inséré dans les volumes de l'académie pour l'année 1719, n'a pas oublié cette partie qui étoit intéressante à éclaircir. Il remarque qu'il y a deux sortes d'ouvriers qui travaillent à cette mine. Les uns sont libres, & les autres sont des criminels que l'on condamne à ce genre de travail, plutôt que de les faire périr. Les premiers n'ont aucune espece d'incommodité & vivent aussi long-temps que les autres hommes, parce qu'ils ont soin de changer de tous vêtemens & de se laver lorsqu'ils sortent des mines pour prendre leurs repas ou pour se coucher. Mais ceux qui travaillent forcément à ces mines, n'ont pas le moyen d'avoir des habits à changer; ils sont exposés à des salivations considérables, & périssent au bout d'un certain nombre d'années, des maladies que le mercure cause à ceux qui en prennent une trop grande quantité en passant par les remedes mercuriaux.

Travaux sur les mines d'alun.

Nous allons décrire la maniere de faire l'*alun*, que l'on fait à Dange, à trois lieues de Liege, & deux lieues d'Hui.

Mais avant que d'entrer dans la manufacture de l'*alun*, le lecteur ne sera pas fâché sans doute de descendre dans la mine, & de suivre les préparations que l'on donne à la matiere qu'on en tire sur le chemin de la mine à la manufacture: c'est ce que nous allons expliquer.

Les montagnes des environs de la mine de Dange sont couvertes de bois de plusieurs sortes: mais on n'y trouve que des plantes ordinaires, des genievres, des fougeres, & autres. Les terres rapportent des grains de plusieurs especes, & donnent des vins. L'eau des fontaines est légere, la pierre des rochers est d'un gris bleu céleste, elle a le grain dur & fin; on en fait de la chaux. C'est derriere ces rochers qu'on trouve les bures pour le soufre, l'*alun*, le vitriol, le plomb & le cuivre; plus on s'enfonce dans les profondeurs de la terre, plus les matieres sont belles; on y descend quelquefois de 80 toises; on suit les veines de rochers en rochers; on rencontre de très-beaux minéraux, quelquefois du crystal. Il sort de ces mines une vapeur qui produit des effets surprenans: une fille qui se trouva à l'entrée de la mine fut frappée d'une de ces vapeurs, & elle changea de couleur d'un côté seulement. On trouve dans les bois sous les hauteurs à dix piés de profondeur, plusieurs sortes de sables dont on fait du verre, du crystal, & de la faïance. Trois hommes commencent une bure; ils tirent les terres, les autres les étançonnent avec des perches coupées en deux: quand le percement est poussé à une certaine profondeur, on place à son entrée un tour avec lequel on tire les terres dans un panier qui a trois piés de diametre sur un pié & demi de profondeur. Six femmes sont occupées à tirer le panier, trois d'un côté, trois

de l'autre. Un brouetteur reçoit les terres au sortir du panier & les emmene ; on conçoit que plus la bure avance, plus il faut de monde. Il y a quelquefois sept personnes dedans, & sept au dehors ; de ceux du dedans, les uns minent, les autres chargent le panier, quelques-uns étançonnent. Les hommes ont 20 sous du pays par jour, ou 28 sous de France ; les femmes 10 sous de France. Quand on est parvenu à 50 piés de profondeur, les femmes du tour tirent jusqu'à 200 paniers par huit heures. A dix piés on commence à rencontrer de la mine qu'on néglige, on ne commence à recueillir qu'à vingt à vingt-cinq piés ; quand on la trouve bonne, on la suit par des chemins souterrains qu'on se fraie en la tirant ; on étançonne tous ces chemins avec des morceaux de bois qui ont six pouces d'équarrissage sur six piés de haut ; on place ces étais à deux piés les uns des autres sur les côtés ; on garnit le haut de petits morceaux de bois & de fascines. Quand les ouvriers craignent de rencontrer l'eau, ils remontent leur chemin.

Mais s'il arrive qu'on ne puisse éviter l'eau, on pratique un petit canal souterrain qui conduise les eaux dans une bure qui a 90 piés de profondeur, & qui est au niveau des eaux ; là il y a dix pompes sur quatre bassins, quatre au niveau de l'eau, trois au second étage, & trois au troisieme. Des canaux de ces pompes, les uns ont deux piés de hauteur, les autres quatre ou même cinq. Ces pompes vont par le moyen de deux grandes roues qui ont 46 piés de diametre, & qui sont mises en mouvement par des eaux qui se trouvent plus hautes qu'elles, & qui sont dans les environs. Cette machine qui meut les pompes s'appelle *engin* : la premiere pompe a 10 toises, la seconde 10, & celle du fond 10. Les trois verges de fer qui tiennent le piston ont 50 piés, & le reste est d'aspiration. La largeur de la bure a huit piés en quarré. L'*engin* & les pompes sont le même effet que la machine de Marly, mais ils sont plus simples.

On jette le minéral qui contient l'*alun* dans de gros tas qui ont vingt piés de haut sur soixante en quarré. Dans cet état il jette son feu pendant deux ans, au bout desquels on en fait pour le brûler de nouveaux amas. Ces amas sont par lits de fagots & lits de minéral, les uns élevés au dessus des autres au nombre de vingt, en forme de banquettes. Un ouvrier travaille ou pioche pour donner de l'air dans les endroits où ces amas ne brûlent pas également ; les trous qu'il fait ont un pié quarré ; il les rebouche tout de suite ; on laisse brûler le minéral pendant huit à neuf jours, veillant à ce qu'il ne soit ni trop ni trop peu cuit ; car dans l'un & l'autre cas on n'en tireroit rien. Quand la matiere est rougeâtre & qu'elle sonne, on s'en sert d'un côté (celui où l'on a commencé de mettre le feu), tandis que de l'autre côté on continue d'ajouter à-peu-près la même quantité, en sorte que l'amas se réforme à mesure qu'il se détruit : un ouvrier emporte avec sa brouette la matiere brûlée, un autre continue un lit avec sa hotte. Les fêtes & les dimanches n'interrompent point ce travail, qu'on pousse pendant huit heures par jour. Deux hommes prennent la matiere brûlée pour la jeter dans des baquets d'eau ; & une douzaine de petits garçons & de petites filles refont le tas à l'autre extrêmité. Les hommes ont trente sous de France par jour, & les enfans cinq sous.

On remarque que les arbres qui sont aux environs des tas du minéral en feu, meurent, & que la fumée qui les tue ne fait point de mal aux hommes. Douze baquets qui ont chacun seize piés en quarré sur un pié de profondeur, sont rangés six d'un côté, six de l'autre, & séparés par un espace qu'occupent trois petits baquets, qui ont chacun sur trois piés de long un pié & demi de large & deux piés de profondeur. Il y a un petit baquet pour quatre grands qui communiquent avec lui. L'ouverture qui sert de communication est fermée d'un tampon qui s'ôte quand on veut. Les brouetteurs portent sans cesse de la matiere du tas dans les grands baquets : ces grands baquets sont pleins d'eau, ils la reçoivent au moyen d'un canal qui fait le tour par des ouvertures ménagées à cet effet. Quand la matiere a trempé pendant vingt-quatre heures dans un grand baquet, on laisse couler l'eau

chargée de particules alumineuſes dans le petit baquet ; on la jette de ce petit baquet dans le grand, & on continue ainſi à remplir les baquets faits de bois, de madriers, & de planches. Quand on préſume que l'eau eſt aſſez éclaircie dans les grands baquets, on en ôte les bouchons, & on la laiſſe couler par un long canal dans un réſervoir qui eſt à 50 toiſes delà : au bout de trois heures on la laiſſe aller dans un réſervoir qui, de la même grandeur que le premier, eſt à 200 toiſes de lui & derriere les chaudieres. Quand l'eau eſt ſuffiſamment repoſée, on la laiſſe couler dans ces deux chaudieres à éclaircir, qui ſont de plomb, & qui ſont aſſiſes ſur des fourneaux. L'eau introduite dans les chaudieres y reſte pendant 24 heures; quand l'évaporation la diminue, on la remplit, non du réſervoir qui eſt derriere elle, mais d'une autre eau dont nous parlerons tout-à-l'heure : quand la tranſparence ou une écume blanche annonce que la matiere eſt cuite, on la renvoie, ſoit par un canal, ſoit autrement, dans une cuve où elle reſte pendant trois jours ; au bout de trois jours on prend avec l'écope l'eau qui ſurnage dans les cuves. Quand il ne reſte plus qu'un ſédiment, on le prend avec des ſeaux & on le remet dans les deux chaudieres du milieu ou d'affinage : à meſure que la chaudiere diminue, on la remplit avec de l'eau claire. Quand la matiere tirée des chaudieres en une eſpece de pâte tranſportée dans des chaudieres d'affinage, eſt entiérement diſſoute, on la décharge par un petit canal dans des tonneaux où elle cryſtalliſe. Les chaudieres ont cinq piés de largeur, deux & demi de hauteur du côté du bouchon, de l'autre côté deux piés, & neuf piés de longueur; les tonneaux ont trois piés de diametre ſur ſix de hauteur, & contiennent 2500. On y laiſſe la matiere pendant neuf jours en automne, & douze jours en hiver, ſans y toucher. Les *chaudieres à éclaircir*, à meſure que l'eau y diminue, ſont remplies de l'eau-mere, c'eſt-à-dire, celle qui s'éleve à la ſurface des autres cuves.

Les fours ſont de la longueur de la chaudiere ; leur hauteur eſt coupée en deux par un grillage dont les barres ont trois pouces d'équarriſſage, & cinq piés de longueur ; il y en a cinq en longueur & trois en travers. Ce grillage ne s'étend qu'à la moitié de la capacité du four ; c'eſt ſur lui qu'on met la houille ; il faut toutes les 24 heures deux tombereaux de houille pour les quatre fourneaux. Ces tombereaux ont ſix piés de long ſur trois de large, & trois de haut.

Les chaudieres étant de plomb, il faut qu'une grande plaque de fonte d'un pouce d'épaiſſeur, leur ſerve de rempart contre l'action du feu.

Les travaux ſur les carrieres & les mines ayant beaucoup d'analogie, on fera bien de lire ce qui précede, pour acquérir des notions ſur l'exploitation des carrieres : on trouvera des détails intéreſſants ſur les carrieres d'ardoiſe à l'*article* SCHISTE, dont les ardoiſes ſont une eſpece.

MINE (*Art milit.*) Par *mine* on entend dans l'art militaire, une eſpece de galerie ſouterraine que l'on conſtruit juſques ſous les endroits qu'on veut faire ſauter, & au bout de laquelle on pratique un eſpace ſuffiſant pour contenir toute la poudre néceſſaire pour enlever ce qui eſt au deſſus de cet eſpace.

Le bout de la galerie ou l'eſpace où l'on met la poudre pour charger la *mine*, ſe nomme la *chambre*, ou le *fourneau de la mine*.

L'objet des *mines* eſt donc de faire ſauter ce qui eſt au deſſus de leur chambre. Pour cela, il faut que la poudre qui y eſt renfermée, trouve plus de facilité à faire ſon effort de ce côté que vers la galerie ; autrement elle ne pourroit enlever la partie ſupérieure du fourneau.

Pour obliger la poudre à faire ſon effort par la partie ſupérieure de la chambre de la *mine*, on remplit une partie de la galerie de maçonnerie, de faſcines, de pierres, & de pieces de bois, de diſtance en diſtance, qui s'arcboutent les unes & les autres, *&c.* On met le feu à la *mine* par le moyen d'un long ſac de cuir appellé *ſauciſſon*, qui va depuis l'intérieur de la chambre de la *mine* juſqu'à l'ouverture de la galerie, & même au delà ; & afin que la poudre n'y contracte point d'humidité, on le met dans une eſpece de petit canal de bois appellé *auget*. Le diametre

du fauciffon eft d'environ un pouce & demi.

Le feu étant mis au fauciffon, fe communique à la chambre de la *mine*; la poudre y étant enflammée, fait effort de tous côtés, pour donner lieu à la dilatation dont elle eft capable; & trouvant par-tout une plus grande réfiftance que vers le haut de la chambre de la *mine*, elle fait fon effort vers la partie fupérieure, & elle l'enleve avec tout ce qui eft deffus.

Obfervations & principes pour le calcul des mines. Pour que la *mine* produife l'effet qu'on s'en propofe, il faut qu'elle foit chargée d'une quantité de poudre fuffifante. Une trop petite charge ne feroit que donner un petit mouvement aux terres fans les enlever; & même cette charge pourroit être fi petite, qu'elle ne leur en donneroit qu'une infenfible qui ne fe communiqueroit point du tout à la partie extérieure ou à la furface du terrain. D'un autre côté, cette charge trop forte feroit employer de la poudre inutilement, & caufer quelquefois plus d'ébranlement & de défordre que l'on n'en defire. Pour éviter tous ces inconvéniens, il faut favoir:

La quantité de poudre néceffaire pour enlever un pié cube de terre. Il y a des terres de différentes fortes, les unes plus lourdes & les autres plus légeres; les unes font tenaces, & les autres dont les parties peuvent être plus aifément féparées. Il eft befoin de connoître ce qu'il faut de poudre pour enlever un pié cube de chacune de ces efpeces de terre.

Il faut connoître le folide de terre que la poudre enlevera, & toifer fa folidité pour favoir la quantité de poudre dont la *mine* doit être chargée.

Le folide de terre que la *mine* enleve, fe nomme fon *excavation*; & l'efpece de creux qu'il laiffe dans l'endroit où il a été enlevé, fe nomme l'*entonnoir de la mine*, nom qui lui a été donné à caufe de fon efpece de reffemblance avec l'inftrument que nous appellons *entonnoir*.

C'eft de l'expérience que l'on peut prendre les connoiffances dont nous venons de parler. Elle feule peut apprendre quelle eft la quantité de poudre néceffaire pour enlever un certain poids, de même que la figure de l'entonnoir de la *mine*, ou ce qui eft la même chofe, du folide qu'elle fait fauter.

Les différens terrains, fuivant les auteurs qui ont parlé des *mines*, peuvent fe rapporter à quatre principaux:

Au fable fort, qu'on appelle auffi *tuf*.

A l'argille ou terre de potier, dont on fait les tuiles.

A la terre remuée ou fable maigre.

A la vieille & à la nouvelle maçonnerie.

Le pié cube de tuf pefe 124 livres.

Celui d'argille, 133 livres.

Celui de fable ou terre remuée, 95 liv.

A l'égard du poids du pié cube de maçonnerie, on ne peut guere le fixer précifement, parce qu'il dépend de la nature des différentes pierres qui y font employées.

On prétend que pour enlever une toife cube de fable ou tuf en terre ferme, il faut environ 11 livres de poudre.

Que pour enlever une toife cube d'argille auffi en terre ferme, il faut 15 livres de poudre.

Que pour une toife cube de fable ou terre remuée, il faut au moins 9 livres de poudre.

Et qu'enfin pour une toife cube de maçonnerie, il faut 20 ou 25 livres de poudre, fi la maçonnerie eft hors de terre, & 35 ou 40 livres, fi la maçonnerie eft en fondation.

En fuppofant ces expériences faites avec tout le foin & toute l'exactitude poffibles, il n'eft pas difficile de connoître la quantité de poudre dont on doit charger une *mine*, lorfque l'on connoît la valeur du folide de terre qu'elle doit enlever.

Ce folide a d'abord été pris par un cône renverfé *A F B*, *Pl. IX de fortif. fig.* dont la pointe ou le fommet *F* étoit au milieu de la chambre de la *mine*; enfuite par un cône tronqué, comme *C A f B D C*; mais M. de Valliere, cet officier général fi célebre par fa grande capacité dans l'artillerie, & principalement dans les *mines*, ayant examiné ce folide avec plus d'attention, a trouvé que fa figure différoit un peu du cône tronqué; qu'elle approchoit davantage de celle d'un folide

courbe appellé *paraboloïde* par les géometres, & que la chambre ou le fourneau de la *mine* se trouvoit un peu au dessus de l'excavation; parce que la poudre en s'enflammant, agit aussi sur le fond des terres du fourneau, & que par conséquent elle doit les presser ou les enfoncer de quelque chose.

La coupe ou le profil du paraboloïde formé par l'excavation de la *mine*, est la ligne courbe *A B D*, appellée *parabole*; elle est de la même nature que celle que décrit une bombe, & en général tout autre corps jeté parallelement ou obliquement à l'horizon. Le fourneau *C* se trouve placé dans un point de l'espace enfermé par cette courbe qu'on appelle son *foyer*. *Voyez* PARABOLE & PARABOLOÏDE.

On peut considérer le paraboloïde comme une espece de cône tronqué dont la partie supérieure seroit arrondie en forme de calotte, & les côtés un peu en ligne courbe.

Dans plusieurs expériences qui ont été faites anciennement à Tournai, pour observer le solide formé par l'excavation des *mines*, on a remarqué que la perpendiculaire *C E*, *Pl. IX de fortif. fig. 6*, élevée du fourneau à la superficie du terrain, étoit égale au rayon du cercle de la partie extérieure de l'excavation, c'est-à-dire, de celui de l'ouverture de l'entonnoir. Cette ligne perpendiculaire au dessus du fourneau, laquelle exprime la hauteur des terres à enlever, est appellée *ligne de moindre résistance*, parce qu'elle représente le côté où la poudre trouve la moindre résistance en sortant du fourneau. On a trouvé aussi dans les mêmes expériences que le rayon du petit cercle qui répond au fourneau, étoit la moitié du rayon du grand cercle ou de l'ouverture de la *mine*.

La géométrie fournit des moyens ou des méthodes pour trouver la solidité des cônes tronqués, de même que celles des paraboloïdes. Ainsi supposant la ligne de moindre résistance connue & l'excavation de la *mine*, un cône tronqué ou paraboloïdé, on trouvera la quantité de toises cubes que contient chacun de ces corps, & par conséquent la poudre dont le fourneau doit être chargé pour les enlever.

Pour rendre ceci plus sensible, nous allons l'appliquer à un exemple; & nous supposerons, pour simplifier le calcul, que l'excavation de la *mine* est un cône tronqué. Le peu de différence qu'il y a entre le toisé du paraboloïde & celui du cône tronqué, fait que l'on peut, sans erreur bien sensible, donner la préférence à celui de ces deux corps dont le toisé est le plus simple, & c'est le cône tronqué qui a cet avantage.

Soit, *Pl. IX de fortif. fig. 7*, *F*, le fourneau ou la chambre d'une *mine*; *F C*, la ligne de moindre résistance de 10 piés; *C B*, le rayon du plus grand cercle de l'excavation, égal à la ligne de moindre résistance, & par conséquent aussi 10 piés; *F G*, le rayon du plus petit cercle du cône tronqué, égal à la moitié de celui du grand cercle, c'est-à-dire, de 5 piés.

Cela posé, pour trouver la solidité du cône tronqué *A D G B*, il faut d'abord trouver celle du cône entier *A E B*; & pour cela, il faut connoître son axe *E C*: on imaginera une perpendiculaire *G H*, tirée de *G* sur *C B*; qui sera parallele à *F C*; & à cause des deux triangles semblables *C H B*, *E C B*, l'on viendra à la connoissance de la ligne entiere *C E*; car l'on aura *H B* est à *H G* comme *C B* est à *C E*. *H B* est la différence de *C B* à *C H* égale *F G*, ainsi *C H* sera de 5 piés, & par conséquent aussi *H B*. *H G* est égale à *C F*, ainsi *H G* est de 10 piés; en sorte que si dans la proportion précédente à la place des lignes *H B*, *H G*, *C B*, on met leur valeur, on aura 5 est à 10, comme 10 est à *C E*, qu'on trouvera de 20 piés; si l'on en ôte *C F* de 10, il restera *F E* qui est l'axe ou la hauteur du petit cône qui sera aussi de 10 piés, on trouvera la solidité du cône total en multipliant la superficie du cercle de sa base par le tiers de sa hauteur *C E*, & l'on aura pour sa solidité 2100 piés cubes. On retranchera de cette solidité celle du petit cône, que l'on trouvera être de 262 piés cubes; il restera pour la solidité du cône tronqué *A D*, *G B*, 1838 piés cubes, c'est-à-dire, environ 8 toises cubes & demie.

Cela fait, si l'on suppose que pour enlever une toise cube de terre, dans laquelle on veut pratiquer la *mine*, il soit besoin

de 11 livres de poudre, il faudra multiplier les toiſes de l'excavation par le nombre des livres de poudre qu'il faut pour enlever chaque toiſe, c'eſt-à-dire, que dans cet exemple, il faudra multiplier 8 toiſes & demie par 11, & le produit 93 livres & demie donnera la quantité de poudre dont il faudra charger la *mine* dont il eſt ici queſtion. On augmente cette quantité de quelque choſe, afin que l'effet de la *mine* ſe trouve plutôt plus grand que plus petit, & pour remédier aux différens accidens qui peuvent arriver auſſi à la poudre dans le fourneau & retarder ſon activité.

Si l'on avoit voulu calculer l'excavation de cette *mine*, dans la ſuppoſition du paraboloïde, on auroit trouvé pour ſa ſolidité 1890 piés cubes, qui valent huit toiſes trois quarts cubes; c'eſt-à-dire, que cette ſolidité ſe trouveroit environ d'un quart de toiſe plus grand que dans la ſuppoſition du cône tronqué, ce qui n'eſt pas ici un objet fort important.

Lorſque l'on fait la quantité de poudre dont la *mine* doit être chargée, il faut trouver quelle doit être la grandeur ou la capacité de la chambre de la *mine*, qu'on fait ordinairement de forme cubique.

On peut connoître aiſément cette capacité par le moyen de la géométrie, & pour cela il faut ſavoir la peſanteur d'un pié cube de poudre. On a trouvé qu'elle étoit d'environ 80 livres; ainſi lorſqu'une *mine* doit être chargée de 80 livres de poudre, il faut que la chambre ſoit d'un pié cube. On la fait cependant d'environ un tiers plus grande que l'eſpace que doit occuper la poudre; parce que, pour empêcher que la poudre ne contracte de l'humidité dans la chambre ou le fourneau, on la tapiſſe, pour ainſi dire, par-tout de ſacs à terre, de planches, de paille, &c. *Voyez* CHAMBRE & FOURNEAU.

Soit donc la *mine* dont on vient de trouver la charge, pour trouver la capacité de ſa chambre, nous ſuppoſerons qu'aux 93 livres & demie que le calcul a données, on ajoute 7 livres & demie, on aura 100 livres pour ſa charge complette.

Préſentement, ſi 80 livres de poudre occupent un pié cube, 100 livres en occuperont un pié & un quart de pié; ajoutant à cela trois quarts de pié pour les ſacs à terre, la paille & les planches qui doivent être dans la *mine*, on aura 2 piés cubes pour la capacité totale de la chambre. Ainſi il ne s'agit plus que de trouver le côté d'un cube qui contienne 2 piés cubes, qu'on trouve par approximation être d'environ un pié trois pouces. Ainſi donnant pour baſe à la chambre un quarré dont le côté ſoit de cette quantité, & faiſant ſa hauteur auſſi de la même quantité, on aura la chambre de la grandeur demandée. Il eſt bon d'obſerver que l'exacte préciſion n'eſt pas d'une néceſſité abſolue dans ces ſortes de calculs.

On ajoute ici une table calculée par M. de Valliere, qui contient la quantité de poudre dont les *mines* doivent être chargées, depuis un pié de ligne de moindre réſiſtance juſqu'à 40.

Longueur des lignes de moindre réſiſtance.	Charges des mines.		Longueur des lignes de moindre réſiſtance.	Charges des mines.	
Piés.	*livres.*	*onces.*	*Piés.*	*livres.*	*onces.*
1	000	2	21	868	3
2	0	12	22	998	4
3	2	8	23	1140	10
4	6	0	24	1296	0
5	11	11	25	1558	9
6	20	4	26	1647	12
7	32	2	27	1815	4
8	48	0	28	2058	0
9	68	5	29	2286	7
10	93	12	30	2530	4
11	124	12	31	2792	4
12	162	0	32	3072	0
13	205	15	33	3369	1
14	257	4	34	3680	12
15	316	4	35	4019	8
16	324	0	36	4374	0
17	460	9	37	4758	11
18	546	12	38	5144	4
19	643	0	39	5561	2
20	750	0	40	6000	0

Nous avons obſervé que la poudre en agiſſant également de tous côtés, fait ſon plus grand effort vers celui qui lui oppoſe le moins de réſiſtance. Ainſi on peut la déterminer à agir vers un côté quelconque,

en lui donnant plus de facilité à s'échapper par ce côté que par les autres.

Soit figuré, *Pl. IX de fortif. fig. 8*, la coupe ou le profil d'un rempart de 30 piés de haut; si l'on plaçoit la chambre de la *mine* dans les terres du rempart *D*, en sorte que la ligne de moindre résistance *C D* se trouvât moindre que la distance *B D*, c'est-à-dire, que celle du fourneau à la partie extérieure du revêtement; il est évident que la *mine* feroit son effort vers *C* & non vers *B*. Mais dans l'attaque des places, on les emploie pour détruire les revêtemens où elles font des efforts considérables. Il faut donc pour cela que la chambre de la *mine* soit placée de maniere à produire cet effet, c'est-à-dire, comme en *A*, où la distance *A B* est plus petite que celle de toutes les autres parties extérieures du rempart & du revêtement au fourneau *A*. Nous avons supposé dans cet exemple la hauteur du revêtement *B K* de 30 piés; ainsi l'on place le fourneau à la distance de 12 ou 15 piés du côté extérieur du revêtement; l'effort de la *mine* se fera selon *H A I*; & comme la partie *I* du terrain résistera à cet effort, il se fera totalement vers *B K*, & il renversera ainsi le revêtement dans le fossé. On trouvera la quantité de poudre nécessaire pour produire cet effet, comme nous l'avons indiqué ci-devant, en toisant le solide *H A I*, & en multipliant chaque toise de sa solidité par 20 ou 25 qui est la quantité de poudre dont il est besoin pour enlever une toise cube de maçonnerie. Après quoi l'on réglera aussi la grandeur de la chambre, relativement à la quantité de poudre qu'elle doit contenir, & à ce qu'on a enseigné précédemment à ce sujet.

On voit dans la *Pl. VIII, n°. 2*, c'est-à-dire, dans la seconde *Pl. VIII*, *fig. 12*, les différens outils dont se servent les mineurs. Voici les noms de ces outils, avec les lettres qui les désignent dans la planche qu'on vient de citer.

A, sonde à tariere de plusieurs pieces, & vue de plusieurs façons.

B, sonde pour des terres.

C, grandes pinces, dont une à pié de chevre.

D, petite pince à main.

E, aiguille pour travailler dans le roc, pour faire de petits logemens de poudre pour enlever des roches, & accommoder des chemins, & faire des excavations dans le roc.

F, drague, vue de deux côtés.

G, beche.

H, pelle de bois ferrée.

I, masse, vue de deux côtés.

K, massette, vue de deux côtés.

L, marteau de maçon, vu de deux côtés.

M, grelet de travers.

N, grelet, vu de deux côtés.

O, marteau à deux pointes, vu de deux côtés.

P, pic-hoyau, vu de deux côtés.

Q, pic à roc, vu de deux côtés.

R, hoyau.

S, feuille de sauge, vue de deux côtés.

T, ciseaux plats.

V, poinçon à grain d'orge.

X, ciseau demi-plat, vu de deux côtés.

Y, louchet à faire les rigoles pour les auges: ces louchets servent aussi à faire du gazon.

Z, plomb avec son fouet & son chat.

&, équerre de mineur.

a, boussolle.

b, chandelier.

Les galeries que font les mineurs pour aller jusques sous les endroits que l'on veut faire sauter, ont communément quatre piés & demi de hauteur, & deux piés & demi ou trois piés de largeur.

Pour que la galerie puisse opposer la résistance nécessaire pour empêcher la *mine* d'y faire son effet, il faut qu'elle soit plus longue que la ligne de moindre résistance du fourneau de la *mine*.

Car si l'on suppose que *B*, *Pl. X de fortif. fig. 1*, soit le fourneau d'une *mine* construite dans le contre-fort *A*, & *C* l'entrée de la galerie, vis-à-vis le fourneau *B*; comme sa longueur *B C* est beaucoup moindre que la hauteur des terres & de la maçonnerie au dessus du fourneau, quelqu'exactement que cette galerie puisse être remplie & bouchée, elle n'opposera point le même effet que ces terres & cette maçonnerie: ainsi, dans ce cas, la plus grande partie de l'effet

de la *mine* se fera dans la galerie, ou, comme le disent communément les mineurs, la *mine* soufflera dans sa galerie.

Mais si, pour faire sauter la partie du rempart vis-à-vis le point *L* & au dessus, on fait l'ouverture de la *mine* en *D* assez loin de cette partie, & qu'on y conduise la galerie, en la coudoyant, comme de *D* en *E*, de *E* en *F*, de *F* en *G*, *Pl. X de fortif. fig.* 2, & enfin de *G* en *I*, il est évident qu'on pourra alors emplir ou boucher une partie de cette galerie suffisamment grande, pour opposer plus de résistance à la poudre enfermée dans le fourneau, que la ligne de moindre résistance de ce fourneau; & qu'ainsi, dans cet état, on peut faire faire à la *mine* tout l'effet qu'on en desire.

Il suit delà que pour faire sauter une partie de rempart ou de revêtement par le moyen d'une *mine*, il faut ouvrir la galerie loin de cette partie, & l'y conduire par différens endroits ou retours. Ces retours ont encore un objet bien essentiel, c'est qu'ils donnent plus de facilité à bien boucher la galerie; mais comme ils alongent le travail, on n'en fait qu'autant qu'il en est besoin, pour que la galerie soit capable d'une plus grande résistance que la ligne de moindre résistance que la *mine*.

Pour donner une idée de la maniere dont on remplit la galerie à chaque coude, soit *ABCD*, *Pl. X de fortif. fig.* 3, un coude quelconque; on commencera par planter des madriers verticalement le long de *DC*, & de même le long de *AB*, que l'on recouvrira d'autres madriers posés horizontalement, dont les extrémités porteront, savoir, ceux de *DC* vers *C* & vers *D*, & ceux de *AB* vers *A* & vers *B*. On adossera verticalement à ces madriers des pieces de bois appellées *piés-droits*, que l'on serrera de part & d'autre sur les madriers *DC* & *AB*, par de fortes pieces de bois mises en travers, qui se nomment *arcboutans* ou *étrésilons*; & pour que ces pieces de bois pressent les madriers auxquels sont adossés les piés-droits avec tout l'effort possible, on les fait entrer à force, & l'on met de forts coins entre les exrrémités des étrésilons & les piés-droits sur lesquels posent les extrémités des étrésilons. On remplit après cela le vuide du coude de même matiere, dont on remplit celui du dessus de la chambre de la *mine*.

Il faut remarquer que la longueur de tous les contours de la galerie pris ensemble, n'expriment pas la résistance qu'elle peut opposer à l'effet de la *mine*; car la poudre agissant circulairement, une galerie à plusieurs retours ne lui offre de résistance que suivant la ligne droite imaginée, tirée de son ouverture à la chambre de la *mine*, laquelle ligne pouvant être considérée comme la longueur de la galerie, c'est par elle que nous exprimerons cett longueur.

Soit *B*, *Pl. X de fortif. fig.* 4, le fourneau d'une *mine* dont la ligne de moindre résistance est *AB*. Si les parties *BC* & *CD* de la galerie sont prises ensemble égales à la ligne *AB*, & si l'on suppose la galerie remplie de matériaux qui résistent autant que les terres de la ligne de moindre résistance, la *mine* fera son effort par la galerie; car la poudre agira vers l'ouverture *D* de la galerie, suivant ce que nous venons de dire, selon la ligne *BD*, qui est plus plus petite que les lignes *BC* & *CD*, prises ensemble, & par conséquent moindre que la ligne de moindre résistance: donc, &c.

Il suit delà qu'il faut évaluer la partie de la galerie qu'il faut remplir, non par la longueur des parties de cette galerie, mais par une ligne droite, tirée du centre du fourneau à un point déterminé de la galerie.

Des différentes especes de mines. Une *mine* qui n'a qu'une simple chambre ou fourneau, comme la *mine A*, *Pl. X de fortif. fig.* 2, se nomme *mine simple*. Si elle a deux fourneaux, comme la figure *B*, *fig.* 5, le fait voir, la galerie en ce cas forme une espece de *T*, & la *mine* est appellée *mine double*. Si elle a trois fourneaux comme la *mine C*, *fig.* 6, elle est appellée *mine triplée* ou *tréflée*; & enfin, si elle en a quatre, *mine quadruplée*, & ainsi de suite, en prenant le nom du nombre de ses chambres ou fourneaux.

L'objet des *mines* à plusieurs fourneaux, est de faire sauter à la fois une plus grande étendue de rempart ou de terrain. On

On observe un tel arrangement dans leur distance que leurs efforts se communiquent, & on leur donne à tous le feu en même temps, par le moyen d'un saucisson qui communique à tous les fourneaux; on détermine l'endroit où l'on doit mettre le feu au saucisson, de maniere que le feu arrive en même temps dans toutes les chambres. Il ne s'agit pour cela que de lui faire parcourir des parties égales du saucisson, depuis le point où l'on met le feu, lequel se nomme *foyer*, jusqu'au centre de chaque chambre. En sorte que s'il s'en trouve quelques-uns plus près du foyer que les autres, il faut faire différens coudes ou zigzags au saucisson, afin qu'il y en ait la même quantité du foyer à ces chambres qui en sont proches, qu'il y en a du même foyer à celles qui en sont les plus éloignées.

Les *mines* simples & les doubles sont le plus en usage dans les sieges. On ne se sert guere des autres que lorsqu'on veut démolir ou détruire totalement des ouvrages.

L'usage de charger les *mines* avec de la poudre, est moins ancien que sa découverte. Le premier essai qu'on en fit, fut en 1487. Les Génois assiégeant Serezanella, ville qui appartenoit aux Florentins, un ingénieur voulut faire sauter la muraille du château avec de la poudre dessous; mais l'effet n'ayant pas répondu à son attente, on ne pensa plus à perfectionner l'idée de cet ingénieur, jusqu'à ce que Pierre de Navarre, qui servoit alors dans l'armée des Génois, & qui s'étant depuis mis au service des Espagnols, en fit usage en 1503 contre les François au siege du château de l'Œuf, espece de fort ou de citadelle de la ville de Naples. Le commandant de ce fort n'ayant point voulu se rendre à la sommation que lui en fit faire Pierre de Navarre, celui-ci fit sauter en l'air la muraille du château, & le prit d'assaut.

Ceux qui voudront plus de détails sur ce sujet, pourront avoir recours au traité d'artillerie, seconde édition des *élémens de la guerre des sieges*.

Voyez, *Pl. X de fortif. fig. 7, 8, 9, 10, 11 & 12*, les différens effets d'une *mine* qui joue.

MINES, (*chambre ou fourneau des*) se dit, en *terme de guerre*, de l'endroit où se met la poudre d'une *mine*. *Voyez* FOURNEAU. C'est ordinairement une cavité de 5 à 6 piés cubes, & de forme cubique.

Pour que la poudre agisse avec tout l'effort dont elle est capable, dans la chambre ou le fourneau de la *mine*, il faut qu'il n'y ait point de vuide, parce qu'alors tout l'effort de sa dilatation fait immédiatement impression sur les terres qui l'environnent.

Il faut, pour déterminer la grandeur du fourneau, savoir la quantité de poudre que peut occuper un pié cube d'espace (tout le monde sait qu'un cube est un solide terminé par six quarrés égaux, comme un dez à jouer). L'expérience a fait voir, comme le dit M. de Saint-Remi, qu'il en faut 80 livres. Il suit delà que 100 livres en occuperont un pié & un quart; 140 liv. un pié & demi; & 160 livres, un pié trois quarts, &c.

Il est à remarquer cependant que tout le monde ne convient pas qu'un pié cubique de poudre en contienne 80 livres; car on a des expériences particulieres par lesquelles on a trouvé:

1°. Que la poudre étant mise légérement dans un vase cubique d'un pié, n'en contenoit que 60 livres 2 onces.

2°. Que la même poudre étant fort affaissée, le vase en contenoit 95 livres 5 onces; mais cette pesanteur peut varier suivant le plus ou le moins de salpêtre qu'il y a dans la poudre.

Il est d'usage de faire la chambre de la *mine* de figure cubique, parce que le feu prenant au milieu, se communique plus également vers toutes les parois du fourneau. On pourroit par cette raison la faire sphérique, mais sa construction seroit plus difficile. Il y a cependant des personnes fort habiles dans la science des *mines*, qui prétendent qu'on pourroit faire le fourneau en espece de coffre, dont la hauteur seroit moindre que la longueur, parce qu'alors la *mine* donneroit une excavation plus large; mais comme l'expérience n'a pas encore confirmé suffisamment ces idées,

on ne parlera ici que de la chambre ordinaire, c'eſt-à-dire, de la cubique.

Pour faire un cube qui tienne telle quantité de poudre que l'on voudra, comme, par exemple, 100 livres; voici comme l'on y parviendra.

Le pié cube contient 80 livres de poudre, par conſéquent 100 livres contiennent un pié cube & un quart d'eſpace. J'obſerve que cette quantité contient 2160 pouces cubes; car pour avoir la baſe d'un pié cube, il faut d'abord commencer par multiplier 12 par 12, dont le produit eſt 144; & pour avoir ſon ſolide, il faut multiplier ſa baſe par ſa hauteur, c'eſt-à-dire, 144 par 12, qui donne pour produit 1728 pouces cubes. Il faut à cette quantité ajouter l'eſpace qu'occupent 20 livres de poudre, c'eſt-à-dire, 432, ce qui fait 2160 pouces cubes pour l'eſpace total que l'on cherche. Il reſte à chercher le côté d'un cube qui contienne cette quantité. C'eſt ce qu'on trouve en extrayant la racine cube. On aura pour ce côté environ 13 pouces; ainſi la baſe d'une *mine* dans laquelle on veut mettre 100 livres de poudre, doit être un quarré dont le côté ſoit de 13 pouces, & la hauteur de cette chambre doit auſſi être de 13 pouces.

Il eſt aiſé de faire une table des dimenſions que l'on doit donner aux chambres des *mines*, pour toutes les quantités de poudre dont on veut les charger. Il faut ſeulement obſerver qu'elles doivent être un tiers plus grandes que ne le comportent les poudres qu'elles doivent renfermer, afin qu'elles puiſſent contenir les planches dont on couvre aſſez ordinairement les côtés, & la paille ſur laquelle on met la poudre pour l'empêcher de contracter l'humidité. On joint ici une table de M. de Vauban, que l'on trouve dans ſon *traité de l'attaque des places*, laquelle ſervira à trouver tout d'un coup le côté de la chambre, relativement à la quantité de poudre qu'elle doit contenir, ayant égard aux planches & à la paille qu'on y met pour tenir la poudre ſéchement.

TABLE pour la charge des mines, ſuivant M. le maréchal DE VAUBAN, *dans laquelle on trouve la meſure des* chambres *ou* fourneaux *des* mines *déterminée relativement à la quantité de poudre qu'elles doivent contenir, & à la hauteur des terres du rempart au deſſus des* chambres.

Hauteur des remparts au deſſus des chambres.	Profondeur des galeries juſqu'aux chambres.	Meſure des chambres en piés & pouces communs.		Quantité de poudre néceſſaire à la charge des mines.
Piés.	*Piés.*	*Piés.*	*pouces.*	*livres.*
10	5	0	7	10
12	6	0	8	18
14	7	0	10	28
16	8	0	11	42
18	9	1	1	60
20	10	1	2	82
22	11	1	3	109
24	12	1	4	142
26	13	1	5	180
28	14	1	7	226
30	15	1	9	277
32	16	1	10	336
34	17	1	11	403
36	18	2	2	479
38	19	2	2	564
40	20	2	4	617
42	21	2	5	761
44	22	2	6	875
46	23	2	8	1000
48	24	2	9	1136
50	25	2	10	1294
52	26	3	0	1444
54	27	3	1	1617
56	28	3	3	1803
58	29	3	4	2004
60	30	3	6	2218
62	31	3	7	2447
64	32	3	8	2692
66	33	3	10	2952
68	34	3	11	3229
70	35	4	0	3522
72	36	4	2	2883
74	37	4	3	4161
76	38	4	4	4510
78	39	4	6	4873
80	40	4	7	5258

MINE, (*Monn. rom.*) La *mine* valoit cent drachmes attiques, selon l'estimation de Pline, *liv. XXI*, sur la fin. *Mna*, dit-il, *quam nostri minam vocant, pendit drachmas atticas centum.* Le même historien nous apprend, quelques lignes auparavant, que la drachme étoit du poids d'un denier d'argent. Comme nous pouvons estimer le denier romain d'argent au moins à quinze sous de notre monnoie actuelle, il s'ensuivra que la *mine* qui valoit cent drachmes, feroit au moins 70 de nos livres. Je sais que ce calcul ne s'accorde pas avec celui de plusieurs françois, qui ont évalué la *mine* attique à 50 livres; mais c'est qu'alors notre marc d'argent étoit à environ 36 livres. *Voyez* MINE DES HÉBREUX. (*D. J.*)

MINE DES HÉBREUX, (*Monnoie hébraïque.*) La *mine* hébraïque nommée en hébreu *min*, valoit soixante sicles, qui font, selon le docteur Bernard, neuf livres sterlings; mais la *mine* attique dont il est parlé dans le Nouveau-Testament, valoit cent drachmes, & monnoie d'Angleterre, trois livres sterlings, huit shellings, neuf sous. (*D. J.*)

MINE, (*Commerce.*) est aussi une mesure de France. *Voyez* MESURE.

Mine, est une mesure estimative qui sert à mesurer les grains, les légumes secs, les graines, comme le froment, le seigle, l'orge, les feves, pois, lentilles, &c.

La *mine* n'est pas un vaisseau réel tel que le minot qui sert de mesure de continence, mais une estimation de plusieurs autres mesures.

A Paris, la *mine* de grains, de légumes, de graines, est composée de six boisseaux ou de deux minots radés & sans grain sur le bord. Il faut deux *mines* pour le septier, & vingt-quatre *mines* pour le muid.

A Rouen, la *mine* est de quatre boisseaux: à Dieppe, les dix-huit *mines* font le muid de Paris, & dix-sept muddes d'Amsterdam.

A Péronne, la *mine* fait la moitié du septier. *Voyez* SEPTIER & MUID.

Mine est une mesure de grains dont on se sert en quelques lieux d'Italie, particuliérement à Gênes, où vingt-cinq *mines* du pays font le last d'Amsterdam: *Voyez* LAST.

Mine est aussi une mesure de charbon de bois, qui n'est pas un vaisseau particulier, mais un composé de plusieurs mesures.

La *mine* de charbon, qu'on nomme aussi quelquefois *sac* ou *charge*, parce que le sac de charbon qui contient un muid est la charge d'un homme, contient deux minots ou seize boisseaux.

Mine se dit pareillement de la chose mesurée: une *mine* de bled, une *mine* d'avoine, une *mine* de charbon, &c. *Dictionnaire de Commerce.*

MINÉENS, (*Théologie.*) nom que saint Jérôme donne dans son épître 89 aux Nazaréens, dont il fait une secte parmi les Juifs. *Voyez* NAZARÉENS.

MINÉIDES, s. f. pl. (*Mythologie.*) ou les filles de Minyas, nées à Thebes: elles refuserent de se trouver à la célébration des orgies, soutenant que Bacchus n'étoit pas fils de Jupiter. Pendant que tout le monde étoit occupé à cette fête, elles seules continuerent à travailler, sans donner aucun repos à leurs esclaves, marquant par-là, dit Ovide, le mépris qu'elles faisoient du fils de Sémélé, & de ses jeux sacrés. Mais tout d'un coup elles entendent un bruit confus de tambours, de flûtes, & de trompettes; une odeur de myrrhe & de safran s'exhale dans leur chambre; la toile qu'elles faisoient se couvre de verdure, & pousse des pampres, & des feuilles de lierre. Le fil qu'elles venoient d'employer, se convertit en ceps chargés de raisins; & ces raisins prennent la couleur de pourpre, qui étoit répandue sur tout leur ouvrage. Un bruit terrible ébranle la maison; elle parut à l'instant remplie de flambeaux allumés, & de mille autres feux, qui brilloient de toutes parts. Les *Minéides* effrayées veulent en vain se sauver; pendant qu'elles cherchent à se réfugier dans les endroits les plus secrets, une membrane extrêmement déliée couvre leurs corps, & des ailes fort minces s'étendent sur leurs bras. Elles s'élevent en l'air par le moyen de ces ailes sans plumes, & s'y soutiennent; elles veulent parler, une espece de murmure plaintif est toute

la voix qui leur reste pour exprimer leurs regrets ; en un mot, elles sont changées en chauves-souris. C'est le conte d'Ovide ; voici comme la Fontaine en embellit la fin.

Bacchus entre & sa cour, confus & long cortege :
Où sont, dit-il, *ces sœurs à la main sacrilege ?*
Que Pallas les défende, & vienne en leur faveur
Opposer son égide à ma juste fureur ;
Rien ne m'empêchera de punir leur offense :
Voyez, & qu'on se rie après de ma puissance.
Il n'eut pas dit, qu'on vit trois monstres au plancher,
Ailés, noirs, & velus, en un coin s'attacher.
On cherche les trois sœurs : on n'en voit nulle trace :
Leurs métiers sont brisés ; on éleve en leur place
Une chapelle au dieu pere du vrai nectar.
Pallas a beau se plaindre, elle a beau prendre part
Au destin de ces sœurs par elle protégées.
Quand quelque dieu voyant ses bontés négligées,
Nous fait sentir son ire, un autre n'y peut rien ;
L'olympe s'entretient en paix par ce moyen.

(*D. J.*)

MINÉO, (*Géogr.*) ville de Sicile, dans le val de Noto, vers la source de la riviere Santo-Paulo. Elle est située entre Caltagirone à l'occident, & Lentini à l'orient. C'est l'ancienne *Menæ.* (*D. J.*)

MINERAI, s. m. (*Hist. nat.*) mot synonyme de *mine*, & qui désigne la substance métallique, soit pure, soit minéralisée, que l'on détache dans les souterrains des mines. On dit laver le *minerai*, écraser le *minerai*, fondre le *minerai*, &c. comme on dit aussi *détacher la mine*, *laver la mine*, *fondre la mine*, &c. Le mot *minerai* semble s'être introduit pour éviter la confusion que peut occasioner le mot de *mine*, *minera*, ou *gleba metallica*, avec le mot *mine*, *metalli fodina.* Cependant l'usage veut qu'on dise en françois une *mine de cuivre*, une *mine de plomb*, une *mine d'argent*, & l'on ne dit point un *minerai* d'or ou d'argent, &c. *Voyez* MINE. (—)

MINÉRAL, adj. (*Hist. nat.*) Ce mot se prend ou comme substantif, ou comme adjectif : comme substantif, on dit un *minéral*, ce qui est la même chose qu'une substance appartenante à la terre : comme adjectif, le mot *minéral* se joint à un substantif, & désigne que c'est un corps qui se trouve dans la terre, ou qui lui appartient. C'est ainsi qu'on dit regne *minéral*, charbon *minéral**, substance *minérale* : les eaux *minérales* sont des eaux chargées de quelques parties qui leur sont étrangeres, & qui appartiennent au regne *minéral.* *Voyez* MINÉRAUX.

Dans la chymie, on nomme acides *minéraux*, les dissolvans ou menstrues acides que l'on obtient du vitriol, du sel marin, & du nitre, pour les distinguer des acides qu'on obtient des végétaux. (—)

MINÉRAL, *Æthiops. Voy.* MERCURE, *Chymie*, & MERCURE, *Mat. méd.*

MINÉRAL, (*regne*) (*Hist. nat.*) C'est ainsi qu'on nomme l'assemblage total des corps qui appartiennent à la terre, & qui se forment dans son sein. Ces corps s'appellent *minéraux*, ou *substance du regne minéral* ; ils sont une des trois branches dans lesquelles il a plu aux physiciens de partager l'histoire naturelle. Le *regne minéral* est l'objet d'une étude particuliere, qu'on nomme *minéralogie. Voyez* MINÉRALOGIE & MINÉRAUX. Il est très-difficile de fixer les bornes précises que la nature a mises entre ses différens regnes ; tout nous démontre qu'il y a la plus grande analogie entre les *minéraux*, les végétaux, & les animaux. En effet, le *regne minéral* fournit aux végétaux la terre & les sucs néceſſaires pour leur accroissement ; les végétaux fournissent aux animaux leur nourriture, & passent ainsi avec les parties qu'ils ont tiré de la terre dans la substance de ces animaux, qui eux-mêmes rendent à la fin à la terre ce qu'ils en ont

reçu, & retournent dans la substance d'où ils ont été originairement tirés. Le célebre M. Henckel a fait voir cette circulation perpétuelle des êtres qui passent d'un regne de la nature dans un autre, par l'ouvrage qu'il a publié sous le nom de *flora saturnisans*, ou de l'analogie qui se trouve entre le regne végétal & le *regne minéral*. (—)

MINÉRALES, (*Eaux*) (*Chymie & Médecine.*) C'est ainsi qu'on appelle les eaux chargées ou imprégnées de principes minéraux en assez grande quantité, pour produire sur le corps humain des effets sensibles & différens de ceux de l'eau commune.

Les *eaux minérales* se divisent ordinairement en *thermales* & en *froides*. Parmi ces dernieres, il y en a qu'on nomme *acidules*, à cause d'un certain goût piquant qu'elles impriment sur la langue, à-peu-près égal à celui du vin mousseux, comme le vin de Champagne & la biere; telles sont les eaux de Spa, de Pyrmont, de Vals, &c. Relativement à leurs principes, les *eaux minérales* se divisent encore en *sulfureuses*, en *martiales*, & en *salées*: c'est à cette division que nous nous en tiendrons dans cet article, en commençant par les salées. Il est néanmoins à propos d'observer que les eaux martiales & les sulfureuses, qui outre le soufre ou le fer, contiennent encore des sels, doivent être entiérement distinguées des autres, par cela seul qu'elles renferment des substances sulfureuses & martiales; c'est pourquoi nous en ferons une classe à part.

Eaux minérales salées. Ce sont les eaux qui sont imprégnées de sels, & qui ne contiennent d'ailleurs, ni fer, ni soufre, mais qui indépendamment des principes salins, renferment quelquefois un air ou esprit élastique, du bitume, une terre absorbante, & souvent même une autre espece de terre appellée *sélénite*. *Voyez* SÉLÉNITE.

On reconnoît les *eaux minérales* qui sont purement salées, à ces signes: 1°. si l'*insperfion* de la poudre de noix de galle n'altere point sensiblement leur couleur naturelle, phénomene qui est particulier aux eaux martiales: 2°. si en y jetant de l'argent en masse, ou une piece d'argent, ou en exposant ce métal à leur vapeur, sa couleur n'en est point obscurcie ou noircie: 3°. si elles n'exhalent point une mauvaise odeur approchante de celle des œufs pourris, deux propriétés des eaux sulfureuses.

Maintenant parmi les eaux salées, on en trouve qui sont chaudes, & dans différens degrés de chaleur; d'autres qui sont froides. Les principales eaux thermales salées du royaume, sont les eaux de Balaruc, de Bourbon, du mont d'Or; celles de Vichy, de Bourbonnes, de Bagneres, &c. Les froides sont celles de Pongues, de Mier, de Valo, d'Yeuzet, & les eaux froides du mont d'Or, celles de Saint-Martin de Fenouilla, & plusieurs autres, dont nous attendons l'analyse des travaux de MM. Venel & Bayen. On doit encore mettre au nombre des eaux salées, les martiales qu'on ne boit que quelque temps après qu'elles ont été tirées de la source, en sorte qu'elles aient déposé leur fer, comme sont les eaux de Passy épurées, qu'on prend communément à Paris, celles de Camares qu'on transporte dans diverses villes du Languedoc, &c.

Les principes qu'on retire ordinairement des eaux salées, & qui s'y trouvent dans une variété de rapports proportionnels à celle des eaux, sont, 1°. un air ou *esprit* élastique; 2°. un sel marin; 3°. un sel d'epson; 4°. un sel alkali *minéral*; 5°. une terre absorbante; 6°. une terre sénélitique; 7°. un sel marin à base terreuse qui ne se crystallise point; 8°. une espece d'huile *minérale*, autrement dite *bitume*; 9°. enfin, on retire de l'alun de quelques-unes, mais celles-ci sont très-rares. Nous allons traiter de chacune de ces eaux en particulier, sans omettre de donner des exemples de la maniere dont on peut en découvrir & en démontrer les principes.

Les *eaux minérales* qui contiennent un air élastique, sont presque toutes froides; la présence de cet air se manifeste par les bulles qui s'élevent continuellement çà & là sur la surface de ces eaux, & par leur goût piquant. Or ce goût, que nous avons comparé à celui du vin mousseux, dépend

évidemment de cet air élaſtique; la preuve en eſt que les eaux perdent de ce goût ou deviennent plates à proportion de l'air élaſtique qu'on en chaſſe. Voici d'ailleurs une expérience qui démontre preſque à la vue l'exiſtence de cet air dans ces ſortes d'eaux; elle conſiſte à adapter au goulot d'une bouteille à deux tiers remplie d'eau *minérale*, une veſſie de porc vuide d'air, qu'on a eu ſoin de mouiller pour la rendre plus flaſque; pour lors, en agitant un peu l'eau de la bouteille par quelques ſecouſſes, tandis qu'on comprime d'une main la veſſie, l'air élaſtique ſe débarraſſe, fait irruption dans l'intérieur de la veſſie, qui lui préſente moins de réſiſtance que le verre, & en remplit la capacité. On peut ſuppléer cette expérience par une autre plus aiſée, c'eſt-à-dire, on n'a qu'à boucher exactement avec le pouce l'ouverture d'une bouteille à moitié pleine d'eau; ſecouer la bouteille, lever enſuite un peu le pouce, comme pour donner de l'air, on entendra pour lors ſortir avec ſifflement par la petite iſſue ménagée par le pouce, cet *eſprit* élaſtique que M. Venel aſſure être du véritable air, & même de l'air très-pur.

Pour ce qui eſt de la mixtion de cet air avec l'eau, elle eſt ſi foible que la plus légere ſecouſſe, le plus petit degré de chaleur, la ſeule impreſſion de l'air externe eſt capable de la détruire; c'eſt pourquoi lorſqu'on veut tranſporter un peu loin ces eaux *ſpiritueuſes*, & qu'on deſire d'en conſerver toute la vertu, il faut avoir la précaution de ne les mettre en bouteilles que le matin, & de choiſir autant qu'on le peut, un temps froid pour les voiturer. Il ſe trouve de ces eaux qui renferment une ſi grande quantité d'air élaſtique, qu'elles romproient toutes les bouteilles, ſi on n'avoit l'attention de les laiſſer quelque peu de temps expoſées à l'air libre dans les bouteilles non bouchées, pour qu'elles puiſſent évaporer partie de cet *eſprit*.

Parmi les eaux *minérales* ſalées, dont nous avons juſqu'à préſent l'analyſe, il en eſt peu de ſpiritueuſes; nous avons pourtant celle des eaux de Seltz & des eaux de Saint Martin de Fenouilla. A l'égard des eaux martiales & ſpiritueuſes, il s'en trouve très-communément; les eaux de Spa, de Pyrmont, de Camares, & un grand nombre d'autres ſont de cette claſſe.

On a trouvé de nos jours l'art de contrefaire ces eaux ſalées ſpiritueuſes; cette invention très-ingénieuſe appartient à M. Venel, profeſſeur en l'univerſité de médecine de Montpellier. Pour avoir de ces eaux ſpiritueuſes factices, on n'a donc qu'à remplir une bouteille d'eau commune pure, ſur laquelle on fera tomber ſucceſſivement quelques gouttes d'un alkali minéral, & d'un acide, ſoit marin, ſoit vitriolique, chacune de ces liqueurs verſée à part dans une doſe & proportion convenable, en ſorte que le mêlange de l'acide avec le ſel alkali ſe faſſe tranquillement, peu-à-peu & ſans trouble; par ce moyen tout mouvement d'effervefcence étant, pour ainſi dire, étouffé, l'air ſe trouvera retenu. *Voyez le ſecond mémoire ſur l'analyſe des eaux* minérales *de Seltz*, qui ſe trouve dans le ſecond volume des mémoires préſentés à l'académie royale des ſciences.

Les acides verſés dans les eaux *minérales* ſpiritueuſes, y occaſionent conſtamment de l'effervefcence, encore que par l'analyſe ces eaux ne donnent que très-peu ou même point de ſel alkali nu; d'où Hoffman, conduit par une fauſſe interprétation de la véritable cauſe de cette effervefcence, conjecturoit qu'il y avoit dans ces eaux quelque alkali volatil très-prompt à s'envoler. Il ſeroit peut-être auſſi naturel de penſer que cette effervefcence eſt un effet du conflit ou du choc de l'acide, avec la terre abſorbante que contiennent preſque toutes ces eaux *minérales*; mais il *conſte* des expériences & des obſervations de M. Venel, que ce phénomene eſt dû réellement à l'air, qui, par l'*affuſion* des acides, eſt forcé de rompre ſon mêlange avec l'eau.

On retire du plus grand nombre de ces eaux *minérales* un ſel marin. On a pluſieurs expériences pour conſtater la préſence de ces ſels dans les eaux; mais ſon goût & la forme cubique de ces cryſtaux en ſont des indices ſuffiſans.

Les ſels de Glauber, d'Epſon, ou de Seidlitz (car ces ſels ne ſont qu'un même

sel), entrent également dans la composition de beaucoup de ces eaux. On les reconnoît à un goût d'amertume qui leur est propre, & qui laisse une impression de froid sur la langue; à la figure de leurs crystaux, qui est un parallélogramme dont les angles sont coupés d'un côté; à l'ordre de la crystallisation, car ces sels qui se trouvent le plus souvent avec le sel marin, ne se crystallisent qu'après ce dernier sel à une évaporation lente.

Le sel alkali, qui se rencontre dans les eaux *minérales* salées, a pour base un alkali de sel marin, ou autrement un sel alkali minéral: on le distingue à un goût lixiviel qui lui est particulier, & principalement à l'effervescence qui s'excite dans l'eau *minérale* concentrée lorsqu'on y verse de l'acide vitriolique, ainsi qu'à la forme de ses crystaux.

Les propriétés des sels dont il a été question jusqu'ici, sont de détacher & d'entraîner les matieres glaireuses des premieres voies, de stimuler l'estomac & le canal intestinal, d'augmenter le ton & les oscillations de ces organes, de résoudre les obstructions, de provoquer les urines, & même d'être purgatifs lorsqu'ils se trouvent en grande abondance dans les eaux.

Il est encore plusieurs de ces eaux médicinales, qui sont chargées de substances terreuses que nous avons dit être, ou une terre absorbante, ou de la sélénite; la nature de ces substances est véritablement terreuse; & lorsque, par l'évaporation, elles se sont formées en masse, elles résistent à leur dissolution dans l'eau pure. A l'égard de la terre absorbante, elle fait effervescence avec les acides, & se transforme avec eux en sels neutres. La sélénite au contraire élude l'énergie des acides. On apprend encore à reconnoître & à distinguer l'une & l'autre de ces substances à la forme de leurs crystaux; ainsi, par exemple, la terre absorbante, au moyen d'une évaporation lente, se forme en petites lames écailleuses, & la sélénite en petites aiguilles, qui desséchées ont un luisant comme soyeux. La concrétion de l'une & de l'autre de ces substances précede toujours celle des sels dans une liqueur qu'on soumet à l'évaporation, & c'est toujours la terre absorbante qui se concret la premiere, & la sélénite ensuite. On ignore jusqu'à présent quelles peuvent être les vertus de la terre absorbante & de la sélénite par rapport au corps humain: il faut pourtant en excepter ce qu'on connoît de la propriété qu'a la terre absorbante de corriger & d'adoucir les acides des premieres voies.

Les eaux *minérales* salées renferment souvent encore un sel marin à base terreuse, résultant de l'acide de sel marin & d'une terre absorbante, qui par leur union forment un sel neutre. Ce genre de sel ne se crystallise point, & on ne parvient même à le dessécher qu'en y employant une très-forte chaleur; exposé à l'air libre, ce sel se charge de l'humidité de l'athmosphere, & ne tarde pas à tomber en déliquescence: ces divers caracteres serviront à le faire connoître, & autant que son goût amer, âcre, très-pénétrant; en outre, lorsqu'on verse dessus de l'acide vitriolique, l'esprit de sel marin dégagé s'envole & frappe l'odorat; si sur cette dissolution vous venez à verser de l'huile de tartre par défaillance, il se fait un précipité blanc terreux; ensuite, en filtrant cette liqueur & la faisant concentrer à une évaporation lente, vous en obtiendrez les crystaux du sel marin régénéré, appellé vulgairement *sel fébrifuge de Sylvius*. Ce sel a les mêmes vertus que tous ceux dont nous avons déja parlé; il est néanmoins à présumer, d'après le goût, qu'il doit être plus énergique que les autres.

Il se trouve encore nombre d'eaux *minérales* salées qui contiennent du bitume, ou une huile *minérale*, dissoute par des sels; telles sont les eaux de Bourbon, celles d'Yeuzet, s'il faut en juger par le goût; les eaux d'une source singuliere qui se voit près de Clermont (le puits de la Pege), & celles d'une source à-peu-près semblable auprès d'Alais. On s'assure de la présence du bitume dans ces eaux, soit par le goût, lorsque cette substance y abonde, soit en versant de l'esprit-de-vin sur l'eau entiérement concentrée, car pour lors le bitume débarrassé des sels, surnage les eaux.

Il est quelques autres sources encore,

qui contiennent de l'alun dans leurs eaux; ce genre de sel se reconnoît tout de même à son goût styptique, à la figure de ses crystaux, & à ce qui arrive en le mêlant avec l'huile de tartre par défaillance, c'est-à-dire, que dans ce procédé la terre de l'alun étant dégagée de l'acide vitriolique qui s'unit au sel alkali, il en résulte un tartre vitriolé. M. Leroi, professeur en l'université de médecine de Montpellier, a reconnu au goût une de ces sources sur un volcan appellé *solfatara*, près de Naples; il prétend que les habitans du pays ont coutume d'employer extérieurement les eaux de cette source contre les maladies de la peau. Du reste, il suffira de savoir que les eaux alumineuses ne sont du tout point propres à aucun usage intérieur, pour ne pas leur appliquer ce que nous allons dire de l'usage rationel des eaux *minérales* salées.

Les vertus des eaux *minérales* salées en général, sont d'être éminemment stomachiques, ce qui est confirmé par leur opération, qui consiste à balayer les premieres voies, à emporter les matieres qu'on suppose y croupir, à en détacher les mucosités tenaces qui peuvent s'y être accumulées, à redonner du ton à l'estomac & aux intestins, *&c.*

En conséquence, prises intérieurement, elles sont très-bonnes, 1°. dans une lésion quelconque de coction, pourvu toutefois qu'elle ne provienne pas d'un engorgement des vaisseaux du ventricule, ou d'un état de phlogose de cet organe, ou enfin de quelque tumeur, soit au pylore, soit dans quelque autre endroit du canal intestinal; les eaux cathartiques, comme par exemple celles de Balaruc, de Vichy ou de Vals, conviennent dans ce cas aux personnes robustes; & les *minérales* non cathartiques, comme celles d'Yeuzet, aux personnes délicates, aux hypocondriaques, aux mélancoliques, *&c.* 2°. Dans les accès rebelles de vertige, lorsque le foyer de la maladie est censé résider dans les premieres voies, ce qui est assez ordinaire, & c'est le cas d'user par préférence des eaux cathartiques. 3°. Dans l'hémiplégie, cas dans lequel conviennent éminemment les eaux *minérales* cathartiques, soit que dans cette maladie l'estomac & les intestins aient perdu leur ressort, soit qu'elle soit entretenue par des sucs épais, visqueux, ou autrement, tels qu'il plaira de les imaginer, qui résident dans les premieres voies: cependant il est prudent de ne pas se presser dans ces sortes de maladies de recourir à l'usage, soit interne, soit externe de ces eaux. *Voyez* PARALYSIE. 4°. Dans l'épilepsie (*voyez* EPILEPSIE), dont elles ne servent jamais mieux à éloigner les paroxysmes, que quand on les ordonne aux malades à trois ou quatre reprises dans l'année, & qu'on en fait continuer la boisson durant trois ou quatre jours chaque fois. 5°. Ces eaux sont admirables pour résoudre les obstructions des visceres, principalement les engorgemens bilieux, qui produisent un ictere opiniâtre. 6°. Leur qualité apéritive les rend excellentes contre les fievres quartes rebelles, dont il a été observé plusieurs fois qu'elles ont opéré la guérison. 7°. Elles sont encore fort bonnes, prises hors ce temps du paroxysme, dans les affections des reins, qui sont occasionées par du gravier, ou des mucosités visqueuses qui obstruent les racines des ureteres, ou les bassinets des reins: dans ces cas, il faut choisir les eaux non cathartiques; en outre, dans toutes ces affections, le bain tempéré des eaux *minérales* salées est d'un grand soulagement, tout comme dans les maladies qui proviennent d'une lésion de coction, & dans l'ictere. 8°. Bien que les eaux *minérales* salées soient très-propres à provoquer le flux menstruel en désobstruant les vaisseaux utérins, elles ne le sont pas moins pour arrêter ce flux s'il est trop abondant, sur-tout lorsqu'il y a lieu de présumer ou des obstructions des visceres, ou des impuretés dans les premieres voies, ce qui n'est pas rare. 9°. Elles arrêtent également le flux hémorrhoïdal trop copieux, lorsque les obstructions des visceres en sont la cause, & elles l'excitent dans le cas d'une suppression; ici conviennent les eaux les plus douces. 10°. Enfin, on observe qu'elles sont quelquefois des merveilles dans les affections cutanées.

Les eaux *minérales* salées ont cela de commun avec tous les autres secours efficaces qu'emploie la médecine, qu'elles

sont

font beaucoup de bien ſi elles ſont données à propos, & qu'elles font beaucoup de mal dans le cas contraire. Il faut donc être d'abord fort circonſpect en conſeillant l'uſage des eaux *minérales* aux hémiplégiques, & ne les ordonner qu'avec beaucoup de prudence. Ces eaux, les piquantes ſur-tout, ne conviennent pas mieux aux perſonnes qui ont la poitrine délicate, ou à celles qui ſont ſujettes à l'hémophthiſie; elles ſont très-dangereuſes pour les maladies qui ont des tumeurs confirmées, renitentes, *&c.* dans quelque viſcere; à plus forte raiſon leur ſeroient-elles nuiſibles ſi ces tumeurs étoient déja parvenues à l'état de ſquirrhe; car, bien-loin que les malades en retiraſſent aucun ſoulapement, ils ne tarderoient pas de tomber dans l'hydropiſie. Ce ſeroit par la même raiſon le comble de l'erreur, de faire prendre ces eaux aux perſonnes qui ont quelque abcès interne, ou qui ſont travaillées de quelque fluxion ſéreuſe. Il faut encore avoir la plus grande attention de ne pas gorger de ces eaux, principalement de celles qui ne purgent point, les perſonnes chez leſquelles elles paſſent difficilement, car le tempérament pituiteux, froid, ou une certaine habitude corporelle, qui eſt particuliere à ces perſonnes, les diſpoſe éminemment à l'hydropiſie. Il ne faut pas non plus ordonner, ſans de très-grandes raiſons, les eaux *minérales* ſalées, les piquantes ſur-tout, aux perſonnes ſujettes aux *ſtranguries*, non plus qu'aux aſthmatiques. Enfin, les vieillards ſont ceux qui ſupportent le moins bien l'uſage de ces eaux, au contraire des jeunes gens.

Quant à ce qui regarde la préparation qui doit précéder l'uſage des eaux *minérales* ſalées, il peut être quelquefois utile de ſaigner auparavant, ſi la maladie le permet; on peut encore préparer le malade par quelques bouillons ou de ſimples décoctions rafraîchiſſantes, apéritives, & légérement attenuantes.

Lorſque le malade eſt déterminé à prendre les eaux, il doit en commençant jeter dans la premiere verrée un léger cathartique; par exemple, trois onces de manne ou environ. Il doit en faire autant le dernier jour de la boiſſon à l'égard du dernier verre, ſur-tout ſi les eaux n'ont pas bien paſſé par les voies alvines ou par les voies urinaires.

La doſe ordinaire des eaux *minérales* ſalées, eſt d'environ neuf livres par jour. Ce n'eſt pas cependant que cette doſe doive être une regle pour tous les ſujets; il faut au contraire la varier ſuivant l'âge, le tempérament du malade, & la nature de la maladie.

C'eſt le grand matin, qu'il convient de prendre les eaux; celles qui ne purgent point, doivent être priſes par plus petits verres, & en obſervant de mettre une plus grande diſtance d'une priſe à l'autre; il doit être tout le contraire de la boiſſon des eaux cathartiques: dans tout cela, il faut ſe conduire de maniere qu'on ait avalé la doſe entiere dans l'eſpace d'une heure, ou d'une heure & demie.

A l'égard du temps que doit durer la boiſſon de ces eaux, on a coutume de prendre les cathartiques pendant trois jours & avec ſuccès, à moins qu'il n'y ait quelque contre-indication. L'uſage des eaux *minérales* fortes peut encore être pouſſé juſqu'au ſixieme jour, & celui des eaux plus douces juſqu'au neuvieme, lors, par exemple, qu'on a en vue de nettoyer entiérement les premieres voies. Les non cathartiques peuvent ſe prendre pendant neuf, douze, ou quinze jours, & même des mois entiers, ſi elles paſſent bien, & en ayant l'attention de n'en boire qu'une petite doſe par jour.

Les eaux *minérales* ſe prennent ordinairement vers le milieu ou la fin du printemps, ou au commencement de l'automne; quoique cependant, celles qui purgent efficacement par le bas, peuvent être ordonnées pendant l'hiver même, ſi le cas l'exige.

Il eſt toujours mieux de prendre les eaux *minérales* à-peu-près au degré de la chaleur naturelle de l'homme, que de les prendre froides. Il eſt cependant à remarquer, à l'égard des eaux du genre des *ſpiritueuſes*, qu'on ne ſauroit les chauffer ſans leur faire perdre beaucoup de leur air élaſtique; c'eſt pourquoi il eſt plus à propos de les prendre froides, ſur-tout avec la précaution d'appliquer ſur la

région épigaftrique des ferviettes chaudes, pour favorifer ou aider l'action de ces eaux & leur paffage : mais lorfqu'il s'agit d'un jeune fujet, d'une perfonne délicate qui a la poitrine foible, ou qui eft avancée en âge, comme elle pourroit fe trouver incommodée d'une boiffon copieufe de ces eaux froides, il convient qu'on les faffe tiédir au bain-marie avant de les prendre.

Indépendamment de l'ufage interne auquel nous venons de voir combien ces eaux étoient propres, elles peuvent encore être employées extérieurement, tant les falées que les fulfureufes ; on s'en fert donc pour les ufages extérieurs, qui confiftent principalement en bains, en douches, & en vapeurs qu'on reçoit dans une étuve, mais c'eft toujours par les bains qu'on commence.

Le bain d'eaux thermales eft de deux fortes : l'un eft *tempéré*, & c'eft celui dont la chaleur va depuis le degré 28, jufqu'au 32 du thermometre de Réaumur : l'autre eft celui qu'on appelle *bain chaud*; fa chaleur commence au 36 ou 37^e^ du même thermometre, & fe porte jufqu'au 42^e^ ou environ, ce qui eft le plus fort degré de chaleur qu'un homme puiffe fupporter.

On connoît tout le bien que peuvent faire les bains tempérés ; ils relâchent le fyftême des folides lorfqu'il eft trop tendu ; ils rétabliffent la tranfpiration, temperent les humeurs, *&c. V.* BAIN, *en médecine.*

Nous avons à parler plus au long du bain chaud, & nous y ajouterons ce qui a paru le plus digne de remarque à M. Leroy, dans les obfervations qu'il a faites à ce fujet aux bains de Balaruc; ce que nous dirons d'après lui fur ces eaux particulieres, pourra s'appliquer à l'ufage de toutes les autres eaux thermales.

Il y a deux fortes de bains en ufage à Balaruc ; l'un fe prend dans la fource même, dont la chaleur eft au 42^e^ degré du thermometre de Réaumur ; l'autre eft plus doux, c'eft celui qu'on appelle *le bain de la cuve* ; fa chaleur ne va pas au delà du 38 au 39^e^ degré, & il eft bien rare qu'elle fe porte au 40^e^ ; celui-ci eft beaucoup plus en ufage que le précédent, qui, vu fon extrême chaleur, n'eft guere propre que dans le cas d'une atonie, ou d'un relâchement total des parties. Il n'eft pas poffible aux perfonnes, même les plus robuftes, de refter plus de quinze minutes dans le bain tempéré, & plus de cinq dans le bain chaud. Le malade plongé une fois dans le bain, y eft à peine, que fon pouls devient auffi fort, auffi fréquent, & auffi animé que dans la plus grande chaleur de la fievre ; fon vifage fe colore, s'enflamme, & fe couvre de gouttelettes de fueur : s'il lui arrive de refter dans le bain au delà du temps prefcrit, il eft furpris d'un tintement d'oreilles, de vertiges noirs, & de tous les autres fignes qui précedent ordinairement les attaques d'apoplexie. Tout le temps qu'il refte dans le bain, fa tranfpiration infenfible augmente au point d'en être quarante fois plus abondante que dans l'état naturel, comme M. Lemonnier l'a déterminé par des expériences faites aux bains de Barege, & rapportées dans les Mémoires de l'académie des Sciences de l'année 1717, *Hift. pag.* 77, 78. Le malade ayant refté fuffifamment dans le bain, on l'en retire en le couvrant d'un drap de lit bien chaud, & on le tranfporte ainfi enveloppé dans un lit qu'on a également eu foin de bien baffiner ; on l'y laiffe pendant une heure & demie ou plus, durant lequel temps il eft ordinaire que le malade fue très-copieufement ; fi pour lors on lui tâte le pouls, on le trouve encore fébrile, mais il perd infenfiblement de fa fréquence & de fa force, & on obferve qu'il ne revient à fon état naturel qu'après quelques heures.

L'ufage de ces bains, tant du tempéré que du chaud, échauffe très-puiffamment, & cet effet eft quelquefois d'affez longue durée pour fe faire fentir, même quelque temps après qu'on a ceffé de les prendre ; ainfi, par exemple, il caufe l'hémophthifie aux uns, donne la fievre continue aux autres, renouvelle le paroxyfme chez les afthmatiques & les perfonnes attaquées de ftrangurie, *&c.* Il eft même d'une obfervation journaliere à l'égard des femmes, que l'ufage de ces bains avance le retour des mois.

Sur cet exposé des divers inconvéniens qui peuvent résulter de l'administration des bains de Balaruc, il paroît qu'il est bien aisé d'établir des regles & des précautions pour la sûreté des malades à qui on ordonne ce remede, & d'imaginer les secours qu'on doit apporter à ceux qui s'en trouvent incommodés. Il peut donc être utile, ainsi que nous l'avons déja dit, de faire saigner le malade avant qu'il se transporte aux bains, ou bien de le préparer pendant neuf ou douze jours par des remedes adoucissans & rafraîchissans, qu'il pourra même continuer durant l'usage des bains, pour peu qu'il soit d'un tempérament facile à émouvoir, ou, comme on dit, d'un tempérament bilieux, sec, &c. Il peut être également bien de purger les premieres voies, & c'est ce qu'on obtiendra très-efficacement par la boisson de ces eaux continuée pendant trois jours avant d'en venir aux bains.

On ne prend le bain qu'une seule fois par jour, & c'est toujours le matin, comme nous l'avons remarqué, qu'il convient de se baigner.

On ordonne rarement plus de trois ou quatre bains des eaux de Balaruc à prendre dans la source même. Les bains d'eaux *minérales* plus douces ne s'ordonnent pas au delà du nombre de six; le plus souvent même en ordonne-t-on un plus petit nombre; mais lorsqu'on en donne six, pour l'ordinaire on a la sage précaution de mettre un jour de repos entre le troisieme & le quatrieme.

Il est à propos que tous les malades soient traités avec les mêmes précautions, & il est très-important de les redoubler à l'égard des hémophthisiques, de ceux qui ont la fievre continue, & autres dont nous avons parlé en dernier lieu, parmi lesquels on peut compter les goutteux & les femmes qui sont sujettes à des pertes de sang très-abondantes.

Lorsqu'un malade se trouvera incommodé des effets du bain, il faudra le traiter par les saignées & par beaucoup d'adoucissans ou de rafraîchissans, &c. sur quoi la raison est d'accord avec l'expérience. On ne sauroit trop recommander à ceux qui prennent les bains de ne pas s'exposer à l'air froid, par le danger qu'il y auroit que la transpiration qui se trouve en train de s'augmenter, ne venant à être supprimée, il n'en résultât des accidens très-fâcheux.

On observe de très bons effets des bains dans la paralysie, & en général toutes les affections de ce genre paroissent assez bien indiquer l'administration de ce remede; néanmoins il n'est pas vrai que tous les paralytiques en soient également soulagés; ainsi il est prudent de ne l'employer, à l'égard de certains malades, qu'avec beaucoup de précautions, & il est mieux pour d'autres qu'ils s'en abstiennent tout-à-fait. *Voyez* PARALYSIE.

Le bain local de eaux de Balaruc, ou même encore la douche, convient également dans cette espece de paralysie qui procede d'une foulure ou compression trop rude dans une partie, pourvu toutefois que les nerfs aient conservé leur intégrité: dans ce genre d'affection on applique le remede à la partie même qui a été maltraitée, quoiqu'elle se trouve bien souvent assez différente ou assez éloignée de celle qui est réellement paralysée.

Il faut encore être très-circonspect dans l'administration de ce remede à l'égard des personnes goutteuses, de celles qui sont atteintes de virus vénérien, des épileptiques, des hypocondriaques, des hystériques, &c.

Il ne faut pas non plus négliger, dans le cas d'un rhumatisme invétéré, les bons secours qu'on peut retirer du bain chaud, qu'il sera toujours mieux de prendre au degré le plus approchant du bain tempéré, qu'à celui du bain chaud proprement dit.

Le demi-bain s'emploie encore ordinairement dans les douleurs sciatiques, mais avec des succès différens, car il fait du bien aux uns & du mal aux autres; or donc, en supposant d'un côté que la sciatique participe de la goutte à laquelle les bains chauds sont contraires; de l'autre, que cette douleur soit l'effet d'une forte impression du froid, & qu'elle tienne de la qualité du rhumatisme musculaire; en supposant, dis-je, ces différentes causes de la sciatique, il paroît que les bains plus tempérés, comme ceux des eaux de la

Malou, devroient convenir dans le premier cas, & les bains chauds, comme ceux des eaux de Balaruc, dans le second.

Pour ce qui eſt de la douche, tout le monde ſait que c'eſt une eſpece de bain local dans lequel la partie placée convenablement à la ſource eſt continuellement arroſée d'eaux *minérales*, tandis qu'un baigneur la frictionne légérement en dirigeant l'eau avec ſa main à meſure qu'elle y eſt verſée par une autre perſonne prépoſée à cette fonction. Le temps que dure la douche des eaux de Balaruc, n'eſt pas de plus de quinze minutes ordinairement; il eſt pourtant des parties qu'on pourroit doucher plus long-temps, & toutes même ſont dans ce cas, ſi vous en exceptez la tête, qu'il y auroit du danger à expoſer trop de temps à cette opération: outre l'incommodité des vapeurs de la ſource que le malade ne ſupporte point aiſément, lorſqu'il a la face tournée du côté des eaux, la ſenſation de l'eau de Balaruc verſée dans l'opération de la douche ſur la partie, paroît d'abord la même au malade que celle de l'eau bouillante, ſur-tout lorſqu'on la répand ſur le viſage; on voit auſſi que la partie douchée en devient extrêmement chaude & fort rouge; on juge auſſi, d'après ce que nous avons dit plus haut, que la tranſpiration doit y augmenter conſidérablement.

On peut répéter deux fois par jour la douche, & cela pendant quatre, ſix, huit jours, ou même pendant un plus long-temps, ſuivant que la maladie & le tempérament du malade paroiſſent le permettre. On applique la douche à la tête & à la nuque, ou à la partie poſtérieure du cou dans l'hémiplégie; les malades duement préparés, ſuivant la méthode ci-deſſus indiquée, ſe baignent le matin & ſe font doucher le ſoir. On a pluſieurs exemples de ſurdités guéries par la douche de la tête, lorſque cette affection eſt récente, & qu'elle a été ſur-tout occaſionée par l'impreſſion du froid. Quelques médecins ſont encore en uſage d'ordonner dans ce cas les injections d'eau de Balaruc dans le *meat* auditif, manœuvre que les baigneurs ne manquent pas de vous rappeller, & qu'on voit réuſſir admirablement bien quelquefois, ces injections détachant & entraînant au dehors des eſpeces de bouchons qui obſtruoient le conduit de l'oreille. Quelquefois encore on applique très-efficacement les douches dans les douleurs chroniques & périodiques de la tête, avec l'attention de n'adminiſtrer ce remede que hors du temps du paroxyſme. On l'emploie avec le même ſuccès, lorſqu'une partie eſt affectée de ſtupeur, pour avoir été trop long-temps expoſée à un froid extrême; dans le vertige également occaſioné par un froid à la tête, dans l'œdeme qu'on peut encore combattre par le bain local, ce qui revient au même que la douche; dans les tumeurs glanduleuſes, qui ne ſont pas produites par du virus ſcrophuleux, & qui n'ont point encore dégénéré en ſquirrhe, ainſi qu'on peut le conclure par analogie de ce qu'on obſerve en pareil cas des bons effets de la douche des eaux de Barege, que M. de Bordeu a très-bien notés dans ſa belle theſe ſur les eaux d'Aquitaine.

A l'égard des ulceres, c'eſt la douche des eaux *minérales* ſulfureuſes qui leur convient principalement; on emploie néanmoins avec aſſez d'efficacité celles de Balaruc pour laver & déterger les vieux ulceres; la douche de ces eaux eſt encore d'une très-grande reſſource dans le traitement des dartres, mais il faut avoir la plus grande attention à bien diſtinguer les cas où l'on peut entreprendre leur curation, de ceux où l'on doit, pour ainſi dire, en abandonner ſimplement la guériſon à la nature.

On peut encore préſumer avec quelque fondement, que la douche des eaux de Balaruc conviendroit très-fort contre la teigne, en adminiſtrant ce remede avec prudence, & en préparant le malade avec toutes les précautions convenables.

Nous avons vu qu'on employoit encore les bains de Balaruc ſous forme de vapeurs; cela ſe pratique en plaçant le malade dans une étuve propre à cet uſage. La chaleur de l'étuve de ces bains ſe porte au 30 ou 31^e^ degré du thermometre de Réaumur; les malades y ſont mis tout nus, couverts ſeulement d'un linceul, & ils ne tardent pas d'y être tout trempés

de sueur ; ils y restent autant de temps que les forces peuvent le leur permettre : les uns y restent une demi-heure & quelquefois plus ; d'autres ne peuvent plus y tenir après dix ou quinze minutes ; enfin il y a des sujets, & ce sont principalement les femmes, qui à peine introduites dans l'étuve, y tombent en syncope ; il est donc mieux pour ces dernieres de s'abstenir entiérement de ce remede. Les malades au sortir de l'étuve sont traités avec le même soin qu'ils le sont au sortir du bain des eaux, & c'est toujours les mêmes préparations, la même conduite à suivre dans ce remede que dans l'autre. Les bains de vapeurs ont aussi leur utilité dans les *reliquats* de rhumatisme, dans la contraction permanente des membres, dans les maladies cutanées ; ils sont encore très-efficaces, si l'on en croit Springfeld, pour les personnes qui souffrent des contractures dans quelques membres en conséquence du mercure administré avec imprudence ou à trop forte dose.

Eaux martiales. Les eaux martiales sont ainsi appellées du fer dont elles sont *imprégnées* ; elles sont presque toutes froides, & plus ou moins *spiritueuses*, ou chargées d'air élastique. Celles de ces eaux qui contiennent en petite quantité de cet air ou *esprit*, ont un goût de vitriol ; celles qui renferment beaucoup de cette substance aérée ont, outre le goût de vitriol, le goût piquant dont nous avons déja parlé plusieurs fois. Nous avons remarqué aussi que les eaux martiales, encore que chargées d'autres principes que du fer, tiroient néanmoins leur nom de cette derniere substance. La noix de galle est comme la pierre de touche pour s'assurer de la qualité martiale des eaux ; en effet, par l'insperion de cette poudre sur ces eaux, on voit qu'elles prennent bientôt une couleur rouge ou de violet foncé, ou enfin qu'elles se teignent en noir, & cette couleur plus ou moins foncée est l'indice certain de la plus ou moins grande quantité de fer qu'elles peuvent contenir. Toute eau *minérale*, qui soumise à la même expérience, ne donnera aucun de ces signes, ne sauroit donc être mise au nombre des eaux *martiales*. On doit distinguer deux especes d'eaux martiales, qui different entiérement l'une de l'autre, c'est-à-dire, que dans les unes le fer s'y trouve dissous d'une façon constante & durable sous la forme du vitriol de Mars ; telles sont les eaux de Calsabigi, celles de Vals, de la source qu'on appelle la *dominique*, & suivant M. de Sauvages, celles d'une des sources d'eaux *minérales* qu'on trouve aux environs d'Alais : dans les autres, au contraire, le fer est dans un état de dissolution si légere & si facile à se dissiper, qu'exposée au plus petit degré de chaleur, même au seul air libre, le fer se précipite au fond des vaisseaux ; les mêmes phénomenes arrivent, quoique plus tard, à ces eaux dans les bouteilles les mieux bouchées. On met au nombre de ces dernieres les eaux de Spa, de Pyrmont, de Passy, de Forges, de Vals, de Camares, de Daniel près d'Alais, &c. Il faut encore observer, 1°. que ces eaux different entre elles, non seulement par rapport aux différens sels, aux différentes terres, soit terre absorbante, soit sélénite, mais encore, ce qui mérite plus d'attention, par une différente quantité de principe martial. Maintenant les mêmes phénomenes étant produits dans les eaux martiales par l'insperion de la poudre de noix de galle, que dans une dissolution aqueuse du vitriol de Mars, il est arrivé delà que les premiers auteurs qui ont parlé des eaux *minérales*, ont unanimement avancé que toutes les eaux martiales contenoient du véritable vitriol, cette assertion, qui est vraie en effet de quelques eaux martiales dont on a fait tout récemment la découverte, & qui sont les plus rares de toutes, se trouve fausse à l'égard des eaux martiales en général, auxquelles cependant on faisoit cette application, comme l'ont très-bien observé M[rs] Venel & Bayen. *Voyez l'analyse des eaux de Calsabigi*.

Les eaux martiales contiennent non seulement une terre martiale, mais encore un sel marin, un sel d'epson, un sel marin à base terreuse, un sel séléniteux, & une terre absorbante. Tous ces principes, & peut-être encore quelques autres, y sont contenus dans une variété de rapports qui fait la différence des especes des

eaux. Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit plus haut fur la maniere de découvrir & de démontrer ces principes.

Les eaux martiales produifent, de même que les falées, un effet ftimulant & déterfif fur les premieres voies; elles menent encore par le bas, fi elles font prifes en grande quantité & qu'elles foient chargées de beaucoup de fels, principalement du fel marin à bafe terreufe; en outre le fer qu'elles contiennent leur donne une qualité ou vertu corroborante; il leur eft encore ordinaire de teindre les felles d'une couleur noire. En fuppofant que ces eaux pénetrent réellement dans la maffe du fang, elles le temperent, le rafraîchiffent; elles ftimulent légérement les folides, ouvrent les voies urinaires, & provoquent le flux des urines, effets qui leur font communs avec les eaux falées; du refte, elles font en même temps légérement aftringentes & toniques, & c'eft même la qualité qui leur eft la plus propre. Il s'enfuit donc que les eaux martiales participent de la nature des eaux falées, ainfi que des propriétés de ces dernieres, & qu'on peut en conféquence les employer dans beaucoup de cas avec le même fuccès; elles font fur-tout bonnes pour les perfonnes chez lefquelles la digeftion & l'appétit languiffent, à caufe d'un relâchement dans les vifceres abdominaux, aux mélancoliques, aux hypocondriaques, ou à ceux dans l'eftomac defquels les impuretés acides fe régénerent continuellement; elles font encore excellentes dans les fleurs blanches invétérées, pourvu qu'il n'y ait point de virus vénérien, dans les gonorrhées invétérées, dans les flux de ventre opiniâtres, & même dans les dyffenteries.

Plus les fujets fe trouvent délicats, plus leurs folides font faciles à irriter; plus leur poitrine eft foible, & plus on doit avoir d'attention à ne choifir que les eaux martiales les plus légeres pour l'ufage de ces perfonnes.

Pour ce qui eft des précautions qu'on doit obferver dans l'ufage de ces eaux, la maniere de les adminiftrer, l'utilité d'une préparation, nous ne nous répéterons pas fur ces articles.

Après tout ce que nous venons de dire, on peut juger que les eaux martiales font toujours plus de bien à la fource même que quand elles font tranfportées; nous ne devons pas omettre non plus que leur action eft très-utilement favorifée par un exercice modéré, comme la promenade dans des lieux couverts, & où l'on refpire un air pur & champêtre.

Eaux minérales *fulfureufes*. Les eaux fulfureufes font ainfi appellées du foufre qu'elles renferment, ou d'une efpece de vapeur foufrée très-légere qui s'éleve de leur furface. Nous avons déja dit qu'on reconnoiffoit la qualité fulfureufe de ces eaux à deux fignes; favoir, à l'altération que l'argent en maffe recevoit dans fa couleur, foit qu'il fût jeté dans ces eaux, foit qu'il fût expofé à leur vapeur, & à l'odeur nidoreufe, à-peu-près femblable à celle d'une diffolution de foie de foufre, ou des œufs durs à demi pourris, qu'elles exhalent ordinairement. Il y a de ces eaux qui ont un goût *naufeabonde*, comme celui des œufs pourris; telles font les eaux d'Aix-la-Chapelle, celles de Barege: il y en a d'autres, comme les eaux *bonnes*, qui ne font pas fur le palais une fenfation auffi défagréable, & qui même ont prefque le goût du petit-lait, apparemment parce qu'elles font moins chargées d'élémens fulfureux.

Les eaux fulfureufes mêlées à une diffolution d'argent par l'acide nitreux, ou au fel de faturne, font un précipité brun & même noir. Aux fignes que nous avons dit caractérifer ces eaux, nous devons ajouter qu'il nage dans plufieurs des flocons d'une matiere gélatineufe ou prefque graiffeufe, qui préfentés au feu donnent une flamme bleue & répandent une odeur de foufre brûlant.

Parmi les eaux fulfureufes, on compte principalement celles de Barege, celles d'Ax, de Cauterez; les eaux *bonnes* & les eaux *chaudes* dans le Béarn; celles d'Arles, de Molitx, de Vernet, & plufieurs qu'on trouve dans le Rouffillon; celles de Saint-Jean-de-*Seyrargues*, près d'Uzès; la fontaine puante près d'Alais; les eaux de Bagnols dans le Gévaudan; celles qui portent le même nom dans la

Normandie ; les fameuses eaux d'Aix-la-Chapelle, *&c.* Toutes ces eaux sont onctueuses, & même, autant qu'on peut le croire, chaudes, mais dans différens degrés de chaleur : elles contiennent certains sels & certaines terres, qui sont différentes suivant les eaux ; ces principes se trouvent même plus abondamment dans les unes que dans les autres ; celles d'Aix-la-Chapelle, par exemple, en contiennent une grande quantité. Cette considération doit donc nécessairement entrer dans l'estimation des propriétés de ces eaux, puisque toutes different entr'elles à raison de la quantité & de la qualité de ces principes terreux & salins, & sur-tout par le plus ou le moins d'élément sulfureux. Le soufre est si manifestement contenu dans certaines de ces eaux, qu'il paroît même à la vue sous la forme de petites m sses très-sensibles ; dans d'autres cette substance y est sublimée en forme de fleurs, ainsi qu'on l'observe dans les eaux d'Aix-la-Chapelle. Enfin, il est de ces eaux dont le soufre occupe la surface en forme de pellicule ; telle est la fontaine puante près d'Alais. Dans un grand nombre de ces eaux on ne sauroit s'assurer de l'existence du soufre que par le moyen des expériences & des observations rapportées ci-dessus, l'analyse n'ayant pu jusqu'ici parvenir à la démontrer. Le soufre de ces eaux s'y trouve dissous dans un degré de ténuité & de stabilité qui est à peine saisissable : en sorte qu'elles perdent bientôt leur goût & leur odeur à l'air libre ; & que soumises aux expériences, elles ne donnent pas deux fois les mêmes phénomenes, ce qui arrive plus parfaitement encore si on les met sur le feu. Il est d'ailleurs de ces eaux qui blanchissent ou deviennent laiteuses à l'air libre, peut-être est-ce par la précipitation du principe sulfureux.

Ces eaux, quoique mises depuis long-temps dans le verre, conservent leur vertu, pourvu que les bouteilles soient exact ment bouchées ; il faut cependant avouer que ces vertus n'y sont pas dans toute leur intégrité ; & même que celles de ces eaux qui ne sont pas fort chargées de soufre, perdent absolument dans le transport toute leur efficacité & leur énergie. C'est pourquoi il est plus utile de les boire à la source même que dans les endroits éloignés.

Les eaux sulfureuses prises intérieurement par des sujets d'un tempérament robuste, font les effets suivans : 1°. la plupart d'entr'elles ne menent pas par le bas, & ne provoquent les urines que presqu'en proportion de la quantité qu'on en prend. 2°. Elles excitent la circulation du sang, augmentent la transpiration. 3°. Elles portent quelquefois à la tête, la rendent lourde, & occasionent des insomnies. 4°. Elles aiguisent l'appétit, d'où il est bien aisé de se représenter le principal méchanisme de leur action dans le soulagement qu'elles procurent aux malades auxquels on juge qu'elles sont convenables ; & l'on peut également prévoir les regles à suivre dans leur administration. En outre ces eaux sont encore bonnes dans les affections froides de l'estomac & des intestins, qui participent du spasme ou de l'*atonie ;* dans la crudité acide, la diarrhée ; dans la curation de l'ictere, leur vertu se montre à-peu-près la même que celle des eaux salées : elles sont également propres à rétablir le flux menstruel & hémorrhoïdal, ou à les modérer lorsqu'ils sont trop abondans. Elles font souvent beaucoup de bien dans les fleurs blanches, en redonnant du ton à l'estomac, en excitant la circulation des humeurs, & augmentant la transpiration. Elles sont par la même raison utiles dans la *chlorose :* on les regarde comme spécifiques dans certaines maladies de la poitrine, & on les emploie avec beaucoup de succès dans les catarres opiniâtres, dont elles viennent à bout en débarrassant les couloirs des poumons, & augmentant la transpiration de cet organe : elles sont encore très-bonnes dans l'asthme tuberculeux, prises hors le paroxysme ; dans les ulceres du poumon qui sont produits par un abcès ou qui viennent à la suite de la pleurésie, de la péripneumonie, ou en conséquence d'une blessure, dans la suppuration de beaucoup d'autres parties internes, *&c.* Elles sont encore quelquefois indiquées dans la phthisie pulmonaire, soit que le malade en soit actuellement atteint, ou qu'il n'en soit que menacé ;

dans ces derniers cas les médecins expérimentés ont coutume de n'ordonner les eaux fulfureufes qu'autant que le fujet & la maladie font pour ainfi dire d'une efpece ou qualité froide. Ils en redoutent au contraire l'ufage lorfqu'il s'agit de perfonnes d'un tempérament facile, comme ils le difent, à émouvoir, & que la maladie tient beaucoup du caractere fiévreux & de la phlogofe.

Quelque bien indiqué que paroiffe l'ufage des eaux fulfureufes, il eft toujours à craindre que le malade ne s'en trouve trop échauffé; il convient donc alors de choifir les eaux les plus douces & les plus tempérées, de ne les donner qu'à très-petite dofe, & même de les couper quelquefois avec du lait : cette méthode a fouvent très-bien réuffi. Dans le traitement des écrouelles, l'ufage de ces eaux combiné avec des frictions mercurielles, eft encore un excellent remede, comme M. de Bordeu l'affure dans fa *differtation fur l'ufage des eaux de Barege & du mercure.*

Pour ce qui eft de la méthode d'adminiftrer convenablement ces eaux, ce que nous avons dit à ce fujet en parlant des eaux falées, convient ici parfaitement.

Les eaux fulfureufes qui font très-fortes, comme, par exemple, celles de Barege & de Cauterez, doivent être prifes à fort petite dofe, c'eft-à-dire, depuis trois jufqu'à fix ou huit verrées; on peut cependant augmenter la dofe de celles où l'élément fulfureux fe trouve en petite quantité, comme dans celles de Bagnols, que plufieurs perfonnes prennent à la dofe de quatre ou fix livres fans s'en trouver incommodées. Du refte, dans tous les cas dont nous venons de parler, le bain tempéré aide très-utilement la boiffon de ces eaux.

Dans la curation des ulceres calleux, fiftuleux, invétérés, qui ne tiennent point à une caufe interne abfolument indeftructible, la douche, foit des eaux de Barege, foit des eaux *bonnes*, eft au deffus de tous les remedes; au furplus, leur chaleur & leurs effets prochains font à-peu-près comme ceux de la douche des eaux de Balaruc. Ce remede opere ordinairement avec beaucoup d'efficacité dans ces fortes d'affections, foit par la chaleur comme brûlante des eaux, qui, en excitant une fievre locale dans la partie, & mettant en jeu les forces fuppuratoires & dépuratoires, renouvelle, pour ainfi dire, la plaie, foit encore à caufe de la qualité déterfive & balfamique de l'élément fulfureux dont ces eaux font chargées. L'injection, dans le cas des ulceres finueux ou fiftuleux, n'eft pas non plus d'un moindre fecours pour en procurer & en hâter la guérifon.

Par les raifons que nous avons expofées plus haut, en traitant des effets des eaux fulfureufes fur des perfonnes robuftes, il eft clair que l'ufage de ces eaux employées, foit extérieurement, comme dans le bain tempéré, foit intérieurement par la boiffon, ne peut qu'être fort utile. Toutefois les remedes chirurgicaux ne doivent pas être négligés, lorfqu'ils paroiffent néceffaires pour procurer ou faciliter l'iffue à du pus qui peut s'être amaffé & croupir dans quelque finus profond, d'autant mieux que par ce moyen l'eau thermale portera fur toutes les parties de l'ulcere. On peut appliquer ceci à la carie lorfqu'elle fe rencontre, c'eft-à-dire, il faut tâcher de la découvrir autant qu'on le peut, & de l'emporter par des remedes convenables.

La douche des eaux de Barege a encore cela de merveilleux, qu'en renouvellant l'inflammation & la fuppuration dans une partie, elle procure bien fouvent l'iffue des corps étrangers : fouvent même ce remede eft très-efficacement employé dans l'amaigriffement d'une partie. Il réfout quelquefois encore avec fuccès les tumeurs lymphatiques des glandes, ainfi que l'hydropifie des articulations, *&c.*

Cet article eft un abrégé d'un traité latin *fur la nature & l'ufage des eaux minérales*, de M. Leroi, profeffeur en médecine en l'univerfité de Montpellier.

MINÉRALISATION, (*Hift. nat. Minéral.*) C'eft ainfi qu'on nomme dans la minéralogie l'opération par laquelle la nature combine un métal ou un demi-métal avec du foufre, ou avec de l'arfenic, ou avec l'une & l'autre de ces fubftances à la fois. Par cette combinaifon, l'afpect du métal eft entiérement changé ; on n'y voit

voit plus ni éclat, ni ductilité, ni malléabilité, en un mot le métal n'est plus reconnoissable, & la combinaison totale prend une forme entiérement étrangere au métal qu'elle contient. Alors on dit qu'un tel métal est *minéralisé*, c'est-à-dire, qu'il est dans l'état de mine ou de minerai. C'est ainsi que l'argent qui est métal blanc, lorsqu'il est combiné avec de l'arsenic & avec une petite portion de fer, prend la forme d'un amas de crystaux rouges qui sont quelquefois transparens comme des grenats; c'est ce que l'on nomme la *mine d'argent rouge*. Dans cette mine, l'argent & une portion de fer sont *minéralisés* avec l'arsenic. L'argent combiné avec une portion de soufre, devient une substance d'un gris foncé, flexible comme du plomb, & si tendre, que l'on peut la tailler avec le couteau: alors on dit que dans cette mine l'argent se trouve *minéralisé* avec le soufre.

Le plomb uni ou *minéralisé* avec le soufre, affecte une forme cubique que l'on nomme *galêne* ou *mine de plomb*. Ce même métal combiné avec de l'arsenic, forme quelquefois des grouppes de crystaux d'un beau verd ou d'un beau blanc, que l'on nomme *mines de plomb vertes* ou *blanches*. *Voyez* PLOMB.

L'étain est *minéralisé* par l'arsenic, & la masse qui résulte de leur union est en crystaux polygones. *Voyez* ÉTAIN.

Le cuivre & le fer *minéralisés* soit avec le soufre, soit avec l'arsenic, prennent une infinité de formes différentes, qui les rendent méconnoissables à ceux qui n'ont point les yeux accoutumés à les voir dans l'état de mine. *Voyez* CUIVRE & FER.

Quant à l'or, jusqu'à présent on ne l'a point encore trouvé *minéralisé*; on le rencontre toujours sous la forme & sous la couleur qui lui sont propres. Cependant comme nous ne connoissons point toutes les productions de la nature, on ne peut point décider si l'or est absolument incapable d'être *minéralisé*. *Voyez* OR.

Les demi-métaux sont, ainsi que les métaux, susceptibles de la *minéralisation*, c'est-à-dire, ils peuvent être combinés avec le soufre & avec l'arsenic, de maniere à prendre une forme entiérement différente de celle qui leur est propre. C'est ainsi que l'antimoine combiné avec le soufre, forme une masse qui est composée de stries ou d'aiguilles, & que l'on nomme *antimoine crud*. L'arsenic combiné avec le soufre, forme une masse feuilletée jaune ou rouge, que l'on appelle *orpiment*, *voyez* ORPIMENT. Le cobalt se montre aussi sous plusieurs aspects différens; il en est de même du zinc, qui est méconnoissable dans la calamine & dans la blende, qui sont ses mines ordinaires. A l'égard du bismut, on le trouve toujours sous la forme qui lui est propre, & on ne l'a point encore rencontré *minéralisé*.

Le mercure est *minéralisé* avec le soufre, & alors il forme une masse d'un beau rouge que l'on nomme *cinabre*. *Voyez* CINABRE.

Les métaux qui ne sont point *minéralisés* & que l'on trouve sous la forme qui leur est propre, se nomment *métaux natifs* ou *métaux vierges*. *V.* NATIF & VIERGE.

La chymie est parvenue à imiter la nature dans un grand nombre de *minéralisations*; c'est ainsi qu'en combinant du mercure avec du soufre, on fait un vrai cinabre. En combinant de l'argent avec de l'arsenic, & joignant un peu de safran de mars à ce mêlange, on fait une combinaison semblable à la mine d'argent rouge. On fait pareillement avec l'argent & du soufre, une combinaison semblable à la mine d'argent vitrée, à la mine d'argent noire, *&c.* cela dépend du plus ou du moins de soufre que l'on fait entrer dans la combinaison. Personne n'ignore qu'en combinant du régule d'antimoine avec du soufre, il résulte une masse striée semblable à l'antimoine crud. M. Rouelle connoît un tour de main au moyen duquel il donne au plomb la forme cubique & feuilletée que ce métal prend dans la galêne ou dans la mine la plus ordinaire. Il y a lieu de croire que l'on pourroit parvenir de même à imiter la plupart des *minéralisations* que la nature opere. La voie de l'analyse & de la recomposition est assurément la plus sûre pour connoître avec exactitude les substances que la nature fait entrer dans la combinaison des corps, d'où l'on voit la nécessité de la chymie pour

démêler les myfteres de la minéralogie. *Voyez* MINÉRALOGIE ; & *voyez* MINE & MINERAI. (—)

MINÉRALOGIE, f. f. (*Hift. nat.*) La *minéralogie*, prife dans toute fon étendue, eft la partie de l'hiftoire naturelle qui s'occupe de la connoiffance des fubftances du regne minéral; c'eft-à-dire, des terres, des pierres, des fels, des fubftances inflammables, des pétrifications, en un mot, des corps inanimés & non pourvus d'organes fenfibles qui fe trouvent dans le fein de la terre & à fa furface.

Dans un fens moins étendu, par *minéralogie* l'on entend la fuite des travaux que l'on fait pour l'exploitation des mines, & alors on comprend auffi fous ce nom la métallurgie. *Voyez* MÉTALLURGIE. Cela eft fondé fur la liaifon intime de ces deux fciences, qui fe prêtent des fecours mutuels, & qui tendent toutes deux au même but. En effet, il eft très-difficile ou même impoffible que le métallurgifte ait une connoiffance parfaite de fon art, s'il n'eft aidé des lumieres de la *minéralogie*, c'eft-à-dire, s'il ne connoît parfaitement les fubftances qu'il doit travailler. Vainement prétendroit-il à l'une ou l'autre de ces connoiffances fans le fecours de la chymie, comme nous allons avoir occafion de le prouver.

Sous quelque point de vue que l'on envifage la *minéralogie*, fon objet eft très-vafte, & fes branches très-étendues. Elle s'occupe des fubftances dont eft compofé le globe que nous habitons; elle confidere les différentes révolutions qui lui font arrivées; elle en fuit les traces dans une antiquité fouvent fi reculée, qu'aucun monument hiftorique ne nous en a confervé le fouvenir; elle examine quels ont pu être ces événemens furprenans par lefquels tant de corps appartenant originairement à la mer, ont été tranfportés dans les entrailles de la terre; elle pefe les caufes qui ont déplacé tant de corps du regne animal & du regne végétal, pour les donner au regne minéral; elle fournit des raifons sûres & non hafardées de ces embrafemens fouterrains, de ces tremblemens fenfibles, qui femblent ébranler la terre jufques dans fes fondemens; de ces éruptions des volcans allumés dans prefque toutes les parties du monde, dont les effets excitent la terreur & la furprife des hommes: elle médite fur la formation des montagnes, & fur leurs différences; fur la maniere dont fe font produites les couches qui femblent fervir d'enveloppe à la terre; fur la génération des roches, des pierres précieufes, des métaux, des fels, &c. *Voyez* FOSSILES, TREMBLEMENT DE TERRE, RÉVOLUTIONS DE LA TERRE, MONTAGNES, PIERRES, &c.

Les eaux qui fe trouvent à la furface de la terre & dans fon intérieur, font auffi du reffort de la *minéralogie*, en tant qu'elles contribuent à la formation des pierres, par les particules qu'elles ont ou diffoutes, ou détrempées, par les couches qu'elles forment fur la terre, par les altérations continuelles qu'elles operent, & par les tranfpofitions qu'elles font des corps qu'elles ont entraînés; en un mot, la *minéralogie* s'occupe des eaux, en tant qu'elles font les agens les plus univerfels dont la nature fe ferve pour la production des fubftances minérales. *Voy.* PIERRES, PÉTRIFICATION, LIMON, TUF, &c.

Quelque vaftes que foient ces objets, quelque grands que foient les phénomenes de la nature qu'elle confidere, la *minéralogie* ne dédaigne point les détails les plus minutieux en apparence; tous les faits deviennent précieux pour elle; elle les recueille avec foin, parce qu'elle fait que les plus petits détails peuvent quelquefois la mener à l'intelligence des plus grands myfteres de la nature; c'eft toujours le flambeau de l'expérience qui la guide, & elle ne fe permet des fyftêmes que lorfqu'ils font appuyés fur des obfervations conftantes & réitérées, & alors ce font des enchaînemens de vérités.

Par la grandeur & la multiplicité des objets qu'embraffe la *minéralogie*, on fent qu'elle ne peut être que très-difficile à acquérir. Les fpéculations tranquilles du cabinet, les connoiffances acquifes dans les livres, ne peuvent point former un *minéralogifte*; c'eft dans le grand livre de la nature qu'il doit lire; c'eft en defcendant dans les profondeurs de la terre pour épier fes travaux myftérieux; c'eft en

gravissant contre le sommet des montagnes escarpées ; c'est en parcourant différentes contrées, qu'il parviendra à arracher à la nature quelques-uns des secrets qu'elle dérobe à nos regards. Mais pour atteindre à ces connoissances, il faut des yeux habitués & faits pour voir avec précision ; il faut des notions préliminaires ; il faut être dégagé des idées systématiques qui ne permettent d'appercevoir que ce qui favorise les préjugés qu'on s'est formés.

Pour reconnoître les différens objets dont s'occupe la *minéralogie*, il est essentiel de s'être familiarisé avec les substances du regne minéral, il faut avoir accoutumé ses yeux à les distinguer & à reconnoître les signes extérieurs qui les caractérisent ; cette connoissance devient difficile par la variété infinie des productions de la nature ; elle se plaît sur-tout dans le regne minéral à éluder les regles qu'elle s'étoit imposées ; il faut de plus avoir des idées générales de la maniere dont ces substances sont arrangées dans le sein de la terre ; il faut connoître les signes qui annoncent la présence des mines, les pierres qui les accompagnent le plus communément ; il est à propos d'examiner les bords des rivieres, & les sables qu'elles charient ; on ne doit point négliger les chemins creux, les ouvertures & les excavations de la terre, les carrieres d'où l'on tire des pierres. Toutes ces choses fourniront à un observateur attentif des connoissances assez sûres pour juger avec quelque certitude de ce qu'un terrain renferme. En effet, quoique la nature semble quelquefois déroger aux loix qu'elle s'est prescrites, elle ne laisse pas pour l'ordinaire de suivre une marche uniforme dans ses opérations ; les observations qui auront été faites dans un pays, pourront être appliquées à d'autres pays où le terrain sera analogue ; à force de faire des observations dans ce goût, on pourra à la fin ramasser les matériaux nécessaires pour élever un systême général de *minéralogie*, fondé sur des faits certains & sur des remarques constantes.

Mais ce seroit en vain qu'on se flatteroit que le coup d'œil extérieur pût donner des connoissances suffisantes en *minéralogie* ; l'on n'auroit que des notions très-imparfaites des corps, si on n'en jugeoit que par leur aspect & par leurs surfaces : aussi la *minéralogie* ne se contente-t-elle point de ces notions superficielles, que Beccher a comparées à celles que prennent les animaux, *sicut asini & boves* ; on ne peut donc point s'en rapporter à la simple vue, & c'est très-légérement que quelques auteurs ont avancé que les caracteres extérieurs des fossiles suffiroient pour nous les faire connoître : ce sont les analyses & les expériences de la chymie qui seules peuvent guider dans ce labyrinthe ; c'est faute de l'avoir appellée à leur secours, que les premiers naturalistes ont confondu à tout moment des substances très-différentes, leur ont donné des dénominations impropres, & leur ont souvent assigné des caracteres qui leur sont entiérement étrangers. Comment se fera-t-on une idée de la formation des crystaux, si la chymie n'a point appris comment se fait la crystallisation des sels, qui nous fait connoître par analogie les crystallisations que la nature opere dans son grand laboratoire ? Comment concevoir clairement ce qu'on entend par *sucs lapidifiques*, si l'on n'a point des idées nettes de la dissolution des corps, & si on ne la distingue point de leur division méchanique, ou de leur détrempement dans les eaux ? Est-il possible, sans la chymie, de se faire des notions distinctes de la minéralisation, c'est-à-dire, de l'opération par laquelle la nature masque les métaux sous tant de formes différentes dans les mines ? L'analyse & la décomposition ne nous donnent-elles pas sur ce point des lumieres auxquelles il est impossible de se refuser ? *Voyez l'article* MINÉRALISATION. Comment s'assurer de la nature des pierres, si l'on n'a éprouvé leurs effets dans différens degrés du feu, & si l'on ne les a essayées à l'aide des dissolvans que fournit la chymie ? Sans ces précautions, on risquera toujours de confondre des substances, entre lesquelles la chymie fait trouver les différences les plus frappantes, quoique le coup d'œil séduit les eût décidées de la même nature. *Voyez* MINÉRAUX.

C'est sur-tout dans les travaux des mines que la *minéralogie* a le plus grand besoin

des lumieres de la chymie ; dans les autres objets dont elle s'occupe, elle peut errer plus impunément ; mais dans cette partie l'on est exposé à donner inconsidérément dans des entreprises ruineuses, si l'on s'en tient à des connoissances superficielles, & si une étude profonde de la chymie métallurgique ne met en état de s'assurer de ce qu'on peut attendre de ses travaux.

Cela n'est point encore suffisant. Il faut outre cela des connoissances dans la géométrie souterraine ; par son moyen on juge de la direction des couches & des veines métalliques, de leur inclinaison, de leur marche, des endroits où l'on pourra les retrouver lorsque quelque obstacle imprévu aura interrompu leur cours. *Voyez* FILONS & GÉOMÉTRIE SOUTERRAINE. La *minéralogie* emprunte aussi des secours de la méchanique & de l'hydraulique, tant pour le renouvellement de l'air au fond des souterrains, que pour l'épuisement des eaux, & pour élever des poids immenses qu'on a tirés du sein de la terre. Elle a besoin de l'architecture pour empêcher les éboulemens des terres, & les affaissemens des roches & des montagnes qui ont été excavées. *Voyez* MINES. Toutes ces choses demandent un grand nombre de connoissances, & sur-tout beaucoup d'habitude & d'expérience, sans lesquelles on risque de se jeter dans des dépenses ruineuses & inutiles.

C'est sur-tout en Allemagne & en Suede que la *minéralogie* a été cultivée avec le plus de soin. Ceux qui se sont livrés à l'étude de cette science, ont bientôt senti qu'une physique systématique n'étoit propre qu'à retarder ses progrès ; dès-lors ils ont porté leurs vues du côté de la chymie, de qui seule ils pouvoient attendre les lumieres dont ils avoient besoin. Ils ne furent point trompés dans leurs espérances, & ils ne tarderent point à recueillir les fruits de leurs travaux. Agricola fut un des premiers qui défricha un champ si vaste : le célebre Beccher, dans sa *physique souterraine*, répandit encore plus de jour sur cette matiere. Henckel nous a donné, dans sa *pyritologie*, & dans plusieurs autres ouvrages, des idées claires & distinctes de la *minéralogie* ; il a prouvé que cette science avoit besoin à chaque pas des secours de la chymie. MM. Linnæus, Wallérius, Wolterfdorf, Cartheuser, ont tâché de nos jours de donner un ordre systématique aux substances du regne minéral : leurs différentes méthodes sont exposées à l'*article* MINÉRAUX. Enfin MM. Pott & Lehmann, l'un dans sa *lithogéognosie*, & l'autre dans ses *œuvres physiques & minéralogiques*, nous ont donné un grand nombre d'expériences & d'observations propres à répandre de la lumiere sur cette science difficile. (—)

MINÉRAUX, *mineralia*, (*Hist. nat.*) On se sert ordinairement de ce mot pour désigner en général toutes les substances qui se trouvent dans le sein de la terre ; alors c'est un synonyme de *fossiles*, *voyez* FOSSILES. Dans cette signification étendue des *minéraux*, sont renfermés tous les corps non vivans & non organisés qui se trouvent dans l'intérieur de la terre & à sa surface ; tels sont les terres, les pierres, les métaux, les demi-métaux, les substances inflammables, les sels & les pétrifications.

Les végétaux vivent & croissent ; les animaux croissent, vivent, & jouissent outre cela de l'instinct ou du sentiment : mais les *minéraux* sont susceptibles de croissance & d'altération, sans jouir ni de la vie ni du sentiment.

Quelques auteurs prennent le mot *minéraux* dans un sens moins étendu, & ils ne donnent ce nom qu'aux sels, aux substances inflammables, aux métaux & aux demi-métaux, c'est-à-dire, aux seules substances qui entrent dans la composition des mines ou glebes métalliques. *Voyez* MINES & MINÉRALISATION. Ils refusent le nom de *minéraux* aux terres, aux pierres, *&c.* On ne voit point sur quoi cette distinction peut être fondée ; elle ne semble venir que de l'envie de multiplier les noms que l'on n'a déja que trop accumulés dans les différentes branches de l'histoire naturelle. On doit donc en général comprendre sous les *minéraux* toutes les substances du regne minéral, ou qui appartiennent à la terre. *Voyez* MINÉRALOGIE.

Plusieurs naturalistes modernes ont cherché à ranger les *minéraux* dans un ordre systématique, ou suivant une méthode semblable à celle que les botanistes ont adoptée pour le regne végétal. Le célebre

M. Linnæus, dans son *Sistema naturæ*, divise les substances du regne minéral en trois classes; savoir, 1°. les pierres, 2°. les mines, 3°. les fossiles. Il subdivise les pierres en vitrifiables, en calcaires & en apyres: il subdivise les mines en sels, en soufres ou substances inflammables, & en substances mercurielles, ce qui comprend les métaux & les demi-métaux : enfin il subdivise les fossiles en concrétions, *concreta*, en pétrifications & en terres.

M. Jean Gotschalk Wallérius, de l'académie royale de Suede, & professeur de chymie à Upsal, publia en langue suédoise en 1747, une *minéralogie* ou *distribution méthodique des substances du regne minéral*, accompagnée d'observations & de notes très-instructives; c'est l'ouvrage le plus complet que nous ayions en ce genre. L'auteur ne s'est point contenté de donner une simple énumération des *minéraux*, il y a joint des descriptions très-exactes, des analyses chymiques d'après les meilleurs auteurs. Si l'on a quelque chose à reprocher à M. Wallérius, c'est d'avoir peut-être trop multiplié les subdivisions, & d'avoir souvent fait des genres de ce qui n'auroit dû être regardé que comme espece, & d'avoir fait des especes de ce qui n'étoit que des variétés d'une même espece. Ce savant minéralogiste divise les *fossiles* ou *minéraux* en quatre classes; savoir, les terres, les pierres, les mines & les pétrifications : il subdivise ces quatre classes en quinze ordres; savoir, 1°. les terres, en terres détachées, en terres argilleuses, en terres minérales & en sables.

2°. Les pierres sont subdivisées en pierres calcaires, en pierres vitrifiables, en pierres apyres & en pierres de roches.

3°. Les mines sont subdivisées en sels, en soufres, en demi-métaux, & en métaux.

4° Les concrétions se subdivisent en pores, en corps pétrifiés, en pierres figurées, & en calculs.

Chacun de ces ordres est encore subdivisé en un grand nombre de genres, d'especes, & de variétés. Au reste, quoique l'on ait beaucoup d'objections à faire contre la distribution générale que M. Wallérius fait des *minéraux*, & quoique souvent il ait placé des substances dans des classes auxquelles elles n'appartiennent point, son travail mérite toute la reconnoissance des naturalistes, qui sentiront la difficuté qu'il y avoit à mettre dans un ordre méthodique des corps aussi variés & aussi difficiles à connoître que les substances du regne minéral. La traduction françoise de la minéralogie de Wallérius a été publiée à Paris en 1753

M. Woltersdorff, dans son *systema minerale*, divise les *minéraux* en six classes: savoir,

1°. Les *terres*; il les subdivise en terres, en poussiere, en terres alkalines, en terres gypseuses, en terres vitrifiables.

2°. Les *pierres*, qu'il subdivise en cinq ordres de même que les terres.

3°. Les *sels*, qu'il subdivise en acides, en alkalis, & en sels neutres & moyens.

4°. Les *bitumes*, qui sont ou fluides ou solides.

5°. Les *demi-métaux*, qu'il divise aussi en fluides comme le mercure, & en solides.

6°. Les *métaux*, qui sont subdivisés en parfaits & en imparfaits.

M. Frideric-Auguste Cartheuser, dans ses *elementa mineralogiæ*, divise tous les *minéraux* en sept classes: savoir, 1°. en terres dont les unes sont solubles dans l'eau, & les autres ne s'y dissolvent point. 2°. En pierres, qu'il subdivise d'après leur tissu en feuilletées, en filamenteuses ou striées, en continues ou liées, en granulées & en mêlangées. 3°. En sels, qui sont ou acides, ou alkalins, ou neutres, ou styptiques, tels que les vitriols & l'alun. 4°. En substances inflammables : il les subdivise en naturelles & en bâtardes (*genuina* & *puria*): les premieres sont les bitumes & le soufre; les dernieres sont l'*humus* ou la terre végétale. 5°. Les demi-métaux, qu'il divise en solides qui souffrent le marteau, en solides qui ne souffrent point le marteau, & en fluides. 6°. Les métaux, qui sont ou volatils & flexibles, ou volatils & durs, ou fixes au feu. 7°. Les *minéraux* étrangers (*heteromorpha*), qui se divisent en vraies pétrifications, en fausses pétrifications, & en pierres figurées.

M. de Justi a publié en 1757 un ouvrage

allemand sous le titre de *plan du regne minéral*, dans lequel il divise les substances fossiles, 1°. en métaux; 2°. en demi-métaux; 3°. en substances inflammables; 4°. en sels; 5°. en pétrifications ou fossiles figurés; 6°. en terres & pierres. M. Pott, dans sa *lithogéognosie*, a cherché à ranger les substances minérales dans un ordre systématique, fondé sur leurs premiers principes que font connoître les analyses de la chymie. Mais cette voie paroît devoir souvent tromper, parce que la plupart des substances du regne minéral ne sont point pures, mais mêlangées, & donnent en raison de leurs mêlanges des résultats différens, sur-tout lorsqu'on les expose à l'action du feu.

Outre ces auteurs, M. Gellert, dans sa *chymie métallurgique*, a encore donné une distribution méthodique des *minéraux* en terres, en pierres, en sels, en métaux & demi-métaux. C'est aussi ce qu'a fait M. Lehmann dans le premier volume de ses *œuvres physiques & minéralogiques*.

Parmi les Anglois, le docteur Woodward avoit déja tenté de ranger les fossiles ou *minéraux* suivant un ordre méthodique; c'est ce qu'il a exécuté dans son ouvrage anglois qui a pour titre, *an attempt towards a natural history of the fossils of England*. Son systême n'est fondé que sur la structure, le tissu & le coup d'œil extérieur des corps, & par conséquent ne peut suffire pour faire connoître leur nature & les caracteres essentiels qui les distinguent les uns des autres. Depuis lui, M. Hill a publié en anglois, en 1748, une *histoire naturelle générale des fossiles* en un volume *in-folio*, dans laquelle il donne une nouvelle division systématique des substances du regne minéral. Il les divise, 1°. en fossiles simples & non métalliques; 2°. en fossiles composés & non métalliques; 3°. en fossiles métalliques.

Il subdivise les fossiles simples, 1°. en ceux qui ne sont ni inflammables, ni solubles dans l'eau; 2°. en solubles dans l'eau & non inflammables; 3°. en inflammables qui ne sont point solubles dans l'eau. Il emploie la même subdivision pour les fossiles composés. Enfin, les fossiles métalliques qui ont de la dureté & une pesanteur remarquable, & qui sont fusibles au feu, se subdivisent en substances métalliques parfaites & en métalliques imparfaites. Il fait ensuite un grand nombre de nouvelles subdivisions en ordres & en genres, fondés sur des caracteres qui ne sont souvent que purement accidentels à ces corps. Enfin, il finit par donner à ces différentes substances des dénominations dérivées du grec, qui prouvent que l'auteur entend cette langue, mais qui, si on les adoptoit, rendroient l'étude de la minéralogie beaucoup plus difficile qu'elle n'est, puisque l'on a déja lieu de se plaindre du grand nombre de dénominations inutiles que les auteurs ont introduites dans cette partie de l'histoire naturelle, & qui ne peuvent servir qu'à mettre de la confusion dans les idées des naturalistes. Il seroit donc à souhaiter qu'au lieu de multiplier les mots, on cherchât à les simplifier & à bannir ceux qui sont inutiles, afin de rendre l'étude de la minéralogie plus facile, & moins l'effet de la mémoire que de connoissances plus solides.

Enfin, M. Emmanuel Mendez d'Acosta, de la société royale de Londres, a publié en 1757 un ouvrage en anglois, sous le titre de *natural history of fossils*, dans lequel il donne un nouveau systême pour l'arrangement des substances du regne minéral; il a cherché à faire un systême nouveau du regne minéral d'après les principes de Woodward & de Wallérius, en tâchant d'éviter les défauts dans lesquels ces deux auteurs sont tombés. M. d'Acosta décrit donc les qualités extérieures des fossiles, sans négliger pour cela leurs qualités internes que l'on peut découvrir au moyen du feu & des dissolvans de la chymie. Son ouvrage n'est point encore achevé, mais par ce qui en a paru on voit qu'il ne laisse pas d'y régner beaucoup de confusion, & l'on trouve à côté les unes des autres des substances qui ont des caracteres très-différens.

En général, on peut dire que toutes les divisions systématiques des *minéraux* qui ont paru jusqu'à présent, sont sujettes à un grand nombre de difficultés & d'objections: il est constant que le coup d'œil extérieur ne suffit point pour nous faire connoître les corps du regne minéral, souvent il

peut nous tromper par la ressemblance extérieure que la nature a mise entre des substances qui different intérieurement par des caracteres essentiels ; d'ailleurs cette connoissance superficielle des corps seroit stérile & infructueuse ; & comme l'histoire naturelle doit avoir pour objet l'utilité de la société, il faut avoir une connoissance des qualités internes des substances minérales, pour savoir les usages auxquels ils peuvent être employés ; & ce n'est que la chymie qui puisse procurer cette connoissance. Or, il est très-difficile de trouver un ordre méthodique qui présente les *minéraux* sous ces différens points de vue à la fois ; il y a même peu d'espérance que l'on puisse jamais concilier ces deux choses. Cependant, il ne paroît point que l'on soit en droit pour cela de rejeter tout ordre systématique, ou toute méthode ; cela facilite toujours, sur-tout aux commençans, l'étude d'une partie de l'histoire naturelle, qui ne le cede point aux autres pour la variété de ses productions. *Voyez* MINÉRALOGIE. (—)

MINERVALES, (*Hist. anc.*) fêtes chez les Romains en l'honneur de Minerve. On en célébroit une le 3 de janvier, l'autre le 19 de mars, & elles duroient chacune 5 jours. Les premiers se passoient en prieres & en vœux qu'on adressoit à la déesse ; les autres étoient employés à des sacrifices & à des combats de gladiateurs : on y représentoit aussi des tragédies, & les savans, par la lecture de divers ouvrages, y disputoient un prix fondé par l'empereur Domitien. Pendant cette fête, les écoliers avoient vacances, & portoient à leurs maîtres des étrennes ou un honoraire nommé *minerval. Hoc mense*, dit Macrobe, *mercedes exsolvebant magistris quas completus annus deberi fecit ;* les Romains, toujours délicats dans leurs expressions, ayant donné à ce salaire si légitime un nom tiré de celui de la déesse des beaux arts.

MINERVE, (*Mythol.*) déesse de la sagesse & des arts, la seule des enfans de Jupiter qui ait mérité de participer aux prérogatives attachées au rang suprême de la divinité. Tous les mythologues, tous les poëtes en parlent ainsi. Il ne faudroit, pour s'en convaincre, que lire l'hymne de Callimaque sur les bains de *Minerve*, qui est une des plus belles pieces de l'antiquité. On voit dans cet hymne, que *Minerve* donne l'esprit de prophétie, qu'elle prolonge les jours des mortels à sa volonté, qu'elle procure le bonheur après la mort, que tout ce qu'elle autorise d'un signe de tête est irrévocable, & que tout ce qu'elle promet arrive immanquablement ; car, ajoute le poëte, elle est la seule dans le ciel à qui Jupiter ait accordé ce glorieux privilege d'être en tout comme lui, & de jouir des mêmes avantages. En effet, quand les mythologistes nous disent qu'elle étoit née de Jupiter sans le secours d'une mere, cela signifie que *Minerve* n'étoit autre chose que la vertu, la sagesse, le conseil du souverain maître des dieux.

Non seulement elle daigna conduire Ulysse dans ses voyages, mais même elle ne refusa pas d'enseigner aux filles de Pandare l'art de représenter des fleurs & des combats dans les ouvrages de tapisserie, après avoir embelli de ses belles mains le manteau de Junon. Delà vient que les dames troyennes lui firent hommage de ce voile précieux qui brilloit comme un astre, & qu'Homere a décrit dans le *sixieme livre de l'Iliade*.

Cette déesse ne dédaigna pas encore de présider au succès de la navigation ; elle éclaira les Argonautes sur la construction de leur navire, ou le bâtit elle-même, selon Apollodore. Tous les poëtes s'accordent à nous assurer qu'elle avoit placé à la proue le *bois parlant*, coupé dans la forêt de Dodone, qui dirigeoit la route des Argonautes, les avertissant des dangers, & leur apprenoit les moyens de les éviter. Sous ce langage figuré, on voit qu'il est question d'un gouvernail qu'on mit au navire *Argo*.

C'est en vain que les anciens ont reconnu plusieurs *Minerves :* les cinq que Cicéron compte sont une seule & même personne, la *Minerve de Saïs*, c'est-à-dire, Isis même, selon Plutarque. Son culte fut apporté d'Egypte dans la Grece, passa dans la Samothrace, dans l'Asie mineure, dans les Gaules, & chez les Romains. Saïs dédia la premiere à *Minerve* un temple magnifique, & disputa long-temps aux

autres villes du monde la gloire d'encenſer ſes autels. Enſuite les Rhodiens ſe mirent ſous la protection particuliere de la déeſſe. Enfin elle abandonna le ſéjour de Rhodes pour ſe donner toute entiere aux Athéniens, qui lui dédierent un temple ſuperbe, & célébrerent en ſon honneur des fêtes dont la ſolemnité attiroit à Athenes des ſpectateurs de toute l'Aſie ; c'eſt ce que prouvent les médailles, & *Minerve* fut ſurnommée Αθήνη.

Quoiqu'elle ne régnât pas auſſi ſouverainement dans la Laconie que dans l'Attique, elle avoit cependant ſon temple à Lacédémone comme à Athenes, dans un endroit élevé qui commandoit toute la ville. Tyndare en jeta les fondemens, Caſtor & Pollux l'acheverent. Ils bâtirent auſſi le temple de *Minerve aſia* à leur retour de Colchos. Enfin entre les temples qui lui furent conſacrés dans tout le pays, celui qui portoit le nom de *Minerve ophtalmitide* étoit le plus remarquable ; Lycurgue le dédia ſous ce nom dans le bourg d'Alphium, parce que ce lieu-là lui avoit ſervi d'aſyle contre la colere d'Alcandre qui, mécontent de ſes loix, voulut lui crever les yeux.

On donnoit à *Minerve*, dans ſes ſtatues & dans ſes peintures, une beauté ſimple, négligée, modeſte, un air grave, noble, plein de force & de majeſté. Son habillement ordinaire ſur les médailles la repréſente comme protectrice des arts, & non pas comme la redoutable Pallas qui, couverte du bouclier, inſpire l'horreur & le carnage. Elle y paroît vêtue du péplum, habillement ſi célebre chez les poëtes, & qui déſignoit *le génie, la prudence & la ſageſſe.* D'autres fois elle eſt repréſentée le caſque en tête, une pique d'une main & un bouclier de l'autre, avec l'égide ſur la poitrine ; c'eſt Pallas qu'on déſigne ainſi.

Ces ſtatues étoient anciennement aſſiſes, au rapport de Strabon ; on en voit encore dans cette attitude. La chouette & le dragon qui lui étoient conſacrés, accompagnent ſouvent ſes images. C'eſt ce qui donna lieu à Démoſthene, exilé par le peuple d'Athenes, de dire en partant que *Minerve* ſe plaiſoit dans la compagnie de trois vilaines bêtes, la chouette, le dragon & le peuple.

On ſait que *Minerve* étoit honorée en différens endroits ſous les noms de *Minerve aux beaux yeux, Minerve aux yeux pers, Minerve inventrice, hoſpitaliere, itonienne, lemnienne, péonnienne, ſaronide, ſténiade, ſuniade,* & autres épithetes, dont les principales ſe trouvent expliquées dans l'*Encyclopédie.* (*D. J.*)

MINERVIUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) en général, édifice conſacré à Minerve, mais en particulier ce petit temple conſacré à *Minerva capitata*, dans la onzieme région de la ville de Rome, au pié du mont Cælius.

MINEUR, ſ. m. (*Juriſprudence.*) eſt celui qui n'a pas encore atteint l'âge de majorité. Comme il y a diverſes ſortes de majorités, l'état de minorité, qui eſt oppoſé, dure plus ou moins ſelon la majorité dont il s'agit.

Ainſi nos rois ceſſent d'être *mineurs* à 14 ans.

On ceſſe d'être *mineur* pour les fiefs, lorſqu'on a atteint l'âge auquel on peut porter la foi.

La minorité coutumiere finit à l'âge auquel la coutume donne l'adminiſtration des biens.

Enfin l'on eſt *mineur* relativement à la majorité de droit, ou grande majorité, juſqu'à ce qu'on ait atteint l'âge de 25 ans accomplis, excepté en Normandie, où l'on eſt majeur à tous égards à l'âge de 20 ans.

Les *mineurs* n'étant pas ordinairement en état de ſe conduire, ni de veiller à l'adminiſtration de leurs droits, ſont ſous la tutele de leurs pere & mere, ou autres tuteurs & curateurs qu'on leur donne au défaut des pere & mere.

En pays de droit écrit, ils ne demeurent en tutele que juſqu'à l'âge de puberté, après lequel ils peuvent ſe paſſer de curateur, ſi ce n'eſt pour eſter en jugement : en pays coutumier les *mineurs* demeurent en tutele juſqu'à la majorité parfaite, à moins qu'ils ne ſoient émancipés plutôt, ſoit par mariage ou par lettres du prince.

Ceux qui ſont émancipés ont l'adminiſtration de leurs biens ; mais ils ne peuvent faire

faire aucun acte qui ait trait à la disposition de leurs immeubles, ni ester en jugement sans l'assistance d'un curateur.

Le *mineur* qui est en puissance de pere & mere, ou de ses tuteurs, ne peut s'obliger ni intenter en son nom seul, aucune action; toutes ses actions actives & passives résident en la personne de son tuteur; c'est le tuteur seul qui agit pour lui, & ce qu'il fait valablement, est censé fait par le *mineur* lui-même.

Lorsque le *mineur* est émancipé, il peut s'obliger pour des actes d'administration seulement, & en ce cas il contracte & agit seul & en son nom; mais pour ester en jugement, il faut qu'il soit assisté de son curateur.

Le mari, quoique *mineur*, peut autoriser sa femme majeure.

Le domicile du *mineur* est toujours le dernier domicile de son pere; c'est la loi de ce domicile qui regle le mobilier du *mineur*.

Les biens du *mineur* ne peuvent être aliénés sans nécessité; c'est pourquoi il faut discuter leurs meubles avant de venir à leurs immeubles: & lors même qu'il y a nécessité de vendre les immeubles, on ne peut le faire sans avis de parens homologué en justice, & sans publications.

L'ordre de la succession d'un *mineur* ne peut être interverti, quelque changement qui arrive dans les biens; de sorte que si son tuteur reçoit le remboursement d'une rente fonciere, ou d'une rente constituée dans les pays où ces rentes sont réputées immeubles, les deniers provenant du remboursement appartiendront à l'héritier qui auroit hérité de la rente.

Un *mineur* ne peut se marier sans le consentement de ses pere, mere, tuteur & curateur, avant l'âge de 25 ans; & s'il est sous la puissance d'un tuteur, autre que le pere ou la mere, aïeul ou aïeule, il faut un avis de parens.

Il n'est pas loisible au *mineur* de mettre tous ses biens en communauté, ni d'ameublir tous ses immeubles; il ne peut faire que ce que les parens assemblés jugent nécessaire & convenable: il ne doit pas faire plus d'avantage à sa future qu'elle ne lui en fait.

En général le *mineur* peut faire sa condition meilleure, mais il ne peut pas la faire plus mauvaise qu'elle n'étoit.

Le *mineur* qui se prétend lésé par les actes qu'il a passés en minorité, ou qui ont été passés par son tuteur ou curateur, peut se faire restituer, en obtenant en chancellerie des lettres de rescision dans les 10 ans, à compter de sa majorité, & en formant sa demande en entérinement de ces lettres, aussi dans les 10 ans de sa majorité; après ce temps les majeurs ne sont plus recevables à réclamer contre les actes qu'ils ont passés en minorité, si ce n'est en Normandie, où les *mineurs* ont jusqu'à 35 ans pour se faire restituer, quoiqu'ils deviennent majeurs à 20 ans. *Voyez* RESCISION & RESTITUTION *en entier*.

Il ne suffit pourtant pas d'avoir été *mineur* pour être restitué en entier, il faut avoir été lésé; mais la moindre lésion, ou l'omission des formalités nécessaires, suffit pour faire entériner les lettres de rescision. *Voyez* LÉSION.

Il y a des *mineurs* qui sont réputés majeurs à certains égards, comme le bénéficier à l'égard de son bénéfice, l'officier pour le fait de sa charge, le marchand pour son commerce.

En matiere criminelle les *mineurs* sont aussi traités comme les majeurs, pourvu qu'ils eussent assez de connoissance pour sentir le délit qu'ils commettoient: il dépend cependant de la prudence du juge d'adoucir la peine.

Autrefois le *mineur* qui s'étoit dit majeur, étoit réputé indigne du bénéfice de minorité; mais présentement on n'a plus égard à ces déclarations de majorité, parce qu'elles étoient devenues de style; on a même défendu aux notaires de les insérer.

La prescription ne court pas contre les *mineurs*, quand même elle auroit commencé contre un majeur; elle dort pour ainsi dire pendant la minorité; cependant l'an du retrait lignager, & la fin de non-recevoir pour les arrérages de rente constituée, antérieurs aux cinq dernieres années, courent contre les *mineurs* comme contre les majeurs.

Dans les parlemens de droit écrit, les prefcriptions de 30 ans ne courent pas contre les *mineurs :* celles de 30 & 40 ans ne courent pas contre les pupilles ; mais elles courent contre les *mineurs* puberes, fauf à eux à s'en faire relever par le moyen du bénéfice de reftitution.

Lorfqu'il eft intervenu quelque arrêt ou jugement en dernier reffort contre un *mineur*, il peut, quoiqu'il ait été affifté d'un tuteur ou curateur, revenir contre ce jugement, par requête civile, s'il n'a pas été défendu ; c'eft-à-dire, s'il a été condamné par défaut ou forclufion, ou s'il n'a pas été défendu valablement, comme fi l'on a omis de produire une piece néceffaire, ou d'articuler un fait effentiel : car la feule omiffion des moyens de droit & d'équité ne feroit pas un moyen de requête civile, les juges étant préfumés les fuppléer.

On ne reftitue point les *mineurs* contre le défaut d'acceptation des donations qui ont été faites à leur profit, par autres perfonnes que leurs pere & mere, ou leur tuteur ; ils ne font pas non plus reftitués contre le défaut d'infinuation, du moins à l'égard des créanciers qui ont contracté avec le donateur depuis la donation ; mais fi le tuteur a eu connoiffance de la donation, & qu'il ne l'ait pas valablement acceptée ou fait infinuer, il en eft refponfable envers fon *mineur.*

De même lorfque le tuteur ne s'eft pas oppofé, pour fon *mineur*, au décret des biens qui lui font hypothéqués, le *mineur* ne peut pas être relevé ; il a feulement fon recours contre le tuteur, s'il y a eu de la négligence de fa part.

Il y a quelques perfonnes qui, fans être réellement *mineures*, jouiffent néanmoins des mêmes droits que les *mineurs*, telles que l'églife ; c'eft pourquoi on dit qu'elle eft toujours *mineure*, ce qui s'entend pour fes biens, qui ne peuvent être vendus ou aliénés fans néceffité ou utilité évidente, & fans formalités ; mais la prefcription de 40 ans court contre l'églife.

Les interdits, les hôpitaux & les communautés laïques & eccléfiaftiques, jouiffent auffi des privileges des *mineurs*, de la même maniere que l'églife.

Voyez au digefte les titres *de minoribus*, *de his qui ætatis veniam impetraverunt ;* & au code le *tit. x*, *in integrum reftitutionibus. Voyez* auffi le *traité des tuteles* de Gillet, celui *des minorités* de Meflé, & *aux mots* CURATELLE, CURATEUR, EMANCIPATION, TUTELE, RESCISION, RESTITUTION. *(A)*

MINEUR, f. m. *(Gram.)* ouvrier employé à l'exploitation des mines. *Voyez l'article* MINE & MINES, *hift. nat.*

MINEUR, *(Art milit.)* ouvrier qui travaille à la mine, en prenant ce mot comme à l'article MINE, *Fortificat.* Voyez *cet article.*

MINEURS *ou* FRERES MINEURS, *(Hift. eccléfiaft.)* religieux de l'ordre de faint François. C'eft le nom que prennent les cordeliers par humilité. Ils s'appellent *fratres minores*, c'eft-à-dire, *moindres freres*, & quelquefois *minoritæ. Voyez* CORDELIER & ORDRE.

MINEURS *ou* CLERCS MINEURS, *(Hift. eccléf.)* ordre des clercs réguliers qui doivent leur établiffement à Jean-Auguftin Adorne, gentilhomme génois, qui les inftitua en 1588 à Naples, avec Auguftin & François Carraccioli. Le pape Paul V approuva en 1605 leurs conftitutions. Leur général réfide dans la maifon de faint Laurent à Rome, où ils ont un college à fainte Agnès de la place Navonne.

MINEUR, adj. *(Mufique.)* eft le nom qu'on donne, en mufique, à certains intervalles, quand ils font auffi petits qu'ils peuvent l'être fans devenir faux. *Voyez* MAJEUR. *Voyez auffi* MODE. *(S)*

MINEUR, *(Ecrivain.)* fe dit, dans l'écriture, de tous les caracteres qui font inférieurs aux majufcules en volume, pour les diftinguer les uns des autres.

MINGLE, f. f. *(Comm.)* mefure de Hollande pour les liquides. Les huiles d'olives fe vendent à Amfterdam par livres de gros, le tonneau contenant 717 *mingles* ou bouteilles, mefure de cette ville, à raifon du pot de France ou de deux pintes de Paris le *mingle.* Les bottes ou pipes d'huile, contiennent depuis 20 jufqu'à 15 ftekans, de 16 *mingles* chaque ftekan. La *verge* ou *viertel*, pour les eaux-de-vie, eft de 6 *mingles* & demie. En

général le *mingle* pese 2 livres 4 onces poids de marc, plus ou moins, suivant la pesanteur des liqueurs. Elle se divise en 2 pintes, en 4 demi-pintes, en 8 mussies & en 16 demi-mussies. *Voyez* STEKAN, VIERTEL, MUSSIE, *&c. Dict. de Comm.*

MINGOL, (*Géogr.*) montagne de Perse sur une des routes de Constantinople à Ispahan; c'est de cette montagne que sortent les sources dont se forment l'Euphrate d'un côté, & la riviere de Kars de l'autre.

MINGRELA, (*Géogr.*) fameux bourg des Indes dans le royaume de Visapour, à cinq lieues de Goa. Je n'en parle que parce que le cardamome ne croît que dans son district. Les Hollandois y ont un comptoir. Tous les vaisseaux qui viennent des Indes pour aller dans le golfe persique, mouillent presque toujours à la rade de ce bourg.

MINGRÉLIE (LA), (*Géogr.*) c'est la Colchide des anciens; province d'Asie qui fait aujourd'hui partie de la Géorgie. Elle est bornée à l'ouest par la mer noire; à l'est, par le Caucase & l'Imirette; au sud, par la Turcomanie; au nord, par la Circassie.

C'est un pays couvert de bois, mal cultivé, & qui produit néanmoins du grain, blé ou millet, suffisamment pour la nourriture des habitans. Il y a beaucoup de vignes, qui donnent d'excellent vin; elles croissent autour des arbres, & jettent des ceps si gros, qu'un homme peut à peine les embrasser. On y trouve aussi d'admirables pâturages qui nourrissent quantité de chevaux. Les pluies qui sont fréquentes pendant l'été, reverdissent ces pâturages, tandis qu'elles rendent la saison humide & mal-saine. Le gibier abonde dans les vallées, & les bêtes sauvages dans les montagnes. La viande des *Mingréliens* est le bœuf & le pourceau, qui sont à grand marché.

Le pays se divise en trois petits états, dont les princes indépendans les uns des autres, paient quelque tribut au grand-seigneur. Ils héritent tous du bien des gentilshommes, & ceux-ci du bien de leurs vassaux, lorsque les familles viennent à s'éteindre.

Leur religion a un grand rapport avec celle des Grecs, mais elle est mêlée de tant de superstitions, qu'on peut la regarder comme une espece d'idolâtrie. Les églises y tombent en ruine, & les prêtres qui les desservent croupissent dans l'ignorance.

Les Turcs font quelque commerce en *Mingrélie*; ils en tirent de la soie, du lin, des peaux de bœuf, de la cire, du miel, & quantité d'esclaves, parce que les gentilshommes ont le droit de vendre leurs sujets, & qu'ils se servent de ce droit toutes les fois qu'ils en peuvent tirer du profit.

Au reste, les esclaves n'y sont pas chers; les hommes depuis 25 jusqu'à 40 ans n'y valent qu'une vingtaine d'écus, les femmes une dixaine, les enfans moitié, & les belles filles depuis 13 jusqu'à 18 ans, trente écus piece.

Cependant les *Mingréliens*, au rapport des voyageurs, sont tout aussi beaux que les Géorgiens & les Circassiens: il semble que ces trois peuples ne fassent qu'une seule & même race. Il y a en *Mingrélie*, dit Chardin, des femmes merveilleusement bien faites, charmantes pour le visage, la taille & la beauté de leurs yeux. Les moins belles & les plus âgées se fardent beaucoup, mais les autres se contentent de peindre leurs sourcils en noir. Leur habit est semblable à celui des Persanes; elles portent un voile qui ne couvre que le dessus & le derriere de la tête; elles sont spirituelles & affectueuses, mais en même temps perfides & capables de toutes sortes de traits de coquetterie, d'astuce & de noirceur, pour se faire des amans, pour les conserver ou pour les perdre.

Les hommes ont aussi bien de mauvaises qualités; ils sont tous élevés au larcin, l'étudient, & en font leur plaisir. Le concubinage, la bigamie & l'inceste sont des actions autorisées en *Mingrélie*; l'on y enleve les femmes les uns des autres; on y épouse sans scrupule sa tante ou sa niece, & on entretient autant de concubines qu'on veut. La jalousie n'entre point dans la tête des maris; quand un homme surprend sa femme couchée avec son galant, il lui fait payer pour amende un cochon, qui se mange entr'eux trois.

Le Caucafe met les *Mingréliens* à couvert des courfes des Circaffiens par fa hauteur, & par des murailles qu'ils ont élevées dans les endroits les plus acceffibles, & qu'ils font garder avec quelque foin. Ils n'ont point de villes, mais des bourgs & des villages, avec des maifons féparées les unes des autres. La chaffe eft leur occupation ordinaire; ils mettent leur félicité dans la poffeffion d'un bon cheval, d'un bon chien, & d'un excellent faucon. Leur principal commerce confifte en efclaves; ils vendent leurs propres enfans, en les échangeant pour des hardes & pour des vivres.

Ces détails fur les *Mingréliens* font ici fuffifans; on peut en lire de plus étendus dans Chardin & la Motraye. Mais qui croiroit que l'article de la *Mingrélie* eft oublié dans le dictionnaire de la Martiniere, & dans les contrefaçons faites en France de cet ouvrage? Après cela, oferons-nous prétendre de n'être point tombés quelquefois à notre tour dans de pareilles omiffions? Nous efpérons l'avoir évité, mais il ne faut répondre de rien. (*D. J.*)

MINGRÉLIENS, f. m. (*Théolog.*) *peuples d'Afie*. Confidérés quant à la religion, ils ont à-peu-près la même que les Grecs. Quelques hiftoriens eccléfiaftiques difent qu'un efclave convertit à la foi de Jefus-Chrift le roi & la reine, & les grands de la Colchide, fous le regne de Conftantin le grand, qui leur envoya des prêtres & des docteurs pour les baptifer, & pour les inftruire dans les myfteres de notre religion. D'autres difent que ces peuples doivent la connoiffance du chriftianifme à un Cyrille, que les Efclavons appellent en leur langue *Chiufil*, qui vivoit vers l'an 806. Les *Mingréliens* montrent fur le bord de la mer, proche du fleuve Corax, une grande églife où ils affurent que S. André a prêché. Le primat de la Mingrélie y va une fois en fa vie faire l'huile fainte, que les Grecs appellent *myron*. Ces peuples reconnoiffoient autrefois le patriarche d'Antioche; maintenant ils obéiffent à celui de Conftantinople, & ont néanmoins deux primats de leur nation qu'ils appellent *catholicos*. Celui de la Géorgie a fous fa jurifdiction les provinces de Cartuli ou Cardulli, de Gaghetri, de Baratralu & de Samché: celui d'Odifci a les provinces d'Odifci, d'Imirette, de Guriel, des Abcaffes & des Suanes. Ce patriarche a prefque autant de revenu que le prince de Mingrélie. Il y avoit autrefois douze évêchés dans le pays, mais il n'en refte maintenant que fix, parce que les fix autres ont été convertis en abbayes. Ces évêchés font Dandars, Moquis, Bedias, Ciaïs, Scalingiers, où font les fépultures des princes, & Scondidi: les abbayes font Chiaggi, Grippurias, Copis, Obbugi, Sebaftopoli, Anarghia. Les évêques de ce pays font fort riches, & vivent ordinairement dans une grande diffolution; néanmoins parce qu'ils ne mangent point de viande & qu'ils jeûnent fort exactement le carême, ils croient être plus réguliers que les prélats de l'églife romaine. La fimonie y eft ordinaire. Les primats ne confacrent point d'évêque à moins de fix cents écus. Ils ne célebrent point de meffe des morts qu'on ne leur en donne cinq cents; & ils ne difent les autres meffes que pour le prix de cent écus chacune. Ils fe font auffi payer des confeffions; & l'on a vu un de ces primats qui fut fort mal fatisfait d'une fomme de cinquante écus qu'un vifir du prince de Mingrélie lui avoit donnée après s'être confeffé à lui dans une maladie. Les évêques vendent auffi l'ordination des prêtres. Tous les eccléfiaftiques y font fort ignorans, & difent la meffe avec beaucoup d'irrévérence. Plufieurs même ont appris une feule meffe par cœur. Ils font auffi des facrifices comme dans l'ancienne loi. La victime eft conduite le matin devant le prêtre, qui la bénit avec quelque cérémonie; enfuite de quoi on la mene à la cuifine pour y être égorgée. Cependant le prêtre dit la meffe, après laquelle il fe rend à la maifon de celui qui a préfenté la victime, où l'on fait un feftin. Le prêtre eft affis à une petite table particuliere, fur laquelle on fert certaines parties de la victime qui lui font deftinées, comme la poitrine, le dos, le foie & la rate. Tout le refte de la victime, avec la tête & la peau, eft porté chez le prêtre,

parce que c'eſt une viande de ſacrifice. Il n'y a point de peuples plus ſuperſtitieux que les *Mingréliens*. Ils ne mangent point de viande le lundi, parce qu'ils reſpectent ou craignent la lune: le vendredi eſt pour eux une fête; & il y a apparence qu'ayant reçu le chriſtianiſme au temps de Conſtantin, ils ont pris de lui cette coutume; car cet empereur ordonna que ſes ſujets célébraſſent le vendredi comme une fête en l'honneur de la paſſion de Jeſus-Chriſt. L'habillement des prélats eſt ſuperbe pour le pays, car il eſt d'écarlate & de velours, & n'eſt guere différent de celui des ſéculiers; ce qui les diſtingue particuliérement, c'eſt leur barbe longue, leur bonnet noir, rond & haut, fait comme celui des moines grecs. Ils portent des chaînes d'or au cou; ils vont à la chaſſe & même à la guerre, où ils ſe mettent à la tête de leurs ſujets, principalement quand le roi va en perſonne, & ne combattent pas moins que les gentilshommes. Il y a en Mingrélie des religieux de l'ordre de ſaint Baſile que l'on appelle *berres*, qui vont habillés comme les moins grecs, & qui obſervent leur façon de vivre. Un enfant eſt fait religieux par ſon pere & ſa mere, avant même qu'il ſoit capable de faire un choix; ils l'engagent dans cet état dès l'enfance, en lui mettant un bonnet noir ſur la tête, lui laiſſant croître les cheveux, l'empêchant de manger de la viande, & lui diſant pour toutes raiſons qu'il eſt *berre*. Il y a auſſi des religieuſes de cet ordre, qui obſervent le jeûne & portent un voile noir; mais elles ne ſont point enfermées dans les couvens, ne font point de vœux, & quittent le jeûne & le voile quand il leur plaît.

La plupart des égliſes n'ont point de cloches, mais on y appelle le peuple au ſon d'une planche de bois que l'on frappe avec un bâton. Les égliſes cathédrales ſont aſſez propres & bien ornées d'images peintes, & non pas en relief; ces images ſont partie d'or & de pierreries, mais celles des paroiſſes ſont fort négligées. Le peuple leur offre des cornes de cerf, des défenſes de ſanglier, des ailes de faiſan, & des armes, afin d'obtenir un heureux ſuccès à la chaſſe & à la guerre, & leur rend un culte qui approche de l'idolâtrie. Leur grand ſaint eſt S. George, ainſi que chez les Géorgiens, les Moſcovites, & les Grecs. On dit qu'ils ont beaucoup de ſaintes reliques, & que les principales furent tranſportées dans la Mingrélie par des prélats qui s'y retirerent lorſque Conſtantinople fut priſe par les Turcs, en l'année 1453. Dom Joſeph Zampy, préfet des théatins en Mingrélie, aſſure que les religieux de cet ordre y ont vu un morceau de la vraie croix long d'une palme ou de huit pouces; une chemiſe de la Vierge brodée à l'aiguille & ſemée de fleurs, & pluſieurs autres reliques que le prince de Mingrélie tient à ſa garde.

La meſſe des *Mingréliens* ſe dit à la grecque, mais avec peu de cérémonies. Pendant le carême on ne dit la meſſe que le ſamedi & le dimanche, parce que tous les autres jours il faut jeûner, & que, ſelon leur penſée, la communion rompt le jeûne. Ils ont quatre carêmes; celui qui ſe fait avant pâque, qui eſt de 48 jours; celui qui précede la fête de noël, qui dure 40 jours; celui qui prend ſon nom de la fête de ſaint Pierre, qui eſt d'environ un mois; & celui que tous les chrétiens orientaux font en l'honneur de la Vierge, qui dure 15 jours. Ils font des ſacrifices comme faiſoient les juifs, & immolent des victimes qu'ils mangent enſemble. Ils égorgent auſſi des bêtes & des oiſeaux ſur les ſépulcres de leurs parens, & y verſent du vin & de l'huile, comme faiſoient les païens. Les prêtres peuvent non ſeulement ſe marier avant leur ordination, comme font les Grecs, mais ils paſſent à de ſecondes noces, & en ſont quittes pour prendre de leur évêque une diſpenſe qui ne coûte qu'une piſtole. Quand quelqu'un eſt malade, il appelle un prêtre, qui ne lui parle point de confeſſion, mais qui ſe contente de feuilleter un livre pour chercher la cauſe de la maladie, qu'il attribue à la colere de quelqu'une de leurs images; il ordonne enſuite que le malade fera ſon offrande à cette image pour l'appaiſer, ce qui tourne au profit du prêtre. Auſſi-tôt qu'un enfant eſt venu au monde, le prêtre l'oint du crême, en lui faiſant une croix ſur le front, & differe

ſon baptême juſqu'à ce qu'il ait atteint l'âge environ de deux ans : alors on le baptiſe, en le plongeant dans l'eau chaude, & en l'oignant preſque par toutes les parties du corps : enfin on lui donne à manger du pain qui a été béni, & du vin à boire. Quelquefois, pour rendre le baptême plus ſolemnel, ils baptiſent ſans eau, avec du vin. Ptolomée, *lib. V*. Lenoir, *deſcription d'Aſie*. Ortellius, Clunier, Daniti; dom Joſeph Zampy, théatin, *relation de la Mingrélie ;* le P. Lamberti, *dans le recueil* de Thevenot; le chevalier Chardin, & Jean-Baptiſte Tavernier, *voyage de Perſe*.

MINHO, (*Géogr.*) en latin *Minius*, fleuve d'Eſpagne qui prend ſa ſource dans la Galice, près de *Caſtro del rei*, traverſe le royaume de Galice, & ſe jette dans l'océan atlantique aux confins du Portugal. Il eſt fort poiſſonneux, & tire ſon nom du *minium* ou vermillon qu'on trouve ſur ſes côtes.

MINIATO (SAINT), (*Géogr.*) ville de Toſcane en Italie, dans le Florentin, avec un évêché ſuffragant de Florence. Elle eſt ſur l'Arno, à 8 lieues S. O. de Florence. *Longit.* 28. 30. *latit.* 43. 40. (*D. J.*)

MINIATURE, ſ. f. (*Peinture.*) Quelques-uns font dériver ce mot de *minium*, vermillon, parce que, diſent-ils, on ſe ſert beaucoup de cette couleur en *miniature ;* ce qui ſouffre quelques difficultés, car les plus habiles peintres s'en ſervent le moins qu'ils peuvent, parce qu'elle noircit : d'ailleurs on peut peindre en *miniature* des camaïeux (*voyez* CAMAÏEU) ou tout autre tableau, ſans le ſecours du vermillon. Quoi qu'il en ſoit, l'uſage françois ſemble tirer *miniature* du vieux mot *mignard*, délicat, flatté, *&c.* En effet, la *miniature*, par la petiteſſe des objets qu'elle repréſente & leur grand fini, paroît flatter ou embellir la nature en l'imitant, effet commun à tout ce qui eſt réduit du grand au petit. *Miniature* peut bien encore venir de μικρος, *petit*.

Le mot *miniature* eſt ſouvent pris pour les tableaux même peints en ce genre : on dit une *miniature* pour dire un tableau peint en *miniature ;* mais c'eſt improprement que l'on nomme *miniature* un tableau peint à l'huile, en émail, à gouache ou en détrempe, ſeulement parce qu'il eſt peint en petit.

La *miniature* eſt l'art de peindre en petit ſur une matiere quelconque, qui ſoit blanche naturellement & non blanchie ; en ſorte que toute partie qui a beſoin de blanc ou tout au moins de grand clair, le tire du blanc même de la matiere ſur laquelle elle eſt peinte, & que toutes les autres couleurs qui doivent être très-légeres, en tirent tout leur éclat. C'eſt ainſi que la *miniature* a été pratiquée dans ſon commencement : on peignoit ſur des os blanchis au ſoleil & préparés, ſur le marbre, l'albâtre, ſur la plupart des pierres blanches & polies, enfin ſur l'ivoire, car l'uſage du vélin n'étoit point encore trouvé. Les couleurs dont on ſe ſervoit étoient en petit nombre, preſque toutes ayant trop de corps, & ne pouvant produire cette riche variété de teintes ſi eſſentielle à la vigueur du coloris, ainſi qu'à l'harmonie. *Voyez* MÊLANGES, TEINTES, TON. Mais à meſure que la peinture a étendu ſes découvertes, on a ſenti la néceſſité d'admettre le mélange du blanc dans les couleurs, pour avoir des teintes de dégradation, comme dans les autres peintures. Des artiſtes intelligens ont travaillé à augmenter le nombre des couleurs ſimples, & à les rendre plus légeres : enfin les plus habiles ſe ſont permis l'uſage du blanc indifféremment dans toutes les couleurs de fond, de draperies, *&c.* qui en demandent, en exceptant cependant les chairs & ſemblables parties délicates dans leſquelles, pour mieux conſerver la touche caractériſtique de l'objet, l'art défend d'employer le blanc dans les mélanges. Cette ſeconde maniere de peindre aſſocie naturellement la *miniature* aux autres genres de peinture, par la liberté & la facilité qu'elle a de multiplier ſes tons, ſi ce n'eſt, comme on l'a dit, dans certaines parties que l'habile peintre doit ſentir, & dans leſquelles il ne faut pas moins qu'une extrême pratique de l'art pour réuſſir, & que l'on ne s'apperçoive pas de la grande diſette où nous ſommes de couleurs légeres. On a preſque entiérement abandonné la premiere maniere, du moins peu de

peintres s'en servent aujourd'hui, & il ne lui est resté que le nom de *peinture à l'épargne*, *V.* PEINTURE A L'ÉPARGNE; parce qu'en effet elle épargne le blanc de la matiere sur laquelle on peint, pour en former des blancs ou des grands clairs assoupis à la vérité par les couleurs locales.

Van Dondre en Hollande, Torrentius & Hufnagel en Flandre, Volfak en Allemagne, ont été les premiers à quitter cette maniere seche & peinée, pour ne plus peindre que de pleine couleur, comme à l'huile, excepté le nu.

La peinture en *miniature* florissoit depuis long-temps en Hollande, en Flandre, en Allemagne, qu'elle n'étoit encore en France qu'une sorte d'enluminure: on ne faisoit guere que des portraits entiérement à l'épargne ou à gouache, & que l'on pointilloit avec beaucoup de patience. Une fois enrichis de la nouvelle découverte, les Carriera, les Harlo, les Macé firent bientôt sentir dans leurs ouvrages que la *miniature* peut avoir ses Rigauld ou ses Latour; mais il lui manquoit encore la plus belle partie, c'est-à-dire, des maîtres qui peignissent l'histoire. L'académie royale de peinture, toujours attentive à tout ce qui peut contribuer à la gloire de la peinture, attendoit avec empressement ce second succès pour se l'associer. On lui doit cette même justice, qu'ébranlée sans doute par l'effort d'émulation de quelques artistes de ce genre, elle a de nos jours encouragé la *miniature*, en l'admettant au nombre de ses chef-d'œuvres. C'est reconnoître qu'elle est susceptible de rendre en petit les plus grandes choses. Elle peut donc briller par la belle composition (ce qui feroit son principal mérite), par un coloris frais & vigoureux, & par un bon goût de dessin. Il n'est point d'amateur qui n'en accepte l'augure; & il y a lieu d'espérer que la *miniature* aura ses Rubens ou ses Vanloo.

Quant à ce qui concerne la pratique de cet art, *voyez Peinture en* miniature, *Palette, Pinceaux, Pointillé, Touche, Vélin, à la fin de cet article.*

De la palette. La palette qui sert à la *miniature* est un morceau d'ivoire d'environ six pouces de long, plus ou moins, & de trois ou quatre pouces de large; l'épaisseur n'y fait rien, non plus que la forme, qui est arbitraire: on en fait communément de quarrées ou d'ovales. D'autres ont jusqu'à quatre lignes d'épaisseur, & portent sur leur superficie, tout autour du bord, de petites fossettes creusées en forme sphérique du diametre d'environ demi-pouce, & espacées également. On met une couleur dans chaque fossette; mais cette palette est moins propre que la premiere. On applique les couleurs autour de celle-ci & sur le bord, assez près les unes des autres; & pour cela, si les couleurs qui sont dans les coquilles sont seches, on y met un peu d'eau nette, & on les détrempe avec le bout du doigt, ensuite on porte ce doigt plein de couleur sur le bord de la palette, appuyant un peu & retirant à soi: on fait de même de chaque couleur. Ceux qui aiment l'ordre dans leur palette, la chargent suivant la gradation naturelle; c'est-à-dire, commençant par le noir, les rouges foncés jusqu'aux plus clairs, de même des jaunes, ensuite les verds, les bleus, les violets & les laques; ces quatre dernieres commencent par leurs plus claires. Le milieu de la palette reste pour faire les mélanges & les teintes dont on a besoin, soit avec le blanc que l'on met à portée, ou sans blanc; par ce moyen on a toutes ses couleurs sous sa main. On se sert encore de palettes de nacre ou d'un morceau de glace, sous laquelle on colle un papier blanc. Toutes les matieres poreuses en général ne valent rien à cet usage; les palettes de marbre blanc ou d'albâtre sont très-bonnes.

De la peinture en miniature. Quoique la *miniature* n'embrasse pas généralement tous les détails qui se rencontrent dans les objets qu'elle imite, elle a néanmoins des difficultés qui s'opposent à ses succès: telles sont la petitesse des objets, la précision & la liberté dans leurs contours, le grand fini sans perdre du côté de la vigueur; en outre, le choix des matieres sur lesquelles on a dessein de peindre, & qui ont quelquefois leurs inconvéniens; l'apprêt & le choix des couleurs, & la touche, sans compter qu'il est toujours très-difficile d'annoncer la grande maniere, dans un

tableau qui perd déja de fon effet à deux ou trois pas de diftance.

On peint en *miniature* fur le vélin, l'ivoire, l'albâtre, le marbre blanc, les coques d'œufs; enfin, fur toutes les matieres blanches naturellement, & folides, ou du moins qui ne fe laiffent point pénétrer par les couleurs, & de plus qui n'ont aucun grain: ces qualités ne fe trouvent pas toutes dans chacune des matieres ci-deffus, quelques-unes d'entr'elles demandent des préparations pour recevoir mieux les couleurs.

On emploie plus ordinairement le vélin & l'ivoire, à raifon de leur peu d'épaiffeur qui trouve place dans les plus petits quadres, & de la grande douceur de leur furface.

Le vélin, pour être bon, exige plufieurs conditions. *Voyez* VÉLIN. L'ivoire doit être choifi très-blanc, fans veines apparentes, fort uni, fans être poli, & en tablette très-mince, parce que plus il eft épais, plus fon opacité le fait paroître roux. Avant que de peindre deffus, il eft néceffaire d'y paffer légérement un linge blanc, ou un peu de coton imbibé de vinaigre blanc, ou d'eau d'alun de roche, & de l'effuyer auffi-tôt: cette préparation dégraiffe l'ivoire, lui ôte fon grand poli, s'il en a, & la légere impreffion de fel qui refte encore deffus, fait que les couleurs s'y attachent mieux; de l'eau falée pourroit fuffire. On colle enfuite derriere l'ivoire un papier blanc de la même grandeur feulement aux quatre coins, ou tout autour, avec de la gomme: la même préparation fert auffi pour le marbre blanc, l'albâtre & les coques d'œufs, qu'il faut amollir auparavant pour les redreffer.

Les couleurs. Les couleurs propres à la *miniature* ne font pas toutes les mêmes que celles dont on fe fert dans les autres genres: la peinture à huile, la détrempe, la gouache (*voyez à ces mots*), ont à-peu-près les mêmes; la frefque en adopte une partie. *Voyez* FRESQUE. L'émail en a de particulieres. Il importe beaucoup en *miniature* de n'employer que de couleurs légeres, mais qui aient cependant un certain corps, fans être pâteufes: il en eft fur-tout dont il faut éviter de fe fervir, telles font celles qui tiennent entiérement des métaux, des minéraux, ou de certains végétaux. On doit plutôt préférer les couleurs extraites des terres, des gommes ou du regne animal.

Outre les cabinets des curieux ou des connoiffeurs, que la *miniature* peut enrichir de fes chef-d'œuvres, elle orne encore fouvent des boîtes, des bracelets, des bagues & autres bijoux; mais dans ces trois dernieres places, elle eft plus expofée à différens degrés de chaleur, auffi en reçoit-elle de plus grands dommages: car les couleurs tirées des végétaux en jauniffent, rougiffent ou fe diffipent. Celles des métaux ou des minéraux noirciffent ou pâliffent infailliblement à la chaleur, ainfi qu'à l'air, felon que leur partie métallique, qui eft toujours la plus confidérable, fe dépouille de cette chaux vitriolique ou fulfureufe qui formoit tout leur éclat; c'eft alors qu'elles tourmentent les autres couleurs qui leur ont été alliées. Il femble qu'il feroit à defirer que ceux qui s'appliquent avec amour à cet art, examinaffent toujours en bons naturaliftes, la nature, la force, où l'antipathie de leurs couleurs; ils éviteroient, fans doute, ce changement fubit qu'éprouvent leurs tableaux, & conferveroient par-là cette fraîcheur de couleur, mérite fi juftement vanté dans les écoles lombarde & vénitienne. Mais, on croit pouvoir le dire, fouvent pour s'épargner la multiplicité des teintes, on préfere de charger la palette d'un grand nombre de couleurs fimples, qui, les unes métalliques, les autres végétales, s'entre-détruifent en très-peu de temps, & ne laiffent à celui qui les a placées avec beaucoup d'art, que l'inutile regret d'avoir ménagé fes foins & perdu fon temps. Cette réflexion arrachée par l'amour pour les arts, femble pouvoir s'étendre fur prefque tous les genres de peinture.

Il réfulte de toutes ces obfervations, qu'on ne doit employer à la *miniature* que les couleurs fur lefquelles la chaleur ou le grand air agiffent le moins. Les terres femblent remplir le mieux cet objet, quoique bien des peintres les rejettent, comme trop pâteufes & peu colorantes: à cela l'expérience répond qu'il n'eft point

de

de substance, si dure soit-elle, qu'on ne vienne à bout de réduire impalpable avec du soin & de la patience, lorsqu'il y va d'un succès glorieux dans ce que l'on entreprend. Il ne s'agit donc que de les broyer suffisamment, (*voyez* BROYER, BISTRE) sur l'écaille de mer, ou plutôt sur une glace brute. Les peintres, jaloux de la pureté de leurs couleurs, ne doivent confier ce soin à personne.

En rejetant ainsi toutes les couleurs qui tiennent des métaux ou de certains végétaux, excepté quelques-unes que l'on n'a encore pu remplacer par d'autres, il n'en resteroit qu'un petit nombre. On va donner les noms des unes & des autres; celles que l'on croit devoir préférer seront marquées d'un astérisque.

On peut voir ces couleurs chacune à son *article*.

* Carmin, compos. qui ne change point.
* Vermillon, *minér.*
Mine de plomb rouge, *métall.*
Orpin rouge, *minér.*
* Pierre de fiel, *reg. anim.*
Jaune de Naples, *minér.*
* † Style de grain de Troyes, *vég.* le moins pâle est le meilleur.
* Gomme gutte, fondue dans de l'eau, sans gomme.
Orpin pâle, *minér.*
Massicot doré, *métall.*
Massicot pâle, *métall.*
Cendre verte, *minér.*
Verd de montagne, *minér.*
Verd de vessie, *vég.*
Verd d'Iris, *vég.*
* † Cendre bleue, *minér.*
* Outremer, *pi.* le plus foncé en couleur.
* Bleu de Prusse, *reg. anim.*
Tournesol, *vég.*
Cochenille, *vég.*
* † Laque, *compos.*
Kermès, *vég.*
* † Bistre, le plus roux, & sur-tout celui qui se fait par ébullition.
* Terre d'ombre, sans être brûlée.
* † Sanguine, *pi.*
* Rouge brun, d'Angleterre, *terre.* le plus foncé.
* Ocre rouge, *terre.*
* † Terre d'Italie, la véritable.
* Style de grain, d'Angleterre, *vég.* le plus tendre.
† Ochre de rhue, *terre.* sans être brûlé.
* Encre de la Chine, la plus rousse.
Noir d'ivoire.
Blanc de plomb ou de céruse, *métall.* le blanc fait d'os de pié de mouton calcinés, & préparés comme le bistre, ne change jamais. *Voyez* BISTRE.
* Fiel d'anguille ou de brochet, sans gomme. Le fiel d'anguille est une espece de style de grain, car il est très-bon pour glacer. Il peut varier les verds dans le paysage, étant mêlé avec différens bleus. On s'en sert aussi pour donner de la force aux couleurs sourdes.

On croit devoir proposer, en place du noir d'ivoire qui a trop de corps, un noir semblable au noir de charbon, *V. à ce mot*; mais aussi léger que l'encre de la Chine.

Ce noir se fait avec l'amande qui se trouve dans la noix d'Acajou, *V.* ACAJOU; il faut ôter la pellicule qui est dessus. On calcine ensuite l'amande au feu, & on l'éteint aussi-tôt dans un linge mouillé d'eau-de-vie, ou de vinaigre. Du reste, elle se prépare comme le bistre & les autres couleurs, observant de la broyer à plusieurs reprises, & de la laisser sécher chaque fois.

Toutes les couleurs ci-dessus se conservent, non dans les godets d'ivoire ou de bois, qui les dessechent, les ruinent; mais dans des coquilles bien lavées auparavant: on en met environ deux bonnes pincées dans chaque coquille, & on les détrempe avec un peu d'eau de gomme arabique, à consistance de crême un peu épaisse. Il importe beaucoup de savoir gommer les couleurs à propos, c'est-à-dire, que l'eau ne soit ni trop foible, ni trop forte de gomme; car delà s'ensuit la sécheresse ou la dureté des couleurs au bout du pinceau, & la touche en souffre beaucoup. Pour connoître si elles sont assez gommées, il faut, après les avoir délayées dans leurs coquilles, en prendre un peu au bout du doigt, & en toucher le creux de la main; on les laisse un instant sécher. Si en remuant ou agitant les doigts de cette main,

la couleur se fend & s'écaille, elle est trop gommée; il faut alors la détremper avec un peu d'eau sans gomme. Si au contraire, en passant le doigt dessus elle s'efface, elle n'est pas assez gommée: le *medium* est aisé à trouver; on la redélaie avec un peu d'eau de gomme, ce qu'on doit observer pour les couleurs qui veulent un peu plus de gomme que les autres: on a eu soin de les marquer d'une +.

Eau de gomme. L'eau de gomme se fait en mettant gros comme une noix de gomme arabique, la moins jaune & la plus transparente, dans la quantité d'un verre d'eau bien claire; on y laisse fondre, ensuite on passe le tout dans un linge blanc trempé auparavant dans de l'eau nette, & pressé. Cette eau de gomme se conserve dans une bouteille bien bouchée, pour la préserver de la poussiere.

Bien des peintres ajoutent quelques gouttes d'eau-de-vie dans leurs couleurs, ou du sucre candi, pour les rendre plus coulantes & leur donner plus d'éclat. Les unes en acquierent en effet davantage; mais d'autres en souffrent beaucoup. En général la gomme ne nuit à aucune, & remplit tous les objets. On doit sur-tout avoir grand soin de garantir tout ce qui a rapport à la *miniature* contre la poussiere, qui en est le poison.

Quoiqu'il n'y ait point de regle certaine qui limite la mesure des tableaux en *miniature*, on croit pouvoir dire au moins, que les figures qui excedent quatre pouces & demi ou cinq pouces de hauteur, ne doivent plus être réputées peintes en *miniature*; parce qu'alors pour que le faire ne devienne pas sec, on est obligé de grossir la touche; l'œil du connoisseur la découvre, & le tableau perd tout le mérite du fini.

De même les plus petites figures au dessous de deux pouces & demi de haut, ne peuvent plus être apperçues distinctement qu'à la loupe, avec le secours de laquelle elles ont été peintes; mais aussi l'illusion du grand fini cesse, & l'on ne découvre aucun détail, si ce n'est des couleurs dures, égratignées, presque toujours un mauvais ensemble, & une touche, quelque légere qu'elle soit, frappée au hazard, & toujours disproportionnée à l'objet.

Les *miniatures* se couvrent ordinairement d'une glace; on colle un papier fin sur le bord & tout autour de la glace & du tableau, & empêche la poussiere de s'introduire entre deux, ce qui nuiroit beaucoup.

Peinture à l'épargne. C'étoit anciennement ce que l'on nommoit *miniature.* Cette peinture se pratiquoit sur plusieurs sortes de matieres blanches, comme les os, l'ivoire, *&c.* mais le grand art consistoit à ne point se servir de blanc pour faire les teintes & les mêlanges. On employoit toutes les couleurs simples, que l'on dégradoit en en mettant moins. Le fond, ou plutôt le blanc de la matiere paroissoit par-tout entre les coups de pinceau, parce que la touche n'étoit qu'un pointillé général (*Voyez* POINTILLÉ, *miniature*). On peint encore aujourd'hui le nu & quelques parties, de cette maniere dans la *miniature*, ainsi que dans de petits tableaux peints sur le vélin ou l'ivoire, seulement à l'encre de la Chine. Cette matiere imite l'estampe, mais d'une façon beaucoup plus douce & plus agréable: c'est une sorte de grisaille en petit. On touche de quelques couleurs légeres les principales parties pour les mieux différencier du reste du tableau, & le rendre en tout plus piquant.

Des pinceaux pour la miniature. Il est assez difficile de décider sur la vraie qualité que doivent avoir les pinceaux de la peinture en *miniature.* Chaque peintre s'étant fait une maniere de peindre qui lui est propre, choisit ses pinceaux en conséquence. Les uns les veulent avec beaucoup de pointe & très-longs, quoiqu'assez garnis. D'autres les choisissent fort petits & peu garnis. Il semble cependant qu'on doit donner la préférence à un pinceau bien nourri de poils, point trop long, & qui n'a pas trop de pointe; il contient plus de couleur, elle s'y seche moins vîte, & la touche en doit être plus large & plus moëlleuse; autrement l'ouvrage doit prendre un air sec & peiné. En général, la pointe d'un pinceau doit être ferme, & faire ressort sur elle-même. Les pinceaux

s'emmanchent avec des antes (*V.* ANTES.) soit d'ivoire, d'ébene, ou d'autre bois, que l'on entoure à l'endroit le plus large de la plume, avec un peu de cire d'Espagne, pour que l'eau dans laquelle on est obligé de les laver sans cesse n'entre pas dedans, ce qui les ruine plutôt. Il faut sur-tout avoir soin, quand on ne s'en sert pas, de les enfermer dans une boîte où il y ait un peu de poivre fin; autrement il se fourre entre les poils une espece de mites qui les rongent en peu de temps.

Du pointillé. Le pointillé étoit anciennement la seule touche de la *miniature.* *Voyez* MINIATURE. Il consiste à placer les couleurs, non en touchant le vélin ou l'ivoire, d'un des côtés de l'extrêmité du pinceau; mais en piquant seulement de la pointe, ce qui forme de petits points à-peu-près ronds & égaux entre eux. Ils doivent tous se toucher, en sorte que les triangles qui restent entre ces points sont ou blancs, s'il n'y a point encore eu de couleurs sur le vélin, ou bien ils montrent la couleur qu'ils ont reçue avant que les points y fussent placés; c'est cette variété de points & de triangles coloriés qui forme l'union des différentes teintes. *Voy.* PEINTURE EN MINIATURE, TOUCHE.

De la touche. C'est la maniere dont on fait agir le pinceau sur le vélin ou l'ivoire en peignant en *miniature.* Le pointillé a long-temps prévalu, & quelques peintres s'en servent encore aujourd'hui, sur-tout en Allemagne & en Angleterre, où l'extrême fini passe pour le mérite le plus réel de la *miniature.* *Voyez* POINTILLÉ. Cette maniere de faire uniforme ne demande aucun soin, mais beaucoup de patience. Il est vrai que les objets paroissent tous de la même nature, étant tous pointillés. Les chairs, les cheveux, les étoffes de soie comme de laine, les corps polis, les nuages, tout enfin ne paroît plus qu'une même matiere, dès que tout est assujetti à la même touche. Des bons peintres ont cependant senti l'inconvénient de cette touche. Les uns ont formé la leur de coups de pinceaux croisés, & même recroisés; d'autres l'ont marquée par des coups de pointe du pinceau donnés tous du même sens, soit de gauche à droite, ou de droite à gauche, ou perpendiculairement. Enfin on a imaginé une troisieme touche, qui n'est déterminée que par la nature & la forme des objets. Elle est composée de plusieurs sortes de coups de pinceaux, tantôt de la pointe, tantôt en appuyant davantage; les uns sont de petites courbes, d'autres ressemblent à une virgule droite, d'autres ne sont que de petites lignes courtes & traînées, quelquefois de simples points, enfin, suivant la forme & la nature de l'objet que l'on veut caractériser: car il paroît vraisemblable, par exemple, qu'une armure polie semble demander une touche particuliere, qui la caractérise & la différencie d'avec une étoffe de laine, ou un morceau de bois qui seroit de la même couleur. En général cette derniere touche observe de ne jamais donner de coups de pinceaux perpendiculairement, à moins qu'il ne soit directement question de lignes réelles.

Du vélin. Le vélin sur lequel on peint en *miniature*, est le veau mort-né; il y en a d'Angleterre & de Picardie; les vélins de Flandre & de Normandie sont moins propres à la *miniature.* Le vélin d'Angleterre est très-doux & assez blanc, celui de Picardie l'est davantage. Il faut, pour qu'un vélin soit parfait, qu'il soit très-blanc, & non pas frotté de chaux; qu'il n'ait point de petites taches, ni de veines claires, comme il s'en trouve. Pour éprouver le vélin, il ne faut qu'appliquer le bout de la langue sur un des coins; si l'endroit mouillé est un peu de temps à sécher, le vélin est bon; s'il seche aussi-tôt, le vélin boit, & ne vaut rien.

Il est essentiel que le vélin soit bien tendu pour pouvoir peindre aisément dessus: pour cet effet, lorsque le tableau que l'on veut faire n'a guere plus de deux ou trois pouces, il suffit de coller le vélin sur un carton bien blanc & très-lissé, observant cependant de mettre encore un papier blanc & lissé entre le vélin & le carton. On colle les bords du carton avec de la gomme arabique fondue dans de l'eau, & on applique le vélin dessus, après avoir passé légérement sur son envers un linge mouillé d'eau nette: cette opération fait que le vélin se détend d'abord; ensuite venant

à sécher, il ne se tend que mieux de lui-même & également : lorsque les tableaux doivent être plus grands, le carton seroit sujet à se courber ; ainsi il vaut mieux coller le vélin sur une glace, ou un verre, sur lesquels on colle auparavant & entiérement le papier blanc lissé.

On dessine sur ce vélin avec une aiguille d'or ou d'argent, ou de cuivre, & jamais avec des crayons. Il est même à propos de faire son dessin d'abord sur un papier, & le calquer ensuite sur le vélin (*voyez* CALQUER), en frottant le derriere du papier de sanguine légérement. Le vélin craint la grande chaleur, qui le fait jaunir : l'ivoire en souffre davantage, parce qu'il est plus huileux.

Comme on n'avoit point encore écrit sur la *miniature*, du moins utilement, on s'est permis d'autant plus volontiers les longs détails sur ce genre de peindre, que beaucoup de personnes de distinction & de goût s'occupant d'un art aussi noble & aussi commode à exercer, trouvent difficilement des lumieres pour les seconder ; on croit les pouvoir obliger en levant du moins les premieres difficultés.

MINIERE, s. f. (*Hist. nat.*) C'est ainsi qu'on nomme dans l'histoire naturelle la terre, la pierre, ou le sable dans lesquels on trouve une mine ou un métal. C'est ainsi qu'on dit que le sable est la *miniere* de l'or, parce que l'on trouve souvent ce métal en paillettes répandues dans le sable d'un grand nombre de rivieres. On dit aussi que le quartz sert ordinairement de *miniere* à l'or, parce qu'on trouve ce métal communément attaché à cette sorte de pierre. Le spath & le quartz sont les *minieres* les plus ordinaires des métaux, c'est-à-dire, on trouve les métaux & leurs mines communément attachés ou formés sur ces sortes de pierres ; d'où l'on voit qu'en ce sens le mot *miniere* est synonyme de *gangue* ou de *matrice*. Voyez *ces deux mots*.

On voit donc qu'il ne faut point confondre la *miniere* d'un métal avec le métal même, ou avec sa mine. Cette *miniere* n'est autre chose qu'une retraite dans laquelle le métal ou la mine sont reçus ; elle sert à les conserver, à les élaborer, à recueillir les molécules métalliques & minéralisantes qui leur sont portées peu-à-peu par les vapeurs souterraines. L'expérience a fait connoître que certaines substances sont plus propres à devenir des *minieres* que d'autres ; il y a des *minieres* si dures, que les métaux ne peuvent s'attacher qu'à leurs surfaces ; d'autres sont plus tendres & plus spongieuses, & par conséquent plus propres à être entiérement pénétrées par les vapeurs minérales. Des métaux & des mines déja formés peuvent servir de *miniere* à d'autres métaux & à d'autres mines ; d'un autre côté, une même pierre peut servir de *miniere* à plusieurs métaux & à plusieurs mines à la fois ; c'est ainsi que l'on rencontre des filons qui contiennent à la fois de la mine de cuivre, de la mine d'argent, de la mine de fer, *&c.* en un mot les *minieres* méritent toute l'attention du naturaliste, & elles peuvent lui faire découvrir un grand nombre de phénomenes du regne minéral. Cette matiere a été amplement & savamment traitée par M. Lehmann, de l'académie de Berlin, dans son *Traité de la formation des métaux, & de leurs matrices* ou minieres, qui fait le second volume de ses œuvres de physique & d'histoire naturelle, dont j'ai donné la traduction françoise en 1759. (—)

MINIMA, (APPEL *A*) (*Jurisp.*) C'est l'appel que le ministere public interjette d'un jugement rendu en matiere criminelle, où il échet peine afflictive : cet appel est qualifié *à minimâ*, on sous-entend *pœnâ* ; c'est-à-dire, que le ministere public appelle, parce qu'il prétend que la peine qui a été prononcée est trop légere.

Le ministere public doit toujours appeller *à minimâ*, & cet appel se porte à la tournelle, *omisso medio. Voyez le tit. XXVI de l'ordonnance criminelle.* (*A*)

MINIME, adj. *en Musique*, est le nom d'une sorte de sémi-ton dont le rapport est de 625 à 648, & qui est la différence du sémi-ton mineur au sémi-ton maxime. *Voyez* SÉMI-TON.

Minime, par rapport à la durée ou au temps, est dans nos anciennes musiques, la note qu'aujourd'hui nous appellons *blanche*. *V.* BLANCHE & VALEUR DES NOTES. (*S*)

MINIMES, f. m. pl. (*Hift. ecclef.*) ordre religieux fondé par faint François de Paule, environ l'an 1440, & confirmé en 1473 par Sixte IV, & par Jules II en 1507. On donne à Paris le nom de *bons-hommes* aux religieux de cet inftitut, parce que le roi Louis XI & Charles VIII les nommoient ordinairement ainfi, ou plutôt parce qu'ils furent d'abord établis dans le bois de Vincennes, dans le monaftere des religieux de Grammont, qu'on appelloit *les bons-hommes.* Le peuple en Efpagne les appelle *peres de la victoire*, à caufe d'une victoire que Ferdinand V remporta fur les Maures, & qui, dit-on, lui avoit été prédite par faint François de Paule. Ce faint leur fit prendre le nom de *minimes*, c'eft-à-dire, *les plus petits*, par humilité, & comme pour les rabaiffer au deffous des francifcains qui fe nommoient *mineurs.* Les *minimes*, entre les trois vœux monaftiques, en font un quatrieme, d'obferver un carême perpétuel. Leur ordre a donné à la république des lettres quelques hommes illuftres, entr'autres le P. Merfenne, ami & contemporain de Defcartes.

MINIMUM, f. m. *dans la géométrie tranfcendante*, marque le plus petit état, ou les plus petits états d'une quantité variable; fur quoi *voyez* *MAXIMUM*.

MINIO, (*Géog.*) petit fleuve d'Italie en Tofcane. Il avoit fon embouchure entre *Gravifea* & *Centrum celæ*. Niger le nomme *Migno*, & Léander l'appelle *Mugnone*. Virgile en fait mention dans ce vers de l'Enéide:

> *Qui Cærete domo, qui funt* Minionis *in arvis.*

Il ne faut pas confondre le *Minio* avec le *Minius*; ce dernier étoit un fleuve de l'Efpagne tarragonoife, ou de la Lufitanie, dont Ptolomée & Pomponius Méla font mention. (*D. J.*)

MINJOE-TAMNACH, f. m. (*Hift. nat.*) C'eft ainfi que les habitans de l'ifle de Sumatra nomment une efpece de pétrole ou de bitume que fournit la montagne appellée *Balatam*, qui eft un volcan. Ce nom fignifie dans la langue du pays, *huile de terre*. On en vante l'ufage pour la guérifon des plaies, *&c.*

MINISTERE, f. m. (*Gramm. Hift. mod.*) profeffion, charge ou emploi où l'on rend fervice à Dieu, au public, ou à quelque particulier. *Voyez* MINISTRE.

On dit dans le premier fens que le *miniftere* des prélats eft un *miniftere* redoutable, & qu'ils en rendront à Dieu un compte rigoureux. Dans le fecond, qu'un avocat eft obligé de prêter fon *miniftere* aux opprimés, pour les défendre. Et dans le troifieme, qu'un domeftique s'acquitte fort bien de fon *miniftere*.

Miniftere fe dit auffi du gouvernement d'un état fous l'autorité fouveraine. On dit en ce fens que le *miniftere* du cardinal de Richelieu a été glorieux, & que les lettres n'ont pas moins fleuri en France fous le *miniftere* de M. Colbert, qu'elles avoient fait à Rome fous celui de Mécénas.

Miniftere eft auffi quelquefois un nom collectif, dont on fe fert pour fignifier les miniftres d'état. Ainfi nous difons, le *miniftere* qui étoit Wigh devint Tory dans les dernieres années de la reine Anne, pour dire que les miniftres attachés à la premiere de ces factions, furent remplacés par d'autres du parti contraire.

MINISTERE PUBLIC, (*Jurifprud.*) Ce terme pris dans une étroite fignification, veut dire *fervice* ou *emploi public*, *fonction publique*.

Mais on entend plus ordinairement par ce terme, ceux qui rempliffent la fonction de partie publique; favoir, dans les cours fupérieures, les avocats & procureurs généraux; dans les autres jurifdictions royales, les avocats & procureurs du roi; dans les juftices feigneuriales, le procureur fifcal; dans les officialités, le promoteur.

Le *miniftere public* requiert tout ce qui eft néceffaire pour l'intérêt du public; il pourfuit la vengeance des crimes publics, requiert ce qui eft néceffaire pour la police & le bon ordre, & donne des conclufions dans toutes les affaires qui intéreffent le roi ou l'état, l'églife, les hôpitaux, les communautés: dans quelques tribunaux, il eft auffi d'ufage de lui communiquer les caufes des mineurs. On ne le condamne jamais aux dépens, & on ne lui adjuge pas non plus de dépens contre les parties qui fuccombent.

Voyez AVOCAT GÉNÉRAL, AVOCAT DU ROI, CONCLUSIONS, COMMUNICATION AU PARQUET, GENS DU ROI, PROCUREUR GÉNÉRAL, PROCUREUR DU ROI, SUBSTITUTS, REQUÊTE CIVILE. (*A*)

MINISTRE, (*Gramm. Hist. mod.*) celui qui sert Dieu, le public, ou un particulier. *Voyez* SERVITEUR.

C'est en particulier le nom que les prétendus réformés donnent à ceux qui tiennent parmi eux la place de prêtres.

Les catholiques même appellent aussi quelquefois les évêques ou les prêtres, les *ministres* de Dieu, les *ministres* de la parole ou de l'Evangile. On les appelle aussi *pasteurs*. *Voyez* EVÊQUE, PRÊTRE, &c.

Ministres de l'autel, sont les ecclésiastiques qui servent le célébrant à la messe; tels sont singuliérement le diacre & le sous-diacre, comme le porte leur nom; car le mot grec διάκονος signifie à la lettre *ministre*. *Voyez* DIACRE & SOUS-DIACRE.

MINISTRE, (*Hist. eccl.*) est aussi le titre que certains religieux donnent à quelques-uns de leurs supérieurs. *Voyez* SUPÉRIEUR.

On dit dans ce sens le *ministre* des mathurins, le *ministre* de la Merci. Parmi les jésuites, le *ministre* étoit le second supérieur de chaque maison; il étoit en effet le *ministre* ou l'aide du premier supérieur, qu'on nommoit le *recteur*. C'est ce qu'on appelle dans d'autres communautés, *assistant*, *sous-prieur*, *vicaire*. Le général des cordeliers s'appelle aussi *ministre général*. *Voyez* GÉNÉRAL.

MINISTRE D'ÉTAT, (*Droit public.*) est une personne distinguée que le roi admet dans sa confiance pour l'administration des affaires de son état.

Les princes souverains ne pouvant vaquer par eux-mêmes à l'expédition de toutes les affaires de leur état, ont toujours eu des *ministres* dont ils ont pris les conseils, & sur lesquels ils se sont reposés de certains détails dans lesquels ils ne peuvent entrer.

Sous la premiere race de nos rois, les maires du palais, qui dans leur origine ne commandoient que dans le palais de nos rois, depuis la mort de Dagobert, accrurent considérablement leur puissance; leur emploi, qui n'étoit d'abord que pour un temps, leur fut ensuite donné à vie; ils le rendirent héréditaire, & devinrent les *ministres* de nos rois: ils commandoient aussi les armées; c'est pourquoi ils changerent dans la suite leurs qualités de maire en celle de *dux Francorum*, *dux & principes*, *subregulus*.

Sous la seconde race, la dignité de maire ayant été supprimée, la fonction de *ministre* fut remplie par des personnes de divers états. Fulrard, grand chancelier, étoit en même temps *ministre* de Pepin. Eginhard, qui étoit, à ce que l'on dit, gendre de Charlemagne, étoit son *ministre*, & après lui Adelbard. Hilduin le fut sous Louis le débonnaire, & Robert le fort, duc & marquis de France, comte d'Anjou, bisaïeul de Hugues-Capet, tige de nos rois de la troisieme race, faisoit les fonctions de *ministre* sous Charles le chauve.

Il y eut encore depuis d'autres personnes qui remplirent successivement la fonction de *ministres*, depuis le commencement du regne de Louis le begue, l'an 877, jusqu'à la fin de la seconde race, l'an 987.

Le chancelier qu'on appelloit, sous la premiere race, *grand référendaire*, & sous la seconde race, tantôt *grand chancelier* ou *archi-chancelier*, & quelquefois *souverain chancelier* ou *archi-notaire*, étoit toujours le *ministre* du roi pour l'administration de la justice, comme il l'est encore présentement.

Sous la troisieme race, le conseil d'état fut d'abord appellé le *petit conseil* ou l'étroit conseil, ensuite le conseil secret ou privé, & enfin le conseil d'état & privé.

L'étroit conseil étoit composé des cinq grands officiers de la couronne; savoir, le sénéchal ou grand-maître, le connétable, le bouteiller, le chambrier & le chancelier, lesquels étoient proprement les *ministres* du roi. Ils signoient tous ses chartres; il leur adjoignoit, quand il jugeoit à propos, quelques autres personnes distinguées, comme évêques, barons ou

sénateurs : ce conseil étoit pour les affaires journalieres ou les plus pressantes.

Le sénéchal ou grand sénéchal de France, qui étoit le premier officier de la couronne, étoit aussi comme le premier *ministre* du roi ; il avoit la surintendance de sa maison, en régloit les dépenses, soit en temps de paix ou de guerre ; il avoit aussi la conduite des troupes, & cette dignité fut reconnue pour la premiere de la couronne sous Philippe I. Il étoit ordinairement grand-maître de la maison du roi, gouverneur de ses domaines & de ses finances, rendoit la justice aux sujets du roi, & étoit au dessus des autres sénéchaux, baillis & autres juges.

L'office de grand sénéchal ayant cessé d'être rempli depuis 1191, les choses changerent alors de face ; le conseil du roi étoit composé en 1316, de six des princes du sang, des comtes de St. Paul & de Savoie, du dauphin de Viennois, des comtes de Boulogne & de Forez, du sire de Mercour, du connétable, des sieurs de Noyers & de Sully, des sieurs d'Harcourt, de Reinel & de Trye, des deux maréchaux de France, du sieur d'Erquery, l'archevêque de Rouen, l'évêque de Saint-Malo & le chancelier ; ce qui faisoit en tout vingt-quatre personnes.

En 1350 il étoit beaucoup moins nombreux, du moins suivant le registre C. de la chambre des comptes ; il n'étoit alors composé que de cinq personnes ; savoir, le chancelier, les sieurs de Trye & de Beaucou, Chevalier, Enguerrand du petit collier, & Bernard Fermant, trésorier ; chacun de ces conseillers d'état avoit 1000 livres de gages, & le roi ne faisoit rien que par leur avis.

Dans la suite le nombre de ceux qui avoient entrée au conseil varia beaucoup ; il fut tantôt augmenté & tantôt diminué. Charles IX, en 1564, le réduisit à vingt personnes : nous n'entreprendrons pas de faire ici l'énumération de tous ceux qui ont rempli la fonction de *ministre* sous les différens regnes, & encore moins de décrire ce qu'il y a eu de remarquable dans leur ministere ; ce détail nous meneroit trop loin, & appartient à l'histoire plutôt qu'au droit public : nous nous bornerons à expliquer ce qui concerne la fonction de *ministre*.

Jusqu'au temps de Philippe-Auguste, le chancelier faisoit lui-même toutes les expéditions du conseil avec les notaires ou secretaires du roi. Frere Guerin, évêque de Senlis, *ministre* du roi Philippe-Auguste, étant devenu chancelier, abandonna aux notaires du roi toutes les expéditions du secretariat, & depuis ce temps les notaires du roi faisoient tous concurremment ces sortes d'expéditions.

Mais en 1309 Philippe-le-bel ordonna qu'il y auroit près de sa personne trois clercs du secret, c'est-à-dire, pour les expéditions du conseil secret, ce que l'on a depuis appellé *dépêches* ; ces clercs furent choisis parmi les notaires ou secretaires de la grande chancellerie : on les appella *clercs du secret*, sans doute parce qu'ils expédioient les lettres qui étoient scellées du scel du secret, qui étoit celui que portoit le chambellan.

Ces clercs du secret prirent en 1343 le titre de *secretaires des finances*, & en 1547 ils furent créés en titre d'office au nombre de quatre sous le titre de *secretaires d'état* qu'ils ont toujours retenu depuis.

Ces officiers, dont les fonctions sont extrêmement importantes, comme on le dira plus particuliérement au *mot* SECRETAIRE D'ÉTAT, participent tous nécessairement au ministere par la nature de leurs fonctions, même pour ceux qui ne seroient point honorés du titre de *ministre d'état* comme ils le sont la plupart au bout d'un certain temps, c'est pourquoi nous avons cru ne pouvoir nous dispenser d'en faire ici mention en parlant de tous les *ministres* du roi en général.

L'établissement des clercs du secret, dont l'emploi n'étoit pas d'abord aussi considérable qu'il le devint dans la suite, n'empêcha pas que nos rois n'eussent toujours des *ministres* pour les soulager dans l'administration de leur état.

Ce fut en cette qualité que Charles de Valois, fils de Philippe le hardi, & oncle du roi Louis X dit Hutin, eut toute l'autorité quoique le roi fût majeur. Il est

encore fait mention de plusieurs autres *ministres*, tant depuis l'établissement des secretaires des finances, que depuis leur érection sous le titre de *secretaires d'état.*

Mais la distinction des *ministres d'état* d'avec les autres personnes qui ont le titre de *ministre* du roi, ou qui ont quelque part au ministere, n'a pu commencer que lorsque le conseil du roi fut distribué en plusieurs séances ou départemens; ce qui arriva pour la premiere fois sous Louis XI, lequel divisa son conseil en trois départemens, un pour la guerre & les affaires d'état, un autre pour la finance, & le troisieme pour la justice. Cet arrangement subsista jusqu'en 1526, que ces trois conseils ou départemens furent réunis en un. Henri II en forma deux, dont le conseil d'état ou des affaires étrangeres étoit le premier; & sous Louis XIII il y avoit cinq départemens, comme encore à présent.

On n'entend donc par *ministre d'état* que ceux qui ont entrée au conseil d'état ou des affaires étrangeres, & en présence desquels le secretaire d'état qui a le département des affaires étrangeres, rend compte au roi de celles qui se présentent.

On les appelle en latin *regni administer*, & en françois dans leurs qualités on leur donne le titre d'*excellence.*

Le roi a coutume de choisir les personnes les plus distinguées & les plus expérimentées de son royaume pour remplir la fonction de *ministre d'état:* le nombre n'en est pas limité, mais communément il n'est que de sept ou huit personnes.

Le choix du roi imprime à ceux qui assistent au conseil d'état le titre de *ministre d'état*, lequel s'acquiert par le seul fait & sans commission ni patentes, c'est-à-dire, par l'honneur que le roi fait à celui qu'il y appelle de l'envoyer avertir de s'y trouver, & ce titre honorable ne se perd point, quand même on cesseroit d'être appellé au conseil.

Le secretaire d'état ayant le département des affaires étrangeres, est *ministre* né, attendu que sa fonction l'appelle nécessairement au conseil d'état ou des affaires étrangeres: on l'appelle ordinairement le *ministre des affaires étrangeres.*

Les autres secretaires d'état n'ont la qualité de *ministres* que quand ils sont appellés au conseil d'état; alors le secretaire d'état qui a le département de la guerre, prend le titre de *ministre de la guerre;* celui qui a le département de la marine, prend le titre de *ministre de la marine.*

On donne aussi quelquefois au contrôleur général le titre de *ministre des finances;* mais le titre de *ministre d'état* ne lui appartient que lorsqu'il est appellé au conseil d'état.

Tous ceux qui sont *ministres d'état*, comme étant du conseil des affaires étrangeres, ont aussi entrée & séance au conseil des dépêches, dans lequel il se trouve aussi quelques autres personnes qui n'ont pas le titre de *ministre d'état.*

Ce titre de *ministre d'état* ne donne dans le conseil d'état & dans celui des dépêches, d'autre rang que celui que l'on a d'ailleurs, soit par l'ancienneté aux autres séances ou départemens du conseil du roi, soit par la dignité dont on est revêtu lorsqu'on y prend séance.

Les *ministres* ont l'honneur d'être assis en présence du roi pendant la séance du conseil d'état & de celui des dépêches, & ils opinent de même sur les affaires qui y sont rapportées.

Le roi établit quelquefois un premier ou principal *ministre d'état.* Cette fonction a été plusieurs fois remplie par des princes du sang & par des cardinaux.

Les *ministres d'état* donnent en leur hôtel des audiences où ils reçoivent les placets & mémoires qui leur sont présentés.

Les *ministres* ont le droit de faire contre-signer de leur nom ou du titre de leur dignité toutes les lettres qu'ils écrivent; ce contre-seing se met sur l'enveloppe de la lettre.

Les devoirs des princes, sur-tout de ceux qui commandent à de vastes états, sont si étendus & si compliqués, que les plus grandes lumieres suffisent à peine pour entrer dans les détails de l'administration. Il est donc nécessaire qu'un monarque choisisse des hommes éclairés & vertueux, qui partagent avec lui le fardeau des affaires, & qui travaillent sous ses ordres au

au bonheur des peuples soumis à son obéissance. Les intérêts du souverain & des sujets sont les mêmes. Vouloir les désunir, c'est jeter l'état dans la confusion. Ainsi, dans le choix de ses *ministres*, un prince ne doit consulter que l'avantage de l'état, & non ses vues & ses amitiés particulieres. C'est de ce choix que dépend le bien-être de plusieurs millions d'hommes; c'est de lui que dépend l'attachement des sujets pour le prince, & le jugement qu'en portera la postérité. Il ne suffit point qu'un roi desire le bonheur de ses peuples; sa tendresse pour eux devient infructueuse, s'il les livre au pouvoir de *ministres* incapables, ou qui abusent de l'autorité. « Les *ministres* sont les mains » des rois, les hommes jugent par eux de » leur souverain; il faut qu'un roi ait » les yeux toujours ouverts sur ses *minis-* » *tres;* en vain rejettera-t-il sur eux ses » fautes au jour où les peuples se soulé- » veront. Il ressembleroit alors à un » meurtrier qui s'excuseroit devant ses » juges, en disant que ce n'est pas lui, » mais son épée qui a commis le meurtre ». C'est ainsi que s'exprime Hussein, roi de Perse, dans un ouvrage qui a pour titre, *la sagesse de tous les temps.*

Les souverains ne sont revêtus du pouvoir que pour le bonheur de leurs sujets; leurs *ministres* sont destinés à les seconder dans ces vues salutaires. Premiers sujets de l'état, qu'ils donnent aux autres l'exemple de l'obéissance aux loix. Ils doivent les connoître, ainsi que le génie, les intérêts, les ressources de la nation qu'ils gouvernent. Médiateurs entre le prince & ses sujets, leur fonction la plus glorieuse est de porter aux piés du trône les besoins du peuple, de s'occuper des moyens d'adoucir ses maux, & de resserrer les liens qui doivent unir celui qui commande à ceux qui obéissent. L'envie de flatter les passions du monarque, la crainte de le contrister, ne doivent jamais les empêcher de lui faire entendre la vérité. Distributeurs des graces, il ne leur est permis de consulter que le mérite & les services.

Il est vrai qu'un *ministre* humain, juste & vertueux, risque toujours de déplaire à ces courtisans avides & mercenaires, qui ne trouvent leur intérêt que dans le désordre & l'oppression; ils formeront des brigues, ils trameront des cabales, ils s'efforceront de faire échouer ses desseins généreux, mais il recueillera malgré eux les fruits de son zele; il jouira d'une gloire qu'aucune disgrace ne peut obscurcir; il obtiendra l'amour des peuples, la plus douce récompense des ames nobles & vertueuses. Les noms chéris des d'Amboise, des Sulli partageront avec ceux des rois qui les ont employés, les hommages & la tendresse de la postérité.

Malheur aux peuples dont les souverains admettent dans leurs conseils des *ministres* perfides, qui cherchent à établir leur puissance sur la tyrannie & la violation des loix, qui ferment l'accès du trône à la vérité lorsqu'elle est effrayante, qui étouffent les cris de l'infortune qu'ils ont causée, qui insultent avec barbarie aux miseres dont ils sont les auteurs, qui traitent de rebellion les justes plaintes des malheureux, & qui endorment leurs maîtres dans une sécurité fatale, qui n'est que trop souvent l'avant-coureur de leur perte. Tels étoient les Séjan, les Pallas, les Rufin, & tant d'autres monstres fameux, qui ont été les fléaux de leurs contemporains, & qui sont encore l'exécration de la postérité. Le souverain n'a qu'un intérêt, c'est le bien de l'état. Ses *ministres* peuvent en avoir d'autres très-opposés à cet intérêt principal: une défiance vigilante du prince est le seul rempart qu'il puisse mettre entre ses peuples & les passions des hommes qui exercent son pouvoir.

Mais la fonction de *ministre d'état* demande des qualités si éminentes, qu'il n'y a guere que ceux qui ont vieilli dans le ministere qui en puissent parler bien pertinemment; c'est pourquoi nous nous garderons bien de hazarder nos propres réflexions sur une matiere aussi délicate; nous nous contenterons seulement de donner ici une courte analyse de ce que le sieur de Silhon a dit à ce sujet dans un ouvrage imprimé à Leyde en 1643, qui a pour titre, *le ministre d'état*, avec le véritable usage de la politique moderne.

Ce petit ouvrage est divisé en trois livres.

Dans le premier l'auteur fait voir que le conseil du prince doit être composé de peu de personnes; qu'un excellent *ministre* est une marque de la fortune d'un prince, & l'instrument de la félicité d'un état; qu'il est essentiel par conséquent de n'admettre dans le ministere que des gens sages & vertueux, qui joignent à beaucoup de pénétration une grande expérience des affaires d'état, où l'on est quelquefois forcé de faire ce que l'on ne voudroit pas, & de choisir entre plusieurs partis celui dans lequel il se trouve le moins d'inconvéniens; un *ministre* doit régler sa conduite par l'intérêt de l'état & du prince, pourvu qu'il n'offense point la justice; il doit moins chercher à rendre sa conduite éclatante qu'à la rendre utile.

L'art de gouverner, cet art si douteux & si difficile, reçoit, selon le sieur de Silhon, un grand secours de l'étude, & la connoissance de la morale est, dit-il, une préparation néceffaire pour la politique; ce n'est pas assez qu'un *ministre* soit savant, il faut aussi qu'il soit éloquent pour protéger la justice & l'innocence, & pour mieux réussir dans les négociations dont il est chargé.

Le second livre du sieur de Silhon a pour objet de prouver qu'un *ministre* doit être également propre pour le conseil & pour l'exécution; qu'il doit avoir un pouvoir fort libre, particuliérement à la guerre. L'auteur examine d'où procede la vertu de garder un secret, & fait sentir combien elle est néceffaire à un *ministre*; que pour avoir cette égalité d'ame qui est néceffaire à un homme d'état, il est bon qu'il ait quelquefois trouvé la fortune contraire à ses desseins.

Un *ministre*, dit-il encore, doit avoir la science de discerner le mérite des hommes, & de les employer chacun à ce qu'ils sont propres.

Mais que de dons du corps & de l'esprit ne faut-il pas à un *ministre* pour bien s'acquitter d'un emploi si honorable, & en même temps si difficile! un tempérament robuste, un travail assidu, une grande sagacité d'esprit pour saisir les objets & pour discerner facilement le vrai d'avec le faux, une heureuse mémoire pour se rappeller aisément tous les faits, de la noblesse dans toutes ses actions pour soutenir la dignité de sa place, de la douceur pour gagner les esprits de ceux avec lesquels on a à négocier, savoir user à propos de fermeté pour soutenir les intérêts du prince.

Lorsqu'il s'agit de traiter avec des étrangers, un *ministre* ne doit pas régler sa conduite sur leur exemple; il doit traiter différemment avec eux, selon qu'ils sont plus ou moins puissans, plus ou moins libres, savoir prendre chaque nation selon son caractere, & sur-tout se défier des conseils des étrangers, qui doivent toujours être suspects.

Un *ministre* n'est pas obligé de suivre inviolablement ce qui s'est pratiqué dans un état; il y a des changemens néceffaires, selon les circonstances; c'est ce que le *ministre* doit peser avec beaucoup de prudence.

Enfin, dans le troisieme livre le sieur de Silhon fait connoître combien le soin & la vigilance sont néceffaires à un *ministre*, & qu'il ne faut rien négliger, principalement à la guerre; que le véritable exercice de la prudence politique consiste à savoir comparer les choses entr'elles, choisir les plus grands biens, éviter les plus grands maux.

Il fait aussi, en plusieurs endroits de son ouvrage, plusieurs réflexions sur l'usage qu'un *ministre* doit faire des avis qui viennent de certaines puissances avec lesquelles on a des ménagemens à garder, sur les alliances qu'un *ministre* peut rechercher pour son maître, sur la conduite que l'on doit tenir à la guerre; & à cette occasion il envisage les instructions que l'on peut tirer du siege de la Rochelle où commandoit le cardinal de Richelieu, l'un des plus grands *ministres* que la France ait eus.

Sur ce qui concerne les qualités & fonctions des *ministres*, on peut encore voir les différens mémoires des négociations faites, tant par les *ministres* de France, que par les *ministres* étrangers, & principalement les *Lettres* du cardinal d'Offat, les *Mémoires* de M. de Villeroy, ceux du président Janin, ceux du maréchal d'Es-

trades, & fur-tout les *Mémoires* de M. de Torcy. *(A)*

MINISTRES DU ROI, font des perfonnes envoyées de fa part dans les cours étrangeres pour quelques négociations : tels font les ambaffadeurs ordinaires & extraordinaires, les envoyés ordinaires & extraordinaires, les *miniftres* plénipotentiaires; ceux qui ont fimplement le titre de *miniftre du roi* dans quelque cour ou à quelque diete, les réfidens & ceux qui font chargés des affaires du roi auprès de quelque république; quoique ces *miniftres* ne foient pas tous de même ordre, on les comprend cependant tous fous la dénomination générale de *miniftres du roi*.

Les cours étrangeres ont auffi des *miniftres* réfidans près la perfonne du roi, de ce nombre eft le nonce du pape; les autres font, comme les *miniftres du roi*, des ambaffadeurs ordinaires & extraordinaires, des envoyés ordinaires & extraordinaires, des *miniftres* plénipotentiaires, des perfonnes chargées des affaires de quelque prince ou république; il y a auffi un agent pour les villes anféatiques.

Le nombre des *miniftres du roi* dans les cours étrangeres, & celui des *miniftres* des cours étrangeres réfidans près le roi, n'eft pas fixe; les princes envoient ou rappellent leurs ambaffadeurs & autres *miniftres*, felon les diverfes conjonctures.

Les *miniftres* des princes dans les cours étrangeres fignent au nom de leur prince les traités de paix & de guerre, d'alliance, de commerce & d'autres négociations qui fe font entre les cours.

Lorfqu'on fait venir quelque expédition d'un jugement ou autre acte public, paffé en pays étranger, pour s'en fervir dans un autre état, on la fait légalifer par le *miniftre* que le prince de cet état a dans les pays étrangers d'où l'acte eft émané, afin que foi foit ajoutée aux fignatures de ceux qui ont expédié ces actes; le *miniftre* figne cette légalifation, & la fait contrefigner par fon fecretaire & fceller de fon fceau. *(A)*

MINISTRES, (*élections des*) (*Hift. eccl. mod. des Provinces-Unies.*) Il eft bon d'indiquer la maniere dont fe font les élections des *miniftres* de l'évangile dans les Provinces-Unies.

Quand il manque un *miniftre* dans une églife, le confiftoire s'affemble & envoie des députés au magiftrat, pour lui demander la permiffion de remplir la place vacante. C'eft ce qu'on appelle en hollandois *hand-opening.*

Cette permiffion obtenue, on fait dans une nouvelle affemblée, à la pluralité des voix, une nomination de trois perfonnes que l'on préfente au magiftrat. Quand il approuve ces trois perfonnes nommées, le confiftoire fe raffemble, & l'on choifit un des trois que l'on préfente encore au magiftrat, pour avoir fon approbation; c'eft-là ce qu'on appelle *élection.* Quand les magiftrats approuvent celui qui eft élu, on publie fon nom trois fois devant toute l'affemblée, pour favoir fi l'on a quelque chofe à repréfenter contre fa doctrine, ou contre fes mœurs; & quand il n'y a rien, il eft inftallé. Ajoutons qu'avant que les proclamations fe faffent, la vocation doit être approuvée par le corps eccléfiaftique, foit claffe, foit fynode.

Quelquefois les magiftrats laiffent aux confiftoires une entiere liberté de choifir qui il leur plaît; mais quelquefois il arrive auffi qu'ils protegent une certaine perfonne, fur qui ils veulent faire tomber leur choix: en ce cas ils défapprouvent les nominations jufqu'à ce que celui qu'ils fouhaitent s'y trouve; & improuvent les élections jufqu'à ce que le confiftoire ait choifi ce fujet: quelquefois même ils font favoir au confiftoire qu'il fera bien de jeter les yeux fur un tel; ce qui eft un équivalent à un ordre exprès.

Il y a dans les Provinces-Unies plufieurs églifes ou bénéfices auxquels des particuliers nomment, comme en Angleterre; cependant celui qui eft nommé, doit être approuvé par l'affemblée. Dans ces cas de préfentation ou de nomination par un feigneur particulier, celui-ci notifie fon choix au confiftoire, qui fait enfuite la cérémonie d'élire le même fujet; & cette élection avec la nomination du patron, doit être approuvée par la claffe ou par le fynode.

Il faut remarquer encore qu'il y a plufieurs autres variétés par rapport aux élections. Par exemple, celles qui fe font par

un college qualifié, ainsi qu'on le nomme, sont très-différentes des précédentes; & cette voie est en usage dans la province de Zélande pour les églises hollandoises. Une église a besoin d'un pasteur; elle demande à la classe dont elle releve, la permission de faire une élection, aussi-bien qu'au magistrat. Munie de ces permissions, elle procede au choix de la maniere suivante: le magistrat envoie deux, trois ou quatre députés, cela varie, qui forment avec le consistoire le college qualifié: ce college fait l'élection à la pluralité des voix, & cette élection ne peut être cassée: elle n'est soumise qu'au corps ecclésiastique, dont elle doit encore avoir l'approbation. (*D. J.*)

MINIUM, s. m. (*Chymie & Art.*) C'est ainsi qu'on nomme une préparation du plomb, qui est d'un rouge très-vif, mais tirant toujours un peu sur le jaune. On l'appelle aussi *vermillon :* c'est une couleur très-usitée dans la peinture.

Pour faire du *minium*, l'on n'aura qu'à prendre de la céruse, c'est-à-dire, du plomb dissous par le vinaigre; cette matiere est d'une couleur blanche; on mettra cette céruse dans un fourneau de réverbere, de maniere que la flamme puisse rouler sur elle; on donnera d'abord un feu modéré pendant quelque temps, ensuite on l'augmentera tout d'un coup lorsque la céruse sera changée en une poudre grise, on donnera un degré de feu qui soit prêt à faire fondre la chaux de plomb. Pendant cette opération, on remuera sans cesse la chaux de plomb, & lorsqu'elle sera devenue d'un beau rouge, on la retirera. Dans cette opération, c'est la flamme qui donne à la chaux de plomb cette belle couleur rouge, & la chaux augmente considérablement de poids.

Une autre maniere de faire le *minium*, c'est de faire fondre du plomb pour le convertir en une chaux ou poudre grise, qui se forme perpétuellement à sa surface; lorsque le plomb est entiérement réduit en cette chaux, on l'écrase sous des meules pour la réduire en une poudre très-fine; on met cette poudre dans un fourneau de réverbere où on la tiendra pendant trois ou quatre jours, en observant de la remuer sans cesse avec un crochet de fer, jusqu'à ce que la matiere ait pris la couleur que l'on demande. Il faudra aussi bien veiller à ne point donner un feu trop violent qui feroit fondre la matiere, & la mettroit en grumeaux.

Pline & les auteurs anciens donnoient le nom de *minium* non à la substance que nous venons de décrire, mais au cinabre. *Voyez* CINABRE. (—)

MINIUM, (*Pharmacie & Mat. méd.*) Cette matiere métallique est employée dans les préparations pharmaceutiques destinées à l'usage extérieur, & principalement dans les emplâtres. Le *minium*, qui est appellé aussi *plomb rouge* dans les pharmacopées, est regardé comme dessiccatif, répercussif, réfrigérant, aussi-bien que les autres préparations de plomb. C'est sur-tout avec la litharge, autre préparation de plomb fort usuelle, qu'on lui croit le plus d'analogie. On peut l'employer aussi-bien que les autres chaux de plomb à préparer un vinaigre & un sel de saturne. *Voyez* LITHARGE & PLOMB.

Son emploi le plus ordinaire est, comme nous l'avons déja observé, pour quelques emplâtres tels que celui qui porte son nom, l'emplâtre styptique, l'emplâtre appellé *ciroine*, *&c.* Il donne son nom, mais fort peu de vertu, à des trochisques escarrotiques, qui doivent toute leur efficacité au sublimé corrosif qui entre dans leur composition. *Voyez* TROCHISQUES de *minium* à l'*article* MERCURE, *Mat. méd. & Pharmac.*

L'emplâtre de *minium* est un des plus simples qu'on puisse préparer; il n'est composé que de cire, d'huile & de cette chaux de plomb. Il ne differe de l'emplâtre de céruse que par la couleur, & de l'emplâtre diapalme simple ou sans vitriol, appellé aussi *emplâtre de litharge*, que parce qu'il entre du saindoux dans ce dernier; ce qui ne fait point une différence réelle, car ce dernier ingrédient ne tient lieu que d'une pareille quantité d'huile. *Voyez* DIAPALME.

Au reste, le nom de *minium* n'est pas absolument propre à la chaux rouge de plomb. Pline le donne aussi au cinabre des modernes ou cinabre de mercure, & réci-

proquement la chaux rouge de plomb a été appellée *cinabre*, κίνναβαρι, par quelques anciens auteurs grecs. (*b*)

MINNIM, (*Musique inst. des Héb.*) Suivant Kircher, le *minnim* étoit une espece de basse de viole n'ayant que trois ou quatre cordes au plus : il a tiré la figure du *minnim* de l'ancien manuscrit du Vatican, dont il a tiré le machul.

Mais les mêmes raisons qui me font douter du machul, me font aussi douter du *minnim*. *Voyez* MACHUL, *Musique inst. des Heb.* Mon doute est d'autant plus fondé, que le *minnim* est la même chose, suivant D. Calmet, que le mnanaim ou mnaanim, ce qui me paroît très-vraisemblable, & que ce dernier est l'instrument que Kircher appelle *minagnghinim*, ajoutant des *g* sans nécessité, comme le font quelques auteurs. *Voyez* donc MNAANIM, *Musique inst. des Héb.*

Bartoloccius, dans sa *Biblioth. magna Rabb.* prétend que *minnim* est le nom général des instrumens à cordes, & non celui d'un instrument particulier. (*F. D. C.*)

MINNŒI ou *MINŒI*, (*Géog. anc.*) peuple de l'Arabie heureuse sur la côte de la mer rouge ; ils avoient pour capitale la ville de *Carna* ou *Carana*. Strabon, Pline, Ptolomée parlent de ces peuples.

MINO, (*Géog.*) royaume du Japon dans la grande isle de Niphon, au nord de Voary & le long de la rive orientale du lac d'Oitz, sur le bord duquel Nobunanga avoit bâti la ville d'Anzuquiama, & un magnifique palais qu'on appelloit *le paradis de Nobunanga*.

MINOA, (*Géog. anc.*) c'est, 1°. le nom d'un port de l'isle de Crete ; 2°. d'une ville de la même isle ; 3°. d'une isle de Grece dans le golfe Saronique ; 4°. d'un promontoire de l'Attique du côté de Mégare ; 5°. d'un lieu fortifié, d'un port & promontoire dans le golfe d'Argos ; 6°. d'un promontoire du Péloponese dans l'Argie ; 7°. d'une ville d'Arabie & d'une ville dans l'isle Siphnus, selon Etienne le géographe, *&c.*

La *Minoa* de l'isle d'Amorgos l'une des Sporades, étoit la patrie de Simonide, poëte ïambique, qui florissoit, suivant Suidas, environ 400 ans avant la prise de Troie. Il est fait mention de ce poëte dans Athénée, Pollux, Elien & autres ; il avoit fait une satyre bien ridicule contre les femmes, & dans laquelle il n'étoit guere moins injuste que cet auteur italien qui a soutenu qu'elles n'ont point d'ame. (*D. J.*)

MINORATIFS, (*Médecine.*) purgatifs légers, qui ne font que produire une évacuation légere, sans causer aucun trouble dans l'économie animale. Delà est venu le nom de *minoration*, qui est cette évacuation légere.

Ces purgatifs sont la manne, la casse, le méchoacan, la rhubarbe, quelques sels, des plantes, comme la racine de patience, d'aunée, d'iris de Florence. *Voyez* PURGATIFS.

MINORATION, s. f. (*Médec.*) évacuation légere, extrêmement modérée, & qui se fait par les purgatifs que l'on nomme *minoratifs*. *Voyez* MINORATIFS.

MINORBINO, (*Géog.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Bari, avec un évêché suffragant de Bari, à 8 lieues N. O. de Cirenza. *Long. 33. 45 ; latit. 40. 30.* (*D. J.*)

MINORITÉ, s. f. (*Jurispr.*) est l'état de celui qui n'a pas encore atteint l'âge de majorité ; ainsi comme il y a plusieurs sortes de majorités, savoir celle des rois, la majorité féodale, la majorité coutumiere & la majorité parfaite, ou grande majorité, la *minorité* dure jusqu'à ce qu'on ait atteint la majorité nécessaire pour faire les actes dont il s'agit.

La *minorité* rend celui qui est dans cet état incapable de rien faire à son préjudice ; elle lui donne aussi plusieurs privileges que n'ont pas les majeurs : elle forme un moyen de restitution.

Voyez le *Traité des minorités, tuteles & curatelles*, par Meslé ; & ci-devant, MAJEUR, MINEUR, & RESCISION, RESTITUTION. (*A*)

MINORITÉ DES ROIS, (*Hist. mod.*) âge pendant lequel un monarque n'a pas encore l'administration de l'état. La *minorité des rois* de Suede, de Danemarck & des provinces de l'empire, finit à 18 ans ; celle des rois de France se termine à 14 ans, par une ordonnance de Charles V, du mois d'août 1374. Ce prince voulut que le recteur

de l'univerſité, le prévôt des marchands, & les échevins de la ville de Paris, aſſiſtaſſent à l'enrégiſtrement. Le chancelier de l'Hopital expliqua depuis cette ordonnance, ſous le regne de Charles IX; & il fut alors décidé, que l'eſprit de la loi étoit que les rois fuſſent majeurs à 14 ans commencés, & non pas accomplis, ſuivant la regle que, dans les cauſes favorables, *annus inceptus pro perfecto habetur.* Il eſt bien difficile de peſer le pour & le contre qui ſe trouve à abréger le temps de la *minorité des rois;* ce qu'il y a de certain, c'eſt que ſi dans la *minorité* on porte aux piés du trône les gémiſſemens du peuple, le prince laiſſe répondre pour lui les auteurs même des maux dont on ſe plaint; & ceux-ci ne manquent jamais d'ordonner la ſuppreſſion de pareilles remontrances. Mais des miniſtres n'abuſeront-ils pas également de l'eſprit d'un prince qui commence ſa 14[e] année? *(D. J.)*

MINORQUE, *(Géog.)* iſle du royaume d'Eſpagne dans la méditerranée, au nord-eſt & à 10 lieues de l'iſle Majorque. Elle s'étend du nord-oueſt au ſud-eſt, l'eſpace de 12 ou 15 lieues, de ſorte qu'elle peut avoir 40 à 50 lieues de long, ſur 2 de large: elle appartient aux Anglois.

Cette iſle eſt nommée *Minorca,* parce qu'elle eſt la moindre des iſles Baléares. Son terrain, quoique montueux, ne laiſſe pas de produire preſque toutes les choſes néceſſaires à la vie, excepté l'huile; à cauſe que cette iſle eſt fort expoſée aux frimas du nord. Elle ne le cede point à Majorque, pour l'abondance des animaux ſauvages & domeſtiques. Il s'y trouve en particulier d'excellens mulets. Les anciens lui ont donné le nom de *Nura,* ſans qu'on en puiſſe deviner la raiſon.

Son port qu'on nomme *Port-Mahon,* eſt un des plus beaux de l'univers. Nous en ferons un article ſéparé.

Citadella, capitale de l'iſle, eſt extrêmement fortifiée. Les François ne l'ont priſe en 1756, que par ces coups du haſard, qui ſont quelquefois couronnés du ſuccès.

La *lat.* de *Minorque* eſt entre le *39* & le *40* degré; *long. 21. 30.* juſqu'au *22* degré. *(D. J.)*

MINOS, *(Mythol.)* juge ſouverain des enfers, & d'un rang ſupérieur à ceux d'Eaque & de Rhadamante. Homere nous le repréſente aſſis, tenant le ſceptre à la main, au milieu des ombres dont on plaide les cauſes en ſa préſence. C'eſt lui, dit Virgile, qui remue l'urne fatale où eſt renfermé le ſort de tous les mortels. Il cite les ombres muettes à ſon tribunal, il examine leur vie, peſe leurs actions, & recherche avec ſoin tous leurs crimes.

> *Quæſitor,* Minos, *urnam movet. Ille ſilentum*
> *Conſiliumque vocat, vitaſque & crimina diſcit.*
>
> Æneïd. lib. VI.

Voilà la fable, voici l'hiſtoire. *Minos I,* roi de Crete, fils d'Aſtérius, eſt regardé pour un des plus ſages légiſlateurs de l'antiquité. On a dit de lui par cette raiſon, qu'il avoit été admis aux intimes ſecrets de Jupiter; éloge le plus flatteur qu'on puiſſe donner à aucun prince: mais ce qui confirme la vérité de cet éloge, c'eſt que les loix de ce grand homme ſervirent de modele à Lycurgue. Il floriſſoit, ſelon Selden, l'an 1462 avant J. C. mais, ſelon l'abbé Banier dont le calcul me paroît plus exact, le regne de *Minos* ne tombe que vers l'an 1320 avant Notre-Seigneur. *(D. J.)*

MINOT, ſ. m. *(Commerce.)* meſure ronde, compoſée d'un fût de bois cintré par le haut en dehors d'un cercle de fer appliqué bord à bord du fût, d'une potence de fer, d'une fleche, d'une plaque qui la ſoutient, & quatre gouſſets qui tiennent le fond en état. Il y a une ſentence des prévôt des marchands, & échevins de la ville de Paris, du 29 décembre 1670, inſérée dans l'ordonnance générale de la même ville, du mois de décembre 1672, *c. xxiv,* qui veut que le *minot* ait onze pouces neuf lignes de hauteur ſur un pié deux pouces huit lignes de diametre ou de large entre les deux fûts. C'eſt de ce *minot* dont on ſe ſert à meſurer les corps ou choſes ſeches, comme les grains, qui ſont le froment, le ſeigle, l'orge, *&c.* les légumes, qui ſont les pois, les feves, les lentilles, *&c.* les graines, qui ſont le che-

nevis, le millet, la navette, le sainfoin, *&c.* les fruits secs, qui sont les châtaignes, les noix, *&c.* les navets, les oignons, la farine, le son, *&c.*

Il contient trois boisseaux, chaque boisseau composé de deux demi-boisseaux ou quatre quarts de boisseau, ou seize litrons. Il faut quatre *minots* pour faire un septier; les douze septiers font le muid. Ainsi le muid est de 48 *minots.*

Les grains & autres marchandises ci-dessus exprimées, doivent être mesurés ras, sans laisser grains sur bord; il doit être radé ou rasé avec la radoire, instrument de bois propre à cet usage; ce qui ne doit cependant s'entendre qu'à l'égard des grains, légumes, graines & farines; car pour les noix & les châtaignes, elles se rasent avec la main; & pour ce qui est des oignons & des navets, ils se mesurent comble. L'avoine se mesure au double des autres grains; en sorte que le *minot* d'avoine doit contenir deux *minots* à blé qui font six boisseaux; de maniere que le septier d'avoine est de vingt-quatre boisseaux, & douze de ces septiers font un muid; l'avoine se mesure rase de même que le blé. Le *minot* dont on se sert pour mesurer la chaux, contient, ainsi que le *minot* à blé, trois boisseaux, le boisseau quatre quarts, & le quart quatre litrons. Il faut 48 *minots* pour faire un muid de chaux, laquelle se vend mesure comble. Le *minot* de charbon de bois, qui se mesure charbon sur bord, suivant l'arrêt du parlement du 24 juillet 1671, inséré dans l'ordonnance générale de la ville de Paris, du mois de décembre 1672, contient huit boisseaux, & chaque boisseau se divise en deux demi-boisseaux ou en quatre quarts, ou en huit demi-quarts de boisseau. Les deux *minots* font une mine; en sorte que quarante *minots* font vingt mines qui composent le muid. Quand on dit que le *minot* de charbon se mesure charbon sur bord, cela veut dire que l'on doit laisser quelques charbons au dessus du bord du *minot* sur toute sa superficie, sans néanmoins qu'il soit entiérement comblé. En fait de charbon de terre, on ne parle que par demi-*minots*; chaque demi-*minot* faisant trois boisseaux, il faut trente demi-*minots* comble pour faire une voie de charbon de terre. Les étalonnages & espalement des *minots* dont il a été parlé ci-dessus, & de toutes leurs diminutions, se fait en l'hôtel-de-ville de Paris par les jurés-mesureurs de sel, étalonneurs de bois, qui sont gardiens des étalons de cuivre ou mesures matrices & originales qui doivent servir à étalonner toutes les autres. Le *minot* de sel se mesure ras avec la trémie. Il contient quatre boisseaux; les quatre *minots* font un septier, & les douze septiers font un muid; en sorte que le muid de sel doit être composé de quarante-huit *minots.* Le *minot* de sel doit être étalonné sur les matrices déposées aux greffe de l'hôtel-de-ville de Paris, en présence d'un conseiller de la cour des aides, & d'un substitut du procureur général de la même cour. Les mesurages & contre-mesurages du sel dans les dépôts de greniers doivent se faire au *minot* avec une trémie, en comptant depuis un jusqu'à douze, sans passer ce nombre; en sorte qu'après le douzieme *minot*, le compte se recommence toujours depuis un autre premier *minot* jusqu'à un autre douzieme, & ainsi successivement. *Ordonnance des Gabelles du mois de mai 1680, art. V & IX du tit. III.*

Minot se dit aussi de la chose mesurée. Un *minot* de blé. Un *minot* de pois. Un *minot* de sel, *&c. Dict. de Commerce.* (*)

MINOTAURE, (*Mythol.*) monstre moitié homme, moitié taureau, qui étoit le fruit d'un infame amour de Pasiphaé...... Je m'arrête ici, car personne n'ignore ce que la fable raconte du *Minotaure*, de Neptune, de Pasiphaé, de Minos, de la guerre qu'il soutint contre les Athéniens, de son fils Androgée, de Thesée,

(*) Le *minot* est la mesure la plus considérable dont on conserve des matrices ou des étalons à Paris: sa capacité est de 3430318 lignes cubes; on en a supposé deux de plus, c'est-à-dire 3430320, pour faire un nombre rond susceptible de subdivisions, sur lequel l'académie a fait calculer en 1763 les diametres & les hauteurs des mesures moindres, qui étoient mal calculées dans l'ordonnance de la ville. (*D. L.*)

de Dédale & du labyrinthe de Crete ; on ſait, dis-je, par cœur, toutes ces fictions fabuleuſes, mais on ne ſait pas aſſez les faits hiſtoriques qui leur ont donné naiſſance. Expoſons les en peu de mots.

Paſiphaé, femme de Minos II, roi de Crete, avoit pris de l'inclination pour Taurus, que quelques-uns font l'un des ſecretaires de Minos, & d'autres l'un de ſes lieutenans généraux ; Dédale favoriſa leurs amours, il leur procura la liberté de ſe voir, il leur prêta même ſa maiſon. Paſiphaé étant accouchée d'un fils, que les auteurs nomment *Aſtérius* ou *Aſtérion*, comme le pere en étoit incertain, & qu'on pouvoit croire ce fils de Taurus, auſſi-bien que de Minos, on l'appella *Minotaure.*

Dédale, complice des amours de la reine, encourut l'indignation de Minos, qui le fit mettre en priſon ; Paſiphaé l'en tira en lui faiſant donner un vaiſſeau, où Dédale s'étant embarqué pour échapper à la colere du roi & à la flotte qui le pourſuivoit, il s'aviſa de mettre une voile & des vergues ou antennes au bout d'un mât ; Icare ſur un autre bâtiment, ne ſut pas le gouverner, il fit ſi bien naufrage, que le flot ayant porté ſon corps dans une iſle proche de Samos, Hercule qui s'y trouva par haſard, lui donna la ſépulture. Voilà tout le fondement de la fable de Paſiphaé, qui s'enferme dans une vache d'airain, pour avoir commerce avec un taureau ; delà, la naiſſance de ce monſtre qui a fait tant de bruit ſous le nom de *Minotaure*, & du prétendu ſecret que trouva Dédale, de fendre l'air avec des ailes comme un oiſeau.

Minos auroit paſſé pour un des plus grands princes de ſon temps, ſans la malheureuſe aventure qui troubla la paix de ſes états, & ternit ſa réputation. L'envie qu'il eut de venger la mort de ſon fils Androgée, tué dans l'Attique par la faction des Pallantides, lui fit déclarer la guerre aux Athéniens, dont il ravagea le pays. Le tribut qu'il leur impoſa attira Theſée dans l'iſle de Crete, où après la défaite de *Minotaure*, il enleva la belle Ariane.

Enfin les déſordres de Paſiphaé ayant éclaté, mirent le comble aux malheurs domeſtiques de Minos. Il pourſuivit Dédale en Sicile, où regnoit Cocalus ; mais les filles de ce monarque touchées du mérite de Dédale, concerterent de lui ſauver la vie, aux dépens de celle de Minos. Un jour que ce prince étoit dans le bain, elles lui firent mettre l'eau ſi chaude, qu'il y fut ſuffoqué ; & ſa mort paſſa pour naturelle.

Ainſi périt dans une terre étrangere Minos II, qui auroit tenu une place honorable dans l'hiſtoire, ſans la haine qu'Athenes avoit conçue contre lui ; tant il eſt dangereux, dit Plutarque, d'offenſer une ville ſavante qui a, dans les reſſources de ſon eſprit, des moyens de ſe venger. La mémoire de Minos étoit odieuſe aux Athéniens, à cauſe du tribut également cruel & humiliant qu'il leur avoit impoſé. Les autres grecs embraſſerent leur cauſe, pour traveſtir l'hiſtoire de Minos, & la crayonner des couleurs les plus noires.

Les poëtes enſuite, qui ne prenoient aucun intérêt à Minos, ne manquerent pas d'employer la fable inventée & accréditée par les Athéniens, comme une matiere qui pouvoit leur fournir de belles peintures, & même de grands ſentimens ; témoins ces vers de Virgile :

Hic crudelis amor tauri, ſuppoſtaque furto
Paſiphae, miſtumque genus, prolesque biformis
Minotaurus *ineſt*, *veneris monimenta nefandæ.*

Æneid. lib. VI.

Et ces autres où il parle d'Icare :

Tu quoque magnam
Partem opere in tanto, ſineret dolor, Icare, haberes.
Bis conatus erat caſus effingere in auro,
Bis patriæ cecidere manus.

Je ſupprime à regret les ingénieuſes deſcriptions d'Ovide ; car quoi qu'en diſent quelques modernes, la fable, la fiction, & tout ce qui eſt du reſſort de l'imagination, ſera toujours l'ame de la poéſie. Le prétendu eſprit philoſophique, dont on s'applaudit tant aujourd'hui, a beau rejeter ces ornemens, ils ſeront toujours précieux

précieux aux grands poëtes; & ceux qui veulent qu'en vers la raison parle toujours à la raison, montrent par-là même qu'ils n'ont ni la connoissance, ni le talent de la vraie poésie.

Les innocens mensonges dont Homere, Virgile, le Tasse & l'Arioste, ont rempli leurs poëmes, plaisent à tous ceux qui ont quelque goût, & ne trompent personne, parce qu'on doit les regarder comme des peintures ingénieuses, des allégories, ou des emblêmes, qui cachent quelquefois un fait historique; quelquefois aussi

Le doux charme de maint songe,
Par leur bel art inventé,
Sous les habits du mensonge
Nous offre la vérité.

(*D. J.*)

MINSINGEN, (*Géogr.*) ou MUNSINGEN; petite ville d'Allemagne, dans les états du duc de Wurtemberg sur l'Elbe, entre Neutlingen & Blaubeuren. *Long.* 27. 26. *lat.* 48. 21. (*D. J.*)

MINSKI, (*Géogr.*) ville forte de Pologne, dans la Lithuanie, capitale d'un palatinat de même nom. Le tribunal supérieur de la Lithuanie s'y tient de 3 en 3 ans. Elle est située vers la source de la riviere de Swislocks. *Longit.* 45. 32. *lat.* 35. 57. (*D. J.*)

MINTURNE, (*Géogr.*) *Minturnæ*; ancienne ville d'Italie dans le Latium, sur le fleuve Liris, un peu au dessus de son embouchure, à 80 stades de Formies. Elle devoit sa naissance à une colonie romaine.

C'est à *Minturne* que Marius fut conduit, après avoir été pris dans les marais de Marica, qu'on nomme *Maricæ paludes*, ou *Minturnensium paludes*; le magistrat de *Minturne*, croyant ne pouvoir se dispenser d'obéir aux ordres précis du sénat, envoya sur le champ à Marius, un esclave public, Cimbre de nation, pour le faire mourir.

Marius voyant entrer cet esclave dans la prison, & jugeant de son dessein par une épée nue qu'il avoit à la main, lui cria d'une voix forte: « Barbare, as-tu bien » la hardiesse d'assassiner Caius Marius? » L'esclave épouvanté du nom seul d'un homme si redoutable aux Cimbres, jette son épée, & sort de la prison tout ému, en criant: « Il m'est impossible de tuer » Marius. »

Les magistrats de *Minturne* regarderent la peur & le trouble de cet esclave, comme un avis du ciel, qui veilloit à la conservation de ce grand homme; & touchés d'un sentiment de religion, ils lui rendirent la liberté. On sait la suite de ses aventures, les nouveaux périls qu'il essuya sur les côtes de Sicile, sa jonction avec Cinna, son entrée dans Rome, & les flots de sang qu'il répandit.

Enfin maître du monde, mais repassant dans son esprit ses anciennes disgraces, sa fuite, son exil, & tous les dangers qu'il avoit courus, il en perdit le sommeil. Ce fut pour se le procurer, & pour se débarrasser de ces idées funestes, qu'il se jeta dans la débauche de la table. Il cherchoit à noyer ses inquiétudes dans le vin, & il ne trouvoit de repos que quand il n'avoit plus de raison. Ce nouveau genre de vie, & les excès qu'il fit, lui causerent une pleurésie dont il mourut, accablé d'années, & le corps épuisé de fatigues & de tourmens, le 17^e^ jour de son 7^e^ consulat. (*D. J.*)

MINUIT, s. m. (*Gramm.*) le milieu de la nuit; l'heure à laquelle le soleil, descendu sous notre horizon, se trouve dans le plan du même méridien.

MINURI, (*Géogr.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, avec un évêché suffragant d'Amalfi, dont elle est à deux lieues N. E. *Long.* 32. 9. *lat.* 40. 37.

MINUSCULE, adj. *terme d'Imprimerie*, qui se dit d'une sorte de lettres que l'on nomme plus ordinairement *petites capitales*. *Voyez* CAPITALES, PETITES CAPITALES, MAJUSCULES.

MINUTE, s. f. (*Géogr. & Astron.*) c'est la soixantieme partie d'un degré. *Voy.* DEGRÉ. Ce mot vient du latin *minutus*, petit.

On appelle aussi les *minutes*, *minutes premieres*; mais le mot de *minutes* tout court est plus usité.

Les divisions des degrés sont des frac-

tions dont les dénominateurs croiſſent en raiſon ſexagécuple, c'eſt-à-dire qu'une *minute* $=\frac{1}{60}$ de degrés, une ſeconde $\frac{1}{3600}$. *Voyez* SECONDE.

Dans les tables aſtronomiques, *&c.* les *minutes* ſont marquées par un accent aigu en cette ſorte′, les ſecondes par deux″, les tierces par trois‴. *Voyez* SECONDE & TIERCE.

Minute dans le calcul du temps marque la ſoixantieme partie d'une heure. Comme le mot de *minute* eſt employé par les aſtronomes dans deux ſens; ſavoir, comme partie de degré & comme partie de temps, on appelle quelquefois les premieres *minutes de degré*, & les autres *minutes de temps*. La terre dans ſon mouvement diurne fait 15 *minutes* de degré en une *minute* de temps, 15 ſecondes de degré en une ſeconde de temps, *&c.* *Voyez* HEURE. *Chambers.* (*O*)

MINUTE MÉRIDIONALE, *voyez* MÉRIDIONALE.

MINUTE DE MERSION, *voyez* MERSION.

MINUTE, *en Architecture*, marque ordinairement la ſoixantieme, la trentieme, la dix-huitieme & la douxieme partie d'un module.

Le module eſt le demi-diametre du bas de la colonne, & ſert à meſurer toutes les parties d'un ordre. *Voyez* MODULE.

MINUTE, (*Médec.*) *minuta;* épithete d'une fievre extrêmement violente accompagnée de ſyncope qui abat ſi fort les forces du malade, qu'il ne ſauroit y réſiſter plus de quatre jours. *Caſtelli.*

MINUTE, (*Juriſpr.*) eſt l'original d'un acte, comme la *minute* des lettres de chancellerie, la *minute* des jugemens & procès-verbaux, & celle des actes qui ſe paſſent chez les notaires.

Les *minutes* des actes doivent être ſignées des officiers dont ils ſont émanés, & des parties qui y ſtipulent, & des témoins s'il y en a.

Les *minutes* des lettres de grande & petite chancellerie reſtent au dépôt de la chancellerie, où elles ont été délivrées. Celles des jugemens reſtent au greffe; celles des procès verbaux de vente faite par les huiſſiers, celles des arpentages & autres ſemblables, reſtent entre les mains des officiers dont ces actes ſont émanés.

Pour ce qui eſt des *minutes* des notaires, *voyez* ce qui en eſt dit au *mot* NOTAIRE. (*A*)

MINUTE, (*Ecrivain.*) On emploie auſſi ce terme dans l'écriture pour exprimer la coulée ordinaire; la *minute* eſt plus en uſage dans le barreau que dans l'uſage ordinaire.

MINUTIE, ſ. f. MINUTIEUX, adj. (*Gramm.*) *minutie* eſt une petite choſe. Il y a des *minuties* en tout, & des hommes *minutieux* dans tous les états. Un bon eſprit néglige communément les *minuties;* mais il ne s'y trompe pas. Il y a plus encore d'inconvénient à prendre une choſe importante pour une *minutie*, qu'une *minutie* pour une choſe importante. Les caracteres *minutieux* ſont ſans reſſource. Ils ſont nés pour ſe tourmenter eux-mêmes, & pour tourmenter les autres à propos de rien.

MINUTIUS, ſ. m. (*Myth.*) dieu qu'on imploroit dans toutes les petites choſes qu'on appelle *minuties;* il ſe voit à Rome un temple près d'une porte qui en étoit appellée *minutia.*

MINYA, (*Géogr. anc.*) nom d'une ville de Theſſalie & d'une ville de Phrygie, ſelon Etienne le géographe.

MINYÆ, (*Géogr. anc.*) nom de peuples du Péloponeſe dans l'Elide, & de peuples de la Béotie près de la ville d'Orchomene. (*D. J.*)

MIOLANS, (*Géogr.*) fortereſſe de Savoie dans la vallée de Barcelonette; elle eſt ſur un roc eſcarpé, au bas duquel coule une petite riviere appellée Ubaye. Elle eſt éloignée de deux lieues S. O. de Barcelonette. *Long.* 33. 25. *lat.* 45. 35. (*D. J.*)

MI-PARTI, adj. (*Gramm.*) qui eſt en deux couleurs, moitié par moitié, ou de deux matieres, & il ſe dit en général de la diviſion d'un tout en deux parties égales de nature différente.

MI-PARTI, *terme de Blaſon:* il ſe dit de deux écus coupés par la moitié, & joints enſemble par un ſeul écu; de ſorte qu'on ne voit que la moitié de chacun. Ceux qui veulent joindre les armoiries de leurs femmes à celles de leurs maiſons, en uſent ainſi. L'écu coupé & *parti* ſeulement en

une de ses parties, s'appelle aussi *écu mi-parti*.

Salignon en Dauphiné, que bien des gens appellent mal-à-propos, *saligdon*, d'azur au chevron *mi-parti* d'or & d'argent.

MI-PARTIE, (*chambre*) (*Jurispr.*) *Voyez* CHAMBRE MI-PARTIE.

MIPHIBOSETH, *de ma bouche sort l'ignominie*, (*Hist. sacr.*) fils de Saül & de Respha, sa concubine, que David abandonna aux Gabaonites, avec Armons son frere, & les cinq fils de Merob, pour être crucifiés en expiation de la cruauté exercée par Saül contre les Gabaonites. *II, Rois, xxj.* (+)

MIPHIBOSETH, (*Hist. sacr.*) fils de Jonathas, petit-fils de Saül, étoit encore enfant lorsque ces deux princes furent tués à la bataille de Gelboé, l'an du monde 2949. Sa nourrice saisie d'effroi à cette nouvelle, le laissa tomber, & cette chûte le rendit boiteux. David, devenu possesseur du royaume, en considération de Jonathas son ami, traita favorablement son fils, lui fit rendre tous les biens de son aïeul, & voulut qu'il mangeât toujours à sa table. Quelques années après, lorsqu'Absalon se révolta contre son pere, & le contraignit de sortir de Jérusalem, *Miphiboseth* vouloit suivre David; mais Seba, son serviteur, profitant de l'infirmité de son maître, laquelle l'empêchoit d'aller à pié, courut vers David, & accusa *Miphiboseth* de suivre le parti d'Absalon. David, trompé par le rapport de ce méchant serviteur, lui donna tous les biens de *Miphiboseth*; mais ce prince ayant prouvé son innocence lorsque le roi rentra dans Jérusalem, David ordonna qu'il partageroit avec son esclave. *Miphiboseth* laissa un fils nommé *Micha. II, Rois, iv. 4.* (+)

MIPLEZETH, s. m. ou f. idole que l'aïeule d'Asa fit construire, & qu'Asa fit brûler. C'est, selon les uns, Priape ou Mithras; selon d'autres, Hécate.

MIQUELETS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) espece de fantassins ou de brigands qui habitent les Pyrénées. Ils sont armés de pistolets de ceinture, d'une carabine à rouet, & d'une dague au côté. Les *miquelets* sont fort à craindre pour les voyageurs. Les Espagnols s'en servent comme d'une très-bonne milice pour la guerre de montagnes, parce qu'ils sont accoutumés dès l'enfance à grimper sur les rochers; mais hors de là, ce sont de très-mauvaises troupes.

MIQUENÈS, *ou* MÉQUINEZ, (*Géogr.*) ancienne & grande ville d'Afrique au royaume de Fez, sur laquelle *voyez* Olon, *relat. de l'empire de Maroc.*

Cette ville est fort peuplée, quoiqu'elle n'ait ni bonne eau ni manufacture, mais la cour y fait sa résidence: à la réserve du palais & des mosquées, il n'y a point d'autres édifices publics. On y garde les esclaves chrétiens, pour lesquels le roi d'Espagne y entretient un hôpital qui peut contenir cinquante malades. Les juifs y ont un quartier assez considérable, où demeure le chef de leur nation. Dans tout le royaume, c'est lui qui impose & paie les garammes auxquels la nation juive du pays est taxée. C'est par lui que l'empereur entretient un commerce pécunieux & politique avec toutes les nations amies & ennemies.

Miquenès est à 17 lieues de Salé, à 20 de Mamore, & à 5 des montagnes du grand Atlas. Ptolomée la place à *7. 50.* de *long.* & à *34. 15.* de *lat.* sous le nom de *Silda*, qui a depuis été changé en celui de *Miquenès.* (*D. J.*)

MIRA, (*Pharmacie.*) On se sert quelquefois de ce mot même en françois, comme d'un synonyme à *gelée* de fruits. La gelée de coing est principalement connue sous ce nom dans les boutiques. *Voyez* COING, (*Pharmacie.*) DIETE & COTIGNAC, (*Confit.*) (*b*)

MIRABELLE, s. f. (*Jardinage.*) espece de petites prunes jaunâtres, dont la chair est ferme, un peu pâteuse, de la nature de l'abricot, du reste excellente & saine.

MIRACLE, s. m. (*Théologie.*) dans un sens populaire, prodige ou événement extraordinaire qui nous surprend par sa nouveauté. *Voyez* PRODIGE.

Miracle, dans un sens plus exact & plus philosophique, signifie un effet qui n'est la suite d'aucune des loix connues de la nature, ou qui ne sauroit s'accorder avec ces loix. Ainsi un *miracle* étant une suspension de quelqu'une de ces loix, il ne sauroit

venir d'une cause moins puissante que celle qui a établi elle-même ces loix.

Les théologiens sont partagés sur la notion du vrai *miracle* : M. Clarke, dans son *traité de l'existence de Dieu, t. III, chap. xix*, définit le *miracle* un événement singulier produit contre le cours ordinaire, régulier & uniforme des causes naturelles, par l'intervention de quelque être intelligent supérieur à l'homme.

M. l'abbé Houteville, dans son *traité de la religion chrétienne*, prouvée par les faits, *liv. I, ch. v*, dit que le *miracle* est un résultat de l'ordre général de la méchanique du monde, & du jeu de tous ses ressorts. C'est, ajoute-t-il, une suite de l'harmonie des loix générales que Dieu a établies pour la conduite de son ouvrage; mais c'est un effet rare, surprenant, qui n'a point pour principe les loix générales, ordinaires, & connues, qui surpasse l'intelligence des hommes, dont ils ignorent parfaitement la cause, & qu'ils ne peuvent produire par leur industrie. Il appuie cette idée sur ces deux passages de saint Augustin, *Nec enim ista* (miracula) *cùm fiunt, contra naturam fiunt, nisi nobis quibus aliter naturæ cursus innotuit, non autem Deo cui hoc est naturæ quod fecerit.* De Genesi, ad litter. *lib. V, cap. xiij;* & dans le liv. XXI de la cité de Dieu, *chap. viij: Quomodo est contra naturam quod Dei fit voluntate, cùm voluntas tanti utique conditoris conditæ cujusque rei natura sit? Portentum ergo fit non contra naturam, sed contra quam est nota natura.*

L'idée commune qu'on a d'un vrai *miracle*, dit le P. Calmet, dans *sa dissertation sur les vrais & les faux miracles*, est que c'est un effet qui surpasse les regles ordinaires de la nature: comme de marcher sur les eaux, de ressusciter un mort, de parler tout-à-coup une langue inconnue, *&c.* Un faux *miracle* au contraire est un effet qui paroît, mais qui n'est pas au dessus des loix ordinaires de la nature.

Un théologien moderne distingue le *miracle* pris dans un sens populaire, le *miracle* pris dans un sens général, & le *miracle* pris dans un sens plus propre & plus étroit. Il définit le premier avec saint Augustin: *Miraculum voco quidquid arduum aut insolitum suprà spem vel facultatem mirantis apparet*, lib. de utilit. credend. cap. xvj. Le second, avec saint Thomas: *Dicitur tamen quandoque miraculum largè quod excedit humanam facultatem & considerationem, & sic dæmones possunt facere miracula;* & le troisieme, il le définit avec le même saint docteur: *Miraculum propriè dicitur quod fit præter ordinem totius naturæ creatæ, sub quo ordine continetur omnis virtus creata*, I. part. quæst. 114, art. 4. Ainsi il adopte pour le *miracle* proprement dit cette définition de Salmeron, tome VI, tract. I, p. 1: *Miraculum propriè dictum est res insolita supra naturæ potentiam effecta.* Musson, lection. theol. de relig. part. II.

On pourroit encore définir le *miracle* proprement dit, un effet extraordinaire & merveilleux, qui est au dessus des forces de la nature, & que Dieu opere pour manifester sa puissance & sa gloire, ou pour autoriser la mission de quelqu'un qu'il envoie. C'est ainsi que Moïse a prouvé la sienne, & que Jesus-Christ a confirmé la vérité de sa doctrine.

Spinosa qui définissoit le *miracle* un événement rare qui arrive en conséquence de quelques loix qui nous sont inconnues, a nié qu'il pût rien arriver au dessus des forces de la nature, rien qui pût troubler l'ordre des choses: & la raison qu'il apporte pour contester la possibilité des *miracles*, est que les loix de la nature ne sont autre chose que les décrets de Dieu; or, ajoute-t-il, les décrets de Dieu ne peuvent changer, les loix de la nature ne peuvent donc changer. Donc les *miracles* sont impossibles, puisqu'un vrai *miracle* est contraire aux loix connues & ordinaires de la nature.

Dans le systême de l'abbé Houteville, ce raisonnement ne conclut rien, puisque les *miracles* y sont une suite des loix générales de la nature. Mais dans celui de M. Clarke, & des autres théologiens, il suppose faux; car Spinosa s'est formé une idée trop bornée de la volonté de Dieu, s'il prétend qu'elle soit tellement immuable, qu'elle ne soit plus libre. Les *miracles* entrent dans l'économie de ses desseins; il les a arrêtés de toute éternité pour le moment

qui les voit naître, *opera mutat, consilia non mutat*, dit saint Augustin. Ou bien Spinosa joue sur l'équivoque de ces termes, *loix de la nature ;* comme si ces loix de la nature étoient différentes de la volonté de Dieu, ou si un *miracle* détruisoit ces loix de la nature. Un *miracle* est un effet de la volonté de Dieu, mais d'une volonté libre & particuliere, qui produit un effet différent de ceux qu'elle produit en suivant le cours ordinaire & connu de la nature. Cette interruption ou cette suspension ne marque dans Dieu ni caprice ni imperfection, mais une toute-puissance & une souveraineté conformes à l'idée que nous avons de sa nature.

L'existence des *miracles* est attestée non seulement dans l'ancien & dans le nouveau testament, mais encore depuis Jesus-Christ jusqu'à nous, par des témoignages précis des auteurs ecclésiastiques. S. Augustin surtout en raconte un grand nombre opérés de son temps, dont il parle ou comme témoin oculaire, ou comme instruit par ceux qui en avoient été témoins. Il assure que dans la seule ville d'Hippone, il s'étoit fait 70 *miracles* depuis deux ans qu'on y avoit bâti une chapelle en l'honneur de St. Etienne, premier martyr.

Il y a sur cette matiere deux excès très-fréquens à éviter : l'un est l'aveugle crédulité qui voit dans tout du prodige, & qui veut faire servir l'autorité des vrais *miracles*, de preuve de la vérité de tous les *miracles* indistinctement, sans penser que par cette voie l'on n'établit point la réalité de ceux-ci, & qu'on énerve la force des autres. Une disposition encore plus dangereuse, est celle des personnes qui cherchent à renverser toute l'autorité des *miracles*, & qui pensent qu'il n'est point convenable à la sagesse de Dieu d'établir des loix qu'il seroit si souvent obligé de suspendre. En vain ils alleguent les faux *miracles* en preuve contre les véritables. Il faut ou s'aveugler & tomber dans le pyrrhonisme historique le plus outré, ou convenir qu'il y en a eu de cette derniere espece, & même en assez grand nombre, pour prouver que dans des occasions extraordinaires, Dieu a jugé cette voix nécessaire pour annoncer aux hommes ses volontés, & manifester sa puissance. L'église même, en exigeant notre soumission sur les faits bien avérés, nous donne par sa propre conduite l'exemple de ne pas admettre sans examen tous les faits qui tiennent du prodige ; & nous pouvons croire comme elle que Dieu ne les opere pas sans nécessité ou sans utilité.

On a vivement agité dans ces derniers temps la question de savoir si les démons pouvoient opérer des *miracles*, & jusqu'où s'étendoit leur pouvoir en ce genre.

M. Clarke, dans le traité dont nous avons déja parlé, décide que Dieu peut communiquer aux mauvais anges & à des imposteurs le pouvoir de faire des *miracles*. M. Serces, dans un traité sur les *miracles*, imprimé à Amsterdam en 1729, soutient l'opinion contraire.

Les prodiges opérés par les magiciens de Pharaon, & rapportés dans l'Exode, ont également divisé les peres & les théologiens : les uns, comme Origene, saint Augustin, & saint Thomas, ont reconnu que ces prodiges étoient réels, & non pas seulement apparens & fantastiques. Saint Augustin sur-tout s'étant proposé cette question, savoir si les verges des magiciens étoient appellées *dragons* dans le texte sacré, à cause simplement qu'elles avoient la figure de cet animal, sans en avoir la réalité, le changement qui y étoit arrivé n'ayant été que fantastique ; il répond qu'il semble que les manieres de parler de l'Ecriture étant les mêmes, on doit reconnoître dans les verges des magiciens un changement pareil à celui qu'on remarque dans celles de Moïse. Mais s'étant ensuite objecté qu'il faudroit donc que les démons eussent créé ces serpens, un changement si prompt & si subit d'une verge en un serpent ne paroissant ni possible ni naturel ; il dit qu'il y a dans la nature un principe universel répandu dans tous les élémens, qui contient la semence de toutes les choses corporelles, lesquelles paroissent au dehors lorsque leurs principes sont mis en action à temps, & par des agens convenables ; mais ces agens ne peuvent ni ne doivent être nommés *créateurs*, puisqu'ils ne tirent rien du néant, & qu'ils déterminent seulement les causes naturelles à produire leurs

effets au dehors. Ainſi, ſelon ce pere, les démons ont pu produire dans un inſtant des ſerpens avec la matiere des verges des magiciens, en appliquant par une vertu ſubtile & ſurprenante des cauſes qui paroiſſoient fort éloignées à produire un effet ſubit & extraordinaire : ſaint Thomas raiſonne ſur les mêmes principes, & en tire les mêmes conſéquences. S. Auguſt. *quæſt. 21. in Exod.* S. Thom. *I. part. quæſt. 104. art. 4.*

La grande difficulté dans ce ſyſtême eſt que la nature & la force des démons & des ames ſéparées de la matiere nous étant aſſez inconnues, il n'eſt pas aiſé de marquer poſitivement juſqu'où va leur pouvoir ſur les corps, ni d'expliquer comment une ſubſtance purement ſpirituelle peut agir d'une maniere phyſique ſur un corps. Il faut pour cela reconnoître en Dieu des volontés particulieres, par leſquelles il a décidé qu'à l'occaſion de la volonté d'un eſprit, un corps fût mis en mouvement de la maniere que cet eſprit le voudroit, ou plutôt que Dieu s'eſt engagé à donner à la matiere certains mouvemens à l'occaſion de la volonté d'un eſprit ; c'eſt le dénouement qu'en donne dom Calmet, dans *ſa diſſertation ſur les miracles.*

Mais quoiqu'on ne ſache pas précisément juſqu'où s'étendent les forces & le pouvoir des eſprits, on ſait bien juſqu'où elles ne s'étendent pas, & que par conſéquent des *miracles* du premier ordre, tels que la création, la réſurrection d'un mort, &c. ne peuvent être l'ouvrage des démons.

Pluſieurs autres peres & théologiens ſoutiennent que les magiciens de Pharaon ne changerent pas véritablement leurs verges en ſerpens, & qu'ils firent ſeulement illuſion aux yeux des ſpectateurs. Outre Philon & Joſephe qu'on cite pour ce ſentiment, l'auteur des queſtions aux orthodoxes ſous le nom de ſaint Juſtin, ſoutient que tout ce que firent les magiciens étoit fait par l'opération du démon ; mais que c'étoit de purs preſtiges par leſquels ils trompoient les yeux des aſſiſtans en leur repréſentant comme des ſerpens ou comme des grenouilles ce qui n'étoit ni l'un ni l'autre. Tertullien, ſaint Jérome, ſaint Grégoire de Nyſſe, ſaint Proſper, tiennent la même opinion. C'eſt auſſi celle de Toſtat, & de quelques théologiens modernes ; & M. Serces entre autres, prétend que les prodiges des miniſtres de Pharaon, n'étoient que des prodiges & des *tours de paſſe-paſſe* ſemblables à ceux des joueurs de gobelets.

Mais puiſqu'il y en a de vrais & de faux, de réels & d'apparens, il eſt néceſſaire d'avoir des caracteres sûrs pour diſtinguer les uns des autres. M. Clarke en aſſigne trois, 1°. la doctrine qu'ils établiſſent ; 2°. la grandeur des *miracles* conſidérés en eux-mêmes ; 3°. la quantité & le nombre des *miracles.* Or comme une doctrine peut être ou impie, ou ſainte, ou obſcure, en ſorte qu'elle ne ſoit clairement connue ni pour vraie ni pour fauſſe, ſoit par les lumieres de la raiſon, ou par celles de la révélation, il s'enſuit que les *miracles* faits pour appuyer la premiere ſont faux ; que ceux qui ſoutiennent la ſeconde ſont vrais, & que dans le troiſieme cas, les *miracles* décident que la doctrine en queſtion eſt vraie, parce que Dieu ne peut abuſer de ſa toute-puiſſance pour induire les hommes en erreur. En cas de conflit de *miracles*, la grandeur & la ſupériorité des *miracles* comparés les uns avec les autres, font connoître quels ſont ceux qui ont Dieu pour auteur. L'hiſtoire de Moïſe & des magiciens de Pharaon, fournit la preuve complette de ce ſecond caractere ; & enfin, en cas de conflit de *miracles* qui paroiſſent d'abord égaux, le nombre & la quantité diſcernent les *miracles* divins, d'avec les faux *miracles* par la même preuve.

On ajoute encore qu'on peut diſcerner les vrais *miracles* d'avec les preſtiges du démon, ou d'autres faits prétendus miraculeux, par la doctrine, par la fin, par les circonſtances, & ſur-tout par l'autorité de l'Egliſe. Quelques écrivains, dans ces derniers temps, ont prétendu que les vrais *miracles* devoient avoir été prédits, ſans faire attention que ſi ce caractere étoit abſolument eſſentiel pour diſcerner les faux *miracles* d'avec les véritables, on auroit pu conteſter la miſſion de Moïſe, dont aſſurément les *miracles* n'avoient été prédits nulle part. On peut conſulter ſur cette

matiere le *traité de la Religion* de M. l'abbé de la Chambre, celui de M. Muſſon, les ouvrages que nous avons cités de MM. Clarke & Serces, & *la diſſertation* de dom Calmet.

MIRADOUX, (*Géogr.*) petite ville de France dans le bas Armagnac, élection de Lomagne, & à deux lieues de Lectoure. *Long. 18. 16. lat. 43. 56. (D. J.)*

MIRAILLÉ, adj. (*terme de Blaſon.*) ſe dit du papillon dont les ailes ont des marques rondes d'un émail différent, & auſſi de certains oiſeaux dont les plumes paroiſſent de diverſes couleurs qui ne leur ſont pas naturelles.

Ces marques ſont ainſi nommées de ce que les couleurs des papillons & de quelques oiſeaux imitent par leur luiſant les miroirs.

Barin de la Galiſſoniere à Paris; *d'azur à trois papillons d'or,* miraillés *de ſable.* (*G. D. L. T.*)

MIRAILLET, *raia levis oculata*, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de raie qui a de chaque côté du corps une tache ronde ſemblable à un œil. Rondelet, *hiſt. des poiſſons, part. premiere, liv. XII, chap. x.* *Voyez* RAIE.

MIRANDA, (*Géogr.*) petite place d'Eſpagne dans la Navarre, ſur l'Arga. Elle n'eſt connue que pour avoir donné la naiſſance à un des plus malheureux dominicains du ſeizieme ſiecle, Barthélemi Carranza. Ses aventures ſont fort ſingulieres, quoiqu'il n'ait fait qu'un catéchiſme eſpagnol & une ſomme des conciles, ouvrages même pitoyables : mais voici ſa vie.

Il vint en Angleterre avec Philippe d'Autriche, y travailla de toutes ſes forces à extirper la foi proteſtante, fit brûler des livres, & exiler bien du monde. En 1557, Philippe II lui donna le premier ſiege d'Eſpagne, l'archevêché de Tolede. Il aſſiſta aux dernieres heures de Charles-Quint, & fut enſuite arrêté par l'inquiſition comme hérétique. Il perdit ſon archevêché, ſa liberté, au bout de quinze ans de priſon fut déclaré ſuſpect d'héréſie, & condamné comme tel à l'abjuration & à d'autres peines. Un homme contre lequel on n'a nulle preuve, ne ſort des mains de ſes délateurs qu'après une longue & dure captivité, n'en ſort qu'avec flétriſſure, & le jugement porte qu'il y a des préſomptions contre lui! C'eſt aux ſages à voir les iniquités d'un tribunal qui regne depuis ſi long-temps en pluſieurs lieux de la chrétienté, & qui commence à répandre des racines & des fibres chevelues dans des pays où ſon nom même juſqu'à ce jour excite l'indignation de tous les honnêtes gens. (*D. J.*)

MIRANDA, (*Géogr.*) riviere d'Eſpagne, autrement nommée *Eo.* Elle a ſa ſource au pié des montagnes des Aſturies, fait la borne entre les Aſturies & la Galice, & ſe jette enſuite dans la mer. (*D. J.*)

MIRANDA DO DUERO, (*Géogr.*) on l'appelloit anciennement *Contia* ou *Contium;* ville forte de Portugal, capitale de la province de Tra-los-Montes, avec un évêché ſuffragant de Brague. Elle eſt ſur un roc, au confluent du Duero & du Freſne, à 33 lieues S. O. de Léon, 15 N. O. de Salamanque, 12 S. E. de Bragance, 83 N. E. de Lisbonne. *Long. 11. 55. lat. 41. 30. (D. J.)*

MIRANDA DE EBRO, (*Géogr.*) petite ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille. Elle eſt dans un terroir fertile en excellent vin, ſur les deux bords de l'Ebre qui la traverſe ſous un pont, à 64 lieues N. de Madrid, 14 S. O. de Bilbao. *Long. 14. 25. lat. 42. 52. (D. J.)*

MIRANDE, (LA) (*Géogr.*) pauvre petite ville de France en Gaſcogne, capitale du comté d'Aſtarac. Elle fut bâtie en 1289, ſur la Baiſe, à 6 lieues S. O. d'Auſch, 160 S. O. de Paris. *Long. 17. 56. lat. 42. 33. (D. J.)*

MIRANDOLE, (LA) *ou* LA MIRANDE, (*Géogr.*) forte ville d'Italie, capitale du duché de même nom, qui eſt entre les duchés de Mantoue & de Modene. Les François & les Eſpagnols furent défaits près de cette place par les Allemands en 1703. Les François la prirent en 1705, & l'évacuerent en 1707. L'empereur Charles VI la vendit avec le duché au duc de Modene. Le roi de Sardaigne s'en empara en 1743. Elle a été rendue avec le duché, en 1748, au duc de Modene par le traité d'Aix-la-Chapelle. Elle eſt à 7 lieues N. E.

de Modene, 9 S. E. de Mantoue, 10 O. de Ferrare, 34 S. E. de Milan. *Long.* 28. 40. *lat.* 44. 52.

Mais si la ville de la *Mirandole* est connue par ses vicissitudes, elle l'est encore davantage par un de ses princes souverains qui porta son nom. On voit que je veux parler de Jean-François Pic de la *Mirandole*, qui, dès sa tendre jeunesse, fut un prodige d'étude & de savoir. Le goût des sciences fut si grand en lui, qu'il prit le parti de renoncer à la principauté de sa patrie, & de se retirer à Florence où il mourut en 1494.

Il est extraordinaire que ce prince qui avoit étudié une vingtaine de langues, ait pu à vingt-quatre ans soutenir des theses sur tous les objets de sciences connues dans son siecle. Il est vrai que les sciences de ce temps-là se bornoient presque toutes à la connoissance de la somme de saint Thomas d'Aquin, & des ouvrages d'Albert surnommé le grand, c'est-à-dire, à un jargon inintelligible de théologie péripatéticienne. Pic de la *Mirandole* étoit bien malheureux, avec son beau génie, d'avoir consumé ses veilles & abrégé ses jours dans ces graves démences.

Cependant, dit M. de Voltaire, les theses qu'il soutint firent plus de bruit, & eurent plus d'éclat que n'en ont eu de nos jours les découvertes de Newton, & les vérités approfondies par Locke. On trouva dans ces theses plusieurs propositions hérétiques, fausses & scandaleuses; mais n'en trouve-t-on pas par-tout où l'on veut en trouver? Enfin, il fallut que le pape Alexandre VI, qui du moins avoit le mérite de mépriser les disputes, envoyât une absolution à Pic de la *Mirandole*. Sans cette absolution, c'étoit un homme perdu. Il eût été heureux pour lui d'avoir laissé la philosophie péripatéticienne pour les beautés agréables de Virgile, du Dante, & de Pétrarque. (*D. J.*)

MIRAVEL, (*Géogr.*) petite ville d'Espagne dans la nouvelle Castille, & dans un terroir qui produit d'excellent vin. Elle est sur le penchant d'une colline à 4 lieues de Plazencia. *Longit.* 12. 30. *lat.* 39. 54. (*D. J.*)

MIRE, s. f. (*Arquebus.*) marque sur la longueur d'une arme à feu, qui sert de guide à l'œil de celui qui veut s'en servir. Les canonniers ont des coins de *mire* qui haussent & baissent le canon; ils ont aussi une entretoise qu'ils appellent de même. *Voyez les articles* CANON, AFFUT & ENTRETOISE.

MIREBEAU, (*Géogr.*) petite ville de France en Poitou, capitale d'un petit pays appellé le *Mirebalais*. Elle fut bâtie par Foulques de Néra, & souffrit un long siege en 1202, en faveur de la reine d'Angleterre, veuve d'Henri II qui s'y étoit réfugiée. Elle est à 4 lieues de Poitiers, & à 71 lieues S. O. de Paris. *Long.* 17^{d}. 50. 23. *lat.* 46^{d}. 46. 56. (*D. J.*)

MIRECOURT, (*Géogr.*) ville de France en Lorraine, capitale du bailliage de Vosge. Elle s'appelle en latin *Mercurii curtis*; ce nom pourroit faire conjecturer que c'est un lieu d'une grande antiquité; les anciens pourtant n'en font aucune mention. On voit seulement que c'étoit un des premiers domaines des ducs de Lorraine. Elle est sur la riviere de Maudon, à 10 lieues S. O. de Nanci, 12 S. E. de Toul, 7 N. O d'Espinal, 66 S. E. de Paris. *Longit.* 23. 52. *latitude* 48. 15. (*D. J.*)

MIREMONT, (*Géogr.*) petite ville ou plutôt bourg de France dans le Périgord, proche de la Vézere, à 6 lieues de Sarlat, à 8 de Périgueux. On voit auprès une grande caverne appellée *Cluseau*, fort célebre dans le pays. *Long.* 18. 26. *lat.* 45. 12. (*D. J.*)

MIREPOIX, (*Géogr.*) petite ville de France dans le haut Languedoc, avec un évêché suffragant de Toulouse, valant dix-huit mille livres de rente, & n'ayant que 154 paroisses. Cette ville est nommée dans la basse latinité *Mirapicum*, *Mirapicium*, *Mirapicis castrum*. C'étoit un lieu fort, & une place d'armes du comté de Foix, au commencement du treizieme siecle. Les croisés la prirent, & la donnerent à Gui de Levis, un de leurs principaux chefs, donation que confirmerent les rois de France; de sorte que *Mirepoix* a resté depuis lors dans cette même maison. Elle est sur le Gers, à 6 lieues N. E. de Foix, 16 S. E. de Toulouse, 172

S. O. de Paris. *Long.* 19. 32. *lat.* 43. 7. (*D. J.*)

MIRER, v. n. (*Gram.*) c'eft diriger à l'œil une arme vers le point éloigné qu'on veut frapper. *Voyez* MIRE, CANON, FUSIL.

MIRER, (*Marine.*) La terre fe *mire*, c'eft-à-dire, que les vapeurs font paroître les terres de telle maniere, qu'il femble qu'elles foient élevées fur de bas nuages.

MIRLICOTON, f. m. (*Jardinage.*) terme ufité en Provence, Languedoc & Gafcogne, pour parler des groffes roffanes tardives, qui font toujours des pêches ou pavies.

MIRLIRO, f. m. (*Jeu.*) c'eft un hazard au *jeu de l'hombre* à trois. Ce font les deux as noirs fans matadors, qui valent au joueur une fiche de chacun, s'il gagne; qu'il paie, s'il perd.

MIRLIROS, f. m. (*Hift. nat. bot.*) forte d'herbe des champs, qui croît dans les avoines & les terres fortes; elle fleurit jaune, fa tige eft haute, & fon odeur eft vive.

MIRMILLON, f. m. (*Hift. anc.*) efpece de gladiateurs qui étoient armés d'un bouclier & d'une faulx. On les diftinguoit encore à la figure de poiffon qu'ils portoient à leurs cafques.

MIROBRIGA, (*Géogr. anc.*) Il y a plufieurs villes qui portent ce nom latin. 1°. Une d'Efpagne, dans la Bétique. 2°. Une feconde d'Efpagne, dans la même Bétique, entre Æmiliana & Salica, felon Ptolomée. Le pere Hardouin prétend que c'eft préfentement *Villa de Capilla*, au voifinage de *Fuente de la Orejuna.* 3°. Une de la Lufitanie dans les terres, felon Ptolomée, *liv. II, chap. v*, qui la place entre *Bretolæum* & *Acobriga*. On prétend avec beaucoup d'apparence, que c'eft aujourd'hui *San-Jago-de-Cacem*, à une lieue & demie du rivage, dans l'Entre-Tejo e Guadiana, à l'orient du port de Sinis. 4°. Une de l'Efpagne tarragonoife, aux confins de la Lufitanie. Il paroît d'une infcription recueillie par Gruter, qu'elle étoit voifine de *Bletifa* & de *Salmantica*. Or, fi Bletifa eft aujourd'hui Ledefma, comme le prétend Mariana, & fi Salmantica eft Salamanque, comme perfonne n'en doute, cette derniere *Mirobriga* pourra être Cindad Rodrigo, ou quelque part entre cette derniere ville & Salamanque. (*D. J.*)

MIROIR, f. m. (*Catoptr.*) corps dont la furface repréfente par réflexion les images des objets qu'on met au devant. *Voyez* RÉFLEXION.

L'ufage des *miroirs* eft très-ancien, car il eft parlé de certains *miroirs* d'airain, au *chap. xxxviij. de l'Exode, verf. 8*; où il eft dit que Moïfe fit un baffin d'airain des *miroirs* des femmes qui fe tenoient affidument à la porte du tabernacle. Il eft vrai que quelques commentateurs modernes prétendent que ces *miroirs* n'étoient pas d'airain; mais quoi qu'il en foit, le paffage précédent fuffit pour conftater l'ancienneté de l'ufage des *miroirs*: d'ailleurs les plus favans rabbins conviennent que dans ce temps-là chez les Hébreux, les femmes fe fervoient de *miroirs* d'airain pour fe coëffer. Les Grecs ont eu auffi autrefois des *miroirs* d'airain, comme il feroit aifé de le prouver par beaucoup de paffages d'anciens poëtes. *Voyez* ARDENT.

Miroir, dans un fens moins étendu, fignifie une *glace de verre* fort unie & étamée par derriere, qui repréfente les objets qui y font préfentés.

Miroir, en *catoptrique*, fignifie un *corps poli* qui ne donne point paffage aux rayons de lumiere, & qui par conféquent les réfléchit. *Voyez* RAYON & LUMIERE. Ainfi l'eau d'un puits profond ou d'une riviere, & les métaux dont la furface eft polie, font autant d'efpeces de *miroirs*. La théorie des propriétés des *miroirs* fait l'objet de la *catoptrique*. *Voyez* CATOPTRIQUE.

La fcience des *miroirs* eft fondée fur les principes généraux fuivans. 1°. La lumiere fe réfléchit fur un *miroir*, de façon que l'angle d'incidence foit égal à l'angle de réflexion. *Voyez l'article* RÉFLEXION.

D'où il s'enfuit qu'un rayon de lumiere comme *HB*, *pl. d'optique*, *figure 26*, tombant perpendiculairement fur la furface d'un *miroir DE*, retournera en arriere dans la même ligne par laquelle il eft venu, & le rayon oblique *AB* fe réfléchira par une ligne *BC*, telle que l'angle *CBG*

soit égal à *A B F*, ce que l'expérience vérifie en effet.

Car si on place l'œil en *C* à la même distance du *miroir* que l'objet *A*, & qu'on couvre d'un corps opaque, comme d'un petit morceau de drap, le point *B* qui est le milieu de *F G*, on ne verra plus alors l'objet *A*, dans le *miroir* : ce qui prouve que le rayon par lequel on le voit est *A B C*, puisqu'il n'y a que ce rayon qui soit intercepté & arrêté par l'interposition du corps opaque en *B*. Or les côtés *F B*, *B G* sont égaux, ainsi que les côtés *A F*, *C G* sont égaux ; d'où il s'ensuit que l'angle *A B F* est égal à l'angle *C B G* : par conséquent le rayon *A B C* qui vient de l'objet *A* à l'œil en *C*, se réfléchit en *B*, de maniere que les angles d'incidence & de réflexion sont égaux.

Ainsi il n'est pas possible que plusieurs rayons différens tombant sur un même point du *miroir*, se réfléchissent vers un même point hors de sa surface ; puisqu'en ce cas plusieurs angles de réflexion seroient égaux au même angle de réflexion *A B D*, & qu'ils le seroient par conséquent les uns aux autres, ce qui est absurde. 2°. Il tombe sur un même point du *miroir* des rayons qui partent de chaque point de l'objet radieux & qui se réfléchissent ; & par conséquent, puisque les rayons qui partent de différens points d'un même objet, & qui tombent sur un même point du *miroir*, ne peuvent se réfléchir en arriere vers un même point ; il s'ensuit delà que les rayons envoyés par différens points de l'objet se sépareront de nouveau après la réflexion, de façon que la situation de chacun des points où il parviendra, pourra indiquer ceux dont ils sont partis.

Delà vient que les rayons réfléchis par les *miroirs* représentent les objets à la vue. Il s'ensuit aussi delà que les corps dont la surface est raboteuse & inégale, doivent réfléchir la lumiere, de façon que les rayons qui partent de différens points se mêlent confusément les uns avec les autres.

Les *miroirs* se peuvent diviser en plans, concaves, convexes, cylindriques, côniques, paraboliques, elliptiques, &c.

Les *miroirs plans* sont ceux dont la surface est plane. *Voyez* PLAN. Ce sont ceux qu'on appelle ordinairement *miroirs* tout court.

Loix & effets des miroirs plans. 1°. Dans un *miroir plan*, chaque point *A* de l'objet, *pl. d'optique, fig.* 27, est vu dans l'intersection *B* de la cathete d'incidence *A B* avec le rayon réfléchi *C B*.

Or, 1°. tous les rayons réfléchis rencontrent la cathete d'incidence en *B*, c'est-à-dire, dans un point *B* autant éloigné de la surface du *miroir* en dessous que *A* l'est en dessus. Car l'angle *A D G* qui est l'angle d'incidence, est égal à l'angle de réflexion *C D H*, & celui-ci est égal à l'angle *G D B* ; d'où il s'ensuit que les angles *A D G*, *G D B* sont égaux, & qu'ainsi *A G* est égal à *G B*. Donc on verra toujours l'objet dans le même lieu, quel que soit le rayon réfléchi qui le fasse appercevoir. Et par conséquent plusieurs personnes qui voient le même objet dans le même *miroir*, le verront tous au même endroit derriere le *miroir* ; delà vient que chaque objet n'a qu'une image pour les deux yeux, & c'est pour cette raison qu'il ne paroît point double.

Il s'ensuit aussi delà que la distance de l'image *B* à l'œil *C* est composée du rayon d'incidence *A D* & du réfléchi *C D*, & que l'objet *A* envoie des rayons par réflexion de la même maniere qu'il le feroit directement, s'il étoit situé derriere le *miroir* dans le lieu de l'image.

2°. L'image d'un point *B* paroît précisément aussi loin du *miroir* par derriere que le point en est éloigné en devant. Ainsi le *miroir C*, *fig.* 28, étant placé horizontalement, le point *A* paroîtra autant abaissé au dessous de l'horizon qu'il est réellement élevé au dessus, les objets droits y paroîtront donc renversés. Un homme, par exemple, qui est sur ses piés, y paroîtra la tête en bas. Ou, si le *miroir* est attaché à un plafond parallele à l'horizon, les objets qui seront sur le carreau, paroîtront autant au dessus du plafond qu'ils sont réellement au dessous, & sens-dessus-dessous.

3°. Dans les *miroirs plans*, les images sont parfaitement semblables & égales aux objets.

4°. Les parties des objets qui sont placés à droite, y paroissent à gauche, & réciproquement.

En effet, quand on se regarde dans un *miroir*, par exemple, les parties qui sont à droite & à gauche nous paroissent dans des lignes menées de ces parties perpendiculairement au *miroir* : c'est donc la même chose que si nous regardions une personne qui seroit directement tournée vers nous. Or en ce cas, la gauche de cette personne répondroit à notre droite, & sa droite à notre gauche; par conséquent nous jugeons que les parties d'un objet placées à droite, sont à gauche dans le *miroir*, & réciproquement. C'est pour cette raison que nous nous croyons gauchers, quand nous nous regardons écrire ou faire autre chose, dans un *miroir*.

L'égalité des angles d'incidence & de réflexion dans les *miroirs plans* fournit une méthode pour mesurer des hauteurs inaccessibles au moyen d'un *miroir plan*. Placez pour cela votre *miroir* horizontalement comme en *C*, *fig. 28*; & éloignez vous en jusqu'à ce que vous y puissiez appercevoir, par exemple, la cime d'un arbre, dont le pié répond bien verticalement au sommet; mesurez l'élévation *D E* de votre œil au dessus de l'horizon ou du *miroir*, ainsi que la distance *E C* de la station au point de réflexion, & la distance du pié de l'arbre à ce même point. Enfin, cherchez une quatrieme proportionnelle *A B* aux lignes *E C*, *C B*, *E D* : & ce sera la hauteur cherchée. *Voyez* HAUTEUR.

En effet, l'égalité des angles d'incidence & de réflexion *A C B*, *D C E* rend semblables les triangles *A C B*, *D C E* qui sont rectangles en *B* & en *E*; d'où il s'ensuit que ces triangles ont leurs côtés proportionnels, & qu'ainsi *C E* est à *D E* dans le même rapport que *C B* à *B A*.

5°. Si un *miroir plan* est incliné de 45 degrés à l'horizon, les objets verticaux y paroîtront horizontaux, & réciproquement. D'où il suit qu'un globe qui descendroit sur un plan incliné, peut dans un *miroir* paroître monter dans une ligne verticale, phénomene assez surprenant pour ceux qui ne sont point initiés dans la catoptrique.

Car, pour cela, il n'y a qu'à disposer un *miroir* à un angle de 45 degrés avec l'horizon, & faire descendre un corps sur un plan un peu incliné, ce plan paroîtra dans le *miroir* presque vertical. Ou, si on veut que le plan paroisse exactement vertical, il faut que le *miroir* fasse avec l'horizon un angle un peu plus grand que 45 degrés. Par exemple, si le plan sur lequel le corps descend, fait avec l'horizon un angle de 30 degrés, il faudra que le *miroir* soit incliné de 45 degrés, plus la moitié de 3 degrés; si le plan fait un angle de 5 degrés, il faudra que le *miroir* fasse un angle de 45 degrés, plus la moitié de 5 degrés, & ainsi du reste.

6°. Si l'objet *A B*, *fig. 29*, est situé parallelement au *miroir C D*, & qu'il en soit à la même distance que l'œil, la ligne de réflexion *C D*, c'est-à-dire, la partie du *miroir* sur laquelle tombent les rayons de l'objet *A B* qui se réfléchissent vers l'œil, sera la moitié de la longueur de l'objet *A B*.

Et ainsi, pour pouvoir appercevoir un objet entier dans un *miroir plan*, il faut que la longueur & la largeur du *miroir* soient moitié de la longueur & de la largeur de l'objet. D'où il s'ensuit qu'étant données la longueur & la largeur d'un objet qui doit être vu dans un *miroir*, on aura aussi la longueur & la largeur que doit avoir le *miroir*, pour que l'objet placé à la même distance de ce *miroir* que l'œil, puisse y être vu en entier.

Il s'ensuit encore delà que, puisque la longueur & la largeur de la partie réfléchissante du *miroir* sont sous-doubles de la longueur & de la largeur de l'objet, la partie réfléchissante de la surface du *miroir* est à la surface de l'objet en raison de 1 à 4. Et par conséquent, si en une certaine position, nous voyons dans un *miroir* un objet entier, nous le verrons de même dans tout autre lieu, soit que nous nous en approchions, soit que nous nous en éloignions, pourvu que l'objet s'approche ou s'éloigne en même temps, & demeure toujours à la même distance du *miroir* que l'œil.

Mais si nous nous éloignons du *miroir*, l'objet restant toujours à la même place, alors la partie de la surface du *miroir*, qui doit réfléchir l'image de l'objet, doit être plus que le quart de la surface de l'objet; & par conséquent, si le *miroir* n'a de surface que le quart de celle de l'objet, on ne pourra plus voir l'objet entier. Au contraire, si nous nous approchons du *miroir*, l'objet restant toujours à la même place, la partie réfléchissante du *miroir* sera moindre que le quart de la surface de l'objet. Ainsi on verra, pour ainsi dire, plus que l'objet tout entier; & on pourroit même diminuer encore le *miroir* jusqu'à un certain point, sans que cela empêchât de voir l'objet dans toute son étendue.

7°. Si plusieurs *miroirs* ou plusieurs morceaux de *miroirs* sont disposés de suite dans un même plan, ils ne nous feront voir l'objet qu'une fois.

Voilà les principaux phénomenes des objets vus par un seul *miroir plan*. En général, pour les expliquer tous avec la plus grande facilité, on n'a besoin que de ce seul principe, que l'image d'un objet vu dans un seul *miroir plan*, est toujours dans la perpendiculaire menée de l'objet à ce *miroir*, & que cette image est autant au delà du *miroir* que l'objet est en deçà. Avec le secours de ce principe & des premiers élémens de la géométrie, on trouvera facilement l'explication de toutes les questions qu'on peut proposer sur cette matiere. Passons présentement aux phénomenes qui résultent de la combinaison des *miroirs plans* entr'eux.

8°. Si deux *miroirs plans* se rencontrent en faisant un angle plan quelconque, l'œil placé en dedans de cet angle plan, verra l'image d'un objet placé en dedans du même angle, aussi souvent répétée qu'on pourra tirer de cathetes propres à marquer les lieux des images, & terminées hors de l'angle.

Pour expliquer cette proposition, imaginons que *X Y* & *X Z*, *fig. 30, opt.* soient deux *miroirs plans*, disposés entr'eux de maniere qu'ils forment l'angle *Z X Y*, & que *A* soit l'objet & *O* l'œil. On menera d'abord de l'objet *A* la perpendiculaire ou cathete *A T* sur le *miroir* *X Z* qu'on prolongera jusqu'à ce que *A T* = *T C*. On menera ensuite du point *C* la cathete *C E*, de maniere que *D E* soit égal à *C D*. Après cela on menera du point *E* la cathete *E G* sur le premier *miroir*, de maniere que *E F* soit égal à *F G*; ensuite la cathete *G I* sur le second, de maniere que *G H* soit égal à *H I*. Enfin, la cathete *I L* sur le premier, & cette cathete *I L* sera la derniere; parce qu'en faisant *K L* égal à *I K*, l'extrêmité *L* tombe au dedans de l'angle *Z X Y*. Or, comme il y a quatre cathetes *A C*, *C E*, *E G*, *G I*, dont les extrêmités *C*, *E*, *G*, *I*, tombent hors de l'angle formé par les *miroirs*, l'œil *O* verra l'objet *A* quatre fois. De plus, si du même objet *A* on mene sur le *miroir X Y* une premiere cathete, qu'on prolongera jusqu'à une égale distance; qu'ensuite on tire de l'extrêmité de cette cathete une cathete nouvelle sur le *miroir X Z*, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on arrive à une cathete qui soit terminée au dedans de l'angle des *miroirs*, on trouvera le nombre d'images que l'œil *O* peut voir, en supposant la premiere cathete tirée sur le *miroir X Y*, & ainsi on aura le nombre total d'images que les deux *miroirs* représentent.

Pour en faire sentir la raison en deux mots, on remarquera, 1°. que l'objet *A* est vu en *C* par le rayon réfléchi *A*, *T*, *O*. 2°. Que ce même objet *A* est vu en *E* par le rayon *A V R O*, qui se réfléchit deux fois. 3°. Qu'il est vu en *G* par un rayon qui se réfléchit trois fois, & qui vient à l'œil dans la direction *G O*, le dernier point de réflexion étant *M*, & ainsi de suite. De plus, si la perpendiculaire *I L* est telle que la ligne menée du point *L* à l'œil *O* coupe le *miroir* ou plan *X Z* en quelques points entre *X* & *Z*, on pourra voir encore l'image *L*; autrement on ne la verra point: la raison de cela est que l'image *L* doit être vue par un rayon mené du point *L* à l'œil *O*; & ce rayon doit être réfléchi, de maniere qu'étant prolongé il passe par le point *I*, d'où il s'ensuit qu'il doit être réfléchi par le *miroir X Z* auquel *I L* est perpendiculaire. Or, si le rayon mené de *O* en *L* ne

coupe point le *miroir* XY entre X & Y, il eſt impoſſible qu'il en ſoit réfléchi : par conſéquent on ne pourra voir l'image L.

Par ce principe général on déterminera très-facilement le nombre des images de l'objet A que l'œil O doit voir.

Ainſi, comme on peut tirer d'autant plus de cathetes terminées hors de l'angle, que l'angle eſt plus aigu, plus l'angle ſera aigu, plus on verra d'images. Ainſi l'on trouvera qu'un angle d'un tiers de cercle repréſentoit l'objet deux fois ; que celui d'un quart de cercle le repréſentoit trois fois ; celui d'un cinquieme cinq fois ; celui d'un douzieme onze fois. De plus, ſi l'on place ces *miroirs* dans une ſituation verticale, qu'enſuite on reſſerre l'angle qu'il forme, ou bien qu'on s'en éloigne, ou qu'on s'en approche, juſqu'à ce que les images ſe confondent en une ſeule, elles n'en paroîtront alors que plus difformes & monſtrueuſes.

On peut même, ſans tirer les cathetes, déterminer aiſément par le calcul combien il doit y en avoir qui ſoient terminées hors de l'angle, & par-là on trouvera le nombre des images plus facilement & plus ſimplement qu'on ne feroit par une conſtruction géométrique.

Nous avons dit ci-deſſus, que l'image L devoit paroître ou non, ſelon que le rayon mené de L en O coupoit le *miroir* XY au deſſous de X, ou non ; d'où il s'enſuit, que ſelon la ſituation de l'œil, on verra une image de plus ou de moins. Par exemple, ſi deux *miroirs plans* ſont diſpoſés de maniere qu'ils faſſent entr'eux un angle droit, chacun de ces *miroirs* fera d'abord voir une image de l'objet ; de plus, on verra une troiſieme image, ſi on n'eſt pas dans la ligne qui joint l'objet avec l'angle des *miroirs* ; mais ſi on eſt dans cette ligne, on ne verra point cette troiſieme image.

Les *miroirs* de verre ainſi multipliés, réfléchiſſent deux ou trois fois l'image d'un objet lumineux ; il s'enſuit que ſi l'on met une bougie allumée, &c. dans l'angle des deux *miroirs*, elle y paroîtra multipliée.

C'eſt ſur ces principes que ſont fondées différentes machines catoptriques, dont quelques-unes repréſentent les objets très-multipliés, diſloqués & difformes, d'autres infiniment groſſis & placés à de grandes diſtances. *Voyez* BOITE CATOPTRIQUE.

Si deux *miroirs* BC, DS, *fig.* 29, *n.* 2, ſont diſpoſés parallelement l'un à l'autre, on verra une infinité de fois l'image de l'objet A placé entre ces deux *miroirs* ; car ſoit fait AD égale à DF, il eſt d'abord évident, que l'œil O verra l'image de l'objet A en F par une ſeule réflexion, ſavoir, par le rayon OMA. Soit enſuite FB égale à BL, & LD égale à DH, l'œil O verra l'objet A en H par trois réflexions & par le rayon $OSRLA$, & ainſi de ſuite ; de même ſi on mene la perpendiculaire AB, & qu'on faſſe BI égale à AB, DG égale à ID, l'œil O verra l'objet A en I par une ſeule réflexion, & en G, par le rayon $OPNA$ qui a ſouffert deux réflexions. On trouvera de même les lieux des images de l'objet vues par quatre réflexions, par cinq, par ſix, par ſept, &c. & ainſi à l'infini ; d'où il s'enſuit que l'œil O verra une infinité d'images de l'objet A par le moyen des *miroirs plans* paralleles BC, DE ; au reſte, il eſt bon de remarquer que dans ce cas & dans celui des *miroirs*, joints enſemble ſous un angle quelconque, les images ſeront plus foibles à meſure qu'elles ſeront vues par un plus grand nombre de réflexions ; car la réflexion affoiblit la vivacité des rayons lumineux.

Il ne ſera peut-être pas inutile d'expliquer ici une obſervation curieuſe ſur les *miroirs plans* : quand on place un objet aſſez petit, comme une épingle, perpendiculairement à la ſurface d'un *miroir*, & qu'on regarde l'image de cet objet en mettant l'œil aſſez près du *miroir*, on voit deux images au lieu d'une, l'une plus foible, l'autre plus vive. La premiere paroît immédiatement contiguë à l'objet ; de ſorte que la pointe de l'image, ſi l'objet eſt une épingle, paroît toucher la pointe de l'épingle véritable ; mais la pointe de la ſeconde image paroît un peu éloignée de la pointe de l'objet, & d'autant plus que la glace eſt plus épaiſſe. On voit outre cela très-ſouvent pluſieurs autres images qui vont toutes en s'affoibliſſant, & qui ſont plus ou moins nombreuſes, ſelon la

position de la glace & de l'œil, & selon que l'objet est plus ou moins lumineux. Pour expliquer ces phénomenes nous remarquerons, 1°. que de tous les rayons que l'objet envoie sur la surface du *miroir*, il n'y en a qu'une partie qui est renvoyée ou réfléchie par cette surface, & cette partie même est assez peu considérable; car l'image qui paroît la plus proche de l'objet, & dont l'extrêmité est contiguë à l'extrêmité de l'objet, est celle qui est formée par les rayons que réfléchit la surface du *miroir*. Or cette image, comme nous l'avons dit, est souvent assez foible. 2°. La plus grande partie des rayons qui viennent de l'objet, pénetrent la glace & rencontrent sa seconde surface dont le derriere est étamé, & par conséquent les empêche de sortir; ces rayons se réfléchissent donc au dedans de la glace, & repassant par la premiere surface, ils arrivent à l'œil du spectateur. Or ces rayons sont en beaucoup plus grand nombre que les premiers qui sont immédiatement réfléchis par la premiere surface. En effet, le verre, ainsi que tous les autres corps, a beaucoup plus de pores que de matiere solide; car l'or qui est le plus pesant de tous, est lui-même fort poreux, comme on le voit par les feuilles d'or minces qui sont transparentes, & qui donnent passage à l'eau, & l'or est beaucoup plus pesant que le verre, d'où il s'ensuit que le verre a beaucoup plus de pores que de parties propres. De plus, le verre ayant, selon toutes les apparences, une grande quantité de pores en ligne droite, sur-tout lorsqu'il est peu épais, il s'ensuit qu'il doit laisser passer beaucoup plus de rayons que la premiere surface n'en réfléchit; mais ces rayons étant arrivés à la seconde surface, sont presque tous renvoyés, parce qu'elle est étamée, & lorsqu'ils arrivent de nouveau à la premiere surface, la plus grande partie de ces rayons sort du verre, par la même raison que la plus grande partie des rayons de l'objet est entrée au dedans du verre. Ainsi, l'image formée par ces rayons doit être plus vive que la premiere: enfin, les rayons qui reviennent à la premiere surface, après avoir souffert une réflexion au dedans du verre, ne sortent pas tous, mais une partie est réfléchie au dedans de la glace par cette premiere surface, & delà sont renvoyés de nouveau par la seconde, & ressortant en partie par la premiere surface, ils produisent une nouvelle image beaucoup plus foible, & ainsi il se forme plusieurs images de suite par les réflexions réitérées des rayons au dedans de la glace, & ces images doivent aller toujours en s'affoiblissant.

Les *miroirs convexes*, sont ceux dont la surface est convexe; cette surface est pour l'ordinaire sphérique.

Les loix des phénomenes des *miroirs*, soit convexes, soit concaves, sont beaucoup plus compliquées que celles des phénomenes des *miroirs* plans, & les auteurs de catoptrique sont même assez peu d'accord entr'eux là-dessus.

Une des principales difficultés qu'il y ait à résoudre dans cette matiere, c'est de déterminer le lieu de l'image d'un objet vu par un *miroir*, convexe ou concave: or les opticiens sont partagés là-dessus en deux opinions. La premiere & la plus ancienne, place l'image de l'objet dans le lieu où le rayon réfléchi qui va à l'œil, coupe la cathete d'incidence, c'est-à-dire, la perpendiculaire menée de l'objet à la surface réfléchissante; laquelle perpendiculaire, dans les *miroirs* sphériques, n'est autre chose que la ligne menée de l'objet au centre du *miroir*. Ce qui a donné naissance à cette opinion, c'est qu'on a remarqué que dans les *miroirs* plans, le lieu de l'image étoit toujours dans l'endroit où la perpendiculaire menée de l'objet sur le *miroir*, étoit rencontrée par le rayon réfléchi; on a donc cru qu'il devoit en être de même dans les *miroirs* sphériques, & on s'est même imaginé que l'expérience étoit assez conforme à ce sentiment. Cependant le P. Taquet, un de ceux qui ont le plus soutenu que le lieu de l'image étoit dans le concours de la cathete & du rayon réfléchi, convient lui-même qu'il y a des cas où l'expérience est contraire à ce principe; malgré cela, il ne laisse pas de l'adopter, & de prétendre qu'il est confirmé par l'expérience dans un grand nombre d'autres cas. Si les auteurs d'optique qui ont suivi cette

opinion sur le lieu de l'image, avoient approfondi davantage les raisons pour lesquelles les *miroirs* plans font toujours voir de l'image dans le concours de cathete & du rayon réfléchi, ils auroient vu que dans ces sortes de *miroirs*, le point de concours de la catheté & du rayon réfléchi, est aussi le point de concours commun de tous les rayons réfléchis, que par conséquent des rayons réfléchis qui entrent dans l'œil, y entrent comme s'ils venoient directement de ce point de concours, & que c'est pour cette raison que ce point de concours, est le lieu où l'on apperçoit l'image. Or dans les *miroirs*, soit convexes, soit concaves, le point de concours des rayons réfléchis n'est pas le même que le point de concours de ces rayons avec la perpendiculaire. Ces raisons ont engagé plusieurs opticiens à abandonner l'opinion commune sur le lieu de l'image: M. Barrow, Newton, Muschenbroeck, *&c.* prétendent qu'elle doit être dans le lieu où concourent les rayons réfléchis qui entrent dans l'œil, c'est-à-dire, à-peu-près dans l'endroit où concourent deux rayons réfléchis infiniment proches, venant de l'objet & passant par la prunelle de l'œil. Cependant il faut avouer, & Barrow lui-même en convient à la fin de son optique, que ce principe, quoique fondé sur des raisons plus plausibles que le premier, n'est pas encore absolument général, & qu'il y a des cas où l'expérience y est contraire. Il est vrai que dans ces cas, l'image de l'objet paroît presque toujours confuse; ce sont ceux où les rayons réfléchis entrent dans l'œil convergens, c'est-à-dire, en se rapprochant l'un de l'autre, de sorte que dans ces cas on devroit voir l'image derriere soi, suivant le principe, parce que le point de concours des rayons est derriere. Barrow, en rapportant ces expériences, dit qu'elles ne l'empêchent pas de regarder comme vraie son opinion sur le lieu de l'image, & que les difficultés auxquelles elle peut être sujette viennent de ce que l'on ne connoît point encore parfaitement les loix de la vision directe. En effet, la difficulté se réduit ici à savoir, quel devroit être le lieu apparent d'un objet qui nous enverroit des rayons, non pas divergens, mais convergens; or comme ces rayons devroient presque toujours se réunir avant d'arriver au fond de l'œil, il s'ensuit que la vision devroit en être fort confuse; & comme une longue expérience nous a accoutumés à juger que les objets que nous voyons, soit confusément, soit distinctement, sont au devant de nous, cette image quoique confuse nous paroîtroit au devant de nous, quoique nous dussions naturellement la juger derriere; peut-être expliqueroit-on par-là le phénomene dont il s'agit: quoi qu'il en soit, on ne sauroit nier que le principe de Barrow ne soit appuyé sur des raisons bien plus plausibles que celui des anciens.

M. Wolf dans son optique embrasse un sentiment moyen. Il prétend que quand les deux yeux sont dans le même plan de réflexion, l'objet est vu dans le concours des rayons réfléchis, suivant l'opinion de Barrow; mais que quand les yeux sont dans différens plans, ce qui arrive presque toujours, l'objet est vu dans le concours de rayon réfléchi avec la cathete. Voici comme il démontre cette derniere proposition: soient, dit-il, *fig. 38 de l'opt.* G, H, les deux yeux, A l'objet, $A\ F$ la cathete d'incidence, & $A\ D\ G$ un rayon réfléchi qui concoure avec la cathete en C; le rayon réfléchi $A\ E\ H$ qui passe par l'œil H, concourra aussi au même point C, & par conséquent l'objet sera vu en C; mais, 1°. cette démonstration suppose que les rayons réfléchis $E\ H$, $G\ D$, sont dans le même plan, ce qui est fort rare; 2°. la proposition est fausse lors même qu'ils y sont: car alors on ne devroit voir qu'une seule image de l'objet A, cependant il y a des cas où l'on en voit deux. *Voyez* Barrow, *lec.* 15; 3°. pourquoi l'auteur veut-il que l'on voie l'objet dans l'endroit où les rayons $D\ G$, $H\ E$ concourent? Cela seroit vrai, si tous les rayons qui vont à l'œil G & à l'œil H partoient du point C, comme il arrive dans la vision directe, & l'objet seroit alors vu en C, non parce que les axes optiques $G\ D$, $H\ E$ concourroient en C, mais parce que tous les rayons

qui entreroient dans chacun des yeux partiroient du point *C* : or, dans le cas présent, ils n'en partent pas. Il n'y a donc point de raison pour que l'objet paroisse en *C*.

Nous avons cru devoir exposer ici avec quelque étendue, ces différentes opinions: nous allons marquer le plus succinctement qu'il nous sera possible, l'explication des différens phénomenes des *miroirs* courbes, suivant le principe des anciens, & nous en marquerons en même temps l'explication dans le principe de Barrow, afin qu'on juge de la différence, & qu'on puisse décider auquel des deux l'expérience est le plus conforme. Nous remarquerons d'abord, qu'il y a bien des cas où ces deux principes s'accordent à-peu-près: par exemple, lorsque l'objet est fort près de l'œil, c'est-à-dire, que l'œil est presque dans la cathete, le point de concours des rayons réfléchis est à-peu-près le même que le point de concours de ces rayons avec la cathete; ainsi le lieu de l'image est alors à-peu-près le même dans les deux principes. *Voyez* DIOPTRIQUE.

Loix & phénomenes des miroirs convexes. 1°. Dans un *miroir convexe* sphérique, l'image d'un point radieux paroît entre le centre & la tangente du *miroir* sphérique au point d'incidence, mais plus près de la tangente que du centre, ce qui fait que la distance de l'objet à la tangente est plus grande que celle de l'image, & par conséquent que l'objet est plus loin du *miroir* que l'image.

2°. Si l'arc *B D*, *fig.* 32, intercepté entre le point d'incidence *D* & la cathete *A B*, ou l'angle *C* formé au centre du *miroir* par la cathete d'incidence *A C*, & celle d'*obliquation* *F C* est double de l'angle d'incidence, l'image paroîtra sur la surface du *miroir*.

3°. Si cet arc ou cet angle sont plus que doubles de l'angle d'incidence, l'image se verra hors du *miroir*.

Suivant le principe de Barrow, le lieu de l'image dans les *miroirs convexes* est toujours au dedans du *miroir*, parce que le point de concours des rayons réfléchis n'est jamais hors du *miroir*. Ainsi, voilà déja un moyen de décider lequel des deux principes s'accorde le plus avec les observations. Le P. Dechals dit, qu'après en avoir fait l'expérience plusieurs fois, il ne peut assurer là dessus rien de positif. Mais M. Wolf en propose une dans laquelle on voit clairement, selon lui, l'image hors du *miroir*. Il prétend qu'ayant pris un fil d'argent *A B C* courbé en équerre, *fig.* 38, *n°.* 3 *d'opt.* & l'ayant exposé à un *miroir convexe*, de telle sorte que la partie *A B* étoit située très-obliquement à la surface du *miroir*, il a vu clairement l'image du fil *B A* contiguë à ce même fil, quoique le fil *B A* ne touchât point le *miroir*.

4°. Si cet arc ou cet angle sont moins que doubles de l'angle d'incidence, l'image paroîtra en dedans du *miroir*.

5°. Dans un *miroir convexe*, un point *A* plus éloigné, *fig.* 32, est réfléchi par un point *F* plus près de l'œil *O* que tout autre point *B*, situé dans une même cathete d'incidence; d'où il s'ensuit, que si le point *A* de l'objet est réfléchi par le point *F* du *miroir*, & que le point *B* de l'objet le soit par le point *E* du *miroir*, tous les points intermédiaires entre *A* & *B* dans l'objet, seront réfléchis par les points intermédiaires entre *F* & *E*; & ainsi *F E* sera la ligne qui réfléchira *A B*, & par conséquent un point *B* de la cathete semble à une plus grande distance *C B* du centre *C*, que tout autre point *A* plus éloigné.

6°. Un point *B* plus proche, *fig.* 33, mais qui ne sera pas situé dans la même cathete qu'un autre point *H* plus près, sera réfléchi à l'œil *O* par un point de *miroir* plus voisin que celui par lequel sera réfléchi le point plus proche *H*. Ainsi, si le point *A* d'un objet est réfléchi par le point *C* du *miroir*, & le point *B* de l'objet par le point *D* du *miroir*, l'un & l'autre vers le même point *O*, tous les points intermédiaires entre *A* & *B* dans l'objet seront réfléchis par des points intermédiaires entre *C* & *D* dans le *miroir*.

7°. Dans un *miroir convexe sphérique*, l'image est moindre que l'objet; & delà l'usage de ces sortes de *miroirs* dans la peinture, lorsqu'il faut représenter des objets plus petits qu'au naturel.

8°. Dans

8°. Dans un *miroir convexe*, plus l'objet sera éloigné, plus l'image sera petite.

9°. Dans un *miroir convexe*, les parties de l'objet situées à droite sont représentées à gauche, & réciproquement; & les objets perpendiculaires au *miroir* paroissent sens-dessus-dessous.

10°. L'image d'une droite perpendiculaire au *miroir* est une droite; mais celle d'une droite ou oblique ou parallele au *miroir* est convexe.

Cette proposition est encore une de celles sur lesquelles les opticiens ne sont point d'accord. Ainsi un autre moyen de décider entre les deux principes, seroit d'examiner si l'image d'un objet long, comme d'un bâton placé perpendiculairement au *miroir*, paroît exactement droite ou courbe; car, suivant le P. Taquet, les images des différens points du bâton doivent être dans le concours des rayons réfléchis avec la cathete; & comme le bâton est la cathete lui-même, il s'ensuit que l'image du bâton doit former une ligne droite dans la direction même du bâton. Au contraire, suivant le principe de Barrow, cette même image doit paroître courbe; il est vrai que sa courbe ne sera pas considérable, & c'est ce qui rend cette expérience délicate. Quoi qu'il en soit, les uns & les autres conviennent que l'image d'un objet infiniment long ainsi placé, ne doit paroître que de la longueur d'environ la moitié du rayon.

11°. Les rayons réfléchis par un *miroir convexe*, divergent plus que s'ils l'étoient par un *miroir* plan.

C'est pour cela que les myopes voient dans un *miroir convexe* les objets éloignés plus distinctement qu'ils ne les verroient à la vue simple. *Voyez* MYOPE.

Les rayons réfléchis par un *miroir convexe* d'une plus petite sphere, divergent plus que s'ils l'étoient par une sphere plus grande; & par conséquent la lumiere doit s'affoiblir davantage, & ses effets doivent être moins puissans dans le premier cas que dans le dernier.

Miroirs concaves, sont ceux dont la surface est concave, *voyez* CONCAVE. Remarquez que les auteurs entendent ordinairement par *miroirs concaves*, les *miroirs* d'une concavité sphérique.

Loix & phénomenes des miroirs concaves. 1°. Si un rayon *K I*, *fig. 34*, tombe sur un *miroir concave L I* sous un angle de 6°. & parallele à l'axe *A B*, le rayon réfléchi *I B* concourra avec l'axe *A B* dans le sommet *B* du *miroir*. Si l'inclinaison du rayon incident est moindre que 6°. comme celle de *H E*, le rayon réfléchi *E F* concourra alors avec l'axe à une distance *B F*, moindre que le quart du diametre; & généralement la distance du centre *C* au point *F*, où le rayon *H E* concoure avec l'axe, est à la moitié du rayon *C D*, en raison du sinus total au co-sinus d'inclinaison. On a conclu delà par le calcul, que dans un *miroir sphérique concave* dont la largeur comprend un angle de 6°. les rayons paralleles se rencontrent après la réflexion dans une portion de l'axe moindre que $\frac{1}{1457}$ du rayon; que si la largeur du *miroir concave* est de 6°. 9°. 15°. ou 18°. la partie de l'axe où les rayons paralleles se rencontreront après la réflexion, est moindre que $\frac{1}{363}$, $\frac{1}{160}$, $\frac{1}{89}$, $\frac{1}{56}$, $\frac{1}{36}$, du rayon, & c'est sur ce principe qu'on construit les *miroirs* ardens.

Car puisque les rayons répandus sur toute la surface du *miroir concave* sont resserrés par la réflexion dans un très-petit espace, il faut par conséquent que la lumiere & la chaleur des rayons paralleles y augmentent considérablement, c'est-à-dire, en raison doublée de celle de la largeur du *miroir*, & de celle du diametre du cercle où les rayons sont rassemblés; & les rayons du soleil qui tombent sur la terre devant d'ailleurs être censés paralleles (*voyez* LUMIERE), on ne doit donc pas s'étonner que les *miroirs concaves* brûlent avec tant de violence. *Voyez* aussi ARDENT.

Il est facile de voir, par les regles que nous venons d'établir, que les rayons du soleil réfléchis par le *miroir* ne rencontrent jamais l'axe *B A* en un point qui soit plus éloigné du sommet *B* que de la moitié du rayon: ainsi, comme le point de milieu entre *C* & *B* est toujours la limite du concours des rayons, on a

appellé ce point de milieu le *foyer du miroir*, parce que c'est auprès de ce point que les rayons concourent, & qu'ils sont d'autant plus serrés, qu'ils en sont plus proches; d'où il s'ensuit que c'est en ce point qu'ils doivent faire le plus d'effet. *Voyez* FOYER.

2°. Un corps lumineux étant placé au foyer d'un *miroir concave* *E I*, *fig. 34*, les rayons deviendront paralleles après la réflexion, ce qui fournit le moyen de projeter une lumiere très-forte à une grande distance, en mettant, par exemple, une bougie allumée au foyer d'un *miroir concave*; il s'ensuit encore delà que si les rayons qui sont renvoyés par le *miroir* sont reçus par un autre *miroir concave*, ils concourront de nouveau dans le foyer de celui-ci, & ils y brûleront. Zahnius fait mention d'une expérience pareille faite à Vienne: on placa deux *miroirs concaves*, l'un de six, l'autre de trois piés de diametre, à environ 24 piés l'un de l'autre; on mit un charbon rouge au foyer de l'un & une meche avec une amorce au foyer de l'autre, & les rayons qui partirent du charbon allumerent la meche.

3°. Si on place un corps lumineux entre le foyer *F*, *fig. 37*, & le *miroir HBC*, les rayons divergeront de l'axe après la réflexion.

4°. Si un corps lumineux se trouve placé entre le foyer *F* & le centre *G*, les rayons se rencontreront après la réflexion dans l'axe & au delà du centre.

Ainsi une bougie étant placée en *I*, on verra son image en *A*; & si elle est placée en *A*, on verra son image en *I*, *&c.*

5°. Si l'on met un corps lumineux dans le centre du *miroir*, tous les rayons se réfléchiront sur eux-mêmes. Ainsi l'œil étant placé au centre d'un *miroir concave*, il ne verra rien autre que lui-même confusément & dans tout le *miroir*.

6°. Si un rayon tombant d'un point *H* de la cathete, *fig. 35*, sur le *miroir* convexe *b E*, est prolongé, ainsi que son rayon réfléchi *I F* dans la concavité du *miroir*, *F H* sera le rayon incident du point *H* de la cathete, *E F O* réfléchi; & par conséquent si le point *H* est l'image du point *h* dans le *miroir* convexe, *h* est l'image de *H* dans le concave. Si donc l'image d'un objet réfléchi par un *miroir* convexe, étoit vue par réflexion dans le même *miroir*, supposé concave, elle paroîtroit semblable à l'objet même.

Et puisque l'image d'une cathete infinie est moindre dans son *miroir* convexe que le quart du diametre, il s'ensuit encore delà que l'image d'une portion de cathete moindre que le quart du diametre, peut être dans un *miroir concave* aussi grand que l'on voudra.

Ainsi tout point distant du *miroir concave* de moins que le quart du diametre, doit paroître plus ou moins loin derriere le *miroir*.

Puisque l'image d'un objet aussi large qu'on voudra est comprise dans un *miroir* convexe entre les deux lignes d'incidence de ses deux points externes, nous pouvons conclure delà que si on place un objet entre ces deux lignes dans le *miroir concave*, & à une distance moindre que le quart de son diametre, la grandeur de l'image pourra paroître aussi grande qu'on voudra; d'où nous pouvons conclure que les objets placés entre le foyer d'un *miroir concave* & le *miroir*, doivent paroître dans ce *miroir* d'une grandeur énorme: & en effet, l'image est d'autant plus grande dans le *miroir concave*, qu'elle est plus petite dans le convexe.

Dans un *miroir* convexe l'image d'un objet éloigné paroîtra plus proche du centre que celle d'un objet plus voisin; & par conséquent dans un *miroir concave* l'image d'un objet éloigné du *miroir* paroîtra plus éloignée que celle d'un objet plus voisin, pourvu cependant que la distance du sommet au centre soit moindre que le quart du diametre.

Dans un *miroir* convexe, l'image d'un objet éloigné est moindre que celle d'un objet voisin; & par conséquent dans un *miroir concave* l'image d'un objet placé entre le foyer & le *miroir*, doit paroître d'autant plus grande, que l'objet est plus près du foyer.

Ainsi, l'image d'un objet qui s'éloigne continuellement du *miroir concave*, doit

devenir de plus en plus grande, pourvu que l'objet ne s'éloigne point jusques derriere le foyer, où elle deviendroit confuse, & de même l'objet s'approchant, l'image diminuera de plus en plus.

Plus la sphere dont un *miroir* convexe est le segment, est petite, plus l'image l'est aussi; & par conséquent plus celle dont un *miroir concave* est le segment, sera petite, plus l'image sera grande. D'où il s'ensuit que les *miroirs concaves* qui sont segmens de très-petites spheres, peuvent servir de microscopes.

7°. Si on place un objet entre un *miroir concave* & son foyer, son image paroîtra derriere le *miroir* & dans sa situation naturelle, excepté que ce qui est à droite paroîtra à gauche & réciproquement.

8°. Si on met un objet *A B*, *fig. 36*, entre le foyer & le centre, son image *E F* paroîtra renversée & en plein air, l'œil étant placé au delà du centre.

9°. Si on met un objet *E F* pardelà le centre *C*, & que l'œil soit aussi pardelà le centre, l'image paroîtra renversée en plein air entre le centre & le foyer.

Il n'est pas inutile de remarquer que lorsque l'objet est au foyer ou proche du foyer, alors l'image est très-souvent confuse, à cause que les rayons réfléchis par le *miroir* étant paralleles, entrent dans l'œil avec trop peu de divergence; & quand l'objet est placé entre le foyer & le centre, il faut que l'œil soit placé au delà du centre, & assez loin du point de concours des rayons, pour que l'image puisse être vue distinctement, car sans cela on la verra très-confuse. C'est l'expérience de Barrow dont nous avons déja parlé.

D'où il s'ensuit que les images renversées des objets placés au delà du centre d'un *miroir concave*, seront réfléchies directes par un *miroir*, & pourront être reçues en cet état sur un papier placé entre le centre & le foyer, sur-tout si la chambre est obscure; que si l'objet *E F* est plus éloigné du centre que ne l'est le foyer, l'image sera en ce cas moindre que l'objet. Sur ce principe on peut représenter diverses apparences extraordinaires au moyen des *miroirs concaves*, sur-tout de ceux qui sont segmens de grandes spheres, & qui peuvent réfléchir des objets entiers. Ainsi un homme qui fera le moulinet avec son épée au devant d'un *miroir concave*, en verra un autre venir à lui dans le même mouvement; & la tête de cette image sortant de ce *miroir*, s'il se met en attitude de la lui couper avec son épée réelle, l'épée imaginaire paroîtra alors lui couper sa propre tête. S'il tend sa main à l'image, l'autre main s'avancera vers la sienne, & viendra la rencontrer en plein air, & à une grande distance du *miroir*.

10°. L'image d'une droite perpendiculaire à un *miroir concave*, est une droite, mais toute ligne oblique ou parallele y est représentée concave; & selon Barrow, elle doit être courbe dans tous les cas.

Formule pour trouver le foyer d'un miroir *quelconque, convexe ou concave.* 1°. Si le *miroir* est concave, & qu'on nomme y la distance de l'objet au *miroir* (on suppose l'objet placé dans l'axe), z la distance de l'image au *miroir*, & a le rayon, on aura $z = \frac{ay}{2y-a}$; *voyez les mémoires académiq. 1710*: d'où il est aisé de voir, 1°. que si $y = \frac{a}{2}$, les rayons réfléchis seront paralleles à l'axe, z étant alors infinie; 2°. $2y < a$, z sera négative, c'est-à-dire, que les rayons réfléchis seront divergens, & concourront au delà du *miroir*, &c. 3°. que si le *miroir* est convexe, il n'y a qu'à faire a négative, & on aura $z = \frac{-ay}{2y+a}$: ce qui montre que les rayons réfléchis par un *miroir* convexe sont toujours divergens. *Voy.* LENTILLE.

Les *miroirs cylindriques*, *paraboliques* & *miptiques* sont ceux qui sont terminés par des surfaces cylindriques, paraboliques & sphéroïdes. *Voyez* CYLINDRE, CÔNE & PARABOLE, &c.

Phénomenes ou propriétés des miroirs cylindriques. 1°. Les dimensions des objets qu'on place en long devant ces *miroirs*, n'y changent pas beaucoup; mais les figures de ceux qu'on y place en large, y sont fort altérées, & leurs dimensions y diminuent d'autant plus, qu'ils sont plus éloignés du *miroir*, ce qui les rend très-difformes.

La raiſon de cela eſt que les *miroirs cylindriques* ſont plans dans le ſens de leur longueur, & convexes dans le ſens de leur largeur: de ſorte qu'ils doivent repréſenter à-peu-près au naturel celle des dimenſions de l'objet qui eſt placée en long, c'eſt-à-dire, qui ſe trouve dans un plan paſſant par leur axe; au contraire la dimenſion placée en large, c'eſt-à-dire, parallélement à un des diametres du cylindre, doit paroître beaucoup plus petite qu'elle n'eſt en effet.

2°. Si le plan de réflexion coupe le *miroir cylindrique* par l'axe, la réflexion ſe fera alors de la même maniere que dans un *miroir* plan; s'il le coupe parallélement à la baſe, la réflexion ſe fera alors comme dans un *miroir* ſphérique; ſi enfin elle le coupe obliquement ou ſi elle eſt oblique à la baſe, la réflexion ſe fera dans ce dernier cas comme dans un *miroir* elliptique.

3°. Si on préſente au ſoleil un *miroir cylindrique creux*, on verra les rayons ſe réfléchir, non dans un foyer, mais dans une ligne lumineuſe parallele à l'axe, & à une diſtance un peu moindre que le quart du diametre.

Les propriétés des *miroirs* côniques & pyramidaux ſont aſſez analogues à celles des *miroirs cylindriques*, & on en déduit la méthode de tracer des anamorphoſes, c'eſt-à-dire, des figures difformes ſur un plan, leſquelles paroiſſent belles & bien proportionnées lorſqu'elles ſont vues dans un *miroir cylindrique*. *Voyez* ANAMORPHOSE.

Quant aux *miroirs* elliptiques, paraboliques, on n'en fait guere que les propriétés ſuivantes:

1°. Si un rayon tombe ſur un *miroir* elliptique en partant d'un des foyers, il le réfléchit à l'autre foyer; de façon qu'en mettant à l'un des foyers une bougie allumée, ſa lumiere doit ſe raſſembler à l'autre.

Si le *miroir* eſt parabolique, les rayons qui partent de ſon foyer & qui tombent ſur la ſurface du *miroir*, ſont réfléchis parallélement à l'axe; & réciproquement les rayons qui viennent parallélement à l'axe tomber ſur la ſurface du *miroir*, comme ceux du ſoleil, ſont tous réfléchis au foyer.

2°. Comme tous les rayons que ces *miroirs* réfléchiſſent doivent ſe raſſembler en un même point, ils doivent être par cette raiſon les meilleurs *miroirs* ardens, au moins, ſi on conſidere la choſe mathématiquement; cependant les *miroirs* ſphériques ſont pour le moins auſſi bons. On en verra la raiſon à l'*article* ARDENT.

3°. Comme le ſon ſe réfléchit ſuivant les mêmes loix que la lumiere, il s'enſuit qu'une figure elliptique ou parabolique eſt la meilleure qu'on puiſſe donner aux voûtes d'un bâtiment pour le rendre ſonore. C'eſt ſur ce principe qu'eſt fondée la conſtruction de ces ſortes de cabinets appellés *cabinets ſecrets*, dont la voûte eſt en forme d'ellipſe; car ſi une perſonne parle tout bas au foyer de cette ellipſe, elle ſera entendue par une autre perſonne qui aura l'oreille à l'autre foyer, ſans que ceux qui ſont répandus dans le cabinet entendent rien. De même ſi la voûte a une forme parabolique, & qu'une perſonne ſoit placée au foyer de cette voûte, elle entendra facilement tout ce qu'on dira très-bas dans la chambre, & ceux qui y ſont entendront réciproquement ce qu'elle dira fort bas. *Voyez* CABINETS SECRETS, ÉCHO, &c. *Chambers* & *Wolf.* (O)

MIROIR ARDENT, (*Phyſ. Chym. & Arts.*) C'eſt un *miroir* concave, dont la ſurface eſt fort polie, & par lequel les rayons du ſoleil ſont réfléchis & ramaſſés en un ſeul point, ou plutôt en un eſpace fort petit: par ce moyen leur force eſt extrémement augmentée, de ſorte qu'ils brûlent les corps ſur leſquels ils tombent après cette réunion.

Verre ardent, eſt un verre convexe, appellé en latin *lens cauſtica*. Ce verre a la propriété de tranſmettre les rayons de lumiere, & dans leur paſſage il les réfracte ou les incline vers ſon axe; & ces rayons ainſi rompus & rapprochés de l'axe, ſe réuniſſent en un point ou à-peu-près en un point, & ont aſſez de force en cet état pour brûler les corps qui leur ſont préſentés. Ainſi il y a cette différence entre les *miroirs* & les verres ardens, que les premiers réuniſſent les rayons en les réfléchiſſant, & les autres en les briſant ou

en les réfractant. Les rayons tombent sur la surface des *miroirs* ardens, & en sont renvoyés, au lieu qu'ils pénetrent la substance des verres ardens. Le point de réunion des rayons dans les *miroirs* & les verres ardens, s'appelle le *foyer*. On appelle cependant quelquefois du nom général de *miroir ardent*, les *miroirs* & les verres ardens. *Voyez* LENTILLE & RÉFRACTION.

Les *miroirs ardens* dont on se sert sont concaves; ils sont ordinairement de métal: ils réfléchissent les rayons de lumiere, & par cette réflexion ils les inclinent vers un point de leur axe. *Voyez* MIROIR, RÉFLEXION. Quelques auteurs croient que les verres convexes étoient inconnus aux anciens; mais on a cru qu'ils connoissoient les *miroirs* concaves. Les historiens nous disent que ce fut par le moyen d'un *miroir* concave qu'Archimede brûla toute une flotte; & quoique le fait ait été fort contesté, on en peut toujours tirer cette conclusion, que les anciens avoient connoissance de cette sorte de *miroirs*. On ne doute nullement que ces *miroirs* ne fussent concaves & métalliques, & on est persuadé qu'ils avoient leur foyer par réflexion. A l'égard des verres brûlans, M. de la Hire fait mention d'une comédie d'Aristophane, appellée *les Nuées*, dans laquelle Strepsiade fait part à Socrate d'un expédient qu'il a trouvé pour ne point payer ses dettes, qui est de se servir d'une pierre transparente & ronde, & d'exposer cette pierre au soleil, afin de fondre l'assignation, qui dans ces temps s'écrivoit sur de la cire. M. de la Hire prétend que la pierre ou le verre dont il est parlé dans cet endroit, qui servoit à allumer du feu & à fondre la cire, ne peut avoir été concave, parce qu'un foyer de réflexion venant de bas en haut, n'auroit pas été propre, selon lui, pour l'effet dont on a parlé ici, car l'usage en auroit été trop incommode; au lieu qu'avec un foyer de réfraction venant de haut en bas, on pouvoit aisément brûler l'assignation. *Voyez Histoire Académ.* 1708. Ce sentiment est confirmé par le scholiaste d'Aristophane. Pline fait mention de certains globes de verre & de crystal, qui exposés au soleil, brûloient les habits, & même le dos de ceux sur qui tomboient les rayons; & Lactance ajoute qu'un verre sphérique plein d'eau & exposé au soleil, allume du feu, même dans le plus grand hiver, ce qui paroît prouver que les effets des verres convexes étoient connus des anciens.

Cependant il est difficile de concevoir comment les anciens, qui avoient connoissance de ces sortes de verres ardens, ne se sont pas apperçus en même temps que ces verres grossissent les objets. Car tout le monde convient que ce ne fut que vers la fin du treizieme siecle que les lunettes furent inventées. M. de la Hire remarque que les passages de Plaute qui semblent insinuer que les anciens avoient connoissance des lunettes, ne prouvent rien de semblable; & il donne la solution de ces passages, en prouvant que les verres ardens des anciens étant des spheres, ou solides, ou pleines d'eau, le foyer n'étoit pas plus loin qu'à un quart de leur diametre. Si donc on suppose que leur diametre étoit d'un demi-pié, qui est, selon M. de la Hire, la plus grande étendue qu'on puisse donner, il auroit fallu que l'objet fût à un pouce & demi d'éloignement pour qu'il parût grossir; car les objets qui seront plus éloignés ne paroîtront pas plus grands, mais on les verra plus confusément à travers le verre, qu'avec les yeux. C'est pourquoi il n'est pas surprenant que la propriété qu'ont les verres convexes de grossir les objets ait échappé aux anciens, quoiqu'ils connussent peut-être la propriété que ces mêmes verres avoient de brûler: il est bien plus extraordinaire qu'il y ait eu 300 ans d'intervalle entre l'invention des lunettes à lire & celle des télescopes. *Voyez* TÉLESCOPE.

Tout verre ou *miroir* concave rassemble les rayons qui sont tombés sur la surface; & après les avoir rapprochés, soit par réfraction, soit par réflexion, il les réunit dans un point ou foyer; & par ce moyen, il devient verre ou *miroir ardent*; ainsi le foyer étant l'endroit où les rayons sont le plus rassemblés, il s'ensuit que si le verre ou le *miroir* est un segment d'une grande sphere, sa largeur

ne doit pas contenir un arc de plus de dix-huit degrés ; & si le verre ou le *miroir* est un segment d'une plus petite sphere, sa largeur ne doit pas être de plus de trente ; parce que le foyer contiendroit un espace trop grand, si le *miroir* étoit plus étendu : ce qui est vérifié par l'expérience.

La surface d'un *miroir*, qui est un segment d'une plus grande sphere, reçoit plus de rayons que la surface d'un plus petit : donc si la largeur de chacun contient un arc de dix-huit degrés, ou même plus ou moins, pourvu que le nombre de degrés soit égal, les effets du plus grand *miroir* seront plus grands que ceux du plus petit ; & comme le foyer est vers la quatrieme partie du diametre, les *miroirs* qui sont des segmens de plus grandes spheres, brûlent à une plus grande distance que ceux qui sont des segmens d'une plus petite sphere : ainsi puisque l'action de brûler dépend de l'union des rayons, & que les rayons sont réunis, étant réfléchis par une surface concave sphérique quelle qu'elle puisse être, il n'est pas étonnant que même les *miroirs* de bois doré, ou ceux qui sont faits d'autres matieres, puissent brûler. Zahn rapporte dans son livre intitulé *Oculus artificialis*, que l'an 1699 un certain Neumann fit à Vienne un *miroir ardent* de carton, & que ce *miroir* avoit tant de force qu'il liquéfioit tous les métaux.

Les *miroirs ardens* d'Archimede & de Proclus, sont célebres parmi les anciens. Par leur moyen, Archimede, dit-on, brûla la flotte des Romains qui assiégeoient Syracuse, sous la conduite de Marcellus, selon le rapport de Zonare, de Galien, d'Eustathe, &c. & Proclus fit la même chose à la flotte de Vitalien qui assiégeoit Bysance, selon le rapport du même Zonare. Cependant quelque attestés que soient ces faits, ils ne laissent pas d'être sujets à de fort grandes difficultés. Car la distance du foyer d'un *miroir* concave est au quart de son diametre : or le P. Kircher passant à Syracuse, & ayant examiné la distance à laquelle pouvoient être les vaisseaux des Romains, trouva que le foyer du *miroir* d'Archimede étoit au moins à 30 pas ; d'où il s'ensuit que le rayon du *miroir* devoit être fort grand. De plus, le foyer de ce *miroir* devoit avoir peu de largeur. Ainsi il paroît difficile, selon plusieurs auteurs, que les *miroirs* d'Archimede, & ceux de Proclus, pussent avoir l'effet qu'on leur attribue.

L'histoire d'Archimede deviendra encore plus difficile à croire, si l'on s'en rapporte au récit pur & simple que nous en ont donné les anciens. Car, selon Diodore, ce grand géometre brûloit les vaisseaux des Romains à la distance de trois stades ; & selon d'autres, à la distance de 3000 pas. Le P. Cavalieri, pour soutenir la vérité de cette histoire, dit, que si des rayons réunis par la surface d'un *miroir* concave sphérique tombent sur la concavité d'un conoïde parabolique tronqué, dont le foyer soit le même que celui du *miroir* sphérique, ces rayons réfléchis parallélement à l'axe de la parabole, formeront une espece de foyer linéaire ou cylindrique ; que M. Dufay ayant voulu tenter cette expérience, y trouva de grandes difficultés : le petit *miroir* parabolique s'échauffe en un moment, & il est presque impossible de le placer où il doit être. D'ailleurs l'éclat de ces rayons réunis qui tombent sur le *miroir* parabolique, incommode extrêmement la vue.

M. Descartes a attaqué dans sa dioptrique l'histoire d'Archimede ; il dit positivement, que si l'éloignement du foyer est à la largeur du verre ou du *miroir*, comme la distance de la terre au soleil est au diametre du soleil (c'est-à-dire, environ comme 100 est à 1), quand ce *miroir* seroit travaillé par la main des anges, la chaleur n'en seroit pas plus sensible que celle des rayons du soleil qui traverseroient un verre plan. Le P. Niceron soutient la même opinion. Voici sa preuve : il convient que les rayons qui partent d'une portion du disque du soleil égale au verre ou au *miroir* qu'on y expose, seront exactement réunis à son foyer, s'il est elliptique ou parabolique ; mais les rayons qui partent de tous les autres points du disque du soleil, ne peuvent être réunis dans le même point, & forment autour de ce point une image du disque du soleil, proportionnée à la longueur du foyer du verre. Lorsque ce foyer est très-

court, c'eft-à-dire, fort près du verre, l'image du foleil eft fort petite; prefque tous les rayons paffent fi proche du foyer, qu'ils femblent ne faire qu'un point lumineux : mais à mefure que le foyer s'éloignera, l'image s'agrandira par la difperfion de tous fes rayons qui ne partent pas du centre du foleil, que je fuppofe répondre directement au foyer du *miroir*, & par conféquent cet amas de rayons, qui étant réunis dans un très-petit efpace faifoient un effet confidérable, n'en fera pas plus que les rayons directs du foleil, lorfque l'éloignement du foyer fera tel qu'ils feront auffi écartés les uns des autres, qu'ils l'étoient avant que de rencontrer le verre. Ainfi parle le P. Niceron.

Cela peut être vrai, dit M. Dufay, mais eft-il fûr que les rayons qui viennent d'une portion du difque du foleil égale à la furface du verre, étant réunis au foyer, ne fuffifent pas pour brûler indépendamment des autres? M. Dufay reçut fur un *miroir* plan, d'un pié en quarré, l'image du foleil, & la dirigea de façon qu'elle allât tomber fur un *miroir* fphérique concave, affez éloigné, qui réuniffoit à fon foyer tous les rayons qu'il recevoit paralleles ou prefque paralleles, & ces rayons devoient allumer quelque matiere combuftible; le *miroir* fphérique a été porté à la diftance de 600 piés, & fon foyer a encore été brûlant. Cependant le *miroir* plan qui recevoit le premier les rayons du foleil, étoit affez petit pour ne recevoir des rayons paralleles que d'une petite partie de fa furface ou de fon difque; les inégalités inévitables de la furface du *miroir* faifoient perdre beaucoup de rayons; ceux qui portoient l'image du foleil du *miroir* plan fur le *miroir* concave, étoient fi divergens, que cette image étoit peut-être dix fois plus grande & plus foible fur le concave que fur le plan : & par conféquent ces rayons étoient fort éloignés du parallélifme; enfin, ils étoient affoiblis par deux réflexions confécutives. Il paroît par-là que les rayons du foleil, tels qu'ils font répandus dans l'air, confervent une grande force, malgré un grand nombre de circonftances défavantageufes; & peut-être, ajoute M. Dufay, feroit-il permis d'appeller du jugement que Defcartes a porté contre l'hiftoire d'Archimede. Il eft vrai qu'afin qu'un *miroir* fût capable de brûler à une grande diftance, il faudroit, s'il étoit parabolique, que la parabole fût d'une grandeur énorme & impraticable, puifque le parametre de cette parabole devroit être quadruple de cette diftance; & fi le *miroir* étoit fphérique, fon rayon devroit être double de cette diftance, & de plus, fon foyer auroit beaucoup d'étendue. Mais l'expérience de M. Dufay prouve qu'on peut porter avec un *miroir* plan à une affez grande diftance l'image du foleil, dont les rayons feront peu affoiblis; & fi plufieurs *miroirs* plans étoient pofés ou tournés de façon qu'ils portaffent cette image vers un même point, il fe pourroit faire en ce point une efpece de foyer artificiel qui auroit de la force. Ce fut ainfi, au rapport de Tzetzes, poëte grec, mais fort poftérieur à Archimede, que ce célebre mathématicien brûla les vaiffeaux des Romains. Ce poëte fait une defcription fort détaillée de la maniere dont Archimede s'y prit pour cela. Il dit que ce grand géometre difpofa les uns auprès des autres plufieurs *miroirs* plans, dont il forma une efpece de *miroir* polygone à plufieurs faces; & que par le moyen des charnieres qui uniffoient ces *miroirs*, il pouvoit leur faire faire tels angles qu'il vouloit; qu'il les difpofa donc de maniere qu'ils renvoyaffent tous vers un même lieu l'image du foleil, & que ce fut ainfi qu'il brûla les vaiffeaux des Romains. Tzetzes vivoit dans le douzieme fiecle, & il pourroit fe faire que Proclus qui vivoit dans le cinquieme, eût employé une méthode femblable pour détruire la flotte de Vitalien. M. de Buffon, de l'académie royale des fciences de Paris, a exécuté ce que Tzetzes n'avoit fait que raconter; ou plutôt, comme il n'en avoit aucune connoiffance, il l'a exécuté d'une maniere différente. Il a formé un grand *miroir* compofé de plufieurs *miroirs* plans d'environ un demi-pié en quarré; chacun de ces *miroirs* eft garni par derriere de trois vis, par le moyen defquelles on peut en moins d'un quart d'heure les difpofer tous de maniere qu'ils renvoient vers un

seul endroit l'image du soleil. M. de Buffon, par le moyen de ce *miroir* composé, a déja brûlé à 200 piés de distance; & par cette belle expérience, a donné un nouveau degré de vraisemblance à l'histoire d'Archimede, dont la plupart des mathématiciens doutoient depuis le jugement de Descartes; M. de Buffon pourra, selon toutes les apparences, brûler encore plus loin avec des glaces plus polies; & nous savons qu'il travaille à perfectionner de plus en plus une invention si curieuse, si utile même, & à laquelle les physiciens ne sauroient trop s'intéresser. *Voyez les mémoires de l'académie, 1747.*

Les plus célebres *miroirs ardens*, parmi les modernes, sont ceux de Septala, de Villette, de Tschirnhausen. Le *miroir ardent* de Manfredus Septala, chanoine de Milan, étoit un *miroir* parabolique qui, selon Schot, mettoit le feu à des morceaux de bois, à la distance de 15 ou 16 pas. Le *miroir ardent* de Tschirnhausen égale au moins le *miroir* de Septala pour la grandeur & pour l'effet: voici ce qu'on trouve sur ce sujet dans les *Acta eruditorum* de Leipsick.

Ce *miroir* allume du bois verd en un moment, en sorte qu'on ne peut éteindre le feu en soufflant violemment dessus.

2°. Il fait bouillir l'eau, en sorte qu'on peut très-promptement y faire cuire des œufs; & si on laisse cette eau un peu de temps au foyer, elle s'évapore.

3°. Il fait fondre en un moment un mélange d'étain & de plomb de trois pouces d'épais: ces métaux commencent à fondre goutte à goutte, ensuite ils coulent continuement, & en deux ou trois minutes la masse est entiérement percée: il fait aussi rougir promptement des morceaux de fer ou d'acier, & peu après il s'y forme des trous par la force du feu; une lame de ces métaux fut percée de trois trous en six minutes. Le cuivre, l'argent, &c. se liquéfient aussi quand on les approche du foyer.

4°. Il fait aussi rougir comme le fer les matieres qui ne peuvent fondre, comme la pierre, la brique, &c.

5°. Il blanchit l'ardoise en un moment, & ensuite il la rend comme un verre noir assez beau; & si on tire avec une tenaille une partie de l'ardoise lorsqu'elle est blanchie, elle se change en filets de verre.

6°. Il change les tuiles en verre jaune, & les écailles en verre d'un jaune noirâtre.

7°. Il fond en verre blanc une pierre-ponce, tirée d'un volcan.

8°. Il vitrifie en huit minutes un morceau de creuset.

9°. Il change promptement des os en un verre opaque, & de la terre en verre noir.

Ce *miroir* avoit près de trois aunes de Leipsick de large; son foyer étoit à deux aunes de distance de lui: il étoit de cuivre, & sa substance n'avoit pas plus d'épaisseur que deux fois le dos d'un canif.

Un ouvrier de Dresde, appellé *Gartner*, a fait, à l'imitation du *miroir* de Tschirnhausen, de grands *miroirs ardens* de bois, qui, au grand étonnement de tout le monde, produisoient les mêmes effets.

Villette, ouvrier françois, de Lyon, a fait un grand *miroir* que Tavernier emporta & présenta au roi de Perse; il en fit un second pour le roi de Danemarck; un troisieme, que le roi de France donna à l'académie royale des sciences; & un quatrieme, qui a été exposé publiquement en Angleterre. Les effets de ce dernier, selon le rapport des docteurs Harris & de Saguliere, sont de fondre une piece de six sous d'argent en sept minutes; de fondre l'étain en trois minutes, le fer en seize, l'ardoise en trois; de calciner une écaille fossile en sept. Ce *miroir* a vitrifié un morceau de la colonne alexandrine de Pompée en parties noires, dans l'espace de 50 minutes, & en parties blanches dans l'espace de 54: il fond le cuivre en 8 minutes; il calcine les os en 4 & les vitrifie en 33; il fond & change une émeraude en une substance semblable à celle d'une turquoise: il vitrifie des corps extrêmement durs, si on les tient assez long-temps au foyer; entr'autres l'asbeste, sorte de pierre qui résiste à l'action du feu terrestre: mais quand ces corps sont une fois vitrifiés, le *miroir* n'a plus d'effet sur eux. Ce *miroir* a 47 pouces de large, & il fait portion d'une sphere

ſphere de 76 pouces de rayon ; de ſorte que ſon foyer eſt à environ 38 pouces du ſommet. Sa ſubſtance eſt une compoſition d'étain, de cuivre, & de vif-argent. *Wolf, Catopt.*

Voici les effets du *miroir ardent* de l'académie, rapporté dans le *journal des ſavans de 1679*, au mois de décembre, *pag. 322.* Le bois verd y prend feu dans l'inſtant; une piece de 15 ſous eſt trouée en 24 ſecondes, & un petit morceau de laiton en $\frac{6}{10}$ de ſeconde; un morceau de carreau d'une chambre s'y vitrifie en 45 ſecondes; l'acier eſt troué en $\frac{9}{10}$ de ſeconde; la pierre à fuſil s'y vitrifie en une minute, & un morceau de ciment en 52 ſecondes.

Ce *miroir* a environ 36 pouces de largeur; ſon foyer occupe un eſpace rond, dont le diametre eſt à-peu-près égal à celui d'un demi-louis, & il eſt éloigné du centre d'environ un pié & demi. *Ibid.*

Toute lentille convexe ou plane-convexe, raſſemble par réfraction en un point les rayons du ſoleil diſperſés ſur la convexité, & par conſéquent ces ſortes de lentilles ſont des verres ardens. Le verre le plus conſidérable de cette ſorte, étoit celui de M. Tſchirnhauſen: la largeur de la lentille étoit de 3 à 4 piés; le foyer étoit éloigné de 12 piés, & il avoit un pouce & demi de diametre: de plus, afin de rendre le foyer plus vif, on raſſembloit les rayons une ſeconde fois par une ſeconde lentille parallele à la premiere, qui étoit placée dans l'endroit où le diametre du cône des rayons formés par la premiere lentille étoit égal à la largeur de la ſeconde, de ſorte qu'elle les recevoit tous; le foyer qui étoit d'un pouce & demi, étoit reſſerré par ce moyen dans l'eſpace de 8 lignes, & par conſéquent ſa force étoit augmentée dans la même proportion.

Parmi pluſieurs de ſes effets qui ſont rapportés dans les *Acta eruditorum* de Leipſick, ſe trouvent ceux-ci.

1°. Il allume dans un inſtant du bois dur, même trempé dans l'eau.

2°. Il fait bouillir promptement de l'eau miſe dans un petit vaiſſeau; il fond toutes ſortes de métaux; il vitrifie la brique, la pierre-ponce, la faïance; il fait fondre dans l'eau le ſoufre, la poix, *&c.* il vitrifie les cendres des végétaux, les bois, & les autres matieres; en un mot il fait fondre ou change en fumée, ou calcine tout ce qu'on préſente à ſon foyer, & il change les couleurs de tous les corps, à l'exception des métaux. On remarque que ſon effet eſt plus vif ſi on met la matiere ſur laquelle on veut l'eſſayer ſur un gros charbon bien brûlé. *Ibid.*

Quoique la force des rayons du ſoleil faſſe de ſi grands effets dans le verre ardent, cependant les rayons de la pleine lune ramaſſés par le même verre ou par un *miroir* concave, ne donnent pas le moindre degré de chaleur.

Comme les effets du verre ardent dépendent entiérement de ſa convexité, il n'eſt pas étonnant que même des lentilles faites avec de l'eau glacée produiſent du feu, *&c.*

On peut aiſément préparer une lentille de cette ſorte, en mettant un morceau de glace dans une petite écuelle ou dans le ſegment creux d'une ſphere, & en le faiſant fondre ſur le feu juſqu'à ce qu'il prenne de lui-même la forme d'un ſegment.

M. Mariote fit bouillir pendant une demi-heure environ de l'eau nette, pour en faire ſortir l'air; puis l'ayant fait glacer, & lui ayant fait prendre la forme convexe, il en fit un verre ardent qui alluma de la poudre fine.

Ceux qui ignorent la dioptrique, ne doivent pas être moins ſurpris de voir le feu, & les autres effets qui ſont produits par le moyen de la réfraction de la lumiere dans une bouteille de verre remplie d'eau. *Voyez* LENTILLE.

Un phénomene aſſez ſingulier du *miroir ardent* de M. Tſchirnhauſen, & probablement de tous les *miroirs ardens*, c'eſt que ce *miroir ardent* a moins d'efficace dans les grandes chaleurs que dans les chaleurs ordinaires. Il n'avoit preſque aucune force dans le chaud extrême de 1705, & quelquefois à peine a-t-il huit jours pleinement favorables dans tout un été. Peut-être les exhalaiſons qui s'élevent abondamment de la terre dans les grandes chaleurs, & qui cauſent dans l'air & dans la lumiere ce tremblement & ces eſpeces d'ondulations qu'on y remarque de temps en temps,

interceptent une grande partie des rayons, & les empêchent de tomber sur le *miroir* ; enveloppent les rayons qui traversent le *miroir*, vont se réunir dans le foyer, & leur ôtent leur extrême subtilité nécessaire pour pénétrer un corps dur. Cet excès d'affoiblissement surpasse l'excès de force qui peut venir des grandes chaleurs. Cette conjecture est confirmée par deux observations de M. Homberg. Dans des chaleurs même ordinaires, lorsque le temps a été serein plusieurs jours de suite, l'effet du *miroir* n'est pas si grand que quand le soleil se découvre immédiatement après une grande pluie. Pourquoi ? C'est que la pluie précipite les exhalaisons. Ainsi mettez entre le *miroir* & le foyer un réchaud plein de charbon allumé, sous les rayons qui vont du *miroir* au foyer, & vous verrez que l'efficace des rayons sera considérablement affoiblie. Où s'affoiblit-elle, sinon en traversant les exhalaisons qui s'élevent du charbon ? Nous avons tiré cette derniere remarque de M. Formey.

Traberus a enseigné comment on faisoit un *miroir ardent* avec des feuilles d'or ; savoir ; en faisant tourner un *miroir* de bois concave, & enduisant également les côtés ...érieurs avec de la poix, on couvre ensuite la surface concave du *miroir* avec des feuilles d'or taillées en quarré de deux ou trois doigts de large. Il ajoute qu'on peut faire de très-grands *miroirs* avec 30, 40, ou un plus grand nombre de morceaux quarrés de verre, qui seront joints & arrangés les uns auprès des autres dans une écuelle de bois. Les effets de ces *miroirs*, selon cet auteur, seront aussi grands que si la surface étoit parfaitement sphérique. *Ibid. Voyez* MIROIR.

On sait la propriété qu'a la parabole de réfléchir à son foyer tous les rayons qui tombent sur sa concavité, parallélement à son axe ; d'où il s'ensuit que si d'un solide parabolique creux, on retranche la portion qui contient le foyer, les rayons du soleil tombant sur ce solide parabolique, parallélement à l'axe, se réuniront à son foyer : ce qui donne un moyen facile d'avoir un *miroir* brûlant dont le foyer soit derriere lui à une distance donnée. *Voyez* PARABOLE.

De plus, comme tous les rayons qui partent du foyer d'une parabole, se réfléchissent parallélement à l'axe, & que ce parallélisme s'étend à l'infini, il s'ensuit que si on plaçoit une seconde parabole à une distance infinie de la premiere, de maniere seulement que leur axe fût le même, les rayons réfléchis par la premiere parallélement à l'axe, iroient, après avoir frappé la seconde, s'assembler tous à son foyer, de sorte qu'étant partis d'un point, ils se réuniroient dans un autre point infiniment éloigné.

Donc si le foyer de la premiere parabole étoit occupé par un corps bien chaud, comme par un charbon enflammé, toute sa chaleur se feroit sentir au foyer de la seconde parabole, quoiqu'infiniment distant. Voilà le pur géométrique ; mais il est certain que le physique doit en rabattre beaucoup, & même infiniment, & que des rayons ne s'étendroient pas à l'infini dans l'air, ni même dans aucun milieu, sans perdre absolument leur force & leur chaleur. On n'aura donc un effet sensible qu'en plaçant les paraboles à quelque distance ; & M. Dufay a trouvé que l'expérience réussissoit en plaçant ainsi deux *miroirs* paraboliques à 18 piés de distance.

Il substitua aux *miroirs* paraboliques deux *miroirs* sphériques, l'un de 20 pouces de diametre, l'autre de 17, & trouva qu'ils brûloient éloignés l'un de l'autre de 50 piés, c'est-à-dire, trois fois plus que les paraboliques.

On peut conjecturer que cette grande supériorité des *miroirs* sphériques sur les paraboliques, vient d'un endroit qui paroît désavantageux pour les sphériques. Ces derniers n'ont pas, comme les paraboliques, un foyer exact qui ne soit qu'un point ; mais aussi le charbon qu'on met au foyer, n'est pas un point, si ce foyer est celui du *miroir* parabolique ; tous les rayons qui ne sont pas partis du seul point du charbon placé au foyer, ne se réfléchissent point parallélement à l'axe, ne tombent point sous cette direction sur l'autre *miroir*, & par conséquent n'étant pas bien réunis à son foyer, ils brûlent peu, ou ce qui revient au même, les deux *miroirs* ont besoin pour brûler d'être

peu éloignés. Mais si le foyer où est le charbon, est celui d'un *miroir* sphérique, l'espace qu'occupe le charbon peut être en grande partie le même que le foyer du *miroir* : or tout ce qui part de ce foyer se réfléchit exactement parallele.

Les *miroirs* paraboliques ayant fait un certain effet à une distance de 18 piés, M. Dufay a trouvé que si on interposoit ensuite une glace plane des deux côtés, il falloit les rapprocher de dix piés ; ce qui marque une grande perte ou un grand affoiblissement de rayons causé par la glace : son épaisseur augmente très-peu cet effet ; & par conséquent il vient beaucoup plus de rayons réfléchis à la rencontre de la glace, que de leur affoiblissement par le passage à travers son épaisseur.

De la paille allumée entre les deux *miroirs*, en diminue considérablement l'action ; ce qui revient à l'observation de M. Homberg sur le grand *miroir ardent* du palais-royal, qui agissoit beaucoup moins pendant de grandes chaleurs, que quand l'air venoit d'être rafraîchi par la pluie. Une partie des rayons réunis par le *miroir ardent*, étoient peut-être absorbés ou détournés de leur direction par les soufres répandus dans l'air pendant les grandes chaleurs ; & les soufres allumés qui font la flamme de la paille, produisoient apparemment, dans le cas dont il s'agit, un effet semblable.

Le vent même violent ne diminue point sensiblement l'action des *miroirs*, soit que sa direction soit précisément contraire à celle des rayons qui vont d'un *miroir* à l'autre, soit qu'il la coupe à angles droits.

Un charbon ayant été placé au foyer d'un verre convexe des deux côtés, d'où les rayons qui l'ont traversé en s'y rompant, sortoient paralleles, M. Dufay a reçu ces rayons sur la surface d'un *miroir* concave qui les réunissoit à son foyer : mais ces rayons n'ont pu brûler que quand le verre & le *miroir* n'ont été éloignés que de quatre piés, tant les rayons se sont affoiblis en passant au travers du verre, & il faut bien remarquer que ces rayons sont ceux d'un charbon ; car ceux du soleil, ou ne s'affoiblissent pas ainsi, ou s'affoiblissent beaucoup moins ; d'où M. Dufay conclut qu'il doit y avoir une grande différence entre le feu du soleil & nos feux ordinaires, dont les parties doivent être beaucoup plus massives, & plus sujettes à s'embarrasser dans des passages étroits.

Le P. Taquet a observé que si on place une chandelle au foyer d'un *miroir* parabolique, l'image de cette chandelle reçue loin du *miroir*, ne paroît pas ronde, comme elle le seroit en effet si tous les rayons réfléchis étoient paralleles à l'axe ; mais cette image a une figure semblable à celle de la chandelle, parce que la chandelle n'étant pas un point, les rayons qu'elle envoie ne réfléchissent pas parallélement à l'axe du *miroir* parabolique.

On sait que la courbe nommée *ellipse* a cette propriété, que des rayons qui partiroient d'un de ses foyers, & qui tomberoient sur la concavité de cette courbe, se réuniroient tous à l'autre foyer. Cependant M. Dufay ayant mis un charbon au foyer d'un *miroir* elliptique travaillé avec tout le soin possible, & n'ayant pas eu égard à la grosseur de ce charbon, les rayons ne se sont jamais réunis en assez grand nombre à l'autre foyer, pour pouvoir brûler ; mais lorsqu'au lieu d'un charbon il y mettoit une bougie allumée, les rayons se réunissoient exactement à l'autre foyer, & y causoient une chaleur sensible, mais n'avoient pas la force de brûler ; ce qui arrive de même avec les *miroirs* paraboliques, sans doute parce que les parties de la flamme sont trop déliées pour conserver long-temps leur mouvement dans l'air.

Si on met au foyer d'un *miroir* parabolique ou sphérique un charbon ardent, les rayons qui, après avoir rencontré le *miroir*, sont réfléchis parallélement à l'axe, ou à-peu-près, forment une espece de cylindre, dans l'espace duquel on sent une chaleur à-peu-près égale à celle d'un poële, & qui est sensible jusqu'à 20 ou 30 piés, de façon qu'avec quelque charbon on pourroit échauffer une serre pour des plantes, ou quelqu'autre endroit d'une largeur médiocre : on pourroit aussi donner aux contre-cœurs des cheminées une forme sphérique ou parabolique, ce qui les rendroit beaucoup plus propres à renvoyer la

chaleur, que les plaques ordinaires. *Voyez l'histoire & les mémoires de l'académie 1726. (O)*

On a fait nouvellement quelques découvertes intéressantes à ce sujet, qui méritent de trouver place ici; elles sont dues à M. Hoefen, méchanicien du roi de Pologne, électeur de Saxe, établi à Dresde.

On avoit jusqu'ici imaginé deux manieres de faire les *miroirs ardens* métalliques: 1°. on se servoit pour cela d'un alliage de cuivre, d'étain & d'arsenic; on faisoit fondre ces substances, ensuite de quoi on creusoit la masse fondue pour la rendre concave, & quand elle avoit été suffisamment creusée, on leur donnoit le poli. Ces *miroirs ardens* réfléchissent très-bien les rayons du soleil, mais ils ont l'inconvénient d'être fort coûteux, très-pesans & difficiles à remuer; d'ailleurs il n'est point aisé de les fondre parfaitement, on ne peut leur donner telle grandeur que l'on voudroit, ni leur faire prendre exactement une courbure donnée.

2°. Gartner avoit imaginé un moyen qui remédioit à une partie de ces inconvéniens; il faisoit des *miroirs* de bois qu'il couvroit de feuilles d'or, ou qu'il doroit à l'ordinaire; il est vrai que par-là il les rendoit beaucoup plus légers, mais la dorure se gâtoit facilement par les étincelles, les éclats & les matieres fondues qui partent des substances que l'on expose au foyer d'un pareil *miroir ardent*.

M. Hoefen a tâché de remédier à tous ces défauts: pour cet effet il commence par assembler plusieurs pieces de bois solides & épaisses, qui en se joignant bien exactement, forment un parquet parabolique, ou qui a la concavité que le *miroir* doit avoir; il recouvre cette partie concave avec des lames de cuivre jaune, qui s'y adaptent parfaitement; ces lames se joignent si exactement les unes les autres, que l'on a de la peine à appercevoir leur jonction: on polit ensuite ces lames avec le plus grand soin. Lorsque le *miroir ardent* a été ainsi préparé, on le fixe par le moyen de deux vis de fer sur deux bras de bois qui portent sur un pivot sur lequel ils tournent; le tout est soutenu sur un trépié dont chaque pié est porté sur une roulette, de maniere qu'un seul homme suffit pour donner au *miroir* telle position que l'on souhaite. Outre la légéreté, ces *miroirs* ne sont point sujets à être endommagés par les matieres qui peuvent y tomber. Un arc de fer flexible est assujetti à deux des extrémités d'un des diametres du *miroir*; il est destiné à présenter les objets que l'on veut exposer au feu solaire: au moyen de deux écrous on peut à volonté éloigner & rapprocher les objets du foyer. Au milieu de cet arc est une ouverture ovale, aux deux côtés de laquelle sont deux fourchettes, sur lesquelles on appuie les objets que l'on veut mettre en expérience, & que l'on assujettit par de petites plaques mobiles de fer blanc.

En 1555 M. Hoefen avoit fait quatre *miroirs ardens* de cette espece, qu'il fit annoncer aux curieux. Le premier de ces *miroirs* avoit neuf piés & demi de diametre; sa plus grande concavité ou courbure avoit seize pouces; la distance du foyer étoit de quatre piés. Le second avoit environ six piés & demi de diametre; la distance du foyer étoit de trois piés. Le troisieme avoit cinq piés trois pouces de diametre; le foyer étoit à vingt-deux pouces. Enfin le quatrieme avoit quatre piés deux pouces de diametre, sept pouces de concavité, & le foyer étoit à vingt & un pouces.

Les foyers de tous ces *miroirs ardens* n'avoient point au delà d'un demi pouce de diametre; ce qui fait voir qu'ils étoient très-propres à rapprocher les rayons du soleil. Le docteur Chrétien Gothold Hoffman a fait un grand nombre d'expériences avec le troisieme de ces *miroirs*, c'est-à-dire, avec celui qui avoit cinq piés trois pouces de diametre, dix pouces de concavité, & dont la distance du foyer étoit de vingt-deux pouces: par son moyen il est parvenu à vitrifier les substances les plus réfractaires.

En trois secondes un morceau d'amiante se réduisit en un verre jaune verdâtre; en une seconde, du talc blanc fut réduit en verre noir.

Un morceau de spalt calcaire feuilleté, entra en fusion au bout d'une minute. La même chose arriva en une demi-seconde

à des cryſtaux gypſeux. En un mot toutes les terres & les pierres ſubirent la vitrification, les unes plutôt, les autres plus tard. La craie fut de tous les corps celui qui réſiſta le plus long-temps à la chaleur du *miroir ardent*. Ces expériences ſont rapportées au long dans un mémoire inſéré dans *un des magaſins de Hambourg*.

MIROIR DES ANCIENS, (*Hiſt. des Invent.*) Voici ſur ce ſujet des recherches qu'on a inſérées dans l'hiſtoire de l'académie des inſcriptions, & qui méritent de trouver ici leur place.

La nature a fourni aux hommes les premiers *miroirs*. Le cryſtal des eaux ſervit leur amour-propre, & c'eſt ſur cette idée qu'ils ont cherché les moyens de multiplier leur image.

Les premiers *miroirs* artificiels furent de métal. Cicéron en attribue l'invention au premier Eſculape. Une preuve plus inconteſtable de leur antiquité, ſi notre traduction eſt bonne, ſeroit l'endroit de l'exode, *ch. xxxviij, v. 8*, où il eſt dit qu'on fondit les *miroirs* des femmes qui ſervoient à l'entrée du tabernacle, & qu'on en fit un baſſin d'airain avec ſa baſe.

Outre l'airain, on employa l'étain & le fer bruni; on en fit depuis qui étoient mêlés d'airain & d'étain. Ceux qui ſe faiſoient à Brindes paſſerent long-temps pour les meilleurs de cette derniere eſpece; mais on donna enſuite la préférence à ceux qui étoient faits d'argent; & ce fut Praxitele, différent du célebre ſculpteur de ce nom, qui les inventa. Il étoit contemporain de Pompée le grand.

Le badinage des poëtes & la gravité des juriſconſultes ſe réuniſſent pour donner aux *miroirs* une place importante dans la toilette des dames. Il falloit pourtant qu'ils n'en fuſſent pas encore, du moins en Grece, une piece auſſi conſidérable du temps d'Homere, puiſque ce poëte n'en parle pas dans l'admirable deſcription qu'il fait de la toilette de Junon, où il a pris plaiſir à raſſembler tout ce qui contribuoit à la parure la plus recherchée.

Le luxe ne négligea pas d'embellir les *miroirs*. Il y prodigua l'or, l'argent, les pierreries, & en fit des bijoux d'un grand prix. Séneque dit qu'on en voyoit dont la valeur ſurpaſſoit la dot que le ſénat avoit aſſignée des deniers publics à la fille de Cn. Scipion. Cette dot fut de 11000 as; ce qui, ſelon l'évaluation la plus commune, revient à 550 livres de notre monnoie. On ornoit de *miroirs* les murs des appartemens; on en incruſtoit les plats ou les baſſins dans leſquels on ſervoit les viandes ſur la table, & qu'on appelloit pour cette raiſon *ſpecillatæ patinæ*; on en revêtoit les taſſes & les gobelets, qui multiplioient ainſi l'image des convives; ce que Pline appelle *populus imaginum*.

Sans nous arrêter aux *miroirs ardens*, qui ne ſont pas de notre ſujet, paſſons à la forme des anciens *miroirs*. Il paroît qu'elle étoit ronde ou ovale. Vitruve dit que les murs des chambres étoient ornés de *miroirs* & d'abaques, qui faiſoient un mélange alternatif de figures rondes & de figures quarrées. Ce qui nous reſte de *miroirs anciens* prouve la même choſe. En 1647 on découvrit à Nimegue un tombeau où ſe trouva entr'autres meubles, un *miroir* d'acier ou de fer pur, de forme orbiculaire, dont le diametre étoit de cinq pouces romains. Le revers en étoit concave, & couvert de feuilles d'argent, avec quelques ornemens.

Il ne faut cependant pas s'y laiſſer tromper: la fabrication des *miroirs* de métal n'eſt pas inconnue à nos artiſtes; ils en font d'un métal de compoſition qui approche de celui dont les anciens faiſoient uſage: la forme en eſt quarrée, & porte en cela le caractere du moderne.

Le métal fut long-temps la ſeule matiere employée pour les *miroirs*. Il eſt pourtant inconteſtable que le verre a été connu dans les temps les plus reculés. Le haſard fit découvrir cette admirable matiere environ mille ans avant l'époque chrétienne. Pline dit que des marchands de nitre qui traverſoient la Phénicie, s'étant arrêtés ſur le bord du fleuve Bélus, & ayant voulu faire cuire leurs viandes, mirent, au défaut de pierres, des morceaux de nitre pour ſoutenir leur vaſe, & que ce nitre mêlé avec le ſable, ayant été embraſé par le feu, ſe fondit, & forma une liqueur claire & tranſparente qui ſe figea, & donna la premiere idée de la façon du verre.

Il eſt d'autant plus étonnant que les anciens n'aient pas connu l'art de rendre le verre propre à conſerver la repréſentation des objets, en appliquant l'étain derriere les glaces, que les progrès de la découverte du verre furent chez eux pouſſés fort loin. Quels beaux ouvrages ne fit-on pas avec cette matiere ! quelle magnificence que celle du théatre de M. Scaurus, dont le ſecond étage étoit entiérement incruſté de verre ! Quoi de plus ſuperbe, ſelon le récit de ſaint Clément d'Alexandrie, que ces colonnes de verre d'une grandeur & d'une groſſeur extraordinaire, qui ornoient le temple de l'iſle d'Aradus !

Il n'eſt pas moins ſurprenant que les anciens connoiſſant l'uſage du cryſtal, plus propre encore que le verre à être employé dans la fabrication des *miroirs*, ils ne s'en ſoient pas ſervis pour cet objet.

Nous ignorons le temps où les anciens commencerent à faire des *miroirs* de verre. Nous ſavons ſeulement que ce fut des verreries de Sidon que ſortirent les premiers *miroirs* de cette matiere. On y travailloit très-bien le verre, & on en faiſoit de très-beaux ouvrages, qu'on poliſſoit au tour, avec des figures & des ornemens de plat & de relief, comme on auroit pu faire ſur des vaſes d'or & d'argent.

Les anciens avoient encore connu une ſorte de *miroir* qui étoit d'un verre, que Pline appelle *vitrum obſidianum*, du nom d'Obſidius qui l'avoit découvert en Ethiopie ; mais on ne peut lui donner qu'improprement le nom de *verre*. La matiere qu'on y employoit étoit noire comme le jayet, & ne rendoit que des repréſentations fort imparfaites.

Il ne faut pas confondre les *miroirs* des anciens avec la pierre ſpéculaire. Cette pierre étoit d'une nature toute différente, & employée à un tout autre uſage. On ne lui donnoit le nom de *ſpecularis* qu'à cauſe de ſa tranſparence ; c'étoit une ſorte de pierre blanche & tranſparente qui ſe coupoit par feuilles, mais qui ne réſiſtoit point au feu. Ceci doit la faire diſtinguer du talc, qui a bien la blancheur & la tranſparence, mais qui réſiſte à la violence des flammes.

On doit rapporter au temps de Séneque l'origine de l'uſage des pierres ſpéculaires ; ſon témoignage y eſt formel. Les Romains s'en ſervoient à garnir leurs fenêtres, comme nous nous ſervons du verre, ſurtout dans les ſalles à manger pendant l'hiver pour ſe garantir des pluies & des orages de la ſaiſon. Ils s'en ſervoient auſſi pour les litieres des dames, comme nous mettons des glaces à nos carroſſes ; pour les ruches, afin d'y pouvoir conſidérer l'ingénieux travail des abeilles. L'uſage des pierres ſpéculaires étoit ſi général, qu'il y avoit des ouvriers dont la profeſſion n'avoit d'autre objet que celui de les travailler & de les mettre en place. On les appelloit *ſpecularii*.

Outre la pierre appellée *ſpéculaire*, les anciens en connoiſſoient une autre appellée *phengitès*, qui ne cedoit pas à la premiere en tranſparence. On la tiroit de la Cappadoce. Elle étoit blanche, & avoit la dureté du marbre. L'uſage en commença du temps de Néron ; il s'en ſervit pour conſtruire le temple de la fortune, renfermé dans l'enceinte immenſe de ce riche palais, qu'il appella la *maiſon dorée*. Ces pierres répandoient une lumiere éclatante dans l'intérieur du temple ; il ſembloit, ſelon l'expreſſion de Pline, que le jour y étoit plutôt renfermé qu'introduit, *tanquam incluſâ luce non tranſmiſsâ*.

Nous n'avons pas de preuves que la pierre ſpéculaire ait été employée pour les *miroirs* ; mais l'hiſtoire nous apprend que Domitien, dévoré d'inquiétudes & agité de frayeurs, avoit fait garnir de carreaux de pierre phengite, tous les murs de ſes portiques, pour appercevoir, lorſqu'il s'y promenoit, tout ce qui ſe faiſoit derriere lui, & ſe prémunir contre les dangers dont ſa vie étoit menacée.

MIROIR, (*Hydr.*) eſt une piece d'eau ordinairement quarrée ou échancrée comme un *miroir*. (*K*)

MIROIR, FRONTON, (*Marine.*) c'eſt un cartouche de menuiſerie placé au deſſus de la voûte à l'arriere. On charge le *miroir* des armes du prince, & on y met quelquefois le nom ou la figure dont le vaiſſeau a tiré ſon nom. *Voyez* FRONTON & ECUSSON. *Pl. III*, *fig.* 1, le miroir coté *O*. (*Z*)

MIROIR, (*Architect.*) terme d'ouvrier de bâtiment ; c'eſt dans le parement d'une pierre une cavité cauſée par un éclat quand on la taille.

Ce ſont auſſi des ornemens en ovale qui ſe taillent dans les moulures creuſes, & ſont quelquefois remplis de fleurons.

MIROIR, *terme de braſſerie*, qui ſignifie la même choſe que *clairiere*. *Voyez* CLAIRIERE.

MIROIR, (*Chamoiſeur.*) terme des ouvriers en peaux de chagrin qui ſe dit des endroits de la peau de chagrin qui ſe rencontrent vuides & unis, & où le grain ne s'eſt pas formé. *Voyez* CHAGRIN.

C'eſt un grand défaut dans une peau de chagrin que d'avoir des *miroirs*.

MIROIR, (*Maréchallerie.*) *Voyez* A MIROIR.

MIROIR, *en terme de metteur en œuvre*: eſt un eſpace uni, réſervé au milieu du fond d'une piece quelconque, d'où partent les gaudrons comme de leur centre.

MIROIR, (*Vénerie.*) On attire les alouettes dans les filets par un *miroir*, ou morceau de verre monté ſur un pivot fiché en terre au milieu de deux nappes tendues ; celui qui eſt caché & tient les ficelles pour plier les nappes & les fermer comme deux battans de porte, lorſque les alouettes y donnent, tient auſſi une ficelle attachée au pivot où eſt le *miroir*, pour le faire remuer.

MIROITÉ *ou* A MIROIR, (*Maréch.*) poil de cheval. *Voyez* BAY.

MIROITERIE, ſ. m. (*Art méchan.*) profeſſion de miroitier, ou commerce des miroirs.

MIROITIER, ſ. m. (*Comm.*) ouvrier qui fait ou qui vend des miroirs. *Voyez* MIROIR. La communauté des *miroitiers* eſt compoſée de celle des bimbelotiers & de celle des doreurs ſur cuir. Par cette union les *miroitiers* ont la qualité de *miroitiers-lunettiers-bimbelotiers*, doreurs ſur cuir, garniſſeurs & enjoliveurs de la ville, fauxbourgs, vicomté & prévôté de Paris.

Ils ont quatre jurés, dont l'élection de deux ſe fait chaque année, en ſorte qu'ils reſtent chacun deux années de ſuite en charge, gouvernent la communauté, donnent les chef-d'œuvres, reçoivent les maîtres, & font les viſites, dans leſquelles, lorſqu'il ſe fait quelque ſaiſie, ils ſont obligés d'en faire le rapport dans les vingt-quatre heures.

Nul ne peut vendre miroirs, lunettes ou bimbelots, s'il n'eſt maître, & s'il n'a fait chef-d'œuvre de l'un de ces trois ouvrages, auquel tous ſont tenus, à la réſerve des fils de maîtres qui ne doivent que ſimple expérience, mais qui ſont néanmoins obligés de payer les droits du roi & des jurés.

Chaque maître ne peut obliger qu'un ſeul apprenti à la fois : il eſt toutefois permis d'en prendre un ſecond la derniere année du premier.

L'apprentiſſage eſt de cinq années entieres & conſécutives, après leſquelles l'apprenti peut aſpirer à la maîtriſe & demander chef-d'œuvre, qu'on lui donne ſuivant la partie du métier qu'il a choiſie & qu'il a appriſe.

Les compagnons, même ceux qui ſont apprentis de Paris, ne peuvent travailler pour eux, mais ſeulement pour les maîtres ; & les maîtres ne leur peuvent non plus donner d'ouvrage à faire en chambre, ni autre part qu'en leur boutique.

Les veuves ont droit de tenir boutique ouverte, & d'y faire travailler par des compagnons & apprentis.

Les ouvrages permis aux maîtres de la communauté, à l'excluſion de tous autres, ſont des miroirs d'acier, & de tous autres métaux, comme auſſi des miroirs de verre, de cryſtal & de cryſtallin, avec leurs montures, bordures, couvertures, & enrichiſſemens ; des boutons pareillement de verre & de cryſtal ; des lunettes & des beſicles de toutes ſortes, montées en cuivre, corne, & écaille de tortue, les unes & les autres de cryſtal de roche, de cryſtallin, ou de ſimple verre ; enfin tout ce qu'on peut appeller ouvrage de bimbeloterie d'étain mêlé d'aloi, comme boutons, ſonnettes, annelets, aiguilles, autres petits jouets d'enfans, qu'ils nomment leur *ménage* & leur *chapelle*, même des flacons d'étain ſervant à mettre vin & eau, cuillers, ſalieres, & autres légeres bagatelles d'étain de petits poids, & à la charge que les ſalieres entre autres ne ſeront hautes que

d'un demi-doigt, & ne pourront peſer qu'une livre & demie la douzaine.

Les jurés ſont obligés de faire la viſite des ouvrages apportés par les marchands forains, & de vaquer au lotiſſage de ces marchandiſes & matieres propres au métier, arrivant dans la ville de Paris. Pour cette raiſon ils ſont déchargés pendant les deux années de leur jurande, du ſoin des boues & lanternes.

Les découvertes d'optique & d'aſtronomie ont beaucoup augmenté les ouvrages des maîtres *miroitiers-lunettiers*, à cauſe de la taille des verres & de la fabrique des miroirs de métal, dont les aſtronomes & les opticiens ont beſoin, les uns pour leurs expériences, & les autres pour leurs obſervations céleſtes : c'eſt pourquoi ils ont pris la qualité de *miroitiers-lunettiers-opticiens.*

Outre les verres oculaires & objectifs qui ſe trouvent dans leurs boutiques, comme lunettes ſimples, téleſcopes ou lunettes de longue vue, les binocles, les lorgnettes, les microſcopes, & autres ſemblables qu'ils vendent tous montés, ils ſont auſſi fournis de cylindres, de cônes, de pyramides polygones, de boîtes à deſſiner, de lanternes magiques, de miroirs ardens, ſoit de métal ou de verre, de priſmes, de loupes, de verres à facettes ; enfin de tout ce que l'art a pu inventer de curieux & d'utile dans l'optique.

Les outils, inſtrumens, & machines dont ſe ſervent les maîtres lunettiers-opticiens ſont le tour, les baſſins de cuivre, de fer ou de métal compoſé ; les molettes, le rondeau de fonte ou de fer forgé ; le compas ordinaire, le compas coupant ; le gravoir, le poliſſoir ; les ſpheres ou boules ; divers moules de bois pour faire les tubes ; enfin la meule de grès doux.

Les matieres qu'ils emploient pour travailler leurs verres, les adoucir & les polir, ſont le grès, l'éméri, la potée d'étain, le tripoli, le feutre & le papier. *Voyez l'article* VERRERIE, *Dictionn. du commerce.*

MIROTON, ſ. m. (*Cuiſine.*) tranche de bœuf ſervie en place de bouilli, avec une ſauce deſſous.

MIRRE, ſ. f. (*Commerce.*) poids dont on ſe ſert à Veniſe pour peſer les huiles. Il eſt de trente livres poids ſubtil de cette ville, qui eſt de trente-quatre par cent plus foible que celui de Marſeille. Il faut quarante *mirres* pour faire un migliars ou millier. *Voyez* MIGLIARS. *Dictionn. de commerce.*

MIRRE, c'eſt auſſi une meſure des liquides, & particuliérement des huiles ; alors la *mirre* ou meſure d'huile ne peſe que vingt-cinq livres auſſi poids ſubtil. *Dictionn. du commerce.*

MIRTILLE, AIRELLE, BRINBELLE, RAISIN DE BOIS, MORETE, (*Diete, Pharmacie, & Mat. méd.*) Le goût des fruits de *mirtille* qui eſt doux & aigrelet eſt aſſez agréable. On ne connoît de ces fruits que leurs propriétés communes aux doux-aigrelets. *Voy.* DOUX, *chymie*, & DOUX, *diete & mat. méd.* On peut en préparer un rob qui ſera bon contre les cours de ventre bilieux. On a auſſi vanté ſes fruits ſéchés & réduits en poudre, à la doſe d'un gros juſqu'à deux, ou en décoction à la doſe de demi-once, contre la dyſſenterie : mais ce ne ſont pas là des remedes éprouvés. (*b*)

MIRZA *ou* MYRZA, (*Hiſt.*) titre de dignité qui ſignifie *fils de prince* ; les Tartares ne l'accordent qu'aux perſonnes d'une race noble & très-ancienne. Les filles du *mirza* ne peuvent épouſer que des *mirzas*, mais les princes peuvent épouſer des eſclaves, & leurs fils ont le titre de *mirza.* On dit que toutes les princeſſes tartares ou *mirzas* ſont ſujettes à la lunacie ; c'eſt à ce ſigne qu'on juge de la légitimité de leur naiſſance, leurs meres ſur-tout s'en réjouiſſent, parce que cela prouve qu'elles ne ſont point nées d'un adultere ; les parens en ſont auſſi très-joyeux, & ils ſe complimentent ſur ce qui, ſelon eux, eſt une marque infaillible de nobleſſe. Lorſque la lunacie ſe manifeſte, on célebre ce phénomene par un feſtin auquel les filles des autres *mirzas* ſont invitées, après quoi la lunatique eſt obligée de danſer continuellement, pendant trois jours & trois nuits, ſans boire, ni manger, ni dormir ; & cet exercice la fait tomber comme morte. Le troiſieme jour on lui donne un bouillon fait avec de la chair de cheval & de la viande. Après qu'elle s'eſt un peu remiſe, on

on recommence la danse, & cet exercice se réitere jusqu'à trois fois; alors la maladie est guérie pour toujours. *Voyez* Cantemir, *Hist. ottomane.* (—)

MIS, s. m. (*Hist. du bas empire.*) c'est, comme on le dit dans le *Dictionnaire de Trevoux*, le nom que l'on donnoit autrefois aux commissaires que les rois déléguoient dans les généralités, & qui répond en partie aux intendans de nos jours. On voit dans les vieux capitulaires, que Charles-le-Chauve nomma douze *mis* dans les douze missies de son royaume, on les appelloit *missi dominici*; sur quoi le P. d'Argone, sous le nom de Vigneul Marville, dit qu'un bibliothécaire ignorant rangea au nombre des missels un traité *de missis dominicis*, croyant que c'étoit un recueil des messes du dimanche. Ces commissaires informoient de la conduite des comtes, & jugeoient les causes d'appel dévolues au roi, ce qui n'a eu lieu cependant que sous la deuxieme race. Sous la troisieme ce pouvoir a été transféré aux baillis & sénéchaux, qui depuis ont eu droit de juger en dernier ressort, jusqu'au temps que le parlement a été rendu sédentaire par Philippe-le-Bel. (*D. J.*)

MIS, (*Jurisprud.*) Acte de *mis*, c'est une espece de procès-verbal qui est fait pour constater qu'une piece ou production a été mise au greffe, ou que le dossier ou sac contenant les pieces d'une cause a été mis sur le bureau; on donne aussi ce nom à l'acte par lequel on signifie à la partie adverse que cette remise a été faite. (*A*)

MIS, (*Maréchal.*) cheval bien ou mal *mis*, terme de manege, qui signifie bien ou mal dressé.

MISAINE *ou* MISENE, (*Marine.*) voile de *misaine*, c'est la voile que porte le mât de *misaine*. *Voyez* VOILE, & *ci-dessous* MAT DE MISAINE.

MISAINE, (*Marine.*) c'est le mât d'avant. *Voyez* MAT. Il est posé sur le bout de l'étrave du vaisseau, est garni d'une hune avec son chouquet, de barres de hune, de haubans, & d'un étai. *Pl. I, figure 2, coté 105.* Cette derniere manœuvre embrasse le mât au dessous du chouquet; en passant au travers de la hune, vient se rendre au milieu du mât de beaupré, où il y a une étrope avec une grande poulie amarrée: au bout de cet étai est une autre grande poulie, & dans cette poulie passe une manœuvre qui sert à le rider.

La vergue de ce mât, *fig. 2, coté 96*, qui y est jointe par sa racage, est garnie d'une drisse qui passe dans deux poulies doubles, lesquelles sont amarrées au chouquet; de deux autres poulies doubles, qui servent à hisser la vergue, & à l'amener lorsqu'il est nécessaire; de deux bras, de deux balancines, de deux cargues-points, de deux cargues-fonds, de deux cargues-boulines: pour l'intelligence de ceci, *voyez tous ces mots.*

Les bras passent dans deux poulies placées aux deux extrémités de la vergue: leurs dormans sont amarrés au grand étai; & à environ une brasse & demie au dessous de ces dormans, il y a des poulies par où passent lesdits bras pour venir tomber sur le milieu du gaillard d'avant; ces bras servant à brassier ou tourner la vergue, tant à stribord qu'à bas-bord.

Les balancines, *pl. I, fig. 2, coté 98*, passent dans le fond de la poulie du fond de la vergue, & delà vont passer dans une autre poulie, qui est amarrée au dessous du chouquet: elles servent à dresser la vergue, lorsqu'elle penche plus d'un côté que de l'autre.

Les cargues-points passent dans des poulies qui sont amarrées de chaque bord au tiers de la vergue, & viennent delà dans d'autres poulies amarrées aux coins de la voile du mât qui fait le sujet de cet article, & retournent delà à la vergue où leurs dormans sont amarrés proche ses poulies.

Les cargues-fonds passent dans des poulies amarrées aux barres de hune, & viennent delà amarrer leurs dormans au bas de la ralingue.

Enfin les cargues-boulines passent dans des poulies amarrées aux barres de hune, & delà passent par des poulies coupées, qui sont clouées sur la vergue.

Le mât de *misaine* est un mât de hune, qui passe dans ses barres, au milieu de sa hune & de son chouquet; ce mât de hune est garni d'une guinderesse, qui passe deux fois dans le pié du mât de hune, & dans

deux poulies amarrées au chouquet : il a un dormant qui eſt amarré auſſi au chouquet, & qui paſſe dans une poulie amarrée ſur le pont, par laquelle on l'hiſſe : le pié de ce mât eſt poſé dans l'endroit où paſſe une barre de fer, qui a environ ſept pouces en quarré, on appelle cette barre la *clef du mât de hune.* Quand ce mât eſt laiſſé en ſon lieu, on paſſe cette clef dans le trou du pié du mât, & on l'arrête ſur les barres de hune : ce ſecond mât eſt garni de barres de haubans, de galaubans, d'un chouquet, & d'un étai ; cet étai embraſſe le mât en paſſant dans les barres de hune, va delà juſqu'au mât de beaupré, un peu au deſſous de ſa hune, où il eſt ridé avec un palan : il a encore une vergue avec une racage qui les joint enſemble.

Cette vergue a une itaque, une fauſſe itaque, & une driſſe : l'itaque paſſe dans la tête du mât, au deſſous des barres ; un de ſes bouts eſt amarré à la vergue du petit hunier, & à l'autre bout il y a une poulie, dans laquelle paſſe une fauſſe itaque, dont une extrêmité vient en bas en dehors du vaiſſeau, & s'amarre à un anneau : à l'autre extrêmité eſt une poulie double, dans laquelle paſſe la driſſe, en deux ou trois tours, qui ſert à amener le petit hunier avec la vergue.

Le reſte de la garniture de cette vergue conſiſte en deux bras, deux balancines, deux cargues-pointes, deux cargues de fond, deux cargues-boulines, deux écoutes: voici la poſition de ces pieces.

Les bras (*Marine. Pl. I, fig.* 2, *coté* 91) paſſent dans des poulies qui ſont amarrées aux deux extrêmités de la vergue, à deux bragues d'environ une braſſe & demie de long : leurs dormans ſont amarrés à l'étai du grand mât de hune, & paſſent dans des poulies amarrées au deſſous d'eux à la diſtance d'environ une braſſe : delà ces dormans paſſent dans d'autres poulies qui ſont amarrées au grand étai, d'où ils viennent tomber ſur le gaillard d'avant.

Les balancines, *coté* 89, paſſent dans des poulies amarrées au deſſous des barres de ce mât de hune, & paſſent delà dans des poulies amarrées aux extrêmités de la vergue : leurs dormans ſont amarrés au chouquet de ce mât, & venant enſuite le long des haubans du petit hunier, paſſent à travers de la hune de *miſaine*, d'où coulant le long de ces haubans ils tombent ſur le pont : ces balancines ſervent d'écoutes au petit perroquet.

Les cargues-points paſſent dans des poulies amarrées au tiers de la vergue, vont paſſer delà dans deux poulies, qui ſont amarrées au coin du petit hunier, retournent enſuite en haut proche les poulies où elles ont paſſé la premiere fois, à l'endroit où ſont attachés leurs dormans ; & enfin paſſent delà à travers la hune de *miſaine*, viennent le long des haubans s'amarrer ſur le pont.

Les cargues de fond paſſent en arriere de la hune de *miſaine*, & delà paſſant pardeſſus ſon chouquet, viennent s'amarrer à la ralingue d'en bas : ces cordes ſont faites en forme de palans ; elles viennent directement en arriere du mât.

Les cargues-boulines paſſent dans la hune, & vont paſſer delà dans des poulies qui ſont amarrées à l'itaque du petit hunier.

Les boulines, *fig.* 2, *coté* 97, ſont amarrées à des herſes, qui ſont en dehors de la ralingue, & delà vont paſſer dans des poulies amarrées à l'étai du petit hunier, d'où elles vont paſſer dans des poulies doubles, qui ſont amarrées ſur le beaupré une braſſe pardeſſus l'étai de *miſaine.*

Enfin les deux écoutes ſont amarrées au point du petit hunier, paſſent delà à la poulie du bout de la vergue, viennent tout au long de la vergue juſqu'au mât de *miſaine*, paſſent enſuite dans des poulies amarrées au deſſous de la vergue ; & coulant delà le long du mât de *miſaine*, viennent enfin dans les bittes, où on les amarre.

Au deſſus du mât de hune eſt un autre mât appellé le *perroquet* (*coté* 87) ; il paſſe dans les barres & le chouquet du mât de hune, & a un trou d'un pié dans lequel entre une clef de bois, en forme de cheville quarrée, qui l'arrête ſur les barres : il eſt garni de croiſettes, de haubans, & de galaubans, d'un chouquet & d'un étai (*coté* 83) qui embraſſe le mât au deſſous, d'où il va aboutir au ton de perroquet de beaupré où il eſt ridé, avec une poulie, ſur les barres de hune de ce dernier mât :

ſa vergue, outre ſa racage, a encore une driſſe, des bras, des balancines, des cargues-points, ou des boulines.

La driſſe ſert à amener & à hiſſer le perroquet; elle paſſe à la tête du mât: un de ſes bouts eſt amarré à la vergue, & il y a à l'autre bout une poulie, dans laquelle paſſe un bout de corde qui vient tomber ſur le pont.

Les bras (*coté 78*) paſſent dans des poulies qui ſont amarrées aux deux extrémités de la vergue, & tiennent à des bragues d'environ une braſſe de long: leurs dormans ſont amarrés à l'étai du grand perroquet.

Les balancines (*coté 79*) paſſent dans des poulies amarrées à la tête du mât de perroquet, vont delà paſſer dans des poulies amarrées aux deux extrêmités de la vergue, & vont répondre au chouquet de perroquet, où ſont leurs dormans.

Les cargues-points ſont amarrés aux points de perroquet, d'où ils vont paſſer dans d'autres poulies qui ſont au tiers du perroquet, aboutiſſent enſuite à une pomme amarrée aux haubans du petit hunier; coulant après cela le long deſdits haubans, paſſent au travers de la hune de *miſaine*; enfin coulant encore le long des haubans de cette hune, viennent ſur le gaillard d'avant.

Les boulines ſont amarrées à la ralingue du perroquet, vont paſſer dans de petites poulies qui ſont amarrées à l'étai de ce petit mât; delà vont repaſſer dans d'autres petites poulies amarrées aux haubans de perroquet de beaupré, reviennent paſſer dans de troiſiemes poulies amarrées à la liure de beaupré, & tombent ſur le fronteau d'avant.

MISANTHROPIE, ſ. f. (*Médecine.*) dégoût & averſion pour les hommes & le commerce avec eux. La *miſanthropie* eſt un ſymptome de mélancolie; car, dans cette maladie, il eſt ordinaire d'aimer les endroits écartés, le ſilence & la ſolitude, de même que de fuir la converſation & de rêver toujours au dedans de ſoi-même; il déſigne une mélancolie parfaite. *Voyez l'art.* MÉLANCOLIE.

MISCELLA TERRA, (*Hiſt. nat.*) nom générique, dont quelques auteurs ſe ſervent pour déſigner les terres compoſées ou mélangées avec du ſable; ils en diſtinguent de noirâtres, de blanches, de jaunes, d'un jaune pâle, de brunes, de verdâtres; toutes ces terres acquierent de la dureté dans le feu, ce qui doit les faire regarder comme mêlées d'argille. Les Anglois les appellent *loams*, & en France, c'eſt proprement la *glaiſe*. (—)

MISCHIO, ſ. m. (*Hiſt. nat. minér.*) nom que les Italiens donnent à un marbre mélangé de différentes couleurs, & qui ſemble formé par l'aſſemblage de pluſieurs fragmens de marbre qui ſe ſont, pour ainſi dire, collés pour ne faire qu'une même maſſe. On en trouve près de Vérone une eſpece qui eſt d'un rouge pourpre, mêlé de taches & de veines blanches & jaunes.

MISCIBILITÉ *ou* SOLUBILITÉ, ſ. f. (*Chymie.*) propriété générale par l'exercice de laquelle tous les corps chymiques contractent une union, une combinaiſon réelle, la mixtion chymique, *voyez* MIXTION; c'eſt proprement la même choſe qu'*affinité*, que *rapport*. *Voyez* RAPPORT, *Chymie.*

Cette propriété eſt toujours relative, c'eſt-à-dire, que la *miſcibilité* ne réſide dans aucun corps, dans aucune ſubſtance de la nature que relativement à quelques autres ſubſtances en particulier, & qu'il n'exiſte aucun corps connu; que vraiſemblablement il ne peut exiſter aucun corps qui ſoit miſcible, capable de combinaiſon réelle avec tous les autres corps. Si un tel corps exiſtoit, il auroit une des qualités eſſentielles du diſſolvant univerſel ou *alkaheſt*, qui ne paroît être juſqu'à préſent qu'une vaine prétention alchymique. *Voyez à l'art.* MENSTRUE.

La *miſcibilité* des chymiſtes differe par cet exercice limité, de la *cohéſibilité* ou *attractibilité* des phyſiciens qui eſt une propriété abſolue; & c'eſt une ſuite néceſſaire de la maniere différente dont la chymie & la phyſique conſiderent les corps que la diverſe doctrine de chacune de ces ſciences ſur les loix de leur union, *voyez l'article* CHYMIE; car ceux qui n'admettent qu'une matiere homogene (ce ſont les phyſiciens), & qui ne contemplent les *affections* de

cette matiere que dans les masses ou *agrégats*, dans lesquels la matiere *se comporte* en effet comme homogene, ceux-là, dis-je, ne sauroient même soupçonner les loix de la *miscibilité* qui suppose la multiplicité des matieres. *Voyez* MIXTION, PRINCIPES. Aussi tant que les physiciens se renferment dans les bornes des sujets physiques, leur doctrine sur la cohésibilité est vraie : une surface très-plane & très-polie d'eau solide, de glace, adhere aussi fort que des masses peuvent adhérer à des masses, à une surface très-plane & très-polie de soufre, quoique l'eau & le soufre soient *immiscibles*. Mais s'ils s'avisent, comme Jean Keil, &c. de sonder les profondeurs de l'union chymique en s'occupant seulement des conditions qui sont requises pour l'union des masses, & négligeant nécessairement les loix de la *miscibilité* qu'ils ne connoissent pas, ils écriront dogmatiquement des absurdités démontrées telles par les faits chymiques les plus communs. Ils auront beau placer le corpuscule dans toutes les circonstances qu'ils croient les plus favorables à l'adhésion ; si l'un de ces corpuscules est de l'eau & l'autre du soufre, il n'y aura jamais d'union, *tractent fabrilia fabri*. *Voyez l'article* CHYMIE. (*b*)

MISE, s. f. (*Commerce.*) dans le commerce, signifie en terme de compte la *dépense*. La *mise* de ce compte excede la recette de plus de moitié, c'est-à-dire, que le comptable a dépensé une fois plus qu'il n'a reçu.

Mise signifie aussi ce qui a cours dans le commerce. On le dit particuliérement des monnoies : je ne veux point de cet écu, il est décrié, il n'est plus de *mise*.

Mise se prend encore pour une enchere, pour ce qu'on met au dessus d'un autre dans une vente publique. Toutes vos *mises* ne m'empêcheront pas d'avoir ce tableau, j'enchérirai toujours au dessus.

Mise se dit quelquefois en bonne ou mauvaise part des étoffes qu'on veut estimer ou mépriser. Ce satin est de *mise* : ce damas est vieux, il n'est plus de *mise*. *Dictionnaire de commerce.*

MISE, (*Tailland.*) se dit d'un morceau de fer qu'on soude sur un autre, pour le rendre plus fort.

MISE, *terme de riviere*, est une certaine quantité de bûches retenues par deux liens, nommés *rouettes*, & dont six forment la branche d'un train.

MISENE (PROMONTOIRE DE), *Misenum promontorium*, (*Géogr.*) promontoire d'Italie, sur la côte de la Campanie. Virgile inventa le premier l'origine fabuleuse du nom de ce cap. Il dit qu'on l'appella de la sorte, après que *Misene*, trompette d'Enée, y eut été enterré, & que l'ancien nom de ce cap étoit *Ærius*.

Les deux Pline nous apprennent qu'il y avoit une ville du même nom, & que ses habitans se nommoient *Misenenses*. Cette ville étoit tout à l'entour ombragée de maisons de plaisance, dans l'une desquelles mourut l'empereur Tibere, ce tyran soupçonneux, triste & dissimulé, qui appliquant la *loi de majesté* à tout ce qui put servir sa haine ou ses défiances, ôta la liberté dans les festins, la confiance dans les parentés, la fidélité dans les esclaves. Il persécuta la vertu, dans la crainte qu'elle ne rappellât dans l'esprit des peuples le bonheur des temps précédens.

Le promontoire *Misenum* conserve encore aujourd'hui son premier nom. On l'appelle *capo di Miseno*. On le trouve à l'orient du cap de Posilipo, & à l'occident de l'isle Ischia. (*D. J.*)

MISÉRABLE, adj. & s. (*Gramm.*) celui qui est dans le malheur, dans la peine, dans la douleur, dans la misere, en un mot, dans quelque situation qui lui rend l'existence à charge, quoique peut-être il ne voulût ni se donner la mort, ni l'accepter d'une autre main. La superstition & le despotisme couvrent & ont couvert dans tous les temps la terre de *misérables*. Il se prend encore en d'autres sens ; on dit un auteur *misérable*, une plaisanterie *misérable*, deux *misérables* chevaux, un préjugé *misérable*.

MISÉRATSIE, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Japonois donnent à des curiosités de divers genres dont ils ornent leurs appartemens.

MISERE, f. f. (*Gramm.*) c'eſt l'état de l'homme miſérable. *Voy.* MISÉRABLE.

Il y a peu d'ames aſſez fermes que la *miſere* n'abatte & n'aviliſſe à la longue. Le petit peuple eſt d'une ſtupidité incroyable. Je ne ſais quel preſtige lui ferme les yeux ſur ſa *miſere* préſente, & ſur une *miſere* plus grande encore qui attend ſa vieilleſſe. La *miſere* eſt la mere des grands crimes; ce ſont les ſouverains qui font les miſérables, qui répondront dans ce monde & dans l'autre des crimes que la *miſere* aura commis. On dit dans un ſens bien oppoſé, c'eſt une *miſere*, pour dire une choſe de rien; dans le premier ſens, c'eſt une *miſere* que d'avoir affaire aux gens de loi & aux prêtres.

MISERERE, (*Médecine.*) c'eſt une ſorte de colique, où l'on rend les excrémens par la bouche. *Voyez* COLIQUE.

Le *miſerere* eſt la même choſe que ce qu'on appelle autrement *volvulus* & *paſſion iliaque*. *Voyez* PASSION ILIAQUE.

Ce nom eſt latin, & ſignifie *ayez pitié*; il eſt pris de la douleur inſupportable que ſouffre le malade, & qui lui fait implorer le ſecours des aſſiſtans.

MISERICORDE (DÉESSE DE LA), (*Mythol.*) Il y avoit dans la place publique d'Athenes un autel conſacré à cette déeſſe; eh, comment ne regne-t-elle pas dans tous les cœurs!

« La vie de l'homme, dit Pauſanias, » eſt ſi chargée de viciſſitudes, de traverſes » & de peines, que la *miſéricorde* eſt la » divinité qui mériteroit d'avoir le plus de » crédit; tous les particuliers, toutes les » nations du monde devroient lui offrir » des ſacrifices, parce que tous les parti- » culiers, toutes les nations en ont éga- » lement beſoin ». Son autel chez les Athéniens étoit un lieu d'aſyle, où les Héraclides ſe réfugierent lorſqu'Euriſthée les pourſuivoit après la mort d'Hercule, & les privileges de cet aſyle ſubſiſterent très-long-temps. (*D. J.*)

MISÉRICORDE, (*Menuiſerie.*) c'eſt une conſole attachée ſous le ſiege des ſtalles; & lorſqu'il eſt levé, la *miſéricorde* ſe trouve à hauteur pour que les eccléſiaſtiques puiſſent ſe repoſer ſans paroître être aſſis.

MISITRA, (*Géogr. anc. & mod.*) ville de la Morée, dans les terres auprès d'une petite montagne, branche du Taygete des anciens, & d'une petite riviere du même nom qui ſe décharge dans la Vaſilipotamos.

Miſitra, ou du moins ſon fauxbourg, eſt l'ancienne Sparte, cette ville ſi célebre dans le monde. Le nom de *Miſitra* lui a été donné ſous les derniers empereurs de Conſtantinople, à cauſe des fromages de ſes environs qu'on appelle vulgairement *miſitra*.

Cette ville n'a plus, à beaucoup près, les 48 ſtades que Polybe donnoit à l'ancienne Lacédémone. *Miſitra* eſt diviſée en quatre parties détachées, le château, la ville & deux fauxbourgs; l'un de ces fauxbourgs ſe nomme *Meſokorion*, bourgade du milieu, & l'autre *Enokorion*, bourgade du dehors.

La riviere Vaſilipotamos paſſe encore aujourd'hui à l'orient de la ville comme autrefois. Elle ne fait en été qu'un ruiſſeau; mais en hiver, elle eſt comme le bras de la Seine à Paris devant les Auguſtins.

Le château n'eſt pas celui de l'ancienne Lacédémone, dont on voit encore quelques maſures ſur une colline oppoſée; c'eſt l'ouvrage des deſpotes, ſous le déclin de l'empire.

Il y a une moſquée dans le *Meſokorion*, deux bazars & une fontaine qui jette de l'eau par des tuyaux de bronze. C'eſt la fontaine *Dorcea*, auſſi fameuſe à Sparte que l'Ennéacrunos l'étoit à Athenes.

En abordant à *Miſitra*, on n'oublie point de prendre ſon Pauſanias à la main, pour l'examiner. Cet auteur ayant paſſé le pont qui eſt ſur l'Eurotas, entre dans le Planiſte, qui eſt à la rive droite de ce fleuve, & que l'on voit encore. Il monte enſuite dans la ville, où il trouve le temple de Lycurgue; il ſuit, il décrit tous les autres temples qui ſont ſur ſa route. Il voit & décrit le palais des anciens rois, leurs tombeaux, & le théatre dont la beauté le ſurprend. Toutes ces choſes ſont abattues, & les princes Paléologues n'ont laiſſé de tous ces édifices que quelques fondemens.

De tant de temples autrefois conſacrés à Diane dans Sparte, à peine en trouve-

t-on le terrain. Pallas en avoit sept ou huit pour sa part, entre lesquels, celui qu'on surnommoit *Chalciœcos*, étoit le plus célebre de toute la Grece. Il n'en reste pas le moindre vestige.

Les ruines du temple de Vénus armée sont à l'orient de *Misitra*. On voyoit autrefois aux environs de ce temple le cénotaphe de Brasidas, & près de ce cénotaphe les tombeaux de Pausanias & de Léonidas. Près de ces tombeaux étoit le théatre de Lacédémone, dont il reste à peine quelques fragmens de colonnes. On y chercheroit en vain la place du temple de Cérès qui n'étoit pas loin de là.

Autrefois toute l'enceinte de l'*Agora* étoit embellie de statues superbes, de tombeaux célebres, ou de tribunaux majestueux. On y voyoit un temple dédié à Jules-César, & un autre à Auguste. Il y en avoit de consacrés à Apollon, à la Terre, à Jupiter, aux Parques, à Neptune, à Minerve, à Junon; il ne reste plus de traces d'aucun de tous ces édifices.

Il n'y en a pas davantage du *Gérosia*, c'est-à-dire, du tribunal des vingt-huit gérontes, ni du tribunal des éphores, ni de celui des bidiaques qui avoient l'œil sur la discipline des enfans, ni finalement des nomophylaces ou interpretes des loix de Lycurgue. Tout ce qu'on peut en juger, c'est que le terrain est occupé par le serrail de Mula, par la prison publique & par des jardins.

La rue du grand bazar est la fameuse rue, qu'on appelloit *aphétars*. Ulysse contribua à la rendre célebre, quand elle lui servit de carriere pour disputer à la course la possession de Pénélope contre ses rivaux.

En sortant de *Misitra* pour aller du côté du pont de pierre qu'on nommoit autrefois le *babica*, on trouve une grande plaine bornée à l'orient par la riviere, & à l'occident par le mésokorion. C'est-là que sont le Plataniste & le Dromos. Il ne reste de ce dernier que des amas de pierres bouleversées. A l'égard du plataniste, la nature y produit encore des platanes à la place de ceux de l'antiquité. La riviere s'y partage en plusieurs bras; mais on n'y sauroit plus discerner celui qui se nommoit l'*Euripe*, c'est-à-dire, ce canal qui formoit l'isle fameuse où se donnoit tous les ans le combat des éphebes.

A une portée de mousquet de l'*Enokorion*, on découvre au nord une colline où sont des vignobles qui produisent le meilleur vin de la Morée. C'est le même terroir où Ulysse planta lui-même une vigne, lorsqu'il alla chercher Pénélope à Lacédémone.

Mahomet II a établi à *Misitra* un bey, un aga, un vaivode, & quatre gérontes. Le bey est gouverneur de la Zaconie, & indépendant du bacha de la Morée. L'aga commande la milice du pays. Le vaivode est comme un prévôt de maréchaussée. Ces trois charges sont exercées par des Turcs. Celles des gérontes sont possédées par des chrétiens d'entre les meilleures familles grecques de *Misitra*. Ils font l'assiette & la levée du tribut pour les mâles, qu'on paie au sultan. Les femmes, les caloyers & les papas ne paient rien. Ce tribut est de quatre piastres & demie par tête dès le moment de sa naissance; oppression particuliere à la Zaconie, & mauvaise en bonne politique: aussi l'argent est si rare dans le pays, que le peuple n'y vit que par échange de ses denrées. Le reste du trafic se fait par les mains des juifs, qui composent la plus grande partie des habitans: ils ont à *Misitra* trois synagogues. Les caloyeres ou les filles consacrées à la Panagia y possedent un monastere bien bâti.

Enfin *Misitra* n'est plus recommandable que par ses filles grecques qui sont jolies, & par ses chiens qui sont excellens; c'est tout ce qu'elle a conservé de l'ancienne Sparte. Mais il ne faudroit pas faire aux Grecs de cette ville la même question qu'on fit autrefois à leur compatriote Léotichidas, ni attendre d'eux une aussi sage réponse que celle qu'il fit quand on lui demanda pourquoi les Lacédémoniens étoient les seuls d'entre les Grecs qui aimoient si peu à boire: afin, dit-il, que nous disposions toujours de nous comme nous voudrons, & que les autres n'en disposent jamais comme il leur plaira.

M. Fourmont, dans son *voyage de Grece en 1729*, dit avoir ramassé à *Misitra* des

inſcriptions de conſéquence, mais il n'en a publié aucune.

Cette ville eſt ſur la riviere ou le ruiſſeau de Viſilipotamos, à 40 lieues S. O. d'Athenes, à 37 S. E. de Lépante, à 150 S. O. de Conſtantinople. *Long.* 40. 20. *lat.* 35, 26. (*D. J.*)

MISLA, ſ. m. (*Hiſt. mod. diete.*) C'eſt une boiſſon que font les Indiens ſauvages, qui habitent la terre ferme de l'Amérique vers l'iſthme de Panama. Il y a deux ſortes de *miſla;* la premiere ſe fait avec le fruit des platanes fraîchement cueilli, on le fait rôtir dans ſa gouſſe & on l'écraſe dans une gourde; après en avoir ôté la pelure, on mêle le jus qui en ſort avec une certaine quantité d'eau. Le *miſla* de la ſeconde eſpece ſe fait avec le fruit du platane ſéché, & dont on a formé une eſpece de gâteau; pour cet effet, on cueille ce fruit dans ſa maturité, & on le fait ſécher à petit feu ſur un gril de bois, & l'on en fait des gâteaux qui ſervent de pain aux Indiens.

MISLINITZ, (*Géogr.*) petite ville de Pologne dans le palatinat de Cracovie, ſituée entre deux montagnes, à 4 lieues de Cracovie. *Long.* 38. 2. *lat.* 50. 4.

MISNA (LA), *ou* MISCHNA, ſ. f. (*Théol. rabiniq.*) On ne dit point *miſchne* en françois, parce qu'on ne doit point altérer les noms propres. *Code de droit eccléſiaſtique & civil des juifs.* Ce terme ſignifie la répétition de la loi ou ſeconde loi. L'ouvrage eſt diviſé en ſix parties; la premiere roule ſur les productions de la terre; la ſeconde regle l'obſervation des fêtes; la troiſieme traite des femmes & des divers cas du mariage; la quatrieme, des procès qui naiſſent du commerce, du culte étranger & de l'idolâtrie; la cinquieme dirige ce qui regarde les oblations & les ſacrifices; la ſixieme enfin a pour objet les diverſes ſortes de purifications.

La *miſchna* eſt donc le recueil ou la compilation des traditions judaïques à tous les égards dont nous venons de parler; maintenant voici l'hiſtoire de ce recueil, que j'emprunterai du célebre Prideaux.

Le nombre des traditions judaïques étoit ſi grand vers le milieu du ſecond ſiecle ſous l'empire d'Antonin le pieux, que la mémoire ne pouvoit plus les retenir, & que les juifs ſe virent enfin forcés de les écrire. D'ailleurs, dans leur nouvelle calamité ſous Adrien, ils avoient tout fraîchement perdu la plus grande partie de leurs ſavans; leurs écoles les plus conſidérables étoient détruites, & preſque tous les habitans de la Judée ſe trouvoient alors diſperſés; de cette maniere la voie ordinaire dont ſe ſervoient leurs traditions, étoit devenue preſque impraticable, de ſorte qu'appréhendant qu'elles ne s'oubliaſſent & ne ſe perdiſſent, ils réſolurent d'en faire un recueil.

Rabbi Judah, fils de Siméon, ſurnommé pour la ſainteté de ſa vie, *Haccadoth* ou *le ſaint*, qui étoit recteur de l'école que les juifs avoient à Tibérias en Galilée, & préſident du ſanhédrin qui s'y tenoit alors, fut celui qui ſe chargea de cet ouvrage; il en fit la compilation en ſix livres, dont chacun contient pluſieurs traités: il y en a ſoixante-trois. Il rangea fort méthodiquement ſous ces ſoixante-trois chefs tout ce que la tradition de leurs ancêtres leur avoit tranſmis juſques-là ſur la religion & ſur la loi. Voilà ce qu'on appelle *la miſna*.

Ce livre fut reçu par les juifs avec toute la vénération poſſible dans tous les lieux de leur diſperſion, & continue encore aujourd'hui à être fort eſtimé; car ils croient qu'il ne contient rien qui n'ait été dicté de Dieu lui-même à Moyſe ſur le mont Sinaï, auſſi-bien que la loi écrite; & que par conſéquent il eſt d'autorité divine & obligatoire tout comme l'autre. D'abord donc qu'il parut, tous leurs ſavans de profeſſion en firent le ſujet de leurs études, & les principaux d'entr'eux, tant en Judée qu'en Babylone, ſe mirent à travailler à le commenter. Ce ſont ces commentaires qui, avec le texte même ou la *miſna*, compoſent leurs deux talmuds, c'eſt-à-dire, celui de Jéruſalem & celui de Babylone. Ils appellent ces commentaires la *gemare* ou le *ſupplément*, parce qu'avec eux la *miſna* ſe trouve avoir tous les éclairciſſemens néceſſaires, & le corps de la doctrine traditionnelle de leur loi & de leur religion eſt par-là complet; la *miſna* eſt le texte, la *gemare* eſt le com-

mentaire, & les deux enfemble font le *talmud*. La *mifna* étoit déja écrite l'an 150 de Jefus-Chrift, & le commentaire le fut environ l'an 300. *Voyez* GEMARE & TALMUD. (*D. J.*)

MISNIE, *ou* MEISSEN, en latin *Mifnia*, (*Géogr.*) province d'Allemagne avec titre de margraviat.

Elle eft bornée au nord par le duché de Saxe & par la principauté d'Anhalt ; à l'orient par la Lufàce ; au midi par la Boheme & la Franconie ; à l'occident par la Turinge.

Elle fut anciennement habitée par les Hermundures, & enfuite par les Mifniens ; ces derniers étant opprimés par des Sorabes, eurent recours aux Francs qui les aiderent à recouvrer leur liberté ; mais pour la conferver plus facilement, ils s'unirent avec les Saxons, & donnerent le nom de *Mifnie* au pays qu'ils occupoient. Ce pays fut érigé en margraviat en faveur de la maifon de Saxe, & cette maifon, après en avoir été dépouillée plufieurs fois, eft enfin rentrée dans l'ancienne poffeffion de ce patrimoine.

La *Mifnie*, telle qu'elle eft actuellement, a 18 lieues de long fur 17 de large. Elle eft fertile en tout ce qui eft néceffaire à la vie ; mais fes principales richeffes viennent de fes mines.

On la divife en huit territoires ou cercles ; favoir, le cercle de *Mifnie*, le cercle de Leipfick, le cercle des montagnes d'airain, le territoire de Weiffenfels, le territoire de Merfebourg, le territoire de Zeittz, de Voigtland & l'Ofterland ; l'électeur de Saxe en poffede la plus grande partie, & les autres princes de Saxe poffedent le refte. *Meiffens* en eft la capitale, & Drefde la principale ville.

Parmi les gens de lettres nés en *Mifnie*, il n'en eft point qui lui faffe plus d'honneur que Samuel Puffendorf, l'un des favans hommes du xvij fiecle, dans le genre hiftorique & politique. On connoît fon hiftoire des états de l'Europe, celle de Suede depuis Guftave Adolphe jufqu'à l'abdication de la reine Chriftine, & celle de Charles Guftave écrite en latin ; mais c'eft fur-tout fon droit de la nature & des gens qui fait fa gloire. Il établit dans cet ouvrage, & développe beaucoup mieux que Grotius, les principes fondamentaux du droit naturel, & il en déduit par une fuite affez exacte de conféquences, les principaux devoirs de l'homme & du citoyen, en quelqu'état qu'il fe trouve. Il étend & rectifie tout ce qu'il emprunte du grand homme qui l'a précédé dans cette carriere, & s'écarte avec raifon du faux principe de Grotius, je veux dire, de la fuppofition d'un droit de gens arbitraire, fondé fur le confentement tacite des peuples, & ayant néanmoins par lui-même force de loi, autant que le droit naturel. Enfin, l'ouvrage de Puffendorf eft, à tout prendre, beaucoup plus vrai & plus utile que celui de Grotius. M. Barbeyrac y a donné un nouveau prix par fa belle traduction françoife, accompagnée d'excellentes notes. Cette traduction eft entre les mains de tout le monde. Puffendorf mourut à Berlin en 1694, âgé de 63 ans. (*D. J.*)

MISPIKKEL, f. m. (*Hift. nat.*) nom donné par quelques minéralogiftes allemands à la pyrite blanche, ou pyrite arfenicale. *Voyez* PYRITE.

MISQUITL, f. m. (*Hift. nat. Bot.*) arbre du Mexique, qui croît fur-tout fur les montagnes ; fes feuilles font longues & étroites ; il produit des filiques comme le tamarinde, remplies d'une graine dont les Indiens font une efpece de pain. Les jeunes rejetons de cet arbre fourniffent une liqueur très-bonne pour les yeux ; l'eau-même dans laquelle on les fait tremper, acquiert la même vertu. Ximenès croit que cet arbre eft le *caffia* des anciens.

MISSEL, f. m. (*Litur.*) livre de meffes qui contient les meffes différentes pour les différens jours & fêtes de l'année. *Voyez* MESSE.

Le *miffel romain* a d'abord été dreffé par le pape Gelafe, & enfuite réduit en un meilleur ordre par S. Grégoire le grand, qui l'appella *facramentaire*, ou *livre des facremens*.

Chaque diocefe & chaque ordre de religieux a un *miffel* particulier pour les fêtes de la province ou de l'ordre ; mais conforme pour l'ordinaire au *miffel* romain pour les meffes des dimanches & fêtes principales.

MISSI DOMINICI, (*Hist.*) C'est ainsi que l'on nommoit sous les princes de la race carlovingienne, des officiers attachés à la cour des empereurs, que ces princes envoyoient dans les provinces de leurs états, pour entendre les plaintes des peuples contre leurs magistrats ordinaires, leur rendre justice & redresser leurs griefs, & pour veiller aux finances; ils étoient aussi chargés de prendre connoissance de la discipline ecclésiastique & de faire observer les réglemens de police. Il paroît que ces *missi dominici* faisoient les fonctions que le roi de France donne aujourd'hui aux intendans de ses provinces. (—)

MISSILIA, s. m. plur. (*Hist. anc.*) présens en argent qu'on jetoit au peuple. On enveloppoit l'argent dans des morceaux de draps, pour qu'ils ne blessassent pas. On faisoit de ces présens aux couronnemens. Il y eut des tours bâties à cet usage. Quelquefois au lieu d'argent, on distribuoit des oiseaux, des noix, des dattes, des figues. On jeta aussi des dés. Ceux qui pouvoient s'en saisir alloient ensuite se faire délivrer le blé, les animaux, l'argent, les habits désignés par leur dé. L'empereur Léon abolit ces sortes de largesses qui entraînoient toujours beaucoup de désordre. Ceux qui les faisoient se ruinoient; ceux qui s'attroupoient pour y avoir part, y perdoient quelquefois la vie. Les largesses véritables, c'est le soulagement des impôts. Donner à un peuple qu'on écrase de subsides, c'est le revêtir d'une main, & lui arracher de l'autre la peau.

MISSILIMAKINAC, (*Géographie.*) espece d'isthme de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle France; il a environ 120 lieues de long, sur 20 de large. Les François y ont un établissement qui est regardé comme un poste important, à une demi-lieue de l'embouchure du lac des Illinois, & situé à environ 292 degrés de *long.* sous les *45. 35. de lat.*.

MISSIO, (*Art milit. des Rom.*) c'est-à-dire, *congé*. Il y en avoit quatre sortes principales. 1°. Celui qui se donnoit à ceux qui avoient fini le temps ordinaire du service, qui étoit de dix ans, *missio honesta*. 2°. Celui qui se donnoit pour raison d'infirmité, *missio causaria*. 3°. Celui qui se donnoit pour quelque faute considérable, pour laquelle on étoit chassé ignominieusement, & déclaré indigne de servir, *missio ignominiosa*. 4°. Enfin le congé qui s'obtenoit par grace & par faveur, *missio gratiosa*. *Voyez* CONGÉ. (*D. J.*)

MISSION, s. f. *en théologie*, & en parlant des trois personnes de la sainte Trinité, signifie la *procession*, ou la *destination* d'une personne par une autre pour quelqu'effet temporel.

Cette *mission* suppose nécessairement deux rapports, l'un à la personne qui en envoie une autre, & le second à la chose que doit opérer la personne envoyée. Le premier de ces rapports marque l'origine; le second tombe sur l'effet particulier pour lequel la personne est envoyée.

Ainsi la *mission* dans les personnes divines est éternelle quant à l'origine, & temporelle quant à l'effet. Par exemple, Jesus-Christ avoit été destiné de toute éternité à être envoyé pour racheter le genre humain; mais cette *mission*, l'exécution de ce décret n'a eu lieu que dans le temps, comme le dit S. Paul, *Galat. iv, 4. At ubi venit plenitudo temporis, misit Deus filium suum, &c.* & ce que saint Jean dit du Saint-Esprit, *nondum erat Spiritus datus, quia Jesus nondum erat glorificatus.*

La *mission*, dans les personnes divines, est quelque chose de notionel propre à certaines personnes, & qui n'est pas commune à toute la Trinité. Car, si on la prend activement, elle est propre à la personne qui envoie; si on la prend passivement, elle est propre à la personne qui est envoyée.

Les personnes ne sont envoyées que par celles dont elles procedent. Car envoyer suppose quelque autorité improprement dite quant aux personnes divines; or il n'y a point entr'elles d'autre autorité que celle qui est fondée sur l'origine par laquelle une personne est le principe d'une autre. Ainsi comme le Pere est sans principe, il n'est point envoyé; mais comme il est le principe du Fils, il envoie le fils; & le Pere & le Fils, en tant que principe du Saint-Esprit, envoient le Saint-Esprit;

mais le Saint-Esprit n'étant point le principe d'une autre personne, ne donne point de *mission*; ou, pour parler le langage des théologiens: *Pater mittit & non mittitur. Filius mittitur & mittit. Spiritus sanctus mittitur & non mittit.* Car ce que l'on dit dans Isaïe, *Spiritus Domini misit me, eo quod ad annuntiandum misit me*, ne doit s'entendre que de Jesus-Christ en tant qu'homme, & non en tant que personne divine, puisqu'à ce dernier égard il ne procede en aucune maniere du Saint-Esprit.

Les théologiens distinguent deux especes de *mission* passive dans les personnes divines; l'une visible, telle qu'a été celle de Jesus-Christ dans l'incarnation, & celle du Saint-Esprit lorsqu'il descendit sur les apôtres en forme de langues de feu; & l'autre invisible, comme quand il est dit de la sagesse, *mitte illam de cœlis sanctis*, & du Saint-Esprit, dans l'épître aux Galates, *misit Deus Spiritum Filii sui in corda vestra.*

MISSION, (*Gram.*) à consulter l'étymologie de ce mot, signifie en général l'*ordre* que reçoit quelqu'un de son supérieur d'aller en quelque endroit; mais il n'est pas usité dans toutes sortes de circonstances en ce sens: voici les cas où il l'est.

Mission, en théologie, signifie le *pouvoir* ou la *commission* donnée à quelqu'un de prêcher l'évangile. *Voy.* ÉVANGILE, &c.

Jesus-Christ donna *mission* à ses disciples en ces termes: *allez & enseignez toutes les nations*, &c. *Voyez* APÔTRE.

On reproche aux protestans que leurs ministres n'ont pas de *mission*, n'étant autorisés dans l'exercice de leur ministere, ni par une succession continue depuis les apôtres, ni par des miracles, ni par aucune preuve extraordinaire de vocation. *Voyez* ORDINATION.

Les anabaptistes prétendent qu'il ne faut d'autre *mission* pour le ministere évangélique, que d'avoir les talens nécessaires pour s'en bien acquitter.

Mission se dit aussi des établissemens & des exercices de gens zélés pour la gloire de Dieu & le salut des ames, qui vont prêcher l'évangile dans des pays éloignés & parmi des infideles. *Voyez* MISSIONNAIRES.

Il y a des *missions* aux indes orientales & occidentales. Les dominicains, les franciscains, & les religieux de S. Augustin en ont au Levant, dans l'Amérique & ailleurs.

Les jésuites avoient aussi des *missions* dans la Chine & dans toutes les autres parties de la terre où ils avoient pu pénétrer.

Mission est aussi le nom d'une congrégation de plusieurs prêtres séculiers, instituée par S. Vincent de Paule, approuvée & confirmée par le pape Urbain VIII en 1626, sous le titre de *prêtres de congrégation de la mission.* Ils s'appliquent à l'instruction du menu peuple de la campagne; & à cet effet, les prêtres qui la composent, s'obligent à ne prêcher, ni administrer les sacremens dans aucune des villes où il y a siege épiscopal ou présidial. Ils sont établis dans la plupart des provinces du royaume, & ont des maisons en Italie, en Allemagne & en Pologne. Ils ont à Paris un séminaire qu'on nomme *de saint Firmin*, ou *des bons Enfans*, & sont chargés dans plusieurs diocèses de la direction des séminaires. On les appelle aussi *lazaristes*, ou *prêtres de saint Lazare. Voyez* LAZARISTES.

MISSIONNAIRE, s. m. (*Théol.*) ecclésiastique séculier ou régulier envoyé par le pape, ou par les évêques, pour travailler soit à l'instruction des orthodoxes, soit à la conviction des hérétiques, ou à la réunion des schismatiques, soit à la conversion des infideles.

Il y a plusieurs ordres religieux employés aux missions dans le Levant, les Indes, l'Amérique, entre autres les carmes, les capucins, & à Paris un séminaire d'ecclésiastiques pour les missions étrangeres. On donne aussi le nom de *missionnaires* aux prêtres de saint Lazare. *Voyez* LAZARISTES.

MISSIONNAIRE, (*Hist. ecclés.*) Les *missionnaires* de M. Grignon de Montfort; ce sont des prêtres séculiers, n'importe de quel diocese, qui vivent ensemble sans pourtant avoir aucun fond que les secours de la providence, qui à la de-

mande des curés & sous l'approbation de Mrs. les évêques, vont faire des missions dans les paroisses; ils ont été établis par le sieur Grignon de Montfort, missionnaire apostolique, décédé à Saint-Laurent-sur-Sayvre, en bas-Poitou, en 1716. Ce digne *missionnaire* s'étoit consacré à l'instruction des peuples, sur-tout de la campagne, où il alloit leur faire des missions; il s'associa plusieurs autres prêtres qui travailloient avec lui; ces prêtres forment une petite espece de communauté, dont M. de Montfort a été le patriarche & le premier supérieur; après sa mort, & du supérieur en exercice, un d'eux nommé à la pluralité des voix, est élu supérieur, & à vie. Leur résidence particuliere, hors le temps des missions, est à Saint-Laurent-sur-Sayvre, en bas-Poitou; ils sont habillés comme les prêtres ordinaires, si ce n'est qu'ils n'ont point de paremens aux manches de leurs soutanes, ne portent point de calottes sur leurs têtes, & leurs rabats sont sans apprêt. Le supérieur de ces *missionnaires*, l'est aussi des filles de la *sagesse*, instituées par ledit sieur de Montfort. *Voyez* HOSPITALIERES, *sœurs de la sagesse*. Ils font leurs missions ordinairement dans les dioceses de Bretagne, du Poitou, d'Anjou & d'Aunis, & ailleurs quand ils sont demandés; ils sont au nombre de dix à douze; à la fin de chaque mission, ils plantent une croix élevée dans la paroisse, en mémoire de la mission qu'ils ont faite. Cet établissement n'est encore fondé, en 1758, sur aucune bulle ni lettres-patentes.

MISSISAKES, (*Géogr.*) peuples de l'Amérique méridionale, sur le bord septentrional du lac des Hurons. Ils se vendent à qui les veut payer.

MISSISSIPI (LE), autrement nommé par les François, *fleuve Saint-Louis*, (*Géogr.*) fleuve de l'Amérique septentrionale, le plus considérable de la Louisiane, qu'il traverse d'un bout à l'autre jusqu'à son entrée dans la mer. Il arrose un des grands pays du monde, habité par des sauvages. Ferdinand Soto, espagnol, le découvrit en 1541, & on le nommoit dans son temps *Cucagna*. En 1673, M. Talon, intendant de la nouvelle France, envoya pour le parcourir le P. Marquette, jésuite, & le sieur Joliet, bourgeois de Quebec, qui le descendirent depuis les 43. 28. de latitude nord, jusqu'au 33. 49. M. d'Iberville, capitaine de vaisseau, découvrit le pays du *Mississipi*, & le premier établissement d'une colonie françoise s'y fit en 1598.

M. de Lisle a prouvé en 1700, que l'embouchure de ce fleuve est au milieu de la côte septentrionale du golfe du Mexique. Mais on lui donne aujourd'hui plus de vingt embouchures différentes. Lisez pour preuve, la description qu'en a fait le pere Charlevoix.

Ce fleuve perce tous les jours de nouvelles terres, où il s'établit un nouveau cours, & en peu de temps des lits très-profonds. Sa largeur est par-tout d'une demi-lieue, ou de trois quarts de lieue, souvent partagé par des isles. Sa profondeur est en quelques endroits de soixante brasses, ce qui joint à sa grande rapidité, le rend difficilement navigable depuis son confluent avec le Missouri, & fait que presque par-tout la pêche y est impraticable.

Il reçoit dans son cours à droite & à gauche plusieurs autres rivieres fort considérables, dont les noms sont connus par les relations des voyageurs qui ont remonté ce fleuve. Mais depuis la chûte du Missouri dans ce fleuve, il commence à être embarrassé d'arbres flottans, & il en charrie une si grande quantité, qu'à toutes les pointes on en trouve des amas, dont l'abattis rempliroit les plus grands chantiers de Paris. Enfin, on lui donne plus de 650 lieues d'étendue. (*D. J.*)

MISSITAVIE, s. f. (*Comm.*) droit de douane qu'on paie à Constantinople. Les marchandises qui viennent de chrétienté à Constantinople, & que l'on envoie à la mer noire ne paient point de douane pour la sortie, mais seulement le droit qu'on nomme *missitavie*. *Dictionnaire du Commerce*.

MISSIVE, s. f. (*Littérat.*) chose qu'une personne envoie à une autre. Nous avons francisé ce mot du latin *mittere*, qui signifie *envoyer*.

Nous appellons *lettres missives*, les

lettres que nous envoyons à d'autres, ou que d'autres nous envoient.

Les lettres *miſſives* ſont proprement des lettres d'affaires, mais d'affaires peu importantes ; celles qui roulent ſur de plus grands objets, & qui ſont écrites par des gens en place, comme princes, miniſtres, ambaſſadeurs, ſe nomment *dépêches ;* celles de beaucoup moindre conſéquence, & qui ne contiennent qu'un avis, ou autre choſe ſemblable, comme en peu de lignes, ſe nomment ſimplement *billets :* les *miſſives* forment une eſpece mitoyenne entre ces deux autres. *Voyez* ÉPÎTRE *ou* LETTRE.

MISSOURI, (*Géogr.*) grande riviere de l'Amérique ſeptentrionale dans la Louiſiane, & l'une des plus rapides qu'on connoiſſe. Elle court nord-oueſt & ſud-eſt, & tombe dans le Miſſiſſipi, 5 ou 6 lieues plus bas que le lac des Illinois. Quand elle entre dans le Miſſiſſipi, on ne peut guere diſtinguer quelle eſt la plus grande des deux rivieres, & le *Miſſouri* ne conſerve apparemment ſon nom, que parce qu'elle continue à couler ſous le même air de vent. Du reſte, elle entre dans le Miſſiſſipi en conquérante, y porte ſes eaux blanches juſqu'à l'autre bord ſans les mêler, & communique enſuite à ce fleuve ſa couleur & ſa rapidité. Le P. Marquette, qui, ſelon le P. Charlevoix, découvrit le premier cette riviere, l'appelle *Pékitanoui.* On lui a ſubſtitué le nom de *Miſſouri*, à cauſe des premiers ſauvages qu'on rencontre en la remontant, & qui s'appellent *Miſſourites* ou *Miſſoarites.* (*D. J.*)

MISTACHE, ſ. f. (*Comm.*) meſure des huiles & des vins, dont on ſe ſert dans quelques échelles du levant, particuliérement dans l'iſle de Candie. Les cinq *miſtaches* un tiers de la Cannée font la millerole de Marſeille. *Voyez* MILLEROLE. *Dictionn. de Comm.*

MISTECA, (*Géog.*) contrée de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle Eſpagne, au département de Guaxaca. On la diviſe en haute & baſſe ; l'une & l'autre ont pluſieurs ruiſſeaux qui charrient des paillettes d'or.

MISTICHANZA COMPOSA, (*Muſiq.*) Ces deux mots indiquoient dans la muſique des ſiecles précédens une figure compoſée de figures parcourant pluſieurs notes, & de figures flottantes. *V.* FIGURE, *Muſiq.*

Le mot *miſtichanza* n'eſt point italien, & peut-être que dans le livre où j'ai tiré cet article il y avoit une faute d'impreſſion, & qu'il falloit *miſtianza*, mêlange. (*F. D. C.*)

MISTRÆ, *ou plutôt* MYSTIÆ, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie chez les Locres épizéphyriens. Barri croit que c'eſt préſentement *Getoſa.* (*D. J.*)

MISUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Cuiſine.*) c'eſt le nom que les Chinois ou Tartares tonguſiens donnent à une liqueur dont ils font une ſauce à certains alimens. On choiſit une eſpece de choux rouge, à feuilles minces, on les ſale très-fortement, & on les conſerve dans une étuve juſqu'à ce qu'ils commencent à s'aigrir & à jeter de l'eau ; on décante cette eau, & on la fait bouillir fortement, juſqu'à ce qu'elle ait une conſiſtance épaiſſe, comme celle de la biere qui n'a point fermenté. Quand cette liqueur eſt refroidie, on la met dans des bouteilles, que l'on expoſe au ſoleil pendant l'été, & que l'on met ſur un poele pendant l'hiver ; par-là elle devient de plus en plus épaiſſe. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie.* (—)

MISY, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens naturaliſtes à une ſubſtance minérale d'un jaune orangé, très-chargée de vitriol. M. Henckel croit que ce n'eſt autre choſe qu'un vitriol martial décompoſé, dont la partie ferrugineuſe eſt changée en rouille jaune, comme cela arrive à tout vitriol de cette eſpece qui a été quelque temps expoſé à l'air. *Voyez Pyritologie, ch. xiv.*

Dioſcoride dit que le *miſy* de la meilleure eſpece eſt celui de l'iſle de Chypre ; il faut, ſelon lui, qu'il ſoit dur, de couleur d'or, & qu'il brille lorſqu'on l'écraſe, comme s'il contenoit des paillettes d'or. Wedelius dit qu'il s'en trouve de cette eſpece dans le pays de Heſſe ; c'eſt apparemment ce que quelques auteurs ont nommé *terra ſolaris haſſiaca.* Au reſte cette ſubſtance eſt vitriolique. (—)

MITAINE, ſ. f. (*Gantier.*) eſpece de gants à l'uſage des femmes, qui n'a

qu'un pouce & point de doigts; mais seulement une patte terminée en pointe & volante, qui couvre le haut des doigts au dessus de la main.

Mitaine se dit aussi de certains gros gants de cuir fourrés, qui ont un pouce, & une espece de sac fermé, qui enveloppe les doigts sans être séparés. *Voyez* MOUFFLE.

Les maîtres gantiers-parfumeurs peuvent faire, vendre & garnir toute sorte de *mitaines* de telle étoffe qu'ils jugent à propos, pourvu qu'elles soient doublées de fourrures.

MITAINES A JOUR, *terme de marchand de modes*. Ces *mitaines* sont tricotées à l'aiguille, & ressemblent à une dentelle; elles sont ordinairement de soie noire ou blanche; du reste, elles n'ont rien de particulier.

Les marchands de modes font ou font faire par des ouvriers attitrés des *mitaines* de satin, taffetas & velours de toute couleur.

MITAINES, (*Pelleterie.*) c'est ainsi qu'on appelle certaines peaux de castor qui ne sont pas de la meilleure qualité; ce nom leur vient apparemment de ce qu'elles ne sont propres qu'à fourrer des *mitaines*.

MITE, s. f. (*Infectolog.*) On appelle *mites* ces petits animaux qu'on trouve en grande abondance dans le fromage tombant en poussiere, & qui paroissent à la vue simple comme des particules de poussiere mouvante; mais le microscope fait voir que ce sont des animaux parfaits dans tous leurs membres, qui ont une figure réguliere, & font toutes les fonctions de la vie avec autant d'ordre & de régularité que les animaux plusieurs millions de fois plus grands.

Hook & Lower ont découvert que les *mites* étoient des animaux crustacées, & ordinairement transparens; leurs parties principales sont la tête, le cou, & le corps; la tête est petite à proportion du corps; leur museau est pointu, & leur bouche s'ouvre & se ferme comme celle d'une taupe; elles ont deux petits yeux, & la vue extrêmement perçante; car si on les touche une fois avec une épingle ou un autre instrument, on voit avec quelle promptitude elles évitent un second attouchement. Quelques-uns ont six jambes, & d'autres huit; ce qui prouve déja qu'il y en a de différentes especes, quoique d'ailleurs elles paroissent semblables en tout le reste. Chaque jambe a six jointures environnées de poils, & deux petits ongles crochus à leur extrêmité, avec lesquels elles peuvent aisément saisir ce qu'elles rencontrent; la partie de derriere du corps est grosse & potelée, & se termine en figure ovale, avec quelques poils extraordinairement longs qui en sortent; les autres parties du corps, ainsi que la tête, sont aussi environnées de poils. Ces insectes sont mâles & femelles; les femelles font leurs œufs, d'où sortent leurs petits avec tous leurs membres parfaits (comme dans les pous & les araignées), quoiqu'excessivement menus; mais sans changer de figure, ils changent quelquefois de peau avant qu'ils aient tout leur accroissement.

On peut les conserver en vie plusieurs mois entre deux verres concaves, & les appliquer au microscope lorsqu'on le juge à propos: en les observant souvent on y découvrira beaucoup de particularités curieuses: Leuwenhock les a vu accouplés queue à queue; car quoique le pénis du mâle soit au milieu du ventre, il le tourne en arriere comme le rhinocéros. L'accouplement se fait, à ce qu'il dit, avec une vîtesse incroyable. Leurs œufs dans un temps chaud viennent à éclore dans douze ou quatorze jours; mais en hiver, & lorsqu'il fait froid, il leur faut plusieurs semaines. Il n'est pas rare de voir les petits se démener violemment pour sortir de leur coque.

Le diametre de l'œuf d'une *mite* paroît égal à celui d'un cheveu de la tête d'un homme, dont six cents font environ la longueur d'un pouce. Supposant donc que l'œuf d'un pigeon a les trois quarts d'un pouce de diametre, quatre cents cinquante diametres de l'œuf d'une *mite* feront le diametre de l'œuf d'un pigeon, & par conséquent, si leurs figures sont semblables, nous pouvons conclure que quatre-vingt-onze millions & cent vingt mille œufs d'une *mite* n'occupent pas plus d'espace qu'un œuf de pigeon.

Les *mites* font des animaux très-voraces, car elles mangent non feulement le fromage, mais encore toute forte de poiffons, de chair crue, de fruits fecs, des grains de toute efpece, & prefque tout ce qui a un certain degré de moififfure, fans être mouillé au deffus : on les voit même fe dévorer les unes les autres. En mangeant elles portent en avant une mâchoire, & l'autre en arriere alternativement, par où elles paroiffent moudre leur nourriture ; & après qu'elles l'ont prife, il femble qu'elles la mâchent & la ruminent.

Il y a une efpece de *mite* qui s'infinue dans les cabinets des curieux, & qui mange leurs plus jolis papillons, & autres infectes choifis, ne laiffant à leur place que des ruines & de la pouffiere : l'unique moyen de les prévenir, eft de faire brûler de temps en temps du foufre dans les tiroirs ou dans les boîtes. Ses écoulemens chauds & fecs pénetrent, rident, & détruifent les corps tendres de ces petits infectes.

Les diverfes efpeces de *mites* font diftinguées par quelques différences particulieres, quoiqu'elles aient en général la même figure & la même nature ; par exemple, fuivant les obfervations de Power, les *mites* qu'on trouve dans les pouffieres de dreche & de gruau d'avoine, font plus vives que celles du fromage, & ont des poils plus longs & plus nombreux. Les *mites* de figues reffemblent à des efcargots ; elles ont au mufeau deux inftrumens & deux cornes fort longues au deffus, avec trois jambes de chaque côté. Leuwenhock obferva qu'elles avoient les poils plus longs que ceux qu'il avoit vus dans toutes les autres efpeces ; & en les examinant de près, il trouva que ces poils étoient en forme d'épis. M. Hook a décrit une efpece de *mite*, qu'il appelle *mites vagabondes*, parce qu'on les trouve dans tous les endroits où elles peuvent fubfifter.

M. Baker ayant jeté les yeux fur un pot vuide de faïance, le crut couvert de pouffiere ; mais en le regardant de plus près, il apperçut que les particules de cette pouffiere étoient en mouvement ; il les examina pour lors avec le microfcope, & vit que c'étoit des effaims de ces *mites* vagabondes, qui avoient été attirées par l'odeur de quelque drogue mife dans ce pot peu de jours auparavant.

La *mite* eft exceffivement vivace ; on en a gardé des mois entiers fans leur donner aucune nourriture ; & Leuwenhock affure qu'il en fixa une fur une épingle devant fon microfcope, qui vécut dans cette fituation pendant onze femaines.

Quoique les naturaliftes ne parlent que de *mites* ovipares, cependant M. Lyonnet, fur les obfervations duquel on doit beaucoup compter, déclare avoir fouvent vu des *mites* de fromages vivipares, & qui mettent des petits tout vivans au monde. Ces petits de *mites*, direz-vous peut-être, devoient être bien petits de taille ; foit, mais enfin une *mite* fur un gros fromage d'Hollande, eft auffi grande à proportion qu'un homme fur la terre. Les petits infectes qui fe nourriffent fur une feuille de pêcher repréfentent un troupeau de bœufs broutans dans un gros pâturage ; les animalcules nagent dans une goutte d'eau de poivre avec autant de liberté que les baleines dans l'océan ; ils ont tous un efpace égal à proportion de leur volume. Nos idées de matiere, d'efpace, & de durée, ne font que des idées de comparaifon ; mais je crains bien que la petiteffe des animaux microfcopiques, & le petit efpace qu'ils occupent, comparés à nous-mêmes, ne nous faffent imaginer que nous jouons un grand rôle dans le fyftême du monde. Pour confondre notre orgueil, comparons le corps d'un homme avec la maffe d'une montagne, cette montagne avec la terre, la terre elle-même avec le cercle qu'elle décrit autour du foleil, ce cercle avec la fphere des étoiles fixes, cette fphere avec le circuit de toute la création, & ce circuit même avec l'efpace infini qui eft tout autour ; alors, felon toute apparence, nous nous trouverons nous-mêmes réduits à rien. *(D. J.)*

MITELLA, *(Botan.)* genre de plante à fleur en rofe, compofée de plufieurs pétales difpofés en rond. Le piftil fort du calice, & devient dans la fuite un fruit arrondi & pointu. Ce fruit s'ouvre en deux parties, & reffemble à une mitre ; il eft rempli de femences qui

font ordinairement arrondies. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

MITELLA, s. f. (*Hist. anc.*) espece de bonnet qui s'attachoit sous le menton. C'étoit une coeffure de femmes que les hommes ne portoient qu'à la campagne. On appella aussi *mitella* des couronnes d'étoffe de soie, bigarrées de toutes couleurs, & parfumées des odeurs les plus précieuses. Néron en exigeoit de ceux dont il étoit le convive. Il y en eut qui coûterent jusqu'à 4,000,000, de sesterces.

MITERNES, s. f. (*Pêche.*) On appelle ainsi de grosses mottes de terre, des isles, islots & autres atterrissemens qui font des retraites pour les ennemis des poissons.

MITGANNIR, (*Géogr.*) ville d'Egypte sur la rive orientale du Nil, entre Damiette & le Caire. (*D. J.*)

MITHRA, (FÊTES DE) *ou* FÊTES MITHRIAQUES, (*Antiq. rom.*) nom d'une fête des Romains en l'honneur de *Mithra*, ou du soleil. Plutarque prétend que ce furent les pirates vaincus & dissipés par Pompée, qui firent connoître aux Romains le culte de *Mithra*; mais comme ces pirates étoient des Pisidiens, des Ciliciens, des Cypriens, nations chez qui le culte de *Mithra* n'étoit point reçu, il en résulte que l'idée de Plutarque n'est qu'une vaine conjecture avancée au hazard.

Le plus ancien exemple de cette *Mithra* chez les Romains, se trouve sur une inscription datée du troisieme consulat de Trajan, ou de l'an 101 de l'ère chrétienne. C'est la dédicace d'un autel au soleil sous le nom de *Mithra*, *deo soli Mithræ*. Sur une autre inscription sans date, *Mithra* est l'assesseur ou le compagnon du soleil: *Deo Mithra, & soli socio*. Le culte de *Mithra*, quoiqu'établi à Rome dès l'an 101, n'étoit pas encore connu en Egypte & en Syrie au temps d'Origene, mort l'an 263 de J. C. Cependant le culte de cette divinité & de ses mysteres étoit commun à Rome depuis plus d'un siecle. On voit dans les collections de Gruter & de Reinesius plusieurs dédicaces faites à *Mithra*, comme *sol invictus Mithra*, ou *nomen invictum Mithra*, &c. Et Lampride, dans la vie de Commode, fait mention des mysteres de *Mithra*, *sacra Mithriaca*. Commode a régné depuis l'an 180, jusqu'à l'an 192.

Ces mysteres devoient même avoir déja une certaine célébrité dans l'occident, au temps de saint Justin, qui, dans sa seconde apologie, & dans son dialogue avec Tryphon, parle de l'antre sacré de *Mithra*, de ses mysteres, & d'une espece de communion que recevoient les initiés. La seconde apologie de saint Justin, fut présentée à l'empereur Antonin, l'an 142 de J. C. Tertullien qui a fleuri peu après, l'an 200 de J.C. s'étend aussi sur les mysteres de *Mithra*, parle d'une espece de baptême qui lavoit les initiés de toutes les souillures que leur ame avoit contractées jusqu'alors. Il parle encore d'une marque qu'on leur imprimoit, d'une offrande de pain, & d'un emblême de la résurrection, qu'il n'explique pas en détail. Dans cette offrande, qui étoit accompagnée d'une certaine formule de prieres, on offroit un vase d'eau avec le pain. Ailleurs Tertullien dit, qu'on présentoit aux initiés une couronne soutenue sur une épée; mais qu'on leur apprenoit à la refuser en disant: *c'est Mithra qui est ma couronne.*

On lit sur une inscription trouvée en Carinthie, dans les ruines de Solva, aujourd'hui Solfeld, près de Clagenfurt, que le 8e. des calendes de juillet, sous le consulat de Gordien & d'Aviola, l'an 239 de J. C. on répara un ancien temple de *Mithra*, ruiné par le temps, *vetustate colapsum*. Une autre inscription, rapportée dans Gruter, fait mention d'une dédicace au même dieu, *Pro salute Commodi Antonini*. Commode ayant reçu de Marc-Aurele le titre de César, dans l'année 166, l'inscription qui ne lui donne pas ce titre doit être d'un temps antérieur.

Porphyre, qui vint à Rome en 263, nous apprend d'autres particularités des mysteres de *Mithra*. Il dit que dans ces mysteres, on donnoit aux hommes le nom de *lions*, & aux femmes celui de *hyenes*, espece de loup ou de renard, commun dans l'orient. Les ministres inférieurs portoient les noms d'*aigles*, d'*éperviers*, de *corbeaux*, &c. & ceux d'un ordre supérieur, avoient celui de *peres*.

Les initiés étoient obligés de fuivre un grand nombre d'épreuves pénibles & douloureufes, avant que d'être mis au rang des adeptes. Nonus, Elias de Crete, & l'évêque Nicetas, détaillent ces épreuves dans les fcholies fur les difcours de faint Grégoire de Naziance. Ils parlent d'un jeûne très-auftere de 50 jours, d'une retraite de plufieurs jours dans un lieu obfcur, d'un temps confidérable qu'il falloit paffer dans la neige & dans l'eau froide, & de quinze fuftigations, dont chacune duroit deux jours entiers, & qui étoient fans doute féparées par les intervalles néceffaires aux initiés pour reprendre de nouvelles forces. Dès le temps de Commode, les myfteres de *Mithra* étoient accompagnés d'épreuves, mais dont il femble que l'objet étoit uniquement d'éprouver le courage & la patience des initiés. Cet empereur qui aimoit le fang, changea en des meurtres réels, ce qui n'étoit qu'un danger apparent: *facra Mithriaca homicidio vero polluit, cùm illic aliquid ad fpeciem timoris vel dici vel fingi foleat*, dit Lampride.

Le déguifement des miniftres de *Mithra*, fous la forme de divers animaux féroces dont parle Porphyre, nétoit pas une pratique abfolument nouvelle à Rome: il fe paffoit quelque chofe d'approchant dans les myfteres d'Ifis. Valere Maxime & Appien difent que lors de la profcription des triumvirs, l'édile Volufius fachant qu'il étoit fur la lifte de ceux dont on avoit mis la tête à prix, emprunta d'un ifiaque de fes amis, fa longue robe de lin, & fon mafque à tête de chien: on fait que les mafques antiques enveloppoient la tête entiere. Dans cet équipage Volufius fortit de Rome, & fe rendit, par les chemins ordinaires, un fiftre à la main, & demandant l'aumône fur la route: *per itinera viafque publicas ftipem petens*, dit Valere Maxime. Si les yeux n'avoient pas été accoutumés à voir des hommes dans cet équipage, rien n'étoit plus propre à faire arrêter Volufius par les premiers qui l'euffent rencontré. Ce fut peut-être par le fecours d'un femblable déguifement, que Mundus perfuada à Pauline, qu'elle avoit paffé la nuit avec le dieu Sérapis.

Il femble que vers l'an 356 de J. C. c'eft-à-dire, fous les enfans de Conftantin, le zele du paganifme expirant fe ranima pour la célébration des *fêtes Mithriaques*, & de plufieurs autres inconnues dans l'ancienne religion grecque & romaine. On trouve à la vérité avant cette époque, des confécrations d'autels à *Mithra* marquées fur les infcriptions; mais ce n'eft qu'après Conftantin qu'on commença à trouver des infcriptions qui parlent des myfteres, & des *fêtes Mithriaques*. Le culte de *Mithra* fut profcrit à Rome l'an 378, & fon antre facré fut détruit cette même année, par les ordres de Gracchus, préfet du prétoire.

Nous avons, dans les collections de Gruter & de M. Muratori, ainfi que dans les *monumenta veteris Antii*, & dans l'ouvrage de Thomas Hyde, plufieurs bas-reliefs, où l'antre facré de *Mithra* eft repréfenté. On le voit auffi fur quelques pierres gravées. *Mithra* en eft toujours la principale figure: il eft repréfenté fous la forme d'un jeune homme domtant un taureau, & fouvent prêt à l'égorger: il eft coëffé d'une tiare perfienne recourbée en devant, comme celle des rois: il tient à la main une efpece de bayonnette, que Porphyre nomme *le glaive facré d'Ariès*, & qui doit être l'arme perfane nommée *acinacès*: il eft vêtu d'une tunique courte avec l'anaxyride, ou la culotte perfane: quelquefois il porte un petit manteau. A fes deux côtes font deux autres figures humaines, coëffées d'une tiare femblable, mais fans manteau: ordinairement l'un tient un flambeau élevé, & l'autre un flambeau baiffé. Quelquefois ces figures font dans une attitude que l'honnêteté ne permet pas de décrire, & par laquelle attitude il femble qu'on a voulu défigner le principe de la fécondité des êtres.

On croit communément que le culte de *Mithra* étoit chez les Romains, le même que celui de *Mihz* ou *Mihir* des Perfes; mais quand on examine de près les circonftances du culte de *Mithra* chez les Romains, on n'y trouve nulle reffemblance avec la doctrine & les pratiques de la religion perfane. *Voyez* MIHIR.

Il eft plus vraifemblable que les fêtes de

de *Mithra* venoient de Chaldée, & qu'elles avoient été instituées pour célébrer l'exaltation du soleil dans le signe du taureau. C'est l'opinion de M. Freret, qui a donné d'excellentes observations à ce sujet dans les *mém. de littér. tome XIV*. Ces sortes de matieres sont très-curieuses; car il est certain que les recherches savantes concernant les divers cultes du paganisme, répandent non seulement un grand jour sur les antiquités ecclésiastiques, mais même sur la filiation de plusieurs autres cultes qui subsistent encore dans le monde. (*D. J.*)

MITHRAX, s. m. (*Hist. nat.*) nom que Pline donne à une pierre précieuse qui se trouvoit en Perse, qui, présentée au soleil, montroit une grande variété de couleurs; il nomme cette même pierre *gemma solis*, ou pierre du soleil dans un autre endroit. Solin a donné par corruption le nom de *mithridax* à cette pierre, qui, suivant sa description, paroît être une opale. On la trouve aussi nommée *mithridates*. (—)

M ITHRIAQUES, (FÊTES) (*Antiq. rom.*) Voyez MITHRA. (*D. J.*)

MITHRIDATE, s. m. (*Pharmacie & matiere médic.*) Voici sa préparation d'après l'édition de 1758, de la pharmacopée de Paris. Prenez myrrhe, safran, agaric, gingembre, cannelle, nard indien, encens mâle, semence de thlaspi, de chacun dix drachmes; semence de seseli, vrai baume de Judée, jonc odorant, stæchas arabique, costus arabique, galbanum, térébenthine de Chio, poivre long, castor, suc d'hipocystis, styrax calamite, opopanax, malabatrum, de chacun une once; cassia lignea, polium de montagne, poivre blanc, scordium, semences de daucus de Crete, fruits de baumier, trochisques de Cyphi, de chacun sept gros; nard celtique, gomme arabique, semences de persil de Macédoine, opium thébaïque, petit cardamum, semences de fenouil & d'anis, racines de gentiane, d'acorus vrai & de grande Valériane, sagapenum, de chacun trois dragmes; meum athamantique, acacia, lombes de scille marin, sommités d'hypericum, de chacun deux drachmes & demie; miel de Narbonne, une quantité triple de la quantité totale de tous les autres ingrédiens; vin d'Espagne, autant qu'il en faut pour délayer les sucs. Faites un opiat selon l'art.

Par ce mot de *sucs*, il faut entendre tout ce qui est soluble bien ou mal dans le vin, comme l'opium, l'hipocystis, & les gommes résines, sur-tout celles qui ne peuvent point être mises en poudre, ou qui ne peuvent l'être que très-difficilement. Cette méthode est prescrite *explicitement* dans plusieurs pharmacopées où l'on trouve: faites fondre les sucs & les gommes dans le vin, &c. Au reste, ces mots *selon l'art* disent tout. La composition des remedes décrits dans les pharmacopées, est censée uniquement confiée à des artistes instruits, à qui il ne faut pas en dire davantage.

Le *mithridate* est le plus ancien de tous les remedes officinaux très-composés. Il est décrit dans Celse sous le nom d'*antidotum Mithridatis*. Et cet auteur croit que c'est là le vrai antidote dont le célebre *Mithridate*, roi de Pont, avoit usé tous les jours pour disposer son corps à résister à tous les poisons. Cette opinion sur l'origine du *mithridate* a été presque dans tous les temps l'opinion dominante. Il se trouve cependant des auteurs qui assurent que le vrai remede de *Mithridate* étoit quelque chose de beaucoup plus simple. Voici à ce sujet un passage de Serenus Samonicus, qui est rapporté dans l'histoire de la médecine de le Clerc:

> *Antidotus verò multis* mithridatica *fertur*
> *Consociata modis: sed magnus scrinia regis*
> *Cùm raperet victor* (c'est-à-dire, Pompée) *vilem deprendit in illis*
> *Syntesim, & vulgata satis medicamina visit*
> *Bis denum Rutæ filium, salis & breve granum,*
> *Juglandesque duas totidem cum corpore ficus.*
> *Hæc oriente die pauco conspersa lyæo*
> *Sumebat, metuens dederat quæ pocula mater.*

On ne sait pas en quel temps la description de l'antidote très-composé, attribué

bien ou mal-à-propos à *Mithridate*, a paru, ni qui eſt le véritable auteur ou reſtaurateur de ce remede: car Damocrate, ſous le nom de qui on le trouve dans les pharmacopées modernes, eſt très-poſtérieur à Celſe; & il paroît que l'uſage d'intituler cet antidote du nom de *Damocrate*, vient de ce que ce remede ſe trouve décrit à-peu-près tel qu'on le prépare aujourd'hui, mais ne différant point eſſentiellement de celui de Celſe dans un fragment de Damocrate qu'on trouve dans Galien. Le *mithridate* paroît avoir ſervi de modele à toutes les grandes compoſitions officinales dont les boutiques ont été remplies depuis, & ſur-tout à celles qui portent plus particuliérement le nom d'*antidote*, telles que la thériaque, l'orviétan, le diaſcordium, &c. *Voyez ces articles.*

La principale vertu attribuée au *mithridate*, & celle qu'on lui a le moins conteſtée juſqu'à ce ſiecle, c'eſt la qualité alexipharmaque ou contre-venin. Mais depuis que des auteurs modernes, entre leſquels il faut ſur-tout diſtinguer Wepfer, ont appris à mieux évaluer la nature & l'action des poiſons, tous ces magnifiques antidotes,& le très-noble *mithridate* comme les autres, ont beaucoup perdu de leur réputation. *Voyez* POISON.

Des vertus plus réelles du *mithridate* ſont les qualités ſtomachiques, cordiales, ſudorifiques, calmantes, fébrifuges, mais on ne l'emploie preſque point à tous ces titres; par conſéquent le *mithridate* eſt un remede qu'on ne prépare preſque plus que pour la décoration des boutiques, par une eſpece de reſpect religieux pour ſon antiquité.

Voyez à l'article COMPOSITION, *Pharmac.* ce que nous eſtimons qu'on doit généralement penſer ſur les remedes très-compoſés. (*b*)

MITIGÉ, adj. part. MITIGER, v. act. (*Gramm.*) adoucir, modérer, relâcher. On dit *mitiger* une regle auſtere; une morale *mitigée*; des carmes *mitigés*; un luthérien *mitigé*.

MITOMBO *ou* MITOUBA, (*Géog.*) petit royaume d'Afrique dans la haute Guinée. Il a au nord la riviere de Sierre-Lione; à l'orient, les montagnes du pays de Hondo; au midi, les terres du pays de Corrodobou; & à l'occident, celles du royaume de Bouré. (*D. J.*)

MITON, ſ. m. *terme de marchand de mode;* ce ſont des eſpeces de mitaines qui n'ont ni patte ni pouce, & qui ne ſont faites que pour garantir les bras du froid: elles ſont garnies en haut & en bas de blonde ou dentelle noire.

L'on en a fait de velours, mais plus ordinairement elles ſont faites à l'aiguille & de ſoie noire: les marchands de modes les font faire. Ils ne ſont preſque plus à la mode.

MITONNER, *terme* dont ſe ſervent les *peintres en émail. Mitonner*, eſt faire cuire doucement & à petit feu la couleur, en la changeant de place de temps en temps, & par degrés, à l'entrée du fourneau de réverbere où le feu eſt moins grand.

MITONNER, (*Cuiſine*) parmi les cuiſiniers, c'eſt mettre un mets, le potage, par exemple, ſur un grand feu; faire bouillir le pain dans le bouillon pour mieux s'imbiber, & lui faire prendre ſon goût.

MITOTE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) danſe ſolemnelle qui ſe faiſoit dans les cours du temple de la ville de Mexico, à laquelle les rois même ne dédaignoient pas de prendre part. On formoit deux cercles l'un dans l'autre: le cercle intérieur, au milieu duquel les inſtrumens étoient placés, étoit compoſé des principaux de la nation; le cercle extérieur étoit formé par les gens les plus graves d'entre le peuple, ornés de leurs plumes & de leurs bijoux les plus précieux. Cette danſe étoit accompagnée de chants, de maſcarades, de tours d'adreſſe. Quelques-uns montoient ſur des échaſſes, d'autres voltigeoient & faiſoient des ſauts merveilleux; en un mot, les Eſpagnols étoient remplis d'admiration à la vue de ces divertiſſemens d'un peuple barbare.

MITOYEN, (MUR) (*Juriſp.*) le mur qui fait la ſéparation commune de deux maiſons contiguës.

Le ſeul principe que nous ayions dans le droit romain touchant le mur *mitoyen*, c'eſt que l'un des voiſins ne pouvoit pas

y appliquer de canaux malgré l'autre, pour conduire l'eau qui venoit du ciel ou d'un réservoir.

Mais nos coutumes, singuliérement celle de Paris, en ont beaucoup d'autres dont voici quelques-uns.

Quand un homme fait bâtir, s'il ne laisse un espace vuide sur son propre terrain, il ne peut empêcher que son mur ne devienne *mitoyen* entre lui & son voisin, lequel peut appuyer son bâtiment contre ce mur, en payant la moitié du mur & du terrain sur lequel il est assis.

L'un des deux propriétaires du mur *mitoyen* n'y peut rien faire faire sans le consentement du voisin, ou du moins sans lui en avoir fait faire une signification juridique.

L'un des voisins peut obliger l'autre de contribuer aux réparations du mur *mitoyen*, à proportion de son hébage, & pour la part qu'il y a.

Le voisin ne peut percer le mur *mitoyen*, pour y placer les poutres de sa maison, que jusqu'à l'épaisseur de la moitié du mur, & il est obligé d'y faire mettre des jambes, parpaignes ou chaînes, & corbeaux suffisans de pierre de taille, pour porter les poutres.

Dans les villes & fauxbourgs, on peut contraindre les voisins de contribuer aux murs de clôture, pour séparer les maisons, cours & jardins, jusqu'à la hauteur du raiz-de-chaussée, compris le chaperon. *Voyez* tout le titre *des servitudes* de la coutume de Paris, à laquelle la plupart des autres coutumes sont conformes sur cette matiere, à très-peu de différences près.

MITOYERIE, *terme de coutumes*, séparation de deux héritages ou deux maisons voisines, par une clôture commune ou un mur mitoyen. *Voyez ci-dessus* MITOYEN.

MITRAILLE, s. f. (*Art milit.*) Ce sont des balles de mousquet, des pierres, de vieilles ferrailles, *&c.* qu'on met dans des boîtes, & dont on charge les canons. *Voyez* DRAGÉE & CARTOUCHE.

Les *mitrailles* sont sur-tout d'usage à la mer pour nettoyer le pont des vaisseaux ennemis, lorsqu'il est rempli d'hommes; de même que dans les attaques & les combats où l'on tire de près.

MITRALES, (VALVULES) *terme d'anatomie*, sont deux valvules du cœur, ainsi appellées parce qu'elles ont en effet la figure d'une mitre. *Voyez* VALVULE & CŒUR.

Elles sont placées à l'orifice auriculaire du ventricule gauche du cœur. Leur usage est de fermer cet orifice, & d'empêcher le retour du sang dans les poumons par la veine pulmonaire. *Voyez* CIRCULATION, *&c.*

MITRE, s. f. (*Littérat.*) en grec & en latin *mitra*, sorte de coëffure particuliere aux dames romaines. Ce que le chapeau étoit aux hommes, la mitre l'étoit aux femmes. Elle étoit plus coupée que la *mitre* moderne que nous connoissons, mais elle avoit comme elle ces deux pendans que les femmes ramenoient sous les joues. Servius, sur ce vers de Virgile, où Hiarbas reproche à Enée ses vêtemens efféminés,

> *Mœnia mentum* mitrâ, *crinemque madentem*
> *Subnexus*,

ajoute, *mitrâ lydiâ; nam utebantur & Phryges & Lydii* mitrâ, *hoc est incurvo pileo, de quo pendebat etiam buccarum tegimen.* Cet ornement dégénéra peu-à-peu; peut-être avoit-il l'air de coëffure trop négligée. Les femmes qui avoient quelque pudeur n'oserent plus en porter, de sorte que la *mitre* devint le partage des libertines. Juvenal s'en expliquoit ainsi, lorsqu'il reprochoit aux Romains le langage & les modes des Grecs, qu'ils tenoient eux-mêmes des Assyriens :

> *Ite quibus grata est pictâ lupa barbara* mitrâ.

Il faut admirer ici le caprice du goût, & celui de la bizarrerie de la mode, qui fait servir à nos cérémonies les plus augustes la même chose qu'elle employoit à l'appareil de la galanterie, & met sur la tête des plus respectables ministres du Seigneur les mêmes ornemens à-peu-près dont se paroient les courtisannes. (*Voyez l'article*

suivant.) Ainſi, par un exemple de mode tout oppoſé à celui-ci, le voile qui d'abord n'avoit été d'uſage que dans les fonctions du temple, devint une eſpece de coëffe ſous laquelle les dames romaines ramaſſoient leurs cheveux bien friſés & bien ajuſtés. Les progrès du luxe produiſirent cet effet, changerent la deſtination du voile, & firent ſervir à la vanité ce qui n'avoit été qu'un ornement de cérémonies & de ſacrifices.

Un chanoine régulier de ſainte Genevieve, Claude du Molinet, a fait une diſſertation ſur la *mitre* des anciens, où il a recueilli bien des choſes curieuſes; le lecteur peut le conſulter. *(D. J.)*

MITRE, en latin *mitra*, *(Hiſt. eccléſ.)* ſorte d'ornement de tête dont les évêques ſe ſervent dans les cérémonies. Elle eſt de drap d'or ou d'argent, accompagnée de deux languettes de même étoffe, qui pendent d'environ un demi-pié ſur les épaules, & qui, à ce qu'on croit, repréſentent les rubans dont on ſe ſervoit autrefois pour l'affermir en les nouant ſous le menton, & elle forme à ſon bonnet deux pointes, l'une pardevant, l'autre par derriere, ſurmontées chacune par un bouton.

Dans un ancien pontifical de Cambrai, où l'on entre dans le détail de tous les ornemens pontificaux, il n'eſt point fait mention de la *mitre*, non plus que dans les anciens pontificaux manuſcrits, ni dans Amalaire, dans Raban, dans Alcuin, ni dans les autres anciens auteurs qui ont traité des rits eccléſiaſtiques. C'eſt peut-être ce qui a fait dire à Onuphre, dans ſon *Explication des termes obſcurs*, à la fin de ſes vies des papes, que l'uſage des *mitres* dans l'égliſe romaine ne remontoit pas au delà de 600 ans. C'eſt auſſi le ſentiment du pere Hugues Menard, dans ſes *Notes ſur le ſacramentaire de ſaint Grégoire*, où il répond aux opinions contraires. Mais le pere Martenne, dans ſon *Traité des anciens rits de l'égliſe*, dit qu'il eſt conſtant que l'uſage de la *mitre* a été ſuivi par les évêques de Jéruſalem, ſucceſſeurs de ſaint Jacques, comme cela eſt marqué expreſſément dans une lettre de Théodoſe, patriarche de Jéruſalem, à ſaint Ignace, patriarche de Conſtantinople, qui fut produite dans le huitieme concile général. « Il eſt certain auſſi, ajoute le même » auteur, que l'uſage des *mitres* a eu lieu » dans l'égliſe d'occident long-temps avant » l'an 1000, comme il eſt aiſé de le prou» ver par l'ancienne figure de ſaint Pierre, » qui eſt au devant de la porte du monaſ» tere de Corbie, & qui a plus de mille ans, » & par les anciens portraits des papes que » les Bollandiſtes ont rapporté dans leur » vaſte recueil ». Théodulphe, évêque d'Orléans, fait auſſi mention de la *mitre* dans une de ſes poéſies, où il dit en parlant d'un évêque:

Illius ergo caput reſplendens MITRA *tegebat.*

Le pere Martenne ajoute que, pour concilier les différens ſentimens ſur cette matiere, il faut dire que l'uſage des *mitres* a toujours été dans l'égliſe, mais qu'autrefois tous les évêques ne la portoient pas, s'ils n'avoient un privilege particulier du pape à cet égard. Dans la cathédrale d'Acqs, on voit en effet ſur la couverture d'un tombeau un évêque repréſenté avec ſa croſſe ſans *mitre*. Le pere Mabillon, & pluſieurs autres auteurs, prouvent la même choſe pour l'égliſe d'occident & pour les évêques d'orient, excepté les patriarches. Le pere Goar & le cardinal Bona en diſent autant pour les Grecs modernes.

En occident, quoique l'uſage de la *mitre* ne fût pas commun aux évêques même, on vint enſuite à l'accorder non ſeulement aux évêques & aux cardinaux, mais encore aux abbés. Le pape Alexandre II l'accorda à l'abbé de Cantorberi & à d'autres. Urbain II, à ceux du mont Caſſin & de Cluni. Les chanoines de l'égliſe de Beſançon portent le rochet comme les évêques, & la *mitre* lorſqu'ils officient. Le célébrant & les chantres portent auſſi la *mitre* dans l'égliſe de Mâcon; la même choſe eſt pratiquée par le prieur & le chantre de Notre-Dame de Loches, & par pluſieurs autres. Il y a beaucoup d'abbés, ſoit réguliers, ſoit ſéculiers en Europe, qui ont droit de *mitre* & de croſſe. La forme de cet ornement n'a pas toujours été, & n'eſt pas encore partout la même, comme le montre le pere

Martenne tant dans l'ouvrage que nous avons cité, que dans son voyage littéraire. Celles qui sont représentées sur un tombeau d'évêque à saint Remi de Reims, ressemblent plutôt à une coëffe qu'à une *mitre*. La couronne du roi Dagobert sert de *mitre* aux abbés de Munster. *Moréri.*

MITRE, *en architecture*, c'est un terme d'ouvrier, pour marquer un angle qui est précisément de 45 degrés, ou la moitié d'un droit.

Si l'angle est le quart d'un droit, ils l'appellent *demi-mitre*. *Voyez* ANGLE. Ils ont pour décrire ces angles un instrument qu'ils nomment *espece de mitre*, avec lequel ils tirent des lignes de *mitres* sur les quartiers ou battans; &, pour aller plus vite, ils ont ce qu'ils appellent une *boîte de mitre*. Elle est composée de quatre pieces de bois, chacune d'un pouce d'épaisseur, clouées à plomb l'une sur le bord de l'autre. Sur la piece supérieure sont tracées les lignes de *mitre* des deux côtés, & on y pratique outre cela une coche pour diriger la scie, de façon qu'elle puisse couper proprement les membres de la *mitre*, en mettant seulement la piece de bois dans cette boîte. *Voyez* BEUVEAU.

On appelle aussi *mitre* une seconde fermeture de cheminée, qui se pose après coup pour en diminuer l'ouverture, & empêcher qu'il ne fume dans les appartemens.

MITRE, s. f. (*terme de Blason.*) ornement pontifical en forme de bonnet élevé, dont le haut finit en pointe, ayant deux pendans derriere.

Les évêques & les abbés réguliers portent la *mitre* sur l'écu de leurs armes; ils y ajoutent la crosse.

La *mitre* des évêques se pose de front à dextre, & la crosse à senestre, tournée en dehors.

Les abbés doivent porter la *mitre* de profil à dextre, & la crosse à senestre, tournée en dedans, pour montrer que leur jurisdiction n'est que dans leur cloître.

Le mot *mitre* vient du latin *mitra*, dérivé du grec μίτρα qui a la même signification. (*G. D. L. T.*)

MITRER, (*Jurispr.*) M. Philippe Bornier, en sa conférence sur l'ordonnance du commerce, *tit. xj des faillites, art.* 22, dit que ce qu'on appelle en France *mitrer*, est lorsqu'on met le cou ou les poignets entre deux ais, comme on voit encore les ais troués au haut de la tour du pilory des halles, & à l'échelle du temple à Paris; mais il paroît que dans l'origine, ce qu'on appelloit *mitrer*, étoit une autre sorte de peine ignominieuse, qui consistoit à mettre sur la tête du condamné une mitre de papier, à-peu-près comme on en mettoit sur la tête de l'évêque ou abbé des fous, lorsqu'on en faisoit la fête, qui n'a été totalement abolie que depuis environ 200 ans. En effet, il est dit dans Bartole, sur la loi *eum qui*, au digest. *de injuriis; tu fuisti mitratus pro falso*. Et dans le *Memoriale* de Pierre de Paul, année 1393, *tit. de quibusdam maleficiis*, il est dit: *Ubi unus dictorum sacerdotum S. Dermeæ mitratus fuit, & in eâdem mitrâ ductus fuit unà cum prædictis aliis clericis ligatus*, &c. Sur quoi on peut voir aussi Julius Clarus, *in sentent. p. 328*, & le glossaire de Ducange, *p. 328*. La mitre, qui est ordinairement une marque d'honneur, est encore en certains cas une marque d'ignominie. Dans le pays de Vosges le bourreau en porte une, pour marque extérieure de son office. En Espagne, l'inquisition fait mettre une mitre de carton sur la tête de ceux qu'elle condamne pour quelque crime d'hérésie. *Voyez le traité des signes des pensées*, par Alphonse Costadau, *deuxieme édition, tome IV, p. 168.* (*A*)

MITTA, s. f. (*Hist. mod.*) étoit anciennement une mesure de Saxe, qui tenoit 10 boisseaux.

MITTAU, (*Géogr.*) petite ville du duché de Curlande, capitale de la Sémigalle & de la Curlande. Les Suédois la prirent en 1701, & les Moscovites en 1706. Elle est sur la riviere de Bodler, à 8 lieues S. O. de Riga, 96 N. de Varsovie. *Long.* 42. 45. *lat.* 56. (*D. J.*)

MITTENDARII, (*Antiq. rom.*) On appelloit ainsi les commissaires qui étoient envoyés dans les provinces, en certaines occasions importantes, pour avoir l'œil sur la conduite des gouverneurs provinciaux, & en faire le rapport au préfet du prétoire, qui seul avoit le droit d'y remédier. On appelloit aussi *mittendarii*

ou *mittendaires*, des officiers que le préfet prétorien envoyoit dans les provinces, pour voir ce qu'il y avoit à faire, & ordonner des réparations. Les *mittendarii* faifoient leur rapport au préfet, qui prononçoit fuivant l'exigence des cas. Ils avoient auffi quelquefois leur commiffion directement de l'empereur. Ils s'appellerent auffi *miffi*, envoyés.

MITTENTES, f. m. (*Hift. eccléf.*) ceux que la crainte des fupplices déterminoit à jeter de l'encens dans le feu allumé fur les autels du paganifme. L'églife les puniffoit févérement de cette apoftafie. Elle les appelloit auffi *turificati* ou *facrificati*; & ils étoient compris fous la dénomination générale de *lapfi*, tombés.

MITU, f. m. (*Hift. nat. Ornithol.*) nom d'un oifeau du Brefil du genre des faifans, felon Marggrave, ou plutôt de paons, felon Ray; c'eft un bel oifeau, plus gros qu'un coq, d'un noir de jais fur tout le corps, excepté fur le ventre, qui eft d'un brun de perdrix; il porte fur la tête une touffe de plumes, d'un noir luifant, qu'il éleve en maniere de crête; fon bec eft large à la bafe, étroit à la pointe, & d'un rouge éclatant; fa queue eft très-longue, il peut l'élever & l'étendre en éventail comme les paons. Il aime à jucher fur les arbres; mais on l'apprivoife très-aifément. (*D. J.*)

MITYLENE, (*Géogr. anc.*) capitale de l'ifle de Lesbos. Il eft étonnant que la plupart des livres grecs & latins écrivent *Mitylene* & *Mitylenæ*, tandis qu'on lit dans les anciennes médailles μυτιλήνη, μυτιληναίων, c'eft-à-dire, *Mitylinæ*, *Mytilenæon*; & comme c'eft là, felon toute apparence, la véritable orthographe, nous la fuivrons dans cet ouvrage. Ainfi *voyez* MYTILENE. (*D. J.*)

MIULNOY-DIWOR, f. m. (*Comm.*) On nomme ainfi à Pétersbourg, le marché où fe vendent les denrées & les meubles néceffaires dans les maifons, comme pois, lentilles, feves, lard, farine, vaiffelle de bois, pots de terre, &c. C'eft un grand bâtiment quarré, & dans les deux côtés qui donnent fur la rue, on vend toutes fortes de vivres & d'uftenfiles de ménage. Les magafins à la farine occupent les deux autres côtés, qui regardent la riviere. Ces maifons & magafins n'étant que de bois, & couverts de bois à la mofcovite, font fujets à de grands incendies, dont on a fréquemment des exemples. *Diction. de comm.*

MIURE ou MYURE, f. f. (*Med. Semiot.*) μείουρος, ou μύουρος, nom que les anciens grecs ont donné à une efpece de pouls inégal régulier, dont le caractere diftinctif eft d'aller toujours en diminuant, de façon que la feconde pulfation eft moins élevée que la premiere, la troifieme que la feconde, & ainfi de fuite, jufqu'à ce qu'elle foit parvenue à une extrême petiteffe, ou qu'elle ait dégénéré en intermittence parfaite; alors, ou le pouls refte dans cet état d'affaiffement, ou il remonte tout d'un coup, & paffe brufquement d'un extrême à l'autre, ou enfin les pulfations reprennent leur force & leur grandeur par degrés, & dans les mêmes proportions qu'elles les avoient perdus. Ces deux dernieres efpeces portent auffi le nom de pouls *réciproques*, *accourcis*, *reciproci*, *decurtati*; & l'on a appellé la premiere efpece *accourcis manquans*, *deficientes decurtati*. Galen. *de different. pulf. lib. I, cap. xj.* La reffemblance qu'on a trouvée ou imaginée de cette efpece de pouls à la queue d'une fouris qui va toujours en diminuant, l'a fait appeller par plufieurs μύουρος, nom compofé de μῦς, qui fignifie *rat*, & de οὐρὰ, *queue*. Cette étymologie & cette orthographe, qui fe trouvent dans quelques vieux cahiers grecs, font affez naturelles. Galien dit que les médecins grecs nomment ces pouls μίζοντας & μείουρους, c'eft-à-dire, *inutiles* & comme *accourcis*, *inutiles & quafi decurtatos*, empruntant ce nom des figures qui fe terminent en pointe. Suivant ce fentiment, il faut écrire ce mot en françois par un *i*, *miure*.

Galien, & fes commentateurs ferviles, ont tous regardé ce caractere du pouls comme très-mauvais, indiquant une foibleffe générale, un ralentiffement mortel, dans les forces du cœur & des arteres. Cependant il paroît par les obfervations exactes de M. Bordeu, que ce pouls n'eft pas un figne auffi fâcheux qu'on l'avoit cru jufqu'alors, & qu'au contraire, il annonce quelquefois une évacuation criti-

que & falutaire par les urines. *Il paroît*, dit cet illuftre & judicieux obfervateur, *que dans cette inégalité même, il y a une forte de régularité qui manque au pouls inteftinal. Le pouls des urines a plufieurs pulfations moindres les unes que les autres, & qui vont ordinairement jufqu'à fe perdre, pour ainfi dire, fous le doigt; c'eft dans ce même ordre qu'elles reviennent de temps en temps; les pulfations qui fe font dans ces intervalles, font plus développées, affez égales, & un peu fautillantes.* Recherches fur le pouls, par rapport au crifes, *chap. xv, obf. 83, 84 & 85*, &c. Ces obfervations ont été confirmées par M. Michel, médecin de Montpellier. *Nouvel. obf. fur le pouls, par rapport aux crifes.* Et nous avons vu nous-mêmes, dans un malade, le pouls *miure* précéder une excrétion abondante d'urine. *Voyez* POULS.

MIXIS, f. f. μίξις, *mixtio, en Mufique*; eft une des parties de l'ancienne mélopée, par laquelle le compofiteur apprend à bien combiner les intervalles, & à bien diftribuer les genres felon le caractere du chant qu'il s'eft propofé de faire. *Voyez* MÉLOPÉE. (*S*)

MIXO-LYDIEN, adj. eft le nom de l'un des modes de l'*ancienne mufique*, appellé autrement *hyperdorien*; parce que fa fondamentale ou tonique étoit une quarte au deffus de celle du mode dorien. *Voyez* HYPERDORIEN.

Le mode *mixo-lydien* étoit le plus aigu des fept, auxquels Ptolomée avoit réduit tous ceux de l'ancienne mufique. *Voyez* MODE. On attribue à Sapho l'invention de ce mode.

MIXOQUIXOCHI-COPALLI, (*Hift. nat. Bot.*) grand arbre du Mexique, dont le tronc eft rayé de blanc, & dont la feuille reffemble à celle de l'oranger. Ses fleurs qui font fort petites, font d'une couleur rougeâtre. Cet arbre donne une réfine d'un rouge très-vif, très-aromatique, un peu aftringente, & que l'on regarde comme un fpécifique pour un grand nombre de maladies. On défigne auffi cet arbre fous le nom de *xochicopal*.

MIXTE, adj. (*Mathémat.*) On dit qu'il y a raifon ou proportion *mixte*, lorfqu'on compare la raifon de l'antécédent & du conféquent à leur différence, comme fi $\underset{3\ \ 4}{a}.\underset{}{b} :: \underset{12\ 16}{c-d}$: en ce cas, l'on aura

$$7 \;.\; 1 \;::\; 28 \;.\; 4.$$
$$a+b \;.\; a-b :: c+d.\; c-d.$$

V. RAISON & PROPORTION.

Mathématiques mixtes. Voy. MATHÉMATIQUES.

MIXTE, (*Phyf.*) Un corps *mixte* en philofophie, eft celui qui eft compofé de divers élémens ou principes. En ce fens, *mixte* eft oppofé à *fimple* ou *élémentaire*, qui fe dit des corps qui ne font compofés que d'un principe feulement, comme les chymiftes fuppofent que font le foufre, le fel, *&c.*

Les fcholaftiques définiffent un corps *mixte*, un tout réfultant de plufieurs ingrédiens altérés, ou modifiés par le mélange. Suivant ce principe, les différens ingrédiens ou compofans, n'exiftent point actuellement dans le *mixte*, mais ils font tous changés de façon qu'ils confpirent à la formation d'un nouveau corps, d'une efpece différente de celles des ingrédiens.

L'objet de la chymie eft de réfoudre les *mixtes* en leurs parties compofantes, ou principes. *Voyez* CHYMIE, *&c.*

Les fcholaftiques diftinguent les *mixtes* en *parfaits* & *imparfaits*. Les *mixtes* parfaits font des corps animés, où les élémens font transformés par un parfait mélange: tels font les plantes, les bêtes, les hommes. Les *mixtes* imparfaits, font des corps inanimés dont la forme n'eft pas différente de celle des élémens: tels font les météores, les minéraux, les métaux. Sur quoi tout cela eft-il fondé? *Voy.* ÉLÉMENS. *Chambers.*

MIXTE & MIXTION, (*Chymie.*) Les chymiftes prennent ces mots dans deux fens différens: premiérement, dans un fens général & vague, ils appellent *mixtes* les corps chymiques, formés par l'union de divers principes quelconques; & *mixtion*, l'union, la combinaifon de ces divers principes: c'eft-là le fens le plus connu, & le plus ancien. Secondement, dans un fens moins général, plus refferré, ils appellent *mixte* le corps formé par l'union de divers principes élémentaires ou fimples;

& *mixtion*, l'union qui conſtitue cet ordre particulier de corps chymiques. Cette derniere acception eſt plus propre aux chymiſtes modernes ; elle a été principalement introduite dans la langue chymique, par Becher & par Sthal, qui n'ont cependant pas aſſez ſoigneuſement évité d'employer ces expreſſions dans la premiere ſignification.

Nous allons conſidérer les *mixtes* & la *mixtion*, ſous ces deux points de vue.

Il eſt clair que ſous le premier, la *mixtion* eſt la même choſe que la ſyncreſe, que la combinaiſon, que l'union chymique, que la liaiſon intime, la forte cohéſion de divers principes, opérée par l'exercice de cette force, ou de ce principe univerſel que nous avons conſidéré ſous le nom de *miſcibilité*, *voyez* MISCIBILITÉ, *Chymie*. On trouvera encore beaucoup de notions majeures ſur la *mixtion*, répandues dans pluſieurs autres articles de ce Dictionnaire, dans l'*article* CHYMIE, dans l'*art.* MENSTRUE, dans l'*article* RAPPORT, dans l'*article* PRINCIPES, *Chymie*; dans l'*article* UNION, &c. où ces notions ont concouru néceſſairement à établir ou à éclaircir les différens points de doctrine chymique, dont on s'occupe dans ces articles. Nous allons en donner dans celui-ci, le réſumé & le complément.

1°. Les *mixtes* ou corps *chymiques compoſés*, ſont formés par l'union de principes divers, d'eau & d'air, de terre & de feu, d'acide & d'alkali, &c. ils different eſſentiellement en cela des agrégés, agregats, ou molécules qui ſont formées par l'union de ſubſtances pareilles ou homogenes. Cette différence eſt expoſée avec beaucoup de détail dans la partie dogmatique de l'*article* CHYMIE, *voyez cet article*. Il ſuffit de rappeller ici, que c'eſt à cauſe de cette circonſtance eſſentielle à la formation des *mixtes*, que ces corps ne peuvent être réſous en leurs principes, qu'on n'en peut ſéparer un de leurs matériaux, ſans que leur être propre ſpécifique périſſe, au lieu que l'agrégé étant diviſé dans ſes parties intégrantes & primitives, chacune de ces parties eſt encore un corps pareil à la maſſe dont elle eſt détachée. C'eſt dans ce dernier ſens que la plus petite partie d'or eſt toujours de l'or ; mais nul des principes chymiques de la plus petite partie d'or, de l'or individu, du *mixte* appellé *or*, n'eſt de l'or ; nul aſſemblage de certains principes de l'or, moins un, n'eſt de l'or ; de même que nulle unité, concourant à la formation du nombre ſix, n'eſt ſix ; ni nulle ſomme de ces unités, moins une, ou moins pluſieurs, n'eſt ſix.

2°. La *mixtion* ne ſe fait que par *juxtapoſition*, que par adhéſion ſuperficiaire de principes, comme l'agrégation ſe fait par pure adhéſion de parties intégrantes d'individus chymiques. On n'a plus heureuſement beſoin de combattre les entrelacemens, les introſuſceptions, les crochets, les ſpyres & les autres chimeres des phyſiciens & des chymiſtes du dernier ſiecle.

3°. La *mixtion* n'eſt exercée, ou n'a lieu, qu'entre les parties ſolitaires, uniques, individuelles des principes, *fit per minima :* elle ſuppoſe, elle demande de la deſtruction, ou du moins le très-grand relâchement de l'agrégation, tel que celui qui eſt propre aux liquides, aux ſubſtances que les chymiſtes appellent *diſſoutes* ou *réſoutes*, *ſolutæ ;* & voilà d'où naît l'axiome chymique, *corpora non agunt*, c'eſt-à-dire, ne contractent point la *mixtion* chymique, *niſi ſint ſoluta.*

4°. La *mixtion* eſt un acte naturel ſpontanée ; l'art ne la produit point, n'ajoute rien à l'énergie du principe naturel dont elle dépend, n'excite point la force qui la produit ; il ne fait que placer les corps miſcibles dans la ſphere d'activité de cette force ; ſphere qui eſt très-bornée, qui ne s'étend point à un eſpace ſenſible. Ainſi, non ſeulement les *mixtes* naturels, mais même les *mixtes* qui peuvent être appellés à quelques égards *artificiels*, ſavoir, ceux qui ſont dus à la diſſolution chymique, ou à l'action menſtruelle, déterminée par des opérations artificielles, *voyez* MENSTRUE, *chymie ;* tous ces corps, dis-je, ſont à la rigueur des produits naturels, des êtres dus immédiatement à un principe abſolument indépendant de l'art humain. Je ſens bien qu'on pourroit chicaner ſur cette matiere d'enviſager le principe immédiat de la *mixtion*, & de dire que tous les principes des changemens que les hommes appellent

appellent *artificiels*, sont pourtant naturels, à la rigueur; mais cela ne seroit pas exact: des principes naturels concourent, il est vrai, aux changemens opérés par les hommes, mais ils y concourent plus ou moins prochainement; & ce concours plus ou moins prochain, plus ou moins médiat, suffit ici pour établir des différences essentielles. En un mot, l'acide & l'alkali qui, lorsqu'ils sont mis à portée l'un de l'autre, *ex intentione artificis*, s'unissent pour former le nitre, sont joints par un lien qui peut être plus exactement, plus proprement appellé naturel, que celui qui assujettit les douves d'un tonneau, au moyen des cerceaux, *&c.*

5°. L'acte de la *mixtion* est soudain & momentané: *mixtio fit in instanti*, dit Sthal, dans son *specimen Beckerianum, part. I, sect. 1, membr. 1, §. xij.* Ceci est une suite nécessaire du dogme précédent; car non seulement l'observation, les faits, établissent cette vérité; mais elle est susceptible, dans la considération abstraite, de la plus exacte démonstration. En effet, dès que la *mixtion* s'opere par une force inhérente, ou toujours subsistante dans les corps; dès que des corps se trouvent placés dans la sphere d'activité de cette force (cette sphere étant sur-tout circonscrite dans les termes de la plus grande vicinité possible, peut-être du contact), & dès que tous les obstacles sont écartés ou vaincus, la *mixtion* doit arriver dans un instant, par un acte simple, dans lequel on ne sauroit concevoir de la durée: en un mot, être très-voisin, ou se toucher, est la même chose dans ce cas, que subir la *mixtion*.

6°. La cohésion mixtive est très-intime; le nœud qui retient les principes des *mixtes* est très-fort: il résiste à toutes les puissances méchaniques; nul coin, nul levier, nul choc, nulle direction de mouvement, ne peut le rompre: & même le plus universel des agens chymiques, le feu, & toute l'énergie connue de son action dissociante, agit en vain sur la *mixtion* la plus parfaite, sur un certain ordre de corps chymiques composés, dont nous parlerons dans la suite de cet article. A plus forte raison, le degré le plus foible de cette action, savoir la raréfaction, par sa chaleur ne porte-t-elle point absolument sur la *mixtion*, même la plus imparfaite. Le moyen le plus commun, le plus généralement efficace, que la nature & l'art emploient pour surmonter cette force, c'est un plus grand degré de cette même force. Certains corps combinés chymiquement, ne se séparent parfaitement & absolument, que lorsque chacun ou au moins l'un d'entre eux, passe dans une nouvelle combinaison. Cette nouvelle combinaison est l'effet propre du phénomene que les chymistes appellent *précipitation*; & ce plus haut degré de force mixtive existe entre deux substances, dont l'une est nue ou libre, (*voyez* NUD, *chymie*) & l'autre unie ou combinée, par l'exercice duquel cette derniere est dégagée de ses anciens liens, & en subit de nouveaux; ce plus haut degré de force, dis-je, est connu dans l'art, sous les noms de *plus grand rapport*, & de *plus grande affinité*. *Voyez* RAPPORT, *chymie*. *Voyez aussi à l'article* FEU, *chymie*, & *à l'article* DISTILLATION, quels sont les corps chymiques composés, dont le feu seul peut désunir les principes, & quels sont ceux contre la *mixtion* desquels cet agent est impuissant.

Ce lien, ce nœud, cette cohésion mixtive est très-supérieure, dans le plus grand nombre des cas, à la cohésion agrégative, qui est l'attraction de cohésion des physiciens. Cette vérité est prouvée, & en ce que l'action dissociante du feu se porte efficacement sur tous les agrégés chymiques, & en ce que dans les cas les plus ordinaires & les plus nombreux, les parties intégrantes, individuelles des agrégés, abandonnent, *deserunt*, leur association agrégative, pour se porter violemment, *ruere*, à la *mixtion*, ou à l'association avec des principes divers, comme cela arrive dans presque toutes les dissolutions (*voyez* MENSTRUE, *chymie*); & enfin en ce que les puissances méchaniques surmontent, quelquefois même avec beaucoup de facilité, la cohésion agrégative.

Il est tout commun aussi de voir, dans les opérations chymiques, les agens chymiques très-énergiques, & principalement le feu rompre l'agrégation d'un sujet chymique composé, sans agir sur sa *mixtion*.

Toutes les opérations chymiques, proprement dites, que nous avons appellé *disgrégatives*, & toutes celles que nous avons appellé *mixtives* ou *combinantes*, sont dans ce cas. *Voyez* OPERATIONS CHYMIQUES.

Il arrive cependant quelquefois que certains menstrues obéissent davantage à la force de cohésion agrégative, qu'à la force de miscibilité: par exemple, l'esprit de nitre concentré à un certain point, n'agit pas sur l'argent par cette raison; *voyez* MENSTRUE, *chymie* : mais ces cas sont rares.

7°. Un caractere essentiel de la *mixtion* chymique, du moins la plus parfaite, c'est que les propriétés particulieres de chaque principe qui concourt à la formation du *mixte*, périssent; ou du moins qu'elles soient tellement masquées, suspendues, *sopitæ*, qu'elles soient comme si elles n'étoient point, & que le *mixte* soit une substance vraiment nouvelle, spécifiée par les qualités propres, & diverses de celles de chacun de ses principes. C'est ainsi que le nitre formé par l'union d'un certain acide, & d'un certain alkali, n'a plus ni les propriétés essentielles de cet acide, ni celles de cet alkali, mais des propriétés nouvelles & spéciales. C'est ainsi que plusieurs sels métalliques qui conservent la corrosivité de l'un de leurs principes, de l'acide, ne retiennent cette propriété, que parce que cet acide est contenu surabondamment dans ces sels, c'est-à-dire, dans un état de *mixtion* très-imparfaite, très-improprement dite. *Voy.* SURABONDANT, *chymie*.

8°. Un autre caractere essentiel de la *mixtion*, caractere beaucoup plus général, puisqu'il est sans exception, c'est que les principes qui concourent à la formation d'un *mixte*, y concourent dans une certaine proportion fixe, une certaine quantité numérique de parties déterminées, qui constituent dans les *mixtes* artificiels ce que les chymistes appellent *point de saturation*. *Voyez* SATURATION, *chymie*. Car quoique nous ayions dit que les principes des *mixtes* s'unissoient, *per minima*, partie à partie, cela n'empêche point qu'à une seule partie d'un certain principe, ne puissent s'unir deux ou plusieurs parties d'un autre. C'est ainsi que très-vraisemblablement le soufre commun est formé par l'union d'une partie unique d'acide, & de plusieurs parties de feu; il est vrai que cette derniere *animadversion* n'est qu'un soupçon qui est établi, cependant sur de très-grandes probabilités. *Voyez* SOUFRE. Mais l'observation générale sur la proportion déterminée des *ingrédiens* de la *mixtion*, est un dogme d'éternelle vérité, de vérité absolue, nominale. Nous n'appellons *mixtes*, ou substances *non-simples*, vraiment chymiques, que celles qui sont si essentiellement, si néceſſairement composées, selon une proportion déterminée des principes, que non seulement la soustraction ou la *suraddition* d'une certaine quantité de tel ou tel principe, changeroit l'essence de cette substance; mais même que l'excès d'un principe quelconque est de fait inadmissible dans les *mixtes*, tant naturels qu'artificiels, & que la soustraction d'une portion d'un certain principe, est, par les définitions ci-dessus exposées, la décomposition même, la destruction chymique d'une portion du *mixte*; en sorte que si d'une quantité donnée de nitre, on sépare une certaine quantité d'acide nitreux, il ne reste pas un nitre moins chargé d'acide, mais un mélange de nitre parfait comme auparavant, & d'alkali fixe, qui est l'autre principe du nitre, absolument nud, à qui l'acide auquel il étoit joint a été entiérement enlevé. En un mot, l'acide n'a pas été enlevé proportionnellement à la quantité entiere de nitre, mais à une certaine portion qui a été absolument dépouillée. Ceci est démontré par les faits.

La premiere assertion est prouvée aussi par des faits très-connus: tous les menstrues entrent en *mixtion* réelle avec les corps qu'ils dissolvent; mais l'énergie de tous les menstrues est bornée à la dissolution d'une quantité déterminée du corps à dissoudre; l'eau une fois *saturée* du sucre, (*voyez* SATURATION, *chymie*) ne dissout point du nouveau sucre; du sucre jeté dans une dissolution parfaitement saturée de sucre, y reste constamment sous le même degré de chaleur dans son état de

corps concret. Cette derniere circonstance rend le dogme que nous proposons très-manifeste, mais elle ne peut s'observer que lorsqu'on éprouve l'énergie des divers menstrues sur les corps concrets ou consistans; car lorsqu'on l'essaie sur des liquides, ce n'est pas la même chose, & quelque excès d'alkali résout qu'on verse dans l'esprit de vinaigre, par exemple, il ne paroît pas sensiblement qu'une partie de la premiere liqueur soit rejetée de la *mixtion*. Elle l'est pourtant en effet, & la chymie a des moyens simples pour démontrer dans les cas pareils, la moindre portion excédente ou superflue de l'un des principes (*voyez* SATURATION, *chymie*); & cette portion excédente n'en est pas plus unie avec le *mixte*, pour nager dans une même liqueur avec lui. Car deux liqueurs capables de se mêler parfaitement, & qui sont actuellement mêlées très-parfaitement, ne sont pas pour cela en *mixtion* ensemble. Au contraire les liqueurs très-pareilles, celles, par exemple, qui ont l'eau pour base commune, se mêlent, on ne peut pas plus parfaitement ensemble, au point même qu'elles sont aussi inséparables que deux verres d'eau pure bien *entre-mêlés*. Un verre de dissolution de sel marin, & un verre de dissolution de nitre qu'on mêleroit ensemble, seroient tout aussi inséparables que ces deux verres d'eau pure. Or ces mélanges, tout indissolubles qu'ils sont, ne constituent pas la *mixtion*. Il en est ainsi de l'alkali excédent, dans l'expérience ci-dessus proposée; c'est une liqueur alkaline, dont la base est de l'eau, qui est mêlée ou confondue avec une liqueur de terre foliée (c'est le nom du sel résultant de l'union de l'alkali fixe, commun, & de l'acide du vinaigre) dont la base est aussi de l'eau, comme un verre d'eau pure seroit mêlée ou confondue avec un autre verre d'eau pure. La circonstance de tenir en dissolution quelque corps, ne change point à cet égard la condition de l'eau, pourvu que dans le cas où chaque eau est chargée d'un corps divers, ces deux corps ne soient point miscibles ou solubles l'un par l'autre.

Il est évident, & les considérations précédentes nous conduisent à cette vérité plus générale, que toutes ces unions de divers liquides aqueux, sont de vraies, de pures agrégations. Une certaine quantité déterminée d'eau s'unit, par le lien d'une vraie *mixtion*, à une quantité déterminée de sel, & constitue un liquide aqueux qui est un vrai *mixte*. Cela est prouvé, entre autres choses, en ce que dès qu'on *soustrait* une portion de cette eau, une portion du *mixte* périt: on a, au lieu du *mixte aqueo-salin*, appellé *lessive*, *lixivium*, un corps concret, un crystal de sel. Mais toute l'eau qu'on peut surajouter à cette lessive proprement dite, ne contracte avec elle que l'agrégation; c'est de l'eau qui s'unit à de l'eau; & voilà pourquoi ce mêlange n'a point de termes, point de proportions: une goutte de lessive se mêle parfaitement à un océan d'eau pure: une goutte d'eau pure se mêle parfaitement à un océan de lessive. Il en est absolument de même de l'esprit-de-vin, du vin, du vinaigre, de toutes les liqueurs végétales & animales aqueuses, des acides, des esprits alkalis, aromatiques, &c. & de leurs mélanges à de l'eau pure ou entre eux, toutes les fois qu'ils ne contiendront pas des substances réciproquement solubles, où abstraction faite de l'événement qui résultera de cette circonstance accidentelle, il est clair que tous ces mêlanges ne sont pas des *mixtions*: premiérement par les définitions, car ils ne sont bornés par aucune proportion: secondement, par la nature même des choses; car nous croyons avoir prouvé que, dans tous ces cas, ce sont des corps non seulement pareils, mais même identiques de l'eau & de l'eau qui s'unissent, ce qui constitue l'agrégation. *Voyez l'article* LIQUIDITÉ, *chymie*. L'acide surabondant des sels métalliques peut aussi être considéré, à quelques égards, comme uni, par simple agrégation, au vrai *mixte* salin.

Les différentes substances métalliques s'alliant aussi ou s'entremêlant, pour la plupart, sans aucune proportion, un grain d'argent étant reçu dans une masse d'un millier de cuivre, comme un grain de cuivre dans une masse d'un millier d'argent, nous regardons aussi ces mêlanges & les

pareils, comme une efpece d'agrégation. C'eft ainfi que nous l'avons confidéré dans l'expofition du fyftême des opérations chymiques. *V.* OPÉRATIONS CHIMIQUES.

Des mixtes & de la mixtion confidérés dans la feconde acception. M. Becker diftingue tous les fujets chymiques en *mixtes*, compofés, furcompofés, *decompofita*, & ceux qu'il appelle *fuper decompofita.*

Il appelle *mixtes* les corps formés par l'union chymique de deux ou de plufieurs élémens, premiers principes, ou corps fimples. *Voyez* PRINCIPES. L'acide, le foufre, l'huile, le charbon le plus fimple, les métaux, font regardés comme des corps de cet ordre, qui eft très-peu nombreux, foit dans la nature, foit dans les produits de l'art. C'eft la *mixtion* des fujets chymiques de cet ordre, qui eft la plus parfaite, la plus intime, la plus conftante, à laquelle conviennent éminemment les propriétés de la *mixtion* en général. Il eft tout fimple, par exemple, qu'elle élude davantage l'énergie des agens chymiques, tant parce que les *mixtes* font de tous les corps deftructibles les plus petits, que parce que leurs principes font vraifemblablement cohérens dans le plus grand degré de vicinité poffible, ou du moins exiftant dans la nature. Si le contact même eft concevable, c'eft fans contredit principalement entre les principes fimples & premiers.

Les compofés font des corps formés par l'union chymique de deux ou de plufieurs *mixtes;* ces corps font plus communs, foit dans la nature, foit dans l'art. Les métaux minéralifés avec le foufre, les fels métalliques, les réfines, *&c.* font des compofés.

Les furcompofés font des corps formés par l'union chymique de deux ou de plufieurs compofés : les exemples des corps de cet ordre, ou du moins qui foient ftrictement dans les termes de la définition, ne font pas aifés à trouver. Sthal, dans le *fpecimen Beckerianum*, n'ofe en propofer qu'avec la formule du doute. Cette difficulté vient d'un vice inhérent à la divifion même de Becker, qui n'a point fait d'ordre diftinct pour les combinaifons qui fe préfentent le plus fréquemment, tant dans les fujets naturels que dans les fujets artificiels ; favoir, les unions immédiates des élémens, des *mixtes* & des compofés entre eux. En effet, il exifte très-peu de corps très-compofés dans le dernier ordre de compofition, dans lefquels n'entre quelque *mixte* ou quelque élément. Il y a beaucoup de combinaifons de *mixte* & d'élémens, *&c.*

L'ufage que fait Becker de fa fuperdécompofition eft auffi très-peu exact ; il entend prefque la même chofe que nous entendons par *furabondance* (*voyez* SURABONDANCE), & fpécialement la furabondance d'un principe élémentaire dans un *mixte* ou dans un compofé.

Toute cette doctrine, ou plutôt cette nomenclature eft inexacte & heureufement inutile : il importe feulement, en confidérant & en traitant les fujets chymiques, d'avoir le plus grand égard aux différens ordres de leur compofition, à les examiner fucceffivement, en commençant par le plus prochain, le plus immédiat, le dernier. *Voyez* pour exemple de cette méthode, *l'article* VÉGÉTAL, (*chymie*). Il entre affûrément dans cette recherche, de connoître l'état de fimplicité ou de compofition diverfe de chaque principe confidéré à fon tour ; mais il importe peu, ce me femble, que chacun de ces états ait un nom diftinct : fi cependant il les faut ces noms, les chymiftes doivent en chercher d'autres, ceux-ci ne valent rien. (*b*)

MIXTE, (*Jurifprud.*) fe dit de ce qui tient de deux natures différentes. Il y a des corps *mixtes* qui font partie laïques & partie eccléfiaftiques, comme les univerfités.

Il y a des droits & actions qui font *mixtes*, c'eft-à-dire, partie réels & partie perfonnels ; de même les fervitudes *mixtes* font celles qui font tout-à-la-fois deftinées pour l'ufage d'un fonds & pour l'utilité de quelque perfonne. *Voyez* ACTION, SERVITUDE.

On appelle *queftions mixtes*, celles où plufieurs loix ou coutumes différentes fe trouvent en oppofition ; par exemple, lorfqu'il s'agit de favoir fi c'eft la loi de la fituation des biens, ou celle du domicile du teftateur, ou celle du lieu où le teftament eft fait, qui regle la forme & les

dispositions du testament. *Voyez* QUESTION MIXTE.

Les statuts *mixtes* sont ceux qui ont en même temps pour objet la personne & les biens. *Voyez* STATUTS. (*A*)

MIXTE, *ou* MÊLÉ, adj. est *en Musique* le nom qu'on donnoit autrefois à quelques modes qui participoient de l'authentique & du plagal : c'est ainsi que s'en explique l'abbé Brossard ; sur quoi l'on ne doit pas se tourmenter pour entendre une explication qu'il n'a sûrement pas entendue lui-même.

On appelloit *modes mixtes* ceux qui participoient à plusieurs genres à la fois. *Voyez* GENRES.

MIXTE, (*Peinture.*) c'est une sorte de peinture où l'on se sert du pointillement de la miniature & de la touche libre de la détrempe. Les points sont propres à finir les parties du tableau les plus susceptibles d'une extrême délicatesse ; mais par la touche, le peintre répand dans son ouvrage une liberté & une force que le trop grand fini n'a point. On peut travailler en grand & en petit de cette façon. Il y a deux tableaux précieux du Correge peints dans ce genre, que le roi de France possede. (*D. J.*)

MIXTILIGNE, adj. (*Géom.*) se dit de ce qui est formé de lignes droites & de lignes courbes ; ainsi on dit une figure *mixtiligne*, pour dire une figure terminée en partie par des lignes courbes, & en partie par des lignes droites ; on dit aussi un angle *mixtiligne*, pour dire un angle formé par une ligne droite & une ligne courbe. *Voyez* FIGURE & CONTINGENCE.

MIXTION, s. f. (*Pharmacie.*) ce mot signifie exactement la même chose que le mot *mélange*, pris dans son sens le plus vulgaire. La *mixtion* pharmaceutique n'est autre chose que la confusion chymique. *Voyez* CONFUSION, (*chymie.*)

On ajoute communément à la fin des prescriptions ou formules des remedes composés, le mot *mêlez*, *misce*, qu'on écrit en abrégé par la seule lettre initiale *M.* On ajoute quelquefois, lorsque le manuel des mélanges est un peu compliqué, comme dans les électuaires officinaux ou les opiats magistraux, l'expression suivante : selon l'art, *secundùm artem*, ou *ex arte*, qu'on abrege ainsi *s. a. Voyez aux articles particuliers* de diverses formes de remedes, tels que ÉLECTUAIRE, POTION, POUDRE, ONGUENT, &c. ce que l'art enseigne sur la *mixtion* ou mélange que comporte chaque forme de remede. (*b*)

MIXTURE, s. f. (*Pharmacie.*) on trouve sous ce nom dans plusieurs auteurs, plusieurs especes de remedes magistraux. Gaubius distingue trois especes de *mixture* : la *mixture* étendue, la *mixture* moyenne, & la *mixture* concentrée. La qualité commune ou générique de ces sortes de remedes, c'est d'être formés sur le champ & par le simple mélange, c'est-à-dire, sans décoction, infusion, &c. & les trois especes sont distinguées entr'elles par la dose sous laquelle chacune opere son effet moyen, la premiere n'agissant qu'à grandes doses & même à doses réitérées ; la seconde à doses beaucoup moindres ; & enfin la derniere à très-petites doses.

La premiere espece n'est autre chose que la composition beaucoup plus connue sous le nom de *julep* (*voyez* JULEP) ; la seconde est une véritable espece de la préparation beaucoup plus connue sous le nom de *potion* (*voyez* POTION ; & enfin la troisieme n'est autre chose que ce qu'on appelle *goutte*. *V.* GOUTTE, (*Pharmacie*).

MIXTURA DE TRIBUS, (*Pharm. Mat. med.*) préparation qu'on trouve encore dans les livres, sous le nom de *mixtura simplex de tribus*, & de *spiritus carminativus de tribus*. Ce n'est autre chose qu'un mélange d'esprit thériacal camphré & de sel ammoniac, secret de Glauber : & si elle est appellée *mélange de trois*, & non pas *de deux*, c'est qu'on compte les deux principes du sel ammoniac avant leur combinaison. La recette de la pharmacopée de Paris est la suivante. Prenez d'esprit thériacal camphré dix onces, d'esprit de vitriol deux onces, d'esprit de tartre rectifié, qui est un alkali volatil assez concentré, six onces ; digérez dans un matras bien fermé pendant trois semaines. Les proportions de l'acide & de l'alkali sont ici mal déterminées, car elles ne doivent jamais l'être par le poids ou la